DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

43 Élisabeth II

VOLUME VI, 1994

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGTIÈME JOUR D'OCTOBRE 1994
AU VINGT ET UNIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1994, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle de l'Association interparlementaire Canada–France qui a participé à la 25e réunion annuelle, tenue à Montréal, Charlevoix et Iqaluit du 16 au 24 juillet 1994.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de Terre–Neuviens. Les signataires de cette pétition sont originaires de la circonscription de Burin—Saint–Georges que je représente et de la circonscription de mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans et député de Gander—Grand Falls.

Les pétitionnaires signalent l'importance de l'industrie minière, comme principale ressource d'emplois dans plus de 150 collectivités du pays et comme apport important à notre produit intérieur brut et à nos exportations.

Ils exhortent le Parlement à prendre des mesures pour accroître le nombre d'emplois dans le secteur minier, promouvoir l'exploration, renouveler les réserves du Canada en minéraux, soutenir les communautés minières et maintenir les activités minières au Canada.

C'est avec grand plaisir que je présente cette pétition et que j'y souscris.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions. La première demande au gouvernement et prie le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter aucune modification à la loi qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre la complicité au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): La seconde pétition, monsieur le Président, vient de gens qui prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui puisse être interprétée comme une approbation des couples de même sexe ou de l'homosexualité dans notre société. Les pétitionnaires demandent aussi au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y insérer, parmi les motifs interdits de discrimination, l'expression non définie «orientation sexuelle».

C'est un honneur pour moi de présenter ces pétitions au nom de mes électeurs.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui deux pétitions sur le même sujet. Je tiens à ajouter qu'il y a un nombre croissant de Canadiens qui continuent de s'inquiéter de la nouvelle mesure législative proposée sur le contrôle des armes à feu au Canada.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre que la loi actuelle autorise les citoyens respectueux des lois à posséder des armes à feu, qu'elle réglemente l'acquisition et la possession d'armes à feu dans le cadre de tout un système de réglementation complexe, coûteux et rigoureux et que, dans la grande majorité des cas de crimes graves commis à l'aide d'armes à feu, ces armes ont été acquises illégalement ou n'étaient pas détenues légalement.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes à s'opposer à toute autre mesure législative sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et à prévoir des lignes directrices très rigoureuses et des sentences obligatoires à l'intention de tous ceux qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime violent. Je souscris à la position des pétitionnaires.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 400 habitants de Balgonie, en Saskatchewan, dans ma circonscription.

• (1010)

Les pétitionnaires font remarquer que, dans une lettre adressée en août 1993 à l'organisme Dignité rurale du Canada, le premier ministre actuel s'était dit «rigoureusement opposé aux plans de la Société canadienne des postes de fermer ou de convertir les bureaux de poste existants, des mesures qui, de l'avis du Parti libéral, signifieraient une détérioration des services au public, une baisse des salaires pour les employés et une plus grande difficulté à garantir la sécurité du courrier».

Les pétitionnaires demandent qu'un bureau de poste offrant des services complets soit rétabli à Balgonie, localité en expansion et en évolution, et réclament un maître de poste à temps plein.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ce matin deux pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Cumberland—Colchester.

Dans la première, les pétitionnaires demandent que ce Parlement veille à faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et n'apporte à la législation aucun changement qui sanctionnerait ou autoriserait que l'on aide ou que l'on encourage le suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les pétitionnaires nous demandent de ne pas modifier la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

Je suis heureuse de présenter ces deux pétitions au nom des électeurs d'une localité de ma circonscription, celle d'Amherst, en Nouvelle–Écosse.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui au nom des électeurs de ma circonscription.

La première concerne les dispositions législatives sur les jeunes contrevenants. Mes électeurs ont exprimé plusieurs préoccupations, et je suis heureux de constater que le gouvernement a tenu compte de bon nombre de celles–ci dans le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie et dans l'étude entreprise par le Comité de la justice.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne la modification de la Loi sur les droits de la personne. Mes électeurs craignent que cette loi soit modifiée de manière à donner l'impression que la société approuve des comportements que mes électeurs jugent inacceptables.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. David Anderson (au nom du ministre du Développement des ressources humaines) propose: Que le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre, aujourd'hui, afin de manifester mon appui au projet de loi C–54 et aux modifications qui seront bénéfiques à plus de 3,5 millions de Canadiens âgés. Mentionnons surtout le 1,4 million de personnes âgées qui touchent actuellement l'allocation au conjoint ou le supplément de revenu garanti.

Les modifications proposées permettront à ces personnes âgées, dont la majorité sont des femmes, de recevoir les prestations qui leur reviennent de droit, et ce, avec un minimum de formalités administratives.

Je suis particulièrement heureux de me prononcer sur ce projet de loi parce qu'il propose un grand nombre de modifications qui ont toutes un objectif unique, celui d'instaurer un gouvernement efficient et efficace et d'offrir le meilleur service qui soit à la population, tout en maîtrisant les coûts.

Ce projet de loi illustre notre engagement constant envers les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Il se situe dans la droite ligne des améliorations apportées au service téléphonique plus tôt cette année.

En effet, les députés se rappelleront sans doute que, au mois de février, le ministre du Développement des ressources humaines a réagi aux inquiétudes de la population que le solliciteur général avait soulevées en ordonnant que des mesures soient prises immédiatement pour que les retraités puissent obtenir des réponses aux questions qu'ils ont à poser au sujet de leurs prestations. Ces changements, qui comportaient la formation d'au plus 200 nouveaux préposés à la clientèle et un investissement de trois millions de dollars pour augmenter et améliorer l'équipement téléphonique utilisé, se sont révélés très valables.

● (1015)

En fait, depuis mai, nous avons répondu à plus de 65 000 appels de clients, seulement en Ontario et au Nouveau–Brunswick. Sans ces changements, il aurait été impossible de répondre à ces appels.

Les modifications que nous proposons aujourd'hui feront en sorte que l'on sera encore plus efficace sur le plan administratif et que l'on offrira de meilleurs services à la clientèle, ce que nous souhaitons tous. Grâce à ces modifications, les députés pourront plus facilement représenter les habitants de leur circonscription dans leurs rapports avec le ministère.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la réforme des programmes de sécurité du revenu. Le gouvernement s'est engagé à fournir aux Canadiens un système plus simple et plus efficace. C'est particulièrement vrai au ministère du Développement des ressources humaines, où ce n'est pas un concept philosophique quelconque, mais plutôt un engagement quotidien envers les clients qui recourent aux nombreux programmes de formation à l'emploi, de développement social et de sécurité du revenu qu'administre le ministère.

La réorganisation de nos programmes de sécurité du revenu, qui comprennent le programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, est un exemple concret de cet engagement. Ce projet améliorera grandement l'efficacité et la qualité des services offerts aux personnes âgées et aux pensionnés du Canada. Cependant, cette réorganisation ne peut se faire du jour au lendemain. C'est, en fait, un processus continu.

Il y a heureusement des changements qui peuvent être apportés dès maintenant et ils figurent dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ces changements incluent une solution en remplacement du processus de demande annuelle de prestations subordonnées au revenu prévu dans le Programme de la sécurité de la vieillesse, la simplification du processus et des procédures d'appel afin d'accélérer l'audition des appels, une rétroactivité d'un an en vertu du Régime de pensions du Canada en ce qui concerne les pensions de retraite payables après l'âge de 65 ans, le pouvoir de ne pas exiger le remboursement de prestations versées en excédent à la suite d'erreurs de l'administration ou d'avis erronés, ainsi qu'un certain nombre de changements techniques qui, ensemble, permettent au gouvernement d'assurer de meilleurs services aux personnes âgées d'une manière plus efficace. Ce projet de loi contient aussi des changements relatifs au supplément de revenu garanti et à l'allocation au conjoint.

L'un des changements apportés dans ce projet de loi est d'une importance particulière pour les personnes âgées au Canada qui ont un faible revenu, dont un nombre disproportionné sont des femmes seules. En vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, une pension de base est assurée à toutes les personnes de plus de 65 ans qui ont satisfait aux conditions prévues dans la loi concernant la période de résidence.

La pension de base est le fondement du Programme de la sécurité de la vieillesse qui, en outre, offre des prestations subordonnées au revenu, comme le SRG et l'AC. Ces deux derniers programmes permettent de veiller à ce que les bénéficiaires disposent d'un revenu minimum garanti pour vivre.

Le montant du SRG ou de l'AC que touche un individu durant l'exercice financier dépend en majeure partie de son revenu de l'année civile précédente. C'est pourquoi nous avons toujours exigé de nos clients qu'ils remplissent une déclaration de revenus chaque année. Selon les experts, ce peut être une expérience pénible, voire effrayante pour les personnes âgées.

J'ai reçu récemment une lettre d'un organisme bénévole formé de personnes âgées qui ont pour rôle de veiller à ce que les autres personnes âgées soient informées des prestations et des services qui leur sont offerts, et soient capables de s'en prévaloir. Ce groupe a demandé si l'on avait songé à remplacer le processus actuel de demandes et de demandes de renouvellement. Cette question vient de toute évidence de ce qu'ils ont l'habitude de traiter des problèmes dus au système actuel. La dame qui a écrit au nom du groupe faisait état de deux problèmes importants éprouvés par les bénévoles.

● (1020)

D'abord, les demandes de renouvellement sont expédiées en janvier et doivent être renvoyées au plus tard en mars, de manière à permettre le calcul des nouvelles prestations à temps pour le chèque du mois d'avril.

La dame qui écrivait au nom du groupe de bénévoles faisait remarquer que certains prestataires âgés de sa province craignaient de faire leur demande trop tard, à tel point que bon nombre d'entre eux la remplissaient dès qu'ils la recevaient en janvier. Le problème, c'est que les pensionnés qui ont d'autres sources de revenu n'ont pas encore reçu leur feuillet de renseignements à la fin de janvier, si bien qu'ils doivent faire une estimation de leur revenu de l'année précédente.

S'ils se trompent, ils recevront des prestations insuffisantes ou trop élevées dans leur chèque d'avril. En cas de prestations insuffisantes, ils n'auront peut–être pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins; dans le cas contraire, les prestataires risquent de se voir dans l'obligation de rembourser de l'argent au gouvernement. D'autres prestataires, conscients de l'importance de la formule, la mettent en lieu sûr mais oublient d'envoyer leur demande lorsqu'ils reçoivent leur feuillet de renseignements.

Malheureusement, le personnel ne peut plus communiquer avec les personnes âgées qui n'ont pas renvoyé leur formule avant la date limite, puisqu'il doit maintenant servir plus d'un million de prestataires du supplément de revenu chaque année. Quoi qu'il en soit, un prestataire de la sécurité de la vieillesse qui omet de remplir cette formule ne recevra en avril que le montant de base de la pension. Au pire, il recevrait seulement 388 $ au lieu de 848 $, soit une baisse de revenu de 54 p. 100.

Pour quelqu'un qui dépend de prestations liées au revenu pour joindre les deux bouts, il va sans dire que l'expérience peut être traumatisante. Ces gens ont alors besoin d'une aide spéciale pour remplir leur formule et recevoir leur chèque le plus rapidement possible. Cette situation contribue évidemment à accroître les coûts administratifs du programme.

Je ne dis pas que le processus de renouvellement pose des difficultés à tous les pensionnés, ni même à la majorité d'entre

eux. Toutefois, le fait que certains éprouvent des difficultés constitue une raison suffisante pour que le gouvernement trouve des solutions de rechange.

Une des modifications proposées à la Loi sur la sécurité de la vieillesse dans ce projet de loi contribuerait grandement à atténuer des problèmes réels avec lesquels de vraies personnes sont aux prises. Cette modification conférerait au ministre du Développement des Ressources humaines le pouvoir de dispenser les prestataires de l'obligation de présenter une demande de renouvellement chaque année.

Il faudra un certain temps avant que nous puissions utiliser cette dispense de façon généralisée. Elle pourra toutefois être réclamée immédiatement ou très bientôt par certains, soit par les pensionnés dont le revenu n'a pas changé d'année en année, ce qui se produit couramment chez les plus âgés d'entre eux, par les pensionnés dont la seule autre source de revenu est le Régime de pensions du Canada, car dans ce cas mon ministère possède déjà l'information nécessaire au calcul des prestations fondées sur le revenu dans le cadre du Programme de la sécurité de la vieillesse, enfin par les pensionnés qui ont produit leur déclaration de revenus avant la fin de mars.

Dans ces cas–là, les pensionnés peuvent s'adresser directement à Revenu Canada pour obtenir de l'information sur leur revenu. Cette méthode permettrait d'offrir un meilleur service au public et de réduire un bon nombre de doubles emplois dans la paperasserie administrative, tant pour les personnes âgées que pour le gouvernement. Les personnes âgées n'auraient plus à communiquer ce qui est effectivement la même information à deux ministères différents. À son tour, le ministère du Développement des ressources humaines pourrait contribuer plus efficacement au processus de renouvellement, parce qu'en s'adressant à Revenu Canada, il obtiendrait dès le départ des renseignements exacts sur les revenus d'une personne.

Cela permettrait d'éliminer bon nombre de versements insuffisants ou de paiements en trop. Une telle efficacité suffirait à rationaliser grandement le service au public tout en réduisant les dépenses gouvernementales, sans compter que la paperasserie imposée à ceux qui sont le moins capables de s'en occuper diminuerait aussi.

D'autres amendements présentés dans ce projet de loi représenteraient aussi des avantages importants pour les pensionnés. Le processus d'appel du Programme de la sécurité de la vieillesse en est un exemple. Des changements sont proposés à ce processus. À l'heure actuelle, toute personne qui n'est pas satisfaite d'une décision rendue aux termes de la Loi sur la sécurité de la vieillesse peut demander une révision interne de son dossier ou s'adresser directement à un tribunal formé de trois membres, soit un représentant de la personne, un représentant du ministre et un président reconnu par les deux autres.

• (1025)

Cette façon de procéder soulève parfois des problèmes, que le projet de loi permettra d'éviter dans une grande mesure. D'abord, nous proposons qu'une révision s'impose dès qu'un appel est interjeté, afin de s'assurer que le dossier soit revu sans délai et de vérifier le bien–fondé de la décision.

L'expérience a montré que c'était là le moyen le plus rapide de modifier la décision initiale, surtout dans les cas où une erreur s'était glissée ou lorsqu'il manquait tout simplement une pièce au dossier présenté. Cela se produit quand la personne révèle des renseignements qui manquaient au moment de la présentation de la demande initiale.

Ensuite, nous proposons que tous les tribunaux de révision du Programme de la sécurité de la vieillesse soient entendus par les tribunaux de révision dûment mis en place en vertu du Régime de pensions du Canada. Les députés conviendront certainement qu'il est souvent difficile de trouver trois bénévoles pouvant se réunir au même endroit, pendant les heures d'affaires, surtout dans des endroits éloignés. En fait, il y a actuellement des appels interjetés en vertu du Programme de sécurité de la vieillesse qui sont en attente depuis plus de deux ans.

Par contre, les tribunaux de révision du RPC, qui sont en place depuis 1992, se sont révélés très efficaces. Ces tribunaux sont formés de trois membres choisis sur une liste de personnes nommées uniquement à cette fin. Nous avons donc un nombre important de gens qui sont disponibles pour participer au processus d'appel dans toutes les régions de notre grand pays.

De plus, comme ces personnes entendent un certain nombre d'appels durant leur mandat, elles finissent par acquérir une très bonne connaissance du programme sur lequel portent leurs décisions.

Sur la question des crimes de guerre, nous proposons également des modifications qui vont de pair avec l'engagement qu'a pris le Canada envers la communauté internationale pour ce qui est de traduire en justice toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Afin de faciliter l'important travail du solliciteur général, le ministère propose de modifier les dispositions concernant la diffusion des renseignements prévues dans le Régime de pensions du Canada, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et la Loi sur l'assurance–chômage afin de permettre au commissaire de la GRC et au ministre de la Justice et procureur général du Canada d'avoir accès aux renseignements que possède notre ministère.

Le Canada veut participer plus activement à cet effort. Je tiens à assurer aux députés que l'accès à ces renseignements sera étroitement contrôlé et qu'il s'appliquera uniquement aux poursuites intentées par le Canada au Canada.

Pour ce qui est des échanges de renseignements avec le ministère des Anciens combattants, nous apportons d'autres modifications au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin de faciliter ces échanges. Bien que bon nombre de nos clients soient les mêmes, la communication entre nos deux ministères a été très limitée jusqu'à maintenant.

En cette période de restrictions économiques, il est essentiel que nous gouvernions de la façon la plus efficiente possible. Il importe aussi que les gens reçoivent les paiements exacts auxquels ils ont droit dans le cadre des divers programmes gouvernementaux. Une meilleure communication avec le ministère des Anciens combattants nous aidera à atteindre ces deux objectifs.

À propos de l'activité du retraité, je voudrais maintenant signaler une modification importante que le projet de loi propose d'apporter au Régime de pensions du Canada. Elle est importante parce qu'elle introduit une période de rétroactivité de 12 mois pour les demandes de pensions de retraite de la part de personnes qui ont passé l'âge de 65 ans.

En 1987, avec l'introduction de la retraite flexible dans le cadre du RPC, il est devenu possible pour les personnes âgées de 60 à 70 ans de toucher une pension de retraite ajustée sur une base actuarielle. Le calcul du montant de la pension d'une personne est basé en partie sur l'âge où débute le versement de la pension. Plus précisément, la prestation est réduite de 0,5 p. 100 pour chaque mois où le requérant a moins de 65 ans ou augmentée de 0,5 p. 100 pour chaque mois où il a plus de 65 ans.

• (1030)

Outre ce changement, on a pensé qu'il ne serait plus nécessaire de prévoir de pensions de retraite rétroactives antérieures à 1987. Si quelqu'un avait tardé à demander sa pension de retraite après avoir atteint l'âge de 65 ans, la prestation en serait ajustée pour en tenir compte.

Au cours des sept années qui ont suivi, cependant, on a reçu des plaintes de la part de personnes de plus de 65 ans qui préféreraient avoir la possibilité de toucher jusqu'à 12 mois de prestations rétroactives. Cela s'explique par la hausse de leurs prestations mensuelles pouvant atteindre jusqu'à 6 p. 100, ce qui représente un délai de 12 mois.

Ce changement n'est pas important si l'on tient compte du nombre de personnes qui l'ont demandé. Cependant, demandez à quiconque veut choisir l'option de la rétroactivité, on vous dira à quel point on considère ce changement important.

Habituellement, ils attendent quelques mois après avoir eu 65 ans pour faire une demande et ne peuvent comprendre pourquoi ils ne reçoivent pas de paiements à partir de cette date. Franchement, je ne comprends pas non plus. Ce n'est pas une question d'argent puisque les paiements mensuels supplémentaires sont en fait compensés par les ajustements.

Une autre modification importante qui est proposée dans ce projet de loi concerne les paiements en trop qui sont faits parfois en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Si le paiement en trop n'est dû qu'à une erreur administrative, le ministre du Développement des ressources humaines serait autorisé, par ce projet de loi, à accorder le paiement en cause. Une disposition semblable existe déjà dans le Régime de pensions du Canada.

Aujourd'hui, j'ai décrit brièvement les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi sur le RPC et la SV. Cependant, un petit nombre d'autres modifications nous aideront à mieux servir les pensionnés.

En conclusion, ces modifications se traduiront par une amélioration du service aux clients, une diminution des coûts administratifs ainsi qu'une réduction des doubles emplois et des tracasseries administratives tant pour les clients que pour les ministères concernés.

Les modifications énoncées dans ce projet de loi représentent une autre preuve de la détermination du gouvernement à fournir aux Canadiens les services de premier ordre qui leur sont dus tout en réduisant le plus possible les coûts.

Enfin, les modifications que prévoit ce projet de loi contribueront d'une façon marquée à rendre la vie plus facile à nos personnes âgées qui, après tout, ont apporté une énorme contribution à l'édification du pays.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, fut déposé le 7 octobre dernier par le ministre du Développement des ressources humaines.

Ce projet de loi, applicable au programme de sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada propose, certes, des modifications permettant certaines améliorations pour les personnes âgées, mais son manque de clarté ne procure aucunement la garantie d'une sécurité financière adéquate pour les aînés. De plus, ce projet de loi risque même de diminuer les revenus de certains d'entre eux.

En tant que porte–parole des associations et organismes du troisième âge pour le Canada, je dois veiller à ce que l'examen des programmes sociaux ne soit pas réduit à un simple exercice d'imposition de coupures dans tous les programmes qui protègent les plus démunis, et plus particulièrement les personnes âgées.

La majorité des aînés ont des revenus modestes. Dans le rapport du Conseil consultatif national sur le troisième âge, les revenus disponibles des aînés étaient les suivants: le revenu des familles dont le chef est aîné représente 60 à 80 p. 100 du revenu des autres familles canadiennes, selon la mesure du revenu qu'on utilise et la région du Canada considérée. Ainsi, en 1989, le revenu moyen des familles dont le chef était un aîné n'était que de 37 462 $, soit 72 p. 100 du revenu des familles dont le chef était âgé de moins de 65 ans.

• (1035)

En 1989, le revenu moyen des personnes seules âgées de 65 ans ou plus était de 16 316 $, tandis que le revenu moyen des personnes seules âgées de moins de 65 ans était de 23 080 $. Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage où elle n'est pas apparentée aux autres membres du ménage. Les personnes seules, quel que soit leur âge, ont tendance à avoir des revenus relativement bas. En conséquence, chez les personnes seules, l'écart entre les aînés et le reste de la population n'est pas tout à fait aussi grand qu'il l'est chez les familles, mais il reste important.

Le dossier des aînés relève partiellement de deux ministères, celui du Développement des ressources humaines et celui de la Santé, ainsi que du Secrétariat du troisième âge, qui se charge de fournir l'information nécessaire aux aînés sur les programmes et les services fédéraux, tout en agissant comme agent de liaison avec les ministères fédéraux et provinciaux qui s'occupent des programmes des aînés. Pourquoi ne pas avoir fait comme le gouvernement précédent et avoir nommé un ministre responsable des organismes et associations du troisième âge? C'est une question que j'avais posée au tout début de mon mandat de député.

De plus, le Conseil consultatif national sur le troisième âge conseille et aide le ministre de la Santé, en ce qui concerne la qualité de vie des aînés, lorsque le ministre lui soumet des questions ou lorsque le Conseil le décide. Son rôle consiste à diffuser de l'information et à publier entre autres des rapports. L'intervention du gouvernement fédéral auprès des personnes âgées se fait essentiellement à l'aide de deux programmes: la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada et de certaines mesures fiscales.

Le programme de sécurité a pour objet de fournir aux travailleurs âgés le moyen d'atteindre un niveau de revenu convenable. Ce programme comporte trois types de prestations, conformément à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Les pensions de base de la sécurité de la vieillesse fournissent aux personnes âgées la base d'un niveau convenable de revenu. Les pensions sont versées à tous les Canadiens et Canadiennes et Québécois et Québécoises de 65 ans et plus qui satisfont aux conditions relatives à la résidence. Elles sont imposables et sujettes à un recouvrement partiel ou complet par les aînés qui disposent de revenus élevés.

Le supplément de revenu garanti assure un niveau minimal de revenu aux pensionnés de la sécurité de la vieillesse. Les prestations sont versées aux pensionnés de la sécurité de la vieillesse ayant des revenus faibles ou modestes. Le montant des prestations est établi au moyen d'une évaluation du revenu annuel, généralement fondée sur le revenu de l'année précédente de la personne concernée, montant qui a été déclaré aux fins de l'impôt.

L'allocation au conjoint aide les couples mariés, retraités et à faible revenu qui reçoivent une seule pension de la sécurité de vieillesse ou de supplément de revenu garanti, ainsi que les veufs et veuves à faible revenu, âgés de 60 à 64 ans, qui répondent aux exigences de la sécurité de la vieillesse en matière de résidence. Les prestations sont déterminées par une évaluation du revenu semblable à celle du supplément de revenu garanti. Le Régime de pensions du Canada est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif, conçu pour offrir une protection aux travailleurs canadiens et à leur famille contre la perte de revenu attribuable à un décès, à une invalidité ou à la retraite.

Les pensions de retraite équivalent à 25 p. 100 des gains donnant droit à une pension d'un cotisant, dont la moyenne est établie pour la période cotisable nette. Les pensions de retraite aideront environ 2 millions de prestataires à tous les mois, pour un volume de transaction de 9,6 milliards de dollars, en 1993–1994. Des prestations du survivant consistent en une prestation mensuelle versée aux conjoints survivants de cotisants décédés en une prestation globale versée à la succession et en une prestation d'orphelin versée mensuellement aux enfants de cotisants décédés. Des prestations versées aux conjoints survivants sont réduites si les conjoints sont âgés de 35 à 45 ans, ne sont pas invalides ou n'ont pas d'enfants. Les prestations d'invalidité sont versées mensuellement aux cotisants de moins de 65 ans souffrant d'invalidité prolongée et grave et à leurs enfants à charge, âgés de moins de 18 ans, ou de 18 à 25 ans s'ils étudient à plein temps. En 1993–1994, environ 2,5 milliards de dollars aideront 325 000 prestataires à tous les mois.

• (1040)

Les points saillants du projet de loi C–54 apportent entre autres deux modifications, dont les impacts auront un effet positif sur le fonctionnement des programmes destinés aux personnes âgées, et il s'agit des modifications suivantes.

Les prestations d'allocations aux conjoints seront converties automatiquement en prestations de la sécurité de la vieillesse dès que les clients atteindront 65 ans. Le supplément de revenu garanti et les prestations d'allocations aux conjoints pourront être versés même si le client fait sa demande en retard. La proposition vise à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse en vue de permettre au ministre de dispenser certains bénéficiaires de l'obligation de présenter une demande annuelle de renouvellement de supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint.

Cependant, le Bloc québécois ne peut appuyer les dispositions du projet de loi C–54 visant à modifier l'accès à certains renseignements, puisque le gouvernement veut augmenter le nombre de ministères, d'organismes ou même d'individus qui auront accès aux renseignements personnels qui sont utilisés pour l'application des lois modifiées par ce projet.

Les organismes qui avaient accès à certains renseignements sous l'ancienne loi, la loi actuellement en vigueur, sont les suivants: les ministères du Revenu, des Finances, des Approvisionnements et Services, la Commission de l'emploi et de l'immigration, Statistique Canada, autorité provinciale. Ces organismes peuvent y avoir accès dans la mesure où ces renseignements portent uniquement sur la qualité des prestataires ou sur le montant d'une prestation, ou si leur communication est nécessaire à l'application de la présente loi.

Il faut être prudent lorsqu'il s'agit d'obtenir des renseignements personnels sur les personnes âgées, car ces renseignements peuvent servir à d'autres fins. Il faut les protéger contre les éventuels abus. Le gouvernement n'a pas démontré que la divulgation de ces renseignements privilégiés était nécessaire et essentielle. Le gouvernement doit toujours rendre compte aux personnes âgées en leur prouvant que la collecte de ces informations ne constitue pas un abus.

Les gouvernements s'infiltrent de plus en plus dans la vie privée des gens et nous en avons un exemple récent dans l'affaire Grant Bristow. De plus, le Bloc québécois n'accepte pas les dispositions relatives aux sanctions en cas de divulgation illégale puisqu'elles sont nettement insuffisantes.

Notons que les dispositions du projet de loi C–54 sur les renseignements ajoutent les organismes suivants aux ministères

qui peuvent avoir accès aux renseignements. Ce sont la Société canadienne des postes, les Services correctionnels du Canada, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice et le procureur général, et même les députés fédéraux et toute autre personne que le ministre désigne comme professionnel de la santé.

Certains renseignements seront accessibles à un plus grand nombre de ministères. Il est important de mentionner que les Services correctionnels pourront obtenir des renseignements sur les pensionnés en prison, afin qu'ils remboursent une partie des frais occasionnés par leur séjour.

Le ministère de la Justice ainsi que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada pourront obtenir des renseignements qui serviraient à retrouver des personnes qui auraient commis des crimes de guerre. On fait évidemment ici référence, entre autres, aux nazis qui auraient immigré au Canada après la dernière guerre mondiale. On n'explique pas pourquoi il serait nécessaire d'inclure toute autre personne que le ministre désigne comme professionnel de la santé. On mentionne également qu'il serait utile d'inclure la Société canadienne des postes, car cet organisme pourrait faire bénéficier le gouvernement de nouvelles techniques pour accélérer le traitement des chèques des pensionnés.

• (1045)

Un autre point important du projet de loi C–54 vise les mesures d'économie du gouvernement. Ainsi, les clients qui présentent leur demande de pension en retard pourront toucher rétroactivement jusqu'à une année de prestations. Dans le cas de la sécurité de la vieillesse, il s'agit d'une réduction de cinq ans à un an. Pour le Régime de pensions du Canada, ce genre de situation a été réglé par un ajustement actuariel.

Cette disposition commencera à s'appliquer le 1er avril 1995. Toutefois, les pensionnés qui doivent de l'argent à la sécurité de la vieillesse pourront faire effacer leur dette, si celle–ci est attribuable à une erreur administrative ou aux conseils erronés d'un agent du ministère.

Le délai maximal pour le recouvrement des plus–payés de la sécurité de la vieillesse sera éliminé. Ainsi, le gouvernement récupère de un à deux millions de dollars.

De plus, le ministre peut surseoir au versement des prestations lors d'une révision ou d'un appel. Les prestataires pourraient ainsi être privés de sommes dont ils ont besoin pour vivre et qui représentent souvent leur seule source de revenu.

Les programmes de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti bénéficient à 72 p. 100 des femmes et à 50 p. 100 des hommes à la retraite. Seulement 5 p. 100 des aînés ont un revenu supérieur à 50 000 $. L'espérance de vie des aînés s'est prolongée. Il faut que les années supplémentaires de vie des aînés soient des années épanouies et satisfaisantes.

Le gouvernement, en resserrant les conditions des programmes pour les personnes âgées, ne fait que provoquer une diminution de leurs revenus. Le gouvernement justifie la diminution de la période de rétroactivité de cinq ans à un an par un souci de conformité entre le programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

La loi actuelle prévoit que le gouvernement peut revenir en arrière sur deux années au maximum. L'abolition de ce délai maximum procurerait au gouvernement entre un et deux millions de dollars. Étant donné que les prestataires sont protégés face aux erreurs possibles des fonctionnaires, ils n'auraient pas à rembourser dans ce cas. Le ministre devrait indiquer dans quelle poche il va chercher ces dollars supplémentaires.

Dans le cas d'une procédure d'appel, le ministre pourra surseoir au versement des prestataires. Pourtant, le ministère reconnaît lui–même qu'une proportion considérable de bénéficiaires n'ont d'autres revenus que celui des prestations de la sécurité de vieillesse.

Rappelons–nous que le gouvernement fédéral a pris la décision de réduire le crédit en raison de l'âge. Ainsi, tous les contribuables âgés de 65 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 de 3 482 $ au fédéral et de 20 p. 100 de 2 200 $ au Québec. Ce crédit est non remboursable, c'est–à–dire qu'il s'applique sur l'impôt à payer et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour la portion excédentaire. La portion inutilisée du crédit peut toutefois être transférée au conjoint.

Le crédit procure une réduction de l'impôt fédéral d'environ 610 $ par année à toutes les personnes âgées imposables. Dans la plupart des provinces, et c'est le cas du Québec, ce crédit réduit également l'impôt provincial. La réduction combinée d'impôts fédéral et provincial est en moyenne d'environ 950 $, alors qu'au Québec, la réduction est d'environ 1 050 $.

Le 31 mai dernier, j'intervenais devant cette Chambre en m'opposant à la réduction du crédit pour les personnes âgées. Je réaffirmais que les faibles efforts de réduction des dépenses se faisaient sur le dos des plus démunis. Lors de cette intervention, je soulignais également que, le 10 mai dernier, j'adressais également au ministre responsable des aînés une question quant au projet d'installer des boîtes vocales pour répondre aux demandes de renseignements des personnes âgées.

• (1050)

Le ministre du Développement des ressources humaines s'est contenté de nous parler de la rapidité du service proposé. J'ai expliqué que beaucoup de personnes âgées sont réfractaires à ce type de service et qu'ils l'expriment par la voix de la représentante de l'âge d'or. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'honorable ministre responsable du Développement des ressources humaines a reçu de très nombreuses lettres de citoyens du Québec membres de l'AFEAS, Association féminine d'éducation et d'action sociale, et je lis ici la lettre que l'honorable ministre a reçue:

> Nous apprenons que votre ministère responsable du Développement des ressources humaines s'apprête à dispenser ses services aux personnes âgées au moyen de «boîtes vocales» pour répondre à leurs demandes touchant la sécurité du revenu.
>
> Nous considérons que cette mesure affectera des personnes naturellement plus démunies face à cette technologie. De plus, bon nombre d'entre elles ne disposent pas des appareils téléphoniques requis.

Nous, membres de l'AFEAS, nous opposons fermement à votre projet, monsieur le ministre, de dispenser les services aux personnes âgées au moyen de «boîtes vocales», en les substituant à des personnes pour répondre aux demandes touchant la sécurité du revenu.

Nous vous demandons de réviser cette malheureuse décision dans les plus brefs délais.

Le 11 mai 1994, je revenais à la charge. J'adressais la question suivante à la Chambre: Pourquoi le gouvernement fédéral s'attaque–t–il encore aux personnes âgées, compte tenu du fait que ces dernières éprouvent beaucoup de difficultés avec ce genre de système complètement déshumanisé?

Le 28 septembre dernier, j'adressais la question suivante au minstre du Développement des ressources humaines devant cette Chambre: Est–il toujours de l'intention du ministre du Développement des ressources humaines de sabrer dans les programmes pour les personnes âgées afin de financer d'autres programmes du gouvernement fédéral? Devra–t–on attendre après le référendum québécois pour en connaître la réponse?

Le 29 septembre dernier, j'intervenais encore une fois devant cette Chambre, afin d'exiger un engagement formel de la part du gouvernement de ne pas taxer les REER. Il ne s'agit pas, dans cet exposé, de rejeter toutes les mesures du projet de loi C–54 destiné aux personnes âgées, puisqu'il existe un assouplissement de certaines règles qui compliquaient inutilement la vie des personnes âgées.

Cependant, le gouvernement se doit de garantir aux personnes âgées une sécurité en ne sabrant pas dans les programmes sociaux destinés aux aînés. Les dépenses directes du gouvernement fédéral au titre des prestations aux personnes âgées, qui comprennent la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, représentent 20,6 milliards de dollars, en 1994–1995. Le fardeau des aînés doit être juste et équitable. Les dernières études nous révèlent qu'une personne sur huit a plus de 65 ans.

D'ici dix ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera d'au moins 40 p. 100. De plus en plus de personnes de 65 ans ou plus devront compter sur la capacité de payer des travailleurs de 15 à 64 ans. Cependant, plusieurs personnes âgées sont encore actives et préfèrent vivre chez elles, prendre soin d'elles–mêmes et prendre elles–mêmes leurs décisions.

À ce sujet, en parlant des personnes qui veulent vivre ensemble, une mesure que je trouve très discriminatoire pour les aînés est celle qui fait que l'on coupe le montant de sécurité de la vieillesse dès que les personnes âgées en résidence décident de poursuivre leur vie avec leur conjoint dans le même appartement. Ne croyez–vous pas qu'on devrait faire preuve de plus d'humanité, de plus de générosité et de moins de mesquinerie?

Pour conclure, je propose, appuyé par le député de Châteauguay, que tous les mots suivants le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, La Loi sur les allocations spéciales aux enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées, en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

• (1055)

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, il y a eu consultation, et je déclare l'amendement recevable.

[*Traduction*]

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, à titre de critique de mon parti pour les questions de développement des ressources humaines, je tiens à formuler certaines observations concernant ce projet de loi.

Tout d'abord, à l'intention des Canadiens qui assistent à ce débat par le truchement de la télévision, je voudrais énoncer l'objet du projet de loi. Il concerne d'importants textes de loi qui sous–tendent d'énormes dépenses gouvernementales. Par contre, le projet de loi n'est pas en soi une initiative spectaculaire. Il s'agit, en fait, d'un projet de loi d'ordre administratif et son objet, selon le libellé du sommaire, est «l'amélioration du service au client, la gestion plus efficace des programmes et, en ce qui concerne la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, l'harmonisation des programmes.»

Il comporte surtout des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Les 16 premières pages du projet sont consacrées à cette loi, tandis qu'il est question du Régime de pensions du Canada jusqu'à la page 30 et de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants qui prend quelques pages. La Loi sur l'assurance–chômage ne prend aussi que quelques pages. C'est donc une mesure d'ordre administratif, mais, comme l'a souligné mon collègue du Bloc québécois, on y dégage des considérations d'ordre politique qu'il nous faut faire ressortir au cours du débat sur cette mesure législative.

Tout d'abord, le porte–parole du gouvernement qui a introduit ce projet de loi à la Chambre, ce matin, a insisté assez lourdement sur l'«engagement du gouvernement envers les personnes âgées». En janvier dernier, le gouvernement a annoncé bruyamment la tenue d'une étude de notre régime de sécurité sociale. Je voudrais faire la lecture d'un extrait du mandat de cette étude, tel qu'il a été décrit à la Chambre: «Que le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines soit chargé de procéder à de vastes consultations, de réaliser des analyses et de formuler des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada»—et voici le passage le plus important—«en apportant une attention particulière aux besoins des familles avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler.»

Les personnes âgées brillent par leur absence dans ce mandat et dans cette étude du régime de sécurité sociale. Lorsqu'on a discuté de ce mandat à la Chambre, j'ai déclaré qu'il comportait des lacunes parce qu'il n'accordait aucune place aux personnes âgées dans notre système de sécurité sociale. Ces personnes sont les plus touchées par nos programmes sociaux, comme la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et les soins de santé. Tous ces programmes inquiètent vivement nos personnes âgées. Pourtant, on ne tient pas compte de leur intérêt dans le mandat de cette étude. Voilà maintenant que le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il attache beaucoup d'importance aux personnes âgées. C'est un petit peu hypocrite!

• (1100)

Ce projet de loi sert à au moins une chose: il montre aux Canadiens l'énorme complexité de la législation concernant nos programmes sociaux et de l'administration de ces derniers. Cette complexité touche les Canadiens de bien des façons et transforme leur vie en un véritable cauchemar, car on pense aux formules à remplir, aux échéances, aux tracasseries administratives, aux échanges d'informations, aux lettres, aux appels téléphoniques et à toutes ces choses qui vont de pair avec cette énorme bureaucratie censée répondre à nos besoins, mais qui n'y parvient pas très bien.

Après une année de pouvoir, face à la nécessité de s'attaquer au dysfonctionnement profond de beaucoup de nos programmes sociaux et à la crainte que les services offerts aux Canadiens se dégradent peu à peu et ne puissent être maintenus, tout ce que les libéraux trouvent à faire, c'est de présenter une mesure législative d'ordre administratif. C'est tout simplement inadmissible pour les Canadiens! Nous devons nous pencher sérieusement sur nos programmes sociaux.

Je voudrais m'arrêter là–dessus un instant, mais je tiens tout d'abord à parler du problème de la confidentialité. Les Canadiens veulent qu'on fasse preuve de bon sens sur ce chapitre. Prenons le cas d'une personne qui vient d'un autre pays, qui arrive au Canada et décide d'y rester, pour des raisons que nous pouvons tous fort bien comprendre, en réclamant le statut de réfugié. Si cette personne profite de l'assistance sociale ou d'un autre programme social, on ne peut le dévoiler aux Canadiens qui essaient de voir qui devrait être accepté comme citoyen au Canada pour aider à bâtir notre pays.

Il y a de très nombreux domaines où le respect du caractère confidentiel des renseignements va tout à fait à l'encontre d'une administration efficiente, efficace et sensée de notre système. Par exemple, lorsqu'une personne demande à profiter de certains avantages, il est souvent impossible de le signaler à d'autres autorités compétentes ou aux administrateurs d'autres programmes. C'est ce qui explique les abus et les chevauchements dont nous sommes témoins, ainsi que l'inefficience de notre système.

Nous devons adopter une attitude sensée dans ce domaine et ne pas aller trop loin en affirmant que personne, notamment les responsables du système qui paient la note, n'a le droit de savoir quels Canadiens touchent des prestations.

Il ne s'agit pas simplement d'apporter des modifications mineures à nos programmes et d'adopter une petite mesure d'ordre administratif de temps à autre pour faciliter le fonctionnement de l'appareil bureaucratique. Comme on le sait, les problèmes concernant ces programmes sont beaucoup plus profonds que cela. Il faut plutôt procéder à un réexamen et à une réforme en profondeur de nos programmes de sécurité du revenu et de nos programmes sociaux. C'est ce que nous attendons encore de la part du gouvernement.

L'examen qui est mené actuellement ne tient absolument pas compte des programmes qui intéressent le plus les personnes âgées. Il fait fi complètement du Régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse et des soins de santé. Le gouvernement dit que cela s'en vient. Notre système social n'est qu'un système. Tous ces programmes sont liés entre eux. Ainsi, si l'on modifie un programme, cela se répercute sur tous les autres programmes. C'est de cette façon que les choses se passent. Par conséquent, de procéder par étapes, c'est–à–dire un programme maintenant, un autre un peu plus tard et le reste dans deux ans peut–être, n'est certes pas la façon la plus cohérente, efficace et précise d'examiner l'administration des programmes sociaux au Canada.

• (1105)

Bien des gens nous disent que, puisque tout va bien, il n'est pas nécessaire de réévaluer quoi que ce soit. Ils se demandent pourquoi nous revoyons maintenant les programmes sociaux, pourquoi le gouvernement se lance dans cette réforme des programmes sociaux au Canada? La raison est assez évidente pour chacun de nous ici à la Chambre et certainement pour la plupart des Canadiens. Ces programmes existent depuis 30 ans seulement, mais nous ne pouvons déjà plus les maintenir financièrement. Ils ne sont pas autosuffisants. Le coût de ces programmes grimpe en flèche d'année en année et, pire encore, ils sont largement financés aux dépens des générations futures.

Nous transmettons aux enfants de demain une bonne partie des dépenses engagées dans le cadre de ces programmes que nous trouvons si agréables pour nous aujourd'hui. Nous hypothéquons notre avenir pour les conserver. Depuis combien de temps sont–ils en place? À peine 30 ans. Depuis 30 ans, nous appauvrissons le pays et nos enfants pour nous accorder d'énormes avantages et maintenir une énorme bureaucratie responsable de leur administration. Et qu'avons nous accompli ainsi? Bien peu sur le plan des avantages à long terme pour le pays.

Quelqu'un doit enfin avoir le courage de dire ces choses et de prendre des mesures en conséquence. Les Canadiens espèrent que le gouvernement saura faire preuve de leadership et de gros bon sens pour s'attaquer à ces problèmes qui nous concernent, nous, et qui concernent les générations futures. Par ailleurs, ce n'est pas ce que nous constatons.

En fait, le gouvernement continue d'affirmer qu'il est tout à fait admissible d'hypothéquer le pays au rythme de 100 milliards de dollars durant son mandat. Il se réjouira s'il ne fait que cela. S'il ne nous endette que de 25 milliards de dollars par année, il aura accompli un excellent travail pour les Canadiens! Eh bien, les Canadiens, et notamment nos enfants, seront d'un autre avis.

Les personnes âgées seront en danger si l'on ne fait pas quelque chose. Beaucoup d'entre elles dépendent des prestations de retraite sur lesquelles elles ont misées pour assurer leurs vieux jours. Il est très clair pour quiconque examine ces programmes que les personnes âgées seront extrêmement déçues au cours des années à venir.

Dans seulement 15 ans, le taux de personnes âgées sera de 40 p. 100 supérieur à ce qu'il est à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une augmentation énorme. Ces Canadiens voudront bénéficier de prestations de vieillesse. Ils voudront toucher des prestations au titre du Régime de pensions du Canada. Ils voudront que le régime de santé puisse couvrir leurs besoins médicaux accrus.

Pourtant, qu'est–ce qui se passe? Ces programmes coûtent de plus en plus cher. Ils alourdissent le fardeau de la dette nationale

et sont en sérieuse difficulté. Nous négligeons d'examiner la situation attentivement, sérieusement et de toute urgence.

Si nous jetons un coup d'oeil au Régime de pensions du Canada auquel des gens comme moi cotisent fidèlement et obligatoirement pendant tellement d'années au cours de leur vie active, nous constatons qu'il a déjà fallu accroître les cotisations qui visent à maintenir ce programme. Selon l'analyse la plus modérée, ces cotisations seront passées à au moins 13 p. 100 lorsque la prochaine génération paiera pour nos pensions. Certains analystes laissent entendre que les futurs travailleurs et contribuables pourraient devoir cotiser jusqu'à 16 p. 100. Ces cotisations, même si elles ne s'élevaient qu'à 10 p. 100, s'ajouteront aux énormes intérêts annuels qui devront être remboursés sur l'argent que nous avons emprunté et au paiement de tous les autres programmes que nous utiliserons.

Pensons–nous sérieusement que le contribuable de l'avenir, en plus de rembourser nos intérêts et de payer pour tous les autres programmes afin de préserver notre société, de tenter de mener une vie décente, de poursuivre des activités commerciales et professionnelles, paiera tout bonnement 10 p. 100, 13 p. 100 ou 16 p. 100 de plus afin que vous et moi, monsieur le Président, puissions bénéficier du Régime de pensions du Canada? Cela n'arrivera pas.

Le futur contribuable va se révolter et dire que c'est nous qui l'avons mis dans ce gâchis et que si nous pensons qu'il va verser autant d'argent prélevé sur ses revenus pour que nous puissions toucher des prestations du Régime de pensions du Canada, nous pouvons aller nous rhabiller, car cela ne se passera pas comme ça. Je pourrais difficilement l'en blâmer.

• (1110)

Il faut arrêter de se faire des illusions. On ne peut plus simplement se dire qu'on n'a pas à s'inquiéter, que tout va bien aller.

Le contribuable de demain va devoir, chaque année, payer des milliards et des milliards de dollars en intérêt sur les sommes que nous avons empruntées. Cette année, par exemple, nous allons devoir puiser au moins 40 milliards de dollars dans nos poches, et il semble que ce sera plutôt 44 milliards de dollars, pour payer les intérêts sur les sommes que les gouvernements libéraux et conservateurs ont empruntées au cours des 25 dernières années. En 25 ans, ils ont réussi à grever notre économie de 44 milliards de dollars, des milliards qui ne pourront être utilisés pour la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, les soins de santé et tous les autres programmes dont nous avons tant besoin.

Le montant des intérêts qu'il faut payer augmente. Le gouvernement pense qu'il nous fait une faveur si ce montant n'augmente annuellement que de cinq ou six milliards de dollars sous sa piètre direction au cours des quatre prochaines années.

Nous ne pouvons continuer d'hypothéquer notre avenir. Nous devons nous attaquer à cette question immédiatement. Il suffit de dire que nous ne pouvons pas continuer d'obliger nos enfants à prendre 40 ou 50 milliards de dollars chaque année de leur économie, de leurs salaires durement gagnés, de leur activité économique parce que nous n'avons pas eu le courage et le bon sens de faire ce que nous devions faire, c'est–à–dire de vivre selon nos moyens et de nous acquitter nous–mêmes de nos obligations.

Il faut réorganiser ces programmes pour que les personnes qui en ont réellement besoin puissent compter sur eux, dans l'avenir. Ils doivent être réorganisés afin que l'État mette un terme à l'expansion de cet énorme appareil bureaucratique, cher et inefficace, et ne vienne pas nous dire qu'il s'occupe bien de nous. C'est d'une évidence flagrante que l'armée de fonctionnaires et la pléiade de tribunaux administratifs ne parviennent pas à répondre aux besoins, malgré leurs grosses dépenses et toute leur inefficacité, et que cela ne changera pas de sitôt.

Enfin, nous devons nous assurer que ces programmes resteront fiables et valables dans le futur. C'est absolument essentiel. C'est terrible d'entendre le gouvernement affirmer aux Canadiens qu'il voit à tout, que tout va bien et que nous allons récompenser nos personnes âgées qui ont tant investi dans notre pays en veillant à ce qu'ils jouissent de ces programmes. L'inaction de ce gouvernement est telle que nos personnes âgées sont pratiquement sûres de ne pas pouvoir compter sur ces programmes dans un avenir prochain, puisque leur nombre ne cesse d'augmenter.

J'exhorte aujourd'hui la Chambre à ne pas se contenter d'un projet de loi de régie interne et de quelques petits changements administratifs destinés à aider certaines personnes perdues dans la jungle bureaucratique. Tout cela est très bien, mais il faut aussi réexaminer tout le système que nous avons mis sur pied, cette organisation qui ne fonctionne plus après seulement 30 ans, parfois moins pour certains programmes. Il faut avoir le courage, la vision et le leadership nécessaires pour bien comprendre la situation et la modifier suffisamment pour que tous les Canadiens soient sûrs de trouver de l'aide quand ils en auront besoin, en sachant que le gouvernement n'ira pas exiger toujours davantage et chercher sans cesse plus d'argent dans leurs poches.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous en sommes arrivés à la prochaine étape du débat et, conformément à l'article 74, les députés auront maintenant droit de parole pour des discours de 20 minutes qui peuvent faire l'objet d'une période de 10 minutes de questions et commentaires.

Nous reprenons le débat avec l'honorable secrétaire parlementaire du solliciteur général.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je tiens à parler d'un élément particulier du projet de loi, soit les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur l'assurance–chômage. Ces modifications visent à faire avancer la cause de la justice sociale au pays.

Les dispositions législatives qu'on envisage d'adopter permettraient au gouvernement de divulguer des renseignements au commissaire de la GRC dans l'unique but de faciliter la tenue d'enquêtes et de poursuites à l'égard de personnes soupçonnées

d'avoir commis des crimes de guerre ou encore des crimes contre l'humanité, ainsi que leur extradition.

• (1115)

À l'heure actuelle, les lois relatives à la SV et au RPC ne nous permettent de divulguer des renseignements confidentiels que si une personne a été officiellement inculpée. Dans le cas de l'assurance–chômage, la loi actuelle interdit la divulgation de certains genres de renseignements, tandis que dans d'autres circonstances, la loi ne précise pas quel genre d'information peut être divulgué pour faciliter des enquêtes de cette nature.

Les modifications prévues par le projet de loi auraient pour effet d'uniformiser, pour les trois programmes que j'ai mentionnés, les conditions dans lesquelles des renseignements peuvent être divulgués par la GRC.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait qu'en vertu des nouvelles dispositions législatives, le commissaire de la GRC, le ministère de la Justice et le procureur général du Canada sont les personnes à qui les renseignements seraient divulgués. Il serait formellement interdit, peu importe les circonstances, de divulguer des renseignements sur les prestataires à des pays ou à des organismes étrangers.

En 1985, le gouvernement fédéral a institué la Commission d'enquête sur les crimes de guerre, sous la présidence du juge Deschênes. Le rapport de cette commission a été déposé à la Chambre des communes en mars 1987. Les auteurs du rapport recommandaient que la GRC et le ministère de la Justice travaillent conjointement en vue d'enquêter sur des crimes de guerre qui auraient été commis entre 1939 et 1945, soit pendant la dernière grande guerre mondiale.

Le rapport contenait également une liste de personnes présumées être des criminels de guerre vivant au Canada. La GRC et le ministère de la Justice déploient tous deux un grand effort pour trouver et inculper les personnes visées. Malheureusement, la tâche n'a pas été facile. Malgré les ressources considérables qu'a investies le Canada et dix–sept autres pays, la GRC n'a pas été en mesure de retrouver beaucoup de ceux dont on soupçonne qu'ils ont commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Bien sûr, l'absence de renseignements est la principale raison de cet insuccès.

Qui plus est, les efforts visant à obtenir des renseignements pertinents à l'étranger ont été compromis puisque les renseignements ont été détruits. Bien que de tels renseignements existent au Canada, il est plus souvent qu'autrement impossible d'y avoir accès en raison des restrictions qui ont été établies, non pas pour rendre les criminels de guerre intouchables, mais pour protéger les droits légitimes des citoyens canadiens honnêtes.

[*Traduction*]

Étant donné l'âge de ces personnes, les bases de données de la SV et du RPC sont certainement d'excellentes sources de renseignements pour identifier et retrouver les personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre. La première étape pour donner accès à ces renseignements a été franchie en 1992, lorsque les lois concernant ces deux programmes ont été modifiées pour permettre la divulgation de renseignements confidentiels si une accusation criminelle avait été déposée.

Toutefois, cette levée des restrictions d'accès n'a pas été très utile aux enquêteurs, puisque la GRC ne peut pas porter d'accusation si elle n'est pas certaine que le suspect est bien un criminel de guerre. Malheureusement, les renseignements ne peuvent être communiqués que si une accusation a déjà été portée.

Il y a deux types de renseignements contenus dans le programme d'assurance–chômage qui pourraient être utiles à des enquêteurs. Le premier type est constitué par les renseignements que donnent les prestataires. Étant donné l'âge actuel de ceux que l'on soupçonne d'être des criminels de guerre, il y en a certainement peu qui soient encore dans la population active, et encore moins qui pourraient toucher de l'assurance–chômage. Il pourrait cependant y avoir des exceptions, et donner à la GRC l'accès aux dossiers des clients de l'assurance–chômage pourrait dans certains cas fournir le lien indispensable.

Ce type de renseignements pourrait aider considérablement les enquêtes sur les cimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis plus récemment. Cela signifie de plus que tous les renseignements sur les prestataires recueillis par le ministère du Développement des ressources humaines seraient traités de la même façon en cas d'enquête sur des crimes de guerre.

• (1120)

Il importe de souligner que le fait de donner accès aux renseignements sur un client dans un cas semblable ne signifie pas que le gouvernement prend plus à la légère sa responsabilité de garder confidentiels les renseignements personnels. L'accès aux dossiers de la SV, du RPC et de l'assurance–chômage a toujours été étroitement contrôlé en raison de la nature des renseignements que ces dossiers contiennent. Pour administrer ces programmes, les fonctionnaires qui les administrent doivent recueillir des renseignements personnels sur des millions de Canadiens.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est un débat très important, je voudrais donc que l'on vérifie s'il y a quorum.

Le président suppléant (M. Kilger): Je constate qu'il y a quorum. Nous reprenons le débat.

M. Gagnon: Monsieur le Président, il s'agit en effet d'un débat très important. Que les députés de l'autre côté sachent bien que ce gouvernement prend son travail très au sérieux. On m'informe que 15 comités sont réunis aujourd'hui pour examiner diverses questions.

J'aimerais poursuivre mon intervention.

Une voix: Nous voulons votre point de vue.

M. Gagnon: Je vais vous le donner plus tard.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Avec tout le respect que je leur dois, je demande à mes collègues des deux côtés de la Chambre de bien vouloir s'adresser à la Chambre par l'intermédiaire de la présidence de sorte que nous puissions

garder au débat le décorum auquel nous sommes habitués en cet endroit.

M. Gagnon: Monsieur le Président, les fonctionnaires qui administrent ces programmes sont tenus à cette fin de recueillir des renseignements personnels auprès de millions de Canadiens. Si les clients refusaient de fournir des renseignements personnels aux fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines, de peur que ces renseignements ne soient suffisamment bien protégés, ce serait un obstacle considérable sur le plan administratif. Si les dispositions relatives à la confidentialité sont aussi restrictives, c'est pour protéger les Canadiens de toute intrusion dans leur vie privée.

Les Canadiens s'inquiètent de ce que des criminels admis au Canada puissent vivre parmi eux. Les Canadiens attachent beaucoup de prix à leur vie privée, mais ils veulent aussi la justice.

[*Français*]

Finalement, il reste une autre modification que j'aimerais expliquer à l'ensemble des députés de la Chambre. Il s'agit d'un changement apporté à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada qui découle d'une autre modification actuellement proposée par le solliciteur général.

La modification en question permettrait au ministère du Développement des ressources humaines de fournir des renseignements sur les prestations de la SV et du RPC qui sont actuellement versées à des détenus d'établissements carcéraux. Cela doit sûrement intéresser les députés du Parti réformiste.

Le but visé sera de percevoir des frais de logement et de nourriture sur les revenus de ces détenus. Le solliciteur général pourrait donc recevoir des renseignements exacts du ministère du Développement des ressources humaines concernant le montant des revenus des détenus afin de fixer des perceptions raisonnables.

Est–il vrai de dire que les détenus sont logés et nourris gratuitement et qu'ils peuvent également accumuler des revenus provenant de prestations fédérales qui sont éventuellement, bien entendu, payées par l'État et les contribuables canadiens? Je ne le crois pas. Les pensionnés qui ne sont pas des criminels doivent assumer les frais associés à leur hébergement et à leurs autres besoins. Afin d'assurer un minimum d'équité et de responsabilité, il est normal que les détenus d'établissements carcéraux en fassent autant, surtout s'ils reçoivent en plus des prestations fédérales.

Pour conclure, j'espère que les explications données ont permis d'éclaircir le bien–fondé de certaines de ces modifications que renferme le présent projet de loi et qu'elles ont procuré à l'ensemble des députés les renseignements voulus qui leur permettront d'expliquer à leur tour les changements en question à leurs commettants.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, mon collègue d'en face est naturellement en faveur du projet de loi et nous annonce que, en ce moment, il l'est surtout à cause de la justice sociale. Je me pose la question, monsieur le Président.

• (1125)

Les renseignements confidentiels dont il a fait l'éloge et qui seraient mis à la disposition de la Gendarmerie royale du Canada ne seraient qu'un outil pour permettre de déceler peut–être certains fraudeurs, que ce soit au chapitre de l'assurance–chômage ou dans d'autres domaines.

Le projet de loi présenté ne nous donne pas de clefs suffisantes pour que ça se limite à cela. Connaissant la façon de travailler des agents la Gendarmerie royale du Canada, on s'est aperçu, au cours des années passées, qu'ils se servaient de ces fameuses listes là pour faire leur travail, alors que ces renseignements–là n'étaient pas disponibles. Nous n'avons qu'à se souvenir de la liste des membres du Parti québécois. La GRC avait fait une tentative pour s'en procurer une pour ensuite essayer de déterminer si des membres y apparaissant ne respectaient pas certaines lois.

Donc, je pose la question suivante à mon collègue: Est–ce que le projet de loi actuel, présenté sous cette forme, nous garantit que les renseignements qui seront disponibles à la Gendarmerie royale du Canada ne serviront qu'à elle et non pas à d'autres moyens pour faire de la perversion?

M. Gagnon: Monsieur le Président, je crois que beaucoup de temps a passé depuis les événements malheureux des années 1970. Cependant, je peux lui assurer que, selon les dispositions de la loi telle que proposée, nous allons assurer la confidentialité des renseignements sur les Canadiens. Toutefois, on devrait quand même tenir compte de la présence de certains criminels de guerre, enfin de certains crimes qu'ils ont commis contre l'humanité. Il est certain que j'ai fait référence aux années 1939–1945, mais on doit quand même comprendre que d'autres personnes qui ont participé à certaines guerres qui durent encore, soit en Yougoslavie, soit en Somalie ou ailleurs dans le monde, ont commis des crimes aussi atroces que ceux qui ont été inculpés lors des années 1939–1945.

Malheureusement, ces gens–là font des efforts pour entrer au Canada et s'établir parmi nous, et je crois qu'il est du devoir de la GRC ainsi que du gouvernement du Canada et de tous les députés ici en Chambre de dénoncer toute présence de criminels de guerre ici au pays.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, il me reste seulement quelques années avant d'être une personne âgée. Mon collègue a encore beaucoup de temps devant lui, de nombreuses années comme il dit.

Compte tenu de son âge et indépendamment de sa contribution ctuelle au Régime de pensions du Canada—nous savons tous qu'il manque de l'argent pour acquitter toutes les obligations du régime alors que nous continuons d'y cotiser—mon collègue croit–il que lorsqu'il aura atteint l'âge de 65 ans, il y aura suffisamment d'argent dans le régime et que les générations futures seront en mesure de verser les prestations voulues pour lui permettre de recevoir des prestations du Régime de pensions du Canada, peu importe qu'il décide ou non de toucher sa pension plus tôt? Si le député croit qu'il n'y en aura pas assez, que devrait faire le gouvernement selon lui?

Le second sujet me touche davantage et cela a trait à un autre volet de nos programmes sociaux. Le Parti réformiste, comme les ministériels—ils l'ont d'ailleurs assez dit—se préoccupe des personnes qui sont vraiment dans le besoin. Nous tenons à fournir des services, une aide financière et les installations nécessaires aux personnes qui en ont vraiment besoin. Le problème, cependant, c'est que le gouvernement n'a pas consacré suffisamment de temps et d'efforts pour savoir où tracer une limite claire et pouvoir accorder une aide à ceux qui en ont vraiment besoin.

• (1130)

Le Programme de la sécurité de la vieillesse est non contributif; personne n'y contribue depuis 1971. Je voudrais demander à mon jeune collègue s'il croit que dans 25 ou 35 ans, lorsqu'il aura atteint l'âge de 65 ans, il devrait recevoir 386 $ par mois en guise de récompense pour son âge. Même s'il n'en a pas besoin, devrait–il toucher cet argent? Si, par malheur, mon collègue ou moi–même avions un revenu inférieur au revenu familial moyen ou à un certain niveau de revenu minimum, je crois que lui comme moi devrions y avoir droit à 65 ans.

Mes questions sont sérieuses. Je ne m'amuse pas. J'accorde beaucoup d'importance à ces deux questions. Ces deux questions me préoccupent et j'aimerais y trouver des réponses.

Le député peut–il me dire s'il y aura suffisamment d'argent dans le Régime de pensions du Canada? Estime–t–il qu'il devrait recevoir des prestations de la sécurité de la vieillesse à 65 ans?

M. Gagnon: Monsieur le Président, le député pose évidemment une question fort pertinente concernant la situation financière du Canada. Nous savons tous que le déficit est élevé. Nous sommes confrontés à des difficultés, mais nous avons aussi des défis à relever.

Il ne faut pas oublier que le projet de loi vise avant tout à trouver des solutions, des moyens pour remettre les Canadiens au travail. On a fait beaucoup pour encourager la formation et le recyclage, ainsi que pour libérer des capitaux pour les petites entreprises.

L'autre jour encore, les députés ont pris connaissance d'un rapport qui faisait état de notre intention de demander aux banques de mettre des capitaux à la disposition des petites entreprises afin de stimuler la libre entreprise et de créer des emplois partout au Canada. On peut faire beaucoup en collaborant avec les petits employeurs.

Bien sûr, le Canada n'est plus ce qu'il était quand je suis né, en 1962. Les choses ont changé et continuent de changer, mais, tant que nous chercherons de nouvelles solutions pour stimuler les investissements, attirer les investisseurs étrangers et libérer des capitaux pour les petites entreprises et sociétés, je suis convaincu que nous pourrons vaincre les obstacles et faire en sorte qu'il y ait de l'argent pour tous les Canadiens dans les années à venir.

M. Silye: Monsieur le Président, j'avais surestimé l'âge du député. Maintenant que je connais son âge véritable, je voudrais lui demander de nouveau s'il estime qu'il y aura suffisamment d'argent dans le Régime de pensions du Canada. Le député a déjà répondu à cette question par l'affirmative. Je passe donc à la deuxième question qui portait sur la sécurité de la vieillesse. Estime–t–il qu'il devrait, à 65 ans, toucher les prestations mensuelles, peu importe le montant qu'elles atteindront à ce moment–là, même s'il touche un revenu supérieur au revenu moyen?

M. Gagnon: Monsieur le Président, en tant que libéral et aussi en tant que Canadien, je tiens à ajouter que je crois en l'universalité des divers programmes offerts aux Canadiens. L'une des grandes caractéristiques de notre fédération, c'est le fait de reconnaître que tous les Canadiens doivent être traités de façon équitable.

Poser une question hypothétique comme le fait le Parti réformiste, c'est un peu comme demander à l'un de mes prédécesseurs qui aurait été élu en 1962 s'il pouvait prévoir l'élection de députés du Parti réformiste et du Bloc québécois 32 ans plus tard. Il est très difficile de faire ce genre de suppositions, de prédire que nous manquerons d'argent.

L'économie évolue et des changements surviennent. Naturellement, notre gouvernement s'occupe des finances de l'État. Le ministre des Finances accomplit un travail remarquable. Il ne faut pas oublier non plus que le ministre du Développement des ressources humaines veut consulter les Canadiens. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous sollicitons la collaboration des Canadiens.

Nous voulons consulter les Canadiens, et je suis persuadé que nous recevrons de l'extérieur du Parlement toutes sortes de propositions et de suggestions que, malheureusement, les députés de l'opposition ne nous font pas.

• (1135)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole au sujet de ce projet de loi, mais je veux aussi dire quelques mots sur un débat plus vaste qui a maintenant cours d'un bout à l'autre du Canada et qui a été, en fait, le nôtre ce matin, à savoir la réforme actuelle des programmes sociaux.

Pour bien comprendre la réforme des programmes sociaux, il faut remonter à la source de cette idée et du débat en question. Il faudrait probablement signaler tout d'abord que, au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux n'ont même pas soulevé la question de la réforme des programmes sociaux, comme si elle n'existait pas.

Un article intéressant a paru, le 14 octobre dernier, dans le *Ottawa Citizen*:

> Au cours de la campagne électorale, la première ministre de l'époque, Kim Cambell, a suscité un tollé de protestations en déclarant qu'il ne saurait y avoir de «pire moment» qu'une campagne électorale pour discuter de réforme de la politique sociale. Jean Chrétien le lui a beaucoup reproché et a contourné le problème, quant à lui, en donnant l'assurance que les programmes étaient là pour rester.

Il y a un an de cela. Le premier ministre tenait lui–même des propos ambigus, alors que c'est ce qu'il reprochait aux conservateurs de faire.

Le premier ministre avait alors ajouté, et je cite à nouveau l'article:

> «Le plan de notre parti est clair. Le filet de la sécurité sociale qui est en place au Canada va demeurer en place.»
>
> Le livre rouge, la bible électorale des libéraux, ne disait rien d'une réforme des programmes sociaux ni même de la nécessité de procéder à une telle réforme.

Le Parti réformiste, lui, a pris cette question de front, reconnaissant que les difficultés financières de notre pays sont directement liées à sa politique sociale puisque les programmes sociaux coûtent près de 80 milliards de dollars par année au Canada et qu'il n'est pas possible de régler ces problèmes financiers sans réduire les programmes sociaux.

Je signale, toutefois, que notre position était de commencer par réduire les dépenses avant de s'en prendre aux programmes sociaux. Nous avons dit que les Canadiens exigent qu'on fasse preuve de leadership, qu'on donne l'exemple. Ils veulent qu'on réduise les dépenses du Parlement. Ils veulent qu'on mette fin au régime de retraite actuel des députés. Ils veulent voir disparaître les chevauchements non seulement entre les programmes fédéraux et provinciaux, mais aussi entre ceux des différents ministères du gouvernement fédéral. Ils veulent que l'on réduise les subventions aux entreprises et aux groupes d'intérêts. Après cela, nous examinerons les programmes sociaux avec la collaboration de la population canadienne.

Au cours des jours et des mois qui ont précédé les élections, nous avons constaté que les gens croyaient que des compressions pouvaient être faites pour équilibrer le budget, ce que même le ministre des Finances reconnaît maintenant. Espérons qu'il n'est pas trop tard.

Nous avons dit que la population accordait une très haute priorité au maintien des dépenses au titre des soins de santé et nous n'avons pas changé d'idée. Nous avons déclaré que ces dépenses devaient être maintenues. Cependant, nous avons ajouté que nous devions respecter la compétence des provinces à qui la Constitution donne la responsabilité des services de santé.

Les gens nous ont aussi dit qu'il était très important de maintenir le financement de l'enseignement postsecondaire. Nous avons mis de l'avant différentes idées susceptibles de permettre une utilisation plus judicieuse des fonds qui y sont consacrés.

Les gens ont aussi déclaré qu'ils estimaient que des compressions et des changements devraient être apportés à d'autres programmes comme l'assurance–chômage qui, selon eux, devrait devenir un véritable régime d'assurance où les employeurs et les employés qui le financent en seraient les administrateurs. En d'autres mots, nous proposons de donner aux individus le pouvoir de contrôler leur propre vie et de créer un régime d'assurance correspondant véritablement à leurs besoins. Ce sont eux qui établiraient les critères d'admissibilité, le montant des cotisations et, bien sûr, celui des prestations. J'y reviendrai plus tard plus en détail.

Revenons maintenant au discours du Trône de janvier 1994, au budget et à l'annonce d'un examen des programmes de sécurité sociale. Je crois que c'était le 31 janvier 1994. Mon vis–à–vis fait oui de la tête.

• (1140)

Ce jour–là, le gouvernement a annoncé qu'il entreprendrait un examen des programmes sociaux. Il a ajouté que, dès l'automne, un rapport final contenant des recommandations serait présenté à la Chambre de même que des mesures législatives. Cet échéancier n'a pas été respecté, mais nous y reviendrons dans un moment.

Retournons à ce qu'on pouvait lire dans le discours du budget et dans les documents budgétaires au sujet de l'examen des programmes sociaux. Sur la question de la réforme de la sécurité sociale, on pouvait lire ce qui suit dans un des documents: «Le comité permanent demandera aux Canadiens leurs opinions sur les questions et les objectifs jusqu'en avril. Le ministre déposera ensuite un plan d'action fédéral, et le comité permanent tiendra des audiences publiques sur ce plan d'action jusqu'en septembre et présentera son rapport en octobre. Des activités fédérales–provinciales–territoriales se dérouleront également durant cette période. Le gouvernement déposera des mesures législatives de réforme à l'automne.»

Le gouvernement expliquait également dans ces documents de quelle façon il aborderait d'autres secteurs de la politique sociale qui ne sont pas visés par la réforme de la sécurité sociale, des secteurs comme les soins de santé, la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

Pour une raison ou pour une autre, ces éléments n'ont pas été regroupés, ce que je trouve très étrange puisqu'ils sont inextricablement liés. Je crois que, si nous examinons le livre vert qui a été présenté, nous y trouverons des contradictions, ou du moins nous verrons que, dans certains cas, on met la charrue devant les boeufs. Par exemple, dans le livre vert, il est question de l'utilisation des REER pour aider les gens à traverser une période de chômage.

Par contre, nous ne nous sommes même pas encore penchés sur des questions telles que la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Pendant ce temps, le gouvernement lance toutes sortes d'idées concernant l'imposition des REER et d'autres choses du genre. Cela se fait, évidemment, bien avant la publication de quelque document que ce soit sur l'avenir du Régime de pensions du Canada et du Programme de sécurité de la vieillesse.

Dès le début, le gouvernement a commis une grave erreur en n'examinant pas ces différents aspects tous ensemble.

Le projet de réforme des programmes sociaux visait à découvrir quelles idées existaient à cet égard afin que nous puissions accomplir deux choses: rendre les programmes sociaux plus efficaces et tâcher d'économiser un peu.

Le gouvernement a commencé par nier que telle était vraiment son intention. Il voulait nous donner l'impression qu'il s'agissait en réalité uniquement d'un effort pour rendre les programmes plus efficaces et aider les gens à sortir du chômage et ainsi de suite. Il y avait cependant, sous–jacente, une conscience crois-

sante, du moins certes chez le ministre des Finances sinon dans le reste du Cabinet, que des compressions devraient s'imposer dans le prochain budget fédéral et que nous ne pourrions pas continuer à dépenser autant que nous l'avions fait jusqu'ici au Canada.

Des retards se sont produits dès le lancement du processus d'examen des programmes sociaux. Il y a eu des problèmes dès le début. Des amis politiques ont été nommés au sein du groupe de travail, des gens ont touché de fortes indemnités quotidiennes, et d'autres retards sont survenus. L'entreprise a pataugé.

Les Canadiens tenaient vraiment à ce que le processus d'examen des programmes sociaux réussisse, car cela fait 10, 12 ou 15 ans qu'on parle au Canada de la nécessité d'un tel examen, et ils souhaitent que le gouvernement actuel y parvienne. Ils le souhaitent, car ils savent évidemment que leurs intérêts sont en jeu. Ils sont devenus de plus en plus inquiets cependant, et leurs inquiétudes continuent de grandir aujourd'hui.

Non seulement cet examen des programmes a été continuellement paralysé, à la grande déception des Canadiens, mais, à la veille de la publication du livre vert attendu depuis longtemps, le *Toronto Star* a révélé que la réforme des programmes sociaux allait entraîner de fortes compressions des dépenses, atteignant jusqu'à 7,5 milliards de dollars, même si le gouvernement avait donné aux Canadiens l'impression qu'ils seraient consultés avant que l'on envisage quelque compression que ce soit.

D'un autre côté, il a dû y avoir une erreur d'impression. Lors de sa publication, le livre vert ne comportait absolument aucun chiffre. Autrement dit, on invitait les Canadiens à choisir parmi tous ces programmes différents sans savoir combien ils allaient coûter ni ce que coûteraient les diverses solutions de remplacement. Ce devait sûrement être une erreur, car un gouvernement ne présenterait jamais une liste de propositions sans y inclure un élément aussi essentiel que le coût des programmes eux-mêmes.

• (1145)

Les Canadiens prennent quotidiennement toutes sortes de décisions. Je puis assurer que les plus importantes ont trait aux coûts, car ils savent qu'ils doivent vivre selon leurs moyens. Cela a toutefois échappé au gouvernement.

De plus, dans les diverses options, il n'est pas fait mention de nombreuses solutions qui ont été exposées au gouvernement durant la période ayant précédé la présentation du document à la Chambre. J'ai assisté à certaines des rencontres du DRH et j'ai entendu certains témoignages qui ont été présentés. Je me souviens d'avoir participé à une séance de comité et d'avoir suggéré que les études et les enquêtes d'anciennes commissions royales fassent partie des informations officielles que le gouvernement consulte lorsqu'il étudie les solutions de rechange.

J'ai parlé plus précisément du rapport de la Commission Forget, qui traitait de l'assurance-chômage et qui proposait, par exemple, de transférer celle-ci aux employeurs et aux employés, à ceux qui la financent. Le comité a rejeté cette solution parce que la majorité libérale s'y est opposée pour des raisons qui m'échappent. Certains membres du comité ont parlé en faveur de la proposition. Cependant, lorsqu'on leur en a donné l'ordre, ils ont tous voté contre celle-ci. J'invite le secrétaire parlementaire à examiner le compte rendu.

Les diverses options ne figurent pas toutes dans le document. C'est dommage, car les Canadiens devraient pouvoir examiner certaines des autres solutions qui ont été proposées au comité.

À l'origine, ce document a été présenté comme un plan d'action. C'est ce que prévoyait la motion. Elle mentionnait—je crois que c'était le 31 janvier—que le gouvernement présenterait un plan d'action dans les jours et les semaines à venir. Dans les mois qui ont suivi, ce plan d'action a toutefois été édulcoré et dilué jusqu'à devenir un document de travail.

En d'autres termes, le ministre, qui a le pouvoir d'ordonner à une multitude de fonctionnaires et à toutes sortes de serviteurs de l'État de réunir toutes les compétences de notre pays pour amorcer une réflexion sérieuse sur la réforme des programmes sociaux, après avoir entrepris un exercice qui a nécessité des milliers d'heures de travail et beaucoup d'argent, a présenté une petite brochure verte qui ne prévoit ou ne propose guère de plan d'action, mais qui présente seulement quelques-unes des nombreuses options examinées. C'est vraiment honteux.

Nous voilà maintenant dans la situation où d'autres groupes de toutes les régions du Canada nous disent qu'ils avaient des idées que le gouvernement a refusé de considérer, pour une raison ou pour une autre.

Je tiens à mentionner le rapport Keirans-Robson, de l'Institut C.D. Howe, qui proposait non seulement des solutions, mais aussi des mesures financières. Ces groupes disent: «Nous vous dirons à combien s'élèveront les réductions dans ces secteurs.»

Ce n'est pas ce que je propose, mais cela devrait être débattu. Au sujet de l'assurance-chômage, ils proposent qu'elle soit convertie en un véritable régime d'assurance-chômage, qu'il devrait y avoir une proposition pour éliminer les différences régionales en ce qui touche les périodes d'admissibilité et les prestations et que nous devrions éliminer toutes les composantes liées aux différences régionales et celles qui ne sont pas propres à un régime d'assurance. Le gouvernement ferait ainsi des économies de 5,5 milliards de dollars. Ils n'avaient pas honte de dire qu'ils feraient des économies dans ce domaine-là.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, ils ont proposé d'éliminer des dépenses de 2,5 milliards de dollars et de les transformer en un nouveau crédit d'impôt pour enfants destiné aux ménages à faible revenu. Les économies totales réalisées seraient de 4,9 milliards de dollars.

Ils ont parlé des soins de santé, ce dont le gouvernement hésitait à discuter ou, du moins, il a de la difficulté à convaincre les provinces d'en discuter. Aujourd'hui, en ce moment même, le premier ministre prononce un discours devant une salle vide où des gens étaient conviés au Forum sur la santé. Les ministres de la santé des provinces ont été invités, mais ne sont pas venus. De plus, les premiers ministres provinciaux avaient été invités par le premier ministre lui-même. Ils ont refusé de venir pour deux raisons: d'abord, ils savent que, du point de vue constitutionnel, la santé relève des provinces; ensuite, étant donné qu'elles doivent assumer la part du lion des dépenses de santé—près du double de ce que paie le gouvernement fédéral—, elles acceptent mal que le gouvernement fédéral tente d'établir l'ordre du jour. Le gouvernement a fait une grave erreur dans ce cas-là. Il a fait la

même erreur dans la réforme des programmes sociaux, la réforme de la TPS et la question des barrières commerciales interprovinciales.

• (1150)

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Il ne voulait même pas qu'elles coprésident les délibérations.

M. Solberg: Le gouvernement ne voulait même pas qu'elles coprésident les délibérations, comme le souligne mon collègue.

Qu'il suffise de dire que le livre vert fait problème à bien des égards. Il a été fortement critiqué non seulement par les médias, les provinces et les nombreux groupes d'intérêts spéciaux payés par le gouvernement pour comparaître, mais encore par la population canadienne elle–même.

Le programme d'élimination du déficit en trois ans que les réformistes ont proposé a vraiment donné le ton. Récemment, nous avons reçu des propositions de Tom Courchene, qui a comparu devant le comité. Le député de Winnipeg était présent lors de sa comparution. M. Courchene a fait un excellent exposé. Je pense qu'il n'a retrouvé aucune de ses propositions dans le livre vert. Il a donc jugé bon de présenter son propre livre. Ses propositions sont maintenant examinées publiquement. Espérons que le gouvernement en tiendra compte et qu'il examinera certaines de ses idées.

Un autre problème se pose aujourd'hui pour le gouvernement. L'année 1994 tire à sa fin. Le gouvernement a encore une fois repoussé au 6 février 1995 la date limite de présentation du rapport sur cette question. Nous devions, au départ, avoir une mesure législative à ce sujet cet automne. Si nous tenons compte du temps qu'il faut pour rédiger une mesure législative, pour lui faire franchir les différentes étapes de lecture à la Chambre et l'étape de l'étude en comité, il est fort possible que cette mesure ne soit pas adoptée avant 1996, si c'est ainsi que le gouvernement décide de procéder.

Cela signifie que ce sera probablement un an, peut–être un an et demi, avant les prochaines élections, en admettant que le gouvernement organise des élections dans les quatre années de son mandat. Cela m'inquiète. Tout le monde sait que les gouvernements échouent très souvent au dernier moment, au moment critique, quand ils doivent affronter les électeurs, surtout quand ils parlent de faire des réductions importantes à une chose aussi chère aux Canadiens que les programmes sociaux.

Cela m'inquiète. Cette question est inextricablement liée à la question de la responsabilité financière et aux problèmes énormes que nous avons, dans notre pays, en raison des dépenses exagérées du gouvernement libéral et du gouvernement conservateur qui l'a précédé.

Nous avons un déficit de 40 milliards de dollars et une dette de près de 535 milliards de dollars. Avant longtemps, les créanciers internationaux vont être écoeurés. Ils vont dire qu'ils en ont assez et qu'ils iront trouver un endroit où ils pourront investir en toute sécurité.

Cela m'inquiète de voir que le gouvernement, en face, ne se rend pas compte de cela. Il ne comprend pas l'urgence de la situation. Le ministre des Finances en est peut–être conscient, mais je pense que le premier ministre n'en est pas conscient, et que le ministre du Développement des ressources humaines n'en est pas conscient lui non plus.

J'exhorte le gouvernement à se rendre compte de la gravité de la situation, à revoir sa réforme des programmes sociaux et à faire des réductions importantes, dans un proche avenir, pour le bien de tous les Canadiens.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai porté attention au discours du député.

Je pensais que nous discutions de questions touchant la réforme du programme de la sécurité du revenu. Je voudrais tout d'abord demander à mon collègue s'il a une opinion sur des exemples concrets d'amélioration du service offert aux personnes âgées, car c'est, en réalité, l'objet de ce projet de loi.

Par exemple, il faudra seulement une demi–journée pour traiter une simple demande de prestations de sécurité de la vieillesse, alors qu'il faut compter actuellement environ sept jours. Le temps de traitement d'une demande de prestations du Régime de pensions du Canada passera de 13 à un jour. On va améliorer également le service téléphonique pour répondre à 97 p. 100 de tous les appels. En ce moment, la proportion n'est que de 50 p. 100 environ. Les personnes âgées seront en mesure de modifier certains renseignements au téléphone, comme leur adresse, si elles utilisent un appareil à clavier. Les clients qui préfèrent un service personnalisé et qui n'ont pas de téléphone à clavier pourront s'adresser à des employés pour répondre rapidement à leurs questions.

• (1155)

Ce sont des modifications bien réelles et constructives qui ont des répercussions tous les jours sur la vie des personnes âgées. Le député devrait s'intéresser aux questions que nous abordons dans ce projet de loi. Au lieu de cela, il profite de l'occasion pour élargir le débat et parler de notre réexamen de nos programmes de sécurité sociale. Le fait est que notre gouvernement est le premier, depuis bien longtemps, à avoir le courage de prendre les décisions très difficiles qui s'imposent face aux énormes défis que nous avons à relever en tant que pays.

Treize pour cent des Canadiens sont sans emploi pendant un an ou plus. Le chômage à long terme a triplé depuis 1976. Lorsque 40 p. 100 de ces gens sont confrontés à un chômage structurel et que 30 p. 100 des Canadiens ont du mal à lire, à écrire et à compter, il faut reconnaître alors que nous devons essayer de bâtir un système de sécurité sociale meilleur et plus efficient, un système qui, premièrement, aide les Canadiens à décrocher un emploi et à le garder, deuxièmement, vienne au secours des plus vulnérables et, troisièmement, soit durable.

Une autre lacune du discours de mon collègue concerne le livre rouge. Étant donné tous les livres qu'il n'a pas lus, je ne

m'attends pas à ce que le député lise celui-ci. S'il lisait ce livre rouge très attentivement, il trouverait les affirmations que je veux lui citer, car je sais qu'il va participer au débat sur la sécurité sociale. Je suis persuadé qu'il ne voudrait pas mal informer les Canadiens.

En ce qui concerne l'engagement pris dans le livre rouge, j'invite mon collègue à lire la page 14 où l'on dit:

> Nous adopterons une batterie de mesures pour redresser l'emploi et encourager l'expansion économique.

À la page 19, on ajoute:

> Nous avons pour but d'aider à la réinsertion économique et sociale des assistés sociaux aptes au travail.

À la page 19 toujours et à la page 20, on déclare:

> Un gouvernement libéral coopérera donc avec toutes les provinces qui innovent dans le cadre des mécanismes de financement, comme le régime d'assistance publique, en adoptant des formules plus volontaristes.

Il y a d'autres pages qui portent sur les questions abordées dans le cadre du réexamen de notre système de sécurité sociale. Le député devrait prendre le temps
de lire le livre rouge et le livre vert et de dire en toute honnêteté aux Canadiens où le Parti réformiste va effectuer des compressions de 15 milliards de dollars.

M. Solberg: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa série de questions. Il a abordé un certain nombre de points, mais parlons d'abord de ce projet de loi. Je félicite le gouvernement s'il veut vraiment améliorer les services. C'est fort souhaitable évidemment.

Toutefois, comme l'a fait remarquer la députée de Calgary-Nord, une telle mesure équivaut à polir l'auto, alors que la transmission est en train de lâcher. En fait, parmi les grandes questions que le pays doit résoudre maintenant, l'une des principales est sans doute la réforme des programmes sociaux. Inutile donc de discuter de la pertinence de répondre plus rapidement au téléphone. Il est évident que ce serait une bonne chose. Nous savons tous qu'il est important d'accélérer les services aux aînés. Nous le comprenons fort bien.

Pour ce qui est du livre rouge, des citations de vagues références à certaines discussions sur la réforme des programmes sociaux ou des aspects secondaires de celle-ci ne signifient pas que, dans ce livre, le gouvernement se soit engagé de quelque façon que ce soit à s'attaquer sérieusement au problème.

Le gouvernement a tenté de minimiser l'importance de la question durant la campagne électorale. Il a minimisé aussi l'importance de la dette à un point tel qu'il vient tout juste de réaliser, un an après le début de son mandat, l'ampleur véritable de la dette du pays. Et il ne l'a pas fait de son propre chef, mais plutôt parce que les investisseurs internationaux lui ont fait savoir qu'il devait mieux gérer ses finances, car, autrement, ils iraient investir ailleurs. C'est aussi simple que cela. Cette prise de conscience n'est pas le fait d'un gouvernement qui aurait prévu la situation, formé un groupe de travail et décidé de consulter les Canadiens.

Malgré tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, s'il avait lu le plan zéro et trois dont nous avons distribué des millions d'exemplaires durant la campagne électorale, il aurait constaté qu'on y proposait des éléments de réforme des programmes sociaux. Tout cela est maintenant d'ordre public. En fait, au printemps, nous avons remis au ministre des Finances une liste de compressions totalisant 20 milliards de dollars et nous proposons au gouvernement de l'utiliser dans sa lutte contre le déficit et la dette. J'offre donc cette liste au secrétaire parlementaire.

• (1200)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député au sujet de l'aspect humain du projet de loi.

À la lecture de l'amendement qu'on a proposé, on se rend compte que, finalement, il n'y a pas une très grande protection pour les gens qui seront couverts par la loi face à des sollicitations indues qu'il pourrait y avoir. Par exemple, en matière de publicité, une personne qui divulguerait des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées, à des fins de sollicitations commerciales, de télémarketing, de telles choses, ne serait pas passible de poursuites dans le sens du Code criminel. Donc, on voit tout le champ d'action qui s'ouvre à des gens qui voudraient profiter d'une clientèle qui serait peut-être plus sensible, plus sujette à ce type d'approche.

J'aimerais savoir du député s'il n'a pas un peu peur que se produise, suite à l'adoption de cette loi, ce qu'on retrouve avec la Loi sur l'assurance-chômage, en ce qui concerne l'assurabilité des gens, notamment lorsqu'il y a des liens de parenté entre les gens qui travaillent pour la même compagnie, où il y a comme un genre de harcèlement qui se fait par Revenu Canada? Ce sont des situations où il est très justifié de faire des études et des enquêtes, alors qu'à d'autres places, ce l'est moins. Mais ce qui est certain, c'est que ça prend toujours beaucoup de temps.

J'aimerais savoir si mon collègue ne croit pas que la loi, telle que rédigée, représente un danger que ne se reproduise, pour les personnes âgées, la réalité qu'on fait vivre aux gens qui sont bénéficiaires d'assurance-chômage et qui sont en situation difficile? Deuxièmement, il y a l'aspect que je soulevais, à savoir si cela ne va pas soumettre les personnes âgées à une batterie de sollicitations, parce que des gens pourraient avoir des intérêts financiers à divulguer les listes de personnes qui sont touchées par la loi.

[*Traduction*]

M. Solberg: Monsieur le Président, je voudrais m'excuser auprès du député parce que j'ai manqué la première partie de son intervention. Je sais toutefois qu'il a traité longuement de la question de la confidentialité et il va de soi, quant à moi, qu'il s'agit là d'un aspect très important.

Chose sûre, il y a bien longtemps que notre pays essaie de protéger les documents confidentiels de nature personnelle. Je veux insister sur les problèmes qui peuvent se poser quand ce genre de situation nous échappe. Si ma mémoire est bonne, ici même, en Ontario, une ministre provinciale a dû démissionner pour cette raison. Il ne fait aucun doute que nous devons être très prudents à cet égard et, dans ce domaine, le député en sait beaucoup plus que moi. Je vais donc en rester là.

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés que la Chambre est saisie ici d'un projet de loi précis, le C-54. C'est la raison pour

laquelle je voudrais en profiter pour résumer les modifications qu'on y trouve et l'objet de ces modifications.

Comme certains l'ont dit au cours de ce débat, ces modifications ne reflètent pas d'importantes initiatives de politique. Le projet de loi traite plutôt des changements qu'il est nécessaire d'apporter aux lois en question pour améliorer l'administration et le service à la clientèle.

Le plus important de ces changements est sans aucun doute la modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui accordera au ministre du Développement des ressources humaines le pouvoir discrétionnaire de dispenser les prestataires de l'obligation de renouveler leur demande de supplément de revenu garanti et d'allocation de conjoint. Il s'agit là d'un exemple manifeste de l'amélioration du service à la clientèle. Cette mesure permettra de réduire la paperasserie de beaucoup de personnes âgées et le nombre de ces personnes qui ne reçoivent pas leur supplément de revenu à temps parce qu'elles ont présenté leur demande de renouvellement en retard.

Il y a ensuite les changements apportés au système d'appel de la sécurité de la vieillesse, qui offriront un moyen d'appel plus efficace aux clients insatisfaits de la décision rendue aux termes de la loi. Ce nouveau système devrait réduire le nombre de décisions devant faire l'objet d'appels devant les tribunaux et permettre de régler plus rapidement les appels.

Un autre groupe important de modifications porte sur une plus grande divulgation de renseignements. Ces changements, qui touchent les quatre lois que modifie le projet de loi C–54, amélioreront la coordination et l'administration de programmes qui deviennent forcément plus interdépendants.

• (1205)

En outre, pour la première fois, on pourra utiliser d'importantes banques de données sur des clients pour faciliter des enquêtes, des poursuites et des activités en matière d'extradition en ce qui concerne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En raison des restrictions imposées aux situations où ces renseignements peuvent être divulgués, les clients seront toujours assurés de l'engagement du gouvernement à protéger les renseignements personnels.

Ce groupe comprend également une modification qui permet au Service correctionnel du Canada d'accéder à un nombre limité de renseignements au sujet des prestations au titre de la SV et du RPC qui sont versées à des personnes détenues dans des établissements fédéraux.

L'autre changement dont je voudrais parler, c'est la réintroduction de la période de rétroactivité de 12 mois pour les personnes qui font une demande de prestations de retraite dans le cadre du Régime de pensions du Canada après l'âge de 65 ans. Cette période correspondra à celle prévue pour le versement rétroactif des prestations de sécurité de la vieillesse et d'autres prestations accordées dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

Un autre élément important pour le traitement juste et équitable des pensionnés, c'est la disposition qui permettrait au ministre de ne pas exiger le remboursement des prestations versées en excédent à la suite d'erreurs de l'administration. Ce changement fait pendant à une disposition qui se trouve actuellement dans le Régime de pensions du Canada et permet de veiller à ce que nos clients ne soient pas tenus financièrement responsables d'erreurs indépendantes de leur volonté.

Voilà qui résume, à mon avis, les principaux changements proposés dans le projet de loi C–54, lequel contient aussi un certain nombre de modifications mineures que je voudrais mentionner car elles montrent les changements subtils qui peuvent être apportés pour améliorer la façon dont nous procédons au gouvernement. Ces améliorations se traduisent par de meilleurs services aux personnes touchées par la législation du gouvernement, autrement dit chacun de nous à un moment donné de notre vie.

Par exemple, tout employé du ministère du Développement des ressources humaines qui participe à l'application de l'une de ces lois pourra recueillir des déclarations et affirmations sous serment non seulement dans le cadre de ces programmes, mais aussi pour le compte d'autres ministères fédéraux et provinciaux. Cela évitera aux clients de devoir se présenter à plus d'un bureau pour obtenir ces services, comme c'est actuellement le cas.

En outre, la SV et le RPC permettront aux municipalités d'être remboursées directement de l'aide qu'elles auront fournie à un demandeur de prestations en attendant qu'une décision ait été rendue au sujet de sa demande. Aujourd'hui, la législation autorise seulement le remboursement à un gouvernement provincial, ce qui veut dire que la province doit ensuite rembourser la municipalité. L'élimination de l'intermédiaire, pour ainsi dire, permettra sans nul doute de simplifier l'administration du programme.

Les clients de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada seront aussi mieux servis grâce aux nouvelles dispositions permettant au ministre de ne pas exiger le remboursement de prestations versées en excédent à la suite d'avis erronés ou d'erreurs de l'administration. Il ne sera plus nécessaire pour le client d'adresser une plainte par écrit au ministre afin que celui–ci prenne les mesures correctives nécessaires en cas d'erreur de l'administration. Sans ce changement, le ministère ne peut légalement prendre de mesures correctives quand il s'aperçoit qu'un client a perdu son droit aux prestations à la suite d'une erreur d'un employé. Dans l'état actuel des choses, le client doit communiquer par écrit avec le ministre afin d'obtenir qu'une telle erreur soit corrigée.

Cette disposition est injuste et ne tient pas compte de la complexité de la loi. On ne peut pas toujours s'attendre à ce qu'on s'aperçoive qu'une erreur a été commise. Les deux parties, le client et l'administration, peuvent donc ainsi veiller à ce que des mesures correctives soient prises.

La Loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit que les prestations versées en trop ne peuvent être récupérées que si l'erreur a été commise dans les deux dernières années. On abolit maintenant ce délai pour être sûr que les clients ne reçoivent pas de prestations auxquelles ils n'ont pas droit. Il n'est que juste de ne pas effacer une dette simplement parce qu'un délai a été dépassé.

Comme nous le savons tous, le gouvernement a la tâche de s'assurer que nos ressources financières trop rares soient vrai-

ment distribuées à ceux à qui on les destine. Pour certains, le remboursement représentera des privations importantes, mais on a prévu le problème. Une disposition de la Loi sur la sécurité de la vieillesse autorise le ministre à effacer cette dette dans certaines circonstances. Seuls ceux qui sont en mesure de rembourser devront le faire.

Je n'ai certainement pas discuté de tous les amendements, mais j'ai résumé ceux qui me semblaient avoir le plus d'incidence sur nos pensionnés. Je crois que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction et que c'est le public qui en bénéficiera. Je suis sûr que tous les députés le savent, nous pouvons faire plus, et nous ferons davantage à mesure que nos efforts pour améliorer la machine gouvernementale progresseront.

J'ai hâte de voir quelles seront les prochaines améliorations, qui ne devraient pas tarder.

• (1210)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député au sujet du projet de loi C–54 dont nous sommes saisis. Mon collègue a parlé d'aspects purement administratifs, quoique très techniques, des programmes sociaux.

Or, je ne suis pas sûr que nous puissions agir efficacement en utilisant une balayette. Comme un agriculteur disait un jour, lorsque les vaches sont restées longtemps dans l'étable, une balayette ne suffit pas. Il faut parfois prendre les grands moyens pour faire le nettoyage. C'est peut–être ce que nous devrions faire aujourd'hui.

Le député a parlé de la sécurité de la vieillesse. Le Parti réformiste a fait connaître ses propositions à ce sujet, pendant la campagne électorale et ici même à la Chambre. Le parti a fait des recommandations et il a démontré qu'on pourrait réaliser des économies de 3,5 milliards de dollars. Je tiens à rappeler cependant que nous tenons à ce que le programme s'adresse aux personnes les plus démunies.

Le député peut–il donner comme exemple une façon précise de réaliser des économies dans le cadre de ce programme?

M. Gallaway: Monsieur le Président, je trouve très intéressant qu'un député de l'Ouest parle de balayette. Je suppose qu'il en sait davantage au sujet de l'agriculture.

J'étais également surpris d'entendre le député dire qu'à certains égards le projet de loi est une mesure banale et insignifiante. Je suis surpris d'entendre de tels propos de la part du député d'en face qui laisse toujours entendre que son parti devine, dans sa sagesse, ce que les gens pensent.

Je puis assurer à mon collègue, qui juge ce projet de loi banal, que s'il suivait ce qui se passe dans son bureau de circonscription, il se rendrait compte que l'administration des programmes constitue un élément majeur. Cette question préoccupe grandement les personnes âgées et je trouve vraiment surprenant d'entendre le député dire que nous nous attaquons au problème avec une balayette alors qu'il aurait plutôt recours à un instrument aratoire.

Le député devrait consulter les personnes âgées avec qui il traite. Il devrait consulter les personnes âgées qu'il sert; je crois qu'il se rendrait compte qu'elles sont en faveur des changements proposés.

Du point de vue de l'administration de la bureaucratie gouvernementale—et nous reconnaissons tous qu'il y a un certain élément bureaucratique, un continuum bureaucratique—le député se rendrait compte que le gros de ses électeurs est en faveur des changements de ce type, qui permettent de simplifier en quelque sorte le processus, d'accorder une plus grande liberté d'action aux décideurs et d'alléger le système en éliminant des intermédiaires.

Nous administrons un système qui s'adresse principalement à des personnes âgées et ces dernières ont été jusqu'à maintenant mécontentes de l'administration du système.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de n'avoir pas répondu à la question.

Ce qui est intéressant, c'est que dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt que je représente, nous avons un des taux les plus élevés au pays de personnes âgées. Le député devrait peut–être étudier cela et faire attention lorsque l'Ouest parle, car nous savons de quoi nous parlons.

Il a parlé de consultations. Aucun autre parti de cette Chambre n'a passé plus de temps à consulter la population du Canada que le Parti réformiste du Canada. Lors d'une récente série d'assemblées publiques dans ma circonscription—ce ne sont pas des réunions où nous allons faire des discours, mais des ateliers interactifs auxquels les gens participent activement—le déficit et la dette ont été désignés comme étant la principale préoccupation au Canada, actuellement.

• (1215)

Lorsque l'on considère que le système de programmes sociaux coûte 80 milliards par année et que les paiements d'intérêts atteignent 40 à 44 milliards par année, on voit immédiatement ce qui porte atteinte au filet de sécurité. Oui, j'appuie sans réserve certains des points de ce projet de loi. Oui, nous devons améliorer l'administration des programmes sociaux, mais je voudrais quelque chose de précis.

C'est pour cela que je repose la même question au député. Que suggère–t–il, ou que suggère son parti, pour économiser de l'argent sur les programmes sociaux et en particulier sur le Programme de sécurité de la vieillesse?

M. Gallaway: Monsieur le Président, je constate avec intérêt que le député est passé maître de la consultation. Encore une fois, il semble que nos vis–à–vis soient seuls en mesure de discerner ce que veulent les Canadiens.

Le député mentionne qu'au cours des consultations populaires qu'ils ont tenues dans l'Ouest, le problème dont il a été surtout question a été celui de la dette et du déficit. Or, c'est ce que disait

son parti pendant la campagne électorale. C'est un problème sur lequel notre parti a aussi insisté pendant la campagne électorale, et auquel le ministre des Finances s'attaque aujourd'hui.

Je doute que pour cerner les problèmes, les gens d'en face soient mieux placés pour savoir ce que les Canadiens pensent. Je conviens que, dans une certaine mesure, ils sont peut–être plus au courant de ce qui se passe dans certaines régions précises de l'Ouest, mais je doute qu'ils arrivent mieux que d'autres à discerner ce que les Canadiens pensent.

M. Hart: Monsieur le Président, je rappelle au député que le Parti réformiste du Canada représente non seulement des gens de l'Ouest, mais bien de partout au Canada et que nous tenons vraiment des consultations d'un océan à l'autre.

J'aimerais aussi que le député nous indique seulement un aspect du programme où il est possible de réaliser des économies. À mon avis, c'est une question que les Canadiens sont en droit de poser à n'importe lequel de leurs représentants au Parlement.

Je pose la question une troisième fois. Le député peut–il nous indiquer un seul endroit dans le Programme de sécurité de la vieillesse où il est possible de réaliser des économies importantes et nous dire quel en serait le montant?

M. Gallaway: Monsieur le Président, une caractéristique des gens d'en face, c'est qu'en fait, ils ne veulent jamais débattre le projet de loi dont la Chambre est saisie, mais plutôt parler de leur formidable vision du Canada et du processus unique qui les identifie, soit la consultation populaire.

Par suite de toutes les consultations populaires qu'ils tiennent apparemment en Nouvelle–Écosse, au Québec, en Ontario et en Colombie–Britannique, comment se fait–il que le député soit incapable de nous rapporter ce que les Canadiens considèrent comme étant leurs plus gros problèmes actuellement?

M. Silye: Monsieur le Président, je veux demander une précision.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député veut peut–être invoquer le Règlement.

M. Silye: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sauf erreur, il est prévu au Règlement que, lorsqu'un député interroge un ministre pendant la période des questions, le ministre n'est pas absolument tenu de répondre. Dans la période des questions et des observations qui fait partie des débats, les parlementaires sont–ils tenus de répondre?

Le président suppléant (M. Kilger): De toute évidence, la présidence considère qu'il ne s'agit pas ici d'un recours au Règlement, mais bien de la poursuite du débat.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, à titre de député de Richmond—Wolfe, j'ai le plaisir de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–54 concernant un groupe de personnes extrêmement importantes dans notre société puisque c'est un groupe de personnes à qui nous devons tant.

Une société qui respecte ses aînés en est une qui respecte son passé et la sagesse qui l'accompagne, et cette sagesse vient de la maturité.

• (1220)

Elle tend ainsi à construire un environnement harmonieux pour la jeune relève. L'objectif du Bloc québécois est d'appuyer et de réaliser un tel projet de société, et non de détruire un pays, comme se plaisent à dire les libéraux et le Parti réformiste.

Au Canada, il y a 21 p. 100 des personnes âgées, soit 625 000 aînés, qui sont pauvres, dans la misère. Le pourcentage des personnes âgées à faible revenu est toujours supérieur à celui de la population. En 1992, le revenu moyen des familles de personnes âgées était de 30 p. 100 inférieur à celui des autres familles. Entre 1982 et 1992, le revenu moyen des personnes âgées connaît une augmentation de 6 p. 100, comparativement à une augmentation de 10 p. 100 pour l'ensemble des autres citoyens canadiens. En 1992, le revenu moyen des personnes âgées seules était de 18 434 $ alors que celui des autres personnes seules était de 25 000 $.

Voilà donc une facette de la société canadienne qui reflète bien mal les allégations de son premier ministre et de son parti à propos d'un Canada où il fait bon vivre.

Le projet de loi C–54 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada en particulier, comprend, il faut le noter, plusieurs mesures qui auront un impact positif sur le fonctionnement des programmes destinés aux personnes âgées, il faut le reconnaître. Cependant, le projet de loi est nettement insuffisant en tant que mesure visant à réduire la pauvreté chez nos aînés. Au contraire, à certains égards, il dénote chez le gouvernement une volonté ferme d'accentuer les contrôles sociaux et de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos des plus démunis de nos sociétés québécoise et canadienne.

L'aspect positif de ce projet de loi C–54 apparaît dans les mesures qu'il propose pour assouplir les règles d'application qui encadrent les prestations de sécurité de la vieillesse, le régime de supplément du revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. Ainsi, le fait que les prestations d'allocations au conjoint soient désormais, dans le cadre de ce projet, converties automatiquement en prestations de la sécurité de la vieillesse dès que les clients atteignent 65 ans est une mesure positive.

Une série d'autres mesures comprises dans ce projet de loi pourraient améliorer le sort des aînés de nos deux sociétés. Il faut noter entre autres le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint qui pourront être versés même si les personnes en font la demande en retard. Désormais les personnes pourront annuler la cession de leurs prestations à n'importe quel moment, la cession étant le transfert au conjoint, en tout ou en partie, d'une pension.

Les clients pourront donc demander au gouvernement fédéral de rembourser directement les différentes prestations provinciales qu'ils ont reçues en attendant d'être admis au Programme de la sécurité de la vieillesse ou au Régime de pensions du Canada. Le fait d'exempter les prestations de la possibilité d'être saisies ainsi que celui de permettre aux personnes âgées qui veulent en

appeler d'une décision de le faire avant tout par l'entremise d'une demande de reconsidération plutôt que d'aller en appel sont encore une fois de plus un ensemble de mesures qui pourront améliorer le sort des aînés de nos deux sociétés.

Cependant, le projet de loi C–54 présenté par le gouvernement libéral n'a aucune envergure, voire volonté, en ce qui concerne la réduction de la pauvreté chez les aînés. Ce gouvernement demeure fidèle à lui–même, c'est–à–dire à son choix délibéré d'accroître le contrôle des populations les plus démunies, tout en maintenant les paramètres d'une société artificiellement riche qui croule sous les dettes et qui est au bord de la faillite.

Le problème de déficit, de contrôle des dépenses, et plus précisément l'inaction du gouvernement, ont provoqué une remise en question de l'ensemble des programmes sociaux. Avec le concours au régime d'assurance–chômage, et particulièrement avec les modifications apportées au crédit en raison de l'âge pour les personnes âgées, le dernier budget a donné le ton quant à l'orientation du gouvernement.

• (1225)

Lorsque les dirigeants politiques d'une société s'attaquent délibérément aux plus démunis et aux plus vulnérables de ses membres, comme le fait le Parti libéral du Canada, cela dénote les symptômes d'une société sans projet d'avenir et protégeant les plus riches.

Permettez–moi de rappeler brièvement que tous les contribuables âgés de 65 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 de 3 482 $ au fédéral et de 20 p. 100 de 2 200 $ au Québec. La modification apportée par le dernier budget vise à réduire ce crédit pour les personnes âgées disposant de revenus nets dépassant 25 921 $ et à l'éliminer complètement lorsque le revenu net du particulier atteint 49 100 $.

Il faut se poser la question. Est–ce que le gouvernement considère qu'une personne âgée disposant de 25 000 $ de revenu est un riche contribuable? Les faibles efforts de réduction des dépenses se font sur le dos des plus démunis de la classe moyenne, on s'en rend bien compte. Le projet de loi C–54 est à cet égard une suite logique du premier budget libéral, tout en étant un projet d'accompagnement à la réforme des programmes sociaux présentée par le ministre du Développement des ressources humaines.

Le projet de loi C–54 est, en réalité, un même et unique processus de coupure de budget que la réforme des programmes sociaux. Le régime des pensions publiques est donc à l'étude au même titre que l'assurance–chômage et la formation de la main–d'oeuvre. La similitude entre le premier budget, la réforme des programmes sociaux et le projet de loi C–54 apparaît principalement sur deux aspects dans ce projet: celui, dans un premier temps, des mesures d'économies envisagées par le gouvernement et dans un deuxième temps, celui de l'augmentation des organismes qui auront accès aux renseignements personnels sur les aînés, élargissant ainsi les mesures de contrôle.

En ce qui a trait aux mesures d'économie, le gouvernement justifie la diminution de la période de rétroactivité de 5 à 1 an par un souci de conformité entre le Programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Il faut noter, cependant, que chaque fois que ce souci se manifeste, le résultat est un ajustement à la baisse. En bout de ligne, le gouvernement resserre une fois de plus les conditions des programmes pour les personnes âgées.

Deuxièmement, le gouvernement devra expliquer en quoi il est mal protégé par les dispositions actuelles sur les trop–payés à la sécurité de la vieillesse. La loi actuelle, disons–le, prévoit que le gouvernement peut revenir en arrière sur deux années au maximum. L'abolition de ce délai maximum procurerait entre autres deux millions de dollars supplémentaires au gouvernement. Étant donné que les prestataires sont protégés face aux erreurs possibles des fonctionnaires, le ministre devrait indiquer dans quelle poche il va chercher ces dollars supplémentaires.

Troisièmement, il apparaît indécent, de la part de ce gouvernement, de proposer des mesures pour surseoir aux versements des prestations, dans le cas d'une procédure d'appel. Ainsi, par une telle mesure proposée, plusieurs prestataires pourront donc se retrouver dans des situations très difficiles, lors de l'application de cette disposition. Sans que ces dispositions n'aient un impact majeur sur l'ensemble des prestataires, elles sont néanmoins le fruit de l'orientation que prend ce gouvernement depuis son élection, c'est–à–dire couper dans les programmes sociaux et nier formellement l'engagement durant la campagne électorale de ce gouvernement de ne pas s'attaquer aux programmes sociaux.

L'augmentation des organismes de contrôle, voilà un autre aspect. Il en fut question plus haut. C'est un deuxième principe du projet de loi auquel s'oppose le Bloc québécois. Les gouvernements sont de plus en plus présents dans la vie de tous les citoyens et disposent d'informations de plus en plus détaillées sur chacun de nous. On le sait, on est actuellement dans un débat public par rapport au Service de renseignement et les choses viennent à jour. On connaît, depuis les années 1970, comment les résultats d'enquête se font, en dehors de toute connaissance et de transparence de la gestion du gouvernement.

Bien que la collecte de ces informations soit souvent nécessaire par rapport à certaines données de dossiers, le gouvernement doit toujours justifier ces nouvelles intrusions dans la vie privée des citoyens.

• (1230)

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas clairement démontré qu'il était nécessaire d'accroître la diffusion des renseignements concernant les aînés de nos deux sociétés. Cette démonstration est essentielle pour que le Bloc québécois appuie cette section de projet de loi.

En plus, nous considérons que les dispositions relatives aux sanctions en cas de divulgation illégale sont nettement insuffisantes. La clientèle des programmes sociaux doit être protégée très efficacement contre les abus qui pourraient se produire lors de la transmission de renseignements. Un cadre de peines particulières pour ces infractions serait nécessaire, et la loi devrait le prévoir.

Pour ces raison, j'appuierai l'amendement de mon collègue, le député d'Argenteuil—Papineau, qui se lit comme suit:

Je propose que tous les mots suivant le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais justement quelques questions à poser à l'honorable député. Il a fait référence aux montants qui sont versés en moyenne aux plus âgés, à ceux du troisième âge, en comparaison avec la moyenne nationale canadienne. Quand il nous parle de 25 000 $ et de 19 000 $, nous parle–t–il d'un montant brut ou d'un montant net?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je crois que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine n'a pas très bien écouté mon discours parce, lorsque j'ai fait allusion à ces montants, j'ai dit très clairement que ces revenus étaient des revenus nets.

M. Gagnon: Monsieur le Président, s'il s'agit du revenu net, en gros, on parle donc d'un salaire brut qui dépasse tout au moins les 35 000 $, tout près de 40 000 $. La moyenne de revenu d'une famille composée de quatre personnes, un homme, une femme, deux enfants, se rapproche de 45 000 $. Alors, il faut bien croire que ces montants–là, s'il est question d'un individu, sont certainement loin de la moyenne nationale pour une famille de quatre personnes.

De toute façon, j'aimerais être très clair avec l'honorable député et lui dire qu'il est de l'intention du gouvernement de ne pas toucher aux pensions de vieillesse. Je crois que cela a toujours été l'esprit de tout gouvernement libéral, surtout l'esprit de ce gouvernement, de respecter les acquis des aînés et surtout les acquis qui ont été reçus ou qui ont été augmentés par ces mêmes gens qui participent au système depuis au moins 50 ans. Ils se sont impliqués, ils se sont engagés à édifier le Canada, tel qu'on le connaît. Je crois que tous reconnaissent, je le reconnais d'ailleurs personnellement, les efforts considérables qui ont été faits par nos aînés. Croyez–moi, nous sommes les premiers à défendre les intérêts des plus démunis dans ce pays.

Encore une fois, j'espère que l'honorable député de l'opposition comprend qu'il y a quand même 800 000 assistés sociaux et prestataires d'assurance–chômage au Québec. Le système déborde de demandes, de façons d'essayer de pallier aux demandes des Québécois et Québécoises pour rendre notre économie plus performante et s'assurer une meilleure création d'emplois. Cependant, tout ce que j'entends ici, c'est le procès du gouvernement du Canada. Encore une fois, je lui relance la balle en lui posant certaines questions, par exemple, sur ce qu'on fait des spécialistes en régions.

Justement, j'entendais parler le ministre de la Santé du gouvernement québécois qui n'avait pas encore tranché la question des médecins spécialistes dont on a besoin en régions. Les pensionnaires viennent me voir et me disent: «Monsieur Gagnon, il y a un besoin de spécialistes dans les hôpitaux à Maria, à Chandler et à Gaspé.» Non, la vue et l'opinion des fonctionnaires du gouvernement du Québec c'est de les envoyer à Rimouski, à Québec et encore à Montréal. Malheureusement, le gouvernement du Québec ne répond pas souvent aux vraies demandes de mes commettants en termes de services sociaux et en termes de services de santé. Il est certain que je touche un aspect provincial, mais de dire que le gouvernement fédéral est coupable, je dis que c'est faux, monsieur le Président, car souvent, très souvent, qu'est–ce qu'on entend? Que c'est le gouvernement du Québec, justement la maison–mère du député, qui ne répond pas vraiment aux attentes et aux besoins réels des Québécois et des Québécoises.

• (1235)

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le député a la mémoire courte. Je crois que le bout de son nez lui cache la vue. Je dois rappeler au député que l'élection du gouvernement du Parti québécois remonte à très peu de semaines et que ce sont ses amis libéraux du Québec qui géraient le système de santé depuis les dix dernières années.

Je voudrais rappeler au député, parce qu'il ne semble pas avoir les deux pieds collés à terre et dans la réalité, que l'argent que tu dépenses pour vivre, ce n'est pas l'argent qui paraît sur un papier, c'est celui qu'il te reste. Quand tu as un revenu de 25 000 $, j'appelle cela de la pauvreté. S'il consultait les statistiques du gouvernement, il saurait très bien, le député, qu'avec 25 000 $, tu es dans la dèche. Souvent, quand tu paies ton épicerie, tu n'es pas certain si tu n'es pas obligé de remettre un article sur les tablettes parce que tu n'es pas sûr d'avoir l'argent qu'il te faut pour payer la facture.

Alors, l'argent qu'on a n'a rien à voir avec l'argent qui paraît sur un papier. Quand le montant de 50 000 $ paraît sur un papier et qu'il en reste 25 000 $, c'est parce que le gouvernement est allé en chercher 25 000 $. C'est ce que ça veut dire.

Quand on parle de 800 000 sans–emploi, le député réalise–t–il qu'il est dans un gouvernement qui vient de prendre des mesures extraordinaires d'aller couper dans les programmes sociaux et dans de la formation, et dans une proposition extraordinaire du ministre du Développement des ressources humaines, d'aller demander à des étudiants, sous le prétexte d'avoir un accès plus facile à la formation, de s'endetter? Parce que ce que le ministre propose, par rapport à la formation pour les étudiants au niveau universitaire et postsecondaire, c'est «on vous augmente l'accès à du financement dans les banques et caisses populaires pour vous endetter, et on diminue les bourses». Alors, on sait fort bien qu'actuellement le niveau d'endettement pour un étudiant, pour aller chercher un papier au niveau d'un baccalauréat, est d'environ 9 000 $ à 10 000 $.

Si on se rend jusqu'au niveau de doctorat et post–doctorat, ça veut dire qu'un étudiant sort de l'université avec 40 000 $ de dettes. C'est ça votre gouvernement!

Il n'y a aucune mesure de relance d'emploi dans ce gouvernement–là. On a investi, dans l'ensemble, dans l'infrastructure, ce qui n'est pas un mauvais programme, tout le monde le reconnaît. Seulement, où est la place des jeunes dans les emplois des infrastructures? Où est la place des femmes dans les projets des infrastructures? Zéro, rien.

Quand le premier ministre disait: «Quand on va voir les camions bouger dans la rue, la relance économique va être faite». C'est une manière bien courte que d'apprécier une relance économique et surtout une manière bien courte de penser qu'on va remettre les gens au travail strictement avec un programme de

creusage dans les rues. C'est un vieux modèle qu'on connaît et qui marche à certains égards, mais on n'a pas pensé à la formation. On n'a pas pensé à investir chez les jeunes entrepreneurs. Ce que le gouvernement fait, c'est le contraire de ce qu'il a annoncé durant la campagne électorale. Il s'est fait élire sur des annonces néo–démocrates en disant: «Nous serons les protecteurs des programmes sociaux. Nous irons dans la relance de l'emploi.» Il s'est fait élire sur plein de promesses qui actuellement sont complètement niées.

Le dépôt du budget du ministre des Finances et l'ensemble des propositions de la réforme nous indiquent clairement qu'ils vont dans un sens contraire et ne peuvent pas faire autrement que de penser couper 15 milliards de dollars dans les opérations budgétaires sur le dos de l'ensemble des gens les plus démunis afin de protéger les amis qui sont les gens les plus riches autour de ce régime–là.

Je voudrais terminer par ceci. Si seulement ce gouvernement était assez honnête pour pouvoir au moins, chaque fois qu'on nous fait référence au livre rouge, l'appliquer comme ils l'ont fait dans leur annonce, on pourrait au moins à certains égards pouvoir travailler à la relance économique, mais ils ne le font pas, c'est à l'inverse. Ils le font sur le dos des plus démunis, des femmes, des jeunes, de la formation, de l'école. Et je répète au député: Quand tu as 25 000 $ dans tes poches, tu es pauvre dans une société où tout augmente en termes de taxes sur la nourriture, sur les médicaments et les besoins fondamentaux des familles, les loyers, etc. Alors 50 000 $ sur un papier, monsieur le député, ce n'est pas ce que vous avez dans vos poches. Rappelez–vous de cela!

• (1240)

M. Gagnon: Vous êtes un menteur!

Le président suppléant (M. Kilger): La période de questions et commentaires de 10 minutes est écoulée. Reprise du débat. L'honorable député de Winnipeg–Sud.

À l'ordre! L'honorable député de Richmond—Wolfe invoque le Règlement.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine vient de m'accuser d'être «un maudit menteur». Je pense que cela a été très clair. Ce que je dis est en rapport avec des faits qui sont vérifiables, je ne peux accepter ce commentaire.

Le président suppléant (M. Kilger): Je portais une grande attention aux discours entre les députés et je demanderais à l'honorable député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine de bien vouloir retirer ses propos envers le député de Richmond—Wolfe.

M. Gagnon: Monsieur le Président, il faut croire que c'est un débat plutôt passionné, et c'est à l'extérieur quand même. . . Premièrement, la parole ne m'avait pas été donnée et c'était une discussion vraiment d'ordre privé. Cependant, je ferai amende honorable, c'est vrai, je l'ai dit, et contrairement au député qui n'a jamais voulu s'excuser devant le premier ministre du Canada, moi, au moins, j'ai l'honneur de lui offrir mes excuses. Et j'espère qu'à l'avenir, il pourra tirer de son expérience avec moi que lorsque je fais une erreur, je m'en excuse. J'aurais bien aimé entendre le député d'en face faire de même à l'égard du premier ministre du Canada l'autre jour.

Le président suppléant (M. Kilger): Ce dossier est clos et je remercie le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine de sa coopération. Je n'ai aucunement l'intention de ressusciter un autre dossier d'une semaine ou deux précédentes.

Reprise du débat. L'honorable député de Winnipeg–Sud a la parole.

[*Traduction*]

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Son intervention devrait servir de modèle à tous les députés.

Contrairement à ce qu'on a pu entendre au cours du débat qui se déroule à la Chambre depuis quelque temps, le projet de loi vise simplement à moderniser la gestion des programmes régis par le ministère du Développement des ressources humaines. Le projet de loi devrait nous permettre de moderniser la façon dont les services sont offerts à la population, de profiter des avantages que procurent les ordinateurs et les technologies de l'information pour mieux déterminer quels services sont donnés à qui, de veiller à ce que les services ne soient offerts qu'à ceux qui y ont droit, d'avoir plus rapidement accès aux renseignements et d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des opérations gouvernementales.

Voilà toute une décennie que le secteur privé effectue de tels changements. En fait, bien des gouvernements de tous les niveaux prennent ce virage et il est temps que le gouvernement fédéral fasse de même.

Je félicite le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir réussi, malgré toutes ses obligations, à aller de l'avant avec cette importante initiative à ce moment–ci.

Avant d'aborder un aspect de cette initiative, je voudrais faire un ou deux rappels aux députés. Le changement a toujours inquiété les gens. Il n'y a pas si longtemps, lorsque les répondeurs téléphoniques ont fait leur apparition, les gens se plaignaient chaque fois qu'ils devaient laisser un message. Ils ne voulaient pas qu'une machine leur réponde. Ils ne voulaient pas parler à une machine. De nos jours, lorsqu'on appelle quelqu'un qui n'a pas de répondeur, on est contrarié parce qu'on ne peut pas laisser de message.

Il n'y a pas si longtemps, les guichets automatiques bancaires nous faisaient peur. Les gens ne voulaient pas avoir affaire à une machine. Ils veulent avoir affaire à une personne en chair et en os. Et pourtant, je parie que les députés utilisent pour la plupart un guichet automatique, qui est ouvert 24 heures par jour, sept jours par semaine, parce qu'il est très efficace et offre un excellent service.

C'est ce dont il s'agit ici, à savoir utiliser la technologie pour fournir à la population un service excellent, rapide et efficace.

Mais à propos de la technologie, on se demande toujours avec angoisse ce que le gouvernement fera avec les renseignements qu'on lui donnera. Le transfert d'informations entre ministères est interdit et cela, à juste titre.

• (1245)

Depuis l'établissement de ces programmes, toutefois, la Chambre a promulgué des lois sur la protection de la vie privée qui prévoient toutes sortes de garanties, et la technologie s'est améliorée au point que la sécurité d'accès est assurée. Si une banque peut m'assurer l'accès à mon compte 24 heures par jour, sept jours par semaine, et à moi seul, le gouvernement peut certes assurer l'accès aux renseignements confidentiels qui sont contenus dans ses archives.

Ce projet de loi établit les renseignements que pourront se partager les personnes autorisées au sein du gouvernement en vue d'assurer aux Canadiens un service vraiment économique, efficace et rapide. Lorsque nous parlons de guichet unique, de service aux citoyens, c'est de cela que nous parlons.

Je voudrais m'attarder un peu aux dispositions visant à améliorer l'échange de renseignements entre différents ministères. Les critères de protection des renseignements détenus sur les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance–chômage, du Régime de pensions du Canada et de prestations spéciales pour enfants ont toujours été très rigoureux. Les raisons en sont évidentes.

Le ministère du Développement des ressources humaines doit recueillir des renseignements personnels pour déterminer si quelqu'un a droit à des prestations et, si oui, à quel montant. Si les prestataires ne sont pas certains que ces renseignements seront gardés confidentiels, ils peuvent hésiter à les donner. Dans une telle situation, il serait pratiquement impossible pour le ministère d'administrer ses programmes.

Néanmoins, dans certains cas, des renseignements sont si bien protégés que cette protection même empêche le gouvernement de fournir des services de la meilleure qualité possible. Cela crée artificiellement des conditions défavorables à la qualité des services. Dans d'autres cas, ces mesures empêchent le gouvernement d'utiliser une technologie qui économiserait de l'argent aux contribuables et éviterait le versement de prestations en trop, ce qui est une cause de stress pour les bénéficiaires.

Un député d'en face a demandé des exemples précis d'économies. Le programme permettra au gouvernement de fournir ses services à moindres frais.

Je suis convaincu que tous les députés ont dû répondre à des demandes de renseignements d'électeurs sur les données recueillies aux fins de programmes et de prestations, sur la modification de ces données ou sur les moyens de régler certaines difficultés. Dans de telles situations, il est parfois difficile de déterminer les renseignements qui peuvent être partagés et ceux qui ne le peuvent pas. Lorsqu'il s'agit de renseignements sur la sécurité de la vieillesse, le RPC, l'assurance–chômage ou les prestations spéciales pour enfants, les députés et leur personnel doivent communiquer avec le ministère du Développement des ressources humaines pour savoir de quoi il retourne.

Certains soutiennent que lorsqu'un électeur demande à son député d'intervenir en son nom, il lui donne par le fait même l'autorisation de consulter ces renseignements. Cependant, la loi ne précise pas dans quelles situations des données peuvent être communiquées à un député.

Les fonctionnaires doivent donc faire la part des choses entre la nécessité de protéger des données personnelles et la qualité du service. Une des dispositions du projet de loi éliminerait toute incertitude en ce qui concerne le RPC, la sécurité de la vieillesse et les prestations spéciales pour enfants et permettrait aux fonctionnaires de fournir des données aux députés et à leur personnel lorsqu'ils agissent pour le compte de leurs électeurs.

Une autre disposition aiderait les ministères à fournir un meilleur service à leurs clients communs. Par exemple, le ministère du Développement des ressources humaines et celui des Anciens combattants ont beaucoup de clients en commun étant donné les groupes d'âge visés par leurs programmes. De plus, l'admissibilité d'un ancien combattant à certaines prestations du ministère des Anciens combattants et le montant de ces prestations dépendent en partie des prestations que cette personne reçoit dans le cadre du Programme de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Afin de déterminer l'admissibilité d'une personne, le ministère des Anciens combattants a besoin de renseignements sur les prestations que cette personne reçoit dans le cadre des deux programmes susmentionnés.

La Loi sur la sécurité de la vieillesse permet au ministère d'avoir accès à ce genre de renseignements, mais non le Régime de pensions du Canada. Résultat, d'importants paiements en trop ont été versés à certaines personnes qui ont déclaré des montants inexacts au ministère des Anciens combattants. Beaucoup de ces paiements en trop sont difficiles et même impossibles à recouvrer à cause des problèmes financiers graves que cela causerait aux anciens combattants à faible revenu.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour permettre au ministère du Développement des ressources humaines de fournir des renseignements au ministère des Anciens combattants sur leurs clients communs aux fins de l'application de toutes les lois relatives aux anciens combattants. Dans le cas du Régime de pensions du Canada, le projet de loi prévoit des échanges de renseignements avec le ministère des Anciens combattants pour la première fois, aux mêmes fins que pour le Programme de sécurité de la vieillesse.

Ces modifications auraient pour effet de réduire au minimum les paiements en trop versés aux clients, d'éliminer les tracas causés aux anciens combattants qui ont reçu des paiements en trop et d'uniformiser les dispositions de la Loi sur la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada à cet égard.

Une autre modification permettrait au ministère du Développement des ressources humaines d'offrir de meilleurs services aux personnes invalides qui essaient de réintégrer le marché du travail.

• (1250)

Aux termes des dispositions actuelles du Régime de pensions du Canada, les cotisants invalides qui sont incapables de travailler peuvent avoir droit à une pension d'invalidité. Les administrateurs du RPC sont en train d'évaluer un projet qui vise à offrir des services de réadaptation aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité qui seraient le plus susceptibles de tirer profit de tels services.

Ces services de réadaptation seraient offerts par des spécialistes du secteur privé. Toutefois, pour que ces professionnels puissent évaluer la situation des personnes invalides et déterminer les services dont elles peuvent avoir besoin pour réintégrer le marché du travail, ils doivent avoir accès aux renseignements concernant ces personnes. Actuellement, le Régime de pensions du Canada ne permet pas au ministère du Développement des ressources humaines de fournir ces renseignements directement à ces professionnels.

L'une des modifications prévues par le projet de loi permettrait aux services du RPC de fournir cette information directement, ce qui simplifiera les choses, car, en ce moment, le ministère doit donner l'information au client, qui la transmet ensuite au spécialiste en réadaptation.

Deux autres modifications permettront de divulguer certains renseignements dans des circonstances précises afin que le gouvernement du Canada puisse lancer deux grandes initiatives, dont l'une permettra au Service correctionnel du Canada d'exiger des détenus des établissements fédéraux une partie de leur revenu pour le logement et la nourriture.

Une modification permettra donc de communiquer les renseignements sur les prestations du RPC et de la SV au Service correctionnel pour qu'il en tienne compte, avec les autres renseignements sur le revenu, pour calculer le montant à exiger pour l'hébergement et la nourriture.

Une autre disposition autorisera la communication, au ministre de la Justice et procureur général du Canada et au commissaire de la GRC, de renseignements sur les prestations de SV, de RPC et d'assurance–chômage afin de faciliter les enquêtes sur des personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, les poursuites et l'extradition.

Enfin, une autre modification permettra de fournir des renseignements sur des clients à la Société canadienne des postes au moyen de bandes magnétiques ou d'autres moyens électroniques pour imprimer les décisions sur les prestations et les lettres de refus. Si la SCP obtenait ce marché, des conditions rigoureuses régiraient la nature de ces divulgations et les circonstances dans lesquelles elles peuvent être faites.

La SCP serait soumise aux clauses contractuelles du gouvernement et serait obligée de protéger le caractère confidentiel du courrier et de respecter la Loi sur la protection des renseignements confidentiels. Il est important de souligner que cette communication de renseignements ne réduit en rien la protection accordée aux renseignements confidentiels sur les clients.

Les personnes autorisées à prendre connaissance des renseignements seraient assujetties à la loi et quiconque divulguerait illégalement des renseignements se rendrait coupable d'un délit punissable sur déclaration sommaire.

Je conclurai en disant que ces modifications seront très utiles aussi bien aux Canadiens qu'aux gouvernements fédéraux qui sont à leur service. Elles assureront un meilleur service et élimineront du travail et des tracasseries inutiles dans les contacts avec les ministères. Elles élimineront aussi beaucoup de difficultés pour les clients qui reçoivent des versements erronés.

En outre, elles se traduiront par des économies pour le gouvernement du Canada et, parfois, par des recettes accrues. Enfin, elles permettront au gouvernement de mieux faire régner la justice au Canada.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la Chambre devrait appuyer ce projet de loi et l'adopter le plus rapidement possible.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'intervention du député de Winnipeg–Sud. Il a raison de faire remarquer qu'il s'agit en réalité d'un projet de loi omnibus qui couvre beaucoup de terrain en ce qui concerne nos programmes sociaux. Je reconnais comme lui que nous sommes en plein XX^{e} siècle.

J'apprécie en particulier ce qu'il a dit à propos du ministère des Anciens combattants. Nous ne devons pas plonger dans la misère les anciens combattants qui sont allés à la guerre pour notre pays, surtout au moment où nous nous apprêtons à célébrer l'an prochain le 50^{e} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les dispositions du projet de loi à cet égard sont très substantielles.

Je voudrais essayer d'étoffer davantage. Nous sommes tous ici pour tâcher de proposer des idées visant à rendre meilleurs et plus efficaces les programmes et les projets de loi dont nous sommes saisis. Nous siégeons tous ici avec cet objectif commun.

Le député a parlé d'efficacité en tâchant de montrer que les programmes seront plus efficaces grâce à l'exploitation des ressources technologiques. Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui s'y oppose.

Je n'ai aucune hésitation non plus à appuyer les dispositions relatives à l'accès aux renseignements, si l'on me donne l'assurance que cela ne dépassera pas les bornes. Le député a abordé plusieurs points. Il a notamment parlé brièvement du régime de l'assurance–chômage, mais sans vraiment entrer dans les détails. Si nous devons proposer des idées, nous devrions parler de certaines idées substantielles que le député pourrait suggérer pour permettre à notre pays de faire des économies à même l'assurance–chômage.

• (1255)

Le Parti réformiste du Canada a déclaré que ce programme devrait être établi sur une base actuarielle solide, que ce devrait être un véritable régime d'assurance qui permettrait à l'État d'économiser environ cinq milliards de dollars dans son application à sa clientèle. Que le député approuve ou non cette idée, j'aimerais qu'il nous dise quelles idées il aurait à proposer afin de faire économiser de l'argent au régime d'assurance–chômage et aux Canadiens.

M. Alcock: Monsieur le Président, je veux attirer l'attention du député sur un aspect particulier. Nous aimons tous intervenir et parler des grandes idées qui nous permettront de transformer les programmes et d'économiser des milliards de dollars, même si ces idées sont parfois irréalistes, inefficaces ou invraisemblables. Ma mère me répétait souvent—et d'autres mères disaient sans doute la même chose à leurs enfants—qu'il n'y a pas de petites économies. Or, ce projet de loi met justement ce principe en application.

Il ne propose pas une restructuration complète des programmes gouvernementaux, mais de nombreuses mesures modestes permettant à l'appareil gouvernemental d'effectuer son travail plus efficacement et plus rapidement et d'offrir un meilleur service tout en réalisant des économies. Il y a toutes sortes de mesures à prendre. Depuis 20 ans, différents informaticiens ont dit au gouvernement que s'il mettait sur pied tel ou tel système, il pourrait offrir de meilleurs services et réaliser des économies. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas.

Avec le temps, nous avons toutefois appris comment y parvenir. Dans le secteur privé, nous avons été témoins de changements importants et d'une réduction des paliers hiérarchiques au niveau de la gestion, d'une exécution plus directe des services et du recours aux systèmes experts.

Dans le cadre de chacun des programmes dont j'ai parlé, il existe un dossier sur les individus concernés, avec des données sur leur nom, leur adresse, leur code postal et d'autres renseignements personnels. Pourquoi avons–nous besoin de quatre ou cinq bases de données semblables? Pourquoi ne pas en utiliser une seule? Il faut envisager ce genre d'échange entre les ministères.

Il a été question de la Société canadienne des postes. Celle–ci est en train d'établir ou d'achever une base de données comprenant le nom et l'adresse de tous les Canadiens. Pourquoi devons–nous reproduire cette base de données? Pourquoi ne pas échanger ces informations et, de ce fait, réaliser des économies? Cela permettra–t–il des économies de cinq milliards de dollars? Non, je ne le crois pas. Cela réduira–t–il nos besoins en nouvelles ressources et nous permettra–t–il d'offrir de meilleurs services et de réaliser des économies? Oui, effectivement.

M. Hart: Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie aussi le député de ses observations sur la question. Je n'ai pas l'intention de proposer des idées grandioses aux Canadiens. Nous essayons de trouver des solutions à des problèmes d'une grande complexité. Le train file à vive allure et risque de heurter un mur de briques qui se dresse droit devant lui.

Nous aurons beau être efficaces, efficients et avancés sur le plan technologique, cela ne nous avancera à rien si nous ne réglons pas le très grave problème du déficit et de la dette du pays. Nous dépensons quelque 44 milliards de dollars par année uniquement pour le service de la dette. Nous ne pouvons pas continuer comme cela. Nous allons finir par nous retrouver dans la situation où nous aurons un système de prestation de services d'une grande efficacité que nous ne pourrons pas fournir faute d'argent.

Je voudrais demander encore au député s'il peut me donner une seule bonne idée sur laquelle nous pourrions nous pencher en tant que parlementaires en ce qui concerne les programmes sociaux—le régime d'assurance–chômage notamment—et qui pourrait faire réaliser des économies à la population du Canada.

M. Alcock: Monsieur le Président, je trouve cela un peu surprenant parce que c'est exactement ce que j'ai fait. Le député a peut–être des questions toutes faites pour obtenir des renseignements d'autres députés parce qu'il a posé la même question au député de mon parti qui a parlé la dernière fois.

• (1300)

Je lui ai donné un exemple précis. Je pourrais lui en donner d'autres. Qu'il commence par consulter le budget de février dernier dans lequel le ministre des Finances a donné une liste détaillée des réductions touchant le portefeuille du développement des ressources humaines. Qu'il se reporte aussi aux nombreux discours et aux nombreuses déclarations que le ministre du Développement des ressources humaines a faits ici même au sujet de la restructuration du budget de 38 milliards de dollars des programmes sociaux. Qu'il se reporte au document que le ministre des Finances a déposé plus tôt cette semaine.

Ce sont là des discussions importantes qui portent sur des programmes intéressant des millions et des millions de gens. Pour ma part, j'ai franchement de la difficulté à comprendre comment un député puisse prendre la parole à la Chambre et proposer d'éliminer sans la moindre discussion les avantages de plusieurs millions de gens.

Ce que nous proposons de faire et ce que nous allons faire, c'est demander à la population de prendre part au très difficile débat sur les décisions pénibles que nous allons devoir prendre. Et nous n'allons pas décider cela tout seuls à la Chambre en nous fondant sur quelques observations farfelues d'une poignée de députés.

Je trouve donc inacceptable qu'un député prenne la parole pour demander sans détour que l'on prive les personnes âgées de leurs pensions, ou les chômeurs, de leurs prestations d'assurance–chômage. Je trouve cela franchement intolérable.

Je voudrais bien que ce parti–là fasse des propositions concrètes qui tiennent compte de la nature de notre pays. On ne peut pas faire ce que préconise le député en matière d'assurance–chômage sans acculer à la faillite quelques provinces du pays. Il devrait y repenser à deux fois avant de présenter cette idée–là au débat public.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je n'apprécie guère le ton que prend le député pour laisser entendre que je voulais éliminer les prestations destinées aux gens démunis de ce pays. Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. Il déforme totalement mes propos.

En un mot, tout ce que je demande, ce sont quelques idées de fond. Nous avons assez attendu. Un plan d'action concernant nos programmes sociaux était censé être présenté en avril et nous en sommes toujours à l'étape des discussions.

J'ai fortement l'impression que, lorsqu'ils étaient de ce côté–ci de la Chambre, les ministériels ont passé le plus clair de leur temps à discuter et à critiquer sans jamais proposer un plan qui se tienne. Les voilà maintenant dans un bourbier, sans savoir que faire. Ils sont trop occupés à se regarder, comme dit le député.

Ayons un peu confiance dans les Canadiens. Ils ont observé ce processus qui dure depuis des mois et des mois et voilà qu'on accouche de projets de loi qui ne font qu'effleurer le vrai problème.

Encore une fois, je voudrais savoir si le député peut nous fournir des chiffres précis et proposer une initiative qui soit de nature à nous aider à réaliser des économies à même les programmes sociaux actuels.

M. Alcock: Monsieur le Président, je vais évoquer deux éléments à l'intention du député. Je lui demande de se reporter à ce projet de loi qu'il rejette du revers de la main. Cette mesure législative constitue un important projet de modernisation et d'amélioration des services qui va se traduire par une réduction des coûts d'administration des programmes. Voilà les faits! Tel est l'objet de ce projet de loi.

Vous voulez réaliser des économies en sabrant dans l'assurance–chômage, vous voulez. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends que cela donne lieu à un débat vigoureux, mais je vous demanderais de vous adresser à la présidence.

M. Alcock: Je vous remercie, monsieur le Président. Je m'en excuse. Je ne me dispute pas avec vous. Si les députés d'en face souhaitent contribuer à ce processus et faire réaliser des économies aux Canadiens, alors axons le débat sur les moyens de remettre les gens au travail, sur la relance économique et sur la formation des travailleurs. Je n'ai pas entendu une seule idée jaillir. Je n'ai jamais entendu l'expression «recherche et développement», je n'ai jamais entendu le mot «investissement» dans la bouche des députés d'en face.

Axons le débat sur ces questions. Remettons les gens au travail. Sortons–les du cycle de l'assurance–chômage. Faisons le nécessaire pour qu'ils aient des emplois valorisants et rémunérateurs. Nous aurons alors des résultats!

• (1305)

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'améliorer le service à la clientèle, de rendre plus efficace l'administration des programmes et de mieux harmoniser le Programme de sécurité de la vieillesse, la SV, et le Régime de pensions du Canada, le RPC.

Nous appuyons certes ce projet de loi dans la mesure où ses dispositions de forme permettent d'atteindre ces objectifs.

Cependant, examinons ces programmes importants, non seulement d'un point de vue purement technique, mais sous l'angle de leur viabilité, de leur capacité de servir la clientèle et de leurs résultats. En effet, donnent–ils les résultats escomptés?

Le projet de loi permet de mieux harmoniser les différentes lois en question et de corriger effectivement diverses lacunes et omissions mineures. Il traite des appels et du caractère confidentiel des renseignements.

À mon avis, le seul changement important, c'est qu'aux articles 9 et 23 du projet de loi, qui modifient les articles 18 et 37 de la Loi sur la SV, l'État peut désormais tenter de recouvrer les paiements versés en excédent, par erreur, depuis plus d'une année, à condition que cette mesure ne cause pas de préjudice injustifié au débiteur. Il faudrait se renseigner au sein du Comité du développement des ressources humaines pour savoir s'il s'agit bien là de la signification de cette disposition et, dans l'affirmative, pourquoi elle existe et ce qu'elle suppose sur le plan financier.

Que dire de l'ensemble du tableau? Le gouvernement est au pouvoir depuis un an. Il s'est préparé à y demeurer pendant quatre ans et a rédigé le tristement célèbre livre rouge de Mao.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre actuel, avant d'être élu à ce poste, a parcouru le pays en brandissant son livre rouge et en affirmant qu'il avait le plan et les personnes. Eh bien, dans les circonscriptions où il n'a pu faire élire les personnes appropriées, il a fait des nominations.

Nous découvrons maintenant que le plan, pas très démocratique, à mon avis, que nous offraient le premier ministre, le ministre des Finances et bien d'autres occupants des premières banquettes ministérielles est en fait un plan de statu quo.

Qu'est–ce que le gouvernement a accompli depuis le début de son mandat? Il a le plan et, prétend–il, les personnes. Il y a exactement un an que ce gouvernement est au pouvoir. Après avoir annulé le contrat des EH–101 et celui de l'aéroport Pearson, après avoir manqué à sa promesse électorale concernant l'ALENA, ce que nous avons approuvé, bien entendu, car nous espérions une telle décision, qu'a–t–il fait d'autre? Sur le plan législatif, les seuls projets de loi déposés à la Chambre ont été des projets de loi d'ordre administratif.

En janvier, le premier projet de loi présenté à la Chambre, le C–2, visait à réunir, au sein d'une seule administration, les secteurs Impôt et Douanes et Accise du ministère du Revenu national pour en améliorer l'efficience et l'efficacité. Le gouvernement invoque aujourd'hui le même motif, il utilise les mêmes adjectifs pompeux et la même rhétorique pour faire valoir le présent projet de loi. Il s'agit d'un petit projet de loi de forme, mais on le présente comme une merveille qui changera la vie des aînés et des retraités.

Et le projet de loi C–2 présenté en janvier a–t–il vraiment amélioré l'efficience et l'efficacité du ministère? Les agents des douanes ont certainement été efficaces aux frontières. Ils ont saisi des livres qu'ils n'auraient pas dû saisir. Le recouvrement des impôts a aussi été grandement amélioré. Depuis que le gouvernement est entré en fonction, le pays a accumulé un total de six milliards de dollars d'impôts non perçus. On n'a pas

recueilli tout l'argent qu'on aurait pu recueillir avec la TPS. Plus on y regarde de près, plus on constate que le gouvernement a fait moins plutôt que plus et qu'il est moins efficace au lieu de l'être plus.

Aujourd'hui, nous sommes saisis du projet de loi C–54, un projet de loi d'ordre administratif qu'il présente comme une amélioration.

Je demande aux Canadiens d'écouter ce que dit le gouvernement et ce que disent ses grands ténors parce qu'il y a toute une différence entre ce qu'ils disent et ce qui arrive.

• (1310)

Revenons plus précisément à ce projet de loi. Regardons le Régime de pensions du Canada, le RPC. Il s'agit d'un régime de pensions à participation obligatoire qui est basé sur la rémunération. À la retraite, il verse 25 p. 100 de l'ancien salaire, jusqu'à concurrence de 8 000 $ par an. Seuls les anciens cotisants y sont admissibles. Il n'est pas tenu compte du RPC dans le budget fédéral ni dans l'analyse. Le gouvernement verse chaque année à ce programme 13,2 milliards de dollars.

Selon toute vraisemblance, le Régime de pensions du Canada vaut actuellement plusieurs milliards de dollars. Si nous conservons la méthode de financement actuelle, les paiements devront passer à 6 ou 7 p. 100 du revenu, ce qui représente trois à quatre fois le taux actuel dans le cas des pensions du Canada. Les générations futures auront–elles les moyens de se permettre cela? Le jeune secrétaire parlementaire du solliciteur général pourra–t–il toucher sa pension, comme il l'a dit?

Pourquoi ne pas commencer immédiatement à régler le problème? Le ministre des Finances n'en tient pas compte dans sa planification du développement économique. Il n'en tient pas compte dans son processus budgétaire, et on n'en tient pas compte dans ce projet de loi.

À l'heure actuelle, le passif non capitalisé, seulement pour le gouvernement fédéral, s'élève à 100 milliards de dollars. C'est le chiffre qui a été donné au Comité des finances pas plus tard qu'hier par un économiste bien en vue. Encore une fois, pourquoi ne pas régler immédiatement ce problème d'assurances non capitalisées?

Lorsque le ministre des Finances et le premier ministre déclareront que les Canadiens ne veulent pas de compressions, c'est parce que, dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire qui se tient partout au pays pour discuter avec les Canadiens et au comité des mesures qu'on doit et peut prendre, ce sont les groupes d'intérêts qui vont organiser et contrôler les conférences prébudgétaires dont le Canadien moyen sera essentiellement exclu.

Le ministre des Finances et le premier ministre vont alors annoncer qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'augmenter les impôts, d'abord pour respecter leur engagement et ensuite, parce que, en dépit de tout, comme l'a dit le ministre des Finances, il entend atteindre ses objectifs concernant le déficit.

Lorsque le ministre des Finances et le premier ministre auront une excuse toute prête, ce qui est, selon moi, l'objet de tout ce processus de deux mois, ils envisageront alors d'augmenter les impôts.

Encore hier, le ministre des Finances a déclaré que si les Canadiens ne voulaient pas de compressions, s'ils refusaient de souscrire à sa bonne planification économique, le gouvernement n'aurait d'autre choix que d'augmenter les impôts pour respecter l'engagement qu'il a pris dans le livre rouge.

Le ministre des Finances se tournera alors vers les REER pour trouver de nouvelles recettes fiscales. Il va le faire, car cela représente trop d'argent pour qu'on n'y touche pas. C'est trop tentant et facile. Il a juste besoin d'une excuse et il la trouvera.

Les audiences prébudgétaires ne servent qu'à aider le gouvernement, le ministre des Finances et le premier ministre à trouver une excuse à partir des résultats des prétendues délibérations dans tout notre merveilleux pays. Ils vont interpréter ces discussions comme bon leur semblera, aux dépens des contribuables canadiens.

Quoi qu'il en soit, lorsque le ministre songera à imposer les REER, j'espère qu'il tiendra compte de ce qui suit. Je souhaite qu'il n'impose pas les REER, mais, s'il le fait, j'ose espérer qu'il respectera alors le principe d'équité énoncé dans le livre rouge et dont il est question également dans ses livres violet et gris. Il y a maintenant trois livres dans lesquels on s'est engagé à respecter le principe d'équité.

Une voix: Il devrait écrire un magazine de bandes dessinées.

M. Silye: C'est effectivement ce que le ministre des Finances devrait faire. Il adore donner des réponses comiques.

• (1315)

S'il désire imposer tous les REER de tous les Canadiens, il devrait aussi envisager d'imposer tous les fonds que le gouvernement verse dans les régimes de pension des députés, la partie qui est sept fois ce que versent les députés eux–mêmes. Cette partie devrait être imposée comme tous les régimes de pension de la fonction publique.

Nous nous enorgueillissons du fait que non seulement nous écoutons la population et que nous cherchons à savoir où sont les problèmes, mais aussi que nous trouvons des solutions attaquant le problème à la source. Dans le cas de la SV et du RPC, le problème c'est qu'il n'y a pas assez d'argent pour les futures générations. Pourquoi ne pas envisager de combiner la SV, le SRG ou supplément de revenu garanti, et le RPC en un programme de revenu annuel garanti pour les personnes âgées? Ce programme serait mis en oeuvre progressivement de façon à préserver les droits acquis de la génération actuelle de pensionnés. On verserait ainsi davantage aux plus pauvres et moins aux plus riches.

Le problème que j'essaie de résoudre, c'est que ce que je paie au RPC et ce que j'ai payé jusqu'à maintenant est inférieur à ce que les prochaines générations devront payer pour moi. Actuellement, le régime est financé par des cotisations. Il n'est pas

organisé sur une base actuarielle saine, et c'est ce que nous devrions envisager pour résoudre le problème.

Regardons la SV. C'est un régime universel qui verse une pension à tout le monde sauf aux plus riches. Les prestations sont de 4 547 $ par personne, mais elles sont récupérées à raison de 15 cents par dollar de revenu au–dessus de 53 000 $. Son coût annuel est de 14,4 milliards.

Il y a aussi le supplément de revenu garanti pour les personnes qui en ont vraiment besoin. Ce programme doit être conservé et les réductions doivent être effectuées dans d'autres parties du budget qui ne toucheraient pas le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Il faut que la subvention de 4,3 milliards pour ce programme soit protégée et garantie, car il profite à ceux qui en ont vraiment besoin. Non seulement ils ont besoin de la SV, mais ils ont aussi besoin du SRG.

Ce que nous pourrions faire, c'est de combiner la SV et le RPC. Ainsi serions–nous sûrs qu'il resterait quelque chose aux personnes âgées qui ont vraiment besoin d'un supplément à leur pension. Grâce au SRG, leur revenu est porté au niveau que l'on considère comme le strict minimum pour la nourriture, le logement et l'habillement.

Si nous devions concevoir nos programmes sociaux, concevons–les et ciblons–les en faveur des gens qui en ont vraiment besoin. Si le gouvernement finance ces programmes en prélevant directement des fonds en faveur de ces gens au lieu d'avoir recours à toutes sortes de méthodes complexes comme il le fait actuellement dans la Loi de l'impôt sur le revenu, les choses seraient plus claires, plus évidentes, coûteraient moins sur le plan administratif, et seraient plus efficaces. Plus d'argent irait alors à ceux qui en ont vraiment besoin.

Tout à l'heure, pendant les questions et les commentaires, j'ai échangé des propos avec le secrétaire parlementaire du solliciteur général. Il a déclaré être un libéral, ce dont j'ai convenu. C'est au moins une chose que je crois avoir comprise. Il a également dit qu'à son avis, il y aurait suffisamment d'argent pour lui dans le Régime de pensions du Canada même si le montant de ses cotisations actuelles n'est pas suffisant pour couvrir les prestations futures. Il croit encore que malgré l'augmentation considérable des prestations qui vont devoir être versées, il n'a pas à s'inquiéter.

Je crois comprendre qu'il n'a que 32 ans et qu'il ne s'inquiète pas. Je connais des gens de 60 ans qui, à cinq ans seulement de commencer à toucher leur pension, s'inquiètent. Je connais des personnes de 63 ans qui sont inquiètes. À mon avis, il devrait s'inquiéter un peu plus.

Il a dit par ailleurs que, en tant que libéral, il croyait au principe de l'universalité. C'était un grand concept auquel les libéraux avaient réellement souscrit même en 1968. Je me souviens du temps où j'étais à l'université. L'universalité avait alors un but. Il existait une raison qui justifiait que la majorité des Canadiens adhèrent à l'universalité. Le principe de l'universalité n'avait rien de mauvais au moment où il a été adopté. Mais nous sommes en 1994, et non pas dans les années 60. Le principe de l'universalité, bien qu'il ait beaucoup de mérite et que ce serait merveilleux de pouvoir se l'offrir, est au–dessus de nos moyens pour le moment.

• (1320)

Nous devons étudier les programmes et en créer de nouveaux pour aider les personnes âgées et les étudiants. Une fois que ces programmes seront au point, nous devrons éviter d'y appliquer un principe d'universalité, pour les rendre plutôt accessibles à tous. Ainsi, les gens qui ont besoin de ces ressources, de ces merveilleux programmes que le gouvernement a passé des jours et même des mois et des années à mettre au point, peuvent y avoir recours, où qu'ils soient au Canada. C'est ainsi que nous devons régler la question de nos programmes sociaux.

Le gouvernement ne parviendra jamais à régler les problèmes de notre pays et ne s'y attaquera jamais vraiment avec un plan d'action valable tant qu'il continuera à croire au principe de l'universalité et à vouloir avoir la vie douce aux dépens des générations futures. Dans un an ou deux, il nous présentera un nouveau livre d'une autre couleur proposant de nouvelles discussions et de nouvelles consultations.

J'ai été invité à discuter avec le whip du gouvernement à la télévision. Celui–ci m'a alors dit sur les ondes que ce plan du ministre du Développement des ressources humaines permettrait de régler les problèmes que connaissent nos programmes sociaux. Je lui ai répondu sur les ondes—il peut regarder l'enregistrement—que ce ne serait rien de plus qu'un document de travail, totalement dépourvu de plan d'action. Il n'était pas d'accord et j'ai dit que j'allais me rétracter si je me trompais, mais je n'ai pas besoin de le faire. Maintenant, nous le savons avec certitude.

Même les ministériels ne savent pas ce que font les ministres les plus importants, qui ne font que tripatouiller le système. Le système est complexe, mais plutôt que d'en régler les principaux problèmes, on essaie de les éluder.

En conclusion, je veux présenter un septième point, si je peux le retrouver dans toutes mes notes. Mes collègues me disent de m'arrêter là, mais j'ai encore quelques minutes, je crois. Me reste–t–il quelque chose à dire? Si j'avais 15 minutes de plus, j'en profiterais pour tout répéter, parce que les députés d'en face n'écoutent pas, comme d'habitude.

Nous savons quel est l'objet de ce projet de loi. Nous savons que le gouvernement ne s'attaque pas au problème mais, si j'ai pris la parole aujourd'hui, c'est dans l'espoir que les députés d'en face acceptent quelques critiques constructives qui les aideront peut–être à régler les problèmes qui troublent vraiment notre nation et à présenter un plan d'action—et non pas seulement un plan de discussion.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ce discours était tellement éloquent que j'avais presque envie de ne poser aucune question. Or, je n'ai pu y résister quand j'ai constaté que certains collègues du député ont paru ne pas apprécier autant son discours. Ils semblaient impa-

tients de voir le député se rasseoir. Ce n'était certes pas mon cas parce que je respecte beaucoup mon vis–à–vis.

Malheureusement, certaines de ses affirmations n'étaient pas, comment dirais–je, conformes aux faits, entre autres, en ce qui concerne le régime de retraite des députés. En effet, il a soutenu que, pour chaque dollar qu'un député cotise au régime, le contribuable en verse sept. Ce rapport de sept dollars contre un m'apparaît complètement farfelu.

J'ignore comment il en est arrivé à ce raisonnement et j'aimerais bien qu'il nous donne des explications. Il a ensuite mentionné que les prestations du régime n'étaient pas assujetties à l'impôt et que les sept dollars contre un que cotise le gouvernement devraient l'être. Il y a peut–être des comptables qui ont plus d'imagination que d'autres et qui vont faire les calculs des réformistes quand ils recevront les prestations du régime. Pour l'instant, je ne reçois aucune prestation et j'ignore si j'en recevrai un jour. J'entends toutefois payer mes impôts et je suis certain que les anciens députés libéraux qui sont aujourd'hui à la retraite paient des impôts sur les prestations qu'ils reçoivent. Ces prestations sont assujetties à l'impôt. Je voudrais donc que le député nous explique pourquoi ces prestations ne seraient pas imposables et pourquoi il fait valoir une idée fausse auprès des Canadiens. Je choisis mes mots pour ne pas être discourtois.

• (1325)

Je voudrais aussi qu'il traite d'une autre question. Le député a déclaré vouloir un revenu annuel garanti. Nous l'avons entendu le dire. J'appuie cette proposition. Il a d'abord affirmé que nous devrions recevoir un revenu annuel garanti et, ensuite, que nous devrions mettre un terme à l'universalité des pensions. Comme le principe d'universalité ne s'applique qu'aux pensions de base, il s'agit là d'une forme de revenu annuel garanti pour des gens qui ont atteint un certain âge.

Je ne comprends pas pourquoi le député en arrive à formuler ces deux propositions. D'après moi, il n'est pas raisonnable de suggérer de mettre fin à l'universalité et de la remplacer par un régime que le député a qualifié de revenu annuel garanti. Cela n'a pas de bon sens et je ne comprends pas vraiment la différence quand on pense à ceux qui ne reçoivent que le strict minimum. Il pourrait peut–être s'expliquer devant tous les députés.

M. Silye: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire que le nouveau parlementaire que je suis a vite saisi ce que font les plus expérimentés. Ils aiment déformer les choses. Quoiqu'on puisse dire, ils déforment et dénaturent nos propos, comme l'a fait le député d'en face lorsqu'il a dit que j'étais pour l'établissement d'un revenu annuel garanti. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous pourrions envisager cela. J'ai dit que nous avions un gros problème et que nous pourrions envisager une telle solution.

Ensuite, les députés d'en face, et en particulier le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances, ont accusé la députée de Calgary–Nord d'avoir affirmé, au cours du débat sur la politique sociale, que, pour atteindre ses objectifs en matière de réduction du déficit, le gouvernement fédéral devrait réduire ses dépenses non pas de neuf milliards de dollars, comme on le prétend aujourd'hui dans les journaux, mais de 15 milliards de dollars au cours des deux ans et demi à trois ans qui viennent, et que c'est ce que notre représentant au comité a fait valoir au cours d'une conférence de presse.

Chaque fois qu'il en a l'occasion et pas seulement à la période des questions, le gouvernement dit que le Parti réformiste recommande que l'on réduise de 15 milliards de dollars le budget des programmes sociaux. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement lui–même recommande de le réduire de neuf milliards de dollars. Il ne le dit pas, mais des notes secrètes à cet effet circulent entre les ministres. Le gouvernement ne dit pas toute la vérité à la population. Il aime déformer la réalité.

Hier, le député de Calgary–Ouest a demandé d'admettre qu'il n'est pas possible de franchir un abîme en faisant deux petits bonds. Le ministre des Finances a immédiatement répliqué, laissant entendre, à mon sens, qu'il valait mieux le faire en un. Qu'a–t–il voulu dire au juste? Il déforme la réalité aux dépens des Canadiens. Il se dit que les Canadiens sont naïfs et qu'ils vont l'écouter lorsqu'il dit qu'il a un bon programme et qu'il peut l'exécuter, que contrairement aux réformistes, les libéraux n'auront pas besoin de deux bonds. Il n'a rien compris, comme c'est toujours le cas avec les libéraux. De la même manière, le whip du gouvernement n'a pas compris ce que j'ai dit au sujet des impôts et du régime de retraite des députés.

Il se peut que j'aie dit que les contribuables versent sept dollars pour chaque dollar cotisé par les députés, mais si je l'ai dit, j'ai eu tort, car ce n'était pas exact. Ce n'était pas autant. Ce qui est vrai, c'est que les députés ne contribuent pas à leur régime de retraite dans la même proportion que ne le fait le gouvernement en notre nom. La contribution de l'État n'est pas trois fois plus élevée.

Elle comporte deux volets, un de 4 p. 100 et un de 7 p. 100. Celui de 7 p. 100 ne correspond pas au régime de pension comme tel, mais à l'allocation annuelle enregistrée, peu importe ce que cela signifie, je ne connais même pas le sigle, c'est tellement compliqué, mais tout cela fait que la contribution de l'État, donc des contribuables, est sept fois supérieure à celle des députés. Si le député veut réfuter cette affirmation, il peut le faire n'importe quand.

• (1330)

Voilà comment un parti politique dénature les faits dès qu'il prend le pouvoir. Je n'arrive pas à comprendre cela. Dans le secteur privé, je ne gagnerais rien à déformer les faits. On me lancerait des oeufs et me fermerait la porte au nez à ma prochaine visite. C'est peut–être pour cela que les Canadiens ne réélisent jamais le gouvernement en place. Les électeurs s'aperçoivent que les dirigeants politiques disent une chose lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais tout le contraire lorsqu'ils sont portés au pouvoir.

Le Parti réformiste ne s'abaissera jamais à cela. Ce que nous disons aujourd'hui, ce que nous insérons dans notre livre bleu et dans notre programme, ce que nous avons mis tant de temps et d'efforts à formuler à partir des opinions recueillies auprès de nos électeurs, c'est exactement ce que nous ferons lorsque nous formerons le gouvernement. Ce jour viendra, monsieur le Président, soyez-en assuré.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, mon vis-à-vis, que j'ai écouté religieusement, a parlé de la crédulité de la population. Personnellement, compte tenu du résultat des élections tenues il y a près d'un an, je dirais que la population n'est pas si naïve que cela. Elle a démontré sa perspicacité en élisant 177 libéraux.

Quoi qu'il en soit, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour donner mon appui au projet de loi C-54, qui vise à accroître l'efficacité d'un certain nombre de programmes de sécurité du revenu et, partant, à améliorer la qualité des services.

Je suis convaincue que tous les députés ont entendu les plaintes de représentants des médias sur les réponses évasives du gouvernement ou qu'ils sont eux-mêmes intervenus au nom d'électeurs pour régler certains problèmes. Je l'ai fait.

Habituellement, ces problèmes se rapportent à des programmes fournis par le ministère du Développement des ressources humaines. Les députés savent que le règlement de ces problèmes peut faire perdre beaucoup de temps aux clients, à notre personnel, à nous-mêmes ainsi qu'au personnel du ministère. Il faut remédier à cela. C'est évident pour moi et ça l'est pour le ministre.

La direction générale des programmes de la sécurité du revenu de Développement des ressources humaines Canada administre le Programme de la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, les deux programmes les plus directement visés par le projet de loi, et elle s'est engagée à améliorer les services aux clients. Pour cela, la direction générale a adopté un plan triennal d'implantation de services informatisés et de systèmes très perfectionnés pour remplacer les systèmes actuels, franchement dépassés.

Le gouvernement veut être fier des services qu'il fournit aux nombreux bénéficiaires des programmes de la sécurité du revenu de tout le Canada. De plus, tous les fonctionnaires, notamment ceux qui travaillent dans les points de service, veulent sincèrement pouvoir être plus efficaces parce qu'ils se rendent compte de l'incidence que leur travail peut avoir sur les prestataires ou sur les personnes qui ont besoin de renseignements sur ces programmes.

Bon nombre de modifications prévues dans cette mesure législative sont liées au projet de renouvellement. Par exemple, les modifications relatives aux échanges de renseignements et celles visant à uniformiser davantage certaines dispositions du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur la sécurité de la vieillesse élimineront beaucoup des frustrations que les prestataires ont ressenties dans le passé.

Il y a un autre genre de service aux clients qui est prévu dans ce projet de loi et dont je voudrais parler. Il s'agit de deux modifications au Régime de pensions du Canada qui découlent directement des démarches faites par les clients auprès du gouvernement.

En 1987, on a apporté des changements importants au Régime de pensions du Canada pour rendre possible pour la première fois la retraite flexible. Reconnaissant le fait que les Canadiens voulaient avoir davantage leur mot à dire sur l'âge auquel ils pourraient prendre leur retraite, on a modifié le Régime de pensions du Canada pour permettre aux gens de commencer à toucher leurs prestations de retraite n'importe quand entre 60 et 70 ans. Les prestations étaient réduites pour ceux qui choisissaient de prendre leur retraite entre 60 et 65 ans et haussées pour ceux qui choisissaient de prendre leur retraite entre 65 et 70 ans.

En introduisant la retraite flexible, on a déterminé qu'il serait nécessaire de verser 12 mois de prestations de retraite rétroactives seulement aux personnes qui choisissaient de prendre leur retraite après 70 ans. On a jugé que les personnes qui prenaient leur retraite entre 65 et 70 ans n'avaient plus besoin de cette option parce que leurs prestations seraient haussées pour compenser le fait qu'elles n'avaient pas commencé à toucher des prestations à l'âge de 65 ans.

L'expérience a montré qu'il y a des personnes de plus de 65 ans qui préféreraient recevoir jusqu'à 12 mois de prestations de retraite rétroactives au lieu d'avoir droit à une hausse actuarielle de leurs prestations mensuelles. C'est pourquoi on trouve dans le projet de loi une modification qui permettrait aux gens d'attendre après leur 65e anniversaire pour demander leur pension de retraite et de se faire verser ainsi jusqu'à 12 mois de prestations rétroactives, s'ils le désirent. Ce qu'il y a de bien à ce propos, c'est que cela se fait à leur choix, ce n'est pas une chose que l'État leur impose.

• (1335)

Une autre modification au Régime de pensions du Canada répond aux suggestions des clients du programme. Je veux parler de la modification qui permettrait aux anciens conjoints qui ont divorcé entre 1978 et 1987 de déroger au délai de trois ans pour présenter une demande de partage des crédits de pension.

Comme beaucoup de députés le savent sans doute, quand on a introduit dans le régime en 1978 la disposition permettant ce partage, seules pouvaient s'en prévaloir les personnes qui avaient divorcé ou dont le mariage avait été annulé après le 1er janvier 1978. Pour bénéficier de ce partage des crédits de pension, il fallait en outre que la demande en soit faite dans un délai de trois ans de la date du divorce ou de l'annulation du mariage.

En 1987, la possibilité de partager les crédits de pension a été accordée également aux conjoints séparés, et le délai a été supprimé pour les conjoints divorcés, mais seulement si le divorce avait eu lieu après le 1er janvier 1987. Même s'il s'agissait certainement d'un grand progrès quant à la protection accordée aux femmes en matière de pension, cette mesure ne tenait pas compte des femmes qui n'avaient pas profité du délai prévu. Plus on remonte en arrière, plus on trouve de femmes en situation de divorce qui n'avaient pas occupé d'emploi ou qui n'avaient pas cotisé au Régime de pensions du Canada pendant leur vie conjugale.

Si l'on n'avait pas supprimé le délai pour les conjoints divorcés avant 1987, c'est que le gouvernement estimait que ce serait modifier les règles du jeu après coup. Selon ce raisonnement, le conjoint divorcé dont les crédits de pension n'avaient pas été partagés était en droit d'espérer pouvoir établir ses plans de retraite en sachant que les crédits de pension du RPC ne seraient pas partagés. On oubliait cependant un groupe dans cet effort d'équité: les anciens conjoints qui souhaitaient obtenir un partage des crédits de pension même si le délai de trois ans était écoulé.

Tous les députés à la Chambre en conviendront sûrement, les conjoints divorcés qui sont restés au foyer pour s'occuper des enfants et pour vaquer aux innombrables tâches reliées à l'entretien du foyer méritent leur juste part des crédits de pension accumulés durant le temps où le couple vivait ensemble. Cette modification permettra de renoncer à la limite de trois ans et d'autoriser le partage des crédits lorsque les deux parties y consentent par écrit.

Enfin, ce projet de loi complétera d'autres initiatives en cours au ministère pour améliorer le service et donner aux employés la possibilité d'offrir à une clientèle sans cesse plus nombreuse un excellent service. Au cours des quelques prochaines années, des méthodes supérieures reposant sur la nouvelle technologie rajeuniront les systèmes du ministère et en moderniseront certains qui remontent à au moins un quart de siècle.

Grâce à un service supérieur, les personnes âgées qui sont dans le besoin seront servies rapidement et avec attention. Le ministère disposera au moins des outils et de la technologie nécessaires pour assurer l'excellent service que les Canadiens attendent et méritent.

Je suis fière que le gouvernement se soit montré à la hauteur de ce défi, celui de fournir un service à la fois meilleur et plus empressé à plus bas coût. Enfin, je suis heureuse que, en dépit du rôle important dévolu à la technologie, cette initiative n'ait pas perdu de vue le but réel, soit pourvoir à la sécurité des Canadiens. Il est clair que les programmes canadiens de sécurité du revenu reflètent fidèlement les besoins et les caractéristiques de la clientèle, et c'est pourquoi j'appuie le projet de loi et exhorte les autres députés à en faire autant.

Le projet de loi est l'une des nombreuses initiatives que le gouvernement a prises pour donner suite aux promesses du livre rouge. Nous nous sommes engagés, notamment dans le domaine des ressources humaines, à rationaliser les programmes pour que leur application coûte moins cher, que le service soit meilleur et que les bénéficiaires soient vraiment ceux qui ont besoin d'aide. Les modifications du Régime de pensions du Canada et d'autres régimes de sécurité du revenu nous ont permis de tenir parole dans une grande mesure.

L'étape suivante est l'examen général de la sécurité sociale, qui nous permettra de consulter les Canadiens à partir de notre document de travail. Les Canadiens nous donneront leur avis, nous exposeront les solutions qui, selon eux, nous permettraient d'assurer à des coûts moindres de meilleurs programmes de sécurité du revenu.

• (1340)

Je demande à ceux qui critiquent ce programme de s'activer et d'aller dans les assemblées, dans leurs circonscriptions, pour voir ce que pensent les gens, ce qu'ils attendent du gouvernement, et de revenir nous le dire.

Notre gouvernement attache une grande importance à la consultation, à la transparence, à l'ouverture. Il assurera des services responsables de manière efficace et rapide.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours de la députée et j'ai été sensible à ses observations. Comme nous l'avons déjà dit, nous appuyons de nombreuses dispositions du projet de loi.

Je me demandais si la députée pourrait répondre à quelques questions sur le Régime de pensions du Canada. Premièrement, le fait est que notre population vieillit. En 1986, 9 p. 100 de tous les Canadiens étaient admissibles au Régime de pensions du Canada. On estime toutefois qu'en 2031, cette proportion aura doublé.

J'espère sincèrement que ce régime survivra et qu'il restera rentable. Comme je cotise à ce régime, j'espère qu'il sera encore en place quand j'aurai 65 ans. Les gens de mon âge, qui auront droit à leur pension de vieillesse dans 23 ans, se demandent vraiment si le régime existera encore à ce moment-là, et je suis certain que de nombreux députés se posent la même question.

Je me demande si la députée est consciente du problème. Étant donné que la population vieillit et que nous devrons verser des cotisations trois fois plus élevées pour que le régime demeure rentable d'ici là, celui-ci constituera un problème dans l'avenir. Qu'en pense la députée?

Mme Cohen: Monsieur le Président, je ne puis rien dire sur les chiffres fournis par le député, car j'ignore s'ils sont exacts, mais je peux toutefois affirmer ceci.

Le gouvernement actuel est un gouvernement libéral et c'est un gouvernement libéral qui a institué le Régime de pensions du Canada. Il est intéressant qu'une telle question me soit posée parce que le très honorable Paul Martin père a joué un rôle clé dans la mise sur pied du régime de pensions et que je représente aujourd'hui sa circonscription, ce dont je suis très fière.

Je puis donner au député et aux Canadiens à l'écoute l'assurance que jamais le Régime de pensions du Canada ne sera affaibli ou ne sera un échec sous un gouvernement libéral. Il ne le sera pas. Oui, même mon collègue d'en face touchera ses prestations du Régime de pensions du Canada dans 23 ans.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée qui a laissé entendre plusieurs fois dans son intervention que ces

modifications diminueraient énormément les coûts d'administration du programme.

À combien s'élèvent ces économies? Je lui demande d'être aussi précise que possible.

Mme Cohen: Monsieur le Président, nous avons la chance de vivre en 1994, à une époque où la technologie est si avancée qu'elle nous permet d'automatiser le travail de bureau et les méthodes administratives, de les rendre pour ainsi dire infaillibles, de faire en sorte qu'elles soient beaucoup moins fastidieuses et beaucoup plus efficaces qu'il y a 25 ans, quand les services dont nous disposons aujourd'hui ont été mis en place.

Ce qu'il y a de bien à propos du Régime de pensions du Canada, c'est qu'il s'agit d'une unité. L'administration vient du régime comme tel. Donc, moins il y a d'administration, plus nous avons d'argent à verser aux gens dont au député, qui s'inquiète du montant qu'il va recevoir chaque mois, dans 23 ans.

• (1345)

M. Hanrahan: Monsieur le Président, j'ai demandé à la députée d'être précise. Elle a parlé de remplacer les fonctionnaires par de la technologie, mais elle ne dit pas si ce changement ferait réaliser des économies et elle ne précise pas quel serait le montant de ces économies.

Mme Cohen: Monsieur le Président, je n'ai absolument pas parlé de remplacer les fonctionnaires par de la technologie. En fait, j'ai dit qu'on pourrait informatiser les bureaux et améliorer l'efficacité des services administratifs en place. Il resterait certainement des fonctionnaires. Ce système ne sera jamais entièrement automatisé, du moins pas durant notre mandat.

Le Régime de pensions du Canada est précieux pour les Canadiens et pour le gouvernement libéral qui l'avait créé au tout début. Du point de vue du gouvernement, quand on examine le Régime de pensions du Canada, on constate qu'on doit continuer à le rationaliser pour que les sommes dépensées dans le cadre de ce programme parviennent bien aux clients et ne soient pas gaspillées à cause des inefficacités qui se sont infiltrées dans le système, surtout au cours des neuf dernières années.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, le sujet des pensions de la vieillesse en est un qui me préoccupe, qui me concerne, parce que le gouvernement fédéral, jusqu'ici, a mis sur pied des législations qui ont puisé dans la poche des chômeurs, qui ont réduit l'accès à l'argent pour les pauvres. Il semble y avoir cette mentalité de vouloir toujours tomber sur les plus faibles et les personnes âgées, qui sont certainement parmi les plus faibles de la société.

Également, ce sont des gens qui méritent tout le respect du Parlement pour maintenir leur pension de vieillesse intégralement, autant que possible. Si nous, aujourd'hui, pouvons vivre avec la qualité de vie que nous connaissons aujourd'hui, c'est bien à cause de leur travail, de leur labeur. On dit vouloir réorganiser les pensions de vieillesse, eh bien, c'est inquiétant pour nous et pour eux.

Il est bien certain qu'il y a des problèmes. La population vieillit, la situation démographique de la population vieillissante peut créer des problèmes, mais il faudrait que ce gouvernement affirme clairement, très clairement aujourd'hui comme dans les semaines qui viennent, qu'il n'a pas l'intention de réduire les acquis des personnes âgées dans ce pays. C'est ce qui est important. C'est inquiétant, parce que jusqu'ici, le gouvernement fait des promesses concernant la protection des acquis de personnes faibles dans la société. Il n'a pas tenu ses promesse, au contraire.

Ils ont coupé chez les chômeurs, dans les programmes qui aident les personnes faibles, dans les organismes communautaires. Je me demande si cette députée peut se lever en Chambre aujourd'hui et dire fermement, clairement, que l'intention de ce gouvernement est de maintenir intégralement tous les acquis qui existent en ce moment pour les personnes âgées dans ce pays.

[*Traduction*]

Mme Cohen: Monsieur le Président, avec cette grippe, cette laryngite et cette fièvre, j'ai du mal à me tenir debout, mais je suis heureuse de prendre la parole et de dire au député d'en face et à tous les Canadiens que les personnes âgées n'ont absolument et vraiment rien à craindre avec les libéraux au pouvoir.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre nos vis–à–vis, et plus particulièrement ma collègue, nous dire que le Régime de pensions du Canada est un programme si sacré et important. Cela veut dire que tous les Canadiens peuvent se réjouir et se dire qu'ils n'ont pas à craindre que ce programme disparaisse un jour ou l'autre.

Dans le cas d'un programme comme celui–ci, je suis persuadé que, lorsqu'il a été élaboré, le gouvernement libéral avait certaines idées et une vision pour l'avenir. Dans ce cas, ce programme devrait pouvoir compter sur un fonds de réserve. Cependant, je crains fort que le Régime de pensions du Canada n'ait pas de fonds de ce genre qui donne aux Canadiens l'assurance que, dans 23 ou 25 ans d'ici, ils pourront toucher des prestations puisqu'ils auront versé des cotisations à ce programme. Il n'y a pas de fonds de réserve. Je vais vous parler du fonctionnement du Régime de pensions du Canada et j'aimerais que la députée nous dise ce qu'elle en pense. À l'heure actuelle, les gens qui travaillent contribuent au Régime de pensions du Canada. Ils versent leurs cotisations, mais cet argent ne va pas dans un fonds de réserve et ne devient pas un dépôt sacré pour leur retraite. Il est plutôt utilisé pour verser des prestations aux gens qui profitent du programme maintenant.

• (1350)

Nous sommes engagés sur une voie sans issue. Nous allons aboutir dans un cul–de–sac.

Si ce programme est tellement important pour le gouvernement, la députée pourrait–elle nous dire pourquoi il n'est pas basé sur un bon calcul actuariel?

Mme Cohen: Monsieur le Président, comme j'adore ce genre de propos!

Je suis de Windsor. Je pense ne pas l'avoir mentionné plus de deux ou trois fois aujourd'hui. À l'intention de ceux qui n'y sont peut–être jamais allés, disons que Windsor est située sur la frontière entre le Canada et les États–Unis. En effet, ma ville est à cheval sur la frontière entre le Canada et les États–Unis et j'ajouterais que Detroit est si proche qu'on peut aller manger là et revenir en l'espace d'une heure. À Detroit, on peut constater ce qui se passe quand il y a des gens qui commencent à parler de murs de dettes et qui commencent à parler de sabrer dans nos programmes sociaux pour le plaisir de la chose.

On peut y voir des personnes âgées dans la dèche, sans toit. Ils peuvent dire merci à un gouverneur de droite, à un gars dont les

politiques semblent copiées sur les politiques actuelles du Parti réformiste du Canada.

Le Régime de pensions du Canada est bon sur le plan financier. L'actuel gouvernement est bon. L'actuel gouvernement est ici pour rester, tout comme d'ailleurs le Régime de pensions du Canada.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il est toujours agréable de prendre la parole quand vous êtes au fauteuil présidentiel.

Je suis heureux de m'exprimer concernant le projet de loi C–54, parce que, finalement, sous des apparences de projet de loi de concordance, se cache finalement un projet de loi qui pourrait avoir des conséquences significatives pour les plus démunis de notre société. Sans doute, est–il utile de préciser pour les téléspectateurs qui viendraient de se joindre à nous que le projet de loi C–54 modifie quatre lois fort importantes qui sont au centre du soutien de revenu des plus démunis de nos sociétés.

Donc, le projet de loi C–54 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le Régime des pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage. C'est donc un projet de loi qui s'attaque aux deux grands volets de notre système de sécurité sociale, soit l'aspect assistance sociale, soit l'aspect assurance sociale que l'on retrouve évidemment avec le projet de loi de l'assurance–chômage.

Il faut également mentionner que c'est un projet de loi qui concerne particulièrement le soutien de revenu de nos aînés. Or, comme on le sait, il y a plusieurs analystes qui prétendent que la pauvreté a chuté globalement chez les aînés. Alors, le scénario qu'on connaissait dans les années passées, où on associait spontanément la pauvreté à celle des aînés, est sans doute un petit peu modifié. Cependant, il n'en demeure pas moins que par rapport à une moyenne nationale, c'est encore chez les aînés que se situe le pourcentage le plus élevé de personnes à faible revenu.

Vous me permettrez de citer les chiffres de 1992, où, par rapport à la population globale, il y avait à peu près 16,8 p. 100 de gens dans la société canadienne qui étaient considérés comme des gens à faible revenu. Or, pour cette même année, on retrouve 20,6 p. 100 de nos aînés qui ont des revenus qui se situent parmi les seuils de faible revenu. C'est donc vous dire que lorsque le gouvernement veut revoir toute espèce de législation qui concerne les aînés, on se doit d'être extrêmement prudent, parce qu'on n'est pas dans une situation où les aînés, les gens qui ont 55, 60, 65 ans et plus se retrouvent dans une situation où on a fait le plein, on a fait tout ce qu'il fallait pour leur assurer une sécurité du revenu qui soit décente.

• (1355)

Et à cet égard, je pense qu'il y a des liens à faire entre le projet de loi que l'on nous propose aujourd'hui, dont on va dire d'emblée qu'il contient des points positifs. Mais il faut quand même le situer dans un contexte où le gouvernement est vraiment résolu à prendre tous les moyens à sa disposition et souventes fois à poser des gestes qui sont regrettables, qui attaquent de plein front les gens qui sont vulnérables.

Il faut dire que le projet de loi C–54—on a la responsabilité de le dire comme opposition officielle—sous des apparences de concordance, n'en vise pas moins à faire en sorte que le gouvernement puisse récupérer des fonds. Il est, envers les aînés, en continuité avec le dernier budget Martin. On se rappellera que le dernier Budget Martin, déposé en février dernier, a réduit considérablement le crédit accordé à nos aînés.

Avant le Budget Martin, les aînés de ce pays pouvaient compter sur un crédit en raison de l'âge en vertu duquel ils pouvaient réclamer 17 p. 100 d'un revenu imposable, ce qui donnait grosso modo aux aînés de ce pays un retour d'impôt de l'ordre de 610 $. On le sait, le dernier Budget Martin s'est attaqué de façon éhontée, sans aucune espèce de retenue, à ce crédit d'impôt et il a privé les plus démunis de notre société d'un retour d'impôt auquel ils auraient eu droit.

Le projet de loi C–54, il est important de le rappeller, vise à soumettre, bien sûr, des arguments de concordance, mais il vise également à faire en sorte qu'au niveau de la fiscalité, le gouvernement puisse récupérer des sommes d'argent sur le dos des plus démunis. Cependant, comme nous avons toujours joué notre rôle de façon très positive, je vais quand même prendre quelques minutes, ce sera bref, pour souligner les points qui sont un peu plus positifs dans le projet de loi.

Parmi les points positifs que l'on se doit de mentionner, il y aura la possibilité, dans certains cas, que les prestations de conjoint soient converties automatiquement en prestations de la sécurité de la vieillesse sans que l'on ait à s'adonner à des tracasseries administratives qui, trop souvent, ont embêté nos concitoyens.

Parmi les points positifs, et je vois que le temps fuit, soyez convaincus que je vais m'asseoir très docilement à 14 heures précises.

Le Président: Mon cher collègue, nous continuerons à vous écouter après la période des questions orales. J'espère que tout va bien aller, mais comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À L'INFERTILITÉ

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que la semaine du 17 au 21 octobre 1994 est la première Semaine nationale de sensibilisation à l'infertilité.

L'infertilité touche environ 500 000 personnes au Canada. Même si elle ne constitue pas un danger de mort, elle peut avoir de profondes répercussions sur la vie d'une personne. L'année 1994 étant l'Année internationale de la famille, la première Semaine nationale de sensibilisation à l'infertilité a pour thème «L'infertilité dans le contexte de l'Année internationale de la famille».

L'Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité est une oeuvre de bienfaisance qui aide et renseigne les personnes

ayant des problèmes d'infertilité. Durant la Semaine nationale de sensibilisation à l'infertilité, cette organisation va, grâce à ses nombreux bénévoles, animer dans tout le Canada toute une série d'activités visant à sensibiliser le public à cette question.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter l'Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité de son excellent travail et lui adresser tous nos voeux de succès.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral se lance dans une grande campagne médiatique sous le thème «Emploi et croissance». C'est tout un *show*!

Mais, après lecture attentive des trois documents rendus publics sur les programmes sociaux et sur les finances, force est de constater que le gouvernement fédéral ne propose aucune mesure concrète de création d'emplois. Ce n'est qu'un slogan sans contenu.

Le gouvernement se fixe des objectifs précis de réduction du déficit, mais aucun objectif en matière de création d'emplois. Le gouvernement n'a aucune stratégie, aucune politique active d'emploi, lui qui a pourtant fait de la création d'emplois l'enjeu premier de sa campagne électorale.

Quelles sont les initiatives prises par le gouvernement libéral? Couper dans les programmes sociaux, puis transférer les chômeurs à l'aide sociale et reporter l'odieux sur le dos des provinces.

Le gouvernement fédéral est à court d'idées. Qu'il cède la place aux provinces qui sont bien mieux placées pour gérer leur développement économique.

* * *

• (1400)

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, nous célébrons la Semaine nationale des sciences et de la technologie et je voudrais, à cette occasion, rendre hommage à une jeune femme remarquable de la circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Ciel Patenaude, de Horsefly, en Colombie-Britannique, fera face au monde en mai prochain au cours de la foire internationale des sciences et du génie qui se tiendra à Hamilton, en Ontario. Ciel et ses 31 coéquipiers représenteront le Canada pour la première fois à cet expo-sciences de classe mondiale, et se mesureront contre 1 000 étudiants provenant d'écoles secondaires de 30 pays.

Je suis heureux que les femmes soient de plus en plus nombreuses à s'intéresser aux sciences et au génie et je suis tout particulièrement fier que la circonscription de Cariboo—Chilcotin soit représentée à la foire internationale des sciences et du génie. Je tiens à offrir à Ciel et à ses coéquipiers mes meilleurs voeux de succès pendant la compétition qui s'annonce.

Article 31 du Règlement

Je suis impatient de voir Équipe Canada nous rapporter l'or.

* * *

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les hommes et les femmes de Halifax-Ouest qui ont posé leur candidature en tant que conseillers scolaires et municipaux.

J'offre aux candidats défaits mes remerciements et ma reconnaissance pour leur engagement envers nos communautés, nos écoles et nos enfants.

Aux conseillers élus samedi dernier, j'offre mes sincères félicitations et mes meilleurs voeux. J'ai aimé travailler avec la ville de Bedford, le comté de Halifax et la ville de Halifax dans le cadre du programme d'infrastructure. Ce programme a déjà rapporté beaucoup aux diverses communautés canadiennes puisqu'il a permis de créer à ce jour 100 000 emplois.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter les hommes et les femmes qui se dépensent sans compter pour améliorer la qualité de vie dans nos communautés et la qualité de l'enseignement dans nos écoles.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'attirer l'attention des députés et de tous les Canadiens sur le fait que la semaine du 16 au 23 octobre est la Semaine nationale de l'hygiène dentaire. Le but de la campagne est de rappeler aux Canadiens que l'hygiène buccale est importante, car elle contribue à notre santé générale.

Cette année, la campagne s'adresse en particulier aux adolescents et portera sur le tabac à chiquer, les maladies des gencives et l'hygiène de la bouche en général. Les dents sont faites pour durer toute notre vie et une bonne hygiène dentaire peut aider les adolescents et les autres Canadiens à les conserver.

Des hygiénistes ont des stands d'information dans les centres commerciaux, visitent les écoles et les centres communautaires, et travaillent avec les médias pour sensibiliser le public à l'hygiène buccale. On distribue des dépliants donnant des détails sur les questions qui concernent plus particulièrement les adolescents.

On doit féliciter l'Association canadienne des hygiénistes dentaires d'avoir lancé cette campagne qui fait aussi ressortir le rôle que jouent les hygiénistes dans la bonne santé buccale des Canadiens.

Je suis sûr que tous les députés voudront féliciter l'Association canadienne des hygiénistes dentaires et lui souhaiter beaucoup de succès dans sa campagne.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DES AUXILIAIRES FAMILIAUX ET DES AIDES À DOMICILE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale des auxiliaires familiaux et des aides à domicile, j'aimerais attirer votre attention sur les efforts inlassables des auxiliaires familiaux. Cette semaine se veut un hommage au travail remarquable des plus de 60 000 auxiliaires et aides à domicile qui oeuvrent dans tout le Canada.

Chaque année, ces auxiliaires offrent plus de cinq millions d'heures de soins à domicile aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux sidatiques et autres malades non hospitalisés ayant besoin de soins palliatifs ou de soins de longue durée.

Je suis certain que tous les électeurs de la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo ainsi que les députés de cette Chambre partagent le sentiment de reconnaissance que j'éprouve pour ces travailleurs. J'invite tous les Canadiens à prendre le temps cette semaine de réfléchir à ce que représente pour nos collectivités la précieuse contribution des auxiliaires familiaux.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, on apprenait cette semaine que le ministère de la Défense nationale participait à un concours de tir de missiles avec des F–18.

Plus de 60 personnes formaient cette délégation canadienne. Le gouvernement ne se limite pas seulement à lancer des missiles à 400 000 $ pièce pendant qu'il coupe dans les programmes sociaux, mais en plus, le ministère de la Défense a offert de transporter gratuitement en Floride les médias canadiens pour couvrir son *show*.

Il y a quelque chose d'indécent dans cette opération «charme des médias» ainsi que dans l'utilisation des fonds publics à cette fin. La plupart des médias ont heureusement décliné la proposition du ministère de la Défense nationale.

Quand le gouvernement comprendra–t–il que le pays n'a plus les moyens de ses prétentions et qu'enfin, le ministère de la Défense nationale doit cesser ces dépenses ridicules?

* * *

[*Traduction*]

LE TABAC

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, l'organisme Imperial Cancer Research Fund vient de publier les résultats dévastateurs de l'étude la plus longue et la plus approfondie jamais entreprise sur l'usage du tabac. Il en ressort que la consommation de tabac cause 100 fois plus de décès qu'elle n'en prévient et qu'au moins la moitié des fumeurs succomberont, tués par leur habitude.

• (1405)

Ces statistiques sont choquantes mais ce qui l'est encore plus, c'est que depuis que le gouvernement a réduit la taxe de vente sur les produits du tabac, les ventes ont grimpé de 41 p. 100.

Cette augmentation rapide de la consommation est directement attribuable à la baisse des prix. La ministre fédérale de la Santé a dit qu'il était temps que le Canada partage les connaissances qu'il avait acquises dans sa lutte contre le tabagisme.

La politique actuelle du gouvernement le rend coupable de négligence à cet égard; il est temps qu'il redresse la situation et qu'il élimine la réduction de la taxe de vente dont les effets désastreux ne sont pas ce qu'on en attendait. Faute de quoi, il nous en coûtera des centaines de millions de dollars en production perdue, des milliards de dollars en frais de soins de santé, sans compter des souffrances indicibles et des morts innombrables.

* * *

LE PORT DE SAINT JOHN

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, les affaires ont été extrêmement bonnes pour le port de Saint John au cours de la dernière année. Un total record d'un peu plus de 20 millions de tonnes de marchandises y a transité sur 12 mois. En outre, le trafic total a augmenté de 11 p. 100 au cours de la même période.

Hier, dans un article de la Presse canadienne en provenance de Halifax, en Nouvelle–Écosse, on disait qu'un cadre supérieur du CP avait déclaré que la ville et le port de Saint John en souffriraient si sa société acquérait la ligne du CN et se débarrassait de ses autres services dans la région de l'Atlantique.

Au moment même où le port de Saint John est actif et fait vivre beaucoup de gens, il ne faut pas perdre notre infrastructure ferroviaire.

J'exhorte le premier ministre et son gouvernement à s'assurer que le service ferroviaire en direction et en provenance du port de Saint John constitue une priorité dans les discussions avec le CP.

* * *

MME HAZEL MCCALLION

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souhaiter la bienvenue à la mairesse de Mississauga, M^me^ Hazel McCallion, en séjour à Ottawa.

Bien que l'affiliation politique de la mairesse demeure toujours un mystère, ses positions sont claires. Née à Gaspé, elle se consacre aux affaires publiques depuis 27 ans et occupe, depuis 16 ans, le poste de mairesse à Mississauga, neuvième ville en importance au Canada.

Libre de toute dette, la ville de Mississauga a même près d'un demi–milliard de dollars en réserve. Aucun de ses immeubles publics, y compris le nouvel hôtel de ville, n'est hypothéqué. La

construction d'un centre des arts, au coût de 60 millions de dollars, va bon train grâce au talent de la mairesse pour recueillir des fonds et à la collaboration du ministre Eggleton qui a reconnu que ce projet d'infrastructure méritait d'être subventionné.

Encore une fois, je souhaite la bienvenue à M^me^ McCallion dans notre belle ville. Je vous avertis cependant; fermez les écoutilles, la mairesse fait toujours beaucoup de vagues là où elle passe.

* * *

LA SEMAINE CANADIENNE DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, au nom de l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario, je tiens à signaler à la Chambre que cette semaine est la Semaine canadienne de la famille d'accueil.

Il convient particulièrement, en cette Année internationale de la famille, de célébrer la contribution des familles d'accueil. En Ontario, près de 5 000 familles d'accueil donnent à des enfants, qui souvent ont été maltraités et délaissés, les soins, la stabilité et la protection dont ils ont tant besoin.

Entre 1982 et 1992, le nombre de familles d'accueil disponibles a baissé considérablement. Cela a posé toutes sortes de problèmes aux sociétés d'aide à l'enfance qui, dans certains cas, ont été obligées de séparer des frères et des soeurs ou d'envoyer des enfants loin de leur localité.

La Semaine canadienne de la famille d'accueil donne aux députés l'occasion de reconnaître la contribution des familles d'accueil dans leurs localités respectives. Nous devons faire comprendre aux Canadiens qu'il nous faut un plus grand nombre de familles d'accueil pour prendre soin des enfants qui ont besoin du genre d'amour et d'attention que ces foyers peuvent offrir.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour protester publiquement contre la décision du gouvernement chinois de poursuivre ses essais d'armes nucléaires.

Pour la troisième fois depuis un an, la Chine a fait exploser un engin nucléaire, ce qui va clairement à l'encontre des négociations actuellement en cours à Genève pour parvenir à une entente sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. La Chine est en effet la seule des cinq puissances nucléaires à ne pas respecter le moratoire sur les essais nucléaires en vigueur pour la durée de ces négociations.

Le gouvernement chinois prétend que les engins faisant ainsi l'objet d'essais ont un rayon d'action limité et ne servent qu'à des fins défensives. Malgré ces affirmations, je voudrais me faire l'écho des préoccupations de beaucoup de mes électeurs et sans doute de la plupart des députés à la Chambre pour dire au gouvernement chinois que nous n'apprécions pas ce genre d'essais et que nous aimerions qu'il y mette fin dès maintenant.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

L'EMPLOI

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre nous a longuement entretenu du système de générosité du Canada, qui redistribue la richesse d'une province à l'autre. Or, à la première salve de la réforme de l'assurance-chômage dans le dernier budget, le fédéral est allé chercher près de 1,4 milliard de dollars par année dans la poche des chômeurs du Québec et des Maritimes. Près de 60 p. 100 des premières coupures touchent donc ces régions durement éprouvées par la crise de l'emploi.

À la deuxième salve, la réforme des programmes sociaux frappera encore plus durement ces régions, en coupant une fois de plus des milliards de dollars. Les Québécois n'accepteront pas une réforme guidée par le simple objectif de sabrer dans les programmes. Même si l'opposition à la réforme est généralisée, la réponse du Québec à cette attaque sera bien différente. Il verra à mettre sur pied une politique de plein emploi avec ses propres ressources, lorsqu'il sera souverain.

* * *

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, dans 31 jours, un groupe de députés va se présenter fièrement devant l'assiette au beurre et va commencer à se goinfrer. Le 21 novembre, en effet, 52 députés obtiendront le droit aux avantages d'un régime de pension d'une extravagante générosité. Le coût de leurs prestations pourrait atteindre les 53 millions de dollars.

Les Canadiens trouvent absolument inacceptable que le premier ministre se dise déterminé à comprimer les dépenses alors qu'il tolère des abus semblables.

La dette nationale atteint maintenant 534 994 000 000 $. Les Canadiens exigent que le premier ministre intervienne immédiatement pour mettre un terme à ces abus avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, encore une fois, un Canadien a été victime d'une fusillade qui lui a été fatale.

La semaine dernière, Stephen Brathwaite est mort à la suite d'une fusillade survenue dans le stationnement d'une boîte de nuit clandestine de York-Nord. Selon les rapports de police, au moins deux armes automatiques ou semi-automatiques ont été utilisées dans cette fusillade.

Les Canadiens se demandent comment ces armes se retrouvent dans les rues et dans les lieux publics et comment elles ont été obtenues.

Il ne s'agit pas d'un incident isolé. La police a indiqué qu'un bon nombre d'incidents impliquant l'utilisation d'armes à feu sont survenus dans ce genre d'établissement au cours du dernier mois. Les citoyens respectueux des lois qui vivent à proximité des boîtes de nuit clandestines sont très inquiets. Les membres de leur famille ne peuvent mener une existence normale lorsqu'ils vivent constamment dans la peur.

J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures pour résoudre le problème. Travaillons en collaboration avec les gouvernements provinciaux pour rendre nos rues plus sûres.

* * *

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, le Forum national sur la santé qui s'amorce aujourd'hui marque le début d'une passionnante ère nouvelle pour les soins de santé au Canada.

Pendant trop longtemps, les Canadiens ont souffert de longues listes d'attente, de la hausse des prix des médicaments, de la pénurie de médecins à la campagne, des inefficacités du système, de la qualité des soins à domicile et j'en passe.

Par ailleurs, ils savent que le Canada doit faire face à des coûts élevés en raison de divers facteurs comme les nouvelles technologies, les nouveaux médicaments, le vieillissement de la population et l'émergence de nouvelles maladies.

Présidé par le premier ministre, le forum réunira les plus grands experts en matière de soins de santé, comme le Dr Noralou Roos de Winnipeg. J'invite les Canadiens à trouver, aux problèmes qui assaillent le secteur de la santé, des solutions tenant compte de ses cinq principes de base et de tous les grands facteurs influant sur la santé.

Le Forum national sur la santé établira le cadre dans lequel s'inscrira la nouvelle vision du régime de soins de santé canadien à l'aube du XXIe siècle. Le gouvernement mérite nos applaudissements.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais vous lire un extrait d'une lettre: «J'écris pour exprimer mon appui inconditionnel à ce projet en raison des grandes possibilités de création d'emplois qu'il présente [. . .]Un des principaux objectifs du programme d'infrastructure est de promouvoir, entre les secteurs public et privé, des partenariats qui amélioreront le climat économique sur le plan local et régional et, du même coup, aideront le Canada tout entier à attirer des sociétés grâce à d'excellentes possibilités d'affaires.»

À entendre ces propos, on dirait une déclaration du premier ministre ou du ministre responsable du programme.

• (1415)

En réalité, c'est le député de Simcoe–Centre qui s'est prononcé en faveur du programme d'infrastructure à Barrie, même s'il l'a condamné hier.

Le programme national d'infrastructure a joué un rôle de catalyseur dans la création d'emplois. Si le Parti réformiste avait suivi l'exemple de notre gouvernement, la population ne serait peut–être pas aussi cynique à l'égard des politiciens.

* * *

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, la réforme de la sécurité sociale est une question très importante pour tous les Canadiens. Elle offre des solutions de rechange pour régler les problèmes graves qui se posent.

Dans la région de l'Atlantique, la réforme de la sécurité sociale a laissé beaucoup de questions en suspens concernant les emplois saisonniers. Je tiens à remercier le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir répondu à ces préoccupations en créant un comité spécial chargé d'étudier la question des travailleurs saisonniers.

[*Français*]

Le comité en question répond à une sérieuse préoccupation au Canada Atlantique. Les travailleurs saisonniers doivent recevoir une attention particulière. La réforme des programmes sociaux n'est pas seulement importante, mais nécessaire. J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à s'impliquer dans le processus de consultation et à exprimer leur opinion sur l'avenir de nos programmes sociaux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, des allégations très sérieuses se sont multipliées récemment au sujet d'activités d'infiltration du SCRS. S'ajoutent maintenant les révélations d'un ex–agent du Centre de surveillance de télécommunications, un autre service fédéral, qui, dans un livre paru cette semaine, évoque l'existence d'une unité spéciale appelée «French Problem» chargée d'intercepter ou de faire intercepter par des services étrangers les échanges téléphoniques des membres du gouvernement québécois.

Pour sa part, le premier ministre a déclaré hier en cette Chambre ne rien savoir, depuis son entrée en politique, de quelconque activité d'espionnage du mouvement souverainiste par des services fédéraux.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Comment le gouvernement peut–il prétendre, comme l'a fait hier le premier ministre, qu'il n'est pas au courant d'espionnage du mouvement souverainiste québécois par des agents fédéraux, alors que les rapports des commissions Keable et MacDonald ont révélé l'ampleur des activités illégales de la GRC, durant les années 1970, par la pose de bombes, l'incendie de grange et le vol de listes de membres du Parti québécois?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur ce que le premier ministre a déclaré hier, que les activités du CST sont totalement assujetties aux lois canadiennes, y compris le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la protection de la vie privée et la Charte des droits et libertés, et ils respectent la loi.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle, de son siège, donner à cette Chambre l'assurance claire et nette que les services fédéraux de renseignement, le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications n'ont pas effectué et n'effectuent pas, ou ne font pas faire par d'autres, de l'écoute électronique auprès des élus et membres du Bloc québécois, du Parti québécois et du mouvement souverainiste québécois?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je répète que les activités du CST ne sont d'aucune façon dirigées vers des Canadiens, y compris des personnes dans la vie politique.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, tous auront noté que les révélations de M. Mike Frost font état d'échanges de bons procédés entre des services d'interception, les uns écorniflant les ministres des autres, et ainsi de suite.

Tous auront noté que la vice–première ministre a soigneusement évité de donner l'assurance claire et nette que je lui ai demandée. Sur un sujet aussi grave qui met en cause le respect des lois et de la démocratie du Canada, refuser de nier, c'est admettre.

Monsieur le Président, je demande à la vice–première ministre de nous dire clairement s'il faut déduire, de la réponse évasive qu'elle vient de faire, que les services fédéraux sont présentement en train de faire ce genre d'écoute électronique?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je n'étais pas évasive, en aucune façon. Ce que j'ai dit et que je répète, en français et en anglais si le député n'est pas capable de comprendre, c'est que le CST est assujetti à la loi canadienne, y compris le Code criminel, et toutes les lois canadiennes. Ils ne commettent aucune action envers des personnes au Canada qui sont en politique.

• (1420)

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Je veux rappeler à la vice–première ministre que le Centre de la sécurité des télécommunications ne rend des comptes à aucun organisme de contrôle. Les révélations d'un espion du Centre de la sécurité des télécommunications, M. Mike Frost, ramènent à la surface toute la question de l'écoute électronique du mouvement souverainiste par les services fédéraux.

Comment se fait–il que, contrairement au Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de sécurité des télécommunications, avec un budget estimé à 200 millions de dollars par année—oui, monsieur le Président, je dis bien 200 millions de dollars par année—ne fasse l'objet d'aucun contrôle externe parlementaire quel qu'il soit? Qui contrôle les espions dans ce pays?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit plusieurs fois et je vais le répéter pour ceux qui ne peuvent pas comprendre. Le CST est assujetti au Code criminel du Canada. Il ne fait aucun espionnage auprès des Canadiens, y compris auprès de ceux qui sont impliqués en politique, qu'il s'agisse du Parti québécois, du Parti libéral ou de n'importe quel autre parti politique. Est–ce que c'est suffisamment clair?

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre ne convient–elle pas que le gouvernement, dans la foulée des allégations récentes et très sérieuses relatives à la fois au Service canadien du renseignement de sécurité et au Centre de la sécurité des télécommunications, pour faire la lumière une fois pour toutes sur ces allégations, doit mettre sur pied une commission royale d'enquête, tel que demandé?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il y a beaucoup de livres qui circulent cette semaine. Il y a en a un de Claude Morin, il y en a un de Joe Clark et il y en a d'autres. Pouvons–nous tous dire ici que tous les propos de Claude Morin sont véridiques? Nous, du gouvernement, voulons traiter des faits.

[*Traduction*]

Nous voulons nous appuyer sur des faits. Si le député veut faire toutes sortes d'allégations, s'il croit tout ce qu'il lit dans les différents livres qui circulent en ville. . .

Le Président: À l'ordre! Chers collègues, je vous demanderais, encore une fois, de ne pas utiliser d'accessoires à la Chambre. Cela ne peut que faire dégénérer la situation. Je vous demanderais donc de vous abstenir.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, on constate une chose curieuse dans le cadre du Forum national sur la santé.

Les gouvernements provinciaux, qui ont compétence en matière de soins de santé et qui paient la majeure partie des coûts, ne sont pas autorisés à diriger la réforme des soins de santé et doivent rester dans les coulisses.

Le premier ministre n'a même pas accepté de partager la présidence du forum avec le premier ministre de la Saskatchewan, province pionnière dans le domaine de l'assurance–maladie.

Ma question au premier ministre est la suivante: Quand le gouvernement fédéral va–t–il cesser de s'aliéner les provinces en prétendant diriger la réforme des soins de santé et quand va–t–il les laisser diriger la réforme des programmes sociaux, qui sont de leur compétence constitutionnelle?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral consacre 16 milliards de dollars durement gagnés

par les contribuables canadiens au système de soins de santé. Nous avons donc un intérêt direct et une responsabilité directe envers la population. Le Parti réformiste le reconnaîtra certainement.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la vice–première ministre oublie que les provinces financent 46 p. 100 des soins de santé et que les particuliers et les compagnies d'assurances en paient 28 p. 100 des coûts. Le fédéral joue maintenant un rôle secondaire dans ce dossier.

Je me demande qui pourra vraiment nous donner les chiffres exacts au Forum national sur la santé. Le premier ministre et la ministre de la Santé ne sont pas forts en mathématiques, et je vois que le ministre des Finances est ici.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a dit que toutes les dépenses seront revues. Que la nouvelle réalité financière l'exige. Le ministre des Finances peut–il confirmer que les dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine des soins de santé sont aussi sur la table et est–ce que le premier ministre en a informé les participants du Forum national sur la santé?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit clairement qu'il nous faut non seulement un gouvernement plus modeste mais un gouvernement plus avisé et plus efficace.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): C'est moi qu'on applaudit et non pas le chef de l'opposition. Faites attention, Preston.

Le Forum national sur la santé a été créé parce que nous sommes bien conscients de la nécessité de contrôler les coûts et de mieux administrer les services. Il est également très clair pour nous, puisque c'est notre parti qui a institué l'assurance–maladie et l'assurance–hospitalisation, que nous entendons protéger les programmes sociaux au Canada.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, une femme de la Saskatchewan m'a téléphoné pour me dire que l'hôpital de sa localité fermait ses portes faute de fonds. Cette femme et d'autres membres de sa communauté se disaient prêts à payer des frais de service pour continuer d'avoir accès à l'établissement. Or, la Loi canadienne sur la santé interdit expressément ce que souhaite cette femme.

Ma question à la vice–première ministre est la suivante: Si le gouvernement fédéral ne peut maintenir sa participation financière aux soins de santé, va–t–il au moins accepter une réforme de la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux provinces et aux communautés d'appliquer des solutions qui permettront d'éviter la fermeture d'hôpitaux?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis un peu déconcertée parce que nous entendons chaque jour le Parti réformiste dire à quel point il est important de gérer l'argent des contribuables canadiens de façon responsable.

Conscient de sa responsabilité, le premier ministre s'est engagé à effectuer un examen national afin de trouver une façon plus efficace de dépenser les 16 milliards de dollars que le gouvernement fédéral affecte aux soins de santé.

Le chef du troisième parti nous dit que nous devrions céder la responsabilité aux provinces. Malheureusement, ce n'est pas ce que disait le porte–parole de son parti. Le 27 janvier, à la page 472 du hansard, M. Grant Hill disait que le gouvernement fédéral devrait prendre position et établir des normes nationales en matière de soins de santé.

Qui représente le Parti réformiste: son chef ou son porte–parole en matière de santé?

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Par ses réponses à la Chambre hier, le premier ministre s'est ménagé une porte de sortie pour remettre en question son engagement de ne pas hausser les taxes et les impôts des contribuables, et je le cite:

> . . .si les gens ne veulent pas qu'on fasse des coupures, l'alternative est d'augmenter les impôts.

Alors je pose la question au ministre des Finances. Doit–on comprendre que le ministre des Finances envisage d'augmenter les impôts et les taxes de la classe moyenne, puisqu'à part de couper aveuglément dans les programmes sociaux, il est impuissant à faire les vraies coupures qui s'imposent, notamment dans les dépenses de fonctionnement du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a été très clair hier lorsqu'il a dit que tout d'abord nous voulons vraiment nous attaquer au déficit en coupant les dépenses gouvernementales. Mais si vraiment on ne pouvait pas atteindre notre but, il y a certainement d'autres options, et l'option de taxation c'est quelque chose qu'il faudrait regarder. Maintenant, je répète encore l'invitation au député de nous donner des suggestions constructives, et je lui pose la question: Est–ce que le député pense vraiment que c'est seulement en coupant les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, qui sont de 20 milliards, qu'on va effacer un déficit de 40 milliards? Je pense que le député qui est un économiste doit apprendre à compter.

• (1430)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, nous avons déjà fait sept recommandations au ministre des Finances et s'il en veut une huitième, je vais lui en conseiller une, c'est de ne pas hausser les taxes et les impôts, comme le premier ministre l'a promis durant la campagne électorale. C'est ce qu'il doit faire.

Comment le ministre des Finances peut–il prétendre, comme il le fait depuis quatre jours, que tous les contribuables devront faire des efforts en matière de lutte au déficit, alors qu'il exclut, dès le départ, les grandes corporations et les plus riches familles canadiennes de ces efforts, en ne prenant pas tous les moyens

nécessaires pour qu'ils paient leur juste part, pas plus, pas moins, mais leur juste part?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je répète encore l'invitation. Le député devrait lire le budget qu'on a déposé en février, dans lequel on a vraiment aboli des échappatoires comme les 100 000 $ pour les gains en capital et où on a vraiment amorcé la plus grande réforme qu'on n'ait jamais vue au niveau de la taxe corporative. Il y a des échappatoires partout, au niveau de la taxe corporative, qu'on a fermées. Le député devrait vraiment faire ses devoirs.

Le député nous dit: «Il ne faut pas taxer, il ne faut pas couper, mais il faut éliminer le déficit.» Le problème avec le Bloc québécois, c'est qu'ils ne savent ni additionner, ni multiplier, ni soustraire. La seule chose qu'ils connaissent, c'est diviser.

* * *

[*Traduction*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, cela m'a beaucoup plu que la vice–première ministre m'appelle par mon nom à la Chambre aujourd'hui. Permettez–moi de répéter les propos que j'ai réellement tenus et qui figurent dans le hansard. J'ai dit que le gouvernement fédéral pouvait intervenir dans des normes nationales à condition de payer la note.

Ce matin, le premier ministre a déclaré devant le Forum national sur la santé que «le forum n'est pas un organisme intergouvernemental». Quel beau sens de l'humour! «Il manque à cet organisme des bras, des jambes et une tête.»

La vice–première ministre admettra–t–elle que le gouvernement dépense ces 12 millions de dollars pour tenter de faire passer un joueur de ligue mineure pour un joueur de ligue majeure?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député a reconnu que le gouvernement national a un rôle à jouer. Nous payons la note, qui s'élève à 16 milliards de dollars.

D'une part, il laisse entendre que nous ne devrions pas intervenir sur le plan national et, d'autre part, son chef dit que les provinces devraient s'en charger.

Ce que nous voulons et ce que le premier ministre tente de faire, c'est de s'assurer la participation de l'Association des hôpitaux du Canada, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de l'Association canadienne de santé publique, c'est–à–dire des joueurs qui assurent les services sur le terrain, afin de trouver une façon de dépenser à meilleur escient notre investissement de 16 milliards de dollars.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Et cette consultation prendra quatre ans, monsieur le Président? Ce forum aurait dû être simple et bref, prendre la forme d'un dialogue avec toutes les provinces, les autres nations, les infirmières, les médecins, les handicapés, les autochtones et tous les intervenants intéressés. Il aurait dû avoir des objectifs précis. Par la suite, tous les députés auraient consulté les électeurs de leur circonscription. Il aurait dû durer un mois environ et donner des résultats spectaculaires.

Voilà le genre de consultation que souhaitent les Canadiens. Et c'est ce qu'ils méritent, c'est ce qu'il leur faut. Le gouvernement est–il prêt à nous donner ce genre de consultation?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que, lorsque le premier ministre a promis de tenir ce forum, dans le livre rouge notamment, il l'a fait dans le but précis de réunir les personnes intéressées autour de la table.

Voilà pourquoi l'Association des consommateurs du Canada, l'Association canadienne de santé publique, l'Association médicale canadienne, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association des hôpitaux du Canada ont toutes approuvé la tenue du forum.

Les intervenants sont réunis. Nous croyons que cet investissement de 12 millions de dollars rapportera gros pour un système qui nous coûte actuellement 16 milliards de dollars. N'est–ce pas là une dépense judicieuse?

* * *

• (1435)

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles. On apprend que le chantier terre–neuvien Marystown est incapable de remplir un contrat de sous–traitance de 35 millions de dollars pour le mégaprojet Hibernia. On a donc transféré directement ce contrat, sans appel d'offres, aux chantiers Saint John Shipbuilding Limited, au Nouveau–Brunswick.

Ma question est la suivante: Est–ce que la ministre des Ressources naturelles confirme que le transfert du contrat de 35 millions de dollars a été fait directement, sans appel d'offres aux chantiers Saint John Shilpbuilding Limited, au nouveau Brunswick?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi d'expliquer au député comment on en est arrivé à cette décision. Cette décision a été prise par le conseil d'administration d'Hibernia, qui compte cinq membres dont un représente le gouvernement fédéral, et ceci en vertu de notre participation au projet qui est de 8,5 p. 100.

Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de microgérer des projets comme Hibernia. Cette décision a été prise, dans l'exercice normal de ses fonctions, par un conseil d'administration dûment habilité.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est fort intéressant. Considérant d'ailleurs que le chantier MIL Davie avait déjà soumissionné pour ce contrat en 1993, contrairement à celui de Saint John Shipbuilding qui n'a jamais soumissionné, le gouvernement du Canada, partenaire à part entière d'Hibernia, faut-il le rappeler, fera-t-il les pressions nécessaires pour renverser cette décision, remettre le contrat à la MIL Davie, ou bien plutôt s'acharner à fermer MIL Davie au grand plaisir peut-être du ministre des Transports?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de s'occuper de la gestion courante du projet Hibernia.

Toutefois, si le député désire demander lui-même au conseil d'administration du consortium pourquoi il a pris la décision d'accorder une partie du contrat, et non l'ensemble du contrat de 35 millions de dollars, au chantier de la Saint John Shipbuilding, je me ferai un plaisir de lui dire à qui s'adresser, après la période des questions.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Ce matin, à 2 heures, on a rapporté qu'Allan Kinsella et Serge Damien, tous deux condamnés pour meurtre, s'étaient échappés de l'établissement à sécurité minimale de Bath.

Depuis qu'il est adulte, Allan Kinsella a à son actif 29 condamnations, des évasions, plusieurs manquements aux conditions de la libération conditionnelle et s'est vu refuser récemment une libération conditionnelle anticipée en vertu de l'article 745, le jury ayant estimé qu'il constituait une menace pour la société.

Pourquoi ce meurtrier condamné à la prison n'a-t-il pas été incarcéré dans un établissement à sécurité maximale?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Service correctionnel enquête actuellement sur les circonstances de l'évasion. Je suis en train de faire une demande pour qu'on me fournisse un rapport sur la classification du prisonnier qui, je crois comprendre, se trouvait placé dans un établissement à sécurité moyenne depuis 1986.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, bien qu'on ne l'ait enregistrée qu'à 2 heures ce matin, l'évasion a en fait eu lieu hier soir à 23 heures. Ces meurtriers ont placé une échelle contre une clôture munie d'un dispositif d'alarme. L'évasion des prisonniers est passée inaperçue pendant trois heures et demie parce que personne n'a pris le temps de vérifier l'alarme.

Des vies sont en jeu dans ma circonscription à cause de cette évasion. Le solliciteur général est responsable de ce qui se passe dans les prisons. Quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus jamais?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai demandé la tenue d'une enquête immédiate et approfondie sur cette affaire. Une fois que je connaîtrai les résultats de cette enquête, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour régler tout problème qui aura été relevé.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances responsable du Bureau fédéral de développement régional au Québec. Nous désirons rappeler au ministre du développement régional au Québec que le plan de l'est du Québec touche 5 800 producteurs de bois de la région. Le Bloc québécois pose des questions depuis des mois. Or, le fédéral n'a toujours pas précisé ses intentions au sujet du plan de l'Est.

Qu'attend donc le gouvernement pour s'engager et à prolonger le plan de l'Est, jusqu'à la mise sur pied d'une agence régionale de développement forestier?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je veux faire savoir au député que, le lundi 31 octobre, je rencontrerai le ministre responsable du développement régional du Québec ainsi que des producteurs de bois de l'est, des délégués des sociétés municipales de développement et des représentants de la région.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, cela fait plusieurs fois que madame la ministre nous indique qu'ils vont rencontrer ces gens, mais ils remettent toujours cela. Est-ce qu'on se rend compte que votre inaction, celle de votre gouvernement, crée un climat d'incertitude malsain pour les 5 800 producteurs forestiers des régions? Ils sont très inquiets.

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter simplement que mon ministère et moi-même discutons depuis 10 mois avec les producteurs de bois de l'est du Québec.

J'ai déjà annoncé cet après-midi que le ministre du développement régional du Québec et moi-même allions rencontrer les producteurs de bois. Nous savons très bien quel est l'enjeu pour l'est du Québec et nous allons tâcher de trouver des solutions pour l'avenir.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ces dernières semaines, la Commission canadienne du blé a été la cible d'attaques délibérées visant à l'affaiblir et à forcer les agriculteurs à adopter un système de marketing à deux voies.

Le ministre peut–il donner aux agriculteurs des Prairies l'assurance que le gouvernement appuie toujours fermement la Commission canadienne du blé et s'oppose à ce système de marketing à deux voies pour le blé?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé est un pilier solide de l'industrie céréalière au Canada. Jusqu'à maintenant, elle a accompli un excellent travail. Cependant, il y a une controverse chez les agriculteurs concernant les systèmes de marketing et le rôle de la commission.

Nous devons nous efforcer pour trouver un mécanisme légitime et efficace qui permettra de régler cette controverse. Je suis en train de sélectionner cinq personnalités de l'Ouest qui dirigeront cet effort et j'espère pouvoir annoncer leur nom et leur mandat exact d'ici la fin d'octobre.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: Il est intéressant de noter la réaction du Parti réformiste qui jette les hauts cris sans même prendre connaissance des faits. Voilà précisément ce qui ne va pas dans le débat entourant la Commission canadienne du blé: les uns font du tapage en espérant que les autres ne pourront pas s'exprimer.

Pour notre part, nous allons organiser un forum où il y aura un véritable échange de renseignements, où la discussion sera bien structurée et exhaustive, et où les détails techniques seront mis de l'avant et examinés.

* * *

LA JUSTICE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, dans un jugement récent, la Cour suprême a décidé qu'un état d'ébriété extrêmement avancée est une excuse valable en cas de viol.

Mardi dernier, dans un tribunal ontarien, un homme ayant agressé sexuellement une femme s'est vu imposer une peine légère après avoir invoqué cette décision. Il semble qu'il purgera probablement cette peine dans une maison de transition et qu'il gardera ainsi son emploi.

Le 3 octobre dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice ce qu'il entendait faire pour mettre fin à cette absurdité. Le secrétaire parlementaire a répondu que le ministère de la Justice présenterait un rapport là–dessus.

Où est ce rapport et quelles recommandations contient–il?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, c'est là une question très grave qui préoccupe le ministre de la Justice. Il la prend très au sérieux. Le ministère est à l'examiner très attentivement.

• (1445)

On ne peut pas changer les lois en quelques jours. Il faut du temps pour mettre au point de bonnes lois, mais je puis assurer à la Chambre qu'on ne prendra que le temps qu'il faut, pas plus.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez d'entendre le gouvernement parler de nouvelles délibérations et de bonnes intentions. Ils veulent des décisions concrètes. Le Parti réformiste est prêt à proposer une modification au Code criminel pour traiter les cas d'infractions commises en état d'ébriété. Le gouvernement peut–il nous dire aujourd'hui s'il acceptera d'adopter rapidement cette modification?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour l'aide qu'il nous offre, mais il est très difficile de modifier un texte que le ministère de la Justice est en train de rédiger et qui n'a pas encore été déposé à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LA TRANSPORT MARITIME

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

À la suite du désastre de l'Estonia, la Finlande et la Suède ont ordonné à leurs armateurs de souder les portes avant des traversiers de ce type. Au Canada, quatre traversiers similaires à l'Estonia font face à des conditions climatiques de haute mer aussi difficiles qu'en mer Baltique. L'un de ces traversiers est le Bluenose, exploité par le gouvernement fédéral, sous pavillon des Bahamas.

Puisque plusieurs experts admettent que ce type de navire comporte des risques majeurs pour la sécurité, le ministre peut–il nous expliquer ce qu'il a fait pour éviter qu'une tragédie ne se produise avec les quatre navires en service au Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde qui a appris la tragédie qui s'est produite outre–mer comprend l'importance de la question de l'honorable député. On s'est penché sur la question immédiatement. On sait qu'en Colombie–Britannique, il y a eu des réactions de la part du gouvernement là–bas au sujet des traversiers qui pourraient présenter des problèmes. Les quatre traversiers, les quatre navires auxquels l'honorable député a fait référence,

ont été évalués. Cet après-midi même, je rencontre le président de Marine Atlantic pour m'assurer qu'on prenne les mesures nécessaires au Canada.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, puisque le Caribou et le Bluenose ont déjà subi, par gros temps, des avaries à leur porte extérieure, le ministre ne croit-il pas que son devoir de ministre des Transports lui commande une intervention beaucoup plus significative que de simples tests et vérifications?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous comprenons tous l'importance de cette question. C'est une affaire très sérieuse. Nous reconnaissons qu'il pourrait y avoir des problèmes.

Comme je l'ai dit, je dois rencontrer le président de la société Marine Atlantique cet après-midi. Nous avons demandé à la Garde côtière d'évaluer l'état des quatre navires en question. Tout ce que j'espère, c'est que ces traversiers n'aient jamais à affronter des tempêtes de vent comme celles que le député soulève souvent à la Chambre.

* * *

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Les enquêtes après le fait sont illusoires. L'heure fatidique approche pour Helen Ledley et sa famille, qui vivent dans ma circonscription. C'est aussi la cinquième fois que je prends la parole à la Chambre pour demander comment on a pu accorder à Robert Paul Thompson la permission de sortir avec surveillance demain.

Le solliciteur général peut-il expliquer à toutes les victimes pourquoi un criminel aussi dangereux, qui a déjà commis un meurtre pendant qu'il était en congé pour une journée, a obtenu la possibilité de récidiver?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la permission de sortir a été accordée par la direction de l'établissement carcéral, sur la recommandation de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

On m'a dit que le prisonnier sortirait pendant deux heures, les fers aux pieds et escorté de deux gardiens. J'espère que la députée reconnaîtra que les risques sont plutôt minimes.

• (1450)

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je ne reconnais rien du tout. Je prie, j'implore le solliciteur général d'invoquer son pouvoir d'intervention. J'ai demandé un avis juridique et il a le pouvoir d'intervenir. Pourquoi n'interdit-il pas cette sortie avant qu'une autre innocente victime soit assassinée? Les fers ne sauraient constituer une excuse.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de la députée. Comme elle, je ne veux pas que ces sorties exposent qui que ce soit à des risques. Ma compréhension des dispositions de la loi n'est pas la même que celle de la députée.

Je répète que le prisonnier ne sortira que deux heures, les fers aux pieds et escorté de deux gardiens en uniforme. J'espère que la députée réfléchira et reconnaîtra que le risque est calculé.

* * *

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines.

Le document de travail sur la réforme de la sécurité sociale pourrait avoir de lourdes conséquences pour les travailleurs saisonniers. Il s'agit d'une question capitale dans la région de l'Atlantique, car bien des travailleurs ne peuvent trouver que des emplois saisonniers. Quelles mesures le ministre prend-il pour veiller à ce que les modifications de l'assurance-chômage soient équitables pour les travailleurs saisonniers?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question et je la félicite de son excellent travail dans le dossier de la réforme.

Le gouvernement a chargé un groupe de travail d'étudier la question du travail saisonnier et de l'assurance-chômage. Il doit chercher des solutions concrètes aux problèmes des travailleurs et des industries à caractère saisonnier. Les membres du groupe sont représentatifs des régions ainsi que des travailleurs et employeurs saisonniers et non saisonniers. Son rôle est d'amener les parties intéressées—entreprises, travailleurs, industries, associations—à nous éclairer de leurs conseils.

* * *

[*Français*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Plus de six mois après Newsworld, RDI, le nouveau service continu de nouvelles télévisées de langue française, dont on a promis d'ailleurs l'accessibilité aux francophones de l'ensemble du Canada, doit entrer en ondes dès le 1er janvier 1995.

Le ministre du Patrimoine confirme-t-il que Radio-Canada ne dispose pas actuellement des budgets nécessaires pour permettre l'entrée en ondes de RDI, tel que prévu le 1er janvier prochain?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai en main aucun renseignement qui me permet de confirmer ce que je viens d'entendre. Le président de Radio-Canada s'est engagé à entrer dans des négo-

ciations avec les câblodistributeurs pour assurer la distribution de RDI. Je me tiens au courant des négociations, elles vont bon train, donc nous devrions voir le service RDI implanté au début de l'année prochaine.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Justement, monsieur le Président, puisque le ministre est bien mis au courant, ma question complémentaire concerne les câblodistributeurs. Le ministre peut-il me confirmer s'il est fondé ou non que les câblodistributeurs exigent dès maintenant une diffusion gratuite de ce service pour les trois premiers mois suivant son entrée en ondes?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne me mêle pas de négociations entre Radio-Canada et les câblodistributeurs. J'attends les résultats. À ce moment-là, nous verrons si le CRTC donnera suite à la demande de Radio-Canada de rendre la distribution obligatoire.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Un rassemblement est organisé aujourd'hui, dans sa ville natale, par les agriculteurs qui veulent avoir plus de latitude pour commercialiser leur grain. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a décidé de ne pas être présent pour écouter ces agriculteurs?

• (1455)

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député ne relate qu'une partie des faits. En réalité, deux rassemblements ont lieu à Regina aujourd'hui: un à l'appui du point de vue qu'il défend, et l'autre à l'appui du point de vue contraire. Le député devrait être un peu plus impartial.

On m'a invité à participer à l'une de ces rencontres. J'ai dit que, parce que la Chambre siégeait, que le Cabinet se réunissait aujourd'hui et que l'ordre du jour était chargé par rapport aux intérêts agricoles, il me serait impossible d'être à Regina aujourd'hui.

J'ai toutefois dit à ceux qui m'ont invité que je suis disposé à rencontrer leurs représentants à un moment qui conviendra aux deux parties et que, s'ils me faisaient parvenir le compte rendu de leur rencontre, je serais très heureux d'en prendre connaissance.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je trouve cela paradoxal. Chaque fois que je lui pose une question à la Chambre sur l'attribution des wagons ou le mauvais rendement des sociétés ferroviaires, le ministre me dit qu'il a consulté tous les intéressés.

Le ministre considère-t-il que les agriculteurs ne font pas partie des intéressés? Pourquoi ne les écoute-t-il pas aujourd'hui?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, cette question concerne certains agriculteurs. Dans le débat très important sur les modes de commercialisation du grain, j'ai l'intention d'écouter attentivement tous les agriculteurs et je conseillerais au Parti réformiste de faire de même.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé de la région Asie-Pacifique et porte sur la visite prochaine du premier ministre en Chine comme chef d'une délégation commerciale.

J'ai devant moi un document qui a été rédigé par le vice-président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et qui fait état de très nombreuses violations des droits de la personne. . .

Le Président: À l'ordre. Je demanderais au député de poser sa question sans l'aide de ce document. Que le député pose sa question.

M. Robinson: Monsieur le Président, le secrétaire d'État donnera-t-il l'assurance aux Canadiens que le premier ministre soulèvera publiquement et vigoureusement le problème des droits de la personne de même que la question des ventes d'armements et des essais nucléaires de la Chine pendant sa visite dans ce pays le 4 novembre prochain?

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question.

Les droits de la personne constituent en fait un élément très important de la politique étrangère du Canada. Sur toutes les tribunes possibles, dans toutes les institutions multilatérales, le Canada n'a jamais manqué de prendre très fermement position sur la question des droits de la personne.

Cependant, nous ne pensons pas que la confrontation soit la meilleure façon de procéder. En coulisse, le Canada a participé à une foule de programmes traitant des droits de la personne en Chine, notamment, par l'entremise de l'ACDI, par des projets communs et par des discussions visant à sensibiliser le gouvernement chinois à ce problème.

* * *

L'EMPLOI

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines.

Comme on peut le lire dans le livre vert sur la réforme de la sécurité sociale, en cette époque où la technologie et le milieu de travail sont en constante évolution, la formation est essentielle lorsqu'on veut trouver et garder un emploi.

Étant donné les mises à pied récentes et prochaines dans ma circonscription, le secrétaire parlementaire peut–il expliquer ce que le gouvernement compte faire pour que les employés mis à pied reçoivent, en temps opportun, des cours de recyclage utiles?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte aux travailleurs saisonniers.

Je voudrais que ce soit parfaitement clair que l'objectif principal de la réforme de la sécurité sociale est d'aider les Canadiens à trouver des emplois et à les garder, d'aider les plus vulnérables de notre société, et ce, de façon durable.

Dans le livre vert, nous parlons de services de développement de l'emploi qui regroupent la formation et le perfectionnement. Les Canadiens doivent absolument améliorer leurs compétences si nous voulons être compétitifs dans un monde qui, au XXIe siècle, sera de plus en plus axé sur la concurrence.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais signaler la présence à notre tribune de M. Wen Shizhen, gouverneur de la province du Liaonning, en République populaire de Chine.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comme à tous les jeudis, je voudrais demander au leader du gouvernement de nous faire part du menu pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais maintenant faire la déclaration hebdomadaire sur les travaux de la Chambre.

Cet après–midi, la Chambre poursuivra son étude du projet de loi C–54 concernant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Une fois cette étude terminée, la Chambre reviendra sur la réorganisation des ministères, c'est–à–dire le projet de loi C–46 portant sur le ministère de l'Industrie, le C–52 sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le C–53 sur le ministère du Patrimoine canadien. Nous passerons ensuite à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C–36 concernant l'accord de règlement de Split Lake.

Demain, la Chambre entreprendra la deuxième lecture du projet de loi C–55 sur les droits de surface du Yukon. Si nous terminons cette étude, nous reviendrons alors sur les projets de loi que j'ai prévus pour aujourd'hui, au cas où nous finirions d'étudier le C–54.

Lundi prochain, la Chambre reprendra le débat sur la réforme de la sécurité sociale.

Mardi sera une journée d'opposition.

Mercredi, la Chambre examinera les mesures que j'ai déjà mentionnées et dont l'étude n'aura pas été terminée.

Voilà qui met fin à ma déclaration, madame la Présidente.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je souhaite déposer un avis de motion des voies et moyens et des notes explicatives concernant la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, vous me permettrez de rappeler que le projet de loi C–54 revêt une importance toute particulière, parce qu'il modifie substantiellement, à certains égards, quatre lois qui sont finalement au centre du soutien de revenu des personnes les plus démunies de notre société.

En tant qu'opposition officielle, nous avons eu l'occasion de dire que nous voyons, dans ce projet de loi, un certain nombre de points positifs, mais que nous avons quand même trois préoccupations, au sujet desquelles je me ferai un devoir de vous entretenir.

Avant d'être amicalement interrompu par notre Président, j'avais souligné, à l'intention des collègues, que deux points fort positifs de la loi avaient fait l'objet de notre consentement. Je m'apprêtais à parler d'un troisième, celui qui va permettre aux prestataires de pensions de sécurité de la vieillesse et d'allocations au conjoint de se prévaloir d'un recours à l'intérieur même des services administratifs, sans faire droit d'appel auprès d'un autre tribunal. Nous voyons là une mesure de simplification administrative avec laquelle nous sommes d'accord. Nous trouvons également positif que nous puissions permettre, avec cette loi, de régler des trop–payés qui auraient pu être contractés par des citoyens, de les régler de façon rapide sans passer par d'autres considérations bureaucratiques.

• (1505)

Nous avons, concernant ce projet de loi, trois grandes séries d'inquiétudes. La première série d'inquiétudes qui nous anime en est une finalement qui est au centre de la vie démocratique, et elle concerne l'accès à l'information et l'accès à des renseignements nominaux que l'on prétend élargir à d'autres ministères. Cette considération, cette inquiétude que nous avons de constater que le projet de loi qui est devant nous permet à d'autres

ministères et à d'autres organismes d'avoir accès à des renseignements qui concernent des prestataires, a fait l'objet d'un amendement au projet de loi.

Il faut bien comprendre, et je crois que c'est important que nos téléspectateurs le saisissent également, qu'avec ce projet de loi, on élargit la liste des organismes et des ministères qui pourront avoir accès aux renseignements fournis par les bénéficiaires de ces programmes. Nous l'élargissons à telle enseigne que la Société canadienne des postes pourra se prévaloir de ces renseignements sans qu'on nous ait donné les justifications qui nous permettent de comprendre pourquoi est–ce que la Société canadienne des postes a besoin de ce type de renseignements. On croit qu'il y a là une omission, il y a une absence de précision qui, finalement à terme, pourrait conduire à des pratiques abusives.

Nous élargissons également la liste des ministères et des organismes qui pourront avoir accès à ces informations, de telle sorte que le Service correctionnel du Canada, les commissaires de la GRC, le ministère de la Justice et le procureur général, de même que toute autre personne désignée comme professionnelle de la santé pourront y avoir accès.

Voilà un élargissement qui n'a pas fait l'objet de motivation. Voilà un élargissement qui peut prêter flanc à des pratiques abusives sur le plan de la démocratie.

J'attire votre attention sur le fait que le Service correctionnel aura droit, pourra même intenter des poursuites contre des pensionnés, contre des gens qui sont présentement en prison et faire en sorte que ces personnes–là puissent continuer à rembourser des dettes qui auraient été contractées par le passé. Nous aurions souhaité que le ministre soit un peu plus généreux de détails lorsqu'il désigne dans la loi, lorsqu'il permet que toute personne que le ministre a désignée comme professionnelle de la santé puisse avoir accès à ces renseignements nominaux.

Pourquoi ne pas préciser? Pourquoi ne pas nous dire de quoi on parle précisément en la matière et pourquoi être demeuré dans le sens des généralités? Vous allez convenir avec moi que par le passé il y avait défaut pour le législateur de préciser, dans quel contexte précis, qui pouvait se prévaloir de l'accès à ces renseignements. Je vois que le ministre du Revenu opine, et Dieu sait qu'il dirige un ministère où l'accession à des renseignements nominaux peut être de première importance.

Nous aurions souhaité que le projet de loi puisse baliser, qu'il puisse être un peu plus précis sur les gestionnaires, sur les fonctionnaires qui pourront avoir accès à ces renseignements qui sont de toute première importance, à telle enseigne que, par le passé, à défaut pour le législateur de préciser quels sont les fonctionnaires qui peuvent avoir accès à ces renseignements nominaux qui, encore une fois, relèvent de la vie privée, relèvent de renseignements personnels des individus, à défaut pour le législateur par le passé d'avoir précisé les conditions d'accès à ces renseignements, nous nous sommes retrouvés avec des pratiques abusives qui ont donné lieu à l'ouverture de recours soit devant les tribunaux administratifs, soit devant des tribunaux de droit civil.

C'est tout le sens de l'amendement qu'a soumis notre collègue et que l'on espère voir adopter dans cette Chambre, amendement dont je sens le besoin de faire la lecture à nouveau, de telle sorte que les auditeurs comprennent bien la portée de ce que réclame le Bloc québécois.

• (1510)

Alors nous disons que nous sommes d'accord pour l'essentiel du projet de loi. Nous sommes d'accord qu'il y a là une réduction de procédures administratives qui peuvent être intéressantes. Cependant, au nombre des inquiétudes que nous avons, nous demandons que:

> Cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

Alors, imaginez–vous la contradiction dans laquelle on se retrouve, avec d'un côté une loi qui vise à protéger la vie privée de nos concitoyens, et d'un autre côté, un projet de loi comme celui qu'on nous propose aujourd'hui et pour lequel on ne prévoit aucun mécanisme de poursuite, aucune sanction formelle contre des fonctionnaires qui pourraient se rendre coupables de divulgation non autorisée.

On n'a pas besoin d'avoir fait carrière dans la fonction publique canadienne pour constater et pour savoir que ce genre de pratiques a été concret, ce genre de pratiques s'est réalisé par le passé. Qu'est–ce qui a pu expliquer que le ministre ne propose pas des mécanismes qui peuvent nous mettre à l'abri de telles procédures?

Alors, voilà un nombre sérieux. Voilà, madame la Présidente, une lacune fondamentale du projet de loi qui mérite correction et c'est ce que nous avons fait avec tout le sérieux, le dynamisme et le sens des responsabilités qui a toujours concerné l'opposition officielle.

Comme deuxième point de discussion à l'égard duquel nous avons évidemment des inquiétudes, c'est que nous ne sommes pas sans comprendre que le projet de loi C–54, au–delà de la régulation de certaines pratiques administratives, s'inscrit dans la logique d'austérité budgétaire que le gouvernement prétend mettre de l'avant, une austérité budgétaire qui a pris la forme de coupures un peu aveugles, jusqu'à 7 milliards dans les prochaines années, et de coupures qui, évidemment, se feront et se sont faites par le passé sur le dos des moins bien nantis de notre société.

On doit attirer l'attention de nos auditeurs et des collègues de cette Chambre sur le fait qu'autrefois il était possible pour nos concitoyens qui n'avaient pas présenté à temps leur demande de prestations de qualification à la sécurité de la vieillesse de le faire rétroactivement jusqu'à cinq années, ce qui donnait évidemment une marge de manoeuvre et ce qui donnait aux concitoyens et aux justiciables une marge de manoeuvre qui était intéressante.

Or, on veut réduire ce délai de rétroactivité de cinq ans à une année. On ne nous explique pas outre les considérations financières, comptables, un peu à courte vue qui pourraient priver nos concitoyens d'un droit fondamental, celui de recouvrer leur pension au–delà d'une année. On ne nous explique pas ce que ça va donner concrètement et, au–delà de la logique budgétaire, pourquoi poser un geste comme celui–là qui n'est pas de nature à servir nos concitoyens.

Donc, le gouvernement s'apprête à mettre fin au délai de rétroactivité qui était en vigueur jusqu'à l'adoption de la présente loi, qui était d'une durée de cinq années. On veut réduire arbitrairement, on veut réduire sans donner d'explication, et on comprend que cela s'inscrit dans une logique de récupération

budgétaire, le délai de rétroactivité, et on estime qu'il y avait jusqu'à 1 200 000 personnes qui se prévalaient de ce droit de recouvrer rétroactivement une pension de la sécurité de vieillesse.

Donc, c'est quelque chose d'important et il y a toutes sortes de circonstances dans la vie qui font que les gens peuvent avoir recours rétroactivement à une pension de vieillesse. Ce délai donc est réduit de cinq ans à un an, et nous y voyons là une injustice. C'est quelque chose que nous condamnons, avec lequel nous ne sommes pas d'accord.

Voilà une autre pratique administrative qui s'inscrit dans une logique de récupération budgétaire et qui n'est pas, croyons–nous, favorable à nos concitoyens qui, on le rappelle, lorsqu'on parle de la sécurité de la vieillesse évidemment, ne sont pas fortunés.

• (1515)

Pour la plupart d'entre eux, on ne parle pas de concitoyens qui ont une indépendance financière. On parle de gens qui, pour l'essentiel, vivent de transferts de l'État, puisque c'est cela, la sécurité de la vieillesse.

Un autre point de désaccord que l'opposition officielle veut faire valoir au gouvernement, c'est le délai maximal pour le recouvrement des trop–perçus qui sera maintenant éliminé. Ce que cela veut dire, pour qu'on se comprenne bien, c'est que dans toutes les lois à caractère social, dans toutes les loi où les fonctionnaires, où les gestionnaires ont à étudier des demandes, ont à interpréter la loi et ont à rendre compte de décisions, il est certain que la nature humaine étant ce qu'elle est, avec la meilleure des bonnes fois —et on ne doute pas que les fonctionnaires à Québec comme à Ottawa et dans les régions sont de bonne foi—il y a des circonstances où on établit des trop–perçus, c'est–à–dire que l'on accorde des droits à des gens qui, finalement, au sens de la loi, *stricto sensu*, n'y ont pas droit.

Ce qui se passe, c'est que le gouvernement pourra maintenant réclamer des sommes d'argent qui ont été versées en trop, réclamer indéfiniment, de façon illimitée, et pour employer un terme juridique, sans qu'il y ait prescription. Or, autrefois, au–delà d'un délai de deux ans, lorsqu'un excédent avait été versé à un concitoyen et à une concitoyenne, il n'était plus possible de réclamer ces sommes d'argent. Le gouvernement s'arroge maintenant un droit qui n'a son pareil dans aucune loi sociale, celui de permettre de recouvrer un trop–perçu dans des délais qui sont indéfinis.

C'est–à–dire qu'un concitoyen qui aurait, par exemple, contracté une dette et contre lequel on aurait rendu une décision erronée il y a de cela 15 ans, aux termes de la présente loi, on pourrait recouvrer cette somme d'argent, ce qui —je vois ma collègue opiner du bonnet, donc elle est d'accord avec moi, c'est toujours agréable d'avoir des appuis dans l'opposition, des appuis aussi rares que peu substantiels— permettra d'établir un trop–perçu de façon illimitée. Voilà une pratique qui ne nous semble pas servir nos concitoyens.

Alors, autre chose avec laquelle nous avons des inquiétudes, dans le cas d'une procédure d'appel, nous comprenons que le présent projet de loi permet aux prestataires qui reçoivent de la sécurité de la vieillesse et une pension au titre du Régime de pensions du Canada d'aller en appel, de se présenter devant un tribunal administratif, où nos concitoyens pourront contester des décisions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord. Ces tribunaux d'appel sont évidemment pratique courante au niveau du droit administratif et au niveau du droit social.

Cela existe pour la CSST, pour la sécurité du revenu, pour la Régie de l'assurance automobile et c'est comme ça que les choses doivent se passer. Là où nous avons une inquiétude, ce n'est pas tant—et vous m'indiquez qu'il me reste une minute, donc ce sera ma conclusion comme je m'apprêtais à le faire— que nous ayons des mécanismes d'appel, c'est que le ministre ait la possibilité de suspendre les versements qui pourraient être faits à nos concitoyens, lorsqu'une décision n'a pas été rendue par le mécanisme d'appel.

Sans l'amendement que propose l'opposition officielle, à l'effet de véritablement baliser le recours ou le pouvoir des gens qui vont manipuler des banques de données concernant l'information personnelle, nous ne pouvons pas nous déclarer d'accord avec ce projet de loi, mais nous reconnaissons quand même que certains aménagements administratifs valent la peine d'être entendus. Nous avons pleine confiance que le gouvernement va se rendre à l'amendement de l'opposition officielle et je vous remercie du temps qui m'a été alloué.

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement mon confrère et j'aurais une question à lui poser. Quand il a parlé, tout à l'heure, des coupures de 7 milliards de dollars qu'on ferait subir aux plus démunis, j'aimerais qu'il nous présente des solutions relativement à ces coupures. Où pourrait–on les faire, autrement que sur le dos des plus démunis? J'aimerais que notre confrère apporte des solutions, ici au gouvernement.

M. Ménard: Madame la Présidente, vous reconnaissez là une question qui a toute sa pertinence et qui nous amène à bien comprendre le sens profond de la motivation de notre collègue. Nous avons toujours eu, à cet égard, un discours qui est assez clair.

• (1520)

D'abord, la prémisse qui anime le parti de l'opposition est celle que le plein emploi, celui qui a été possible dans de petits pays qui avaient tous les outils pour le réaliser, ne peut pas être possible dans le contexte canadien, puisqu'il y a deux paliers de gouvernement qui posent des initiatives qui sont souvent contradictoires.

On constate présentement que les pays qui ont un taux de chômage de 3, 4 ou 5 p. 100, donc un taux de chômage un peu frictionnel et qui est acceptable, sont ceux qui se sont donné des mécanismes de concertation et une table nationale de l'emploi. Ce sont des pays qui ont été capables d'asseoir autour d'une même table des gens qui sont issus des milieux syndical, patronal et des corporations professionnelles et qui ont été capables de fixer des objectifs macroéconomiques.

Évidemment, une solution comme celle–là n'est pas possible dans le contexte canadien à cause de deux gouvernements qui se font une lutte qui n'a pas de résonance sur le plan de l'efficacité.

La deuxième solution qu'on croit pouvoir apporter concerne un dossier épineux, un dossier qui est une honte pour le présent gouvernement, celui des fiducies familiales. On sait qu'il y a là une échappatoire de laquelle on pourrait récupérer plusieurs milliards de dollars.

Finalement, on constate également, du côté de la fiscalité corporative, quand on regarde et qu'on aligne les pays de l'OCDE, que c'est au Canada que les entreprises paient le moins

d'impôt. On pense qu'il y aurait lieu de revoir la fiscalité corporative. Il y aurait eu là la possibilité pour le ministre Martin, s'il avait été un homme un peu courageux—mais il y a longtemps que nous avons compris, de ce côté–ci de la Chambre, que le ministre des Finances n'est pas de ceux que l'on pourrait qualifier de courageux—s'il l'avait été, il aurait revu la fiscalité des corporations dès février dernier pour amener le Trésor public à recouvrer des sommes d'argent dont il est présentement privé.

Nous avons là trois pistes de solution: une qui passe par une reconfiguration politique, une qui sera possible lorsque deux États souverains, disposant de tous les leviers, pourront transiger en toute égalité—cela s'appelle la souveraineté pour le Québec—et une redéfinition de ce que doit être le Canada anglais. Quand à la deuxième solution, elle concerne évidemment des outils dont le ministre des Finances dispose, s'il démontre un courage et une intégrité politiques. Il est certain que lorsqu'on est un gouvernement national comme le Parti libéral et que l'on tire nos sommes d'argent pour nos caisses électorales, ce qui nous permet de donner vie au parti, du secteur privé et qu'on est directement lié par ces gens–là, ce n'est pas facile pour un ministre des Finances, d'un côté, d'amener des sous à son parti et, de l'autre, de revoir la fiscalité à la faveur des moins bien nantis. Mais c'est ce qui fait qu'on n'a pas ce problème–là au Québec, puisque nous nous sommes donné une loi sur le financement démocratique.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue si le fait de réduire le délai de cinq ans à un an est, selon lui, un message. Y voit–il là un signal que le gouvernement voudrait recourir à des coupures éventuelles dans les régimes de retraite?

M. Ménard: Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre au député de Lévis qui m'a posé une question qui est absolument centrale. J'aimerais souligner l'attachement et la préoccupation qu'a toujours eus le député de Lévis pour les moins bien nantis pour lesquels il a été, depuis son élection en octobre, un des plus illustres porte–parole. Je veux le remercier en ce sens.

Notre inquiétude en ce qui concerne la réduction du délai de cinq ans à un an est de savoir qui va faire les frais de cela? Qui peut, rétroactivement, réclamer un chèque de sécurité de vieillesse ou un chèque. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, monsieur le député, mais votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Madame la Présidente, tout examen réfléchi du projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, permettrait à pratiquement tout lecteur averti de s'apercevoir très rapidement qu'il s'agit d'une mesure qui cherche à apporter certaines modifications d'ordre administratif sans grande portée sur le fond.

• (1525)

Une mesure d'ordre administratif de ce genre est nécessaire pour mettre de l'ordre dans le fonctionnement du système et pour s'assurer que celui–ci répond davantage aux besoins des gens qu'il est censé servir. C'est la réalité. C'est bel et bien une mesure d'ordre administratif qui cherche à apporter un certain nombre de modifications importantes, bien que relativement mineures sur le fond.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ne doivent pas être effectuées. Je souscris à ce projet de loi et, dans un moment, je donnerai deux ou trois raisons pour m'expliquer. Cependant, si l'on accepte que c'est la réalité de ce projet de loi et si l'on écoute ensuite certains de mes vis–à–vis, on pourra se demander alors si nous parlons bien de la même mesure législative.

En écoutant un peu le débat, ce matin, j'ai jugé bon, pour une raison étrange, de relire à nouveau un vieux poème que j'ai appris et enseigné à l'école secondaire et qui est intitulé «Matilda».

Une voix: Waltzing Matilda?

M. Simmons: Non, l'autre Matilda. Je ne le lirai pas entièrement, mais je me contenterai de quelques lignes qui touchent au coeur du sujet. Matilda, fatiguée de jouer, après s'être aperçue qu'on l'avait laissée seule, est allée sur la pointe des pieds jusqu'au téléphone et a appelé les pompiers.

Bien entendu, vous connaissez l'histoire. C'était une fausse alarme. Il n'y avait pas d'incendie. Elle l'a fait si souvent que voici ce qui s'est produit. Quelques semaines plus tard, lorsque sa tante était au cinéma, un incendie s'est déclaré. Dans le poème, on dit, qu'il fallait entendre Matilda crier et brailler. Bien entendu, vous connaissez la suite. Chaque fois qu'elle criait au feu, on la traitait simplement de petite menteuse. Les gens ne la croyaient pas. Pourquoi? Parce qu'il lui était arrivé trop souvent de dramatiser les choses pour attirer l'attention sur elle. Pourquoi ne la croyait–on pas? Parce que, à force de souffler sur le froid et le chaud, elle avait fini par perdre sa crédibilité.

Dans une version plus moderne, elle était un peu froussarde: «Grands dieux! Le ciel va nous tomber sur la tête! Les gros méchants libéraux veulent ajouter une virgule à la loi. C'est la catastrophe! C'est la fin du monde!» Voilà les cris de stupeur que nous entendons ces derniers jours.

À mes amis du Parti réformiste et du Bloc québécois, je dirai ceci: j'ai passé quelque temps dans l'opposition, tant au palier provincial qu'au palier fédéral. Eh bien, ils peuvent vérifier eux–mêmes, il m'est certes arrivé de temps à autre de dire des choses assez dramatiques. Or, il faut reconnaître qu'il y a un temps pour faire des déclarations dramatiques et un temps pour appeler un chat un chat.

Jetons un coup d'oeil sur ce projet de loi. Ce n'est pas le moment de s'arracher les cheveux, d'annoncer la fin du monde, de crier que le ciel va nous tomber sur la tête ou qu'il y a le feu. Il n'y a absolument pas le feu.

Le feu que l'on craint, c'est que la Loi sur l'assurance–chômage sera modifiée ici, par exemple. Grands dieux! Ne voilà–t–il pas que ce méchant gouvernement veut toucher à la Loi sur l'assurance–chômage! Voyons si la chose est vraiment aussi dramatique qu'on veut nous le laisser croire.

Le projet de loi C–54 ne modifie absolument en rien les critères d'admissibilité ou la structure des prestations du régime d'assurance–chômage. Qu'y a–t–il d'autre de plus que les prestations et l'admissibilité dans le programme? La mesure législative ne modifie en rien ces deux composantes. Voici ce qu'il

adviendra véritablement. Le projet de loi comporte une seule petite modification qui accorde au ministre le droit de permettre l'accès à des renseignements sur un bénéficiaire de prestations d'assurance–chômage au seul commissaire de la Gendarmerie royale pour les fins des enquêtes et des poursuites. Il s'agit de faire respecter la loi. Voilà en quoi consiste la modification. Et pourtant, depuis quelques jours, on n'entend que des hauts cris à propos de ce projet de loi.

Passons à une autre modification que l'on trouve dans cette mesure législative. Elle a trait à la Loi sur les allocations spéciales pour enfants. Encore une fois, aucun changement ne porte sur les critères d'admissibilité ni sur la structure des prestations du régime d'allocations spéciales pour enfants. Aucune modification de ce côté–là.

• (1530)

Il y a deux modifications, cependant, qui ont été proposées pour des raisons administratives. Je pense que les députés les connaissent bien. Je peux les lire, s'ils le veulent.

Je voudrais maintenant parler des changements concernant la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Encore une fois, nous constatons que ce que l'on reproche au gouvernement, ici, c'est de chercher des moyens de faire en sorte qu'il en coûte moins cher aux gens qui touchent des prestations, et de faire en sorte qu'ils n'aient plus à remplir des formulaires à n'en plus finir, chaque année, comme ils doivent actuellement le faire pour être admissibles à ces suppléments. C'est sur cela que porte le projet de loi. On vient quasiment à en douter, quand on écoute certaines des interventions.

J'ai dit plus tôt que ce projet de loi était d'ordre administratif. Je voudrais donner un conseil à tous les députés, un conseil auquel j'essaie moi–même de m'en tenir: il ne faut pas crier au loup sans raison. Quand nous ne sommes pas d'accord sur une mesure législative, nous devons nous lever et le dire. Les gens voient alors que nous savons de quoi nous parlons. Crier au loup quand il n'y pas de raison de le faire crée, à tort, de l'insécurité. Les gens disent: «Que sont–ils en train de faire à la sécurité de la vieillesse?»

Je vais leur dire ce que nous faisons à la sécurité de la vieillesse. Je vais dire aux gens qui nous regardent ce que nous voulons faire à la sécurité de la vieillesse, avec ce projet de loi. Nous voulons faire en sorte que les gens n'aient plus à remplir ce formulaire stupide chaque année, qu'ils aient à le remplir moins souvent, une seule fois, dans certains cas. C'est ce que nous cherchons à faire dans ce projet de loi.

Que faisons–nous à l'assurance–chômage? Nous voulons faire en sorte qu'il soit plus difficile, pour les gens, de contourner la loi. Si ce projet de loi est adopté, nous allons autoriser le commissaire de la GRC à avoir accès aux renseignements sur les clients afin de pouvoir poursuivre les personnes qui tenteraient de contourner la loi.

Je souscris à ces objectifs et n'y vois aucun inconvénient. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur et le plaisir d'appuyer le projet de loi C–54, car lorsque ces modifications seront adoptées, elles aideront directement plus de quatre millions de personnes âgées au Canada et, plus particulièrement, les 1,4 million qui touchent actuellement l'allocation de conjoint ou le supplément de revenu garanti, appelé communément SRG.

Les modifications proposées permettront à ces personnes âgées, qui sont majoritairement des femmes, de toucher avec un minimum de tracasseries administratives les prestations auxquelles elles ont droit. Examinons quelques–unes des caractéristiques des programmes dont nous parlons, puis les raisons pour lesquelles ces modifications—bien que minimes en un sens—sont néanmoins importantes.

Le régime de retraite repose sur la prestation de sécurité de la vieillesse. Cette pension est versée aux personnes de 65 ans et plus qui répondent à certaines exigences en matière de résidence. Cependant, elle est insuffisante pour certaines personnes âgées. C'est la raison pour laquelle il existe des prestations supplémentaires qui sont subordonnées au revenu.

Le SRG est une prestation mensuelle subordonnée au revenu qui est versée aux personnes âgées à faible revenu, tandis que l'allocation de conjoint est une prestation mensuelle subordonnée au revenu qui est versée au conjoint âgé de 60 à 64 ans d'un bénéficiaire de la SV, ainsi qu'aux veufs et aux veuves à faible revenu qui font partie du même groupe d'âge.

Le montant de ces prestations supplémentaires est calculé au moyen d'une échelle graduée du revenu, le montant maximal n'étant versé qu'aux retraités n'ayant d'autre revenu que la pension de sécurité de la vieillesse. Bien qu'un revenu extérieur puisse réduire le montant du supplément ou de l'allocation, cette réduction n'annule pas entièrement la prestation, puisqu'on perd seulement un dollar de supplément pour deux dollars de revenu extérieur. Ainsi, les retraités qui ont fait des économies et se sont préparés à la retraite seront dans une meilleure position financière.

Le SRG et l'allocation de conjoint sont deux prestations subordonnées au revenu, de sorte qu'elles sont habituellement fondées sur le revenu du prestataire au cours de l'année civile précédente, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu. Par exemple, les prestations pour la période d'avril 1994 à mars 1995 sont basées sur le revenu de 1993.

• (1535)

Chaque année, avant que les prestations puissent être calculées et versées en avril, les personnes âgées doivent remplir une demande de renouvellement présentant un état du revenu complet. Évidemment, la plupart des personnes âgées remplissent aussi, à peu près à la même époque, leur déclaration de revenus présentant exactement les mêmes renseignements qu'ils fournissent annuellement sur la formule de demande de SRG.

Voilà un bel exemple de paperasserie inutile. La personne âgée doit s'asseoir avec tous ses documents pour remplir une formule de déclaration de ses revenus et envoyer cette formule aux responsables de l'impôt. Cette même personne s'assoit ensuite à l'autre bout de la table, prend une autre formule et, de la même encre, y écrit les mêmes réponses aux mêmes questions pour ensuite l'envoyer aux responsables du Programme de la sécurité de la vieillesse. Ces formules se retrouvent peut–être dans le même édifice à Ottawa.

Même si l'on peut en avoir l'impression, ces deux systèmes ne fonctionnent pas isolément. La Direction générale de la sécurité du revenu du ministère du Développement des ressources humaines calcule d'abord la prestation à partir de la demande de SRG. Plus tard, généralement à l'automne, on compare le revenu

déclaré sur cette formule à celui déclaré par la même personne à Revenu Canada, pour déterminer si les paiements effectués sont toujours exacts. Mais les pensionnés se demandent souvent, avec raison d'ailleurs, pourquoi il faut donner toute cette information deux fois, et pourquoi il faut autant de temps pour comparer les deux déclarations.

Les modifications proposées dans ce projet de loi permettront d'éliminer certains doubles emplois de façon à ne plus avoir à exiger que toutes les personnes âgées déclarent la même information deux fois à deux ministères différents. En outre, ces modifications simplifieront la communication de l'information entre les ministères, ce que la loi permet déjà de toute façon.

Permettez–moi seulement d'insister sur le fait que le désir d'améliorer et de simplifier les procédures administratives n'est pas particulier à un ministère ou à un groupe de programmes. L'an dernier, par exemple, Revenu Canada a présenté trois nouvelles formules de déclaration de revenus pour les gens dont la situation est assez simple, et l'une d'elles était conçue à l'intention des personnes âgées répondant à certains critères d'âge et de type de revenu. Cette formule est envoyée aux gens de 65 ans et plus qui sont à la retraite depuis au moins un an, dont le revenu de moins de 50 000 $ provient pour la plus grande partie de pensions et d'investissements et qui reçoivent des prestations de sécurité de la vieillesse.

Cette formule de déclaration de revenus simplifiée est imprimée en gros caractères et les montants des prestations de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des régimes de pensions du Canada et du Québec y sont imprimés d'avance. Toutes les lignes du formulaire standard de déclaration de revenus qui ne concernent pas les personnes âgées sont supprimées et le guide qui accompagne le formulaire est imprimé en gros caractères et facile à lire.

Je me rends compte que si je poursuivais ma lecture, tout le monde s'endormirait, y compris moi–même, tellement tout est direct et logique. Je pense tout de même que je vais poursuivre un tout petit peu plus loin pour montrer à la Chambre qu'alors que certains députés qui ont pris la parole ont failli avoir un arrêt cardiaque en nous décrivant les pièges de cette mesure législative, en fait, il n'y a pas de quoi attraper un léger mal de tête, encore moins avoir une crise cardiaque.

Ce projet de loi est assez simple. Finissons–en et permettons au gouvernement de produire la mesure habilitante pour simplifier ces formulaires à l'intention des personnes âgées, ainsi que les autres questions que j'ai décrites—qui sont des questions administratives, mais nécessaires.

La deuxième chose que je veux dire s'adresse à tous ceux ici présents, y compris moi–même, je l'ai dit et je le répète: ne criez pas au loup sans raison. Ayant passé un petit peu plus de temps sur les bancs de l'opposition qu'au gouvernement, je suis très attaché au rôle de l'opposition dans le gouvernement. Je suis convaincu que moins l'opposition est efficace, moins le gouvernement l'est.

Je comprends mes collègues d'Elk Island et d'Okanagan–Centre, je comprends qu'ils songent à la possibilité que je me retrouve de nouveau un jour du côté de l'opposition.

• (1540)

Non seulement j'accepte cette possibilité, mais en temps et lieu, j'en serai heureux. S'il y a quelque chose de plus paralysant que d'être trop longtemps dans l'opposition, c'est d'être trop longtemps au pouvoir. C'est exactement ce que j'essaye d'expliquer à mes bons amis. Un bon gouvernement est composé d'une bonne majorité et d'une bonne opposition. En d'autres termes, sans une bonne opposition, le gouvernement n'est pas aussi efficace.

L'un des avantages de cette Chambre que n'avait aucune de celles dont j'ai été membre, que ce soit ici lors de législatures précédentes ou à l'Assemblée législative de Terre–Neuve, où j'ai eu le privilège de siéger pendant 10 ans, est la composition de cette dernière. En effet, nous nous retrouvons avec un parti qui n'avait qu'un siège et avec un autre qui n'en avait que six ou sept et qui maintenant forme l'opposition officielle. Presque tous les députés de l'opposition, sans mentionner un bon nombre de ministériels, sont ici pour la première fois. C'est revigorant, on ne risque pas de s'accrocher à ses vielles habitudes.

Mais c'est tout un défi d'essayer de contribuer à bien gouverner sitôt arrivé ici. Pour ce faire, il faut entre autres avoir l'esprit critique.

Certains parlent de votes libres. Mais cela existe déjà. Je ne plaisante pas. Nous pouvons voter librement, tout comme les autres partis. Nous nous rendons compte, après un an au pouvoir, que la plupart de nos votes libres ont lieu, comme il se doit, pendant les réunions de caucus. C'est ce qui fait de nous un parti et non un conglomérat de 52, 54 ou 170 députés. Nous sommes un parti parce que nous n'avons pas peur de défendre nos idées personnelles. Madame la Présidente, si vous aviez vu l'altercation que j'ai eue hier avec un ministre pendant notre réunion de caucus, vous vous demanderiez pourquoi nous appartenons encore au même parti.

M. Hermanson: Racontez–nous ça.

M. Simmons: Je vais probablement le faire, même s'il vous en coûte.

À titre de parlementaire, je considère cette question importante et je termine en disant que la question soulève des débats houleux à la Chambre. J'en ai déjà fait l'expérience. Il importe peu que les vociférations viennent de ce côté–ci de la Chambre ou d'en face, l'essentiel est de savoir si elles viennent des Matilda ou non. Nous devons être en mesure de distinguer ceux qui crient au feu pour rien de ceux qui envoient les bons signaux quand il le faut.

Permettez–moi de dire aux députés de toutes les allégeances que, si jamais ils relèvent de vrais travers dans une mesure législative, je voudrais être le premier à le savoir. J'espère qu'ils me feront assez confiance pour me le dire, parce que je voudrais être du côté de la vérité.

Il nous arrive de manifester un esprit de parti, mais nous devons aussi nous en abstenir lorsque notre conscience nous le

dicte. Des parlementaires qui agissent ainsi ne sont pas des Matilda, ce ne sont pas des gens qui sont aux abois quand il n'y a pas lieu de l'être.

J'ai le plaisir d'appuyer ce projet de loi et d'inviter les députés à faire de même.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député de Burin—Saint–Georges. Il adopte le comportement typique des libéraux, en disant qu'il n'y a pas de problème. Il a même parlé d'un arrêt cardiaque. S'il était victime d'un arrêt cardiaque, il dirait sûrement: «Il n'y a pas de problème, je vous assure. Ne prenez pas la peine d'appeler un médecin. Ça va très bien et même si je ne vais pas si bien que cela, tant pis.»

Le député affirmait que le projet de loi ne renferme pas grand–chose. À son avis, la mesure législative ne prévoit aucun changement et ne contient que quelques petites dispositions administratives. Je le cite de mémoire, mais je ne crois pas qu'il m'accuse de déformer ses propos. Il soutient que le projet de loi ne fait qu'apporter quelques petites modifications administratives, sans modifier davantage la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et les autres programmes qu'il vise.

C'est à cela que tient le problème. Nous nous opposons vigoureusement à ce projet de loi justement à cause de l'inaction du gouvernement. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement libéral nous sert toujours la même rengaine: «Nous ne ferons rien; nous n'apporterons aucun changement. Nous ferons semblant, nous modifierons la gestion et donnerons l'illusion de faire quelque chose. En fait, c'est le statu quo.»

Selon le député, il ne faudrait pas être alarmistes et dire que le ciel est à la veille de nous tomber sur la tête. Le ciel ne nous tombe peut–être pas sur la tête, mais je peux dire aux députés que les fondations s'effritent et tout l'immeuble va s'effondrer.

• (1545)

Le gouvernement a parlé d'études. Cela devient agaçant à la longue de toujours entendre le gouvernement nous dire qu'il va étudier cette question, examiner cette affaire, etc. Il y a un forum sur la santé qui se déroule actuellement, mais aucun des principaux intervenants dans le domaine n'y participe. On a parlé de la pêche, mais comme il y a pénurie de poissons, on va étudier la question. On étudie les questions relatives au maintien de la paix et à la défense, mais on n'a pas de plan. Au tour maintenant de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada de faire l'objet d'un examen, mais on ne s'attaquera pas vraiment au problème. Les fondations s'effritent toujours.

Je me demande comment on peut demeurer à ce point niais, après tant d'études, qu'on ne sait toujours pas comment aborder le problème.

Au lieu de reprocher aux réformistes leur position sur les votes libres, le député devrait se rendre compte de la gravité de la situation et s'inquiéter du sort de ses électeurs qui ne touchent peut–être pas de prestations de sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, car, pendant qu'il attend que le ciel lui tombe sur la tête, les fondations s'effritent sous ses pieds.

Je voudrais simplement que le député commente le fait que les jeunes ne s'attendent plus à pouvoir profiter des avantages de la sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada. Notre génération s'est montrée irresponsable. Nous n'avons pas équilibré nos budgets. Nous accumulons une dette que nos enfants ne pourront jamais rembourser et qui les empêchera de préserver les programmes sociaux dont nous jouissons aujourd'hui. C'est tout à fait déraisonnable.

J'espère que la situation éveillera certaines craintes chez le député et que celui–ci voudra apporter quelques changements pour assurer un avenir meilleur à ses enfants et ses petits–enfants.

M. Simmons: Madame la Présidente, je vais boire jusqu'à ce que ce verre soit à moitié plein pour faire une démonstration. Je dis que le verre est à moitié plein.

M. Hermanson: Il fuit.

M. Simmons: Le député de Kindersley—Lloydminster insiste pour dire qu'il est à moitié vide.

M. Hermanson: Il se vide. Il y a de moins en moins d'eau dedans.

M. Simmons: Ce qui nous distingue, le député et moi–même, c'est que je ne suis pas du genre à voir tout en noir. Si le député est en train de dire aux quatre millions de Canadiens âgés que c'est peu de chose si l'on ne les oblige plus à remplir ces formulaires, j'espère qu'ils l'entendent.

M. Hermanson: À quoi sert d'avoir des forums s'il n'y a pas de programme?

M. Simmons: Le député a tort de croire qu'on dit la même chose au sujet de tous les projets de loi. Bien sûr, je comprends ce qu'il dit. Je partage nombre des opinions qu'il a exposées tout à l'heure au cours de son allocution. Bien sûr, mais cela n'a rien à voir avec ce projet de loi.

Ce que préconise le député, c'est que les quatre millions de Canadiens âgés attendent qu'on ait épongé le déficit pour voir régler le problème des formulaires qu'ils ont à remplir. On peut faire les deux. Ce n'est pas si compliqué. Donnons–leur des formulaires simplifiés! Alors, donnons–leur, Matilda!

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement mon collègue d'en face qui nous a parlé du feu depuis le début. Moi, en parlant du feu, je voudrais vous dire que c'est le gouvernement d'en face qui a mis le feu, et c'est nous de l'opposition qui allons l'éteindre.

Ma question est très simple. Tout à l'heure, en parlant de la réforme des programmes sociaux, il a soulevé un point concernant la réforme de l'assurance–chômage. Ma question porte spécifiquement sur l'assurance–chômage, point sur lequel j'aurais besoin d'être plus éclairé, mieux éclairé.

On dit qu'on va mettre en place un mécanisme pour permettre de trouver les fraudeurs à l'assurance–chômage. Sur cela, je n'ai rien à redire. Mais j'aimerais qu'on aille un peu plus loin au sujet de la réforme de l'assurance–chômage et qu'on me dise en quoi consiste cette réforme. J'aimerais qu'on aille un peu plus loin que ce qu'on a dit par rapport aux gars de la GRC, pour justement prendre les fraudeurs. Est–ce qu'on peut aller un peu plus loin à ce sujet?

M. Simmons: Madame la Présidente, je voudrais dire à mon collègue de Lotbinière que mon français continue d'être plus mauvais que jamais.

[*Traduction*]

Par conséquent, je vais lui parler en anglais, car je n'ai pas saisi la première partie de son allocution en français et je m'en excuse auprès de lui. Il n'ignore pas que j'aime lui répondre dans sa langue maternelle dans toute la mesure du possible. Pour qu'on me comprenne bien, je vais répondre dans l'autre langue que je pratique, à savoir l'anglais.

• (1550)

Si le député parle de réforme en général, je lui dirai qu'on peut certes tout remettre en question ici, mais pas l'ordre du jour.

Et la question à l'ordre du jour n'a rien à voir avec la réforme de l'assurance–chômage. Il s'agit d'apporter un changement administratif très simple qui permettrait au commissaire de la GRC d'appliquer la loi. Tout simplement. Il n'y a rien de bien terrible là–dedans.

Nos recueils de lois prévoient toutes sortes de cas où l'on peut avoir accès à de l'information afin de poursuivre des criminels présumés. Ce projet de loi n'est donc pas bien menaçant à cet égard. Il s'agit d'une disposition administrative très simple qui permettrait au commissaire d'avoir accès à des renseignements sur certains prestataires du régime de l'assurance–chômage à des fins de poursuites.

Si les députés souscrivent au principe fondamental de la loi et l'ordre, ils ne peuvent pas contester que le commissaire a besoin de ces renseignements. Je ne sais pas si cela répond à la question du député, mais je me ferai un plaisir d'apporter des précisions au besoin.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je cède la parole au député de Lotbinière, brièvement, parce qu'il y a une autre personne qui veut poser une question.

M. Landry: Madame la Présidente, c'est très bien, c'est que tout simplement lorsque le collègue d'en face a fait son exposé tout à l'heure, il a stipulé certaines choses concernant l'assurance–chômage. Vu qu'il m'a déjà parlé un petit peu, qu'il a fait une entrée en matière sur l'assurance–chômage, j'aimerais qu'il aille un petit peu plus loin à ce niveau–là. C'était juste cela.

[*Traduction*]

M. Simmons: Madame la Présidente, je comprends que mon temps est presque écoulé. Je ne pourrai donc pas m'attarder autant que j'aurais voulu à cette question.

Je dirai à mon collègue de Lotbinière que, oui, j'ai beaucoup d'idées au sujet du régime d'assurance–chômage. Certaines de ces idées ne correspondent cependant pas à certaines des options présentées dans le document de travail que le ministre du Développement des ressources humaines a rendu public il y a environ une semaine. J'aurai d'autres occasions de répéter ce que je viens de dire.

Je pourrai faire valoir mes opinions durant ce processus de consultation. J'ai déjà entrepris ce processus dans ma circonscription, et je suis certain que le député a fait de même dans la sienne. Ce sera un examen très approfondi. À la fin de cette démarche, je ferai ce que les autres députés de la Chambre feront également. J'examinerai les propositions que nous aurons élaborées et je déciderai si je les appuie ou non.

Si le député veut que je lui expose de façon plus détaillée mes idées sur la question, je le ferai avec plaisir lorsque j'aurai plus de temps. Mais, très rapidement, je ne crois pas qu'on puisse punir des gens qui, sans que ce soit leur faute, sont emprisonnés dans des emplois saisonniers comparativement à des emplois de plus longue durée, par exemple.

Je ne crois pas qu'on puisse avoir deux classes de citoyens au Canada à cet égard. On peut avoir toutes les catégories qu'on veut, mais il faut toujours appliquer la règle fondamentale de l'équité pour tous. Si j'avais plus de temps, je serais beaucoup plus précis dans mes remarques sur ce sujet. C'est une question qui me tient beaucoup à coeur.

J'ai, dans ma circonscription, plusieurs milliers de gens qui ont touché des prestations d'assurance–chômage pour la première fois il y a deux ans. Je connais des gens qui ont pêché pendant 35 ans sans jamais retirer un cent d'assurance–chômage jusqu'à il y a deux ans. Ils pêchaient 11 mois et demi par année. Ils prenaient congé à Noël et ne se préoccupaient pas de remplir les formulaires même s'ils étaient admissibles à une semaine ou deux de prestations. Ils retournaient en mer en janvier, comme ils le faisaient depuis de nombreuses années.

Ma préoccupation, ce ne sont pas les gens qui ont appris à abuser du système, et il y en a, mais plutôt les gens qui se retrouvent sans travail de temps en temps et qui ont besoin du régime d'assurance–chômage pour les aider à traverser ces périodes.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à redire à quel point j'aime entendre les discours du député de Burin—Saint–Georges, même s'il me semble qu'il soit passé un peu plus à droite que moi depuis sa dernière intervention.

Il a dit avec insistance qu'il ne fallait pas crier au loup inutilement. Le député a l'air un peu étonné, mais je peux voir qu'il est un peu plus à droite qu'il l'était la dernière fois que je l'ai

entendu parler. Sans doute une question de positionnement, madame la Présidente.

• (1555)

Le député a dit à plusieurs reprises que le Parti réformiste criait au loup, mais je crois qu'il ne nous a pas compris. Ce que nous disons, c'est qu'il faut prendre garde de faire entrer le loup dans la bergerie et j'aurais souhaité qu'il nous aide à garder portes et fenêtres fermées, mais c'était trop demander.

Le projet de loi C–54, j'en conviens avec le député, est apparemment un projet de loi d'ordre administratif, mais il contient un ou deux éléments qui me préoccupent un peu. J'en parlerai tout à l'heure.

Tout d'abord, je tiens à rappeler à la Chambre que le projet de loi C–54 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage. Il est évident que nous parlons ici de modifications à des programmes sociaux qui coûtent très cher aux contribuables canadiens et dont certains sont actuellement soumis à un examen dans le cadre du processus enclenché par le ministre du Développement des ressources humaines.

Il ne fait aucun doute que nous devrons réduire les budgets des programmes sociaux pour juguler les dépenses fédérales. Au cas où certains députés douteraient de la gravité du problème, je rappelle que la dette nationale s'élève actuellement à environ 354 milliards de dollars. Cette dette déjà énorme aura augmenté d'environ deux millions de dollars lorsque j'aurai terminé mon intervention.

Au cas où certains députés se dépêcheraient de vérifier dans le hansard du 7 octobre, j'ai effectivement dit dans mon intervention ce jour–là que la dette augmenterait de un million de dollars, mais comme je dispose de deux fois plus de temps, mon intervention d'aujourd'hui donnera aux députés ministériels deux fois plus de réflexions de qualité à méditer. Personne ne devrait avoir de mal à comprendre le risque que cette énorme dette représente pour nos programmes sociaux.

Lundi matin, je me trouvais en visite à l'école secondaire Windsor, dans ma circonscription. Je m'y étais rendu à l'invitation d'un professeur de sciences politiques, M. Tony Kapusta, pour parler de la vie d'un député et de certains des problèmes cruciaux auxquels notre pays est aujourd'hui confronté. Lorsque j'ai demandé aux élèves de 11e année de me dire quels étaient à leur avis les vrais gros problèmes auxquels les Canadiens font face, ils ont mentionné les revendications territoriales des autochtones, le risque de séparation du Québec, l'anarchie dans le système d'immigration et de détermination du statut de réfugié, l'inefficacité de la Loi sur les jeunes contrevenants et les problèmes de justice en général. Ils ont également mentionné la dette et le déficit par rapport aux programmes sociaux.

J'ai demandé à ces jeunes gens qui auront vraiment à rembourser cette dette, qui devrait atteindre 600 à 700 milliards de dollars d'ici à ce qu'ils entrent dans la population active, combien de temps il avait fallu à leur avis pour que le Canada contracte pareille dette. Certains disaient 100 ans, d'autre 50 ans, mais vous auriez dû voir leur mine ahurie quand ils ont constaté que cela s'était fait pour l'essentiel de leur vivant, qu'il avait suffi de moins de 20 ans pour accumuler cette dette de 534 milliards de dollars.

Comme c'était également un gouvernement libéral qui était au pouvoir quand ce problème de déficit a commencé, c'est peut–être un juste châtiment que plusieurs des mêmes politiciens qui faisaient partie du gouvernement libéral de la fin des années 70 soient maintenant forcés de faire face au problème du feu couvant dont j'ai parlé un peu plus tôt.

Le principal fauteur a peut–être été l'actuel premier ministre. Lorsqu'il était ministre des Finances il avait en effet assuré dans son exposé budgétaire du 16 novembre 1978 que le déficit allait diminuer sensiblement. L'ennui, c'est qu'il n'avait pas dit quand.

D'après le *Financial Post* de ce matin, il dit maintenant que si les Canadiens n'acceptent pas les compressions budgétaires que le prochain budget pourrait annoncer, le gouvernement n'aura d'autre choix que de hausser taxes et impôts. Tout le pays réclame une réduction des dépenses publiques, mais le premier ministre parle encore d'augmenter les impôts.

Il a suffi de 20 ans pour accumuler une dette de 534 milliards de dollars, et le premier ministre parle encore de hausser les taxes. Comment allons–nous réussir à rembourser la dette? Imaginons un instant que nous réussissions d'une manière ou d'une autre à éliminer cette année le déficit en réduisant les dépenses de 40 milliards de dollars, et disons que nous réussissions en outre à réduire les dépenses de 10 milliards encore et que nous commencions à utiliser cet argent pour rembourser la dette. Compte tenu des taux d'intérêt actuels, il faudrait au moins 60 ans pour y parvenir totalement. Cette dette que nous avons contractée en moins de 20 ans, même nos arrière–arrière–petits–enfants n'auraient pas fini de la rembourser! Même pour en arriver là, il faudrait, comme je l'ai expliqué, réduire les dépenses de 50 milliards de dollars cette année, soit près du tiers de tout le budget fédéral, qui est d'environ 165 milliards.

• (1600)

La difficulté, c'est que, plus nous tarderons à prendre des mesures décisives, plus il sera difficile de faire le premier pas. Chaque journée nous rapproche du moment fatidique où les intérêts accapareront un tel pourcentage des recettes que toute la structure fédérale s'effondrera.

Qu'adviendra–t–il alors de nos programmes sociaux? À quoi bon toutes les modifications administratives du projet de loi C–54 s'il n'y a plus d'argent pour verser les prestations?

Le projet de loi C–54, parce qu'il semble rendre plus efficace l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur les prestations spéciales pour enfants et de la Loi sur l'assurance–chômage, n'est peut–être pas en soi bien dangereux. Mais le fait même qu'il porte sur des aspects des programmes sociaux suscite de graves inquiétudes au sujet des ressources nécessaires pour les maintenir à l'intention de ceux qui en ont vraiment besoin, avant que des dépenses fédérales effrénées ne détruisent tout le système.

Hier, j'ai entendu un député néo–démocrate déclarer à la Chambre qu'on accordait beaucoup trop d'attention au déficit. Je suis renversé qu'il reste encore des députés qui n'ont tiré aucune leçon de l'effondrement du socialisme en Suède. Comment peuvent–ils oublier ce qui s'est passé en Nouvelle–Zélande, pays qui n'a pu contrôler sa dette? Lorsque la crise y a éclaté, en 1984, un gouvernement travailliste était au pouvoir. C'est l'équivalent du NPD. Mais les plus beaux principes néo–démocrates du monde n'ont servi à rien lorsque les obligations n'ont plus trouvé preneur. Le gouvernement a dû se résoudre à réduire les programmes sociaux à leur plus simple expression, à vendre les actifs du pays et à déréglementer les syndicats. Malgré tous ses beaux principes, il n'avait pas le choix.

Imaginez comment devait se sentir David Lange, premier ministre travailliste—disons néo–démocrate. Il a dû dire aux Néo–Zélandais que rien n'était gratuit. Que les programmes sociaux avaient été financés par des emprunts, et que les créanciers étrangers avaient décidé qu'ils en avaient assez d'éponger les déficits.

Permettez–moi de lire une citation récente du très honorable David Lange:

> L'économie de la Nouvelle–Zélande a été transformée de fond en comble. Il en est résulté qu'en l'espace de trois ans la Nouvelle–Zélande est passée d'un pays géré comme un chantier naval polonais à un pays pouvant soutenir la concurrence internationale.
>
> Il a fallu payer le prix. Les privilégiés ont perdu leurs privilèges. Il y a eu des grincements de dents. Cela n'a pas été facile. Par ailleurs, on peut qualifier de juste toute société qui ne se cache pas pour récompenser ceux qui travaillent et empêcher ceux qui ne travaillent pas de profiter sans cesse de l'argent des contribuables.

Il y a une phrase clé dans cette déclaration d'un premier ministre néo–démocrate. Je la relis:

> On peut qualifier de juste toute société qui ne se cache pas pour récompenser ceux qui travaillent et empêcher ceux qui ne travaillent pas de profiter sans cesse de l'argent des contribuables.

En d'autres termes, les particuliers et les entreprises qui trichent vont devoir être largués. Il faut modifier aussi les dispositions permettant aux gens de toucher des prestations s'ils ont un revenu familial supérieur à la moyenne. Nos services sociaux doivent être transparents et équitables; ceux qui en ont vraiment besoin doivent continuer d'y avoir accès, mais non ceux qui ont triché ou ont abusé du système pour leur profit personnel.

Il est de la plus haute importance que nous comprimions volontairement nos programmes sociaux afin qu'ils soient préservés pour ceux qui en ont vraiment besoin. Si nous ne le faisons pas, nous pourrions être aux prises avec les conséquences d'une crise financière de l'ampleur de celle qu'a connue la Nouvelle–Zélande.

On parle également beaucoup à la Chambre de programmes de formation pour les sans–emploi. Le ministre du Développement des ressources humaines n'arrête pas de dire que des programmes semblables feront partie du nouveau système de sécurité sociale réformé. Eh bien, il m'apparaît évident que les programmes de formation du gouvernement sont en général fort inutiles.

À l'instar de la plupart des députés, je vois des demandes de subvention pour des programmes de formation du gouvernement tous les jours à mon bureau. J'ai fait pas mal d'études sur ces programmes. De façon générale, les auteurs de ces demandes prétendent qu'ils obtiennent un taux de succès élevé dans le placement, soit parfois près de 80 p. 100. En examinant les choses de plus près, j'ai constaté qu'il arrive souvent que la moitié des bénéficiaires suivent un autre programme qu'ils n'auraient pu suivre sans le premier. Et ils considèrent cela comme un placement alors qu'en réalité il ne s'agit pas du tout d'un emploi. Ces personnes–là deviennent en quelque sorte des étudiants perpétuels.

• (1605)

Les programmes actuels sont clairement discriminatoires. Les formulaires de demande obligent l'entreprise qui dispense la formation à inscrire un quota de femmes, de membres des minorités visibles, de personnes handicapées et d'autochtones. Aussi, au lieu de pouvoir choisir les candidats à la formation qui ont les meilleures chances de réussir le cours, les formateurs sont obligés de choisir des candidats en fonction de critères racistes et sexistes. C'est une honte que le gouvernement encourage ouvertement les pratiques racistes et discriminatoires dans le cadre des programmes de formation du régime d'assurance–chômage. Il faudrait supprimer immédiatement ces exigences odieuses des formulaires de demande, de manière que les candidats à la formation puissent être choisis indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe ou de leur religion.

À Vancouver, récemment, j'écoutais une émission à la radio, et le président d'une entreprise de formation locale a téléphoné pour dire qu'il était prêt à former des gens pour des perspectives d'emploi existantes et qu'il demanderait au régime d'assurance–chômage de le rembourser seulement une fois que les intéressés auraient trouvé du travail.

Quelle belle occasion pour les contribuables! Voilà une entreprise privée qui est prête à risquer son argent pour sélectionner des gens, les former et leur trouver un emploi et qui ne demandera à être payée qu'une fois cela fait. Nos lois actuelles nous empêchent toutefois d'agir ainsi.

J'aurais pensé que le ministre se serait empressé de proposer au projet de loi C–54 un amendement nous donnant cette possibilité. Je suis très déçu qu'il ne l'ait pas fait. Au lieu d'apporter des modifications sérieuses pour aider à réduire le coût des programmes sociaux, il finance tranquillement les groupes d'intérêts spéciaux qui exerceront des pressions sur son ministère afin de préserver le financement de leur propre programme. Six jours avant qu'il ne présente à la Chambre son document de travail sur les programmes sociaux, le ministère qu'il dirige avait déjà approuvé un budget de lobbying pour un groupe d'intérêt spécial de ma circonscription.

Je crois que ce groupe fait de l'excellent travail pour aider les personnes handicapées à acquérir les compétences nécessaires pour travailler, mais je m'oppose fermement, au nom des contribuables canadiens, à ce que des fonds soient distribués, à des fins

de lobbying, à des groupes d'intérêts spéciaux organisés. Ces groupes ont déjà l'avantage d'être organisés, d'avoir des documents de recherche à leur disposition et d'être en mesure d'organiser des campagnes de lobbying agressives.

Lors d'une séance de comité, lundi, le ministre a reconnu que de nombreux groupes d'intérêts spéciaux ont déjà présenté leurs mémoires. Comment est–ce possible? Les Canadiens n'ont même pas eu la chance de prendre connaissance du document de travail avant la première semaine d'octobre. Cependant, le ministre nous a donné l'impression que ses groupes d'intérêts favoris savaient déjà ce qu'il contenait, car ils avaient déjà reçu les fonds nécessaires pour s'assurer de pouvoir exercer des pressions dans le but de protéger les programmes qui les intéressaient.

Comment pouvons–nous croire que le ministre est sérieux lorsqu'il parle de réforme des programmes sociaux, alors qu'il s'est déjà arrangé, semble–t–il, pour favoriser certains groupes en oubliant, comme d'habitude, le plus important groupe de Canadiens, les travailleurs qui paient des impôts et qui devront supporter cette dette?

Les ministres du gouvernement néo–zélandais ont pensé pouvoir jouer à ce jeu également, mais il a pris fin un jour. Ils avaient aussi pour habitude d'accorder des subventions et des privilèges à des groupes d'intérêts, des agriculteurs et des entreprises, mais tout cela s'est arrêté, car ils ne se sont pas attaqués au problème de l'endettement.

Dans le cadre de l'émission *W–5*, les Canadiens ont pu voir, il y a un peu plus d'un an, un excellent reportage sur ce problème en Nouvelle–Zélande et, au cas où certains députés n'auraient pas eu l'occasion de le regarder, j'ai pris des dispositions pour qu'il soit diffusé sur la chaîne de télévision interne de la Chambre des communes dans un avenir rapproché. J'enverrai un avis à tous les députés pour leur faire savoir la date de présentation de cette émission.

Entre–temps, je voudrais signaler aux députés que le ministre des Finances de la Nouvelle–Zélande est intervenu à la Chambre, dans son pays, il y a une semaine environ, pour faire une annonce très importante au sujet de la dette. Il avait commis une erreur au sujet de l'excédent budgétaire de 600 millions de dollars prévu pour cette année. Il ne sera pas de 600 millions de dollars, après tout, mais bien de plus de 700 millions de dollars. En outre, on prévoit pour l'année prochaine un excédent de deux milliards de dollars et on a promis des réductions d'impôt pour l'année suivante. J'attends avec impatience le jour où un ministre des Finances pourra intervenir dans cette enceinte et nous dire que nous allons profiter de réductions d'impôt dans deux ans.

Eh bien, le fait de parler du ministre des Finances me rappelle qu'on modifie également le Régime de pensions du Canada dans le projet de loi C–54. Ces modifications sont de nature administrative, mais cela nous rappelle que le ministre des Finances a refusé de nier qu'il pourrait prévoir un impôt sur les REER dans le prochain budget. Je suis sûr que les ministériels reçoivent beaucoup de lettres à ce sujet, car j'en reçois moi–même beaucoup.

• (1610)

Bon nombre de Canadiens ont fait exactement ce que le gouvernement leur demandait de faire. Ils ont placé de l'argent dans des REER, en prévision de leurs vieux jours. Ils ont mis de l'argent de côté parce qu'ils ont peur que la dette actuelle n'entraîne la disparition complète du RPC. S'il est cruel de lancer l'idée d'imposer les REER, il est tout à fait inacceptable de refuser d'examiner la chose.

La prochaine saison des REER devrait atteindre son point culminant à peu près au moment où le prochain budget sera présenté. À moins de déclarer publiquement qu'il n'imposera, dans aucun cas, les REER, le ministre créera un climat d'incertitude terrible sur les marchés d'investissements et énormément de stress chez les contribuables canadiens.

Alors que le gouvernement refuse de garantir aux Canadiens qu'il n'imposera pas leurs REER, il ne fait rien pour aligner le généreux régime de retraite des députés sur les régimes de retraite du secteur privé. Au cours du prochain mois, ou à peu près, un important groupe de députés libéraux deviendront admissibles à des pensions à vie après n'avoir siégé comme député que six ans. Ils vont empocher un total d'environ 53 millions de dollars. Il s'agit d'une pension qui leur sera versée à vie et qu'ils pourront toucher dès les prochaines élections, s'ils ne sont pas réélus, une pension qui sera pleinement indexée au coût de la vie au cours des années suivantes.

Je voudrais dire bien clairement que j'ai refusé de signer le formulaire qui me demandait d'accepter que 11 p. 100 de mon salaire soit versé dans le fonds de pension des députés. Malgré cela, on prélève ce 11 p. 100 contre ma volonté, ce qui m'oblige à remettre la question sur le tapis régulièrement tant que l'on ne me permettra pas de me soustraire à ce régime ou tant qu'on n'alignera pas ce régime sur les régimes qui existent dans le secteur privé.

Il ne me reste presque plus de temps. J'aurais aimé parler de certaines dispositions du projet de loi C–54. Les articles 9 et 23 de ce projet de loi concernent les articles 18 et 37 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse et permettent à l'État de tenter de récupérer les montants de prestation qui auraient été versés en excédent, par erreur, et qui remontent à plus d'un an, à condition que cela ne cause pas de préjudices indus.

Ma foi, un versement excédentaire est un versement excédentaire. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas motif à percevoir le trop–payé pour la simple et bonne raison que le prestataire a déjà dépensé le montant de la prestation. La question est peut–être de savoir si la Couronne a été négligente en effectuant ce versement excédentaire et, par ses agissements, a amené le prestataire à croire qu'il a touché son dû. J'espère que le comité saura examiner et régler cette question afin d'établir la signification et l'objet véritables de ces dispositions.

L'article 37 modifie le paragraphe 86(1) du Régime de pensions du Canada et, en cas d'appel, semble compliquer la tâche des résidents qui se trouvent à l'extérieur du pays s'ils demandent à être indemnisés pour des frais de déplacement. Je suis curieux de connaître le montant qui est consacré à l'indemnisation des frais de déplacement et j'espère qu'un ministériel pourra me renseigner à ce sujet. Certes, je suis en faveur de l'élimina-

tion des dépenses gouvernementales inutiles, mais je demande si justice est rendue lorsque, sur le plan financier, on complique les démarches de quiconque en appelle d'une décision, particulièrement lorsque l'appel donne des résultats.

Enfin, personne d'entre nous ne souhaite que nos enfants soient privés de tous les services sociaux visés dans le projet de loi C–54. J'espère que le gouvernement va bientôt s'attaquer à ces problèmes.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, je dois tout d'abord poser une question à la présidence: A–t–on jamais songé à installer ici un grand gong que les députés pourraient faire retentir?

Je suis absolument étonné de certains commentaires. Le député agit de façon alarmiste et irresponsable en suscitant la peur comme il le fait sur différents points. Étant donné le peu de temps dont je dispose, je ne peux les aborder tous, mais prenons, par exemple, la question des REER.

Le député sait sans doute que le gouvernement fédéral avait commandé un rapport exhaustif à ce sujet. Dans le *Ottawa Citizen* de ce matin, on rapporte que l'étude demandée par le ministre des Finances ne sera pas terminée avant le prochain budget. L'article est assez fidèle à la réalité quand il dit que le ministre n'aura pas suffisamment d'informations pour envisager de modifier sensiblement le régime de pensions et les REER. Il pourrait toutefois apporter des modifications mineures, par exemple baisser le plafond des contributions aux REER.

• (1615)

Le député voudrait nous faire croire que chaque fois qu'on lui pose une question, le ministre doit absolument répondre oui ou non. Il refuse d'admettre qu'un processus de discussion a été amorcé récemment entre le gouvernement et la population canadienne.

Hier soir, 20 groupes représentant des organisations économiques et différentes régions du pays ont témoigné devant le Comité des finances pour donner leur avis sur le processus et suggérer au gouvernement des façons de lutter contre le déficit et la dette. Voilà une consultation que le député refuse de voir. Il veut des réponses et des décisions immédiates, avant que la consultation n'ait eu lieu. Il ne tient pas compte de la valeur de la communication avec les Canadiens et de la consultation de la population.

Enfin, je voudrais ajouter que le député ne rencontrera jamais d'opposition, ici à la Chambre, quant à la nécessité de revoir le régime de pensions des députés. Cette réforme se fera. Le premier ministre a déclaré ici même que le régime de pensions des députés ferait l'objet d'un examen.

Dans le livre rouge, le gouvernement présentait un programme prévoyant à la fois l'élimination du cumul de la pension et du traitement et le report du versement de la pension jusqu'à l'âge de la retraite. À cet égard, sur les nombreux points que j'aurais voulu relever, ces deux derniers à eux seuls auraient suffi pour que je me lève et que j'aille faire retentir le gong.

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, le député m'a accusé de susciter la peur et de faire des déclarations inacceptables. Personnellement, je ne considère pas qu'il soit alarmiste et inacceptable d'exprimer les préoccupations de mes électeurs à la Chambre.

Mes électeurs m'inondent de lettres et d'appels téléphoniques exigeant que le gouvernement nie qu'il imposera les REER. Cette demande n'est pas irresponsable. Il s'agit d'une demande responsable de la part des Canadiens.

De ce côté–ci, nous plaisantons souvent en disant que la période des questions porte bien son nom, puisque nous n'obtenons jamais de réponses. Il incombe au ministre, études ou non, de s'assurer que les REER, sur lesquels reposent les programmes de retraite des Canadiens, ne seront pas imposés. Il est très important qu'il le fasse.

Je maintiens les déclarations que j'ai faites dans mon discours et j'estime que le député est irresponsable s'il ne communique pas lui aussi à la Chambre les préoccupations de ses électeurs au sujet des REER.

Je voudrais mentionner qu'il m'a également accusé indirectement d'être alarmiste dans le reste de mon discours. Je ferai remarquer que, bien que le projet de loi C–54 soit assez volumineux et rempli uniquement de modifications mineures, il n'aide en rien à réduire notre énorme déficit, qui s'élève à 40 milliards de dollars cette année.

Imaginez combien d'hôpitaux et de routes nous pourrions construire, les améliorations que nous pourrions apporter à nos forces armées, à quel point nous pourrions réduire la pauvreté chez les enfants, si nous pouvions utiliser ces 40 milliards de dollars au lieu de les affecter au service de la dette. Nous pourrions construire en une seule année 12 fois plus d'infrastructures que ne le promet le livre à l'encre rouge. Vancouver pourrait enfin se doter d'une autoroute capable de contenir la circulation.

Nous devons faire quelque chose au sujet du déficit et du problème d'endettement. Je maintiens chaque parole que j'ai prononcée dans mon discours.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Madame la Présidente, mes collègues ont fait partager aux députés leurs points de vue sur de nombreux détails des changements proposés dans le projet de loi C–54, ainsi que, ajouterai–je, sur beaucoup d'autres points. Pour ceux qui pourraient penser que ces changements sont préjudiciables aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et de l'assurance–chômage, cependant, je suis heureux de pouvoir mettre les choses au point.

Ces changements proviennent d'un réel désir d'améliorer le service que le ministère du Développement des ressources humaines fournit à ses clients nombreux et variés. En même temps, ces changements permettent au gouvernement de poursuivre d'autres objectifs importants tout en respectant les droits de ses clients et ceux des contribuables.

L'un des changements proposés dans le projet de loi C–54 ramènerait de cinq ans à un an la période de versement rétroactif des prestations de la sécurité de la vieillesse.

• (1620)

Certains diront que le gouvernement est en train d'arracher leurs pensions aux pensionnés. Vraiment, quelle est la personne âgée au Canada, en fait la personne pas si âgée que ça au Canada, qui n'a pas entendu parler de la pension de la sécurité de la

vieillesse? C'est probablement un des programmes gouvernementaux les plus connus.

Tout le monde sait qu'il faut avoir 65 ans pour avoir droit à une pension. Une des raisons pour lesquelles ce programme est bien connu est qu'il ouvre les portes à d'autres droits. Une personne qui touche une pension de sécurité de la vieillesse et a un faible revenu peut avoir droit au supplément de revenu garanti et si le conjoint ou la conjointe a entre 60 et 65 ans, il ou elle a droit à l'allocation au conjoint.

En outre, une fois qu'une personne perçoit une pension en vertu du Programme de la sécurité de la vieillesse, elle reçoit une carte d'identité émise par le programme, que bon nombre de personnes âgées utilisent comme preuve qu'elles ont atteint ce qu'il est convenu d'appeler l'âge d'or. Elles peuvent ainsi bénéficier des rabais et des tarifs spéciaux que leur offrent certaines entreprises ou sociétés de transport. N'oublions pas non plus les avantages qu'offrent plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux aux prestataires à faible revenu du Programme de la sécurité de la vieillesse.

Par ailleurs, certains connaissent l'existence de la période de rétroactivité de cinq ans et peuvent décider de retarder leur demande de prestations de la sécurité de la vieillesse. Ils en tirent profit, si je puis m'exprimer ainsi, en obtenant plus d'autres régimes provinciaux ou fédéraux, ou en y devenant admissibles.

Les gens qui ont un revenu encore plus élevé peuvent considérer la période de rétroactivité de cinq ans comme un moyen de reporter leurs impôts, grâce à ce qu'on appelle la disposition de récupération du Programme de la sécurité de la vieillesse.

La pension de la sécurité de la vieillesse étant tellement connue, n'est-ce pas raisonnable d'accorder un délai d'un an aux personnes âgées pour présenter une demande de prestations, ou à leurs parents ou amis pour le faire en leur nom? En fait, les données du ministère du Développement des ressources humaines montrent que la grande majorité des pensionnés présentent leur demande à temps, ou même bien avant leur 65e anniversaire.

Le fait de laisser une période de rétroactivité d'un an est suffisant, et cela permet aussi d'uniformiser cette disposition avec celles d'autres programmes semblables. La législation sur la sécurité de la vieillesse elle-même n'est pas constante, les périodes de rétroactivité du supplément de revenu garanti et des paiements aux conjoints n'étant que d'un an.

De même, les prestations du Régime de pensions du Canada, que reçoivent beaucoup de prestataires du Programme de la sécurité de la vieillesse, ne peuvent être payées rétroactivement que sur un an. Ces deux périodes de rétroactivité différentes ont certainement été source de confusion pour les clients du RCP et de la SV, et ces différences sont difficiles à expliquer.

De plus, le projet de loi comprend aussi une disposition spéciale pour les personnes qui ne présentent pas de demande en raison d'une incapacité faisant suite à une maladie grave. Dans de tels cas, le projet de loi prévoit une période de rétroactivité illimitée remontant au début de la période d'incapacité.

Cette attitude face à la rétroactivité des prestations de sécurité de la vieillesse est juste et raisonnable, et je suis certain que les députés le reconnaîtront. Pour dissiper toute inquiétude que les députés pourraient entretenir concernant cette modification, précisons qu'une période de grâce s'étend jusqu'en avril 1995. Ainsi, toute personne de plus de 65 ans qui n'a peut-être pas encore présenté une demande de prestations et qui pourrait être admissible à plus de 12 mois de prestations rétroactives pourra le faire aux termes des règles actuellement en vigueur. Les députés conviendront que cette façon de procéder est juste et raisonnable.

Je m'arrête sur une autre disposition qui pourrait causer des inquiétudes à ceux qui seraient mal renseignés. Il s'agit d'une modification apportée à la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin d'éliminer les limites de temps actuelles concernant la remise des prestations versées en excédent aux termes du Programme de la sécurité de la vieillesse, du SRG et de l'allocation au conjoint.

La loi actuelle autorise le recouvrement de ces montants seulement s'ils sont découverts et si le recouvrement peut s'effectuer dans un délai rapproché. La disposition ne s'applique pas en cas de fraude ou de fausse déclaration intentionnelle.

Cependant, si l'on excepte ces situations, à cause des limites de la disposition actuelle, des millions de dollars de prestations en excédent sont passés en charges chaque année, même lorsque le retraité est largement en mesure de les rembourser. Il importe de mentionner que la loi contient déjà des dispositions permettant la radiation de prestations versées en excédent lorsque le remboursement risque de causer un préjudice injustifié, le montant est peu élevé ou le remboursement est peu probable.

Selon une autre disposition du projet de loi, les prestations en excédent peuvent être radiées lorsqu'elles résultent d'une erreur administrative. La politique de recouvrement des prestations versées en excédent permet aussi la négociation d'un calendrier de remboursement, de manière à éviter tout préjudice injustifié au retraité.

Enfin, le projet de loi permettrait aussi d'utiliser les dossiers de Revenu Canada pour vérifier les déclarations du SRG et de l'allocation au conjoint, plus tôt au cours du processus annuel de demande de supplément de revenu. Cela explique en grande partie les prestations de supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint versées en excédent.

• (1625)

Les contribuables canadiens veulent que nous dépensions les fonds publics de façon judicieuse, mais ils sont aussi des gens généreux. La modification proposée serait juste à l'égard des contribuables canadiens et traiterait de façon équitable et généreuse les bénéficiaires qui ont reçu des versements en excédent.

Le ministère du Développement des ressources humaines doit recueillir des renseignements très personnels auprès des demandeurs pour pouvoir déterminer leur admissibilité aux prestations. Le ministère se doit de protéger ces renseignements et il n'a jamais pris cette responsabilité à la légère. En fait, le ministère accorde tellement d'importance à la protection de ces renseignements qu'il se plie à des dispositions législatives encore plus sévères que les articles de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Les règles sévères sur l'utilisation des renseignements sur les prestataires du Régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance–chômage, tout en garantissant aux Canadiens la protection des renseignements personnels, ont empêché la justice de suivre son cours dans un cas bien important. Il s'agit des enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Les lois actuelles sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada autorisent la divulgation de renseignements confidentiels sur les prestataires seulement après que des accusations criminelles ont été portées. En ce qui concerne les renseignements sur les prestataires d'assurance–chômage, la loi interdit la divulgation de certains renseignements, mais reste vague pour ce qui est de la communication des autres renseignements.

Il est souvent impossible de confirmer l'identité de prestataires soupçonnés d'être des criminels de guerre. Incapable d'établir de façon concluante l'existence et le lieu de résidence au Canada de bien des suspects, la GRC se voit dans l'impossibilité de porter des accusations.

Les modifications contenues dans ce projet de loi permettraient que les données concernant la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le régime de l'assurance–chômage soient mises à la disposition de membres précis et dûment autorisés de la GRC pour des activités d'enquêtes, de poursuites et d'extradition menées au Canada en rapport avec des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ces renseignements confidentiels seraient utilisés seulement au Canada et ne seraient en aucun cas transmis à des gouvernements ou organismes étrangers ni ne pourraient être utilisés à d'autres fins par la GRC.

Le gouvernement ne veut surtout pas diminuer le droit des personnes à la vie privée, mais ce droit est souvent invoqué pour éviter d'avoir à répondre de crimes innommables. Le gouvernement fédéral et les Canadiens, en fait, ne veulent plus que le droit à la vie privée serve de bouclier aux personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité. Cette modification vise à assurer qu'il ne serve plus à cela.

Enfin, je tiens à clarifier une autre modification pour les députés. Il s'agit d'une modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada qui découle d'une modification proposée par le solliciteur général. Elle permettrait au ministère du Développement des ressources humaines de fournir des renseignements sur les prestations de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada qui sont versées à des personnes détenues dans les pénitenciers fédéraux. L'idée serait de faire payer le gîte et le couvert à celles–ci en fonction de leur revenu. Une fois que le ministère du Développement des ressources humaines l'aurait renseigné sur le montant exact des prestations versées, le solliciteur général pourrait établir une facture équitable.

Est–il juste que des prisonniers soient logés et nourris aux frais de la princesse alors qu'ils reçoivent des prestations qui leur sont peut–être aussi versées à même les deniers publics? Je ne le crois pas et les Canadiens ne le croient pas non plus. Les retraités qui ne sont pas des criminels doivent payer pour se loger et pour satisfaire leurs autres besoins. Il n'est que juste et même raisonnable que ceux détenus dans les pénitenciers fassent de même, surtout s'ils touchent des prestations fédérales.

Bref, j'espère que ces explications auront servi à clarifier la raison d'être de quelques–unes des modifications contenues dans le projet de loi C–54 et que les députés sauront ainsi les expliquer à leurs électeurs. J'ai l'insigne honneur d'appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, présenté par le ministre du Développement des ressources humaines. Donc, c'est une loi qui modifie plusieurs lois extrêmement importantes pour la vie économique du Québec et du Canada également.

Il me fait d'autant plus plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi, compte tenu que ça nous donne, à nous du Bloc québécois, une fois de plus l'occasion de démontrer notre position sur l'échiquier politique sur la question sociale. Je pense qu'à plusieurs reprises, nous avons démontré où nous étions situés par rapport à ces programmes et une loi comme le projet de loi C–54 nous donne, encore une fois, l'occasion de démontrer que nous avons à coeur les programmes sociaux et qu'on pourrait se faire des alliés au niveau des personnes touchées par ce projet de loi.

• (1630)

Dès le départ, je pense qu'il est important de mentionner que ce projet de loi, comme je l'ai dit tantôt au tout début de ma présentation, touche les personnes qui reçoivent des prestations de sécurité de vieillesse. Donc, ce sont des personnes qui ont 65 ans et plus, naturellement. Cette classe de la population est peut–être moins au fait de ses droits et de ses obligations face à ces lois, et elle est peut–être également plus vulnérable dans la société qu'un jeune couple ou que des jeunes de 30 ou 40 ans qui sont capables de se débrouiller dans toute cette législation. Il ne faut pas perdre de vue cet esprit très important qui touche ces personnes de 65 ans et plus.

Dans ce projet de loi, il faut le dire immédiatement, quelque chose m'inquiète, c'est la possibilité pour certains organismes du gouvernement d'obtenir des renseignements sur ces dossiers–là. Déjà, le gouvernement avait des lois qui permettaient la transmission de ces informations à certains organismes, mais maintenant le projet de loi C–54 élargit davantage cette permission à des organismes comme à la Société canadienne des postes, au Service correctionnel du Canada, au commissaire à la GRC, au ministre de la Justice et au procureur général, aux députés fédéraux et à d'autres personnes que le ministre désigne comme professionnels de la santé.

C'est extrêmement large. On donne la possibilité à beaucoup de personnes d'entrer en communication avec une banque de données extrêmement importante. C'est pourquoi nous avons, à ce stade–ci, proposé un amendement sur cette question afin de se donner vraiment l'assurance que personne n'abusera de ces informations, toujours dans l'esprit que ces gens sont parmi les plus vulnérables et que cette information–là, non pas qu'on pourrait s'en servir pour faire du chantage auprès de ces person-

nes, mais qu'on pourrait utiliser ces informations à mauvais escient.

L'amendement qu'on propose est très simple, on dit qu'on refuse d'adopter le projet de loi en deuxième lecture parce qu'il ne prévoit pas de sanctions au Code criminel pour tous ceux qui divulgueraient des informations personnelles de prestataires à des sources non autorisées, en vertu de l'accès aux renseignements protégés.

Dans mon jargon, on dit toujours «trop fort, casse pas». Je pense qu'on pourrait inclure un chapitre qui ferait vraiment en sorte que les gens qui auraient accès à ces informations feraient attention à l'utilisation qu'ils en feraient.

C'est l'amendement motivé qu'on a présenté. Cependant, au cours de mon allocution, je vous parlerai d'un autre amendement motivé qu'on aurait peut–être pu déposer et qu'on n'a pas fait. Il touche une question importante aussi.

Il faut dire immédiatement que je ne suis pas contre l'ensemble du projet de loi. Au contraire, je pense qu'il y a des articles et des principes qu'on élabore dans le projet de loi et qui sont bons, qui vont faciliter certaines choses. Mais il faut toujours faire très attention lorsqu'on présente une loi comme celle–ci.

On va regarder ensemble certaines modifications. Certaines d'entre elles touchent les balises d'accès aux renseignements, comme je l'ai dit. Elles instaurent des mesures de délai des remises de prestations afin d'économiser de l'argent. Aucun problème avec ça.

Elles touchent aussi des détails techniques sur les remboursements. Elles modifient le système des requêtes en appel et elles permettent au ministre d'acquérir des biens. J'ai un petit peu de difficulté avec cela, mais on va y revenir plus tard.

Somme toute, le ministre du Développement des ressources humaines a cru bon—et nous l'appuyons sur ce point—de rendre plus flexible et facile le système des prestations et des régimes pour les personnes âgées. Contrairement à ce que le ministre répand—ainsi que plusieurs autres ministres ici en cette Chambre lors de la période de questions orales—nous ne sommes pas contre tout ce que le gouvernement propose. S'il nous écoutait plus attentivement, il verrait que nous savons reconnaître certaines mesures de ce gouvernement, comme je l'ai dit tantôt.

Toutefois, avant de me pencher sur le projet de loi lui–même, je crois qu'il est important et essentiel de brosser un tableau de la situation des personnes âgées, car elle est moins rose que ce que le gouvernement en pense.

• (1635)

Je crois qu'il est important de rappeler certains chiffres au ministre. Par exemple, en 1992, le revenu moyen des familles de personnes âgées était de 39 439 $ alors que celui des autres familles était aux alentours de 56 000 $. Aussi, et encore plus important, le revenu moyen des personnes âgées vivant seules était de 18 434 $ alors que celui des autres personnes vivant seules était aux alentours de 25 000 $. Aussi, près de 21 p. 100 des personnes âgées, près de 625 000 aînés, sont des personnes considérées comme étant à faible revenu. Au–delà de ce chiffre mirobolant, il faut quand même noter que ce chiffre a baissé durant la dernière décennie. On a assisté à une baisse des personnes âgées à faible revenu alors qu'il y avait une hausse dans la population dans son ensemble.

Néanmoins le pourcentage de personnes âgées a faible revenu est systématiquement supérieur à celui de la population. Alors, on voit bien que la situation des personnes âgées nécessite une attention particulière et de la compassion, soit une attention qui dépasse certains entêtements déficitaires du ministre canadien des Finances, mais ce sont des choses qui peuvent s'améliorer avec le temps. Pour des gens qui vivent des situations exceptionnelles, cela prend des solutions exceptionnelles, mais pas des solutions draconiennes.

Au fil des décennies le gouvernement fédéral a développé plusieurs moyens d'intervention relatives aux personnes âgées, les deux principaux programmes étant la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, et certaines mesures fiscales telles que le supplément du revenu garanti, les allocations au conjoint, les prestations de survivant et, finalement, les prestations d'invalidité. Toutes ces mesures tiennent à voir au bien–être des personnes âgées.

Il faut aussi noter que depuis que les libéraux ont pris le pouvoir, il y a près de 30 000 nouveaux assistés sociaux au Québec et que la réforme des programmes sociaux du ministre du Développement des ressources humaines va aggraver la situation. Il faut bien plus qu'un programme d'infrastructure si on veut relancer l'emploi. Les milliers d'emplois que les libéraux se vantent d'avoir créés sont presque tous temporaires.

Avant de bien scruter le projet de loi C–54, il est aussi important d'examiner la tangente qu'a prise le gouvernement lors du dépôt de son premier budget, si mince soit–il. Il ne faut pas oublier que le passé est garant de l'avenir. Avec les mesuress du dernier budget, on a assisté à une remise en question de l'ensemble des programmes sociaux, des acquis que le Canada et le Québec se sont pourtant donnés au cours des 30 dernières années. Ce n'est pas une mince affaire.

Le dernier budget donne le ton quant à l'orientation du gouvernement. C'est un petit test du ministre des Finances et cet examen s'est caractérisé par des coupures au Régime d'assurance–chômage et, particulièrement pour les personnes âgées, également au niveau du crédit en raison de l'âge.

Le ministre des Finances a pris la décision de réduire le crédit en raison de l'âge, donc tous les contribuables âgés de 54 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt qui équivaut à 17 p. 100 de 3 482 $ au fédéral et 20 p. 100 de 2 200 $ au Québec. Ce crédit est non remboursable, c'est–à–dire qu'il s'applique sur l'impôt à payer et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour la portion excédentaire. La portion inutilisée du crédit peut toutefois être transférée au conjoint.

La réduction combinée d'impôt fédéral et provincial est en moyenne d'environ 950 $, alors qu'au Québec, la réduction est d'environ 1 050 $. La modification apportée par le dernier budget vise à réduire ce crédit pour les personnes âgées disposant d'un revenu net dépassant 25 921 $. Le seuil applicable aux autres crédits dépend du revenu. Ce seuil sera indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation au–dessus de 3 p. 100. Le crédit sera réduit de 15 p. 100 de la partie du revenu net d'un particulier qui dépasse 25 921 $, comme je l'ai

dit tantôt, au niveau du montant. Le crédit sera complètement éliminé lorsque le revenu du particulier atteint 49 100 $.

En observant ces mesures, on doit se poser des questions. Est–ce que le gouvernement considère qu'une personne âgée disposant de 25 000 $ de revenu est un riche contribuable? Cette mesure ne s'attaque pas aux plus riches mais plutôt encore une fois à la classe moyenne, et cette fois–ci c'est pour les personnes âgées.

Les faibles efforts de réduction des dépenses se font sur le dos des plus démunis: les chômeurs, les assistés sociaux et la classe moyenne. Je pense qu'on ne le répètera pas assez souvent. Plus on va le dire, plus ça va rentrer dans la tête du ministre et peut–être que ça va l'éclairer.

• (1640)

Le gouvernement semble avoir de la difficulté à saisir les implications du concept d'équité, ou plutôt le gouvernement acquiesce davantage au concept de l'iniquité. La question d'équité se pose à propos de cette mesure par rapport à la récupération de la pension de base de la sécurité de la vieillesse. Pour l'année d'imposition 1993, les pensionnés de la sécurité de la veillesse, ayant un revenu net de plus 53 215 $, remboursent leur pension à un taux de 15 p. 100, jusqu'à ce que la sécurité de la veillesse soit complètement recouvrée au niveau du revenu individuel net de 83 215 $. Qu'est–ce qui justifie cette double échelle pour les aînés?

Aussi, dans la réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines a écarté l'inclusion, dans sa réforme, les programmes touchant les personnes âgées. Toutefois, c'est le budget de son collègue, le ministre des Finances, qui dévoile la stratégie des libéraux en ce qui a trait au sort des personnes âgées.

À la page 47 du plan budgétaire, le ministre affirme «. . .que le gouvernement publiera donc, au cours des prochains mois, un document qui analysera les défis et les possibilités que présente le vieillissement dans la société canadienne. On étudiera les besoins d'une société vieillissante sur le plan des services et des changements à apporter éventuellement au régime de pension public afin qu'il soit soutenable sur le plan financier.» Cela laisse la porte ouverte à bien des choses.

Je continue la citation. «Le document traitera également des changements qui devraient peut–être être apportés au régime fiscal des cotisations et des revenus de placement dans le cadre des régimes enregistrés ou agréés de pension, de participation différée aux bénéfices et d'épargne–retraite.»

Si c'est le ministre des Finances qui s'occupe des personnes âgées au lieu du ministre du Développement des ressources humaines, alors on peut en conclure que les libéraux voient les personnes âgées comme étant des facteurs économiques au même titre que le taux d'intérêt, au lieu d'être une véritable source humaine, productive. Et ça, c'est inquiétant.

Maintenant, pour ce qui est du projet de loi et de ses principales mesures d'économie, je dois souligner qu'il est réconfortant de voir le gouvernement chercher à faciliter les rouages techniques d'une bureaucratie lourde. Ce sont les points favorables de ce projet de loi, des points qui me semblent en accord.

Il est intéressant de voir également que la clientèle qui présente leur demande de pension en retard pourra toucher rétroactivement jusqu'à une année de prestation. C'est très bien. Dans le cas de la sécurité de la vieillesse, cela représente une réduction de cinq ans à un an. Aussi, les clients qui doivent de l'argent à la sécurité de la vieillesse pourront faire effacer leur dette si celle–ci est attribuable à une erreur administrative ou aux conseils erronés d'un agent du ministère. Je pense aussi que c'est une justice un peu plus équitable.

Qui plus est, le délai maximum pour le recouvrement du surplus payé des prestations de la sécurité de revenu sera éliminé. Cependant, je trouve cela un petit peu dangereux. Si c'est le fonctionnaire qui a fait des erreurs et si on laisse perdurer la situation plusieurs années, plusieurs mois, c'est dangereux pour la personne au moment où le gouvernement va s'en apercevoir, pour réclamer son dû, le trop–perçu. On n'a pas mis de délai de prescription et ça c'est un gros point d'interrogation. Si j'étais une personne âgée, je m'inquiéterais de ça. Je me renseignerais, au niveau du ministère, de ce qui se passe avec ça.

Également, on dit par cette mesure–là que le gouvernement croit récupérer de 1 à 2 millions de dollars. Le ministre du Développement des ressources humaines pourra aussi surseoir aux versements des prestations lors d'une révision ou d'un appel. Cela me sonne des cloches. On dirait que ça va être un nid à patronage. Qu'est–ce qui va se passer là? Le ministre se garde un certain pouvoir pour surseoir certains versements, certaines décisions. Je n'aime pas cela quand ce n'est pas clair et ce point–là, je trouve qu'il n'est pas clair.

Les prestataires pourraient ainsi être privés des sommes dont ils ont besoin pour vivre, qui représentent souvent leur seule source de revenu durant toute cette période–là.

Il y a une série d'articles qui sont un peu au niveau technique et administratif sur lesquels je ne m'attarderai pas, compte tenu que nous sommes d'accord. Je pense que s'il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et qu'il est bon de relever immédiatement, je le ferai.

Premièrement, le gouvernement justifie la diminution de la période de rétroactivité de cinq à un an, par un souci de conformité entre le Programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

• (1645)

Je dois dire que chaque fois que ce souci se manifeste, le résultat est un ajustement à la baisse. Finalement, le gouvernement resserre une fois de plus les conditions des programmes pour les personnes âgées. Aussi, le gouvernement devra expliquer en quoi il est mal protégé par les dispositions actuelles sur les trop–perçus de la sécurité de la vieillesse.

La loi actuelle prévoit que le gouvernement peut revenir en arrière sur deux années au maximum. L'abolition de ce délai maximum procurerait au gouvernement entre un et deux millions de dollars comme je l'ai dit tantôt. Vu que les prestataires sont protégés face aux erreurs possibles des fonctionnaires, il semble y avoir une contradiction entre les deux dispositions. Il faudrait véritablement apporter une précision à cet article–là pour ne pas engendrer de conflit entre les personnes de 65 ans et plus et le gouvernement.

Je dois le répéter en cette Chambre, les personnes de 65 ans sont moins portées à vouloir se défendre, elles ont peut–être moins de ressources, elles sont peut–être plus vulnérables à ce

niveau et le gouvernement va peut–être en profiter quant à cette somme d'argent qu'il pourrait réclamer comme bon lui semble.

Qui plus est, dans le cas d'une procédure d'appel, le ministre pourrait surseoir au versement des prestations. Pourtant le ministre reconnaît lui–même, et je cite: «Une proportion considérable des bénéficiaires n'ont aucun revenu autre que celui des prestations de la sécurité de la vieillesse.» Dans cette optique, plusieurs prestataires pourraient se retrouver dans des situations très difficiles lors de l'application de cette disposition.

Finalement, ces dispositions n'auront pas un impact considérable sur l'ensemble des prestataires, mais elles sont le fruit de l'orientation que prend ce gouvernement depuis son élection, c'est–à–dire couper dans les sommes consenties aux programmes sociaux.

J'ai aussi certaines réserves concernant quelques autres mesures. Une entre autres, les clients qui doivent rembourser à l'impôt les sommes d'argent qu'ils ont récupérées de la sécurité de la vieillesse, en vertu des taux de réduction en fonction du revenu pourront demander l'annulation du versement de leurs prestations afin de ne pas avoir plus à rembourser. Il faudrait que cela soit plus clair dans le projet de loi, plus accessible pour l'interprétation de cette loi.

Tantôt je disais qu'on a présenté un seul amendement motivé, mais on en aurait peut–être un deuxième, en tout cas on a jonglé avec cette question et je pense que cela aurait été une occasion formidable pour le gouvernement d'insérer dans ce projet de loi une sorte de garantie. Avec tout ce qui se passe actuellement en Chambre, avec tout ce que nous désirons couper—et lorsque je dis «nous» je parle du gouvernement—, avec tout ce que le gouvernement désire couper, ce sont des bancs complets, ce sont des milliards, et c'est toujours du même côté qu'on coupe, naturellement, mais il aurait été temps, eux qui ont fait peur aux personnes âgées à plusieurs reprises au Québec, le gouvernement fédéral qui a fait peur aux personnes âgées. . . En 1980 lors du référendum, on disait: Écoutez, si vous votez oui pour la souveraineté, —à l'époque ce n'était même pas la question—les péquistes, les souverainistes vont couper votre pension de vieillesse.

C'était le moment pour le gouvernement fédéral de mettre une disposition dans la loi, dans cette loi, dans le projet de loi C–54, pour garantir ce revenu aux personnes dans le besoin, inscrire dans la loi un article disant: Vous, les personnes de 65 ans et plus qui avez besoin de votre pension, on vous garantit que vous allez l'avoir, quelles que soient les coupures qui seront appliquées dans les programmes sociaux; chez vous, pour votre revenu familial on ne coupera pas, on vous garantit ces prestations de vieillesse. Eh bien non, on ne retrouve rien.

Si j'étais une personne âgée je m'inquiéterais de cela. J'appellerais le ministère pour savoir ce qui se passe: Pourquoi vous ne garantissez pas cette somme d'argent, on en a besoin? Dans plusieurs cas, c'est notre seule source de revenu.

Non, il n'y a rien.

Cela étant dit, je pense que j'ai exposé assez d'éléments pour démontrer que le projet de loi C–54, dans son ensemble, a du bon, mais il faudrait y apporter des modifications pour le rendre plus humain, plus équitable, plus juste pour tout le monde.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il est évident qu'il a étudié le projet de loi et qu'il représente bien les électeurs de sa circonscription.

• (1650)

Je tiens cependant à soulever certains points. J'aimerais que le député me donne une réplique car j'ai cru qu'il accusait le gouvernement de s'en prendre aux personnes âgées. Je crois que c'est là une façon bien malveillante de présenter les choses.

Comme nous le savons tous, le dernier budget du ministre des Finances contenait une disposition de récupération de l'exemption d'impôt en raison d'âge accordée aux personnes âgées. En effet, cette exemption commence à diminuer dès que le revenu atteint 25 000 $ pour disparaître lorsque ce revenu dépasse 49 000 $.

Pour aider à mieux comprendre la situation, ou à en saisir l'équité, le député aurait probablement pu préciser que la formule de récupération visant l'exemption en raison d'âge est la même que la formule visant le crédit d'impôt pour enfants, c'est–à–dire, celui qui a remplacé les allocations familiales que nous avons eues pendant si longtemps. Donc, le crédit d'impôt pour enfants des familles ayant des revenus de plus de 25 000 $ diminue progressivement lui aussi. Cette disposition remonte à l'année précédente.

Ce qui est encore pire dans le cas des familles, c'est que l'an dernier, elles ont aussi perdu l'exemption fiscale pour enfants à charge. Étant moi–même père de famille, je peux vous dire combien cela m'a coûté.

Nous devons nous poser une question: Si l'exemption en raison d'âge a été réduite, est–ce une mesure qui ne concerne que les personnes âgées? Je crois que non. Lorsque le niveau des prestations que le Canada peut payer à ses citoyens diminue, cela ne concerne pas uniquement les gens qui en bénéficiaient au moment de la diminution. Ces changements touchent aussi les gens qui espéraient bénéficier de ces avantages demain. Cela veut dire que je n'aurai jamais droit à l'exemption en raison d'âge. J'ai déjà perdu une prestation fiscale pour enfants dont la plupart de mes aînés ont pu profiter.

Je crois que nous devons nous rendre compte que tout changement dans la structure fiscale ou dans les crédits d'impôt ne touche pas simplement les personnes qui bénéficient de ces avantages actuellement, mais aussi ceux qui devaient en bénéficier plus tard.

Hier soir, le Comité des finances a tenu une table ronde pendant quelque six heures avec des économistes d'un bout à l'autre du pays. Si les députés veulent entendre parler de mesures draconiennes, ils devraient écouter ce que ces économistes ont à dire. Le député voudra peut–être savoir que ces économistes parlaient de réductions de 5 ou 7 p. 100 dans tous les programmes.

Je ne crois cependant pas que nous voyions le gouvernement actuel prendre des mesures de ce genre. À mon avis, il y a certainement des changements importants que nous devons apporter, mais nous devons le faire en nous assurant—et je sais que c'est aussi l'avis du député et du gouvernement—que les personnes les plus nécessiteuses ne seront jamais abandonnées au Canada, le meilleur pays du monde.

J'aimerais que le député fasse quelques observations à ce sujet.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre à cette question. Je vais, moi aussi, poser une question au député en répondant avec ce qu'il vient de me dire: Avec ce qu'il a entendu au comité, je me demande qui mène dans ce gouvernement. Est–ce que ce sont les économistes, le FMI, les actuaires? Qui mène, dans ce gouvernement, et où vont–ils?

Moi, avec le projet de loi C–54, je sens un peu où ils vont. Comme je disais tout à l'heure, ce sont des pans de mur complets qui tombent et on commence un petit peu à mettre le bras dans le tordeur au niveau des pensions de vieillesse. Aujourd'hui, c'est cela, mais demain, ce sera quoi? C'est dans ce sens que je dis qu'il faut s'inquiéter de ce projet de loi. Il faut véritablement le regarder sous tous les côtés pour voir ce qui se passe dans ce ministère.

On me dit: «Le député semble penser que ce projet de loi s'attaque aux personnes âgées ou quoi que ce soit.» Je ne le pense pas, j'en suis sûr. Lorsqu'on réduit le délai de 5 à 1 an pour réclamer des choses auxquelles les personnes âgées avaient droit avant, on raccourcit le délai, c'est une attaque aux personnes âgées. Deuxième chose, lorsqu'on enlève la prescription pour le trop–payé, c'est une attaque, également, aux personnes âgées. Le gouvernement peut se retourner de bord, cinq ans après, et dire: «Oups! Vous avez reçu trois cents dollars et quelques poussières par mois pendant cinq ans.» Calculez tout ça avec les intérêts. Je pense que les personnes âgées ont de quoi s'interroger et s'inquiéter, par rapport à ce projet de loi.

• (1655)

La possibilité d'obtenir des informations facilement d'une série de ministères, c'est aussi, je pense, quelque chose en droit d'inquiéter les personnes âgées. Et la plus grande chose qui manque, et là, c'est une omission, ce n'est pas quelque chose qui est dans le projet de loi, c'est la non–garantie, comme je le disais tout à l'heure, aux personnes âgées qui ont 65 ans et plus qu'ils auront leur pension de vieillesse.

Le fardeau de la preuve est en train d'être renversé. Lorsqu'on parle des souverainistes et qu'on parle du Québec, on dit: «Si vous devenez un pays souverain, vous n'aurez plus de pensions de vieillesse.» Mais moi, je vous dis que si on reste dans le Canada—si on le décide, j'espère que non—les personnes âgées n'auront peut–être pas plus de pension de vieillesse et je pense que c'est une question qu'ils devront avoir entre les deux oreilles, lorsque ce sera le temps d'aller voter et le temps de penser véritablement à la question.

Je pense que j'ai donné assez d'explications au député pour voir qu'effectivement, le projet de loi C–54 est un début d'attaque aux personnes dans le besoin, aux personnes de 65 ans et plus, et c'est pour ça que nous, du Bloc québécois, on s'en inquiète, c'est pourquoi on a proposé un amendement motivé minimal, pour donner au moins l'assurance que les informations vont être utilisées à bon escient. C'est actuellement un manque dans le projet de loi C–54.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Kootenay–Ouest—Revelstoke: l'aéroport international Pearson.

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Madame la Présidente, je dois dire que le sujet qui nous intéresse aujourd'hui est un sujet qui tient beaucoup à coeur au gouvernement actuel, puisqu'il touche les Canadiens et Canadiennes que l'on appelle les personnes âgées.

En effet, le projet de loi C–54, dans son essence même, vise à améliorer les services à ceux et celles qui bénéficient de différents programmes reliés à la sécurité de la vieillesse. Il inclut les prestations de base, les allocations au conjoint et, évidemment, le supplément de sécurité de revenu. Il est important de noter que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui ne touche pas le contenu des programmes dont je viens de faire l'énumération.

Il ne change absolument rien aux montants des différentes prestations que reçoivent les personnes âgées. En fait, ce projet de loi sert essentiellement à rendre la vie plus facile aux prestataires en réduisant les dédoublements et la paperasserie administrative, ce dont nous avions parlé lors de la dernière campagne électorale. C'est avec grand plaisir que j'ai écouté mon collègue porte–parole de l'opposition officielle dire qu'il reconnaît lui–même les avantages et les améliorations contenus dans ce projet de loi.

Comme nous, il comprend l'importance de simplifier le plus possible les procédures et la paperasse imposées aux personnes âgées, procédures qu'elles devaient suivre pour recevoir les prestations. Les modifications que nous proposons aujourd'hui permettront à environ 1,4 million de personnes âgées de toucher leurs prestations avec un minimum de tracasseries administratives.

Il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'un exemple pratique de la volonté du gouvernement d'alléger l'appareil gouvernemental et de le rendre plus facile d'accès à l'ensemble de sa clientèle. Le remaniement des programmes de la sécurité du revenu répond à une demande croissante de prestation des services gouvernementaux, au cours de la période actuelle de contraintes budgétaires. On prévoit qu'au début du siècle prochain, le nombre de Canadiens et Canadiennes qui recevront des prestations du Régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse et d'autres programmes de sécurité du revenu augmentera de 40 p. 100. Au cours des trois prochaines années, le remaniement des programmes de sécurité de revenu offrira de nouvelles technologies et modes de services.

• (1700)

Cette initiative vise à répondre efficacement aux besoins de la population vieillissante du Canada et de la clientèle croissante du gouvernement. Le remaniement permettra à nos clients de transiger plus facilement avec l'appareil gouvernemental. Dans nos centres de service aux clients, les employés seront en mesure de prendre des décisions sur–le–champ, et ceci, grâce à toute l'information qu'ils auront entre leurs mains. Cela réduira évidemment le temps de traitement des demandes et nous permettra d'informer les clients de la date de leur premier paiement.

D'autre part, les personnes âgées pourront modifier des renseignements, tels qu'un changement d'adresse, directement au téléphone, et ceci, en utilisant un simple téléphone à clavier numérique. Pour les clients qui préfèrent un service plus personnalisé ou qui n'ont pas de téléphone à clavier numérique, des employés seront disponibles pour répondre rapidement à leurs questions.

Chaque année, près de 1,4 million de personnes âgées dont la majorité sont des femmes doivent faire une nouvelle demande en vue de continuer à toucher leur supplément de revenu garanti et leur allocation au conjoint. Le ministère ne peut autoriser les paiements pour le nouvel exercice avant qu'une demande de renouvellement ait été présentée et acceptée.

En avril chaque année, jusqu'à 100 000 pensionnés ne reçoivent pas à temps leurs prestations, et ceci pour diverses raisons. D'abord, parce qu'ils ont fait leurs demandes en retard ou encore parce qu'on doit vérifier des renseignements sur leurs demandes. Puisque seules les personnes âgées à faible revenu ou à revenu moyen sont admissibles à ces prestations, tout retard dans le versement de la prestation peut occasionner des difficultés pour les bénéficiaires.

En réalité, les revenus de plusieurs personnes âgées ne changent pas de façon marquée d'une année à l'autre. Une proportion considérable de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et d'allocation au conjoint n'ont aucun revenu à part leur pension. Il est possible de simplifier le processus de renouvellement pour un grand nombre de pensionnés. Toutefois, les dispositions actuelles de la Loi sur la sécurité de la vieillesse ne permettent pas d'exception. Tous et toutes doivent présenter annuellement une nouvelle demande. Désormais, le ministre pourra dispenser certains bénéficiaires de l'obligation de présenter une demande annuelle de renouvellement du Supplément de revenu garanti et d'allocation au conjoint.

Le ministre pourrait entre autres annuler entièrement l'exigence pour un exercice complet. Il pourrait aussi prolonger le versement d'une prestation en fonction du revenu estimatif en attendant de disposer des données réelles sur le revenu fournies par Revenu Canada. On pourra éviter toute interruption avec cette façon de procéder dans le versement aux personnes âgées du Supplément de revenu garanti et d'allocation au conjoint. Les personnes qui demandent une prestation pour la première fois dans ce cas–ci seraient toujours tenues de présenter une demande initiale, il va de soi.

La mise en oeuvre sera effectuée de façon progressive afin d'empêcher toute perturbation pour les pensionnés et afin d'assurer une administration sans problème.

Par ailleurs, la loi actuelle permet, selon des règles bien précises, de divulguer à certains ministères des renseignements sur les clients. Il ne fait pas de doute que la tâche d'administrer les programmes destinés aux aînés devient de plus en plus complexe. Ainsi, le bon déroulement des activités du gouvernement ne peut être assuré que si les renseignements pertinents peuvent être partagés et circuler moyennant certaines limites et un certain cadre. À titre d'exemple, Postes Canada pourrait nous faire profiter de nouvelles techniques pour accélérer le traitement des chèques des clients, s'il y avait un plus grand accès à l'information. Or, il s'avère que les dispositions actuelles sur le partage de l'information nous empêchent d'acheter les services des postes.

• (1705)

Les nouvelles dispositions sur l'accès des renseignements personnels seront toujours soumises à des procédures strictes. Nous allons continuer comme gouvernement à protéger les renseignements personnels de nos clients, il va sans dire. En ce sens, la loi contient des lignes directrices sévères en matière de divulgation de renseignements à de tierces parties.

Nous avons même prévu des modalités spéciales dans le cas de poursuites pénales. Les renseignements ne pourront être divulgués que dans des circonstances précises, soit en l'occurrence si des accusations ont déjà été déposées contre la personne en question, ou encore si le ministère doit se conformer à une assignation à produire des pièces ou à une ordonnance d'un tribunal.

Toute personne qui divulgue des renseignements dans des circonstances qui ne sont pas prévues par la loi, il va sans dire, seront coupables d'une infraction qui figure dans le projet de loi, d'où évidemment toute l'importance que le gouvernement attache à la protection de sa clientèle. Au surplus, des sentences sont prévues pour chaque infraction commise en vertu de la loi.

Comme vous pouvez le constater, le gouvernement a porté une attention toute particulière, comme je le disais, à la protection de renseignements personnels de nos clients, il va de soi.

Je crois sincèrement que mes collègues de l'opposition devraient faire confiance au gouvernement. Nous vivons dans une société libre et démocratique où nous avons le principe fondamental, un principe que je respecte, le principe de la primauté du droit.

Il va sans dire que lorsque le législateur produit un projet de loi, il ne peut pas faire place au discrétionnaire qui trop souvent nous conduit à l'arbitraire, d'où le fait qu'il est important de comprendre aujourd'hui que le projet de loi, bien qu'il prévoit une forme de divulgation de renseignements, vise d'abord et avant tout à protéger les personnes aînées. Quand je dis à protéger les personnes aînées, c'est à double sens, protéger les personnes aînées contre l'arbitraire et également protéger les personnes aînées pour faire en sorte qu'elles aient un accès plus facile aux services gouvernementaux qui leur sont offerts.

En fait, ce projet de loi vise à faciliter la vie à tous nos aînés qui reçoivent des prestations. Je répète que ni le montant de ces prestations, ni les critères d'admission ne sont changés. On ne touche nullement aux prestations que ces gens–là reçoivent actuellement. Tout ce qu'on fait, c'est une pure réorganisation administrative qui rentre parfaitement dans le contexte de ce que j'appelle le nouveau fédéralisme évolutif, fédéralisme rentable qui vise à éliminer les chevauchements, qui vise à aller de l'avant en partage et en coparticipation avec les différents intervenants et, en l'occurrence les provinces, et tout ça parce que nous avons bien à l'esprit le but premier de chaque gouvernement. Le but premier de chaque gouvernement, c'est d'abord et avant tout l'intérêt des contribuables.

Je tiens à vous dire que dans le contexte bien précis de ce projet de loi, l'intérêt des personnes âgées, qui ont toujours été fortement protégées par le parti que je représente et qui le seront toujours dans le futur, encore une fois de plus, on témoigne de l'attachement de notre parti à cette classe importante de notre société que je qualifie régulièrement de bâtisseurs. On témoigne de l'intérêt envers cette classe.

Nous croyons que ce projet de loi est fondamental, que ce projet de loi offre une protection fantastique.

• (1710)

Nous croyons en fait que c'est la seule façon de démontrer notre reconnaissance pour leur grande contribution au bien–être de l'ensemble de la population canadienne.

En conclusion, je le répète, vous avez des gouvernements qui, par le passé, ont tenté de réduire les déficits sur le dos de cette

classe de notre société. Mais selon les principes fondamentaux qui ont été établis par le Parti libéral que je représente, jamais nous ne toucherons aux pensions des personnes âgées, jamais nous ne les altérerons ou n'agirons autrement afin de réduire leur revenu.

Dans l'éventualité où il y aurait une réforme, j'imagine qu'elle touchera davantage les générations montantes et les gens de ma génération. Mais les personnes âgées qui retirent actuellement des allocations du gouvernement, que ce soit des pensions ou autres, ont travaillé pour les obtenir. Ils ont travaillé pour construire notre pays et il serait aujourd'hui immoral de commencer à vouloir altérer ce que j'appelle «leur dû».

Quand j'entends les députés de l'opposition vouloir faire peur, faire l'épouvantail en disant à ces gens–là que le gouvernement essaie aujourd'hui de réduire le déficit sur leur dos, je pense qu'il s'agit là de démagogie hautement poussée et hautement performante. Je le répète: Nous ne touchons pas aux pensions. Ce que nous faisons, c'est encore une fois dans l'intérêt de nos contribuables. Nous les protégeons, nous leur offrons un meilleur accès, tout ça, en permettant à l'information de mieux circuler.

De l'autre côté, évidemment, nous fixons, comme tout projet de loi qui divulgue de l'information, des paramètres que nous avons minutieusement scrutés. Certains paramètres permettront que l'information soit divulguée lorsqu'elle servira l'intérêt des contribuables et certains paramètres ne permettront pas que l'information soit divulguée; et ces paramètres seront rigoureux lorsque le besoin n'y sera pas.

[*Traduction*]

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de l'excellente intervention qu'il a faite cet après–midi. Peut–il parler du genre de travail que les bureaux de circonscription accomplissent réellement, du genre de modifications que le projet de loi C–54 apportera et de quelle façon ces modifications nous aideront réellement, en tant que députés, à assurer un service plus efficace et plus efficient, surtout à nos électeurs retraités? Nous avons reçu en avril de nombreux appels téléphoniques à cause des changements que les retraités doivent respecter en remplissant ces demandes.

J'inviterais le député à parler plus en détail de son expérience à son bureau de circonscription, du genre de travail qu'il y accomplit, et de quelle façon ces modifications nous permettront d'offrir un régime de pensions plus efficace à nos électeurs retraités.

[*Français*]

M. Cauchon: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Évidemment, la question du renseignement est fondamentale. Comme le soulevait mon collègue, elle a des retombées à nos bureaux de circonscription. Il va de soi que lorsque les personnes âgées viennent nous rencontrer dans notre circonscription électorale, les questions sont souvent très variées et portent sur des secteurs gouvernementaux très différents. Par exemple, une personne âgée peut venir nous rencontrer parce qu'elle éprouve des problèmes avec Postes Canada ou avec le ministère des Anciens combattants ou celui de la Justice, ou pour des problèmes de santé.

Il est évident qu'avec une loi qui rend plus flexible la communication entre les ministères, lorsque nous y serons autorisés par les contribuables, il nous sera beaucoup plus facile d'avoir accès à l'information auprès des ministères. Par la suite, ces ministères pourront travailler de façon plus efficace, parce qu'ils n'auront qu'à aller dans la banque de données et demander l'autorisation pour avoir accès à l'information. Comme ce sera prévu à la loi, si on s'aperçoit qu'effectivement ils rencontrent les critères prévus par la loi, ils pourront avoir accès à l'information.

Cela aura comme résultat bien concret qu'en fin de compte, c'est le contribuable qui sera gagnant. J'aime toujours dire que nous sommes les serviteurs de la population. Donc, en tant que tel, je pourrai offrir un service aux contribuables qui sera beaucoup plus efficace et beaucoup plus rapide.

En fait, lorsque mon collègue soulève cette question, il touche l'élément central de la réforme concernant la question des renseignements. Il touche toute la philosophie que l'on retrouve derrière ce projet de loi, philosophie qui vise essentiellement à maximiser l'efficacité de l'appareil gouvernemental.

• (1715)

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Madame la Présidente, j'ai trouvé l'intervention du député très intéressante, surtout lorsqu'il a dit qu'il fallait faire confiance au gouvernement. Je voudrais bien pouvoir le faire. À bien des égards, nous devons lui faire confiance et, dans bien des cas, nous pouvons le faire.

J'ai été particulièrement impressionné par un autre député d'en face qui semblait avoir une position plus conforme à celle du Parti réformiste, disant qu'il fallait s'aligner sur l'opinion des électeurs plutôt que sur celle du parti. Je me suis même demandé à un moment donné s'il n'allait pas traverser le parquet de la Chambre. J'ai aimé son intervention.

Revenons–en à l'affirmation du député qui nous demande de faire confiance au gouvernement et de comprendre que le but du projet de loi est de protéger les services pour nous assurer que les retraités touchent leur pension. Il mérite des félicitations.

Je m'inquiète vivement des pensions qui seront versées à nos personnes âgées. Nous ne voulons surtout pas réduire leurs prestations. Mais comment le député entend–il faire en sorte qu'un système efficace distribue de l'argent qui n'est pas là? Comment va–t–il garantir les ressources nécessaires au versement des pensions? Nous pouvons bien avoir le système le plus efficace du monde. Nous pouvons construire la meilleure voiture qui soit, mais elle n'ira nulle part si le réservoir est à sec.

Je le demande au député, d'où viendra cet argent qui sera disponible selon lui? Il dit qu'on ne touchera pas aux prestations des personnes âgées, et surtout pas aux prestations des personnes déjà à la retraite. Ne sait–il pas que les prestations ne sont versées que grâce aux cotisations payées par d'autres personnes? Comment peut–il garantir que ce sera toujours le cas lorsqu'il y a aura

plus de prestataires que de personnes pour verser des cotisations?

En ce moment, le Régime de pensions du Canada n'a aucune capitalisation significative, sur le plan actuariel. Le député expliquerait-il plus en détail comment il fera en sorte que nous puissions faire vraiment confiance au gouvernement?

[*Français*]

M. Cauchon: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour sa question. Quand on parle de faire confiance au gouvernement, il suffit de porter un bref regard sur les sondages au Canada pour voir que le gouvernement du Parti libéral a présentement l'appui. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cauchon: Je vois que cela fait mal lorsqu'on dit la vérité, mais le gouvernement du Parti libéral a l'appui d'une grande majorité de la population.

En ce qui concerne la question: Où allons-nous prendre l'argent pour continuer à verser les pensions, j'ai dit que le Parti libéral s'est engagé à protéger les personnes âgées et à protéger les pensions pour les personnes âgées, et c'est ce que nous allons continuer de faire. Si jamais il y a une réforme, elle sera pour les générations montantes et non pour ceux et celles qui, aujourd'hui, retirent les bénéfices de ce qu'ils ont semé.

Ce que nous faisons comme Parti libéral, ce que nous faisons comme gouvernement, c'est d'agir d'une façon responsable. Ce que nous faisons, c'est un choix de société basé sur le respect des gens qui ont bâti cette fédération.

• (1720)

Je trouve, à la base, absolument odieux qu'on puisse poser pareille question aujourd'hui. La réponse est claire, c'est un choix de société, un choix de société logique. Il est évident que si nous avions au pouvoir un parti comme le Parti réformiste, un parti qui, évidemment, joue à l'autruche et tout ce qu'ils font c'est d'essayer de couper partout, la société n'aurait plus aucun service. Le gouvernement actuel a promis une chose pendant la campagne électorale, et c'est ce que nous faisons, c'est d'être un gouvernement responsable qui s'attaquera à la question du déficit tout en continuant à maintenir nos obligations et nos services à l'ensemble de la population. Je tiens à vous dire que la question des personnes âgées fait partie de nos priorités, et nous allons les respecter.

[*Traduction*]

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Madame la Présidente, je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage. Même si les lois que le projet de loi modifie représentent une partie importante de la composante fédérale du système de soutien du revenu du Canada, les modifications proprement dites sont considérées comme des changements administratifs mineurs. Le projet de loi C-54 vise à améliorer l'efficacité administrative.

Le Parti réformiste appuie le gouvernement dans ses efforts pour rationaliser la prestation de services au public. Toute rationalisation est plus que bienvenue. En définitive, ce que les députés réformistes souhaiteraient, c'est un remaniement immédiat de ces programmes pour garantir le financement à long terme de tout le système de sécurité sociale du Canada.

L'énorme dette que nous avons accumulée et les intérêts que nous devons payer pour assurer son service augmentent chaque année dans notre budget. La part du budget fédéral qui est affectée aux programmes sociaux diminue, et c'est là une conséquence directe de cette dette fédérale et des intérêts qu'il nous faut payer sur celle-ci. Voilà pourquoi le Parti réformiste dit constamment que la dette est le principal problème de notre pays et la plus grande menace à nos programmes sociaux.

Notre position a été mal interprétée et déformée. Les députés du parti ministériel et les gauchistes nous ont décrits comme des ogres prêts à sabrer dans toutes les dépenses liées aux programmes sociaux. Cette description est grossièrement inexacte.

Ce dont les réformistes ont pris conscience il y a un an, c'est que si nous continuons à nous endetter ainsi d'une manière excessive, nos programmes sociaux disposeront forcément d'une part de plus en plus petite du budget fédéral tous les ans. Plus nous allons faire comme si le problème de la dette n'existait pas, plus la situation va empirer pour nos programmes sociaux.

Dans son exposé de deux jours devant le Comité des finances, le ministre des Finances a brossé un portrait assez fidèle des effets de la dette sur notre économie, notre niveau de vie et nos programmes sociaux, et ce portrait n'avait rien de positif. Le ministre a expliqué comment la dette amorce un cercle vicieux. Voici ce qu'il a dit mardi, à la page 3 du document où il parle d'assainir le climat financier:

> L'intérêt sur la dette fait plus qu'entraver les finances du pays. Il freine la croissance et la création d'emplois. Compte tenu de notre niveau d'endettement, les prêteurs demandent une prime, ce qui se traduit par des taux d'intérêt plus élevés, lesquels ont un effet modérateur sur les dépenses de consommation et les investissements. Par voie de conséquence, la création d'emplois ralentit. De plus, les recettes de l'État s'en trouvent diminuées, poussant à la hausse les dépenses des programmes sociaux, ce qui accentue la pression sur le déficit. Ces taux d'intérêt élevés alourdissent le service de la dette parce que nous devons emprunter davantage pour payer les intérêts. Enfin, le niveau élevé de la dette augmente la pression sur les taux d'intérêt, et le cercle vicieux continue sans arrêt.

Je félicite le ministre de mettre de côté l'esprit de parti dans son analyse des effets de la dette. Il peut s'attendre à une réaction constructive et à des conseils de la part du Parti réformiste si de véritables efforts sont faits pour maîtriser le déficit. Par ailleurs, il peut aussi s'attendre à des interventions du même parti pour lui signifier que son objectif de 3 p. 100 du PIB, un déficit d'environ 25 milliards de dollars en deux ans, est simplement inacceptable. C'est également inacceptable d'après sa propre analyse des effets négatifs de ce facteur sur la dette. Pour assurer la pérennité financière de nos programmes sociaux, le gouvernement devrait se fixer comme objectif un déficit nul d'ici la fin de la présente législature.

• (1725)

Au dire de plusieurs, les libéraux ont remporté les élections en tablant sur le thème de la création d'emplois. Leur grand projet consistait en un programme d'infrastructure de six milliards de dollars qui devait stimuler la création d'emplois dans l'ensemble du pays. Les libéraux considéraient que ce programme allait restaurer l'espoir et la dignité chez les personnes vivant de l'aide gouvernementale.

Pour leur part, les réformistes n'ont cessé d'exprimer l'avis que le meilleur stimulant pour la création d'emplois et la réduction de la dépendance vis–à–vis du gouvernement, c'était de s'attaquer de front au déficit et à la dette. En réduisant notre déficit, nous susciterons des effets positifs qui se traduiront par la création d'emplois et une moins grande demande pour certains de nos programmes sociaux.

J'aimerais citer à nouveau le ministre des Finances à ce sujet:

> Face au défi que présente la dette, la solution passe par une politique économique responsable. Si nous échouons ici, nous échouerons partout ailleurs. Il ne s'agit pas de choisir entre les emplois et la dette. Il faut viser les deux. La dette gêne la croissance à laquelle nous aspirons; elle restreint concrètement la capacité de notre économie à créer des emplois. Le fait est que nous n'obtiendrons pas la qualité de croissance dont nous avons besoin pour générer des emplois, tant que nous ne maîtriserons pas la dette, tant que nous n'aurons pas tordu le cou au déficit.

Je dois féliciter le gouvernement pour l'évolution de sa pensée à ce propos. Au cours des premiers mois de la présente législature, les vues du Parti réformiste sur la dette et la nécessité de réduire les dépenses étaient perçues comme une volonté de laisser les gens mourir de faim. Maintenant, on retrouve nos thèmes dans la bouche du ministre des Finances et ils sont fortement présents dans le processus que voilà.

Si je parle de la dette, c'est dans le but de faire comprendre son incidence sur les dépenses sociales. C'est le prétendu cercle vicieux que j'ai déjà évoqué, car il faut savoir qu'il y a un cercle vicieux, représenté par un endettement élevé et des emprunts excessifs, et un bon cercle, un cercle positif, qui est le fruit de notre effort pour réduire la dette.

Plus le déficit et la dette diminueront, plus les taux d'intérêt seront faibles. Lorsque les taux sont faibles, les consommateurs dépensent plus, on investit davantage dans les entreprises et les emplois augmentent. À son tour, cette croissance de l'emploi réduit la dépendance envers l'aide sociale et offre à plus de Canadiens la possibilité de travailler dans la dignité. Moins de dépendance envers l'aide sociale signifie moins de pression sur les programmes sociaux et sur les recettes gouvernementales.

Réduire le déficit n'est pas un objectif en soi. Il s'agit d'un moyen pour atteindre des objectifs, à savoir une croissance plus forte, la hausse de l'emploi, une dépendance moindre envers l'État et peut–être, oserai–je le dire, des impôts moins élevés. Pour atteindre ces objectifs, il faut cependant réduire les dépenses, et toute compression réelle des dépenses devra être accompagnée de réductions dans nos programmes sociaux.

Nous, les députés, devrions être honnêtes et reconnaître que la discussion actuelle sur la réforme de la sécurité sociale que le ministre des ressources humaines a lancée ne porte pas uniquement sur cette réforme, mais également sur une façon d'économiser de l'argent. Malheureusement, après un an à la Chambre, le gouvernement n'a qu'un document de travail à nous présenter. Il serait préférable que ce soit un plan d'action.

La meilleure façon dont le gouvernement peut économiser de l'argent dans ce secteur sans nuire aux plus démunis de notre société, c'est d'orienter les programmes sociaux vers les plus nécessiteux. Appliquer le principe de l'universalité à chaque programme social que nous possédons ne fait que miner la viabilité financière à long terme de nos programmes sociaux.

Un autre principe de base qui devrait régir les programmes sociaux, c'est qu'ils devraient constituer des mesures temporaires visant à aider ceux qui sont dans le besoin, et non des mesures permanentes qui créent une dépendance malsaine envers l'État.

En terminant, je voudrais dire que la meilleure mesure que le gouvernement puisse prendre pour assurer la survie de notre programme de sécurité sociale, c'est d'accroître son objectif de réduction du déficit et de concevoir les programmes sociaux afin de cibler les plus nécessiteux.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES TAXES SUR LE TABAC

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.) propose:

> Que la Chambre invite le gouvernement à déposer un projet de loi rétablissant la taxe sur le tabac au niveau du 1er janvier 1994 et à affecter aux soins de santé les recettes provenant de cette taxe sur le tabac.

—Madame la Présidente, c'est avec des sentiments partagés que j'interviens aujourd'hui. D'un côté, cela m'attriste de devoir être ici pour présenter cette motion, mais, d'un autre côté, cela me rend tout à fait furieux.

La motion dont je saisis la Chambre aujourd'hui dans le but de rétablir la taxe sur le tabac au niveau du 1er janvier 1994 et d'affecter aux soins de santé les recettes provenant de cette taxe ne devrait même pas faire l'objet d'un débat. Malheureusement, j'ai été obligé de présenter cette motion à la suite de la décision que le gouvernement a prise, le 8 février 1994, de réduire cette taxe.

Ce qui m'attriste, c'est que cette réduction adoptée par le gouvernement constitue la plus grande menace pour les soins de santé des Canadiens depuis 50 ans. De toutes les initiatives prises au cours de notre histoire récente, aucune n'a ou n'aura des

répercussions pires sur la santé des Canadiens. Cela touche particulièrement les jeunes de notre pays.

Cette réduction poussera des centaines de milliers de gens à commencer à fumer et la moitié d'entre eux mourront de maladies liées à la cigarette, comme le cancer du pancréas ou du poumon, ou souffriront de maladies comme la bronchopneumopathie chronique obstructive, une maladie qui déchire les tissus mêmes des poumons, au point que si une personne devait aller d'ici jusqu'à vous, madame la Présidente, elle serait à bout de souffle et épuisée.

Nous ne parlons même pas des souffrances que doivent endurer les victimes cachées de cette maladie, les familles des patients.

À peine six mois après la réduction de la taxe, les ventes de cigarettes ont augmenté de 41 p. 100. Le nombre de fumeurs est également à la hausse, surtout chez les jeunes, où il est passé de 23 à 27 p. 100. Cette tendance est tout à fait contraire à ce qui s'est passé, à compter de 1982, lorsque les taxes sur le tabac et le coût des cigarettes ont augmenté.

Je déplore également que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ait décidé que cette motion ne pouvait pas faire l'objet d'un vote. Cette question était très litigieuse en février. La grande majorité des gens du pays étaient en désaccord, presque tous les professionnels de la santé s'y opposaient fermement et, pourtant, le gouvernement a présenté le projet.

Si les députés avaient pu voter sur cette motion, ils auraient eu l'occasion de vraiment faire valoir l'opinion de leurs électeurs et de voter sur une motion qui aurait eu une incidence considérable sur la santé et le bien–être des Canadiens.

Avant d'analyser les motifs de ma motion et les solutions constructives que je propose, je crois qu'il serait sage d'examiner la situation qui régnait en février 1994. Jusqu'à cette date, le Canada avait été chef de file dans la lutte contre la consommation des produits du tabac. Il est intéressant de remarquer que, en 1979, près de la moitié des jeunes de 15 à 19 ans fumaient. Toutefois, grâce aux augmentations de taxes sur les cigarettes et à la montée des coûts, en 1991, la proportion n'était plus que de 16 p. 100 et le Canada n'était pas peu fier, avec raison.

Une diminution d'une telle ampleur n'avait pas sa pareille ailleurs au monde. Et tout cela grâce à la hausse du coût.

On estime que si la proportion des fumeurs était demeurée à son niveau de 1979, il y aurait aujourd'hui trois millions de fumeurs de plus au pays. Toutes les statistiques montrent cette relation incontestable entre le prix et la consommation.

Les augmentations de taxes ont toutefois créé un écart de prix, car la cartouche de cigarettes se vendait alors 48 $ au Canada et 25 $ aux États–Unis. Il y avait donc deux facettes à la médaille, car, à cause de cet écart de prix, la contrebande de cigarettes a pris une allure endémique. On exportait légalement des cigarettes vers les États–Unis, mais celles–ci était ramenées illégalement au Canada, principalement par la voie des réserves autochtones du Québec. Il y avait aussi une contrebande qui s'effectuait par d'autres moyens, par des voitures privées et de petites routes, mais c'était peu, comparativement à ce qui se faisait sur les trois réserves, au Québec.

• (1735)

Quand on analyse la contrebande, il est bon d'établir une distinction entre ce qui s'est passé au Québec et ce qui s'est passé dans le reste du pays. La contrebande qui s'est produite au Québec a eu des répercussions profondes sur la vie des habitants de cette province. Trente pour cent de tout le tabac consommé au Canada l'est au Québec. Un tiers des cigarettes vendues au Québec étaient achetées légalement et deux tiers, illégalement, alors que c'est l'inverse qui se produisait dans le reste du pays.

Parallèlement, une autre tragédie se produisait. La contrebande de cigarettes se faisait au vu et au su de la justice et de la police. On leur a dit de fermer les yeux. Pourquoi? Pour éviter la confrontation, pour éviter que ne se reproduise une situation comme celle d'Oka dont personne ne veut plus. Cependant, il est tout à fait illogique de demander, d'un côté, que l'on respecte la loi et, de l'autre, que l'on ferme les yeux.

Il faut dire qu'il y a une contrebande non seulement de cigarettes, mais aussi de drogues, d'alcools et d'armes illégales, et que tout cela se passe actuellement. Ce n'est pas parce qu'on élimine la contrebande de cigarettes qu'on élimine la contrebande de ces autres produits.

À l'extérieur du Québec et de certaines régions du sud de l'Ontario, il y avait très peu de contrebande. C'était le dilemme dans lequel nous étions. La réaction du gouvernement a été consternante, et elle a dérouté beaucoup de Canadiens et tous les professionnels de la santé de ce pays. Le premier effet de cette réaction a été une augmentation de la consommation de cigarettes légales et une diminution de la consommation de cigarettes de contrebande, ce qui est valable, ainsi que l'élimination de la contrebande, ce que l'on peut applaudir. Toutefois, il y avait une autre façon de procéder.

Pour éliminer la contrebande, le gouvernement a aussi imposé une taxe à l'exportation de huit dollars, puis il s'est engagé à faire respecter la loi et à lancer une campagne antitabac, autant d'initiatives auxquelles j'applaudis.

Maintenant que nous avons analysé la situation, voyons l'effet que cette baisse des prix a eu sur les finances et sur la santé au Canada.

Commençons par l'aspect financier. Nous avons d'abord une perte de recettes qui, dans le cas des provinces, est considérable. Les recettes provenant de la vente de cigarettes devraient passer de 5,5 milliards à 2,3 milliards par année, soit une perte de trois milliards en dehors du Québec. Au Québec, les recettes vont passer de 774 millions à 559 millions par année, soit une perte approximative de 210 millions. Pour l'ensemble du pays, on parle donc de 3,2 milliards de recettes en moins. La perte pour le produit national brut est difficile à quantifier. Dans la province

de Colombie–Britannique, d'où je viens, on estime que la baisse coûtera à la province 150 millions par an.

Passons maintenant au coût humain, quelque chose qu'il nous est impossible de quantifier. Chaque fois que le prix baisse de 10 p. 100, la consommation augmente de 4 à 9 p. 100 dans la population en général. Chez les jeunes et les adolescents la consommation est encore beaucoup plus fonction du prix. Dans ce groupe, la consommation augmente de 14 p. 100 lorsque le prix baisse de 10 p. 100.

Nous voyons donc que cette baisse des prix aura un effet dévastateur sur la santé des Canadiens et, en particulier, sur celle du groupe le plus vulnérable: les jeunes.

J'ai dit en commençant que cela s'était déjà vérifié. Selon les estimations les plus modestes, une diminution du prix de 50 p. 100 entraîne une augmentation de la consommation de 14 p. 100 dans la population en général, mais de 35 p. 100 chez les adolescents. Cela signifie 840 000 fumeurs de plus, dont 175 000 adolescents.

Prenons une estimation plus réaliste, une estimation qui donne davantage le frisson. Une baisse de 50 p. 100 du prix pourrait entraîner une augmentation de 45 p. 100 de la consommation, ce qui est proche des 41 p. 100 que je mentionnais au début. Cela augmenterait le nombre de fumeurs de 1,8 million, dont 250 000 adolescents. Cette forte augmentation de la consommation ne sera pas dans les régions où la contrebande était maximale, mais dans celle où elle était minimale. Malheureusement, les habitants du Québec et du sud de l'Ontario en subissent déjà les effets parce qu'ils consument des cigarettes bon marché depuis déjà un bon bout de temps.

• (1740)

L'Organisation mondiale de la Santé a annoncé récemment, à l'issue d'une longue étude, que 50 p. 100 de tous les fumeurs mourraient des suites du tabagisme. Le tabac entraîne la mort de 24 façons différentes, au moins, et chaque fumeur voit son espérance de vie réduite de 20 ans.

En termes plus crus, le tabagisme causera davantage de morts, beaucoup plus de morts que les deux guerres mondiales combinées.

La hausse des coûts des soins de santé est stupéfiante. Les fumeurs coûtent chaque année environ 9,5 milliards de dollars en soins de santé. L'augmentation de la consommation de tabac entraînera une hausse de 1,3 à 3 milliards de dollars des coûts en soins de santé chaque année, à un moment où le système ne peut se le permettre et où nous manquons désespérément de fonds.

La hausse combinée des coûts en soins de santé et de la perte de recettes coûtera entre 4 et 6 milliards de dollars par année aux contribuables canadiens, et cela ne tient pas compte de la diminution du produit national brut qui s'ensuivra.

La ministre de la Santé a déclaré cette année qu'elle veut que le Canada échange et partage son expérience avec d'autres pays, afin de réduire le tabagisme. Madame la Présidente, j'espère que nous n'en ferons rien. J'espère que nous n'agirons pas de la sorte car ce que veut la ministre, c'est partager une aggravation des souffrances humaines, une hausse du nombre de décès, un accroissement du déficit et j'espère qu'aucun pays au monde ne fera comme nous.

La ministre a également déclaré qu'elle ferait n'importe quoi pour soustraire ne fut–ce qu'une vie aux conséquences du tabagisme, en particulier chez les jeunes. Si c'est vrai, j'ai des solutions constructives à proposer.

Premièrement, maintenons la taxe de 8 $ à l'exportation. Cette taxe, instituée par le gouvernement actuel, est une bonne mesure et s'est révélée efficace. Nous en avons un exemple. En février 1992, le gouvernement de l'époque avait institué une taxe à l'exportation de 8 $ sur chaque cartouche de cigarettes, la même taxe que ce que le gouvernement actuel a mis de l'avant. En quatre semaines, cette taxe a permis de réduire la contrebande de cigarettes de 60 p. 100. Soixante pour cent, voilà des chiffres qu'il faut se rappeler.

Deuxièmement, appliquons la loi. Nous ne devons pas permettre que la loi s'applique différemment d'une région à l'autre. La loi est la même partout au pays. Nous caricaturons la loi en l'appliquant différemment selon les régions. N'oublions pas que la contrebande de cigarettes s'accompagne d'autres formes de contrebande. C'est pourquoi la seule façon de faire face au problème est d'appliquer la loi. C'est impératif.

Par ailleurs, personne ne parle des honnêtes citoyens qui vivent dans les réserves. Nous oublions ces gens et les répercussions qu'ont sur eux les activités illégales liées à la contrebande. Pourquoi faudrait–il appliquer la loi dans les réserves différemment de ce qui se fait ailleurs?

Ces deux mesures contribueront grandement à réduire la contrebande. Comme je le disais, la taxe à l'exportation a eu à elle seule un effet spectaculaire. Nous ne devons pas accorder des réductions de taxes qui auront des effets dévastateurs sur la santé des Canadiens.

Si nous voulons que la consommation du tabac diminue, en particulier chez les adolescents, nous devons absolument ramener le coût des cigarettes à ce qu'il était. Comme je l'ai déjà dit, le coût est le facteur qui influence le plus la consommation. Si nous faisons ce que j'ai proposé plus tôt, nous pourrons véritablement transmettre à d'autres pays une connaissance dont nous pourrons être fiers.

La réduction actuelle des taxes porte un dur coup au système de soins de santé du Canada. L'autre élément de ma motion est la proposition d'appliquer les revenus de ces taxes au système de soins de santé, un système qui est en bien mauvaise forme et qui a besoin de soins d'urgence.

Notre système de soins de santé est coincé. D'une part, la population vieillissante a des besoins de plus en plus grands et la technologie est de plus en plus chère; d'autre part, son financement diminue et il faut composer avec la réduction du déficit de plus en plus important. En allant de l'avant avec ce projet, nous pourrons faire à ce système une injection de capitaux très nécessaire pour ses utilisateurs. Actuellement, les provinces doivent commencer à appliquer le déplorable concept du rationnement. Ils rationnent des services de santé essentiels, allant jusqu'à réduire les pontages et les opérations aux hanches et à supprimer des lits. Tout cela compromet la qualité des soins offerts aux Canadiens. En fait, la semaine dernière, le directeur de l'Institut

de cardiologie d'Ottawa a déclaré que la période d'attente pour un pontage est maintenant de cinq mois.

• (1745)

Ceux qui ont besoin d'une nouvelle hanche et qui souffrent de douleurs aiguës devront, dans 40 p. 100 des cas, attendre au moins 13 mois avant d'être opérés. C'est une véritable farce, dans un pays qui vit dans l'abondance.

Une hausse des taxes sur les cigarettes nous procurerait aussi les fonds nécessaires pour une campagne antitabac. Je dis au gouvernement qu'une telle campagne aurait le plus d'effet si elle ciblait les jeunes de huit à 17 ans, âge auquel 90 p. 100 des fumeurs commencent à s'adonner à la consommation de tabac, la substance venant au deuxième rang pour ses propriétés toxicomanogènes, avant même l'héroïne.

Je voudrais faire part brièvement aux députés du témoignage d'une fillette de 13 ans qui a écrit une lettre parue dans *Newsweek*. Cette lettre disait:

> J'ai maintenant 13 ans. Je vais entrer en neuvième année. J'ai commencé à fumer lorsque j'étais en sixième année. C'est lorsque j'étais en cinquième année que j'ai fumé ma toute première cigarette.
>
> J'ai essayé d'abandonner, mais c'est très dur parce que tous mes amis fument.
>
> Certains pensent que Joe Camel vise les adolescents.

Elle fait allusion à la publicité.

> Je ne crois pas. S'ils essaient de viser les adolescents, ils s'y prennent très mal. Je suis désolée, mais un chameau à l'air complètement toqué qui fume à s'en faire éclater le cerveau ne m'engage guère à fumer. En fait, je n'ai jamais vu une publicité qui m'ait donné envie de fumer des cigarettes d'une marque particulière. Toutes les publicités en faveur de la cigarette sont pratiquement les mêmes.

Elle a 13 ans. Elle écrit ce qui suit à propos de la santé:

> Depuis que je fume, je peux difficilement courir la distance d'un pâté de maisons sans perdre haleine. J'ai de nombreux amis asthmatiques. Mes parents ont cessé de fumer il y a environ 14 ans, mais ma mère est maintenant atteinte d'un cancer et mon père a subi trois crises cardiaques. Ma grand–mère a cessé de fumer il y a huit ans et elle souffre d'emphysème. Ce n'est pas tout, car mes deux grands–pères sont décédés par suite de leur habitude de fumer. Compte tenu de tous ces problèmes, j'aurais dû avoir la sagesse d'éviter la cigarette. Je ne l'ai pas fait.
>
> Je ne sens pas le tabac quand je fume, mais mes parents et les autres le sentent. Je me souviens qu'une fois, quand je ne fumais pas, j'avais laissé mon blouson chez mon amie Brynn. Chez elle, tout le monde fumait. Quand j'ai repris mon blouson, environ cinq mois plus tard, j'ai dû le jeter, son odeur était celle d'un cendrier.
>
> C'est étrange, mais je pense qu'il est plus facile d'abandonner l'usage de drogues que celui de la cigarette.
>
> L'idée d'arrêter me répugne. Pourtant, je ne voudrais pas faire quoi que ce soit pour que le prix des cigarettes augmente. Comme vous le constatez, je suis vraiment prise au piège.

Je ne pense pas qu'on devrait faire de la publicité avec des jeunes yuppies de Rosedale qui jouent au basket–ball et se transforment en cigarettes. Il faudrait plutôt faire face à la réalité des adolescents qui se croient immortels. Il y a une autre façon de lutter. Il ne sert à rien de leur dire qu'ils vont mourir du cancer du poumon ou de la bouche dans 40 ans, puisqu'ils se croient immortels.

À mon avis, la lutte serait plus efficace si l'on s'attaquait à leur narcissisme. Il faut leur dire qu'ils ont mauvaise haleine, que leurs cheveux sentent mauvais et que leur peau devient terne.

En terminant, j'espère que le gouvernement qui a promis de rétablir les taxes à leur ancien niveau, mais n'a pas fait le moindre effort en ce sens, se décidera à regarder la réalité en face.

Nous avons réprimé la contrebande et nous pouvons continuer à le faire au moyen des taxes à l'exportation et aux mesures d'exécution. Les recettes provenant de ces taxes peuvent être affectées aux soins de santé et à l'assistance sociale. On n'a pas besoin de maintenir la réduction des taxes, et de ce fait compromettre la santé et le bien–être des Canadiens, pour lutter contre la contrebande. On peut faire les deux sans compromettre la santé des Canadiens.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, je n'aurais jamais pensé qu'après le succès dont la politique de notre gouvernement a joui en ce qui a trait au contrôle de la contrebande, j'aurais entendu les propos du député aujourd'hui. Je suis un de ceux qui sont d'avis, et d'ailleurs je prendrai le crédit, si vous me le permettez, d'être l'instigateur de la baisse des taxes sur le tabac, du moins en ce qui a trait aux parlementaires de cette Chambre.

• (1750)

Vous savez que j'ai l'honneur et le privilège de représenter Glengarry—Prescott—Russell et la communauté autochtone d'Akwesasne. Je dis bien l'honneur et le privilège, car j'ai un grand respect pour mes électeurs qui demeurent sur la réserve.

Je vous fais un discours aujourd'hui contre une augmentation des taxes sur le tabac, et je ne le fais pas parce que je vois d'un bon oeil que je pourrais m'acheter personnellement, ni les membres de ma famille, des cigarettes à bon marché. J'ai perdu mon père il y a trois ans, d'un cancer qui, à ce qu'on croit, a été causé par le tabagisme. Je suis non fumeur et il est interdit de fumer dans mes bureaux. Il était interdit de fumer dans mes bureaux avant que ce soit interdit de fumer autrement dans le Parlement. Ce n'est pas ça le point.

Ici à la Chambre des communes, j'ai soulevé des questions à maintes reprises au sujet du problème de la contrebande de cigarettes. Je me souviens avoir soulevé une question en juin 1993, alors que je demandais au solliciteur général de l'époque, M. Doug Lewis—je crois même que c'était la dernière question qui a été soulevée en Chambre avant l'ajournement en vue des élections. À cette époque–là, je demandais au solliciteur général

de faire quelque chose pour ce problème qui était rendu presque incontrôlable chez nous. Le problème allait de mal en pis.

Voici la question que j'ai soulevée, et je la répète pour vous et pour tous mes collègues. Je disais ce qui suit: «Presque tous les soirs, on entend le crépitement des mitraillettes, le vrombissement de vedettes qui foncent dans le noir, tout feu éteint. Il ne s'agit pas de la vie à Sarajevo, à Mogadiscio, mais bien des activités de contrebande du tabac sur le Saint–Laurent, à Glengarry, dans ma circonscription. En cette dernière journée de la présente législature, je voudrais demander au solliciteur général ce qu'il a l'intention de faire pour mettre fin à ces activités illégales qui mettent en danger la vie et la sécurité de mes électeurs.»

C'était la dernière question qui a été soulevée, ce n'était pas la première. Ça faisait des années que je demandais au gouvernement d'intervenir pour faire cesser cette illégalité. À l'époque on n'avait rien fait. On avait laissé cette situation pourrir à un tel point qu'au Québec et dans l'est de l'Ontario— ce n'est pas unique au Québec ce problème–là, d'ailleurs à Akwesasne c'est en grande partie en Ontario—70 à 75 p. 100 des cigarettes étaient illégales. Le niveau d'illégalité était de sorte qu'il mettait la vie de mes électeurs en danger, et non seulement en danger, mais nombre d'entre eux sont morts. Le député d'en face parle de sauver des vies.

[*Traduction*]

Je voudrais vous lire un court article de Claude McIntosh, rédacteur en chef adjoint du *Standard–Freeholder* de Cornwall, publié dans l'édition du samedi 3 juillet 1993. Il y décrit ce qu'il appelle la face obscure de la contrebande de cigarettes. Il raconte plusieurs incidents. En voici quelques–uns que je voudrais vous signaler:

> Un assisté social de Cornwall change de fournisseur, après en avoir trouvé un qui vend la cartouche de cigarettes 1 $ moins cher. Il reçoit la visite de son ancien fournisseur qui a peur de perdre des clients. Au cours de l'entretien, l'assisté social est victime d'un accident et se casse le bras. Il décide alors de revenir à son ancien fournisseur. Les assistés sociaux sont considérés comme de bons clients pour deux raisons: premièrement, ils sont prêts à courir le risque et, deuxièmement, ils sont libres jour et nuit.

Je vous fais la lecture d'un autre incident. Un enseignant ordonne à un élève indiscipliné de quitter la classe. En se dirigeant vers la porte, le jeune tire de sa poche une liasse de billets de banque et dit d'un air méprisant: «Je n'en ai que faire de votre enseignement.» L'élève fait de la contrebande pour l'un des cartels et est en mesure de gagner en six mois plus que le revenu annuel de l'enseignant. Il touche même des primes s'il recrute d'autres élèves.

• (1755)

M. Stinson: L'avez–vous dénoncé?

M. Boudria: Si le député avait écouté un peu plus attentivement, il saurait que je lis un extrait d'un article de journal.

M. Hanrahan: Pourquoi personne ne l'a–t–il dénoncé?

M. Boudria: Mon vis–à–vis devrait savoir que cela ne prête pas à rire. La nuit, tous les agents de police que nous pouvions rassembler s'efforçaient de faire respecter la loi sur le Saint–Laurent et dans une région boisée.

À un certain moment, le commerce est devenu si lucratif que même des hélicoptères ont été utilisés pour faire entrer les stocks au Canada. On en est arrivé jusque–là. La frontière entre le Canada et les États–Unis s'étire sur 4 000 milles. À un certain moment, je discutais de la question avec mes vis–à–vis et ils m'ont demandé pourquoi nous ne faisions pas appel à l'armée. Est–ce que le Parti réformiste préconise, ou préconisait–il alors, de militariser cette frontière?

Des personnes bien informées m'ont dit que des trafiquants de drogue et d'autres ont changé de commerce parce qu'il y avait beaucoup plus d'argent à faire avec les cigarettes. C'était le produit qui rapportait. C'est la situation qui existait alors.

J'ai ici un rapport préparé par une maison de comptabilité judiciaire appelée Lindquist Avey Macdonald Baskerville. Nul autre que Rod Stamler, ancien commissaire adjoint de la GRC dont personne ne doute de la compétence, travaillait alors pour cette maison. Il nous a expliqué à quel point le problème était grave. Le commissaire de la GRC a remis une lettre au premier ministre, laquelle a été déposée à la Chambre, dans laquelle il était dit que le seul moyen de faire échec au crime était la réduction des taxes.

Je l'ai dit au gouvernement précédent pendant des années, mais il ne m'a pas écouté. Cependant, en quelques semaines seulement, le premier ministre actuel a vu le danger de pertes de vie et les effets de ce trafic illégal sur la société canadienne, et il a pris des mesures. Je l'en félicite.

M. White (North Vancouver): Maintenant, il va faire mourir des adolescents.

M. Boudria: Si je n'obtiens rien d'autre pour ma circonscription pendant toutes les années où je serai député—et j'espère l'être encore longtemps—je serai heureux parce que, au moins, j'aurai obtenu cela. Au moins, j'aurai été capable de faire ce qu'il fallait faire.

M. White (North Vancouver): Vous avez refilé le problème aux adolescents.

M. Boudria: Je n'ai rien refilé à qui que ce soit.

Les députés d'en face disent qu'ils tiennent à faire régner l'ordre public. Pourtant, ils savent que les policiers nous ont dit que c'était la seule mesure possible. Nous avons fait ce qu'il fallait faire.

Ils disent qu'ils sont contre les hausses d'impôts. Hier, le chef du Parti réformiste a demandé au gouvernement de s'engager à ne pas hausser les impôts. Aujourd'hui, à la fin de la journée, lorsqu'il n'y que très peu de journalistes qui nous écoutent, un député de ce même caucus présente une mesure d'initiative parlementaire dans laquelle il réclame une hausse des taxes sur le tabac.

M. Grubel: C'est un coup bas.

M. Boudria: Ce n'est pas un coup bas.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Oui, c'est un coup bas.

M. Boudria: Je m'en fiche éperdument si les députés pensent que c'est un coup bas ou non. C'est une question importante. Elle touche la vie et la sécurité de beaucoup de Canadiens, y compris mes électeurs.

Je veux prendre les quelques instants qu'il me reste pour faire une dernière remarque sur le respect de la loi. Si notre but est d'empêcher la vente de cigarettes bon marché, il y en avait avant la réduction des taxes sur le tabac. Il y en avait et elles étaient vendues dans les écoles. C'était plus facile d'acheter des cigarettes illégales que des cigarettes légales. C'était ça la réalité.

Enfin, quel genre de message donnions–nous aux jeunes Canadiens quand nous tolérions une situation où le contrebandier de l'école se promenait en Corvette alors que les jeunes respectueux de la loi étaient à pied? Nous étions dans cette situation. Ces activités de contrebande rapportaient deux milliards de dollars par année aux criminels dans notre pays. C'est le genre d'activité criminelle à laquelle notre gouvernement a été capable de mettre fin en prenant cette mesure. Je suis fier de ce qu'il a fait. La consommation de cigarettes n'a pas augmenté. Le 18 août 1994, la ministre de la Santé a déposé un rapport qui disait clairement que le niveau de tabagisme était resté stable, qu'il n'avait pas augmenté. C'est la vérité. C'est la réalité. Nous avons fait ce qu'il fallait faire.

• (1800)

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention l'éloquent plaidoyer de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il est sûr que la question du rétablissement de la taxe sur le tabac au niveau du 1er janvier 1994 est une question difficile à traiter. Je vais le faire en deux temps.

Pour commencer, je vais rappeler un peu, comme l'a fait mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, le contexte dans lequel cette taxe a été abolie. Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a dit, le prix de la cartouche de cigarettes était rendu au Canada à 48 $, soit une différence d'une vingtaine de dollars avec le prix de vente aux États–Unis. Alors, une contrebande effrénée s'est développée. Mon confrère de Glengarry—Prescott—Russell a mentionné les ravages que cette contrebande de cigarettes avait faits dans l'est ontarien et dans la région de Montréal.

Mais ce cancer–là s'était étendu à des régions dont on pensait qu'elles seraient épargnées, entre autres dans ma région, le Saguenay—Lac–Saint–Jean, qui est à 300 kilomètres des frontières américaines. Chez nous, nous n'avions jamais connu le problème de la contrebande de cigarettes.

Dans les derniers six mois à un an pendant lesquels cette taxe était encore en vigueur, on a vu apparaître chez nous des cigarettes de contrebande. J'ai vu dans des réunions, d'honnêtes citoyens sortir des paquets de cigarettes à l'enseigne du chirurgien général des États–Unis, c'est dire que c'était de la cigarette de contrebande américaine. J'ai vu cela dans des réunions qui regroupent ordinairement des citoyens respectueux des lois, qui ne sont pas en contact avec des réseaux qui font le trafic de quoi que ce soit.

Donc, ces citoyens sortaient leur paquet de cigarettes naturellement, croyant qu'il n'y avait là rien d'extraordinaire, rien de mal, rien de problématique. C'en était rendu que les honnêtes citoyens avaient perdu un peu le sens de la faute parce que, à mon avis, quelqu'un qui achète un produit de contrebande commet une faute contre son pays. Il y a des taxes et des impôts qui sont décrétés pour payer les services que nous nous donnons. On était dans une situation où des citoyens honnêtes se croyaient autorisés à ne pas suivre la loi. C'est une situation vraiment déplorable.

Bien plus, un contrebandier de cigarettes de ma région a fait l'objet d'un reportage. Évidemment, c'était anonyme; on le voyait un peu de profil, on pouvait à peine l'identifier. Ce monsieur s'est vanté d'avoir fait un million de dollars de profit en huit mois en faisant entrer à pleins camions–remorques des cigarettes dans une région située à 300 kilomètres des frontières. La situation était vraiment déplorable.

Bien plus, parallèlement à ce réseau de contrebande de cigarettes, étaient en train de se développer dans ma région des réseaux de contrebande d'alcool, des réseaux de contrebande de vêtements, des réseaux de contrebande de bijoux. Autrement dit, un certain nombre de produits qui, dans le passé, ne faisaient pas l'objet de contrebande, étaient vendus sur le marché noir, et cela dans une région comme la mienne, loin des frontières et où la contrebande est assez exceptionnelle.

Je pense qu'il était temps que le Canada prenne des mesures.

• (1805)

Il est sûr que mon collègue de Glengarry—Prescott—Rusell a eu une influence sur l'abolition de la taxe, mais on se rappellera que le Bloc québécois, pendant des semaines, a posé des questions au gouvernement pour demander que les taxes sur les cigarettes baissent parce qu'on voyait que c'était le seul moyen pour mettre fin à la contrebande. On a essayé au Canada de contrôler ce cancer–là. Mon prédécesseur a très bien décrit tous les efforts qui ont été faits. On en était rendu à évoquer l'appel à l'armée. Quand on est dans une situation semblable, je pense qu'il faut comprendre qu'on s'est trompé, qu'on a trop augmenté les taxes sur les cigarettes, que c'était trop alléchant, trop tentant pour tout le monde.

À ce moment–là on a pris une mesure qui était, je pense, normale dans les circonstances, on a baissé la taxe sur les cigarettes. Le cancer de la contrebande a été jugulé en bonne partie.

En même temps, on a peut–être évité que se développe un autre cancer, celui qui fait que le citoyen ne se croit plus obligé d'observer les règlements, d'obéir aux lois relatives aux taxes et aux impôts. Si on peut, en toute impunité, arrêter de payer des taxes sur les cigarettes, pourquoi les payerait–on sur les vêtements, pourquoi les payerait–on sur l'essence, pourquoi les payerait–on ailleurs? Je pense qu'il fallait prendre des mesures. La mesure, dans les circonstances, était appropriée.

Bien sûr, le problème de la cigarette reste entier. Mon confrère de Esquimalt—Juan de Fuca l'a très bien décrit. C'est un problème énorme dans notre société. La cigarette est une drogue dure à

mon sens. J'ai des amis qui ont essayé de se débarrasser de cette habitude et qui en sont incapables. Cela doit probablement être aussi difficile que de se débarrasser d'autres drogues qui sont illégales au Canada.

Il n'en reste pas moins qu'à un moment donné il fallait choisir entre deux maux. Je pense que dans les circonstances on a choisi temporairement le moindre. Cela ne veut pas dire que les taxes sur les cigarettes vont être abolies ad vitam aeternam. Cela ne veut pas dire qu'au cours des années, et je pense que le ministre des Finances aura sûrement un oeil sur cela, les taxes sur les cigarettes ne remonteront pas. Je pense qu'on va le faire en gardant des proportions raisonnables de façon à ce que cela ne devienne pas un moyen illicite de s'enrichir rapidement.

Cela ne nous empêche pas, par contre, de porter une attention particulière au problème de la cigarette qui se développe.

J'ai vu, comme mon confrère, des jeunes, des jeunes filles de 15, 16, 17 ans. . . Je suis moi–même éducateur, j'ai travaillé longtemps dans des écoles secondaires, et c'est avec stupeur que je voyais des jeunes de 16 ou 17 ans prendre l'habitude de la cigarette. Malgré toutes les campagnes d'information, malgré toutes les demandes qui pouvaient leur être faites, les jeunes continuaient ou commençaient à fumer. Pourquoi? Est–ce que c'est simplement une question d'information? Disons que je suis moins affirmatif que mon confrère. Je ne sais pas exactement quels seraient les remèdes qu'on pourrait appliquer pour empêcher nos jeunes de fumer.

Je sais que c'est très grave, d'un point de vue médical, et ce que mon confrère décrivait était presque apocalyptique. Dans un sens il a peut–être raison, mais à ce moment–là, est–ce que la solution ne serait pas de complètement défendre la cigarette comme on défend le cannabis, la marijuana, la cocaïne, ces choses–là? Je ne pense pas que dans une société comme la nôtre ce soit possible. Je pense qu'il va falloir composer, il va falloir continuer nos efforts d'information, nos efforts de conviction auprès des jeunes pour qu'ils ne commencent pas à développer cette habitude. Je pense que c'est important de le faire.

C'est avec regret, je dois le dire, que je n'approuverai pas cette motion de mon collègue sur le rétablissement de la taxe. Je crois qu'elle témoigne d'une bonne intention, mais, dans les circonstances, compte tenu de la situation qu'on a vécue ces dernières années, il fallait limiter grandement le montant des taxes sur le tabac.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir ce soir en faveur de la motion à l'étude, qui a été proposée par mon ami et collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

• (1810)

Les députés se rappelleront nos débats sur les projets de loi C–11 et C–32, quand nous avons prévenu le gouvernement des graves conséquences pour la santé et des souffrances humaines que coûterait cette réduction de la taxe sur les cigarettes. Cette motion permettrait de réparer cette grave erreur du gouvernement et rétablirait la taxe sur le tabac au niveau existant au 1er janvier de cette année.

Les inquiétudes que nous inspirait la décision du gouvernement de réduire la taxe sur les cigarettes se sont trouvées confirmées lorsque la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a comparu le 7 juin devant le Comité permanent des finances et y a déclaré que le gouvernement avait pour objectif de réduire la demande pour le tabac, qui constitue la principale cause de décès évitables au Canada. Elle ajoutait: «Le gouvernement a pleinement reconnu que le plan d'action pour combattre la contrebande et les mesures fiscales qui y sont reliées poseraient des risques pour la santé.» Voilà un aveu de la ministre elle–même, quoi qu'en disent aujourd'hui les députés d'en face.

La plupart des députés réformistes et moi ne comprenons pas comment le gouvernement peut concilier son objectif, qui est de prévenir des décès, avec ses décisions qui auront pour effet d'augmenter le tabagisme et de causer des centaines et des centaines de décès.

Le gouvernement actuel ne semble pas avoir le courage ou le cran de faire ce qui s'impose. Nous étions contre la réduction de la taxe sur les cigarettes et les produits du tabac parce que cette mesure aura pour effet d'augmenter la consommation du tabac, ce qui est incontestable, surtout chez les jeunes. Et cela aura à son tour pour effet de faire augmenter les coûts des services de santé.

Les réformistes sont étonnés de voir que le gouvernement ait cédé si rapidement devant certains éléments criminels de la société. Voilà qui encouragera ceux qui sont tentés de violer la loi. En effet, c'est comme si le gouvernement libéral leur disait que s'ils défient la loi, il la changera plutôt que de la faire respecter.

Les réformistes ont du mal à croire que le gouvernement n'ait pas adopté une attitude plus raisonnable en imposant une véritable taxe sur les exportations et en augmentant ses effectifs chargés de faire respecter la loi dans les zones où se pratiquaient la plupart des activités de contrebande.

Même le commissaire de la GRC a confirmé en février que 70 p. 100 de la contrebande du tabac se faisait par le truchement des trois réserves mohawks entre Cornwall et Montréal. Tous les arguments qu'on nous fait valoir en parlant de la plus longue frontière ne sont donc que des écrans de fumée. Si c'est là que résidait le problème, pourquoi ne pas avoir le courage de faire respecter les lois canadiennes? Que ferons–nous maintenant que les éléments criminels réorientent leurs activités de contrebande vers l'alcool, la drogue et les armes? Allons–nous simplement changer la loi à cet égard également? Une mauvaise décision mène à plus de problèmes, non à des solutions. Le gouvernement n'a absolument rien résolu par sa mesure.

Ce que je veux surtout faire comprendre aujourd'hui, c'est que le gouvernement a agi sans se soucier de la santé des Canadiens, surtout celle des jeunes. Lorsque le gouvernement a présenté sa campagne nationale pour combattre la contrebande, en février, nous lui avons posé beaucoup de questions. De combien augmenteront les coûts des services de santé? Combien de personnes commenceront à fumer à cause de la réduction des taxes? Combien de Canadiens deviendront dépendants du tabac? Combien y aura–t–il de cas de cancer du poumon, d'emphysème, de maladies et de crises cardiaques? Combien de personnes souffriront ou mourront à cause de la réduction des taxes? Quels seront les

coûts pour les contribuables? Le gouvernement a mis en oeuvre le projet de loi C–32 sans connaître les réponses à ces importantes questions.

La secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a dit clairement que la réduction des taxes ferait augmenter les risques pour la santé, mais ces risques, les coûts et les conséquences pour le gouvernement, les souffrances humaines, rien de tout cela n'a été quantifié. Les mois ont passé, et les libéraux n'ont rien fait.

La Société canadienne du cancer a demandé au Comité permanent des finances de faire une évaluation approfondie des coûts et des conséquences sur le plan de la santé du tabagisme au Canada parce qu'il n'y en a eu aucune depuis 1986. Les réformistes trouvent cela scandaleux.

Au cours du débat sur le projet de loi C–32, le Comité des finances a écouté poliment les témoins qui se sont succédé pour dénoncer les conséquences graves pour la santé. Le comité n'a tenu aucun compte de douzaines de recommandations excellentes et il a effectué l'étude article par article du projet de loi C–32 en moins de 15 secondes. Moins de 15 secondes pour un texte de 62 pages. Est–ce démocratique? Est–il étonnant que les réformistes réclament un Sénat triple E où nous pourrions étudier sérieusement, de manière posée, les amendements motivés que nous avons proposés et débattus de façon très intelligente?

• (1815)

De combien augmenteront les coûts des services de santé? La Société canadienne du cancer a communiqué au Comité des finances des estimations établies par Robert Allan, du département d'économie à Harvard.

Selon les estimations les plus modérées de M. Allan, la consommation nationale de cigarettes augmentera de 14 p. 100 chez les adultes et de 35 p. 100 chez les jeunes. Nous trouvons ces chiffres bien prudents. En fait, l'augmentation a été de 41 p. 100, comme l'a dit mon collègue. Ainsi, la réduction de taxe décrétée par les libéraux aura pour effet d'augmenter de 840 000 le nombre de consommateurs de produits du tabac au Canada. De ce nombre, 175 000 seraient des adolescents. À ce rythme, le professeur Allan a prédit que les coûts de santé augmenteraient, à long terme, de 1,33 milliard de dollars par année, et il s'agissait de l'estimation la plus prudente.

Tous les documents publiés là–dessus font état d'une hausse. Comment le gouvernement peut–il fermer ainsi les yeux et nier la réalité? Ce sont là, comme je l'ai dit, les estimations les plus prudentes du professeur Allan. La réalité pourrait être encore pire. Le nombre de nouveaux fumeurs pourrait s'élever jusqu'à 1,89 million, et de ce nombre, 245 000 pourraient être des jeunes. Cette hausse pourrait entraîner une augmentation de trois milliards de dollars des coûts de santé, et trois milliards de dollars, ce n'est pas rien.

Or, le gouvernement refuse même de dire aux Canadiens quels seront les effets de la réduction de taxe. Il refuse même de faire sa propre évaluation des effets de la baisse sur les coûts de santé; ce faisant, il néglige la santé des Canadiens. Les libéraux aiment faire des études. Ils aiment mettre sur pied des commissions. Ils aiment recevoir les avis d'une foule d'experts. Toutefois, dans le cas présent, ils font la sourde oreille.

Pendant le débat sur le projet de loi C–32, nous avons demandé au gouvernement de présenter un échéancier montrant à quel moment les taxes seraient relevées. Il n'en a donné aucun. Le gouvernement a reconnu les effets marqués que les taxes élevées avaient sur la consommation de tabac. Il a reconnu que la surtaxe sur la promotion de la santé serait abolie dans trois ans, mais il n'a toujours pas dit aux Canadiens ce qu'il entend faire à la fin de ces trois années–là.

Pendant le débat précédent, nous avons demandé au gouvernement de prendre l'engagement de rétablir les prix à leur niveau d'avant le 8 février 1994 à la fin des trois années où la surtaxe sur la promotion de la santé sera renouvelée. Les réformistes ont proposé une modification semblable, mais on leur a dit que seul le ministre pouvait le faire. Le ministre a choisi de rejeter cette proposition raisonnable.

Si le gouvernement n'appuie pas la motion de mon collègue, les réformistes vont respectueusement demander au ministre de présenter un nouveau projet de loi dans lequel il dira clairement aux Canadiens à quel moment les taxes seront relevées. Pour le bien–être de tous les Canadiens, pour le bien de tous les jeunes qui vont commencer à fumer à cause des mesures prises par le gouvernement, le gouvernement va–t–il dire aux Canadiens aujourd'hui qu'il ne s'agit pas là d'une réduction de taxe permanente? Le gouvernement dira–t–il aux Canadiens qu'il se préoccupe plus de leur santé que des intérêts d'une poignée de trafiquants de tabac?

Les ministres nous accusent toujours de ne jamais leur dire quoi faire. Ils nous crient après comme si nous n'avions pas de plan. Or, notre livre bleu existe depuis beaucoup longtemps que leur livre rouge.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps de parole du député a expiré. La parole est à la députée d'Essex—Windsor et secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Madame la Présidente, je dois prendre la parole aujourd'hui pour m'opposer à la motion nº 288 dont nous sommes actuellement saisis. Je comprends que le député ait à coeur la santé des Canadiens et que c'est ce qui l'a motivé à présenter cette motion, mais je crois qu'il n'est pas opportun de prendre maintenant les mesures rétrogrades qu'il propose. Ce serait plutôt le contraire.

• (1820)

J'estime qu'il y a d'excellentes raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait maintenir les taxes fédérales sur le tabac à leur niveau actuel. Par ailleurs, il est important que le gouvernement évite autant que possible les impôts spécifiques. Permettez–moi d'expliquer pourquoi je suis de cet avis.

Les députés se souviendront sans doute que, il y a à peine neuf mois, nous étions accablés par le problème des ventes sur le marché noir de cigarettes canadiennes détaxées et destinées à l'exportation ramenées en contrebande au Canada. Les produits du tabac de contrebande qui se vendaient souvent pour moins que

la moitié du prix des cigarettes vendues légalement représentaient en effet quelque 40 p. 100 du marché canadien du tabac de 12,4 milliards de dollars. Notre pays était aux prises avec un problème très grave.

La contrebande du tabac encourageait le non–respect de nos lois et occasionnait de graves problèmes quant à leur application. Des réseaux du crime organisé contrôlaient 95 p. 100 de la contrebande du tabac. Les bénéfices qu'ils réalisaient grâce au tabac les aidaient à financer d'autres activités illégales, y compris le trafic de la drogue, de l'alcool et des armes à feu. Les jeunes Canadiens pouvaient facilement se procurer des cigarettes de contrebande à bon marché, et les problèmes de la contrebande ainsi que l'attitude de trop nombreux Canadiens qui voyaient comme une sorte de jeu le fait de se soustraire aux taxes sur le tabac ont fort bien pu rendre le tabac encore plus attrayant pour des jeunes impressionnables.

Les conséquences ont été graves. Cette situation nuisait à l'objectif du gouvernement de réduire l'usage du tabac, notamment chez les jeunes. De plus, de nombreux commerçants respectueux des lois ont craint de devoir fermer boutique en raison des ventes illégales.

Je tiens à signaler à la Chambre que les gouvernements fédéral et provinciaux ont également été privés de recettes tirées de la taxe sur le tabac, soit un milliard de dollars pour chaque niveau de gouvernement en 1993, qui aidaient à financer les services et les programmes gouvernementaux auxquels les Canadiens s'attendent.

Pour combattre le trafic illégal, le 8 février 1994, le premier ministre a présenté son plan de lutte contre la contrebande qui prévoit une application plus stricte de la loi, une réduction de taxes sur les produits du tabac, des mesures touchant les fabricants de tabac et une surtaxe sur les profits tirés de la fabrication des produits du tabac pour favoriser les initiatives de promotion de la santé et financer des campagnes antitabac.

Le volet «application plus stricte de la loi» suppose un accroissement des agents de la GRC et des douanes et du matériel affecté à la lutte contre la contrebande pour endiguer plus particulièrement le flot de produits de contrebande à certains points clés le long de la frontière canado–américaine.

La taxe d'accise fédérale a également été réduite de 5 $ la cartouche. Si une province décide de réduire sa taxe de plus de 5 $, pour chaque dollar additionnel de réduction, le gouvernement fédéral a proposé de réduire sa taxe d'autant jusqu'à un maximum de 10 $ la cartouche. La plupart des provinces à l'est du Manitoba ont réduit leurs taxes sur le tabac.

De plus, en vertu du plan d'action, une taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche a été imposée sur les produits canadiens du tabac. Il s'agissait de tenir compte du fait que 80 p. 100 des cigarettes vendues sur le marché noir étaient des cigarettes canadiennes fabriquées pour l'exportation.

En outre, la taxe fédérale sur les bénéfices des sociétés pour la fabrication et le traitement des produits du tabac a été majorée de 40 p. 100. Les recettes provenant de cette surtaxe serviront à financer la plus grande campagne antitabac jamais vue au Canada.

Le gouvernement s'est employé à interdire la fabrication des petits paquets de 15 cigarettes destinés aux jeunes. Il a su élever l'âge légal pour acheter des cigarettes, augmenter les peines pour la vente de tabac à des mineurs, restreindre le nombre des lieux où l'on trouve des distributrices et rendre plus efficaces les avertissements pour la santé sur l'emballage des produits du tabac.

La plupart des Canadiens sont d'avis que ce plan d'action est la méthode à employer pour lutter contre la contrebande de tabac. Et ils ont raison. De toute évidence, notre vision intégrée fonctionne bien.

En réduisant sérieusement les marges de profit, on élimine à la fois l'offre et la demande de produits de tabac de contrebande. Cela a particulièrement nui au fonctionnement de réseaux de contrebande organisés. Cela a permis de rétablir en grande partie le marché des produits du tabac sur lesquels on paie des taxes.

Cependant, je voudrais que la Chambre sache que ce premier succès ne signifie pas que l'on appuiera inconditionnellement une augmentation de taxes qui nous ramènera aux niveaux précédents. Le fait est que la contrebande de tabac n'a pas complètement disparu, dans le centre et dans l'est du Canada. De plus, la GRC rapporte que les contrebandiers ont créé de nouveaux réseaux d'approvisionnement et de distribution vers les provinces de l'Ouest, où les gouvernements n'ont pas réduit les taxes sur le tabac.

• (1825)

J'aimerais bien, moi aussi, qu'on augmente les taxes sur le tabac, mais il faut d'abord gagner la bataille contre la contrebande. Or, les efforts pour faire respecter les mesures fiscales n'agissent que lentement et il faudra du temps pour parvenir à une efficacité maximale. C'est pourquoi le gouvernement reste ferme dans sa lutte contre la contrebande à l'échelle nationale, et le maintien des taxes fédérales sur la tabac à leur niveau actuel est l'un des moyens choisis pour cette lutte.

La motion nº 288 réclame aussi l'affectation aux soins de santé des recettes tirées de ces taxes. Le gouvernement n'est pas en faveur d'une telle mesure. Tous les députés savent que les recettes fiscales provenant du tabac représentent une part importante des impôts perçus par le gouvernement. Conformément à notre pratique générale d'éviter les impôts spécifiques, ces recettes sont utilisées pour financer des programmes et des services dans plusieurs secteurs de responsabilité. Le gouvernement a ainsi toute latitude pour faire face à l'évolution des besoins. Ceci permet aussi de se protéger contre un financement excessif ou insuffisant dans le secteur choisi.

Je dois noter cependant que l'utilisation du produit de la surtaxe de promotion de la santé est une exception à la règle. Cependant, cette formule particulière a été adoptée sur la base de la nature temporaire de la mesure et de son intention précise de veiller à ce que les fabricants ne tirent aucun bénéfice de la réduction des taxes sur le tabac.

Je partage les préoccupations de tous les députés en ce qui concerne la réduction des taxes sur le tabac. Je sais que notre gouvernement n'a pas intérêt à encourager la consommation du tabac et n'a pas l'intention de le faire. Néanmoins, ce n'est pas le moment d'augmenter la taxe sur le tabac. Par ailleurs, le produit des taxes sur le tabac ne devrait pas aller exclusivement aux soins

de santé. J'engage donc vivement la Chambre à rejeter la motion nº 288.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il reste deux minutes.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Madame la Présidente, je devrai dire en deux minutes ce que j'aurais normalement mis 10 minutes à dire. Je tiens à remercier le député d'Esquimalt—Juan de Fuca d'avoir de nouveau soumis cette question à la Chambre.

Je rappellerai ce qu'a dit avant moi un de mes collègues, à savoir que les deux principales questions auxquelles nous devons nous attaquer sont, d'abord, ce n'est pas nous qui menons le bal mais le gouvernement du Canada. Le Parlement adopte des lois, mais parce que les lois se sont révélées difficiles à appliquer, la meilleure solution a semblé être de les modifier au lieu de les appliquer.

Je voudrais aussi parler des coûts. Comme nous le savons tous, lorsqu'on n'a pas les moyens de participer à quelque chose ou d'acheter une chose, on ne le fait pas et c'est ainsi qu'agit la majorité des gens. Or, en agissant comme nous l'avons fait, nous avons permis à davantage de gens d'acheter et de consommer des cigarettes. Peu importe qu'ils soient jeunes, âgés ou d'âge moyen, les gens consommeront davantage de cigarettes.

Nous n'en sentirons pas immédiatement les effets sur les autres services, mais nous en récolterons certainement les fruits, si je puis dire, dans la mesure où les soins de santé nous coûteront plus cher dans l'avenir. Nous sommes ici à discuter de nos programmes sociaux et de leur survie qui est menacée par notre endettement, mais au même moment nous permettons aux gens d'abuser de leur santé et nous devrons tôt ou tard faire face au problème.

• (1830)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, ma question au ministre des Transports fait suite à une proposition que je lui ai faite le 7 octobre dernier.

Dans cette proposition, je signalais que le projet de loi C–22 ne protégera pas les Canadiens, contrairement à ce que le ministre voudrait nous faire croire. En fait, le projet de loi viole le droit de tous les Canadiens à l'application régulière de la loi, car il déclare un groupe de Canadiens coupables jusqu'à preuve du contraire et leur retire ensuite le droit de prouver leur innocence.

En réponse à la question que je lui posais, le ministre a semblé dire que je veux que l'affaire aille devant les tribunaux afin de protéger mes amis. Je signale au ministre, comme je l'ai fait dans la proposition que je lui ai présentée, que seulement 18,5 p. 100 des sociétés formant la Pearson Development Corporation ont des liens connus avec l'ancien gouvernement conservateur.

En fait, beaucoup plus de libéraux que de conservateurs sont partie à la transaction et on ne m'a jamais accusé de vouloir les aider.

Mon intérêt pour cette affaire va bien au–delà du contrat Pearson. C'est une question de justice fondamentale. Si le gouvernement peut annuler n'importe quel contrat à loisir, personne n'est à l'abri.

La Pearson Development Corporation a signé un contrat avec le gouvernement. Le ministre dit que j'ai déclaré ne rien trouver à redire à cette transaction. Franchement, je n'y ai rien trouvé à redire. S'il y a quelque chose de louche dans ce contrat, je ne sais pas ce que c'est.

Il est intéressant de savoir que selon un document gouvernemental secret remis à Robert Nixon, le gouvernement croit aussi que c'est un bon accord. Selon ce document secret, les loyers sont équivalents à ceux d'autres aéroports qui bénéficient d'immobilisations importantes. Le rendement pour l'État est nettement meilleur que si c'était l'État qui construisait lui–même. Selon le ministère des Finances et un expert–conseil financier indépendant, le rendement pour la Pearson Development Corporation serait raisonnable.

Le 17 octobre, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré que le gouvernement attendait que le programme national des aéroports soit prêt avant de commencer à dépenser les 740 millions de dollars que les investisseurs du secteur privé étaient prêts à injecter dans Pearson.

Peut–être le secrétaire parlementaire devrait–il consulter le ministre des Finances pour savoir si notre gouvernement à court d'argent pourra trouver encore trois quarts de milliard de dollars. Il devrait également lire le document secret de son propre gouvernement qui dit que ce n'est pas une bonne idée.

Si le gouvernement choisit d'annuler le contrat, il a le droit de le faire. Cependant, lorsqu'on annule un contrat, il y a des règles à respecter. Le gouvernement a choisi de passer outre à ces règles.

Pour faire une analogie avec une partie de baseball, imaginez qu'on est au début de la neuvième manche. Les contribuables canadiens mènent quatre à zéro contre le gouvernement. Le gouvernement dit: «Nous vous retirons de la partie et mettons quelqu'un de notre équipe à votre place.» Il prolonge la partie, change les règlements pour pouvoir prendre les devants et annonce ensuite que la partie est terminée.

Le ministre des Transports a jugé ce groupe d'investisseurs canadiens en se basant seulement sur les accusations. Il a été à la fois juge, jury et bourreau. On pourra dire que ce sont les entrepreneurs qui ont enfreint les règles seulement lorsqu'on aura prouvé qu'il y a eu des activités illégales.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas fourni de telles preuves. Un enquête judiciaire aiderait à faire la lumière sur cette affaire et permettrait que justice soit faite. C'est ce que j'ai proposé au ministre.

J'ai demandé au ministre s'il était d'accord pour dire que le problème de l'aéroport Pearson n'allait pas disparaître tout seul et que ma proposition était la seule façon juste et logique de régler cette affaire. Comme le ministre ne m'a pas répondu la première fois, je lui pose encore la question et j'attends une réponse.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je suis très étonné, mais pas mécontent, que le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke continue de nous fournir l'occasion d'expliquer à quel point ses propositions sont éloignées de la réalité.

Parlons de sa lettre du 7 octobre au ministre des Transports. Dans le premier paragraphe, il affirme que ce texte de loi dépouillera tous les Canadiens du droit à l'application régulière de la loi.

Les ministres des Transports et de la Justice ont veillé scrupuleusement à ce que ce texte de loi s'applique précisément à un accord en particulier, soit l'accord touchant l'aéroport international Pearson.

Il y a un an à peine que les gens de la région de Toronto ont dit très clairement et très démocratiquement ce qu'ils pensaient de cet accord. Ils ne veulent pas être liés par cet accord, non merci, et je crois qu'ils savent très bien que leurs droits sont protégés par notre gouvernement.

Nous cherchons effectivement à limiter l'accès des promoteurs aux tribunaux, mais au cas où le député ne l'aurait pas remarqué, le consortium a maintenant porté sa cause devant les tribunaux. Même la majorité à l'autre endroit a reconnu que les promoteurs pouvaient s'adresser aux tribunaux après l'adoption du projet de loi C–22 s'ils refusaient de croire que la Constitution nous donne le droit de récupérer l'aéroport Pearson dans l'intérêt public des Canadiens.

Je ne puis laisser passer ce qu'a dit le député en affirmant que les promoteurs ne réclament pas d'argent dans la cause dont ils ont présentement saisi les tribunaux. Ils exigent une compensation de tierce partie. Autrement dit, ils veulent beaucoup d'argent. C'est simple comme bonjour.

Le ministre des Transports a fort bien présenté le montant que le consortium demande en guise de compensation. Le consortium a déjà présenté une réclamation pour un manque à gagner de plus de 400 millions de dollars, et il ne s'agit là que de la réclamation qu'il a présentée quand nous lui avons demandé un relevé de ses dépenses réelles. J'ai bien hâte de voir quel sera le montant définitif de sa réclamation.

Je trouve parfaitement étonnant que le député du Parti réformiste continue de défendre ce point de vue même s'il sait que la population du Canada appuie le gouvernement sur cette question.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, aux termes du paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler à la Chambre du projet de loi C–55, la Loi sur l'Office des droits de surface au Yukon.

Mes collègues connaissent très bien les questions se rapportant au Yukon, en particulier au reste des peuples autochtones du Yukon. La Chambre a adopté en juin des mesures législatives qui vont influer sur l'avenir politique et économique du territoire. On nous demande à ce stade de veiller à ce que ces efforts n'aient pas été vains et de mettre en place une dernière mesure législative afin de permettre la mise en oeuvre des accords sur le règlement des revendications territoriales au Yukon.

• (1005)

Juste avant l'ajournement de la Chambre pour l'été, nous avons examiné deux mesures législatives importantes: la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

Les députés se souviendront que, une fois promulguée, la première de ces mesures législatives établira un cadre pour la mise en oeuvre dans tout le territoire des accords sur le règlement des revendications territoriales conclus avec chacune des 14 premières nations du Yukon. Elle mettra en oeuvre quatre accords définitifs.

La deuxième de ces mesures législatives mettra en oeuvre les accords sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon. Des accords sur l'autonomie gouvernementale ont été négociés avec quatre premières nations en vue des accords définitifs sur le règlement des revendications territoriales: les premières nations des Gwitchin Vuntut, des Nacho Nyak Dun, de Champagne et Aishihik, et le conseil des Tlingits de Teslin.

Ces deux mesures législatives ont été adoptées par le Parlement. Elles ont reçu la sanction royale. Elles attendent maintenant d'être promulguées pour entrer en vigueur. Cependant, avant cela, avant que les résidents du Yukon ne puissent commencer à tirer parti de la certitude à laquelle donnera lieu l'accord qu'ils ont conclu sur les revendications territoriales, le gouvernement doit établir un nouveau régime sur les droits de surface, ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui dans le territoire. C'est ce que fera le projet de loi C–55.

Par ce nouveau projet de loi sur les droits de surface, le Canada donne suite à l'engagement qu'il a pris dans les accords sur le règlement des revendications territoriales, lesquels, comme le savent les députés, ont été signés en mai 1993 par les gouvernements fédéral et territorial et par le Conseil des Indiens du Yukon. Cela faisait suite à 21 ans de négociations.

L'accord–cadre, comme on l'a appelé, prévoyait l'adoption de lois distinctes sur le nouveau régime des droits de surface, et c'est la raison pour laquelle la Chambre a été saisie du projet de loi C–55. Le Parlement fédéral devra également adopter d'ici deux ans une loi sur l'évaluation du développement du Yukon, qui concernera l'évaluation des effets environnementaux des projets de développement.

Il est important que la Chambre soit attentive aux changements qui surviennent au Yukon afin de bien évaluer la nécessité d'un nouveau régime des droits de surface.

Au cours des mois et des années à venir, à mesure que les accords définitifs seront mis en oeuvre, de vastes étendues territoriales du Yukon seront confirmées comme étant la propriété exclusive des premières nations. Il en résultera un changement important pour le territoire et ses habitants puisque la majeure partie du territoire est actuellement constituée de terres domaniales. À l'avenir, le gouvernement du Canada ne sera plus celui qui prendra les décisions ou qui établira les règles de base régissant l'utilisation des terres au Yukon. De plus en plus de terres domaniales du Yukon deviendront propriété privée, soit des premières nations soit de simples citoyens, comme c'est couramment le cas ailleurs au Canada.

En vertu de l'accord sur les revendications territoriales, les premières nations du Yukon auront la propriété de la surface et du sous–sol de certaines terres désignées de catégorie A. Dans le cas des terres désignées de catégorie B, les premières nations auront la propriété de la surface mais l'État conservera ses intérêts à l'égard des ressources souterraines. Toutefois, pour pouvoir exploiter le sous–sol, les entreprises devront obtenir le droit d'accès à la surface.

Comme nous avons pu nous en rendre compte pendant le débat concernant la Loi sur le règlement des revendications territoriales, nous pouvons nous attendre à ce que les sociétés minières et pétrolières s'empressent d'exploiter le sous–sol du Yukon. En fait, le désir de confirmer la propriété et les droits sur le territoire, afin de permettre l'exploitation des ressources, est l'un des

facteurs déterminants à l'origine du règlement des revendications territoriales.

Le gouvernement devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le développement économique tout en respectant et protégeant les droits et intérêts des autochtones et des non–autochtones du Yukon. Il faudra pour cela savoir anticiper, se préparer aux changements et travailler avec les diverses parties afin de leur assurer un traitement juste et raisonnable.

Le règlement des revendications territoriales met un terme à des années d'incertitude concernant les titres de biens–fonds au Yukon. Le projet de loi sur les droits de surface est la dernière d'un ensemble de mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord sur les revendications territoriales.

Aux termes du projet de loi, les parties seront tenues de négocier des ententes avant de soumettre leurs différends à l'office. Il permettra aussi l'établissement d'un processus donnant accès aux terres privées et publiques et prévoyant un mécanisme efficace de règlement des différends entre les propriétaires de droits de surface et les propriétaires des ressources souterraines.

• (1010)

C'est une question administrative, mais c'est important parce que, sans ce projet de loi, les deux autres projets de loi ne pourront entrer en vigueur. Nous avons la responsabilité non seulement de mettre en oeuvre les deux premières mesures, mais de nous assurer que toutes les mesures législatives que nous nous sommes engagés à adopter soient bien présentées à la Chambre.

Les discussions sur les revendications territoriales des premières nations du Yukon se poursuivent depuis plus de 21 ans, et il me faudra encore un an pour faire adopter tous ces projets de loi. Le Conseil des Indiens du Yukon a présenté sa revendication en 1973.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est le fruit de consultations exhaustives auprès des représentants des premières nations, du gouvernement territorial et de l'industrie minière, y compris la Chambre des mines et la Klondike Placer Mining Association.

J'ai parfois l'impression qu'au Yukon, ils ne font rien d'autre que de discuter de ces projets de loi. Je ne cesse de me reporter aux mêmes personnes. Si elles suivent le débat à la télévision, aujourd'hui, je suis sûr qu'elles doivent sourire en ce moment. Les consultations se poursuivent depuis plus d'un an, et plusieurs des parties intéressées ont participé directement à la rédaction du projet de loi.

En vertu du projet de loi C–55, l'Office des droits de surface sera investi d'un éventail de pouvoirs, y compris les pouvoirs d'établir les conditions d'accès tant aux terres désignées qu'aux terres non désignées ainsi que d'accorder des indemnités pour l'accès aux terres et pour les dommages résultant de cet accès.

Dans un certain nombre de cas, les offices des droits de surface pourraient avoir à régler un différend. Il en est ainsi lorsqu'un nouveau propriétaire de droits miniers et une première nation ou un détenteur de droits de surface n'arrivent pas à négocier une entente donnant accès aux terres et aux ressources minières. Les parties doivent d'abord tenter de négocier, sinon elles ne peuvent être entendues par l'office. Face à l'échec des négociations, l'exploitant peut demander à l'office d'émettre une ordonnance concernant le droit d'accès. L'office peut alors émettre une ordonnance provisoire en attendant que la question des indemnités et d'autres enjeux soient réglés, soit par les parties soit par l'office.

L'office peut aussi adjuger une indemnité partielle quand il émet une ordonnance d'accès provisoire. Il détermine alors le montant des redevances à payer à la première nation du Yukon pour la terre désignée avant d'émettre l'ordonnance relative au droit d'accès. Il n'y a pas de redevances à payer pour l'accès à des terres non désignées.

Le projet de loi C–55 autorisera l'Office des droits de surface à rendre une ordonnance que la Cour suprême du Yukon pourra exécuter. L'office pourra revoir ses propres décisions s'il croit que les faits ou les circonstances ont changé.

Une décision rendue par l'office pourra faire l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Yukon pour des motifs précis, soit parce que la décision est fondée sur un préjugé ou un manque d'équité dans la procédure, ou pour tout autre motif généralement contraire à ceux d'un office. Il s'agit d'un appel de procédure dû au fait que l'office a fondé sa décision sur un préjugé, manqué à un principe d'équité ou refusé de permettre le contre–interrogatoire, mais il ne sera pas permis de revenir sur des constatations de fait ou autre chose du genre. Notre objectif consiste à éviter autant que possible que les questions relatives aux droits de surface aboutissent devant les tribunaux, ce qui entraîne ainsi des coûts et une perte de temps pour toutes les parties.

Les députés doivent aussi comprendre que le règlement de différends par l'intermédiaire de l'Office des droits de surface sera un dernier recours. Les gens devront essayer de s'entendre et peut–être de recourir à la médiation avant de porter leur différend devant l'office.

En établissant l'Office des droits de surface, nous ne créons pas un autre palier de gouvernement au Yukon, bien au contraire. Autrement dit, nous n'ajoutons pas un ordre de gouvernement, mais nous améliorons celui qui est en place. Nous voulons faire en sorte qu'au Yukon, les gens de tous les secteurs puissent s'exprimer dans le respect et participer directement au processus décisionnel qui était jusqu'à maintenant l'apanage du gouvernement.

Il y a vraiment une évolution au Yukon, une évolution bien planifiée et gérée. Le projet de loi C–55 fait partie de cette évolution. Je suis certain que l'Office des droits de surface profitera à tous les habitants du Yukon.

Comme nous l'avons souligné dans le livre rouge, il est temps de passer au transfert des compétences. Nous en avons pris l'engagement. Le premier ministre l'a déclaré. Une série d'initiatives seront présentées à la Chambre cet automne, car nous espérons, au cours de notre mandat, conférer au Yukon tous les pouvoirs dont jouit normalement une province.

• (1015)

Le leader du Yukon veut aller de l'avant. Je m'entretiens avec lui de façon assez régulière. Il a une bonne idée de l'orientation qu'il veut prendre et il veut être juste avec les employés du MAINC. Il s'efforce d'être juste avec nous, le gouvernement fédéral, même si nous ne sommes pas de la même allégeance politique. C'est un leader très juste. Je crois que d'ici trois ou

quatre ans, la transition sera terminée et le Yukon sera entièrement responsable de son destin.

Nous entendons beaucoup parler du Yukon, nous lisons beaucoup de choses sur ce territoire, mais en fait, le Yukon est administré depuis Ottawa. Je ne pense pas que ce soit normal et nous ne voulons pas que cette situation perdure. Nous allons franchir une nouvelle étape et nous ferons exactement ce que le premier ministre et le parti ont dit dans le livre rouge: nous laisserons le Yukon évoluer et prendre son destin en main.

Nous consultons régulièrement le gouvernement, les premières nations, la Chambre de commerce et tous les autres intervenants au Yukon.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens, au nom de l'opposition officielle, sur le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence.

La présentation de ce projet de loi fait suite à deux autres lois qui ont été adoptées par cette Chambre en juin dernier, la Loi sur l'autonomie gouvernementale des Indiens du Yukon et la Loi sur les revendications territoriales.

Avant d'exposer mon analyse du projet de loi C–55, je voudrais résumer ces deux lois pour bien montrer l'importance et démontrer que le projet de loi qui est devant nous ce matin leur est lié et qu'il va être aussi important de l'adopter, quitte à faire les modifications qui s'imposent et que nous étudierons en comité.

Tous les projets de loi concernant les Indiens du Yukon sont dans la foulée d'un vaste processus entamé au Canada, notamment au Québec, il y a 20 ans, quand le gouvernement du Québec s'est entendu avec les Cris de la Baie James, ce que l'on a appelé l'Accord de la Baie James. Cet accord avait été signé à cette époque–là suite à une négociation faite de bonne foi. Les Cris étaient satisfaits, le gouvernement du Québec était satisfait, l'Hydro–Québec était satisfait et le Parlement fédéral avait sanctionné la loi qui permettait l'entente de la Baie James.

Je veux que l'on comprenne bien que ce qui se passe au Yukon, ou ce qui s'est passé aussi dans les Territoires du Nord–Ouest, ce qui se passe à différents endroits au Canada en ce qui concerne les négociations avec les populations amérindiennes, n'est pas nouveau. Ce n'est pas quelque chose qu'on doit craindre. Ce n'est pas une nouvelle situation. C'est un processus qui a déjà été entamé. On a vécu un certain nombre d'expériences, notamment au Québec, et je pense que l'expérience du Québec a été heureuse.

En juin, nous avons adopté deux lois concernant les Indiens du Yukon. La première visait à définir certains points reliés à l'autonomie gouvernementale. C'est un accord d'autonomie en matière d'administration publique. Au Yukon, il y a des territoires qui sont, depuis des temps immémoriaux, occupés par des populations autochtones, par des nations autochtones. Ces nations–là, au cours des années, ont vu le développement venant du sud être présent sur leur territoire. Des compagnies minières sont venues; des trappeurs sont venus; des gens de l'étranger sont venus. Les populations amérindiennes ont regardé cela et ont vu des gens venir sur leurs territoires. Avec bon droit, ils ont revendiqué d'être maîtres chez eux, et cela d'une certaine façon. Des négociations sont donc intervenues et parmi ces négociations, il y a l'Accord sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Je pense que c'est important.

• (1020)

C'est que les Premières nations ont une personnalité, ont une existence, ce sont des populations qui ont leur identité propre, leur identité culturelle, et je ne pense pas qu'il y ait personne ici pour mettre en doute le fait qu'il y a une identité autochtone, amérindienne et inuit au Canada et que cette identité est appelée à se développer et à s'affirmer.

Alors, l'accord sur l'autonomie gouvernementale permettait aux populations autochtones de prendre des décisions dans un bon nombre de domaines les concernant. Ils ont eu, par exemple—je vais aller rapidement parce que ce n'est pas nécessairement l'objet du projet de loi sur lequel on discute, mais je pense que c'est important parce que c'est relié à certains pouvoirs législatifs, par exemple dans le domaine des lois de nature locale et privée, dans le domaine des programmes sociaux et services sociaux. Vous savez que c'est très important que les populations autochtones aient les moyens de mettre sur pied des services sociaux qui correspondent à leurs besoins.

Je voyais dans les journaux de ce matin que les Mohawks du Québec ont obtenu la responsabilité de la formation professionnelle. C'est une revendication traditionnelle du Québec. On a toujours dit, nous autres au Québec, en tant que Québécois, en tant que peuple québécois, qu'on voulait développer notre main–d'oeuvre. On voit ce matin, dans les journaux, que le gouvernement fédéral, au moins pour les populations autochtones du Québec, examinera dans quel cadre cela se fera et les objectifs que le gouvernement poursuit, mais il reste que de prime abord, on constate que le gouvernement fédéral a convenu que c'est important qu'une nation, qu'un peuple, contrôle certains aspects de sa main–d'oeuvre, certains aspects de ses programmes sociaux.

Alors, les Mohawks du Québec vont avoir des responsabilités dans ce domaine et on remarque que dans l'accord sur les indiens du Yukon, il y a des choses de ce type qui ont été accordées. Je vais dire accordées, parce que si on regarde ce qui se passe avec les populations autochtones au Canada, je pense que le gouvernement fédéral s'est mis, au cours du siècle dernier et dans la première partie de celui–ci, dans la position d'accorder des choses aux populations. Même la Loi sur les indiens est très claire à ce moment–là.

Alors, on voit que les populations autochtones du Yukon ont quand même obtenu des choses en matière d'autonomie gouvernementale: responsabilité dans les programmes sociaux, services aux citoyens, pouvoir d'imposer des droits, pouvoir aussi de prélever certains impôts. Chacune de ces premières nations, en plus de tout ça, va avoir sa constitution propre et son code de citoyenneté. Ils vont pouvoir avoir des responsabilités dans l'administration de la justice.

Vous voyez un peu le cadre dans lequel ces choses ont été faites des populations, des peuples qui avaient une identité propre se sont vu donner certains moyens d'assurer leur autonomie. C'est tout à l'honneur de cette Chambre, qu'au cours du mois de juin, la loi C–34 a été adoptée. Il est bien louable d'avoir une certaine autonomie gouvernementale, d'avoir des responsabilités, mais il faut aussi avoir un territoire sur lequel on puisse exercer des responsabilités et les indiens du Yukon, au cours des 20 dernières

années—comme M. le ministre l'a précisé—avaient entamé des négociations pour en arriver à une entente sur les revendications territoriales.

Cette entente a fait l'objet de la loi C–33, que cette Chambre a adoptée au mois de juin dernier. Il s'agissait d'un cadre pour les 14 premières nations du Yukon—parce que quand on parle des indiens du Yukon, il faut bien savoir qu'ils sont regroupés en 14 premières nations regroupant 8 000 à 9 000 personnes. L'entente a défini un certain partage du territoire. Ce territoire est immense, c'est au–delà de 41 000 kilomètres carrés. Sur certains territoires, les peuples autochtones du Yukon se sont vu, j'allais dire accorder, mais se sont vu reconnaître la propriété de la surface et du sous–sol.

Sur d'autres territoires, ils ont des droits de surface seulement. Cela veut dire que les juridictions qu'ils ont obtenues par l'accord sur l'autonomie gouvernementale, ils peuvent les exercer sur certains territoires.

• (1025)

Avec le règlement des revendications, les nations autochtones ont eu d'autres avantages. Le Canada a concédé 242 millions de dollars en indemnités, répartis entre les 14 nations et sur un certain nombre d'années. Ils ont aussi obtenu des droits d'exploitation de la faune pour des fins de subsistance sur le territoire. Ils ont également obtenu l'exclusivité du produit, en matière de chasse, sur d'autres territoires.

Alors, cette loi leur permettait d'avoir un territoire et de préciser des droits en surface et de sous–sol. C'est important, parce que le Nord, pendant de nombreuses années, pour des gens du sud comme moi, était une terre où il ne se passait à peu près rien. Il y avait de la neige et rien d'autre. On ignorait que c'était le territoire de populations autochtones qui y vivaient depuis des temps immémoriaux.

Mais le Nord est devenu d'actualité, que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada, quand l'exploitation des ressources naturelles a fait que des individus et des compagnies du sud sont intervenus pour exploiter, soit le pétrole ou l'hydroélectricité. À partir de ce moment, il a fallu définir qui avait droit à tel territoire et qui pouvait exercer des activités sur le territoire. Je pense qu'on est en bonne voie de faire ce partage grâce aux deux lois qu'on a définies sur l'autonomie gouvernementale et la revendication territoriale.

Il est important, au Yukon, dans les Territoires du Nord–Ouest, comme partout au Canada, qu'on en vienne à une sorte d'entente cordiale entre les différentes populations sur l'occupation du territoire. Il faut que les populations qui ont une identité propre puissent la maintenir et l'affirmer sans brimer pour autant l'identité ou les activités des autres collectivités canadiennes.

Alors, que ce soit au Canada ou au Québec, particulièrement en lien avec la question des autochtones au Canada, je pense que tout le monde est conscient de ça, qu'il y a de la bonne volonté de part et d'autre et qu'on va en venir à une entente qui peut être satisfaisante pour les deux parties.

Je vous ai dit qu'il y avait eu ententes en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale et à l'autonomie administrative. J'ai précisé aussi que les nations autochtones du Yukon avaient obtenu des droits en ce qui regarde la définition du territoire. Mais, une fois qu'on a reconnu des droits, on sait très bien qu'il peut y avoir des contestations et des différends. Il va falloir, à un moment donné, arbitrer des conflits, que ce soit par rapport aux compagnies du Sud qui veulent exploiter le Nord, que ce soit par rapport aux citoyens canadiens qui veulent exercer des activités sur le Territoire du Yukon. Il va falloir que quelqu'un statue sur les droits de chacun. C'est comme partout, il y a des lois et des règlements qui sont adoptés et, à un moment donné, il faut des tribunaux ou des corps constitués pour statuer sur les droits de chacun, sans cela les règlements ne s'appliquent pas.

J'aimerais vous donner un exemple. Le Comité des affaires autochtones et du développement du Nord a étudié, au cours des dernières semaines, ce qui s'est passé au Manitoba lorsque Hydro Manitoba a voulu établir un certain nombre de barrages pour un développement hydroélectrique sur la rivière Churchill et sur le fleuve Nelson. Nous avons constaté qu'on était arrivé a une entente, mais qu'elle n'a pas été appliquée. J'espère que j'aurai l'occasion de présenter un peu plus à la Chambre l'analyse que j'ai faite de cette situation lorsque nous débattrons du projet de loi C–36 sur l'entente de Split Lake, dans le nord du Manitoba. Ce dont je me rends compte, c'est que dans la question du développement hydroélectrique dans le nord du Manitoba, sur la rivière Churchill et sur le fleuve Nelson, on est dans une situation où une entente assez vague a été adoptée. Mais cette entente–là n'a jamais été appliquée et on est obligé, encore presque 20 ans plus tard, de revenir devant le Parlement, de faire d'autres ententes pour appliquer l'entente de 1977.

• (1030)

Alors je pense qu'il est important quand on en arrive à des nouvelles définitions de territoire, des nouvelles définitions de droits, qu'il soit clair qu'on établisse des organismes qui ont la compétence pour statuer sur les différends.

C'est exactement ce que vient faire le projet de loi C–55 qui est à l'étude ce matin. Ce projet de loi vient établir un office des droits de surface du Yukon. Comme le titre de l'organisme l'indique, c'est un organisme qui va statuer sur les droits de surface, c'est–à–dire que c'est un organisme qui va être constitué et auquel les personnes morales ou physiques vont pouvoir s'adresser s'il y a débat, s'il y a contestation, s'il y a différend.

Les membres de l'office vont être nommés par le gouvernement fédéral. Il peut y avoir jusqu'à onze membres et la moitié de ces membres seront nommés sur recommandation des Premières nations du Yukon. Je pense que cet aspect–là est important, parce que les objets sur lesquels cet office aura à statuer concernent directement les populations autochtones, les nations amérindiennnes du Yukon.

Alors, je pense qu'il est important que les gens du Yukon, comme les gens du Canada ou les gens du Québec, sachent que lorsque des différends surviendront, il y aura disons parmi les membres du «tribunal»,—ce n'est pas tout à fait un tribunal, c'est un office qui va porter certains jugements—parmi les membres de l'office il y a des personnes qui connaissent bien la réalité autochtone. Je pense que c'est important, parce qu'en matière de justice comme dans d'autres domaines, lorsqu'on porte jugement sur des situations, des faits qui concernent des cultures différentes, des traditions différentes, ceux qui sont en position de porter un jugement doivent bien comprendre le point de vue des différentes personnes de peuples différents qui s'adressent au tribunal.

Je pense qu'il est heureux que dans la loi il y ait au moins 50 p. 100 des membres qui soient recommandés par les nations autochtones. Le contraire me surprendrait, mais je compte bien que les nations autochtones du Yukon recommandent la nomination de membres issus de leur communauté.

Ce qui me fait dire ça, c'est que j'ai vu dans le projet de loi un article, à un moment donné, où on dit que les membres de l'office ne sont pas nécessairement originaires du Yukon. Est–ce que ça veut dire que quelqu'un qui est de Montréal, d'Ottawa ou de Saskatoon serait nommé sur ce tribunal? En tout cas, je m'interroge. Je suis sûr qu'il y a au Canada des gens qui sont parfaitement compétents pour statuer sur les objets qui seront portés devant cet office. En tout cas, moi de prime abord, je vois plutôt des gens qui viennent du Yukon qui font partie de cet office et qui sont en mesure de porter un jugement sur les faits qui sont présentés devant eux, en tenant compte, et je le rappelle, du point de vue culturel des populations autochtones, des nations autochtones qui s'adresseront à l'office pour trancher.

Comme je le disais, l'essentiel du projet de loi, c'est l'institution de cet office. C'est de dire comment il va être constitué. C'est de statuer sur son fonctionnement. C'est de définir ses responsabilités, sa juridiction. C'est aussi de préciser son mode de financement. Ce sera le gouvernement fédéral qui va en défrayer les coûts du mode de financement.

• (1035)

On en discutera peut–être en comité un peu plus parce que lorsqu'il est question de coûts dans le climat actuel, au Canada, les gens deviennent nerveux et on a l'impression que l'objectif premier, l'objectif principal est de couper les dépenses. Pourtant, on sait que, dans le fond, tout ce qui est recueilli au Canada est pour donner des services à la population, pour voir à ce que la population ait des services adéquats. En fin de compte, c'est le bonheur des gens qui prime. Ce n'est pas nécessairement le bonheur des banquiers, le bonheur des créanciers, le bonheur de la haute finance. Il faut regarder, comme homme politique, quel est l'ensemble de l'intérêt général et il faut statuer en fonction de l'intérêt commun des Canadiens. Mais tout ceci n'est qu'un aparté.

Je pense que lorsqu'on va en discuter en comité, peut–être que certains vont faire des réflexions en disant: comment se fait–il que c'est encore le gouvernement qui paye pour cet office? Je pense que c'est normal. C'est normal, comme c'est le gouvernement aussi qui, au Canada, doit défrayer les coûts des tribunaux, qui défraye les coûts d'un grand nombre d'offices qui doivent avoir une certaine indépendance financière pour pouvoir exercer leur juridiction. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt du Canada, du Québec ou des Premières nations du Yukon de faire en sorte que l'office qui sera constitué en vertu de la loi C–55 soit inopérant parce que mal financé.

Par la nature de mon intervention, vous voyez que mon parti est favorable à l'adoption de cette loi C–55. Il est évident qu'en comité, nous examinerons un certain nombre d'articles. Dans le fond, c'est très complexe. Face à toutes ces situations, le Canadien moyen qui se penche sur la question veut que justice soit faite. Le Canadien moyen veut bien que les populations autochtones puissent obtenir toutes les garanties nécessaires à leur survie et à leur développement comme peuple. Je pense que c'est important et qu'au Québec on l'a compris.

Vous savez que le gouvernement du Québec a reconnu les nations autochtones en territoire québécois. Cela a été reconnu par une motion à l'Assemblée nationale du Québec. Vous savez que certains développements se font depuis l'élection du Parti québécois. Des propositions ont été faites et je pense que si l'on met de côté certaines prises de position qui sont peut–être des prises de position de négociation, ou pour le moins des prises de position ayant un intérêt plus médiatique qu'autre chose, pour les Premières nations au Québec, un nouveau climat est apparu. Des propositions fermes ont été faites par le gouvernement du Québec et d'autres propositions vont suivre.

Je pense que la population du Québec est sympathique à l'idée de faire des propositions, comme la population canadienne, dans son ensemble, est sympathique à l'idée d'en arriver à un terrain d'entente acceptable pour tous les peuples qui sont au Canada, que ce soit le peuple québécois, les peuples amérindiens, les nations amérindiennes et les autres personnes vivant au Canada.

Il sera important qu'en comité on examine le projet de loi avec attention, de façon à ce que les Canadiens sachent que le Parlement fédéral a bien fait son travail dans ce domaine, que ce qui a été convenu, ce qui a été adopté dans la loi est quelque chose de raisonnable. Sur des questions comme celle de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales, on peut parfois faire un travail destructeur. On peut en appeler à des passions, à des préjugés; on peut faire de la désinformation.

Depuis mon arrivée au Comité des affaires autochtones, j'ai compris avec beaucoup plus de justesse la situation des peuples autochtones au Canada, quoique, comme beaucoup de Québécois et de Canadiens, j'étais très sympathique et très réceptif à certaines prétentions des peuples autochtones. On nous présentait des recommandations et des demandes qui étaient liées avec la survie de ces peuples, comme le point de vue de l'identité.

• (1040)

Parce que moi, en tant que Québécois, je suis particulièrement sensible quand on parle d'autonomie gouvernementale. Quand on parle de peuples, quand on parle de territoires, quand on parle de droits, je me sens de plain–pied dans mon élément, parce que nous, au Québec, depuis que je suis conscient de la situation politique, depuis au moins le début des années 1960, c'est le langage que nous entendons. C'est le langage que je comprends et ce sont des prises de position que j'ai adoptées. Je pense que c'est important que les peuples gardent leur identité, qu'ils survivent, qu'ils se développent.

À mon sens, quand un peuple disparaît, quand une culture disparaît, quand une identité disparaît, il y a un affaiblissement, j'allais dire de la condition humaine, parce qu'il est important dans le monde d'aujourd'hui de bien comprendre que ce n'est pas dans l'uniformité, ce n'est pas dans le nivelage des différences qu'est le salut. L'avenir est dans la reconnaissance de l'autre, l'avenir est dans la prise de conscience que tous les peuples, toutes les langues, toutes les cultures doivent vivre, doivent se développer et doivent s'épanouir.

Je pense que dans l'étude de ces projets de loi, quand on en débat en Chambre, quand on en débat en comité, il est important de bien examiner les objets sur lesquels on porte notre attention. Il est évident que tous les comités, que ce soit le Comité des ressources humaines ou le Comité de la défense, tous les comités

ont à bien faire leur travail, mais en ce qui concerne toute la question autochtone au Canada, je pense qu'il est particulièrement important que les parlementaires fassent un travail d'analyse pour prendre les bonnes décisions et aussi qu'ils fassent un travail d'information adéquat.

Sur ces questions, il y a énormément de fausses nouvelles, de rumeurs, d'informations biaisées qui circulent. Quand je parlais aux gens de mon comté du fait qu'il y avait une entente territoriale concernant les 14 nations du Yukon, les gens disaient: «Mais qu'est–ce qui se passe? Est–ce que vous êtes en train de fractionner le pays, est–ce que vous êtes en train d'accorder—parce que souvent les gens disent accorder ou donner—le Canada ou des parties de nos taxes aux nations autochtones?» Je leur disais: «Évidemment, non.»

Et quand on explique aux gens, qu'on leur dit: «Voilà ce qui se passe: il y a des peuples autochtones au Canada, ils ont des droits, il y a des territoires, il faut partager ces territoires, il faut vivre ensemble. Alors il faut définir une façon de vivre et une façon de définir cette vie ensemble, et c'est en négociant des ententes. Ce qui se passe au Yukon, c'est une entente qui a été négociée, qui va être ratifiée par le Parlement fédéral.» Ce qui s'est passé à la Baie James, c'est une entente qui a été négociée. Ce qui se passe actuellement dans le nord du Québec et ce qui se passe avec d'autres nations autocthones au Québec, c'est ça, ce sont des négociations.

Dans ma région, il y a une nation montagnaise, les Montagnais du Lac–Saint–Jean, qui sont en train de négocier au sujet des revendications territoriales. Ils en sont venus, l'année dernière, à une entente avec Hydro–Québec sur des redevances concernant le transport de l'électricité. Je pense que peu à peu, on en arrive à une façon de vivre ensemble qui sera acceptable et au profit de tout le monde au Canada.

Mais, je pense qu'il faut informer la population, il faut qu'elle comprenne vraiment ce qui se passe, quels sont les objectifs et dans quel cadre nous allons définir l'avenir. Parce que si ce n'est pas fait, les gens se braquent, les gens s'opposent. Ils formulent des réserves qui deviennent pratiquement une fin de non–recevoir. Je pense que c'est important d'établir un cadre, comme au Québec nous sommes en train d'en établir un, surtout en ce qui concerne la question de la permanence des frontières actuelles du Québec. Je pense que dernièrement, cela a été affirmé par mon parti, le Bloc québécois. Cela a été affirmé aussi par les gens du Parti québécois. La question des négociations avec les peuples autochtones est ouverte, mais il y a une chose qui n'est pas ouverte en ce qui concerne le territoire du Québec, ce sont ses frontières.

• (1045)

J'ai confiance que de la même façon qu'il y a eu entente au Yukon, au Nunavut et ailleurs au Canada avec les populations autochtones, à l'intérieur des frontières du Québec, nous allons nous entendre, nous autres Québécois, avec les nations autochtones qui partagent ce territoire. Ce territoire, les Québécois y sont depuis plus de 350 ans. Personnellement, mon ancêtre est arrivé au Canada en 1636. Je ne suis pas de France, je ne suis pas d'ailleurs, je suis du Québec. Je ne conçois pas que je puisse être ailleurs ou que je ne puisse pas vivre sur ce territoire qui est le mien.

Je considère que le territoire du Québec, c'est notre territoire, mais je sais très bien qu'il y a d'autres personnes au Québec qui considèrent que certaines parties du territoire du Québec leur appartient. Comme on est ensemble et qu'on doit vivre ensemble, nous devons nous entendre. Il faut négocier.

J'ai confiance qu'on va arriver, partout au Canada, à des ententes comme celle qui est survenue au Yukon. Et on va faire la même chose au Québec. Mais pour s'entendre, il faut être clairs sur nos objectifs et il faut que les ententes qu'on signe soient bien analysées et bien expliquées. C'est pour cela que nous allons examiner attentivement le projet de loi en comité. J'ai beaucoup de questions et je n'ai quand même pas l'intention de faire ici le débat que nous voulons faire en comité, mais nous voulons nous informer, nous voulons savoir pourquoi, par exemple, tel article stipule, à un endroit particulier, que si des membres de l'Office étaient en conflit d'intérêts majeur, ils ne pourraient statuer sur une question. J'ai l'impression que lorsqu'on est en conflit d'intérêts, on ne doit pas statuer sur quelque question que ce soit.

C'est pour vous dire que, dans le fond, en ce qui concerne le projet de loi, le Bloc québécois est favorable, parce que cela vient créer un organisme qui va faire qu'on n'aura pas de problème ou moins de problèmes dans l'application des ententes qui sont survenues sur l'autonomie gouvernementale et la revendication territoriale. Je pense que c'est important que l'on crée un organisme qui va pouvoir fonctionner dans l'intérêt de tout le monde.

C'est ce que nous examinerons en comité. Nous poserons des questions. Dans un premier temps, d'après ce que je peux voir, nous présenterons des amendements de façon à ce que le comité fonctionne de la meilleure façon possible. Nous ne voulons pas prendre prétexte d'une opposition au projet de loi ou à certains articles du projet de loi pour faire avorter, de façon détournée, les ententes qui sont intervenues au Yukon. Ces ententes doivent être appliquées. C'est absolument important. Nous n'avons pas le droit de décevoir des populations, de décevoir les nations amérindiennes, de décevoir les gens du Yukon qui espéraient cette entente.

Rappelons–nous ce qui s'est passé sur le fleuve Nelson et la rivière Churchill au Manitoba. Je pense que des situations comme celles–là ne doivent pas survenir ailleurs. C'est pour cela qu'il doit y avoir des organismes qui sont en mesure de statuer sur l'application d'ententes. Le projet de loi qui est devant nous vise à définir un organisme comme celui–là.

Soyez assurés que le Bloc québécois va faire tout ce qui est possible et imaginable pour que cet organisme soit le plus fonctionnel possible, le plus efficace possible, de façon à ce que les ententes qui sont intervenues de bonne foi entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et les nations du Yukon soient mises en oeuvre au bénéfice des populations du Yukon, des nations du Yukon, du peuple canadien et du peuple québécois.

• (1050)

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entamer le débat de deuxième lecture du projet de loi C–55 au nom du Parti réformiste. Il faut reconnaître l'importance de l'industrie minière pour le Yu-

kon. Il s'agit de la principale activité non gouvernementale dans un territoire qui dépend à plus de 70 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral.

On pourrait, à certains égards, considérer le débat sur le projet de loi C–55 comme la conclusion de toute la discussion entreprise lors de l'étude des projets de loi C–33 et C–34, et la confirmation des principes qui y étaient contenus.

L'industrie minière est en pleine campagne publicitaire autour du slogan: «Garder l'exploitation minière au Canada». Les gouvernements ont eu tendance à tenir cette industrie pour acquise dans plusieurs provinces ou territoires canadiens, car les activités de l'industrie y sont devenues très difficiles et coûteuses, elles prennent beaucoup de temps et sont empreintes d'incertitude. Nous déplorons en outre un régime fiscal canadien qu'on peut considérer hostile par rapport à ce qui existe ailleurs dans le monde.

Il y a dans ma circonscription plusieurs exploitations minières en activité, dont la BHP Utah Mine, la Westmin Mine, la Texada Mines et la Quinsum Coal. Cette dernière compte d'ailleurs 25 employés qui travaillaient auparavant à la Westray Mine, en Nouvelle–Écosse, où il s'est produit une tragédie, comme nous le savons tous. Les exploitants du secteur minier s'estiment mal traités par les décisions des pouvoirs publics.

Je me rends bien compte qu'il y a des investissements refoulés au Yukon qui attendent pour se réaliser que l'incertitude se dissipe une fois pour toutes autour de cette législation, c'est–à–dire les projets de loi C–33, C–34 et C–55. Je comprends et j'accepte ce fait. Nous nous trouvons dans une situation où la bureaucratie a toujours raison.

À Whitehorse, à mon étonnement, les véhicules du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien portent l'indication «Affaires indiennes et du Nord Canada». On observe en effet au sein de ce ministère un intérêt plus marqué pour les affaires indiennes que pour le développement du Nord. On s'y préoccupait autrefois de répondre aux besoins de l'industrie minière, mais d'autres priorités y retiennent maintenant l'attention. Cela me paraît symbolique. On explique que cela se traduit mieux en français, mais ce n'est pas une raison suffisante. J'ai constaté le même phénomène dans ma carrière antérieure à Parcs Canada, où j'ai toujours pensé que les parcs canadiens étaient établis pour la jouissance des contribuables canadiens.

Au sein de la Direction générale des parcs nationaux, le groupe surtout chargé de servir le public était les Services des gardes de parc. Nous avons été témoins d'une rivalité au sein du ministère entre les gardiens de parc et les naturalistes. C'est le programme d'action de ces derniers qui a fini par l'emporter. Si nous voulons voir progresser ce ministère, nos chances sont beaucoup plus grandes si nous sommes du côté des naturalistes. Cela a maintenant eu des répercussions sur les énoncés de mission de Parcs Canada de bien des façons.

On a passé cela en douce à la population canadienne sans qu'elle s'en rende vraiment compte. Pourquoi, pourrait–on se demander, la ministre des Ressources naturelles est–elle responsable des Métis du Canada et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est–il responsable des activités minières au nord du 60e parallèle, en d'autres termes, dans les territoires? Le Nord souffre déjà parce que le gouvernement fédéral et sa bureaucratie y font ce qu'ils veulent. Je recommanderais de ne pas aggraver la situation en laissant un ministre y agir à sa guise.

• (1055)

La population du Yukon n'est que de 28 000 habitants. Je suis certain qu'ils réussiront à faire fonctionner de mauvaises règles. Je sais que, l'an dernier, l'économie du Yukon a chuté de 19 p. 100 en raison de la fermeture de l'une des principales mines en exploitation, la mine Faro. Je sais aussi que l'économie des Territoires du Nord–Ouest a connu un ralentissement.

Le projet de loi C–55 vise à honorer l'engagement de mettre en oeuvre l'accord sur le règlement des revendications territoriales qui est protégé par la Constitution et qui correspond au projet de loi C–33. Le projet de loi C–55 confirme peut–être les principes énoncés dans les projets de loi C–33 et C–34, mais il ne règle absolument pas les différends et, en soi, ne résout aucun conflit pouvant survenir.

Les mécanismes ou les offices institués ne pourront pas être meilleurs, plus fiables et mieux intentionnés que les gens qui en feront partie. Ce n'est d'ailleurs qu'un début.

Depuis l'ouverture de l'actuelle législature en janvier 1994, nous avons conclu d'importants règlements des revendications territoriales des Dénés et des Métis du Sahtu, règlements de l'ordre de 197 millions de dollars. À l'égard du Yukon, nous avons par ailleurs conclu un règlement de l'ordre de 163 millions de dollars pour lequel nous tenons ce débat aujourd'hui.

Il ne s'agit pas là du montant total en cause. Les coûts de mise en oeuvre liés à ces revendications représentent encore 263 millions de dollars, ce qui porte le total à 596 millions de dollars selon les comptes publics divulgués cette semaine. D'après ces mêmes comptes publics, il y a des éléments de passif éventuel de 8,3 milliards de dollars liés à des revendications en suspens et à d'éventuels différends.

Même si le ministre des Finances a dit que nous sommes endettés jusqu'au cou, le gouvernement continue de faire fi de la situation financière précaire que nous avons créée et il continue d'appuyer le règlement des revendications territoriales.

Outre les 8,3 milliards de dollars dont je viens de parler, il y a encore 460 poursuites et revendications autochtones particulières auxquelles aucune somme n'est encore accolée et qui ne font pas partie du passif connu.

En fin de compte, personne ne sait à quoi équivaut le montant total. C'est cela qui est inquiétant. Si le ministre des Finances se préoccupe de la situation financière, il devrait peut–être commencer par examiner la politique et le mandat de règlement du ministre de. . .

Le Président: Nous allons poursuivre le débat après la période des questions. Je redonnerai la parole au député à ce moment–là.

Article 31 du Règlement

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, il est grand temps que les députés bloquistes en cette Chambre reconnaissent et mettent en valeur les efforts que les deux paliers de gouvernement, ainsi que les Québécoises et Québécois du milieu, ont consacrés pour donner une nouvelle vocation au Collège militaire royal de Saint–Jean.

Le 19 juillet dernier, les deux gouvernements concluaient une entente dans laquelle le fédéral versera 25 millions de dollars sur cinq ans pour un centre d'études universitaires. Le Québec sera maître d'oeuvre des activités du centre à compter de septembre 1995. Tous s'entendent pour dire que cette intervention donnera un nouveau souffle à l'économie locale.

De plus, au début septembre, un comité de travail composé de gens d'affaires, de syndicats, d'institutions financières et d'organismes socio–économiques venaient s'ajouter au partenariat afin d'établir un plan d'action pour l'adaptation de la main–d'oeuvre et la diversification de l'économie des communautés environnantes.

Le collège est toujours en vie, muni d'une nouvelle vocation à long terme, preuve, encore une fois, des mérites de s'associer aux efforts de différents intervenants du milieu.

* * *

LA SEMAINE DU CANCER DU SEIN

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, B.Q.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la Chambre que la Semaine du cancer du sein se termine. J'espère que cette semaine a donné l'occasion à tous les acteurs politiques et scientifiques de réfléchir sur l'importance de la recherche et du soutien financier aux groupes d'aide aux victimes afin d'enrayer cette maladie qui afflige de plus en plus de femmes.

Cette réflexion est importante parce que, au–delà des grands énoncés en faveur de la recherche médicale dans ce domaine, plusieurs groupes de femmes s'interrogent sur la sincérité des propos de la ministre de la Santé. Par exemple, le gouvernement fédéral va engloutir 12 millions de dollars dans un forum sur la santé qui est voué à l'échec, pendant que la recherche sur le cancer du sein aurait besoin de sommes additionnelles pour effectuer des percées importantes dans ce domaine.

Le gouvernement du Canada doit transmettre maintenant un message clair aux Canadiennes et aux Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, en réponse à une demande venant de ma circonscription, Okanagan—Shuswap, je presse la Chambre d'appuyer la Canadian Alliance of British Pensioners dans sa lutte pour faire indexer ici au Canada les pensions versées par le Royaume–Uni. Les pensions britanniques sont déjà indexées au Royaume–Uni, aux États–Unis et en Europe.

Si ces pensions étaient indexées aux niveaux actuels, les contribuables canadiens seraient soulagés d'une partie de leur responsabilité de soutien d'un grand nombre de ces pensionnés qui touchent, dans certains cas, une maigre pension de 10 dollars par semaine après avoir versé des cotisations obligatoires au régime toute leur vie.

Beaucoup de pensionnés britanniques qui vivent maintenant au Canada ont été nos alliés ou ont servi dans le personnel de soutien durant la Seconde Guerre mondiale, mais aujourd'hui ils vivent dans la pauvreté, malgré tous leurs efforts, à cause de l'inflation mondiale, qui a grignoté la valeur de leur revenu de retraite.

Leur cause est digne de notre appui.

* * *

[*Français*]

LA REPRISE ÉCONOMIQUE

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount, Lib.): Monsieur le Président, presque un an après l'élection d'un gouvernement libéral, la reprise économique est bien amorcée au pays et les Canadiens et Canadiennes ont repris confiance. Cette reprise rejoint les consommateurs. Statistique Canada nous a appris dernièrement qu'il y a eu une hausse de presque 10 p. 100 dans la consommation au pays cette année. Plus de 240 000 nouveaux emplois ont été créés depuis un an, dont plus de 60 000 au Québec. Les exportations sont en hausse, de même que les profits des compagnies.

Voilà les preuves. Le gouvernement libéral remplit ses engagements électoraux, et la confiance se répandit au pays. J'invite l'ensemble de mes collègues du gouvernement et de l'opposition à unir leurs efforts afin de continuer à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens l'intégrité, la compétence et le leadership.

* * *

[*Traduction*]

LA FONDATION CANADIENNE DU CANCER DU SEIN

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.): Monsieur le Président, on estime qu'environ 17 000 femmes au Canada auront le cancer du sein en 1994. C'est pour lutter contre cette maladie qu'a été créée la Fondation canadienne du cancer du sein à Toronto, en 1986, sous la présidence de Nancy Paul.

Comme l'incidence du cancer du sein augmente de 15 p. 100 par année, la fondation consacre ses énergies à recueillir des fonds pour la recherche, le traitement et la sensibilisation.

Cette semaine, elle organise, pour la troisième année consécutive, des activités commanditées par Honda dans sept grandes villes canadiennes. Ces activités, dont le thème est «Run for the Cure», se dérouleront dans les villes de Toronto, de Vancouver, de Calgary, de Victoria, d'Edmonton, de Winnipeg et d'Ottawa le dimanche 23 octobre. Nous souhaitons bonne chance à tous les participants et invitons tous les Canadiens à les appuyer dans ces activités.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement a annoncé que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sera proclamée bientôt.

Les quatre principaux règlements qui balisent l'application de la loi ont été modifiés afin de les rendre plus sévères que ceux dévoilés par le gouvernement précédent.

La ministre a également annoncé que trois amendements seront déposés en cette Chambre afin de préciser davantage certaines dispositions importantes dans la loi. Premièrement, le principe de l'aide financière des participants aux commissions d'évaluation sera confirmé.

Deuxièmement, les recommandations des commissions devront être examinées par le Cabinet. Si le Cabinet décide de ne pas suivre ces recommandations, il devra désormais rendre des comptes à la population et expliquer pourquoi.

Troisièmement, le principe d'une seule évaluation par projet, si cher à nos collègues d'en face, sera confirmé dans la loi afin de ne laisser aucune ambiguïté à ce sujet.

Il est donc clair que les engagements contenus dans le livre rouge seront respectés.

* * *

• (1105)

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, B.Q.): Monsieur le Président, la communauté portugaise habitant le Québec et le Canada est offusquée par l'attitude du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui exige de leurs parents un visa pour venir leur rendre visite. Cette communauté composée de 300 000 personnes, dont 60 000 au Québec, considère comme inacceptable que le Portugal soit le seul pays de la Communauté économique européenne qui soit soumis à une telle exigence.

Le Bloc québécois estime que le maintien de cette mesure est injustifiable, compte tenu que le ministère s'apprête à dispenser les touristes hongrois d'un visa et qu'il a supprimé cette exigence pour les Coréens.

Monsieur le ministre, prenez vos responsabilités et cessez cette discrimination sans aucun fondement!

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET HIBERNIA

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, le 19 octobre, la ministre des Ressources naturelles a garanti, dans cette enceinte, aux députés que son gouvernement prévoyait un taux de rendement raisonnable et juste sur nos investissements dans le projet Hibernia. Cependant, dans une

Article 31 du Règlement

lettre datant de juin 1994, le président de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia a déclaré:

> On tirera de ce projet des recettes suffisantes pour couvrir tous les coûts bruts d'investissement et d'exploitation, mais on n'obtiendra aucun rendement sur nos investissements.

Même cette déclaration est sujette à caution. Il suffit de faire des calculs très simples, c'est-à-dire diviser 16 milliards de dollars, le coût total du projet, par 615 millions de barils de réserves récupérables pour obtenir un chiffre de 20,75 $ le baril. Étant donné que le prix du pétrole s'établit actuellement à 17,55 $ le baril, il est non seulement difficile de prévoir un rendement sur l'investissement, mais également pas évident de voir comment le projet pourra couvrir les coûts d'investissement.

Il serait bon que la ministre puisse nous expliquer un jour ces incohérences.

* * *

LES INSTITUTS FÉMININS DU CANADA

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage aux Instituts féminins du Canada, tout particulièrement aux membres des instituts féminins du comté de Perth au bureau d'Avonton qui célèbre son 70e anniversaire de service à la collectivité.

Les Instituts féminins du Canada ont été créés pour être une organisation à caractère éducatif axée sur les principes de la saine nutrition, de la salubrité des aliments, de la bonne santé et de l'excellente condition physique, ainsi que sur le droit des femmes d'avoir accès à des renseignements à jour sur des questions qui les touchent, elles et leur famille.

Il y a plus de 16 000 membres en Ontario. Cette organisation contribue à améliorer, dans une certaine mesure, notre qualité de vie.

Monsieur le Président, saviez-vous que ce sont les instituts féminins qui ont lutté pour la pasteurisation du lait, les panneaux de signalisation aux passages à niveau, les indications claires sur les contenants de produits dangereux et les lignes blanches sur nos routes dans une perspective de sécurité. Ce ne sont là que quelques-unes des choses que nous tenons actuellement pour acquises au Canada, mais qui ont amené les instituts féminins à se battre à une certaine époque.

Je félicite tous les membres de cette organisation.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je félicite les agriculteurs de l'Ouest qui, hier, à Regina, ont manifesté leur ferme appui en faveur de la Commission canadienne du blé. Il est grand temps que la majorité silencieuse des agriculteurs de l'Ouest se disent vraiment favorables à ce qu'un dirigeant du secteur agricole a qualifié d'agence de vente de calibre international.

J'ai été grandement préoccupé de constater qu'il y en a quelques-uns qui, partisans d'un système de commercialisation double, se sont dits prêts à violer les lois de ce pays pour arriver à leurs fins. «Essayez de m'attraper», a dit l'un d'eux.

Article 31 du Règlement

Je signale à la Chambre que notre système de commercialisation à guichet unique pour le blé et l'orge fait actuellement l'objet d'une attaque concertée de la part de quelques–uns de la profession qui espèrent en recueillir des gains au détriment des autres.

Encore une fois, mes félicitations à la majorité des agriculteurs de l'Ouest, qui sont en faveur de la Commission du blé, d'avoir exprimé ouvertement leur opinion. Continuez le combat! Le gouvernement est avec vous.

* * *

M. AL HOPKINS

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un dirigeant d'entreprise canadien. M. Al Hopkins, président d'Algoma Steel, a reçu dernièrement, dans le cadre de son contrat de travail, une prime de rendement de 400 000 $, mais il a retourné la somme.

La société Algoma Steel est encore confrontée à des difficultés financières et les employés, qui possèdent 60 p. 100 des actions ordinaires, ont leur salaire gelé. M. Hopkins s'est rendu compte que, en acceptant cette prime, il aurait sapé l'esprit d'équipe qu'il essayait de créer. Comme il le dit lui–même: «L'ingrédient essentiel, c'est la confiance. Une fois la confiance établie, on peut faire un tas de choses.»

M. Hopkins résiste donc au désir de s'enrichir égoïstement, une tendance très répandue ces années–ci. Il comprend la nécessité de l'entraide, de la confiance et de l'esprit d'équipe. M. Hopkins est un dirigeant d'entreprise des années 90 qui s'inscrit dans la plus pure tradition canadienne.

Je vous prie donc de l'applaudir avec moi aujourd'hui.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, B.Q.): Monsieur le Président, nous avons appris avec consternation les événements de Port Berry et Brockton High School, où sept personnes, trois policiers et deux enseignants ont été blessés par balle dans la journée d'hier. J'aimerais offrir en mon nom et au nom de mes collègues du Bloc québécois mes sympathies à l'endroit de toute la population ontarienne.

Les Québécois et Québécoises sont sensibles à ce genre d'acte de violence. Ils ont encore frais à la mémoire les tragiques événements de l'École polytechnique et ceux de l'Université Concordia, pour ne nommer que ceux–là. Ces événements resteront gravés dans notre mémoire collective. Nous ne pouvons que réitérer notre appel au ministre de la Justice pour qu'un projet de loi assurant un meilleur contrôle des armes à feu soit déposé en cette Chambre le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

Encore une fois, je tiens à témoigner ma sympathie à toutes les personnes touchées par cet absurde acte de violence.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai toujours dit que le programme d'infrastructure était un programme que les contribuables ne pouvaient pas se permettre, compte tenu du déficit et de la dette.

Puisque le gouvernement est déterminé à dépenser les recettes fiscales, j'ai appuyé un projet d'infrastructure qui était en partie financé par le secteur privé. Si nous devons augmenter la dette que nous allons imposer à nos enfants et à nos petits–enfants, aussi bien en faire profiter tout le monde.

Ce projet avait l'avantage d'être fidèle aux promesses faites dans le livre rouge au sujet de la création de liens entre les transports et les communications, de l'eau et des eaux usées. Il n'est nulle part question, dans le livre rouge, de terrains pour les jeux de boules, de canots, de temples de la renommée ou de centres commerciaux. Voilà qui inspire la méfiance chez les électeurs.

Étant donné que le ministre des Finances vient tout juste de constater que le déficit et la dette sont aussi importants que les réformistes le disaient, il faudrait mettre fin à ce programme immédiatement.

Ce matin, la dette d'élevait à 535 119 203 409 $.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Nelson Riis (Kamloops, N.P.D.): Monsieur le Président, au cours des dernières heures, les Canadiens ont été informés de nouvelles morts liées à des vols à main armée et d'autres cas de mauvaise utilisation des armes à feu. Je dis bien: «de mauvaise utilisation des armes à feu».

Étant donné la mauvaise utilisation qui se fait constamment des armes à feu et l'augmentation des crimes violents mettant en cause l'utilisation d'armes à feu, n'est–il pas temps que le ministre, le Cabinet, le gouvernement et le Parlement du Canada écoutent ce que les Canadiens réclament, lorsqu'ils déclarent que la mauvaise utilisation des armes à feu ne doit absolument pas être tolérée dans notre pays et demandent au ministre de la Justice de proposer une mesure législative modifiant le Code criminel pour préciser que l'on ne tolère absolument pas une telle pratique dans notre pays?

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le Comité permanent de l'industrie vient de rendre public son rapport sur les banques et les petites entreprises.

J'espère que le gouvernement donnera suite à ce rapport de façon à instaurer au Canada un climat plus propice aux affaires.

Je remercie toutes les personnes qui ont aidé le comité à produire ce rapport. Je remercie toutes les personnes de ma circonscription, Peterborough, qui ont comparu devant le comité

ou lui ont fait parvenir des mémoires, ainsi que celles qui ont comparu à Peterborough devant le groupe de travail sur les petites entreprises. Je remercie la Chambre de commerce de Peterborough, les banques locales et tous les gens d'affaires pour les bons conseils qu'ils m'ont prodigués durant le processus. Je remercie enfin le président et le personnel du comité permanent ainsi que les députés membres de ce dernier.

Continuons à prendre soin des affaires au Canada.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Elsie Wayne (Saint John, P.C.): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part de mes préoccupations au sujet de la réforme de la TPS. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que les gouvernements municipaux risquent de perdre leur droit au remboursement de la TPS.

En tant qu'ancienne mairesse, je connais très bien les avantages de l'exonération dont bénéficient les municipalités. Le fait d'imposer la TPS aux municipalités signifiera un fardeau financier considérable pour les gouvernements locaux et un fardeau encore plus lourd pour les contribuables, voire une augmentation des taux d'imposition.

Dans tout le Canada, les gouvernements municipaux souffrent, comme tous les autres ordres de gouvernement, d'un sérieux manque à gagner. Déjà, les services locaux sont menacés malgré tous les efforts en vue de les rendre plus efficaces.

Je demande instamment au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de s'engager à ne pas alourdir le fardeau fiscal des gouvernements municipaux en réformant la TPS et de maintenir le système de remboursement qui avait été négocié avec le gouvernement précédent.

* * *

L'EMPLOI

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, cette semaine, les Canadiens de l'Atlantique ont été encouragés à ramasser leurs affaires et à partir se chercher du travail dans l'Ouest, et le plus vite possible.

J'ai des nouvelles pour le député de Capilano—Howe Sound. Le gouvernement croit que tous les Canadiens méritent de préserver la dignité que confère un emploi. C'est grâce au respect que nous portons aux besoins variables des différentes régions du Canada et au soutien offert aux régions que nous avons bâti notre pays. C'est la clairvoyance de la politique d'immigration de sir Wilfrid Laurier qui a permis le développement de l'Ouest.

• (1115)

Je rappelle à tous les députés que, depuis octobre dernier, 275 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada, dont 97 000 dans la région de l'Atlantique. C'est un important facteur d'espoir pour notre région. Il est permis d'espérer que notre économie s'améliorera.

Les intérêts du Canada atlantique tiennent à coeur au gouvernement. Les intérêts de toutes les provinces lui tiennent à coeur. Le Canada lui tient à coeur.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CENTRE DE SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, hier, alors qu'elle était interrogée en cette Chambre, la vice–première ministre s'est contentée de rappeler que l'espionnage au Canada se faisait en vertu des lois canadiennes. En aucun temps elle n'a pu nous confirmer qui contrôlait le Centre de sécurité des télécommunications au Canada. Pourtant, rappelons–nous que c'est sous l'existence de lois canadiennes que les agents de la GRC posaient des bombes et volaient des listes de membres du Parti québécois.

Le premier ministre peut–il nous affirmer qu'aucun gouvernement démocratiquement élu au Canada, aucun parti politique, pas plus que le mouvement souverainiste du Québec, n'est espionné à la demande du gouvernement du Canada par des services de renseignement étrangers?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les services de sécurité du Canada, qui sont des services nécessaires dans toute démocratie, suivent les règles établies par le Parlement du Canada.

Je peux personnellement affirmer que je n'ai jamais demandé d'espionner quelque parti ou quelque politicien que ce soit au Canada. Je suis un démocrate et je fais le combat, la visière levée. Lorsqu'il s'agit de partis d'opposition, je n'ai pas beaucoup de problèmes, je n'ai pas besoin d'espions. Je ferai la bataille avec les instruments qui sont tout à fait publics et nous allons la gagner, la bataille.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, vous aurez noté que le premier ministre refuse de confirmer ou d'infirmer le fait que le gouvernement du Canada aurait pu demander à des gouvernements étrangers d'espionner des partis politiques au Canada ou des gouvernements démocratiquement élus. Il a simplement dit que lui ne l'avait pas fait personnellement. Ce n'est pas très rassurant.

Hier, la vice–première ministre déclarait à cette Chambre et je la cite:

> . . .que les activités du CST sont totalement assujetties aux lois canadiennes, y compris le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la protection de la vie privée et la Charte des droits et libertés, et ils respectent la loi.

C'est ce qu'elle a dit et je voudrais demander au premier ministre s'il peut nous expliquer comment sa vice–première ministre peut être aussi catégorique dans ses affirmations, alors que, de toute évidence, le CST n'est contrôlé par personne et ne rend compte à personne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'autorité est bien connue. C'est un organisme qui relève du ministre de la Défense et s'il y a des problèmes particuliers, le ministre de la Défense a accès au premier ministre. C'est la ligne d'autorité.

En bout de ligne, c'est toujours le premier ministre qui est responsable pour ce gouvernement–ci. Ce que la ministre a dit hier, c'est que nous demandons à tous ces organismes de respecter les lois. Il n'y a pas de pays plus démocratique que le Canada. Vous en êtes la preuve. C'est le seul pays où le chef et le parti de l'opposition veulent détruire le pays dans lequel ils se trouvent. Cela n'existe dans aucune démocratie.

Alors, je ne suis pas gêné de me lever ici et de vous dire que le Canada, c'est le pays le plus démocratique qui soit. Je demande à tous les organismes fédéraux de respecter la loi. Le Canada va demeurer le plus grand pays démocratique du monde, le seul pays qui permet d'avoir comme chef de l'opposition quelqu'un qui veut détruire le pays qu'il devrait normalement servir.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, je veux tout simplement rappeler au premier ministre qu'il y a eu une campagne électorale, les enjeux ont été clairs et nous sommes le résultat de cette campagne électorale. Ce n'est pas là la question.

La question est la suivante: Comment le premier ministre peut–il croire que ses réponses évasives sur cette question peuvent rassurer les Québécois, quand on sait très bien que c'est dans le cadre des lois fédérales et sous un gouvernement libéral, dont il faisait partie d'ailleurs, que se sont commis tous les gestes illégaux par la GRC au Québec, notamment le vol de la liste des membres du Parti québécois?

• (1120)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question, l'imaginaire sur l'espionnage existe partout. Je connais un expert en la matière, M. Claude Morin, que peut–être le Parti québécois. . .

Des voix: Oh! Oh!

[*Traduction*]

Le Président: Je veux demander aux députés d'éviter de se servir d'accessoires quand ils prennent la parole à la Chambre. Cela devient un peu gênant à la longue.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. René Laurin (Joliette, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, en Ontario, sept personnes ont été victimes de crimes violents commis avec des armes à feu, l'un dans une école et l'autre lors d'un vol de banque. Ces tragiques événements rappellent l'urgence de mieux contrôler la circulation des armes à feu au Canada, engagement d'ailleurs que l'on retrouve dans le livre rouge et réitéré par le premier ministre lors du Congrès libéral en mai dernier.

Pourquoi le ministre de la Justice retarde–t–il toujours le dépôt de son projet de loi à cet égard?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison de dire que les événements tragiques survenus à Toronto, hier, ne font que nous rappeler l'importance et l'urgence de ce défi. Loin de retarder ses propositions, le ministère de la Justice les prépare avec le plus grand soin.

Je suis rentré cette semaine d'un voyage en Alberta et dans les Territoires du Nord–Ouest, et avant cela j'avais été en Colombie–Britannique et dans le Yukon, dans les Maritimes et le Québec, et au début, en Ontario et dans le centre du Canada. Partout, j'ai parlé avec des groupes intéressés, contribuant à préparer un ensemble de propositions qui sera présenté bientôt à la Chambre et qui portera non seulement sur les armes à feu illégales, mais aussi sur les peines criminelles associées aux utilisations interdites des armes à feu. Ces mesures conduiront à une réglementation prudente, mais nécessaire pour le contrôle des armes à feu de propriété individuelle. C'est notre proposition.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, B.Q.): Monsieur le Président, cela fait un an que ce gouvernement est au pouvoir. Depuis un an, on réalise que la moindre mesure législative semble être d'une complexité que l'on ne peut pas comprendre. Tout est prétexte à justifier l'inaction du gouvernement. Or, il s'agit là d'une affaire urgente. Sept personnes ont failli mourir hier.

Le ministre de la Justice admettra–t–il que les délais à déposer son projet de loi sont dus à une opposition très forte au sein même du caucus libéral?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je n'admettrai rien de tel. Le caucus libéral, comme le reste du pays, désire parler de tous les aspects de la question pour être sûr de prendre la bonne décision.

Il y a des points de vue divergents, mais cela ne nous embarrasse pas, nous en sommes fiers. C'est le reflet de la diversité de notre population. Que ce soit au caucus ou au Cabinet, nous parlerons de tous les aspects de cette question, puis nous ferons des propositions réfléchies, auxquelles le pays tout entier aura été sensibilisé du fait de consultations comme celles que j'ai tenues.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a inauguré un cirque médical qui parcourra le Canada pendant quatre ans et qui nous coûtera 12 millions de dollars. Il ne présentera son rapport qu'après les prochaines élections fédérales. Ses recommandations sombreront dans l'oubli parce que les provinces qui, selon la Constitution, sont responsables de la santé ne participent pour ainsi dire pas à ce cirque.

Il nous apparaît clairement que le premier ministre se sert de ce forum pour éviter de s'attaquer aux problèmes du système de soins de santé.

Je demande ceci au premier ministre: Peut–il aujourd'hui proposer une seule mesure concrète pour démontrer que son gouvernement tient vraiment à réformer le système de soins de santé?

• (1125)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons lancé le forum hier et nous avons invité des spécialistes de nombreux domaines à nous conseiller. Pendant nos discussions avec eux, nous avons bien entendu précisé qu'ils ont jusqu'à quatre ans et que tous les membres de la commission seraient bénévoles. Personne ne sera payé.

Je leur ai dit que j'aimerais recevoir des rapports au fur et à mesure que divers aspects auraient été couverts de sorte que nous puissions prendre des mesures. Le système de soins de santé canadien est un très bon système, mais il commence à coûter extrêmement cher. Nous tenons absolument à maintenir la gratuité des soins de santé pour tous les Canadiens.

Nous devons consulter les provinces. C'est ce que fait la ministre de la Santé. Je voulais que la population qui n'est pas représentée par des groupes qui ne défendent que leurs propres intérêts ait également son mot à dire. C'est exactement ce qui se passera.

Des rapports seront présentés tous les six mois, ou environ, dès qu'ils seront prêts. Peut–être la commission fera–t–elle quelques suggestions concrètes qui nous aideront à maintenir la gratuité des soins de santé pour tous les Canadiens et nous éviterons d'aboutir à une situation où nous aurions un bon système pour les riches et un mauvais pour les pauvres, comme le souhaiterait le Parti réformiste.

Nous voulons un système pour l'ensemble des Canadiens. Nous voulons que les Canadiens qui se font hospitaliser n'aient rien à payer.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce ne sont là que des paroles. Il n'y a rien de concret.

Par ailleurs, le ministre des Finances, qui parle beaucoup, qui consulte beaucoup et qui s'est maintenant mis à produire des tableaux en série, admet qu'il faut pratiquer d'urgence de nouvelles compressions dans les dépenses, mais il continue de remettre toute mesure à plus tard.

Je demande ceci au ministre des Finances: Peut–il nous donner aujourd'hui même un exemple de réduction des dépenses pour montrer à la population qu'il tient vraiment à réduire le déficit? Peut–il nous citer une seule mesure concrète aujourd'hui même?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai peine à concevoir que le Parti réformiste n'arrive pas à comprendre pourquoi les Canadiens veulent avoir leur mot à dire dans le processus de préparation du budget.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le chef de l'opposition ne veut pas collaborer. . .

M. Chrétien (Saint–Maurice): Il n'est pas chef de l'opposition officielle.

M. Martin (LaSalle—Émard): C'est exact. Nous pourrions réduire le budget de recherche de l'opposition.

Nous avons commencé une expérience unique dans l'histoire économique du Canada et elle consiste à rendre le processus d'élaboration du budget plus transparent, moins secret. Pourquoi le Parti réformiste semble–t–il croire que seul le petit cercle restreint de ses dirigeants peut avoir les bonnes idées? Je ne comprends pas.

Nous, au Parti libéral, ne doutons pas de l'intelligence des Canadiens et nous allons en tirer parti.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, aucune mesure concrète n'a été mentionnée.

Le solliciteur général aussi pourrait régler bien des problèmes. Le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications, deux agences qui ne rendent, pour ainsi dire, de comptes à personne, ont été accusés d'avoir violé des droits de la personne fondamentaux.

Lorsque nous interrogeons le solliciteur général sur ces allégations, nous obtenons toujours les mêmes platitudes: «La question est grave, blablabla. Nous enquêtons, blablabla. Je ne peux rien dire de plus, blablabla.»

Je pose une question au solliciteur général et, s'il a l'intention de me répéter les platitudes habituelles, qu'il ne se donne même pas la peine de se lever. Peut–il nous dire quelles mesures concrètes il a prises pour obliger le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications à rendre davantage de comptes?

Le Président: Lorsque l'on pose une question sur un sujet précis, les questions complémentaires doivent habituellement porter sur le même sujet. J'accepterai la question du député aujourd'hui, mais j'exhorte tous les députés à poser des questions complémentaires qui se rattachent à leur question principale.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Centre de la sécurité des télécommunications relève, non pas de moi, mais du ministre de la Défense nationale. Deuxièmement, pour ce qui est du SCRS, j'ai pris des mesures pour que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité et l'inspecteur général, qui ont reçu un mandat du Parlement, fassent leur travail.

• (1130)

Après cette réponse, je laisserai le blablabla au chef du Parti réformiste.

Questions orales

[*Français*]

LE FORUM CANADIEN SUR LA SANTÉ

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre déclarait hier, lors du discours d'ouverture du Forum canadien sur la santé, et je cite: «Or, si nous n'adoptons pas une vision globale de la santé, nous ne réussirons pas à réduire les coûts.»

Comment le premier ministre peut–il faire une telle affirmation, alors que ceux qui détiennent l'expertise et la responsabilité de planifier les soins de santé, soit les provinces, n'ont pas été invités à participer pleinement aux débats du Forum sur la santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve cela très drôle, parce qu'il s'agit d'un groupe d'experts. Les provinces ont dit qu'elles voulaient être présentes. Alors, la ministre de la Santé leur a dit: «Oui, très bien. Combien de membres voudriez–vous avoir?» Ils ont dit: «Cinq.» Alors, on a dit: «Très bien.»

Ensuite, ils nous ont dit: «Non, ce n'est pas cela qu'on veut. On voudrait coprésider avec le premier ministre.» Or, malheureusement, il n'y a pas deux premiers ministres du Canada, il y en a seulement qu'un.

Des voix: Oh! Oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice, Lib.): Oui, oui, et il est là pour longtemps, à part cela. Il n'y a pas de problème.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice, Lib.): Ensuite, je me suis dit que j'étais pour être gentil et que si un premier ministre voulait venir ou s'ils voulaient tous venir assister à ces réunions, ils seraient tous bienvenus. Après avoir argumenté sur leur présence durant tout l'été, malgré des offres d'accueil on ne peut plus généreuses, ils ont décidé de ne pas venir. Alors, on est revenu exactement là où on était parti. Seulement, on les a écoutés et ils ont compris, en bout de ligne, que ces experts feront des recommandations qui s'appliqueront à eux comme à nous. C'est leur mandat.

Tous les jours, des décisions sont prises par les ministres de la Santé, et la conférence des ministres de la Santé et de la ministre fédérale, cela se continue. Il n'y a rien de changé de ce côté. On peut travailler ensemble, seulement, pour trouver une solution à long terme, il fallait entreprendre un examen comme celui–là. On ne peut pas se permettre de perdre notre système d'assurance–santé au Canada parce qu'on n'a pas pris le temps de prévoir l'avenir.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, B.Q.): Monsieur le Président, nous reconnaissons que le premier ministre a fait des efforts louables, mais il reste quand même que puisque le premier ministre prétend que ce forum n'est pas décisionnel et que les véritables décisions seront prises lors des conférences des ministres de la Santé, pourquoi alors s'entête–t–il à vouloir gaspiller 12 millions de dollars tirés directement des poches des contribuables du Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon moi, le forum sur la santé est un exercice très utile. Le système canadien de soins de santé doit être réexaminé. Il coûte très cher. Seuls les États–Unis dépensent plus que nous dans ce domaine. À l'heure actuelle, nous consacrons 10 p. 100 de notre PIB aux soins de santé, la proportion la plus élevée depuis 30 ans. Il faut que nous nous penchions sur ce problème, faute de quoi nous serons obligés de faire des choix très difficiles.

Nous avons demandé à des spécialistes d'étudier les problèmes à long et à moyen terme du système national de soins de santé. C'est ce qu'ils sont en train de faire. Je peux assurer à la députée que ce forum est un très, très bon investissement en vue de garantir la gratuité de notre système de soins de santé et d'éviter qu'il y ait un système pour les riches et un pour les pauvres, mais plutôt un système qui accorde les mêmes droits, le même accès et les mêmes garanties à tous les citoyens canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, un professeur d'économie ne renonce pas aisément à ses habitudes. Je me suis récemment surpris à accorder la note de passage au ministre des Finances, mais je dois maintenant coller un échec au premier ministre.

Il est évident qu'il ne comprend pas que des déficits moins élevés engendrent une baisse des taux d'intérêt, la hausse des investissements, l'accroissement de la productivité et, par voie de conséquence, un plus grand nombre d'emplois, des emplois permanents dans le secteur privé. La création directe d'emplois par le gouvernement est dépassée.

Le ministre des Finances pourrait–il faire bénéficier le premier ministre de son bon jugement dans ce domaine et faire en sorte qu'il informe les Canadiens des avantages d'une réduction des dépenses?

• (1135)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il y a des questions, et pas seulement des mots, qui sont antiparlementaires.

Je suis stupéfié et je reste bouche bée. Je rends les armes.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Merci, monsieur le ministre des Finances. Le député de Capilano—Howe Sound.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je ne m'attendais certes pas à une telle réponse. Le ministre des Finances reste bouche bée.

Cette semaine, des économistes se sont réunis dans ce même édifice pour présenter leurs points de vue au sujet du budget du ministre des Finances. La plupart d'entre eux ont fait valoir que l'objectif de 3 p. 100 en deux ans à compter de maintenant n'est pas suffisant. Il existe une forte probabilité que d'ici là, l'économie connaisse une nouvelle récession. Les déficits et le ratio dette–PIB augmenteront de nouveau, comme cela s'est fait pour les autres gouvernements.

Quand le ministre des Finances va–t–il tenir compte de ces préoccupations et établir un plan de compressions selon un calendrier précis, afin d'éliminer le déficit pendant la période actuelle de prospérité économique?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons indiqué clairement que nous sommes disposés à établir un calendrier précis de réduction des dépenses. En fait, c'est ce qu'annonçait très clairement le dernier budget et c'est la raison précise de l'objectif de 3 p. 100.

Le premier ministre m'a fait remarquer une chose au cours d'une conversation que j'ai eue initialement avec lui au sujet de la tactique à employer. Dieu merci, je suis maintenant en mesure d'en parler. Le premier ministre m'a fait remarquer que les conservateurs s'étaient trompés lorsqu'ils ont établi des objectifs à moyen terme qu'ils n'ont pas atteints. Il est primordial que le gouvernement se fixe des objectifs à court terme et qu'il les réalise, et c'est exactement ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Les journaux font état aujourd'hui d'une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les Mohawks de Kahnawake relativement au programme de formation de la main–d'oeuvre. Par cette entente, le gouvernement fédéral confierait ces responsabilités aux Mohawks, pour une affectation plus efficace des ressources financières de ces programmes.

Le ministre des Affaires indiennes peut–il nous indiquer si l'entente dont il est question prévoit le transfert de tous les pouvoirs fédéraux en matière de programmes d'emploi et de formation de la main–d'oeuvre vers la communauté mohawk?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Il s'agit plutôt d'un des accords qui, au cours des trois ou quatre dernières années, ont été négociés avec diverses bandes indiennes partout au Canada, dans lesquels nous transférons simplement la responsabilité de la planification des programmes de formation en ressources humaines qui s'appliquent à un peuple autochtone en particulier. Les modalités de ces programmes restent inchangées. Nous essayons d'arriver à des partenariats avec les bandes indiennes, pour que ce soit vraiment elles qui déterminent leurs priorités.

Cette démarche est tout à fait conforme à l'esprit qui sous–tend les propositions énoncées dans le livre vert sur la réforme des programmes sociaux. En effet, nous voulons établir un vaste éventail d'arrangements coopératifs et décentraliser de nombreuses responsabilités de programmes pour les confier notamment à divers organismes communautaires ou aux provinces, afin que les gens sur place assument vraiment l'élaboration et le processus décisionnel des importantes initiatives de formation que nous parrainons.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, considérant que le gouvernement semble enfin se rendre à l'évidence que les programmes de formation et de main–d'oeuvre sont mieux administrés par des autorités plus sensibles aux vrais besoins des gens, peut–il nous dire pourquoi ces mêmes principes ne sont par retenus par le fédéral lorsqu'il s'agit de répondre au consensus québécois, qui demande de rapatrier au Québec toute la question de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est exact. Si le député avait lu le livre vert, il saurait qu'en juin dernier, nous avons fait aux provinces une série de propositions qui comportaient d'importants transferts de responsabilités à leurs gouvernements.

• (1140)

[*Français*]

Par exemple, pour la province de Québec, le fédéral propose aux provinces de planifier la majorité des programmes relatifs au marché du travail. On projette 500 millions au Québec, incluant de gérer l'achat de cours dans les instituts de formation, —encore 140 millions au Québec—, de gérer et de créer des guichets uniques et de gérer un ensemble d'autres programmes de main–d'oeuvre d'une valeur de 12 millions dans la province.

Aussi, pour avoir une nouvelle proposition, un nouvel accord, j'espère que les députés du Bloc québécois vont demander à leurs partenaires du Québec de donner une réponse. Mais à ce moment–ci il n'y a pas de réponse du gouvernement du Québec à cette nouvelle proposition.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, après avoir considérablement dépassé son budget et prolongé la durée de son mandat, voici que la Commission royale sur les peuples autochtones, créée il y a quatre ans, veut de nouveau prolonger ses travaux. De toute évidence, cette étude qui nous a déjà coûté 58 millions de dollars va à la dérive.

Le ministre des Affaires indiennes ordonnera–t–il à la commission de cesser de tergiverser et de déposer immédiatement son rapport?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons été élus, nous avons hérité de deux commissions. Comme il s'agit de commissions indépendantes, il serait inadmissible que le gouvernement leur ordonne de mettre un terme à leurs travaux et de présenter leur rapport immédiatement. On nous accuserait de faire pression sur ces commissions. Nous ne sommes pas disposés à traiter ainsi la Commission royale sur les peuples autochtones.

Je préférerais que la commission dépose son rapport immédiatement. J'en ai besoin tout de suite. La commission a cependant décidé qu'elle avait besoin d'une autre année. Je préférerais, quant à moi, qu'elle présente son rapport immédiatement, mais je n'ai guère le choix; il me faudra patienter une autre année. Nous n'avons pas créé cette commission royale. S'il n'en tenait qu'à moi, j'utiliserais ces 58 millions de dollars pour faire construire un millier de maisons. Mais M. Mulroney en a décidé autrement et nous devons composer avec sa décision.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, à l'origine, cette étude ne devait coûter que 10 à 12 millions de dollars. Le gouvernement s'est inspiré de certains extraits des documents de la commission royale pour élaborer son énoncé de principes et même sa position sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le ministre des Affaires indiennes serait–il celui qui retarde la diffusion du rapport, parce qu'il n'a pas de meilleure option politique à proposer?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, cette question de la part du député me surprend beaucoup. On m'accuse en général de hâter le pas, et non de me traîner les pieds. Je ne sais pas où le député veut en venir, mais nous sommes prêts à nous attaquer aux problèmes dès qu'ils surviennent et dès que nous avons les renseignements nécessaires.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Maud Debien (Laval–Est, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. À une question posée récemment à la vice–première ministre au sujet des mutilations génitales pratiquées au Canada, la vice–première ministre a déclaré que le ministre de la Justice allait voir à l'application des dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent les mutilations des enfants.

Le ministre de la Justice confirme–t–il nos informations à l'effet qu'il n'y aurait eu aucune poursuite intentée relative à la pratique des mutilations génitales sur la base des dispositions actuelles du Code criminel?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas répondre aujourd'hui à cette question de fait, mais je me ferai un plaisir de bien m'enquérir de la situation et d'en informer la députée.

Ce que je peux dire à la députée sur ce sujet en général, c'est que, lorsque la question a été soulevée à la Chambre, au printemps, j'ai entrepris de me renseigner pendant plusieurs semaines et de voir s'il fallait, comme on le proposait, qu'une autre disposition du Code criminel interdise cette pratique déplorable. Je me suis informé et je me suis entretenu, par exemple, avec des collègues et d'autres ministres dont la compétence couvre aussi cette question, en particulier les procureurs généraux des provinces et des territoires. C'est alors que j'en suis venu à la conclusion et que j'ai informé la Chambre que des dispositions du Code établissent déjà clairement qu'il s'agit là d'un acte criminel. Ce que j'ai dit à l'époque, c'est qu'il nous fallait non seulement une application vigilante de ces dispositions du Code criminel, mais aussi un programme d'information qui fasse comprendre aux immigrants, par exemple, que cette pratique est interdite et donne lieu à des poursuites.

• (1145)

Nous continuons à évaluer la situation. En fait, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai demandé à ce qu'on me dise où nous en sommes au Canada pour ce qui est de la sensibilisation et de l'application de la loi à l'égard de cette pratique.

Je puis assurer à la députée en terminant—et je serai très bref—que, si cette pratique déplorable résiste aux efforts de sensibilisation et d'application des dispositions actuelles du Code, je n'écarte pas la possibilité d'ajouter une disposition au Code s'il le faut pour y mettre fin.

[*Français*]

Mme Maud Debien (Laval–Est, B.Q.): Monsieur le Président, je désire poser une question complémentaire.

Je remercie le ministre des réponses qu'il donne à nos questions. Toutefois, il répète ce qu'il avait dit le 12 avril dernier, et je cite: «Pour le moment, le gouvernement fédéral devrait axer ses efforts sur l'éducation en collaboration avec les provinces et les groupes communautaires.» Il a dit qu'il étudiait, qu'il attendait, qu'il s'informait. Ce sont de bien beaux mots.

Mais ce que j'aimerais savoir, c'est quand le ministre compte agir dans ce dossier, poser des actions concrètes, et surtout, déposer un plan d'action en ce sens. Malgré toute l'information qu'il doit aller chercher, il faut réagir immédiatement et le plus rapidement et il faut surtout savoir quelles sont les intentions immédiates du ministre dans ce dossier, indépendamment des études et des analyses?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que je conviens avec la députée que la situation est inquiétante et urgente, mais il serait faux de prétendre que rien n'est fait pour la corriger.

Lorsque cette question a fait les manchettes, au printemps, surtout par suite de la publication du rapport de M^me^ Glenda Simms et du comité national qu'elle préside, et que je me suis informé, j'ai découvert que les procureurs généraux des provinces où cette pratique pose problème cherchent activement des solutions en collaboration avec des groupes de travail et les forces policières et qu'ils cherchent à faire appliquer la loi.

Des intervenants du milieu m'ont dit que la solution ne résidait pas dans une modification du Code criminel. Ce qu'il faut, c'est informer les gens, recueillir les faits et entamer des poursuites s'il y a lieu.

Le problème, c'est notamment d'amener les gens à témoigner. C'est un des problèmes. Et ce n'est pas en modifiant le Code criminel qu'on changera cela. Notre rôle est. . .

* * *

LES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question porte sur les essais nucléaires et s'adresse au premier ministre, à qui je souhaite un bon voyage en Chine.

Depuis 1964, la Grande–Bretagne a effectué 44 essais nucléaires, la France, 210, et les États–Unis, plus de 1 000. Il y a deux semaines, la Chine a effectué son 41e essai nucléaire.

Le premier ministre profitera–t–il de sa visite à Beijing pour parler aux autorités chinoises de la nécessité de donner le bon exemple au reste du monde et de mettre un terme à ces essais nucléaires qui sont une menace pour notre planète?

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Le Canada déplore effectivement l'essai nucléaire souterrain effectué récemment par la Chine. Notre gouvernement a convoqué l'ambassadeur de la Chine à Ottawa pour lui exposer les préoccupations du Canada à cet égard.

La visite du premier ministre nous donnera l'occasion d'exprimer directement aux plus hautes instances chinoises nos préoccupations concernant les essais nucléaires. Le Canada espère que la Chine assumera sa part des responsabilités qui incombent à tous les États possédant des armes nucléaires en vue de la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction des essais.

* * *

LA BOSNIE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, on observe une tendance inquiétante qui menace la vie des Casques bleus canadiens en Bosnie. Depuis six mois, les troupes canadiennes engagées dans le centre de la Bosnie ont été à 13 reprises la cible d'attaques confirmées de la part de l'armée bosniaque. Tout récemment, l'adjudant Tom Martineau, de ma circonscription, a dû subir une intervention chirurgicale de cinq heures après avoir été atteint d'un coup de feu.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Quand le ministre obtiendra–t–il du gouvernement bosniaque une explication concernant ces attaques, et quelle mesure prendra–t–il pour assurer la sécurité des soldats canadiens en Bosnie?

• (1150)

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous ne sous–estimons pas les dangers auxquels nos troupes font face dans ce conflit. Nous étions parfaitement au courant de la situation avant de renégocier un mandat pour les six prochains mois. Les députés ont d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations à cet égard à la Chambre.

Nous croyons vraiment qu'un effort de paix véritable est possible dans l'ex–république yougoslave de Bosnie–Herzégovine. C'est pour cette raison que nous y avons déployé nos troupes pour une autre période de six mois.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, cette réponse n'est pas acceptable. Nous avons fait face à maintes reprises à des attaques de la part de l'armée du peuple que nous tâchons de protéger. La situation est inacceptable.

Depuis 1991, nous avons fourni une aide de 50 millions de dollars à l'ex–Yougoslavie. Si ces attaques ne cessent pas, le gouvernement serait–il d'accord pour subordonner toute aide future à l'arrêt de ce genre d'action de la part du gouvernement bosniaque?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous regrettons que certains de nos soldats canadiens aient été blessés et même tués. L'incident auquel le député fait allusion est particulièrement pénible.

Les forces armées du Canada et le gouvernement canadien ont pour politique de ne pas prendre parti dans ce conflit. Nous sommes là–bas sous l'égide des Nations Unies pour contribuer à l'aide humanitaire et pour donner une chance véritable au processus de paix. Il est facile de supposer qu'un côté ou un autre est responsable d'une attaque. Bien franchement, nous ne savons parfois pas très bien qui croire en l'occurrence.

Il est préférable de tâcher surtout de protéger réellement nos soldats du mieux que nous pouvons. Quand nous savons vraiment de quel côté est venue une attaque, il vaut mieux exprimer nos protestations par le truchement des Nations Unies.

* * *

[*Français*]

LE IRVING WHALE

Mme Monique Guay (Laurentides, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. En réponse à une question du Bloc québécois relative au paiement des frais qui seront encourus pour régler le problème du Irving Whale, la ministre de l'Environnement signalait que ceux–ci seraient payés par le Fonds d'indemnisation des pétrolières. Or, le service de recherche du Parlement nous a indiqué que le fonds en question ne contient plus un sou.

La ministre confirme–t–elle que le Fonds d'indemnisation des pétrolières ne contient plus d'argent et, dans l'affirmative, quelle solution alternative envisage–t–elle pour financer les opérations qui seront entreprises pour régler le problème du Irving Whale?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai indiqué en Chambre, c'est que l'argent va venir de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires. L'argent provient d'abord de notre gouvernement. C'est exactement le plan de financement que j'ai déposé devant cette Chambre il y a sept mois. J'aimerais remercier la députée pour sa question. Je suis contente qu'elle accepte finalement la politique prise par ce gouvernement, à l'effet que c'est un cas d'urgence et que nous devons être prêts à

payer, parce que c'est un cas qui touche l'environnement et l'écosystème de tous les gens des îles de la Madeleine et aussi du Canada atlantique.

Mme Monique Guay (Laurentides, B.Q.): Monsieur le Président, la ministre ne convient–elle pas que la première responsable de l'accident du Irving Whale est la compagnie Irving et qu'elle doit s'assurer que ce soit cette compagnie qui paie et non l'ensemble des contribuables?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, lorsque le Irving Whale a sombré, il y a 24 ans, la propriété de l'épave a été cédée au gouvernement du Canada comme le voulait la coutume à l'époque.

En fait, depuis 24 ans, les ministres, y compris le chef de la députée, n'ont pas eu assez de coeur au ventre pour récupérer le bâtiment, et après. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis sûr que le courage de personne n'est en cause. La vice–première ministre a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, ils n'ont même pas eu l'intérêt, la volonté politique nécessaires ne serait–ce que pour répondre aux lettres des Madelinots.

En trois mois, nous avons préparé le montage financier de l'opération, et le Irving Whale sera récupéré le printemps prochain. Au lieu de nous critiquer, la députée d'en face devrait applaudir l'initiative du gouvernement, qui a su intervenir en seulement trois mois.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des Institutions financières.

• (1155)

À la suite des audiences récentes du Comité sénatorial des banques sur la disparition de la Confederation Life, le gouvernement est–il prêt à présenter des recommandations ou des mesures législatives semblables à celles qu'a préconisées le surintendant des institutions financières, M. John Palmer, dans ses exposés?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, un document sera rendu public plus tard cette année, relativement au système d'assurance–dépôts et à l'intervention plus rapide auprès des institutions financières.

Nous attendons le rapport du comité sénatorial qui sera publié sous peu. Les membres du comité ont porté un vif intérêt à la question et l'ont étudiée longuement. Nous attendrons donc de prendre connaissance de leur rapport et nous le lirons avec beaucoup d'intérêt avant de présenter un document.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je rappelle au secrétaire d'État que les Canadiens ont besoin de savoir si les libéraux mettront bel et bien en application les propositions de M. John Palmer.

Le gouvernement souscrira–t–il, en particulier, à la proposition de M. John Palmer de confier à des titulaires distincts les fonctions de président du conseil d'administration et celles de premier dirigeant, afin d'aider à éliminer les conflits d'intérêts et, s'il répond par l'affirmative, quand le fera–t–il?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous examinerons le rapport global du comité sénatorial, nous prendrons en considération toutes les questions qui ont été abordées, y compris les propositions de M. Palmer, nous rédigerons un document sur la question plus tard cette année et nous espérons qu'un projet de loi à cet égard suivra peu après.

* * *

LES ARMES CHIMIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

En janvier 1993, plus de 100 pays, dont le Canada, ont signé un traité historique pour interdire la production, l'accumulation et l'utilisation d'armes chimiques. Malheureusement, près de deux ans plus tard, seulement 14 pays ont ratifié ce traité, alors qu'il en faut 65 pour qu'il entre en vigueur.

Le ministre peut–il nous dire quand le Canada va présenter un projet de loi de ratification du traité et ce qu'il va faire pour appuyer l'organisme d'exécution qui sera établi à La Haye?

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever cette importante question.

Je voudrais informer la Chambre qu'un processus de consultation auprès des ministères et de l'industrie est actuellement en cours et que nous prévoyons de saisir la Chambre, au début de l'année prochaine, d'un projet de loi à cet égard.

Entre–temps, on procédera à l'établissement d'un secrétariat provisoire, à La Haye, qui se chargera des questions de procédure avant la ratification du traité. Le Canada a soumis des noms pour ce secrétariat. Dès que le traité aura été ratifié, nous allons présenter d'autres noms à l'organisme pour contribuer aux efforts visant à faire respecter les dispositions du traité.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, le ministre des Transports déclarait relativement aux problèmes de sécurité qu'éprouvent certains traversiers canadiens du même type que l'Estonia, qu'il rencontrerait le président de Marine Atlantic pour s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour

améliorer la sécurité. Le ministre peut–il nous dire quelle action précise il entend prendre pour corriger le problème et rendre ces traversiers plus sécuritaires?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question, parce qu'on sait tous que c'est une préoccupation pour les Canadiens et les Canadiennes, la sécurité sur les traversiers.

Le président de Marine Atlantic nous a avisé hier qu'il ferait une déclaration publique en collaboration avec la Garde côtière canadienne pour assurer les Canadiens, surtout lorsqu'on procède vers les périodes d'hiver où la situation peut être encore plus sérieuse. Cette déclaration doit être faite aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, j'ai posé récemment au solliciteur général une question concernant le redéploiement des ressources de la GRC pour mieux lutter contre l'usage croissant des drogues à Nanaïmo. Le maire de Nanaïmo, le chef de la GRC pour la Colombie–Britannique et d'autres personnes intéressées ont tous confirmé qu'il existait vraiment un besoin.

On découvre maintenant que, alors que Nanaïmo doit se priver d'agents à cause du manque de ressources, 100 agents de la GRC ont été envoyés en mission en Haïti. Si l'on peut se permettre d'envoyer des gendarmes en Haïti, pourquoi ne peut–on pas aussi envoyer des agents à Nanaïmo?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le sous–commissaire Farrell, chef de la GRC pour la Colombie–Britannique, étudie actuellement le dossier pour déterminer s'il sera nécessaire d'augmenter le nombre d'agents enquêteurs à Nanaïmo. On m'a signalé qu'il devrait trouver les ressources additionnelles pour répondre aux préoccupations du député que je partage entièrement.

• (1200)

Je répète que, selon les informations que j'ai reçues, il est fort probable que des agents supplémentaires soient affectés à Nanaïmo très bientôt.

* * *

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La diffusion du livre vert sur la réforme de la sécurité sociale a suscité de nombreuses discussions parmi les Canadiens. Dans la circonscription de Saskatoon—Humboldt, les étudiants du niveau universitaire désirent vivement participer à cet examen national. Mais ces étudiants et les députés de la Chambre voudraient savoir ce que d'autres Canadiens ont dit au ministre au sujet de ce document de travail, au cours de ses déplacements des 10 derniers jours dans le pays.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, pour donner une réponse très précise, hier et avant–hier, j'ai rencontré tous les représentants des étudiants des collèges et des établissements d'enseignement de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, afin de discuter notamment des moyens dont nous pouvons contribuer à refinancer les études supérieures, remettre plus d'argent dans le système et aider davantage les étudiants à poursuivre leurs études.

Les étudiants, de même que la plupart des Canadiens, désirent s'engager très activement dans un débat. Les Canadiens sont vraiment prêts à un changement. Ils reconnaissent qu'il est impossible de maintenir le statu quo et que nous devons réformer les structures. J'encouragerais tous les députés à s'engager dans le même genre de dialogue que nous avons lancé. À mon avis, ils y verront un processus très positif et très enthousiasmant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents énumérés dans la liste ci–jointe.

* * *

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'en profite, puisque j'ai la parole, pour déposer, dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

LES COOPÉRATIVES

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, en ma qualité de ministre fédéral responsable des coopératives, je voudrais souligner que cette semaine est la Semaine nationale de la coopération au Canada et rendre hommage à ces institutions uniques et démocratiques qui ont une place si importante dans le tissu socio–économique du Canada.

[*Français*]

Par ailleurs, le 20 octobre est également reconnu partout dans le monde comme la Journée internationale de la coopération d'épargne et de crédit.

[*Traduction*]

Dans son message, à l'occasion de la Semaine nationale de la coopération, le premier ministre a mentionné que ces organisations renforçaient la collectivité et le pays dans son ensemble. Ce n'est nulle part plus vrai que dans les 900 collectivités où les coopératives de crédit ou les caisses populaires sont les seules institutions financières offrant des services. De plus, dans le Nord du pays, après les institutions gouvernementales, les coopératives constituent les plus importants employeurs.

Au niveau national, 40 p. 100 environ des Canadiens sont membres de coopératives. Au Québec, comme dans la province de la Saskatchewan d'où je viens, quelque deux tiers des gens sont membres d'une coopérative sous une forme ou sous une autre. Ensemble, les 10 000 coopératives canadiennes offrent de l'emploi à 133 000 Canadiens et représentent des actifs de 134 milliards de dollars au total.

Cette année revêt une importance particulière pour les coopératives du monde entier, car elle marque le 150e anniversaire de la création de la première coopérative de consommateurs à Rochdale, en Angleterre.

En tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je suis conscient du rôle extrêmement important que les coopératives jouent dans le secteur agroalimentaire. En fait, on estime qu'elles représentent 48 p. 100 du marché de la volaille, 60 p. 100 du marché du lait et 70 p. 100 de celui des céréales.

• (1205)

[*Français*]

Pour terminer, je tiens à féliciter le Mouvement coopératif canadien pour ses réalisations et j'invite la Chambre à rendre hommage aux coopératives en cette Semaine nationale de la coopération.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole dans le cadre de la Semaine nationale de la coopération.

Je pourrais vous citer, à titre d'anecdote, que dans toutes les écoles primaires du Québec il y a des caisses scolaires et je me souviens qu'un des premiers gestes d'organisation que j'ai faits c'est celui de m'occuper de la caisse scolaire chez nous. Il me fait d'autant plus plaisir d'intervenir à ce titre dans cette déclaration.

Comme le soulignait le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui lui aussi a rempli cette fonction-là, semble-t-il, l'importance des coopératives partout au Canada est évidente. On me permettra, compte tenu de l'ampleur économique du Mouvement coopératif au Québec, et compte tenu de la place qu'il occupe dans l'histoire récente des Québécois et des Québécoises, de souligner le travail et la contribution particulière de ce mouvement dans notre société.

Les coopératives ont eu et ont toujours une importance vitale dans le développement économique du Québec. Adhésion volontaire, organisation démocratique, formation des membres, redistribution des surplus à la communauté et limitation de la rémunération du capital, voilà autant de principes qui sont conformes à la mentalité des gens du Québec et qui expliquent l'essor de ce mouvement en terre québécoise. De plus, les coopératives font partie de la vie des Québécois, de l'école primaire jusqu'au décès, jusqu'à des coopératives funéraires.

Que l'on parle de coopératives financières, agricoles, d'habitation, de consommateurs, des coopératives de travail ou de tout autre type, le Mouvement coopératif est en santé et continue de progresser au Québec. D'ailleurs, la relève est aujourd'hui assurée par l'essor des coopératives en milieu étudiant qui se fait grâce à l'intercoopération, jumelant des coopératives de divers secteurs pour permettre ce développement, notamment par la Société de développement coopératif.

De plus, évidemment, le Mouvement Desjardins, qui est le fleuron du monde de la coopération au Québec, qui s'étend au Canada aussi et dans plusieurs autres pays, particulièrement dans des projets de coopération internationale, le Mouvement Desjardins gère des actifs totaux estimés à plus de 75 milliards de dollars. Le Mouvement coopératif au Québec est composé de plus de 3 300 coopératives, regroupant plus de 5,9 millions de membres et créant plus de 60 000 emplois. Un très beau succès.

La vigueur du Mouvement coopératif au Québec s'explique par la très grande solidarité qui anime les Québécois. Nous nous sommes toujours serré les coudes pour progresser et se développer même si nous avons souvent eu à faire face à des conditions difficiles. C'est cette solidarité qui mènera bientôt les Québécois et les Québécoises à la souveraineté car on sait que la souveraineté passe par la souveraineté économique, et le Mouvemement Desjardins entre autres y aura contribué de façon particulière en nous donnant confiance les uns aux autres.

En terminant, je désire féliciter et remercier pour leur travail bénévole tous les coopérateurs du Québec et du Canada, sans qui le Mouvement coopératif ne pourrait être ce qu'il est aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage au mouvement coopératif au Canada.

Je profite de l'occasion pour féliciter des pionniers du mouvement coopératif de la clairvoyance et du sérieux qu'ils ont manifestés dans la réalisation de leurs rêves.

Le mouvement des caisses populaires et des coopératives a exercé une influence très positive sur notre pays. La Co-op Vegetable Oils Limited d'Altona, au Manitoba, est l'un des nombreux exemples d'entreprises coopératives qui ont joué un rôle moteur dans leur domaine. Non seulement a-t-elle contribué à la mise au point d'une huile végétale à frire, mais elle a également su encourager et intensifier les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Il faut féliciter les coopératives et les caisses populaires d'avoir aidé les communautés à se développer et à s'améliorer. Il faut aussi reconnaître qu'elles ont été, dans notre économie, un intervenant qui a suscité la concurrence et offert aux gens un autre choix possible, ce qui est très bon pour une démocratie.

C'est donc avec gratitude que, au nom du Parti réformiste, je salue les réalisations des coopératives et des caisses populaires. Nous leur souhaitons bon succès dans leurs entreprises à venir et les encourageons à continuer à donner l'exemple.

* * *

• (1210)

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 41e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 41e rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui porte sur le projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Le rapport fait état de propositions d'amendement.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la Chambre consentira à l'unanimité à ce que l'on ne lise pas le 41e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Dans ce cas, je propose que le 41e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui cinq pétitions au nom de Canadiens de partout au Canada, notamment de ma circonscription de Wild Rose et d'autres régions de l'Alberta.

Dans trois des pétitions, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière qui laisserait entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour inclure dans les motifs de discrimination illicites l'expression non définie «orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, ma prochaine pétition est signée par les mêmes personnes et demande que l'on interdise le suicide assisté.

L'AVORTEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, ma dernière pétition demande que l'on modifie le Code criminel pour étendre aux enfants à naître la protection accordée aux autres être humains.

Je présente respectueusement ces pétitions au nom de leurs signataires.

* * *

[*Français*]

S.C. La fiscalité

M. Stéphane Bergeron (Verchères, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer aujourd'hui en cette Chambre une pétition signée par 122 citoyennes et citoyens du comté de Verchères et des environs, plus particulièrement des municipalités de Saint–Amable et de Saint–Antoine–sur–Richelieu.

Faisant notamment référence à l'abolition de l'universalité du crédit d'impôt en raison de l'âge, les signataires de cette pétition estiment que le gouvernement actuel s'est attaqué de façon indue aux revenus des personnes retraitées. Les signataires considèrent également que ces mesures sont foncièrement discriminatoires au plan fiscal, puisqu'elles s'attaquent à des personnes qui ont déjà largement contribué à l'économie canadienne, et font en sorte que celles–ci ne pourront espérer une amélioration de leur niveau de vie au cours des prochaines années.

En conséquence, les 122 signataires de cette pétition prient le Parlement de se prononcer contre toute mesure qui affecterait à la baisse le revenu des personnes retraitées. Il va sans dire que je partage l'analyse de la situation qui est présentée dans cette pétition et que j'appuie avec force la requête formulée par mes concitoyennes et concitoyens.

[*Traduction*]

LE PORT DE CHURCHILL

M. Elijah Harper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, au nom de la Hudson Bay Route Association, j'ai l'honneur de présenter des pétitions comportant en tout 2 626 signatures.

• (1215)

Les pétitionnaires demandent au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de voir à accroître au maximum les expéditions de grain qui transitent par le port de Churchill et à ce que 5 p. 100 au moins des expéditions annuelles de grain transitent par Churchill.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires. Le port de Churchill est une ressource précieuse mais sous–exploitée. C'est la route la plus directe reliant les Prairies à la mer. Nous devons faire en sorte de mieux faire connaître ce port du Nord pour lui permettre de se montrer à la hauteur de son potentiel.

Initiatives ministérielles

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36, j'ai l'honneur de présenter, au nom des habitants de ma circonscription, une pétition demandant au Parlement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 75.

[*Texte*]

Question nº 75—**M. Godin:**

Où s'appliquent les mesures de compression des dépenses de fonctionnement qui ont été annoncées au Budget des dépenses 1994–1995 pour le ministère des Anciens combattants, de l'ordre de 3,2 millions de dollars?

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants, Lib.)): Cette réduction de 3,2 millions de dollars a été répartie entre les budgets de fonctionnement d'Anciens combattants Canada sauf l'hôpital Sainte–Anne et le Foyer Saskatoon pour anciens combattants.

[*Français*]

Le vice–président: On a répondu à question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de sept minutes, conformément à l'article 33(2) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Le député de North Island—Powell River a encore 30 minutes s'il le désire.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je vais reprendre au point où j'étais lorsque je me suis arrêté.

En plus des 8,3 milliards dont je parlais, il y a actuellement quelque 460 revendications ou poursuites par des autochtones qui ne sont pas chiffrées et ne sont donc pas incluses dans le passif éventuel. Franchement, personne ne sait à combien le total se montera. C'est la partie la plus inquiétante.

Si le ministre des Finances est tellement inquiet de notre situation financière, il pourrait peut–être commencer par revoir la politique du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en matière de règlement des revendications autochtones. C'est une situation insoutenable qui exige une attention immédiate.

Pendant le débat sur les projets de loi C–33 et C–34, le Parti réformiste a mis en garde le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet des précédents qu'il risquait de créer en acceptant des règlements territoriaux massifs accompagnés d'engagements financiers à long terme. On a rejeté nos inquiétudes, mais elles se révèlent maintenant tout à fait fondées.

Nous pourrions argumenter au sujet du règlement des revendications en suspens, mais il n'y a pas de contestation. Le Parti réformiste est en faveur d'une conclusion rapide et mutuellement satisfaisante des négociations actuellement en cours. Nos objections et notre opposition viennent de ce que l'on ne prend pas en considération le coût de ces ententes. Les négociateurs fédéraux ont la mentalité du chèque en blanc. Non seulement c'est répréhensible, mais c'est aussi irresponsable. On nous demande aujourd'hui d'endosser cette mentalité.

Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'il ne pensait pas pouvoir ordonner à la commission royale de déposer son rapport sur les peuples autochtones. Le gouvernement a fait un nouveau chèque pour prolonger la commission. Il me semble que le mandat de ceux qui font les chèques est tout aussi impératif que celui des membres de la commission royale qui veulent la prolonger.

Le projet de loi C–55 ajoute aux projets de loi C–33 et C–34, y compris dans le domaine des indemnités financières. De même, il crée un processus de règlement des différends entre les parties intéressées qui garantit les droits d'accès aux terres privées. Il crée également l'Office des droits de surface du Yukon, qui prendra en charge le processus de règlement des différends et dont les ordonnances seront exécutoires. Il confirme aussi le maintien des droits légaux des mineurs.

• (1220)

Je reconnais que le projet de loi C–55 est le prolongement normal de la mesure dont la Chambre avait été saisie au printemps dernier. La procédure et le Règlement de la Chambre m'interdisent de discuter du contenu des projets de loi C–33 et C–34, mais non de réaffirmer que le Parti réformiste s'oppose à ces mesures et qu'il s'inquiète en voyant la manière dont on conclut des ententes de cette importance. C'est dommage que le

gouvernement n'ait pas choisi de faire des consultations poussées sur les projets de loi C–33 et C–34, comme il semble l'avoir fait pour les mesures habilitantes présentées dans le projet de loi C–55.

Le monde des affaires, en particulier le très important secteur minier du Yukon, n'a pas eu autant de possibilités de participer aux délibérations qui ont mené à la présentation de l'entente finale sur les revendications territoriales du Yukon. Une ébauche du projet de loi C–55 a été distribuée aux sociétés minières et aux groupes qui les représentent, mais jamais on n'a eu l'amabilité de faire de même pour les projets de loi C–33 et C–34.

Des habitants du Yukon m'ont dit qu'ils n'avaient pas été mis au courant, avant qu'elles ne soient signées, des dispositions antérieures de l'entente entre le gouvernement fédéral et le Conseil des Indiens du Yukon, qu'ils sont payés pour connaître.

Cela dit, il est de mon devoir de formuler certaines préoccupations du Parti réformiste face au projet de loi C–55. Je tiens à affirmer à la Chambre que, dans sa participation à ce débat, mon parti ne cherche pas à faire de l'obstructionnisme. Je m'en voudrais de ne pas faire de critiques constructives de certains articles du projet de loi C–55. Mes collègues ajouteront leurs commentaires.

La partie I du projet de loi établit un processus de résolution des différends concernant les droits de surface et les droits d'accès. Plus précisément, l'article 8 crée l'Office des droits de surface du Yukon, composé de trois à 11 membres dont un président, tous nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La moitié des membres, à l'exception du président, sont nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon.

La partie I constitue véritablement l'essence du projet de loi. Cette partie et la façon dont seront nommés les membres établiront ou détruiront la crédibilité de l'office et donc de la loi. En matière de nomination, le ministre détient des pouvoirs énormes. Bien que cinq des membres doivent être proposés par le Conseil des Indiens du Yukon, le ministre est omnipotent. De tels pouvoirs risquent d'aboutir à la politisation de l'office.

Au Yukon, la plus grande crainte des gens du secteur est que le ministre soit tenté de nommer à l'office de bons vieux libéraux pour être sûr que les choses aillent comme il le veut. J'implore le ministre de faire preuve d'impartialité lorsqu'il choisira les membres qui formeront l'office.

Comme je l'ai dit plus tôt ici même, j'ai des réserves, et je n'en veux pour exemple que la nomination, au printemps dernier, du libéral Michel Robert, en tant que négociateur du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dans l'affaire d'Oka, aux termes d'un contrat de 249 000 $ qui n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. M. Robert a également été nommé au CSARS, qui est soi–disant chargé de surveiller le SCRS.

• (1225)

L'office décidera de quel différend il pourra être saisi seulement après que les parties auront tenté de régler leurs problèmes elles–mêmes. Il est donc essentiel que les membres de l'office fassent preuve de discernement et possèdent le sens des responsabilités.

Faute de quoi nous pourrions être témoins, de la part de l'office, d'un favoritisme éhonté pour les causes fallacieuses et frivoles dans lesquelles seront engloutis non seulement un temps précieux mais des ressources financières rares sous forme d'indemnités journalières s'élevant à 300 $ pour le président et à 250 $ pour les membres.

Ceci pourrait revenir très cher si la présidence ou certains membres de l'office cherchent à s'occuper. Bref, l'office ne peut devenir un autre lieu de prédilection pour des nominations politiques. Le temps de le dire et Joe Clark pourrait hériter d'une autre présidence.

Aux séances d'information données par le ministère, on a déclaré aux députés réformistes qu'aucun membre du personnel ne serait nommé à l'office. Or, l'article 19 du projet de loi C–55 prescrit clairement que l'office peut s'assurer les services, à titre de membres du personnel ou de mandataires, de conseillers ou d'experts, des personnes nécessaires à l'exercice de ses activités, fixer leurs conditions d'engagement ou d'emploi, et payer leur rémunération.

Ce qu'on nous a dit à nos séances d'information va à l'encontre non seulement de l'article 19 que je viens de citer, mais aussi des articles 20 et 21, qui donnent toute latitude à l'office pour acquérir des biens meubles et conclure des contrats en son propre nom. En plus des indemnités journalières versées à ses membres, quel sera donc le budget affecté à cet office et pourquoi nous a–t–on donné de mauvais renseignements à nos séances?

L'office fixe le montant de l'indemnité à verser en cas d'expropriation de terres désignées ainsi que de l'indemnité pour les parcelles de terres désignées que retient le gouvernement.

L'office rend des ordonnances définitives et exécutoires qu'il peut soumettre à la Cour suprême du Yukon. Son pouvoir étant considérable, j'espère que nous savons ce que nous faisons et que nous allons commencer à faire des nominations fondées sur le mérite et non sur le favoritisme.

La partie II du projet de loi traite des droits d'accès sur les terres désignées. Les modalités de fonctionnement de l'office sont claires à cet égard. Dans l'industrie minière du Yukon, on semble convaincu que la partie II est conçue précisément pour éviter les problèmes d'interprétation. Cependant, la partie III, sur les différends concernant les droits miniers sur les terres non désignées, manque de précision et risque de donner lieu à des problèmes. Les compétences et les pouvoirs sont définis de façon ambiguë aux articles 65 et 66 qui forment la partie III. La principale préoccupation que soulèvent ces articles, c'est que la moitié des membres de l'office sont désignés par le Conseil des Indiens du Yukon, comme le précise la partie I.

Ainsi, la moitié des membres de l'office qui sont nommés par des autochtones peuvent trancher des questions ayant trait à des terres non désignées. À mon avis, on ne pourra qu'aboutir à des guerres de territoires et à un exercice contre–productif fondé sur des interprétations raciales ou culturelles. Il est peut–être mal

avisé d'exiger qu'il y ait une majorité d'habitants du Yukon à l'office et que la moitié des membres soient proposés par le Conseil des Indiens du Yukon. Il se peut que nous ouvrions inutilement la porte aux luttes raciales.

• (1230)

Au début de mon discours, j'ai dit que le projet de loi C–55 peut sembler confirmer les principes insérés dans les projets de loi C–33 et C–34 et leur donner force de loi, mais il ne fait rien pour régler les différends qui pourraient survenir.

Le projet de loi C–55 met peut–être un terme au processus de règlement des revendications territoriales, mais il ouvre de nouvelles perspectives qui pourraient provoquer bien des problèmes nécessitant bien des solutions. Je sais qu'il faut apaiser les craintes qui ont ralenti l'investissement au Yukon. Les gens d'affaires du Yukon ont exprimé le désir de régler cette question une fois pour toutes et de chasser l'incertitude qui régnait jusque–là. Le Parti réformiste reconnaît qu'il faut des modalités claires et uniformes en ce qui concerne les revendications territoriales. Désormais, les règles du jeu sont connues des gens d'affaires du Yukon, mais cela ne veut pas dire nécessairement qu'elles leur plaisent, à eux et au Parti réformiste.

Le Parti réformiste a déjà officiellement annoncé qu'il appuyait le règlement rapide et mutuellement satisfaisant de toutes les revendications territoriales non encore réglées. Lorsque le Parti réformiste s'est opposé au processus de règlement des revendications territoriales prévu dans les projets de loi C–33 et C–34, il a expliqué sa philosophie et décrit les lacunes de ces mesures législatives.

En toute bonne conscience, il nous est impossible d'appuyer toutes les facettes du projet de loi C–55, surtout celles concernant la compétence de l'office sur les terres non désignées. Nous ne voulons gêner ni le développement économique du Yukon ni la formulation des règles qui le régiront.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C–55, Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon. Je dois dire que j'aurais aimé obliger le député de Capilano—Howe Sound en portant mes bermudas et mes lunettes de soleil, mais le code de la Chambre des communes relativement à la tenue vestimentaire ne me permet pas de m'habiller de cette façon pour prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

J'ai une observation à présenter sur quelque chose qu'a dit le député de North Island—Powell River. Le député craint que si les membres de l'office sont à plus de 50 p. 100 des Indiens du Yukon, cela ne pose des problèmes d'ordre racial. Il me semble que c'est là juger l'office avant même qu'il ne commence à fonctionner. On n'a pas confiance dans le Conseil des Indiens du Yukon pour choisir les membres de l'office et pour déterminer la forme que prendra cet office. Si l'on faisait davantage confiance aux organisations autochtones, notre pays s'en porterait beaucoup mieux.

À l'instar de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'exhorte la Chambre à appuyer ce projet de loi. J'estime que la Chambre a le devoir d'adopter au plus vite le projet de loi C–55 afin que les Canadiens du Yukon puissent commence à profiter de la stabilité et du climat de confiance que le règlement des revendications territoriales va apporter au territoire.

Après plus de 21 ans de négociations, nous en sommes enfin arrivés à un accord–cadre sur le règlement des revendications territoriales de 14 des premières nations du Yukon et à l'établissement, avec le projet de loi C–55, d'un nouveau régime concernant les droits de surface.

C'est un jour historique pour le Yukon, et les habitants de ce territoire s'attendent à ce que nous agissions de façon responsable et sans autre délai. Ils veulent que nous remplissions nos obligations morales et légales à l'endroit des premières nations.

• (1235)

Comme l'a dit le ministre, nous avons déjà adopté des projets de loi visant à mettre en place un cadre général à tout le territoire pour ce qui est des ententes sur le règlement des revendications territoriales des premières nations et à réaliser l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon. Nous sommes aujourd'hui saisis de la mesure législative qui permettra de mener tout cela à bonne fin.

Le projet de loi C–55 diffère nettement des deux lois qui ont été adoptées avant le congé d'été. Il traite de questions bien précises. Il est extrêmement technique. Je peux assurer aux députés qu'on a tenu compte des intérêts de tous les Yukonnais en rédigeant cette mesure législative et qu'on s'est assuré de respecter les obligations du gouvernement du Canada en vertu de l'accord général définitif négocié par les gouvernements et les premières nations du Yukon.

Le projet de loi C–55 prévoit l'établissement de l'Office des droits de surface du Yukon et d'un nouveau régime relatif aux droits de surface qui reflète les réalités changeantes en ce qui concerne la propriété foncière au Yukon. Je sais que certains députés d'en face ont exprimé des inquiétudes à l'égard du rôle et des pouvoirs de cet organisme.

Le rôle de l'Office des droits de surface du Yukon est très clair. Il réglera les différends concernant les droits d'accès, l'utilisation des terres et le paiement d'indemnités dans l'ensemble du territoire. Toutefois, on ne fera appel à l'office que lorsque les négociations directes entre les parties auront échoué. La promulgation de cette mesure législative et la mise en oeuvre des accords définitifs avec les premières nations donneront plus de certitude à tous les habitants du Yukon.

Le projet de loi C–55 établit un nouveau régime en ce qui concerne l'accès aux terres publiques et privées qui mettra le Yukon sur un pied d'égalité avec les provinces au Canada. Il prévoit des règles claires et précises.

Ce genre de mécanisme de règlement des différends ne vient pas d'être inventé. Il est déjà en place ailleurs au Canada et fonctionne bien. En fait, l'Office des droits de surface du Yukon est modelé sur d'autres organismes semblables qui existent actuellement en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie–Britannique et au Manitoba. Ces organismes provinciaux ont été établis pour régler les différends entre les propriétaires de surface,

généralement des agriculteurs, et ceux qui exploitent le sous–sol, par exemple les sociétés pétrolières et minières.

Au Yukon, nous prévoyons que les différends qui surviendront mettront en cause principalement des compagnies minières qui possèdent des droits miniers relativement à des terres qui ne sont pas visées par un accord et pour lesquelles d'autres parties détiennent les droits de surface ou encore relativement à des terres appartenant aux premières nations, comme le genre de situation qu'on retrouve en Alberta et en Saskatchewan. Le règlement des différends au Yukon sera fondé sur les mêmes principes fondamentaux, soit l'accès raisonnable, l'utilisation responsable et l'indemnisation équitable.

Dès que l'Office des droits de surface du Yukon sera formé, le gouvernement compte emmener ses membres en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie–Britannique et au Manitoba, où ils pourront observer les organismes provinciaux à l'oeuvre. Le gouvernement songe aussi à inviter un représentant de ces organismes provinciaux à venir au Yukon pour donner de la formation ou toute autre forme d'aide.

Comme le ministre l'a signalé, c'est une solution de rechange rentable à l'utilisation des tribunaux pour le règlement des différends. Cela encouragera les sociétés pétrolières et minières de même que les gouvernements à travailler en partenariat avec les premières nations et les autres utilisateurs des terres pour le bien de toutes les parties intéressées.

L'office n'entendra même pas un différend s'il n'est pas convaincu que les parties en cause se sont vraiment efforcées d'en arriver à une entente. Les offices provinciaux ont non seulement réduit les coûts pour toutes les parties, mais aussi permis de résoudre les différends plus vite que les tribunaux n'auraient pu le faire, ce qui a aidé à prévenir des délais longs et coûteux dans l'exploitation des ressources.

Le ministre conviendrait certainement que le gouvernement du Canada, les premières nations du Yukon, les industries minières et pétrolières et le gouvernement territorial seraient heureux que l'Office des droits de surface du Yukon ne se réunisse jamais. Autrement dit, qu'il n'y ait jamais de différends à résoudre. Mais notre monde n'est pas parfait, et l'on ne peut pas compter que tout se règle tout seul. Des différends sont à prévoir entre les parties, chacune ayant des préoccupations raisonnables et légitimes.

Pour assurer un bon gouvernement, nous devons être prêts à régler les problèmes lorsqu'ils surgissent. C'est pourquoi il est important de prévoir dès maintenant un mécanisme de règlement des différends sur les droits de surface au Yukon.

J'ai bon espoir que l'office des droits de surface que le projet de loi C–55 mettra en place sera un moyen efficace. Il agira de façon juste et responsable pour veiller à ce que le développement économique au Yukon se fasse conformément à l'accord–cadre final. Il protégera également les droits existants, y compris les droits miniers des tiers dans la zone concernée.

• (1240)

Permettez–moi de rappeler aux députés que les premières nations du Yukon n'ont jamais résisté au développement. Elles ont simplement dit qu'elles voulaient avoir leur mot à dire sur les modalités de l'exploitation des ressources. Comme propriétaires des terres, elles auront voix au chapitre. Comme 50 p. 100 des membres de l'office seront nommés par les premières nations, celles–ci auront part aux décisions importantes qu'il faudra prendre.

En outre, les droits des tiers ou des propriétaires de terres non désignées sont reconnus dans ce projet de loi et l'entente–cadre définitive. La nécessité de cet organisme a été clairement énoncée dans l'entente–cadre définitive. Il ne fait que remplacer les fonctionnaires ou tribunaux maintenant désignés dans la loi sur les mines comme organisme de règlement des différends.

Je tiens à donner l'assurance à la Chambre que la mise sur pied de l'Office des droits de surface du Yukon se fera d'une manière responsable sur le plan financier et qu'elle répondra aux besoins de la population du Yukon et du Canada. Certes, l'établissement de tout organisme de l'État entraîne des coûts, mais on peut les réduire au minimum grâce à une planification et à une gestion prudentes. La taille et le personnel de l'Office des droits de surface du Yukon seront maintenus au strict minimum et ses décisions seront expéditives.

Le projet de loi C–55 atteindra certains objectifs très précis, mais il est important que la Chambre se penche sur ses conséquences globales. Pour commencer, il est fondamental de comprendre que sans le projet de loi C–55 on ne pourra régler les revendications territoriales au Yukon.

Encore une fois, nos efforts pour satisfaire les revendications légitimes des premières nations du Yukon seront entravés. Une autre génération d'Indiens du Yukon risque de devoir recommencer à zéro pour négocier une entente à laquelle les parties sont déjà parvenues. Des occasions de développement économique vitales seront perdues. Nous ne pouvons pas permettre une telle issue. Le gouvernement du Canada a pris des engagements dans l'entente–cadre définitive de 1993, y compris celui de créer un office des droits de surface, et nous devons respecter ces engagements.

Je voudrais rappeler aux députés le débat qui a eu lieu à la Chambre il y a quatre mois et qui s'est conclu par la reconnaissance que l'entente–cadre était solide et qu'elle profiterait à tous les habitants du Yukon. En garantissant une base territoriale sûre, les règlements des revendications territoriales permettent aux premières nations du Yukon de se construire un avenir meilleur. Le gouvernement et tous les habitants du Yukon profiteront de l'activité économique accrue et du renforcement du développement politique du territoire.

En plus de se voir confirmer la propriété de vastes terres, les premières nations du Yukon auront droit à une indemnité financière non négligeable. Cette indemnité est essentielle à la prospérité future des premières nations du Yukon. Elle leur procurera les ressources financières nécessaires pour créer des emplois dans leurs collectivités, fournir des services et, de façon généra-

le, relever le niveau de vie des Indiens du Yukon. Ces réalisations profiteront à tous les habitants du Yukon et à tous les Canadiens.

Il s'agit bien plus que de la simple création d'un nouveau régime pour les droits de surface. L'enjeu est la croissance économique du Yukon aussi bien que son développement politique et administratif. Est également en jeu l'esprit de partenariat, de confiance et de réalisation mutuelle que le gouvernement s'efforce d'établir dans ses relations avec les premières nations du Yukon et d'ailleurs. L'avenir même des premières nations du Yukon est en jeu. Ces dernières attendent depuis trop longtemps pour faire entendre leurs voix et obtenir qu'on réponde à leurs préoccupations.

Cela étant dit, j'exhorte les députés à voir plus loin que les complexités juridiques et procédurales de ce projet de loi, si importantes soient-elles. Je presse les députés d'adopter un point de vue plus large, de reconnaître que l'Office des droits de surface du Yukon est essentiel au processus de règlement des revendications territoriales. Je leur rappellerai que tous les habitants du Yukon et tous les Canadiens s'attendent à ce que nous parvenions au règlement des revendications territoriales.

C'est le temps d'aller de l'avant, de jeter les bases d'un avenir meilleur pour toute la population du Yukon. À cette fin, je presse les députés d'appuyer le projet de loi C-55 pour qu'il soit étudié le plus vite possible à l'autre endroit. C'est la seule chose responsable à faire pour garantir que la mise en oeuvre des règlements des revendications territoriales et des ententes définitives sur l'autonomie gouvernementale se fasse sans tarder.

• (1245)

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, dans ses observations préliminaires, le député qui vient de prendre la parole a fait des déclarations concernant les préoccupations du Parti réformiste quant à la capacité du Conseil des Indiens du Yukon de désigner leurs représentants à l'office en question.

Or, nous ne nous faisons pas de souci quant à la capacité du conseil de nommer des représentants. Ce qui nous inquiète, comme en fait foi mon discours, c'est que cela puisse donner lieu à du favoritisme de la part du ministre, à des dissensions et à des guerres de territoire.

Permettez-moi une mise au point: rien dans le compte rendu ne laisse entendre que nous approuvons de quelque façon que ce soit ces déclarations.

M. Anawak: Monsieur le Président, j'ai clairement entendu le député affirmer que la participation de 50 p. 100 du Conseil des Indiens du Yukon à l'Office des droits de surface du Yukon pouvait donner prise à quelque comportement racial. Voilà pourquoi j'ai fait ces observations. À mes yeux, ces propos mettaient en doute la capacité du conseil de traiter des problèmes qu'il pourrait éprouver au sein de l'Office des droits de surface, de protéger les intérêts de tous les habitants du Yukon.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député ainsi que sa réponse à la question de mon collègue.

Nous cherchons les 10 meilleurs habitants du Yukon à pouvoir s'occuper de ces affaires. Il n'y a absolument pas lieu d'y voir une question raciale de notre part. Je voudrais convaincre le député d'en face à ce sujet.

M. Anawak: Monsieur le Président, je suis convaincu qu'on trouvera dans les «bleus» le mot «racial». C'est pour cette raison que j'ai dit que c'était une remarque déplacée.

Soit, nous cherchons les 10 meilleures personnes ou les meilleures personnes que le Conseil des Indiens du Yukon peut proposer pour régler les différends. Et je serais honoré si les membres de l'Office des droits de surface étaient tous des Indiens du Yukon. Ils seraient probablement plus compétents que n'importe qui dans ce pays pour régler les différends qui surgiront.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens à regret aujourd'hui, car je dois m'opposer au projet de loi C-55.

Ce projet de loi est tributaire des projets de loi C-33 et C-34 débattus avant l'ajournement d'été et adoptés malgré la ferme opposition de nombreux Canadiens bien informés, notamment celle du caucus réformiste.

On me dit que les projets de loi C-33 et C-34 ne pourront entrer en vigueur qu'une fois le projet de loi C-55 adopté. J'aimerais pouvoir appuyer ces trois projets, car je crois que les autochtones du Canada devraient effectivement progresser vers l'autonomie et prendre en main leur propre avenir. Malheureusement, je ne peux le faire à cause de certains éléments qui me préoccupent.

J'amorcerai toutefois mes commentaires en relevant des aspects positifs. Premièrement, puisque le transport pose problème dans le Nord durant une bonne partie de l'année, je suis heureux de la disposition qui permet aux membres de l'office de participer aux réunions par téléphone.

Deuxièmement, il est bien que l'office ne puisse intervenir que dans les dossiers qui lui sont soumis par d'autres intervenants et qu'il ne puisse pas s'immiscer, bon gré mal gré, dans les négociations où les parties arrivent à s'entendre par elles-mêmes.

Troisièmement, étant donné que les retards dans les décisions peuvent entraîner de véritables difficultés, du fait que les saisons de prospection et d'exploitation minières sont très courtes au nord du 60^{e} parallèle, l'article 27 me réjouit particulièrement. Il porte que:

> Dans la mesure où l'équité et les circonstances le permettent, les demandes présentées à l'office sont instruites avec célérité et sans formalisme.

• (1250)

Quatrièmement, devant le cauchemar administratif qu'allaient probablement entraîner les projets de loi C-33 et C-34, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a au moins consulté publiquement et largement les groupes intéressés et la population du Yukon en général pour déterminer quelle serait la meilleure façon de résoudre les conflits d'intérêts prévus grâce à la nouvelle mesure législative proposée dans le projet de loi C-55.

Si j'ai bien compris, il y a 16 mois, une ébauche du projet de loi a été transmise à 11 groupes d'intérêts, dont la Yukon Chamber of Mines, la Klondike Placer Miners Association, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et deux groupes représentant les trappeurs et les pourvoyeurs du Yukon. En plus de passer des annonces publicitaires dans les journaux locaux, le gouvernement a apparemment déployé des efforts sincères pour faire participer toutes les parties directement visées à la discussion, ce qui est tout à fait louable.

Cependant, je crois également qu'il m'incombe, en tant que membre de l'opposition, de signaler les lacunes de cette mesure législative et de préciser que je crois fermement qu'aucun groupe autochtone ne devrait se voir accorder des droits à l'autonomie gouvernementale supérieurs à ceux des gouvernements municipaux. La superficie des terres visée par le projet de loi C–55, ainsi que la richesse des ressources naturelles en cause font que cette entente déborde largement le cadre d'un gouvernement de type municipal.

J'espère que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien écoutera ce que nous avons à dire et améliorera tout le processus en ce qui concerne les initiatives du gouvernement fédéral qui compteront parmi les mesures aux conséquences les plus importantes et les plus durables jamais prises par le gouvernement canadien. En effet, ces accords sur le règlement des revendications territoriales et ces mécanismes de règlement des différends constitueront, sans aucun doute, un précédent pour tout le processus de règlement des revendications territoriales des autochtones encore en souffrance, surtout en Colombie–Britannique.

De plus, ces accords lient les contribuables canadiens pour de très nombreuses années. Si l'on inclut toutes les listes et tous les guides nécessaires pour trouver des sujets particuliers, cette dernière mesure législative, le projet de loi C–55, comporte quelque 64 pages qui essaient de nous sortir du pétrin dans lequel on s'est mis en décidant de céder aux premières nations la compétence sur des milliers et des milliers de milles carrés de territoire au Yukon.

J'ai une très grande admiration et beaucoup de sympathie pour les peuples autochtones. En outre, étant donné qu'ils ont démontré qu'ils étaient prêts à administrer eux–mêmes leurs propres affaires, je suis tout à fait d'accord pour qu'on démantèle le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'on cède ces droits aux autochtones eux–mêmes.

Je crois dans l'égalité de tous les Canadiens et dans la nécessité de n'accorder de statut spécial à personne. Je pense également que nous devons bien nous assurer, dans le cadre d'une mesure législative de ce genre, de ne pas créer le type même de réserves et de systèmes partiaux basés sur la race que le gouvernement et les gens de l'Afrique du Sud essaient depuis des générations de faire disparaître de leur pays.

Ainsi, je suis persuadé qu'il faut mettre dès maintenant un terme à toute initiative fédérale qui, d'une façon ou d'une autre, diverge de la façon dont le gouvernement fédéral traite tous les autres Canadiens. En adoptant des mesures comme le projet de loi C–55, il s'agit de laisser aux autochtones eux–mêmes, de façon raisonnable et efficiente, le soin d'administrer leurs propres affaires.

Cependant, ces trois mesures législatives vont bien au–delà de ce que je considère être raisonnable et efficient. Ces mesures législatives continuent d'accorder des responsabilités spéciales aux premières nations du Yukon, y compris d'importantes subventions en espèces, et créent des zones d'habitation et des droits distincts fondés uniquement sur la race.

Parallèlement, elles accordent presque tous les droits et toutes les responsabilités d'une nation moderne, à part entière, à ces groupes dont la population totale s'élève à environ 7 300 habitants divisés en 14 bandes et dispersés sur l'une des terres les moins peuplées de notre planète.

Même les plus petites villes du Canada ont des populations plus importantes que la population totale de ces groupes auxquels on veut aujourd'hui accorder le statut de nation. Tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques de leurs administrations municipales savent qu'il n'est pas toujours facile pour des villes comme Vernon ou Salmon Arm, dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap, d'avoir le personnel et d'offrir les services que les gens demandent.

• (1255)

C'est vraiment ridicule. Il est insensé d'accorder autant de responsabilités à si peu de gens. Cela ne pourra fonctionner que si tous les contribuables canadiens apportent, en permanence, un appui financier. Le projet de loi C–55 demande tout simplement que l'on appuie une administration qui ne pourrait pas fonctionner autrement.

Le projet de loi C–55 crée un organisme qui réglera les différends sur l'utilisation des terres qui ne manqueront pas de survenir à cause de la décision du gouvernement de transférer à ces 7 300 autochtones du Yukon la responsabilité de gérer, d'administrer, de contrôler et de protéger environ 16 000 milles carrés de terres, ce qui équivaut à environ 75 p. 100 de la superficie de la Nouvelle–Écosse.

Cela comprend les ressources naturelles, les entreprises, la délivrance des licences professionnelles et commerciales, la responsabilité de toutes les constructions, le zonage et l'aménagement des terres, la planification et les installations sanitaires, l'exploitation et l'utilisation des véhicules, la prévention de la pollution et la protection de l'environnement du Yukon qui est extrêmement sensible.

Nous savons tous que le gouvernement libéral aime se vanter du nombre d'emplois que les citoyens et les entrepreneurs, au Canada, ont réussi à créer depuis les élections de 1993 malgré la réglementation exagérée, la mauvaise gestion et les surtaxes du gouvernement fédéral.

Nul doute que certains de ces emplois ont été créés directement par le gouvernement. Il semble apparent que les règlements des revendications territoriales autochtones contribueront grandement à la création d'emplois, car il y aura des postes d'administration pour quiconque ne sera pas en train de témoigner lors des nombreux différends susceptibles de découler du changement de statut de cette parcelle de terre, dont la superficie est équivalente, comme je l'ai mentionné plus tôt, à environ les trois quarts de celle de la Nouvelle–Écosse, une terre qu'on divise maintenant en terre désignée de catégorie A, terre désignée de catégorie B ou terre désignée en fief simple.

Le projet de loi C–55 a pour objet principal de créer un groupe quelconque qui aura le pouvoir et les ressources nécessaires pour régler les nombreux différends qui surgiront lorsque des mineurs, des trappeurs, des guides de chasse de gros gibier et bien des Canadiens ordinaires se rendront subitement compte que des secteurs où ils croyaient autrefois avoir le droit légal de gagner leur vie ont été remis aux premières nations par le gouvernement fédéral ou territorial.

Cet organisme de règlement des différends, qui doit se nommer l'Office des droits de surface du Yukon, est composé d'un président et de deux à 10 membres, dont la majorité sont des résidents du Yukon, et la moitié sont nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon.

Je remarque que ni le fait d'être membre des premières nations du Yukon ou d'avoir des intérêts dans leurs terres ne sera considéré comme motif d'exclusion. Je crains donc que cet Office des droits de surface du Yukon ne devienne un nid douillet pour les petits copains du gouvernement.

À mon avis, dans tous les groupes gouvernementaux, il est important d'éviter même l'apparence de conflits d'intérêts. J'espère donc que tous les intéressés accorderont une attention particulière à cet aspect.

À partir de la page 33 du projet de loi, on traite des différends concernant les droits miniers sur les terres non désignées. Je mets en doute la logique de cette mesure, dont de nombreux aspects sont fondés uniquement sur la race, mais qui par ailleurs confère une autorité à l'égard des terres non autochtones à un office dont la moitié des membres sont des autochtones.

En outre, étant donné la grande diversité des lois concernées, notamment la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, il semble que l'Office des droits de surface du Yukon devra trouver des moyens perfectionnés pour évaluer les diverses revendications, car le projet de loi C–55 ne contient à peu près rien à cet égard.

Quels principes l'office devra–t–il appliquer dans le règlement des différends? Le moment du dépôt d'une revendication est–il important? Depuis combien de temps une personne doit–elle avoir déposé une revendication de droit minier pour que les autochtones la reconnaissent? Combien de redevances les bandes pourront–elles exiger des promoteurs de projets d'exploitation de ressources minières? Quel genre d'offices de protection de l'environnement seront nécessaires? Quel pourcentage des fonds des bandes pourra être affecté à l'exploitation d'une mine où des autochtones seraient employés?

Je suis sûr que nous souhaitons tous que les chefs et les conseils de bande du Yukon agissent de façon tout à fait responsable et démocratique envers les membres des bandes locales. Où les responsabilités de l'office à l'égard des autochtones et des non–autochtones sont–elles énoncées? Le projet de loi C–55 oblige l'office à présenter un rapport annuel, mais il ne précise pas, en cas de conflits mettant en cause les meilleurs intérêts des autochtones, quels intérêts prévaudront. De tels conflits ne risquent–ils pas de durer des années?

• (1300)

Enfin, j'ai constaté avec un certain étonnement que le projet de loi confère à l'office un pouvoir discrétionnaire qui lui permet d'effectuer l'adjudication d'une partie ou de la totalité des coûts des audiences qu'il tient. Il est bien de prescrire que les audiences doivent se tenir sur des terres autochtones chaque fois que cela est possible, et qu'elles doivent se dérouler le plus rapidement et le plus simplement possible.

L'expérience nous a cependant appris que des audiences portant sur des conflits d'intérêts graves mettant en cause les revendications territoriales des autochtones peuvent s'étirer sur des années, au plus grand plaisir des avocats et autres parties intéressées de l'élite autochtone. Le projet de loi ne prévoit, par exemple, aucune limite quant au nombre de conseillers juridiques ou autres soi–disant experts auxquels l'une ou l'autre des parties à un conflit pourrait faire appel. C'est pourquoi je crains que nous ne soyons encore une fois en train d'engager les contribuables à signer un chèque en blanc.

Certaines personnes affirment que la plupart des différends surviendront et seront réglés peu après l'entrée en vigueur des projets de loi C–33 et C–34. Je crains cependant qu'à mesure que la population augmentera et que les ressources de la planète iront en se raréfiant au cours du prochain siècle, la population canadienne et les premières nations du Yukon ne soient prises dans des disputes administratives pratiquement sans fin au sujet des droits de surface dans le nord du Canada.

J'espère sincèrement que le projet de loi C–55 offre un cadre approprié au règlement des différends de ce genre. Je ne vois cependant aucune indication qui me permette d'être raisonnablement certain que le projet de loi C–55 assurera le respect de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans l'intérêt de toute la population canadienne, y compris celle des provinces et des futures générations. C'est pourquoi je demande à la Chambre de rejeter le projet de loi.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si je peux poser une question au député. Dans son intervention il a utilisé souvent le mot «native», pour désigner les peuples autochtones.

Le député pourrait–il élaborer un peu sur son sentiment à l'égard de la façon dont ont été traités les autochtones du Yukon au cours des années et pourrait–il nous dire s'il reconnaît que les peuples autochtones, le Conseil des Indiens du Yukon et d'autres groupes méritent un traitement particulier du fait qu'ils étaient là bien avant l'arrivée du reste de la population du Yukon?

M. Stinson: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Tout d'abord, je regrette qu'il ait été offusqué par l'utilisation répétée du mot «native». C'est un terme que j'emploie également à mon endroit ou pour désigner mes collègues nés dans ce pays, parce que nous sommes tous des «native Canadians», c'est–à–dire des Canadiens de naissance. Je peux comprendre l'objection du député, vu l'usage qui est fait du terme.

Je reconnais que, par le passé, la population autochtone du Yukon n'a pas été particulièrement bien traitée par la population blanche. Il y avait des injustices. Cependant, il ne faut pas qu'une injustice en remplace une autre. Cette fois, nous devons faire les choses correctement. C'est maintenant que nous avons l'occasion de faire des choses qui, espérons–le, resteront valables dans les siècles à venir.

Ce que nous voulons, et ce que je veux personnellement, c'est que nous fassions les choses bien la première fois, pour que nous puissions aller de l'avant et non continuer à recourir aux tribunaux ou à se heurter encore aux mêmes problèmes dans 100 ou 200 ans.

Nous avons des responsabilités à l'égard de la population canadienne et de l'avenir du Canada dans son ensemble. Essayons de faire les choses bien cette fois, au lieu de les faire comme par le passé. J'espère que cela répond à la question du député.

• (1305)

M. Elijah Harper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler du projet de loi C–55, Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon.

Auparavant, je voudrais faire certains commentaires de nature générale sur la façon dont cette mesure législative est arrivée à voir le jour. Nous avons déjà été saisis de deux projets de loi concernant le Yukon, l'un sur le règlement des revendications territoriales, l'autre sur l'autonomie gouvernementale. Je suis quelque peu troublé de constater que le député qui vient de prendre la parole ne comprend pas la relation des premières nations avec le reste du pays. Il m'arrive souvent de penser que c'est ce genre d'ignorance qui induit le public en erreur. Je ne blâme pas le député. Je pense qu'il ne connaît tout simplement pas la question, qu'il n'est pas au courant.

J'ai toujours dit que la première chose à faire dans ce pays était de régler les problèmes avec les premiers peuples, les premières nations du Canada. Après tout, ce sont les premières nations qui ont accueilli un grand nombre des colons venus s'installer dans ce pays, dont on retrouve aujourd'hui certains descendants à la Chambre.

C'est grâce à la générosité des peuples des premières nations qu'un grand nombre de Canadiens ont pu tirer parti des terres et des ressources de ce pays. Il y a encore dans de nombreuses régions du Canada des revendications territoriales qui n'ont pas été réglées avec les premières nations.

Au Manitoba, ma région, il existe des traités qui ont été signés il y a longtemps. Par contre, il n'en existe pas dans certaines régions de la Colombie–Britannique, dans les territoires et au Yukon. En fait, l'accord sur le règlement de la revendication territoriale que nous venons de conclure est l'aboutissement d'une question qui devait être réglée avec les peuples des premières nations du Canada. C'est un traité adapté aux temps modernes, qui assure aux premières nations les moyens dont elles ont besoin pour leur autosuffisance et leur autonomie gouvernementale.

Comme le député l'a dit, les Canadiens doivent être informés des engagements pris par le gouvernement fédéral envers les premières nations. Nous devons, à mon avis, examiner les promesses faites à ce pays par les premières nations qui, dans le cadre de traités, ont convenu de partager les terres et les ressources avec le reste du pays.

Les premières nations ne le nient pas. Elles ne se posent pas la question: «Pourquoi prenons–nous des engagements envers les autres?» Elles n'hésitent nullement à lier nos générations futures de sorte que nous puissions partager nos terres et nos ressources avec les nouveaux venus. En fait, cet engagement, ces promesses sont éternels. Les traités disent qu'aussi lontemps que brillera le soleil, aussi longtemps que poussera l'herbe, aussi longtemps que couleront les rivières, nous tiendrons parole. Nous attendons des gouvernements qu'ils fassent preuve de la même compréhension à l'égard de notre peuple.

• (1310)

Comme l'a dit le député, qu'est–ce que le gouvernement promet aux premières nations de ce pays? Cela fait plus d'un siècle que nous attendons que ces questions soient réglées. Nous avons des premières nations au Yukon qui attendent depuis très longtemps le règlement de leurs revendications.

Pendant toutes ces années, les gouvernements ont exploité les ressources du Yukon. Les Canadiens en ont bénéficié, mais d'un bout à l'autre du pays, il y a encore des premières nations qui n'ont même pas le minimum nécessaire pour vivre, comme un logement, ce que de nombreux Canadiens trouvent tout naturel d'avoir.

En tant que membre des premières nations, cela fait très longtemps que j'essaye d'éduquer le grand public, de le sensibiliser à ces questions et de lui faire comprendre la grande générosité des premières nations. Il est intéressant d'entendre certains députés d'en face dire que le règlement de ces revendications se fait au détriment des Canadiens ordinaires. J'espère qu'ils comprendront qu'il n'en est rien.

Si le gouvernement devait comptabiliser les recettes que lui procurent depuis un siècle les territoires et les ressources que les premières nations ont bien voulu partager avec le reste du pays, il arriverait à des milliards de dollars. Si les premières nations pouvaient obtenir ne serait–ce qu'un infime pourcentage de ces sommes, elles n'auraient pas besoin de compter sur la charité des gouvernements. Il arrive souvent qu'elles soient obligées de demander l'aide de ces derniers. C'est souvent une expérience humiliante car cela donne l'impression que nous sommes des mendiants en quête d'une aumône.

La vérité, c'est que les autochtones, les premières nations, ont déjà tellement donné sans recevoir grand–chose en retour qu'il est grand temps que les gouvernements honorent leurs obligations à l'égard des premières nations de ce pays. Nous ne demandons ni plus ni moins que cela. Nous demandons que les gouvernements tiennent leurs promesses.

• (1315)

L'autre question dont je veux discuter, c'est l'interprétation que fait le député de l'autonomie gouvernementale. Le député a dit qu'un gouvernement autonome ne devrait pas avoir plus de pouvoirs qu'une municipalité. C'est encore quelque chose qu'il comprend mal. Dans notre pays, ce sont la reine et ses représentants, c'est–à–dire le pays souverain qu'était l'Angleterre, qui a conclu des traités avec les premières nations du Canada. Par conséquent, une nation a conclu une entente avec un groupe de personnes de notre pays, et ce groupe a certainement plus

d'importance qu'une municipalité. Il s'agit des premières nations de notre pays.

Le processus de négociation de traités est un droit qui revient aux peuples autochtones, aux premières nations, depuis des millénaires. Le processus de négociation d'un traité ne fait que confirmer et reconnaître que les premières nations pratiquent l'autonomie gouvernementale depuis très longtemps. C'est là quelque chose que les Canadiens et les gouvernements de notre pays doivent bien comprendre.

Nous avons une relation spéciale et unique avec le Canada. En utilisant le mot spécial, je ne veux pas dire que nous sommes meilleurs que d'autres, mais aucun autre groupe habitant le Canada n'a, avec les gouvernements, une relation comme celle qu'entretiennent les premières nations.

En signant des traités, nous avons conclu des ententes avec un autre gouvernement, d'une manière que nous comprenons bien. Nous avons été très conciliants avec les autres gouvernements du Canada et avec l'ensemble des Canadiens. Il est temps pour nous de tirer profit des ressources que nous offrent les terres dont autrefois nous étions les maîtres.

Je suis très heureux d'exprimer mon appui à cette mesure législative qui mérite le soutien des députés des deux côtés de la Chambre. Les gens du Yukon sont presque unanimes à dire qu'il est temps d'aller de l'avant avec le règlement de la revendication territoriale des Indiens du Yukon. Le projet de loi C–55 est la dernière pièce de la base législative nécessaire.

Les députés savent bien que l'entente–cadre conclue avec les Indiens du Yukon se préparait depuis 21 ans. Certains qui n'étaient même pas nés à l'amorce des négociations ont maintenant fondé une famille. Avec l'adoption du projet de loi C–55 par le Parlement, ces familles pourront commencer à jouir des avantages de cette entente, y compris des avantages financiers.

Ce règlement de revendication ne fera rien de moins qu'assurer un avenir juste et prospère aux enfants des Indiens du Yukon. Reconnaissant également la valeur des aînés des premières nations pour leur persévérance, leur patience et leur sagesse, ce règlement leur assure une compensation pour les nombreuses années difficiles qu'ils ont connues.

Ce règlement donne aux Indiens du Yukon de tout âge une chance de reprendre à neuf, dans un nouveau partenariat avec les gouvernements, la gestion des terres et des ressources du Yukon.

Les députés savent aussi que l'accord général définitif a été ratifié par toutes les parties intéressées, soit les gouvernements fédéral et territorial, les premières nations du Yukon, la communauté des affaires et les habitants non autochtones du Yukon.

Tous les intéressés ont appuyé cet accord parce qu'il doit apporter au Yukon une certitude concernant les titres de propriété et les droits. Cette certitude est indispensable pour que les projets de développement minier et énergétique se réalisent, créent des emplois et ouvrent des possibilités de revenu et de commerce à tous les habitants du Yukon.

• (1320)

Nous devons reconnaître ouvertement cet appui en adoptant le projet de loi C–55 sans délai à la Chambre des communes. Il serait insensé et irresponsable d'agir autrement, sans compter que cela réduirait la crédibilité de l'État auprès des premières nations, des habitants du Nord et de tous les Canadiens.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui met en place une nouvelle structure des droits de surface et un office des droits de surface pour le Yukon. L'établissement de cet office est au coeur de l'accord général définitif et traduit donc un engagement pris par le gouvernement canadien envers tous les habitants du Yukon.

Une chose ressort nettement de ce projet de loi et c'est l'étendue du processus de négociation qui a été réalisé depuis sa présentation à la Chambre des communes. Pendant que les lignes directrices du projet de loi C–55 étaient en voie d'élaboration, les fonctionnaires fédéraux ont mené une vaste consultation auprès de la population en général et des groupes intéressés du Yukon.

Cette consultation a eu lieu à plusieurs reprises concernant le libellé et le contenu de la mesure législative. Plusieurs groupes représentant l'industrie minière ont participé au processus de rédaction législative, dont la Yukon Chamber of Mines, la Klondike Placer Miners Association, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et l'Association minière du Canada.

Les intérêts de l'industrie pétrolière, qui a aussi un enjeu important dans la question des droits de surface, ont été bien défendus par l'Association canadienne des producteurs pétroliers. L'administration territoriale du Yukon a exprimé son opinion, de même que le Conseil des Indiens du Yukon, diverses premières nations du Yukon et le Conseil tribal des Gwich'in.

Pour obtenir l'avis des intéressés, on a envoyé le projet de lignes directrices aux principaux groupes d'intérêts, y compris la Yukon Trappers Association et la Yukon Outfitters Association. On a également fait paraître un avis dans les journaux du Yukon pour informer la population qu'elle pouvait obtenir copie des lignes directrices.

Les consultations sur le tout premier avant–projet de loi ont commencé au mois de juin 1993, il y a donc 15 mois, lorsqu'une première ébauche du projet de loi a été envoyée à tous les groupes d'intérêts. Plus tard au mois de juin, tous ces groupes ont été convoqués à une réunion à Whitehorse. Les autres parties du projet de loi ont été remises aux groupes aux mois d'octobre et de février. Par la suite, on a tenu d'autres réunions avec le Conseil des Indiens du Yukon et les gouvernements territoriaux à Vancouver, au mois de mars, et avec d'autres groupes d'intérêts à Whitehorse, au mois d'avril.

À la lumière des observations recueillies au cours de ces réunions et par d'autres moyens, une nouvelle partie devant s'ajouter au projet de loi a été rédigée et diffusée en juin dernier. Aux mois de juillet, d'août et de septembre, les différents inter-

venants ont participé à d'autres réunions et proposé de nouvelles modifications au projet de loi.

Je n'ai pas l'intention ici de décrire en détail toutes les réunions qui ont porté sur le projet de loi C–55, mais il est important que la Chambre comprenne bien que le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour recueillir l'avis des intervenants qui seront touchés par la création d'un nouvel organisme chargé de statuer sur les droits de surface au Yukon.

La plupart des préoccupations ont été prises en considération, mais il a fallu faire certains compromis. Le projet de loi est conforme aux dispositions de l'accord sur les revendications territoriales et avantageux pour tous les habitants du Yukon, puisqu'il leur offre une forme de gouvernement transparent, accessible et sensible à leurs besoins.

Les députés auraient du mal à trouver un groupe d'intervenants importants du Yukon qui s'oppose aux principes sous–jacents de ce projet de loi. Les divers groupes ne sont peut–être pas d'accord sur tous les plans, mais ils reconnaissent la nécessité de mettre sur pied un organisme territorial qui sera chargé de statuer sur les droits de surface et de veiller sur un régime stable, équitable et responsable.

Je crois que nous devons profiter de l'occasion qui nous est offerte pour mettre sur pied ce régime. Je le répète, non seulement le report de la création de cet organisme est inutile, mais il mettra en péril la mise en oeuvre des accords finaux négociés avec les premières nations du Yukon.

Je me permets de rappeler aux députés que de tels accords ont déjà été conclus avec quatre premières nations du Yukon: la première nation des Gwitchin Vuntut, la première nation des. . .

• (1325)

Le vice–président: Le temps mis à la disposition du député est désormais expiré. Y a–t–il consentement unanime pour qu'il termine rapidement son allocution?

Des voix: D'accord.

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, je vais lire le reste du texte que j'ai préparé, c'est–à–dire quatre pages environ. Je vais m'efforcer de lire vite.

Je rappelle aux députés que quatre ententes de la sorte ont été conclues avec les premières nations du Yukon, à savoir, je le répète, les ententes intéressant la nation Gwitchin Vuntut, la nation Nacho Nyak Dun, les nations Champagne et Aishihik, et le Conseil des Tlingits de Teslin. Les négociations sur les ententes définitives avec les 10 autres premières nations dépendent de l'adoption et de la promulgation du présent projet de loi et de l'entrée en vigueur des lois sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon que les députés ont adoptées en juin dernier.

L'un des principaux objectifs des ententes sur le règlement des revendications territoriales est de déterminer avec certitude la propriété des terres et des ressources. On est en train de l'atteindre au Yukon et il en résultera de nombreux avantages économiques et sociaux pour les autochtones et pour les non–autochtones du Yukon.

De pair avec la détermination de la propriété vient la nécessité d'établir un régime précis d'accès aux terres privées et publiques. Ce système doit être sérieux et équitable pour tous les habitants du Yukon et il doit faire en sorte que les industries extractives du Yukon soient sur un pied d'égalité avec celles du reste du Canada.

J'ai bon espoir que le projet de loi C–55 va établir un tel régime au Yukon, qu'il va définir un ensemble de règles communes à tout le territoire. Tous les intervenants seront représentés au sein de l'organisme qui s'occupera des différends entre les détenteurs des droits de surface et ceux qui veulent avoir accès aux ressources souterraines.

L'Office des droits de surface évitera que ces différends soient portés devant les tribunaux. Comme mes collègues l'ont déjà fait remarquer, les services de l'office seront beaucoup moins coûteux que les recours devant les tribunaux.

L'Office des droits de surface sera un organisme très important au Yukon. Grâce à lui, les sociétés minières et d'autres entreprises pourront exercer leur droit légitime d'accès aux terrains privés de même qu'aux terrains de l'État. Ainsi, des projets d'exploitation des ressources retardés pendant de nombreuses années pourront aller de l'avant.

L'organisme verra aussi à ce que les indemnisations versées pour l'utilisation des terres soient justes et raisonnables. Cela est particulièrement important pour les premières nations qui détiendront les droits de surface sur de vastes régions où les droits d'exploitation du sous–sol ont déjà été accordés.

En outre, le mandat de l'Office des droits de surface prévoit que celui–ci devra faire respecter tous les droits d'accès de la population et du gouvernement aux terres visées par des règlements de revendications territoriales.

Toutefois, les détenteurs de ces droits d'accès ne doivent pas modifier de façon marquée le tracé des routes existantes sans obtenir au préalable l'autorisation des premières nations touchées. Il faudra également obtenir le consentement des premières nations pour construire de nouvelles routes d'accès sur les terres désignées.

La Chambre a de nombreuses bonnes raisons d'appuyer le projet de loi C–55 et, en réfléchissant à ces raisons, les députés ne doivent pas non plus oublier que, au départ, il fait suite à un engagement que le gouvernement du Canada a pris envers les premières nations et tous les autres habitants du Yukon.

Il s'agit de régler les revendications territoriales des premières nations du Yukon en se fondant sur l'entente–cadre définitive et la création de l'office fait partie intégrante du règlement de ces revendications.

La volonté du gouvernement de régler les revendications territoriales en suspens a été clairement énoncée dans le livre rouge et nous avons l'intention de ne laisser passer aucune occasion de travailler en ce sens.

Nous avons accompli de grands progrès au cours de l'année écoulée et nous avons réussi à prendre un certain rythme. Plus récemment, nous avons conclu une entente finale avec le Sahtu, les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie. Les négociations d'autres revendications territoriales se déroulent bien.

En réglant ces revendications de façon juste et responsable, le gouvernement réglera des différends qui existent depuis longtemps avec les premières nations et contribuera à instaurer des relations harmonieuses entre les autochtones et les non–autochtones.

J'exhorte les députés à participer activement à l'instauration de ces bonnes relations en appuyant le projet de loi C–55 à l'étape de la deuxième lecture.

• (1330)

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, le député de Churchill s'est attardé assez longuement à des questions qui ne sont pas directement liées au projet de loi C–55. Dans ses remarques, il a parlé d'un manque de compréhension de la part des députés de ce côté–ci de la Chambre. Le problème, c'est peut–être que nous comprenons trop bien la situation.

Le député parle de la générosité avec laquelle les autochtones ont cédé leur patrimoine et leurs ressources à nos ancêtres. C'est là, à mon avis, une fausse interprétation de l'histoire. Les autochtones ont perdu leur territoire et leurs ressources parce qu'ils se sont retrouvés devant un nombre écrasant de personnes qui possédaient une supériorité technologique.

Aucune personne saine d'esprit n'oserait dire que les règles du jeu étaient équitables. Les envahisseurs n'étaient pas contre la tromperie, la chicane et le vol, mais certaines tribus autochtones n'étaient pas des anges non plus. Cependant, ce sont là des choses du passé.

La question que je veux poser au député est simple et courte. Il s'est intégré depuis longtemps au reste de la société canadienne. Pourquoi continue–t–il à promouvoir l'idée que les autres autochtones du Canada ne devraient pas faire de même?

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, le député vient de confirmer à la Chambre ce que j'ai dit plus tôt, soit qu'il y a un manque flagrant de compréhension de sa part. C'est souvent cette forme d'ignorance qui contribue à induire la population en erreur.

Si le député connaissait bien les premières nations, il saurait que nous avons été très généreux. Il devrait examiner la signification exacte des traités. La majeure partie de ces documents ont été conçus par des représentants du gouvernement, dans certains cas par des prêtres qui ne comprenaient pas les autochtones.

Nous avons une histoire orale très riche. Pour nous, les traités voulaient dire que nous devions vivre côte à côte et nous respecter mutuellement, et non chercher à nous dominer l'un l'autre. C'était ça l'esprit des traités. Le député ne trouvera pas ce genre de choses dans les livres d'histoire. Cependant, s'il parlait à nos aînés, il verrait à quel point nous avons été généreux de partager nos terres et nos ressources avec son peuple.

Nous n'avons jamais été conquis. Nous avons choisi de conclure des traités avec votre gouvernement. Nous constatons aujourd'hui que beaucoup d'autochtones vivent dans la pauvreté, tandis que les autres Canadiens vivent dans de meilleures conditions de logement. Le niveau de vie au Canada est l'un des meilleurs dans le monde et fait l'envie de bien des pays, mais les membres des premières nations n'en jouissent pas.

Je le répète, nous demandons simplement que le gouvernement respecte sa parole telle que consignée dans les traités. Nous ne demandons rien de plus, rien de moins.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député de Churchill ne pourrait pas répliquer plus longuement à l'observation qu'on vient d'entendre, nous enjoignant à nous intégrer au reste de la société canadienne. Nous nous intégrons à la société canadienne quand nous entrons à la Chambre des communes et quand nous arrivons chaque matin au bureau, mais cela, comme on dit, c'est parce qu'à Rome, il faut vivre comme les Romains. Quand nous rentrons chez nous, c'est différent. Les gens ne viennent pas me parler en disant «M. Anawak», mais en disant «Allo, Jack».

Nous n'avons pas l'habitude de faire de distinctions entre les personnes, car nous nous respectons les uns les autres. Je me demande si le député ne pourrait pas en dire un peu plus long sur ce thème. Oui, nous nous intégrons au reste de la société canadienne. Mais en même temps, nous attachons beaucoup d'importance à notre culture et nous voulons la conserver à tout prix.

• (1335)

Je me rends bien compte que nous nous écartons du sujet, mais étant donné l'observation qu'a faite le député d'en face, je trouve approprié de dissiper tout malentendu sur ce que nous ressentons comme députés qui nous intégrons au reste de la société canadienne quand nous avons à le faire.

Le vice–président: Dans sa réponse, le député de Churchill pourra utiliser la minute et demie de débat qui reste s'il le désire.

M. Harper (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai décidé de participer à la vie politique canadienne parce que je voulais soulever de nombreuses questions.

Nous, les membres des premières nations, n'avons même pas été reconnus comme citoyens de ce pays pendant très longtemps. C'est en 1960 que nous avons obtenu pour la première fois le droit de vote, et au Québec, ce droit nous a été reconnu en 1969. Il y a donc beaucoup de lois concernant les premières nations qui ont été adoptées sans le plein consentement et l'entière participation des intéressés.

Il est difficile de débrouiller en si peu de temps toute l'histoire du pays et celle des politiques législatives depuis un siècle. En fait, j'ai été le premier Indien inscrit à se faire élire dans la province du Manitoba il y a 11 ou 12 ans. J'ai exercé la plupart de mes activités politiques à l'intérieur de la vie politique canadienne. Auparavant, j'ai été chef de bande.

J'ai eu pour ambition de participer à la vie politique canadienne afin que, grâce à ma participation, beaucoup d'autres Canadiens commencent à comprendre les membres des premières nations.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est plus ou moins 13 h 37, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PRÊTS D'ÉTUDES

M. Manning: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le savez certainement, depuis la présentation de la motion M–291, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants a été abrogée et remplacée par la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

Je demanderais le consentement unanime pour modifier la motion en remplaçant les mots «Loi fédérale sur les prêts aux étudiants » par « Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants».

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(Adoption de l'amendement.)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants de façon à y inclure un système de remboursement des prêts variant selon le revenu, afin de:

a) diminuer pour les contribuables le coût de l'éducation postsecondaire en réduisant la quantité et la valeur des prêts non remboursés, en imposant des intérêts composés plutôt que des intérêts simples sur les prêts non remboursés et en réduisant la quantité et la valeur des comptes de perception des prêts en question;

b) traiter avec plus d'équité et de souplesse les étudiants du postsecondaire en leur accordant pour le remboursement de leurs frais d'instruction des périodes plus longues établies selon un pourcentage fixe du revenu individuel;

c) veiller à ce que les maisons d'enseignement postsecondaire du Canada reçoivent les fonds dont elles ont besoin pour maintenir la haute qualité des services qu'elles assurent à l'heure actuelle.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour faire valoir le bien–fondé de cette motion. Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais donner une raison plus générale pour que le Parlement dans son ensemble—non seulement les réformistes ou les députés ministériels, mais tous les députés—lance un message d'espoir aux jeunes en appuyant cette proposition.

Tous les parlementaires et ceux qui appartiennent à la vieille génération ne se privent pas de souligner la valeur et l'importance de la jeune génération. Mais les gestes concrets sont plus éloquents que les mots. Or, c'est un message bien différent que traduisent les mesures prises par le Parlement et le gouvernement. Par exemple, les dépenses excessives chroniques et systématiques des gouvernements de notre génération ont fini par créer une lourde dette et une fiscalité qui ne l'est pas moins, et c'est ce que nous léguons à la jeune génération.

• (1340)

Il s'agit d'un héritage terrible, et, à moins que nous ne nous attaquions au problème, notre génération de politiques aura sur le bien–être de la génération montante un effet essentiellement négatif, et non pas constructif.

J'estime donc important que le Parlement et les dirigeants de notre pays proposent une solution valable aux jeunes, une solution qui, de par sa nature, leur montrera que nous sommes conscients de leur importance et de leur valeur pour l'avenir de notre pays et que nous sommes prêts à investir en eux et non pas seulement à leur transmettre nos dettes.

Durant la dernière campagne électorale fédérale, j'ai fait deux propositions au sujet de l'enseignement supérieur qui ont semblé susciter une réaction très positive chez les jeunes. J'ai tout d'abord proposé de donner aux étudiants un plus grand droit de regard sur les dépenses engagées au chapitre de l'éducation, en distribuant les paiements de transfert fédéraux au titre de l'éducation sous forme de bons d'échange non remboursables.

L'autre proposition qui a suscité d'excellentes réactions est celle dont il est fait état dans la mesure d'initiative parlementaire à l'étude. Il en est aussi fait mention dans le document de travail du gouvernement sur le développement des ressources humaines. Il s'agit d'un régime de remboursement des prêts en fonction du revenu.

Je tiens à signaler que, lors du débat national des chefs qui a eu lieu à Ottawa durant la campagne électorale et dans le cadre duquel les questions de l'auditoire étaient très restreintes, la seule question qu'un jeune a pu poser concernait ce que les étudiants pouvaient faire pour financer leurs études dans l'avenir, compte tenu des frais de scolarité et des coûts d'éducation plus élevés. Je crois que le régime de remboursement des prêts en fonction du revenu est la meilleure solution, en l'occurrence.

J'aimerais faire un bref survol de la situation actuelle. Nous savons tous que les étudiants ont besoin d'argent pour financer leurs études. Je le sais par expérience. Sandra et moi avons cinq enfants, dont trois sont d'âge à fréquenter l'université. Les principales sources de financement des étudiants sont le revenu qu'ils gagnent personnellement, de nombreux étudiants cumulant de nos jours deux emplois pendant leurs études pour essayer d'atteindre leur objectif; les fonds que les familles peuvent parfois fournir et qui sont souvent très limités dans bon nombre d'entre elles; les bourses d'étude qui sont habituellement accordées en fonction des résultats scolaires et d'autres critères; et enfin, les emprunts contractés.

À l'heure actuelle, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, anciennement appelée la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, est la principale mesure législative fédérale garantissant les prêts contractés par les étudiants. En vertu des dispositions de ce régime, le gouvernement garantit les prêts que consentent à des étudiants des prêteurs du secteur privé, notamment les banques, le coût du prêt étant subventionné par le gouvernement tant que l'étudiant poursuit des études à plein temps. L'étudiant commence habituellement à rembourser son prêt environ huit mois après avoir terminé ses études. S'il y a défaut de paiement, les prêteurs sont remboursés, et le prêt est

habituellement transmis à une agence de recouvrement embauchée à contrat par le gouvernement.

Le système actuel laisse principalement à désirer parce qu'il prévoit des fonds insuffisants pour les étudiants confrontés à des frais de scolarité et à des coûts d'éducation plus élevés et parce qu'un étudiant sur cinq finit par ne pas faire ses paiements pour rembourser son prêt.

Le Parti réformiste s'est demandé s'il n'existait pas une meilleure solution de rechange. Nous croyons que le régime de remboursement des prêts en fonction du revenu en est une. Comme c'est un titre à coucher dehors, je parlerai dorénavant du RPFR.

En gros, il s'agit d'un régime qui permet aux étudiants de rembourser leurs prêts sur une certaine période après l'obtention de leur diplôme, compte tenu de leur revenu annuel, la perception se faisant par l'entremise du régime d'impôt sur le revenu. Après l'obtention de son diplôme, un étudiant commencerait à rembourser son prêt selon sa capacité de paiement établie en fonction de ses revenus. Le montant exact qu'un ancien étudiant rembourserait chaque année varierait d'une année à l'autre en fonction de son revenu. Le montant fixé en proportion du revenu serait payé par l'entremise du régime fiscal. Si le revenu de l'étudiant n'atteint pas le montant minimal fixé, le paiement serait reporté au moment où le revenu de l'étudiant augmenterait.

Ce système de remboursement est fondé sur le relevé exact du revenu de l'étudiant après la fin de ses études supérieures. Comme il connaît en détail le revenu de l'étudiant de même que ces coordonnées grâce à la déclaration de revenus de ce dernier, Revenu Canada serait le percepteur chargé du recouvrement des prêts. Nous souscrivons à cette idée de remboursement des prêts en fonction du revenu pour trois raisons.

• (1345)

La première, c'est qu'elle permettrait de maintenir la qualité élevée de notre système d'éducation. Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer ces jours derniers, les pressions sur les finances publiques sont énormes. Les ressources sont de plus en plus limitées et le gouvernement fédéral comme les provinces se demandent comment refinancer l'éducation postsecondaire.

Les gouvernements contribuant de moins en moins au financement et les coûts augmentant sans cesse, la qualité de l'éducation baissera à moins que nous ne trouvions d'autres sources de revenus. Le manque d'équipement de laboratoire, la taille de plus en plus grande des classes et le contingentement des admissions ont pour cause directe la réduction de la contribution de l'État en raison de l'escalade des coûts de l'éducation.

Toute solution valable pour le problème de sous–financement de l'éducation supérieure doit reposer sur l'obtention de sources de financement non gouvernementales, y compris une augmentation des frais imposés aux étudiants, mais on ne peut pas augmenter les frais de scolarité et d'autres frais liés aux études sans rendre le coût des études universitaires encore plus prohibitif qu'il ne l'est présentement.

Si, toutefois, les étudiants peuvent rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu sur une plus longue période, au besoin, le fardeau d'une hausse des frais de scolarité serait supportable. Les prêteurs privés et le gouvernement fédéral seraient également en mesure de consentir davantage de prêts et des prêts d'un montant plus élevé à faible risque parce qu'ils seraient garantis par les revenus supérieurs futurs des diplômés et plus sûrs du fait des pouvoirs de perception de Revenu Canada.

La deuxième raison pour appuyer cette idée, c'est qu'elle assure une plus grande équité et une plus grande flexibilité aux étudiants. Le système actuel de prêts aux étudiants comporte de nombreuses lacunes, dont la plupart entraînent un taux élevé de cessation de paiement.

Les emprunteurs éventuels sont soumis aux traditionnels examens des moyens d'existence qui tiennent compte du revenu de leurs parents et de leurs partenaires. Les étudiants dont les parents sont relativement aisés n'ont souvent pas droit aux prêts étudiants, même s'ils ne reçoivent aucune aide de leurs parents. Quels que soient leur emploi et leur revenu, les étudiants sont tous obligés de payer leurs prêts au même rythme et au même taux, après les études.

Le nombre élevé de prêts non remboursés qui en découle produit deux effets négatifs. C'est, pour les emprunteurs irresponsables, une invitation à abuser du système, au détriment de ceux qui ont vraiment besoin de ces prêts. Et puis, il est plus difficile de convaincre la population d'appuyer le programme des prêts aux étudiants parce c'est souvent le contribuable qui doit payer les pots cassés. Par contre, le plan de remboursement des prêts variant selon le revenu lie le montant du paiement à la capacité de payer et garantit davantage le remboursement des prêts, un bon point à la fois pour les étudiants et pour les contribuables.

En effet, en vertu de la loi actuelle, les contribuables paient l'écart entre l'intérêt payé par les emprunteurs et l'intérêt accumulé que réclament les prêteurs privés. Les contribuables subventionnent les frais d'intérêt pendant que l'emprunteur fait ses études et, à la fin, ils en sont réduits à payer la note pour les prêts que les emprunteurs ne remboursent pas et à acquitter les comptes de perception. Les frais des prêts non remboursés pèsent de plus en plus lourd sur le système. Un peu plus tôt cette semaine, dans le *Globe and Mail*, Peter Moon a donné une idée des dimensions de ce fardeau.

À l'heure actuelle, environ un emprunteur sur cinq ne rembourse pas immédiatement ses prêts aux étudiants. Environ les deux tiers d'entre eux finissent par rembourser, mais pas avant que le gouvernement fédéral n'ait assumé la dette auprès de la banque et n'ait amorcé un quelconque processus de perception. L'autre tiers, soit environ 7 p. 100 de tous les prêts aux étudiants, passe aux mauvaises créances. Présentement, 180 000 étudiants n'ont pas remboursé leurs prêts, et les créances atteignent près de un milliard de dollars. Enfin, environ 2 p. 100 de tous les étudiants emprunteurs ont recours à la faillite pour se soustraire à l'obligation de rembourser leurs prêts.

Dans un système où le remboursement des prêts serait fonction du revenu, ces coûts seraient tous considérablement réduits. Les économies entraînées par une diminution des frais de recouvrement, en particulier, seraient importantes. L'an dernier, le gouvernement a dépensé environ 23,3 millions de dollars en frais de recouvrement pour récupérer environ 100 millions de dollars. Si l'on calcule qu'il y a pour environ un milliard de dollars de prêts non remboursés, cela pourrait coûter aux agences de recouvrement dans les 300 millions de dollars.

Bref, les réformistes sont en faveur d'un système de remboursement des prêts variant selon le revenu pour plusieurs raisons. Premièrement, c'est un système important, efficace, juste et souple qui permet aux étudiants d'investir davantage dans l'éducation, ce qui contribue à financer et à maintenir, au Canada, un système de haute qualité. Deuxièmement, il est souple et juste envers les étudiants, car il laisse tomber l'examen habituel des ressources et donnent aux anciens étudiants la chance de rembourser leurs prêts sur des périodes plus longues établies en fonction de leur revenu. Troisièmement, il diminue les coûts pour les contribuables, car il réduit la quantité et la valeur des prêts non remboursés, laisse tomber la bonification des intérêts et réduit les frais de recouvrement.

• (1350)

Je voudrais rapidement comparer les engagements que le Parti réformiste et le gouvernement libéral ont pris envers le financement de l'éducation postsecondaire. Je constate souvent que certaines des meilleures idées du gouvernement viennent, en fait, du Parti réformiste. Les gouvernements canadiens ont ignoré ce genre de proposition pendant environ 40 ans, tout comme les expériences faites en Australie et en Nouvelle–Zélande. Quelques semaines seulement après que ma motion a été inscrite au *Feuilleton*, il était question, dans le projet de loi C–28, de faire l'expérience d'un système de remboursement des prêts variant selon le revenu.

Dans le cadre du débat sur ce projet de loi, les réformistes ont proposé de refondre tout le système de prêts aux étudiants en prévoyant notamment un remboursement des prêts en fonction du revenu et, quelques mois plus tard, c'est exactement ce qu'on prévoyait dans le document de travail sur la politique sociale du gouvernement. Nous voulons bien que le gouvernement adopte les bonnes idées du Parti réformiste. Nous nous plaignons simplement du fait qu'il lui faut tellement de temps pour s'y résoudre et nous espérons qu'il pourra bien mettre ce système en oeuvre.

Il y a, cependant, une différence importante entre notre système de remboursement des prêts variant selon le revenu et celui que propose le gouvernement libéral. Contrairement aux libéraux, les réformistes ne voient pas la réforme des prêts aux étudiants comme un moyen de se décharger de la dette du gouvernement sur les étudiants ou d'abandonner le rôle de gouvernement fédéral dans le financement de l'enseignement supérieur.

Nous voyons ce type de remboursement des prêts comme un moyen de remplacer le système actuel de prêts aux étudiants et un complément des transferts fédéraux au titre de l'éducation. Selon nous, la partie en espèces de ces transferts pourrait être versée directement aux étudiants sous la forme de bons d'études non remboursables.

Par contre, dans son document de travail, le gouvernement recommande d'éliminer les transferts en espèces du gouvernement fédéral au titre de l'éducation. Cela réduirait de plus de 40 p. 100 les transferts fédéraux en matière d'éducation et les étudiants devraient alors combler la différence.

C'est pourquoi les étudiants s'inquiètent tant des propositions gouvernementales. Ils ne sont pas stupides. Ils connaissent la différence entre un prêt remboursable et un bon d'études non remboursable. Même si je considère les prêts dont le remboursement est fonction du revenu comme une proposition utile en soi, les étudiants actuels et futurs craignent avec raison que l'élimination soudaine des transferts fédéraux en espèces nuise à la qualité de l'éducation, limite l'accès à l'enseignement et les force à s'endetter de façon démesurée.

En conclusion, je tiens à parler brièvement de l'appui accordé au système de remboursement des prêts variant selon le revenu et de la place qu'on devrait lui donner dans les priorités du Parlement sur le chapitre des dépenses. Tous les députés savent que le Parti réformiste s'est fait la réputation de réclamer sans cesse des réductions de dépenses visant à équilibrer le budget fédéral au cours de la présente législature, mais comme nous l'avons signalé dans notre plan d'élimination du déficit sur trois ans déposé l'hiver dernier, un des rares domaines où les réformistes ne prônent pas de compressions de dépenses, c'est celui de l'enseignement postsecondaire.

Qu'on ne s'y méprenne pas: l'objectif du Parti réformiste est d'éliminer le déficit, mais l'enseignement postsecondaire, en tant qu'investissement dans l'avenir du Canada, est tellement important à nos yeux que nous serions prêts à réduire massivement les dépenses dans d'autres secteurs pour maintenir le financement actuel de l'éducation.

Je soutiens que tout ce que le gouvernement fait, tout l'argent qu'il dépense, l'investissement réel qu'il fait dans l'avenir doit porter sur l'éducation et la formation des Canadiens de la jeune génération.

Compte tenu de cela, l'insuffisance des propositions que le ministre du Développement des ressources humaines a présentées dans son document de travail au sujet du financement de l'éducation nous porte franchement à mettre en doute la détermination du gouvernement d'établir des priorités de dépenses dans son processus de réforme des programmes sociaux ou de réduction du déficit.

Je demande à la Chambre et aux députés d'en face: Est–il plus important d'accorder des subventions fédérales de 1,1 milliard de dollars à la SRC que de financer l'éducation des jeunes? Je ne le crois pas. Est–il plus important de financer le multiculturalisme à l'aide de 40 millions de dollars que de financer l'éducation des jeunes? Je ne le crois pas. Est–il plus important de dépenser 50 millions de dollars en primes au bilinguisme pour les fonctionnaires que de financer l'éducation des jeunes? Je ne le crois pas. Est–il plus important de dépenser 1,4 million de dollars pour un film qui glorifie le meurtre de Pierre Laporte que de financer l'éducation des jeunes? Je ne le crois pas. Est–il plus important d'accorder des subventions fédérales de plus de trois milliards de dollars au secteur privé que de financer l'éducation des jeunes? Je ne le crois pas.

• (1355)

En terminant, j'espère que la Chambre appuiera cette motion qui vise à réformer les prêts aux étudiants, compte tenu surtout des propositions que le gouvernement a faites dans son document de travail sur la politique sociale. Envoyons aux jeunes Canadiens le message clair que leur éducation, leurs connaissances,

leurs compétences et leur avenir constituent notre plus grande priorité.

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il est bon de voir que le député a finalement réussi à conclure son exposé après avoir annoncé trois fois qu'il voulait conclure.

Le gouvernement croit que notre compétitivité, et donc notre prospérité, dépend des compétences et des talents des Canadiens. Les politiques que nous choisissons aujourd'hui auront des répercussions importantes sur l'avenir. C'est pourquoi le gouvernement fédéral veut s'assurer que les étudiants auront accès aux prêts et augmenter les montants qu'ils pourront recevoir en vertu du programme.

Nous avons fait des démarches auprès des provinces afin d'entreprendre la mise en oeuvre de projets pilotes dans certains domaines comme la transition de l'école au travail et l'apprentissage des technologies, car nous savons que la demande des Canadiens à l'égard de leur système d'éducation ne diminuera pas au cours des années à venir. Les ressources que nous utilisons doivent donc être réparties de façon à produire les meilleurs résultats possibles. Les partenariats de recherche avec les gouvernements provinciaux permettront de trouver de nouvelles façons de procéder pour que tous les Canadiens aient accès à une éducation et à une formation adéquates.

Les députés savent déjà que nous devons maximiser le rendement de chaque dollar de recettes fiscales. Ils devraient aussi réaliser que l'une des meilleures façons d'investir ces dollars est certainement d'aider les Canadiens à acquérir des connaissances, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, de gens déjà sur le marché du travail ou de personnes qui veulent y retourner.

Il vaut la peine de répéter que le gouvernement, tout comme la plupart des Canadiens, attribue une grande valeur à l'éducation postsecondaire. Le Canada et les Canadiens consacrent des sommes importantes à l'éducation supérieure. Chaque étudiant au niveau collégial ou universitaire doit beaucoup aux contribuables canadiens, mais ceux–ci profitent aussi d'une main–d'oeuvre bien instruite.

Nos diplômés des collèges et des universités remboursent les investissements de diverses façons. Chez les diplômés d'université, le taux de chômage est de 5,7 p. 100, tandis que chez ceux qui ne terminent pas l'école secondaire, il s'élève à plus de 16 p. 100. Ceux qui ont terminé des études postsecondaires gagnent environ 40 p. 100 de plus que les autres, dans leur vie. L'an dernier, plus de trois millions de Canadiens ont eu recours à un programme quelconque de sécurité du revenu, à un moment ou à un autre.

En période de compressions, il devient très difficile d'affecter des ressources. Les besoins sont plus grands et les protestations, plus fortes. Dans ces circonstances, un gouvernement doit écouter attentivement les différents intéressés avant de fixer une politique.

Pour justifier le soutien accordé aux études supérieures, on peut signaler que, au cours des trois dernières années, il y avait 17 p. 100 plus d'emplois offerts aux diplômés universitaires, tandis qu'il y en avait 19 p. 100 de moins pour ceux qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires. D'ici l'an 2000, il faudra avoir au moins 16 ans d'études pour 45 p. 100 des emplois offerts sur le marché.

C'est dans cet esprit que nous avons amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces mesures visent à répondre aux préoccupations exprimées au fil des ans par les groupes d'étudiants, les gouvernements provinciaux et l'ensemble de la population. On peut invoquer de nombreuses raisons d'améliorer les prêts aux étudiants.

Il n'y a aucun doute qu'en investissant maintenant dans l'éducation, on réduit les coûts futurs d'aide sociale. En offrant maintenant aux Canadiens une éducation solide et diverses possibilités de formation, on aide les générations suivantes à grandir dans un monde plus sûr. Nous devons investir maintenant dans la constitution d'une main–d'oeuvre qualifiée, pour que des choix réels s'offrent au Canada et aux Canadiens dans l'avenir.

Le travail en ce sens est déjà commencé. De nouvelles mesures d'aide financière sont offertes aux étudiants dans la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, qui prévoit des conditions de remboursement plus conformes à leur niveau de revenu. Les prêteurs assumeront une plus grande responsabilité en ce qui concerne l'administration et le recouvrement des prêts.

Cette réforme a pour effet que des étudiants dans une situation semblable seront traités de la même façon dans toutes les provinces participantes. Certains étudiants craignent que les conditions de remboursement déterminées en fonction du revenu aient pour effet de leur imposer une lourde dette, mais nos intentions sont exprimées très clairement dans la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

Voyez ce que nous avons fait. La Loi fédérale sur les prêts aux étudiants prévoit maintenant quatre nouvelles catégories de subvention, de manière à répondre aux besoins des étudiants à temps partiel, des étudiants handicapés, des mères seules et des femmes inscrites à certains programmes d'études supérieures.

Nous voulons que les gens reçoivent une bonne éducation. Le Canada retire beaucoup de ce qu'il investit dans une main–d'oeuvre diplômée compétente et bien formée. Par ailleurs, le gouvernement estime que ceux qui reçoivent une éducation postsecondaire doivent prendre leurs responsabilités. Lorsque nous accordons des prêts à des étudiants, par exemple, nous sommes d'avis qu'ils doivent compléter leurs études et rembourser leurs prêts s'ils le peuvent.

Dans sa motion, le député demande au gouvernement d'envisager la création d'un système de remboursement en fonction du revenu. En toute déférence, je répondrai brièvement que le gouvernement songe déjà à cette solution.

• (1400)

En mai et juin, le projet de loi C–28, Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, a été adopté et a reçu la sanction royale. Cette loi permet d'appliquer des formules de remboursement en fonction du revenu. Nous consultons actuellement les provinces au sujet des projets pilotes qui pourraient être implantés. Le gouvernement ontarien et le ministère du Développement des ressources humaines, entre autres, ont présenté, en septembre dernier, un symposium de deux jours sur le remboursement en fonction du revenu. Statistique Canada participe actuellement à des travaux en vue d'établir un modèle économique de remboursement en fonction du revenu qui permettra d'essayer diverses formules.

La question que nous devrons nous poser au sujet d'une formule de remboursement en fonction du revenu ou de toute autre proposition relative aux études supérieures est la suivante: La

solution retenue permettra-t-elle aux Canadiens qui le veulent de poursuivre des études collégiales et universitaires?

Les discussions au sujet du remboursement en fonction du revenu ne se déroulent pas dans le vide. Nous savons tous que l'avenir économique du Canada dépendra de plus en plus des diplômés collégiaux et universitaires. Les choix que feront ces étudiants auront un effet déterminant sur la compétitivité du Canada et sur sa capacité de demeurer l'un des meilleurs pays au monde, à mon avis le meilleur.

Ces brèves observations ne suffisent évidemment pas à rendre justice au concept de remboursement en fonction du revenu. Je puis cependant dire au député que le gouvernement est toujours disposé à examiner de nouvelles façons de faire plus avec moins. Nous avons déjà pris des dispositions en vue d'étudier le système de remboursement en fonction du revenu.

Les réformes du programme de prêts d'études, qui sont maintenant mises en oeuvre ne sont pas la dernière façon dont le gouvernement entend aider les Canadiens à financer leurs études postsecondaires. S'il existe des preuves convaincantes que le Canada aurait avantage à envisager un système de remboursement des prêts variant selon le revenu, les résultats le diront.

Nous sommes ouverts aux bonnes idées. En tant que nation, nous consacrons chaque année 2,6 p. 100 de la valeur du produit de notre économie à l'éducation postsecondaire. C'est beaucoup. C'est aussi le pourcentage le plus élevé si on le compare avec les autres pays du monde. Après leurs études secondaires, 60 p. 100 des élèves s'inscrivent au collège ou à l'université. Nous ne devons pas oublier que, dans une année donnée, deux tiers des étudiants n'ont pas recours aux prêts. La majorité des étudiants sortent diplômés avec moins de 5 000 $ de prêts.

Nous avons bien étudié la question du remboursement des prêts en fonction du revenu. Certaines associations d'étudiants estiment que les avantages que leur procurerait un tel système seraient vite annulés si les écoles ou les gouvernements provinciaux augmentaient les frais de scolarité.

Nous savons tous que nous ne pouvons imposer des barèmes de frais de scolarité aux gouvernements provinciaux. Les frais de scolarité ont augmenté ces dernières années. Je vais vous dire. L'enseignement et la formation sont des responsabilités partagées. Les gouvernements peuvent offrir aux étudiants un vaste choix de possibilités, mais les Canadiens ont l'obligation d'investir dans leur propre avenir.

En tant que pays, nous sommes prêts à consacrer des ressources à l'éducation. Cependant, les Canadiens estiment que nous ne produisons pas le type de diplômés dont nous avons besoin. Nous faisons tous face à une réalité nouvelle. Quand les gens cessent d'apprendre, ils cessent de gagner de l'argent. Nous ne voulons pas que les nouveaux diplômés se retrouvent avec un fardeau, avec une dette considérable. La nouvelle loi est bien claire sur ce point. Nous cherchons à mettre en place un système qui appuie les personnes qui vont à l'école et non un système qui les pénalise pour leur ambition.

Durant toute leur vie professionnelle, beaucoup de Canadiens, sinon la plupart, devront acquérir de nouvelles compétences. Pour cela, nous devons revoir notre attitude en tant que Canadiens, gouvernements, entreprises et associations. Le problème, c'est l'accessibilité. Ils ont beau avoir toutes les capacités et toute l'ambition nécessaires, les étudiants potentiels ne peuvent espérer faire des études s'ils n'ont pas les moyens de les financer et s'ils ne disposent pas d'un système réaliste qui leur permette de rembourser leurs prêts.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour, à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière de formation et de jeunesse, de vous faire part de la position de notre parti sur la motion M-291 présentée par le chef du Parti réformiste.

Cette motion, je dois vous le rappeler, se lit comme suit: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants de façon à y inclure un système de remboursement des prêts variant selon le revenu, [. . .]»

Le concept du remboursement proportionnel au revenu semble, à première vue, avoir pour but d'aider les étudiants. Si c'était ça le but, il est bien sûr que du côté de l'opposition officielle, on souscrirait très largement à cette motion.

• (1405)

Mais c'est un concept qui n'a pas été clairement défini jusqu'à présent. Il est facile de l'utiliser à d'autres fins.

Telle que présentée, la motion du chef du Parti réformiste justifie, à notre point de vue, l'approche préconisée par l'actuel gouvernement qui consiste à faire porter le fardeau financier des études supérieures aux étudiants.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la dette publique, qui dépasse les 500 milliards de dollars, est considérable, mais il est assez facile de dire que ce n'est pas la faute des étudiants. Ce n'est pas la faute des jeunes qui entreprennent des études supérieures. Je ne ferai pas un débat pour savoir sur qui repose cette faute, mais ce n'est pas simplement sur ce gouvernement-ci. On sait que cette dette s'accumule en spirale de façon particulièrement intensive depuis l'année 1979. Elle a commencé sous le règne libéral puis s'est continuée avec les conservateurs pour se poursuivre encore aujourd'hui.

Tout à l'heure, j'ai entendu le député du parti ministériel dire une chose très erronée. Il disait que l'enseignement supérieur était une responsabilité partagée par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le député a mal lu la Constitution. La Constitution stipule clairement que l'éducation et l'enseignement supérieur—et ce n'est pas mon but aujourd'hui de faire un débat sur la Constitution, mais il est toujours bon de le rappeler, puisque même des députés de cette Chambre semblent l'ignorer—sont de responsabilité provinciale.

Malgré cela, on sait que le gouvernement fédéral, jusqu'à présent, s'est servi du pouvoir de dépenser—c'est également inscrit dans la Constitution—pour envahir ce champ. Comme au Québec une partie des impôts servait jusqu'à maintenant à financer ces études-là sous l'autorité du gouvernement fédéral, il était normal qu'on essaie d'obtenir notre part. Mais rappelons encore une fois que cela relève de la juridiction provinciale.

Or, on s'est prévalu jusqu'à maintenant au Québec de notre droit de retrait avec compensation financière. Mais il ne s'agit pas du débat que je veux faire aujourd'hui.

Nous croyons qu'il faut approfondir le débat sur le RPR avant de le mettre en branle. Toutefois, nous nous opposons à toute utilisation du RPR s'il a pour but ultime de refiler l'entière facture des études supérieures aux étudiants, car les frais de

scolarité augmentent déjà à un rythme effréné. L'endettement des étudiants prend lui aussi des proportions alarmantes, pas seulement la dette nationale. L'endettement personnel des étudiants est déjà en croissance accélérée.

En effet, les étudiants ont beaucoup de difficulté à rembourser leurs prêts une fois leurs études terminées. Un article paru dans le *Globe and Mail* du 18 octobre dernier prétend même que le gouvernement fédéral aurait actuellement près de un milliard de dollars en comptes à recevoir de la part d'ex–étudiants incapables de rembourser leurs prêts. C'est tellement vrai que, pour pallier ce fait, grâce à la nouvelle loi sur l'aide financière votée le 23 juin dernier, on va maintenant recourir aux banques dont on connaît la générosité habituelle. Elles ne se gêneront pas pour recouvrer le paiement des dettes des étudiants.

Je rappelle une autre statistique: 10 p. 100 des faillites personnelles seraient faites par d'anciens étudiants qui seraient incapables de payer leurs études. Que veut–on faire maintenant? On veut augmenter encore cet endettement–là. Où va–t–on, monsieur le Président?

Même si les chiffres se contredisent souvent, selon le Comité des ressources humaines, la moyenne nationale d'endettement par étudiant serait de 11 000 $. À première vue, cela ne semble pas beaucoup, mais faisons attention à la moyenne. On sait que la moyenne tient compte également des étudiants qui ne terminent pas leurs études, soit collégiales ou universitaires. Cela veut dire qu'au Québec en tout cas, les 11 000 $ de moyenne générale seraient plus de l'ordre de 16 000 $ à 17 000 $ pour ceux qui terminent leur bac, et on parle même d'un chiffre plus élevé.

• (1410)

Actuellement, on parle d'une moyenne de 21 000 $ pour les étudiants qui ont terminé leur maîtrise et de 37 000 $ pour les étudiants qui ont terminé leur doctorat. La Fédération des étudiants pense que ces chiffres doubleront. On n'a qu'à s'imaginer quelle sorte d'endettement cela risque de créer. Il y a donc un sérieux problème de remboursement de prêts étudiants.

Alors, à mon avis, il est erroné de penser que la présentation de cette motion vise à aider les étudiants. D'ailleurs, si on lit l'alinéa a) du projet de loi présenté par le chef du Parti réformiste, on voit clairement que ce n'est pas cela. Son premier objectif est de «diminuer, pour les contribuables, le coût de l'éducation postsecondaire». Le but n'est pas d'aider les étudiants, mais de diminuer le déficit. Alors, sous cette forme, nous sommes évidemment contre.

Une étude plus attentive du texte de la motion nous éclaire sur les véritables motivations de ce parti qui prône d'abord et avant tout des coupures. Alors, j'ai dit qu'à l'alinéa a), on suggère de diminuer les coûts de l'éducation postsecondaire pour les contribuables. Donc, comme pour le gouvernement libéral, le Parti réformiste suggère un désengagement financier du gouvernement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. C'est d'abord dans un but de réduction des dépenses de l'État que les réformistes présentent cette motion.

Pour ce qui est des étudiants, ils subiront la hausse des frais de scolarité provoquée par les coupures gouvernementales. Les réformistes, tout comme le gouvernement libéral, présentent le remboursement proportionnel au revenu comme une bénédiction pour les étudiants, mais ils ne disent pas que cette mesure accompagne d'importantes coupures dans le financement des institutions d'enseignement postsecondaire. C'est un cadeau empoisonné.

Nous sommes contre les coupures dans l'éducation postsecondaire. Si le gouvernement veut se désengager de ce champ de compétence exclusive des provinces, qu'il le fasse complètement, pas juste financièrement. Le gouvernement semble vouloir contrôler davantage, mais il veut le faire en finançant moins. C'est un bizarre de paradoxe. Le remboursement des prêts des étudiants doit être modifié, mais pas dans le cadre proposé par le chef du Parti réformiste, ni par le gouvernement libéral avec son actuelle réforme des programmes sociaux.

On mentionne parfois des pays comme la Suède, l'Australie et la Nouvelle–Zélande qui ont adopté des régimes de remboursements proportionnels aux revenus. En Nouvelle–Zélande, on sait pourquoi; c'est le FMI qui l'y a obligé. Mais, on oublie que la situation des étudiants ainsi que le financement des études supérieures diffèrent d'un pays à l'autre. Donc, il est très difficile d'appliquer ici ce qui se fait ailleurs, d'autant plus que les systèmes de RPR appliqués dans ces pays sont relativement récents et les résultats préliminaires démontrent que cela s'avère un échec.

Un exemple plus près de nous, un projet–pilote en Ontario avait 1 000 places disponibles et seulement 75 jeunes se sont prévalus de cette disposition, 75 sur 1 000. Et pourquoi? Parce que, il faut le rappeler, les gens, les étudiants, la Fédération canadienne des étudiants et la Fédération québécoise, toutes les principales fédérations étudiantes, actuellement, sont contre. Pourquoi? Parce que ça ne concerne que le prêt et il n'y a aucune disposition qui parle de bourse.

Alors, au Québec, il y a un programme de bourse auquel les gens sont très attachés. Étant donné qu'il me reste seulement une minute pour conclure, je vois le président du Comité des ressources humaines, un comité dont je fais partie et qui organisera une large consultation à travers le pays. Je pense qu'une idée comme celle–là peut être débattue, mais je pense qu'il faut faire une consultation en profondeur avant de mettre cela en branle.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de la motion de mon estimé collègue, la motion nº 291 visant à modifier la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants pour que le remboursement se fasse en fonction du revenu, de façon à réduire le coût pour les contribuables du financement de l'enseignement postsecondaire.

Avant de commencer, je voudrais répondre à l'objection de mon collègue. Il ne s'agit pas d'une guerre de compétences entre les provinces. La motion que nous présentons s'appliquerait à tous les étudiants, quelle que soit leur province d'origine. J'invite mon collègue à regarder la situation en Nouvelle–Zélande et en Australie, deux endroits où les choses se font comme le propose la motion et où cela fonctionne bien.

• (1415)

Si la santé est la chose la plus importante pour les Canadiens, l'enseignement est certainement leur plus important investissement. Un solide investissement dans l'éducation, plus particulièrement celle des jeunes, est certainement notre meilleure garantie d'intégrité sociale et économique.

Les universités canadiennes traversent actuellement une grave crise financière. Les administrateurs, les professeurs et les étudiants admettent tous que cette crise compromet les chances de donner aux jeunes de ce pays la meilleure éducation possible.

Le sous–financement généralisé de tous les campus a des effets pernicieux. On a déjà coupé dans le gras du système. On en est maintenant arrivé à l'os auquel on commence à s'attaquer.

Il n'y a pas si longtemps que j'ai reçu mon diplôme de l'Université de Toronto après sept ans d'études. La situation ne s'est pas améliorée depuis. Le sous–financement est encore un énorme problème pour les étudiants, comme en font foi les exemples suivants. Le pourcentage d'étudiants qui empruntent est passé de 44 p. 100, en 1982, à 47 p. 100, en 1990, mais le montant qu'ils doivent à la fin de leurs études a fait un bond spectaculaire, passant de 5 400 $ à 8 600 $ pour un simple baccalauréat. C'est particulièrement vrai des étudiants qui viennent des groupes socio–économiques défavorisés.

Le fait que les coûts augmentent est aggravé par le fait que les étudiants ne trouvent pas d'emplois d'été ni de travail à temps partiel pour les aider à payer leurs frais de scolarité. En fait, ils sont coincés entre l'arbre et l'écorce. D'une part, ils reconnaissent qu'une formation postsecondaire est leur meilleure chance d'avoir une carrière et de devenir financièrement indépendants. D'autre part, il leur est de plus en plus difficile de financer leurs études et ils savent que s'ils abandonnent, ils seront condamnés toute leur vie à des petits emplois mal rémunérés, sans grande chance d'avancement.

Des études récentes ont montré qu'une formation postsecondaire était l'atout principal qui permettait aux gens de trouver du travail. La crise financière des étudiants est à l'image de celle de notre pays, bien qu'à une autre échelle. En effet, les déficits ne cessent d'augmenter, ce qui fait gonfler la dette, les intérêts à payer sont donc de plus en plus lourds, et le gouvernement doit consacrer de telles sommes au service de la dette qu'il a de moins en moins d'argent pour les programmes tels que l'éducation. Je sais que nous n'arrêtons pas de répéter la même chose, mais nous continuerons à le faire des milliers de fois jusqu'à ce que le gouvernement se décide à prendre les mesures qui s'imposent.

Il faut mettre un terme à ce cercle vicieux. Pour cela, j'invite le ministre des Finances à se joindre à nous, puisqu'il a finalement admis qu'il y avait un problème et qu'il comprend ce qu'il faut faire. Il ne possède toutefois pas de plan. Nous, les réformistes, nous en avons un et c'est celui qui vise un déficit zéro en trois ans. Encore une fois, nous offrons notre aide au ministre des Finances pour qu'il fasse des compressions justes, équitables et constructives et qu'il allège les difficultés des Canadiens tout en donnant à notre économie le tonus dont elle a tant besoin. Nous avons un programme, il n'a qu'à nous le demander.

Dans notre parti, nous avons également cherché des solutions pour que tous les étudiants admissibles aient un droit égal à l'enseignement postsecondaire, qui ne doit pas être l'apanage des riches. À l'instar de mon collègue, permettez–moi de rappeler le principe que notre parti préconise depuis des années et qui est celui du remboursement des prêts variant selon le revenu. Ce principe jouit d'une grande faveur auprès des groupes d'étudiants, d'administrateurs et d'éducateurs partout au Canada. Ces groupes l'ont applaudi en disant qu'il était juste, plus efficace et plus responsable en ce qui a trait aux impôts que tout autre principe qui sous–tend le régime de prêts aux étudiants.

Les limites et les critères de notre régime n'ont pas changé depuis 1984. Il est désuet par rapport à la hausse des coûts de l'éducation et à celle du coût de la vie et par rapport à la baisse des emplois offerts. Il est devenu archaïque, il n'aide pas les étudiants et il doit être réformé sans délai.

Quand ils obtiennent leur diplôme, les étudiants entrent difficilement sur le marché du travail et cette difficulté ne fait qu'augmenter avec le temps. Les revenus réels étant peu élevés et les perspectives d'emploi peu nombreuses, ils ne peuvent rembourser leurs emprunts. C'est ainsi que le défaut de rembourser atteint 70 p. 100 au cours des 12 à 18 premiers mois. Le système ne peut donc pas être autonome et ne peut s'autogénérer en prévision des Canadiens de demain. Cette situation coûte de l'argent aux contribuables. Elle entraîne un fardeau, bien inutile d'ailleurs, et elle prive l'enseignement supérieur de fonds.

• (1420)

Voyons un peu la gravité de la situation. En 1992, le défaut de paiement est devenu un problème chronique. Depuis 1964, la valeur des prêts non remboursés se chiffre à environ un milliard de dollars. Cette somme correspond à 180 000 prêts. La récupération de ce montant coûtera entre 135 et 270 millions de dollars. Encore une fois, il s'agit d'une somme dont sera privé notre système d'enseignement et qui serait beaucoup plus utile si elle servait à aider les étudiants qui en ont vraiment besoin.

Le ministre des Finances a aussi proposé d'éliminer progressivement, d'ici l'an 2006, les contributions en espèces à l'enseignement, qui se chiffrent actuellement à 2,6 milliards de dollars. Une telle mesure entraînera une augmentation marquée des frais de scolarité qui, selon certains, doubleront en 1997. Le problème atteindra un point critique d'ici très peu de temps.

L'aspect le plus intéressant est le fait que même si la plupart des diplômés d'études postsecondaires finissent par se trouver un emploi, ceux–ci ne gagnent pas beaucoup d'argent dans les premières années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Or, étant donné la rigidité du système actuel de remboursement, ces personnes ne peuvent rembourser leurs prêts. Cette perte est tragique tant pour les contribuables que pour notre système d'enseignement, tout en étant inutile.

C'est pourquoi nous proposons le système de remboursement des prêts variant selon le revenu. Cette formule procurerait une meilleure garantie de remboursement, étant donné que les paiements seraient établis en fonction du revenu de l'étudiant. Un tel programme ne coûterait pas plus cher, puisqu'on se servirait des données fiscales et qu'il serait ainsi facile à administrer.

En outre, ce système serait financièrement autonome du fait qu'il favoriserait un pourcentage beaucoup plus élevé de remboursements, assurant ainsi des fonds beaucoup plus importants pour le système d'enseignement. Cette formule est aussi juste et non discriminatoire.

L'enseignement est l'outil qui assurera notre avenir. En cette ère de mondialisation et de spécialisation caractérisée par de rapides mouvements de capitaux sur les marchés internationaux, les économies nationales sont contraintes de s'adapter rapidement. C'est la raison pour laquelle notre système d'enseignement doit pouvoir évoluer rapidement en fonction des besoins d'une économie en pleine mutation.

On estime que les diplômés actuels changeront de profession quatre ou cinq fois, peut–être même plus, au cours de leur vie. Dans ce contexte, nous avons besoin d'un système d'enseignement élargi; or, la mesure proposée favorisera le financement de celui–ci en limitant les pertes liées au non–remboursement des prêts.

J'implore le gouvernement de se tourner vers l'avenir. J'entends par là qu'il doit regarder 40 ans en avant et non pas cinq ans pour évaluer les besoins de notre économie et favoriser la mise en place d'un système d'enseignement adéquat. Une telle démarche exigera du courage et de la prévoyance.

Notre pays a besoin d'une solide main–d'oeuvre; or, celle–ci ne peut être solide que si on lui fournit les possibilités de formation voulues, ce qui suppose des fonds qui sont de plus en plus difficiles à trouver. Voilà pourquoi il faut absolument appuyer la motion nº 291. Notre parti l'appuie. J'espère que les députés de tous les autres partis feront abstraction de toute considération politique et appuieront aussi cette motion qui vise à aider les étudiants partout au pays.

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, si nous voulons débattre cette motion à fond, il faudrait prendre quelques instants pour réfléchir à ce que nous attendons de l'enseignement supérieur au Canada.

Les Canadiens savent que la concurrence, tant au niveau national qu'international, se fait plus vive. Les industries à forte intensité de savoir prennent de plus en plus d'importance. Nous entendons parler plus souvent de concepts comme l'enseignement à distance et l'éducation permanente.

Les choses évoluent plus vite. L'essor économique d'aujourd'hui et de demain repose sur les secteurs à forte concentration de savoir, comme les télécommunications, les services environnementaux, l'informatique et la biotechnologie.

Le monde du travail a beaucoup changé. Les Canadiens peuvent désormais s'attendre à changer d'emploi plusieurs fois au cours de leur carrière. Comme le signalait le député, personne ne peut s'attendre à occuper un poste permanent et sûr et à travailler pour un seul employeur tout au long de sa vie.

Nous savons que, dans la majorité des cas, il faudra au moins 16 années d'études pour occuper les emplois qui sont actuellement créés. Les travailleurs de demain devront donc faire des études supérieures et continuellement se recycler pour demeurer compétitifs sur le marché du travail.

D'un côté, on dit aux Canadiens qu'ils doivent poursuivre leurs études, mais de l'autre côté, les frais de scolarité et les changements observés dans la structure familiale et l'environnement économique rendent la vie difficile à ceux qui voudraient retourner aux études.

Par conséquent, nous prenons très au sérieux la motion du député qui demande au gouvernement d'envisager la possibilité de créer un système de remboursement des prêts variant selon le revenu. Grâce à ce système, les diplômés pourraient rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu. Ils pourraient commencer à travailler en sachant que le remboursement de leurs prêts étudiants ne viendra pas gruger tout leur revenu. Ce genre de système pourrait intéresser d'éventuels étudiants qui se laissent décourager par la perspective d'avoir à rembourser leurs prêts, à coup de grands montants fixes, dès leur arrivée sur le marché du travail.

• (1425)

Le député n'ignore pas que le gouvernement fédéral et les provinces ont déjà discuté de ces notions dans le passé. Nous allons continuer de les examiner. Le système de remboursement des prêts aux étudiants en fonction de leur revenu mérite d'être examiné consciencieusement. Notre évaluation tiendra compte de son coût possible, car le gouvernement fédéral doit réduire ses dépenses dans tous les domaines afin d'éponger le déficit. Cela est aussi clair pour le chef du Parti réformiste que pour moi. Mais le coût ne sera pas le seul élément à considérer.

La motion du député est l'occasion de discuter plus à fond du remboursement des prêts dont il est question dans le document de travail sur la réforme de la sécurité sociale. Chaque année, les provinces reçoivent une plus grande proportion du financement de l'enseignement postsecondaire par suite du transfert de points d'impôt. L'ensemble des fonds transférés par le gouvernement fédéral n'augmente pas. Ce qui signifie que, si les transferts de points d'impôt viennent accroître les recettes provinciales, les recettes qui sont censées servir à soutenir les établissements d'enseignement, les versements au comptant qui entrent dans les transferts, diminuent.

Dans les années à venir, les gouvernements provinciaux vont garder les points d'impôt dont la valeur va croître avec l'économie. Le gouvernement fédéral propose aux provinces de transformer les versements au comptant qui entrent dans les transferts en prêts et bourses plus généreux pour les étudiants. C'est ainsi qu'on aurait une caisse permanente de deux millions de dollars pour accorder des prêts aux étudiants.

La caisse deviendrait de plus en plus importante avec le temps et profiterait à des générations successives de Canadiens. Cela n'a rien de la réduction aveugle et brutale des coûts que craignent des adversaires de la réforme de la sécurité sociale. Bien conçue et soigneusement administrée, cette caisse pourrait venir en aide à des générations d'étudiants.

La motion du député vient s'ajouter à toutes les autres propositions qui reflètent la volonté d'adopter des moyens innovateurs d'aider les Canadiens qui en sont capables et qui le veulent à

fréquenter le collège ou l'université. Nous avons déjà pris des mesures pour accroître l'aide aux étudiants et pour aider ceux–ci à se lancer sur le marché du travail au sortir de l'école.

Nous attendons beaucoup de nos diplômés. Nous voulons qu'ils maintiennent le Canada parmi les pays les plus avancés du monde. Étant donné ces attentes, l'aide que nous accordons aux étudiants qui en ont besoin ne traduit pas uniquement notre attachement aux valeurs de justice et d'égalité, mais elle constitue un véritable investissement dans nos ressources humaines. Les sommes et les conditions des prêts aux étudiants reflètent la confiance que nous avons en leurs aptitudes.

Nous devons instaurer un climat susceptible d'attirer les entrepreneurs et les investisseurs. Nous avons besoin d'une main–d'oeuvre hautement qualifiée et polyvalente pour soutenir sans défaillir la concurrence mondiale dans le secteur de la haute technologie. Les Canadiens veulent maintenant que nous donnions des orientations claires sur lesquelles ils pourraient se guider au moment de prendre leurs décisions personnelles en matière d'éducation et de formation.

Les décideurs d'aujourd'hui doivent donner à tous les Canadiens des choix réalistes parce que nous avons besoin plus que jamais de mobiliser les compétences et les capacités de tout le monde pour bâtir notre avenir. En créant des possibilités, le gouvernement confirme son engagement à l'égard de l'éducation et de la formation. Nous tenons nos promesses.

Depuis 30 ans, le Programme canadien de prêts aux étudiants a aplani les obstacles financiers à l'enseignement postsecondaire pour plus de deux millions d'étudiants. Grâce aux nouvelles mesures que nous avons introduites le printemps dernier, les personnes handicapées pourront plus facilement faire des études. Cela nous permettra d'avoir une main–d'oeuvre plus nombreuse, plus instruite et plus représentative.

D'autres réformes s'adressent au nombre croissant d'étudiants à temps partiel pour qui la limite de prêt a été portée de 2 500 $ à 4 000 $. En vertu des nouveaux arrangements, les étudiants à temps partiel ne paieront que l'intérêt sur leur prêt tant qu'ils seront à l'école. Les parents seuls qui veulent faire des études se heurteront à moins d'obstacles. L'évaluation des besoins tiendra maintenant compte des frais de garde d'enfants et des frais de transport, en plus des frais de scolarité et de l'achat de livres.

Comme les femmes sont sous–représentées au niveau du doctorat en génie, en mathématiques et en sciences, elles seront admissibles à des bourses spéciales pouvant atteindre 3 000 $ par année.

Les réformes prévues dans la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants visent à faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire pour les personnes qui ont besoin d'aide à cet égard. Aujourd'hui, plus de 900 000 étudiants à plein temps et plus d'un demi–million d'étudiants à temps partiel font des études postsecondaires. Ils ne sont pas seulement un investissement dans notre avenir; ils sont notre avenir.

La nouvelle Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants permet également au gouvernement fédéral de participer avec des provinces à des projets pilotes de remboursement des emprunts en fonction du revenu. Le député d'en face s'en rappellera peut–être, nous avons ajouté cette disposition à la Loi sur les prêts aux étudiants afin de pouvoir en examiner l'utilité.

Le système de remboursement en fonction du revenu comporte des aspects très intéressants. Il peut être conçu pour répondre à diverses catégories de besoins pendant que les étudiants sont encore aux études. Après avoir terminé ses études, le diplômé qui trouve un emploi peut rembourser son emprunt à un rythme correspondant à ses moyens.

Le risque de l'étudiant est réduit, car le remboursement peut s'ajuster à un revenu inopinément faible. Certains étudiants qui s'opposent au système de remboursement en fonction du revenu accusent le gouvernement de se décharger de ses responsabilités, car ils croient que les étudiants seront lourdement endettés au sortir de l'université. Ce système de remboursement peut être conçu pour protéger le très petit nombre d'étudiants qui se trouvent obligés de contracter un très lourd endettement.

Dans la mesure où nous avons prévu dans la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants des dispositions concernant de grosses dettes, nous pourrions concevoir également un système capable d'en alléger le fardeau dans ces cas–là. On évalue à environ 2 000 $ par année le fardeau additionnel pour l'étudiant moyen. Pour voir les choses dans leur contexte, je ferai remarquer que deux ans après terminé ses études, le titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires gagne un revenu supérieur de 25 p. 100 à celui qui n'a qu'un diplôme d'études secondaires.

• (1430)

Quand les étudiants contractent un emprunt pour financer leurs études, ils sont les mieux placés pour juger quel volume de dette ils peuvent supporter. S'ils se trompent sur leurs futurs revenus, ils ne seront tenus de rembourser que ce qu'ils ont les moyens de rembourser.

Les emprunteurs sont en effet protégés contre le risque de ne pas être capables de rembourser, et leur emprunt est lié à leur capacité de rembourser plutôt qu'à celle de leurs parents. Nous ne voulons pas écraser nos étudiants sous d'énormes dettes, loin de là. Nous soutiendrons leurs efforts pour qu'ils puissent faire les études qu'ils souhaitent. Nous voulons qu'ils poursuivent leurs études, qu'ils décrochent des emplois et finissent par en créer eux–mêmes. C'est ainsi que toute la société bénéficiera du système de remboursement des prêts aux étudiants.

La motion du député et la nouvelle Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants visent toutes deux à répartir équitablement les coûts de l'éducation entre les gouvernements et les étudiants eux–mêmes.

Au Canada, certains groupes s'opposent au système de remboursement en fonction du revenu tandis que d'autres y voient des avantages. L'Association des universités et collèges du Canada a proposé un régime semblable. L'Association des collèges communautaires est généralement favorable, et l'idée intéresse quelques associations d'étudiants. Je remarque que certains établissements s'inquiètent des propositions avancées dans la réforme de la sécurité sociale relativement aux transferts du FPE.

Nous avons cependant des échanges avec ces établissements et nous nous félicitons de leur participation active à l'examen de la sécurité sociale. Leurs idées et leur appui sont d'une importance capitale pour tous les Canadiens.

Il n'existe ailleurs dans le monde aucun modèle exact qui puisse nous montrer comment ce régime s'appliquerait au Cana-

da, dans notre contexte particulier. Nous devons évaluer l'idée dans notre contexte propre. Nous voulons évaluer les possibilités d'établir un vaste système qui aidera les étudiants dans le besoin sans accabler davantage les contribuables.

On peut réaliser des économies au chapitre des programmes sociaux en affectant les ressources là où elles sont nécessaires, en offrant à ceux qui en ont besoin de la formation et la possibilité d'acquérir les compétences professionnelles pertinentes et en protégeant ceux qui ont besoin d'aide.

Le système actuel n'est pas efficace. Il maintient certains Canadiens dans la pauvreté et la dépendance. Tout nouveau système devra aider les gens à acquérir les compétences nécessaires pour redevenir autonomes.

Nous espérons que l'examen des programmes sociaux mettra en lumière des idées plus intéressantes et novatrices. On peut supposer qu'il faudra des régimes souples et adaptés aux besoins pour satisfaire aux exigences de la formation de la main–d'oeuvre canadienne.

En dernière analyse, les Canadiens veulent un système qui fonctionne. Nous savons que le succès dans le domaine de la technologie de pointe est la clé d'une société prospère et humanitaire. La clé de l'avenir, ce sont les études supérieures. Les Canadiens doivent partager les bénéfices et les coûts des succès en matière d'éducation.

Nous prévoyons que beaucoup plus de Canadiens s'inscriront dans nos collèges et universités. Jeunes et vieux voudront acquérir les compétences qui leur permettront de conserver des emplois rémunérateurs et présentant des défis. Dans le cadre de l'examen des programmes sociaux, on examinera tout ce qui peut contribuer à ce succès. Ensemble, à titre de partenaires, nous pouvons gérer nos ressources en matière d'éducation, de manière à satisfaire aux besoins de tous les étudiants. Lorsque nos étudiants réussissent, leur succès rejaillit sur nous tous.

Dans sa motion, le député fait ressortir une solution possible pour garantir des prêts aux étudiants justes et efficaces. Dans le cadre de l'examen des programmes sociaux et dans d'autres contextes, nous resterons à l'écoute et nous continuerons de chercher et d'examiner toutes les solutions permettant aux Canadiens de s'assurer un avenir prospère et productif, par l'intermédiaire de la formation et de l'éducation.

Le vice–président: Je signale à mes collègues qu'il reste environ sept minutes au député de Capilano—Howe Sound. Il disposera de trois minutes lors du prochain débat de deux heures sur cette question.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, cette semaine, comme jamais auparavant, le ministre des Finances a sabré dans l'idéologie libérale traditionnelle et ses idées illusoires quand il a prévenu qu'il fallait effectuer des compressions, sinon c'était la faillite nationale.

L'étude des compressions à effectuer est en cours. Je m'attends avec optimisme à ce que le secteur de l'enseignement postsecondaire n'échappe pas plus au scalpel que tous les coûteux programmes que l'on trouve dans notre société, à l'exception de ceux qui sont destinés aux gens qui sont vraiment dans le besoin, aux handicapés et aux personnes âgées.

Si ce secteur de l'enseignement joint sa voix à celles de tous les autres bénéficiaires de fonds gouvernementaux dans leur refus traditionnel de subir des compressions et que le gouvernement cède à leurs pressions, la crise financière qui s'en vient aura tôt fait de faire paraître insignifiantes les récentes compressions proposées.

Quoi qu'il arrive, je crois que c'est dans l'intérêt même du secteur de l'enseignement supérieur d'examiner des méthodes de résolution des problèmes financiers du gouvernement.

Je recommande ce plan d'action parce que je suis tout à fait convaincu des atouts économiques et sociaux de l'enseignement supérieur. Comment pourrait–il en être autrement, après 30 ans d'enseignement universitaire, après avoir vu de mes yeux vu de nombreuses générations de jeunes acquérir les connaissances et la maturité qui les préparent à réussir dans leur vie professionnelle. J'adopte cette position parce que je suis réaliste et que je veux qu'il y ait toujours au Canada un secteur de l'enseignement supérieur très fort.

• (1435)

L'innovation financière qui aidera ce secteur à surmonter les problèmes financiers à venir réside dans l'établissement du système de remboursement des prêts variant selon le revenu qu'on propose dans la motion d'initiative parlementaire débattue aujourd'hui. Que sont au juste ces types novateurs de prêts? L'idée est simple. Les étudiants reçoivent des prêts gouvernementaux qu'ils peuvent utiliser pour payer leurs frais de scolarité aux établissements d'enseignement supérieur. Les prêts, plus les intérêts courus, sont remboursés sous forme de versements, une fois que les emprunteurs ont atteint un certain niveau de revenu. Le ministère du Revenu se transforme alors en une agence de recouvrement peu coûteuse.

Une mesure législative détaillée devra préciser un certain nombre de caractéristiques importantes de ce système, comme le montant maximum qu'une personne peut emprunter, l'intérêt exigé, le seuil de revenu et le moment où le remboursement des prêts commence, ainsi que la période d'amortissement nécessaire pour déterminer la surcharge maximale annuelle d'impôt sur le revenu.

Même s'il ne faut jamais sous–estimer les problèmes que peuvent cacher ces détails, nous pouvons compter sur des recherches et une expérience pratique suffisante concernant le principe du remboursement des prêts en fonction du revenu pour être certains que le système est applicable, efficient et équitable. Nous donnerons ainsi aux étudiants la capacité de supporter davantage le coût réel de leur éducation. Les établissements d'enseignement supérieur pourront, pour leur part, récupérer une plus grande partie de leurs frais d'exploitation en remplaçant les crédits perdus du fait des problèmes financiers actuels du gouvernement.

Chose certaine, les étudiants n'aimeront pas devoir absorber une plus grande partie du coût de leur éducation. Je serais très déçu s'ils ne protestaient pas massivement et s'ils ne ressortaient pas les vieilles histoires sur l'injustice du système, la façon dont il empêche les étudiants qui ont des parents moins fortunés

d'avoir accès à un enseignement supérieur. Je comprends ces étudiants. Ils ont profité, pendant longtemps, d'une bonne entente, et très peu sont prêts à renoncer à une aussi bonne affaire.

J'ai profité de ces avantages quand j'étais étudiant. Le temps des lunchs gratuits et des bonnes affaires est terminé. Tous ceux qui appuient le nouveau plan et moi–même aimerions bien qu'il en soit autrement, que nous puissions revenir au temps où les contribuables payaient tout. Mais cette situation est bel et bien terminée. Le pays est au bord de la faillite, et les étudiants devront assumer leur part du fardeau pour empêcher que cette catastrophe ne se produise. Ne tirez pas sur le messager, je vous en prie.

Ceux qui s'inquiètent de la justice et de l'efficacité du système proposé devraient examiner certains faits. Le Canada consacre énormément de ressources à l'enseignement supérieur. Les coûts annuels directs et indirects s'élèvent à 15 000 $ par étudiant environ. La seule facture totale qui soit plus élevée est celle des soins de santé.

Nous avons plus de 100 universités et autres institutions d'enseignement supérieur pour 29 millions de Canadiens. En Nouvelle–Écosse, la capacité d'accueil dans les universités est de 32 élèves pour 1 000 habitants. Le rapport est de 21 pour 1 000, en Ontario, et de 13 pour 1 000, en Colombie–Britannique.

Grâce aux investissements passés dans le domaine de l'enseignement supérieur, 17 p. 100 des Canadiens sont titulaires d'un diplôme universitaire. Nous nous comparons donc favorablement à la France, où la proportion est de 7 p. 100, et au Royaume–Uni, où elle est de 8 p. 100.

Les étudiants devraient aussi tenir compte d'un autre fait, lorsqu'il est question de leur capacité de payer une plus grande part du coût véritable des études supérieures. Je regrette, mais je dois reprendre mon souffle. Je continuerai la prochaine fois. L'idée, c'est que le taux de rendement personnel des études supérieures. . .

Le vice–président: Grâce à la gentillesse du secrétaire parlementaire, il est proposé qu'on ne tienne pas compte de l'heure. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Grubel: Monsieur le Président, la générosité des députés d'en face me touche vraiment.

Les données du recensement montrent que le revenu des Canadiens qui sont titulaires d'un diplôme de baccalauréat est supérieur à celui des Canadiens qui ont moins d'instruction. La valeur actuelle de ces hausses de revenu à vie est beaucoup plus élevée que les coûts nécessaires à l'obtention de diplômes. Ces coûts comprennent les récents frais de scolarité, l'achat de livres et de fournitures et, ce qui l'emporte de loin sur tous les autres coûts, les gains auxquels on renonce pendant la poursuite d'études universitaires.

Au cours des dernières décennies, le taux de rendement de ces investissements a varié entre 7 et 10 p. 100, ce qui représente un taux excellent. Il peut absorber des augmentations très importantes des frais de scolarité, sans être inférieur aux taux de rendement réels à long terme qu'offrent les instruments financiers du marché.

Les étudiants qui sont préoccupés par l'équité du régime fiscal et du système de dépense de notre société devraient prendre conscience du fait que la vaste majorité des diplômés universitaires viennent de familles qui se situent au milieu et au haut de l'échelle de répartition des revenus. Pourtant, un fort pourcentage des recettes fiscales qui servent à payer leurs études est perçu sur les contribuables canadiens à faible revenu. En effet, le système actuel force les gagne–petit à subventionner les études universitaires des mieux nantis.

Le système projeté corrigera cette injustice, faisant en sorte que les familles à revenu moyen ou élevé paient une plus large part des services d'éducation supérieure qu'elles reçoivent. Si, par malheur, ils ne pouvaient pas bénéficier de ces avantages, alors les étudiants ne seraient pas tenus de rembourser.

Il convient de rappeler aux étudiants qui pourraient s'inquiéter de l'accès des personnes défavorisées aux études supérieures que celles–ci sont souvent laissées pour compte dans le système actuel parce qu'elles ne sont pas admissibles au remboursement de prêt à taux fixe. Dans le nouveau système, on ne posera aucune question, et les étudiants pourront obtenir sans problème des prêts qu'ils ne devront rembourser que s'ils en sont effectivement capables.

Enfin, je voudrais soulever une question dont on parle rarement. À l'heure actuelle, les étudiants n'ont guère de choix. Les programmes offerts par des monopoles d'État en matière d'enseignement supérieur prennent du temps à s'adapter à la demande des étudiants dans un monde en évolution. Il est bien connu que la solution à ces problèmes réside dans l'emploi de bons, ces certificats non remboursables que l'on donne aux étudiants et que ceux–ci peuvent encaisser à l'établissement de leur choix. Le Parti réformiste est en faveur de l'emploi de tels bons et de la liberté d'action qu'ils donnent aux étudiants.

Le programme de remboursement des prêts en fonction du revenu marque un pas vers le but ultime que sont les bons. Il permet lui aussi aux étudiants de s'inscrire aux programmes d'études qui les intéressent plutôt qu'à ceux que professeurs et bureaucrates jugent intéressants. En optant pour tel établissement plutôt que tel autre, ils le font prospérer au détriment des autres et, puisqu'ils engagent des fonds qu'ils devront rembourser, ils sont adéquatement motivés à faire des choix éclairés.

Voici venue l'ère des prêts d'études supérieures dont le remboursement varie selon le revenu. Le système proposé constitue une solution efficace et équitable aux problèmes causés par la crise financière que traverse notre pays.

J'espère que le gouvernement prendra acte du projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le Parti réformiste qui est à l'étude aujourd'hui et qu'il proposera sous peu une mesure législative visant à le mettre en application.

Le vice–président: La présidence remercie les députés d'avoir fait preuve d'un esprit de collaboration et d'entraide envers le député qui vient de parler.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 octobre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 septembre, de la motion.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de prendre la parole en cette Chambre dans le cadre de la présentation de la motion de mon collègue de Calgary–Nord–Est, une motion qui m'a profondément surprise, et je dois déclarer d'entrée de jeu que j'y suis totalement opposée.

Avant de préparer mon discours, j'ai lu attentivement l'allocution qu'a présentée en cette Chambre le député de Calgary–Nord–Est pour tenter de comprendre sa position, et je dois avouer avoir sursauté à quelques reprises durant ma lecture.

À première vue, le député semble prétexter une raison financière pour justifier le refus d'admettre en sol canadien les immigrants séropositifs. Mais après une lecture attentive de son allocution, on remarque que les raisons qui motivent sa position sont plus profondes et plus troublantes. Ainsi, la question des coûts n'est pas réellement pertinente dans ce débat, pour les deux raisons suivantes: premièrement, en ce qui concerne les coûts réels pour soigner un sidéen, mon collègue amplifie les chiffres. Selon les expertises disponibles, un sidéen ne nécessite sûrement pas des soins totalisant 200 000 $; on parle d'un coût qui se situe approximativement à la moitié de la somme avancée par mon collègue.

De plus, rien n'indique qu'en procédant au test de dépistage du sida chez les immigrants que cela épargnerait plus d'argent qu'en ciblant d'autres maladies. Une vaste étude menée par un groupe de chercheurs du Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill démontre que si le Canada choisit de tester systématiquement les immigrants pour savoir s'ils sont séropositifs, ce sera un choix politique et non le résultat de prise en considération économique.

Pour faire leur étude, les chercheurs ont comparé la question du sida avec celle des maladies coronariennes en se basant sur les données disponibles concernant tous les immigrants qui sont venus au Canada en 1988 pour montrer que les deux problèmes sont aussi lourds financièrement pour le système de santé canadien.

Cibler seulement l'infection au VIH me paraît discriminatoire.

• (1105)

Le député, dans son allocution du 23 septembre, continue à nous surprendre en disant, et je cite: «si elle était mise en oeuvre, cette motion constituerait une étape importante dans la lutte au sida.» Ici, mon collègue fait preuve de bien peu de connaissance à l'égard du sida. Le sida est un fléau international qui frappe sans distinction et qui n'épargne aucune société, aucune culture et aucun pays.

Comment le député peut–il penser un instant que fermer les frontières réglera le problème! Si on adoptait cette logique, il faudrait également imposer à tous les Canadiens, revenant d'un séjour à l'étranger, de passer ledit test. Et que faire de la frontière ouverte avec les États–Unis, les diplomates et les coûts qui découleront de ces millions de tests?

Comme porte–parole de l'opposition officielle en matière de santé, il va de soi que le sida est une de mes grandes préoccupations. Cette maladie est terrifiante et le rythme de propagation est effarant. Selon les prévisions les plus conservatrices, plus de 30 à 40 millions de personnes seront atteintes du sida en l'an 2000, soit dans moins de six ans. On prévoit que 30 000 Canadiens développeront le sida au cours des cinq ou six prochaines années. Ces chiffres sont alarmants et la fermeture des portes du pays aux immigrants ne changera rien à cette réalité.

Alors que pouvons–nous faire? En attente d'un médicament, les seuls mécanismes qui sont à notre disposition pour tenter de contrer la propagation de cette terrible maladie sont la sensibilisation et la prévention. Voilà pourquoi l'opposition officielle demande au gouvernement la création d'un comité d'examen de la stratégie canadienne de lutte contre le sida, Phase II.

Voilà aussi pourquoi je demande régulièrement à la ministre de la Santé de mieux allouer son budget, car ce n'est pas en coupant à chaque année dans les paiements de transferts pour la santé, destinés aux provinces, que celles–ci pourront être en mesure de créer des campagnes de sensibilisation et de prévention efficaces.

Ce n'est pas non plus en consacrant 12 millions de dollars dans un forum qui s'avérera totalement inutile que nous protégerons la population québécoise et canadienne. Si le gouvernement fédéral prenait sérieusement la menace du sida, il aurait investi les 12 millions de dollars du forum dans la recherche ou dans les programmes d'aide ou de sensibilisation, car malgré plusieurs années de sensibilisation, il y a manifestement encore beaucoup de préjugés concernant cette terrible maladie et le virus qui lui est associé.

La motion à l'étude reflète très bien cette incompréhension et les préjugés qui la remplacent. Certains pensent encore que le VIH s'attrape par contact occasionnel, comme on attrape la grippe. On sait tous que cela est erroné. D'autres y voient même un châtiment divin. Il est grand temps que tous se sensibilisent à cette maladie qui deviendra de plus en plus présente dans notre société.

Ce qui est pire, c'est que ceux qui supportent cette motion semblent croire à tort qu'une personne porteuse du VIH ne peut plus apporter de contribution à la société, que dorénavant elle ne sera plus qu'une charge pour la société. Cette attitude est regrettable. Elle est même choquante pour les Canadiennes et les Canadiens porteurs de cette terrible maladie qui doivent non seulement apprendre à vivre avec ce virus, mais également avec les préjugés, l'incompréhension et la peur des autres.

Nous du Bloc québécois rejetons cette perception qui consiste à dénigrer et à s'attaquer à tout ce que l'on ne comprend pas et à tout ce qui fait peur; qui consiste à se refermer sur soi au lieu de faire preuve d'ouverture d'esprit; qui consiste à dire aux Canadiens: «Faisons l'autruche, fermons les yeux sur ce qui se passe ailleurs et peut-être que lorsque nous les ouvrirons à nouveau, lorsque nous sortirons la tête du sable, le problème du sida aura passé, il nous aura épargnés.»

Non, monsieur le Président, ce n'est pas là l'attitude à adopter. Ce n'est pas l'attitude qu'adoptent les Québécoises et les Québécois, et ce n'est sûrement pas l'attitude que voudrait adopter la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Cette motion fait preuve d'ignorance à l'égard du problème terrifiant du sida. Si elle devait voir le jour, cette initiative rétrograde nous ramènerait à l'époque de la noirceur, et c'est pourquoi moi et le Bloc québécois nous nous opposons avec énergie à cette motion.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je suis reconnaissant de pouvoir intervenir dans le débat sur la motion d'initiative privée dont le député de Calgary-Nord-Est a saisi la Chambre. Ce dernier voudrait que tous ceux qui demandent à immigrer au Canada subissent un test de dépistage du VIH, ou virus du sida, et que le résultat positif d'un test de détection du VIH soit inclus dans les motifs d'inadmissibilité au Canada.

Dans le hansard du 23 septembre dernier, le député de Calgary-Nord-Est a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de débattre sa motion puisque la question relevait du simple bon sens et que le bon sens devrait dicter la marche à suivre au gouvernement. Or, ce qui est une question de bon sens pour le député et les gens de son acabit ne l'est peut-être pas pour ceux qui ont un esprit d'analyse et qui veulent arriver à la vérité en définissant les liens entre des idées, des principes, des faits, des événements et divers phénomènes.

La Loi sur l'immigration exige effectivement que les visiteurs et les immigrants répondent à deux critères en matière de santé avant d'être admis au Canada. Premièrement, ils ne doivent pas constituer une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens; deuxièmement, leur admission au Canada ne doit pas imposer un fardeau excessif à nos services sociaux et à nos services de santé.

Pour prouver qu'ils satisfont à ces critères, les aspirants immigrants subissent un examen médical qui se déroule conformément à des normes reconnues partout dans le monde. Cet examen médical comporte l'établissement de tous les antécédents médicaux, un examen physique complet, un test d'urine pour les requérants âgés de cinq ans et plus, une radiographie pulmonaire pour ceux qui ont plus de 10 ans et une analyse de sang visant à déceler la syphilis chez ceux qui ont 15 ans et plus.

Cette analyse de sang représente le seul test visant une maladie précise, soit la syphilis. Par ailleurs, les radiographies peuvent révéler diverses autres affections, notamment des troubles cardiaques, des tumeurs et la tuberculose.

Même si l'on s'efforce de toujours observer les procédures établies, il peut y avoir des différences dans le mode d'administration des tests d'un pays à un autre, ou d'un médecin à un autre, selon les compétences et les ressources disponibles.

Il faut noter que les immigrants ne subissent pas automatiquement les tests de dépistage du VIH. Cependant, le médecin qui procède à l'examen ordinaire peut ordonner d'autres tests particuliers. Parfois, lorsque l'examen médical initial révèle des symptômes pouvant indiquer une infection au VIH ou si la personne entre dans un groupe à haut risque, le médecin exige un test de dépistage du VIH.

Récemment, plusieurs candidats à l'immigration se sont vu refuser l'entrée au Canada d'abord et avant tout en raison de l'état avancé de leur maladie. La plupart de ces gens ont été déclarés inadmissibles au Canada parce qu'ils imposeraient un fardeau excessif au système de santé canadien et non pas parce qu'ils présentaient un risque pour la santé publique.

L'infection au VIH et le sida ne sont pas des maladies contagieuses comme la tuberculose. Le VIH et le sida ne peuvent être transmis que dans le cadre d'activités à haut risque précises comme le partage de seringues pour l'injection de drogues ou les pratiques sexuelles non protégées, et non par le simple contact physique. Par conséquent, un Canadien qui est prêt à s'adonner à des activités à risque avec un visiteur ou un immigrant est tout aussi susceptible de s'adonner à ces activités avec un autre Canadien. Le risque d'infection au VIH ne découle pas de la présence d'étrangers, mais de comportements précis.

Le meilleur moyen de défense contre la propagation du VIH, que ce soit par des étrangers ou par des Canadiens, c'est l'éducation du public. Il n'est donc pas étonnant que des organismes comme l'Association canadienne de santé publique, la Société canadienne de l'hémophilie, la Croix-Rouge canadienne, le Parlement européen et la British Medical Association, et j'en passe,

estiment que les visiteurs ne posent pas de danger pour la santé publique.

En janvier 1991, Emploi et Immigration Canada, après un examen des critères médicaux d'inadmissibilité précisés dans la Loi sur l'immigration, déclarait dans son rapport:

● (1115)

«Pour le moment, Santé et Bien–être social Canada ne croit pas que les personnes infectées au VIH ou porteuses du sida présentent un danger pour la santé ou la sécurité de la population. L'infection au VIH et le sida proprement dit ne constituent pas des maladies infectieuses dangereuses, mais entrent plutôt dans la catégorie des maladies chroniques comme le cancer et les maladies cardiaques.»

La communauté scientifique s'est dite d'avis que l'on ne faisait peser aucune menace sur la santé et la sécurité des Canadiens en laissant entrer au Canada une personne porteuse du VIH. Le gouvernement du Canada appuie cette position.

En avril 1991, le ministre de la Santé de l'époque, Perrin Beatty, annonçait à Vancouver: «Notre comité consultatif d'experts a conclu que le sida et l'infection au VIH ne constituent pas une menace pour la santé publique pendant une visite de courte durée au Canada et je suis heureux d'annoncer que nous avons modifié les lignes directrices remises à nos médecins pour que les visiteurs atteints du sida ou porteurs du VIH soient traités exactement comme tous les autres visiteurs au Canada.»

La position du gouvernement a été renforcée par l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration lorsqu'il a déclaré: «Le gouvernement estime que les personnes infectées au VIH ou porteuses du sida ne représentent habituellement aucun danger pour la population. Notre principale préoccupation, c'est le respect du critère portant sur le fardeau excessif sur notre système de santé.» Ces affirmations figurent dans une lettre, datée du 3 août 1994, adressée à la Société canadienne du sida.

Quant au deuxième critère lié à la santé, celui de la demande excessive, il n'y a pas vraiment lieu de s'inquiéter à propos des gens qui viennent au Canada pour un bref séjour, car ils ne seraient pas admissibles aux services de santé et la plupart des visiteurs sont protégés par leur propre régime d'assurance–maladie. Le critère relatif à la demande excessive serait invoqué lorsqu'il y aurait lieu de croire que le requérant aurait besoin de traitements médicaux durant son séjour au Canada.

Dans le cas des immigrants, il ne serait pas convenable d'établir une exclusion générale des personnes séropositives. Selon la Commission canadienne des droits de la personne, une évaluation individuelle complète doit demeurer le principal outil pour établir l'admissibilité d'une personne, et il est discriminatoire de regrouper les individus dans des groupes ou des catégories générales.

Il y a de nombreux facteurs à prendre en considération en évaluant si un immigrant séropositif imposerait une demande excessive auprès des systèmes de services médicaux et sociaux. Il faut notamment voir si la personne est malade ou non et quelles sont les contributions qu'elle peut apporter à la société canadienne.

Nous savons que certaines personnes sont infectées par le VIH depuis au moins 12 ans mais ne présentent aucun symptôme de la maladie. Nous ne savons pas si une personne infectée par le VIH finira par avoir le sida. Comment pouvons–nous refuser à quelqu'un d'immigrer parce qu'il pourrait devenir malade? Même ceux qui présentent des symptômes de maladie peuvent quand même apporter une contribution importante à la société canadienne.

La politique canadienne d'immigration actuelle attache trop d'importance à la maladie d'une personne et omet de tenir compte de sa capacité de contribuer à la société. On doit juger du cas de chacun selon ses mérites.

Voici ce qu'a déclaré le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration: «Notre gouvernement est d'avis que les personnes séropositives ou atteintes du sida ne devraient pas faire l'objet de distinctions aux fins de l'immigration. Je tiens à vous assurer que les fonctionnaires de la Citoyenneté et de l'Immigration et moi ferons tout en notre pouvoir pour veiller à ce que les personnes séropositives ou atteintes du sida soient traitées avec le même respect et le même souci de leurs droits que n'importe quel autre visiteur au Canada.»

La loi actuelle sur l'immigration exige que les gens qui désirent entrer au Canada comme visiteurs ou immigrants soient assujettis à des normes d'admission qui n'établissent pas de discrimination de façon incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés. Voici ce que stipule en effet la Charte, à l'article 15: «La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment des discriminations fondées sur [. . .] les déficiences physiques.»

Le Canada a toujours été en tête pour ce qui est de reconnaître les droits de la personne et venir en aide à ceux qui en ont besoin. Le député de Calgary–Nord–Ouest de même que les députés de son parti seraient sûrement fiers de voir le Canada continuer à poursuivre ces aspirations honorables et dignes d'éloge.

● (1120)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez–moi de dire que je suis complètement renversé par les affirmations auxquelles la motion a donné lieu. Ces déclarations traduisent une méconnaissance absolue de la maladie et, pis encore, un manque de considération pour la santé et le bien–être des citoyens canadiens.

De toute évidence, le sida est une maladie qui jouit d'une protection politique. Nous sommes désolés pour les séropositifs et les sidatiques, mais il importe qu'on sache que nous ne pouvons pas mettre en péril la santé et le bien–être des Canadiens.

Quoi qu'il en soit, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la motion n° 285 proposée par mon estimé collègue, motion qui préconise l'imposition de tests de dépistage du VIH à

tous les immigrants en vertu des paragraphes 11(1) et 11(3) de notre Loi sur l'immigration.

Le sujet n'a rien de réjouissant, car, jusqu'en 1993, cette peste des temps modernes a fait 9 910 victimes, dont 107 enfants. De ce nombre, 6 930 personnes ont été emportées. Il s'agit d'une maladie qui est aussi horrible que n'importe quelle autre maladie mortelle, mais qui est plus tragique encore parce qu'elle frappe des personnes dans la force de l'âge. En effet, les victimes du sida succombent entre 25 et 45 ans, pendant la période la plus productive de la vie, quand elles ont encore de longues années devant elles.

J'ai eu par le passé de nombreux patients atteints de cette maladie, et j'ai personnellement trouvé que c'était une expérience profondément tragique et qui donnait à réfléchir que de traiter ces patients, notamment ceux de mon groupe d'âge, qui font face à la mort.

Il n'y a pas de guérison possible. Tout ce que nous pouvons faire, c'est donner à ces patients des soins palliatifs et traiter les maladies intercurrentes. Le spectacle de leur dépérissement est atroce. Quiconque a des contacts avec des personnes atteintes du sida devrait essayer de les connaître et de comprendre la profonde douleur et l'angoisse qu'elles éprouvent, elles et leur famille.

La situation n'est pas moins tragique pour les survivants, la famille, les amis, les proches, qui doivent rebâtir leur vie après la mort de l'être cher. Aucune parole de réconfort ne comblera jamais le vide laissé par la mort d'un être cher, et il est impossible d'évaluer ou de quantifier cette perte de quelque manière que ce soit.

Mon collègue a présenté cette motion non pas parce que nous avons quelque chose contre les personnes qui sont séropositives ou qui ont contracté le sida et qui ont ainsi des manifestations physiques du virus, mais bien parce que nous sommes au service de l'État et que nous avons le devoir et l'obligation, à titre de représentants élus, de protéger la population de notre pays et d'adopter des dispositions législatives en ce sens. Nous agissons ainsi à l'égard de maladies ou d'événements susceptibles d'être très préjudiciables.

La séropositivité mène inévitablement au sida, et le sida, lui, est fatal. S'il y a des députés sceptiques, je les invite à s'interroger sur la réaction qu'ils auraient si un médecin leur annonçait qu'ils sont séropositifs. Nous agissons donc de la sorte au nom de la sécurité publique de tous les Canadiens.

Je tiens d'ailleurs à signaler que nous protégeons déjà la santé et le bien-être des Canadiens de diverses façons, par exemple, en testant les médicaments et les modalités thérapeutiques pour nous assurer qu'ils sont sûrs et en vérifiant les produits sanguins qui ont causé tout un émoi dernièrement, les produits en vente libre pour nous assurer que leur utilisation est sans danger et les stocks alimentaires locaux et importés. Enfin, nous faisons subir à ceux qui veulent immigrer dans notre pays des tests pour déterminer s'ils souffrent de certaines maladies, dont la tuberculose et la syphilis, des maladies qui ne sont généralement pas fatales, des maladies qui ne coûtent pas cher à traiter et qui peuvent se guérir, contrairement au sida.

Pourquoi s'oppose-t-on aussi bruyamment à la mesure proposée par mon collègue? La maladie est pandémique, ce qui signifie qu'elle s'étend à l'ensemble de la planète. Elle est universellement fatale. Elle est incurable et elle coûte cher à soigner. Elle coûte même très cher. Chaque patient séropositif finira par coûter aux contribuables au moins 100 000 $ par année, et cela ne tient pas compte d'un facteur très important, celui des années potentielles de vie perdues pour ces personnes.

• (1125)

Entre 1987 et 1991, les années potentielles de vie perdues pour les hommes sont passées de 17 650 années à près de 40 000 années. Pourquoi une proposition que nous estimons indispensable pour protéger les Canadiens suscite-t-elle une réaction aussi brutale? Pourquoi suscite-t-elle pareille opposition?

C'est parce que l'opposition ne vient pas d'une majorité de Canadiens. Au moins 77 p. 100 des gens interrogés récemment dans des sondages favorisent fortement l'imposition de tests de dépistage du VIH à tous les immigrants. L'opposition vient d'un très petit groupe qui se fait beaucoup entendre. Les groupes semblables ne représentent pas la majorité de la population du pays et, de l'avis général, ne défendent que leurs propres intérêts. Ils estiment que si les tests déterminent que certains immigrants sont porteurs du VIH, ces derniers pourraient être stigmatisés, faire l'objet de discrimination.

Heureusement pour la population canadienne et malheureusement pour elles, ces personnes ne seraient pas admises au Canada. Cela n'a rien de personnel. Nous ne visons par là qu'à protéger la santé et le bien-être des Canadiens. Les personnes qui sont porteuses du virus du VIH, et qui seront plus tard atteintes du virus du sida, méritent notre sympathie et notre compassion, mais leur entrée au Canada risque d'exposer les Canadiens à cette maladie, qui est fatale dans tous les cas.

On peut invoquer des motifs purement moraux pour les tests de dépistage, mais il y a aussi les coûts qui représentent un motif très sérieux. Tout à l'heure, la députée a déclaré qu'elle ne croyait pas que cela coûterait plus cher. Tout professionnel de la santé vous dira que le traitement d'une personne porteuse du VIH est coûteux.

La personne en cause doit se soumettre à une batterie de tests sanguins servant à tenir un suivi d'une fraction des lymphocytes et prendre des médicaments pour prévenir des maladies intercurrentes. Grâce à de meilleurs médicaments ainsi qu'à de meilleures modalités de traitement et à des traitements prophylactiques, nous pouvons prolonger la vie de ces personnes, ce qui augmente les coûts du système de santé. Je dirais que notre régime de santé va de mal en pis, qu'il n'a plus le sou. Les coûts en question ne sont pas négligeables. Comme l'a dit notre éminent collègue d'en face, il y aura 30 000 autres cas de personnes atteintes du sida. Combien est-ce que cela va coûter aux contribuables? Trois milliards de dollars.

Notre régime de soins de santé tombe en lambeaux actuellement. Les lignes d'attente s'allongent. Des lits d'hôpitaux sont fermés. Des gens meurent pendant qu'ils sont sur une liste d'attente. Dans la propre province de la députée, des dizaines de milliers de gens sont sur des listes d'attente, et des centaines d'entre eux attendent des opérations urgentes. Si on laisse entrer

des immigrants porteurs du VIH, ce qui fera monter les coûts de santé, tous les citoyens canadiens qui attendent n'auront pas les soins qu'ils méritent.

Le VIH est–il une menace réelle ou imaginaire? Regardons la situation ailleurs dans le monde. Comme je l'ai déjà dit, c'est une pandémie. Dans certaines régions de l'Afrique, où j'ai travaillé, le taux de porteurs du VIH est de 30 p. 100 ou plus. Dans le Sud–Est asiatique, le nombre de porteurs du VIH a explosé. Certes, c'est une véritable tragédie pour ces pays, mais est–ce à dire que nous devons l'importer, la transplanter chez nous et exposer ainsi les Canadiens à cette maladie?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le sida est une maladie pandémique qui se perpétuera encore longtemps au XXI[e] siècle. Voici les paroles même du directeur de l'OMS responsable du programme relatif au sida: «On est encore loin du pire, puisque des millions de personnes infectées sont malades et meurent.»

On n'enregistre pas de percée pour le moment, et je ne crois pas que ce soit pour très bientôt. Si l'épidémie du VIH continue de se répandre à ce rythme sur le continent asiatique, il y aura bientôt plus de personnes infectées par le VIH dans cette région du monde qu'il n'y en a en Afrique où l'on enregistre une explosion de cas d'infection par le VIH. Si ce n'était pas un problème, si cette maladie n'était pas infectieuse, si cette maladie n'était pas mortelle, pourquoi donc l'OMS s'en soucierait–elle autant?

• (1130)

En conclusion, je dois souligner qu'il ne s'agit pas d'une diatribe contre les personnes qui ont le VIH. Ce n'est pas une diatribe contre les sidatiques, les toxicomanes, les homosexuels, les hémophiles ou tous les autres malheureux qui souffrent de cette maladie. Ces personnes méritent la sympathie et la compassion que tous les députés de ce côté–ci de la Chambre leur expriment. Comme je l'ai dit, ce qui importe pour nous, c'est d'assurer la santé, le bien–être et la sécurité des Canadiens.

Telle est la raison d'être de cette motion. Quiconque refuse d'appuyer la motion de mon collègue fait l'autruche et met gravement en péril la santé et le bien–être des Canadiens.

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répondre à certains commentaires du député d'en face.

D'abord, il s'est attaqué à nos motifs. Il dit que nous répondons aux pressions d'un groupe minoritaire. Le gouvernement a annoncé qu'il examinait sa politique sur les tests de dépistage du VIH, ce qui devrait rassurer le député qui a présenté ce projet de loi.

Nous nous opposons au projet de loi d'initiative parlementaire aujourd'hui parce que nous voulons donner au gouvernement le temps d'étudier le projet de loi et de prendre une décision. Une fois cette décision prise, nous pourrons peut–être entreprendre un débat mieux ciblé et plus productif.

Je sais comme tout le monde que le VIH mène au sida et que le sida est une maladie mortelle. Sur les 55 personnes qui ont terminé l'école secondaire en même temps que moi, trois sont maintenant décédées du sida et l'une d'elles était un ami très proche. Je ne crois pas que qui que ce soit de ce côté–là de la Chambre, comme de ce côté–ci, ait le droit de nous accuser d'indifférence à cet égard. Personne ne peut nous accuser de faire l'autruche ou formuler d'autres commentaires personnels de ce genre.

Les Canadiens comprennent que le sida tue, mais d'autres questions viennent souvent embrouiller le débat. On mêle trop souvent la question de base et l'intolérance envers certaines communautés de notre pays. On voit trop souvent intervenir des groupes homophobes, qui affirment que le sida est la peste de la communauté homosexuelle et qu'il exprime la colère de Dieu. C'est exactement ce que nous voulons éviter, car nous voulons que le débat soit raisonnable, logique et fondé sur les faits.

La Chambre accomplirait bien peu en prenant une décision mal informée. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement étudie les informations considérables qu'il a reçues sur le VIH et il annoncera sa décision sous peu. Nos décisions tiendront compte des préoccupations de la population concernant le fardeau que constitue la santé publique pour notre système de soins de santé, la justice sociale et les problèmes économiques qui nous inquiètent tous de nos jours.

Nous ne devons pas maintenir la population dans l'ignorance à propos du VIH. Trop de gens pensent encore qu'un simple contact suffit pour être infecté par le VIH et contracter le sida. Trop de gens pensent qu'on peut devenir séropositif en serrant la main de quelqu'un, alors que le VIH se transmet dans des liquides organiques, plus précisément le sang et le sperme.

Il faut examiner et démystifier les questions qui sont trop souvent à l'origine des préjugés et de la discrimination. Il faut les analyser avec objectivité. Il n'est pas correct de dire qu'un simple contact peut servir à transmettre le sida. Trop de gens vont penser qu'il ne faudrait même pas faire entrer dans notre pays les visiteurs qui ont le sida. L'an dernier, par exemple, un forum sur le sida a eu lieu à Vancouver. Certains députés de la Chambre ont dit: «Non, nous ne devrions pas laisser ces personnes entrer au Canada parce qu'elles présentent un risque pour les Canadiens.»

Bref, nous devons prendre le temps de réfléchir avant d'adopter une politique qui se base plus sur la peur que sur des faits, une peur qui vient souvent d'une absence de compréhension, d'un manque d'information et de l'ignorance. L'absence de compréhension du public pourrait susciter une attitude négative envers les immigrants, même si ces derniers ne sont pas plus susceptibles d'être séropositifs que les personnes nées ici.

Les députés d'en face ont souligné que le sida prenait des porportions épidémiques dans certaines régions du monde. Il est clair que, pour ces régions, nous faisons subir des tests de détection du VIH et du sida.

M. Hanger: Mais vous ne le faites pas.

M. Mills (Red Deer): Vous ne le faites pas.

M. Knutson: Oui, nous le faisons. Vérifiez vous–mêmes. Cela ne fait qu'accroître le genre d'idées fausses et de craintes à propos du VIH que nous devons chercher à éliminer.

Le gouvernement est conscient des préoccupations des Canadiens au sujet du VIH et du dépistage du virus chez les immigrants. Nous faisons de notre mieux pour répondre à ces préoccupations en effectuant, comme je l'ai dit, un examen approfondi

de tous les tests médicaux, avec l'aide d'experts, et des consultations. Une fois l'examen terminé, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et préserver l'intégrité de notre régime de soins de santé et de nos services sociaux.

• (1135)

Le test de dépistage du VIH a lieu dans certaines circonstances et, selon les lignes directrices actuelles, les candidats à l'immigration dont le test est positif peuvent être jugés non admissibles pour des raisons médicales. Ces motifs sont fondés sur les conséquences que l'admission d'un immigrant aurait pour le Canada, quel que soit son état de santé.

Les professionnels de la santé s'entendent pour dire qu'une personne infectée par le VIH ne représente pas une menace pour la santé ou la sécurité publique du simple fait qu'elle souffre de cette infection. Autrement dit, ce n'est qu'en se livrant à des activités sexuelles à haut risque, c'est–à–dire habituellement sans protection, qu'on risque d'être infecté par le virus.

Pour refuser l'entrée au Canada de candidats à l'immigration infectés par le VIH, il faudrait avoir déterminé qu'ils représentent un fardeau excessif pour notre régime de santé ou nos services sociaux. La loi et le règlement n'exigent pas que les médecins administrent le test de dépistage du VIH, mais ils sont autorisés à le faire s'ils ont des motifs de soupçonner une infection. À l'heure actuelle, ce test est effectué lorsqu'il y a des motifs de le faire. Nous devons nous demander si les lignes directrices actuelles permettent de protéger le régime de santé canadien contre des demandes excessives.

En terminant, permettez–moi de dire que le gouvernement examine la question. Attendons sa décision, puis nous pourrons tenir un débat mieux ciblé et plus productif.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à appuyer la motion qui a pour objectif d'exiger que tous les aspirants immigrants subissent un test de dépistage du VIH et du sida.

Je voudrais parler, aujourd'hui, d'un énorme problème de soins de santé qui risque de se poser et que nous pourrions facilement éviter en adoptant les mesures voulues à la Chambre. Il s'agit de l'entrée au Canada d'immigrants porteurs du VIH ou sidatiques. Il est question des immigrants, et non des visiteurs.

Le sida est un phénomène relativement nouveau par rapport à d'autres maladies. Ce terme est entré dans le vocabulaire de la plupart des Canadiens au cours de la dernière décennie et la population est beaucoup moins sensibilisée à cette maladie qu'elle le devrait. Ainsi, les gouvernements et les institutions tardent souvent à s'attaquer à ce problème. Nous savons que le sida ne peut être transmis que de certaines façons, et non par un simple contact. Cependant, nous devons remédier à la situation dès aujourd'hui.

On propose donc un test de dépistage obligatoire du VIH et du sida pour tous les nouveaux immigrants arrivant au Canada. Cette proposition est tout à fait logique et sensée. Je crois que cette initiative recevra l'appui d'une grande majorité de Canadiens.

Les faits sont simples. Le traitement des patients porteurs du VIH ou sidatiques est extrêmement coûteux et, malgré les millions de dollars consacrés à la recherche à ce stade–ci, il semble y avoir très peu d'espoir de trouver un remède ou même un vaccin efficace. Les experts continuent de prétendre que la prévention est encore la meilleure solution pour l'instant.

Cette motion pourrait jouer un rôle essentiel dans la réduction du nombre de Canadiens qui seraient autrement infectés par cette maladie qui se répand rapidement dans le monde entier. Voici les chiffres actuels à ce sujet. Au premier semestre de 1994, il y avait 986 000 cas connus. Cependant, comme l'Organisation mondiale de la Santé l'a fait remarquer, plusieurs facteurs font croire que ce n'est là que la pointe de l'iceberg. De nombreux pays ont mis du temps à admettre qu'ils avaient un problème de sida et à mettre en place des mesures systématiques de surveillance et de déclaration.

Dans les régions ne disposant pas de l'expertise voulue et de laboratoires d'analyse de sang, il peut être difficile de faire la distinction entre le sida et d'autres maladies courantes. Dans les régions reculées du monde en développement, beaucoup de gens tombent malades et meurent sans jamais avoir eu de contact avec les services de santé modernes. Étant donné ces facteurs, l'Organisation mondiale de la Santé estime que le nombre de séropositifs est beaucoup plus élevé. L'OMS estime que, en date du début de 1994, il y avait eu plus de trois millions de cas de sida, dont 500 000 chez des bébés nés de mères infectées par le VIH.

Certains diront peut–être que trois millions de cas sur une population mondiale de plus de cinq milliards de personnes ne constituent pas une crise majeure sur le plan de la santé. Cependant, le nombre de cas de sida n'est en fait qu'une petite partie d'un problème beaucoup plus vaste. Le sida est le dernier stade d'une infection due à un virus qui peut prendre plus d'une décennie à provoquer la maladie.

• (1140)

La vraie mesure de l'ampleur de l'épidémie, c'est le nombre de personnes infectées par le VIH. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'il y a dans le monde entier plus de 15 millions de personnes infectées par le virus, dont un million d'enfants. D'ici l'an 2 000, si les estimations prudentes sont exactes, le total cumulatif du nombre de personnes infectées par le VIH pourrait atteindre entre 30 et 40 millions et le nombre de cas de sida pourrait dépasser 10 millions.

Selon une publication de l'Organisation mondiale de la Santé intitulée *AIDS, Images of the Epidemic* (sida—Images de l'épidémie), une surveillance adéquate est nécessaire pour mieux comprendre la maladie. On fait remarquer dans cette publication que la façon la plus pratique d'assurer la surveillance est d'en faire une composante du système de soins de santé et de faire subir des tests aux personnes qui viennent se faire soigner.

À mon avis, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait conforme à l'esprit de cette recommandation. Le Canada avait déjà les moyens d'obliger les candidats à se sou-

mettre à un test de dépistage du VIH et du sida, puisque le paragraphe 19(1) de la Loi sur l'immigration l'y autorise.

Il y a longtemps déjà que le Canada doit faire face aux infections et aux maladies mortelles apportées chez nous par des immigrants et de nouveaux venus. On connaît bien, par exemple, la quarantaine imposée aux immigrants européens à Grosse–Île, au Québec, afin de prévenir la propagation du choléra et du typhus. L'île, qui fait maintenant partie de l'histoire canadienne a récemment été visitée, à cause de son importance, par la présidente de l'Irlande, M^me^ Mary Robinson. Même si Grosse–Île a été à une certaine époque le théâtre de grandes souffrances et de morts nombreuses, la quarantaine a néanmoins permis de protéger la population canadienne contre la propagation de ces terribles maladies. Ce principe, dont on s'est inspiré à l'époque, doit demeurer aujourd'hui encore le principe de base des fonctionnaires de l'immigration.

Les députés sont responsables devant la population, qu'ils ont pour mandat de servir. En tant que députés, nous entendons souvent parler des échecs du système. Il peut s'agir du cas d'un criminel qui récidive à la faveur d'une libération conditionnelle, ou encore d'une ordonnance d'expulsion qui n'a pas été appliquée et qui a entraîné le meurtre d'un policier.

Je crois que si nous ne donnons pas suite à la motion dont nous sommes saisis, le gouvernement devra un jour ou l'autre rendre des comptes aux victimes, à leurs amis et aux familles des victimes qui ont contracté la maladie à cause de l'inaction gouvernementale.

Pourquoi permettre que cela se produise? Comment se fait–il que trop souvent les gouvernements, ce gouvernement–ci et ses semblables, attendent d'être confrontés par les victimes avant de modifier leurs politiques? Il n'est pas indûment cruel de refuser l'entrée au Canada à des personnes séropositives ou atteintes du sida si cela peut empêcher ne serait–ce qu'un Canadien de contracter la maladie. Les personnes séropositives ou atteintes du sida constituent clairement, selon la Loi sur l'immigration, ou sont susceptibles de constituer un danger pour la santé et la sécurité du public. Nous devons agir.

La protection du public n'est pas le seul motif justifiant le refus du droit d'immigration aux personnes atteintes du sida ou infectées par le VIH. La deuxième partie de la loi tient compte d'un autre aspect important, dans toute discussion concernant les soins de santé, ce sont les coûts. La loi reconnaît que l'admission au Canada de personnes qui représenteront un fardeau pour le système de soins de santé canadien ne doit pas constituer une priorité pour le gouvernement.

Il ne fait aucun doute que des immigrants séropositifs ou atteints du sida imposeraient des coûts excessifs au système de soins de santé canadien. Cette maladie est aussi coûteuse à traiter que peu coûteuse à prévenir. De récentes statistiques des États–Unis montrent qu'il en coûte en moyenne 32 000 $ par année pour traiter une personne atteinte du sida, comparativement à 5 150 $ pour une personne séropositive. En 1991, les soins aux séropositifs et sidatiques aux États–Unis étaient estimés à 5,8 milliards de dollars, soit 4,4 milliards de dollars pour les personnes atteintes du sida et 1,4 milliard pour les séropositifs.

Au Canada, certains chiffres établissent le coût d'une personne atteinte du sida à 33 900 $ par année. Notre système de soins de santé est déjà surchargé, et de nombreux Canadiens figurent sur des listes d'attente en raison des réductions de financement. Je demande au gouvernement de ne pas aggraver le problème en acceptant des immigrants atteints d'une maladie mortelle contagieuse.

Il y a d'autres facteurs à prendre en compte. Le système médical du Canada, financé par les contribuables, est accessible à volonté à tous les citoyens. Ce n'est pas ainsi dans la plupart des autres pays. On peut imaginer que des personnes qui se savent atteintes du virus viennent au Canada pour profiter de notre système de soins de santé financé par la population et accessible universellement. Notre système peut même attirer des Américains atteints du sida, puisque des millions d'entre eux n'ont pas d'assurance–maladie.

Je veux aussi faire remarquer que les demandeurs de visa d'immigration aux États–Unis doivent déjà passer le test de dépistage du sida et du VIH.

En conclusion, je veux préciser que tous les immigrants doivent déjà subir toute une série d'examens médicaux, qui comporte une batterie de tests sanguins. Le fait d'y ajouter le test de dépistage du VIH n'en fera pas augmenter le coût substantiellement, puisque la plupart des tests sont aux frais des utilisateurs du service. Le test de dépistage du VIH et du sida coûte 12 $, soit environ le tiers de ce qu'il en coûte pour dépister la tuberculose. Il n'y a aucune raison de ne pas faire subir le test de dépistage du VIH aux candidats à l'immigration afin d'exclure les porteurs du virus, puisque ceux qui sont atteints d'autres maladies contagieuses graves ou qui sont incurables sont déjà exclus.

• (1145)

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, au risque de décevoir mon honorable collègue, j'aimerais souligner qu'il n'est pas le premier à s'être penché sur la question qu'il porte aujourd'hui à notre attention.

[*Traduction*]

Le gouvernement a déjà commencé à se pencher sur l'inadmissibilité fondée sur des raisons médicales. Cet examen aurait dû être réalisé bien avant, d'ailleurs. Le dernier examen des textes législatifs portant sur cette question remonte à 1978. Il est clair qu'une mise à jour s'impose. Nous en convenons tous.

La portée de l'examen va beaucoup plus loin que l'administration de tests de dépistage du VIH à d'éventuels immigrants.

[*Français*]

Car même si elle est un élément important du problème, cette question n'en constitue qu'une composante parmi d'autres. La situation est en effet beaucoup plus complexe qu'il n'y apparaît. Nous examinons actuellement toute la question de non–admissibilité pour des raisons médicales. Des recommandations découlant de cet examen ont d'ailleurs déjà fait l'objet de consultations

avec les provinces et les organismes non gouvernementaux intéressés.

Il faut comprendre que la pratique des examens de routine actuels est largement antérieure à l'apparition du sida. La nature des tests a évolué au rythme des progrès technologiques, d'où la nécessité de préciser quel examen particulier devraient maintenant subir les candidats à l'immigration.

On étudie notamment l'efficacité de recourir à des examens de routine, soit pour découvrir des maladies qui représentent une menace pour la santé des Canadiens, soit pour repérer les personnes dont l'état de santé imposerait un fardeau excessif pour nos systèmes sociaux ou de santé.

[*Traduction*]

Il importe de souligner que, selon tous les médecins experts, le sida ne menace pas la santé des Canadiens puisqu'il s'agit d'une maladie qui ne se transmet pas par contact ordinaire et qui peut être prévenue. À l'heure actuelle, si un examen médical révèle des signes cliniques indiquant qu'une personne est susceptible d'être infectée par le VIH ou même d'avoir le sida, la personne doit se soumettre à un test de dépistage.

[*Français*]

Si elle refuse de s'y soumettre, elle ne peut être admise au Canada, et ce parce qu'elle n'a pas passé les examens médicaux requis. Le test de dépistage vise dans ce cas à vérifier si, au stade où en est la maladie, son traitement constituerait un fardeau excessif pour nos services sociaux ou de santé. C'est pour cette raison, et non à cause de la nature de la maladie, que la personne risque de ne pas être admise au Canada.

[*Traduction*]

On peut se demander pourquoi ces gens devraient faire l'objet d'un traitement différent de celui qui est accordé à des malades chroniques, par exemple, ceux qui sont atteints d'insuffisance rénale ou du cancer. Ces derniers imposent aussi des exigences à notre régime de soins de santé.

La recherche se poursuit sur l'évolution et le traitement du sida. Ceux qui reçoivent un diagnostic de séropositivité ont une espérance de vie beaucoup plus longue aujourd'hui qu'il y a à peine 10 ans. Même si le test anti–VIH est positif, la personne peut souvent contribuer à la société canadienne pendant de nombreuses années.

[*Français*]

Par ailleurs, il faudra aussi concilier nos intérêts économiques et sociaux avec nos engagements humanitaires. Certes, nous devons continuer de faire preuve de vigilance, mais il faut aussi veiller à préserver les traditions canadiennes au chapitre de l'équité et de la compassion. Notre gouvernement s'est d'ailleurs engagé, dans son livre rouge, à continuer à appliquer une politique d'immigration dynamique qui concilie les considérations humanitaires et nos besoins démographiques et économiques.

La question du dépistage obligatoire du VIH chez les candidats à l'immigration peut sembler simple à première vue, mais c'est loin d'être le cas.

• (1150)

Nous ne pouvons et ne devons pas l'étudier en faisant abstraction des autres problèmes qu'elle soulève. Cette question doit être abordée dans un contexte beaucoup plus général, un contexte dans lequel il faut tenir compte de l'évolution des tests utilisés aux fins de l'examen médical, de la notion de fardeau excessif pour les systèmes sociaux et de santé du Canada, de la nature du traitement pour cette maladie, de la contribution des personnes séropositives à notre société et de la longue tradition humanitaire du Canada. Mon honorable collègue admettra qu'il s'agit là de considérations importantes qu'on ne peut se permettre de négliger.

[*Traduction*]

Mes collègues et moi sommes conscients des inquiétudes qu'ont exprimées des députés en disant qu'il fallait éviter d'imposer un fardeau excessif sur les services sociaux et les services de santé du Canada. Nous devons veiller à analyser calmement ces questions qui soulèvent trop souvent des préjugés et de la discrimination. Comme mon collègue l'a déclaré à la Chambre, nous devons absolument éviter d'adopter à la vapeur une politique qui serait fondée davantage sur la peur que sur la réalité et davantage sur des considérations financières que sur des préoccupations humanitaires. Ce serait contraire à l'esprit des Canadiens et à leurs sentiments humanitaires.

Nous devons en tenir compte, quand nous adoptons des politiques à la Chambre. Nos lois et nos institutions doivent refléter les progrès que nous avons réalisés dans nos attitudes face aux maladies en général. La responsabilité du gouvernement consiste à manifester un esprit de leadership et c'est précisément ce que nous avons fait en ordonnant l'examen de l'inadmissibilité fondée sur des raisons médicales.

J'espère que le député reverra sa motion.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, avant de prononcer mon discours, je voudrais commenter quelques observations qui ont déjà été faites au cours du débat. Je me demande vraiment ce que les députés de l'autre côté de la Chambre peuvent avoir contre le test de dépistage du VIH.

Certains ont affirmé que des tests de dépistage étaient déjà effectués. C'est vrai, mais non de façon régulière.

D'autres ont déclaré que le Canada devrait être un pays bon et généreux. J'imagine que cela veut dire que nous devrions accueillir des immigrants porteurs du VIH. Je rejette complètement cette philosophie et je suis persuadé que la plupart des Canadiens font de même.

Nous devons nous attaquer au fond du problème. La vérité, c'est que le sida pose un problème très grave qui touche toutes les régions du monde. Pourquoi accepter d'intensifier ce problème au Canada lorsque nous pouvons le prévenir dans une certaine mesure en exigeant que les immigrants éventuels subissent un test de dépistage du sida avant leur arrivée au pays? Cette solu-

tion est tellement logique, tellement simple. Je crois qu'elle échappe aux libéraux. Cela leur arrive parfois. Des solutions logiques, simples et pratiques ont tendance à leur échapper.

J'appuie fermement la motion de mon collègue qui veut faire subir un test de dépistage du VIH à tous les immigrants. Les raisons derrière cette proposition sont claires et n'ont rien à voir avec des phobies quelconques ou des préjugés quelconques. Elles sont plutôt liées à un problème très grave, c'est–à–dire au fait que d'innocentes victimes contracteront le virus si nous laissons délibérément entrer des porteurs du virus au Canada.

Le problème, c'est que nous vivons dans un monde aux prises avec de dures réalités, y compris l'épidémie du VIH et du sida pour ne nommer que ces deux–là. Nous devons absolument nous demander à quel point le gouvernement prend la question du sida au sérieux, étant donné la gravité de cette maladie et les coûts importants qu'elle entraîne.

On nous dit qu'il ne faut surtout pas appuyer la motion du député, parce que le gouvernement va de nouveau évaluer la situation, étudier la question, recueillir des données et réfléchir au tout. Les Canadiens en ont assez d'entendre ce genre de déclarations de la part du gouvernement libéral. Ce que nous voulons, c'est qu'on agisse. Ce projet de loi d'initiative parlementaire vise à faire quelque chose pour remédier à la situation.

• (1155)

Je ne comprends vraiment pas comment le gouvernement peut remettre à plus tard la solution de ce problème en disant qu'il va l'examiner. Jamais, dans toute l'histoire de notre pays, un gouvernement n'a autant remis ainsi à plus tard que depuis un an et quelques mois. Franchement, c'est une honte! On ne peut pas se permettre d'attendre. Il faut prendre des mesures fermes, comme le réclament à grands cris divers secteurs de notre société.

Il faut tout particulièrement considérer cette affaire du point de vue des personnes qui sont confrontées tous les jours à la propagation et aux conséquences de cette maladie, et non de celui des personnes d'autres régions du pays qui viennent à Ottawa débattre et débattre encore. Occupons–nous du vrai problème et des gens qui sont infectés par ce virus.

Dans la lettre de présentation qu'il a adressée, le 2 mai 1994, aux abonnés de la revue trimestrielle *Surveillance Update: Aids in Canada*, le Dr Don Sutherland affirme que la situation ne s'améliore pas. Le sida continue à tel point de se propager, sauf par transfusion sanguine où la tendance est à la baisse, qu'on estime à 14 000 le nombre de personnes qui auront contracté le sida au Canada entre le début de l'épidémie et la fin de 1993.

Le Dr Sutherland parle d'épidémie et, selon le dictionnaire, une épidémie est «ce qui touche un grand nombre de personnes en se propageant». Pour le gouvernement libéral actuel, l'épidémie semble être un simple ennui négligeable dans le secteur de l'immigration. C'est vraiment ce qui arrive, ici.

Le problème est tellement grave et il y a tellement de choses qui entrent au Canada sous le couvert de l'immigration. Le Parti réformiste doit être contre l'immigration puisqu'il s'inquiète du fait que des criminels entrent au Canada, puisqu'il réclame des tests de dépistage du sida.

Il n'y a pas si longtemps, dans ma circonscription, une jeune femme a été violée par un réfugié illégal. Elle a dû attendre six mois les résultats d'un test de dépistage du VIH, alors que l'individu en question n'était absolument pas préoccupé par la situation. Si celui–ci avait passé un test en arrivant au Canada, la victime n'aurait pas eu à subir en plus ces six mois de torture.

On n'a pas besoin d'aller bien loin pour voir à quel point les Canadiens considèrent comme grave l'épidémie de sida et de VIH. On pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 10 novembre 1993 que plus d'un millier de personnes meurent chaque année par suite de cette maladie. Est–ce que les députés peuvent s'imaginer? Un millier de personnes par année en 1994, alors qu'il y a cinq ans, on entendait à peine parler de décès de ce genre.

Les épidémiologistes s'attendent à ce qu'un nombre encore plus grand de personnes décèdent des suites du sida en 1993. Le Dr Martin Schecter, épidémiologiste à l'Université de la Colombie–Britannique, ma province, reste préoccupé par la propagation de la maladie. Il déclare: «Les signes que nous percevons sont préoccupants. Je crois que le VIH se répand implacablement.»

Devant toutes les opinions exprimées par des experts du VIH, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne reconnaît pas la gravité du problème et ne décide pas d'adopter le projet de loi d'initiative parlementaire à l'étude puisqu'il permettrait de faire échec sur un front à la propagation de la maladie.

Ce n'est pas parce que le projet de loi d'initiative parlementaire réclamant le dépistage du VIH chez les immigrants a été présenté par le Parti réformiste qu'il faut tomber dans le sectarisme politique. Ce qu'il faut examiner, c'est l'importance du projet de loi pour l'ensemble de la société. Oubliez le sectarisme libéral.

Le Dr Martin Schecter estime qu'entre 35 000 et 40 000 Canadiens ont été infectés par le virus du sida depuis que la maladie a été diagnostiquée pour la première fois. Un article paru dans le *Vancouver Sun* du 11 septembre 1993 donne davantage à réfléchir.

• (1200)

Voici un extrait de cet article: «Selon une équipe de chercheurs de Vancouver, le sida réduit l'espérance de vie de davantage d'habitants de Vancouver de sexe masculin et de moins de 75 ans que le cancer, les maladies cardiaques et les accidents. En 1992 seulement, le sida a coûté aux hommes de Vancouver 6 000 ans de vie, soit 50 p. 100 de plus que les trois autres grandes causes de décès.» Le démographe Robert Hogg a fait un commentaire encore plus troublant sur les observations de son équipe lorsqu'il a déclaré: «Si j'avais dit cela l'an dernier, personne n'aurait voulu me croire.»

Dans la minute qui me reste, je voudrais exhorter le gouvernement libéral actuel à renoncer à ses discours ronflants, à renoncer à son esprit de parti, à mettre l'étude de côté. Nous y reviendrons un peu plus tard. J'exhorte ce gouvernement à aller à l'essentiel du projet de loi de mon collègue, car il touche à notre mission ici,

soit la protection de la vie et de la propriété des citoyens canadiens.

Le gouvernement a l'obligation de faire subir des tests de dépistage du VIH aux personnes qui viennent s'installer au Canada. Il en a la responsabilité devant la population canadienne. J'exhorte les députés à renoncer aux discours vides et à l'esprit de parti et à appuyer le projet de loi de mon collègue.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) propose: Que la motion des voies et moyens concernant la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, déposée à la Chambre le jeudi 20 octobre 1994, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 octobre, de la motion.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à cet important débat aujourd'hui.

Je peux dire en toute sincérité que, pendant tout le temps que j'ai passé ici à la Chambre et dans d'autres assemblées législatives, la réforme sociale est l'une des plus importantes questions que j'ai eu l'occasion de débattre. Nous savions depuis longtemps que la situation devenait de plus en plus critique. Le temps est maintenant venu de passer à l'action. Je sais que je parle non seulement en mon nom mais aussi au nom de beaucoup de mes collègues lorsque je dis à quel point nous sommes heureux d'avoir une personne qui a la compétence et la conscience sociale du ministre pour diriger la réforme de la sécurité sociale dans notre pays.

Les Canadiens comprennent depuis déjà un certain temps que notre système de sécurité sociale a besoin d'être modifié. Nous connaissons des difficultés économiques depuis quelques années à cause de la récession et du taux de chômage élevé. Ce dernier facteur exerce une forte pression sur le Canada et est une source de nouveaux défis. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes chanceux d'avoir un ministre qui a le courage de relever ces défis.

Nous en sommes arrivés à ce point seulement après avoir consulté les Canadiens. Nous savons que, l'an dernier, le Comité permanent du développement des ressources humaines a tenu des audiences d'un bout à l'autre du pays pour connaître les opinions des personnes qui seraient touchées par les changements qu'on pourrait apporter à notre système de sécurité sociale. On a dit au comité que le système actuel est conçu de telle sorte qu'il peut dissuader les gens de chercher du travail, tandis que les personnes les plus nécessiteuses n'obtiennent tout simplement pas l'aide dont elles ont besoin.

Tous les Canadiens savent que des changements sont inévitables. La différence, c'est que le gouvernement actuel fera preuve de compassion pour le Canadien moyen dans sa réforme. Les plus faibles et ceux qui sont le moins en mesure de se défendre eux-mêmes seront protégés, quel que soit le changement entrepris par le gouvernement. On ne luttera pas contre le déficit au détriment des pauvres.

• (1205)

Depuis quelques années, nous entendons beaucoup parler du village planétaire, de la nouvelle économie mondiale et de la nécessité de nous préparer à faire face à une situation économique en évolution partout dans le monde. Voilà pourquoi il ne s'agit pas ici d'une recommandation de couper et de sabrer dans l'économie, mais plutôt d'une réforme constructive qui aidera les Canadiens à retrouver du travail.

C'est un fait reconnu que la formation et l'éducation sont les clés du développement économique. Nous devons veiller à ce que les Canadiens soient formés de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. L'argent à dépenser pour l'éducation doit être destiné à ceux qui en ont le plus besoin. Au sortir du système scolaire, les diplômés doivent avoir reçu une formation de premier ordre, car ils devront soutenir la concurrence des diplômés du monde entier et ils doivent être préparés pour le faire.

Au cours des trois dernières années, comme les statistiques le révèlent, il y avait 17 p. 100 de plus d'emplois pour des diplômés d'université, mais 19 p. 100 de moins pour ceux qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Ces chiffres sont éloquents: éducation est synonyme de chances d'emploi. Nous devons donc encourager plus de jeunes à faire des études et nous devons leur donner un meilleur accès à l'enseignement et à la formation tout au long de leur vie.

Dans le coin de pays d'où je viens, nous croyons que si nous avons plus de gens bien formés, nous serons mieux en mesure d'y attirer des entreprises, car ces dernières recherchent en général une main-d'oeuvre stable et bien formée.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense plus de huit milliards de dollars par année pour l'enseignement postsecondaire d'un bout à l'autre du Canada. Le temps est maintenant venu de nous demander si nous dépensons cet argent de la façon la plus appropriée. Dans l'état actuel des choses, si le statu quo est maintenu, la contribution fédérale en argent à l'éducation diminuera progressivement et pourrait même disparaître en une dizaine d'années. Nous devons donc trouver le moyen d'aider un plus grand nombre de personnes à financer leurs études supérieures pour qu'elles soient en mesure de livrer concurrence dans le monde entier.

L'investissement dans le savoir se justifie sur le plan économique, mais nous devons assurer la formation de la manière la plus efficace et efficiente possible. Nous devons donc veiller à ce que

tous les jeunes, quelle que soit leur situation financière, puissent faire des études.

Comme d'autres députés l'ont certainement fait l'année dernière pendant la campagne électorale, j'ai visité des établissements d'enseignement. Or, les étudiants, dans ma circonscription, n'étaient pas satisfaits des modalités des prêts étudiants. Ils réclamaient des changements dans le régime. Nous venons de faire des propositions. J'invite les étudiants de ma circonscription et d'ailleurs à nous dire ce qu'ils en pensent, à proposer d'autres idées qui leur semblent meilleures, et nous allons les étudier.

Un autre élément de la déclaration du ministre qui a attiré une très grande attention, surtout dans ma région, est celui qui portait sur l'assurance–chômage. Cela donne le frisson de penser que 13 p. 100 des gens sont sans travail depuis un an ou plus. Ce taux est trois fois plus élevé qu'en 1976, et 40 p. 100 des prestataires ont demandé des prestations au moins trois fois au cours des cinq dernières années. Il y a forcément un problème réel.

Comme je viens d'une région où le taux de chômage est élevé, je puis garantir à mes collègues députés que ceux qui sont prisonniers du chômage n'en sont pas là de leur propre volonté. Ils sont au chômage à cause de la faiblesse de l'économie, à cause d'une formation qui ne leur permet pas d'avoir un emploi à longueur d'année. Nous devons continuer de nous préoccuper de ces gens qui constituent notre actif le plus important dans les diverses régions de notre pays. Nous devons leur donner les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour pouvoir être employés toute l'année.

Je crois que, dans une certaine mesure, le gouvernement doit, par ses politiques économique ou commerciale, veiller à offrir des possibilités aux Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent.

Je me réjouis que le ministre ait formé un groupe de travail chargé d'étudier les effets du travail saisonnier sur l'assurance–chômage, car il existe un lien entre l'assurance–chômage et les régions du pays où le travail saisonnier prédomine. Dans la province d'où je viens, 50 p. 100 de la main–d'oeuvre a un emploi saisonnier. Cela fait partie de notre histoire. Le tourisme, l'agriculture et l'industrie de la pêche fonctionnent en effet d'une manière saisonnière.

• (1210)

Dans le document de travail qu'il a rendu public, le ministre du Développement des ressources humaines a demandé aux Canadiens comment on peut résoudre ces problèmes dans un esprit de coopération et de compassion. Le gouvernement ne veut pas lutter contre le déficit en accablant les pauvres et les chômeurs et il ne souhaite pas non plus l'effondrement du système, ce qui ne servirait les intérêts de personne.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a actuellement un immense défi à relever. Le moment est venu pour le gouvernement, les parlementaires et les Canadiens de le relever. Nous n'avons pas la prétention de croire que nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Les Canadiens savent ce qui est dans leur intérêt. D'ici au mois de janvier, les membres du Comité des ressources humaines et les parlementaires demanderont conseil aux Canadiens.

L'étude du document de travail nous mènera de St. John's à Vancouver. En consultant les Canadiens, nous découvrirons comment atteindre nos objectifs. Le but de cet exercice est de trouver de meilleures façons de procéder. Ce qui allait comme sur des roulettes durant les années 60 et 70 ne fonctionne plus bien maintenant. En cette période d'austérité financière, il est possible de faire mieux avec moins. En travaillant avec tous les Canadiens, le gouvernement s'acquittera de sa promesse électorale, celle d'assurer la prospérité économique de notre pays tout en réduisant les besoins au chapitre des programmes sociaux.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il des questions ou observations? Reprise du débat. Avant que le député de Malpèque prenne la parole, je veux vérifier la répartition du temps et m'assurer que 10 minutes seront consacrées au discours, et cinq aux questions et observations.

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole dans ce débat qui commence sur la réforme de la sécurité sociale.

Le document rédigé par le ministre se traduira par une loi et une orientation particulières. J'estime que cette question donnera sans doute lieu à l'une des plus importantes décisions que le gouvernement prendra pendant son mandat. Je tiens à souligner que la réforme de la sécurité sociale ne doit pas être considérée à part des autres programmes ou activités, comme le développement économique et la réforme fiscale. Ce qui se passera dans ces secteurs est directement lié à la réforme de la politique sociale.

À titre d'exemple de ce qui pourrait se produire, je voudrais attirer votre attention un moment sur ce qui s'est passé aux États–Unis pendant la présidence de Ronald Reagan. John Kenneth Galbraith en parle abondamment dans son ouvrage *A Journey Through Economic Time*. J'invite les députés à lire ce livre, car il comporte de bons passages quant à ce qu'il ne faut pas faire dans l'intérêt de la population et de l'économie. Voici ce que M. Galbraith écrit:

> Pour justifier l'aide consentie aux riches sous forme de réduction des taux d'imposition marginaux en 1981, le président Reagan a dit que cette mesure avait pour but de stimuler les énergies, l'initiative et les investissements. Les taux d'imposition marginaux élevés entravaient les efforts des bien nantis.

Il poursuit en énumérant tous les grands avantages qui ont été accordés aux nantis par le gouvernement Reagan. Par ailleurs, pour les moins bien nantis, il dit ceci:

> La position de Reagan sur l'aide aux pauvres est semblable et a sans doute donné de meilleurs résultats. Dans ce domaine, le gouvernement Reagan estimait que toute forme d'aide destinée aux pauvres, quelle qu'elle soit, nuisait à la volonté, à l'initiative et aux efforts des défavorisés, et donc à leur bien–être. Comme les riches avaient besoin du stimulant que constitue le fait d'avoir toujours plus d'argent, les pauvres avaient besoin de celui d'en avoir moins.

Tels étaient les principes du président Reagan en matière de développement économique. Voilà ce que nous voulons éviter et ce que, j'en suis convaincu, l'actuel gouvernement veut éviter dans nos débats sur la réforme de la sécurité sociale et sur la réforme économique de notre pays.

• (1215)

Ce dossier revêtira une importance fondamentale pour nous, les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard, et pour la capacité à produire et à prospérer qui sera celle de notre province et de la circonscription de Malpèque que je représente. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de se renseigner, de comprendre les options possibles et de prendre part au processus en formulant des solutions. J'encourage les gens à se procurer le document de travail publié par le cabinet du ministre et d'examiner les faits, plutôt que de s'en remettre à certaines critiques ou à certaines hypothèses formulées par les médias.

Ce projet de réforme de la sécurité sociale aura des incidences, positives ou négatives, probablement encore plus grandes pour l'Île–du–Prince–Édouard que pour toute autre province canadienne, vu la structure de son économie. J'espère que tout le monde mesure les conséquences qui peuvent en résulter à titre personnel, sur le plan du travail, pour les employeurs, pour les étudiants, en un mot, pour notre économie tout entière.

Dans cet esprit, j'ai donc organisé une réunion publique dans ma circonscription pour essayer de faire connaître ces faits de mon mieux. Je donnerai les résultats de cette réunion dans un instant. J'ai agi de la sorte parce que j'avais l'impression que les collectivités et les groupes d'intérêts doivent se préparer à présenter leurs points de vue concrètement et de façon constructive devant le comité permanent qui tiendra bientôt ses séances.

Comme je l'ai dit au début de cette réunion, je veux être on ne peut plus clair. Les choses vont changer. Pour nous, il ne saurait être question de parler en faveur du maintien du statu quo et de laisser les choses telles qu'elles sont. Ce n'est pas un argument gagnant. Il nous faut comprendre cela, puis prendre part au processus et y participer de façon très positive, aussi bien collectivement que personnellement.

Je voudrais maintenant expliquer certains points que j'ai soulevés à cette réunion parce que certains aspects de notre position sont controversés. Nous acceptons qu'on les critique parce que les remarques constructives sont indispensables à un bon débat et que c'est ainsi que nous aboutirons à de meilleures solutions.

J'ai encouragé la participation du public à cette réunion. Le public est venu en grand nombre et n'a pas hésité à faire connaître ses opinions. Je dois dire d'abord que, aux yeux de mes électeurs, des changements s'imposent. Ils ont toutefois l'impression actuellement que les changements ne visent qu'un seul groupe, les plus démunis de la société. Permettez–moi d'exposer les déclarations que mes électeurs ont faites à cette réunion.

Premièrement, même si le gouvernement continue d'affirmer qu'on consacre trop d'argent aux programmes sociaux et que des compressions s'imposent, personne ne veut admettre que notre régime fiscal n'est pas équitable. Ce sont les gens de la classe moyenne qui paient 58 p. 100 des impôts, tandis que les entreprises et les sociétés en paient moins de 15 p. 100.

Deuxièmement, ils disent que d'importantes échappatoires fiscales évitent aux sociétés et aux gens riches du Canada de payer leur juste part. C'est du moins la perception qui prévaut. Ces échappatoires fiscales équivalent à des subventions, à des dépenses fiscales et font perdre des recettes au gouvernement.

Troisièmement, ils disent que le gouvernement aborde la réforme sociale de façon unidimensionnelle et que, avant de couper dans les programmes, il devrait entreprendre une réforme fiscale. La classe moyenne et les moins bien nantis ne peuvent porter à eux seuls le poids du déficit. Du point de vue de mes électeurs, voilà quelle devrait être la démarche globale quant à la réforme de la sécurité sociale.

Je n'accepte pas entièrement ces critiques. Le gouvernement a l'intention d'examiner la possibilité d'entreprendre une réforme fiscale et d'autres réformes, comme nous devons le faire dans ce contexte.

L'éducation suscite aussi de nombreuses discussions et les étudiants se sont dits inquiets de l'importante dette qu'ils devront supporter, une fois leurs études terminées, si cette nouvelle démarche est adoptée. Dans le domaine de l'éducation, je crois que ce document pourrait être encore largement amélioré.

• (1220)

Enfin, selon les participants à la réunion, ce sont les changements apportés au régime d'assurance–chômage qui produiront les répercussions les plus négatives. L'Île–du–Prince–Édouard et les Maritimes les ressentiront plus que les autres régions du pays, en raison de leurs industries saisonnières.

Les deux principales industries de l'Île–du–Prince–Édouard sont l'agriculture et le tourisme, deux industries qui comptent justement en grande partie sur les travailleurs saisonniers. Sans ces derniers, les employeurs de ces deux secteurs ne pourraient pas exploiter leurs entreprises. Les travailleurs saisonniers jouent un grand rôle dans la rentabilité de ces deux secteurs. Comme mon collègue de Hillsborough l'a dit tout à l'heure, nous sommes heureux que le ministre du Développement des ressources humaines ait maintenant nommé un comité spécial chargé d'examiner le cas des industries saisonnières, étant donné les modifications qu'on va apporter sous peu à l'assurance–chômage.

Si l'on n'étudie pas très sérieusement ces modifications, tout ce qui va arriver, c'est qu'il y aura moins de prestataires d'assurance–chômage, mais plus d'assistés sociaux et, une fois de plus, on fera porter le poids du déficit aux provinces les plus pauvres. Nous ne pouvons laisser cette réforme nous entraîner dans cette situation.

Dans le document de travail sur la réforme de la sécurité sociale, on parle beaucoup de formation professionnelle et de recyclage. Mes électeurs jugent que le recyclage est nécessaire, mais n'est utile que s'il y a des emplois dans le secteur de spécialisation où les gens sont formés. Ainsi, cela ne sert pas à grand–chose de donner à un travailleur qui a perdu son emploi une formation en électricité, s'il y a déjà trop d'électriciens. Avant d'offrir la formation professionnelle, nous devons savoir dans quels secteurs il va y avoir des emplois, et je veux souligner à nouveau la nécessité de former les gens pour des secteurs viables si nous voulons qu'ils puissent ensuite compter sur un emploi.

Certains de mes électeurs croient que cette réforme n'est, en fait, qu'une façon de réduire le déficit, de faire supporter ce fardeau aux plus démunis. Nous ne pouvons perdre de vue le fait que le Canada est un pays bâti sur des idéaux qui consistaient à offrir des programmes sociaux à tous les citoyens pour leur donner des chances égales de réussir. J'ai certes montré que ces gens avaient tort de penser ainsi, car, dans notre document de travail et par les mesures que nous prenons, nous reconnaissons qu'on doit apporter des modifications, mais il faut le faire de façon très constructive pour répondre aux besoins des gens ordinaires.

J'ai vécu une expérience intéressante au cours du week–end, il y a une semaine, alors que j'étais le seul député à assister à une réunion du Conseil des Canadiens. À cette réunion, tous les députés, et plus particulièrement ceux qui siègent de ce côté–ci de la Chambre, ont fait l'objet d'attaques au sujet de la réforme de la sécurité sociale. Je suis intervenu alors et j'ai demandé à ces gens combien d'entre eux s'étaient adressés à nous en notre qualité de députés. Très peu ont levé la main. C'est l'objet même de ce débat. Cela n'avance à rien que ces groupes attaquent notre document de travail et se contentent d'en parler entre eux. Ils doivent faire connaître leurs points de vue à ces audiences de façon très constructive et soumettre d'autres solutions. Nous allons alors les écouter.

Enfin, en terminant, je voudrais citer ce que le premier ministre a déclaré à Montréal dans son discours lorsqu'il a précisé l'orientation que nous prenions au sujet de cette question. Il a dit, à ce moment–là, que nous avions besoin de tenir un débat national sur les solutions qui s'offraient à nous, que nous attendions que les provinces, le secteur privé, les syndicats et les Canadiens nous soumettent de bonnes idées. Il a ajouté que les nouvelles mesures législatives présentées l'année prochaine refléteraient ce que nous avons appris durant ce processus de consultation.

Ce qui importe, c'est cette consultation, ce débat, pour que nous puissions avoir un meilleur filet de sécurité sociale qu'à l'heure actuelle.

• (1225)

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon collègue de Malpèque. Il a fait rapport des critiques qu'il a entendues dans son comté, parce que l'Île–du–Prince–Édouard va être très affectée par cette réforme de la sécurité sociale, comme elle l'a déjà été par les coupures à l'assurance–chômage. La même situation s'est produite dans la province de Québec, particulièrement dans mon comté.

Je suis satisfait du fait qu'il essaie de trouver d'autres voies pour financer la sécurité sociale au Canada, particulièrement du côté de la fiscalité. J'aimerais l'inviter à pousser son analyse du côté des paradis fiscaux. Il faut supprimer ces paradis fiscaux et contrôler les fiducies familiales. C'est le seul moyen de financer ces programmes sociaux. Il ne faut pas les détruire. Il a fallu beaucoup de temps pour ériger le système de sécurité sociale au Canada; il faut l'améliorer, pas le détruire.

[*Traduction*]

M. Easter: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je suis d'accord avec lui. Au cours des discussions que notre parti et notre caucus ont eues, nous avons certes traité de ces questions, à savoir que nous devons examiner tous les domaines de la fiscalité. Cela nous préoccupe et nous devons nous assurer qu'il existe un équilibre. Un avantage fiscal accordé aux riches constitue en effet une subvention aux riches. Je suis d'accord là–dessus. À mon avis, il faut établir un équilibre. Nous devons examiner les subventions aux riches que représentent les avantages fiscaux.

Par ailleurs, nous devons nous assurer qu'il existe un bon filet de sécurité sociale pour tous les Canadiens. Nous pouvons être fiers du régime que le Canada a mis en place jusqu'ici, mais nous reconnaissons qu'il faut désormais le réformer. Nous allons l'examiner d'une manière exhaustive et, au bout du compte, j'espère que tous les Canadiens en bénéficieront.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'entendre les discours de libéraux qui adoptent l'opinion du Parti réformiste selon laquelle des changements s'imposent. Il est curieux que rien de tout cela ne soit ressorti lors de la dernière campagne électorale.

Le député parle de demander à ses électeurs et au Conseil des Canadiens combien se sont entretenus avec des députés. S'ils s'étaient entretenus avec les libéraux lors de la dernière campagne électorale, ils n'auraient pas entendu les mêmes propos que le député tenait devant ses électeurs au cours de la réunion qu'il mentionnait.

Par contraste, le Parti réformiste a constamment répété qu'il faut protéger les personnes défavorisées dans notre société et que la seule façon de le faire, c'est de s'assurer qu'elles aient une meilleure part du gâteau.

Le député convient–il que le principe désuet de l'universalité que les libéraux ont prôné sans relâche pendant la campagne électorale est désormais chose du passé? Ou croit–il, comme le député assis derrière lui semblait le croire lors du débat, l'autre jour, qu'il s'agit d'universalité si c'est nécessaire, mais pas nécessairement d'universalité?

M. Easter: Monsieur le Président, non, je ne crois certainement pas que le principe de l'universalité est désuet. Ce principe est important, surtout dans un pays comme le Canada, où la sollicitude et le partage sont de rigueur.

J'ajouterais qu'il est dommage que le député n'ait pas été dans ma circonscription lors de la dernière campagne électorale. J'y ai parlé abondamment de l'importance de protéger et d'accroître les capacités des personnes défavorisées et des difficultés que nous éprouvons dans certaines régions, où nous avons besoin de programmes de développement régional pour améliorer les programmes sociaux au moyen de changements dans les politiques fiscales et d'autres réformes que le gouvernement pourrait entreprendre.

Nous ne pouvons pas examiner chaque réforme isolément. Le gouvernement examine plusieurs réformes, notamment celles de la sécurité sociale et de l'économie. Il est prêt à montrer la voie à suivre. À mon avis, c'est ce qu'il fait.

• (1230)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Drummond. Je demanderais à la députée si elle peut me confirmer que les députés du Bloc vont se partager leur temps.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je voudrais partager mon temps de parole avec mon collègue.

Il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre pour vous apporter les réactions et les commentaires que suscitent les détails de la réforme des programmes sociaux annoncée par le ministre du Développement des ressources humaines.

Premièrement, je crois que l'on devrait désigner cette réforme par sa vraie signification. En effet, il ne faut pas voir dans l'initiative du ministre du Développement des ressources humaines une réforme de notre système des programmes sociaux, mais plutôt une opération qui s'inscrit dans un projet de coupures des dépenses affectées aux programmes sociaux. Cette initiative va produire, en bout de ligne, une réduction de 15 milliards de dollars en cinq ans.

Le document rendu public par le ministre le dit d'ailleurs très bien à la page 24: «La réforme de la sécurité sociale doit absolument tenir compte des réalités financières auxquelles fait face le gouvernement du Canada.» Quatre pages plus loin, le document du ministre en dit encore un peu plus long sur les véritables intentions de ce gouvernement en édictant ce qui suit: «Tout système de sécurité sociale qui n'est pas rentable est voué à l'échec.» On ne pourra pas accuser le ministre de faire preuve d'un manque d'imagination: rentabiliser un système social dont la raison d'être première est d'aider ceux qui sont dans le besoin.

Ce que nous avons devant nous, ce n'est pas ici un projet pour venir en aide aux particuliers en détresse. Ce n'est pas non plus un projet pour garantir aux Canadiens et aux Québécois une sécurité. Ce n'est pas un projet pour assurer à tous un monde meilleur. Au contraire, c'est un projet pour un gouvernement qui veut couper ses dépenses, qui veut réduire son déficit sur le dos des plus affligés de la société. Cette réforme, en effet, est un outil, un instrument mis à la disposition du gouvernement pour venir sabrer dans ses dépenses et pour tenter de rétablir ses finances.

Cette réforme a aussi une autre raison d'être: centraliser les compétences à Ottawa. C'est là le rêve de tout fédéraliste qui se respecte et cette réforme s'avère un instrument fort utile. La majorité des options présentées dans cette réforme sont de nature centralisatrice. En somme, les deux principaux objectifs du gouvernement sont clairs: diminuer de façon draconienne ses dépenses sociales afin de tenter de rétablir ses finances publiques, et avec ce qui lui reste, centraliser de nouveaux pouvoirs à Ottawa, dans les domaines qu'il choisit, peu importe la Loi constitutionnelle du Canada et les priorités du Québec et des provinces.

Les contribuables québécois et canadiens confient au gouvernement fédéral des sommes importantes dont une portion a toujours été destinée aux soins de la santé et à l'éducation, et ce, en vertu de l'entente de 1977. Le problème, c'est que le fédéral ne retourne plus cette portion d'argent préférant lui passer son déficit. Le gouvernement fédéral doit être sensible et conscient qu'en augmentant le fardeau fiscal du Québec et des provinces, il affecte directement le système et le réseau social de la population québécoise et canadienne. Il est estimé que le gouvernement fédéral a épargné 22 milliards de dollars depuis le début des compressions et du gel des paiements de transfert. C'est 22 milliards que le fédéral éponge sur le dos du Québec et des provinces.

Malgré une augmentation des impôts et des taxes, les contributions fédérales aux programmes de santé et d'aide sociale via les paiements de transferts ont diminué de façon draconienne allant jusqu'à ébranler et remettre en cause les principes fondamentaux de notre système de santé et de services sociaux.

Cette réforme vient confirmer l'intention du fédéral de continuer à couper dans les paiements de transfert. Ainsi, après avoir coupé dans la santé, le fédéral, avec la réforme du ministre du Développement des ressources humaines, vient maintenant s'attaquer aux transferts de paiements touchant l'éducation.

Passons rapidement en revue les conséquences qu'aura cette réforme sur l'éducation. La réforme prévoit l'élimination complète des paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire, ce qui représente au bas mot un montant de 2,6 milliards que le fédéral coupe aux provinces.

• (1235)

Ce retrait aura deux impacts. Premièrement, il va de nouveau réduire son déficit sur le dos des provinces, en augmentant de façon très substantielle le fardeau fiscal des provinces. Deuxièmement, ce manque à gagner obligera les provinces et les universités à augmenter leur contribution au financement du système d'éducation. La suite est facile à prévoir: les coûts de l'éducation et les frais de scolarité devront augmenter et ce sont évidemment les étudiants, en bout de ligne, qui devront en payer la note et s'endetter davantage.

Pour le Québec seulement, on parle d'un manque à gagner de 300 millions de dollars. C'est 300 millions de dollars par année que les étudiants québécois devront verser de leur poche pour absorber les frais de scolarité, qui doubleront. En même temps que le gouvernement fédéral réaffirme l'importance de la formation universitaire, sa proposition fait en sorte de freiner l'accès à l'enseignement supérieur, en augmentant l'endettement des étudiants. Cela signifie que cette réforme met en cause l'accessibilité à l'éducation postsupérieure pour les étudiants qui sont peu fortunés.

Nous nous battons depuis au moins 20 ans, au Québec, pour démocratiser l'accès à l'éducation aux études supérieures et voilà que le fédéral vient mettre en cause cet acquis. Le gouver-

nement va même plus loin, en proposant des idées dangereuses et loufoques. Premièrement, il propose d'établir un système de prêt unique, centralisé à Ottawa. Le jeu n'est pas difficile à comprendre: d'une main, le fédéral retire aux provinces les fonds promis et les laisse s'arranger avec leurs problèmes d'argent, et de l'autre, il s'accapare du système de prêt, qu'il veut uniformiser. Deuxièmement, il avance même l'idée que les étudiants utilisent leur REER pour financer leurs études. Monsieur le Président, connaissez–vous beaucoup d'étudiants qui possèdent plus de 25 000 $ de REER? Moi, je n'en connais pas.

Ce gouvernement, qui a tant promis d'emplois à tous et chacun, que l'on a vu crier pendant des mois «jobs, jobs, jobs» avait une bonne occasion de mettre en place une structure de création d'emplois. Pourtant, nous ne voyons aucune politique d'emploi dans cette réforme, aucune mesure incitative pour créer des emplois. Alors qu'il y a consensus au Québec et dans les provinces quant à l'urgence d'un plan d'action concerté pour la création d'emploi, le gouvernement libéral dépose un projet de consultation dont le principal objectif est de couper plusieurs milliards de dollars, annuellement, dans les programmes sociaux.

Le livre vert du ministre du Développement des ressources humaines n'est rien d'autre qu'un livre de recettes indiquant la marche à suivre pour mieux cataloguer, ensuite mieux appauvrir, les programmes d'assurance–chômage, d'éducation et d'assistance sociale. Pour contrer le chômage structurel lié à une formation inadéquate de la main–d'oeuvre, la première décision qu'aurait dû prendre le gouvernement fédéral aurait été de permettre au Québec de mettre sur pied un système cohérent de formation de la main–d'oeuvre. Il s'agit là d'une revendication traditionnelle du Québec, qui fait depuis longtemps consensus dans tous les milieux patronaux, syndicaux et politiques. Il est à déplorer que ce gouvernement n'ait pas saisi cette chance de faire un ménage sérieux dans les chevauchements coûteux qui découlent de ce fédéralisme malade.

Les chevauchements et les dédoublements administratifs entre le gouvernement québécois et le gouvernement fédéral sont en partie responsables du marasme politique et économique que subissent quotidiennement Québécois et Canadiens. Le gouvernement fédéral, qui persiste à imposer sa volonté de devenir un gouvernement centralisateur, est largement responsable de la prolifération coûteuse et inefficace des chevauchements et des dédoublements administratifs entre les deux paliers de gouvernement. En recourant massivement à son pouvoir de dépenser, le fédéral s'immisce progressivement et délibérément dans le domaine de la santé québécoise et ce, sans se soucier de ce que fait déjà le gouvernement québécois.

Selon une étude réalisée en 1991 par le Conseil du Trésor fédéral, 45 p. 100 des programmes des ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux, totalisant des dépenses de 40 milliards de dollars par année, viennent se superposer à des interventions équivalentes déjà amorcées par les gouvernements provinciaux. Ce gaspillage des ressources humaines et financières, engendré par les chevauchements et les dédoublements administratifs entre Ottawa et les provinces, nous permet d'affirmer que la crise des finances publiques et la détérioration de la capacité concurrentielle de l'économie canadienne découlent directement de la crise des structures politiques du Canada. Le gaspillage honteux qui découle de ces chevauchements doit cesser. Le Québec a depuis toujours exigé que le fédéral cesse de s'ingérer dans ses juridictions.

• (1240)

Dernièrement encore, le Québec demandait à nouveau au fédéral de mettre fin au cafouillage dans le domaine de la main–d'oeuvre et de la formation professionnelle qui coûte 250 millions de dollars par année aux contribuables québécois. Le fédéral, au lieu de comprendre et de se retirer de ce champ de compétence, choisit avec cette réforme d'étendre son ingérence et de rendre ce fouillis administratif encore plus dispendieux.

En ce domaine comme dans bien d'autres, l'entêtement du fédéral doit faire place à l'efficacité et à l'efficience. Notre niveau d'endettement et le constat d'échecs frappants que nous livrent chaque jour le taux de chômage et le volume d'assistés sociaux ne nous autorisent plus à permettre ce gaspillage de chevauchements administratifs motivés uniquement par le désir du fédéral de tout contrôler.

Les chevauchements nous empêchent aujourd'hui de mettre en oeuvre des programmes efficaces et adaptés aux besoins économiques et sociaux. Il faut donc conclure sur ce point que si le fédéral avait vraiment à coeur le bien–être des Québécois et des Canadiens, il retirerait cette mauvaise réforme et s'attarderait plutôt à régler le problème des chevauchements. Chemin faisant, il réaliserait que la majorité des intervenants dans le milieu social relèvent des provinces et que la place du fédéral n'est pas là. Le Québec et les provinces occupent déjà le terrain et réussissent malgré un sous–financement à faire mieux que le fédéral.

Loin de vouloir s'attaquer à ces chevauchements destructifs, le gouvernement fédéral avec cette mauvaise réforme en crée de nouveaux avec sa proposition de regrouper sous un même toit l'ensemble des programmes de main–d'oeuvre gérés de manière parallèle.

En tant que porte–parole de l'opposition officielle en matière de santé, il va de soi que j'aborde cette mauvaise réforme avec un point de vue sur la santé.

Nous de l'opposition officielle croyons au maintien des cinq grands principes qui sont l'universalité, l'intégralité, l'accessibilité, la transférabilité et la gestion publique. Ce que nous contestons cependant c'est que le gouvernement fédéral continue d'être celui qui les impose alors qu'il se retire du même coup de leur financement, car ce désengagement financier, qualifié à maintes reprises d'inacceptable et d'incohérent par le gouvernement québécois, ne fut aucunement suivi par une réduction de l'interventionnisme d'Ottawa. Ce dernier continue malgré tout à maintenir ses normes nationales et à intervenir dans les champs de juridiction du Québec et des provinces en créant des program-

mes parallèles entraînant du même coup des problèmes de chevauchements.

Le lien entre la pauvreté et la santé a été nettement démontré par plusieurs études. Les gens à faible revenu sont plus souvent malades, consomment plus de médicaments et nécessitent plus de soins de santé. On le sait, la pauvreté chez les jeunes a augmenté de façon effarante ces dernières années. Ces enfants, en plus de coûter plus cher en soins de santé parce qu'ils sont plus souvent malades, seront victimes de problèmes d'apprentissage et seront des candidats de choix au décrochage scolaire, deux fois plus que chez les mieux nantis.

En bout de ligne, ces enfants aboutiront à l'aide sociale au lieu de participer activement au développement de notre société. Pour mieux contrôler l'état global de la santé de la population québécoise et canadienne, et par le fait même réduire les coûts de notre système de santé, il faut d'abord mener une lutte sans merci à la pauvreté. Et que propose le fédéral à ce chapitre? Moi, je n'y vois rien. La réforme prévoit, elle, de réduire les prestations des familles à faible revenu. Cette réforme ne fera qu'aggraver la situation déjà dramatique dans laquelle se retrouvent plus de 1 200 000 enfants canadiens et québécois, et ce sont les enfants pauvres.

En refusant de reconnaître le lien de la pauvreté avec celui des problèmes de la santé, le gouvernement fédéral compromet l'efficacité de notre système.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais les 10 minutes allouées sont certainement écoulées. Je vais quand même prendre la liberté de demander à nos collègues si on peut permettre à la députée de Drummond de finir ses commentaires et on laissera tomber la période de questions et de commentaires de 5 minutes. La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Picard: Monsieur le Président, il ne me restait juste qu'un dernier paragraphe.

Au nom des gens pauvres, des plus démunis et des gens de la classe moyenne, nous rejetons la proposition du ministre du Développement des ressources humaines et incitons le gouvernement à proposer des vraies mesures, des mesures de création d'emploi.

• (1245)

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur le projet de réforme de la sécurité sociale proposé par le ministre des «coupures aux programmes sociaux».

D'entrée de jeu, je vous rappellerai que ce projet de réforme tant attendu et présenté sous forme de document de travail ne se traduira par une véritable mesure législative qu'à l'automne prochain au plus tôt, «. . .et peut–être même en 1996», écrit Chantal Hébert dans *La Presse* du 5 octobre dernier.

Ce scénario visant à utiliser les consultations publiques pour désamorcer les objections des provinces et des groupes de pressions accrédite la thèse que ce gouvernement entend encore faire cavalier seul en passant par–dessus la tête des provinces, comme on l'a vu récemment lors du Forum national sur la santé.

Plus ça change, plus c'est pareil: «. . .il y a du Pierre Trudeau, du Brian Mulroney, du Joe Clark dans la recette de la réforme de la sécurité du revenu. . .», écrit encore Chantal Hébert.

Le document du ministre fait de ce projet de réforme la recette magique pour relancer l'économie et la création d'emplois. Ne nous y trompons pas: l'objectif principal du gouvernement fédéral est de couper dans les programmes sociaux pour réduire le déficit et la dette.

La compassion et la justice évoquées dans ce document ont une saveur plutôt conservatrice, et le visage réel de cette réforme est plutôt hideux. D'autant plus que nous savons que d'ores et déjà ce gouvernement, dans un document secret présenté au Cabinet et rendu public par le *Toronto Star* le 5 octobre dernier, précisait qu'aux 7,5 milliards de coupures annoncés dans le dernier budget s'ajouterait un autre 7,5 milliard sur cinq ans. Quelle compassion!

Quant à la création d'emplois et à l'assurance–chômage, j'aborderai principalement quelques aspects des propositions relatives à la création d'emplois et les modifications apportées au programme d'assurance–chômage.

Les propositions de réforme apportées par le document reposent en fait sur un mauvais diagnostic de la situation actuelle. Le problème auquel sont confrontés le Canada et le Québec est la rareté de l'emploi. Le projet de réforme ne s'attaque en fait qu'à l'employabilité alors que la vraie nécessité est une réelle politique de création d'emplois.

Un groupe de professeurs de droit social de l'Université du Québec à Montréal écrivait récemment: «On parle d'employabilité, d'adaptation des individus au marché du travail pour former des gens à des emplois qui n'existent pas, plutôt que d'adopter une véritable politique de création d'emplois.» Et le groupe ajoute : «C'est postuler faussement que le problème du chômage vient de l'inadaptation des individus au marché, les transformant ainsi en marchandise [. . .]Pour pouvoir retourner les gens au travail, il faut d'abord qu'il y ait autre chose que des emplois précaires et sous–payés.»

Quant à la situation de l'emploi, le ratio emploi/population constitue l'indicateur le plus fiable de la situation réelle de l'emploi. Actuellement, ce ratio, au Québec, est de 54,7 p. 100, alors qu'en avril 1990, immédiatement avant le début de la dernière récession, il oscillait à 58,6 p. 100. Cette statistique démontre donc que nous sommes toujours très loin du niveau d'emploi d'avant la récession et qu'à cet égard la reprise est fort lente.

En tenant compte de la croissance de la population, il faudrait créer 800 000 emplois au Canada, dont plus de 200 000 seulement au Québec pour revenir au niveau d'avril 1990; au rythme actuel de création d'emplois, en prenant pour acquis qu'il n'y aura pas de ralentissement d'ici la fin de 1995, cela prendra au minimum trois ans pour revenir au niveau d'avant la récession.

Ceci renforce le caractère anémique de la reprise dont nous parle le gouvernement fédéral. En réalité, celle–ci se traduit davantage par une augmentation de la productivité plutôt que par une augmentation de l'emploi. Les statistiques de septembre 1994 nous révèlent qu'après une importante hausse le mois passé, le taux de chômage au Québec s'est stabilisé à 12,2 p. 100, alors qu'en Ontario ce taux a continué à baisser à 9,2 p. 100.

Plus particulièrement, sur le marché montréalais, l'emploi croît un peu moins rapidement qu'au premier trimestre de 1994. Son rythme de croissance annualisé dans la région métropolitaine est passé de 4,8 à 2,6 p. 100. De plus, Montréal continue à être en retard par rapport au reste du pays, n'ayant pas récupéré le cinquième des emplois perdus en récession. Et c'est tiré de *L'économie de Montréal*, 2e trimestre 1994.

Le taux de chômage des résidants de la ville de Montréal demeure de 3 points supérieur à celui de la région métropolitaine de recensement de Montréal.

• (1250)

Quant aux recommandations du projet de réforme, une des options privilégiées par le gouvernement envisage d'introduire une deuxième classe de chômeurs, soit celle des travailleurs aux emplois précaires. On sait très bien que les principales personnes occupant ces emplois se retrouvent justement parmi les jeunes et les femmes, sans oublier les artistes. Ces chômeurs de seconde classe, d'une part, seraient soumis à des mesures d'employabilité «obligatoires» et, d'autre part, contraints de participer à des travaux communautaires. De plus, ces chômeurs devraient payer des cotisations plus élevées pour obtenir des prestations moins élevées.

Il faut un certain cynisme pour proposer de telles mesures; celles–ci accréditent manifestement la perception de ce gouvernement voulant que les chômeurs et les chômeuses soient des gens paresseux, des buveurs de bière, comme disait le premier ministre, et que ce gouvernement, de façon très paternaliste, doit les contraindre afin qu'ils posent les gestes nécessaires pour se trouver de l'emploi.

Nous sommes donc forcés de constater que le gouvernement fédéral n'a aucune politique de création d'emplois, car on sait fort bien que les mesures contraignantes ne sont pas génératrices d'emploi; et pourtant, on trouve ce mot «emploi» partout dans le document. On parle même d'assurance–employabilité. Expression trompe–l'oeil, on devrait plutôt parler d'assurance–pauvreté ou de réforme de l'insécurité sociale.

En cherchant à réduire sa dette par des coupures arbitraires dans les programmes sociaux, tout ce que ce projet de réforme réussira à produire, c'est d'augmenter le nombre d'assistés sociaux.

En fait, la première décision que devrait prendre le gouvernement fédéral face à ce problème de chômage est de permettre aux provinces qui le demandent de mettre sur pied un système cohérent de formation de la main–d'oeuvre, comme il vient de le faire à l'endroit des Mohawks du Québec. «C'est vraiment deux poids, deux mesures», a dit au *Devoir* la ministre québécoise de l'Emploi, Mme Louise Harel, ajoutant que ce qui est bon pour les Mohawks est mauvais pour les Québécois, aux yeux du gouvernement fédéral.

Mais revenons au régime des deux paliers de chômeurs: les travailleurs qui ont des emplois précaires et les travailleurs saisonniers, ceux que les bureaucrates appellent des prestataires fréquents, puisque c'est très *politically correct*.

Un des impacts les plus troublants de ces recommandations est que les femmes en seraient les premières victimes par l'évaluation de revenu familial: le test du revenu.

«En tenant compte du revenu familial, on transforme l'assurance–chômage en un programme plus sélectif, se rapprochant de l'assistance sociale. [. . .]Cela mettrait fin au principe de l'universalité des droits et de l'autonomie de chacun face au travail. Ce sont encore les femmes qui écoperont», affirme encore le groupe de travail de l'UQAM.

Plusieurs autres questions demeurent sans réponse. Par exemple, qu'est–ce que la réforme recommande pour les travailleurs de 50 ans et plus? Des gens qui ont occupé un même emploi pendant 20 à 25 ans? De la formation? Du recyclage pour un an ou deux, et pour des emplois qui n'existent pas? Qu'arrivera–t–il du minuscule Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA, qui est injuste pour Montréal à cause, justement, des critères du fédéral?

Tout cet exercice, finalement, pour se soumettre aux ordres du ministre des Finances: on coupe l'aide aux pauvres plutôt que de taxer les plus riches. Aussi, ne faudra–t–il pas se surprendre de nouvelles coupures encore plus arbitraires, histoire de rencontrer l'objectif de réduction du déficit fédéral fixé à 25 milliards d'ici à 1997.

Le ministre du Développement des ressources humaines prend un ton délibérément compassionnel et alarmiste en laissant croire que:

> si nous n'entreprenons pas la réforme—entendons: si nous ne coupons pas les programmes sociaux—la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la finance internationale pourraient le faire pour nous.

Il y a d'autres solutions, tant pour réduire le déficit que pour mettre sur pied une véritable politique de création d'emplois, et nous en avons indiqué à ce gouvernement. Ce n'est certainement pas en coupant dans les programmes sociaux que le fléau du chômage trouvera sa solution.

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une certaine inquiétude que j'ai écouté les commentaires du député devant moi. Il me semble qu'il a cité de façon très déprimante des commentaires qu'il portait à notre gouvernement, c'est–à–dire qu'une des interventions que nous avons faites était contre des chômeurs parce que nous les trouvons paresseux.

Il a aussi dit à un moment donné que nous sommes en train, par la réforme des programmes sociaux, de taxer les pauvres. Ce n'est évidemment pas la première fois qu'on entend du Bloc québécois des commentaires qui sont assez néfastes et qui ne représentent pas la réalité.

Où le député a–t–il pris ses informations et peut–il nous citer ses sources?

• (1255)

M. Daviault: Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de ses commentaires. Dans le document *Instaurer un climat financier sain* du ministre des Finances, paru la semaine dernière, le ministre dit: «D'importants changements structurels ont également été apportés au Régime d'assurance–chômage dans ce budget. Ces changements ne constituent cependant

qu'une première étape.» Le document intitulé: *La sécurité sociale dans le Canada de demain* expose des propositions qui modifieraient encore la structure des régimes et entraîneraient d'importantes diminutions supplémentaires de dépenses, et ce, dans deux buts: réduire les taux de cotisations et renforcer les services du développement de l'emploi.

Naturellement, le gouvernement est là pour parler positivement de ses projets. Il y en a d'autres qui s'interrogent sur la cohérence du gouvernement libéral. Dans ce sens aujourd'hui, dans une analyse faite par Mark Kennedy dans le *Citizen*, celui-ci mentionnait.

[*Traduction*]

En 1990, le gouvernement Mulroney a modifié les programmes d'assurance-chômage pour faire en sorte que les gens aient à travailler plus longtemps avant d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage et que la période de prestations soit réduite. À l'époque, les libéraux ont dit que cette mesure avait entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de personnes qui, ne pouvant plus recevoir d'assurance-chômage, devaient s'en remettre à l'aide sociale. Ils ont demandé au gouvernement d'annuler immédiatement cette mesure.

En 1990, le gouvernement Mulroney a gelé les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé et de l'éducation postsecondaire. Les libéraux ont vivement dénoncé cette mesure. Du temps où ils faisaient partie de l'opposition, les libéraux ont dit que la réduction des fonds consacrés aux programmes d'aide sociale ne ferait que causer du tort aux personnes qui n'avaient pas d'autres ressources. Une fois au pouvoir, ils n'ont pas abrogé la formule de financement des conservateurs. Au contraire, ils songent même à adopter une nouvelle formule qui réduirait encore les fonds consacrés à l'aide sociale.

Du temps où ils faisaient partie de l'opposition, les libéraux ont déclaré qu'un gel des fonds consacrés aux soins de santé allait nuire aux efforts faits en vue d'éliminer la pauvreté chez les enfants. Une fois élus, ils n'ont pas mis fin au gel. Le premier ministre a dit, la semaine dernière, qu'il fallait réduire les fonds consacrés aux soins de santé, faute de quoi le régime d'assurance-maladie allait disparaître.

Du temps où ils faisaient partie de l'opposition, les libéraux ont dit que la réduction de l'aide fédérale au titre de l'éducation postsecondaire avait entraîné une hausse des coûts de l'éducation, entre autres, des frais de scolarité, et que cela avait donné lieu à une augmentation du chômage chez les jeunes.

[*Français*]

Au pouvoir, ils font la même chose.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue d'Ahuntsic m'aide à rassurer les personnes âgées, notamment les personnes vivant seules.

Dans ma circonscription, il y a une dame Lessard d'East Broughton qui m'appelle pratiquement toutes les semaines et cette dame a besoin d'être rassurée. Encore vendredi dernier, à mon bureau, elle me faisait part des difficultés qu'elle éprouvait à joindre les deux bouts. Elle m'a rappelé encore une fois que le gouvernement libéral qui a été élu avait promis de faire sauter la TPS. Elle dit: «J'ai retardé pour faire remplir mon réservoir d'huile espérant que la TPS sauterait avant l'hiver.» Mais là, elle était rendue au dernier moment, elle a dû faire remplir son réservoir d'huile, et payer la fameuse TPS et également la TVQ.

Je demanderais à mon collègue d'Ahuntsic s'il ne pourrait pas m'aider à sécuriser les personnes âgées, surtout celles qui vivent seules encore une fois.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais une courte réplique du député d'Ahuntsic, s'il vous plaît.

M. Daviault: Monsieur le Président, j'aimerais bien sécuriser nos aînés, mais cette mesure a été prise de manière impromptue, sans stratégie. Le document de l'UQAM mentionnait: «On veut nous faire croire qu'on nous consulte.» D'abord, on nous menace de compressions, quel que soit le résultat de la consultation. Ensuite, on néglige de faire les liens avec les autres politiques, que ce soit la sécurité de la vieillesse, la politique de santé du Canada ou encore la réforme concrète et globale de la fiscalité qui sont pourtant des plans importants. On n'examine cette question que sous l'angle des coûts, sans par ailleurs se donner les moyens de les résoudre fiscalement. On n'étudie pas la fiscalité, ce sera pour dans six mois.

[*Traduction*]

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur l'avenir des services sociaux au Canada.

• (1300)

Je tiens à féliciter le ministre du Développement des ressources humaines, qui s'est engagé à faire en sorte que tous les Canadiens puissent participer aux consultations. Les services sociaux subiront des changements fondamentaux dont la raison est évidente. Comme le disait le premier ministre, le statu quo n'est pas une option.

Ce sont les libéraux qui ont répondu à la nécessité de créer des programmes de services sociaux et qui ont mis en place ceux que nous avons aujourd'hui. Les gouvernements libéraux précédents ont notamment créé les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada et les prêts aux étudiants.

Le gouvernement libéral demande maintenant aux Canadiens d'accepter de relever un défi, celui de redéfinir les priorités, de discerner les choses importantes et de créer une nouvelle politique sociale pour le siècle prochain. Le défi à relever ne consiste pas à apporter des changements pour le plaisir de la chose. En agissant comme il le fait, le gouvernement répond aux Canadiens qui ont demandé que des changements soient apportés au fonctionnement du système social. La réforme constitue une réponse à une société en mutation. Ce sont les Canadiens qui nous ont demandé de procéder à cette réforme.

Les programmes actuels ont été créés dans des circonstances et à une époque différentes. La récession et la restructuration, que des millions de Canadiens ont profondément ressenties, font que non seulement la réforme qui s'amorce s'impose de toute urgence, mais aussi qu'elle est fondamentale à la survie de la nation.

Les solutions d'hier ne répondent pas aux problèmes d'aujourd'hui. De nouvelles solutions sont nécessaires et nous entendons les proposer aux Canadiens.

Qu'on ne s'y trompe pas, la tâche est énorme. Nous demandons à la population canadienne de redéfinir une chose qui est fondamentale pour beaucoup d'entre nous. La réforme touchera tout, de l'assurance–chômage à l'aide sociale. Cette tâche n'incombe pas uniquement au gouvernement. Tous les Canadiens ont été invités à participer et à soutenir la réforme, qui vise à offrir de meilleurs services.

La nécessité d'une réforme est évidente et claire. Nous adoptons une attitude responsable à l'égard d'une question difficile. Il est facile de se limiter à revendiquer des réductions de dépenses. La tâche qui nous attend, c'est l'édification d'une nation. Nous participons à un projet historique, la restructuration des programmes de sécurité sociale, qui devrait faire en sorte que le Canada continue d'être vu comme un pays qui s'est pris en main et qui a reconstruit ses programmes sociaux afin de répondre aux besoins de l'heure.

L'exercice est plus qu'une réduction du déficit. Bien sûr, nous ne ressentirions pas une telle urgence d'agir si ce n'était de la nécessité de contrôler la dette et le déficit, mais la raison première est la nécessité de modifier des programmes qui ne répondent plus aux besoins d'une société en mutation. De toute évidence, comme le premier ministre l'a dit, le statu quo n'est plus acceptable.

Les habitants de ma circonscription savent que nous devons prendre des décisions graves. Ils veulent que le gouvernement agisse. Ils veulent aussi participer à un processus qui les rende partie de la solution. Ils veulent qu'ensemble, nous nous attaquions à la pauvreté, qu'ensemble, nous veillions à ce que nos enfants puissent avoir la meilleure éducation postsecondaire qui soit, ils veulent enfin qu'on les protège des circonstances imprévues. Ils veulent que le gouvernement assure ces services. Néanmoins, ils se rendent compte que nous ne pouvons plus nous permettre les services que nous avions par le passé, notamment les services qui ne sont pas adaptés aux besoins actuels.

Le niveau de vie à Guelph—Wellington est très bon. Cependant, même si le taux de chômage y est inférieur à la moyenne, il y a des enfants vivant dans la pauvreté, il y a des travailleurs saisonniers qui sont plus touchés par la récession économique que la plupart d'entre nous, il y a des personnes âgées et des étudiants qui ont peur pour leur avenir, il y a des gens qui continuent à faire appel aux services de Centraide et d'autres organismes. Comme le reste du Canada, Guelph—Wellington n'a pas été épargnée par la récession. Il y a des gens qui dépendaient et dépendent encore du type de services sociaux que l'on nous demande d'améliorer.

Ce que les habitants de Guelph—Wellington ont toujours demandé au gouvernement, c'est la qualité. Ils veulent que leur argent soit bien utilisé, ils en veulent pour leur argent et ils exigent l'excellence. Ils veulent un réseau de services sociaux qui protège les plus nécessiteux, qui permette une certaine flexibilité, qui encourage la croissance de l'esprit humain et, surtout, qui contribue à la création d'emplois et au renouveau économique, car c'est vraiment là la voie du succès. Ils ne veulent pas que les gens dépendent du système. Ils veulent qu'ils soient indépendants. Ils veulent aider à mettre en place un système qui permette aux gens d'être indépendants. Ils ne veulent plus du statu quo.

• (1305)

Les habitants de ma circonscription savent que nombre des propositions dont il est question dans le livre vert sont nouvelles et hardies, mais il veulent tenter leur chance car ils veulent des changements. J'ai, par exemple, discuté avec le président et les étudiants de l'Université de Guelph des propositions concernant le remboursement des prêts en fonction du revenu. Ils savent que cette proposition comporte des risques, mais ils veulent la liberté de mieux planifier leur formation postsecondaire. Ils veulent un rôle plus actif dans les décisions qui les touchent.

L'Université de Guelph est heureuse des innovations et des nouvelles idées. Les gens de Guelph—Wellington sont heureux de pouvoir participer à la modification de l'enseignement postsecondaire et d'autres programmes. Ils veulent partager les responsabilités avec le gouvernement. Ils veulent des programmes qui seront justes et qui profiteront équitablement à tous les Canadiens.

Dans les prochains mois, nous devrons nous prononcer sur des questions fondamentales et très réelles. Nous ne parlons pas seulement de programmes, nous parlons de vraies personnes avec de vrais besoins. Nous parlons du travailleur saisonnier de la construction qui devra attendre deux ans avant de travailler de nouveau, parce qu'il y a une liste d'attente pour des emplois dans sa branche. Nous parlons de l'adolescent d'Erin, en Ontario, qui espère aller à l'université. Cette réforme concerne la personne âgée de Guelph et le nouveau–né de Puslinch.

Nous allons parler de nouvelles façons d'aider ceux qui tentent de joindre les deux bouts. Nous allons trouver de nouvelles manières de venir en aide aux Canadiens qui, aujourd'hui, ne savent pas qu'ils auront besoin d'aide sociale à l'avenir. Cependant, en raison de circonstances malheureuses, il y aura un moment dans leur vie où ils auront besoin d'aide.

Dans ma circonscription, un majorité de gens ont voté libéral parce qu'ils font confiance aux libéraux. Ils savent que, par le passé, les libéraux ont répondu dans des conditions difficiles similaires. Ces gens désirent que les réductions de dépenses soient raisonnables et raisonnées. Ils veulent une attitude responsable face au renouvellement des services sociaux et ils veulent une vraie consultation.

Le processus conduira à une nouvelle façon, améliorée, de fournir les services sociaux. Il mettra fin aux dédoublements de services et fera naître de nouveaux partenariats.

Les gens de Guelph—Wellington ne veulent plus entendre parler de blâmer quelqu'un, ils veulent savoir qui assurera leur avenir. Ils veulent qu'on prenne des décisions à leur avantage et à l'avantage de tous les Canadiens. Ils veulent se joindre au gouvernement dans son effort de réorganisation. Ils veulent des emplois, de la sécurité et des possibilités d'éducation pour leurs enfants et eux–mêmes, et ils veulent qu'on vienne en aide aux chômeurs. Il veulent des services d'aide sociale qui servent à instruire, à encourager et à permettre l'acquisition de nouvelles compétences, et non pas une aumône du gouvernement, qui

dévalorise et décourage les gens. Ils veulent des possibilités d'alphabétisation et d'emploi. Ils veulent avoir ce genre de dignité que notre premier ministre encourage ardemment, la dignité conférée à celui qui travaille. Ils veulent contribuer à bâtir la nation, et non à la diviser.

Nous répondons maintenant aux exigences posées par notre histoire. L'automne dernier, les libéraux ont demandé aux Canadiens de les aider à multiplier les possibilités. Cet automne, nous leur demandons de saisir l'occasion pour bâtir un Canada meilleur. Les gens de Guelph—Wellington sont prêts à répondre à l'appel. Ensemble, nous bâtirons un Canada qui restera le meilleur pays du monde.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la députée de Guelph—Wellington sur ses commentaires concernant la réforme de la sécurité sociale au Canada.

• (1310)

Durant le dernier week–end, j'ai passé plusieurs heures à rencontrer des groupes d'électeurs dans ma circonscription de Frontenac et lorsqu'on leur explique, bien sûr, que le pays est au bord de la faillite, avec 550 milliards de dollars de déficit, certains nous rappellent que ce déficit monstrueux a été créé non pas par les conservateurs, mais par les libéraux, un gouvernement dont le premier ministre actuel faisait partie depuis sa jeunesse, à toutes fins utiles.

Il faut se rappeler que les 550 milliards de dollars ne sont pas tombés du jour au lendemain. Alors, les déficits ont commencé à se faire sentir au début des années 1970, à l'ère Trudeau, et actuellement, on est en train de créer, au niveau du pays tout entier, une psychose, presque une culpabilité. Lorsque les personnes reçoivent leur chèque d'allocation pour les enfants ou encore les pensions de vieillesse des personnes âgées, des personnes qui vivent de prestations d'aide sociale, certains ont actuellement un sentiment de culpabilité, comme si on trichait le pays, alors que ce n'est pas cela.

Ces mesures sociales, pour la plupart, ont été amenées par un gouvernement libéral, et aujourd'hui, ça va coûter une fortune en frais de publicité, de tournées pancanadiennes pour essayer de faire avaler la pilule aux électeurs. Moi, je posais la question à mes commettants, en fin de semaine: Que proposez–vous pour abaisser ce fameux déficit? Et comme c'était d'actualité, ils nous ont dit: «La pratique de Robin des Bois, Guillaume Tell, Top Gun, 2 millions de dollars, pourquoi ne pas faire sauter cela?»

Évidemment, vous allez me dire, monsieur le Président: «Deux millions de dollars, c'est une goutte d'eau.» Bien sûr, un brin de neige n'arrête pas une locomotive, mais des milliards et des milliards de brins de neige vont arrêter le convoi tout entier. Voyez–vous, ce sont deux millions de dollars qu'on vient de donner pour qu'une soixantaine de nos militaires aillent s'amuser en Floride.

Il y a deux semaines encore, on nous disait qu'il y avait deux millions de dollars par année pour le restaurant, ici, au 6e étage, alors que des sénateurs ou des députés invitaient leurs électeurs, leurs amis à luncher et oubliaient de payer avant de partir. Deux millions de dollars par année, une vraie honte! Une vraie honte et après cela, on dit que les politiciens sont peu populaires. Avec des choses comme celles–là, les électeurs de Frontenac ont raison de mettre en doute la bonne volonté des politiciens.

Je me demande si la députée de Guelph—Wellington ne pourrait pas nous donner son point de vue, le sien, pas celui de son gouvernement, je le connais, mais le sien, sur les abris fiscaux ou encore les fiducies familiales, où il y a des milliards de dollars qu'on pourrait aller chercher auprès de personnes bien nanties.

[*Traduction*]

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, je pourrais poursuivre indéfiniment là–dessus. Au député de Frontenac, je dis ceci: vous avez raison de dire que les libéraux sont à l'origine de nombreux programmes qui ont aidé la population. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés doivent prendre garde de s'adresser à la présidence, et de ne pas échanger leurs propos directement.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, je commençais à peine. Il n'y a aucun doute que les libéraux soient à l'origine de bon nombre de nouvelles réformes innovatrices sans lesquelles le Canada ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, c'est–à–dire le meilleur pays du monde, et reconnu comme tel pour la deuxième fois. Qu'on le sache.

Il importe de comprendre que tout le pays jouit de ces avantages offerts par un gouvernement libéral, y compris le Québec. Le député doit bien comprendre que nous veillons au bien–être de tous les Canadiens.

Le député de Frontenac prétend que nous faisons grossir la dette. Je tiens à lui faire savoir que le gouvernement fédéral doit accepter la responsabilité d'une partie de la dette, la partie initiale. Ensuite, le nouveau régime, celui des conservateurs, a fait grossir cette petite dette en une dette énorme.

• (1315)

Le député de Frontenac affirme que nous sommes au bord de la faillite. Je serai très claire sur ce point: nous ne sommes pas au bord de la faillite. Cette affirmation est nettement formulée dans le cadre d'une tactique visant à induire les Québécois en erreur. Comme nous le savons depuis les élections tenues récemment, bon nombre de Québécois ne partagent pas cette idée. Nous savons que c'est faux.

Toutefois, nous vivons un instant critique. Il est évident que le gouvernement fera une réforme des programmes sociaux. Je me permets de citer le *Financial Post* au député, qui affirme aujourd'hui sans détour que les Canadiens appuient cette réforme. Nous revenons tranquillement à ce que les Canadiens veulent vraiment— tous les Canadiens, y compris les Québécois.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en faveur du changement. Même si j'ai pas encore arrêté ma position sur toutes les propositions que contient le document de travail du gouvernement intitulé *La sécurité sociale dans le Canada de demain*, je les étudie attentivement. Franchement, j'attends que mes électeurs aient réfléchi à toutes ces propositions et m'aient fait part de leurs réactions.

Cependant, je suis certain qu'ils appuient le processus que ce document de travail enclenche. C'est un processus qui conduit au changement. Le gouvernement montre encore une fois qu'il

s'engage à innover et à consulter les Canadiens de façon approfondie, ouverte et constructive.

Le changement dont je parle est nécessaire parce que notre système de sécurité sociale ne fait tout simplement pas l'affaire. Nos programmes sociaux ne donnent plus satisfaction, puisqu'ils laissent souvent tomber ceux qui ont besoin d'aide. Pour le prouver, je n'ai qu'à rappeler les récentes statistiques sur les enfants pauvres.

De toute évidence, certaines personnes sont prises au piège de l'assistance sociale alors qu'elles ont la capacité et la volonté de travailler. Ce problème nuit au système et empêche la prestation de programmes efficaces. Nous devons améliorer le système. Nous devons procéder à un changement.

Quand le ministre du Développement des ressources humaines a rendu son document de travail public dernièrement, nous avons immédiatement été confrontés aux nombreuses critiques de nos vis–à–vis et aux plaintes de divers groupes d'intérêts partout au Canada.

Pour ma part, j'ai été comblé. À mon avis, la parution de ce document de travail est un franc succès puisque nous avons ainsi atteint notre but, qui était d'amener les Canadiens à discuter de leur système de sécurité sociale. Peu importe que les Canadiens fassent des observations positives ou négatives, l'essentiel, c'est qu'ils aient entamé le débat sur la politique sociale; c'était précisément ce que nous voulions. En fait, de ce débat ressortiront des suggestions innovatrices qui nous aideront à améliorer nos programmes de sécurité sociale.

Je rappelle aux députés d'en face que le document de travail n'est pas une politique gouvernementale, mais bien une série de propositions qui devrait nous permettre de trouver des solutions. Le débat se poursuivra. Le gouvernement écoute les critiques de ses adversaires politiques et des groupes d'intérêts spéciaux. Puis, voilà que la majorité silencieuse se met à exprimer ses opinions. Nous avons récemment demandé aux Canadiens de nous faire connaître leur avis. Des sources scientifiques nous affirment que la grande majorité des Canadiens estiment qu'il faut changer notre régime de sécurité sociale.

C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles je fais partie de ce gouvernement majoritaire. Nous avons promis du changement. Nous avons été élus avec une majorité pour apporter des changements et c'est exactement ce que nous faisons. De plus, une vaste majorité de Canadiens semblent croire que certains programmes, comme le régime d'assurance–chômage et le système d'aide sociale, ont besoin d'énormément de changements. Je le répète, je suis en faveur du changement.

J'approuve également la tradition exemplaire de notre nation, qui aide les pauvres, les défavorisés et les démunis. Ce qui m'inquiète, c'est de voir que le système qui devait à l'origine venir en aide aux pauvres, aux chômeurs et aux défavorisés s'est transformé en piège social. Dans le cadre du régime actuel, on accorde de l'aide sociale à ceux qui n'y sont pas admissibles. On rate ainsi la cible tout en faisant augmenter les coûts. Le régime de sécurité sociale du Canada s'est éloigné de son but original. Voilà pourquoi nous réexaminons la question dans le but d'améliorer le régime.

• (1320)

Je ne peux pas parler au nom de mes collègues, mais j'ai reçu plusieurs lettres d'électeurs fâchés. Ces gens soutiennent que nous subventionnons de façon inéquitable le régime d'aide sociale et nous devons apaiser leurs craintes.

Je ne condamne pas les victimes au sein de notre société. Je veux un régime de sécurité sociale qui protégera et aidera les infortunés. Si nous n'améliorons pas le régime, nous serons incapables à l'avenir de secourir ces gens. Nous devons aussi faire face à nos problèmes financiers. Lorsque les programmes sociaux sont appliqués de façon injuste, ce sont les gens qui sont vraiment dans le besoin qui en souffrent.

Je veux maintenant aborder quelques–unes des options qui sont offertes. Il y a d'abord la nécessité de redonner du travail aux Canadiens, puis, bien sûr, l'idée bien ancrée que cela résoudra une bonne partie de nos problèmes de sécurité sociale.

Les régimes d'aide sociale et d'assurance–chômage présentent une grande lacune. Ainsi, il est souvent plus logique de percevoir de l'aide sociale que de chercher un emploi parce que les prestations de l'aide sociale rapportent davantage que les emplois bas de gamme. Rien ne pousse les prestataires à intégrer le milieu du travail et à gravir les échelons jusqu'aux emplois bien rémunérés. C'est un fait bien documenté.

Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que nous mettions au point une politique qui encourage les prestataires de l'aide sociale à intégrer le milieu du travail. En encourageant les Canadiens à se trouver un emploi, nous les aidons aussi à acquérir la dignité que nous souhaitons tous.

L'idée de permettre aux gagne–petit de recourir à l'aide sociale comme supplément de revenu tant qu'ils n'ont pas réussi à se hisser au–dessus du seuil de la pauvreté est louable. Il faut aussi mettre au point des programmes de formation professionnelle de telle sorte que les gens puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exceller sur le marché du travail.

Les programmes sociaux doivent aller de pair avec des programmes de formation. Il faut trouver le moyen de débloquer des fonds fédéraux pour offrir de l'instruction et de la formation aux assistés sociaux. Beaucoup trop d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada parce que leurs parents n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études et de faire carrière. Plus il y aura de possibilités de s'instruire et de se former, moins il y aura d'assistés sociaux.

L'idée d'un système d'assurance–chômage à deux niveaux a reçu un appui considérable dans ma circonscription en ce début de réforme de la politique sociale. J'estime qu'on abuse du régime d'assurance–chômage. Le régime ne devrait servir que d'assurance, pour les périodes où les Canadiens se trouvent de façon tout à fait involontaire entre deux emplois. C'est pour cela que le régime a été créé à l'origine, mais ce n'est pas ainsi qu'il sert aujourd'hui.

Malheureusement, beaucoup de Canadiens en sont venus à compter sur l'assurance–chômage comme source régulière de revenu. Je ne crois pas qu'il soit juste de demander aux Canadiens qui travaillent de subventionner ceux qui font systématiquement entrer les prestations d'assurance–chômage dans le calcul de leur revenu annuel. Cependant, je crois que nous devons faire un cas particulier des travailleurs saisonniers. Il y a beaucoup de Canadiens dont le travail ne peut être que saisonnier. Ces gens ne peuvent pas être livrés à eux–mêmes, mais nous devons nous occuper du coût excessif, pour les contribuables canadiens, d'un système qui laisse des gens capables de travailler vivre de l'aide sociale.

Plutôt que de tout simplement ne tenir aucun compte des personnes qui réclament fréquemment des prestations d'assurance–chômage, nous devons les aider à trouver des emplois à long terme et peut–être des emplois saisonniers multiples. Bien sûr, le gouvernement actuel est ouvert à toute suggestion. Cependant, il faut améliorer le régime d'assurance–chômage, nous ne pouvons pas y échapper.

En terminant, je dirai que j'appuie le document de travail sur la politique sociale parce qu'il annonce du changement. Le Canada subit en ce moment des transformations profondes et pour quelques personnes, certaines ne peuvent que conduire au désastre. À mon avis, ces personnes se trompent. L'examen de la politique sociale ne constitue qu'un volet d'un programme de renouvellement. Nous demandons aux Canadiens de modérer leurs attentes pour l'immédiat. Nous leur demandons de faire un sacrifice aujourd'hui pour assurer la prospérité de leurs enfants.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue de Kenora—Rainy River sur ce très important sujet qu'est la réforme sociale.

• (1325)

Le député aurait–il l'amabilité de nous faire part de ses opinions personnelles sur deux sujets très fondamentaux? Premièrement, le député d'en face estime–t–il que les prestations devraient être fondées sur les besoins? Deuxièmement, ces prestations devraient–elles être accessibles à tous? Troisièmement, quelles seraient, selon le député, les conditions minimales pour qu'un enfant soit considéré comme vivant dans la pauvreté? C'est là une question de la plus haute importance.

M. Nault: Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de dire clairement à mon collègue d'en face que les prestations devraient être fondées sur les besoins.

Une fois que nous aurons terminé nos consultations avec les Canadiens, il est fort possible, à mon avis, que nous soyons capables, en tant que gouvernement, de mettre en place des politiques et des programmes qui tiennent compte des besoins que certains Canadiens ont.

Pour ce qui est de la définition de la pauvreté, j'ai grandi dans une famille qu'on pourrait considérer comme appartenant à la classe pauvre ou à la classe moyenne inférieure. Nous étions 10 enfants, et nos parents ont travaillé très dur pour nous permettre de faire des études et pour nous conduire à un point où nous pouvions réussir comme un Canadien devrait pouvoir réussir. La pauvreté, pour moi, c'est quand on n'a même pas une chance de réussir. C'est une définition assez simple qui veut dire que je n'aurais jamais pu aller à l'université sans la participation du gouvernement à ce programme. Mes parents n'auraient jamais pu envoyer 10 enfants à l'université.

Il est essentiel que les gouvernements aident les Canadiens à continuer leurs études, à passer d'un niveau à un autre lorsqu'ils ont les aptitudes nécessaires. Je crois que notre bilan prouvera que nous l'avons fait dans le passé et que nous le ferons encore à l'avenir.

La pauvreté veut aussi dire pour moi qu'un enfant ne devrait pas aller à l'école l'estomac vide parce qu'il n'a pas de quoi se nourrir. Je représente la circonscription de Kenora—Rainy River, qui compte plus de localités autochtones que toute autre circonscription, soit un total de 46. Je dirais que la vaste majorité des enfants des premières nations que je représente se couchent l'estomac vide et vont à l'école l'estomac vide.

Si, en tant que gouvernement, nous ne reconnaissons pas cette réalité et ne créons pas de programmes visant à aider ces jeunes, comment pouvons–nous nous attendre à ce qu'ils se sortent seuls de cette situation? Les gouvernements devraient donner aux jeunes une chance de réussir en s'assurant qu'ils sont convenablement logés et bien nourris afin qu'ils aient envie d'apprendre lorsqu'ils vont à l'école—et nous fournissons l'éducation. Nous devons leur donner le désir de passer à l'étape suivante.

J'ai eu l'occasion, lorsque j'étais jeune, de faire des études postsecondaires pour parfaire mes connaissances afin de pouvoir donner une meilleure vie à ma famille.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le député a dit que le document de consultation, ou ce qui a été énoncé depuis quelques jours, répondait à un besoin de changement. J'aimerais lui souligner qu'on va attendre pour voir la réaction des gens, à savoir s'ils sentent qu'ils ont réellement des besoins de coupures dans le filet de sécurité sociale. Je vais lui donner un exemple de l'impact d'une des mesures du document.

Puisqu'il ne s'agit que d'un document consultatif, je vais lui demander son opinion, plus particulièrement sur les coupures dans les programmes établis, les programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour l'enseignement postsecondaire. On envisage une coupure de près de 300 millions de dollars. L'impact de la coupure de ces transferts–là pour les provinces qui n'ont pas plus de moyens financiers que le gouvernement fédéral ferait en sorte que pour maintenir le système d'éducation, on devra à tout le moins doubler les frais de scolarité.

• (1330)

D'un autre côté, le même document parle d'objectifs au niveau de la formation, que dans un marché compétitif comme celui d'aujourd'hui on doit arriver à avoir une bonne formation, à bien cibler la formation, à s'assurer que les gens vont avoir une formation adéquate, et en même temps, on pousse une mesure qui va faire en sorte que les frais de scolarité vont doubler—parce qu'il faut admettre que les frais de scolarité doublent, et je l'ai entendu parler de son exemple d'une famille nombreuse. Ne

croit–il pas que cette mesure va affecter l'accessibilité aux études postsecondaires, et de ce fait, va nuire à la formation des individus, particulièrement tous ceux qui vont chercher une formation dans le domaine des études secondaires et postsecondaires par après?

[*Traduction*]

M. Nault: Monsieur le Président, cette question a déjà été soulevée. Je ne sais pas depuis combien de temps le député d'en face a terminé ses études, mais on peut voir qu'il n'y a pas si longtemps dans mon cas. Je me souviens de l'époque où j'ai emprunté de l'argent du gouvernement dans le cadre du système qui était alors en place et qui est demeuré en grande partie inchangé depuis.

Le député fait référence à une proposition qui vise à réduire l'aide financière directe aux provinces. Je suis tout à fait en faveur d'une telle mesure. Par suite des discussions auxquelles j'ai participé avec certains de mes collègues, nous sommes arrivés à la conclusion que le système actuel, qui consiste à verser des fonds aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, n'a pas répondu aux besoins des jeunes Canadiens et est inefficace.

Si mon collègue s'inquiète de la hausse des frais de scolarité, qu'il regarde ce qui se passe autour de lui. Les frais d'études ont augmenté de 10 p. 100 par année au cours des quatre ou cinq dernières années et la hausse se poursuit.

Le gouvernement propose un système qui permet à chacun de rembourser son emprunt au gouvernement en fonction de son revenu à la fin de ses études. Cette formule est appliquée ailleurs dans le monde et est beaucoup plus efficace.

Si mon collègue demandait au personnel de son bureau quel est l'un des problèmes susceptibles de lui être régulièrement soumis dans sa circonscription, il saurait que des jeunes s'adressent souvent à nous parce qu'ils sont incapables de rembourser leurs prêts d'études. Nous devons trouver une solution à ce problème majeur que connaît notre système.

Enfin, au sujet de la formation, une des mesures proposées qui consisterait à réduire l'aide sociale et à utiliser l'argent retranché pour la formation, notamment celle des prestataires de l'aide sociale, n'aurait pas pour effet de réduire les sommes qui sont versées à ces Canadiens mais plutôt de les accroître au moyen d'un facteur d'incitation. Voilà une solution beaucoup plus efficace que de dire à quelqu'un: voilà votre chèque d'aide sociale. Ne vous donnez pas la peine de réintégrer le système, restez là où vous êtes. Nous aimons vous voir au seuil de la pauvreté. En fait, nous voulons donner un montant minimum aux prestataires de l'aide sociale, mais compléter ce montant par une aide à la formation qui leur permettra de s'améliorer, de réintégrer le marché du travail et de contribuer ainsi à la société dynamique que nous voulons édifier.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, au nom de mon whip, je vous informe que les députés réformistes vont partager leur temps de parole conformément au paragraphe 43(2) du Règlement.

Je voudrais commenter brièvement le document de travail publié par le ministre du Développement des ressources humaines sur la sécurité sociale. Je voudrais notamment dire un mot des commentaires suscités par le *Financial Post* et le sondage qu'il a publié. Apparemment, ce qu'on appelle «la réforme Axworthy» recueille de larges appuis. La question était fort simple: Êtes–vous en faveur de la réforme du régime de sécurité sociale? N'importe qui répondrait oui. La question ne fait pas très sérieux, si l'on y regarde de près.

Le sondage donne aussi une autre statistique pertinente dont je voudrais parler également: 78 p. 100 des personnes interrogées estiment que les réformes ont pour but de faire des économies et de contribuer à la réduction du déficit. Les Canadiens sont très conscients de leurs responsabilités et de la situation du gouvernement.

Le document de travail propose trois objectifs: premièrement, aider les Canadiens à trouver du travail et à le garder; deuxièmement, secourir les plus vulnérables; troisièmement, assurer un régime à prix abordable. Ce sont assurément de bons objectifs et je crois que nous pouvons tous les appuyer. Par contre, je ne crois pas que le document propose un plan réaliste pour les atteindre.

• (1335)

Tout d'abord, le document ne reconnaît pas comme il se doit toute la gravité de notre situation financière. Deuxièmement, le document n'indique le prix d'aucune des propositions qui sont avancées. Si le document a pour but de permettre aux Canadiens de faire des choix intelligents relativement à leur régime de sécurité sociale, il doit indiquer le coût des programmes et dire, de façon réaliste, combien d'argent nous pouvons nous permettre de dépenser en ce moment. J'insiste sur ce dernier aspect.

Le premier objectif de l'examen de la sécurité sociale est d'accroître le nombre d'emplois. Comment le ministre va–t–il s'y prendre? Trois idées sont avancées. Il importe de signaler qu'aucune n'est présentée dans le détail et que les coûts ne sont pas précisés.

Le ministre propose tout d'abord d'améliorer les services de développement de l'emploi. Le document de travail traite notamment de services d'orientation d'emploi, de formation, d'information sur le marché du travail et d'autres idées à la mode dont il est fait mention dans des documents comme celui–ci.

On y explique que les programmes qui dispensent actuellement ces services n'ont pas très bien fonctionné, mais on ne précise pas les raisons de cet échec. C'est de ce point de vue que le document de travail laisse tout d'abord à désirer. On n'y prend pas la peine de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les programmes existants n'ont pas atteint leurs objectifs. Au lieu de cela, on suppose automatiquement qu'il faut simplement adopter un nouveau programme pour réparer le gâchis causé par l'ancien.

Il est aussi question de mesures d'encouragement à l'embauche de chômeurs dans le document de travail. Pareils programmes prévoient souvent que le gouvernement paie une partie du salaire du travailleur pour lui permettre d'acquérir une expérience de travail utile. De prime abord, cela semble excellent. Cepen-

dant, de tels programmes ont tendance à réorganiser les emplois au lieu d'en créer de nouveaux.

Qui plus est, lorsque les mesures de stimulation de l'emploi prennent fin, les entreprises rayent simplement de leur liste de paye les employés auparavant subventionnés, et le cycle recommence. Un autre chômeur est pris en charge dans le cadre du programme et il finit par être abandonné peu après. Ce n'est pas la solution au problème. Après avoir étudié la question des programmes de subvention, l'OCDE a conclu qu'ils coûtaient plus cher que les avantages qu'on en retirait.

Le document dont nous sommes saisis traite aussi du régime d'assurance–chômage. Il est certain qu'une réforme s'impose à ce chapitre, mais le ministre devrait savoir que le simple fait de rebaptiser l'assurance–chômage pour qu'elle s'appelle désormais l'assurance–emploi n'épargnera pas un cent aux contribuables canadiens et ne créera pas un seul emploi dans la conjoncture économique actuelle.

Au moins, à l'égard de l'assurance–chômage, le document propose deux solutions assez claires. Encore une fois, cependant, aucune analyse coûts–bénéfices n'est présentée à ce sujet. Combien cela coûtera–t–il de plus? Nous ne pouvons répondre à cette question, et c'est justement pour cela que le document de travail laisse à désirer comme outil de consultation dans la conjoncture financière actuelle. Il y a des décisions financières difficiles à prendre, et ce document de travail ne semble pas tenir compte des choix que devront faire non seulement la Chambre des communes, mais aussi l'ensemble des Canadiens.

Le document de travail traite aussi du financement de l'éducation. Il est certain que l'alphabétisation et l'acquisition continue du savoir sont des idées d'avant–garde, mais quelles sont leurs modalités d'application? Comment le gouvernement accroîtra–t–il le taux d'alphabétisation et améliorera–t–il l'accès à l'éducation? C'est peut–être cette partie du document qui présente le moins de suggestions réalistes et détaillées. C'est dommage, puisque, de l'aveu même du gouvernement, l'éducation est un facteur clé de la productivité et de la croissance économique.

Outre le statu quo, deux options s'offrent à nous, à savoir l'utilisation des REER pour financer l'éducation et la formation ou un système de prêts aux étudiants en fonction du revenu.

En ce qui concerne d'abord l'utilisation des REER, le gouvernement a déjà mis ces derniers au service de sa politique sociale. Il ne veut pas s'attaquer à la vraie cause du problème: les dépenses publiques excessives. Les REER ont été utilisés pour stimuler le secteur du logement en aidant les acheteurs d'une première maison. Le gouvernement songe maintenant à les utiliser pour l'éducation.

• (1340)

On ne peut remédier à l'incapacité grandissante du Canada de financer ses programmes essentiels au détriment des REER, même si cela peut sembler une bonne idée non seulement pour les études de la personne en cause, mais encore pour sa retraite. En fait, le gouvernement doit plutôt supprimer les dépenses inutiles afin de contrer les effets paralysants de notre dette qui monte en flèche.

En ce qui touche la question des prêts aux étudiants en fonction du revenu, j'invite simplement les députés à se reporter au projet de loi d'initiative parlementaire qui a justement été présenté par le chef du Parti réformiste. Nous invitons les députés d'en face à lire le livre bleu. J'ai pris grand plaisir à voir le ministre des Finances passer du livre rouge au livre mauve et au livre gris. Je ne doute pas qu'un de ces jours il comprendra et acceptera le livre bleu.

Le deuxième objectif de l'examen de la sécurité sociale du gouvernement est de soutenir les plus vulnérables. Nous, du Parti réformiste, souscrivons aussi à cet objectif. Je répète, toutefois, que nous divergeons d'avis quant à ce qu'il faut faire pour atteindre cet objectif. Le rôle de la politique sociale doit être de rechercher l'équilibre entre la responsabilité personnelle et la responsabilité de prendre soin de nous–mêmes et de notre famille, ainsi que de tous ceux qui ont besoin de soins de santé publics et privés; bref, il faut mieux cibler l'aide et le soutien.

Depuis les années 60, le gouvernement a créé une foule de programmes qui ont incité les gens à être moins responsables et poussé nombre de Canadiens à dépendre de l'État pour leur subsistance. Nous savons quels effets dévastateurs cela a eus.

L'examen du régime de sécurité sociale vise un troisième objectif, soit de garantir que nous ayons les moyens de conserver les programmes sociaux. Nous appuyons cet objectif. Cependant, comment va–t–il être réalisé? Dans le livre vert, dont nous sommes maintenant saisis, on dit que le problème de la dette doit être réglé parce qu'il est vraiment dommageable pour les emplois et la sécurité. Où donc était le ministre? La dette nuit à l'emploi et à la sécurité depuis pas mal de temps déjà.

Le ministre devrait peut–être prêter davantage attention à ce que dit son collègue, le ministre des Finances. Ce dernier admet en effet que la dette et le déficit font mal à l'économie en ce moment même. En fait, ils handicapent notre compétitivité. Ce que nous savons, c'est que, mis à part le programme d'assurance–chômage qui s'autofinance, nous consacrons annuellement au service de notre dette de 535 milliards de dollars 42 p. 100 des recettes fédérales.

Le ministre du Développement des ressources humaines comprend–il à quel point cela a des répercussions importantes sur notre capacité de financer des programmes sociaux? Qu'en est–il de la possibilité d'une récession? Cela pourrait se produire avant que le gouvernement n'atteigne ou dépasse de façon marquée son objectif de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB. Quelle incidence cette situation aura–t–elle sur les recettes du gouvernement? Cela pourrait entraîner une chute de ces recettes, une augmentation des taux d'intérêt et peut–être la montée en flèche de la dette. Je crains fort alors pour le sort de nos programmes sociaux et de l'assurance–maladie dans ces circonstances.

Il existe un autre problème grave concernant le processus d'examen d'un point de vue financier, à savoir l'exclusion du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse de tout le processus. Si l'on conserve le cadre actuel, ces deux programmes deviendront plus coûteux à cause de changements démographiques et, avec cette expansion, les charges sociales des entreprises augmenteront, ce qui entraînera des suppressions d'emplois et une insécurité accrue sur le plan économique. Ce n'est que symptomatique d'un problème plus large. Si l'on ne

fait rien, la croissance des dépenses sociales et l'intérêt sur la dette absorberont toutes les recettes gouvernementales d'ici l'an 2010.

Je le répète, la vision libérale traditionnelle face à la politique sociale qu'on retrouve dans ce document de travail nie les réalités financières actuelles. Il est essentiel de reconnaître l'extrême gravité de notre problème de déficit et de réduire les dépenses sociales, si nous voulons être encore en mesure d'aider les gens vraiment dans le besoin.

• (1345)

Les compressions de dépenses ne sont pas cruelles. Voici le conseil que le ministre des Finances a donné à notre Comité des finances:

> Si des gens se présentent devant vous et affirment que le moment est mal choisi pour effectuer des compressions, demandez–leur de vous dire dans quelle mesure il est moral et juste de laisser notre dette monter en flèche, sans prendre de mesures pour remédier à la situation, et de ruiner ainsi l'avenir de nos enfants.

C'est une déclaration importante dont on doit tenir compte lorsqu'on se penche sur cet examen de notre système de sécurité sociale. Lorsqu'on prend cet examen dans le contexte de la situation économique actuelle du Canada, il y a un fait très important qui ressort et dont on tient peu compte dans le livre vert. Cet examen doit déboucher sur des compressions de dépenses. Soixante–dix–huit pour cent des personnes interrogées ont déclaré que ce devait être notre objectif.

Le ministre des Finances a reconnu cette réalité dans son discours du budget de février lorsqu'il a déclaré que l'époque où le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je demanderais l'assistance de la Chambre. Les 10 minutes sont certainement écoulées. Je sais que ce n'est pas bien long, 10 minutes, pour traiter d'une question aussi importante. Si la Chambre accepte que le député termine ses observations, nous nous dispenserons de la période de questions et d'observations de cinq minutes.

Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je vous en suis fort reconnaissant.

Si le gouvernement désire atteindre son objectif d'aider les gens à trouver et à garder un emploi, à protéger les personnes vulnérables et à faire en sorte que les services soient abordables, il doit reconnaître que des réductions majeures s'imposent dans les dépenses. Ce n'est que lorsque la situation financière du pays sera maîtrisée que nos programmes sociaux ne seront plus menacés.

Compte tenu de cela, il y a lieu de critiquer le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir négligé d'insérer des détails financiers dans le document de travail. Si le gouvernement poursuit sa politique actuelle à l'égard de la réforme sociale et refuse d'apporter les réductions nécessaires dans les dépenses, le jour viendra où le Canada ne pourra plus s'occuper de ceux qui sont vraiment dans le besoin. Les réformistes sont beaucoup trop responsables pour laisser cela se produire.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour prendre la parole au sujet de la motion du gouvernement sur la réforme de nos programmes sociaux. En effet, il est encourageant de voir le Parti libéral, qui est le grand responsable de toutes ces expériences ratées en sociologie appliquée, concéder enfin que ses programmes ne fonctionnent pas et ne sont pas viables.

Le Canada est actuellement en butte à des attaques. Ce sont des attaques beaucoup plus sérieuses que celles que nous pourrions subir en temps de guerre. Ces attaques prennent la forme d'un déficit et d'une dette qui nous submergent. Le ministre des Finances a fini par s'en rendre compte. La semaine dernière, il a déclaré que nous étions endettés jusqu'au cou et que cet endettement ne faisait pas qu'influer sur la création d'emplois, mais constituait une menace pour nos programmes sociaux.

Je suis heureux que l'on tienne aujourd'hui ce débat parce que les programmes sociaux dont il est question représentent une énorme part du budget du gouvernement fédéral. Il nous faut trouver un moyen de réaliser ces programmes à moindres frais et mieux. Selon moi, c'est possible. Voilà des années que nous jetons notre argent par les fenêtres sans parvenir à régler ces problèmes. Loin d'améliorer la situation, nous l'avons empirée.

Je me réjouis de la tenue du débat d'aujourd'hui, mais j'aimerais que les enjeux soient clairs. Cet exercice doit nous faire réaliser des économies. Cela ressort clairement de l'étude dont fait état aujourd'hui le *Financial Post* et qui conclut que les contribuables canadiens souscrivent au processus en cours ici parce qu'ils sont convaincus qu'il représente une mesure destinée à réaliser des économies, ce dont nous avons tous désespérément besoin. Je tiens à insister là–dessus. Le gouvernement n'a pas à en rougir. C'est précisément ce que la population souhaite et réclame.

La tentative des libéraux en vue de modifier ou réorienter la société est plus particulièrement perceptible dans les programmes sociaux qui constituent une mainmise directe sur la famille. Le dossier des frais de garde d'enfants et de l'État qui joue le rôle de bonne d'enfants est un exemple frappant de ce type d'ingérence. Aujourd'hui, je vais passer en revue les idées et les programmes actuels du Parti libéral et proposer la solution praticable du Parti réformiste.

Dans le document de travail des libéraux sur la sécurité sociale, la garde des enfants en établissement apparaît comme une priorité en cas de réforme des programmes sociaux. Il dit que nous devons fournir aux parents qui travaillent des services de garde de qualité. Toutefois, qui pourrait offrir de meilleurs soins aux enfants que leurs propres parents? Aucun programme du gouvernement ni initiative gouvernementale, peu importe sa conception ou les sommes qu'on y consacre, ne peut donner aux enfants l'amour et l'affection des parents ou leur assurer des soins d'une qualité que seuls des parents peuvent donner.

• (1350)

Lorsqu'on lui a posé une question au sujet des services de garde non officiels, comme la famille, les amis et les voisins, le ministre a déclaré à la Chambre que les parents étaient forcés de travailler pour obtenir un revenu suffisant. Il aurait dû dire un revenu disponible suffisant, car presque tous les Canadiens ont

un revenu suffisant. Or, les divers paliers de gouvernement en prélèvent plus de la moitié. Ce sont les impôts excessifs qui obligent les deux parents à travailler.

Lorsque mes collègues du Parti réformiste et moi–même sommes arrivés à Ottawa, nous avons promis d'offrir un choix constructif, d'être ouverts et honnêtes et de participer aux débats en offrant nos meilleures solutions. Nous l'avons fait de bien des façons, notamment en présentant un plan pour éliminer le déficit en trois ans et un guide d'orientation fort complet, le livre bleu.

Aujourd'hui, j'affirmerai très clairement à la Chambre quelle est la position du Parti réformiste sur la réforme des programmes sociaux s'adressant aux enfants. Je donnerai aussi au ministre certaines indications claires quant aux domaines où il pourrait réduire les dépenses ou, en fait, dépenser plus efficacement.

Le Parti réformiste est d'avis que la garde des enfants est du ressort familial et que, dans notre société canadienne, la responsabilité de combler les besoins des enfants, de leur assurer les soins requis et de les élever devrait incomber entièrement aux parents. Les programmes actuels du gouvernement fédéral empiètent sur la vie privée et restreignent le choix des parents quant au meilleur type de garde pour leurs enfants.

Le gouvernement doit mettre en place un régime fiscal et un régime de prestations équitables afin que les parents puissent adéquatement assurer la garde de leurs enfants, et ce, de la façon qu'ils préfèrent. Le gouvernement doit respecter l'exclusivité de l'autorité et des responsabilités parentales. Le seul rôle direct que le gouvernement devrait jouer est celui d'intervenant, dans les cas d'abus ou de négligence, pour protéger les enfants.

Selon le livre écrit à l'encre rouge, le gouvernement libéral consacre déjà annuellement plus de 400 millions de dollars d'impôts aux services de garde officiels et il prévoit dépenser 720 millions de dollars de plus au cours des trois prochaines années. Étant donné qu'on a récemment découvert que le déficit était effectivement aussi grave que nous l'avions dit depuis toujours, comment peut–on justifier cette dépense? Un gouvernement réformiste fermerait toutes les garderies publiques.

Nous croyons que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'occuper, de quelque façon que ce soit, des programmes de garde d'enfants. S'il faut absolument réglementer les services, alors que ce soit au palier de gouvernement le plus près des Canadiens qui reçoivent ce service, car c'est ce gouvernement qui peut assurer ce service de la manière la plus efficace qui soit. La réglementation des garderies est de compétence provinciale et devrait le rester. Il faudrait mettre fin à la participation et au financement du gouvernement fédéral sur le chapitre des garderies.

Ne nous méprenons pas. Depuis longtemps, les gouvernements fédéraux justifient leur ingérence dans les questions de compétence provinciale en disant que les provinces ne sont pas capables de tout financer elles–mêmes. Si les provinces ne le peuvent pas, c'est parce que c'est trop cher. L'argent, peu importe le palier de gouvernement, vient d'une seule source: les contribuables. Si les contribuables ne peuvent se payer un service à l'échelon provincial, pourquoi le gouvernement libéral penserait–il qu'il peut se payer ce service?

Le programme de soutien des familles de militaires est une autre petite bureaucratie au sein du ministère de la Défense nationale qui coûte aux contribuables 16 millions de dollars par année et qui ne profite directement à aucun enfant. On pourrait aussi économiser 100 millions de dollars en éliminant le Bureau des enfants de Santé Canada. Ce bureau n'a pas été mis sur pied par les libéraux. C'est un projet que l'ancien gouvernement de Brian Mulroney aimait bien. Personne ne s'opposera à ce que le gouvernement libéral élimine cette importante bureaucratie créée par les conservateurs qui ne fait qu'étudier les garderies et préconiser une sexualité sans risque. Une infime partie de ce 100 millions de dollars profite directement aux enfants.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien consacre 270 millions de dollars à divers programmes de garderie. Ces fonds vont, en grande partie, à des institutions et à des soi–disant professionnels. Le Parti réformiste estime que c'est inacceptable, que cela doit cesser.

La déduction pour frais de garde d'enfants est un exemple de l'injustice flagrante de notre régime fiscal. Cette déduction, qui établit une discrimination contre les parents qui restent à la maison, représentera un manque à gagner de plus de 1,5 milliard de dollars, tandis que les plus petites allocations complémentaires s'élèvent à 400 millions de dollars.

• (1355)

Il y a plusieurs solutions de rechange intéressantes à cette situation, mais le fait est que toute allocation qui est donnée aux parents pour prendre soin de leurs enfants doit être accordée également, qu'ils travaillent ou non.

Il y a quelques semaines, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a rejeté à la Chambre un projet de loi qui aurait permis aux parents de partager une partie de leur revenu aux fins de l'impôt. Une telle mesure aurait introduit en partie l'équité et la justice que nous cherchons, en tant que parti. Elle aurait également reconnu la valeur du travail des parents qui restent à la maison et qui sont en majorité des femmes.

Ce gouvernement aime bien dire qu'il défend les droits des femmes et qu'il préconise l'égalité pour les femmes. En fait, il a même nommé une secrétaire d'État chargée des présumées questions concernant les femmes. Je me demande de quelles questions s'occupe ce secrétariat. S'agit–il de questions défendues par le CCN et le lobby des garderies? On ne défend certainement pas les intérêts et les préoccupations des parents canadiens qui travaillent, et dont la majorité voudrait que l'un des deux parents puisse rester à la maison pour élever les enfants. C'est ce que révèle clairement un récent sondage Angus Reid sur la famille.

Nous croyons que la réforme fiscale doit constituer un aspect fondamental de toute véritable réforme des programmes sociaux. Le Parti réformiste croit que l'application d'un impôt uniforme permettrait de réduire considérablement les coûts administratifs et rendrait l'impôt équitable.

Dans le cas des enfants, le Parti réformiste continuerait de tenir compte des coûts liés aux soins qui leur sont donnés, au moyen d'un crédit d'impôt qui serait offert aux familles ayant des enfants à charge et qui ont besoin d'une aide financière. Le crédit, qui occuperait une simple ligne de la déclaration de revenus, s'appliquerait directement aux impôts de chaque année. Ce système assurerait un traitement équitable pour toutes les familles et laisserait aux parents la liberté de choisir eux–mêmes la meilleure façon de prendre soin de leurs enfants.

La politique centrée sur la famille, que prône le Parti réformiste, comporterait des retombées évidentes. La famille constitue le milieu le plus propice au bien–être des enfants. Les statistiques montrent que les enfants qui ne sont pas élevés par leurs parents sont plus susceptibles de tomber dans la criminalité, d'avoir de piètres résultats scolaires et de devenir un fardeau pour le filet de sécurité sociale. Nous devons, dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, que ce soit sur le plan financier ou autre, faire en sorte que les enfants reçoivent les meilleurs soins possibles, c'est–à–dire ceux que la famille est en mesure de leur prodiguer.

J'ai mentionné des secteurs d'activité où le gouvernement libéral pourrait réaliser des économies de l'ordre de centaines de millions de dollars. J'ai décrit des moyens fondamentaux qui permettraient de rendre les programmes sociaux pour enfants plus équitables et offriraient plus de possibilités aux parents.

Ne nous occupons plus directement des garderies, créons plutôt un système d'impôt équitable et laissons aux familles la liberté de prendre leurs propres décisions. Les besoins et les préoccupations des familles doivent venir en premier. Nous pouvons atteindre nos objectifs en matière de réduction de déficit, sauver le filet de sécurité sociale. . .

Le Président: Cher collègue, il vous reste quelques minutes. Nous avons évidemment hâte d'arriver au point culminant de votre discours, après la période de questions.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, le 30 septembre, la Cour suprême du Canada—entendant un certain Henri Daviault déclarer ne pas savoir ce qu'il faisait lorsqu'il a arraché une femme de 65 ans de son fauteuil roulant pour la violer—, a accepté l'état d'ébriété comme moyen de défense.

Quand la plus haute instance au Canada acquitte un homme accusé de viol sous prétexte qu'il était en état d'ébriété, c'est revenir 100 ans en arrière, alors que la femme n'avait pas le statut de personne. C'est de l'insensibilité. C'est une attaque. L'état

d'ébriété n'est pas une excuse pour commettre un crime contre une femme.

Au nom de toutes les femmes, je demande instamment au ministre de la Justice de se ranger sans attendre à la recommandation de la Commission de réforme du droit, selon laquelle un degré dangereux d'intoxication peut constituer une infraction criminelle.

* * *

[*Français*]

LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones vient d'annoncer qu'elle reporte pour une deuxième fois la date de son rapport final. Ce rapport qui a déjà coûté 58 millions de dollars ne sera disponible qu'au début de 1996. Les peuples autochtones aux prises avec une pauvreté accablante, des taux de chômage et de suicide inégalés, avec des conditions de logement qui font la honte du Canada dans le monde n'ont pas besoin d'étude supplémentaire.

Pendant que la commission étudie à outrance, le gouvernement prend des décisions à la pièce ou les reporte après le rapport de la commission qui ne fera que constater les évidences.

Les 58 millions auraient mieux servi à la construction de 1 000 maisons. Le ministre devrait enfin passer à l'action et consacrer aux autochtones les fonds essentiels à leur avenir qu'une commission royale est présentement en train de gaspiller.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, cela fait plus de deux ans qu'un troupeau de 800 alpagas appartenant à des Canadiens est bloqué en Australie en attendant qu'Agriculture Canada donne le feu vert pour leur expédition. Ces animaux proviennent de Nouvelle–Zélande, où il se peut qu'ils aient été contaminés par un neuroparasite, E–Cervi, transmis par des cerfs.

Il n'existe aucune preuve indiquant que les alpagas peuvent être porteurs de ce parasite et le transmettre, mais il n'existe pas non plus de preuve du contraire. Le parasite peut rester inactif pendant plusieurs années. Il n'existe aucun test clinique pour le détecter.

On se demande pourquoi le ministère de l'Agriculture se préoccupe plus de la santé des animaux au Canada que le ministère de l'Immigration de la santé et du bien–être des Canadiens. Chaque année, des milliers d'immigrants sont admis au Canada sans qu'on leur fasse subir un test de détection du VIH. Les vecteurs de transmission de ce virus sont bien connus. De nombreuses années peuvent s'écouler avant que les porteurs du VIH ne souffrent des symptômes du sida, mais le virus est facilement décelable au moyen. . .

Le Président: Le député de Moncton a la parole.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FORÊTS

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, pendant la pause parlementaire, le Canada et la Malaisie ont été l'hôte d'une conférence internationale ici, dans la capitale.

[*Traduction*]

Cette conférence a porté essentiellement sur les efforts nécessaires pour améliorer les méthodes de gestion durable des forêts du monde. Le fait que le Canada, la Malaisie et d'autres participants aient réussi à s'entendre sur un processus qui raffermit les objectifs établis à Rio en 1992 est lourd de signification. La direction que nous assurons et notre engagement dans ce processus montrent bien l'importance critique des forêts pour le bien–être économique et social de notre pays, et notre volonté de favoriser le développement durable.

Cette rencontre, comme les suivantes, pourrait bien donner lieu à un engagement ferme de tous les pays possédant des forêts, à l'égard d'un développement durable à l'échelle de la planète.

* * *

L'UNIVERSITÉ DE GUELPH

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, un centre d'information des jeunes libéraux sur le gouvernement et les politiques vient d'ouvrir ses portes à l'Université de Guelph. Il s'agit d'un organisme de ressources pour les étudiants qui ont besoin d'information sur divers projets et programmes du gouvernement.

Je félicite M. Jeff Paul, président des libéraux de l'Université de Guelph, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce centre, après en avoir conçu l'idée. Jeff espère ainsi encourager les étudiants de cette institution à mieux connaître le gouvernement et favoriser le dialogue et la discussion.

Les jeunes sont nos chefs de gouvernement de l'avenir. Les centres de ressources comme celui–là peuvent aider les étudiants à comprendre les programmes gouvernementaux, mais surtout, ils peuvent encourager leur participation au processus de prise de décision.

Je souhaite tout le succès possible à Jeff Paul et à tous ceux qui sont associés à cet important projet.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu sept ans mercredi, le 18 octobre, les principaux dirigeants du monde se réunissaient pour discuter du rapport de l'ONU, *Notre avenir à tous*.

Ce rapport confirmait que partout dans le monde il y avait conflit entre les activités humaines et l'environnement. Il invitait à passer de toute urgence à des pratiques durables.

Depuis sept ans il y a eu beaucoup de discussions. Certaines choses sont maintenant faites plus efficacement. Nous gaspillons un peu moins et nous recyclons beaucoup plus, mais essentiellement les façons de faire de notre société sont restées inchangées et notre bien–être à long terme est sérieusement menacé.

Une partie du problème vient du manque de clarté du terme. Les gens l'interprètent de différentes façons, ce qui conduit à des mises en oeuvre différentes de la notion de développement durable.

Un certain nombre d'initiatives gouvernementales actuellement en cours doivent aider à préciser ce que l'on entend par cette expression, pour que l'on s'oriente enfin vers la durabilité, c'est–à–dire la permanence. Nous devons faire en sorte de ne pas compromettre par nos actions les besoins des futures générations.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, malgré la promesse du premier ministre lors du congrès du Parti libéral du Canada en mai dernier, malgré la promesse maintes fois répétée du ministre de la Justice en cette Chambre, les Québécois et les Canadiens attendent toujours une loi sur un meilleur contrôle des armes à feu. On savait ce gouvernement enclin à l'inertie, perméable aux influences néfastes et occultes des groupes de pression, mais on ne savait pas que l'action de quelques grands lobbies était plus importante aux yeux de ce gouvernement que la sécurité de la population.

Les événements de la semaine dernière en Ontario allongent la triste liste des victimes de cette absence d'un contrôle efficace des armes à feu.

• (1405)

En fin de semaine, le premier ministre tentait de se faire rassurant en disant: «Le plus tôt sera le mieux.» Quand? Ça fait un an que les Québécois et les Canadiens attendent!

* * *

[*Traduction*]

LA CAMPAGNE DU RUBAN BLEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, nous avons l'occasion aujourd'hui d'honorer les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui ont participé à des missions de maintien de la paix, dans le monde entier, de façon professionnelle et courageuse.

Il faut noter que notre participation à 26 missions de l'ONU a valu à nos soldats huit prix Nobel de la paix. Chaque jour, les soldats canadiens se méritent le respect du monde, alors qu'au Canada la reconnaissance est faible.

C'est pour cela que M^me^ Jocelyne Fleurant, de Colombie–Britannique, la mère courageuse d'un de ces soldats de maintien de la paix, a lancé la campagne du ruban bleu.

M^me^ Fleurant a distribué 44 000 rubans bleus pour cette journée particulière. Dans sa lettre elle dit: «Nous devrions tous nous lever et affirmer notre fierté, nous devrions unir nos voix pour exprimer aux soldats canadiens de maintien de la paix la reconnaissance qu'ils méritent.»

J'invite tous les députés à honorer ces Canadiens et Canadiennes qui nous ont si bien représentés. Portons notre ruban bleu avec fierté. Montrons–leur que nous pensons à eux.

* * *

LA RAFFINERIE IRVING

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, la section locale 691 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier est en grève à la raffinerie Irving de Saint John, au Nouveau–Brunswick.

La société Irving insiste pour rallonger la semaine de travail et réduire la rémunération des heures supplémentaires. Non seulement elle cherche ainsi à éviter le processus national des négociations, mais elle illustre à merveille que des emplois ne sont pas créés là où ils sont désespérément nécessaires.

La société Irving peut créer 30 emplois à temps plein, soit l'équivalent de ce qui est demandé sous forme d'heures de travail additionnelles, mais elle préfère recourir à des briseurs de grève.

Il est grand temps que tous les paliers de gouvernement qui ne l'ont pas fait adoptent des mesures interdisant le recours à des briseurs de grève. Il est inadmissible que des travailleurs aient à faire la grève pour faire augmenter les débouchés pour les chômeurs et voient ensuite leur travail confié à des briseurs de grève.

* * *

M. BERTRAM BROCKHOUSE

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à l'un de nos concitoyens, Bertram Brockhouse, qui a reçu avec l'Américain Clifford Shull, le prix Nobel 1994 de physique décerné par l'académie royale des sciences de la Suède.

M. Brockhouse a remporté cette prestigieuse récompense pour avoir ouvert la voie aux techniques de diffusion neutronique servant à l'étude de la matière.

M. Brockhouse a été récompensé pour ses travaux sur les réacteurs de recherche de l'EACL, pendant son affectation aux laboratoires de Chalk River de 1950 à 1962. Entre autres réalisations, il a inventé le spectromètre à trois axes, un instrument puissant dont il s'est servi avec grand succès pour définir les propriétés des solides et des liquides au niveau atomique. Cet instrument est aujourd'hui utilisé partout dans le monde, dans tous les grands laboratoires de diffusion neutronique.

M. Brockhouse a donc placé le Canada au premier rang dans le domaine de la diffusion neutronique. Je profite de l'occasion pour le féliciter.

Article 31 du Règlement

LES PILOTES DE CHASSE DE L'ÉQUIPE CANADIENNE

M. Fred Mifflin (Bovavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, en fin de semaine, les pilotes de chasse canadiens ont fait honneur à leur réputation et à leur pays en offrant leur meilleure performance de leur carrière en se classant deuxièmes lors de la 40^e^ compétition Guillaume Tell de tir air–air, qui se tenait en Floride.

L'équipe canadienne, composée de pilotes de la 3^e^ escadre de la base des Forces canadiennes de Bagotville, était dirigée par le capitaine François Garceau, de Saint–Donat, au Québec, qui a terminé deuxième à l'épreuve Top Gun mettant en vedette les pilotes ayant les meilleures performances générales.

Le capitaine Marc Charpentier, de Lasalle, au Québec, a remporté le concours des tireurs. Les capitaines Garceau et Charpentier ont fait équipe pour remporter la principale épreuve de cette compétition.

Les Canadiens sont fiers de leurs militaires qui risquent leur vie pour servir leur pays, que ce soit en remplissant leurs fonctions régulières ou en participant à des missions de maintien de la paix un peu partout dans le monde. Ils sont également fiers des hauts faits des membres des Forces canadiennes qui se distinguent à de rigoureuses compétitions axées sur l'entraînement.

Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour dire aux pilotes et aux membres du personnel de piste de l'équipe canadienne: «Félicitations à chacun d'entre vous pour votre performance extraordinaire! Bon travail!»

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, la Chine, d'ici quelques années, deviendra peut–être le pays le plus important au monde, du point de vue des exportateurs, surtout pour le Canada, qui dépend beaucoup de ses exportations. L'initiative du premier ministre du Canada d'aller en Chine avec une délégation de premiers ministres des provinces est une étape extrêmement importante et il était nécessaire d'avoir une représentation des plus hauts niveaux du pays pour aller en Chine, afin de démontrer que nous, sur le marché mondial, avons quelque chose à faire en tant que pays d'exportateurs.

• (1410)

Donc, je trouve que le premier ministre du Québec devrait reconsidérer sa décision et accepter d'aller en Chine avec les autres premiers ministre du Canada, parce que c'est dans ces moments–là que la solidarité de notre pays est importante en tant que pays exportateur.

* * *

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le quotidien *Le Devoir* rappelait en fin de semaine ce que nous savons hélas depuis déjà fort longtemps. En matière de formation de la main–d'oeuvre, le Canada fait piètre figure. On le qualifie, dans cet article, de cancre du G–7 et même de mouton noir de l'OCDE.

Article 31 du Règlement

Dans son document de travail, le ministre du Développement des ressources humaines reconnaît lui aussi que les programmes de formation sont un véritable fouillis. Le Québec avait dressé ce constat il y a plus de cinq ans au cours du forum pour l'emploi et réclamait dès lors le transfert à son gouvernement de toutes les responsabilités en matière de formation.

Que les gestes du ministre soient conséquents avec son analyse et qu'il annonce enfin le transfert des ressources d'Ottawa vers Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'INFRASTRUCTURE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, pendant que la saison régulière de la Ligue nationale de hockey demeure en attente, des inondations continuent à frapper la circonscription de Calgary–Centre.

Malheureusement, ce n'est pas la glace de l'Olympic Saddledome qui fond, mais les vieux égouts pluviaux du nord–ouest de Calgary qui débordent. Récemment, les habitants de Calgary ont vu leurs maisons inondées pour la troisième fois cette année, pendant que les travaux de rénovation d'une valeur de huit millions de dollars du vieux Saddledome délabré se poursuivent sans interruption.

Le gouvernement avait décrit les infrastructures comme des installations physiques permettant d'offrir des services publics, et non des services privés. Selon la définition même du gouvernement, il ne s'agit pas ici de moderniser des infrastructures, mais bien de subventionner directement l'entreprise privée.

Je m'interroge sur le sens des priorités du gouvernement lorsque les besoins du monde du sport passent avant ceux du vrai monde.

Ce qui est vieux et délabré à Calgary, ce n'est pas le Saddledome, construit il y a 10 ans, mais la politique de l'assiette au beurre du gouvernement libéral.

Au cas où le gouvernement l'aurait oublié, je lui rappelle que la dette atteint aujourd'hui 535 538 939 082,82 $.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Lester B. Pearson, prix Nobel de la paix, a été à l'origine de l'une des plus importantes fonctions des Nations Unies.

Lorsqu'il était ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Pearson a présenté une résolution visant à mettre sur pied la première force de maintien de la paix des Nations Unies, pour intervenir dans la crise du canal de Suez. Cette force était composée en majeure partie de Canadiens. La contribution du Canada aux missions de maintien de la paix est remarquable.

Cette semaine, on nous demande de porter un ruban bleu, comme mon vis–à–vis l'a déclaré, pour rendre hommage à tous ceux qui participent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies partout dans le monde.

Au nom des députés, je remercie M^me^ Jocelyne Fleurant, de la Colombie–Britannique, qui s'est dévouée pour faire la promotion de cette idée. J'invite tous les députés à porter le ruban bleu.

* * *

LA VIOLENCE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, les tirs d'arme à feu à l'école Brockton nous forcent à réfléchir à la violence et à sa prévention.

Il est évident que la possession d'armes de poing n'est pas un droit, mais un privilège qui doit être rigoureusement réglementé. L'arme utilisée à Brockton était illégale. L'étudiant a commis un acte violent inacceptable en utilisant une arme parce qu'il se sentait financièrement menacé, et il s'est retrouvé en prison.

Comment pouvons–nous prévenir la violence si les citoyens peuvent se procurer illégalement des armes? Est–ce que des sentences plus lourdes feraient échec à la violence? Apparemment non, si l'on en juge d'après ce qui se passe aux États–Unis.

Je crois que nous devons aller jusqu'aux sources de la violence, c'est–à–dire à ce que nous enseignons à nos jeunes, y compris à la télévision et dans les jeux vidéos, à la qualité de nos services de santé mentale, à la sécurité économique et à la sécurité d'emploi, de même qu'à la qualité du logement social et des services communautaires.

Il est évident que la source de la violence se retrouve au sein même de notre société et de nos familles. Somme toute, les meilleurs moyens de prévenir les actes violents passent par les mesures socio–économiques et la fin de la glorification de la violence.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, il y a une question urgente sur laquelle nous devons nous pencher en tant que parlementaires. Il s'agit du problème que pose l'utilisation illégale d'armes à feu dans les rues de notre pays.

Bien que je félicite le premier ministre de la position qu'il a adoptée relativement à l'enregistrement de toutes les armes à feu au Canada, je crois que d'autres mesures préventives doivent être prises. Le gouvernement doit mettre en place des moyens de dissuasion pour mettre un terme à la violence dans nos rues.

• (1415)

En avril dernier, j'ai proposé l'imposition d'une peine obligatoire de 10 ans d'emprisonnement pour toute personne reconnue coupable d'avoir utilisé une arme à feu pour commettre un crime. Je crois fermement que cette peine devrait être imposée en plus de la peine que la personne reçoit normalement pour avoir commis un crime.

Nous devons modifier le Code criminel pour y ajouter cette disposition. Tant que cela ne sera pas fait, les criminels ne comprendront pas le message.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Comme vous le savez, monsieur le Président, à propos des droits des couples formés de personnes de même sexe, le gouvernement néo–démocrate provincial a présenté récemment un projet de loi qui aurait eu pour effet de donner aux couples gais et lesbiens des droits qui sont actuellement reconnus aux seuls couples hétérosexuels. Le projet de loi a été rejeté en deuxième lecture et est mort au *Feuilleton*.

Pour ma part, je m'oppose à toute mesure qui aurait pour effet de mettre les couples homosexuels sur le même pied que les couples hétérosexuels. Je combattrai toutes les formes de discrimination fondée sur des motifs de race, de sexe, de religion ou autre, mais je ne crois pas que les homosexuels devraient être traités comme des familles.

«Ma femme et moi ne prétendons pas être des homosexuels. Pourquoi donc les homosexuels prétendraient–ils former une famille?» La déclaration ci–dessus est tirée d'une lettre que le député libéral de Glengarry—Prescott—Russell a adressée en juin dernier à un de ses électeurs. Le whip libéral veut de toute évidence voter selon sa conscience et selon les voeux de ses électeurs.

J'invite le premier ministre à permettre un vote libre sur cette question afin que le whip ministériel puisse faire exactement cela.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES SERVICES FÉDÉRAUX DE RENSEIGNEMENT

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé en cette Chambre, le 19 octobre dernier, qu'en 30 ans de vie politique, et je cite: «Il n'a jamais été mis au courant d'aucun espionnage.»

Mais samedi, au sortir d'un conseil spécial des ministres, et à la suite des questions du Bloc sur les confessions de l'espion Mike Frost, et de révélations additionnelles de la veille, au Téléjournal de Radio Canada, le premier ministre a annoncé soudainement avoir donné des directives précises à ses ministres pour les enjoindre de ne pas espionner les citoyens qui mènent des opérations légitimes.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Quand le premier ministre a–t–il appris que des services fédéraux espionnent ou ont espionné des citoyens canadiens engagés dans des activités légitimes?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que le premier ministre n'a pas affirmé. Ce qu'il a dit, ce qu'il a répété en Chambre, ce qu'il a répété samedi, ce qu'il répète à tout le monde, c'est qu'il n'a jamais, jamais, jamais participé à aucun espionnage d'aucun parti politique. Il demande la même courtoisie de la part de tous les Canadiens. C'est ce qu'il a affirmé samedi, c'est ce qu'il a affirmé la semaine dernière, et c'est justement la politique du gouvernement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre nous dit que le premier ministre n'a jamais participé à des activités d'espionnage. Ce n'est pas la question. Elle concerne l'État fédéral, les services fédéraux.

Selon des informations officielles divulguées en 1991, les activités d'intelligence et de sécurité du CST relèvent du Conseil privé, donc du premier ministre. Par conséquent, le premier ministre actuel a un accès direct aux renseignements qui ont été colligés dans le passé par le CST.

Je demande donc si, dans le contexte des récentes révélations, le gouvernement a spécifiquement vérifié auprès du CST si des personnalités souverainistes comme René Lévesque ou Jacques Parizeau ou Louise Beaudoin ont déjà fait l'objet de surveillance électronique ou autre.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les prétentions du député sont fausses. Deuxièmement, le premier ministre lui–même, samedi, a défendu le droit des séparatistes de s'exprimer et de faire tout leur travail de façon légitime. Je me pose la question: Est–ce qu'il parle maintenant de ce qui aurait pu être une politique du passé? Est–ce qu'il n'accepte pas la parole du premier ministre qui, lui–même, affirme le droit de tous les Canadiens, y compris des séparatistes, de faire leur travail sans être examinés ou espionnés par qui que ce soit? Est–ce qu'il n'accepte pas la parole du premier ministre?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je n'accepte pas de réponses pleines de trous qui permettent toutes les réalités dissimulées. Il y a ceux qui savent et il y a ceux qui ne veulent pas savoir. Il est évident que le premier ministre et la vice–première ministre sont de la seconde catégorie, des gens qui préfèrent se fermer les yeux, les oreilles et le nez.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Ils préfèrent se fermer les yeux et se boucher le nez pour ne pas voir, pour ignorer des gestes illégaux.

Je demande à la vice–première ministre, comme gardienne, et au gouvernement qui est gardien lui aussi, d'une façon plus large, des droits fondamentaux, de nous dire, et la question est la même que je posais tout à l'heure et je veux une réponse précise: Est–ce que le gouvernement a vérifié auprès du CST si ce dernier a déjà espionné René Lévesque, Jacques Parizeau ou Louise Beaudoin?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit vendredi dernier, le premier ministre l'a affirmé la semaine dernière et il l'a répété samedi: Le CST n'a pas le mandat d'espionner aucun Canadien, y compris les membres du Parti québécois, le Bloc québécois, le Parti réformiste, les libéraux ou n'importe quel

parti politique. On n'a pas le droit de faire de l'espionnage. Est–ce assez clair?

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Samedi, à la sortie d'une réunion de stratégie du Conseil des ministres, le premier ministre a tenté de minimiser l'ampleur des révélations relatives aux activités d'espionnage des services fédéraux. Il a prétendu qu'il ne s'intéressait pas à ces choses, ni à ce qui s'est fait sous les précédentes administrations, y compris celles dont il fut membre.

La vice–première ministre peut–elle nous dire ce que le gouvernement a appris de si important ces derniers jours pour l'inciter à donner des directives claires, afin que cesse l'espionnage de citoyens engagés dans des activités politiques légitimes?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face cherchent un filon à exploiter, mais ils ne regardent pas du bon côté.

Personne n'a été pris la main dans le sac. Le premier ministre a réaffirmé la position du gouvernement: la loi n'autorise l'organisme en question à espionner ni les Canadiens, ni les partis politiques légitimes.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la vice–première ministre.

Doit–on comprendre que le premier ministre a émis ces directives de fin de semaine à la sauvette aux seules fins de calmer l'opinion publique, suite aux révélations très sérieuses relatives à des agissements illégaux des services fédéraux de renseignement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé samedi, comme il l'a fait la semaine dernière, et comme je l'ai fait vendredi, comme nous le ferons certainement à la suite de plusieurs questions demain et après–demain, que le CST n'a pas le mandat d'espionner aucun Canadien. Le premier ministre, démocrate qu'il est, a renforcé l'idée qu'aucun député ne devrait être espionné, aucun parti politique ne devrait l'être, y compris les séparatistes. Parce que c'est un démocrate, il est capable de travailler sur le champ de bataille avec les séparatistes et le vrai champ de bataille, c'est le référendum, quand ils auront le courage d'en fixer la date.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, l'Institut C.D. Howe n'a pas mâché ses mots pour dire que l'objectif de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB trahissait l'absence de sentiment d'urgence, et nombreux sont ceux qui doutent que le gouvernement saisisse l'occasion de mettre de l'ordre dans ses finances.

L'Institut C.D. Howe, le *Globe and Mail*, le *Financial Post* et divers autres observateurs se font les porte–parole d'un groupe de plus en plus nombreux qui reproche au ministre des Finances de ne pas prendre de mesures décisives pour ramener le déficit à zéro.

La croissance économique que le Canada connaît temporairement donne au gouvernement une excellente occasion de mettre de l'ordre dans ses finances. Voici la question que je veux poser au ministre des Finances: Le gouvernement va–t–il renoncer à son objectif timide de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB pour en fixer un plus ambitieux, soit l'élimination complète du déficit d'ici la fin de son mandat actuel?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, l'Institut C.D. Howe a fait une contribution très utile au débat. Je souhaite seulement que le Parti réformiste l'imitera en tentant de contribuer utilement au débat lui aussi.

Je répondrai simplement que nous allons nous en tenir à notre objectif de 3 p. 100 parce que c'est, et de loin, la meilleure façon d'amener tout le monde à prendre les choses au sérieux. Le député sait fort bien que notre objectif ultime est d'éliminer le déficit.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à donner au ministre des Finances l'assurance que le Parti réformiste fait tout son possible pour l'aider à convaincre les députés de son caucus d'agir comme il se doit et de réduire les dépenses gouvernementales.

En vertu du plan de réduction du déficit proposé par le ministre, dans à peine trois ans, notre dette aura augmenté de 100 milliards de dollars et l'intérêt à payer sera passé de 40 milliards à 50 milliards de dollars par année. Si le gouvernement ne peut faire mieux, nous serons dans une situation désastreuse lorsque l'économie connaîtra un nouveau ralentissement, voire une récession.

Comme notre économie n'est pas à l'abri des récessions, le ministre des Finances est–il prêt à risquer d'affronter la prochaine récession avec un déficit de 25 milliards de dollars, 50 milliards de dollars à payer au titre des intérêts annuels et une dette nationale totalisant 630 milliards de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député a suivi les exposés de la semaine dernière. Il semble maintenant comprendre la notion d'intérêt composé, et je l'en félicite.

Cela dit, j'inviterais maintenant le député et son parti à imiter l'Institut C.D. Howe cité dans le préambule de la question et à commencer à faire des suggestions constructives sur les façons d'atteindre nos objectifs, au lieu de planifier la prochaine récession.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment que nous avons présenté des plans qui pourraient l'aider à atteindre l'objectif qu'il nous a invités à réaliser. Nous sommes disposés à travailler d'une manière constructive.

Il a fallu un an au ministre pour reconnaître que le Parti réformiste avait raison et pour admettre que lui s'était trompé quant à la réalisation de ses timides objectifs de réduction du déficit. J'espère qu'il tiendra compte de nos conseils un peu plus rapidement cette fois–ci.

Pour l'exercice 1996–1997, le ministre a prévu un fonds de prévoyance de trois milliards de dollars. S'il appliquait ce fonds à la réduction du déficit, il atteindrait déjà la moitié de son objectif.

Le Président: Les questions sont un peu longues aujourd'hui. C'est sans doute parce que c'est lundi. Je demanderais au député de poser sa question sans plus tarder.

M. Hermanson: Monsieur le Président, le ministre des Finances peut–il nous dire si les réductions qu'il prévoit faire tiennent compte du fonds de prévoyance de trois milliards de dollars ou si ses objectifs de réduction du déficit sont si timides qu'il doive compter sur son fonds de prévoyance pour les atteindre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réponse à la question du député se trouve à la page 10 du livre gris. Je l'invite à la lire, elle n'a qu'un paragraphe et demi. Qu'il en profite pour lire le reste du document, car il obtiendra ainsi une foule de réponses à d'autres questions qu'il soulève.

De plus, le député prétend que le Parti réformiste a déposé ses plans pour que nous puissions en prendre connaissance. Nous avons donné au Parti réformiste l'occasion de le faire durant le débat prébudgétaire, mais il n'a absolument rien proposé. Les réformistes ont eu tout l'été et ils siègent maintenant au Comité des finances.

Les réformistes n'ont pas déposé de plans. Ils n'ont pas fait la moindre proposition. Ils n'ont rien d'autre à offrir que des paroles creuses.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Le Centre de la sécurité des télécommunications a conclu des ententes de coopération avec des services de renseignement de sept pays étrangers, afin d'échanger des informations. Le Centre a procédé à l'écoute électronique de deux ministres du gouvernement britannique de M^me^ Thatcher, à la demande de celle–ci.

La vice–première ministre peut–elle confirmer si les soi–disant directives que le premier ministre a données en fin de semaine comportent également l'interdiction pour le Centre de la sécurité des télécommunications de faire faire par d'autres son sale boulot d'écoute électronique de citoyens canadiens?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, le député fonde ses questions sur les dires d'un livre non corroboré que le premier ministre de la Grande–Bretagne a déjà qualifiés de bobards.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle nous dire si elle a vérifié l'exactitude des allégations à l'effet que le Centre de la sécurité des télécommunications a effectué de l'écoute électronique auprès de deux ministres du gouvernement britannique, dirigé par M^me^ Thatcher, et en échange de quoi le CST a–t–il fait le travail?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ces allégations non fondées ont fait l'objet d'une analyse de la part du premier ministre de la Grande–Bretagne qui les a lui–même qualifiées de bobards.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Renouveau de la fonction publique. Le ministre nous dira–t–il quand son rapport sur l'examen des programmes de la fonction publique sera déposé?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'examen des programmes n'est pas censé faire l'objet d'un rapport.

Le député aurait dû vérifier les propos que j'ai tenus à la récente conférence de presse. J'y ai précisé exactement de quoi il retournait. L'examen des programmes est une série de vérifications effectuées par un comité du cabinet chargé de formuler des recommandations qui s'inscriront dans le processus budgétaire. Le comité n'a pas encore tiré ses conclusions, mais tâchera de les transmettre au ministre des Finances au cours des prochaines semaines.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, le 5 novembre de l'année dernière, le ministre a promis un renouveau de la fonction publique. En mars, il a lancé son examen des programmes. Près de 12 mois se sont écoulés et, à notre grande surprise, on ne voit pas encore les résultats de cet examen. Un an plus tard! C'est comme pour toutes les autres

politiques du gouvernement libéral. Celle–ci a été examinée, revue, remaniée et réduite à de vagues généralités.

Les ministères ont déjà présenté au ministre leurs plans de réaménagement des effectifs. Le ministre fera–t–il connaître immédiatement ces plans ministériels, puisqu'ils constitueront, à mon avis, un facteur important dans l'examen prochain de la politique sociale?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'examen des programmes ne fait pas partie de celui de la politique sociale. Il est parallèle.

Le député confond aussi l'examen des organismes, qui nous a permis jusqu'ici de supprimer 21 organismes et plus de 275 postes dont les titulaires sont nommés par décret du conseil, dans le cadre de l'examen des programmes qui fait partie du processus budgétaire. Le budget est déposé une fois par année. Lorsqu'on commence à examiner les programmes en vue du prochain budget, on le fait de toute évidence immédiatement après le budget précédent, et cela s'étend sur une année.

Le député devra donc attendre que le ministre des Finances dépose son budget pour connaître ces conclusions.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, aux questions que lui posait le chef de l'opposition, la vice–première ministre a répété à quelques reprises que le CST n'a pas le droit ni le mandat d'espionner des personnalités politiques. Or, en 1970, la GRC n'avait pas non plus le droit de commettre des crimes, mais ils l'ont fait quand même, et sous un gouvernement libéral à part ça.

Ce qu'on veut savoir, ce n'est pas si le CST a le droit ou le mandat, c'est est–ce qu'ils l'ont fait? La vice–première ministre peut–elle, de son siège, nous certifier qu'ils ne l'ont pas fait? Peut–elle le certifier?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député parle de ce qui s'est passé il y a 24 ans.

Ce qui s'est passé, il y a 24 ans, a entraîné la création d'une commission royale d'enquête et l'apport de changements importants au Service canadien du renseignement de sécurité. Ce qui arrive aujourd'hui, c'est que le CST est régi par les lois du Canada qui interdisent que l'on espionne des Canadiens. Ça ne peut pas être plus clair.

Le premier ministre l'a répété en fin de semaine, et je l'ai répété à la Chambre la semaine dernière. Le CST n'a absolument pas le mandat d'espionner les Canadiens.

• (1435)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la vice–première ministre réalise–t–elle que tous les efforts qu'elle déploie pour essayer de tourner autour de la question sans y répondre, autant que les autres membres du gouvernement qui n'y répondent pas, constituent un aveu que des activités d'espionnage ont effectivement eu lieu à l'endroit de personnalités souverainistes du Québec? Si ce n'est pas le cas, qu'elle se lève et, de son siège, qu'elle le dise clairement: oui ou non.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, que je le dise vendredi, samedi, dimanche ou lundi, en français ou en anglais, le CST n'a pas le mandat d'espionner les Canadiens. Et je peux ajouter, pour le député d'en face que, personnellement, le seul espion que j'aie connu dans le passé est Claude Morin.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre ne prend aucune mesure pour faire respecter les contrats de parrainage d'immigrants qui sont rompus.

La région de Peel, en Ontario, a récemment signalé au ministre que jusqu'à 70 p. 100 des contrats de parrainage étaient rompus et que les immigrants n'avaient d'autre choix que de se tourner vers l'aide sociale. Même le *Globe and Mail* reconnaît que les contrats de parrainage, malgré l'engagement qui a été pris, ne valent plus tripette.

Le ministre de l'Immigration peut–il dire à la Chambre s'il estime que l'on a échoué dans l'application de ce programme?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la rupture des contrats de parrainage de familles est inquiétante. Cela est ressorti très clairement du processus de consultation.

À l'heure actuelle, il y a, en gros, 14 p. 100 des contrats de parrainage dans la catégorie de la famille qui sont rompus, ce qui coûte environ 700 millions de dollars au gouvernement fédéral et aux provinces. C'est inquiétant, je l'avoue. Je demanderais au député d'attendre au 1er novembre, quand le gouvernement présentera ses niveaux d'immigration pour 1995. Nous nous pencherons très attentivement sur cette question.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre est–il au courant du cas de la famille qui a touché plus de 106 000 $ de prestations d'assurance–chômage et d'assistance sociale au cours des cinq dernières années et qui a maintenant parrainé cinq parents de plus? Est–il au courant du cas de cet homme qui touchait illégalement des prestations d'assurance–chômage et qui vient tout juste de parrainer son

épouse? Ces demandes ont été approuvées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Si le ministre ne pense pas que le programme de parrainage est un échec, va–t–il alors reconnaître que la commission a une fois de plus prouvé sa stupidité et qu'on devrait la supprimer?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on parle de stupidité, je pense que le député devrait écouter la réponse avant de lire sa seconde question. J'ai dit très clairement que. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis persuadé que le ministre voudra reformuler quelque peu le début de sa réponse.

M. Marchi: Puisque mon collègue a lancé ce mot avec autant de désinvolture, j'ai jugé bon de lui rendre la monnaie de sa pièce, mais je respecte la position de la présidence.

Je voulais donc dire, comme je l'ai précisé très clairement dans ma première réponse, que le gouvernement s'inquiète de cette situation, même si cela ne touche qu'une minorité, car la note est très élevée pour le contribuable. J'ai rencontré à mon cabinet des agents de la région de Peel. J'ai discuté avec eux du problème. Nos fonctionnaires ont fait de même. Nous avons une solution que nous allons annoncer le 1er novembre.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Le ministre de la Défense refuse, depuis la semaine dernière, de donner quelque information que ce soit sur les activités du CST, comme s'il s'agissait d'un sujet tabou ici, au gouvernement. J'espère que je serai plus chanceux que mes collègues et que j'obtiendrai une réponse réelle à ma question.

Le ministre de la Défense pourrait–il nous dire qui agit comme directeur du Centre de la sécurité des télécommunications? De qui relèvent les 1 800 employés de ce service?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, le gouvernement s'est montré très ouvert dans les réponses qu'il a données sur cette question, étant donné qu'il s'agit de domaines délicats et de nos relations avec nos alliés.

Pour ce qui est du CST en particulier, ce centre fait partie intégrante du ministère de la Défense nationale. Son budget est inclus dans le budget des dépenses du ministère. Si le député a des questions précises à poser, il peut venir les poser au Comité de la défense.

Le ministre de la Défense nationale est comptable devant la Chambre des communes et je suis certes prêt à répondre en comité aux questions sur le Centre de la sécurité des télécommunications.

Les réponses données par la vice–première ministre et le premier ministre sont exactes. Le CST se conforme à la Charte des droits et libertés, au Code criminel, à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la législation canadienne en matière des droits de la personne. En fait, en 1987, l'ancien commissaire à la protection de la vie privée, M. John Grace, avait fait procéder à un examen des activités du CST dont il est ressorti que tout était dans les règles et conforme à la législation canadienne.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, il m'apparaît que je ne suis pas plus chanceux que mes collègues. Il me semble que je n'ai pas obtenu de réponse. Ma question supplémentaire est la suivante: De qui relève le service du CST et de qui dépendent les 1 800 employés de ce service?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu. Je suis désolé que le député ne comprenne pas.

Le Centre de la sécurité des télécommunications relève du ministre de la Défense nationale, lequel est membre du Cabinet et répond à la Chambre des communes.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'ai récemment assisté à une réunion publique organisée par Transports Canada, dans ma circonscription, au sujet de l'étude sur les aéroports du sud de l'Ontario. Cette étude examine, entre autres choses, si l'on aura un jour besoin d'un aéroport sur les terres fédérales de Pickering, acquises il y a quelque 25 ans. Se rattache à cela la question de savoir ce que l'on fera des terres qui ont été déclarées excédentaires.

Le ministre peut–il garantir à cette chambre que les résultats de l'étude seront rendus publics avant qu'on ne prenne une décision finale au sujet de l'aéroport de Pickering et, naturellement, des terres excédentaires?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'étude se poursuit. Elle devrait se terminer prochainement. Je suis prêt à m'engager vis–à–vis du député et de la Chambre, par votre entremise, à rendre les rapports publics lorsqu'ils seront terminés. Ils ne seront peut–être pas tous prêts en même temps, mais dès qu'ils seront prêts—il y a des études techniques sur la construction des aéroports à l'avenir et sur la disposition des terres excédentaires—nous les rendrons publics.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): En réponse à des questions concernant le rapport Lagueux, le ministre de la Défense nationale a déclaré que le rapport ne mettait nullement en cause les hauts fonctionnaires du ministère. Or, deux directeurs généraux ont été réprimandés par suite de la publication de ce document. L'un d'entre eux s'est suicidé, et l'autre a été promu d'un échelon et occupe toujours son poste. En fait, le droit d'accès à l'information a permis d'établir que deux ans après la publication du rapport Lagueux, cette personne continuait d'approuver régulièrement des contrats pour des montants dépassant son pouvoir d'autorisation.

Le ministre peut–il expliquer ces contradictions contenues dans sa réponse, surtout après avoir affirmé qu'on avait réglé les problèmes et les cas des personnes en cause?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que toutes ces activités datent d'avant l'entrée en fonction du gouvernement actuel. Nous tenons néanmoins beaucoup à ce que toutes les questions touchant l'administration du ministère de la Défense nationale soient traitées comme il se doit.

En ce qui concerne mes déclarations antérieures à la Chambre, elles concernaient le sous–ministre et les sous–ministres adjoints. Je reconnais que des hauts fonctionnaires ayant rang de directeur général ont fait l'objet de mesures disciplinaires et qu'il s'est produit un cas malheureux, celui dont parlait le député.

Je voudrais également ajouter quelque chose, puisque le député et ses collègues semblent croire que tout n'a pas été dévoilé. Le vérificateur général est pleinement au courant du dossier depuis un an ou deux, il a été tenu au courant de tous les détails qui s'y rapportent et il a le droit de déclencher une enquête, ce que je l'invite à faire, s'il juge insuffisantes les mesures internes qui ont été prises.

Ces mesures ont nécessité l'intervention de la GRC, de la Commission de la fonction publique et d'autres organismes d'enquête internes du gouvernement. Cela signifie que si le vérificateur général désire lancer une enquête, il le peut. Il lui suffit d'en informer mes fonctionnaires.

• (1445)

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, comme on nous l'a appris au Parlement, le vérificateur général est un homme extrêmement occupé. Je doute qu'il ait le temps de procéder à des enquêtes individuelles de la sorte.

J'ai appris de sources ministérielles que cette situation a entraîné une dégradation du moral et même une certaine crainte de représailles envers les gens qui osent la dénoncer.

Comment le ministre peut–il justifier de n'avoir pas demandé la tenue d'une d'enquête professionnelle, indépendante et tout à fait neutre sur ces aspects des méthodes de gestion appliquées au ministère de la Défense? En refusant de prendre une telle mesure, il tend à confirmer l'impression qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans son ministère.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, pour ce qui est du vérificateur général, je précise qu'il poursuit toujours de front entre sept et 12 vérifications au ministère de la Défense nationale.

Le vérificateur général sait ce qui se passe dans cette unité administrative depuis quelques années. On lui a expliqué ce que faisait le ministère pour régler la situation et il n'a jamais jugé bon de faire faire une enquête plus approfondie. Si le vérificateur général souhaite mener une enquête plus poussée, il peut certainement le faire.

Pour ce qui est du moral, monsieur le Président, lorsqu'une équipe de travail comptant 45 ou 50 personnes entend dire que des fonds auraient été détournés, qu'on aurait employé des tactiques de harcèlement et passé des marchés illégalement, quand des accusations au criminel sont portées et que quelqu'un est condamné, c'est sûr que le moral est plutôt bas.

Je demande au député de ne pas faire en sorte que le moral—plutôt bon dans l'ensemble, au ministère de la Défense nationale—paraisse encore plus fragile qu'il ne l'est en réalité en portant des accusations malavisées, comme il l'a fait ainsi que ses collègues, au cours des dernières semaines.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, samedi, le premier ministre émettait des directives pour que cessent les activités de surveillance du Centre de la sécurité des télécommunications auprès des milliers de citoyens canadiens sur lesquels le centre dispose d'importantes banques de données constituées à même les conversations téléphoniques interceptées.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Suite aux directives du premier ministre, le ministre de la Défense peut–il nous dire ce qu'il a fait précisément pour mettre fin aux opérations de la section «French Problem» ou de toute autre section effectuant des activités similaires au sein du CST?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, concernant les observations que le premier ministre a faites samedi, je crois que la réponse de la vice–première ministre était tout à fait appropriée.

Quant aux activités du CTS, elles ne ciblent pas les communications des Canadiens, c'est tout. Je ne dirai rien de plus.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre entend–il prendre des sanctions contre ceux qui se sont rendus coupables d'opérations de surveillance illégale?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je rejette catégoriquement toute insinuation qu'il peut y avoir dans la question du député.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, comme le premier ministre ne saisit manifestement pas le problème, le *Toronto Star* annonce ceci en manchette: «Toutes les armes à feu seront enregistrées». Toutefois, la réalité est décrite en page 15 en ces termes: «Les contrebandiers font entrer beaucoup d'armes au Canada. Un trafiquant clandestin se vante de pouvoir vendre tout ce qu'il peut obtenir.»

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Quand va–t–il se décider à s'attaquer au vrai problème de la contrebande d'armes?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député a peut–être oublié que, le 8 février dernier, notre gouvernement a accru d'un bon 25 p. 100 la surveillance à la frontière. Cela visait à réduire la contrebande de cigarettes et d'alcool, mais aussi celle des armes.

Nous avons très considérablement accru cette année les ressources douanières consacrées à la lutte contre la contrebande de ces divers articles.

• (1450)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai reçu des collaborateurs du ministre à mon bureau. Bien sûr, ils m'ont dit la même chose que ce que le ministre vient de dire à la Chambre. Ils ne voient vraiment pas où est le problème.

Le problème, c'est que des gens meurent dans nos rues. Ils sont abattus avec des armes qui ne seront jamais enregistrées.

Le ministre s'engagera–t–il au moins à réexaminer les méthodes de travail de telle sorte qu'on puisse bloquer les milliers d'armes qui entrent clandestinement au Canada?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la réforme que réclame le député est, bien sûr, déjà en cours. Il est bien connu que le solliciteur général, le ministre de la Justice et moi–même nous efforçons de modifier le plus possible notre système afin de pouvoir réduire le nombre d'armes de contrebande qui entrent au pays.

Je signalerai simplement au député une chose qu'il semble ignorer. Chaque année, 130 millions de personnes traversent la frontière entre le Canada et les États–Unis. Beaucoup d'Américains possèdent des armes de poing, mais d'autres armes aussi. Il est extrêmement difficile, en temps normal, d'empêcher que des armes n'entrent au Canada et il faut nous concerter avec les autorités américaines et, en fait, avec beaucoup d'organismes gouvernementaux pour réduire le nombre de ces armes.

Nous souhaitons certes faire tout en notre pouvoir pour réduire la contrebande d'armes au Canada.

* * *

ULTRAMAR CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Ultramar Canada a entrepris la mise hors service de sa raffinerie dans l'est de la Nouvelle–Écosse, même si la demande qu'elle a faite à ce sujet et qui a été déposée au Bureau de la politique de la concurrence se retrouve dans un vide juridique et même si la société refuse de négocier sérieusement avec un acheteur éventuel qui garderait l'usine ouverte, la rendrait compétitive et préserverait aussi près de 150 emplois.

Comme il est évident que, lorsque le Bureau rendra sa décision, l'usine ne sera plus qu'un tas de ferraille, le ministre peut–il intervenir pour accélérer les choses? Dans la négative, peut–il nous dire pourquoi?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de signaler que je partage les inquiétudes du député en ce qui concerne les employés de cette usine d'Ultramar et leur famille, inquiétudes que le député et ses collègues de Halifax ont maintes fois exprimées ces derniers mois.

Le député n'est pas sans savoir que, dans l'affaire Ultramar, les travaux du directeur des enquêtes et recherches portent sur des questions relatives aux contrats qui relèvent de sa compétence. Aux termes de la Loi sur la concurrence, le directeur est un agent indépendant d'application de la loi et je ne peux m'immiscer dans ses affaires.

Les poursuites entamées par le procureur général de la Nouvelle–Écosse contre le directeur et Ultramar ont eu des conséquences regrettables, puisqu'elles ont empêché le directeur d'accomplir ses tâches et de trancher en ce qui concerne les changements matériels néfastes et la vente de la raffinerie.

Malgré toute la compassion que j'ai pour les gens qui sont touchés par cette affaire, il serait inopportun d'en dire davantage puisque la cause est devant les tribunaux.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Le 20 octobre dernier, la vice–première ministre affirmait dans cette Chambre et je cite: «Le CST ne fait aucun

espionnage auprès des Canadiens, y compris auprès de ceux qui sont impliqués en politique».

La vice–première ministre reconnaît–elle que la cueillette de renseignements personnels effectuée par le CST fait l'objet d'une exemption de non–divulgation en vertu d'un décret adopté par le Conseil des ministres?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Oui, monsieur le Président.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, comment la vice–première ministre a–t–elle pu afficher une telle assurance en écartant toute possibilité d'espionnage à l'endroit de citoyens canadiens, alors que l'exemption accordée au CST, quant à la non–divulgation de renseignements personnels, couvre toute la catégorie grand public, c'est–à–dire tout le monde au Canada?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit vendredi en ce qui concerne le CST, c'est vrai. Ils sont couverts par le Code criminel. Ils sont assujettis à toutes les lois canadiennes, y compris la loi dont le député parle. Autrement, s'ils n'étaient pas couverts, de quelle façon est–ce qu'on pourrait avoir une exception?

* * *

● (1455)

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Le président du CRTC a déclaré que, si les câblodistributeurs privés n'acceptaient pas volontairement d'offrir le réseau français de nouvelles de la SRC, des mesures seraient prises pour les y contraindre.

Cette décision est un autre exemple d'intervention gouvernementale malavisée. Pourquoi le ministre ne laisse–t–il pas le libre marché déterminer ce que les Canadiens veulent voir à la télévision?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune intervention du gouvernement du Canada. Le président de la SRC a pris un engagement et le président du CRTC a fait une déclaration, c'est tout.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, on ne fait qu'ajouter 32,7 millions de dollars de l'argent des contribuables à la grasse subvention de 1,1 milliard de dollars que reçoit déjà la SRC. Le gouvernement fédéral fait payer tous les Canadiens pour un système qu'ils n'utiliseront peut–être même pas. Comment le ministre peut–il justifier cela?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée a les idées très embrouillées. Il y a quelque temps, la SRC a demandé à fournir un service sur des canaux spécialisés. Le CRTC a accepté sa demande. Tout cela est conforme à la loi. Le CRTC est un organisme indépendant, et ni le gouvernement du Canada ni le ministre ne se sont ingérés dans cette affaire. Il n'y a aucune ponction fiscale.

Je peux comprendre que la députée ait de la difficulté à admettre tout cela, puisqu'elle a déjà déclaré, comme en fait foi la page 6986 du hansard, qu'elle ne voulait rien reconnaître.

* * *

L'ACCORD D'ENTRAIDE JURIDIQUE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et l'Inde ont signé aujourd'hui un traité d'entraide juridique en matière criminelle.

La question que je veux poser au solliciteur général concerne les préoccupations exprimées par certains Canadiens à cet égard. Ces gens veulent savoir si ce traité pourrait donner lieu à des violations de leurs droits fondamentaux et à du harcèlement à leur endroit.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'accord d'entraide juridique signé aujourd'hui par le Canada et l'Inde ne se veut pas un prétexte pour violer les droits fondamentaux ou harceler qui que ce soit. Il vise simplement à intensifier la collaboration entre les autorités judiciaires canadiennes et indiennes. Il est semblable aux accords du même genre que nous avons déjà avec d'autres pays.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour la vice–première ministre. C'est à propos d'une contradiction que je relève dans le livre vert sur la sécurité sociale. Nous y lisons beaucoup de belles paroles, comme celles que nous entendons généralement de la bouche des ministériels, sur l'importance de l'éducation, du recyclage et de la formation, et nous nous entendons tous à ce propos.

Pourrait–elle nous dire comment il se fait que le gouvernement a pour politique de doubler ou de tripler les frais de scolarité et d'obliger les étudiants à s'endetter excessivement? Comment cette politique peut–elle favoriser la scolarisation, la formation et le perfectionnement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question, car je le crois quand il se dit intéressé à participer à ce grand débat. Il se joindra sûrement à moi pour féliciter le ministre du Développement des ressources humaines qui a obtenu un véritable vote de confiance de la part des Canadiens comme en témoigne un sondage dont les résultats, publiés en fin de semaine, révélaient qu'une proportion écrasante d'entre eux sont en faveur d'un véritable changement.

Le ministre propose en effet un changement très réel par rapport au système actuel afin de mettre des fonds directement entre les mains des étudiants. Nous ne voulons pas voir le système d'enseignement postsecondaire manquer de financement.

C'est pourtant ce qui va arriver si les transferts de fonds continuent de décliner.

Le ministre a proposé une façon très ingénieuse de verser l'argent directement aux étudiants de sorte qu'ils puissent fréquenter l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement prétend qu'il n'y a pas d'espionnage illégal, mais par contre, on ne sait pas qui dirige le CST, on ne sait pas à qui il répond de ses agissements, on ne sait pas quel budget est mis à sa disposition, on ne connaît pas la nature des ententes qui le lie à des agences de renseignement de pays étrangers.

Quelle garantie la vice–première ministre peut–elle donner aux Québécois que le prochain débat référendaire ne se déroulera pas comme les précédents, sur un fond d'espionnage?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui–même a déclaré, en fin de semaine, qu'il veut faire le travail de la bataille référendaire sur le vrai champ, le champ du travail, le champ de la croissance économique, le champ de l'espoir pour les Québécois à l'intérieur du Canada. Et moi, j'ai hâte que les séparatistes aient le courage de déclencher le référendum, au lieu de faire des petites histoires qui n'existent pas sur le CST.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Après six mois de coopération et de dur travail de la part de tous ses membres, le comité permanent de la Chambre, qui est composé de députés de tous les partis, a déposé son rapport la semaine dernière. Nombre de ses recommandations profiteront beaucoup aux petites entreprises du pays.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quand il a l'intention de mettre en oeuvre les recommandations du rapport?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député et ses collègues du Parti réformiste de même que du Bloc québécois des efforts qu'ils ont déployés avec les députés ministériels pour produire un rapport dont toutes les recommandations ont pratiquement fait l'unanimité. C'est une réelle contribution.

Je souscris à nombre des recommandations du rapport. J'espère que le gouvernement pourra donner très rapidement suite à certaines d'entre elles. Nous allons bien sûr répondre au rapport dans les délais prévus à cet effet. Certaines recommandations devront être étudiées davantage, et d'autres feront l'objet de discussions avec le ministre des Finances. Mais, je le répète, j'espère que d'autres seront très prochainement mises en oeuvre.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à notre tribune de l'honorable Shankarrao Bhaorao Chavan, ministre des Affaires intérieures de l'Inde.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 60 pétitions.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 24 octobre, nous célébrons la Journée des Nations Unies. Il y a 49 ans de cela, le 24 octobre 1945, la Charte de l'Organisation des Nations Unies entrait en vigueur.

• (1505)

L'anniversaire de cette année mérite d'être spécialement souligné car il marque le lancement de l'année du cinquantenaire de cette organisation.

Je voudrais remercier tous les Canadiens et Canadiennes qui ont participé, au cours de ces 49 années, à l'édification de cette grande organisation internationale. Je suis particulièrement reconnaissant à tous ceux et celles qui ont favorisé son évolution au fil des ans et des événements et qui lui ont permis d'être et de rester une organisation soucieuse de répondre aux grands défis des temps modernes et d'oeuvrer sans relâche pour la paix et la sécurité internationale.

Laissez–moi profiter de cette occasion pour rappeler la contribution exceptionnelle de ceux et celles qui risquent leur vie au nom des principes de l'Organisation des Nations Unies. Je pense en particulier aux quelque 2 745 Canadiens et Canadiennes membres de nos forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada qui servent sous le drapeau des Nations Unies dans plus de neuf opérations de maintien de la paix à travers le monde.

[*Traduction*]

Je tiens également à remercier l'Association canadienne pour les Nations Unies qui s'est employée à s'assurer que le travail de cette organisation soit connu du grand public.

Au cours de cette année de célébrations qui débute aujourd'hui, l'association sera doublement présente à l'échelle nationale. En effet, d'une part, elle continuera de s'acquitter de ses tâches quotidiennes et, d'autre part, par l'intermédiaire du Comité canadien pour le 50e anniversaire des Nations Unies, elle assurera la coordination des activités qui, tout au long de l'année, marqueront cet événement important.

Je voudrais insister ici sur le fait que le domaine d'activité dont s'occupent les Nations Unies constitue la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada. Les missions qui guettent les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, de la sécurité internationale, de la promotion de la démocratie et de la lutte en faveur de l'égalité des femmes et des droits de la personne revêtent toutes une importance primordiale pour les Canadiens.

La communauté des nations et des États a plus que jamais besoin d'un organisme international solide, fiable et muni des outils nécessaires pour relever le défi qui l'attend à l'aube du XXIe siècle.

Pour conclure, je prie tous les députés à la Chambre de bien vouloir appuyer cette déclaration puisqu'elle réaffirme l'engagement du Canada à l'égard des valeurs qui, au cours de près d'un demi-siècle, ont présidé à la création de l'ONU, une organisation multilatérale qui, aujourd'hui plus que jamais, est un élément indispensable de l'internationalisme et de ses idéaux.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, au nom de tous les députés du Bloc québécois, il me fait plaisir de souligner, en ce 24 octobre, la Journée des Nations Unies et le lancement de l'année du cinquantenaire de cette organisation universelle.

Comme le rappelait le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, lors d'un discours prononcé à Montréal en mai 1992, et je le cite: «. . .pour entrer en relation avec l'universel, il faut d'abord être soi-même. C'est pourquoi une saine mondialisation de la vie moderne suppose d'abord des identités solides. Car une mondialisation excessive ou mal comprise pourrait aussi broyer les cultures, les fondre dans une culture uniforme, ce à quoi le monde n'a rien à gagner.»

Cette citation est particulièrement significative aujourd'hui, alors que l'ONU fera l'objet—nous espérons que ce sera le cas bientôt—d'une vaste réforme. Dans les mois et les années à venir, de nombreux défis l'attendent en effet.

Parmi ceux-là, notons celui de l'éclosion d'un très grand nombre d'acteurs internationaux nouveaux avec lesquels l'ONU devra désormais composer. Les transformations radicales du cadre géopolitique mondial ont effectivement débouché sur une multiplication des acteurs. Les problèmes nouveaux qui se présentent à la communauté internationale se retrouvent, par le fait même, encore plus complexes et diversifiés.

• (1510)

Il y a cependant quelque chose de bon à cet égard. Ce qu'il y a de bon, c'est que cela reflète la réalité, la volonté des peuples.

Nous pouvons également nous réjouir de trouver là une réponse au danger qu'une culture d'uniformisation prenne la place des identités nationales, à un moment justement où le gouvernement canadien prétend honteusement qu'il existe au Canada une seule et même culture, une soi-disant culture canadienne. C'est d'ailleurs en partie pour contrer ce processus d'uniformisation que le premier geste d'un Québec ayant accédé à la souveraineté aux termes d'un processus tout à fait légitime en regard du droit international sera celui de s'insérer dans le tissu complexe des relations multilatérales en déposant sa demande d'adhésion à l'ONU.

En terminant, je voudrais offrir nos plus sincères remerciements à l'Association canadienne pour les Nations Unies et à tous les Québécois et Canadiens qui ont contribué à façonner l'ONU et à la rendre si respectable à nos yeux.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, à la veille du 50e anniversaire des Nations Unies et de la Journée des Nations Unies, je voudrais, en ma qualité de porte-parole du Parti réformiste pour les questions d'affaires étrangères, exprimer mon appui aux valeurs et aux objectifs établis dans la charte initiale des Nations Unies et qui sont la sécurité collective, la liberté, la justice et le développement humain.

Avec le temps, l'universalité de ces valeurs est devenue de plus en plus acceptée et les Nations Unies ont contribué énormément à cette évolution. Comme nous le savons tous, le Canada a joué un rôle essentiel dans le renforcement et le développement des Nations Unies. En innovant dans le domaine du maintien de la paix, en souscrivant au principe du multilatéralisme coopératif et en demeurant toujours attachés à la paix mondiale et au développement humain, les Canadiens ont donné à la communauté mondiale un exemple à suivre.

Je voudrais plus particulièrement remercier tous ces Canadiens qui ont contribué directement à la réussite des Nations Unies. Nous adressons tous nos remerciements à nos gardiens de la paix et à nos travailleurs dans le domaine humanitaire, ainsi qu'à tous les autres Canadiens dévoués qui déploient des efforts pour défendre les principes et les objectifs de l'organisation.

Beaucoup de travail reste à faire et les Nations Unies doivent certes procéder à une réforme pour se moderniser et se préparer au XXIe siècle. Il faut que ce travail avance rapidement et que le Canada joue un rôle de chef de file pour accroître l'efficience et la transparence au sein des Nations Unies, ainsi que faire en sorte qu'elles répondent mieux aux besoins et rendent davantage de comptes dans les années à venir.

Les Nations Unies peuvent s'améliorer et, en tant que députés, nous devrions essayer de nous assurer que cela se produise. En ce 50e anniversaire et cette Journée des Nations Unies, levons-nous pour promouvoir les principes que nous tenons à respecter et que

les Nations Unies défendent depuis 50 ans: la paix et la sécurité internationales, les droits de la personne et la justice, ainsi qu'une contribution au progrès social et une meilleure qualité de vie, avec une plus grande liberté.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Burnaby—Kingsway demande la parole. J'ignore s'il souhaite invoquer le Règlement, mais, si j'ai bien compris le message que j'ai reçu, il a demandé le consentement unanime pour être en mesure de répondre à la question que nous abordons maintenant. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de m'autoriser à répondre. Je serai bref.

[*Français*]

J'aimerais me joindre aux autres députés en commémorant la Journée des Nations Unies et le 50e aniversaire de la fondation des Nations Unies.

[*Traduction*]

Au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je veux rendre hommage, aujourd'hui, à ces Canadiens, femmes et hommes, qui ont déployé tant d'efforts pour la consolidation de l'Organisation des Nations Unies.

Nos gardiens de la paix en poste dans tous les coins du globe, car le Canada joue un rôle de premier plan dans le maintien de la paix, font honneur aux Canadiens, tout comme ces hommes et ces femmes qui oeuvrent au sein de la structure des Nations Unies.

Nous joignons certainement notre voix à celle du ministre des Affaires étrangères pour demander une réforme fondamentale des Nations Unies. Le concept d'une armée permanente capable de réagir rapidement aux circonstances nous plaît énormément. Nous croyons aussi qu'on devrait accorder plus d'importance à la diplomatie préventive, aux activités qui empêcheraient les crises de se transformer en tragédies nationales et, dans certains cas, internationales.

• (1515)

Nous appuyons l'idée d'un tribunal international qui jugerait les criminels de guerre et rendrait justice dans toutes les causes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Enfin, je voudrais ajouter que nous appuyons fermement le concept d'une ONU élargie comptant aussi une assemblée parlementaire. Nous admettons qu'une telle étape ne peut être envisagée qu'à long terme, mais nous voulons encourager le ministre des Affaires étrangères à poursuivre, ici au Canada et à l'étranger, les démarches entreprises en vue d'obtenir un appui en ce sens.

En terminant, je voudrais à nouveau féliciter tous ceux qui au Canada, par exemple les ONG, et partout au monde appuient les Nations Unies.

[*Français*]

Félicitations à tous les gens à l'occasion du 50e anniversaire des Nations Unies et à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de présenter cette pétition au nom de citoyens d'un bout à l'autre du pays qui réclament des changements à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ils veulent une loi qui soit assez sérieuse pour dissuader des jeunes de commettre des crimes et assez sévère pour assurer une vraie justice.

Beaucoup de Canadiens d'un peu partout estiment que la Loi sur les jeunes contrevenants ne répond pas à ses objectifs et, dans certains cas, contribue en fait à une hausse de la criminalité en réduisant les peines infligées aux délinquants et en ne punissant pas sévèrement les récidivistes.

Je suis heureux de présenter cette pétition au nom de 284 Canadiens.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui est signée par des centaines de pétitionnaires de toutes les régions du Canada, entre autres de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, de Port Moody et de Kamloops.

Les pétitionnaires soulignent à la Chambre que le Code criminel refuse actuellement aux malades en phase terminale ou aux personnes qui souffrent d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leur vie avec l'aide d'un médecin.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel pour faire en sorte que tous les Canadiens aient le droit de mourir dans la dignité et que les malades en phase terminale ou les personnes qui souffrent d'une maladie irréversible et débilitante aient le droit, avec l'aide d'un médecin, de mettre fin à leur vie au moment de leur choix, sous réserve de conditions rigoureuses pour empêcher les abus et veiller à ce que la décision soit prise par la personne intéressée librement, en toute connaissance de cause, volontairement et quand elle a encore toutes ses facultés.

Affaires courantes

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de ma région.

La première est signée par 40 résidents de New Westminster, Burnaby et du Lower Mainland. À l'instar de nombreux Canadiens, les pétitionnaires sont très préoccupés par l'intention déclarée du gouvernement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Ils demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui indiquerait que la société approuve les unions entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle».

LA JUSTICE

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par 31 habitants de ma localité et des environs.

Les signataires présentent cette pétition en mémoire de Dawn Shaw. Je voudrais, en leur nom, énoncer certaines de leurs préoccupations. Les signataires craignent que le système judiciaire actuel ne protège pas efficacement les enfants de nos collectivités, qui sont de plus en plus souvent victimes d'agressions sexuelles. Les juges ne devraient pas être autorisés à annuler un procès dans le cas d'agressions sexuelles parce qu'on a tardé à mettre l'affaire en état. Les peines d'emprisonnement infligées aux auteurs d'agressions sexuelles devraient être prolongées.

• (1520)

On devrait protéger les intérêts de la collectivité en autorisant la police à prélever des échantillons d'ADN sur des personnes soupçonnées d'agressions sexuelles. Les délinquants sexuels devraient être placés sous surveillance policière. Les pédophiles et les délinquants sexuels devraient être obligés de s'enregistrer auprès de la police de la localité où ils résident et la police devrait être tenue d'en informer les écoles et autres organismes.

En mémoire de Dawn Shaw, les pétitionnaires demandent que le Parlement adopte une loi modifiant le système judiciaire afin de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et d'assurer la condamnation des auteurs de ces actes.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

L'une est signée par plusieurs centaines d'habitants, pour la plupart de la partie ouest de ma circonscription, Echo Bay et Deborah, près de Sault–Sainte–Marie. Les pétitionnaires veulent faire part au public de leurs vives préoccupations à l'égard de toute mesure législative favorisant les relations entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par plusieurs douzaines d'habitants de la partie de ma circonscription située près d'Elliot Lake. Les pétitionnaires veulent faire part au Parlement de leurs vives préoccupations au sujet du suicide assisté.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions signées par 1 101 habitants de ma circonscription, Peace River, et concernant la possibilité d'étendre certains privilèges aux couples de personnes de même sexe.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

Ils demandent également de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs prohibitifs de discrimination.

Je suis de l'avis des pétitionnaires.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, au nom de l'Association canadienne des policiers, je suis heureux de présenter une pétition portant 356 signatures. Les pétitionnaires du Manitoba demandent à la Chambre des communes d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada pour que les meurtriers condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, c'est–à–dire 25 ans, ne soient pas admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé seulement 15 ans de leur peine.

J'appuie sans réserve ces pétitionnaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition d'habitants de ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt qui continuent de s'inquiéter des rumeurs persistantes qui circulent au sujet du durcissement des lois et règlements concernant les armes à feu.

Les pétitionnaires font remarquer que la loi actuelle réglemente l'acquisition et la possession d'armes à feu par l'intermédiaire d'un système complexe, coûteux et rigoureux. Ils s'opposent à tout durcissement de ces contraintes. Ils demandent au gouvernement d'imposer des lignes directrices très strictes et des peines minimales obligatoires pour la possession et l'utilisation d'armes à feu pour commettre des crimes.

Je suis de l'avis de ces pétitionnaires.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions au nom des électeurs de Simcoe–Centre. Dans le premier cas, les pétitionnaires demandent de faire respecter les lois en vigueur concernant l'euthanasie active.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, dans le deuxième cas, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle». Ils craignent qu'en ne définissant pas l'expression, on en laisse l'interprétation libre aux tribunaux, ce qui établirait un dangereux précédent.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions aujourd'hui et je vous remercie d'avoir attendu.

J'ai le privilège de présenter une pétition signée par 174 de mes électeurs qui sont très inquiets parce qu'ils sont d'avis que, d'après la majorité des Canadiens, les couples dont les partenaires sont du même sexe ne devraient pas avoir droit aux mêmes privilèges que les couples hétérosexuels. Je conviens avec eux que tous les Canadiens sont déjà protégés en vertu du Code des droits de la personne et que l'inclusion de l'expression non définie «orientation sexuelle» est superflue et malavisée.

L'AVORTEMENT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par 101 de mes électeurs. La pétition porte sur l'avortement, une question qui refait surface depuis l'ouverture d'une clinique d'avortement en face du Parlement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître.

Je partage leurs inquiétudes au sujet de l'inexistence d'une loi canadienne sur cette question importante.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Logan Lake et des localités avoisinantes. Les pétitionnaires signalent l'importance de l'industrie minière comme principale source d'emplois dans plus de 150 localités canadiennes.

• (1525)

Selon les signataires, la Fédération canadienne de l'industrie minière a proposé un plan d'action à 10 volets que devraient appliquer l'industrie et le gouvernement du Canada pour maintenir les activités minières au Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre des mesures pour accroître le nombre d'emplois dans le secteur minier, promouvoir la prospection, renouveler les réserves du Canada en minéraux, soutenir les collectivités minières et maintenir les activités minières au Canada.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): À un autre sujet, monsieur le Président, des électeurs de Kamloops et des environs, principalement, demandent au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou à permettre le suicide ou l'euthanasie active ou passive.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. McClelland: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demanderais par votre intermédiaire au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir répondre à la question n° 54 inscrite au *Feuilleton* depuis le 10 mai dernier. Je crois comprendre qu'on doit répondre à de telles questions dans un délai de 45 jours.

M. Milliken: Monsieur le Président, je reconnais que la question du député est marquée d'un astérisque. Par conséquent, il faut y répondre dans les 45 jours.

J'ai vu une ébauche de réponse, mais comme il s'agissait davantage d'une réplique que d'une véritable réponse, je n'en étais pas satisfait.

J'ai renvoyé le texte aux fonctionnaires compétents en leur demandant de faire mieux, de produire une réponse plus circonstanciée, je crois que c'est l'expression utilisée par la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme, que je remercie pour son aide.

Je sais que le député comprend lorsque je dis que j'ai renvoyé l'ébauche en demandant une réponse plus circonstanciée. Lorsque celle–ci sera prête, je la déposerai à la Chambre sans délai. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 10 minutes en raison de la déclaration du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais m'assurer, auprès du député de Simcoe–Centre, qu'il a eu le temps de terminer son intervention avant la période des questions. Sinon, il dispose encore de quelques minutes et de la période de questions et d'observations de cinq minutes.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'avais terminé mon intervention, mais je suis prêt à répondre aux questions que les députés pourraient avoir à me poser.

Le président suppléant (M. Kilger): Questions ou observations? Reprise du débat. La secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme et de la Situation de la femme a la parole.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de participer au débat sur la réforme de la sécurité sociale. C'est une question vitale pour tous les Canadiens.

[*Français*]

En effet, les députés de cette Chambre et le peuple canadien ont un défi important à relever: la modernisation de notre système de sécurité sociale. Selon les sondages, je dois dire qu'il paraît qu'ils sont prêts et qu'ils en reconnaissent le besoin.

Depuis 50 ans, les gouvernements libéraux successifs ont instauré une série de programmes sociaux. Ceux–ci nous ont permis de partager les richesses du pays entre tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Les femmes s'intéressent particulièrement à cette question puisque certains de ces programmes les aident et aident les membres de leurs familles, leurs enfants, à se remettre sur pied après une perte d'emploi. D'autres aident certains Canadiens à faire des études ou à recevoir de la formation, alors que d'autres encore doivent venir en aide aux Canadiens qui n'ont aucun autre recours.

Toutefois, le monde a changé plus vite que nos programmes et notre système n'a pas suivi le rythme des importantes transformations qu'ont subies l'économie, la technologie, la famille canadienne, la concurrence mondiale et notre situation financière.

La société canadienne est encore en mutation. Les femmes jouent un plus grand rôle sur le marché du travail et dans l'économie qu'il y a 40 ou 50 ans. Les besoins d'autres groupes, comme les communautés ethnoculturelles, les autochtones et les personnes handicapées, ont également évolué rapidement au cours de cette période.

Le marché du travail est en pleine transformation. À mesure que les emplois traditionnels disparaissent, les gens sont forcés de travailler dans des situations qui ne leur sont pas familières. Beaucoup de gens doivent se joindre au nombre croissant de personnes qui travaillent à temps partiel, qui ont des emplois temporaires, qui travaillent à la maison ou qui travaillent à contrat. Ces gens ne peuvent pas compter sur la sécurité que représentaient les régimes de pensions et d'avantages sociaux des entreprises traditionnelles.

• (1530)

À cause de la transition vers des secteurs davantage axés sur les connaissances, les gens ont besoin de plus d'éducation et de formation. J'ai été témoin de cette transformation dans ma circonscription, Mont–Royal. Durant la dernière récession, nous avons connu notre part de fermetures d'usines, et les gens ont vu des emplois permanents disparaître à jamais.

À bien des égards, la circonscription de Mont–Royal est un reflet de la société canadienne. Nous sommes des gens de tous âges appartenant à divers groupes religieux et ethnoculturels qui vivons et travaillons ensemble dans les deux langues officielles. La plupart d'entre nous travaillons ensemble dans la paix et l'harmonie. Nous avons des vies productives remplies d'espoir et de satisfaction.

Mes électeurs font de leur mieux pour s'adapter à la nouvelle réalité économique de notre pays. Beaucoup réussissent, mais il y en a encore trop qui n'y parviennent pas. Je sais que ma circonscription, Mont–Royal, ne fait pas exception à la règle. Le nouveau défi que mes électeurs doivent relever existe dans toutes les grandes villes du pays.

Depuis 1981, le nombre d'assistés sociaux au Canada a doublé, atteignant maintenant plus de trois millions. Les dépenses au titre du Régime d'assistance publique du Canada sont passées de 2,6 milliards à huit milliards de dollars par année. Notre réseau de soutien social n'a pas masqué les changements qu'a subis notre société au cours des 30 dernières années.

Ce qu'il nous faut reconnaître, c'est que notre façon de vivre et de travailler est en train de se transformer complètement. Nous devons donc refondre nos programmes de sécurité sociale pour répondre à ce changement, et bâtir sur les valeurs de compassion et de partage des chances. Nous devons nous assurer en même temps que nous avons les moyens de les conserver.

Les dépenses combinées pour l'assurance–chômage et l'assistance sociale ont augmenté de 75 p. 100 par rapport au produit économique du Canada entre 1972 et 1992. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre une telle augmentation. Le gouvernement fédéral dépense maintenant plus de 38 milliards de dollars pour tous les programmes de sécurité sociale, mais il doit dépenser 40 milliards pour le service de la dette.

Nous envoyons la plupart de cet argent à New York, à Tokyo et à Berlin. Ce n'est pas ainsi que nous voulons mettre bon ordre à notre système. Si nous ne réussissons pas à mettre bon ordre à notre système de sécurité sociale et autres systèmes, ce sont les marchés étrangers qui décideront ce qu'il adviendra de nos programmes sociaux. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Nous voulons pouvoir concevoir nos programmes pour nous–mêmes. C'est pourquoi je félicite mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, d'avoir le courage d'entreprendre une réforme aussi fondamentale des programmes sociaux du Canada. Je répète l'invitation qu'il a lancée à tous les Canadiens à participer à ce débat très important, à se procurer un exemplaire du livre vert et à en prendre connaissance pour tâcher de nous donner le genre de réactions qui reflètent leurs valeurs. Je le félicite de dire avec tant d'insistance que notre système devrait être abordable, efficace et équitable.

Pour respecter l'engagement du ministre, nous aurons besoin de programmes sociaux qui reflètent la réalité des collectivités rurales, urbaines et métropolitaines de notre pays. Nos programmes sociaux doivent protéger les plus démunis: ceux qui ne sont pas en mesure de travailler; les gagne–petit et les familles qui ont peine à joindre les deux bouts; ceux qui font face à des obstacles en raison d'infirmités ou de maladie chronique, et surtout les enfants vivant dans la pauvreté.

Nous devons améliorer le bien–être de nos enfants, car 1,2 million d'entre eux vivent présentement dans la pauvreté. C'est absolument inacceptable. Les enfants sont pauvres parce que leur mère l'est. Nous devons donc faire en sorte que les femmes aient la possibilité de recevoir une formation pour les préparer à toutes sortes d'emplois. Nous devons également aider les assistés sociaux à se sortir du cycle de la pauvreté.

Trop de gens émargent à l'assistance sociale durant de nombreuses années, même s'ils pourraient trouver du travail en bénéficiant de bonnes possibilités d'emploi et de formation; ils ont cependant besoin d'un système de soutien approprié. Trop de familles défavorisées se trouvent prises au piège de l'aide sociale pour la très bonne raison qu'elles ont l'impression de s'en trouver mieux comme ça. On ne peut pas dire qu'un régime qui donne pareils résultats soit très logique.

• (1535)

Notre prospérité de demain exige que tous fassent de leur mieux pour réaliser leurs rêves. Nous devons à ceux qui dépendent des programmes sociaux de les aider à s'affranchir de la dépendance pour participer pleinement à la vie de la société, car la meilleure sécurité sociale, c'est encore un emploi. L'essence même de notre réforme consiste à remettre les gens au travail.

Nous croyons que c'est le moyen le plus rapide de parvenir à la prospérité, et il est capital d'avoir une économie forte si nous voulons assurer indépendance et égalité aux Canadiens qui sont en marge, notamment les femmes et les nouveaux venus, parmi d'autres groupes.

[*Français*]

Oui, monsieur le Président, nous devons prendre des décisions difficiles. Nos choix d'aujourd'hui détermineront les débouchés de demain. La priorité première du gouvernement est la croissance économique et la création d'emplois. Pour réussir cette mission, nous devons agir sur de multiples fronts. La réforme de la sécurité sociale est l'une de nos initiatives les plus importantes dans cette direction. La réforme de notre système de sécurité sociale doit reposer sur l'égalité pour tous les Canadiens. Nous devons absolument écouter les communautés laissées trop longtemps en marge de notre société: les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les femmes. La nature et la portée des options que nous proposons sont fondamentales. Il est donc impératif que ces groupes participent au processus de consultation en cours.

[*Traduction*]

J'exhorte vivement tous les groupes à participer, et surtout les groupements féminins et les organisations ethnoculturelles. Je les y encourage personnellement. Cette réforme nous donne l'occasion d'infléchir l'évolution de nos programmes sociaux. Je crois que ces groupes nous doivent, ainsi qu'à ceux qu'ils représentent, de profiter au maximum de cette occasion. Je les incite à ne pas rater la chance de commenter ce document de consultation.

L'un des plus importants facteurs à prendre en considération dans l'étude de ce livre vert est celui des répercussions des réformes sur les femmes. Pourquoi? Parce que les femmes représentent 52 p. 100 de la population canadienne. Parce qu'elles font une énorme contribution à notre société et à notre économie, et que l'avenir de nos enfants repose entre leurs mains. Aujourd'hui, j'exhorte les députés à étudier les moyens de rendre notre nouveau régime de sécurité sociale efficace pour les femmes, et pour les enfants, qui sont notre avenir.

Tout d'abord, nous devons veiller à ce que la voix des femmes soit entendue au cours des consultations, tant dans nos circonscriptions qu'au comité, car les questions féminines sont, essentiellement, des questions qui concernent toute la société. Ces questions nous intéressent tous. Les femmes ne forment pas de groupes d'intérêts particuliers, car elles sont représentatives de milieux divers et elles ont toute une gamme d'intérêts et de préoccupations.

Pour réussir dans notre mission, nous avons absolument besoin de leurs conseils. Il faut qu'elles nous disent quels types de programmes sociaux leur donneraient un sentiment de sécurité et de bien–être et les aideraient à progresser vers l'égalité. Les groupes et organismes féminins ont beaucoup fait pour que les femmes progressent vers l'égalité et participent à part entière à la croissance et au développement du Canada de demain.

Par conséquent, nous bénéficierons tous de leur travail. Nous devons faire en sorte que les organismes qui défendent les intérêts des femmes, les groupes qui ont des ressources limitées et de vastes mandats aient suffisamment de temps et d'aide pour participer à cet exercice capital. En l'occurrence, il faut vraiment remercier le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir facilité le processus.

Chacun doit pouvoir participer à ces consultations dont l'issue aura des répercussions sur chaque Canadien. Le ministre du Développement des ressources humaines s'est déjà entretenu avec de nombreux organismes, et lui et moi poursuivrons la discussion avec les groupes et les organisations de femmes préoccupés par le problème de la pauvreté.

Dans l'édification d'un régime de sécurité sociale servant les intérêts de chacun, le deuxième aspect fondamental, c'est de créer un régime tenant compte du sexe des intéressés, c'est–à–dire un régime reconnaissant que les Canadiens et les Canadiennes ne vivent pas les mêmes expériences.

Le document de travail sur la réforme des programmes sociaux présente les principaux domaines où les Canadiens doivent apporter des changements, soit l'emploi, l'acquisition du savoir et la sécurité. Ce sont des domaines où les femmes vivent des expériences différentes, des expériences qui trop souvent les désavantagent. Les femmes ont un rythme d'adhésion différent à la main–d'oeuvre.

• (1540)

Nous devons nous assurer que les changements et les mesures que nous proposons dans ces domaines tiennent compte de ces différences, notamment en ce qui concerne les grossesses ainsi que les soins aux malades et aux personnes âgées. La réforme offre de nombreuses perspectives de changement. Grâce à l'adoption de mesures tenant compte du sexe des intéressés, ces perspectives peuvent se traduire par de nombreuses possibilités pour les femmes et la société. Les femmes pourraient bénéficier d'un examen de l'assurance–chômage qui tienne compte des besoins des titulaires d'emplois non normalisés.

Nous savons tous que cette main–d'oeuvre est principalement constituée de femmes et de jeunes Canadiens qui ne peuvent actuellement bénéficier de la protection de l'assurance–chôma-

ge. Des services d'emploi conviviaux et davantage axés sur les clients seraient mieux adaptés aux besoins des femmes.

Les programmes d'apprentissage permanent sont particulièrement importants pour les femmes, notamment celles qui ont interrompu leurs propres études très tôt dans la vie ou qui ont quitté la population active pour élever leurs enfants, un rôle important dans notre société. Les services de garderie sont tout spécialement importants pour les femmes dont les responsabilités familiales limitent trop souvent les possibilités d'emploi.

Ces exemples montrent de quelle manière nous pouvons envisager toutes les options de la réforme du point de vue des sexes pour voir comment elles influent sur la vie des femmes.

Enfin, je voudrais souligner que pour régler le problème des enfants pauvres, nous devons améliorer la situation économique des femmes au Canada. La réalité, c'est qu'au Canada les femmes risquent plus que les hommes de connaître la pauvreté toute leur vie. Un grand nombre de femmes connaissent la pauvreté à un moment donné durant leur vie. Nous devons reconnaître la complexité du concours de facteurs qui rendent les femmes et les enfants plus vulnérables. Ce sont encore surtout les femmes qui doivent faire le travail non rémunéré que constituent les soins des enfants, les soins des personnes âgées et les travaux ménagers.

En fait, les femmes font souvent partie de la génération dite intermédiaire, celle qui doit s'occuper à la fois de parents âgés et des enfants. Cependant, les femmes doivent de plus en plus gagner un revenu pour maintenir leur famille au–dessus du seuil de la pauvreté, qu'il s'agisse de ménages à deux revenus ou de familles monoparentales.

Un certain nombre de femmes ont fort bien réussi. J'espère que nous serons témoins d'autres grandes améliorations. Il s'agit de femmes qui ont eu la chance de faire des études supérieures et qui ont profité de l'action des organisations de femmes luttant pour l'égalité et contre le plafonnement voilé. Mais elles sont peu nombreuses, et il reste beaucoup à faire. Elles peuvent également prendre part au débat.

Si les femmes sont encore nettement désavantagées sur le marché du travail, c'est largement parce qu'elles ont des enfants et qu'elles doivent les élever. En 1992, les femmes ne touchaient que 77c. par dollar gagné par les hommes. C'est une situation désespérée qui ne peut que déboucher sur la dépendance économique et la pauvreté.

Selon un rapport du Conseil national du bien–être paru en 1990 et intitulé *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard*, le lien entre la maternité et la pauvreté est évident. En outre, la seule garantie qu'aient la plupart des femmes mariées contre la pauvreté est le revenu de leur mari. Voilà qui n'est guère rassurant.

[*Français*]

En fait, le groupe qui risque le plus d'être frappé de pauvreté au Canada est celui des familles monoparentales dirigées par des femmes. En 1991, elles représentaient 82 p. 100 de toutes ces familles. Les enfants qui vivent avec une mère seule ont cinq fois plus de chance d'être pauvres que ceux qui vivent avec deux parents. Pourtant, nous ne pouvons pas demander aux femmes de demeurer dans une situation familiale précaire pour des motifs uniquement économiques, surtout quand la femme et les enfants y subissent la violence domestique ou en sont menacés. Nous devons aussi nous efforcer d'éviter les stéréotypes des mères seules ayant recours à l'aide sociale.

Une étude de 150 de ces femmes, qui a été effectuée en 1991 par le professeur Carolyne A. Gorlick de l'Université de Western Ontario, a démontré que ces mères avaient en moyenne 32 ans. Près des trois quarts avaient déjà occupé des emplois à temps plein ou à temps partiel. Quarante–et–un p. 100 avaient une éducation de niveau universitaire.

• (1545)

La plupart avaient un ou deux enfants et presque toutes possédaient des études ou une formation quelconque. Le premier ministre a très bien dit récemment à Fredericton, et je cite: «Que la réforme n'est pas une question de chiffres et de statistiques. Elle concerne des êtres humains et les défis qu'ils doivent affronter tous les jours de leur vie.» Alors, comment aider une mère seule à réussir la transition entre l'aide sociale et l'emploi?

[*Traduction*]

Nous devons effectivement aider cette femme en lui fournissant une éducation et une formation.

Le président suppléant (M. Kilger): La situation s'est déjà présentée aujourd'hui. Je sais qu'il s'agit d'un sujet fort intéressant pour les deux côtés de la Chambre et qu'une période de 10 minutes peut parfois sembler beaucoup trop courte pour parler d'un sujet de fond comme celui–là.

Si les députés le veulent bien, nous laisserons donc la secrétaire d'État terminer son discours et nous renoncerons à la période de questions et observations.

Des voix: D'accord.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je n'avais pas réalisé que le temps s'écoulait. Je remercie la Chambre de sa générosité.

Je disais donc qu'une femme ayant ce genre d'éducation et de formation n'obtiendrait vraisemblablement, en retournant sur le marché du travail, qu'un emploi peu rémunérateur, peu gratifiant et offrant peu de sécurité. Elle pourrait devoir apprendre une langue ou obtenir la reconnaissance professionnelle canadienne pour des études faites ou une formation reçue à l'étranger. Elle devrait certainement compter sur des mesures efficaces obligeant le père de ses enfants à verser la pension alimentaire et sur des services de garde d'enfants adéquats. Elle devrait trouver un milieu de travail favorable à un juste équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales et aurait éventuellement besoin d'un programme de sécurité sociale qui tienne compte du fait qu'elle vivra plusieurs années de plus que la plupart des hommes.

[*Français*]

Les femmes ont travaillé pendant des décennies pour progresser vers l'indépendance économique, au travail et à la maison. Nous devons à tout prix nous garder de saper ces progrès si durement gagnés vers l'autonomie économique individuelle. Nous devons reconnaître les liens entre la dépendance économique des femmes, l'inégalité et la violence qui leur sont faites.

[*Traduction*]

Nous devons appuyer les femmes dans leur capacité de contrôler leur vie.

En terminant, je voudrais souligner que les Canadiens croient à la dignité du travail, au partage et à la compassion. En tant que société, nous reconnaissons l'interdépendance du mieux–être économique et social. Nous savons que l'un ne va pas sans l'autre.

Le Canada, qui suscite l'admiration des autres pays pour sa façon d'équilibrer ces aspects de notre vie en tant que collectivité, désire poursuivre ces efforts. Nous avons déjà traversé des périodes de changement très difficiles au cours de notre histoire, et nous pouvons encore le faire.

Permettez–moi de citer encore une fois les propos de notre premier ministre, car j'estime qu'ils sont importants: «Le changement ne signifie pas changer nos valeurs et nos principes, mais changer nos programmes pour répondre à de nouveaux besoins et de nouvelles réalités, conformément à nos valeurs et à nos principes, afin que nous puissions instaurer ensemble un régime de sécurité sociale qui englobe tous les Canadiens et contribue à une économie très forte. Ensemble, nous pouvons bâtir un pays prospère qui fait une place aux différences et à tout le monde.»

Après tout, les Canadiens et les Canadiennes veulent la sécurité, la dignité et la possibilité de s'assurer une vie décente, pour eux et pour leur famille. Tous les Canadiens veulent offrir un meilleur avenir à leurs enfants et s'assurer qu'ils ont toutes les chances de réussir.

Un régime de sécurité sociale efficace, équitable et abordable pour nous tous contribuera certainement à cela. Nous espérons que tout le monde apportera sa participation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Suite à une réflexion qui m'a été faite, j'ai peut–être été un peu sévère de suggérer d'enlever la période de questions et de commentaires, particulièrement en raison du fait que c'était une ministre qui avait la parole. Alors, je vais accepter une question.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les propos de la secrétaire d'État sont des propos généreux. Le problème, c'est que la réforme, à l'analyse qu'on en fait, va toucher d'abord les femmes et ne va pas les toucher en améliorant leur situation, mais au contraire, en la détériorant.

Voici seulement quelques exemples. Les premières touchées par les deux niveaux d'assurance–chômage seront les femmes qui, dans bien des cas, sont dans des emplois—parce que ce sont des emplois plus récents, on le sait—précaires à durée déterminée. Ce sont elles qui seront les premières touchées. Les femmes seront également touchées avec une des recommandations qui dit de tenir compte du salaire du conjoint dans la détermination des prestations d'assurance–chômage. Ce sont les femmes aussi qui seront touchées par les coupures annoncées à l'aide sociale. Et ce seront les femmes encore qui ne voudront pas s'endetter davantage pour étudier.

• (1550)

Alors les femmes sont directement et de plein fouet touchées parce que, je le répète, malgré les propos généreux, et je connais le coeur de la secrétaire d'État, mais le fait est que le principal but de cette réforme, c'est de couper 15 milliards en cinq ans. On a beau faire toutes les invitations ou discussions qu'on veut, en réalité, les premières touchées sont les femmes. On les aide à la petite cuillère mais on leur nuit au tonneau.

Mme Finestone: Monsieur le Président, de prime abord, on ne coupera pas, comme vous l'avez suggéré, un montant de 15 milliards. Je crois que c'est ce que vous avez dit, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai du tout et je crois que le ministre du Développement des ressources humaines vous a déjà répondu à cet égard. Il faut absolument que vous relisiez cette réponse dans le hansard; vous verrez que ce n'est pas vrai.

Deuxièmement, je reconnais que les femmes ont des difficultés et ce sera un défi de taille. Mais je dois dire que la situation qui existe maintenant est inacceptable. Tout ce qui est présentement en place empêche la femme et la garde dans la pauvreté. Ce que je veux, ce que ce parti veut, c'est une consultation en profondeur, surtout avec les femmes. Quand on les rencontre, on veut avoir leurs avis à savoir comment elles aimeraient que cela soit changé, parce que de la façon dont il est construit aujourd'hui, vous ne pouvez pas demander aux femmes de demeurer dans cette situation.

Les femmes ne peuvent retourner sur le marché du travail si elles sont assistées sociales, sur le BS, comme on dit au Québec, parce que toutes les—I was going to say «les stupidités», but I do not know if you say that in French—mais toutes les contraintes qu'on a en vertu du CAP ne permettent pas aux femmes de retourner sur le marché du travail.

[*Traduction*]

Cela les appauvrit au lieu de leur permettre de participer activement au marché du travail. Par conséquent, je dis à tous les députés de la Chambre et, notamment, à une fervente partisane de l'équité pour les femmes. . .

[*Français*]

À ma collègue d'en face qui m'a posé la question, je lui réponds qu'elle a raison, mais cette réforme va améliorer la situation de la femme, elle ne va pas lui nuire. Dans toutes les démarches qu'on a entreprises, j'ai insisté pour qu'on examine si la valeur pour les femmes est là et, sinon, que les femmes viennent nous le dire et on va regarder cela de plus près. Je vous invite à nous aider à faire des changements constructifs pour l'avenir des femmes partout au Canada.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui et de féliciter le ministre du Développement des ressources humaines pour son engagement et sa contribution à l'égard de la mise en oeuvre

du programme de croissance et de la création d'emplois du gouvernement.

Dans son document de travail, le ministre nous a donné l'occasion de participer à la réforme de notre système de sécurité sociale. Nous devons faire en sorte que nos programmes sociaux correspondent aux réalités actuelles, des réalités difficiles et contraignantes dont notre société ne peut plus faire fi.

Près de 80 p. 100 des Canadiens sont d'accord pour dire que nos programmes sociaux ont besoin d'être réformés en profondeur. Nous invitons tous les Canadiens à examiner la question et à nous conseiller sur la meilleure façon d'améliorer nos programmes, ainsi que de les adapter aux besoins des années 90 et, bien entendu, à ceux du siècle prochain.

[*Français*]

Le système de sécurité sociale au Canada a été conçu il y a un certain nombre d'années pour répondre aux besoins particuliers d'une époque révolue. Aujourd'hui, ces besoins sont différents, car la société ainsi que les modalités de l'économie ont subi d'importantes transformations.

• (1555)

Par exemple, lorsque le programme d'assurance–chômage a été élaboré, il avait pour objectif d'accorder un soutien temporaire aux gens qui perdaient leur emploi. Aujourd'hui, par contre, les Canadiens et Canadiennes doivent s'adapter à une économie qui demande beaucoup moins de main–d'oeuvre. Il faut donc que le gouvernement canadien dote sa population d'un système de soutien différent pour tous ceux et celles qui désirent intégrer ou réintégrer un marché du travail très compétitif.

[*Traduction*]

Il est clair pour tous les Canadiens que c'est non seulement notre régime d'assurance–chômage, mais également tous nos programmes sociaux nationaux qui doivent être modifiés. Il faut maintenant moderniser le système de sécurité sociale qui vient en aide aux Canadiens depuis des décennies. Il s'agit de redéfinir nos programmes sociaux en fonction des changements socio–économiques auxquels notre société est confrontée.

Cependant, même si le gouvernement est bien décidé à procéder à une réforme en profondeur de notre filet de sécurité sociale, il s'en tiendra quand même aux principes fondamentaux qui ont guidé les gouvernements libéraux dans le passé. Ainsi, la principale priorité de notre gouvernement consiste à préserver les valeurs traditionnelles qui nous sont chères, la justice, la tolérance, la compassion pour les gens les plus vulnérables, tout en offrant à tous les Canadiens la dignité du travail.

Lorsque nous aidons les Canadiens à obtenir de bons emplois, nous devons songer au fait que presque la moitié de tous les nouveaux emplois demandent 16 années ou plus d'études et de formation. Pourtant, il y a encore 30 p. 100 d'étudiants qui décrochent avant d'avoir terminé leurs études secondaires.

C'est l'une des nombreuses contradictions qu'on doit supprimer pour préserver notre tissu social et assurer notre avenir économique. Nous devons offrir de meilleurs services d'orientation professionnelle aux prestataires d'assurance–chômage. Nous sommes conscients du fait qu'une formation de base est essentielle pour n'importe quel emploi et que la formation en classe et la formation en milieu de travail sont également des éléments essentiels pour redonner à notre main–d'oeuvre les compétences dont elle a besoin.

Les Canadiens pensent que nos programmes sociaux sont trop bureaucratiques et inefficients. Ils croient aussi que trop de gens sont forcés d'en dépendre. Nous n'aidons personne en supposant que certains Canadiens ne peuvent rien faire pour améliorer leur sort. Pourtant, c'est exactement l'hypothèse à la base de certains de nos programmes sociaux et il faut mettre un terme à cela.

Notre système de sécurité sociale doit protéger tous ceux et celles qui sont dans le besoin, c'est–à–dire les personnes qui ne peuvent pas travailler, les personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique, les familles à faible revenu et les enfants vivant dans la pauvreté.

Dans le document de travail, le ministre énonce les quatre objectifs de la réforme: aider les Canadiens et les Canadiennes à trouver et à garder un emploi, soutenir le revenu de ceux et celles qui sont dans le besoin, veiller à ce que les programmes soient équitables, efficaces et dans la mesure de nos moyens, tout en mettant fin au gaspillage, et créer un environnement social qui favorise l'indépendance et le sens des responsabilités mutuelles.

[*Français*]

Nous voulons réformer notre système social pour protéger nos valeurs universelles d'égalité, de liberté, de compassion et d'entraide. En tant que société bâtie sur ces principes, nous avons le devoir de fournir toute l'aide dont nous disposons à ceux et celles qui en ont un besoin criant.

Cela veut dire que nous devons assurer un partage plus équitable de nos ressources. Le Canada est un pays qui regorge de richesses et qui, pour cela, fait l'envie du monde entier. Malheureusement, trop peu de Canadiens profitent de l'abondance dont dispose notre pays. C'est précisément cette carence que nous allons corriger avec l'aide de toute la population.

[*Traduction*]

En tant que gouvernement, nous devons nous attaquer aux problèmes que posent une économie où les emplois sont moins nombreux, une société dont la population vieillit, où la classe moyenne s'amenuise et où le taux de pauvreté est à la hausse. J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler à la Chambre et aux Canadiens que les personnes qui ont le plus besoin d'une réforme sociale sont les plus pauvres de notre pays. Et ce sont les femmes et les enfants.

• (1600)

Il nous faut prendre en compte les difficultés qu'éprouvent les femmes dans notre société actuelle. Les femmes représentent la plupart des parents seuls et 60 p. 100 d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Les femmes doivent travailler dur pour subvenir aux besoins de leur famille, mais elles souffrent toujours d'injustes écarts de salaires par rapport aux collègues masculins. Elles sont encore très sous–représentées dans les professions et les postes bien rémunérés.

C'est tragique de constater que les femmes qui gagnent leur vie en effectuant un travail sous–payé peuvent s'estimer avoir de la chance parce que, dans les deux tiers des cas, le travail des femmes n'est pas rémunéré. Cette réalité est inacceptable dans

un pays où l'égalité a toujours été une composante fondamentale de nos valeurs nationales.

Pour toutes ces raisons, les Canadiennes sont en droit de recevoir une aide appropriée. Ainsi, loin d'être un luxe, un réseau de garderies d'enfants à prix abordable est plus que jamais nécessaire. Notre gouvernement, qui reconnaît l'urgence du problème, s'engage à collaborer avec les provinces pour accroître le nombre de places en garderies de qualité partout au Canada.

L'élévation du niveau de vie revêt une importance primordiale pour la destinée de nombreux enfants pauvres de chez nous. Il nous faut agir maintenant pour faciliter l'existence de plus d'un million d'enfants privés d'aide sociale. Dans l'état actuel de nos programmes sociaux, le nombre des enfants pauvres augmente au lieu de diminuer. De toute évidence, des améliorations s'imposent.

Ayant travaillé avec des femmes et des jeunes qui dépendent de l'aide sociale, je peux dire que les femmes sont conscientes de ce besoin, qu'elles sont les premières à reconnaître qu'il faut modifier les programmes, qu'elles sont les premières à reconnaître les obstacles qui les empêchent de décrocher l'emploi dont elles ont besoin et d'obtenir la formation dont elles ont besoin. Notre système est fait de façon telle que, pour y arriver, elles doivent mettre en péril la situation financière de leurs enfants, et ça, très peu de femmes sont prêtes à le faire. Ce sont ces obstacles que nous devons éliminer.

Il y a, dans notre société, d'autres groupes qui se heurtent au manque de services adéquats. Je pense ici aux personnes handicapées. Il faut leur faciliter l'accès à la formation et à des services d'emploi.

S'il y a un engagement dans cette réforme, c'est celui de créer des possibilités pour chacun des citoyens afin qu'ils puissent contribuer à l'édification de notre pays.

En terminant, je voudrais rappeler à la Chambre et aux Canadiens que nous préconisons ici une démarche participative. Le livre que le ministre a publié, il y a deux semaines, renferme un certain nombre de recommandations et d'options. Il est important que tous les Canadiens se renseignent sur le contenu de ce livre et participent aux discussions qui auront lieu au cours des prochains mois.

Samedi prochain, le 29 octobre, j'organise une journée de consultation dans ma circonscription, Ottawa–Ouest. Des consultations semblables ont lieu un peu partout au Canada. Dans les quelques secondes qu'il me reste, je voudrais simplement rappeler qu'il est extrêmement important, pour l'avenir de notre pays, que toutes les organisations et tous les particuliers participent à ces discussions.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma collègue a mentionné à plusieurs reprises la situation des femmes. Encore une fois, elle a un discours généreux à leur égard, mais la pratique est différente. Ce qu'elle nous propose est tout à fait contraire aux principes d'égalité, de justice, de tolérance, d'équité qu'elle a mentionnés, surtout lorsqu'il s'agit d'un secteur de femmes qui a encore davantage de problèmes, les femmes immigrantes, que je connais très bien.

Je pense que lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, en pratique ils étaient en fait beaucoup plus cohérents. Aujourd'hui, ils font exactement le contraire de ce qu'ils prêchaient dans l'opposition. Je pense que ce n'est pas bon pour un parti politique comme le Parti libéral, le principal parti au Canada.

• (1605)

Ma question est la suivante: Les programmes sociaux ont été instaurés lorsque le Canada était moins riche. Ça fait des années et des années. Aujourd'hui, le Canada est beaucoup plus riche. Alors, pourquoi s'attaquer aujourd'hui? Pourquoi ne pas aller chercher le financement des programmes sociaux chez les riches et ne pas supprimer les avantages des acquis sociaux pour lesquels les femmes ont lutté pendant des générations?

Mme Catterall: Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais m'adresser à la question des femmes. Je pense qu'il est très important de répéter ce que j'ai dit pendant mon discours. Il y a des discussions, des propositions. Je pense que la question que le député a soulevée est très importante, qu'elle a un impact sur les femmes et sur les enfants à certains propos. Comment peut–on avoir un meilleur système? C'est un sujet de discussion, de dialogue avec les Canadiennes afin que nous puissions avoir exactement leur opinion sur l'impact de certaines options.

J'espère que le député aura l'occasion de discuter du système actuel avec ses concitoyennes qui sont maintenant sur le bien–être social, parce que s'il discute avec les femmes qui sont dans le système, il va entendre parler des problèmes dans le système actuel, et les problèmes qui les gardent dans une situation de dépendance.

Je ne suis pas certaine que par le passé, lorsque les gouvernements libéraux ont instauré nos programmes sociaux, le pays était moins riche. Il serait très facile pour moi maintenant de dire que ce problème a été créé par le gouvernement précédent, mais je ne le dirai pas.

En vérité, nous sommes maintenant dans la situation où nous dépensons 40c. de chaque dollar pour l'intérêt sur la dette. Évidemment, c'est inacceptable, car nous ne les avons pas pas pour dépenser pour autre chose qui serait beaucoup mieux pour le pays et pour les Canadiens.

Je pense que c'est simplement une question d'utiliser les moyens que nous avons pour en arriver à un progrès pour les gens qui sont dans le système, et non pas les laisser dans un trou.

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de points à faire valoir, mais je devrai m'en tenir à un seul, parce que je vais manquer de temps. C'est ce que je vais faire.

Je veux mettre la Chambre—et le gouvernement en particulier—en garde contre une mauvaise utilisation des statistiques. Il y a bien longtemps, j'ai lu un livre sur la façon de mentir en

utilisant les statistiques. On entend souvent dire qu'une importante proportion des enfants du Canada vit dans la pauvreté.

Je suis de ceux qui déplorent que des enfants aient à vivre dans la vraie pauvreté. J'ai une anecdote à raconter, très rapidement. Mon fils, qui se trouve actuellement au Rwanda, vivait dans le sud du Soudan, il y a quelques années. Il travaille en Afrique pour une oeuvre de bienfaisance. À cette époque, il nous avait écrit: «Papa, maman, nos efforts ont beaucoup de succès. Là où tous les jours 160 enfants mouraient de faim, nous avons ramené ce chiffre à 60.» Il disait ensuite: «C'est un succès énorme.» Parlant du quartier où nous vivions, il ajoutait: «Évidemment, selon les normes de Sherwood Park, nous sommes encore loin du but.»

C'est tellement vrai. Dans notre pays, nous ne connaissons pas la pauvreté. Selon Statistique Canada, une famille est pauvre si le revenu familial est inférieur à la moitié du revenu médian.

Ce qui est absurde avec ce système, c'est que si le revenu familial moyen atteignait 100 000 $ au Canada, toutes les familles qui gagnent moins de 50 000 $ seraient qualifiées de pauvres, suivant cette définition de la pauvreté. Oui, ces familles gagnent beaucoup moins que les gens qui les entourent, mais elles ne sont pas dans la misère. Je crois qu'il faut faire très, très attention.

• (1610)

La pauvreté, c'est aussi un état d'esprit. J'ai grandi dans une famille très pauvre, mais nous n'avons jamais été pauvres dans le sens le plus tragique du terme. Nous avons toujours eu le minimum nécessaire, et l'amour faisait le reste. Quand une personne a tout cela, elle a vraiment tout ce qu'il lui faut.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à cette question. Certains de mes collègues se rappelleront que c'est un ancien conservateur, président du comité de l'emploi et de l'immigration, qui a essayé de redéfinir la pauvreté et de prétendre qu'elle avait disparu.

Permettez que je dise au député de l'autre côté un mot au sujet des habitants de ma collectivité, des enfants qui commencent l'école désavantagés parce qu'ils sont reconnus comme pauvres dès qu'ils mettent le pied à l'école. Ils ne sont pas bien nourris. Ils n'ont pas le cheveu brillant. Ils n'ont pas de beaux vêtements. Leur éducation est compromise dès le départ, dès le jour où ils mettent le pied à l'école.

Si nous prétendons que la pauvreté n'est pas vraiment un problème dans ce pays, nous ne réglerons jamais ce problème. Or, si nous ne le réglons pas, les victimes seront nos enfants. Les enfants pauvres sont plus sujets à être victimes d'accidents graves, à tomber gravement malades, à se suicider, à abandonner les études et à finir en prison. Qu'avons-nous besoin de savoir de plus si ce n'est que nous devons régler le problème de la pauvreté?

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, en tant qu'ancien avocat spécialisé en droit du travail au Chili, en tant que syndicaliste qui a oeuvré 19 ans à la FTQ et en tant que député d'un comté modeste à Montréal–Nord, je m'intéresse tout particulièrement à la question des programmes sociaux. Je vous avoue que je suis très inquiet, suite à la publication, le 5 octobre dernier, du document de travail du gouvernement libéral intitulé *La sécurité sociale dans le Canada de demain.*

Le titre de ce document a peu de relation avec son contenu. Il s'agit simplement d'un document ultra conservateur. Même le gouvernement Mulroney n'avait jamais osé aller si loin comme le fait le gouvernement libéral de Jean Chrétien et de Lloyd Axworthy.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux simplement rappeler que nous nous reconnaissons par le titre des responsabilités que nous détenons. Par exemple, le très honorable premier ministre, l'honorable ministre du Développement des ressources humaines, etc. Je sais qu'on ne peut pas toujours faire preuve du même respect envers les anciens et les anciennes, mais par contre, pour tous ceux et celles qui siègent à la Chambre actuellement, nous nous devons de maintenir ce lien de respect.

M. Nunez: Monsieur le Président, je faisais allusion au gouvernement du premier ministre actuel et de son ministre du Développement des ressources humaines. Alors, je dois ajouter que les libéraux font exactement le contraire de ce qu'ils prêchaient dans l'opposition concernant les programmes sociaux. Je suis d'accord pour procéder à une réforme de la sécurité sociale, mais à une vraie réforme, pour l'améliorer, et non pour la détruire.

Il a fallu des décennies pour bâtir le régime de sécurité sociale du Canada. Maintenant, en l'espace de quelques mois, le gouvernement fédéral tente de le démanteler. Les véritables objectifs, cachés par les auteurs, de ces réformes est la réduction du déficit. Le gouvernement libéral, depuis son élection, fait tout pour équilibrer son budget sur le dos des démunis. Ce document propose une réforme très draconienne de l'assurance-chômage, du financement de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire destinée à lui faire économiser 15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement veut ainsi réduire la dette nationale à la hauteur de 3 p. 100 du Produit intérieur brut, dans un délai de trois ans. Le document ne vise nullement le défi réel qui se pose aujourd'hui au Canada, à savoir la création d'emplois. Il ne cherche pas à éliminer les chevauchements de compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux, chevauchements qui coûtent très cher au pays.

• (1615)

Il ne regarde pas du côté d'une fiscalité plus juste, des paradis fiscaux, des fiducies familiales, etc., mais il s'attaque plutôt à des programmes qui protègent les catégories les plus fragiles de la population. Pour le gouvernement, les coupables de la crise sont les démunis, les chômeurs, les assistés sociaux, et c'est incroyable!

Le mouvement syndical qui s'est battu et qui est à la base de l'instauration et de l'amélioration du système de sécurité sociale pendant des générations, aujourd'hui est unanime à s'opposer et

à condamner la réforme proposée par le ministre du Développement des ressources humaines.

Au Québec, les présidents de trois centrales syndicales, Clément Godbout, de la FTQ, Gérald Larose, de la CSN et Lorraine Pagé, de la CEQ, ont dénoncé avec vigueur les intentions du gouvernement fédéral et préparent une grande offensive et un mémoire conjoint qui sera déposé prochainement dans le cadre des consultations menées par le Comité permanent du développement des ressources humaines. Ensemble, ces trois centrales regroupent plus de 700 000 travailleurs et travailleuses québécois.

Pour sa part, le Congrès du travail du Canada, avec ses 2,2 millions de membres, s'est engagé dans une lutte à fond contre ce projet. Son président, Robert White, reproche au document de ne rien prévoir pour la création d'emplois. Il ajoute: «Le gouvernement semble croire qu'en offrant une formation aux chômeurs et en leur coupant des prestations d'assurance–chômage, ces gens trouveront comme par enchantement des emplois qui n'existent pas. L'idée du travail obligatoire ou du bénévolat forcé qui découle de ce document constitue une insulte pour des centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi.»

Les milliers de chômeurs et d'assistés sociaux, ainsi que toutes les personnes que j'ai consultées dans mon comté de Bourassa, s'opposent vivement aux coupures et au démantèlement de nos programmes sociaux. Montréal–Nord est une ville dont la population se diversifie de plus en plus, vieillit et s'appauvrit. Au cours des deux dernières années, le nombre des prestations sociales a augmenté de 21 p. 100, et 34 p. 100 de toutes les demandes d'aide sociale sont associées à la perte d'emploi. Le taux de chômage à Montréal–Nord atteint 30 p. 100, en incluant les assistés sociaux aptes à travailler.

Mon comté et la ville de Montréal constituent aujourd'hui l'un des plus gros bassins de pauvreté au Canada. Les plus affectés par cette situation sont les minorités visibles, les jeunes, les femmes et les personnes âgées qui sont très nombreuses dans mon comté.

Je profite de cette occasion pour dénoncer la décision récente de VIA Rail de supprimer immédiatement 478 emplois, dont 273 à Montréal. En décembre 1993, la compagnie avait déjà annoncé le licenciement de 250 personnes également. La plupart de ces travailleurs sont membres du Syndicat canadien de l'automobile, mon syndicat. Ces gens–là veulent travailler.

[*Traduction*]

Ces gens ont le désir de travailler, d'avoir un emploi rémunéré. Ils s'inquiètent en particulier des modifications proposées à l'assurance–chômage. Les habitants de ma circonscription craignent l'intention du gouvernement fédéral de prendre en considération le revenu du conjoint pour calculer le montant des prestations.

Si elle est adoptée, cette réforme sera particulièrement coûteuse pour les femmes et elle mettra en danger les progrès vers l'égalité réalisés par toute une génération.

L'assurance–chômage est un des piliers de notre système de sécurité sociale. Elle est entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Les employés paient pour être assurés contre la perte de revenus résultant de la perte de leur emploi. Donc, le gouvernement n'a ni l'autorité ni le droit moral de retirer à ces travailleurs ce qui leur revient de plein droit.

• (1620)

[*Français*]

Il faut mentionner que les programmes sociaux canadiens dans leur ensemble sont déjà inférieurs à la moyenne des pays industrialisés. En effet, le Canada dépense 18 milliards de dollars de moins chaque année au titre des dépenses sociales que la moyenne des nations faisant partie de l'OCDE. Ce retard du Canada se manifeste surtout en matière de services de garde des enfants, de régime public des pensions et d'assurance–invalidité. Dans plusieurs domaines, les programmes sociaux canadiens sont inférieurs aux normes internationales.

Pour toutes ces raisons, à l'instar de mon parti, le Bloc québécois, du mouvement syndical et de la population de mon comté, à Montréal–Nord, je m'oppose et je dénonce vigoureusement la réforme à la sécurité sociale prônée par le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que les Nations Unies continuent de déclarer au reste du monde que le Canada est le meilleur pays où habiter.

À quand remonte la dernière fois où le gouvernement a donné à l'opposition l'occasion de discuter de la réforme de la politique sociale? À quand remonte la dernière fois où la réforme d'une politique a été approuvée par 91 p. 100 des Canadiens? À quand remonte la dernière fois où, un an après son arrivée au pouvoir, le premier ministre a reçu un appui personnel se traduisant par une cote de popularité de 42 p. 100? À quand remonte la dernière fois où le chef de l'opposition a reçu un appui d'à peine 7 p. 100 de la population?

De toute évidence, tout cela montre que le gouvernement fait du bon travail.

J'ai assisté ce matin aux cérémonies d'inauguration d'un des projets créateurs d'emplois dans ma circonscription de Don Valley–Nord. Des quatre projets créateurs d'emplois qui sont prévus dans ma circonscription, celui–ci créera 111 nouveaux emplois. Des gens pourront mettre du pain sur leur table et voir aux besoins de leurs enfants sans recourir à l'assistance sociale ou à l'assurance–chômage. Voilà le travail que fait le gouvernement pour offrir aux Canadiens de nouveaux débouchés et un meilleur avenir.

Comme on l'a mentionné tout à l'heure, le gouvernement précédent avait formé un comité dont il a chargé les membres de redéfinir la pauvreté, surtout la pauvreté chez les enfants. Ce comité a voulu redéfinir tout le processus du revenu, de sorte que, grâce à une formule magique, il pourrait faire disparaître 50 p. 100 de la pauvreté chez les enfants canadiens. Nous entendons nous y prendre autrement. Nous voulons écouter ce que les autres

Canadiens ont à dire, pour que leur participation soit positive et que nous puissions modifier le pays de la meilleure façon possible. C'est comme cela que nous allons y arriver.

Je n'ai jamais entendu le moindre commentaire positif des gens d'en face. Ils ne disent que des choses négatives sur le Canada. Comme mon collègue, je dirai qu'ils ne voient qu'un verre à moitié vide. Nous voyons un verre à moitié plein que nous allons remplir jusqu'au bord.

[*Français*]

M. Nunez: Monsieur le Président, j'ai été positif comme mes collègues du Bloc québécois; nous voulons maintenir les acquis sociaux au Canada. Le seul problème que nous avons avec le parti d'en face, c'est que nous voulons les financer avec l'argent, où il se trouve: des riches, des fiducies familiales, des paradis fiscaux. C'est cet argent qui doit financer les programmes sociaux. Nous sommes très positifs là–dessus.

L'ONU a déclaré le Canada le meilleur pays au monde, mais je pense que l'ONU s'est penchée sur le système macroéconomique. L'ONU ne pourrait probablement pas ignorer, aujourd'hui, qu'au Canada, il y a des écarts énormes. Quand je suis arrivé au Canada, il y a 20 ans, c'était une société plus égalitaire. Aujourd'hui, il y a des gens de plus en plus riches et il y a des gens de plus en plus pauvres. Parmi ces plus pauvres se trouvent les enfants que mon honorable collègue a mentionnés. Mais il y a des enfants pauvres au Canada, parce qu'il y a des familles pauvres, parce qu'il y a des parents qui n'ont pas d'emploi, parce qu'il y a des femmes qui sont désavantagées dans la société. Et c'est cela, la cause de la pauvreté des enfants.

• (1625)

Je pense que nous sommes très positifs et nous allons, au cours du processus de consultation, apporter des suggestions et une grande contribution au développement des ressources humaines, mais du bon côté, non pas du côté actuel du gouvernement.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je traiterai de l'impact du projet de réforme des programmes sociaux sur les femmes. En tant que porte–parole de la condition féminine, j'interviendrai tout spécifiquement sur les retombées de ces propositions qui ont été faites par le ministre du Développement des ressources humaines.

Le projet contient plusieurs éléments qui sont tout à fait inacceptables pour les Canadiennes et les Québécoises. Le premier est le volet qui traite du programme d'assurance–chômage. Une des conséquences du projet sera la diminution des prestations que toucheront les femmes. En effet, la réforme prévoit que si une personne vivant en couple perd son emploi, elle verra ses prestations réduites si son conjoint gagne un bon salaire. Comme les statistiques sont à l'effet que les femmes gagnent environ 70 p. 100 du salaire des hommes, elles seront directement pénalisées par le projet, puisque leurs prestations seront diminuées ou tout simplement réduites à néant.

Cette proposition est totalement inacceptable. Comment peut–on justifier la promotion d'une telle politique et prétendre en même temps, sur la scène internationale, défendre le droit des femmes à l'égalité économique, comme le gouvernement canadien l'a fait à la conférence de Nairobi et s'apprête à le faire à l'automne prochain à Beijing?

Il s'agit ici d'une forme pernicieuse de discrimination. Ou bien on tente réellement de promouvoir le droit des femmes à l'égalité, tout en s'assurant que les politiques internes sont équitables et tiennent compte de la réalité des femmes, ou bien on s'abstient de se vanter d'être un leader mondial dans le domaine des droits des femmes. Il faudrait que ce gouvernement se branche. Il faudrait à tout le moins que le gouvernement s'assure qu'il n'accroît pas, par des politiques irréfléchies, la dépendance des femmes envers les hommes, perpétuant ainsi les contextes favorisant la violence et l'exploitation.

Une autre hypothèse que l'on retrouve dans le document de consultation du ministre est celle de la réduction de l'accès aux prestations. En vertu de cette dernière, les chômeurs fréquents, principalement ceux qui détiennent des emplois précaires, souvent les femmes, verraient leurs prestations réduites. Encore une fois, on pénalise les femmes puisque ce sont elles qui détiennent de façon majoritaire la palme des emplois saisonniers.

Enfin, toujours dans la section de l'assurance–chômage, le document soulève une question: fin de la contribution au régime. Nous sommes en droit de nous demander si on n'exigera pas des femmes qui n'ont pas droit à des prestations à cause du revenu de leur conjoint, de continuer à contribuer au régime, taxant un peu plus le revenu familial. Cette situation constituerait à notre avis une augmentation déguisée du fardeau fiscal, contraire aux promesses de l'actuel chef du gouvernement.

Passons maintenant à un autre aspect de la réforme qui mérite une grande attention, soit le financement de l'éducation postsecondaire. Ici encore, les femmes encaissent un recul. Le ministre déclarait à cette Chambre le 6 octobre dernier, et je cite: «Remettons beaucoup d'argent dans le système. Offrons à tous les types d'étudiants, partout au Canada, un système de prêts et bourses beaucoup plus large afin qu'ils puissent faire des études et rembourser leurs prêts en fonction de leurs revenus.»

La réduction des transferts de paiement aux provinces aura des conséquences directes sur les gouvernements provinciaux. Ainsi, ils auront à faire l'heureux choix entre assumer le nouveau fardeau fiscal ou le transférer aux universités. Donc, d'un côté on hausse les impôts pour parer à ce nouveau coût, ou bien les universités se retrouvent dans l'obligation d'augmenter de façon importante les frais de scolarité, ce qui entraînera par conséquent un accroissement de l'endettement des étudiants. On procéderait ainsi à un retour en arrière, surtout au Québec, où on a réussi à permettre aux personnes défavorisées financièrement à fréquenter le collège et l'université. L'impact sur les femmes est direct. Les femmes, on le sait, sont plus pauvres que les hommes.

Si on retourne au système où seuls les plus riches peuvent se permettre des études postsecondaires, le pourcentage de collégiennes et bachelières diminuera considérablement.

• (1630)

Or, point besoin d'être statisticienne pour savoir que le niveau d'instruction a une corrélation directe avec le niveau de revenu. Est–ce ainsi que l'on réduira le décrochage scolaire, en anéantissant chez les moins riches tout espoir d'avoir accès à des études plus poussées et d'améliorer leur sort? Est–ce ainsi que le

ministre du Développement des ressources humaines améliorera les possibilités d'égalité économique des femmes?

Je crois que c'est plutôt ainsi qu'il incitera les étudiants à poursuivre leurs études et à s'endetter dramatiquement. C'est ainsi qu'on en arrivera à la mise sur pied d'un modèle américain de système universitaire à deux paliers: le privé huppé et le public pauvre. On ne retrouve aucun projet, aucun principe directeur, aucune direction relativement à l'expansion des services de garde, sauf pour dire qu'on y investira éventuellement des fonds. Cette omission est importante et reflète bien l'absence de considération de ce gouvernement pour les besoins quotidiens des femmes.

Comment ces dernières peuvent–elles réintégrer ou fonctionner adéquatement dans un milieu de travail, alors qu'elles ont à composer tous les jours avec un problème de pénurie de services de garde pour leurs enfants? Il faudrait que les femmes gagnent au moins 10 $ l'heure pour être capables de payer les frais de garderie et aussi les déplacements encourus lorsqu'une femme travaille et cela, quand une femme a un enfant. Il faudrait que le salaire de 10 $ l'heure soit haussé pour permettre à une femme d'aller sur le marché du travail et pour permettre que ses enfants soient gardés adéquatement.

Entre autres, on sait que bon nombre d'entre elles, surtout les mères célibataires, quitteront leur emploi ou n'obtiendront pas de promotion parce qu'elles n'ont pas accès à des services de garde ou encore n'ont pas de revenus suffisants. Il y a lieu de se demander où résident les priorités du gouvernement. Ces priorités se situent–elles dans les achats de missiles à 400 000 $ l'unité pour faire bien paraître l'armée canadienne à des compétitions en Floride ou bien donnera–t–on priorité à l'interception de communications privées par le Centre de la sécurité des télécommunications, évaluées au modique coût de 250 millions de dollars par année?

Le ministre du Développement des ressources humaines se souciera–t–il plus du financement des programmes que son chef, qui déclarait ne pas s'inquiéter des dépenses savamment dissimulées dans les comptes publics? N'y aurait–il pas lieu d'investir dans l'avenir des enfants et moins dans des activités non productives? Où sont les priorités de ce gouvernement? Pour quels besoins trouvera–t–on l'argent nécessaire? Il y a également lieu de se demander pourquoi ce gouvernement n'a pas élaboré son projet de réforme en tenant compte de l'inégalité économique des femmes et des hommes et en visant à la corriger.

Nous devons dénoncer ce projet de réforme néfaste pour les travailleuses, les étudiants et les chômeuses fréquentes, qui ne contient aucune stratégie de création d'emplois. Les femmes ont besoin d'emplois rémunérateurs et permanents, alors que la seule mesure créatrice d'emplois connue du gouvernement depuis son élection, le programme des travaux d'infrastructure, n'a nullement développé la participation des femmes au marché de l'emploi, puisque les emplois ne répondaient pas à la formation plus traditionnellement féminine.

Les femmes n'ont pas besoin qu'on leur parle *ad nauseam* de formation, alors que cette formation ne mène nulle part, puisqu'il n'y a pas d'emplois à combler. Les femmes ont besoin d'une vraie réforme, avec des mesures qui leur faciliteront l'égalité économique et non qui les entraîneront un peu plus loin dans le «pattern» habituel de dépendance et de décrochage. Monsieur le ministre, un grand coup de barre est nécessaire pour que les femmes puissent investir le marché du travail.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, justement, comme le disait la députée de Québec, je crois que le but de l'exercice, enfin de ce sondage, de cette consultation pancanadienne est de voir si on peut trouver des solutions à des problèmes franchement pressants. Un des problèmes relevés par la députée est la condition des mères célibataires. Il y a aussi le problème que souvent les salaires ne suffisent pas à ces femmes, afin qu'elles puissent s'occuper de leurs enfants.

Je crois que nous avons beaucoup à faire à ce niveau et d'ailleurs, je suis un des premiers—et je crois que c'est partagé par l'ensemble des députés—à affirmer qu'il est vrai que dans la situation que nous connaisson actuellement, les femmes ont été franchement maltraitées par le système. Les femmes ont été pénalisées si elles désiraient se trouver un emploi ou se parfaire dans un domaine, afin de se trouver un nouvel emploi.

• (1635)

Je voudrais savoir si la députée reconnaît qu'on veut quand même faire des efforts pour soutenir les femmes dans la recherche d'un emploi et d'un revenu franchement acceptables.

Mme Gagnon: Monsieur le Président, on pense peut–être vouloir faire des efforts. Mais entre la rhétorique et ce qui se passe réellement, il y a deux réalités. Je pense qu'il faut avoir des mises en garde à l'égard des propositions abordées dans le document de travail, des mises en garde pour les femmes. Lorsqu'on en revient à tenir compte du salaire du mari pour justifier les prestations d'assurance–chômage, je crois qu'il y a un net recul.

Je ne pense pas que nous prenions la bonne direction, si cette suggestion est approuvée par le gouvernement libéral. Les chômeurs fréquents sont surtout des femmes, donc c'est deux poids, deux mesures. D'un côté, on permet à des fiducies familiales d'avoir des abris fiscaux, et d'un autre côté, on dit qu'on va faire la chasse aux sorcières, on va faire la chasse aux chômeuses, on va essayer de découvrir si, par exemple, les chômeuses ont deux, trois fois accès à des prestations d'assurance–chômage. Et à ce moment–là, on va les leur couper et elles n'auront plus droit à leurs prestations d'assurance–chômage.

Au Québec aussi, il y a un autre aspect de la question. Je pense que le gouvernement libéral a littéralement pour objectif de s'ingérer dans la formation professionnelle. Au Québec, il y a eu un consensus de différents partis, qu'on pense à la Commission Bélanger–Campeau, aux syndicats, aux partis politiques, au Conseil du patronat, et tous sont d'accord pour dire que le Québec devrait gérer sa propre formation professionnelle. C'est une bureaucratie qui coûte cher, qui coûte cher au gouvernement fédéral et qui coûte cher au Québec, en temps et en argent.

Donc, je ne pense pas que le gouvernement libéral aille dans cette direction. Au Québec, depuis 1970, le taux de chômage a doublé. Le gouvernement libéral est en train de continuer la politique du gouvernement conservateur qui, on le sait, a perdu ses élections parce que c'était le même programme qu'on offrait.

On voulait couper l'assurance–chômage, on voulait réformer les programmes sociaux, mais le Parti libéral avait promis des emplois. C'est à ce chapitre–là que le Parti libéral n'est pas dans la bonne direction. Il devrait plutôt proposer de stimuler l'économie, stimuler les entreprises pour qu'il y ait de l'emploi.

Il est sûr que si le taux de chômage a doublé depuis 1970, c'est parce qu'il n'y a pas d'emploi. Qu'allons–nous faire avec les chômeurs fréquents? Nous allons les pénaliser. Nous allons en faire des travailleurs, des chômeurs de deuxième catégorie et les femmes vont être particulièrement pénalisées par cette suggestion.

M. Gagnon: Monsieur le Président, dire qu'on veut pénaliser ceux qui sont sans emploi, ce n'est pas juste. Je crois que le but de tout gouvernement est de trouver de l'emploi pour les Canadiens et les Canadiennes, de rendre l'éducation accessible, de trouver des moyens d'améliorer le sort des plus démunis, comme les mères célibataires ou ceux qui sont en situation monoparentale, et de tenter de donner un avenir plus prospère à leurs enfants.

Encore une fois, de la part du Bloc québécois, il n'y a qu'un constat. Et le constat, ou le même refrain, c'est qu'on voudrait que le gouvernement fédéral cesse de s'ingérer dans des programmes provinciaux.

Je ne ferai pas le procès du gouvernement du Québec ou du ministère de l'Éducation. Je l'ai fait et d'ailleurs, j'aurai l'occasion d'en parler plus tard. Qu'est–ce qui compte pour cette personne qui se trouve dans une situation difficile? Ce n'est pas de savoir si c'est un fonctionnaire de Québec qui s'occupe de ses affaires ou un fonctionnaire du gouvernement du Canada. Ce qui compte pour elle, c'est de s'assurer qu'on déploie des programmes, qu'on lui donne une chance et qu'on apporte des mesures constructives permettant de relancer l'économie. Ce qui compte, c'est de permettre à ces gens–là, surtout les plus démunis—et je crois que cela a toujours été le credo libéral fédéral, de s'occuper des plus démunis—de pouvoir réintégrer le marché du travail.

Mais dire encore une fois que c'est un problème de chevauchements, que c'est un problème d'ingérence fédérale, c'est tout à fait faux. Malheureusement, la députée d'en face est victime de la propagande de son propre parti.

• (1640)

Mme Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, les propos du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine ne m'étonnent pas du tout. Je pense qu'il y a eu un consensus au Québec sur l'éducation et sur la formation professionnelle. Ce sont des gens crédibles, et c'est en dehors des partis politiques. Je faisais la nomenclature de tous les intervenants du milieu politique, du milieu de l'éducation, du milieu syndical, et on s'entend au Québec que la gestion de l'éducation et de la formation professionnelle devrait relever du Québec.

Je me suis fait dire par des fonctionnaires que l'harmonisation des programmes du fédéral et du provincial est incompréhensible pour quiconque. On voit que M. le député ne s'est pas cherché souvent de l'emploi et qu'il n'a pas eu affaire à ce dédale qui est très difficile à comprendre sur les programmes offerts par le Québec et ceux offerts par le fédéral.

Un des programmes offerts par le fédéral, avant que le programme ne démarre, est l'analyse du besoin. Il s'est passé une période de deux ans avant de pouvoir mettre sur pied le programme; et à partir du moment où le programme démarrait, le besoin avait évolué et on n'avait plus de gens pour participer à ces cours. Pendant ce temps, ces gens n'avaient pas travaillé. Donc, on ne me fera pas dire que c'est de la mauvaise volonté de la part du Bloc québécois s'il ne comprend pas.

Nous avons été élus dans nos comtés avec une forte majorité pour défendre les intérêts du Québec, et je pense que les intérêts du Québec sont de rapatrier notre argent.

Je n'ai pas parlé des transferts aux provinces. Le gouvernement veut couper les transferts aux provinces pour que celles–ci portent l'odieux de cette gestion du chômage à rabais. Donc, les provinces en feront encore les frais. Et on sait que quand les provinces n'ont plus d'argent, ce sont les municipalités qui en écopent.

Donc, je pense que quand les provinces pourront gérer leurs propres programmes, les électeurs et électrices et toute la population sauront qui est fautif. Présentement, le fédéral et le provincial se lancent la balle.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de Mercier—Le chômage.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, j'étais vraiment impatient de participer au présent débat. Au cours de la dernière législature, j'ai souvent pris la parole ici au sujet des principes mêmes dont nous sommes saisis aujourd'hui, des principes fondamentaux de notre pays qui, en dépit de tous nos problèmes, est l'un des plus beaux au monde.

Je viens d'une région qui, pendant sans doute trop longtemps, n'a pas pris part à la grandeur ni, en particulier, à la richesse de notre pays. Nore région est riche de par sa culture, son histoire, sa musique et ses gens, mais ce n'est pas avec cela qu'on nourrit sa famille. À l'instar de nombre de mes prédécesseurs en cette chambre, j'ai fait de mon mieux pour que la politique du gouvernement central tienne compte du fait que notre pays se compose de régions.

Toute la notion de réforme de la politique sociale donne peut–être des frissons à beaucoup de gens, y compris à des premiers ministres provinciaux qui comptent sur un programme généreux, judicieux et rationnel de dépenses sociales fédérales, car c'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir fiscal d'offrir des services de qualité uniforme dans tout le pays.

En fait, il faut revenir un peu en arrière et parler de l'évolution de la politique sociale au Canada. Presque tous les grands programmes que nous avons aujourd'hui sont le résultat de débats

tenus ici et dans la population. Presque toutes les mesures législatives progressistes que nous débattons à l'heure actuelle dans le cadre de la réforme de la politique sociale ont été proposées par des gouvernements libéraux.

Il faut veiller, dans nos critiques, à ne pas renier la contribution du parti qui montre aux députés à réformer les programmes sociaux au Canada. Lorsque je jette un coup d'oeil sur le passé, il me semble parfaitement clair que le Parti libéral du Canada s'est efforcé de faire que notre pays ne soit pas une copie conforme des États–Unis.

● (1645)

Nous avons reconnu que le libre marché devait croître et se développer, mais nous restions convaincus que certains grands principes devaient s'appliquer pour tempérer l'influence du secteur privé et des forces du marché au Canada. Nous n'étions pas comme les Américains et nous n'étions pas non plus comme les petits pays densément peuplés où nous sommes allés chercher des immigrants au début de notre histoire.

Le Canada est l'un des pays les plus étendus du monde et la population y est répartie très inégalement. Actuellement, nous avons 10 gouvernements provinciaux et deux territoriaux. Depuis le début de notre histoire et depuis que l'on a commencé à exploiter toutes les richesses que Dieu nous a données, la doctrine libérale est restée la même et selon cette doctrine, les gouvernements ont la responsabilité de faire en sorte que toutes les richesses du Canada soient partagées le plus également possible entre tous les Canadiens, peu importe où ils vivent.

Comment pouvons–nous faire cela? Peut–on se contenter de dire, lorsque l'on trouve du pétrole en Alberta que la génération actuelle et peut–être la prochaine génération d'Albertains vivront bien? Pouvait–on dire, il y a 100 ans, lorsque la morue était abondante que tous ces foyers qui en tiraient beaucoup d'argent n'avaient pas à le partager? Non. Nous estimions collectivement que le gouvernement avait la responsabilité, dans la mesure du possible, de redistribuer la richesse pour en faire profiter les individus les moins prospères.

Nous avons réussi à atteindre ce but grâce aux programmes sociaux. Nous avons mis sur pied le régime d'assurance–chômage. Nous avons décidé que nous avions besoin d'un mécanisme uniforme pour transférer des fonds de façon régulière et nous avons mis sur pied le financement des programmes établis. Voilà comment le gouvernement fédéral, grâce à ses pouvoirs d'imposition, perçoit de l'argent et le redistribue aux provinces pour essayer d'assurer un certain niveau de qualité dans les services de soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Lorsqu'on a instauré le régime d'assurance–chômage, c'était pour voir à ce que les banques ne viennent pas saisir les fermes des travailleurs qui se retrouvaient temporairement sans emploi. On voulait donner à ces personnes un supplément de revenu en attendant qu'elles se recyclent ou qu'elles trouvent un autre emploi et qu'elles puissent payer leurs factures.

La politique sociale a continué d'évoluer jusqu'à ce qu'une des caractéristiques fondamentales de notre pays, la péréquation, soit établie dans la Loi constitutionnelle. L'un des principaux facteurs qui distingue notre pays des autres pays dans le monde, c'est le fait que notre Constitution dit que le gouvernement a la responsabilité de voir à ce que chaque province soit capable d'offrir des services conformes à des normes nationales, quelle que soit sa situation financière.

Tous nos programmes sociaux, qu'il s'agisse de la sécurité de la vieillesse ou des pensions des anciens combattants, ont été mis sur pied par les gouvernements précédents en vue de respecter cet engagement fondamental, cette caractéristique de notre société qui veut que tous les Canadiens aient des chances égales.

Certains diront que, dans une province comme la Nouvelle–Écosse, nous dépendons trop de cette aide. C'est peut–être vrai. Certains diront que les sommes transférées à la Nouvelle–Écosse n'ont peut–être pas donné les résultats escomptés. Je suis de ceux qui partagent cet avis.

Je crois qu'il est temps que nous examinions les moyens que nous utilisons. Ces programmes sont simplement des instruments pour mettre certains principes en pratique. Il s'agit également pour les Canadiens de réaffirmer ces principes.

Je sais que certains du côté du Parti libéral, et qui siègent peut–être même à la Chambre, estiment qu'il faut lutter farouchement pour conserver ces instruments. Je ne suis pas de cet avis. En cette période d'austérité budgétaire, il nous faut plutôt redéfinir ce que nous tâchons d'accomplir en tant que gouvernements.

Va–t–on conserver le principe de la péréquation comme l'un des éléments fondamentaux de la structure de notre pays? La plupart des députés ici présents diraient sûrement oui. Va–t–on encore tâcher de partager la richesse de notre grand pays de sorte que des gens comme moi, le fils d'un mineur de charbon qui a été plus souvent au chômage qu'autrement au Cap–Breton, puissent fréquenter l'université sans en être empêchés par des frais de scolarité inabordables? Va–t–on s'assurer que le résident du nord de l'Ontario aussi bien que celui du centre–ville de Vancouver ou celui de Baie d'Espoir, à Terre–Neuve, quand il éprouve des problèmes de santé, n'ait pas à se soucier de l'état de ses économies pour recevoir des soins médicaux?

● (1650)

Nous faisons face à de grands défis. Je crois que dans le cours de ce débat, les Canadiens réaffirmeront les principes sur lesquels notre pays a été fondé, les principes d'équité, de partage égal des ressources, de bienveillance les uns envers les autres, de même que de libre marché, tout cela mis ensemble.

La réforme dont nous parlons est essentielle. Il est essentiel de nous attaquer aux véritables problèmes économiques dont nous

souffrons aujourd'hui. Il est également essentiel que ces réformes ne soient pas dictées par l'une ou l'autre région du pays.

La région de l'Atlantique n'est pas celle des Prairies. L'Alberta n'est pas Terre–Neuve. Le Québec n'est pas l'Ontario. Nous avons un pays qui se distingue autant par les différences qu'il a su harmoniser sur le plan intérieur que par sa géographie et par sa population.

Au cours de cette réforme de la politique sociale, au cours du débat qui s'amorce, nous devons faire en sorte que ces principes qui ont été établis et qui ont fait de notre pays un grand pays d'un océan à l'autre, soient réinventés. Il en va là du fondement de notre pays, et s'il existe une meilleure manière de mettre en pratique ces principes de péréquation, ces principes qui permettent à chacun des individus qui forment le peuple canadien de développer pleinement son potentiel, je serai preneur.

J'ai peur du changement. Quand je vois proposer aux fins du débat deux régimes d'assurance–chômage, je crains que cela ne signifie que certains des pêcheurs de la région de l'Atlantique ou de la Gaspésie en pâtiront, et cela m'inquiète beaucoup. Je crains que la réduction des paiements de transferts prévus par le FPE pour les universités n'ait pour résultat de bloquer l'accès aux études de gens qui, comme moi, ont grandi ou grandissent dans des familles qui ont à peine de quoi subvenir aux besoins essentiels et ne peuvent donc mettre de l'argent de côté pour les études universitaires de leurs enfants.

Je suis également convaincu, ce qui fait contrepoids à mes inquiétudes, que ce débat aura pour résultat unique que nous allons nous solidariser et réaffirmer les principes de la péréquation, principes qui permettent à l'économie de libre marché de prospérer, mais aussi à ce grand pays qu'est le Canada de mettre ses ressources, aussi bien que peuvent le faire de simples mortels, à la disposition de tous les citoyens, où qu'ils vivent.

Le débat est important, et j'espère que ma voix sera entendue. Je devrai probablement exprimer ma dissidence sur de nombreux points, mais je ne vais pas rester en retrait, à critiquer sans participer. Rester en retrait, c'est refuser de faire entendre le point de vue de ceux que je représente. Je ne suis peut–être pas imposant, mais j'ai été doté de bonnes cordes vocales, et je suis prêt à m'en servir pour transmettre le point de vue des citoyens non seulement de l'Atlantique, mais aussi de tout le reste du pays. Je veux faire en sorte que le gouvernement, répondant à leurs voeux, satisfasse vraiment à leurs besoins par un nouveau régime social, et que les moyens que nous choisirons pour appliquer la nouvelle politique soient efficaces, répondent aux besoins des plus nécessiteux et, par–dessus tout, fassent en sorte que, dans la génération montante, les Canadiens, dont un bien trop grand nombre vivent dans la pauvreté, puissent espérer un avenir brillant dans notre beau pays.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trouvé des plus fascinants de venir à la Chambre des communes et de traiter directement avec des gens éminemment qualifiés pour parler au nom du Parti libéral au Parlement.

L'une des difficultés que j'ai éprouvées, c'est d'être incapable d'obtenir une réponse directe à une très simple question portant sur l'universalité. Le député croit–il en fait à l'universalité?

En écoutant le discours fort éloquent du député, il m'a semblé qu'à l'instar de la plupart des libéraux il tentait de gagner sur les deux tableaux. Il veut à la fois que le gouvernement intervienne davantage et que le marché soit libre. Malheureusement, il y a des choses qui s'excluent.

Je ne dis pas que je suis contre le concept de base de la péréquation ni qu'il faut tout égaliser, mais il faut se rendre compte que nous avons poussé les choses au point où nous n'avons plus les moyens de continuer.

Ma question porte donc sur l'universalité. Je crois que c'est la quatrième fois que je pose cette question et que c'est le quatrième député à qui je la pose. Je sais que le député va me donner une réponse simple parce qu'il semble si honnête. Je ne doute pas qu'il me donnera une réponse directe.

• (1655)

Où allons–nous avec l'universalité? Le député croit–il au concept d'universalité où tous les Canadiens ont le même accès aux programmes sociaux? Ou croit–il au contraire, comme le Parti réformiste, qu'il va falloir mieux cibler certains de ces programmes? Qu'il va falloir être plus sélectifs et garantir que ceux qui en ont le plus besoin aient accès à ces programmes? Autrement dit, croit–il à l'universalité ou au ciblage des programmes, parce que les deux s'excluent?

M. MacDonald: Monsieur le Président, je pourrais envoyer un dictionnaire au député. Il aurait peut–être ainsi une réponse plus rapide.

En réponse à la question du député de Kootenay–Est, je crois sincèrement que tout est négociable en matière d'universalité. Quand je constate que plus de 1,5 million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, je me rends bien compte que les dépenses que nous engageons n'atteignent pas leur cible. Quand je vois des gens qui ont travaillé fort pour bâtir ce pays et qui vivent sous le seuil de la pauvreté parce que l'argent se fait trop rare, non, je ne souhaite pas le maintien de tels programmes.

Je vois des chefs de familles monoparentales, principalement des femmes, incapables d'accéder au marché du travail parce qu'ils ont des enfants à la maison et incapables d'améliorer leur sort parce que les fonds consentis dans le cadre des programmes les maintiennent dans le cycle de la pauvreté et de la non–productivité économique tout en détruisant complètement leur estime de soi. Quand je vois cela, je suis prêt à écouter quiconque préconise un retour au principe fondamental de l'égalité des chances dans notre pays.

Je crois sincèrement que je ne serais pas ici aujourd'hui si je n'avais pu bénéficier des programmes sociaux. La plupart des députés réformistes seraient peut–être ici, eux, mais je ne le crois pas. Je connais les origines de certains d'entre eux. Ils ont opté pour la vie publique, mais bon nombre sont issus de milieux modestes et ont pu faire des études universitaires grâce aux paiements de transfert dont a bénéficié leur province au titre de l'éducation. Je suis conscient de cela, mais est–ce à dire que tout ce qui existe actuellement doit rester tel quel? Je ne le crois pas.

Le député m'a demandé si je crois à l'universalité. J'y crois pour certains programmes. J'estime que l'on ne peut restreindre certains programmes sans pour autant porter atteinte au tissu social canadien. Dans le domaine des soins de santé, suis–je en faveur d'un système fondé sur le principe de l'utilisateur–payeur? Non. Je sais que le Parti réformiste ne préconise pas cette solution non plus. Nous voulons préserver cette caractéristique fondamentale de notre pays.

Je suis prêt à examiner chaque programme, mais non à pratiquer des compressions systématiques, comme le préconisent d'autres députés, notamment les réformistes et l'aile droite.

Quand on examine ces questions, il faut faire preuve d'ingéniosité. Je sais que les députés doivent trouver des solutions pour faire en sorte que la majeure partie de l'aide soit mise à la disposition des plus nécessiteux. Nous savons tous que les fonds disponibles diminuent de jour en jour, mais est–ce à dire qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain? Je ne le crois pas. Je crois que le bébé doit simplement se contenter d'un peu moins d'eau dans le bain.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poser quelques questions ou du moins d'émettre quelques commentaires sur le discours du député de Dartmouth.

J'ai eu l'occasion de travailler avec le député au Comité des pêches et océans. Je tiens d'abord à souligner que je trouve très intéressant son inquiétude quant à la formation des deux classes potentielles de chômeurs, selon le document du ministre du Développement des ressources humaines, lorsqu'il dit que les chômeurs chroniques ont recours à l'assurance–chômage deux à trois fois sur une période de cinq ans.

Lui comme moi venons de régions maritimes et nous savons que les gens de notre circonscription sont directement impliqués et directement touchés par cela. C'est d'autant plus inquiétant que les signes avant–coureurs de la réforme du ministre du Développement des ressources humaines ont déjà pris place cette année, par exemple, lorsqu'il y a eu des modifications à l'assurance–chômage ce printemps. On a dit que les périodes pour être admissibles aux prestations allaient passer de 10 à 12 semaines.

• (1700)

J'aimerais entendre les commentaires du député, à savoir s'il y a des pêcheurs de homard dans sa région qui, faute d'être empêchés de pêcher la morue à cause d'un moratoire, n'ont pu pêcher autre chose. Pour être admissibles à l'assurance–chômage, ça prenait 12 semaines. Chacun sait que dans les comtés maritimes, pour la pêche au homard, la biologie est conditionnée par un maximum de 10 semaines. Or, voilà un point très intéressant.

Le dernier point que j'aimerais laisser en réflexion au député de Dartmouth, c'est lorsqu'il parle de péréquation et lorqu'il dit que le gouvernement fédéral a le pouvoir de taxer pour régimenter et assurer ses programmes sociaux soi–disant nationaux.

Le problème pour moi, de la façon dont je le vois, c'est que le ministre a déjà son chiffre en tête du montant qu'il faut couper. Là il veut essayer de dire quelle portion d'un programme ou quel programme il voudrait éliminer. Pour moi, cela m'apparaît dangereux, parce que le problème, c'est que les assistés sociaux, ceux qui sont laissés pour compte, ce n'est pas à cause qu'on va faire disparaître un programme ou qu'on va diminuer l'aide dans un tel programme—et je vais conclure là–dessus—que les assistés sociaux vont disparaître.

À ce moment–là, les provinces vont être obligées de payer elles–mêmes. À ce moment–là, la péréquation ne marche pas si le Québec ou l'Ontario, par exemple, voient leur portion d'assistés sociaux qu'elles doivent payer augmenter. Parce que, si le niveau de dépenses du fédéral est gelé, la péréquation ne marchera plus. C'étaient les commentaires que je voulais faire.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, je tiens à dire que j'apprécie certes de travailler avec mon vis–à–vis de Gaspé au Comité des pêches. Je pense que nous partageons beaucoup de préoccupations. Notre langue maternelle est peut–être différente, nos régions ne sont peut–être pas tout à fait pareilles, mais nos intérêts sont pas mal semblables.

Je voudrais revenir sur une chose. Le député a signalé que le gouvernement fédéral était chargé d'assurer la péréquation, c'est–à–dire d'égaliser les chances pour tous les Canadiens. Je vais aller plus loin. Étant donné que son parti s'inquiète tant des questions constitutionnelles, je voudrais lui signaler que c'est non seulement là un pouvoir du gouvernement fédéral, mais une obligation pour ce dernier en vertu de la Constitution. Quelles que soient les compressions qui découleront de la réforme de la politique sociale engagée à cause de la montée en flèche du déficit, il faudra les examiner toutes pour voir, aux termes de la Constitution, si oui ou non elles augmentent ou réduisent les disparités au Canada. C'est une bonne chose pour nous, je suppose, que la Constitution prévoit cela.

En ce qui concerne l'autre question qu'il a posée au sujet de l'assurance–chômage, je tiens à dire qu'il s'agit d'un problème important. On ne peut pas se contenter de continuer à verser des prestations, car c'est un peu comme un narcotique pour traiter une douleur au bras. Si l'on ne s'attaque pas vraiment à la cause de la douleur et que l'on continue d'administrer le médicament, très vite la personne traitée ne pensera plus à sa douleur et deviendra dépendante de ce narcotique.

Nous devons plutôt faire face notamment à la réduction des sommes disponibles et nous attaquer aux véritables problèmes, en restructurant le secteur de la pêche pour que les gens qui restent puissent vivre décemment de la pêche et ne jamais plus

voir cela comme un moyen, grâce à leur permis, d'être admissibles à l'assurance–chômage. Malheureusement, c'est ce qui s'est produit dans le passé. Les titulaires de permis devraient être en mesure de bien gagner leur vie en pêchant du homard, du poisson de fond ou je ne sais quoi, mais nous avons délivré beaucoup trop de permis.

En conclusion, je suis d'accord. Je partage ces préoccupations. J'attends avec impatience de voir ce qui ressortira des assemblées locales qu'il va organiser sur la réforme de la politique sociale et ce que ses électeurs ont à dire là–dessus. Nous pourrons peut–être nous rencontrer pour voir à quel point nos collectivités respectives sont sur la même longueur d'onde au sujet de la nécessité de ce type de restructuration.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre au sujet du très important dossier que constitue la réforme de nos programmes sociaux.

Je tiens à féliciter le ministre du Développement des Ressources humaines et son secrétaire parlementaire d'avoir eu le courage de proposer cette initiative dont on a tant besoin.

Je vais faire porter mes observations sur deux questions. Premièrement, pourquoi avons–nous besoin d'une réforme de notre politique sociale? Deuxièmement, quels sont les principes qui devraient guider ces changements et quels sont les objectifs que nous entendons réaliser?

Les 14 et 15 octobre, j'ai tenu deux séries de consultations publiques dans la circonscription de Timiskaming—French River que je représente, soit une à Kirkland Lake et l'autre à Haileybury. C'était probablement les premières tribunes publiques consacrées à nos réformes sociales. Une centaine d'électeurs étaient présents et 26 particuliers et organismes ont présenté des mémoires.

• (1705)

Il y avait unanimité pour dire qu'une réforme sociale était nécessaire et que les objectifs énoncés dans le document de travail du ministre étaient pertinents. Un large consensus s'est fait sur le genre de mesures à prendre pour réaliser ces objectifs. Pour illustrer la nécessité d'une réforme, je vais citer trois cas qui ont été évoqués aux séances de consultation.

Dans le premier cas, il s'agit d'un jeune couple ayant deux enfants et touchant deux revenus légèrement inférieurs au salaire minimum. Une fois retranchés les frais de garderie, les frais de déplacement, l'impôt sur le revenu et une augmentation du loyer en fonction du revenu, on a constaté que le revenu net hebdomadaire de ce couple était de 150 $ inférieur à celui qu'il aurait tiré de l'aide sociale. Ce n'est pas juste et c'est tout à fait inadmissible! De plus, le jeune couple a perdu son régime d'assurance–médicaments et de soins dentaires. Le loyer axé sur le revenu est fondé sur le revenu brut avant le calcul des impôts et de toutes les dépenses liées à l'emploi. En fait, un couple qui travaille et qui touche un revenu net de 1 000 $ par mois paiera un loyer plus élevé qu'un couple d'assistés sociaux qui reçoit 1 200 $ par mois. À mon avis, c'est injuste.

Nous disons là aux Canadiens qui ont la fierté et la motivation personnelle d'aller trouver du travail que nous les pénaliserons s'ils le font.

Le deuxième exemple est celui d'un homme marié et père de quatre enfants. Il possède d'assez bonnes compétences, mais a été incapable de trouver un emploi permanent, de sorte qu'il a dû compter sur l'aide sociale pour faire vivre sa famille. Il a décidé de placer une annonce dans le journal pour trouver un emploi à temps partiel et a touché un revenu brut de 800 $ sur une période d'un mois en travaillant comme menuisier indépendant.

Cet homme a déclaré ses gains au bureau de l'aide sociale. Non seulement le bureau a déduit de son chèque la totalité de ses gains, à l'exception de 50 $, mais il ne lui a permis de déduire aucune dépense liée à son emploi, par exemple, les frais engagés pour placer une annonce dans le journal. Ceci est très important: il a même informé cet homme que s'il plaçait une autre annonce, il serait considéré comme travailleur indépendant et rayé de la liste des assistés sociaux. Est–ce là le genre de politique sociale dont le pays a besoin en ce moment?

Le troisième exemple est celui d'une jeune mère seule qui a deux enfants. Cette jeune femme bénéficie de l'aide sociale, mais désire retourner à l'école. Elle veut réintégrer le marché du travail, mais comme elle habite une région rurale où il n'y a pas de garderies et qu'elle n'a pas de moyen de transport, elle ne peut pas retourner à l'école et se recycler.

Il faudrait que nos réformes répondent—et j'espère qu'elles le feront—aux besoins particuliers des Canadiens qui habitent les régions rurales, pour qu'ils puissent eux aussi bénéficier des possibilités accrues qui, nous le souhaitons, découleront de ces réformes. Il est clair que des réformes s'imposent. «Il était à peu près temps!» Voilà ce que les habitants de ma circonscription ont dit, à l'annonce de l'initiative du gouvernement.

Selon un récent sondage COM–PAS, 91 p. 100 des répondants veulent que l'on donne aux bénéficiaires de l'aide sociale la possibilité—je ne dis pas qu'on doive les obliger, mais qu'on leur donne la possibilité—de se recycler ou de faire des travaux communautaires. Soixante–dix pour cent ont déclaré qu'il faudrait recibler les prestations sociales et les accorder aux personnes qui en ont le plus besoin.

Quels sont les principes qui devraient nous guider alors que nous nous préparons à entreprendre ces réformes dont nous avons tant besoin? Premièrement, nous devons faire en sorte de maintenir un filet de sécurité sociale, un niveau de revenu suffisant pour les plus vulnérables. Nous devons préserver cette société charitable, soucieuse d'autrui que le monde entier nous envie. Nous devons éliminer la pauvreté chez les enfants et favoriser la confiance en soi et les initiatives personnelles. Nous devons aussi faire en sorte que ces programmes demeurent dans nos moyens en mettant fin au gaspillage, au double emploi et à l'exagération. Nous devons le faire pour que nous puissions, dans l'avenir, continuer d'avoir ces programmes.

Cependant, ces réformes visent surtout les emplois et la croissance. Comme le premier ministre l'a dit à maintes reprises, le meilleur programme social qui soit, c'est un emploi décent qui permette aux Canadiens non seulement de subvenir à leurs propres besoins, mais aussi de reprendre confiance en eux–mêmes et de retrouver une dignité. Félix Leclerc, l'un de nos chansonniers

et de nos auteurs les plus connus, a dit un jour que la meilleure façon de tuer un homme, c'était de le payer à ne rien faire.

• (1710)

[*Français*]

Un même dicton dit: «L'oisiveté est la mère de tous les vices.» En faisant tous les efforts possibles pour remettre les Canadiens à l'ouvrage ou à l'apprentissage, nous ne ferons pas seulement assurer la viabilité future de nos programmes sociaux, mais nous résoudrons du même coup une foule de problèmes sociaux tels que la violence familiale et l'alcoolisme.

[*Traduction*]

Ces réformes visent précisément à donner aux Canadiens des outils comme les garderies, le recyclage et le counselling dont ils ont besoin pour se sortir de cette dépendance et redevenir des membres actifs de la société.

Cette réforme vise à créer des possibilités et à mettre fin à la dépendance. Dans le cadre de cette réforme, nous demandons à tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, aux administrations municipales, aux employeurs et surtout, à tous les bénéficiaires de programmes sociaux, de partager des responsabilités. Nous avons besoin de programmes plus souples qui soient adaptés aux gens et non aux bureaucrates qui les administrent.

Je crois fermement aux principes et aux objectifs qui ont été énoncés dans le document de travail, et j'ai l'intention de continuer de consulter les habitants de ma circonscription pour que nous puissions, ensemble, trouver une stratégie pour renouveler et améliorer notre filet de sécurité sociale. Ensemble, nous trouverons le courage de mettre en oeuvre ces changements qui sont nécessaires si nous voulons construire une société meilleure où les gens auront confiance en eux et auront retrouvé la dignité que leur confère un emploi. Ensemble, nous allons bâtir une société qui continuera de faire l'envie du monde entier au siècle prochain.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je suis parfaitement d'accord avec le député, et je pense aussi qu'une réforme est absolument nécessaire dans notre pays. Je dis amen à cela.

Je suis également d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'emploi constitue le meilleur programme social. Je me demande, si son gouvernement et lui croient vraiment cela, pourquoi ils persistent dans leur politique destructrice antiemploi et continuent d'étouffer l'économie canadienne avec leurs impôts pour pouvoir continuer de dépenser. Cette attitude n'est–elle pas insensée?

M. Serré: Je remercie le député de son appui. Nous avons besoin d'une réforme, mais non du Parti réformiste.

Ceci dit, j'ai eu l'occasion de m'entretenir plusieurs fois avec le député. Je crois que nous avons des points de vue similaires sur un bon nombre de questions.

Le gouvernement est sans aucun doute d'avis que la création d'emplois devrait être la priorité primordiale. C'est de cela que traite la réforme, et non seulement cette réforme de la politique sociale, mais le document déposé par le ministre des Finances, le document qui doit être prochainement déposé par le ministre de l'Industrie. Notre livre rouge et notre programme tendent entièrement vers la création d'emplois et la relance économique.

Dans le premier budget, nous avons pris des mesures afin d'éliminer certains obstacles à la création d'emplois. Nous avons réduit les cotisations d'assurance–chômage. Espérons qu'avec les suggestions constructives des deux partis de l'opposition et des ministériels, nous trouverons ensemble de meilleurs moyens de redonner du travail aux Canadiens.

Car ce n'est pas simplement une question d'argent. Je sais que les membres du Parti réformiste ne pensent qu'à l'argent. Nous, les libéraux, nous pensons aux gens et redonner du travail aux gens, ce n'est pas simplement épargner un dollar ou augmenter l'impôt sur le revenu pour accroître les recettes. C'est rendre aux Canadiens leur dignité, leur permettre de redevenir autonomes. Pour cela, nous devons leur en donner les moyens.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, de nombreux facteurs découragent les gens de retourner au travail. Les gens sont découragés. Espérons que ces réformes nous permettront de leur donner les outils dont ils ont besoin pour retrouver du travail.

• (1715)

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en réplique au discours que le député du parti formant le gouvernement vient de prononcer.

On se rappellera que durant les neuf dernières années du gouvernement conservateur, à plusieurs occasions, lorsqu'il y a eu des réformes présentées par le gouvernement antérieur, les libéraux, formant alors l'opposition officielle, ont très bien fait leur travail. Ils ont gagné la confiance de la population canadienne puis elle les a portés au pouvoir. Mais malheureusement, je pense que le gouvernement a trompé la population. On se rappellera de l'ex–ministre conservateur et de la réforme Valcourt sur l'assurance–chômage, qui avait fait éclater un scandale ici en cette Chambre.

Les conservateurs ont augmenté le déficit de façon considérable et, bien sûr, le gouvernement actuel a fait la promesse de le réduire. Réduire le déficit, je pense que tout le monde est d'accord. Mais réduire le déficit sur le dos des démunis, c'est là que le bât blesse. La population n'est pas prête à ce qu'on réduise le déficit sur le dos des démunis.

On s'est fait dire la semaine dernière par le ministre des Finances que, malgré que le Bloc québécois soit d'accord pour réduire le déficit, il n'avait pas de solution de rechange pour amener de l'argent nouveau qui le réduirait. Eh bien, je siège au Comité permanent des finances et on a amené au président du comité ainsi qu'au ministre des Finances, à plusieurs reprises, des solutions adéquates qui pourraient permettre au gouvernement de trouver des sommes supplémentaires.

Nous avons également demandé au gouvernement de couper dans le gras des dépenses publiques, à la bonne place, c'est–à–dire dans l'autre Chambre, qu'on appelle communément le Sénat. Elle coûte quand même au gouvernement 628 millions annuellement, incluant tout le personnel.

On se rappellera qu'un des ministres de l'actuel gouvernement a fait un voyage aller–retour dans la même journée au coût de 173 000 $.

On se rappelle que le premier ministre a décidé. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette, mais les interventions sont de 10 minutes, sujettes à 5 minutes de questions et commentaires. C'est très court.

Comme je veux autant que possible permettre à un grand nombre de députés de participer aujourd'hui au débat, j'accorderai la parole au député de Timiskaming—French River pour une courte réplique, s'il vous plaît.

M. Serré: Monsieur le Président, ce sera très court. Je remercie l'honorable député de son intervention.

Je peux résumer très rapidement leur philosophie. Je pense qu'ils veulent maintenir les familles canadiennes et québécoises dans la pauvreté perpétuelle, parce que c'est ce qu'on fait quand on leur donne un chèque chaque mois et qu'on leur dit: «Ne sortez pas de chez vous, ne faites absolument rien.» Depuis un an, j'entends les députés du Bloc québécois nous dire: «Arrêtez les dédoublements, c'est là qu'on va épargner de l'argent.» C'est ce qu'on essaie de faire avec ces réformes–ci.

Depuis un an j'entends les députés du Bloc nous dire: «Vous devez taxer les riches.» Avec la réforme de l'éducation, c'est ce qu'on veut faire. On veut arrêter de subventionner les fils d'avocats, et en donner à ceux qui en ont vraiment besoin.

[*Traduction*]

n **M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.):** Monsieur le Président, je veux parler d'une philosophie de gouvernement anssez répandue de nos jours. Cette philosophie s'appelle le gradualisme. Je ferai ensuite le lien entre cette philosophie et l'examen de la politique sociale.

Je vais raconter une histoire aux députés pour illustrer mon point. Je sais à quel point les députés apprécient une bonne histoire qui vient à point. C'est une femme qui veut acheter un poulet. Elle se rend à une épicerie de campagne où une grosse affiche annonce une grande quantité de poulets à vendre.

Le commerçant ne dit pas à la femme qu'en fait, il ne lui reste qun'un seul poulet décharné. Il lui offre d'attraper un de ses nombreux poulets et se rend dans le poulailler. Rendu là, il frappe surn le mur, émet quelques gloussements et revient avec son unique poulet.

Il lui dit: «Ce sera 5 $. Merci beaucoup.» La cliente lui répond: «Ce poulet m'a l'air un peu maigre. Pourrais–je en avoir un autre?» Le marchand ne sait trop que faire, mais c'est le genre qui ne manque pas de toupet. Impassible, il retourne au poulailler.

Il tape de nouveau sur le mur en faisant un boucan monstre, émet quelques nouveaux gloussements et ébouriffe un peu les plumes du poulet. Il le présente autrement sur le plat et le rappnorte en disant: «Ce sera 10 $, s'il vous plaît.» La femme lui répond: «Je ne sais pas. Celui–là a l'air un peu maigre aussi. Je crois nnque je ferais mieux de prendre les deux.»

Cette histoire est une magnifique allégorie de l'examen de la politique sociale dont nous discutons maintenant.

• (1720)

Au cours des dernières élections, les libéraux ont fait beaucoup de promesses. Ils ont dit: «Nous avons beaucoup de poulets dans le poulailler. Tout ce qu'il vous en coûtera, c'est de voter pour nous. Faites–nous confiance. Élisez–nous et nous vous rendrons votre poulet.» En fait, le 10 octobre de l'an dernier, on rapportait dans le *Globe and Mail* que le premier ministre avait déclaré: «Laissez–moi d'abord gagner les élections. Ensuite vous me demanderez comment j'ai l'intention de diriger le gouvernement.»

Les pauvres contribuables se sont donc laissés prendre. Un jour, ils ont dit: «Maintenant, vous êtes élus. Retournez au poulailler et rapportez–nous un beau gros poulet. Montrez–nous ce que vous avez en stock.» Le ministre a alors entrepris de consulter des groupes d'intérêts particuliers, ses amis politiques et, je suppose, quelques autres, et il est revenu avec un poulet à présenter aux contribuables. Ce poulet a un nom, c'est «programme—emplois et croissance». Il s'agit d'un document plein de suggestions mais sans plan d'action, et qui surtout ne contient aucune évaluation du coût des vagues propositions qu'il contient.

Les Canadiens ont jeté un coup d'oeil à ce prétendu poulet et se sont dit: Voilà un poulet bien décharné. Il n'a pas de viande. Comment allons–nous en faire un repas?

Permettez–moi de citer ce qu'ont effectivement dit certains Canadiens. L'Institut Vanier de la famille a déclaré: «Nous ne voyons guère d'engagement de la part du gouvernement à mettre en oeuvre une des solutions proposées.» Le Caledon Institute of Social Policy a déclaré: «Dans l'ensemble, ce document est avare de détails.»

Le *Toronto Star* écrivait: «Ce document est étonnamment mitigé, vague et vide de renseignements essentiels. Il ne contient aucune proposition qui puisse être qualifiée d'originale et d'audacieuse.» Le document a été préparé par les premiers ministres de la Colombie–Britannique et de la Saskatchewan mais n'a été endossé que par un seul de leurs homologues. Le premier ministre de l'Ontario l'a qualifié d'insulte.

Selon l'économiste principal de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, on nous demande de croire sur parole. Apparemment, ce dernier préfère cette formule à mon histoire de poulets.

Les Canadiens ont eu la chance de voir à quoi ressemble le poulet. Or, comme l'a démontré le sondage du dernier week–end, ils appuient l'idée générale de réductions, mais ils veulent avoir plus de détails.

Toutefois, le propriétaire du magasin, le ministre du Développement des ressources humaines, qui a autant de culot que cet autre commerçant dira: «D'accord, vous voulez un autre poulet, vous en aurez un.» Il retournera à son poulailler, fera du bruit à saveur politique, ébouriffera les plumes de son pauvre vieux poulet et le présentera aux contribuables. Mais vous savez quoi?

Ce sera le même vieux poulet, sauf qu'il coûtera plus cher aux contribuables.

Les Libéraux ont attendu neuf mois avant de publier quoi que ce soit sur l'examen de la politique sociale. Le document qu'ils nous présentent est pratiquement nul. Pourquoi s'en étonner? Les libéraux ne disent jamais rien d'important. Ils ont l'habitude de reporter à plus tard, de parlementer et, après avoir fait bien du tapage, de hausser les impôts et de faire la plus petite tentative possible pour régler tous les problèmes qui nous assaillent.

Il y a une chose que je tiens à dire aux députés: au début, les contribuables vont accepter les faibles solutions graduelles que leur propose le gouvernement, parce qu'ils auront l'impression qu'un changement s'en vient. Ce n'est que lorsqu'ils se rendront compte que le gouvernement ne peut leur livrer ni les programmes précis pour modifier la politique sociale ni les mesures pour lutter contre la dette et le déficit, qu'ils sauront vraiment à qui ils ont affaire.

Que dira le ministre quand on aura découvert son jeu? Il ne dira rien d'important. Il est difficile de l'imaginer, mais il restera bouche bée. Les mains et les poches vides, il ne pourra que répéter: «Je le regrette sincèrement, mais nous avions si peu à offrir. Nous n'avons trouvé aucune solution à la dette et au déficit qui sont vraiment en train de ruiner nos programmes sociaux.»

Les libéraux dirigent le pays depuis des générations. Ils ont toujours avancé à petits pas prudents. Mackenzie King était un vrai libéral. Il a déclaré: «La conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription.» C'est la déclaration libérale par excellence. Les libéraux sont des équilibristes qui avancent en faisant attention, lentement et sûrement, pour n'offenser personne. Pendant qu'ils s'assoient et réfléchissent, les problèmes ne cessent pourtant pas de s'accumuler.

Quels sont ces problèmes? Les exemples font légion. Il faut absolument modifier le programme d'assurance-chômage. Les réformistes préconisent des changements depuis des années. Le programme doit redevenir autosuffisant, ce sont les employés et les employeurs qui l'utilisent qui doivent le financer, le gérer et le contrôler.

Prenons le cas de l'examen des soins de santé. On a promis un changement l'an passé, il y a six mois, et cet automne. La semaine dernière, le premier ministre s'est rendu compte que les provinces, qui sont les premières intéressées et qui, selon les réformistes, devraient être plus libres de gérer les programmes de soins de santé, ne participeraient même pas à cette dernière étude qui doit coûter 12 millions de dollars. Pensons-y, 12 millions de dollars et 22 autres personnes chargées d'étudier et d'examiner le système pendant encore un an. Les soins de santé auront presque disparu d'ici là.

• (1725)

La situation se répète dans tous les domaines. Dans un discours prononcé l'an passé, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique a annoncé qu'il y aurait des changements dans la fonction publique, mais qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter car les études allaient se poursuivre. Les modifications à apporter à la TPS font encore l'objet d'un examen. Une réforme fiscale est nécessaire, mais elle est encore à l'étude. La commission royale sur les peuples autochtones, dont le coût s'élève à 58 millions de dollars, est encore prolongée de six mois.

Si aucune mesure n'est prise à l'égard de nos vieux programmes sociaux, dans un an, la situation sera bien pire, même si l'économie continue à se relever. Même si la conjoncture économique continue de s'améliorer, dans un an, la dette du Canada aura augmenté encore de 40 milliards de dollars. Il est très peu probable que tout aille comme prévu. La perfection n'est pas de ce monde. Nous sommes dans une situation très précaire.

Un léger recul de l'économie ou une légère hausse des taux d'intérêt suffirait pour ravager nos programmes sociaux et nous empêcher de gérer le changement de façon ordonnée.

Le gouvernement accuse souvent le Parti réformiste de manquer de compassion, de vouloir réformer tout de suite les programmes sociaux. Mais est-ce vraiment de la compassion que de vouloir ajouter encore 100 milliards de dollars à la dette nationale? Est-ce faire preuve de compassion que de contraindre les travailleurs canadiens à payer une part toujours croissante de leur salaire en taxes qui sont versées à des étrangers et dont ils ne retireront jamais aucune retombée, même indirecte? Est-ce faire preuve de compassion que d'obliger des employeurs à éliminer toujours plus d'emplois parce que le Canada est de moins en moins concurrentiel à cause de sa dette, de sabrer constamment dans la fonction publique et dans nos programmes sociaux parce qu'il faut consacrer toujours plus de ressources aux intérêts sur la dette?

Une banque se soucie peu que vous ayez de la nourriture sur la table tant que vous payez votre hypothèque. De même, les investisseurs étrangers se soucient comme de leur première chemise de savoir si le Canada a des programmes sociaux ou des fonctionnaires pour fournir des services à la population tant que nous payons l'intérêt sur notre dette.

La philosophie gradualiste des libéraux nuit aux Canadiens et c'est pourquoi les réformistes la rejettent. Ce serait de la compassion que de faire avaler la pilule maintenant, de faire comprendre que l'on ne peut plus ajouter aux responsabilités du gouvernement, de faire en sorte que les initiatives personnelles rapportent davantage, d'accorder plus de poids aux liens familiaux et aux institutions locales, et, enfin, de faire profiter tout le monde de la plus grande liberté qui découlerait nécessairement d'une diminution du fardeau des taxes.

C'est pourquoi les réformistes affirment qu'il faut équilibrer le budget pendant le mandat du gouvernement actuel. C'est ce que nous appelons aimer férocement notre pays.

Ce qui était auparavant une philosophie gradualiste claire n'est plus aussi clair depuis quelque temps. Andrew Coyne, du *Globe and Mail*, déclarait des propositions gouvernementales: «Derrière des généralités, on trouve un gouvernement figé par la peur. Ce n'est pas une peur qui inspire et pousse à l'action, mais une peur qui paralyse, comme celle du lapin hypnotisé par le cobra.»

Je crois que les libéraux ne sont même plus gradualistes. Ils ont tout simplement trop peur pour agir, ils sont paralysés par les problèmes et par le confort du pouvoir.

À mon avis, il est temps de faire preuve de courage et d'agir. Je voudrais citer un passage de Shakespeare pour détendre l'atmo-

sphère. C'est une citation familière que vous savez sans doute déjà par coeur, monsieur le Président. Voici:

> Il y a dans les affaires humaines une marée montante;
> qu'on la saisisse au passage, elle mène à la fortune;
> qu'on la manque, tout le voyage de la vie
> s'épuise dans les bas-fonds et dans les détresses.
> Telle est la pleine mer sur laquelle nous flottons en ce moment;
> et il nous faut suivre le courant tandis qu'il nous sert,
> ou ruiner notre expédition.

Cette marée montante est là en ce moment. Il faut la saisir maintenant. Le changement ne sera jamais plus facile qu'aujourd'hui, mais trois autres années de documents de travail et d'examens pourraient ruiner complètement notre système de programmes sociaux.

Les libéraux regretteront toujours d'avoir laissé passer l'occasion en or qui leur était donnée de s'occuper des problèmes dans le budget de l'an dernier. Ils regretteront de laisser aujourd'hui passer l'occasion de stimuler la croissance économique, et leur parti pourrait bien sombrer si l'économie s'échoue sur les récifs de l'endettement. À ce moment-là, un grand vent amènera un changement politique sur tout le pays et le Parti réformiste, arrivé à l'âge mur et tout préoccupé des intérêts à long terme du pays, sera là pour ramasser les morceaux et sauver l'essentiel de ce qui constitue notre filet de sécurité sociale.

Le président suppléant (M. Kilger): Dans cette même veine humoristique, je ne sais pas ce que j'ai aimé le mieux, de l'histoire des poulets ou de la citation de Shakespeare.

• (1730)

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Fraser Valley-Est.

En l'entendant parler de porc et de poulets, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'il faisait le cabotin et que le Parti réformiste fait un gros bide avec bon nombre des idées qu'il préconise.

Je voudrais revenir sur deux points que le député a soulevés. Tout d'abord, les réformistes font grand cas des référendums et de leur volonté d'écouter les gens et de répondre à leurs attentes. Or, ce que nous nous trouvons à faire à l'occasion de ce processus de consultation, c'est écouter les gens.

Quand le député répondra, je voudrais qu'il essaie de concilier la position du Parti réformiste concernant les référendums et la nécessité d'écouter les gens avec le processus de consultation publique que notre gouvernement entreprend pour connaître l'opinion des Canadiens sur les options sérieuses qu'il propose à leur réflexion, non pas seulement sur des idées confuses.

Je donne un exemple dans la deuxième partie de ma question. Nous avons dans ma circonscription la belle ville d'Elliot Lake qui a subi récemment une grande transformation. Dans le cadre de cette transformation, à cause de changements survenus dans l'économie locale, des milliers de personnes âgées sont venues s'établir dans la ville. Grâce aux options préconisées par le ministre, nous avons une occasion d'inviter des Canadiens, qui vivent peut-être maintenant de prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, à contribuer à leur tour au bien-être de la collectivité et à nous aider à garder nos aînés en sécurité dans leur foyer.

Les propositions du ministre nous ont donné une occasion de faire preuve de créativité et nous ont donné une orientation, et je ne puis guère imaginer que le député puisse répondre en disant que ces options sont rien de moins que des propositions très concrètes pour l'avenir.

J'aimerais bien qu'il aborde ces deux points.

M. Strahl: Monsieur le Président, les réformistes ont à coeur deux ou trois questions, dont celle des référendums. Les référendums permettent d'établir clairement ce que la population souhaite au sujet des impôts, des dépenses, des priorités, des questions sur lesquelles elle veut avoir son mot à dire, par exemple, la peine de mort, des questions qui sont en quelque sorte difficiles à avaler.

Je n'ai rien contre l'idée d'écouter la population. Selon les résultats d'un sondage—il ne s'agit pas d'un référendum—publiés il y a deux ou trois jours, 90 p. 100 des gens veulent une réforme des programmes sociaux. Quand la souhaitent-ils? Maintenant. Quand la demandent-ils? Maintenant. Un an s'est écoulé, mais rien n'a toutefois été fait jusqu'à maintenant.

Si l'on demandait à la population si elle est prête à un changement, si l'on acceptait de la consulter et si les gens souhaitaient la tenue d'un référendum, ils se prononceraient massivement en faveur de l'adoption immédiate de changements.

Ce qu'ils rejetteraient, c'est l'autre partie de l'équation aux termes de laquelle le ministre des Finances continue de jongler avec l'idée d'imposer les REER. Il faut tenir un référendum sur la question. Les gens rejetteront catégoriquement cette idée. C'est en réduisant les dépenses gouvernementales que nous pouvons résoudre le problème du déficit.

Je n'ai rien contre l'idée de chercher des solutions ou de consulter la population canadienne dans le cadre d'un référendum. À mon avis, les référendums confirmeront ce que les réformistes disent depuis le début, c'est-à-dire que les Canadiens veulent résoudre le problème de la dette et du déficit et ils veulent le faire maintenant. Ils veulent que le gouvernement s'attaque au problème en réduisant ses dépenses, et non pas en augmentant de nouveau les impôts.

Non seulement les Canadiens approuveraient souvent de telles mesures dans le cadre d'un référendum, mais ils enjoindraient aussi au gouvernement d'agir en conséquence, autrement que par un sondage. Qu'est-ce qui pourrait unifier davantage les Canadiens que cette volonté exprimée d'un océan à l'autre et préconisant l'adoption immédiate des changements nécessaires? Les référendums ne constituent pas un problème. Nous pourrions certainement en organiser facilement.

Toutes les idées novatrices sont par ailleurs les bienvenues lorsqu'une collectivité se transforme en profondeur. Toutes les idées doivent en effet être exposées. Nous déplorons toutefois que certaines questions, comme celle des pensions, ne soient même pas mentionnées dans le document sur l'emploi et la croissance. Les citoyens d'Elliot Lake aimeraient examiner ces

questions plus en profondeur que ne le fait le document de travail.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui. Certes, les choses ont mal tourné.

• (1735)

Si les gens là–bas, et je ne parle pas du paradis, pouvaient voir la chaîne parlementaire—ce qu'ils font probablement pendant des heures et des heures chaque jour—je vous assure que tous les libéraux—et Dieu sait qu'ils sont légion—se retourneraient dans leur tombe en ce moment. Comment allons–nous réparer tout ce gâchis? Comment allons–nous redresser tout le mal que les libéraux ont fait il y a 35 ans pour accéder au pouvoir avec notre argent? Voilà la question.

Nous sommes les artisans de notre propre malheur. Les libéraux et les conservateurs, pour se faire élire et réélire, ont jugé que le meilleur moyen d'y parvenir était de nous acheter avec notre propre argent. Certes, les choses ont mal tourné. Notre responsabilité en tant que parlementaires consiste à sauver le pays et à veiller à ce que les futures générations grandissent dans un climat de respect, de confiance et d'amour propre.

Comment allons–nous y parvenir? Mon collègue d'Elliot Lake a parlé d'oeufs et de jambon, ce qui m'a rappelé une histoire de cochon et de poule. Chemin faisant, le cochon dit à la poule: «Je commence à avoir faim.» Et la poule répond: «Moi aussi. Est–ce qu'on s'arrête pour manger?» Le cochon demande alors: «Et qu'est–ce qu'on va manger?» Et la poule de répondre: «Pourquoi pas des oeufs et du jambon?» Réflexion faite, le cochon réplique: «Facile à dire pour toi, les oeufs, tu les donnes, mais moi, en fournissant le jambon, j'engage mon avenir.» C'est de ça que les Canadiens ont besoin aujourd'hui. C'est ça qu'ils veulent. Ils veulent un engagement de la part de leurs gouvernants.

Il n'y a rien d'aussi décourageant que d'entrer dans une période d'incertitude et de voir le capitaine du navire s'en remettre à quelqu'un d'autre pour tenir le gouvernail. En ce moment, notre pays navigue dans des eaux très agitées. Nous avons besoin d'un gouvernement. Il nous faut un gouvernement qui prenne l'initiative de faire ce qu'il est censé faire, c'est–à–dire diriger. Le temps des études, le temps de se regarder le nombril est depuis longtemps révolu. Notre pays a aujourd'hui de graves problèmes, et la situation ne changera pas tant que l'on ne se décidera pas d'agir.

Certains d'entre nous n'approuvent peut–être pas les propos de la philosophe américaine Ayn Rand, mais je pense que nous serons tous d'accord au moins sur ce truisme qui dit qu'il faut prendre les choses telles qu'elles sont, et non telles qu'on voudrait qu'elles soient. Dans notre quotidien, nous savons que peu importe le degré de difficulté d'une situation, dès que nous commençons à nous y attaquer, les choses ne tardent pas à s'améliorer.

Nous savons de quels maux souffre notre économie. Nous savons comment nous en sommes arrivés là. Nous savons également que le premier pas pour nous sortir de là est le plus difficile à faire, et que c'est d'arrêter les dépenses exagérées à tous les paliers de gouvernement.

Je voudrais parler brièvement d'un aspect de cet examen de la politique sociale, de l'assurance–chômage. L'assurance–chômage a commencé il y a 35 ans ou à peu près, avec les plus nobles intentions. On disait alors que l'assurance–chômage allait permettre aux personnes qui avaient perdu leur emploi de rester à flot jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un nouvel emploi. C'est une idée noble. Comment ne pas être d'accord? L'assurance–chômage devait être payée par les personnes qui y auraient recours. Elle devait être payée par les entreprises qui embauchaient des employés, ainsi que par l'employeur et par les employés.

À ses débuts au Canada, l'assurance–chômage absorbait 0,9 p. 100 de notre produit intérieur brut.

• (1740)

L'assurance–chômage représentait donc 0,9 p. 100 de la valeur de tous les produits fabriqués et les services assurés au Canada. En 1992–1993, la proportion était de 3 p. 100. Elle était passée de 60 millions de dollars par année à environ 20 milliards de dollars. Personne n'a décidé un beau matin de transformer l'assurance–chômage en un programme inefficace ne correspondant plus à ce qu'on souhaitait au départ.

C'est petit à petit que ce programme a servi à d'autres fins. Il est devenu une méthode de redistribution des revenus dans toutes les régions. À l'heure actuelle, il est possible, partout au Canada et selon le taux de chômage, de toucher des prestations. Ainsi, dans un endroit où le taux de chômage est de 16 p. 100, je pense qu'il faut travailler 10 semaines par année pour avoir droit à environ 39 semaines de prestations. Si le taux de chômage au Canada s'établit en moyenne à 10 p. 100, les gens doivent travailler, si je ne m'abuse, 15 semaines pour obtenir 30 semaines de prestations. Cela n'a plus rien d'une assurance.

On propose dans ce livre, quelle que soit sa couleur, de changer le nom, de parler dorénavant de l'assurance–emploi. Pensez–y un instant. Nous n'aimons pas ce que l'assurance–chômage est devenue et nous décidons donc de changer son nom. Nous allons l'appeler, à partir de maintenant, l'assurance–emploi. C'est un peu comme si, au lieu de parler de l'assurance–incendie ou de l'assurance–collision, on parlait plutôt de l'assurance–absence d'incendie et de l'assurance–absence de collision. C'est donc une façon pour le gouvernement de faire tout en son possible pour ne pas s'attaquer au problème lui–même.

Il veut l'occulter, l'enterrer pour ne pas avoir à le régler. Il y a des années, la commission Forget a été justement chargée de faire de l'assurance–chômage une assurance–emploi. Qu'avons–nous fait, nous, parlementaires? Nous avons décidé que les Canadiens n'étaient pas prêts pour des réformes radicales

comme le financement par répartition et son rapport a été mis sur les tablettes.

Il n'est pas nécessaire de se creuser les méninges pour voir ce qui ne va pas avec l'assurance–chômage. Il suffit d'en faire une assurance. Il y a deux aspects à cela, celui de l'employeur et celui de l'employé. Notre système est devenu si généreux et si facile d'accès que lorsqu'ils doivent mettre des gens à la porte, les employeurs trouvent beaucoup plus facile de leur dire en face qu'ils sont forcés de les mettre à pied, faute de travail, plutôt que de leur donner les véritables raisons, comme le manque de ponctualité, l'absence d'efforts, la mauvaise tenue vestimentaire ou je ne sais quoi.

Il est beaucoup plus aisé pour les employeurs de dire qu'ils licencient quelqu'un faute de travail. Quelles sont les répercussions de tout cela? On impose alors un fardeau financier plus lourd à tous ceux qui travaillent. Cela aide–t–il l'employé qui est congédié? Absolument pas.

Dans notre dédale de l'assurance–chômage, lorsque des employés, pour quelque raison que ce soit, sont mis à pied ou congédiés, que se passe–t–il? Lorsque des employés sont mis à pied sans qu'ils y soient pour quelque chose, la période de carence est assez brève et ils peuvent demander des prestations immédiatement, comme ce devrait être le cas, mais lorsqu'ils quittent leur emploi, ils sont censés être dans une situation où ils ne peuvent pas demander des prestations pendant une longue période. Ils peuvent toujours en demander, mais il faut attendre longtemps pour les obtenir.

Que se passe–t–il en réalité? Un employeur congédie un employé, qui se rend au bureau local d'assurance–chômage et dit qu'il a été congédié. On lui demande pourquoi. Il répond: «Je l'ignore. Je n'aurais pas dû être congédié. Je suis le meilleur employé au monde.»

Ils se présentent donc devant l'arbitre. L'employeur doit passer par un processus long et compliqué pour expliquer pourquoi il a congédié l'employé. L'employeur doit ensuite se présenter devant un comité composé de trois personnes pour justifier son geste. Sinon, l'employé peut dire qu'il a été mis à pied faute de travail.

• (1745)

Tout cela ne fait rien pour renforcer l'aspect de l'assurance dont nous parlons. Dans bon nombre de ces grands problèmes que nous éprouvons, il serait relativement simple de tout réduire à certains éléments directs et essentiels.

Dans toutes les décisions que nous prenons, notre mandat fondamental est de faire en sorte que ces décisions soient justes et équitables. Cette justice et cette équité doivent constituer les valeurs sous–jacentes qui régissent toutes les décisions que nous prenons dans l'examen de la politique sociale, y compris à l'égard de l'assurance–chômage. Nous devons inculquer à tous, employeurs et employés, parents et enfants, un sentiment de responsabilité personnelle pour les succès et les échecs que nous connaissons dans la vie.

Si nous le faisions, nous contribuerions grandement à créer chez les gens un sentiment d'autonomie, de confiance et d'estime. Il revient à chacun de faire son chemin dans la vie. Le gouvernement n'est tenu de le faire pour personne.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très respectueusement les observations de mon collègue.

Après avoir entendu ces histoires, d'abord celle du poulet, puis celle du poulet et du porc qui faisaient chemin ensemble, et après avoir écouté les commentaires formulés auparavant par les députés d'en face, je me souviens que, venant des provinces de l'Atlantique, dans bien des cas, nous avons de la chance d'avoir encore un peu de poulet à incorporer à notre ragoût. Il m'arrive parfois d'entendre des députés faire des commentaires qui m'effraient. Je me demande s'il nous resterait quelque chose à mettre dans la marmite si nous suivions certaines suggestions du Parti réformiste.

Je voudrais demander à mon collègue d'en face: A–t–il lu le livre vert, le document que le ministre du Développement des ressources humaines a déposé il y a une semaine environ? Se rend–il bien compte que le ministre a fait appel à la consultation? A–t–il l'intention de se présenter devant ses électeurs pour leur dire qu'il s'agit de l'occasion idéale pour eux de participer et d'exprimer leur avis, que leur avis recevra, de la part du ministre, du ministère et du gouvernement, un accueil comparable à celui des députés réformistes et des autres partis représentés à la Chambre?

Voilà bien des années que nous n'avons pas eu l'occasion de tenir une consultation, comme l'ont réclamé les Canadiens. Tendons la main à un gouvernement qui privilégie la participation. Malgré cela, on entend des réformistes réclamer que l'on prenne une décision du jour au lendemain, qu'on impose notre volonté aux Canadiens et qu'on fasse fi de la consultation.

Je suis un peu perplexe quand j'entends des propos de ce genre parce que je crois que c'est précisément ce que les Canadiens veulent. Je crois que c'est ce que veulent les Canadiens de ma circonscription, des provinces atlantiques et des autres régions. Ils veulent faire partie d'un gouvernement qui privilégie la démocratie de participation. Le ministre du Développement des ressources humaines leur a donné cette possibilité. Il vous a offert, à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, l'occasion de participer au processus.

Adoptons une attitude constructive de façon à aider le ministre à doter le pays d'un système de programmes sociaux qui soit non seulement bon pour l'ensemble des Canadiens, mais également dans les moyens de l'ensemble des Canadiens.

M. McClelland: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Cela me donne la possibilité de dire aux habitants d'Edmonton en général et à ceux d'Edmonton–Sud–Est en particulier, que la réunion où nous discuterons de cette question se tiendra le 7 novembre à 19 h 30 au Royal West Edmonton Inn, ceci dans le cadre des discussions et des délibérations que nous avons en permanence avec les électeurs.

Le député a d'abord mentionné la dépendance et la consultation. Les consultations doivent être plus que de simples paroles pour rassurer les gens.

• (1750)

Il faut avoir un but bien précis quand on fait quelque chose. Avant de consulter les autres pour savoir quels sont les avantages d'un programme par rapport à un autre, il faut avoir une idée des coûts. Il faut dire quels seront les coûts de ces programmes. Qui, en affaires, opterait pour le plan A ou le plan B sans chercher à déterminer d'abord où commence et où finit le plan A? C'est ce qui manque dans tout ce processus de consultation.

Pour ce qui est des Maritimes, j'y ai vécu et j'ai énormément de sympathie à l'égard des gens et de ce qu'ils disent dans cette région considérée comme en état de récession chronique. Personnellement, je ne le crois pas. Je ne crois pas que les Maritimes soient dans un état de récession chronique. En fait, il est intéressant de noter que la Banque de Nouvelle–Écosse a vu le jour dans les Maritimes et non à Toronto. La richesse et le pouvoir qui, pendant des années, ont existé dans les Maritimes ont progressivement gagné Toronto, à l'est, avant de se concentrer maintenant dans le sud de l'Ontario?

Si je vivais dans les Maritimes, je réclamerais à cor et à cri un Sénat triple E, de sorte que ma région ait quelque pouvoir et son mot à dire dans le processus national de prise de décision. L'impartialité d'un Sénat triple E aidera bien plus les Maritimes à retrouver une position forte que tous les paiements de péréquation, qui n'ont jamais rien fait.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat sur la réforme de nos programmes sociaux.

On a soulevé des questions à la Chambre au sujet du processus de consultation, et mis en doute la sincérité de la procédure. On a dit également que le document de travail était coupé de la réalité que vivent les Canadiens. Certains ont même dit que les Canadiens ne veulent pas d'une révision de notre système d'aide sociale, tandis que d'autres affirmaient que les Canadiens souhaitent des coupes majeures dans nos programmes sociaux.

Je discuterai de tous ces arguments, non pas en me perdant en conjectures ou en faisant part de ma propre opinion, mais en présentant les résultats d'une tribune publique sur l'avenir des programmes sociaux, qui s'est tenue en juin dernier, à Edmonton. Les résultats de cette rencontre ont été présentés au gouvernement avant la rédaction finale du document de travail, et j'apprécie que le document déposé ce mois–ci tienne compte de beaucoup d'arguments avancés par les électeurs. Ce document n'est pas coupé de la réalité que vivent les Canadiens.

En guise d'introduction, je rappelle que lors de mon premier discours à la Chambre, j'avais dit qu'Edmonton–Est était, de bien des façons, un microcosme du Canada. La population y est très diversifiée, les professions, niveaux de revenus, conditions sociales et cultures y étant très diversifiés. Toute cette diversité, qui est un peu à l'image de la diversité canadienne, était représentée à la tribune. Ce que le groupe avait en commun, c'était le désir de faire ce qu'il y a de mieux pour les localités de la région, ce qui répondrait le mieux aux besoins des habitants. C'est cette même valeur fondamentale qui garde les Canadiens ensemble.

Le large consensus qu'on a atteint sur la nécessité de réformer nos programmes sociaux pour les adapter à la réalité actuelle est donc représentatif. Ce soir–là, j'ai entendu discuter de deux grandes questions. D'une part, on a admis que nos programmes sociaux et l'évolution qu'ils avaient connue constituaient un moyen valable de faire preuve d'humanité et de bâtir la nation. Personne n'a demandé qu'on s'en débarrasse. D'autre part, on a proposé des modifications et des améliorations. Personne ne croyait que le statu quo ferait l'affaire.

Il y a eu des divergences d'opinions, il y en a eu beaucoup, comme c'est toujours le cas dans notre vaste pays. Plus important encore, on a jugé que le gouvernement était prêt à s'attaquer au problème et à enrichir notre patrimoine, au lieu de le détruire. Les habitants d'Edmonton–Est ont aussi fait valoir des orientations générales pour améliorer la situation et ils ont présenté des propositions. Je suis heureuse de déclarer à la Chambre que le document de travail inclut un grand nombre de ces propositions. Permettez–moi d'en rappeler quelques–unes.

Comme on aurait pu le prévoir, la multiplication des débouchés a été la grande priorité de tous les groupes de discussion. «La formation ne vaut pas grand–chose s'il n'y a pas d'emplois,» a dit un participant, que les autres ont approuvé. Il est à noter qu'on a reconnu que le gouvernement pouvait jouer un rôle positif à l'égard de la création d'emplois en concluant des partenariats avec le secteur privé et les collectivités. Personne ne réglera le problème en agissant seul.

En vue du débat qui se tiendra à la Chambre dans les prochains mois, il importe particulièrement de signaler que mes électeurs ont reconnu que la question la plus difficile serait de trouver des emplois et de distribuer le travail partout au Canada. Ils réclament un meilleur partage des perspectives d'emploi. Ils veulent s'assurer que les gens qui contribuent à bâtir nos collectivités aient les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins essentiels, peu importe la nature de leur contribution, qu'ils occupent des emplois traditionnels ou accomplissent d'autres tâches nécessaires, comme la garde d'enfants ou des travaux communautaires.

• (1755)

Mes électeurs reconnaissent que nous sommes aux prises avec une pénurie d'emplois rémunérés. Il y a quand même beaucoup de travail à faire. Ils ont affirmé que «le bénévolat constitue du travail productif et devrait être reconnu par les programmes fédéraux». Ils savent aussi que les employeurs exploitent parfois les employés que la pénurie d'emplois rend vulnérables. Comme le disait l'un des participants: «Dans la conjoncture actuelle, les employeurs n'ont pas de comptes à rendre.»

De plus, notre société doit trouver de nouveaux moyens de partager la dignité et les justes fruits du travail. Quelqu'un a dit que personne ne devrait pouvoir faire d'heures supplémentaires alors que tellement de gens n'ont pas d'emploi. D'autres ont contesté la notion voulant qu'il n'est plus acceptable de rester à la maison pour s'occuper de ses enfants. Nous sommes impatients de voir ce que recommandera le groupe de travail qui se penche à l'heure actuelle sur la question de la distribution du travail dans notre société.

Un autre thème important était la nécessité d'améliorer les programmes de formation et les possibilités de s'instruire. Les gens font preuve d'une sagesse inouïe. Ils s'intéressent à la

qualité des programmes—et veulent en avoir pour l'argent de leurs impôts—mais se fichent pas mal de savoir qui les offrira.

Le document de travail parle de compétences exportables, de formation sur le tas et de connaissances pratiques. On a proposé, notamment, que les femmes de tout âge aient accès à des programmes d'apprentissage afin qu'elles puissent réintégrer le marché du travail après avoir élevé leurs enfants. On a aussi insisté sur la nécessité d'offrir davantage de possibilités aux jeunes qui ne tiennent pas nécessairement à poursuivre leurs études. Il faut non seulement prévoir un meilleur accès à l'université, mais davantage de programmes de formation visant à développer les aptitudes très diverses des jeunes et à les aider à trouver leur place dans l'économie mondiale.

Outre améliorer la qualité des programmes individuels, les gens réclament une meilleure coordination entre les emplois, les programmes et les services. Les programmes de soutien du revenu doivent aller de pair avec les programmes de formation et les programmes de formation, avec les véritables possibilités d'emploi. Selon un groupe, beaucoup de bons programmes sont trop limités. Plusieurs groupes ont proposé que l'on remplace plusieurs petits programmes par un mélange de revenu garanti et d'emploi garanti.

Les participants au forum d'Edmonton–Est savent que ce qui est efficace n'est pas nécessairement bon marché. Ils reconnaissent qu'il faut un bon appui pour arriver à l'autonomie. Nous devons investir dans nos ressources humaines si nous voulons qu'elles s'investissent dans l'édification de notre pays. Les gens doivent être capables de répondre à leurs besoins fondamentaux pour pouvoir être productifs, acquérir de nouvelles compétences ou prendre soin de leurs enfants.

Une des questions importantes dans ce débat, c'est la nécessité de mettre l'accent sur les besoins des enfants et de leur donner un bon départ dans la vie. Je pourrai juger du succès de notre réforme des programmes sociaux en voyant dans quelle mesure la situation des enfants de ma circonscription qui vivent dans la pauvreté s'est améliorée ou non. Le premier ministre Kline peut fermer les yeux sur ce qui se passe dans les rues de ma ville, mais je ne peux pas. Je vois des enfants pauvres qui ont trop faim pour pouvoir apprendre. La semaine dernière, j'ai rencontré des écoliers qui n'avaient pas de vêtements assez chauds pour aller planter des tulipes dans le cadre du programme «Le Canada se souvient».

Tout ne va pas à merveille en Alberta, et ce n'est pas la vision du Canada que nous voulons pour nos enfants. Certaines personnes ne voient peut–être pas le lien entre les logements inhabitables, le chômage, les jeunes frustrés et la sécurité publique. Les habitants de ma circonscription voient ce lien parce qu'ils vivent cette réalité tous les jours. Ils savent ce qu'il faut pour créer de solides collectivités, et c'est ce dans quoi ils veulent que les gouvernements investissent.

Cela m'amène au dernier point soulevé, qui est peut–être le plus fort, soit l'importance de l'aide communautaire, de l'aide non financière. Un chèque n'est pas synonyme de sécurité. Les jeunes et les personnes âgées doivent avoir un sentiment d'appartenance à la collectivité et non un sentiment d'isolement. Les jeunes familles n'ont pas seulement besoin d'argent. Elles ont besoin de l'aide de la collectivité pour élever la prochaine génération, une tâche des plus importantes.

Edmonton est reconnue pour ses fortes associations de quartier et ses nombreux organismes communautaires qui répondent aux besoins de la collectivité et contribuent à bâtir des réseaux locaux de services communautaires. Ces réseaux éprouvent de graves difficultés, à cause des réductions budgétaires provinciales imposées sans consulter les gens qui sont touchés. Paradoxalement, c'est surtout dans les périodes d'incertitude et de changement rapide comme celle que nous connaissons aujourd'hui que chaque collectivité a besoin de services et de réseaux d'aide sociale.

Les participants au forum d'Edmonton–Est veulent que le gouvernement fédéral joue un rôle actif en coopération avec les villes et les collectivités locales qui savent ce qu'il s'impose de faire. Si nous ne voulons pas que des gens passent entre les mailles du filet de sécurité et deviennent dépendants des prestations du gouvernement fédéral, nous devons veiller à ce que les collectivités locales, et non seulement les provinces, aient leur mot à dire quand il s'agit de déterminer quel genre de réseau d'aide sociale est efficace.

• (1800)

Il faut mettre l'accent sur l'action locale, m'ont dit mes électeurs, non sur les comités nationaux ou les interminables consultations fédérales–provinciales. Ce sont les réseaux de services communautaires, par exemple, qui donnent aux jeunes un sentiment d'appartenance qui les éloigne de la criminalité et rend nos rues plus sûres.

Nous souffrons peut–être d'une fixation trop étroite sur les relations fédérales–provinciales. Les collectivités, surtout les grands centres urbains, devraient avoir plus directement leur mot à dire en matière de développement social de notre pays. Les habitants de ma circonscription craignent que nous ne perdions ce sentiment communautaire qui a bâti notre pays et ils veulent le rebâtir. Voilà l'objectif le plus important pour la revitalisation des programmes sociaux du Canada.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je crois que la députée était présente la dernière fois que j'ai posé cette question sur l'universalité. Elle doit donc savoir à quoi s'en tenir.

On ne répétera jamais assez que le Parti réformiste tient à ce que notre pays ait le moyen de secourir les plus nécessiteux de notre société, ceux dont la députée vient de parler.

Toutefois, malgré mon profond respect pour les autres députés libéraux qui ont répondu à la question, je n'ai toujours pas obtenu de réponse directe à ma question.

Nous pourrions peut–être reformuler la question sur l'universalité. Supposons que l'universalité s'applique non seulement aux programmes offerts à l'ensemble de la société canadienne, mais aussi qu'elle s'applique automatiquement. Nous connaissons les problèmes, les difficultés que cela nous a valus au Canada. Nous devons donc cibler davantage les programmes vers les plus nécessiteux, qu'il s'agisse de la sécurité de la vieillesse, des services de santé ou de l'éducation, peu importe.

Nous pourrions peut–être arriver à délimiter davantage le champ d'application du principe de l'universalité.

Quels sont les programmes qui, selon la députée, doivent rester universels au sens le plus large? La question ainsi formulée, la réponse ne sera pas un simple oui ou non, et nous pourrons voir en quel sens la députée voit évoluer les choses d'après le point de vue de ses électeurs.

Mme Bethel: Monsieur le Président, je comprends la question. Je pense que l'universalité est l'un des mots les plus mal définis et mal compris que nous ayons. C'est sans doute pour cette raison–là que je ne l'utiliserai pas.

À mon avis, l'élément incroyablement important de tous les programmes que nous offrons, qu'ils soient sociaux ou économiques, est l'équité. Autrement dit, il faut que chacun jouisse d'un même accès, de possibilités équitables, égales et justes.

Le député demande quels programmes sociaux devraient être exclus. Je crois vraiment que le processus de consultation en cours est inestimable. D'abord, il a permis aux Canadiens de déterminer avec exactitude ce que doit être la politique sociale. Il est clair que nous devons cibler ceux qui ont besoin des programmes.

Ensuite, nous avons discuté de cette question non seulement avec les provinces, non seulement avec ceux qui offrent les programmes, mais aussi avec les bénéficiaires. Ce sont eux qui connaissent le mieux les programmes et qui peuvent proposer les changements les plus judicieux et les plus sages. En fait, ils ont fait certaines des meilleures suggestions quant aux changements à faire pour rendre les programmes plus efficaces, plus efficients et plus rentables.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Je voudrais poser une question très brève à ma collègue.

Vous avez signalé que votre collectivité souhaitait participer davantage au processus. Y a–t–il des programmes dans le cadre desquels la collectivité pourrait assurer une partie des responsabilités actuelles du gouvernement fédéral?

• (1805)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole à la députée d'Edmonton–Est, je voudrais rappeler aux députés de ne pas s'adresser directement à leurs collègues, mais de passer plutôt par la présidence.

Mme Bethel: Monsieur le Président, je pense que nous constatons, depuis quelques années, que les collectivités souhaitent vraiment être autosuffisantes et répondre fondamentalement à leurs propres besoins. Lorsque ces derniers touchent aux enfants, qu'il s'agisse de programmes de loisirs, de nutrition ou je ne sais quoi, je crois certes qu'il serait très utile que des groupes et des organisations communautaires assument ces responsabilités.

Il est important de savoir qu'il faudra apporter, au départ, un certain appui à ces organisations. C'est ce qui se produit à l'heure actuelle.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que le gouvernement peut moderniser notre système de sécurité sociale. Et selon les derniers sondages, les Canadiens sont d'accord. Mais d'abord et avant tout, nous devons tous nous interroger sur le genre de société dans laquelle nous voulons vivre. Nous devons tous chercher ensemble les solutions qui nous conviennent. C'est une question de responsabilité mutuelle.

Nous devons considérer tout particulièrement notre façon de dépenser et pas seulement le montant de nos dépenses. C'est ce que nous propose la réforme sociale. Je crois que nous nous entendons tous sur l'analyse du problème, soit que la nature du travail a bien changé au cours des 30 ou 40 dernières années et que nos programmes de formation de la main–d'oeuvre ne sont plus adéquats et ne répondent évidemment plus aux nouvelles technologies et aux marchés d'aujourd'hui.

Je crois que nous sommes tous d'accord, et c'est même l'avis de l'opposition, pour dire que nos campagnes et nos villes possédaient une main–d'oeuvre mieux formée qui attirait plus d'investissements et de nouveaux emplois. C'est pour cela que nous avons proposé une réforme de l'assurance–chômage à deux volets: l'un pour soutenir les personnes qui sont généralement au travail mais ont parfois besoin de faire appel à l'assurance–chômage; l'autre, plus concentré sur la formation, pour ceux qui ont de la difficulté à se réinsérer ou à se maintenir sur le marché du travail. C'est la raison d'ailleurs, comme vous le savez, pour laquelle il y a eu la création d'un sous–comité.

Le deuxième élément du plan que nous proposons touche l'enseignement postsecondaire. Au Canada, l'éducation est de compétence provinciale ou territoriale. Toutefois, depuis le début de la Confédération, le gouvernement fédéral a assuré un soutien à l'enseignement postsecondaire en raison du lien fondamental entre l'éducation et l'emploi.

Ce soutien a permis en partie d'édifier le système universitaire et collégial du Canada. Le nouveau grand défi auquel doit faire face le système d'enseignement supérieur est celui de l'accessibilité. Notre système doit instruire et former beaucoup plus de personnes que par le passé; la formation doit être mieux adaptée aux nouveaux emplois.

De fait, au cours des trois dernières années, le nombre d'emplois offerts aux diplômés universitaires a augmenté de 17 p. 100, tandis que le nombre d'emplois offerts aux personnes n'ayant pas de diplômes d'études a baissé de 19 p. 100.

L'idée que l'acquisition du savoir est réservée aux enfants et aux jeunes adultes est désormais dépassée. Les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir profiter de meilleures possibilités d'éducation et de formation tout au long de leur vie active; ici, on parle de formation continue. Il faut moderniser le système pour éviter de restreindre l'accès à l'éducation et à la formation, à la

fois pour les jeunes qui entament leur carrière et pour les travailleurs qui veulent suivre l'évolution de la nouvelle économie.

Dans une économie mondiale concurrentielle, investir dans l'acquisition du savoir est une sage décision sur le plan économique, mais cet investissement doit être une responsabilité partagée. L'objectif est de maintenir et d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire et à la formation.

Trop de gens passent des années à vivre de l'aide sociale, alors qu'elles pourraient trouver du travail si elles pouvaient faire appel à un soutien efficace en matière d'emploi et de formation. Le constat est que, depuis 1981, le nombre de personnes qui touchent des prestations d'aide sociale a doublé pour atteindre un peu plus de 3 millions dans tout le Canada.

Notre système de sécurité sociale doit protéger les plus démunis, soit les personnes qui ne peuvent pas travailler, les familles à faible revenu, ceux et celles qui souffrent de handicap ou de maladie chronique, et surtout les enfants qui vivent dans la pauvreté.

• (1810)

Une chose est claire: même si le gouvernement du Canada avait un excédent plutôt qu'un déficit, il faudrait quand même moderniser nos programmes sociaux. Il nous faut un système de sécurité sociale qui soit viable à long terme. Il nous faut un système qui offre aux gens des moyens de se libérer, soit de se séparer, comme dirait l'opposition, de l'aide sociale. Il y a trop de chômage, trop d'enfants pauvres. Il est temps d'agir, il est temps de régler ces problèmes.

Cela dit, nous incitons toute la population à exprimer son point de vue au cours du processus de réforme de la sécurité sociale. Au cours des prochaines semaines, un comité tiendra des consultations dans toutes les régions du pays. Simultanément, les députés organiseront, comme je l'ai fait dans mon propre comté, des rencontres publiques dans leur circonscription pour connaître l'avis de leurs commettants.

Un peu plus tard, le gouvernement fédéral discutera de la réforme avec les gouvernements provinciaux, et je souhaite vivement, et c'est l'avis de la majorité des Québécois, que le gouvernement du Québec participe à cette consultation pancanadienne.

La réalité est claire. Nous devons donc nous concentrer sur ceux et celles qui sont les plus vulnérables. C'est une question de justice, c'est une question d'équité.

Bien sûr que le document de travail ne règle pas tout. Il s'adresse à un problème structurel. Il nous ouvre la voie vers une société mieux adaptée aux réalités sociales de l'an 2000. Toutefois, le gouvernement du Canada prend aussi des initiatives dans tous les autres secteurs, de façon à régler nos autres difficultés, dont l'examen détaillé de chaque programme du gouvernement fédéral et la modernisation de leurs opérations. De même, la mise en place de mesures concrètes pour aider les entreprises à tirer parti des nouvelles technologies et de s'implanter sur les marchés étrangers. C'est pour cela qu'on fait appel à Jacques Parizeau de faire partie de l'équipe Canada qui se rendra en Chine dans les prochains jours.

Il faut du temps et beaucoup de bonne volonté pour appliquer des réformes substantielles, mais je peux vous dire que le premier ministre, le gouvernement et le ministère du Développement des ressources humaines ont la vision, la patience et la détermination nécessaires pour moderniser nos programmes sociaux et pour les adapter aux besoins de la société canadienne et aux exigences du prochain siècle.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je signale au député que j'ai une question.

J'étais préoccupé par la réponse de sa collègue, la députée qui l'a immédiatement précédé, à ma question concernant l'universalité. Elle a dit, et je pense avoir bien transcrit ses propos: «Nous devons cibler ceux qui sont dans le besoin», ce qui correspond, bien sûr, à la position de toujours du Parti réformiste.

Voilà qui est très intéressant. D'aucuns croiront que je veux refaire ici le processus électoral d'il y a un an. On dirait que cette position qui veut que l'on cible ceux qui sont dans le besoin a été avancée par les députés libéraux et qu'elle appartient en propre aux députés du Parti libéral qui ont été élus à la Chambre. Or, durant la campagne électorale, je n'ai jamais entendu personne l'exprimer.

Lorsque j'ai dit que nous devions cibler les personnes dans le besoin, nos adversaires politiques, dont certains appartiennent à ce parti, ont rétorqué: «Oh! vous voulez détruire les programmes sociaux. Mon Dieu! qu'est–ce qui va se passer maintenant? Nous croyons au caractère sacré du principe de l'universalité!»

Par conséquent, je voudrais poser exactement la même question au député, en lui demandant s'il voudrait bien lui aussi retourner en arrière, il y a un an environ, ou 364 jours, je crois, puisque demain sera l'anniversaire des élections. Je me demande si nous pourrions trouver quelque part, dans un discours qu'il a prononcé ou une annonce qu'il a faite publiquement pendant la campagne électorale, les propos suivants: «Moi, candidat libéral dans ces élections, j'affirme que nous devons axer nos programmes sociaux sur les personnes dans le besoin», ou s'il ne disait pas plutôt, comme certains de mes autres adversaires: «Non, non, nous ne pouvons pas faire cela. Nous devons conserver le principe de l'universalité.» Le député a–t–il changé d'avis depuis les élections?

M. Patrick Gagnon: Monsieur le Président, je crois que le concept d'universalité est bien accepté chez nous. Au chapitre des soins de santé par exemple, tous les Canadiens sont traités de la même façon. Nous avons un système canadien, non pas américain. Si nous prenons les soins de santé comme exemple, nous croyons en l'universalité. Nous sommes contre l'imposition de frais modérateurs dans le cas des traitements contre le cancer, comme cela se fait dans certaines provinces, notamment le Québec et, sauf erreur, l'Alberta où les services de santé ont subi des réductions considérables.

• (1815)

Le gouvernement s'oppose, et moi aussi en tant que député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, à de pareilles réductions dans le domaine de la santé.

Cela dit, le concept de l'universalité est préservé, mais d'autres questions se posent, notamment en ce qui concerne la réorientation des services, les soins aux enfants et le besoin de faire plus pour les démunis.

Nous examinons aussi la possibilité de réorienter les dépenses, notamment en ce qui concerne les prestations pour enfants à l'intention de personnes à revenu élevé. L'argent devrait être consacré à ceux qui en ont vraiment besoin.

Je crois que d'une façon ou de l'autre, l'universalité sera maintenue mais, dans le cas des soins de santé, elle le sera là où c'est nécessaire de manière à éviter toute différence dans la qualité des soins donnés aux patients cancéreux au Québec et en Alberta, par exemple. Ils souffrent tous de la même maladie et devraient par conséquent recevoir le même traitement.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref.

J'ai trouvé fort intéressant l'appui inconditionnel que le député a manifesté à l'endroit de l'universalité de notre régime d'assurance–maladie. Le problème qui se pose actuellement dans le contexte de ce régime est un peu comparable à l'achat d'une voiture.

Si quelqu'un voulait acheter une voiture de 20 000 $ et constatait qu'il n'avait que 15 000 $ et qu'il devait emprunter 5 000 $, qui devrait avoir le contrôle de la voiture? Lui, qui a acheté la voiture et qui a investi la plupart des fonds, ou le prêteur, qui lui a prêté les 5 000 $?

Notre régime d'assurance–maladie est surtout financé par les provinces. Pourtant, le gouvernement fédéral semble vouloir prendre les commandes et décider des modalités de la Loi canadienne sur la santé. Je voudrais connaître l'opinion du député là–dessus.

M. Gagnon: Monsieur le Président, les soins de santé n'ont aucun rapport avec l'achat d'une voiture. Ce n'est pas un luxe. C'est un droit. Les Canadiens ont droit à des soins de santé équitables où qu'ils habitent au pays.

Si le député veut continuer avec ces paiements de transfert—je n'exprime pas le point de vue de mon gouvernement, mais mon point de vue personnel—les provinces doivent reconnaître que nous ne pouvons appuyer le ticket modérateur. On ne peut pas commencer à créer des cliniques privées dans tout le pays.

Telle personne ne doit pas pouvoir dire que telle autre qui souffre du cancer va avoir droit à un traitement parce qu'elle a de l'argent ou que telle autre, qui n'a pas d'argent, va devoir avoir affaire à un système américain où les gens doivent compter sur les oeuvres de bienfaisance pour payer pour leurs soins de santé.

Ce n'est pas le Canada où j'ai grandi. Ce n'est pas le genre de Canada que mes grands–parents ont bâti et, croyez–moi, monsieur le Président, quand j'en aurai, mes enfants resteront canadiens. Nous aurons encore l'universalité qui est l'un des sceaux du Canada, notamment de notre système de soins de santé.

Le président suppléant (M. Kilger): Il nous est arrivé de faire des promesses.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, sur cette note, permettez–moi tout de même de vous dire que je suis ébranlé, voire déconcerté devant ce document qui nous est présenté par le gouvernement libéral concernant les programmes sociaux.

On a produit un Livre vert qui ne veut rien dire, ou plutôt, qui veut dire réformer sur le dos des plus démunis et pour moi, c'est un recul. Où sont les promesses faites par le gouvernement libéral dans son livre rouge?

Le gouvernement a–t–il fini de prendre les citoyens du Canada, du Québec et des autres provinces pour des naïfs? On fait des promesses que l'on cache derrière des consultations nébuleuses qui vont durer des mois et des mois. Un nombre considérable d'organismes défileront devant le comité pour démontrer leur insatisfaction. On les écoutera poliment, sachant qu'en réalité, les dés sont pipés, les dés sont jetés. Les décisions sont prises. Oui, le ministre coupera 15 milliards de dollars dans les dépenses sociales. Qui en subira les contrecoups? Les familles des classes moyennes, les familles modestes.

Le ministre, par son projet de réforme, a l'intention éhontée de réduire le déficit et la dette sur le dos de ces gens–là. Le gouvernement libéral s'attaque, le sourire aux lèvres, aux pauvres et non à la pauvreté.

• (1820)

Par–dessus tout, le gouvernement ne remplit pas le rôle que devrait avoir un bon gouvernement. Un bon gouvernement devrait se préoccuper davantage des réalités actuelles, réalités qui sont des excès dans les dépenses de fonctionnement de l'État, du gaspillage, parce qu'on tient absolument à conserver les chevauchements entre les différents paliers de gouvernement.

Le projet de réforme s'attaque durement aux citoyennes et citoyens qui veulent travailler et ne se trouvent pas d'emploi et pour qui il n'y en a pas. Le gouvernement instaure une deuxième classe de chômeurs, soit les travailleurs aux emplois précaires. Ces travailleurs représentent 40 p. 100 de la masse ouvrière. Parmi ces emplois précaires, on retrouve un certain nombre d'emplois cycliques ou saisonniers. Demandons à un bûcheron de travailler lorsque la coupe est terminée. Demandons à un travailleur de la construction de construire quand le chantier est fermé. Demandons à un travailleur autonome de se donner lui–même des contrats. C'est ridicule, tout ça.

Ces gens devront trouver un travail qui n'existe pas, simplement pour montrer au gouvernement libéral leur bonne volonté. C'est tout à fait ridicule, d'autant plus que ce gouvernement s'est fait élire sur trois mots: jobs, jobs, jobs. Est–ce seulement un voeu pieu, qui n'a rien donné jusqu'à maintenant? Le gouvernement libéral n'a pas compris que les personnes qui occupent un emploi précaire sont déjà soumises à des instabilités économi-

ques. Non, le gouvernement veut ajouter au stress, au sentiment d'impuissance, au découragement de ces gens.

Une autre option est l'étiquette sociale. Le ministre, de par sa réforme, soumettra ces chômeurs à des mesures d'employabilité obligatoires, des programmes de formation et des travaux communautaires. C'est l'enfer! Mes collègues d'en face n'ont pas compris qu'un problème de chômage structurel demande une révision de la structure, une révision de la structure de l'emploi. Le gouvernement fédéral devrait permettre au gouvernement du Québec de mettre sur pied son propre système de formation de la main–d'oeuvre. Alléger les dédoublements de la formation est déjà une économie.

Qu'on laisse aux provinces la juridiction en matière de formation de la main–d'oeuvre. La réforme place les classes sociales déjà fortement touchées sur la ligne de feu. Les jeunes, les femmes monoparentales, les travailleurs saisonniers, les gens âgés de 50 ans et plus, les gens de la classe moyenne vont subir la réforme plus que quiconque. Ils devront en plus payer des cotisations plus élevées pour obtenir des prestations moins élevées.

Les femmes, ici, seront les premières victimes. Le ministre s'attaque à leur autonomie financière, autonomie durement gagnée suite à des combats de chaque instant depuis des années. Et on recule encore. Est–ce cela, la visée futuriste du gouvernement libéral? Effectivement, le revenu du conjoint deviendra un critère d'accessibilité aux prestations d'assurance–chômage. Est–ce dire que la femme a le droit de travailler, mais qu'elle n'a pas le droit à l'assurance–chômage si elle perd son emploi?

Le gouvernement fédéral ne s'attaque pas aux vrais problèmes. Il accentue les différences entre les classes de la société. Le fossé se creusera de plus en plus entre les gens riches et les gens de la classe moyenne et modeste. Il polarise la société. De plus, le gouvernement instaure des coupures dans les paiements de transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire, des coupures de plusieurs milliards de dollars, ce qui représente à peu près 300 millions de dollars pour le Québec.

Des coupures comme celles–là dans des programmes d'études postsecondaires vont forcer les cégeps et les universités à augmenter et à doubler leurs frais de scolarité. L'évidence même est que l'éducation deviendra inaccessible à des étudiants peu fortunés.

• (1825)

Le choix sera simple pour les étudiants des milieux sociaux défavorisés: ou ils s'endettent de façon tout à fait désastreuse, ou ils oublient les études supérieures. Oui, le choix est simple. Il n'y aura qu'une seule et même classe sociale pour qui l'accès à l'éducation supérieure sera permis: les étudiants des familles riches, des familles fortunées.

À cela, le Bloc québécois dit non. Il n'est pas question de reculer de vingt ans dans le système de l'éducation. L'accessibilité aux études supérieures est un droit pour tous, un droit que les étudiants devraient être les seuls à choisir sur des bases personnelles et non pas sur des bases économiques. Les étudiants n'ont pas les moyens de s'endetter pour poursuivre des études. À cela, le ministre a trouvé une solution irréaliste. Il parle de l'utilisation des REER. Mais comment un étudiant peut–il utiliser un REER qu'il n'a pas? Éventuellement, le ministre me répondra qu'il parle des REER des parents. Mais oui, la réalité veut que les parents de la classe moyenne aient besoin de leurs REER pour survivre à leur retraite. Et s'ils ont eu les moyens de contribuer à un REER, c'est qu'ils ont fait des sacrifices.

Le Bloc québécois est persuadé que le projet de réforme des programmes sociaux présenté par le gouvernement libéral est l'outil rouge du renforcement centralisateur d'Ottawa. Le gouvernement fédéral utilise tous les moyens qu'il connaît pour s'approprier les compétences des provinces. Il ne veut aucunement couper dans le gaspillage et les dépenses de dédoublement.

Le gouvernement Chrétien coupe dans les programmes sociaux plutôt que d'établir des politiques cohérentes et globales centrées sur l'emploi. Il réforme des chômeurs au lieu de s'attaquer au problème du chômage. Il se sert de cette réforme pour s'ingérer de plus en plus dans des domaines de compétence exclusifs aux provinces.

Le ministre n'a–t–il pas pensé à des coupures budgétaires légitimes? Il serait plus pertinent de travailler au recouvrement des mauvaises créances qui se situent aux alentours de six milliards de dollars. Se retirer des champs de compétence rapporterait des économies de plus ou moins trois milliards. Également, une réforme de la fiscalité permettrait de mesurer et de contrer le déficit. Il y a des centaines de millions à récupérer à ces égards. Qu'on pense aux fiducies familiales. Je suis assuré qu'en utilisant la méthode préconisée pour abaisser ce déficit, amoindrir la dette et les intérêts que nous payons à l'extérieur le gouvernement fait fausse route.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une vraie réforme, une vraie réforme de la fiscalité qui nous donnera des moyens réalistes de redresser les finances du pays.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, on parle de compétence provinciale, compétence fédérale. On dit que le fédéral s'ingère dans des programmes qui sont gérés par le Québec.

Vendredi dernier, j'ai lu dans *Le Soleil*, l'éditorial de Lise Bissonnette qui parlait de la coûteuse faillite de l'éducation au Québec: «Une véritable boucherie, relève un rapport interne de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur l'abandon des études secondaires.» C'est une compétence provinciale, monsieur le Président. Dans ce même éditorial, j'apprends que 46 p. 100 des inscrits au secteur français de la CECM ne terminent pas leurs études. C'est cela, la compétence provinciale.

J'apprends aussi que 3 000 jeunes, dont 50 p. 100 ont moins de 16 ans, abandonnent l'école sur l'île de Montréal. Encore de la compétence provinciale. J'apprends aussi que dans les quartiers défavorisés de l'île de Montréal, huit étudiants sur dix ne terminent pas leurs études secondaires. Il s'agit d'une étude menée par la Commission catholique de Montréal. J'apprends aussi que globalement 35 p. 100 des Québécois et Québécoises ne terminent pas leurs études secondaires, que le Québec se trouve dans le peloton arrière des pays industrialisés. Je crois qu'il est temps

qu'on cesse de camoufler la réalité, qu'on cesse de dire que c'est la faute du fédéral. On a les preuves.

• (1830)

Lise Bissonnette, qui écrit un éditorial dans un quotidien nationaliste bien connu, met au défi le gouvernement du Québec de régler cette question une fois pour toutes. Ça fait vingt ans qu'on attend que le Québec s'organise à s'assurer de prendre ses vraies compétences. Le Québec a ses compétences, faites–le. Là vous me dites qu'on devrait remettre les pouvoirs du fédéral au provincial, alors que l'on voit que le Québec ne fait pas ses devoirs.

M. Fillion: Monsieur le Président, en tant qu'enseignant dans une polyvalente du Québec, je dois vous affirmer que ce qu'on veut décrire comme étant un mauvais système au niveau de l'éducation dans la province de Québec, c'est complètement faux. Ici, les 46 p. 100 dont on parle, ce sont justement des étudiants qui décrochent, et voilà les raisons, parce qu'on ne leur donne pas les cours appropriés, parce que ceux qui commandent les cours qu'on doit leur donner sont dictés par Ottawa, alors que celui qui connaît exactement ce que les jeunes ont besoin dans leurs écoles, c'est le gouvernement du Québec. Donc, à ce moment–là, il s'agit de faire le partage des deux choses.

Lorsqu'on regarde les 46 p. 100, il s'agit de décrocheurs. C'est que nous ne leur donnons pas les moyens de se réaliser, et les moyens de se réaliser ce sera lorsque le gouvernement du Québec aura ses pleins pouvoirs, ses pleins leviers de décision. À ce moment–là, nous serons capables d'assumer et de donner à nos étudiants, que ce soit des garçons ou des filles, toutes les options nécessaires dont ils ont besoin pour se réaliser.

Il est bien sûr qu'à ce moment–là, au niveau du chômage, il y aura une répercussion. Qu'est–ce que ça donne dans une région comme la mienne, celle du Saguenay—Lac–Saint–Jean, de former des soudeurs alors qu'à ce moment–ci, au moment où on se parle, le taux de chômage est à 16 p. 100, et les industries n'en ont pas besoin? Donc, il faut former des gens dans les disciplines là où on en a besoin, et seul le Québec est capable de connaître l'endroit où il doit former ses jeunes.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le 5 octobre dernier, le ministre du Développement des ressources humaines dévoilait un document qui s'intitule *Programme: emploi et croissance: La sécurité sociale dans le Canada de demain.*

Tout d'abord, je voudrais vous dire que ce plan de travail m'apparaît trompeur, puisque le titre même fait état de fausses représentations. Bien sûr, le livre vert traite du sujet de l'emploi, mais à ma grande déception et au grand désappointement de tous ceux et celles qui l'ont lu, il n'est pas question de croissance.

À la page 20, nous pouvons y lire, et je cite:

> La situation financière de nombreuses familles canadiennes s'est détériorée au cours des années 1980 et au début des années 1990. En général, le revenu disponible moyen des ménages n'a pas augmenté depuis le début des années 1980.
>
> Ces dernières années, de plus en plus de Canadiennes et Canadiens qui ne peuvent trouver un emploi se sont rabattus sur l'aide sociale.

Monsieur le Président, comme vous le savez, il y a plus de 3 millions de personnes vivant d'aide sociale, et ces chiffres ne font pas état des 960 000 bénéficiaires de prestations d'assurance–chômage. Je n'ai nul besoin de rajouter à ces chiffres les gens qui ne se qualifient ni à l'aide sociale, ni à l'assurance–chômage. C'est une situation honteuse et inadmissible dans un pays qui affirme très haut avoir le meilleur système de sécurité sociale au monde.

Comment le ministre peut–il alors prétendre parler de croissance avec de tels faits! Le ministre aurait plutôt dû ajouter le mot «dette» à la suite de croissance. Ainsi, on aurait pu lire sur son document le titre suivant: Croissance de la dette et la sécurité sociale de demain. Cela aurait un titre beaucoup plus approprié pour son document de travail et les mesures qu'il entend mettre de l'avant.

• (1835)

À ma connaissance, cette ébauche de plan d'action est une monographie de l'état de l'emploi au pays et de l'inefficacité des programmes fédéraux à répondre aux besoins de création d'emplois.

La sécurité sociale dans le Canada de demain que souhaite le ministre est appelée à disparaître tout simplement. Voilà l'agenda réel du ministre du Développement des ressources humaines et du gouvernement libéral qu'il représente.

De plus, le discours du premier ministre camoufle les intentions réelles de son gouvernement. Le premier ministre tente de nous faire croire qu'il sympathise avec ceux qui ne peuvent plus trouver d'emploi. Ainsi, devant la Chambre de commerce du Canada, il déclarait, et je le cite: «Nous n'aidons pas suffisamment les Canadiens et les Canadiennes à trouver des emplois et à les conserver. Nous ne les aidons pas assez à acquérir les connaissances et les compétences qui leur permettront de rivaliser avec leurs concurrents étrangers.»

Paradoxalement, la réforme proposée qui devrait, selon les termes employés, aider le gouvernement à rentabiliser son système s'accompagnera d'une réduction considérable des prestations d'assurance–chômage, d'une réduction indexée des transferts aux provinces au titre de l'aide sociale et d'une réduction substantielle des transferts aux provinces au volet de l'enseignement postsecondaire.

Quand le premier ministre parle d'investir dans les ressources humaines et dans l'acquisition du savoir, pourquoi son ministre propose–t–il des coupures dans les programmes de formation de la main–d'oeuvre et de la sécurité du revenu? Qui faut–il croire? Le ministre du Développement des ressources humaines, le premier ministre ou le ministre des Finances qui réclame des coupures importantes? Qui faut–il croire?

Le motif réel, selon moi, de la réforme des programmes sociaux n'est pas de voir à la création d'emplois et à l'acquisition du savoir mais bien d'enclencher les compressions budgétaires du ministre des Finances. Cela veut dire couper aveuglément dans tous les programmes sociaux.

Un document secret, présenté au Cabinet fédéral et rendu public par le *Toronto Star* le 5 octobre, précisait qu'aux 7,5 milliards de dollars de coupures annoncées dans le dernier budget s'ajouterait un autre 7,5 milliards sur cinq ans.

De plus, le ministre du Développement des ressources humaines nous indique, à la page 24 de son document, et je cite:

Si d'autres mesures sont nécessaires pour respecter les objectifs du gouvernement relatifs à la maîtrise du déficit, elles seront annoncées dans le budget de 1995.

Monsieur le Président, on ne peut être un peu plus explicite.

Les principaux objectifs du gouvernement fédéral sont clairs: le premier est d'amputer littéralement les programmes sociaux, et le deuxième est d'assurer sa mainmise sur des compétences de juridiction provinciale. Et cela, dans le maintien d'une décision prise unilatéralement.

Après lecture du livre vert, je constate que la majorité des options présentées sont de nature centralisatrice. Quelles sont donc les véritables intentions du gouvernement libéral?

D'abord, il veut récupérer des sommes appréciables auprès des plus démunis et de la classe moyenne, puis subtilement il s'insère dans des domaines de compétence provinciale sans toutefois effleurer l'ombre de la Constitution canadienne.

Il faut l'admettre, le gouvernement libéral fédéral a bien planifié son coup. Il a attendu le résultat de l'élection québécoise pour présenter son ébauche de plan de travail. De plus, le ministre pense maintenant retarder le dépôt de sa réforme aussi tard qu'à l'automne 1995.

On comprend aujourd'hui l'insistance du premier ministre lorsqu'il demande au Québec de tenir le référendum sur la souveraineté d'ici 8 à 10 mois. Ainsi, le premier ministre tient à ce que la décision du référendum au Québec soit prise avant le dépôt de la réforme des programmes sociaux.

Le ministre ne peut plus continuer à cacher ses intentions sous prétexte qu'il désire encore et une fois de plus consulter la population et les provinces. Il faut le dire, ce gouvernement n'a fait que cela depuis un an, consulter et reconsulter, mais il n'a pas agi beaucoup.

Sachant que le ministre n'a fait preuve d'aucune considération pour la première phase de consultation sur la réforme de l'assurance–chômage, pourquoi en serait–il autrement pour sa réforme des programmes sociaux?

Nous, du Québec, constatons que l'échéancier du gouvernement fédéral est établi principalement en fonction des événements politiques du Québec, ce qui confirme notre crainte qu'il veuille s'attaquer aux compétences du gouvernement du Québec et des autres provinces.

• (1840)

En tant que parti de l'opposition officielle, le Bloc québécois, par son rôle d'opposition officielle à la Chambre des communes, participera au processus de consultation de la réforme, même si nous croyons que le gouvernement a déjà fait son lit. Soyez assuré, monsieur le Président, que nous serons là pour défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois. Également, nous souhaitons que le ministre ait la décence de déposer sa réforme avant la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec.

Les Québécois ont le droit de savoir ce que le gouvernement fédéral trame derrière toute cette réforme. On ne leur fera pas une deuxième fois le coup de 1980. On se rappellera tous que le premier ministre Trudeau, pour gagner sa cause, avait dû dire à la population qu'un non signifierait un oui, et on connaît la suite: rapatriement unilatéral de la Constitution et cela, sans le consentement du Québec, le rejet de Meech et de Charlottetown.

Mes collègues du Témiscamingue et de Saint–Hyacinthe—Bagot, membres du Comité permanent des finances, ont déjà formulé des suggestions concrètes et réalistes pour éliminer le déficit fédéral et cela, sans toucher aux programmes sociaux. Voici les suggestions: premièrement, recouvrement des mauvaises créances. Il y aurait là environ 6 milliards de dollars. Deuxièmement, retrait total du fédéral des champs de compétence provinciale, un minimum de 3 milliards de dollars. Troisièmement, réforme de la fiscalité en regard des fiducies familiales. On dit qu'il y aurait 300 à 400 millions de dollars à y récupérer. Quatrièmement, coupure des subventions aux entreprises, celles jugées improductives et non concurrentielles, un potentiel de 3,3 milliards de dollars de coupures. Cinquièmement, coupures de 1,6 milliard de dollars au budget de la Défense. Sixièmement, se retirer immédiatement d'Hibernia; il en coûtera aux coffres fédéraux 250 millions de dollars cette année. Voilà des mesures concrètes présentées par l'opposition officielle pour aider à éliminer le déficit fédéral et cela, sans toucher aux programmes sociaux.

En conclusion, nous aurions été en droit de nous attendre à ce que le document fasse plus clairement ressortir la diversité des marchés du travail au pays. Et en conséquence, comme l'ont indiqué les sondages commandés par le ministère du Développement des ressources humaines, la nécessité de confier aux provinces le niveau le plus habilité à cet égard, soit la responsabilité des programmes des services d'emplois ainsi que la formation professionnelle de l'aide sociale.

Au contraire, par cette réforme, le gouvernement fédéral s'entête à vouloir réduire le déficit sur le dos des plus démunis et de la classe moyenne. Le gouvernement libéral s'attaque à ceux qui n'ont déjà rien, ceux que l'on appelle les pauvres. Le gouvernement, dans son document, utilise de manière abusive le mot emploi. Aucune stratégie de création d'emplois n'est perceptible dans ce document. Au lieu de s'attaquer aux problèmes du gaspillage, de la mauvaise gestion et du manque d'emplois, le gouvernement libéral fédéral s'attaque désormais aux sans–emploi et à la classe moyenne.

J'aimerais rappeler, en terminant, que la défense des plus démunis de notre société fait aussi partie du mandat d'un député. Il doit être le porte–parole de tous ses concitoyens et en particulier de ceux qui sont le plus souvent lésés ou laissés pour compte, les pauvres, les chômeurs, les personnes âgées et surtout, les jeunes familles. Je pense sincèrement que la réforme des programmes sociaux ne réglera rien des problèmes auxquels le gouvernement veut s'attaquer.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je posais en cette Chambre, le 19 septembre, une question au ministre des Finances.

● (1845)

Je lui soulignais que selon Statistique Canada, le taux de chômage, en août, avait augmenté de 7 dixièmes de un p. 100 au Québec, et qu'il se situait maintenant à 12,2 p. 100. Je disais que malgré une certaine reprise économique, et en tenant compte de l'augmentation de la population, il manque toujours au Québec 210 000 emplois pour retrouver le niveau qui existait avant la récession.

Je lui demandais en conséquence: Comment ne décide–t–il pas de s'occuper de création d'emplois en proposant des mesures concrètes?

C'était en septembre. Nous sommes maintenant à la fin d'octobre et je dois vous dire que le chômage au Québec est toujours à 12,2 p. 100 et que le ministre me répondait que 77 000 emplois avaient été créés depuis le début de l'année. Ces chiffres doivent être révisés à la baisse parce qu'il y a eu, le mois passé, 28 000 emplois de moins, et le mois suivant 4 000 emplois de moins.

Cela veut donc dire que, malgré la reprise, le Québec a une situation économique qui, même si en chiffres semble reluisante, dans les faits, pour les gens sur le terrain, il y a encore 12,2 p. 100 de chômeurs officiels et on ne voit, de la part du gouvernement fédéral, aucune initiative qui fasse en sorte d'aider vraiment le Québec à se sortir de cette situation difficile.

Je demandais également au ministre des Finances: Quand va–t–il enfin réduire les cotisations à l'assurance–chômage qui peuvent soulager le fardeau des petites et moyennes entreprises? Quand? Parce que l'opposition, depuis un an, a dénoncé le fait que ce gouvernement a augmenté les cotisations à l'assurance–chômage.

Le ministre me disait que c'était une excellente question et qu'il allait, mais il ne l'a pas fait... Or, vous me permettez de dire que je lui repose la question et que nous allons continuer à lui reposer la question, d'autant plus qu'il a fait payer un prix fort au Québec, aux Québécois, par la première phase de la réforme sur l'assurance–chômage. Depuis ce temps, et nous le savons maintenant, les milliards se sont accumulés dans la caisse d'assurance–chômage. Le ministre, contrairement à ce qu'il prétend, contrairement à ce qu'on voit dans son Livre vert et dans tous les autres livres, se fiche de la création d'emplois, en tout cas pour le Québec, puisqu'il semble se satisfaire de la situation.

Alors je ne peux faire autrement que répéter ma question: Quand va–t–il baisser les cotisations à l'assurance–chômage? Il n'y a pas d'autre réponse que l'on peut accepter, que ce soit maintenant.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée l'a souligné, l'emploi au Québec demeure inférieur au sommet atteint avant la récession. C'est une situation inacceptable que le gouvernement a l'intention de redresser.

La faiblesse de la situation de l'emploi dans la province reflète la perte de 135 000 emplois et la hausse du taux de chômage de plus de 4 points de pourcentage au cours des trois années et demie qui ont précédé l'élection du présent gouvernement.

En moins d'un an après l'élection du présent gouvernement, le nombre d'emplois créés représentait plus de la moitié de la perte subie. En effet, d'octobre 1993 à septembre 1994, 102 000 emplois ont vu le jour au Québec et le taux de chômage a baissé d'un point de pourcentage, passant de 13,2 p. 100 à 12,2 p. 100.

À ce rythme, le Québec aura atteint le sommet enregistré avant la récession, dans les sept prochains mois. La forte croissance de l'emploi observée récemment au Québec et dans tout le pays tient en partie: au gel des cotisations d'assurance–chômage à un niveau inférieur au taux statutaire requis en 1994; à la mise en oeuvre du programme fédéral d'infrastructure de 6 milliards de dollars, qui vise à favoriser les dépenses en immobilisations.

En outre, la croissance de l'emploi bénéficiera d'une baisse du taux des cotisations d'assurance–chômage en 1995, tel qu'annoncé dans le budget de 1994.

Les modifications au Programme d'assurance–chômage annoncées dans le dernier budget et les changements additionnels qui résulteront de la réforme de la sécurité sociale, menée par le ministre Axworthy, favoriseront d'autres réductions des cotisations d'assurance–chômage dans l'avenir. Grâce à la réduction de ces charges sociales, il sera plus facile, pour les entreprises établies au Québec, de créer des emplois.

Nous avons des raisons de penser que la fermeté de la croissance de l'emploi se maintiendra. La croissance observée au cours des deux derniers trimestres est la plus forte enregistrée en plus de cinq ans.

Qui plus est, la croissance économique prend de la vitesse. Au deuxième trimestre, le PIB réel s'est accru de 6,4 p. 100 (taux annuels), soit une hausse marquée par rapport aux deux trimestres précédents (4 p. 100) et à l'année dernière dans son ensemble.

Ce sont maintenant tous les secteurs de l'économie qui alimentent et renforcent la croissance de l'emploi. L'essor des exportations a abouti, en juillet, à un excédent commercial réel record. La forte croissance des investissements, réels et prévus, dans le secteur de la construction non résidentielle est une indication que les entreprises commencent à accroître leur capacité de production, ce qui les amènera à augmenter leurs effectifs.

Les perspectives d'emploi à la hausse ont entraîné un regain de confiance des consommateurs et, partant, stimulé les dépenses de consommation.

Toutefois, pour que le Québec profite pleinement des perspectives de ferme croissance de l'emploi pour l'économie canadienne dans son ensemble, l'incertitude politique qui règne quant à l'avenir du Québec au sein du Canada doit être atteint.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 58 pétitions.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au septième rapport bisannuel de la Commission mixte internationale.

* * *

LES GRANDS LACS

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, le Canada a fait connaître, avec un empressement sans précédent, sa réponse officielle au septième rapport biennal de la Commission mixte internationale sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le printemps dernier, la Commission mixte internationale a lancé un appel très clair aux États–Unis et au Canada, leur demandant de prendre des mesures conséquentes pour assainir les Grands Lacs.

• (1005)

[*Français*]

Le gouvernement du Canada a pris le message de la commission très à coeur et nous y avons répondu avec une rapidité inouïe, non pas juste avec des mots, mais aussi avec des gestes et des actes concrets.

[*Traduction*]

Depuis le printemps dernier, le Canada s'est organisé. En juillet, nous avons signé l'accord Canada–Ontario sur les Grands Lacs, accord qui était en suspens depuis trois ans. En septembre, nous avons rendu publique la proposition de politique de gestion des substances toxiques. Aujourd'hui, j'annonce un nouveau plan d'action sur la gestion des substances chlorées au Canada.

Ces mesures sont des réponses vigoureuses aux recommandations de la commission. Qui plus est, elles montrent que le Canada va faire sa part pour assainir et protéger des étendues d'eau comme les Grands Lacs. Nous allons nous efforcer de garantir un environnement sain et sans danger aux 45 millions de personnes habitant dans le bassin des Grands Lacs de part et d'autre de la frontière.

[*Français*]

L'Accord Canada–Ontario est novateur et s'appuie sur la coopération. Il énonce précisément les échéanciers, les buts et des mécanismes d'action coordonnés. Le Canada et l'Ontario ont convenu d'une vision partagée du développement durable pour les Grands Lacs.

[*Traduction*]

Je tiens tout d'abord à remercier mes collaborateurs du ministère qui ont travaillé d'arrache–pied pour présenter cette réponse rapide. Lorsque nous leur avons demandé de la préparer pour cet automne, ils nous ont dit que c'était impossible. Mais le ministère de l'Environnement y est arrivé, et il importe de souligner plus spécialement la contribution de John Mills et de son équipe de l'Ontario.

Nous adoptons une stratégie écosystémique en assainissant les points de pollution critiques et en mettant en oeuvre des engagements binationaux. Nous ne pouvons pas assainir les Grands Lacs à nous seuls. L'accord se fonde sur les principes de la prévention de la pollution, du partage des responsabilités, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

De manière tout aussi importante, et répondant en cela à l'invitation de la commission qui demande de former des partenariats, l'accord Canada–Ontario fournit un cadre dans lequel d'autres partenaires peuvent participer. Incidemment, je remarque qu'un membre de la commission est présent à la Chambre aujourd'hui.

Les gouvernements ne peuvent pas faire tout le travail à eux seuls. L'accord constitue un moyen intelligent et financièrement responsable pour relever les défis complexes que pose l'assainissement des Grands Lacs.

[*Français*]

Le Canada et l'Ontario mettent en place des stratégies pour mettre un terme à l'utilisation, à la production ou au rejet dans

l'environnement des Grands Lacs des 13 produits chimiques critiques. L'accord vise aussi à réduire de manière importante 26 autres substances toxiques.

[*Traduction*]

Nous ne nous contentons pas de vaines paroles. Nous faisons des dépenses et mettons à profit les acquis de la science. Malgré des contraintes financières considérables, le gouvernement fédéral va dépenser des millions de dollars au cours des six prochaines années pour assainir les Grands Lacs. Ces efforts portent fruit.

Le port de Collingwood, en Ontario, a été le premier point critique des Grands Lacs déclaré propre. Nous entendons bien, avec tous les autres intéressés, le garder propre. Les efforts fondés sur la coopération produisent des résultats tangibles.

[*Français*]

La politique de gestion des substances toxiques que nous proposons engagerait le Canada à éliminer presque totalement de l'environnement ces substances qui résultent de l'activité humaine, prennent longtemps à se désintégrer, s'accumulent dans les organismes vivants et qui sont toxiques. En élaborant cette politique, le gouvernement du Canada a veillé à tenir compte des recommandations de la commission.

[*Traduction*]

Je tiens à répéter. Pour donner suite au rapport de la commission, nous proposons que le Canada élimine presque totalement de l'environnement les substances résultant de l'activité humaine qui mettent beaucoup de temps à se désintégrer, s'accumulent dans les organismes vivants et sont toxiques.

En élaborant notre politique, nous avons en fait suivi les recommandations de la commission. Il faut que l'accent soit mis sur la prévention. Rien ne sert de dépenser de petites fortunes pour assainir les Grands Lacs, le Fraser ou le Saint–Laurent si nous recommençons à les polluer de plus belle.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre des communes ce matin que le Canada est en train de mettre en oeuvre un plan d'action visant les substances chlorées qui fait partie intégrante de notre approche du problème des substances toxiques. Ce plan aura des effets bénéfiques dans le bassin des Grands Lacs, mais aussi dans le reste du pays.

• (1010)

Le plan comporte cinq volets. Il y aura des actions ciblées qui visent à la fois les utilisations et les produits critiques. Le gouvernement cherchera à éliminer les substances chlorées les plus nocives au moyen d'une approche sectorielle de la gestion des substances chlorées et d'accords sur le rendement en matière environnementale à conclure avec des secteurs industriels clés, comme le nettoyage à sec, et avec d'autres gouvernements.

Nous allons également faire progresser nos connaissances scientifiques sur le chlore et ses conséquences sur l'environnement et la santé humaine. Nous inspirant du rapport de la commission, nous allons faire une évaluation socio–économique et sanitaire plus détaillée de l'utilisation du chlore et des produits de remplacement. Nous entendons donner aux Canadiens un meilleur accès à l'information, et nous voulons promouvoir des efforts internationaux, à l'échelle du monde entier, en ce qui concerne les substances chlorées.

Nous suivons les conseils des scientifiques les plus respectés du monde, et je tiens à remercier personnellement M. David Schindler de sa très précieuse contribution à l'élaboration du plan d'action.

À une réunion spéciale de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry, les scientifiques se sont entendus pour dire qu'une évaluation critique des données scientifiques ne permet pas de conclure que, pour protéger l'environnement, il faille interdire toutes les utilisations du chlore. Cependant, ils se sont aussi entendus pour dire qu'il faut restreindre ou bannir un certain nombre de produits chimiques toxiques, persistants et biocumulatifs dont certains contiennent des substances chlorées.

Les scientifiques ont reconnu que certaines substances chlorées avaient des utilisations intéressantes, par exemple dans la purification de l'eau potable. Pour l'instant, rien ne permet de remplacer le chlore pour produire de l'eau potable saine, et il est certainement raisonnable de croire que les Canadiens veulent avoir une eau potable d'une salubrité assurée. Il n'y a pas non plus de produits de remplacement raisonnables pour certains composés chlorés qui servent à la fabrication de produits pharmaceutiques, notamment des antihistaminiques et des anti–inflammatoires.

Le plan que j'annonce aujourd'hui vise à débarrasser le Canada de composés chlorés persistants, biocumulatifs et toxiques. Ils seront bannis. Nous voulons éliminer presque totalement dans le bassin des Grands Lacs neuf substances chlorées toxiques recensées par la commission et encore réduire de manière importante l'utilisation, la fabrication et le rejet de cinq autres substances.

[*Français*]

Dans l'immédiat, nous travaillerons avec deux secteurs industriels importants pour réduire l'émission des substances chlorées: le secteur du nettoyage à sec et celui du dégraissage des métaux.

Cela nous concerne tous et toutes et la meilleure route à suivre ensemble est celle qui mène aux solutions.

[*Traduction*]

Nous savons que nous pouvons faire des progrès. Depuis qu'il a été établi que les CFC détruisaient la couche d'ozone, nous avons mis en oeuvre un programme de réduction progressive de leur production au Canada. Jusqu'à maintenant, nous avons réduit de 77 p. 100 notre consommation de CFC. Le gouvernement continuera sur cette lancée en proposant un programme accéléré de protection de la couche d'ozone.

Nous collaborons avec les provinces et les territoires pour formuler des lignes directrices nationales sur la qualité de l'eau, des sédiments et des sols en ce qui concerne plus de 40 substances chlorées. Nous lançons des études d'envergure sur le remplacement des techniques reposant sur l'utilisation du chlore.

Le gouvernement est d'avis que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, se préoccupent de l'environnement et tiennent à prendre part aux décisions, mais qu'ils se sentent souvent paralysés

par le manque d'information. C'est pourquoi le gouvernement produira cette année une banque de données nationale publique comportant de l'information sur le rejet dans l'environnement de 178 substances.

Nous tenons à ce que le public puisse comprendre et à ce qu'il puisse participer à l'élaboration de la politique. Cette banque de données est un premier pas pour donner aux Canadiens l'information qu'il leur faut pour prendre de saines décisions sur l'avenir de leur environnement.

[*Français*]

Au printemps prochain, le Canada recevra à Vancouver un congrès d'experts internationaux de l'histoire des Nations Unies sur le transport à longue distance des substances organiques persistantes.

• (1015)

[*Traduction*]

Le printemps prochain, nous accueillerons à Vancouver un congrès international d'experts des Nations Unies sur le transport à longue distance de substances toxiques persistantes. Ce congrès est la conséquence directe de notre intervention à la Commission des Nations Unies sur le développement durable. Nous avons signalé que, dans l'Arctique canadien, à l'heure actuelle, les femmes font face à une incroyable difficulté, soit un taux excessif de BPC dans leur lait. Ce problème n'est pas attribuable à un développement industriel dont elles auraient profité, mais au transport sur de longues distances de produits toxiques en provenance d'autres régions du monde. Une intervention mondiale s'impose donc.

Lorsque nous avons rencontré le premier ministre de l'Ukraine, hier, nous avons insisté sur l'importance d'une approche internationale de la gestion des produits toxiques pour faire en sorte que les femmes de l'Arctique ne soient pas aux prises avec cette grave menace pour leur santé, soit un taux élevé de BPC dans leur lait, parce que la communauté internationale ne serait pas intervenue au moyen d'une réglementation rigoureuse et de mesures énergiques de prévention de la pollution.

Nous entamons également des négociations avec les États–Unis, car nous estimons que la stratégie écosystémique s'impose. Nous étudions avec les États–Unis un projet–pilote relatif aux substances chlorées. Le Canada et les États–Unis, chacun de leur côté de la frontière, tiendront compte des mesures de l'autre dans l'élimination de produits toxiques persistants et biocumulatifs.

Le Canada continuera de collaborer avec les États–Unis pour s'attaquer aux autres problèmes qui se posent dans la région des Grands Lacs. Aucun programme strictement canadien, aussi complet et fructueux soit–il, ne saurait atteindre les buts fixés pour les deux pays par la commission. C'est ce que me disaient des membres de la commission lors d'une réunion récente.

Prenons le lac Supérieur comme exemple de microcosme. Si, dès aujourd'hui, tous les déversements industriels des côtés canadien et américain cessaient, il subsisterait tout de même une pollution de 20 p. 100 attribuable aux produits toxiques venant de l'étranger par la voie des airs.

Il nous faut bien sûr une approche proprement canadienne, mais il faut aussi une approche écosystémique binationale pour concevoir des systèmes en circuit fermé pour les émissions des industries. Il nous faut une approche mondiale pour nous attaquer au problème du transport international de substances toxiques. Le Canada va continuer de travailler très fort avec les États–Unis. Je sais que mes homologues américains doivent déposer leur réponse au rapport de la commission le printemps prochain. Ils souhaitent une coopération étroite avec nous pour élaborer une approche binationale constructive.

[*Français*]

Il nous faut une action conjointe pour l'assainissement des voies d'eau transfrontalières, comme les rivières Détroit, Niagara ainsi que le lac Supérieur. Nous attendons avec impatience un programme national américain.

[*Traduction*]

Nous attendons avec impatience un programme national américain pour assainir, prévenir toute pollution supplémentaire et maintenir la santé de cet écosystème vital, écosystème qui, je l'ai déjà dit, fournit l'eau potable à 45 millions de personnes et qui est la plus importance réserve d'eau douce au monde.

Je voudrais remercier la Commission mixte internationale. Par ses recommandations mûrement réfléchies, elle continue de donner des conseils vitaux sur les problèmes environnementaux des Grands Lacs. Le gouvernement veut assainir les Grands Lacs. Il est convaincu que la meilleure façon de pousser nos voisins du sud et d'autres pays à passer à l'action est de donner l'exemple dans la gestion des problèmes environnementaux au Canada.

Au cours du dernier mois, nous avons essayé de faire tout cela. En collaborant avec le président très compétent du Comité de l'environnement et du développement durable, nous avons annoncé une nouvelle stratégie pour l'industrie environnementale. Nous avons aussi annoncé la promulgation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ce qui n'est pas une mince affaire. À cet égard, je dois rendre un hommage spécial à mon secrétaire parlementaire, l'ancien ministre de l'Environnement du Québec.

Hier encore, nous avons proposé d'importantes améliorations à apporter à cette loi.

[*Français*]

Nous avons annoncé une nouvelle législation pour un commissaire à l'environnement et au développement durable et nous avons annoncé la politique que nous proposons sur la gestion des substances toxiques, ainsi que le plan d'action sur les substances chlorées.

• (1020)

[*Traduction*]

Les Canadiens veulent que leur pays soit un chef de file en matière environnementale. Nous sommes déterminés à adopter une stratégie écosystémique équilibrée reconnaissant que la clé est la prévention de la pollution et donnant suite aux recommandations constructives de la Commission mixte internationale. Il faut éliminer presque totalement les substances chlorées qui sont

toxiques, persistantes et biocumulatives. Cet objectif, nous l'avons fait nôtre aujourd'hui.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la Commission mixte internationales, organisation binationale entre le Canada et les États–Unis créée en 1909 en vertu d'un traité, a reçu le mandat de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs par les gouvernements canadien et américain, l'Ontario ainsi que huit États riverains des Grands Lacs.

L'hiver dernier, elle déposait son 7e rapport réaffirmant les recommandations contenues dans les deux rapports précédents et formulait d'autres recommandations pour que soit éliminée la pollution des Grands Lacs. Le constat de ce 7e rapport était implacable: la Commission mixte ne voulait plus de l'approche privilégiée par les deux pays. Elle recommandait une stratégie radicalement différente. Pour la commission, il faut un plan d'action clair, ayant pour but l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes qui mettent en danger la santé humaine et l'avenir de l'écosystème des Grands Lacs.

Elle favorisait un processus de concertation incluant le gouvernement fédéral, l'Ontario et les organisations syndicales et communautaire, afin que chacun participe à la prise de décision menant à l'atteinte des objectifs de dépollution des lacs. Ce qui a retenu l'attention des citoyens, pour qui les connaissances environnementales ne sont pas celles des biochimistes et des scientifiques reconnus pour leur expertise dans le domaine, est sans doute les effets des substances toxiques sur la faune et la santé des humains.

Les anomalies dues à la pollution des eaux des Grands Lacs, détectées au niveau reproducteur, métabolique, neurologique et comportemental chez les humains, les poissons et les oiseaux sont tout simplement inconcevables. L'exposition à ces substances augmente le risque de cancer du sein et d'autres types de cancer. À long terme, les preuves scientifiques démontrent que les BPC, les dioxines ainsi que des composés organochlorés bouleversent l'équilibre hormonal des animaux. Les recherches démontrent l'existence d'effets similaires chez les humains.

Plus inquiétant encore sont les effets à long terme de ces substances sur l'organisme, qui sont difficilement identifiables pour l'instant, mais qui risquent d'être dévastateurs dans un avenir plus ou moins rapproché. Voilà le résultat des déversements de déchets toxiques dans les Grands Lacs.

Toutefois, force est d'admettre que les gouvernements ontariens et canadien ont accompli d'importants pas depuis la signature du premier accord, en 1971. Depuis lors, on a constaté une réduction de 90 p. 100 des quantités de BPC contenus dans les oeufs de goélands. Les industries sidérurgiques et des pâtes et papiers ont réduit de 75 p. 100 leur rejet de polluants conventionnels depuis 1972, tandis que ce pourcentage est de 90 p. 100 dans le cas de l'industrie pétrolière.

Le Bloc québécois ne nie pas les efforts des deux gouvernements, mais tient à souligner que certains problèmes existent toujours et que l'entente Canada–Ontario, signée en juillet, a été critiquée à plusieurs égards. Par exemple, M. Jay Palter de Greenpeace se disait déçu de cette entente. Je citerai une partie de sa réaction: «Cette entente ne réussira pas à protéger la santé du public et l'environnement dans les Grands Lacs. Elle ignore les produits chimiques les plus toxiques. Elle ne fait absolument rien pour éliminer les substances chlorées les plus toxiques des Grands Lacs.»

La ministre propose certes, aujourd'hui, un premier pas vers l'élimination des substances chlorées toxiques. Ce premier pas est toutefois nettement insuffisant et ne semble pas répondre aux attentes du milieu environnemental. La ministre indique que le plan visera à l'élimination de neuf substances chlorées jugées toxiques et la réduction de l'utilisation, de la fabrication et du rejet de cinq autres substances, sans toutefois viser l'interdiction de toute utilisation du chlore.

• (1025)

La Commission mixte internationale proposait pour sa part, et je cite, «de restreindre, d'éliminer graduellement et, finalement, d'interdire l'utilisation du chlore et des composés à base de chlore dans les procédés industriels». Cette approche reposait nécessairement sur une consultation gouvernementale avec l'industrie et les autres intervenants.

La ministre fonde son jugement sur les résultats d'une réunion spéciale de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry qui l'aurait amenée à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de bannir l'utilisation du chlore dans les procédés industriels. Nous ne lui apprendrons pas qu'il ne s'agit pas là de l'opinion de tous les intervenants préoccupés par la question des Grands Lacs.

En effet, lors de la réunion biannuelle de la Commission mixte internationale qui a eu lieu à l'automne 1993, une vive polémique s'est manifestée au sujet de l'interdiction de cette substance toxique.

On peut citer par exemple Green Peace and Pollution Probe qui se sont opposés à certaines associations américaines telles que le Chlorine Chemistry Council ainsi que l'Association canadienne des pâtes et papiers, qui prétendent que le chlore n'est pas une substance si nocive.

Les recherches au sujet du chlore et des solutions de remplacement de cette dernière dans les procédés de transformation industriels doivent absolument être conduites pour que cesse l'ambiguïté dans l'objectif d'élimination virtuelle des substances toxiques dommageables pour la santé des humains.

Doit–on rappeler que 40 millions de personnes habitent sur les rives de ces lacs? Nous parlons souvent des torts causés à la forêt amazonienne, de la désertification des terres africaines et de nombreux autres sites naturels menacés par l'activité humaine. Les Grands Lacs constituent un de ces sites, car on y retrouve le quart de l'eau douce de la Terre. Jadis, à cause de son étendue, on pouvait peut–être penser ne jamais pouvoir polluer gravement ce plan d'eau, mais force nous est de constater que des années de déversements aujourd'hui transformés en sédiments nous confrontent à la difficile réalité.

Par ailleurs, la ministre nous indique qu'elle attend avec impatience le plan américain. Pour nous, du Bloc québécois, il nous paraît quelque peu paradoxal que le plan canadien soit présenté, alors que le plan américain n'est pas encore connu.

S'il est un dossier où les deux États devraient se concerter, c'est bien celui du suivi des recommandations de la Commission mixte internationale. Les plans de dépollution de chacun des partenaires ont un impact sur le même plan d'eau. Les efforts de l'un doivent être complétés par ceux de l'autre. Tout comme lors de la signature du Protocole d'Oslo sur les pluies acides, annoncée au mois de mai dernier, les actions du gouvernement du Canada, lorsqu'il s'agit d'un problème environnemental frontalier, peuvent peut–être faire l'objet d'une déclaration par la ministre en Chambre, mais doivent absolument être suivies d'un accord avec le pays voisin afin de rendre efficient les efforts de dépollution.

À cet égard, le rapport de 1992 du sous–comité sur les pluies acides du Comité permanent de l'environnement était très clair, et je le cite: «Pour que l'adoption au Canada d'un programme unilatéral de lutte contre les émissions responsables des pluies acides puisse se défendre sur un plan moral ou politique, on reconnaît que toute solution permanente devra inclure les États–Unis.»

Il en est de même pour la lutte contre la pollution chimique des Grands Lacs. Il en est de même également pour la dépollution du fleuve Saint–Laurent. La semaine dernière, je me rendais avec le Comité de l'environnement et du développement durable au Centre Saint–Laurent. Ce centre active un programme fédéral–provincial d'environ 100 millions de dollars pour dépolluer le fleuve.

Or, on sait que 40 p. 100 des toxiques qui affectent le fleuve proviennent des Grands Lacs. Il nous paraît donc obligatoire d'appliquer une approche globale et cohérente. Sinon, à quoi sert cette importante dépense de dépollution du fleuve si des polluants proviennent de sources incontrôlées que nous amène naturellement le courant d'eau?

Si nous n'agissons pas de façon à régler l'ensemble du problème, on gaspille l'argent des contribuables. On jette l'argent à l'eau, c'est le cas de le dire.

• (1030)

Nous terminons en remerciant les membres de la commission pour leur excellent travail qui nous éclaire sur les efforts qu'il reste à déployer pour éliminer la pollution des Grands Lacs et dont la détermination est signe que les générations qui nous succéderont pourront peut–être revoir ces magnifiques eaux dans leur état d'origine.

Comme le disait le rapport de la commission, et je cite: «Ce que nous faisons aux Grands Lacs, nous le faisons à nous–mêmes et à nos enfants.»

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une opinion partagée au sujet de la déclaration de la ministre. Je suis en faveur de l'assainissement des Grands Lacs, mais la façon dont la ministre entend réaliser cet objectif me laisse perplexe.

Ces dernières semaines, une série de mesures ont été annoncées par le bureau de la ministre. Certaines ont mon appui, par exemple en ce qui a trait au règlement sur l'évaluation environnementale et au poste de commissaire à l'environnement; par contre, je désapprouve la subvention de 57 millions de dollars à l'industrie des services environnementaux, qui est déjà prospère.

En dépit de l'activité récente de la ministre, je continue d'avoir certains doutes au sujet de l'approche du gouvernement en matière d'environnement. Il reste des obstacles considérables à surmonter avant que le Canada puisse prétendre être, selon l'expression de la ministre, un leader mondial en matière d'environnement.

Le plus important de ces obstacles est la question de la compétence fédérale–provinciale, qui constitue le talon d'Achille de l'ensemble de la législation et de la réglementation environnementales au Canada. Cette question fait l'objet d'une lutte acharnée entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui se disputent la compétence en matière d'environnement.

La ministre se souviendra qu'elle a tenté plus tôt cette année d'obtenir l'établissement à Montréal d'un bureau de l'environnement de l'ALENA. Nous n'avons plus entendu parler de cette commission de coopération environnementale. Pourquoi? Probablement parce que sans la coopération des provinces, la commission est inefficace. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale exige encore la conclusion d'ententes fédérales–provinciales, de façon à éviter de faire double emploi avec la législation provinciale et de tout embrouiller.

Ce sont là quelques–unes des questions cruciales qui devront être réglées avant que le Canada puisse revendiquer le titre de leader dans le domaine de l'environnement.

J'appuie en principe l'annonce concernant les Grands Lacs mais je ne suis pas d'accord avec la ministre au sujet de son contenu, qui insiste beaucoup sur les études mais comporte, à vrai dire, peu de contenu. Des expressions comme «évaluation détaillée», «meilleur accès à l'information», «recherche de mesures globales», «améliorer la compréhension scientifique», sont très accrochantes et feraient sans doute les manchettes, mais elles n'aboutissent guère à des résultats concrets.

Comme le disait mon collègue, les Grands Lacs renferment le cinquième de toutes les ressources mondiales d'eau douce. Je répète, un cinquième des ressources mondiales d'eau douce se trouve dans les Grands Lacs. Personne ne contestera que la protection de cette ressource est d'une importance cruciale.

Il y a eu de nombreuses ententes et de nombreux rapports depuis la signature du premier accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, en 1972. Il est clair que la protection de cette ressource est critique. À ce jour, la réponse au problème a été une

entente Canada–Ontario et une proposition de gestion des substances chlorées. L'entente Canada–Ontario est un programme cofinancé de 250 millions de dollars qui vise l'assainissement des Grands Lacs. C'est un excellent premier pas, mais dès qu'il est question des Grands Lacs il ne faut pas oublier le voisin du sud.

Environnement Canada a publié l'an dernier un rapport estimant que les décharges situées sur la rive américaine du Saint–Laurent étaient responsables de 60 p. 100 des substances dangereuses présentes dans le lac Ontario. Devant des chiffres comme cela on réalise qu'un accord Canada–États–Unis est critique, mais il n'y en a toujours pas. La ministre nous affirme qu'elle travaille avec les Américains à la conclusion d'un tel accord, mais j'aimerais bien voir des gestes concrets en cette matière.

Ce plan n'ira pas bien loin sans entente avec les Américains, car nous partageons les mêmes eaux. Nos initiatives sont minées par le fait que nous n'avons pas d'accord garantissant que les États–Unis participeront à l'effort commun.

• (1035)

La ministre avait raison lorsqu'elle disait qu'on ne pourrait faire des progrès qu'avec la collaboration des autres gouvernements, et que les dépenses fédérales ne seront utiles que si elles suscitent la participation des autres parties. Sans la collaboration des Américains et des provinces, ces plans sont futiles.

La ministre parle de discussions, mais quand ira–t–elle au–delà et prendra–t–elle des mesures concrètes? Nous avons besoin d'une entente, et non de discours.

Le septième rapport bisannuel dont parlait la ministre laisse entendre que la dégradation des Grands Lacs pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la santé humaine. Comme l'a souligné la ministre, le rapport de la CMI indique que les substances chlorées font intégralement partie du problème et qu'il y a un lien entre le chlore, le faible taux de spermatozoïdes chez l'homme et l'augmentation du nombre de cas de cancer du sein. Bien que le rapport de la CMI recommande d'interdire l'utilisation de toutes les substances chlorées, les preuves scientifiques sur lesquelles reposent ces conclusions sont insuffisantes. En outre, ce serait difficilement faisable. Il faut cependant gérer ces produits de façon plus efficace.

Pour ce faire, la ministre propose de travailler en collaboration avec deux secteurs industriels, à savoir celui du nettoyage à sec et celui du dégraissage de pièces métalliques. Et pourquoi pas notre industrie nationale, l'exploitation forestière? Les usines de pâtes et papiers consomment énormément de chlore dans leurs opérations de blanchiment. Dans son discours, la ministre n'a pas mentionné cette industrie et je me demande bien pourquoi. Je soupçonne que l'âge de certaines usines et le fait qu'elles ont du mal à respecter l'environnement tout en demeurant rentables y sont pour beaucoup. C'est pourtant un secteur important de l'industrie canadienne et on ne peut le négliger.

En terminant, je dirais que je trouve encourageant que la ministre passe à l'action sur la question des Grands Lacs, mais il ne suffit pas de dire que le Canada veut s'imposer comme chef de file mondial en matière d'écologie. Il faut également prendre les mesures nécessaires pour le devenir. Nous devons conclure des ententes avec les Américains et avec toutes les provinces pour réduire l'utilisation des substances chlorées toxiques et travailler en étroite collaboration avec toutes les industries concernées.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la 92e conférence interparlementaire, tenue à Copenhague, du 12 au 17 septembre 1994.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 42e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la composition des comités.

[*Français*]

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du quarante–deuxième rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les députés accepteront que le 42e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur la composition des comités ne soit pas lu à la Chambre.

Le cas échéant, et avec le consentement de la Chambre, je propose que le 42e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de mes électeurs, qui exhortent le gouvernement à appuyer l'industrie canadienne de l'éthanol, surtout qu'un projet d'établissement d'une usine d'éthanol de calibre mondial à Chatham est en suspens, en attendant un engagement du gouvernement fédéral.

Cette usine serait la huitième en importance en Amérique du Nord. La pétition souligne que notre gouvernement fédéral n'a pas de politique à long terme en ce qui concerne l'éthanol. Contrairement à l'Ontario, au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta, au gouvernement américain de Bill Clinton, au Brésil, à l'Australie et à bien d'autres, le Canada tarde à prendre une décision.

* * *

• (1040)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE BUDGET

M. John Williams (St–Albert, Réf.) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de déposer un plan détaillé indiquant comment et quand il entend équilibrer le budget et contenant un énoncé de principes clair sur le rôle du gouvernement dans l'économie de façon que la population puisse en débattre.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège d'intervenir en ce jour si propice au débat de cette motion. Aujourd'hui, le 25 octobre 1994, marque le premier anniversaire des élections générales tenues depuis que le Parti réformiste a présenté à la population un plan réaliste indiquant comment s'attaquer à la dette et au déficit du Canada.

Au cours de la campagne qui a précédé ces élections, nous avons présenté aux Canadiens notre plan «zéro et trois» qui permettrait d'équilibrer le budget en trois ans. Nous leur avons expliqué où nous ferions des coupes et nous leur avons présenté un programme visant à équilibrer la croissance de l'économie et les réductions dans les dépenses du gouvernement. Les Canadiens savent donc qu'en trois ans, nous pourrions avoir un budget équilibré.

Nous leur avons dit clairement que nous allions réduire de 25 p. 100 les subventions accordées à des sociétés d'État et procéder à une réforme de l'assurance–chômage pour en faire un véritable programme d'assurance, qui tienne compte du débat et des discussions qui se tiendraient entre les patrons et les travailleurs. Nous avons notamment parlé d'éliminer les subventions à des groupes d'intérêts spéciaux. Nous avons expliqué de façon exhaustive et détaillée le plan que nous entendions suivre.

Il y a un an exactement, 2,5 millions de Canadiens ont voté en faveur de ce plan et élu 52 députés réformistes. Ces élections marqueront l'histoire du Canada, puisque la population a alors envoyé 52 de nos membres à la Chambre, où il n'y avait qu'un seul député réformiste auparavant.

Au cours de cette même campagne électorale, les libéraux ont brandi ce qu'ils ont appelé leur livre rouge. Le premier ministre a dit qu'il avait un plan et un livre. Dans la motion que nous présentons aujourd'hui, nous demandons où se trouve son plan. Nous ne l'avons pas encore vu. Cela fait exactement un an que les libéraux sont au pouvoir et nous attendons toujours qu'ils nous montrent à quoi sert cet infâme livre rouge intitulé *Pour la création d'emplois, Pour la relance économique, Le plan d'action libéral pour le Canada*. Nous ne savons pas encore ce qu'ils entendent faire.

Les libéraux parlent de revigorer l'économie, de réduire le déficit et de créer des emplois, en particulier, dans le secteur de la haute technologie. Une des premières mesures qu'ils ont prises a été d'annuler le programme d'acquisition d'hélicoptères, qui devait coûter environ cinq milliards de dollars et donner lieu à des activités de R–D et de haute technologie. Qu'ont–ils fait de cet argent? Ils ont entre autres commencé à creuser des fossés et des égouts, mais ils ne font absolument rien pour assurer la viabilité future du Canada. Ce type de plan ne mène nulle part.

Après les avoir vus agiter leur livre tout au long de la campagne, nous attendions des merveilles. Nous pensions vivre une période de 100 jours excitante, même si nous étions dans l'opposition. Que s'est–il passé? Il a fallu presque 100 jours pour que le Parlement recommence à siéger. Un climat léthargique s'est installé. Voilà l'histoire de la première année du gouvernement libéral.

Les libéraux se sont dégonflés et sont incapables de remplir leurs promesses. Leurs réalisations sont bien minces, si, en fait, ils ont accompli autre chose que leurs documents de travail, bien sûr.

• (1045)

Il y a quelques semaines, le ministre du Développement des ressources humaines a déposé un document dans lequel il confirmait que nous avons un problème. Le ministre a–t–il toutefois proposé des solutions? Non, aucune. Il avait promis de déposer son rapport au mois de juin et il ne l'a pas fait. Il a attendu jusqu'au mois d'octobre avant de nous présenter son plan. Et la seule chose qu'il ait à dire c'est que nous sommes aux prises avec un problème.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement nous trace la voie. Nous n'avons encore rien vu jusqu'à maintenant. Le gouvernement exclut de son projet de révision des programmes sociaux 20 milliards de dollars de paiements au titre de la sécurité de la vieillesse. Quant aux paiements de transfert versés aux provinces pour les aider, n'en parlons même pas. Ils ne font pas partie de la réforme du régime de sécurité sociale. Pourtant, le but premier est d'examiner le programme pour déterminer s'il est possible de réaliser des économies.

Les ministres du gouvernement libéral doivent s'organiser et unir leurs efforts. Nous les exhortons à présenter aux Canadiens un plan d'action précisant comment ils entendent équilibrer le budget.

Le premier ministre a parlé du régime de soins de santé et s'est même donné beaucoup de mal pour dire qu'il en était fier et qu'il allait convoquer au mois de juin une conférence des premiers ministres sur les soins de santé. La conférence n'a eu lieu ni en juin, ni en juillet. Au mois d'octobre, le premier ministre a enfin réussi à rassembler quelques personnes. Aucun représentant des provinces n'a accepté de participer à son forum sur la santé qu'il avait tant vanté. Encore une fois, tout cela n'a rien donné.

Dans leur livre rouge, les libéraux ont promis de modifier la TPS. Le Comité des finances s'est réuni de janvier à juin et a produit un document. Cependant, nous n'avons encore rien vu de concret. Les libéraux n'ont pas de plan. Ils ont promis d'éliminer la TPS, mais n'ont encore rien fait.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Attendez un peu. On va bientôt proposer une taxe simple.

M. Williams: Les exploitants de petites entreprises se battent pour venir à bout de toutes les opérations comptables complexes que la taxe exige. Pourtant, un an plus tard, on ne nous a pas encore proposé de plan ou de solution. Le ministre des Finances a lancé l'idée d'une taxe de vente nationale de 12 p. 100. Je peux dire au ministre des Finances qu'une taxe de vente nationale et uniforme de 12 p. 100 ne sera pas tellement bien vue dans ma province, l'Alberta.

On avait promis aux Canadiens de leur donner un bon gouvernement. On leur avait promis de tenir les séparatistes en échec grâce à un bon gouvernement. Il y en a 53 qui siègent ici et, à cause du manque d'autorité du gouvernement, il y en a maintenant une bande à Québec qui est déterminée à sortir le Québec de la fédération. C'est une tragédie nationale que nous devons au manque de leadership et d'orientation du gouvernement. Si celui-ci avait empêché que des séparatistes prennent le pouvoir au Québec, notre pays s'en porterait beaucoup mieux aujourd'hui. Nous avons découvert ces dernières semaines à la période des questions qu'il s'est fait prendre par surprise et qu'il n'avait même pas veillé à ce que les documents et les ententes soient correctement signés. C'est ainsi que les séparatistes ont pu se faire du capital politique en signalant que le gouvernement ne s'était pas préoccupé de faire signer les papiers et un accord au sujet du Collège de Saint-Jean.

Les libéraux avaient promis de raviver la démocratie parlementaire et d'être un gouvernement transparent. Et pourtant, c'est le fouet dès que quelqu'un veut sortir du rang. Oh non! Ce n'est pas permis. Voilà ce que valaient leurs belles déclarations sur un gouvernement ravivé et transparent.

Ils nous avaient bel et bien promis de faire quelque chose pour réduire le déficit et la dette. Et le ministre des Finances a lui-même admis lorsqu'il a présenté son budget que, grâce à ses bons soins, notre dette augmentera de 100 milliards de dollars en trois ans, et il ne nous a même pas dit ni laissé entendre quand il entend seulement essayer d'équilibrer le budget.

M. Penson: Il ne sait pas comment s'y prendre.

Une voix: Il y aura une commission royale.

M. Williams: Mes collègues aussi sont mécontents. Nous voulons savoir ce que propose le gouvernement. Quel est son plan d'action. Il n'a pas de plan d'action. Les libéraux sont au pouvoir depuis un an et nous voulons savoir ce qu'ils entendent faire. Les Canadiens veulent savoir. Les libéraux ont été élus pour cela et ils n'ont pas encore réussi à livrer la marchandise.

Le ministre des Finances parle de ramener le déficit à 3 p. 100 du PNB en trois ans. Mais cela ne donnera rien, car la dette continuera de s'alourdir. Il ne nous a rien dit de ce qu'il entendait faire après cela.

• (1050)

Ramener le déficit à 25 milliards de dollars en trois ans, c'est déjà un objectif minuscule, timide et peu courageux. Et voici que le ministre avoue, la semaine dernière, qu'il n'arrivera même pas à atteindre cet objectif qu'il s'est lui-même fixé à moins qu'il ne pratique des coupes plus sévères. Il ne nous a pas fourni de plan d'action.

Il faut que nous sachions ce que le gouvernement entend faire. Les Canadiens ont certes le droit de savoir puisqu'ils ont élu ce gouvernement parce qu'il promettait dans son livre rouge d'agir et que cela fait un an qu'il ne fait rien.

Le ministre des Finances parle des compressions supplémentaires de six à neuf milliards de dollars qu'il faudrait faire pour atteindre son objectif. Pourtant, absolument rien dans les deux documents qu'il a déposés la semaine dernière devant le Comité des finances, sur le nouveau cadre de la politique économique et sur l'instauration d'un climat financier sain, ne nous donne la moindre idée de la façon dont le ministre s'y prendra pour faire ces compressions.

Il aurait pu revenir au plan des zéro et trois que nous avons présenté l'an dernier. Tout y était. C'était très simple. Nous lui avons donné des conseils gratuits, mais apparemment, notre plan reste au-delà de sa capacité de compréhension.

Le ministre a déclaré la semaine dernière que ce qu'il faut, ce sont des emplois et la croissance économique. Le but ultime, c'est d'équilibrer le budget. Il l'a dit. Nous voulons qu'il livre la marchandise et nous voulons savoir comment il va s'y prendre, quand il va adopter de vraies mesures pour respecter l'engagement qu'il a pris devant le comité la semaine dernière.

Le ministre a également déclaré qu'il fallait repenser tout le rôle du gouvernement dans l'économie. Lorsqu'il fait ce genre de déclarations, j'espère qu'il a une vision, un plan ou des idées sur le rôle du gouvernement au Canada et sur les rapports qu'il faut entretenir avec le secteur privé pour que nous retrouvions notre santé économique. Pourtant, il n'a rien présenté.

Le gouvernement a perdu de vue la notion de direction, le rôle qu'il doit jouer dans l'économie moderne, et celui qu'il devrait laisser aux autres.

Voilà une citation du même document où l'on voit bien que le ministre des Finances ne sait pas quoi faire. Il demande aux Canadiens ce qu'ils veulent. C'est ce que j'appelle de l'antileadership. Le ministre déclare: «Nous avons un problème. Tout le monde en parle. Si je peux trouver un consensus au pays, j'irai dans le sens du consensus.» Ce n'est pas là faire preuve de leadership.

C'est de l'antileadership. Cela ne mène nulle part. Nous voulons tout de suite des mesures énergiques qui permettront d'éliminer le déficit pour le plus grand bien de la prochaine génération. Le Canada ne peut absolument pas supporter un fardeau de 600 ou 650 milliards de dollars à un taux d'intérêt moyen de six à huit pour cent. Cependant, le ministre des Finances semble prêt à nous laisser dériver vers une telle situation.

Les Canadiens méritent de savoir où et quand seront faites les compressions, et comment et quand le gouvernement prévoit équilibrer son budget. La population canadienne mérite de savoir quelle est la vision du ministre des Finances sur le rôle du gouvernement dans l'économie.

Je demande au gouvernement et au ministre des Finances de prendre des mesures pour éliminer tout le gaspillage au sein du gouvernement. Ils pourraient commencer tout de suite, à la Chambre même, en réformant le régime de pensions des députés. Il n'a pas besoin d'aller dans les rues pour demander aux Canadiens ce qu'ils veulent. Le Parti réformiste croit qu'il est grand temps que nous réformions le régime de pensions des députés, et je sais que tous les Canadiens sont du même avis.

J'ai examiné les comptes publics qui ont été déposés à la Chambre la semaine dernière. Le gouvernement a dû injecter 10 millions de dollars de plus dans le régime de pensions juste pour couvrir les paiements excédentaires qui doivent maintenant être versés parce que quelque 200 députés n'ont pas été réélus aux dernières élections. Ils ont perdu leur siège à la Chambre, mais on ne peut pas dire qu'ils sont dans la rue puisqu'ils bénéficient d'un généreux régime de pensions payé par les contribuables canadiens. Ces derniers sont mécontents et réclament des réformes.

Si le ministre des Finances a besoin d'idées, il peut commencer par écouter ce qui se dit ici, à la Chambre.

Une voix: Écoute–t–il vraiment?

• (1055)

M. Williams: J'en doute. Et l'assurance–chômage? Nous avons dit l'an dernier que les chefs d'entreprises et les travailleurs devraient se mettre ensemble pour réformer le régime d'assurance–chômage afin d'en assurer l'autofinancement. Nous venons d'entendre le ministre faire quelques remarques dans ce sens en cette journée qui marque le premier anniversaire de l'arrivée des libéraux au pouvoir. Un an déjà s'est écoulé, et il en arrive à peine au point où nous étions il y a 12 mois.

Il pourrait orienter les dépenses sociales vers les personnes qui en ont besoin. J'étais à l'Université de l'Alberta hier après–midi et je parlais à des gens qui voient augmenter constamment le coût de leurs études. Pendant qu'on leur demande de payer de plus en plus cher pour leurs études, il y a des gens à la retraite qui se prélassent sur les plages à Hawaii ou qui prennent des bains de soleil dans le sud des États–Unis ou au Mexique, ayant droit à des prestations de sécurité de la vieillesse en plus de toute la richesse qu'ils ont accumulée durant leur vie.

J'ai dit durant la conférence que nous enlèverions les prestations de sécurité de la vieillesse aux familles de personnes âgées qui gagnent plus de 54 000 $. Les personnes âgées qui étaient présentes ont simplement dit: «Pourquoi 54 000 $? C'est beaucoup trop élevé. Abaissez ce chiffre.»

Ces gens n'avaient jamais eu un tel revenu. Pourtant, le gouvernement continue de verser presque 5 000 $ par année à toutes les personnes à la retraite, quel que soit leur revenu, même si elles sont millionnaires. En cette période où nous connaissons des problèmes financiers, pourquoi devrions–nous dépenser autant d'argent pour des personnes qui n'en ont pas besoin?

Pensons aux groupes d'intérêts qui reçoivent un demi–milliard de dollars. Il suffit d'éliminer ces dépenses. C'est aussi simple que cela. Cela ne prend pas beaucoup de courage. Il suffit de le faire. Le ministre des Finances devrait passer à l'action dès maintenant.

Et si l'on pratiquait une meilleure responsabilité financière au gouvernement? Le Conseil du Trésor a bien une politique dite d'évaluation des programmes en vertu de laquelle les programmes sont évalués en fonction de quatre critères. D'abord, le programme répond– il à un besoin? C'est–à–dire continue–t–on de dépenser cet argent uniquement par la force de l'habitude? Deuxièmement, est–il efficace et atteint–il ses objectifs? Troisièmement, l'applique–t–on de façon efficiente? Et, quatrièmement, existe–t–il une autre façon, et meilleure, de réaliser le programme?

La politique d'évaluation des programmes est peu utilisée actuellement par le Conseil du Trésor, mais pourrait l'être bien davantage pour permettre aux Canadiens de voir comment fonctionnent les programmes et comment on pourrait les réorganiser et les réadapter pour faire en sorte que nous en obtenions le maximum pour notre argent, que les personnes dans le besoin obtiennent de l'aide et qu'on dépense l'argent des contribuables canadiens de façon efficiente et à bon escient.

Voilà quelques–unes seulement des choses que le ministre des Finances pourrait faire, mais il faudra malheureusement attendre six mois encore avant qu'il dépose son budget en février et avant que nous puissions savoir en quoi consistera sa prochaine série de compressions budgétaires. Cependant, de son propre aveu, il rate déjà sa cible.

Voyons un peu certains des chiffres dont nous disposons jusqu'à présent. Les prévisions des dépenses pour 1994–1995 révèlent que le programme de sécurité de la vieillesse coûte 20,6 milliards de dollars. L'an prochain, il en coûtera 21,4 milliards. Les transferts aux provinces, qui se chiffraient à 26,3 milliards de dollars l'année dernière, atteindront 26,4 milliards. Les subventions aux autochtones, qui totalisaient 3,8 milliards l'année dernière, augmenteront à 4,1 milliards. Les subventions à l'aide étrangère resteront à 2,6 milliards de dollars. Les autres subventions et transferts passeront de 4,5 à 4,9 milliards de dollars.

Pas une seule réduction budgétaire. Pas étonnant que le pays soit dans le pétrin. Nous nous demandons quand le gouvernement va se décider à prendre de véritables mesures à cet égard, sérieuses et concertées. C'est ce que souhaitent les Canadiens. Ces

mesures se font attendre depuis longtemps. Nous exhortons donc le ministre des Finances à déposer dès maintenant son plan et son énoncé de principes.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de la motion que l'opposition présente aujourd'hui, car elle permettra au gouvernement du Canada d'expliquer clairement, avec des faits à l'appui, non seulement sa stratégie pour redonner du travail aux Canadiens et relancer l'économie, mais aussi certaines des mesures particulières qui ont été prises au cours des huit derniers mois, depuis que nous avons été portés au pouvoir. Il est important d'axer nos efforts sur le déficit et la dette du Canada, et c'est précisément ce que nous faisons. Lorsque le *Financial Post*, un journal que nul n'oserait jamais qualifier de sympathique au Parti libéral, déclare, dans un encadré louangeur de son édition du samedi, que nous nous orientons dans la bonne direction, le Parti réformiste devrait en prendre note.

• (1100)

Je tiens à bien préciser que nous avons aussi besoin d'une croissance économique parallèle. Avant et après la publication du livre rouge et depuis les huit derniers mois, nous avons dit que les petites entreprises représentaient le plus grand espoir pour redonner du travail aux Canadiens.

Je ne brandirai pas le rapport du Comité de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME*, mais je tiens à dire que le Parti réformiste, qui a participé à la rédaction de ce rapport et qui l'a appuyé, doit reconnaître que les banques ont déjà commencé à mettre en oeuvre certaines des recommandations incluses dans ce rapport.

Par ailleurs, je ne vois pas comment le député, qui est le principal intervenant du Parti réformiste aujourd'hui, pourrait nier le fait que nos exportations augmentent depuis des mois, que notre secteur manufacturier gagne du terrain et que tous les chiffres et statistiques le corroborent. Quant à notre déficit touristique, il s'amenuise.

Incidemment, je ne suis pas en train de crier victoire, pas du tout. Mais le fait est que nous avons créé un environnement propice, non seulement par des mesures concrètes, mais aussi grâce à un climat psychologique important dans toute équation économique. Nous ne pouvons pas simplement multiplier les compressions sans mettre à profit notre esprit novateur pour favoriser la croissance, notamment dans le secteur des petites entreprises.

J'espère que les autres députés de l'opposition qui prendront la parole aujourd'hui seront un peu plus nuancés, car la confiance dans l'économie est un facteur important de l'équation. Les réformistes doivent par ailleurs reconnaître, s'ils examinent tous les faits, que l'économie actuelle montre de nombreux signes positifs, et à mon avis, notre gouvernement y est pour quelque chose.

J'aimerais que le député de l'opposition reconnaisse que les activités du secteur manufacturier sont à la hausse. Les exportations augmentent. Sur le plan du tourisme, le déficit s'amenuise. Les mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire sont en hausse pour le quatrième mois d'affilée. De plus, quelque 300 000 nouveaux emplois ont été créés depuis neuf mois. Si le député reconnaissait simplement ces faits, je crois que nous pourrions commencer à assister à un débat vraiment constructif, ici, aujourd'hui.

M. Williams: Monsieur le Président, les déclarations sélectives du secrétaire parlementaire semblent certainement étayer sa cause. Il parle d'un article du *Financial Post* du week-end dernier qui appuie sa vision. C'est cet article qui m'a fait penser à la question de l'antileadership.

On lisait dans l'article qu'un consensus s'était dégagé parmi les Canadiens à l'effet de donner le feu vert au ministre du Développement des ressources humaines pour modifier le régime d'assurance-chômage même s'il ne nous a pas présenté de plan dans le cadre de son examen des programmes sociaux. Le sondage disait que le gouvernement devait aller de l'avant parce que la population voulait qu'il passe à l'action.

Du point de vue psychologique, les entreprises veulent des compressions et, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous pourrions commencer par réduire dès maintenant le régime de retraite des députés. Les Canadiens applaudiraient à ce geste. C'est un geste qui montrerait sans équivoque à l'ensemble de la population, et non pas seulement aux gens d'affaires, que les députés veulent vraiment résorber le déficit. S'il est question de mesures d'austérité, commençons ici même à la Chambre. C'est une excellente occasion que le gouvernement est en train de perdre.

• (1105)

Il est question de vision. Le Parti libéral n'en a aucune. Nous voulons que le gouvernement présente un plan. Il est à espérer qu'il le fera très bientôt. Je sais que les Canadiens en ont assez, qu'ils sont à bout de patience. Ils vont trouver quelqu'un d'autre pour faire le travail si les libéraux en sont incapables.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, que tout le monde sache que le Parti réformiste ne reconnaît aucun des faits que j'ai énoncés lorsque je suis intervenu précédemment.

J'aimerais insister sur le fait que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes prêts à amorcer un débat franc et ouvert sur les questions épineuses. Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit clairement à maintes reprises, son document n'a rien du fait accompli. C'est un document de travail. C'est un outil de discussion. C'est un instrument qui vise à ce que tout le monde participe à notre effort de restructuration des programmes et des services sociaux du gouvernement.

À mon avis, c'est ainsi qu'il faut procéder. Je sais que le Parti réformiste ne souscrit pas à cette démarche. Les réformistes sont réputés pour leurs numéros 1-800 et pour leurs télécopieurs d'où ils tirent leurs questions pour la période des questions. Quant à moi, j'estime que les réformistes devraient revenir à l'époque où ils promettaient d'adopter une attitude plus constructive dans le débat qui se déroule actuellement à la Chambre.

J'aimerais insister sur un domaine qui me tient beaucoup à coeur et je veux parler de toute la question de la réforme fiscale. Le premier discours d'aujourd'hui m'a abasourdi. Le Parti réformiste a mené une campagne vigoureuse en faveur de l'instaura-

tion d'un système d'impôt unique et nous sommes tous d'accord pour dire qu'une réforme fiscale s'impose au Canada. Je tiens à signaler officiellement que le premier député à intervenir aujourd'hui n'a pas prononcé une seule fois l'expression «système d'impôt unique». Les réformistes parlent aussi parfois d'impôt uniforme.

En vérité, toute cette année où ils ont siégé à la Chambre des communes, les réformistes se sont très peu souciés d'honorer leur promesse électorale et de tout mettre en oeuvre à la Chambre pour accélérer la réforme de la loi canadienne de l'impôt. J'espère que ce député ne reflète pas l'état d'esprit actuel du Parti réformiste tout entier, ce qui signifierait qu'il a renoncé à sa campagne en faveur d'une réforme fiscale globale.

M. Williams: Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer au secrétaire parlementaire que nous n'avons pas abandonné, ni renoncé de quelque façon que ce soit à notre désir de réviser le régime fiscal.

Et nous ne ferons pas que cela, car nous voulons aussi que de nombreux autres programmes soient réexaminés. Il faudrait notamment éliminer les subventions aux groupes d'intérêts spéciaux, revoir le régime de pensions des parlementaires, rationaliser le fonctionnement du gouvernement, réduire les subventions aux sociétés d'État et instaurer la compétitivité afin que le gouvernement soit efficient et efficace. Pourquoi se limiter au régime fiscal? Il faut réexaminer le système tout entier, du premier au dernier échelon.

Le député a dit que le plan du ministre du Développement des ressources humaines n'était pas encore un fait accompli. C'est évident! Le ministre n'a même pas amorcé la démarche, il a simplement reconnu le problème. Notre motion d'aujourd'hui affirme que nous sommes à la recherche d'une vision.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est très rare, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, que je bondisse de mon siège pour participer à un débat. Cependant, après avoir écouté la première demi-heure de débat, je pense que nous devons montrer un peu d'intelligence et faire plus d'efforts dans ce débat. Je ne parle pas ici du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, dont les interventions ont été brillantes et réfléchies.

Il est nécessaire, quand nous avons de tels débats à la Chambre, que l'opposition fasse valoir un point de vue différent de celui du gouvernement, qu'elle fasse des recherches, qu'elle soit logique et qu'elle informe la Chambre des préoccupations des gens qu'elle représente.

• (1110)

Je connais St-Albert et je sais à quel point les habitants de cette ville sont intelligents. L'ancien député de cette circonscription était un conservateur très brillant, un homme très sensé. Je suis sûr que les habitants de cette ville veulent que leur député présente à la Chambre des faits et des chiffres à l'appui de leur cause et qu'il ne se contente pas simplement de parler pour parler.

Le député de Peterborough, qui est assis derrière moi, a, comme moi, enseigné à l'université. Dans les départements d'histoire, nous savons tous que si nous ne tirons pas de leçon du passé, nous allons refaire les mêmes erreurs. L'opposition refait tellement d'erreurs que l'ancien premier ministre de l'Alberta a dit—et on peut le lire dans les journaux ce matin—qu'il serait très facile pour le Parti conservateur de revenir. Lorsqu'un parti, qui est composé d'une ou deux personnes, pense qu'il peut rattraper la nouvelle opposition, cela montre bien ce qu'il pense de cette opposition, sans compter ce que nous en pensons nous-mêmes.

Le secrétaire parlementaire se rend-il compte qu'il s'agit de la première journée d'opposition du Parti réformiste depuis la rentrée?

M. Williams: C'est la première que vous nous accordez.

M. Walker: Quel sujet les réformistes choisissent-ils? La structure financière et le processus budgétaire de notre pays.

M. Penson: C'est ce que les Canadiens veulent.

M. Walker: Quelle est la grande force du gouvernement?

M. McClelland: Dites-le-nous.

M. Walker: C'est la structure financière, le réaménagement de la fonction publique, la production d'un excellent premier budget et, pour la première fois dans l'histoire de tout gouvernement, l'élaboration d'un processus prébudgétaire, accompagné de documents du ministre des Finances, pour montrer exactement aux Canadiens ce que nous devons faire pour nous réorganiser.

Le jour de notre anniversaire, cette équipe nous donne beau jeu pour en parler. Merci beaucoup. C'est exactement ce dont nous avons besoin.

Permettez-moi de mentionner certaines choses que nous avons accomplies au cours de la dernière année. Dans cet ouvrage extrêmement instructif intitulé *The First Eight Months of the Liberal Government—Promises Made, Promises Kept*, on dénombre 43 secteurs dans lesquels nous avions dit, avant les élections, que nous agirions. Dans ces secteurs, qui englobent des impôts plus équitables, les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, le GATT, la taxe sur les produits et services, la création d'emplois, l'Accord de libre-échange nord-américain, les consultations prébudgétaires, la réduction du déficit, la levée des barrières commerciales interprovinciales, les pensions alimentaires, les initiatives d'alphabétisation, la réforme de la sécurité sociale, l'assurance-chômage, l'emploi des jeunes et la stratégie d'apprentissage, la stratégie concernant le poisson de fond de l'Atlantique, le programme d'infrastructure du Canada, le programme spatial canadien, la protection des stocks de poisson, le rétablissement du Programme d'aide à la rénovation résidentielle, l'examen des sciences et de la technologie, le soutien des petites et des moyennes entreprises, la création d'un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, un leadership à l'échelle internationale, la protection de la faune du Canada, la fin de la contrebande du tabac, le rehaussement de l'identité culturelle canadienne. . .

M. McClelland: On croirait entendre un avocat dans une cause de divorce. Vous n'avez rien accompli.

M. Walker: Monsieur le Président, dans ce document, on retrouve les faits les plus incroyables à propos des énormes efforts déployés par notre gouvernement durant la première année de notre mandat.

Des voix: Oh, oh!

M. Walker: Dans tous les domaines, nous avons établi un plan d'action propre à amener les partis d'opposition non seulement au Canada, mais également dans n'importe quelle société démocratique, à se demander comment nous avons pu faire autant en si peu de temps. Je tiens à dire que c'est grâce au travail acharné de notre premier ministre qui a fixé la barre très haut pour le reste de notre caucus et parce que nous avons entrepris de mettre nos programmes en oeuvre.

La motion d'aujourd'hui nous demande d'équilibrer le budget immédiatement. Je tiens à dire au Parti réformiste qui nous soumet cette motion que tous les députés veulent absolument que nous mettions de l'ordre dans nos affaires, à en juger notamment par ce qui s'est passé au Comité des finances. Il n'y a aucun doute là-dessus. Le Bloc québécois et le Parti réformiste ont la même position. Ainsi, il s'agit de savoir comment nous allons nous y prendre. Quelle est la meilleure politique, la meilleure stratégie? C'est là où j'en reviens à la stratégie bien établie de notre gouvernement.

Dans notre premier budget, nous avons fixé certains objectifs visant à contrôler le déficit. Nous sommes sur la bonne voie. Le ministre des Finances a répété à plusieurs reprises que nous allions atteindre notre but chaque année. Le problème essentiel qui tracasse les Canadiens depuis 10 ans réside dans la perte totale de confiance dans la capacité du gouvernement de bien administrer les finances publiques. Nous avons commencé à nous attaquer à ce problème de crédibilité.

Je suis très fier de collaborer avec le ministre des Finances qui, dans toutes ses déclarations, établit à nouveau systématiquement un cadre crédible pour administrer notre pays et mettre de l'ordre dans nos affaires. Cette stratégie a été réaffirmée la semaine dernière dans notre exposé économique et financier. Ce document important établit les paramètres de notre consultation budgétaire publique à la fois sans précédent et essentielle pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois.

• (1115)

Permettez-moi de rappeler à l'opposition que lorsqu'il s'est adressé au Comité des finances de la Chambre, le ministre des Finances s'est concentré sur notre défi financier. Il a déclaré:

> La nécessité de relever le défi que représente la dette est la pierre angulaire d'une politique économique responsable. En cas d'échec sur ce chapitre, nous échouerons sur tous les plans. Il ne s'agit pas de s'attarder sur les emplois ou sur la dette: il faut s'attaquer aux deux problèmes de front.

Nous faisons de temps en temps l'objet du persiflage de l'opposition. Nous avons demandé à plusieurs reprises aux partis de l'opposition de nous faire des suggestions, de nous aider. C'est un processus très difficile. Il va y avoir d'énormes compromis. Ce processus va faire du mal à beaucoup de gens. Ce gouvernement n'est pas là pour faire du mal aux Canadiens. Ce n'est pas la faute des pauvres si nous sommes en faillite. Ce n'est pas non plus celle des personnes âgées. C'est la faute des gouvernements qui, l'un après l'autre, ont refusé de s'attaquer à la crise financière.

C'est une question d'équité fiscale. Nous avons décidé de changer le système fiscal pour le rendre plus équitable. Nous avons commencé par l'exemption pour gains en capital de 100 000 $. En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, nous avons ramené de 80 à 50 p. 100 le crédit d'impôt pour TPS et la déduction pour frais de repas et de représentation. Les grosses sociétés au capital de plus de 15 millions de dollars n'ont plus droit à la déduction accordée aux petites entreprises.

De nouvelles mesures empêcheront dorénavant les compagnies ayant leur siège au Canada de se servir de leurs filiales étrangères pour se soustraire à l'impôt au Canada. Nous veillerons à ce que le revenu provenant de titres étrangers détenus par des institutions financières soit calculé de façon appropriée aux fins de l'impôt. Pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, les règles concernant les abris fiscaux, les incitations fiscales à la recherche et au développement, la remise de dettes et la vente d'actifs ont été resserrées.

La première tranche de 25 000 $ de prestations d'assurance-vie payée par les employeurs ne sera plus exonérée d'impôt. Le seuil pour avoir droit au crédit d'impôt de 29 p. 100 sur les dons de charité est abaissé de 250 à 200 $. Le crédit d'impôt accordé pour le recrutement de personnes âgées sera progressivement réduit ces deux prochaines années. En outre, le Comité des finances de la Chambre s'est penché sur l'imposition des fiducies familiales—une question extrêmement difficile à laquelle, je sais, s'intéresse particulièrement le Bloc et nous savons qu'il ressortira de ces travaux des recommandations très positives à l'appui de changements.

La différence est que nous connaissons les faits et que nous avons établi un programme pour être sûrs de réussir. Ce ne sont pas des paroles en l'air. Nous ne faisons pas perdre son temps à la Chambre par plaisir de la polémique et de la rhétorique. Ce sont des choses qui doivent être faites.

Lors de son premier anniversaire—et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie était là—, le gouvernement précédent n'avait pas de quoi se réjouir. Il n'avait pas tenu ses promesses de 1984, il a encore moins tenu ses promesses de 1988. L'anniversaire a été passé sous silence, seulement une petite fleur à la boutonnière des députés pour encourager le premier ministre. Mais pour le fond? Rien, cela ne signifiait absolument rien.

Il ne peut y avoir aucun doute quant à notre détermination de parvenir à l'objectif de 3 p. 100 en ce qui concerne le déficit en 1996-1997. C'est là une première étape essentielle vers la réalisation de l'objectif ultime qui est un budget équilibré.

Je suis sûr que je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre le prix que les Canadiens paient depuis des décennies pour les déficits et la dette accumulée. Il en résulte des impôts plus élevés, des taux d'intérêt plus hauts, moins de nouveaux emplois et une croissance insuffisante. Nous nous sommes fixé un objectif de réduction du déficit. Nous voulons le ramener à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Les Canadiens doivent comprendre

pourquoi cet objectif de 3 p. 100 est si important. Selon le ministre des Finances: «Nous atteindrons cet objectif quoi qu'il arrive.»

Lorsque nous y parviendrons, nous serons à un tournant dans la lutte contre la dette. Cela signifiera que l'économie croît plus vite que la dette, autrement dit que la dette finira par diminuer en proportion de l'économie canadienne. Lorsque cela se produira, ce sera seulement la deuxième fois en plus de deux décennies.

On peut voir cela d'une autre façon. Actuellement, le déficit fédéral est de 6 p. 100 du PIB, et il n'a jamais été de 3 p. 100 depuis 1974–1975. Il y a une autre chose que je voudrais dire et qui est tout aussi importante. Elle souligne pourquoi il est préférable de progresser par étapes concrètes plutôt que de présenter des plans à long terme d'élimination du déficit impossibles à réaliser. Le fait de fixer des objectifs précis, à court terme, représente une rupture avec le passé.

Les Canadiens sont devenus cyniques au sujet des déficits fédéraux, parce qu'ils ont été exposés trop longtemps à des promesses de vie en rose, beaucoup plus tard. Nous nous sommes fixé des objectifs réalistes et nous prendrons les mesures nécessaires pour les atteindre. Ainsi nous renforcerons la crédibilité de notre objectif à long terme qui est l'élimination complète du déficit.

● (1120)

Cette stratégie est fondée sur une réalité politique et publique fondamentale. Nous pensons qu'il vaut mieux se fixer des objectifs à court terme et les atteindre. On n'a alors aucune excuse pour remettre à plus tard la réalisation de ces objectifs. On ne peut justifier de ne pas prendre les mesures énergiques qui s'imposent. Par contre, si l'on fixe des objectifs à long terme peu réalistes, on peut toujours trouver une bonne raison pour remettre à demain les mesures qui s'imposent. C'est ce qu'ont fait les conservateurs et nous refusons de suivre leur exemple.

Dans la lutte au déficit, il existe un autre aspect de la réalité publique et politique que je veux souligner. Le gouvernement précédent aimait imposer des solutions sans qu'il y ait consensus ou débat national. Ce n'était qu'un ramassis de solutions instantanées mal pensées.

Notre gouvernement est un gouvernement national qui pratique les principes démocratiques que sont l'ouverture, l'accessibilité et la consultation. Ce sont ces principes qui guident notre lutte contre le déficit. Le ministre des Finances ne s'en est pas caché lorsqu'il a comparu devant le Comité des finances. En effet, il a déclaré ce qui suit:

> Au cours de notre première série de consultations prébudgétaires, les Canadiens et Canadiennes nous ont dit qu'ils voulaient des objectifs clairs qui leur permettraient de voir si le gouvernement tenait ses promesses. Nous avons annoncé ces objectifs.
>
> Les Canadiens et Canadiennes peuvent maintenant juger par eux-mêmes si nous tenons parole. C'est la raison pour laquelle notre objectif n'est pas fixé à long terme, dans un avenir incertain. Il vise une période de deux ans seulement.
>
> C'est la raison pour laquelle nous avons établi des points de repère qui nous permettront de mesurer chaque année les progrès accomplis et donc, de rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu des hypothèses extrêmement prudentes pour déterminer la manière d'atteindre notre objectif. C'est ainsi que nous rétablirons la confiance dans la crédibilité financière du gouvernement du Canada.

Ce ne sont pas des mots en l'air. C'est une promesse solennelle. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des mesures concrètes dans le dernier budget et atteint nos objectifs.

Le gouvernement n'a pas encore réglé tous les problèmes. Il y a, par exemple, la question des taux d'intérêt, sur lesquels s'exerce une pression à la hausse due aux mesures anti-inflationnistes de la banque centrale américaine; par ailleurs, l'endettement du Canada et la question du Québec suscitent beaucoup plus d'inquiétudes que prévu. En effet, étant donné notre niveau d'endettement, même les variations les plus faibles des taux d'intérêt ont une influence énorme sur le service de la dette.

Dans notre document de mise à jour financière, nous envisageons différents scénarios inspirés de prévisions extrêmement prudentes en fonction des taux d'intérêt. Si l'on se fie à la perspective actuelle et à l'ensemble des prévisions du secteur privé, il semble que nous aurons encore un budget déficitaire pour les deux prochaines années, soit de 2,3 milliards de dollars en 1995–1996, et de cinq milliards l'année suivante.

Tenant pour acquis des taux d'intérêt d'un demi-point de pourcentage au-dessus des prévisions moyennes du secteur privé, nous raterons la cible de quelque 3,1 milliards l'an prochain et de 6,3 milliards en 1996–1997, si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent. Les chiffres sont encore pires si nous basons nos calculs sur des taux d'intérêt supérieurs d'un point aux prévisions moyennes et une croissance inférieure d'un point. Le déficit risquerait alors de dépasser de cinq milliards notre cible l'an prochain, et de neuf milliards l'objectif de 1996–1997. Des taux d'intérêt élevés combinés à une dette importante posent un défi majeur.

Lors de la discussion que nous avons eue la semaine dernière au Comité des finances, le ministre des Finances a énoncé plusieurs principes, le premier étant que la réduction du déficit devait s'inscrire dans une stratégie de création d'emplois misant sur la croissance. Deuxièmement, les mesures prises doivent être justes et faire en sorte que les plus vulnérables ne soient pas laissés pour compte. Troisièmement, les mesures de réduction du déficit doivent être sélectives et stratégiques, et porter sur des priorités précises. Quatrièmement, nous devons rester économes avec l'argent des contribuables et finalement, les mesures budgétaires devraient reposer davantage sur les compressions que sur une augmentation des recettes.

En envisageant ces compressions, nous devons garder autre chose à l'esprit—une autre leçon apprise de l'expérience passée. Avec l'ancien gouvernement, le problème ne tenait pas aux coupes de 10 ou 15 p. 100 décidées chaque année dans une panique de dernière minute. Le problème tenait plutôt au fait que personne ne prenait soin de mieux utiliser les fonds qui restaient. Nous ne ferons pas cette erreur. Les Canadiens ne souhaitent pas un plus petit gouvernement. Ils exigent un gouvernement plus intelligent. C'est pourquoi le ministre des Finances a comparu devant le Comité des finances, la semaine dernière.

Je veux prendre une minute du temps de la Chambre des communes pour expliquer l'importance de cette mesure. En vertu de l'article 83(1) du Règlement accepté par tous les députés l'an dernier, le gouvernement s'est engagé à effectuer une étude prébudgétaire, pour la première fois dans l'histoire de la démocratie occidentale, surtout dans un régime parlementaire. Cela n'a jamais été fait ni en Grande-Bretagne ni en Allemagne, et le

modèle américain est très différent. On a expérimenté diverses façons de le faire partiellement en Ontario et en Saskatchewan.

• (1125)

Ce que nous voulons, c'est amener les Canadiens à participer, à comprendre à quel point il est difficile de prendre des décisions face à certains choix qui s'offrent à nous. En étudiant l'histoire, on apprend qu'il existe une loi des conséquences involontaires: quand on fait quelque chose, un certain nombre d'effets secondaires indésirables se produisent. Nous voulons que les Canadiens prennent part à une discussion dynamique avec nous sur les compromis que nous devons faire.

Nous avons présenté un plan en deux étapes concernant la création d'emplois, la réorganisation du gouvernement et la redéfinition des priorités. Lorsque le ministre des Finances a comparu devant le comité, il lui a demandé d'examiner trois questions. D'abord, les hypothèses économiques relatives à la croissance et aux taux d'intérêt sont–elles justes? Deuxièmement, comment équilibrer les réductions de dépenses et les mesures visant à accroître les recettes? Troisièmement, quelles mesures précises convient–il de recommander? Nous voulons éviter le scénario du «pas dans ma cour».

Je suis sûr que les députés ont eu vent des réactions des gens touchant, notamment, la réforme de la sécurité sociale: certaines personnes refusent qu'on touche à tel ou tel programme, ou même qu'on en discute. Lorsque se pose la question de l'administration financière du pays, il ne peut y avoir de cas ou de situations fiscales particulières qui soient intouchables. Nous voulons pouvoir tout remettre en question.

Nous voulons que les députés de l'opposition participent aux discussions que nous tiendrons à la grandeur du Canada et nous voulons connaître leurs suggestions. Lorsque nous ferons rapport à la Chambre en décembre, nous voulons que tous les députés de la Chambre aient eu la possibilité de participer au débat. Lorsque les travaux budgétaires commenceront à prendre forme à la fin de décembre ou en janvier, le ministre des Finances pourra se pencher sur le rapport du Comité des finances de la Chambre des communes et remercier, d'une part les Canadiens de leur appui et, d'autre part le comité de la Chambre des communes d'avoir présenté de façon constructive les opinions exprimées par la population.

Cet exercice n'est pas facile et je remercie le Parti réformiste de porter ces questions à l'attention de la Chambre. J'aimerais que les réformistes puissent contribuer de façon un peu plus positive et que les autres députés retournent cet après–midi à leur bureau et informent leur personnel que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances avait raison. Nous avons besoin de plus d'idées. Nous devons nous concerter, peut–être pour la première fois. J'ignore comment ce parti fonctionne, mais nous devons examiner ensemble les problèmes auxquels le pays est confronté, et utiliser efficacement le temps de la Chambre.

Une des questions les plus agaçantes que se posent les Canadiens lorsqu'ils regardent les travaux à la chaîne parlementaire est de savoir combien de députés apportent vraiment des idées. En examinant notre plate–forme de la dernière année, j'ai noté que dans les 43 domaines où nous avons pris des mesures, dont neuf modifications au régime fiscal, nous avons fait preuve d'une grande précision. Je constate que le porte–parole du Bloc québécois se prépare à intervenir. Écoutons–le. Peut–être fera–t–il une proposition précise lui aussi.

Nous avons l'occasion de discuter et de présenter des idées sur la réduction. Je sais que le Bloc a changé d'opinion ces dernières semaines et a pris le train en marche. Cela fait plaisir de les avoir à bord. Nous attendons leurs suggestions. Les bloquistes se souviennent que lorsque nous avons annoncé certaines mesures dans le dernier budget, des mesures difficiles, ils s'étaient opposés à diverses réductions à la Chambre. Il serait bon qu'ils comprennent que dans le cadre de l'exercice général en cours, chacun doit faire sa part et contribuer à rétablir la santé de ce pays.

En terminant je tiens à remercier la Chambre de m'avoir permis de participer au débat et de parler de certains des domaines où nous avons réalisé des choses importantes. J'attends avec impatience la participation de mes collègues de ce côté–ci et de l'autre côté. Je sais que les questions et réponses et une discussion bien menée engendreront de meilleures idées sur la façon de remettre ce pays sur pied.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. On sait qu'il exerce une grande influence au Comité des finances, où il siège juste à la droite du ministre des Finances. Ce fait ne suffit–il pas à inspirer la crainte dans le coeur des honnêtes gens qui se demandent où est le plan?

• (1130)

Ces gens–là ne sont pas de nouveaux venus à la Chambre. Ils ont siégé dans l'opposition pendant neuf ans. En tentant de se faire élire, il y a 35 ans, ils ont été les architectes du désastre qui nous afflige aujourd'hui. Depuis un an qu'ils sont au pouvoir, qu'ont–ils fait? Absolument rien.

Voici le secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui intervient à la Chambre pour dire: «Quelles sont vos idées? Vous ne cherchez qu'à avoir les nôtres.» Nous allons clairement leur dire ce que nous pensons, mais seulement une fois qu'ils auront finalement mis leurs propres idées sur papier.

Les libéraux ont découvert un nouveau sport olympique: la course de petites haies. Si les haies sont très basses, on peut les franchir aisément, et c'est à peu près ce qu'ils font. Ils ne vont pas se fatiguer en s'en prenant à des obstacles de taille; ils vont s'épuiser en trébuchant sur de petits obstacles.

Le secrétaire parlementaire a passé en revue la liste des 47 sujets de consultation qu'ils ont dressée jusqu'à maintenant; je lui demande simplement de nous citer une seule de leurs réalisations, seulement une.

M. Walker: Monsieur le Président, l'empressement du Parti réformiste à me donner la chance de décrire les bonnes initiatives que nous avons prises depuis un an est tout à fait exceptionnel, et je le remercie de me bombarder de ce genre de questions.

Par quoi faut–il commencer? Eh bien, il faut commencer avec ce que. . .

M. McClelland: Par quoi faut–il commencer?

M. Walker: Je reconnais l'inexpérience du Parti réformiste, mais ce n'est quand même pas une excuse pour n'avoir rien à proposer. Les réformistes sont des adultes et devraient être en mesure de participer au débat.

Prenons simplement l'exemple du programme d'infrastructure. Les Canadiens ont enfin un gouvernement qui leur dit: «Écoutez, les Canadiens doivent réintégrer le marché du travail. Nous allons donc commencer par cela.» Fidèle à la longue tradition libérale dont je suis très fier, nous avons commencé en mettant sur pied un certain nombre de projets un peu partout au pays—je vois que cela vous fait sourire. . .

M. McClelland: Et vous avez dépensé l'argent des autres.

M. Walker: Savez–vous de quoi ils ne parlent jamais à la Chambre? Savez–vous sur quel sujet ils ne posent jamais de question? Avez–vous déjà entendu quelqu'un poser une question sur les projets en cours en Alberta? Ce sujet a–t–il été abordé au cours de la période des questions? Jamais. Les députés d'en face ne disent rien à ce sujet. Pourquoi? Parce qu'ils savent que les seules bonnes nouvelles que les Albertains ont de n'importe quel gouvernement sont celles qui ont trait au programme d'infrastructure. Ces bonnes nouvelles ne leur viennent pas de leur gouvernement provincial. Elles ne leur viennent pas de ce parti d'opposition. Elles leur viennent de la ministre de l'Énergie et de ses collègues qui ont travaillé d'arrache–pied pour l'Alberta. La meilleure preuve en est le programme d'infrastructure.

Je sais qu'à Winnipeg. . .

M. McClelland: Un massacre. Un véritable massacre libéral.

M. Walker: Un massacre libéral.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je ne sais trop comment m'exprimer. Je rappellerai simplement qu'il s'agit du premier anniversaire de cette législature.

De toute évidence, nous voulons respecter la tradition établie par les parlementaires des deux côtés de la Chambre depuis un an. Nous voulons nous montrer respectueux au cours des débats, parfois animés, que nous tenons. Nous voulons avant tout préserver le décorum à la Chambre et manifester notre respect envers nos collègues et envers cette admirable institution.

M. Walker: Monsieur le Président, tout comme vous, j'ai le plus grand respect pour cette assemblée et je m'excuse auprès de vous et des députés si je me suis laissé emporter par mon enthousiasme pour l'excellent programme de modernisation des infrastructures. . .

Une voix: Vous ne pouviez pas vous en empêcher, je suppose.

M. Walker: Oui, il est difficile de ne pas s'enthousiasmer pour ce programme.

À Winnipeg—et vous savez que je viens de l'une des circonscriptions qui, très franchement, est l'une des plus pauvres au pays—l'été dernier, pour la première fois depuis que je siège ici, quelqu'un est venu me remercier d'avoir eu la possibilité de travailler.

Il y a des personnes qui lèvent le nez sur la construction de routes. Eh bien, il y a des tas de gens au Canada qui travaillent à construire des routes et qui ont besoin de ce travail. Il y a beaucoup de gens qui empruntent ces routes, en voiture ou en autobus, et il n'y a pas de quoi avoir honte lorsqu'on travaille à moderniser les infrastructures.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, qui possède bien toutes ces questions, signale que, à Winnipeg, on va reconstruire le réseau routier qui permet aux camions de quitter plus rapidement l'aéroport vers le sud. Notre plan d'ensemble de reconstruction de l'économie manitobaine repose en partie sur l'aéroport et le réseau de transport. Winnipeg était autrefois la porte d'entrée de l'Ouest. L'économie a changé. Winnipeg sera désormais la porte d'entrée du Sud.

On ne peut pas se désintéresser du projet. Il faut, pour le réaliser, des capitaux, des investissements. Le ministre chargé de l'Ouest et du Manitoba, soit le ministre du Développement des ressources humaines, a fait appel aux provinces et aux municipalités. Elles ont répondu ceci: «Merci d'avoir mis au point ce projet. Merci de nous avoir donné cette possibilité. Nous allons y contribuer en mettant des fonds. Nous croyons que c'est important. Oui, nous savons tous que c'est de l'argent emprunté et que cela coûte cher, mais tôt ou tard, les gens veulent que leur gouvernement fasse quelque chose pour eux.»

• (1135)

J'ai rencontré des travailleurs cet été et l'un d'entre eux, qui était au Canada depuis 10 ou 15 ans, m'a dit être un peu gêné de n'être encore qu'un cantonnier, mais qu'il était heureux de travailler cette année et de pouvoir envoyer ses enfants au collège. C'est important pour lui. Il ne fera rien d'autre, mais il va travailler.

La communauté culturelle à Winnipeg—qui est tellement importante—n'a pas d'argent. Nous lui avons donc proposé de but en blanc de l'aider financièrement. Nous lui avons recommandé de faire appel au gouvernement provincial, à la municipalité et au secteur privé. Nous lui avons dit que nous réussirions à reconstruire ses installations pour la première fois en 10 ans. Les responsables ont tout de suite vu quelle occasion unique c'était pour eux. Je ne peux pas faire autrement que de trouver cela passionnant. Il faut comprendre que, pour que les Canadiens aient confiance dans leurs gouvernements, ceux–ci doivent prendre des décisions en leur nom. Il y a des gens très démunis qui ont besoin que nous agissions.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trouvé l'intervention du secrétaire parlementaire intéressante. Je lui conseillerais cependant de prendre garde de ne pas suffoquer sous le flot d'autocongratulations qu'il déverse.

En ce premier anniversaire de leur élection, je trouve ironique de voir les libéraux arriver à la Chambre des communes en nous demandant des idées. Après avoir rongé leur frein dans l'opposition en attendant le jour où ils pourraient enfin faire profiter le Canada de leur génie, les voici qui demandent des idées aux autres.

Il est intéressant de les entendre se féliciter de leur programme d'infrastructure. Ce programme, qui crée des emplois d'une durée de quelques mois, ajoutera six ou huit milliards de dollars au déficit, à la dette que nos enfants devront rembourser. Je trouve tout cela très intéressant.

Je me pose une question au sujet des consultations. En ce moment, deux processus de consultation ont été enclenchés, celui du ministre du Développement des ressources humaines et celui du ministre des Finances.

Dans le premier cas, on demande aux Canadiens de faire part de leurs idées au gouvernement, mais les règles font qu'il leur est extrêmement difficile d'y participer. Après l'annonce du ministre, on leur a donné jusqu'au 7 septembre pour présenter leurs mémoires, et encore fallait–il demander au préalable les renseignements sur les formalités à respecter.

En Colombie–Britannique, les audiences auront lieu les 16 et 17 novembre. Il me semble que le délai est extrêmement court et qu'il rend la participation impossible sauf aux groupes d'intérêt qui ont déjà un mémoire en réserve. Par conséquent, ce sont les députés qui doivent recueillir l'information pour la distribuer dans leur circonscription et qui devront peut–être en transmettre les échos au ministre.

Quant au processus de consultation du ministre des Finances, il consiste apparemment à montrer en gros plan à la population le gâchis causé par les gouvernements successifs de ces 25 dernières années pour les préparer à ce qui suivra. Je me demande sérieusement s'il faut davantage consulter la population que la préparer aux attaques qui viendront.

Pendant la campagne électorale d'il y a un an, le Parti réformiste avait présenté un programme qui, en concentrant les ressources sur les gens qui en ont le plus besoin, nous permettait d'éliminer le déficit en trois ans, sans que les terribles conséquences décrites par les libéraux s'abattent sur le pays, contrairement à ce qu'ils essaient de faire croire.

Je demande ceci au secrétaire parlementaire: Quand les libéraux prendront–ils au sérieux le processus de consultation et ouvriront–ils les portes aux Canadiens et aux députés de l'opposition pour qu'ils puissent leur présenter leurs idées, comme ils le demandent?

M. Walker: Monsieur le Président, tout d'abord, pour ce qui est d'ajouter six milliards de dollars à la dette nationale, je ne sais pas comment le Parti réformiste fait ses calculs, mais cela n'a rien à voir avec la réalité.

Pour ce qui est du processus de consultation, si, pour quelque raison que ce soit, le député croit que la population n'a pas la chance de s'exprimer, je lui demanderais pourquoi il n'a pas lu les documents de la Chambre des communes. Il y est question de ce processus de consultation depuis neuf mois. Tous les parlementaires qui s'intéressent à ce sujet savent très bien comment le processus se déroulera. Je peux assurer au député, au nom du ministre des Finances, que tous les Canadiens qui veulent se faire entendre seront entendus. Il voudra peut–être savoir que nos séances de la semaine prochaine à Vancouver sont déjà pleines.

• (1140)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je remercie mes collègues du Parti réformiste de nous donner l'occasion de parler à nouveau des finances publiques et de discuter autour d'une motion qu'ils nous ont présentée aujourd'hui concernant un plan détaillé que le gouvernement fédéral devait mettre sur la table en ce qui a trait au redressement des finances publiques ou plutôt à l'absence de plan détaillé du gouvernement libéral.

Contrairement à ce qu'affirment les amis réformistes, je dirais qu'il y a un plan très arrêté, et ce, depuis le 22 février dernier, c'est–à–dire depuis le dépôt du premier budget du gouvernement libéral. Si on en croit les premières mesures qui ont été mises de l'avant à ce moment, si on croit aussi aux différentes mesures qui ont été mises en place depuis ce temps et les nombreuses propositions que le gouvernement fédéral a faites depuis ce temps, ce plan consiste à effectuer des coupures sauvages sur le dos de ceux et de celles qui, au Québec comme au Canada, ne méritent pas qu'on leur coupe cette aide, des coupures sauvages pour les chômeurs, des coupures sauvages pour les bénéficiaires de l'aide sociale, des coupures sauvages pour les gens qui éprouvent des problèmes de santé, des coupures sauvages auprès des personnes du troisième âge aussi.

Il est clair qu'il y a un plan, un plan très détaillé, un plan très précis pour réduire les problèmes financiers du gouvernement canadien sur le dos de ceux et de celles qui ne méritent pas cet affront, qui ne méritent surtout pas un tel désengagement de la part d'un gouvernement qui a gagné son élection en parlant justement de la dignité du travail, en parlant de la dignité à respecter auprès des plus démunis de la société. Aujourd'hui, le gouvernement leur fait cet affront odieux.

Dans le discours du ministre des Finances, je vous dirais que ce qui m'a le plus frappé, ce n'est pas l'ampleur du déficit et de la dette; tout le monde la connaît, et nous autres en premier. On reconnaît que le gouvernement fédéral est dans le rouge, mais pas uniquement dans le rouge depuis un premier exercice, il est dans le rouge depuis 10 ans. Depuis 10 ans que ce régime–là nous conduit à une impasse et que les finances publiques sont explosives. Je rappellerai à mes amis d'en face que c'est sous un régime libéral que tout a commencé à aller mal. De 1970 à 1985, c'est là que le déficit a augmenté. Et c'est justement sous la tutelle du ministre des Finances du temps, soit l'actuel premier ministre libéral, que les problèmes financiers ont commencé.

Alors, de 1970 à 1985, le fardeau du déficit est passé de 0,3 p. 100 du PIB, c'est–à–dire du Produit intérieur brut, à 8,7 p. 100 du PIB. En 15 ans, le régime libéral nous a conduits au désastre. C'est justement cet héritage–là qu'on reçoit aujourd'hui. C'est justement à partir d'un héritage libéral qu'on fait des coupures sauvages, libérales encore, pour régler un problème aussi criant que celui des finances publiques.

J'ai aussi pu noter dans le discours du ministre des Finances qu'on nommait une chose, une chose grave, c'est que le problème, à l'heure actuelle, est un problème profondément structurel. C'est–à–dire que peu importe les conditions idéales de croissance économique et de croissance de l'emploi, le régime est tellement vicié et ses impacts financiers et économiques tellement graves que, même avec ces conditions idéales de croissance, le taux de chômage au Canada ne sera jamais réduit en deçà de 8,5 p. 100 et que le déficit structurel, peu importe encore s'il est sous des conditions idéales de croissance économique, va avoisiner, bon an mal an, 30 milliards au minimum.

Alors, face à ces problèmes structurels, la réponse du ministre des Finances a été de nous présenter encore une fois des avenues de coupures, mais des coupures qui ne régleront en rien ces problèmes structurels parce que ce que ça prend, et les souverainistes du Québec l'ont compris, le Bloc québécois l'a compris en particulier, c'est une réforme en profondeur de ce régime–là, de fond en comble. Nous avons justement décidé d'en sortir, et pour les souverainistes c'est la façon de réformer le régime. Ce régime est intenable. Il est irréformable aussi parce que, s'il avait été réformable, la première année d'un régime libéral, on se serait employé, de l'autre côté de la Chambre, à enlever le gras, à réduire ce gros appareil bureaucratique, à éliminer toutes les inefficacités, à décentraliser, mais au maximum, auprès des provinces tous les leviers de développement économique et social.

• (1145)

Au lieu de cela, on s'attarde à des mesures qui font mal, à des mesures qui sont sauvages, qui témoignent de l'esprit d'humanisme désincarné de ces gens–là, et qui s'attaquent aux chômeurs sans régler les problèmes fondamentaux des finances publiques du Canada.

Quelle crédibilité ce gouvernement–là peut–il avoir? Quelle crédibilité peut–il avoir quand tous les engagements qu'il a pris, tous les engagements que le Parti libéral du Canada a pris durant la campagne électorale ne sont pas respectés? Je vais vous en nommer quelques–uns.

L'actuel premier ministre disait, lors de la dernière semaine de la campagne électorale, que jamais un gouvernement du Parti libéral n'augmenterait les taxes et les impôts les deux premières années de son règne. Qu'est–ce que le ministre des Finances nous a apporté la semaine dernière? C'est justement la perspective qu'il y en ait des augmentations de taxes et d'impôts.

Le premier ministre aussi a dit en cette Chambre qu'il n'écartait pas la possibilité qu'il y ait des augmentations de taxes et d'impôts dès cette année. Quelle crédibilité ce gouvernement peut–il avoir, alors qu'en moins de dix mois, ces gens–là ont renié leurs engagements au niveau des impôts et des taxes auprès des contribuables québécois et canadiens?

Quelle crédibilité peuvent–ils avoir lorsque le premier ministre et l'ensemble des ministres qui sont là ont fait accroire aux Québécois et aux Canadiens, pendant la campagne électorale, qu'ils aboliraient la TPS? Qu'est–ce qu'ils ont fait depuis ce temps–là? Non seulement ils ont commencé à mettre un bémol sur la possibilité d'abolition, mais on a tenté de trouver, de façon sournoise, vicieuse même, une solution alternative à la TPS. Non pas de l'abolir, mais une solution alternative qui est aussi pire que la première, et même pire à certains égards que la première. On a tenté, mois après mois, de faire avaler la couleuvre aux provinces et aux Québécois, de même qu'aux Canadiens.

Quelle crédibilité ces gens–là peuvent–ils avoir? Quelle crédibilité le ministre des Finances peut–il avoir lorsqu'il parle du plus vaste processus de consultations jamais tenues par un gouvernement fédéral depuis la Confédération? Alors qu'on en a connu un processus de consultations avant le dépôt de son budget: des forums par ci et des forums par là. J'ai participé à ces forums. Dans chacun de ces forums, on invitait, bien entendu, quelques représentants du monde syndical et des organismes communautaires pour se faire une belle jambe. Ce qui est arrivé en fin de compte, c'est qu'on a coupé 5,5 milliards dans les fonds d'assurance–chômage; on a coupé 2 milliards dans les fonds attribués aux provinces.

Qui a dit cela? Qui a présenté cela comme recommandation dans les forums prébudgétaires de cette année? Personne! Mais le ministre des Finances s'est fait une belle jambe avec ces forums. Il va encore se faire belle jambe en disant qu'il a consulté les Canadiens et les Canadiennes et que c'est ce qu'ils lui ont dit, de couper encore 7,5 milliards dans l'éducation postsecondaire, dans la santé, et encore une fois dans l'assurance–chômage. C'est cela le processus de consultations du ministre des Finances.

Qui va croire en cela? Qui va croire en cette volonté démocratique exprimée par le ministre des Finances et son gouvernement?

Je pense qu'après un an de gouvernement, les Québécois et les Canadiens commencent à réaliser que ces gens–là leur mentent, que ces gens–là ne disent pas toute la vérité, et que ces gens–là pilent sur leurs engagements, les jettent à la poubelle. Ils n'ont pas la propension à respecter les engagements pris qui leur ont permis d'être élus.

J'entendais, il y a quelques mois, le premier ministre parler des chômeurs et des assistés sociaux comme des buveurs de bière, des sans–coeur qui devaient retourner sur le marché du travail. Je comprends pourquoi: le plan détaillé des libéraux est de couper sur le dos des chômeurs et des plus démunis de la société. Ce plan, il est là. Depuis le dépôt du dernier budget, je vais dans mon comté, je rencontre des gens, des gens qui sont éprouvés par les coupures sauvages que ce gouvernement a effectuées dans l'assurance–chômage et qui font en sorte que les familles, des familles entières, sont précipitées à l'aide sociale. Des familles entières sont découragées, sont déprimées, et elles ont perdu la dignité que le premier ministre dit qu'ils auraient dû retrouver avec son gouvernement.

• (1150)

Je conseillerais à tous mes collègues libéraux, tous mes collègues réformistes aussi, de la droite, de retourner dans leurs comtés, de rencontrer les gens qui sont éprouvés par les coupures, pas simplement de parler avec de beaux discours et d'y aller

peut–être une fois par deux mois dans leurs comtés rencontrer des personnalités choisies. C'est important qu'ils aillent rencontrer des gens qui souffrent à cause d'eux, qui vont continuer à souffrir aussi à cause d'eux. J'en ai rencontré, mes collègues en ont rencontré aussi. Je peux vous dire que j'ai été profondément touché de voir des mères de famille se précipiter à l'aide sociale et qui n'avaient jamais envisagé un horizon aussi. . .

M. Cauchon: Aussi noir.

M. Loubier: Aussi noir.

Monsieur le Président, ils poussent le cynisme à me suggérer des termes de leurs propres actions dévastatrices auprès des familles québécoises et canadiennes. C'est grave de les entendre comme cela!

Quand le ministre des Finances a présenté son plan détaillé pour régler son problème de déficit et d'endettement, que tout le monde reconnaît, mais sur le dos des plus démunis, le Bloc québécois lui a fait des suggestions détaillées, elles aussi, mais qui respectent les gens, qui respectent la dignité des gens, qui respectent les plus démunis de la société et ceux et celles qui cherchent un emploi à l'heure actuelle, qui n'en ont pas, qui sont déprimés et qui sont encore plus déprimés de voir agir le Parti libéral du Canada qui continue de leur faire payer un prix qu'ils ne devraient pas payer.

Et ces suggestions, je l'ai rappelé au ministre des Finances et je l'ai rappelé à nos amis d'en face, nos amis cyniques d'en face, je leur ai rappelé notre proposition en huit points. Et le ministre des Finances doit cesser de nous dire que tout ce qu'on fait c'est de chialer, mais qu'on en propose. On en propose des choses, nous, des choses constructives qui peuvent nous permettre de récupérer plus de 12 milliards de dollars dès une première année d'application et sans casser du sucre sur le dos des plus démunis.

Nous avons suggéré au ministre des Finances, suggéré à nos collègues libéraux que le gouvernement se retire complètement des champs de juridiction des provinces, qu'il se retire, pas qu'il continue à investir ces champs–là comme la réforme Axworthy le propose dans le domaine de l'éducation et de la santé, mais. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux simplement, dans ce débat vigoureux, quand même qu'on se souvienne de désigner le ministre par son titre et non par son nom. Je sais que c'est un oubli parce que le député de Saint–Hyacinthe—Bagot a acquis quand même une grande compétence au cours de sa première année ici. Je veux simplement le lui dire.

M. Loubier: Je m'excuse, monsieur le Président, c'est dans l'emportement. Tout le monde appelle cette réforme du nom du ministre, alors j'ai oublié que nous étions sur le parquet de la Chambre et qu'il ne fallait pas nommer les ministres par leur nom.

Nous proposions au ministre des Finances, la semaine dernière, que le fédéral se retire de tous les domaines de juridiction des provinces et non pas, comme on retrouve dans la réforme, un projet de réforme des programmes sociaux présentée par le ministre du Développement des ressources humaines, de continuer et de renforcer l'implication du gouvernement fédéral dans des champs qui sont ceux des provinces, comme la santé et l'éducation.

Si la Commission Bélanger–Campeau, dans le cas du Québec, des relations entre le Québec et le gouvernement fédéral, a statué qu'il y avait au moins deux milliards à aller chercher en abolissant ces duplications et ces chevauchements, je pense que ce ne serait pas tordu de notre part de dire qu'il y avait au moins un minimum de trois milliards à aller chercher en économies de toutes sortes là–dedans, et en commençant par la proposition que le Bloc québécois a faite en juin dernier d'abolir la TPS, de redonner ce champ de taxation aux provinces et que les provinces se chargent de l'application d'une taxe à la consommation. Déjà là, des énormes dépenses d'administration qu'on a pu estimer à plusieurs centaines de millions en regard de la TPS pourraient être récupérées. La deuxième suggestion constructive que nous avons faite au ministre, c'est de couper un grand nombre des subventions offertes à l'heure actuelle aux entreprises. On sait que ces subventions représentent 3,3 milliards. Je ne dis pas que toutes ces subventions sont inutiles mais une bonne partie font oeuvre de patronage auprès des entreprises, sont inefficaces, sont non compétitives en regard de la nouvelle donne concernant la globalisation des marchés et la compétitivité internationale. Il y a un potentiel de 3,3 milliards de récupération à aller faire là pour le ministre des Finances.

La même chose pour le budget de la défense. Dans son programme électoral, le Bloc québécois avait proposé une réduction de 25 p. 100 du budget de la Défense nationale. Jusqu'à présent, il y a eu une coupure de 10 p. 100 lors du dernier Budget, donc 1,1 milliard environ. Nous suggérons au ministre des Finances une suggestion positive, constructive d'aller chercher un autre 1,6 milliard dans le budget de la défense.

• (1155)

Et selon tous les spécialistes que nous avons consultés, autant du Québec que du Canada, il est possible d'aller chercher encore ce 15 p. 100 supplémentaire, sans que la mission des Forces armées canadiennes ne soit réduite ou atténuée. Quatrièmement, nous avons demandé au ministre des Finances que son gouvernement se retire immédiatement du financement d'Hibernia.

Ce projet a déjà englouti 3,3 milliards de dollars et sans perspective de bénéfices quant au premier baril de pétrole qui sortira de là. Ça prendrait un prix du baril, si ma mémoire est bonne, à 26 $ U.S. pour que le projet Hibernia commence à être rentable, pas pour qu'il rentre dans son argent, mais pour qu'il ne subisse pas de pertes dès la première journée où on sortira un baril de pétrole de ce puits de forage. Déjà, cette année, on va engloutir encore 250 millions de dollars dans ce projet. L'année prochaine, possiblement encore 250 sinon 300 millions de dollars, si on se fie aux projections mêmes du ministre des Finances, et sans perspective de rentabilité.

Alors, combien de milliards de dollars le gouvernement fédéral va–t–il encore engloutir dans ce projet, alors qu'il demande à tous les Québécois et à tous les Canadiens, surtout aux plus démunis, de se serrer la ceinture? Cinquième suggestion, nous avons demandé au ministre des Finances de relire les trois derniers rapports du vérificateur général, où il fait état d'un laxisme flagrant, encore une fois, dans la gestion des programmes gouvernementaux et d'une bureaucratie qui, à certains égards, fait des dépenses excessives et des gaspillages, en fait encore en

1994, alors qu'on dit que les finances publiques doivent être contrôlées, qu'elles doivent être plus saines au cours des trois prochaines années qu'elles ne l'ont jamais été. C'est la cinquième suggestion que nous avons faite au ministre des Finances.

Sixièmement, nous avons suggéré au ministre des Finances d'améliorer la perception des impôts et de s'attaquer au recouvrement des mauvaises créances. Selon le vérificateur général, il y aurait plus de six milliards de dollars à récupérer à ce poste. Six milliards de dollars et ce ne sont même pas des créances contestées par ceux qui les doivent. Ce sont six milliards de dollars que le gouvernement fédéral pourrait aller chercher, mais à cause du laxisme qu'il met à le faire, on se retrouve avec un manque à gagner délibéré de plus de six milliards de dollars cette année.

Même chose avec la septième suggestion que nous avons faite au ministre des Finances et, assez curieusement, ces suggestions n'apparaissent pas dans ses documents. On lui a demandé de réformer la fiscalité canadienne, mais pas pour couper le crédit en raison de l'âge, pas pour taxer les REER, pas pour s'attaquer à la classe moyenne et aux plus démunis, on lui a demandé d'éliminer les bénéfices indus des fiducies familiales, qui profitent aux riches Canadiens. Et je rappellerais une statistique assez significative. Il y a une enquête qui a été faite—on fonctionne seulement avec des enquêtes parce que le ministère des Finances et le ministère du Revenu ne veulent pas effectuer d'analyses exhaustives sur les fiducies familiales—par la firme Ernst and Young, auprès de 121 fiducies et je vais vous donner quelques chiffres sur ces fiducies.

La valeur moyenne des actifs des 121 fiducies était de 47 millions de dollars. Ce ne sont pas des fiducies familiales de revenu moyen ou même de haut revenu, selon notre propre définition, mais ce sont 47 millions de dollars d'actifs, ce sont de très riches Canadiens. La valeur de ces fiducies familiales pouvait aller jusqu'à un demi–milliard de dollars, qui était la fiducie la plus élevée, la 121e fiducie, de l'échantillon. Cinq cent millions de dollars. Cinq cent millions de dollars pour cette fiducie qui bénéficie, année après année, d'une exemption des taxes sur les gains en capital, année après année et ça peut aller jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire. Alors, si vous êtes chanceux, votre espérance de vie est très élevée, vous pouvez vivre jusqu'à 84 ans, donc, vous pouvez avoir une exemption de cette taxe sur le capital jusqu'à 80 ans, sur des capitaux, sur des actifs qui peuvent atteindre des millions de dollars.

La même chose pour les conventions fiscales. Nous l'avons suggéré au ministre des Finances, mais il fait la sourde oreille, il ne voit pas cela d'un bon oeil qu'on s'attaque à ses amis, aux amis du régime. Nous avons suggéré qu'il y avait encore, même après les modifications qu'il a apportées au régime fiscal en février dernier, 16 pays avec lesquels le Canada avait des conventions fiscales et ces 16 pays sont considérés comme des paradis fiscaux.

• (1200)

Il y a des fuites de centaines de millions d'impôt non perçus auprès d'entreprises canadiennes et auprès de personnes ayant de hauts revenus au Canada qui transitent par ces pays. Il est temps que l'on colmate ces brèches et que ce gouvernement réalise que ceux et celles qui l'ont élu, ce ne sont pas les grandes corporations, ce ne sont pas les très riches Canadiens qui disposent de fiducies familiales avec un actif moyen de 47 millions et pouvant aller jusqu'à un demi–milliard, mais ce sont les gens auxquels ils s'attaquent depuis qu'ils sont au pouvoir.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député du Bloc.

Imaginez–vous pour un moment que le Québec soit un pays séparé. Je voudrais demander quel système il désire avoir en ce qui a trait à la réforme fiscale pour le Québec? Vous décrivez les problèmes avec la complexité du système au Canada. Je voudrais avoir une réponse: En ce qui a trait à la réforme fiscale, quel système aurez–vous, si vous devenez un pays séparé?

M. Loubier: Monsieur le Président, dans l'intervention de mon collègue, on reconnaît la propension qu'ont ces gens de vouloir détourner les questions. Il n'est pas question de la souveraineté du Québec à l'heure actuelle. On parle du processus budgétaire de leur gouvernement. On parle de l'inertie de leur gouvernement. On parle du laxisme du ministre des Finances qui, depuis un an—et je me plais à le dire parce que c'est vrai—ne fait que colorier en mauve le livre bleu des conservateurs parce qu'ils sont plus conservateurs que les conservateurs, pour nous dire qu'on était dans le rouge.

Alors, le processus de consultation qu'on a à l'heure actuelle, c'est de cela dont il est question. Les mesures que ce gouvernement prend sur le dos des plus démunis de la société, c'est de cela dont il est question. Il n'est pas question de la souveraineté.

Mais par contre, je veux quand même répondre à une petite partie de sa question. Regardez, depuis 30 ans, à quel point le mouvement souverainiste s'est articulé au Québec. Il ne s'est pas articulé à partir d'un discours de la droite, comme nos amis réformistes tiennent depuis qu'ils sont élus, depuis un an. Il ne s'est pas articulé non plus autour d'un discours presque de droite, celui que nous tiennent à l'heure actuelle les libéraux, mais s'est articulé avec M. Lévesque dès le début. Il s'est articulé autour d'une société profondément démocratique qui a à coeur justement le bien–être des plus démunis, qui a à coeur une répartition un peu plus équitable de la richesse collective. Je pense qu'on a d'autres projets beaucoup plus emballants avec la souveraineté du Québec.

Lorsqu'on sera sorti de ce régime–là, on a des projets beaucoup plus emballants en ce qui a trait au plein emploi, en ce qui a trait à l'augmentation de la richesse collective, en ce qui a trait au développement régional et en ce qui a trait aussi à l'espoir qu'on donnera aux gens et la dignité qu'on leur permettra de retrouver. Nous, par contre, on a des vrais projets pour qu'ils en retrouvent une partie de cette dignité–là, non pas des beaux discours, comme le premier ministre nous a présentés en disant que ceux qui l'avaient perdue, cette dignité–là, c'étaient des buveurs de bière.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais quelques éclaircissements concernant certaines remarques que le député a faites. Tout d'abord, au sujet des subventions aux entreprises, il a dit que, dans bien des cas, des subventions étaient versées à des entreprises qui ne sont pas concurrentielles.

Je suppose que cela sous–entendait que c'est bien de verser des subventions à des entreprises qui sont concurrentielles mais, dans ce cas, je trouve que c'est un peu inutile. Compte tenu de ses remarques, je dois vraiment me demander si le député peut justifier qu'on verse des subventions aux entreprises, quelles qu'elles soient.

Le député tient–il à réduire le déficit au point où il serait prêt à renoncer à sa pension de député, à condition qu'il ait la chance de rester assez longtemps à la Chambre pour y avoir droit étant donné la position du Bloc? Dira–t–il publiquement qu'il désapprouve le régime actuel de retraite des parlementaires, surtout quand on sait ce qu'il pense des fiducies familiales qui, selon lui, confèrent un privilège spécial?

Il est évident que le régime de retraite des parlementaires confère lui aussi un privilège spécial. Écoutons ce que le député dira à ce sujet.

• (1205)

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, lorsqu'on parle du budget de subventions aux entreprises de 3,3 milliards, depuis un an que nous sommes ici, nous avons demandé au ministre des Finances de tout mettre sur la table et de permettre à un comité parlementaire de regarder ce qui était dépensé par le gouvernement fédéral, mais de façon très articulée et très spécifique. Le 3,3 milliards nous l'avons toujours mis sur la table, les subventions aux entreprises, pour scruter à la loupe de quel type de subventions il était question, vers qui elles allaient. Est–ce que vraiment elles avaient des effets structurants sur l'économie pour nous permettre d'affronter les défis de la mondialisation, de la compétitivité internationale?

On n'a jamais eu de réponse du ministre à cet égard. Chose certaine vous l'avez mentionné, une entreprise qui est compétitive normalement ne devrait pas avoir besoin de subventions. C'est comme la logique même qui nous guide là–dedans. Sauf qu'à l'heure actuelle nous faisons face à des transformations radicales de l'économie.

Si on pense que juste avec le dernier accord du GATT, celui signé en décembre dernier, nous ferons face à des réductions tarifaires d'à peu près 75 p. 100 au cours des six prochaines années, c'est déjà beaucoup.

Vous me direz que les tarifs moyens étaient à 5 ou 6 p. 100 parmi les pays les plus industrialisés, mais quand même cela fait déjà une différence, surtout lorsqu'on vit dans une situation où le dollar canadien, bien qu'il ait connu des diminutions au cours des derniers mois, reste encore très élevé en valeur, selon la plupart des spécialistes.

On se retrouve dans une situation où la moindre petite protection tarifaire peut compenser pour le fait que la compétitivité des entreprises canadiennes est plus faible, dû probablement en partie au dollar canadien.

Je vous dirais qu'une entreprise normale, compétitive ne devrait pas avoir de subventions. Souvent, ces subventions aux entreprises, tout ce qu'elles causent c'est une concurrence entre des firmes québécoises ou des firmes canadiennes entre elles, parce qu'il y en a une qui a bénéficié d'une subvention et l'autre n'a pas bénéficié de subvention. Je pense donc que ce régime est à revoir totalement. Je vous dirais que dans 3,3 milliards, la majorité devrait sauter.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux revenir à ma première question. Le député, qui est le porte–parole de l'opposition loyale de Sa Majesté en matière de finances, a critiqué certains aspects du régime fiscal canadien. Soit dit en passant, je suis d'accord avec lui sur certains points.

Toutefois, il est ici pour sortir sa province de la Confédération. Il l'a dit clairement dans son discours. C'est son droit démocratique, mais je crois que les Québécois et les Canadiens aimeraient savoir quel genre de régime fiscal les Québécois auront dans ce nouveau pays que le parti du député veut créer?

Il est très important pour le député, qui joue un rôle de premier plan dans cette démarche, de dire aux Québécois quel genre de régime fiscal ils auront. Nous aimerions le savoir aussi parce qu'il y aura peut–être dans ce régime quelques bonnes idées que nous pourrions mettre en application dès maintenant. Donc, à quoi ressemblera le régime fiscal de ce Québec indépendant?

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, nous aurions un régime fiscal normal pour un pays industrialisé normal et moderne. Nous aurions sûrement un régime plus équitable, un régime qui ne favorise pas seulement les très, très, très hauts revenus. Je ne parle pas des hauts revenus dans la définition qu'on en a. Je vous ai donné l'exemple des fiducies familiales tout à l'heure, le 47 millions d'actif en moyenne, jusqu'à un demi milliard. Ce n'est pas normal que ces gens ne paient pas de taxe sur les gains en capital une année après l'autre, pendant 80 ans.

On l'a démontré depuis le début, les souverainistes ont un souci pour l'équité fiscale, et dans un Québec souverain j'imagine que ce genre de traitement serait remis en question. La même chose, lorsque vous regardez les 3 400 Canadiens qui n'ont pas payé un sou d'impôt au fisc fédéral l'année dernière, en ayant un très haut revenu. Cela aussi je pense qu'on essayerait de le corriger et de le corriger de façon efficace.

Je vous rappellerais—je sais qu'il ne me reste qu'une minute—et vous allez me dire que ce n'est pas lié à la question, mais c'est lié un peu à la question, et même beaucoup, je vous rappellerais que chez les souverainistes on a un souci du bien–être collectif. On a aussi démontré qu'on voulait réduire au maximum l'incidence des grandes corporations et des grands lobbies sur le financement des partis politiques. C'est pour cela que le Parti québécois, tout comme le Bloc québécois, ont adopté un financement populaire.

• (1210)

Cela fait que, lorsqu'un gouvernement souverainiste est à Québec, il n'est pas, comme le gouvernement libéral à Ottawa, assujetti à des pressions inouies et même à des cadeaux, dans certains cas, de la part des lobbies des très riches familles canadiennes qui tiennent, elles, à leur actif de 47 millions ou jusqu'à un demi–milliard non imposé sur 80 ans.

Déjà, cela nous donne de bonnes indications que le souci numéro un dans un Québec souverain sera la majorité de la population et non pas une élite de la population qui financerait, comme elle le fait pour la caisse le Parti libéral du Canada, ce qui

fait en sorte que ce gouvernement–là a les mains liées et que le ministre des Finances ne met pas dans son document les vraies échappatoires fiscales mais qu'il prend les échappatoires qui touchent les revenus moyens et les revenus faibles.

Alors, cela nous dessine un peu les perspectives qui s'offrent à nous avec la souveraineté.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, au nom du whip de notre parti, en conformité avec le paragraphe 43(2) du Règlement, j'annonce que les orateurs réformistes partageront leur temps de parole.

En intervenant dans le débat de la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été présentée par mon collègue, le député de St–Albert, nous devons en reconnaître le sujet de préoccupation essentiel. La résolution vise principalement à amener le gouvernement à équilibrer le budget. Au lieu de chercher à atteindre un objectif qui grèverait encore le pays de lourds déficits, il doit chercher à équilibrer le budget et à réduire le déficit à zéro. Voilà ce qui nous importe aujourd'hui, c'est–à–dire faire comprendre au gouvernement qu'il est urgent de travailler à atteindre cet objectif.

Dans notre résolution, nous invitons par ailleurs le gouvernement à nous faire connaître son plan d'action pour y parvenir. Nous lui demandons de ne pas se dérober derrière sa promesse aux Canadiens de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB, un objectif qu'il espère atteindre dans trois ans. Nous sommes d'avis qu'il se doit d'aller plus loin dans son plan d'action; il doit élargir le plan d'action qu'il a énoncé dans son livre rouge de manière à présenter un plan détaillé décrivant les programmes de dépenses des divers ministères, les priorités qui seront établies en matière de dépenses sociales, de même que les projections de croissance économique pour nous amener à réaliser l'objectif le plus important, celui d'équilibrer le budget.

Aucun gouvernement ne peut se permettre d'attendre tout un mandat avant de réaliser des objectifs qu'il est nécessaire d'atteindre. À en juger d'après la façon dont le gouvernement agit à l'heure actuelle, il promet de laisser aux Canadiens à la fin de son mandat un déficit d'au moins 25 milliards de dollars. Il se présentera ensuite devant les électeurs en leur disant qu'il a accompli sa mission en réussissant à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB. C'est ce que j'appelle se dérober derrière le véritable problème et même derrière une vérité qui doit être révélée. J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra de révéler une partie de cette vérité.

C'est pour nous tous aujourd'hui l'anniversaire de notre élection à la Chambre des communes. Nous avons maintenant acquis plus d'assurance quant à notre utilité, notre centre d'intérêt et notre raison d'être ici. Pour ma part, en ma qualité de porte–parole en matière de finances, j'ai la tâche de m'occuper des affaires financières et budgétaires du pays.

Si j'ai abandonné un portefeuille au sein du gouvernement albertain pour obtenir l'investiture du Parti réformiste et tâcher de me faire élire à la Chambre des communes, c'est notamment pour poursuivre un objectif bien précis. Quand je vivais à Edmonton, un certain nombre de jeunes étudiants de l'Université de l'Alberta venaient tous les jours chez moi. C'étaient de très bons étudiants qui avaient d'excellents résultats scolaires et manifestaient de grands talents.

Ils me disaient tous les jours: «Nous allons faire des études. Nous allons décrocher un diplôme pour exercer une profession. Mais qu'y a–t–il dans la société canadienne qui nous offrira la chance d'exercer la profession de notre choix, de mettre nos talents et nos compétences à contribution? Y aura–t–il des possibilités d'emploi?»

• (1215)

Après avoir écouté ces jeunes gens et avoir réfléchi à la question, j'ai répondu ceci: «À mon avis, le seul endroit pour résoudre ce problème, c'est à la Chambre des communes et sur la scène politique fédérale.» C'est l'une des raisons qui m'ont incité à me faire élire au sein de cette assemblée. C'est maintenant chose faite, et il faut nous acquitter de notre devoir.

Quelle est mon opinion? Quel est, à mon avis, le secret ou la solution pour venir à bout du problème? Il en est beaucoup question dans le document qui nous a été présenté au Comité des finances et qui s'intitule *Instaurer un climat financier sain*. Le ministre des Finances y énonce, au nom du gouvernement du Canada, une foule d'excellents objectifs. Le gouvernement veut s'employer à équilibrer le budget, ce qui est fort louable. Dans ce document, il dit aussi qu'il y a des mesures immédiates à prendre. Il précise que le fait de contrôler le déficit, de le ramener à zéro, de régler le problème de la dette et d'équilibrer le budget favorisera à son tour la croissance de l'économie et la création d'emplois pour les Canadiens.

Je partage tout à fait cette façon de voir. Je dois toutefois dire que ce qui m'a déçu, c'est le plan proposé dans le livre rouge du parti ministériel. Durant la campagne électorale l'an dernier, le candidat dans ma circonscription s'est engagé clairement à créer des emplois pour les Canadiens, comme l'ont fait, j'en suis certain, d'autres candidats libéraux élus ou non. C'est une mauvaise façon d'aborder la création d'emplois. Le gouvernement ne peut absolument pas créer d'emplois.

Le gouvernement a lancé un programme d'infrastructure à l'intention des municipalités canadiennes relevant de diverses sphères de compétence au Canada. Des emplois ont certes été offerts aux Canadiens, mais ce sont des emplois à court terme—d'une durée de six mois, d'un an ou peut–être deux ans—des emplois à très court terme. Des emplois ont été offerts aux Canadiens, mais il ne s'agit pas d'emplois qui résultent de la conjoncture économique et qui, de ce fait, pourraient être durables, s'autofinancer et relever du secteur privé de notre pays. Si de tels emplois sont créés, s'il s'agit d'emplois à long terme, ils favoriseront la croissance du pays. En retour, le gouvernement du Canada verra sûrement ses recettes augmenter et pourra ainsi assumer ses responsabilités.

Au cours de ce mandat, d'ici les prochaines élections, je pense que nous allons encore avoir la possibilité de ramener le déficit à zéro, sinon tout près. Le gouvernement doit être plus dynamique. Quand je regarde la performance du premier ministre et du ministre des Finances cette année. . . J'ai pensé à cela hier soir

et je me suis demandé comment je pouvais décrire ce qu'ils font. Pourquoi le premier ministre, après une année au pouvoir, est–il si populaire dans les sondages? Il recueille de 60 à 70 p. 100 de la faveur populaire. C'est beaucoup. Pourquoi est–il si populaire?

Examinons la situation. Il ne se fait pas grand–chose au Canada, du moins en ce qui concerne les affaires gouvernementales. Il y a beaucoup d'études, beaucoup d'examens, beaucoup de temporisation. La seule chose concrète que je puisse voir, c'est le programme d'infrastructure qui a été proposé par le ministre et mis en oeuvre. Il existe.

Comment le décrire? Il existe actuellement au Canada un syndrome que l'on pourrait en quelque sorte baptiser le syndrome du joueur de flûte d'Hameln. Il y a ce dirigeant populaire qui nous guide sur une belle mélodie et que nous suivons. Les Canadiens pensent que tout va bien, que tout va s'arranger. C'est une belle mélodie, certes, mais cela ne règle pas le problème.

• (1220)

On fait fi de ce déficit parce que notre premier ministre et le gouvernement libéral se font rassurants auprès des Canadiens. Mais, un de ces jours, nous allons être acculés au pied du mur. Le joueur de flûte nous attend au tournant. Mon père m'a raconté bien des fois l'histoire du joueur de flûte d'Hameln qui a mené les enfants à la rivière où ils se sont tous noyés. Mon père avait sa propre version des faits: ayant pénétré dans une caverne, une grosse porte en pierre s'était refermée sur les enfants qui n'avaient plus jamais revu la lumière du jour.

C'est ce qui va se produire ici. La population canadienne est guidée sur une voie qui les mène tout droit vers le gouffre de la dette. Une crise nous guette, car nous sommes au bord du gouffre de la dette. Or, l'actuel gouvernement tarde toujours à s'y attaquer. Cela apparaît très clairement dans ce document présenté au Comité des finances et intitulé *Instaurer un climat financier sain*. Aux pages 24 et 25, on explique on ne peut plus clairement la situation. Il s'agit d'un document du gouvernement. Le ministre des Finances l'a présenté à notre comité le 18 octobre 1994.

On peut y lire ceci: «La dette fédérale nette prévue d'ici la fin de l'exercice 1994–1995 s'établit à 548 milliards de dollars. Si les dépenses se maintenaient à un niveau correspondant sensiblement aux recettes, à lui seul, l'intérêt composé au taux moyen actuel d'environ 8 p. 100 ferait presque doubler la dette, qui passerait à plus de 800 milliards de dollars d'ici cinq ans.» Cela veut dire avant la fin du siècle présent, avant l'an 2000. Le document poursuit: «Le montant annuel à payer au titre de l'intérêt s'élèverait alors à environ 64 milliards de dollars.» Pouvez–vous imaginer cela, monsieur le Président, 64 milliards de dollars puisés à même le budget? Notre budget s'établit actuellement à 127 milliards de dollars de recettes et l'on y soustrairait 64 milliards de dollars. Le document ajoute: «ou 20 milliards de dollars de plus que les frais prévus de la dette pour l'exercice en cours». La situation est à ce point sérieuse.

Le premier ministre est chargé de lauriers et couvert de louanges, mais il nous conduit vers un gouffre financier et une crise de l'endettement. Le gouvernement doit proposer un plan et expliquer aux Canadiens comment il entend nous sortir de cette situation désastreuse.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je veux formuler une brève observation, puis poser une question.

Tout d'abord, je pense que le député n'est pas raisonnable au sujet du programme d'infrastructure. Les emplois créés durant la phase de construction peuvent durer trois, six ou neuf mois. Une fois mise en place, l'infrastructure fournit un environnement. Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a déclaré, ce nouveau système de transport pour l'aéroport de Winnipeg sera là pour 30 ou 40 ans et permettra à l'économie dans ce secteur de progresser de façon efficiente et productive sur le plan des exportations vers le sud des États–Unis.

Cependant, je voudrais poser au député une question au sujet du déficit et de la dette. Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a déclaré dans ses observations ce matin, si nos taux d'intérêt montaient d'un demi–point, cela augmenterait d'environ 3,5 milliards de dollars le coût du service de la dette. Il est évident que nous devons créer un climat qui non seulement stabilisera nos taux d'intérêt, mais également les fera baisser et, du coup, réduira le coût du service de la dette au Canada.

Le porte–parole du Parti réformiste pour les questions financières croit–il qu'un régime fiscal équitable et favorable à l'esprit d'entreprise pourrait renverser la tendance de la fuite de capitaux qui se manifeste au Canada, à l'heure actuelle? Si cet argent revenait au Canada, cela pourrait entraîner une baisse de nos taux d'intérêt. Le porte–parole réformiste croit–il qu'une réforme en profondeur du régime fiscal pourrait créer cette possibilité?

• (1225)

M. Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions.

En ce qui concerne la question des infrastructures que le député soulève, le gouvernement peut très bien investir dans un type de projet propre à créer des emplois ou dans un projet d'infrastructure qui pourra accessoirement stimuler la création d'emplois mais, si notre pays peut compter sur de bonnes infrastructures routières et autres, le secteur privé aura alors une excellente base pour travailler. C'est là un rôle qui convient parfaitement au gouvernement. Je suis d'accord là–dessus.

Ce que je disais au sujet des infrastructures, c'est que ce n'est pas la solution à long terme au problème. Les effets ne se font sentir qu'à très court terme. On ne peut continuer d'emprunter de l'argent et de l'investir. Tôt ou tard, l'endettement devient trop important et nous éprouvons alors des difficultés.

Je répondrai à la dernière question que le député a soulevée.

M. Mills (Broadview—Greenwood): La pression à la baisse sur les taux d'intérêt et l'incidence de la réforme fiscale.

M. Speaker (Lethbridge): Un régime fiscal plus équitable se refléterait sur les taux d'intérêt. Ce qui va de pair avec cela, c'est la réduction du déficit, qui s'impose si nous voulons redonner confiance aux gens dans notre pays.

Un certain nombre d'investisseurs au Canada nous regardent en ce moment. Ceux qui déterminent le crédit qu'on peut nous accorder, en tant que pays, nous demandent si nous nous sommes attaqués au déficit et nous disent que, dans la négative, il semble qu'on perd tout contrôle de la situation. Nos taux d'intérêt augmentent et cela cause certains problèmes. Ce n'est pas simplement un bon régime fiscal qui a des répercussions sur la montée des taux d'intérêt; c'est certainement aussi la volonté du gouvernement de vraiment juguler le déficit.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur d'intervenir aujourd'hui au sujet de cette motion présentée par le Parti réformiste, qui demande au gouvernement de proposer un plan d'action.

Je parcourais mes dossiers aujourd'hui et j'y ai trouvé un grand titre qui a capté mon attention, celui de la chronique de Diane Francis dans le magazine *Maclean's* du 13 juin 1994, qui explique comment annuler le déficit en deux heures. La journaliste propose un plan. Je n'approuve peut–être pas entièrement ce qu'elle préconise, mais, au moins, elle a conçu un plan et présente certains points qui peuvent être débattus.

Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Pour trouver des idées et faire des suggestions quant aux moyens à prendre pour réduire le déficit et la dette. Comme nous le savons, la politique est l'art du possible et nous devons rétablir les possibilités en réduisant le déficit et la dette. Depuis bien trop d'années déjà, le pays vit à même son crédit. Comme pour tout autre dépensier endetté, le jour arrive où il faut payer. On doit alors cesser de dépenser plus que l'on ne gagne et commencer à rembourser les dettes, sinon les créanciers saisissent la maison et l'auto et c'est la faillite.

La banque s'apprête à saisir la maison et l'auto et à annuler les cartes de crédit de la nation. Le pays et le gouvernement doivent ouvrir les yeux et faire face à cette réalité. Ils ne peuvent plus ne pas en tenir compte. Le ministre des Finances a enfin compris cela, et je le félicite d'avoir eu le courage de l'admettre dans son énoncé.

Le Parti réformiste a été catapulté ici, il y a un an, par des Canadiens remplis de gros bon sens. Depuis le premier jour de la présente législature, nous tentons de faire comprendre cette réalité au gouvernement. Des décennies de gestion prodigue et de mauvaises décisions ont créé des programmes et des attitudes qui ont amené la nation à gaspiller son héritage et à hypothéquer son avenir. Nous devons absolument mettre de l'ordre dans ce gâchis, dans l'intérêt de nos enfants.

● (1230)

Le ministre des Finances a déclaré que chacun de nous devait déterminer les services gouvernementaux qui ne lui sont pas indispensables. Les Canadiens ne peuvent plus se réfugier dans l'idée que quelqu'un d'autre peut payer et que les services des autres peuvent être abolis. Nous devons laisser les Canadiens établir leurs priorités par rapport aux dépenses et aux programmes. Encore une fois, c'est exactement ce que le Parti réformiste, et tous ses députés de ce côté–ci de la Chambre, a proposé tout au long de la campagne électorale.

Les gouvernements ont souvent cherché à fournir des services par le truchement de sociétés d'État parce qu'ils croyaient ces services nécessaires et le secteur privé incapable de les fournir. Ce fut peut–être vrai à une époque. Il y avait peut–être des raisons d'investir énormément de fonds publics dans ces entreprises non rentables, mais il s'agit là d'une mesure coûteuse qui a nui à la concurrence.

Cette philosophie a également coûté cher au Canada, en argent et en occasions ratées. Au fil des années, les sociétés d'État ont contribué énormément à une dette nationale colossale et à des impôts élevés qui ont retardé la croissance et découragé l'innovation au Canada. Il vient un temps où ces sociétés d'État ne répondent plus à des besoins réels et où l'apathie est leur principale raison d'être. Nous n'avons plus les moyens de nous permettre cela.

Aujourd'hui, notre pays compte 28 millions d'habitants. Les temps ont changé, nos besoins également. Pourtant, nous continuons d'injecter des fonds publics dans des entreprises qu'il vaudrait mieux laisser au secteur privé et, ce faisant, nous étouffons la concurrence et réprimons l'esprit d'entreprise. On a conduit les Canadiens sur un sentier dangereux.

La vérité pure et simple, c'est que le secteur privé, qui fonctionne dans un climat concurrentiel, est le mieux placé pour fournir des produits et des services plus efficaces, plus économiques et de meilleure qualité. Alors, pourquoi continuer de maintenir des sociétés d'État et des organismes qui s'ingèrent dans le marché libre à coup d'énormes sommes d'argent provenant du trésor public?

Même si, à une certaine époque, on pouvait justifier l'existence de sociétés de radiodiffusion appartenant à l'État, qui engouffrent près de 1,2 milliard de dollars par année, comment peut–on justifier cela de nos jours? Par exemple, la SRC a été créée pour veiller à ce que la culture canadienne ne disparaisse pas. Mais les choses ont changé. La technologie a changé. Les sociétés privées de câblodistribution en sont un exemple.

Elles offrent des canaux communautaires un peu partout dans le pays. Dans ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt, la société Shaw Cable permet à des communautés culturelles et à des groupes d'intérêts d'utiliser un canal communautaire pour diffuser des émissions. Nous devrions envisager quelque chose de ce genre. Comment peut–on justifier de consacrer 1,2 milliard de dollars par année à la SRC? Ne serait–il pas préférable d'affecter cet argent à l'éducation et à la formation des jeunes, pour qu'ils puissent avoir un avenir productif, sans devoir compter sur de coûteux programmes d'assurance–chômage ou d'aide sociale?

Il nous faut établir des priorités réalistes. Nous n'avons plus le luxe de gaspiller les précieuses recettes fiscales dans des dépenses inconsidérées. Bien sûr, les députés d'en face vont me critiquer en affirmant que je désirerais tout supprimer. Je voudrais qu'il soit bien clair que ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il faudrait évaluer chaque ministère, organisme, société d'État ou office de commercialisation du gouvernement fédéral afin de

déterminer sa pertinence dans la conjoncture économique actuelle. Si le secteur privé exerce ou pouvait exercer la même fonction que cet organisme gouvernemental, il faudrait immédiatement démanteler ce dernier.

Des organismes comme le Conseil des arts du Canada défient la logique. Lorsque nous parlons de réduire le financement de l'éducation ou des services de santé, comment pouvons–nous, en tant que députés responsables, appuyer un projet qui n'est pas nécessaire au bien–être de ceux que nous représentons, c'est–à–dire l'ensemble des Canadiens?

Le ministre des Transports a annoncé l'été dernier son intention de privatiser davantage les transports. Voilà un changement positif dont tous les Canadiens bénéficieront. Le ministre a reconnu que le secteur privé est en mesure de fournir de meilleurs services. Les habitants de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt, ont appuyé ce concept au cours des assemblées publiques organisées dans ma circonscription. On a entendu des réflexions allant dans le même sens à chacune des séances de consultation prébudgétaire tenues par le gouvernement plus tôt cette année.

• (1235)

Dans les Prairies, les agriculteurs demandent que la Commission canadienne du blé soit réorganisée et que les producteurs puissent vendre leur grain à qui ils veulent. Un producteur de ma circonscription, qui exploite une petite minoterie dont le siège se trouve à Penticton, a raconté comment des années d'ingérence de la Commission canadienne du blé ont restreint les débouchés qui s'offraient à lui.

Examinons cet aspect un instant. La question de la Commission canadienne du blé est intéressante. Il est bien connu que l'ouest du Canada produit le meilleur blé dur au monde. Ce blé convient parfaitement à la production de pâtes alimentaires. Je ne suis pas agriculteur, je ne suis qu'un profane, mais je me pose néanmoins des questions. Les habitants de l'Ouest semblent avoir une merveilleuse occasion de se lancer dans la production de pâtes alimentaires. Il est également intéressant de noter qu'on ne compte aucun producteur de pâtes alimentaires dans l'Ouest. Pourquoi? Voyons quelques exemples.

Le Dakota du Nord, qui produit, les bonnes années, presque autant de blé dur que la Saskatchewan, a quatre usines prospères de pâtes alimentaires. Les cultivateurs du village de Carleton, situé dans cet État, connaissent une véritable réussite, dont la Chambre des communes doit être informée. Leur usine a été établie sans aucune aide du gouvernement fédéral. Dotée de l'équipement le plus moderne, l'usine de 240 employés fonctionne 24 heures sur 24. On y transforme chaque jour 250 tonnes de blé en pâtes alimentaires très prisées, qui sont conditionnées sur place et expédiées partout aux États–Unis. Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là, puisque l'usine a des projets d'agrandissement.

Pourquoi l'Ouest n'a–t–il pas de producteur de pâtes alimentaires? C'est parce que les producteurs de blé dur, même s'ils avaient leur propre moulin, seraient dans la même situation que s'ils essayaient de vendre leur produit à une autre compagnie. Ils seraient contraints de vendre leur blé à la Commission canadienne du blé au cours initial du marché établi par la commission. Ensuite, leur compagnie devrait le racheter au prix de vente fixé par la commission.

Les producteurs de blé dur ne peuvent pas vendre légalement leur produit à leur propre compagnie et celle–ci ne peut pas leur acheter leur blé. C'est tout simplement ridicule. Autrement dit, tout bénéfice que les producteurs pourraient tirer de cette compagnie privée, cette fabrique de pâtes alimentaires, devraient être partagés entre tous les producteurs de blé du pays.

Je ne dis pas que la Commission canadienne du blé étouffe toute concurrence; peut–être que je le dis, ou peut–être pas. Je dis que nous devrions en parler et évaluer la situation. Il semble que nous soyons en train de louper une autre occasion en or.

Je sais que le temps passe. Je voudrais terminer en disant que l'économie nationale ne semble pas suivre le bon sens dont toute famille doit faire preuve lorsqu'elle gère ses finances. Les déficits du Canada ne sont pas insurmontables. Le déficit et la dette sont seulement des symptômes d'une direction inepte et peureuse.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais faire un commentaire au sujet de ce qu'a dit le député à propos de la création d'une usine de fabrication de pâtes à valeur ajoutée avec notre blé dur. Le député vient de me donner une idée. Je lui promets d'en parler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

• (1240)

Je ne connais pas très bien la question. Il est possible qu'il y ait certains détails techniques qui font que ce n'est pas aussi facile que le dit le député. J'estime cependant que c'est un très bon point. Nous devrions examiner toutes les possibilités que nous avons de créer un produit à valeur ajoutée à partir de ressources comme celle–ci.

Ceci me ramène à ce que je voulais dire. Ces neuf derniers mois, ce gouvernement a passé au peigne fin toutes les sociétés d'État. Si ces sociétés ne satisfont pas aux objectifs de la politique gouvernementale, un bon nombre d'entre elles risquent de voir leur budget réduit, certaines sérieusement. Il ne serait pas bien de donner aux Canadiens l'impression que les sociétés d'État ne font l'objet d'aucun examen ou d'aucune évaluation de notre part.

Mais, soyons justes envers le député. Il a reconnu que le ministre des Transports avait fait un très bon travail en commercialisant tous les aéroports au Canada, en les privatisant et en en confiant la responsabilité aux administrations locales. Certains diront peut–être que c'est aller trop vite. Je sais que le Parti réformiste est quant à lui très satisfait, mais je tiens à mettre en garde les députés de l'autre côté. Quand nous avons affaire à un ministère complexe comme celui des Transports, qui a toujours galvanisé l'esprit de ce pays et contribué au rapprochement des

Canadiens—car ce dont il est question ici c'est des voies ferrées, du transport, de la mer —, nous devons, avant de réduire ici et là et de nous décharger de certaines responsabilités, veiller à ne pas en même temps détruire la structure même de notre pays.

M. Hart: Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention du député. Lorsqu'on a une idée valable, comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, on devrait en discuter chaque fois que l'occasion se présente.

On comprend mal, de l'autre côté de la Chambre, ce que propose le Parti réformiste. Nous avons dit très clairement—même si c'est parfois tombé dans l'oreille d'un sourd—que les éléments les plus importants pour les Canadiens devraient avoir la priorité. Le programme du gouvernement devrait se présenter comme un bilan. Je sais que le député a consacré plusieurs années au monde des affaires. C'est passablement semblable à ce que ferait une personne dans sa propre entreprise, en s'apercevant que ses sorties de fonds sont plus élevées que ses rentrées.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Nous ne sommes pas en affaires.

M. Hart: Le député dit que nous ne sommes pas en affaires, mais les Canadiens disent qu'ils veulent un gouvernement qui applique des principes sensés, comme le fait le Canadien moyen, que ce soit en affaires ou à la maison, quand il établit son budget familial. Il faut établir ses priorités, et tout doit alors être remis en question.

Je signale que le Parti réformiste affirme depuis toujours que ce qu'il faut protéger avant tout pour les Canadiens, ce sont les programmes financés par le fédéral, comme le régime d'assurance-maladie, le Régime de pensions du Canada et le Régime de la sécurité de la vieillesse, qui profitent à ceux qui en ont le plus besoin. Nous disons qu'il faut maintenir le financement de ces programmes, et même l'augmenter au besoin. Nous disons que le financement de l'éducation devrait être prioritaire au Canada.

Trois ou quatre éléments du bilan sont des choses qu'il faut sauver. Dans l'autre colonne se trouvent les choses qui devraient faire l'objet de compressions. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux faire part à mes collègues d'une question d'ordre administratif.

J'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, les initiatives ministérielles seront prolongées de 32 minutes en raison de la déclaration ministérielle.

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion de l'opposition. C'est pour moi l'occasion de passer en revue un important document dans lequel le ministre des Finances énonce la stratégie économique du gouvernement et qu'il a lui-même présenté, pas plus tard que la semaine dernière, devant le Comité permanent des finances.

• (1245)

De toute évidence, le député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui devait avoir la tête ailleurs, le 17 octobre, lorsque le ministre des Finances a déposé ce document intitulé *Un nouveau cadre de la politique économique*. C'est peut-être sa longueur même qui l'a découragé; 99 pages, c'est trop pour lui. Il attend sans doute la version résumée de Cole's. Je sais que de son côté de la Chambre, il n'y a que des problèmes simples et des solutions simples qui sont certainement les bonnes puisque c'est eux qui y ont pensé.

Si je semble quelque peu sarcastique, c'est que c'est la seule façon de répondre à une motion qui demande au gouvernement «un énoncé de principes clair sur le rôle du gouvernement dans l'économie». Il vient d'être déposé, cet énoncé, et il a déjà fait la une des médias, d'un bout à l'autre du pays.

Le député et tous les Canadiens peuvent se le procurer immédiatement en appelant le centre de distribution du ministère des Finances au 613-995-2855.

Si le député veut bien prendre le temps d'étudier ce document, ce qu'il n'a apparemment pas encore fait, il l'appréciera à sa juste valeur. Les Canadiens ne savent que trop bien ce qui se passe lorsqu'un gouvernement met en oeuvre des politiques sans énoncé de principes clair. C'est comme si l'on construisait une maison sans plan. C'est le chaos le plus total, ça coûte très cher et il a des failles partout.

Les Canadiens sont en droit de connaître les principes qui guident leur gouvernement. C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a décrit le cadre de la politique économique qu'il entend suivre. Ce document est un énoncé de principes clair qui guidera le gouvernement dans ce qu'il fera et dans ce qu'il ne fera pas. Il y présente le plan détaillé dont le député veut que les Canadiens débattent.

Avant d'entrer dans les détails, permettez-moi tout d'abord de décrire les principes sur lesquels repose ce cadre. Le gouvernement vise avant tout la création d'emplois et la croissance économique. Même si nous assistons à une forte relance économique, nous avons néanmoins un taux de chômage trop élevé qui impose un triste prix aux Canadiens. Ce prix comprend une baisse des recettes gouvernementales et une hausse des coûts. Ce sont là des problèmes qui contribuent directement au dilemme du déficit qui préoccupe tellement tous les Canadiens.

Une politique économique solide et une bonne politique sociale vont de pair. Les programmes sociaux durables dépendent d'une saine économie. Les Canadiens ont besoin d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Ce sont les emplois qui assurent la dignité et la richesse, et qui permettent de remplir tout engagement en matière de justice sociale.

Le député doit admettre qu'en toute logique, pour continuer à prendre soin de ses citoyens, un pays doit d'abord payer ses comptes. Cela signifie que nous devons vivre selon nos moyens et que la création d'emplois passe par la croissance économique.

La réalité, c'est qu'au seuil du XXIe siècle, les raisonnements et les méthodes des années 60 ne suffisent plus. Nous ne pouvons plus nous les permettre et leur maintien conduira à l'échec. Les générations précédentes ont fait face aux défis de leur temps en construisant une infrastructure matérielle et sociale. Pour relever un défi du même genre, nous devons créer une infrastructure adaptée à notre temps et à celui de nos enfants, une infrastructure de la pensée et de l'innovation.

Grâce à des combinaisons innovatrices de gens, de capitaux et d'idées, nous serons à l'avant–garde du changement et de la croissance de l'économie. La solution ne consiste pas à faire travailler plus fort les Canadiens et à dégraisser le gouvernement. Travailler de façon plus intelligente et améliorer l'efficacité du gouvernement, voilà ce que demandent les Canadiens et ce dont ils ont besoin. La nature même du gouvernement doit changer. Il est fini le temps où les gouvernements pouvaient et devaient tout faire.

Il nous faut un partenariat où la responsabilité incombe à tous ceux qui sont en mesure de faire le travail, qu'ils soient au gouvernement, chefs d'entreprises, travailleurs ou bénévoles. Pour cela, le gouvernement doit savoir où résident les véritables compétences et quelles sont les vraies contraintes.

Il y a une différence entre les libéraux et le député qui parraine la motion. Nous croyons que le gouvernement doit jouer un rôle de catalyseur ou de facilitateur pour établir des objectifs et surveiller le rendement. À mon avis, le gouvernement ne doit ni bloquer la voie ni se tenir à l'écart. C'est le libéralisme des années 90.

Comme tout autre pays, le Canada doit s'adapter aux fortes tendances qui s'exercent sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers mondiaux. La croissance dynamique des économies des pays du Pacifique et de certaines parties de l'Amérique latine, de l'Amérique du Sud, ainsi que l'incidence de la technologie de l'information ont considérablement accru les enjeux de la compétition. Le principe de base est clair: pour devenir plus compétitif, le Canada doit être plus productif.

La productivité résulte de la manière dont les idées, les travailleurs, les ressources et les investissements sont réunis dans l'économie d'un pays. La productivité, c'est à la fois de l'ingéniosité, une bonne gestion, une prise en considération du bon sens des travailleurs. C'est la hausse de la productivité qui assurera un meilleur niveau de vie pour tous au Canada.

Certains Canadiens craignent que la productivité soit le mot–code pour une réduction des emplois, pour la multiplication des difficultés. Ils ont tort. Par le passé, la relation étroite entre la productivité et l'emploi a été clairement établie. Entre les années 50 et le début des années 70, le taux de croissance de la productivité était élevé, s'établissant en moyenne à 2,3 p. 100, tandis que le chômage était bas et le revenu augmentait régulièrement. La situation a toutefois changé entre les années 70 et 90. La productivité a alors diminué de moitié, le chômage a grimpé et le revenu a quasiment cessé de croître.

• (1250)

Comment pouvons–nous accroître la productivité? Premièrement, nous devons améliorer les compétences des travailleurs, devenir plus innovateurs et créer un climat propice à l'investissement. Nous devons abolir les moyens de dissuasion que nous avons pris à l'égard des entreprises et des particuliers. Ces facteurs de dissuasion nous empêchent de progresser, car ils encouragent la dépendance et éliminent toutes nos chances.

Comme le précise notre énoncé de principes, il y a un autre élément absolument crucial dont nous devons tenir compte pour bâtir un Canada plus productif et prospère. Il faut remettre de l'ordre dans nos finances.

Passons maintenant à l'objectif en matière d'emploi et de croissance que s'est fixé le gouvernement dans *Un nouveau cadre de la politique économique*. Nous devons nous concentrer sur cinq domaines clés. J'aimerais bien que le député d'en face nous dise s'il s'oppose à l'une ou l'autre de ces suggestions.

Premièrement, il faut aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi, le garder et même en obtenir un meilleur. Les faits sont clairs: on observe une baisse du nombre d'emplois pour les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou n'ayant pas terminé leurs études secondaires, mais une hausse du nombre d'emplois pour les travailleurs ayant fait des études postsecondaires. En fait, selon les prévisions établies, pour obtenir près de la moitié des nouveaux emplois créés pendant les années 90, il faudra plus de 16 années d'études et de formation combinées.

Je devrais ajouter qu'il y a dans ce défi un élément qui touche directement les petites entreprises. Celles–ci n'ont pas les ressources dont disposent les grandes entreprises pour aider leurs employés à acquérir les nouvelles compétences exigées à l'ère de l'information, et encore moins à parfaire leurs compétences de base, c'est–à–dire leur capacité à écrire et à calculer. Les petites entreprises comptent donc sur un bon système d'éducation public.

Au niveau de l'éducation toutefois, le défi au Canada n'a rien à voir avec l'argent. Nous consacrons plus d'argent à l'éducation qu'à peu près tous les autres pays. Nous devons toutefois obtenir de meilleurs résultats. Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement doivent collaborer et se partager les responsabilités afin d'améliorer l'éducation et la formation.

Deuxièmement, comme on le signale dans le nouveau cadre de la politique, il faut encourager les Canadiens à s'adapter au changement. Notre essor économique repose sur notre volonté de profiter des nouvelles possibilités. Dans la plupart des cas, nous estimons que la solution n'est pas de protéger et de subventionner les entreprises. Voilà pourquoi le gouvernement pourrait complètement changer la façon dont il envisage les subventions.

Aussi, nous croyons que l'aide au développement économique régional devrait viser les vraies possibilités, tel le tourisme qui a de grandes chances d'être rentable. Le gouvernement devrait s'intéresser aux secteurs industriels gagnants plutôt qu'à des entreprises en particulier. Le gouvernement n'est pas très bon lorsqu'il s'agit de trouver des entreprises gagnantes.

Au niveau de l'entreprise, il faut modifier le programme de l'assurance–chômage. Il constitue aujourd'hui une mauvaise politique économique et une mauvaise politique sociale. Nous

nous proposons de prendre des mesures pour qu'il redevienne ce qu'il était, soit un programme d'assurance, et pour créer des programmes qui favorisent l'employabilité.

En outre, nous croyons que des charges sociales élevées sont en définitive un impôt sur l'embauchage et nous avons pris des mesures pour réduire les cotisations à l'assurance–chômage et nous les réduirons encore à l'avenir.

En troisième lieu, nous voulons offrir un bon gouvernement. Et pour cela, c'est bien simple, il faut faire des choix: il faut supprimer ou réduire les activités qui ne sont pas prioritaires et consacrer nos maigres ressources aux programmes qui le sont, à aider les gens dans le besoin, à veiller à ce que les gens aient la formation et les possibilités dont ils ont besoin.

Nous nous efforçons aussi de sortir du bourbier de la réglementation fédérale qui coûte des dizaines de milliards de dollars chaque année aux entreprises canadiennes. Une réforme de la réglementation a des chances d'accroître la productivité, de stimuler les investissements, de créer une administration plus efficace. Nous avons examiné jusqu'à maintenant plus de la moitié des 3 000 règlements existants et nous en avons supprimé le quart. Le reste est en cours de révision et d'examen.

Notre quatrième objectif est de montrer la voie pour relancer l'économie. C'est le secteur privé qui crée des emplois, mais le rôle du gouvernement est certes de créer un bon climat économique qui encourage le secteur privé à créer des emplois.

Dans notre économie fondée sur le savoir, le succès dépend des compétences et de l'innovation. Le gouvernement peut contribuer à la réussite en diffusant de l'information et des idées sur la technologie et les nouveaux marchés. De plus, il peut jouer un rôle important en aidant les entreprises à se rencontrer, ce qui est capital dans une économie où beaucoup d'entreprises sont de petite taille et hautement spécialisées.

Une de nos priorités consiste à faire davantage pour trouver des applications scientifiques et technologiques propres à accroître la productivité et à stimuler la croissance. Le gouvernement peut aider en instaurant de meilleurs rapports entre les industries, les universités et les laboratoires gouvernementaux. Il peut aussi jouer un rôle particulier en aidant les petites entreprises à profiter des plus récents progrès, notamment dans le secteur de la haute technologie.

Le commerce est un autre secteur où l'intervention du gouvernement est essentielle pour garantir le succès. Aujourd'hui plus que jamais, le Canada est un pays exportateur. Il est capital que davantage d'entreprises exportent et que nous élargissions nos marchés traditionnels pour nous imposer sur les marchés en pleine croissance qu'offrent l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est. Le gouvernement peut aider en fournissant davantage d'informations et en aidant les petites entreprises à trouver des fonds pour financer leurs exportations. Nous devons déployer des efforts pour amener les pays étrangers à mettre fin à leurs subventions à l'exportation. Cependant, tant que nous n'aurons pas réussi, nous devons aider nos exportateurs à soutenir la concurrence étrangère.

• (1255)

Il est essentiel d'atteindre le cinquième et dernier objectif pour pouvoir atteindre les autres. Nous devons instaurer un contexte financier et monétaire sain, sans quoi, comme le ministre des Finances l'a déclaré devant le Comité des finances, nous échouerons sur tous les autres plans. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement ferme de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997, c'est–à–dire, de le réduire de moitié. C'est pourquoi nous avons également affirmé que cet objectif n'était qu'une étape avant l'atteinte de l'objectif ultime qui est l'élimination du déficit.

Il serait absurde de soutenir qu'un seul énoncé de politique présente toutes les mesures qui nous permettront de garantir notre avenir économique. D'autres documents sur des sujets précis sont en préparation. À mon avis, aucun autre gouvernement de notre histoire récente n'a montré autant de détermination que le nôtre à fournir aux Canadiens des renseignements tangibles et accessibles sur ses principes économiques, ses plans stratégiques et sa situation financière.

L'exemple ne nous est pas donné uniquement par le document sur le cadre de la politique, mais également par le sommaire financier, *Instaurer un climat financier sain*, qui l'accompagne. Je mentionnerai aussi le premier rapport financier annuel produit cet automne par le gouvernement du Canada, comme l'avait suggéré le vérificateur général. Pour moi, et pour tous les Canadiens, j'espère, les preuves sont là: notre gouvernement a une vision de son rôle dans l'édification d'une nation plus prospère.

Mon vis–à–vis remplirait mieux son mandat et servirait mieux les intérêts de l'ensemble des Canadiens en proposant quelque chose d'autre, pour peu qu'il ait des idées. Les motions exigeant des documents qui existent déjà ne servent qu'à nous faire perdre du temps. Donc, oublions la motion à l'étude et attaquons–nous à la véritable tâche qui consiste à préparer l'avenir.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député. Cependant, je ne l'ai pas entendu faire beaucoup de remarques au sujet du fait que, selon le plan budgétaire actuel du gouvernement, notre dette s'accroîtra de 100 milliards de dollars en trois ans et notre déficit sera toujours de 25 milliards de dollars par année après trois ans. Ce sont là les projections du gouvernement. Sans oublier que nos frais d'intérêt passeront d'environ 40 milliards à 50 milliards de dollars par année. Tout cela durant une période de croissance économique au Canada. Compte tenu du cycle économique et des tendances du marché international, nous pourrions être confrontés à une récession à la fin de ces trois années.

Le député peut–il nous dire s'il croit que l'objectif actuel, qui consiste à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, est acceptable à la lumière de ces statistiques?

M. Campbell: C'est oui, monsieur le Président. Ce n'est pas seulement un objectif acceptable, mais réalisable. C'est une étape provisoire en attendant de faire ce que je sais que le député d'en face veut que nous fassions, soit nous attaquer à l'ensemble du problème de la dette et du déficit. Nous nous sommes engagés dans la bonne voie en fixant pour commencer un objectif réalisable, et nous allons l'atteindre.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je vois que les libéraux ont un autre membre de leur équipe olympique de courses de haies basses qui croit que cet objectif de 3 p. 100 est bien suffisant.

J'ai écouté avec grand intérêt la majeure partie du discours du député de St. Paul's. Certaines des remarques qu'il a faites au

sujet du rôle légitime du gouvernement pourraient être appuyées par des députés de tous les partis, en ce moment même où nous entreprenons une autre étude pour essayer de définir ce que le rôle légitime du gouvernement devrait être.

Toutefois, la réalité est que c'était 10 minutes de platitudes reniant 35 ans d'histoire libérale. C'est ça, la réalité. Dix minutes de platitudes reniant 35 ans de mauvaise gestion économique par les libéraux qui sont à l'origine des problèmes que nous connaissons actuellement.

La question que je veux poser au député de St. Paul's est la suivante: Après neuf ans dans l'opposition et un an au pouvoir, le député ne croit–il pas qu'il soit temps que les libéraux trouvent des solutions précises à des problèmes précis au lieu d'entreprendre un autre processus de consultation? Le député d'en face considère–t–il que c'est le rôle légitime du gouvernement de choisir des gagnants et des perdants sur le marché? C'est une question fort simple. Est–ce le rôle légitime du gouvernement de choisir des gagnants et des perdants?

• (1300)

M. Campbell: Monsieur le Président, en ce qui concerne la dernière question du député, la réponse est non, et je l'ai dit clairement dans mon discours. Nous devrions choisir des secteurs gagnants, et c'est ce que nous allons faire.

Pour ce qui est de renier le libéralisme ou la politique libérale des 35 dernières années, comme l'a laissé entendre le député, c'est absolument faux. Nous accordons encore la priorité aux Canadiens. En nous attaquant au problème de la dette et du déficit, problème qui doit être réglé, nous continuons quand même de faire passer les Canadiens avant tout.

Contrairement aux députés d'en face, nous savons à quel point cette question est complexe. Nous savons que les Canadiens veulent avoir voix au chapitre. Un grand nombre de Canadiens ont déjà demandé à témoigner devant le Comité des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires. Le registre des témoins est déjà rempli. Je serai personnellement très heureux d'entendre ce qu'ils ont à dire.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'entends dire que le député d'en face est fier de la contribution de 275 milliards de dollars que le gouvernement libéral a faite à notre fantastique dette nationale.

Si les libéraux veulent en attribuer partiellement la faute aux conservateurs, ils devraient vraiment reconnaître qu'ils y ont également contribué.

Pour ce qui est de réduire le déficit à zéro et d'équilibrer le budget, comme les libéraux prétendent maintenant vouloir le faire après avoir entendu les réformistes le réclamer depuis assez longtemps, je voudrais que le député me dise s'ils estiment bien urgent d'y parvenir. Avec quel sentiment d'urgence veulent–ils réussir à équilibrer le budget?

M. Campbell: Monsieur le Président, j'ignore où le député a trouvé le préambule à sa question. Je me demande s'il a vraiment suivi le débat.

Quant au second élément de sa question, à savoir s'il est urgent de réduire le déficit à zéro ou d'équilibrer le budget, la réponse se trouve clairement énoncée dans les documents dont je parlais tout à l'heure dans mon intervention. L'objectif de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici l'exercice 1996–1997 y est clairement déclaré et le ministre des Finances en a parlé à maintes reprises comme d'un objectif provisoire. Nous allons l'atteindre. Nous allons y parvenir et nous progresserons alors à partir de cet objectif.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je ne serai pas tout à fait aussi dur que mon collègue pour le député de St. Paul's.

Je voudrais lui poser une ou deux questions directes. J'ai ici des citations tirées d'un discours prononcé par le ministre des Transports à propos d'une question qui me préoccupe énormément. Il affirme que le personnel des sociétés ferroviaires américaines est de 64 p. 100 plus productif que celui des sociétés ferroviaires canadiennes. Je me suis réjoui d'entendre dire que nous allons devenir compétitifs.

L'autre citation que je voudrais lire est–celle–ci: «Le secteur ferroviaire a plus de 200 genres distincts d'actions ou de décisions qui doivent être approuvées par l'Office national des transports.» Et le ministre d'ajouter: «Au Canada, le processus d'approbation pour les cessions peut prendre jusqu'à six mois. Aux États–Unis, il faut aussi peu que sept jours pour accorder les approbations.»

Comment le gouvernement libéral va–t–il s'y prendre pour nous rendre compétitifs avec ce genre d'entraves? Ces dernières sont entrées dans notre système depuis 25 ou 30 ans. Allons–nous soudain nous en défaire en six mois? Voilà près d'un an que je presse l'Office national des transports de cesser de remettre les décisions à plus tard, mais je n'ai pas encore obtenu de résultat. Que pouvons–nous faire?

M. Campbell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Voilà précisément le genre de situation que nous examinons dans la politique des transports. Le ministre des Transports effectue des examens qui s'attaquent précisément à ces obstacles aux affaires, à la productivité et à la compétitivité dont je parlais tout à l'heure.

Ces examens se font partout dans l'administration publique. Nous avons entrepris un examen de la réglementation. Nous avons entrepris une réforme de la politique sociale. Nous nous attaquons à ces tâches dans le cadre des consultations prébudgétaires. Tous ces examens sont en cours. Je sais que le député est impatient, et je ne l'en blâme pas.

Les Canadiens comprennent que nous ne pouvons pas régler les problèmes du jour au lendemain. Certains de ses collègues, je le sais, pensent qu'il s'agit de problèmes simples auxquels on peut trouver des solutions simples: il suffit de vouloir, nous allons régler ce soir ce qu'il faut faire et tout s'arrangera demain matin.

Nous savons cependant, de ce côté–ci de la Chambre, que les problèmes sont complexes. Les Canadiens veulent se faire entendre. Nous voulons les écouter et nous voulons faire ce qui est le mieux pour tous les Canadiens.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui au débat sur notre motion, qui invite le gouvernement à déposer un plan détaillé indiquant comment et quand il entend équilibrer le budget.

Depuis des années, le Parti réformiste dit que le déficit, la dette et le coût de son service constituent le principal problème auquel est confronté le Canada actuellement.

Nous le disons aussi clairement à la Chambre depuis un an. Alors que l'horloge de la dette affiche inexorablement au–delà du demi–billion de dollars, nous réalisons de plus en plus que l'ancienne façon de faire les choses au Canada ne fonctionne tout simplement plus. Les libéraux défendent fermement le statu quo à l'égard du fédéralisme, tandis que le Bloc québécois continue de faire valoir son option séparatiste.

• (1305)

Les réformistes croient que ces deux visions ne fonctionnent tout simplement pas pour le Canada. Il existe une autre option axée sur un Canada nouveau et amélioré, et nous invitons les gens à examiner ce que nous, de ce côté–ci, avons l'intention de bâtir. Nous croyons que, à la manière d'une maison, le Canada est hypothéqué, et que son hypothèque est de l'ordre de 534 milliards de dollars. L'intérêt à payer sur cette hypothèque gruge à lui seul le tiers de nos recettes fiscales, laissant ainsi moins d'argent pour les programmes sociaux et les services gouvernementaux. Voilà pourquoi nous devons équilibrer notre budget.

Même les libéraux, dans leur livre rouge, ont signalé les dangers de déficits se situant toujours aux environs des 30 milliards de dollars. Mais qu'ont–ils prévu faire cette année? Ils ont prévu de simplement ajouter 39 milliards de dollars à la dette et, d'ici la fin des trois premières années de leur mandat, ils y auront ajouté encore 100 milliards de dollars.

Le moment est venu de construire une maison dans laquelle nous pouvons vivre confortablement sans accroître notre hypothèque. Nous devons commencer par établir des fondations solides en engageant des dépenses sensées et en établissant des priorités, de manière à pouvoir nous permettre des éléments très importants comme des murs solides et une bonne toiture au lieu de gaspiller notre argent pour des choses accessoires comme des luminaires de salle de bains dorés et une piscine.

Notre plan de construction prévoit la réduction de l'appareil gouvernemental, établit soigneusement les priorités liées aux dépenses sociales et supprime les éléments superflus comme le financement du multiculturalisme et les subventions aux entreprises et aux groupes d'intérêts spéciaux, c'est–à–dire les luminaires de salle de bains dorés dont je viens de parler.

J'aimerais attirer l'attention sur les compressions dont les groupes d'intérêts spéciaux devraient faire l'objet. Comme nombre d'entre nous le savent, le Parti réformiste ne fait pas la cour aux groupes d'intérêts spéciaux et s'oppose même à ce que le gouvernement les subventionne. La raison en est fort simple. La raison d'être de ce genre de groupe est de défendre sa propre cause. Or, nous avons la conviction profonde que les contribuables ne devraient pas avoir à financer les activités de ces groupes.

Par exemple, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, qui reçoit une subvention publique d'environ cinq millions de dollars par année, prétend représenter les intérêts de toutes les femmes du pays. Qu'est–ce que les femmes ont obtenu en retour? Des appels en faveur de l'équité salariale qui empêchent le pays d'adopter des pratiques d'embauche fondées sur le mérite et non sur le sexe, des demandes en faveur de l'établissement d'un réseau national de garderies alors que la majorité des parents aimeraient mieux élever leurs enfants eux–mêmes s'ils jouissaient de meilleurs avantages fiscaux.

Des sondages récents montrent que plus de la moitié des femmes n'ont jamais entendu parler du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, lequel comprend quelque 2 000 membres et donateurs. La direction du CCASF prétend avoir plus de membres, mais cela est attribuable au fait que les membres du YWCA sont ajoutés d'office à sa liste de membres.

Ce chiffre de 2 000 membres contraste vivement avec les 40 000 membres de REAL Women, groupe qui n'est pas subventionné par l'État et est soutenu uniquement par celles qu'il est censé représenter.

Le fait est que le gouvernement ne subventionne pas tous les groupes d'intérêts. Monsieur le Président, j'estime que le ministre des Finances devrait cesser de subventionner le CCASF.

Par ailleurs, les contribuables canadiens paient des millions de dollars tous les ans aux chefs syndicaux pour faire la promotion du mouvement syndical au Canada. De 1989 à aujourd'hui, le gouvernement a versé des subventions de près de 18 millions de dollars. Si les syndicats réservaient les cotisations de leurs membres aux activités du syndicat plutôt qu'à l'action politique, ils n'auraient pas besoin de l'argent des contribuables. Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances de cesser de subventionner les syndicats.

Quand j'étais dans les affaires, j'ai connu des gens qui profitaient de subventions de l'État non pas parce qu'ils en avaient besoin, mais plutôt en guise de traitement de faveur. On appelait cela des mesures d'encouragement. Des sommes colossales continuent d'être versées aux entreprises même si des associations nationales d'entrepreneurs pressent le gouvernement d'arrêter de leur donner de l'argent. Ces subventions sont puisées dans les coffres d'organismes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Selon les estimations pour 1994–1995, ces organismes verseront près de 1,3 milliard de dollars pour des programmes servant à garnir l'assiette au beurre.

Monsieur le Président, je demande au ministre des Finances de cesser de financer les agences servant à garnir l'assiette au beurre, y compris son propre bureau fédéral de développement régional, un programme de 400 millions de dollars favorisant la province de Québec.

Une question me vient à l'esprit. Pourquoi rénover le Saddledome alors que les égouts de la ville de Calgary ont besoin de réparations d'une valeur de 60 millions de dollars? Le programme d'infrastructure de six milliards de dollars ne fait qu'endetter davantage le pays, sans compter que les emplois qu'il servira à créer disparaîtront quand les fonds seront épuisés. Par consé-

quent, monsieur le Président, je demande au ministre des Finances d'annuler sur–le–champ le programme d'infrastructure et de cesser de tenter les Canadiens avec l'argent de leurs petits–enfants.

• (1310)

Le gouvernement fausse les règles du jeu en accordant une aide financière uniquement aux groupes de son choix. Il nous ment quand il affirme avoir à coeur l'intérêt de tous les Canadiens, car il ne s'intéresse qu'à une poignée de favoris.

Nous en aurons un parfait exemple dans les mois à venir à l'occasion des consultations sur les réformes sociales et économiques dont on a beaucoup parlé et qui se tiendront partout au Canada. Les groupes d'intérêts spéciaux favorisés par le gouvernement ont déjà été avisés qu'ils devaient préparer des présentations, tandis que les citoyens ordinaires ont été laissés à eux–mêmes.

Le jeu se poursuit et se transforme en habitude, tant et si bien que le gouvernement paie certains groupes pour qu'ils fassent du lobbying en faveur d'idées que la population accepte déjà. Par exemple, je ne fume pas et la majorité des Canadiens ne fument pas. La ministre de la Santé et son ministère veulent évidemment faire cesser l'usage du tabac. J'appuie entièrement cet objectif, mais peut–on m'expliquer pourquoi nous avons versé 200 000 $ à l'Association pour les droits des non–fumeurs pour qu'elle nous apprenne ce que nous savons déjà? Soit dit en passant, l'Association pour les droits des non–fumeurs ne regroupe que 300 membres en règle. Ce n'est certes pas ce que l'on peut appeler un appui public important. Monsieur le Président, par votre entremise, je demande au ministre des Finances d'annuler le financement de l'Association pour les droits des non–fumeurs.

En vérité, nous risquons de perdre notre maison aux mains des créanciers étrangers et nous ne pouvons tout simplement pas continuer à donner de l'argent emprunté à des gens qui n'y ont pas droit.

Les subventions gouvernementales versées directement aux entreprises faussent la réalité du marché parce qu'elles punissent la réussite et récompensent l'échec. Au nom de la création d'emplois, on prend l'argent des entreprises prospères et on le transfère aux personnes ou aux entreprises qui ont du mal à réussir. Tout comme les subventions gouvernementales à l'entreprise faussent le marché économique, les subventions aux groupes lobbyistes politiques déforment le marché politique des idées.

En démocratie véritable, une telle situation est intolérable! C'est pourquoi le Parti réformiste est d'avis que les gens devraient être entièrement libres d'exprimer leur opinion, mais qu'ils devraient, pour ce faire, employer leurs propres ressources financières. Voilà pourquoi nous sommes contre le financement des groupes d'intérêts spéciaux. Si une idée est valable et mérite l'appui du public, elle s'implantera, grâce à l'aide financière de ses défenseurs. Dans le cas contraire, elle tombera dans l'oubli, comme il se doit. Laissons parler les gens, au lieu des groupes de pression subventionnés.

Il est temps de comprimer les dépenses et de cesser de donner de l'argent à ceux qui n'en méritent pas. Il ne faut pas des mois de consultations par des groupes de travail et d'études par des commissions pour comprendre cela. Trois ans avant de former le gouvernement, les libéraux avaient mené des études dans tout le pays. C'est le premier ministre qui leur avait demandé de le faire. Ils avaient déjà consulté la population, mais ne savent toujours pas ce qu'elle dit. J'ignore quand ils vont comprendre.

Les gens ordinaires disent très clairement qu'ils ne subventionneront plus des activités d'intérêt spécial avec l'argent de leurs impôts qu'ils ont durement gagné. Elle est révolue l'époque des extravagances du gouvernement.

Monsieur le Président, par votre entremise, je dis au ministre des Finances que si le gouvernement veut commencer à comprimer les dépenses, il peut cesser de subventionner des groupes d'intérêts spéciaux, ce qui permettrait aux contribuables d'économiser un demi–milliard de dollars. Qu'il comprime les dépenses et cesse de subventionner directement les entreprises, et il fera économiser 1,3 milliard de dollars aux contribuables.

Monsieur le Président, par votre entremise, je dis au ministre des Finances et au gouvernement libéral: construisons une maison sans hypothèque que tous les Canadiens ont les moyens de s'offrir et de transmettre fièrement à leurs enfants et leurs petits–enfants.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les parties du discours de mon vis–à–vis et je voudrais formuler deux observations et poser une question.

Au début de son discours, il a parlé à juste titre de notre grave préoccupation à l'égard des intérêts que nous payons sur notre dette. Il a laissé entendre que si nous étions responsables, nous pourrions, d'une façon ou d'une autre, éliminer cette dette du jour au lendemain. Il était tout à fait inadmissible que nous nous endettions davantage et soyons ainsi forcés de verser encore plus d'intérêts dans les jours à venir. Cependant, je voudrais préciser clairement aux députés et aux Canadiens qui nous écoutent que, pour parvenir à cela dès demain, il faudrait réduire les dépenses gouvernementales de 40 milliards de dollars d'un seul coup. C'est ce que mon vis–à–vis propose: une réduction de 40 milliards de dollars du budget fédéral dès demain.

C'est une solution tout à fait irréfléchie. Nous voulons effectuer ces compressions de 40 milliards de dollars, mais nous n'allons pas le faire du jour au lendemain. Nous le ferons plutôt sur une période raisonnable, en adoptant une politique réfléchie qui protège les Canadiens.

M. Hermanson: On croirait entendre parler les conservateurs.

M. Ramsay: Nous entendons ce discours depuis neuf ans.

M. Mitchell: Mon vis–à–vis a proposé un certain nombre de façons de procéder pour parvenir à nos fins. Permettez–moi d'en énumérer certaines. Il souhaite éliminer les garderies. Pour lui, ces services ne sont pas importants. Il suffit tout simplement de les supprimer, car ils n'intéressent personne.

• (1315)

Toujours selon mon collègue, l'équité salariale n'est pas importante non plus et il faut laisser tomber cette notion dont nous ne voulons pas.

Il n'est pas question également de traiter avec les syndicats ou de s'occuper de la diversification économique dans les régions du pays durement frappées sur le plan économique. Non, nous ne voulons aider aucune de nos régions défavorisées.

Enfin, il parle des groupes d'intérêts. Il nous dit qu'il ne faut plus les financer. Selon lui, ce n'est pas à nous de le faire. C'est à ces groupes qu'il incombe de trouver l'argent nécessaire. Je reconnais que, parfois, j'aimerais bien qu'une personne qui a les moyens de soumettre son point de vue au gouvernement finance ses activités, mais ce n'est pas tout le monde qui a les ressources financières voulues.

Si l'on retenait le scénario de mon collègue, les riches auraient l'occasion de se faire entendre du Parlement et les pauvres seraient laissés de côté, faute d'argent.

Je ne pense pas que c'est le type de représentation que nous voulons nécessairement encourager, en tant que gouvernement. Je signale ces faits à mon vis–à–vis et je l'invite peut–être à réévaluer sa position et certaines des propositions qu'il soumet au ministre des Finances.

M. Silye: Monsieur le Président, je trouve cela très amusant de devoir réévaluer. Au cours des trois dernières années, nous avons proposé d'équilibrer le budget sur une période de trois ans, et ce, grâce à une combinaison de mesures destinées à réduire les dépenses et à favoriser la croissance de notre économie. Si le député d'en face et tous les ministres assis devant lui écoutaient, ils sauraient que la politique du Parti réformiste consiste à retrancher environ 18 milliards de dollars, 19 milliards de dollars, 20 milliards de dollars en trois ans, conformément aux voeux de la population. Quand nous avons été élus, nous pensions que ces compressions, surtout si elles étaient effectuées au cours de la première année de notre mandat—ce que le parti d'en face n'a pas eu la volonté politique de faire—contribueraient à stimuler l'économie.

Il ne s'agit pas de 40 milliards de dollars en une seule année. Est–ce assez clair, monsieur le Président? Je sais que vous comprenez, mais j'aimerais savoir, par votre intermédiaire, si les députés comprennent. Il ne s'agit pas de 40 milliards de dollars en une seule année. Il est question de 18 à 20 milliards de dollars sur trois ans, et le reste proviendra de la croissance. J'espère que je me suis bien fait comprendre, une fois pour toutes.

Je suis en train de développer quelque chose que, lorsque j'étais footballeur professionnel, on n'a jamais exigé de moi. Je me fais pousser des oreilles de lapin. Pendant que je vous parle, monsieur le Président, j'entends aussi les bruits provenant des députés d'en face. On n'est pas censé entendre tout ce vacarme. On est censé prononcer son discours et répondre aux questions. C'est ce que j'essaie de faire.

Nous reste–t–il encore du temps?

Le président suppléant (M. Kilger): Juste un petit peu.

M. Silye: Je vais répondre à une autre question si les députés d'en face ont le courage de m'en poser, dix une.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais une question très courte. Je pense que nous n'avons jamais eu pour objectif, à la Chambre, de consacrer toutes nos énergies à venir en aide aux plus favorisés de notre société. Cependant, une bonne part de nos responsabilités consiste à faire en sorte que les personnes et les régions de notre pays qui sont défavorisées reçoivent notre attention et notre soutien.

La question que je voudrais poser au député est très simple. Partage–t–il cet avis?

M. Silye: Oui, monsieur le Président. Non seulement ça, mais je voudrais aussi faire un commentaire au député qui m'a posé cette question, avec tout le respect que je lui dois. Il a fait une suggestion au gouvernement et il fait des suggestions aux Canadiens depuis des années.

Personne, du côté ministériel, n'accorde aux idées et aux suggestions de cet homme l'attention qu'elles méritent. Quand on aura fait les réductions nécessaires, quand on saura combien le gouvernement doit dépenser, que ce soit 100 milliards de dollars ou 80 milliards de dollars, il faudrait qu'on se débarrasse de la Loi de l'impôt sur le revenu et qu'on la remplace par un impôt uniforme, un impôt proportionnel. Notre impôt est un peu différent de celui qu'il propose, mais nous l'appuierions certainement. On ne l'écoute pas. Il doit être le député le plus frustré. Il n'est même pas un simple député et il ne réussit pas à obtenir l'attention du gouvernement. Si je siégeais de ce côté–là de la Chambre, je serais gêné.

• (1320)

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne voudrais pas alimenter le cynisme qui existe parfois à la Chambre, mais certains pourraient trouver cette question plutôt longue. Quoi qu'il en soit, nous reprenons le débat.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais lire de nouveau, à l'intention des Canadiens qui suivent le débat à la télévision, le texte de la motion présentée aujourd'hui à la Chambre par le Parti réformiste:

> Que la Chambre demande au gouvernement de déposer un plan détaillé indiquant clairement comment et quand il entend équilibrer le budget et contenant un énoncé de principes clair sur le rôle du gouvernement dans l'économie de façon que la population puisse en débattre.

Il importe de dire certaines choses au sujet de ce que propose la motion du Parti réformiste, notamment en ce qui a trait à la discussion et la consultation publiques.

J'ai trouvé plutôt amusant d'entendre le gouvernement parler sans arrêt de la nécessité de consulter la population, demander aux Canadiens de lui fournir l'ébauche d'une réforme des programmes sociaux, le domaine qui m'intéresse le plus, alors qu'il n'a rien à proposer pour les fins de la discussion.

S'il y a un débat, il doit y avoir une proposition, une question, un énoncé quelconque dont on peut discuter et évaluer les avantages et les inconvénients. Comment pouvons–nous discuter de rien? Il ne peut, dans ce cas, y avoir de débat.

Le gouvernement est obsédé par la question du débat et de la consultation mais il ne propose rien de concret, ne fait aucune proposition claire, ne soumet aucune question à la discussion. Il se contente de demander aux Canadiens ce qu'ils feraient au sujet de la réforme des programmes sociaux, ou des budgets. Des questions pareilles vont susciter des commentaires des plus farfelus.

La motion dont nous proposons de discuter vise à faire en sorte que le gouvernement propose un plan et un énoncé clairs à la population canadienne. Le gouvernement devrait tenir le discours suivant: «Après avoir parlé à nos spécialistes, après avoir examiné toutes les solutions, tous les faits et chiffres et connaissant tous les coûts et avantages des diverses solutions, nous croyons devoir suivre telle ligne de conduite. Toutefois, puisque nous vivons en démocratie et parce que nous tenons à bien représenter la population, qui paiera la note et dont l'avenir sera influencé par le plan, nous l'informons de ce qui nous paraît être la meilleure façon d'attaquer le problème. Nous tenons cependant à savoir si vous nous accorderez votre appui, à la lumière de toute l'information que nous aurons pu vous communiquer et après vous avoir laissé suffisamment de temps pour examiner le projet.»

Voilà en quoi consiste la consultation. Il ne suffit pas de demander aux gens ce qu'ils pensent. Nos dirigeants doivent faire preuve de leadership, proposer un plan, un projet, prendre les choses en main, montrer qu'ils ont une vision, un but. Voilà à quoi doit servir le débat.

Nous n'avons pas cela de ce gouvernement. C'est une des choses qui fait gravement défaut. Je crains sincèrement que les Canadiens ne deviennent extrêmement cyniques et ne perdent tout respect à l'égard de ce processus de consultation, je crains qu'ils ne soient profondément déçus. Consultation va devenir un mot grossier, signifiant que l'on fait appel à l'ignorance de tous et que la réponse importe peu. Ce n'est pas suffisant. Ce ne l'est pas.

Les consultations doivent être axées sur des faits concrets, des données précises, une vision, un plan. Je demande donc instamment au gouvernement de ne pas avoir ce genre d'attitude désinvolte à l'égard de la consultation. Montrons, en tant que parlementaires et dirigeants, et je parle en particulier des représentants du gouvernement, qu'il existe un leadership, un plan et un objectif. Montrons que nous nous dirigeons vers un but sur lequel nous pouvons dire en tant que Canadiens que nous sommes d'accord, que nous l'appuyons, que cela nous paraît logique, ou au contraire sur lequel nous pouvons dire que nous ne sommes pas d'accord, que nous réclamons des changements. Mais qu'au moins l'on sache ce dont on parle.

Il est beaucoup question d'équilibrer le budget. Dieu sait que notre parti en parle depuis des années. Ils disent que sept est le chiffre clé. J'espère que c'est vrai car un jour ou l'autre nous voudrions bien que cette vision d'un budget équilibré se concrétise.

● (1325)

On nous a accusés de vouloir réduire à néant les programmes sociaux, et de toutes ces choses négatives que l'on peut jeter à la figure de ceux qui proposent des choses sensées et logiques, à savoir de vivre dans les limites de nos moyens.

Pourquoi diable les représentants, les dirigeants et les autorités publiques ne veulent–ils pas accepter le fait que nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir, hypothéquer l'avenir de notre pays, léguer le fardeau de notre dette à nos enfants? Pourquoi est–ce une idée si difficile à accepter? Nous l'ignorons.

Pourquoi serait–ce une idée si difficile à accepter pour le gouvernement? Les libéraux croient encore que les gouvernements peuvent écumer les richesses nationales et les répartir d'une manière bénéfique pour tous les Canadiens. Si les 30 dernières années n'ont pas démontré que c'était une notion ridicule et fallacieuse, alors je ne sais pas ce qui pourra convaincre les gens.

Après avoir fait une chose pendant 30 ans, après avoir prélevé des milliards et des milliards et encore des milliards sur les richesses nationales, après avoir laissé des bureaucrates, des politiciens et des socio–ingénieurs les dépenser, lorsqu'on se retrouve dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui, il me semble que quelqu'un devrait se demander: «Dites donc, ça n'a pas l'air de marcher, faudrait peut–être essayer autre chose.»

Mais non, monsieur le Président, que nous propose le gouvernement? La même vieille scie: «Peut–être devrions–nous modifier les programmes; peut–être devrions–nous dépenser différemment; peut–être devrions–nous essayer ceci, cela ou autre chose.»

Nous devrions peut–être essayer enfin de gérer ce pays comme toute entreprise sérieuse ou tout foyer prudent. C'est–à–dire que nous devrions peut–être essayer de vivre selon nos moyens et laisser aux gens la liberté de définir leur avenir, de s'occuper d'eux–mêmes et de leur famille, de s'entraider et d'aider leur collectivité. Cela au lieu de continuer de penser que l'État, le gouvernement–mère, la bureaucratie, les planificateurs, les sages du gouvernement peuvent faire n'importe quoi.

Cela ne marche pas et il est temps de l'admettre. Il est temps que l'on se demande comment améliorer les choses. On peut faire mieux que donner des milliards et des milliards d'argent chèrement gagné au gouvernement, aux politiciens, aux bureaucrates, aux programmes, aux expériences de génie social, car tout cela ne fait qu'empirer la situation.

Lorsque l'on parle d'équilibrer le budget, on parle seulement de prendre l'argent que nous avons et de l'utiliser à bon escient. Nous parlons de prendre l'argent dont nous disposons et de l'utiliser pour ce qui doit être fait, et non pour ce que les gouvernements, les bureaucraties et les industries de toutes sortes jugent bon de faire.

Cette discussion sur la nécessité d'équilibrer le budget ne sera que des paroles tant qu'on n'aura pas réagi. Je me souviens que, toute nouvelle et bien naïve parlementaire, j'écoutais le ministre des Finances parler à la Chambre, en février. Il avait alors dit quelque chose qui m'avait beaucoup frappée. Il avait dit que nous n'allions plus nous contenter de rogner le déficit sur les

bords. J'ai pensé que c'était extraordinaire. Qu'est–il advenu en bout de ligne? Il a réduit les dépenses d'à peine plus de un milliard de dollars. Beaucoup de gens ont alors dit que c'était de la poudre aux yeux, un tour de passe–passe, de la mystification. Réduire d'un peu plus de un milliard des dépenses de 160 milliards de dollars, n'est–ce pas ce qu'on appelle rogner sur les bords?

Les Canadiens en ont assez des gouvernements et des politiciens qui disent une chose et qui en font une autre. Il est temps que notre gouvernement et la Chambre des communes prennent les choses en main. Il faut qu'ils commencent à faire preuve de bon sens, à administrer notre pays et ses merveilleuses ressources de façon à montrer qu'ils ont des principes et à équilibrer leurs dépenses.

J'exhorte la Chambre à manifester un appui ferme à notre motion d'aujourd'hui.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme des milliers de Canadiens j'ai écouté attentivement ce discours et je me demande bien ce qu'on a de nouveau à nous proposer.

• (1330)

Tout ce que nous avons entendu, c'est la condamnation pure et simple de presque tous les systèmes en place, de tout ce à quoi nous travaillons. Je n'ai pas entendu le Parti réformiste proposer la moindre solution. Il condamne même le processus consultatif que nous avons entamé.

L'opposition a tenu, d'un bout à l'autre du Canada et avec plus ou moins de succès, un certain nombre de consultations publiques par voie électronique. Les résultats l'ont surprise. Souvent, les Canadiens n'approuvaient pas du tout ses politiques.

Les députés réformistes accusent le gouvernement de ne pas faire son travail. J'ai bien vu comment ça se passe de leur côté depuis plusieurs mois. À chaque fois qu'ils essayent de consulter la population de cette manière, c'est un échec.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir réfuter ces terribles allégations concernant le Parti réformiste.

C'est avec amusement et incrédulité que j'ai entendu le député du gouvernement, qui est secrétaire parlementaire, demander: «Qu'est–ce qu'ils ont à nous proposer?». Après une année entière de travail, le gouvernement n'a donc aucune idée maîtresse. Il n'en a pas plus pour élaborer sa réforme des programmes sociaux que pour dresser son plan en vue d'équilibrer le budget ou même pour atteindre son maigre objectif de 3 p. 100 du PIB. Je n'aurais jamais pensé que le secrétaire parlementaire serait intervenu pour dire aux Canadiens que le gouvernement demanderait à un tiers parti de lui fournir des idées.

Si le député veut des propositions, il devrait peut–être prendre connaissance des plans que le Parti réformiste a présentés et déposés à la Chambre. Le gouvernement gagnerait peut–être à se procurer un rapport sur les consultations que notre parti a menées avec son ministre des Finances, qu'il a d'ailleurs essayé d'aider en lui présentant un plan raisonnable des mesures qu'il est censé prendre. Ces propositions réalistes ont été présentées par un tiers parti tout nouveau, représenté par 52 députés novices à qui le gouvernement demande maintenant ce qu'il devrait faire.

Notre parti sera fin prêt à présenter un plan aux Canadiens et à gérer le pays correctement après les prochaines élections.

Le député parle de consultations populaires. Il est intéressant de noter qu'hier soir encore, le Parti libéral imitait le Parti réformiste et invitait les Canadiens à communiquer leurs idées. Nous avons été les premiers à tenir des consultations populaires et à appliquer des moyens innovateurs permettant aux Canadiens de vraiment participer. Nous sommes ravis de constater que le gouvernement découvre que cela doit se faire, mais je juge inapproprié que notre vis–à–vis laisse entendre que nos consultations électroniques ne fonctionnent pas, alors que son parti nous imite et adopte nos méthodes. Cela me paraît illogique.

J'ajoute que les consultations auprès des Canadiens sont précieuses non seulement pour notre parti, mais aussi pour le parti qui gouverne. J'espère que le député prête attention à ce qui se dit au cours de ces consultations.

M. Gagnon: Monsieur le Président, le fait est que beaucoup de Canadiens ne sont pas d'accord avec le Parti réformiste. Il suffit de voir le pourcentage du vote populaire que les récents sondages donnent à ce parti.

Je voudrais faire valoir aussi d'autres points. Que dire du développement économique régional? C'est un domaine où le Parti réformiste semble vraiment déficient. Je suis de l'est du Canada. Je viens d'une région très rurale du Québec. Le secteur de la pêche s'est effondré. Il n'y a plus de poisson. Nous éprouvons des problèmes. Nous ne pouvons plus trouver les diverses ressources que nous tenions autrefois pour acquises. Qu'allons–nous faire?

Que vont faire les gens de cette région? Que vont faire les 50 000 pêcheurs de Terre–Neuve et des provinces maritimes qui ont été mis à pied? Qu'allons–nous leur dire? Qu'ils doivent se débrouiller? Que c'est leur problème? Qu'il n'y a pas de poisson et que nous ne pouvons rien y faire? Après tout, nous vivons dans une société compatissante, n'est–ce pas? Voilà pourquoi notre gouvernement doit s'assurer de répondre aux préoccupations et aux besoins de tous les Canadiens, mais surtout de ceux qui sont dans une situation particulièrement difficile.

On a beau dire qu'il ne convient pas que je présente des observations, nous connaissons les réalisations du Parti réformiste. Les gens ont critiqué et jugé la façon dont vous considérez la politique, la façon dont vous gouverneriez le Canada.

Les crédits

• (1335)

Le président suppléant (M. Kilger): Cela m'ennuie d'interrompre qui que ce soit, mais je dois rappeler à nouveau aux députés des deux côtés de la Chambre qu'ils doivent s'adresser à la présidence et non les uns aux autres.

Je demanderai au secrétaire parlementaire de bien vouloir conclure afin que la députée de Calgary–Nord puisse avoir le temps de répliquer.

M. Gagnon: Bref, monsieur le Président, j'attends toujours que l'opposition présente des propositions concrètes au lieu de s'en tenir, comme d'habitude, à critiquer tout ce que fait le gouvernement.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, cela m'inquiète toujours d'entendre des députés s'en prendre à un groupe ou, dans ce cas–ci, à un parti. Il est tellement facile d'étiqueter les gens, de laisser entendre qu'il y a quelque chose de ne pas tout à fait acceptable chez un groupe. C'est de la bigoterie que d'étiqueter ainsi les gens.

[*Français*]

M. Gagnon: Monsieur le Président, je ne suis pas un bigot, et d'ailleurs, je n'ai jamais employé ces mots, ces termes en référence au Parti réformiste. Je m'en tenais justement à la forme et à la substance de ce parti qu'on ne retrouve pas nécessairement dans leur politique.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai écouté attentivement le débat. Il est clair que la députée a employé le terme «bigoterie», mais elle n'a traité personne de «bigot».

Je demanderais à tous les députés de bien peser leurs mots au cours de ce débat animé. Je demanderais à la députée de Calgary–Nord de terminer son intervention.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, j'incite les députés d'en face à examiner les propositions, les idées et les suggestions qui leur sont transmises sans étiqueter ou attaquer les gens qui les leur communiquent et sans laisser entendre que certaines propositions sont nulles simplement à cause des gens qui les ont formulées.

Ce genre d'attitude n'apporte rien au débat et n'aide pas les parlementaires à unir leurs efforts pour régler les grands problèmes qui secouent notre pays. À mon avis, nous devons consacrer moins de temps à nous attaquer à nos adversaires politiques et plus de temps à nous attaquer aux véritables problèmes de notre pays et à chercher ensemble des solutions concrètes et positives.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en commençant, je voudrais revenir sur certaines affirmations de la députée. Il est très important que les Canadiens et les membres du Parti réformiste comprennent que l'on ne peut pas administrer le gouvernement du Canada comme une entreprise privée.

La députée réformiste a dit que je possédais une certaine expérience dans le secteur privé et c'est vrai. Je voudrais en parler un peu. Dans le secteur privé, on se préoccupe des gains que rapportent les actions à chaque trimestre, et ce qui compte avant tout, c'est le bilan des profits et pertes. Pour le conseil d'administration que nous formons ici à la Chambre des communes, le profit n'est pas ce qui compte le plus. Ce qui compte d'abord et avant tout ici, c'est la population du Canada.

Un député d'une région rurale de l'est du Canada a parlé avec passion tout à l'heure parce qu'il a été envoyé ici pour défendre les électeurs de sa circonscription. La situation n'est pas très différente pour le ministre des Pêches et des Océans qui doit venir à la Chambre défendre les intérêts de la population de sa région qui, en ce moment, traverse une période dont très peu d'entre nous peuvent imaginer l'extrême gravité. Si la Chambre des communes en vient à ne se préoccuper que de compressions budgétaires et d'élimination immédiate du déficit, qui parlera pour ces gens, pour les Canadiens véritablement défavorisés qui vivent de grandes souffrances, qui s'occupera d'eux?

• (1340)

Dans le secteur privé, lorsqu'une entreprise comme General Motors décide que le rendement trimestriel des actions est un peu faible, elle met 1 000, 2 000 ou 10 000 travailleurs à pied. Qui doit prendre ces travailleurs en charge? Les programmes élaborés par les hommes et les femmes qui siègent ici. Ce n'est pas General Motors qui s'occupe d'eux.

J'ai eu le privilège de travailler pendant deux ans pour l'une des sociétés les plus prospères que le Canada ait jamais produites, Magna International. Magna a publié son dernier rapport il y a environ deux semaines. Selon ce rapport, la société a réalisé des bénéfices avant impôts d'environ 400 millions de dollars et a payé environ 140 millions de dollars d'impôts. Ses bénéfices nets s'élèvent donc à environ 240 millions de dollars. Au milieu ou à la fin des années 70, Magna était l'une des entreprises qui recevaient de l'aide des contribuables canadiens. Le travail qu'elle a fait dans le domaine de la conception assistée par ordinateur et de la fabrication assistée par ordinateur lui a permis de devenir une des plus grandes sociétés en Amérique du Nord, un des plus grands exportateurs. Aujourd'hui, cette petite entreprise emploie 20 000 Canadiens.

Dans ce débat que nous avons aujourd'hui à la Chambre en vue d'améliorer la politique gouvernementale, nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur la réduction des dépenses. Un gouvernement efficient ou un gouvernement gaspilleur—je ne suis certainement pas en faveur du gaspillage. Nous voulons tous un gouvernement efficient mais, comme ma collègue du Nouveau–Brunswick l'a dit plus tôt, nous devons avoir un gouvernement qui est également humanitaire. Il ne peut pas être mesquin.

Ce qui m'inquiète au sujet du débat d'aujourd'hui, c'est qu'on ne met pas assez l'accent sur la croissance. Nous avons tâché depuis un an, par des activités concrètes, de ne pas focaliser uniquement sur le déficit et la dette, mais aussi sur la croissance.

Quand nous étions dans l'opposition et pendant la campagne électorale, nous avons dit que la petite entreprise constituait le plus grand espoir pour faire progresser l'économie et redonner du travail aux Canadiens. Nous avons dit que les 900 000 hom-

mes et femmes qui possèdent et exploitent des petites entreprises d'un bout à l'autre du pays représentent notre plus grand espoir pour remettre les Canadiens au travail. Le gouvernement est passé immédiatement à l'action au Comité de l'industrie pour s'attaquer à leur plus grande difficulté, à savoir l'accès aux capitaux. Nous avons tenu compte de ce qu'ils nous ont dit.

Nous les avions consultés quand nous étions dans l'opposition, et ils nous ont dit que si nous devions un jour former le gouvernement, nous devions avoir le courage de défier les institutions financières du pays, car les petites entreprises ont besoin de capitaux, non seulement sous forme de prêt mais aussi sous forme de prise de participation. C'est ce que nous avons fait. Je suis heureux de pouvoir dire que nous l'avons fait avec l'aide du Parti réformiste et du Bloc québécois. Nous le reconnaissons publiquement. Nous avons pris une mesure concrète à cet égard.

Quand les députés réformistes interviennent ici aujourd'hui, ils ne devraient pas hésiter à reconnaître qu'on a pris une mesure bien précise qui a une incidence sur l'entreprise de quelque 300 000 hommes et femmes d'affaires qui à leur tour donnent du travail à des millions de Canadiens peut–être. Ils ne devraient pas se concentrer uniquement sur l'aspect négatif des choses, ils ne devraient pas se limiter à s'opposer pour le plaisir de s'opposer.

• (1345)

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons pris des mesures concrètes en ce qui concerne l'autoroute de l'information. Nous sommes peut–être l'un des pays les plus avancés du monde dans ce domaine. Cette technologie nous permet de nous brancher, de nous mettre en réseau et de dialoguer avec des entreprises de partout dans le monde. Elle constitue une aide fantastique pour nos exportations. Les résultats s'affichent en chiffres fermes. Ce ne sont pas des chiffres libéraux ni des chiffres du gouvernement du Canada. Ce sont des chiffres reconnus par des organismes indépendants. Nos exportations ont connu une augmentation spectaculaire depuis un an, et personne ne peut le nier.

Nous devrions examiner les chiffres sur les exportations et stimuler encore plus les ventes à l'étranger, car nous ne pourrons ni réduire le déficit ni nous attaquer à la dette à moins de redonner du travail à ce million et demi de Canadiens. Nous n'allons pas les abandonner à leur sort. L'emploi a donc été notre préoccupation centrale, tant avant et durant la campagne que dans l'année qui a suivi. En réalité, plus de 300 000 Canadiens ont trouvé du travail, non pas grâce à nous directement, mais parce que nous avons contribué à faire naître l'espoir et à mettre en place les conditions propices en montrant que nous prenons les choses au sérieux et que nous savons où nous allons.

Je n'invente pas les chiffres. Ils sont véridiques. Ce sont des organismes indépendants qui les donnent. Je le répète, nous ne nous estimons pas satisfaits de ces chiffres. Aucunement. Comment pourrions–nous l'être? Mais, à la vérité, le gouvernement a fait des progrès dans la première année de son mandat.

Le gouvernement a également décidé d'encourager un autre secteur, celui du tourisme. Le premier ministre est d'ailleurs à Vancouver aujourd'hui pour annoncer un nouvel effort sur ce front. Après les forêts et l'automobile, le secteur touristique est celui qui crée le plus d'emplois. Il n'y a pas un député à la Chambre qui oserait prendre la parole pour décrier le tourisme.

Nous avons donc pris des mesures. Alors qu'il n'existait qu'un maigre budget de 13 millions de dollars au ministère de l'Industrie pour le tourisme dans l'ensemble du Canada, le premier ministre annoncera aujourd'hui que le tourisme est désormais un secteur prioritaire et qu'un montant de 50 millions de dollars sera débloqué pour les partenariats avec le secteur privé.

Comme tous les députés l'admettront volontiers, l'investissement dans le tourisme peut commencer à rapporter en moins de quatre ou cinq mois, une fois que nous avons fait l'effort de mise en marché et invité les étrangers à venir au Canada. Les visiteurs ne sont pas attirés chez nous que pour le tourisme. Ils viennent aussi pour les foires commerciales et les congrès, par exemple, autant d'activités qui ont des retombées économiques dans d'autres secteurs. Les gens pensent parfois que le tourisme, c'est une famille en vacances. Eh bien, c'est plus que cela; aider le tourisme, c'est veiller à obtenir notre part des foires commerciales et des congrès. Notre gouvernement a pris des mesures particulières à cet égard, et le premier ministre rendra publics nos engagements à Vancouver aujourd'hui.

Je suis à Ottawa depuis un certain temps déjà. J'ai été l'adjoint d'un premier ministre, et c'est mon deuxième mandat aux Communes. Ayant vu les conservateurs à l'oeuvre, je crois sincèrement que notre gouvernement est l'un des plus efficaces et des plus travaillants qu'on ait jamais vus à Ottawa.

Nous prenons des décisions, presque à la vitesse de la lumière. Certes, je sais qu'elles ne sont jamais assez rapides, je suis le premier à l'admettre. Nous sommes dans une période de transition, il faut du temps. Bon nombre de députés réformistes sont des gens d'affaires; ils devraient donc savoir qu'on ne peut prendre toutes les décisions au cours du premier mois ou du premier semestre suivant la prise de contrôle d'une entreprise. Il faut d'abord analyser la situation. Nous avons réussi à le faire assez rapidement. Je crois savoir que les indicateurs économiques sont encourageants. Est–ce suffisant? Ce n'est jamais suffisant, et nous allons continuer de travailler.

• (1350)

Il y a un autre point que je voudrais soulever aujourd'hui pour répliquer à la motion du Parti réformiste. L'un de nos engagements consiste à soutenir les exportations. Je ne me souviens pas qu'un autre gouvernement ait fait autant pour faire vendre nos produits et services à l'étranger, dans la région Asie–Pacifique et les pays de l'Europe de l'Est notamment. Nous sommes sans doute l'un des gouvernements canadiens les plus axés sur les exportations de l'histoire du pays.

Si nos exportations se sont autant accrues, le mérite en revient partiellement à la politique du multiculturalisme mise en oeuvre par le gouvernement Trudeau en 1971. Je tiens à expliquer cela au Parti réformiste parce que quand, en 1971, le premier ministre Pierre Trudeau a dit à la Chambre que le gouvernement adopterait une politique ne favorisant aucune culture plus qu'une autre et incitant les Canadiens à conserver leur patrimoine culturel et à en faire la promotion, il faisait oeuvre de pionnier dans le monde

entier. Les États–Unis préconisaient la théorie du melting–pot, mais nous faisions le contraire.

Aujourd'hui, si nous jouissons d'avantages commerciaux partout dans le monde, c'est un peu grâce au fait que nous avons su conserver nos langues et nos cultures d'origine, que nous avons une facilité avec les langues et les cultures qu'aucun autre pays ne peut se vanter d'avoir. Si nous analysons de près nos activités commerciales à l'étranger, nous découvrirons qu'une bonne partie de nos succès sont dus à la politique de multiculturalisme, cette même politique que le Parti réformiste voudrait voir supprimée sous prétexte qu'elle ne se traduit pas par des avantages concrets.

Je tiens à dire à la députée d'en face que l'objectif du multiculturalisme, ce n'est pas d'encourager le folklore ou la littérature, mais bien de faire des Canadiens des actifs dans le bilan du Canada. Actuellement, au chapitre des exportations, ceux qui ont pu utiliser leurs relations et mettre à profit leurs racines dans leur pays d'origine ont obtenu énormément de succès.

Ce que je veux dire, c'est que, depuis neuf mois, nous avons pris des mesures concrètes pour résoudre des problèmes très précis. Nous nous sommes réjouis de ce que les députés d'en face aient montré un esprit constructif durant le débat de l'an dernier. Il y a eu des occasions où ils n'ont pas manifesté leur opposition pour le simple plaisir de le faire. Il y a eu des occasions où le débat a été franchement très constructif.

Je vois d'un très bon oeil certaines des mesures que propose le Parti réformiste, notamment dans le domaine de la réforme fiscale. Comme je l'ai dit plus tôt, nous n'avons que quelques années pour accomplir quelque chose à la Chambre. À cette fin, une opposition constructive est le meilleur catalyseur que nous puissions avoir.

Je crois sincèrement que le Parti réformiste peut être un véritable catalyseur de la réforme fiscale qui reste à entreprendre au Canada. Même si nos réalisations ont été nombreuses durant la dernière année, j'espère que le Parti réformiste ne renoncera pas à nous présenter des défis au chapitre de la réforme fiscale.

• (1355)

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de l'occasion que vous m'offrez de formuler des observations sur la dissertation qu'a prononcée aujourd'hui le député de Broadview—Greenwood. Je dois reconnaître que le député manifeste un intérêt réel pour le débat d'aujourd'hui et qu'il n'a pas pris la parole uniquement parce qu'il n'avait pas le choix. Je suis sûr que le député est ici parce qu'il veut y être et parce qu'il prend son rôle à coeur.

Au cours de sa dissertation, le député d'en face a mentionné que, lorsqu'une société prenait le contrôle d'une autre société, elle avait tout intérêt à savoir ce qui se passait avant de faire quoi que ce soit. C'est parfait si l'on peut se le permettre, mais, d'après mon expérience, il me semble bien que, lorsqu'une société prend le contrôle d'une autre société, elle a déjà une bonne idée de la raison pour laquelle elle fait cette transaction et de ce qu'elle entend faire.

L'analogie vaut pour un gouvernement qui est prêt à accepter le pouvoir, comme ça été le cas pour l'actuel gouvernement, après neuf années de désert. Par contre, en un an de pouvoir, qu'a–t–il accompli? Bien peu de choses, à mon sens. J'ai bien peur de devoir féliciter un autre membre de l'équipe olympique libérale de basse haie. À force de baisser la barre, tout le monde finit par pouvoir l'enjamber.

J'aimerais poser au député de Broadview—Greenwood la question suivante: Nos programmes sociaux devraient–ils être fonction du désir ou du besoin?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la dernière partie de la question du député. Il va de soi que les dépenses gouvernementales doivent toujours être fonction du besoin et non du désir. Comme je l'ai dit précédemment, la gestion publique ne doit pas se limiter aux privilégiés. Elle doit s'occuper en priorité des défavorisés.

Je conteste le point de vue du député par rapport à la prise de contrôle d'une société. Il a dit qu'on avait une très bonne idée de ce qui nous attendait. C'est peut–être vrai, en règle générale, mais, par votre intermédiaire, je signale au député, qui le sait pertinemment, que, lorsque nous avons pris le contrôle, il y avait dans le déficit un montant de près de sept milliards de dollars dont il n'a jamais été question durant la campagne électorale.

Si le député. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourra encore exprimer ses vues à la Chambre après la période des questions.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner qu'il y a un an aujourd'hui, l'actuel gouvernement se voyait confier un mandat par l'ensemble de la population. Depuis, de nombreux engagements ont été remplis. Par exemple, le programme d'infrastructures Canada–Québec a permis la réalisation de plusieurs projets.

Pour la ville de Montréal, c'est grâce à des contributions globales de quelque 90 millions de dollars du gouvernement fédéral, qu'elle a été capable de mettre en chantier cette année des projets d'infrastructure urbains d'une valeur globale de plus de un demi milliard de dollars. Outre l'amélioration de la qualité de vie des résidants et des résidantes, ces projets d'infrastructures entraîneront la création de plus de quelque 4 800 emplois directs et indirects pendant les travaux de construction et au cours des mois qui suivront.

Pendant la première année de ce mandat, le gouvernement s'est attardé à créer des emplois, à réinstaurer un climat de confiance, ainsi qu'à redonner une crédibilité à l'appareil gouvernemental. Contrairement au gouvernement du Parti québécois. . .

Le Président: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député. L'honorable député de Verchères a la parole.

* * *

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies célèbre cette année son 50e anniversaire. Les députés du Bloc québécois profitent de cette occasion pour souligner le travail accompli par cette organisation, sur laquelle plusieurs peuples et nations fondent un grand espoir.

Que ce soit par l'aide aux pays en développement, dans la promotion des droits de la personne ou dans le maintien de la paix à travers le monde, l'ONU renforce la cohésion internationale qui est l'un des enjeux majeurs de cette fin de siècle.

Cela dit, l'ONU en est à un tournant décisif de son histoire. Une vaste réforme de ses structures s'impose. De nouveaux défis l'attendent, notamment l'entrée en jeu d'une multitude d'acteurs internationaux avec lesquels l'ONU doit désormais composer.

Nous offrons nos sincères remerciements à l'Association canadienne pour les Nations Unies et à tous les Québécois et Canadiens qui ont contribué à façonner l'ONU et à la rendre si respectable à nos yeux.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il y a exactement un an aujourd'hui, le Parti réformiste a démenti toutes les prévisions, confondu ses critiques et enchanté ses supporters en faisant élire 52 députés à la Chambre des communes.

Les Canadiens ont reçu le Parti réformiste comme une douce brise de renouveau. Ils y voyaient des hommes et des femmes qui leur ressemblaient et partageaient les mêmes credos, c'est-à-dire vivre selon ses moyens, protéger les honnêtes citoyens, prêter l'oreille à ce que les gens disent, bref, faire preuve de gros bon sens. Voilà exactement ce qu'ils nous ont dit.

Et voilà exactement ce que nous avons l'intention de faire. Alors que le gouvernement aborde le changement à son corps défendant et le combat sans cesse, nous l'accueillons favorablement. Alors qu'ils font de très petits pas et, comme mon collègue l'a déclaré, placent la barre très bas, nous avançons à grandes enjambées. Alors qu'ils restent enfermés dans leurs idées, nous disons: «Ouvrez toutes grandes les portes et laissez entrer le vent frais du Parti réformiste!»

* * *

L'AMERICAN HELLENIC EDUCATIONAL PROGRESSIVE ASSOCIATION

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour remercier l'ordre canadien de l'American Hellenic Educational Progressive Association, l'AHEPA, d'avoir rendu hommage au premier ministre et aux députés, lors d'un banquet donné hier soir.

Article 31 du Règlement

À cette occasion, le premier ministre s'est vu remettre la plus haute distinction, c'est-à-dire le prix Socrates, en reconnaissance des efforts qu'il fait pour promouvoir les idéaux et les institutions démocratiques, ainsi que les plus nobles traditions dans le domaine du leadership.

Je suis fière, en ma qualité de Canadienne d'origine grecque, de l'honneur qui est fait à mon premier ministre et je suis fière aussi des nombreuses réalisations de l'AHEPA et de sa contribution à la société canadienne.

[*Français*]

Cet organisme a reconnu les contributions que le premier ministre a faites pendant plus de 30 ans au service public. D'ailleurs, le peuple canadien également a reconnu le mérite du premier ministre en l'élisant, il y a un an aujourd'hui, à la tête du gouvernement de ce pays.

Félicitations à tous les libéraux! Félicitations au premier ministre!

* * *

LA CONDITION FÉMININE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, dans son livre rouge, le gouvernement a indiqué qu'il voulait améliorer la condition de vie de tous les hommes et toutes les femmes à travers le Canada. Bien sûr, les femmes et bien sûr, les enfants.

J'ai chez moi un organisme qui s'appelle Réseau qui revendique pour les femmes dans des secteurs tels que le domaine économique, social, politique, éducatif et culturel. Elles ont des conseils à donner au gouvernement et je veux citer: «Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de modifier la Loi sur les pensions alimentaires; étant donné que la vaste majorité des bénéficiaires de ces pensions sont les femmes et leurs enfants, ces femmes prient instamment la ministre déléguée à la Situation de la femme de presser le gouvernement de trouver une solution équitable qui tienne compte des besoins réels des femmes et des enfants.»

Monsieur le Président, j'appuie cette proposition.

* * *

[*Traduction*]

LE MOIS DU CANCER DU SEIN

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le 25 octobre marque le premier anniversaire de notre victoire électorale. À l'époque, nous avons dit que les questions de santé touchant les femmes recevraient toute l'attention voulue.

La décision de faire du mois d'octobre le Mois du cancer du sein sensibilisera la population à une question de santé importante pour les femmes. Chaque année, plus de 16 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués. C'est le type le plus commun de cancer chez les femmes et celui qui tue le plus de Canadiennes.

Le gouvernement fédéral a mis en oeuvre de nouvelles initiatives pour combattre le cancer du sein dans quatre principaux

Article 31 du Règlement

domaines: le financement de la recherche sur le cancer du sein, le soutien aux programmes de prévention et de dépistage, le traitement et les soins, ainsi que le soutien aux groupes de revendication et aux réseaux d'entraide s'occupant des femmes atteintes du cancer du sein.

La journée d'information sur cette question a été un succès dans ma circonscription de London–Ouest.

• (1405)

Des activités ont été organisées dans tout le pays ce mois–ci pour aider les Canadiennes et leur famille à mieux connaître le sujet. J'exhorte les Canadiens à assister à ces activités et à les appuyer partout au Canada.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner avec joie et fierté les résultats d'hier dans l'élection partielle de Saint–Jean. Cette élection a donc permis de reconfirmer le mandat accordé au gouvernement souverainiste du Québec.

Cette élection s'est en grande partie faite sur le sort qui est réservé au Collège militaire royal de Saint–Jean. Or, le verdict est clair en ce sens que la population de Saint–Jean considère l'entente qu'avaient paraphée le ministre des Affaires intergouvernementales et l'ancien ministre québécois de l'Éducation comme le strict minimum.

Le gouvernement du Québec a donc le mandat de bonifier cette entente en assurant le maintien de la vocation militaire du CMR. Le gouvernement fédéral doit donc refaire ses devoirs dans ce dossier, et nous lui demandons de respecter le choix des électeurs de Saint–Jean et réviser dans les plus brefs délais sa décision d'abandonner la vocation militaire du Collège militaire royal de Saint–Jean.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral n'a rien fait dans le domaine de la réforme parlementaire durant sa première année de mandat. La partie la plus mince du livre rouge libéral est un chapitre sur l'intégrité et la réforme parlementaire. Une fois de plus, les libéraux ont établi des normes peu élevées pour eux–mêmes et n'ont même pas réussi à les respecter.

On parlait dans le livre rouge d'accroître la participation des députés à la rédaction des projets de loi. Cela ne s'est pas produit. Chaque fois qu'un comité commence à montrer des signes d'indépendance, les ministériels sont ramenés à l'ordre.

Il était également question dans ce livre de donner aux comités davantage de pouvoir en ce qui a trait aux dépenses gouvernementales. Nous attendons encore. Les comités ne sont pas en mesure de réduire d'un seul dollar les prévisions de dépenses.

On devait aussi faire en sorte que le Parlement puisse examiner les nominations par décret et, jusqu'à maintenant, rien n'a été fait à ce sujet non plus.

On promettait, en outre, de modifier le régime de pensions tout à fait inadmissible des députés. Or, comme c'est typique de la part des libéraux, les ministériels ont discuté de la question, l'ont étudiée et n'ont rien fait de concret. Ils ne permettront même pas à des députés ayant certains scrupules de se retirer du régime.

Cela résume assez bien la première année de pouvoir des libéraux qui se sont contentés de belles paroles, mais d'aucune mesure concrète et qui se sont limités à violer les promesses qu'ils avaient faites.

* * *

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE CONFISERIE

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de prendre la parole en ce jour qui marque le premier anniversaire de la grande victoire électorale du Parti libéral en 1993.

Sur une note différente, avec l'approche de l'Halloween, il convient de rendre hommage aux membres de l'Association canadienne des fabricants de confiserie. Cette industrie enregistre des ventes annuelles de plus de 1,4 milliard de dollars, des exportations de plus de 235 millions et emploie plus de 70 000 Canadiens.

Le caucus de la confiserie se compose de députés qui comptent des fabricants de confiserie dans leur circonscription. Nous, dans Lanark—Carleton, avons beaucoup de chance d'avoir, à Smith Falls, une usine de la société Hershey Canada qui emploie plus de 600 personnes.

J'encourage tous les députés, leur personnel et leur famille à venir participer à notre première fête annuelle de la «Hilloween», demain soir, au Cercle national des journalistes.

Au nom de tous les participants à cette soirée, l'Association canadienne des fabricants de confiserie fera un don à la Fondation canadienne Rêves d'enfants.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner, dans le cadre de la Semaine nationale de la PME, l'intervention du Bureau fédéral de développement régional (Québec).

Je saisis cette occasion pour signaler l'engagement ferme du gouvernement du Canada et plus particulièrement ses divers ministères à caractère économique engagés dans la création d'emplois au Québec. Les ministres fédéraux sont la clef et les alliés stratégiques de la croissance des PME québécoises.

De plus, le Bureau fédéral de développement régional aidera davantage les entreprises à développer et conquérir de nouveaux marchés extérieurs comme la Chine. Dommage que M. Parizeau ne sera pas du voyage!

Nous devons reconnaître que le Bureau fédéral de développement régional et le gouvernement du Canada appuient l'extraordinaire culture d'entrepreneurship que nous retrouvons parmi les résidants des régions du Québec profond et du Canada tout entier.

Le développement et le soutien continu de la PME québécoise est une priorité du gouvernement du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PIPELINES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette année, l'Office national de l'énergie a reçu une demande visant à convertir au gaz naturel un oléoduc vieillissant qui passe par le sud–ouest de l'Ontario. Un certain nombre de mes électeurs de London—Middlesex ont comparu à une audience de l'ONE pour dénoncer les dangers que cette conversion risque de poser pour leurs terres.

Dans des audiences comme celle–là, les propriétaires fonciers doivent affronter des grandes sociétés qui ont toutes les ressources voulues pour préparer leurs demandes. Ces propriétaires n'ont d'autre choix que d'utiliser leur propre argent pour payer les honoraires d'avocat et les frais liés à la préparation de leur défense devant l'ONE.

Une aide financière aux intervenants garantirait des règles du jeu plus équitables. J'exhorte donc le gouvernement à modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie afin que l'ONE puisse accorder une aide financière aux propriétaires fonciers qui sont obligés d'intervenir dans ces audiences.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le premier anniversaire de l'élection du Bloc québécois à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Leroux (Shefford, BQ): Il y a un an, les Québécois donnaient à un parti résolument souverainiste le mandat de défendre leurs intérêts sur la scène fédérale. C'est ce que nous avons fait en combattant la contrebande et en obtenant la réduction des taxes sur les cigarettes, en combattant la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, tout en nous portant à la défense des plus démunis, en questionnant le gouvernement sur les agissements des services secrets, tout en le forçant à rembourser le référendum de Charlottetown.

Article 31 du Règlement

De la défense de la justice sociale à l'incontournable nécessité de mettre de l'ordre dans les dépenses publiques, le Bloc québécois a gagné sur plusieurs fronts.

Le message de nos électeurs est clair: «Continuez!» Et c'est ce que nous entendons faire.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI LIBÉRAL

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, alors que le gouvernement libéral s'apprête à entreprendre la deuxième année de son mandat, notre parti estime qu'il est temps de faire un petit test et les députés de l'arrière–ban doivent se sentir libres d'y participer.

Les libéraux ont–ils éliminé le généreux régime de pensions des députés?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils introduit la réforme sociale que l'on attend depuis si longtemps?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils réduit les dépenses?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils proposé une mesure législative pour rendre nos rues plus sûres?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils mis fin aux nominations teintées de favoritisme?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils écarté pour de bon la possibilité d'imposer les REER?

Des voix: Non.

M. Silye: Les libéraux ont–ils sévi contre les personnes qui fraudent notre système d'immigration?

Des voix: Non.

M. Silye: Par conséquent, le gouvernement libéral ne devrait–il pas écouter davantage les suggestions des réformistes?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Silye: Monsieur le Président, je tiens à souligner que la dette nationale s'élève actuellement à 535 664 978 $. . .

Le Président: Je pense que nous avons entamé la période des questions et des réponses un peu tôt.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

M. John Solomon (Regina—Lumsden, N.P.D.): Monsieur le Président, en ce jour très important, les Canadiens sont en droit de se demander si cette journée marque le premier anniversaire

de l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral ou le dixième anniversaire du gouvernement conservateur de Mulroney?

Pourquoi? Le premier ministre conservateur a placé ses amis au Sénat. Aujourd'hui, le premier ministre libéral en fait autant. Les conservateurs avaient un déficit annuel de 40 milliards de dollars. C'est pareil aujourd'hui avec les libéraux. Les amis nantis des conservateurs avaient droit à des allégements fiscaux grâce aux fiducies familiales. Aujourd'hui, ce sont les amis nantis des libéraux. Des dizaines de milliers de sociétés rentables ne paient pas d'impôts sur les bénéfices, mais ont fait des dons en espèces considérables au Parti conservateur et en font encore aujourd'hui au Parti libéral.

Sous les conservateurs, le prix des médicaments de prescription avait augmenté de 12 p. 100. Même chose sous les libéraux. Les conservateurs ont réduit les prestations d'assurance–chômage. Les libéraux les ont réduites encore plus. Que ce soient les libéraux ou les conservateurs, c'est toujours la même histoire. Monsieur le Président, voyez–vous une différence? Personnellement, je n'en vois pas.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre et à mes collègues qu'il y a un an aujourd'hui, nous étions élus pour servir les Canadiens.

Durant l'année qui s'est écoulée, le gouvernement a tenu sa promesse d'être un bon gouvernement. À Provencher, ma circonscription, le programme d'infrastructure promis dans le livre rouge a ouvert la voie à d'énormes investissements et à la création d'emplois.

Cette année, j'ai visité plusieurs localités situées dans ma circonscription: Pine Falls, Steinbach, Sainte–Agathe, Saint–Malo et Emerson, pour ne nommer que quelques–unes des 40 communautés que je représente. Pendant tout ce temps, les habitants de Provencher, même ceux qui à l'origine n'appuyaient pas notre gouvernement, n'ont eu qu'à se louer de notre gouvernement et de notre premier ministre.

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier les habitants de Provencher de leur appui. Je compte bien les revoir et les servir de nouveau l'an prochain.

* * *

[*Français*]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je me lève à la Chambre pour souligner le premier anniversaire du gouvernement libéral marqué par de nombreuses réalisations toutes aussi importantes les unes que les autres.

Il est difficile de citer en peu de temps tout ce que nous avons accompli, surtout au Québec. Grâce au Programme national d'infrastructures, plus de 20 000 emplois ont été créés. Le Secrétariat de la Commission pour la coopération environnementale en Amérique du Nord a été également établi à Montréal. Le problème de la contrebande des cigarettes et le dossier du Collège militaire de Saint–Jean ont été réglés en quelques mois. Et j'en passe!

• (1415)

Je veux surtout féliciter notre premier ministre, le très honorable Jean Chrétien. Grâce à son leadership et à son intégrité à toute épreuve, les Canadiens et Canadiennes reprennent confiance aujourd'hui. Permettez–moi de remercier également toute ma famille pour sa patience et son soutien. Mes collègues savent les sacrifices auxquels se plient nos conjoints et nos enfants pour que nous ayons l'honneur de servir ce beau pays qu'est le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je ne sais pas si je dois remercier les électeurs de Saint John de m'avoir élue. Quoi qu'il en soit, je suis ici.

La Chambre a appris récemment que le gouvernement fédéral avait l'intention d'imposer des droits d'entrée aux parcs nationaux non plus par voiture, mais par personne. Autrement dit, s'il y a cinq personnes dans une voiture, elles devront toutes payer des droits d'entrée. Cette modification sera interprétée comme une hausse d'impôt déguisée.

Le gouvernement libéral devrait faire marche arrière et adopter une méthode plus directe pour réduire le déficit. Qu'il renonce à la méthode sournoise de hausse d'impôt déguisée.

Le premier ministre du Nouveau–Brunswick a augmenté plus de 1 000 droits et impôts depuis 1987 sans provoquer de tollés. La population du Nouveau–Brunswick a compris leur nécessité. Je presse le gouvernement de tirer des enseignements des pratiques d'autres gouvernements et d'annuler ce nouveau mode d'imposition des droits d'entrée aux parcs nationaux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, l'opposition officielle a adressé hier au gouvernement de nombreuses questions sur les activités d'espionnage illégal attribuées au CST par les récentes révélations de Radio–Canada et de l'ex–espion, M. Mike Frost. De façon systématique, le gouvernement se réfugie derrière l'obligation pour le CST de respecter la loi.

La vice–première ministre ne reconnaît–elle pas qu'aucune loi n'empêche une puissance étrangère d'intercepter des appels téléphoniques en provenance du Canada et qu'aucune loi n'empêche ensuite le CST de prendre livraison des renseignements ainsi recueillis, de sorte que le CST peut légalement faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre et la vice–première

ministre l'ont déclaré auparavant, je dois assurer la Chambre que le CST n'est pas autorisé à cibler les Canadiens, y compris les partis politiques.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la teneur de la question du député, nous ne pensons pas qu'il soit dans l'intérêt national de parler de l'administration et des méthodes du CST.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, les choses s'embrouillent au lieu de se clarifier. Le ministre refuse de confirmer que des gouvernements étrangers font de l'espionnage pour le compte du Canada, et du même souffle, il affirme que le CST n'espionne pas les Canadiens. Alors, comment le ministre peut–il expliquer l'existence, au CST, d'une formidable banque de données qui regroupe des informations sur des milliers de Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à maintes reprises que tous les organismes canadiens, y compris le CST, doivent observer la Loi sur la protection des renseignements personnels.

La banque de données du CST est exemptée de l'application des dispositions de cette loi. Cependant, cela n'empêche pas que toutes les activités du Centre de la sécurité des télécommunications doivent se conformer strictement à la loi. C'est ce qu'a affirmé l'ancien commissaire à la protection de la vie privée, M. John Grace.

L'actuel commissaire à la protection de la vie privée est en train de faire une enquête sur les activités de cet organisme, en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien entendu du ministre qu'il y a actuellement une démarche de vérification au sein de l'unité du CST, pour savoir ce que le CST a fait au cours des récentes années. Si j'ai bien compris la réponse, j'aimerais que le ministre me le confirme et qu'il nous dise en même temps quand le rapport de cette vérification sera rendu public à la Chambre des communes?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le commissaire à la protection de la vie privée est, si je ne m'abuse, un fonctionnaire de la Chambre des communes et relève de cette dernière. L'ex–commissaire a fait une vérification, comme cela doit être fait à intervalles réguliers de quelques années.

Une autre est en cours. En temps et lieu, je ne doute pas que le commissaire actuel en viendra à la même conclusion que son prédécesseur, M. Grace, à savoir que les activités du CST étaient tout à fait conformes à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, sur le même sujet, des allégations sérieuses font état de l'existence d'une section appelée *French Problem* au sein du CST. Aux questions que lui pose l'opposition depuis quelques jours, le gouvernement se réfugie toujours derrière le secret d'État et refuse catégoriquement de répondre en s'appuyant sur le fait que le CST ne rend compte qu'au premier ministre.

Le ministre de la Défense nationale peut–il au moins nous assurer que dans les vérifications du gouvernement, si on a vérifié l'existence dans le passé d'une section appelée *French Problem*?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déclaré devant la Chambre qu'il n'est pas de notre intention de discuter des opérations récentes du CST.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, étant donné que le bureau du premier ministre est le seul lien qui existe entre les citoyens visés par une éventuelle section appelée *French Problem* et le CST, si le gouvernement n'a pas vérifié, qui peut savoir, qui peut rassurer les citoyens qu'ils n'ont pas déjà été l'objet d'espionnage?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre, la vice–première ministre et moi–même, en tant que ministre responsable des opérations du CST, avons donné ces assurances.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je souligne que nous célébrons aujourd'hui, comme il se doit, le premier anniversaire de l'élection de 52 députés réformistes au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Manning: Il y a un an aujourd'hui, la dette fédérale était de 489 milliards de dollars. Après une année de soi–disant restrictions de la part des libéraux, la dette se chiffre à 535 milliards, soit une hausse de 46 milliards de dollars. Après avoir tant parlé de réduire le déficit et les dépenses, le gouvernement a endetté le Canada plus que jamais auparavant.

Ma question est la suivante: La vice–première ministre va–t–elle admettre que le gouvernement a gaspillé la première année de son mandat en ne prenant pas de mesures suffisamment énergiques pour réduire les dépenses? Le gouvernement s'engage–t–il à appliquer un programme de réduction des dépenses plus vigoureux dans la deuxième année de son mandat, avant qu'il ne soit trop tard?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien, élu il y a un an aujourd'hui, a reçu le mandat très clair de créer des emplois.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Je suis heureuse d'informer la Chambre que nous avons tenu promesse. Quelque 327 000 emplois ont été créés depuis février. Les expéditions de produits manufacturés ont connu la plus forte croissance sur une période de six mois depuis le début des sondages statistiques en 1981. Le taux de croissance réel se situe à 6,4 p. 100, ce qui est de loin supérieur au taux enregistré par n'importe quel autre pays du Groupe des Sept. La confiance des entreprises a atteint son niveau le plus élevé depuis 1979.

Des voix: Encore!

Le Président: Je crois que la période des questions va être longue.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la vice–première ministre se fait des illusions en ce qui concerne la création d'emplois. Jusqu'à tout récemment, les libéraux prétendaient que la création d'emplois résultait principalement des dépenses du gouvernement. Maintenant, le ministre des Finances et d'autres affirment ce que le Parti réformiste a toujours dit, à savoir que la dette, les impôts et les dépenses du gouvernement tuent les emplois et que c'est seulement la réduction du déficit et la baisse des impôts qui stimuleront la création d'emplois dans le secteur privé.

• (1425)

La vice–première ministre admettra–t–elle qu'en créant six milliards de dettes additionnelles aux niveaux fédéral, provincial et municipal, le programme fédéral d'infrastructure du gouvernement a tué plus d'emplois à long terme qu'il en a créés? Est–ce que le gouvernement va s'engager à suivre la stratégie réformiste de réduction du déficit et des impôts?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à la Chambre et répété à tous les Canadiens, hier, que ce qu'il veut c'est aborder la réduction du déficit de manière raisonnée et raisonnable.

Il disait hier—et je tiens à le répéter à la Chambre—que si nous suivions la recette du chef du troisième parti en matière de réduction du déficit, nous replongerions le pays dans la récession dont le Parti libéral est enfin en train de nous sortir.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous avons dit au gouvernement, il y a des mois, que les programmes sociaux devaient être révisés de fond en comble. Maintenant c'est ce qu'il essaie de faire péniblement. Nous lui avons dit que les niveaux d'immigration étaient trop élevés. Maintenant il parle de les réduire. Nous lui avons dit que les réductions de dépenses du budget de février étaient insuffisantes. Maintenant il essaie de ravauder la situation.

Le gouvernement est contraint de prendre en considération les positions du Parti réformiste dans les domaines social et financier. Ma question est celle–ci: Est–ce que nous pouvons espérer que le Parti libéral volera le reste de notre programme, et en particulier nos réformes démocratiques comme les votes libres, les référendums, les initiatives ppopulaires et les révocations?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il faudrait ravauder c'est peut–être le Parti réformiste, car depuis 12 mois il perd des membres à la pelle, au fur et à mesure que ceux–ci se rendent compte que le Parti libéral fait ce qu'il a promis.

Si l'on parle de productivité, depuis que nous sommes au pouvoir, le coût unitaire de la main–d'oeuvre est à son plus bas depuis 40 ans, ce qui est excellent pour les produits canadiens. Nous avons la plus forte croissance de l'emploi et de la production de tous les pays du G–7.

Le taux de chômage est passé de 11,4 p. 100 à 10,1 p. 100. Ce n'est pas suffisamment bas, mais nous poursuivons nos efforts. Nous pensons que le programme d'infrastructure a contribué à rehausser la confiance des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Un an après l'élection du gouvernement libéral, on réalise qu'en matière d'emploi, sa stratégie s'est limitée à mettre sur pied un programme d'infrastructures qui ne crée que des emplois temporaires, à réduire l'accessibilité à l'assurance–chômage et à profiter passivement de la reprise économique. Si on tient compte de la croissance de la population, il manque toujours plus de 800 000 emplois pour retrouver le niveau d'avant la récession.

La vice–première ministre reconnaît–elle qu'en matière de création d'emplois, son gouvernement s'enlise dans l'approche coercitive qui vise à réduire l'accès et les bénéfices à l'assurance–chômage pour forcer les chômeurs à retourner sur le marché du travail à des emplois qui n'existent tout simplement pas?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Cela me permet d'annoncer à la députée et à ses électeurs—avec la plus grande satisfaction—que grâce aux efforts de ce gouvernement, le taux de chômage dans sa circonscription est passé de 12,1 p. 100 à 9 p. 100.

Si ça continue à ce rythme, il n'y aura plus de chômage dans sa circonscription d'ici la fin de notre mandat.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut–il afficher une suffisance

et une fierté, alors qu'au Canada, il y a encore plus d'un million de personnes qui sont en chômage, sans compter tous ceux qui ont des emplois précaires à durée extrêmement limitée?

• (1430)

Comment la vice–première ministre peut–elle prétendre que son gouvernement a redonné espoir et dignité aux chômeurs, alors que, au Québec seulement, 22 000 d'entre eux se sont vus refoulés à l'aide sociale à la suite des coupures de 1993 à l'assurance–chômage et que depuis, le gouvernement n'a cessé de refouler à l'aide sociale d'autres chômeurs qui n'y ont plus accès?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à cette question, j'ai ceci à dire à la députée. Comment ose–t–elle faire une telle déclaration alors que son parti et elle–même n'arrêtent pas de s'opposer à la moindre tentative de notre gouvernement en vue d'investir dans l'amélioration de la formation professionnelle, de la création d'emplois et du développement industriel? Ils sont contre tout projet de réforme. Tout ce qu'ils veulent, c'est que les gens continuent à dépendre des prestations d'assurance–chômage. Ils ne veulent pas leur donner du travail. C'est ça leur position.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le *Financial Post* rapporte l'existence d'une note de service du ministère des Finances qui concluait que les politiques d'immigration de notre gouvernement contribuaient à empirer la crise de l'emploi. Selon cette note, les niveaux d'immigration actuels, qui sont deux fois plus élevés que ceux de n'importe quel autre pays du monde, ne permettraient pas de créer des emplois, mais favoriseraient plutôt la compétition pour les emplois existants.

Le ministre de l'Immigration ira–t–il dans le sens des conclusions du ministère des Finances en réduisant radicalement les niveaux d'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, certaines des idées présentées dans cet article n'ont rien de neuf. Nous avons entendu ces arguments durant les huit mois de consultation. Mardi prochain, le gouvernement présente son plan pour 1995, qui est établi dans une large mesure sur les discussions que nous avons tenues avec les Canadiens. Je demande au député d'attendre à mardi et de formuler son opinion à ce moment–là.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ce ministre affirme aux Canadiens depuis maintenant un an que c'est très bien d'avoir des taux d'immigration élevés, même à une époque où le taux de chômage est élevé. Nous avons dit qu'il y avait un seuil critique au–dessus duquel l'immigration nuisait à l'économie. Le ministère des Finances est d'accord avec nous là–dessus.

Le ministre va–t–il enfin se rendre à la réalité, et faire preuve d'un peu de volonté politique en réduisant le nombre d'immigrants que nous accueillons, pour agir dans le sens des intérêts des Canadiens et non pas seulement de l'industrie de l'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député ait lu le document au complet. De dire que ce document concorde exactement avec la politique du Parti réformiste, c'est passablement exagéré.

L'immigration a généralement été bénéfique au Canada. Il est énoncé clairement à la page 70 du livre rouge: «Nous continuerons de favoriser une politique d'immigration qui concilie nos besoins démographiques et économiques et nos possibilités d'intégration et d'accueil des immigrants.» Autrement dit, nous conserverons le programme équilibré que nous avons déjà, et ce sera encore le cas après le 1er novembre.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans les dernières journées de la campagne électorale fédérale, le premier ministre s'est engagé à réduire le déficit sans augmenter les impôts et les taxes des contribuables canadiens durant les deux premières années de son mandat.

Or, la semaine dernière, dans une autre volte–face de son gouvernement, le premier ministre a évoqué clairement la possibilité de hausser les taxes, contrairement à son engagement électoral.

Comment le ministre des Finances justifie–t–il qu'un an jour pour jour après son arrivée au pouvoir, son gouvernement a déjà renié son engagement de ne pas hausser les taxes et les impôts et que le ministre lui–même alimente les spéculations quant à la possibilité que son gouvernement impose les REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair à maintes reprises, d'ailleurs encore hier, que c'est notre objectif ferme d'atteindre notre but de 25 milliards de déficit en 1996–1997.

Le premier ministre a dit en même temps qu'on voulait procéder primordialement en coupant les dépenses, mais que, s'il fallait agir autrement, on était prêt à le faire, parce que le but principal est d'éviter la vraie hausse de taxes qui est une augmentation des taux d'intérêt.

Le premier ministre aussi a été très clair qu'il voulait abolir les échappatoires, un processus qu'on a amorcé dans le dernier budget.

• (1435)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, on parle d'éliminer les échappatoires, mais pas les bonnes, seulement celles qui profitent à l'heure actuelle

aux revenus moyens et non pas aux très riches contribuables canadiens que le ministre protège avec son Budget et sa session préparatoire au Budget.

Pourquoi le ministre des Finances ne reconnaît–il pas que de changer les règles du jeu en cours de route, cela ne se fait pas, et qu'il doit mettre un terme aux spéculations dévastatrices en disant clairement, ici, dans cette Chambre, qu'il ne taxera pas les REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises que je veux que le processus de consultation dont fait partie le député marche. Pour que cela marche, il ne faut pas que le ministre des Finances passe des commentaires sur des suggestions spécifiques.

Le député a dit que ce que nous sommes en train de faire, c'est de s'attaquer à la classe moyenne. Bien au contraire, dans le dernier Budget, on a éliminé les achats papillon. Cela c'est pour les grandes corporations, les multinationales. On a baissé le taux d'imposition préférentiel pour les grandes corporations. On a éliminé les gains de capital de 100 000 $. Et certainement, on a présenté de nouveaux règlements en ce qui concerne les filiales étrangères. Il faut le dire, on a fait des promesses, et on a agi.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, depuis un an, des travaux concernant des terrains de jeux de boules, le Saddledome et le temple de la renommée du canotage ont tous été financés en vertu du programme d'infrastructure, mais les chiffres du ministre indiquent qu'à peine 7 000 emplois permanents ont été créés. Pendant cette même période, malgré l'ingérence gouvernementale, le secteur privé a réussi à créer plus de 300 000 emplois permanents.

Quand le ministre admettra–t–il que, loin de créer des emplois, encore des emplois, comme les libéraux l'ont promis, son programme n'a servi qu'à aggraver le problème de la dette?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons atteint les objectifs de ce programme comme nous l'avions promis au cours de la campagne qui a pris fin, il y a un an aujourd'hui, avec notre élection.

Nous nous étions engagés à répondre aux priorités et aux besoins locaux formulés par les municipalités. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous y sommes parvenus partout au Canada avec l'appui de toutes les provinces. Je me demande si les députés sont au courant. Nous avons réussi en réaffectant les fonds, et non en augmentant la dette du gouvernement. La plupart des municipalités et des provinces ont fait de même.

Grâce à ce programme, nous avons remis 100 000 Canadiens au travail. Nous avions prévu que, dans la plupart des cas, les projets permettraient à des Canadiens de participer à des travaux de construction de courte durée, mais que les retombées de ces travaux permettraient la création d'emplois pour 100 000 autres Canadiens.

Étant donné que plus de 7 000 emplois permanents ont été créés à ce jour, nous pouvons affirmer que le programme est un franc succès.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, 100 000 emplois à court terme, cela veut dire un jour ou une semaine de travail dans certains cas. Pourtant, chaque famille canadienne verse 800 $ pour financer ce programme.

Comment le ministre peut–il justifier que ces quelques emplois coûtent si cher à nos contribuables?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je devine qu'un grand nombre de ces emplois dureront plus longtemps que celui du député.

Quand il a été question de projets dans sa circonscription de Simcoe–Centre, concernant entre autres un stade et une bibliothèque, il n'a pas soulevé la moindre objection. On lui a fait parvenir des notes de service en lui demandant de répondre s'il était en désaccord. Il n'a jamais répondu. Il a donc appuyé tous les projets qui devaient être exécutés dans sa région.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis un an, pour couper les dépenses, le ministre des Finances s'est tourné vers les prestations d'assurance–chômage et les paiements de transfert en argent aux provinces en aide sociale, en éducation postsecondaire et en santé. Pour le gouvernement fédéral, l'ensemble de ces programmes sociaux totalisent 32,6 milliards de dollars.

Pourquoi le ministre des Finances s'attaque–t–il à ces programmes sociaux totalisant 32,6 milliards de dollars alors qu'il pourrait réduire les dépenses de fonctionnement, les subventions aux entreprises et réduire encore plus le budget de la défense qui, ensemble, totalisent 34,5 milliards de dollars?

• (1440)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, bien au contraire. Oui, c'est très précis, mais malheureusement, ce n'est pas la vérité.

Dans le dernier Budget, on a baissé les coûts de fonctionnement du gouvernement, on a baissé les subventions à l'entreprise et on n'a pas coupé les transferts aux provinces. On a donné un avis aux provinces que nous allions geler les transferts en 1996–1997 au niveau de 1993–1994. D'ailleurs, il faut dire que les provinces ont accepté vraiment avec gratitude le fait qu'on leur ait donné cet avis.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances semble dire que les provinces sont contentes d'avoir appris qu'elles allaient subir des coupures dans le futur.

Après un an au gouvernement, le ministre des Finances reconnaît–il qu'il est dans l'impasse, dans le cas d'un engagement électoral d'abolir la TPS, puisque plusieurs provinces s'opposent à son projet d'implanter une taxe nationale de vente de 12 p. 100 qui n'est rien d'autre qu'une TPS déguisée?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, les provinces ont été très contentes que, pour la première fois en dix ans, on les ait traitées avec décence et qu'on leur ait donné un avis, qu'on n'ait pas fait comme le gouvernement précédent, c'est–à–dire simplement couper, sabrer sans préavis.

Deuxièmement, il faut dire que nous avons amorcé une discussion très valable avec les provinces en ce qui concerne la TPS et on va continuer, parce que nous, contrairement au Bloc québécois, on veut que le pays marche.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Jeudi dernier, ma ville, Port Perry, a été le théâtre d'un terrible vol de banque au cours duquel trois policiers et deux civils ont été atteints par des balles.

Les habitants de Port Perry et de Durham veulent savoir si le ministre va exiger que les personnes reconnues coupables de possession d'armes à feu illégales soient condamnées à des peines d'emprisonnement fermes.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que des dispositions du Code définissent déjà des délits liés aux armes illégales et prévoient, pour certains, des peines maximales prolongées. Le député n'est pas sans savoir non plus que notre gouvernement réexamine depuis quelques semaines toute la politique relative aux armes à feu.

Dans les semaines qui viennent, je présenterai à la Chambre des communes des propositions concernant notamment la contrebande d'armes illégales et les sanctions que le système de la justice criminelle réservera aux personnes qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet d'une promesse qu'il n'a pas tenue.

À la page 88 du livre rédigé à l'encre rouge, on dit que les comités auront un droit de regard plus important sur les dépenses de l'État et que les députés seront associés à la préparation du budget, par la consultation.

Comme le ministre des Finances est le coauteur de ce livre écrit à l'encre rouge, tiendra–t–il promesse et permettra–t–il aux présidents des comités de demander à des fonctionnaires. . .

Le Président: Étant donné la formulation de la question, je dois rappeler au député que le gouvernement n'est pas responsable des comités. Le député voudra peut–être reformuler sa question.

M. Silye: Si les partis de l'opposition ou un parti de l'opposition présentaient une motion à cette fin, le ministre des Finances permettra–t–il aux députés de convoquer des fonctionnaires de son ministère à une séance du comité pour examiner. . .

Le Président: Je crois que nous y reviendrons demain.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre prétend que le gouvernement du Québec ne comprend pas la proposition fédérale en matière de formation de la main–d'oeuvre. Or, c'est plutôt le ministre qui ne veut pas comprendre et qui refuse d'accepter le consensus québécois exprimé en 1989 au Forum pour l'emploi, ralliant l'ensemble des intervenants des milieux d'affaires, éducationnels et syndicaux.

Le ministre ne réalise–t–il pas que ce qu'il offre au Québec maintient le fouillis entre le fédéral et le provincial et ne tient aucun compte du consensus de tout le monde au Québec? Le ministre réalise–t–il que c'est lui qui ne comprend pas le Québec?

• (1445)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, ma collègue a signé la semaine dernière une entente avec les Mohawks pour qu'ils deviennent partenaires dans l'établissement des priorités en matière de développement des ressources humaines. Il n'était pas question d'un transfert de fonds, mais simplement d'une collaboration pour l'établissement des priorités. La ministre du Québec a répondu en disant: «Pourquoi le Québec ne peut–il pas avoir la même chose?»

Ce que je tiens à signaler, c'est que nous avons déjà offert au Québec beaucoup plus de responsabilités sur le plan de la gestion des programmes liés aux ressources humaines, qu'à toutes les autres provinces. Nous avons dit à toutes les provinces que nous les inviterions à s'occuper de la planification de près de 60 p. 100 des dépenses fédérales au titre des ressources humaines, que nous leur confierions l'entière responsabilité des programmes de formation offerts dans les cégeps et les collèges communautaires, que nous leur demanderions de créer un guichet unique et que nous étudierions la possibilité de discuter avec elles du transfert de certains programmes fédéraux dans le domaine de l'éducation, comme le programme L'école avant tout et d'autres encore.

Autrement dit, l'offre que nous avons faite au Québec et à toutes les autres provinces va bien au–delà de ce qui a été offert à diverses bandes indiennes d'un bout à l'autre du pays.

Maintenant que la situation est claire, j'espère que nous aurons une réponse positive de la part du gouvernement du Québec.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, le ministre confond son évaluation des ententes administratives qu'il a proposées avec dix groupes amérindiens. Son entêtement à refuser le transfert des responsabilités fédérales d'ici trois ans entraînera, selon l'évaluation de l'ancien ministre André Bourbeau, un gaspillage de plus de 750 millions de dollars en maintenant le fouillis actuel dont sont victimes les chômeurs québécois. En est–il conscient?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai embrouillé les choses. Nous avons été très clairs. Mon sous–ministre a écrit à son homologue au gouvernement du Québec pour lui dire que nous sommes désireux et même impatients d'entreprendre des négociations avec le gouvernement de cette province et ceux des autres provinces au sujet de notre proposition concernant la formation de la main–d'oeuvre, tout comme nous sommes prêts à collaborer avec le Québec pour appuyer les initiatives stratégiques, pour appuyer les nouvelles initiatives en matière de services de garde d'enfants et pour trouver une façon d'appuyer un programme d'aide sociale très utile au Québec, le programme APPORT.

Dans tous ces cas, nous avons dit et répété que nous sommes prêts à collaborer avec le Québec pour trouver de nouvelles façons de régler les problèmes. Cela fait contraste avec les députés d'en face dont la seule position est de défendre le statu quo. Ils ne veulent faire aucun changement. C'est notre gouvernement qui veut faire des changements. Il est grand temps qu'ils se joignent à nous.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, quelqu'un l'a dit avant moi, c'est aujourd'hui le premier anniversaire de l'élection du gouvernement libéral. Nous avons vu que ce gouvernement se traînait les pieds dans la réforme des programmes sociaux, l'élimination du déficit et le remplacement de la TPS, mais il a tout de même tenu quelques promesses mineures.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Pourquoi le gouvernement a–t–il décidé de rétablir le Programme de contestation judiciaire, qui équivaut à financer des groupes d'intérêts, avant de tenir des promesses beaucoup plus urgentes et de beaucoup plus d'envergure comme la réduction marquée du déficit?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le plus grand héritage de la première année de pouvoir du premier ministre, c'est que les Canadiens commencent à faire à nouveau confiance au pouvoir public.

Les Canadiens ont notamment constaté que nous tenons nos promesses. La décision du gouvernement du Canada de rétablir le Programme de contestation judiciaire est une promesse faite dans le livre rouge et réitérée par le premier ministre lui–même, car il croit qu'il est important que tous les Canadiens aient la possibilité de défendre les droits que leur donne la Charte.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, hier soir, le premier ministre a déclaré qu'il voulait que l'argent des contribuables soit utilisé de façon productive.

• (1450)

La vice–première ministre expliquera–t–elle comment il peut être productif de donner des deniers publics à des gens pour qu'ils poursuivent le gouvernement devant les tribunaux, ce qui enclenche tout un processus de dépense de deniers publics?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le Parti libéral et le gouvernement du Canada croient aux droits de la personne et à l'équité. Nous croyons que le Programme de contestation judiciaire, qui coûte environ trois millions de dollars par année, est un investissement dans le droit des Canadiens de faire respecter les droits que leur donne la loi.

Le Programme de contestation judiciaire est un bon investissement et un investissement intelligent. Il s'agit là d'une utilisation judicieuse des deniers publics.

* * *

LA TECHNOLOGIE

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le président du Conseil du Trésor, qui a prononcé hier soir l'allocution principale lors du lancement de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale.

La technologie coûte cependant très cher. Comment le président du Conseil du Trésor compte–t–il exploiter la technologie de l'information pour améliorer les services aux Canadiens tout en réduisant le coût de ces services pour le contribuable?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le mérite de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale revient cependant en réalité aux nombreux fonctionnaires qui sont à l'avant–garde dans l'exploitation de la technologie de l'information pour le bien des contribuables canadiens.

Il y a quelques mois à peine, j'ai rendu public un rapport sur l'exploitation de la technologie de l'information pour le renouvellement des services gouvernementaux dans le but de rendre ces derniers plus abordables et plus accessibles et de faire en sorte qu'ils répondent davantage aux besoins du public.

Il y a un certain nombre de projets de premier plan à cet égard que nous avons l'intention de mettre en oeuvre. Ces projets permettront non seulement de réduire les dépenses de fonctionnement de l'État, mais aussi d'améliorer les services offerts aux contribuables canadiens.

* * *

[*Français*]

LES DROITS D'AUTEUR

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Dans une déclaration récente, le ministre du Patrimoine a indiqué que le projet de loi portant sur la deuxième phase de la réforme du droit d'auteur ne sera vraisemblablement pas déposé avant le début de l'année prochaine, réforme pourtant attendue depuis plus de six ans, faut–il le rappeler.

Le ministre du Patrimoine canadien confirme–t–il que le dépôt du projet de loi sur le droit d'auteur est reporté à 1995, alors qu'il s'était engagé à ce qu'il soit déposé avant l'ajournement de décembre, et peut–il nous donner les raisons de ce report?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que notre collègue confond deux choses: les décisions fondamentales que le gouvernement canadien prend sur la forme d'un projet de loi, et cela j'ai dit que ce serait accompli avant la fin de l'automne, et il y a le dépôt d'un projet de loi qui demande un travail assez long par le ministère de la Justice.

Alors je ne me suis pas contredit. Il n'y a pas de recul. Nous suivons une voie qui est droite, avec un calendrier clair.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre que le report du projet de loi sur le droit d'auteur s'explique par la partie de bras de fer qui s'engage entre le ministre du Patrimoine et son collègue de l'Industrie sur la portée de la reconnaissance des droits voisins?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il convient de dire qu'il n'y a pas de report. Je crois qu'on ne m'a pas compris. Je vois également que notre collègue veut jouer les colombes, dans ce milieu, pour défendre les artistes. Eh bien, je peux vous dire qu'on a beau chercher, on ne trouve pas de colombe dans un nid de corbeau!

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Depuis un an, les Canadiens exhortent le gouvernement à modifier le système de justice pénale. Ils veulent une Loi sur les jeunes contrevenants qui soit plus sévère. Ils veulent que les auteurs d'infractions graves ne soient plus en liberté et qu'ils soient incarcérés. En outre, ils souhaitent désespérément qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité soit vraiment à perpétuité.

• (1455)

Le ministre de la Justice peut–il, aujourd'hui, donner aux Canadiens et à la Chambre l'assurance que des peines plus sévères et mieux définies seront prévues pour les criminels de toutes les catégories et de tous les groupes d'âge?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, depuis notre élection il y a un an, dans le domaine de la justice, nous avons non seulement apporté à la Loi sur les jeunes contrevenants des modifications dont le comité est actuellement saisi et à l'égard desquelles il fait un travail très constructif, mais nous avons aussi chargé celui–ci d'examiner la loi en profondeur pour donner aux Canadiens l'assurance que notre système de justice pour les jeunes est le meilleur qui puisse exister.

De plus, nous avons proposé d'importantes modifications et améliorations aux dispositions du Code criminel qui concernent la détermination de la peine et nous avons présenté à la Chambre des communes un projet de loi omnibus proposant plus de 100 modifications visant à moderniser le Code criminel et à le rendre plus efficace.

Le gouvernement a non seulement adopté ces mesures législatives, mais il a aussi créé, avec mon collègue, le solliciteur général, le conseil national de prévention du crime, reconnaissant ainsi que la prévention de la criminalité est une mesure très importante pour rendre nos collectivités plus sûres. Cette approche équilibrée porte fruit et nous permettra de rendre nos collectivités encore plus sûres.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, le ministre parle de modifications à apporter. Que dire d'Allan Kinsella et de Serge Damien, qui se sont évadés du pénitencier de Bath, qui auraient dû être détenus dans un établissement à sécurité maximale et qui n'auraient même pas dû pouvoir espérer une libération conditionnelle avant 25 ans?

Le ministre va–t–il dire à la Chambre s'il appuierait l'abrogation de l'article 745 du Code criminel de manière qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité soit bel et bien à perpétuité?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué clairement ma position sur cette question il y a quelques mois.

La position du gouvernement au sujet de l'article 745 est très limpide. Nous avons proposé une modification à l'article 745 qui prévoit clairement que, lorsqu'une demande est présentée en vertu de cet article, le tribunal est tenu d'entendre les familles des victimes.

Voilà la modification que nous avons proposée à l'article 745. Elle figure dans le projet de loi C–41 et traduit la position du gouvernement.

Les crédits

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires étrangères, porte sur la rencontre qu'il aura demain, le mercredi 26 octobre, avec le ministre de l'Intérieur de l'Inde.

De nombreux Canadiens s'inquiètent du respect des droits de la personne en Inde. Le rapport sur les droits de l'homme et Asia Watch ont donné un compte rendu détaillé sur les violations des droits de la personne dans ce pays.

Le ministre entend–il aborder ces problèmes avec son hôte demain?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je félicite la députée de l'intérêt qu'elle porte à la question des droits de la personne non seulement en Inde, mais aussi dans d'autres régions du monde.

Les députés seront heureux d'apprendre que le ministre va effectivement aborder ces problèmes avec le ministre indien. Le Canada profite de ses bonnes relations avec l'Inde pour intervenir régulièrement auprès de ce pays et faire valoir les préoccupations suscitées par les atteintes aux droits de la personne.

Aujourd'hui même, à midi, des députés néo–démocrates, réformistes et libéraux ainsi que des sénateurs ont rencontré un représentant d'Amnistie internationale pour parler des atteintes aux droits de la personne. Tous les députés seront heureux d'apprendre que le Canada a fait des démarches pour Amnistie internationale afin que des représentants de cet organisme puissent se rendre dans d'autres régions de l'Inde, non seulement à Bombay, mais aussi au Pendjab, au Cachemire et ailleurs.

* * *

LA LOI C–91

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La semaine dernière, le premier ministre a ouvert le Forum national sur la santé en déclarant que les coûts des soins de santé au Canada devaient être réduits, à défaut de quoi le régime risquait d'éclater. Aujourd'hui, une étude nous a appris que les prix des médicaments avaient augmenté de 11,6 p. 100.

Quelle est la position de la ministre? Quand elle était dans l'opposition, elle était contre la loi C–91, qui avait pour effet d'imposer des hausses de prix des médicaments aux régimes d'assurance–maladie publics des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. La ministre de la Santé veut–elle sauver le régime de soins de santé et, dans l'affirmative, va–t–elle abroger la loi C–91?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas une, mais plusieurs questions qui ont été posées. Je ne sais pas par laquelle commencer.

D'abord, le premier ministre a déclaré que nous devons maintenir le régime d'assurance–maladie public créé par le gouvernement fédéral il y a de nombreuses années. Nous devons dépenser avec efficacité et efficience les deniers publics pour maintenir ce régime.

• (1500)

Ensuite, il est vrai qu'un rapport rendu public aujourd'hui fait état d'une hausse en ce qui touche l'usage des médicaments et des nouveaux médicaments, et non pas seulement d'une hausse des prix.

Je le répète, nous devons garantir que les médicaments que nous utilisons soient les plus économiques.

Le Président: À l'ordre. Chers collègues, je vous saurais gré de bien vouloir continuer d'agir comme vous le faites depuis le début de la présente législature, soit d'avoir la courtoisie d'écouter non seulement la question qui est posée, mais aussi la réponse.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ADMISSIBILITÉ D'UNE QUESTION

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que ma question était parfaitement recevable, en vertu de l'article 37 du Règlement. Pourtant, le Président. . .

Le Président: À l'ordre! Je tiens à dire au député, avec tout le respect que je lui dois, que j'ai jugé sa question irrecevable. Je lui ai demandé de la reformuler.

Si le député veut aller plus loin, il peut s'adresser aux greffiers pour obtenir la règle en question ou venir en discuter avec moi dans mes appartements.
L'affaire est close.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie dispose encore d'environ six minutes pour des questions et des commentaires.

Y a–t–il d'autres questions ou d'autres commentaires?

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir reconnu qu'il me restait du temps pour répondre à cette question du Parti réformiste.

Cette question concernait une comparaison que le Parti réformiste fait très souvent. À son avis, diriger le gouvernement, c'est comme diriger une entreprise. Je pense que diriger le gouvernement du Canada et diriger une entreprise sont deux choses tout à fait différentes.

Le député a dit que nous aurions dû avoir une bonne idée, quand nous sommes arrivés au pouvoir, de ce qui se passait dans les comptes de notre pays. Le député sait que lorsque nous avons

été élus, il y avait une différence de près de sept ou huit milliards de dollars dans les chiffres réels.

Je pense sincèrement que le Parti réformiste devrait le reconnaître et admettre, du coup, que nous méritons des félicitations pour le dynamisme que nous avons affiché dans notre lutte contre le déficit et la dette.

• (1505)

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur la motion déposée en cette Chambre par mon collègue de Saint–Albert. Le député de Saint–Albert est membre du Comité des comptes publics, dont j'assume la présidence et j'aimerais lui dire que je partage son point de vue sur l'état lamentable des finances publiques et également sur l'incapacité du ministre des Finances à juguler cette crise des finances publiques au Canada.

Je suis également d'accord avec lui que le gouvernement devrait déposer un plan détaillé en cette Chambre, précisant la façon dont il entend équilibrer le budget et l'échéancier de son plan d'action. Le Bloc québécois n'est cependant pas d'accord avec les moyens préconisés par le Parti réformiste pour équilibrer le budget. Le Bloc québécois ne partage pas non plus la vision des députés réformistes sur le rôle que le gouvernement devrait jouer dans l'économie.

Pour nous, tout en créant un climat d'émulation sain qui amène les individus à se former et à donner le meilleur d'eux–mêmes, l'État doit protéger les plus démunis et les plus vulnérables de la société et les aider à sortir du cercle vicieux pauvreté–dépendance, dépendance–pauvreté. Où en sommes–nous, comme contribuables, un an jour pour jour aujourd'hui, après l'élection du gouvernement libéral? Les deux documents présentés la semaine dernière par le ministre des Finances ne sont qu'un constat de la détérioration des finances publiques au Canada.

Le ministre ne fait que décrire l'état des dépenses et recettes gouvernementales, sans proposer aucun plan d'action énergique pour redresser la situation et réduire substantiellement le déficit. Pourtant, le livre rouge que tous les ministres citent à tort et à travers presque quotidiennement pour se tirer d'embarras face aux questions de l'opposition officielle lors de la période des questions orales, ce livre rouge nous promettait beaucoup et je cite: «Notre démarche repose sur les éléments suivants: responsabilité budgétaire et justice sociale, allègement du déficit et politique équilibrée et stable.»

Le déficit prévu pour cette année frôle encore les 40 milliards de dollars, précisément 39,7 milliards de dollars. Le déficit prévu pour l'an prochain est de 32,7 milliards de dollars. Et même en atteignant l'objectif que le gouvernement s'est fixé de 25 milliards de dollars de déficit en 1996–1997, le gouvernement libéral aurait déjà ajouté 97,4 milliards de dollars, près de 100 milliards de dollars à la dette déjà accumulée de 500 milliards de dollars et plus actuellement.

Même en atteignant 3 p. 100 du PIB, en 1996–1997, le gouvernement aurait déjà poussé la dette à plus de 600 milliards de dollars. Est–ce cela, l'allègement du déficit que nous promettaient les libéraux dans le livre rouge? Il est de plus en plus loin d'être assuré que le gouvernement puisse limiter le déficit sous la barre des 40 milliards de dollars cette année et à moins de 33 milliards de dollars l'an prochain.

Le gouvernement reconnaît enfin sur le tard que la hausse des taux d'intérêt, compensée cette année par la reprise, l'obligera à des coupures additionnelles pouvant aller jusqu'à 4,7 milliards de dollars en 1995–1996 et 9 milliards de dollars l'année suivante, afin toujours de maintenir son objectif de déficit à 3 p. 100 du PIB, avant la fin de son mandat électoral.

Pouvons–nous honnêtement parler de responsabilité budgétaire, tel que le gouvernement nous le promettait dans le livre rouge? Il s'agit plutôt pour nous d'irresponsabilité budgétaire chronique. Dans ce contexte, le livre rouge apparaît de plus en plus comme un ramassis de voeux pieux, ayant pour but de séduire un électorat désabusé, le temps d'une campagne électorale. On nous parlait également, dans le même livre rouge, de justice fiscale.

Parlons–en, de la justice fiscale, à une époque où toute l'approche budgétaire du gouvernement s'appuie sur la réforme des programmes sociaux, c'est–à–dire coupures dans les transferts aux provinces et dans les programmes sociaux, qui auront tôt fait de pénaliser les bénéficiaires de l'aide sociale, les chômeurs, les étudiants et les personnes âgées. La classe moyenne surtaxée, qui est historiquement la vache à lait de la fiscalité gouvernementale, est loin d'être rassurée, lorsque même le premier ministre soulève la possibilité d'une augmentation d'impôts, contrairement à son engagement électoral de l'année dernière et également lorsque le ministre des Finances spécule aujourd'hui avec l'idée de taxer les REER.

Évidemment, l'imagination fait défaut à ce gouvernement, autant en fiscalité que dans l'ensemble de sa gestion. On nous promettait aussi une politique monétaire équilibrée et stable. Les taux d'intérêt ont augmenté depuis le printemps et devraient augmenter encore dans les prochains mois, car il faut réduire le déficit pour notamment diminuer la pression à la hausse sur les taux d'intérêt et ainsi donner plus de marche de manoeuvre à la Banque du Canada, pour enfin, finalement, réduire les taux d'intérêt. Ainsi va le cercle vicieux de l'endettement.

• (1510)

Nous sommes d'accord au Bloc québécois que nous devons assainir les finances publiques pour réduire la prime de risque que le Canada paie sur les taux d'intérêt au capital étranger surtout. En somme, la politique budgétaire devrait viser une réduction beaucoup plus substantielle du déficit fédéral. Les libéraux font fausse route et ne réaliseront pas leur engagement électoral d'une politique monétaire équilibrée et stable.

Le livre rouge nous dit encore, et je cite: «Bon nombre de mesures et de dépenses fiscales, dont quelques–unes ont été mises en évidence par le vérificateur général, sont inefficaces, mal administrées ou inspirées par des considérations purement politiques. Nous ferons la chasse au gaspillage. Nous réduirons les dépenses publiques en abolissant les programmes inutiles, en

resserrant les procédures, en éliminant les dédoublements en collaboration avec les gouvernements provinciaux.»

Quelle risée que ce livre rouge que l'on relit, aujourd'hui, un an après la prise du pouvoir par les libéraux! Quelle risée que ce livre rouge lorsqu'on le compare aux deux manuels d'instruction qui en ont découlé la semaine dernière: *Un nouveau cadre de la politique économique* et *Instaurer un climat financier sain*. À la lecture de ces deux documents qui énumèrent une série de principes et de voeux pieux qui doivent être soumis pour fin de consultation, on comprend que la pierre angulaire de la réduction du déficit et de l'amélioration des finances publiques demeure, pour le gouvernement, la réforme des programmes sociaux.

Dans l'esprit du ministre des Finances, l'amélioration des finances publiques passe donc, comme nous l'avons déjà dit, par des coupures dans l'assurance–chômage, les prêts–bourses aux étudiants et la sécurité sociale. La stratégie de croissance et d'emploi, nous dit le ministre, s'articule autour des grands thèmes suivants: encourager les Canadiens à s'adapter au changement; repenser le rôle de l'État; mettre l'économie sur la bonne voie; et instaurer un climat financier monétaire sain en ramenant le déficit à 3 p. 100 du PIB en 1996–1997, le but ultime étant d'équilibrer le Budget.

Force est de constater ici qu'outre quelques grands principes, vous l'avouerez, principes bien généraux, le nouveau cadre de la politique du gouvernement ne fait que nous rappeler, encore une fois, l'objectif du livre rouge qui est toujours de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, avant la fin du mandat libéral. Aucun moyen concret n'est proposé pour atteindre cet objectif si ce n'est des coupures aveugles un peu partout dans le Budget.

Étant donné l'ampleur de délabrement des finances publiques canadiennes et l'endettement étranger prohibitif qui en découle, l'objectif budgétaire des libéraux à 39,7 milliards en 1994–1995, à peine encore une fois sous la barre des 40 milliards malgré la forte reprise économique, est pour nous, du Bloc québécois, timide, minimaliste, irresponsable vu l'ampleur du problème et du défi à rencontrer.

Pour montrer l'importance de la réduction du déficit, les libéraux avaient, vous vous souvenez, surévalué à 45,7 milliards le déficit en 1993–1994, dernière année des conservateurs. Le déficit réel a été pourtant cette année–là de 42 milliards. Sans changement de politique, le gouvernement nous disait que le déficit prévu cette année aurait été de 41,2 milliards. L'objectif du ministre demeure trop peu élevé en matière de réduction du déficit et manque pour nous d'ambition.

Dans un contexte de reprise économique alors que les Canadiens sont décidés eux–mêmes à faire leur part, quel leadership, quelle capacité de décision que de faire passer un déficit de 41,2 milliards à 39,7 milliards? C'est une réduction de 1,5 milliard. C'est dérisoire, finalement. Ces tentatives plus timides d'amélioration des finances publiques, le ministre n'en est même pas certain. Ces deux documents seront soumis, il nous l'a dit la semaine dernière, à la consultation. J'ai toujours cru pour ma part qu'un gouvernement était élu pour décider, prendre des décisions et gérer. Les libéraux essaient de changer l'art de gouverner. Pour eux, gouverner n'est plus décider, gouverner ce n'est plus gérer, gouverner c'est consulter.

Timide dans ses objectifs, le leadership libéral est erratique et hésitant dans les moyens à mettre en oeuvre pour venir à bout d'une dette incontrôlée devenue incontrôlable sous leur gouverne.

Pour réduire le déficit, le gouvernement devra dégager une marge de manoeuvre lui permettant d'atteindre ses objectifs budgétaires qui nous apparaissent, comme je l'ai dit, trop peu ambitieux à partir des mesures suivantes. Tel qu'on nous l'avait promis, il faut s'attaquer au gaspillage, aux dédoublements et à la mauvaise gestion pour réduire les dépenses de fonctionnement. C'est ce que le gouvernement nous avait dit. On voit donc, année après année, que le vérificateur général dénonce de multiples cas de gaspillage et de mauvaise gestion. Plusieurs des recommandations du vérificateur général restent lettres mortes. Que penser de l'évaluation des programmes? Les dépenses de programmes dépassent aujourd'hui les 120 milliards de dollars et la plupart des programmes fédéraux évalués sont des programmes inférieurs à 250 millions.

• (1515)

Aucun programme d'envergure n'a donc encore été évalué, autant dans les ministères, dans la fonction publique, que dans les organismes d'État. Sur quelle base et en vertu de quels critères le ministre responsable de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux effectuera–t–il la révision promise? Cette réévaluation utilisera–t–elle les recommandations du vérificateur général? On n'en sait pas plus.

Les mesures proposées par le ministre des Finances pour instaurer un climat financier sain, vous serez d'accord avec moi, ne pèchent pas une série de mesures innovatrices et ambitieuses. Comme le Bloc québécois l'a déjà dénoncé, le ministre n'y décrit que l'état des dépenses et recettes gouvernementales, sans proposer encore une fois aucune mesure concrète pour réduire le déficit.

La réforme des programmes sociaux demeure donc toujours la toile de fond de ce gouvernement pour réduire le déficit de l'État. Le gouvernement s'était engagé à ne pas augmenter les impôts, mais le ministre nous dit à la page 33 de son document, et je cite: «Il vaut mieux élargir l'assiette d'un impôt que d'en augmenter le taux.» Que laisse présager cette prise de position?

À la page 96 du même document, le ministre nous dit encore et je cite: «L'ampleur des mesures requises pour atteindre les objectifs fixés en matière de déficit oblige le gouvernement à envisager les initiatives qui pourraient être prises du côté des impôts et taxes.» Il faut donc s'attendre à de nouvelles hausses d'impôt éventuellement.

Au niveau des dépenses fiscales, l'aide fiscale à l'épargne–retraite, les REER, représente près de 15 milliards de dollars, 14,9 exactement. Quelle tentation pour le gouvernement libéral d'abolir les REER, ce qui diminuerait son déficit annuel de 37 p. 100 d'un seul coup, sans effort de rationalisation supplémentaire. À cet effet, les REER représentent 55 p. 100 de toutes les dépenses fiscales du gouvernement, soit des dépenses fiscales comme le crédit pour dons de charité, crédit d'impôt à la recherche et développement, l'exonération des indemnités d'accident de travail, et le plus important qui constitue 55 p. 100 des

dépenses fiscales, ce sont les REER. Quelle tentation d'en éliminer qu'une seule, celle–là, ce qui n'affecterait qu'une clientèle de contribuables. On ciblerait uniquement une clientèle de contribuables et éliminerait du coup plus de la moitié des dépenses fiscales.

Le gouvernement est en train de paver la voie à ce type de coupures qui affectera la classe moyenne au premier chef. Lorsqu'il dit qu'il doit envisager des initiatives du côté des impôts et taxes, le ministre pense sûrement aux REER.

N'en déplaise au député de St–Albert, avec qui par ailleurs je suis d'accord, le gouvernement n'a pas et ne déposera pas de plan détaillé sur la façon d'équilibrer le budget, ni d'échéancier et de vision claire du rôle du gouvernement dans l'économie.

Pour conclure, j'ajouterai que ce gouvernement ne semble pas vouloir respecter son engagement de ne pas augmenter les impôts, fait preuve d'inaction et n'a qu'en dernier recours admis la nécessité de coupures supplémentaires pour atteindre ses objectifs budgétaires futurs.

Ce gouvernement préfère réexaminer les programmes gouvernementaux plutôt que de s'attaquer comme tel à l'appareil gouvernemental. Ce gouvernement nous promettait «jobs, jobs, jobs» durant la campagne électorale de 1993. Aujourd'hui, il ne nous entretient que de coupures et de réduction du déficit. Un discours pour chaque circonstance, vous en conviendrez.

Ce gouvernement agit en observateur et en consultant. Il ne présente aucune mesure concrète à la population, à part des coupures dans les programmes sociaux et dans les transferts aux provinces. Son attitude attentiste face aux bénéfices de la reprise économique lui laisse croire qu'il pourra éviter les décisions douloureuses qui le deviendront encore plus face à son indécision.

Ce gouvernement a sans doute un plan de travail qu'il développe en sourdine pendant que les principaux ténors du gouvernement consultent à gauche et à droite. Même le premier ministre consulte les intervenants de la santé pour définir la santé au siècle prochain devant des chaises vides des premiers ministres et des ministres de la Santé des provinces.

En fin de compte, les allégations du *Toronto Star* se confirment, le manque à gagner des deux prochaines années fiscales sera comblé par des coupures dans les programmes sociaux. Voilà ce à quoi se résume l'agenda politique de ce gouvernement. Je crois que les Québécois et les Canadiens méritaient mieux.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours d'ailleurs fort intéressant de mon distingué collègue de La Prairie. Je voudrais lui demander cependant s'il trouve normal qu'un gouvernement qui administre un pays qui est au bord de la banqueroute tolère 6,4 milliards de dollars de comptes à recevoir et que son ministre du Revenu ne témoigne pas beaucoup de vigueur pour récupérer ces 6,4 milliards.

• (1520)

Je lui demande également s'il trouve raisonnable qu'un gouvernement qui est au bord de la faillite s'amuse à la guerre et dépense, en l'espace de 48 heures, 2 millions de dollars.

Je lui demande également s'il trouve raisonnable qu'au restaurant du Parlement ici, au 6e étage, l'année passée, il y ait eu une perte de 2 millions parce que, supposément, des clients, sénateurs ou autres, ont quitté sans payer leur facture.

Je lui demande également s'il trouve raisonnable pour un gouvernement qui administre un pays qui est encore sur le bord de la faillite qu'il y ait ce qu'on appelle communément le CST qui compte plus de 1 000 employés dont les coûts totalisent entre 250 et 260 millions par année. Il ne sont pas tous des espions, mais plusieurs en sont, semble–t–il.

Est–il normal, par exemple, je le demande au député de La Prairie, que ce même gouvernement accepte que de grosses fiducies familiales soient cachées à l'abri des taxes et des impôts normaux?

Je lui demande finalement, puisqu'il est un ex–échevin de sa ville, s'il trouve plutôt sain que le gouvernement fédéral imite les municipalités à savoir qu'il devrait présenter un budget équilibré. S'il veut être généreux, s'il veut jouer au Père Noël, qu'il n'hypothèque pas les générations à venir mais qu'il ait le courage d'augmenter les impôts. C'est facile de jouer au Père Noël quand on sait très bien que c'est la troisième ou quatrième génération à venir qui va payer le cadeau de Noël d'aujourd'hui.

Finalement, est–ce qu'il trouve normal qu'un gouvernement emprunte, souvent à des pays étrangers pour payer les intérêts du déficit de l'année courante?

Il y a plusieurs questions; j'aimerais que le député de La Prairie réponde à la majorité d'entre elles.

M. Bélisle: Monsieur le Président, je remercie mon collègue député du Bloc québécois de cette série de questions très pertinentes.

J'aimerais d'abord vous dire que je suis entièrement d'accord avec ce que vous me disiez, particulièrement en ce qui a trait aux comptes à payer. Évidemment, on a souvent comparé le gouvernement du Canada à une entreprise; heureusement que le gouvernement fédéral n'est pas une entreprise privée parce qu'il y a longtemps, que ce soit une petite, une PME ou une grande entreprise, qu'il aurait fait faillite.

En ce qui concerne ce que vous nous disiez sur les comptes à payer s'applique également aux comptes à recevoir. Combien y a–t–il de millions, voire de milliards qui ne sont pas perçus par le gouvernement fédéral sur le plan de la taxation et de la fiscalité? Je suis moi–même président du Comité permanent des comptes publics où nous avons l'occasion de nous pencher sur les recommandations du vérificateur général. Année après année, le vérificateur général dénonce ce manque de rigueur du gouvernement fédéral, autant dans la collecte des fonds des comptes à recevoir en matière de fiscalité et de taxation que des comptes à payer.

Vous parliez tantôt des restaurants parlementaires ici, sur la colline parlementaire. Je lisais récemment, ce qui est un peu aberrant, que les revenus des restaurants parlementaires ne suffisent même pas à payer le personnel engagé. Au fond, cela dénote un laxisme qui dure depuis plusieurs années dans l'administration gouvernementale fédérale et qu'il faut dénoncer. Dans les années antérieures, il y a eu des négociations de conventions collectives et jamais l'État employeur, le gouvernement fédéral,

ne s'est tenu debout devant les syndicats. On en arrive maintenant à la situation aberrante où les revenus des restaurants ne couvrent même pas les coûts de main–d'oeuvre, soit ceux du personnel. Les revenus des restaurants gouvernementaux sur la colline ne paient même pas les coûts fixes; que penser des coûts variables?

Vous parliez également des 2 millions de dollars tous les 48 heures qui sont payés par le gouvernement fédéral pour jouer à la guerre; vous faites sûrement allusion au dossier Guillaume Tell dont on a parlé la semaine dernière. Il est bien évident que toute la politique du ministère de la Défense est à revoir. Le budget du ministère de la Défense est de 12 milliards. On a vu le gouvernement tenter de fermer quelques bases ici et là au Canada. Ce n'est pas la position du Bloc. Nous ce qu'on considère, c'est qu'il faut couper un bon 25 p. 100 dans le budget de la Défense nationale, soit environ 3 milliards. Les 3 milliards, on devrait aller les chercher dans toute une série de mesures comme ça, que ce soit jouer à la guerre ou que ce soit d'autres décisions des généraux, parce que historiquement au Canada comme aux États–Unis et dans beaucoup de pays, qui a dirigé le ministère de la Défense? Souvent, ce n'est pas le ministre ou ce n'est pas le premier ministre, ce sont les généraux.

• (1525)

Lorsque les généraux arrivent avec leur demande budgétaire annuellement, ils demandent toute une série de ce que j'appellerais quincaillerie militaire pour jouer à la guerre. À ce que je sache, le deuxième conflit mondial est terminé depuis 1945. Il est vrai que le Canada a été impliqué dans la guerre de Corée. Il est vrai qu'on a fourni des soldats à la force multinationale dans plusieurs pays au cours des années 1970, 1980 et 1990, mais je ne crois pas aujourd'hui que ça justifie un budget de 12 milliards. Toute cette quincaillerie militaire que nous arrachent à nous contribuables année après année, les généraux et les dirigeants de l'armée, les dirigeants militaires, je pense qu'il faut qu'au niveau du budget de la Défense, que les civils reprennent leur place, alors que ces 12 milliards ont toujours été aux mains des gradés et des militaires.

Une voix: Les municipalités.

M. Bélisle: En ce qui a trait aux municipalités, je suis entièrement d'accord avec vous, pour avoir été conseiller municipal pendant 11 ans dans une ville de mon comté, la ville de Saint–Lambert sur la rive sud de Montréal. On n'a jamais fait de déficit ni à Saint–Lambert, ni dans les villes environnantes comme dans l'ensemble des villes du Québec. C'est que si une ville fait un déficit une année, on doit reporter le déficit dans le budget de l'année suivante. Si ce principe s'était fait au gouvernement fédéral, on n'aurait pas actuellement 500 milliards de déficit.

Le président suppléant (M. Kilger): Je cède la parole à l'honorable député de Longueuil pour une brève question.

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question suivante à mon collègue, à savoir que depuis déjà 20 ans qu'on vit à crédit, on emprunte à peu près 1 milliard de dollars par million de population au Canada. N'est–ce pas là la preuve que le système fédéraliste ne fonctionne pas, qu'il coûte très cher et qu'au lieu d'accuser le gouvernement, il faudrait peut–être accuser le système qui ne fonctionne pas? Les conservateurs n'ont pas fait mieux, les libéraux d'avant n'ont fait mieux et les libéraux d'aujourd'hui ne font pas mieux. Alors il y a un problème qui n'est pas le gouvernement comme tel, mais le système fédéraliste ne fonctionne pas. Est–ce que mon collègue est d'accord avec cela?

M. Bélisle: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue, le député de Longueuil. La faillite financière du gouvernement, le déficit accumulé de plus de 500 milliards depuis la fin des années 1970, nous démontrent que le fédéralisme canadien ne fonctionne pas.

Si vous me permettez une comparaison, c'est un peu comme si le Canada était comme une grande corporation multinationale avec 10 filiales dans 10 provinces ou 10 pays différents, où il y aurait plus de 30 ans des tiraillements constants entre les filiales dans les provinces et le gouvernement central à Ottawa ou ailleurs, et on n'en viendrait jamais à s'entendre sur la façon de faire les choses.

Il y a longtemps, au niveau de l'entreprise privée, pour satisfaire les actionnaires, qu'on aurait pris les décisions qui s'imposent et on aurait décentralisé ou on aurait créé d'autres corporations indépendantes pour ces entités. Ce que nous on demande à titre de Québécois, c'est d'avoir une entité indépendante afin qu'on puisse se gérer nous–mêmes politiquement, ce qui n'empêcherait pas les ententes administratives ou les ententes sur une base d'union économique avec le reste du Canada.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire combien je me réjouis de prendre part à ce débat.

J'aimerais d'abord remercier le tiers parti de nous offrir une fois de plus l'occasion de faire connaître à la population canadienne les différences qu'il y a entre les libéraux et les réformistes quant à la perception du rôle et des responsabilités du gouvernement.

Il y a exactement un an, jour pour jour, les Canadiens élisaient 177 députés libéraux à la Chambre. Selon moi, ils ont agi ainsi parce qu'ils croyaient et avaient confiance dans notre orientation, celle qui disait qu'il était important et nécessaire que le gouvernement prenne au sérieux ses responsabilités en matière de gestion financière, qu'il fallait réduire la dette et le déficit. Les Canadiens ont dit aussi que le rôle du gouvernement du Canada ne devait pas se limiter à cela. Ils ont convenu avec nous que le rôle consistait en partie à contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique.

• (1530)

Comparez cela au Parti réformiste qui, comme j'ai pu le constater durant la période des questions aujourd'hui, est très satisfait d'avoir fait élire 52 députés dans une seule région du pays, une région fort importante, j'en conviens, mais une seule région tout de même. Leur stratégie est à sens unique et nettement ciblée: un gouvernement doit d'abord prendre le pouvoir,

puis ensuite couper et détruire, réduire la dette et le déficit et passer à autre chose, plier bagage et quitter les lieux.

Je me demande parfois comment les choses se passent dans la circonscription d'un député réformiste. Je pense à ces jeunes qui viennent me voir dans ma circonscription, des jeunes qui, en sortant de l'université leur diplôme en poche, ne sont pas arrivés à décrocher un premier emploi si important. Ils n'ont pas droit à l'assurance–chômage et leur seule autre possibilité est l'aide sociale. Ils viennent à mon bureau et nous parlons du Service jeunesse, de subventions salariales, des différentes stratégies qu'un gouvernement peut mettre en oeuvre pour les aider à chercher et à trouver de l'emploi.

Je ne sais pas ce que cela signifie d'être un député réformiste et de ne pouvoir parler de ces stratégies, d'un gouvernement capable de créer de telles possibilités et capable d'intervenir pour aider les Canadiens à entrer sur le marché du travail afin qu'ils apportent leur contribution à la société et qu'ils soient productifs au sein de notre économie.

Nous parlons ici du déficit et c'est fort important. J'ai quelques mots à dire à cet égard. Bien des suggestions ont été faites. Malheureusement, une grande part d'entre elles, dont certaines provenant des députés eux–mêmes, ne reposent pas sur une compréhension valable des faits.

Je voudrais discuter cet après–midi de quelques–unes de ces fausses perceptions. Permettez–moi de commencer par un remède que certains députés de l'opposition privilégient fortement: supprimer les avantages sociaux des Canadiens à revenu élevé. Bien sûr, cette mesure pourrait se traduire par des économies, mais elles sont beaucoup plus faibles qu'on ne le prétend souvent. Pourquoi? Tout d'abord, beaucoup de programmes sociaux ciblent déjà les avantages sociaux en fonction des besoins ou du revenu. Le supplément de revenu garanti, de même que l'allocation au conjoint, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit pour TPS en sont des exemples. D'autres avantages sociaux sont réduits ou récupérés par l'État à mesure que le revenu augmente. Par exemple, on commence à récupérer la pension de sécurité de la vieillesse lorsque le revenu atteint environ 53 000 $, l'assurance–chômage, lorsqu'il se situe aux alentours de 58 000 $ et le crédit de personne âgée, lorsqu'il atteint environ 26 000 $.

Tous ceux qui voudraient qu'on réduise radicalement les prestations des personnes âgées doivent également faire face à une triste réalité. En effet, la plupart des Canadiens âgés se situent au bas de l'échelle des revenus. Près des trois quarts des ménages âgés touchent un revenu annuel de moins de 30 000 $. Environ la moitié de toutes les prestations des personnes âgées sont versées à celles qui reçoivent le supplément de revenu garanti, soit les personnes ayant un revenu de moins de 15 700 $ et les couples, de moins de 23 800 $. En bref, la perception voulant que de riches Canadiens récoltent d'énormes sommes d'argent en avantages sociaux n'est qu'un mythe et une erreur.

Une autre croyance populaire au sujet de nos programmes sociaux, c'est qu'une grande partie des dépenses en matière de sécurité sociale profitent aux tricheurs, mais cela aussi est un mythe. Ce n'est pas la tricherie, mais bien la dépendance chronique, qui est responsable du coût élevé des programmes sociaux.

Par exemple, les règles qui régissent l'assurance–chômage ont involontairement encouragé son utilisation chronique, favorisant ainsi la dépendance envers certaines industries dans certaines régions. C'est précisément là le genre de problème qui exige que nous repensions sérieusement notre façon de structurer nos dépenses. Quel résultat donnera une politique draconienne de coupes sombres? Le Parti réformiste croit–il que des milliers d'emplois apparaîtront immédiatement pour les travailleurs des régions en difficulté lorsqu'on les aura obligés à ne plus dépendre de l'assurance–chômage?

Une autre solution formidable préconisée par le Parti réformiste consiste à sabrer dans les frais de fonctionnement du gouvernement. Les réformistes voient Ottawa comme une ville très riche et la fonction publique comme une cible facile contre laquelle on peut diriger le ressentiment des Canadiens fortement taxés. Il est vrai, bien entendu, que la réduction des frais de fonctionnement est un objectif important que notre gouvernement s'est d'ailleurs engagé à réaliser, mais cela ne pourra jamais être la principale source d'économies nécessaires pour résoudre notre problème de déficit.

Le coût net de l'administration du gouvernement et la prestation des programmes ne représentent que 12 p. 100 environ des dépenses budgétaires fédérales totales, soit autour de 20 milliards de dollars. Cela fait beaucoup d'argent, mais représente moins de la moitié du déficit de 1993–1994. Même si nous procédions aux compressions les plus sévères, même si nous prenions la mesure tout à fait extrême et absurde de licencier tous les fonctionnaires, nous serions bien loin de résoudre nos problèmes de déficit.

• (1535)

D'autres faits méritent qu'on s'y attarde également. On ne cesse de réduire les coûts du gouvernement, depuis quelques années, et nous avons notamment pris des mesures d'austérité dans le dernier budget. En fait, nous avons mis en oeuvre 16 programmes précis de réduction des dépenses au cours des 10 dernières années et 12 d'entre eux avaient des répercussions directes sur les budgets de fonctionnement des ministères gouvernementaux, mais les frais de fonctionnement ont leur raison d'être, que ceux qui répandent des mythes veuillent le croire ou non. Il est inutile de sabrer sans cesse dans les frais de fonctionnement sans tenir compte des programmes à la source de ces coûts.

Il y a d'autres propositions concernant l'élimination du déficit qui ne supposent aucune compression de dépenses. Certaines d'entre elles aussi sont basées sur de fausses idées. Par exemple, on nous dit souvent que le gouvernement devrait vendre les sociétés d'État. Il y a peut–être de bonnes raisons pour privatiser les sociétés d'État, mais la réduction du déficit n'en est pas vraiment une.

L'incidence de la privatisation sur le déficit est extrêmement limitée. En effet, les sociétés d'État sont déjà enregistrées comme des actifs du gouvernement. Ainsi, la privatisation de ces sociétés ne réduirait le déficit que si ces actifs étaient vendus pour plus que leur valeur comptable actuelle. Je doute qu'il y ait beaucoup de cas de ce genre, à ce stade–ci.

On nous dit également que le gouvernement pourrait sabrer dans le déficit en réduisant les taux d'intérêt. Les gens qui pensent cela oublient que les taux d'intérêt ne sont pas établis par

le gouvernement, mais par les investisseurs. La Banque du Canada peut influencer les taux d'intérêt à court terme, mais elle ne peut dicter les taux à long terme ni le coût des emprunts sur les marchés internationaux. Qui achèterait nos obligations si nos taux n'étaient pas compétitifs?

À l'occasion quelqu'un prétend que le gouvernement devrait augmenter la masse monétaire pour financer la dette, alors que l'histoire a démontré maintes et maintes fois que ce n'est pas la solution et que, au contraire, cela conduit à la ruine. Faire marcher la planche à billets pour payer la dette a toujours échoué. Parce que, en fin de compte, cela provoque l'inflation lorsque les gens comprennent que leur argent perd de sa valeur. Imprimer des billets pour résoudre nos problèmes financiers ne réussirait qu'à faire monter les taux d'intérêt et donc le coût du service de la dette. En définitive, le problème ne serait pas résolu, il serait aggravé.

J'ai parlé jusqu'à présent de propositions de réduction du déficit qui sont basées sur ce que j'appellerais des mythes. Mon but n'est pas de démontrer que notre attitude est défaitiste, bien au contraire. Le déficit doit être jugulé et c'est ce que fera le gouvernement. Mais, on ne peut pas le combattre avec de la poudre de perlimpinpin. Ce que nous devons faire, comme je l'ai dit plus tôt, c'est repenser soigneusement le rôle du gouvernement et la façon dont nous dépensons. C'est précisément ce que fait le gouvernement.

Comme le disait le ministre des Finances, l'époque du grignotage est finie. La démarche stratégique du gouvernement se retrouve dans le nouveau cadre de la politique économique qui a été présenté la semaine dernière. Elle se retrouve également dans la réforme générale du système de sécurité sociale qui est actuellement en cours, ainsi que dans les examens des sciences et de la technologie et des politiques concernant la défense, les affaires étrangères et les petites entreprises.

Je voudrais me concentrer, cet après–midi, sur l'examen des programmes fédéraux. Dans mon esprit, c'est une façon d'aborder sélectivement les réductions de dépenses qui n'existait pas dans les exercices de réduction des années passées. C'est précisément la raison pour laquelle les efforts précédents ont échoué.

En quoi consiste l'examen des programmes? Il s'agit d'un examen approfondi de tous les programmes et activités fédéraux, sauf les principaux paiements législatifs aux provinces et aux personnes qui, comme je le disais, font l'objet d'un examen distinct.

Cet exercice porte sur les subventions et contributions, les dépenses fiscales, le recouvrement des coûts et les frais généraux. L'examen a pour but de rendre l'appareil gouvernemental plus efficace, plus modeste et moins coûteux et de faire en sorte que le gouvernement revienne à ses fonctions et responsabilités essentielles.

Chaque ministère et organisme gouvernemental doit examiner et évaluer ses activités en regard de six lignes directrices: premièrement, est–ce que le programme ou l'activité sert toujours l'intérêt public? Deuxièmement, le gouvernement a–t–il un rôle légitime et nécessaire à jouer dans ce programme ou cette activité? L'administration lui en incombe–t–elle? Troisièmement, le rôle actuel du gouvernement fédéral est–il adéquat ou le programme devrait–il être transféré aux provinces?

● (1540)

Quelles activités ou quels programmes devraient être transférés en tout ou en partie, au secteur privé ou aux organismes bénévoles? Si un programme est maintenu, comment est–il possible d'en améliorer l'efficacité? Enfin, peut–on continuer de se permettre ce programme compte tenu de la situation financière actuelle?

Par suite de l'examen, certains programmes et services seront rationalisés, d'autres pourront être éliminés, en particulier ceux qui peuvent être assurés plus efficacement par le secteur privé ou qui font double emploi avec des services fournis par d'autres niveaux de gouvernement.

Certains des changements consécutifs à l'examen seront annoncés dans le budget de 1995. D'autres seront appliqués sur une période de plusieurs années. L'exercice permettra finalement de réduire l'appareil gouvernemental et de le rendre moins coûteux. L'État continuera néanmoins de protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

L'examen des programmes fédéraux n'est qu'un élément des efforts entrepris par le gouvernement pour mettre de l'ordre dans ses finances. J'ai parlé de l'examen assez longuement parce que je crois qu'il constitue un excellent exemple d'approche nécessaire à la réduction du déficit, une approche éclairée, réfléchie et efficace, qui contraste nettement avec les propositions d'extrême droite que font certains députés.

J'ai utilisé ce genre d'approche dans le secteur privé et elle s'est révélée très efficace pour améliorer la productivité, aider les entreprises à cerner les choses importantes. Toutefois, la stratégie dont je suis fière, qui fait partie de la philosophie libérale, montre que nous avons compris que certains faits sont incontournables, et notamment que des réductions généralisées ne tiennent pas compte des besoins différents propres à chaque personne et à chaque institution.

Je voudrais faire une dernière remarque. La semaine dernière, lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des finances, le ministre des Finances a insisté sur le fait que le gouvernement se fondait sur des principes précis pour prendre les décisions nécessaires afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en ce qui concerne le déficit. Le ministre a dit, par exemple, que les mesures visant à réduire le déficit devraient consister à réduire les dépenses de programmes plutôt qu'à accroître les recettes. Que des réductions sélectives, stratégiques étaient préférables à des coupes générales. Et que les personnes les plus vulnérables de notre société ne devaient pas être laissées pour compte.

Le ministre a également clairement fait comprendre que le gouvernement ne prendrait pas ses décisions seul. Qu'il voulait l'avis des Canadiens. Je pense que le processus de consultation ouvert et démocratique déclenché par le gouvernement est exactement ce qu'il nous faut si nous voulons mettre fin aux solutions faciles et arrêter de grignoter sur les bords.

J'ai confiance que les Canadiens reconnaîtront qu'il est important pour le Canada que nous abordions les problèmes financiers de façon réfléchie et qu'ils apporteront une contribution substantielle aux efforts en vue de les régler.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je veux remercier la députée de son intervention. Je la remercie d'avoir signalé que cette motion donnait une chance de faire ressortir la politique libérale, parce que c'est exactement de cela qu'il est question.

Nous voulons savoir ce que les libéraux prévoient faire. Nous voulons savoir quel processus adoptera le gouvernement. Nous voulons savoir comment il s'y prendra pour réduire les dépenses dont elle a parlé.

Malgré les commentaires péjoratifs de la députée au sujet des politiques réformistes, à écouter son discours, on peut s'interroger sur les projets des libéraux. Elle a parlé des sociétés d'État. Devrions-nous privatiser les sociétés d'État? La question à poser, c'est aussi de savoir si nous avons les moyens de continuer à subventionner les sociétés d'État au taux actuel.

Elle a parlé de processus de consultation ouvert. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit. On dirait qu'on cherche à faire comprendre aux gens à quel point c'est difficile de réduire les dépenses. Personne à la Chambre ne croit que c'est facile. Par contre, si l'on dit aux gens «dites-nous en quoi vous pouvez faire mieux que nous», ce n'est pas vraiment un processus de consultation. On ne propose rien aux gens comme principe de départ. Dire aux gens à quel point c'est difficile et leur demander de nous montrer comment faire, ce n'est pas de la consultation.

• (1545)

La question qui se pose est encore «comment le gouvernement peut-il réduire le déficit?» C'est cela que nous demandons, et non pas toujours plus de questions avec des si et des peut-être. Comment le gouvernement peut-il réduire le déficit? Comment le gouvernement parviendra-t-il à maîtriser de nouveau la situation financière de notre nation? Voilà la question.

C'est la question que je pose à la députée. Je ne cherche pas à décrier les autres politiques. Je ne veux pas dire que la députée ne nous a pas dit comment faire, mais je veux savoir quelles sont les intentions du gouvernement, qui attendait d'arriver au pouvoir depuis des années. Le problème s'est intensifié et est devenu plus complexe durant ce temps. D'ici à ce que tous les processus soient réalisés, le problème n'en sera que plus profond. On risque fort de devoir tenir d'autres consultations.

Comment le gouvernement réduira-t-il le déficit? Quelle est sa vision des choses? C'est cela que nous demandons.

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses questions. Il en a soulevé un grand nombre dans son intervention.

Je pense que notre processus est très clair. Le député peut consulter notre livre mauve, pour reprendre l'expression du député de Capilano—Howe Sound. La semaine dernière, le ministre des Finances a présenté une série de documents très explicites sur notre engagement et notre rôle concernant le développement économique. Il a parlé de nos responsabilités en matière de gestion fiscale et fait clairement ressortir les domaines dont les Canadiens devraient tenir compte en établissant la marche à suivre.

Quant au processus de consultation, je suis d'avis que c'est un élément particulièrement important du mode de fonctionnement et de gestion du gouvernement dans les années 90 et au début du XXI^{e} siècle. Pendant toute la campagne électorale, les Canadiens ont dit avoir l'impression d'être tenus à l'écart du processus gouvernemental, parce qu'on ne les consultait jamais. On prenait des mesures sans leur en parler. Nous faisons de notre mieux pour changer cela. Tout au long du processus de consultation, que mènera le Comité des finances, les Canadiens seront invités à participer.

Chacun de nous aura aussi l'occasion de participer à la base, dans sa propre circonscription, de prendre les documents rédigés à son intention par le ministre des Finances et d'en discuter avec ses électeurs, avec des groupes, afin de s'entraider pour mieux comprendre les problèmes, d'étudier diverses stratégies et solutions, puis de communiquer les renseignements ainsi recueillis au comité permanent, à la Chambre et directement au ministre.

Au sujet de la question visant à déterminer s'il reviendra au ministre et au gouvernement de prendre les décisions, je réponds que nous prendrons les décisions qui s'imposent. Ces décisions seront présentées très clairement au moment du budget. D'ici là, l'essentiel consiste à échanger avec les Canadiens. Nous devons leur dire qu'il faut faire des changements inédits et que les solutions toucheront chacun des électeurs que nous représentons. Ils ont parfaitement le droit d'être entendus et de contribuer.

En tant que députée, je suis chargée d'obtenir leurs opinions et je vais le faire. Le député doit bien comprendre que le ministre s'est engagé à atteindre nos objectifs de lutte contre le déficit, et ces objectifs figureront dans le budget.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, dans le discours de la députée, j'ai été un peu impressionné par l'expression «usage chronique de l'assurance-chômage», où on laissait sous-entendre que les gens qui reçoivent l'assurance-chômage d'année en année ou assez régulièrement le faisaient volontairement. Je pensais à l'employé des Tourbières, par exemple, à Rivière-Ouelle ou à un employé d'auberge ou d'hôtellerie à Rivière-du-Loup ou à un travailleur forestier à Saint-Jean-de-Dieu, et je me disais: «Ils doivent bien se demander ce qui se passe dans ce gouvernement.»

Ce gouvernement, qui a été élu pour créer de l'emploi, ne donne actuellement pas un message d'espoir aux gens des régions. On leur dit: «On va faire deux systèmes d'assurance-chômage: un système qui, d'un côté, va pénaliser ceux qui s'en servent souvent; en même temps, on va diminuer le crédit d'impôt à l'investissement qui permettait à des régions de créer des emplois permanents et que des travailleurs saisonniers passent des emplois saisonniers à des emplois réguliers, à des emplois annuels.» On diminue ce crédit à l'investissement, et en même

temps, on leur transmet en fait ce genre de message: «C'est de ta faute, toi là, si tu es toujours sur l'assurance–chômage et ce sera ta responsabilité de régler ce problème.» Par contre, le gouvernement leur donne le message contraire.

● (1550)

En région aussi on a des réactions assez spéciales par rapport, par exemple, au fait qu'on est en train de se préparer à faire des coupures qui peuvent être inéquitables dans les subventions au transport, sans en évaluer l'impact économique. On a des pratiques depuis 50, 60 ans de subventions au transport qui touchent l'est du Québec, qui touchent l'Atlantique et là il y a un projet de faire disparaître ces subventions–là sans qu'on sache, d'aucune façon, quel va être l'impact si on ne respecte pas les règles du jeu ou du marché. La personne qui travaille dans ces régions, qui est touchée par toutes ces décisions se demande de quelle façon on fonctionne à l'autre bout, à Ottawa, qu'est–ce qui fait qu'ils prennent des décisions comme celles–là qui vont à l'encontre du développement de nos régions.

L'autre exemple qu'on peut donner, c'est le désengagement dans l'industrie des transports, les aéroports, les ports, les voies ferroviaires. On s'attaque à tous ces secteurs en même temps et ce que les gens me disent, ce qu'un animateur de radio me disait en début de semaine, c'est: Qui va arrêter cela, qui va permettre qu'on reprenne le contrôle? J'aimerais que la députée nous dise quelles sont les voies qu'elle privilégierait pour couper les dépenses inutiles et aussi en même temps pour nous assurer plus de revenu parce que dans sa déclaration, elle nous a beaucoup parlé des revenus élevés et de ce qu'on pourrait faire pour que chacun fasse sa part? Qu'est–ce que la députée pense du fait qu'on pourrait imposer les fiducies familiales et ainsi assurer un peu plus d'équité à notre système fiscal?

[*Traduction*]

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, encore une fois, l'intervention du député comportait un certain nombre de questions importantes.

Je tiens à préciser que ni moi ni mon gouvernement n'accusons les travailleurs forestiers ou les travailleurs saisonniers d'être à l'origine du problème. Au contraire. Nous disons qu'il faut reconnaître que le système renferme des lacunes et doit être amélioré.

Pour ce qui est des subventions et des compressions imposées aux agences et aux autres organisations, il est clair que notre processus de consultation vise justement à nous aider à comprendre les suggestions que nous fait le député. Nous aurions tort de réduire les dépenses pour le simple plaisir de le faire. Il faut comprendre que toutes les réductions de subventions provoqueront une réaction, car toute action provoque une réaction. Il faut donc réfléchir avant de sabrer à gauche et à droite. Ce n'est d'ailleurs pas notre stratégie, ni notre philosophie, et nous n'agirons pas de la sorte.

Enfin, nous devons reconnaître que nous traversons une période de changements importants. Le gouvernement va apporter des changements. Les Canadiens devront composer avec ces changements. Il faut accepter les problèmes que cela provoquera. Pour faire du bon travail, du travail fiable, nous devons faire participer les Canadiens. Je crois que nous avons mis au point la stratégie parfaite pour atteindre cet objectif.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À la suite de discussions entre les partis, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Que le Comité permanent des finances, ou n'importe lequel de ses sous–comités, soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada durant la semaine commençant le 31 octobre 1994, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu la motion proposée par le secrétaire parlementaire. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat, car le gouvernement a aujourd'hui un an et que cela donne certes à réfléchir. Malheureusement, la situation n'a guère changé et rien n'a été fait ou presque pour régler le problème du déficit et de la dette. Je n'ai certes pas l'intention de tout démolir et de plier bagage, comme l'a proposé tout à l'heure ma collègue, la députée de Brant.

Je tiens à parler aujourd'hui de l'idéologie à laquelle souscrivent tous les réformistes, à savoir que notre pays doit faire des choix difficiles. Nous sommes accablés d'une dette nationale de plus de 535 milliards de dollars, dont le service engloutit plus de 40 milliards de dollars par année. Si nous ne prenons pas aujourd'hui des décisions difficiles, nous ne serons bientôt plus en mesure de régler le problème.

• (1555)

Cela n'a rien d'alarmiste ni d'intéressé, comme les libéraux se sont plu à le dire aujourd'hui. C'est ce qu'il faut dire pour que tous les Canadiens prennent conscience de l'amplitude du problème. Nous, réformistes, sommes fiers de soulever ainsi des questions difficiles afin que l'on s'attaque au problème et qu'on trouve des solutions.

Les défis qui se posent à nous, législateurs, sont vraiment uniques. Nous avons l'honneur de participer à la transformation de notre pays. Nous reconnaissons que notre magnifique pays, notre pays encore jeune, évolue, se transforme et trouve son identité propre. Pour trouver son identité propre, il doit notamment se débarrasser des programmes qui fonctionnaient dans le passé, lorsque le pays était jeune, et établir des programmes nouveaux et vraiment solides qui le mèneront vers la vraie maturité.

D'abord, il faut reconnaître que le Canada accomplit maintenant trop de choses pour trop de monde et qu'il n'a plus les moyens de faire cela. En essayant de tout faire pour tout le monde, il a fait faillite. Le défi consiste donc à établir ce qu'il faut faire, à bien le faire et à encourager les gens à assumer la responsabilité des services non essentiels.

J'ai toujours insisté ici sur les priorités à respecter. Encore aujourd'hui, je considère les choix que nous devons faire en tant que pays et en tant que Canadiens. Nous, du Parti réformiste, tenons à conserver le Canada pour nos enfants et les enfants de nos enfants. Nous voyons un pays qui prend soin des personnes dans le besoin afin qu'elles puissent contribuer au bien–être de leur famille. Nous voyons un pays qui instruit ses enfants, qui s'assure qu'ils auront un jour un emploi, qui voit au bien–être de tous, préparant ainsi son avenir.

Personne à la Chambre ne manque de compassion, contrairement à ce qu'a laissé entendre ma collègue, la députée de Brant. Mais la compassion doit s'accompagner de sens pratique.

Rien n'est plus dommageable pour notre pays que la dette et le déficit fédéraux. Les libéraux voudraient faire croire aux Canadiens que les conservateurs sont les seuls responsables du problème de l'endettement du Canada, mais à vrai dire, les conservateurs n'ont jamais eu la volonté politique de s'attaquer au problème qui avait été créé, à l'origine, par les libéraux.

Voyons les énormes déficits des libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir: en 1981, 14 milliards; en 1982, 15 milliards; en 1983, 28 milliards; en 1984, 32 milliards; en 1984–1985, soit l'année de leur dernier budget, plus de 38 milliards.

Il faut trois choses pour assainir les finances d'un pays: il faut dépenser moins; il faut dépenser l'argent disponible de façon plus efficace; il faut que le gouvernement donne l'exemple. Par conséquent, j'ai décidé d'axer mon intervention sur un secteur précis, soit le ministère du Patrimoine canadien et tous les organismes qu'il finance. Dans ce seul ministère, il serait possible d'économiser 1,6 milliard de dollars.

Je précise. Si le ministre des Finances veut trouver des endroits où couper, il peut commencer par ce qui était auparavant le ministère du Multiculturalisme. Le multiculturalisme coûte trop cher. Les Canadiens, particulièrement ceux de la première et de la deuxième générations, n'en veulent pas. Le financement du multiculturalisme ne sert qu'à désunir le Canada en cloisonnant certaines parties de la société plutôt qu'en encourageant les nouveaux arrivants à s'intégrer à leur nouvelle nation. Le mandat relatif aux relations raciales et à la compréhension entre les différents groupes culturels devrait être confié à l'Institut canadien des droits humains et les crédits correspondants abolis.

Les programmes de soutien aux collectivités et de participation communautaire canalisent des millions de dollars vers des groupes d'intérêts et servent d'instrument au gouvernement pour gagner des votes. Le financement de ces programmes devrait cesser. Le Programme des cultures et des langues ancestrales donne des subventions à des groupes d'intérêts et est un facteur nuisible à l'unité du pays. On devrait lui retirer ses crédits.

La même chose s'applique au Programme Aide aux collectivités, au Programme de soutien aux organismes volontaires, au Comité canadien du multiculturalisme, au Secrétariat au multiculturalisme, au Programme des droits de la personne, au Programme des études canadiennes et au Programme Hospitalité–Canada.

• (1600)

Ces programmes offrent des services uniquement aux personnes qui les utilisent. Ce sont donc ces personnes qui devraient les financer de façon indépendante. Le ministre économisera quelque 50 millions de dollars en cessant de financer ces programmes.

Le plus grand bénéficiaire du ministère du Patrimoine canadien est la SRC. Cette société bénéficie de crédits parlementaires qui ne cessent d'augmenter. Elle reçoit maintenant 1,1 milliard de dollars par année des contribuables canadiens, ce qui crée un déséquilibre dans un marché libre.

Pourtant, la SRC persiste à demander des crédits supplémentaires année après année. Elle continue de dire au gouvernement et aux Canadiens qu'elle ne peut tout simplement pas s'acquitter de son mandat si on ne lui accorde pas de fonds supplémentaires.

Elle reçoit une augmentation chaque année mais n'est jamais satisfaite. Quand la SRC jugera–t–elle qu'elle reçoit suffisamment de fonds pour pouvoir faire son travail? La SRC est l'exemple même du gaspillage gouvernemental. Ne venez pas me dire qu'elle a le mandat de promouvoir l'unité canadienne alors qu'elle n'a même pas de comptes à rendre aux Canadiens.

La SRC n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès à l'information ni à la Loi sur la protection des renseignements personnels. De plus, elle n'est pas visée par les articles 1 à 4 de la partie 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ce qui fait que, sur le plan financier, elle n'a rien à justifier devant les contribuables canadiens. Ces deux facteurs confèrent à la SRC un statut spécial qui lui donne un avantage concurrentiel encore plus important.

Nous cherchons des façons de réduire les dépenses du gouvernement afin de le rendre plus efficient. La SRC devrait être tenue de faire la même chose. Le ministre du Patrimoine canadien a recommandé que les Canadiens paient une nouvelle taxe sur les

spectacles pour générer des recettes pour la SRC. Mais les Canadiens sont déjà taxés à outrance.

Le ministre des Finances l'a dit lui–même, nous n'avons pas besoin de nouvelles taxes; il s'agit simplement de dépenser nos ressources de façon plus efficiente.

Le ministre du Patrimoine canadien s'est déclaré publiquement en faveur d'une privatisation partielle de la SRC. Le gouvernement devrait l'ordonner immédiatement.

Tandis que nous parlons d'efficience, jetons un coup d'oeil sur la bureaucratie boursouflée dont les effectifs ont grand besoin d'être réduits. Le ministre du Patrimoine canadien est également responsable de la Commission de la fonction publique. À en juger par l'article publié récemment dans le *Ottawa Citizen*, dont l'auteur révélait que sept personnes bénéficiaient d'un cumul de pension et de traitement après avoir reçu une indemnité forfaitaire de départ, il est clair qu'il y a beaucoup de nettoyage à faire dans ce domaine.

Le gouvernement devrait adopter immédiatement la recommandation du vérificateur général et veiller à ce que ces sept personnes soient punies comme elles le méritent pour avoir abusé de la confiance publique. Voilà à quoi tout cela se ramène: la confiance du public. Cela veut dire à tout le moins récupérer les montants versés en guise de prime de départ, intérêts compris, et congédier ces personnes des postes qu'elles peuvent occuper.

Poursuivre ces gens–là ne nous fera pas économiser beaucoup d'argent, mais cela fera comprendre clairement et de façon non équivoque aux Canadiens et aux fonctionnaires que l'époque où l'on pouvait abuser ainsi de la confiance publique est révolue.

Je citerai d'autres exemples de gaspillage des fonds publics: les 13 membres de la Commission des lieux et monuments historiques qui nous ont coûté plus de 78 000 $ en frais de déplacement en 1993, et les 31 membres du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, nommés par le gouvernement, qui ont dépensé plus de 133 000 $ en frais de voyage.

Le gouvernement a maintenant une occasion unique. Nous nous entendons à la Chambre pour dire que nous devons réduire nos dépenses. Il nous reste maintenant à nous entendre pour établir où réduire les dépenses et avec quelle rapidité. Je mets le ministre des Finances et le ministre du Patrimoine canadien au défi d'examiner sérieusement ces programmes actuellement financés par l'État et de retenir uniquement ceux que les contribuables canadiens voudront soutenir.

Après tout, nous sommes ici pour servir les contribuables. J'invite donc les ministériels à appuyer cette motion pleine de bon sens que nous avons proposée aujourd'hui au nom de tous les Canadiens.

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais m'inscrire en faux contre les affirmations que la députée de Calgary–Sud–Est a faites au commencement de son intervention, lorsqu'elle a allégué que le gouvernement n'avait aucunement reconnu la nécessité de réduire la dette et de s'attaquer au déficit.

Je ne peux pas croire qu'elle n'a pas prêté l'oreille aux déclarations que le ministre des Finances a faites à la Chambre et ailleurs et qui laissaient clairement entendre—et cela, elle doit le reconnaître un tant soit peu—que l'actuel gouvernement a reconnu le problème de la dette. J'ai entendu à maintes reprises le ministre des Finances affirmer que nous ne saurions tolérer que la dette s'accumule au rythme actuel. Il cite les mêmes chiffres que la députée. Selon moi, la différence tient au fait que nous, nous reconnaissons la dette. Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas continuer de verser 40 milliards de dollars par an à cause des taux d'intérêt. Quand cette somme représente une grande proportion des dépenses annuelles du gouvernement du Canada, qui s'élèvent à 160 milliards de dollars, c'est absolument intolérable. Mais cela, ce n'est pas la première fois que le ministre des Finances le dit.

• (1605)

Ce qui nous sépare, c'est la question de savoir si nous allons aborder le problème à la manière d'un chirurgien ou à la manière du boucher qui s'apprête à saigner un animal. Telle est la différence qui existe entre l'approche du gouvernement et celle de la députée.

J'ai écouté les propos de la députée au sujet de la SRC, mais je n'ai pas le temps, dans le cadre de cette brève intervention, de les relever. Je l'ai aussi entendue parler du ministère du Patrimoine et des programmes multiculturels. Et puis j'ai prêté l'oreille à ses propos sur les programmes de langues qui font que les groupes responsables d'activités multiculturelles permettent aux Canadiens de conserver leur patrimoine linguistique.

J'inviterais la députée à parler au porte–parole de son parti pour les questions commerciales et à se renseigner sur les témoignages que nous avons entendus au Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur. Il faut que les Canadiens connaissent d'autres cultures et sachent comment les gens, qu'ils soient Chinois, Coréens ou autres, avec leur langue et leur culture, peuvent contribuer au mieux–être des Canadiens. Ce sont des contribuables canadiens qui dépensent de l'argent au profit de tous les Canadiens. Nous tirerons grandement parti d'un monde multiculturel qui sera de plus en plus le nôtre.

Si nous abolissons les programmes que la députée veut voir disparaître, je la préviens que le Canada sera moins riche dans un monde qui exigera des Canadiens plus de connaissances, plus de langues et plus de compétences dans les secteurs même où la députée, avec son approche tous azimuts de la réduction du déficit, voudrait nous voir sabrer.

Le Président: J'ignore s'il s'agit vraiment d'une question. C'était à coup sûr une observation. Voulez–vous y répondre?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je trouve assez insultant qu'on assimile à une boucherie les observations que j'ai faites aujourd'hui. Le mot boucherie a une connotation plutôt répugnante pour moi. J'ai pris la parole et j'ai dit que tout le monde à la Chambre était animé par un sentiment de compassion. Je le crois sincèrement.

Nous participons actuellement à un débat. À mon avis, répondre aux libéraux, c'est parfois comme jouer au ballon chasseur avec une bande de gamins de troisième année. Cela dit, je tiens à préciser que j'ai grandi dans un foyer multiculturel. Mes grands–parents étaient originaires de la Norvège et de la Yougoslavie. Durant mon enfance, ma famille avait pour principe de payer au fur et à mesure ce qu'elle acquérait. Tout ce que je demande, c'est

que ceux qui ont recours à un programme ou qui veulent avoir accès à une partie du patrimoine canadien paient pour cela.

Je ne parle pas de l'incapacité de comprendre un pays ou les autres qui y vivent, mais du fait de payer pour ce que l'on obtient. C'est ainsi que j'ai été élevée. Je peux parler par expérience, car j'ai vu ma famille agir de la sorte. Elle payait au fur et à mesure ce qu'elle obtenait.

Je dois dire au député que, parfois, il n'y avait diablement pas beaucoup d'argent pour le faire, mais nous avons tous survécu, et très bien merci. J'ai beaucoup de compassion pour ceux qui viennent d'ailleurs.

La dernière chose que je veux dire au député, c'est que je vais laisser les chiffres parler d'eux–mêmes. La dette fédérale accumulée depuis la Confédération jusqu'en 1974 totalisait 25 milliards de dollars. La dette fédérale actuelle totalise plus de 535 milliards de dollars, ce qui signifie qu'elle s'est multipliée par 20 en 10 ans. Quant à la dette provinciale totale, elle est de 186,5 milliards de dollars. En l'occurrence, il ne s'agit pas tant de ralentir et de rogner les coins ou de faire des coupes sombres, que de prendre des décisions rationnelles et de faire des choix difficiles. Croyez–moi, les Canadiens, du moins ceux avec lesquels j'ai parlé dans ma circonscription, sont prêts à ce genre de mesures.

[*Français*]

Le Président: Je cède la parole à l'honorable député de Longueuil. Nous avons à peu près une minute et demie.

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Pour moi?

Le Président: Pour vous deux.

M. Leblanc (Longueuil, BQ): Vous allez être obligé de me donner la parole une autre fois, monsieur le Président, car j'ai tellement de choses à dire. Je veux tout simplement dire que je suis d'accord en grande partie avec la députée de Calgary–Sud–Est.

• (1610)

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Elle n'a pas parlé, par exemple, de l'efficacité dans la gestion des gouvernements. Justement, elle disait tantôt que lorsqu'on paie pour un service—et il faut se rendre compte qu'on paie pour un service—mais quand cela vient d'Ottawa, les gens se disent que l'argent vient de quelque part, du ciel ou de quelque part, mais ils ne savent pas d'où vient l'argent. Les gens demandent, demandent et demandent, obtiennent, obtiennent et ils ne savent pas d'où vient l'argent jusqu'au moment où ils se rendent compte que le Canada est en faillite.

C'est peut–être la formule qu'elle n'a pas mentionnée, et c'est pourquoi je lui pose la question à savoir si elle serait d'accord avec moi que ce serait dans une décentralisation profonde pour que les gens puissent se rendre compte pourquoi ils paient. Et s'ils se rendent compte pourquoi ils paient, peut–être qu'ils dépenseront un petit peu moins à gauche et à droite.

Je crois sincèrement que c'est dans la décentralisation et dans la responsabilisation de chacun des individus qu'on va réussir à rendre notre avenir prospère. C'est ce que nous voulons faire: de la décentralisation et on veut que le Québec soit souverain, parce qu'on croit que le fédéral est trop centralisateur. Il est tellement centralisateur, qu'il rend une bonne gestion impossible. C'est dans ce sens–là qu'on veut aller aussi loin. C'est ce que même le Parti réformiste n'arrive pas à comprendre et que le Parti libéral ne comprend pas depuis très longtemps.

[*Traduction*]

Le Président: Reprise du débat. La parole est au secrétaire d'État responsable des Affaires parlementaires. Excusez–moi. Vous pardonnerez à un néophyte à la présidence. J'ai oublié quelqu'un. Excusez–moi, Alfonso.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'estime que vous faites de l'excellent travail. Je suis moi–même une recrue. Je crois que vous êtes un parlementaire expérimenté. Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui.

La motion dont nous sommes saisis demande au gouvernement de déposer un plan détaillé montrant clairement comment et quand il entend équilibrer le budget et contenant un énoncé de principes clair sur le rôle du gouvernement dans l'économie de façon que la population puisse en débattre.

Nous avons besoin d'un tel plan pour mettre un terme aux dépenses excessives et commencer à vivre selon nos moyens. Pour y parvenir, il faut faire trois choses.

D'abord, il faut admettre l'existence du problème. Comme Andrew Coyne l'a dit si clairement dans le *Globe and Mail* d'hier, le problème, ce n'est plus le déficit, c'est la dette. On aurait pu, il y a 10 ans, viser l'équilibre budgétaire. Mais cela ne suffit plus maintenant que la dette s'élève à 300 milliards de dollars. C'est ça le problème. C'est la dette, et non le déficit.

Ensuite, il faut prendre conscience de ce qui va nous arriver si nous ne faisons rien. Enfin, il faut assumer nos responsabilités et faire ce qui doit être fait.

Ce sont là des principes sensés auxquels souscrivent tous les députés et tous ceux qui veulent du changement. Le livre gris est plein de principes sensés, mais il ne propose rien pour les mettre en pratique. Il est temps que le gouvernement mette en application ses propres principes, qu'il cesse d'en parler et qu'il ait le courage de passer à l'action. La clé est de savoir quels principes sont capitaux, quels principes nous permettront de réduire les dépenses et de relancer l'économie.

Ces principes sont les suivants: 1) les connaissances et la technologie sont les nouvelles ressources naturelles; 2) l'utilisation des connaissances et de la technologie à des fins pratiques, pour des services générant des recettes, assurera des emplois; 3) les Canadiens auront besoin d'une formation et devront continuer d'acquérir, tout au long de leur vie, les compétences nécessaires pour exploiter les nouvelles ressources naturelles; 4) le développement régional sera redéfini et, du coup, il en sera de même des relations du gouvernement avec l'industrie, alors que celle–ci établira ses besoins, s'autofinancera et dépendra donc moins des ressources gouvernementales; 5) la nécessité de mondialiser notre marché et de développer nos capacités d'exportation.

● (1615)

En tant que porte–parole associé du Parti réformiste pour les questions touchant l'industrie, je crois que cette responsabilité incombera au ministre de l'Industrie. Le ministère de l'Industrie participera pleinement au développement et à la mise en oeuvre des nouvelles ressources naturelles. Cependant, il n'est pas encore prêt à le faire. Il doit s'organiser de manière à pouvoir établir un budget responsable, ce qu'il devra faire en consultation avec le ministère des Finances.

L'examen des programmes que l'on fait actuellement apportera, nous l'espérons, certaines réponses. Le récent examen des sciences et de la technologie, au Canada, est un excellent début. Si le ministre de l'Industrie et le ministre des Finances reconnaissent vraiment que les connaissances et la technologie sont les nouvelles ressources naturelles de notre pays, nous pouvons nous attendre à avoir des solutions pour la création d'emplois et la réduction des dépenses.

L'industrie doit donner le ton pour la création d'emplois. La beauté de l'industrie axée sur le savoir et la technologie, c'est qu'elle peut entraîner un élargissement du marché et faire en sorte que l'on ait besoin de plus de main–d'oeuvre. C'est de cette façon que l'industrie va créer des emplois.

Une meilleure application de la recherche favorisera le développement, et le Canada commencera à trouver des moyens pratiques de faire en sorte que les bonnes idées rapportent. Avec l'augmentation de la production et les recettes nécessaires pour la soutenir, les Canadiens seront assurés d'avoir du travail. Et surtout, le gouvernement pourra réduire ses dépenses.

Avec la création de ces nouvelles ressources naturelles, le gouvernement ne sera pas obligé de soutenir des industries et des régions qui ont perdu leur viabilité économique en raison de l'épuisement des ressources traditionnelles. Les nouvelles ressources naturelles et la main–d'oeuvre axée sur le savoir et la technologie ne seront pas propres à une région particulière du pays. Certaines provinces n'auront plus le statut de provinces démunies. St. John's aussi bien que Vancouver pourront participer et tirer parti de la capacité de cultiver les ressources que représenteront des gens ayant acquis des connaissances.

Le gouvernement pourrait supprimer ses dépenses de 803 millions de dollars consacrées aux régions. Le soutien des régions, qui visait au départ à réduire leur dépendance à l'égard des ressources traditionnelles, ne serait plus nécessaire, sauf à des niveaux extrêmement minimes, pour venir en aide à l'industrie au cours de la transition. En fait, la notion même de régions risque fort de disparaître et les restrictions que présentent les frontières provinciales diminueront forcément.

C'est l'industrie qui prendra la place qui lui revient et qui se chargera de créer des emplois et de favoriser un climat financier sain. Il ne s'agit là que d'une solution, mais elle est très importante. Elle annoncera un changement, mais un changement indispensable. Elle aidera le gouvernement à répondre à ses principaux objectifs, soit réduire les dépenses, créer des emplois et, en fin de compte, lutter contre la dette. Seul le gouvernement peut déclencher ce processus, mais il doit s'engager à atteindre ces objectifs et présenter un plan.

En tant que membres d'une société active, les Canadiens aideront avec enthousiasme à faire ce changement. Je sais que cela est possible. Par contre, il faut que le gouvernement en soit convaincu dès maintenant.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'Okanagan–Centre pour son discours. Une fois les passions apaisées, j'entends souvent des propositions très constructives de la part de tous les députés, notamment ceux de l'opposition.

Je voudrais poser une question au député au sujet de sa formule qui assurerait la prospérité du pays. N'est–il pas d'accord pour dire que nous avons besoin d'un gouvernement central fort pour mettre en oeuvre le type de programmes qu'il propose?

M. Schmidt: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. En bref, la réponse est oui, il faut avoir un gouvernement central fort. Cependant, une énorme décentralisation s'impose également pour que les décisions qui touchent les gens directement soient prises le plus près possible d'eux. Dans bien des cas, cela exige que le gouvernement local et le gouvernement provincial jouent un rôle extrêmement important.

Je pense que nous devons nous rappeler que c'est le gouvernement fédéral ou central qui établit le climat nécessaire pour que le marché fonctionne, pour que l'industrie marche bien et pour que les niveaux inférieurs de gouvernement accomplissent leur devoir de façon plus efficace, afin de supprimer les chevauchements et les conflits de compétence actuels entre les divers ordres de gouvernement. Je pense qu'il faut coordonner tout ceci et ce sera là ma réponse au député.

● (1620)

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'assainissement des finances publiques du Canada est une condition essentielle à la réalisation de notre stratégie économique. Nous sommes bien conscients qu'une augmentation constante de la dette a des effets néfastes sur l'ensemble de notre économie.

Une dette de plus en plus lourde fait monter les impôts, comme on l'a vu sous le gouvernement conservateur, décourage les investisseurs, entraîne une hausse des intérêts réels, nous oblige à diminuer les dépenses consacrées à des programmes publics importants et se traduit par une large dette extérieure. Depuis plusieurs années, une plus grosse partie de notre budget va aux intérêts qu'à nos programmes. Les intérêts sont maintenant la principale cause de notre déficit persistant.

Voilà pourquoi le gouvernement est bien déterminé à arrêter la détérioration progressive et rapide des finances publiques au Canada. Évidemment, notre objectif premier est d'éliminer le déficit et de réduire sensiblement la dette fédérale. Mais, entre-temps, nous nous sommes donnés un objectif intermédiaire, un objectif réaliste, à la condition que nous soyons vigilants et que tout le monde mette l'épaule à la roue. D'ici deux ans, soit pour l'exercice 1996-1997, nous allons réduire le déficit à 3 p. 100 du Produit intérieur brut, tel que nous l'avion promis dans le livre rouge.

La dernière fois que le déficit annuel a été limité à 3 p. 100 du Produit intérieur brut, c'était il y a 20 ans, en 1974. Bien sûr, pour atteindre notre objectif, nous devons prendre des mesures qui toucheront tout le monde, d'une façon ou d'une autre. Il faut changer les mentalités. Il faut favoriser l'innovation. Il faut réduire la dépendance de certains groupes et secteurs envers l'État. Nous allons y arriver en travaillant avec acharnement sur deux fronts, comme nous l'avons fait depuis notre élection, il y a un an aujourd'hui.

Nous allons continuer à stimuler l'économie pour créer des emplois et augmenter nos recettes fiscales et nous allons aussi continuer à resserrer énergiquement nos dépenses sur tous les fronts et sur tous les niveaux. Le moteur de l'économie est un secteur privé dynamique. Néanmoins, l'État a également un rôle à jouer, en montrant la voie à suivre. Dans une économie fondée sur le savoir, la réussite dépend des compétences et des capacités d'innovation, deux facteurs sur lesquels l'administration publique peut influer.

L'État peut jouer un rôle complémentaire à celui du secteur privé. Il peut contribuer au processus d'innovation, surtout aux premières étapes de la recherche et du développement. Il peut aussi encourager la diffusion de la technologie et des techniques les plus perfectionnées auprès des petites et moyennes entreprises. L'État peut maintenir l'ouverture des marchés en faveur de nos exportateurs et élargir notre part de marché en pleine expansion. Il peut aussi aider à développer les capacités d'exportation des petites et moyennes entreprises.

Nous croyons aussi qu'il est important de maintenir le taux d'inflation entre 1 et 3 p. 100, afin de favoriser un climat économique stable. Nous voulons que notre gouvernement remplisse bien ce rôle et nous ne nous en cachons pas. De fait, nous avons pris d'importantes décisions en ce sens au cours de la dernière année et commençons aujourd'hui à en voir les effets bénéfiques. Les bénéfices des entreprises ont augmenté sensiblement au cours des derniers trimestres.

• (1625)

La reprise s'étend aussi à la consommation qui a enregistré une augmentation de 3,7 p. 100 au cours du premier trimestre de 1994. Progressivement, la confiance revient. Les investissements augmentent et des emplois sont créés. Ainsi, de janvier à septembre 1994, l'économie canadienne a créé plus de 327 000 emplois. Ce qui est surtout encourageant, c'est que ces emplois sont presque tous à temps plein. Ceci a un impact important sur l'humeur des Canadiens et des Canadiennes qui commencent maintenant à se sentir plus stables et à avoir de l'espoir en l'avenir.

Cela ne veut pas dire que nous avons tout réglé. Loin de là. Le taux de chômage reste haut, beaucoup trop haut. Les taux d'intérêt, largement influencés par la situation économique aux États-Unis, se sont maintenus à la hausse dans tous les pays industrialisés. Et surtout, notre dette nationale continue d'augmenter.

De toute évidence, le problème de la dette publique du Canada ne peut être réglé seulement par la croissance économique. Pour maîtriser ce monstre, nous devons prendre des mesures sévères pour réduire les dépenses et nous attaquer au malaise du régime fiscal.

Notre cible principale reste la restriction des dépenses. Si le Canada veut devenir plus productif, il faut que l'État le soit aussi. Pour contribuer à l'établissement d'une économie plus productive, l'État doit apprendre à travailler plus intelligemment. Dans ce domaine, je crois que tout le monde est d'accord que nous multiplions les initiatives de saine gestion et de rationalisation des dépenses. Nous voulons éliminer ou réduire les activités gouvernementales les moins prioritaires et concentrer nos ressources limitées aux programmes les plus importants.

Monsieur le Président, je sais que vous-même participez à ce grand effort pour rationaliser notre mode de fonctionnement. En effet, l'application du Plan Gagliano a déjà fait économiser des millions de dollars à l'administration de cette Chambre. Nous avons pris des initiatives sur plusieurs plans; nous utilisons de nouvelles technologies pour réduire les inventaires; nous avons éliminé des services superflus; nous demandons à certains secteurs de s'aligner de façon plus réaliste sur le prix du marché. Il ne fait pas de doute que nous demandons à tous ceux qui oeuvrent sur la colline parlementaire de contribuer à la réduction des dépenses. Le niveau de coopération est si haut qu'il n'étonne personne. Cela tient largement, j'en suis certain, à l'esprit de justice et d'équité que vous maintenez, monsieur le Président, pendant ce processus de changements rapides.

De plus, tous les députés de cette Chambre ont eu l'occasion de contribuer à rationaliser les dépenses fédérales au cours des nombreux débats que nous avons depuis plusieurs semaines sur la restructuration des ministères fédéraux. Là encore, les progrès accomplis sont impressionnants.

Sous le gouvernement précédent, le Cabinet était composé de 40 personnes, toutes à la tête de structures bureaucratiques importantes. Aujourd'hui, nous faisons un meilleur travail avec seulement 20 ministères. Le plus intéressant, c'est que cette restructuration ne nous permet pas seulement d'économiser de l'argent, elle nous assure surtout que l'appareil de l'État est plus souple, plus efficace et plus accessible aux citoyens.

Malheureusement, tous nos collègues d'en face n'ont pas la même approche sérieuse pour articuler la lutte contre le déficit. Le Bloc québécois crie et frappe du poing pour démontrer sa volonté de combattre le déficit, mais chaque fois que nous propo-

sons des mesures concrètes pour le faire, il s'y oppose, surtout lorsque ces coupures le touchent. Il faut couper, disent les députés du Bloc, mais pas dans notre jardin. Est–ce que c'est vraiment sérieux?

Quant au Parti réformiste, leur approche du déficit est non seulement irréaliste, mais carrément dangereuse. Si on les écoutait, le pays se trouverait dans une grande dépression dont nous ne verrions pas la fin de notre vivant. Ce qu'il faut, c'est continuer sur la voie que nous ont tracée le premier ministre et le ministre des Finances. Nous allons poursuivre notre offensive contre le déficit et nous allons continuer à concentrer nos efforts sur la création d'emplois. Notre objectif n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'emplois, nous voulons également contribuer à la croissance de notre niveau de vie et nous permettre de maintenir nos principes de justice sociale.

• (1630)

[*Traduction*]

La motion dont la Chambre est saisie me porte à croire que les écouteurs des réformistes sont en panne. Ce doit être pour cela ou alors parce qu'ils n'ont pas écouté le ministre des Finances lorsqu'il a parlé de la politique financière du gouvernement. De plus, ils ne semblent pas avoir lu le livre gris *Instaurer un climat financier sain*. S'ils avaient écouté l'intervention du ministre des Finances devant le Comité permanent des finances ou s'ils avaient lu le document, ils sauraient que notre but ultime consiste à équilibrer le budget.

Certes, nous croyons comme eux qu'il faut briser le cercle vicieux de la hausse de la dette et du déficit. Comme le ministre l'a déclaré dernièrement devant le Comité des finances: «Si nous ne le faisons pas, ce sera un échec sur toute la ligne.» Nous vaincrons et éviterons l'échec. Notre parti, nos députés, nos ministres et le premier ministre sont tous engagés à redresser la situation financière du Canada. Aujourd'hui, je me rends compte que le Parti réformiste le veut également. Toutefois, contrairement aux réformistes, nous avons présenté une stratégie réaliste pour que les Canadiens puissent atteindre l'objectif que nous fixons.

Le document sur le climat financier décrit la portée des mesures à observer pour atteindre les objectifs financiers du gouvernement. On y trouve aussi les dépenses du gouvernement ainsi qu'une description détaillée de la source de ses recettes. Les réformistes n'ont pas l'équivalent du livre gris. En fait, ils ne présentent que des généralités, des déclarations générales sur l'élimination du déficit ou des prescriptions empruntées.

Le document que le ministre des Finances a présenté au Comité des finances contient les renseignements nécessaires pour entamer un débat public sur les choix à faire et les mesures à inclure dans le budget de 1995. Il a pour objet d'aider à centrer l'attention sur la consultation prébudgétaire de 1995.

Permettez–moi de préciser que c'est la première fois dans l'histoire du Canada que le gouvernement ouvre ainsi le processus de consultation budgétaire. Auparavant, le ministre des Finances rencontrait à son bureau des groupes d'intérêts représentant le milieu des affaires, les syndicats ou les organisations sociales. Ce n'est qu'au dépôt du budget que nous apprenions la position qu'il adoptait.

L'an dernier, immédiatement après les élections, nous avons amorcé une réforme partielle. Avec la révision des procédures de la Chambre cette année, nous avons décidé que dorénavant le Comité des finances de la Chambre des communes recevra chaque année l'exposé économique du ministre puis parcourra le Canada pour consulter les Canadiens avant de faire rapport au ministre. Ensuite, le ministre est en mesure de prendre ses décisions.

N'oublions pas que la situation financière du Canada a des répercussions sur tous les Canadiens, tout comme les mesures qui seront prises pour maîtriser la dette et le déficit. Voilà pourquoi nous tenons à créer un partenariat avec tous les Canadiens et collaborer avec eux pour trouver et appliquer une solution.

Grâce aux consultations publiques pancanadiennes que tient le Comité des finances pour déterminer la façon de créer une économie à la hauteur du potentiel du Canada, le ministre des Finances rencontrera des gens de toutes les couches de la société qui lui feront part de leurs idées et de leurs préoccupations. Nous voulons savoir ce que les Canadiens pensent de la politique budgétaire. Les Canadiens nous appuieront lorsqu'il nous faudra faire des choix difficiles.

Dans le livre gris, nous avons énuméré les principes et les valeurs qui s'appliqueront aux choix difficiles qui nous attendent. Permettez–moi de décrire ces principes.

• (1635)

Selon le tout premier principe, la réduction du déficit et le contrôle de la dette font partie intégrante de notre stratégie de création d'emplois qui passe par la croissance économique. En fait, notre priorité en matière économique, c'est de régler cette question.

Notre gouvernement va réduire le déficit et maîtriser la dette. Cela permettra certainement de réduire les taxes, les impôts et les taux d'intérêt. Ainsi, nous connaîtrons un essor économique grâce à l'augmentation de la productivité et de l'investissement, à la croissance soutenue de l'emploi, au dynamisme des entrepreneurs et à la confiance des consommateurs. Il est cependant impossible de réduire la dette et le déficit du jour au lendemain. En équilibrant le budget en trois ans, comme le proposait le Parti réformiste au cours de la dernière campagne électorale, nous créerions de graves problèmes économiques que les Canadiens mettraient beaucoup de temps à régler. Cela irait aussi à l'encontre de l'autre principe directeur du livre gris.

Par exemple, toute mesure visant à rétablir notre situation financière doit être équitable. Nous ne devons pas laisser pour compte les plus démunis de notre société. La réduction des dépenses ne doit pas être un prétexte pour oublier les Canadiens les plus nécessiteux. C'est exactement ce qui arriverait si nous adoptions les suggestions radicales des réformistes. Ceux–ci oublient que les transferts aux particuliers ont compté pour la portion la plus importante des dépenses au titre des programmes au cours de l'année financière 1993–1994, soit plus du tiers de toutes ces dépenses. Ces transferts incluent les prestations de retraite anticipée, les prestations d'assurance–chômage, les pen-

sions et allocations aux anciens combattants ainsi que les transferts aux Indiens et aux Inuit.

Je dois franchement dire que je n'arrive pas à trouver les mots pour décrire la situation dans laquelle se retrouveraient les plus démunis de notre société si les réformistes formaient le gouvernement. La réduction du déficit ne serait pour eux qu'une simple opération comptable. N'oublions pas que nous ne parlons pas uniquement ici de méthodes de tenue de livres. Nous parlons d'êtres humains.

Mais ce ne sera jamais comme cela sous le gouvernement actuel. Contrairement aux réformistes, nous savons que la réduction du déficit a de sérieuses répercussions sur nos grands objectifs économiques et sociaux. C'est pourquoi, dans le livre gris, nous avons fixé des priorités et fait des choix réfléchis.

Par exemple, nous avons déclaré que nous nous fixions comme objectif de réduire le déficit à un maximum de 3 p. 100 du PIB pour l'exercice financier 1996–1997. Une croissance de 3 p. 100 du PIB permettrait de contrer la croissance de la dette. Nous serions alors dans une excellente position pour équilibrer le budget.

La question qui se pose est la suivante: Comment y parviendrons–nous? Nous croyons que pour atteindre nos objectifs, la majorité de nos mesures budgétaires doivent porter sur les dépenses. Les Canadiens, disons–le franchement, sont surtaxés. Ils le savent et nous le savons. Le gouvernement doit faire plus avec moins. La majeure partie de nos économies devraient découler de compressions dans les dépenses au titre des programmes et non pas d'augmentations de taxes.

Bien sûr, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, les Canadiens doivent comprendre que, s'ils ne veulent pas payer davantage d'impôts, ils doivent être disposés à voir réduire les programmes fédéraux, y compris ceux dont ils bénéficient directement.

Voilà pourquoi le ministre des Finances a chargé le comité de poser des questions précises aux Canadiens qui comparaîtront devant lui au cours des consultations prébudgétaires. Où faut–il pratiquer des coupes? De quel ordre? Croyez–moi, le ministre ne veut pas des considérations générales. Le Parti réformiste lui en fournit déjà assez. Il veut des propositions précises et détaillées. Il veut que les Canadiens se mettent à la place du gouvernement et fassent des choix difficiles.

Le ministre veut aussi savoir si les Canadiens croient que nos prévisions économiques sont justes. Si nous sommes prudents dans nos prévisions concernant la croissance et les taux d'intérêt, c'est tout simplement que cela nous semble essentiel à la bonne marche des projets économiques et financiers du gouvernement.

• (1640)

Je siège ici depuis une dizaine d'années et les conservateurs, ces petits cousins des réformistes, m'ont prouvé qu'en ratant ses objectifs financiers, un gouvernement perd de la crédibilité et ne fait que remettre à plus tard la prise de mesures vraiment sévères. En atteignant ses objectifs, par contre, un gouvernement renforce sa crédibilité et accomplit des progrès raisonnables.

Le ministre des Finances croit qu'il est important d'atteindre ses objectifs. Il atteindra ses objectifs et le Canada ne s'en portera que mieux.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon honorable collègue qui de façon générale nous a décrit le monstre qu'est maintenant devenu la dette canadienne. J'aimerais faire remarquer à mon honorable collègue que ce monstre–là a été créé par les libéraux et les conservateurs. Les libéraux, sous la gouverne de l'honorable Peter Trudeau, ont créé cette dette et l'ont montée à presque 200 millions. Les conservateurs l'ont montée où elle est aujourd'hui et les libéraux, reprenant le pouvoir, nous assurent qu'elle sera à 600 milliards d'ici quelque temps, à très brève échéance. On est donc absolument d'accord qu'il y a un monstre.

Deuxièmement, mon honorable collègue vient de nous dire qu'on est au bord de la faillite, ce avec quoi nous sommes exactement d'accord aussi. Je pense qu'on peut retrouver chez nos humoristes bien souvent des phrases qui décrivent des situations beaucoup mieux que les politiciens. Au Québec, nous avons un humoriste, M. Daniel Lemire, qui ne cesse de répéter à tout vent que nous devrions sans doute faire faillite et partir sous un autre nom. C'est exactement ce que nous allons faire bientôt.

Actuellement, le gouvernement nous dit qu'il faut s'occuper de ce monstre–là, qu'on est au bord de la faillite et qu'il faut couper et, justement, on va couper. On va couper l'assurance–chômage, l'assistance sociale, les transferts aux provinces. On va augmenter ce que cela coûte pour se faire éduquer, on va généraliser la TPS, on va changer le nom mais on va l'appliquer sur tout. On va s'attaquer au seul système ou à la seule défense fiscale que la classe moyenne a, les REER, on va taxer cela aussi, probablement les fonds de pensions. Mais dans tout cela on envoie un message clair, c'est aux petits qu'on s'attaque. Le Bloc québécois est d'accord qu'on s'attaque à cette dette–là et il est d'accord que l'on coupe. Il n'y a aucun problème là–dessus. On n'est pas d'accord qu'on s'attaque seulement aux petits. On n'est pas d'accord avec cela.

Pendant qu'on nous dit qu'on manque d'argent et qu'on a un problème de dette épouvantable, on trouve très aisément les milliards de dollars nécessaires pour un projet non rentable comme celui d'Hibernia. Pendant qu'on nous dit qu'il n'y a plus d'argent, on trouve aisément les centaines de millions qu'on jette aux poubelles chaque année, selon le vérificateur général du Canada. Également, on trouve les millions qu'on accorde en crédits d'impôt à l'honorable Peter Trudeau et M. Brian Mulroney pour ramener leurs papiers au gouvernement, et on dit aux petits qu'on va les couper.

Ma question est la suivante: Quand on nettoie un escalier, on ne se contente pas des deux marches du bas. J'aimerais savoir si mon honorable collègue a déjà nettoyé un escalier et s'il réalise qu'on commence en haut en descendant en bas?

M. Gagliano: Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais clarifier une chose, je n'ai jamais dit que le Canada était au bord de la faillite. Bien sûr que mon collègue d'en face aimerait promouvoir cette thèse qui aiderait leur thèse qui est la séparation du Québec, de détruire ce pays. Bien sûr que nous avons des difficultés financières. D'ailleurs quel pays industrialisé au

monde n'en a pas? Donc, il ne faut pas non plus partir d'ici pour dire que le Canada est en faillite. Le Canada, comme tous les pays industrialisés. . . Si vous voulez une réponse. . . Je pensais que vous aviez fait toute une bataille sur le décorum, qu'il fallait être poli. . .

Le Président: Cher collègue, il faut toujours s'adresser à la Présidence.

À l'ordre! Nous allons écouter la réponse du secrétaire d'État.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'essayais de donner une réponse adéquate à mon collègue qui avait fait une intervention assez longue.

• (1645)

On ne va pas s'attaquer seulement à une classe de la société, je l'ai bien dit. Il faut, pour réussir à réduire nos problèmes financiers, qu'on s'attaque à tous les secteurs de la société. C'est pour cela que dans la consultation que font actuellement le ministre des Finances et le Comité des finances, on a dit de demander aux Canadiens comment ils pensent qu'on peut résoudre ces problèmes et où couper, afin d'être juste. On veut être juste et la seule façon d'y réussir est d'être équitable, c'est–à–dire qu'il ne faut pas toucher seulement à une classe de la société, mais à toutes les classes.

Donc, je pense que dans toutes les réformes que nous avons annoncées, c'est ce principe que nous appliquons, même si mon collègue n'est pas d'accord sur la façon dont nous appliquons, par exemple, la réforme des programmes sociaux. Nous ne pouvons plus payer des gens et rester à la maison en même temps. Et d'ailleurs, la maison–mère du Bloc québécois, à Québec, a aussi décrié cette situation. Pendant la campagne électorale, on décriait toutes les coupures que faisait le gouvernement libéral à Québec. Voilà maintenant que les gens du Parti québécois au pouvoir disent que le budget du gouvernement libéral demeurera en place tel quel et qu'il n'y a pas de changements à apporter.

Nous sommes tous en face du même problème et ce n'est pas en se séparant qu'on va le régler. C'est en faisant comme le reste du monde, en se mettant ensemble et en essayant de partager et de trouver des solutions qu'on réussira. Je suis convaincu que lorsque le nouveau gouvernement du Québec va tenir le référendum, les Québécois vont voter pour rester dans le Canada et alors, on va continuer, avec le reste du pays, à construire, à régler nos problèmes financiers, à mettre de l'ordre dans nos finances publiques et à avoir un pays où il fera bon vivre.

D'ailleurs, malgré nos grandes misères, nos grands problèmes, les Nations Unies nous déclarent, pour la deuxième fois, le meilleur pays pour vivre au monde. Il y a des millions de personnes dans le monde, je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion à mes collègues d'en face, qui donneraient leur chemise, tout ce qu'ils ont pour venir s'établir ici, au Canada. Alors, après tout, nous ne sommes pas encore en faillite et je pense que c'est encore un bon pays, le Canada.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, quand on n'écoute pas, on pourrait aussi bien être sourd. Les occupants des banquettes de l'opposition m'ont l'air complètement sourds. Ils doivent avoir un problème d'ouïe.

Je le dis, car nous avons répété à maintes reprises que le livre rouge du Parti libéral énonçait une vision. Nous y exprimions très clairement, par exemple, notre intention de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1997. Le ministre des Finances est entré en activité après la parution de notre livre rouge et après notre victoire d'il y a un an et s'est appuyé sur cette vision pour élaborer son budget. Il y réitérait notre volonté absolument inébranlable de chercher à atteindre cet objectif de 3 p. 100 du PIB d'ici 1997.

Le ministre des Finances a exposé une stratégie à cet égard dans le budget et elle n'a pas changé. Cette stratégie prévoit notamment une série sans précédent de consultations qui débuteront presque immédiatement. Par le truchement du Comité des finances, le ministre consultera les Canadiens d'un océan à l'autre pour établir comment on pourrait le mieux atteindre cet objectif. Peut–on imaginer quoi que ce soit de plus démocratique? Peut–on imaginer un processus plus consultatif que celui–là?

Je tiens à en parler, car on dirait que les partis d'opposition ne veulent pas écouter ce que nous disons. Les Canadiens vont participer à ce processus et ils vont se mobiliser pour nous permettre de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB. Voilà ce que j'avais à dire. Si le député veut y répliquer, libre à lui.

• (1650)

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député qui vient de prendre la parole. Le gouvernement dit toujours que le Canada est le pays du monde où il est le plus agréable de vivre. C'est franchement évident. Comparativement à d'autres, le Canada est certainement le meilleur pays où l'on puisse vivre dans le monde entier.

J'aimerais toutefois proposer au gouvernement un véritable test. Il s'agit de comparer le Canada avec ses énormes problèmes financiers, son énorme déficit annuel et son énorme dette nationale au pays qu'il pourrait être si un gouvernement responsable avait administré ses affaires depuis 25 ans.

Le gouvernement actuel me semble une copie conforme du gouvernement conservateur, car les conservateurs ne voulaient pas réduire les dépenses, mais misaient plutôt sur l'accroissement des recettes pour résoudre nos problèmes budgétaires. Ils ont tout simplement dépensé comme des marins ivres, et imaginez–vous donc que les recettes n'ont pas augmenté. Nous nous sommes retrouvés avec une dette de 200 et quelques milliards de dollars. Le déficit a augmenté chaque année, et la hausse de recettes escomptée ne s'est tout simplement pas produite.

C'est également sur cela que le gouvernement actuel mise lorsqu'il parle de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1997; en faisant ces calculs théoriques, on n'a pas à réduire les coûts. Il

suffit d'espérer une plus grande croissance des recettes pour atteindre cet objectif. Mais ce n'est pas une réalisation sur le plan des économies. Ce n'est pas une réalisation. . .

Le Président: À l'ordre. Voilà qui termine la période réservée aux questions et aux observations.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées à l'heure de l'ajournement: le député de Davenport—L'environnement; le député de Selkirk—Red River—Les affaires étrangères.

Reprise du débat. Je crois comprendre que deux intervenants se partageront le temps alloué, le premier étant le député de Kootenay–Est.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, il est toujours utile au début d'un discours de revenir au point de départ et c'est pourquoi je voudrais relire la motion du député de St. Albert:

> Que la Chambre demande au gouvernement de déposer un plan détaillé indiquant comment et quand il entend équilibrer le budget et contenant un énoncé de principes clair sur le rôle du gouvernement dans l'économie de façon que la population puisse en débattre.

Je voudrais notamment attirer l'attention des députés sur les mots «le rôle du gouvernement». J'ai une vision du rôle du gouvernement tout comme j'ai une vision du rôle de la gestion de tout organisme ou du fonctionnement d'une équipe. Il y a des leaders dans une équipe.

Pensons à des joueurs comme Bobby Hull et Bobby Orr—je suppose que je trahis mon âge en donnant ces noms–là. Ils étaient des leaders et agissaient comme tel. Même quand ils étaient blessés, ils étaient sur la glace et donnaient l'exemple. Ils étaient diminués, mais cela ne les empêchait pas de montrer leur force de caractère.

Une députée d'en face nous a fait part d'une anecdote intéressante cette semaine. Je n'ai pas bien entendu le nom de la personne dont il était question dans sa déclaration, mais je pense qu'il s'agissait du président du conseil d'Algoma Steel, à qui le conseil a offert une prime de 400 000 $. Il avait droit à cette prime, mais il l'a refusée pour donner l'exemple, pour le bien de la compagnie.

Pour moi, le rôle du gouvernement, c'est justement de faire preuve de leadership. Je crois que ce rôle incombe à tous les députés, qu'ils soient premier ministre ou député indépendant.

• (1655)

Comment cela cadre–t–il avec ce que nous entreprenons actuellement sous la direction des libéraux? Prenons, par exemple, le comité d'étude sur les ressources humaines qui se prépare à parcourir le pays de long en large. Ces gens s'apprêtent à discuter des dossiers du chômage et de l'aide sociale, ainsi que des moyens d'aider nos enfants dans leurs études universitaires. Ces gens vont entendre les témoignages d'organisations qui, comme celle–ci, sont très préoccupées.

J'ai ici une lettre d'un de mes électeurs. En voici un extrait: «Un grand nombre de Canadiens ont perdu leur emploi au cours de l'année écoulée. Dans la plupart des cas, ceux qui ont terminé leur contrat, ceux qui ont été licenciés ou congédiés ne figurent plus dans les registres de paie.» Cela semble aller de soi.

«Quand ils se sont présentés aux urnes pour voter, il y a un an aujourd'hui, le 25 octobre 1993, les Canadiens s'attendaient à ce que les députés flanqués à la porte de la Chambre ne figureraient plus dans les registres de paie. Or, ce n'est pas le cas. Les Canadiens seront sans doute heureux d'apprendre que, depuis les 365 jours où ils ont mis fin au mandat de leurs députés, il a fallu délier les cordons de la bourse du Trésor public pour assumer les prestations de retraite, les frais de déplacement, les frais de recyclage professionnel, les frais de déménagement, ainsi que les indemnités de départ de leurs anciens députés. Faites le compte!

Je suis sûr que les Canadiens qui font la queue devant le guichet d'assurance–chômage pour recevoir leur misérable petit chèque en échange des années de durs labeurs qu'ils ont passées dans des entreprises ayant dû fermer leurs portes à cause de la mauvaise gestion pratiquée par les gouvernements précédents seront réconfortés à la pensée que les députés du gouvernement qui les a placés où ils sont aujourd'hui vivent encore, sous une autre forme, aux crochets de la société.»

Voilà le genre d'hostilité que nous rencontrons chez les Canadiens. Je n'ai pas à la justifier. Je ne fais qu'en rendre compte.

Si tous les députés à la Chambre étaient vraiment ouverts, ils seraient d'accord avec moi pour dire que, dans leur circonscription, au bureau de leur circonscription, dans la rue ou au supermarché, ils font face à des gens qui sont animés de pareils sentiments.

C'est la grande question de l'heure dans ma circonscription. Je suis déjà intervenu à la Chambre au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai aussi parlé du déficit et de la dette. Mais le dossier prioritaire, c'est celui des pensions des députés. C'est le dossier numéro 1.

Je trouve étonnant que la plupart des députés à la Chambre, après le renouvellement de personnel que nous avons connu, plus de 200 députés ayant été conduits dans cette enceinte pour la première fois, que les nouveaux députés ne trouvent rien à redire au principal obstacle, au mur qui se dresse entre les députés du Parlement et la population. Les Canadiens trouvent toute cette affaire on ne peut plus injuste.

Le député de Yellowhead a pris la parole à ce sujet à la Chambre et, il y a à peine quelques jours, il a également diffusé un communiqué dont je cite ce passage: «Aujourd'hui, le député de Yellowhead a pris à partie le premier ministre et son gouvernement libéral pour avoir fermé les yeux sur la journée nationale de l'assiette au beurre, qui approche rapidement.

Le 21 novembre, 52 députés actuels seront habilités à puiser dans la généreuse caisse de retraite des députés lorsqu'ils ne

siégeront plus à la Chambre. On estime que ces prestations de retraite coûteront 53 millions de dollars aux contribuables canadiens. Parmi les 52 députés qui profiteront de l'assiette au beurre lorsqu'ils ne seront plus en fonction, on compte. . .» Le Président préférera sûrement que je m'abstienne de nommer des gens comme le chef du Bloc.

Le communiqué poursuit: «"Les Canadiens jugent absolument inacceptable que le premier ministre se dise déterminé à comprimer les dépenses, alors qu'il continue de permettre qu'on abuse ainsi des contribuables", a déclaré le député à la Chambre, devant ses collègues réformistes qui l'applaudissaient chaleureusement.»

Je serais curieux de savoir si le principal obstacle, et je suis convaincu que tel est le cas, à un bon gouvernement—autrement dit, des députés et une institution dignes de la confiance de la population—n'est pas tout simplement les réformes longuement attendues que le Parti réformiste exige au sujet des pensions de retraite des députés. S'il s'agit simplement de changer cela, pourquoi diable le premier ministre ne l'a–t–il pas fait avant, d'autant plus que la National Citizens Coalition va lancer une campagne sur la journée de l'assiette au beurre des députés? Il y aura des affiches partout.

• (1700)

Lorsque le Comité du développement des ressources humaines se déplacera dans le pays, son président en tête, pour discuter de questions comme l'assurance–chômage, l'aide sociale et la façon dont nous allons financer l'enseignement universitaire, à quelle réaction le président du comité s'attend–il lorsqu'il siégera devant des étudiants qui se trouveront peut–être nettement désavantagés en raison des changements qui devront se produire? Selon le président, quelle sera la réaction du public envers son comité lorsqu'il siégera devant des personnes défavorisées qui bénéficient actuellement de l'aide sociale, alors que le député de Cap–Breton Highlands—Canso aura retiré 1,5 million de dollars lorsqu'il aura atteint l'âge de 75 ans? Je me demande ce que les étudiants d'université en penseront.

Il s'agit là d'une question primordiale et cruciale pour toute l'orientation future du gouvernement et pour le leadership dont il devrait faire preuve. Par conséquent, je demande au caucus du Parti libéral qui se réunira demain d'exiger que le premier ministre règle cette question une fois pour toutes.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai été très surpris des observations de mon vis–à–vis. Il sait aussi bien que moi que la question ne réside pas simplement dans le fait que les députés touchent des pensions, même des pensions élevées. Le problème réside plutôt dans le cumul de pension et de traitement qui permet à un député de recevoir l'argent du contribuable. . .

M. Abbott: Pas du tout.

M. Bryden: Dans ma circonscription, c'est le cas. Je tiens à signaler au député, si vous me le permettez, que derrière lui siège le député de Lethbridge qui touche déjà une pension de quelque 63 000 $ d'un autre ordre de gouvernement. Je voudrais préciser que les deniers publics viennent toujours de la poche du même contribuable, quel que soit l'ordre de gouvernement dont il est question. Je voudrais savoir ce que le député a à dire au sujet de son collègue de Lethbridge et du fait qu'il touche à la fois une pension et un traitement.

M. Abbott: Monsieur le Président, tout d'abord, je pense qu'il serait très utile que le député nous définisse exactement ce qu'il entend par cumul de pension et de traitement. Cependant, je rejette carrément son affirmation lorsqu'il déclare que le problème réside dans le cumul.

Ce n'est pas du tout le cas. Il est plutôt inadmissible que 52 personnes de plus viennent se partager l'assiette au beurre. C'est là le problème!

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet du cumul de pension et de traitement dont mon collègue a parlé dans son discours. Il dit que le régime de pensions plaqué or des députés est en tête de liste au palmarès de ce que les Canadiens détestent. Je tiens à confirmer que c'est effectivement le cas dans Calgary–Centre.

Le député devrait réaliser que le cumul de pension et de traitement se produit lorsqu'un député obtient une nomination et reçoit une pension du même gouvernement. Joe Clark a profité d'un cumul de ce genre lorsqu'il a été nommé, alors qu'il recevait une pension du gouvernement fédéral. Si Joe Clark avait voulu se présenter comme candidat à l'assemblée législative de l'Alberta, il aurait pu continuer à recevoir sa pension du gouvernement fédéral, tout en travaillant comme député provincial. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un cumul de pension et de traitement.

Le cumul se produit uniquement lorsqu'on obtient une nomination du gouvernement que l'on sert. Dans ce cas, il y a conflit d'intérêts. Il n'existe aucun conflit d'intérêts si vous travaillez pour un parti provincial et quittez ce parti pour devenir candidat d'un parti fédéral. Si vous vous présentez pour un parti fédéral, que vous le dites aux gens de votre circonscription et qu'ils vous élisent en vous donnant l'une des plus fortes majorités, vous ne profitez pas d'un cumul de pension et de traitement. Vous n'obtenez pas une nomination d'un autre ordre de gouvernement. Vous vous présentez aux électeurs en disant la vérité et vous êtes librement et dûment élu.

Pour ma part, j'en ai assez d'entendre le gouvernement se plaindre du cumul de traitement et de pension.

• (1705)

Il affirme qu'il a l'intention de prendre des mesures à ce sujet, mais il ne fait rien. À une période de questions, en janvier, j'ai demandé au premier ministre à quel moment on pourrait renoncer à ce régime de pensions en or des députés parce que de nombreux députés réformistes veulent s'en retirer. Il a répondu que ce serait possible très bientôt. Il n'a rien fait, sauf parler. Contrairement à la dette et au déficit, les belles paroles ne coûtent rien.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, c'est toujours un privilège que de s'adresser aux députés dans le cadre d'un débat à la Chambre.

En tant que député de Cariboo—Chilcotin, j'ai le devoir et l'honneur de vous faire part du point de vue et des préoccupations des habitants de ma circonscription. Ils forment un groupe, mais ils partagent la même inquiétude que nous quant à la situation financière de notre pays.

Les libéraux ont demandé aux députés de l'opposition de leur donner des idées. J'espère qu'ils en ont pris note, tout au long de la journée. C'est étrange, mais chaque fois que des députés qui siègent de ce côté–ci font des suggestions, on leur dit qu'elles ne valent rien.

Aux dernières élections fédérales, on a donné aux Canadiens trois choix concernant le déficit. Les conservateurs ont dit qu'ils pouvaient contrôler le déficit dans l'espoir que la croissance économique sauve la situation au Canada. Les libéraux et les néo–démocrates ont dit qu'ils pouvaient maîtriser le déficit en s'en tenant tout d'abord à leurs promesses électorales et en payant le prix à un moment donné. Les réformistes ont été les seuls à dire qu'il fallait éliminer le déficit.

Pour montrer à quel point nous étions sérieux, nous nous sommes donné trois ans pour le faire. Nous avons présenté un programme clair sur l'élimination complète du déficit en trois ans. Les habitants de Cariboo ont été fermes sur ce point. Ils veulent que l'on mette fin aux déficits astronomiques, aux à–côtés extravagants, au gaspillage du gouvernement et aussi aux généreux régimes de pensions.

Ils ne veulent pas que l'on contrôle ou que l'on maîtrise le déficit. Ils veulent qu'on l'élimine. Les libéraux, qui ne partagent pas cet avis, ont reçu le mandat de gouverner le pays. Je crains toutefois que l'on finisse par perdre bon nombre de possibilités de reprendre le contrôle de la situation dans notre pays.

Une année s'est écoulée depuis que les libéraux ont formé le gouvernement et notre pays se retrouve aujourd'hui avec une dette ahurissante de 535 milliards de dollars. Face à la catastrophe financière qui nous attend, le gouvernement doit absolument revoir sa façon de penser. Dans cette motion, nous lui demandons d'expliquer comment il va s'y prendre pour équilibrer le budget. Il doit éliminer les gaspillages. Il doit éliminer les chevauchements, réorienter les programmes et éliminer les services généreux que les Canadiens ne peuvent plus se permettre, dont les Canadiens ne veulent plus.

L'Agence canadienne de développement international me préoccupe particulièrement. L'ACDI a été créée par décret en 1968 afin de distribuer l'aide et de porter secours aux peuples les plus démunis du monde. Aujourd'hui, l'ACDI est une énorme organisation qui emploie plus de 1 300 personnes dont seulement 250 travaillent à l'étranger, et qui a un budget de plus de deux milliards de dollars. À première vue, ce n'est pas beaucoup, mais c'est tout de même 2 000 millions de dollars.

Et pourtant, en dépit de sa taille et de son budget, l'ACDI n'a pas de mandat officiel du Parlement. Selon le vérificateur général, cet organisme n'a pas la focalisation et l'orientation nécessaires pour faire une différence concrète dans le monde en développement ou pour bâtir des partenariats solides.

Selon un autre rapport, l'ACDI est plus influencée par le cadre bureaucratique qu'elle n'a d'influence sur les politiques. Elle n'a pas de plan à long terme, et donc l'argent des contribuables est gaspillé pour des programmes qui, toujours selon ce rapport, ont peu d'effet sur les personnes dans le besoin.

Ce que je trouve le plus troublant, c'est que le travail de l'ACDI chevauche celui d'organisations non gouvernementales dans de nombreux domaines. Or, nombre de ces organisations sont financées essentiellement par l'ACDI, ce qui à mon avis, non seulement est un gaspillage, mais est redondant.

Cet organisme manque d'orientation et va à la dérive, gaspillant des milliers de millions de dollars dans le processus. Je demande au gouvernement de présenter dans les meilleurs délais un mandat pour l'ACDI à la Chambre de façon à donner à cet organisme une orientation précise et à le soumettre régulièrement à l'examen de la Chambre des communes.

• (1710)

Le Parti réformiste a parlé de l'ACDI, notamment en proposant le projet de loi C–250, Loi constituant l'Agence canadienne de développement international, car c'est seulement en créant officiellement cette agence et en lui imposant un mandat très strict que l'on pourra la contrôler et l'amener à rendre des comptes. L'ACDI pourra alors se concentrer sur les tâches à accomplir, en laissant derrière elle sa lourde bureaucratie et en économisant ainsi beaucoup d'argent aux contribuables.

Malgré tout, je m'inquiète surtout d'un des projets les plus voyants du gouvernement libéral, le programme d'infrastructure. Les réformistes sont en faveur des infrastructures—routes, voies ferrées, aéroports, tout cela est vital pour le pays. C'est ce qui nous réunit. Elles lient les communautés entre elles toujours plus étroitement. En tant que député, elles m'amènent de ma circonscription isolée de Cariboo—Chilcotin au coeur de la fédération, ici, à Ottawa. Plus important encore, elles maintiennent la compétitivité du Canada dans un marché mondial en expansion où la concurrence est forte.

Cependant, l'investissement dans les infrastructures ne doit être vu que comme tel, un simple investissement. Lorsque l'on lance une entreprise ou que l'on achète des obligations ou des actions, on regarde le rendement éventuel des investissements. Les gouvernements ne peuvent pas continuer à dépenser comme ils le faisaient par le passé. L'époque où l'on cherchait à s'attirer les bonnes grâces d'une région ou d'un groupe d'intérêts est révolue depuis longtemps. Les gouvernements d'aujourd'hui doivent investir en essayant d'aider le plus de gens possible avec l'argent investi. Autrement dit, il faut essayer de tirer le maximum de l'argent que l'on a.

C'est ce qui m'amène au programme d'infrastructure. Ce programme est basé sur le principe que les gouvernements peuvent créer des emplois. La grande majorité des emplois créés dans le cadre de ce programme sont à court terme, c'est–à–dire que ce sont des emplois que les Canadiens refuseraient s'ils avaient le choix. Ce que veulent les Canadiens, ce sont de véritables emplois à long terme, qui soient vraiment avantageux, qui offrent vraiment des chances d'avancement et qui permettent d'espérer. Le programme d'infrastructure ne fait qu'apporter de

faux espoirs aux Canadiens. Le service est de courte durée, et il faut se dépêcher si l'on ne veut pas rater le coche. Cela ajoutera des milliards de dollars à la dette, que nos enfants et nos petits–enfants devront rembourser dans les années à venir.

Le programme d'infrastructure n'est plus contrôlable, ayant finalement pris son rythme de croisière juste au moment où les provinces se lancent dans les élections municipales. Les municipalités et les provinces ont profité du programme pour réaliser les projets qui leur tiennent à coeur, même si un communiqué de presse du gouvernement avait bien dit que tous les projets qui n'étaient pas directement liés à l'infrastructure allaient être refusés.

Qu'est–ce que les projets suivants, qui ont été approuvés, ont à voir avec l'infrastructure? Un temple de la renommée du canot à Shawinigan, au Québec; des courts pour jeu de boules à Toronto; des loges de luxe au Northlands Coliseum d'Edmonton; des chalets à louer dans le parc provincial Rowan's Ravine, en Saskatchewan; une patinoire artificielle à Gilbert Plains, au Manitoba; des jardins et une mare à canards à Winnipeg; l'enlèvement de câbles électriques aériens à Shelburne, en Nouvelle–Écosse, pour qu'on puisse y tourner un film. Je pourrais continuer indéfiniment.

L'infrastructure, c'est censé comprendre les routes et les égouts. C'est censé être utile, accessible et bénéfique à tous les membres d'une collectivité. Je me demande combien de Torontois iront jouer aux boules? Combien de personnes pourront se payer une loge de luxe toute neuve au Northlands Coliseum? Combien y aura–t–il d'utilisateurs des nouveaux chalets du parc Rowan's Ravine?

Ce ne sont pas des projets d'infrastructure, ce sont des projets qui ne profiteront qu'à certains. Leur existence même fait mentir les responsables du programme d'infrastructure et le livre rouge des libéraux, et dément les promesses du gouvernement.

Il y a ensuite le problème du coût des programmes. Ces six milliards de dollars doivent venir de quelque part. Il n'y a que deux sources: soit d'autres emprunts qui devront être remboursés par nos enfants et nos petits–enfants, soit une augmentation des impôts. Au moment où les Canadiens sont taxés à outrance et où leurs gouvernements sont fauchés, ce programme nous rapproche davantage du gouffre. Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer lui–même à maintes reprises la semaine dernière, la dette constitue notre plus gros obstacle à la sécurité et à la prospérité à long terme.

Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement rend l'obstacle encore plus difficile à surmonter pour le plaisir d'aménager des terrains de jeu de boules et de construire des cabanes. Pour terminer, je crois que la solution pour éliminer le déficit, c'est de se fixer un objectif. Pour réussir, le gouvernement doit s'engager à réduire vraiment le déficit, non à atteindre un objectif flottant et ambigu, mais un chiffre bien simple et ce chiffre est zéro. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons commencer à nous sortir du trou profond où nous nous trouvons.

• (1715)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de l'Ouest canadien qui faisait un discours sur la façon dont le gouvernement devrait balancer ses finances et orienter ses dépenses. Il a parlé particulièrement des infrastractures; j'aimerais en parler moi–même et poser une question sur ce sujet.

Le programme des infrastructures que le gouvernement a mis en place n'est pas en soi quelque chose qui est dommageable. Au contraire, je pense que c'est avantageux pour permettre de créer des emplois dans un laps de temps assez court, et pour permettre aussi à l'économie de mieux fonctionner et nous permettre d'être plus productifs.

Ce sur quoi je ne suis pas d'accord en ce qui concerne les infrastructures, c'est que ce soit le gouvernement fédéral qui fasse partie de ce programme. Le fédéral vient s'ingérer directement dans un domaine qui relève des municipalités, ce qui est contraire à la Constitution. Ceci est contraire à la Constitution car le fédéral n'a jamais voulu, par le passé, s'ingérer directement dans les domaines relevant des municipalités, ce que le gouvernement libéral a réussi à faire élégamment, sans que les gens s'en aperçoivent, sous prétexte de leur rendre service. Les gens ont embarqué là–dedans, mais les gens ne se rendent jamais compte que l'argent, de toute façon, vient de leurs poches.

Dans ce sens–là, je dis encore une fois que l'ingérance du fédéral à l'intérieur des municipalités c'est terrible, ça ne devrait pas exister et cela crée encore une fois de l'inefficacité parce qu'il y a trois paliers de gouvernement qui doivent décider quel genre de rue, quel sorte de pont on va construire, quelle sorte de petit projet on peut faire. C'est épouvantable et cela n'aurait jamais dû être.

Le fédéral aurait dû prendre l'argent, le donner directement aux provinces et les provinces auraient dû décider avec les municipalités quel projet ils veulent réaliser.

[*Traduction*]

M. Mayfield: Monsieur le Président, mes observations sur le programme d'infrastructure s'appuient sur une certaine stratégie, une certaine raison. Nous avons bien une position. Le Parti réformiste est en faveur du développement de l'infrastructure humaine. Nous appuyons les activités favorables au développement des aptitudes professionnelles, surtout les aptitudes transférables à une variété d'emplois.

Deuxièmement, le Parti réformiste appuie le développement du capital physique, l'entretien des aéroports, celui des ports de mer et des routes qui améliorent notre économie pour les années à venir et qui améliorent notre compétitivité économique dans le monde d'aujourd'hui.

Par ailleurs, il me semble que la position libérale ne développe pas le capital humain. Les aptitudes développées servent strictement à la construction, ce sont des aptitudes de manoeuvres. Dans leur vaste majorité, les emplois sont à court terme. Le ministre ne peut le nier. Les aptitudes développées ne sont pas transférables à d'autres domaines, uniquement à d'autres projets de construction.

Cette position ne développe pas non plus le capital physique. En ce qui concerne la politique libérale d'infrastructure en Ontario, par exemple, moins de la moitié des fonds, soit 41,3 p. 100, vont aux routes; 23,3 p. 100 vont aux égouts; et 47 p. 100 vont aux

projets non résidentiels comme ceux que j'ai mentionnés dans mon intervention.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi faire quelques commentaires sur l'intervention du député d'en face.

De toute évidence, il n'a jamais été question que le programme électoral du Parti libéral, tel qu'énoncé dans le livre rouge, soit mis en oeuvre en un an. Nous avons dit qu'il nous faudrait trois ans pour atteindre notre objectif, à savoir ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Nous sommes sur la bonne voie.

Toutefois, pour ce faire, il est très important de consulter le public. Le Parti réformiste, qui essaye souvent de faire croire qu'il consulte le public, dit maintenant qu'il n'approuve pas notre calendrier.

• (1720)

Les Canadiens ont approuvé notre calendrier et c'est pour ça qu'ils ont élu un gouvernement libéral en si grand nombre.

Nous leur avons présenté les grandes lignes de notre programme d'infrastructure et nous leur avons demandé de décider. Ce qu'ils ont fait voici un an. Je dois dire qu'à en juger par ce qui se passe dans ma circonscription et par les réactions que j'ai recueillies jusqu'ici, le projet d'infrastructure est un succès total. Chaque municipalité du pays y trouve son compte et la qualité de vie de tous les Canadiens en est d'autant plus enrichie.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion présentée par le député. Le ministre des Finances a fait savoir clairement cette semaine que le gouvernement est bien déterminé à réduire la dette et à contrôler les dépenses.

Je puis donner au député l'assurance que la réduction des dépenses n'est pas le seul moyen que prend le gouvernement pour renforcer notre économie en croissance. Nous travaillons de concert avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé pour édifier des économies fortes et dynamiques qui nous permettront de rester parmi les 10 pays ayant le niveau de vie le plus élevé au monde.

Mes collègues reconnaîtront certainement que les jeunes sont les futurs dirigeants et constructeurs de ce grand pays. Le gouvernement sait bien qu'il est important de donner aux jeunes Canadiens toutes les possibilités d'exceller. C'est justement l'objectif de la stratégie d'emploi et d'apprentissage pour les jeunes.

Mon collègue s'interroge au sujet de la vision du gouvernement. Je tiens à dire au député de St–Albert que nous tenons à faire tout ce que nous pourrons pour permettre aux jeunes Canadiens de pousser leurs études le plus loin possible, de trouver un emploi satisfaisant et de contribuer à la santé sociale et économique du Canada.

Service jeunesse Canada est un des moyens pris par le gouvernement pour y arriver. Les projets de Service jeunesse touchent déjà plus de 1 000 jeunes Canadiens et quelque 1 400 autres participants se joindront à eux au cours des prochains mois. Ce n'est pas le seul investissement que nous faisons dans l'avenir du Canada. Le programme d'apprentissage offrira aux jeunes Canadiens la possibilité d'acquérir une formation dans des secteurs nouveaux et en émergence.

Je tiens à dire au député qu'il ne s'agit pas là d'une approche au hasard et factice. Loin de là. Les projets du programme d'apprentissage permettront aux jeunes d'acquérir des compétences qui les conduiront vers des emplois à long terme et hautement spécialisés. Par exemple, nous avons récemment annoncé la création d'un projet pilote qui s'adresse aux jeunes qui désirent acquérir des compétences nécessaires pour poursuivre des carrières en électricité et en électronique. Chaque projet comptera 20 étudiants dans cinq provinces et des jeunes de toutes les régions pourront en bénéficier.

Mes collègues reconnaîtront sans doute que l'expérience est la meilleure source d'apprentissage, et c'est justement ce que la stratégie d'emploi et d'apprentissage pour les jeunes, créée par le gouvernement, leur permet d'acquérir. Nous l'avons déjà dit mais peut–être y a–t–il lieu de le répéter au député. Le partenariat est la clé de l'efficacité de ces programmes. Les projets pilotes de Service jeunesse Canada et du programme d'apprentissage permettent au gouvernement de travailler en étroite collaboration avec divers partenaires, notamment des conseils sectoriels qui jouent un rôle de premier plan à ce chapitre.

Une des principales caractéristiques du renouveau économique est que les secteurs se partagent la responsabilité de définir et de combler leurs besoins en ressources humaines. Nous collaborons étroitement avec les conseils sectoriels qui représentent leurs industries respectives. Je reviendrai là–dessus dans un instant.

En ce qui concerne la vision de ce gouvernement, celui–ci est assez perspicace pour se rendre compte que des ajustements sont nécessaires. C'est ce que nous sommes en train de faire avec la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, qui a principalement pour but de redonner de l'essor à la pêche dans le Canada atlantique et de faire de cette industrie traditionnelle une industrie viable du point de vue économique et durable du point de vue écologique.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les associations de pêcheurs et les provinces afin de procéder en ce qui concerne la main–d'oeuvre aux ajustements nécessaires et réalistes qui doivent être faits. Depuis que la SPA a été annoncée en avril, nous veillons aux besoins des travailleurs de la pêche pour les aider à surmonter cette période de transition difficile.

Jusqu'ici, près de 41 000 pêcheurs et employés de l'industrie de la pêche—hommes et femmes—bénéficient d'une aide grâce à la SPA. La majorité de ces personnes continueront de bénéficier de cette aide en 1995. Cependant, le gouvernement ne se contente pas d'aider financièrement ces hommes et ces femmes dont la vie a été ruinée par la réduction de la pêche. Le gouvernement a fourni aussi des services de counselling à environ 15 000 personnes jusqu'à maintenant. Environ 3 000 de ces personnes—des hommes et des femmes—participent à d'autres aspects de la SPA. Ces personnes sont en train de retrouver leur autonomie et vont pouvoir de nouveau contribuer à l'économie canadienne.

• (1725)

Quand j'entends le député de St–Albert parler de vision, je me demande s'il est au courant des mesures ingénieuses que ce gouvernement a prises par l'intermédiaire de son programme d'initiatives stratégiques. Nous avons, dans le budget de février, réservé 800 millions de dollars pour la recherche de moyens créatifs de s'attaquer aux problèmes de l'emploi associés aux changements structurels de l'économie.

Je suis heureuse d'informer la Chambre que le programme des initiatives stratégiques a été un net succès. Je vous citerai quelques exemples: au Nouveau–Brunswick, nous avons investi 40 millions de dollars pour aider les travailleurs âgés. Ce programme connaît un grand succès. À l'heure qu'il est, il compte 1 000 participants dont la plupart travaillent, les emplois étant répartis dans neuf localités de la province.

À Terre–Neuve, on investit 10 millions de dollars dans le cadre d'un projet d'initiatives stratégiques pour aider les étudiants à poursuivre leurs études grâce à des crédits pour frais de scolarité, tandis que les chômeurs bénéficient de subventions salariales.

À l'Île–du–Prince–Édouard, nous investissons 1,4 million pour permettre aux prestataires d'assurance–chômage et aux bénéficiaires de l'aide sociale de s'inscrire à des programmes d'alphabétisation et d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle.

En Nouvelle–Écosse, le programme d'initiatives stratégiques a permis d'investir 7,5 millions pour créer des possibilités de formation et d'emploi pour les adultes qui risquent de dépendre un jour de l'aide sociale.

Nous avons aussi des projets d'initiatives stratégiques en Ontario, dans les Territoires du Nord–Ouest et au Manitoba. Je suis heureuse de dire au député que les provinces et les territoires se sont dès le début montrés enthousiastes à l'égard des initiatives stratégiques.

Les femmes représentent environ 40 p. 100 de notre propre main–d'oeuvre, mais elles sont encore nombreuses dans un grand nombre de métiers mal payés. Le gouvernement aide les femmes à réaliser leur potentiel grâce à des projets comme celui que le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé récemment, à Rimouski, au Québec. Ce projet permet aux femmes de suivre une formation qui leur donnera les connaissances nécessaires pour fonder leur propre entreprise. Ces femmes qui ont le sens des affaires ont un projet d'entreprise, mais elles ont besoin de soutien pour le réaliser. Un autre projet constitue un excellent exemple de ce que peut permettre l'établissement d'une coopérative.

Je suis très heureuse de pouvoir parler aussi des partenariats sectoriels. Cela fait également partie de notre vision des choses. Les conseils sectoriels réunissent des chefs d'entreprises ainsi que des représentants de la main–d'oeuvre, des milieux de l'éducation et de tous les gouvernements. Ces gens travaillent ensemble pour définir une perspective commune de leurs besoins en ressources humaines et pour établir des programmes de formation complets et pratiques, afin de combler ces besoins.

À l'heure actuelle, nous avons quelque 18 conseils de secteur qui innovent dans le domaine des relations patronales–syndicales et nous sommes en voie d'établir d'autres conseils de secteur. Ce partenariat suppose un enseignement et une formation dans la collectivité, de sorte que le programme scolaire aidera les étudiants à acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans l'économie d'aujourd'hui.

Grâce aux initiatives sectorielles, le secteur privé participe au processus décisionnel comme le gouvernement ne l'a jamais fait auparavant. Les entreprises et les industries investissent de l'argent, du temps et des compétences.

En terminant, j'invite le député à adopter une vision plus optimiste. La semaine dernière encore, le Fonds monétaire international a signalé que la production industrielle du Canada avait dépassé le sommet atteint avant la récession de 1989–1990. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire mais, avec des programmes comme ceux que j'ai mentionnés, notamment l'investissement dans les ressources humaines, et avec un système de sécurité sociale revitalisé, nous aiderons les Canadiens à améliorer leur niveau de vie et à garantir une économie solide pendant plusieurs décennies encore.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le Parti libéral, auquel fait partie la députée—elle est du côté du parti ministériel—prévoit diminuer le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans. Bien sûr, pour arriver à un déficit annuel de 3 p. 100 du PIB, il faut retourner 20 ans en arrière, soit en 1974. Je voudrais rappeler que les déficits ont commencé à faire surface autour des années 1970, alors que le pays était dirigé justement par le Parti libéral dont le premier ministre, à l'époque, était M. Trudeau. Vous vous en souviendrez, monsieur le Président.

• (1730)

Et bon an mal an, les déficits se sont mis à gonfler, et là le gouvernement libéral du temps s'est mis à jouer au Père Noël. On faisait de belles promesses. Les déficits augmentaient, si bien qu'aujourd'hui on dépasse les 6 p. 100 du PIB. Le pays est au bord de la faillite, de la banqueroute, et si on ne veut pas hypothéquer les générations futures pour des dizaines et des dizaines d'années à venir, il faudra changer les mentalités.

Je demande à la députée du parti ministériel qui vient d'intervenir, si c'est ça changer les mentalités, lorsque le ministre des Affaires intergouvernementales, le député de Hull—Aylmer, qui est en face ici, a pris un avion, le Challenger du gouvernement, pour aller prononcer deux petites conférences aux États–Unis? Cela a coûté au Trésor public 170 000 $. Est–ce que c'est un changement de mentalité d'envoyer une délégation avec nos F–18, nos F–16, en Floride, jouer à la guerre? Deux millions de dollars, Guillaume Tell!

Est–ce que c'est un changement de mentalité, alors que le premier ministre lui–même dit que le CST ne fait pas d'enquête sur les Canadiens, alors qu'il y a ici à Ottawa une bâtisse où il y a plus de 1 008 employés affectés justement à faire de l'espionnage? Coûts: 250 à 270 millions par année. Est–ce que c'est un changement de mentalité les dédoublements de ministères, les dédoublements de services qu'on offre à la même population? Et le dédoublement le plus récent, l'année passée, l'Ontario avait créé le poste de commissaire à l'Environnement. Alors, la semaine dernière, la ministre de l'Environnement, dans une déclara-

tion ministérielle, annonce la création ici à Ottawa d'un autre commissaire à l'Environnement.

La formation de la main–d'oeuvre; on perd 250 millions par année avec le Québec seulement. Les deux gouvernements veulent former le même travailleur. Résultat: 250 millions par année. C'est l'ancien ministre Bourbeau à Québec qui le disait, un ministre libéral, ce n'est pas moi.

Est–ce que ce sera un changement de mentalité chez les libéraux? Est–ce qu'on va laisser encore les très riches avoir des abris fiscaux, ne payer rien ou très peu d'impôt, les fiducies familiales où on pourrait aller chercher une couple de milliards. Est–ce que ce sera un changement de mentalité qu'aura le Parti libéral lorsqu'on s'en prendra aux plus démunis, ceux qui sont victimes de la perte de leur emploi, ceux qui seront «coupés» sur le bien–être social? Lorsqu'on va saigner les pauvres et laisser les riches s'engraisser, est–ce que ce sera un changement de mentalité?

En terminant, je pose la question: Est–ce que le Parti libéral va encore jouer au Père Noël, faire des belles promesses et hypothéquer les années à venir? C'est bien beau vouloir diminuer à 3 p. 100, mais il faudra plus que du vouloir. Ça va prendre du courage, oui, monsieur le Président, n'en doutez pas. Il faudra que le Parti libéral soit très courageux et j'en doute de son courage, parce que le passé, non, le passé, monsieur le Président, n'est pas garant de l'avenir.

J'aimerais entendre ma collègue d'en face défendre son parti.

[*Traduction*]

Mme Bethel: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je voudrais lui signaler cependant que nous parlons de notre vision des choses et, par conséquent, de notre avenir. Même si nous pouvons tirer une leçon du passé, nous devons nous tourner vers l'avenir. Nous avons besoin d'espoir et, comme le disait le député, de la grande volonté politique des députés des deux côtés de la Chambre, d'énormément de courage et de beaucoup de persévérance. Je crois sincèrement que le gouvernement libéral comprend la situation et livrera la marchandise.

Le député parle de nouvelles mentalités. C'est justement à cela que se résume tout le débat. À la veille d'entreprendre l'établissement du budget, nous savons que nous devons adopter de nouvelles façons de faire.

Certains ont abordé la question du leadership un peu plus tôt. On a même laissé entendre que lorsque le gouvernement libéral décide de faire quelque chose, il le fait. C'est l'ancienne façon de faire. Nous avons donc décidé que nous devions désormais consulter la population, les intervenants et les contribuables qui paient la note. Voilà d'où nous tirons notre sagesse. Voilà comment nous découvrons les priorités de la population canadienne.

• (1735)

J'estime que le livre rouge traduit fort bien les priorités des Canadiens et que c'est justement pour cela que notre gouvernement a été élu.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la députée d'Edmonton–Est. J'ai trouvé son exposé intéressant en ce sens qu'il nous présentait une évaluation légèrement biaisée des réalisations du Parti libéral, probablement depuis le début des temps, mais faisons comme si elle ne parlait que pour la période ayant commencé avec la présente législature. Cependant, cela n'avait absolument rien à voir avec le débat d'aujourd'hui.

Que fait le gouvernement? Quand équilibrera–t–il le budget? C'est de cela dont il est question aujourd'hui. Quand le gouvernement prendra–t–il le taureau par les cornes? Les libéraux ont été dans l'opposition pendant neuf ans. Ils forment maintenant le gouvernement depuis un an. Ils savent sans aucun doute qu'il est important de régler les vrais problèmes. Il est grand temps qu'ils commencent.

J'ai une question à poser à la députée. À maintes reprises, on a entendu des députés déclarer à la Chambre que l'adoption d'un taux d'impôt uniforme constituerait un moyen de rendre notre régime fiscal plus juste, plus équitable et mieux adapté aux besoins des entreprises et des particuliers.

La députée pourrait–elle faire savoir à la Chambre ce qu'elle pense de l'adoption d'un taux d'impôt uniforme et nous dire comment, selon elle, cela pourrait aider le gouvernement à atteindre ses objectifs?

Mme Bethel: Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton–Sud–Ouest pour sa question.

Si je comprends bien, nous discutons ici du rôle du gouvernement dans l'économie. C'est pourquoi j'ai passé la majeure partie de mon temps à parler de comment nous investirons dans les Canadiens afin qu'ils soient productifs et qu'ils contribuent à l'économie et à la vie de notre pays.

Le député a fait des remarques plutôt négatives quant au succès de ces programmes. Je tiens à lui signaler que le but de cette initiative stratégique de 800 millions de dollars est de trouver des façons novatrices de former nos gens pour l'avenir. C'était là l'essentiel de mes remarques.

Je veux mentionner une autre chose qui est extrêmement importante. Chacun des programmes dont j'ai parlé fera l'objet d'un examen approfondi à l'avenir, de la même façon que tous nos programmes existants sont évalués aujourd'hui. C'est ce qui nous rend certains que nous pourrons mesurer le succès de ces programmes et déterminer s'ils produisent les résultats escomptés.

Je suis impatiente de travailler avec mon collègue pour faire ce genre d'examens.

Le Président: Mes collègues, je dois vous informer que la députée d'Edmonton–Est a pris 10 minutes et que j'ai permis 10 minutes de questions parce qu'elle disposait de 20 minutes.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui de cette motion et plus particulièrement de sa partie qui concerne le rôle du gouvernement dans l'économie.

Depuis 1986, les réformistes parlent de la crise financière qui accable notre pays. Nous avons servi des mises en garde aux conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir, mais ils ne nous ont pas écoutés. Depuis des mois, nous, du Parti réformiste, avons prévenu le gouvernement que notre pays connaîtrait prochainement une crise financière à cause de sa dette et de son déficit énormes.

Nous avons dit que les investisseurs craindraient l'incertitude économique de notre pays. Nous avons dit que l'augmentation inexorable de la dette empêcherait la création d'emplois dans notre pays. Nous avons dit que le gouvernement ne pourrait regagner la confiance des consommateurs à moins de mettre de l'ordre dans ses finances. Les libéraux ont tout simplement ignoré nos mises en garde des derniers mois et ont qualifié les réformistes d'alarmistes.

• (1740)

Ils disaient qu'il n'y avait pas de crise, que la dette était sous contrôle ou que des compressions feraient plus de tort que de bien à l'économie. Le ministre des Finances dit maintenant que la dette nuit à la croissance recherchée et qu'elle limite notre capacité de créer des emplois. Il dit que son objectif ultime est d'équilibrer le budget.

Cette nouvelle position des libéraux laissent les Canadiens un peu perplexes car, il y a à peine huit mois, le ministre des Finances a présenté un budget farci de nouvelles dépenses et de nouveaux impôts, une combinaison néfaste qui a favorisé le développement d'une économie parallèle tenace, une combinaison néfaste qui amène les investisseurs nerveux à rester dans l'expectative et qui invite les consommateurs à ne pas ouvrir leur portefeuille.

Le gouvernement tient maintenant aux Canadiens à peu près ce langage: «Oubliez ce budget. Oubliez les 34 milliards de dollars qui s'ajouteront à la dette. Oubliez les 100 milliards de dollars que nous proposons d'ajouter à la dette au cours des quatre prochaines années, mais ayez confiance en nous aujourd'hui. Au cours des 32 dernières semaines, nous avons accompli une transformation mystique et nous voyons maintenant les maux qui découlent de notre trop grande prodigalité.»

C'est cette confusion, ce revirement, cette absence d'orientation qui amène les réformistes à réclamer de l'actuel gouvernement une vision claire du rôle qu'il entend jouer dans l'économie. Jusqu'ici, sa vision de son rôle dans l'économie a consisté, c'est le moins qu'on puisse dire, en un regard myope. Le gouvernement continue d'intervenir sur le marché, ce qui exerce un effet déstabilisateur sur les investisseurs, sur les travailleurs canadiens et sur les consommateurs canadiens.

Le gouvernement empêche les richesses de générer un climat favorable à l'économie par ses mesures et sa fiscalité. Les libéraux s'y connaissent en fiscalité. L'exemption pour gains en capital a été supprimée du budget de février, une décision qui n'est pas de nature à encourager les gens à investir. On paie un impôt sur l'intérêt réalisé sur les comptes d'épargne et il est maintenant question d'imposer les REER. On en parle.

Une voix: Jamais.

M. Harris: Le gouvernement ne devrait jamais dire jamais sur le chapitre des impôts. Il y a les impôts sur le revenu, les taxes à la consommation, les taxes visibles et les taxes cachées, et tout ça parce que le gouvernement serait, paraît-il, en meilleure position que le secteur privé pour redistribuer les richesses de façon à stimuler la croissance économique et la création d'emplois chez nous. J'ose prétendre que cette façon de penser est une erreur. Le moyen le plus sûr de stimuler la croissance économique, c'est encore de faire en sorte qu'il reste plus d'argent dans les poches des investisseurs et des consommateurs. Laissons-les décider des secteurs où ils entendent dépenser, investir et même faire des dons.

Les gens parlent de l'imminence d'une révolte fiscale. À mon avis, elle est déjà en ébullition, compte tenu des performances du gouvernement libéral et de sa façon de gérer ses ressources financières. L'économie parallèle est en pleine expansion. On estime sa valeur à plus de 100 milliards de dollars par année.

Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont cru, à tort, que toute augmentation des impôts entraînait nécessairement une augmentation proportionnelle des recettes. Cette façon de penser est tout à fait ridicule. L'accumulation d'impôts de toutes sortes crée un désincitatif à l'emploi et à l'investissement. Ces libéraux myopes ne vont-ils jamais réussir à voir cette simple vérité? Je ne le crois pas. Michael Walker l'a déjà dit, des désincitatifs de la sorte créent toute une génération de travailleurs qui ne voient pas pourquoi ils se fatigueraient pour donner une partie croissante de leur salaire au gouvernement.

Apparemment, le gouvernement a trouvé son chemin de Damas au cours des dernières semaines. Le ministre des Finances a récemment affirmé que, quelles que soient les mesures prises, la grande partie des économies devait venir de compressions dans les dépenses de programmes. Les réformistes ont été fort heureux d'entendre cela. Si seulement on pouvait le croire.

• (1745)

En février, le ministre a augmenté le budget de son propre ministère de 1,4 milliard de dollars pour 1994-1995. Il a ajouté 400 millions de dollars à celui des Affaires indiennes et du Nord canadien et 80 milliards de dollars à celui de la Citoyenneté et de l'Immigration. Dans son budget de février, le ministre des Finances a lancé 18 nouveaux programmes et 15 nouvelles études.

Le budget de février a aussi créé un programme d'infrastructure à crédit de l'ordre de six milliards de dollars. Comme nous l'avons déjà entendu plus tôt, ce programme comporte certains projets, comme le recouvrement de courts de jeu de boules, la construction d'estrades et de stades de hockey dans la ville natale de mon collègue et la construction du temple de la renommée des champions de canotage dans la circonscription du premier ministre. Ce programme sera réalisé moyennant un emprunt de six milliards de dollars et le ministre des Finances le défend encore fermement en proclamant qu'il stimulera l'économie.

Quelques mois plus tard, le ministre des Finances cherche à faire des réductions de neuf milliards de dollars. Est-il subitement devenu un adepte des budgets équilibrés? Croit-il fermement aux obstacles que représentent la dette et le déficit pour la croissance économique?

Étant donné cette volte-face, comment les Canadiens peuvent-ils s'empêcher d'être déroutés? Comment peuvent-ils avoir confiance dans un gouvernement dont le premier objectif était de dépenser sans compter pour susciter la richesse et la croissance de l'économie, alors que, quelques mois plus tard, il dit ne pas pouvoir dépenser sans compter pour stimuler cette croissance. Cela doit dérouter même un bon nombre de Cana-

diens qui jouent aux échecs. Les Canadiens veulent savoir quelle est la vision du gouvernement. Tout ce qu'il nous a donné jusqu'ici, ce sont de belles paroles. Ils veulent une vision claire, et non de la confusion et des volte–face.

Le gouvernement se contente de tâtonner dans l'obscurité, cherchant à déterminer s'il est temps de dépenser ou de faire des réductions. Les Canadiens sont certains d'une chose, et ils commencent à en être fatigués. Lorsqu'un gouvernement est dans le doute et n'a pas le courage politique de faire les compressions nécessaires, il augmente les impôts.

Si le gouvernement veut faire des compressions, il n'a qu'à se tourner vers ses sociétés d'État. VIA Rail, la SRC, la Voie maritime du Saint–Laurent, la SCHL et Ports Canada consomment 3,6 milliards de dollars qui proviennent de l'argent des contribuables. Si ces sociétés ne sont pas viables et si le gouvernement est incapable de les faire fonctionner sans enregistrer des déficits, pourquoi s'y accroche–t–il si fermement? Nous n'avons plus les moyens d'invoquer des motifs sentimentaux pour justifier que le gouvernement perde de l'argent dans ces sociétés.

Si le gouvernement peut au moins faire ses frais dans ces entreprises, il est peut–être temps de les laisser aller et de les remettre au secteur privé. Il est injuste et même ridicule de demander chaque année au contribuable canadien de débourser plus d'argent pour soutenir une multitude d'entreprises commerciales du gouvernement qui vont à vau–l'eau. Le gouvernement devrait s'en retirer s'il est incapable de les faire fonctionner au moins au seuil de rentabilité.

Si l'on prend ces 3,6 milliards de dollars consacrés à ces sociétés d'État et on les ajoute aux six milliards de dollars gaspillés pour ce programme d'infrastructure à crédit, on arrive à des compressions de 9,6 milliards de dollars, ce qui correspond à peu près au montant que le ministre des Finances cherche maintenant à récupérer.

Je voudrais parler de la participation de la population. Le gouvernement continue de parler de consultations, des consultations sans précédent en plus. Le ministre des Finances nous a promis à nouveau des consultations de ce genre avant la présentation de son prochain budget. Il nous avait fait la même promesse avant le budget de février dernier.

Combien de Canadiens étaient en faveur de la suppression de l'exemption d'impôt sur les gains en capital? Combien d'entre eux souscrivaient à un accroissement de la dette de quelque 34 milliards de dollars? J'aimerais bien voir ces chiffres, mais je ne pense pas que le gouvernement les ait. Je doute qu'ils existent.

Les consultations préalables dont parle le gouvernement ne sont que du vent. Ces consultations très larges sans précédent sont une invention du gouvernement. Le ministre des Finances l'a au moins reconnu devant le Comité permanent des finances lorsqu'il a déclaré que, par nécessité, le gouvernement avait le dernier mot. Rappelons–nous cela lorsque le gouvernement nous dira qu'il sait que les Canadiens ne veulent pas que les cotisations à des REER soient imposées, mais que, par nécessité, il doit les imposer. Il pourrait également nous dire qu'il est conscient du fait que nous ne voulons pas d'augmentation d'impôt sur le revenu, mais qu'il n'a pas le choix.

• (1750)

Le gouvernement devrait demander l'opinion des Canadiens au sujet des compressions ou des impôts dans le cadre d'un référendum ou en passant par les députés qui les représentent à la Chambre. Ne les traitez pas avec condescendance en considérant que les questions sont trop complexes pour qu'ils les comprennent et en leur disant que vous agissez par nécessité.

Si le gouvernement envisageait vraiment d'avoir un nouveau rôle dans l'économie, il demanderait aux gens leur opinion en procédant à un référendum ou en s'adressant aux députés pour savoir au juste où il doit dépenser, épargner et sabrer. Au lieu de cela, malheureusement, on dit aux contribuables que le gouvernement est obligé de prendre des décisions unilatérales.

En conclusion, le gouvernement devrait songer à réduire les impôts et à sabrer dans les dépenses pour éliminer le déficit et, en fin de compte, la dette. Il lui faut penser à se débarrasser d'un certain nombre de sociétés d'État non rentables. Il s'agit pour lui de ne plus faire obstacle à l'ingéniosité et à l'esprit d'entreprise des Canadiens.

Or, le gouvernement présente plutôt un budget prévoyant toutes sortes de dépenses et nous parle ensuite, longtemps après, de la nécessité de réaliser des économies. Le gouvernement se cache derrière la notion de nécessité, plutôt que de consulter activement les contribuables sur la meilleure façon de dépenser leur argent. Le gouvernement n'a aucune vision à nous offrir. On se contente de rejeter le blâme sur d'autres. Il est question de plus de consultations et d'une augmentation des impôts.

Avec une telle stratégie pour notre économie, la confiance des investisseurs et des consommateurs continuera de se détériorer, nous serons toujours menacés par une crise financière imminente et tout ce que je peux faire, c'est inviter les contribuables canadiens à surveiller de près leur portefeuille, tant que les libéraux seront au pouvoir.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, après avoir écouté le discours du député, force est de constater qu'il ne comprend pas le rôle que les sociétés d'État jouent dans notre pays. Le député a dit que nous devrions demander au public de se prononcer sur l'existence de certaines de ces sociétés d'État. À mon avis, c'est une excellente idée. Je pense aussi que les sociétés d'État, dans notre pays, remplissent un rôle que bon nombre de sociétés privées ne sont pas intéressées à remplir. Je parle ici de services offerts dans des régions éloignées, dans des régions défavorisées.

Je pense ici à la compagnie Pacific Western Airlines, par exemple. Cette compagnie aérienne a eu besoin, au départ, d'un prêt de la Banque fédérale de développement. C'est grâce à un instrument gouvernemental que cette compagnie a pu démarrer. Il en est ainsi des aéroports, des trains, des bureaux de poste, et même de la Société Radio–Canada. La SRC est un instrument qui rapproche tous les habitants de notre pays. Dans certaines régions, la SRC est le seul moyen qu'ont les Canadiens de se tenir informés. Et les réformistes veulent réduire, réduire jusqu'au

moment où il n'y aura plus rien pour rapprocher les habitants de notre pays.

De ce côté–ci de la Chambre, nous savons que nous devons faire des réductions. Cependant, un gouvernement frugal ne signifie pas nécessairement le gouvernement sans coeur qu'ils préconisent.

J'aimerais que le Parti réformiste parle aussi de stratégies de croissance, qu'il nous donne des idées pour aider les petites entreprises. Le député siège là, à côté de son collègue qui a travaillé très fort, pendant sept mois, pour présenter des idées pour que les petites entreprises puissent avoir accès plus facilement à des capitaux.

Le Parti réformiste devrait consacrer un peu moins de temps au déficit et un peu plus à la façon de créer des emplois.

M. Harris: Monsieur le Président, le député me demande comment créer des emplois. C'est la question la plus facile au monde et j'y répondrai volontiers.

Le plus grand obstacle à la croissance économique au Canada, c'est le coût qu'il faut payer pour faire des affaires. Nos taux d'imposition figurent parmi les plus élevés du monde. Nos taxes sont si élevées que nous avons nous–mêmes rendu nos produits et nos services non concurrentiels sur les marchés. Le moyen de faire démarrer les industries et les autres entreprises, c'est d'alléger le fardeau fiscal.

• (1755)

Si le gouvernement avait transformé les six milliards de dollars qu'il consacre à son programme d'infrastructure en allégements fiscaux aux entreprises, ce ne sont pas seulement 7 000 ou 8 000 emplois qui auraient été créés, mais probablement 40 000. En passant, je crois que le ministre des Finances a déclaré un jour—corrigez–moi si je me trompe—qu'il créerait 40 000 emplois. Il ne l'a pas fait. Si le gouvernement laissait les entreprises en paix et leur accordait des allégements fiscaux et des stimulants fiscaux pour prendre de l'expansion, croître et embaucher du personnel, il générerait la croissance économique.

Je veux parler un peu des sociétés d'État. Je me rends compte que certaines d'entre elles jouent un rôle capital au Canada. Cela n'est pas une raison pour que le gouvernement ne s'occupe pas de mieux les administrer afin qu'elles atteignent au moins un équilibre budgétaire si elles ne peuvent pas faire de profits. Nous ne demandons pas qu'elles soient rentables, mais seulement qu'elles fassent au moins leurs frais.

Nos vis–à–vis aiment bien dépeindre les réformistes comme étant des gens qui veulent démolir, détruire, réduire en pièces et démanteler. Tout ce que nous voulons, c'est un gouvernement qui est au moins capable d'équilibrer un budget.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler à l'intention de mon collègue. Depuis un an, sa formation est le parti catastrophiste. À l'entendre, la fin du monde est proche. Depuis un an, elle est le parti des coupes sombres. Si les réformistes veulent changer de nom, ils pourraient opter pour l'un ou l'autre, mais je préfère le second, qui est plus pittoresque.

On constate, d'après les sondages, que les Canadiens favorisent le Parti libéral, qui forme aujourd'hui le gouvernement, qui propose une approche progressive de la création d'emplois et de la réduction du déficit et de la dette. Comment se fait–il que l'appui dont jouit le parti d'en face, si minime soit–il, soit en train de fondre rapidement? La majorité des Canadiens doit avoir un bon jugement. Les Canadiens doivent savoir ce qui se passe.

Le parti d'en face prétend que le programme d'infrastructure ne convenait pas dans notre situation. Pour commencer, ils savent aussi bien que moi que ce programme n'a pas été financé par de l'argent frais, mais au moyen de réaménagements budgétaires. Je tenais à faire cette mise au point.

Je voudrais savoir si le député est d'accord avec son collègue qui a dit que le programme d'infrastructure n'était pas bon pour le Canada, que les emplois qu'il crée ne sont pas ceux qu'il nous faut. Je voudrais qu'il confirme ou nie. Je voudrais aussi lui demander si oui ou non le programme, en mettant en place de meilleures infrastructures, nous permettra de livrer concurrence plus facilement, créant des emplois à long terme.

Le parti catastrophiste, le parti des coupes sombres pourrait–il répondre?

M. Harris: Monsieur le Président, je préfère dire que notre parti est celui de la logique. Il y a plusieurs questions, et je vais y répondre les unes après les autres, si je puis.

Le député a dit que les Canadiens appuyaient le gouvernement libéral et ses mesures. Nous savons comment se font les sondages au Canada. Sur un millier d'appels téléphoniques, 500 se font en Ontario. Sur ces 500, il est probable que 400 sont faits dans le Grand Toronto. Les mêmes proportions valent pour le Québec. Ces provinces sont assez mal en point à cause de la mauvaise gestion non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des gouvernements provinciaux. En Colombie–Britannique et en Alberta, où l'économie est plus prospère parce que nous l'avons mieux gérée, les sondages ne disent pas tout à fait la même chose. Il faut savoir interpréter les sondages.

Le député dit que six milliards de dollars ont été réaffectés. Il prétend qu'on a utilisé six milliards d'économies—des économies à la mode des libéraux, venant de l'annulation des commandes d'hélicoptères—pour réaliser le programme d'infrastructure. Cet argent n'avait pas été dépensé pour les hélicoptères. Le marché a été annulé. L'argent non dépensé n'est pas de l'argent économisé. Le gouvernement a décidé de le dépenser, d'emprunter six milliards, de s'endetter de six milliards de plus.

Il existe une vérité fort simple qu'il importe de répéter. Si les dépenses de création d'emplois des gouvernements donnaient des résultats, tout le monde aurait au moins six emplois, après les

milliards et les centaines de milliards que les conservateurs et les libéraux ont dépensés.

Le Président: Il nous reste un minute avant 18 h 2. Je crois que je vais dire qu'il est 18 h 2 et que nous allons passer à la suite des travaux.

Comme il est 18 h 2, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Nous allons maintenant passer aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR LA FAILLITE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 juin, de la motion: Que le projet de loi C–237, Loi modifiant la Loi sur la faillite (priorité des créances), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de m'offrir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi du député de Portneuf visant à accorder aux employés et aux voyageurs de commerce une priorité supérieure à celle des autres créanciers sur les montants réalisés provenant des biens d'un failli.

Le projet de loi à l'étude prévoit le paiement en première priorité, en cas de faillite, d'un montant maximum de 9 000 $ par personne. La loi actuelle couvre les travailleurs. En effet, il y est stipulé que les travailleurs bénéficient d'une créance privilégiée pour les salaires gagnés durant les six mois précédant immédiatement la faillite, jusqu'à concurrence de 2 000 $. La loi actuelle n'offre pas une solution parfaite à la question de la protection des salariés, mais elle constitue une amélioration énorme par rapport à la situation qui existait avant que la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit modifiée, en 1992, par le projet de loi C–22.

Les députés se rappellent peut–être qu'auparavant, les travailleurs bénéficiaient d'une créance privilégiée d'un maximum de 500 $ seulement pour les salaires et les commissions impayées. Ce plafond avait été établi en 1949, alors que 500 $ représentaient trois mois de salaire. Depuis 1949, de nombreuses tentatives ont été faites pour améliorer la protection des salariés. En 1970, le rapport du Comité d'étude sur la législation en matière de faillite a recommandé de doubler le montant privilégié de 500 $ en le portant à 1 000 $.

Ensuite, le projet de loi C–60, qui a été déposé en 1975, contenait une disposition prévoyant une superpriorité intégrale pour les créances salariales jusqu'à concurrence de 2 000 $.

• (1805)

En 1980, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce évoquait trois solutions possibles à ce problème. La première consistait à accorder une superpriorité aux créances salariales en les faisant passer avant celles de tous les créanciers garantis. C'est la solution qui nous est proposée aujourd'hui par le député de Portneuf.

La deuxième proposition consiste à établir une priorité modifiée pour les salariés, c'est–à–dire à faire passer leurs créances avant celles des créanciers ayant une garantie sur l'actif courant, comme l'argent comptant, l'inventaire et les comptes débiteurs.

La troisième possibilité était la création d'un fonds de protection des salariés.

Le comité a soutenu que l'administration de la superpriorité et de la priorité modifiée causerait de sérieuses difficultés, la plus sérieuse étant le partage du fardeau entre les créanciers garantis, étant donné le grand nombre de garanties possibles. La superpriorité risquait donc fortement de limiter l'accès au crédit pour les industries à forte densité de main–d'oeuvre. Le paiement ne serait certainement pas garanti, encore moins la rapidité.

Le comité sénatorial a recommandé la création d'un fonds de protection des salariés qui serait financé par les employeurs en proportion du nombre de leurs employés, ainsi que par les employés eux–mêmes qui feraient une modeste contribution.

Ainsi de suite, entre le rapport soumis par le comité sénatorial en 1980 et la nouvelle Loi sur la faillite et l'insolvabilité de 1992, le gouvernement a reçu encore plusieurs rapports sur l'épineuse question de la protection des intérêts des salariés.

En tout, sept projets de loi et sept rapports ont été rédigés en vue de régler ce problème toujours présent. La superpriorité est une solution qui a déjà été proposée. Elle a été examinée et rejetée, tout comme celle qui aurait consisté à créer un fonds avec les recettes du gouvernement ou au moyen d'une taxe.

Au cours des prochains mois, le ministre de l'Industrie recevra les recommandations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité qui a été créé en vue de modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Entre–temps, Industrie Canada recueille des données pour nous aider à prendre une décision plus éclairée. Quand on examine ces questions, on doit connaître le problème dans toutes ses dimensions et savoir ce qu'implique la solution.

Il faut être en mesure de répondre à un certain nombre de questions essentielles pour pouvoir faire un choix intelligent entre les options qui nous sont offertes.

Dans combien de faillites les employés perdent–ils leur salaire? À combien s'élèvent les sommes qu'ils ont perdues jusqu'à maintenant? Les syndics leur remboursent–ils une partie des salaires qui leur sont dus? Dans quels délais ces remboursements sont–ils effectués? Jusqu'à ce jour, combien y aurait–il eu d'argent disponible dans les biens des faillis pour payer les créanciers?

Je suis d'avis que mes collègues des deux côtés de la Chambre voudront réfléchir à ces questions avant de réformer la Loi sur la faillite pour fournir une protection aux travailleurs. Nous ne connaissons pas encore les réponses. Nous ne pouvons donc pas évaluer les répercussions possibles du projet de loi C–237. Je suggérerais à la Chambre de laisser au gouvernement le temps de poursuivre ses études. Je proposerais également qu'elle donne le temps au gouvernement de recevoir les recommandations du

Comité consultatif. Pour ces motifs, je voterai contre le projet de loi à l'étude, et je recommande à mes collègues d'en faire autant.

• (1810)

[*Traduction*]

En tout, sept projets de loi et sept rapports ont été rédigés en vue de régler ce problème toujours présent. La superpriorité est une solution qui a déjà été proposée. Elle a été examinée et rejetée, tout comme celle qui aurait consisté à créer un fonds avec les recettes du gouvernement ou au moyen d'une taxe.

Au cours des prochains mois, le ministre de l'Industrie recevra les recommandations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité qui a été créé en vue de modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Je crois que nous devons avoir pris connaissance de ce rapport avant de pouvoir apporter la meilleure solution.

Le Président: À l'ordre.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, ce projet de loi en est un à l'égard duquel je tiens vraiment à exprimer mon appui. Ayant moi–même oeuvré dans le monde des affaires avant d'être élu à la Chambre, je suis très conscient du fait que le succès d'une entreprise dépend de l'apport des gens qui y travaillent.

Très souvent, dans les petites entreprises, nous avons l'entrepreneur qui risque tous ses avoirs et qui investit probablement un nombre incroyable d'heures dans son travail. Puis cet entrepreneur ou sa femme ou des membres de sa famille immédiate ou d'autres parents iront peut–être chercher une ou deux personnes de plus pour travailler et, à mesure que l'entreprise grandira, le nombre d'employés augmentera.

Je vais prendre un exemple pour expliquer ce qui se passe. L'entrepreneur dispose de, disons, 50 000 $ pour partir son entreprise. Cet argent vient peut–être de REER ou d'ailleurs. Il décide qu'il veut ouvrir une pizzeria. Il se rend compte soudainement qu'il aura besoin d'au moins 150 000 $ d'équipement juste pour ouvrir un petit comptoir à pizza et que, s'il veut ouvrir un vrai restaurant, la somme requise sera beaucoup plus élevée.

Où va–t–il trouver cet argent? Laissons cet exemple de côté pendant un instant pour parler d'une grande entreprise, peut–être pas aussi grande que la General Motors, mais une grande entreprise qui compte 100 ou 200 employés. Il n'est pas rare que la maison de cet entrepreneur, qui est peut–être en affaires depuis plus longtemps et qui a maintenant investi des millions de dollars dans son entreprise, serve encore de garantie à la banque.

Je dis que je suis en faveur de ce projet de loi parce que je crois qu'il est une source de motivation. Les employés ne sont qu'une extension du propriétaire de l'entreprise, de l'entrepreneur, de la culture organisationnelle. Lorsqu'une entreprise atteint un point critique, les employés peuvent jouer un rôle clé dans le succès ou l'échec de cette entreprise.

Avec ce genre de protection, ils seront peut–être plus portés à fournir davantage d'efforts et à faire en sorte que cette entreprise puisse continuer de fonctionner. Après tout, nous devons protéger nos intérêts dans le monde des affaires. Maintenant, si elle n'a aucune protection, il est possible que la grande ou la petite entreprise doive sauter une paye ou deux—il s'agit ici de la question des pensions. Il est tout à fait possible qu'en continuant de travailler, l'employé le fasse à son propre détriment.

• (1815)

Si nous voulons les avoir complètement de notre côté et reléguer à l'arrière–plan leur crainte de travailler à leur propre perte, ne vaut–il pas mieux adopter ce projet de loi?

Je le répète, je voudrais bien parler favorablement de ce projet de loi, mais je ne le ferai pas. La raison en est que le plus grave problème auquel sont confrontées les entreprises aujourd'hui, les petites en particulier, c'est de pouvoir disposer d'un fonds de roulement, des capitaux ou des moyens suffisants pour exercer leur activité.

À l'heure actuelle, il n'est pas rare que des entreprises soient aux prises avec des garanties de troisième, voire de quatrième rang. La première chose que la banque va faire, c'est s'emparer du stock de ces entreprises. Qu'il s'agisse de chaussettes ou d'accessoires pour hommes, de brides, de joints d'étanchéité ou de pièces d'automobile, cela ne change rien à l'affaire. La banque va vouloir avoir une garantie sur le stock. Elle ne lui attribuera pas de valeur. Elle veut simplement avoir une garantie.

Ensuite, elle voudra avoir les comptes débiteurs. Cela se conçoit parce que, en termes comptables, elle convertit ainsi un élément d'actif en titre négociable. C'est un compte créditeur. Si le compte doit être payé au bout de 60 jours ou moins, c'est un élément d'actif à court terme que la banque peut en fait utiliser par cession. Mais il n'est pas du tout rare que la banque offre de n'accorder que 75, 65 ou 50 p. 100 de la valeur du compte débiteur de 60 jours. C'est la réalité à laquelle la petite entreprise est confrontée.

Pour revenir à notre propriétaire de petit commerce de pizza, la banque voudra également pouvoir imposer une hypothèque sur son matériel. Tout est absolument attaché.

Je suggère à l'auteur du projet de loi, qui l'a sans doute proposé en toute bonne foi, d'aller discuter avec les chefs de petite entreprise de sa circonscription: il constatera que tout est complètement attaché. Or, peut–il imaginer que le chef d'entreprise dise maintenant à la banque ou à l'établissement de prêt de son choix qu'il va garantir 9 000 $ pour chacun de ses employés et que ce montant sera insaisissable?

Ce sera la première charge. La banque ne sera pas capable de saisir le four à pizza. Elle ne sera pas capable de saisir la presse à métal. Elle ne sera pas capable de saisir quoi que ce soit tant que cette garantie de 9 000 $ par employé ne sera pas honorée. Le projet de loi du député aurait pour effet d'éliminer toute possibilité pour les PME d'obtenir l'argent dont elles ont besoin pour exercer leurs activités au jour le jour.

Je veux voter en faveur de cette mesure. Je crois comprendre pourquoi le député l'a proposée. Je veux appuyer les employés, car ils méritent cet appui. Je veux les appuyer parce qu'ils sont l'élément vital, le facteur de réussite d'une entreprise. Je veux voter en faveur, mais je ne le ferai pas. Sans la possibilité d'obtenir un financement adéquat parce que la priorité est accordée aux employés, l'entreprise n'existera pas et les employés n'auront donc pas d'emploi.

C'est avec regret que je dois dire que je voterai contre le projet de loi du député.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C–237, qui modifie la priorité de paiement des créances lors d'une faillite d'un employeur, donnant aux salariés et aux voyageurs de commerce le droit de réclamer les sommes qui leur sont dues jusqu'à concurrence de 9 000 $.

• (1820)

Je voudrais commencer par reprendre le point soulevé par le député réformiste qui a dit à quel point il est difficile pour les petits et moyens entrepreneurs aujourd'hui d'obtenir des capitaux. À cause de cela, il arrive très souvent que les fournisseurs d'une petite entreprise vont lui faire crédit sachant qu'ils sont des créanciers garantis. Très souvent, lorsque les petites entreprises ont de la difficulté à obtenir des capitaux, ce sont leurs fournisseurs qui leur permettent de fonctionner et contribuent à faire d'elles des entreprises viables.

Ce projet de loi non seulement aura une incidence sur l'attitude des banques relativement au financement des petites entreprises, mais créera aussi une situation où les fournisseurs hésiteront à approvisionner les petites entreprises à des conditions de crédit très généreuses.

La question de la faillite et de l'insolvabilité est très complexe. Lorsqu'une entreprise fait faillite, il n'y a qu'une telle somme à diviser. Si, soudainement, on accorde la priorité aux salariés et aux voyageurs de commerce en leur permettant de réclamer les sommes qui leur sont dues jusqu'à concurrence de 9 000 $, on ne laisse pas grand–chose, dans bien des cas, pour les autres catégories de créanciers.

Je le répète, à mon avis, l'intention du député est bonne. Il s'agit d'une question d'une telle complexité. Nous avons modifié la Loi sur la faillite il y a à peine deux ans. Le ministre de l'Industrie vient de demander à son ministère de mettre au point une base de données sur tout ce qui concerne les faillites. Il y a des études en cours.

Je crois donc qu'il serait malavisé, pour le moment, de souscrire à ce projet de loi. J'estime que nous devrions attendre les résultats de cette collecte de données.

Le député réformiste de Kootenay–Est a touché un mot de l'importance de l'employé pour la viabilité de l'entreprise. Je suis d'accord avec lui et je crois bien que c'est aussi le cas du député de Portneuf.

Lorsque nous accordons à tous les employés d'une entreprise une priorité absolue de 9 000 $ chacun, à mon avis, cela ne peut pas manquer d'influer sur la capacité d'un homme ou d'une femme d'affaires d'obtenir le financement généralement nécessaire auprès des banques. Comme nous le savons tous, à l'heure actuelle, les banques font la vie dure aux petits entrepreneurs qui désirent obtenir les capitaux nécessaires à la réalisation de leurs plans d'entreprise et de leurs objectifs. Tant que les banques ne se montreront pas plus progressives, tant qu'elles ne modifieront pas leur attitude vis–à–vis de la moyenne et de la petite entreprise, le rejet de ce projet de loi s'imposera.

L'autre aspect dont j'ai parlé a trait aux fournisseurs. Je crois que nous devrions lancer le message suivant: si les employés de l'entreprise veulent manifester leur confiance dans ce qu'ils font, ils ne devraient pas réclamer un traitement prioritaire à raison de 9 000 $ chacun. Cela pourrait avoir un effet néfaste sur les fournisseurs de l'entreprise. Or, comme je l'ai dit précédemment, dans la petite et moyenne entreprise, ce sont très souvent les fournisseurs qui changent quelque chose sur le plan de la viabilité.

• (1825)

M. McClelland: Parlez–vous de quelqu'un qui travaille sur un quai de chargement?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Nous parlons des salariés et des voyageurs de commerce. C'est le résultat net qui compte, comme l'a dit le député de Koontenay–Est, car il peut s'agir d'une petite entreprise qui n'emploie que 10 personnes, disons de 10 à 20 personnes. Une garantie prioritaire accordée à seulement 20 personnes, cela représente 180 000 $. Ma foi, un premier versement de 180 000 $, voilà qui est une jolie somme pour une entreprise.

Tout le monde sait que je crois fermement au principe de la participation aux capitaux propres. J'ai déjà travaillé à Magna International et je crois que si cette entreprise a vu le nombre de ses employés passer de sept à 20 000, c'est que chaque employé possédait des actions de l'entreprise. Ils participent aux capitaux. Voilà pourquoi ils produisent de meilleurs produits à des prix plus compétitifs. Ce n'est toutefois pas le sujet du débat d'aujourd'hui.

Je demande donc à tous les députés de rejeter le projet de loi et d'attendre jusqu'à ce que nous parviennent les résultats finals de l'étude menée par Industrie Canada sur toutes les activités amorcées dans le domaine des faillites à la suite du dernier projet de loi.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, permettez–moi de me scandaliser sans limite, même si la Chambre m'en impose, des propos que je viens d'entendre. D'un côté, des discours généreux sur l'importance des travailleurs,

des employés, de tout ce petit monde qui permet aux gros de s'enrichir. Puis un autre discours attendri sur les pauvres propriétaires de PME, et je suis aussi d'opinion que oui les PME sont dans des situations difficiles. Mais quels intérêts veut–on protéger ici? Ceux des banques. Si c'est ça le problème. . .

Une voix: Les fournisseurs!

Mme Lalonde: Les fournisseurs peuvent retourner n'importe quand chercher dans l'entreprise, et sans limite, ce qui est leurs fournitures.

On parle d'une situation grotesque qui dure depuis des années. J'ai été longtemps dans les syndicats, et à l'époque, ça fait longtemps, puis je pourrais vous dire, si vous vous inquiétez, que je me suis débattue pour qu'on reconnaisse l'importance de l'emploi, mais on en parlera une autre fois. Sauf que depuis des années, les travailleurs et travailleuses vivent la situation de se retrouver dans la rue, sans avertissement, sans aucun moyen de récupérer des salaires en retard, un fonds de pension et des vacances, des sommes qui leur sont dues, qu'ils ont chèrement payées par leur travail, qui les laissent complètement démunis, sans rien. Là on dit «les banques».

Cette Chambre des communes qui est toute puissante ne peut–elle pas s'intéresser à cette question? Ce que je pense que les députés ici doivent faire, c'est voter, en principe, parce que vous savez bien que c'est une position de principe. Ce que ça fait, ça recommande au gouvernement de s'intéresser à cette question de façon prioritaire.

J'ai très bien compris le discours de notre camarade d'à côté—excusez–moi, je l'ai appelé camarade—collègue, et je ne peux pas dire que je ne suis pas sensible à ce qu'il dit, mais je lui réponds la même chose. On ne peut pas se laisser dicter notre conduite par rapport aux travailleurs et travailleuses qui ont gagné un salaire, et un salaire qui n'est pas gros, par rapport à la menace que les banques feraient de ne pas les financer.

• (1830)

Je suis fière de mon collègue ici présent qui a eu l'initiative de présenter ce projet de loi. Laissez–moi expliquer que s'il est allé jusqu'à un montant de 9 000 $, cela représente évidemment une situation exceptionnelle, parce que les employeurs, dans la plupart des cas, s'acquittent des salaires à la semaine ou aux deux semaines. C'est une situation exceptionnelle, mais il s'est vu des cas où d'importantes sommes accumulées se trouvaient dues.

Le collègue a aussi fait remarquer que les travailleurs, dans une entreprise, auront intérêt, s'ils sont protégés, à tout faire, à prendre des chances importantes pour aider la petite et moyenne entreprise à passer un moment difficile s'ils sont assurés—pour reprendre l'argument que mon collègue a utilisé—de récupérer leur mise. C'est un élément qui peut être extrêmement important pour une petite et moyenne entreprise parce que, à ma connaissance, les banques leur font très souvent un bien mauvais sort et elles ne crient pas garde avant de tirer sur la fiche, et en québécois, on dit «tirer sur la plug».

En conséquence, il est important pour les petites et moyennes entreprises de savoir que les travailleurs vont avoir une garantie et qu'ils vont pouvoir épauler leur entreprise, même dans les moments difficiles. Mais là, en ce moment, on fait tout reposer sur les épaules des travailleurs et travailleuses, alors qu'on sait que, en cas de prospérité, ce ne seront pas eux qui empocheront.

Pour moi, il s'agit d'une question de justice sociale élémentaire. Qu'on regarde du côté de ce qu'on pourrait faire pour forcer les banques à tenir compte de cela. D'ailleurs, le gouvernement nous a promis qu'il ponderait quelque chose relativement au financement des PME et à leurs difficultés spécifiques, mais qu'on ne fasse pas reposer le succès des PME sur leur capacité de ne pas payer les salaires, les vacances et les fonds de pension aux travailleurs qui les ont gagnés.

J'attends de cette Chambre qu'elle vote ce projet de loi. C'est un vote de principe, d'engagement, qui dit au gouvernement: «Faites donc enfin ce que des gouvernements promettent et qui est considéré chez les travailleurs et travailleuses comme un "running gag".» C'est vrai chez les syndiqués, imaginez chez ceux qui ne le sont pas.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour discuter du projet de loi C–237. Celui–ci propose de modifier l'ordre de priorité de paiment des créances établies dans la Loi sur la faillite pour que les employés soient les premiers remboursés en cas de faillite de leur employeur.

Le député de Portneuf propose de rembourser ces créances jusqu'à concurrence de 9 000 $ pour chaque employé de l'entreprise dissoute. Je le félicite de cette initiative très louable.

À priori, avant d'étudier à fond les répercussions de ce projet de loi, j'aurais été enclin à l'appuyer. Cependant, après mûre réflexion et recherche sur le sujet, j'en suis venu à une autre conclusion, du moins pour le moment.

J'aimerais rappeler à mon collègue que le contenu du projet de loi C–237 a été proposé à maintes reprises au cours des ans. Chaque fois, la proposition ou une autre du même genre a fait l'objet d'un examen en profondeur. Je fais ici allusion à sept projets de loi qui ont été présentés depuis 1970 sur la question de la protection des salariés ainsi qu'à sept autres rapports déposés sur cette question depuis la même année.

En fin de compte, ces échecs ont incité le précédent gouvernement à renoncer aux dispositions concernant le programme de recouvrement des créances salariales pour obtenir l'adoption des autres dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Cela en dit long aux membres de cette assemblée.

Il y a encore place pour d'autres améliorations, mais la situation actuelle est meilleure que celle qui prévalait en 1992, quand la loi a été révisée.

• (1835)

À ce moment–là, les employés ne pouvaient compter obtenir que 500 $, s'ils perdaient leur salaire à cause de la faillite de leur employeur. À l'heure actuelle, les travailleurs détiennent une créance privilégiée d'un montant maximal de 2 000 $ pour les six mois qui ont précédé immédiatement la faillite. Les nouvelles dispositions de la loi précisent qu'aucun tribunal n'approuvera une proposition, à moins qu'elle ne prévoit le paiement des salaires dus, dès que le tribunal a approuvé la proposition et ce, jusqu'à concurrence de 2 000 $ par employé.

La faillite et l'insolvabilité sont des questions complexes, mais l'ensemble du problème est assez facile à comprendre. C'est simple: nous avons un seul gâteau et il n'est pas de dimension illimitée. Si on en coupe une part plus grosse pour l'un des groupes, par exemple les salariés, il est évident que les parts des autres seront plus petites. Si une superpriorité est accordée à l'une des parties, il sera plus difficile de rembourser d'autres groupes, y compris les créanciers garantis.

Nous n'avons d'autres choix que de tenir compte de l'ensemble, ce qui nécessite temps, expertise et efforts concertés. Nous devons au moins avoir une bonne idée des conséquences qu'une priorité aura sur toutes les autres. Même si les parties en présence collaborent et sont en relative harmonie, il faudra essayer d'atteindre un certain équilibre au moment de partager le gâteau.

Qui doit assumer le fardeau de remboursement des employés jusqu'à concurrence de 9 000 $ chacun en ces temps difficiles? Quelles seront les conséquences d'une telle mesure pour les établissements de crédit, lorsque les entreprises naissantes ou chancelantes s'adresseront à eux avec une dette potentielle de 9 000 $ par employé, si la situation ne se rétablit pas? Quelle réponse ces établissements donneront–ils à des entreprises qui emploient peut–être plus de travailleurs qu'elles ne le devraient? Peut–on accepter que ces entreprises soient pénalisées pour avoir créé des emplois nécessaires dans cette économie pauvre en emplois?

De plus, tous les employeurs devraient–ils être solidaires et assumer, avec ceux qui en bénéficient réellement, une part du financement nécessaire pour protéger un important effectif? Pour répondre brièvement, disons que nous ne savons pas quelle est la mesure la plus efficace pour assurer la protection des salariés, mais Industrie Canada continue de recueillir des données, pendant que le débat sur le projet de loi bat son plein. À tout le moins, la situation montre que l'établissement d'une superpriorité, qu'elle favorise les employés, les créanciers ou les consommateurs, ne peut qu'avoir de graves répercussions sur tout le monde.

Toute l'économie en subira le contrecoup. Tant que le gouvernement n'aura pas de réponse à ces questions et à de nombreuses autres questions cruciales et étroitement liées qui influent directement sur la question de la superpriorité, il ne sert à rien de s'attaquer aux complexités de réclamations prioritaires précises. Les réclamations des salariés s'inscrivent dans le contexte plus vaste de la réforme de la faillite, que nous examinerons au cours des mois à venir.

Je serais bien embarrassé d'avoir à prendre position en faveur des droits prioritaires des employés ou de ceux des fournisseurs, qui ont le droit de reprendre possession de leur marchandise, ou de ceux des acheteurs, qui ont acheté des marchandises de bonne foi, sans savoir que celles–ci étaient déjà sur le point de faire l'objet d'une reprise de possession. Encore une fois, si nous amenons des entreprises à fermer leurs portes ou si nous créons une situation où elles verront disparaître leur capital disponible, les employés de ces entreprises devront aller chercher du travail ailleurs.

Nous en sommes encore à un stade précoce, peut–être pas assez quand on se situe dans l'histoire des travailleurs canadiens qui attendaient depuis longtemps ce qu'ils ont obtenu en 1992, mais néanmoins précoce dans le contexte de la nouvelle législation et du processus d'examen qui y est lié et qui sera mené à terme d'ici 1995.

• (1840)

La lutte a été difficile du début à la fin. Il a fallu 40 ans pour obtenir, en 1992, une révision de la Loi sur la faillite. De vastes consultations ont eu lieu avec les intervenants et les intéressés en raison des nombreux intérêts divergents qui étaient en jeu.

Ce n'est peut–être même pas autour d'une loi–cadre sur l'insolvabilité que ces questions doivent être débattues. Le gouvernement doit tenir compte de la capacité d'une entreprise débitrice de négocier une réorganisation qui sera couronnée de succès.

Permettez–moi de répéter encore une fois qu'il s'agit d'un ensemble de problèmes excessivement complexes. Pour que nos solutions législatives fonctionnent, nous devons—par cela j'entends les intervenants et le gouvernement— travailler ensemble. Les intéressés doivent préserver le processus, grâce à l'examen qui doit être effectué au bout de trois ans, et informer le gouvernement de tous les aspects de la question qui revêtent une importance pour eux.

Une façon de préserver la réforme au plan politique consiste à essayer de faire en sorte que le gouvernement puisse compter sur un consensus aussi vaste que possible de la part des intervenants à l'égard de toute future réforme. C'est grâce à la formule de la consultation et du partenariat que nous tentons d'y parvenir.

Je suis convaincu que le député de Portneuf ne souhaite pas soumettre un projet de loi qui mettrait en péril les emplois des travailleurs, ces mêmes employés qu'il veut protéger. Je suis également convaincu que le député de Portneuf ne voudrait pas venir en aide à un petit nombre de travailleurs aux dépens de la majorité d'entre eux. Je ne veux en aucune façon mettre en doute les bonnes intentions de celui qui parraine ce projet de loi. Je ne prends nécessairement pas parti sur cette question. Je veux seulement obtenir plus de renseignements que ceux qui existent actuellement, de façon à pouvoir saisir les véritables répercussions de la superpriorité.

J'estime que cette Chambre devrait envisager la protection des salariés dans le contexte plus large de la faillite, et pour ce faire, qu'elle devrait attendre les résultats des études qui ont déjà été entreprises. J'estime qu'il est également trop tôt pour évaluer les répercussions des priorités qui, je l'ai dit, sont prévues dans la nouvelle Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Nous devons nous attaquer aux multiples facettes du problème de la faillite à partir des faillites internationales, jusqu'à celles des particuliers.

Je crois que cette Chambre devrait effectuer son examen et donner le temps au gouvernement de recevoir les recommandations de son comité consultatif sur la question. La Chambre devrait donc rejeter le projet de loi C–237, du moins pour le moment.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–237, Loi modifiant la Loi sur la faillite.

En examinant l'intention du projet de loi, j'ai été frappé par un certain nombre de choses. Tout d'abord, l'intention qui sous–tend le projet de loi est certainement bonne et nous montre que

l'auteur de cette mesure entend protéger les employés d'une entreprise qui fait faillite. Je ne doute pas que tous les Canadiens sympathisent avec ceux qui se voient privés de leurs gages à la suite de la faillite de l'entreprise qui les emploie et qui ne sont pas parmi les créanciers garantis mais figurent tout en bas de la liste des créanciers.

Cela dit, j'ai aussi été impressionné par un autre concept au sujet duquel j'ai lu quelque chose il y a quelque temps; je l'ai lu de nouveau récemment. J'ai été frappé par le fait que souvent, les décisions importantes qui sont prises au gouvernement et qui peuvent avoir des répercussions sur les individus et les entreprises au Canada ne tiennent pas compte des personnes en cause.

Je me souviens d'avoir lu dans un livre écrit par un économiste du nom de Henry Hasslet qu'une des principales faiblesses des économistes et de ceux qui prennent les décisions concernant l'économie est qu'ils ne prévoient pas les effets secondaires et imprévus des mesures qu'ils proposent. En toute déférence pour mon collègue du Bloc, je crois que c'est ce qu'on a fait dans le cas du projet de loi C–237, Loi modifiant la Loi sur la faillite.

• (1845)

Un des effets imprévus de cette mesure, dont d'autres députés ont parlé, est la mesure dans laquelle les banques et les fournisseurs de capitaux voudront continuer d'alimenter les entreprises en capitaux.

Les banques hésitent déjà beaucoup à avancer des capitaux aux entreprises pour diverses raisons. Le député de Kootenay–Ouest a dressé une liste des exigences que les banques formulent à l'endroit des entreprises avant de leur prêter de l'argent. Le projet de loi C–237 propose d'ajouter un obstacle de plus qui amènerait les banques à y penser à deux fois avant de financer une entreprise.

Cet aspect me préoccupe beaucoup et il préoccupe aussi grandement le gouvernement, et sans doute aussi les députés du Bloc. Comme on l'a dit à plusieurs reprises à la Chambre, le principal moteur de l'économie, au Canada, est la petite entreprise. C'est elle qui crée 85 p. 100 de tous les emplois.

À première vue, le projet de loi semble protéger les employés. Cependant, en y regardant de plus près on se rend compte qu'il empêcherait la création d'emplois, car les banques et autres investisseurs hésiteraient à prêter de l'argent, sachant que leur investissement ne serait pas protégé.

C'est une chose dont il faut être conscient, en particulier du fait de la forte concurrence qui existe actuellement, non seulement au Canada, mais en Amérique du Nord et dans le monde entier. Les autres pays ont toutes sortes d'avantages et ils essaieront de les utiliser contre nous pour gagner une part de marché.

Nous sommes un pays relativement riche. Je pense que, dans une certaine mesure, nous pouvons l'attribuer aux petites et moyennes entreprises de ce pays. Il faut être conscient du fardeau que nous imposerions en acceptant cette proposition qui semble, à priori, être excellente. Il faut voir ce qu'elle signifie pour les entreprises canadiennes, les petites en particulier, celles qui créent l'essentiel de la richesse.

Je ne suis pas sûr que le député ait réellement pris cela en considération. Les banques et les investisseurs en général ont un vaste choix pour placer leur argent. Le capital est quelque chose de très mobile. Il va là où le rendement est le meilleur et où le risque est le plus faible. Une chose qui pourrait se passer si ce projet de loi était adopté, c'est que les banques diraient: «Non, nous ne pouvons pas financer les petites entreprises, car nous ne pouvons pas être des créanciers garantis.» L'autre chose qui pourrait se passer, c'est qu'elles disent: «Oui, nous allons vous prêter de l'argent, mais à un taux plus élevé. C'est la prime de risque que nous devons ajouter du fait que nous risquons de perdre notre argent.»

Au Canada, nous sommes déjà confrontés à des taux d'intérêt réels qui comptent parmi les plus élevés au monde, ce qui nuit également à notre position concurrentielle. Encore une fois, nous devons réfléchir longuement et sérieusement aux répercussions. Si nos entreprises doivent acquitter des taux d'intérêt plus élevés, elles créeront moins d'emplois.

Ces considérations ne paraissent jamais dans les journaux. On ne parle jamais des emplois qui ne sont pas créés ni des entreprises qui ne sont jamais établies à cause des lois en vigueur. Il est très facile de souligner la fermeture d'une usine en disant: «C'est une honte que ces gens n'aient pas reçu les deux semaines de salaire auxquelles ils avaient droit.»

Est–ce qu'il n'est pas honteux aussi de constater que des gens ne se lancent pas en affaires parce qu'ils savent que la banque va leur opposer un refus? La banque doute de pouvoir récupérer son argent parce que la créance n'est pas prioritaire. La créance n'est pas garantie.

Chaque fois que le gouvernement s'apprête à intervenir dans l'économie, prenons par exemple ses propositions dans divers domaines, notamment dans l'infrastructure, il doit penser aux effets secondaires et non apparents de ses propositions.

• (1850)

Il y a un autre aspect dont j'invite les députés à tenir compte. Que se passe–t–il si le fournisseur d'une entreprise a peine à survivre et qu'il a beaucoup d'employés qui veulent conserver leur emploi et qui ne veulent pas se retrouver au chômage ou sur l'assistance sociale? Que se passe–t–il si la situation devient précaire et que l'entreprise est en difficulté? Le gouvernement a aggravé encore davantage la situation en ce sens qu'un fournisseur peut être contraint de déclarer faillite, entraînant ainsi la mise à pied d'employés, tout cela à cause de la situation imposée par le gouvernement en approuvant le projet de loi C–237.

Cette mesure a des répercussions qui vont au–delà des considérations bancaires et des taux d'intérêt puisqu'elle touche aussi les fournisseurs. Ces derniers pourraient être très réticents à approvisionner qui que ce soit, sauf les entreprises les plus solidement établies.

Or, nous savons que, dans le contexte économique actuel, il n'y a pas d'entreprises qui soient véritablement à l'abri de difficultés. Au cours de la dernière récession, nous avons vu sombrer des entreprises qui exerçaient leur activité depuis des décennies, voire même plus d'un siècle dans certains cas. Cette situation en dit long sur la vive concurrence qui règne sur le marché et peut–être aussi sur l'instabilité du milieu commercial. Même dans les meilleures circonstances, on ne peut présumer de la survie d'une entreprise, compte tenu que la concurrence est sans cesse plus forte.

Je sais que les députés du Bloc appuient le libre–échange. Nous avons maintenant des ententes commerciales avec les États–Unis et le Mexique. Je ne suis au courant d'aucune mesure législative semblable à celle–ci dans l'un ou l'autre de ces deux pays. Autrement dit, nous imposerions aux entreprises canadiennes, aux fournisseurs canadiens et aux investisseurs canadiens un fardeau qui n'existe pas dans d'autres pays, notamment, dans le cas qui nous intéresse, aux États–Unis et au Mexique.

Deux choses peuvent se produire. Premièrement, les sociétés des autres pays auront un avantage concurrentiel sur les entreprises canadiennes. Les entrepreneurs du Canada et du Québec pourront aller s'établir chez nos voisins du sud. Certains pourraient même s'établir au Mexique s'ils ont des idées qui peuvent fonctionner peu importe le pays de leur siège social. Ils pourront ainsi se soustraire au genre de mesures législatives dont il est question ici.

Deuxièmement, les capitaux peuvent être investis à l'étranger, dans des pays plus accueillants où les capitaux sont traités avec un peu plus de respect, autrement dit, dans des pays où le monde des affaires est beaucoup plus intéressant. Comme je viens de le mentionner, les capitaux sont toujours investis là où ils peuvent donner le meilleur rendement et où les risques sont moins élevés.

À notre époque, étant donné la situation au Canada où la dette atteint 535 milliards de dollars et croît à un rythme de 40 milliards de dollars par année et peut–être même plus, où les taux d'intérêt sont les plus élevés du monde, où les taxes sont les plus élevées du monde, où tous ces facteurs nuisent à la compétitivité, où la concurrence est vive à cause du libre–échange avec les États–Unis et le Mexique, où les autres pays du monde peuvent exercer de grandes pressions sur nous à cause du GATT, compte tenu de tous ces facteurs, il serait téméraire d'appuyer cette mesure législative. Par conséquent, je voterai contre le projet de loi.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui, en ce 25 octobre 1994, un an plus tard. Je voudrais remercier la population de Trois–Rivières de m'avoir fait confiance et j'espère que j'ai été digne de cette confiance et je peux assurer mes électeurs et électrices que je ferai tout en mon pouvoir pour conserver leur confiance.

• (1855)

Je voudrais aussi rapidement remercier mes organisateurs de l'époque, 800 militants qui, le 25 octobre 1993 ont travaillé à mon élection, bien dirigés par M^me^ Diane Chabot que je tiens à souligner et que j'ai saluée ce matin.

Je suis heureux de participer à ce débat sur la loi C–237, Loi qui modifie la Loi sur les faillites en termes de priorité des créances. Je vais immédiatement lire la note explicative.

> Ce projet de loi a pour but de modifier la priorité de paiement des créances lors d'une faillite d'un employeur, de sorte que les gages, salaires et le fonds de pension d'un employé, jusqu'à concurrence de neuf mille dollars, soient payés par préférence à toute autre catégorie de créanciers.

À ce stade–ci, je voudrais féliciter mon collègue de Portneuf d'avoir eu la perspicacité, le courage et la détermination de présenter ce projet de loi à forte valeur sociale, il faut le dire. Il y a des choix de société qui sont sous–entendus dans un tel projet de loi, dans une telle façon de voir les choses.

C'est d'ailleurs une vieille question qui est débattue ici dans ce Parlement, qui s'est fixée pour la première fois en 1919 et qui, depuis une vingtaine d'années surtout, a brassé cette idée de priorité ou de superpriorité des créances salariales pour toujours, semble–t–il, succomber, il faut le dire, au lobby des banques en dernière minute. Cela transpire dans tous les documents qu'on peut lire.

La situation actuelle se présente comme suit dans le cas d'une faillite: il y a des créanciers garantis, il y a des créanciers privilégiés et il y a des créanciers ordinaires. Les travailleurs se situent au quatrième rang des créanciers privilégiés.

Il faut être conscients que lorsqu'on parle de faillite on parle d'un événement pénible, un événement triste où quelqu'un doit payer. Compte tenu qu'on peut identifier à l'oeil nu quatre types d'intervenants, quatre intervenants principaux qui sont toujours là: le gouvernement, les fournisseurs, les prêteurs et les travailleurs—il y a toujours quatre types d'intervenants—, il faut se demander qui est le mieux placé pour assumer la perte. Qui est le plus vulnérable? On pourrait faire une petite analyse rapide.

Est–ce que c'est le gouvernement qui a le plus à perdre? Le gouvernement, s'il assume des pertes, malgré la catastrophique situation budgétaire qui est la sienne, ce sera toujours, en termes de revenu, de manque à gagner, une goutte d'eau dans l'océan. Si jamais la situation qui est préconisée devenait si dramatique que ça en termes de revenu manquant, il pourra toujours modifier la loi, le gouvernement ayant ce pouvoir de législateur, en plus d'être partie prenante au débat.

Il y a les fournisseurs qui peuvent payer, et les fournisseurs sont de mieux en mieux protégés par la nouvelle Loi sur la faillite modifiée l'an passé. S'il y a des pertes, ils peuvent les présenter comme de mauvaises créances qui diminuent d'autant leur revenu en fonction de l'impôt à payer éventuellement.

Il y a les institutions prêteuses, les banques notamment, pour qui ce sont de mauvaises créances, premièrement sur le plan comptable. Elles pourraient voir là une façon d'améliorer leur responsabilité sociale, une façon d'améliorer le suivi conseil, d'améliorer le suivi qu'ils doivent apporter au dossier, et peut–être une façon de mieux les discipliner, sachant qu'ils auront des choses à perdre dorénavant avant de tirer la «plug», comme on l'a dit tout à l'heure.

Enfin, il y a les salariés qui, eux, n'ont aucune manoeuvre pour compenser la perte qui leur incombe lors d'une faillite, quand on décide par la loi actuelle que ce sont eux qui vont payer. Ils n'ont aucune porte de sortie.

Je mettrai de l'avant un principe qui n'a pas encore été avancé, celui de la plus grande vulnérabilité. Qui est le plus vulnérable? En faisant une analyse rapide, on constate que c'est évidemment le travailleur, non seulement de façon immédiate, mais quand arrive une faillite et que ce sont les travailleurs qui ont à payer, ils ne payent pas, non seulement en fonction du fait qu'ils n'auront pas le salaire qui devrait leur être versé, mais ils ont encouru des dépenses pendant une période où ils ne recevront pas de salaire. Ce sont des dépenses de transport, des dépenses de nourriture, des dépenses d'habillement, même des dépenses de logement dans certains cas. Et on vient leur apprendre une, deux, trois ou quatre semaines plus tard que, non, ils n'auront pas leur salaire, non ils ne pourront pas faire vivre leur famille décemment pendant cette période, mais ils ont encouru, à leur insu, des dépenses pour venir travailler pour quelqu'un qui ne pourra pas les payer, ce qui va à l'encontre de tout l'esprit de nos lois, où on échange un service contre un traitement.

• (1900)

On a dit que dorénavant, les banques seraient très réticentes à prêter. J'en profite pour inviter les gens à lire le rapport que le Comité de l'industrie vient de présenter, où on parle de la Loi sur les petites et moyennes entreprises qui va être étendue aux entreprises exportatrices dans un premier temps, mais qui aussi fait l'objet d'une recommandation spéciale du Bloc québécois, où on dit, nous, que la Loi sur les prêts aux petites entreprises devrait être ouverte à toutes les entreprises, en termes de prêts et en termes de fonds de roulement. Conséquemment, si cette recommandation était appliquée, la banque serait davantage sécurisée quand la situation tourne au vinaigre, de par le fait qu'il y aurait une garantie gouvernementale qui viendrait amoindrir sa perte.

J'en profite d'ailleurs pour dire que c'est là une loi excellente et que, contrairement à certains milieux qui veulent la revoir à la baisse, moi je dis que s'il fallait réviser cette loi, il faudrait faire une analyse coûts–bénéfices, en tenant compte de la création d'emplois engendrée par cette loi, des impôts payés grâce à cette loi et de tout ce qu'on évite en termes d'assurance–chômage et d'aide sociale par l'application de cette loi qui donne à la banque une garantie gouvernementale.

Je félicite encore une fois mon collègue, parce que le Québec souverain de demain, je suis certain que ça vous intéresse, monsieur le Président, sera un peu comme ce genre de mesures, où on va respecter avant tout la personne humaine qui est le moteur de toute activité, qu'elle soit économique ou autre.

[*Traduction*]

Le Président: Chers collègues, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le 3 octobre dernier, j'ai posé à la ministre de l'Environnement une question concernant la politique sur la gestion des substances toxiques qu'elle avait annoncée le 27 septembre. Je lui ai demandé quand elle mettrait en application les mesures concernant les pesticides et dans combien de temps la politique serait entièrement mise en oeuvre.

La ministre a répondu qu'elle comptait présenter et mettre en application le projet de loi à ce sujet au début du printemps. Des propositions peuvent donc être présentées ici ce soir.

Voici quels sont les objectifs de cette politique de gestion des substances toxiques. D'abord, elle vise à supprimer de l'environnement les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques résultant de l'activité humaine. Ensuite, elle vise à assurer que l'utilisation de toutes les autres substances qui sont sujets d'inquiétude soit bien gérée d'un bout à l'autre afin qu'elle ait le moins de répercussions possibles sur l'environnement et la santé humaine.

Les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques seront à peu près supprimées de l'environnement au moyen d'un programme de gestion qui assurera qu'il n'y aura «aucune fuite mesurable» de chacune de ces substances. Pour ce qui est des substances qui ne peuvent pas être supprimées, toutefois, des mesures seront prises pour empêcher leur création et leur utilisation. Il incombera au secteur industriel de prouver que le programme de gestion proposé assure qu'il n'y a aucune fuite mesurable des substances dans l'environnement.

Ce que je veux faire valoir tout d'abord ici, ce soir, c'est qu'une bonne politique canadienne de gestion des substances toxiques doit être fondée sur des notions solides. Il est clair que la prévention de la pollution est l'élément central de la politique. Peut–on dire, dans ce cas, que pour prévenir la pollution il faut réduire la libération de produits toxiques plutôt que réduire les quantités qui sont produites et diminuer leur utilisation? Est–ce que le contrôle des émanations suffira pour protéger la santé humaine et l'environnement?

Deuxièmement, on parle de l'inversion de la charge de la preuve tout au long du document de travail. L'inversion de la charge de la preuve signifie que l'on ne permet ni la production ni l'utilisation de produits tant qu'il n'a pas été prouvé qu'ils ne sont pas toxiques. Le fardeau est imposé à l'industrie plutôt qu'au gouvernement. Par conséquent, j'estime que l'on devrait étendre la portée de l'inversion du fardeau de la preuve pour obliger, dans un premier temps, à prouver la sécurité des produits et, dans un deuxième temps, celle des plans de gestion.

• (1905)

Troisièmement, la définition de la toxicité est inspirée de celle qui est donnée dans la Loi sur la protection de l'environnement où il est dit qu'une substance est toxique si elle est présente dans l'environnement dans une quantité ou une concentration susceptible d'avoir des effets nocifs sur l'environnement ou de menacer la santé humaine.

Pourquoi ne pas adopter une définition de la toxicité où les seuils ne sont pas fixés si haut qu'ils rendent la politique inopérante? Par exemple, la politique proposée par le gouvernement vise les substances utilisées et libérées dans l'environnement. Est–ce que la définition est suffisamment large? Ne devrait–elle pas inclure les menaces à la santé aux endroits où ces substances sont utilisées avant d'être libérées dans l'environnement?

Quatrièmement, pour qu'une substance soit considérée comme étant toxique, elle doit atteindre certains niveaux seuils du point de vue de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité. Pour une raison ou pour une autre, la politique proposée par le gouvernement de l'Ontario prévoit des niveaux seuils souvent plus élevés, c'est-à-dire moins sévères, que la liste des substances d'intérêt prioritaire de la Loi sur la protection de l'environnement.

En terminant, le succès ou l'échec de la politique proposée dépend des définitions et des critères qui seront utilisés. S'ils sont trop faibles, c'est toute la politique qui sera inefficace.

Ma question est la suivante: Les définitions proposées seront–elles réexaminées et les niveaux proposés seront–ils haussés de façon à assurer la protection de toute forme de vie à long terme?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Davenport, je tiens à signaler qu'une politique de gestion des substances toxiques a été publiée le 27 septembre. Le grand public et les organismes intéressés ont 60 jours pour formuler leurs commentaires à ce sujet.

Cette période de consultation prend fin le 30 novembre 1994. Je m'attends évidemment que les points soulevés par le député, notamment en ce qui a trait à la nature de la prévention de la pollution, fassent l'objet de commentaires. La ministre a mentionné dans sa déclaration à la Chambre, aujourd'hui, que la prévention de la pollution fait partie intégrante de nos objectifs en matière d'environnement et de développement durable.

On soulèvera sûrement la question de la prévention de la pollution, la définition de la toxicité et la question de l'inversion de la charge de la preuve, dont le député a parlé. Ces notions, ces idées exigent une coordination avec ce qui est déjà en place, comme le député l'a souligné avec raison, avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, avec d'autres politiques et programmes du gouvernement.

Je conseille fortement au député, qui est tenu en haute estime par tous ses collègues et la ministre elle–même pour ses compétences en matière d'environnement, de participer au processus de consultation et de donner son point de vue sur ces questions si cruciales pour élaborer une politique valable de gestion des substances toxiques.

Le député devrait, d'ici au 30 novembre, faire part de ses réflexions à la ministre, et je puis lui garantir qu'elles seront étudiées très sérieusement.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Ron Fewchuk (Selkirk—Red River, Lib.): Monsieur le Président, le 19 octobre, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères comment le Canada allait s'y prendre pour jouer le rôle de chef de file qu'on lui a demandé de jouer afin de ressusciter l'économie ukrainienne qui a subi plusieurs décennies de mauvaise gestion économique et environnementale sous l'ancien régime soviétique.

J'ai été ravi d'entendre le ministre rappeler à la Chambre qu'en juillet dernier, à Naples, le G–7 avait appuyé la proposition du premier ministre concernant la tenue, au Canada, d'une conférence sur la réforme économique en Ukraine.

En tant que Manitobain et Canadien d'origine ukrainienne, je suis très fier que cette conférence, à laquelle participeront des représentants du G–7, ait lieu à Winnipeg, le 27 octobre.

Si je comprends bien, il sera question, à cette réunion, du plan de réforme économique de l'Ukraine et de l'appui international pour la transformation économique de ce pays. Il est important que le Canada et les pays du G–7 encouragent l'Ukraine à mettre en oeuvre un programme de réforme économique en collaboration avec des institutions financières internationales.

J'ai été très heureux d'entendre que le Canada attachait beaucoup d'importance à l'Ukraine et avait décidé de consacrer plus de 41 millions de dollars à plus de 70 projets. J'ai appris que le Canada allait, en outre, s'engager à verser jusqu'à 20 millions de dollars à l'Ukraine pour l'aider à transformer son économie en une économie de marché de type occidental.

Je crois fermement que ces projets sont un investissement dans l'avenir de l'Ukraine et un investissement pour le Canada. Ils seront utiles pour toutes les parties en cause. Ils ouvriront un tout nouveau marché aux entreprises canadiennes. À l'heure actuelle, le Canada et les États–Unis sont les seuls pays à s'être engagés à fournir leur aide.

Durant la rencontre de Winnipeg, les fonctionnaires sont censés encourager les pays du G–7 à prendre des engagements en matière d'aide. Je souhaiterais beaucoup obtenir des éclaircissements sur la façon au juste dont le Canada investit dans l'avenir et établit de meilleures relations avec l'Ukraine.

Je m'inquiète aussi vivement de la mauvaise gestion de l'environnement sous l'ancien régime soviétique. Ainsi, je voudrais savoir exactement ce qu'on va faire pour assainir l'environnement et empêcher que d'autres agents polluants ne soient libérés dans notre environnement.

Ajournement

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Selkirk—Red River d'avoir soulevé ces questions, surtout au moment où le président de l'Ukraine est en visite au Canada.

La relation particulière qu'entretient le Canada avec l'Ukraine est fondée sur le lien que forme entre nos deux pays la minorité ukrainienne du Canada, qui compte un million de personnes. Le premier ministre a fait un effort pour amener le G–7 à se pencher sur le cas de l'Ukraine.

Comme le député le disait, le Canada est l'hôte d'une conférence sur le partenariat pour la transformation économique de l'Ukraine, qui se tiendra à Winnipeg le 27 octobre. Cette conférence réunira des représentants non seulement des pays du G–7, mais aussi de l'Union européenne, du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque européenne, de la Russie et du Turkménistan.

Le Canada a encouragé le gouvernement de l'Ukraine à réaliser une véritable réforme économique, appuyée par le FMI et bénéficiant de prêts consentis par la Banque mondiale. Nous nous réjouissons du nouveau programme de réforme du président Kuchma, qui constitue un réel progrès.

Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'appuyer la réforme en Ukraine. Le Canada et les États-Unis ont été les deux seuls pays à annoncer des contributions lors d'une réunion tenue récemment par le FMI afin d'examiner les besoins financiers de l'Ukraine pour le quatrième trimestre de l'exercice.

Durant la visite du président Kuchma au Canada cette semaine, plusieurs nouvelles initiatives ont été annoncées, dont des initiatives en matière d'assistance technique, qui représentent 23,8 millions de dollars et qui englobent des conseils sur la réforme, le développement du secteur privé et les questions de sécurité nucléaire. Cela comprend également l'octroi d'une somme de 13,5 millions de dollars pour appuyer la balance des paiements et d'une nouvelle ligne de crédit de 20 millions de dollars de la SEE.

La protection de l'environnement est d'une importance critique pour l'Ukraine; le Canada fait preuve de leadership dans ce domaine par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives d'assistance technique concernant la gestion des ressources en eau et la gestion des déchets nucléaires.

Le Canada est le premier pays à réaliser un important projet environnemental en Ukraine.

Nous subventionnons un projet de cinq millions de dollars sur trois ans ayant pour but d'assainir les eaux du Dniepr, source d'eau potable pour 70 p. 100 de la population ukrainienne et l'un des problèmes environnementaux les plus pressants de ce pays.

Le Président: Je remercie les députés de leurs interventions.

Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 octobre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreuses lettres d'électeurs qui s'inquiètent à propos du prochain budget et se demandent si les REER deviendront imposables.

D'après ces électeurs, il existe une entente entre le gouvernement et les Canadiens depuis les années 50, lorsque les REER sont apparus. Le gouvernement avait alors décidé de récompenser les Canadiens qui recouraient à ce moyen pour se charger de leurs revenus de retraite, en leur offrant à la fois une déduction d'impôt initiale et une franchise d'impôt à l'égard du placement accumulé.

Depuis, des milliers de Canadiens ont pris la responsabilité de leurs revenus de retraite au moyen de REER. Ils l'ont fait, d'une part, à cause des contraintes du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse et, d'autre part, parce qu'il leur fallait s'assurer d'un meilleur revenu de retraite.

Mes électeurs et moi croyons que toute tentative du ministre visant à modifier les règles de base et à imposer les REER serait injuste et fâcheuse. Nous espérons sincèrement que le ministre tiendra compte de ces inquiétudes et n'imposera pas les REER.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, B.Q.): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, la presse écrite fait état de nombreux délais de traitement des dossiers des immigrants. Depuis que le gouvernement précédent a décidé de concentrer ses opérations à Végréville, en Alberta, rien ne va plus.

Tous les députés de cette Chambre sont aux prises avec des plaintes légitimes de leurs commettants au sujet de Végréville, sans que le ministre ne se soucie outre mesure de cette catastrophe administrative. De plus, les services sont offerts presque exclusivement en anglais. Des immigrants et des visiteurs ayant tous les documents requis par la loi se retrouvent ainsi dans l'illégalité.

Quand le ministre cessera–t–il de répéter qu'il veut une application rigoureuse de sa politique d'immigration, alors que visiblement son ministère n'est plus capable de répondre aux demandes courantes de la clientèle immigrante?

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition signée par plus de 2 000 habitants du sud de l'Alberta.

Je me joins à ces pétitionnaires qui présentent la requête suivante:

> Attendu qu'aucun lien n'est établi entre des mesures législatives sur le contrôle des armes à feu et une baisse des activités criminelles;
>
> Attendu que la loi exige l'enregistrement de toutes les armes de poing au Canada;
>
> Attendu que les crimes impliquant l'utilisation d'armes à feu entraînent déjà des peines sévères en vertu du Code criminel;
>
> Attendu que, par définition, les criminels ne sont pas portés à observer la loi;
>
> Nous, les soussignés, sommes d'avis que la mise en application de contrôles d'armes à feu plus rigoureux, qui lèseraient uniquement des citoyens respectueux des lois, représenterait une mesure injustifiable et que la meilleure façon d'agir pour un gouvernement responsable serait d'intenter des poursuites plus efficaces et d'imposer des sentences plus sévères aux criminels.

Je vais faire parvenir cette pétition au ministre de la Justice.

Le Président: Je ne m'oppose pas du tout à ce genre de déclaration. Je rappelle simplement qu'une période est prévue précisément pour la présentation de pétitions. Je tenais à faire ce commentaire en passant.

* * *

ROULER POUR UN MIRACLE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand honneur de signaler l'exploit de Suzanne MacLean, de Vancouver. Suzanne a fait preuve d'un courage inouï, d'une force remarquable et de beaucoup de compassion dans sa récente traversée du Canada à bicyclette intitulée: *Cycling for a miracle* (Rouler pour un miracle).

Article 31 du Règlement

Traverser notre immense pays constitue toujours un défi, mais le faire lorsqu'on souffre d'insuffisance rénale et qu'on a besoin d'une dialyse péritonéale, c'est tellement incroyable que c'est en soi un miracle.

Suzanne a entrepris de promouvoir les dons d'organes et de ramasser des fonds pour la recherche sur les transplantations, mais elle nous a aussi enseigné à garder espoir et à croire qu'il est possible de surmonter les obstacles physiques traditionnels et de satisfaire ses attentes et ses aspirations. Elle a suscité un énorme soutien pour les dons d'organes. Les répercussions se font déjà sentir: des Canadiens ont signé leurs cartes de don d'organes et parlent de leur décision de faire don de leurs organes.

Je suis fière d'avoir eu l'occasion d'appuyer Suzanne et cette noble cause. Ensemble, félicitons et remercions Suzanne MacLean!

* * *

LA SEMAINE DE LA PME

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, du 23 au 29 octobre 1994 se déroulera la Semaine de la PME en Ontario. Cette semaine est parrainée par la Banque fédérale de développement en association avec de nombreux organismes locaux, tant privés que publics, qui font la promotion de l'esprit d'entreprise.

Personne à la Chambre ne sera surpris si je dis que la petite entreprise joue un rôle clé dans l'économie canadienne. Au Canada, huit nouveaux emplois sur 10 sont créés par de petites entreprises. Celles–ci emploient 4,2 millions de Canadiens et fournissent 37 p. 100 de tous les emplois au pays.

Cette semaine, partout en Ontario, la BFD donnera une série de colloques et de dîners–causeries pour promouvoir la petite entreprise, informer les participants et rendre hommage aux hommes et aux femmes qui font la prospérité de la province.

Nous devons beaucoup aux hommes et aux femmes du Canada qui, chaque jour, risquent tout ce qu'ils possèdent pour créer des emplois et assurer la croissance économique du Canada.

* * *

[*Français*]

LA SOUS–TRAITANCE

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, B.Q.): Monsieur le Président, le gouvernement met au défi l'opposition de lui indiquer où couper dans les dépenses publiques. Permettez–moi d'allonger la longue liste des propositions déjà soumises par le Bloc québécois depuis un an. Hier, en comité, le président de l'Institut de la fonction publique du Canada dénonçait la négligence dans la gestion des contrats de sous–traitance du gouvernement fédéral. Il nous régalait d'exemples, tels ces fonctionnaires qui prennent leur retraite un vendredi avec une grosse prime de séparation et qui sont engagés comme consultants le lundi suivant.

Pour corriger la situation, le Bloc québécois propose au gouvernement un code de la sous–traitance qui assurerait la transparence dans l'attribution des contrats et introduirait le droit à la dénonciation des abus par les fonctionnaires. Voilà une autre suggestion du Bloc québécois.

Le gouvernement fédéral se décidera–t–il enfin à mettre de l'ordre dans ses dépenses?

* * *

● (1405)

[*Traduction*]

LE PLAN DE PAIX ISRAÉLO–JORDANIEN

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je veux féliciter les habitants et les gouvernements d'Israël et de la Jordanie, qui ont signé aujourd'hui un accord général de paix.

Pendant 47 ans, Israël et la Jordanie ont été divisés par la guerre mais, pour reprendre les paroles du roi Hussein, «les deux pays mettront aujourd'hui le point final à un chapitre sombre de leur histoire pour en commencer un nouveau rempli de lumière». Le processus de paix au Moyen–Orient, entrepris il y a plusieurs années, a été semé d'embûches pour toutes les parties en cause. Je me suis souvent demandé si l'on arriverait un jour à éliminer les obstacles à la paix dans cette région. Grâce au courage et à la détermination du roi Hussein, du premier ministre Rabin et de beaucoup d'autres encore, la paix régnera enfin.

Le moment est venu pour ces nouveaux amis d'apprendre à se connaître et de créer des liens. Pour les enfants d'Israël et de la Jordanie, un avenir prometteur se dessine, un avenir où ils ne se battront pas les uns contre les autres, mais travailleront plutôt ensemble pour amener la prospérité au Moyen–Orient.

Au nom du Parti réformiste et de tous les Canadiens, je félicite sincèrement les habitants de cette région, leur souhaite la meilleure des chances et leur promets notre amitié.

* * *

M^ME SHIRLEY CARR

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, la première femme au monde à diriger un organisme syndical national, et qui a longtemps habité dans la ville de Niagara Falls, recevra une distinction honorifique le 31 octobre prochain à Rideau Hall. Shirley Carr se verra en effet décerner le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne».

M^me Carr a joué un rôle de premier plan pour la défense des droits des femmes en milieu de travail et a été un modèle pour les femmes dans le mouvement syndical. En tant que première femme à avoir accédé à la présidence du Congrès du travail du Canada, elle s'est faite la championne de lois visant à assurer l'égalité des femmes et à remédier aux problèmes de santé et de sécurité sur les lieux de travail.

Ce prix commémore la longue lutte judiciaire et politique pour faire reconnaître aux femmes le statut constitutionnel de «personnes».

Au nom de mes électeurs de Niagara Falls, je tiens à féliciter Mme Carr de ses nombreuses réalisations et d'avoir été choisie pour être cette année la première récipiendaire du Prix du Gouverneur général.

* * *

Mme JUANITA LESTER

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il semble que ce soit aujourd'hui la journée des grandes premières pour les femmes.

Je tiens à féliciter Juanita Lester, de ma circonscription, qui est entrée aujourd'hui au Temple de la renommée agricole des provinces atlantiques. Elle est la première Terre–Neuvienne à recevoir cet honneur.

La carrière de Juanita Lester, qui a travaillé pendant plus de 40 ans dans l'exploitation agricole familiale et participé à de très nombreuses activités liées à l'agriculture, a été jalonnée de nombreuses réalisations.

Parmi ses nombreuses activités, notons sa participation dévouée au travail du Provincial Farm Women's Network, de l'Avalon Farm Women's Association et du Newfoundland and Labrador Farm Women's Network.

Mme Lester a fait partie du bureau de direction de l'association provinciale des agricultrices et elle a été présidente de la Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture. Elle fait actuellement partie du Women's Institute et des comités de l'alimentation, de l'élevage et de la formation agricole.

Je félicite Mme Lester et je suis très heureuse qu'on lui ait décerné ce grand honneur.

* * *

LA SEMAINE DE LA PME

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la reprise économique est bel et bien amorcée, et les entrepreneurs canadiens en sont les fers de lance. Près de 900 000 Canadiennes et Canadiens qui possèdent et exploitent de petites et moyennes entreprises célèbrent la Semaine de la PME du 23 au 29 octobre.

Cette année, le thème est celui du partenariat pour la croissance. Le gouvernement fédéral doit continuer d'appuyer et d'encourager les petites entreprises et devenir leur véritable partenaire en abattant les barrières.

À Burlington, les petites entreprises comme le commerce de fleurs Hillcrest Florists de Roxanne Moffat sont la pierre angulaire de notre localité et, en fin de compte, de notre pays. Elles favorisent une saine concurrence, offrent d'excellents produits et services et allient compétence et esprit novateur.

Mme Moffat, chef de notre réseau de femmes d'affaires et membre active de la Chambre de commerce de Burlington, est l'une des nombreuses Canadiennes qui ont vu leurs efforts couronnés de succès grâce à leurs compétences, à leur imagination et à leur détermination.

Ce week–end, l'apport de nombreuses femmes comme Mme Moffat sera reconnu lors de la remise des prix dans le cadre de la Conférence des femmes entrepreneurs canadiennes de 1994. Les prix remis à l'occasion de cette conférence aident à stimuler l'économie canadienne en mettant en valeur les talents d'entrepreneurs et en encourageant les petites entreprises. . .

Le Président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake a la parole.

* * *

LE CONSEIL DES 4–H

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire que j'appuie l'une des plus importantes organisations canadiennes destinées aux jeunes, le Conseil des 4–H du Canada. Les Canadiens connaissent bien l'histoire de cet organisme de même que les succès qu'il a remportés.

Aujourd'hui, comme l'avenir du Canada rural est incertain, l'existence d'un organisme dont la raison d'être est de fournir à la jeunesse rurale une expérience de vie de qualité n'a jamais été aussi indispensable. Or, le financement du Conseil des 4–H par le gouvernement fédéral risque d'être sacrifié.

• (1410)

Selon les médias, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'apprêterait à réduire son budget de pas moins de 40 p. 100. La réticence du ministère à confirmer le financement au–delà de l'exercice en cours fait craindre le pire aux membres du Conseil des 4–H d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à dire aujourd'hui que j'appuie sans réserve le Conseil des 4–H et le soutien qu'il offre à la jeunesse rurale. En reconnaissance de l'importance de ces jeunes pour l'avenir du pays, je presse le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi que le gouvernement fédéral de dire immédiatement qu'ils maintiennent leur appui au Conseil des 4–H et à ses membres.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec consternation que nous avons pris connaissance du document intitulé *Mesures de sécurité du revenu visant les enfants* qui est relié au projet de réforme du ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre a le culot de faire porter le fardeau financier de ces mesures visant à enrayer la pauvreté des enfants sur le dos des parents de la classe moyenne qui verront leurs déductions réduites. Le cynisme du ministre a atteint des sommets inégalés. Le ministre ne semble pas conscient que l'augmentation indue du fardeau financier de cette classe moyenne entraîne inévitablement plusieurs enfants dans la pauvreté.

Comment le ministre peut–il prétendre, avec son paternalisme arrogant, vouloir améliorer la condition économique des enfants, alors qu'il détériore lui–même ces conditions? Sa responsabilité est grande envers ces enfants et des centaines de milliers d'enfants.

* * *

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est tout à fait évident que le gouvernement libéral se montre dur à l'endroit des criminels dans notre société!

J'ai découvert que les meurtriers avaient droit à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti et au remboursement de la TPS. Qu'importe que le logement et la pension soient fournis, sans parler des vêtements, de la formation et du counselling? Qu'importe qu'ils aient droit à des visites conjugales pour remédier à toute privation éventuelle? Qu'importe qu'ils reçoivent des condoms gratuitement pour tenir compte de leurs habitudes?

Ils bénéficient de soins médicaux et dentaires sans frais et ils ne paient pas d'impôt. Ils peuvent voter s'ils sont condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans. Au pénitencier de Ferndale, s'ils sont mécontents de leur journée au terrain de golf de la prison, ils peuvent formuler un grief pour obtenir une aide juridique tout à fait gratuitement ou intenter un procès aux autorités.

L'actuel gouvernement libéral se montre effectivement bien dur. L'ennui, c'est qu'il se montre dur pour les contribuables et les victimes innocentes, et pas pour les criminels.

* * *

LE SERVICE JEUNESSE CANADA

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre du Développement des ressources humaines et de la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse, j'ai le plaisir d'annoncer que le Service jeunesse Canada prend aujourd'hui son envol et entre dans sa phase opérationnelle.

Les jeunes Canadiens sont capables de faire leur part dans notre société et désirent le faire. Le Service jeunesse Canada leur donnera la chance de se préparer à relever les défis que poseront le marché du travail dans les années 90 et la compétitivité mondiale au XXI^{e} siècle.

Le gouvernement fédéral demande aux collectivités de semer l'espoir chez nos jeunes. Les groupes communautaires, les conseils de bande ou les autres organismes qui s'intéressent aux jeunes et au développement communautaire peuvent présenter une demande pour parrainer un projet du Service jeunesse Canada. Les formulaires de demande et les lignes directrices peuvent actuellement être obtenus dans les centres d'emploi du Canada.

J'espère que les députés parleront de cet important programme aux habitants de leur circonscription.

LE SERVICE JEUNESSE CANADA

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, j'exhorte tous les députés à appuyer des projets truffés d'imagination pour leur circonscription au titre du Service jeunesse Canada. Il y a beaucoup de travail à accomplir dans nos collectivités.

Nous devrions utiliser localement les talents, l'énergie et la créativité de nos jeunes. Cela favorisera le développement de nos jeunes et renforcera nos collectivités.

Le 25 octobre 1993, les jeunes du Canada ont voté en très grande majorité pour les libéraux. Cette génération nous a fait confiance parce qu'elle était persuadée que nous allions livrer la marchandise.

* * *

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs ministres ont précisé qu'on ne pouvait maintenir le statu quo, et je suis d'accord. Même si le changement risque d'être difficile, les Canadiens sont impressionnés par le processus de consultation qu'a lancé notre gouvernement.

• (1415)

Grâce à une politique soutenue de transparence et de coopération de la part du gouvernement, tous les Canadiens seront en mesure d'apporter une contribution constructive dans les domaines où des changements s'imposent pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et du XXI^{e} siècle.

Si nous voulons offrir des débouchés aux générations futures, ces changements doivent être le fruit d'un processus équitable.

En ce premier anniversaire de notre arrivée au pouvoir, je suis encore fier de notre gouvernement et de nos ministres. Ils sont disposés à collaborer avec tous les députés et, bien sûr, tous les Canadiens pour aider à nous assurer un meilleur avenir.

Du 5 au 12 novembre, on organisera des tribunes publiques partout dans la circonscription de Carleton—Charlotte, que je représente, pour obtenir le point de vue des gens sur diverses questions dont la Chambre est saisie. Ce processus de consultation rend vraiment le gouvernement plus accessible et donne à tout le monde l'occasion de participer, ce qui est un changement bienvenu. . .

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, en avril dernier, le gouvernement du Québec demandait au ministre du Développement des ressources humaines de contribuer, dans le cadre des projets–pilotes d'initiatives fédérales, initiatives stratégiques, au financement de six programmes québécois novateurs. Six mois plus tard, Ottawa n'a toujours pas donné de réponse.

Comment le ministre peut–il prétendre qu'il est prêt à négocier avec le Québec un transfert de responsabilités sur la formation de la main–d'oeuvre, alors qu'il refuse depuis plus de six mois, dans un dossier beaucoup moins considérable, de participer au financement des six programmes québécois dans le cadre des projets–pilotes qu'Ottawa soutient dans l'ensemble du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme la plupart des choses que dit le chef de l'opposition, ce dont il nous parle n'est tout simplement pas vrai.

Permettez–moi de rétablir les faits. Nous avons proposé à la province de Québec de partager les coûts d'un certain nombre d'initiatives stratégiques. En août dernier, nous sommes parvenus à une entente de principe qui constituerait un moyen tout à fait approprié d'aider les jeunes à trouver du travail. Puis il y a eu les élections.

Après les élections, j'ai écrit à mon homologue pour l'informer que nous étions disposés à donner suite à l'entente. Mon sous–ministre a écrit à son homologue pour lui dire que nous attendions simplement de la province de Québec qu'elle indique ses priorités parmi six ou sept projets.

Dès que le Québec sera disposé à nous faire connaître ses priorités, nous poursuivrons notre collaboration. Comme ces initiatives stratégiques constituent un élément important de l'examen général de la politique sociale, je suis très heureux de constater que le chef de l'opposition et le gouvernement du Québec ont décidé de s'associer au processus.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, les informations que nous avons du gouvernement du Québec sont contraires à ce que le ministre prétend aujourd'hui. La demande des six projets du Québec est toujours en souffrance et Ottawa n'a pas encore accepté. Pourquoi le ministre refuse–t–il au Québec ce qu'il a permis dans d'autres cadres de projets–pilotes qui sont payés au Nouveau–Brunswick, et en particulier à Terre–Neuve?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je demanderais au chef de l'opposition d'écouter attentivement. Veuillez écouter attentivement afin que vous puissiez comprendre quelque chose pour la première fois. Je vous demande de comprendre ce qui suit.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai lu la documentation produite par le Bloc au sujet de l'examen de la politique sociale. Je sais à quel point le Bloc déforme les faits.

Les bloquistes doivent bien comprendre que nous avons écrit de nouveau au gouvernement du Québec pour l'informer que dès qu'il aurait clairement défini ses priorités, nous signerions une entente et donnerions suite à l'examen de la politique sociale et aux initiatives stratégiques, puisqu'elles sont une partie intégrante du même exercice.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre réduit la question à un manque de compréhension de la part du chef de l'opposition. En réalité, si quelqu'un ne comprend pas quelque chose dans cette Chambre, c'est le ministre par rapport à la situation et aux revendications historiques du Québec dans le domaine de la main–d'oeuvre.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Et parlant de cette question, comment le ministre peut–il s'attendre à ce que le gouvernement actuel du Québec accepte ses offres de transfert administratif de main–d'oeuvre, de colocation, du même fouillis dans le même immeuble, alors que cette offre a été refusée par le gouvernement fédéraliste précédent?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a confusion, elle est peut–être due, notamment, au fait qu'il y a de l'autre côté un parti qui se fait un devoir de semer la confusion au Canada et entre le Québec et le reste du pays. Cela explique en partie le problème auquel nous sommes confrontés.

En ce qui concerne les initiatives stratégiques, nous avons déclaré que dès que le gouvernement du Québec aura répondu à notre demande et fait connaître ses projets prioritaires, nous en discuterons. Nous ne pouvons pas financer tous les projets car cela drainerait tous nos fonds. Nous devons partager avec le reste du pays.

Dès que le Québec nous fera savoir qu'il est disposé à donner suite aux priorités présentées par le gouvernement précédent, nous rencontrerons les représentants du gouvernement du Québec pour négocier.

Nous comprenons et reconnaissons pleinement qu'un processus qui permet de définir de nouvelles approches de ce type en matière de développement de programmes sociaux, c'est–à–dire des approches progressistes et innovatrices, nous permettra d'améliorer grandement le système pour tous les Canadiens, y compris les Québécois.

C'est la raison pour laquelle la position du Parti québécois et du Bloc québécois. . .

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. On apprend de la Société québécoise du développement de la main–d'oeuvre, la SQDM, que le ministre était au courant des dédoublements entre son Service jeunesse et le programme québécois Jeunes volontaires dès le début du mois de février, soit deux mois avant le lancement de son programme.

Le ministre confirme–t–il que les fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec ont tenté sans succès d'harmoniser les deux programmes et que le fédéral a ensuite décidé d'aller de l'avant malgré les nouveaux dédoublements ainsi provoqués?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce midi, j'ai assisté à un événement très intéressant. En effet, un groupe de jeunes qui vivaient autrefois dans la rue ont participé à un projet Service jeunesse, qui est en vigueur des deux côtés de la rivière Outaouais, pour lancer leur propre entreprise de recyclage.

Au cours d'un témoignage, un jeune a dit qu'il avait vécu dans la rue depuis l'âge de 11 ans. Grâce au projet Service jeunesse, il pouvait désormais toucher un chèque de paie et prévoir faire des études. Ce qui est encore plus important, il croyait maintenant en ses capacités.

Je ne pense pas que ce jeune homme se souciait des guerres de territoire. Ce qui l'intéressait, c'est que le gouvernement du Canada, avec la collaboration du secteur privé et de la collectivité locale, lui donnait une nouvelle chance de réussir dans la vie. C'est à cela que se résume le programme.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse toujours au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre ne convient–il pas que son attitude dans le dossier jeunesse démontre clairement qu'il tente de museler le gouvernement du Québec quand on sait que les fonctionnaires fédéraux ont offert un siège au Québec sur le jury de sélection des projets–pilotes fédéraux à la condition que le Québec prenne l'engagement de ne pas critiquer publiquement le programme Service jeunesse Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que nous avons présenté au Québec, comme à toutes les autres provinces, une proposition d'entente sur le travail et la main–d'oeuvre qui donnait à toutes les provinces la possibilité de contribuer largement à l'établissement des priorités dans le domaine de la planification des dépenses fédérales à faire pour les ressources humaines dans chacune des provinces.

Dans le cas du Québec, les dépenses en ressources humaines pour aider à cette planification approchaient les 60 ou 70 p. 100.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse de cette province au sujet de cette proposition. Lorsque nous la recevrons, nous serons disposés à discuter avec elle de tous les programmes. Lorsqu'elle aura répondu, nous collaborerons avec elle.

LES PÉNITENCIERS

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en 1978, Allan Kinsella a tué Kenny Kaplinski âgé de 24 ans de deux coups de feu dans la tête et a été condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

• (1425)

En juillet, il a été transféré à l'établissement de Bath, ceci en dépit du fait que le solliciteur général avait reçu deux lettres du procureur général adjoint de l'Ontario, l'avertissant que Kinsella ne devrait pas être transféré dans un autre établissement et qu'il était probable qu'il essaierait de s'évader.

Le solliciteur général n'a pas tenu compte de ces avertissements. Le 19 octobre, Kinsella s'est évadé de l'établissement de Bath en compagnie de Serge Damien qui purgeait une peine d'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre d'un caissier d'une coopérative de crédit qu'il avait tué à l'aide d'une masse.

Comment le solliciteur général explique–t–il sa négligence dans cette affaire et qu'a–t–il à dire aux gens dont la vie a été mise en danger du fait de cette négligence?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, M. Kinsella était détenu dans un établissement à sécurité moyenne depuis 1986. Il a été transféré à un autre établissement à sécurité moyenne, l'établissement de Bath.

Les lettres d'avertissement de M. Code, sous–procureur général adjoint, indiquaient que M. Kinsella ne devrait pas être transféré à un établissement à sécurité minimale, en particulier celui de Beaver Creek. Les responsables du Service correctionnel ont tenu compte de cet avertissement. M. Kinsella n'a pas été transféré à l'établissement de Beaver Creek ou à un autre établissement à sécurité minimale.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le procureur général de l'Ontario en savait plus sur Bath que le solliciteur général. Non seulement son bureau avait averti le solliciteur général au sujet de M. Kinsella, mais la prison à sécurité moyenne de Bath n'avait de sécurité moyenne que le nom. La prison de Bath était censée avoir été rénovée en mai dernier pour répondre aux critères de sécurité moyenne, mais un grand nombre de ces critères n'étaient pas respectés, comme un éclairage adéquat, des caméras de surveillance et une double enceinte.

Pourquoi le solliciteur général a–t–il permis que des meurtriers comme Alex Kinsella et Serge Damien soient transférés à une institution mal équipée et ne correspondant pas aux normes de sécurité?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, avant que le transfert soit effectué, les professionnels de Service correctionnel avaient modifié la prison de Bath pour qu'elle respecte les normes de sécurité moyenne en y ajoutant des mesures de protection supplémentaires. C'est ça la vérité, monsieur le Président.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, beaucoup de ces mesures ont été prises après le fait, une fois l'oiseau sorti de la cage. Chaque fois qu'on soulève un problème qui relève de sa compétence, le ministre affirme que c'est une question grave, qu'une enquête a été réalisée et qu'on prend des mesures pour corriger la situation, mais dans les faits, il ne se passe rien.

Puisque le solliciteur général aime tellement les enquêtes, soumettra–t–il à une enquête les problèmes que connaît le Service correctionnel du Canada et les négligences commises au cabinet du solliciteur général lui–même?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, une enquête indépendante a été confiée à l'ancien adjoint au chef de police de Toronto, maintenant retraité. En vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, il s'agit d'une enquête régie par la partie II de la Loi sur les enquêtes.

Si le député s'intéresse sérieusement à cette question, il sera content d'entendre cela.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Le 25 mai dernier, devant les membres du Comité permanent de la justice, le commissaire à la protection de la vie privée confirmait qu'une vérification des activités du Centre de la sécurité des télécommunications était en cours. Son travail devait être terminé en août dernier. Le ministre de la Défense a fait référence hier à cette vérification du Bureau du commissaire sur les opérations du CST.

Compte tenu des récentes révélations quant à la surveillance des membres du gouvernement du Québec, le ministre de la Défense confirme–t–il qu'il a demandé au commissaire d'élargir le mandat de la vérification entreprise?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est un non catégorique.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense ne réalise–t–il pas qu'on ne peut se contenter d'une simple vérification de routine du commissaire à la protection de la vie privée, compte tenu de la gravité des allégations d'espionnage par le CST envers des membres du gouvernement du Québec, et alors que lui annonce déjà des conclusions favorables à cette vérification?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas répéter ce que j'ai répondu à la Chambre. Le commissaire à la protection de la vie privée procède actuellement à un examen du CST. Ce n'est pas la première fois qu'il y a un tel examen. Cela fait partie de la marche à suivre habituelle, et l'examen en cours doit prendre fin bientôt.

* * *

• (1430)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Hier, un jeune homme accusé d'avoir causé la mort d'une autre personne, par négligence criminelle, au moyen d'un véhicule volé a été condamné à purger une peine d'un an dans un centre de détention pour jeunes contrevenants. Par dépit, le juge a déclaré que ce sont les dirigeants politiques, et non les juges, qui font la loi. Les juges ont les mains liées. En raison d'une Loi sur les jeunes contrevenants très édulcorée, ce jeune homme s'en tire avec une peine d'emprisonnement d'un an.

À la lumière de ces faits, combien d'autres décisions insupportables devront être rendues avant que le ministre de la Justice ne se décide d'apporter des changements importants et non simplement des changements superficiels à la Loi sur les jeunes contrevenants?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne commenterai pas l'affaire que mentionne le député, mais j'aborderai plutôt la question de façon générale.

Permettez–moi de signaler que le député participe personnellement aux travaux du Comité de la justice de la Chambre des communes qui tient des audiences depuis de nombreuses semaines sur le projet de loi C–37 prévoyant des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

À ce titre, le député a entendu des témoins qui ont déclaré au comité que, à leur avis, si elle était appliquée de façon convenable, la Loi sur les jeunes contrevenants, sous sa forme actuelle, suffirait amplement à punir les jeunes contrevenants au Canada.

Les changements proposés dans le projet de loi C–37 représentent les modifications que le gouvernement juge à propos pour l'instant, mais le député sait bien que nous avons demandé au comité permanent d'entreprendre, dès qu'il aura terminé son étude du projet de loi C–37, un examen exhaustif de l'ensemble de cette loi. Le comité sera appelé à parcourir le pays, à écouter les spécialistes, à s'entretenir avec les policiers, les directeurs d'école et les parents et à recueillir l'avis de la population au sujet d'autres changements à apporter à la loi.

Le député sait que cet examen sera effectué, puisqu'il y participera. J'espère que, à la fin de ces consultations, le député pourra proposer à la Chambre des recommandations responsables.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, ce matin, on pouvait lire dans les jour-

naux que l'Association canadienne des chefs de police de même que l'Association canadienne des policiers ont recommandé que les juges soient en mesure d'imposer des peines plus longues et plus appropriées et que les jeunes contrevenants de 16 et 17 ans accusés d'infractions graves soient d'office traduits devant les tribunaux pour adultes.

Ces recommandations n'ont pas été faites par de bons samaritains ou des groupes sociaux, mais bien par les hommes et les femmes qui font régner l'ordre dans notre société.

Le ministre approuvera–t–il les recommandations faites par ces deux associations ou préférera–t–il écouter la même vieille rengaine que lui servent depuis toujours les professionnels du milieu de la justice pénale?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que nous allons faire et ce que nous avons déjà fait. Nous agirons de façon responsable et pondérée et tiendrons compte de toute la gamme des opinions.

Le député saute sur les manchettes de ce matin au sujet des déclarations de l'Association canadienne des chefs de police. J'aurais deux observations à lui faire. Premièrement, les journaux ont rapporté en détail le témoignage d'autres personnes qui ont comparu devant le comité et qui ont affirmé exactement le contraire. Il est évident que les opinions divergent à ce sujet. Avec le projet de loi C–37, nous avons voulu présenter une mesure législative équilibrée visant à modifier et à bonifier la loi dans l'intérêt de la population.

Deuxièmement, je note l'intérêt que le député porte à l'avis de l'Association canadienne des chefs de police. Je voudrais signaler au député que cette même organisation appuie fermement nos efforts pour resserrer le contrôle des armes à feu.

* * *

[*Français*]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le projet de l'autoroute de l'information multipliera la mise en commun de banques de données comportant des renseignements personnels de toute nature, ainsi que leur diffusion entre les gouvernements, les entreprises et les institutions.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que la protection de la vie privée n'est toujours pas reconnue comme un droit fondamental dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Puisque actuellement aucune législation fédérale ne protège la confidentialité des renseignements personnels détenus par des entreprises privées, le ministre de l'Industrie peut–il nous indiquer quelles sont les mesures concrètes envisagées par son ministère pour régler ce problème qui risque de s'aggraver dans le contexte de l'autoroute de l'information?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question très importante qui nous intéresse tous.

Le député n'ignore peut–être pas que le gouvernement a publié récemment un document de travail sur la vie privée et l'autoroute de l'information et qu'il a chargé le conseil consultatif sur l'autoroute de l'information de déterminer quelles mesures il convient de prendre dans ce domaine important étant donné que tous les Canadiens, et en particulier ceux qui ont un dossier dans les banques mondiales de données, tiennent à ce que l'information sur leur vie privée soit protégée.

● (1435)

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, considérant qu'il y a déjà plusieurs réseaux disponibles au Canada et ailleurs, le ministre de l'Industrie peut–il nous indiquer s'il compte recommander à son collègue de la Justice d'adopter, dans les domaines qui relèvent de la compétence fédérale, un projet de loi assurant la protection des renseignements personnels?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il faudra peut–être adopter des mesures législatives à cet égard. Nous voudrons avant tout entendre ce que le conseil consultatif et les Canadiens en général auront à dire.

Le député comprendra que la technologie a évolué très rapidement, ces dernières années, dans ce domaine. Nous nous attendons à ce que cette révolution de la technologie de l'information s'accélère au lieu de ralentir. Dans le nouvel environnement créé par la technologie, il incombe, non seulement au gouvernement, mais à tous les Canadiens qui fournissent des renseignements aux usagers de l'autoroute électronique de veiller à protéger la vie privée des autres.

* * *

LE MUSÉE DE LA NATURE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, le président du Conseil privé, en tant que membre du Conseil du Trésor, a autorisé la construction, dans sa circonscription, d'installations pour le Musée de la nature. Cela pourrait bien le placer en situation de conflit d'intérêts.

Pourquoi le président du Conseil privé ne s'est–il pas abstenu de prendre part à cette décision?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, bel essai, mais raté.

La décision d'utiliser des terrains situés à Aylmer pour combler les besoins du Musée canadien de la nature remonte à 1990, lorsque le Conseil du Trésor a approuvé l'achat de ces terrains, qui sont situés sur le chemin Pink, à Aylmer, par le ministère des

Travaux publics et des Services gouvernementaux pour le compte du musée.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Bel essai, monsieur le Président, mais hors–jeu.

Je n'accepte pas cette réponse parce que la décision de 1990 a été rejetée par les libéraux. En 1990, ce sont les conservateurs qui avaient pris la décision. Je parle, moi, d'une nouvelle décision prise par les libéraux.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Il a déclaré qu'il redonnerait confiance en leurs institutions aux Canadiens. Le système politique doit servir les intérêts de la population, et non ceux des députés. Lorsque la population ne fait plus confiance au système politique, celui–ci ne fonctionne plus.

Au mieux, la construction de ce musée dans la circonscription du député apparaît comme un conflit d'intérêts et, au pire, comme une possibilité d'abus de pouvoirs.

Est–ce que le premier ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demande à la députée de poser sa question.

Mme Brown: Merci, monsieur le Président. Est–ce que le premier ministre demandera au conseiller en éthique d'enquêter sur cette grave affaire?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il est évident qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts possible puisque je n'ai aucun intérêt financier dans le musée. Deuxièmement, la décision de construire à Aylmer a été prise par le Conseil du Trésor en 1990.

La récente décision de permettre au Musée de la nature de faire l'acquisition d'autres terrains et de construire ses propres installations a été prise par le Conseil du Trésor, dont je suis membre, mais tous les autres membres savent que ma circonscription est celle de Hull—Aylmer. Si ces installations avaient été construites de ce côté–ci de la rivière, elles auraient quand même été dans une circonscription libérale puisque les 12 circonscriptions de la région sont libérales.

Il n'y a pas de conflit d'intérêts. Il n'y a eu aucune irrégularité. Le Musée de la nature a pris la décision lui–même. Celle–ci a été approuvée par le Conseil du Trésor. Tout s'est fait ouvertement et selon les règles.

* * *

● (1440)

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Lors de son premier budget en février dernier, le gouvernement annonçait la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean. Suite à la controverse et à la résistance organisée par l'opposition officielle, le gouvernement fédéral amorçait des négociations avec le gouvernement du Québec et concluait une entente de principe le 19 juillet dernier. Cette entente n'a jamais été ratifiée et les négociations avec le Québec sont dans l'impasse.

Compte tenu de l'incertitude qui a déjà trop duré pour les gens de Saint–Jean, le ministre des Affaires intergouvernementales est–il prêt à se rasseoir à la table de négociations avec le nouveau gouvernement du Québec, sur la base de l'accord de principe intervenu le 19 juillet dernier, de façon à confirmer la vocation militaire du collège?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il existe une entente sur le Collège militaire royal de Saint–Jean qui a été conclue entre le précédent gouvernement et notre gouvernement. C'est une entente qui déclare clairement le statut d'institution civile du Collège de Saint–Jean et qui est dans l'intérêt des deux gouvernements et dans l'intérêt de la population de Saint–Jean.

Le gouvernement fédéral n'a aucune intention de revenir sur les termes fondamentaux de l'entente, telle qu'elle a été signée. Ce qui n'a pas été décidé, ce sont des modalités de mise en vigueur. Je m'assoirai très prochainement avec mon homologue du Québec pour régler les derniers détails qui mettent en pratique les principes sur lesquels nous nous sommes déjà mis d'accord.

M. Claude Bachand (Saint–Jean, B.Q.): Monsieur le Président, doit–on comprendre de l'attitude du ministre dans ce dossier que son gouvernement tente de se retirer de tout projet de relance du collège, alors qu'il est lui–même responsable de sa fermeture?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'intention de respecter pleinement nos engagements et j'espère que le gouvernement du Québec a l'intention d'en faire autant.

L'incertitude n'est pas créée par notre attitude, parce que nous continuons à respecter les termes de l'entente que nous avons conclue. Mais si les termes de l'entente ne sont pas mis en vigueur, à ce moment–là, celui qui créera l'incertitude dans la région de Saint–Jean, celui qui empêchera le Collège de Saint–Jean de continuer dans une nouvelle vocation, c'est le gouvernement qui refusera de négocier les détails de l'entente.

* * *

[*Traduction*]

FORT YORK

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le conseil municipal de Toronto envisage un important projet de développement qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur Fort York, un important lieu historique national. Selon l'entente de 1909, le fort doit être préservé et entretenu sans quoi le gouvernement fédéral pourrait en reprendre possession ainsi que du terrain de la CNE.

Comment le gouvernement s'y prendra–t–il pour assurer l'intégrité historique de Fort York et pour voir à ce que le site soit accessible aux Canadiens, conformément à l'entente de 1909?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer que le gouvernement fédéral est bien déterminé à faire respecter les conditions originales liées à la cession de Fort York à la ville de Toronto.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et mon ministère reconnaissent tous deux l'importance de Fort York pour notre patrimoine national ainsi que pour le tourisme.

Mon collègue peut être certain que le ministre des Travaux publics et moi–même verrons à ce que les conditions de l'entente soient respectées. Fort York est un élément important de notre patrimoine national et nous y tenons beaucoup. Nous sommes prêts à discuter de la question, mais notre position est ferme.

* * *

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones devait coûter 10 millions de dollars, selon les prévisions. Il appert maintenant que le coût atteindra le montant stupéfiant de 58 millions. La commission devrait déposer son rapport avec un an de retard, au mieux, et il y a de bonnes raisons de croire que le budget de huit millions alloué à la recherche a donné lieu à des abus.

Comme le gouvernement a promis de réduire les dépenses publiques et de faire preuve de responsabilité, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien croit–il vraiment que le contribuable sera heureux d'absorber ces coûts et de voir poursuivre ce programme simplement parce que le ministre explique qu'il a été lancé par le gouvernement précédent?

• (1445)

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais d'abord parler de la recherche. Le président de la commission a communiqué avec le ministère. Quinze des 140 rapports environ qu'elle avait commandés ont été portés à notre attention. Neuf ont été jugés insatisfaisants et cinq étaient inexistants.

M. Crombie examine le problème, et j'attends son rapport. Toutefois, 90 p. 100 des rapports qui ont été payés ont été livrés, ont été jugés satisfaisants et suffisants et ont été utilisés. Quant aux coûts, j'ai dit ce que j'en pensais la semaine dernière.

La commission est composée de gens éminents. Je suis convaincu que leur rapport sera excellent. Tout compte fait, nous devons porter des jugements et prendre des décisions. Le gouvernement précédent a décidé de former une commission royale d'enquête. Si nous avions à en décider aujourd'hui, dans les conditions actuelles, avec 58 millions de dollars, nous construirions 1 000 maisons.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, ce rapport sera déposé avec un an de retard, au mieux. La commission affichera un dépassement de coût de quelque 48 millions de dollars. Comme le ministre l'a laissé entendre il y a deux jours, lorsque le gouvernement finira par recevoir le rapport, il ne sera probablement pas en mesure d'en mettre certaines des recommandations en application de toute façon.

Malgré tout cela, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pensait apparemment qu'il y avait là matière à plaisanter quand il a dit l'autre jour qu'il aimerait peut–être occuper un poste au sein de la commission, mais qu'il lui faudrait pour cela faire la queue.

Je voudrais que le ministre nous dise comment il peut penser que les Canadiens retrouveront une certaine confiance dans les pouvoirs publics quand il tient des propos aussi irresponsables au sujet d'une affaire aussi sérieuse.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, cette question comporte deux éléments. Le député affirme tout d'abord que nous ne mettrons pas les recommandations en application. Je trouve cela étrange venant du Parti réformiste qui, en 11 mois, n'a pas encore voté en faveur d'une mesure législative concernant les autochtones, ni à la Chambre, ni au comité.

Parlant de sérieux, nous prenons cette question au sérieux. Il est grand temps, je pense, que les réformistes réfléchissent à leurs responsabilités en tant que députés et commencent à traiter les autochtones du Canada de façon sérieuse en ne se contentant pas d'en faire un enjeu électoral pour 10 p. 100 de la population.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Gaspé, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Depuis plusieurs mois, la compagnie Gaspé Cured demande au ministre des Pêches de reconnaître une appellation contrôlée à la région d'origine pour le procédé et le produit Gaspé Cure. Cependant, le ministre fédéral autorise des compagnies de l'Atlantique à exporter leur morue salée séchée sous le nom de Gaspé Cure, ce qui a créé une confusion sur les marchés internationaux et des pertes

financières de près de 10 millions de dollars pour la compagnie gaspésienne.

Le ministre des Pêches et des Océans peut–il nous dire s'il entend donner suite à la requête de Gaspé Cured, et si oui, dans quels délais compte–t–il répondre à cette demande?

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), Lib.): Monsieur le Président, le ministre attache beaucoup d'importance à la question que soulève le député. Actuellement, les fonctionnaires du ministère sont en train d'examiner cette question de Gaspé Cure, et en ce moment, on la traite comme une qualité de poisson qui vient d'une région en particulier mais qu'on utilise aussi pour un certain procédé et une certaine qualité de poisson qu'on utilise aussi ailleurs. Je vous assure que le ministère porte beaucoup d'attention à la question du député.

M. Yvan Bernier (Gaspé, B.Q.): Monsieur le Président, la requête des gens de Gaspé Cured concerne le procédé et aussi le produit.

Ma deuxième question s'adresse au secrétaire d'État. Si les recherches du ministère, parce que je crois savoir que dans leur attention à ce dossier, qu'ils sont en train de faire des recherches, si les recherches s'avèrent positives concernant la confirmation de la différence du produit gaspésien par rapport à ce qui est fait ailleurs, est–ce que le ministère est prêt à s'engager à reconnaître que les gens de la Gaspésie auront une appellation contrôlée pour leur produit et le procédé?

• (1450)

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais, le ministère porte beaucoup d'attention à cette question et je peux vous assurer que lorsque les fonctionnaires du ministère auront terminé leur étude de la question, la décision sera certainement à l'avantage des pêcheurs de la Gaspésie et, bien sûr, de toute l'industrie en général.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je crois savoir que la nation métisse de la Saskatchewan a demandé cette semaine un financement de base au ministère du Patrimoine canadien.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que ce financement ne sera pas accordé tant que ne sera pas terminée l'enquête de la GRC sur l'utilisation répréhensible des fonds dont la nation métisse de la Saskatchewan se serait rendue coupable et tant que les créanciers n'auront pas été payés par l'administrateur?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous savons qu'il y a eu enquête sur le financement de cette association.

Des vérificateurs ont examiné la comptabilité, et leurs services ont été retenus à titre de conseillers de l'association. Les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, ont convenu de rétablir un certain financement, comme l'a recommandé la firme Deloitte & Touche.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, les dirigeants métis proposent une assemblée législative nationale, une capitale à Batoche, la double citoyenneté métisse et canadienne et un registre national des Métis.

Dans ces conditions, l'interlocutrice fédérale pour les Métis peut–elle dire à la Chambre pourquoi elle s'est engagée à accorder au Ralliement national des Métis un financement qui nous coûtera des millions de dollars?

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre du Patrimoine canadien l'a dit, nous collaborons avec les Métis pour essayer de les aider. Nous n'avons pas encore engagé de montants importants dans ce projet.

* * *

LES AUTORISATIONS D'ACQUISITION D'ARMES À FEU

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Les droits à verser pour une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) sont de 50 $. Cependant, le coût réel du traitement d'une AAAF est de 180 $ dans la région métropolitaine de Toronto. Quelles mesures le ministre prendra–t–il pour réduire les coûts administratifs liés au traitement des AAAF dans cette région?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, les droits sont actuellement de 50 $.

Le coût réel varie pour le corps policier qui effectue les enquêtes nécessaires. Il dépend en partie de la discrétion exercée par les enquêteurs et du degré de risque.

Le fait que les enquêtes se déroulent parfois en milieu urbain, parfois en milieu rural peut aussi être un facteur, car il peut être plus difficile de trouver les personnes pouvant fournir des références dans une région urbaine.

Le député sait sûrement que le gouvernement étudie actuellement toute la question de la réglementation des armes à feu. Dans le cadre de cette étude, nous examinons notamment le processus en vertu duquel on obtient des autorisations d'acquisition. En poursuivant notre étude de la question, nous tiendrons compte des différences de coûts signalées par le député.

* * *

[*Français*]

LES COURTIERS EN DOUANES

M. Ghislain Lebel (Chambly, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Une directive émise par Revenu Canada impose aux courtiers en douanes, à compter du 16 janvier prochain, l'obligation de garantir 100 p. 100 de leur remise mensuelle au gouvernement, alors qu'auparavant, la garantie exigée était de 35 p. 100 des premiers 200 000 $ et de 17,5 p. 100 des 1 800 000 $ suivants, jusqu'à un maximum de 2 millions de dollars, total de garantie.

Le ministre du Revenu peut–il nous expliquer pourquoi il a fait passer la garantie exigée des courtiers en douanes de 35 à 100 p. 100 du montant de leurs remises mensuelles?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous allons prendre note de la question du député et nous allons lui répondre le plus tôt possible.

• (1455)

M. Ghislain Lebel (Chambly, B.Q.): Monsieur le Président, est–ce que je pourrais demander à la ministre aussi de vérifier pourquoi cette limite de garantie est fixée à 10 millions de dollars, alors qu'on a des importateurs qui ont des redevances mensuelles au gouvernement de 250 millions de dollars?

La ministre est–elle au courant que sa politique risque d'envoyer purement et simplement à la faillite de petits courtiers en douane?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Soyez assuré que je vais faire part de cette question au ministre du Revenu.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, des marchands d'armes de contrebande achètent des armes de trafiquants de Detroit, en rapportent par douzaines au Canada toutes les fois qu'ils franchissent la frontière, puis ils les vendent, à des prix faramineux, dans les débits de boisson clandestins de Toronto.

Lundi dernier, le ministre du Revenu a donné l'assurance à la Chambre que le gouvernement avait la situation bien en main. Or, selon le *Spectator* de Hamilton, 98 p. 100 des armes saisies sont des armes transportées par des citoyens américains qui entrent au Canada et ne savent pas que c'est une infraction.

Pourquoi le ministre de la Justice maintient–il des programmes d'enregistrement des armes inutiles et mal conçus quand on sait que les armes continuent de passer la frontière en masse?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue, le ministre du Revenu, l'a dit plus tôt cette semaine, nous sommes en train d'élaborer des propositions pour mieux lutter contre l'entrée illégale d'armes au Canada. Dans les propositions sur les armes à feu que le gouvernement déposera avant la fin de la session en décembre, nous allons traiter de façon particulière le problème de l'entrée illégale d'armes à feu au Canada.

Je tiens à ajouter qu'il faut faire preuve d'une grande prudence dans les contrôles exercés sur ceux qui transportent des armes en passant la frontière. L'exemple d'un certain Johnathon Yeo, comme l'a découvert un jury du coroner, montre que cela peut avoir des conséquences tragiques.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'enregistrement des armes, le ministre connaît sans doute le projet servant à déterminer l'origine des armes à feu. Sur 17 armes à feu achetées sur le marché noir, seulement une a été volée lors d'une entrée par effraction. Toutes les autres sont entrées en contrebande au Canada.

Le ministre lui–même aurait dit que 70 p. 100 de tous les actes criminels sont commis avec des armes à feu illégales, des armes de contrebande.

Je répète donc ma question: Pourquoi le ministre s'entête–t–il à vouloir consacrer des millions de dollars à un programme d'enregistrement bidon qui ne ferait que harceler les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'Association des chefs de police demande depuis des années l'établissement d'un programme d'enregistrement des fusils et des carabines. L'Association canadienne des policiers, les travailleurs de la santé, les médecins et des centaines d'autres associations de tous les coins du pays exigent aussi l'enregistrement des fusils. C'est donc une possibilité que nous envisageons dans l'élaboration de nos propositions relatives à la réglementation sur les armes à feu. Si nous décidons d'adopter une proposition semblable, nous mettrons en évidence les avantages pratiques que nous escomptons obtenir, y compris ceux que les policiers du pays ont soulignés.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Récemment, le ministre a décidé d'examiner le cas de Patrick Kelly en vertu de l'article 690 du Code criminel. Cet article lui permet d'ordonner la tenue d'un nouveau procès quand une condamnation est fondée sur un faux témoignage.

Cependant, comme le ministre le sait, on a beaucoup critiqué le processus prévu à l'article 690. On lui a reproché d'être secret et trop long, de ne pas être indépendant et de proposer des critères trop vagues.

Quand le ministre va–t–il prendre des mesures pour répondre à ces critiques et modifier le processus prévu à l'article 690?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûr que l'on peut améliorer le processus qui est prévu à l'article 690 et que le député vient de décrire. De même, je suis sûr que la procédure qui est utilisée actuellement permet de traiter équitablement et pleinement toutes les demandes en instance.

Je voudrais souligner au député que nous avons déjà amélioré ce processus au cours des derniers mois. Ainsi, dans l'affaire Colin Thatcher, que l'on a traitée il y a quelques mois, j'ai pris la peine d'expliquer bien clairement les principes régissant les décisions concernant les demandes et prévus à l'article 690 pour dissiper une partie du mystère que le député a évoqué.

• (1500)

Dans les causes en instance, j'ai fait venir un avocat de l'extérieur quand j'estimais que c'était plus équitable. Enfin, je suis en train de dresser un inventaire de toutes les causes en instance et d'établir un calendrier pour qu'elles soient instruites le plus tôt possible.

LES CHEMINOTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre et a trait aux remarques que le ministre des Transports a formulées récemment. La vice–première ministre sait probablement que le premier ministre a reçu des lettres demandant que le ministre des Transports s'excuse auprès des cheminots.

La vice–première ministre sait–elle si le premier ministre a l'intention de demander au ministre des Transports de s'excuser auprès des cheminots pour les avoir traités de «bande de diplômés de 7e et 8e années à qui on ne peut pas reprocher de négocier des conventions collectives exagérées»?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûre que le député d'en face, qui connaît depuis longtemps l'industrie des transports, reconnaîtra que le travail de tous ceux et celles qui oeuvrent dans le secteur des transports, y compris les représentants syndicaux, est important aux yeux du gouvernement. C'est important aux yeux du ministre des Transports et c'est pourquoi il a créé un comité chargé de trouver des solutions de rechange de façon que nous puissions maintenir tous nos cheminots productifs sur le marché du travail.

Je sais que c'est aussi la position du premier ministre.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune de l'honorable Wayne Gaudet, ministre de l'Agriculture de la Nouvelle–Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je me lève sur un recours au Règlement pour corriger le journal des débats de la Chambre en ce qui a trait à une erreur qui s'est glissée hier dans l'interprétation simultanée. Je prends une minute ou deux pour alerter la Présidence et toute cette Chambre.

À la page 7181 du journal des débats du hansard, on peut voir, dans le texte français, la phrase suivante:

> Le premier ministre a dit en même temps qu'on voulait procéder primordialement en coupant les dépenses, mais que, s'il fallait agir autrement,

Et voici les mots, monsieur le Président:

> on était prêt à le faire, parce que le but principal est d'éviter la vraie hausse de taxes qui est une augmentation des taux d'intérêt.

[*Traduction*]

Dans la traduction anglaise du hansard, on dit, et je ne répéterai que les derniers mots:

> [...] We were prepared to do so because the main objective is to avoid the burden of higher interest rates.

Bien sûr, cette traduction est exacte. Toutefois, la transcription de l'interprétation simultanée que tous les députés de la Chambre ont entendue hier, y compris les membres de la presse, disait, et je la répète mot pour mot: «Elsewhere we would do so because our main target is to avoid a true increase in taxes, including RRSPs.»

On ne trouve pas ces termes dans le texte français. Il s'agit là d'une interprétation simultanée inexacte, qu'il vaut la peine, à mon avis, de signaler à tous les députés au cas où ceux–ci, ou même la population, auraient reçu des renseignements inexacts.

Le Président: Je remercie le député.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, je pense que dans la correction qui est demandée, nous avons mal saisi. Nous aimerions avoir du temps pour pouvoir comprendre la nature des changements qui sont demandés par le whip du gouvernement.

Le Président: Il s'agit tout simplement d'un recours au Règlement. Oui, vous aurez le temps de regarder tout cela. Et s'il y a autre chose à dire sur ce point, je vous entendrai.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 58 pétitions.

* * *

• (1505)

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante–troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres associés des comités.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

* * *

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–286, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (études universitaires après dix années d'emploi).

—Monsieur le Président, il y a quelque temps, j'ai été confronté, comme la grande majorité de mes collègues ici à la Chambre, au fait que seuls les travailleurs et les travailleuses qui devenaient bénéficiaires de l'assurance–chômage pouvaient se qualifier pour aller dans des collèges. À mon humble avis, je crois que c'est discriminatoire envers ceux et celles qui auraient désiré aller à l'université dans le but d'apprendre un nouveau métier. C'est là l'intention de mon projet de loi d'ailleurs.

[*Traduction*]

Il vise à élargir les dispositions de l'article 26 de la Loi sur l'assurance–chômage pour ajouter aux cours collégiaux et autres cours de formation les cours universitaires à plein temps, dans le cadre des programmes d'études visant à faciliter la réintégration d'un prestataire au marché du travail.

[*Français*]

J'espère que tous mes collègues de tous les partis sauront apporter leur appui à ce projet de loi, parce que c'est extrêmement important pour donner une chance à ceux et celles qui veulent réintégrer le marché du travail.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la Chambre consentira à l'unanimité à ce qu'on renonce à la lecture du 43e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le choix des membres associés des comités.

Si tel est le cas et si la Chambre y consent, je propose que le 43e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL

M. Yvan Bernier (Gaspé, B.Q.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai quatre pétitions à présenter. La première concerne la réouverture d'un bureau de poste dans le village de l'Anse–au–Griffon dans mon comté.

Cette pétition demande que l'on ouvre à nouveau ce bureau de poste. On y fait état que le premier ministre actuel, qui était alors chef de l'opposition, dans une lettre adressée le 5 août 1993 à Dignité rurale, avait spécifié qu'un gouvernement libéral envisagerait la possibilité de rouvrir certains bureaux de poste. Cette pétition a été certifiée recevable par la Chambre.

LE SERVICE FERROVIAIRE

M. Yvan Bernier (Gaspé, B.Q.): Monsieur le Président, les trois autres pétitions que je soumets à la Chambre concernent les liaisons ferroviaires que nous avons en Gaspésie. Ces pétitionnaires demandent que le gouvernement initie un moratoire d'une année sur toute coupure ou abandon de service ferroviaire. En outre, la population et les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de tenir des audiences publiques et des consultations de façon à ce que les gens puissent être partie prenante des décisions.

Dans ces deux types de pétition, je suis d'accord avec les pétitionnaires et nous attendons une réponse positive de la part du gouvernement.

• (1510)

[*Traduction*]

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom de Mme Arlene Carlstrom et de Mme Lillian Panylyk, présidente de l'église Saint–Nicholas, à Edmonton.

Ces deux pétitions portent 189 signatures d'électeurs de ma circonscription qui aimeraient attirer l'attention de la Chambre sur l'article 241 du Code criminel afin de s'assurer que le Parlement n'abrogera pas cet article et que le Parlement confirmera la décision rendue par la Cour suprême du Canada, le 30 décembre 1993, de rejeter la demande d'autorisation du suicide assisté.

J'ai donc l'honneur de présenter ces deux pétitions et d'informer mes électeurs que je suis d'accord avec les signataires.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.): Monsieur le Président, je dépose en Chambre une pétition signée par plus de 2 000 de mes commettants qui demandent au gouvernement de fournir de l'aide pour la construction immédiate de logements subventionnés dans le comté de Verdun—Saint–Paul.

La disparition des industries du milieu cause un manque d'emploi plus sévère qu'ailleurs et a pour résultat que tous les résidants ne peuvent se payer des logements convenables.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'appuie entièrement cette pétition que je vous présente.

L'AVORTEMENT

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter cette pétition au nom de certains électeurs de ma circonscription.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement afin de protéger l'enfant à naître en modifiant le Code criminel pour que les mesures de protection déjà assurées aux êtres humains vivants s'appliquent aussi aux êtres humains non encore nés.

[*Français*]

LES REVENUS DES PERSONNES RETRAITÉES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer aujourd'hui en cette Chambre une pétition signée par 393 citoyennes et citoyens du comté de Verchères et du Québec, plus particulièrement des municipalités de Sainte–Julie, Saint–Denis, Saint–Marc–sur–Richelieu, Saint–Roch–de–Richelieu, Saint–Amable, Saint–Mathieu–de–Beloeil, Saint–Antoine–sur–Richelieu et Verchères.

Faisant notamment référence à l'abolition de l'universalité du crédit d'impôt en raison de l'âge, les signataires de cette pétition estiment que le gouvernement actuel s'est attaqué de façon indue aux revenus des personnes retraitées.

Les signataires considèrent également que ces mesures sont foncièrement discriminatoires au plan fiscal, puisqu'elles s'attaquent à des personnes qui ont déjà largement contribué à l'économie canadienne, faisant en sorte que celles–ci ne pourront espérer une amélioration de leur niveau de vie au cours des prochaines années.

En conséquence, les 393 signataires de cette pétition prient le Parlement de se prononcer contre toute mesure qui affecterait à la baisse le revenu des personnes retraitées. Il va sans dire que je partage l'analyse de la situation qui est présentée dans cette pétition et que j'appuie avec force la requête formulée par mes concitoyennes et concitoyens.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter plusieurs pétitions portant plus de 5 700 signatures de gens de l'Ontario et de tout le Canada.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à réduire l'immigration au niveau précédent de 0,5 p. 100 de la population, soit environ 150 000 personnes par année, en partant du principe qu'au moins la moitié des immigrants admis doivent être des ouvriers qualifiés choisis avec soin et qui répondent aux besoins de l'économie canadienne. Les pétitionnaires souhaitent également que notre taux d'acceptation des réfugiés soit conforme à la moyenne des pays donnant asile à des réfugiés.

C'est l'Association canadienne de l'immigration qui fait circuler ces pétitions. J'appuie les efforts qu'elle fait pour s'attaquer aux problèmes que pose la politique d'immigration du Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions venant de gens de ma circonscription, Leeds—Grenville.

Dans la première, les signataires s'opposent à toute mesure législative qui pourrait dorénavant accorder aux couples homosexuels les mêmes privilèges qu'aux couples hétérosexuels.

La seconde pétition porte sur les relations entre personnes de même sexe. Les pétitionnaires demandent que les privilèges dont profitent les couples hétérosexuels ne soient pas octroyés aux couples homosexuels.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes de la circonscription de Thunder Bay—Nipigon que je représente.

Les pétitionnaires affirment que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré des professions de la santé au Canada. Or, si ces gens croient que les médecins doivent sauver des vies plutôt que d'y mettre un terme, ils prient humblement le Parlement de s'assurer qu'on respecte les dispositions du Code criminel en vue de préserver la vie et d'interdire à quiconque d'y mettre fin volontairement.

• (1515)

LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom des habitants de ma circonscription.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur l'article 745 du Code criminel, qui permet à une personne condamnée pour meurtre à l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, de demander une révision de ce délai après avoir purgé 15 ans de sa peine.

Les habitants de ma circonscription estiment que cette clause est contradictoire et devrait être éliminée par l'abrogation de l'article 745 du Code criminel. Je suis on ne peut plus d'accord avec eux.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première a trait à l'orientation sexuelle. Les habitants de ma circonscription et de la région avoisinante demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs prohibitifs de discrimination.

LA RÉMUNÉRATION DES CONJOINTS AU FOYER

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la famille, en particulier les initiatives visant à rémunérer le travail à la maison ou à en reconnaître la valeur.

Les habitants du nord de l'Ontario demandent au Parlement de ne pas oublier la famille, en particulier les conjoints qui travaillent à la maison et prennent soin des enfants d'âge préscolaire.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter à la Chambre trois pétitions d'électeurs de ma circonscription de Central Nova.

La première pétition prie le Parlement d'agir immédiatement pour protéger l'enfant qui n'est pas encore né en modifiant le Code criminel pour donner aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains. J'appuie cette position.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Dans la deuxième pétition, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une façon qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, par exemple en ajoutant à la Loi canadienne sur les droits de la personne, à l'article donnant les motifs de distinction illicite, l'expression non définie «orientation sexuelle». J'appuie cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): La troisième pétition, monsieur le Président, demande au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté, soient appliquées rigoureusement, et lui demande aussi de n'adopter aucune mesure qui pourrait permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive. J'appuie aussi cela.

LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter au nom d'habitants de la Saskatchewan.

La première porte sur l'abrogation de l'article 745.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): J'en ai une autre, monsieur le Président, que je présente au nom des propriétaires d'armes à feu de la Saskatchewan.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition concernant le Code des droits de la personne, signée par de nombreux pétitionnaires.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition présentée par des opposants au suicide assisté. La pétition comporte de nombreuses signatures.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition en faveur de la vie humaine.

L'AVORTEMENT

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Je voudrais présenter une pétition sur l'avortement, et je souligne que j'appuie cette pétition.

VIA RAIL

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter six pétitions signées par des électeurs de Perth—Wellington—Waterloo. Une des pétitions, qui contient plus de 3 000 signatures, demande le maintien du service VIA Rail dans ma circonscription. Le ministre des Transports a tenu compte du souhait de ces pétitionnaires cette semaine.

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la BST, ou somatotropine bovine, un produit chimique injecté aux vaches pour accroître leur production de lait.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition, que je dépose sur le bureau, concerne l'orientation sexuelle et la Loi canadienne sur les droits de la personne.

L'EUTHANASIE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième pétition porte sur l'euthanasie.

L'AVORTEMENT

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la cinquième pétition, que je dépose sur le bureau, concerne l'avortement.

LA RÉMUNÉRATION DES CONJOINTS AU FOYER

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Enfin, la dernière pétition que je présente aujourd'hui porte sur la rémunération des parents qui restent au foyer pour élever leurs enfants.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai ici trois pétitions qui portent toutes sur le même sujet.

• (1520)

Les pétitionnaires veulent signaler à la Chambre que la décriminalisation du suicide assisté ou la légalisation de l'euthanasie risquent d'entraîner une diminution de la confiance et du respect qui caractérisent les relations entre patients et médecins, une réduction de la valeur qu'on accorde à la vie humaine et une dégradation des valeurs morales et des principes éthiques, et que les soins palliatifs constituent une intervention concrète doublée de compassion qui peut soulager les souffrances et la douleur des malades en phase terminale et de leur famille en écartant tout danger de suicide.

Les pétitionnaires prient le Parlement de maintenir le rejet de l'euthanasie et du suicide assisté par un médecin au Canada et

d'appliquer rigoureusement les dispositions actuelles de l'article 241 du Code criminel du Canada, qui interdit que l'on conseille à quelqu'un de se suicider ou qu'on l'aide ou l'encourage à commettre le suicide. Ils lui demandent aussi de songer à accroître les services de soins palliatifs afin de les rendre accessibles à toutes les personnes mourantes au Canada.

J'approuve ces demandes et j'appuie la démarche des pétitionnaires.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, N.P.D.): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions, qui ont toutes les deux trait à la même question.

Les signatures ont été recueillies dans ma circonscription par une division de la Ligue des femmes ukrainiennes catholiques. Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le rejet de l'euthanasie et du suicide assisté par un médecin au Canada. Ils réclament l'application rigoureuse des dispositions actuelles de l'article 241 du Code criminel du Canada et demandent au Parlement d'envisager d'accroître les services de soins palliatifs afin de les rendre accessibles à toutes les personnes mourantes au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais présenter six pétitions à la Chambre.

Dans deux de ces pétitions, les signataires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, ni la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte des droits et libertés de quelque façon que ce soit indiquant que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité; ils demandent en particulier que l'expression trop vague «orientation sexuelle» ne soit pas incluse dans le Code des droits de la personne au nombre des motifs interdits de discrimination.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions demandant au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel de façon à ce que les enfants à naître jouissent de la même protection que les autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je présente deux pétitions dans lesquelles des électeurs demandent au Parlement, d'une part, de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et, d'autre part, de n'apporter aucune modification législative ayant pour objet de sanctionner ou de tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une pétition venant d'électeurs de ma circonscription, qui soutiennent que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine, mais que la société canadienne n'assure aucune protection à la vie humaine avant la naissance. Ils prient le Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel afin d'accorder à l'enfant à naître la même protection qu'à l'être humain après sa naissance.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens pour présenter des pétitions venant de certains de mes électeurs de Langley, d'Aldergrove et de Matsqui, en Colombie–Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier sans tarder le Code criminel pour étendre à l'enfant à naître la même protection qui est accordée à l'être humain après sa naissance.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent aussi au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou permettre le suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui indiquerait que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle».

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ici une pétition signée par des électeurs de Clinton, Cache Creek et 100 Mile House, en Colombie–Britannique.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas apporter à la Loi sur les droits de la personne ni à la Charte des droits et libertés des modifications qui donneraient à entendre que notre société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité. Ils prient aussi le gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs interdits de discrimination.

Je suis d'accord avec les signataires de cette pétition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cinq pétitions à la Chambre. La première est signée par 1 716 électeurs de Stormont–Dundas, qui prient le Parlement de modifier le Code criminel de façon à étendre aux enfants à naître la protection dont bénéficient tous les êtres humains.

• (1525)

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je veux présenter est signée par 95 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de réviser nos lois concernant les jeunes contrevenants pour permettre aux tribunaux de poursuivre et de punir les jeunes contrevenants en diffusant leurs noms et en abaissant l'âge limite afin que le châtiment soit proportionnel à la gravité du crime.

Initiatives ministérielles

LES DONS DE SANG

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition que je veux présenter est signée par 1 684 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de demander à la Croix–Rouge canadienne de réviser sa politique concernant les dons de sang à des fins particulières et de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux donneurs de demander que leur sang soit utilisé pour les membres de leur famille.

C'est M^me^ Natalie Jodoin, de Cornwall, qui a lancé cette pétition lorsqu'elle a découvert qu'elle ne pouvait pas donner du sang à un hôpital local et demander qu'il soit utilisé pour sa fille si cela devait s'avérer nécessaire durant une intervention chirurgicale mineure.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième pétition, signée par 46 électeurs de Stormont–Dundas, demande au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui tendrait à indiquer que la société approuve les couples de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y insérer, parmi les motifs de discrimination prohibés, l'expression non définie «orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, ma dernière pétition est signée par 458 personnes de Stormont—Dundas, qui demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté, et de n'apporter à la loi aucune modification pour autoriser ou tolérer l'aide ou l'encouragement au suicide et l'euthanasie active ou passive.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Toutes les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice–président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie.

Tout a commencé lors des élections, il y a un an; les Canadiens ont alors jugé important d'élire des gens qui souscrivaient aux idées énoncées dans le livre rouge, des idées permettant de réorganiser et de transformer l'appareil gouvernemental ainsi que notre façon de faire des affaires au Canada.

Ce n'est pas une coïncidence si l'on trouve les membres de notre équipe à la tête des ministères aujourd'hui. Nous sommes les véritables réformistes. Nos collègues d'en face disent appartenir au Parti réformiste, mais c'est le Parti libéral qui est le parti de la réforme. Notre parti examine en effet les ressources humaines, minières et autres et se demande comment garantir la meilleure qualité de vie possible aux Canadiens, comment réorganiser les choses de manière que les Canadiens conservent, dans l'avenir, le mode de vie dont ils ont bénéficié dans le passé.

Nous avons commencé avec des projets généraux. Nous avons mis en oeuvre le programme d'infrastructure. Pourquoi l'avons–nous fait? Parce que tous les pays du G–7, tous les pays prospères investissent dans leurs infrastructures. J'ai été maire et je sais ce qu'il en est. J'ai voyagé dans le monde entier. Je suis allé en Allemagne et aux États–Unis pour favoriser les intérêts de ma circonscription, Bruce—Grey. J'ai par ailleurs été maire d'Owen Sound durant quatre mandats.

Mes collègues d'en face peuvent vérifier ma feuille de route. Ils peuvent aller à la bibliothèque et constater que j'avais une stratégie. Je l'ai mise à exécution. Il s'agissait d'une stratégie d'édification. Nous avons construit un hôpital, un centre commercial régional, une usine de traitement des eaux usées, un centre sportif, etc. Cela s'inscrit dans un processus d'édification.

Le gouvernement s'est réorganisé de manière à pouvoir mieux s'acquitter de ses fonctions, en rationalisant les ministères. Il est important que nous amorcions cet exercice parce que nous sommes dans une ère qui n'est pas différente de ce qui s'est produit durant la Révolution industrielle.

● (1530)

À l'époque, il y a eu beaucoup de conflits. Je me souviens très bien d'un film où le type avait apporté à son travail un dispositif de nettoyage à vapeur, ce qui avait rendu les gens autour de lui littéralement fous de rage. Ils l'avaient traité de tous les noms et s'étaient mis à casser ses fenêtres parce qu'il avait apporté un dispositif qui faisait le travail à leur place.

Nous sommes maintenant à l'ère de la technologie. Le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) et le ministre de l'Industrie, de concert avec le ministre des Finances, restructurent la dette. Nous travaillons même avec le ministère de la Santé. La santé et l'économie, comme nous pouvons le voir, sont interchangeables.

Nous ne pouvons pas faire grand–chose sans la participation des jeunes. Nous savons que le taux de natalité est en hausse lorsque les mères ont une alimentation adéquate. Tout ira bien si l'on donne aux jeunes qui viennent au monde les outils adéquats, l'alimentation et les soins nécessaires. Les gens sont notre principale ressource et il faut qu'ils soient capables de rêver et de penser. Cela profite aussi aux petites entreprises. J'ai enseigné à de nombreux jeunes qui ont très bien tourné. L'un d'eux vient de partir pour le Japon. Je crois beaucoup en eux. Cependant, en tant qu'adultes, nous devons leur offrir des possibilités.

Dans les prochains jours, nous offrirons des possibilités aux jeunes, nous leur permettrons de faire l'expérience de différents emplois pour qu'ils sachent mieux où se diriger. Nous ne leur imposerons rien. Je connais ces jeunes et je comprends ce qui arrive.

En tant qu'adultes, nous avons beaucoup appris ces dernières années. Cependant, ce que nous n'avons pas encore compris, c'est que nous devons céder certains pouvoirs aux jeunes et leur donner espoir. Il faut leur faire savoir qu'ils pourraient nous remplacer. En effet, ils en sont capables et, s'ils peuvent compter sur le climat voulu, c'est ce qu'ils feront.

Dans la circonscription de Bruce—Gray que je représente, le tourisme est extrêmement important, car il rapporte des devises étrangères. Il permet à certaines collectivités de parvenir à un niveau de vie supérieur à celui qu'elles auraient autrement. Les routes et l'infrastructure que nous avons mises en place donneront à ces gens la chance de venir dans ma circonscription. Ils seront en mesure de descendre dans un hôtel desservi par un bon système d'eau et d'égouts. Beaucoup de ces choses doivent être durables.

En outre, il y a beaucoup de membres de notre collectivité, comme l'Association des sportifs, qui contribuent à l'empoissonnement de nos lacs pour favoriser le secteur de la pêche. Tout le monde essaie de faire sa part. Lorsqu'on s'assure que la pêche est bonne et qu'on peut compter sur la beauté naturelle que Dieu a donnée à notre pays, comme l'air pur, l'eau pure et un environnement durable donnant aux gens la chance de venir profiter de nos merveilleux couchers de soleil et de nos sites de villégiature, alors, à la fête du Travail, ils peuvent retourner chez eux après avoir dépensé tout cet argent dans nos collectivités. Chaque dollar dépensé a des retombées économiques de 4 $, 5 $ ou 6 $, ce qui apporte à ces collectivités un niveau de vie plus élevé et un cinéma ou d'autres installations qu'elles ne pourraient avoir autrement.

En outre, on aide, du même coup, notre pays, car, dans certains cas, on obtient alors des devises étrangères. Les étrangers savent que, dans notre merveilleux pays, on retrouve de nombreuses activités qu'ils n'ont pas chez eux, qu'il s'agisse d'observer les oiseaux, de profiter des couchers de soleil, de skier ou de faire de la motoneige dans la région de Collingwood ou de Bruce—Grey. Ce sont toutes des activités qui sont plutôt propres à notre région et le ministère de l'Industrie pourra créer encore davantage de débouchés en établissant un climat propice pour que les petites entreprises puissent grandir et prospérer.

Encore récemment, nous avons formé un comité. Je tiens à dire à la Chambre et aux petites entreprises que nous sommes sérieux. Les banques doivent les respecter. Elles doivent offrir aux petites entreprises les mêmes possibilités qu'aux grosses sociétés.

● (1535)

Je crois sincèrement, pour avoir étudié personnellement la question, que ce sont les petits entrepreneurs, ceux qui ont un, deux, trois, quatre employés, qui vont nous sortir de cette récession, qui vont faire que les gens pourront rêver à nouveau, qui vont faire en sorte que les gens pourront réaliser leurs idées et leurs idéaux. La plupart d'entre nous possèdent, dans certains domaines, des dons naturels qui pourraient être profitables à notre pays. En tant que gouvernement, il nous faut créer un climat qui nous pousse à nous prendre en main.

Nous nous dirigeons vers une nouvelle économie fondée sur la connaissance, ce qui va modifier considérablement notre façon de tenir tête à la concurrence sur le marché libre. Dans nos stratégies de l'éducation, nous avons annoncé que, tout en réorganisant notre gestion des prestations d'assurance–chômage ou des fonds versés aux universités, nous allons veiller à ce que tous nos jeunes aient la chance d'aller à l'école.

On m'a dit notamment que, dans l'état actuel des choses, les jeunes qui veulent embrasser la profession d'enseignant devaient obtenir des notes supérieures à 90 p. 100. Or, parmi ceux et celles qui feraient de la belle besogne dans l'enseignement, ou dans une autre profession ou un autre métier de leur choix, il y en a beaucoup qui n'atteignent peut–être pas ce niveau. Pourtant, si nous leur en donnons les moyens, en leur confiant cet argent, ils pourront s'inscrire à n'importe laquelle de nos universités et en profiter comme n'importe qui d'autre. Ce ne sont pas les talents qui font défaut! Ces jeunes sont intelligents. Ils proviennent d'un milieu où il y a beaucoup d'argent. Il ne devrait pas y avoir de problème, mais, à mon avis, il y a une façon beaucoup plus ingénieuse de financer les universités et c'est important, car nos jeunes sont un élément très précieux. Il nous faut créer un climat où ils puissent avoir une chance, même s'ils se développent à des niveaux différents et, dans certains cas, que leurs notes ne témoignent pas de leurs talents réels. Certains d'entre eux tardent à s'épanouir.

Nous travaillons sur tous ces fronts en adoptant une approche intégrée pour nous assurer de nous prendre en main, de redonner de l'espoir aux gens, de susciter la dignité dans le travail et de nous occuper des enfants dès leur naissance. Cela constitue en fait le deuxième front par rapport à ce qu'il faut faire dès maintenant.

Il nous faut donner un coup de fouet à l'économie à l'aide du programme d'infrastructure, relancer les petites entreprises et créer un climat de concurrence, réduire nos déficits dans les pays avec lesquels nous commerçons et tenter d'accroître nos exportations, car il est important que notre secteur agricole soit concurrentiel. Les Canadiens sont très compétents dans ce domaine, qui représente notre créneau principal. C'est là où nous sommes les meilleurs. En investissant dans la recherche et le développement, nous pourrons améliorer la qualité de notre blé et la quantité de lait que produit notre bétail. Nous pourrons créer de meilleures races de boeuf et concevoir des produits qui résistent aux parasites et à toutes sortes de conditions climatiques.

C'est en travaillant dans ces domaines que nous pourrons nous sortir de cette récession, redonner du travail aux Canadiens et relancer l'économie du pays.

Le gouvernement fait la chose honorablement en réorganisant le ministère. Il adopte une approche intégrée de la façon dont nous dirigeons l'économie, ce qui comprend le contrôle de la dette, car elle est très importante et nous ne nous approprions les politiques de personne d'autre. Nous adoptons une approche équilibrée. Nous n'allons pas retirer 44 milliards de dollars de l'économie, car cela entraînerait une récession. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous travaillerons à cette approche équilibrée et intégrée de 3 p. 100 du PIB et, ce faisant, nous avancerons un pas à la fois, puis un peu plus rapidement, pour atteindre ensuite notre vitesse de croisière.

Je suis heureux de siéger de ce côté-ci de la Chambre et du fait que le gouvernement réorganise ce ministère.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, B.Q.): Monsieur le Président, je porte à votre attention les clauses identiques qui apparaissent dans trois projets de loi déposés récemment, soit les articles 18 dans C-46, 17 dans C-52 et 8 dans C-53.

Dans le projet de loi C-46, cet article se lit comme suit:

18.(1) Le ministre peut, sous réserve des règlements d'application du présent article éventuellement pris par le Conseil du Trésor, fixer le prix—d'un montant qu'il estime indiqué—à payer soit pour la fourniture de produits, de services, de procédés réglementaires ou d'installations, soit pour l'attribution d'autorisations, de droits ou d'avantages, par lui-même ou le ministère ou tout organisme dont il est, du moins en partie, responsable.

• (1540)

L'adoption de cet article aura pour effet de réduire le contrôle du Parlement dans l'augmentation des recettes publiques. Bien que ce procédé ne soit pas nouveau, l'adoption de ces mesures constitue une augmentation des pouvoirs de taxation déjà existants.

Il est important de noter qu'en 1991, l'amendement si controversé de la Loi sur la gestion des finances publiques avait considérablement augmenté les pouvoirs de l'exécutif d'imposer des honoraires et des frais à l'aide de législations.

Le texte de ces amendements se retrouve d'ailleurs dans les Statuts du Canada de 1991, au chapitre 24. Bien que ces amendements présentent des caractéristiques contestables, l'article contenu dans le projet de loi C-46 présentement à l'étude est pire encore. Cet article permet au ministre ou fonctionnaire autorisé par le ministre d'imposer et de percevoir des coûts et des frais discrétionnaires d'un montant indéterminé, au sein du ministère.

Les articles 19 et 19.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques confèrent déjà une autorité assez vaste à l'exécutif sans que le Parlement augmente une fois de plus ses pouvoirs afin de percevoir plus d'argent.

Lors du débat, les gens d'en face s'étaient, à l'époque, battus comme des titans pour en requérir la suppression. Autre temps, autres moeurs.

L'article 18 du projet de loi C-46 permet au ministre d'imposer des frais et des coûts ou d'augmenter ceux déjà existants. Ceci, sans avoir à le faire à l'aide d'un instrument législatif qui soit enregistrable et publié selon la Loi sur les textes réglementaires et qui puisse être examiné par une autorité parlementaire compétente, par exemple, le Comité mixte d'examen de la réglementation. Ceci est dû au fait que l'article permet au ministre de déterminer les coûts et les frais et non de permettre au ministre qu'il peut, par ordre, déterminer les coûts et les frais. Les mots «par ordre» ont été omis dans les projets de loi qui sont présentement à l'étude à la Chambre, et pourtant, ils revêtent toute leur importance dans la tradition parlementaire britannique dans le sens qu'ils ont de tout temps transféré au pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouverneur général en conseil, l'application de toute loi.

Ce procédé me semble inacceptable. Si les ministres ont des pouvoirs de hausser les revenus publics comme bon leur semble, il semblerait logique que les documents pertinents paraissent au moins dans la *Gazette du Canada* à laquelle tous les Canadiens ont accès.

Une des principales raisons d'être de ce Parlement est le contrôle parlementaire de l'imposition juste et équitable. Essayons d'imaginer le travail du vérificateur général du Canada lorsqu'il tentera de savoir, dans l'élaboration de son rapport annuel, si les contribuables ont bien payé ce qu'ils doivent au gouvernement. La question serait: Mais que doivent-ils? La primauté du droit, principe cher à notre monarchie constitutionnelle, cède aujourd'hui le pas à la primauté du ministre. Un point important est l'étendue du pouvoir discrétionnaire que se confère le ministre lui-même par le dépôt de cet article.

Il est de constante approche de ce gouvernement de confier à ses ministres des pouvoirs hautement discrétionnaires tout à fait étrangers aux principes les plus élémentaires d'une saine supervision financière. L'article 10 du projet de loi C-22, celui de l'aéroport Pearson, tant décrié par l'opposition officielle, en est un exemple bien actuel.

L'autorité du ministre n'est pas limitée à imposer des frais ou coûts qui sont en proportion et en rapport au coût d'utilisation d'un service ou d'un bien.

• (1545)

Le paragraphe 19(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques a pour effet de soustraire le ministre à l'obligation de réclamer jusqu'à concurrence des coûts réels liés à un service rendu. Donc, l'utlisation de ces termes très subjectifs veut dire que, dorénavant, le ministre a un pouvoir discrétionnaire pour imposer des frais et des coûts qui dépassent leur valeur réelle et, deuxièmement, que les révisions judiciaires de ces décisions discrétionnaires seront dorénavant à toute fin que de droit inexistantes.

Il me semble extraordinaire qu'un Parlement délègue à un ministre les pouvoirs de décider de quel montant il va augmenter les revenus publics autrement que par des taxes soumises et débattues à la Chambre des communes.

La jurisprudence des tribunaux canadiens y compris de la Cour suprême du Canada ont reconnu le principe de la dualité domaniale, de l'administration. Pour ceux qui ne seraient pas familiers avec cette notion, nous pouvons l'expliquer comme suit: un camion servant au déplacement des effets mobiliers du gouvernement fait partie de son patrimoine propre, alors qu'un pont fait partie également du domaine public, mais il a une utilité au public en général. C'est la distinction. C'est ce que les tribunaux ont appelé la dualité domaniale.

Donc, le gouvernement pourrait, par décret ministériel, établir le coût d'utilisation de son camion à un taux horaire de 20 $ l'heure, par exemple, sans publicité et sans la nécessité d'un règlement, mais il ne pourrait faire supporter l'ensemble du fonctionnariat nécessaire à l'émission d'un passeport à son demandeur. Le coût pourrait être différent selon que la demande de service est adressée à des fonctionnaires oeuvrant dans un édifice désuet de Montréal ou dans un endroit somptueux de Toronto.

Finalement, je suis troublé par la description des objets au sujet desquels le ministre sera autorisé à imposer des frais et des coûts d'utilisation ou de service.

Cette idée a été reprise dans la Loi sur la gestion financière et était un des points majeurs de l'opposition libérale de l'époque, lors des amendements de 1991, et qui était le pouvoir de demander des frais pour des droits. Vous verrez quel était l'argument des libéraux à l'époque.

Je trouve anormal qu'un Parlement déclare, d'un côté, qu'un citoyen en particulier possède un droit légal ou est en droit de recevoir certains bénéfices ou outre, alors que, d'autre part, il autorise l'exécutif à demander de l'argent pour faire reconnaître ce droit ou ce bénéfice. Un droit est un droit, ce n'est pas quelque chose qu'un individu doit acheter du gouvernement.

J'essaie de comprendre ce nouveau pouvoir de demander de l'argent aux citoyens pour des procédés réglementaires. C'est le terme utilisé dans l'article en question: les procédés réglementaires. Cette expression, «procédé réglementaire», est tellement vague qu'elle ne veut finalement rien dire.

Qu'en est-il du procédé réglementaire? L'article lui-même supprime tout recours au règlement. Dois-je entendre dans le mot «règlement» la conclusion d'une entente? En donnant au mot «règlement» son sens commun, entente, on en arriverait à un non-sens dans la version anglaise du même article, puisque là aussi on utilise le terme «regulatory process». Mais qu'est-ce donc?

À noter aussi l'occasion étendue de recueillir des fonds grâce aux permis, licences ou autres.

Dans ce contexte, il est clair qu'un consentement réglementaire est semblable à une licence ou à un permis. Pourtant, ce n'est pas le cas avec l'article 18. La Loi sur la gestion financière et cet article ouvrent les portes à de l'abus.

Il est permis de croire qu'un ministre aux prises avec un déficit puisse augmenter ses revenus après avoir déjà imposé des frais à chaque consentement qu'il a donné; ceci créera simplement une nouvelle combine de réglementation dans le but d'imposer une base pour la cueillette de nouveaux frais.

Il est vrai que le pouvoir alloué par l'article 18 «serait sujette à toute réglementation que le Conseil du trésor pourrait faire à propos de cette section».

• (1550)

Comme il n'est pas garanti que le Conseil du Trésor exercera ce pouvoir ou que s'il le faisait, il imposerait des restrictions sur les pouvoirs discrétionnaires confiés au ministre, il est tout à fait logique de penser que les inquiétudes du public sont justifiées.

Pour le citoyen, il importe peu qu'une demande d'argent soit appelée une taxe, un frais ou un coût: c'est une taxation déguisée. Vous conviendrez, monsieur le Président, que cette nouvelle tactique libérale de percevoir des fonds publics par toutes sortes de moyens détournés relève bien plus de la méthode des voleurs de grands chemins du siècle dernier que de la perception ostensible des justes frais reliés à une dépense quelconque. On est en train de changer la maxime qui dit: «Nul n'est censé ignorer la loi» en celle de «devinez juste.»

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer à ce débat, surtout parce qu'il porte sur un projet de loi important, même si, comme l'a dit mon collègue d'en face, il semble être uniquement un projet de réglementation visant à résoudre globalement divers problèmes, difficultés bureaucratiques et ennuis de règlements touchant le ministère de l'Industrie.

Il n'en remplit pas moins une fonction importante parce que le pays a désespérément besoin d'un ministère de l'Industrie parfaitement structuré et réglé et qui adopte un processus décisionnel bien adapté aux conditions du jour, c'est-à-dire des conditions qui exigent une intervention immédiate et ciblée précisément sur les problèmes qui se sont fait jour au cours des 10 dernières années.

Je dis 10 ans parce que certains de mes collègues sont plus au fait de la tradition instaurée par l'administration en place de 1984 à 1993. Durant la deuxième partie de cette administration, nous avons assisté à l'anéantissement de la dynamique économique du pays. C'est justement à cette dynamique que le projet de loi C-46 s'intéresse aujourd'hui.

Les orientations qu'a prises l'administration précédente ont amené des forces économiques à déchirer le pays et à affaiblir la dynamique qui favorisait, même à l'échelle régionale, une certaine croissance, une certaine richesse et, j'ose le dire pour mes collègues réformistes à la Chambre, une certaine production financière qui nous permettait de maintenir les programmes à l'échelle nationale ou d'appuyer et de maintenir au moins les programmes jugés essentiels d'un point de vue régional.

Permettez que je donne des exemples à la Chambre. Je viens de cette partie du Canada que les gens se plaisent à détester, mais qui est aussi très importante pour la vigueur de l'économie du Canada tout entier et dont les habitants ont toujours volontiers et scrupuleusement contribué au Trésor et ont fait tout leur possible pour encourager cet esprit de frugalité, de sacrifice et du risque qui accompagne les responsabilités des personnes qui vivent dans un pays dominé par un esprit d'entreprise.

Il fut un temps où près de 40 p. 100 de toutes les recettes du Trésor provenaient de l'agglomération urbaine de Toronto, une région, monsieur le Président, que vous connaissez bien, je le sais. Certains de mes collègues du côté du Parti réformiste n'ayant pas de lunettes adaptées pour leur permettre d'avoir une vision plus vaste de notre pays, ne s'en rendent peut-être pas compte, mais c'est la vérité.

Et pourtant, dans un endroit comme Toronto, l'économie, victime de la dévastation et de l'incompétence d'un gouvernement, a vu la population active réduite de 2 022 000 membres en 1989, à la fin du boom, à 1 984 000 l'an dernier. Le nombre d'emplois est tombé de 1 934 000 à 1 755 000. Je cite là des chiffres en date de la fin de décembre 1993.

Ce qui est intéressant, ce n'est pas seulement la réduction de la population active, mais aussi l'augmentation du chômage. Le nombre de chômeurs dans la ville la plus riche du Canada est passé de 81 000 en 1989 à 222 000 en décembre dernier. Je dis bien 222 000 chômeurs.

• (1555)

Je rappelle à certains de mes collègues qui voient la vie en rose que ce nombre dépasse la population de presque toutes les villes de notre pays à l'exception des six villes les plus peuplées. Il dépasse le nombre de chômeurs enregistré dans la plupart des régions de ce pays. Et comme si cela ne suffisait pas, grâce aux forces déchaînées par l'ancien gouvernement, le nombre d'assistés sociaux est passé à 672 000 dans cette même région, ce qui, naturellement, a entraîné une augmentation en flèche du coût de l'aide sociale.

Ce dont nous avons besoin—et les Canadiens nous l'ont dit en 1993—c'est d'un gouvernement qui soit organisé de façon à pouvoir répondre aux besoins des Canadiens où qu'ils puissent décider de vivre dans ce pays—et soyez-en absolument sûrs—c'est là qu'ils ont décidé de vivre.

Une des marques de l'identité canadienne est notre mobilité, et ce pays doit par conséquent être dirigé par un gouvernement prêt à répondre non seulement aux aspirations, objectifs et besoins de ses citoyens mais à assurer leur développement à mesure qu'ils se déplacent sur le territoire. Le Canada n'est pas un pays où les régions s'opposent les unes aux autres et c'est pourquoi nous avons besoin d'institutions gouvernementales qui nous permettent de répondre aux besoins nouveaux qui surgissent sans cesse et de nous adapter aux changements que l'économie mondiale et l'économie nationale imposent aux familles, groupes, communautés, villes, provinces et régions.

Un des objectifs du nouveau ministère de l'Industrie, une fois qu'il sera structuré, sera évidemment de mettre en valeur le tourisme, comme le disait il y a un instant, de façon si éloquente et précise, le député de Bruce—Grey lorsqu'il citait des exemples concrets des possibilités que nous pouvons exploiter.

Le ministère de l'Industrie a reconnu que notre déficit courant à l'égard du reste du monde ne peut continuer ainsi. Cette situation coûte particulièrement cher à l'industrie du tourisme, dont les possibilités sont énormes. Or, nous possédons très peu de programmes qui ciblent les touristes que nous voyons arriver de divers endroits du monde. Par exemple, nous n'avons pas de programmes adéquats à l'égard des touristes venant d'Europe de l'Ouest ou même de ceux venant d'Asie dont le potentiel touristique connaît une progression rapide et considérable.

Si nous voulons permettre aux Canadiens d'aborder l'avenir avec plus de détermination, afin de trouver la sécurité financière et monétaire et de réaliser les aspirations de nos jeunes et de nos familles, nous devons nous intéresser aux secteurs où les emplois sont créés. Dans certaines de ces statistiques que j'ai données, on peut voir que, malheureusement, s'il y a eu un déclin du secteur manufacturier, non seulement en Ontario et à Toronto, mais pratiquement dans tout le pays, il y a eu parallèlement une croissance du secteur des services, et dans ce domaine il n'y a pas de meilleur secteur que celui du tourisme.

On constate que le secteur du tourisme a créé 50 p. 100 plus d'emplois que les autres secteurs. Ce ne sont pas là des statistiques canadiennes, mais des chiffres qui viennent d'études de l'OCDE. C'est un secteur où d'autres pays ont constaté le même phénomène.

Si nous voulons construire sur quelque chose de tangible, quelque chose qui existe, nous devons essayer de tirer parti des beautés naturelles que nous avons, des richesses naturelles que nous pouvons offrir aux touristes, et nous devrions pouvoir construire un industrie qui fournirait des emplois aujourd'hui et demain à un pays qui attend le jour où il pourra à nouveau réaliser son plein potentiel. Les beaux jours peuvent revenir. Il faut prendre des mesures appropriées pour mettre en place les infrastructures et les mécanismes nécessaires. Ce projet de loi est une telle mesure. J'invite tous les députés à l'appuyer.

• (1600)

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre sur le projet de loi C–46, Loi sur le ministère de l'Industrie.

Je ne rendrais pas justice à ce projet de loi si je négligeais d'affirmer dès le départ qu'il s'agit d'une bonne mesure législative, une mesure dont le gouvernement peut être fier.

Le projet de loi C–46 et les autres mesures constitutives présentées au cours de la présente session montrent bien que le gouvernement a l'intention de donner suite aux engagements qu'il a pris, au cours de la campagne qui l'a porté au pouvoir, de rétablir et de renouveler notre appareil administratif. Je suis sûr que les Canadiens verront cette mesure comme un pas en avant et qu'elle contribuera à rétablir la confiance du public dans la façon dont notre pays est gouverné.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la discussion sur le projet de loi et j'ai remarqué que l'opposition ramenait toujours le débat à la question du développement régional.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui traite d'une très large gamme de responsabilités. Les députés de l'opposition l'ont reconnu eux–mêmes. Le ministère est responsable des secteurs suivants: l'industrie et la technologie, le commerce, les sciences, la consommation, les personnes morales et les valeurs mobilières, la concurrence et les pratiques commerciales restrictives, la faillite, les brevets et les droits d'auteur, l'emballage, les télécommunications, les investissements, les petites entreprises et le tourisme. Je m'en tiens là, mais la liste n'est pas complète.

[*Français*]

Toutes ces responsabilités sont d'un intérêt vital pour l'industrie et le commerce du Canada et pour notre croissance économique. Elles touchent tous les Canadiens de chaque province et de chaque région, y compris le Québec. En ce qui me concerne, je ne crois pas que je servirais équitablement les intérêts des électeurs de ma circonscription en m'attardant à un seul aspect de la loi, au détriment de tous ses autres très importants domaines.

Les arguments des députés de l'opposition comportent plusieurs lacunes. Tout d'abord, selon eux, étant donné que la Constitution ne définit pas le développement régional comme une responsabilité fédérale, cette responsabilité appartient donc exclusivement au Québec. Le gouvernement fédéral a une responsabilité spéciale à l'égard de ces régions du pays dont l'économie progresse moins rapidement, comme il est prévu à l'alinéa 36(1)*b)* de la Loi constitutionnelle de 1982. Cet alinéa stipule que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent promouvoir le développement économique pour créer des règles de jeu plus équitables pour tous.

La façon de s'acquitter de ces responsabilités a nécessairement changé au fil des ans, tout comme les diverses exigences régionales ont évolué. À un moment donné, le gouvernement fédéral s'efforçait de réduire les disparités interrégionales et aujourd'hui, il met l'accent sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises et sur l'exploitation du potentiel régional.

Contrairement à ce que prétendent certains critiques, le gouvernement est toujours très actif en ce qui concerne le développement régional au Québec. L'Entente sur le développement économique et régional, EDER, avec le Québec, n'a pas encore été renouvelée, mais elle n'expire en fait qu'en décembre, contrairement aux allégations de l'opposition. Les ententes conclues en vertu de l'EDER resteront en vigueur bien après leur date d'expiration, ce qui veut dire dans certains cas en 1996 et en 1998.

Si l'on s'en tient aux faits, personne ne peut affirmer que le financement pour le développement régional du Québec est en voie de se tarir. De l'exercice 1989–1990 jusqu'en 1993–1994, les contributions fédérales au titre du développement régional au Québec ont augmenté de 15 p. 100, comparativement à la période précédente de 5 ans, pour se chiffrer à 1,4 milliard de dollars sur cinq ans. J'aimerais bien que le nord de l'Ontario ait une partie de cela; ça ne se compare même pas.

Je vous l'accorde, en s'engageant à réduire les dépenses et le déficit, le gouvernement fédéral a malheureusement dû réduire le montant consacré au développement régional. Cependant, on s'est particulièrement efforcé de faire en sorte que ces coupes soient réparties équitablement dans toutes les régions du pays.

[*Traduction*]

Ceci dit, l'approche actuelle du développement régional au Québec ne demande pas les mêmes fonds qu'auparavant. Lors des dernières consultations, les clients du BFDR–Q ont été très clairs. Ils ne veulent pas de subventions supplémentaires. Ils veulent qu'on les aide à réaliser leur potentiel et ils veulent que le gouvernement réduise son déficit.

• (1605)

La position de l'opposition sur le développement régional au Québec est contradictoire. D'une part, elle reproche au gouvernement fédéral de ne pas avoir créé d'organisme ou de ministère distinct pour le Québec, à l'image de la DEOC et de l'APECA. D'autre part, elle critique le gouvernement fédéral parce qu'il désire que toutes les régions du Canada puissent se développer économiquement.

Je le répète, les dispositions constitutionnelles concernant le développement économique ont pour but d'égaliser les chances, non seulement au Québec, mais dans tout le Canada.

Je suis certain que la population québécoise aura confiance dans le plan de relance économique et de création d'emplois proposé par le gouvernement fédéral.

Il y a des raisons pratiques qui expliquent que le BFDR–Q n'ait pas fait l'objet d'une loi distincte. La principale préoccupation, la première priorité du gouvernement, c'est la création d'emplois, et non la création de nouvelles structures administratives. Le projet de loi C–46 vise une fusion, et non une séparation. Voilà pourquoi certaines dispositions existantes concernant le développement régional ne sont pas modifiées. Naturellement, comme c'est le cas actuellement, le contrôle du développement régional du Québec sera encore une fois transféré par décret au ministre des Finances.

Je suis certain que les députés de l'opposition, comme tous les députés à la Chambre, veulent assurer la prospérité économique du Québec. C'est un objectif que le gouvernement a poursuivi jusqu'à maintenant. Le projet de loi C–46 met en place une organisation qui aidera le Québec et le reste du Canada à progresser dans ce sens.

J'invite les députés à adopter rapidement cette mesure.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre:

Le vice–président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement demande que le vote soit différé.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie, est reporté jusqu'à 17 h 30 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C–46 constituant le nouveau ministère de l'Industrie.

À l'instar du député de Eglinton—Lawrence, j'ai été étonné d'entendre les députés de l'opposition déclarer qu'il ne s'agissait que d'une mesure administrative, organisationnelle.

Le projet de loi C–46, qui met en place le nouveau ministère, fait partie. . .

• (1610)

Le vice–président: À l'ordre. Je sais que le cours des travaux de la Chambre est souvent rapide. Je crois que les observations que le député a faites jusqu'à maintenant se rapportent à un projet de loi différent de celui dont nous sommes saisis actuellement. Il y a peut–être une erreur, mais nous étudions maintenant le projet de loi C–52.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si vous pourriez expliquer à la Chambre comment nous sommes passés du projet de loi C–46 au projet de loi suivant. Cela s'est produit au moment où le député de Peterborough s'apprêtait à prononcer un discours sur le projet de loi C–46. Naturellement, nous avons été interrompus par l'amendement proposé par l'opposition officielle de Sa Majesté.

Le vice–président: Les députés sont toujours de bonne foi. On a respecté la procédure établie. La mise aux voix a été demandée et le vote sur l'amendement a été différé. Dès que le vote aura lieu, nous reprendrons ce débat.

Nous sommes passés à un autre projet de loi. Le député de Peterborough désire–t–il traiter du nouveau projet de loi?

M. Adams: Non, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–52.

Depuis la reprise de la session parlementaire, nous étudions la réorganisation de plusieurs ministères du gouvernement. Cette restructuration découle de la sage décision du premier ministre d'alléger l'appareil gouvernemental afin de le rendre plus sain, plus efficace et surtout, afin d'économiser les précieux dollars des contribuables canadiens.

Sous le règne conservateur, le Cabinet comptait pas moins de 40 ministres, avec le personnel politique et bureaucratique, ainsi que tous les frais que cela implique. Nous avons maintenant 20 ministères, plus performants, qui serviront mieux les contribuables, plus rapidement et plus efficacement. Le gouvernement est convaincu qu'il peut atteindre ces objectifs en travaillant sur quatre fronts, soit rationaliser la prestation de plusieurs services et programmes, s'attaquer aux chevauchements et aux dédoublements, préciser la responsabilité de chaque secteur et transférer certaines activités à d'autres paliers de gouvernement.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui remplit bien ces objectifs, car il prévoit rendre les politiques et les programmes plus efficaces, plus abordables et plus accessibles à nos clients, les citoyens. Déterminer avec les gouvernements provinciaux qui est le mieux placé pour livrer un programme ou un service et prévoir des ajustements afin de respecter les priorités et les contextes qui changent d'une province à l'autre, voilà des objectifs précis, réalistes et totalement orientés vers un meilleur service aux citoyens.

Il ne fait pas de doute qu'avec la collaboration des provinces, nous pouvons rapidement faire beaucoup de progrès dans ce domaine. Il ne fait pas de doute non plus que la révision de tous nos programmes et services pour réduire les dédoublements et les chevauchements est d'une importance vitale pour l'ensemble de la population. Toutes les administrations publiques et tous les niveaux ont des problèmes budgétaires. Tous les gouvernements doivent trouver des solutions au déficit croissant. Nous devons dépenser sagement l'argent qui nous est confié.

Enfin, nous devons faire plus avec moins. Par le passé, chacun voulait avoir sa propre structure, sa propre vitrine, ses propres projets et ses propres comptoirs de services. Mais nous n'avons plus les moyens de soutenir tout cela. De façon générale, le projet de loi C–52 va simplifier les procédures administratives qui nous permettront de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux.

• (1615)

Je crois que le programme de rénovation de nos infrastructures est un exemple parfait de la collaboration entre les divers niveaux de gouvernement. Il fait la preuve qu'en réunissant nos ressources et nos projets, nous arrivons à mieux servir la population tout en créant un grand nombre d'emplois. Clairement énoncé dans notre livre rouge, le programme d'infrastructures répond parfaitement aux besoins actuels. Tous s'entendent pour dire qu'un pays ne gagne rien à laisser ses infrastuctures dépérir, car il diminue son efficacité, donc sa compétitivité.

Au Québec, une centaine de projets, tous aussi valables les uns que les autres, ont été endossés et approuvés par les gouvernements municipaux ainsi que par les autorités provinciales et fédérales. Dans plusieurs cas, les travaux sont déjà commencés. Il n'est donc pas étonnant que le nouveau ministre des Affaires municipales du Québec ait semé la consternation lorsqu'il a annoncé son intention de revoir des dizaines de ces projets.

Un nouveau gouvernement a le droit de faires les choses différemment de son précédesseur. Il peut le faire lorsque ses plans et ses intentions sont clairement énoncés aux électeurs pendant la campagne électorale. D'ailleurs, lors de notre campagne électorale, nous avons indiqué clairement les programmes que nous allions annuler.

Nous avons aussi indiqué la question de l'aéroport Pearson que nous allions étudier et si ce n'était pas dans l'intérêt de la population, nous allions annuler le projet, et d'ailleurs nous l'avons fait. Donc, c'est normal que le nouveau gouvernement du Québec puisse réviser des projets si pendant la campagne électorale, il a indiqué que c'était son intention de le faire.

Donc, il n'y pas d'équivoque là–dessus et les électeurs ont bien compris ce message. Mais dans le cas des infrastructures, c'étaient des projets qui ont été étudiés par le gouvernement, présentés par les municipalités, étudiés par les gouvernements provinciaux et, une fois approuvés et recommandés par le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral en faisait l'étude et donnait son consentement ou le refusait. Tous ces projets ont été acceptés selon les règles établies et annoncées dès le début, donc nous sommes inquiets pourquoi on revient là–dessus.

J'ose croire et espérer qu'après que le nouveau ministre des Affaires municipales aura regardé ces projets, dans un laps de temps très court, j'espère qu'il va reconfirmer ces projets afin que les communautés et les organismes des municipalités puissent continuer le travail qui avait déjà été commencé, parce que ce sont des infrastructures très importantes.

Par exemple, dans mon propre comté, un centre communautaire culturel, que la communauté demande depuis des années, qui offrira des services, créera des infrastructures municipales très importantes à Saint–Léonard est actuellement mis en doute, et j'espère que le ministre redonnera son consentement le plus vite possible afin que la communauté puisse commencer les travaux.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C–52 et il me fait doublement plaisir puisque le comté que je représente en cette Chambre, celui d'Anjou—Rivière–des–Prairies, est nettement déficient en termes de services gouvernementaux. Je vais donc pouvoir en parler avant d'entrer dans le vif du sujet.

Tout ce qu'on trouve dans mon comté en fait de bâtiments gouvernementaux, ce sont des feux de navigation maritime, un bureau de poste, un centre de main–d'oeuvre et un bureau inoccupé. Ce n'est pas beaucoup. On a d'abord la présence de feux de navigation. Je pense que c'est une obligation à laquelle le gouvernement fédéral ne peut échapper, puisque dans mon comté coule une rivière qui s'appelle la rivière des Prairies et qu'elle doit être balisée de feux de navigation. C'est une nécessité absolue. Il y a ensuite un bureau de poste qui est situé dans le coeur de Ville–d'Anjou, mais ce n'est certainement pas là non plus la présence d'un bureau de poste, dans mon comté, qui est exceptionnelle puisque le comté d'Anjou—Rivière–des–Prairies est l'un des plus peuplés de la région de Montréal, et en ce sens, ce serait l'absence de bureau de poste qui serait un élément inexcusable.

• (1620)

En ce qui touche plus spécifiquement la présence d'un centre d'emploi du Canada dans mon comté, afin de bien saisir l'enjeu qui est devant nous, je dois tout d'abord signaler à cette Chambre que le comté d'Anjou—Rivière–des–Prairies est situé dans l'est de l'île de Montréal et que cette région est considérée par de nombreux spécialistes comme étant une région sous–développée au niveau économique. Le taux de chômage y est nettement plus élevé que celui de la grande région de Montréal. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale atteint des niveaux record. Le revenu moyen des ménages y est plus faible et le taux de décrochage scolaire est l'un des plus importants au Québec. Dans de telles conditions, la présence d'un centre de main–d'oeuvre dans mon comté ne me paraît pas comme étant un luxe. Cela répond vraiment à un besoin de mes commettants.

Or, si j'en crois les rumeurs qui circulent actuellement dans le comté, il est question de déménager ce centre dans le comté voisin, c'est–à–dire dans le comté de Saint–Léonard. Cela permettrait, paraît–il, une meilleure allocation des ressources disponibles. En fait, les vraies raisons sont faciles à comprendre: on élargit le territoire d'intervention du centre de main–d'oeuvre qui dessert l'est de Montréal, on regroupe les différents services dans un seul immeuble, ce qui fait que les bureaux déjà utilisés

deviennent ou bien trop petits ou bien inutiles. Alors, le nouveau ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux planifie le déménagement des bureaux dans un nouvel édifice, ce qui permet d'offrir des services gouvernementaux en priorité, par hasard, à un comté qui a voté du bon bord, par hasard, sans doute aussi.

En effet, si la rumeur dont je parlais plus tôt se réalise, on installera les nouveaux bureaux du gouvernement dans un des secteurs les moins défavorisés de Montréal.

Bien sûr, tout cela ne repose, pour le moment, que sur des rumeurs. Pourtant, une telle situation ne serait pas un précédent dans mon comté. On n'a qu'à examiner la petite histoire politique de ce comté pour s'en rendre compte. Le premier Centre d'emploi du Canada à ouvrir ses portes dans ce comté a été inauguré en 1984; il était alors un comptoir de services du centre d'emploi qui se trouvait situé, lui, dans l'actuel comté de Saint–Léonard. Je signale par ailleurs qu'à l'époque, en 1984, le comté d'Anjou—Rivière–des–Prairies n'existait pas et que la ville d'Anjou faisait partie, à ce moment–là, du comté d'Anjou—Saint–Léonard. À la suite de l'élection de 1984, ce comté était représenté à la Chambre des communes par l'actuel député de Saint–Léonard.

À l'automne 1988, année d'élections, la ville d'Anjou fait désormais partie d'un nouveau comté, celui d'Anjou—Rivière–des–Prairies. Ce comté est alors représenté par celui qui deviendra ministre responsable du développement de la grande région de Montréal et, curieusement, le centre d'emploi de mon comté devient un centre autonome à partir de ce moment–là. Comme il devient trop petit, on déménage donc ailleurs, et cette fois–ci dans le comté d'Anjou—Rivière–des–Prairies, les bureaux de ce centre d'emploi.

En 1993, nouvelle élection. Les électeurs d'Anjou—Rivière–des–Prairies choisissent un député du Bloc québécois pour les représenter, comme l'ont fait beaucoup de citoyens québécois au cours de cette dernière élection. C'est dans ce cadre–là que les rumeurs, dont j'ai fait mention, circulent en ce qui a trait au déplacement de ce centre d'emploi.

Pour mettre fin à ces rumeurs, le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux n'avait qu'à répondre à la demande que je lui ai faite concernant les activités de l'ensemble de son ministère dans mon comté, comme l'ont fait plusieurs députés du Bloc. Les lettres que nous avons reçues laissaient entendre qu'il était impossible, pour des raisons financières et des raisons de comptabilité, de pouvoir expliquer ce qui se passe dans les comtés.

Face à cette situation, vous comprendrez ma déception quant au résultat du vote concernant l'amendement qui a été proposé par un collègue du Bloc d'avoir un comité de surveillance à ce ministère. Vous conviendrez avec moi que la création d'une commission publique de surveillance qui aurait eu pour mandat de scruter les contrats qui sont transigés par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux deviendrait le meilleur moyen d'assurer la transparence que nous a tant promise le Parti libéral dans son fameux livre rouge que tout le monde cite abondamment.

Cette transparence, en fait, on ne la retrouve nulle part actuellement dans les ministères où on s'adresse. Je cite quelques exemples d'événements courants qui viennent de se passer.

• (1625)

On prend le cas des fiducies familiales, on pose des questions pour savoir combien il y en a de fiducies familiales, combien de milliards sont impliqués là–dedans, et sur combien de temps ces sommes seront exemptées d'impôts. On n'obtient pas de réponse. Personne ne peut nous donner de chiffres justes.

Je prends également le Service canadien du renseignement de sécurité. Il y a des allégations très sérieuses actuellement à l'effet que ce service aurait infiltré un parti politique, le Parti réformiste en l'occurrence. Un comité de surveillance est rattaché à ce service, mais quand il se rend devant un comité de la Chambre et que nous posons des questions les seules réponses que nous obtenons de ces gens c'est qu'ils se sont habitués à ne répondre ni oui ni non. Aucune transparence.

Prenons le cas de tout ce qui a entouré l'affaire de l'aéroport Pearson. On a proposé une loi pour déprivatiser l'aéroport Pearson, et naturellement les gens qui ont engagé des sommes d'argent là–dedans vont devoir faire des réclamations. On a prévu dans la loi que ces réclamations vont se faire derrière les portes closes du ministre qui s'en occupe. Pas ici en cette Chambre, pas devant la population, derrière les portes closes du ministre, et on appelle cela de la transparence.

On a créé un comité de déontologie pour surveiller les lobbyistes. On se dit qu'il se passe des choses pas très catholiques là–dedans. À qui ce comité fait–il rapport? Pas à cette Chambre, ce comité se rapporte au ministre.

On parle aujourd'hui, de plus en plus depuis quelques jours, du Centre de la sécurité des télécommunications qui ferait de l'espionnage à grande échelle partout au Canada, et peut–être même à l'extérieur. Mille huit cents personnes y sont impliquées, les budgets sont difficiles à estimer, mais on parle de 250 à 300 millions de dollars qui y sont impliqués.

Cela nous ramène à un autre sujet, celui de la Commission Keable qui avait sorti des données extrêmement importantes. Je voudrais rappeler de mémoire que cette commission qui a commencé —et je vais vous lire le premier paragraphe de cette enquête, pour savoir comment elle a commencé, le 8 mars 1976, et je cite: «L'ex–agent de la Gendarmerie royale du Canada, M. Robert Samson était appelé à rendre témoignage à huis clos, lors du procès qui lui était intenté pour avoir déposé une bombe au domicile de M. Samuel Dobrin. Il devait révéler que des membres des trois principaux corps de police oeuvrant au Québec avaient perquisitionné sans mandat les locaux de l'Agence de presse libre du Québec au cours de l'année 1972. Cette perquisition illégale avait constitué une opération policière dont le nom de code était Bricole.»

Là–dessus s'enclenche la Commission Keable qui va interroger tous les témoins qui vont passer dans cette cause, et le mandat initial donné à la commission sera, au fur et à mesure, élargi parce qu'on va trouver de plus en plus de choses.

À un certain point précis, les gens qui font l'enquête vont tenter d'obtenir des chiffres et des données précises de la Gendarmerie royale du Canada, et la GRC ayant refusé on va s'adresser aux tribunaux et la décision de la Cour suprême va tomber en faveur de la Gendarmerie royale du Canada, et j'aimerais vous lire ici ce que les gens de la Commission Keable ont pensé de cette décision. Je prends le chapitre 3, 3e paragraphe: «Le jugement de la Cour suprême reconnaît le droit du solliciteur général du Canada d'invoquer sans autre forme d'explication des motifs relevant de la sécurité nationale pour refuser de produire des documents pertinents à l'enquête d'une commission. Par ce jugement, la Cour suprême renforce ce que l'honorable juge en chef de la Cour supérieure, Jules Deschênes, a appelé, dans une étude approfondie de l'article 41(2) de la Loi de la Cour fédérale, l'immunité absolue de l'exécutif par rapport au judiciaire. Parmi tous les pays dont l'honorable juge Deschênes a étudié les pratiques juridiques en ce domaine, soit l'Angleterre, l'Australie, la Nouvelle–Zélande et les États–Unis, le Canada est le seul à favoriser de façon répétée la doctrine de l'immunité absolue.»

Ce qui signifie qu'il y a des citoyens dans ce pays qui sont au–dessus des lois et qu'on ne peut avoir de recours juridique contre eux.

Quand on parle de transparence, c'est de cela qu'on parle, et malheureusement le projet de loi C–52 ne prévoit pas les mesures de surveillance que nous avions proposées; elles ne sont pas dans le projet de loi. À ce titre–là, nous voterons contre ce projet de loi.

• (1630)

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie et que je considère le fusionnement de divers organismes gouvernementaux en ministères, dont le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Le fusionnement de la plupart des services fédéraux courants dans un seul portefeuille contribuera à améliorer la qualité et l'efficacité des programmes et services gouvernementaux.

D'abord et avant tout, un organisme centralisé est en mesure de réduire les doubles emplois qui sont coûteux pour les contribuables. On peut déjà le constater au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Et ce sera de plus en plus vrai au cours des quatre prochaines années puisqu'on réduira les effectifs de près de 30 p. 100.

Cela permettra d'épargner des centaines de millions de dollars par année, de vraiment rationaliser les activités du gouvernement et de réduire le déficit.

Mais le fusionnement des services gouvernementaux courants ne se justifie pas seulement au point de vue des épargnes à faire. Il permet aussi aux nombreux ministères et organismes gouvernementaux qui comptent sur les services de Travaux publics et Services gouvernementaux d'avoir affaire à un organisme unique. Il crée un environnement qui permet à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de mieux comprendre les besoins très divers de ses clients et d'y répondre globalement. De la même manière, il offre un point de contact unique aux dizaines de milliers d'entreprises et de particuliers qui font affaire chaque année avec le gouvernement.

En normalisant la politique et les méthodes et en rationalisant les systèmes d'approvisionnement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada peut faire qu'il soit plus équitable, plus simple et moins coûteux pour ces gens–là de traiter avec le gouvernement. Enfin, par le fusionnement des services courants, on rassemble un groupe vraiment impressionnant de spécialistes de questions très diverses intéressant les services gouvernementaux et l'administration publique.

Un centre de compétences spécialisées qui se trouve à faire partie du ministère par suite du fusionnement est le Bureau de la traduction. Peu de gens connaissent toute l'étendue des services et la production énorme que cette organisation fournit de façon continue au Parlement et au gouvernement. Avec un personnel de quelque 1 200 employés, le Bureau de la traduction fournit des services de traduction et d'interprétation au Parlement et aux ministères, agences et commissions du gouvernement. Il est aussi l'autorité en matière de normalisation de la terminologie pour l'ensemble du gouvernement.

En plus de traduire dans les deux langues officielles du Canada, sa principale responsabilité, le bureau fournit des services de traduction dans plus de 150 langues, ainsi que des services d'interprétation dans quelque 40 langues et dialectes et des services d'interprétation gestuelle. Par ailleurs, le Bureau de la traduction conclut chaque année plus de 8 000 marchés de service avec des cabinets de traduction privés. Le bureau traduit en moyenne 300 millions de mots chaque année. Pour vous faire une idée de l'ampleur de ce travail, cela représente 4 000 livres de 250 pages chacun. Si vous m'avez déjà entendu parler français, monsieur le Président, vous comprenez probablement l'importance d'un bon service de traduction.

Le bureau traduit plus de 100 000 bulletins météorologiques chaque année grâce à son système de traduction assistée par ordinateur baptisé METEO. Il fournit l'équivalent de 20 000 journées–personnes en interprétation. Le bureau répond aussi chaque année à environ 150 000 demandes téléphoniques provenant de ministères, de fournisseurs et de simples citoyens qui ont besoin de renseignements terminologiques.

Le transfert du Bureau de la traduction sous la responsabilité de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est une mesure logique et sensée. Le bureau fournit un service général important aux ministères et agences du gouvernement ainsi qu'à la population. De plus, il est un grand acheteur de services dans le secteur privé. En d'autres mots, il possède les mêmes caractéris-

tiques que les autres services communs du ministère et il bénéficiera du regroupement.

Le receveur général est un autre service commun important, mais parfois oublié, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ce service, qui relevait auparavant de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, remplit une foule de fonctions financières et bancaires centrales essentielles aux activités gouvernementales.

• (1635)

Le receveur général s'occupe, entre autres, des paiements et des encaissements et d'autres opérations financières comme le traitement des recettes, le paiement des frais bancaires relatifs aux entrées et sorties de fonds du Trésor, la tenue du grand livre général et l'établissement des états financiers du gouvernement.

Le receveur général est essentiellement responsable de tous les deniers publics reçus et déboursés par le gouvernement et de tous les dépôts à la Banque du Canada et dans d'autres institutions financières. Il doit également tenir les registres comptables officiels du gouvernement et fournir des analyses approfondies et des rapports sur les opérations et les positions du gouvernement à la demande du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ou d'autres.

Le volume d'opérations liées à ces responsabilités est énorme. Chaque année, le receveur général doit traiter quelque 30 millions de dépôts et plus de 200 millions de paiements. Compte tenu de la charge de travail, la fonction de receveur général en est une qui peut bénéficier de l'application des nouvelles technologies maintenant accessibles pour accélérer le service et réduire les coûts.

Des progrès considérables ont été réalisés à cet égard. Par exemple, 30 p. 100 des 200 millions de paiements effectués chaque année sont maintenant effectués par dépôt direct, et ce pourcentage ne cesse d'augmenter. Le ministère rapporte que, au cours des trois dernières années, quelque 133 millions de chèques ont été convertis en dépôts directs et que cette conversion a permis des économies initiales de quelque 41 millions de dollars en frais postaux et bancaires. Les économies annuelles sont maintenant de l'ordre de 18 millions de dollars. Je suis donc certain que les députés du Parti réformiste seront plus que ravis de ces progrès et qu'ils appuieront ce que nous faisons ici.

Les mesures de réduction des coûts déjà prises par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au cours de la dernière année montrent bien que la fusion de ces services communs en un seul ministère est une sage décision. Ce projet de loi donne au ministère la base législative dont il a besoin pour intensifier ses efforts en vue d'offrir des services communs meilleurs et moins coûteux.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui dans le débat du projet de loi.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a pour mission fondamentale de fournir, de façon efficace et efficiente, des services communs aux ministères et aux organismes du gouvernement. Cet énoncé de responsabilités a l'air bien simple, mais il constitue un énorme défi, étant donné que le ministère doit fournir un large éventail de produits et de services à plus de 150 ministères et organismes du gouvernement fédéral dont les installations sont éparpillées d'un bout à l'autre du pays.

C'est au ministère qu'il incombe en grande partie de respecter la directive que notre gouvernement s'est donnée de rendre plus efficiente l'administration de ses activités et d'éliminer partout le gaspillage et le double emploi.

En tant que principal fournisseur de services communs pour l'État, le ministère doit montrer l'exemple pour réaliser les objectifs du gouvernement à cet égard. Voilà qui me paraît une bonne justification pour le fusionnement et la centralisation des services communs motivant la formation du ministère et pour ce projet de loi qui donnera une base juridique à ses activités.

Dans l'exercice de sa mission, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit tâcher d'atteindre des niveaux plus élevés de normalisation et de flexibilité dans ses activités. La normalisation en des domaines comme les systèmes de communications, les processus d'achat et ainsi de suite peut contribuer de façon bien réelle et positive à réduire les dépenses d'administration partout au gouvernement. Mais en servant les ministères clients, Travaux publics et Services gouvernementaux doit également s'efforcer d'être aussi flexible que possible de manière à répondre aux vrais besoins, et ce, de façon rapide et efficace.

Une des techniques utilisées par le ministère pour lui donner une flexibilité d'action, et qui a été reprise de la loi antérieure, c'est l'utilisation des fonds renouvelables. Un fonds renouvelable constitue essentiellement une autorisation de dépenser ses recettes. Il s'agit d'une autorisation permanente, comme une marge de crédit, qui, accordée à l'organisme, lui permet d'utiliser ses recettes pour payer ses dépenses en partie ou en totalité.

L'objectif, c'est que l'ensemble des recettes finisse avec le temps par égaler l'ensemble des dépenses. Il s'agit d'une autorisation permanente de tirer des fonds du Trésor jusqu'à une certaine limite, par opposition à l'affectation annuelle de crédits. Les fonds renouvelables sont particulièrement utiles pour faciliter la réalisation d'importants projets qui s'étalent sur plusieurs années. Or, c'est un type de projet dont le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit fréquemment s'occuper pour ses clients.

• (1640)

Le projet de loi C–52 fait passer, sans en modifier les conditions, six de ces fonds renouvelables de la loi d'origine à la nouvelle loi. Ce sont les fonds renouvelables des services d'architecture, de génie et de l'immobilier, de Conseils et Vérification Canada, des télécommunications gouvernementales et des services de l'information, du Groupe Communications Canada, des services optionnels et enfin de la production de défense.

Le projet de loi établit également un nouveau fonds renouvelable pour la liquidation de biens immobiliers. Ce nouveau fonds renouvelable est mis en place pour permettre le remboursement, sur le produit de la vente, des dépenses engagées pour liquider des biens immobiliers. Pour l'instant, ce sont des crédits parlementaires qui servent à payer ces dépenses.

Les députés ne sont pas sans savoir que le nouveau ministère et l'un des ministères qu'il remplace, Travaux publics Canada, ont été très occupés ces dernières années à vendre les biens fédéraux dont on ne veut pas ou dont on n'a pas besoin et qui occasionnent des frais inutiles au contribuable canadien. Grâce à ce fonds renouvelable, la gestion de ce processus sera désormais plus rationnelle et plus simple.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a récemment été mis au courant de certaines pratiques du Groupe Communications Canada, qui utilisait le fonds renouvelable pour reporter des ressources d'un exercice sur l'autre.

Le ministre est intervenu rapidement pour régler ce problème. En collaboration avec le Conseil du Trésor, il a pris un certain nombre de mesures pour corriger la situation, notamment l'établissement et la confirmation des montants exacts des fonds confiés à chaque ministère, la facturation aux ministères des dépenses déjà engagées sur ces fonds dans l'exercice en cours, des mesures immédiates pour que ces fonds soient rendus au Trésor comme remboursement des dépenses des années antérieures, un remboursement de tous les fonds renouvelables au ministère et la mise en place d'une série de processus et de systèmes pour améliorer le contrôle de la gestion de ces fonds.

Que le ministre ait réagi de manière aussi rapide et décisive témoigne de l'inflexible détermination du gouvernement à gérer les affaires de l'État avec intégrité et à prendre toutes les mesures possibles pour redonner au public la confiance dans l'administration publique. C'est là un excellent exemple de l'intérêt que présente le regroupement des services communs à l'intérieur d'un seul ministère.

En se penchant sur cette situation, le ministre a non seulement réussi à corriger un problème qui se posait dans un secteur particulier, mais il a aussi pris des mesures pour éviter que des problèmes semblables ne surviennent dans d'autres services similaires de son ministère.

Le nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a prouvé, durant sa première année d'activité, qu'il est une organisation valable et rentable. Il a déjà permis d'épargner l'argent des contribuables en supprimant les chevauchements. Il offre un guichet unique à ses ministères clients et constitue un point de contact central pour les fournisseurs du gouvernement. Il a permis de regrouper des compétences spécialisées au sein de l'administration gouvernementale et a amélioré la capacité du gouvernement de servir les Canadiens avec efficacité et efficience.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, comme il est écrit dans le livre rouge, notre défi consiste, et consistera toujours, à tirer le maximum de nos ressources. Tous les paliers de gouvernement font des pieds et des mains pour maintenir, voire améliorer, les services qu'ils offrent à leur population vieillissante. Ils s'efforcent également de satisfaire le public qui leur demande d'en faire plus, d'être plus efficaces, d'être plus ouverts et attentifs dans la prestation de ces services et dans leurs communications avec lui.

En outre, les gouvernements doivent également relever les défis que représentent la nécessité d'accroître l'efficacité de leur fonctionnement, la réduction des dépenses et l'allégement du fardeau financier imposé à la population. C'est un défi universel que tous les ordres de gouvernement, que ce soit au Canada, aux États–Unis, au Japon, en Europe ou ailleurs, se doivent de relever.

L'expérience de la dernière décennie montre que l'un des moyens les plus efficaces pour atteindre les objectifs apparemment contradictoires que sont l'amélioration des services et l'abaissement des coûts consiste à mettre au point des technologies avancées pour le fonctionnement du gouvernement. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a fait énormément de progrès en appliquant des systèmes automatisés à la fourniture des programmes et des services.

Grâce à une nouvelle technologie de communication de pointe, on a pu accroître l'efficacité des communications internes et externes du gouvernement. Les technologies évoluent rapidement dans ce domaine. Il importe donc que le gouvernement fédéral reste toujours à la fine pointe technologique pour que ses activités soient plus efficaces et rentables. C'est pourquoi j'estime que les modifications qu'entraîne la formation du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux représentent un pas en avant.

• (1645)

Je pense en particulier à la décision de fusionner l'Agence des télécommunications gouvernementales, l'ancien ministère des Communications et les services d'informatique des anciens ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services pour former un nouveau service chargé des télécommunications et de l'informatique gouvernementales.

La fusion de ces éléments permettra de supprimer des doubles emplois et de faire réaliser des économies au gouvernement. Qui plus est, elle a pour effet de créer un centre de connaissances et d'expertise complet sur tous les aspects de la technologie des télécommunications et de l'informatique de pointe. En outre, elle reflète la tendance des secteurs d'activité vers la convergence des technologies de télécommunications et d'informatique.

Comme il fera partie du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le centre névralgique du gouvernement, le nouveau service pourra mieux servir l'informaticien en chef du gouvernement, le MTPSG ainsi que les ministères et organismes fédéraux auxquels le MTPSG fournit des services administratifs communs.

Le nouveau service des télécommunications et de l'informatique gouvernementales assure une gestion de l'information et une technologie de l'information qui facilite l'automatisation de l'administration gouvernementale, ainsi qu'une infrastructure commune pour la prestation des programmes. Il a pour mandat d'établir une infrastructure pour la gestion de l'information et la technologie de l'information qui soutienne à la fois des responsabilités centrales, comme le receveur général, et des services communs, comme la gestion des approvisionnements et des immeubles.

Il s'occupe également, au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information, des normes, des politiques, des pratiques et des lignes directrices en matière d'architecture. En règle générale, le service des télécommunications et de l'informatique gouvernementales cherche à en arriver, dans tout le gouvernement, à une gestion de l'information, à une technologie de l'information, à une architecture et à une infrastructure qui soient transparentes et fondées sur des normes.

Il ne faudrait pas sous–estimer l'importance que représente l'application de ces nouvelles technologies aux opérations gouvernementales. Par exemple, quand il sera utilisé partout au gouvernement, le système électronique d'achat et de règlement conçu par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux offrira au gouvernement et à ses fournisseurs des moyens de réaliser, chaque année, des économies de plusieurs centaines de millions de dollars.

Ce système réunit en un seul processus les fonctions traditionnellement distinctes de l'achat et des finances. Il établira un lien entre les ministères clients, les fournisseurs et les systèmes de règlement communs centraux et leur offrira la possibilité de faire des affaires par voie électronique. Il améliorera le service et réduira les frais généraux. Il donnera aux utilisateurs le contrôle des achats sans les encombrer des détails du processus. D'ici l'année prochaine, on s'attend à ce que les fournisseurs et les divers services gouvernementaux commencent à utiliser couramment le système de traitement électronique des achats ou SEA.

Le SEA est un système souple et aisément exploitable. Ce n'est qu'une des nombreuses applications destinées à rationaliser les activités gouvernementales et qui ont été élaborées avec le concours du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans le cadre du service des télécommunications et de l'informatique gouvernementales. Mentionnons également le nouveau mode de paiement normalisé mis au point pour le système de rémunération de la fonction publique, le système financier ministériel commun, ainsi que le système de messageries gouvernemental.

L'idée d'amalgamer le savoir–faire et les compétences des services gouvernementaux dans cet important secteur en créant le service des télécommunications et de l'informatique gouvernementales est on ne peut plus pertinente. Résultats: des services gouvernementaux plus efficaces et à moindres frais! Voilà une raison de plus pour souscrire à cette mesure constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

• (1650)

Le vice–président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup— La formation de la main–d'oeuvre.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–52, Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Sur le chapitre du fonctionnement du gouvernement, les Canadiens nous demandent de restreindre les activités, de réduire les coûts et de répondre davantage aux besoins.

J'ai organisé, dimanche dernier, dans ma circonscription, au collège Durham d'Oshawa, une tribune sur la politique sociale. Plusieurs orateurs m'ont donné leur point de vue sur la façon de modifier nos programmes sociaux. Un aspect important de notre démocratie consiste à s'assurer que les Canadiens touchés par notre politique ont leur mot à dire. Même si cette tribune n'a pas porté particulièrement sur la structure du gouvernement, tous les orateurs ont dit qu'il était nécessaire de réduire l'appareil gouvernemental et de le rendre plus efficient pour veiller à ce qu'il serve bien le public, comme il est censé le faire.

Beaucoup de nos fonctionnaires sont, en fait, responsables, et sensibles aux besoins des gens. Ils travaillent dans l'intérêt des Canadiens. Les gels de salaires prolongés et un moratoire sur l'embauchage ont suscité un certain découragement chez les fonctionnaires. La notion de mobilité ascendante semble être entravée.

Le moment est maintenant venu d'adopter des modifications nouvelles et innovatrices qui non seulement réduiront le coût de fonctionnement du gouvernement, mais, chose plus importante encore, assureront des services plus efficients en répondant mieux aux besoins de la population. Souvent, les gens se heurtent à des répondeurs téléphoniques et leurs messages restent sans réponse ou traitent avec des fonctionnaires qui, après s'être occupés de leur 90e cas de chômage, se fichent éperdument de la personne qui est devant eux et ne sympathisent pas avec elle.

Nous devons faire mieux. Il faut repenser toute notre attitude face à l'emploi dans le secteur public. Il s'agit de faire participer les employés et la population à l'établissement d'un nouveau système qui répondra encore aux exigences de tous les Canadiens.

Nous devons être prêts à faire des expériences dans le secteur public pour obtenir un système plus efficient. Lorsque nous parlons d'«expériences», c'est exactement ce dont il s'agit. Il faut être disposé à mettre à l'essai certains projets pilotes qu'on contrôlera ensuite pour voir comment ils pourraient être appliqués à la population dans son ensemble.

Je sais que les députés voudraient que je donne un exemple d'un système de ce genre. Nous sommes tous confrontés au problème de l'harmonisation des taxes à la consommation, au chevauchement qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral et au fardeau que les petites et moyennes entreprises doivent ainsi supporter, comme on l'a mentionné à de nombreuses reprises dans cette enceinte. En outre, étant donné qu'il y a deux organismes de recouvrement, nous faisons le travail en double du côté du gouvernement. En fait, le gouvernement fédéral perd ainsi plus de 7 p. 100 des recettes perçues. À l'heure actuelle, les deux niveaux de compétence ne parviennent pas à s'entendre sur l'harmonisation de ces taxes.

Voici un début de solution. Pourquoi ne pas former un organisme commun pour la perception des taxes à la consommation? On transférerait à cet organisme le personnel et le matériel nécessaires pour percevoir la taxe fédérale actuelle. Il serait alors indépendant du gouvernement. En quelque sorte, le gouvernement fédéral deviendrait son client.

Je prétends que nous pourrions établir une formule pour la perception des taxes qui serait basée sur l'argent recueilli, ainsi qu'une prime reliée à la satisfaction de la population. Cet organisme vendrait alors ses services aux gouvernements provinciaux en offrant de percevoir leurs taxes également. Je voudrais faire remarquer aux députés que les deux niveaux de gouvernement continueraient de recevoir l'argent qui leur revient. Il me semble qu'on pourrait ainsi éliminer une partie des problèmes actuels entre les divers niveaux de compétence, tout en parvenant à établir un système de recouvrement plus efficace.

Compte tenu de cette initiative, je crois qu'un tel organisme en arriverait rapidement à suggérer aux provinces et au gouvernement fédéral une façon efficace de percevoir une seule taxe au lieu de maintenir les chevauchements actuels.

C'est là un seul exemple de ce que le gouvernement pourrait changer pour atteindre les objectifs visés par les Canadiens, c'est-à-dire un gouvernement efficient et efficace travaillant mieux et plus rationnellement.

Le projet de loi C-54 va dans ce sens en regroupant certains services du ministère des Travaux publics et en créant une nouvelle politique d'approvisionnement. Quel en serait l'avantage pour les contribuables? Une diminution des coûts de 180 millions de dollars après cinq ans et une baisse des effectifs de 18 000 à 14 000. En outre, le dernier budget a aussi entraîné une économie additionnelle de 30 millions de dollars dans ce domaine. Il ne s'agit donc pas de réalisations dérisoires, même si nos collègues de l'opposition veulent nous faire croire le contraire.

• (1655)

Je voudrais maintenant m'attarder à un aspect fondamental de la nouvelle politique d'approvisionnement décrite dans le projet de loi. Il s'agit des honoraires conditionnels.

J'ai cherché la définition de cette expression avant de venir à la Chambre. Elle décrit des honoraires versés sous réserve d'événements futurs ou de circonstances probables qui pourraient avoir une incidence sur le présent. On parle donc de personnes qui profiteraient de l'attribution d'un contrat gouvernemental à une entreprise quelconque. Il s'agit par conséquent d'un concept de récompense qui n'est pas conforme aux attentes de la population qui veut une plus grande intégrité du système. En fait, je crois que c'est justement le genre de disposition qu'on devrait abolir, comme on devrait abolir en général le lobbying s'adressant au gouvernement fédéral.

Depuis le mois de mai, tous les contrats du ministère renferment une disposition obligeant les soumissionnaires à certifier qu'ils n'ont pas confié à un lobbyiste la tâche de faire des démarches menant à la signature du contrat en lui versant des honoraires dont une partie dépendrait, directement ou indirectement, de l'obtention du contrat, c'est-à-dire des honoraires conditionnels. Voilà une excellente chose.

Le ministre a aussi agi rapidement afin d'apporter des améliorations fondamentales à la méthode qu'utilisait le gouvernement précédent pour l'attribution des contrats de publicité et de sondage de l'opinion publique. Il n'existait pas de lignes directrices réelles pour l'achat de ces services importants et délicats. La porte était donc grande ouverte aux abus et au népotisme.

Pour la première fois, de nouvelles lignes directrices ont été élaborées et promulguées avec l'approbation et l'appui du Cabinet. Elles ont rendu les marchés de publicité et de sondage d'opinion publique conformes à l'objet des politiques qui régissent tous les marchés, à savoir l'équité, l'ouverture et la transparence.

Ces lignes directrices garantissent que tous les marchés conclus en vue de la prestation de ces services favorisent les intérêts de l'État en matière d'orientations. Elles font en sorte que ces marchés reflètent la détermination du gouvernement à rétablir la confiance de la population dans le système et dans la façon dont il mène ses affaires publiques.

En accroissant l'usage du système d'adjudication publique, en insérant l'article portant sur les lobbyistes et en élaborant des lignes directrices nouvelles et rigoureuses concernant la publicité et les sondages d'opinion publique, le ministre a manifesté son engagement à adopter une approche équitable et ouverte des marchés de l'État.

Le premier ministre a dit clairement que rétablir la confiance de la population dans l'intégrité du gouvernement est une question hautement prioritaire. Traiter équitablement et honnêtement avec les milliers de personnes et d'entreprises canadiennes qui font affaire avec l'administration publique peut contribuer grandement à atteindre cet objectif.

L'adoption de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux assurera l'existence, au sein de l'administration publique, d'un centre de responsabilité qui garantira l'application, le contrôle et le respect des principes et des politiques régissant les marchés de l'État.

[*Français*]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice–président: Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est reporté à 17 h 30 ce soir, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

• (1700)

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans avait la parole la dernière fois, mais comme il n'est pas à son siège, j'accorde la parole à l'honorable députée de Drummond.

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, le gouvernement présente en deuxième lecture le projet de loi C–53, intitulé Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

Ce projet de loi veut sceller les intentions de l'ancien gouvernement conservateur de procéder à la fusion de plusieurs ministères, exercice présenté sous des couverts économique et politique de réduction de la taille du Cabinet.

À première vue, on serait porté à donner raison aux arguments économiques de cette opération. En regroupant différentes responsabilités et activités gouvernementales dans un esprit de rationalisation, il pourrait en découler certaines économies. Par contre, pour y arriver, il aurait fallu que le gouvernement ne se limite pas aux simples regroupements d'interventions éparpillées dans différents ministères pour les ramener toutes dans le giron d'un même ministère. Il aurait fallu que le gouvernement saisisse l'occasion pour procéder également au ménage qui s'imposait, et rationalise en questionnant chacun des dédoublements des responsabilités avec les provinces que comportent les activités qu'ils regroupent.

Or, ce n'est pas le cas. Dans ce projet de loi dont on nous vante les vertus économiques, la rationalisation ne pèse pas lourd à côté de la volonté réaffirmée d'occuper des champs de juridiction qui relèvent des compétences constitutionnelles des provinces.

Au chapitre de la culture, notamment, le gouvernement avait beau jeu de saisir l'occasion de satisfaire à la fois son intérêt d'économie qu'il nous présente, et de répondre du même coup à une revendication constitutionnelle que le Québec réclame depuis des années. Malheureusement, il n'en fait rien, entretenant plutôt les dédoublements et les chevauchements dans les programmes où les objectifs court–circuitent ceux des programmes provinciaux similaires.

Tout cela au moment où ni la société québécoise, ni la société canadienne n'ont les moyens d'entretenir ces doubles interventions improductives et coûteuses. Or, l'opération qui aurait pu être rationnellement économique ne l'est pas. Elle perpétue un des vices économiques du fédéralisme en continuant de dépenser dans un domaine de compétence qui n'est pas le sien.

Dans ce projet de loi, si le gouvernement n'a pas voulu écouter la raison économique, il aurait pu écouter sa propre Constitution. La Constitution canadienne en 1867 reconnaît aux provinces leurs pouvoirs en matière de culture et de communication. L'Acte constitutionnel de 1867 donne aux provinces la juridiction de toutes les matières locales et privées et reconnaît au Québec sa juridiction en matière de droit civil. L'éducation, compétence directement liée au domaine culturel, y est reconnue de juridiction provinciale.

Lors du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, on indique, à l'article 40, que lorsqu'il y a une modification de cette Constitution dans le domaine de l'éducation ou d'autres domaines culturels, le Canada fournit une juste compensation financière aux provinces auxquelles ne s'applique pas cette modification.

En réalité, les textes constitutionnels sont clairs, réservant aux provinces les compétences législatives exclusives en matière de culture. N'eut été du pouvoir de dépenser du fédéral, on n'assisterait pas encore aujourd'hui à une bataille stérile, dont la principale victime est l'identité culturelle spécifique au Québec.

Dans ce projet de loi, encore une fois, le gouvernement fédéral nie la réalité culturelle du Québec en tant que société distincte, dont la principale caractéristique est sa langue, héritée d'un des deux peuples fondateurs du Canada.

Plutôt que de reconnaître la réalité culturelle québécoise et d'agir en conséquence, le projet de loi nous renvoie au reflet d'une identité culturelle pancanadienne sur la théorie d'une société multiculturelle bilingue. Le fédéral entretient à la fois une utopie et un danger réel au plan linguistique et culturel pour le Québec. Le bilinguisme, particulièrement, est une utopie.

• (1705)

Rapport après rapport, enquête après enquête, un fait demeure: la situation du français au Canada ne s'améliore pas, au contraire. Ici même à Ottawa, comme le relatait fort à propos le journaliste Michel Vastel, dans la capitale du pays officiellement bilingue, le français vécu au quotidien n'est pas une tradition qui a su s'imposer. Dans les garderies, au conseil scolaire, au cinéma, à l'hôpital, à la banque, 25 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, dans les faits, le français attend toujours qu'on lui trouve une place ailleurs que dans les textes de loi.

Seize ans après s'être installé à Ottawa, le journaliste résume à peu près ainsi, dans un article paru dans *L'actualité* d'avril dernier, son expérience avec le bilinguisme de la capitale nationale, et je cite: «À Ottawa, il n'y a que les édifices publics qui entretiennent l'illusion de l'égalité des deux langues. Au–delà de ce bilinguisme de façade, Ottawa reste une petite ville d'Ontario, unilingue comme les autres. Ici, on laisse son français à la maison.»

Cela est un exemple, un témoignage parmi tant d'autres qui laisseront sans doute sceptiques bon nombre de mes collègues. Malheureusement, les rapports successifs du commissaire aux langues officielles sont truffés d'exemples courants semblables qui tendent tous à démontrer, lorsqu'on lit entre les lignes, qu'en dehors des grandes institutions, le bilinguisme demeure au rang des théories utopiques.

Le Québec a compris que la théorie du bilinguisme ne convenait pas à la préservation et à l'épanouissement de son identité culturelle. Il n'en maintient pas moins à tous les égards des services exemplaires au profit de sa minorité anglophone. Société francophone baignée de tous les côtés par une culture anglophone, le Québec a le devoir et une responsabilité historique de préserver son identité culturelle, son caractère distinct.

Pourquoi ne pas reconnaître au Québec sans ambages ce que les pères de la Constitution lui réservaient en 1867? Pourquoi maintenir un entêtement stérile et coûteux devant des revendications historiques qui ont fait l'unanimité de tous les gouvernements du Québec depuis des décennies, peu importe de quelle formation politique ils étaient issus? Au nom de quelle logique économique ou sociale a–t–on refusé, dans le cadre des négociations constitutionnelles et encore aujourd'hui par ce projet de loi, que le Québec assume pleinement sa juridiction en matière de culture?

Monsieur le Président, est–ce que vous pouvez me permettre de continuer mon discours? J'en ai peut–être encore pour cinq minutes.

Le vice–président: Mes collègues, accordez–vous votre consentement unanime à la députée qui demande de continuer son discours encore cinq minutes?

Des voix: D'accord.

Mme Picard: Ce sont ces questions que se posent les Québécoises et les Québécois. Ce sont, entre autres, à ces questions qu'ils pourront répondre prochainement dans le cadre d'un référendum sur la société politique du Québec.

Entre–temps, le gouvernement aurait pu faire contre mauvaise fortune bon coeur et poser un geste significatif pour prouver sa bonne foi dans ce qu'il appelle depuis un an la réconciliation nationale. Pour les provinces et pour le Québec principalement, la juridiction en matière de culture est d'une importance capitale, maintes fois revendiquée et toujours refusée. Il s'agit ici, bien sûr, d'une question d'argent gaspillé dans des chevauchements de programmes, mais aussi d'une cruciale question de survivance et de développement culturel. Et cela, dans ce projet de loi, le législateur ne semble pas l'avoir compris.

La semaine dernière, le ministre des Finances déclarait: «Nous sommes endettés par–dessus la tête. Ça ne peut plus durer.» Selon le ministre, la situation économique au pays est «insoutenable». Une des raisons ayant conduit à cette situation insoutenable a été et demeure l'utilisation sans discernement du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans le champ de compétence provinciale. Quel entêtement à toujours vouloir contrôler partout à tout prix! Oui, c'est un prix insoutenable. C'est le discours que nous tenons depuis notre arrivée dans cette Chambre, sans qu'il soit entendu.

• (1710)

Dans ce contexte des finances publiques où le gouvernement laisse planer des coupures de plusieurs milliards de dollars dans les programmes sociaux, ce qui devient encore plus insoutenable, c'est la volonté clairement exprimée dans le projet de loi C–53 d'occuper encore un champ de juridiction qui n'est pas le sien, tout aussi insoutenable de dépenser à l'encontre des règles élémentaires de productivité. C'est pourquoi ce projet de loi m'apparaît également insoutenable.

[*Traduction*]

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre au débat sur ce projet de loi concernant la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien.

Ce ministère a de nombreuses responsabilités très importantes. Celle dont je voudrais parler à la Chambre aujourd'hui a trait au multiculturalisme.

Comme la Chambre le sait, le ministère du Patrimoine canadien sera responsable de promouvoir une meilleure compréhension des droits humains, des libertés fondamentales et des valeurs connexes, ainsi que du multiculturalisme.

Il me semble que quand on aborde ce sujet, on se doit de l'examiner du point de vue des habitants de notre circonscription, qui incluent nos voisins et nos amis, et de notre pays ainsi que du point de vue de l'importance que cette question présente pour le développement du Canada. Je l'examinerai donc de ces deux points de vue.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Rosedale, qui regroupe certains des quartiers les plus complexes du centre de Toronto. À St. Jamestown, un quartier d'environ 10 000

habitants qui fait partie de ma circonscription, nous estimons à environ 57 le nombre de groupes linguistiques qui y sont représentés. Ce quartier abrite des communautés formidables comme la communauté philippine. Je fais moi–même partie d'une association appelée Circulo Ilongo, qui regroupe des Philippins venus d'une région donnée des Philippines.

J'ai beaucoup appris sur les valeurs philippines, sur la nourriture philippine, sur l'amour des Philippins les uns pour les autres, ainsi que sur les valeurs et la force qu'ils apportent à ma collectivité, Rosedale, et à son voisinage, choses que j'aurais totalement ignorées si je ne m'étais pas associé à eux en tant que leur représentant élu. Je suis heureux de dire au député de Winnipeg–Nord, qui est ici aujourd'hui en tant que représentant de la communauté philippine «Mabuhai», «Bienvenue chez nous» au nom des membres de la communauté philippine. Cette communauté qu'il représente contribue de façon remarquable à notre société.

Ma circonscription compte une importante communauté tamoule et un centre de ressources tamoul. Ce centre, situé à Toronto, contient la plus importante collection de volumes en langue tamoule au monde, hors de l'Inde. En fait, on publie actuellement à Toronto trois ouvrages en langue tamoule. Et je pourrais en dire davantage.

La question est la suivante: Cette évolution que subit notre société doit–elle être perçue comme une menace ou comme un défi et une possibilité qui nous est offerte?

Voilà deux points de vue divergents. J'ai écouté les discours qui ont été prononcés à la Chambre sur ce sujet, et notamment celui du député de Wild Rose qui, m'a–t–il semblé, voit dans cette situation une véritable menace pour le développement du Canada. J'ai eu l'autre jour un échange avec la députée de Calgary–Sud, qui a semblé avoir la même attitude et qui s'en prenait au Programme des langues ancestrales du ministère du Patrimoine.

Par ailleurs, j'écoutais la députée de Saint–Denis, qui vit dans une circonscription urbaine complexe à Montréal, citer le président de la Banque Royale qui déclarait que c'est précisément la complexité et la richesse de la composition linguistique et culturelle qui font la force du Canada à l'aube du XXI^{e} siècle, et qui constituent un capital humain qui nous permettra d'occuper notre place dans le village planétaire de plus en plus homogène et intégré.

Je préfère de loin la perception du président de la Banque Royale et de ma collègue de Saint–Denis parce que je crois qu'elle correspond à la réalité culturelle canadienne et qu'elle représente les valeurs canadiennes, caractérisées par la tolérance et l'acceptation. Cette attitude servira les intérêts du Canada dans le contexte mondial de demain et elle correspond à la façon dont le monde évolue.

Comme le disait un de mes collègues de l'autre côté, cette attitude est peut–être représentative des libéraux, et j'ajoute qu'elle l'est. Cette attitude représente les valeurs libérales, et je suis fier de les défendre, et fier de parler au nom d'un parti qui représente bien ces valeurs, qui insiste pour les préserver. Je suis fier d'être membre d'un parti qui s'adapte à l'évolution du monde.

• (1715)

Les députés d'en face peuvent bien rire. Ne voient–ils pas comment le monde évolue? Ne se rendent–ils pas compte de ce qui se passe autour d'eux? J'ai parlé à leurs représentants au comité du commerce international. J'ai parlé à d'autres députés du Parti réformiste. Ils connaissent le phénomène de la mondialisation. Des députés de ce parti nous ont accompagnés quand le comité du commerce international a tenu des audiences aux quatre coins du Canada. À Vancouver, à Calgary et dans les Territoires du Nord–Ouest, d'où viennent un bon nombre de députés réformistes, nous avons entendu parler des possibilités immenses que représente l'import–export pour les Canadiens.

Nous vivons à une époque où, comme les personnes, les produits et services franchissent tous les domaines de compétence et toutes les frontières. En tant que Canadiens, nous devons être en mesure de répondre à ces demandes du marché et d'assurer le fonctionnement des secteurs de service complexes. Nous devons connaître ces marchés. Nous devons pouvoir y accéder. Comment ferons–nous, si nous n'avons pas les connaissances linguistiques requises, si nous ne connaissons pas la culture des gens qui forment les marchés que nous voulons exploiter?

Prenons seulement le cas de la Chine, dont nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre, ces derniers temps, et pour de bonnes raisons. De nombreux spécialistes prévoient que, d'ici l'an 2025, la Chine deviendra le plus important facteur économique du monde. Comme le disait l'ancien premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan Yew, en parlant de la Chine: «On ne peut pas se faire croire que ce n'est qu'un partenaire important parmi bien d'autres. C'est le pays qui participe le plus à l'histoire de l'humanité.»

Napoléon a d'ailleurs déclaré: «Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera.» Il avait raison. Encore une fois, est–ce une menace ou une chance pour nous? Je crois que c'est une chance. Au Canada, le troisième groupe linguistique en importance parle chinois. À Toronto seulement, il y a 350 000 personnes d'origine chinoise et il y en a encore plus à Vancouver.

Uniquement ce mois–ci, Toronto a reçu quatre délégations commerciales de la Chine, qui étaient dirigées par des hauts représentants du gouvernement chinois. Ces visites donnaient suite aux relations établies par des membres de nos collectivités, des Canadiens comme nous et qui en sont fiers, qui parlent le chinois et qui connaissent la culture chinoise.

J'ai ressenti tellement de fierté dernièrement, quand j'ai rencontré un de mes collèges que je considère comme un bon ami et qui habite au centre de Toronto. Il est Vietnamien. Il m'a raconté son arrivée au Canada comme réfugié, il y a 20 ans, et la vie difficile qu'il a connue. Aujourd'hui, c'est un homme d'affaires prospère.

Il a dit s'être rendu à l'ambassade du Vietnam quelque temps auparavant. Étant Vietnamien d'origine chinoise, il parle aussi le chinois. Il a déclaré avec fierté: «Je suis allé à l'ambassade du Vietnam, non pas chapeau bas, comme un réfugié, mais en tant que Canadien qui parle le vietnamien et le chinois. Je pense que

je peux contribuer à jeter des ponts entre la société canadienne et la société asiatique, dont l'avenir est si prometteur.»

Ce sont précisément les valeurs que fait valoir le ministère du Multiculturalisme. Le député bloquiste semble considérer cela comme un empiétement sur le champ de compétence du Québec. Ce n'est pourtant pas l'opinion des Québécois, qui voient une occasion de participer eux aussi à l'évolution vers un monde extraordinaire.

Nous appartenons à une société biculturelle et bilingue, à deux niveaux de compétence, et cette société se dirige vers le multiculturalisme. Je ne fais pas allusion ici à des groupes de danse et à des festivals, mais plutôt à la création d'une société où des traditions, des valeurs, des langues et des cultures différentes sont respectées et forment une mosaïque dans laquelle les cultures peuvent s'épanouir et se renforcer.

Comme je l'ai dit précédemment, dans ma circonscription de Rosedale, 57 groupes linguistiques sont représentés. Chacun de ces groupes a une expérience culturelle riche à offrir au Canada et, par l'intermédiaire du Canada, au monde entier. Comme d'autres l'ont dit, notre pays est peut-être le premier pays qui n'est pas une nation.

Nous ne formons pas une nation dans le sens tribal des nations du XIX^{e} siècle, mais plutôt un pays qui, à bien des égards, reflète la société mondiale dont nous faisons partie et bien d'autres pays évoluent dans la même direction.

Au sein de notre parti et de notre gouvernement, nous voulons mettre au point des instruments qui tiennent vraiment compte de ces nouvelles réalités nationales et mondiales. Ce projet de loi nous rapproche de ce but important. Je suis fier de participer à son élaboration et de l'appuyer.

• (1720)

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Je suis un nouveau membre du Comité permanent du patrimoine canadien et j'attendais avec impatience le moment de pouvoir prendre la parole à la Chambre pour demander au gouvernement, tout particulièrement au ministère dont nous parlons, de rendre compte de ses mesures et de ses décisions.

Le projet de loi C-53 nous donne un excellent exemple de ce qui ne tourne pas rond au Canada. Notre pays manque de leadership et d'orientation. Ce projet de loi donnait au gouvernement une occasion en or de montrer aux Canadiens qu'il se soucie vraiment de l'avenir du Canada et non seulement à court terme, mais à long terme, pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le projet de loi C-53 donnait au gouvernement l'occasion d'ouvrir une nouvelle voie en prenant certaines décisions radicales au sujet des pratiques de financement. Comme tout le monde le sait, nous naviguons en eaux troubles, mais le Canada ne fait que du surplace. Notre dette et notre déficit atteignent des niveaux astronomiques. Pour cette raison, il faut d'abord juguler les dépenses du gouvernement fédéral pour ensuite les réduire.

Nous dépensons chaque jour 110 millions de dollars de plus que ce qui entre dans nos coffres. Pour aggraver les choses, nous continuons de financer des programmes et des activités qui doivent être rayés de la liste des priorités nationales étant donné notre niveau d'endettement. J'inclus dans ces programmes le multiculturalisme, les langues officielles et le sport amateur.

Dans un sondage effectué en 1991, on a demandé aux Canadiens s'ils appuyaient ou rejetaient l'idée que le gouvernement devait cesser de financer les activités liées au multiculturalisme pour laisser les organisations multiculturelles elles-mêmes s'occuper de ce financement. Plus de deux tiers des personnes interrogées ont dit appuyer l'idée. Quarante-cinq pour cent l'appuyaient même fortement.

La question des langues officielles constitue un autre sujet de conflit. Le Parti réformiste supprimerait le financement fédéral inutile et la politique des langues officielles, source de discorde, pour la remplacer par une politique de bilinguisme territorial. Il s'agirait de maintenir les langues officielles dans des institutions clés comme le Parlement, la Cour suprême et dans les établissements fédéraux où la demande est suffisante pour justifier des services rentables dans la langue de la minorité.

Un dernier exemple de programme qui me paraît revêtir une faible priorité nationale au sein du ministère du Patrimoine national est le sport amateur. Je tiens cependant à faire clairement comprendre que cette liste de trois domaines—multiculturalisme, bilinguisme et sport amateur—est loin d'être exhaustive.

On compte actuellement 88 organisations sportives qui sont financées uniquement par le gouvernement fédéral, ce qui nous coûte environ 45 millions de dollars, à quoi il faut ajouter 12 millions pour des activités comme l'accueil de grandes manifestations sportives, les programmes d'aide aux athlètes et le programme de recherche appliquée dans le sport. Ces 88 organisations sportives s'accordent généralement pour dire qu'il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles et que les fonds qui sont distribués à l'heure actuelle le sont de façon trop éparse entre un grand nombre de sports.

Comme le gouvernement fédéral ne peut consacrer toute son énergie aux seuls sports, il faut envisager le concept de sports fondamentaux. Il faudrait appuyer à court terme le concept de financement de sports fondamentaux, dont les critères d'admissibilité deviendraient de plus en plus sélectifs jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ne finance plus aucun sport amateur.

Le Parti réformiste a promis d'équilibrer le budget fédéral en trois ans; il faudrait donc que l'on commence à dépenser selon des priorités établies. L'élimination du financement des sports amateurs étalée sur trois années leur donnerait suffisamment de

temps pour trouver des fonds auprès du secteur privé. Il faudrait que le financement se fasse davantage à l'échelle locale grâce au parrainage des entreprises, aux cotisations des membres et au bénévolat.

• (1725)

De plus, à cause de la très lourde bureaucratie que le Canada a créée à l'égard des sports, la majeure partie du financement que le gouvernement accorde ne va pas à ceux auquel il est destiné, c'est–à–dire les athlètes. Voilà pourquoi le rôle de l'État dans le domaine du sport amateur devrait se limiter à rendre des installations sportives accessibles à tous les Canadiens.

Le projet de loi C–53 voulait donner aux Canadiens l'illusion que le gouvernement rationalise ses activités. Nous, du Parti réformiste, nous avons les pieds sur terre et nous ne voyons pas dans ce projet de loi une mesure de rationalisation, mais plutôt une mer de chevauchements et de confusion.

À preuve, uniquement entre le ministère du Patrimoine et celui de l'Industrie, il y a des chevauchements concernant la Loi sur la radiodiffusion, la Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications, la Loi relative à Télésat Canada, la Loi sur la radiocommunication, la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications et la Loi sur le droit d'auteur.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi de pareils chevauchements et doubles emplois sont nécessaires dans des secteurs où, au premier chef, le gouvernement ne devrait généralement pas intervenir. Le partage et la nature des responsabilités qui sont prévus dans le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie, et dans le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien, sont nébuleux.

D'une part, le ministère du Patrimoine canadien supervise en dernière analyse l'ensemble de la réglementation concernant le CRTC, et d'autre part, le ministère de l'Industrie se mêle de plus en plus de l'orientation générale des industries intéressées par l'autoroute électronique et les secteurs technologiques.

Il convient de se poser la question suivante: Pourquoi les ministères de l'Industrie et du Patrimoine canadien entravent–ils la progression naturelle et l'expansion du secteur privé par une réglementation excessive?

La réponse à cette question n'est pas claire. C'est peut–être parce que le gouvernement voit là une occasion d'accroître ses recettes en instituant une sorte d'impôt ou parce qu'il aime tout simplement réglementer exagérément certaines industries.

Ces deux explications sont plausibles et, à titre de député réformiste, je crois avoir le devoir de critiquer, certes, mais aussi d'appuyer les mesures lorsque cela est justifié et de toujours proposer une solution de rechange.

J'aimerais dire à mes collègues qu'une réglementation excessive et une surimposition étouffent la croissance des entreprises. Le gouvernement doit donc éviter le plus possible d'intervenir dans les affaires du secteur privé.

Dans mes recherches sur l'autoroute de l'information, tous les experts à qui j'ai parlé m'ont dit la même chose, à savoir que le gouvernement était, de façon générale, en retard de deux ou trois ans par rapport au secteur privé et que son intervention ne faisait qu'entraver la croissance et la productivité des entreprises concernées. Je répète que nous ne devons pas intervenir dans le secteur privé.

En lisant le projet de loi C–53, on constate que le gouvernement, dans sa grande sagesse, a laissé le secteur de la câblodistribution au ministère du Patrimoine tout en confiant celui des télécommunications au ministère de l'Industrie. Cependant, je me demande si les libéraux ont lu la décision 94–19 du CRTC qui déréglemente le secteur des télécommunications et, partant, ouvre la porte des marchés de téléphone locaux aux câblodistributeurs qui pourront dorénavant concurrencer les compagnies de téléphone pour les services téléphoniques des résidences et des entreprises. Si l'on en croit le président du CRTC, M. Keith Spicer, la déréglementation du secteur des télécommunications et de la câblodistribution est loin d'être terminée.

Il n'empêche que ces deux secteurs semblables sont confiés à deux ministres différents. Je dois donc féliciter les libéraux de faire comme s'ils savaient ce qu'ils faisaient alors qu'en réalité ni les députés de l'opposition, ni le secteur privé, ni le public ne savent ce qu'ils font ni pourquoi ils le font.

Il va falloir que les libéraux se rendent compte que l'allégement de l'appareil d'État se traduira au bout du compte par une plus grande liberté et une plus grande prospérité pour tous les Canadiens.

• (1730)

En tant que parlementaires, nous avons des comptes à rendre non seulement à nos électeurs, mais encore à tous les Canadiens. Nous devons commencer à prendre les bonnes décisions qui permettront au pays de réduire son déficit.

C'est pour ces raisons que je suis contre le projet de loi C–53. Ce dernier ne permet pas de réduire les dépenses et le gaspillage, ni de régler le problème de la mauvaise gestion ou de l'incompétence, ni de supprimer les doubles emplois et les chevauchements. Il n'établit pas d'exemples à suivre par d'autres ministères et ne détermine pas l'orientation dont le pays a besoin.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: Comme il est maintenant 18 h 30, conformément à l'article 45(5)*a)* du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines loi.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 92)

POUR

Députés

Bachand
Bergeron
Brien
Canuel
Crête
Daviault
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
St-Laurent
Tremblay (Rosemont)
Bellehumeur
Bouchard
Bélisle
Caron
Dalphond-Guiral
Debien
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
Ménard
Paré
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—44

CONTRE

Députés

Ablonczy
Alcock
Althouse
Assad
Augustine
Barnes
Bellemare
Berger
Bhaduria
Boudria
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Calder
Cannis
Cauchon
Cohen
Collins
Crawford
de Jong
Dhaliwal
Discepola
Duncan
Easter
English
Finestone
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gallaway
Gilmour
Gouk
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hickey
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bertrand
Bonin
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Bélair
Campbell
Catterall
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Epp
Finlay
Fontana
Frazer
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Grubel
Hanger
Harb
Harris
Hermanson
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Ianno
Jackson
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lincoln
Malhi
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Patry
Penson
Peters
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Ringma
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Skoke
Speller
Steckle
Stinson
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
White (North Vancouver)
Zed—163
Irwin
Johnston
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacLaren (Etobicoke North)
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McTeague
Milliken
Mills (Red Deer)
Morrison
Nault
O'Brien
Parrish
Payne
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Rideout
Robichaud
Schmidt
Serré
Sheridan
Simmons
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Taylor
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Wappel
White (Fraser Valley West)
Williams

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Nil/aucun

● (1800)

[*Traduction*]

Le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que nous passions immédiatement au vote sur la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C-46.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 93)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bhaduria
Boudria
Bélair
Campbell
Catterall
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Dupuy
Eggleton
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Gray (Windsor West)
Harb
Hopkins
Ianno
Jackson
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
MacDonald
Malhi
Marleau
McCormick
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Murray
Nunziata
O'Reilly
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Alcock
Arseneault
Assadourian
Baker
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Calder
Cannis
Cauchon
Cohen
Collins
Crawford
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Easter
English
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Graham
Guarnieri
Hickey
Hubbard
Irwin
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Maloney
Massé
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
O'Brien
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Rideout
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Rompkey
Serré
Sheridan
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Wappel
Zed—122

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bachand
Benoit
Bouchard
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Canuel
Crête
Daviault
de Jong
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Guay
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Rocheleau
Silye
St–Laurent
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (North Vancouver)
Althouse
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bélisle
Caron
Dalphond–Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harris
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
Mayfield
Mercier
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ringma
Schmidt
Solberg
Stinson
Taylor
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley West)
Williams—86

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Nil/aucun

● (1805)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.)

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Dingwall à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais que vous demandiez le consentement de la Chambre pour que le résultat du vote précédent sur la motion principale portant sur le projet de loi C–46 s'applique au projet de loi C–52.

Le vice–président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 93]

Le vice–président: Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des opérations gouvernementales.

Le vice–président: Comme il est 18 h 12, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–226, Loi modifiant le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Il restait au secrétaire parlementaire six minutes quand la Chambre a ajourné la dernière fois.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poursuivre mon allocution sur le projet de loi C–226, Loi modifiant le Code criminel.

[*Traduction*]

Nul doute que la création de l'article 745 a été unique dans le droit pénal de notre pays. Cependant, cet article était inclus dans la première lecture du projet de loi initial, en 1976, et il avait été examiné attentivement par le Comité de la justice et des questions juridiques avant d'être finalement débattu et adopté par le Parlement.

Au lieu d'avoir, comme dans la proposition initiale, trois juges pour entendre une affaire, le Parlement a modifié le projet de loi pour qu'un jury puisse rendre une décision. On a fait cela pour faire participer davantage le public au processus.

À l'époque, il y a même eu un communiqué de presse qui soulignait cette disposition de la mesure législative proposée. De toute évidence, on a discuté publiquement de ce sujet et l'on a fait des efforts pour que les audiences, lors de la révision judiciaire, soient les plus publiques possible.

Je voudrais examiner brièvement la façon dont cette disposition fonctionne, parce qu'il y a beaucoup de malentendus à propos de ce processus. Un délinquant dont le délai préalable à la libération conditionnelle dépasse 15 ans peut demander une révision judiciaire de ce délai après avoir purgé au moins 15 ans de sa peine. S'il satisfait aux critères, un juge d'une instance supérieure de la province où a eu lieu la déclaration de culpabilité constitue un jury pour entendre la demande.

Au moment de rendre une décision sur la demande, le jury tient compte du caractère du demandeur, de sa conduite durant l'exécution de sa peine, de la nature de l'infraction pour laquelle il a été condamné et de tout ce qu'il estime utile dans les circonstances.

[*Français*]

Certains opposants aux audiences prévues à l'article 745 laissent entendre que le processus de révision judiciaire équivaut à une libération conditionnelle automatique, alors qu'il n'en est rien.

À cet égard, j'aimerais d'abord souligner ceci: s'il est vrai que 36 requérants sur 47 ont obtenu gain de cause jusqu'ici, soit une proportion de 77 p. 100, il n'en demeure pas moins que les jurys ont toute liberté de réduire ou non la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle.

Plusieurs jurys, particulièrement en Ontario et en Alberta, ont refusé de permettre aux requérants de demander une libération conditionnelle. En outre, une décision favorable au requérant n'entraîne pas automatiquement sa libération conditionnelle.

Comme le faisait observer la Cour suprême, l'article 745 permet simplement au délinquant obtenant gain de cause de présenter une demande à la Commission des libérations conditionnelles. Rien ne garantit l'octroi de la libération conditionnelle.

Les membres des jurys, nos concitoyens, choisissent donc manifestement, en se fondant sur les informations qui leur sont fournies, d'accorder à quelques délinquants la possibilité de demander une libération conditionnelle.

Le mandat du jury n'est absolument pas de déterminer la durée de la peine ou la manière dont elle doit être purgée. Un délinquant condamné à vie est assujetti à cette peine pour le reste de ses jours, qu'on ait réduit ou non sa période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle.

La libération conditionnelle ne représente pas la fin de la peine du délinquant, elle en représente plutôt la «phase communautaire.» Bref, une condamnation à vie ne prend jamais fin, elle demeure en vigueur pendant toute la vie du délinquant.

[*Traduction*]

En outre, on croit faussement que tous les criminels ou presque qui sont condamnés pour meurtre demanderont une révision judiciaire de leur cas. Or, ça n'a pas été ainsi. À l'heure actuelle, 128 délinquants sont admissibles à une demande de révision judiciaire, mais seulement 71 d'entre eux ont effectivement présenté une telle demande.

• (1815)

Un argument souvent avancé contre l'article 745 veut que les familles des victimes soient tenues à l'écart du processus et que leurs droits soient ignorés. Je voudrais insister sur le fait que la révision judiciaire est un processus public et que, même si les juges n'ont pas encore admis comme preuve la déclaration de la victime sur les répercussions du crime, le gouvernement a introduit dans le projet de loi C–41 une disposition qui permettrait l'acceptation de la déclaration de la victime dans le cadre des audiences. Une fois adoptée, cette proposition de modification accorderait à la victime un plus grand rôle et assurerait un meilleur équilibre dans le processus.

En conclusion, j'exhorte mes collègues à examiner sérieusement ce que les tribunaux ont dit à propos de cette disposition. Ainsi, dans l'affaire la Reine c. Vaillancourt, le tribunal a conclu que les audiences relatives à l'article 745 assurent un équilibre entre, d'une part, le désir de faire preuve de clémence pour récompenser la bonne conduite du détenu et, d'autre part, les intérêts que la communauté trouve dans le refus de la demande et sa force de dissuasion. La Cour suprême a affirmé que l'objet de l'audience relative à l'article 745 est d'attirer l'attention sur les changements survenus dans la situation de l'auteur de la demande qui pourraient justifier une peine moins sévère.

Et cela, même si des gens cyniques comme les députés réformistes peuvent laisser entendre que les délinquants ne sauraient changer. La Commission canadienne sur la détermination de la peine a fait observer que certains délinquants, et je cite: «manifestent un sincère repentir ou apportent des changements dans leur vie qui atténuent les risques qu'ils présentent pour la société ou diminuent l'intérêt que la population peut avoir dans le fait qu'ils soient punis si sévèrement».

[*Français*]

Manifestement, tant les tribunaux que la Commission sur la détermination de la peine reconnaissent le caractère équitable et justifié d'une disposition permettant la réévaluation d'une peine, compte tenu de la capacité de l'être humain d'évoluer et de se réadapter.

Sans doute, le message le plus clair nous vient–il des membres des jurys, c'est–à–dire des citoyens canadiens comme vous et moi, monsieur le Président. En effet, puisque 36 jurys ont à ce jour déterminé qu'il y avait lieu de réduire la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle de certains requérants, n'y a–t–il pas là une preuve indéniable du caractère équitable et opportun de cette disposition?

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de parler en faveur du projet de loi C–226, Loi modifiant le Code criminel. Nous discutons ce soir de l'annulation d'un article du Code criminel qui a soulevé un tollé dans tout le pays.

L'article 745 prévoit en effet la libération anticipée de meurtriers. Il sème la confusion dans l'esprit des Canadiens. Il leur dit que le gouvernement fédéral ne croit pas qu'un meurtre soit un crime très grave. Il dit aux juges que leurs sentences ne sont plus prises au sérieux. Il donne l'impression aux victimes de violence que leurs souffrances ne sont plus aussi importantes. Il laisse croire aux criminels que leurs crimes seront tolérés. Il donne à tous les Canadiens le sentiment que leurs rues et leurs terrains de jeux ne seront pas sûrs.

Malheureusement, une famille de ma circonscription a vécu une expérience personnelle en rapport avec l'article 745 du Code criminel, et je voudrais faire partager à tous les députés l'expérience de Joanne Kaplinski dont le frère a été tué brutalement.

Le 29 janvier 1978, son frère, Ken Kaplinski, travaillait comme réceptionniste de nuit à l'hôtel Continental, à Barrie. C'était un citoyen laborieux, respectueux des lois, qui travaillait pour subvenir à ses besoins et à ceux de son jeune fils John, qui n'était âgé alors que de trois ans.

On a volé ce soir–là, à l'hôtel, 2 000 $ environ et son frère a été emmené en voiture à un endroit situé à quelque deux heures au nord de Barrie où il a été exécuté. Il a reçu deux balles dans la tête qui ont été tirées à bout portant. Son corps décomposé a été trouvé dans un banc de neige quelque deux mois plus tard. Par la suite, deux hommes, Edward Sales et Allan Kinsella ont été tous deux condamnés pour ce meurtre au premier degré à des peines d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Cependant, le 29 janvier, la famille de Ken a également été punie pour la vie. Ces gens sont devenus membres d'un club très exclusif auquel personne ne veut appartenir. Les droits d'adhésion, c'est la mort d'un être cher victime de violence et les membres doivent payer chaque année des cotisations à l'anniversaire de la mort de la personne disparue, à chaque anniversaire de naissance qu'on ne peut célébrer, à chaque Noël où l'absence du disparu se fait sentir, ainsi que tous les jours qui s'écoulent après cette tragédie et qu'on doit vivre en tant que survivant.

• (1820)

La famille Kaplinski a vécu deux mois sans savoir où était Ken. Ces gens ont subi les enquêtes de la police, les rumeurs publiques, les intrusions des médias et toutes les hypothèses et accusations lancées, tout à fait extravagantes. Ils ont dû vivre l'épreuve de l'identification de ses effets personnels et attendre dans l'anxiété que les médecins légistes confirment que c'était bel et bien son corps. Ils ont réussi à survivre aux funérailles et ils ont dû ramasser ce qui restait de la vie de Ken. Ils ont élevé son jeune fils. En résumé, pendant quelque 16 années, ils ont subi les conséquences des actions de ces deux meurtriers.

Ils ont repris leur vie ou plutôt essayé de ramasser les morceaux de leur vie brisée. Ils ne verront jamais plus le monde de la même façon. Le mal n'est plus une notion abstraite pour eux. Il s'était concrétisé et les touchait directement. Leur profond désespoir était attribuable au fait qu'ils avaient été forcés de regarder en face les abîmes de la cruauté humaine et de l'égoïsme.

En décembre dernier, ces gens ont dû revivre cette douleur, ce cauchemar de 1978. Toute leur détresse a ressurgi, parce qu'on a appliqué l'article 745 au cas d'un des meurtriers, Allan Kinsella. Ils avaient cru qu'après le premier procès, les hommes qui avaient tué Ken d'une façon aussi cruelle et brutale allaient devoir payer pour leurs actes en passant au moins 25 années de leur vie en prison. Ils n'en croyaient pas leurs oreilles quand ils

ont appris qu'ils pourraient être libérés après seulement 15 ans de détention. Que Kinsella jouisse d'une libération conditionnelle, cela leur semblait tourner en ridicule la sentence imposée par le juge à l'origine.

L'impression qu'a le public d'une absence de sincérité dans la détermination de la peine contribue à réduire sa confiance dans le système de justice pénale. Ils ont l'impression d'avoir été dupés par les retards et le langage ambigu des bureaucrates. En rendant possible le recours à l'article 745, le système de justice pénale dit très clairement à la société que le meurtre sera toléré. C'est un bien triste message au sujet de la valeur de la vie, de votre vie et de la mienne, de celle des Canadiens.

Heureusement pour la société canadienne et pour la famille Kaplinski, la justice a gagné dans l'audition de l'affaire Kinsella. Le jury a rendu une décision lui refusant le droit de demander une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

Pourtant, l'histoire finit mal. La famille devra revivre encore une fois la douleur passée quand son codétenu présentera sa demande. Leur statut de membres du club des victimes pourrait bien ne jamais être révoqué, et ce statut ne leur assure certainement aucun privilège.

Joanne Kaplinski n'a peut–être pas eu à supporter une décision en faveur d'Allan Kinsella, mais c'est une exception et non la règle dans la plupart de ces audiences. À la fin de mars de cette année, 43 cas avaient été revus en application de l'article 745 et seuls 11 condamnés s'étaient vu refuser une réduction de leur peine. Dans la majorité des cas, 31 au total, le condamné s'était vu accorder la libération conditionnelle partielle ou totale. C'est tout à fait inacceptable aux yeux des Canadiens.

Notre système de justice pénale est submergé de cas qui reviennent très cher. L'audition du cas Kinsella a coûté aux contribuables plus de 100 000 $ et 600 autres condamnés attendent leur tour, ce qui représente un coût potentiel de quelque 60 millions de dollars. Pourquoi devrions–nous seulement envisager de revoir la condamnation définitive de criminels de la pire espèce quand il y a tant de cas plus importants à juger?

Ce pays a un grave problème de dette. Rien ne justifie que l'on consacre nos ressources limitées à des examens contestables de ce genre. Déterminons la peine pertinente à l'issue du procès initial et que le délinquant purge la totalité de sa peine, sans exception.

Nombre de ceux qui sont en faveur de l'article 745 disent qu'il est bien que les victimes d'actes de violence puissent dorénavant faire une déclaration lors de l'examen judiciaire. Ils parlent d'équité. À leur avis, cela établit un équilibre entre les droits de la victime et ceux du condamné.

La vérité est qu'à l'heure actuelle, rien n'oblige légalement la couronne à notifier la famille de la victime qu'elle peut témoigner à ces audiences. Le juge peut décider de ne pas autoriser de telles déclarations et quand bien même de telles déclarations seraient permises, que fait–on de la victime? Que fait–on des souffrances qu'elle doit revivre et des regards scrutateurs du public qu'elle doit supporter? Beaucoup de victimes peuvent avoir peur du condamné et refuser de témoigner, et ce, à juste titre quand on songe au cas d'Allan Kinsella et au témoignage de Joanne Kaplinski.

• (1825)

Comme le savent de nombreux députés, un des meurtriers de Ken Kaplinski s'est échappé d'un soi–disant établissement à sécurité moyenne situé près de Kingston. Depuis, la famille Kaplinski vit dans la terreur. Joanne Kaplinski vit sous la protection de la police 24 heures sur 24, parce qu'elle a eu le courage de témoigner en tant que victime à l'audience d'Allan Kinsella en application de l'article 745, audience qui n'aurait jamais dû avoir lieu.

De nombreux partisans de l'article 745 ont fait valoir que cette mesure permet à un détenu d'entretenir une lueur d'espoir, ce qui peut l'inciter à avoir un meilleur comportement et à tendre vers la réadaptation. On ne devrait pas offrir des incitatifs aux détenus pour les encourager à bien se comporter. Ils ont le devoir de le faire. La réadaptation des prisonniers est moins importante que la dissuasion et les sanctions. Ceux qui disent que nous devons offrir ne serait–ce qu'une lueur d'espoir aux détenus ont tort.

Le cas d'Allan Kinsella est un exemple flagrant. Ce meurtrier sans scrupule ne méritait pas qu'on s'occupe de lui et il méritait encore moins une audition coûteuse devant le tribunal et le droit d'intervenir encore une fois dans la vie de sa victime.

Le système n'est pas juste envers les victimes de violence. La peine devrait être ferme, telle que l'avait déterminée le juge qui a présidé au procès initial.

Le ministre de la Justice a déclaré hier à la Chambre qu'une modification serait apportée à l'article 745 pour que les tribunaux soient obligés d'entendre les familles des victimes. Et qu'arrivera–t–il si les membres d'une de ces familles ont trop peur et éprouvent trop de peine pour venir témoigner? Et si les tribunaux interprètent cette attitude comme un manque d'intérêt de la part des victimes, ce qui jouerait en faveur d'une mise en liberté anticipée des détenus? Cette modification n'offre aucune garantie au public soucieux de sa sécurité.

La détermination de la sentence repose sur trois principes fondamentaux. soit la dissuasion, le châtiment et la protection de la société. Or, en vertu de l'article 745 du Code criminel, il est possible de contrevenir à ces principes. Cet article diminue l'importance du principe de dissuasion puisque celui qui est susceptible de commettre un crime sait qu'il ne subira probablement pas le châtiment en entier. Le principe du châtiment peut évidemment être violé du fait que les meurtriers peuvent être libérés après n'avoir servi que les trois cinquièmes de la sentence imposée. Quant à la protection de la société, elle est réduite parce qu'un nombre croissant de criminels sont libérés et commettent d'autres crimes pour lesquels ils subissent des peines réduites.

Pour Joanne Kaplinski, pour sa famille et pour toutes les victimes de violence brutale, mettons un terme à cette folie et abrogeons l'article 745.

De toute évidence, le système de justice pénale au Canada a des ratés. Il faut y remettre un esprit de justice. Cette question a été déterminante aux dernières élections et c'est grâce à un programme très précis que j'ai été élu. Au cours de la campagne électorale de 1993, le Parti réformiste a présenté une politique exhaustive sur la justice pénale, qui décrit clairement notre position à l'égard de l'article 745.

Nous sommes favorables à un système de justice pénale qui place le châtiment du crime et la protection des citoyens respectueux des lois au tout premier plan. De plus, nous déclarons clairement que nous appuyons les modifications proposées au droit criminel si elles confèrent plus de certitude aux sentences.

Je termine en demandant à tous les députés de penser à la famille Kaplinski et, en fait, à tous ceux qui ont perdu des êtres chers à cause de tueurs fous et méchants. Il faut appuyer le projet de loi C–226 et abroger l'article 745 du Code criminel.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi C–226, présenté à l'initiative du député de York–Sud—Weston.

La première réaction lorsqu'on m'a demandé si je voulais intervenir sur ce dossier a été que j'ai failli, et je le confesse, me laisser aller un peu dans des propos démagogiques. Le criminel est devenu la victime de son geste. Il y a toutes sortes de choses qui sont véhiculées comme ça, hélas trop souvent, par des partis en cette Chambre, notamment le Parti réformiste, que je respecte, que je salue bien, mais ce sont des propos qui ont pour effet des fois de fausser des données et des réalités.

J'ai connu dans ma vie quelques personnes qui ont commis des gestes vraiment regrettables allant aussi loin que le meurtre. J'ai connu des gens parmi ceux–là qui ne se sont repentis de rien, qui ont posé un geste convaincu et qu'ils l'ont fait délibérément. Après un certain nombre d'années, quand même assez long d'incarcération, ils n'avaient retenu aucun avantage de cette incarcération. Je pense qu'ils auraient été prêts à récidiver. Oui, il y en a de ça.

• (1830)

On a également à l'esprit l'exemple récent de gens qui ont commis des gestes malheureux dans l'histoire du Canada. Il y a des députés célèbres qui ont ruiné leur carrière pour un simple vol à l'étalage, comme le vol d'un manteau dans un grand magasin.

Cela m'a toujours amené à dire que l'organe le plus faible chez l'homme est le cerveau. Il arrive parfois que le cerveau fasse faux bond à son porteur.

On a connu récemment le cas, en Gaspésie, d'un père qui est allé se jeter au bout du quai avec ses trois enfants. Si cet homme avait survécu, je crois qu'il aurait été le plus malheureux des hommes. C'est un geste inexplicable qui est demeuré, dans ce cas, inexpliqué.

Sauf que pour une erreur momentanée qui souvent ne dépend pas de la volonté de celui qui la commet, il faut que notre société, dans l'imposition de ses peines et dans la garde de ses prisonniers, n'adopte pas un esprit de vengeance. Ce n'est pas à la société de venger les victimes.

La société a son intérêt propre dans notre système d'incarcération, celui de retirer, au bénéfice de la société, bien sûr, les personnes dangereuses de la circulation. Mais elle finit par réaliser que ces personnes sont réhabilitées, car souvent, dès le départ, on réalise que la réhabilitation est possible lorsqu'on lit les fameux rapports présentenciels. *Ab initio*, dès le moment où commence à se purger cette peine, notre système carcéral et ses intervenants finissent par avoir une bonne idée si l'individu qui fait l'objet de l'étude pourra réintégrer notre société un jour.

Le fait d'incarcérer des gens entraîne aussi des coûts sociaux, des répercussions importantes sur leur famille immédiate, sans compter des coûts purement monétaires. On lisait dernièrement que nos prisons sont malheureusement bondées actuellement.

Je pense que l'article 745 du Code criminel qu'on tente d'annuler, par ce projet de loi, avait quand même sa raison d'être dans le sens qu'il pouvait, dans certains cas, réévaluer, après coup, l'état d'esprit d'une personne qui a commis un acte criminel et juger de la pertinence de son élargissement. Il n'y a pas d'impératif dans l'article 745. On n'oblige pas le jury concerné ou appelé à trancher cette requête à libérer le détenu. Il s'agit d'une étude. C'est arrêté dans le temps, 15 ans après la peine. Et là, les gens en mesure d'évaluer le bien et le mal, le pour et le contre peuvent arriver à une recommandation d'élargissement d'un individu.

Je pense qu'on doit se permettre des gestes de grâce comme ceux–là dans notre société parce que, dans certains cas, comme je le soulignais tantôt, les gens qui ont commis un acte criminel n'étaient peut–être pas en possession de tous leurs moyens, qui sont ou qui peuvent être revenus par la suite.

Donc, à mon sens, ce serait d'exercer une malice qui ne profiterait nullement à la société, qui pourrait même entraîner des coûts à notre société contre des individus qui ont vraiment fait un *mea culpa*, qui ont reconnu leurs torts, qui ont pris des moyens pendant leur incarcération pour régler leurs problèmes. Et lorsque ces gens–là en arrivent un jour à un résultat positif, à partir de ce moment, cela devient une vengeance de notre société à leur endroit.

Les sociétés qui agissent par vengeance sont souvent mal inspirées et mal conseillées. La vengeance est un bien mauvais conseiller dans ce domaine.

• (1835)

Je sais qu'il y a eu des crimes crapuleux. Le Parti réformiste, à toutes les périodes des questions orales, nous en cite. On peut imaginer une lecture continuelle de potins: «À Winnipeg, entre la 42e et la 32e avenue, à 2 h 25 du matin, Untel a tué Mlle Unetelle qui sortait de l'hôpital où elle travaillait, avec ses hushpuppies, et il l'a poignardée». Bon.

Cela, on l'a entendu je ne sais combien de fois par le Parti réformiste, en réclamant toujours des peines accrues ou plus sévères, plus disciplinaires. Il y a un élément de vrai dans ce qu'ils nous rapportent régulièrement. La société ne doit pas laisser les crimes impunis et la violence ne doit pas avoir enseigne dans notre société. Je pense, pour avoir entendu le député de York–Sud—Weston autrefois, dans le débat référendaire, et je le comprends, probablement animé par la fougue qui le caractérise, mais je me souviens l'avoir entendu, alors que je n'étais pas encore député, je n'étais pas en politique, l'avoir entendu entretenir des propos haineux à l'endroit du Québec, dans toute la

saga des ententes de Charlottetown et du lac Meech. Au Québec, cela nous avait énormément blessés à l'époque.

On n'a pas tenu rancune au député qui a déposé ce projet de loi. On a compris que la ferveur aidant et aussi sa croyance illimitée dans ce beau pays pouvaient donner lieu à des emportements comme ceux qui le caractérisent.

J'ai lu, hier, dans les journaux, et cela m'a fait quelque chose, que ce même député avait lui–même fait l'objet d'une certaine violence, qu'il avait dû demander le secours et la protection des autorités. Je me suis dit: intelligent comme il est, il a dû comprendre ce qu'est la violence lorsqu'on l'exerce à l'endroit de quelqu'un, que ce soit une violence parlementaire, que ce soit une violence politique, verbale, appelez–la comme vous voulez, on pourrait même aller jusqu'à une violence écologique, je ne le sais pas. La violence, quelle qu'elle soit, prononcée ou exécutée par qui que ce soit, ce n'est jamais bon. Et le député de York–Sud—Weston, j'en suis persuadé, s'en rend compte maintenant et c'est probablement la raison pour laquelle ses propos à l'endroit de ses confrères députés du Bloc sont maintenant, depuis l'an passé, je pense des plus harmonieux.

Je pense que le député est éclairé maintenant. Il sait que les grandes sociétés sont capables et se doivent d'exercer, à un moment donné, une certaine clémence. Si les sociétés ne croient pas elles–mêmes à la réhabilitation des prisonniers, pourquoi dans ce cas–là a–t–on enlevé la peine de mort?

Voilà autant de questions qui me laissent songeur. Je me dis que cet article qu'on veut supprimer, je pense qu'il y a 40 personnes dans les 28 dernières années qui s'en sont prévalues. On ne m'a pas soumis de statistiques à l'effet que ces personnes auraient récidivé ou auraient utilisé leur liberté à mauvais escient.

Pour toutes ces raisons et pour le peu de cas qui ont été soumis aux tribunaux depuis l'entrée en vigueur de cet article, je crois que je favoriserai un vote contre ce projet de loi.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer de façon catégorique au projet de loi C–226. Comme certains l'ont mentionné, ce projet de loi éliminerait la révision du délai préalable à la libération conditionnelle après 15 ans pour certaines personnes reconnues coupables de meurtre. Je tiens à préciser que le projet de loi dont nous sommes saisis ne vise pas à réduire les peines, mais bien à modifier le délai préalable à la libération conditionnelle, c'est–à–dire la date à laquelle un criminel peut se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles pour demander sa libération, conditionnelle ou non.

Il est donc question ici d'une disposition qui modifierait le délai préalable à la libération conditionnelle qui est actuellement de 15 à 25 ans. Cela ne vise pas à réduire la peine, car la peine imposée à quiconque est reconnu coupable de meurtre au Canada est l'emprisonnement à perpétuité et cette peine ne peut en aucun cas être modifiée par un article du Code criminel.

• (1840)

Avant 1976, à l'époque où la peine capitale était encore prévue dans certains cas très limités et la peine imposée aux auteurs de meurtre était l'emprisonnement à vie, le délai préalable à la libération conditionnelle était de 10 ans. Très peu d'incidents regrettables se produisaient à cette époque. En fait, le délai moyen avant la libération conditionnelle n'était pas de 10 ans, même si c'était le délai prévu. Le détenu devait plutôt attendre environ 15 ans avant d'être libéré sous condition. Le délai moyen était d'environ 15 ans. Parmi les détenus qui pouvaient se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles au bout de 10 ans d'emprisonnement, bon nombre n'étaient jamais libérés. Les détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité passaient plutôt toute leur vie en prison.

Il est faux de prétendre que le délai préalable à la libération conditionnelle entraîne automatiquement la libération conditionnelle des prisonniers. Ceux qui font ce genre d'allégations induisent la population canadienne et la Chambre des communes en erreur.

Après l'abolition de la peine de mort, en 1976, la sentence pour meurtre a été fixée à un emprisonnement à vie. Toutefois, une personne reconnue coupable de meurtre au deuxième degré devenait admissible à une libération conditionnelle après 10 ans de détention tandis que ce délai était de 25 ans pour une personne coupable d'assassinat. Cependant, cette dernière pouvait demander un examen de son dossier après 15 ans. Je le répète, la sentence est demeurée une condamnation à vie.

Je vois des gens dire à la Chambre ou dans les journaux que l'on ramène à 15 ans une sentence de 25 ans. Ce n'est pas le cas. En passant, personne n'est automatiquement remis en liberté après 15 ans ou 25 ans d'emprisonnement. Si une personne obtient une libération conditionnelle de la commission et non pas aux termes de l'article 745, elle est soumise aux conditions des libérations conditionnelles. Elle doit se rapporter auprès d'un agent des libérations conditionnelles et peut être remise en prison pour purger le reste de sa peine si elle ne respecte pas les conditions qui lui sont fixées. Je reviendrai à cet aspect dans une minute.

Lorsqu'une personne obtient une libération conditionnelle, elle purge sa sentence à l'extérieur d'un établissement carcéral plutôt qu'à l'intérieur. Aux termes de l'article 745, le délinquant doit s'adresser au tribunal de la province où il a commis son crime pour faire examiner la date de son admissibilité à une libération conditionnelle. S'il ne devait être admissible qu'après 25 ans, il peut demander au tribunal de ramener ce délai à 15 ans. Le tribunal peut fixer la date d'admissibilité à une libération conditionnelle à n'importe quel moment entre 15 et 25 ans. La question est soumise à un jury et la date d'admissibilité n'est modifiée que si deux tiers des membres du jury sont d'accord. Une majorité simple ne suffit pas.

Si deux tiers des membres du jury sont d'accord pour accorder une libération conditionnelle après un délai plus court, le délinquant n'est pas automatiquement libéré, contrairement à ce qu'a affirmé un député réformiste tout à l'heure. Lorsque la date prévue arrive, par exemple, après 17 ans, le détenu doit se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles et prouver qu'il ne présente plus de danger pour le public, qu'il a été réhabilité. S'il ne peut pas le prouver, la libération conditionnelle lui est refusée. Ce n'est jamais automatique. Pas plus avec l'article 745 que devant la Commission des libérations conditionnelles.

En outre, cette disposition, qui n'a jamais été un secret, n'est pas une échappatoire. C'est une disposition très précise et très claire de la loi. Lorsque les parlementaires ont adopté cette mesure, en 1976, ils savaient ce que cela voulait dire et la presse

aussi. Ce n'était pas un secret. Elle faisait partie du projet de loi au même titre que toutes les autres mesures et elle figure aujourd'hui dans la loi. Ce n'est pas une lacune de la loi. C'était voulu. Cette politique libérale a été proposée par un gouvernement libéral et appuyée par la majorité des députés libéraux et par la majorité des députés. Elle est conforme à la politique que préconisent toujours les libéraux.

Pourquoi existe–t–elle? Elle existe parce que, nous, libéraux, estimons qu'un droit raisonnable à la libération conditionnelle encourage au redressement. C'est une raison d'espérer et de se corriger. C'est une raison de s'en sortir et de recommencer à neuf. C'est aussi un mécanisme de contrôle. Des dispositions raisonnables relatives à la libération conditionnelle permettent aux personnes qui travaillent dans les pénitenciers de compter que les détenus s'efforceront de bien se conduire. C'est la carotte qui récompense la bonne conduite et la réhabilitation.

• (1845)

De plus, si le détenu est véritablement réformé et ne représente plus un danger pour le public, il pourrait être remis en liberté après 15 ans d'emprisonnement pour gagner sa vie, pour subvenir aux besoins de sa famille et payer des impôts, au lieu que l'État paie pour son entretien durant son emprisonnement et paie les prestations d'aide sociale pour sa famille. Je parle de quelqu'un qui ne représente plus un danger pour le public, qui ne constitue plus un risque et que la Commission des libérations conditionnelles juge réadapté.

Il s'agit d'une politique que le Parti libéral a toujours défendue. Je pourrais comprendre que les députés libéraux veuillent la modifier si elle ne donnait pas de résultats, si l'article 745 se révélait un échec complet, mais ce n'est pas le cas. Depuis 1976, année où cette disposition a été ajoutée à la loi, 128 détenus ont été admissibles pour s'en prévaloir.

Tout d'abord, 71 détenus seulement en ont fait la demande. Pour une raison ou pour une autre, les autres ont peut–être pensé qu'ils ne seraient pas acceptés et ne se sont même pas donné la peine d'en faire la demande. Au 31 mars, des 71 détenus qui ont soumis une demande, 43 ont été entendus dans un tribunal devant juge et jury. De ces 43, 19 ont obtenu une réduction complète de peine passant de 25 à 15 années de prison, 13 ont obtenu une réduction partielle, c'est–à–dire que leur peine a été fixée quelque part entre 25 et 15 années de prison, et 11 se sont vu refuser toute réduction.

Mon collègue du Parti réformiste a omis de mentionner que ces détenus dont la date d'admissibilité à la libération conditionnelle a été avancée n'ont pas été remis en liberté. Il leur a fallu ensuite s'adresser à la Commission des libérations conditionnelles quand est venue leur date d'admissibilité pour soumettre leur demande de libération conditionnelle. Qu'est–il advenu d'eux? Après un changement de leur date d'admissibilité, 30 de ces dossiers sont finalement parvenus sur le bureau de la Commission des libérations conditionnelles. Seulement 11 de ces requérants ont obtenu une libération conditionnelle totale, six ont obtenu une semi–liberté, deux ont eu droit à une absence temporaire, et 11 se sont vu refuser toute forme de libération conditionnelle par la commission.

Depuis 1976, sur les 128 personnes qui pouvaient présenter une demande en vertu de cet article, deux seulement ont été renvoyées en prison. Dans un cas, la personne a été renvoyée en prison pour purger le reste de sa peine non pas parce qu'elle a commis une autre infraction, mais bien parce qu'elle n'a pas respecté les conditions de sa libération conditionnelle. L'autre personne a été renvoyée en prison pour un vol à main armée.

Cela veut dire que, sur 128 personnes admissibles, une seule personne a été renvoyée en prison pour avoir commis une autre infraction. On ne peut pas dire que cette disposition est un échec. On a cité le nom de Kinsella en exemple. La demande de Kinsella a été refusée.

Dans ce débat, j'entends souvent le nom de Clifford Olson comme si sa demande allait être acceptée en vertu de cette disposition. Évidemment, Clifford Olson aura le droit d'aller devant le tribunal après avoir purgé 15 ans de sa peine pour demander que sa période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle soit réduite, mais il n'obtiendra jamais gain de cause. Il devrait aussi se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles.

J'invite mes collègues à étudier le profil de ceux qui ont été libérés et de ceux qui ont essuyé un refus. Ils constateront que c'est fausser le débat que de prétendre que Clifford Olson serait libéré en vertu de cette disposition. Aux États–Unis, Charles Manson s'est présenté six fois devant la commission des libérations, parce qu'il était admissible. Chaque fois, il a essuyé un refus pour la bonne raison qu'il ne s'est pas réformé. Il ne s'est pas réadapté et constitue donc toujours un danger pour le public. Il n'y a rien d'automatique. Et nous ne parlons ici que de modifier la date d'admissibilité aux libérations conditionnelles.

Le Parti libéral n'a pas de la justice la même conception que le Parti réformiste, qui préconise la loi du talion. Pour nous, la justice n'est pas la vengeance. Nous croyons que le rôle du système de justice pénale est de protéger le public, y compris les personnes qui travaillent en milieu carcéral, comme les enseignants, les agents de correction et tous les autres. Ils ont droit d'être protégés eux aussi. Telle est la raison d'être du système de justice pénale. Nous croyons que l'une des meilleures façons de protéger le public est la réadaptation grâce à des traitements et aux services correctionnels.

Une fois que ces personnes sont réadaptées et ne présentent plus de danger pour le public, il est ridicule de les garder indéfiniment en prison, alors qu'elles pourraient être à l'extérieur, en train de faire du bien. Je signale à la Chambre qu'à Montréal, il y a quelques années, une des personnes libérées grâce à cette disposition a remporté la médaille du meilleur bénévole. Cette personne est sortie de prison et a acquis la réputation d'être un bénévole exceptionnel dans son milieu.

Mon temps de parole est écoulé, mais je tiens à dire que ce projet de loi n'a rien d'une mesure libérale. Il est l'expression d'une politique réformiste et non d'une politique libérale. C'est pourquoi il faut le rejeter.

• (1850)

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C–226 aujourd'hui.

C'est le genre de mesure législative que réclament les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. C'est la deuxième heure de débat sur ce projet de loi, et on a déjà beaucoup parlé de la peine

de mort. Je n'aborderai pas cette question, qui est toujours très présente dans ce contexte. Je ne veux pas utiliser de clichés.

Malheureusement, je n'étais pas à la Chambre durant la première heure de débat. Toutefois, j'ai lu le hansard pour voir ce que les autres députés avaient à dire au sujet de cette mesure législative. J'ai été particulièrement choqué par ce qu'ont dit les députés du Bloc québécois. Je vous lis un extrait tiré directement du hansard: «Les libérations conditionnelles pour un incarcéré sentencé à vie, c'est la lumière au bout du tunnel. Je ne crois pas que les proches des victimes au bout de 20 ans soient lésés. Ils ont été lésés, sûrement marqués, tout le monde le déplore, mais ce n'est pas parce que des gens manifestent à outrance qu'il faut continuellement plier l'échine.»

Cette déclaration est absolument scandaleuse. Si le député avait perdu un ami proche ou un parent aux mains d'un meurtrier, je doute qu'il parlerait de cette façon. Je ne crois pas que les sentiments exprimés par ce député reflètent les valeurs de la majorité des Canadiens.

Le 24 février 1976, le solliciteur général du Canada a présenté le projet de loi C–84, qui définissait deux catégories de meurtres: ceux du premier degré et ceux du deuxième degré. Le projet de loi C–84 abolissait aussi la peine de mort.

Aux termes de l'article 231 du Code criminel, le meurtre au premier degré est le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré, le meurtre d'un agent de police ou d'un gardien de prison dans l'exercice de ses fonctions ou le meurtre commis durant un détournement d'aéronef, une agression sexuelle ou un enlèvement.

Lorsque le projet de loi C–84 a été présenté, Jim Fleming, qui était alors secrétaire parlementaire du ministre des Communications, a dit qu'il était essentiel de donner une lueur d'espoir aux criminels. Il a dit que, lorsqu'une peine aussi terrible était imposée aux criminels les plus dangereux, il fallait quand même leur laisser une certaine motivation. Une motivation pour quoi? Je répondrais à cela une motivation pour déjouer le système.

La semaine dernière, j'ai reçu une télécopie d'un habitant de Mississauga, en Ontario, qui racontait l'horrible meurtre de l'agent Brian King de la GRC, en 1978. La personne qui m'a écrit est un neveu de M. King. Je sais que le député de York–Sud—Weston a déjà parlé de cette histoire dans son discours, mais je crois qu'elle vaut la peine d'être répétée.

Brian King était un agent de la GRC en Saskatchewan. Il devait être la victime de deux hommes pleins de haine qui, ce soir fatidique, avaient décidé de harceler, de capturer et de tuer un policier. Ils voulaient que leurs amis voient comme ils étaient puissants. Après avoir réussi à détourner son attention, ils ont terrassé Brian, lui ont pris son revolver, lui ont mis les menottes, l'ont menacé avec le revolver pour ensuite le tuer en lui logeant deux balles dans la tête. Ce n'était pas un crime passionnel, mais un meurtre froidement calculé, prémédité.

Ils ont tous deux été condamnés à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Quand ils ont entendu leur sentence, l'un d'eux a dit: «Qu'est–ce que 25 ans?» Une peine de 25 ans n'a aucun effet de dissuasion.

En vertu de l'article 745 du Code criminel, ces deux hommes étaient admissibles à un examen anticipé. La famille de Brian King doit maintenant vivre pendant des mois à se remémorer de douloureux souvenirs dans la crainte que ces meurtriers puissent tuer d'autres policiers.

Le député du Bloc qui a dit que la famille s'en remettrait d'ici 20 ans n'a pas lu une lettre comme celle–ci et n'a parlé à personne ayant connu une telle épreuve. Quelle sorte de déclaration est–ce?

Il n'y a pas que l'article 745 qui cloche. C'est tout le système de libération conditionnelle qui est discrédité par les Canadiens. J'ai reçu des lettres concernant le fonctionnement du système de libération conditionnelle. Dans presque tous les cas, les gens qui m'écrivent me disent que le système de libération conditionnelle ne fonctionne pas comme il devrait. Cependant, l'énoncé de mission de la Commission nationale des libérations conditionnelles brosse un tableau plutôt optimiste:

> Faisant partie du système de justice pénale, la Commission nationale des libérations conditionnelles prend des décisions indépendantes de qualité sur la libération conditionnelle et la réhabilitation de détenus et fait des recommandations de clémence. En facilitant la réintégration opportune des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois, la commission contribue à la protection de la société.

Le 6 octobre, le nouveau président de la Commission nationale des libérations conditionnelles a comparu devant le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques. À ce moment–là, je lui ai demandé s'il pouvait me fournir une description écrite des fonctions rattachées à sa fonction. Malheureusement, il ne savait pas s'il existait une telle description de fonctions et m'a répondu qu'il ferait des recherches et qu'il me communiquerait le résultat de ces dernières.

J'ai reçu une lettre de M. Gibbs lundi dernier, mais celui–ci ne m'a pas fourni de description de fonctions détaillée dont on pourrait se servir pour faire une évaluation de rendement. Voici plutôt ce qu'il m'a écrit: «Pour faire suite à mon récent témoignage devant le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques, le 6 octobre, et à votre demande de vous transmettre un exemplaire de la description de poste du président, je vous informe qu'aucun document de ce genre n'a été établi. Je peux vous assurer toutefois que, même si aucun mandat écrit ne m'a été remis, mon rôle est clairement énoncé dans la loi et la politique, et que mes attentes sont très claires.»

• (1855)

Après avoir lu cela et saisi le climat d'irresponsabilité que cela représente, je sais exactement pourquoi les Canadiens sont abasourdis à la pensée qu'ils paient à de hauts fonctionnaires des salaires dans les six chiffres pour se faire dire qu'ils ne savent en quoi consistent leurs fonctions que par oui–dire. C'est une affaire de confiance. C'est une affaire de responsabilité publique.

Permettez–moi de toucher un mot sur le taux de réussite de notre beau système de libération conditionnelle. Entre avril 1978 et mars 1988, quelque 17 444 délinquants ont été libérés. Au mois de mars 1993, 73, 6 p. 100 avaient terminé avec succès leur période de surveillance.

D'aucuns pourraient penser que c'est un résultat excellent. Pas moi. Les 26, 4 p. 100 qui restent se répartissaient en deux

catégories: 2 494 avaient violé leurs conditions de libération conditionnelle et 2 111 avaient fait de même en commettant une nouvelle infraction criminelle. En définitive, le taux de réussite est passablement modeste.

L'été dernier, Allan Kinsella, un meurtrier condamné, a demandé au tribunal d'être libéré après avoir vécu en prison 15 ans de sa peine à perpétuité. Sa demande de révision judiciaire, en vertu de l'article 745, a été rejetée. Furieux du résultat de sa démarche, Kinsella s'est enfui en compagnie d'un autre détenu, la semaine dernière. La police est toujours à la recherche des deux hommes qui sont considérés comme dangereux.

Je récapitule. Premièrement, Kinsella commet un meurtre et est condamné à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans. Deuxièmement, après les 15 ans de prison purgés par Kinsella, l'article 745 intervient avec fracas. Troisièmement, le 13 décembre 1993, la demande de révision prévue à l'article 745 est rejetée. Quatrièmement, en juillet, Kinsella est transféré au pénitencier de Bath, bien que le procureur général adjoint de l'Ontario ait écrit au solliciteur général pour le prévenir que Kinsella était dangereux, ne devrait pas être transféré et qu'il y avait de bonnes chances qu'il tente de s'évader. Cinquièmement, le 19 octobre, Kinsella et un autre détenu se sont évadés et sont maintenant considérés dangereux.

Je ne devrais pas être obligé de donner cet exemple car, si l'article 745 n'avait pas été adopté et si le solliciteur général du Canada avait fait son travail, Kinsella serait maintenant sous les verrous au pénitencier de Kingston, une prison à sécurité maximale pour contrevenants dangereux, ce qu'est exactement et a toujours été Kinsella.

Le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre que la position du gouvernement est limpide. Permettez–moi de citer le passage du hansard: «Nous avons proposé une modification à l'article 745 qui prévoit clairement que, lorsqu'une demande est présentée en vertu de cet article, le tribunal est tenu d'entendre les familles des victimes.»

À mon avis, demander à la famille de la victime de participer au processus peut être profitable, mais pas si le meurtrier obtient une libération conditionnelle anticipée. Je me demande vraiment si les députés libéraux de l'arrière–ban, en face, savent ce que dit exactement le ministre. Les gens se battent pour que la peine d'emprisonnement à perpétuité soit bel et bien à perpétuité, et non pas pour faire une déclaration au cours d'une audience de libération conditionnelle qui risque fort peu de contribuer à garder un détenu en prison.

La question que j'ai posée au ministre hier a certes révélé que le gouvernement est complètement déphasé par rapport à ce que les Canadiens veulent à cet égard.

Des gens sont en prison pour une raison. Ceux qui sont condamnés pour meurtre ont enlevé la vie à quelqu'un; ils devraient donc purger une peine d'emprisonnement à perpétuité. L'article 745 jette le discrédit sur le fonctionnement du système de justice et sa présence dans le Code criminel a des conséquences qui dépassent les simples détails techniques.

La population a parlé. Il est maintenant temps que les députés de la Chambre, les représentants de la population, parlent et votent en faveur de ce projet de loi, peu importe ce que dit le ministre de la Justice.

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C–226 qui vise à abroger l'article 745 du Code criminel.

En 1976, le Parlement a restructuré la loi sur les homicides. À l'époque, le projet de loi C–84 avait essentiellement créé le régime applicable aux meurtres. Il avait reclassé le meurtre par degrés, premier ou deuxième, et prévu une peine d'emprisonnement à perpétuité comportant une période d'incarcération minimale obligatoire. Dans le cas du meurtre au premier degré, la libération conditionnelle ne peut être envisagée avant 25 ans. Dans le cas du meurtre au deuxième degré, cette période varie de 10 à 25 ans, selon la décision du juge.

À l'époque, le projet de loi C–84 avait aussi créé la demande de révision judiciaire, qui est devenue l'article 745 du Code criminel. En vertu de cet article, la personne qui a été déclarée coupable de haute trahison, de meurtre au premier degré ou de meurtre au deuxième degré et qui a été condamnée à l'emprisonnement à perpétuité avec délai préalable à sa libération conditionnelle de plus de 15 ans peut demander au juge en chef compétent de la province où a eu lieu la déclaration de culpabilité une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle. Le délinquant ne peut présenter une demande qu'après avoir purgé au moins 15 ans de sa peine.

• (1900)

Certains députés et certaines personnes voudraient faire croire aux gens que cette disposition avait été cachée dans le projet de loi et qu'elle s'était rendue au Parlement sans avoir été examinée par les parlementaires. Rien n'est plus faux.

À l'époque, le solliciteur général qui avait parrainé le projet de loi avait attiré l'attention des députés sur cette proposition dans le cadre du débat à l'étape de la deuxième lecture. Cette disposition avait également fait l'objet d'un examen attentif du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, à qui le projet de loi avait été renvoyé.

En fait, cette disposition avait été modifiée, lors des audiences du comité, et cette modification avait été ultérieurement appuyée par la Chambre des communes et le Sénat. À l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–84, le solliciteur général de l'époque a expliqué que la proposition encourageait encore davantage la réinsertion sociale des détenus et protégeait les gardiens de prison.

L'article 745 du Code criminel offre actuellement les mêmes avantages. La présence même de cet article peut encourager des détenus à essayer de changer de vie. Étant donné que de nombreux meurtriers profitent en fin de compte d'une libération conditionnelle, il nous incombe de faire tout en notre pouvoir pour favoriser la réinsertion sociale de ces gens. On protège mieux la population en maintenant l'article 745 qu'en l'annulant, comme le propose ce projet de loi.

Nous devrions également garder à l'esprit les énormes coûts socio–économiques qu'entraîne la détention de gens pendant des périodes prolongées. De plus, si l'on annulait cet article, il serait encore beaucoup plus difficile pour les gardiens de prison de traiter avec les meurtriers purgeant une peine d'emprisonne-

ment à perpétuité, des gens qui n'ont aucun espoir de sortir de nos pénitenciers. Je suis de ceux qui croient que nos gardiens de prison font un travail important et difficile dans notre intérêt à tous et qu'ils méritent notre protection et notre appui. Ainsi, il faut maintenir l'article 745 dans le Code criminel.

Au départ, le projet de loi C–84 proposait que le délinquant ait le droit de s'adresser à un juge en chef pour obtenir un examen judiciaire. Le juge en chef devait alors nommer trois juges pour étudier la demande. On a proposé au comité un amendement pour que les trois juges soient remplacés par un juge et un jury dont les deux tiers des membres doivent s'entendre sur la décision de maintenir ou de réduire le délai préalable à la libération conditionnelle.

Selon la procédure encore en vigueur aujourd'hui, l'intérêt du public est défendu par les personnes qui forment le jury. On a apporté cette modification pour être sûr que le public ait son mot à dire à ces audiences. Cette modification est une amélioration puisqu'elle garantit que l'opinion de la collectivité l'emporte sur celle des professionnels du système. Il n'est pas surprenant que le Parlement ait appuyé une modification aussi sensée.

Encore de nos jours, c'est au jury qu'il revient de décider, conformément à l'article 745, s'il convient de maintenir ou de réduire le délai préalable à la libération conditionnelle. Les membres du jury sont choisis dans la province où a eu lieu la déclaration de culpabilité. Ils représentent la collectivité.

Avant de prendre sa décision, le jury doit tenir compte du caractère du requérant, de sa conduite durant l'exécution de sa peine, de la nature de l'infraction pour laquelle il a été condamné et de tout ce que le juge compétent estime utile dans les circonstances. Ainsi, le jury n'est pas obligé d'accéder à la demande du requérant. Il prend sa décision sur la foi des renseignements présentés au cours des audiences.

Ces audiences peuvent être extrêmement pénibles pour les familles des victimes. Jusqu'à maintenant on leur refusait toute participation, d'où leur frustration. Dans bien des cas, elles ne pouvaient faire aucune démarche ni la moindre déclaration.

Avec le projet de loi C–41, projet de loi sur la détermination de la peine qui a été présenté en juin, l'actuel ministre de la Justice rectifie cette situation. En effet, il propose de modifier l'article 745 du Code criminel de façon à ce que, si le contrevenant fait une demande de réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle, le tribunal soit obligé d'admettre comme preuve tout renseignement fourni par la famille de la victime. Le jury devra en tenir compte dans sa décision de maintenir ou de réduire le délai préalable à la libération conditionnelle. Cette modification aiderait les familles des victimes. Elle ne les obligerait pas à témoigner, mais rendrait leur témoignage admissible.

• (1905)

Il convient de souligner que plusieurs autres dispositions du projet de loi C–41 tiennent compte des préoccupations des victimes. Je tiens à tirer une chose au clair. Le fait qu'un délinquant soit autorisé à demander une libération conditionnelle anticipée ne constitue aucunement une garantie qu'elle lui sera accordée. Le jury a toute l'autorité voulue pour refuser la demande d'un délinquant qui tente d'obtenir une réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle. La réduction ou la suppression immédiate du délai préalable à la libération conditionnelle d'un détenu n'est pas assurée. De plus, même si le jury décide de réduire ou de mettre un terme à cette période, la libération conditionnelle du détenu n'est pas acquise pour autant.

Le débat entourant l'article 745 soulève une marée d'émotions sur tous les fronts. Les familles des victimes et les groupes de défense des victimes doivent être représentés efficacement auprès du système de justice pénale. Ils peuvent, par leur expérience et leurs points de vue, jouer un rôle très précis et précieux. Les dispositions relatives à la déclaration de la victime leur permettent de se faire entendre. Nous devons cependant trouver une approche pondérée de tous les éléments du système de justice pénale et je crois que l'article 745 assure l'équilibre recherché.

Compte tenu de ce qui précède, je crois qu'il est important, pour les fins du débat actuel, de dire quelques mots au sujet de la libération conditionnelle et de parler du rôle important que joue la Commission nationale des libérations conditionnelles à cet égard. Les mesures prises par le gouvernement pour renforcer le rôle de la commission méritent aussi notre attention.

La décision d'accorder une libération conditionnelle à un délinquant est la responsabilité de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Aussi, même si un délinquant a réussi à obtenir du tribunal, à la faveur d'une audition tenue en vertu de l'article 745, la réduction ou la suppression du délai préalable à sa libération conditionnelle, il ne l'obtiendra pas nécessairement.

La Commission nationale des libérations conditionnelles a, bien sûr, une tâche difficile à accomplir mais elle a les ressources voulues pour le faire. Les membres de la commission proviennent de divers milieux et de toutes les régions du pays. Ils prennent leur travail au sérieux. Avant de prendre leur décision, les commissaires se réfèrent aux critères établis par la commission pour évaluer les probabilités qu'un délinquant respecte la loi si on lui accorde une libération conditionnelle. Ils peuvent aussi se fonder sur l'information que leur fournissent le Service correctionnel du Canada, la GRC et d'autres services de police au Canada.

J'appuie entièrement les mesures proposées par le gouvernement pour renforcer le rôle de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le processus de nomination fait actuellement l'objet d'un examen afin de veiller à ce que les nominations à la commission se fassent en fonction des compétences. Dans le cadre de ce processus, les postes de commissaires à plein temps à pourvoir seront annoncés dans la *Gazette du Canada*. Les qualifications des candidats seront soigneusement examinées et les commissaires seront choisis en fonction de leur mérite, de leur compétence et de leur intégrité.

Comme les députés le savent, en juin dernier, le solliciteur général a déposé le projet de loi C–45. Ce projet de loi propose entre autres qu'un mécanisme soit mis en place afin de permettre, dans certaines circonstances, de prendre des mesures disciplinaires à l'endroit d'un commissaire de la CNLC ou de le révoquer. Cette mesure a été introduite dans un but de responsabilité accrue.

La commission a elle–même pris l'engagement de donner aux commissaires une formation permanente. Les programmes de formation ont pour but une plus grande efficacité au niveau de la prise de décision et une plus grande sensibilité aux besoins de la

collectivité. Par exemple, tous les nouveaux commissaires suivent un programme d'orientation intensif.

Pour terminer, je pense que les audiences prévues à l'article 745 sont utiles. Des mécanismes sont en place afin de veiller à la protection adéquate du public. Le ministre de la Justice a présenté le projet de loi C–41. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de la députée a expiré. Avec le consentement unanime de ses collègues, elle pourrait poursuivre. Il reste deux ou trois minutes. La députée veut–elle demander si la Chambre consent unanimement à ce qu'elle poursuive?

Mme Brown (Oakville—Milton): Oui.

Le vice–président: La députée demande à la Chambre si elle consent unanimement à ce qu'elle poursuive son intervention. La Chambre consent–elle à l'unanimité à sa requête?

Des voix: D'accord.

Mme Brown (Oakville—Milton): Le projet de loi C–41 vise à codifier le droit des familles des victimes à faire connaître leur point de vue à ces auditions. Le ministre de la Justice continuera également à surveiller l'application de cet article pour déterminer si d'autres améliorations doivent y être apportées. De plus, des initiatives sont en cours d'élaboration en vue de renforcer la composition de la Commission des libérations conditionnelles et d'améliorer la façon dont elle fonctionne.

• (1910)

Comme vous pouvez le voir par mes remarques de ce soir, monsieur le Président, il y a bien des raisons pour lesquelles je ne peux pas appuyer le projet de loi C–226.

Le vice–président: Je me demandais si le député de Prince George—Bulkley Valley voulait commencer son discours maintenant.

Il préférerait prendre la parole la prochaine fois. Dans ce cas, nous dirons qu'il est 19 h 12. Le député aura la parole lorsque nous reprendrons l'étude de ce projet de loi.

La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de poser une question sur la formation de la main–d'oeuvre hier et j'ai cru voir l'incompréhension du ministre de la situation au Québec. Je voudrais profiter de cette occasion pour donner de l'information et pour que les gens comprennent d'où vient le consensus qu'il y a, au Québec, sur le rapatriement de la question de la formation de la main–d'oeuvre, pour que ce soit le gouvernement du Québec qui en soit responsable.

Vous savez qu'au Québec, il y a un organisme qui s'appelle le Forum sur l'emploi qui regroupe des intervenants de tous les milieux, que ce soit socio–économique, culturel, etc., qui en sont venus au consensus suivant: «Le Québec forme une région naturelle au niveau économique, au niveau culturel, au niveau social, une entité naturelle, et pour qu'il ait une politique active de l'emploi, pour que les Québécois soient sûrs d'utiliser leurs ressources humaines le mieux possible, il faut qu'on ait le contrôle sur l'ensemble du développement qui concerne la formation de la main–d'oeuvre.»

Cela est d'autant plus facile que dans la Constitution canadienne, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il est prévu que l'éducation est une juridiction provinciale et que par extension, toute la question de la formation de la main–d'oeuvre, ce qu'on appelle maintenant, notamment dans la réforme des programmes sociaux, la formation continue, devrait relever du Québec qui, de cette façon, aurait l'ensemble des outils pour assurer son développement.

Il ne faut pas oublier aussi que l'assurance–chômage n'a été remise au fédéral dans la Constitution qu'en 1942, mais qu'avant, la juridiction appartenait aussi aux provinces en cette matière. Donc, il y avait, dans l'esprit des Pères de la Confédération, la volonté que tout ce qui est question de formation, de main–d'oeuvre, tout ce qui est formation tout court, relève de la compétence des provinces, et particulièrement à cause du caractère français du Québec.

Donc, mon intervention aujourd'hui vise à demander au gouvernement pour quelles raisons il ne donne pas suite à cette revendication tout à fait naturelle et tout à fait unanime du Québec, afin que ce dernier puisse prendre le contrôle du développement de ses ressources humaines qui sont et seront encore plus à l'avenir la source de tout développement.

La façon dont on s'assure que notre potentiel est le mieux utilisé, c'est la façon dont on va faire une société qui sera capable de faire face plus rapidement à la compétition mondiale et à toutes ses réalités. Il y a toujours, en arrière–scène, la réalité particulière que le Québec est la seule terre en Amérique où il y a un peuple qui est majoritairement francophone et qui suppose, de ce fait, des pratiques différentes, notamment en termes de mobilité de personnes.

On ne peut pas, dans un domaine comme la mobilité, considérer le Québec avec les mêmes politiques, les mêmes objectifs, les mêmes standards nationaux que l'ensemble du Canada. C'est pour cela que je demande au gouvernement de nous dire pourquoi il manifeste cette incompréhension de la réalité du Québec et pourquoi il ne donne pas droit à notre revendication, qui n'est pas seulement celle du Bloc québécois, mais bien celle de l'ensemble des intervenants au Québec?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je m'intéresse beaucoup aux remarques de l'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, mais il est bien évident qu'il réitère la rhétorique commune à tous les séparatistes. Je suis d'accord que la Constitution a certaines dispositions concernant les droits des provinces dans certaines juridictions.

Dans ce cas, le gouvernement fédéral a tenu des propos qui sont très clairs et qui ont pour but de déclarer la différence entre les deux juridictions au Canada.

[*Traduction*]

Un des éléments du programme du gouvernement fédéral est en fait la reconstruction du système canadien de sécurité sociale. Pour créer des emplois et assurer la croissance, nous devons moderniser nos programmes sociaux, notre marché du travail et notre enseignement. Un des principes fondamentaux de la réforme proposée est de mieux préciser, comme je l'ai dit, le rôle du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral a franchi une étape importante et se dirige vers un nouveau partenariat en matière de main–d'oeuvre. L'objectif prédominant du gouvernement fédéral est l'amélioration des services pour les Canadiens et les Canadiennes, l'amélioration de l'efficacité des services et l'élimination des dédoublements et des gaspillages qui pourraient exister.

[*Traduction*]

C'est pourquoi, en juin dernier, le ministre du Développement des ressources humaines a invité les provinces et les territoires intéressés à assumer des responsabilités accrues dans le secteur de la main–d'oeuvre. L'offre du fédéral prévoit la conclusion d'une entente provisoire sur la main–d'oeuvre, d'une durée de trois ans, conclue avec chacune des provinces et qui pourrait être appliquée immédiatement. Les discussions fédérales–provinciales se poursuivent actuellement, d'un bout à l'autre du pays.

[*Français*]

Nous attendons cependant toujours la réponse du gouvernement du Québec. L'offre fédérale comprend:

[*Traduction*]

Le Québec prévoit réaliser des programmes fédéraux pour la main–d'oeuvre d'une valeur de 480 millions de dollars, ce qui représente environ 60 p. 100 du budget fédéral pour les programmes relatifs au marché du travail. On évalue à 140 millions de dollars la valeur des programmes de formation en établissement financés par le gouvernement fédéral et administrés par le Québec. La planification et la mise en oeuvre par la province d'un réseau de bureaux à guichet unique qui réunirait les programmes et les services des deux ordres de gouvernement, certains programmes fédéraux administrés par les provinces comme l'Alternance travail–études et l'initiative L'École avant tout, ainsi que les Centres d'emploi du Canada pour les étudiants, représentent un investissement de quelque 12 millions de dollars au Québec.

Quant à l'évaluation du gaspillage, bien que le gouvernement ait entendu un certain nombre de plaintes à ce sujet dans les dernières années, aucune analyse sérieuse n'a jamais confirmé les chiffres allégués. Ces allégations de gaspillage massif ne sont absolument pas fondées.

J'invite le député à examiner la proposition fédérale et à presser le gouvernement du Québec de l'appuyer.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est maintenant 19 h 18, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CRTC

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) : Monsieur le Président, en mars dernier, j'ai rencontré à mon bureau de circonscription un de mes électeurs que je n'avais jamais rencontré avant et que je n'ai jamais revu depuis. Cet électeur me demandait d'attirer l'attention du CRTC sur sa demande de licence de radiodiffusion. Je lui ai expliqué que, à titre de ministre responsable, je ne pouvais intervenir dans le fonctionnement du CRTC, mais j'ai accepté, à titre de député, de faire de mon mieux pour que sa demande soit étudiée comme il se doit.

Le 15 mars, j'ai écrit au président du CRTC à titre de député de ce citoyen pour demander à la commission d'étudier cette demande en toute impartialité. Il s'agissait d'une lettre d'un député qui demande à ce qu'un électeur ait droit au bénéfice des dispositions qui s'appliquent normalement.

Je voudrais déposer cette lettre. Il ne s'agissait pas d'appuyer la demande de licence, et je ne cherchais pas à exercer des pressions auprès du CRTC. Je crois comprendre que, le 30 mars, le CRTC a accusé réception de cette lettre, la classant comme une lettre soutenant la demande. Cet accusé de réception n'a jamais été porté à ma connaissance. S'il l'avait été, j'aurais immédiatement fait une mise au point.

Dès que j'ai appris qu'une des parties intéressées m'avait écrit en septembre au sujet du soutien que j'aurais donné à cette demande de licence, j'ai aussitôt mis les choses au point. J'ai répondu à mon correspondant pour préciser la teneur de ma lettre et dissiper tout malentendu.

Dans cette lettre du 30 septembre, j'ai écrit:

> Ma lettre du 15 mars 1994 adressée au CRTC demandait simplement que la demande soit considérée comme il se doit. Je n'entendais pas appuyer la demande, ni m'y opposer. Aux termes de la loi, c'est le CRTC qui doit, en toute indépendance, prendre les décisions sur ces demandes. Il incombe donc au CRTC d'évaluer l'argumentation présentée par les requérants et les autres intervenants.

Je voudrais déposer cette autre lettre. Les députés remarqueront que j'ai pris cette mesure avant que l'affaire ne soit rendue publique. J'ai fait de mon mieux pour dissiper les malentendus et rectifier la situation non à cause des pressions de l'opinion ou des médias, car il n'y en avait pas à l'époque, mais parce que c'était ce qui s'imposait.

Il n'est pas toujours facile de cumuler les fonctions de député et de ministre. C'est une expérience enrichissante. Rétrospectivement, je puis dire qu'il était imprudent d'écrire la première lettre au CRTC. Je déplore tout malentendu auquel elle a pu donner lieu.

Je puis garantir à la Chambre qu'il n'y a jamais eu dans mon esprit la moindre hésitation, la moindre confusion au sujet de mon rôle et de mes responsabilités de ministre. Comme je l'ai dit à la Chambre le 3 octobre, en réponse à une question de la députée de Rimouski—Témiscouata, le ministre du Patrimoine canadien ne peut dicter ses décisions à un organisme indépendant comme le CRTC, qui est aussi un organisme de réglementation. Il serait tout à fait déplacé que le ministre impose ses volontés à cet organisme.

• (1005)

C'est la position à laquelle je me suis tenu dès que j'ai assumé ces responsabilités ministérielles, et je puis assurer à la Chambre que je maintiendrai cette position.

Le Président: Bien sûr, la déclaration faite à la Chambre avait pour objet d'apporter des précisions. Le ministre ne m'a pas demandé de statuer sur un aspect particulier de la question de privilège. La présidence acceptera donc la déclaration comme telle. Pour l'instant du moins, il n'y a pas, semble-t-il, de raison qui m'amène à statuer sur la question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Loydminster, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que le gouvernement et l'opposition ont conclu un accord qui tient toujours et qui veut que les déclarations de ministres soient remises aux partis d'opposition assez longtemps à l'avance pour que leurs porte-parole puissent préparer une réponse.

Cet accord prévoyait que si la déclaration du ministre était faite le matin, par exemple, elle devrait être remise aux partis d'opposition la veille au soir. Ça n'a pas été le cas ici. En fait, nous l'avons obtenue à moins d'une heure d'avis. Nous protestons donc énergiquement. Nous avons des réserves sur la mauvaise façon dont le ministre s'y est pris dans ce cas et nous le prions de retarder la lecture de cette déclaration jusqu'à ce que

nous ayons eu le temps d'en prendre connaissance et de jouer notre rôle efficacement, en tant que députés de l'opposition.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vais voir si je peux faire quelque chose à ce sujet. Je reviendrai au secrétaire d'État s'il est d'accord. Après consultation, je crois comprendre qu'il s'agit d'un accord officieux entre les partis. Il va de soi que la présidence est disposée à donner la parole au ministre puisqu'il y a lieu de faire une déclaration.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il existe effectivement un accord entre les partis qui prévoit que l'on donne avis assez longtemps à l'avance des déclarations de ministres. Cet accord a toujours été respecté, et je tiens à dire au député que l'on continuera de le respecter.

Cependant, il se présente parfois des situations qui requièrent notre attention immédiate. C'est le cas ici, comme on l'a expliqué au député avant l'ouverture de la séance. Nous comprenons ses préoccupations et nous tenons à lui dire que nous allons continuer de respecter l'accord conclu entre nous.

Il s'agit ici de circonstances exceptionnelles, comme le ministre l'expliquera à la Chambre. Certains aspects de la question sont déjà publics. Nous croyons qu'il est important de nous occuper de cette question le plus tôt possible, car il semble que l'on ne se soit pas entendu, avant le début de la séance, pour le faire au cours de la période des questions. Nous nous en occupons. Nous allons procéder à la déclaration maintenant.

• (1010)

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, B.Q.): Monsieur le Président, compte tenu que depuis le début de la 35e législature, la relation entre le parti au pouvoir et l'opposition officielle était qu'une déclaration ministérielle pouvait effectivement être faite, à condition qu'un avis préalable soit donné à l'opposition. On sait tous très bien que l'objectif qu'on poursuit en cette Chambre est d'accomplir les travaux le mieux possible, dans l'intérêt des citoyens. Or, actuellement, cette situation est rompue par un avis ministériel qui sera donné sans préavis à l'opposition. Nous croyons que dans ces conditions, il est difficile pour nous de jouer notre rôle.

Le président suppléant (M. Kilger): Je crois avoir bien entendu les deux côtés de la médaille. Nous allons donc maintenant procéder avec la déclaration du ministre.

Je cède la parole à l'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord à mes collègues d'en face que je m'excuse de tout contretemps qu'aurait pu leur causer le délai dans la transmission du document. Je sais qu'ils l'ont reçu avec un peu de retard.

M. Silye: Vous étiez au courant depuis des mois, mais vous ne pouvez pas coopérer.

M. Dingwall: Si le député trouve le sujet trop difficile à comprendre, je lirai très lentement afin qu'il puisse saisir chaque mot. Je suis prêt à coopérer entièrement avec l'opposition, peu importe la façon. Je voulais présenter des excuses pour les ennuis qu'elle aurait pu subir.

Toutefois, je crois que le ministre d'État et le whip de notre parti les avaient informés des erreurs de distribution qui se sont produites. Je me sentais obligé de venir ce matin partager ces informations avec tous les députés et de donner à l'opposition la possibilité d'ajouter des commentaires aux décisions prises.

Je voudrais profiter de cette occasion pour aviser les députés à la Chambre, et tous les Canadiens que nous représentons, de la dernière initiative que nous avons prise au sujet du plan à long terme de conservation et de restauration de notre symbole national le plus important, les édifices du Parlement.

Ces dernières années, le financement des rénovations sur la colline du Parlement a été sérieusement limité. Dans son rapport de 1992, le vérificateur général a mentionné que le gouvernement avait négligé d'entreprendre, dans l'enceinte parlementaire, les réparations et les rénovations déjà reconnues comme essentielles dans les années 70 et 80.

La colline du Parlement commande une attention immédiate. Nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre de la négliger. Au cours des 12 à 15 prochaines années, et je tiens à le souligner, j'ai bien dit les 12 à 15 prochaines années, nous devrons consacrer des efforts considérables aux édifices et aux terrains de la colline. Durant ce temps, nous réglerons les problèmes de tous les édifices de la colline afin qu'ils ne présentent plus de danger pour les Canadiens qui les visitent et qu'ils soient sains pour les gens qui y travaillent.

[*Français*]

Nous voulons nous assurer que les édifices et les terrains de la colline du Parlement aient un bon rendement énergétique, qu'ils soient relativement peu coûteux à exploiter, qu'ils respectent les normes environnementales et qu'ils soient accessibles pour tous les Canadiens et Canadiennes. Nous devons protéger et préserver notre patrimoine national.

[*Traduction*]

Le plan à long terme est l'oeuvre du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et aborde, dans un ordre logique, les travaux qui s'imposent si l'on veut préserver les bâtiments. Ceux qui ont visité la colline du Parlement récemment ont sans doute remarqué que nous avions entrepris les réparations urgentes afin de rénover la Tour de la Paix et de stabiliser l'extérieur. . .

M. Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne semble pas y avoir quorum à la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderai au greffier de compter les députés présents.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Kilger): Puisqu'il y a quorum, le ministre peut poursuivre.

• (1015)

M. Dingwall: Monsieur le Président, le plan à long terme élaboré par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux s'attaque de façon logique à la nécessité de préserver nos édifices.

Comme ceux qui ont visité récemment les édifices du Parlement l'ont sans doute remarqué, nous avons entrepris de restaurer la Tour de la Paix et de stabiliser la maçonnerie extérieure de l'édifice du Centre.

[*Français*]

Nous sommes aussi en train d'installer une nouvelle conduite d'eau principale pour qu'il soit plus facile de combattre les incendies sur la colline et le gouvernement prend, bien entendu, toutes les mesures nécessaires pour rendre les édifices du Parlement conformes au code du bâtiment.

[*Traduction*]

On a prévu que le premier édifice occupé qui ferait l'objet de travaux de réfection importants serait celui de l'Ouest.

À la prochaine dissolution du Parlement, nous le fermerons pour quelques années et, en attendant la fin des travaux, nous installerons des bureaux dans l'Immeuble de la Justice. Les travaux complets de l'édifice de l'Ouest prévoient l'enlèvement de l'amiante, et nous ne pouvons mettre en danger la santé des députés et des employés en le gardant ouvert pendant cette période.

Il faut installer des systèmes mécaniques et électriques, ainsi que de nouveaux systèmes de détection d'incendie, d'alarme-incendie et d'extinction automatique à eau. Il faut accroître l'étanchéité et installer de nouvelles fenêtres et de nouveaux dispositifs économiseurs d'énergie. Il faut améliorer les systèmes d'égout et s'occuper également des murs, des plafonds et des toits. Il faut moderniser les ascenseurs, les portes et les toilettes pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Lorsque l'édifice de l'Ouest rouvrira, on entreprendra alors la rénovation de l'édifice du Centre au début du siècle prochain. À ce moment-là, les députés et les employés installés dans l'édifice du Centre déménageront dans l'édifice de l'Ouest.

Un plan à long terme est absolument essentiel, si nous voulons conserver les édifices du Parlement. Le coût sur une période de 12 à 15 ans est d'environ 265 millions de dollars. Bien entendu, nous ne pouvons dépenser tout cet argent d'un seul coup, ni interrompre les opérations essentielles du Parlement. C'est pourquoi je tiens à partager cette initiative avec mes collègues. C'est ce qui explique que le plan s'étale sur une période de 12 à 15 ans.

Étant donné le climat économique actuel, il ne s'agit pas d'entreprendre des travaux de rénovation très coûteux. Je veux que ce soit très clair. Par souci d'économies, nous avons établi des priorités et nous nous sommes attaqués seulement aux questions de santé et de sécurité les plus essentielles qui touchent les édifices du Parlement. Si nous n'avions pas agi ainsi, ce chiffre aurait été supérieur à 450 millions de dollars.

Au cours des rénovations, nous collaborerons avec la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et le Sénat pour assurer l'accès ininterrompu des visiteurs sur la colline du Parlement.

Tous les contrats seront accordés selon le système d'adjudication publique. Comme le Parlement est la voix principale de la démocratie canadienne, seuls des travailleurs et des entreprises du Canada pourront se charger des travaux de rénovation.

On ne parle pas ici de nouveau mobilier luxueux ou de nouveaux bureaux somptueux, mais strictement d'un souci de protéger notre histoire et de garantir la sécurité, la salubrité et l'accessibilité des édifices du Parlement. Les Canadiens s'attendent à ce que ces édifices soient préservés et sont disposés à payer pour les rénovations si elles sont effectuées d'une manière réfléchie, financièrement responsable et ouverte. Et c'est ce qui se fait.

À titre de ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, je serai heureux de faire régulièrement rapport au Comité permanent des opérations gouvernementales sur les progrès accomplis et de répondre aux questions que les députés ou d'autres personnes pourraient avoir au sujet de ces dépenses, afin d'assurer à tous les députés que ces dernières sont réfléchies, financièrement responsables et ont été engagées d'une manière très ouverte.

On déploie constamment tous les efforts pour minimiser le plus possible les perturbations qui risquent de découler du bruit, de la poussière ou de l'interruption des services.

[*Français*]

Je voudrais remercier sincèrement tous mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leur compréhension et leur patience pendant ces travaux importants.

• (1020)

[*Traduction*]

Permettez-moi également de remercier le Président et tous les partis de la Chambre des communes pour leurs conseils. Comme les députés d'en face le savent et le comprennent, le Bureau de régie interne, qui est représenté par trois partis politiques, s'est révélé des plus utiles dans ce projet de réaménagement.

Je suis très heureux que les principaux partis aient consenti à cette initiative primordiale, qui vise à protéger la santé et la

sécurité des visiteurs et des occupants des édifices du Parlement, le site patrimonial le plus important du Canada.

En terminant, permettez–moi de répéter ce que j'ai dit au début. Je m'excuse auprès de mes collègues si ces délibérations et la déclaration leur ont causé des inconvénients. Cependant, je crois qu'ils sont bien conscients que des renseignements ont été transmis aux fonctionnaires, et non aux députés. J'ai donc jugé utile de venir à la Chambre le plus tôt possible pour faire part de ces renseignements à tous les députés.

Comme les députés d'en face le savent, la question a fait l'objet d'une discussion au Bureau de régie interne, où tous les partis ont été représentés et ont pu participer. Si ma mémoire est bonne, cette discussion remonte au mois de mai de l'année dernière.

En guise de conclusion, je m'excuse des inconvénients que nous avons pu causer à nos collègues d'en face, mais je tiens à leur dire que, à mon avis, cette initiative est dans l'intérêt du site patrimonial du Canada, les alentours de la colline du Parlement.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, B.Q.): Monsieur le Président, à titre de porte–parole officiel en matière d'affaires parlementaires, à cette déclaration ministérielle, je répondrai immédiatement non sur le fond, mais pour dire au ministre que si des discussions ont eu lieu entre les partis au Bureau de la régie, ce n'est pas une raison pour qu'après nous ne soyons pas mis au courant du contenu afin de faire notre travail.

Je répéterai que l'objectif fondamental de l'opposition officielle dans ce régime est de bien faire son travail, en surveillant le gouvernement et sa gestion et en défendant les intérêts des citoyennes et des citoyens.

Il y a eu, en ce qui a trait aux affaires parlementaires, depuis le début de cette 35e Législature, une entente tacite selon laquelle l'opposition recevrait l'information quelques heures avant les déclarations ministérielles. Cette entente commune avait pour but de nous permettre d'agir et de faire notre travail le plus démocratiquement et le mieux possible. Or, dans cette histoire, nous avons l'impression d'être revenus à l'âge de pierre des affaires parlementaires.

Le rôle de l'opposition est un rôle de surveillance de la gestion du gouvernement. Ce qui nous inquiète dans ce cas–ci, et je le soulève pour le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, c'est que nous ne pouvons réagir avec une information en profondeur par rapport à un ministère, il faut le dire, duquel il est le plus difficile d'obtenir des informations de la part des députés. C'est un ministère fermé, un ministère à contrats et un ministère où il est extrêmement difficile pour les députés d'obtenir de l'information. Si je prends l'exemple de projets d'ouverture de HLM ou de logements au Québec, c'est un ministère où, selon le protocole établi par ce ministère, on invite tous les députés provinciaux, les maires, etc., sauf les députés de l'opposition officielle aux inaugurations. C'est ce genre de ministère, mené par ce genre de ministre qui nous inquiète.

Si nous ne pouvons pas faire notre travail ce matin, c'est justement parce que c'est dans la même ligne de conduite qu'agit ce ministère, c'est–à–dire un ministère de la cachette qui dépose des documents à la dernière minute.

Pour ces raisons, nous ne pouvons réagir sur le fond et nous le regrettons, au nom de la démocratie. Mais nous rappelons à tout le monde et surtout aux collègues du ministère que c'est le ministère duquel il est le plus difficile d'obtenir des informations.

• (1025)

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je dois faire comme mon collègue du Bloc et, en guise d'introduction, fustiger le ministre et son ministère pour ne pas nous avoir avertis à temps.

On pensait que le gouvernement se voulait plus ouvert, plus responsable. Je me souviens avoir entendu dire pendant la campagne électorale: «Avec nous, le Parlement fonctionnera mieux», et pourtant ce gouvernement ne cesse de faire ce qu'on pourrait presque appeler de l'obstruction. Il nous donne des préavis insuffisants pour que nous puissions soigneusement préparer nos réponses. Nous ne sommes pas en mesure de débattre cette question en connaissance de cause.

Le travail des comités est important. J'assistais à une réunion du comité qui étudie la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, et nous étions en train de nous demander comment rendre le gouvernement plus accessible et plus responsable.

Dix minutes avant l'heure, j'ai été averti que le ministre allait faire une déclaration. Étant le porte–parole de mon parti en la matière, j'ai dû quitter la réunion à un moment très important et je n'ai même pas eu le temps de me trouver un remplaçant. Il n'y a donc personne de mon parti à ce comité qui siège en ce moment même.

Je suis ici en train de commenter une déclaration qui, avouons–le, est sans grande conséquence et qui ne m'aurait pas pris cinq jours à étudier. J'aurais quand même aimé être prévenu à temps pour pouvoir organiser ma journée en conséquence et me trouver un remplaçant au comité afin que le véritable travail du Parlement puisse aller de l'avant de façon rationnelle et ordonnée.

Je ne puis qu'applaudir à la déclaration initiale, car nous voulons conserver ces édifices, les garder en bon état et faire preuve de responsabilité du point de vue environnemental. Ce sont là des objectifs très valables et je crois que nous aurions besoin de temps pour vérifier l'estimation des coûts afin de voir si l'argent des contribuables est bien dépensé. Je ne sais pas si c'est actuellement le cas et je crois que nous devrions prendre le temps de le vérifier.

Le ministre a donné certaines précisions. Il a notamment indiqué que certaines toilettes devaient être rénovées et qu'il faudrait retirer l'amiante des plafonds. Je crois que c'est une bonne chose, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de consacrer beaucoup de temps à discuter de cette question à la Chambre.

Je note avec un certain intérêt que le ministre n'a par contre pas fait mention de réparations au tunnel menant à l'édifice de l'Est. Peut–être trouve–t–il lui aussi que l'autre endroit est inutile. Je l'ignore.

Lorsqu'il est question de réparer et d'entretenir des édifices, je crois qu'il est encore plus important de tenir compte de ce qu'ils renferment. Je ne crois pas qu'ils soient aussi importants que les personnes qui y travaillent, y compris les députés.

Alors que ce genre de question peut être réglée très rapidement, il y a des choses plus importantes à examiner, par exemple l'efficacité des députés au Parlement et la tenue de votes libres, qui permettraient aux députés de vraiment représenter leurs électeurs. C'est là une des lacunes auxquelles nous devrons remédier et qui ne nécessite pas de travaux publics. Cette question est très importante et nous devons y trouver une solution.

Je crois que le ministre devrait revoir ses priorités. Comment le dire poliment? C'est la seconde fois qu'on ne nous laisse que 10 minutes ou une demi–heure pour réagir. Donnons à la population canadienne l'assurance que nous pouvons administrer cet endroit correctement et adéquatement.

Je voudrais également ajouter quelque chose au sujet du processus, le seul aspect de la question que je peux commenter. J'ai lu ceci en venant de mon bureau à la Chambre et, n'ayant pas eu suffisamment de temps pour analyser la question plus en profondeur, je ne peux traiter que du calendrier prévu.

• (1030)

J'ai du mal à admettre que l'on doive fermer un bâtiment pendant trois ans pour le réparer. Ce n'est certainement pas ainsi que l'on opère dans l'industrie privée. Si c'était un immeuble à bureaux privé, cela représenterait un manque à gagner considérable et nous pouvons être sûrs que le propriétaire de l'immeuble s'arrangerait pour que les entrepreneurs fassent le travail. Je ne dis pas que le travail se ferait les fins de semaine seulement, mais je peux vous dire qu'il serait fait beaucoup plus rapidement.

L'édifice de l'Ouest a quatre étages. Il me semble que l'on pourrait certainement s'arranger pour avoir quatre équipes à chaque étage pendant l'été, de sorte que tout soit fini à l'automne. Il n'y a aucune raison pour que ce ne soit pas possible.

Je ne peux pas croire que cela puisse durer trois ans. Ce ne serait pas par hasard un cas de faire et défaire? C'est peut–être cela, je ne sais pas.

Lorsque l'on prévoit quelque chose d'aussi long, c'est certainement qu'il y a un défaut de planification. Cela signifiera une perturbation considérable du fonctionnement du Parlement, du fait qu'il faudra quitter cet édifice. Il me semble que l'on pourrait faire mieux que cela.

Je suppose que c'est tout ce que l'on peut espérer du présent gouvernement. Nous avons bien hâte de pouvoir les ramener à leur place aux prochaines élections. Alors, nous aurons peut–être l'occasion de faire mieux.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante–quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

[*Traduction*]

Si la Chambre y consent, je propose que l'on renonce à la lecture du 44e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les changements au niveau de la composition des membres des comités. Si tel est le cas, je propose que le 44e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première pétition vient des habitants d'Oliver et d'Osoyoos, en Colombie–Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs prohibitifs de discrimination.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition comporte 204 signatures, la plupart d'habitants de Summerland, en Colombie–Britannique.

Les pétitionnaires, notant que le premier ministre avait dit qu'un débat substantiel sur la question du suicide assisté par un médecin se tiendrait à la Chambre, sont opposés à toute mesure législative qui autoriserait le suicide assisté par un médecin parce que cela rabaisse la valeur de la vie humaine.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de n'adopter aucune mesure législative qui autoriserait le suicide assisté. Je suis d'accord avec les signataires de ces deux pétitions.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter aujourd'hui deux pétitions portant sur le même sujet.

Les électeurs de la ville de Burnaby, en Colombie-Britannique, prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'apporter à la loi aucun changement qui sanctionnerait l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie, active ou passive.

• (1035)

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter ce matin.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tende à approuver les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité. Les pétitionnaires précisent qu'ils sont contre l'ajout de l'expression non définie «orientation sexuelle» dans le Code des droits de la personne, au chapitre des motifs de discrimination interdits.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Dans la deuxième pétition, les signataires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour assurer la protection de l'enfant à naître en modifiant le Code criminel de façon que les dispositions protégeant les êtres humains s'appliquent également aux enfants à naître.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, des électeurs soumettent au Parlement deux demandes: d'une part, de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et, d'autre part, de n'apporter aucune modification législative ayant pour objet de sanctionner ou de tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui une pétition au nom de Jo Congdon et de 52 autres électeurs qui demandent au Parlement de ne pas abroger ni modifier d'aucune façon l'article 241 du Code criminel et de faire observer la décision que la Cour suprême du Canada a rendue, le 30 septembre 1993, interdisant le suicide assisté et l'euthanasie.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au nom du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): En conformité de l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, je signale à la Chambre qu'en raison de la déclaration du ministre, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 20 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part aujourd'hui au débat portant sur le projet de loi C-53, projet de loi qui crée le ministère du Patrimoine canadien.

Tout d'abord, je crois qu'il est essentiel que tous les députés de cette Chambre soient conscients du fait que ce projet de loi consiste en une mesure d'ordre technique.

Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, le ministère du Patrimoine canadien a poursuivi ardemment le mandat qui lui a été confié et a joué un rôle clé dans la société canadienne. Les activités du ministère touchent une vaste gamme de responsabilités dans le domaine du développement culturel, des arts, de la radiodiffusion, des parcs nationaux, des sites historiques, des sports amateurs et du multiculturalisme.

Le ministère administre également des programmes dans le domaine des langues officielles, du cérémonial, ainsi que des programmes destinés aux autochtones, tous des éléments fondamentaux à l'identité canadienne. Et, dans un monde où les barrières internationales disparaissent, où la technologie modifie les frontières mondiales, l'identité canadienne est à la base même de l'épanouissement de notre pays.

Il va de soi que le gouvernement fédéral doit avoir un instrument tel que le ministère du Patrimoine canadien, afin qu'il puisse poursuivre sont travail de développement culturel et de promotion de l'identité canadienne.

Je ne pourrai pas élaborer sur toutes les responsabilités qu'englobe le ministère du Patrimoine canadien, mais je tiens à souligner quelques-unes de ses activités fondamentales au développement de notre société.

• (1040)

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont des symboles concrets de la richesse de notre pays et constituent des volets importants dans l'exercice des responsabilités du ministère du Patrimoine canadien, liées à la promotion de l'identité canadienne. Notre patrimoine naturel, nos grands espaces ainsi

que notre histoire et notre place dans le monde jouent un rôle primordial pour promouvoir notre identité et nos valeurs que nous chérissons en tant que Canadiens.

D'autre part, les politiques des langues officielles, mises de l'avant par le gouvernement fédéral depuis les années 1970, sont le reflet d'une vision généreuse et créatrice. Le ministère du Patrimoine canadien s'est vu confier la responsabilité de faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes d'expression française et anglaise se sentent chez eux, où qu'ils choisissent de vivre.

Les principes de respect pour les deux langues officielles au Canada, conjugués au respect des traditions et des contributions des autochtones, le respect de notre diversité culturelle et le respect fondamental des droits de la personne font du Canada un pays d'ouverture et d'opportunité, dont rêvent des millions de personnes à travers le monde.

Les compétences linguistiques des néo–Canadiens sont un atout de première importance pour la société canadienne. Que l'on songe uniquement à leur rôle primordial dans nos échanges culturels et commerciaux avec les autres pays. Le coeur du Canada bat au rythme des multiples cultures et l'implication de ces nouvelles ressources humaines vont nous aider à progresser.

Sur la scène internationale, les pays s'efforcent de trouver la formule qui leur permettra d'unir par un profond sentiment d'identité nationale des populations de groupes ethniques, de cultures, de langues et de races différentes. Maintenant, plusieurs pays s'intéressent sérieusement au modèle purement canadien que nous nous sommes donnés. La dimension multiculturelle au Canada est une riche réalité de notre société, une réalité que nous devons protéger.

Le fait de donner à chacun sa place dans la société et la possibilité de prendre part entièrement à l'édification d'un pays plus fort ne peut que profiter à tous. Dans le texte de loi qui crée le ministère du Patrimoine canadien, je note que le gouvernement s'engage à réaliser l'égalité pour tous les Canadiens dans la vie sociale, économique et culturelle de leur pays.

Le ministère du Patrimoine canadien reconnaît la nécessité de supprimer les obstacles qui divisent les Canadiens et d'établir les liens fondés sur la confiance et le respect. Il ne faut pas oublier que le multiculturalisme a pour objectif d'assurer la cohésion sociale et le renforcement de l'identité nationale. La participation de tous les citoyens et citoyennes à la vie de la société canadienne est une sensibilisation accrue à l'égard de notre richesse culturelle et naturelle.

Quant aux politiques et aux programmes du ministère du Patrimoine canadien, ils visent à promouvoir une plus grande compréhension de notre diversité. Il ne faut pas perdre de vue que les activités économiques et touristiques engendrées par les activités du ministère sont souvent d'une importance vitale pour bon nombre de localités. Ce sont de vastes responsabilités et le ministère du Patrimoine canadien est pleinement en mesure de s'en acquitter.

En terminant, je tiens à souligner l'importance d'adopter le projet de loi C–53, afin de confirmer officiellement les sphères de compétence du ministère du Patrimoine canadien et de permettre à ce ministère de poursuivre sa mission, tout comme il le fait depuis plus d'un an et demi.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de m'entretenir, ce matin, sur la motion de ma collègue et députée de Rimouski—Témiscouata, sur l'amendement au projet de loi C–53 qu'elle a déposé le 4 octobre dernier.

Cet amendement demande que le projet de loi C–53 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent du patrimoine canadien. Alors, monsieur le Président, vous comprendrez que je ne voudrais pas, aujourd'hui, exposer toutes les raisons pour lesquelles je serai pour ou contre le projet de loi C–53. Je le ferai dans un deuxième temps, s'il y a lieu.

Je voudrais, par contre, sensibiliser cette Chambre sur les outils qu'elle s'est donnés et qui ne devraient pas être outrepassés par un ministre qui, peut–être, serait très heureux de voir son projet de loi approuvé le plus vite possible.

• (1045)

La Chambre des communes doit exiger que les lois qui nous sont présentées en deuxième lecture aient été étudiées par le Comité permanent du patrimoine canadien avant de nous être présentées. Si la Chambre des communes a créé ce comité, c'est pour qu'il joue pleinement son rôle, sinon, quelle en serait son utilité?

Son rôle c'est, entre autres, d'aller au fond des choses par les moyens les plus appropriés, que ce soit des audiences, la formation de sous–comités, des tournées nationales, des consultations avec les provinces, et surtout, tenter d'obtenir un consensus national, et même au sein du comité.

Après cette démarche, nous serons en mesure de parler du bien–fondé d'adopter une loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. Je crois que le Comité permanent aura beaucoup de travail avant de nous revenir avec un projet de loi qui, nous en sommes persuadés, sera fortement corrigé.

Certaines personnes, et je dirais surtout certains ministères du gouvernement québécois, ont des choses concrètes à communiquer au comité. Il est donc tout à fait justifié de lui soumettre le projet de loi C–53 pour étude.

D'abord, le comité pourra prendre conscience du mandat de ce ministère, et il pourra constater, dans un premier temps, qu'il ne comporte aucune référence au Québec comme société distincte, et encore moins, aucune référence à sa spécificité culturelle.

Encore une fois, le comité constatera que l'ex–gouvernement libéral a nié la réalité culturelle québécoise en la diluant dans une entité culturelle canadienne fondée sur le bilinguisme et le multiculturalisme. La création de ce ministère s'inscrit dans la foulée du défunt Accord de Charlottetown qui proposait une reconnaissance factice et trompeuse de la compétence exclusive des provinces en matière de culture.

Le comité pourra aussi remarquer que les simples revendications de l'ex–ministre québécois de la Culture, M^me^ Frulla–Hébert, ne font pas partie des orientations futures du nouveau ministère du Patrimoine canadien. Alors, vous comprendrez qu'il faudra y penser à deux fois avant de présenter un tel projet de loi au nouveau gouvernement souverainiste de Québec.

Sans les énumérer, et j'y reviendrai un peu plus tard s'il y a lieu, le comité constatera que les chevauchements et les dédoublements dans le domaine de la culture augmenteront au lieu de s'amenuiser avec ce projet de loi.

Si je prends le Québec comme exemple, nous nous trouvons en face de deux réseaux d'institutions culturelles dont chaque composante québécoise aura son équivalent fédéral, à l'exception toutefois de l'Office national du film.

En résumé, un budget de 425 millions à Québec et un budget de 2,8 milliards à Ottawa.

La culture est de compétence provinciale et le Comité permanent du patrimoine canadien constatera qu'il doit recommander à la Chambre des communes de cesser les dépenses inutiles en cette période où l'on veut s'attaquer aux programmes sociaux pour diminuer le déficit et empêcher qu'on permette de venir s'ingérer dans les compétences provinciales au niveau de la culture.

Le Bloc québécois sera en mesure de démontrer au Comité permanent du patrimoine canadien, avec la représentation de ma collègue députée de Rimouski—Témiscouata, que tant les conservateurs que les libéraux ont élaboré leur politique culturelle respective par l'accentuation des intrusions fédérales dans le domaine de la culture et par la négation du caractère distinct de la société québécoise.

Le Bloc québécois fera connaître, par ses représentants au Comité permanent du patrimoine canadien, ses visions sur les institutions culturelles. Le Bloc québécois n'a pas l'intention de nier le droit au Canada à ses propres institutions culturelles fédérales. Par contre, le Bloc québécois voudra s'assurer que les milieux culturels québécois bénéficieront de manière équitable des subsides des organismes subventionnaires fédéraux et que cesse le gaspillage entraîné par les dédoublements de structures.

Le comité aura avantage à prendre connaissance du rapport du groupe-conseil sur la politique culturelle québécoise déposé le 14 juin 1991 à l'Assemblée nationale du Québec, lequel rapport a alimenté les travaux d'une commission parlementaire de près de huit semaines qui se sont tenus à l'automne 1992 et au cours desquels se sont fait entendre 181 organismes québécois et où 264 mémoires ont été déposés. Le Comité permanent du patrimoine canadien découvrira que le Québec s'est doté d'une politique culturelle suite à cette commission et que ce sera un prérequis nécessaire à un examen sérieux du dossier culturel qu'il en prenne connaissance. S'ils ne savent où se le procurer, je me ferai un plaisir de leur en envoyer une copie sur demande.

• (1050)

En adoptant sa politique culturelle, le gouvernement québécois a témoigné de son désir profond de doter les Québécois et les Québécoises d'un cadre de développement culturel qui leur permet de s'épanouir. Le Comité permanent du patrimoine canadien devra donc tenir compte de cette politique avant de faire des recommandations à la Chambre des communes.

En terminant, comme je l'ai mentionné au départ, je n'ai pas voulu m'attarder trop longuement sur le projet de loi C-53 qui a été présenté à cette Chambre. J'ai simplement voulu sensibiliser mes collègues à la nécessité d'adopter la motion de ma collègue, la députée de Rimouski—Témiscouata, et de référer le tout au Comité permanent du patrimoine canadien qui, j'en suis persuadé, pourra nous présenter un projet de loi modifié qui serait adapté à toutes les couches de la population et à leurs aspirations légitimes.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante:

> Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, tout vote par appel nominal qui doit être pris le 27 ou le 28 octobre 1994 sur les projets de loi émanant du gouvernement ou les Affaires émanant des députés soit différé jusqu'au mardi 1er novembre 1994, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu les termes de la motion du whip en chef du gouvernement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir tout à fait particulier qu'on m'invite à prendre la parole ce matin sur le projet de loi C-53 que je qualifie d'important et de fondamental pour la société canadienne, mais de fondamental sur l'essence même de ce qu'il représente. L'ensemble des orateurs qui se sont exprimés devant cette honorable Chambre ont exprimé l'idée que ce projet de loi était essentiellement un projet de loi à caractère technique. En fait, ce projet de loi ne vise qu'une simple réorganisation des responsabilités ministérielles.

On a entendu les critiques des deux partis d'opposition. Évidemment, on a critiqué certains détails, certains aspects du projet de loi, mais également, et c'est là que pour moi le bât blesse, on en a profité pour critiquer le rôle du gouvernement canadien en matière de culture. Je pense que pour avoir un débat constructif, mon exposé devra porter essentiellement sur le rôle du gouvernement canadien en cette matière. Selon l'ensemble

des partis d'opposition, si on les écoute parler, ils voudraient essentiellement que le gouvernement fédéral se retire de tout ce qui peut s'appeler matières culturelles, qu'on cesse d'oeuvrer avec des organismes importants comme Téléfilm Canada et qu'on mette de côté, ce qui est encore plus amusant, devrais–je dire, un organisme aussi important que le ministère du Patrimoine canadien.

Allant plus loin et poussant le tout jusqu'à manquer un peu de sérieux, les partis d'opposition prétendent que le gouvernement fédéral va utiliser ces institutions contre la province de Québec, et je devrais dire même, sortir de la province de Québec, contre le fait français au Canada. Il y a un vieux dicton qui dit: Vaut mieux entendre ce genre de chose que d'être sourd.

• (1055)

Évidemment, j'adhère à ce dicton parce qu'il me semble que ce sont là des propos à tout le moins imprudents dans le contexte politique canadien actuel.

Je tiens à vous dire que le rôle du gouvernement fédéral en matière de culture est un rôle fondamental et tout à fait légitime. À cet égard, j'espère que mon petit laïus servira à rassurer les membres de l'opposition.

Pourquoi ce rôle est–il important? Le rôle du gouvernement fédéral est important parce que nous savons ce sur quoi le Canada a été construit. Nous savons tous que le Canada est une belle mosaïque qui regroupe un certain nombre de cultures, qui possède deux langues officielles. Nous savons aussi que le Canada est un pays qui a fait des choix de valeurs de société basés sur la tolérance, le respect mutuel, le multiculturalisme et la promotion de l'identité canadienne. C'est justement à cet égard que le rôle du gouvernement fédéral comme parapluie canadien, comme véhicule canadien de la promotion de notre identité comme peuple canadien est fondamental.

Nous devons être grands comme parlementaires et nous devons placer le débat au–dessus de ce que j'appelle les querelles constitutionnelles. Le Québec et l'ensemble de la population ont déjà trop souffert de ces querelles constitutionnelles qui, bien trop souvent, et je dirais dans la majorité des cas, résultent en une perte de bénéfices pour l'ensemble de la population et, dans bien des cas également, se soldent au détriment des contribuables canadiens. On ne doit pas perdre de vue le but du projet de loi et surtout le rôle du gouvernement canadien en faisant fi de ces querelles constitutionnelles.

Donc, il est évident que vous avez perçu dans mes propos que j'exprime d'abord la crainte de l'opposition officielle, mais aussi la crainte du Parti réformiste qui, lui, veut aller de l'avant avec des coupures qui ne sont pas pondérées, des coupures qui ne sont bien souvent pas justifiées et des coupures qui feraient en sorte que nous irions à l'encontre des principes de base exprimés par le premier ministre canadien tels qu'il les a exprimés et qu'il les exprime régulièrement ici. Le gouvernement fédéral doit faire face aux réalités budgétaires, mais il doit continuer à jouer son rôle de serviteur de la population canadienne et, dans ce cas–ci, son rôle de promoteur de l'identité canadienne.

Bien entendu, nous devons être au–dessus des querelles constitutionnelles, mais il faut aussi garder bien à l'esprit les objectifs fixés par le gouvernement quant à l'appareil gouvernemental. Le gouvernement veut faire en sorte que nous puissions éviter tout ce qui s'appelle dédoublement; le gouvernement veut également faire en sorte que nous puissions rationaliser l'appareil gouvernemental. Je devrais ajouter qu'il serait souhaitable que l'ensemble des appareils gouvernementaux soit rationalisé.

Le projet de loi C–53, Loi sur le Patrimoine canadien, s'inscrit dans cette logique de rationalisation et de respect des pouvoirs, et je devrais dire des pouvoirs des trois paliers de gouvernement, soit les pouvoirs municipaux, provinciaux ou les nôtres, fédéraux.

J'ajouterais que le ministère que le Bloc québécois voudrait voir disparaître est aussi à la base de l'existence des institutions que sont les musées nationaux, le Conseil des arts—et je continue dans mon énumération d'organismes qui ont un rôle fondamental—Téléfilm, l'Office national du film et différents programmes qui encouragent la distribution interprovinciale, l'exportation de nos produits culturels et la diffusion internationale de nos artistes.

En fait, j'ajouterais que le gouvernement fédéral a recours aux instruments législatifs ou réglementaires de son ressort, tels que le droit d'auteur ou l'impôt sur le revenu, pour encourager ou encadrer la création artistique et la diffusion culturelle.

• (1100)

Évidemment, les provinces et les municipalités, comme je l'ai mentionné, ont aussi un rôle. Et puisque chacun des gouvernements a un rôle important à l'intérieur de ces sphères de compétence, je dois dire qu'ils ont un rôle capital, un rôle complémentaire, en fait, à jouer, en matière culturelle.

Loin de moi, et je le précise, l'idée de contester les pouvoirs de ces paliers de gouvernement. J'irais même plus loin en énonçant l'évidence que ceux du Québec sont particuliers, à titre de foyer principal de la culture francophone en Amérique du Nord. Mais cela ne s'oppose pas, il va de soi, à ce que l'État canadien assume ses responsabilités propres, c'est–à–dire encourager la circulation interprovinciale, faire partager un patrimoine commun, structurer les marchés des produits culturels à l'aide des outils qui lui sont propres et qui sont mis à sa disposition.

Je conçois que dans la logiqe bloquiste, le destin du Québec soit de pousser hors de son territoire tout ce qui émane de l'appareil fédéral. Dire, cependant, que la rupture du pays est nécessaire parce que l'intervention du gouvernement fédéral aura été néfaste aux Québécois sur le plan culturel, cela relève du discours intellectuellement tordu qu'ils ont l'habitude de nous tenir, malheureusement, et surtout tenir à l'ensemble de la population québécoise. Je pense que cette attitude est de vouloir justifier à n'importe quel prix une cause considérée comme entendue et sans appel. C'est de vouloir noircir à dessein un bilan dont tous les Québécois et Québécoises peuvent s'enorgueillir.

Pour conclure, j'écoutais dernièrement certains critiques du Bloc et j'ai été profondément blessé comme Québécois. Certains critiques du Bloc disaient vouloir confiner l'ensemble de la province de Québec à une seule définition, c'est–à–dire à celle de nation. Je dois dire que le Québec n'est pas une définition. Le Québec se compose de gens qui ont une fierté, une coutume, une culture, une culture qu'ils veulent étendre partout au Canada et au niveau international. Il y a également une francophonie qui est forte, qui est vivante, qui est existante à l'extérieur du Québec.

Le rôle du gouvernement fédéral et le rôle de ce projet de loi sont de faire en sorte qu'on puisse permettre un rayonnement meilleur de cette francophonie et une meilleure cohabitation des deux langues officielles, tout ça, dans le but de faire la promo-

tion de ce que nous appelons, et ce dont je suis fier, l'identité canadienne.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir ce matin de participer au débat sur le projet de loi C–53 traitant de multiculturalisme.

Je me demande si le gouvernement devrait s'occuper de ce genre de programmes. À mon avis, le gouvernement et les ministres fédéraux doivent se rendre compte de l'influence qu'ils exercent sur les fonctionnaires dont le travail quotidien consiste à offrir des services gouvernementaux.

Ceux qui détiennent le pouvoir doivent aussi comprendre que leurs paroles et leurs gestes ont une incidence sur le travail des bureaucrates. Tous les ministres devraient reconnaître ce qu'implique leur intervention.

La politique canadienne du multiculturalisme est un programme que le gouvernement du Canada a imposé aux Canadiens. La philosophie derrière le programme de multiculturalisme semble semer la discorde. Je suis fière du patrimoine de bien des gens qui vivent dans notre beau et grand pays et je ne crois pas que les Canadiens aient jamais eu besoin du gouvernement pour leur fournir un programme visant à leur faire connaître l'identité culturelle des autres Canadiens. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral devrait intervenir dans ce domaine. Je suis indignée par le fait que le gouvernement fédéral respecte des critères ethniques et culturels lorsqu'il embauche des fonctionnaires.

• (1105)

Je suis outragée de constater que les ministères fédéraux doivent classer leurs fonctionnaires selon leur sexe, leur appartenance à une nation autochtone ou à une minorité visible ou leur handicap.

Je suis outragée de voir que les fonctionnaires sont fiers d'annoncer qu'ils ont respecté et même dépassé le contingentement. À mon avis, les ministères ne devraient même pas établir de contingents.

Comment obtiennent–ils les statistiques qui font leur grande fierté et qu'ils citent abondamment? Ils les obtiennent des employés qui sont tenus de remplir des formulaires d'auto–identification et de déclarer à quel sous–groupe ils appartiennent.

Ce genre de politiques entraîne la division, non seulement au sein de la société canadienne, mais également au sein de la fonction publique fédérale. Non satisfait de créer des ethno–Canadiens, le gouvernement veut maintenant connaître la filiation des Canadiens.

Je ne crois pas qu'on ait encore très bien défini ce qu'est une minorité visible. S'agit–il de personnes de sang mêlé? Ces personnes doivent–elles ressembler à des personnes de sang mêlé pour appartenir à une minorité visible? Ou ont–elles simplement besoin d'être issues de croisement de races différentes?

Si l'apparence est un critère d'embauche, j'ai bien des réserves en ce qui concerne ceux qui doivent déterminer si les candidats appartiennent ou non à une minorité visible.

Qu'arrive–t–il lorsque se présentent deux candidats de même origine, l'un qui possède les traits de la minorité visible à laquelle il appartient et l'autre pas? Est–ce que le premier satisfait aux exigences nécessaires pour obtenir un emploi à la fonction publique et l'autre pas?

En élaborant un plan d'embauche avec contingents, le gouvernement fait fausse route. Il suffit de se rappeler que les époques où l'on a établi des contingentements en fonction de l'apparence des gens ne comptent pas parmi les plus glorieuses de notre histoire.

En matière d'ascendance, d'origine ethnique, que faut–il pour faire partie d'une minorité visible? Faut–il être à moitié membre d'une ethnie? Faut–il l'être au quart, au huitième ou au seizième? Où trace–t–on les limites?

Toute cette affaire est ridicule. Il est monstrueux de classer les gens en fonction de leur ethnie. L'histoire nous prouve assez à quel point c'est monstrueux. Je me demande bien pourquoi un gouvernement voudrait encourager ou reprendre cette pratique.

Autre point: je suis préoccupée par la façon dont la politique du multiculturalisme influence nos tribunaux. Par exemple, à Vancouver, une femme qui voulait donner son enfant en adoption s'en est vu contester le droit. Elle s'en est vu contester le droit par le père biologique de l'enfant qui était d'origine autochtone. Il n'était pas un Indien de sang pur ni même un Métis, mais il avait un quart de sang indien.

Et voici qu'un juge a dû déterminer le pourcentage de sang indien de l'enfant et décider si l'enfant devait être confié au père pour être élevé dans la collectivité autochtone.

Il fut établi que l'enfant était au seizième autochtone et le juge décréta qu'il n'avait pas suffisamment de sang indien pour être placé dans une famille d'accueil autochtone.

Pourquoi un juge doit–il avoir à prendre pareille décision? Quelle importance qu'un enfant soit de telle ou telle origine? Ce qui compte, ce n'est pas qu'il fasse partie de telle ou telle minorité visible, mais qu'il ait tout ce qu'il lui faut pour grandir et se développer le plus normalement possible.

Une autre chose que je trouve insultante, c'est la discrimination à rebours que nous voyons s'exercer. Prenons, par exemple, la GRC. La GRC doit avoir un programme de promotion sociale et recruter des femmes, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées.

• (1110)

Il y a quelques années, nous avons vu en Alberta un ministère décider non seulement qu'il n'engagerait pas d'hommes unilingues de race blanche, mais même qu'il n'accepterait pas leurs demandes d'emploi. Je m'élève contre de telles pratiques. Elles démontrent, selon moi, que l'on ne donne pas de chances égales à tous les Canadiens. Je ne crois pas que cela règle le problème que connaît aujourd'hui la GRC parce qu'elle n'embauchait pas de femmes et de membres des groupes minoritaires il y a 20 ans. Ce n'est pas en exerçant une discrimination à l'encontre des jeunes hommes de race blanche qu'on règlera ce problème. Je ne pense pas que ces jeunes hommes ont l'impression d'être traités com-

me des Canadiens à part entière, je dirais même qu'ils ne le sont pas.

Il serait très important que le gouvernement se demande sérieusement s'il a, oui ou non, le droit légitime de mettre en oeuvre un programme de multiculturalisme qui envahit tous les secteurs de la société canadienne.

Je mets le gouvernement au défi de prouver que ce programme n'a pas pour effet de diviser le pays et ne crée pas une situation très dangereuse. Je vois des groupes ethniques et des groupes de jeunes qui aspirent à accéder au pouvoir au sein de nos collectivités dresser les groupes raciaux les uns contre les autres.

J'entends des immigrants dire qu'ils sont venus au Canada en comptant y trouver une nouvelle culture, mais qu'une fois arrivés ici, ils ont constaté qu'on les encourageait à garder la culture de leur lieu d'origine. Ils se sentent un peu démunis, ne sachant plus vers quoi se tourner. Je crois que le gouvernement du Canada assume, envers les immigrants, la responsabilité de faire un tout cohérent de ce que nous partageons tous, de ces programmes et de ces idéaux que nous voulons avoir ici pour devenir un pays uni et plus fort.

Je ne crois pas que le gouvernement fédéral devrait encourager des programmes comme le multiculturalisme et le bilinguisme qui divisent les Canadiens, qui les dressent les uns contre les autres dans une lutte pour la supériorité et le pouvoir. Je pense qu'il est temps que le gouvernement se rende compte qu'il doit traiter tous les Canadiens de la même manière, que tous sont des membres égaux de la société canadienne, et qu'il doit mettre fin aux illusions et aux infamies qui créent des divisions linguistiques et ethniques.

J'invite tous les députés à réfléchir à nouveau avant d'appuyer le projet de loi C–53.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour participer au débat sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. Mes remarques porteront principalement sur Parcs Canada et sur le rôle de cet organisme au sein du nouveau ministère.

On a déjà dit souvent que nous avons reçu un riche héritage et que chaque génération de Canadiens a eu l'occasion d'y apporter sa contribution. Cet héritage, c'est le patrimoine que nous partageons avec tous les Canadiens, où qu'ils habitent et quels que soient leurs antécédents.

Nos lieux naturels et notre sens de l'histoire sont des éléments vitaux de ce patrimoine que nous partageons. Ils sont au coeur de ce que nous sommes et des valeurs auxquelles nous sommes attachés en tant que Canadiens.

Le nouveau ministère du Patrimoine canadien reflète les nombreuses dimensions de l'expérience canadienne, une expérience qui est en constante évolution. Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de protéger les lieux naturels ou historiques d'importance pour la nation afin que tous les Canadiens puissent en bénéficier.

Une grande partie de cette tâche a été exécutée dans le passé et continuera d'être exécutée par Parcs Canada, un élément clé du nouveau ministère. La création du ministère du Patrimoine canadien ne minera aucunement l'importance que nous accordons aux questions liées à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel et culturel.

• (1115)

Le ministère du Patrimoine canadien appuie le mandat de Parcs Canada à cet égard. C'est tout le ministère qui travaille fort pour voir à ce que notre patrimoine et notre environnement soient appréciés à leur juste valeur aujourd'hui et laissés en héritage aux générations futures.

Les traditions de Parcs Canada, qui sont maintenant les traditions du ministère, sont plus que centenaires. Elles remontent à l'établissement du premier parc national du Canada à Banff, en 1885. Évidemment, notre réseau de lieux historiques nationaux, dont le premier a été celui de Fort–Anne, en Nouvelle–Écosse, a plus de 75 ans.

Nos parcs nationaux et nos lieux historiques nationaux sont répartis dans tout le pays, depuis le parc national de l'île Ellesmere dans le cercle polaire jusqu'au parc national de Pointe–Pelée à l'extrême sud du Canada, et depuis le lieu historique national du Cap–Spear sur la côte de l'Atlantique jusqu'au parc national Pacific Rim sur la côte ouest. Ils sont la fierté du Canada, les joyaux de notre patrimoine.

Les Canadiens sont très attachés aux paysages de notre pays, que ce soit dans les petites villes, dans les régions rurales, dans les lieux naturels ou dans les secteurs historiques des grandes villes.

Les paysages sont un élément essentiel de notre patrimoine et font partie intégrante de nos vies. Nos lieux historiques sont un aspect vital de ces paysages, un aspect important et irremplaçable de la géographie physique du Canada. On trouve des lieux historiques nationaux ainsi que des gares ferroviaires et des édifices fédéraux patrimoniaux dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada.

Au moment où je vous parle aujourd'hui, monsieur le Président, des travaux sont en cours dans ma circonscription, Hillsborough, dans l'Île–du–Prince–Édouard, pour l'aménagement d'un parc commémoratif à l'endroit où les Pères de la Confédération ont débarqué pour remonter la rue Great George et parvenir aux marches de Province House, à Charlottetown. Ce qui s'est passé les jours suivants à l'intérieur de cet édifice a marqué le début de la formation de notre pays tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'est à partir de ce moment–là qu'on a commencé à parler de Charlottetown comme du berceau de la Confédération.

Ces lieux historiques sont un symbole tangible de notre unité nationale et font partie de notre patrimoine national; ils revêtent une grande importance pour les habitants de ma circonscription de même que pour les nombreux visiteurs.

Plus de 400 localités d'un bout à l'autre du pays comptent ainsi un ou plusieurs lieux historiques nationaux, ce qui en fait des dépositaires directs du patrimoine national qu'elles partagent avec les autres Canadiens et les visiteurs étrangers au Canada.

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les voies d'eau historiques ajoutent à ce patrimoine commun d'endroits spéciaux remarquables qui sont administrés en fidéicommis à l'intention de tous les Canadiens.

En tant que symboles de notre patrimoine national, tous ces endroits spéciaux témoignent directement de l'identité canadienne. Ce sont des laboratoires vivants, où les gens peuvent vraiment faire l'expérience de l'histoire du Canada ou de ses richesses naturelles.

Les lieux historiques couvrent un vaste espace d'histoire humaine mesurée en milliers d'années et témoignent du peuplement du pays, de son développement économique et social, de son édification, des réalisations canadiennes dans les domaines des arts, de la culture, des droits de la personne, de la préservation des richesses naturelles et des sciences, de même que dans un grand nombre d'autres entreprises et activités humaines. En tant que produits et témoins des travaux de nos prédécesseurs, ils sont essentiels à l'épanouissement d'un sentiment d'identité canadienne généralement défini, divers et pourtant universel.

Ces endroits patrimoniaux offrent une excellente occasion de faire mieux connaître leur histoire à tous les Canadiens et de faire connaître aux immigrants et aux néo–Canadiens leur patrimoine canadien, c'est–à–dire les endroits, les événements, les activités et les gens qui nous ont fait ce que nous sommes. À cet égard, ces endroits peuvent jouer un rôle essentiel pour promouvoir la valeur de la citoyenneté.

Comme ces lieux historiques sont importants sur le plan national, ils servent de liens entre la localité et le pays et entre l'objet de commémoration et notre histoire nationale.

On peut considérer chaque lieu historique national comme une illustration d'un chapitre important dans une saga nationale qui se déploie constamment non seulement dans l'avenir mais aussi, chose peut–être étonnante, dans le passé. Un certain nombre de lieux historiques nationaux témoignent du fait que notre histoire humaine est plus vieille de plusieurs milliers d'années que nous le pensions autrefois.

Les lieux historiques nationaux représentent l'un des exemples les plus importants et les plus précieux d'une tradition canadienne essentielle, c'est–à–dire le partenariat entre les individus, les sociétés et les gouvernements dans l'évolution historique de notre pays.

• (1120)

Moins d'un cinquième des lieux historiques nationaux du Canada appartiennent au gouvernement fédéral. L'investissement, la participation et la coopération des autres aux fins de la préservation d'endroits dont le gouvernement fédéral a reconnu l'importance nationale sont remarquables, mais sont malheureusement trop peu reconnus à titre d'exemples de partenariat national couronnés de succès.

Les gares et les édifices fédéraux à valeur patrimoniale nous rappellent une époque où les gares et les édifices fédéraux étaient souvent les points de repère les plus importants et les plus impressionnants des localités grandes et petites situées d'un océan à l'autre, témoignant ainsi de notre intégration nationale et de notre confiance en l'avenir.

Le programme des gares et des édifices fédéraux à valeur patrimoniale est tout aussi important que celui des lieux historiques nationaux et il reconnaît officiellement les personnes et les événements qui ont joué un rôle de premier plan dans notre histoire. Ce programme nous fait connaître et estimer à leur juste valeur les réalisations de Canadiens comme le boxeur Sam Langford, la poétesse Pauline Johnson, le scientifique et vulgarisateur, le frère Marie–Victorin, le fabricant de pianos Theodore Heintzman et la réformiste Nellie McClung.

Parmi les événements ou les sujets qui ont été officiellement reconnus, mentionnons l'inauguration du Service ferroviaire transcontinental et l'affirmation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Je sais que le temps file. Je pourrais parler encore longtemps, mais je vois, monsieur le Président, que vous regardez votre montre.

Le ministère du Patrimoine canadien sera beaucoup plus qu'un simple regroupement de services. Le Canada est un pays d'une grande diversité géographique et culturelle, mais les Canadiens ont néanmoins beaucoup en commun.

Nous voulons que les Canadiens soient fiers de leurs réalisations et de celles de leur pays. Le patrimoine canadien évolue. Chaque génération contribue en effet à l'enrichissement de notre patrimoine commun.

En travaillant ensemble au sein du nouveau ministère et en partenariat avec les Canadiens, nous accomplirons plus que ce que nous pourrions faire seuls. Aussi, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur l'amendement proposé au projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. Cet amendement demande en fait que le projet de loi soit retiré et référé au Comité permanent du Patrimoine canadien.

Tout d'abord, j'aimerais dire que les craintes que le député d'Outremont veut dissiper sont réaffirmées dans ce projet de loi. Il n'y a pas de place pour le Québec, il n'y a pas de place pour la société distincte. Il est toujours étonnant, pour ne pas dire triste, de voir les illusions des nationalistes timides être réaffirmés après 30 ans de combat qui sont toujours restés vains.

Lorsqu'on jette un regard attentif sur les secteurs, les fonctions et les personnes visées par ce nouveau ministère, on se rend compte rapidement qu'il s'agit là d'un ministère «fourre–tout», un ramassis de programmes où manifestement, le gouvernement canadien démontre soit de l'incohérence, soit une stratégie plus ou moins occulte dans la répartition des responsabilités, en regroupant notamment différents secteurs des ministères et des secrétariats suivants: par exemple, l'administration publique

fédérale, au ministère de l'Environnement, au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté; au ministère de la Santé et Bien–être social chargé du sport amateur, une partie du Secrétariat d'État du Canada, Langues officielles, études canadiennes, programme autochtone et protocole d'État; les secteurs du ministère de l'Environnement chargés de Parcs Canada et des lieux historiques; une partie du ministère des Communications concernant les arts, le patrimoine, la culture et la radiodiffusion.

Plus tard, on y ajoutera la fonction de registraire général du ministère des Consommateurs et des Sociétés. Par ailleurs, la création de ce nouveau ministère du Patrimoine, entreprise par le gouvernement conservateur, regroupe pour la première fois l'ensemble des outils d'intervention d'Ottawa en matière de culture; le Conseil des Arts, Radio–Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada, Musée et Parcs nationaux, Archives nationales, etc.

Ce ministère sera doté d'un budget de l'ordre de 2,8 milliards, comparativement à 425 millions pour le budget du ministère québécois de la Culture. Par ailleurs, plusieurs responsabilités du ministère du Patrimoine canadien devront être assumées en collégialité avec d'autres ministres, réduisant par le fait même le pouvoir et le poids politiques réels du ministre du Patrimoine dans l'administration de son propre ministère. Et on peut conclure après la déclaration du ministre, ce matin, que même son pouvoir moral en est affecté.

De plus, la responsabilité relative à la politique et aux programmes en matière de télécommunications a été transférée du ministère des Communications au nouveau ministère de l'Industrie. Toute cette mise en scène avec peu ou pas de réduction d'effectifs ou de dépenses en vue. Alors quel est le véritable but de cette réorganisation? Les pouvoirs réels accordés au ministre du Patrimoine sont comme de la confiture: moins on en a, plus on l'étale. Dans le cas présent, les responsabilités de ce nouveau ministère sont fort bien étalées.

• (1125)

Le portefeuille de la culture a subi deux réorganisations majeures depuis juin 1993, et plus ça va, plus ça se complique, plus les intervenants se multiplient, plus les juridictions se chevauchent. Manifestement, le gouvernement s'est inspiré d'un vieux dicton de plus en plus populaire: «Pourquoi faire simple quand on peu faire plus compliqué et un peu plus cher?» Un patrimoine canadien bien centralisateur.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à l'évidence, le gouvernement canadien a décidé de faire de ce ministère du Patrimoine le véhicule principal de la définition de la promotion des valeurs canadiennes, et qu'il incitera toute la société canadienne à participer pleinement à son épanouissement.

Qu'en est–il de la spécificité de la culture québécoise et de l'exclusivité des champs de juridiction qui lui ont été conférés par la Constitution de 1867? Nulle part on y fait mention dans ce projet. Délibérément, on cherche à effacer cette réalité. Le vieux discours centralisateur des fédéreaux n'a pas évolué. Il persiste en essayant de leurrer et les *Canadians* et les Québécois. Manifestement, ce nouveau ministère tend à noyer le caractère spécifique de la culture québécoise en la diluant progressivement dans une hypothétique culture pancanadienne, paradoxalement unique et multiculturelle.

Qu'on ne s'y trompe pas, le ministère du Patrimoine a été mis sur pied avec un double mandat: créer de toute pièce une identité artificielle canadienne auprès de sa mosaïque multiethnique, et par conséquent, multiculturelle. Mais, ce sentiment d'identité et d'appartenance fondé sur le bilinguisme et le multiculturalisme sonne faux aux oreilles des Québécois et des Québécoises.

Ce double mandat va totalement à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec parce qu'il évacue et nie pratiquement le caractère distinct et spécifique de la culture du Québec. Le député d'Outremont parlait de complémentarité, il faudrait ici parler beaucoup plus de chevauchement.

C'est ça la nouvelle politique culturelle d'Ottawa: une politique de nivellement et de rouleau compresseur!

Je rappellerai à ce propos ce que disait en cette Chambre ma collègue de Rimouski—Témiscouata, le 21 juin dernier: «Le concept d'identité canadienne ne comprend pas l'identité québécoise. En fait, il a pour objet de l'assimiler, voire la nier.»

Cette nouvelle identité multiculturelle canadienne mur à mur, qu'on cherche à imposer, n'est en fait qu'un leurre pour acculturer les Québécoises et les Québécois et, pire encore, n'atténuera pas l'assimilation croissante des francophones hors Québec.

On oublie un peu facilement le concept des deux nations fondatrices au profit de cette glorieuse mosaïque multiculturelle pancanadienne. Les libéraux, tant comme parti que comme gouvernement, reconnaissent les Premières nations mais ne reconnaissent pas la nation québécoise. Comme je l'ai déjà dit: s'il existe un peuple acadien, il existe également un peuple québécois. À cet égard, je citerai les propos du premier ministre actuel qui déclarait, en juin 1994, à propos des opérations de Radio–Canada: «Il y a une loi qui guide les opérations de Radio–Canada, et je leur demanderai de respecter la loi.»

Parmi les obligations de cette loi, il y a l'obligation de renseigner les gens sur les avantages que représente le Canada. Mais, il n'y a pas que le Canada qui paie pour Radio–Canada. Le Québec aussi paie sa juste part, mais il a peu à dire dans les décisions administratives de cette institution fédérale.

À cet égard, rappelons qu'au cours des dernières années, de nombreuses stations régionales de télévision du Québec dont Rimouski, Matane, Sept–Îles, ont dû fermer leurs portes. De plus, déjà défavorisé au plan de l'allocation des ressources, le Québec absorbera plus que sa part des restrictions budgétaires. Par exemple, l'émission télévisée *Prime Time News*, le bulletin de nouvelles de 21 heures du réseau CBC, dispose d'un budget annuel de 15 millions, soit 60 000 $ par émission. En comparaison, le budget de la SRC pour le *Téléjournal* et *Le Point* au Québec ne dépasserait pas les 8 millions.

Dans un mémoire présenté hier au Comité permanent du patrimoine canadien, M^me^ France Dauphin, de la Coalition pour la défense des services français de Radio–Canada, a déposé un mémoire qui soulève plusieurs questions. Par exemple, l'investissement aux programmes par heure d'émission a augmenté de près de 7 000 $ au réseau anglais alors qu'il a été minime au réseau français. Exactement en cinq ans, de 1987 à 1992, au réseau anglais, on est passé de 30 500 $ à 37 500 $. Au réseau français, on est passé de 17 500 $ à 18 300 $. Au réseau français, une augmentation de moins de 5 p. 100, au réseau anglais, une augmentation de plus de 20 p. 100. Qu'est–ce qui justifie cette augmentation–là? On le verra plus tard.

• (1130)

Il y a eu des choix stratégiques de la Société Radio–Canada qui ont favorisé la programmation du réseau anglais au détriment de celle du réseau français. Ces choix se sont faits au mépris de l'objectif fixé par le CRTC en février 1987 qui était: «. . .d'atteindre un équilibre juste et équitable entre la production, la distribution et l'inscription à l'horaire d'émissions régionales et réseau, aux deux réseaux.»

Enfin, plus de 380 millions viennent d'être investis dans la construction d'un nouveau siège social à Toronto. Jean–François Lisée écrivait dans *Le Tricheur*: «On voit bien comment, en dépit des efforts de Trudeau pour greffer une identité canadienne aux Québécois, la tendance à aller en sens contraire est forte et résiste aux aléas de la politique électorale.» En 1990, 59 p. 100 des Québécois se considéraient avant tout comme Québécois, 28 p. 100 comme Canadiens français et 9 p. 100 comme Canadiens.

En fait, que le Canada se définisse de plus en plus comme une multiculture de langue anglaise et cherche à se distinguer de ses voisins, les États–Unis, cela est normal.

Tandis que le Québec, lui, qui est une nation bien définie et dont la vitalité culturelle est reconnue de par le monde, que ce Québec, dis–je, distinct par sa culture spécifique et par sa langue notamment, ne puisse promouvoir sa culture et sa spécificité n'est pas légitime et n'est pas normal aux yeux de ce gouvernement centralisateur. Cela ne prend pas un changement constitutionnel pour le faire.

Enfin, au sujet de l'identité multiculturelle canadienne, nous ne pouvons passer sous silence la question du multiculturalisme. Cette question est pour le moins discutable.

M. Claude Corbo, recteur de l'Université du Québec à Montréal, en dresse un constat d'échec. Selon, M. Corbo, «. . .la sollicitude déployée par le gouvernement fédéral à l'endroit des communautés ethniques et culturelles est suspecte.» Cette politique, selon lui, «. . .risque d'accroître la minorisation ou encore la banalisation de l'identité québécoise.»

En fait, au Québec, le principe de la diversité ethnique doit s'actualiser autour du caractère français de notre culture qui se vit dans toutes nos institutions et sur lequel le Québec fonde sa spécificité. Avant tout, il importe cependant d'aménager aux immigrants des structures qui favorisent leur intégration à leur société d'accueil.

Aussi, j'appuierai l'amendement proposé par ma collègue de Rimouski—Témiscouata, amendement qui demande le retrait du projet de loi et que l'objet soit renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre au sujet du projet de loi C–53 et de l'amendement proposé par la députée du Bloc. Je suis en faveur de l'amendement, mais pour des raisons très différentes de celles du Bloc québécois.

Il semble que le mot clé du projet de loi soit réorganisation. Mais, à la lumière des événements récents, il conviendrait peut–être de choisir un autre mot clé, soit démission.

Le ministre du Patrimoine canadien a, semble–t–il, déposé ce matin une lettre dans laquelle il intercède auprès du CRTC pour que ce dernier accorde une licence à une émission radiophonique dans une langue autre que le français ou l'anglais. La teneur interventionniste de cette lettre est préoccupante. Que cette lettre ait été écrite sur le papier à en–tête du ministre l'est tout autant.

À l'instar de nombre de Canadiens qui l'ont fait hier soir et ce matin, j'exige que le ministre démissionne. Il est déplorable de voir ce genre d'intervention auprès d'un organisme quasi judiciaire relevant du ministre. J'espère qu'il reviendra sur sa décision de rester en poste et qu'il fera ce qui s'impose, c'est–à–dire démissionner.

Comme l'a dit ma collègue, la députée de Calgary–Sud–Est, on devrait changer le nom du projet de loi et l'appeler le projet de loi sur les intérêts spéciaux, car tel est l'effet qu'il aura. Ce projet de loi créerait un ministère chargé de l'intervention de l'État dans la culture canadienne sous la direction d'un ministre ayant pour seule responsabilité de distribuer ses faveurs aux groupes de son choix.

• (1135)

La portée de ce ministère serait très étendue, englobant au moins 24 secteurs de responsabilité, comme—et la liste est longue—le Conseil des arts, Radio–Canada, Téléfilm Canada, le Musée des civilisations, de l'autre côté de la rivière, le Musée de la nature et le CRTC dont j'ai déjà parlé. Il y a aussi les Archives nationales, le Centre national des arts, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film, le Musée des beaux–arts, la Bibliothèque nationale, le Musée des sciences et de la technologie, la Commission de la fonction publique, le Conseil consultatif sur la situation de la femme, Condition féminine Canada, les sports amateurs et les compétitions officielles, les langues officielles, Parcs Canada, Lieux et monuments historiques, la Fondation canadienne des relations raciales, l'Institut canadien des langues patrimoniales, le multiculturalisme et le droit d'auteur.

Cet amalgame d'organismes disparates a été constitué d'une façon arbitraire. C'est vraiment un ministère de brebis égarées, un ministère qui est un ramassis d'organismes non pertinents et démodés ne pouvant être rattachés à aucun autre ministère. Cela dit, il existe des raisons fort valables pour que le gouvernement joue un rôle dans quelques–uns de ces secteurs. Toutefois, dans la majeure partie des cas, ces fonctions pourraient être mieux exercées par le secteur privé, soit par des Canadiens individuels et des organismes privés.

Toutes ces interventions du gouvernement coûtent plus de 4,4 milliards de dollars aux contribuables canadiens. Nous avons présenté des propositions constructives qui permettraient d'économiser plus de 1,6 milliard de dollars dans les seules dépenses de programmes. Ces économies pourraient être beaucoup plus élevées une fois qu'on aurait tenu compte des réductions dans la paperasserie et dans les frais généraux qui s'ensuivraient.

Je voudrais faire porter le reste de mes observations d'aujourd'hui sur les programmes de financement du multiculturalisme au sein du ministère. Ma collègue de Port Moody—Coquitlam a demandé au gouvernement une liste des subventions au multiculturalisme qui ont été accordées en 1993. Le document qu'elle a reçu est ahurissant. En effet, il compte 703 pages et énumère plus de 1 300 subventions distinctes qui totalisent plus de 25 millions de dollars. La plupart de ces subventions sont contestables. J'en mentionnerai quelques–unes que mes électeurs de Kindersley—Lloydminster seront très inquiets d'apprendre que l'argent de leurs impôts qu'ils ont durement gagné a servi à payer.

L'une d'elles est une subvention accordée au Conseil des arts de Toronto. Le conseil a obtenu 25 000 $ pour procéder à la deuxième étape d'un forum national sur l'équité culturelle à Toronto, de même que pour la formation d'une équipe d'experts–conseils en équité culturelle. Qu'est–ce que l'équité culturelle a à voir avec la réalité? Qu'est–ce qu'elle a à voir avec le monde réel? En outre, le Conseil des arts folkloriques et le Centre multiculturel de St. Catharines ont reçu 28 000 $ pour évaluer les besoins de la collectivité. Le conseil était censé évaluer ces besoins et préparer un plan stratégique.

On peut se demander quelles sont les priorités du gouvernement, s'il est prêt à appuyer des initiatives de ce genre alors que le système de soins de santé manque de fonds et que nous fermons des hôpitaux en Saskatchewan parce que le gouvernement fédéral réduit si radicalement sa part du financement des soins de santé.

Il y a quelques mois, j'ai reçu une demande de subvention de ce genre d'un groupe de ma province. Le conseil provincial de la Saskatchewan du Congrès des Ukrainiens–Canadiens m'a fait parvenir une lettre pour demander une subvention de 45 000 $. Cet argent devait servir à une évaluation des besoins qui aurait porté sur les quatre points suivants.

Premièrement, déterminer à quelles informations sur les ministères, organismes et services gouvernementaux les aînés ukrainiens avaient accès; deuxièmement, élaborer des programmes communautaires d'extension de services pour répondre à des besoins précis dans le domaine des soins de santé et des services socioculturels—intéressant, n'est–ce pas; troisièmement, et ce point est le plus incroyable, enseigner aux aînés comment mieux défendre leurs droits et faire du lobbying. Songez donc, 45 000 $ pour apprendre aux aînés à faire du lobbying auprès du gouvernement. Les aînés que je connais sont très intelligents. Je ne crois pas qu'ils aient besoin de ce genre de formation spéciale. Le quatrième point n'est pas le moindre puisqu'il s'agissait d'élaborer un modèle de bien–être ethnoculturel. Pourquoi, au nom du ciel, est–il nécessaire d'accorder une subvention aux aînés ukrainiens pour qu'ils puissent concevoir un modèle de bien–être ethnoculturel?

Tout cela est amusant. Le NPD a immédiatement emboîté le pas à ce mouvement en faveur des intérêts spéciaux. Le député de The Battlefords—Meadow Lake m'a écrit pour me prier d'appuyer une telle dépense. Dire que le NPD prétend retourner aux sources et redécouvrir la réalité.

J'ai écrit au ministre du Patrimoine canadien, qui est l'objet de tant de critiques aujourd'hui, afin de l'aviser que je n'appuyais pas cette demande pour trois raisons.

D'abord, je ne crois pas que l'origine ethnique devrait avoir une incidence sur les soins de santé offerts. Au Canada, lorsqu'il y a lieu de prodiguer des soins à un aîné, ou à tout autre citoyen, d'ailleurs, on doit le faire en fonction des besoins, et non en fonction de critères ethnoculturels. Lorsqu'une personne est malade ou se blesse à une jambe au travail, il importe peu qu'elle soit d'origine ukrainienne, polonaise, chinoise ou norvégienne. J'ose croire que le médecin va la traiter de la même façon que tout le monde dans un cas semblable.

• (1140)

Je ne vois pas de raisons qui justifient que l'on offre des soins de santé spéciaux aux Ukrainiens. La plupart des Canadiens d'origine ukrainienne que je connais seraient vivement offensés d'apprendre qu'ils sont considérés comme un cas spécial. Ce sont des gens qui sont très fiers de leur culture, qui sont tout à fait capables de répondre à leurs besoins et de défendre leurs intérêts sans l'aide paternaliste du gouvernement.

En outre, le fait de donner davantage de deniers publics à des gens pour leur enseigner à faire du lobbyisme dans le but d'obtenir encore plus de deniers publics n'est pas une façon efficace de gérer l'argent des contribuables canadiens. Malheureusement, le gouvernement agit de la sorte tout le temps, et je n'ai absolument pas l'intention de souscrire à cette initiative.

Enfin, j'ai jugé que les 45 000 $ que réclamait le Congrès des Ukrainiens–Canadiens auraient servi à des fins beaucoup plus utiles, si on les avait consacrés aux soins de santé en général. De cette façon, cet argent profiterait à toutes les personnes âgées et, en fait, à tous les Canadiens de la Saskatchewan et de tout le pays, quelles que soient leurs origines ethniques.

Le cabinet du ministre a eu la bonté de me téléphoner pour me signaler qu'on allait approuver cette subvention de toute façon. C'est là un exemple de plus où le gouvernement fait semblant de faire jouer un rôle aux députés, mais finit par aller de l'avant et agir comme bon lui semble.

Je suis curieux de savoir pourquoi le ministre a approuvé cette subvention. Il croit peut–être que, pour une raison tout à fait légitime, des Canadiens aux origines ethniques variées peuvent effectivement avoir besoin de services de soins de santé différents. Il pourrait bien penser cela. Il est possible également qu'il ait le sentiment que le fait de verser des deniers publics à des gens pour qu'ils puissent exercer des pressions en vue d'en obtenir encore davantage cadre bien dans un programme d'austérité.

Il se peut que le ministre soit naïf à ce point, mais je crois plutôt qu'il cherche à atteindre un objectif politique. Il est clair que ces subventions sont accordées à des groupes d'intérêts spéciaux et à des lobbyistes pour acheter l'appui des Canadiens avec leur propre argent. C'est la bonne vieille façon de faire de la politique!

En fait, tout le ministère du Patrimoine canadien n'est rien de plus pour les libéraux qu'une façon de financer des groupes d'intérêts et de distribuer des cadeaux. C'est pourquoi j'appuie l'amendement visant à renvoyer l'objet de cette mesure au Comité permanent du patrimoine canadien. Au comité, nous pourrons peut–être séparer le bon grain de l'ivraie. Pourquoi ne pas inviter le gouvernement à cesser de s'immiscer dans les affaires culturelles et d'acheter l'appui de certains avec l'argent d'autres personnes, ou même leur propre argent? Nous pourrons ainsi épargner beaucoup d'argent aux contribuables canadiens.

On parle beaucoup de réforme par opposition au statu quo. Je tiens à dire aux députés que, en ce qui concerne la politique multiculturelle, le statu quo dévalorise notre culture riche et diverse. La position du Parti réformiste, qui consiste à laisser aux ordres inférieurs de gouvernement, aux associations privées et aux particuliers le soin de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel, valorise notre culture si riche et diversifiée et assure son avenir. Valorisons le multiculturalisme au Canada, plutôt que de dévaloriser cette notion.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, il est vraiment invraisemblable que nous examinions aujourd'hui la réorganisation de ce ministère, compte tenu des allégations qui ont été faites contre le ministre qui le dirige. Un patron m'a dit un jour qu'un poisson pourrissait toujours à partir de la tête. Aujourd'hui, je pense que nous devrions commencer à réorganiser ce ministère à partir de la tête.

Au printemps dernier, j'ai fait partie du Comité du patrimoine canadien. J'étais à 10 pieds du ministre, quand il a dit que des organismes comme le CRTC devaient être indépendants du gouvernement. Il l'a répété à maintes reprises et, aujourd'hui, nous allons l'obliger à respecter sa parole.

Dans la lettre qu'il a envoyée, peu importe ce qu'il écrit parce qu'il est ministre, se trouve sous–entendu le fait que c'est lui qui approuve, avec le Cabinet, les décrets applicables au CRTC. Son ministère fixe les lignes directrices.

• (1145)

Il décide du budget du CRTC, et je rappelle au ministre et aux députés d'en face qu'il n'y a pas très longtemps, le député de Sherbrooke s'est retrouvé dans le même genre de situation. Le chef du Parti conservateur de notre pays s'est retrouvé dans une situation semblable, et les libéraux, en face, ont réclamé sa tête. Ils l'ont eue, avec raison. Ils devraient aujourd'hui s'en tenir au moins aux mêmes normes que le gouvernement Mulroney, un gouvernement qui n'avait pas de normes très élevées.

J'invite les députés d'en face à se lever et à dire clairement au premier ministre qu'une telle situation est tout à fait inacceptable. Je les invite à le faire aujourd'hui, pendant qu'ils ont encore la possibilité de minimiser les pertes et de faire en sorte que l'on n'entache pas davantage la crédibilité de leur gouvernement.

C'est à la tête du ministère. Je voudrais maintenant faire le tour du ministère et parler de certaines questions dont il s'occupe. En fait, les questions qui relèvent de ce ministère—le multiculturalisme, la SRC, la situation de la femme, l'Institut canadien des langues patrimoniales, l'Office national du film—sont très nombreuses. Les richesses abondent. Mais il y a tellement de futilités, tellement de gaspillage et si peu de temps.

Je voudrais parler en général du patrimoine canadien, de la façon dont il protège les artistes du Canada et de toute l'idée de l'intervention du gouvernement dans les milieux artistiques. Il est relativement nouveau, dans la civilisation occidentale, qu'un gouvernement intervienne de cette façon dans les milieux artistiques, qu'il protège certains artistes, qu'il décide que certains méritent son appui et d'autres pas. Même à l'époque où des mécènes finançaient les artistes, ceux–ci étaient à tout le moins comptables envers leurs mécènes et, s'ils ne produisaient pas d'oeuvres d'art, il était certain qu'ils ne seraient pas à nouveau financés par les mêmes mécènes. Tel n'est pas le cas au Canada.

Le Conseil national des arts du Canada a recours à des jurys composés de pairs pour sélectionner les artistes que le gouvernement doit aider financièrement. C'est un système fermé. On dirait la cloche en verre dont on se sert pour faire des expériences scientifiques. C'est un système fermé et personne n'est comptable envers la population, envers les contribuables. Au risque de répéter ce que j'ai dit l'autre jour dans une déclaration, je dirais que c'est un petit système clos où, comme on dit, chacun respire l'air de l'autre et où l'on vit loin de l'idée que le monde ordinaire se fait de l'art véritable.

Certes, il n'y a rien de mal, bien au contraire, à ce que les artistes puissent créer pour leur propre plaisir, mais ils doivent le faire à leurs frais, et non aux frais des contribuables canadiens.

Après une visite au Musée des beaux–arts, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur l'énorme distorsion que constitue l'intervention gouvernementale dans le milieu artistique. J'ai déjà abordé le sujet, mais je tiens à revenir sur mes propos, car c'est tout à fait incroyable ce que peut révéler une visite à ce musée.

Je me souviens très bien de ma première visite au Musée des beaux–arts. J'ai été impressionné par certaines oeuvres d'art. Il y avait, en effet, des oeuvres exécutées par des artistes célèbres et qui sont considérées comme des chefs–d'oeuvre dans le monde entier. Ces oeuvres ont vraiment leur place dans un musée national.

Je m'en rappelle comme si c'était hier. Je suis entré dans une immense salle où s'empilaient jusqu'au plafond des boîtes de tampons Brillo. Or, ce n'était pas une pièce d'entreposage. C'était, croyez–le ou non, une exposition d'art ou, plus exactement, placées dans un coin, des boîtes de tampons Brillo peintes de couleurs vives.

Dans une autre salle, il y avait ce que j'ai pris pour quelques travaux de construction en cours. Je croyais que l'on avait installé une thibaude au centre. Or, selon le Musée des beaux–arts, il s'agissait bel et bien d'une oeuvre d'art. Cela avait été réalisé avec l'argent des contribuables canadiens. Cette oeuvre d'art, si on peut parler ainsi, s'intitulait «256 morceaux de feutre» et formait un tas au milieu de la pièce.

Dans une autre salle, on pouvait admirer des briques formant au sol une ligne qui jaillissait du mur.

M. Strahl: Au moins elles étaient disposées en ligne droite.

M. Solberg: Au moins elles étaient disposées en ligne droite, dit le député. Eh bien, c'était aussi une oeuvre d'art.

Si cela amuse ces gens–là, grand bien leur fasse. S'ils veulent installer une thibaude chez eux, au milieu de la salle de séjour, pour ensuite s'en émerveiller, pas de problème! C'est super! Nous n'avons rien contre. D'un autre côté, s'ils s'attendent à ce que les contribuables donnent de l'argent pour que cela soit exposé au Musée des beaux–arts, à mon avis, ils sont fous. Les gens en ont assez de voir ce gouvernement gaspiller leur argent. S'il veut réduire les dépenses, qu'il commence par le Patrimoine canadien. Il n'y a pas de limite au gaspillage dans ce ministère.

• (1150)

Cela me rappelle ce que j'ai lu au sujet de Charles Dickens. À cette époque, les artistes ne bénéficiaient d'aucune aide de la part du gouvernement. Un automne, ce grand écrivain, qui avait une famille nombreuse à nourrir, se trouva dans l'obligation d'écrire un nouveau livre car Noël approchait et il avait besoin d'argent. Et donc, cet écrivain prolifique—probablement parce qu'il savait que s'il voulait survivre, il devait produire des ouvrages—était conscient, à l'approche de Noël, qu'il lui fallait absolument pondre quelque chose pour avoir de l'argent. Pressé par le temps et sachant que son livre devait être excellent s'il voulait qu'il se vende bien et lui rapporte de l'argent, il produisit le plus grand classique de tous les temps, *Les Contes de Noël*.

Je ne vois pas pourquoi les principes appliqués à l'époque ne peuvent l'être aujourd'hui. Pourquoi le Conseil des arts du Canada devrait–il toujours s'en mêler? Dans ce pays, des gens qui ne devraient pas être publiés parce que ce qu'ils écrivent n'en vaut pas la peine se voient accorder des subventions par les contribuables à cette fin. C'est dément. Encore une fois, je demande au gouvernement de bien examiner ce qu'il fait dans le milieu artistique et d'arrêter d'encourager la médiocrité pour permettre aux vrais artistes de s'épanouir et de faire leur métier.

Nous avons dans ce pays de grands artistes dans tous les domaines. Ces artistes prospéreront, qu'ils soient ou non subventionnés par le Conseil des arts du Canada ou protégés par le ministère du Patrimoine canadien. Nous n'avons pas à nous inquiéter. Nous ne devons pas nous sentir inférieurs. Nous n'avons pas besoin du ministère du Patrimoine canadien pour prouver, comme nous l'avons fait à maintes reprises, que nous avons des gens de valeur qui peuvent soutenir la concurrence sur le plan international et qui ont réalisé de belles choses dans le domaine artistique.

Nous avons au Canada un déficit annuel de 40 milliards de dollars, une dette de 535 milliards de dollars et les impôts élevés que cela entraîne. Auparavant, les Canadiens avaient un revenu disponible qui leur permettait de consacrer de l'argent aux arts. À cause de l'augmentation du déficit due à cet octroi ridicule de subventions, ils se retrouvent avec un revenu disponible inférieur qui ne leur permet plus de se payer les oeuvres d'art que nous voudrions voir produites au Canada. Le gouvernement de l'autre côté est en train d'ôter aux Canadiens leur accès à ces oeuvres d'art.

J'insiste auprès du gouvernement afin que, non seulement il réorganise ce ministère, mais aussi qu'il en réduise considérablement les dépenses, ceci dès aujourd'hui et en commençant par le haut, c'est–à–dire le ministre.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de formuler quelques observations et réflexions au sujet du projet de loi.

Je ne puis m'empêcher de me demander pourquoi, dans ce pays, nous jugeons légitime que le gouvernement vide les poches des contribuables en ayant recours à un processus coercitif, qu'on appelle l'impôt, sans leur laisser de choix et en les obligeant à approuver toutes les mesures que des bureaucrates ou quelque sous–ministre ou ministre estiment justifiées.

Le député de Medicine Hat vient juste de passer en revue quelques–unes de ces décisions ridicules contre lesquelles la population canadienne ne peut se protéger.

Je tiens à dire que je suis l'un de ces fiers Canadiens nés ici. Je suis un Canadien de la première génération. Mes parents ne parlaient pas l'anglais et ma langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français. Certains me classeraient parmi les immigrants d'origine ethnique, mais je suis né en Saskatchewan et j'en suis fier à juste titre.

• (1155)

Dans ma jeunesse, nous ne recevions aucune forme d'aide publique. En fait, mon grand–père se serait fait un devoir de la refuser si elle lui avait été offerte, car il était convaincu qu'il lui revenait de subvenir aux besoins de sa famille.

Mon grand–père et ses fils, mon père et ses frères, travaillaient à l'extérieur pour un très faible salaire, mais ils le faisaient pour pouvoir garder leur identité et leur fierté. Je suis fier de ce qu'ils

m'ont légué: j'ai, moi aussi, appris que le dur labeur et l'effort personnel sont nécessaires pour réussir.

Lorsque des personnes peuvent, grâce au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, puiser à volonté dans les fonds d'un programme et les utiliser à leur guise et sans avoir à rendre de comptes, et cela avec ou sans l'approbation de la population, il en résulte une dépendance. Cette situation ne trouve aucune justification à long terme.

On reproche parfois aux députés du Parti réformiste de revenir constamment sur la question de la dette. À mon avis, il n'existe pas de sujet plus important. Qu'il s'agisse d'un particulier, d'une famille, d'une entreprise, d'une province, d'une municipalité ou d'un pays, chacun doit avoir des finances saines pour pouvoir se tirer d'affaire sous d'autres rapports.

Ce matin, je n'ai pu m'empêcher de réfléchir à cela en écoutant parler un de mes collègues du Bloc. Je me disais que le gâchis financier dans lequel nous nous trouvons explique sans doute en partie la volonté de divorce. Il y a quelque temps, je lisais dans un livre que la mauvaise gestion financière et l'endettement sont parmi les principales causes de divorce au sein des familles. C'est peut–être une des raisons pour lesquelles les députés du Bloc manquent de confiance et de considération, et veulent quitter la Confédération.

Nous devons commencer à examiner l'utilisation de l'argent fédéral de beaucoup plus près. Tout ce ministère est un puits sans fond. Je ne saurais insister davantage que je l'ai fait.

Nous avons le problème des subventions à différents groupes de la société. Je pense aux générations qui nous ont précédés. Dans ma région il y a beaucoup d'Ukrainiens et de gens qui parlent allemand, et anglais bien sûr. La plupart, lorsqu'ils sont arrivés dans l'Ouest étaient des pionniers, des gens indépendants et solides. Ils n'auraient jamais accepté qu'on leur donne quelque chose.

Nous disons que nous voulons être tolérants et accueillants, nous voulons être multiculturels. Je suis tout à fait d'accord là–dessus. Nous devons faire l'effort de rejoindre les autres. Cependant, avec ces programmes, nous accumulons les ressentiments. Un groupe demande une subvention et obtient un certain montant. Un autre groupe demande une subvention et, peut–être parce qu'il n'a pas d'assez bonnes relations avec les décisionnaires, il obtient moins, voire rien du tout.

Cela a pour résultat que le deuxième groupe éprouve maintenant du ressentiment à l'égard du premier. La seule façon de rétablir l'égalité entre les différents groupes ethniques et de promouvoir l'ethnicité est de les traiter tous de la même façon. Laissons–les se financer eux–mêmes. J'ajouterais d'ailleurs que la plupart des manifestations de la culture ethnique n'exigent pas d'argent.

J'étais heureux, l'autre jour, d'assister à une réunion de l'AHEPA, la société d'éducation de la communauté grecque de cette ville.

• (1200)

La société avait organisé un repas et voulait nous informer de ses activités. C'était une soirée assez chic et ceux qui pouvaient se le permettre—ce n'était pas mon cas, bien sûr—étaient venus en tenue cravate noire; c'était quelque chose de très élégant. C'est alors qu'il s'est produit une chose merveilleuse.

Tout à coup, plusieurs personnes se sont réunies autour du piano et, alors que l'une jouait, deux ou trois autres se sont mises à chanter. En peu de temps il y eut une vingtaine de personnes autour du piano. Cette soirée très officielle avait produit une manifestation spontanée.

Et pour cela nous n'avions pas eu besoin de subvention fédérale. C'était spontané, authentique, véritable. J'ai beaucoup aimé. Voilà le genre de chose qu'il faut promouvoir. Le gouvernement fédéral devrait assumer le rôle de garantir, dans notre pays, que les gens sont libres de parler la langue qu'ils veulent et de pratiquer leur culture comme ils l'entendent, légalement. Nous ne devons pas prendre l'argent des contribuables pour cela, souvent contre leur gré. Nous savons que la population est de plus en plus hostile à cette forme d'impôt involontaire, et qu'elle ne nous accorde plus son soutien comme avant à cet égard.

Nous contribuerons à renouveler la confiance des Canadiens en réduisant les sommes que nous leur prenons pour promouvoir des intérêts sans juste cause et distribuer des subventions.

Je veux aussi dire quelque chose au sujet de la SRC. Mon collègue du Bloc a mentionné que le financement accordé à la société n'était pas équitablement réparti entre les réseaux anglais et français. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser—j'en ai même pris note pendant qu'il parlait—que, dans la région que je représente, les Albertains anglophones sont beaucoup plus nombreux que les autres. C'est une simple constatation statistique.

On y compte aussi un grand nombre de personnes qui parlent ukrainien et allemand. Je crois que les francophones viennent en quatrième position, bien que leur rang ait peut–être reculé encore un peu plus loin, étant donné le nombre d'immigrants orientaux que nous avons accueillis au cours des dernières années.

Nous avons bien une chaîne française de télévision, la SRC. La plupart du temps, la chaîne diffuse la mire et fait jouer de la belle musique. J'avoue que je l'écoute parfois, comme musique de fond. Le reste du temps, elle diffuse des émissions avec un signal de 1 000 kilohertz.

Nous finançons cela. Je ne sais pas à quand remontent mes statistiques, probablement à deux ou trois ans, mais selon ces chiffres, seuls quelque 1 p. 100 des Albertains sont francophones et, si je me souviens bien, seulement le quart d'entre eux ne parlaient pas anglais.

Si notre objectif est de communiquer entre nous, la seule chose qui compte c'est que nous parlions la même langue. Comme je voudrais pouvoir parler français, pour discuter avec mes collègues qui siègent à ma droite. Comme je voudrais connaître leur langue. Malheureusement, je ne l'ai pas apprise quand j'étais jeune, et ça me décourage d'essayer maintenant. C'est difficile. Mais c'est tellement important, pour nous, de pouvoir communiquer les uns avec les autres. C'est absolument insensé

de dépenser l'argent du fédéral pour aider la diffusion en français de la mire, en Alberta.

J'aimerais que ces fonds, s'ils sont maintenus, soient utilisés dans une région où les gens pourraient au moins comprendre la programmation et en profiter.

C'est atroce d'avoir à verser des subventions de plus de un milliard de dollars par année à la SRC, alors que nous avons des stations de télévision et de radio qui enregistrent des bénéfices. J'ai appris de certains de mes contacts que les stations de radio se livraient une concurrence acharnée de nos jours. Nous pouvons certainement trouver une formule de gestion qui permette de tirer des bénéfices de cette société, pour le bien des contribuables canadiens, plutôt que de continuer à y engloutir des fonds.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder le temps de débattre aujourd'hui ce projet de loi portant sur la réorganisation du gouvernement.

• (1205)

Pour commencer, je dois aborder une question que certains de mes collègues ont déjà abordée à la Chambre. Je tiens à attirer l'attention de ceux qui écoutent le présent débat, à la radio ou à la télévision, sur la crise qui secoue ce ministère, à commencer par la personne la plus haut placée.

Il y a un ou deux jours, je lisais dans *Quorum* que le ministre avait dit, je ne me souviens pas des mots exacts, mais c'était quelque chose du genre: «Dorénavant, la culture canadienne sera protégée de façon totalement différente.» Deux jours plus tard, nous apprenons que cette nouvelle façon consiste pour le ministre à écrire personnellement au CRTC, organisme indépendant quasi judiciaire, pour intercéder au nom de ses amis.

Cette nouvelle façon de protéger la culture canadienne ne passera pas plus aux yeux de cette Chambre qu'à ceux des Canadiens. Les ministres précédents qui s'y sont essayés l'ont appris à leurs dépens. Il s'agit probablement du premier cas grave dont, à tout le moins, la Commission d'éthique devrait être saisie, sauf si le ministre se comporte de manière honorable et présente sa démission dans les heures qui viennent. C'est malheureux, mais je pense que c'est nécessaire pour dissiper tout soupçon.

Quel est le bagage culturel de ce pays? Les membres du Comité des affaires étrangères, dont j'ai été membre quelques mois, ont trouvé que cette question prêtait beaucoup à controverse. D'aucuns disent que la culture est une question personnelle, qu'elle façonne notre comportement, que c'est quelque chose dont on hérite et qu'on passe à la génération suivante. D'autres prétendent que la culture ne s'épanouit que si le gouvernement est derrière, qu'il y investit de l'argent et qu'il en impose sa version, et que le gouvernement doit la réglementer et décider ce qui, en matière de culture, est bon et ce qui est mauvais.

Le Bloc québécois défend avec vigueur la position que ce n'est pas au gouvernement fédéral de choisir et de promouvoir la culture qu'il estime devoir être celle des Canadiens.

Ce n'est pas le rôle du gouvernement fédéral. Son rôle est de protéger les citoyens contre la discrimination, de s'assurer qu'ils ne sont pas l'objet de discrimination à cause de leur origine ethnique, qu'ils ne sont ni persécutés ni poursuivis en raison de leurs choix.

Si les individus, les gouvernements locaux, les provinces et autres personnes et organismes privés veulent promouvoir la culture, qu'ils ne se gênent pas pour le faire. Mais que le gouvernement fédéral dépense des milliards de dollars pour imposer son idée de la culture ne passe pas aux yeux du Bloc québécois, pas plus qu'aux miens ni à ceux du Parti réformiste. La culture, ce n'est pas aux bureaucrates d'en décider.

L'Office national du film a produit plusieurs inepties, des pièces douteuses qui sont mises à la disposition des commissions scolaires. Voici ce que j'ai déclaré aux témoins qui ont comparu devant le comité: «Il faudrait que vous descendiez de la tour d'ivoire où vous prenez de telles décisions et que vous veniez dire à mes électeurs de Fraser Valley–Est, qui ne comprennent pas cette question difficile, que le gouvernement doit subventionner l'Office national du film pour que ce dernier leur explique que les relations homosexuelles sont la voie de l'avenir et qu'il serait bon de les encourager, mes électeurs seraient tentés de le passer au goudron et à la plume.» Ce n'est pas parce qu'ils s'opposent à la production de films de ce genre. Il s'en produit probablement des milliers chaque année, mais est–ce au gouvernement de le faire? Absolument pas.

Nous allons vers la catastrophe financière—à bien des égards d'ailleurs, mais surtout au niveau financier—et nous le faisons au rythme de 100 millions de dollars par jour. Comment le gouvernement peut–il prétendre vouloir éliminer le déficit et la dette, et continuer de faire des dépenses discrétionnaires quand il n'arrive pas à assurer comme il le faut le financement des questions prioritaires.

Il demande aux étudiants d'emprunter davantage sous prétexte qu'il n'a pas d'argent pour eux. Il en trouve pourtant pour la Société du patrimoine canadien et toutes sortes de futilités, mais il n'en a plus pour les étudiants.

• (1210)

Nous disons aux provinces qu'elles vont devoir assumer un plus fort pourcentage des coûts de la santé, alors que nous avons encore de l'argent pour agrandir, l'an prochain, un musée qui relève du ministère en question. Nous n'avons plus d'argent pour augmenter les pensions de base, mais nous en avons assez pour accorder un financement de un milliard de dollars par année à Radio–Canada.

Les Canadiens ne sont pas d'accord, et ils ont bien raison. J'ai raconté une histoire à quelques députés l'autre jour et ils ont bien ri. L'histoire que je veux raconter maintenant est moins drôle,

mais elle est vraie. Elle est très personnelle, car elle est au sujet de mon père.

Mon père est né dans une communauté qui se chargeait de son bagage culturel. Il s'agit d'une communauté suédoise des Prairies, établie à Minnedosa, au Manitoba. J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à y retourner pour visiter des proches, tantes et oncles. C'était avant tout une communauté suédoise, d'ailleurs les gens y mangent encore du hareng mariné et respectent toujours certaines traditions qui rappellent leur ascendance suédoise. J'apprécie ce patrimoine qui me vient de ce côté-là de ma famille.

Quand mon grand-père est décédé, mon père avait à peine six ans. Toutefois, la culture, les habitudes de la communauté et surtout la famille ont été marquantes dans l'éducation de mon père. À l'époque, chacun se débrouillait comme il le pouvait pour trouver de l'aide et mon père, ayant perdu son père, a pu compter sur l'appui de la communauté.

Mon père a eu 17 ans pendant la Seconde Guerre mondiale et il a alors quitté la communauté pour aller s'enrôler à Winnipeg. Il n'avait que 17 ans. Bien sûr, même s'il était un grand gaillard des Prairies, plutôt costaud et probablement bien nourri—ou mal nourri, je ne sais pas—et qu'il avait la tête de l'emploi, il avait seulement 17 ans et il n'avait pas le droit de s'engager sans la permission de sa mère.

Alors mon père a pris le formulaire, puis est allé derrière l'immeuble et l'a signé en imitant la signature de sa mère, pour revenir ensuite à l'intérieur s'engager dans l'armée à 17 ans.

Il y a toute une histoire qui se greffe à cela, mais l'important, sur le plan culturel, c'est que mon père ne parlait pas beaucoup des années, des deux années qu'il avait passées dans les forces armées. Il n'a pas eu à aller à l'étranger et il a bien traversé ces années de guerre, mais la seule chose qui l'avait marqué et dont il parlait, c'est qu'il n'avait pas l'impression d'avoir été particulièrement courageux. Il n'avait fait que ce que des millions de Canadiens étaient disposés à faire.

Dans le formulaire qu'il avait signé à la place de sa mère, on lui demandait de quelle origine ethnique il était. Tout cela se passait en 1943. Papa disait qu'il avait simplement rayé cette question et affirmé qu'il était Canadien, rien de plus, rien de moins, rien d'autre.

Lorsqu'on se sent vraiment Canadien, on n'a pas besoin des subventions du gouvernement. Mon père n'en avait certes pas besoin. Les membres de ma collectivité n'en ont certes pas besoin.

Un député de ce côté-ci a raconté tout à l'heure que quelqu'un avait joué un morceau au piano et avait demandé à la ronde si l'on connaissait cette chanson et qu'une quarantaine ou une cinquantaine de personnes s'étaient alors mises à la chanter en allemand. Je ne sais même pas de quelle chanson il s'agissait, car je ne parle pas allemand, mais elles s'étaient mises à la chanter en allemand. Puis elles étaient parties en étant fières de leur patrimoine.

À Vancouver, le quartier chinois a ses fêtes, avec les danses du dragon et autres manifestations. Cela a lieu depuis des décennies sans l'aide du gouvernement. Lorsque quelqu'un a bien intégré sa culture, il peut se dire fier d'être Canadien tout en revendiquant ses origines, ses traditions et son patrimoine.

Des millions de Canadiens, la plupart en fait, avouent ne pas avoir besoin du gouvernement pour cela. Ils sont fiers d'être Canadiens. Ils estiment que leur culture propre est leur affaire et que le gouvernement n'a pas à venir leur dire quelles émissions de télévision ou de radio ils doivent regarder ou écouter. Cela les regarde et ils ne veulent pas que le gouvernement s'en mêle.

Lorsque des milliards de dollars sont en jeu, le gouvernement fédéral doit se fixer des priorités. Et le ministère du Patrimoine n'en est pas une. Les vraies priorités sont la santé, les pensions, l'éducation poussée de nos enfants, non pas les trucs secondaires dont s'occupe systématiquement le ministère du Patrimoine canadien.

• (1215)

Je suis déçu que ce plan de réorganisation ne prévoie pas que le budget de ce ministère soit sérieusement réduit. Sans cela, je ne vois pas comment on peut parler d'amélioration. La première chose à faire, je le répète, c'est de remplacer le ministre et nous verrons que le patrimoine survit, comme il se doit, dans le coeur et la vie des Canadiens.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-53, projet de loi de réorganisation.

Je voudrais ajouter à ce que mes collègues ont déjà dit. J'établirai le rapport avec les élections de l'an dernier, lorsque j'ai battu un adversaire libéral. Pendant la campagne, j'ai entendu les libéraux dire des choses comme «un gouvernement libéral sera différent d'un gouvernement conservateur, parce qu'il sera plus responsable». Ils ont dit qu'ils seraient plus responsables, qu'ils rendraient des comptes.

Nous lisons aujourd'hui dans un journal qu'un ministre a donné un coup de pouce à une demande de licence présentée au CRTC. C'est ce que nous lisons aujourd'hui dans un journal et il ne suffit pas que le ministre s'excuse en disant qu'il ne faisait qu'agir à titre de député. Un ministre n'est pas un simple député.

En mars, ce ministre a écrit une lettre à Keith Spicer pour lui demander d'examiner soigneusement une demande de licence d'exploitation d'une station de radio qui diffuserait en grec 24 heures par jour. Dans sa lettre, ce qu'il n'a pas mentionné ce matin, il demandait à M. Spicer de le tenir informé de l'évolution du dossier en ajoutant «n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements supplémentaires».

Si ce n'est pas de l'ingérence, je me demande ce que c'est. C'est de l'ingérence flagrante. J'ajouterai que, dans la réponse envoyée au ministre, le secrétaire général du CRTC disait «merci pour votre lettre d'appui».

Je crois que, pour tout le monde, il y a une question de perception dans cette affaire. La perception est capitale. Si le CRTC a l'impression que le ministre appuie la demande et si la population du Canada a aussi cette impression, alors le ministre doit nécessairement prendre la décision honorable.

Demain, à la Chambre, nous étudierons le projet de loi C–210, sur la révocation des députés. Si le ministre et le gouvernement ne veulent pas responsabiliser la Chambre des communes, les députés de ce côté–ci s'efforceront de le faire au moyen de mesures comme celle sur la révocation. Nous savons que nous obtiendrons des appuis parmi nos vis–à–vis. Je me suis entretenu avec des députés d'en face qui voient d'un très bon oeil des mesures comme celle que nous étudierons demain. J'espère que le ministre prendra la décision honorable.

J'arrive maintenant au projet de loi à l'étude. J'aimerais parler du bilinguisme et des langues officielles. Je me sens un peu agacé lorsque je constate que le gouvernement dépense parfois de l'argent dans le seul but de promouvoir certains groupes ou certaines personnes. Je sais que le député s'intéresse beaucoup au sujet.

• (1220)

Je vais prendre quelques instants pour parler de la présence du ministère de la Défense nationale au Québec. Ce ministère estime qu'il est très important d'encourager les francophones à entrer dans les Forces canadiennes, particulièrement dans la marine. C'est pourquoi le gouvernement tient à construire une école de la flotte à Québec, une école qui coûtera des millions et des millions de dollars. Les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont été très francs à ce sujet et ont admis que la construction de cette école vise à attirer un plus grand nombre de francophones dans les Forces canadiennes. Pourquoi dépenser des millions et des millions de dollars pour la construction de cette école? En plus de cette école, quatre des 12 nouveaux navires de patrouille côtière seront à Québec.

Nous avons la plus longue côte du monde à protéger et nous allons avoir quatre de nos navires de patrouille côtière, qui nous coûtent aussi des millions de dollars, à Québec, avec l'école de la flotte.

Pourquoi n'encourageons–nous pas les agriculteurs de l'Alberta à entrer dans la marine? Nous pourrions peut–être le faire. Pourquoi ne construisons–nous pas une école de la flotte sur la rivière Bow? C'est peut–être une bonne idée. Nous devrions peut–être faire cela pour encourager les agriculteurs de l'Alberta à entrer dans la marine.

Je vois rire les députés de tous les partis et ils ont bien raison de rire, car ce que nous faisons est absolument ridicule. Les Québécois, les Albertains, les Terre–Neuviens, tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays peuvent entrer dans les Forces canadiennes et particulièrement dans la marine s'ils le veulent, mais nous dépensons quand même des millions et des millions de dollars pour construire une école de la flotte à Québec.

J'ajouterai que les habitants de la ville de Québec n'appuient même pas cette initiative. Le maire de la ville a déjà dit que l'école ne se fondait même pas bien dans le paysage. C'est absolument absurde. Les Canadiens ne veulent plus de ces absurdités.

Je suis d'accord pour qu'on ait deux langues officielles dans notre pays. Nous devrions avoir la liberté de parole. Cela ne fait aucun doute. Et cette liberté de parole devrait être respectée ici, à la Chambre des communes, et à l'autre endroit également. Par contre, il est absolument ridicule de dépenser des millions et des millions de dollars par année pour le bilinguisme, même si l'on ne peut même pas savoir exactement ce que cela coûte. On dit que c'est 310 millions de dollars par année. C'est absurde. Je dirais plutôt que le bilinguisme nous coûte probablement près de un milliard de dollars par année ou plus. Pourtant, il est prouvé que le bilinguisme ne fonctionne pas et ne fonctionnera jamais. Il crée des murs et divise les gens. Nous devons trouver une nouvelle façon de respecter la liberté de parole dans notre pays.

Ceux qui ont créé le multiculturalisme avaient sûrement les meilleures intentions du monde. Ils voulaient attirer les immigrants au Canada et espéraient que la politique du multiculturalisme réussirait à rapprocher les gens.

La politique a plutôt servi à segmenter la population canadienne, à la fragmenter, à la diviser.

M. Milliken: Non, mais quelles sottises!

M. Hart: Le député dit que non.

M. Milliken: J'ai dit que c'était des sottises. Au moins, qu'on me cite correctement.

M. Hart: Grâce à cette politique, certains groupes ethniques reçoivent de grosses subventions auxquelles n'ont pas droit les autres Canadiens. C'est injuste.

Le Canada devrait veiller à l'égalité de tous les citoyens. Voilà ce que le gouvernement devrait faire. Il ne devrait pas créer de ministère du Multiculturalisme. Il devrait s'employer à éliminer la discrimination et veiller à ce que tous les Canadiens, peu importe leur race, leur religion et leur sexe, soient traités de façon égale. Peu importe, cela reste un gaspillage incroyable des deniers publics.

En terminant, je tiens à dire que les députés d'en face ne sont pas idiots, mais qu'ils ont tort. Ils ont simplement tort.

• (1225)

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose à ce que certains de mes collègues ont dit ici aujourd'hui à propos de la culture et du patrimoine.

J'apprécie vivement la culture et le patrimoine canadiens. Je compte plusi
eurs générations d'ancêtres ici au Canada. Ils se sont d'abord établis dans les Maritimes, et leurs descendants ont fini par arriver en Colombie–Britannique 150 ans plus tard. Contrairement à ce que certains peuvent dire ou penser, je crois que les

réformistes et les Canadiens en général apprécient vivement notre patrimoine. La plupart des Canadiens aiment l'art, les films, les livres. Ils aiment bon nombre des choses que notre ministre chargé du patrimoine culturel a pour mission de promouvoir.

La plupart d'entre nous exprimons notre appréciation de la culture et des arts par nos décisions personnelles. Nous prenons des décisions touchant ce que nous allons acheter. Nous achetons des objets d'art pour notre foyer. Nous achetons des livres pour lire. Nous visitons des galeries d'art quand bon nous semble. C'est par le truchement du marché que nous exprimons généralement notre appréciation en y dépensant notre argent pour acquérir les biens qui nous paraissent désirables.

Le mot clé en l'occurrence, c'est marché. C'est là qu'il convient de déterminer si les objets d'art sont vendables, s'ils sont désirables et si leurs créateurs doivent être encouragés.

Au Canada, nous avons en matière de culture et de patrimoine une politique établie par l'État qui ne tient absolument aucun compte du marché. Le monde de la culture financé par l'État a besoin des deniers publics pour survivre, car ses membres ne peuvent convaincre les gens par eux-mêmes d'acheter leurs produits. Ils n'ont pas de succès sur le marché.

Si les écrivains veulent mon argent et celui des contribuables canadiens, qu'ils écrivent des livres que ces derniers achèteront. Si les artistes veulent mon argent, qu'ils créent des objets d'art que les contribuables canadiens et moi voudrons acheter. Si les cinéastes veulent mon argent, qu'ils fassent des films que je paierai pour aller voir, et ils connaîtront le succès.

Or, ces gens-là n'ont pas besoin de me convaincre d'acheter leurs objets d'art ou leurs livres ou de payer pour aller voir leurs films. Ils n'ont qu'à venir à Ottawa convaincre le gouvernement de financer leurs projets et leurs initiatives, et le contribuable que je suis et des millions d'autres comme moi d'un bout à l'autre du pays qui n'aimons pas le genre de produits que créent ces gens-là sommes forcés de les soutenir de toute façon par un régime fiscal coercitif.

Voilà pourquoi nous avons un Musée des beaux-arts du Canada rempli d'un bric-à-brac insensé que les Canadiens qui ont du bon sens ne voudraient jamais acheter. Notre Musée des beaux-arts renferme des objets qu'on qualifie de trésors. J'ai travaillé dans l'industrie de la construction. Il y a des gens, dans cette industrie, qui viennent me dire que deux bons peintres peuvent réaliser la célèbre peinture Voice of Fire, par exemple, en une demi-journée.

Une voix: Trois minutes.

M. Scott (Skeena): En trois minutes, avec un pistolet à peinture. Pourtant, notre Musée des beaux-arts a dépensé des millions de dollars pour acquérir des oeuvres semblables. Il est même arrivé que nous accrochions aux murs du musée des peintures et des écrits que certains Canadiens jugeraient quasi pornographiques. En tout cas, ils ne les laisseraient pas à leurs enfants à la maison. Pourtant, ils sont mis en présence de ces productions lorsqu'ils se rendent au Musée des beaux-arts du Canada.

Pourquoi? Parce que l'élite, sans notre consentement, a jugé que c'était bon pour nous. Ces gens-là prennent l'argent de nos impôts pour faire vivre cette industrie, pour soutenir ces artistes, alors que, à l'évidence, les Canadiens ne le feraient jamais.

Le Parti réformiste et moi disons qu'il est temps que le gouvernement se retire du secteur du patrimoine, du domaine culturel, pour laisser le marché décider de ce que les gens veulent ou ne veulent pas.

• (1230)

C'est extrêmement simple. Si un artiste produit une oeuvre de valeur et qui plaît, les Canadiens seront preneurs. Mais, lorsqu'on a des gens qui s'adressent au gouvernement pour demander de l'aide et des subventions qui sont prélevées sur le produit d'une fiscalité obligatoire, sans égard pour les goûts des Canadiens, on se retrouve forcément avec des résultats comme ceux-là: un gaspillage éhonté de l'argent des contribuables et, au Musée des beaux-arts, une collection que, comme bien d'autres personnes, je considère absurde.

M. Vic Althouse (Mackenzie, N.P.D.): Généralement, monsieur le Président, on ne me considère pas comme un spécialiste de la culture et du ministère du Patrimoine. Cependant, j'ai beau être un agriculteur de la Saskatchewan, je lis, j'écris, je contemple des oeuvres artistiques, je regarde des pièces et des émissions de télé, et je fais tout ce que font les autres Canadiens.

Dans ce débat, il me semble opportun de rappeler que les réalisations culturelles sont l'expression de toute une société et que leurs auteurs ont toujours de la difficulté à faire reconnaître ce qu'ils essaient de faire.

Ce matin, nous avons entendu un certain nombre d'intervenants dire que, si les réalisations artistiques ne trouvent pas l'appui du marché, elles ne devraient pas être produites. Pourtant, malgré ma très modeste compréhension de l'histoire de l'art, je constate que de nombreuses oeuvres actuellement considérées comme étant la quintessence d'un genre artistique particulier n'ont pas été reconnues par le marché, à l'époque de leur création, et qu'elles ont été très controversées. L'État ou l'Église rémunéraient pourtant certains artistes pour leur travail et les aidaient dans leur démarche de création.

Prenons l'exemple de la chapelle Sixtine. Les gens se sont demandé à l'époque pourquoi on gaspillait de l'argent pour faire peindre un plafond et pourquoi on rétribuait un artiste durant toutes les années nécessaires à la réalisation de cette oeuvre. Lorsque cette dernière a été terminée, les gens se sont indignés de ce que Michel-Ange ait peint certains personnages avec moins de vêtements qu'ils n'auraient dû en porter. Même si l'Église et le pape avaient financé le projet, ils ont cédé aux pressions populaires et ont fait revenir l'artiste pour qu'il retouche certaines parties.

Cependant, sans l'aide de l'État ou de l'Église—en l'occurrence, l'Église percevait de l'argent de tous les citoyens—sans un engagement ferme envers cet artiste, nous ne connaîtrions

même pas l'existence de Michel–Ange de nos jours. Pourtant, il est considéré comme un des plus grands peintres et sculpteurs de tous les temps.

Ce n'est là qu'un exemple, mais au Canada, il y en a de nombreux autres que les milieux artistiques pourraient donner. Comme la plupart de mes collègues du Parti réformiste sont originaires de l'ouest du Canada, je mentionnerai seulement le nom de William Kurelek. Nous n'aurions probablement jamais réalisé que William Kurelek avait du talent s'il n'avait eu l'aide du gouvernement canadien. Ses collègues et ceux qui le connaissaient estimaient qu'il était un peu cinglé, mais des gens du milieu artistique en ont convaincu d'autres qu'il devrait recevoir une aide financière. Maintenant, nous profitons donc des toiles qu'il a produites.

On a tendance à penser que Patrimoine Canada ne s'occupe que d'art expérimental, qu'il jongle avec des idées nouvelles, qu'il appuie des choses exotiques ou assez ridicules, et Dieu sait qu'on a beaucoup entendu parler de certaines de ces choses–là qui étaient considérées comme ridicules et pas tellement modernes ou culturellement sensibles. Certaines de ces choses–là me semblent également ridicules, mais je pense qu'il faut être prêt à faire des expériences pour que la société progresse.

Étant donné que nous n'avons que huit ou 10 minutes, je ne veux pas m'étendre trop longtemps là–dessus, mais il importe de ne pas oublier que certains des usages que Patrimoine Canada fait de ses fonds sont assez banals. Si nous supprimions toute l'aide financière que consent ce ministère, même mes collègues du Parti réformiste dénonceraient l'ingérence causée par le retrait de ces fonds.

• (1235)

Par exemple, dans ma collectivité, un deuxième journal a été fondé il y a quelques années pour exprimer un point de vue d'extrême–droite. Mes amis du Parti réformiste aimeraient ses éditoriaux. La raison d'être de ce journal est de communiquer au public en général ces éditoriaux et ces idées–là. Comme la personne en cause émet des opinions extrémistes, elle a de la difficulté à trouver des annonceurs pour faire vivre le journal.

Quand elle a voulu fonder un deuxième journal et le maintenir en activité—comme celui qu'elle avait fondé dans un quartier voisin risquait de fermer ses portes, elle l'a repris en main—, j'ai eu un appel téléphonique au cours duquel j'ai appris que la propriétaire des deux journaux avait de la difficulté à obtenir la subvention postale dont elle avait besoin pour maintenir ses deux journaux en activité. Ce téléphone venait de Patrimoine Canada. Il s'agissait d'une subvention de 88c. par journal par semaine, si je ne m'abuse. Le journal en cause ne peut rester ouvert et véhiculer cet autre point de vue sans l'aide de Patrimoine Canada.

Même si elle croit fermement au laisser–faire, la propriétaire en cause était très préoccupée également par cette contradiction et le fait qu'en raison d'un changement d'orientation elle pourrait ne pas pouvoir obtenir une subvention de Patrimoine Canada pour mettre sur pied son deuxième journal. Ce serait dans les faits une restriction de la liberté d'expression. La liberté de presse n'est qu'une forme de la liberté d'expression que nos sociétés en sont venues à considérer comme le fondement de notre existence.

La liberté d'expression ne se limite pas aux journaux véhiculant un certain point de vue. En effet, cela comprend aussi le fait de peindre des fresques sur des plafonds, comme celles qui ornent la chapelle Sixtine bien que les plafonds soient une drôle de place pour une peinture, et de vivre avec les critiques dont même l'oeuvre glorieuse de la chapelle Sixtine a été la cible après sa création. Et puis, prenant un peu de recul, il faut parfois faire quelques petites retouches ici et là, pour cacher ce qui ne plaît pas au grand public, et apporter des ajustements, sans pour autant supprimer tout l'appui de la population.

J'ose espérer que certains de mes amis à la Chambre qui s'opposent à la constitution du ministère du Patrimoine canadien n'entendent pas, par là, vouloir mettre fin à toutes les formes d'aide. Même collectivement, nous ne sommes pas assez futés pour reconnaître un artiste en puissance ou le genre d'oeuvre artistique qui passera pour un pur chef–d'oeuvre dans les siècles à venir.

Alors que j'étais un tout petit garçon vivant à la ferme, il m'a été donné de passer quelques jours à Paris et de visiter le Louvre. Je me souviens encore de bien des oeuvres. Tout le monde admire la Mona Lisa et s'émerveille devant les maîtres hollandais et les oeuvres des Français, des Espagnols et des Italiens. Pour ma part, j'ai aimé notamment une sculpture de pierre datant de l'antiquité grecque. Or elle pèse des milliers de livres. L'art est pourtant poussé à un si grand raffinement qu'on dirait que ces créatures ailées vont soudain s'envoler. Elles semblent légères comme une plume, éthérées. On dirait de la dentelle, mais, en réalité, c'est de la pierre et ça pèse des milliers de livres. Personne n'en connaît l'auteur. Or, nous avons conservé cette oeuvre et continuons de l'admirer.

• (1240)

Il y a des milliers d'années, un roi, un prêtre, un évêque ou quelqu'un d'autre a probablement contribué au financement de cette oeuvre et celle–ci a probablement été critiquée par certains citoyens ou par tout le monde comme le résultat d'un pur gaspillage de deniers publics pour nourrir le pauvre sculpteur pendant qu'il réalisait cette oeuvre. Personne ne sait qui en est l'auteur, mais des millions de gens ont apprécié la pensée, la maîtrise et le sentiment qui s'en dégagent.

Il faut éviter de nous préoccuper de nos dollars et de nos cents au point de perdre tout notre bon sens. J'espère que, pendant un petit moment, nous allons faire preuve de bon sens et ne pas nous contenter de céder aux pressions populaires. L'objectif populaire de freiner les dépenses ne cesse de hanter la partie «contribuable» de notre psyché. Or, il ne faut pas oublier que notre individualité, notre conscience collective et nos besoins communs vont bien au–delà et s'étendent à la reconnaissance de la liberté d'expression et à l'aide financière dont celle–ci a besoin pour se réaliser.

Initiatives ministérielles

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je suis étonné que ce projet de loi revête tellement d'importance, à en juger par les propos des députés d'en face.

Je voudrais parler du projet de loi C–53 pour une raison précise. Pourquoi le déposer à la Chambre maintenant? Je pose cette question pour la forme: Pourquoi sommes–nous saisis de ce projet de loi maintenant?

J'ai écouté les députés libéraux parler avec beaucoup d'éloquence d'un examen assez important d'une grande partie des opérations gouvernementales. À mon avis, ce projet de loi conviendrait fort bien à un examen de ce genre.

En fait, je m'attendais à ce que le ministère reconnaisse de façon précise qu'il soulève une certaine controverse et que les actions du ministre n'ont fait qu'aggraver cette controverse. Ces actions devraient pouvoir éclairer la population canadienne au sujet de son ministère.

Pourquoi maintenant? Pourquoi le gouvernement dépose–t–il un projet de loi sur le multiculturalisme avant l'examen important des programmes? Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cela. Je demande donc les conseils des députés d'en face.

Il y a quelques instants, j'ai écouté un argument éloquent sur la façon dont les élites de notre société devraient se charger de nous transmettre notre patrimoine culturel. Je rejette cette allégation. J'ai entendu dire comment un roi, un pape, un prince, quelqu'un dont on reconnaissait l'énorme valeur, s'occupait du milieu artistique, des besoins, des désirs et des souhaits de notre communauté artistique.

Je m'interroge sur les gens de notre société, à l'heure actuelle, qui font la promotion du programme culturel. Qui sont–ils? Ce sont des gens qui ont été élus à des fonctions publiques. Ont–ils été élus pour produire des oeuvres artistiques, pour décider de ce qui avait du mérite?

Mes électeurs ne m'ont pas élu pour cela. Ils m'ont élu pour assurer un leadership bien précis sur des questions qui n'avaient rien à voir avec la culture ou avec la langue. Ils m'ont demandé de venir au Parlement pour injecter du gros bon sens dans le débat. Ceux qui avancent que le gouvernement devrait être celuji qui détermine l'orientation culturelle ne font pas preuve de gros bon sens, à mon avis. Ce n'est pas l'élite qui doit déterminer ce qui est bon pour le public, mais bien le public lui–même.

Qu'est–ce qui manque dans ce projet de loi? En venant ici, j'ai tenté de dire que, puisque je devais critiquer, j'essayerais de relever les lacunes et de trouver certains aspects positifs dans chacun des projets de loi. Ce qui manque, c'est que ce projet de loi n'entraînera pas la rationalisation du ministère. Je ne vois rien ici qui laisse présager d'une réduction de l'administration ou des effectifs du ministère. Je ne vois rien dans le projet de loi qui fera économiser de l'argent aux contribuables canadiens. Et pourquoi souhaiterais–je que tout cela se produise? Pourquoi vouloir rationaliser, réduire les effectifs et rendre le ministère financièrement responsable?

• (1245)

Je suis venu ici en espérant qu'on pourrait sauver notre système de soins de santé et j'accorde une très grande priorité à notre système de soins de santé. J'ai observé ce qui se passe dans toutes les régions du pays et je me demande où l'on s'en va. Je vois qu'on rationalise et qu'on réduit les effectifs. Je vois que l'administration diminue. Je vois aussi qu'on ferme des lits d'hôpitaux, qu'on réduit le temps d'utilisation des salles d'opération.

Je pense à ces éléments et je me demande où sont les priorités dans notre pays. Quel genre de système de valeurs autoriserait un gouvernement à placer ce ministère, sans rationalisation, sans réduction des effectifs, sans diminution des services administratifs, bien avant les soins de santé des Canadiens.

Examinons un peu quelle proportion des sommes destinées aux soins de santé ce gouvernement consacre vraiment aux soins de santé. Au cours des 10 dernières années, j'ai vu cette proportion baisser de 30 à 22 p. 100 et je dois malheureusement reconnaître qu'elle baisse encore. Franchement, une telle situation est inadmissible.

Si le gouvernement savait établir un bon ordre de priorité dans ses dossiers, ce ministère n'occuperait pas une place de premier choix. D'ailleurs, il ne devrait pas faire partie des priorités dans la situation financière où nous sommes aujourd'hui. J'exhorte le gouvernement à modifier ses priorités et à renverser la tendance à prendre des mesures comme celle–là qui n'ont pas d'importance à long terme, qui n'aideront pas les patients atteints de cancer ni les mères vivant une grossesse difficile. Ce projet de loi ne fera rien de tout cela.

Quelles sont mes origines culturelles au juste? Je suis à moitié Anglais, mais j'ai également du sang irlandais et norvégien. J'avais une relation très étroite avec ma grand–mère norvégienne. J'ai vécu avec elle lorsque je fréquentais l'université.

Elle avait une façon tout à fait remarquable d'exprimer son désir de préserver ses origines norvégiennes. Elle disait qu'elle conservait ses origines norvégiennes grâce à son honnêteté, qu'elle n'était pas venue au Canada pour devenir une mini–Norvégienne, mais bien une citoyenne canadienne honnête. Elle avait un joli petit poème et c'était la seule chose qu'elle invoquait lorsqu'il était question de ses origines. Elle était contre l'idée que quiconque l'aide à protéger sa culture. Elle disait qu'elle était venue s'établir à Edmonton via Oyen parce qu'elle voulait simplement être une Canadienne à part entière.

J'estime qu'il y a matière à scandale pour le gouvernement, ce ministère et ce ministre. Pour ceux qui nous regardent à la télévision, nos vis–à–vis affirment qu'il n'y a pas de scandale dans le cas présent.

Je signale un précédent qui est arrivé quand les libéraux étaient dans l'opposition. Lorsque le député de Sherbrooke, ministre de la Justice à l'époque, a appelé un juge, les ministériels d'aujourd'hui ont réclamé sa démission, car il y avait conflit d'intérêts, selon eux. Le ministre s'était placé en position de conflit d'intérêts en appelant quelqu'un qui relevait directement de sa compétence. Le député a donc démissionné, même s'il ne voulait pourtant pas le faire. Il aurait été préférable pour lui qu'il puisse dire qu'il n'avait pas vraiment l'intention d'in-

fluencer le juge, qu'il ne faisait que représenter un électeur. Je pense que c'est l'une des observations qui ont été formulées.

• (1250)

M. Silye: Ce matin?

M. Hill (Macleod): Oui, c'est ce que j'ai entendu clairement. Où en sommes–nous avec ce scandale aujourd'hui? Un ministre a écrit une lettre à une personne qui relève directement de sa responsabilité puisqu'elle doit son emploi à ce ministre. Je vois une relation directe dans le cas présent. La plupart des Canadiens peuvent le comprendre.

Le ministre a une responsabilité directe et il comprend parfaitement cette responsabilité. Il devrait suivre le précédent établi lorsque les libéraux siégeaient dans l'opposition et ont réclamé alors la démission d'un ministre.

M. Milliken: Lisez les lettres.

M. Hill (Macleod): J'entends maintenant quelqu'un me dire qu'il y avait une seconde lettre qui supprime toute responsabilité. Je voudrais obtenir un rapport pour savoir combien de temps après cette seconde lettre a été écrite.

M. Silye: Six mois plus tard.

M. Hill (Macleod): Après une période de six mois, on pourrait dire que le ministre a essayé de couvrir ses arrières.

M. Silye: Les libéraux ont agi sitôt qu'ils ont su que les médias étaient au courant; c'est à ce moment–là que la seconde lettre a été envoyée.

M. Hill (Macleod): C'est bel et bien ce que j'avais compris. Le ministre devrait–il démissionner? C'est aux Canadiens d'en décider. Je souhaiterais qu'il y ait un mécanisme direct et précis pour révoquer un ministre ou un député.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler du projet de loi C–53, qui porte sur la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien. Je voudrais faire valoir deux points, faire deux suggestions.

Premièrement, le ministre, ou son successeur, devrait songer à éliminer les fonds consacrés au multiculturalisme, ce qui permettrait de réaliser des économies de 30 à 40 millions de dollars. Le multiculturalisme est une source de dissension dans notre pays. Il engendre la confusion et des préjugés. Je vais revenir là–dessus dans un instant. Deuxièmement, je pense que l'actuel ministre du Patrimoine canadien devrait démissionner.

Je reviens à ma suggestion concernant le multiculturalisme. Je suis un immigrant hongrois de première génération. Je suis né à Vöcklabruck, en Autriche. Ma famille a immigré au Canada en 1951. J'avais alors près de six ans. Je suis fier de mes origines ethniques. Je suis aussi fier d'être Canadien aujourd'hui. Le fait d'avoir immigré, d'avoir eu à apprendre une nouvelle langue et à m'entendre avec les gens m'a aidé à me bâtir une personnalité et à définir ma perception de la vie.

Certaines des règles que nous avions à l'époque étaient bien meilleures que celles que nous avons aujourd'hui. Il y avait bien certains préjugés, une certaine confusion, une certaine dissension, mais dans l'ensemble, à toutes fins utiles, les immigrants étaient les bienvenus dans ce pays.

Le programme d'immigration que nous avons actuellement—et je ne veux pas m'étendre là–dessus—mène au multiculturalisme et aux fonds consacrés aux immigrants qui vivent ici. Divers groupes ethnoculturels reçoivent des fonds pour représenter leurs groupes particuliers, mais ces fonds n'atteignent même pas les personnes qu'ils prétendent représenter.

Il y a trois ou quatre mois, une foire alimentaire à laquelle participaient différentes ethnies a été organisée ici, à Ottawa. J'y ai participé, parce que j'aime découvrir la culture et le patrimoine d'autres ethnies. J'aime aussi goûter des mets de différents pays.

Alors que je me promenais ici et là, que je parlais aux gens, que je m'arrêtais aux différents stands, j'ai rencontré deux groupes ethniques différents, l'un de Colombie et l'autre, d'Asie. En leur parlant, je leur ai dit que j'étais député. Je me suis gardé, cependant, de leur dire que j'étais immigrant. Au cours de la conversation, je leur ai demandé s'ils appartenaient à l'un des groupes ethniques. Ils m'ont répondu que non. Je leur ai demandé si ces groupes les aidaient. Non, m'ont–ils répondu.

Les Colombiens avaient immigré en famille et travaillaient à temps partiel. Ils ont pris les emplois qu'ils ont pu trouver. Ils sont retournés à l'école et ont obtenu leur diplôme d'ingénieur. En fait, ils travaillent tous les deux pour le gouvernement. Ils ont trois enfants âgés de huit, 10 et 11 ans. Ils vont à l'école à Ottawa, mais ils sont harcelés par les autres et se font traiter de tous les noms. La discrimination est flagrante et vient de ce que les autres enfants ont l'impression qu'on les traite différemment, qu'ils obtiennent des choses qu'ils ne devraient pas avoir.

• (1255)

C'est de cela que je parle lorsque je dis que l'on divise et que l'on crée la confusion. Le programme, même si son objectif était honorable et utile, s'est détérioré au point où il n'aide plus les groupes ethniques, il leur fait du tort.

Je crois sincèrement qu'il n'est pas nécessaire de financer l'apprentissage de l'anglais. Dépenser de l'argent pour que les gens préservent la langue du pays qu'ils ont quitté est un gaspillage éhonté. Je parle toujours hongrois. Pendant 10 ans je n'en ai pas parlé un mot, mais je l'ai conservé et je m'en souviens pas mal. Je ne le parle pas aussi couramment que j'aurais pu, mais je reste fier du fait que je peux toujours le parler, ce qui fait de moi une personne bilingue.

Il ne s'agit pas tant d'économiser de l'argent, mais aussi de commencer à respecter les immigrants qui viennent ici, de travailler avec eux et de les aider à s'adapter à notre société. Donner de l'argent à des groupes et des organisations n'est pas forcément la meilleure façon de procéder.

Je pense que certaines des règles que nous appliquons aux immigrants devraient être revues et que certaines que nous avions dans les années 50 et 60 pourraient être réactivées. Le gouvernement voudrait peut–être constituer un comité. Il aime bien ça, il en a environ 25 pour le moment. Le gouvernement voudra peut–être en créer un vingt–sixième pour examiner les moyens d'améliorer le multiculturalisme et l'immigration et, plutôt que de se limiter à lancer de l'argent aux gens, créer de meilleurs mécanismes pour aider les gens à s'intégrer à la société.

La seconde recommandation que je ferai au ministre du Patrimoine canadien est de démissionner. Le ministre occupe son poste depuis un an. Lorsqu'il est entré en fonction au Cabinet on lui a dit, comme à tous les ministres de la Couronne lorsqu'ils sont assermentés, de s'acquitter de son mieux de ses responsabilités. Comme eux, on l'a informé de la conduite à adopter. Lorsqu'ils acceptent leurs fonctions, les ministres connaissent clairement les limites qu'ils ne peuvent franchir, ils savent ce qui constitue un conflit d'intérêts et des irrégularités. Ils reçoivent toute cette information et acceptent leurs fonctions en sachant que s'ils commettent une erreur grave, ils n'auront d'autre choix que de démissionner.

En mars dernier, le ministre a écrit sur du papier portant l'en–tête de son cabinet au président du CRTC, M. Keith Spicer, pour lui demander d'accorder l'attention voulue à un projet de création d'une station de radio qui diffuserait sans interruption en langue grecque. Le ministre a également demandé à M. Spicer de le tenir au courant du dossier et de ne pas hésiter à communiquer avec lui pour obtenir plus de renseignements. Le texte intégral de la lettre a été déposé plus tôt aujourd'hui.

Je voudrais obtenir plus d'informations. Je voudrais savoir comment le ministre peut justifier ce qu'il a fait, compte tenu de l'information qu'il a reçue sur ce qu'il pouvait ou ne pouvait pas faire. Le ministre était–il inattentif au moment de son assermentation? N'écoutait–il pas lorsqu'on lui a rappelé les règles, la conduite attendue d'un ministre et ce qu'il devait faire?

Je regrette, mais on ne saurait nier que les actes commis dans cette affaire sont des exemples de la pire incompétence et de la plus grave irrégularité. J'estime humblement—et je crois que la Chambre devrait se prononcer à ce sujet—que le ministre devrait faire ce que l'honneur lui dicte et non pas seulement se contenter de présenter des excuses à la population canadienne et à ses pairs comme il l'a fait aujourd'hui, puisqu'il a montré qu'il est incapable d'écouter les consignes qu'on lui dicte. Je sais qu'il est incapable de gérer l'énorme budget des divers secteurs qui relèvent de sa compétence.

C'est pourquoi j'estime ne pas avoir le choix. Je sais que j'ai l'appui de nombreux députés de mon parti, et peut–être aussi celui d'autres députés et même de députés ministériels, qui estiment que le ministère du Patrimoine devrait être dirigé par une personne plus compétente que le ministre actuel. Ce dernier ne devrait pas se limiter à réorganiser son ministère, il devrait démissionner et céder sa place.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, le ministère du Patrimoine canadien est un exemple parfait de la façon dont les gouvernements se mêlent de ce qui ne les regarde pas, de la façon dont ils s'immiscent dans la vie des gens. Le ministère du Patrimoine canadien passe tout son temps à tenter de faire accepter aux Canadiens des choses comme des oeuvres d'art, des cours de français en Colombie–Britannique et certaines activités sportives.

• (1300)

Mon collègue du NPD a dit tout à l'heure dans son intervention qu'à son avis, la Chambre n'était pas en mesure de porter des jugements sur la qualité d'une oeuvre d'art. Pourtant, les anciens partis à la Chambre ont jugé qu'ils étaient tout à fait compétents pour essayer d'imposer l'accord de Charlottetown aux Canadiens.

La Chambre doit revoir son attitude et être plus attentive aux Canadiens et à ce qu'ils réclament de ce gouvernement.

J'ai ici un exemple de la façon dont ce gouvernement, le ministère du Patrimoine canadien, essaie d'imposer ses vues aux habitants de la Colombie–Britannique. En Colombie–Britannique, moins de 0,5 p. 100 des gens parlent français à la maison. Pourtant, le ministre du Patrimoine canadien parraine une action en justice afin d'essayer d'obliger la Colombie–Britannique à mettre sur pied une commission scolaire francophone dans la province. C'est absolument scandaleux.

Un groupe francophone de la Colombie–Britannique a mis sur pied un groupe de travail pour étudier la situation. Dans son rapport concernant les commissions scolaires francophones pour le district scolaire nº 22, le groupe de travail sur l'éducation dans la langue minoritaire indique avoir reçu 467 réponses négatives sur un total de 696. Ils ont totalement ignoré les réponses négatives et se fondant sur environ 223 lettres types en français, non signées, ont décidé qu'une majorité écrasante était en faveur de la création d'une commission scolaire française en Colombie–Britannique; 223 lettres types et ils ont décidé que la majorité était écrasante.

Qu'est–il arrivé ensuite? Les Canadiens doivent maintenant payer une affaire judiciaire qui risque fort de se rendre jusqu'en Cour suprême du Canada et d'engendrer des dépenses faramineuses pour quelque chose dont nous n'avons tout simplement pas besoin. S'il y a un moyen, pour le gouvernement, d'économiser de l'argent à une époque de compressions budgétaires, nous en avons un bon exemple dans ce cas particulier.

Le *Toronto Star* d'aujourd'hui nous en donne un autre exemple. Un grand titre nous apprend que le sport amateur est un cadavre ambulant. Les résultats de l'enquête journalistique montrent que la bureaucratie et les programmes partisans mangent 70 millions de dollars du budget des sports amateurs.

Cet article du *Toronto Star* prédit la débâcle pour l'ensemble des sports amateurs et notre incapacité de gagner des médailles d'ici le siècle prochain. Plutôt que d'aller à ceux qui en ont besoin, c'est–à–dire les sportifs qui s'entraînent, l'argent est

empoché par les administrateurs. N'est–ce pas tout à fait semblable à ce qui se produit dans le domaine des affaires indiennes?

De fabuleuses sommes d'argent se perdent au sein de l'administration du ministère du Patrimoine canadien. C'est une vraie honte. Le ministre devrait remettre sa démission. Débarrassons–nous du ministère et utilisons l'argent pour d'autres services du gouvernement.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis réellement heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C–53.

J'ai eu toute une surprise! Je pensais qu'avec le nouveau gouvernement, le favoritisme n'avait plus cours. Avec toutes les grandes idées qui circulent année après année, nous revoici donc à la case départ.

On nous demande souvent quelle est la différence entre le favoritisme des libéraux et celui des conservateurs. En fait, la seule différence qu'il y ait, c'est que les libéraux s'y adonnent davantage.

Il y a un an à peine qu'ils forment le gouvernement et voyons un peu à quel type de favoritisme nous avons affaire. Ils ont garanti des emplois jusqu'à l'âge de 75 ans à trois valets du Parti libéral, en les nommant au Sénat. L'important avec ce vieux parti traditionnel, c'est toujours de savoir qui on connaît et qui on appuie. C'est ce qui compte, n'est–ce pas?

Par exemple, dans ma circonscription, un certain José Salinas Mendoza était recherché dernièrement; il s'était faufilé au Canada à cause de l'incompétence du ministère de l'Immigration. Or, en vertu d'une nomination de favoritisme typique du gouvernement, un partisan, qui a collaboré à la campagne électorale de 1993 et qui a par hasard financé le parti, vient d'être nommé à la Commission du statut de réfugié et se trouve aussi être l'avocat qui représente José Salinas Mendoza.

• (1305)

Comment le gouvernement peut–il expliquer cette nomination? Comment peut–il être à ce point imbriqué dans les politiques de son propre parti, dans ses propres raisonnements, qu'il en arrive à perpétuer de telles nominations?

Prenons la dernière gaffe du ministre du Patrimoine canadien. Nous avons effectivement surpris le ministre en train d'appuyer l'offre de services d'un de ses électeurs. Quelle impudence! Ces vieux partis politiques se permettent tant d'impudence parce qu'ils peuvent faire des nominations sans que la population soit au courant, sans que les Canadiens saisissent ce qui se passe au juste. En effet, les Canadiens n'ont pas protesté contre la nomination au Sénat de ces trois valets du Parti libéral ni contre les nominations à la Commission du statut de réfugié, à la Commission des libérations conditionnelles ou à l'Arbitrage de l'Immigration. Nous ne parvenons pas à y mettre un terme.

Nous allons demander aujourd'hui s'il est possible d'arrêter tout cela en montrant au gouvernement que le ministre devrait démissionner. S'il le faisait, l'ensemble des Canadiens considéreraient que le premier ministre a du pouvoir, qu'il est un chef intègre et qu'il est convaincu de l'importance, lorsqu'on reçoit et approuve des offres de services et qu'on nomme des gens à des postes au sein du gouvernement, de le faire en fonction du mérite et de la compétence, et non en se limitant aux gens qu'on connaît ou qui font des dons.

J'ai dressé une longue liste des candidats libéraux qui ont été battus aux élections, mais qui ont fait des dons au parti en face et cette liste semble servir à des fins de favoritisme. J'imagine que c'est précisément ce qui se passe. C'est votre récompense, votre part du gâteau, si vous appuyez votre parti. Vous obtiendrez peut–être la meilleure part, le gros lot, une nomination au Sénat, ou encore un des autres postes bien rémunérés que distribue le Parti libéral. Ils sont tous là.

Un des députés libéraux me demande de lire la liste. Je n'ai pas le temps de la lire, elle est trop longue. Je n'ai que 10 minutes.

Nous voulons préserver le patrimoine canadien. En 2010 ou 2020, nous serons heureux d'avoir préservé le patrimoine de 1994. Pourtant, je me pose la question suivante: Sommes–nous assez fiers de ce qu'accomplit actuellement le gouvernement pour vouloir le préserver?

De la façon dont se comporte le gouvernement actuel, lorsque le Parti réformiste prendra le pouvoir, nous constaterons que nous n'aurons plus besoin du ministère du Patrimoine en l'an 2020, parce que nous ne serons pas très fiers des décisions prises par le gouvernement actuel.

Le véritable patrimoine canadien, c'est ce que nous procure l'origine ethnique de nos concitoyens et ce que nous parvenons à préserver de notre langue, de notre culture, de nos parcs, de ce genre de choses. Toutefois, je ne suis pas très fier des mesures prises par le gouvernement actuel.

Je voudrais, moi aussi, parler un peu de patrimoine et décrire les projets favoris que le gouvernement subventionne, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine, à même les deniers publics.

Voyons à combien se chiffraient ces petites subventions et à quoi elles servaient. Environ 200 000 $ ont été consacrés à l'étude des pratiques religieuses et historiques des personnes qui parlent le dialecte des Malgaches du Nord, étude importante pour les contribuables canadiens, n'est–ce pas? Cela donne une idée des sommes que dépense le gouvernement. C'est l'argent des contribuables qui finance les projets favoris des libéraux. Cela n'a aucun sens.

• (1310)

Une somme d'environ 21 000 $ a été consacrée à une étude expérimentale sur la gestuelle interactive. Nous pouvons nous imaginer les gestes interactifs que nous réservons au gouvernement. Il devrait, lui–même, les étudier.

Trouvons les bureaucrates qui veulent que le ministère accorde une subvention de 58 000 $ à une étude sur le travail dans les épiceries Dominion. Voilà un projet important à subventionner avec l'argent des contribuables. Qui peut se permettre de payer 58 000 $ d'impôts? Au Canada, aujourd'hui, quelqu'un qui gagne au moins 120 000 $. La subvention qui a servi à étudier ce que c'est que de travailler pour les épiceries Dominion était équivalente à une année d'impôts sur le revenu d'un particulier ou d'une famille touchant un revenu de 120 000 $.

Toute personne qui autorise des subventions pareilles devrait être congédiée. Si j'étais responsable de cette organisation et si j'y découvrais un tel gaspillage, je mettrais cette personne à la porte sans tarder et sans regret.

M. Silye: C'est l'argent des autres. Ils le dépensent sans compter.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Voyons voir. On a libéré—et c'est intéressant—10 800 $ rien que pour financer un sondage visant à savoir ce que les Canadiens pensent des lumières de Noël. Vraiment, c'est important.

M. Silye: Allumées ou éteintes?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Allumées ou éteintes, demande mon collègue. Il faudrait une autre étude pour cela, voyez–vous. C'est 10 800 $ pour savoir ce qu'ils pensent des lumières de Noël et on pourrait consacrer un autre montant de 10 000 $ à savoir ce qu'ils pensent des lumières de Noël éteintes et encore un autre montant de 10 000 $ à savoir ce qu'ils pensent des lumières de Noël allumées, et s'ils pensent que les lumières devraient être de différentes grosseurs. Le présent gouvernement peut trouver bien des façons de dépenser notre argent.

On rit bien, mais c'est écoeurant de voir ce que fait le gouvernement actuel et ce qu'a fait le gouvernement précédent avant lui, car il n'y a aucune différence entre les conservateurs et les libéraux.

M. Silye: Sauf la couleur.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je ne sais pas si le Musée de l'humour est toujours ouvert à Montréal.

Une voix: Il est fermé.

M. White (Fraser Valley–Ouest): On me dit qu'il est fermé. Il n'a probablement pas fait assez d'argent. Toutefois, je sais qu'on lui a donné 3,3 millions de dollars il y a quelques années, mais puisque ce montant ne représentait pas assez de deniers publics pour en assurer la rentabilité, peut–être devrions–nous lui en donner encore. Je n'arrive pas à comprendre comment raisonnent les bureaucrates ces temps–ci.

Nous avons donné 46 000 $ pour aider des artistes à présenter de la musique dans des endroits non traditionnels. On se demande vraiment par quel raisonnement logique on peut arriver à approuver cela. En soi, ce type de subvention ne s'explique pas, mais, en l'occurrence, le projet est tellement bête qu'il défie toute logique. Peut–être devrait–on combiner cela à un autre projet de gestuelle interactive et voir ce que nous en pensons.

Nous savons que la maison Hurtig Publishers reçoit beaucoup d'argent, ou qu'elle en a reçu beaucoup. J'ignore si on lui en a donné récemment, mais je sais qu'elle en a obtenu dans le passé.

Au nom du programme de bilinguisme, on accorde les subventions les unes après les autres. J'ai déjà posé une question ici au sujet d'une subvention de 5 000 $ accordée au Club canin canadien. C'est très intéressant. Lorsque j'ai posé ma question, on m'a répondu que ce n'était rien, puisqu'il ne s'agissait que de 5 000 $. C'est pourtant l'argent des contribuables. J'ai reçu une lettre du club qui me disait être très fâché que j'aie posé la question parce qu'il estimait avoir droit à l'argent pour financer son programme de bilinguisme ou quelque chose du genre.

Dans la lettre, on me disait que le club avait un budget d'environ quatre millions de dollars. J'ai envoyé une lettre au club pour dire qu'avec un tel budget, il n'avait pas besoin de ces 5 000 $ provenant des poches des contribuables.

Le fond de l'histoire, c'est que la plupart des organisations, sinon toutes, n'ont pas besoin de l'argent. Les gouvernements se réservent des fonds qu'ils peuvent dépenser pour n'importe quelles raisons et, dans la plupart des cas, ils n'ont pas à justifier les subventions. Voulons–nous perpétuer les idées du gouvernement actuel?

• (1315)

Voulons–nous appuyer ce gouvernement? C'est la même chose que d'appuyer l'ancien gouvernement fossile. C'est exactement la même chose. Si le gouvernement actuel continue de dépenser l'argent comme il le fait et de le jeter par les fenêtres, lui aussi deviendra un sujet d'étude de la paléontologie politique.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Beaucoup des questions qui sont soulevées ici aujourd'hui ont déjà été soulevées par mes électeurs et le sont encore.

Les gens se demandent ce qui se passe à Ottawa, ce que font les politiciens, ce que fait le gouvernement et quelles mesures législatives importantes il a présentées. Lorsque je leur dis que le gouvernement a présenté un projet de loi visant à réorganiser ce ministère, ils me demandent ce que cela veut dire, ce que cela va leur apporter. Ils me posent des questions comme celle–ci: «Cela veut–il dire que les bureaucrates vont continuer de déplacer du papier sur leur bureau?» Je leur réponds: «Je suppose que cela veut dire que le gouvernement déplace des bureaucrates, dont on ignore très souvent ce qu'ils font.»

Les gens veulent savoir en quoi cette réorganisation améliore leur situation au Canada. Ils demandent si cela va permettre d'économiser de l'argent. Nous posons la même question au gouvernement. Est–ce que cela va permettre d'économiser de l'argent? C'est le silence complet. Le gouvernement n'économisera pas d'argent. En réalité, il fait en sorte que les dépenses gouvernementales seront encore plus difficiles à réduire à l'avenir. Les gens demandent aussi si cette réorganisation obligera le

gouvernement à leur rendre davantage de comptes, s'ils auront un plus grand contrôle sur les dépenses de ce ministère.

Je pose la même question au gouvernement, mais il reste muet parce que la réponse est non. Cette réorganisation ne donne pas aux Canadiens un plus grand contrôle sur ce qui se passe à la SRC ou sur la façon dont ces subventions que mon collègue vient d'énumérer sont distribuées. En fait, à cause de ce projet de loi, il est plus difficile pour les contribuables de contrôler la façon dont le gouvernement dépense son argent.

M. Silye: C'est le ministre incompétent qui distribue cet argent.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Mon collègue a dit que c'est le ministre incompétent qui distribue ces subventions, un ministre qui, pour un oui pour un non, peut intervenir pour tenter d'infléchir le cours de l'examen des demandes qu'un groupe d'intérêts a pu présenter.

Les gens en sont consternés. «Le gouvernement n'a-t-il pas encore compris, se demandent-ils, que nous voulons qu'il rende des comptes directement à la population?» Le gouvernement demeure silencieux et vaque à ses petites affaires sans répondre aux questions.

Les gens sont mécontents de ce qui se passe ici. Ils estiment que les projets de loi présentés à la Chambre devraient être substantiels et répondre aux besoins du pays.

Ils se demandent ce qui se passe au Musée des beaux-arts à Ottawa. Je leur ai raconté que j'étais allé visiter le musée et que j'en avais parcouru les salles. Je regardais les divers objets qui passaient pour des oeuvres d'art, et je me demandais: «Si les Canadiens pouvaient voir ça, accepteraient-ils de contribuer directement à l'acquisition de ces tableaux, de ces oeuvres d'art qui y sont exposés? Je leur ai décrit certains des objets que j'y avais vus. Je leur ai raconté que j'étais entré dans une grande salle dont le chauffage et l'entretien devaient coûter bien cher sous ces magnifiques dômes en verre, et que j'y avais vu ce qui m'avait paru être un fil de fer pour emballer qui était tendu d'un coin à l'autre. J'ai demandé au gardien de sécurité si l'on avait oublié d'exposer des oeuvres d'art dans cette salle, et il m'a répondu que non, il s'agissait bien là de l'oeuvre d'art elle-même.

Une voix: Combien ça coûtait?

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): J'ignore ce que ça peut coûter de tendre un fil de fer d'un coin à l'autre d'une salle, mais je me pose la question. J'ai vu ensuite une cuvette de W.C. qui pendait dans l'embrasure d'une porte: «Comme c'est intéressant, me suis-je dit, je me demande à quoi cela peut servir ou comment cela peut passer pour une oeuvre d'art.» C'est vraiment incroyable.

• (1320)

Comme j'avais entendu parler du tableau Voice of Fire, j'ai cherché à voir ce tableau qui nous avait coûté plus de un million et demi de dollars. Je suis entré dans une très grande salle et j'y ai vu ce que j'ai pris pour une réplique du fameux tableau. J'ai demandé au gardien de sécurité où se trouvait l'original. Il m'a répondu que j'avais bien devant moi le tableau qui nous avait vraiment coûté plus de un million et demi de dollars. J'ai raconté ça aux gens de la Saskatchewan, qui m'ont répondu: «Vous voulez dire qu'ils réduisent les services de santé pour que nous puissions acheter des choses semblables?» Ils m'ont demandé: «Pourquoi est-ce que nous n'avons pas voix au chapitre, pour que nous puissions choisir entre ces oeuvres d'art et le maintien des services de santé en Saskatchewan, où, à cause des compressions, les services sont presque inaccessibles pour certaines régions éloignées?» Je leur ai répondu qu'il fallait le demander au gouvernement.

Nous avons posé la question aujourd'hui au gouvernement, et il ne peut pas nous répondre. C'est déplorable.

Pendant la campagne électorale, les citoyens nous ont clairement fait comprendre que le multiculturalisme n'était pas une priorité, pas plus que le bilinguisme officiel. Ils pensent que le gouvernement devrait revoir ces politiques.

Dans ma circonscription, la semaine dernière, j'écoutais la radio. On nous dit souvent que la SRC préserve la culture dans la province. J'ai écouté attentivement les émissions d'information, et j'ai constaté qu'on s'attardait à certains types de sujets et qu'on tentait ainsi de manipuler l'opinion. J'ai cherché ce prétendu équilibre que les journalistes de la SRC sont censés assurer.

J'ai entendu un excellent économiste donner en trois ou quatre minutes une description de ce qui se passe chez nous, et je me suis dit que c'était excellent. Mais il était 6 h 30 du matin, à une heure où les auditeurs sont très peu nombreux. Plus tard, à 7 h 45, on a diffusé une longue interview au sujet d'une personne qui aurait été agressée à cause de son orientation sexuelle. C'est de cette manière qu'on manipule l'opinion.

Dans ma province, 80 p. 100 des gens veulent qu'on leur parle davantage de certains sujets, mais ils n'arrivent pas à amener la SRC à le faire. Ils doivent, à la place, tolérer bien des choses qui ne leur semblent pas prioritaires dans leurs vies et dans la société. Ils estiment que le gouvernement essaie de manipuler ce qui se passe au Canada, de leur imposer une culture sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. Et c'est pourquoi nous pensons que les gens qui défendent une cause particulière devraient se financer eux-mêmes et que le gouvernement ne devrait pas avoir la liberté de dépenser les deniers publics comme le veulent les élites.

Je suis surpris d'entendre les libéraux et les néo-démocrates affirmer à la Chambre que les élites devraient prendre ces décisions parce qu'elles sont mieux à même de le faire. Les gens sont consternés par une telle attitude et j'estime qu'il est grand temps que ça change. Une culture subventionnée par le gouvernement a tendance à sonner faux. Ce n'est pas une vraie culture. C'est ça que les gens nous disent.

Nombre de décisions sont prises à l'égard de projets parce qu'il y a de l'argent pour le faire. Si l'on peut obtenir des fonds, le projet marchera, mais si l'on doit trouver l'argent soi-même, le projet ne verra sans doute jamais le jour.

Ma femme est d'origine norvégienne et sa famille vit au Canada depuis plus d'un siècle. Ils ont conservé leur langue et leur culture. Ma femme parle le norvégien couramment. Ils ont conservé leur langue et leur culture parce que c'est important pour eux. Leur culture est en quelque sorte authentique parce qu'elle n'a pas été financée par l'argent des contribuables.

Ma première langue n'est ni le français ni l'anglais. Mon accent en fait peut–être sourire certains d'entre vous. Mais ma langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais, et nous avons préservé notre langue et notre patrimoine parce que c'était important pour nous. C'est ça le message que les gens veulent que le gouvernement comprenne.

Les Ukrainiens de ma région ont préservé leur culture et leur langue parce que c'est très important pour eux. J'aime aller à leurs activités et les rencontrer parce que ce sont de vrais Ukrainiens. Le gouvernement ne s'est pas mêlé de leurs affaires et c'est de ce genre de culture dont nous avons besoin au Canada. Nous n'avons que faire d'une culture qui nous est imposée d'en haut, qui est manipulée par des fonctionnaires et des gens qui pensent savoir quoi faire mieux que les autres.

• (1325)

S'il est un message que le gouvernement devrait finir par comprendre, c'est bien celui que les gens en ont assez que ce soit toujours l'élite qui décide à leur place ce qui est bon pour la société. Si l'on tient à sa culture, on la protège.

Le gouvernement ne comprend pas vraiment ce qu'est la culture ni ce que les gens veulent. Nous devrions laisser aux gens le soin de définir ce qu'est la culture canadienne. Ce projet de loi implante le multiculturalisme. Il impose le bilinguisme officiel. Il maintient le financement des groupes d'intérêts spéciaux. Mais les gens s'opposent à cela. Ils ne veulent pas que le gouvernement dépense leur argent à mauvais escient. Le gouvernement veut nous faire croire qu'il fait quelque chose, mais ce projet de loi est la preuve qu'il ne fait rien de concret pour le pays.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je ferai une très brève intervention en réponse à certaines remarques insensées et insignifiantes que j'ai entendues aujourd'hui dans le cadre du débat.

Le débat a porté sur la signification de la culture pour une société et une nation. J'en suis arrivée à la conclusion que les députés d'en face n'y comprennent pas grand–chose, eux qui peuvent s'enquérir du nombre de gallons de peinture qu'a nécessités un tableau pour déterminer sa valeur.

Ce matin, j'ai eu le privilège et le plaisir de déjeuner avec la directrice du Musée des beaux–arts, autrefois appelé la Galerie nationale. Nous avons notamment discuté de la toile Voice of Fire. Je suis certaine que les députés d'en face ne le savent pas, mais l'an prochain, nous célébrerons le 75e anniversaire du Groupe des Sept. J'ai demandé à la directrice du musée si elle était au courant de la réaction des médias et de l'indignation exprimée à la Chambre des communes à l'époque où la Galerie nationale a décidé d'acquérir des oeuvres du Groupe des Sept, à un moment où la faveur populaire allait aux paysages pastoraux de facture européenne. Ces acquisitions ont été très impopulaires, mais les oeuvres du Groupe des Sept comptent aujourd'hui parmi les plus importantes du Canada.

Il y a 75 ans, une Galerie nationale politiquement indépendante a eu la clairvoyance de reconnaître la valeur d'oeuvres uniques et typiquement canadiennes qui ne s'inspiraient pas ou n'étaient pas une imitation de ce qui se faisait à l'étranger.

Je n'ai pas la compétence voulue pour juger le tableau Voice of Fire. Je ne sais vraiment pas si c'est le genre d'oeuvre que, dans 75 ans, nous serons très fiers d'avoir eu la clairvoyance d'acheter pour l'inclure dans notre collection nationale. Je l'espère, mais je ne sais pas s'il en sera ainsi.

Ce que je sais toutefois, c'est que je veux un musée qui soit libre d'acheter les oeuvres qu'il estime les plus valables. Je remercie donc la Galerie nationale de s'être acquittée de ce rôle et d'avoir préservé pour nous des toiles canadiennes aussi uniques et précieuses que celles du Groupe des Sept, entre autres choses.

Je voudrais faire une autre observation. Aujourd'hui, nous avons entendu parler du multiculturalisme comme s'il ne fait qu'appuyer des cultures propres à certains groupes, alors qu'en réalité, il favorise la compréhension entre les Canadiens.

Les députés d'en face ont démontré qu'ils ne savent pas bien de quoi ils parlent. En effet, ils parlent constamment de certains groupes ethniques qui ne comptent pas sur les fonds du gouvernement; ils ne sont évidemment pas conscients du fait que ces groupes comptent effectivement sur ces fonds et réussissent fort bien à les obtenir.

Permettez–moi de signaler un autre cas. Récemment, j'ai assisté à une cérémonie de remise de prix, au Boys and Girls Club, dans ma circonscription. Le programme des activités estivales se terminait. J'ai vu des jeunes dont la famille est au Canada depuis des générations et qui ont la peau blanche. J'ai également vu des jeunes dont la famille est au Canada depuis moins de six mois: des Somaliens, des Éthiopiens, des gens de l'Asie du Sud–Est, des jeunes de tous les coins du monde qui jouaient ensemble, travaillaient ensemble et apprenaient à se connaître.

• (1330)

Je sais que si un bon nombre de ces jeunes Somaliens sont engagés à ce point dans la collectivité, c'est grâce à des organismes comme la Somali Integration and Settlement Agency, qui obtient des fonds du programme même que les députés d'en face critiquent.

Ils obtiennent des fonds parce qu'ils viennent au Canada en tant que réfugiés. Ils ont tout laissé derrière eux. La majorité sont des femmes ayant de jeunes enfants qui recherchent la sécurité. Ces gens arrivent ici avec pas grand–chose. Cet organisme donne aux personnes qui viennent s'établir ici une formation professionnelle, des cours de langue et l'accès à des services pour qu'elles puissent non pas s'isoler mais s'intégrer plus pleinement et plus entièrement à la société canadienne. C'est ainsi que des jeunes Somaliens, des jeunes Éthiopiens, des jeunes Cambodgiens et des enfants du monde entier fraternisent au Boys and Girls Club de ma circonscription.

Je voudrais ajouter un dernier mot à propos des groupes d'intérêts spéciaux. Les gens qui parlent des groupes d'intérêts spéciaux forment, en réalité, le plus gros groupe d'intérêt spécial de notre pays. Ce sont eux qui, depuis toujours, grâce à nos lois, à nos tribunaux et à tous nos systèmes, forment la classe privilégiée.

Si nous finançons certains groupes de notre société, c'est parce que sans l'aide du gouvernement, les pauvres, les handicapés, les femmes et les enfants ne pourraient pas se faire entendre dans nos débats publics. Je ne veux pas d'un débat public sur l'avenir de notre pays où seuls les mieux nantis de notre pays pourraient se faire entendre.

Je ne veux pas que les décisions, à la Chambre, soient prises uniquement en fonction de l'opinion de ceux qui ont les moyens de venir à Ottawa, d'écrire à Ottawa, d'engager des lobbyistes, des avocats ou des comptables. Je veux que l'on tienne compte de l'opinion de tous les Canadiens dans les décisions qui sont prises à la Chambre ou dans les comités et dans les décisions qui touchent l'avenir de la société canadienne, parce que la société canadienne ne se compose pas seulement de quelques privilégiés, mais de tous les Canadiens.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler au sujet de ce projet de loi. Je voudrais d'abord toucher un mot de la politique fédérale dans le domaine du multiculturalisme. Nous entendrons plusieurs réformistes se prononcer contre cette mesure législative et contre la politique de multiculturalisme du précédent gouvernement. Pourtant, nous n'entendrons pas les députés de l'arrière–ban du gouvernement exprimer leur mécontentement.

Il y a beaucoup de députés d'en face qui partagent la position du Parti réformiste concernant la politique multiculturelle. Le multiculturalisme est actuellement au centre d'un débat à tous les paliers de notre société. Récemment, la SRC a diffusé deux émissions spéciales sur la question que nous débattons. Il s'agissait essentiellement de savoir si la politique du multiculturalisme réunit les Canadiens ou, au contraire, les sépare.

Un député du Parti libéral, ce même parti qui a d'abord mis de l'avant son programme multiculturel et qui propose de l'inscrire dans la loi, s'est même prononcé contre le multiculturalisme. Chose sûre, la position du Parti réformiste à l'égard du multiculturalisme jouit d'un appui substantiel à la Chambre.

Au cours de ce débat télévisé, le député libéral de York–Sud—Weston a qualifié la politique de multiculturalisme de fraude qui se perpétue sur le dos des Canadiens.

Le député a affirmé que notre politique de multiculturalisme était un ferment de division pour les Canadiens. Il a dit avec insistance qu'un changement s'imposait. Rappelez–vous qu'il s'agit d'un libéral. Le député d'en face a proposé que le Canada bazarde sa politique multiculturelle et se mette à faire valoir ce que les Canadiens ont en commun, plutôt que ce qui les distingue.

Je me réjouis de ce que pareille pensée progressiste et logique jaillisse du sein des députés d'en face, car il faut souligner que le député avance des arguments très solides.

• (1335)

J'espère que le gouvernement consultera tous les députés avant d'adopter ce projet de loi, car la politique multiculturelle du Canada tient vraiment de la fraude. Plutôt que d'aborder différemment la question du multiculturalisme au Canada, comme le député l'a proposé, je crois que le gouvernement fédéral devrait cesser complètement de s'occuper de ces questions. Il ne lui incombe pas de financer ou de promouvoir un groupe ethnique plutôt qu'un autre. Ce n'est pas son rôle.

Dans une véritable démocratie libérale, on n'essaie tout simplement pas de légiférer au sujet de la culture. Il y a 23 ans, l'architecte du multiculturalisme, Pierre Elliott Trudeau, a mis en oeuvre cette politique malavisée pour garantir aux Canadiens leurs libertés culturelles.

Ces libertés existaient déjà. Les Canadiens pouvaient déjà promouvoir leur culture, parler leur langue, chanter leurs chansons, jouer leur musique et porter leurs habits traditionnels.

Les Canadiens n'ont pas besoin des subventions du gouvernement, au titre du multiculturalisme, pour profiter de leurs libertés culturelles. La culture canadienne n'est pas créée, soutenue ni maintenue grâce aux subventions gouvernementales. Le Canada est une nation multiculturelle et ce n'est pas la politique gouvernementale qui explique cette situation, mais bien les origines culturelles diverses des habitants de notre merveilleux pays.

Le multiculturalisme existe, quelle que soit la politique du gouvernement à cet égard. Les Canadiens n'ont pas besoin d'un fonds pour financer leur folklore et préserver leur culture. Ils ne préservent pas et ne développent pas leur culture grâce à des conférences, des ateliers, des danses ou des foires artisanales.

La culture ne s'achète pas au magasin du coin. Elle nous est transmise à la maison, surtout par nos parents et nos grands–parents. C'est une chose acquise, et non un produit qu'on achète.

En outre, le programme de multiculturalisme ne sert tout simplement qu'à financer des groupes d'intérêts. L'année dernière, les subventions versées à ces groupes pour des danses, des conférences, des films, des livres et d'autres projets divers se sont élevées à 25,5 millions de dollars. Les subventions au cours des trois années précédentes s'étaient établies au total à 27 millions de dollars par année.

Le gouvernement peut prétendre qu'une somme de 25 ou 27 millions de dollars ne représente pas grand–chose par rapport au budget total du pays, mais lorsque nous dépensons chaque jour 100 millions de plus que nous ne percevons, cela replace alors cette somme dans son contexte. Il s'agit d'un programme qui est inutile, d'une part, et qui n'est pas dans nos moyens, d'autre part.

Il faut absolument adopter un programme d'austérité. Si nous voulons sauver nos programmes sociaux, le gouvernement doit être disposé à sabrer dans ses dépenses. Le Canada ne peut plus se

permettre les prodigalités du gouvernement libéral actuel et des gouvernements libéraux qui l'ont précédé.

Les Canadiens sont confrontés à des restrictions financières très dures, notre système de santé et nos programmes sociaux étant gravement menacés. Le gouvernement ne peut trouver le moyen de maintenir les transferts pour les soins de santé à leur niveau actuel, mais il semble déterminé à retourner à l'époque des libéraux et des dépenses des années 70 avec ce gaspillage pour le multiculturalisme.

Il est temps de se mettre au goût du jour et de faire preuve de responsabilité et de leadership. Les Canadiens ne veulent pas qu'on finance du folklore, ils veulent des emplois, des soins de santé, des pensions, des études supérieures et un environnement sain.

La priorité des dépenses n'est pas le seul élément en jeu ici. Mis à part les contraintes financières, le gouvernement ne devrait pas se mêler des politiques culturelles. Le gouvernement n'a pas à veiller à ce que les Canadiens préservent leur culture et leurs traditions. Cette responsabilité appartient aux groupes eux–mêmes et ne devrait certainement pas être financée à même l'argent des contribuables.

Les activités du gouvernement fédéral devraient favoriser l'appartenance de tous les Canadiens, peu importe leur race, leur langue ou leur culture. Ce devrait être les provinces qui choisissent de promouvoir ou non la langue et la culture sur leur territoire.

Un autre point m'inquiète énormément. Le programme ne fonctionne pas. Même le président de la Commission canadienne des droits de la personne admet que le programme ne donne pas les résultats escomptés. Toutes les subventions accordées aux divers ateliers, conférences et spectacles de danse n'atteignent pas les objectifs fixés. Selon le président de la Commission canadienne des droits de la personne, le racisme gagne du terrain.

La politique sur le multiculturalisme classe les gens dans des catégories, selon leur race et leur pays d'origine. Elle équivaut en fait à une discrimination active. Elle divise les gens en fonction de leurs origines, au lieu de les traiter tous également comme des Canadiens égaux, peu importe leur race.

Le Parti réformiste est le seul parti qui favorise activement l'égalité de tous les Canadiens. Il est le seul parti à reconnaître officiellement que tous les Canadiens sont égaux et devraient être traités également.

• (1340)

Nous appuyons les programmes qui éliminent la discrimination et défendons le droit des personnes à participer à la Confédération sans discrimination. Il serait plus logique de confier de tels programmes à la Commission canadienne des droits de la personne puisque le mandat de la CCDP stipule clairement qu'elle est, en droit, responsable de l'élaboration et de la réalisation des programmes qui sensibilisent le public aux principes inscrits dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

En terminant, je voudrais dire que nous nous opposons au concept de multiculturalisme tel qu'il est envisagé à l'heure actuelle par le gouvernement et que nous aimerions mettre fin à tout financement des programmes de multiculturalisme. Il appartient aux groupes ethniques de sauvegarder leur culture et non au gouvernement.

Bref, les Canadiens ne veulent pas et n'ont pas besoin d'un fonds de parade inscrit dans une loi.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Je vous remercie, monsieur le Président, quand on m'a demandé si je voulais dire quelques mots à ce sujet, j'étais partagé. Comme il s'agit du débat sur le patrimoine, cela nous ramène automatiquement au ministre du Patrimoine et du même coup à la lettre publiée aujourd'hui dans la presse, dans laquelle le ministre use, je crois en toute innocence, de ses bons offices pour appuyer une demande adressée par un électeur au CRTC.

Comme je l'ai dit, j'étais partagé. Je ne savais pas très bien comment aborder cette question avant tout parce qu'un ministre n'en est pas moins un député qui représente les habitants de sa circonscription. Comment, peut–on en effet établir un équilibre entre ses responsabilités en tant que député représentant les habitants de sa circonscription et ses responsabilités en tant que ministre, et où commencent et finissent les responsabilités dans les deux cas?

J'étais d'autant plus préoccupé qu'on m'avait demandé, juste après les élections, alors que nous sommes tous des bleus, y compris le ministre de l'autre côté, d'écrire une lettre à l'appui d'une demande de licence pour une station de télévision dans ma circonscription. Je l'ai fait. J'ai écrit au CRTC une lettre lui demandant d'accorder une attention favorable à la demande. Après avoir réfléchi, j'ai envoyé une autre lettre annulant la première parce que je me rendais compte que je ne connaissais rien à cette question. Nous employons des gens au CRTC pour prendre ces décisions. Ces décisions devraient être prises par des gens capables de décider en fonction des faits et payés pour cela.

Depuis, d'autres personnes ont fait appel à moi pour que je les aide à obtenir une licence de radiodiffusion. J'ai donc écrit une lettre à l'appui de leur demande car j'estime qu'en tant que député, j'ai l'obligation d'appuyer les membres de ma circonscription et les Canadiens en général qui viennent me demander de l'aide. Je fais preuve de sagesse et je n'use des privilèges que me confère mon poste qu'après avoir examiné le fond de l'affaire.

La différence est bien sûr que je ne suis qu'un humble député de l'arrière–ban du troisième parti. Le ministre. . .

M. Silye: Vous êtes à l'avant–plan, sur la ligne de front!

M. McClelland: Mon collègue dit que je ne suis plus un humble député de l'arrière–ban. Je suis un donc un humble député de l'avant–plan d'un troisième parti qui est tout près de la porte.

La différence est qu'un ministre a une responsabilité très différente de celle d'un député de l'arrière–ban de n'importe quel parti. C'est le fond du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui.

Une voix: S'il ne sait pas quelle est la différence, il devrait se retirer.

M. McClelland: Ce qui m'inquiète le plus, c'est que notre pays a souffert quelque neuf années d'antipathie, presque de haine, quasi viscérale des conservateurs qui ont presque tous été remplacés par nous, ici. Il n'y a pas besoin d'être une lumière pour en savoir la raison. Ils ont été reniés par les Canadiens, qui nous ont élus, parce qu'ils n'avaient plus la confiance de la population. Ils avaient perdu la confiance des gens parce qu'ils cherchaient davantage à protéger leurs amis, à s'enrichir, à s'occuper de leurs intérêts, qu'à veiller aux intérêts des Canadiens moyens, ceux qui paient par mensualités.

• (1345)

C'est ainsi que nous avons été élus à la Chambre. Nous avons une grave responsabilité. Notre pays traverse une crise d'identité comme nous n'en avons jamais vue auparavant. La loyale opposition est un parti voué à la destruction du pays. Dans le troisième parti, tous les députés sauf un sont de nouveaux élus. Dans le Parti libéral, au pouvoir, la grande majorité des députés sont aussi des nouveaux. Nous devons donc exploiter l'occasion qui nous a été donnée et ne pas la gaspiller. Nous devons essayer de faire quelques changements fondamentaux dans la façon dont ce pays est gouverné, dans la façon dont nous agissons les uns envers les autres et dans la façon dont nous faisons les choses.

Tout ce que font les ministres est basé sur la confiance. Si la relation de confiance entre l'électorat, la population canadienne, et les représentants élus disparaît, alors nous perdons notre raison d'être ici. Nous avons perdu notre autorité morale d'assurer la direction d'un pays qui a désespérément besoin de direction.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à prendre la parole dans ce débat. Ce n'est pas parce que j'en veux au ministre, pas du tout. Je n'ai rien contre lui. J'estime qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi commise par un débutant, comme moi. Lorsqu'on commet une erreur, c'est une occasion d'apprendre. Au lieu de donner des réponses évasives ou de prétendre qu'on a eu raison d'agir ainsi et que les autres ont tout compris de travers, il vaut mieux avoir le courage de reconnaître qu'on a commis une erreur, en tirer une leçon et promettre que la chose ne se reproduira plus. Nous devrions tous en tirer une leçon.

M. Milliken: C'est ce qu'il a fait.

M. McClelland: Cela fait partie de notre expérience et on passe ensuite à autre chose. C'est le moins que le Parlement et les Canadiens puissent attendre d'un ministre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet du multiculturalisme et du ministère du Patrimoine. Il a beaucoup été question récemment de la valeur du multiculturalisme canadien. Nous sommes une nation beaucoup plus forte, meilleure, plus diversifiée et plus riche grâce à notre patrimoine multiculturel et parce que, de façon générale, les Canadiens s'entendent bien et respectent leurs différences mutuelles.

Permettez-moi de parler de mon expérience personnelle pour illustrer à quel point notre pays est merveilleux. Je vais raconter ce qui m'est arrivé ce matin. En route vers la Chambre, je me suis arrêté au restaurant Apollo, sur la rue Bank, pour mon petit-déjeuner. Je me suis assis. Je ne connaissais personne. Je lisais mon journal en mangeant. Les personnes assises à côté de moi conversaient en grec et en anglais. Quatre ou cinq mots de grec, puis quatre ou cinq mots d'anglais, une phrase en grec suivie d'une phrase en anglais. Je trouvais formidable d'entendre ces personnes passer d'une langue à l'autre. Cela fait partie de notre culture commune.

• (1350)

J'ai engagé la conversation avec l'un d'eux et j'ai appris que mes voisins parlaient anglais et grec parce qu'ils avaient remarqué que j'avais commandé mon repas en anglais et avaient présumé que je ne parlais pas grec. Ils ne voulaient pas que je me sente mal à l'aise ou que je croie qu'ils disaient quelque chose que je ne devais pas entendre. Ils voulaient que je me sente à l'aise même si je ne parle pas grec.

Tout en mangeant, nous avons reconnu combien il était merveilleux d'avoir ce patrimoine multiculturel au Canada. C'est effectivement le cas et ce qui fait la beauté du multiculturalisme, c'est qu'il existe parce que nous le voulons. Le multiculturalisme nous tient à coeur. Il ne nous est pas imposé par le gouvernement. Ce n'est pas quelque chose qu'il doit cultiver.

Pour les fins du débat actuel, il importe de faire une distinction entre le multiculturalisme qui découle naturellement du fait que notre nation est constituée de personnes de toutes origines, et un multiculturalisme qui nous serait imposé par le gouvernement pour plaire aux groupes multiethniques. La distinction est très importante.

Aussi, je propose:

> Que nous ajoutions, après les mots Comité permanent du patrimoine canadien, les mots suivants:
>
> «et que le comité permanent en fasse rapport à la Chambre au plus tard le 23 juin 1995».

Le président suppléant (M. Kilger): Le sous-amendement proposé est recevable.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me sens poussé à prendre la parole dans ce débat, aujourd'hui, parce que les députés du Parti réformiste déforment les faits en laissant entendre que le ministre du Patrimoine canadien a fait quelque chose de mal et qu'il doit démissionner.

Je veux m'inscrire en faux contre cette allégation, parce que c'est de la foutaise. Le ministre s'est présenté à la Chambre ce matin et a fait une déclaration très claire et concise, comme l'a fait remarquer le député d'Edmonton-Sud-Ouest dans son discours très raisonnable, je dois dire. C'est d'ailleurs la seule parcelle de bon sens que nous ayons entendue de l'autre côté de la Chambre sur cette question, aujourd'hui.

Article 31 du Règlement

Le député d'Edmonton–Sud–Ouest a su faire preuve de beaucoup de sagesse dans son intervention, en disant clairement que le ministre devait faire ce qu'il a effectivement fait ce matin.

Il est venu à la Chambre. Il a présenté ses excuses. Il a dit qu'il était désolé d'avoir fait l'erreur d'envoyer la lettre en question. Nous ne parlons pas d'un ministre qu'on aurait pris en train de poser un geste inopportun.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Tout ce que je demande aux députés, c'est d'en rester aux faits. Certains n'étaient pas ici ce matin quand le ministre a pris la parole. Évidemment, ils n'étaient pas avertis de la situation et n'ont donc probablement pas compris de quoi il parlait. En réalité, le ministre est venu à la Chambre pour dire: «Voici les faits.» Il a montré sa lettre du 13 mars, l'a déposée à la Chambre et en a fait lecture pour que tout le monde comprenne bien.

• (1355)

Je me permets de lire aux députés le contenu de la lettre du ministre. Le ministre y explique d'abord à quel sujet il écrit, puis il ajoute: «Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez accorder à cette demande la considération qu'elle mérite.» A–t–il parlé de traitement de faveur? Non. A–t–il parlé de soins particuliers, de quelque chose de spécial? Non. Il a dit «la considération qu'elle mérite». Puis il a ajouté: «Je suis confiant que vous me tiendrez au courant de tout progrès à ce sujet et je vous prie de ne pas hésiter à me contacter si vous aviez besoin de plus d'informations.» Une lettre ordinaire qu'enverrait un député représentant un de ses électeurs.

Si les députés d'en face n'envoient pas ce genre de lettres, c'est qu'ils ne servent pas leurs électeurs comme ils le devraient. Nous avons ici le cas d'un ministre qui fait son devoir de député représentant un de ses électeurs.

Comme il l'a dit lui–même, il s'est rendu compte qu'il n'aurait pas dû le faire lorsqu'un autre de ses électeurs, qui avait eu vent de la lettre, lui a écrit lui demandant si ça voulait dire qu'il appuyait cette demande. Il lui a répondu le 30 septembre et a déposé cette lettre à la Chambre ce matin, ce que les députés d'en face négligent souvent de mentionner, c'est plus pratique, n'est–ce pas? J'ai bien essayé de le leur faire remarquer, mais en vain, bien entendu.

Il commence sa lettre ainsi: «En réponse à votre lettre du 20 septembre. . .» et poursuit: «Ma lettre du 15 mars 1994 au CRTC demandait simplement que la demande reçoive la considération qu'elle mérite. Elle n'avait pas pour but de soutenir ou de s'opposer à la demande.» Il a envoyé une copie de cette lettre au CRTC pour renforcer l'idée qu'il était neutre. Sa lettre était très correcte et il l'a écrite en temps utile.

C'est ce que le ministre a fait. Il a agi avant même qu'on en parle dans la presse ou dans cette enceinte. Il a fait ce qu'il devait faire dès qu'il s'est aperçu qu'il avait commis une erreur. Ce matin il s'est présenté à la Chambre et il s'est expliqué pour que tous les députés sachent à quoi s'en tenir.

Comme je le disais plus tôt, il n'a pas envoyé de copie à l'avance aux députés réformistes, il est donc possible qu'ils ne comprennent pas de quoi il s'agit. Il ne la leur a pas envoyée hier soir. Peut–être ont–ils du mal à lire. Je ne sais pas ce qui leur est arrivé, mais je les invite à lire les «bleus» qui sont à leur disposition. Ils pourront y lire la déclaration du ministre et peut–être alors conviendront–ils avec moi que le ministre a agi de façon tout à fait correcte. Il s'est excusé d'avoir envoyé. . .

Le Président: À l'ordre. Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 18 octobre dernier, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a déclaré que les descendants des colons ukrainiens tendaient la main à présent pour obtenir des subventions. C'est une grossière insulte.

Mes enfants participent depuis longtemps à des événements culturels ukrainiens qui sont entièrement financés par des familles et des membres des églises locales. Des observations comme celle du député ne font rien pour faire progresser le multiculturalisme au Canada.

Des Canadiens d'ascendance ukrainienne demandent réparation pour l'internement d'Ukrainiens au cours de la Première Guerre mondiale. Il ne s'agit pas d'une demande de subvention, mais bien d'une demande visant la restitution de biens qu'on a saisis auprès de nouveaux Canadiens, mais qu'on ne leur a pas rendus après la guerre.

J'invite le député à se joindre à moi pour demander que la restitution de biens saisis à tort et gardés par le gouvernement canadien.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD ISRAËLO–JORDANIEN

Mme Maud Debien (Laval–Est, B.Q.): Monsieur le Président, hier, Israël et la Jordanie ont paraphé une entente historique mettant fin à plus de 46 années d'état de guerre entre les deux peuples. L'entente est d'autant plus exemplaire quelle s'est réalisée en dépit de provocations de la part des extrémistes.

D'un commun accord, le premier ministre Rabin d'Israël et le roi Hussein de Jordanie ont convenu de mettre leurs efforts à contribution afin que le désert des vallées refleurisse dans la paix.

Une telle entente n'est possible que si les parties persévèrent dans leur volonté de faire en sorte que la situation s'améliore peu à peu pour se transformer en paix durable.

Nous nous réjouissons de cet accord qui vise à améliorer les conditions de vie des citoyens israéliens, jordaniens et palestiniens. Nous souhaitons que la prochaine étape s'étende à la Syrie dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour dire que je n'arrive pas à croire que le gouvernement ait décidé de rétablir le Programme de contestation judiciaire. Ce programme ne revient finalement qu'à octroyer un financement gouvernemental à des groupes d'intérêts spéciaux qui, la plupart du temps, font valoir des préjugés ou des opinions qui ne correspondent pas à ceux de l'ensemble de la population.

Fait encore plus alarmant peut–être, les libéraux ont déniché près de trois millions de dollars pour ce programme inutile. Pourtant, c'est ce même gouvernement qui envisage de hausser les impôts personnels, mettre en application une taxe sur les hydrocarbures et imposer les contributions à des REER, mais qui fait peu pour lutter contre la dette et le déficit.

La dette du Canada augmente de 1 743 $ par seconde et s'élève maintenant à 538 860 511 635,87 $.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et ses amendements vise à améliorer des éléments clés du processus fédéral. La loi contient des mécanismes qui permettent aux différents paliers du gouvernement d'harmoniser leur processus par l'entremise d'ententes administratives, de réduire les dédoublements et de diminuer l'incertitude.

Ces mécanismes visent à faciliter la délégation des évaluations environnementales aux provinces et, par conséquent, à faciliter la tâche aux promoteurs. Presque toutes les provinces du Canada négocient présentement des ententes d'harmonisation avec le gouvernement fédéral. J'espère sincèrement que le gouvernement du Québec fasse de même et qu'il négocie une entente d'harmonisation dans les plus brefs délais, afin d'offrir aux promoteurs québécois un niveau de service comparable à celui qui sera offert dans les autres provinces du Canada.

Article 31 du Règlement

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le 17 août dernier, suite à la recommandation du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le gouvernement fédéral a obtenu des fabricants de la STBR, c'est–à–dire la somatotrophine bovine, au Canada, de reporter volontairement sa vente et son utilisation jusqu'au 1er juillet 1995. J'ai été ravi d'apprendre que le gouvernement du Canada vient de nommer un groupe de travail de sept membres pour étudier, en outre, l'innocuité de la somatotrophine bovine recombinante pour la santé animale et humaine.

J'aimerais attirer l'attention de ce groupe consultatif et du ministre de la Santé, à l'effet que, contrairement à ce qui a été dit et écrit, certaines études démontrent que la STBR altère la qualité nutritionnelle du lait, c'est–à–dire plus de gras et moins de protéines. Voici mon appréhension: quel impact cette modification du pourcentage des composantes du lait aurait–il sur la santé future de nos jeunes consommateurs?

* * *

[*Traduction*]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU PSORIASIS

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de la sensibilisation au psoriasis.

Un à trois p. 100 des Canadiens souffrent de cette dermatose chronique et récurrente. Bien que la maladie ne soit pas contagieuse, elle peut avoir des effets perturbateurs physiques, psychologiques, sociaux et économiques. Son traitement est très coûteux. De plus, les patients paient des milliers de dollars pour des médicaments prescrits et des produits grand public.

Au cours du mois d'octobre, les sections locales de la Fondation canadienne du psoriasis tiendront des séances d'information publique un peu partout au pays pour expliquer la maladie, son traitement et les dernières découvertes dans ce domaine. Nous félicitons les nombreux bénévoles de la Fondation canadienne du psoriasis pour l'intérêt qu'ils portent à cette maladie et l'aide généreuse qu'ils accordent à leurs concitoyens.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, B.Q.): Monsieur le Président, c'est véritablement à son corps défendant que le premier ministre a finalement consenti à évoquer la question des droits de la personne, lors de son voyage en Chine, mais pas officiellement, plutôt en cachette, en privé et surtout pas au grand jour. Faire plus, nous dit–il, serait «irréaliste».

En fait, si on faisait plus, selon lui, un petit pays comme le Canada ferait rire de lui. Combien de prisonniers d'opinion seront encore victimes de violation de leurs droits fondamentaux lors du passage du premier ministre? Ça, il préfère ne pas le savoir.

Article 31 du Règlement

• (1405)

Le Canada a eu des premiers ministres qui ont été capables de véhiculer les valeurs de la population et qui ont fait preuve de vision et d'élévation en visant l'universel, des gens qui ont donné une âme à notre politique étrangère. Et, monsieur le Président, il y a les autres.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, le Conseil des arts du Canada relève du ministère du Patrimoine canadien.

Le conseil a accordé à Hilarey Mackey et Shelly Wine une subvention de 16 000 $ pour produire un vidéo intitulé *Fury of the Sound*, même si ces femmes étaient accusées d'outrage criminel pour avoir empêché les travailleurs forestiers de se rendre à leur lieu de travail à la baie Clayoquot, comme le montre justement leur vidéo. Le 6 octobre dernier, Hilarey Mackey et Shelly Wine ont toutes deux été condamnées à 21 jours d'emprisonnement pour outrage criminel.

Pourtant, le ministre affirme qu'il n'a pas droit de regard sur l'octroi de ces subventions et que le directeur du Conseil des arts du Canada applique un système d'évaluation par les pairs. Les contribuables canadiens en ont assez de ces organisations qui dépensent les deniers publics pour promouvoir la destruction de leur mode de vie. Quand le ministre modifiera-t-il la loi qui régit les activités de son ministère?

* * *

L'ENFANCE MALTRAITÉE

Mme Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de la prévention du mauvais traitement des enfants.

Le mauvais traitement des enfants est le problème le plus inquiétant qu'ait à affronter aujourd'hui la société canadienne. Ce n'est pas un problème nouveau, mais notre société reconnaît que la violence contre les enfants, fût-elle physique, sexuelle ou émotionnelle, nous concerne tous.

Trop longtemps, les enfants ont été bâillonnés par la peur et l'isolement et par des attitudes tendant à nier le sérieux et l'étendue du problème. On ne peut plus tolérer que des enfants soient maltraités au Canada. Il est temps de régler ce problème sous toutes ses formes. Il faut combattre les attitudes qui dévalorisent nos enfants. Il faut intervenir lorsqu'on sait qu'un enfant est menacé.

En tant que gouvernement fédéral, nous sommes déterminés à mettre fin au mauvais traitement des enfants par l'entremise du programme de lutte contre la violence au foyer. De concert avec des organisations communautaires et nationales, le secteur privé et des organismes de bienveillance ainsi que les autres ordres de gouvernement, nous avons mis au point des stratégies de prévention et d'intervention visant à protéger les enfants et les familles.

Nos enfants ne peuvent plus attendre. Ils sont les membres les plus vulnérables de notre société et nous devons agir dès maintenant pour les protéger.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il est grand temps que le Canada soit muni d'une taxe de vente sur la valeur ajoutée intégrée avec les provinces. Le système actuel est un immense fardeau pour le gouvernement et les entreprises et est très injuste pour les consommateurs.

[*Traduction*]

Je félicite le ministre des Finances de vouloir établir une taxe de vente nationale intégrée dont l'administration coûterait moins cher que le système actuel, dont le taux serait moins élevé dans la plupart des provinces et dont seraient encore exonérées des choses comme les denrées alimentaires de base, les médicaments d'ordonnance et les services médicaux.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes veulent mettre fin aux mesquineries politiques entre les divers niveaux de gouvernement. Ils veulent une fin à la duplication, mais encore plus, ils veulent une fin à la TPS.

[*Traduction*]

Les propositions du gouvernement fédéral témoignent des discussions approfondies qu'il a eues avec les provinces au cours de l'été. Compte tenu de la situation financière de tous les ordres de gouvernement et de l'érosion constante du pouvoir d'achat des consommateurs, j'invite les gouvernements provinciaux à souscrire au plus vite aux propositions fédérales.

Les Canadiens ne veulent pas seulement entendre parler d'une taxe de vente nationale intégrée; ils veulent qu'on passe aux actes.

* * *

M^ME ROSE CHARLIE

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter Rose Charlie, grand chef de la Colombie-Britannique, qui a reçu l'un des prix du Gouverneur général la semaine dernière. Ces prix sont remis pour commémorer l'affaire «personne», c'est-à-dire la décision du Conseil privé britannique qui reconnaissait que les Canadiennes étaient des personnes.

Rose a reçu le prix pour avoir consacré 25 ans au service de la population et pour avoir apporté une contribution exceptionnelle à l'amélioration de la qualité de vie des autochtones, particulièrement des femmes.

En tant que membre fondatrice de Indian Rights for Indian Women, Rose a aidé à faire modifier des lois discriminatoires qui privaient les femmes autochtones de leur statut lorsqu'elles se mariaient à des non-autochtones ou à des autochtones américains. Les modifications ont permis à des milliers de femmes et d'enfants de retrouver leur statut. Vers la fin des années 60, elle avait aidé à mettre sur pied la Indian Homemakers Association of

B.C., alors qu'il n'existait aucune organisation autochtone dans la province.

Rose est encore active dans sa collectivité. Elle est présidente du Centre d'accueil Mission et membre de nombreuses organisations.

Je vous invite à saluer avec moi les réalisations de Rose Charlie.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Jean Landry (Lotbinière, B.Q.): Monsieur le Président, Ottawa a entrepris un véritable jeu de la chaise musicale avec les organismes qu'il finance au Québec en matière de développement régional. Il restructure les BFDRQ pour accroître sa visibilité dans les régions à la veille du référendum, alors qu'il réduit ses crédits pour le développement régional. Pire, les coupures qu'il impose se font de façon bien arbitraire. Voués à disparaître, les centres d'aide aux entreprises créaient un emploi avec 5 000 $, comparativement à 100 000 $ l'emploi pour le programme fédéral d'infrastructures.

• (1410)

C'est au Québec qu'il faut confier la maîtrise d'oeuvre en matière de développement régional pour mettre fin au fouillis administratif qui prévaut et aux coupures tous azimuts effectuées par le fédéral.

Seul le Québec peut regrouper les efforts de tous les organismes qui interviennent en région. C'est cela le véritable guichet unique.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, selon un récent sondage Gallup, le premier ministre actuel est plus populaire que l'ancien premier ministre Pierre Trudeau l'était à l'époque de la crise d'octobre.

Des voix: Bravo!

M. White (North Vancouver): Écoutez ces applaudissements, monsieur le Président. Les ministériels ont tout intérêt à profiter de la situation pendant qu'ils le peuvent encore. Même si le premier ministre jouit actuellement d'un taux de popularité de 61 p. 100, devinez qui détient le record? Brian Mulroney. En 1983, son taux de popularité a atteint 63 p. 100.

La lune de miel du gouvernement libéral actuel est terminée. Les scandales commencent à faire surface et les députés réformistes seront heureux d'aider le premier ministre à atteindre le taux de popularité dont jouit actuellement M. Mulroney. Je crois que ce taux doit être bien bas sur l'échelle.

Article 31 du Règlement

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, en plus de son incapacité apparente à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités générales, le ministre du Patrimoine canadien n'a pas su sensibiliser son ministère aux préoccupations des premières nations du Canada.

Plus tôt cette année, Patrimoine Canada a publié un jeu-questionnaire pour les enfants intitulé «La grande aventure canadienne». Le jeu est en général très bon sauf que, dans les réponses aux questions posées sur le Canada, on continue de dire que le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont été découverts par les Européens. Ce genre de langage n'a plus sa place.

En même temps, le ministère vient d'accorder un contrat de 500 000 $ pour l'élaboration d'un programme d'enseignement sur les autochtones du Canada à une société montréalaise qui n'a pas les compétences ni les connaissances culturelles nécessaires pour faire ce travail. Cette décision est troublante puisque ces compétences culturelles et techniques existent au Saskatchewan Indian Cultural Centre, à Saskatoon, groupe qui avait présenté une soumission pour l'obtention de ce contrat.

Les premières nations méritent un meilleur traitement de la part du ministre responsable. . .

Le Président: La députée de Brampton a la parole.

* * *

L'INDE

Mme Colleen Beaumier (Brampton, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre des Affaires étrangères a rencontré le ministre de l'Intérieur de l'Inde pour discuter de nombreuses questions importantes, notamment de la situation relative aux droits de la personne dans ce pays.

Beaucoup de Canadiens sont préoccupés par les pratiques actuelles en matière de droits de la personne en Inde. Après avoir refusé à plusieurs reprises de collaborer avec des organisations non gouvernementales qui tentaient d'évaluer la situation relative aux droits de la personne en Inde, le gouvernement de ce pays a permis à Amnistie Internationale de faire une étude dans la ville de Bombay plus tôt cette année.

En tant que Canadiens, nous avons lieu de nous inquiéter lorsqu'une organisation qui tente d'évaluer la situation relative aux droits de la personne dans un pays est restreinte dans son travail. J'étais heureuse d'apprendre l'autre jour, durant la période des questions, que le gouvernement du Canada a fait des démarches auprès du gouvernement de l'Inde au nom d'Amnistie Internationale afin que des études plus approfondies puissent être effectuées.

Il est grand temps que le Canada adopte une position ferme dans ses relations avec l'Inde et exige plus de transparence de la part de ce pays relativement aux droits de la personne. La croissance rapide de l'économie indienne ne fera qu'intensifier les relations commerciales entre le Canada et l'Inde. Le moment est venu d'insister. . .

Le Président: Le député de Waterloo a la parole.

Questions orales

LE RÉSEAU D'INFORMATIQUE

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que 14 PDG formant un groupe représentatif du secteur bien vivant et en pleine croissance de la technologie de l'information de la circonscription fédérale de Waterloo sont aujourd'hui en visite à Ottawa. Leurs entreprises font partie du réseau d'informatique à l'intérieur du triangle de la technologie du Canada.

Le réseau d'informatique se compose de plus de 125 entreprises, employant 5 500 personnes et aux recettes annuelles de plus de 600 millions de dollars. Soixante pour cent de leurs ventes vont à l'exportation, et elles consacrent près de 100 millions de dollars par année à la recherche et au développement. Plus de la moitié des 5 500 employés ont été embauchés au cours des deux dernières années.

En tant qu'entrepreneurs et chefs de file dans l'un des foyers de croissance de la technologie canadienne, ces chefs d'entreprise, qui entretiennent des rapports étroits avec l'Université de Waterloo, représentent ce que le Canada a de mieux à offrir à la nouvelle économie. Ce sont des entreprises comme celles–ci qui assurent la prospérité présente et à venir du Canada.

* * *

• (1415)

LES PISTES D'ATTERRISSAGE

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, on m'a appris que des documents circulant à Parcs Canada recommandent la fermeture définitive des pistes d'atterrissage des parcs de Banff et Jasper. Voilà un autre exemple de l'incompétence du ministre du Patrimoine canadien.

Ces pistes gazonnées sont essentielles à la sécurité de vol des pilotes locaux qui empruntent les principaux corridors des cols de montagne. De plus, ces pistes sont surtout entretenues par les pilotes locaux.

D'après la recommandation actuelle du ministère, les pilotes qui éprouvent des problèmes à cause du mauvais temps ou d'une défectuosité mécanique devraient se poser sur la grande route. C'est stupide.

Il faut tenir compte des pilotes privés. Au nom de la sécurité publique et du bon sens, j'exhorte Parcs Canada à mettre cette proposition au panier.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PERMIS RADIOPHONIQUES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, il est maintenant de connaissance publique qu'un membre du Cabinet, en l'occurrence le ministre du Patrimoine, est intervenu directement auprès du CRTC pour appuyer la demande d'un requérant qui sollicite un permis radiophonique. L'intervention s'est faite par lettre, adressée au président du CRTC, l'organisme investi du pouvoir de statuer sur l'émission des permis.

Je pose ma question au premier ministre. Considère–t–il cette intervention acceptable et conforme à l'obligation faite à tous les ministres de respecter l'indépendance des organismes judiciaires et quasi judiciaires?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler de cet incident avec le ministre qui, comme chacun dans cette Chambre, est député de son comté. Chaque député doit recevoir ses électeurs et essayer de leur rendre les services qu'on attend d'un député.

Dans le cas suivant, tout ce que le ministre a fait, c'est qu'il a porté à l'attention du président du CRTC cette demande en lui disant tout simplement: «This application should receive due consideration.» Alors, selon moi, cela veut tout simplement dire: «Pourriez–vous tout simplement vous occuper de ce dossier, et s'il y a des problèmes, comme député de Laval, si je peux aider, très bien.»

Par la suite, quand on a interprété sa lettre comme étant une lettre d'appui, aussitôt que le ministre en a entendu parler, et sans aucune pression de qui que ce soit, il a immédiatement écrit à cette personne, et une copie a été envoyée au conseil, pour dire clairement qu'il n'avait pas appuyé la demande d'aucune façon. Il avait simplement demandé au conseil de faire son devoir.

C'est toujours la difficulté que chaque ministre rencontre. L'honorable chef de l'opposition a dû connaître ça; quand vous êtes ministre, vous êtes aussi député et c'est notre devoir de représenter nos électeurs sans influencer les organismes, comme le CRTC.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre fait preuve d'une inconcevable légèreté en essayant de banaliser la faute lourde que son ministre vient de commettre. Comment peut–il prétendre que c'est le député qui a agi et non pas le ministre? Comment le président du CRTC a–t–il pu oublier que l'auteur de la lettre était membre du Cabinet et par surcroît, son propre ministre de tutelle?

Le premier ministre ne reconnaît–il pas que le CRTC est un organisme quasi judiciaire qui, comme tel, doit échapper à toute ingérence et toute pression ministérielle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord, et si le ministre a agi comme député de Laval, qu'il a demandé au conseil de faire son devoir, ce n'est pas une pression indue. Il a lui–même dit en cette Chambre ce matin qu'il aurait peut–être dû agir autrement. Tout le monde fait des erreurs de bonne foi, et il l'a corrigée aussitôt que possible.

Dans les circonstances, après avoir vérifié avec mes conseillers, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y avait pas là de faute qui puisse nécessiter un changement dans mon Cabinet.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre connaît les précédents. Ils sont constants et impératifs. Un ministre qui viole l'indépendance d'un organisme judiciaire ou quasi judiciaire doit quitter ses fonctions. L'actuel ministre des Affaires étrangères et l'actuel député de Sherbrooke connaissent cette règle. Ils ont dû démissionner pour s'y soumettre.

Je demande donc au premier ministre s'il se rend compte qu'il manque à son premier devoir s'il n'exige pas immédiatement la démission du ministre du Patrimoine. Ne voit–il pas qu'il s'agit d'une question d'intégrité, d'une question d'honneur?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris mes responsabilités. J'ai été ministre pendant 18 ans avant et j'ai vu d'autres situations compliquées. En ce qui concerne celle–là, je pense que le ministre a dit clairement qu'il avait commis une erreur de bonne foi et qu'il l'avait corrigée dans les plus brefs délais.

Je suis surpris de voir le chef de l'opposition se mettre en colère là–dessus, quand sa maison mère à Québec, ces jours–ci, fait venir les bureaucrates, les fait mettre à genoux et les fait changer d'opinion politique pour qu'ils puissent garder leur emploi.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre minimise le geste du ministre du Patrimoine en prétendant que la communication faite avec le président du CRTC n'est pas une lettre d'appui. Pourtant, c'est bien ce qu'a compris le CRTC, dont le secrétaire général a écrit au ministre pour le remercier de ce qu'il a qualifié de lettre de support.

Le premier ministre ne se rend–il pas compte que l'ingérence de son ministre est aggravée par le fait qu'elle a été commise à l'endroit d'un organisme dont l'indépendance est confiée à sa protection à lui et que, par conséquent, le ministre a doublement manqué à ses devoirs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si vous lisez la lettre du ministre, elle est très claire:

[*Traduction*]

«Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir considérer cette demande.» La demande devait être étudiée normalement, vous avez raison.

[*Français*]

Vous apportez à cette demande la considération qu'elle mérite et vous rendez un jugement.

Par la suite, quand on lui a dit qu'on avait interprété cela comme de l'ingérence, il a dit:

[*Traduction*]

Il ne s'agit ni de soutenir la demande ni de s'y opposer.

[*Français*]

Alors pour moi, c'est très clair, il a agi comme un député doit le faire, c'est–à–dire en essayant de représenter l'intérêt d'un citoyen de son comté qu'il n'avait jamais rencontré auparavant.

Je suis député de Saint–Maurice et j'ai été ministre pendant 18 ans, maintenant premier ministre depuis un an. Chaque fois que mes électeurs ont des problèmes, eux qui ont voté pour moi pendant 25 ans, je leur apporte toujours la considération qu'ils méritent.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré ce matin qu'il n'aurait pas la même complaisance envers d'autres ministres qui commettront la même faute.

Comment le premier ministre peut–il reconnaître la gravité de l'ingérence reprochée au ministre du Patrimoine, sans avoir vraiment le courage de lui imposer la sanction qu'il mérite, à savoir son expulsion du Cabinet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai analysé le dossier, j'ai consulté les spécialistes en la matière, de mon bureau et des organismes gouvernementaux, et j'en suis venu à la conclusion que, dans les circonstances, le député peut demeurer ministre et servir la population comme ministre du Patrimoine canadien.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a été élu, le premier ministre a promis une nouvelle ère d'intégrité, un code d'éthique pour les ministres et la nomination d'un conseiller en éthique.

En inaugurant cette nouvelle ère, quelles lignes directrices le premier ministre a–t–il données à ses collègues du Cabinet au sujet des communications avec les organismes de réglementation quasi judiciaires comme le CRTC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est très simple. Les ministres ne doivent pas s'ingérer dans des organismes comme le CRTC ni exercer des pressions. Mais ils peuvent, et c'est leur devoir comme ce serait le vôtre envers vos électeurs. . .

Le Président: À l'ordre. Je demanderais aux députés d'adresser leurs questions et leurs réponses à la présidence. Le député de Calgary–Sud–Ouest a la parole.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne suis pas ministre, et je ne suis pas dans la même position que le ministre.

Une seule ligne directrice s'applique dans ces cas, et c'est la plus élémentaire. Elle est comprise à peu près partout. Les ministres ne doivent pas communiquer avec les organismes de réglementation quasi judiciaires sinon de trois manières: par disposition législative, par décret ou par présentation de mémoires officiels publics. Ils ne doivent pas communiquer par téléphone, dans des conversations libres ou par des lettres officieuses envoyées pour des requérants ou d'autres intervenants.

• (1425)

Le premier ministre peut–il donner à la Chambre l'assurance que cette ligne directrice simple, qui est comprise pour ainsi dire partout, a été donnée aux ministres, y compris au ministre du Patrimoine canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué que tous les ministres étaient aussi députés. Lorsqu'on se trouve dans sa circonscription le samedi, le dimanche ou le lundi pour rencontrer ses électeurs, il faut bien les recevoir. Dans le cas qui nous occupe, une personne a demandé à son député de veiller à ce que sa demande soit étudiée, et le député n'a fait que demander au CRTC de faire son devoir. Il n'a exercé aucune pression. Il a simplement demandé que la demande soit étudiée, comme c'était son devoir de député de le faire.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre a lu au complet la lettre que le ministre a envoyée au président du CRTC. Dans le dernier paragraphe, il dit qu'il espère être tenu au courant de l'évolution du dossier et il invite les intéressés à ne pas hésiter à communiquer avec lui pour obtenir de plus amples renseignements.

Que pensait le ministre? Voulait–il amorcer un dialogue à propos d'une demande avec le président d'un organisme de réglementation?

Le premier ministre est–il en train de dire que ce genre d'activité est acceptable? Ne va–t–il pas exiger la démission du ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Le ministre a expliqué ce qu'il a fait à la Chambre des communes. J'ai dit qu'il a commis une erreur en toute bonne foi en envoyant. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Il l'a fait. Lorsqu'il s'est rendu compte que l'on interprétait sa lettre comme un moyen d'exercer des pressions, il a décidé de clarifier la situation de son propre chef, sans avoir subi quelque pression que ce soit. Il a dit aux membres du CRTC qu'il n'essayait pas de prendre personnellement position au sujet de la demande, mais qu'il les invitait tout simplement à examiner celle–ci et à rendre une décision comme ils sont tenus de le faire, en conformité de la loi.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre du Patrimoine a écrit dans sa lettre au CRTC qu'il veut être informé de tout développement dans ce dossier. Le premier ministre ne réalise–t–il pas qu'en écrivant cela, le ministre du Patrimoine met de la pression sur le CRTC pour l'amener à émettre le permis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député devrait lire la lettre que le ministre a envoyée. Lorsqu'il a appris qu'on interprétait cela comme une pression, justement pour éclaircir la question, il a dit clairement au CRTC, «je n'ai pas l'intention d'appuyer ou de désapprouver cette demande, je l'ai référée tout simplement, comme député, au conseil.»

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre, dans sa lettre à en–tête de son Cabinet, va encore plus loin en offrant au CRTC de lui fournir personnellement d'autres informations sur la demande de permis.

Le premier ministre a–t–il vraiment lui–même lu cette lettre, et s'il l'a lue comment peut–il ne pas conclure que pour le CRTC c'est la voix du maître qui parle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, peut–être que le ministre aurait dû se servir de son en–tête de député de Laval–Ouest, comme moi je pourrais me servir de l'en–tête du comté de Saint–Maurice dans une lettre. Tout le monde sait très bien que Jean Chrétien est le premier ministre. Si je me servais d'un papier différent, les gens trouveraient cela peut–être un peu ridicule.

En ce qui me concerne, j'ai lu la lettre et j'ai lu la lettre d'explication. C'est une erreur de bonne foi de la part du ministre, ou qu'il a corrigée lui–même sans aucune pression de qui que ce soit. Dans les circonstances, je pense que je fais mon devoir en déclarant cet incident clos à ce moment–ci.

J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement, et celui que j'ai nommé pour moi–même à ce sujet; ils m'ont tous les deux confirmé que la décision était la bonne.

• (1430)

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le CRTC a reçu deux demandes de licence pour un service radiophonique de 24 heures en grec. La première vient de CHOM, de Montréal, et la seconde, de M. Daniilidis, de Télémedia.

Le 5 mai 1994, le CRTC a rejeté la demande de CHOM. Le 15 mars, le ministre du Patrimoine canadien est intervenu en adressant une lettre au CRTC pour appuyer la demande de M. Daniilidis.

Cette intervention du ministre a été faite avant le rejet de la première demande. Comment le ministre peut–il nier que son intervention ait influé sur la décision du CRTC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écrit au CRTC pour veiller, en tant que député, à ce qu'un de mes électeurs ait droit à une procédure équitable.

J'attache beaucoup d'importance à mon rôle de député. Je ne doute pas que la députée estime avoir la même responsabilité quand ses électeurs viennent la voir à son bureau de circonscription. Elle tient sans doute compte de ce qu'ils lui demandent.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, la question est claire, et le ministre n'y a pas répondu.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Le ministre du Patrimoine canadien a déclaré à la Chambre que le CRTC était un organisme quasi judiciaire et que le gouvernement canadien, y compris le ministre du Patrimoine, ne devrait pas intervenir dans ses affaires.

Le geste qu'il a posé constitue une violation évidente et flagrante du principe de l'impartialité. Le premier ministre demandera–t–il maintenant la démission du ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que j'allais examiner la question de très près. J'ai consulté les personnes responsables en la matière.

Le ministre a fait, en toute bonne foi, une erreur qu'il a d'ailleurs corrigée immédiatement sans que l'on ait fait pression sur lui. C'est un problème auquel font face tous les ministres. Des électeurs m'écrivent pour me signaler des problèmes dans tous les ministères, et je suis responsable de tous les ministères. J'envoie alors un message aux ministres en cause pour qu'ils se penchent sur le problème. Cela fait partie de mon travail en tant que député de Saint–Maurice.

Dans le cas présent, j'ai conclu, après les consultations, qu'il n'était pas nécessaire de demander la démission du ministre.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre ferme les yeux sur une très grave erreur de la part du ministre du Patrimoine canadien, alors qu'il ne cesse de dire depuis plus d'un an qu'il place l'intégrité de ses ministres au premier plan.

Comment le premier ministre peut–il être pris au sérieux alors qu'à la première occasion qui lui est offerte devant une erreur aussi grave, il passe l'éponge plutôt que d'appliquer son code d'éthique? Visiblement, le premier ministre n'est pas à la hauteur de la situation.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que j'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement et il m'a dit qu'il y avait eu une imprudence et qu'elle avait été corrigée par le ministre lui–même aussitôt qu'il a perçu que cela avait été interprété comme une ingérence. Il l'a dit très clairement. Dans les circonstances, j'ai accepté cet avis et l'explication du ministre. Je pense que le ministre a agi comme un député doit agir.

Il y a des gens qui disent que les députés qui ne font pas leur travail de députés devraient être démis de leurs fonctions. Ce que je trouve toutefois un peu surprenant qu'un député qui veut que les députés fassent bien leur travail, c'est qu'il demande aux députés qui sont en même temps ministres de ne pas faire leur travail de députés.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre se réfugie derrière l'avis de ses conseillers. Or, ses conseillers n'ont pas été élus. C'est lui qui doit prendre ses responsabilités.

• (1435)

Doit–on comprendre de la décision du premier ministre du Canada qu'il place l'amitié personnelle au–dessus de l'intégrité du Conseil des ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'assume l'entière responsabilité de cette décision. Je n'ai jamais essayé de me défiler de mes responsabilités et j'ai pris cette décision. Parce qu'on m'a posé la question, j'ai dit que j'aurais bien pu ne pas demander conseil à personne. Mais j'ai demandé conseil et on m'a dit que, dans les circonstances, c'était tout à fait acceptable et j'en prends l'entière responsabilité.

Mais, encore une fois, je trouve cela un peu surprenant, quand la maison mère du Bloc québécois fait chanter les fonctionnaires pour qu'ils gardent leur emploi, de venir parler d'intégrité. C'est honteux ce qui se passe à Québec, c'est gênant.

[*Traduction*]

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, nous avons d'abord entendu le premier ministre affirmer que le ministre ne faisait que présenter des instances en tant que simple député et il a ajouté du même souffle qu'il avait commis une erreur de bonne foi.

Nous voulons connaître la véritable réponse. Le ministre faisait–il bien son travail ou a–t–il commis une erreur?

Le Président: À l'ordre! Nous devons supposer, chers collègues, qu'on doit nous croire sur parole à la Chambre. Je ne pense pas qu'on puisse ainsi remettre en question la véracité d'une réponse. J'invite la députée à reformuler sa question.

Mme Grey: Le ministre du Patrimoine canadien affirme qu'il a écrit une lettre au CRTC, au nom d'un électeur, pour faire en sorte qu'il puisse compter sur une audience équitable et qu'on accorde à sa demande toute la considération voulue.

Il prétend également n'avoir jamais eu l'intention d'influencer le CRTC. Le ministre a–t–il des raisons de croire que le CRTC n'aurait pas traité ainsi la demande s'il ne lui avait pas écrit directement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pleine confiance dans le CRTC. Il s'agit d'un organisme indépendant que je respecte, comme je l'ai déclaré à la Chambre à plusieurs reprises lorsque

certains députés de l'opposition m'invitaient à m'immiscer dans ses activités.

Lorsqu'il est devenu apparent que la lettre que j'avais envoyée pouvait être mal interprétée, j'ai rapidement pris des dispositions, en envoyant une seconde lettre, pour m'assurer qu'on comprenne bien l'objet de la première.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, cela donne une nouvelle signification à l'expression «renvoi à six mois». On peut parler de pressions indues lorsqu'une seule demande présentée au CRTC est appuyée par une lettre du ministre du Patrimoine canadien, lettre rédigée sur du papier à en–tête de son cabinet.

Ce matin, le ministre a déclaré qu'il n'y avait jamais eu dans son esprit la moindre hésitation ni la moindre confusion au sujet de son rôle et ses responsabilités en sa qualité de ministre.

Si c'est le cas, il a alors, à dessein, outrepassé outrageusement ses prérogatives en appuyant cette demande. Ainsi, étant donné son incompétence et son manque incroyable de jugement, le ministre va–t–il démissionner?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je n'en ferai rien.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aucun des ministres du gouvernement n'a été en mesure de confirmer qu'il n'y avait pas eu d'espionnage auprès de membres du gouvernement du Québec et du mouvement souverainiste québécois. Leur ignorance s'explique probablement par le fait que le Centre de la sécurité des télécommunications relève directement du premier ministre, et de lui seul.

Le premier ministre peut–il nous donner la garantie que les membres du gouvernement du Québec et du mouvement souverainiste n'ont pas fait l'objet d'espionnage par le CST?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le commissaire à la protection de la vie privée a fait enquête pour savoir si des fautes avaient été commises, et il a fait rapport au gouvernement qu'il n'y en avait pas eues. En ce moment, le commissaire fait encore une enquête à ce sujet. C'est son devoir de nous rapporter s'il y a eu des citoyens canadiens qui ont été écoutés ou espionnés illégalement par cet organisme.

À ma connaissance, il n'y en a pas eu et je dis à la Chambre que je ne veux pas qu'il y en ait, parce que dans une société démocratique, on n'a pas besoin de cela.

• (1440)

Le commissaire va faire son rapport. Ce n'est pas moi qui l'ai nommé, il est là depuis très longtemps. Je pense que c'est un homme compétent, et je suis sûr que s'il y a eu des abus en ce domaine, il va m'en informer et j'agirai en conséquence. Pour le moment, je n'ai aucune indication que qui que ce soit ait été espionné illégalement au Canada, du moins pas depuis que je suis premier ministre.

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il prétendre que son gouvernement n'a rien à cacher, alors que son ministre de la Défense refuse de donner quelque information que ce soit sur la nature du mandat, les activités, ainsi que le budget du CST, et cache même le nom de son directeur qui apparaît pourtant dans l'annuaire téléphonique du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le nom se trouve dans le bottin téléphonique, ce n'est pas compliqué pour les Canadiens de savoir qui il est. Ce n'est pas un secret.

* * *

LE BILINGUISME

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Tous et toutes ici présents savent jusqu'à quel point est important le processus de bilinguisation du Collège militaire royal du Canada à Kingston.

Est–ce que le ministre peut nous dire ce qu'il entend faire pour que la mise en place de ce processus soit respectée et que par la suite, le principe de bilinguisation soit également respecté et maintenu?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question. C'est une question légitime. Je dois le rassurer de l'importance que j'attribue moi–même à ce point de vue, surtout la bilinguisation des forces canadiennes, y compris au Collège militaire royal du Canada à Kingston.

D'ailleurs, j'aimerais informer la Chambre que j'ai créé un comité spécial pour étudier et superviser la bilinguisation du Collège militaire royal du Canada à Kingston, lequel comité est composé de membres très, très importants comme l'ancien commandant, le général Émond, l'ancien principal, M. Roch Carrier, M^me^ Paule Leduc, membre du Conseil privé, et moi, comme président. Ce comité fera des recommandations sur tous les aspects qui ont été soulevés par mon collègue.

* * *

[*Traduction*]

LE CRTC

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne crois pas que le premier ministre ait regardé la situation d'assez près. Pour appuyer la demande au CRTC, la Banque nationale de Grèce a fait parvenir une lettre où elle dit notamment:

«Nous vous serons très reconnaissants de tout service fourni à M. Daniilidis.» Cette lettre explique aussi à quel point le demandeur est honnête et compétent.

Toutefois, la Banque nationale de Grèce fait partie des donateurs qui ont contribué à la campagne du ministre du Patrimoine canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je voudrais demander au ministre du Patrimoine canadien s'il maintient que toute cette affaire est parfaitement honnête et transparente?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Oui, monsieur le Président.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la réponse a été si brève que nous l'avons à peine entendue. Je suppose qu'il a répondu oui.

Dans une lettre d'intervention déplorant que le même genre de demande ait été refusée quatre mois auparavant, on formulait de sérieuses allégations d'irrégularités à l'égard du demandeur. On affirmait plus précisément qu'il n'avait pas énuméré sous serment tous les avoirs qu'il possédait dans une entreprise de communications lorsqu'il a déclaré faillite en juillet 1992.

Le ministre pourrait–il expliquer comment ce demandeur, qu'il appuie, a réussi à faire disparaître cette faillite de son dossier en un an seulement et à renaître à titre d'actionnaire principal d'une nouvelle entreprise?

Le Président: Chers collègues, je ne suis pas convaincu que la question porte vraiment sur la responsabilité. Elle devrait porter directement sur la responsabilisé administrative du ministre. J'estime donc que cette question est irrecevable.

* * *

• (1445)

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les derniers événements relativement au Centre de la sécurité des télécommunications ont mis en lumière l'absence de contrôle externe des activités de cette agence fédérale d'espionnage. Il est tout à fait inacceptable que le CST, qui emploie près de 2 000 employés civils et militaires et dispose d'un budget de plus de 200 millions de dollars par année, ne fasse l'objet d'aucun contrôle externe.

Comment le premier ministre peut–il accepter, dans une société démocratique comme la nôtre, que l'on dépense plus de 200 millions de dollars par année dans des activités d'espionnage, sans que les responsables du CST n'aient de compte à rendre au public?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le ministre de la Défense nationale qui est responsable devant la Chambre de répondre à ces questions.

J'ai parlé tantôt de la question suivante, à savoir si des citoyens canadiens étaient sujets à l'espionnage illégal. Le commissaire à la protection de la vie privée fait enquête présentement. Il y a eu un rapport, il y a quelques années, à l'effet qu'il n'y en avait pas. J'espère qu'un rapport positif sera déposé à la suite de cette enquête. Quant à la structure de cette agence, elle répond à cette Chambre par l'entremise du ministre de la Défense nationale qui doit défendre ses prévisions budgétaires devant la Chambre des communes.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, B.Q.): Monsieur le Président, il faudrait peut–être que le premier ministre relise certaines réponses que son ministre a données relativement à ce sujet.

Comment le premier ministre peut–il refuser de mettre en place un véritable mécanisme de contrôle externe des activités du CST, alors que le Parti libéral, dans l'opposition, il y a à peine cinq ans, réclamait exactement ce genre de système pour contrôler le CST?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons la situation. C'est quelque chose qui est survenu dernièrement. Le ministre a indiqué que c'était possible, mais il faut que les gens comprennent aussi que ce genre d'activités vise l'extérieur du pays et contribue à nous assurer que des actes terroristes ne seront pas commis dans notre société. Les divers gouvernements à travers le monde échangent des informations pour que toutes les sociétés du monde puissent se protéger mutuellement.

Je pense qu'il faut le faire d'une façon raisonnable, en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement. S'il y avait moyen de trouver un mécanisme de révision acceptable, j'aimerais bien le trouver. Pour le moment, je n'ai pas la solution, mais si je peux la trouver, il me fera plaisir de la soumettre à la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

LE CRTC

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, les mots «honnêteté», «transparence» et «intégrité» figuraient dans le livre rouge de la dernière campagne électorale fédérale, tout comme d'ailleurs dans le livre bleu du Parti réformiste d'il y a trois ans. Nous essayons désespérément d'encourager le présent gouvernement à joindre le geste à la parole.

J'aimerais lire un passage traitant des principes déontologiques mis en place: «Les titulaires d'une charge publique ne devraient pas outrepasser leurs fonctions officielles dans le but de venir en aide à des organismes privés ou à des personnes dans leurs relations avec le gouvernement, lorsqu'il s'ensuivrait un traitement de faveur quelconque.»

Voici ma question au premier ministre: Croit–il que, dans le cas d'aujourd'hui, celui du ministre du Patrimoine canadien, ce principe a été violé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, j'ai expliqué clairement à la Chambre ce qui s'est passé. J'en suis venu à la conclusion que le ministre a envoyé une lettre, en sa qualité de député. Lorsque certains ont vu dans sa démarche une recommandation, il a expliqué clairement à tous les intéressés que telle n'était pas son intention. Quand il s'est rendu compte que sa lettre avait suscité

de la confusion, il s'est repris sans la moindre pression de qui que ce soit.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je dois interpréter cette réponse dans le sens que le premier ministre ne croit pas que le principe ait été violé.

Pour donner à nos concitoyens l'assurance que tout se passe normalement, puis–je demander au premier ministre s'il y a lieu de demander au conseiller en éthique de mener une enquête complète et ouverte et d'en faire connaître les résultats à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens? Le premier ministre entend–il confier aujourd'hui cette mission au conseiller en éthique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique m'a informé qu'il approuvait la conclusion à laquelle j'en étais venu. J'ignore ce qu'il faut d'autre pour le moment. Il m'a donné son avis, comme il se doit, et je le transmets à la Chambre des communes.

* * *

• (1450)

LE TOURISME

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Hier, dans un discours qu'il a prononcé à Vancouver devant l'Association de l'industrie touristique du Canada, le premier ministre a annoncé la création de la Commission canadienne du tourisme et une augmentation considérable des fonds affectés à la promotion du tourisme.

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce que ces initiatives signifient pour la création d'emplois et la croissance économique dans ma circonscription et dans tout le pays?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que nous, à la Chambre, devons nous concentrer non seulement sur l'importance du tourisme proprement dit, mais également sur son effet pour la création d'emplois dans tout le Canada.

Cette annonce signifie que le gouvernement fédéral revient à son initiative de promouvoir le Canada comme meilleure destination touristique au monde. Elle signifie des emplois pour les Canadiens. Elle signifie l'amélioration de notre solde courant. Même les éditorialistes du *Financial Post* ont dit aujourd'hui que le gouvernement fédéral doit non seulement dépenser moins, mais dépenser plus intelligemment. La décision qu'Ottawa a prise cette semaine d'accroître son soutien à l'industrie touristique est un exemple de dépenses plus intelligentes.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Malgré la promesse électorale du premier ministre de ne pas augmenter les taxes, le ministre des Finances, et plus encore depuis hier, par ses déclarations irresponsables, laisse planer l'incertitude quant à la possibilité de taxer les REER, ce qui, de l'avis de tous les observateurs, serait une mesure irréfléchie, odieuse et rétrograde.

Le premier ministre entend–il enlever cette épée de Damoclès suspendue au–dessus des régimes enregistrés d'épargne retraite et va–t–il s'engager devant cette Chambre à ne pas taxer les REER?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances fait quelque chose qui n'est jamais arrivé avant un budget. Il entreprendra de vastes consultations avec les Canadiens. Et tout ce qui se passe dans la société est sujet à un examen. Il y a peut–être quelques personnes qui favorisent cette solution. Je ne sais pas. Quand les consultations seront terminées, le ministre aura toutes les données entre les mains pour préparer un budget avec l'objectif très clair en tête: la création d'emplois et la réduction du déficit.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, ce que le premier ministre ne comprend pas c'est que son ministre des Finances crée lui–même de l'incertitude, crée lui–même une situation irresponsable. Hier matin, on ne taxait pas les REER, hier après–midi, il ne le savait pas et hier soir, on laissait la possibilité de les taxer. C'est cela qui est irresponsable pour son gouvernement.

Si le gouvernement veut vraiment démontrer aux contribuables qu'il veut réduire les dépenses et ne pas augmenter les impôts, pourquoi le premier ministre refuse–t–il de s'engager formellement ici dans cette Chambre à ne pas augmenter les taxes, à ne pas augmenter les impôts et à ne pas taxer les REER? Qu'il respecte sa promesse!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il faut attendre le budget qui sera déposé en février, comme à tous les ans. Il aura la réponse à ce moment–là. Entre–temps, le ministre fait son devoir. Et je pense que c'est une très bonne initiative de consulter les gens et de ne pas fermer aucune porte quant aux solutions possibles. Parce qu'il y a des gens qui se plaignent dans notre société que le régime fiscal n'est pas toujours approprié, qu'il y a des iniquités, le ministre ne refuse pas de regarder l'ensemble de la fiscalité. De plus, il invite tous les Canadiens à faire des représentations. Ce qu'a fait, par exemple, hier devant le comité, M. Battle, qui oeuvre dans le domaine de la politique sociale au Canada, et qui a dit que le pouvait entreprendre sa réforme mais devait également regarder le dossier de la fiscalité pour s'assurer que le système soit équitable pour tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE CRTC

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, il reste encore beaucoup de questions sans réponse au sujet de la demande de M. Daniilidis.

Le ministre du Patrimoine canadien a attendu six mois avant de clarifier son intervention dans le cas de cette demande. Quand le premier ministre a–t–il été mis au courant de l'intervention du ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Au début du mois, monsieur le Président.

• (1455)

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, en 1978, John Munro a téléphoné à un juge pour le compte d'un homme qui avait été accusé d'une infraction. Il a dû démissionner du Cabinet parce que cela contrevenait aux règles de conduite des ministres qui avaient été établies, à l'époque, par le premier ministre Trudeau.

Le premier ministre va–t–il faire respecter les normes d'éthique qu'avait fait respecter le premier ministre Trudeau et demander au ministre du Patrimoine canadien de remettre sa démission?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué très clairement la situation. C'est une situation tout à fait différente. Je l'ai examinée à la lumière des renseignements rendus publics. Dès que quelqu'un a laissé entendre qu'il avait essayé d'user de son influence en agissant ainsi, le ministre a expliqué la situation, très clairement et en termes non équivoques. J'estime qu'il a fait ce qu'il devait faire dans les circonstances, c'est–à–dire clarifier la situation pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DES RÉSERVES SANGUINES

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le juge Krever accordera seulement dix jours aux groupes représentés à la Commission pour formuler des commentaires et des recommandations et deux jours seulement pour interroger les experts, après le dépôt du rapport sur la sécurité des réserves sanguines.

Dans l'intérêt des Canadiens et afin de permettre aux groupes représentés à la Commission Krever d'étudier attentivement ce rapport, la ministre s'engage–t–elle à demander au juge Krever d'accorder plus de temps aux groupes pour examiner les détails du rapport?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question me surprend. Après une série de questions sur une affaire d'ingérence, le Bloc me demande maintenant d'intervenir auprès d'un juge.

Non, je ne le ferai pas. M. Krever a demandé un délai et du financement additionnel pour poursuivre son étude du système d'approvisionnement en sang. Nous lui avons donné l'argent et accordé le délai afin qu'il puisse faire une très bonne analyse du système d'approvisionnement en sang, au Canada.

LE CRTC

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, ce matin, le ministre du Patrimoine canadien a déposé une lettre qu'il avait envoyée à M. Pattichis, au sujet d'une demande présentée au CRTC. Cette lettre faisait suite à une autre lettre que lui–même avait reçue le 20 septembre.

Je me demande si le ministre accepterait de déposer cette lettre et toute autre correspondance qu'il aurait versée au dossier au sujet de cette affaire.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la lettre qui m'était adressée est évidemment confidentielle et appartient à son auteur, mais je communiquerai avec ce dernier. Je la déposerai s'il est d'accord.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En cette époque de réductions budgétaires, d'accords de libre–échange et de changements technologiques, le Canada a besoin d'un ministre solide pour protéger et promouvoir notre patrimoine culturel.

Cette dernière erreur, comme le premier ministre a qualifié les gestes du ministre du Patrimoine, est une autre preuve de la grave incompétence du ministre et de son cabinet.

Est–ce que le premier ministre va demander au ministre du Patrimoine de se comporter honorablement en démissionnant?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Non, monsieur le Président.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et ministre responsable du programme national d'infrastructure.

Nous avons fréquemment entendu des députés de l'opposition dire que le programme national d'infrastructure vise seulement à boucher les nids de poule dans les routes du Canada.

Vu que c'est la Semaine de la technologie au Canada, je demanderais au ministre de nous dire de quelle façon le programme d'infrastructure participe à la construction de l'autoroute électronique pour le prochain siècle.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les deux tiers du programme d'infrastructure sont consacrés à des travaux traditionnels pour les routes, les égouts ou les trottoirs, des travaux qui ont des retombées à long terme pour les collectivités, car ils attirent d'autres investissements et améliorent la qualité de vie. Nous aidons aussi des projets reliés à l'autoroute électronique.

En fait, quelque 27 millions iront à des projets de haute technologie dans les systèmes scolaires du Nouveau–Brunswick, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Cela aidera non seulement à améliorer les communications, mais aussi à améliorer le système d'enseignement et, de ce fait, à mieux préparer nos jeunes pour l'avenir.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Mme Elsie Wayne (Saint John, P.C.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour attirer votre attention sur la page 7178 de la version anglaise du hansard du mardi 25 octobre 1994. On y trouve ma déclaration sur les parcs nationaux. Voici la première phrase du dernier paragraphe:

> The premier of the province of New Brunswick has quietly increased over 1,00 different fees. . .

C'est une erreur. J'ai dit «1 000 droits différents», ce qui a été rétabli dans la version française du hansard. Je demande que cette erreur soit corrigée et j'espère que les députés seront d'accord.

Le Président: Nous allons étudier votre requête.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement nous informe du menu législatif pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, voici la déclaration hebdomadaire sur les travaux de la Chambre. Quand vous appellerez l'ordre du jour, nous entamerons le débat en seconde lecture sur le projet de loi C–57 concernant l'Organisation mondiale du commerce.

Demain, nous commencerons par le projet de loi C–36 sur l'accord de règlement avec les Cris de Split Lake. Nous reprendrons ensuite le débat sur le projet de loi C–53 concernant la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien et sur le projet de loi C–54 portant sur des modifications d'ordre technique du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse.

Lundi, nous entamerons la deuxième lecture du projet de loi C–56 modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale. Nous reprendrons alors les débats inachevés sur, par exemple, les projets de loi C–53, C–54, C–36 ou C–55, qui porte sur les droits de surface au Yukon.

Mardi, s'il le faut, nous reprendrons l'étude du projet de loi C–57, qui sera suivie de la reprise des débats inachevés.

Mercredi, nous commencerons par le projet de loi C–50 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, après quoi nous reprendrons encore les débats inachevés.

Au début de la semaine, nous évaluerons où en sont rendus les différents projets de loi avant d'annoncer le programme de jeudi et vendredi. Je préviens tout de suite les députés d'en face, que cela intéresse probablement, qu'il se peut que je désigne jeudi comme journée d'opposition, mais bien entendu, je le confirmerai plus tard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.) propose: Que le projet de loi C–57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C–57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Cette mesure législative garantira la mise en oeuvre de l'accord du GATT, que j'ai signé au nom du Canada, au Maroc, en avril dernier.

L'adoption de cette mesure permettra aux Canadiens de bénéficier de l'accord commercial le plus important de l'histoire. En créant un environnement plus ouvert et plus stable pour le commerce international, cet accord donnera lieu à une hausse des exportations et des investissements au Canada. Les exportations, qui ont été le moteur de la récente reprise économique, sont essentielles pour que le gouvernement accomplisse son travail et réalise son programme de croissance, et pour que le Canada continue de prospérer.

• (1505)

Ce projet de loi vient appuyer l'accord. Il modifie les textes législatifs et les listes tarifaires actuels pour les rendre conformes aux engagements que nous avons pris aux termes de l'accord de l'Uruguay Round. Enfin, il prévoit la nomination de représentants à la nouvelle Organisation mondiale du commerce et le versement de la participation canadienne au budget de l'organisation.

Avant notre arrivée au pouvoir, nous avions déclaré clairement qu'un gouvernement libéral continuerait d'appuyer le GATT, qui est la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada. Nous avions décidé de centrer nos efforts pour briser l'impasse des négociations de l'Uruguay Round et instituer l'Organisation mondiale du commerce. Le projet de loi dont nous sommes saisis représente le fruit de ces efforts.

L'Uruguay Round, où se sont déroulées les négociations commerciales les plus exhaustives de tous les temps, a exigé la participation d'un plus grand nombre de gouvernements que les cycles de négociation précédents de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'accord final comprend plus de 30 accords, ententes et déclarations que recouvre l'Accord instituant l'Organisation mondiale de commerce. Ces accords

regroupent un nombre considérable d'engagements nationaux qui doivent réduire les tarifs et les barrières non tarifaires concernant le commerce de marchandises, une réforme complète des règles commerciales et l'extension du système commercial mondial pour y inclure notamment les services et la propriété intellectuelle.

L'Uruguay Round exercera sur l'économie mondiale et canadienne une influence qui durera encore au XXIe siècle. L'aboutissement du cycle de négociations, après sept années et demie de pourparlers laborieux, a déjà eu une incidence positive, ayant renforcé la confiance dans l'économie mondiale.

Le secrétariat du GATT à Genève estime que le revenu mondial atteindra en 2005, donc d'ici 10 ans, un niveau supérieur d'au moins 500 milliards de dollars à ce qu'il aurait été en l'absence de l'Uruguay Round. Certains économistes considèrent même que ce chiffre, bien qu'élevé, sous–estime peut–être l'effet de stimulation de la croissance, de l'innovation et de l'investissement qui résultera de l'accord. Tous les économistes, sans exception, ont souligné les importantes retombées potentielles pour tous les membres du système commercial, y compris le Canada.

D'après des hypothèses économiques prudentes, nous estimons que les retombées quantifiables de l'accord pour le Canada s'établiront à au moins 0,4 p. 100 des revenus réels, ce qui équivaut à trois milliards de dollars par année, lorsque l'entrée en vigueur progressive de l'accord sera terminée. Il ne s'agit là toutefois que d'une fraction des avantages réels qui, nous en avons la quasi–certitude, vont se matérialiser.

Même si l'accord issu de l'Uruguay Round porte sur un large éventail de questions touchant les relations commerciales internationales, trois domaines retiennent particulièrement l'attention, d'une part parce que le Canada y a joué un rôle moteur en faisant avancer les négociations et en encourageant la formation d'un consensus, d'autre part parce que les éléments qui relèvent de ces domaines représentent, pour le Canada, les réalisations les plus bénéfiques de l'accord. Je fais allusion ici à l'ensemble de mesures relatives à l'accès aux marchés; à l'accord sur les subventions et les droits compensateurs, qui a découlé d'un texte proposé par le Canada; et à l'accord sur l'établissement d'une nouvelle institution, l'Organisation mondiale du commerce, dotée d'un régime de règlement des différends nettement renforcé et intégré. La création de l'Organisation mondiale du commerce résulte, dans une large mesure, d'une initiative conjointe du Canada et de l'Union européenne.

Aux termes de l'accord issu de l'Uruguay Round, les produits industriels bénéficieront d'un accès sensiblement plus large aux marchés, la plupart des droits de douane étant amputés d'au moins un tiers. Des réductions encore plus importantes, et même l'élimination des droits dans une dizaine de secteurs, vont également intervenir. Dans l'ensemble, les exportations canadiennes vers l'Union européenne bénéficieront d'un abaissement des droits de douane dans une proportion avoisinant les 60 p. 100. Les droits de douane frappant nos exportations vers le Japon diminueront d'environ 70 p. 100.

• (1510)

Les conséquences de la progressivité des droits seront également amoindries. À titre d'exemple, l'écart entre les droits de douane frappant les produits finis et ceux qui sont applicables aux matières premières se rétrécira dans une proportion pouvant atteindre les deux tiers dans le cas de produits importants pour le Canada, dont le cuivre, le plomb, le zinc et d'autres métaux non ferreux.

Une réalisation importante de l'Uruguay Round, c'est que le secteur agricole est pour la première fois assujetti à la base de règles du système de commerce multilatéral. Les tarifs agricoles seront en général réduits de 36 p. 100, les mesures nationales de soutien de 20 p. 100 et les subventions à l'exportation de 36 p. 100 des dépenses budgétaires sur une période de six ans. Cela constitue un gain important pour les exportateurs canadiens de produits agricoles. Dans un ordre plus général, la réforme agricole va contribuer à améliorer la prospérité économique mondiale, constituant un bon départ pour de futures disciplines, surtout en matière de subventions à l'exportation des produits agricoles.

Pour la première fois aussi, les échanges et les services liés à la propriété intellectuelle entrent dans le cadre des disciplines commerciales multilatérales. L'entente sur les services vise des échanges et des investissements de l'ordre de deux billions de dollars par année et va favoriser la libéralisation permanente de ces secteurs. Les règles régissant le commerce multilatéral de la propriété intellectuelle vont assurer un fondement solide pour le développement et le transfert de la technologie. Des ententes dans des domaines aussi variés que les règles d'origine, les licences d'importation et l'inspection préalable des exportations vont améliorer les choses pour tous ceux qui s'adonnent au commerce international.

L'accord, je le répète, renforce les règles sur les sanctions commerciales tout en atteignant l'un des objectifs prioritaires que le Canada s'était fixé en s'engageant dans l'Uruguay Round, il y a sept ans et demi. L'accord est le premier à définir la notion de subvention dans le contexte du commerce multilatéral. En outre, il établit des critères permettant d'éviter que certaines subventions au développement régional, à la recherche et au développement et à la protection de l'environnement fassent l'objet de mesures de représailles. En ces temps de compressions budgétaires, le Canada bénéficiera du renforcement des disciplines multilatérales à l'égard de subventions qui peuvent compromettre sa compétitivité sur les marchés nationaux et étrangers.

Même si l'accord de l'Uruguay Round améliore quelque peu la situation quant aux mesures antidumping, il faudra chercher encore à s'assurer que de telles mesures ne deviennent pas les instruments d'un protectionnisme permanent.

L'accord exclut en fait l'adoption de mesures unilatérales en guise de réaction à des différends commerciaux. Le nouveau régime intégré de règlement des différends—qui se caractérise par une plus grande clarté des règles, des délais plus courts et, pour la première fois, un processus d'appel avec décisions exécutoires—constitue une amélioration sensible du régime antérieur du GATT. En dernière analyse, l'efficacité des règles est fonction des moyens de les faire respecter. Cette réforme globale du régime multilatéral de règlement des différends commerciaux représente donc un avantage important, bien qu'impossible à quantifier, pour les pays de petite ou moyenne importance com-

mercialement, comme le Canada, qui sont intrinsèquement vulnérables à l'unilatéralisme des géants économiques.

Il ne fait aucun doute que le succès marquant de l'Uruguay Round réside dans la décision d'établir la nouvelle Organisation mondiale du commerce, qui remplacera l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Une organisation de ce type a un rôle indispensable à jouer pour ce qui est de surveiller l'application de la série complexe d'accords et d'autres instruments issus de l'Uruguay Round. Son existence permettra également une surveillance politique plus étroite du système de la part des ministres du commerce au cours des prochaines années.

• (1515)

La nouvelle Organisation mondiale du commerce va enfin donner de solides fondements institutionnels au commerce international en devenant le troisième pilier de la structure financière et commerciale du monde, les deux autres étant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Successeur du GATT, l'Organisation mondiale du commerce fera office d'instance des futures négociations commerciales visant à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux dans le monde entier et à définir de nouvelles règles commerciales d'application universelle.

Toutes les régions du Canada et la plupart des secteurs de notre économie bénéficieront très largement des accords issus de l'Uruguay Round. Le milieu des affaires et le monde agricole, de même que les provinces, ont été étroitement consultés tout au long de ces sept années et plus de pourparlers. Leurs contributions expliquent, dans une proportion qui est loin d'être négligeable, le fait que ces accords procureront des avantages réels et tangibles aux producteurs et aux consommateurs d'un bout à l'autre du Canada.

L'élimination des droits de douane touchant le papier et les produits connexes ainsi que l'abaissement des droits applicables au bois d'oeuvre amélioreront sensiblement l'accès aux marchés de l'Union européenne et du Japon pour notre industrie des produits forestiers, particulièrement en Colombie–Britannique, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

L'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires en Europe, au Japon et en Corée, bien qu'il n'aille pas aussi loin que nous l'aurions souhaité, accroîtra la compétitivité sur les marchés d'exportation de l'industrie des produits du poisson des provinces de l'Atlantique et de la Colombie–Britannique.

Pour notre secteur agricole, l'accord se traduira par l'instauration d'un contexte commercial davantage axé sur le marché et ayant une dimension plus planétaire. La réduction des subventions aux exportations et du volume des exportations subventionnées mettra nos cultures de grande production, particulièrement les céréales et les oléagineux des Prairies, sur le même pied que celles de nos principaux concurrents.

Parallèlement, notre système de gestion de l'offre, qui est une formule canadienne utile à la production et à la commercialisation des produits laitiers et avicoles, pourra être maintenu. L'accord permet en effet de continuer de gérer l'offre au moyen de droits de douane élevés, ce qui assure une sécurité réelle à nos producteurs.

L'adoption de nouvelles règles touchant les mesures sanitaires et phytosanitaires aura pour effet d'élargir les perspectives d'exportation de beaucoup de produits agricoles et forestiers canadiens.

La réduction des droits de douane applicables aux produits chimiques et leur harmonisation à des taux inférieurs faciliteront l'accès des marchés mondiaux, particulièrement ceux de l'Asie et de l'Amérique latine à nos producteurs concentrés en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec.

Le libre–échange dans le secteur des produits pharmaceutiques entraînera une diminution des coûts à l'importation et un meilleur accès aux marchés. Il stimulera en outre les exportations vers les marchés étrangers, surtout pour les producteurs québécois et ontariens. La meilleure protection de la propriété intellectuelle stimulera les investissements et les activités de recherche et de développement.

Les industries canadiennes des communications et de l'équipement électronique, concentrées au Québec et en Ontario, bénéficieront également de la réduction sensible des droits de douane qui entravent l'accès à d'importants marchés dans les pays industrialisés. Les exportations de logiciels et de services informatiques profiteront des retombées des accords sur les services et les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Dans le secteur des services, le Canada possède de nombreux atouts qui se trouveront renforcés par le développement du marché mondial grâce au nouvel Accord général sur le commerce des services.

Parmi les services à propos desquels le Canada jouit d'une compétitivité internationale, on peut citer divers services de consultation professionnelle et de consultation en gestion, les services d'essais techniques, les services environnementaux, financiers et informatiques, les services de télécommunications et de transport aérien, les services touristiques, les services de formation et d'enseignement commercial, les services de santé, les services d'entretien et de réparation, et les services connexes à l'agriculture, à l'exploitation minière, à la foresterie, à l'exploitation énergétique et à la fabrication.

L'application plus transparente et plus rigoureuse des règles commerciales multilatérales, en particulier dans le domaine des droits compensateurs, ainsi que l'adoption de mécanismes de règlement des différends plus efficaces préserveront mieux l'accès des produits canadiens à un grand nombre de marchés. Les produits canadiens qui, par le passé, étaient soumis à des mesures compensatoires et qui devraient bénéficier d'un accès plus sûr aux marchés du fait de l'accord sont, entre autres, le bois d'oeuvre, le poisson, la viande de porc et le magnésium.

• (1520)

En outre, les nouvelles règles découlant de l'accord de l'Uruguay Round concernant les subventions permettent d'adopter des mesures à l'encontre des produits subventionnés qui remplacent les produits canadiens sur les marchés étrangers, y compris les produits du pays à l'origine de la subvention. Ces dispositions pourront être réellement avantageuses pour les manufacturiers canadiens d'aéronefs civils et d'équipement de transport terrestre, les producteurs d'acier et de produits dérivés, et les exportateurs d'autres secteurs qui ont souvent été fortement subventionnés par les gouvernements étrangers.

Sûr des avantages énormes qu'il va pouvoir tirer de ces accords, le Canada a insisté pour que chacun de ses principaux partenaires adopte une loi nationale de mise en oeuvre qui donnera leur pleine vigueur à l'ensemble des obligations découlant des

accords de l'Uruguay Round. Nous avons porté une attention particulière à la loi de mise en oeuvre des États–Unis et avons, à maintes reprises, communiqué avec les autorités américaines au plus haut niveau. Nous les avons priées de veiller à ce que la loi américaine soit bien conforme aux accords internationaux.

Nous pensons que, sans être parfaite, la loi qui doit maintenant être adoptée par le Congrès américain garantira dans l'ensemble la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round. Nos principaux partenaires ont déjà amorcé le processus d'adoption de leur loi. Nous examinons actuellement les lois de mise en oeuvre récemment déposées par l'Union européenne et le Japon. Si nos partenaires ne sont pas encore au bout du processus législatif, il est probable qu'ils y parviendront à temps pour permettre l'entrée en vigueur des accords et la création de la nouvelle Organisation mondiale du commerce dans environ deux mois, le 1er janvier 1995.

Il est important que le Canada joue son rôle dans ce processus et qu'il témoigne clairement, devant le monde entier, de son intention de terminer son processus législatif et d'adopter la loi canadienne de mise en oeuvre des accords internationaux d'ici le 1er janvier. Toutefois, nous devons surveiller étroitement l'évolution des processus législatifs américain, japonais et européen.

Il n'est pas question que nous achevions notre processus législatif avant de voir comment va évoluer la question dans les autres pays. Nous allons donc attendre que nos principaux partenaires aient obtenu les approbations législatives nécessaires avant de proclamer le résultat de notre propre démarche.

À l'exception de l'Allemagne, le Canada est, parmi les pays du G–7, celui dont l'économie dépend le plus du commerce extérieur. Les Canadiennes et les Canadiens savent que notre marché intérieur est trop réduit pour nous assurer à lui seul la prospérité dont nous jouissons.

Il serait normal que la contribution du Canada au fonctionnement du système commercial international soit à la mesure de l'intérêt que notre pays lui porte. C'est pour cette raison que le Canada a joué un rôle si important durant les quelques sept années de négociations qui ont mené aux accords portant création de l'Organisation mondiale du commerce, laquelle remplacera le GATT dès le 1er janvier. C'est aussi pourquoi nous avons pris la direction des travaux préparatoires complexes et détaillés qui lanceront l'OMC.

Nous sommes également impatients de reprendre les travaux inachevés de l'Uruguay Round dans certains domaines comme ceux des marchés publics, des services financiers et des services de télécommunications. Nous voulons aussi commencer à nous pencher sur la nouvelle génération de questions commerciales stratégiques, notamment les liens entre le commerce international et l'environnement, la politique de concurrence, l'investissement et les normes de travail. Nous aimerions intervenir tôt dans la définition du programme d'action et des concepts fondamentaux de sorte que les négociations futures servent au mieux les intérêts canadiens.

Aujourd'hui comme demain, la force économique du Canada repose fondamentalement sur les efforts que nous faisons pour rester d'ardents défenseurs du libre–échange, pour adopter un rôle dynamique et créateur en nouant de nouvelles relations commerciales et en mettant sur pied des structures qui, avec le temps, auront pour effet de généraliser un ordre international fondé sur des règles.

• (1525)

Le système multilatéral au centre duquel se trouvera l'Organisation mondiale du commerce constituera la base de cet ordre international, mais n'est certainement pas le seul élément de ce qui doit s'imposer comme un ordre commercial complexe et en constante évolution.

Sachons tirer parti des forces qui nous poussent tous vers une intégration économique plus profonde. Il est maintenant plus exact de parler non pas de politique commerciale, mais de politique économique internationale. Les compétences et les décisions qui, de tout temps, ont été considérées comme relevant éminemment de l'autorité nationale sont de plus en plus assujetties aux négociations et à la réglementation internationales.

Nous n'avons pas fini de régler la vieille question des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, mais nous devons à présent aborder en priorité un nouvel «ordre du jour» inspiré par nos préoccupations sur la politique en matière d'investissement, les régimes réglementaires, la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et même la poltitique monétaire internationale. Cette orientation nouvelle témoigne véritablement de notre évolution vers une économie mondiale plus intégrée.

Si nous reconnaissons le fait que notre sécurité économique repose inévitablement sur notre capacité de libérer davantage le commerce tout en l'assujettissant à des règles universelles, la question n'est plus tellement de savoir si nous devons abandonner notre souveraineté dans le nouvel ordre économique.

En réalité, le Canada ne peut attendre que la communauté internationale mette en place les institutions et les mécanismes garants de notre sécurité économique. Le multilatéralisme, que nous privilégions, ne peut rester notre seule option. Pour nous, cela signifie que nous devons jouer un rôle encore plus dynamique et plus créateur de même que nouer de nouvelles relations, tout en créant des structures qui, avec le temps, auront pour effet d'élargir la portée du commerce réglementé.

C'est d'ailleurs cette idée qui est à l'origine de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis et de l'accord trilatéral subséquent auquel le Mexique s'est joint. Nous voulions aller de l'avant dans des secteurs où notre intégration économique semblait justifier un régime de règles et de procédures plus complet, plus approfondi et plus expéditif que le régime proposé par le GATT.

Le Canada s'est fixé comme objectif d'élargir ces rapports de libre–échange plus poussés à tout l'hémisphère et au–delà, sur le plan régional si possible, et bilatéral au besoin. Nous avons déjà amorcé, avec certains de nos partenaires, des négociations en vue de la conclusion d'accords bilatéraux sur les investissements. Si les autres voies du progrès se ferment en cours de route, nous devrons envisager de poursuivre notre chemin par la négociation d'accords commerciaux bilatéraux.

Ces dernières années, la négociation et la mise en oeuvre de l'ALENA nous ont obligés à tourner notre attention surtout vers le sud de notre hémisphère, mais nous n'en devons pas moins explorer d'autres moyens d'étendre nos relations commerciales à l'Europe, vers l'est, et à l'Asie, vers l'ouest.

Le vent de libéralisation du commerce qui souffle sur notre hémisphère et sur le reste du monde est fort, et le Canada cherche à le faire durer. C'est dans cet esprit que j'ai l'intention de réunir les ministres du commerce du Japon, des États–Unis et de l'Union européenne au Canada ce printemps.

Nous espérons en arriver à un consensus sur les nouvelles initiatives commerciales qui figureront au programme du Sommet du G–7, à Halifax, en juin prochain.

En présentant ce projet de loi à l'approbation de la Chambre aujourd'hui, le gouvernement compte sur le fait que tous les députés ici présents s'accordent pour reconnaître que la politique commerciale canadienne doit reposer sur un système multilatéral de conditions d'accès et de règles non discriminatoires applicables à tous et mutuellement acceptées; qu'il est essentiel pour l'avenir de l'économie canadienne et pour la compétitivité et le développement durable à long terme de notre pays que les échanges commerciaux se déroulent dans un contexte libre, équitable et transparent; et que l'intensification du commerce contribue à la création d'emplois, apporte une meilleure qualité de vie, offre un meilleur choix aux consommateurs et renforce l'union économique canadienne. Ce sont là les objectifs que nous avons visés en rédigeant le projet de loi.

• (1530)

J'invite donc les députés à l'examiner à la lumière de ces motifs et à l'adopter rapidement.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui en cette Chambre, dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi C–57, Loi portant sur la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Le 15 avril dernier à Marrakech, au Maroc, les quelque 125 signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plus communément appelé le GATT, signaient finalement l'Accord qui mettait un terme aux laborieuses négociations de l'Uruguay Round, lesquelles s'étaient déroulées pendant près de huit ans.

J'aurai l'occasion de revenir un peu plus loin sur le processus qui a conduit à la conclusion de cet Accord et sur la chronologie du déroulement des négociations de l'Uruguay Round. Toujours est–il qu'en signant l'Accord de Marrakech, les pays membres créaient l'Organisation mondiale du commerce, qui désormais remplacera le GATT. Mais la mise en oeuvre des différentes dispositions de cet accord et de la grille tarifaire qui a été déposée par le Canada au mois de février exige qu'un certain nombre d'ajustements soient effectués au niveau de la législation existante.

Le projet de loi qui fait l'objet du présent débat introduit donc, pour l'essentiel, des mesures législatives de concordance. La Partie I du projet de loi a pour objet de ratifier l'accord, de définir les postes des représentants canadiens à pourvoir auprès des différents organes de l'Organisation mondiale du commerce, le paiement de la quote–part canadienne aux frais de fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce et les dispositions permettant la suspension des concessions prévues à l'Accord dans les cas particuliers.

La Partie II du projet de loi, qui constitue d'ailleurs la section la plus volumineuse, modifie certaines lois afin de les rendre conformes aux obligations prévues à l'Accord. Plusieurs législations existantes se voient ainsi modifiées par ce projet de loi. C'est le cas notamment de la Loi sur les banques, de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, de la Loi sur la Commission canadienne du blé, de la Loi sur les associations coopératives de crédit, de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les douanes, de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, de la Loi sur la gestion des finances publiques, de la Loi sur Investissement Canada, de la Loi sur les sociétés d'investissement, de la Loi sur l'importation de la viande, de la Loi sur les brevets, de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, de la Loi sur les marques de commerce, de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêts, de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et j'en passe.

La Partie III porte sur les modalités d'entrée en vigueur du présent projet de loi. C'est dire à quel point cette législation aura des implications et des ramifications dans notre vie de tous les jours. Et à cet égard, il est bien évident que les changements significatifs qu'entraîne le phénomène de la libéralisation des échanges sont de nature à susciter un certain nombre d'appréhensions dans certains milieux. Il ne fait aucun doute que les modifications apportées aux règles du commerce international entraînent inévitablement une restructuration des différentes économies nationales. Certains secteurs de l'économie se voient donc plus touchés que d'autres.

Mais, indépendamment de ces adaptations structurelles de nature temporaire et transitoire, il nous faut reconnaître que la libéralisation des échanges nous met en présence de formidables défis. Nous devons souligner ici la spectaculaire capacité d'adaptation démontrée jusqu'ici par les différents secteurs de notre économie et le dynamisme dont font preuve les entreprises canadiennes et québécoises face à l'ouverture des marchés.

La libéralisation des échanges nous oblige à prendre le virage de la compétitivité. Nous devons miser sur les secteurs où nous excellons, occuper de nouveaux créneaux, mettre l'emphase sur les produits à valeur ajoutée et, conséquemment, investir massivement dans la recherche et le développement et mettre en place des politiques cohérentes et efficaces de formation professionnelle et d'adaptation de la main–d'oeuvre.

La mise en place de l'Organisation mondiale du commerce aura pour effet d'accentuer et d'accélérer le mouvement de libéralisation des échanges à l'échelle planétaire. Tout indique qu'elle devrait bientôt accueillir dans ses rangs de nouveaux membres dont certains, comme la Chine, qui présentent un important potentiel de développement économique.

• (1535)

Il va sans dire que nous appuierons ce projet de loi, puisqu'il a pour objet de mettre en oeuvre un accord déjà signé par le Canada et par plus d'une centaine d'autres pays, et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un mouement global de libéralisation des échanges auquel nous ne pouvons ni ne voulons nous soustraire, bien au contraire. Nous avons plutôt avantage à vouloir prendre place

sans délai dans ce mouvement, afin de bien nous positionner par rapport à nos partenaires.

Je voudrais vous faire part ici de certaines de nos préoccupations à l'égard de l'attitude du gouvernement dans le dossier de l'organisation mondiale du commerce. Le gouvernement aurait dû savoir que l'opposition officielle se montrerait très favorable au projet de loi qui fait l'objet du présent débat et qu'il pouvait voir en elle un partenaire dans ce dossier. Il a plutôt choisi, encore une fois, de suivre la voie de la partisanerie obtuse en adoptant une attitude méfiante et cavalière à l'égard de l'opposition officielle. Loin de vouloir nous mettre dans le coup, le gouvernement a attendu à la dernière minute avant de nous faire part de ses intentions à l'égard de la mise en oeuvre de l'organisation mondiale du commerce et de nous soumettre le texte du projet de loi. Il a exercé des pressions indues pour que nous acceptions d'accélérer le débat sans même que nous ayons eu le temps de prendre connaissance du contenu du projet de loi.

Incidemment, nous n'avons pu en prendre connaissance que mardi. Il s'agit d'un projet de loi très volumineux, près de 150 pages sans compter les annexes, complexe et technique. Manifestement, le gouvernement cherchait à éviter un long débat sur la forme et sur le fond. Mais la façon maladroite avec laquelle il s'y est pris nous laisse songeur. Il semble y avoir anguille sous roche. Nous profiterons donc du présent débat pour présenter un certain nombre de commentaires et de remarques préliminaires, tout en précisant que nous entendons profiter également des prochaines heures de débat en Chambre et en comité pour analyser plus en profondeur le texte du projet de loi et ses implications.

Pour revenir au fond du projet de loi, nous ne répéterons jamais assez que la globalisation des marchés est inéluctable dans le contexte économique d'aujourd'hui. Les pays développés, autant que ceux qui sont en voie de le devenir, ne peuvent sans se couper du monde extérieur échapper à cette tendance lourde. Vouloir y échapper, ai–je déjà dit dans un discours en cette Chambre, équivaut à vouloir ignorer l'apparition de nouveaux moyens de communication et de nouvelles capacités de production, bref, à ignorer les transformations qui se sont opérées au sein de notre environnement économique.

La libéralisation des échanges nous permet de concentrer notre production sur ce que nous faisons de mieux. Une attitude qui consisterait à vouloir continuer de produire et de vendre des biens et services, même dans les domaines où nous sommes moins compétitifs, équivaudrait littéralement à nous enfermer dans une bulle, à prendre volontairement un retard technologique sur le reste du monde et donc à y hypothéquer lourdement notre futur économique.

Si des pays à petite économie, comme le Danemark et les États du Benelux ont soutiré leur épingle du jeu en reconnaissant l'importance de s'ouvrir sur l'extérieur, le Canada et un éventuel Québec souverain seraient, eux aussi, en mesure de tirer profit de leurs ressources humaines et naturelles dans un contexte de libéralisation des échanges.

L'économie québécoise est tributaire des exportations de biens et services, à raison de 16 p. 100 de son Produit intérieur brut, tandis que le Canada se classe parmi les 15 premiers pays exportateurs de biens et services au monde.

L'accès aux grands marchés se présente donc comme une nécessité afin de permettre aux Québécois et aux Canadiens d'assurer leur prospérité économique. Si l'ouverture de nos propres marchés suscite encore des appréhensions parfois justifiées dans certaines parties de la population et au niveau de certains secteurs économiques, on doit tout de même admettre qu'un certain niveau d'un consensus s'est établi sur cette question.

J'ai déjà parlé en cette Chambre de l'impact positif de l'augmentation du volume des échanges commerciaux sur le marché de l'emploi et sur la création de richesses. Je me permets ici de reprendre les mêmes propos et je cite: «Il est important de prendre conscience des effets directs des exportations de biens et services sur la création d'emplois et la création de richesses.

● (1540)

Selon une étude récente, dont fait état le Bureau de la statistique du Québec, chaque hausse de nos exportations de l'ordre de 10 millions de dollars entraîne la création de plus de 100 emplois directs. En outre, ces 10 millions de dollars contiendraient plus de 6 millions de dollars en valeur ajoutée.»

L'ouverture de nos marchés ne comporte pas seulement des avantages pour les consommateurs et les entreprises canadiennes et québécoises. Avec un processus d'intégration économique encore plus poussé au niveau nord–américain, il faut également espérer que des entreprises étrangères choisissent de plus en plus le Canada et le Québec comme porte d'entrée au continent.

Il est vrai que la libéralisation des échanges implique, d'une certaine façon, un transfert d'une partie de notre souveraineté en matière commerciale, sous l'autorité d'une organisation comme l'Organisation mondiale du commerce. Mais pour des pays à économie moyenne comme le Canada et le Québec, un tel transfert, opéré dans un cadre réglementé et multilatéral, est cependant préférable à un rapport de force direct avec la puissance économique d'un pays comme les États–Unis.

Le Québec, le Canada ainsi que les autres pays à petite et moyenne économie, signataires de l'Accord de Marrakech, ont compris que le seul moyen d'assurer leur avenir à long terme était de sauter à pieds joints dans ce nouveau courant.

Enfin, l'Organisation mondiale du commerce, qui institue de nouveaux mécanismes de règlement des différends neutre et résistant aux pressions politiques, donnera une garantie supplémentaire aux petits pays contre l'arbitraire et les abus possibles de poids lourds commerciaux.

Les Québécois et les Canadiens, par le biais de l'aventure encore toute jeune du libre–échange, devraient comprendre mieux que quiconque l'importance d'une telle organisation, de même que l'importance d'éviter à tout prix le laxisme et les définitions nébuleuses qui laisseraient place à des interprétations abusives. Je me pencherai de nouveau un peu plus à fond sur cette question un peu plus loin, en parlant plus spécifiquement des attributs positifs de l'Accord de Marrakech.

Le Bloc québécois, vous l'aurez deviné, est très enthousiaste face à la mise en oeuvre de l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous réjouissons de la signature de ce tout nouvel accord qui permettra à nos entreprises de trouver de nouveaux débouchés, ce qui ne peut que profiter à nos travailleurs et travailleuses. Toutefois, et j'y reviendrai plus tard, la mise en vigueur de cet accord doit se faire dans le respect de celles et de

ceux qui auront à relever des défis importants pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques.

Enfin, je rappellerai une mise en garde que j'ai déjà eu l'occasion de faire à l'égard de l'ouverture des marchés. Elle m'est inspirée par la Chambre de commerce du Canada qui émettait, lors d'une table ronde sur le commerce extérieur, l'opposition suivante, et je cite: «Le GATT, l'ALENA et d'autres ententes régionales concourent à la création d'un environnement commercial plus dynamique, plus prévisible et plus stable. Toutefois, les membres croient que la mondialisation du commerce présente des défis croissants pour le Canada. Ils estiment que la capacité des entreprises canadiennes de tirer parti des occasions nées du GATT et de l'ALENA et de préserver leur part du marché intérieur dépendra directement de la capacité du Canada d'assainir ses finances.»

Par ailleurs, je désire souligner rapidement que la Chambre de commerce prêche aussi en faveur d'une meilleure collaboration entre les secteurs privé et public. Cela signifie, entre autres, que le gouvernement doit créer un climat propice à l'investissement au Canada et au Québec. À l'instar de la Chambre de commerce du Canada, je rappelle que ce climat doit nécessairement passer par une rationalisation intelligente des dépenses de l'État.

Et lorsque je parle de rationalisation, je ne fais pas simplement référence à des coupures budgétaires sombres et aveugles, mais également à l'élimination des dédoublements coûteux et des inefficacités qui découlent de la structure des institutions et du régime politique canadien.

Il me paraît important, à ce stade–ci, de décrire le processus ayant mené à l'adoption des nouveaux accords du GATT, créant l'Organisation mondiale du commerce, processus qui devrait d'ailleurs prendre fin, du moins théoriquement, le 1er janvier 1995, par la mise en oeuvre de l'accord, si un nombre suffisant d'États sont parvenus à le faire ratifier.

C'est d'abord en novembre 1982, lors d'une réunion ministérielle du GATT, que l'idée est née d'entamer une nouvelle ronde de négociations portant sur les questions laissées en suspens en 1979, comme la propriété intellectuelle, les barrières à la libre circulation des services, de certains biens manufacturés et des produits agricoles.

Trois ans plus tard, soit en 1985, le ministre des partenaires majeurs du GATT, soit les États–Unis, le Japon, la Communauté européenne et le Canada, se réunissaient à Sault–Sainte–Marie pour discuter des bases qui allaient permettre le lancement de cette nouvelle ronde de négociations.

• (1545)

Un an plus tard, à Punta del Este, en Uruguay, une déclaration des membres du GATT permet d'entamer de façon définitive la huitième ronde de négociations multilatérales depuis l'établissement de l'Accord général de 1947. Les discussions, menées par 15 groupes de négociations, devaient au départ ne durer que quatre ans, au terme desquels des questions aussi importantes que la définition des mécanismes de règlement des différends commerciaux et l'élimination des barrières tarifaires, dans une multitude de domaines où cela ne s'était jamais fait auparavant, devaient être réglées.

À mi–parcours de ces pourparlers, une réunion ministérielle permet de constater que les négociateurs se butent à des obstacles importants au niveau de l'agriculture et ne parviennent pas à convenir d'un cadre de négociation acceptable à tous. Ce désaccord majeur, doublé d'une pression considérable de la part des agriculteurs européens, insatisfaits de la tournure des négociations, aboutira dans une impasse. La Conférence de Bruxelles de 1990 ne permet pas la signature de l'Uruguay Round, tel qu'il avait été prévu en 1986.

Entre 1990 et 1993, les négociations se poursuivent à un rythme ralenti, bien que tous reconnaissent l'importance d'en arriver à une entente dans des délais raisonnables. C'est finalement le 15 avril 1994 que les États participants signeront l'Acte final, instituant l'Organisation mondiale du commerce et s'engageront à faire ratifier les nouveaux accords. À ce jour, aucun acteur majeur n'a encore entériné de manière définitive ces accords. Une fois les accords entérinés, l'Organisation mondiale du commerce deviendra, le 1er janvier prochain, le troisième pilier économique mondial avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Aux termes de la conférence de Marrakech, M. Sergio Abreu Bonilla, ministre uruguayen des Affaires étrangères, déclarait et je cite: «La déclaration de Marrakech marque le souci de l'ensemble des nations, d'une plus grande cohérence globale des politiques dans le domaine de la monnaie, des finances et du commerce.»

Comme je l'ai déjà souligné plus tôt, le Québec se fait le promoteur du libre–échange avec les États–Unis et le Mexique. Il souhaite également l'élargissement de l'ALENA à d'autres partenaires. Résolument libre–échangiste, le Québec a également tenu à être étroitement associé au processus de négociation qui a mené à l'Acte final de l'Uruguay Round. C'est pourquoi, à toutes les étapes du processus, le Québec a veillé à ce que les intérêts de sa population et de ses entreprises soient défendus correctement et légitimement par le gouvernement fédéral.

La signature de l'Acte final et de son introduction dans le droit interne canadien, par l'entremise du projet de loi C–57, nous permet de dresser un bilan de cet accord. Il faut bien sûr être conscient que certains de nos concitoyens et certains de nos secteurs industriels seront touchés par la plus grande libéralisation des échanges commerciaux, résultat direct de la signature, par le Canada, de l'ALENA et de l'Acte final de l'Uruguay Round.

Permettez–moi de passer en revue les différentes parties de l'Acte final, pour en déterminer l'impact sur la population québécoise et pour le Canada en général. Comme je viens de le souligner, l'accord répond largement aux préoccupations du Québec. Il représente une série d'opportunités d'affaires que les entreprises québécoises auront à saisir. Il représente également une promesse d'un meilleur environnement commercial international, axé davantage sur les rapports de droit que sur les rapports de force.

Cette analyse est tout aussi valable, à mon avis, pour les entreprises canadiennes dans leur ensemble. La création de l'Organisation mondiale du commerce, qui succédera au GATT, renforcera l'instauration de rapports basés sur le respect des règles du jeu communes pour tous les pays membres. L'OMC

disposera de responsabilités plus étendues, mieux définies également.

L'OMC assumera la responsabilité de négociations multilatérales futures et veillera à l'établissement des politiques économiques globales, en collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ces conseils administreront un mécanisme de règlement des différends commerciaux renforcé. C'est à l'usage que nous pourrons mesurer la valeur et l'efficacité de l'Organisation mondiale du commerce pour relever les nouveaux défis qui émergent dans l'arène internationale. L'Acte final nous promet l'application de règles commerciales mieux définies et plus contraignantes.

• (1550)

En vertu des nouveaux accords du GATT, les quotas à l'importation seront transformés en tarifs élevés, lesquels seront graduellement réduits. Au niveau des biens manufacturiers, des règles mieux définies ont été adoptées, ce qui a incité plusieurs pays, dont le Canada, à s'engager à ouvrir résolument leur marché.

Selon un rapport du secrétariat du GATT, la conclusion de l'Uruguay Round devrait entraîner une progression de 755 milliards de dollars américains par an du commerce international et devrait injecter quelque 235 milliards de dollars dans l'économie mondiale au moment où toutes les dispositions prévues dans l'accord auront été appliquées par tous les États signataires. L'accord prévoit, entre autres, une réduction moyenne de l'ordre de 40 p. 100 des droits de douane sur le commerce des marchandises, qui seraient ramenés de 6,3 à 3,9 p. 100.

L'utilisation de subventions et de droits compensateurs apparaît mieux disciplinée, notamment par l'introduction d'une définition plus contraignante des types de subventions, ainsi que par une limitation de l'utilisation unilatérale et arbitraire des mesures antidumping. L'introduction d'une clause d'extinction pour toutes les mesures de sauvegardes, de même qu'une forte restriction de l'utilisation des mesures dites de zone grise, telles l'autolimitation des exportations et les arrangements ordonnés de commercialisation, nous apparaissent également louables et nécessaires.

Il était impératif pour le Québec et le Canada que l'Acte final définisse le concept de subvention; qu'il reconnaisse que certaines subventions ne faussent pas les échanges commerciaux et qu'elles ne doivent donc pas faire l'objet de mesures de représailles; enfin, il était important d'assurer l'intégrité des mesures de développement économique et industriel mises en place par les provinces. L'Acte final répond favorablement à ces attentes.

Nous nous réjouissons particulièrement de la reconnaissance que les subventions des provinces, et du gouvernement fédéral, au niveau de la recherche industrielle fondamentale, du développement régional et de l'adaptation des entreprises aux nouvelles normes environnementales soient considérées comme «vertes», c'est–à–dire qu'elles ne peuvent faire l'objet de mesures de représailles de la part de nos partenaires commerciaux.

Nous assistons en ce moment à la prolifération de litiges commerciaux dans tous les secteurs, notamment avec les États–Unis. Nous espérons que les nouvelles mesures introduites par l'Organisation mondiale du commerce permettront à nos entreprises d'échapper à l'arbitraire et au protectionnisme de certains de nos partenaires commerciaux.

En ce sens, nous considérons toujours aussi fondamental que le Québec puisse participer au processus de règlement des différends lorsque ses intérêts sont en jeu, ou lorsque l'objet du litige est de compétence provinciale. Le Bloc québécois, vous vous en douterez, tentera de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Nous devons nous réjouir de la diminution des droits de douane, dans certains cas leur abolition quasi complète, particulièrement en ce qui touche les ressources naturelles, le bois, les pâtes et papiers, et les produits pharmaceutiques, secteurs importants pour l'économie québécoise et canadienne.

Autre raison de réjouissance, la réduction des subventions à l'exportation de 36 p. 100 sur une base budgétaire, et de 21 p. 100 en quantité subventionnée. Il s'agit d'un pas vers une diminution progressive de la surenchère de subventions que se livrent les États–Unis, l'Union européenne et d'autres pays, dont le Canada. Si cette mesure peut diminuer les dépenses de l'État, il est bien évident que nous ne nous en plaindrons pas.

Les accords sur les marchés publics ouvrent aux entreprises québécoises et canadiennes une bonne partie des achats de la plupart des organismes des gouvernements centraux de nos partenaires commerciaux, principalement les États–Unis et les pays de l'Union européenne. Selon les évaluations publiées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, les «fournisseurs canadiens auront accès à des débouchés accrus d'une valeur de 125 milliards de dollars américains au chapitre des marchés de produits, de services et de construction dans les pays visés par le code.» Il s'agira maintenant de voir comment les organismes et sociétés d'État sous–nationaux s'intégreront à cet accord.

Le Québec et le Canada doivent se réjouir également des mesures contenues dans l'accord relatiment au respect des droits de propriété intellectuelle, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes de piratage et de plagiat de produits et de marchandises.

L'acte final comporte, pour la première fois, une section traitant exclusivement du commerce des services qui représentent des échanges de l'ordre de 900 milliards de dollars américains par année. Ceci nous mènera lentement, mais sûrement, à une plus grande mobilité de la main–d'oeuvre entre les pays, ce qui signifie concrètement que de plus en plus de travailleurs canadiens et québécois qui voudront travailler ailleurs dans le monde verront réduites les tracasseries administratives dont ils sont actuellement submergés. Notons également que les banques, les compagnies d'assurances, les entreprises de consultation et les producteurs de logiciels auront donc un meilleur accès aux marchés étrangers.

• (1555)

Nous sommes satisfaits de l'exclusion de la santé, de l'éducation, de l'assistance sociale, de la culture et de la gestion de l'offre, proposée par le Canada, dans cet accord sur les services.

Trois secteurs étaient considérés comme particulièrement névralgiques et vulnérables par le Québec tout au long du processus de négociation dans le cadre de l'Urugay Round. Il s'agissait d'abord de l'agriculture, puis du secteur du textile et des vêtements et enfin, du secteur de la culture.

Le Québec exigeait que son agriculture soit protégée. Toute la protection de la structure de production et de commercialisation du lait, de la volaille et des oeufs du Québec et du Canada dépendait, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien GATT, du maintien du fameux article XI.2c) du GATT de 1947.

Sur cette question, le Canada s'est vu isolé et défait dans les négociations sur la question du renforcement de l'article XI. Il va maintenant falloir se débrouiller sans l'article XI. On devra trouver les moyens pour assurer le maintien de nos mécanismes de gestion de l'offre, ainsi que des programmes d'assurance–stabilisation. Bien que le Canada ait déposé des tarifs douaniers très élevés susceptibles de protéger adéquatement nos produits agricoles, il reste à voir si le gouvernement fédéral saura défendre ces tarifs auprès des Américains, ce qui n'est pas chose faite. Les Américains exigent l'abolition de tous les tarifs douaniers sur les produits canadiens, y compris pour les produits agricoles. Il n'y a pas là de quoi se réjouir, d'autant plus qu'il y a lieu de craindre que les Américains cherchent à utiliser cette question comme monnaie d'échange pour forcer le Canada à faire des concessions dans d'autres secteurs.

Soyez assuré, monsieur le Président, que le Bloc québécois suivra de très près ces négociations, de même qu'il surveillera la qualité de la défense qu'assurera le gouvernement fédéral à l'égard des intérêts des producteurs agricoles québécois.

Le secteur des textiles et des vêtements constitue le second secteur vital pour le Québec. L'importance relative de ce secteur est significative: 16 p. 100 de l'ensemble des emplois manufacturiers du Québec, soit environ 81 000 emplois, principalement concentrés dans la grande région de Montréal.

Il faut remarquer que l'intégration de l'Accord multifibre, qui régissait le commerce de ces produits dans l'ancien GATT, aux nouvelles règles du GATT, signifie à terme, une plus grande concurrence de la part des textiles et des vêtements du reste du monde. Cette concurrence accrue forcera une rationalisation du secteur des textiles et du vêtement au Québec avec son lot d'entreprises gagnantes et perdantes.

Enfin, il faut souligner le caractère névralgique de la culture pour le Québec et également pour le Canada. Il nous faut protéger le petit marché culturel que constitue le Québec sans pour autant le fermer sur lui–même. Le Québec est déjà largement ouvert aux influences culturelles du reste du monde et ce n'est certainement pas une mauvaise chose. Il faut également assurer le développement international de la culture québécoise. C'est ce délicat équilibre que nous devons absolument préserver.

Nous saluons le combat mené par la France pour faire inscrire dans l'accord final une clause d'exception pour la culture. Nous constatons avec satisfaction que le Canada a exclu les produits culturels des concessions qu'il a faites aux autres membres du GATT.

Je crois qu'il serait important à ce stade–ci de vous faire part d'un certain nombre de réserves préliminaires que nous formulons à l'égard de ce projet de loi et de ses implications. Dans un premier temps, vous me permettrez de rappeler l'une des promesses contenues dans le livre rouge du Parti libéral en ce qui concerne la politique commerciale, et je cite: «Dans le cadre de la libéralisation des échanges commerciaux, les pouvoirs publics doivent aider à la reconversion des travailleurs et des entreprises. Pour que la restructation de l'économie canadienne trouve grâce aux yeux de la population, cet effort financier doit se faire.» Il se pourrait que dans l'état actuel des finances publiques, le gouvernement libéral soit tenté de passer outre à cette promesse de mettre sur pied les programmes de reconversion des entreprises les plus affectées par le GATT et l'ALENA.

• (1600)

Le Bloc québécois et moi–même reconnaissons de bon gré la nécessité de réduire intelligemment le monstrueux déficit canadien.

Cependant, nous sommes également conscients que les travailleurs et les travailleuses, dans certains secteurs de notre économie, devront fournir des efforts supplémentaires pour s'adapter aux nouvelles réalités du marché.

Quoique je sois profondément convaincu que la main–d'oeuvre et les entreprises québécoises et canadiennes sauront faire preuve de l'innovation et du dynamisme nécessaires pour faire face à ces nouvelles réalités, je sais également que l'intervention de l'État est, dans certains cas, absolument nécessaire et capitale.

Je puis donc vous assurer que le Bloc québécois et moi–même continuerons à réclamer du gouvernement qu'il tienne ses promesses, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à maintenant dans ce dossier. Nous croyons qu'il est possible de mettre sur pied des mesures efficaces, souples et peu coûteuses qui pourront aider les entreprises à mieux saisir la nouvelle donne, de façon à leur permettre de mieux profiter des opportunités que leur offrent les marchés extérieurs.

De plus, l'esprit innovateur et le dynamisme dont doivent faire preuve nos entreprises doit également s'appuyer sur un système de formation de la main–d'oeuvre cohérent et sensible aux besoins de sa clientèle. Un consensus s'est établi au sein de la société québécoise à l'effet que la maîtrise d'oeuvre complète au niveau d'un véritable système de formation professionnelle de qualité doit être confiée au gouvernement qui est le plus près de ces préoccupations, à savoir le gouvernement du Québec.

Dans un autre ordre d'idées, j'ai pu comprendre, à la lecture du projet de loi, qu'une certaine discrétion a été laissée au ministre quant à l'attribution des permis d'importation pour les produits agricoles qui pourront bénéficier de tarifs préférentiels. Encore une fois, nous comprenons l'importance de maintenir une certaine souplesse dans un tel système. Néanmoins, une première analyse nous amène à nous interroger sur la possibilité que des considérations d'ordre politique puissent avoir une influence sur la décision du ministre concerné. Le gouvernement entend se soustraire à l'autorité du Parlement en fixant les différents critères de sélection par voie de règlement. De toute évidence, cette situation est tout à fait inacceptable.

Enfin, je me permets d'aborder ici la question du rôle des provinces dans la mise en oeuvre des traités internationaux signés par le gouvernement canadien. Dans le cas qui nous occupe actuellement, le traité signé à Marrakech a des répercussions majeures, non seulement sur les législations fédérales—et dois–je rappeler à cet égard que quelque 31 lois fédérales sont

modifiées par le projet de loi C–57—mais également sur les compétences législatives des gouvernements provinciaux.

Dans ces circonstances, il nous est apparu étonnant de constater l'absence d'une clause fédérale dans le projet de loi C–57. Nous avons cru comprendre que l'approche privilégiée par les juristes du gouvernement avait été d'ajouter, à la pièce, des dispositions définissant le rôle des provinces lorsque le sujet traité touche des champs de compétence provinciaux.

Une étude plus approfondie du projet de loi nous permettra de mieux comprendre et de mieux évaluer l'impact de cette absence de la clause fédérale et des mesures de remplacement qui ont été prises. En attendant, il est bien évident que le Québec est disposé à coopérer pleinement dans l'application de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

En terminant, je tiens à exprimer une réserve portant cette fois–ci, non pas sur le contenu du projet de loi ou de l'accord lui–même, mais sur la stratégie adoptée par le gouvernement libéral.

À ce jour, près d'une vingtaine de pays auraient ratifié l'accord. Certains groupes, dont l'Union des producteurs agricoles, s'interrogent sur l'empressement du gouvernement canadien à vouloir également faire ratifier l'accord avant que ne l'aient fait des acteurs majeurs comme les États–Unis, le Japon et les pays de l'Union européenne. Il est bien évident qu'à l'heure actuelle, les principaux acteurs s'épient mutuellement et cherchent à éviter de dévoiler leur propre législation en premier.

J'ai prêté attention et je pense que j'ai été satisfait de la précision qui a été apportée par le ministre du Commerce international quant au fait qu'il n'entendait pas conclure la ratification de l'accord au niveau du Canada avant que ne l'aient fait nos principaux partenaires commerciaux.

Les États–Unis ont pour leur part déposé un projet de loi qui sera discuté par le Congrès au début du mois de décembre. Plusieurs observateurs pensent en effet que le président Clinton aurait décidé d'attendre la fin des élections législatives avant de soumettre ce projet de loi à l'attention du Congrès.

• (1605)

Cela faisait dire à M. Claude Lafleur, directeur général de l'Union des producteurs agricoles, dans un éditorial publié le 18 octobre dernier dans la revue *La Terre de chez nous*, que je cite: «C'est pourquoi le gouvernement canadien, qui s'apprête à déposer d'ici quelques jours à la Chambre des communes une motion pour ratifier le GATT, devrait réviser ses intentions. La prudence exige en effet que nous attendions que les deux plus gros joueurs embarquent sur le terrain avant d'y mettre les pieds à notre tour.»

Le Canada qui, de toute évidence, tente ici de jouer un rôle d'émulation auprès des plus petits pays signataires, aurait peut–être dû faire preuve de plus de prudence, mais il doit surtout, dans les circonstances, faire tout en son pouvoir pour inciter les États–Unis à ratifier, avant l'échéance prévue du 1er janvier, leur propre législation.

Enfin, je termine ces remarques en rappelant l'un des espoirs que suscite la création de l'Organisation mondiale du commerce. La nouvelle Organisation mondiale du commerce a pour mandat de se pencher, dès janvier, sur un certain nombre de questions épineuses et, si possible, d'y trouver assez rapidement des solutions innovatrices.

Nous aimerions voir l'Organisation mondiale du commerce se pencher sur un certain nombre de questions telles que l'articulation encore insatisfaisante aux yeux de plusieurs pays entre «commerce et droits humains», entre «commerce et mouvements migratoires», entre «commerce et aide au développement», et enfin entre «commerce, normes sociales et normes environnementales».

Le Bloc québécois et moi–même pressons le gouvernement à veiller à ce que ces questions soient traitées de façon sérieuse par l'Organisation mondiale du commerce.

Je conclus en réaffirmant notre appui à ce projet de loi et à l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce qui le sous–tend. Je signale également que le gouvernement pourra, à cet égard, compter sur la collaboration assidue de l'opposition officielle, pour peu qu'il veuille bien se donner la peine de solliciter sincèrement sa collaboration.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C–57, qui consacrera notre participation à l'Organisation mondiale du commerce.

Tout d'abord, je tiens à remercier et à féliciter le ministre et ses collaborateurs du gros travail qu'ont nécessité la préparation de ce projet de loi et la mise en oeuvre de l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

Bien des gens attendent cette initiative depuis longtemps. On a déjà dit qu'il avait fallu sept ans de négociations au GATT pour en arriver là. Comme les producteurs agricoles, dont je suis, espèrent l'adoption de règles à cause des problèmes occasionnés par les guerres commerciales, cela fait sept ans que nous attendons avec angoisse des règles commerciales dans ce domaine. Je suis donc très heureux de constater que ce projet progresse rapidement.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le commerce international pour nous préparer à entrer dans le XXIe siècle. J'en suis profondément convaincu. Nous avons été l'un des grands architectes de la nouvelle organisation grâce non seulement à ce gouvernement, mais aussi au précédent. Les Canadiens travaillent depuis longtemps à la libéralisation des échanges et à l'établissement de règles commerciales, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est que le Canada est un pays commerçant et que nous sommes progressistes en matière de libéralisation du commerce. C'est d'ailleurs dans notre intérêt.

Je voudrais en quelques minutes résumer ce que fait le projet de loi. Nous connaissons déjà quelques éléments. Le projet de loi rend possible notre pleine participation à l'Organisation mondiale du commerce, le Canada devenant signataire des accords de l'Uruguay Round du GATT, que 117 pays membres ont signés.

Ce projet de loi modifie 31 lois canadiennes afin de les rendre conformes aux nouvelles obligations commerciales internationales. Il comporte de nombreux aspects positifs. L'Organisation mondiale du commerce sera une institution apte à surveiller la politique mondiale commerciale et à régler les différends multilatéraux entre les pays. Cet aspect sera le bienvenu. En effet, nous avons été témoins de certains problèmes, notamment entre le Canada et les États–Unis, avec lesquels nous entretenons d'immenses relations commerciales. Comme certains différends

ont posé des problèmes, nous serons très heureux de pouvoir en appeler à une organisation multilatérale internationale pour les résoudre.

• (1610)

Comme je l'ai dit, pour la première fois, cet accord englobe l'agriculture, une des rares industries qui n'ait pas été assujettie aux règles commerciales de l'ancien GATT. Nous avons constaté ce qui peut se produire en l'absence de règles internationales régissant le commerce. Dans les produits agricoles, nous avons assisté à une guerre commerciale qui a presque dégénéré en guerre commerciale à l'échelle mondiale. Elle a dévasté l'industrie, non seulement au Canada, mais aussi dans des pays de plus petite taille, comme l'Australie et l'Argentine, qui ne pouvaient pas jouer au jeu des subventions autant que les grands pays, comme les États–Unis et l'Union européenne.

Dans l'intérêt du Canada, il est donc extrêmement important que nous établissions ces règles commerciales et que nous nous empressions de résoudre quelques–uns des problèmes liés à celles–ci. Nous sommes donc très favorables à cet accord.

L'accord met également en vigueur, pour la première fois, les règles sur la propriété intellectuelle et sur les services: services financiers, télécommunications, transports, informatique, logiciels, consultation de gestion, génie, tourisme, comptabilité et autres secteurs commerciaux. J'estime que cet aspect est également le bienvenu. Nos entreprises peuvent livrer concurrence partout dans le monde. Maintenant que nous avons des règles commerciales qui leur permettront de mener leurs activités avec un peu plus de certitude, elles seront plus efficaces.

Le Canada possède l'un des secteurs des services financiers les plus modernes au monde. Les trois plus grandes banques du Canada se classent parmi les 50 premières dans le monde. À mon avis, la libéralisation des échanges permettra à ces banques de réaliser des progrès importants dans leurs activités internationales.

De plus, en permettant aux banques étrangères d'accroître leurs activités au Canada, nous pourrons faire profiter les consommateurs canadiens de prix plus bas et plus concurrentiels.

Grâce à une méthode de négociation fondée sur des règles, les entreprises canadiennes pourront mieux exercer leurs activités à l'étranger.

Nous sommes heureux d'avoir des règles commerciales bien fermes, surtout en ce qui concerne les subventions et les droits compensateurs. Nous sommes également heureux d'avoir un système de règlement des différends qui soit plus efficace. On pourra ainsi régler plus rapidement les différends et peut–être même mettre fin à certaines affaires qui ont uniquement pour but d'embêter les entreprises canadiennes.

Grâce à ces règles commerciales, on pourra laisser les forces du marché décider de la façon dont les échanges commerciaux devraient se dérouler, au lieu que ce soit le gouvernement qui s'en charge. Cet aspect de la chose plaît beaucoup aux réformistes et aux Canadiens en général.

Je tiens à dire clairement que nous appuyons ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi très important pour le Canada. Notre parti l'appuie, tout comme il a appuyé l'Accord de libre–échange et l'ALENA. Nous appuyons un élargissement du libre–échange par l'entremise du GATT et aussi de l'Organisation mondiale du commerce afin de faire participer plus de pays.

Il ne faudrait pas sous–estimer l'importance des échanges commerciaux pour le Canada. Les exportations créent un emploi sur cinq. Quand nos exportateurs font de bonnes affaires, tout le monde en profite. Nous avons déjà vu certains des résultats de l'ALENA, le plus récent accord de libre–échange que nous ayons signé. Au cours des six premiers mois de l'année, les exportations au Mexique ont augmenté de 24 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Certains diront qu'elles n'étaient pas très importantes au départ, mais je pense que c'est une tendance qui va se poursuivre.

Nous avons vu ce qui est arrivé avec l'Accord de libre–échange dans des secteurs tels que l'industrie du boeuf, dans l'ouest du Canada, et la façon dont cette industrie a pu profiter de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Certains secteurs se portent très bien.

Si l'ensemble de nos exportations augmentait de 24 p. 100, cela représenterait 45 milliards de dollars pour notre économie. C'est exactement ce que vont faire nos entreprises au Canada si on élimine les obstacles au commerce et si on leur donne la chance de fonctionner efficacement. C'est une étape très importante pour le Canada.

Cependant, j'ai certaines réserves, des réserves que partagent, je crois, bon nombre de Canadiens et de députés. D'aligner ainsi le Canada sur l'Organisation mondiale du commerce fait ressortir, je pense, certaines lacunes de nos politiques intérieures. Il y a ici un paradoxe pour le moins étrange. À l'échelon international, nous ouvrons les règles commerciales, nous avons d'ailleurs été un chef de file et un artisan dans ce domaine, mais, chez nous, nous avons les règlements et les entraves au commerce intérieur les plus draconiens qui soient. Il faudrait corriger cette situation pour donner à nos entreprises la chance de se livrer concurrence.

Le Canada a peut–être été l'un des principaux artisans de l'Organisation mondiale du commerce, mais quel contraste avec les politiques que nous avons ici!

• (1615)

J'espère que nous allons être témoins de certaines réalisations allant dans ce sens. Je voudrais traiter de plusieurs dossiers: les transports, la Commission canadienne du blé, les barrières interprovinciales ou internes au commerce. La gestion de l'offre doit être réexaminée. Dans tous ces secteurs, un effort de restructuration est indispensable. Tout ce que nous avons réussi à faire jusqu'ici, c'est de nous entendre sur la création de cette Organisation mondiale du commerce. Le vrai travail à accomplir chez nous reste à faire.

Nous devons corriger nos fondements économiques si nous voulons accroître la compétitivité du Canada. Notre dette et notre déficit sont trop élevés. Je pense que l'on s'entend tous là–dessus. J'espère fermement que nous allons nous engager dans cette direction. Le ministre des Finances dit lui–même que

le déficit annuel est actuellement égal à l'intérêt que nous devons payer sur la dette publique. C'est une situation intolérable!

Nous accusons de sérieux déséquilibres commerciaux avec certains de nos principaux partenaires commerciaux, dont le Japon, le Royaume–Uni, la Chine et Taiwan. Nous espérons pouvoir redresser la situation. La région de l'Asie et du Pacifique est un marché à croissance élevée dont nous n'avons pas encore su profiter pleinement. Je sais que de grandes initiatives sont sur le point de se concrétiser. J'espère que nous pourrons développer nos points forts et les mettre en valeur dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le ministre connaît les atouts dont je veux parler.

Des questions subsistent. Sur le plan international, le Canada est considéré comme un champion de la libéralisation des échanges commerciaux, mais nous devons voir ce qu'il en est de l'engagement des libéraux envers le libre–échangisme à l'échelle nationale. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux, à l'exception du présent ministre, bien sûr, ont lutté contre le libre–échange.

Le premier ministre a été un des phares brillants dirigés sur le libre–échange au niveau international. Je dois cesser de faire des analogies. Je suis issu d'une famille de 11 enfants, une grosse famille quoi! Lorsqu'il a été temps pour nous de passer de l'enfance à l'adolescence, mon père avait pour habitude de s'asseoir avec nous et de nous parler des choses de la vie.

Je voudrais faire une analogie en disant que le ministre joue le rôle de père au sein du Cabinet dans ce gouvernement. Il devrait s'asseoir avec certains collègues et leur parler sérieusement et franchement de la réalité du commerce international et de notre manque de compétitivité. Il est tout à fait au courant de la question. Il lui faut seulement faire partager un peu plus ses connaissances à ses collègues.

Dans le cas d'autres députés, comme les ministres des Transports et de l'Industrie, leurs hormones commencent à les travailler un tout petit peu. Ils commencent à les voir se développer un peu plus. J'ignore s'il a besoin de leur en dire autant. Ils ont dû apprendre quand même quelque chose dans le centre commercial ou derrière la grange quelque part. Cela commence à faire sentir ses effets.

Il y en a d'autres, comme le ministre de l'Agriculture, dont on doit vraiment s'occuper. Le premier ministre lui–même a un grand rendez–vous la semaine prochaine en Chine. Je pense qu'il faut lui rappeler les très graves problèmes à régler au Canada pour donner à nos entreprises une véritable chance. J'ai mis de côté mon sérieux un instant pour faire une analogie qui n'est pas si mauvaise que cela.

Si c'est bon pour le Canada à l'extérieur du pays, sur le plan commercial, c'est bon pour le Canada chez nous. Ce projet de loi ne fait que le minimum pour respecter nos obligations aux termes du GATT et il faut aller beaucoup plus loin. Mes collègues qui se joindront au débat plus tard soumettront des propositions plus détaillées à cet égard.

Je voudrais aborder deux de ces questions, en passant. La Commission canadienne du blé est l'une d'elles. Pour nous plier aux règles du GATT, nous allons modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé. Nous supprimons les restrictions en matière d'importation et les remplaçons par des tarifs, ce qui est une sage décision, selon moi. Pourquoi ne pas aller un peu plus loin et retirer à la commission le monopole qu'elle exerce sur les exportations en laissant le libre–échange vraiment fonctionner pour le bénéfice des citoyens canadiens ordinaires.

Beaucoup de producteurs exercent d'énormes pressions. Ce sont, pour la plupart, les plus jeunes. Je dirais qu'ils sont âgés de 50 ans et moins. Il me semble que si la commission ne procède pas aux changements réclamés, elle finira par rester en plan. Les producteurs plus jeunes exigent des modifications qui sont davantage tournées vers le marché.

Je profite du fait que j'ai la parole à ce sujet pour ajouter qu'il existe un énorme mythe selon lequel la Commission canadienne du blé a toujours été un guichet unique de vente qui n'aurait pu fonctionner convenablement si elle ne s'était pas occupée de toutes nos céréales destinées à l'exportation. Ce n'est qu'un mythe. En effet, à ses débuts, la commission fonctionnait selon un système de double marché. Il était extrêmement efficace.

On a changé cela en 1941, aux termes de la Loi sur les mesures de guerre, et la commission n'a jamais abandonné ce pouvoir. Les choses doivent changer. Les producteurs doivent avoir une plus grande latitude en ce qui concerne la commercialisation.

• (1620)

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest est une autre loi qui va être modifiée par les articles 213 et 221. Encore une fois, une conformité minimale à la réglementation pour mettre en oeuvre l'OMC est tout ce que nous cherchons à obtenir ici, mais cette loi a besoin d'être entièrement revue.

Nous allons avoir toutes sortes de problèmes par suite du plafonnement du volume des exportations que nous devrons respecter pour nous conformer aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons des terminaux à Vancouver, Prince Rupert et Churchill qui vont se voir assujettis à un plafonnement du volume en fonction de ce qui constituera une subvention au transport du grain. Le terminal des Grands Lacs à Thunder Bay ne sera pas assujetti à ce plafonnement. Il se trouve que les terminaux de Thunder Bay sont les terminaux de plus faible volume au Canada. Ces dernières années, la quantité de grain qui transite par ces terminaux a considérablement baissé. Cela ne peut pas continuer. Je suggère que le gouvernement fasse preuve de coopération pour qu'un amendement soit proposé à l'étape du comité afin de remédier à ce problème.

Nous espérons que quand nous aurons l'occasion de rouvrir certaines de ces lois, nous les examinerons sous le meilleur angle possible. Des changements sont nécessaires. Les producteurs de grain demandent que la Loi sur le transport du grain soit modifiée.

Nous savons qu'étant donné les contraintes budgétaires, nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous devons trouver d'autres moyens plus satisfaisants de fonctionner.

Le transport est un autre domaine préoccupant. Nous avons parlé de la LTGO, mais il ne s'agit pas seulement de cela. Il s'agit aussi des barrières interprovinciales au commerce, des problèmes de transport qui existent entre les provinces. Des questions

qui nuisent toutes à notre capacité de faire du commerce dans notre pays.

Les 12 pays membres de l'Union européenne n'ont pas de frontières empêchant les camions ou les trains de circuler d'un pays à l'autre. Le Canada au contraire a des arrêts à la frontière de chaque province. Il y a des postes d'inspection des véhicules. Dans ma province, à la frontière entre l'Alberta et la Colombie–Britannique, il y en a un du côté de l'Alberta et un du côté de la Colombie–Britannique, qui appliquent chacun des règlements différents. Nous ne pouvons permettre que ça continue.

Mon propre frère a une entreprise de camionnage dans cette région. L'été dernier, il transportait du gravier à 10 milles de la frontière avec la Colombie–Britannique. À la fin de la journée, les ouvriers voulaient rentrer avec leur camion à Dawson Creek, en Colombie–Britannique, pour dormir. Ils n'avaient pas le droit de le faire sans un permis spécial.

Cela montre bien à quel point nos politiques intérieures sont devenues confuses et disparates. Nous devons faire des changements majeurs.

La gestion de l'offre est un autre secteur en cause. Mon collègue du Bloc vient d'en parler. Pour moi, c'est le plus gros échec de notre gouvernement en matière de négociations commerciales, et le plus gros échec du ministre, que d'avoir permis à ce secteur d'échapper à toute forme de libre–échange.

Je sais qu'il n'est plus permis de fermer les frontières. Des barrières tarifaires les remplacent maintenant, mais les droits de douane imposés aux produits soumis à la gestion de l'offre sont tout simplement prohibitifs. Quand le député du Bloc prétend que cette nouvelle entente de gestion de l'offre nous désavantage par rapport à l'ancien alinéa 11(2)*c*), je dis que c'est tout simplement faux.

Pour ma part, il me semble que les secteurs soumis à la gestion de l'offre ne bénéficient que d'une réduction de 15 p. 100, ce qui est vraiment la réduction minimum, dans l'ensemble des niveaux de réduction des subventions. Nous devons abaisser nos niveaux de subvention de 36 p. 100 en moyenne, sur six ans, et faire en sorte que tous les secteurs fassent l'objet d'une réduction d'au moins 15 p. 100.

On dirait qu'on a préféré en rester à 15 p. 100, le minimum admissible pour la gestion de l'offre—et nous savons que cela doit être rattrapé ailleurs. Ce qui se produira, c'est que certains secteurs, dans différentes industries, devront payer pour d'autres, et cela créera beaucoup de ressentiment.

• (1625)

Utilisons donc la formule établie. En vertu de cette nouvelle entente, les droits de douane imposés sur le beurre sont actuellement de 351 p. 100, après une réduction minimum de 15 p. 100. Après six ans, nous aurons encore des droits de quelque 300 p. 100. Avec ce genre de réduction, il n'y aura pas, dans un proche avenir, d'échanges commerciaux de produits soumis à la gestion de l'offre. Cela ne peut pas durer. Je ne crois pas que les choses en restent là, parce que certains de nos principaux partenaires commerciaux, comme les États–Unis, veulent que nous ouvrions ce secteur. Ces pays vont frapper dur dans d'autres secteurs pour nous faire comprendre que nous avons signé l'ALENA et le GATT, et que nous devons donc nous servir de l'épée et périr par l'épée, si vous me permettez l'expression. Nous devons faire des changements dans ce domaine.

Même si nous ne le faisons pas, les consommateurs vont se demander pourquoi il fallait ce tarif de 351 p. 100 sur un grand nombre de ces produits soumis à la gestion de l'offre. Il ne sera pas possible de maintenir ces tarifs si nous voulons assurer le libre–échange ou servir les intérêts des consommateurs.

L'OMC a un avenir prometteur et j'espère que le Canada continuera à y jouer un rôle de premier plan. À mon avis, c'est un rôle que nous remplissons bien. Il y aura un deuxième cycle de négociations en agriculture dans cinq ou six ans, je ne sais pas au juste. Nous en sommes heureux, car ces négociations sont nécessaires pour arriver à l'élimination des subventions et des tarifs. Nous pourrons alors mesurer vraiment toute l'incidence du libre–échange.

Il faut en outre que d'autres pays participent à l'Organisation mondiale du commerce, notamment la Chine. À mesure que ces pays satisferont aux exigences de l'OMC, j'espère qu'ils pourront en devenir membres. Ce grand club permettra aux entrepreneurs canadiens de faire des affaires partout dans le monde et non seulement dans 117 pays, comme c'est le cas maintenant.

Je constate qu'il me reste du temps, mais je n'aime pas faire traîner les choses. Je termine donc en répétant simplement que nous devons continuer de jouer un rôle de premier plan au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous appuyons fermement ce projet de loi et le principe qui sous–tend l'OMC et le GATT. Nous entretenons cependant les quelques inquiétudes que j'ai soulignées et que d'autres orateurs traiteront plus en détail. Il faut absolument remettre de l'ordre dans nos affaires. Il est excellent que le commerce extérieur soit le fer de lance de notre reprise. C'est un signe encourageant pour le Canada.

Nous avons une dette nationale de quelque 500 milliards de dollars. Cette année, notre déficit sera de l'ordre de 40 milliards de dollars. Le commerce peut nous aider à corriger certains problèmes et à réduire notre déficit. Grâce à la croissance, nous aurons le montant d'argent qu'il nous faut pour équilibrer le budget.

Même si, pour réaliser notre reprise, il est bon de pouvoir compter sur le commerce extérieur, qui a permis de conclure et de mettre en oeuvre ces nouveaux accords, nous devons faire en sorte que les entreprises canadiennes tirent pleinement avantage de ces débouchés. Nous allons faire des propositions constructives. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour aplanir les obstacles que nous avons définis et qui peuvent empêcher de tirer pleinement avantage de ces débouchés commerciaux.

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, je suis privilégié d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–57 après le ministre, le député de Verchères et le député de Peace River. Comme d'autres l'ont souligné, le projet de loi vise à

intégrer aux lois canadiennes l'accord conclu au terme de l'Uruguay Round.

La richesse, la prospérité et le bien–être de tous les Canadiens sont étroitement liés au commerce international, de même qu'aux institutions internationales et aux pratiques intérieures d'autres pays qui définissent les règles de ce commerce. Trente pour cent de notre PNB provient du commerce et, dans le secteur des services, ce pourcentage ira en augmentant.

• (1630)

Comme le ministre l'a dit, le Canada est, après l'Allemagne, le pays dont le sort est le plus directement lié au commerce international. L'Uruguay Round, dont il a parlé, était une série de négociations au cours desquelles les règles qui s'appliquent au commerce international—dont nous sommes tellement tributaires—ont été définies et élargies. Le projet de loi transpose ces règles dans les lois canadiennes.

Comme le député de Verchères et, j'en suis convaincu, comme le député de Peace River, j'aurais préféré avoir davantage de temps pour étudier le projet de loi. Le député de Peace River l'a dit, il a fallu sept ans pour conclure les négociations. Il sera peut–être réconforté d'apprendre qu'il en avait fallu 12 pour conclure les négociations du Tokyo Round, qui avaient précédé celles de l'Uruguay Round. Donc, ces négociations prennent chaque fois moins de temps. Cependant, il semble que les documents produits soient de plus en plus longs. J'ai cru comprendre que, en l'occurrence, les documents comptent 26 000 pages. Nous nous étions perdus dans l'ALENA qui comptait 2 000 pages. Les documents deviennent plus longs et plus complexes et, comme les avocats le disent parfois, le danger se trouve dans les détails. Le député a souligné tout à l'heure qu'il faut modifier quelque 31 lois canadiennes pour respecter nos obligations internationales.

Toutefois, le député de Peace River peut être certain que le ministre m'a expliqué de quoi il retournait, tant pour ce qui est du commerce international que du commerce intérieur canadien. Je suis convaincu que le député lira avec intérêt le compte rendu des efforts déployés par le ministre de l'Industrie pour tenter d'harmoniser de mieux en mieux les pratiques commerciales intérieures du Canada aux pratiques commerciales internationales. Le gouvernement est conscient de la nécessité de cette harmonisation et, en négociant l'élargissement et la définition des règles sur la scène internationale, nous tous, à la Chambre, sommes conscients de la nécessité de régler le problème des barrières non tarifaires qui découlent de notre cadre constitutionnel.

Le ministre a énuméré les secteurs auxquels s'applique cet accord: le bois d'oeuvre et les produits du bois, les boissons alcooliques, les produits agricoles, les textiles et ainsi de suite. Ils sont tous visés par un certain nombre de réductions tarifaires et de réductions des barrières non tarifaires qui seront avantageuses pour les producteurs exportateurs et pour les consommateurs canadiens.

L'accord sur le commerce et sur les services dans notre propre pays touche environ 72 p. 100 de la population active canadienne. Il revêt donc une grande importance pour les habitants de la circonscription de Rosedale. Le nouvel accord sur le commerce et les services ouvre un nouvel horizon. Il s'agit d'un domaine extrêmement important, mais complexe, touchant les services transfrontaliers. Il permet aux établissements situés à l'étranger de fournir des services. Il concerne les secteurs complexes de la banque, des assurances et d'autres services importants pour le Canada. L'accord renferme plusieurs solutions innovatrices pour ces secteurs complexes, dont beaucoup sont d'inspiration canadienne et se basent sur l'expérience de l'Accord de libre–échange nord–américain.

L'accord accomplit également une chose qui me paraît très importante et qui n'a pas encore été abordée par aucun des autres intervenants. Dans notre étude de ce projet de loi, nous ne devons pas oublier que l'OMC donnera aux habitants des pays en développement un accès accru aux marchés, un plus grand potentiel de développement et une meilleure qualité de vie.

Pour ne citer qu'un exemple, l'Arrangement multifibres, qui a un effet discriminatoire et de distorsion, sera abandonné graduellement. Cette mesure permettra à l'industrie textile des pays en développement de profiter d'un meilleur accès aux marchés tout en réduisant le coût des importations pour les fabricants canadiens de vêtements.

Tous ces avantages iront aux pays en développement sans que le Canada n'ait à augmenter d'un sou le budget de son aide étrangère.

Nous avons appris que l'OCDE avait estimé à des centaines de milliards de dollars les avantages quantifiables de l'accord commercial. Je suis profondément convaincu que l'OMC aidera non seulement le Canada, mais aussi d'autres pays. En aidant les pays du tiers monde à prendre leur propre destin en main et à combattre la pauvreté dans les pays en développement, l'OMC ouvrira d'extraordinaires débouchés aux exportateurs du Canada et d'autres pays industrialisés.

L'accroissement de la demande de consommateurs plus riches et la croissance des nouvelles économies en expansion fourniront beaucoup de nouveaux consommateurs des biens et services exportés par le Canada.

Par conséquent, non seulement nous avons libéralisé les règles pour nous, pays développés et industrialisés, mais nous avons aussi par cet accord adopté un ensemble de règles qui, pour la première fois, font vraiment entrer les pays en développement dans le réseau des échanges internationaux. Cela sera très avantageux pour nous tous. Beaucoup de Canadiens se soucient des autres. Même en période d'austérité, nous continuons de nous préoccuper du développement dans le tiers monde.

• (1635)

Le député de Peace River et moi–même avons appris bien des choses dans ce domaine en nous déplaçant partout au Canada avec le Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre. Beaucoup de Canadiens nous ont dit qu'il fallait relever le niveau de vie dans les pays du tiers monde.

Cet accord permettra de le faire. Il nous aidera à atteindre cet objectif non pas en donnant de l'aide ou en faisant la charité, mais en permettant à ces gens de gagner eux–mêmes leur vie. Pour cette raison, tous les députés pourront donc reconnaître l'importance de cet accord, non seulement pour nous, mais aussi en vue de l'établissement d'une société meilleure et plus juste à l'échelle mondiale.

J'aimerais maintenant faire quelques observations sur l'Organisation mondiale du commerce. Les autres députés qui ont pris la parole ont parlé de cette organisation. Comme le ministre l'a dit, il s'agit d'une initiative canadienne, et dans une certaine mesure européenne, qui est couronnée de succès. Nous pouvons en être fiers. Cette organisation a été créée à notre initiative, et je me permets d'ajouter qu'elle est dans notre intérêt. Elle crée une structure pour la discussion de questions extrêmement complexes, des liens commerciaux, des liens entre le commerce et l'environnement, de ceux entre le commerce et les normes du travail et, dans une certaine mesure, des liens entre le commerce et les droits de la personne.

Elle fournira une structure pour l'admission de nouveaux membres au sein de la communauté commerciale, le principal étant, à mon avis, la Chine, qui pourrait fort bien devenir la plus grande entité économique du monde entier au XXI^{e} siècle.

Hier, j'ai rapporté à la Chambre les propos de M. Lee Kuan Yew, l'ancien premier ministre de Singapour. Selon lui, la Chine ne sera pas seulement un nouvel acteur important, elle sera la plus importante entité économique du monde d'ici 2025.

Il est important que la Chine soit intégrée à la communauté économique et commerciale mondiale et qu'elle le soit en étant assujettie aux mêmes règles et à la même discipline que le reste d'entre nous. Ce sera là le travail de l'Organisation mondiale du commerce. Nous, Canadiens, y participerons à titre de membres de cette organisation et nous prendrons également part à l'intégration de la Russie, de Taiwan et d'autres pays.

Dans son discours, le ministre a souligné que cet accord permettra l'établissement de règles, d'un système fondé sur des règles. Il vise des questions comme les droits compensateurs et les subventions. Cela semble un domaine très obscur du droit commercial, mais c'est une matière que j'ai eu le privilège d'enseigner pendant de nombreuses années à la faculté de droit. Ce n'est pas seulement un sujet obscur, c'est aussi une question qui touche de nombreux Canadiens. Lorsque nous exportons nos produits, nous ne voulons pas qu'ils soient assujettis à des barrières non tarifaires imposées par les autres pays. Les droits compensateurs et les droits antidumping font partie de ces barrières non tarifaires. Cet accord vise à imposer des contraintes aux pays qui voudraient appliquer des restrictions unilatérales à nos exportations.

Cet accord traite aussi des mesures concernant les investissements liés au commerce, un domaine extrêmement important qui nécessite l'établissement de règles multilatérales. Il traite des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, domaine où il faut aussi établir des règles multilatérales. Il assouplit les anciennes règles sur les marchés publics, ce qui représente, pour les produits canadiens, des perspectives d'exportations d'environ 125 milliards de dollars, comme l'a signalé le député de Verchères.

Mais le plus important peut–être, c'est qu'il fournit une structure au sein de laquelle de nouvelles règles seront élaborées, de nouvelles idées seront échangées, d'anciennes règles seront modifiées et assouplies et à laquelle le Canada participera. Comme le député de Peace River l'a dit, l'OMC aura du pain sur la planche, et le Canada aura un important rôle à jouer au sein de cette organisation.

L'accord place aussi les règles commerciales internationales dans une nouvelle dimension. Il prévoit un nouveau mécanisme de règlement des différends. Il ne sert pas à grand–chose d'avoir des règles multilatérales, s'il est impossible de les interpréter, de les appliquer et de les faire respecter. Même s'il fonctionnait bien à certains égards, l'ancien accord du GATT était dans une large mesure tributaire d'un consensus sur l'application de ses règles. Le nouvel accord comportera un mécanisme d'exécution qui servira à faire appliquer ces règles multilatéralement acceptées d'une manière équitable à tous les participants sur la scène mondiale. C'est important pour nous.

• (1640)

Le Canada a été partie à nombre de différends commerciaux internationaux. Il a eu gain de cause dans certains et perdu dans d'autres, mais il a toujours cherché à renforcer le système multilatéral en fonction de ses intérêts et il continuera de le faire en ce qui concerne cet accord.

Je ne puis m'empêcher de souligner l'importance de cet accord à la Chambre. En effet, le nouvel accord, cette organisation commerciale mondiale et le conseil de services spécialisés constituent de nouveaux outils pour la régulation du commerce international. Le Parlement doit prendre conscience de l'intégration de notre processus décisionnel aux institutions mondiales. C'est un immense défi que nous devrons relever.

Quand le ministre parle de lignes de démarcation qui s'estompent entre les mesures internes et internationales, il nous met au défi de reconnaître à quel point nous nous intégrons de plus en plus à la communauté internationale, à quel point nos lois doivent refléter cette intégration et à quel point les Canadiens doivent s'y adapter, comme nous le faisons par les mesures proposées dans le projet de loi C–57.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que nous pouvons tirer certaines leçons de ces négociations. Elles ont produit un fruit qui comporte, à la fois, de nouvelles règles et une organisation mondiale du commerce, une nouvelle institution internationale qui sera très importante pour le Canada. Nous avons pu obtenir de nouvelles règles dans les domaines des subventions et droits compensatoires et des marchés publics, un accord sur les obstacles techniques au commerce, la réduction des tarifs et les disciplines sur les barrières non tarifaires, un accord sur les services, l'établissement d'une nouvelle institution internationale, l'Organisation mondiale du commerce, une institution créée dans une large mesure par le Canada.

Tout citoyen canadien bénéficiera de ce système et les Québécois et les Québécoises, particulièrement, et cela, pour les raisons que le député de Verchères a énoncées dans son discours. Cet accord répond aux besoins du Québec et cette loi répond aux besoins du Québec, parce que l'économie québécoise est intégrée dans le monde. Les Québécois et les Québécoises bénéficieront particulièrement de l'Organisation mondiale du commerce parce qu'elle appliquera des règles internationales avec un système de règlement des différends plus efficace.

Laissez–moi vous dire que je crois que nous avons pu réussir dans ces négociations parce que nous étions unis, parce que nous avions une seule voix sur la scène internationale, ce qui est très important pour nous tous. Et nous réussirons à l'avenir dans l'Organisation mondiale du commerce seulement si nous restons unis. Notre force est tellement plus grande, les énormes défis de l'économie mondiale et l'intégration économique mondiale est tellement importante, qu'il faut absolument rester unis dans ce pays pour que nous ayons une force dans les négociations internationales et dans les organisations internationales.

[*Traduction*]

Comme le ministre et d'autres l'ont fait remarquer, il s'agit d'un accord détaillé d'une grande complexité. Il approfondit et élargit à la fois la portée des règles régissant le commerce international. Certains sceptiques le critiqueront. Je me souviens de George Will, un conservateur américain qui, en parlant du commerce, avait coutume de dire que le libre–échange se situait entre le christianisme et le jogging sur la liste des choses dont on parlait beaucoup, mais qu'on pratiquait rarement. Ce nouveau système cherche à garantir que les règles multilatérales sensées soient appliquées parce qu'il comportera un mécanisme d'exécution.

D'aucuns voudront rejeter cet accord, mais il reste qu'il a été signé par nos principaux partenaires commerciaux que sont les États–Unis et l'Europe ainsi que par nos futurs partenaires possibles, l'Amérique latine et la plupart des pays asiatiques. Cent vingt pays en tout, y compris les pays en développement, font maintenant partie du système commercial mondial.

L'accord apporte des solutions aux problèmes du commerce des biens et s'applique aussi maintenant, ce qui est nouveau, aux échanges de services, ce dont profiteront tant les exportateurs que les consommateurs. Il favorise les intérêts canadiens en établissant un système fondé sur des règles crédibles établies par consensus multilatéral et qui seront appliquées par un nouvel organisme international important au sein duquel le Canada peut contribuer à l'élaboration de règles d'une grande importance pour les Canadiens et la croissance économique future de notre pays.

• (1645)

Dans l'ensemble, les intérêts canadiens sont bien défendus. Les répercussions négatives sur certains secteurs se font moins sentir, grâce à l'étalement du processus de réduction des tarifs et des barrières non tarifaires.

Nous ne pouvons pas nous retirer de cet accord, pas plus d'ailleurs que nous ne pouvons accepter certains éléments qui font notre affaire et rejeter les autres. Étant un parlementaire qui croit profondément que la réussite du Canada dépend du maintien d'un ordre mondial où il est possible de défendre nos intérêts et nos valeurs, je me penche sur ce projet de loi de mise en application des négociations de l'Uruguay Round pour savoir s'il traduit fidèlement l'obligation internationale que nous avons inscrite dans notre droit interne.

Mon examen m'amène à conclure que c'est le cas. J'en conclus également qu'il est dans notre intérêt d'adopter cette mesure législative. Ce projet de loi favorise nos intérêts commerciaux et fait progresser le nouvel ordre économique et social dans le monde entier.

[*Français*]

En ce sens, je dois conclure, tel que je l'ai souligné plus tôt dans ce discours, que le Canada peut jouer un rôle déterminant dans ce nouveau système économique mondial qui se construit. Mais pour ce faire cependant, il faut que nous restions unis. La richesse, la prospérité, le bien–être de tous les Canadiens, y compris les Québécois et les Québécoises, en dépendent dans une très grande mesure.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Mackenzie, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député de Rosedale qui, à ce que je vois, s'y connaît pas mal en relations commerciales. J'aimerais qu'il m'éclaire sur l'interprétation d'une disposition qui a été présentée au Sénat américain le 27 septembre. Mon parti et moi éprouvons des problèmes face à deux clauses que l'on trouve dans tous les accords commerciaux, car la Constitution des États–Unis diffère de celle de presque tous les autres pays signataires de ces accords. Il y a deux dispositions ici sur lesquelles j'aimerais avoir son opinion.

La première est l'alinéa 102(a)(1) qui prévoit que la loi en vigueur aux États–Unis prime en cas de conflit. Il stipule aussi que les dispositions des ententes conclues dans le cadre de l'Uruguay Round et l'application de ces dispositions à des personnes ou à des circonstances qui ne sont pas compatibles avec des lois des États–Unis ne sont pas exécutoires.

Il me semble que les États–Unis font ici ce qu'ils font dans toutes les ententes internationales. S'il est dans leur intérêt d'ignorer les règles du droit commercial international et d'imposer leurs propres règles, ils ne se gênent pas pour le faire.

Encore une fois, à l'article 122 qui porte sur la mise en oeuvre de l'accord—je tiens à souligner que le ministre avait dit que l'on appliquerait les lois, que cela représentait un progrès valable parce qu'on n'allait plus, dans cet accord, procéder par consensus pour les décisions—à l'alinéa 122 *a*), qui est actuellement examiné par le Sénat américain, on retrouve une disposition disant que l'on continuera de recourir à la prise de décisions par consensus comme cela a été prévu dans le GATT, en 1947, et au besoin.

Je pense que s'ils n'obtiennent pas de consensus, les États–Unis agiront de manière telle que cela équivaudra presque à un veto. Je ne sais pas si le député pourrait me dire si nous pouvons compter sur la pleine coopération des États–Unis, étant donné les circonstances spéciales qui entourent la Constitution de ce pays et le fait qu'il résiste depuis plus de 200 ans au droit international.

M. Graham: Monsieur le Président, la question du député soulève des points de droit très importants. J'aimerais bien qu'il se reporte à mes anciens traités de droit commercial, mais le Président ne permet pas, je crois, qu'on utilise des accessoires à la Chambre.

• (1650)

Je pourrais peut–être en vendre un exemplaire au député. Cela ferait sans doute progresser tant le commerce intérieur que le commerce extérieur du Canada.

Il vaudrait mieux que j'adopte une tactique plus prudente d'avocat en disant que, n'ayant pas lu les dispositions dont il parle, je préférerais les voir en clair devant moi avant de lui répondre précisément.

Je dirai toutefois, pour le bénéfice des députés et pour le compte rendu, que ma façon de comprendre la disposition 102(a)(1) est beaucoup plus complexe que l'interprétation du député.

La Constitution des États–Unis stipule que—le député me pardonnera d'entrer dans le domaine de la loi constitutionnelle américaine au sujet de laquelle, techniquement, je n'ai pas le droit de m'exprimer—les traités et accords en forme simplifiée du président constituent la loi suprême du pays.

Par conséquent, ils ont préséance sur toutes les lois incompatibles des États. Cela a déjà causé des difficultés. Certaines causes américaines ont tenté de contester les lois internes non compatibles avec les règles du GATT sous prétexte qu'elles avaient été remplacées par l'article 8 de la Constitution des États–Unis.

Selon moi, la disposition dont le député a parlé vise à empêcher qu'on conteste des lois internes des États–Unis en invoquant une règle du GATT. Si j'ai raison là–dessus, cela n'a peut–être rien de particulièrement mauvais, parce qu'en substance, cela est également vrai au Canada, sauf que nous pouvons invoquer la Constitution pour nous attaquer à des lois provinciales, au nom des pouvoirs fédéraux sur le commerce et autres secteurs. On peut élaborer des arguments dans ce domaine. La question n'est pas aussi claire qu'aux États–Unis. L'article dont parle le député ne me dérange pas autant que lui.

Le deuxième article dont il parle me dérange beaucoup, parce que cette pratique est courante aux États–Unis. Si l'on examine, par exemple, la loi américaine de 1974 sur le commerce et les tarifs douaniers, on constate que les États–Unis ont conclu les accords de Tokyo et que le Congrès a ensuite greffé toutes sortes de mesures pour les interpréter à sa guise ou pour les appliquer autrement aux lois américaines. Bien sûr, il a complètement détruit l'objet du code international qui visait précisément à imposer des contraintes à la façon dont le système américain était appliqué.

Si c'est ce que le Congrès tente de faire dans ce projet de loi, nous devons alors nous méfier. J'attire l'attention du député sur les propos fort sages qu'a tenus le ministre lorsqu'il a déposé le projet de loi.

Il a dit que nous allions examiner la façon dont d'autres pays appliquent cela. En d'autres termes, dans le passé, nous nous sommes comportés comme des boy–scouts en déclarant que nous allions appliquer ces mesures et voir ensuite si quelqu'un d'autre, ailleurs, avait réussi à les contourner.

Je suis persuadé que tous mes collègues sont très heureux de voir que, comme le ministre l'a clairement signalé à la Chambre, nous allons dorénavant voir comment les autres pays appliquent ces mesures avant de nous empresser de le faire, de tout céder et de laisser les autres les mettre en oeuvre de façon inéquitable.

Je tiens à dire au député que j'ai pu constater également, après m'être entretenu avec les représentants de certains pays européens, que ces derniers adoptent la même attitude. C'est notamment le cas du gouvernement français qui a le sentiment de s'être fait jouer dans le passé. Il attend aussi de voir comment les États–Unis vont appliquer leur législation au niveau national.

En terminant, permettez–moi de dire aux députés à quel point l'échange que nous venons d'avoir montre bien dans quelle mesure nous devrons, dans cette enceinte, tenir de plus en plus compte des règles internationales et de la situation sur la scène mondiale dans la rédaction de nos lois et leur application. Nos lois intérieures vont refléter toujours davantage les ententes conclues au niveau international et nous devrons plus que jamais examiner comment d'autres pays appliquent les leurs.

La question du député est tout à fait pertinente et nous devons tous en être bien conscients pour nous assurer de parvenir à un système commercial vraiment mondial, un système basé sur des règles établissant qu'aucun pays ne peut unilatéralement se soustraire à ses obligations et ne pas respecter ses règles internes.

J'espère que nous veillerons au Canada à ne pas essayer de faire de même.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera, ce soir, à l'heure de l'ajournement: l'honorable député de Lévis—La formation de la main–d'oeuvre; l'honorable député de Portneuf—La protection de la vie privée.

• (1655)

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui d'intervenir au nom du Bloc québécois sur le projet de loi portant sur la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, le projet de loi C–57.

Tout d'abord, je voudrais confirmer à cette Chambre l'appui que le Bloc québécois offre à cette loi de mise en oeuvre de l'accord résultant des négociations de l'Uruguay Round et cela, pour deux raisons. Le Bloc québécois étant reconnu pour son ouverture sur le monde, il est logique que nous soyons aussi libre–échangistes. Aussi, comme le Canada est signataire de l'Uruguay Round, conclu en décembre 1993, il est donc impératif que chaque pays signataire adopte maintenant une loi de mise

en oeuvre. Le Bloc québécois reconnaît la validité des ententes conclues entre plus de cent pays, après sept ans d'effort ardu.

Cette intervention est cohérente, car elle découle de l'évaluation faite par les Québécois et les Québécoises, lorsqu'ils ont eu à se prononcer sur la question de la libéralisation des échanges commerciaux. On se souviendra que sans l'appui du gouvernement du Québec, l'Accord de libre–échange nord–américain n'aurait jamais vu le jour, d'autant plus que les libéraux qui formaient l'opposition officielle à ce moment ont combattu le projet de libre–échange, sans doute à cause de leur répulsion naturelle et historique à l'endroit des Américains. Aujourd'hui, des sondages récents font toujours état d'un appui au libre–échange beaucoup plus important au Québec que dans toute autre région canadienne.

Parce que le Bloc québécois est souverainiste, il a compris depuis longtemps que les États souverains ne peuvent vivre en vase clos. Bien au contraire, à l'heure du grand village mondial, les échanges de tout ordre entre les pays sont devenus des activités quasi quotidiennes. C'est pourquoi il est si impérieux de travailler à l'élimination des tarifs douaniers, source d'appauvrissement pour les consommateurs.

Bien que la mondialisation soit un phénomène sans doute irréversible et que je lui donne mon aval, cela ne signifie pas qu'il ne peut pas être pertinent de questionner son impact sur les populations les plus vulnérables.

Ne croyons pas que la pression de la globalisation et de la mondialisation ne touchent que les pauvres des pays en voie de développement, car si on en croit le ministre du Développement des ressources humaines, sa décision de couper le filet social par sa réforme des programmes sociaux lui a été presque dictée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il nous menace que ces institutions financières internationales nous imposeraient des coupes, si nous ne le faisions pas nous–mêmes. Malgré le fondement du moins hypothétique de cette éventualité, le ministre continue d'essayer de faire croire aux Canadiens que son projet constitue avant tout une réforme des programmes sociaux.

À ce sujet, je ne peux m'empêcher de citer quelques paragraphes d'un texte collectif publié dans *Le Devoir* le 21 octobre dernier, sous la plume d'un groupe de professeurs en droit social de l'Université du Québec à Montréal.

Je cite: «Ce qu'on nous dit, c'est qu'avec la libéralisation des échanges, la mondialisation des marchés, la globalisation de l'économie et l'énormité de notre dette, nous n'aurions plus d'autres choix que de nous plier aux diktats du marché international et des flux de capitaux. Comme si l'économie avait acquis une autonomie qui échapperait à la vie politique et à laquelle les États doivent se plier. Accepter cela signifierait que la démocratie n'a plus aucun sens, que ceux qui prennent les décisions n'assument aucune responsabilité dans le processus politique. Ce déficit démocratique transforme notre État en une simple courroie de transmission des marchés financiers.»

Le Parti libéral doit assumer une très grande part de responsabilité dans cet état de fait, car il est reconnu que c'est le gouvernement libéral des années 1970 qui a lancé le signal des déficits débridés et à répétition, en utilisant son pouvoir de dépenser pour envahir les champs de compétence des provinces. Comme exemple d'irresponsabilité, on ne peut trouver pire: se mêler des affaires des autres en hypothéquant les générations futures.

• (1700)

Je profiterai de l'occasion qui m'est présentement offerte pour faire part à mes collègues des réserves que j'entretiens relativement aux pratiques commerciales des pays industrialisés, et plus particulièrement celles du Canada face aux pays en développement. Pour ce faire, permettez–moi de faire un bref rappel historique qui nous permettra de voir un peu plus clairement le drame que la mondialisation des échanges impose dans les pays en développement.

Notre système économique et financier actuel est le fruit d'une lente évolution que le monde occidental a connue depuis des siècles. Cette évolution s'est accélérée au cours du siècle dernier avec la révolution industrielle où le monde occidental a connu de grands bouleversements comme l'urbanisation, la naissance du mouvement ouvrier, l'étatisation de nos sociétés, la création de l'État providence, etc.

Bien qu'elle se réalisa sur une longue période de temps, cette évolution ne s'est pas faite sans heurts. Malgré tout, elle a permis aux sociétés occidentales d'imposer leur modèle au reste de l'humanité. Même si la décolonisation des années 1960 a permis la naissance d'une multitude de nouveaux États, dans le concert des nations, rien n'a été fait pour adapter le modèle occidental aux réalités sociales et économiques de ces nouveaux pays qu'on dit du tiers monde. De plus, ces pays n'ont pas la chance de vivre cette mutation à l'intérieur d'un lent processus évolutif comme celui qu'ont connu les sociétés occidentales. Ils doivent s'adapter vite aux changements, s'ils ne veulent pas manquer le train du progrès, leur dit–on.

Non contents de leur imposer ce rythme effréné et en oubliant nos propres attaques contre l'environnement, nous leur imposons des normes environnementales que nous avons été trop inconscients de nous dicter. C'est ce qui faisait dire au président de l'assemblée générale du GATT, un Asiatique, qu'il craignait que les pays occidentaux imposent un nouveau protectionnisme au nom de la protection de l'environnement.

La problématique de l'environnement doit être comprise d'une façon globale. La responsabilité de la protection de l'environnement revient à tous, puisque la détérioration a des conséquences planétaires et elle origine souvent des exigences du système économique et financier international.

Pour illustrer mon propos, je vous donnerai l'exemple de la déforestation en Amazonie brésilienne. Plusieurs scientifiques prévoient que si rien n'est fait pour arrêter cet holocauste écologique, cette forêt tropicale disparaîtra dans moins de 70 ans. Les résultats seront désastreux à l'échelle mondiale. Or, la surexploitation des produits de l'Amazonie a été et est causée en grande partie par le développement économique brésilien, orienté quant à lui par la baisse des termes des changes au niveau mondial et à la crise de l'endettement.

En effet, au moyen de certaines cultures d'exportation, l'État brésilien a tenté, au cours des années 1980, de se sortir de la crise de l'endettement et à contrer les effets dévastateurs, pour son économie, de la détérioration des termes des changes pour les produits de base. À ce sujet, la Commission Bruntland écrivait dans son rapport et je cite: «Les pressions sur l'environnement et sur les ressources ont brusquement augmenté du fait des efforts déployés pour trouver de nouveaux produits à exporter à vaste échelle et des substituts aux importations, tout comme la détérioration et la surexploitation de l'environnement imputable au nombre croissant des déshérités dans les villes et les campagnes qui luttent désespéremment pour survivre. Ainsi donc, les ressources naturelles de l'Amérique latine sont utilisées, non au profit du développement ou pour relever les niveaux de vie, mais pour répondre aux exigences financières des pays créditeurs.»

Si les pays en développement éprouvent des ratés, les institutions financières internationales leur imposent un remède de cheval: les programmes d'ajustement structurel, pour utiliser un langage politiquement correct, inventé pour masquer leur effet dévastateur, puisque ce sont toujours les plus pauvres qui en font les frais.

• (1705)

On n'a qu'à se rappeler l'exemple classique des émeutes du pain en Tunisie, il y a quelques années. La Tunisie traversait alors de graves difficultés financières, mais plutôt que de chercher à régler les vrais problèmes, comme la fuite des capitaux et la corruption des dirigeants politiques, les institutions financières internationales ont imposé des mesures draconiennes qui, somme toute, ne firent payer que le peuple.

Aussi, suite à l'échec du communisme, après l'effondrement du mur de Berlin, un seul modèle est resté, le modèle capitaliste. Ce modèle, bien que capable de créer la richesse, se montre incapable de faire disparaître l'écart entre les riches et les pauvres. Au contraire, nous observons l'émergence d'une nouvelle réalité aux conséquences graves, la disparition de la classe moyenne. Force est de reconnaîte qu'au niveau mondial, ce système n'a pas paré à de grandes défaillances. Malgré tout, la grande réussite du capitalisme dans le monde occidental, faut–il le reconnaître, est sans doute la conjugaison des éléments suivants: démocratie, état de droit et libéralisme. Or, cette équation n'existe pas dans la plupart des États du Sud.

À titre d'exemple, rappelons–nous avec quelle facilité les militaires ont ridiculisé le système démocratique en Haïti et le temps qu'il a fallu à la communauté internationale pour imposer ses vues et assurer le retour du président Aristide. Pendant ces trois années, les riches d'Haïti se sont encore plus enrichis en exploitant à leur avantage ce drame avec la complicité muette du monde occidental.

Néanmoins, envers et contre tous, le modèle capitaliste est imposé à nos partenaires du Sud avec les distorsions que nous connaissons aujourd'hui et qui font le drame de près des deux tiers de la population mondiale. Pour diminuer notre sentiment de culpabilité, nous avons inventé l'aide publique au développement. Un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD, faisait état que les pays riches avaient extorqué aux pays pauvres des sommes dix fois plus élevées que l'aide fournie.

Pourtant, les pays industrialisés ne cessent de discourir sur les bienfaits de la mondialisation des échanges commerciaux. Ainsi, nous imposons des règles commerciales à travers les accords commerciaux, comme ceux issus de l'Uruguay Round, mais nous devenons très discrets devant la possibilité d'imposer aussi des règles de gouverne démocratique. Les principes universels ne peuvent concerner que le commerce; lorsqu'on parle de droits humains, on dit que l'occident aurait tort d'imposer au reste de l'humanité des principes qui ne seraient pas universels, ils ne servent qu'aux occidentaux. Au nom du respect des cultures, nous refusons d'imposer le respect des droits humains, mais au nom de notre pouvoir financier, nous imposons notre modèle économique.

Comment ici ne pas reprendre les paroles de l'homme de science et humaniste français, Albert Jacquart, et je cite: «La loi du marché n'existe pas si on n'y croit pas. Le prix du pétrole et du café est fixé par un petit nombre, c'est la loi du plus fort. C'est du cynisme de prétendre que c'est la loi du marché. L'humanité entre dans une révolution profonde. Il faut abolir la compétition et favoriser les échanges. La compétition, c'est la soumission du plus grand nombre au plus petit nombre. La compétition est le poison de notre société.»

Comment pouvons–nous penser que les populations des pays du tiers monde peuvent profiter du type de développement qu'on leur impose, si on ne leur reconnaît pas le droit de participer pleinement aux processus politique et économique de leurs pays? Dans nombre de ces pays, la population est tenue à l'écart de toute participation au pouvoir politique. Trop souvent, les pays de l'OCDE, dont le Canada, fournissent de l'aide bilatérale à des gouvernements illégitimes qui vont parfois utiliser cette aide pour s'armer davantage, pour garder leur population dans un état de terreur.

• (1710)

Tantôt ce sera de grandes entreprises canadiennes qui obtiennent, à même nos budgets d'aide publique au développement, des contrats clés en main d'infrastructures dans les pays en voie de développement qui maintiendront la dépendance en s'asssurant ensuite des contrats d'entretien.

Tout ceci m'amène à m'interroger sur la corrélation entre la politique canadienne d'aide publique au développement et sa politique commerciale à l'endroit des pays en développement. Ce que nous donnons d'une main, nous nous empressons de le reprendre de l'autre.

Plusieurs intervenants dans le domaine de la coopération internationale, dont l'Institut Nord–Sud, constatent que le protectionnisme canadien à l'endroit des pays en voie de développement coûte très cher à ces derniers, mais aussi aux Canadiens. Par exemple, les restrictions aux importations imposées par le Canada face aux textiles du Bangladesh représentent, et je cite: «près de trois fois le niveau de notre aide intergouvernement». Or, rappelons–le, la plus grande proportion de l'aide que nous accordons à ce pays est d'ordre humanitaire. Est–ce là l'esprit de coopération internationale du gouvernement canadien? S'atta-

quer au soulagement de la souffrance humaine, plutôt que de s'attaquer directement à ses causes.

Est–ce que ce genre de pratique ne vient pas annuler la volonté canadienne d'axer ses programmes d'aide sur le principe du développement humain durable? D'ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement estime qu'à peine 10 p. 100 de l'aide publique canadienne va au développement humain durable. Ne croit–il pas qu'il serait plus profitable pour tous de favoriser la mise sur pied d'instruments pouvant ramener les pays bénéficiaires de l'aide à engendrer un développement de leur capacité, d'une façon viable et autonome?

L'une des solutions réside dans les négociations multilatérales visant à réduire ou à faire disparître les barrières tarifaires et non–tarifaires des échanges commerciaux internationaux. L'Uruguay Round va dans ce sens. Et ce nouvel accord constitue un progrès certain par rapport à celui du GATT. Il faut que les pays du Sud arrivent à exporter leurs produits vers le Nord pour utiliser leurs avantages comparatifs.

Toujours dans le domaine des textiles, il va sans dire que la disparition de l'Arrangement multifibres favorisant le protectionnisme des pays industrialisés est un des éléments les plus positifs pour les pays en voie de développement. Le nouvel accord prévoit tout de même une période de transition fort longue allant jusqu'à dix ans pour les industries canadiennes. Avec les nouvelles mesures touchant aux textiles, des problèmes comme celui touchant au Bangladesh, dont je vous ai parlé plus tôt, se résorberont d'eux–mêmes.

En conclusion, nous croyons que l'Accord de l'Uruguay Round est un pas dans la bonne direction en ce qui a trait à la gestion des relations commerciales interétatiques. Cependant, nous croyons qu'il est impératif que le Canada revoit en profondeur certaines de ses pratiques commerciales envers les pays en voie de développement, et qu'il assume un leadership en ce sens dans la communauté internationale, ceci dans le but d'assurer une certaine réciprocité et une meilleure justice sociale à l'échelle mondiale.

[*Traduction*]

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de donner mon avis sur ce projet de loi extrêmement important.

Comme la plupart des députés à la Chambre le savent, je me préoccupe depuis longtemps des répercussions que la législation régissant le commerce mondial peut avoir sur la politique nationale, notamment sur les initiatives nationales à l'égard de la politique agricole.

En tant que parti et en tant que gouvernement, nous avons essayé de trouver un équilibre. Il est dit dans le livre rouge à propos du GATT: «Les échanges commerciaux doivent se faire sous le signe de la liberté, de la justice et de l'ouverture. Notre avenir en dépend. [. . .]Si les négociations du GATT aboutissent, les firmes canadiennes pourront investir, créer des emplois, mettre au point des technologies et des produits et, surtout, commercer.»

• (1715)

D'autres engagements sont pris dans le livre rouge en ce qui concerne l'agriculture. Il est dit notamment: «Les libéraux sont d'avis que les exploitants agricoles ont besoin de programmes d'aide à long terme, qui leur permettront d'écouler sur le marché national les meilleurs produits alimentaires au monde. La régularisation des marchés agricoles [. . .] sont nécessaires pour atténuer les fluctuations des prix.»

J'ai eu l'occasion dernièrement de m'adresser dans l'Île–du–Prince–Édouard à un groupe auquel j'ai fait un exposé sur le développement économique d'un point de vue mondial. Il m'a fallu pour cela faire des recherches et il est, à mon avis, certains arguments importants en ce qui concerne la réalité des contraintes dues à la mondialisation actuelle.

Dans un article paru récemment dans *Policy Options*, l'auteur faisait remarquer que la mondialisation exige une nouvelle perspective de l'État–nation: «La façon dont les politiques nationales et internationales sont élaborées et débattues semble changer. Autrefois, la politique était guidée par l'intérêt national. Avec la mondialisation, l'intérêt national doit être redéfini et pondéré en fonction des intérêts transnationaux.» Cela dit bien le type de pressions auxquelles les gouvernements nationaux sont assujettis face à la mondialisation et, d'un point de vue économique, face aux gouvernements quasi mondiaux auxquels donnent lieu ces accords dont il est question aujourd'hui.

Essentiellement, deux séries de forces agissent au niveau international et je crois qu'il est important de les comprendre. La première, les forces mondiales que constituent le commerce international et le commerce bancaire international, qui font référence à la libre circulation des biens, des services et du capital. La seconde regroupe les nouveaux mouvements sociaux, groupes environnementaux internationaux et organisations de défense des droits de la personne. J'ai eu l'occasion de m'occuper de près d'organisations agricoles dans le cadre de rencontres internationales qui visaient à apporter des solutions mondiales à certains problèmes auxquels les producteurs du secteur primaire font face.

En dépit du fait que les deux groupes, les deux forces dont je parlais s'opposent le plus souvent l'une à l'autre, elles partagent un objectif commun. Leur influence dépasse les frontières nationales et la promotion de leurs intérêts se fait souvent au détriment de la souveraineté nationale.

La mondialisation semble dans une certaine mesure inévitable et le Canada soutient depuis longtemps que le bien supérieur se situe au–delà des besoins locaux.

La publication *Policy Options* contient un autre passage, qui est important pour nous puisqu'il concerne directement le Canada: «L'expérience canadienne démontre que lorsque la promotion des intérêts transnationaux s'oppose à des mesures de protection des intérêts locaux, le Canada favorise l'élimination de

ces mesures dans l'intérêt d'une égalité générale accrue de l'efficacité.»

Si nous voulons relever le défi de la mondialisation accrue que ces accords commerciaux vont engendrer, le Canada doit commencer à définir clairement ses intérêts nationaux. Au cours de l'année, nous avons beaucoup discuté des résultats des négociations et de leurs répercussions positives et négatives sur le Canada. Nous sommes une nation commerçante et j'appuie des mesures énergiques au chapitre des exportations mais aussi une politique intérieure énergique, et je demeure préoccupé par les répercussions de l'entente sur notre souveraineté nationale.

On a déjà souligné les avantages de l'entente. Certains secteurs subiront néanmoins des effets négatifs et il reste à trouver une solution à ce problème. Je crois que nous ne devrions pas précipiter l'adoption du projet de loi tant que nous ne connaîtrons pas exactement la position des États–Unis. Le gouvernement ne devrait pas s'engager à adopter le projet de loi tant que les États–Unis n'auront pas, à tout le moins, adopté leur propre loi. J'ai été heureux d'entendre plus tôt le ministre faire une déclaration en ce sens.

• (1720)

La portée de l'accord du GATT signé à Marrakech dépendra de ce qui se passera au sud du 49e parallèle, c'est–à–dire aux États–Unis. Je voudrais revenir brièvement à ce que disait le ministre. Le ministre du Commerce international a dit dans sa déclaration préliminaire que le projet de loi dont nous discutons modifie la législation canadienne afin de la rendre conforme à l'entente signée à Marrakech.

À Marrakech, le ministre a déclaré: «Qui plus est, notre réussite confirme les auteurs de la déclaration de Punte del Este dans leur conviction que les nations peuvent aller au–delà de leurs intérêts propres afin de créer un système commercial accessible et avantageux pour tous les partenaires commerciaux.» Je répète «tous les partenaires commerciaux». Le ministre a déclaré: «Le Canada dépend largement du commerce. Nous sommes et demeurerons attachés à la mise au point d'un système commercial international fort. Le GATT est la pierre angulaire de notre politique commerciale.»

Nous devons cependant reconnaître que le Congrès américain subit de fortes pressions en faveur de modifications à l'entente de Marrakech. Juste pour montrer le genre de pressions qui s'exercent sur l'administration américaine, j'ai ici un document du conseil américain des entreprises et des industries, publié à Washington, en 1994, présentant le point de vue de cet organisme sur l'Organisation mondiale du commerce. On y apprend quelle sorte de pressions applique cet organisme pour obtenir du gouvernement américain qu'il ne respecte pas l'entente originale.

Je veux seulement lire la conclusion de ce document du conseil américain des entreprises et des industries sur l'Organisation mondiale du commerce: «Le seul moyen qu'ont les organismes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce d'acquérir du pouvoir, c'est d'en enlever à leurs pays membres. C'est exactement ce que fait l'Organisation mondiale du commerce. Cette organisation est un cénacle de bureaucrates internationaux qui cherchent sournoisement, avec une âpreté inégalée, à s'accaparer des pouvoirs de ses pays membres. Elle diminue la souveraineté américaine. Avec elle, les commandes du système commercial mondial passent des mains des pays développés à celles des petits pays sous–développés. Plus important encore, elle crée une autocratie internationale qui outrepasse les pouvoirs des institutions démocratiques des États–Unis.» Je signale ce document pour montrer à la Chambre la sorte de pressions qui s'exercent sur les États–Unis.

Je crains vraiment que les États–Unis n'appliquent pas la loi. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été extrêmement heureux d'apprendre que le ministre du Commerce international ne précipitera pas l'adoption de cette mesure avant que nous sachions exactement ce qu'en pensent les États–Unis. Le Congrès américain se réunira en séance extraordinaire du 29 novembre au 1er décembre pour étudier la loi sur l'Organisation mondiale du commerce et la mettre aux voix. Je crains que les États–Unis ne respectent pas l'entente.

Je vous fais quand même part de ce que dit le projet de loi de mise en oeuvre présenté par le Sénat et la Chambre des représentants. L'alinéa 102(a)(1) précise: «La loi des États–Unis prévaut en cas de conflit. Aucune disposition des accords de l'Uruguay Round ne sera exécutoire, ni ne s'appliquera à des personnes ou des situations si elle est incompatible avec une loi des États–Unis.»

• (1725)

Par ailleurs, dans la déclaration américaine d'action administrative publiée par le bureau du représentant au commerce des États–Unis, on trouve l'interprétation suivante des dispositions contenues au paragraphe 102(a): «L'alinéa 102(a)(1) précise qu'aucune disposition de l'accord de l'Uruguay Round n'entrera en vigueur en tant que loi interne si elle est incompatible avec la législation fédérale, y compris les dispositions de la loi fédérale édictée ou modifiée par le projet de loi.»

Dans une entrevue accordée le 21 octobre 1994, le représentant au commerce des États–Unis, Mickey Kantor, a dit ce qui suit de la souveraineté de son pays et de l'Organisation mondiale du commerce. N'oublions pas que cela se passait il y a quelques jours seulement. «Notre souveraineté est plus protégée par ce nouvel accord que pendant 47 ans par l'ancien GATT. L'article 102 de la loi de mise en vigueur dit clairement que s'il y a conflit entre d'une part l'accord de l'Uruguay Round et les règlements y afférents et d'autre part la législation américaine, c'est cette dernière qui prévaut dans tous les cas.» Si les États–Unis persistent dans cette voie, cela deviendra inacceptable pour nous. Il va falloir être extrêmement vigilants.

Je crois qu'on a déjà parlé de l'article 122. Je ne reviendrai donc pas là–dessus si ce n'est pour dire que j'ai de sérieuses réserves en ce qui concerne l'article 122 de la loi américaine de mise en oeuvre.

Nous avons tout lieu de nous inquiéter. En effet, les pratiques commerciales de nos voisins du sud, particulièrement dans le secteur agricole, sont une source de problèmes pour le Canada. Ils ne cessent de se servir de leur programme de stimulation des exportations pour nous mettre des bâtons dans les roues. Ils ont fait tomber les prix sur le marché international au point que nous avons été obligés de subventionner nos producteurs de grains beaucoup plus que nous ne l'aurions fait normalement. Ils ont

certainement empêché la Commission canadienne du blé d'améliorer ses débouchés sur le marché international.

Il est important de savoir comment les États–Unis se sont servis de leur programme d'aide à l'exportation pour comprendre ce qu'ils vont en faire à l'avenir. D'après la déclaration d'action administrative qui accompagne la mesure législative que j'ai mentionnée, le programme d'aide à l'exportation sera prolongé jusqu'en 2001 et il ne sera plus question qu'il serve uniquement à décourager les pratiques commerciales déloyales.

La déclaration d'action administrative disait que: «La lutte à la concurrence subventionnée, sur les marchés des pays du tiers monde membres de l'organisation, restera une priorité pour les États–Unis pour deux raisons: Premièrement, parce que la Communauté européenne, l'UE, a des plafonds de subventions aux exportations plus élevés que les États–Unis. Deuxièmement, parce que l'accord sur l'agriculture exige d'autres négociations multilatérales sur les subventions qui entraînent des distorsions du commerce et sur la protection des importations dans cinq ans. Entre–temps, le recours à des subventions devrait inciter la Communauté européenne et les autres pays à accepter de nouvelles réductions lors de ces négociations.» Si telle est l'intention du gouvernement américain, il ne fait que préconiser la violation de l'accord du GATT signé à Marrakech. Nous ne saurions permettre cela.

Lors d'un discours au Canadian Club de Regina, le 9 septembre, et devant le Comité permanent de l'agriculture, le 29 septembre, le ministre de l'Agriculture a qualifié le programme de stimulation des exportations comme la pire politique au monde par la distorsion du commerce qu'elle entraîne. Je pense que le ministre avait tout à fait raison de dire que le programme de stimulation des exportations de notre voisin du sud est la pire politique au monde.

• (1730)

En ce qui concerne la mesure législative dont nous parlons aujourd'hui, nous devons être absolument certains que les États–Unis respecteront l'accord qu'ils ont signé à Marrakech et qu'ils ne nuiront pas davantage à notre politique intérieure, et nous devons éviter de nous mettre dans une position difficile pour les prochaines négociations tant que les États–Unis ne se seront pas engagés à respecter l'entente par l'adoption d'une loi au Congrès.

Nous admettons qu'il y aura des gains importants dans d'autres domaines grâce au résultat de ces négociations et à cette mesure législative. Nous sommes aussi tenus d'indiquer aux Canadiens les endroits où il peut y avoir des difficultés. Nous devons ensuite les aider à les résoudre.

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, j'ai obtenu un document concernant l'incidence de l'accord du GATT sur l'agriculture et l'agroalimentaire du Canada. Selon le sommaire de ce rapport, les secteurs de l'agriculture et du commerce agricole de l'ouest du Canada bénéficieront d'une entrée nette d'argent allant de 5 à 15 p. 100. Cependant, on ne peut en dire autant pour l'est du Canada. Toujours d'après le sommaire, le revenu net y fera l'objet d'un gain net relativement faible, mais au moins il y aura un gain.

Dans les provinces où le revenu agricole dépend généralement des produits soumis à la gestion de l'offre, les répercussions les plus fortes seront dues aux engagements concernant de nouveaux accès. Concernant les effets positifs et négatifs, le sommaire prévoit que la tarification pourra provoquer plus d'incertitude dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre en ouvrant la porte à d'occasionnelles pressions à la baisse des prix intérieurs, dues à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux ou américains.

Selon le document principal, dans les provinces atlantiques, la principale inquiétude qui règne dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, c'est la viabilité des plans nationaux. Comme les producteurs considèrent qu'ils doivent assumer des coûts plus élevés, ils craignent de perdre leurs droits de production aux producteurs des autres provinces en vertu des dispositions commerciales prévoyant la libéralisation des contingents.

Je soulève ces arguments pour bien souligner les vastes implications dont nous devons tenir compte. Il faut prendre le temps de discuter de ce projet de loi pour en comprendre tous les effets et tenter de trouver des solutions pour les industries susceptibles d'être lésées.

Aux États–Unis, la question soulève beaucoup d'intérêt dans les comités du Congrès. Au Canada, devrions–nous demander que les secteurs les plus durement touchés, dont l'agriculture, fassent l'objet d'un examen par le Comité permanent de l'agriculture ainsi que par le comité de la Chambre, qui doit se pencher sur l'ensemble du projet de loi?

Il faudrait demander au ministre de prendre la question en considération. Le travail est loin de se limiter à l'étude du projet de loi même. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire examine actuellement la gestion de l'offre et les implications de l'accord du GATT sur l'industrie, en vue de faire valoir l'intérêt pour les marchandises visées par l'accord. C'est un exercice très important.

Pendant tout ce processus, nous ne voulons aucune surprise de notre voisin du sud. Nous devons éviter cela à tout prix. Nous croyons que les États–Unis vont respecter l'objet de l'accord et le feront en vertu de textes législatifs. Cela comprend les tarifs qui sont censés remplacer les contrôles des importations dans les secteurs régis par un système de gestion de l'offre.

• (1735)

Je ne peux accepter la notion que la gestion de l'offre ne sera pas l'une des options envisagées pour l'avenir. Je ne crois pas que nous devrions toujours avoir à nous adapter aux accords sur la mondialisation des échanges et le commerce international.

En tant que dirigeant agricole, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs de mes homologues provenant de pays étrangers. Les agriculteurs du monde entier réclament la création de systèmes, comme la gestion de l'offre, dans leur pays. Il faudra se faire entendre au cours des prochaines négociations sur des accords commerciaux pour tenter de donner aux pays étrangers la chance de mettre sur pied les programmes qu'ils réclament.

Comme je l'ai déjà mentionné au ministre, je tiens à ce qu'on soit prudent pour ne pas faire de cet accord un modèle qui ne tiendrait compte que des aspects économiques du commerce et n'accorderait aucune importance à la population, à l'assise territoriale, aux ressources ou à l'environnement, un modèle où les riches domineraient, où l'argent régnerait et où les droits des particuliers passeraient en second.

Je tenais à préciser ma position. Cela étant dit, j'accepte le jugement que porte le ministre sur ce projet de loi et je crois que, si nous pouvons obtenir l'assurance que les pays étrangers respecteront l'esprit de cet accord, l'entente devrait effectivement améliorer la situation, rendre les pratiques commerciales plus justes et uniformiser les règles du jeu.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'allocution du député de Malpèque. Et, même s'il ne l'a pas dit explicitement, je sais que le député a une longue et vaste expérience du secteur agricole.

Je me demande s'il voudrait me dire ce qu'il pense d'une affaire qui m'inquiète au sujet du GATT, compte tenu de notre expérience dans les secteurs du bois d'oeuvre et du grain et des problèmes que nous avons eus avec les États–Unis. Il me semble purement et simplement qu'un marché n'est jamais vraiment conclu s'il n'est pas avantageux pour les Américains, un point c'est tout. Les Américains trouvent toujours mille raisons de contester un accord, même conclu, si celui–ci n'est pas à leur avantage. Ce n'est pas nécessairement mauvais qu'ils défendent ainsi leurs intérêts.

Seulement, comment nos secteurs dont l'approvisionnement est géré peuvent–ils être concurrentiels sur le plan international s'ils ne le sont pas sur le plan national? On n'a toujours pas supprimé les barrières commerciales qui existent entre les provinces canadiennes. S'il y a une leçon que nous aurions dû tirer de la libéralisation des échanges, c'est que nous ferions bien de préparer nos munitions, car nous allons en avoir besoin pour faire la guerre commerciale.

Comment nos secteurs dont l'approvisionnement est géré arriveront–ils à être compétitifs sur le plan international s'ils ne peuvent pas l'être sur le plan national, surtout compte tenu des taux d'intérêt élevés et des taux d'imposition très élevés que nous avons comparativement à notre principal partenaire commercial et concurrent, les États–Unis, après 30 ans de folles dépenses publiques?

Comment arriver à concurrencer notre principal partenaire commercial sur le plan international si nous sommes désavantagés par la valeur de notre dollar, des taux d'intérêt élevés, notre dette, une tendance chronique à dépenser de la part de tous nos ordres de gouvernement, surtout pour ce qui est de nos secteurs dont l'approvisionnement est géré?

Le vice–président: Le député de Malpèque aimerait bien disposer de beaucoup de temps pour répondre, mais il devra se contenter de cinq minutes environ.

M. Easter: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Il ne fait aucun doute que le secteur de la gestion de l'offre est touché d'une certaine manière par l'accord. Quant à la question de l'efficacité et de notre capacité concurrentielle, il faut dire qu'il existe de fausses idées sur la gestion de l'offre. Ainsi, il est faux, comme le croient certains, que tous les producteurs sont assurés que leurs coûts de production seront couverts. Notre système de gestion de l'offre est devenu efficace comme il l'est parce que la formule que nous avons adoptée est fondée sur les coûts de production des producteurs les plus efficaces. Il y a donc toujours ceux qui, au bas de l'échelle, perdent de l'argent et ceux qui, à l'autre extrémité, réalisent des profits.

• (1740)

En raison de la sécurité garantie par notre système de gestion de l'offre, nos producteurs ont pu, par des croisements génétiques, produire le meilleur bétail d'élevage qui existe dans le monde parce qu'ils sont prêts à investir, sachant qu'ils retireront un profit de la vente de leurs produits.

Personnellement, je pense que le système de gestion de l'offre est celui qui permet de faire le meilleur usage des ressources disponibles. Je sais comment notre situation se compare à celle qui prévaut au sud de la frontière où l'on ne fait pas un bon usage des ressources.

Aux États–Unis, on voit l'industrie laitière péricliter, des collectivités rurales sont perturbées, des usines laitières ferment leurs portes et, pour survivre, on utilise des hormones artificielles pour accroître la production de lait. Aux États–Unis, on parle de survie, tandis qu'ici, nous connaissons la croissance économique.

Quant à l'autre aspect de la question du député, je dirai que, en ce moment, la valeur de notre dollar constitue un avantage commercial qui nous permet d'exporter davantage. Le député a parlé du dollar, des taux d'intérêt et du reste, mais je crois que le système que nous avons présente de grands avantages commerciaux pour les entreprises.

Il y a également le régime d'assurance–chômage qui a, je crois, aidé les entreprises autant que les travailleurs. En ce moment, il faut tenir compte de la valeur du dollar dans nos échanges commerciaux. Nous devons également tenir compte des programmes de recherche et de développement auxquels participe le gouvernement et je crois même que nous devrions multiplier ces programmes. Au Canada, si l'on compare à la situation qui existe ailleurs, les entreprises profitent beaucoup de la participation du gouvernement aux programmes de recherche et de développement.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, j'ai mentionné au tout début de mon discours que le projet de loi C–57 est très volumineux. Il contient plus de 140 pages. Je crois que je ne me trompe pas en disant qu'il modifie environ 31 autres lois fédérales pour les rendre compatibles.

Plus tôt ce mois–ci, j'ai présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire pour que toutes les mesures législatives soient rédigées en langage simple. S'il est un cas où l'on

aurait besoin d'un langage simple, c'est bien dans les 146 pages de ce projet de loi. Si je dis cela, c'est parce que je sais qu'un très grand nombre de Canadiens voudront étudier cette mesure législative.

Ce projet de loi porte sur un aspect du commerce qui intéresse beaucoup le Canadien moyen, et les gens voudront soit le lire directement ou se renseigner sur son contenu auprès de leurs organisations.

Cet examen minutieux du projet de loi donnera lieu à de nombreuses interprétations différentes. Même si la rédaction en langage simple aurait pour effet d'allonger certaines mesures législatives, il serait certainement utile, en cette ère de l'information, que les mesures que nous étudions ici puissent être facilement comprises par la personne moyenne qui prend la peine de les lire.

On n'a pas eu beaucoup de temps pour examiner ce projet de loi puisqu'il vient d'être présenté hier. À cause de sa complexité, nous allons devoir l'étudier article par article. À ce moment–ci, nous n'avons vraiment qu'un aperçu général du projet de loi.

Les réformistes sont en faveur de pratiques commerciales plus ouvertes et moins restrictives, ce qui, à première vue, semble être une bonne raison d'appuyer ce projet de loi intitulé Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Le Canada a signé les accords issus de l'Uruguay Round, qui a pris fin en avril dernier, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, connu également sous le nom de GATT.

Le projet de loi C–57 autorise la participation du Canada. Quand j'ai entrepris la lecture du projet de loi, voici ce que j'ai très tôt découvert, dès la page 4, à l'article 7: «Il demeure entendu que ni la présente loi ni l'accord, à l'exception de la liste canadienne intégrée à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 figurant à l'annexe 1A de l'accord, ne s'appliquent aux eaux.» Voilà la clé.

• (1745)

Les dispositions de l'annexe 1A de même que la définition de «eaux» à l'article 7 me semblent, du moins certes à première vue compte tenu du peu de temps dont nous disposions pour l'étudier, très bien régler un sujet de préoccupation du Parti réformiste qui estime qu'il faut protéger la souveraineté du Canada sur ses eaux.

Comme les électeurs de la Colombie–Britannique jugent très important de conserver le contrôle sur nos eaux, je suis très soulagé de pouvoir leur dire que cet aspect du projet de loi ne semble pas poser de problème.

Un autre sujet de préoccupation exprimé par les électeurs de la Colombie–Britannique à propos d'accords commerciaux antérieurs a trait à l'interprétation que certains gouvernements étrangers se font du terme subvention. L'industrie du bois de la province a subi plus que sa juste part de contestations de la part des États–Unis sur ce qui est et ce qui n'est pas une subvention. L'accord apporte des précisions sur ce qui constitue une subvention aux fins de l'application de l'accord du GATT, et cette nouvelle définition devrait limiter le pouvoir des États–Unis de définir unilatéralement en quoi consiste une subvention dans le but d'imposer des mesures de compensation—une bonne nouvelle, je le répète, pour l'industrie du bois de la Colombie–Britannique.

La définition que l'accord donne du terme subvention semble établir clairement que les programmes d'aide gouvernementale sans effet de distorsion commerciale, comme les programmes sociaux et les programmes généraux d'adaptation de la main–d'oeuvre, ne peuvent faire l'objet de mesures de compensation. Le Parti réformiste souhaite qu'on mette fin aux subventions versées aux groupes d'intérêts ainsi qu'aux entreprises. Il est important que les pays étrangers ne puissent pas interpréter unilatéralement nos programmes sociaux comme des subventions.

Maintenant que j'ai parlé des sujets généraux de préoccupation dont mes électeurs me font part chaque fois que nous parlons d'accords commerciaux, je voudrais résumer certaines des dispositions de cet accord qui touchent plus particulièrement la Colombie–Britannique.

D'après mon examen de la documentation, il semble que les droits tarifaires et les barrières non tarifaires touchant le bois, le contreplaqué et d'autres produits du bois seront réduits d'environ 50 p. 100 en moyenne en cinq ans. Les droits tarifaires et les barrières non tarifaires touchant le papier et les produits dérivés seront éliminés graduellement en 10 ans dans les pays industrialisés participants. Cela devrait représenter de meilleurs débouchés pour le papier et les produits du bois de la Colombie–Britannique au Japon, en Corée et dans d'autres pays d'Extrême–Orient, de même qu'en Amérique du Sud.

Les secteurs agricole et agroalimentaire, des produits de transformation du poisson, des métaux non ferreux et des produits métalliques ouvrés, des produits pharmaceutiques, des plastiques, de même que de l'équipement médical et scientifique connaîtront tous des réductions ou la suppression de droits tarifaires et de barrières non tarifaires.

Pour une province commerçante comme la Colombie–Britannique, qui s'est dotée d'un secteur des exportations plus diversifié que n'importe quelle autre région du Canada, toutes ces réductions de tarifs peuvent ouvrir de très nombreux débouchés à l'étranger.

Je ne pense pas être tout à fait prêt encore à traverser le parquet pour siéger avec les libéraux, mais, pourvu qu'ils ne votent pas contre leur propre projet de loi, on peut dire qu'ils semblent commencer à comprendre que le gouvernement doit laisser le champ libre à la libre entreprise. La plupart des industries, en Colombie–Britannique, seront sans doute plutôt satisfaites de ce projet de loi.

On trouve toutefois dans le projet de loi une série de dispositions qui ne feront pas le bonheur des consommateurs de ma province. Ils ne seront pas ravis de constater que les secteurs laitier et avicole, concentrés surtout en Ontario et au Québec, seront abrités de la concurrence par des tarifs pouvant aller jusqu'à 351 p. 100. Il n'y aura donc aucun répit pour les consommateurs, et les producteurs des secteurs protégés ne seront pas portés à devenir concurrentiels, à faire face à la réalité et à commencer à produire pour d'autres marchés en croissance, à prendre conscience qu'ils doivent maintenant livrer concurrence sur le marché mondial.

Mes électeurs voudraient savoir pourquoi les agriculteurs devraient être traités différemment des autres entreprises. Cela va sans doute indigner mon collègue d'en face qui vient de

prendre la parole, mais, dans le secteur d'activité qui était le mien, si les produits changeaient, si la concurrence changeait, il nous fallait nous adapter pour suivre l'évolution. Comme le dit mon collègue, ils ont souvent bien du mal à voir la réalité en face.

Comme je l'ai dit dans d'autres interventions, lorsque les agriculteurs néo–zélandais ont perdu leurs subventions à cause de la crise financière de leur pays, cela s'est fait presque du jour au lendemain et non sur 10 ou 20 ans. Ils ont dû réagir très rapidement. Ils ont simplement arrêté de produire les denrées subventionnées pour produire ce que le marché demandait. Aujourd'hui, les agriculteurs néo–zélandais élèvent des cerfs et des animaux exotiques comme le lama et l'autruche, pour lesquels il existe un marché dans le monde. Ils cultivent des légumes spéciaux et cherchent de petits créneaux commerciaux, par exemple les blés particuliers utilisés pour la fabrication de pâtes alimentaires spéciales; ils se sont très bien adaptés à leur nouvelle réalité commerciale.

Malheureusement les barrières tarifaires de 351 p. 100 n'inciteront pas les agriculteurs du Québec et de l'Ontario à chercher de nouveaux débouchés dans ces marchés ouverts à la concurrence. Des Canadiens de localités frontalières comme celles de la région de Vancouver continueront, hélas, d'aller acheter leurs produits d'épicerie, leurs oeufs, leur beurre, leur fromage et leur lait dans les villes américaines situées à proximité de la frontière. Le problème, c'est qu'ils n'achètent pas que des denrées agricoles; ils en profitent aussi pour acheter toute une gamme d'autres produits, ce qui est très préjudiciable aux détaillants installés dans des régions comme celle de Vancouver. Je suis certain que la même chose se produit dans des localités ontariennes situées à proximité de la frontière.

Sauf pour ce qui est de cet aspect, le nouveau GATT semble très bien. J'espère que ces 146 pages ne sont pas truffées de mauvaises surprises, mais si c'est le cas, je suis certain que les réformistes les découvriront et les dénonceront haut et fort.

En attendant, je suis impatient d'entendre ce que les autres députés ont à dire sur le projet de loi C–57 et d'étudier leurs interventions à ce sujet.

Le Président: Comme il est 17 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Christiane Gagnon (Québec, B.Q.) propose: Que le projet de loi C–238, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocation pour enfants) soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de débattre aujourd'hui d'un sujet qui touche statistiquement la majorité de la population canadienne, soit l'imposition des pensions alimentaires pour enfants. Cette question mérite une attention soutenue et une solution imminente, et c'est d'ailleurs pourquoi j'ai déposé en cette Chambre le projet de loi qui fait l'objet du débat actuel.

Je désire préciser que je regrette que le projet de loi ne puisse faire l'objet d'un vote, puisque le sujet est actuellement en attente d'une décision de la Cour suprême du Canada. Il aurait sûrement été préférable qu'au lieu de porter la cause de M^me^ Thibodeau en appel devant ce tribunal, le gouvernement modifie rapidement les dispositions législatives actuelles qui pénalisent un très grand nombre de femmes et d'enfants. Il me semble que l'heure n'est plus aux tergiversations, mais bien à l'action, ce que refuse le gouvernement actuel.

Le projet de loi C–238 est intitulé Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocation pour enfants). Il vise, comme son nom l'indique, à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'abolir l'origine injustifiée et discriminatoire de déduction–inclusion des pensions alimentaires pour enfants.

Les dispositions créant le régime actuel de déduction–inclusion ont été adoptées en 1942. Le gouvernement invoquait alors que puisque les bénéficiaires de la pension n'avaient généralement pas de revenu, la déduction fiscale augmenterait les sommes disponibles au parent payeur, permettant ainsi à toute la famille d'en bénéficier. Naturellement, les bénéficiaires étaient des femmes qui ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer.

On a ensuite graduellement rationaliser cette exemption avec l'argument selon lequel elle encouragerait les pères à payer. Dès que les femmes ont réinvesti le marché du travail, elles ont compris que ce régime les pénalisait. C'est ainsi que dès 1977, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme réclamait que la loi soit modifiée dans le sens proposé aujourd'hui.

Le régime de déduction–inclusion est désuet et injustifié pour plusieurs raisons. D'abord, il est injustifié, parce qu'il a créé de toute pièce une exemption à la définition de revenu prévue à l'article 3 de la Loi de l'impôt sur le revenu alors que la pension ne devrait pas constituer un revenu. L'article 3 définit le revenu comme le revenu tiré, entre autres, d'une charge, d'un emploi, d'une entreprise ou d'un bien. On voit bien que d'après cette définition, la pension alimentaire pour enfants ne constitue pas un revenu, étant donné qu'elle ne crée pas de nouvelles richesses pour le contribuable.

• (1755)

On aura donc dénaturé la nature du revenu pour permettre la création du régime d'imposition des pensions alimentaires.

Deuxièmement le régime est injustifié, parce qu'il est basé sur la prémisse que le droit de la famille, détermination du montant de la pension, équilibre le fardeau fiscal imposé par la Loi sur l'impôt, ce qui est faux. Celui–ci a misérablement failli à la tâche de corriger l'injustice créée par l'alinéa 56(1)b).

M^me^ Ellen B. Zweibel fait dans un article intitulé «Thibodeau v. La Reine: Constitutional Challenge to the Taxation of Child Support Payments» et publié en août 1994, une analyse en profondeur de la problématique. Cette professeure de droit de l'Uni-

versité d'Ottawa explique l'échec du droit de la famille de rétablir l'équilibre par deux éléments principaux.

Tout d'abord, le parent qui a la garde peut très bien ne pas avoir assez de pouvoir de négociation pour atteindre l'objectif visé. Elle note que tout avocat exerçant dans le domaine du droit de la famille sait que durant les procédures de divorce, la solution aux problèmes financiers peut être affectée par l'état émotionnel des parties et par des condisérations autres que financières, comme des menaces au sujet de la garde des enfants. Les femmes sont fréquemment incitées à oublier les avantages économiques pour éviter les luttes au sujet de la garde.

Ensuite, elle rapporte que dans beaucoup de cas de séparation ou de divorce, où une entente a été conclue, les époux ne seront pas représentés séparément par des conseillers fiscaux. On traitera les aspects fiscaux à la légère, de façon routinière. Je désire ajouter que les organismes que j'ai consultés ont fait la même constatation. On a même cité un éminent professeur de droit de la famille qui en était arrivé à la même conclusion.

La Cour fédérale d'appel a donc conclu que le système du droit de la famille n'a donc pas été conçu et n'agit pas pour rééquilibrer les inégalités créées par le système de déduction–inclusion. Sans ce rééquilibre, tout ce que la Loi sur l'impôt accomplit, c'est de transférer le fardeau fiscal du parent non–gardien au parent gardien. Les gardiens paient des impôts sur des sommes qui, si elles étaient perçues par d'autres personnes, ne seraient pas imposées, d'abord parce qu'elles ne correspondent pas à la définition de revenu de l'article 3, et ensuite parce qu'elles représentent un remboursement d'argent déboursé pour remplir les obligations personnelles de quelqu'un d'autre.

Un autre élément à considérer est que, dans la réalité, il est rare qu'on ajuste adéquatement le montant de la pension pour ne pas pénaliser la mère. De plus on n'en tient fréquemment pas compte du tout à cause du contexte de négociation propre aux ententes de séparation.

Tel que je l'ai mentionné au début de mon allocution, la principale justification du gouvernement au système de déduction–inclusion était d'encourager les paiements plus élevés. Or, cette philosophie est basée sur le concept du transfert du revenu. Puisque le revenu imposable est transférable du père, qu'on présume être dans une catégorie d'imposition plus élevée, à la mère, qu'on présume être dans une catégorie d'imposition relativement basse, on s'attend à ce qu'il y ait des économies fiscales qui mèneront à des paiements plus élevés. Cependant, ces attentes sont fondées sur une autre présomption, que les deux étapes relevées dans le Research Report du Comité fédéral–provincial–territorial sur le droit de la famille, publié en août 1992, s'actualisent.

Ces deux étapes se résument ainsi. Tout d'abord, on présume que le parent non–gardien utilisera la réduction fiscale pour majorer les paiements afin de couvrir la perte fiscale encourue par la mère. Sans cette majoration, tout ce que le système fiscal fait, c'est de transférer le fardeau fiscal du parent non–gardien au parent gardien. Deuxièmement, on présume que toutes les économies supplémentaires seront partagées entre les deux parents. Sans cette étape, tout ce que ce système fiscal accomplit, c'est d'accorder au parent non–gardien un avantage, sans qu'une partie aille se rajouter à l'argent disponible pour l'enfant.

Dans le jugement Thibodeau, la Cour d'appel a rejeté la preuve présentée par le gouvernement pour justifier le système actuel pour deux motifs. D'abord, l'analyse du gouvernement démontrait qu'au lieu d'assurer aux parents de plus importantes ressources financières, entre 29 et 37 p. 100 de ceux–ci subissent un désavantage fiscal sous le régime actuel.

• (1800)

Deuxièmement, même dans le cas où les parents étaient avantagés par le système, il n'y avait aucune garantie que les économies fiscales seraient transmises aux enfants, en faveur de qui cette politique a été érigée. On en a même conclu que la preuve était à l'effet que ce n'était effectivement pas le cas.

Enfin, le régime est de plus injustifié puisqu'il est prouvé que le taux de non–paiement est demeuré très élevé, malgré la possibilité de déduction. Le régime de déduction–inclusion est donc totalement injustifié.

Le juge majoritaire Hughessen l'a d'ailleurs clairement exprimé en ces termes: «Loin de consister en une solution mesurée et équilibrée à un problème donné, le système de déduction–inclusion échoue fréquemment dans ses objectifs d'accorder un avantage à ceux qu'il est censé aider; en fait, il avantage ceux qui n'ont pas besoin d'aide et ne contient aucun mécanisme de contrôle ou de correction pour remédier au problème.»

Je désire aussi préciser un point qu'on entend rarement mentionné. Il s'agit du fait, bien que la disposition sur l'inclusion ait été adoptée avec celle sur la déduction, et bien qu'elles contiennent des définitions parallèles sur le paiement des pensions, les deux articles ne sont pas réciproques. En effet, il est obligatoire pour la récipiendaire d'inclure à son revenu les paiements reçus, indépendamment du fait que le payeur réclame la déduction ou pas. Cette distinction n'est pas connue, même de certains juges et avocats qui adoptent quelquefois la position que les parties peuvent choisir de sortir du système inclusion–déduction.

Au premier abord, cette distinction peut paraître purement académique. Cependant, on relève un certain nombre de cas de jurisprudence où le juge a fait promettre au père de ne pas réclamer la déduction fiscale en échange d'une non–majoration de la pension. La conséquence directe a été que la mère recevait une pension moindre et qu'elle a quand même dû inclure la pension dans son revenu, puisque la loi l'y oblige.

Le seul non–perdant dans ces histoires est le parent non gardien. Le régime est discriminatoire à ce niveau. On peut d'ores et déjà percevoir l'importance de simplifier la fiscalité familiale. Le régime est également discriminatoire pour un grand nombre de femmes économiquement défavorisées.

Deux causes, Schaff versus la Reine et Bell contre la Reine, illustrent bien les circonstances dans lesquelles le montant de la pension ne reflète pas l'augmentation du fardeau fiscal du parent gardien. Il s'agit des cas où le parent gardien tente d'améliorer la situation économique de sa famille et sortir du système d'aide sociale par le biais de sa participation au marché du travail. Cette

tentative se verra minée par une diminution correspondante de la valeur actuelle de la pension alimentaire.

Le système de déduction–inclusion ne produira aucun bénéfice fiscal, alors que le seul parent non gardien profitera de la déduction.

L'alinéa 56(1)b) est discriminatoire, parce qu'il exige que le parent gardien paie de l'impôt sur l'obligation personnelle d'aliment de l'autre parent. Le droit de la famille est à l'effet que les deux parents doivent contribuer aux coûts reliés à l'éducation des enfants. Les parents séparés doivent contribuer à l'entretien à même leur propre revenu. Ils paient des impôts sur le revenu utilisé pour remplir leurs propres obligations personnelles.

La pension payée par le non–gardien consiste donc en sa part de l'obligation d'aliments que lui impose le droit de la famille. Ce paiement est calculé pour rencontrer une partie des dépenses rattachées à l'enfant. Elle ne fournit pas au parent gardien plus d'argent pour des dépenses luxueuses ou discrétionnaires pour elle–même. On peut donc en conclure que les versements pour la pension sont une forme de remboursement au parent gardien qui a déjà avancé les sommes nécessaires à l'entretien de l'enfant.

Tout ce débat peut sembler un peu technique, mais il cache une multitude de problèmes quotidiens on ne peut plus concrets pour un très grand nombre de familles canadiennes et québécoises. Le système est aussi discriminatoire en ce sens qu'il ne reconnaît pas que le gardien est le parent le plus économiquement vulnérable, qu'il a habituellement à subir une diminution marquée de son niveau de vie, et qu'il a à supporter les conséquences sociales et économiques à long terme de la prise en charge des enfants. Les parents gardiens ont à supporter une augmentation importante de leur fardeau économique direct et indirect, ainsi que les restrictions dans les possibilités d'emplois reliés à la présence des enfants.

Je vous cite quelques exemples: restrictions dans le type d'emploi, les heures de travail, les voyages pour affaires, la localité, le gardiennage, la proximité des écoles et j'en passe. Il faut dire que ce parent gardien est souvent une femme.

• (1805)

La Cour suprême est nettement en avance sur le gouvernement et les politiciens. Elle a déjà reconnu dans Mogue contre la Reine que les parents gardiens vivent systématiquement dans des conditions économiquement défavorables, reliées directement au rôle de mère des femmes. Pour ces raisons, les mères gardiennes vivent donc la situation différemment des pères, ce qui constitue en soi un aspect discriminatoire.

Je pourrais continuer pendant longtemps l'énumération des raisons qui font du régime de l'inclusion–déduction un régime discriminatoire dont le Parlement canadien doit se défaire immédiatement. Je n'ai même pas encore abordé l'aspect de la déduction comme principe distinct. Je me vois cependant contrainte à terminer ici pour l'instant mon argumentation.

Cependant, avant de terminer, j'aimerais rappeler à cette Chambre l'importance d'agir. J'aimerais également rappeler à cette Chambre que les femmes et les organismes qui les représentent réclament l'abolition de ces dispositions législatives. J'aimerais rappeler à cette Chambre et à ce gouvernement que ce sont les femmes qui subissent les conséquences négatives de cette politique et que ce sont donc elles qui sont les mieux placées pour décider quelles mesures les aideront, elles et leur famille, à améliorer leur situation pour enfin un jour rétablir tant faire se peut l'équilibre économique entre elles et les hommes et diminuer ce fléau qu'est la pauvreté de nos enfants.

Ce gouvernement doit agir. Il doit abolir le système actuel et revoir toute la fiscalité familiale. L'un n'empêche pas l'autre.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter la députée de Québec d'avoir saisi la Chambre de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Le projet de loi C–238 est de toute évidence motivé par le souhait sincère et louable de la députée de rendre le régime fiscal plus équitable, notamment pour les femmes et surtout pour le bien des enfants.

Ce projet de loi ressemble, à bien des égards, au projet de loi que ma collègue, la députée de Nepean, a présenté plus tôt cette année, au mois de mai, si je ne m'abuse, et qui portait sur le même sujet.

Je n'ai pas l'intention d'appuyer ce projet de loi et je presse les autres députés de ne pas l'appuyer non plus. Comme je respecte l'engagement de la députée ainsi que les objectifs qu'elle poursuit, je voudrais expliquer pourquoi je ne suis pas en faveur de son projet de loi.

Je serai bref. D'abord, le gouvernement admet qu'il faut modifier le régime de soutien des enfants et les mesures fiscales qui s'y rapportent.

En cette matière, la situation est devenue intolérable. Il y a un million d'enfants pauvres au Canada. Après une rupture, si c'est la mère qui a la garde des enfants, son niveau de vie baisse généralement alors que celui du père augmente puisque, dans la plupart des cas, les ordonnances alimentaires ne sont pas respectées. Il en résulte que la mère et les enfants vivent dans des conditions inadmissibles.

Le deuxième facteur, c'est que le temps est venu d'apporter des changements constructifs. Ces dernières années, un groupe de travail fédéral–provincial–territorial s'est penché sur la question du soutien des enfants. En outre, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision dans la cause Thibaudeau, qui est maintenant devant la Cour suprême et qui met nettement en évidence certaines questions fiscales liées à ce problème.

Par ailleurs, la secrétaire d'État chargée de la situation de la femme a passé beaucoup de temps cet été à faire, en compagnie de deux autres députés ministériels, une série de consultations d'un bout à l'autre du pays auprès de Canadiens et de Canadiennes pour connaître leur propre expérience du régime fiscal en ce qui touche le soutien des enfants. Enfin, mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, a amorcé son examen des programmes sociaux, qui porte notamment sur les moyens à prendre pour régler le problème des enfants pauvres. Tout est donc prêt pour que nous passions à l'action.

• (1810)

Je soutiens respectueusement que notre stratégie devrait être globale et concertée, d'où mon opposition au projet d'initiative parlementaire de la députée, puisqu'il ne traite que d'un aspect de la question.

Notre stratégie doit être globale. Elle doit fixer les montants à verser au titre de l'allocation pour enfants. Elle doit toucher un mot de la fiscalité applicable à ces montants et elle doit viser à l'exécution des ordonnances et des accords relatifs au versement de l'allocation pour enfants.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je voudrais décrire très brièvement le travail qui se fait actuellement au sein du gouvernement pour donner à la députée l'assurance que les questions qu'elle soulève dans son discours sont examinées à fond et sont suivies de gestes concrets.

Premièrement, nous examinons la possibilité d'inscrire dans la loi des formules ou des chiffres que les tribunaux et d'autres pourraient utiliser pour fixer le montant de l'allocation dans chaque cas particulier, compte tenu du revenu des parties. Nous espérons que cette initiative aura pour effet d'atténuer les angoisses, de réduire les frais et diminuer les retards dans le traitement des litiges par lesquels le tribunal, dans le système contradictoire, détermine ces montants.

Deuxièmement, nous envisageons différentes options en ce qui concerne l'imposition de l'allocation pour enfants. Quelques–unes se dégagent des études qui ont été faites ces années–ci. La députée propose l'abolition du régime de déduction–inclusion. Or, il se trouve des gens qui prétendent qu'une stratégie consistant à maintenir le régime de déduction–inclusion, tout en l'améliorant, aurait l'avantage de privilégier, sur le plan pécuniaire, la personne qui a la garde des enfants.

Il y a des questions qui méritent un examen très attentif. Ainsi, si l'on maintenait le régime de déduction–inclusion, accompagné d'un processus par lequel on établirait des montants raisonnables d'après des formules statutaires, en fonction des dépenses moyennes entraînées par la garde des enfants, à partir de données fiables, si l'on accorde la déduction au parent n'ayant pas la garde des enfants qui effectue les paiements régulièrement comme l'exige l'ordonnance ou l'accord visé, enfin, si l'on accordait la déduction au parent n'ayant pas la garde qui, au nom du parent bénéficiaire, verse directement au ministère du Revenu national les montants dus au titre de l'impôt tous les trois mois, eh bien, il me semble que le régime de déduction–inclusion constitue un processus dont il convient de bien peser les avantages et, comme je l'ai mentionné, surtout celui de privilégier, sur le plan pécuniaire, la personne qui a la garde des enfants.

De plus, il faudrait tenir compte de la disparité qui se creuse entre les parents ayant des revenus équivalents ou dans le cas du parent bénéficiaire qui a un revenu supérieur à celui du parent qui n'a pas la garde des enfants. Un ajustement s'imposerait alors. Je le concède. La chose n'est pas simple.

Je ne veux pas laisser entendre qu'une décision a été prise à ce sujet. Je ne fais que souligner la complexité et l'ampleur de ce dossier où le gouvernement se sent obligé d'intervenir.

Le dernier aspect de la question concerne l'exécution des ordonnances des tribunaux ou des ententes sur le versement de l'allocation pour enfants. Il me semble qu'il faudra une stratégie nationale intégrée et que le gouvernement fédéral devra travailler en collaboration avec les provinces pour prendre des mesures valables afin que ceux qui doivent payer remplissent leurs obligations.

Je suis donc respectueusement d'avis que le projet de loi C–238 ne touche qu'une toute petite partie de la question. Pour expliquer à la Chambre et à la députée pourquoi je ne puis appuyer ce projet de loi, j'ajouterai que, à mon avis, il anticipe sur les résultats du travail en cours et il ferme certaines avenues que l'on pourrait vouloir garder ouvertes jusqu'à ce que ce travail soit entièrement terminé, jusqu'à ce que le gouvernement soit en mesure de présenter à la Chambre un projet de loi global.

Je travaille actuellement, en collaboration avec mes collègues, le ministre des Finances, le ministre du Revenu national, le ministre du Développement des ressources humaines et la secrétaire d'État pour la Situation de la femme, sur cette question. Je peux assurer à la députée et à la Chambre que c'est une priorité pour nous et que nous avons l'intention de proposer des changements le plus tôt possible.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi d'initiative parlementaire, le C–238. Le Parti réformiste estime que le soin des enfants incombe aux familles et que, dans la société canadienne, les parents doivent avoir l'entière responsabilité d'élever et d'éduquer leurs enfants et de subvenir à leurs besoins. Le gouvernement doit maintenir la responsabilité et le pouvoir exclusifs des parents d'élever leurs enfants. Leur seul rôle direct acceptable que le gouvernement puisse jouer comme

intervenant, c'est de protéger les enfants dans les cas de sévices ou de négligence.

• (1815)

Le Parti réformiste croit également en une fiscalité équitable et à l'élimination de la discrimination contre la famille. Nous exhortons donc le gouvernement fédéral à modifier le régime fiscal pour qu'il prévoie des dispositions équitables à l'endroit de tous les Canadiens, peu importe leur état matrimonial.

Comme le projet de loi C–238 ne prévoit pas de telles dispositions, nous ne pouvons pas y souscrire. Il propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de sorte que l'allocation pour enfants ne soit plus déductible du revenu de celui qui la paie et ne soit plus un revenu pour la personne qui la reçoit.

J'appuie entièrement cet aspect, car il assure l'équité de l'impôt sur le revenu des couples mariés et divorcés. Cependant, je m'oppose à ce que les changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu ne s'appliquent qu'aux parents qui ont ou non la garde de leurs enfants et qui ont conclu des ententes de séparation après 1993, comme le projet de loi l'énonce clairement.

Cette disposition crée une situation fiscale injuste entre les couples séparés avant 1993 et après 1993. En outre, elle ne s'attaque pas à l'injustice fiscale qui existe actuellement entre les couples mariés et séparés.

Je ne reçois pas d'avantage fiscal pour remplir mes responsabilités parentales. Je ne connais aucune personne mariée qui reçoit un encouragement financier, par exemple, une déduction d'impôt pour s'occuper de ses enfants. Pourquoi les parents divorcés qui n'ont pas la garde de leurs enfants devraient–ils bénéficier, comme le prévoit actuellement la Loi de l'impôt sur le revenu, d'un allégement fiscal dont les couples mariés sont privés? Mariés ou non, ne sommes–nous pas tous responsables de nous occuper de nos enfants?

De toute évidence, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, a créé une iniquité fiscale entre les parents mariés et les parents divorcés. C'est de la discrimination envers les parents qui restent mariés. Par conséquent, peu importe la décision que rendra la Cour suprême dans l'affaire Thibaudeau, je suis pleinement en faveur d'une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu pour que l'allocation pour enfants ne soit plus déductible du revenu de la personne qui la paie et ne soit plus un revenu imposable pour celle qui la reçoit. Cependant, je ne suis prêt à appuyer une telle mesure que si elle s'applique aux ententes de divorce passées, actuelles et futures.

Le gouvernement reçoit actuellement environ 330 millions de dollars par an en impôts payés sur les allocations pour enfants par les conjoints qui ont la garde et il renonce à environ 660 millions de dollars par an en montants déductibles aux fins de l'impôt chez les conjoints qui n'ont pas la garde. La modification de la Loi de l'impôt sur le revenu rapporterait 330 millions de dollars au gouvernement. Cet argent pourrait être utilisé pour aider directement les enfants qui vivent dans la pauvreté, à cause de parents qui manquent à leurs obligations de paiement. Cela rejoindrait bien la politique des réformistes qui veut que l'on aide les personnes qui en ont le plus besoin, au lieu d'aider tout le monde.

Je sais que certains s'opposeront à ce que l'on modifie la Loi de l'impôt sur le revenu. Bon nombre de personnes croient encore que la déduction fiscale encourage les conjoints qui n'ont pas la garde à payer. Cependant, de nombreuses études ont prouvé que ce n'était pas le cas. Un mémoire présenté à un comité législatif de la Chambre des communes au sujet de la modification de la Loi sur le divorce signale ceci:

> Le mythe voulant qu'une déduction d'impôt encourage les payeurs à verser l'allocation est on ne peut plus faux, car 85 p. 100 des payeurs préfèrent s'abstenir de payer plutôt que de profiter de l'avantage fiscal.

De même, l'Institute of the Law Research and Reform, en Alberta, a révélé que 80 p. 100 des conjoints séparés et divorcés avaient un revenu disponible suffisant pour décharger leur conjoint de l'obligation de subvenir aux besoins des enfants.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème. Bon nombre de conjoints qui n'ont pas la garde ne paient pas l'allocation pour enfants, et leurs enfants en souffrent. Cependant, on ne réglera pas la situation avec le système fiscal. On y parviendra en faisant mieux respecter l'ordonnance du tribunal.

Depuis 1985, la plupart des législatures provinciales ont pris des mesures importantes pour créer des systèmes exploités par l'État et visant à faire respecter les ordonnances de soutien financier de la famille, en raison des problèmes graves qu'entraîne le non–respect de ces ordonnances, dans notre pays.

En mars 1992, l'Ontario a adopté la Loi sur le Régime des obligations alimentaires envers la famille. Depuis, toutes les ordonnances de soutien doivent contenir des dispositions exigeant qu'une partie du revenu du débiteur soit prélevée à la source. À partir d'aujourd'hui, les habitants de la Nouvelle–Écosse qui manquent à leurs obligations de paiement verront leur permis de conduire suspendu. Une meilleure application peut aider à faire parvenir l'argent aux gens qui en ont besoin, mais cela ne comble en rien les nombreuses lacunes de la législation actuelle au sujet des paiements de soutien des enfants.

Ces paiements sont établis par un juge et l'on considère souvent qu'ils sont insuffisants, que les décisions rendues sont arbitraires et incohérentes. En outre, étant donné que ces paiements sont fixés par les tribunaux et ne peuvent être modifiés que par eux, si le revenu du parent qui n'a pas obtenu la garde augmente ou diminue, cela ne se reflète pas nécessairement dans le montant de l'allocation.

• (1820)

Des études montrent que le revenu du parent qui n'a pas obtenu la garde, dans la plupart des cas, le père, augmente, alors que celui du parent qui a la garde de l'enfant, la mère, en général, demeure le même. Ainsi, alors que le père profite d'un niveau de vie progressivement meilleur, il en va tout autrement de ses enfants.

Le paragraphe 15(8) de la Loi sur le divorce établit deux objectifs pour les ordonnances de pensions alimentaires pour enfants. Il reconnaît que les conjoints ont tous deux l'obligation

financière de subvenir aux besoins de l'enfant et il répartit cette obligation en fonction de la capacité de payer de chacun.

Les juges essaient d'exiger des paiements qui donnent aux enfants touchés un niveau de vie équivalent à celui dont ils auraient profité si leurs parents ne s'étaient pas séparés. On n'atteint pas ces objectifs dans le cadre du système actuel.

Pour régler ce problème et remédier en partie à la pauvreté chez les enfants, je propose aujourd'hui de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que la Loi sur le divorce. Il faut inclure dans cette dernière des lignes directrices que les juges devront obligatoirement respecter lorsqu'ils fixeront le montant de l'allocation. En fonction du nombre d'enfants, un pourcentage établi du revenu du parent n'ayant pas obtenu la garde sera prélevé à la source. Au fur et à mesure que le revenu des payeurs augmentera, le montant de la pension fera de même automatiquement pour vraiment refléter leur capacité de payer. On s'attaquera ainsi aux lacunes et aux incohérences qui existent, à l'heure actuelle, en ce qui a trait au versement des allocations, en plus de réduire le temps et l'argent qu'on doit consacrer à des réclamations devant les tribunaux.

Je sais que cette mesure ne fera pas disparaître les pertes financières et les tensions émotives associées à l'échec définitif d'un mariage. Je n'ignore pas non plus qu'on ne réglera pas ainsi les cas où le parent n'ayant pas obtenu la garde ne peut payer à la suite d'une perte de revenu. Je demande donc au gouvernement fédéral de voir rapidement à la réaffectation des fonds mal utilisés par le Bureau des enfants.

Cette bureaucratie créée par le gouvernement Mulroney a un budget de 100 millions de dollars. Une certaine partie des fonds est affectée à des fins acceptables. Par contre, une bonne partie de ces fonds sont gaspillés en campagnes publicitaires, en banques de données, en magazines imprimés sur papier glacé, en séminaires et en consultations au lieu d'aller directement à des programmes en faveur des enfants les plus nécessiteux.

Ce bureau a dépensé 29 000 $ pour une étude en vue d'établir un code de déontologie pour les enfants témoins, il a donné 535 000 $ à la revue *Canadian Living* pour la production d'une publication intitulée *The Love of Kid* et 40 000 $ à la UCJG (YMCA) pour des consultations sur les stratégies visant à éliminer le châtiment corporel des enfants. Et la liste continue.

Les enfants qui ont faim n'ont pas besoin de séminaires et de consultations. Ils ont besoin de nourriture et de vêtements. Les enfants qui n'ont rien à se mettre sur le dos pour aller à l'école se fichent pas mal du code de déontologie. Ce qu'ils veulent, ce sont des chapeaux et des gants qui leur tiennent chaud.

Le Bureau des enfants est un parfait exemple de la façon dont le gouvernement gaspille l'argent en le consacrant à étudier le problème au lieu d'y remédier. Le gaspillage, les impôts élevés, les injustices fiscales, la discrimination à l'égard des familles, et le fait que l'on réduit la responsabilité des parents sont à l'origine de la pauvreté enfantine dans ce pays. Tant que le gouvernement fédéral ne comprendra pas ça et ne fera rien pour y remédier, les choses ne changeront pas.

J'insiste auprès du gouvernement pour qu'il modifie la Loi sur le divorce de façon à s'attaquer aux parents qui ne versent pas les pensions alimentaires destinées à leurs enfants, pour qu'il modifie la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à mettre fin à la discrimination et aux injustices fiscales qui existent entre les couples mariés et les couples divorcés, enfin pour qu'il adapte les programmes sociaux aux besoins des Canadiens et non à l'idée que s'en fait le gouvernement libéral.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, B.Q.): Monsieur le Président, je tiens à remercier et à féliciter ma collègue, la députée de Québec, pour avoir présenté ce projet de loi et l'avoir si bien défendu dans son allocution, tout à l'heure. Je tiens aussi à remercier le ministre de la Justice d'être venu s'exprimer sur ce projet de loi et j'ai cru comprendre sa sincérité et son désir d'agir.

Essentiellement, le ministre de la Justice nous dit: «Écoutez, je suis contre ce projet de loi, mais votre objectif est louable, votre action est nécessaire, elle est urgente, mais il faut avoir un plan plus général. Il faut avoir plusieurs mesures qui vont être prises en même temps pour toucher l'ensemble de la situation des familles et des enfants.» Je ne doute aucunement de la bonne foi et de la bonne intention du ministre. Le ministre nous dit aussi qu'il est clair maintenant qu'on sent une pression pour agir et on vient d'entendre d'ailleurs le représentant du Parti réformiste, avec lequel on pourrait faire un bon bout de chemin sur cette question.

• (1825)

Maintenant, on a une volonté de faire tout en même temps, et je dois dire au ministre de la Justice que ce sont peut-être des bonnes intentions, mais que, en politique, cela nécessite qu'on agisse lorsqu'on a l'occasion d'agir. Le problème avec des séries d'études qui suggèrent une très très grande réforme, est qu'on en a vu tellement mourir au *Feuilleton*, mourir parce qu'il y a une élection, mourir parce que le climat est changé et qu'il y a autre chose d'important.

J'ai l'impression que, malgré toutes ces bonnes intentions, le ministre de la Justice est en train de rater une très belle occasion d'agir maintenant. D'ailleurs, je lui conseillerais fortement de ne pas inclure cette question dans l'ensemble des programmes sociaux, qui semble aller nulle part. D'un côté, le ministre du Développement des ressources humaines nous disait: «On va agir rapidement, on va agir vite», mais dès qu'il y a eu un petit peu d'opposition il nous a dit: «Ah! ces mesures-là sont pour dans quatre ans.» Peut-être se pense-t-il élu pour 20 ans, mais il a un mandat et il faut agir maintenant. Je pense que c'est le cri du coeur de ma collègue du Québec.

Cette loi sur la fiscalité a été votée en 1942. Il est clair qu'elle ne reflète plus la situation actuelle. D'abord, à l'époque, il y avait très peu de familles monoparentales, et la majorité des femmes ne travaillait pas à l'extérieur du foyer. Regardons maintenant les familles avec enfants dans un comté comme le mien, le comté de Rosemont, qui comprend deux quartiers statistiques de Montréal: l'une s'appelle le plateau Mont-Royal et l'autre Rosemont «La petite patrie». Eh bien, sur le plateau Mont-Royal, plus de 47 p. 100 des familles avec enfants sont des

familles monoparentes; et dans la partie Rosemont «La petite patrie», presque 39 p. 100 des familles avec enfants sont des familles monoparentales.

Bien sur, cela ne reflète pas la situation de l'ensemble de la province et de l'ensemble du Canada, mais il reste que lorsqu'on considère non pas toutes les familles mais seulement les familles avec enfants, toute cette question des pensions alimentaires touche une proportion, dans le cas de mon comté, qui dépasse 45 p. 100 des familles avec enfants, de même que dans l'ensemble du Canada aussi. Donc, il y a là un très grand nombre de personnes qui sont touchées. On a une préoccupation pour les enfants et on a aussi une préoccupation pour le parent qui garde les enfants. Dans ma région, ce parent est une femme dans 86 p. 100 des cas, et probablement que ce pourcentage reflète la moyenne nationale ou même davantage.

Le régime actuel est discriminatoire pour le parent qui garde les enfants et qui veut retourner sur le marché du travail. On peut faire des statistiques et dire: «Ah! Elle gagne encore un peu moins que son mari, donc elle paye un peu moins d'impôt.» Mais il faut voir que cela constitue une désincitation à retourner sur le marché du travail.

Dans le fond, ce qu'on propose, si on compare ce projet de loi au régime actuel, c'est dire simplement que la pension alimentaire payée pour les enfants constitue pour le parent payeur une dépense qu'il aurait eu à encourir s'il avait la garde des enfants, et qu'elle ne soit plus considérée comme un revenu pour le parent qui a la garde des enfants.

On a maintenant une proportion de plus en plus grande de femmes qui ont la garde des enfants pour qui ce n'est pas un avantage fiscal. On dit peut–être entre 29 et 37 p. 100. Mais il y a plus que ça. Il y a la volonté de retourner sur le marché du travail. Or, cette semaine, Statistique Canada a publié une étude sur la question des femmes chefs de famille monoparentale, où on voit très bien qu'elles veulent retourner sur le marché du travail. Dès que les enfants sont un peu plus âgés, elles retournent sur le marché du travail, c'est très clair.

On voit que les femmes chefs de famille monoparentale, lorsque leur enfant à moins de trois ans, elles sont seulement à 36 p. 100 sur le marché du travail, alors que dans les familles biparentales c'est à 64 p. 100. Alors, je pense que, par ailleurs, lorsque les enfants ont entre 6 et 15 ans, dans les familles parentales, elles sont à 71 p. 100 sur le marché du travail. Donc il y a une volonté, mais il y a des barrières au retour sur le marché du travail. Et je suis convaincu que la politique fiscale actuelle est clairement une barrière à retourner sur le marché du travail. Elle ne facilite pas le retour sur le marché du travail.

C'est encore plus inquiétant pour l'avenir lorsqu'on regarde la réforme des programmes sociaux.

• (1830)

Cette semaine, le ministre du Développement des ressources humaines a publié un document supplémentaire qui touche les mesures de sécurité du revenu visant les enfants. Globalement, la stratégie du gouvernement est de dire: on va donner maintenant l'argent à ceux qui en ont le plus besoin, c'est–à–dire les plus pauvres.

Le journal *Le Devoir* qualifiait ce document relatif à la famille d'une véritable attaque contre la famille. Au fond, ce qu'on leur dit, alors qu'on sait qu'elles veulent rester sur le marché du travail, c'est ceci: Si vous restez très pauvres, on va vous aider.

Il est clair que le message qu'il faut donner, c'est de mettre en place les conditions qui leur permettent de se refaire une vie professionnelle. Je pense qu'il n'y a pas seulement des considérations de statistiques fiscales du passé qu'il faut voir, mais il faut regarder l'avenir. Il est bien sûr que dans le contexte actuel, on dit qu'il y a seulement 36,5 p. 100 des femmes chefs de famille monoparentale qui ont des enfants de moins de trois ans qui sont sur le marché du travail.

La question est que 70 p. 100 voudraient être sur le marché du travail. Non seulement qu'il y ait plus d'emplois dans l'économie, mais qu'elles aient des conditions facilitant leur retour sur le marché du travail. Je pense que ce doit être un élément central parce qu'on sait que la question du travail, de l'accès au marché du travail, de la sécurité professionnelle, c'est aussi une question de sécurité personnelle et de sécurité pour la famille, pour les enfants qui sont là. C'est une dimension qui, actuellement, j'en suis convaincu, n'est pas prise en considération. À aucun moment, dans le document produit cette semaine par le ministre du Développement des ressources humaines, on aborde cette question des pensions alimentaires, du retour sur le marché du travail des femmes chefs de famille monoparentale.

Je pense qu'il est très important que le ministre de la Justice dise: peut–être que je n'aurais pas une loi parfaite qui couvre tous les éléments, mais je vais agir rapidement sur des éléments où politiquement on peut agir maintenant.

Sur la question de l'incitatif et de la perception obligatoire, on sait qu'en Ontario, il y a une perception obligatoire. Le nouveau gouvernement du Québec a aussi annoncé un engagement pour cette année d'avoir un régime de perception obligatoire des pensions alimentaires. Donc cette question de l'incitatif fiscal à payer la pension alimentaire, ce ne sera plus le cas en Ontario, ce ne sera plus le cas au Québec, et d'autres provinces vont devoir aussi prendre des mesures en ce sens.

Donc la question fiscale n'est plus seulement une question d'incitatif. Je pense qu'il faut revenir à une question de responsabilisation et de justice, mais penser autant pour les enfants que pour la mère qui est chef de famille. La situation normale, c'est d'être dans une famille où le chef de famille a une vie professionnelle, et ce doit être réfléchi en ces termes.

Le Parti libéral a fait toute sa campagne en disant «jobs, jobs, jobs». Je pense que ces projets de loi qui concernent aussi la justice doivent être pensés en terme de réalité de maintenant, mais également des réalités qu'on souhaite pour l'avenir. Je pense qu'il est urgent de lever cette discrimination.

Je tiens à remercier ma collègue de Québec, qui est aussi critique pour le statut de la femme, d'avoir présenté ce projet de loi. Au fond il s'agit de signifier au gouvernement l'urgence d'agir. Je tiens à répéter au ministre de la Justice que s'il a l'occasion d'agir maintenant, de grâce qu'il agisse! Qu'il n'attende pas, parce que des fois, en politique, il y a un changement

entre ce qu'on peut faire à 9 heures du matin et ce qu'on peut faire à 18 heures. De grâce, agissez!

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais féliciter la députée de Québec pour avoir proposé ce projet de loi, tout comme auparavant, j'ai félicité la députée de Nepean qui a proposé une motion qui a été approuvée en cette Chambre.

J'aimerais aussi féliciter mon collègue, le ministre de la Justice. C'est la première fois depuis six ans que je siège en cette Chambre que j'ai vu un ministre parler au sujet d'un projet de loi émanant des députés.

Des voix: Bravo!

• (1835)

Mme Catterall: Monsieur le Président, je félicite le député. Les projets de loi émanant des députés sont très importants et je trouve très respectueux de ce processus le fait que le ministre soit ici pour expliquer ce qu'il fait à ce sujet et la raison pour laquelle il ne peut pas, à ce moment–ci, appuyer le projet de loi.

[*Traduction*]

Je suis très tentée de voir dans ce projet de loi une tentative modeste d'alléger le grave problème de pauvreté que vivent les femmes et leurs enfants au Canada. Je partage néanmoins certaines des préoccupations exprimées par le ministre de la Justice. L'expérience que j'ai acquise dans ce domaine au fil des ans auprès des femmes qui essaient d'élever leurs enfants avec un revenu insuffisant après la rupture de leur couple me fait dire que le problème est beaucoup plus grave.

Le problème fondamental est que la majorité des conjointes ayant la garde qui ont droit à une pension alimentaire pour leurs enfants ne la reçoivent pas. L'argent ne leur parvient tout simplement pas.

On me dit que les dispositions actuelles de la loi de l'impôt visent en partie à favoriser le paiement de la pension, mais dans les faits il en va évidemment autrement. Je crois qu'il y a des solutions beaucoup plus efficaces. Le ministre de la Justice en a proposé quelques–unes mais il y en a probablement d'autres. Je crois cependant que nous devons avoir un objectif beaucoup plus général et ne pas nous limiter à décider à court terme qui paie ou ne paie pas l'impôt.

L'objectif fondamental est de combattre la pauvreté qu'engendre la rupture des familles, une pauvreté qui frappe non seulement le conjoint ayant la garde, habituellement la femme, mais aussi les enfants. Nous savons en effet que la majorité des femmes qui se séparent de leur conjoint se retrouvent dans la pauvreté, et leurs enfants avec elles.

Voilà essentiellement la situation à laquelle nous voulons remédier. Cette simple mesure à elle seule, qui modifie l'assujettissement à l'impôt des conjoints ayant la garde, pourrait en fait réduire le montant que reçoivent le conjoint et ses enfants, et même faire obstacle aux paiements de la pension alimentaire.

Le montant de la pension alimentaire est–il suffisant? Je crois que nous avons plus que ce qu'il nous faut pour dire que le montant de la pension alimentaire accordée par les tribunaux, même s'il était toujours payé, est insuffisant.

Je suis heureuse de constater que le gouvernement a l'intention de s'attaquer en priorité à cette question fondamentale. Comment peut–on inciter ou forcer le parent qui verse une pension à faire ses paiements sans imposer au parent qui élève les enfants sans avoir le revenu qui lui est dû la responsabilité supplémentaire d'intenter des poursuites en cour.

J'ai vu cette situation à maintes reprises, et je doute qu'un seul député à la Chambre ne connaisse pas personnellement au moins un cas où le parent qui doit payer une pension alimentaire ne s'acquitte pas de ce devoir. Le seul recours du parent qui a la garde des enfants devient donc l'aide sociale, mais il se fait dire qu'il n'y a pas droit avant d'avoir traîné devant les tribunaux le conjoint qu'il vient de quitter. C'est une ronde infernale. Cette personne n'a pas les moyens de le faire. Elle n'a pas la solidité affective qu'il faut pour revivre ainsi son divorce ou sa séparation. C'est pourtant ce qu'exige notre régime de sécurité sociale.

Je veux que ce soit bien clair. Ni le ministre ni le gouvernement n'ont l'intention d'attendre que l'examen des programmes sociaux soit terminé pour régler ce problème.

• (1840)

À mon avis, le seul rapport entre les programmes sociaux et ce problème, c'est que nous avons négligé de prendre en considération la question fondamentale du parent qui a la charge d'élever, de nourrir, de vêtir et de loger les enfants, de voir à leur bien–être et enfin, de récupérer les pensions alimentaires qui lui sont dues. C'est l'autre parent qui a l'obligation de fournir cette pension.

Nous voyons cela comme deux enjeux distincts. Nous n'avons nullement l'intention d'attendre la fin de l'examen des programmes sociaux pour agir.

Je veux conclure en rappelant qu'il y a eu, au cours des deux dernières années, de nombreux rapports traitant des problèmes liés aux pensions alimentaires, à l'imposition de ces pensions et à d'autres mesures fiscales qui touchent les femmes d'une manière particulière, ainsi que des liens qui existent entre ces mesures et la pauvreté chez les femmes et les enfants du Canada.

Ces rapports n'ont donné lieu à aucune mesure concrète. Je suis de celles qui demandent que ce problème soit réglé pour hier, parce que je sais ce que cela représente pour des millions de personnes dans notre pays. Je suis tout de même heureuse que notre gouvernement s'y attaque très sérieusement et qu'il l'aborde d'une façon globale et détaillée. On peut espérer que cette façon de faire permettra aux femmes et aux enfants du Canada de voir ce problème réglé bientôt et à long terme, pour qu'ils ne subissent plus de conditions économiques adverses comme c'est

le cas maintenant—qu'ils ne soient plus acculés à la pauvreté simplement parce que la famille est séparée.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat initié par ma collègue de Québec concernant le traitement fiscal des pensions alimentaires. Le ministre l'a souligné, ma collègue aussi, qu'il y a effectivement derrière cela des enjeux plus larges et qu'il faut avoir une approche plus globale, c'est certain. Mais il faut quand même pouvoir agir rapidement, et pas nécessairement attendre encore plus longtemps.

Évidement, on sait qu'il y a un cas devant la Cour suprême, le jugement Thibodeau, le cas Thibodeau c. la Reine, mais il y a moyen d'agir rapidement. Lorsqu'on regarde l'aspect du traitement fiscal des pensions alimentaires, d'un point de vue simplement théorique, moi la première fois que je l'ai regardé, je me suis dit qu'il y avait une logique derrière cela, et ça peut nous apparaître efficace. Cependant, lorsqu'on regarde la réalité, il se passe des choses qui ne correspondent pas aux objectifs qu'on s'était donnés, surtout qu'au départ, l'incitatif donné par le principe de pouvoir déduire de son revenu le montant versé en pension alimentaire, c'était un incitatif à payer la pension.

Depuis ce temps–là, l'Ontario a mis un système de perception obligatoire, le Québec va le faire bientôt, c'est l'intention qu'ils ont annoncée, et à partir de ce moment–là, on ne peut plus tenir compte de ce facteur. On ne peut plus dire qu'on a mis une logique fiscale maintenant pour cet objectif, puisqu'on a trouvé une autre façon de régler le problème, puisque le système déduction–inclusion n'a pas permis de régler le problème.

Donc, à partir de là, il faut revoir le traitement fiscal. J'ai trouvé intéressant par exemple, dans la réponse du ministre, qui a dit «Peut–être qu'on pourrait améliorer à partir du système qui existe». C'est une option qu'il faut peut–être envisager et qui pourrait être intéressante dans la mesure où on éviterait le choc fiscal du printemps où la personne qui reçoit la pension alimentaire doit maintenant payer un montant très élevé d'impôt. Il y a peut–être une façon, si on gardait ce système–là déduction–inclusion, d'éviter le choc fiscal au moment de la déclaration d'impôt sur le revenu.

Il n'en reste pas moins que la majorité ou les groupes de femmes en général n'aiment pas beaucoup ce système–là qui est, jusqu'à un certain point, un désincitatif au travail aussi. Prenons le cas où au moment du jugement, une femme reçoit—je parle d'une femme parce que dans la plupart des cas ce sont les femmes—le juge détermine un montant de pension alimentaire et à partir de ce moment–là, la femme pouvait avoir un revenu qui était faible. Si son revenu augmente, dans le temps, elle devra payer un taux d'impôt plus élevé, et à ce moment–là, le montant qu'elle reçoit de pension alimentaire devient de plus en plus imposable.

Comme le juge devait tenir compte de deux choses, au moment du versement de la pension, il devait tenir compte du besoin des enfants et de la capacité de payer, là il y a un des deux critères qui n'est plus tout à fait respecté puisque le montant accordé devrait être révisé, puisqu'il est moindre, étant donné que le taux d'impôt change avec le temps.

• (1845)

Et là, il y a un problème. Peut–être que l'aspect global ne sera pas considéré discriminatoire par la Cour suprême, on le verra en bout de ligne, mais il y a un traitement différent si c'est la mère, par exemple, qui a la garde de ses enfants et qui, elle, doit déclarer ce revenu comme un revenu imposable, alors que si ce sont les grands–parents ou d'autres qui ont la garde des enfants, là, il y a un traitement fiscal différent. C'est la personne qui verse la pension qui doit être imposée.

Il y a là des correctifs qu'il faut apporter et c'est ce que ma collègue dit dans son projet de loi, pour qu'on en arrive à une situation où on va enlever un irritant du système. Il est vrai qu'il faut travailler sur d'autres fonds et le problème de base, souvent, est le fait que ce montant n'est pas versé. J'ai eu une crainte, quand on a lié cela à la réforme des programmes sociaux, qu'on traîne ça dans le temps longtemps. Mais j'ai été heureux d'entendre la députée dire qu'il y a une nette distinction entre cet aspect et l'aspect des programmes sociaux, puisqu'on doit agir sur ce volet dans les plus brefs délais.

Je suis convaincu que le gouvernement attend le jugement de la Cour suprême pour se prononcer, mais il serait peut–être intéressant qu'il lance des pistes de réflexion—le ministre en a lancé quelques–unes tout à l'heure—qu'il les mette plus rapidement de l'avant, afin qu'on puisse réfléchir ensemble, comme parlementaires, pas simplement un groupe restreint de députés de la majorité ministérielle, comme on l'a fait cet été en faisant le tour du Canada.

Je vous ferai remarquer que je suis déçu. Je suis convaincu que ma collègue de Québec aurait aimé participer et un député du Parti réformiste aurait aussi pu participer et on aurait pu apporter des éléments très constructifs dans ce débat. Mais ce processus est devenu un peu trop partisan. Il faudra le réouvrir et mettre les options sur la table en attendant la réponse de la Cour suprême pour agir par la suite, parce que dans la décision qu'on attend de la Cour suprême, c'est pour des cas où des gens ont pu loger des appels dans les dernières années, et c'est sûr qu'il faut attendre, il faut être prudent.

Cela n'empêche pas qu'on doit dire qu'il y a des changements. Peu importe le jugement, que ce soit jugé discriminatoire ou pas, sur un fondement de droit, le principe est qu'il y a des inefficacités qui restent, des choses qui sont injustes et d'autres qui, qu'elles le soient ou pas, sont perçues comme injustes et vécues comme cela. Cela est aussi un élément important.

Donc, je crois qu'on doit tenir compte de cela et que l'on doit considérer que l'option disant que la pension alimentaire, la partie qui sert pour les enfants, n'est pas un revenu imposable pour la personne qui la reçoit, mais plutôt pour la personne qui la verse, est une option très valable qui doit faire partie des options envisagées. Le ministre de la Justice, tout à l'heure, semblait dire qu'il y avait d'autres options qu'il semblait privilégier, comme garder le système et l'améliorer. Cela peut en être une autre, mais celle que ma collègue de Québec suggère en est aussi une valable.

Il y a là comme une distinction aussi entre les revenus de pension alimentaire accordée à la personne qui a les enfants à charge et la pension qui sert directement pour les enfants. Et dans ce sens, c'est un projet de loi qui m'apparaît positif, un élément constructif dans le débat. Évidemment, ce n'est pas un projet sur lequel on aura à voter, mais on a pu apprécier la présence du

ministre, le fait qu'il avance des pistes de réflexion et il serait intéressant que la réflexion progresse davantage et que le ministre, qui semble avoir avancé depuis l'été dernier dans sa réflexion, mette des options sur la table rapidement.

Je vais conclure là–dessus, il nous reste l'inconnu, c'est le calendrier dans lequel nous sommes engagés. On ne peut pas savoir d'avance combien de temps la Cour suprême sera en délibéré. Elle a entendu la cause au début du mois, mais maintenant, le gouvernement a pris la décision qu'il va bouger très certainement et qu'il va s'ajuster en fonction du jugement. Cela peut nous mener très loin dans le temps si, par exemple, suite au jugement de la Cour suprême, on se lançait dans une autre consultation, et c'est cela qu'il faut éviter. Il faut agir, et pour agir, il serait intéressant que, de façon plus ouverte, plus constructive, on fasse encore avancer le débat et que ce ne soit pas nécessairement toujours l'opposition qui soit obligée de le ramener, mais que le gouvernement aussi s'ouvre.

Je pense qu'il y a là façon de faire un débat très serein, non partisan, absent de toute partisanerie, où on pourrait arriver à des résultats très intéressants pour améliorer la situation, en tenant compte aussi du fait qu'il y a un aspect, la perception, qui relève des provinces et qui sera un acteur majeur, aussi, dans la résolution du problème.

Le vice–président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1850)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Antoine Dubé (Lévis, B.Q.): Monsieur le Président, j'interviens pour tenter d'obtenir une réponse pertinente, reliée à la question, ce que je n'ai pas pu obtenir hier.

Hier, je demandais au ministre du Développement des ressources humaines s'il convenait qu'il aurait été souhaitable pour l'établissement du Service jeunesse Canada que le gouvernement fédéral s'harmonise, ou tente de s'harmoniser, avec le gouvernement du Québec, parce qu'il existe au Québec un programme semblable qu'on appelle Jeunes volontaires.

Le ministre, au lieu de répondre sur cette question, a parlé du témoignage d'un jeune qu'il avait rencontré dans la journée et qui trouvait bien profitable d'avoir droit enfin à un petit peu de «paye», parce que tout dépend de la région, cela ne dépasse pas 150 $ par semaine. Il vantait les vertus de cela et disait que le député de Lévis faisait un problème de structure. . . Alors je pense que ce n'était pas une réponse.

Comme deuxième question, j'avais demandé s'il trouvait cela normal que pour participer à une offre de jury de sélection il fallait qu'en contrepartie les fonctionnaires provinciaux acceptent de ne pas critiquer, en aucune façon, le programme Service jeunesse Canada. Évidemment il n'a pas répondu.

Témoignage pour témoignage, cet après–midi je suis allé à une annonce faite par le gouvernement du Québec à l'effet qu'ils accordaient, avec une subvention de 20 000 $ pour terminer, encore un exemple de gâchis, un abandon par le fédéral du Carrefour jeunesse–emploi, Club de recherche d'emploi. Pendant que le gouvernement fédéral veut mettre sur pied Service jeunesse Canada, pour financer cette nouvelle initiative, on coupe dans les choses existantes, alors qu'il existe un comité dont le secrétaire parlementaire fait partie comme moi. On en vient d'ailleurs, on y consulte les gens pour parler d'avenir, mais au lieu d'attendre le résultat des consultations, on fait déjà des coupures dans les choses existantes, qui ont prouvé leur efficacité. Deux cent quatre–vingt–cinq jeunes y avaient participé l'année passée et avaient trouvé de l'emploi. Lorsqu'on avait fait le calcul, à titre d'exemple, on reportait les salaires gagnés l'année d'avant et l'impôt que cela rapporterait au fédéral était 1,2 million, et on refusait une subvention de 240 000 $.

C'est aujourd'hui que je suis allé là et que je rends témoignage de cela.

Comment se fait–il, et je pose la question au secrétaire parlementaire et j'espère obtenir une réponse, que le gouvernement fédéral n'attende pas la fin de la consultation qu'il a entreprise pour faire des coupures, prendre l'argent de ces coupures et l'investir dans la nouvelle structure qu'il appelle Service jeunesse Canada? Comment peut–il expliquer cette contradiction d'une part, et d'autre part comment, en échange de collaboration possible avec un programme presque semblable et pareil au Québec dans un champ de juridiction provinciale?

On nous dit: Oui, mais à condition que vous ne critiquiez pas, en aucune façon, le programme fédéral. Je demande au secrétaire parlementaire de tenter d'être plus clair et plus précis que son ministre.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du programme Service jeunesse Canada. C'est un programme destiné aux jeunes de 18 à 24 ans qui ne vont plus à l'école et sont en chômage. Il s'agit de leur donner une expérience de travail tout en utilisant et en améliorant leurs compétences en les mettant au service de la collectivité et du pays. Il ne s'agit pas d'une duplication du Programme des jeunes volontaires du Québec.

À première vue, on peut leur trouver des similarités. Les deux s'adressent aux jeunes et les deux cherchent à les aider par l'intermédiaire du service communautaire.

Ajournement

• (1855)

Toutefois, il y a des différences marquées. Tout d'abord, les jeunes volontaires conçoivent leur propre projet. Dans le Service jeunesse Canada, ce sont les organismes communautaires, en collaboration avec le secteur privé et les participants, qui proposent des projets en fonction des priorités établies par la collectivité.

Deuxièmement, alors que les projets des jeunes volontaires peuvent ne pas dépasser trois mois, les projets de Service jeunesse Canada durent au moins six mois, de sorte que les jeunes aient suffisamment de temps pour acquérir une expérience de travail utile et significative.

Troisième chose, le programme des jeunes volontaires est ouvert aux 16 et 17 ans. Le Service jeunesse Canada, quant à lui, ne s'adresse qu'aux 18 ans et plus, pour empêcher qu'il ne soit une raison pour des jeunes de quitter l'école, d'autant plus que les gouvernements font tout leur possible pour que les enfants demeurent à l'école.

Comme les députés peuvent le constater, le Service jeunesse Canada ne fait pas double emploi avec le programme du Québec. J'irais même jusqu'à dire qu'il complémente l'initiative provinciale.

À ce jour, le Service jeunesse Canada a huit projets approuvés au Québec, représentant une contribution fédérale totale de 1,39 million de dollars, pour 139 participants.

Hier, j'ai eu le plaisir de prendre la parole à la Chambre, au nom du ministre du Développement des ressources humaines et de la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse pour demander aux députés de promouvoir ce programme dans leur circonscription.

[*Français*]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, j'avais l'occasion il y a deux jours de poser une question au ministre de l'Industrie sur la protection de la vie privée au niveau du transfert des données informatisées. Dans ce contexte, la réponse qu'on m'a donnée c'est que M. le ministre attendrait que le Comité consultatif sur l'autoroute électronique ait pris position.

Or, ces problèmes de protection de la vie privée existent déjà depuis fort longtemps. Malheureusement, le gouvernement tarde toujours de légiférer. Je vous donne un exemple: Il y a déjà 15 ans, la meilleure façon d'obtenir la liste de toutes les petites entreprises de la région 03 de la province de Québec était de s'adresser à Dun and Bradstreet, à New York. C'était impossible d'avoir ces renseignements ici où que ce soit au Canada.

Imaginez–vous, 15 ans plus tard, monsieur le Président, dans quelle situation on se retrouve! Les achats que vous faites au moyen d'une carte de crédit, où croyez–vous qu'ils soient affichés présentement? Je suis certain que vous êtes quelque part dans un ordinateur aux États–Unis. Vos habitudes de consommation sont connues des systèmes de mise en marché nord–américain. Le gouvernement du Canada à ce moment–ci, et déjà depuis trop longtemps, n'a rien fait à ce sujet.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, au niveau de l'entreprise privée, le 1er janvier dernier, décrétait une loi qui oblige l'entreprise privée à respecter la confidentialité du renseignement personnel. Je suis d'autant mieux au courant de ces questions, qu'à l'époque, à titre de président de l'Association de sécurité informatique de la région de Québec, j'avais présenté au nom de cette association un mémoire sur la question auprès de la Commission parlementaire du Québec qui s'occupait de ces choses. Le Québec est en avance dans ce domaine sur le reste du Canada.

La question au ministre est très simple: Qu'attend le ministre pour mettre à niveau le restant du Canada avec l'ère de l'électronique?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de répondre à la question du député de Portneuf concernant le problème de la protection de la vie privée dans le contexte de l'autoroute électronique.

Le 14 octobre dernier, Industrie Canada rendait public un document de travail sur la vie privée et l'autoroute électronique, et invitait les particuliers et les entreprises du Canada à formuler des observations sur la façon d'assurer la protection de la vie privée dans ce contexte.

Je suis content de signaler que, même si le délai prévu pour la présentation des observations s'étend jusqu'au 23 décembre, j'ai déjà reçu des lettres de nombreux Canadiens et je pense bien que, lorsque le rapport sur ce document de travail sera présenté au conseil consultatif sur l'autoroute électronique, nous aurons reçu un large éventail d'opinions des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Pour l'instant, je dirai au député que nous examinons le plus grand nombre de méthodes possible, y compris des mesures législatives. Le député sait sûrement qu'il serait possible de réglementer certains secteurs relevant de la compétence fédérale afin de garantir la protection uniforme de la vie privée des clients. D'autres secteurs qui relèvent des provinces pourraient être assujettis à une réglementation provinciale, comme le fait d'ailleurs le Québec.

À mesure que les entreprises se joignent à des réseaux électroniques pour fournir des services, il importe de leur imposer les mêmes règles. Nous cherchons justement comment garantir des règles de jeu équitables, à la fois pour les consommateurs qui utilisent les services électroniques partout au Canada et les entreprises qui se font concurrence pour fournir ces services.

De nombreuses entreprises importantes ont adopté des codes et les appliquent. Industrie Canada collabore avec l'Association canadienne de normalisation et un grand nombre de représentants des industries, des gouvernements et des consommateurs afin d'élaborer des normes nationales et d'établir des codes de protection de la vie privée.

Nous pensons pouvoir rendre ces codes publics cet hiver aux fins de commentaires, puis nous définirons comment les Canadiens veulent que ces normes et ces codes soient appliqués.

Le vice–président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est maintenant adoptée d'office.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PREMIÈRE NATION CRIE DE SPLIT LAKE RELATIVEMENT À LA SUBMERSION DE TERRES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur des questions découlant d'une convention sur la submersion de terres, dont un comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Kilger): Quand lirons–nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake.

Je voudrais d'abord, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, remercier les députés qui ont souscrit à ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et à l'étape de l'étude en comité. Je voudrais également remercier les négociateurs et toutes les personnes qui ont pris part aux négociations.

• (1005)

Cette mesure n'est ni complexe ni sujette à controverse. Elle a été élaborée dans le cadre de consultations intensives auprès de toutes les parties intéressées et elle reçoit leur appui unanime.

Le projet de loi C–36 est rédigé dans un langage concis et direct et, malgré sa brièveté, il n'en est pas moins important. Pour le gouvernement du Canada, la proclamation du projet de loi C–36 signifiera le règlement des dernières revendications de la première nation crie de Split Lake dans le cadre de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba.

Ce qui est encore plus important, il signifiera que nous honorons nos engagements envers cette première nation et que nous saisissons l'occasion de commencer à réaliser avec elle un nouveau partenariat fondé sur la confiance, le respect et la compréhension des communautés cries de Split Lake.

Le projet de loi C–36 signifie que ce peuple est maintenant en mesure de tirer tous les avantages de l'accord relatif à la submersion des terres dans le Nord. La plupart des éléments de cet accord ont déjà été mis en oeuvre, tant et si bien que les Cris de Split Lake sont en train de bâtir un avenir meilleur et plus sûr pour eux–mêmes.

Pour mesurer pleinement la portée du projet de loi C–36, il nous faut d'abord reconnaître que les premières nations de Split Lake, de Cross Lake, de Nelson House, de Norway House et de York Factory, qui habitent le nord du Manitoba, ont chèrement payé l'accord relatif aux crues dans le Nord. L'inondation de 4 800 hectares de terres de réserve attribuable aux projets de dérivation des eaux de la rivière Churchill de Manitoba Hydro a privé de nombreuses familles et communautés de l'accès à leurs territoires traditionnels de chasse, de réunion, de cueillette et de pêche. On a agi ainsi sans trop se préoccuper des besoins et de l'opinion de ces peuples.

Un quart de siècle plus tard, il est impossible pour le gouvernement fédéral de revenir en arrière. Cependant, nous pouvons et nous devons respecter les promesses qui ont été faites aux premières nations en cause. Une façon d'y parvenir consiste à faire approuver par le Parlement le projet de loi C–36 et à y donner la sanction royale.

Comme les députés le savent, les gouvernements du Canada et du Manitoba, ainsi que Manitoba Hydro ont essayé d'indemniser ces nations en signant, en 1977, la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. En plus d'une compensation financière, cette convention renfermait des dispositions sur la gestion des terres, la mise en valeur des ressources, l'infrastructure communautaire, la navigation et ainsi de suite. Elle prévoyait également la nomination d'un arbitre chargé de trancher les réclamations découlant de la convention.

Malheureusement, cette entente est vague ou silencieuse sur de nombreuses questions essentielles et elle est, du même coup, extrêmement difficile à mettre en oeuvre. Elle ne fait qu'exaspérer les parties en cause et leur coûter très cher, puisqu'elle encourage l'arbitrage plutôt que la coopération.

Les deux gouvernements et Manitoba Hydro ont donc cherché à conclure des accords de règlement avec les diverses bandes en fonction d'un ensemble commun de principes et d'objectifs.

Le projet de loi C–36 découle d'un accord de ce genre avec la première nation crie de Split Lake. C'est le premier et le seul accord de règlement négocié jusqu'à maintenant avec une bande. Grâce à cet accord conclu en 1992, le gouvernement fédéral remplit les obligations qu'il avait encore à l'égard de cette première nation, aux termes de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, cet accord est déjà mis en oeuvre sans que cela pose d'énormes problèmes. Il offre une compensation financière supplémentaire à la première nation crie de Split Lake. En outre, il prévoit le transfert de certaines terres à cette première nation, l'établissement de deux nouvelles réserves et l'accroissement des débouchés socio–économiques pour les Cris de l'endroit.

Le gouvernement s'est engagé dans l'accord à inclure plusieurs de ses dispositions dans une loi et c'est ce que nous essayons de faire avec le projet de loi C–36.

Plus précisément, ce projet de loi met en oeuvre quatre dispositions de l'accord qui vont bénéficier à la fois à cette première nation et au gouvernement. Tout d'abord, il retirera au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien toute responsabilité administrative qu'il est susceptible d'avoir au sujet des sommes versées aux termes de l'accord de Split Lake. En stipulant que ces sommes ne constituent pas de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens, cette disposition offrira à la première nation un contrôle beaucoup plus grand sur ces fonds, qui seront gérés en son nom par un fiduciaire.

• (1010)

Le projet de loi C–36 assurera également que les terres provinciales accordées en fief simple à la suite de l'accord de règlement ne deviendront pas des réserves spéciales aux termes des articles 35 et 36 de la Loi sur les Indiens.

La première nation contrôlera ainsi l'utilisation et la gestion de ces terres, sans ingérence du gouvernement et sans les restrictions prévues dans la Loi sur les Indiens. Du point de vue du gouvernement, cette disposition signifie que le ministère ne sera pas responsable de ces terres.

Le projet de loi C–36 traitera également du coûteux et encombrant mécanisme de règlement des différends prévu dans la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Des membres de la bande peuvent continuer de présenter certaines demandes contre Manitoba Hydro, mais le mécanisme d'arbitrage simplifié qui est prévu dans l'accord de règlement de la nation crie de Split Lake aura préséance sur le mécanisme qui figure dans la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba.

Enfin, le projet de loi C–36 fait en sorte que le gouvernement du Canada puisse invoquer la législation manitobaine en matière d'arbitrage en cas de conflit entre les parties. À l'heure actuelle, le Canada est la seule partie à l'accord qui n'a pas accès à ces mécanismes d'arbitrage.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, cinq premières nations ont été touchées par les projets de déviation de la rivière Churchill et ont donc droit aux avantages prévus dans la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Cependant, le projet de loi C–36 ne s'applique qu'à une de ces premières nations, la nation crie de Split Lake, puisqu'elle est la seule à avoir signé un accord de règlement de revendication particulière. J'espère que des négociations avec les autres premières nations seront conclues avec succès.

Il est important que les députés comprennent que le projet de loi C–36 ne donne pas effet à l'accord de règlement de la nation crie de Split Lake, car cet accord est déjà en vigueur. Il n'impose pas un nouveau fardeau au gouvernement, mais assure simplement qu'il honore l'engagement qu'il a pris dans l'accord. L'adoption du projet de loi C–36 aura un effet considérable sur les membres qui composent la première nation crie de Split Lake.

L'objectif du ministère responsable de ce portefeuille difficile est de changer les choses dans les collectivités autochtones et nordiques, ainsi que de donner aux familles et aux individus l'espoir et les moyens de s'assurer un avenir meilleur et plus favorable.

J'exhorte les députés à se joindre à moi dans la poursuite de cet objectif. Le projet de loi C–36 constitue un élément important du programme législatif du gouvernement à l'endroit des autochtones. Il mérite l'appui de la Chambre, pour qu'il puisse être renvoyé au Sénat le plus tôt possible.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse à la Chambre pour appuyer, au nom de l'opposition officielle, le projet de loi C–36, loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur des questions découlant d'une convention sur la submersion de terres au Manitoba.

Je vais d'abord situer le projet de loi dans son contexte, parce que ce qui s'est passé dans le nord du Manitoba, en relation avec le développement d'un projet hydroélectrique sur un territoire traditionnellement détenu par des communautés autochtones, a vraiment une importance capitale pour ces communautés. C'est aussi une leçon pour nos gouvernements et les gens du Sud qui n'ont pas accordé à ces questions toute l'importance qu'elles méritaient.

Les événements sont survenus dans les années 1970 dans le nord du Manitoba et impliquaient un projet de développement hydroélectrique de la compagnie Hydro Manitoba.

• (1015)

À certains endroits ailleurs au Canada, particulièrement au Québec, dans ces années, l'idée était de voir au développement hydroélectrique de certaines rivières du Nord. La population du Québec se souvient très bien qu'à cette époque, des négociations ont eu lieu avec les Cris, pour en venir à une entente en vue du développement hydroélectrique de la Baie James. J'en parlerai un petit peu plus tard dans mon discours.

Alors, plus précisément le projet dont il est question ici et dont je vais vous parler est un projet qui visait le développement du potentiel hydroélectrique des rivières Churchill et Nelson. C'était un énorme projet. Il impliquait environ 85 p. 100 des eaux de la rivière Churchill qui devaient être détournées dans la rivière Nelson. Le projet impliquait la construction de digues, de barrages, de canaux, de centrales hydroélectriques. On a, naturellement, modifié le débit des eaux, on a construit d'immenses réservoirs, et le niveau des lacs a été changé.

Si on pense aux populations qui vivaient sur ces territoires et qui, de façon traditionnelle, vivaient, naturellement, le long des cours d'eau parce que le cours d'eau est le moyen de transport et une source de richesses, de nourriture par la pêche, alors tout leur environnement a été bouleversé. Dans ma région, dans les années 1920, semblable développement a eu lieu concernant le Lac Saint–Jean, et des barrages hydroélectriques ont été construits, de façon à constituer un réservoir pour la centrale de l'île Maligne.

Les berges du Lac Saint–Jean ont été submergées. Il y a quelques années, un cinéaste local, qui je pense venait de l'Office national du film, avait produit un document dont le titre était: *La tragédie du Lac Saint–Jean.* Ce dont nous allons parler ce matin, en relation avec le développement hydroélectrique dans le nord du Manitoba, se rapproche de cette situation. Je pense que des événements tragiques sont survenus et je crois qu'il est bon de se les rappeler.

Le territoire impliqué par le développement hydroélectrique du nord du Manitoba est immense. On parle de plus de 250 000 à 300 000 kilomètres carrés. Des investissements de près de 3 milliards de dollars ont été faits par Hydro Manitoba. On produit près de 18 milliards de kilowatts–heure d'électricité, pour des ventes que l'on peut évaluer entre 5 à 6 millions de dollars par année. Alors, c'est un immense projet, et qui sera probablement très bénéfique pour le Manitoba. On sait que l'énergie hydroélectrique est une source de richesse et que c'est une des sources d'énergie électrique les moins polluantes, mais il reste quand même que si cela a été très bénéfique pour le Manitoba, cela a été plutôt une tragédie pour les cinq nations autochtones qui vivaient sur les rives de la rivière Nelson.

Ces premières nations sont celles de Cross Lake, Nelson House, Norway House, York Factory et Split Lake. Le projet de loi dont nous allons parler ce matin concerne particulièrement la nation de Split Lake. L'ensemble des populations cries touchées était d'environ 10 000 personnes, 10 000 indiens cris inscrits et qui vivaient sur ces cinq réserves. Le projet de développement hydroélectrique submergea environ 11 800 acres de terre de ces réserves, c'est–à–dire plus de 10 p. 100 de leur territoire. Les terres qui ont été submergées étaient les terres qui étaient traditionnellement occupées avec le plus de constance, parce que c'était, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur le bord des cours d'eau qui servaient de moyen de communication.

• (1020)

Avant le développement hydroélectrique, le mode de vie traditionnel des peuples d'alors était celui qu'ils connaissaient depuis des temps immémoriaux. Il ressemblait à ce qu'on pouvait connaître au début du siècle. Les gens s'en tiraient avec l'aide de l'État fédéral; c'était normal parce qu'ils y avaient droit en vertu des traités qu'ils ont signés, mais ils vivaient surtout de chasse, de pêche et de piégeage.

Mais le progrès venu du Sud a tout bouleversé. On peut s'imaginer, quand d'immenses chantiers sont ouverts, quand des travailleurs venant du Sud et vivant dans des campements entraient en contact avec les gens des réserves qui sont là, que le mode de vie change. Mais ce qui a surtout changé c'est le bouleversement que les barrages ont causé à l'écosystème, parce que l'écosystème de la rivière Churchill, de la rivière Nelson et des lacs environnants ou qui sont souvent sur ces rivières parce qu'il s'agit d'un élargissement du cours de la rivière, cet écosystème–là a été modifié.

Le régime des eaux a été changé. À certains endroits, le débit d'eau a baissé tragiquement et à d'autres endroits il a été grandement surélevé, au point où des berges ont été submergées.

Il est évident que la flore et la faune environnantes ont été touchées. Les activités de chasse, de pêche et de piégeage ont été bouleversées. Quand on pense au piégeage, c'est souvent relié aux cours d'eau. Les animaux, que ce soit les castors ou d'autres bêtes, vivent dans les cours d'eau, et quand on modifie l'écosystème, on modifie la vie de ces animaux qui doivent changer de place et s'organiser autrement. À ce moment–là, il est évident que les endroits traditionnels de piégeage, de chasse et de pêche sont grandement modifiés.

Il y a eu des pertes d'infrastructures qui étaient utilisées depuis des temps immémoriaux, que ce soit des quais, que ce soit des campements. On pense souvent à ce qui se passe l'été, mais l'hiver les gens voyageaient sur la glace, au moyen de raquettes. En changeant le débit et le niveau des cours d'eau, les barrages étaient aussi affectés. À ce moment–là, les écluses étaient souvent levées et modifiaient le niveau d'eau, ce qui empêchait les gens de se déplacer sur la glace des rivières et des lacs comme ils le faisaient depuis des temps immémoriaux. Alors, leur façon de vivre, même en hiver, a été grandement bouleversée.

Mais c'est surtout dans le mode de vie des populations autochtones des lieux qu'on peut voir les changements les plus bouleversants. Il y a eu d'abord des pertes de revenu. Ceux qui vivaient de chasse, de pêche, de piégeage, à ce moment–là, ont vu leur revenu diminuer. Il y a eu une augmentation du coût de la vie. Des travailleurs sont venus du Sud, de même que des produits, des habitudes nouvelles ont été présentées aux populations autochtones, alors toutes ces choses ont fait que le coût de la vie a été modifié. Au fond, les produits de consommation à acheter ont vu leur prix augmenter parce que ces gens–là pouvaient moins se servir de la chasse, de la pêche et du piégeage pour vivre. Ils ont été obligés d'acheter des choses, mais à des coûts assez élevés

parce que, le marché étant ce qu'il est, les produits venant du Sud étaient beaucoup plus chers.

Il y a eu aussi une modification de leur univers physique et mental, en un mot, de leur qualité de vie. De pères en fils, ils étaient habitués de vivre près de telle rivière; ils étaient habitués à voir tel genre d'activité; ils étaient habitués à reconnaître certains paysages; la tradition orale faisait que telle roche, tel emplacement, tel lieu avaient une signification. À la suite de la submersion des terres, la signification de ces lieux a changé. On a simplement qu'à penser à notre réaction quand nous passons par hasard dans le village ou la rue où nous vivions dans notre enfance, il y a peut–être 40, 50 ou 60 ans. On sait que c'est le même endroit, on reconnaît un certain nombre de choses, mais on voit que l'univers a changé.

• (1025)

Pour les populations autochtones du Nord qui sont concernées par le développement hydro–électrique des rivières Churchill et Nelson, c'est leur univers qui a changé du jour au lendemain. Ils ne reconnaissaient plus leurs rivières, leurs lacs et les endroits où, traditionnellement, leur peuple s'était rassemblé et où il avait eu une vie communautaire. Alors, c'est une partie de leur culture qui a été submergée en même temps que les berges de leurs rivières et de leurs lacs.

Mais ces gens–là avaient des droits. À cette époque, on ne parlait pas de droits inhérents inscrits dans la Constitution, parce que c'était au début des années 1970, quand toutes ces questions sont venues à l'ordre du jour au Manitoba. Mais ces gens avaient des droits en vertu du traité qui a été conclu par leurs ancêtres avec le gouvernement fédéral. Il s'agit du traité no 5. Compte tenu qu'ils avaient des droits sur ces territoires, on pouvait s'attendre à ce qu'ils aient droit à des compensations pour les pertes subies et que des mesures soient prises pour les aider à vivre honorablement sur le territoire de leurs ancêtres.

Bien sûr, il y aurait peut–être moins de problèmes pour certaines personnes si ces gens avaient émigrés vers le Sud. Il y a beaucoup de gens qui se demandent pourquoi ils veulent vivre sur des territoires ancestraux, alors que ce sont des territoires où les activités économiques sont difficiles, que c'est loin dans le Nord, qu'il en coûte très cher pour y vivre et que les coûts de transport sont faramineux. Il y aurait pas mal moins de problèmes si tous ces gens s'en venaient dans le Sud. Mais ce n'est pas cela, notre pays, ce n'est pas cela, le Québec, ce n'est pas cela, le Canada. Le Québec et le Canada sont des régions, des territoires qui ont été développés au fil des ans par nos pères, par nos ancêtres et nous voulons continuer d'y vivre.

Je peux très bien comprendre que les populations autochtones du Nord, que ce soit du nord du Québec ou du nord du Manitoba, veulent vivre de façon digne sur les territoires qui sont les leurs. Il y a beaucoup de discussions dans ma région de Saguenay—Lac–Saint–Jean en ce qui concerne le développement régional. Les gens veulent continuer de développer ce territoire. Les gens veulent y vivre, veulent que leurs enfants y trouvent un emploi et que l'ensemble de la population prospère.

Ce sont souvent les réclamations qu'on va faire vis–à–vis les gouvernements. La réclamation est de dire: «Donnez–nous les moyens pour bien vivre sur les territoires qui sont les nôtres». Je peux très bien comprendre la situation des nations autochtones du nord du Manitoba qui ont vu leurs territoires modifiés et qui voudraient continuer à vivre de façon digne sur les territoires qui sont les leurs.

Une entente devait être conclue entre les parties concernées. Les parties concernées sont les cinq nations autochtones, Hydro Manitoba, qui est l'investisseur de ce projet, la province du Manitoba, qui est propriétaire des terres de la Couronne et le gouvernement fédéral, qui est fiduciaire des autochtones touchés par la Loi sur les Indiens.

Les événements ont débuté, comme je l'ai dit précédemment, au début des années 1970. C'est en 1968 que Hydro Manitoba a eu une licence du gouvernement provincial pour exploiter le territoire du Nord qui est couvert par les rivières Churchill et Nelson.

En 1972, Hydro Manitoba a pris la décision de procéder. C'est évident qu'il y a eu un débat à ce moment–là dans la population. Les autochtones ont fait valoir qu'ils avaient des droits. Des gens qui sont plus sensibles aux considérations environnementales ont également fait partie du débat. Il y a eu une bonne discussion.

En 1968, la licence est octroyée, et en 1972, Hydro Manitoba décide de procéder. En 1974, le ministère des Affaires indiennes s'implique. C'est quatre ou cinq ans après que le projet fut lancé. Le ministère des Affaires indiennes prend ses responsabilités en statuant que le projet ne peut être réalisé sans l'accord des bandes concernées. C'est en vertu des sections 28 et 35 de la Loi sur les Indiens.

• (1030)

Le gouvernement fédéral, ayant des responsabilités, finit par prévenir tout le monde que l'accord sur les populations autochtones concernées devait être obtenu.

En 1975, des négociations furent entamées entre le gouvernement fédéral, la province, Hydro Manitoba et les cinq nations qui étaient représentées par le Northern Flood Committee, c'est–à–dire le Comité sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Ce comité représentait les populations autochtones depuis 1974. Des représentants de chacune des nations avaient formé un comité et devaient négocier avec Hydro Manitoba, la province du Manitoba et le gouvernement fédéral.

Les négociations ont eu lieu, et en 1977 on a signé la Convention sur la submersion des terres du nord du Manitoba. Autrement dit, en 1977, un accord est intervenu; les nations autochtones concernées ont donné leur approbation pour la réalisation du projet. À ce moment–là, des indemnités étaient prévues pour les terres inondées, pour les infrastructures communautaires perdues, pour la perte de droits de chasse et de pêche. Des mesures devaient être prises pour que les populations autochtones touchées soient traitées équitablement. Tel était l'accord.

Malheureusement, et le représentant du ministre des Affaires indiennes l'a dit avant moi, cet accord était vague sur certains points. Certaines questions n'ont pas été réglées et trop de choses étaient mal résolues, mal négociées, ce qui fait que l'entente n'a pu être appliquée.

Les points les plus litigieux qui sont restés dans l'ombre, étaient notamment les points concernant l'ajout de terres aux réserves pour remplacer les terres submergées, un ajout de terres aux réserves, ou d'autres terres qui pouvaient être attribuées aux nations autochtones concernées en échange des terres qui avaient été submergées.

Un autre point qui a été laissé dans l'ombre est l'emploi des membres de la réserve sur les chantiers. On pourrait penser que

vu que des chantiers étaient ouverts dans ces régions, qu'il y aurait eu une politique adéquate et rigoureuse pour faire que les membres des nations autochtones concernées puissent travailler sur les projets hydroélectriques s'ils avaient l'intention de le faire. L'entente était vague sur ce point.

Il y avait toute la question de la surveillance environnementale. Quand on pense que des terres ont été submergées, la flore, la faune ont été bouleversées, on se rend bien compte qu'il y a sûrement eu des problèmes environnementaux. Dans l'entente, il n'y avait pas de mesures strictes, précises qui font qu'une surveillance environnementale adéquate était exercée. Il est sûr qu'aujourd'hui on regarde cela avec les yeux des années 1990 et que dans les années 1970 les gens étaient peut–être moins sensibles. Aujourd'hui, quand on pense à toutes les études environnementales, à toutes les précautions qu'un organisme doit prendre s'il veut faire du développement hydroélectrique dans le Nord, on se rend compte que ce qui a été fait dans les années 1970 au Manitoba est totalement inexistant et inadéquat.

Si je regarde dans ma région, sur la rivière Ashuapmushuan, il y avait—je dis il y avait parce que le projet semble abandonné pour le moment—un projet de développement hydroélectrique. Cela fait sept ou huit ans que l'Hydro–Québec fait des études, a présenté des choses à la population, a créé des comités d'étude, a mis sur pied des commissions pour entendre les vues de la population. Aujourd'hui on trouve tout à fait normal et adéquat que des mesures soient prises pour le respect de l'environnement. Ce n'était pas le cas dans le nord du Manitoba dans les années 1970.

L'entente qui a été passée entre les nations autochtones et Hydro Manitoba laissait toute cette question dans l'ombre.

• (1035)

Il y avait aussi une chose importante: dans l'entente, on ne prévoyait pas un organisme pour veiller à la mise en oeuvre de l'entente. On aurait pensé que le comité formé par les nations autochtones sur la submersion des terres du nord du Manitoba se serait occupé de cette question, mais dans l'entente, on n'a pas prévu de dépenses ou de montant adéquat pour en défrayer les coûts. Il devait y avoir une entente auxiliaire pour le préciser, mais cette entente n'a pas été conclue.

Alors, on s'est retrouvé, en 1977, avec une entente que je dirais bâclée et pour le moins inadéquate. Le résultat était prévisible. La mise en oeuvre de l'entente fut un échec tragique pour les populations autochtones concernées. De 1982 à 1993, il y a eu 174 demandes d'arbitrage, en vertu de l'entente, qui ont été déposées par les populations autochtones. C'est énorme. Cela veut dire que les populations autochtones concernées ont été obligées de se battre pouce par pouce, ont été obligées de faire des représentations, ont été obligées de déposer des plaintes devant un arbitre, pour faire appliquer une entente qu'ils avaient signée de bonne foi. Il est évident que l'on se retrouve dans une situation pitoyable.

Il est clair que pour les populations autochtones concernées, la réalisation du projet a eu des conséquences très négatives et le ministère des Affaires indiennes l'a reconnu. Par exemple, en matière d'environnement, le ministère des Affaires indiennes a reconnu qu'on peut observer une détérioration des zones commerciales et récréatives. J'en ai parlé abondamment depuis le début. Le ministère a aussi pu observer l'accroissement de la contamination au mercure. Ce sont quand même des cours d'eau et on connaît les dommages que peut causer le mercure dans les cours d'eau. C'est très dommageable pour les poissons et pour la population qui consomme ces poissons.

On a remarqué une contamination de l'eau potable. L'eau potable qui était à la disposition des populations a été contaminée et il faut tenir compte qu'on est dans un endroit où il y a de l'eau partout. Dans le nord du Manitoba, il y a des lacs, il y a des rivières, il y a des ruisseaux, il y a de l'eau sur une grande partie du territoire, mais une certaine partie des eaux qui étaient utilisées par les populations autochtones a été contaminée. On a constaté une diminution en quantité et en qualité du poisson. Le gibier s'est fait plus rare pour la chasse et la pêche et le ministère des Affaires indiennes l'a reconnu.

En 1992, le vérificateur général a étudié cette question. Je dois admettre que venant du Québec, je n'avais pas une connaissance bien complète de cette situation, mais c'est un débat qui a cours depuis de nombreuses années au Manitoba. En 1992, le vérificateur général du Canada a constaté que le ministère des Affaires indiennes, qui avait signé l'entente au nom du Canada, a négligé son devoir à propos de ce projet en matière d'environnement. Le vérificateur général nous a dit que le ministère n'a pas fait une évaluation environnementale adéquate au préalable et il n'a pas de plan pour surveiller les conséquences environnementales du développement hydroélectrique, il n'a pas fait rapport aux bandes concernées sur l'application de recommandations qui avaient été faites en 1975 en matière d'environnement.

Les populations autochtones concernées avaient dit au ministère des Affaires indiennes qu'il y avait des conséquences graves et en 1975, des recommandations avaient été faites. Le ministère des Affaires indiennes ne leur a pas donné suite. On voit cela en termes d'environnement, mais il y a plus encore, car l'entente prévoyait des aspects importants pour les populations autochtones qui n'ont pas été appliqués.

Le Canada a manqué à sa responsabilité de transférer aux réserves des terres en échange des terres qui ont été submergées. Dix–sept ans plus tard, en 1993–1994, il n'y avait que 1 p. 100 des terres promises qui avait été transféré.

• (1040)

Deuxièmement, le développement communautaire est quand même resté en panne. Il y a des choses qui se sont faites, le secrétaire parlementaire en a parlé tout à l'heure, mais on peut dire que le développement communautaire et économique dans ces régions est en panne.

En 1980, un plan qui touchait l'emploi, la santé, les transports, le logement, l'éducation a été mis sur pied. Ce plan n'a pas été suivi, et malgré cela, il n'y a aucun mécanisme de surveillance visant à vérifier la mise en oeuvre de ce plan de développement.

Autrement dit, on se retrouve 20 ans plus tard avec un énorme gâchis. Il est sûr que Hydro Manitoba est heureuse, elle produit de l'électricité. La province est heureuse parce qu'elle a pu voir à ce que son développement économique soit accéléré. On n'a pas remarqué que le gouvernement fédéral était particulièrement heureux, mais j'entendais tout à l'heure le discours du secrétaire parlementaire où à certains moments il était satisfait de voir que

le projet de loi qui est devant nous ce matin allait libérer le ministère des Affaires indiennes de certaines obligations.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a des gens, des populations qui ont profité de ce développement, mais pour le moment, ce ne sont pas les populations autochtones qui vivaient sur ces territoires qui en bénéficient. Pourquoi? Parce que le projet d'entente a été mal conçu et qu'il n'y avait pas d'organisme pour voir à sa mise en oeuvre. Cet organisme–là, je l'ai mentionné tout à l'heure, aurait dû être le comité qui a négocié au nom des populations autochtones, le Northern Flood Committee, mais l'entente ne prévoyait pas son financement et il n'y a rien eu.

D'ailleurs, en 1983, il y a un juge devant lequel certaines causes ont été portées qui avait mentionné que si on avait voulu réduire le rôle du comité à rien, on n'aurait pas procédé autrement. La meilleure façon est de ne pas donner de financement. Il faut penser que c'est un comité qui devait s'occuper de l'application d'une entente sur un immense territoire. Alors ça implique des employés permanents, une administration, des frais de transport, des frais d'avocats pour aller devant les tribunaux. En tout cas, ça coûte très cher. Ce comité, on n'en a pas prévu le financement dans l'entente. À mon sens, il aurait dû y avoir une entente sur le financement mais ça n'a pas été fait.

Il fallait trouver une solution. Alors, en 1986, le comité qui survivait, qui a vu à la négociation de l'entente, a proposé une autre négociation globale de règlement pour régler les cas qui étaient en suspens et pour mettre fin à tous les litiges. Cela s'est produit en 1986, autrement dit, six ans après la signature de l'accord.

En 1989, il y a eu le début de nouvelles négociations, soit trois ans plus tard. Or, c'est très lent. Il faut admettre que les populations autochtones sont patientes, mais quand on demande une négociation et que ça commence trois ans plus tard, on voit qu'il y a quand même des gens quelque part qui ne font pas tous les efforts nécessaires pour régler la question.

En juillet 1990, il y a eu un nouvel accord sur des revendications et sur des obligations qui étaient en suspens. On avait décidé, entre autres, de transférer au moins 834 kilomètres carrés de terre de la Couronne aux Indiens concernés. Alors il y a eu un règlement d'accord, et ce règlement devait servir comme un genre d'entente–cadre pour les négociatons entreprises par les populations autochtones. Il faut dire que chacune des populations autochtones connaît une situation un peu particulière: elles ne sont pas situées sur le bord de la même rivière, le contexte physique et économique est différent. Il est sûr qu'elles veulent en arriver à une négociation qui leur serait particulière, de façon à ce que leurs besoins précis soient comblés.

Mais l'entente qui a été signée en 1990 devait servir de cadre. En 1992, la première nation crie de Split Lake, celle dont il est question dans le projet de loi qui est devant nous ce matin, aurait accepté un accord particulier qui découle de l'entente proposée. Pour ce qui est des quatre autres nations, les négociations se continuent. Actuellement, elles négocient séparément les autorités constituées pour en arriver à une entente. Elles sont en ordre dispersé. Est–ce que quelqu'un quelque part a voulu diviser pour régner? Si c'était le cas, je pense que cela a réussi.

• (1045)

L'entente qui a été signée par les Cris de Split Lake convient notamment d'une certaine régulation du niveau des eaux, c'est–à–dire que les populations vont avoir leur mot à dire sur le niveau de l'eau et le débit des rivières. Elles vont être consultées sur ces questions–là. L'entente identifie les terres qui devront être transférées par la Couronne au Manitoba pour les réserves ou pour l'usage des populations. L'entente prévoit un partenariat sur la gestion des ressources et une planification pour l'utilisation des terres traditionnelles. Elle prévoit aussi une surveillance environnementale adéquate faite avec une très grande participation des populations cries. L'entente prévoit le versement de sommes per capita et de pensions aux aînés. C'est une partie de l'indemnité qui est due aux populations parce qu'elles ont subi des pertes dans le projet hydroélectrique.

L'entente spécifie aussi que le droit des populations autochtones aux programmes gouvernementaux habituels n'est pas diminuée par le fait qu'ils ont reçu de l'argent en vertu de l'accord. Parce que si on enlève des droits actuels aux programmes aux populations autochtones parce qu'elles ont reçu de l'argent d'un autre côté, elles se retrouvent aussi pauvres qu'elles l'étaient auparavant.

On prévoit aussi des mesures pour voir à ce que des gens de la communauté autochtone concernée trouvent de l'emploi à Hydro Manitoba et que des occasions d'affaires leur soient offertes de façon à ce que les populations réussissent à relancer l'économie dans ce coin–là.

On prévoit aussi, et c'est essentiel, un mécanisme d'arbitrage adéquat, parce que cela ne veut pas dire que cette entente–là va toujours être appliquée à la satisfaction de tout le monde. Alors, il faut prévoir des modalités d'arbitrage.

On prévoit aussi la possibilité d'ouvrir un compte en fiducie de façon à ce que les populations autochtones puissent avoir à leur disposition les montants nécessaires à leur développement et qu'elles puissent le gérer. Toutes ces mesures impliquent peut–être des engagements financiers de la part du Canada de l'ordre de 15 millions, de la part du Manitoba et de Hydro Manitoba, environ 4 à 5 millions et aussi des garanties venant de Hydro Manitoba d'environ 21 millions. Cela veut dire que des sommes vont être mises à la disposition des populations cries pour les aider à relancer le développement économique dans leur secteur.

Maintenant qu'un accord a été conclu, vous vous demandez probablement pourquoi un projet de loi est à l'étude concernant cet accord. Le projet de loi à l'étude vise à faciliter le règlement des questions qui découlent de l'accord de Split Lake.

Avec ce projet de loi, les populations amérindiennes de Split Lake vont pouvoir recevoir directement l'argent qui leur est dû. Cet argent ne passera pas par le gouvernement fédéral. Vous savez que dans la loi actuelle, notons que mon parti a souvent demandé au gouvernement s'il voulait faire des modifications qui seraient attendues par beaucoup de gens si de l'argent est mis à la disposition de populations amérindiennes ou autochtones, cet argent doit passer par le ministère des Affaires indiennes. C'est le ministère qui gère, c'est le ministère qui a la responabilité. Dans le projet de loi à l'étude, la population de Split Lake va

pouvoir avoir le contrôle administratif sur les fonds qui vont être mis à sa disposition.

Ce projet de loi exclut aussi certaines terres domaniales qui vont être transférées du statut de réserve. Ce qui va faire que la population de Split Lake va avoir un contrôle plus grand sur ces territoires. Mais, en même temps, le ministère est libéré d'une responsabilité.

• (1050)

Les populations autochtones vont avoir un plus grand contrôle, mais, heureusement, en contrepartie, le ministère va avoir moins de responsabilités, de tutelle face aux populations, parce que ce qui est important, c'est que les populations concernées se prennent en main et que la tutelle du ministère des Affaires indiennes soit de plus en plus légère pour ces populations.

On prévoit aussi que l'accord qui a été signé par les Cris l'emporte sur la convention qui a été signée en 1977. La convention a été bâclée, mal conçue, alors les dispositions de l'accord signé par les Cris en 1992 l'emportent sur celles de la convention qui, elles, sont moins claires.

On prévoit aussi un système de règlement par arbitrage selon la loi du Manitoba. Cela veut dire que les gens peuvent être plus facilement cités devant le tribunal et que les règles de procédure sont plus claires et plus contraignantes pour les parties.

Monsieur le Président, vous vous apercevez par mon discours que j'ai pu constater qu'un développement hydroélectrique a été fait. Les populations en ont souffert. Il fallait que ces populations soient compensées. L'accord de Split Lake qui a été signé en 1992 fait que la population concernée par cet accord va avoir le moyen de prendre en main son développement, et la loi qui est devant nous vient faciliter cette prise en main. C'est pour cela que le Bloc québécois se montre favorable en troisième lecture.

Par contre, des questions sont ressorties quand nous avons entendu les témoins devant le Comité permanent des affaires autochtones. Il est de l'intention des représentants du Bloc québécois au Comité permanent des affaires autochtones de demander que le comité s'adresse au ministre pour que certaines recommandations que nous faisons soient appliquées de façon à faciliter les accords avec les quatre autres nations qui sont en négociation.

Alors, nous allons demander que le comité qui négocie cette question pour les autochtones soit financé de façon adéquate pour assurer un service aux communautés concernées par les négociations à venir. Nous allons demander que le fédéral, sous forme d'avances ou de prêts sans intérêt, avance des sommes aux populations qui sont en négociation de façon que l'argent nécessaire à la relance économique de ces communautés soit immédiatement disponible. Et quand les populations des autres nations régleront, à ce moment–là, les sommes qui leur auront été avancées seront déduites des montants qui leur sont dus.

On va peut–être aussi demander au ministère des Affaires indiennes de considérer avec attention la possibilité de voir à ce que l'entente qui a été acceptée par la nation de Split Lake puisse être modifiée en ce qui concerne les sommes à recevoir si les autres communautés réussissaient, au cours des négociations, à obtenir des montants très supérieurs. Il faut dire que les gens de Split Lake, sur cette question, prennent un risque, celui de signer les premiers et que les autres obtiennent plus qu'eux. Le Canada, la province et Hydro Manitoba bénéficient du fait que les gens de Split Lake veulent prendre ce risque, mais je pense qu'ils n'ont pas à subir dans le futur des conséquences qui pourraient être négatives quant au fait qu'ils ont accepté les premiers.

Nous allons demander aussi que le comité fasse valoir au ministère des Affaires indiennes qu'il doit porter une attention particulière aux études d'impact environnementales qui doivent continuer d'être menées, et qu'enfin le fédéral veille à ce que les parties agissent en toute bonne foi dans les négociations qui continuent avec les quatre autres nations.

• (1055)

Je ne veux pas prêter d'intention à qui que ce soit, mais j'ai l'impression que dans cet accord, surtout celui de 1977, des gens ont voulu profiter de la situation et que la bonne foi des parties n'était pas absolue.

Comme le temps qui m'est imparti s'écoule rapidement, je vais conclure.

L'accord qui est devant nous n'est pas un accord global comme ceux intervenus en 1975 à la Baie James, sur le Mackenzie en 1984, au Yukon en 1990, au Nunavut en 1992. Il concerne seulement une des nations, mais c'est dans la même ligne de pensée. Le Canada et le Québec, devant le fait que les populations autochtones font des demandes et ont des droits au Canada, en sont venus à la conclusion que des ententes de bonne foi doivent intervenir entre les peuples autochtones et les divers gouvernements concernés.

En conclusion, je vais rappeler que la première entente qui a été signée au Canada l'a été au Québec avec les Cris de la Baie James en 1975. Une entente accessoire a été signée en 1978 avec les Naskapis du nord–est québécois. C'est la première entente ayant une grande signification, une entente globale, qui ait été signée au Canada. Cette entente a été ratifiée en 1977 par une loi du gouvernement fédéral.

On se rappellera qu'à cette époque, l'objectif du gouvernement fédéral était de voir à l'extinction des droits ancestraux ou aborigènes de tous les Indiens qui signaient des conventions. Les Cris qui ont signé l'Accord de la Baie James ont renoncé, par cet accord, aux droits ancestraux et aborigènes qui étaient les leurs sur les territoires concernés. C'est un immense territoire de plus d'un million de kilomètres carrés, soit 69 p. 100 du territoire du Québec. Cette entente a été appliquée.

Je pense que c'est une des fiertés du Québec de rappeler que l'entente qui a été signée dans les années 1970 par le gouvernement Bourassa a été appliquée par les gouvernements subséquents et par le gouvernement du Parti québécois, celui de M. Lévesque notamment. Ces ententes ont été conclues de bonne foi entre les Cris et les Naskapis, le gouvernement fédéral, la province de Québec et Hydro–Québec. Les parties concernées, d'après ce que je sais de la situation, ont vu à ce que l'entente soit bien

respectée. Je pense que cela s'est fait à la satisfaction des signataires. Des sommes importantes ont été mises à la disposition des Cris de la Baie James; leurs droits sur les territoires sont clairs; ils ont pu mettre sur pied une police autochtone; l'environnement a été évalué et on a vu à ce que les choses se fassent proprement à cet égard. En matière de santé et d'éducation, les populations cries ont pu mettre sur pied tous les services nécessaires et ce sont elles qui voient à l'application des mesures requises par leur communauté.

Mon parti va appuyer le projet de loi C–36. Une injustice a été commise envers les populations autochtones du nord du Manitoba et je pense qu'il est du devoir du gouvernement fédéral d'y remédier. Si le projet de loi C–36 qui est devant nous peut le faire en partie, c'est avec plaisir que nous allons l'appuyer.

Le Président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, il est arrivé très souvent, au cours des dernières semaines, que des députés réformistes mentionnent dans leur déclaration le montant qu'atteignait la dette au moment où ils parlaient. C'est très bien! Il est important de souligner la gravité de nos problèmes économiques.

Cependant, les députés d'en face se gardent bien de dévoiler toute l'histoire et passent sous silence certains des importants débours que fait le gouvernement. Au cours de la prochaine minute, le gouvernement versera 38 000 $ aux personnes âgées, transférera 28 000 $ aux provinces pour payer les services médicaux, versera 15 000 $ aux Canadiens à faible revenu, par l'intermédiaire du crédit d'impôt pour enfants et du crédit pour TPS, et dépensera 29 000 $ pour soutenir les régimes d'épargne–retraite.

Contrairement à certains députés réformistes, nous, les ministériels, reconnaissons nos responsabilités sociales face à chacun des Canadiens. Nous avons l'intention de faire en sorte que les gens ne meurent pas à cause d'un manque de soins de santé, qu'ils ne soient pas affamés à cause d'un manque de nourriture et qu'ils ne soient pas exposés aux intempéries à cause d'un manque de logement.

Nous, les libéraux, avons l'intention de nous acquitter de nos responsabilités.

[*Français*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre refuse de créer un mécanisme de contrôle externe chargé de surveiller les activités douteuses du Centre de la sécurité des télécommunications. Or, le premier ministre renie la position traditionnelle du Parti libéral du Canada.

En effet, les membres libéraux du Comité spécial d'examen de la loi sur le SCRS, de 1990, recommandaient que le CST soit assujetti à un contrôle externe. On se rappelle aussi que l'ancien solliciteur général libéral, Robert Kaplan, croyait aussi que les contrôles administratifs informels ne suffisent plus. Il faut un mécanisme de contrôle externe des activités du CST, qui serait à la fois démocratique et indépendant. Le Bloc québécois croit que le gouvernement doit charger un comité parlementaire de la surveillance des activités du CST.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, en 1992, dans la circonscription de Surrey–Nord que je représente, un adolescent de 16 ans du nom de Jesse Cadman a été assassiné par Isaac Deas qui, à l'époque, était un jeune délinquant tenu de respecter une heure de rentrée imposée par le tribunal.

Depuis cette tragédie, le père de Jesse, Chuck, a beaucoup fait pour que l'on modifie la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai reçu plus de 1 000 lettres d'habitants de ma circonscription qui appuient Chuck et le groupe qu'il a fondé, le groupe CRY, acronyme qui signifie «Crime, Responsibility and Youth», c'est–à–dire crime, responsabilité et jeunes.

La dernière initiative de Chuck a été d'intenter des poursuites contre le père de Isaac Deas et la Couronne pour ne pas avoir fait respecter l'heure de rentrée imposée par le tribunal. Si cette heure de rentrée avait été respectée, Jesse serait en vie aujourd'hui.

J'appuie Chuck Cadman qui attribue la responsabilité aux parents, eux qui n'ont apparemment fait aucun effort raisonnable pour exercer leur autorité parentale. Je l'appuie dans ses efforts pour tenir la Couronne responsable des personnes qui sont sous sa surveillance dans la collectivité. Je demande au ministre de la Justice de rendre des comptes aux Canadiens et de prêter attention aux préoccupations des citoyens comme Chuck Cadman.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX TROUBLES DU SOMMEIL

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que la semaine du 23 au 29

octobre a été désignée Semaine nationale de sensibilisation aux troubles du sommeil.

[*Français*]

Des milliers de Canadiens souffrent de troubles du sommeil. l'organisme Affections du sommeil–éveil Canada répond aux besoins des personnes atteintes de différents troubles du sommeil, troubles allant de l'insomnie à des maladies telles que la narcolepsie, la somnolence diurne excessive, en passant par l'apnée du sommeil, qui se traduit par une interruption de la respiration plusieurs fois durant la nuit.

[*Traduction*]

L'Association canadienne de la narcolepsie est une organisation nationale bénévole de santé qui cherche à aider les gens souffrant de troubles du cycle sommeil–éveil en mettant au point des trousses d'information et en créant des groupes d'entraide d'un bout à l'autre du Canada.

Lorsque, à la fin de la semaine, nous allons reculer d'une heure nos pendules, n'oublions pas nos concitoyens qui souffrent de divers troubles du sommeil et les efforts de l'Association canadienne de la narcolepsie, qui parraine la Semaine nationale de sensibilisation aux troubles du sommeil.

* * *

LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la région de Waterloo est un véritable incubateur pour les entrepreneurs dans le domaine de la technologie de l'information. Cette région compte actuellement dans ce secteur 125 compagnies axées sur les exportations, qui emploient 5 500 personnes. Elles font un chiffre d'affaires de 600 millions de dollars par an. Elles prévoient employer entre 25 000 et 30 000 personnes d'ici l'an 2000. Il s'agit d'emplois très bien rémunérés, axés sur les connaissances et les exportations.

Hier, j'ai eu le plaisir d'accueillir à Ottawa 14 PDG représentant des compagnies spécialisées dans la technologie de l'information. Ils ont rencontré les représentants du ministère de l'Industrie et les ministres de ce gouvernement. Leur message au gouvernement est clair: ils ne demandent pas d'aide ou de subventions.

Ils ont déclaré qu'il leur était plus facile de vendre leurs produits au gouvernement des États–Unis qu'au gouvernement du Canada. Ils ont demandé au gouvernement d'acheter de préférence des produits fabriqués au Canada qui sont souvent supérieurs aux produits américains et aussi moins chers.

Il est facile de voir la logique derrière cette requête et nous devrions en tenir compte dans les marchés publics.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine et le gouvernement ont rétabli cette semaine, à peu de frais, le Programme de contestation judiciaire. Pour ceux qui sont nouveaux à la Chambre, je rappelle que l'abolition de ce programme en 1992 témoignait de l'incapacité

du gouvernement précédent de protéger les droits des Canadiens défavorisés.

• (1105)

Le programme permet de soutenir financièrement les groupes et les particuliers en quête d'égalité qui invoquent la Charte pour faire respecter leurs droits juridiques et constitutionnels mais qui n'ont pas les ressources financières pour entamer des procédures à leurs frais.

En saisissant les tribunaux des injustices, nous faisons en sorte que les droits de tous les Canadiens soient définis et appliqués.

Les libéraux, fidèles au livre rouge, ont tenu promesse.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

Mme Maud Debien (Laval–Est, B.Q.): Monsieur le Président, on se demande si les libéraux n'ont pas égaré quelque part leur livre rouge, entre deux consultations bidons et trois engagements non tenus. Mais revenons–y quand même, pour nous rappeler leurs promesses électorales.

Parlant de l'importance de rétablir la confiance des citoyens, les libéraux nous disaient: «La désaffection des citoyens à l'égard du gouvernement semble tenir à plusieurs causes. Certains élus ont commis des indélicatesses, d'autres ont gouverné avec arrogance.»

Et voilà qu'à la première occasion, le gouvernement libéral et le premier ministre passent l'éponge sur une indélicatesse impardonnable d'un des membres du Cabinet. Le premier ministre repousse avec insouciance l'opposition officielle qui lui demande de faire respecter les règles les plus élémentaires d'éthique. Que sont devenues les promesses libérales? Que sont devenus leurs principes?

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le Canada est en train de se noyer dans son déficit et de se saigner à cause de son endettement. Pourtant, chaque jour, les libéraux annoncent fièrement que le Canada est encore le pays où il fait le mieux vivre.

Si nous comparons le Canada aux autres pays, cela ne fait aucun doute et même si notre situation était deux ou trois fois pire qu'elle ne l'est, nous jouirions tout de même de la meilleure qualité de vie au monde.

On me permettra de proposer aux libéraux une méthode d'évaluation différente. Comparons la situation au Canada, avec tous les problèmes actuels, à ce qu'elle aurait pu être sans 25 ans d'irresponsabilité des gouvernements libéraux et conservateurs. Voilà une évaluation qui serait valable.

En passant, la dette nationale se situe actuellement à 536 017 269 801,89 $. Honte au gouvernement actuel pour son irresponsabilité!

Article 31 du Règlement

M. DENNIS SWEETING

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un de mes électeurs, M. Dennis Sweeting, qui a récemment été décoré de l'Ordre du Canada pour sa contribution exceptionnelle aux arts du spectacle.

M. Sweeting, qui réside à Sunderland, en Ontario, a toujours eu et continue de mener une existence active. Acteur professionnel depuis 1938, il est le directeur fondateur du Kawartha Summer Theatre et ancien président de l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio. M. Sweeting a été préfet au conseil municipal de la ville de Lindsay et il a été élu par ses pairs président du conseil du comté de Victoria.

M. Sweeting, qui est un citoyen connu et respecté dans la circonscription de Victoria—Haliburton, encourage les jeunes qui veulent devenir comédiens et dramaturges à poursuivre leurs rêves.

Je félicite M. Dennis Sweeting pour sa nomination. C'est un éminent canadien qui a consacré sa vie à améliorer son entourage.

* * *

M. ELMER MACDONALD

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de prendre aujourd'hui la parole pour féliciter un de mes électeurs, qui a été intronisé dernièrement au Temple de la renommée agricole des provinces atlantiques. Depuis plus de 20 ans, le Temple de la renommée honore des personnes qui se sont démarquées par leur contribution à la société. Cette année, la personne choisie est M. Elmer MacDonald, de Hunter River, à l'Île–du–Prince–Édouard.

M. MacDonald est un digne représentant des agriculteurs de l'Île–du–Prince–Édouard et de leurs normes d'excellence. Petit producteur laitier à ses débuts, il y a près de 50 ans, il est maintenant propriétaire et chef d'exploitation de sa propre entreprise de transformation de produits laitiers, la Health Milk Company, qui donne du travail à 40 personnes.

M. MacDonald doit son succès non pas à une grande société commerciale, mais à sa famille et à son personnel qui, ensemble, ont contribué à faire de cette petite entreprise laitière une des sociétés florissantes de l'île. La réussite de M. MacDonald est un exemple de la contribution des fermes familiales au succès de toute la société.

M. MacDonald est un agriculteur de l'île qui a assuré la prospérité de sa famille, de ses employés et de sa collectivité. Je le félicite pour l'honneur qu'on vient de lui rendre.

* * *

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'ai tenu une assemblée publique dans ma circonscription, Hamilton–Ouest, pour savoir un peu ce que pensaient mes électeurs de l'examen des programmes sociaux.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à cette assemblée, y compris mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines.

• (1110)

J'ai recueilli plusieurs opinions valables ce soir–là. Entre autres, tous ceux qui se sont exprimés admettaient que le statu quo était inacceptable. Le Hamilton and District Labour Council nous a suppliés de ne pas précipiter les choses. On nous a demandé de ne pas faire porter le fardeau de la réduction des coûts aux pauvres et aux démunis. Les étudiants de l'Université McMaster nous ont par ailleurs demandé de tâcher de mettre au point un régime fiscal plus progressif.

J'encourage tous mes collègues à la Chambre à effectuer des consultations sur l'examen des programmes sociaux dans leur propre circonscription.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, B.Q.): Monsieur le Président, une voix s'est ajoutée hier à toutes celles qui réclament le transfert des pouvoirs d'Ottawa vers les provinces dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre.

M. Thomas D'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprise, a en effet déclaré hier, et je cite: «Ce genre de décentralisation est idéal. Ce serait bien pour l'économie canadienne ainsi que pour tout le monde du travail.»

Le consensus qui s'est forgé au Québec depuis cinq ans, et dont je faisais état hier, dépasse maintenant ses frontières. Après plus de cinq ans de débats, cinq ans d'explications, cinq ans de frustration, le message du Québec semble désormais être entendu ailleurs au Canada.

Il ne reste finalement qu'une partie à convaincre, celle qui est la plus lente, la plus sclérosée, celle qui fait la sourde oreille depuis maintenant cinq ans, c'est–à–dire le gouvernement fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le 22 octobre dernier, 2 000 personnes se sont réunies à South Surrey pour évoquer le souvenir de Pamela Cameron. Cette jeune fille de 16 ans a été la victime d'un meurtrier insensible et impitoyable qui l'a enlevée dans une rue passante à 16 heures de l'après–midi. Toutefois, Pamela n'est qu'une de nombreuses victimes. Il y a ses parents, son ami, ses proches, ses amis et ses camarades de classe qui pleurent son deuil. La perte qu'ils subissent affecte aussi les habitants de Surrey, White Rock et Milton, en Ontario.

Bien d'autres victimes encore n'ont jamais rencontré Pamela. Je pense à tous nos jeunes, que nous nous sentons obligés de conduire à l'école et de ramener à la maison, à ces adolescents, que nous ne laissons plus sortir seuls, et aux enfants, qui ne peuvent jouer dehors sans que des adultes surveillent.

La mort de Pamela Cameron, c'est la perte d'une seule vie qui se répercute toutefois sur des milliers d'autres. En légiférant, nous ne pouvons pas empêcher tous les meurtres, mais nous en empêcherons certes quelques-uns.

Il est temps d'adopter les lois nécessaires. Les Canadiens ne veulent plus de paroles et de promesses, ils demandent de l'action.

* * *

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui vendredi et le moment se prête bien à l'annonce d'une bonne nouvelle qui nous mettra de bonne humeur pour le week-end.

Les statistiques indiquent qu'à la fin de septembre, le taux de chômage au Canada a baissé et s'établit à 10,1 p. 100. Trois cent vingt-sept mille emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Ce mois-ci, il y a 66 000 personnes de plus au travail par rapport au mois dernier. L'indice de l'offre d'emploi a augmenté de 14 p. 100.

[*Français*]

Il est important de noter que les libéraux jouissent d'une cote de popularité, selon Angus Reid, de 57 p. 100, que la confiance à l'endroit du premier ministre est à 71 p. 100, que le Parti libéral du Canada jouit d'un taux de popularité de 51 p. 100 en Colombie-Britannique, 48 p. 100 en Alberta, 61 p. 100 au Manitoba et 68 p. 100 en Ontario.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien négociateur américain, Carla Hill, a déclaré la semaine dernière qu'il faudrait étendre l'Accord nord-américain de libre-échange à d'autres pays d'Amérique latine, notamment le Chili.

Nous en convenons. Toutes les barrières protectionnistes érigées partout dans le monde doivent tomber. Les protectionnistes doivent se rendre compte qu'il est à leur avantage de profiter des nombreux bienfaits du commerce.

Le nouvel accord du GATT va stimuler le commerce mondial en y injectant 755 milliards de dollars US de plus au cours des huit prochaines années. Le revenu net global augmentera encore de 500 milliards de dollars d'ici 2005.

Chaque milliard de dollars investi dans le commerce équivaut à la création de 10 000 emplois au Canada. L'unité fait la force.

Je félicite tous les députés d'avoir endossé l'engagement de la Chambre à mettre en oeuvre le projet de loi instituant l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes confiants que nos principaux partenaires commerciaux rempliront leurs engagements d'ici le 1er janvier 1995.

LES GARDERIES

M. Vic Althouse (Mackenzie, N.P.D.): Monsieur le Président, l'été dernier, les 11 ministres de l'Agriculture se sont entendus sur un ensemble de mesures visant les régions rurales, notamment sur un plan d'action sur les garderies. Le ministère du Développement des ressources humaines a apparemment prévu un budget d'environ 720 millions de dollars pour fournir quelque 150 000 places de garderies, mais, jusqu'à maintenant, rien ne nous dit combien de places seront créées en milieu rural.

• (1115)

J'aimerais que le ministre responsable et le gouvernement s'inspirent davantage des modèles de services de garde qui existent déjà dans des localités rurales. Ils sont encore au stade expérimental.

À Langruth, au Manitoba, une collectivité de 500 âmes, il existe un service opérationnel qui englobe beaucoup plus que les services de garde. Ces garderies fonctionnent bien et elles ont besoin d'une forme spéciale de financement. Elles ne coûtent pas plus cher que les autres, mais il faut reconnaître que les exigences. . .

Le Président: La députée de Calgary-Sud-Est.

* * *

L'ÉTHIQUE

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, à première vue, la 35e législature apparaissait différente de toutes les autres: 205 néophytes sont arrivés à la Chambre des communes, impatients de se mettre au travail. C'était du jamais vu dans l'histoire du parlementarisme canadien.

J'étais parmi ces néophytes qui se sont fait élire en déclarant: «Nous affirmons que les partis politiques devraient être guidés par les valeurs et les principes clairement partagés par leurs membres et enracinés dans les croyances politiques des Canadiens. Nous croyons à la responsabilisation des représentants élus par le peuple.»

Aujourd'hui, en tant que députée, je suis embarrassée de constater que l'honnêteté et l'intégrité, qualités que nous sommes tous censés posséder, sont en net recul. On ne restaurera jamais la confiance de la population dans leurs politiciens si l'inaction et l'imprudence se généralisent dans le système.

Comme l'a dit le premier ministre dans le discours du Trône, «il est difficile, sinon impossible, de restaurer la confiance lorsqu'elle a été perdue.»

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, B.Q.): Monsieur le Président, hier le premier ministre indiquait à cette Chambre qu'il était au courant de la lettre du ministre du Patrimoine depuis le début du mois. Or, le *Ottawa Citizen* nous

apprend aujourd'hui que mercredi, en fin d'après–midi, le conseiller en éthique, M. Howard Wilson, ignorait tout de cette affaire.

Le premier ministre a–t–il consulté le conseiller en éthique et, dans l'affirmative, quand l'a–t–il fait?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne lui ai pas parlé moi–même, mais j'ai demandé qu'on consulte M. Wilson hier.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il expliquer à cette Chambre qu'il n'ait consulté le conseiller en éthique seulement quelques heures avant la déclaration du ministre du Patrimoine? N'y voit–il pas là un aveu du peu d'importance qu'il accorde aux avis de ce conseiller?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai été informé de la lettre du ministre, je savais que les conseillers du Conseil privé avaient analysé le problème, et on m'avait fait une recommandation en ce sens. Je ne savais pas qui ils avaient consulté. On m'a fait un rapport pour me donner les diverses options. Je savais qu'on avait consulté M. Sharp et je pensais qu'on avait consulté M. Wilson, mais ça n'a pas changé la décision. La décision est toujours la responsabilité du premier ministre. Le premier ministre ne peut pas dire: «Mon conseiller m'a conseillé telle et telle chose». En bout de ligne, le premier ministre doit prendre ses responsabilités et c'est ce que j'ai fait.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Il est curieux tout de même, monsieur le Président, que l'on ait fait tant de tintamarre pour annoncer la nomination d'un conseiller en éthique, qu'on ne le consulte pas, sauf quelques heures avant une déclaration, probablement pour sauver les apparences.

Considérant les ambitieux engagements que son parti a contractés en matière d'intégrité et de transparence, le premier ministre ne convient–il pas que l'épisode de la lettre démontre le peu d'empressement de son gouvernement à adopter des directives claires pour les ministres, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de relations avec des organismes quasi judiciaires?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris l'occasion de vérifier les directives qui existent depuis longtemps à ce sujet, et les directives concernant les juges sont très claires. On dit que si quelqu'un a un problème avec la magistrature, il doit s'adresser au ministre de la Justice. Il est très clair qu'un ministre ne peut pas écrire ou téléphoner à un juge. Les directives existaient même à la période où j'étais ministre, à l'effet qu'on doit s'adresser au ministre de la Justice qui doit utiliser son jugement.

• (1120)

Quant aux directives concernant les organismes quasi judiciaires, comme député et comme ministre, il doit y avoir des communications entre ces organismes, et j'ai trouvé, à la lecture que j'en ai faite hier, que les directives n'étaient pas assez claires. J'ai donc donné instruction de préparer de nouvelles directives.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Des échecs successifs du ministre, notamment en ce qui concerne l'affaire Ginn Publishing, l'impuissance avouée du ministre à défendre convenablement les francophones hors Québec et son refus de démissionner dans sa plus récente aventure avec le CRTC lui enlèvent toute crédibilité comme ministre.

À un moment crucial où le gouvernement s'apprête à sabrer dans son budget, quelle crédibilité le ministre considère–t–il avoir encore pour défendre les intérêts des institutions et des industries culturelles canadiennes?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'assume mes responsabilités à l'égard de tous les Canadiens qui s'attendent à ce que je serve leurs intérêts, y compris les intérêts des communautés culturelles.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre ne considère–t–il pas que devant un aussi piètre bilan et compte tenu de ses nombreuses faiblesses à mener à bien plusieurs dossiers importants, il aurait mieux servi son Canada en démissionnant hier, comme on le lui demandait?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Non, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit hier qu'il avait appris l'existence de la lettre du ministre du Patrimoine canadien au CRTC au début d'octobre et qu'il avait consulté le conseiller en éthique.

J'attire l'attention des députés sur l'affirmation que le premier ministre a faite hier à la Chambre, comme en fait foi le hansard à la page 7312:

> J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement, et celui que j'ai nommé pour moi–même. . .

Compte tenu de cette affirmation, je voudrais que le premier ministre nous dise comment il a pu dire il y a quelques instants: «Je ne lui ai pas parlé moi–même. J'ai demandé qu'on le consulte.» Comment peut–il justifier en outre le fait qu'il a dit il y a quelques instants: «Je croyais que M. Wilson avait été consulté.» Comment explique–t–il cette contradiction?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand vous êtes premier ministre, il y a des fonctionnaires qui travaillent pour vous, qui préparent des rapports et qui discutent avec les gens. Alors, on a travaillé sur ce dossier et on m'a fait des recommandations.

En ce qui concerne la lettre du ministre, je trouvais qu'il avait commis une erreur, mais lorsqu'il s'en est aperçu, il a décidé de la corriger lui–même. Je savais qu'on avait étudié le dossier; on a des avocats au Conseil privé qui doivent faire ce travail, ils ne viennent pas me voir personnellement, mais j'ai un excellent greffier du Conseil privé.

La recommandation m'a été faite. À ce moment–là, je ne leur ai pas demandé: «À qui avez–vous parlé?». La recommandation a été faite au premier ministre et le premier ministre est entièrement responsable.

[*Traduction*]

Le premier ministre est pleinement responsable. Après avoir pris connaissance de tous les faits, j'ai dit que le ministre avait à mon avis commis une erreur en faisant preuve d'imprudence, mais il a tâché de réparer son erreur dès qu'il s'en est rendu compte. Je ne lui ai pas demandé de démissionner. J'ai fini par demander si M. Wilson avait été consulté dans cette affaire. On m'a dit que non. J'ai donc demandé qu'on le consulte tout de suite. Il a été consulté hier. L'avis qu'il m'a donné ne m'a pas poussé à revenir sur la décision que j'avais prise il y a quelques jours.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, ce dont nous parlons ne remonte pas à il y a deux jours. Le conseiller en éthique a dit qu'il avait été contacté mercredi soir, non par le premier ministre ou ses collaborateurs, mais par un journaliste de la chaîne Southam News. L'affaire dure depuis des mois. D'après le conseiller en éthique, on ne l'a contacté que mercredi soir. C'est inadmissible!

Le premier ministre peut–il nous dire où sont les rapports et le compte rendu de cet entretien avec le conseiller en éthique? Pourquoi ne pouvons–nous pas avoir tous les faits à ce sujet? Déposera–t–il un rapport de ce conseiller exposant tous les faits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit absolument pas de cela. J'ai dit que le premier ministre est responsable. J'ai été mis au courant du problème. J'ai examiné tous les faits et j'ai pris une décision. Je suis pleinement responsable.

• (1125)

Si j'avais pris une mauvaise décision et que j'expliquais à la Chambre que j'avais agi sur l'avis de quelqu'un me disant de faire ceci ou cela, vous auriez répliqué: «C'est vous le responsable.» J'assume l'entière responsabilité dans cette affaire.

Le premier ministre est libre de consulter qui il veut. À la fin du compte, quand il intervient à la Chambre, il est le seul responsable. Je ne me dérobe pas à mes responsabilités.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, voilà exactement ce que nous réclamons de la part de chacun à la Chambre: assumer entièrement ses responsabilités et rendre des comptes.

Au lieu du poste de chien de garde en matière d'éthique que le gouvernement avait promis de créer pour faire enquête en toute indépendance sur les ministres et de leur faire rendre des comptes publiquement, nous avons un chien de salon qui n'a de compte à rendre à personne d'autre que le premier ministre. Ce dernier le garde dans l'ombre et n'a recours à lui que lorsqu'il en a besoin à la dernière minute pour justifier les actions d'un ministre aux abois.

Le premier ministre va–t–il cesser de se dérober à ses responsabilités, qu'il affirme pourtant assumer avec fierté, et exiger la démission du ministre du Patrimoine canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué la situation hier. J'ai dit qu'il s'agissait d'une erreur commise de bonne foi, et que le ministre avait reconnu lui–même n'avoir subi aucune pression extérieure. Quand il s'est rendu compte que son geste susciterait une telle interprétation, à la lumière des lignes directrices, il a voulu remédier à la situation et il a écrit sa lettre. Cela m'a paru satisfaisant.

J'aurais bien sûr préféré qu'il n'ait pas écrit la première lettre. Quand on examine les faits, cependant, on se rend compte qu'il ne l'avait pas fait pour influer sur une décision, mais pour obtenir une décision. Quand on examine les faits aujourd'hui, on constate que la lettre a été écrite à l'égard d'un requérant qui n'a pas obtenu la licence. Sa demande a été rejetée.

* * *

[*Français*]

LES INSTITUTIONS CULTURELLES

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Après plusieurs semaines d'attente, le gouvernement rendra publiques aujourd'hui une série d'études portant sur l'avenir de ses institutions culturelles, et ce, dans l'unique but de justifier les importantes coupures qu'il s'apprête à leur imposer.

Le ministre du Patrimoine canadien réalise–t–il qu'en imposant d'importantes compressions budgétaires à des institutions culturelles comme l'ONF, le seul résultat qu'il atteindra sera celui de compromettre l'intégrité de cette institution qui fait l'objet d'une renommée internationale, voire même sa survie?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue pense que le ministre du Patrimoine a pris des décisions au sujet des budgets futurs de certaines institutions culturelles fédérales. Ce ne sont que des hypothèses.

Ce que j'ai fait, c'est de faire publier des documents, des études pour que, justement, les gens puissent réagir, pour que les institutions puissent réagir et c'est tout à fait dans le sens de la transparence que veut ce gouvernement dans ces domaines.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre endosse–t–il les recommandations du rapport SECOR sur Téléfilm Canada visant à n'investir que dans des projets présumés rentables sur le plan commercial, et réalise–t–il qu'une telle recommandation aurait pour effet de remettre en question tout le cinéma indépendant, et de porter ainsi atteinte aux jeunes producteurs et à la production originale?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si j'avais endossé quoi que ce soit, j'aurais déjà pris des décisions. Ma première réponse indique que je n'en ai pas pris.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, hier, nous étions préoccupés par le discernement du ministre du Patrimoine canadien. Aujourd'hui, nous nous inquiétons des déclarations contradictoires du premier ministre, qui a dit hier avoir consulté le conseiller en éthique et qui prétend aujourd'hui avoir demandé à quelqu'un d'autre de consulter l'intéressé pour obtenir son opinion. Ces versions différentes m'inquiètent au plus haut point.

Le gouvernement Mulroney n'était pas réputé pour la rigueur des critères qu'il s'était fixés, mais au moins, lorsqu'il était confronté à un problème, il le réglait immédiatement. On ne saurait en dire autant du premier ministre actuel.

Je lui demande donc d'exiger immédiatement la démission de son ministre et d'assainir ainsi le climat.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, des consultations ont bel et bien eu lieu. J'ai demandé à quelqu'un de communiquer avec l'intéressé et de lui poser la question. Celui–ci ne m'a pas parlé directement. Généralement, j'ai des collaborateurs qui se chargent de faire les consultations pour moi, car j'ai beaucoup de travail. La réponse de l'intéressé m'a été communiquée et ne m'a pas incité à changer la décision que j'avais prise plus tôt ce mois–ci. Je crois que la date était le 1er octobre, et le mois d'octobre n'est pas encore terminé.

• (1130)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, à la page 91 du livre rouge, les libéraux ont promis de désigner un conseiller indépendant chargé d'émettre des avis sur l'application du code de déontologie et faisant directement rapport au Parlement. Le premier ministre n'a pas respecté cette promesse électorale. Il s'était toutefois engagé à tenir toutes les promesses énoncées dans le livre rouge. Il n'était pas nécessaire d'en arriver là. Le premier ministre ne serait pas dans ce pétrin s'il avait tenu ses promesses.

Je demande au premier ministre de donner son indépendance au conseiller en éthique, de le rendre responsable devant le Parlement et de lui permettre de faire directement rapport au Parlement sur cette question, comme il l'a promis, ce qui lui évitera de se trouver dans le pétrin où il est aujourd'hui.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons discuté de ces principes à la Chambre. Nous en sommes venus à la conclusion que, en définitive, c'est le premier ministre qui prend les décisions, quels que soient les conseillers qui l'entourent. Même si un conseiller faisait rapport au Parlement, c'est moi qui devrai décider si j'exclus ou non un ministre du Cabinet. Le premier ministre est le seul à choisir qui fera partie du Cabinet et il est le seul responsable du Cabinet.

On le conseille, mais la responsabilité demeure celle du seul responsable du Cabinet, en l'occurrence, le premier ministre de notre pays.

* * *

[*Français*]

LES DROITS D'AUTEUR

M. René Laurin (Joliette, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Il est de plus en plus évident que ce qui retarde le dépôt du projet de loi tant attendu sur la phase II de la réforme sur le droit d'auteur, c'est l'incapacité du ministre du Patrimoie à s'entendre avec son collègue de l'Industrie sur la portée de la reconnaissance des droits voisins.

Le ministre reconnaît–il que lui et son collègue de l'Industrie défendent deux visions diamétralement opposées sur cette question, et qu'à cause de sa faiblesse et de son manque de crédibilité il risque de ne pas faire le poids face à son collègue de l'Industrie qui s'apprête à défendre, lui, les intérêts des industries au détriment des artistes?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question parce qu'elle est fondée sur une affirmation complètement erronée, à savoir que le ministre du Patrimoine et moi sommes en désaccord sur cette question.

Le fait est que nous travaillons très étroitement ensemble et que nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous avons l'intention de présenter très bientôt à nos collègues du Cabinet notre deuxième série de propositions relatives à la Loi sur le droit d'auteur et nous nous attendons à ce qu'elles soient édictées très prochainement.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, B.Q.): Monsieur le Président, je pose une autre question au ministre du Patrimoine. Celui–ci confirme–t–il que les études économiques préparées par son ministère au sujet des droits voisins sont terminées, et peut–il nous dire, par souci de transparence comme il l'a mentionné il y a quelques minutes, à quel moment il a l'intention de les rendre publiques?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je prendrai cette décision quand j'en aurai fait complètement l'analyse pour voir si elles apportent des éléments importants au dossier.

[*Traduction*]

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien a écrit une lettre au CRTC le 15 mars pour appuyer la demande de M. Daniilidis. Le 29 mars, le ministre a reçu une lettre du CRTC dans laquelle le secrétaire général du CRTC le remercie d'avoir appuyé la candidature de Télémédia. Le ministre a déclaré hier que dès qu'il a reçu la lettre du CRTC il s'est empressé d'y répondre pour dissiper le malentendu.

Or, le ministre a mis six mois pour répondre à la lettre du CRTC. Pendant six mois, le CRTC a eu l'impression que le ministre appuyait la demande de Télémédia.

• (1135)

Le ministre du Patrimoine canadien considère–t–il qu'un délai de six mois pour répondre à la lettre du CRTC constitue une réponse rapide et efficace pour une question aussi urgente et importante?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait hier à la Chambre une déclaration qui répond en détail à la question soulevée par la députée.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a terni l'intégrité de tous les députés. Par son intervention, il vient d'entacher. . .

Des voix: Non, non.

M. Young: Parlez pour vous–même.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Par son intervention, le ministre vient d'entacher la décision du CRTC au sujet de CHOM et de Télémédia. En fait, les deux demandes ont été rejetées. Comment le ministre peut–il affirmer que son intervention n'a pas influé sur les deux décisions?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée ne semble pas comprendre qu'il n'y a pas eu d'intervention de ma part. Il en a été question hier.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Des extraits d'un rapport d'inspection de Transports Canada constate des irrégularités majeures au niveau du système de contrôle de l'entretien des avions de la compagnie Royal Aviation Inc. Le document mentionne même que Royal aurait opéré des appareils qui n'auraient pas obtenu un certificat de navigabilité si une inspection avait eu lieu au moment de leur utilisation.

Comment le ministre explique–t–il qu'un transporteur aérien puisse exploiter ses appareils alors qu'il n'a pas de programme de contrôle et d'entretien adéquat, et qu'entend–il faire pour assurer la sécurité des passagers?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question soulevée par mon honorable collègue en est une de grande importance. Évidemment, le ministère des Transports a la responsabilité absolue de voir à la sécurité des passagers dans tous les modes de transport. Je veux assurer mon collègue que je vérifierai la situation qu'il a décrite, car on ne peut laisser planer aucun doute sur la qualité des inspections qui sont faites et la responsabilité du transporteur de reconnaître et d'adhérer à tous les règlements qui sont mis de l'avant par mon ministère.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre ne considère–t–il pas que des mesures de contrôle plus strictes, telles des inspections surprises et la mise sous surveillance de transporteurs à risque, s'imposent pour véritablement assurer la sécurité des voyageurs?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis totalement d'accord avec mon collègue. La responsabilité fiduciaire du gouvernement du Canada et surtout du ministre des Transports en ce qui a trait à la sécurité est très bien connue. Je veux rassurer mon collègue et les gens qui se servent de nos transporteurs canadiens que toutes les mesures sont prises. Et s'il y a des lacunes dans le système de vérification à l'heure actuelle, nous vérifierons et nous ferons ce qui est dans les meilleurs intérêts des Canadiennes et des Canadiens qui se servent de nos modes de transport.

* * *

[*Traduction*]

L'ARCTIQUE

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et porte sur la région de l'Arctique circumpolaire. Cette région contient de riches ressources naturelles et des écosystèmes extrêmement fragiles, mais d'une importance capitale, qui risquent d'avoir un effet sur le climat mondial.

En outre, beaucoup d'autochtones du Canada habitent cette région arctique, qui représente pour eux une importante base économique. Le secrétaire parlementaire aurait–il l'obligeance de dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour sauvegarder les intérêts du Canada dans l'Arctique?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pour mandat de sauvegarder les intérêts du Canada dans l'Arctique. La Chambre sera très heureuse d'apprendre qu'il a rempli ce mandat en nommant M^me^ Mary Simon ambassadrice de l'Arctique circumpolaire.

Elle est la première Inuk à détenir un poste d'ambassadeur et elle entrera en fonction le lundi 31 octobre. Le gouvernement appuie également la proposition de nombreuses personnes qui ont témoigné devant le comité, soit la création d'un conseil de

l'Arctique chargé de protéger les intérêts des autochtones, de l'environnement, etc. Le gouvernement s'engage à appuyer la création de ce conseil. Nous sommes également déterminés à empêcher que d'autres déversements de déchets nucléaires se produisent et à protéger l'environnement.

• (1140)

Je savais que les députés s'intéresseraient vivement à cet engagement du gouvernement de protéger l'Arctique et, plus particulièrement, les autochtones de cette région du monde.

* * *

LE CRTC

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, nous savons que le ministre du Patrimoine a envoyé une lette au CRTC qui a pu influer sur le processus d'un organisme quasi judiciaire autonome relevant de sa compétence. Il a admis que c'était un geste déplacé.

Le ministre peut–il dire à la Chambre comment il devrait communiquer dans les règles avec le CRTC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à notre collègue que j'ai dit très clairement que ma lettre au CRTC n'avait pas pour but de soutenir ou de s'opposer à la demande.

C'est clair, je pense. Cette déclaration a été faite dès que j'ai eu la preuve de l'existence d'une fausse interprétation de ma lettre initiale. À l'avenir, je serai donc très prudent pour que tout ce que je dis, tout ce que je déclare, ne donne lieu à aucun malentendu.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'on ait répondu à ma question. Il est très difficile de s'y retrouver dans ces propos. Je vais poser une question complémentaire.

Le ministre du Patrimoine canadien n'a–t–il jamais été informé par le premier ministre des règles à suivre dans les communications avec le CRTC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà expliqué les règles à suivre en ce qui concerne le système juridique et le système de réglementation, ainsi que ce qu'il entend faire.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Lors de son voyage à Vancouver, le premier ministre a annoncé la stratégie de son gouvernement en matière de tourisme. Sous prétexte d'un besoin de coordination des activités des intervenants du secteur touristique, le fédéral s'apprête encore à s'immiscer davantage dans un champ d'activité bien occupé par les provinces.

Le ministre ne réalise–t–il pas que la création d'une commission canadienne du tourisme, ayant pour mission de promouvoir le Canada comme destination touristique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, constitue une nouvelle source de dédoublements coûteux?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais expliquer au député que, en plus des avantages évidents du tourisme pour la création d'emplois, une des principales composantes de cette stratégie consiste à se pencher sur la part très importante du déficit du tourisme dans notre déficit courant qui est d'environ 30 milliards de dollars par an et qui représente le montant que nous devons emprunter à l'étranger chaque année.

Amener les Canadiens à voyager au Canada est aussi valable, sur ce chapitre, que d'attirer des étrangers au Canada. Par conséquent, en vantant les mérites du Canada aux Canadiens, nous réglons également notre problème fondamental.

Il n'y a pas de dédoublement. Nous avons l'occasion de faire en sorte que tous les Canadiens comprennent à quel point leur pays est riche et magnifique.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, il s'agit justement de faire comprendre à tous les Canadiens quel pays magnifique ils ont.

Dans ce contexte–là, le ministre de l'Industrie n'admettra–t–il pas que la véritable raison pour laquelle Ottawa tente de prendre le contrôle de la promotion du tourisme intraCanada, c'est pour l'utiliser comme outil de promotion pour l'unité canadienne dans le cadre du prochain référendum qui aura lieu au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question vraiment stupide car, comme le premier ministre l'a dit, la commission va fonctionner sur une base de coopération. Nous espérons obtenir la coopération des gouvernements provinciaux et du secteur privé pour la création de la Commission canadienne du tourisme.

• (1145)

Les décisions concernant les dépenses de promotion—parce qu'on vise uniquement, ici, à accroître le tourisme—vont être prises collectivement. Si le gouvernement du Québec ne veut pas y participer, libre à lui de le faire. Je pense cependant que les représentants de l'industrie touristique du Québec vont juger que la promotion du tourisme dans cette province est un atout précieux pour leur industrie et pour la province parce qu'elle crée des emplois au Québec et ailleurs au Canada.

LE CRTC

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): On peut lire dans le *Globe and Mail*, ce matin, que la seule raison pour laquelle le ministre du Patrimoine canadien a réagi à l'inopportunité de son intervention flagrante dans la demande présentée au CRTC, c'est qu'un membre de la communauté grecque de Montréal lui a écrit pour se plaindre, après avoir découvert la lettre d'intervention au dossier.

Hier, mon personnel a parcouru ce dossier où il a découvert une lettre de M. Mike Pattichis qui se plaint énergiquement de la demande, mais il ne s'y trouve absolument aucune lettre du ministre du Patrimoine canadien, ni aucune autre lettre de M. Pattichis qui renfermerait, selon nous, la plainte initiale.

J'aimerais demander au ministre du Patrimoine canadien où sont ces lettres et pourquoi elles ne sont plus au dossier.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nos collègues du Parti réformiste semblent être en possession de bien des dossiers, des informations et des lettres.

J'ai déposé officiellement à la Chambre les lettres que j'avais écrites.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Soyez assuré, monsieur le Président, que nous avons des informations, mais que nous tentons d'en obtenir un peu plus.

On se demande à quel point les Canadiens se font tromper dans cette affaire, parce que le personnel du CRTC nous a affirmé que toute cette information était publique. Le dossier se trouve au CRTC si le ministre désire le savoir. Nous constatons maintenant que les informations qui intéressent les Canadiens ont été retirées du dossier à la dernière minute.

Je voudrais savoir qui a retiré les lettres du dossier, qui en a donné l'ordre, à quel moment elles ont été retirées et pourquoi.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, à ma connaissance, ces allégations ne sont pas fondées.

On m'a demandé, hier, si je pouvais aussi déposer la lettre du 20 septembre. Ce n'est pas moi qui ai écrit cette lettre. J'ai dit que je consulterais son auteur et j'ai dit aussi que je la déposerais si cette personne était d'accord.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires parlementaires.

Statistique Canada a fait état d'une diminution marquée des bénéficiaires d'assurance–chômage dans les huit derniers mois, soit un déclin de 12,3 p. 100 depuis 1993.

Le secrétaire d'État peut–il expliquer les raisons de ce rapide changement et ses implications pour le Compte de l'assurance–chômage?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour le bénéfice du député et de tous mes collègues ici à la Chambre, le déclin du nombre des prestataires d'assurance–chômage reflète une croissance rapide de l'économie.

Nous avons créé 340 000 emplois depuis que nous formons le gouvernement; 90 p. 100 de ces emplois sont à temps plein, et les jeunes comptent pour plus de 50 p. 100 des emplois créés en septembre et 147 000 des nouveaux emplois sont pour les femmes. C'est là le résultat de l'ensemble des mesures que notre gouvernement a prises: les infrastructures, Service jeunesse, initiatives et statistiques. Cela rendra plus facile la réalisation de notre réforme des programmes sociaux.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. René Canuel (Matapédia—Matane, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le gouvernement fédéral annonce la création de 13 bureaux régionaux pour regrouper les services offerts par Ottawa aux PME.

• (1150)

Le fédéral nous confirme ainsi son intention de s'immiscer davantage dans le développement régional, alors qu'il existe au Québec un consensus pour exiger la maîtrise d'oeuvre complète dans ce domaine.

Le ministre reconnaît–il qu'après avoir écarté du revers de la main les revendications du Québec sur la formation de la main–d'oeuvre, Ottawa s'apprête à faire de même en matière de développement régional? Est–ce cela, la collaboration promise par Ottawa?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral continue à être prêt à collaborer avec toutes les provinces, y compris le Québec, dans tous les dossiers où nous avons des intérêts communs.

Dans le cas dont il est fait mention ici, le Bureau fédéral de développement régional a déjà 13 bureaux qui ont été établis au Québec depuis 20 ans. Il ne s'agit pas de la création de nouveaux bureaux, ce sont des bureaux qui existent déjà. Ce que le ministre responsable pour le BFDRQ a annoncé, c'est qu'il y aurait maintenant un service additionnel aux petites et moyennes entre-

prises qui leur permettrait de mieux fonctionner en ayant l'information sur les programmes fédéraux centralisés dans les bureaux déjà existants du BFDRQ.

M. René Canuel (Matapédia—Matane, B.Q.): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre reconnaît–il que ses nombreuses tentatives pour accroître sa visibilité en région ne font qu'accentuer les dédoublements entre Ottawa et Québec et qu'en bout de ligne, ce sont les contribuables et les régions qui en feront les frais?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons nous–mêmes mis en place un système pour réduire les chevauchements et les dédoublements. Il y a déjà huit provinces qui y participent. Malheureusement, le Québec n'a pas jugé bon de participer avec nous pour réduire les chevauchements et les dédoublements.

Dans le cas présent, l'information que nous donnerons aux petites et moyennes entreprises est une information sur des programmes fédéraux qui incluent, en particulier, des connaissances sur le marketing international qui ne peuvent être obtenues que par le gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle nous allons utiliser les treize bureaux déjà existants pour donner des services supplémentaires aux entreprises.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a une différence très claire entre ce qu'il a déclaré à la Chambre hier et ce qu'il dit aujourd'hui au sujet du conseiller en éthique, pour ce qui est de l'avoir rencontré et consulté.

L'autre différence est celle–ci. Hier, le conseiller en éthique a déclaré qu'il n'y avait pas de lignes directrices explicites sur la façon dont les ministres devaient traiter avec les organismes gouvernementaux. Le premier ministre n'a–t–il pas remis au conseiller une copie des lignes directrices sur les conflits d'intérêts? J'en ai un exemplaire ici s'il en a besoin d'un.

Le Président: J'invite à nouveau les députés à ne pas brandir des accessoires.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les ministres ont reçu des lignes directrices. J'ai déjà expliqué que s'ils doivent s'adresser à des juges, il est tout à fait clair qu'ils ne peuvent le faire directement par téléphone ou par lettre.

En cas de problème, ils doivent s'adresser au ministre de la Justice qui est le seul autorisé à agir s'il l'estime indiqué.

Dans le cas d'organismes quasi judiciaires qui ont une compétence administrative, les députés, etc., je ne trouvais pas les lignes directrices suffisamment claires.

J'ai demandé au Bureau du Conseil privé de préparer de nouvelles lignes directrices, en consultation avec M. Wilson. J'espère qu'elles seront prêtes sous peu. Je vais demander aux ministres de les suivre à la lettre.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je pense qu'il faut éclaircir cette question.

Ce code a pour objectif d'accroître la confiance de la population dans l'intégrité des titulaires de charges publiques, notamment les ministres. On ajoute, à la rubrique portant sur le traitement de faveur, que «les titulaires de charges publiques ne peuvent outrepasser leurs fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le gouvernement, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur». Si cela n'est pas clair, j'ignore ce qui pourrait l'être.

Dans ces circonstances, le premier ministre va–t–il reconnaître que son ministre a fait un écart de conduite aussi grave que celui de M. Charest ou de M. Munro et qu'il n'a d'autre choix que de rétablir l'intégrité. . .

• (1155)

Le Président: En règle générale, nous ne désignons pas les députés par leur nom durant la période des questions.

M. Silye: Monsieur le Président, je vais poser ma question. Étant donné les faits, monsieur le premier ministre, allez–vous reconnaître qu'un grave. . .

Des voix: Règlement!

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Silye: Le premier ministre va–t–il reconnaître qu'il s'est produit un grave écart de conduite et qu'il n'a ainsi pas d'autre choix que de rétablir l'intégrité du poste de ministre du Patrimoine en demandant à son titulaire de démissionner?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué très clairement les règles à suivre dans les rapports avec les juges. J'ai précisé que j'en venais à la conclusion que nous devions établir des directives précises pour les organismes quasi judiciaires gouvernementaux.

Bien entendu, tous ces organismes font rapport au Parlement par l'entremise de ministres. C'est l'un des problèmes. Les ministres reçoivent, en effet, des instances à titre de députés. Tous les députés doivent, dans le cadre de leurs fonctions, être prêts à écouter leurs électeurs et à demander qu'ils soient traités équitablement. C'est le travail de tous les députés, y compris des ministres.

Nous devons clarifier la situation en déterminant comment un ministre peut jouer son rôle de député en même temps. Dans les circonscriptions représentées par des ministres ou un premier ministre, il faut quand même que ces titulaires de charges publiques assurent les services qu'un député est censé offrir à ses électeurs.

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. On compte au Québec 30 établissements fédéraux de recherche qui emploient 2 533 travailleurs, soit 11 p. 100 des emplois dans les installations fédérales de ce type au Canada, alors que le seul centre de Chalk River, en Ontario, en compte 2 000.

Le ministre de l'Industrie convient-il qu'il existe un déséquilibre important dans la répartition des installations fédérales de recherche au Canada et que le Québec ne reçoit pas sa juste part des emplois fédéraux en matière de recherche et de développement?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député connaît très bien l'importance pour la science et la technologie de la recherche et du développement au Canada, qui bénéficie à tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Il est impossible de dire exactement comment le fédéral devrait allouer les fonds destinés à la recherche étant donné qu'une grande partie des fonds actuellement consacrés à la recherche sert à aider les ministères fédéraux à s'acquitter de leur mandat. Cela va de toute évidence donner lieu à un total disproportionné des dépenses près du siège du gouvernement.

S'il fait le calcul, le député verra que le Québec a en fait plus que sa juste part.

* * *

LE CRTC

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à la Chambre que lorsqu'il a écrit la lettre dont il était question, le ministre du Patrimoine canadien avait agi en tant que député. Il a ensuite ajouté que le ministre avait fait une erreur.

De deux choses l'une, ou bien le ministre a agi de façon raisonnable en tant que député, ou bien il a fait une erreur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre, laquelle de ces interprétations est la bonne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand un ministre est confronté à une situation comme celle-ci, il doit être conscient de ses responsabilités en tant que ministre.

Les députés écrivent tout le temps des lettres, que ce soit pour recommander quelqu'un ou pour demander que l'on examine un dossier. Un ministre doit être plus prudent. C'est pourquoi j'ai dit que le ministre du Patrimoine canadien aurait dû faire plus attention. Le ministre a agi de bonne foi, en tant que député, et sa lettre était très claire. Il a demandé qu'on accorde l'attention voulue à la demande. Il n'a pas demandé de faveur.

En fait, il a été décidé de ne pas accorder de licence à la personne en question. C'est une autre personne qui l'a obtenue. Cette lettre n'a donc servi à rien.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Des articles de journaux laissent entendre que de nombreux Canadiens aisés reçoivent de l'aide des programmes canadiens de sécurité sociale. Certains reçoivent des prestations d'assurance-chômage et d'autres, des crédits d'impôt au titre des enfants.

• (1200)

Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire pour s'assurer que les programmes canadiens de sécurité sociale ne profitent qu'à ceux qui en ont réellement besoin?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée d'attirer l'attention sur cette importante question qui traite de la répartition de ressources gouvernementales précieuses.

Je dois faire remarquer que les personnes aisées qui reçoivent ces prestations agissent en toute légalité. C'est précisément à cause de cela que le ministre responsable des ressources humaines a soumis à l'examen des députés sa proposition de réforme de la sécurité sociale. C'est précisément pour cela que nous nous sommes lancés dans un débat sur ces mesures héritées des gouvernements antérieurs.

J'espère que les députés de l'autre côté prendront part à cet examen et qu'ils suivront l'exemple de la députée de Brant. J'ajouterais qu'il est important également de rejeter les demandes constantes de l'opposition pour que nous ne touchions pas à la fiscalité. Si nous acceptions leurs demandes, nous serions incapables de faire les modifications qui libéreront de précieuses ressources pour les gens qui en ont le plus besoin.

Je propose que nous participions tous activement au débat sur la sécurité sociale et aux discussions préliminaires sur le futur budget, de manière à nous assurer que l'on améliore le système, pour que l'argent aille où il devrait aller.

* * *

LES GARDERIES

M. Vic Althouse (Mackenzie, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines, à qui j'en ai donné avis hier.

L'été dernier, les 11 ministres de l'Agriculture ont mis sur pied un programme de développement des services de garderie dans les régions rurales du Canada. Le financement en sera assuré par le ministère du Développement des ressources humaines, qui a actuellement 700 millions de dollars à consacrer à 150 000 places en garderie.

Je me demande quelle proportion de cette somme sera affectée en milieu rural. Le gouvernement utilisera–t–il le modèle d'organisation des services de garde appliqué à Langruth, au Manitoba, qui est particulièrement souple et qui convient parfaitement aux besoins des régions rurales?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a engagé 720 millions de dollars qui n'ont pas encore été répartis entre les provinces. Le ministre étudie la question. Procédant par la voie de négociations, il trouvera certainement la solution adéquate.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation chinoise présidée par M. Yue Qi–Feng, gouverneur de la province de Heilongilang.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des Transports. Ce rapport porte sur le projet de loi C–38, qui a été renvoyé au comité après l'étape de la première lecture. C'est le premier projet de loi dont on fait rapport à la Chambre suivant cette nouvelle procédure.

Même si ce projet de loi a été le premier à suivre le nouveau processus, je tiens à signaler à la Chambre que, comme il le fait toujours, le Comité des transports l'a étudié sérieusement et consciencieusement. C'est d'ailleurs une marque distinctive de ses membres.

PÉTITIONS

LE VIET NAM

M. Mac Harb (Ottawa–Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de la communauté vietnamo–canadienne.

La pétition est signée par des électeurs de la région d'Ottawa—Carleton.

• (1205)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Viet Nam de régler rapidement la question des droits de la personne et de respecter la liberté de religion.

J'espère que, dans un esprit de dialogue, le gouvernement du Viet Nam acceptera cette doléance de la communauté vietnamo–canadienne.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Mac Harb (Ottawa–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais également déposer sur le bureau, conformément à l'article 36, deux autres pétitions qui concernent le rôle du chef de l'opposition.

L'AVORTEMENT

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première affirme qu'attendu que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine et attendu que la vie de l'enfant à naître n'est pas protégée dans la société canadienne, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel de manière à accorder aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent tous les êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition, qui compte 121 signatures, demande que la société ne reconnaisse pas aux personnes de même sexe vivant en couple les mêmes privilèges que ceux accordés aux couples hétérosexuels. Les pétitionnaires demandent que le Parlement ne modifie pas le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription, Leeds—Grenville, qui demandent au Parlement d'informer le chef de l'opposition qu'il ne représente pas l'opinion de la majorité des habitants de Leeds—Grenville lorsqu'il se rend dans d'autres pays pour promouvoir la séparation du Québec du reste du Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions à présenter aujourd'hui. Dans la première, les pétitionnaires prient et implorent le Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte

des droits et libertés aucune modification tendant à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité. Ils demandent en particulier que l'expression trop vague «orientation sexuelle» ne soit pas incluse dans le Code des droits de la personne au nombre des motifs interdits de discrimination.

L'AVORTEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions demandant au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel de façon à ce que les enfants à naître jouissent de la même protection que les autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, les signataires des deux dernières pétitions demandent au Parlement, d'une part, de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et, d'autre part, de n'apporter aucune modification législative ayant pour objet de sanctionner ou de tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir son opposition face à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté au Canada, d'exiger la stricte observation de l'article 241 du Code criminel et d'envisager une extension des soins palliatifs pour qu'ils soient à la disposition de tous les agonisants au Canada.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, les deux autres pétitions portent sur l'industrie minière au Canada. Étant donné que cette industrie est aujourd'hui forcée de chercher de nouveaux débouchés à l'extérieur du Canada, et qu'elle a proposé un plan comportant 10 éléments, les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures pour augmenter le nombre d'emplois dans ce secteur, de promouvoir l'exploration, de reconstituer les réserves minérales du Canada, d'appuyer les collectivités minières et de préserver l'activité minière au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je présente des pétitions au nom de l'assemblée pentecôtiste de Waterloo. Il y en a une qui porte 308 signatures et qui concerne l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires prient le Parlement de n'apporter aucune modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la pétition suivante, qui a été recueillie par l'assemblée pentecôtiste de Waterloo, porte sur le caractère sacré de la vie humaine. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'assurer la stricte observation des dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté et de n'apporter aucune modification législative visant à sanctionner ou à tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

• (1210)

L'AVORTEMENT

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une troisième pétition qui provient de l'église Pentecostal Tabernacle et qui traite de l'avortement.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement afin de protéger l'enfant qui n'est pas encore né en modifiant le Code criminel pour donner aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LA CIRCONSCRIPTION DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais aujourd'hui présenter une pétition signée par environ 300 habitants de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville.

Les pétitionnaires affirment que leur député a admis avoir eu un comportement inexcusable, qu'il a intentionnellement induit en erreur l'électorat et que les habitants de sa circonscription ont perdu tout respect et toute confiance envers le député qui les représente.

Les pétitionnaires veulent que les indiscrétions de leur député fassent l'objet d'une enquête approfondie. Si le député est jugé indigne de siéger à la Chambre, on devrait déclarer son siège vacant et déclencher une élection partielle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par 141 habitants de Surrey–Nord, la circonscription que je représente. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de ne pas abroger ou modifier l'article 241 du Code criminel et de confirmer la décision rendue par la Cour suprême du Canada, le 30 décembre 1993, qui interdit le suicide assisté ou l'euthanasie.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 63.

[*Texte*]

Question nº 63—**M. de Savoye:**

À combiens'élèvent les frais résultant des doubles emplois et des chevauchements dont fait état le vérificateur général dans son dernier rapport, à l'alinéa 18.2, page 515, en déclarant que «l'élaboration de la politique et des programmes relatifs aux aînés est non coordonnée et fragmentée? Cela donne lieu à des doubles emplois et à des chevauchements.»

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Dans son rapport de 1993, le vérificateur général n'a pas chiffré les coûts des doubles emplois et des chevauchements qu'il mentionne à l'alinéa 18.2, à la page 515.

Depuis la publication du rapport, cependant, tous les éléments clés de la Stratégie de 1988 à l'égard des aînés ont été fusionnés en une seule unité au sein de Santé Canada, ce qui donne lieu à une économie de 250 000 $ en coûts administratifs.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question telle qu'indiquée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PREMIÈRE NATION CRIE DE SPLIT LAKE RELATIVEMENT À LA SUBMERSION DE TERRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur des questions découlant d'une convention sur la submersion de terres, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me prononce aujourd'hui en faveur du projet de loi C-36 concernant la première nation crie de Split Lake relativement à la submersion de terres.

Je tiens tout d'abord à préciser que le gouvernement n'a rien eu à voir dans la rédaction de l'accord. Aussi pénible que cela me soit, je dois reconnaître que le gouvernement précédent et ses négociateurs ont rédigé un excellent accord.

Mais le présent gouvernement a le mérite de mettre en oeuvre cet accord au moyen du projet de loi C-36.

Je n'ai pas compris l'attitude schizophrène du gouvernement lorsqu'il a présenté, en juin dernier, deux projets de loi sur les questions autochtones, soit les C-33 et C-34, qui étaient en fait des projets de loi terribles prévoyant des accords terribles. Voici, par contre, qu'il présente maintenant un projet de loi qui a beaucoup de mérite. Comment le gouvernement peut-il adopter des positions opposées quant aux accords et continuer à parler de bonne mesure législative?

Par exemple, on a eu beaucoup de temps pour analyser le projet de loi C-36 et l'accord qu'il prévoit, ce qui a permis de prendre des décisions éclairées et logiques. Les projets de loi C-33 et C-34, quant à eux, avaient été présentés peu avant le débat. En fait, on n'avait pas eu le temps de les analyser avant qu'ils soient débattus à la Chambre.

Dans le cas du projet de loi C-36, on a eu amplement le temps de procéder à une analyse approfondie du projet de loi et de l'accord et de rédiger une réponse. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous n'avons pas eu le temps de préparer des discours convenables sur les projets de loi C-33 et C-34 et lorsque l'adoption en a été forcée, nous avons trouvé d'autres raisons de croire que ces projets de loi n'auraient pas dû être adoptés.

• (1215)

Par opposition, nous avons eu beaucoup de temps pour étudier le projet de loi C-36, ce que nous avons apprécié. Notre parti a pu l'étudier à fond et nous estimons que c'est un bon projet de loi. Cependant, en imposant la clôture sur les projets de loi C-33 et C-34, le gouvernement libéral a porté atteinte au processus démocratique suivi à la Chambre des communes.

Nous sommes heureux d'avoir eu le temps dont nous avons disposé pour étudier le projet de loi C-36. Ce projet de loi porte sur un excellent accord et c'est une très bonne mesure législative parce qu'elle a un caractère définitif. Elle aboutit quelque part. Les sommes payables en vertu de l'accord sont précisées. Elles ont été déterminées au préalable. Les paiements cesseront à une date précise.

C'est tout le contraire avec les projets de loi C-33 et C-34 où l'on ne sait pas combien devra être payé. Ce sont deux chèques en blanc. Ils n'ont pas de caractère définitif. Ils contiennent tant d'imprécisions que nous pourrions bien payer la même chose à plusieurs reprises, pendant d'innombrables années. Nous sommes satisfaits du caractère définitif du projet de loi C-36 et nous nous interrogeons sur les raisonnements qui ont motivé les projets de loi C-33 et C-34, dont le gouvernement est tellement satisfait.

J'insiste, le projet de loi C-36 fait état d'un accord apportant des solutions logiques et raisonnables au problème à régler. Par opposition, les projets de loi C-33 et C-34 ne reposent sur aucun raisonnement logique et n'apportent pas de solution sensée au problème. Ils ne contiennent que de vagues déclarations ouvrant toutes grandes les portes aux abus parce que les coûts augmenteront constamment et que nous devrons payer pendant des années et des années.

Après avoir comparé une bonne mesure législative et un excellent accord aux mesures législatives lamentables que les libéraux nous ont contraints d'adopter à la hâte en juin dernier pour pouvoir partir plus rapidement en vacances et pour que le ministre des Affaires indiennes puisse aller au Yukon promulguer fièrement l'accord, je veux parler du projet de loi C-36 et expliquer pourquoi notre parti l'appuie.

Les problèmes dans la région visée du Manitoba ont commencé dans les années 40 avec le projet de régularisation du niveau du lac Winnipeg et le projet de détournement du fleuve Churchill. Il s'agissait de grands projets hydro-électriques mis en oeuvre par Manitoba Hydro. Près de 12 000 acres de terres situées dans des réserves occupées par différents groupes cris ont

été inondées. Le territoire inondé représentait environ 10 p. 100 des réserves de cinq bandes indiennes.

En 1975, le Comité des inondations dans le Nord a été créé. Les cinq bandes y étaient représentées, y compris, bien sûr, la bande crie de Split Lake.

Ce comité a été formé afin de déterminer exactement comment les bandes cries touchées par ce projet hydro–électrique devaient être indemnisées pour la submersion de leurs terres et les effets néfastes que cela a eus sur leurs activités traditionnelles dans ce secteur, comme la pêche, la chasse, la cueillette et le piégeage.

Le travail du comité a mené à la création d'une entente de développement économique et de la Convention sur l'inondation des terres du nord en 1977. Ce n'était pas une bonne convention. Elle était très vague. Elle ouvrait la porte à toutes sortes d'abus et a coûté au gouvernement plus de 100 millions de dollars parce qu'elle était très mal formulée.

Le projet de loi C–36 découle des nombreux problèmes sérieux que la convention a causés entre les bandes, Manitoba Hydro, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada, problèmes qui ont commencé seulement un an après la signature de la convention, en 1978 et qui ont persisté jusqu'en 1988.

En 1992, le vérificateur général a examiné l'application de la Convention sur l'inondation des terres du nord et a décelé d'énormes problèmes. Il a trouvé que les conditions de la convention manquaient énormément de clarté, ce qui a donné lieu à un nombre considérable de demandes d'arbitrage de la part des signataires au cours des années.

• (1220)

Juste après la signature de la convention, les conditions n'étaient tellement pas claires que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé une analyse juridique approfondie de ses obligations aux termes de la convention. Le ministère était très inquiet des implications que la convention pourrait avoir à l'avenir du point de vue des indemnisations et a donc réclamé cette importante analyse juridique afin de clarifier un peu sa position.

Cela a donné lieu à un rapport de 72 pages publié en 1983 et ensuite à un autre rapport de 200 pages publié en 1987, exposant les obligations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux termes de la Convention sur l'inondation des terres du nord.

C'est à se demander si ceux qui ont conçu cette convention dormaient debout lorsqu'ils l'ont signée, et on se demande aussi ce que le gouvernement faisait pendant ce temps–là. En 1983 et en 1987, le gouvernement a dû amorcer ce long processus juridique pour savoir au juste quelles étaient ses obligations aux termes de la convention. On peut se demander qui les négociateurs représentaient au juste et s'interroger aussi sur leur compétence.

Voici un exemple d'obligations gouvernementales qui ne pèchent pas par excès de clarté. La convention semble assez nette lorsqu'elle dit que le Canada a la responsabilité de fournir de l'eau potable aux bandes et que Manitoba Hydro est censé absorber la moitié des coûts. Mais il se trouve que, à ce jour, le Canada a dépensé 88 millions de dollars pour remplir son obligation de fournir de l'eau potable, mais Manitoba Hydro n'a rien payé. C'est de 44 millions de dollars qu'il s'agit.

Lorsque le projet de loi a été étudié au Comité des affaires autochtones, nous avons appris qu'un arbitre était encore en train d'essayer de voir si le Manitoba devait effectivement assumer la moitié des dépenses engagées par le Canada pour fournir de l'eau potable aux cinq bandes. Nous avons donc maintenant une convention très nette, ou qui semble l'être, et qui prévoit le partage égal entre le Canada et Manitoba Hydro. En fin de compte, le Canada a tout payé jusqu'à maintenant, soit 88 millions de dollars. Un arbitre tente toujours de voir si Manitoba Hydro doit se charger de la moitié des coûts. Cela montre bien à quel point de nombreux aspects de la convention étaient nébuleux. Pour le Canada, c'était en fait une très mauvaise convention.

L'exemple que je viens de donner au sujet de l'eau potable montre clairement le caractère équivoque de certaines conditions de la convention, et c'est donc une bonne chose de pouvoir nous en retirer et de pouvoir ratifier cet accord particulier avec la nation crie de Split Lake.

Le vérificateur général a d'ailleurs constaté que la convention aurait dû être mise en oeuvre dans un esprit de coopération, mais qu'elle l'avait plutôt été dans un climat de confrontation. C'est le caractère nébuleux de la convention et le fait que certains pensaient pouvoir en tirer profit qui ont été à l'origine de ce climat de confrontation. En fait, les intéressés ont eu toutes les occasions voulues pour en tirer profit.

En novembre 1991, les signataires de la convention avaient déposé un total de 150 demandes d'arbitrage, et il y avait alors 32 demandes en suspens à propos desquelles le Canada était soit l'intimé, soit le demandeur. Pareil climat de confrontation est une source d'insatisfaction pour les bandes, pour le gouvernement et pour Manitoba Hydro.

C'est une façon de procéder coûteuse pour les contribuables qui, en bout de ligne, paient la note des démarches judiciaires entreprises.

• (1225)

Parce que les parties retiennent évidemment les services d'un conseiller juridique pour défendre leur demande devant un arbitre, les contribuables canadiens finissent par payer les honoraires des avocats du gouvernement fédéral, de Manitoba Hydro, de la province du Manitoba et des bandes autochtones signataires.

En fait, je peux affirmer sans ambages que le contribuable ne connaîtra peut–être jamais le véritable coût de la Convention sur l'inondation des terres du nord. Cette convention laisse à désirer à ce point et est fort coûteuse.

Le vérificateur général a évalué que la convention avait coûté au gouvernement fédéral plus de 115 millions de dollars entre le moment où elle a été signée en 1977 et le 31 mars 1991. Cette convention qui était censée résoudre les problèmes en a occasionné d'autres et a imposé une lourde obligation aux contribuables canadiens. Cependant, le vérificateur général a dit qu'il s'agissait là uniquement d'une estimation parce que le ministère

des Affaires indiennes et du Nord canadien n'avait pas en fait—et j'aime bien ce terme—colliger la totalité des coûts.

Dans les recommandations qu'il a faites dans son rapport de 1992, le vérificateur général a déclaré que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devait colliger tous les coûts liés à la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, ce qui représente une très lourde obligation pour les contribuables du Canada à l'égard du désastre que constitue cette convention.

Dans l'ensemble, les conditions de la CITNM n'étaient pas claires, ce qui s'est traduit par le dépôt d'une foule de demandes d'arbitrage entre les parties à la convention. Ce qui a entraîné bien des dépenses et a rendu la convention impraticable.

En 1989, les négociations ont commencé entre les parties pour aplanir les graves problèmes que comporte la convention, et les négociateurs cherchaient à en venir à des ententes particulières pour les bandes. C'était une bonne première étape.

Le projet de loi C–36 porte justement sur un tel accord intervenu entre le gouvernement et les Cris de Split Lake. En tant que membre du comité, j'ai eu l'occasion de parler à nombre de membres de la bande crie de Split Lake. J'ai été fort impressionné par leur détermination à vouloir régler ce problème une fois pour toutes afin que les zones grises de la CITNM puissent être mises de côté. Les Cris de Split Lake pourront alors recommencer à vivre et à élaborer des plans pour le bien–être de leur collectivité.

Je tiens à féliciter la bande crie de Split Lake d'avoir eu le courage de se séparer du comité de l'inondation du Manitoba et de négocier un règlement définitif avec Manitoba Hydro ainsi qu'avec les gouvernements provincial et fédéral. Pour s'être séparés et avoir voulu régler la question, ils ont été la cible de bien des critiques de la part des quatre bandes qui ont été les premières à signer la convention. Je tiens à les féliciter de ce qu'ils ont fait. C'était très courageux de leur part.

Apparemment, les négociations avec les quatre bandes qui restent sont en cours et l'on espère parvenir à élaborer des accords semblables à celui–ci dans l'année qui vient.

Encore là, la résistance est forte à cause du chèque en blanc que représente la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Il incombe donc au gouvernement d'en arriver le plus tôt possible à des accords avec les quatre bandes qui restent, car de tels accords résoudraient les problèmes dans ce domaine et épargneraient des ennuis et des sommes considérables aux contribuables canadiens.

Je ne parlerai pas aussi longuement que l'orateur précédent, mais je voudrais brièvement aborder certains éléments remarquables de ce projet de loi. En vertu de cet accord, les Cris de Split Lake recevront environ 47 millions de dollars en cinq ans. Ils recevront quelque 34 000 acres de nouvelles terres de réserve et environ 2 800 acres de terres en fief simple.

C'est excellent, car ils sauront maintenant quelle est exactement leur réserve de terres. L'argent servira au développement économique et à la construction d'infrastructures au sein des collectivités et ils pourront élaborer un plan d'affaires.

• (1230)

Il est intéressant de remarquer aussi que les sommes attribuées aux termes du règlement seront, à vrai dire, versées à un fonds de fiducie au nom des Cris de Split Lake. Ce fonds sera administré par une fiducie qui sera comptable des sommes dépensées. En outre, la bande aura toute la marge de manoeuvre nécessaire pour déterminer à quel moment et à quels projets les sommes seront consacrées au sein de la collectivité. Si je me fie aux échanges que j'ai eus avec les Cris de Split Lake, je crois que l'argent sera dépensé de façon raisonnable et responsable.

Les 2 800 acres de terres en fief simple seront assujetties aux impôts sur les propriétés foncières et tout bénéfice économique découlant de ces terres sera aussi imposable. Je suis très satisfait de cette disposition. Voilà une forme d'imposition qui sera profitable pour la base économique.

Je suis aussi heureux de voir que cet accord a fait l'objet d'un référendum auprès de toute la bande. Les membres de la bande ont voté à 93 p. 100 en faveur de l'accord. Cela me plaît également, car le processus est démocratique. Il est important de recourir à un mécanisme de ce genre pour permettre la participation de la masse, puisque cet accord de règlement se répercute directement sur la vie des membres et celle de leurs enfants.

En outre, le Comité permanent des affaires autochtones a examiné le projet de loi C–36; cet examen a pris fin le 6 octobre. Le projet de loi a été renvoyé à la Chambre sans proposition d'amendement. Il s'agissait d'une bonne mesure législative. Il s'agit là d'un bon accord. Les membres du comité ont jugé que le projet de loi C–36 se penche suffisamment sur les problèmes cernés dans la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Ils espèrent que cette mesure législative permettra de résoudre efficacement les griefs découlant de la submersion des terres de réserve.

Le Parti réformiste souscrit au règlement des griefs légitimes des Indiens. Il s'agit bel et bien là d'un grief légitime. J'espère, je suis même sûr, que ce nouvel accord fonctionnera beaucoup mieux que la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. J'espère aussi que des mesures législatives analogues, portant sur d'autres bandes touchées, seront déposées prochainement.

Tout comme le Parti réformiste, je n'hésite aucunement à appuyer le projet de loi C–36.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais préciser à la Chambre les raisons qui justifient le sous–amendement présenté aujourd'hui.

Les questions touchant la réorganisation de ce ministère sont complexes. En fait, on regroupe cinq ministères en un. Je voudrais les nommer. Il s'agit du secrétariat d'État, du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, du ministère de la Condition physique et du Sport amateur, de Parcs Canada, une composante du ministère de l'Environnement, et de tous les services du ministère des Communications qui touchent le patrimoine.

Le gouvernement parle beaucoup d'atteindre son objectif de réduction du déficit. J'ai été tout à fait sidérée d'entendre que cette réorganisation allait faire épargner l'énorme somme de 7,3 millions de dollars. Notre dette actuelle est de plus de 536 milliards de dollars. Nous avons un déficit annuel de 40 milliards de dollars. Pourtant, grâce à cette réorganisation, nous allons économiser 7,3 millions de dollars. On ne supprime pas une seule année–personne. Tous les employés sont replacés dans d'autres ministères. J'ignore, au juste, où l'on réalise des économies.

• (1235)

Nos vis–à–vis, les ministériels, mettent souvent au défi les réformistes qui siègent de ce côté–ci de leur soumettre de bonnes idées. Nous voulons certes nous assurer que le ministre des Finances aura bel et bien accès à ce rapport d'ici au 23 juin 1995 pour l'aider à atteindre ses objectifs de réduction du déficit à court terme.

J'ai également cru bon de préciser une dernière fois, pour la gouverne des Canadiens, ce que nous voulons dire lorsque nous disons que ce ministère sert surtout à financer des groupes d'intérêts.

Je voudrais vous faire part aujourd'hui d'un certain nombre de choses. Ces chiffres sont tirés d'un document de 703 pages qui énumère tous les fonds dont peuvent profiter les groupes d'intérêts, à l'heure actuelle. Je crois qu'il est important pour nous d'examiner ces éléments, car ils décrivent clairement les intérêts spéciaux qui existent au Canada.

Durant l'année financière 1993–1994, on a versé 17 200 $ à une activité intitulée «Un avantage caché». Il s'agissait d'une série de tables rondes tenues à Vancouver, Toronto, Montréal, Calgary et Saskatoon sur les liens entre la diversité et le commerce international. On mettait l'accent sur la région du Pacifique et il y avait, parmi les participants, des leaders d'opinion de la collectivité asiatique au Canada.

On a versé la somme incroyable de 85 000 $ à la Fondation canadienne de la publicité pour son programme «La place des minorités dans la publicité: Nous sommes tous des Canadiens». Il s'agit d'un projet de communication grand public visant à diffuser les résultats de l'étude menée par Goldfarb Consultants pour le compte du Conseil consultatif sur les relations interraciales, au sujet de la publicité et des façons de présenter les minorités visibles dans la publicité. Encore une fois, 85 000 $ ont été consacrés à cette activité particulière.

Le programme de financement du Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle, pour l'exercice 1993–1994, s'élevait à 198 000 $. Il s'agissait d'assurer un appui aux programmes et aux projets dans les domaines suivants: le fonctionnement du bureau national, la coordination des activités du CCEMI, de ses comités exécutifs, et l'atelier du Conseil consultatif des ressources sur les relations interraciales dans le cadre de la conférence nationale annuelle du CCEMI. C'est un montant de près de 200 000 $ qui est allé à ce groupe.

Il y a aussi le Clarke Institute of Psychiatry, Culture, Community and Health Studies. On lui a octroyé 5 000 $ pour la tenue d'un colloque national qui s'intitulait «Models of Health Care in a Pluralistic Canada». Il s'agissait d'un colloque national d'une durée de deux jours et demi concernant les modèles de soins de santé qui conviennent à un Canada pluraliste, peu importe ce que ça veut dire. Cette activité se tenait à Toronto et s'adressait aux chercheurs, aux professionnels des soins de santé, aux éducateurs sanitaires, aux agents de services de santé publique, aux décideurs et aux consommateurs.

Le Conference Board du Canada a reçu 86 635 $ pour mener une étude sur les dimensions de la diversité dans les entreprises canadiennes. D'une durée de deux ans, ce projet de recherche et d'information porte sur l'importance de la diversité pour la prospérité économique du Canada et met l'accent sur la façon de gérer et de mettre en valeur la diversité dans le secteur privé au Canada.

Un montant de 15 000 $ a été affecté à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation de la population à la violence dans notre société. Cette campagne était axée sur la violence au sein de la communauté et dans les médias.

Le Comité consultatif ethnoculturel sur le monde des affaires du Grand Toronto a reçu 20 000 $ pour la tenue de ses activités ethnoculturelles dans le cadre de la semaine de la petite et moyenne entreprise. Il s'agit, pour les huit comités consultatifs ethnoculturels sur le monde des affaires que l'on compte au Canada, d'assurer la coordination des manifestations qui ont lieu au cours de la semaine de la petite et moyenne entreprise. Mentionnons, entre autres, des foires commerciales, des ateliers, des prix à la petite et moyenne entreprise, ainsi que des réseaux d'entraide. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la campagne nationale annuelle pour la petite et moyenne entreprise.

• (1240)

Je voudrais aussi souligner que l'on a accordé 40 000 $ au bureau du directeur général des services municipaux de la communauté urbaine de Toronto pour qu'il élabore des stratégies d'achat municipales et qu'il favorise le développement économique des minorités. Le gouvernement municipal rajustera ses procédures d'octroi des contrats pour faire en sorte qu'elles ne posent pas d'obstacles aux entreprises appartenant à des minorités, et il donnera à ses gestionnaires une formation sur l'utilisation de ces procédures.

Monsieur le Président, vous serez ravi d'apprendre que l'Association nationale des centres d'amitié a reçu 15 000 $ dans le cadre de la troisième étape de la stratégie nationale de relations interraciales. Ces fonds serviront à développer des ressources et

des outils pour les gens qui travaillent dans les centres d'amitié dans tout le Canada.

En 1993, on a accordé 10 000 $ au forum sur l'expansion des entreprises organisé par le comité directeur d'une association regroupant des Canadiens originaires du centre et de l'est de l'Europe. Au cours de ce forum d'une durée de deux jours qui avait lieu à Toronto, on a expliqué à des Canadiens d'origine ukrainienne, allemande et polonaise comment ils pouvaient mettre à profit leurs connaissances des affaires dans leurs communautés respectives pour participer davantage aux affaires.

Je voudrais aussi parler du projet Easin Productions, qui recourt à l'éducation et à l'art dramatique pour favoriser la compréhension. Ce projet, auquel on a accordé 10 000 $, s'adressera à des élèves et à des groupes communautaires qu'il renseignera sur les relations interraciales au moyen d'ateliers et de pièces de théâtre. Au moins 174 représentations sont prévues dans les écoles et dans les groupes communautaires.

Je me demande vraiment dans quelle mesure toutes ces activités favorisent l'unité canadienne. Il y a au Canada tant de projets et d'ateliers qui mettent en relief nos différences au lieu de nous rapprocher.

La Black Educators Association de Nouvelle–Écosse a reçu 34 442 $ pour des programmes destinés à s'attaquer aux problèmes de l'éducation et la tenue d'ateliers dans les communautés noires afin d'encourager une plus grande participation des parents aux questions d'éducation.

La police de Dartmouth a reçu 3 526 $ pour embaucher deux étudiants faisant partie de minorités visibles dans le cadre d'un projet de 14 semaines.

La Eye Level Gallery a reçu 1 507 $ pour des ateliers présentés sur vidéo par un artiste noir et pour un atelier de formation culturelle.

Le Centre international d'éducation a reçu 34 160 $ pour une série de programmes sur les relations raciales et multiculturelles à l'intention des enseignants, des administrateurs dans le domaine de l'éducation, des étudiants et des groupes communautaires.

Le Parents for a Model School Committee de la St. Joseph A. McKay Home and School Association a reçu 11 970 $ pour la première phase d'un projet d'école pilote destiné à cette association et pour la mise en place d'une infrastructure et d'un système de soutien pour un projet de lutte contre le racisme et la pauvreté dans une école des quartiers pauvres de Halifax.

La Cultural Awareness Society du comté de Shelburne a reçu 25 645 $ pour des recherches archéologiques sur un site qui a une importance historique pour la communauté noire de la Nouvelle–Écosse et qui a été choisi pour servir de décharge régionale.

Pour terminer, je tiens à souligner encore une fois que la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien sert des intérêts spéciaux. Le gouvernement est en train de créer un nouveau superministère de l'identité culturelle qui accordera des subventions à des groupements féministes, multiculturels, linguistiques et écologiques sans nous accorder la possibilité de nous définir en tant que Canadiens.

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie beaucoup la députée d'avoir pris le temps de parler de ces questions car elles mettent en lumière l'un des aspects dont je veux parler relativement à la réorganisation. Je trouve stupéfiant que la députée, lorsqu'elle lisait la liste des subventions, n'ait pas compris ce que les Canadiens essaient de faire. Partout au Canada, que ce soit dans l'entreprise, au gouvernement, dans toutes les régions d'un océan à l'autre, les gens reconnaissent que le Canada a construit quelque chose de profond, de magnifique, de fort, qui donne à ce pays un prestige international dont aucun autre pays au monde ne jouit.

• (1245)

Nous avons reconnu que notre diversité est source de force. Mon épouse, qui est d'origine polonaise–ukrainienne et moi–même, qui suis Canadien anglais, pouvons célébrer ce que nous apportons à ce pays. En cette ère de mondialisation, à une époque où nous nous ouvrons sur le monde entier, nous pouvons exploiter ces atouts.

Le professeur Neil McDonald, qui vit dans ma circonscription, est connu partout en Amérique du Nord pour ses réflexions sur la diversité. Il fait remarquer qu'à une époque où nous traversons les océans pour construire des marchés et établir des liens avec d'autres pays, nous disposons au Canada de vastes ressources humaines qui peuvent nous faciliter la tâche.

Que craint la députée? Une subvention de 17 000 $ qui favorisera le dialogue sur la diversité et le commerce international en vue d'aider à équilibrer la balance des paiements et soutenir nos exportations? Cela ne me semble pas particulièrement subversif.

Je voudrais répondre à certaines choses qu'a dites la députée. D'abord, au sujet des modèles de soins de santé. Nous devrions célébrer et non pas critiquer les durs efforts que nous déployons pour améliorer notre système de soins de santé et le soutien que nous accordons à la recherche de modèles dans ce domaine.

La violence dans la société. La députée veut–elle dire qu'elle craint d'aborder cette question ou que le gouvernement ne devrait pas intervenir au sujet de ce problème social crucial?

Arts dramatiques et éducation visant à favoriser la compréhension, à l'intention des étudiants. Je constate que ce sont là des choses au sujet desquelles nous devons, en tant que gouvernement et députés, renseigner la population. Nous devons en outre aider les gens de toutes les régions du Canada à comprendre de quoi est constitué ce pays. En favorisant la compréhension à l'égard des autres groupes, nous atténuons les tensions et réduisons la violence au sein des communautés. Est–ce à cela que le parti d'en face s'oppose?

Les parents pour une école modèle. Je n'ai pas choisi ces sujets, ils ont été mentionnés par la députée comme exemples d'abus. Nous accordons une aide financière aux parents pour les aider à créer une école modèle où l'on luttera contre le racisme et la pauvreté. Et le parti d'en face s'oppose à cela? J'en suis quelque peu stupéfait.

Je crois que la majorité de cette Chambre appuie la réorganisation entamée par le gouvernement. Comme nous l'avions promis, nous avons réduit la taille du Cabinet, nous avons rationalisé le fonctionnement du gouvernement et nous avons regroupé les ministères qui se ressemblaient. Nous avons déjà eu des débats sur de nombreux ministères, mais celui du Patrimoine en est un que j'appuie vigoureusement.

La mesure législative proposée regroupe des secteurs qui ont les responsabilités suivantes: la promotion de l'identité canadienne, le développement culturel et le patrimoine, et le maintien de nos parcs nationaux.

Je voudrais m'attarder un peu sur les différents secteurs et sur la façon dont ils contribuent à renforcer les valeurs et l'identité canadiennes. Le secteur de la citoyenneté et de l'identité canadienne fait la promotion de l'utilisation des langues officielles. J'ai entendu beaucoup de choses, de la part des députés d'en face, sur les méfaits de la promotion des langues officielles. Je pense qu'ils devraient prendre le temps de réfléchir un peu sur ce que nous avons bâti, sur la façon dont nous avons traversé des périodes difficiles et de tension extrême en faisant la promotion de la compréhension, de l'acceptation et de l'inclusion plutôt que du rejet.

Le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens. Par conséquent, ses politiques doivent servir une population très variée de quelque 27 millions. En fait, Statistique Canada annonce que nous serons bientôt 29 millions.

Le ministère estime que le bilinguisme officiel permet de servir les citoyens dans la langue officielle de leur choix et reflète notre volonté de comprendre les anglophones et les francophones et d'être compris par eux.

● (1250)

Lester B. Pearson l'a dit dans les termes très éloquents que voici:

> Dans un État fédéral aussi divers que le Canada, il est important que les citoyens aient tous la possibilité de prendre part à l'administration de leur pays, de s'identifier à leur capitale nationale et de s'y sentir chez eux.

Outre les langues officielles, le secteur de la citoyenneté et de l'identité canadienne est responsable de la Loi sur le multiculturalisme. La population de plus en plus diverse du Canada constitue une réserve unique de ressources pouvant servir à l'expansion et au développement de notre économie.

Les multinationales le reconnaissent. Le milieu canadien des affaires le reconnaît. Le gouvernement libéral l'a reconnu voici déjà plusieurs décennies, d'où sa politique du multiculturalisme. Je trouve plutôt bizarre que les députés d'en face n'arrivent pas à le reconnaître.

Une société diverse est une société qui permet un échange dynamique et continu d'idées et d'expériences essentiel à la croissance d'une économie mondialisée et concurrentielle. Travaillant en collaboration avec divers organismes tant de tradition canadienne qu'ethnoculturels, le ministère du Patrimoine canadien transforme le Canada pour en faire un pays où il fait bon vivre et qui est l'envie des autres nations.

Nous sommes ainsi. J'appuie et j'applaudis la secrétaire d'État au Multiculturalisme qui fait campagne en faveur de la diversité d'un bout à l'autre du pays. C'est dans la diversité que notre pays puise sa force.

Relèvent également de ce ministère le sport amateur et ses manifestations tels que les Jeux canadiens. Ces événements sont importants pour que le ministère entretienne une identité canadienne positive et mette en lumière les valeurs d'excellence si chères aux Canadiens. Le secteur du développement culturel est une autre partie intégrante et essentielle du ministère. Ce secteur élabore des politiques et des programmes pour promouvoir l'expression artistique et la préservation du patrimoine canadien.

On n'insistera jamais assez sur l'incidence que peut avoir la communauté artistique sur l'économie canadienne. En 1992, le secteur culturel a représenté 3,7 p. 100 du PIB, ou environ 22 milliards de dollars. De plus, ce secteur emploie presque 500 000 personnes, de sorte que l'investissement s'y révèle fort rentable.

Notre gouvernement reconnaît l'importance du secteur culturel. C'est pourquoi, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien, il promeut les intérêts de la communauté culturelle du Canada sur la scène internationale.

Enfin, je voudrais expliquer pourquoi le secteur de Parcs Canada est une partie intégrante du ministère du Patrimoine canadien. Ce secteur remplit des responsabilités de reconnaissance et de préservation du patrimoine dans les territoires sous mandat, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Notre riche patrimoine naturel et historique comprend 36 parcs nationaux, 750 lieux historiques, 9 canaux historiques et 4 secteurs maritimes partout au Canada. Il contient aussi des joyaux du patrimoine mondial. Parcs Canada se charge de la commémoration, de la protection et de la présentation de ces trésors nationaux. Parcs Canada fait en sorte que la population comprenne et apprécie ce patrimoine tout en garantissant qu'il reste en bon état et puisse être commémoré longtemps.

Bref, aujourd'hui, nous allons simplement rassembler au sein du gouvernement des éléments qui disent à tous le citoyens du Canada et du monde entier ce que nous sommes nous, les Canadiens. Le ministère accomplit un travail dont nous devrions célébrer et apprécier les fruits, parce qu'ils sont à la base de ce qui fait du Canada le meilleur pays du monde.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je serai bref, car nous avons déjà consacré beaucoup de temps à l'étude du projet de loi C–53. Nous avons

proposé un sous-amendement afin d'imposer un délai au comité chargé d'étudier l'objet et l'orientation globale du ministère du Patrimoine canadien.

Je voudrais également commenter certaines observations faites par le député de Winnipeg-Sud, qui répondait à ma collègue, la députée de Calgary-Sud-Est. La députée de Calgary-Sud-Est a énuméré certaines subventions accordées par le ministère au nom du multiculturalisme.

Je partage les inquiétudes du député de Winnipeg-Sud au sujet de la discrimination raciale, de l'importance de l'éducation et de la santé.

• (1255)

Je voudrais simplement rappeler aux députés que nous avons un ministère de la Justice qui devrait être en mesure de bien protéger nos citoyens contre toute force de discrimination et de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre les droits des citoyens canadiens.

Nous avons aussi un ministère de la Santé qui est censé veiller sur la santé des Canadiens. Pourquoi le ministère du Patrimoine canadien, au nom du multiculturalisme, s'occupe-t-il de questions relatives à la santé des Canadiens? Cela n'a aucun sens. Parlons d'éducation. L'éducation relève des provinces. Il est vrai que le gouvernement fédéral a certaines responsabilités en ce qui a trait au financement de certains programmes, comme l'enseignement supérieur, mais pourquoi le ministère du Patrimoine canadien, toujours au nom du multiculturalisme, subventionne-t-il des programmes d'éducation?

Tout cela n'a aucun sens et nous fait perdre beaucoup d'argent. Il faudrait réexaminer la raison d'être du ministère du Patrimoine canadien. Pourquoi ce ministère existe-t-il? Pourquoi accorde-t-il des subventions pour des choses comme le multiculturalisme, le Conseil des arts du Canada? Pourquoi faut-il revoir ces subventions?

Je vais exposer mes arguments. Je crois avoir l'appui de la députée de Calgary-Sud-Est lorsque je dis que nous ne sommes pas contre les principes fondamentaux qui sont chers aux Canadiens, mais nous sommes contre la façon tout à fait farfelue dont le gouvernement fédéral administre ces éléments importants que les Canadiens apprécient tant.

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, c'est aussi avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Ce projet de loi donne au nouveau ministère le mandat d'assumer sa juste part de responsabilité dans l'administration des devoirs législatifs du ministère du Patrimoine. Comme personne ne l'ignore ici, ce nouveau ministère est né en 1993 du fusionnement de plusieurs autres.

Ce projet de loi se trouve à constituer un ministère qui s'occupera des parcs nationaux, des sites historiques, du développement culturel, du sport amateur, du multiculturalisme et des langues officielles, toutes choses qui relevaient auparavant de cinq autres ministères et qui sont directement liées à notre identité en tant que Canadiens. Ce fusionnement est en soi une excellente façon de réaliser des économies.

Hier, notamment, j'ai été très déconcertée d'entendre tous les députés réformistes critiquer le projet de loi C-53. L'opposition n'a rien eu de positif à dire sur le patrimoine canadien. Les uns après les autres, les députés d'en face ont passé au crible tous les principaux aspects du ministère du Patrimoine.

Or, je tiens à citer ici les propos qu'a tenus hier un député en particulier, soit celui de Kindersley—Lloydminster, qui vient de prendre la parole et qui est malheureusement parti. Comme on peut le lire dans le hansard d'hier, il a dit de ce nouveau ministère que c'était un

> [...] amalgame d'organismes disparates [...] constitués de façon arbitraire. C'est vraiment un ministère de brebis égarées, un ministère qui est un ramassis d'organismes non pertinents et démodés ne pouvant être rattachés à aucun autre ministère.

Je me permets de signaler deux ou trois secteurs disparates et non pertinents dont parlait le député. Il parlait du Musée des civilisations, du Musée de la nature, des Archives nationales, du Centre national des arts, de la Commission des champs de bataille nationaux, de l'Office national du film, du Musée des beaux-arts du Canada, de la Bibliothèque nationale, du Musée des sciences et de la technologie, de Parcs Canada, des lieux historiques, et de bien d'autres encore.

S'il y a quelque chose qui témoigne de notre identité nationale, ce sont bien ces organismes que nous sommes très chanceux de posséder au Canada.

Les institutions que j'ai énumérées sont toutes des institutions s'occupant du patrimoine culturel du Canada. Il n'y a pas si longtemps, j'ai présidé pendant plusieurs années le comité consultatif des arts de la région d'Ottawa-Carleton. Je tiens à expliquer le lien entre un tel comité consultatif local et le ministère du Patrimoine canadien. Les deux sont très différents. Le premier est petit et l'autre est très gros.

• (1300)

Leur rôle est le même, et il consiste à préserver le patrimoine ainsi qu'à promouvoir la langue et la culture de notre pays.

Sans l'aide d'un ministère important comme le ministère du Patrimoine canadien, ou sans le comité consultatif des arts que j'ai mentionné, il faut s'en remettre aux gouvernements municipaux, régionaux, provinciaux et fédéral.

Sans ces quatre paliers de gouvernement, la culture ne survivrait pas au Canada en raison de la taille même du pays. Qu'il s'agisse de musique, de radio, de télévision, d'archives, de musées, de nos rivières, de nos lacs et de nos montagnes, nous, les législateurs, avons pour responsabilité de promouvoir et de protéger.

La plupart des réformistes viennent de l'Alberta. J'étais justement en Alberta il y a deux semaines et j'ai passé une semaine dans un endroit de villégiature merveilleux dans le parc national Banff. Quel trésor pour le Canada que ce parc national subventionné par le gouvernement fédéral! Je suis fière que tous les Canadiens reconnaissent l'importance non seulement de ce parc national, mais de nombreux autres parcs nationaux d'un bout à l'autre du pays.

J'ai parlé du monument aux morts. Nous avons des soldats de chacune des provinces du pays qui sont morts en Europe durant les guerres. Avez–vous déjà visité ces cimetières? Je l'ai fait. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais que ce sont là des questions qui tiennent beaucoup à coeur aux députés. Nous avons un débat animé, mais je prierais quand même tous les députés de bien vouloir s'adresser à la présidence.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, ces questions suscitent tellement d'émotions qu'on a parfois tendance à s'emporter.

Il ne faut pas oublier que c'est l'argent des contribuables qui sert à entretenir les cimetières où nos soldats canadiens sont enterrés en France, en Hollande et en Belgique. Il y en a même un en Allemagne, près de la frontière.

Ces endroits sont très bien entretenus. Nous devrions tous reconnaître que nous sommes chanceux d'être Canadiens. Nous ne devons pas oublier les gens qui sont morts pour vous et moi, pour que nous puissions jouir de la liberté de parole à la Chambre des communes aujourd'hui. Cela fait partie de notre histoire. Il ne faut pas le perdre.

Sans l'aide du gouvernement fédéral, aurions–nous un orchestre national, une cinémathèque nationale et ainsi de suite? Bien sûr que non. Ces organismes ne pourraient pas fonctionner sans l'aide financière du gouvernement fédéral.

C'est à nous qu'il incombe d'encourager les artistes, que ce soit dans le domaine de la musique ou dans d'autres domaines. Ils ont besoin d'avoir la chance de développer leurs talents de sorte que vous et moi et les générations à venir puissions parler plus tard de l'importance des contributions que nos prédécesseurs ont apportées à notre pays.

Dans la circonscription de Nepean, nous avons le Centrepointe Theatre, une salle de 1 000 places de taille comparable à celle du théâtre du Centre national des Arts. Quant au fonctionnement de ce théâtre, ce sont des bénévoles qui s'en chargent.

Le Centrepointe Theatre n'est pas différent de n'importe quel autre organisme. Le Centre national des Arts a lui aussi ses bénévoles, tout comme le Musée des beaux–arts. Des Canadiens mettent tout leur coeur et beaucoup de temps au service de ces organismes.

Quelqu'un est–il allé dernièrement à Washington ou dans la capitale d'un État américain? Les députés savent–ils comment les Américains font la promotion de leur patrimoine? Cette question est tous les jours au centre des préoccupations à l'école. Il y est constamment question d'édifices, de monuments pour la conservation du patrimoine, mais je n'ai pas entendu une déclaration positive de la part du Parti réformiste à propos du patrimoine.

Le gouvernement comprend que la décision de scinder la responsabilité pour la radiodiffusion et les télécommunications entre le ministère du Patrimoine canadien et celui de l'Industrie puisse susciter des inquiétudes, mais en confiant l'enveloppe des télécommunications au portefeuille de l'Industrie, on reconnaît le rôle accru des télécommunications.

De l'autre côté, la radiodiffusion correspond plus étroitement à la mission du ministère du Patrimoine canadien qui doit développer l'identité et la culture canadiennes et veiller à assurer un contenu canadien dans ce domaine. Les Canadiens savent que le gouvernement s'est engagé à faire preuve de responsabilité budgétaire dans tous les domaines d'activité fédérale, et le projet de loi C–53 en constitue un excellent exemple.

En fusionnant ces cinq ministères, nous nous soucions des résultats budgétaires. Le Parti réformiste peut trouver rassurant que pour l'année qui vient, le ministère du Patrimoine canadien économisera 76,1 millions de dollars. C'est un montant appréciable.

• (1305)

En plus de ces économies réelles, le regroupement de secteurs de responsabilité de divers ministères permettra de réaliser d'autres gains d'efficacité à long terme. Généralement parlant, le ministre du Patrimoine canadien travaillera à rendre notre pays meilleur dans les domaines liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens et aux lieux naturels ou historiques d'importance pour la nation.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur le sous–amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter le sous–amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur du sous–amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1994, le vote inscrit est reporté au mardi 1er novembre, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

Initiatives ministérielles

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre quelques minutes pour parler des dispositions du projet de loi C–54, qui porte sur les prestations de la sécurité de la vieillesse versées en trop et un échéancier pour leur remboursement.

Ce projet de loi fait ressortir les défis que comporte l'administration de nos programmes de sécurité du revenu. Celle–ci représente en effet une vaste entreprise capitale pour le bien–être de plus de six millions de Canadiens.

Gérer efficacement un programme qui verse plus de 20 milliards de dollars par année à six millions de bénéficiaires représente tout un défi pour le gouvernement du Canada, lequel doit aussi maintenir intacte la réputation des programmes de sécurité du revenu sur le plan de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité. Après tout, la sécurité de la vieillesse et d'autres programmes visent à donner aux Canadiens une juste récompense pour une vie de travail au service de leur famille, de leur collectivité et de la société.

Le programme de la sécurité de la vieillesse vise à aider ceux qui ont un revenu de retraite minime ou qui n'en ont pas du tout. Il vise à atténuer les effets de la pauvreté chez les personnes âgées. Mais, comme nous avons beaucoup de programmes, les anomalies sont inévitables. Il se peut que des bénéficiaires reçoivent plus que ce à quoi ils ont droit. Il se peut aussi que d'autres reçoivent moins que ce à quoi ils ont droit.

Un élément essentiel de la gestion de fonds aussi colossaux consiste à remédier aux anomalies d'une manière qui soit à la fois efficace, équitable et, le cas échéant, compatissante.

• (1310)

La Loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit des restrictions qui interdisent le recouvrement de montants substantiels versés en trop et autorisent les prestataires à conserver des paiements auxquels ils n'ont pas droit. La loi restreint le recouvrement de certains paiements versés en trop, outre ceux qui ont été obtenus par fraude ou par de fausses déclarations faites en connaissance de cause. Le recouvrement ne peut porter que sur des paiements excédentaires reçus pendant l'exercice en cours et l'exercice précédent au complet.

Ce n'est pas la même chose avec le Régime de pensions du Canada. En effet, ce dernier permet le recouvrement des paiements excédentaires en tout temps. La modification proposée à la Loi sur la sécurité de la vieillesse est ainsi libellée: «Les montants de prestation versés indûment ou en excédent constituent des créances de Sa Majesté.»

Cette modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse supprime les restrictions concernant le moment où peuvent être récupérées les sommes versées en trop, y compris les paiements au titre du supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint. Elle permettra une plus grande transparence à l'égard des contribuables et un traitement égal des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Grâce à ces modifications, le ministre aura le pouvoir discrétionnaire de percevoir entièrement plutôt que partiellement la somme versée en excédent à un bénéficiaire. Cependant, en conformité des objectifs et des modalités d'application des programmes de sécurité du revenu, le pouvoir actuel du ministre de faire remise des montants versés en excédent demeurera inchangé dans certains cas, notamment lorsque les frais de recouvrement dépassent le montant de la créance ou que la créance ne pourra être recouvrée dans un proche avenir.

Le projet de loi C–54 comprend aussi une nouvelle disposition qui accroîtra le pouvoir du ministre de faire remise des montants versés en excédent lorsque la créance résulte d'une erreur administrative ou d'un avis erroné. On évalue entre un et deux millions de dollars par année le recouvrement des sommes versées indûment qui sont visées par cette modification.

Je tiens à signaler que les restrictions quant aux délais ne se sont jamais appliquées lorsque des accusations de fraude étaient déposées et que leur bien–fondé était prouvé, mais il ne s'agit là que de quelques cas. Quoi qu'il en soit, cette modification permettra au gouvernement d'administrer le programme de la sécurité de la vieillesse d'une manière juste et équitable.

Aucun Canadien le moindrement soucieux d'autrui ne voudrait que l'on refuse des prestations de la sécurité de la vieillesse à une personne âgée qui mérite ces prestations et qui est dans une situation financière difficile. Rien, dans la modification proposée, ne changera cela. L'élimination de la limite de temps pour le recouvrement aligne les dispositions applicables à la sécurité de la vieillesse sur celles du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance–chômage.

Un peu plus tôt, au cours de ce débat, le député d'Hochelaga—Maisonneuve a dit que le gouvernement allait remonter jusqu'à 15 ans pour recouvrer les montants qui avaient été versés par erreur. Il semble oublier qu'il est dit, dans le projet de loi C–54, que le ministre pourra renoncer à recouvrer les montants excédentaires qui ont été versés dans de telles circonstances.

Dans l'ensemble, ces modifications donneront au ministre la souplesse nécessaire pour renoncer à recouvrer les montants excédentaires lorsque cela est justifié et aussi pour chercher à recouvrer ces montants, lorsque cela est justifié. C'est sûrement ce que l'on veut, par opposition aux anciennes règles qui étaient arbitraires et ne concordaient pas avec d'autres programmes du gouvernement.

Dans les cas où les administrateurs ont fait des erreurs, on oubliera les montants versés en trop. Dans les cas où les personnes ont fait de fausses déclarations, on récupérera les montants versés en trop. Cependant, le gouvernement tient à ce que les programmes de la sécurité du revenu soient perçus comme des programmes qui respectent à la fois les contribuables qui contri-

buent à amasser les millions de dollars versés en prestations, et les pensionnés, qui méritent d'être traités avec sensibilité et dignité.

Le programme de la sécurité de la vieillesse s'adresse aux personnes qui ont réellement besoin d'aide. Grâce à des suppléments, il aide les personnes âgées dont le revenu est faible. Étant donné que plus de six millions de personnes profitent des différents programmes de la sécurité du revenu, on peut facilement comprendre que des erreurs puissent se produire.

Je voudrais souligner encore une fois qu'une partie extrêmement importante de l'administration de ces gigantesques sommes d'argent consiste à corriger ces erreurs de façon efficace et équitable, en faisant montre, au besoin, de compréhension. La modification qui vise à éliminer la limite de temps pour recouvrer les montants versés en trop est une disposition importante et une raison de plus pour que tous les députés appuient le projet de loi C–54.

• (1315)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre d'avoir déposé le projet de loi C–54.

Moi aussi j'appuie ce projet de loi. En commençant, je voudrais parler un peu de quelques–uns des problèmes qui ont été causés par la façon dont les gouvernements précédents ont géré les programmes de retraite en général. Il existe actuellement beaucoup de programmes de retraite au Canada.

Nous devons tout d'abord bien comprendre la situation. Le plus important est probablement de nous occuper des personnes âgées, car elles ne peuvent trouver ni ne trouveront des emplois, puisque nous en cherchons pour les jeunes. D'une façon générale, elles ne suivent pas de cours de recyclage pour réintégrer le marché du travail. Comme les personnes âgées ne poursuivent pas d'études supplémentaires, ce sont réellement elles qui méritent une retraite sans inquiétude.

Un des députés d'en face parle de son cas personnel. Je pense que nous nous occuperons également de lui. Dans quelques instants, je parlerai un peu du régime de retraite des députés; nous saurons alors si nous nous occuperons bien de lui à sa retraite.

Les personnes âgées sont vraiment celles qui méritent une retraite sans souci, car elles l'ont en fait gagnée par leurs impôts, leurs cotisations au RPC, etc. Je présume que nous devons nous demander si le gouvernement et cet autre parti du Parc jurassique ont réellement veillé au bien–être des personnes âgées dans le passé. Lorsque nous parlons de changements à la sécurité de la vieillesse, au RPC et à d'autres programmes, j'estime qu'à l'avenir nous devrons examiner quelques nouvelles idées constructives car, comme la plupart des Canadiens le savent, l'argent devient rare pour des programmes de ce genre et il faudra les repenser.

J'ai un peu de mal à croire que le gouvernement se penchera effectivement sur ces programmes d'une manière nouvelle, moderne et constructive. Après tout, il s'agit du seul parti traditionnel qu'il nous reste à la Chambre. Les idées traditionnelles que l'on croyait écartées à tout jamais sont celles du genre du Sénat. La majorité des Canadiens réclament des sénateurs qui soient élus, efficaces et en nombre égal pour chacune des provinces. Or, l'actuel gouvernement continue de pratiquer le favoritisme dans les nominations, ce à quoi sont opposés la plupart des Canadiens.

Il est sans cesse question du régime de pensions de retraite des députés. Il ne ne se passe presque jamais un mois sans que l'on s'en plaigne à la Chambre. Or, aucune modification n'est apportée. À propos de tradition, nous nous demandons comment amener un gouvernement comme celui–ci, c'est–à–dire issu d'un parti traditionnel, à proposer et à mettre en oeuvre des modifications au Régime de pensions du Canada et à la sécurité de la vieillesse. Le temps presse en ce qui concerne certains de ces programmes qu'il nous faut mettre en place. Je veux parler des lois, telle la Loi sur les jeunes contrevenants, où des mesures constructives et plus rigoureuses s'imposent et que le pays tout entier réclame de ce parti traditionnel. Mais celui–ci ne bouge pas.

Nous nous trouvons ici, je le crains, devant un autre parti traditionnel traitant de problèmes non traditionnels, comme la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada qui doivent être modifiés.

Comment pourrions nous espérer que l'actuel gouvernement sorte des idées nouvelles? J'imagine que ce n'est pas notre cas et que c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Car nous sommes venus à la Chambre pour essayer de faire en sorte que certains changements puissent se faire.

La sécurité de la vieillesse est ce qu'on pourrait appeler un programme non contributif. En effet, les particuliers n'y contribuent pas. Tout provient des recettes fiscales. Certes, on pourrait supposer qu'il soit possible de supprimer ce programme puisque personne n'y a contribué. Mais ce n'est pas le cas. Au fil des ans, tous les impôts versés au gouvernement ont servi en partie à financer la sécurité de la vieillesse qui est bonne dans une certaine mesure. Cependant, cela ne changera pas à moins que le gouvernement ne trouve d'autres recettes en augmentant les impôts ou en sabrant dans les dépenses; nous espérons qu'il oubliera la première solution et nous savons qu'il n'effectue aucune compression.

• (1320)

Le Régime de pensions du Canada est un régime auquel contribuent les employeurs et les employés.

Pour s'attaquer aux modifications futures touchant la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, nous devons voir comment le gouvernement administre ses régimes actuels de pensions. Nous savons en quoi ils consistent. Il s'agit des régimes de pensions des députés, des militaires, des fonctionnaires et des membres de la GRC. En fait, il y en a un certain nombre. Ils devraient être visés par la Loi sur les normes de prestation de pension. Cette loi établit des normes pour les régimes de pensions en ce qui a trait au financement et à la gestion des fonds. Elle a été présentée en 1967 et modifiée par les conservateurs en 1987. Elle renferme quatre normes qui devraient s'appliquer à tous les régimes de pensions, car elles sont excellentes.

Tout d'abord, les employeurs doivent s'assurer que les fonds sont détenus en fiducie. C'est tout à fait essentiel pour n'importe quel régime de pensions. Ensuite, on doit prévoir un administrateur du régime; il s'agit peut–être d'un conseil ou d'une organisation qu'on chargera de s'occuper de l'argent. Il incombe à l'administrateur de nommer quelqu'un pour rendre des comptes

et l'argent doit être investi prudemment. Il est tout à fait évident que c'est la seule façon d'administrer un bon régime de pensions.

Cependant, les normes contenues dans la loi visaient à protéger les intérêts des adhérents. Chose peu surprenante, cependant, le Parlement a exempté le gouvernement fédéral de ces règles. On nous a dit de façon moralisatrice qu'on va s'occuper de tout le monde, sauf de soi–même. Lorsque cette loi a été modifiée en 1987, le Parlement a déclaré alors que cela touchait tous les régimes, mais que nous allions nous soustraire à l'application de ces dispositions. C'est donc ce qu'on a fait pour les régimes de pensions des militaires, des fonctionnaires, des membres de la GRC et des députés également.

Ainsi, il y a des problèmes avec ces régimes. À partir de l'expérience de ces quatre régimes, je vais vous dire ce qui ne va pas pour ce qui est de la gestion de la sécurité de la vieillesse, ainsi que du Régime de pensions du Canada, et en ce qui a trait à la capacité de financer ces programmes.

À la suite de cette exemption, les pensions versées au total sont supérieures aux contributions versées. Voilà le problème. Lorsqu'on s'exempte de l'application de ces règles, on commence alors à s'endetter et à accumuler des déficits. Nous savons que c'est la situation à l'heure actuelle. En effet, il y a au total pour les régimes de pensions de la GRC, des forces armées et de la fonction publique un passif de 94 milliards de dollars. Je crois que dans les livres du gouvernement, on présente cela comme un compte à fins déterminées, mais c'est, en fait, une dette. Elle n'est pas financée par des montants détenus en fiducie, comme la Loi sur les normes de prestation de pension l'exige dans tout autre cas.

Nous versons quelque six milliards de dollars à ces trois organisations, soit la défense nationale, la fonction publique et la GRC. Cet argent provient directement des recettes générales tirées des impôts des contribuables.

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette, mais à cette étape du débat sur cette mesure législative, les députés ont droit à 10 minutes d'intervention, sans période de questions et d'observations.

M. White (Fraser Valley–Ouest): C'est bien dommage, monsieur le Président. Je commençais à peine à me réchauffer. Je n'ai même pas eu l'occasion de dire au gouvernement ce que je pensais de lui aujourd'hui. Je ne l'ai fait qu'hier.

Il faut se pencher sur la sécurité de la vieillesse et le RPC, ainsi que sur les REER. Avec le gouvernement que nous avons, cela ne fait aucun doute.

• (1325)

Je conseille maintenant au gouvernement d'éviter d'imposer les REER. C'est peut–être l'un des bons moyens de subsistance des personnes âgées, au Canada. Comme les gouvernements, tant libéraux que conservateurs, ont dépensé avec insouciance pendant 20 ans, il ne reste plus beaucoup d'argent pour financer d'autres régimes de pensions.

Si la banque n'a plus d'argent, et c'est le cas, la sécurité de la vieillesse et le RPC doivent être financés en priorité. Cela signifie que le gouvernement devrait se soumettre à la Loi sur les normes de prestation de pension, c'est–à–dire essayer de constituer des fonds en fiducie et de les financer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Kilger): La mise aux voix porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1994, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 1er novembre 1994, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour passer immédiatement aux initiatives parlementaires en dépit des quelques minutes qui nous restent.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la proposition du whip en chef du gouvernement. Y a–t–il unanimité pour passer aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 juin, de la motion: Que le projet de loi C–210, Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C–210, une mesure législative introduite par ma collègue de Beaver River.

À mon avis, c'est un des projets de loi les plus importants qui seront peut–être examinés lors de cette législature car il constitue un pas, très petit mais très important, dans la voie de la restauration de la confiance à l'égard du système et des politiciens.

Je suis particulièrement heureux de parler de ce projet de loi aujourd'hui car il représente l'une des principales raisons de mon adhésion au Parti réformiste, dont les politiques et les positions à l'égard de la réforme politique, du vote libre, des référendums, des initiatives populaires et de la révocation me sont apparues justes.

Ces politiques et positions me sont apparues justes la première fois que j'en ai entendu parler, en 1990. Je me suis dit: «C'est vrai. Qu'est–ce qui ne va pas dans notre pays aujourd'hui? Les politiciens ont perdu le contact avec les gens qu'ils représentent et le système est tombé dans le discrédit.»

• (1330)

La révocation est une partie de la réforme politique. Mais comme je l'ai dit, c'est un pas très important au niveau des efforts en vue de faire en sorte que les politiciens soient davantage comptables devant les gens qui les ont élus. Il existe des moyens, comme le référendum, de faire agir le sens commun du peuple sur les grandes questions auxquelles nous sommes confrontés et auxquelles nous serons confrontés durant cette 35e législature.

Les Canadiens ont perdu la foi qu'ils avaient à l'égard du système. Ils ont perdu la foi qu'ils avaient à l'égard des politiciens. Le résultat des dernières élections, qui ont amené 205 nouveaux députés au Parlement, témoigne clairement de la volonté de changement des Canadiens, mécontents du statu quo. Nous devons trouver de nouvelles orientations.

L'Accord du Lac Meech, puis la Commission Spicer et enfin l'Accord de Charlottetown ont montré clairement que les Canadiens exigeaient des changements et qu'ils n'étaient pas satisfaits de la direction que suivaient les gouvernements.

C'était particulièrement vrai dans le cas de l'Accord de Charlottetown, que tous les gouvernements et organes de presse importants appuyaient, mais que la population canadienne a répudié. Les Canadiens ont rejeté le projet et, au plus grand étonnement des partis, ils ont réagi et percé l'écran de fumée qu'on leur présentait. Ils ont fait savoir que ce n'était pas ce qu'ils voulaient et qu'ils entendaient participer au processus.

Cet événement a marqué un point tournant dans la vie politique canadienne et les choses ont alors changé pour le mieux. La vie politique au Canada ne sera plus jamais la même. Le problème, c'est qu'une fois que la crédibilité est perdue, il est très difficile de la rétablir. Il ne suffit pas de tenir des discours, encore faut–il agir. Le projet de loi comporte des mesures concrètes qui nous permettront de faire un pas dans la bonne direction. Des changements s'imposent.

Je me rappelle lorsque je faisais campagne. J'ai trouvé l'expérience du porte–à–porte éprouvante et je suis certain que les députés qui en ont fait comme moi se sont fait répondre la même chose que moi. Les gens disaient: «J'en ai assez de ce qui se passe à Ottawa. Pourquoi devrais–je vous croire? Vous êtes là à me dire ce que vous voudriez que je croie, ce que vous pensez que je veux entendre, mais une fois à Ottawa vous ferez exactement ce qu'on vous dira de faire, comme cela se passe depuis tant d'années. J'en ai assez.»

J'ai constaté cette réaction lorsque j'ai fait du porte–à–porte. Les gens manifestaient un cynisme troublant. En un sens, leur réaction a renforcé mon désir de jouer un rôle dans le système, et peut–être, apporter les changements nécessaires pour rétablir la confiance qui fait si gravement défaut.

Je vais renforcer le scepticisme et le cynisme des électeurs en citant certains extraits du fameux livre rouge, qu'on a joués tellement souvent durant cette session. Certains considèrent le livre rouge comme un conte de fées, mais il y a là aussi des trésors de sagesse.

Je voudrais citer certains extraits qui appuient mes arguments en faveur de la révocation. À la page 87, sous la rubrique «Pour restaurer l'intégrité parlementaire», on peut lire ce qui suit:

> Les Canadiens ont toujours tiré une grande fierté de la qualité de leurs institutions démocratiques. Mais, après neuf années de règne conservateur, ils n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques, les administrations, la classe politique et la chose publique. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.
>
> Le capital de confiance des gouvernants auprès des gouvernés est de toute première importance. Visiblement, la désaffectation des citoyens et des citoyennes est grande à l'égard du gouvernement et le crédit des institutions publiques s'effrite progressivement.
>
> Cette désaffectation semble tenir à plusieurs causes: certains élus ont commis des indélicatesses, d'autres ont gouverné avec arrogance. Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en compte, parce que les affaires publiques, lorsqu'elles deviennent cruciales, sont traitées à huis clos.

• (1335)

Je passe maintenant à la page 88 sous la rubrique «La réforme parlementaire», où on lit ce qui suit:

> Pour améliorer le fonctionnement de la Chambre des communes, nous élargirons le rôle des députés dans l'élaboration des lois, par le biais des commissions, qui auront un droit de regard plus important sur les dépenses de l'État. La liberté de vote à la Chambre des communes sera plus grande et les députés seront associés à la préparation du budget, par la consultation. Nous aménagerons des mécanismes permettant la révision , par le Parlement, de certaines nominations importantes faites par décret.

Beaucoup de mots, mais, jusqu'à maintenant, peu d'action.

Je vais lire l'encadré de la page 93, sous le titre «Point de vue». Il s'agit en fait d'un extrait du Forum des politiques publiques de 1993, qui a été reproduit dans le livre rouge et qui est le suivant:

> Compte tenu des critiques souvent acerbes que l'on ne cesse d'entendre dans l'opinion ces dernières années, on comprend mal qu'il n'y ait eu que des réformettes. Le plus grand reproche qui puisse être fait aux gouvernements et aux députés, c'est qu'ils soient restés indifférents à la désaffectation des citoyens à leur égard, à l'égard aussi du fonctionnement du Parlement. Si les parlementaires canadiens ne sont pas disposés à s'amender, ils verront leur cote d'amour baisser encore. Si toutefois ils souhaitent une réforme, ils auront l'embarras du choix.

La dernière citation que je veux vous lire figure à la page 89 du livre rouge. Elle vient de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis et date de 1992 et se trouve sous la rubrique «La désaffection à l'égard de la classe politique».

Je vais lire d'abord les énoncés et ensuite le pourcentage des opinions qui appuient ces énoncés: «Je pense que le gouvernement ne se soucie guère de ce que les gens comme moi pensent»; 70 p. 100. «Généralement, les députés cessent vite d'être à l'écoute des gens»; 79 p. 100. «La plupart des candidats aux élections fédérales font des promesses sans avoir la moindre intention de les tenir»; 82 p. 100. «La plupart des députés ont à coeur le bien-être des citoyens ordinaires»; 62 p. 100. «La plupart des députés s'enrichissent en abusant de leur fonction»; 64 p. 100.

L'incident qui est survenu cette semaine et qui mettait en cause le ministre du Patrimoine canadien prouve qu'il y a bel et bien un problème. Malheureusement, nous avons raté cette semaine une belle occasion de montrer que le gouvernement tenait vraiment à rétablir l'intégrité du gouvernement. En refusant de prendre immédiatement les mesures qui s'imposaient, le gouvernement a perdu toute la crédibilité dont il parlait tant dans son livre rouge.

Revenons à la question de la révocation des députés. A-t-on pu établir que les gens appuient le concept de la révocation des députés? La réponse est très certainement afirmative. En octobre 1991, le gouvernement de la Colombie-Britannique a tenu un sondage sur la révocation et 81 p. 100 des électeurs de cette province se sont prononcés en faveur de la révocation. Selon un sondage Gallup de mars 1994, 75 p. 100 des Canadiens, dont 70 p. 100 des Québécois et 78 p. 100 des Ontariens, favorisent la révocation.

Si l'on considère la question du point de vue de l'affiliation politique, 76 p. 100 des partisans du Parti libéral et 76 p. 100 des partisans du Bloc québécois sont en faveur de la révocation. La révocation bénéficie, en fait, d'un appui très solide.

Au cours de la première semaine de la session, la nécessité de la révocation est bien apparue après ce qui s'était produit dans la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville. Jugé indigne du Parti libéral, le député qui avait été élu dans cette circonscription a été expulsé. Les électeurs de cette circonscription n'ont plus de député, ou plutôt, n'ont plus de moyen de l'atteindre. Encore ce matin, j'ai présenté ici une pétition signée par des centaines de personnes qui prient le Parlement de faire quelque chose pour qu'ils puissent se débarrasser d'un député qui ne les représente pas.

Je n'arrive pas à comprendre les réticences que suscite la révocation. Je ne peux que supposer que les députés n'ont pas encore compris que les électeurs canadiens voulaient que cela change. C'était pourtant très clair. Les députés ne sont toujours pas à l'écoute de leurs électeurs. Les gens qui nous paient, nos patrons, exigent que cela change.

J'ai parlé de la commission Spicer parce qu'elle et moi en arrivons souvent aux mêmes conclusions. Le dernier chapitre de son rapport n'a pas été écrit par M. Spicer ni par aucun autre membre de la commission, mais bien par un des Canadiens qui avaient été interviewés. Il y dit ceci: «Nulle pirouette, nul faux-fuyant ne parviendra à préserver de la colère du peuple l'élu, d'aucune assemblée, qui contrecarrait sa volonté. Les électeurs regardent et attendent». Et je crois qu'ils attendent la révocation.

• (1340)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, B.Q.): Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir intervenir dans le cadre de l'étude de la Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes. Ce projet de loi est un exemple d'une bonne intention mais qui est mal servie. On veut s'assurer que le député élu est digne du mandat qu'il a reçu. C'est un problème qui existe depuis que la démocratie déléguée existe aussi. On a rencontré cela dans le passé, dans plusieurs pays, et on cherche la solution à cette difficulté mais on n'en a pas encore trouvée de très adéquate. La preuve, c'est que dans les pays où la révocation des députés est prévue, il y a très peu de cas qui se présentent et il y a aussi des situations un peu aberrantes.

D'ailleurs, dans le présent projet de loi, c'est pour cela que je dis qu'il est mal servi, il est non souhaitable dans la formule proposée parce que, entre autres, il ouvre la porte à un jeu partisan sans limite. Je vais donner un exemple: si on adoptait cette loi, cela donnerait un pouvoir accru à l'appareil des partis. Prenons l'exemple d'un comté où le député a obtenu moins de 50 p. 100 des voix, ou encore mieux, l'exemple d'un député indépendant, comme on en a un ici à la Chambre des communes qui représente le comté de Beauce. Il ne faut pas prêter de mauvaises intentions aux politiciens, mais les partis pourraient décider collectivement qu'ils vont se regrouper et ils vont enclencher le processus de pétition pour remettre en question ce siège-là qui appartient à un député indépendant, qui n'aurait pas le même pouvoir d'influencer l'opinion que les partis présents et, du fait même, en arriver à de nouvelles élections pour non pas mettre en question la valeur du travail d'un député, mais dans le fond pour réussir à gagner un siège. Cela peut être important dans un sens ou dans l'autre.

Donc, la bonne intention de départ qui est exprimée par le Parti réformiste a des effets qui pourraient être inacceptables comme celui qui est de donner encore plus de poids à l'appareil des partis et moins au député par rapport à sa circonscription. On peut ajouter que l'interprétation juridique existante sur la Loi de financement des partis politiques fait que si cette loi de révocation des députés de la Chambre existait, cela pourrait devenir une forme de lobbying terrible pour des gens qui financent les partis politiques et qui ne sont pas nécessairement des personnes physiques, comme par exemple des compagnies, des banques ou des syndicats de l'autre côté de la barrière, qui décideraient dans un

cas X de vouloir faire perdre son siège à un député, pas parce qu'il fait une mauvaise performance mais parce qu'il a des idées qui sont différentes de celles qu'ils expriment. Dans ce sens là, notre Loi de financement des partis politiques n'est pas suffisamment étanche présentement pour se permettre de venir à mettre en place une idée comme celle de la révocation.

Il y a un autre élément pervers qu'il faut éviter et qui n'est pas prévu dans la loi, c'est la course systématique au *recall*, la course systématique à la révocation des députés de la Chambre. Dans le projet de loi, on prévoit qu'après 18 mois, après une élection, il pourrait y avoir des opérations de pétitions de ce type-là. Je verrais facilement dans l'appareil politique des démarches systématiques pour remettre en question les mandats des députés de l'autre parti, des députés de l'autre côté de la Chambre, et on créerait une instabilité qui ne correspond pas du tout aux objectifs et aux finalités du système parlementaire dans lequel on vit. On ne peut pas se permettre de transplanter dans un système parlementaire comme le nôtre des idées qui peuvent avoir réussi dans un autre type de système mais qui, ici, n'auraient pas le même effet. Je pense que ce sont des effets pervers qu'il faut absolument éviter.

Il y a un autre élément qu'il ne faut pas oublier, et dans ce sens-là je pense que le Parti réformiste est en contradiction avec lui-même, c'est qu'il ne faut pas faire de la surlégislation. La loi et des barrages pour chacun des petits ruisseaux, ce n'est pas comme cela que l'on règle une situation. Dans le présent Parlement, s'il y a eu un ou deux cas de personnes dont le mandat aurait pu être reconsidéré suite à une situation, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire une loi qui aurait un effet majeur sur le système parlementaire, majeur sur le système électoral et des effets imprévisibles du côté négatif.

• (1345)

Mon collègue du Parti réformiste citait, plus tôt, l'exemple de Charlottetown. S'il y avait eu une telle loi après l'échec de l'entente de Charlottetown et que l'ensemble du Canada avait commencé à faire des «recall» pour tous les députés qui s'étaient prononcés sur cet affreux accord, j'ai l'impression qu'on se serait retrouvé avec une crise constitutionnelle, une crise parlementaire encore plus évidente. Le délai qu'il y a eu entre l'accord de Charlottetown et l'élection fédérale suivante a été d'environ un an, et c'est à peu près cette période qu'il aurait fallu pour en arriver à quelque chose pour remettre en question les mandats des gens qui avaient été élus.

Donc, cela ne me paraît pas être une solution viable, une solution pertinente au problème qui peut être présenté par un député qui n'assume pas correctement son mandat. Je pense qu'il y a des formes de représentation autres qui peuvent être faites et il y a des actions qui peuvent être prises par les commettants, sans qu'on en arrive nécessairement à cette règle, à la généralité de la règle de remise en question du mandat de quelqu'un par rapport à ses idées.

Il y a, de plus, le phénomène des votes un peu plus moraux à porter qui sont des votes individuels sur certains projets de lois. Il pourrait y avoir des groupes d'influence qui enclenchent des processus par rapport à une seule question, qui remettraient en question le mandat du député, alors que ce n'est toujours qu'une partie minime du travail qu'il accomplit.

Un des derniers éléments que je voudrais mettre en question est le petit texte—on parle d'un texte de 200 mots—pour justifier la demande. On est dans le domaine politique. On voit la même réalité sous des prismes différents. Ce texte pourrait prendre toutes sortes de saveurs différentes, toutes sortes d'interprétations différentes et créer un climat d'instabilité qui, je pense, n'est pas approprié en cette période où, au cours des prochaines années, nos parlements seront soumis encore plus à des études sérieuses sur les changements constitutionnels importants.

Je pense que c'est la solidité de nos institutions parlementaires qui, actuellement—et on doit l'admettre—permet qu'un parti qui veut une transformation radicale de l'environnement politique existant au Canada, quitte à créer deux pays, puisse venir dans ce Parlement et exprimer son point de vue. Il faut s'assurer que cela puisse continuer, parce que c'est encore le meilleur outil démocratique qui puisse être utilisé.

Je vais donner quelques exemples de choses qui m'apparaîtraient plus urgentes pour obtenir des résultats par rapport au respect des mandats. Je l'ai déjà dit une fois, mais je pense qu'il faut le resituer dans le contexte. La première chose est de s'assurer d'avoir une loi sur le financement politique qui soit étanche, s'assurer que les personnes qui peuvent financer un parti politique ne soient que des personnes physiques et non pas des personnes morales.

Lorsqu'on voit la liste des gens qui contribuent actuellement à des partis politiques comme le parti formant le gouvernement ou comme, dans le passé, le Parti conservateur ou les autres partis qui ne font qu'appliquer à la lettre la loi fédérale, on comprend pourquoi ils ont les mains liées dans beaucoup de situations. On peut comprendre, par exemple, dans la réforme des programmes sociaux, que les mesures soient beaucoup plus limitées, timides que ce que la population veut, parce que les gens qui financent ce parti politique, s'ils n'ont pas le contrôle, du moins ont une influence au niveau moral. Lorsque ce sont des banques, des syndicats, des personnes morales, ce n'est pas l'électeur qui a priorité et dans ce sens, on fausse la Loi sur la représentation électorale. Et en ce sens, cela m'apparaît comme étant quelque chose de beaucoup plus urgent à mettre en place.

Le deuxième élément sur lequel il m'apparaît très pertinent d'agir rapidement est le fait de s'assurer que lorsque les gens sont élus, qu'ils aient des mandats clairs, des mandats bien étoffés et lorsqu'ils se présentent ici, qu'ils respectent ces mandats. La population, en politique, a toujours raison en bout de ligne. On est dans une société—je pense que le Parti conservateur du Canada est là pour en témoigner—où, si les partis politiques fonctionnent comme dans une bulle de vert et oublient les citoyens qui les ont élus, les citoyens finissent toujours par les rattraper. Dans le modèle politique où on vit, la période de quatre

ou cinq ans d'un mandat semble quelque chose de très raisonnable.

On l'a tous vécu ici, nous, les 205 nouveaux députés. Si, après 18 mois, on nous demandait d'avoir toute l'efficacité de gens qui ont eu la chance de faire deux, trois, quatre ans, je pense qu'on nuirait à l'efficacité du système. Contrairement au but visé par le Parti réformiste, on contribuerait plutôt, dans le sens contraire, à diminuer encore la confiance des citoyens, des électeurs, dans l'appareil qui les représente.

• (1350)

En conclusion, on a ici un problème historique de représentation des démocraties par délégation. C'est une question qu'on se pose depuis longtemps. On nous propose une solution, mais ce n'est pas la bonne, et je pense qu'il faut repenser cela. À mon avis, il faut reléguer ce projet de loi aux oubliettes et faire plutôt des réflexions, rapidement, sur une priorité qu'est le financement des partis politiques.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C–210, sur la révocation des députés, qui a été présenté par la députée de Beaver River.

Pour tenter d'expliquer pourquoi nous avons besoin d'un tel projet de loi, j'ai demandé aux documentalistes de la bibliothèque du Parlement de me trouver des exemples de cas de corruption ou autres qui auraient pu être évités si nous avions eu une loi sur la révocation des députés. J'ai été stupéfait par ce que j'ai reçu. Mon télécopieur a fonctionné sans dérougir pendant une demi–heure tant les exemples que la bibliothèque m'a fait parvenir étaient nombreux.

Dans un article paru le 30 décembre, l'*Ottawa Citizen* faisait allusion à 18 députés et ministres libéraux et conservateurs mêlés à des affaires de corruption. Il y avait des faits encore plus accablants dans un article du 28 juin où on lisait: «Deux députés conservateurs quittent le caucus en attendant les résultats d'une enquête de la GRC sur des détournements de fonds fédéraux.»

Un autre titre a retenu mon attention: «La première ministre Kim Campbell a hérité d'un mandat de l'un des gouvernements les plus corrompus de l'histoire du Canada. Rarement a–t–on vu autant de membres d'un gouvernement tant en faire pour leur propre intérêt.»

Ce ne sont là que quelques exemples. J'ai trouvé tout à fait scandaleux que la population canadienne ait eu à supporter des bêtises comme des accusations de corruption contre des députés, des faux documents, du vol à l'étalage, des pots–de–vin, un ministre acceptant un prêt de 2,5 millions de dollars d'un ami qui, par hasard, obtenait des contrats du gouvernement, des transactions immobilières douteuses, des dépenses somptuaires pendant des déplacements officiels à l'étranger et des accusations de conflits d'intérêts. La population canadienne exige une meilleure tenue de la part de ses députés.

La révocation est le pouvoir des électeurs de présenter une pétition demandant la révocation d'un député et la tenue d'une élection pour le remplacer. Il a été question de la révocation pour la première fois aux États–Unis dans les textes de 1777, et elle existe aujourd'hui dans 15 États américains. On entend souvent dire, entre autres critiques, qu'il y aurait toujours des retards énormes dans le processus à cause du grand nombre de demandes de révocation qui seraient présentées à la Chambre.

J'ai recensé du mieux que j'ai pu les cas de révocation aux États–Unis et j'ai trouvé seulement sept représentants d'État, un sénateur, deux membres élus d'un cabinet d'État et un gouverneur. Ce sont des chiffres relativement bas qui n'ont rien d'inquiétant.

Pour les contribuables canadiens, qui accordent la plus haute importance à la responsabilité gouvernementale et à la transparence, la révocation est le moyen de participer directement à l'administration de la loi. Aucun poste ne devrait être considéré comme étant trop digne pour être assujetti à ce genre de mesure. Le député est au service des Canadiens et est payé par les Canadiens. Ces derniers devraient donc avoir le droit de révoquer tout député dont ils jugent le rendement insatisfaisant. Les électeurs devraient pouvoir révoquer tout député ou ministre sans pour autant déloger le parti au pouvoir.

Un député a parlé du livre rouge il y a quelques instants. Il y a certains passages du livre rouge qui sont directement liés à la question que nous débattons. Voici ce qu'on peut lire aux pages 86 et 87 du livre rouge:

> Si le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, tout en étant comptable de ses actions, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.
>
> La désaffection des Canadiens à l'égard du gouvernement semble tenir à plusieurs causes: certains élus ont commis des indélicatesses, d'autres ont gouverné avec arrogance.

• (1355)

Il semble que, en principe, le Parti libéral appuie la démocratie directe.

L'adoption du principe de la révocation est une façon d'assortir l'application de la loi du type de contrôle démocratique que procureraient les initiatives populaires et les référendums dans le processus d'adoption des lois. La révocation serait à la fois un moyen dissuasif et un dernier recours, une sanction qui s'appliquerait faute d'autres solutions dans les cas d'arrogance, de préjugés, de corruption ou d'incompétence chez les élus.

Si les citoyens disposaient du pouvoir de révocation, nous n'aurions pas pour les députés un régime de retraite excessivement généreux. Il n'y aurait pas de favoritisme politique ni d'avantages scandaleux pour les élus. Les groupes d'intérêts n'auraient pas droit à une attention particulière et les ministres n'abuseraient pas de leurs pouvoirs, comme nous l'avons constaté ces derniers jours.

Si les électeurs avaient le pouvoir de révocation, les sondages d'opinion seraient plus favorables aux élus. Le gouvernement rendrait davantage de comptes. Nous aurions des députés qui représentent leurs électeurs au lieu de respecter la discipline de leur parti.

Si nous adoptons le projet de loi C–210, l'histoire dira que nous avons rétabli la confiance dans les pouvoirs publics. Pour rétablir cette confiance, nous devons évoluer vers un régime vraiment démocratique. Nous devons être responsables en appuyant le projet de loi C–210 et en adoptant la révocation, établissant ainsi le pouvoir du peuple.

Voyons quelles sont les possibilités démocratiques de révocation et discutons de leur incidence sur le régime canadien de gouvernement et sur les électeurs. La révocation est une procédure qui permet aux électeurs d'exiger des comptes de leurs représentants avant l'expiration normale de leur mandat, à un moment choisi par les électeurs eux-mêmes.

Cette proposition a été critiquée dans certains milieux, mais je crois que, même au comité, des éléments de preuve importants ont été avancés. Le Comité des affaires de la Chambre a entendu le 7 septembre le témoignage que voici de Peter McCormick, politicologue de l'Université de Lethbridge:

> Il faut rejeter l'argument selon lequel les électeurs écarteraient leurs représentants tous les quinze jours, qu'il y aurait sans cesse des révocations. En démocratie, nous ne devrions pas avoir à insister sur ce point. Si nous pouvons prêter aux électeurs assez de sagesse et de jugement pour élire les députés au départ, il n'est pas déraisonnable de croire qu'ils auront autant de sagesse et de jugement pour décider avec quelle fréquence et pour quelles raisons on peut révoquer des députés. Si nous ne pouvons leur faire confiance à cet égard, je ne vois pas bien pourquoi nous leur faisons confiance pour élire les députés.

Le processus de révocation prévu au projet de loi C-210 comporte trois étapes: la demande de révocation, la pétition en révocation et enfin l'élection complémentaire. Je ne veux pas passer trop de temps à parler de l'application du projet de loi, car je n'en ai pas beaucoup. Je voudrais cependant parler brièvement des soupapes de sûreté qui y sont prévues.

Premièrement, le greffier de la Chambre ne pourra accepter une demande de révocation qu'après une période de grâce de 18 mois depuis les dernières élections, ce qui s'applique tant aux nouveaux élus qu'aux députés réélus. Dans le cas d'un nouvel élu, il aura ainsi une chance raisonnable d'acquérir une réputation de bon représentant au service de ses électeurs.

Deuxièmement, on ne pourra présenter une demande de révocation qu'une fois seulement au cours d'une même législature. Cela devrait éviter à un député d'être harcelé de façon répétée par un groupe d'intérêts organisé.

Troisièmement, l'agent officiel des promoteurs doit déposer une liste de toutes les contributions et de toutes les dépenses reliées à la campagne de révocation menée par le groupe, notamment une liste des personnes qui ont fait des contributions financières, ce qui devrait limiter le facteur lobbying.

Quatrièmement, la limite de temps imposée pour recueillir les signatures pour la pétition en révocation constitue une soupape de sûreté. Cela assure que la question qui a donné lieu à la pétition demeure d'actualité et conserve son importance pour les étapes ultérieures du processus.

Cinquièmement, enfin, en guise de précaution supplémentaire, le projet de loi C-210 comporte plusieurs dispositions visant à assurer que l'agent officiel agisse correctement, en créant une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

En terminant, je voudrais citer les paroles qu'Edmund Burke prononçait en 1774 dans son discours aux électeurs de Bristol:

> Un représentant du peuple devrait avoir pour bonheur et pour gloire de vivre dans l'union la plus absolue, la correspondance la plus étroite et la communication la plus entière avec ses électeurs.
>
> Il devrait accorder un grand poids à leurs voeux, un grand respect à leur opinion et une attention inlassable à leurs affaires. Il est de son devoir de sacrifier son repos, son plaisir et sa satisfaction à ceux de ses électeurs et, par-dessus tout et dans tous les cas, de toujours faire passer leurs intérêts avant les siens.

• (1400)

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-210.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'appuyer aujourd'hui le projet de loi présenté par ma collègue.

Je suis consternée qu'aucun député d'en face n'ait eu le courage de prendre la parole pour parler du principe de la révocation des députés.

Comme mon collègue de Simcoe-Centre l'a déjà dit, cette mesure bénéficie d'un très fort appui au sein de l'électorat canadien. En d'autres termes, les Canadiens veulent que nous puissions faire l'objet d'une révocation, mais les députés ministériels refusent même d'en discuter. C'est une honte et cela ne sert pas les intérêts des Canadiens!

Le but d'un mécanisme de révocation, c'est que la démocratie canadienne puisse bénéficier d'une plus grande obligation de rendre compte de ses élus. Encore une fois, cette semaine, nous avons constaté à quel point les élus sont tenus de rendre des comptes.

Le gouvernement actuel a beaucoup parlé de l'intégrité de l'appareil gouvernemental et de ce qu'il allait faire pour mettre en place un chien de garde qui aurait des comptes à rendre au Parlement. Qu'a-t-il fait pour garantir l'obligation de rendre compte des élus? Il a désigné un petit chien de compagnie qui n'a de comptes à rendre qu'au premier ministre et qui agit en quelque sorte comme un oracle de Delphes lorsque le premier ministre a besoin de quelques paroles sages d'une source de l'au-delà pour justifier ses actions.

Les Canadiens sont mécontents de l'obligation de rendre compte qui incombe à leurs élus. Il faut apporter les correctifs nécessaires.

L'idée de tenir les élus responsables grâce à un mécanisme de révocation ne vient certainement pas d'être imaginée par quelques illuminés de notre pays. En fait, toute cette idée a vu le jour à Athènes, berceau de la démocratie, durant l'Antiquité.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer votre attention et celle de la Chambre sur le fait que la députée qui vient de parler a fait, sur la participation des députés ministériels au débat, des insinuations selon lesquelles c'est par lâcheté que nous nous sommes abstenus de prendre la parole sur ce projet de loi.

Pendant cette heure de débats, nous avons choisi de laisser la parole au Parti réformiste pour qu'il montre, par la bouche de ses membres, à quel point cette idée est stupide.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Sauf le respect que je vous dois, je ne crois pas qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement.

J'ai écouté les observations de la députée sur la question soulevée par le whip adjoint du gouvernement, et j'en conclus qu'il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. La parole est à la députée de Calgary–Nord pour reprendre son intervention.

Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Cela fait partie du débat. Pour l'heure, la parole est à la députée de Calgary–Nord.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement engagera un débat sur cette question éventuellement.

À Athènes, berceau de la démocratie, les élus étaient tenus de rendre compte grâce à un procédé de révocation. Les politiciens récalcitrants étaient ostracisés. En fait, parfois ils étaient ostracisés et on leur refusait toute participation à la vie publique, mais d'autres fois, ils étaient tout simplement exilés du pays.

Je crois que bien des Canadiens souhaiteraient que soient rétablis ces principes originaux de la démocratie.

La révocation a aussi fait partie du système suisse depuis bien avant son adoption formelle au XIX^{e} siècle. À cette époque, cette procédure portait un autre nom.

• (1405)

On l'appelait le mandat impératif. En vertu de cette règle, les élus pouvaient, à n'importe quel moment, être soumis à l'évaluation de leurs électeurs. À mon avis, ce système est fort logique compte tenu de ce qu'est vraiment la démocratie.

Je rappelle aux Canadiens que la démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple. En fait, nous sommes de simples représentants du peuple ici à la Chambre. Nous sommes ici parce que nos électeurs nous ont choisis, parce qu'ils nous ont investis de l'honneur et de la responsabilité de faire état de leurs inquiétudes, de faire valoir leurs intérêts et leurs désirs et de voir, en leur nom, à ce qu'ils se réalisent.

Les Canadiens pensent souvent qu'une fois élus, les représentants se distancent des électeurs, qui, après tout, paient la note et voient leur avenir déterminé par les décisions de ces représentants.

Je signale aussi que la révocation est vraiment un processus démocratique, parce que les citoyens ne peuvent révoquer que leur propre représentant, jamais celui d'une autre région. Ce sont donc les gens qui élisent un député—ceux qui ont la sagesse de choisir leur représentant—qui devraient avoir le pouvoir de décider si cette personne peut continuer à occuper le poste qu'ils lui ont confié.

Je signale aux députés que tous les autres Canadiens sont susceptibles d'être démis de leurs fonctions. La personne qui occupe un emploi ou un poste et qui ne fait pas son travail convenablement se fera congédier. Elle sera remplacée. Elle recevra son avis de départ. Pourtant, quelque 295 Canadiens qui occupent un emploi très important, des fonctions critiques, des fonctions dont dépendent l'avenir du pays et le bien–être de milliers et de milliers de Canadiens, croient pour une raison quelconque qu'ils ne devraient pas être soumis aux mêmes règles que les autres Canadiens—qu'ils ne devraient pas avoir à rendre des comptes ni être susceptibles de renvoi. Cela n'a tout simplement pas de sens, et il faut corriger la situation.

Les gens ont une attitude cynique et irrespectueuse envers les politiciens, parce que ceux–ci se dérobent à une telle évaluation. Si l'on veut avoir la confiance des autres, il faut d'abord leur faire confiance. C'est un principe admis. C'est ce qu'on nous conseille toujours, qu'il s'agisse des relations avec nos enfants, des relations entre les gestionnaires et le personnel ou de tout autre aspect des relations humaines. La confiance mutuelle est primordiale.

Toutefois, les députés ne semblent pas prêts à mettre leur avenir entre les mains des Canadiens. Ils refusent de les laisser évaluer leur rendement ou la pertinence de leurs actes. C'est insensé, et nous devons réévaluer l'idée que nous avons de la faculté de discernement de nos électeurs.

Lorsque nous avons demandé à l'actuel premier ministre s'il appuyait le principe de la révocation, il a répondu que les Canadiens pouvaient se débarrasser de leur représentant lors des élections.

Les Canadiens savent bien que des élections générales ne sont pas le meilleur moment pour un examen de la performance, car il y a trop de questions en cause qui touchent non seulement le candidat individuel mais surtout le parti et sa direction, ainsi que les programmes et les politiques de ce parti. La performance du député sortant n'est alors qu'une petite partie de tous les facteurs que les électeurs doivent peser; il n'est donc pas juste de dire que c'est le bon moment pour les électeurs de décider si un candidat donne satisfaction ou non.

J'estime que la possibilité de révocation augmenterait considérablement la réceptivité des députés et les encouragerait à reporter leur allégeance sur leurs électeurs, comme ce devrait être le cas, plutôt que sur leur parti. Si un député de l'arrière–ban pouvait dire au whip du gouvernement: «Je suis désolé, j'aimerais bien appuyer cette mesure comme vous le souhaitez, mais si je le fais je vais perdre mon poste, parce que les gens que je représente ne sont pas d'accord», vous pouvez imaginer que la situation serait beaucoup plus saine et que les mesures législatives seraient beaucoup plus valables, car elles auraient l'appui de la population que nous représentons.

Ce serait l'une des innovations les plus saines que nous pourrions apporter pour répondre véritablement aux problèmes du pays d'une façon qui ait l'aval des gens que nous représentons.

• (1410)

Ainsi, nous avons tellement de raisons de faire preuve de courage et d'avoir suffisamment foi dans la population canadienne pour instaurer la démocratie directe par ces mesures, que j'implore cette Chambre, particulièrement les députés d'en face, de reconsidérer leur décision de ne pas s'engager dans cette direction et d'appuyer le projet de loi de ma collègue sur la révocation des députés.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'accepte votre décision. Toutefois, je pense que la députée qui vient de prendre la parole a—par inadvertance, je crois—donné à la Chambre des renseignements erronés que je tiens à corriger lorsqu'elle a parlé de la motion de la députée de Beaver River.

La députée a laissé entendre que les députés libéraux essayaient en quelque sorte d'éviter ce débat. Je tiens à vous dire qu'en fait un nombre égal de députés libéraux et de députés réformistes ont participé jusqu'ici à ce débat. C'est une question que nous débattons en permanence, et pas seulement en cette heure précise. Quatre députés libéraux et quatre députés réformistes ont parlé de cette question.

Cela prouve bien l'intérêt que nous portons à ce débat. Il reste que la révocation des députés est l'une des politiques que prône le Parti réformiste. Voilà pourquoi nous avons voulu laisser la parole aujourd'hui aux réformistes afin qu'ils puissent expliquer leur position aux Canadiens.

Toutefois, comme on me met au défi de participer au débat, je ne laisserai certainement pas filer cette occasion.

J'ai déjà abordé la question de la révocation des députés à la Chambre, mais je suis prête à y revenir, si les réformistes ne désirent pas prendre tout le temps que nous avons l'obligeance de leur accorder pour exprimer leur point de vue.

J'ai déjà comparé les mesures prévues dans ce projet de loi à une sorte de divorce instantané, en utilisant l'exemple suivant. Lorsque la plupart des gens choisissent un conjoint, ils y réfléchissent longtemps et se montrent très prudents, car ils savent qu'ils prennent là un engagement à long terme. Et comme ils s'engagent pour longtemps, ils ont tendance à bien réfléchir avant de se décider, tout en reconnaissant que toute relation, fût–elle entre époux ou entre électeurs et élu, a ses mauvais moments comme ses bons.

Comme je l'avais alors dit, si le divorce instantané avait existé, je suis sûre que, en 33 années de mariage, mon mari ou moi nous en serions prévalu. Mais, tout bien considéré, au cours de ces 33 années, les bons moments ont été plus nombreux que les mauvais et nous sommes heureux d'être demeurés ensemble.

Franchement, la démocratie directe ne se limite pas à payer un dollar pour faire valoir son opinion par téléphone, sans prendre la peine de dialoguer avec des personnes qui ne la partagent pas ni d'examiner tous les aspects de l'opinion qu'on exprime.

Il est très facile de dire de façon égoïste: «C'est mon opinion.» Il n'est cependant pas facile de dire: «J'ai une opinion, mais je veux également savoir quelle incidence cette opinion aura sur les autres. Je veux avoir l'occasion de discuter avec les gens du pour et du contre de chaque mesure adoptée et des effets qu'elle aura sur la société en général. En fait, je veux savoir ce qui est bon pour le pays.»

Les députés sont très préoccupés au sujet des groupes d'intérêts. Franchement, une des choses qui m'inquiètent relativement à cette mesure législative, c'est qu'elle mettrait les députés à la merci des groupes d'intérêts qui ont le statut social et les moyens financiers de s'organiser pour révoquer un député parce qu'ils n'aiment pas une décision que ce député a prise. Cela s'est produit souvent à d'autres endroits dans le monde. Parfois, ce groupe d'intérêts est l'armée, qui réussit à déloger tout un gouvernement avec des résultats désastreux pour la société.

• (1415)

La révocation peut en fait rendre les électeurs très égoïstes puisqu'elle les amène à examiner chaque vote en se demandant si le député défend leurs intérêts personnels au lieu de se demander s'il défend les intérêts de la collectivité ou de l'ensemble du pays, s'il ne se préoccupe pas seulement du moment présent mais aussi des générations futures. C'est pour cela, n'est–ce pas que nous sommes ici. Nous ne sommes pas ici pour plaire aux gens à court terme. Nous sommes ici pour écouter nos électeurs et pour faire ce qui est dans leur intérêt et dans l'intérêt de notre pays.

Le gouvernement a pris des mesures pour que la démocratie ne se résume pas uniquement à un geste posé dans un isoloir au moment de voter, ce qui voudrait dire que, après cela, les élus peuvent oublier leurs électeurs. Nous avons fait de notre mieux pour qu'il y ait une participation constante au processus démocratique.

Je veux dire un dernier mot sur le caucus. J'ignore selon quelles règles le caucus réformiste fonctionne. Cependant, je sais que tous les mercredis matin, les députés libéraux ont l'occasion de faire connaître librement et ouvertement leur point de vue au premier ministre et à leurs collègues. Ensemble, nous réglons nos divergences d'opinions. Lorsque nous arrivons à la Chambre des communes, nous faisons ce que nous croyons être dans l'intérêt du pays.

Enfin, en tant que gouvernement, nous avons pris des engagements. Nous avons fait beaucoup de promesses aux Canadiens pendant la campagne électorale. Nous voulons être en mesure de tenir ces promesses. Honnêtement, nous travaillons sans relâche pour tenir ces promesses. Pour réussir, et c'est ce que les Canadiens attendent de nous, nous devons faire preuve de solidarité au sein du caucus.

Mais je reviens au sujet principal de mon intervention. Au cours de la première heure de débat sur le projet de loi, le 29 avril 1994, quatre libéraux et un réformiste ont pris la parole. Aujourd'hui, seulement trois réformistes ont pris la parole.

Mme Grey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aurais plusieurs rectifications à faire. Tout d'abord, ce projet de loi a été débattu en février, non en avril. C'est en février que le débat a débuté. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Si la députée a un rappel au Règlement concernant une autre affaire à laquelle elle a fait allusion, aurait–elle l'obligeance d'en venir rapidement au fait?

Mme Grey: Monsieur le Président, je demande à intervenir brièvement en vertu du droit de réplique prévu au paragraphe 44(2). Je crois que nous en avons le temps, puisque la séance doit durer jusqu'à 14 h 28 à peu près. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Voyons si je peux vous être d'un certain secours. Quand nous sommes passés à l'étude du projet de loi tout à l'heure, il restait 45 minutes de débat. La députée de Beaver River demande à intervenir en vertu d'une disposition du Règlement sur le droit de réplique, qui est accordé lorsqu'un député propose une motion de fond et que le Chambre reconnaît que la personne qui intervient en vertu de ce droit de réplique est la dernière à parler et clôt le débat.

Je crois que la députée de Beaver River demande à la Chambre le consentement unanime pour poursuivre pendant mettons deux minutes, pour clore le débat, après quoi je devrai mettre la question aux voix.

Y a–t–il consentement unanime pour permettre à la députée de Beaver River, qui a proposé la motion, de clore le débat?

Mme Catterall: Oui, monsieur le Président. Et le débat prend fin sans qu'on demande le consentement unanime?

Le président suppléant (M. Kilger): Effectivement. Le débat prendra fin après deux minutes d'intervention de la députée de Beaver River, et je mettrai la question aux voix. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, pour clore le débat, je voudrais témoigner ma reconnaissance aux députés qui ont parlé en faveur de ce projet de loi. On peut qualifier l'idée de farfelue, comme l'a fait la députée d'Ottawa–Ouest lorsqu'elle a pris la parole. Le gouvernement pense peut–être que c'est une idée saugrenue, mais je tiens à lui dire que les Canadiens—même des libéraux qui ont répondu à un sondage sur la question d'un océan à l'autre—ne partagent pas son avis.

Ce que les Canadiens trouvent farfelu, c'est que les élus de cette Chambre soient complètement à l'abri derrière leur sécurité d'emploi, qu'ils soient complètement à l'abri de ceux qui pourraient les dénoncer parce qu'ils ne font pas leur travail ou qu'ils n'assument pas leurs responsabilités.

La députée d'Ottawa–Ouest a parlé des bons et des mauvais moments vécus dans un mariage et elle a assimilé ce projet de loi à un divorce instantané. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. De nombreuses dispositions du projet de loi prévoient des protections contre cela.

Ce processus se déroule sur des jours, des semaines, voire des mois. Quelqu'un qui est député depuis 18 mois aura eu la chance de faire ses preuves. On ne saurait guère parler d'un divorce instantané en pareil cas.

Le projet de loi prévoit une proportion de 50 p. 100 plus 1 des électeurs qui ont voté aux dernières élections. Ce n'est pas une proportion qui peut être obtenue sur–le–champ pour ce divorce instantané.

Je conclurai en disant que je trouve déplorable que le gouvernement considère ce processus–là comme ridicule et qu'il en ait parlé plus que nous. Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les libéraux ont dit aujourd'hui qu'aucun autre député libéral ne prendrait la parole sur ce projet de loi et que la députée a pris la parole sans savoir de quoi il retourne.

Je presse le gouvernement d'appuyer. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Conformément à l'article 93 du Règlement, le temps consacré au débat est terminé.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté le 27 octobre 1994, le vote par appel nominal est différé au mardi 1er novembre 1994, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 octobre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 octobre, de la motion.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, en lisant la motion, je crois comprendre que le député veut empêcher l'entrée au Canada d'immigrants chez qui l'on a dépisté le VIH.

La législation actuelle prévoit le dépistage de toutes sortes de virus et ce sont les médecins qui décident qui peut être admis au Canada. Je ne crois pas que la Chambre ait examiné ce qu'il en coûte dans chaque cas. Qui peut décider ceux qui peuvent être admis au Canada et ceux qu'il faut refuser? Le coût du test de dépistage du VIH ou des médicaments utilisés pourrait atteindre 10 000 $ demain. Certains diront que c'est trop et d'autres jugeraient même qu'un montant de 5 000 $ est trop élevé. Où faut–il tracer la ligne de démarcation pour être efficace?

• (1105)

Le gouvernement dispose déjà d'une loi qui permet aux médecins du ministère de décider, en fonction de critères médicaux, quels immigrants peuvent être acceptés ou refusés. En outre, le gouvernement procède à un examen de l'information volumineuse qu'il possède au sujet du VIH et il fera connaître sa décision sous peu afin que nous puissions prendre les mesures voulues au sujet des cas d'infection au VIH au Canada.

Nos politiques doivent tenir compte des structures sociales, des systèmes de santé et de l'appareil judiciaire canadiens, sinon les résultats seront désastreux et biaisés. Nous ne pouvons nous le permettre. La désinformation et les malentendus au sujet du VIH constituent de graves dangers. J'espère que lorsque le gouvernement aura terminé son enquête et ses études, ce qui ne saurait tarder, il proposera une politique qui réponde aux attentes de chaque député et de la population dans son ensemble, car si nous devons tenir compte des besoins de nos citoyens d'abord, nous devons aussi faire preuve de suffisamment de compassion pour permettre à d'autres personnes d'entrer au Canada.

Notre plus grand espoir est de trouver un remède efficace contre l'infection à VIH. Tout le monde serait satisfait. Je propose de laisser les choses comme elles sont pour l'instant et de laisser le système fonctionner. Grâce aux découvertes dans le domaine ainsi qu'aux renseignements médicaux à notre disposition, nous pourrons prendre des décisions éclairées. Sinon, rien ne nous empêche de proposer la semaine prochaine une motion visant à interdire l'entrée au Canada de toute personne atteinte de cancer parce que cette maladie coûte trop cher à traiter. Le traitement de presque toutes les maladies est coûteux.

J'aimerais que quelqu'un me dise où il faut tracer la ligne de démarcation. Puisque nous ne le savons pas, je ne suis pas en mesure de décider qui peut être admis et qui ne doit pas l'être. C'est pourquoi je m'oppose à cette motion, car je préfère attendre la solution que le gouvernement proposera après avoir examiné la question minutieusement et examiné ce qu'il nous en a coûté, depuis cinq ans, pour traiter l'infection au VIH.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la motion déposée à la Chambre, le 23 septembre dernier, par le député de Calgary–Nord–Est. Cette motion, qui à l'évidence cible les aspirants immigrants qui seraient porteurs de VIH, est à sa face même discriminatoire.

On aura beau invoquer un coût excessif sur notre système de santé, il n'en est en réalité rien, cet argument n'étant qu'une demi–vérité. De plus, particulièrement pour les revendicateurs du statut de réfugié, cette motion est discriminatoire en ce qu'elle les rend inadmissibles avant même que leur cause ne soit entendue par la Commission d'immigration du statut de réfugié, au sens de la convention.

Cette motion doit donc être interprétée comme étant une interdiction d'admission au Canada aux immigrants, à certaines catégories de visiteurs, ainsi qu'aux revendicateurs du statut de réfugié.

La détection du virus chez les individus les rendrait inadmissibles, leur interdisant de poursuivre leur séjour au Canada, d'immigrer au Canada et de revendiquer le statut de réfugié.

En ce moment, le gouvernement canadien compte profiter de la révision statutaire de la politique d'immigration. Dans un article publié dans *La Presse* du 26 avril 1994, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté fixait déjà les paramètres de cette révision. Il disait, et je cite: «Nous examinons la liste des maladies pour lesquelles un test est obligatoire afin de savoir s'il faudrait ou non l'étendre au VIH.»

En fait, la loi actuelle sur l'immigration exige que les gens qui désirent immigrer au Canada soient assujettis à des critères d'admission qui n'établissent pas de discrimination de façon incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés. Des tests sont actuellement effectués de façon routinière et obligatoire concernant différentes maladies, dont particulièrement la tuberculose et la syphilis.

Le ministre ajoute, et je cite: «Le dépistage pour le VIH ne figure pas sur cette liste. Cependant, [. . .]le Canada peut juger inadmissibles des personnes qui sont porteuses du VIH et qui souffrent du SIDA.»

Il suffit qu'un médecin soupçonne qu'un immigrant soit porteur, ou ait le SIDA, pour qu'un test de dépistage soit effectué. Actuellement, si le requérant est porteur du VIH, sa demande est automatiquement rejetée.

• (1110)

Dans une étude de la bibliothèque du Parlement, Division du droit et du gouvernement, on pouvait lire l'affirmation suivante: «. . .il est recommandé, dans une étude sur l'admissibilité (terminée en 1992), que toute la question des examens systématiques de dépistage de maladies transmissibles et des autres maladies qui constituent un fardeau pour le système de santé soit revue.»

Mais, pour le moment, rien ne nous indique, comme l'affirme ma collègue de Drummond, que le recours au dépistage systématique du VIH épargnerait plus d'argent qu'en ciblant d'autres maladies. De plus, une étude du Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill estime que l'impact économique attribuable à l'infection au VIH, parmi les immigrants, est semblable à celui attribuable aux maladies coronariennes. Enfin, selon les chercheurs du centre, la décision de forcer les immigrants à subir un test du SIDA serait purement arbitraire.

C'est pourquoi j'endosse la position de notre formation politique, qui réclame de ce gouvernement de créer un comité d'examen de la stratégie canadienne de lutte contre le SIDA, phase II. Cette position est fort divergente d'une lutte tous azimuts contre l'admissibilité des immigrants. Qu'il me soit permis de rappeler ici certains critères utilisés pour déterminer les cas d'admissibilité médicale, critères énoncés au paragraphe 22 du règlement sur la loi actuelle.

«. . .Afin de pouvoir déterminer si une personne constitue [. . .]un danger pour la santé ou la sécurité publique [. . .]ou pourrait entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux et de santé, un médecin doit tenir compte des facteurs suivants, en fonction de la nature, de la gravité ou de la durée probable de la maladie, du trouble, de l'invalidité ou de toute autre incapacité, pour raison de santé dont souffre la personne en question, à savoir: tout rapport ayant trait à la personne en question, rédigé par un médecin; la mesure dans laquelle la maladie, le trouble, l'invalidité ou toute autre incapacité pour raison de santé est contagieux; si l'incapacité soudaine ou imprévisible peut constituer un danger public; si la prestation des services de santé dont cette personne peut avoir besoin est limitée au point: qu'il y ait lieu de croire que l'utilisation de ces services par cette personne pourrait empêcher ou retarder la prestation des services en question à des citoyens canadiens ou à des résidants permanent, ou qu'il est possible qu'on ne puisse offrir ces services ou que ceux–ci ne soient pas accessibles aux personnes visées; si des soins médicaux ou l'hospitalisation s'impose et si l'employabilité ou la productivité éventuelle de l'intéressé est compromise; finalement, si un traitement médical prompt et efficace peut être fourni.»

En 1993, 54 personnes ont été refusées pour ces motifs. Donc, telle que rédigée, la loi actuelle comporte toutes les dispositions requises pour juger ou non de l'admissibilité de tout demandeur de statut de visiteur, d'immigrant ou de statut de réfugié. Je considère que cette motion, à ce moment–ci, est pour le moins prématurée. De plus, elle ouvre la porte à une discrimination à l'endroit des aspirants immigrants, tout en renforçant insidieusement les préjugés envers ceux–ci.

Par ailleurs, cette motion va à l'encontre de la Loi canadienne des droits de la personne, loi à laquelle font référence différentes commissions fédérales et provinciales sur les droits de la personne. Plusieurs décisions et jugements concluant à la discrimination ont été rendus au Canada par ces commissions, en vertu des lois canadiennes des droits de la personne.

Dans cette étude, on résume ainsi la position de ces commissions: «La discrimination à l'endroit de personnes infectées par le VIH ou sidéennes ou réputées l'être, constitue un motif de distinction interdit, parce qu'il est fondé sur une déficience ou un handicap au sens des lois sur les droits de la personne.» Cependant, en ce qui touche les demandeurs de statut de réfugié qui doivent passer un examen médical dans les 60 jours qui suivent leur arrivée au Canada, le ministre reconnaît que cette question est délicate. «D'un côté, dit–il, il y a les considérations médicales et de l'autre, une peur réelle d'être persécuté.»

Mon collègue de Calagry Nord–Est affirmait en cette Chambre, le 23 septembre dernier: «Nous ne pouvons pas courir le risque d'admettre des immigrants infectés par le VIH et qui ne savent probablement pas qu'ils le sont.» Ce sont là des propos alarmistes, quoique je reconnaisse la gravité du sujet et le caractère pandémique de cette maladie. Cependant, allons–nous désormais soumettre à un dépistage systématique du SIDA tout Canadien ou Canadienne qui, après un séjour à l'étranger, revient au pays, en risquant de ne pas savoir si il ou elle a été infecté(e) par le virus? Pourquoi alors s'acharner particulièrement sur les revendicateurs du statut de visiteur, d'immigrant ou de réfugié au sens de la convention?

Puisque cette terrible maladie est actuellement un problème mondial, comment empêcher qui que ce soit, immigrant en santé ou Canadien en santé d'être infecté par le VIH, sinon qu'en mettant sur pied une politique efficace de sensibilisation et de prévention nationale? La solution ne se retrouve pas dans le dépistage uniquement, mais davantage dans une politique énergique de sensibilisation et de prévention. Cette maladie n'est pas l'apanage des immigrants seulement.

• (1115)

Au stade actuel de la propagation de la maladie, même au Canada, les immigrants reçus et les résidants permanents en santé peuvent être infectés par ce virus.

Le dépistage obligatoire auprès des revendicateurs du statut de visiteur, d'immigrant ou de réfugié ne constitue pas un remède ni un frein réel à la propagation de cette maladie.

Le dépistage de routine est, en fait, un argument suspect qui soulève plusieurs questions quant aux positions du Parti réformiste vis–à–vis de la Loi sur l'immigration.

Je cite le député réformiste de Calgary–Nord–Est qui déclarait encore en cette Chambre, le 25 octobre dernier: «[. . .] aujourd'hui le *Financial Post* rapporte l'existence d'une note de service du ministère des Finances qui concluait que les politiques d'immigration de notre gouvernement contribuaient à empirer la crise de l'emploi.

Le ministre de l'Immigration ira–t–il dans le sens des conclusions du ministre des Finances ou de celles du Parti réformiste en réduisant radicalement les niveaux d'immigration?»

Voilà le vrai propos de cette motion: réduire radicalement les niveaux d'immigration.

À l'instar de mon collègue libéral de Thunder Bay—Atikokan, je tiens à répéter que les risques d'infection par le VIH ne découlent pas de la présence d'étrangers, mais plutôt de comportements précis comme le partage de seringues pour l'injection de drogues, des pratiques sexuelles non protégées, des transfusions de sang contaminé et non par de simples contacts physiques.

C'est pourquoi la Société canadienne de l'hémophilie, la Croix–Rouge, le Parlement européen et la British Medical Association estiment que les visiteurs ne posent pas de danger pour la santé publique.

Je voterai donc contre cette motion.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion nº 285, qui propose de faire subir un test de dépistage du VIH à toutes les personnes qui désirent immigrer au Canada.

Comme nombre de motions d'initiative parlementaire qui sont examinées à la Chambre, la motion nº 285 est un exemple de bon sens. C'est une motion simple et directe qui vise à amener le ministère de l'Immigration à revoir sa façon de procéder. La Chambre ne devrait pas avoir besoin d'examiner une motion d'une telle logique. Malheureusement, le gouvernement libéral et ce ministre de l'Immigration ont encore une fois refusé de faire passer les préoccupations des Canadiens ordinaires avant l'orthodoxie politique en se pliant aux exigences de groupes d'intérêts spéciaux.

Les personnes atteintes de la maladie qui entrent dans notre pays présentent un risque pour la santé des Canadiens. Le sida est une maladie transmissible. C'est aussi une maladie mortelle pour laquelle il n'existe aucun traitement ou remède prouvé. Une fois que vous l'avez, vos jours sont malheureusement comptés. Nous mettons inutilement en danger d'autres Canadiens qui peuvent contracter la maladie.

Nous connaissons les différentes façons dont cette maladie peut se transmettre: sexuellement, par le sang ou autres liquides organiques. Quand je vais chez mon dentiste aujourd'hui, il porte des gants de latex, de même que ses assistants. Pas par plaisir, mais à titre préventif. Ils ne veulent pas prendre le risque, aussi mince soit–il, d'être en contact avec une maladie mortelle. Pourquoi nous, en tant que gouvernement, devrions–nous prendre le risque, aussi mince soit–il, d'exposer les Canadiens à celui d'attraper le sida d'un immigrant?

Pourquoi ce refus de faire subir un test de détection du VIH ou du sida? Cela me dépasse. Il y a, dans la Loi sur l'immigration, une disposition qui dit: «Appartiennent à une catégorie inadmissible les personnes qui souffrent d'une maladie ou d'une invalidité, soit que ces personnes constituent ou constitueraient vraisemblablement un danger pour la santé publique, soit que leur admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé.» Cette disposition vise à protéger la société canadienne.

Tous les députés conviendront que l'immigration devrait être avantageuse pour le Canada et qu'elle ne devrait pas constituer une menace à la santé publique ou, en fait, à l'économie. De toute évidence, il y a de quoi s'inquiéter face à la menace potentielle que posent pour la santé et l'économie les porteurs du sida qui entrent dans notre pays.

Jusqu'à maintenant, pas un seul argument rationnel n'a été formulé à l'appui de la thèse qu'il n'est pas nécessaire de faire subir le test de dépistage du sida à tous les immigrants. La députée de Saint–Denis est allée jusqu'à affirmer que «même si le test de dépistage du VIH est positif, la personne peut souvent contribuer à la société canadienne pendant de nombreuses années». C'est le refus d'admettre l'évidence qui choque tellement de Canadiens. C'est totalement inacceptable, et c'est contre la loi, d'accepter des immigrants séropositifs au Canada.

Le député de Thunder Bay—Atikokan croit qu'«il ne serait pas convenable d'établir une exclusion générale des personnes séropositives». Il cite la Commission des droits de la personne selon laquelle «une telle pratique serait discriminatoire».

Le sida ne fait pas de discrimination. Cette maladie tuera tous ceux qui seront en contact avec le virus. Je considère que le droit des Canadiens passe avant le droit des non–Canadiens de ne pas faire l'objet de discrimination.

• (1120)

Dans le *Globe and Mail* de samedi, on pouvait lire que le ministre de l'Immigration allait proposer l'adoption de règles d'immigration plus sévères, notamment une réduction du nombre d'immigrants de la catégorie de la famille et une modification des critères pour faciliter l'entrée des immigrants plus qualifiés sur les plans linguistique et professionnel. Cela réduirait les répercussions financières de l'immigration sur nos programmes sociaux. Ce sont autant de pas dans la bonne direction. Le ministre de l'Immigration mérite des félicitations pour cette réforme, et j'insiste sur le mot réforme.

Cependant, le travail n'est pas terminé. La contribution des immigrants qui ont des compétences professionnelles et parlent l'anglais ou le français, mais qui sont aussi atteints du sida, ne pourra être considérée comme un bénéfice net. Ils deviendront un fardeau pour le système de sécurité sociale ou de soins de santé et leur présence fait augmenter les risques de propagation de la maladie. En tant que gardien des fonds publics, je crois qu'il est de mon devoir d'examiner les coûts liés tant aux propositions du gouvernement qu'aux mesures proposées dans cette motion.

Le gouvernement évite d'effectuer un test de 12 $—je dis bien 12 $—pour dépister le sida chez tous les immigrants qui entrent au Canada. Il ne s'agit pas de 10 000 $ comme le laissait entendre un député d'en face, il y a quelques minutes. C'est 12 $. Au niveau actuel, soit 250 000 immigrants par année, on économise ainsi 3 millions de dollars aux contribuables si on ne fait pas le test. Mais quels sont les coûts dans ce cas–là? Le coût moyen des soins nécessaires à un sidatique est de 250 000 $. S'il n'y a aucun immigrant atteint du sida qui entre au Canada, nous avons bien sûr économisé 3 millions.

Cependant, nous n'avons pas la moindre idée du nombre d'immigrants qui entrent au Canada avec le sida. Quelle différence cela peut–il faire si seulement 20 personnes atteintes de cette maladie mortelle entrent au Canada chaque année? Pour soigner ces 20 personnes, il en coûtera 5 millions de dollars. S'il en vient 200, le coût sera de 50 millions de dollars. Est–ce qu'il ne vaut pas la peine de dépenser 3 millions de dollars pour administrer ce test de base?

Le Parti réformiste s'est engagé à jouer un rôle constructif au Parlement et à proposer des solutions au problème des dépenses excessives du gouvernement. Je doute qu'il soit nécessaire d'affecter de nouvelles ressources à cette tâche importante. Nous pouvons réaffecter des fonds actuellement destinés à certaines dépenses, afin d'administrer des tests obligatoires.

Le ministère fédéral de la Santé consacre un montant incroyable de ses ressources à des programmes ayant pour but de prévenir et d'éliminer le sida, soit plus de 40 millions de dollars par an. Moins de la moitié de ce montant est réellement dépensé à des fins de recherche visant à mettre au point des traitements ou des vaccins. La majeure partie de ces fonds va à une autre organisation bureaucratique du gouvernement, le Secrétariat national sur le SIDA, et à des groupes d'intérêts spéciaux.

Permettez–moi de rappeler à quelles inepties nos dollars d'impôts sont gaspillés. On a consacré 35 000 $ pour faire paraître une double page centrale sur les effets du sida dans une revue pour homosexuels. Un autre montant de 35 000 $ a servi à financer la tournée d'un spectacle de marionnettes sur la lutte contre le sida. On a remis 128 000 $ à un groupe du Nouveau–Brunswick pour promouvoir la liberté d'action des sidatiques.

Quel bénéfice net les Canadiens ont–ils tiré de ce type de financement? Qu'est–ce que la liberté d'action a fait pour remédier au problème de la santé? Sommes–nous plus près de la guérison? Qui donc est aujourd'hui mieux renseigné? Ne serait–il pas préférable de dépenser cet argent pour administrer des tests de détection du sida aux immigrants?

Une campagne dans le domaine de la santé poursuit toujours un but très évident, soit celui de prévenir la maladie. Une façon d'empêcher la maladie de se répandre au Canada est justement d'en éliminer les nouvelles sources.

Nous sommes devant un dilemme. Au sein du gouvernement libéral, il y a un ministère de la Santé dont la politique consiste à prévenir la transmission du sida et exige beaucoup d'argent, mais il y a aussi un ministère de l'Immigration qui a pour politique de laisser entrer au Canada un nombre inconnu d'immigrants porteurs du sida. Ce n'est pas la seule contradiction dans les politiques des libéraux.

Le ministère de l'Agriculture s'est déjà penché sur un problème du genre. Nous avons tous lu qu'il y a une maladie des vaches folles en Grande–Bretagne, soit un trouble mortel qui attaque le système nerveux des vaches. Agriculture Canada interdit donc l'importation de tous les bovins venant de Grande–Bretagne depuis l'éclosion de la maladie en 1986. La raison est très simple: la maladie peut être transmise à d'autres animaux. Le gouvernement a décidé que le petit nombre de bêtes visées ne valait pas le risque, même faible, de cette transmission. Il semble que, pour ce qui est du risque de contagion d'une maladie mortelle, le gouvernement libéral accorde plus de valeur aux animaux de ferme qu'aux Canadiens.

Voici un dernier exemple de contradiction dans la politique sur la santé. Dernièrement, nous avons vu des fonctionnaires de Santé Canada qui examinaient des voyageurs arrivant de l'Inde, pays où sévit depuis quelque temps une épidémie de peste pulmonaire. On a beaucoup centré l'attention sur la prévention en assurant une détection à la frontière. La peste pulmonaire est une maladie qui se traite aisément et qui ne représente pas une grave menace pour les Canadiens. Pourtant, on a fait beaucoup dans ce cas–là. Ne pas déployer autant d'efforts à la frontière pour détecter le sida, qui est une maladie bien plus terrible encore, est tout simplement ridicule.

• (1125)

C'est maintenant qu'il faut agir. Nous devons nous attaquer au problème avant de mettre un plus grand nombre de vies en danger ou de gaspiller davantage l'argent des contribuables. Administrer aux immigrants des tests de détection du sida, c'est une question de bon sens. Appuyons donc la motion nº 285.

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'utiliserai le temps qui m'est alloué pour parler de certaines déclarations de députés réformistes qui me préoccupent de plus en plus.

Les membres du Parti réformiste nous parlent constamment de la nécessité de défendre les intérêts de ceux qu'ils appellent les Canadiens ordinaires. Ils nous disent que, en tant que députés, ils ont le devoir et la responsabilité d'évaluer l'opinion de leurs électeurs et de discuter sur la tribune publique des sujets qui sont importants pour la population qu'ils représentent. Là–dessus, je

suis d'accord avec les réformistes. C'est là un rôle fondamental de toute personne élue à la Chambre des communes.

Cependant, nous avons un autre rôle également. Nos fonctions mêmes nous placent dans une position privilégiée, car nous avons accès à énormément de ressources et de renseignements qui restent hors de portée de la très grande majorité des Canadiens. Cela nous impose un fardeau, une responsabilité dans l'information des électeurs et dans l'évaluation des dossiers, car nous devons prendre garde d'accorder trop d'importance aux questions qui n'ont qu'un intérêt très passager. Nous devons étudier les dossiers et les fouiller pour nous présenter à la Chambre avec des arguments basés sur du solide et proposer des solutions qui amélioreront la vie de la population.

Il serait irresponsable de prendre certains groupes pour cibles uniquement pour faire la manchette. Malheureusement, c'est ce que j'observe. Cela est très facile. Il y a beaucoup de gens dans ma collectivité qui ont terriblement peur du sida. C'est une maladie terrifiante. Il ne fait aucun doute que les députés, qui ont accès aux experts et aux renseignements, peuvent s'informer sur la question et sur le travail qui est fait pour prendre des décisions responsables qui n'accentueront pas les peurs de la population.

Nous voyons le même phénomène dans bien des dossiers. La criminalité chez les jeunes est incontrôlable, les immigrants drainent les ressources de la société, les autochtones sont paresseux. Voilà ce que nous les entendons dire jour après jour.

Le député de Simcoe–Centre a dit qu'on se pliait aux désirs des groupes d'intérêts spéciaux. Or, s'il y a des gens qui se plient aux désirs de quelqu'un, ce sont bien les réformistes qui flattent bassement tous les instincts mesquins des gens et ne font rien pour tâcher de promouvoir une conception différente de notre pays.

M. Harper (Simcoe–Centre): Ne font rien? Il y en a qui devraient se regarder dans le miroir.

M. Alcock: Monsieur le Président, je signale aux députés que j'ai écouté bien tranquillement l'intervention du député de Simcoe–Centre. Je leur demanderais simplement d'en faire autant pour moi. Je comprends que les propos que je tiens puissent les déranger un peu, mais ils ne semblent certes pas les comprendre.

C'est un fait que, tous les jours à la Chambre, nous sommes confrontés à un grand nombre de problèmes très difficiles. À entendre les députés d'en face, on croirait que tous les adolescents sont des criminels alors que, nous le savons, beaucoup de nos programmes à l'intention des jeunes ont été très fructueux. Nous savons que la majorité des jeunes se comportent bien. Ils vivent de façon responsable, mais nous n'en entendons jamais parler de la part des députés d'en face.

Nous n'entendons pas parler des succès dans les communautés autochtones, mais nous entendons parler des échecs. Nous n'entendons pas parler des succès dans le domaine de l'immigration ou dans celui du multiculturalisme, ni des succès et des points forts que cette diversité procure à notre pays. Nous n'entendons parler que des problèmes.

Ces députés rendent un bien mauvais service à leurs électeurs et aux Canadiens quand ils flattent simplement ce sentiment que nous sommes devenus en quelque sorte meilleurs en haïssant, en rejetant ou en excluant des gens.

• (1130)

J'ai vécu une certaine expérience il y a quelques années. Je parlais avec une femme, une de mes collègues qui est psychologue. Au milieu de la conversation, elle a fondu en larmes et m'a confié qu'elle avait le sida. En fait, elle n'avait pas le sida, mais elle était séropositive. Son mari était hémophile. Il a contracté le virus du sida à cause du sang contaminé, et le lui avait transmis. Elle a maintenant bel et bien le sida et ne sera sans doute bientôt plus de ce monde.

Voilà une perspective terrifiante, mais quand nous examinons le problème, nous savons que le sida n'est pas une maladie si virulente, si répandue ou si contagieuse. Elle est certes transmissible. Elle présente des risques importants pour la santé. Nous devrions examiner ces risques, et nous le faisons effectivement. Or, les gens réagissent si vivement à cette maladie, ils sont tellement inquiets à ce sujet, qu'en la brandissant comme un foulard rouge devant tous ceux qui se laissent terrifier par cette maladie ou devant tous les homophobes du pays, on ne fait que victimiser les gens qui ont à faire face à une pareille tragédie.

J'exhorte les députés à réfléchir à cela quand ils proposent des résolutions à la Chambre. Il y un processus de sélection en place. Les aspirants immigrants doivent subir un examen médical. Le gouvernement examine régulièrement la question. Nous avons pris des mesures il y a quelques années à la Chambre pour cesser de mettre en oeuvre des listes de catégories, car cela expose les gens à une discrimination fondée sur la catégorie. Nous avons en place des règles exigeant que des médecins qualifiés fassent subir un examen aux aspirants immigrants pour établir leur admissibilité sur le plan médical. Il me paraît bien étrange que les députés d'en face aient choisi le test de détection du VIH pour en faire le sujet d'un combat politique. Ils devraient examiner très attentivement les motifs pour lesquels ils ont provoqué ce débat.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, ce doit être merveilleux d'être membre d'un gouvernement formé de gens responsables qui croient que tout va pour le mieux et qu'il y a lieu de s'en réjouir.

Telle semble être l'attitude qui se manifeste parfois en face. Je m'oppose vraiment à cette attitude parce que, comme mon collègue du Parti réformiste l'a dit il y a quelques minutes, le simple bon sens nous dit que tout ne va pas pour le mieux. Il semble que nos vis–à–vis ne s'en rendent pas compte.

Nombre de gens diront que les députés qui sont en faveur de l'imposition obligatoire de tests de dépistage du VIH aux immigrants et aux réfugiés entrant au Canada le sont pour des raisons morales. Je tiens à souligner d'abord que je n'appuie pas ce projet de loi d'initiative parlementaire pour des raisons morales. Je l'appuie pour une seule et unique raison. C'est une question de sécurité publique. Avant même d'aborder la question de savoir si tous les immigrants et les réfugiés doivent obligatoirement se

soumettre à des tests de dépistage du VIH pour pouvoir vivre au Canada, il importe de faire l'historique du VIH et de sa transmission.

Nous devrions nous inquiéter davantage des inconnues liées à l'infection de Canadiens par le VIH et de la transmission de ce dernier à d'autres Canadiens. Il importe de se pencher sur ces inconnues. Comme la plupart des Canadiens le savent, les personnes qui ont des relations sexuelles homosexuelles ou bisexuelles ainsi que les hétérosexuels qui ont des relations sexuelles avec des personnes à risque sont les plus susceptibles d'être atteints par le VIH. Mais il y a un troisième groupe de Canadiens, dont on parle rarement, qui sont atteints du VIH sans faire partie de quelque catégorie de personnes à risque que ce soit.

Comment une personne qui n'est ni un homosexuel, ni un bisexuel, ni une personne se droguant à l'aide de seringues, ni une personne ayant des relations avec ces personnes à risque peut–elle attraper le VIH? La science ne peut encore répondre à cette question. Le VIH pose le plus difficile défi qui soit aux chercheurs qui tentent de comprendre son fonctionnement.

• (1135)

Ce que l'on sait, c'est qu'il y a deux types connus de VIH, le VIH–1 et le VIH–2. Celui qui prédomine au Canada, c'est le VIH–1, considéré par les scientifiques comme la forme virale la plus grave.

Les scientifiques disent aussi que le VIH est le virus le plus étudié de l'histoire de l'humanité, mais qu'il reste encore beaucoup à apprendre à son sujet. On sait qu'il s'agit d'un rétrovirus composé d'ARN qui doit s'introduire dans l'ADN des cellules vivantes pour se reproduire. On croit qu'il faut l'action conjuguée d'un ou de plusieurs cofacteurs pour que le VIH se développe en sida, mais on n'a pas identifié ces cofacteurs.

Les scientifiques croient aussi que le VIH est, du point de vue génétique, le virus le plus variable jamais découvert jusqu'à maintenant et qu'il existe à l'échelle mondiale au moins cinq sous–groupes du VIH–1, soit la forme la plus dangereuse du virus. On sait que ce dernier se transforme rapidement et qu'il se recombine avec d'autres souches du VIH. Cette mutation peut changer la façon dont le VIH infecte son hôte ainsi que le mode de transmission du virus.

Parmi les Canadiens qui sont séropositifs et qui ont développé le sida, 4,5 p. 100 ne présentaient aucun facteur de risque connu pouvant expliquer pourquoi ils sont devenus séropositifs. Je m'inquiète particulièrement de cette statistique, et tous les députés devraient faire de même.

Il n'existe actuellement aucun remède connu ni aucune mesure de prévention pouvant enrayer la menace que ce virus fait peser sur l'humanité. On considère qu'être infecté par ce virus, c'est se voir infliger une peine de mort lente, assortie de grandes souffrances.

Certains Canadiens ont pris toutes les précautions connues pour réduire leurs risques d'être infectés par le VIH et ils ont néanmoins été diagnostiqués séropositifs. Peut–on laisser des étrangers apporter au Canada des souches de VIH différentes qui pourront facilement se transformer avec celles déjà présentes dans notre pays? La mutation rapide du VIH et les éventuelles variations inconnues du virus peuvent–elles entraîner l'infection de personnes n'ayant pas de comportement à risques? L'introduction d'une nouvelle souche de VIH pourrait–elle être à l'origine d'une forme du virus différente de celle que nous connaissons actuellement, résultant d'une mutation et susceptible de contaminer beaucoup plus facilement les Canadiens?

Je ne connais pas les réponses à ces questions, et il semble que les scientifiques qui étudient ce virus ne les connaissent pas non plus.

En vertu des règlements actuels sur l'immigration, quiconque est présumé constituer un fardeau pour le système de soins de santé du Canada peut se voir refuser l'autorisation d'immigrer au Canada, et la séropositivité est maintenant un motif légitime d'interdire à quelqu'un d'immigrer dans notre pays.

Je sais que la situation pourrait changer si le gouvernement accepte une proposition autorisant l'immigration dans notre pays de toute personne qui ne serait pas un fardeau pour notre système de soins de santé pendant cinq ans. On sait qu'il faut de sept à dix ans avant qu'une personne porteuse du VIH n'exige des soins médicaux très importants. Ceux qui ne présentent pas de symptômes, qui ne reconnaissent pas être atteints ou qui l'ignorent tout simplement et qui entrent maintenant au Canada nous coûteront très cher sur le plan médical dans l'avenir, en plus de constituer une menace dans la mesure où ils peuvent propager le virus.

Toujours pour des raisons de sécurité publique, personne n'a le droit de propager un virus dangereux pour la santé et il est tout à fait légitime que notre législation protège les gens et les collectivités contre tout danger possible pour leur santé, ainsi que les coûts liés au VIH.

Le gouvernement doit également, pour des raisons de sécurité publique, maintenir à la disposition des citoyens un système de santé publique. En 1992, chaque citoyen coûtait en moyenne à notre système de soins de santé 2 247 $ par année. Or, une personne atteinte du VIH exigera, au bout de sept à dix ans, des dépenses de 70 000 $ à 100 000 $ par année. Toutes les personnes porteuses qui ont besoin de médicaments connus pour traiter cette maladie coûteront au système jusqu'à 40 fois plus que le Canadien moyen.

On étudie encore les répercussions indéterminées des mutations du VIH sur les personnes atteintes et la transmission du virus à des personnes saines. On ignore toujours le fardeau financier que les personnes séropositives peuvent constituer pour notre système de soins de santé.

Personne ne sait si nous avons les moyens de supporter tous ces coûts, alors qu'il est évident que nous devons procéder à des compressions dans le financement des soins de santé, si nous voulons maintenir notre système accessible à tous. Toutes ces questions touchent la santé et la sécurité publiques et il faut en parler aux Canadiens. Selon moi, les Canadiens n'ont rien contre le fait que des immigrants et des réfugiés vivent au Canada, pourvu qu'ils ne coûtent pas inutilement cher et ne menacent pas leur santé. Je crois que la majorité des Canadiens estiment qu'il est inacceptable d'admettre au Canada des gens sans savoir s'ils risquent de propager le virus ou de constituer un fardeau financier si lourd pour notre système de soins de santé qu'ils ne pourront plus compter sur l'aide nécessaire dans l'avenir.

• (1140)

Étant donné qu'une personne exposée au VIH peut développer le sida, une maladie mortelle, il est parfaitement normal que notre législation protège les Canadiens et les collectivités contre la propagation de ce virus. C'est la raison pour laquelle j'appuie le projet de loi du député obligeant tous les immigrants et les réfugiés qui viennent au Canada à subir le test de dépistage du VIH. Je crois que la majorité des Canadiens sont d'accord avec moi.

En 1968, je suis arrivé au Canada avec ma femme et mon petit enfant. Lorsque nous étions au bureau d'immigration, on nous a expliqué que nous devions répondre à certains critères, entre autres, disposer d'un certain montant d'argent.

M. Bellemare: Avez–vous subi le test?

M. Thompson: Si le député veut bien se taire un instant, je lui parlerai des exigences médicales.

J'ai été tenu, tout comme ma femme et mon bébé, de voir un médecin. Nous avons probablement subi l'examen médical le plus complet de toute notre vie. Il était clairement entendu que si quelque chose n'allait pas, que si nous avions des problèmes de santé comme la tuberculose ou une maladie cardiaque, nous ne pourrions pas entrer au Canada.

Nous avons jugé ces motifs raisonnables. Si nous n'avions pas eu un bon bilan de santé, nous ne serions pas venus au Canada.

M. Bellemare: On aurait dû vous faire passer un test d'attitude.

Une voix: Petit gars, que vas–tu faire quand tu seras grand?

M. Thompson: Encore une fois, il était tout simplement logique de subir cet examen. Nous nous y sommes prêtés et sommes très reconnaissants de n'avoir eu aucun problème médical.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que nous passions aux déclarations ministérielles à 13 heures aujourd'hui, comme convenu, et que nous interrompions les travaux qui pourraient être en cours à ce moment–là.

Il est proposé qu'à 13 heures, les travaux dont la Chambre sera saisie soient interrompus pour que nous puissions passer aux déclarations ministérielles et entendre le premier ministre faire une déclaration.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends part au débat sur la motion présentée par le député de Calgary–Nord–Est. Je félicite le député d'avoir saisi la Chambre de cette affaire. Je suis sûr que les tests de détection du VIH constituent une grande préoccupation pour la plupart des Canadiens.

Cette maladie cause énormément de préoccupations. Je crois que la profession médicale tout entière évolue dans ses attitudes vis–à–vis la maladie et cherche à y trouver un remède.

Je peux en parler en connaissance de cause, puisque j'ai vu le fils d'un ami mourir de cette maladie débilitante. J'ai vu ce jeune homme perdre du poids et subir un traumatisme. Ce fut une expérience très traumatisante pour nous tous. Quiconque n'est pas passé par là ne peut saisir les effets que cela peut avoir sur les parents et amis.

Et puis, il m'a été donné de voyager un peu autour du monde. C'est ainsi que j'ai pu visiter le Kenya. Comme certains le savent sans doute, ce pays est beaucoup plus gravement confronté à cette maladie que nous. Sous certains rapports, cette maladie a pris les dimensions d'une épidémie dans ce pays. Malgré ce que je sais de la maladie, même après avoir vu des gens en souffrir, je suis dans l'obligation de rejeter la motion de mon collègue. Je la rejette, non pas par indifférence, mais bien parce que je saisis toute l'importance qu'il y a à adopter la bonne démarche.

Certes, il est très important que nous commencions à faire subir des tests aux immigrants quand ils arrivent au pays. Cependant, nous devons adopter la bonne approche. J'entends par là que le ministre effectue actuellement une étude à ce propos. Dans cette perspective, il consulte des médecins et son objectif consiste essentiellement à faire en sorte de partir du bon pied.

• (1145)

La plupart des Canadiens reconnaissent qu'il s'agit là d'une très grave maladie. Néanmoins, les autorités sont quelque peu partagées quant aux dangers que la maladie présente pour la population du pays d'accueil. Ainsi, cette maladie n'est pas transmissible par contact personnel, si bien que la plupart des médecins ne croient pas qu'elle ait atteint des proportions de crise chez nous et ils sont même d'avis qu'elle ne présente aucun danger sérieux pour la santé et la sécurité publiques.

Pourquoi importe–t–il de partir du bon pied? Tel est, à mes yeux, tout l'enjeu de ce débat. Il ne s'agit pas tant de surveiller les immigrants qui viennent dans notre pays que de regarder ce que nous pouvons faire pour la population actuelle en reconnaissant cette importante maladie.

En examinant la Loi sur l'immigration, je constate que, en 1952, notre pays refusait, pour des raisons de santé, l'accès au pays aux immigrants handicapés. Cela ne fait pas si longtemps. Quelle serait la réaction de nos concitoyens handicapés si l'on refusait aux immigrants handicapés l'accès à notre pays? Ils se sentiraient comme des citoyens de deuxième classe. Bon nombre de Canadiens ont le sida. Nous devons utiliser toutes les ressources dont nous disposons pour tenter d'éliminer cette grave maladie.

Il est aussi important, pour le gouvernement, de ne pas donner l'impression qu'il y a quelque chose de fondamentalement mauvais à propos de ces personnes, qu'on leur refusera automatiquement l'entrée dans notre pays, qu'elles sont des citoyens de deuxième classe.

Je sais qu'une personne séropositive n'aura pas nécessairement le sida. À l'heure où nous nous parlons, il n'est donc pas facile de décider de l'admissibilité des immigrants, car il n'existe pas de moyen clair de savoir s'ils ont contracté la maladie ou non.

À l'heure actuelle, si les autorités pensent qu'une personne peut avoir la maladie, elles lui font passer un test et peuvent, en fait, lui refuser l'admissibilité. Cependant, cela se fait sur une base sélective et non de façon générale, comme le député le croit peut–être.

Pour terminer, il est extrêmement important de bien se comprendre. Je pense que nous sommes d'accord sur l'importance du processus de surveillance. Il s'agit de savoir comment bien le faire fonctionner. Nous devons faire en sorte qu'il fonctionne bien non seulement pour surveiller les gens qui viennent dans notre pays, mais aussi pour savoir comment réagir pour traiter adéquatement cette grave maladie dans notre pays.

M. Hanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du droit de réponse. Je voudrais savoir si la Chambre consent à l'unanimité à m'accorder deux minutes pour clore ce débat.

Le président suppléant (M. Kilger): Permettez–moi de vous être utile. Le député de Durham a terminé son intervention. Je me suis assuré qu'il l'a terminée.

Le député de Calgary–Nord–Est, qui a proposé cette motion, demande maintenant le consentement de la Chambre et je pense que, dans l'esprit de cette trente–cinquième législature, les députés accepteront. . .

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre comprend qu'il s'agit de la clôture du débat, que personne d'autre ne prendra la parole sur cette motion et que l'on procédera au vote dans deux minutes.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'insiste auprès des députés afin qu'ils appuient cette motion. Il est temps que cette Chambre adresse un message rigoureux, neutre et non politique au ministre de l'Immigration et au gouvernement. Il est temps de faire passer l'intérêt des Canadiens en premier. Il est temps de faire appliquer le préambule de la Loi sur l'immigration, qui nous confie la charge de veiller à la protection et à la sécurité des Canadiens.

Le VIH et le sida ont été politisés. C'est devenu une question politique. C'est une honte. Ce que nous avons tendance à oublier, c'est que la politique entourant cette maladie a empêché le Canada de mettre en place un programme d'action en vue de l'éliminer. Cette maladie a coûté un nombre incalculable de vies humaines.

Cette motion ne fait rien de plus qu'étendre l'application de la législation canadienne régissant l'admission de personnes souffrant de maladies transmissibles graves à la maladie la plus grave de toutes. Ce n'est pas une question d'intolérance. Ce n'est pas plier devant les groupes d'intérêts spéciaux. Ce n'est pas une mesure régressive. C'est tout simplement faire preuve de bon sens.

Il est de notre devoir à la Chambre de faire preuve de leadership et de veiller aux intérêts des Canadiens, non pas seulement de plier devant les blocs que constituent nos électeurs respectifs. Notre devoir ne se limite pas à jauger la force de l'opinion publique.

C'est ce que mon collègue, le ministre de l'Immigration, a fait cette dernière année. Cela a donné lieu à une année d'inaction qui a gravement miné notre programme d'immigration. Pour que le programme d'immigration au Canada se poursuive, il faut qu'il ait l'appui des Canadiens. Il faut qu'il impose le respect. Pour cela, il faut qu'il soit perçu comme protégeant et favorisant les besoins et les intérêts des Canadiens.

Le fait d'accorder un traitement spécial à l'infection par le VIH et au sida simplement pour des raisons politiques va tout à fait à l'encontre de la protection des besoins des Canadiens. Cela doit cesser.

Le rôle de la Chambre devrait être de voir à la mise en place et au maintien d'un programme d'immigration qui soit satisfaisant pour tous. C'est le moins que nous puissions faire.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 11 h 51, conformément à l'article 93 du Règlement, le temps alloué au débat est écoulé.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

• (1210)

Après l'appel du timbre:

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous allons mettre aux voix une initiative parlementaire. Je suppose que nous allons voter par rangées, comme c'est traditionnellement le cas à l'heure des initiatives parlementaires, et non de la façon utilisée pour les projets de loi d'initiative ministérielle.

Le président suppléant (M. Kilger): En effet, nous voterons rangée par rangée. C'est un très bon moyen de commencer la semaine.

Comme c'est la coutume, la motion sera mise aux voix rangée par rangée, en commençant par son auteur, puis tous ceux qui sont en faveur de la motion de son côté de la Chambre. Ensuite, nous passerons à ceux qui sont en faveur de la motion et qui siègent de l'autre côté de la Chambre. On procédera à l'appel de ceux qui s'opposent à la motion dans le même ordre.

● (1220)

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 94)

POUR

Députés

Assad	Bodnar
Bridgman	Brown (Calgary-Sud-Est)
Bélair	Caccia
Duncan	Epp
Forseth	Frazer
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Gilmour
Hanger	Hanrahan
Harper (Calgary-Ouest)	Harper (Simcoe-Centre)
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Hopkins	Iftody
Jennings	Jordan
Karygiannis	Lincoln
Loney	Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)	McCormick
Meredith	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Morrison
Nault	Pickard (Essex—Kent)
Proud	Ramsay
Rideout	Ringma
Schmidt	Scott (Skeena)
Silye	Simmons
Solberg	Thompson
Wappel	White (Fraser Valley-Ouest)—52

CONTRE

Députés

Alcock	Allmand
Anderson	Assadourian
Augustine	Bachand
Berger	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bouchard
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Calder	Catterall
Chrétien (Frontenac)	Clancy
Collenette	Collins
Copps	Culbert
Daviault	Debien
de Savoye	DeVillers
Dhaliwal	Dromisky
Duceppe	Duhamel
Finestone	Finlay
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gauthier (Roberval)
Godfrey	Godin
Goodale	Guay
Guimond	Harb
Harvard	Hickey
Irwin	Jackson

Jacob	Kirkby
Knutson	Lalonde
Landry	Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Leroux (Shefford)
Malhi	Marchand
Marleau	Massé
McKinnon	McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
Mercier	Milliken
Minna	Murphy
Murray	Nunez
O'Reilly	Peters
Picard (Drummond)	Richardson
Robichaud	Rock
Rompkey	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Shepherd
St-Laurent	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thalheimer
Tobin	Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Valeri
Vanclief	Young —88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

nil/aucun

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Puis-je appeler certains de nos collègues, aux fins de vérification du vote? Les députés de Burin—Saint-Georges et Broadview—Greenwood peuvent-ils dire à la présidence s'ils avaient l'intention de voter en faveur de la motion?

Le député de Broadview—Greenwood?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Oui, monsieur le Président, je me suis levé avec ceux qui étaient en faveur de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Burin—Saint-Georges?

M. Simmons: Oui, monsieur le Président, je me suis fait un plaisir d'appuyer la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.) propose que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, aujourd'hui nous discutons comment rendre une bonne loi encore meilleure. Aujourd'hui, nous allons améliorer ce qui est déjà une des plus extraordinaires lois environnementales au monde. Avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et ses importants amendements, le Canada se trouvera à l'avant-garde de la pensée et de la pratique environnementale mondiale. Nous bâtissons ainsi un meilleur pays.

[*Traduction*]

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a d'abord été prévue en 1989 par le chef de l'opposition actuel qui était alors ministre de l'Environnement. Nous étions dans l'opposition à ce moment. En fait, j'étais moi–même critique libérale en matière d'environnement.

Notre parti a appuyé les efforts du député de Lac–Saint–Jean et s'est prononcé en faveur du projet de loi. Nous avons mis de côté la couleur politique et nous sommes prononcés pour une mesure qui était bonne pour l'environnement et pour le Canada.

Nous avons appuyé le député et accepté que la loi soit promulguée. En fait, nous avons promis dans le livre rouge de modifier la loi, car elle était compliquée, arbitraire, imprévisible et incomplète.

[*Français*]

Nous avions besoin d'une nouvelle loi pour simplifier le processus, pour le renforcer.

M. Landry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car nous n'avons pas la traduction française et nous ne pouvons suivre l'exposé en anglais de M^me^ la ministre.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous allons certainement vérifier ce problème et prendre les moyens nécessaires pour le régler. Je demande à l'honorable ministre de l'Environnement de poursuivre son intervention.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, la loi modifiée exigera que l'on tienne compte de l'incidence environnementale des projets avant même que ces derniers ne soient entrepris. La nouvelle loi va raffermir le lien entre la salubrité de l'environnement, la vigueur de l'économie et la santé des Canadiens.

Enfin, la loi traitera des questions importantes que le Canada juge essentielles. Le nouveau système est net et rationnel. Les projets de faible envergure et habituels feront l'objet d'un simple tri. Il n'est pas nécessaire d'affecter des fonds publics pour entreprendre une vaste enquête s'il s'agit uniquement de réparer le toit d'un édifice.

Par contre, les projets de grande envergure ou susceptibles d'avoir une incidence environnementale seront soumis à un examen public exhaustif, comme ils le doivent. Il est absolument indispensable que les projets concernant des parcs nationaux, des centrales nucléaires, des barrages, des mines et de nouvelles applications industrielles fassent l'objet d'études et d'évaluations environnementales exhaustives.

[*Français*]

La loi introduit le nouveau principe de médiation. Nous voulons, autant que possible, résoudre nos problèmes environnementaux en consensus, à la satisfaction de tous.

• (1225)

[*Traduction*]

Le tri, l'examen exhaustif et la médiation permettront d'éliminer le gaspillage et la lourdeur bureaucratique qui font malheureusement que nous consacrons parfois beaucoup de temps à des questions peu importantes ou faciles à régler.

Un projet sera finalement l'objet d'un examen par une commission publique indépendante seulement s'il soulève des questions environnementales difficiles ne pouvant être réglées autrement. Pour les cas où les répercussions environnementales seraient assez importantes pour justifier un examen indépendant, la loi prévoit la pleine participation du public et exige une évaluation rigoureuse du projet.

Nous voulons traiter ouvertement tous les projets et faire en sorte que la population s'y intéresse au plus haut point.

[*Français*]

Ce n'est pas surprenant qu'en décembre 1989, le député de Lac–Saint–Jean, en parlant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ait dit, et je cite: «Ce sera probablement la meilleure loi de son genre au monde.» Ce n'est pas surprenant que, le mois dernier, le chef de l'opposition disait de cette loi: «C'était mon bébé. Je me suis battu très fort au Cabinet pour l'avoir.»

[*Traduction*]

Il vaudrait peut–être mieux ne pas parler de bébé.

[*Français*]

Ce n'est pas surprenant que le chef de l'opposition ait dit de la loi, et je cite: «Je ne suis pas contre, je n'ai jamais rien dit contre.» Et l'actuel chef de l'opposition a ajouté, le mois dernier: «Nous devons trouver une manière d'harmoniser la juridiction des provinces et celle du gouvernement fédéral. Ils doivent travailler ensemble. S'ils ne le font pas, c'est le chaos.»

À ceux et celles qui critiquent la loi, le député de Lac–Saint–Jean a dit, en 1990, et je cite: «Nous avons la juridiction; nous avons nos responsabilités. S'il y a des travaux à la Baie James qui font en sorte que la nature et la composition de l'eau peuvent affecter la baie d'Hudson, le fédéral est en droit et a même le devoir, sinon les tribunaux vont arrêter les travaux.»

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale met l'accent sur l'importance de la coopération fédérale–provinciale et l'harmonisation de nos systèmes respectifs. Je suis déterminée à travailler avec chacune des provinces à cette fin.

Nous sommes prêts à travailler avec les provinces et, en effet, le gouvernement fédéral a signé une entente d'harmonisation avec l'Alberta, et la semaine prochaine je vais en signer une deuxième avec le Manitoba. On négocie aussi avec la Saskatchewan, la Colombie–Britannique, l'Ontario et les provinces Atlantiques.

Je sais que tout le monde dans ce pays se préoccupe de l'environnement. Peu importe nos différences politiques, nous désirons un monde vivable pour nos enfants. On n'est pas toujours d'accord sur la manière d'y arriver, mais on veut les mêmes résultats. Il était clair dans le livre rouge que nous allions renforcer le pouvoir des commissions d'évaluation environnementale en réservant au Cabinet le soin d'y répondre en ce qui concerne les dossiers de nature fédérale, et là je vais le renforcer.

Permettez–moi de citer le livre rouge: «Il faut associer à l'élaboration de la politique de l'environnement les citoyens qui ont un certain savoir–faire et des idées à apporter. Ce sont des potentialités qui restent souvent inexploitées du fait des contraintes financières. Nous réviserons la Loi sur l'évaluation environnementale pour financer l'intégration des parties prenantes dans les études d'impact.»

Ces engagements étaient publics. Et aujourd'hui, on livre la marchandise.

En ce qui concerne ceux et celles qui remettent la loi en question, permettez–moi encore de citer le chef de l'opposition, alors qu'il parlait de l'ancienne offre: «Les directives actuelles ne sont pas claires en matière de coopération fédérale–provinciale en ce qui a trait aux évaluations conjointes.» Nous avons besoin de clarifications, nous en sommes conscients; on travaille là–dessus. Justement, on voit aujourd'hui le résultat. C'est pourquoi nous présentons cette loi–là aujourd'hui.

• (1230)

Je supplie l'opposition d'écouter attentivement les propos tenus par Lucien Bouchard, en parlant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, que je cite: «La loi n'est pas un empiètement sur les juridictions des provinces.» Ce n'est pas l'actuelle ministre de l'Environnement qui dit cela, c'est l'ancien ministre de l'Environnement, quand il était ministre fédéral, qui voulait s'assurer qu'il n'y ait pas d'empiètement et qu'il y ait plus d'harmonisation dans les travaux pour éviter les chevauchements.

[*Traduction*]

Depuis un an, le gouvernement fédéral rencontre et écoute les Canadiens, les écologistes, les représentants des localités et des entreprises et les particuliers. Tous ces gens nous ont demandé d'améliorer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et nous les avons écoutés en toute bonne foi, comme le prouvent les modifications que nous proposons aujourd'hui.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui vise à insérer dans la loi fédérale le principe d'une seule évaluation environnementale par projet. Il est faux de dire que les entreprises responsables pourraient être soumises à plus d'une évaluation environnementale par projet.

Nous avons besoin d'un bon processus d'évaluation environnementale qui soit public et transparent, mais n'avons pas à l'appliquer à répétition. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui nous permet de dissiper la confusion qui règne, d'éliminer le chevauchement et de réduire les coûts et la complexité du processus.

La deuxième modification proposée vise à donner aux localités l'appui dont elles ont besoin pour participer aux grandes évaluations environnementales. Ces localités qui s'intéressent de près aux résultats d'une évaluation environnementale doivent avoir les ressources nécessaires pour participer, sinon leurs droits ne riment à rien. Prenons l'exemple de localités comme Elliot Lake qui a été directement touchée par la fermeture des mines Denison.

La dernière modification oblige le Cabinet fédéral à répondre aux recommandations formulées par les commissions indépendantes d'évaluation environnementale. Cela signifie qu'aucun ministre ne peut rejeter les résultats d'une évaluation environnementale effectuée par une commission indépendante. Autrement dit, aucune nouvelle entente comme celle sur le projet Kemano ne peut être signée à huis clos. Notre gouvernement est disposé à se montrer juste, à rendre le processus transparent et à le simplifier, à écouter les préoccupations des gens et à veiller à ce que tous les membres du Cabinet aient leur mot à dire dans les décisions qui sont prises. C'est exactement ce que nous avons inclus dans ce projet de loi.

Il ne s'agit pas seulement de parler du principe d'une seule évaluation par projet.

[*Français*]

Il ne s'agit pas seulement de parler du droit des gens de Chicoutimi, d'Abitibi, de Québec ou de Montréal d'avoir leur mot à dire sur l'évaluation environnementale. On inscrit dans la loi le besoin de leur fournir les moyens financiers pour exprimer ce droit, parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de savoir ce qu'est le droit dans la loi. Comment peut–on prétendre que le fédéral brime les droits environnementaux des gens du Lac Saint–Jean, alors qu'on leur donne les moyens financiers de participer aux évaluations environnementales des projets fédéraux qui les affectent?

Cet amendement n'a rien à voir avec les politiciens d'Ottawa tentant d'imposer leur point de vue. Il vise plutôt, et ceci a été bien vu par le chef de l'opposition, il vise plutôt à donner aux gens du Lac Saint–Jean le pouvoir de dire au fédéral ce qu'ils pensent d'un projet de nature fédérale. Il vise à donner à la population du Lac Saint–Jean la capacité d'influencer les décisions fédérales qui les affectent directement dans leur quotidien.

[*Traduction*]

Nous ne parlons pas uniquement de mettre fin aux pressions exercées en catimini pour aller à l'encontre des résultats des évaluations environnementales. Nous avons présenté une mesure législative qui empêchera tout ministre de renverser les décisions prises à l'issue des évaluations environnementales, qui fera en sorte que les recommandations des groupes indépendants ne pourront pas être laissées de côté sans réponse.

• (1235)

La nouvelle loi obligera le Cabinet à répondre à ces recommandations. En outre, pour des raisons d'équité et de transparence, nous prendrons des mesures pour que l'ensemble du gouvernement, par l'intermédiaire du Cabinet, assume une responsabilité face aux décisions prises au terme des évaluations environnementales.

[*Français*]

Oui, ce projet de loi reconnaît le rôle essentiel du fédéral dans le domaine de l'évaluation environnementale. Comme l'a si bien dit le chef de l'opposition, et je cite: «Il y a des pouvoirs certains pour le fédéral que personne ne conteste.» Par exemple, le lit de la baie d'Hudson appartient au fédéral. On ne changerait pas cela. Alors, moi, ce que je disais et ce que je dis encore, s'il y a des travaux à la baie James qui font en sorte que la nature et la composition de l'eau qui va se déverser dans la baie d'Hudson pourrait affecter la vie marine ou autre de la baie d'Hudson, le fédéral est en droit et a même le devoir, sinon les tribunaux vont arrêter les travaux.

Le chef de l'opposition comprend bien la loi et il avait raison quand il décrivait les responsabilités fédérales. Ce n'est pas seulement une question légale, c'est une question de réalité écologique. Quand on jette quelque chose dans la baie d'Hudson, cela affecte le nord du Québec. Quand on jette quelque chose dans la baie de Hamilton, cela affecte Montréal. Effectivement, quand on voit le plan qui touche la Commission internationale conjointe pour les Grands Lacs, ce que nous faisons dans ces Grands Lacs affecte évidemment le fleuve Saint–Laurent.

Si un projet sur la rive nord du lac Supérieur est une catastrophe environnementale, les problèmes ne se retrouvent pas seulement dans les Grands Lacs mais aussi dans le Saint–Laurent et, par conséquent, la population de Montréal, Trois–Rivières, Québec et Rimouski en souffre. Les gaffes environnementales dans les Grands Lacs affectent les gens des Îles–de–la–Madeleine. Les problèmes environnementaux ne respectent pas les frontières. Nous n'avons pas d'autre choix que de prendre nos responsabilités partagées en matière d'environnement. Il faut qu'on s'entende ici au Canada. Il faut qu'on travaille entre le fédéral et les provinces, malgré nos différences politiques, pour résoudre ces problèmes, pour le mieux–être des gens.

[*Traduction*]

Pour le bien de la population, je crois que devons mettre de côté nos différends de nature politique, renoncer à notre esprit de parti et comprendre l'argument avancé par le chef de l'opposition qui, lorsqu'il faisait partie du gouvernement, a déclaré qu'il était temps de mettre fin aux chevauchements et à la confusion entourant les lignes directrices sur les évaluations environnementales.

[*Français*]

Nous nous devons de présenter un front commun au niveau international pour régler les problèmes environnementaux mondiaux. On doit travailler ensemble pour régler nos problèmes communs avec les États–Unis. On doit travailler ensemble pour régler nos problèmes dans le Pacifique, dans l'Atlantique, dans l'Arctique.

Nous avons agi, nous agissons et nous agirons pour mettre en place ce que le chef de l'opposition a bien qualifié de législation absolument majeure. Il faut aller plus loin. Il faut surmonter nos différences pour trouver le moyen de s'entendre. Je compte sur mes collègues de l'opposition officielle pour appuyer le projet de loi, lancé par leur propre chef, qui bénéficiera à toute la population du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

Il nous faut absolument adopter des pratiques écologiques si nous voulons que la prévention de la pollution devienne un élément qui nous vient tout naturellement à l'esprit au moment de prendre des décisions. Des pratiques écologiques sont essentielles dans la planification de projets acceptables du point de vue environnemental et économique. Des pratiques écologiques sont essentielles à la planification et à la qualité de la vie dans l'avenir.

Le projet de loi ne règle pas tous les problèmes environnementaux que connaît le Canada. Nous devrons l'améliorer et c'est pourquoi nous avons mis en place un programme de surveillance d'un an. S'il existe de véritables problèmes, prenons les moyens pour les régler. Si nous pouvons améliorer les choses, allons de l'avant. Si nous pouvons trouver de nouveaux moyens d'éliminer les chevauchements, d'économiser l'argent des contribuables, de collaborer et d'harmoniser nos efforts, n'hésitons pas.

Avec le projet de loi, le gouvernement fédéral témoigne de sa volonté de respecter ses obligations face à la qualité de l'environnement que nous partageons et que nous aimons tous. De plus, les modifications que nous étudions aujourd'hui visent clairement à rendre la loi profitable à tous les Canadiens dans l'intérêt d'un environnement durable.

• (1240)

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides, B.Q.): Monsieur le Président, la promulgation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale le 6 octobre dernier nous amène aujourd'hui sur cette deuxième lecture du projet de loi C–56.

Ce projet de loi vient en effet modifier par trois amendements la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale comme nous l'avait d'ailleurs annoncé la ministre le 6 octobre. Une annonce faite en catimini puisque effacée par la réforme des programmes sociaux qui avait été déposée la veille. La décision de la ministre d'annoncer la promulgation de la loi ce jour–là visait nettement à créer une diversion par rapport à la controverse suscitée par le plan de réforme Axworthy.

On ne peut pas qualifier de transparente et d'ouverte la façon qu'a utilisée la ministre. Rappelons–nous que la ministre en ce jour promulguait une loi dont les débuts remontent à 1990. M. Lucien Bouchard, notre chef, alors ministre de l'Environnement, avait déposé en 1990 le projet de loi C–78 sur le processus d'évaluation environnementale. Ce même projet de loi fut à nouveau réintroduit en mai 1991 et devenait le C–13. De plus, en décembre 1991, un comité législatif a apporté plus de 150 modifications au projet de loi initial. Plusieurs termes et articles ont été retranchés, réécrits, rajoutés.

La souplesse du projet de loi C–78 avait complètement disparue, faisant place à une rigidité dans l'intention législative. En outre, parmi ces modifications, l'affirmation que le gouverne-

ment fédéral vise au développement durable indique clairement que ce dernier se considère comme le seul responsable du renouvellement des ressources, même si celles–ci sont de juridiction provinciale.

Le projet de loi C–13 fut donc adopté par le Parlement en juin 1992. Le long délai de la promulgation de la loi fut causé par la nécessité de préparer le train de règlements nécessaires pour appliquer la loi et par le désir de la ministre de l'Environnement de présenter certains amendements que nous étudions aujourd'hui en deuxième lecture.

Dans la foulée de toutes ces modifications, il est clair que la vision centralisatrice actuelle ne cadre pas avec le projet initial proposé par M. Bouchard. D'ailleurs, dans un article du *Devoir* du 1er avril 1992, Michel Yergeau, avocat réputé et spécialisé en droit de l'environnement, rappelait à ceux qui tentent de justifier les intrusions fédérales dans des domaines de juridiction provinciale, par le fait que la première version de la réforme ait été pilotée par M. Bouchard, que celui–ci était au fait des réalités constitutionnelles imposées par la nature des problèmes environnementaux.

Maître Yergeau reprend une citation provenant d'un discours du chef de l'opposition, qui se lit comme suit: «Dans les zones grises, c'est–à–dire là où la Constitution ne prévoit pas clairement le rôle de chacun, la coopération doit être en vigueur. En effet, au moment où nous prenons conscience que le débat pour l'environnement est le combat pour la vie elle–même et que ce combat doit être mené à la grandeur de la planète, autant que dans chacun des secteurs de notre activité, nos concitoyens ne comprendraient pas et surtout ne toléreraient pas de parties de bras de fer entre politiciens fédéraux et provinciaux.»

D'ailleurs l'esprit du jugement de la Cour suprême en 1992, dans l'affaire Oldman River, dans la mesure où elle en est capable en était une de respect des compétences provinciales. La cour a statué que le processus d'évaluation prévu par le décret ne s'applique qu'aux projets pour lesquels une loi fédédale accorde au gouvernement du Canada, et je cite: «une obligation positive de réglementation, le juge LaForest indiquait qu'on n'a pas voulu dire que le décret sur les lignes directrices soit invoqué chaque fois qu'il existe certaines possibilités de répercussion environnementale sur un domaine de compétence fédérale.» Et il ajoutait: «Le ministre fédéral ou la commission ne peuvent se servir du décret sur les lignes directrices comme moyen déguisé d'envahir les champs de compétence provinciale qui ne se rapportent pas au domaine de compétence fédérale concernée.»

• (1245)

Devant les amendements apportés au projet de loi initial et ceux contenus dans la loi, il faut admettre que beaucoup d'eau a coulé sous le pont et que l'esprit de la réforme proposée par le chef de l'opposition en 1989 a été dénaturé. En effet, le projet de loi C–78 visait à l'harmonisation des processus d'évaluation et non pas à la mise en tutelle des processus existants au Québec et dans les autres provinces.

Malgré ces écrits révélateurs sur la vraie nature et les objectifs du projet du chef de l'opposition, il n'en fallait pas davantage à la ministre pour faire ses choux gras en accordant la paternité de cette loi au chef de l'opposition officielle. D'ailleurs, la ministre utilise toujours cette même stratégie défensive lorsque nous la questionnons sur certains dossiers environnementaux qui touchent à l'époque où notre chef était ministre de l'Environnement. Faut–il croire que la ministre se cherche un bon exemple, plus encore, un guide pour l'aider à diriger ce ministère? À force de renommer sans cesse notre chef dans ses dossiers, la population va se demander si ce n'est pas encore notre chef qui dirige ce ministère, ou tout simplement que la ministre s'est trouvée, en notre chef, un maître à penser.

Mais, connaissant bien la ministre et ses manières politiques, lesquelles sont toujours empreintes de partisanerie, il faut plutôt voir, en ces flèches lancées vers notre chef, une stratégie voulant ralentir l'opposition officielle. Elle tente de justifier sa propre incapacité par une supposée passivité des ministres l'ayant précédée.

La ministre croit, et c'est évident, que nous allons tout prendre et tout accepter, parce qu'elle fait allusion au passé de notre chef, mais elle se trompe. Nous allons nous objecter à toutes ses propositions qui ne respectent pas l'environnement et dans un deuxième temps, nous élever contre toute atteinte aux compétences et au pouvoir des provinces. Déjà, en 1992, le Bloc s'était vivement opposé au projet de loi C–13, car il niait l'existence du processus québécois d'évaluation environnementale. Je rappelle aussi à la ministre que la réplique du Bloc québécois à la promulgation de la Loi sur l'évaluation environnementale fut cinglante.

Je lui rappelle aussi que la réplique du gouvernement du Québec le fut tout autant. M. Jacques Brassard, ministre de l'Environnement du Québec, a même retiré des discussions fédérales–provinciales les représentants du Québec. Le nouveau ministre québécois de l'Environnement a qualifié cette nouvelle procédure d'évaluation environnementale fédérale de «volonté arrogante de prendre la place du Québec dans ce champ de compétence.» Il ajoute: «. . .que c'est précisément ce que les entreprises nous recommandaient de ne pas faire. Les patrons nous disaient: «De grâce, surtout pas deux procédures d'évaluation environnementale. Ce sera désastreux pour l'économie du Québec.»»

Le ministre québécois soutient que les promoteurs de toute nature vont se retrouver avec une double procédure d'évaluation qui n'a pas les mêmes exigences. «C'est carrément inacceptable pour le Québec. C'est de la provocation, un signe d'arrogance et de mépris à l'égard du Québec», disait le ministre.

Comme je le mentionnais plus tôt, Québec annonçait son retrait de ces mascarades que deviennent, avec l'initiative fédérale, les discussions entre les deux gouvernements sur l'harmonisation des mesures environnementales. «Il y a tout de même des limites à faire rire de soi!», disait le ministre du Québec. «On

voit, en cette loi, une provocation délibérée d'Ottawa à l'endroit du nouveau gouvernement souverainiste, une mise en tutelle», dénonce le Québec.

Pourtant, la ministre nous annonce cette nouvelle ère de soi–disant coopération. Ce n'est finalement que de la poudre aux yeux. Elle démontre tout à fait la vision centralisatrice du fédéral. Le fédéral utilise certaines provinces pour légitimer son entrée de force ou par effraction dans d'autres provinces. Il signe des ententes avec certaines, dans ce cas–ci avec l'Alberta et le Manitoba, mentionne qu'il négocie avec cinq autres provinces et tout à coup, annonce sa loi.

Le fameux tapis mur à mur est appliqué. La tapisserie pancanadienne est alors collée d'un océan à l'autre. On impose des normes nationales, sans s'arrêter à ce qui se fait déjà dans certaines provinces et territoires. C'est le rouleau compresseur fédéral, alors que les discussions avec les provinces ne sont même pas terminées. C'est justement cela que les provinces ne veulent pas et que la population n'accepte plus.

• (1250)

Hélas, les libéraux, depuis qu'ils sont au pouvoir, ne font que centraliser et se mettre le nez dans les affaires qui relèvent des provinces. Les libéraux croient encore à un Canada pareil d'un bout à l'autre, à un Canada enveloppé de la même tapisserie rouge fabriquée à partir d'un livre de même couleur dont les gens d'en face se sont nourris abondamment lors de la dernière campagne électorale, mais qui commence à changer de couleur et de direction avec le temps.

Pensons notamment aux derniers livres vert, mauve et gris que ce gouvernement a lancés en grande pompe. Des projets et des propositions qui s'attaquent encore une fois au petit monde et qui démontrent la volonté profonde de ce gouvernement de s'immiscer dans les champs de juridiction des provinces.

Cette Loi sur l'évaluation environnementale ne fait pas exception à ce fédéralisme dominateur et totalitaire, comme le qualifiait l'ex–ministre de l'Environnement libéral du Québec, Pierre Paradis. Venant d'un fédéraliste convaincu, orthodoxe, un rouge comme vous autres de l'autre côté, ces qualificatifs «dominateur et totalitaire» veulent tout dire. M. Paradis, je vous le rappelle, était venu au Sénat pour tenter de stopper la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale du ministre Charest à l'époque. Il qualifiait ce projet de loi C–13, et je cite: «. . .d'intrusion dangereuse du gouvernement fédéral dans les plates–bandes du Québec.»

Il disait aussi que ce projet de loi «permettra au fédéral de s'ingérer dans un champ de juridiction provinciale.» Selon lui, «Ottawa pourra désormais s'imposer à tout moment pour évaluer tout projet québécois ayant une incidence environnementale.»

Ce fédéraliste des plus convaincus s'était exprimé en ces termes, et nous le citons: «Le projet de loi C–13 cherche à utiliser tous les leviers disponibles pour permettre le plus grand nombre possible de projets au processus fédéral d'évaluation, et même contrôler tous les aspects de cette évaluation lorsqu'elle est faite par d'autres instances. Le processus fédéral va interférer d'une manière constante avec la procédure québécoise.»

Ce n'était pas un péquiste, un bloquiste, un séparatiste qui disait cela en 1992. C'était un rouge, un libéral, un fédéraliste, comme la ministre de l'Environnement et le gouvernement.

Le 22 novembre 1991, M. Paradis écrivait à son chum d'Ottawa, le ministre Charest à l'époque, actuel député de Sherbrooke. Il lui écrivait: «Le projet de loi C–13, dans sa forme actuelle, loin de clarifier les choses, permet un empiètement inutile du processus fédéral d'évaluation sur des décisions qui relèvent de la responsabilité exclusive du Québec, ce qui ne peut conduire qu'à un dédoublement improductif des procédures d'évaluation et inévitablement, à de nombreux litiges.»

Le ministre fédéraliste du Québec disait souhaiter qu'Ottawa reconnaisse et respecte le processus d'évaluation adopté par les provinces pour évaluer les impacts environnementaux qui relèvent de sa compétence.

Ce n'était pas un péquiste qui disait cela à l'époque, ce n'était pas un méchant séparatiste, c'était un fédéraliste qui voulait que le fédéral reste à Ottawa et qu'il garde son nez dans ses affaires.

Dans une autre lettre adressée cette fois à un autre ministre fédéral conservateur de l'époque, on devrait plutôt dire d'une autre ère, vu la quasi–disparition de la carte de ce parti, le ministre Paradis, le 17 décembre 1990, s'inquiétait du fait que le projet de loi soulevait, et je cite: «. . .des problèmes constitutionnels importants et de nombreuses difficultés de mise en oeuvre.» Il lançait, en termes clairs, «que le fédéral n'est pas justifié d'invoquer le prétexte de la protection de l'environnement pour réglementer des domaines de compétence provinciale exclusive.»

Cette loi signifierait aux yeux du Québec que tout projet environnemental serait assujetti à une évaluation fédérale. Le ministre Paradis craignait d'inutiles et coûteuses duplications, le processus fédéral s'ajoutant à celui du Québec, entraînant des retards.

Enfin, dans *Le Journal de Montréal* du 17 mars 1994, le ministre fédéraliste du Québec, Pierre Paradis, disait au sujet des évaluations environnementales, et je le cite: «Il faut harmoniser ces deux législations de façon à ce qu'il n'y ait qu'un seul guichet, un guichet unique, à prépondérance québécoise en évaluation environnementale.» Il ajoutait que «le Québec maintient l'objectif que les compétences du Québec soient protégées, que le Québec soit maître d'oeuvre.»

• (1255)

La ministre était là le 17 mars 1994. Comment se fait–il qu'elle n'ait pas entendu et pris en considération les revendications d'un ministre fédéraliste du Québec.

Maître Michel Yergeau, pour sa part, dans *Le Devoir* du 1er avril 1992, allait dans le même sens en écrivant que «ce n'est pas parce qu'Ottawa a mis la main sur un sujet qui appelle une approche globale et qui se rit des frontières qu'il peut faire fi de la Constitution pour autant. En adoptant C–13, Ottawa se rabat

sur un argument d'autorité et tranche unilatéralement le débat, nécessairement en sa faveur.»

Il poursuivait: «Et pour justifier cette façon brutale de procéder, Ottawa se drape dans l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement dans ses domaines de compétence. Le résultat net de cet exercice unilatéral n'est pas bon et ne peut pas être bon. Il doit être repris et raffiné.» Je le répète: «Il doit être repris et raffiné.»

Dans l'état actuel des choses, C–13 est une matière brute que les tribunaux devront raffiner cas par cas, ce qui ne pourra semer que le grognement chez les uns et chez les autres. En bout de piste, l'exercice sera plus long que de se mettre à table pour négocier cette question. Lorsqu'on y regarde à deux fois, c'est une bombe à retardement que le fédéral vient de glisser au sein de la législation canadienne. C'est aussi une menace de plus à la réconciliation constitutionnelle tant souhaitée par le gouvernement. Et ce n'est pas une bonne chose pour l'environnement.

Voilà des propos sérieux tenus par un avocat en droit de l'environnement. Il me semble que la ministre devrait être attentive à ce genre de propos.

Maître Yergeau dit qu'Ottawa fait fi de la Constitution. Il parle d'une façon brutale de procéder de la part du fédéral. Il dit que c'est une bombe à retardement qu'Ottawa glisse dans la législation canadienne. Pour les gens d'en face qui croient au fédéralisme, je crois qu'ils devraient être très préoccupés par de tels propos. Ils devraient, à tout le moins, s'interroger sur les conséquences que pourrait entraîner leur façon de procéder sur le système auquel ils croient dur comme fer. C'est illogique d'agir de façon à détruire le régime fédéral, alors que vous en mangez de ce système.

Mais pour nous du Bloc, ça fait notre affaire. Continuez ainsi et, quelque part en 1995, le Québec vous dira: Retournez à Ottawa avec vos gros sabots, nous allons désormais nous occuper de toutes nos affaires. C'est parfait ainsi. Continuez. Vous nous apportez de l'eau au moulin.

Pour sa part, Lise Bissonnette, du quotidien *Le Devoir*, dans un article du 21 mars 1992, qualifiait de coup de force l'adoption de la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Elle disait que le C–13 faisait désormais partie du problème Québec–Canada plus vaste qui reste à régler, car, disait–elle, il ressemble comme un jumeau au dossier constitutionnel qu'il vient nourrir en donnant une leçon au Québec. Tous les ingrédients sont semblables.

Elle parlait de C–13 comme étant une énorme machine dotée des moyens d'évaluer tout ce qui bouge, y compris dans les domaines les plus clairement de compétence provinciale. En plus, elle croyait que les modalités des éventuelles ententes fédérales–provinciales subordonneraient le processus provincial au processus fédéral, même si Ottawa n'avait qu'une compétence minime dans le dossier à l'étude.

Plus visionnaire, M^me^ Bissonnette affirmait qu'Ottawa se donnait le pouvoir de mettre en question toute la politique énergétique du Québec et, par là, ses choix de développement économique.

Enfin, elle concluait son article en disant qu'Ottawa, en se donnant une autorité prépondérante, vaste, multiforme en cette affaire, ne contrôlerait pas seulement la qualité de vie, mais aussi une large partie du développement économique.

La ministre et le gouvernement fédéral font aujourd'hui face à un consensus québécois clairement exprimé contre la LCEE. Du Parti libéral au Parti québécois, en passant par le Bloc québécois, tous ont souligné vivement leur opposition à cette loi. Mais quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, le fédéral va de l'avant. Peut–on se consoler en réalisant que l'incompréhension et le manque de respect précèdent la séparation? Comme il l'a si souvent fait par le passé, le gouvernement fédéral ne laisse pas le choix au Québec. C'est quitte ou double, ou dédouble. «Les Québécois choisiront bientôt», voilà ce que disaient, à l'époque, certaines personnes impliquées et intéressées dans ce débat.

• (1300)

Monsieur le Président, je sais que je dois terminer, est–ce que je pourrai reprendre mon discours par la suite?

Le Président: Oui, chère collègue. Il semble qu'il vous reste quelques minutes, selon le greffier. J'aimerais aussi vous demander, chère collègue, de toujours vous adresser à la Présidence, au lieu de vous adresser aux députés d'en face.

Comme il est 13 heures, tel que convenu plus tôt aujourd'hui, du consentement unanime, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de ministres.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement a établi des normes d'intégrité et de probité très élevées. Personnellement, j'ai fait de l'intégrité une de mes grandes priorités.

Je l'ai déjà dit et je le répéterai encore une fois: il est essentiel d'établir de telles normes pour les titulaires des charges publiques, si nous voulons rétablir et maintenir la confiance des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des institutions publiques.

Cela est particulièrement vrai pour les ministres qui doivent adopter une conduite impeccable dans toutes leurs activités, et ce, aussi bien à titre de ministre que de député et de citoyen ordinaire. C'est une responsabilité qui incombe à ceux et celles qui détiennent une charge publique et que, par ailleurs, nous acceptons tous volontiers.

La semaine dernière, les gestes posées par le ministre du Patrimoine canadien ont fait l'objet de discussions dans cette Chambre. Des inquiétudes légitimes ont été soulevées, et nous les partageons tous.

Tout le monde comprend la règle selon laquelle personne ne doit communiquer avec un juge pour discuter des dossiers sur lesquels il ou elle doit se prononcer. Cette règle s'applique à tout le monde, aussi bien aux ministres, aux députés qu'aux citoyens ordinaires.

La règle en ce qui concerne les relations avec l'appareil judiciaire est sans équivoque et elle existe depuis plus de 10 ans. Aucun ministre ne peut communiquer avec des juges au sujet d'affaires dont ils sont saisis dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, sauf par l'entremise du ministre de la Justice, de ses fonctionnaires dûment autorisés ou de l'avocat qui les représente.

[*Traduction*]

La question n'est pas définie avec autant de clarté en ce qui concerne les tribunaux administratifs. Les indications que nous avons fournies aux ministres en la matière sont les suivantes: aux rares occasions où un ministre pourra vouloir communiquer avec les membres de tribunaux quasi judiciaires au sujet d'affaires dont ils sont saisis dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, il doit le faire seulement par l'entremise des fonctionnaires dûment autorisés.

En plus de traiter des questions quasi judiciaires, ces organismes ont également à traiter de questions administratives ainsi que de questions de réglementation et de politique.

Même lorsqu'il s'agit de traiter des questions d'ordre quasi judiciaire, les tribunaux administratifs et les tribunaux sont différents. Les processus décisionnels de certains tribunaux administratifs sont ouverts aux représentations des citoyens et des députés; il s'agit alors d'information publique.

Lorsqu'une lettre est envoyée au CRTC, c'est un document public. Par exemple, de septembre 1993 à octobre 1994, le CRTC a tenu 18 audiences publiques. Il a reçu 15 422 lettres d'appui relatives aux demandes de permis. Soixante–douze de ces lettres avaient été envoyées par des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Il y a eu des représentations faites par plusieurs députés libéraux, y compris des ministres, par des députés du Bloc québécois, du Parti réformiste, du NPD et du Parti conservateur ainsi que par un député indépendant.

• (1305)

Cela n'a évidemment pas la même gravité que le fait d'appeler un juge. La question qui nous préoccupe vient du dilemme auquel font face les ministres qui doivent également remplir leur rôle de député en représentant les intérêts des électeurs. Cela rend tout le domaine des relations avec les tribunaux administratifs bien plus complexe que celui des relations avec les tribunaux.

J'ai aussi appris quelque chose. Ce gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour donner aux ministres des directives claires pour qu'ils puissent faire leur travail tout en évitant les conflits d'intérêts, notamment l'annonce historique en matière d'éthique que nous avons faite en juin. Cependant, il est devenu clair dans mon esprit que les directives touchant les relations avec les tribunaux administratifs n'étaient pas assez claires ou complètes.

[*Français*]

Jeudi dernier, après la période des questions orales en cette Chambre, j'ai demandé à tous les ministres et aux secrétaires d'État d'examiner tous leurs dossiers et le fonctionnement de leur bureau pour vérifier s'il existait d'autres cas comme celui du ministre du Patrimoine canadien, pas seulement en ce qui concerne le CRTC, mais en ce qui a trait à d'autres tribunaux administratifs.

Nous avons découvert plusieurs cas de nature similaire:

Le ministre de l'Immigration, le ministre des Pêches et Océans, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, ainsi que le secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique ont tous écrit au CRTC, durant l'année écoulée, pour appuyer des demandes de permis. Le ministre des Pêches et Océans a également écrit au nom de ses électeurs à certains organismes administratifs, y compris au Tribunal de révision du régime des pensions et au bureau d'un arbritre concernant des prestations d'assuance–chômage, comme il l'a toujours fait durant sa très longue carrière comme député dans cette Chambre.

C'est ce que nous avons appris jusqu'à présent. Il se peut qu'il y en ait d'autres. Mais qu'il y en ait cinq ou qu'il y en ait cent, là n'est pas la question.

[*Traduction*]

En tant que premier ministre, j'ai affaire ici à des ministres qui n'ont pas agi dans leur intérêt personnel, ni pour des motifs partisans. Dans chaque cas, ils ont agi de bonne foi en représentant les intérêts de leurs électeurs. En rétrospective, observons ce qu'il en est. Il n'y a pas eu matière à scandale, ni manquement à l'intégrité ni abus de la confiance du public.

Comment cela a–t–il pu se produire? Selon moi, nous n'avons pas été assez clairs en ce qui concerne la distinction entre le rôle d'un membre du conseil des ministres et celui d'un député, dans nos directives sur les relations avec les tribunaux administratifs. Le gouvernement a sa part de responsabilité, et moi également.

J'ai promis aux Canadiens que nous leur donnerions un gouvernement honnête, et nous l'avons fait. J'ai promis que nous formerions un gouvernement transparent et responsable, et nous avons tenu parole. Mais je n'ai jamais promis, et d'ailleurs comment aurais–je pu, un gouvernement infaillible.

J'ai déjà dit que ce gouvernement commettrait des erreurs, mais que ces erreurs seraient commises de bonne foi. Et j'ai indiqué que, dans chaque cas, nous corrigerions la situation. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Vendredi, j'ai demandé que des directives plus complètes soient préparées en consultation avec le conseiller en éthique pour faire en sorte que les ministres agissent de façon appropriée auprès des tribunaux administratifs. Ce matin, j'ai écrit à chaque ministre et secrétaire d'État pour leur indiquer que, d'ici à ce que les nouvelles directives soient en place, toutes leurs communications avec les tribunaux administratifs devront s'effectuer par l'entremise du conseiller en éthique, M. Wilson.

[*Français*]

Demain, durant la réunion du Cabinet, j'examinerai l'ensemble du dossier en compagnie des ministres, car d'un côté, personne ne veut priver de leurs droits les électeurs des ministres.

• (1310)

Par exemple, samedi matin, j'ai passé trois heures dans mon comté de Saint–Maurice à recevoir des électeurs de mon comté. J'ai même reçu des électeurs d'un comté d'opposition, de Trois–Rivières. La Chambre de commerce et le maire de Trois–Rivières sont venus me voir. Ce n'est même pas mon comté, mais je pensais que comme le ministre responsable de la région, je ne vais pas punir le maire qui voulait venir me voir et simplement lui dire d'aller voir son député du Bloc québécois, parce qu'il voulait me voir, alors je l'ai reçu.

Est–ce que j'avais tort, est–ce que j'avais raison? Je pense qu'il fait partie de mon devoir de recevoir, autant que faire se peut, les gens qui veulent me voir. D'un autre côté, personne ne veut voir les ministres influencer indûment les organismes administratifs. Le défi consiste donc à trouver un juste équilibre entre l'imposition de contraintes qui s'appliqueraient aux ministres, mais non pas aux simples députés.

Le personnel des ministres et des secrétaires d'État recevra également des instructions à cet égard. Pour terminer, je crois que cette question suscite un débat tout à fait légitime et je souhaite la tenue d'un débat parlementaire, avant que l'élaboration de ces directives ne soit complétée. Tous les députés ont le devoir et l'obligation de scruter d'aussi près que possible les activités de chaque ministre et du premier ministre. Nous sommes ouverts à cet examen de nos activités, mais cela ne veut pas dire de tourner en scandale des considérations purement légitimes.

[*Traduction*]

Durant ma carrière, j'ai toujours cru que l'honnêteté est la meilleure des politiques. Un gouvernement et un premier ministre doivent être francs avec les Canadiens, leur dire la vérité et les traiter avec le respect et l'intelligence auxquels ils ont droit. C'est ce que je fais aujourd'hui. Je suis fier du bilan de notre gouvernement en matière d'honnêteté et d'intégrité. Nous avons travaillé d'arrache–pied pour atteindre ce résultat. L'honnêteté et l'intégrité, cela veut aussi dire avoir le courage de faire face à des moments comme celui–ci. Il s'agit d'une des responsabilités à laquelle ni ce gouvernement ni moi ne manquerons.

L'une des valeurs très importantes de notre régime parlementaire et de notre système de gouvernement est que tous les ministres, y compris le premier ministre, doivent comme n'importe quel autre député se faire élire dans une circonscription, où ils ont à solliciter l'appui et la confiance de milliers de personnes. Une fois élu député, on peut devenir premier ministre ou être appelé à faire partie du Cabinet. Notre premier devoir à tous est de veiller à ce que nos électeurs soient représentés comme il se doit aux Communes pour défendre leurs intérêts. C'est parfois difficile.

Lorsque j'étais député de Beauséjour et chef de l'opposition, par exemple, un groupe a décidé un beau jour de fermer la station de radio. On m'a demandé d'intervenir. Des gens de l'endroit ont dit qu'ils voulaient garder une station de radio à Shawinigan, et ils ont sollicité mon appui. Ils voulaient obtenir une licence si la station était fermée. Ces gens–là n'étaient même pas de ma propre circonscription, mais je les connaissais. Ils savaient que l'intérêt ne manquait pas pour garder une station de radio à Shawinigan, et je leur ai dit que je les appuyais. Comme ils étaient dans ce secteur d'activité, ils voulaient acheter les actifs et les exploiter.

• (1315)

Comme quelqu'un d'autre a heureusement acheté la station, je n'ai pas eu à les appuyer. Les habitants de ma circonscription voulaient cependant garder une station de radio en activité et ils ont pensé que quelqu'un comme moi, qui était quand même député, pourrait les aider à maintenir un lien de communication entre les habitants de la localité par le truchement d'une station de radio exploitée localement. Voilà le genre de chose dont il s'agit, et cela se fait publiquement.

Une lettre adressée au CRTC par un député ou un ministre n'a rien de privé ni de confidentiel. Cette lettre fait en quelque sorte partie d'une documentation publique entourant une cause publique, et tout le monde peut prendre connaissance de cette lettre comme des 14 000 autres lettres que des gens ont écrites pour appuyer des demandes de licence.

Quand j'ai demandé à mes ministres s'ils avaient écrit des lettres comme celle–là, visant à appuyer publiquement des demandes de licence, l'un d'eux, le ministre des Pêches et des Océans, m'a dit qu'il avait écrit pour appuyer les francophones de sa circonscription, qui voudraient pouvoir capter toutes les émissions d'information diffusées en français.

Il a apparemment écrit trop tard, mais le fait est qu'il se trouvait à représenter les intérêts d'un petit groupe de francophones isolés dans le sud–ouest de Terre–Neuve qui voulaient communiquer autant que possible dans leur patelin avec leurs semblables qui parlent français, l'autre langue officielle du Canada.

Je suis heureux de communiquer l'information que j'ai pu recueillir au cours de la fin de semaine pour tirer la situation au clair. Dorénavant, en attendant la mise au point de lignes directrices à cet égard, les ministres devront toujours tenir compte du fait que même si nous sommes des députés, nous sommes en même temps des ministres et que certaines de ces interventions publiques auxquelles j'ai fait allusion sont appropriées et certaines ne le sont pas.

Ces interventions ont été faites en réponse aux demandes des électeurs, ouvertement et dans des dossiers publics, et c'est pourquoi je n'ai pas demandé à quiconque de faire quoi que ce soit. Nous allons cependant décréter des lignes directrices appropriées après, je l'espère, un débat à la Chambre des communes, de sorte que les députés puissent nous dire comment résoudre ce dilemme où les ministres doivent servir le pays en tant que ministres et servir également les gens qui les ont élus députés avant qu'ils ne soient appelés à servir au sein du Cabinet.

[*Français*]

Avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer copie des lettres des ministres qui ont écrit au CRTC. Ce sont des lettres publiques qui n'enfreignent en rien les droits des citoyens dans leur vie privée. Alors, si la Chambre le permet, je voudrais déposer ces lettres immédiatement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre vient de réitérer son engagement envers les valeurs d'intégrité et d'éthique dans la conduite des affaires publiques.

Nous saluons ces nobles propos qu'il tient et qu'il a répétés à plusieurs occasions, notamment lors du bilan auquel il s'est livré de l'année qui vient de s'écouler pour son gouvernement. Mais j'oserais dire que le premier ministre, qui se préparait à des situations où il devrait faire preuve de rigueur dans la manifestation de son engagement d'éthique, s'est trouvé pour la première fois dans une telle situation que la semaine dernière, et après avoir fait de nombreux discours et pris de nombreux engagements dans le domaine de l'intégrité publique, le premier ministre s'est trouvé, et on comprend que cela a dû être très difficile pour lui, en face d'une situation où il devait prendre une décision, où il devait passer des paroles aux actes.

• (1320)

Je soumets en toute déférence qu'il y avait là, pour un chef de gouvernement intègre, comme je reconnais que l'est le premier ministre, et je l'en félicite, c'est un encouragement pour nous tous, et je pense que pour les citoyens c'est important d'avoir un chef de gouvernement intègre. . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: . . .il y avait là pour le premier ministre l'occasion de dépasser son rôle de chef de parti et d'assumer pleinement les responsabilités premières qui sont devenues les siennes maintenant qu'il est chef du gouvernement, c'est-à-dire de se montrer un gardien vigilant et impitoyable, et je dis impitoyable, des exigences en matière d'éthique. Il avait l'occasion de faire un exemple, il avait l'occasion d'inscrire une décision de la continuité des règles d'éthique qui ont toujours été respectées par les chefs de gouvernement au Canada, c'est-à-dire de demander la démission à son ministre. Je comprends que c'est difficile à faire. Je comprends que c'est difficile, surtout s'il y a des liens personnels—il y en a souvent dans les partis—qui se nouent entre les individus qui font un bout de chemin ensemble dans un intérêt collectif. Mais il faut parfois passer au-delà des liens personnels, au-delà des liens de parti lorsque des valeurs fondamentales sont en cause. Je dis que le premier ministre, je le dis avec toute la modération que je peux dans le ton, a échoué le premier test qu'il a eu à subir en matière d'application de son engagement d'intégrité.

Voyons rapidement les faits. Le 15 mars, le ministre du Patrimoine écrit au président du CRTC pour, je prétends, appuyer une requête d'émission de permis. Je le prétends avec d'autant plus de vraisemblance que le récipiendaire de la lettre, lui-même, a considéré cette lettre, cette intervention comme une lettre de support, et il l'a écrit. Et c'est versé dans le dossier public. Le 29 mars, cette lettre est tombée dans le dossier disant qu'on remercie le ministre de son support. Écoutez, d'avoir pensé que c'était une lettre de support, c'était normal parce que dans cette lettre, le ministre demande qu'une considération normale, *due consideration*, soit accordée à l'examen du dossier, mais il ajoute qu'il demande au CRTC de le tenir informé, lui, le maître du CRTC, demande qu'on le tienne informé de l'évolution de ce dossier auquel il s'intéresse d'une façon tellement spéciale qu'il a écrit une lettre dans le dossier. De plus, le ministre offre, par écrit, au CRTC de lui communiquer toute information additionnelle dont le CRTC pourrait avoir besoin dans le traitement du dossier.

Il a fallu attendre six mois pour que le ministre du Patrimoine, saisi d'un remords tardif, décide de s'excuser et décide d'écrire au CRTC pour lui dire de bien vouloir reconnaître et considérer que la lettre du mois de mars n'en était pas une d'appui. C'est la conduite du ministre. Un ministre, c'est jugé par le premier ministre. L'un des rôles du premier ministre, c'est de s'assurer que les ministres se comportent de façon correcte, en accord avec l'idée qu'il se fait lui-même des exigences d'éthique et d'intégrité.

Le premier ministre a été lent, pour dire le moins, parce qu'il apprend ce qui est arrivé le 1er octobre et il ne fait rien durant tout le mois d'octobre. Il attend que la chose éclate en public, et il y a fort à parier que nous n'aurions rien su de cette infraction aux règles fondamentales du comportement des ministres, si la lettre n'avait pas été rendue publique. Il a fallu que le premier ministre soit pris la main dans le sac par la fuite de la lettre dans le public pour que tout à coup, il déchire sa chemise et dise que c'était une erreur inacceptable. Vigilance tardive et insuffisante de la part du premier ministre.

Qu'est-ce qu'il fait aujourd'hui? Aujourd'hui, le premier ministre d'abord se livre à une très fine distinction entre les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs. Le premier ministre est avocat, il a oeuvré dans le domaine public, donc dans le domaine du droit public toute sa vie, et il sait très bien que s'agissant d'une bonne partie des décisions du CRTC, ils sont clairement dans le champ d'activité, dans le champ décisionnel des tribunaux de droit commun. Car ce qui fait qu'un tribunal est un tribunal, c'est qu'il est une instance qui décide des droits, c'est une instance qui fait en sorte qu'un droit qui est ici est transporté là-bas, qui partage le litige et qui souvent crée des droits, et qui en plus entend des plaintes ou plaintes pénales.

• (1325)

Or, le CRTC ne fait pas que déterminer des politiques, il décide comme un tribunal judiciaire, dans le domaine de l'administration des droits. Il prend des décisions qui affectent les droits civils, les droits économiques, les droits financiers des citoyens et même les droits publics, puisqu'il s'agit de gestion des ondes et des messages qui sont divulgués partout. En plus, il est saisi d'une juridiction pour statuer sur des plaintes.

Donc, dans cette catégorie d'activité, le CRTC est assujetti aux mêmes règles d'indépendance que les tribunaux judiciaires et je dirais même davantage, puisque l'importance accrue que revêt maintenant ce genre de tribunaux fait en sorte que très souvent, ils prennent des décisions plus importantes qu'un tribunal de droit civil. Par exemple, il est du ressort du CRTC de décider si une entreprise va faire faillite ou non, si un monopole des ondes ou téléphonique va être confié à telle compagnie ou telle autre. On sait très bien que c'est la richesse, parfois, qui en résulte pour une entreprise ou pour l'autre. Les citoyens sont directement affectés par les contenus, c'est d'une importance cruciale.

Donc, on ne peut pas prétendre en cette Chambre, surtout quand on sait ce qui en est comme chef de gouvernement, qu'un tribunal administratif est moins important qu'un tribunal judi-

ciaire et que les règles de rigueur qui ont été édictées en matière de respect de l'indépendance des tribunaux judiciaires ne s'appliquent pas automatiquement aux tribunaux comme le CRTC. Alors, la distinction ne tient pas.

Deuxièmement, le premier ministre se comporte aujourd'hui d'une drôle de façon. Voici que le détenteur de cette fonction ultime dans la démocratie canadienne, ayant déjà dû prendre une décision extrêmement controversée de ne pas recueillir la démission du ministre, alors qu'on le sait, la plupart des journaux qui ont fait des éditoriaux sur la question ont demandé la démission du ministre et ont blâmé le premier ministre de ne pas l'avoir requise, cette démission, alors voici qu'aujourd'hui ou hier, je ne sais quand, on le saura peut–être un jour, le premier ministre apprend qu'il n'y a pas seulement que le cas de ce ministre, mais qu'il y en a quatre autres.

Et aujourd'hui, il vient devant nous, non pas avec une attitude de repentir, je dirais, non pas avec une attitude de regret profond, il présente la découverte qu'il a faite de quatre autres ministres comme étant un facteur de dilution de la gravité du crime, comme si, parce qu'il y a maintenant plus de pécheurs, le péché est moins grave.

Troisièmement, une autre distinction incroyable, et alors, celle–là, incroyable, qui est faite par le premier ministre, est cette confusion dans laquelle il fait baigner les travaux respectifs des députés et des ministres. Je soumets que le premier ministre n'a pas rendu un très grand service à la démocratie canadienne et à la connaissance des institutions démocratiques canadiennes quand il a fait semblant de mêler dans le même sac le travail du député et celui du ministre.

Le premier ministre sait très bien que tout le débat actuel porte sur une question fondamentale, la question de la séparation des pouvoirs. Nos institutions démocratiques sont toutes fondées sur la séparation des pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif. Il y a des murs de béton, des murs de plomb, je dirais, qui sont érigés entre chaque fonction, parce que la démocratie a voulu qu'on dilue le pouvoir et qu'on empêche quelqu'un de les concentrer en lui–même, parce que c'est ainsi que naissent les dictatures.

Il est de l'essor de la démocratie, du respect des droits civils, du fonctionnement des libertés publiques qu'il y ait une séparation étanche des pouvoirs. Un ministre ne peut pas empiéter dans le domaine judiciaire. Pourquoi? Pourquoi la règle est–elle aussi absolue? Pourquoi ne faut–il pas prouver malhonnêteté? Pourquoi n'avons–nous pas prouvé corruption? Pourquoi le simple fait de commettre l'acte est en soi porteur de sanction? Pourquoi? Parce que le principe qu'on veut protéger est absolu, il s'agit de l'indépendance des pouvoirs judiciaires.

La démocratie repose sur le pouvoir judiciaire d'abord et avant tout. Nous savons tous que si l'État entrave les droits d'un individu, que si deux individus ont un conflit, au lieu de recourir à la violence ou à une manifestation inacceptable dans une démocratie, on va se présenter devant quelqu'un, un sage, quelqu'un qui a l'esprit libre, qui est nommé à vie, qui a une totale indépendance et qui va rendre justice et on aura confiance que justice sera rendue. Et je dois dire que c'est un grand tribut qu'il faut rendre dans ce pays à la qualité des tribunaux judiciaires.

Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, font un effort considérable pour s'assurer que les gens qui sont nommés dans les fonctions judiciaires sont des gens impeccables, compétents et intègres, et c'est vrai d'un parti à l'autre, c'est une règle continue qui est respectée ici. Parce que le jour où les pouvoirs judiciaires seront compromis au Canada, cela sera fini, il n'y aura plus de démocratie chez–nous, il n'y aura plus moyen de rien régler d'une façon correcte. Il faut donc qu'on respecte le caractère absolu des pouvoirs judiciaires et qu'on reconnaisse la nécessité de cette séparation entre les pouvoirs.

Quand le premier ministre feint de mettre dans le même panier le travail du député et du ministre, il confond deux autres pouvoirs, il traverse d'une façon inacceptable la ligne qui sépare le pouvoir exécutif du pouvoir législatif.

• (1330)

Quand un député est choisi pour devenir ministre, il vient de franchir une étape différente, il vient de traverser la frontière qui sépare l'exécutif du législatif, et on lui demande de se comporter d'une façon extrêmement rigoureuse pour respecter la séparation entre les deux travaux, entre les deux catégories.

Alors, si un député n'est pas capable de comprendre que le fait de devenir ministre lui impose des obligations additionnelles, des obligations de rigueur et de respect de ces règles fondamentales, il ne peut pas être ministre, il n'est pas compétent pour l'être, il doit démissionner ou on doit le chasser, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Et toutes ces comparaisons boiteuses qui sont faites avec un chef de l'opposition ou un député de l'opposition, ou même un député ministériel qui intervient pour ses électeurs auprès d'un tribunal administratif ne tiennent pas, parce que le chef de l'opposition n'est pas membre de l'exécutif. Le chef de l'opposition est confiné dans un travail législatif et des représentations de député. Alors, le premier ministre sait très bien qu'il a déformé les faits, qu'il a déformé les institutions quand il a mêlé les deux.

Les nouvelles règles requises sont–elles nécessaires? Est–ce que nous avons à apprendre qu'un ministre qui viole les règles que je viens de mentionner doit démissionner? Les précédents sont multiples, et dans le système judiciaire de type britannique qui est le nôtre, ce sont les précédents qui parlent et qui font la loi.

Le ministre des Affaires étrangères sait très bien qu'il ne peut pas communiquer avec les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires. Il l'a fait une fois et il a dû démissionner. Le député de Sherbrooke le sait aussi, il l'a appris à ses dépens.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je cède la parole au très honorable premier ministre.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Monsieur le Président, qu'il arrête de mentir à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! Chers collègues, vous savez qu'il n'est pas acceptable dans cette Chambre de prêter des motifs à un député ou à un autre. Il n'est certainement pas acceptable de dire qu'un député a menti.

J'aimerais donc, avec tout le respect que je lui dois, demander au premier ministre de retirer ses paroles.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Monsieur le Président, ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il confond les deux. Ce n'est pas la même chose le judiciaire et le quasi–judiciaire. J'ai clairement expliqué la différence entre les deux.

[*Traduction*]

Le Président: Je suis certain que mes collègues veulent entendre les deux parties. Les députés auront la chance de s'exprimer à la Chambre. Avec tout le respect que je lui dois, je demanderais au premier ministre de retirer ce qu'il a dit quand il a affirmé que le chef de l'opposition avait menti.

[*Français*]

M. Chrétien (Saint–Maurice): C'est ce que je voulais faire, monsieur le Président. Je voulais clarifier la situation. Si je dis le mot «mentir». . .

Des voix: Retirez ces paroles!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je retire ces paroles avec plaisir. Je dis au chef de l'opposition de s'en tenir au texte, qu'il y a une distinction entre le judiciaire. . .

Le Président: Chers collègues, à ce moment–ci, c'est le chef de l'opposition qui a la parole.

[*Traduction*]

Je cède à nouveau la parole au chef de l'opposition pour qu'il reprenne là où il s'était arrêté. Nous avons eu une rétractation quant aux paroles contestées. Elle est catégorique. La présidence l'accepte donc et redonne la parole au chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai mentionné au premier ministre qu'il n'y avait pas de distinction à établir entre les tribunaux judiciaires et extra judiciaires, dans la mesure où il tranche des droits. Et dans l'espèce, ce sont des droits qui ont été tranchés.

Dans le cas du ministre du Patrimoine, et dans le cas des quatre autres ministres qui ont également péché, tous les cinq sont intervenus dans des cas d'émission de permis qui sont des décisions qui relèvent du CRTC aux fins de créer des droits civils. Dans cette mesure, c'est exactement la même chose qu'un tribunal judiciaire.

Je poursuis et je conclus, parce que j'ai une limite de temps.

• (1335)

Ce que nous avons appris ce matin c'est que ce Cabinet, malgré toutes ces déclarations de respect de l'intégrité, était assis sur la dissimulation d'au moins quatre autres cas de violation des règles fondamentales. Je demande qu'il y ait des suites à cela. Je demande qu'on dépasse une simple déclaration ministérielle pour tenter d'abrier le poisson.

Il faut qu'il y ait pour le moins une investigation dont doit être chargé le conseiller à l'éthique. Qu'il aille voir tous les dossiers, qu'il fasse le tour, qu'il rencontre les ministres défaillants et les autres, parce qu'il se pourrait qu'il y en ait d'autres, nous dit–on. Il pourrait y en avoir jusqu'à 100, nous dit le premier ministre. Cela dépasse le nombre du Cabinet. Il faut donc qu'il y ait une investigation dont sera chargé le conseiller à l'éthique.

Deuxièmement, qu'il fasse le dépôt de tous les documents qu'il aura trouvés en cette Chambre et que, en plus, le conseiller à l'éthique soit convoqué devant un comité parlementaire approprié pour qu'une discussion fondamentale avec audition de témoins soit faite sur une question qui met en cause l'intégrité non pas seulement du gouvernement, mais des institutions démocratiques canadiennes.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais dire que je suis très honoré et privilégié de pouvoir répondre aujourd'hui à la déclaration du premier ministre.

De la façon dont les choses fonctionnent ici, les différents partis ont une chance d'être portés au pouvoir. Conservateurs et libéraux s'y sont succédé à maintes occasions, et je dois dire que je suis parfois renversé par l'ampleur des responsabilités qui incombent au premier ministre et aux ministres d'en face. Je me demande parfois de quelle façon nous nous acquitterons de notre travail quand nous serons portés au pouvoir.

Nous avons obtenu copie de la déclaration du premier ministre dans une langue officielle qui n'est pas la mienne. Sauf pour ce qui est de quelques paragraphes, mon discours sera essentiellement improvisé, car j'ai employé la majeure partie du temps dont je disposais à faire traduire la déclaration dans la langue que je connais. J'espère donc que vous ferez preuve de patience, monsieur le Président, si je ne présente pas certaines idées aussi clairement que nous le faisons habituellement de ce côté–ci de la Chambre.

Le premier ministre a parlé du besoin d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture. Il en a parlé non seulement aujourd'hui, mais aussi à un certain nombre d'autres occasions. Je dois informer la Chambre que je n'ai jamais été membre d'un parti politique avant d'être élu ici. Si j'ai été attiré vers le parti auquel j'appartiens, en l'occurrence le Parti réformiste, c'est notamment parce qu'il accorde beaucoup d'importance à l'intégrité et à l'honnêteté. Je puis donner à la Chambre et au premier ministre l'assurance que le discours incessant sur l'intégrité et l'honnêteté touche une corde sensible des Canadiens, ceux–ci ayant à coeur ces deux valeurs, comme moi du reste.

La question n'est pas de savoir si nous tenons à ces valeurs. Dans les notes que j'ai prises, je constate que le premier ministre a parlé, entre autres choses, de l'intégrité et de l'honnêteté dans son discours. Ce n'est vraiment pas un point litigieux. Nous sommes déjà d'accord sur cela. La question, c'est de déterminer comment y parvenir.

Sauf votre respect, je crois que le gouvernement a donné aujourd'hui, à une question soulevée durant la période des questions, une réponse qui a été plus longue et qui n'a pas été interrompue par une autre question. Il a donné une explication pour essayer d'apaiser les esprits. Il se livre à une vaste opération pour tenter de circonscrire les dégâts.

• (1340)

J'aimerais prendre quelques minutes pour aller au fond des choses. La question dont nous sommes saisis a trait à un incident particulier qui retient l'attention de la Chambre depuis une

semaine. Nous devons d'abord nous demander si nous traiterions différemment de la question s'il n'y avait pas cet incident. Le gouvernement s'empresserait–il autant dans cette voie s'il n'y avait pas été forcé? J'ai l'impression qu'il ne fait que réagir, mais nous devons continuer. Nous devons garantir qu'il y ait une véritable intégrité au sein du gouvernement.

Nous devons encore revenir un peu en arrière. L'une des raisons pour lesquelles la population canadienne et l'opposition s'opposent si énergiquement à ce qui est arrivé a trait au fonctionnement du gouvernement.

Nous reconnaissons tous que les simples députés sont essentiellement incapables d'influer sur le véritable processus décisionnel. Je l'ai remarqué à maintes occasions à la Chambre lorsque nous avons présenté des motions qui étaient tout à fait sensées pour quiconque s'arrêtait à y penser. Or, tous les députés ministériels ont voté dans le sens dicté par la direction de leur parti, les ministres y compris. C'est un fait. C'est ça qui est arrivé. C'est ça la réalité. J'en suis venu à cette conclusion.

Par voie de conséquence, les gens sont portés à penser que les ministres exercent un pouvoir considérable, ce qui est tout à fait vrai. C'est pourquoi il faut s'opposer à ce que tout ministre puisse donner ne serait–ce que la moindre indication qu'il exerce ce pouvoir excessif pour favoriser un de ses électeurs, ce que ne peuvent faire les simples députés, qu'ils fassent partie de l'opposition ou du gouvernement.

Nous devons demander au gouvernement de nous dire ce qui est arrivé ici. Le premier ministre a déclaré avec raison qu'un ministre ne devrait pas être empêché d'exercer ses fonctions de député du simple fait qu'il siège au Cabinet. Je suis d'accord sur ce principe. Tout ministre devrait, en tant que député, être en mesure de représenter ses électeurs pour des questions légitimes et par des moyens légitimes. Dans le cas qui nous occupe, le principe en cause a été interprété différemment.

En effet, le ministre en question s'est servi du papier à en–tête de son ministère pour écrire à un organisme. Mais comme il est le ministre responsable de cet organisme, on est justifié de croire qu'il a exercé une influence indue sur ce dernier.

Le code d'éthique lui–même ne permet pas cela. J'ai retracé rapidement dans l'un de mes dossiers qu'il est dit dans le code d'éthique que: «Tout titulaire d'une charge publique doit agir de façon honnête et respecter les normes d'éthique les plus élevées pour maintenir et accroître la confiance de la population dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement.»

Ce principe est violé lorsque plusieurs personnes demandent un permis et que l'une d'elles peut compter sur l'appui que lui donne un ministre dans une lettre, alors que les autres ne sont représentées que par un simple député. Étant donné que le CRTC relève directement de la responsabilité du ministre, je pense qu'on viole ainsi le principe, ce qui exige davantage que de simples excuses et la promesse d'essayer de faire mieux à l'avenir.

Je voudrais également citer un autre passage du même document portant, celui–là, sur le traitement de faveur. On y précise que: «Il est interdit au titulaire d'une charge publique d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le gouvernement, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur.» Dans le cas présent, il est tout à fait évident que c'est ce qui s'est produit, ce qui est répréhensible et ce qui doit être corrigé.

Il y a également la question du conseiller en éthique.

• (1345)

J'espère que le premier ministre était sincère, je n'ai aucune raison de croire le contraire, lorsqu'il a déclaré qu'on voulait parvenir à une plus grande intégrité non seulement en apparence, mais également dans les faits. Rien ne me permet de douter de sa sincérité. Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration.

Je ne parlerai pas en détail de tout ce qui s'est produit depuis quelques jours, mais, lorsque le conseiller en éthique n'est consulté qu'après coup, une fois les décisions prises, simplement, semble–t–il, pour calmer les choses, cela remet alors en question toute la procédure. Je pense qu'on viole le principe dont j'ai parlé lorsque le conseiller en éthique ne reçoit ses directives que du premier ministre et n'a de comptes à rendre qu'à ce dernier.

Je suis d'accord pour dire que le premier ministre a besoin de toute l'aide voulue. Je crois qu'il doit pouvoir compter sur des conseillers dans le domaine de l'éthique et, chose certaine, pour les questions qui touchent le fonctionnement du gouvernement. Il faut lui apporter toute l'aide nécessaire, mais ne pourrait–on pas prévoir un conseiller en éthique ayant la même indépendance et les mêmes responsabilités à l'égard du Parlement que, disons, le vérificateur général pour les questions financières?

Je pense que ce serait tout à fait équitable et très utile si les Canadiens, ainsi que nous, les députés à la Chambre, pouvaient comprendre et croire le gouvernement, du fait qu'il existerait un comité d'enquête indépendant qui ne serait pas soumis à des pressions politiques, mais qui pourrait vraiment évaluer de façon transparente et honnête ce qui s'est produit et recommander la marche à suivre pour remédier à la situation. Il pourrait, en outre, préciser les règles qui doivent être modifiées, les mesures législatives qu'il faut présenter et les gens dont nous avons besoin pour améliorer le fonctionnement du système.

En terminant, je veux dire que cela ternit l'image du Parlement, ce qui est tout à fait malheureux. On jette ainsi le doute sur tout le gouvernement. Nous ne pouvons que dire qu'il est important pour nous de mener cette affaire à terme le plus tôt possible et de la façon la plus transparente possible, en permettant au ministre de démissionner. Agissons comme nous devrions le faire et redonnons véritablement confiance aux Canadiens dans le gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Monique Guay (Laurentides, B.Q.): Monsieur le Président, je vais donc continuer où j'étais rendue.

Voilà ce que disaient à l'époque certaines personnes impliquées et intéressées dans ce débat. Mais, toutes ces revendications, avertissements et craintes n'auront pas eu de grands effets. Le projet de loi fut passé et l'actuelle ministre de l'Environnement le promulguait, le 6 octobre dernier.

Les modifications que la ministre y apporte avec ce projet de loi C–56 ne modifient en rien les visées centralisatrices du fédéral. Les règlements du C–13 n'ont rien pour rassurer ceux et celles qui désirent investir au Québec. À l'exception de la construction de cabanes d'oiseaux, non migrateurs naturellement, ou l'installation d'abris temporaires, une gamme quasi sans fin de projets pourront déclencher une évaluation environnementale fédérale et, la ministre de l'Environnement le sait très bien, ce n'est pas du tout l'actuel chef de l'opposition qui a rédigé ces règlements.

• (1350)

C'est son gouvernement qui a décidé de faire main basse sur le développement économique du Québec en soumettant les projets névralgiques pour le Québec à une évaluation fédérale, tels le développement minier, l'agrandissement de centrales et de projets hydro–électriques. Et la stratégie que la ministre a utilisée pour en arriver à ses fins est fort simple et très prévisible à la fois.

La ministre s'entend avec quelques provinces en prenant place dans des champs inoccupés. Elle signe alors une entente avec elles, et voilà c'est aussi valable pour le Québec et les autres provinces. Réflexe tout à fait bête de centralisateurs qui forment l'actuel gouvernement.

Et ce n'est pas seulement en environnement que les libéraux se comportent ainsi. Depuis leur élection, ils n'ont cessé de mettre sur la table et de l'avant des projets qui permettront à Ottawa de rentrer davantage dans le corps des provinces. De façon systématique, et dans tous les secteurs d'activités, la grosse machine d'Ottawa tente de s'implanter davantage, et ce malgré les ratés et les graves lacunes fonctionnelles et politiques du régime fédéral.

De l'autre côté de la Chambre, on est fier. On s'encense mutuellement et on crie à l'unisson «Vive le fédéral, vive le pouvoir fort et central, vive la grosse machine à Ottawa». Mais l'autre côté de la médaille est désolant à voir et suscite chez la population de grandes inquiétudes. La population a tout à fait raison. Ottawa se comporte comme une grosse machine qui écrase et qui détruit des acquis cruciaux pour lesquels des gens se sont battus et se battent encore pour les conserver.

Les libéraux, avec leur grand chef de la dignité et de la fierté, le fournisseur de pain et de beurre, sont plutôt aux commandes d'un gros rouleau compresseur qui écrase les plus démunis et les contribuables à revenu moyen.

Les provinces sont également victimes de ce gros rouleau compresseur. Évidemment, les plus riches, les grandes corporations, les financiers, les centralisateurs à outrance, tout ce beau monde regarde avec satisfaction le rouleau faire son oeuvre. C'est une vraie désolation, monsieur le Président.

Small is beautiful et la personne d'abord sont des notions inconnues des gens d'en face. Pourtant le soir du 25 octobre 1993, ces mêmes gens nous promettaient mer et monde. Mais revenons à nos moutons et permettez–moi de vous en citer quelques uns.

Non pas des moutons, mais des libéraux d'en face, alors qu'ils portaient le chapeau de l'opposition officielle et qu'ils dénonçaient le projet de loi sur l'évaluation environnementale fédérale. Nous verrons de façon évidente la transformation qui s'effectue sur un élu lorsqu'il traverse de l'autre côté de la Chambre. C'est comique et tragique à la fois.

L'actuel député libéral de Winnipeg–Nord–Centre disait à l'époque, et je cite: «Nous devons faire en sorte que les pouvoirs mis en place soient suffisamment explicites pour permettre l'établissement de règles environnementales pouvant résister aux pressions des provinces. Le gouvernement ne réussit pas avec ce projet de loi, tout au moins, à protéger les Canadiens contre les ambitions des gouvernements provinciaux et fédéral. Nous avons laissé tomber les gens de tellement de manières et si nous le faisons encore une fois, ce sera la marque la plus infamante jamais attribuée au Parlement.»

Voilà ce qu'il pensait de ce projet de loi que son gouvernement a promulgué. Pas bon hier mais correct aujourd'hui.

Le député libéral d'Eglinton—Lawrence, encore ici aujourd'hui, disait le 22 octobre 1990, et je le cite: «C'est une loi sans dents. C'est effectivement une mesure législative sans mordant. Je dis bien récrire le projet de loi, non d'y apporter des modifications mineures, mais bien de transformer complètement la présentation du projet de loi. Parmi les lacunes je souligne au premier chef les dispositions d'exécution. Le projet de loi ne contient rien sur les divers domaines de compétence des gouvernements, par exemple lorsque les provinces adoptent leur propre mécanisme d'examen.»

Notre collègue libéral d'Egmont, de l'Île–du–Prince–Édouard, disait: «Le projet de loi C–78 ne satisfait pas aux exigences législatives qui visent à protéger notre environnement. Compte tenu de l'importance et de l'urgence de cette législation, nous ne pouvons nous contenter d'un projet de loi aussi imprécis et impuissant. Ce projet de loi ne répond pas aux attentes des Canadiens, ni à celles de son propre Comité de l'environnement et de l'économie. Il présente des lacunes si graves qu'il devrait être retiré et reformulé.» Et pourtant, il va sûrement voter pour ce projet de loi.

Pour sa part, le député libéral de Cap–Breton Highlands—Canso disait: «Je me pose en outre beaucoup de questions sur les principes qui sous–tendent le projet de loi et sur l'efficacité que celui–ci aura. Plus j'écoute ce débat, plus je me rends compte que

le gouvernement devrait retourner à ses cartons avant de nous présenter cette mesure pour que nous l'adoptions. Il faut repenser de nombreux aspects fondamentaux de cette mesure et je dois dire en toute justice que le projet de loi est loin d'être parfait.»

● (1355)

La députée libérale de Nepean renchérissait en déclarant: «Malheureusement, le projet dont nous sommes saisis est si faible que le public est porté à être sceptique et à s'interroger sur les motifs des législateurs et sur le sérieux du gouvernement.»

L'actuelle secrétaire d'État et députée libérale de Northumberland mentionnait, concernant le projet de loi C–78, et je cite: «La mesure la plus récente du gouvernement Mulroney sur l'environnement est défectueuse à la base. Le Canada reviendra à l'époque des ténèbres en matière d'environnement si le projet de loi C–78 est adopté.»

L'actuel ministre de l'Industrie disait en cette Chambre: «Le patrimoine des Canadiens est trop important pour être laissé seulement aux provinces. Je ne vois pas le moindre désir de reconnaître qu'il a cette compétence d'intervenir dans des projets qui risquent d'être dangereux pour l'environnement. Le projet de loi constitue à bien des égards une réponse inadéquate aux nombreux événements qui se produisent au Canada.»

Un autre de ses collègues au sein du Cabinet, le ministre des coupures des programmes sociaux, mentionnait que ses collègues, les libéraux, avaient dénoncé brillamment les failles de ce projet de loi. «Cette mesure ne donnera rien de bon», disait-il. Il mentionnait espérer qu'un jour nous aurons un gouvernement qui saura négocier un nouvel arrangement permettant de partager la responsabilité de ces projets entre les autorités fédérales et provinciales. «Nous devrions mettre notre imagination à contribution pour trouver un moyen de partager la responsabilité des évaluations environnementales», disait l'actuel ministre. Il m'apparaît quelque peu loufoque que ce ministre, à l'époque, parlait de partage de responsabilités quand on connaît aujourd'hui les réactions négatives que suscite sa réforme chez les provinces.

Enfin, la palme de dénonciation de ce projet de loi revient à notre cher ministre des Finances, et je me permets de vous citer divers extraits. «Le projet de loi C–78 est si déficient qu'il va en affaiblir les normes actuelles d'évaluation environnementale. Le projet de loi est une mesure tout à fait incomplète.»

«Nous nous retrouvons donc avec un projet de loi mort au *Feuilleton*, mais que le gouvernement, dans sa suprême arrogance et son manque total de compréhension, veut maintenant rétablir, même si cette mesure a été rejetée à l'unanimité par les Canadiens. S'il y a un gouvernement qui n'a pas conscience de la réalité, c'est bien celui-ci. Et s'il y a un gouvernement qui le prouve, c'est bien celui-ci avec le projet de loi C–78. Au départ, ce projet de loi repose sur une hypothèse tout à fait fausse. Pourtant, le gouvernement préfère se complaire dans une idéologie des années 1850 selon laquelle nous pouvons continuer à produire sans nous préoccuper des déchets ainsi que de gaspiller nos ressources, comme si cela n'avait aucune importance.»

«Pour les représentants du monde des affaires comme pour les environnementalistes entendus en comité, le projet de loi est inacceptable. Lorsque nous prendrons le pouvoir, dans deux ans, je peux vous garantir qu'aucun député ne se demandera si l'eau qu'il boit est sans danger. Cette loi causera plus de problèmes qu'elle va en régler. Ce projet de loi devrait retourner sur les planches à dessin.»

Avec le ministre des Finances, il n'y a pas lieu de se surpendre de ces changements de cap draconiens. Le ministre des Finances est la girouette des libéraux.

Voilà donc ce que disaient certains députés du gouvernement, alors qu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre. Faut-il croire qu'ils ont tous été victimes du même phénomène, girouette, que le ministre des Finances?

Ce qu'il y a de gravement incohérent dans ce virement de cap majeur des libéraux c'est que la ministre de l'Environnement vante maintenant ce projet de loi et félicite notre chef de l'avoir initié en 1990. Elle dit qu'il est le père de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale et lui lance des fleurs à chaque occasion, alors qu'à l'époque les libéraux lui lançaient non pas les fleurs mais le pot. Ils dénonçaient vigoureusement ce projet de loi, comme leurs propos en font preuve. Voilà ce que sont les libéraux, des girouettes, pire encore, des opportunistes.

Dans le sommaire de ce projet de loi C–56, la ministre fédérale veut assurer autant que possible la tenue d'une seule évaluation environnementale fédérale par projet. Certes, la ministre se rabattra, et c'est prévisible encore, sur notre chef pour légitimer son projet de loi, mais nous savons tous et toutes que le projet de loi initié par notre chef en 1990 a été profondément modifié et que lui. . .

[*Traduction*]

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, il y a 50 ans cette semaine, les Nations Unies voyaient le jour. Bien que leur structure ait subi de nombreux changements, leur objectif fondamental est demeuré le même.

Article 31 du Règlement

Ensemble, des pays de bonne volonté peuvent offrir leur aide et contribuer à régler pacifiquement des conflits. Le maintien de la paix est une création canadienne, et je suis extrêmement fier que huit membres du régiment Elgin, situé dans ma circonscription, se rendent en Bosnie, déchirée par la guerre, pour venir en aide aux civils, qui ne sont ni des seigneurs de la guerre, ni des combattants, mais de simples citoyens pris dans des feux croisés.

Le Canada, qui oeuvre par l'intermédiaire des Nations Unies, a une histoire longue et distinguée derrière lui. Bien que les Nations Unies aient désespérément besoin d'être rajeunies, elles restent le meilleur espoir du monde pour le règlement des conflits.

Je souhaite que Dieu protège les jeunes de ma circonscription qui ont choisi de porter le béret bleu pour aller s'acquitter de cette noble mission.

* * *

[*Français*]

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JEAN–CLAUDE TURCOTTE

M. Michel Daviault (Ahuntsic, B.Q.): Monsieur le Président, ce sont tous les catholiques du Québec qui sont honorés aujourd'hui par l'annonce de la nomination de l'archevêque de Montréal, Jean–Claude Turcotte, à la dignité de cardinal.

Monseigneur Turcotte, le troisième cardinal montréalais de l'histoire du Québec, devient ainsi membre du Sacré Collège, dont la tâche consiste à élire un nouveau pape lors du décès du Saint–Père. À 58 ans, il aura l'occasion de marquer l'orientation de l'Église montréalaise et québécoise pendant de nombreuses années.

Le Bloc québécois félicite chaleureusement son éminence le cardinal Turcotte. Celui–ci saura, sans aucun doute, véhiculer au sommet de l'Église les préoccupations et les valeurs d'ouverture, d'entraide et de tolérance da la société québécoise. Tous reconnaissent le grand dévouement de Mgr Turcotte auprès des plus démunis de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, depuis 1986, des milliers de têtes de bétail de la Grande–Bretagne ont contracté ce qu'on appelle communément la maladie de la vache folle.

Cette maladie a une période d'incubation allant jusqu'à huit ans et ne peut être décelée qu'aux stades avancés. Rien n'indique qu'elle peut se transmettre par contact entre animaux mais, pour plus de sûreté, Agriculture Canada a commencé à interdire l'importation de bétail du Royaume–Uni en 1990.

Chaque année, des milliers d'immigrants entrent au Canada sans subir le test de dépistage du VIH. Même si de nombreuses années peuvent s'écouler avant que les porteurs du VIH ne contractent le sida, on peut facilement déceler ce virus à l'aide d'une prise de sang efficace et bon marché.

N'est–il pas dans l'intérêt des immigrants et de leur famille, ainsi que de la population canadienne, de savoir s'ils sont porteurs du VIH, un virus mortel?

À en juger par le vote tenu il y a deux heures sur la motion nº 285, il est maintenant apparent qu'Agriculture Canada se préoccupe davantage de la santé du bétail canadien que ne le fait la ministre de la Santé à l'endroit des Canadiens.

* * *

LE FESTIVAL DU THÉÂTRE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, un événement artistique tout nouveau et fort intéressant aura lieu en juin 1995 dans la région de l'Atlantique.

La ville de Wolfville, en Nouvelle–Écosse, dans ma circonscription, Annapolis Valley—Hants, accueillera le tout nouveau festival du théâtre de la région de l'Atlantique.

Récemment, j'ai participé à une activité de financement de ce festival qui, j'en suis sûr, rapportera énormément à la région sur le plan culturel et aura des retombées socio–économiques fantastiques.

L'organisation de ce festival, qui se déroule très bien, est un bel exemple de collaboration entre les différents ordres de gouvernement et les différents groupes d'intérêts communautaires.

Je voudrais féliciter toutes les personnes qui participent à ce projet, et plus particulièrement Michael Bawtree, fondateur du festival. Je suis certain que leurs efforts seront couronnés de succès.

* * *

[*Français*]

LES STAGIAIRES PARLEMENTAIRES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, bienvenue aux stagiaires parlementaires. Ce programme célèbre ses 25 ans cette année.

[*Traduction*]

Bienvenue à ces jeunes. Ils sont brillants, vaillants, dynamiques et très motivés. Leur collaboration nous est très précieuse. À l'occasion de ce vingt–cinquième anniversaire, nous tenons à les en remercier.

Comme je l'ai dit, j'aimerais pouvoir faire en sorte que tous les députés qui veulent obtenir les services d'une jeune ou d'un jeune stagiaire puissent le faire.

[*Français*]

Je veux féliciter les gens qui les ont appuyés.

[*Traduction*]

Le secteur privé mérite réellement toute notre reconnaissance parce qu'il a, avec l'aide du gouvernement et avec les jeunes, créé un programme qui compte parmi les plus remarquables au Canada et peut–être, en fait, dans le monde entier.

Je tiens donc à remercier ces jeunes hommes et ces jeunes femmes.

[*Français*]

Merci à vous tous, les jeunes, de nous avoir aidés.

• (1405)

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, la section de la vallée de l'Outaouais de la Société américaine du contrôle de la qualité tient sa conférence annuelle aujourd'hui au Centre des congrès d'Ottawa.

Cette société est le plus vaste réseau de contrôle de la qualité au monde et a comme mandat de promouvoir la qualité totale dans les secteurs public et privé de notre économie. Une bonne gestion de la qualité totale, ou GQT, aura des conséquences positives sur notre bien–être et notre capacité de faire face à la concurrence internationale.

La séance consacrée à la gestion de la qualité totale au sein du gouvernement aura lieu de 15 à 16 heures aujourd'hui. Le secteur fédéral y est représenté par Harry Swain, sous–ministre de l'Industrie, le secteur provincial par le premier ministre Frank McKenna et le secteur municipal par le maire Brian Turnbull. Le fait que ce soit M. Brian Turnbull, maire de la ville de Waterloo, qui représente les municipalités est la preuve du rôle moteur que cette ville a joué dans ce domaine sur la scène municipale.

Tout en nous employant à réaliser les objectifs de réduction du déficit fixés par le ministre des Finances, nous devons veiller à ce que tous nos ministères pratiquent la GQT.

* * *

[*Français*]

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, B.Q.): Monsieur le Président, décidément le ministre du Patrimoine canadien se perd dans des études, toutes aussi contradictoires les unes que les autres.

Après avoir commandé une étude sur le financement de la Société Radio–Canada au groupe Nordicity, le ministre, visiblement insatisfait des recommandations, a commandé une deuxième étude, cette fois à la firme Omnia Communications, afin de faire une analyse critique du travail réalisé par la première.

La deuxième étude reproche à la première de reposer sur des concepts périmés et sur des hypothèses si boiteuses que le résultat en devient forcément nul.

Le ministre du Patrimoine aurait peut–être dû réaliser l'étude lui–même pour y lire ce qu'il veut. C'est scandaleux que les fonds publics soient ainsi dépensés. Combien ont coûté ces études contradictoires et combien coûteront encore les prochaines?

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, l'actuel gouvernement ne se préoccupe guère des cas

Article 31 du Règlement

d'abus de notre système d'immigration. C'est en bonne partie Ottawa qui est responsable de cette situation.

Le 9 septembre, un visiteur fidjien ayant des parents à Vancouver s'est présenté en compagnie d'un avocat et a revendiqué le statut de réfugié au Canada. Les autorités ignoraient cependant qu'il avait besoin d'un traitement rénal qu'il ne pouvait pas recevoir à Fidji.

Il s'est présenté au St. Paul's Hospital de Vancouver. Plutôt que de mettre son nom sur une liste d'attente ou de le renvoyer chez lui pour qu'il y subisse l'intervention, les fonctionnaires fédéraux ont ordonné à l'hôpital de faire figurer le nom de cet homme en tête de liste des malades à dialyser, ce qui a eu pour effet de repousser six malades canadiens en phase terminale.

C'est un scandale! Le système d'immigration semble avoir une prédilection pour ceux qui cherchent à en abuser. Dans ce cas–ci, cela menaçait la vie de Canadiens. J'exhorte le ministre à intervenir immédiatement et à demander à ses hauts fonctionnaires d'annuler leur décision, d'accorder la priorité à la vie des Canadiens et d'empêcher que des malades en phase terminale viennent au Canada pour revendiquer le statut de réfugié dans le seul but de se faire soigner.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, le Canada évolue comme nation et il est temps que nous réfléchissions à nos symboles d'appartenance. Les Canadiens veulent participer au processus de choix d'une figure aussi nationale que le chef d'État.

Au cours d'enquêtes bien sommaires que j'ai faites dans les écoles publiques de Durham, j'ai découvert que rares sont les jeunes capables de donner le nom du gouverneur général. Cela est dû en partie au fait que ni ces jeunes ni leurs parents n'ont participé au choix de cette personne.

Sur 24 pays de l'OCDE, trois seulement nomment leur chef d'État et le Canada en fait partie. Aucune modification constitutionnelle n'est nécessaire pour pouvoir élire le chef d'État. On peut faire les changements par simple convention. Je propose qu'on élise le gouverneur général au moment des élections générales. À titre de mesure intérimaire, la Chambre pourrait voter pour choisir un gouverneur à même une courte liste de candidats dressée par le premier ministre.

Je crois que le poste de gouverneur général serait plus crédible et solide dans le contexte de notre fédération si nous procédions de cette façon.

* * *

NEW DELHI

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, il y a dix ans aujourd'hui, 3 000 Sikhs innocents, hommes, femmes et enfants, ont été tués dans les rues de New Delhi. Malheureusement, dix ans plus tard, les coupables n'ont pas encore été punis.

Article 31 du Règlement

Pour faire en sorte que justice soit faite et que de tels gestes de violence contre des minorités innocentes ne se reproduisent plus, au nom de tous les temples sikhs de l'Ontario, je demande à mes collègues de se joindre à moi, immédiatement après la période des questions, pour visionner une exposition de photos sur les émeutes et les violations des droits de la personne au Pendjab. Cette exposition se tiendra aujourd'hui dans la salle du Commonwealth.

J'espère que, grâce à de tels efforts, le Canada réussira à inciter le gouvernement indien à poursuivre en justice les instigateurs des émeutes de New Delhi.

* * *

• (1410)

LE PROJET HIBERNIA

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, les gestionnaires du projet Hibernia ont décidé de façon irréfléchie de transférer une grande partie du travail du chantier de Marystown à celui de Saint John. Cette décision n'a aucun sens et doit être révoquée.

Voilà le message qu'une délégation de la péninsule de Burin et moi-même avons transmis ce matin à ma collègue, la ministre des Ressources naturelles. Je la remercie de s'être engagée à examiner cette question qui nous préoccupe.

La proposition de retirer le travail à Marystown n'a rien à voir avec les compétences, contrairement à ce qu'a laissé entendre mon collègue de Laurier—Sainte-Marie. Il a totalement tort sur ce point, et je crois qu'il s'en rend compte maintenant.

La bonne nouvelle, c'est que l'Office des hydrocarbures extracôtiers va réexaminer la décision des gestionnaires de Hibernia. J'ai bon espoir qu'il en arrivera à la conclusion que je crois évidente, soit que toute cette affaire tient plus à la politique de l'industrie qu'au respect des dates d'échéance. Le travail peut être fait tout aussi rapidement à Marystown qu'à Saint John et c'est à Marystown qu'il devrait être effectué.

* * *

[*Français*]

L'EFFET DE SERRE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, B.Q.): Monsieur le Président, lors d'un récent colloque regroupant les leaders de l'industrie du gaz naturel, le sous-ministre adjoint à l'énergie dévoilait la nouvelle stratégie du gouvernement en matière de réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Plutôt que de réduire à la source les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, le Canada offrirait une aide financière destinée à réduire les émissions des différents pays en développement.

L'adoption de cette stratégie envoie un message clair aux pays industrialisés, à l'effet qu'ils n'ont pas à prendre eux-mêmes des mesures pour réduire leurs propres émissions de gaz polluants. Cette nouvelle stratégie est ni plus ni moins un constat d'échec de ce gouvernement, qui refuse de mettre sur la table et d'analyser toutes les mesures concrètes visant à diminuer l'effet de serre au Canada, comme il s'y était engagé en 1992.

[*Traduction*]

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président,

Un ministre a oublié
la simple règle
qui exige
sa démission
pour faute de compromission.

«Moi, le ministre du Patrimoine,
j'ai commis une bourde,
mais, s'il vous plaît, ne faites que préciser les règles,
ne détruisez pas mon petit monde!»

Quel prix attribuons-nous
à l'amitié et à la loyauté?
Dans les milieux libéraux, il y a place
pour les ministres qui se croient tête couronnée.

«Au-dessus des règles,
je ne démissionne pas.
Je ne suis pas le premier.
Qu'importe si l'arrière-ban rechigne.»

«Lorsque nous étions dans l'opposition,
tout était différent.
Maintenant au gouvernement,
nous agissons comme les conservateurs.»

* * *

LE REGRETTÉ CARL MCNEILL

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu la chance aujourd'hui de prendre part à une cérémonie durant laquelle le gouvernement du Canada s'est vu remettre un chèque de 37 634,31 dollars provenant de la succession de Carl McNeill.

M. McNeill était un habitant de ma circonscription. Cet homme, âgé de 100 ans, s'inquiétait de la dette léguée à la jeune génération. Il a laissé dans son testament des instructions précises, demandant que cette somme soit remise au gouvernement fédéral en règlement de sa part de la dette nationale et de façon à assurer un avenir meilleur aux autres.

Walter et Marian MacDougald, des amis et voisins de longue date de M. McNeill, ont remis le chèque au ministre des Finances ce matin. Outre ce don au gouvernement, M. McNeill a laissé une importante somme d'argent au University Hospital de London et à l'Armée du salut.

Carl McNeill est pour les Canadiens un modèle de patriotisme et de loyauté envers la nation. Je le remercie au nom de tous les Canadiens pour sa générosité et son souci pour notre grand pays.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de vous faire part du fait que j'ai participé, au cours du dernier week-end, à une réunion du Conseil général du Parti libéral du Canada, à Québec. Plus de 450 personnes de toutes les régions du Québec s'étaient donné rendez-vous, afin de célébrer le premier anniversaire de l'élection du gouvernement libéral et de commencer à préparer les éléments de leur stratégie, en vue de la prochaine campagne référendaire au Québec.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger avec les députés sur des sujets aussi importants que la réforme des programmes sociaux et ont participé à la consultation pré-budgétaire du

ministre des Finances. En conclusion de ces assises, les militantes et militants ont été emballés de la visite de leur chef, le premier ministre du Canada, venu leur donner le signal de mobilisation en vue du prochain référendum. Il est vivifiant de voir tous ces gens, qui représentent des dizaines de milliers de militants au Québec, se réunir afin de partager leur détermination et leur foi dans un Canada uni. Félicitations aux organisateurs et aux participants qui ont réussi à faire de ce grand rassemblement une véritable fête.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, le mot d'ordre est donné. On demande aux vérificateurs du secteur public d'être moins sévères, d'y aller plus doucement. On leur demande de souligner les bons aspects dans leurs rapports et d'atténuer leurs critiques. Pourquoi, me demanderez-vous? Parce que la Loi sur l'accès à l'information signifie que des gens peuvent en fait consulter ces rapports.

Se pourrait-il que les libéraux aient peur d'être exposés à la critique? Est-ce pour cela que le premier ministre a nommé, pour limiter les dégâts, un conseiller personnel en matière d'éthique, qui fait ce qu'il lui demande, plutôt qu'un conseiller vraiment indépendant, comptable devant le Parlement? Ce gouvernement a-t-il, comme les conservateurs, peur que le public ne découvre ce qui se passe à huis clos? La cote élevée de popularité des libéraux tient-elle au fait qu'ils font les choses en cachette?

Il est grandement temps que le gouvernement fasse vraiment preuve de transparence et de responsabilité. Les Canadiens commencent à se demander si celui-ci en est capable.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, dans une confession sans précédent, le premier ministre vient d'avouer que quatre autres de ses ministres—et je dis bien quatre autres—se sont eux aussi rendus coupables d'ingérence dans le processus décisionnel du CRTC en rapport à des demandes d'émission de permis.

Faut-il comprendre maintenant que si le premier ministre a décidé, à l'encontre de tous les précédents, de ne pas demander la démission du ministre du Patrimoine canadien, c'est qu'il s'est aperçu qu'il aurait dû en même temps limoger quatre autres ministres qui, eux aussi, ont tenté d'influencer indûment le CRTC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas du tout. Pour ce qui est de l'incident du ministre du Patrimoine canadien, j'ai été mis au courant au début du mois et, comme je l'ai dit, j'ai pris ma décision à ce moment-là; si j'avais eu à lui demander sa démission, j'aurais dû la lui demander à ce moment-là. Pour ce qui est des autres, ils m'ont fourni les renseignements eux-mêmes au cours de la fin de semaine.

Quand j'ai regardé les dirrectives que j'avais données à tous les ministres au mois de novembre lorsqu'ils ont accepté d'être ministres. Comme je l'ai expliqué dans mon allocution en début d'après-midi, nous avions établi une distinction très claire. Les communications avec les juges sont complètement interdites, c'est une directive très claire. Quant aux tribunaux quasi judiciaires qui invitent très souvent eux-mêmes l'opinion de toutes sortes de gens avant de rendre jugement, nous avions une règle différente. J'ai demandé au commissaire en éthique d'y voir et de nous faire des suggestions. J'espère que nous aurons aussi des suggestions, pour ce problème, des députés de l'opposition. J'ai appris la situation des autres ministres, quand je leur ai demandé de vérifier leurs dossiers.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, si le premier ministre a jugé opportun de rappeler à l'attention de ses ministres qu'il fallait protéger l'indépendance judiciaire, les tribunaux de droit commun, comment se fait-il qu'il ait omis de leur mentionner que les tribunaux administratifs quasi judiciaires, qui rendent des décisions souvent de la même nature, sont encore plus vulnérables à des interventions ministérielles vis-à-vis de ministres qui les protègent?

Je demande donc ceci au premier ministre: Ce matin, il a fait des références à toutes sortes de chiffres. Il a même parlé de cinq autres cas, même dix, cent cas, cela ne change rien d'autre. Comment peut-il laisser entendre que la faute du ministre du Patrimoine canadien perd de sa gravité du fait qu'au moins quatre autres ministres ont fait la même chose? Est-ce à dire pour lui que la faute s'efface par la fréquence des violations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas du ministre du Patrimoine, j'ai dit clairement, la semaine dernière, que lorsqu'il a été informé qu'on interprétait cela comme un appui, alors que lui, qui était ministre, ne cherchait pas à appuyer la proposition, il a lui-même pris l'initiative d'écrire aux personnes en cause et de leur dire clairement qu'il ne voulait appuyer aucune demande devant le CRTC. Alors, nous avons discuté de ce cas-là, parce qu'il était le ministre responsable du CRTC.

Dans le cas des autres ministres, ils ne sont pas des ministres responsables du CRTC, mais ils sont des députés qui ont représenté des intérêts de leurs concitoyens. Et c'est là le dilemme que je veux résoudre. J'ai demandé à M. Wilson de me préparer des directives à ce sujet, et je souhaite la tenue d'un débat à la Chambre pour que les gens puissent nous aider à faire la distinction, puisque dans le cas du CRTC, on invite les gens à faire part de leurs points de vue avant d'émettre un permis. Un citoyen d'un comté, et définitivement le député; par ailleurs les députés de cette Chambre, de tous les partis, ont fait des représentations et il y a quelques ministres, eux aussi députés, qui ont fait des représentations de même nature. Peut-être faudra-t-il trouver un mécanisme différent pour leur permettre d'agir dans l'intérêt de leurs électeurs, tout en respectant leurs responsabilités ministérielles.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, si un ministre n'est pas capable de faire la distinction entre ses devoirs de ministre et ses devoirs de député, tout ce qu'il mérite c'est de se faire renvoyer sur son banc de député.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il ne se rend pas compte que la faute de quatre autres ministres, révélée ce matin, est grave en soi. Mais si elle est grave, est–ce qu'il ne voit pas que celle de son ministre du Patrimoine est doublement grave, puisqu'en plus d'être membre du Cabinet, il est le ministre protecteur du CRTC, et qu'en cette qualité c'est lui qui devait protéger le CRTC contre les interventions indues de ses quatre collègues?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans le cas du ministre, il a lui–même indiqué qu'il ne voulait pas faire une intervention d'appui. D'ailleurs, la lettre n'indiquait pas qu'il voulait appuyer, mais qu'il voulait tout simplement être informé de l'évolution du dossier.

Dans le cas des ministres qui ont écrit, ils n'ont pas écrit au ministre. Ils ont écrit une lettre qui est devenue un document public, soit au secrétaire ou au président du conseil. Dès que ce document est reçu par la commission, il est versé au dossier public que tout journaliste et que tout député peuvent aller consulter à n'importe quel moment. C'étaient des lettres d'appui comme les 14 000 autres lettres d'appui que le CRTC a reçues relativement à des demandes de permis au cours de l'année passée.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre semble faire une distinction entre une lettre d'appui et une lettre quelconque d'avis. Or, les lettres envoyées par les collègues du ministre du Patrimoine sont bel et bien des lettres d'appui, des lettres d'intervention directe dans les affaires du CRTC.

Le premier ministre avait pris l'engagement d'exiger de la part de ses ministres une conduite irréprochable et il en avait fait même une de ses priorités dans le livre rouge. Or, au premier test, il a échoué lamentablement. Il a choisi de passer l'éponge sans avoir préalablement consulté le conseiller en éthique.

Comment le premier ministre, qui se dit préoccupé d'intégrité, peut–il expliquer à cette Chambre qu'il n'ait pas donné lui–même la directive à ses ministres, dès leur assermentation, de consulter le conseiller en éthique avant de s'embarquer dans des histoires comme l'ont fait le ministre du Patrimoine et les autres ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les ministres sont invités à consulter le conseiller en éthique qui a été nommé il y a quelques mois à peine. Les directives que nous leur avons données étaient claires: Interdiction absolue de communiquer avec le judiciaire. C'est une interdiction qui existe depuis au moins 15 ans.

Quant au quasi judiciaire, on dit qu'en certaines circonstances, ils peuvent le faire, mais en s'adressant aux personnes responsables. Alors ils ont écrit non pas au ministre, mais ils ont écrit au secrétaire général du conseil qui ne prend pas de décision et ne juge pas. Je pense qu'un seul a écrit directement au président.

Dans le cas du ministre des Pêches et des Océans, il a écrit en faveur de la petite communauté de son comté qui est de langue française et qui voudrait recevoir la télévision française. Je trouve que si on reproche à un député de représenter les gens qui veulent demeurer français dans des circonstances difficiles, je considère que le ministre aurait manqué à son devoir de député s'il n'avait pas défendu les francophones de son comté.

Des voix: Bravo!

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Que c'est donc gentil, monsieur le Président! Le ministre du Patrimoine a écrit au président du CRTC pour une petite communauté dans son comté. Franchement, le premier ministre ne convient–il pas que toute cette affaire démontre très clairement que le conseiller en éthique gouvernementale devrait rendre des comptes non pas à son bureau, mais à la Chambre des communes, pour s'assurer qu'il ait une certaine efficacité, un pouvoir réel et un rôle déterminant?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, parmi les devoirs du conseiller en éthique, il y a celui de déposer un rapport annuel à la Chambre des communes. Cela fait partie des devoirs et attributions qu'on lui a confiés.

Je suis surpris de voir le ton qu'utilise le Bloc québécois dont la maison–mère fait venir des gens, les humilie, les fait se confesser, les fait changer de conviction politique ou les congédie, parce qu'ils ne sont pas des séparatistes. C'est le pire qu'on ait jamais connu, même au temps du duplessisme.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la déclaration du premier ministre cet après–midi et j'ai constaté qu'il s'est donné beaucoup de mal pour comparer les actes du député de Laval–Ouest à ce qu'ont fait d'autres députés qui ont traité avec le CRTC. Toutefois, le premier ministre a omis, fort à propos, de dire qu'à la différence des autres parlementaires le ministre du Patrimoine canadien est responsable du CRTC. En fait, le premier ministre se trouve à dire que des ministres peuvent faire du lobbying auprès d'organismes quasi judiciaires comme le CRTC.

Pourquoi le premier ministre permet–il que cette ingérence se poursuive et pourquoi ne prend–il aucune mesure?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit clairement la semaine dernière que lorsque le ministre s'est aperçu que la lettre dans laquelle il demandait à être tenu au courant du dossier avait été interprétée comme une recommandation, il a de lui–même écrit au conseil pour faire savoir clairement que sa lettre ne devait pas être interprétée en ce sens.

J'ai dit que le ministre avait commis une erreur de bonne foi en écrivant une lettre au nom d'un de ses électeurs. J'aurais préféré qu'il n'ait pas écrit cette lettre, mais je reconnais et nous devrions tous reconnaître que nous ne sommes pas toujours parfaits.

J'ai dit que nous avions besoin de lignes directrices meilleures. Les consignes sont très claires en ce qui concerne les rapports des ministres avec les juges: un ministre ne peut appeler un juge. Tous les ministres sont assujettis à cette règle depuis au moins dix ou quinze ans. Dans le cas d'organismes quasi judiciaires, puisqu'ils s'occupent de cas de toutes sortes et qu'ils sont différents les uns des autres, les ministres jouissent d'une plus grande liberté.

Le CRTC invite les gens à lui écrire pour lui faire savoir qui devrait ou ne devrait pas obtenir un permis. Cet organisme a reçu 15 000 lettres de ce genre l'an dernier, dont cinq provenaient de ministres.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je ne dirais pas qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi, mais d'une erreur stupide car le ministre est responsable du CRTC.

Les propos tenus par le premier ministre cet après-midi auraient plus de poids s'il avait congédié le ministre du Patrimoine canadien avant de revoir le code d'éthique des ministres. Pour l'instant, les mesures prises par le premier ministre sentent l'opportunisme et le désespoir politiques.

Le premier ministre va-t-il nommer un conseiller en éthique indépendant afin que les règles relatives aux traitements de faveur soient respectées et qu'il n'ait pas à les réviser chaque fois qu'un de ses ministres se trouve en difficulté?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit plus tôt que le conseiller en éthique présente chaque année son rapport à la Chambre.

Il y a un principe qui est très clair pour moi: quels que soient les conseillers qui m'entourent et quels que soient les conseils qu'ils me donnent au sujet des décisions à prendre, c'est moi qui suis responsable, en définitive. J'ai assumé mes responsabilités dans le cas présent. Quand le ministre s'est aperçu qu'il avait commis une erreur, il a, de lui-même, cherché à corriger la situation.

Une voix: Six mois plus tard.

M. Chrétien (Saint-Maurice): Non pas six mois après le fait. Le fait est qu'il ne s'est rendu compte qu'à la fin de septembre que sa lettre avait été interprétée de cette façon et il est intervenu aussitôt. J'ai dit que j'allais vérifier les lignes directrices à ce sujet et j'ai vu qu'il fallait les améliorer. J'espère que le député nous aidera à trouver un juste équilibre. Selon le Parti réformiste, les députés qui ne font pas bien leur travail devraient être révoqués. C'est merveilleux. Les réformistes ne veulent pas que les députés qui sont ministres ne fassent pas leur travail de députés.

• (1430)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nous demandons au premier ministre d'agir de façon responsable. Comme il est responsable de ses ministres, nous lui demandons de prendre cette responsabilité au sérieux et de demander à son ministre de démissionner.

Les lignes directrices actuelles qui visent les ministres vont de soi. Un ministre ne doit pas être perçu comme ayant accordé un traitement de faveur à ses amis et ne doit pas utiliser son influence à des fins politiques ou personnelles. C'est bien simple.

Le premier ministre va-t-il mettre un terme à toute l'affaire, museler son stratège et faire ce que l'honneur et le sens des responsabilités lui commandent en exigeant la démission du ministre du Patrimoine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu non la semaine dernière, et ma réponse est toujours non.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a été informé dès le 1er octobre dernier de l'erreur de son ministre du Patrimoine et il décidait dès lors de passer l'éponge en ne jugeant pas opportun de demander avis auprès de son conseiller en éthique, M. Howard Wilson. Le gouvernement n'a consulté M. Wilson qu'à la toute dernière minute, jeudi dernier, alors que l'erreur du ministre se retrouvait sur la place publique.

Doit-on comprendre que le premier ministre avait pris, dès le 1er octobre dernier, la décision de garder son ministre du Patrimoine sans même avoir consulté son conseiller en éthique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit la semaine passée, soit qu'on m'a informé du dossier, on m'a présenté le problème, je l'ai analysé et j'ai présumé que tout le monde avait été consulté avant qu'on me fasse une recommandation qui émanait du bureau du Conseil privé de mon Cabinet.

J'ai présumé qu'on avait consulté M. Wilson, alors qu'on ne l'avait pas fait. Seulement, cela ne change pas la nature de la décision. J'ai pris la décision, à ce moment, puisqu'il avait lui-même pris des dispositions pour corriger la situation, et que, même si je n'étais pas content, je pouvais le garder dans le Cabinet. Et j'ai dit clairement la vérité la semaine passée, j'avais présumé qu'on avait consulté M. Wilson, alors qu'on ne l'avait pas fait. Je lui ai parlé au téléphone pour connaître son opinion par la suite et son opinion concordait. Du moins, ce qu'il m'a dit ne m'a pas fait changer d'idée.

De toute façon, je suis la personne responsable en bout de ligne. Je ne peux pas partager la responsabilité avec qui que ce soit; je suis le premier ministre du Canada.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, compte tenu de la version de la semaine dernière et de celle que le premier ministre vient de me donner, on vient d'apprendre qu'il a parlé au téléphone à M. Wilson.

Qu'a dit M. Wilson au premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, je me suis mal exprimé. J'ai demandé à mon Cabinet. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): J'ai parlé plusieurs fois à M. Wilson depuis cette date. Mais, à ce moment–là, je lui ai demandé: «Avez–vous appelé?» Ils ont dit: «Non.» J'ai dit: «Appelez–le.»

Quand je me suis levé en Chambre, j'avais obtenu les renseignements, par l'entremise de mon Cabinet, sur l'opinion de M. Wilson. Quand cela a été terminé, j'ai eu l'occasion de discuter en fin de semaine avec M. Wilson au sujet de ce que nous allions faire dans le futur. C'est ce qu'on a fait.

M. Bouchard: Il se contredit!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Non, je ne me contredis pas du tout. J'ai dit que j'ai parlé à M. Wilson en fin de semaine. Et lorsque je me suis levé en Chambre, je l'avais dit la semaine passée, j'avais demandé. . .

M. Bouchard: Vous êtes mêlé!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Bien oui, mais écoutez donc, vous ne serez pas mêlé!

Et l'opinion de M. Wilson m'a été transmise comme quoi c'était acceptable.

* * *

[*Traduction*]

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce matin, le personnel de mon bureau a appris du secrétaire général du CRTC, M. Darling, que «les commissaires siégeant au sous–comité peuvent avoir été influencés par la lettre du ministre».

Quand le premier ministre a décidé d'appuyer les gestes posés par le ministre du Patrimoine canadien, savait–il que le secrétaire général du CRTC croyait que la lettre du ministre pouvait avoir influencé le processus?

● (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans ce cas précis, probablement pas, puisque la demande a été rejetée.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, la réponse va de soi, parce que tout le processus a été entaché. C'était le seul choix possible.

Encore aujourd'hui, le premier ministre s'est servi de la deuxième lettre du ministre, datée du 30 septembre, comme preuve que le ministre n'était pas intervenu et qu'on n'avait rien fait de mal. Maintenant, nous savons aussi pourquoi cette deuxième lettre ne figurait pas au dossier du CRTC.

Le secrétaire général du CRTC affirme que la deuxième lettre n'a jamais été versée au dossier, parce qu'elle était arrivée trop tard pour être prise en considération. Cela signifie qu'au moment où le CRTC a pris sa décision, les responsables croyaient encore que le ministre était intervenu et qu'il n'y avait rien de changé.

Compte tenu de ce nouvel élément, comme le premier ministre peut–il continuer à défendre l'intégrité de son ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est bien la preuve que la première lettre n'a eu aucun effet.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre nous a dit avoir consulté le conseiller en éthique. Vendredi dernier, on a appris que le conseiller en éthique n'avait pas été consulté avant jeudi matin, soit quelques minutes ou quelques heures avant que le ministre du Patrimoine canadien fasse son intervention.

Aujourd'hui, on apprend, dans un premier temps, que le premier ministre a parlé à son conseiller en éthique. Ensuite, le premier ministre nous dit qu'il s'est mal exprimé, qu'il n'a pas parlé au conseiller en éthique. Et si je suis bien tout le déroulement, des conseillers du premier ministre ont parlé au conseiller en éthique.

J'aimerais savoir ce que les conseillers du premier ministre ont dit au premier ministre, suite à la discussion qu'ils ont eue avec son conseiller en éthique. Est–ce bien clair?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit, c'est que mon bureau a communiqué avec le conseiller en éthique. Quand je suis venu à la Chambre des communes, nous savions l'opinion du conseiller en éthique. C'est ce que j'ai dit.

L'opinion du conseiller en éthique m'a été donnée personnellement, et j'ai dit en cette Chambre qu'il n'y avait rien dans son opinion pour me faire changer d'idée. J'ai eu l'occasion de discuter avec le conseiller en éthique au cours de la fin de semaine sur ce qu'on doit faire à l'avenir.

À l'avenir, pour s'assurer qu'il n'y a pas de controverse, les ministres devront temporairement envoyer leurs recommandations au conseiller en éthique qui, lui, décidera s'il est approprié ou non de les envoyer aux divers organismes visés, tout en tenant compte que le ministre, quel qu'il soit, demeure toujours un élu représentant, la plupart du temps, 100 000 citoyens.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, plus tôt, le premier ministre nous a dit que son opinion concordait, et il s'est arrêté. Puisque ça ne concordait pas, je présume—nous sommes dans les présomptions—le premier ministre nous a dit: «Il n'y avait rien dans son opinion qui me forçait à changer d'idée.»

C'est donc que peut–être, c'était une opinion différente de celle du premier ministre. Nous devons pouvoir en juger et la seule façon d'en juger, c'est que le premier ministre nous révèle aujourd'hui ce qu'il a eu comme message de son conseiller en éthique.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris l'entière responsabilité de la décision et je n'ai rien à ajouter. J'ai décidé que le ministre en question avait corrigé la situation le mieux possible, fin septembre ou début octobre, que j'avais accepté son explication et que je le gardais dans le Cabinet.

C'est ma responsabilité, ce n'est pas la responsabilité d'aucun conseiller du gouvernement. Je ne peux pas partager cette responsabilité avec qui que ce soit.

* * *

[*Traduction*]

LE CRTC

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ces belles paroles concernant la volonté de restaurer l'intégrité du gouvernement commencent à sonner faux.

Le gouvernement emprunte peut-être à Mackenzie qui a écrit: «L'intégrité nécessaire, mais pas nécessairement l'intégrité.» Tous les députés libéraux répètent ce que le premier ministre a promis, dans le livre rouge, c'est-à-dire, que le programme libéral vise à garantir la transparence du gouvernement.

• (1440)

Si le premier ministre croit honnêtement promouvoir la transparence, pourquoi n'a-t-il pas informé la Chambre dès qu'il a appris l'existence de la lettre du ministre du Patrimoine au CRTC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne pensais pas que c'était nécessaire. Cette lettre est publique. Elle faisait partie d'un dossier que tout le monde pouvait consulter. Il n'y avait pas de secret. On peut vérifier; la lettre du ministre était comparable à toutes les autres qui étaient dans le même dossier. Le CRTC aime bien recevoir les opinions des Canadiens et la lettre du ministre était avec la pile de lettres qui avaient été versées au dossier. C'était donc un document public. Je ne pensais pas être tenu de révéler une chose que, en principe, la population savait.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est une vraie partie de tennis ou de ping-pong, où chacun se renvoie la balle. Personne n'accepte la responsabilité. Le ministre fait une chose, mais il en refuse la responsabilité. Le premier ministre a une responsabilité, mais il n'en veut pas.

Comment peut-on définir la responsabilité du premier ministre dans ce cas-ci? Quelles sont les responsabilités? Où la partie s'arrête-t-elle? Qui est le vrai responsable?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je répète depuis cinq jours que la responsabilité, c'est moi qui l'assume. C'est tout.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, ce qui se passe est extrêmement grave. On apprend de la bouche même du premier ministre qu'il y a un désaccord profond entre lui et son conseiller en éthique.

Ce que nous voudrions savoir du premier ministre, c'est quelle a été la recommandation que le conseiller en éthique a faite au premier ministre, relativement aux agissements du ministre du Patrimoine canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des communications entre le conseiller en éthique et moi-même. J'ai dit en cette Chambre qu'il n'a rien dit qui ait pu m'influencer pour changer la décision que j'avais prise antérieurement.

M. François Langlois (Bellechasse, B.Q.): Monsieur le Président, doit-on comprendre de la réponse du premier ministre ou plutôt de l'absence de réponse du premier ministre que le conseiller en éthique a effectivement conseillé au premier ministre soit de demander au ministre du Patrimoine canadien de démissionner ou de le forcer à se retirer du Cabinet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je viens de dire qu'il n'a rien dit qui m'ait fait changer mon opinion, et de toute façon, la responsabilité appartient au premier ministre. Et peu importe les avis qu'on donne au premier ministre, c'est lui qui décide et dans ce cas, il a assumé ses responsabilités.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a commencé par déclarer qu'il avait communiqué avec le conseiller en éthique. Puis, il a changé son fusil d'épaule et a affirmé qu'un membre de son cabinet avait consulté, à la dernière minute, le conseiller en éthique.

Le premier ministre peut-il nous préciser qui a communiqué avec le conseiller en éthique et fournir à la Chambre une transcription de ces conversations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'enregistrons pas les conversations. Donc, il n'existe pas d'enregistrement.

La semaine dernière, j'ai déclaré que le conseiller avait été consulté, et il a été consulté, un point c'est tout. C'est moi qui ai pris cette décision. C'est d'ailleurs ce que je vous ai dit la semaine dernière, ce que je vous répète aujourd'hui et ce que je confirmerai la semaine prochaine si vous me posez encore la question.

• (1445)

Le Président: Je voudrais de nouveau rappeler à mes collègues qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est un peu comme les lignes directrices en matière d'éthique, qui n'ont jamais été couchées sur papier, elles non plus.

J'ai écouté très attentivement la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre un peu plus tôt et je n'ai rien entendu qui garantisse aux Canadiens qu'un tel incident ne se reproduira plus. Le conseiller en éthique continue à se plier à tous les caprices du cabinet du premier ministre.

Le premier ministre s'engagera–t–il, comme il aurait dû le faire dans sa déclaration, à remplacer le conseiller en éthique par un agent indépendant qui relèverait du Parlement et non du cabinet du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique est tenu de présenter un rapport à la Chambre des communes une fois par année, mais il ne faut pas oublier une chose. Seul le premier ministre est responsable de la conduite des ministres devant la population canadienne.

Je tiens à préciser au député que je ne me soustrairai jamais à mes obligations. Je suis responsable de l'intégrité de mon Cabinet et je prendrai toutes les mesures qui s'imposent pour garantir son intégrité.

Il faut cependant reconnaître qu'un problème se pose à nous tous. Nous devons veiller à ce que les ministres puissent tenir l'engagement qu'ils ont pris pendant la campagne électorale et bien représenter leurs électeurs tout en dirigeant leur portefeuille. Voilà le problème au coeur du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais savoir ce qu'en pensent les députés. On ne peut pas refuser aux habitants de la circonscription d'un ministre le droit à la bonne représentation à Ottawa que leur a promise le ministre lorsqu'il leur a demandé leur appui pendant la campagne électorale.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les Canadiens qui paient leurs impôts s'inquiètent, avec raison, lorsqu'ils entendent parler de Canadiens qui arrivent à déjouer le fisc soit en participant à l'économie parallèle, soit en profitant des diverses échappatoires qui existent.

Que fait le ministre du Revenu national au sujet des Canadiens qui, semble–t–il, ne paient pas leur juste part d'impôts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous avons pris des mesures énergiques en vue de régler le problème de l'économie parallèle et des Canadiens qui ne paient pas leur juste part d'impôts parce qu'ils réussissent à contourner le régime fiscal existant.

Vendredi dernier, j'ai signé une entente avec l'Ontario, province dont l'économie est la plus forte, pour que nous unissions nos efforts dans la lutte contre l'économie parallèle. Nous collaborons également de cette façon avec sept autres provinces. Nous avons conclu de nouvelles ententes avec presque toutes les associations de gens d'affaires et les associations professionnelles afin d'être mieux armés pour contrer l'économie parallèle.

Ces mesures nous ont permis d'aller chercher plusieurs centaines de millions de dollars de nouvelles recettes fiscales, ce que le gouvernement précédent n'avait pas prévu.

Compte tenu du succès obtenu par les 1 200 vérificateurs que nous avons affectés à cette tâche, je puis vous assurer, monsieur le Président, que nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre refuse systématiquement de nous dire quelle fut l'opinion du conseiller en éthique, telle qu'elle lui a été transmise par ses adjoints.

N'est–il pas vrai que le conseiller en éthique a émis une opinion différente de celle du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit plusieurs fois: l'opinion du conseiller m'a été transmise et rien ne me forçait à changer d'opinion.

De toute façon, peu importe l'opinion qu'il aurait pu me donner, la responsabilité ultime appartient au premier ministre. J'ai assumé mes responsabilités, parce que le ministre avait agi avec le plus de diligence possible dans une situation qui n'était pas, à mon sens, fatale parce qu'il n'avait pas émis de recommandation.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le President, qu'est–ce que le conseiller en éthique a dit exactement?

• (1450)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique dit toujours au premier ministre que le premier ministre doit assumer ses responsabilités. C'est ce qu'il a fait.

[*Traduction*]

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 27 octobre, le ministre du Patrimoine canadien a affirmé avoir rencontré un de ses électeurs qui lui a demandé, comme le hansard en fait foi à la page 7273:

> . . .d'attirer l'attention du CRTC sur sa demande de licence de radiodiffusion.

Cet électeur, M. Daniilidis, a déclaré au cours de conversations avec des recherchistes du Parti réformiste qu'il n'avait jamais demandé au ministre d'écrire une lettre en sa faveur.

Le premier ministre peut–il expliquer cette contradiction?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est certainement allé rencontrer le ministre. Ils ont peut–être parlé de la pluie et du beau temps, ou peut–être de la demande de licence, et le ministre a écrit une lettre pour demander de l'information à ce sujet.

Je n'étais pas présent. Je n'ai pas été mis au courant de cette conversation, mais je sais que cet électeur a rendu visite au ministre et que cette visite a donné lieu à la lettre qui fait l'objet de ce débat.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre laisse donc entendre que cet électeur a demandé au ministre d'écrire une lettre. C'est très difficile à comprendre.

Le premier ministre ordonnera–t–il la tenue d'une enquête privée et indépendante dans cette affaire afin que nous puissions enfin connaître le fond de l'histoire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette lettre fait partie des documents publics. Le député devrait se rendre au bureau du CRTC pour examiner le dossier. C'est une affaire publique. Nous n'avons pas besoin d'enquête.

On dirait que les services de recherche du Parti réformiste ne sont pas très bons.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre refuse de dire à cette Chambre le contenu exact de la recommandation du conseiller en éthique. Puisqu'il s'agit d'une question d'intégrité et d'éthique publique, le premier ministre ne reconnaît–il pas que cette question appartient maintenant au grand public?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, évidemment. C'est dans les journaux et dans les débats de la Chambre des communes.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre ne réalise–t–il pas que sa propre intégrité est en cause, en dissimulant ainsi le contenu de cette conversation, et ne réalise–t–il pas qu'il devrait dévoiler les faits exacts qu'il connaît?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je regrette, mais le chef de l'opposition a dit plus tôt qu'il ne questionnait pas l'intégrité du premier ministre. Et je dis que c'est du domaine public en ce moment. Nous en avons discuté, c'est une lettre publique, écrite par le ministre. La deuxième lettre qui a été envoyée a été rendue publique elle aussi. Je l'ai déposée devant la Chambre des communes, il y a eu l'explication donnée par le ministre à la Chambre des communes. On ne peut pas nous demander d'être plus ouverts que nous le sommes à ce moment–ci. Mais les conseillers qui conseillent le premier ministre, les avis que je reçois d'eux sont des avis pour moi, ils ne sont pas destinés au public, et c'est moi qui prend la décision et qui doit rendre la décision aussi.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré aujourd'hui que la lettre du ministre du Patrimoine canadien n'avait pas influencé le CRTC, mais le secrétaire général de cet organisme a dit qu'elle avait peut–être joué dans la décision.

Comment le premier ministre explique–t–il cette contradiction?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, elle a eu beaucoup d'influence. La demande a été rejetée. Le ministre n'a pas fait de recommandation, mais si vous prétendez qu'il l'a fait, sa lettre n'a pas eu beaucoup de poids, puisque le CRTC n'a pas donné son approbation.

Je ne vois pas comment vous pouvez soutenir un argument semblable.

• (1455)

Le Président: Je demande encore une fois à mes collègues de s'adresser en tout temps à la présidence. Cela facilite beaucoup les choses pour nous tous.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, c'est un tissu de quiproquos. Un ministre a de toute évidence trompé la confiance du public et le premier ministre le félicite chaudement.

Étant donné que le premier ministre refuse de rendre public l'avis donné par le conseiller en éthique, comment pouvons–nous être sûrs qu'il n'y a pas contradiction là aussi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué dix fois que le conseiller en éthique donne des conseils au premier ministre et que d'autres conseillers le font aussi. Le premier ministre ne peut déclarer à la Chambre: «J'ai pris cette décision, mais ce n'est pas ma faute; c'est la faute de mes conseillers.» Tout le monde éclaterait de rire.

En fin de compte, c'est le premier ministre qui assume la responsabilité et qui décide. C'est exactement ce que j'ai fait. Personne ne peut m'accuser de me soustraire à mes responsabilités. Je ne blâme personne d'autre. J'assume l'entière responsabilité.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre sait que les critères d'admissibilité au Programme d'aide aux travailleurs âgés sont en partie arbitraires. Un travailleur âgé dans le besoin ne recevra pas les prestations s'il n'est pas mis à pied avec plusieurs autres travailleurs. Il en faut une centaine dans certaines situations.

Le ministre entend–il s'adresser aux besoins des travailleurs âgés dans sa réforme des programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme il le sait sûrement parce qu'il a lu le document, celui–ci fait état, à au moins quatre ou cinq endroits, des mesures que nous aimerions prendre pour améliorer les programmes à l'intention des travailleurs âgés. Malheureusement, certains dé-

putés n'ont pas encore pris connaissance du document et ne sont donc pas bien au fait des propositions qui ont été formulées.

Nous avons en outre créé au Nouveau–Brunswick un programme d'emploi qui, à titre d'initiative stratégique, vise expressément à résoudre le problème des travailleurs âgés. L'évaluation du projet nous permettra de déterminer s'il peut offrir, d'un océan à l'autre, d'importantes possibilités au titre de l'adaptation des travailleurs âgés.

En réponse à la proposition du député, je tiens à signaler qu'environ 75 p. 100 de toutes les demandes faites au Québec, dans le cadre du projet pilote, par des travailleurs mis à pied, sont acceptées, ce qui constitue le taux d'approbation le plus élevé du Canada. En fait, l'an dernier, nous avions déjà versé près de 200 millions de dollars de rentes aux travailleurs âgés du Québec.

C'est la preuve que le programme fonctionne efficacement. Comme il s'agit d'un programme fédéral–provincial et que nous avons besoin de la collaboration du gouvernement de la province, nous devrons pouvoir compter sur la coopération du gouvernement du Québec pour nous aider dans la réforme sociale; nous pourrons ainsi améliorer nettement le programme à l'intention des travailleurs âgés.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre se souviendra qu'avant de nommer le conseiller en éthique, il a procédé à une consultation auprès de tous les chefs de parti en cette Chambre et a sollicité leur accord unanime avant de procéder à cette nomination.

Dans une pareille perspective, est–ce qu'il ne voit pas que les conseils du conseiller en éthique ne lui sont pas exclusifs, qu'ils appartiennent à toute la Chambre et qu'ils sont du ressort du public? Je lui demande donc de poser le geste de transparence que tout le monde attend de lui et de nous dire, puisqu'il s'agit d'un guide éclairé et public, ce que le conseiller en éthique lui a dit de faire, en pareille occurrence.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai consulté les chefs de l'opposition officielle et du Parti réformiste avant de nommer M. Wilson, pour leur donner l'assurance que la personne allait s'acquitter convenablement de ses fonctions. Il est là pour conseiller le premier ministre et les ministres dans leur rôle de ministres, les députés, les lobbyistes et tous ceux qui ont des conflits d'intérêts. Lorsqu'il me parle, il me donne son avis quant à la direction du Cabinet pour m'aider à prendre ma décision comme premier ministre. C'est un homme honorable, et je répète que lorsque le rapport m'a été fait de son opinion, cela ne m'a pas incité à changer mon opinion. Je suis content de voir que le député a rappelé à la Chambre des communes qu'avant que je le nomme, le chef de l'opposition et le chef du Parti réformiste ont trouvé que c'était un homme qui était de bon jugement, d'intégrité et qu'il avait bien fait son travail.

• (1500)

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE SUR L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le 1er novembre marque le 50e anniversaire de l'ouverture de la Conférence sur l'aviation civile internationale, à Chicago, dans l'État de l'Illinois.

Il y aura 50 ans demain, les représentants de 52 pays, dont le Canada, se réunissaient pour dresser les plans sur l'avenir de l'aviation civile internationale. Leurs délibérations se sont conclues par la signature, le 7 décembre 1944, de la Convention multilatérale sur l'aviation civile internationale et, plus tard, par le choix de Montréal comme siège de la nouvelle Organisation de l'aviation civile internationale.

[*Français*]

L'Organisation de l'aviation civile internationale est une agence spécialisée des Nations Unies qui est responsable d'établir des normes internationales, des pratiques recommandées et des procédures pour couvrir les aspects techniques, économiques et légaux des opérations de l'aviation civile internationale. L'Organisation est composée de 183 États contractants.

Le 1er novembre n'est pas seulement jour de fierté dans l'histoire de l'aviation civile, c'est également un jour de fierté pour le Canada. L'Organisation de l'aviation civile internationale est la seule agence des Nations Unies qui a le siège de son administration au Canada.

Nous avons été choisis pour être le pays d'accueil de cette agence importante à cause de notre rôle instrumental lors de la conférence de Chicago. Le Canada continue d'assumer son rôle de chef de file en aviation civile et demeure un solide support de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

[*Traduction*]

Nous voulons rendre hommage à tous ceux qui se sont réunis à Chicago il y a cinq décennies, aux derniers jours de la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais saluer notamment trois grands Canadiens qui ont pris part à ces délibérations et qui sont toujours parmi nous aujourd'hui.

L'ancien ambassadeur Escott Reid a participé à la rédaction des documents de la conférence. Il vit maintenant près de Toronto.

[*Français*]

M. Jean Fournier, le plus jeune des délégués canadiens à la Conférence de Chicago, qui demeure maintenant à Montréal.

[*Traduction*]

M. Stanislav Krejcik était membre de la délégation tchécoslovaque. Il est maintenant citoyen canadien et vit en Alberta.

[*Français*]

Les Canadiens et Canadiennes savent très bien l'importance primordiale que représentent des transports aériens sécuritaires, réguliers, efficaces et économiques dans l'édification des collectivités et leur contribution au développement et au bien-être économique. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation de l'aviation civile internationale pour son aide à nous assurer la sécurité et la sûreté du transport aérien à l'échelle mondiale.

• (1505)

Des activités, dont la levée du drapeau dans tous les aéroports du pays, souligneront demain l'anniversaire de l'ouverture de la conférence de Chicago. Et en décembre, à Montréal, nous tiendrons des célébrations pour souligner la signature de la Convention sur l'aviation civile internationale.

[*Traduction*]

Espérons seulement que le même esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui a contribué au succès de l'Organisation de l'aviation civile internationale se maintiendra pendant encore un demi-siècle.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je prends la parole dans le cadre du 50e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale, communément appelée l'OACI.

Les Québécois et Québécoises sont particulièrement fiers que cette importante organisation des Nations Unies ait choisi Montréal et le Québec pour implanter le siège social de son administration, et ce depuis 1944.

En 1944, le transport aérien était marginal, avec seulement 9 millions de passagers transportés. L'aviation est devenue aujourd'hui un mode de transport vital pour l'économie mondiale. Plus de 1,2 milliard de passagers voyagent annuellement en toute sécurité par avion. Le transport aérien demeure encore le mode de transport le plus sécuritaire, et cette réalisation, nous la devons en grande partie à l'OACI. Je tiens donc à assurer à l'organisation toute ma reconnaissance à cet égard.

Personne ne peut dire ce que sera l'aviation dans 50 ans. Le volume de passagers augmentera certainement encore, et des percées technologiques viendront bouleverser ce mode de transport. Je suis convaincu que l'Organisation de l'aviation civile internationale saura se montrer à la hauteur des défis qu'elle devra relever dans l'avenir, comme elle s'est montrée à la hauteur des défis passés.

L'OACI est un exemple parfait de ce que peuvent réaliser les nations souveraines de la Terre lorsqu'elles coopèrent. À travers l'OACI, 183 États membres sont parvenus à s'entendre pour assurer à leur population un système de transport aérien sécuritaire. C'est une réalisation majeure.

Étant donné l'importance de l'aviation comme moyen de transport aujourd'hui et dans l'avenir, il est plus important que jamais d'en assurer la sécurité. La collaboration et la coopération entre les États membres demeureront d'une importance capitale.

En terminant, je tiens à remercier et à féliciter tous ceux et celles qui ont contribué à la création et au développement de l'OACI au cours des 50 premières années de son existence. Je tiens à offrir tous mes voeux de succès à l'organisation pour les 50 prochaines années.

[*Traduction*]

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui remercier le ministre des Transports d'avoir porté à l'attention de la Chambre le 50e anniversaire de l'ouverture de la conférence sur l'aviation civile internationale.

En l'absence de notre porte-parole en matière de transports, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, je voudrais également offrir les meilleurs voeux de mon parti à l'ancien ambassadeur Reid, à M. Jean Fournier et à M. Stanislav Krejcik.

En tant que Canadiens, nous sommes fiers que l'Organisation de l'aviation civile internationale ait son siège à Montréal. Nous ne devons jamais tenir pour acquise la haute estime que l'on a de notre pays sur ces questions.

Les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, plus communément appelée l'OACI, influent sur la sécurité et la sûreté à tous les aéroports, même à ceux qui desservent nos petites collectivités. Le gouvernement fédéral procède actuellement au transfert de ces aéroports à des administrations locales et, dans certains cas, à des particuliers. J'espère que le ministre fera en sorte que l'on maintienne des normes raisonnables, tant aux aéroports privatisés qu'à ceux dont le système de navigation aérienne pourrait être privatisé, et qu'il n'y ait pas une réglementation excessive.

Je suis certaine que l'OACI continuera de faire figure de leader dans l'application de normes de sécurité aérienne dans le monde entier et que d'autres organisations, gouvernementales ou privées, reconnaîtront le besoin et la capacité des pays de travailler ensemble pour régler des différends dans d'autres secteurs.

• (1510)

Personnellement, comme tous les députés et particulièrement ceux qui viennent de circonscriptions auxquelles on ne peut fondamentalement avoir accès que par avion, je sais à quel point il est important de pouvoir voyager en toute sécurité.

Au nom de tous, je voudrais féliciter l'Organisation de l'aviation civile internationale de son excellent travail et lui offrir tous mes voeux de succès pour l'avenir.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA

L'hon. William Rompkey (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur le Comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la révision de la politique du Canada en matière de défense.

Il s'agit de la première révision globale de notre politique de défense à être réalisée par le Parlement de toute l'histoire canadienne. Nous y présentons nos conclusions concernant les principes, les buts et les objectifs qui devraient orienter le Canada dans l'établissement de sa politique de défense.

Nous croyons que les Forces canadiennes constituent une institution nationale dont nous pouvons tous être fiers en raison de leur bilan antérieur et de l'importance vitale qu'elles représenteront à l'avenir pour la défense de la position du Canada, en tant que nation commerciale comptant fortement sur la paix et la stabilité dans le monde.

Nous avons recommandé que l'on façonne une politique de défense qui maintienne l'équilibre entre les aspirations des Canadiens et les moyens dont ils disposent.

Je tiens à remercier les presque 300 témoins qui ont comparu devant nous au cours des sept derniers mois, ainsi que tous ceux et celles qui nous ont fait parvenir des mémoires ou des propositions. Je remercie également les députés, peu importe leur parti d'allégeance, qui ont travaillé si diligemment et de façon si coopérative à l'établissement de ce rapport. Nous avons atteint un consensus fort élevé à ce sujet, et je suis sûr que ce rapport saura résister au passage du temps.

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, B.Q.): Monsieur le Président, pour faire suite à ce que vient de déclarer l'honorable député, je veux ajouter que le Bloc québécois a participé aussi à cette révision de la politique de défense, et sur certains points, le Bloc a remis un rapport dissident qui est à l'intérieur de ce même document.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre consentirait-elle à entendre la position du Parti réformiste sur le rapport du comité mixte spécial par l'intermédiaire du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe? J'aimerais obtenir un consentement unanime.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu le libellé de la proposition du député du Labrador. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, mon collègue réformiste et moi étant nouvellement arrivés au Parlement, nous n'avions jamais siégé à un comité parlementaire.

Nous considérons que cette étude a été pour nous un grand privilège et aussi beaucoup de travail. J'ai l'impression que les membres du comité ont été très impartiaux dans leur approche de cette étude.

Comme l'a dit le député du Labrador, nous avons entendu des témoins de Victoria jusqu'à St. John's et de l'OTAN jusqu'à Zagreb. Nous avons examiné les besoins du Canada en matière de défense et tenté de les concilier avec la responsabilité financière que nous devons assumer. J'espère que la plupart des gens accueilleront favorablement les résultats de cette étude.

Ceux qui s'attendent à un rapport révolutionnaire seront déçus. J'estime cependant que lorsqu'ils l'examineront, ils constateront qu'il est logique, plein de bon sens et qu'il répondra aux besoins du Canada jusqu'au début du siècle prochain.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, au nom du Conseil municipal de Plessisville, je suis heureux de présenter une pétition comptant 60 signatures.

• (1515)

Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement canadien informe préalablement le Conseil municipal de Plessisville lorsque des modifications dans sa procédure auront pour effet de faire varier le niveau d'emploi local. De plus, ces signataires réclament le maintien du service de livraison du courrier à domicile équitable pour l'ensemble des résidants de Plessisville.

Les résidants des rues Gérin-Lajoie, Trudel et Dupont doivent être traités équitablement. Ce ne sont pas des citoyens de seconde classe et, à cet égard, ils ont droit de recevoir le service postal équivalent aux autres résidants de la ville.

Je suis heureux d'appuyer ces utilisateurs des postes et le maire Jacques Martineau de la ville de Plessisville dans le comté de Frontenac.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des électeurs des collectivités de Cache Creek, Ashcroft, Clinton, Spences Bridge et Hanceville, en Colombie-Britannique.

Mes électeurs demandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière à sous-entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité.

Ils demandent aussi au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour insérer l'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination interdits.

Je suis d'accord avec ces pétitionnaires.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter au Parlement deux pétitions distinctes signées par des électeurs de la circonscription de Red Deer.

Dans la première pétition, ces citoyens disent au gouvernement qu'ils désapprouvent l'idée d'accorder quelque privilège que ce soit aux personnes du même sexe qui ont des relations.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière qui donnerait à entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, dans la seconde pétition, les gens expriment leurs sentiments et leurs vives préoccupations face à la possibilité de tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Ainsi, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'assurer la stricte observation des dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté.

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition venant de personnes âgées de ma circonscription qui signalent qu'une grande partie des choses que nous avons au Canada sont le fruit de leurs sacrifices et de leur contribution à l'édification de notre société.

Ces gens précisent que leur nombre augmente et que des programmes, comme l'assurance–maladie, les régimes de pensions et ainsi de suite, vont être soumis à des pressions supplémentaires. Ils font valoir qu'ils ont besoin de logements confortables, d'activités sociales et communautaires, ainsi que de soins médicaux abordables.

Au nom des personnes âgées, les pétitionnaires veulent souligner que, lorsqu'ils modifient des programmes ou prennent des décisions, les gouvernements devraient garder à l'esprit l'apport des aînés à l'essor de notre pays.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de mes électeurs de Provencher pour présenter deux pétitions. La première vient de la Ligue des femmes ukrainiennes catholiques.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de continuer à rejeter l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin au Canada. Elles réclament l'application très stricte des dispositions actuelles de l'article 241 du Code criminel interdisant à quiconque de conseiller le suicide ou d'y aider et souhaitent que le Parlement envisage d'étendre les soins palliatifs pour les rendre accessibles à toutes les personnes mourantes au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition vient d'une église de Steinbach, une collectivité que je représente.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité. Ils demandent aussi de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions. La première invite le Parlement à reconnaître la menace publique que constituent les délinquants dangereux et à modifier le Code criminel pour qu'ils puissent être détenus indéfiniment, à l'expiration du mandat de détention, lorsqu'on a de bonnes raisons de croire qu'ils risquent de constituer un danger pour la vie, la sécurité et le bien–être physique ou mental de qui que ce soit.

Cette pétition est signée par des gens de tout le sud de l'Ontario.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition concerne le caractère sacré de la vie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et donner aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

• (1520)

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions. La première vient de MM. Eron Horton et Glen Reist du Mississauga Gospel Temple, dans ma circonscription. La deuxième m'a été remise par M. Lester Laird, un autre de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas apporter la moindre modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui pourraient laisser croire que la société canadienne approuve les relations entre personnes d'un même sexe ou l'homosexualité.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je voudrais signaler à la Chambre que, en raison de deux déclarations de ministres, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 53 minutes.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir aujourd'hui au sujet de ce projet de loi.

À titre de parlementaire et de critique réformiste en matière d'environnement, je suis heureux d'étudier la mesure législative que propose le gouvernement pour garantir qu'elle soit dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens et qu'elle protège longtemps notre environnement.

En tant que critique de l'opposition, je n'ai pas l'intention de faire des commentaires uniquement pour la forme. Je compte appuyer le projet de loi s'il favorise l'environnement et garantit que le gouvernement prend les mesures qu'il faut pour protéger l'environnement tout en maintenant un juste équilibre entre ce dernier et l'économie. Cependant, si le projet de loi ne tient pas compte de ces facteurs, je vais m'y opposer et formuler une critique constructive.

Au cours de la première année de cette 35e législature, le gouvernement a mis du temps à s'attaquer aux nombreux problèmes qui se posent, y compris celui de l'environnement. Jusqu'à maintenant, il s'est contenté de parler et de poser pour la galerie, mais ses réalisations sont rares.

Je suis toutefois satisfait de constater l'orientation donnée à ce projet de loi. C'est un bon début. Cependant, il y a énormément de travail à faire en évaluation environnementale. En bref, nous devons penser davantage en termes de prévention plutôt qu'en termes d'intervention. Plutôt que d'avoir à remédier à des déversements, nous devons prendre des mesures pour empêcher qu'ils se produisent. Nous devons cesser d'attendre que les problèmes s'imposent à nous et commencer à penser à l'avenir en adoptant tout de suite des mesures audacieuses.

En tant que députés, nous devons prêcher par l'exemple et faire tout ce que nous pouvons pour protéger notre environnement, car il est d'une importance vitale pour l'avenir des Canadiens. Nous devons faire en sorte que l'environnement que nous laisserons à nos enfants soit aussi sain, sinon plus, que lorsque nous en avons hérité.

Beaucoup auront remarqué que c'est là la définition donnée au développement durable dans le rapport Brundtland. À mon avis, c'est ce vers quoi nous devrions tendre. Nous devons protéger notre terre et nos ressources pour que nos enfants aient de l'eau propre, des forêts durables et des terres agricoles non polluées. Lorsque nous construisons un pont ou une centrale hydro–électrique ou lorsque nous créons une décharge, nous devons nous assurer que cela ne porte pas atteinte à l'environnement, que nous ne polluons ni l'air, ni l'eau, ni la terre.

Un bon moyen de s'assurer qu'un projet ne présente aucun risque pour l'environnement, consiste à étudier toutes les conséquences qu'il pourrait avoir avant même qu'il soit réalisé. Ensuite, il faut réduire au minimum les répercussions environnementales sur les gens, leur mode de vie et leurs moyens de subsistance. Les évaluations environnementales visent à prédire les effets possibles des projets sur l'environnement avant leur réalisation.

Je crois qu'il convient de se replacer dans un contexte historique en rappelant certains faits se rapportant à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le gouvernement fédéral effectue des évaluations environnementales depuis 1974 pour prédire les effets possibles des projets mis en oeuvre dans les domaines dont il a la compétence. À l'origine, une série de lignes directrices sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été rédigée, mais il ne s'agissait que de lignes directrices. Ces lignes directrices viennent à peine d'être élevées au statut de règlement fédéral.

• (1525)

Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'évaluation environnementale a récemment été élargi pour inclure l'évaluation des projets qui ont été approuvés par les gouvernements provinciaux, mais qui touchent des terres fédérales. Aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les évaluations s'appliquent à tous les projets dans lesquels le gouvernement fédéral intervient sur le plan du financement, des terres ou des responsabilités, à tous les projets à l'égard desquels le gouvernement fédéral détient un pouvoir décisionnel. Les décisions de la Cour d'appel fédérale relativement au barrage Rafferty–Alameda en Saskatchewan et au projet de la rivière Oldman en Alberta ont confirmé ce fait.

Même si une évaluation provinciale a été effectuée, chaque projet ou décision doit faire l'objet d'une évaluation fédérale lorsque certaines questions d'intérêt fédéral n'ont pas été réglées où lorsque les processus provincial et fédéral ne sont pas équivalents.

Un certain nombre de projets ont été contestés récemment parce qu'ils touchent un domaine de compétence fédérale. Il y a actuellement quatre types d'évaluation environnementale qui s'appliquent à des projets et à des circonstances différentes. Comme la ministre l'a dit plus tôt, ces quatre types sont l'examen préalable, l'étude approfondie, la médiation et l'examen par une commission indépendante.

Les deux premiers types, soit l'examen préalable et l'étude approfondie, sont les plus préliminaires. Ils représentent environ 30 000 évaluations par année ou 99 p. 100 de l'ensemble des évaluations fédérales. L'examen préalable s'applique aux projets de petite envergure qui ne posent vraiment pas de problèmes. L'étude approfondie s'applique habituellement aux projets de plus grande envergure qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

Le troisième type d'évaluation environnementale, la médiation, est volontaire. Il s'agit de la nomination d'un médiateur impartial par le ministre de l'Environnement pour aider les parties à résoudre les problèmes entourant les projets. On y a recours seulement lorsque les parties intéressées sont peu nombreuses et qu'un consensus est possible.

Enfin, lorsqu'un projet nécessite une évaluation encore plus approfondie, il est renvoyé au ministre de l'Environnement qui en fait faire l'examen par une commission publique indépendante. Cette forme d'évaluation, qui est la plus poussée, s'applique habituellement aux projets controversés. C'est le type d'évaluation dont on parle dans les journaux. Il convient de signaler ici que ces projets controversés représentent moins de 1 p. 100 de l'ensemble des projets évalués.

Ces quatre différents types d'évaluation permettent de répondre à divers besoins. Ce qui est un peu inquiétant, toutefois, c'est le fait que le ministre de l'Environnement est tout à fait libre de décider s'il demandera ou non un examen public. Et qu'arrive–t–il si le ministre ne demande pas un tel examen alors qu'on en réclame un? On semble laisser passablement de latitude au ministre pour décider de ne pas tenir compte d'un examen ou de le retarder.

Cette latitude que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale laisse au ministre m'inquiète. Par exemple, il a le choix de demander ou non une évaluation. Il nomme le médiateur ou les membres des commissions. Il peut donner son accord pour qu'un processus fédéral différent remplace l'évaluation environnementale et, enfin, au lieu d'engager une personne impartiale pour diriger le nouvel organisme créé par la loi, le ministre peut combler ce poste par nomination. Nouvelle occasion de favoritisme.

Le projet de loi m'inquiète encore sur un autre plan: comment la loi s'appliquera–t–elle aux premières nations? J'espère que le gouvernement aura le bon sens de veiller à ce que les dispositions sur les évaluations environnementales s'appliquent partout au Canada et à tous les Canadiens. Pour l'instant, il n'est pas évident que ce soit le cas.

Il semble que les premières nations puissent être soustraites à cette loi, et on ne voit pas très bien comment cette loi cadre avec l'autonomie gouvernementale. Nous ne pouvons pas avoir une série de normes pour la majeure partie du pays et une autre série pour le reste. Ce qui se passe dans une région a des répercussions sur le reste du pays. Les lois doivent protéger tout le monde également.

Si les premières nations échappent à la compétence fédérale en ce qui concerne les évaluations environnementales, nous rendrons un mauvais service non seulement aux autochtones, mais aussi à tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Jusqu'à maintenant, j'ai parlé globalement de l'évaluation environnementale au Canada. Le projet de loi C–56 porte plus précisément sur trois modifications. Je vais les aborder à tour de rôle.

La première vise à garantir le financement des participants aux audiences publiques. J'appuie cette modification, car elle favorise une plus grande participation du public.

• (1530)

Le Parti réformiste est tout à fait en faveur de la participation du public au processus décisionnel du gouvernement, car les gens pourront ainsi prendre directement part aux décisions gouvernementales qui ont des répercussions sur leur vie. Cette modification doit toutefois être mieux définie, car le projet de loi ne traite pas en détail du financement. À mon avis, les fonds devraient provenir des budgets des ministères à vocation environnementale actuels, et l'on ne devrait pas augmenter ces budgets uniquement aux fins de la modification.

Il est facile d'abuser de ce genre de financement. Il faut donc établir des lignes directrices claires au sujet des sommes maximales et minimales autorisées. La répartition des fonds doit être juste, équitable et raisonnable.

En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, il faut établir, à l'intention des bénéficiaires du financement, des lignes directrices claires qui empêchent le détournement des fonds et qui garantissent une utilisation optimale de l'argent des contribuables. C'est particulièrement important à un moment où les deniers publics sont plus difficiles à obtenir et où la population exige qu'on utilise le mieux possible les impôts qu'elle paie et dont la part réservée au service de la dette augmente sans cesse.

Dans le processus décisionnel environnemental, il y a de nombreux groupes concernés, dont les gouvernements fédéral et provinciaux, le secteur privé, mais surtout, la population en général. Ce sont les simples citoyens qui sont le plus directement touchés par les répercussions environnementales des projets. Le financement octroyé aux participants est donc une ressource, un outil important, car il permet aux Canadiens de prendre part au processus.

La deuxième modification proposée à la loi vise à assurer que la réponse aux recommandations d'une commission publique soit celle du Cabinet. Cela signifie que la décision de donner suite aux recommandations d'une commission ou de les rejeter ne sera pas prise uniquement par le ministre de l'Environnement, mais par l'ensemble du Cabinet. L'obligation de rendre compte devient ainsi un exercice plus démocratique, car il n'y a pas qu'une seule personne à avoir toutes les cartes en main; tous les membres du Cabinet peuvent en effet discuter de la question et se prononcer sur celle–ci. Les risques que des décisions environnementales soient tributaires des lubies d'un ministre s'en trouvent également réduits, car c'est l'ensemble du gouvernement qui est habilité à donner suite ou non aux recommandations d'une commission.

La troisième et dernière modification à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui est proposée dans le projet de loi à l'étude concerne le paragraphe 24. Elle propose de limiter à une le nombre d'évaluations environnementales réalisées à l'égard d'un projet. Cela garantit la coordination des évaluations environnementales qui portent sur un même projet, mais qui concernent plus d'un secteur de responsabilité, par exemple les pêches et l'industrie, ce qui évite ainsi les chevauchements.

Normalement, quand un projet est proposé, une évaluation sera enclenchée immédiatement. Ainsi, la construction d'un

pont entraîne normalement l'amorce de plusieurs évaluations par des ministères différents. Par le passé, chacun des ministères faisait son propre examen, ce qui entraînait de coûteux doubles emplois et chevauchements, de la confusion et un gaspillage de fonds publics.

Une seule évaluation fédérale par projet réduira les dépenses et nous permettra d'éviter des situations comme celle du projet de barrage sur la rivière Oldman, en Alberta. Les évaluations liées à ce barrage, qui faisaient double emploi et en sont venues à des résultats contradictoires, se sont traduites par de nombreuses batailles juridiques et maints délais, qui ont coûté très cher aux contribuables. L'évaluation du gouvernement fédéral a été imposée par l'entremise des tribunaux alors que la province a refusé de participer. C'était tout simplement une situation impossible.

Les Canadiens ne peuvent se permettre que plusieurs ministères fassent examen sur examen. Pareilles dépenses excessives des gouvernements précédents sont clairement inacceptables aujourd'hui. Les Canadiens exigent qu'il n'y ait qu'un seul processus global d'évaluation environnementale—la tenue d'une seule évaluation environnementale par projet est certes un pas dans la bonne direction. Cependant, il ne suffit pas de faire faire une seule évaluation environnementale fédérale. Il faut qu'il n'y en ait qu'une seule en tout. Il ne faut pas que l'évaluation fédérale soit suivie d'une évaluation provinciale semblable.

Il faut certes réduire le nombre d'évaluations fédérales, mais il importe également de se pencher sur le fait que les efforts fédéraux font double emploi avec ceux des provinces. Le gouvernement fédéral ne peut pas imposer, par voie législative, la tenue d'une seule évaluation au Canada parce qu'il n'a pas compétence exclusive dans ce domaine. Les provinces ont également compétence en matière d'environnement. Il reste que la tenue d'évaluations par les deux ordres de gouvernement entraîne trop de doubles emplois, de chevauchements, de confusion et de conflits.

Nous risquons toujours de voir des évaluations fédérales et provinciales être contradictoires. Même si les deux évaluations en arrivent aux mêmes conclusions, la seconde est clairement inutile. Les fonds utilisés pour cette évaluation seraient plus productifs ailleurs.

Nous avons besoin d'un ensemble commun de normes et d'objectifs environnementaux pour les deux paliers de gouvernement.

• (1535)

Il faut que le gouvernement fédéral et les provinces concluent et signent des ententes d'harmonisation en ce domaine. Ainsi, nous disposerons d'un seul ensemble de règles et nous aurons véritablement une seule évaluation environnementale mixte par projet.

Il ne suffit pas que le gouvernement actuel dise qu'il travaille à la conclusion d'ententes d'harmonisation fédérales–provinciales. Les discussions ont assez duré. Il est temps que le gouvernement passe à l'action. Ces ententes doivent être conclues et signées sans tarder.

À l'heure actuelle, il n'existe qu'une seule entente d'harmonisation fédérale–provinciale qui soit en vigueur, soit celle qui touche l'Alberta. Les neuf autres provinces n'ont encore rien signé et l'ambiguïté liée à l'autonomie gouvernementale des autochtones n'a toujours pas été dissipée.

Le temps est clairement venu pour le gouvernement fédéral et les provinces de commencer à travailler ensemble sur les questions environnementales. Il est important d'éviter les luttes de pouvoir entre les deux niveaux de gouvernement et d'essayer de réaliser des objectifs communs, car il est évident que l'environnement ne connaît pas de frontières. Lorsqu'il est question d'environnement, nous devons mettre de côté nos divergences d'opinions pour le bien commun de tous les Canadiens de cette génération et des générations à venir.

Contrairement à ce que pensent certains députés de l'opposition officielle, il ne faut pas voir la protection de l'environnement comme une ingérence dans un domaine de compétence qui n'est pas le nôtre. La dégradation de l'environnement touche tout notre pays. Lorsqu'une région est confrontée à l'épuisement des stocks de poisson ou qu'une autre prospère grâce à l'industrie forestière, les répercussions se font sentir dans tout le pays.

Quand il est question d'environnement, tous les Canadiens sont des environnementalistes, à l'instar de tous les députés. Nous avons peut–être des points de vue divergents sur la façon de réaliser divers objectifs dans ce domaine, mais la protection de l'environnement est une préoccupation que nous partageons tous.

Il ne s'agit pas de savoir si nous devrions baser notre législation sur la réglementation fédérale ou provinciale, mais bien de déterminer comment les deux parties peuvent répondre à leurs besoins respectifs et établir une réglementation d'ensemble.

Il faut procéder à des évaluations environnementales de concert avec les provinces, lorsqu'il y a chevauchement de compétence. Lorsqu'une évaluation fédérale ou provinciale est entreprise, les deux ordres de gouvernement doivent collaborer pour évaluer le projet plutôt que de procéder chacun à leur étude. Il est évident que cela ne pourra se produire si les deux parties ne respectent pas une seule série de normes et ne partagent pas un objectif commun.

J'espère vivement que le ministre a pris la peine de consulter les provinces et que ce projet de loi, ainsi que les modifications présentées aujourd'hui tiennent compte des instances de toutes les provinces. Il est essentiel que tout nouveau règlement réponde à leurs besoins pour qu'on puisse aller de l'avant le plus facilement et le plus rapidement possible avec tous les accords portant sur l'harmonisation du processus d'évaluation environnementale.

Étant donné la nature de notre confédération, les chevauchements de programmes sont inévitables. On n'a pas tenu compte de l'environnement dans le cadre de la rédaction de la Constitution, ce qui entraîne une certaine confusion pour les deux ordres de gouvernement. Même une compétence exclusive dans un domaine en particulier ne garantit pas l'absence de chevauchements. Ce partage des responsabilités entraîne souvent des conflits entre les deux niveaux et nuit à la prise de décisions.

Les évaluations environnementales constituent une des questions qui soulèvent le plus de conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les deux niveaux de gouvernement ont des rôles légitimes à jouer dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources, mais ils doivent démontrer qu'ils sont

prêts à mettre de côté leurs divergences et à travailler à la réalisation d'un objectif commun.

Une des premières priorités du gouvernement devrait être d'éliminer le double emploi qui entraîne le gaspillage des deniers publics à une époque où nous manquons d'argent. Si les parties s'entendaient sur une façon d'aborder l'environnement et les évaluations environnementales en particulier, elles parviendraient à une plus grande efficacité et supprimeraient en partie la confusion actuelle.

Grâce aux accords intergouvernementaux sur l'harmonisation, on peut coordonner les activités et clarifier les rôles tout en s'assurant de réaliser des objectifs communs. Il est évident que les relations fédérales–provinciales ne pourront être harmonieuses et efficientes que si les deux parties ont de bons rapports sur le plan du travail et partagent les mêmes objectifs de la politique. Pour cela, ces relations doivent être fondées sur la coopération, plutôt que sur la concurrence.

Voici qui montre bien l'énorme coût des chevauchements. Si on en croit une étude réalisée par le Conseil du Trésor, 45 p. 100 des programmes fédéraux entraînant des dépenses de plus de 40 milliards de dollars empiètent à divers degrés sur les programmes provinciaux et leur font concurrence. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de nous permettre ce double emploi.

En conclusion, si je souscris à cette initiative qui a pour objectif de réduire à une seule évaluation fédérale les évaluations environnementales d'un projet, c'est simplement parce que c'est un pas dans la bonne direction, c'est–à–dire une évaluation fédérale–provinciale conjointe. Tant que nous ne parviendrons pas à cette dernière étape de l'harmonisation avec les dix provinces, nous n'aurons pas atteint l'objectif ultime qui consiste à n'avoir, en fait, qu'une seule évaluation environnementale par projet.

• (1540)

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, durant les cinq prochaines heures de débat, chaque intervention de député sera limitée à 20 minutes au maximum et suivie d'une période de questions et observations de 10 minutes, le cas échéant.

[*Français*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'ajouter ma voix dans le débat qui couvre le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Celle–ci vise à améliorer les éléments du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Durant les prochaines minutes, j'expliquerai et résumerai la teneur et la portée des amendements qui sont devant nous et je tenterai d'expliquer également le contexte dans lequel s'inscrit cette réforme.

J'aimerais tout d'abord souligner que ces amendements reflètent les engagements retrouvés dans le livre rouge, le programme du Parti libéral du Canada. Ces engagements ont été pris lors de la dernière campagne électorale et notre gouvernement est déterminé à les respecter.

[*Traduction*]

À notre avis, les trois modifications proposées ne sont pas seulement essentielles à la mise en oeuvre efficace du processus fédéral d'évaluation environnementale, mais sont aussi conformes aux attentes des principaux intervenants. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le livre rouge renferme tout un chapitre sur le développement durable. Nous nous sommes engagés à créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, et la ministre a déjà instauré des réformes à cet égard.

Nous nous sommes engagés à former un groupe de travail sur les outils économiques qui favoriseraient l'environnement et le développement durable. Ce groupe de travail est maintenant à l'oeuvre et présentera un rapport aux ministres des Finances et de l'Environnement afin que leurs recommandations soient prises en compte dans le budget de février.

Nous nous sommes engagés à instaurer une stratégie sur l'industrie de l'environnement et, encore une fois, nous l'avons fait. Cette stratégie contribuera au développement et à la consolidation des technologies environnementales au Canada, ce qui favorisera notre stratégie globale sur le développement durable. Nous nous sommes engagés à examiner la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ce qui, soit dit en passant, est une obligation légale, et cet examen est en cours.

L'élément clé de nos réformes dans le domaine du développement durable et de notre détermination à cet égard, c'est sans doute que nous nous sommes engagés à proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous croyons fermement et sommes convaincus que l'évaluation environnementale est le secret de la prévention de la pollution et de l'adoption de meilleures normes environnementales qui mènent à une plus grande qualité de vie et à une société durable.

Deux des modifications proposées dans le projet de loi C–56 répondent aux demandes répétées que les groupes environnementaux de tous les coins du pays ont formulées au cours des dernières années. La troisième modification vise à réduire l'incertitude et les retards dans l'application du processus d'évaluation environnementale, ce qui préoccupe toutes les parties intéressées et toutes les provinces, j'en suis certain.

Je voudrais tout d'abord parler de la première modification, qui a trait à la création d'un fonds d'aide aux participants, un fonds qui serait créé légalement pour encourager les Canadiens à participer aux audiences publiques tenues par les commissions d'évaluation environnementale.

La création d'un fonds d'aide aux participants est une question qui intéresse vivement les groupes de protection de l'environnement, et cela se comprend. Je dois dire que l'évaluation environnementale des principaux projets qui font l'objet d'audiences publiques est un exercice extrêmement complexe. En règle générale, l'évaluation environnementale des principaux projets aboutit à la publication de nombreux documents techniques. Par exemple, dans le cas de Grande–Baleine, il a fallu produire et étudier plusieurs milliers de pages de renseignements. Nous ne pouvons pas nous attendre à avoir la participation d'un public

averti, à moins que les groupes qui représentent les citoyens directement touchés par un projet n'aient accès à des fonds pour faire connaître leur position.

• (1545)

Pour participer au processus d'évaluation environnementale, il faut du personnel et des ressources techniques pour analyser les rapports, rédiger une réponse, préparer des mémoires et présenter les points de vue aux audiences publiques, sans compter les déplacements à faire à différents endroits au Canada. C'est une simple question d'équité.

Certains groupes de protection de l'environnement et certains groupes communautaires n'ont, pour ainsi dire, aucune chance contre les institutions et les sociétés très puissantes qui disposent de fonds illimités pour faire valoir leur point de vue. Ce n'est pas d'hier que l'on réclame la création d'un fonds d'aide. On a réclamé la création d'un tel fonds il y a longtemps. En fait, dans le Livre blanc sur la réforme du processus fédéral d'évaluation environnementale publié en 1987 et intitulé *Améliorer l'évaluation environnementale fédérale*, on s'est penché sur ce besoin et on a proposé la création d'un fonds d'aide aux participants.

Après avoir fait des consultations publiques nationales dans le cadre de cette réforme, le gouvernement précédent avait mis des fonds à la disposition des participants. Ces fonds étaient administrés par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, le BFEEE, et étaient fournis aux participants qui prenaient part aux activités des commissions fédérales ou mixtes étudiant des projets tels que Soligaz, au Québec, le projet hydroélectrique de Sainte–Marguerite, au Québec, et le projet de l'aéroport de Vancouver.

Cependant, l'ancien gouvernement avait refusé de prendre un engagement ferme ou de garantir l'octroi de fonds chaque fois qu'il y aurait une évaluation environnementale. Dans sa version actuelle, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est, à cet égard, peu satisfaisante puisqu'elle se borne à autoriser un ministre à créer un fonds de participation.

Le projet de loi C–56 va beaucoup plus loin. Il impose l'obligation de créer un fonds de participation conforme à l'engagement énoncé dans le livre rouge du Parti libéral, et je cite:

> Nous réviserons la loi sur l'évaluation environnementale pour financer l'intégration des parties prenantes dans les études d'impact.

C'est précisément ce que nous faisons grâce à cette modification très importante.

[*Français*]

Le deuxième amendement a trait à une évaluation fédérale unique par projet. Elle découle de l'engagement plus global du gouvernement d'améliorer l'efficacité de l'administration publique fédérale et de diminuer de façon significative le double emploi. Cet amendement assurera, autant que cela sera possible, la tenue d'une seule évaluation environnementale fédérale par projet.

En effet, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale contient déjà de nombreuses dispositions visant à réduire le double emploi avec les processus provinciaux. Elle permet la délégation des examens préalables, la délégation des études approfondies et la délégation de la mise en oeuvre des programmes de suivi. La loi actuelle permet la signature d'ententes d'harmonisation et l'établissement de guichets uniques dans chacune des provinces. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale contient également des dispositions qui facilitent la tenue de commissions conjointes.

[*Traduction*]

Il y a plusieurs années, j'ai occupé les fonctions de ministre de l'Environnement du Québec. J'ai alors négocié longuement et fermement avec le ministre fédéral de l'époque, M. McMillan, afin d'en arriver à la position même qui est énoncée dans la loi et d'élaborer un quelconque processus grâce auquel le gouvernement fédéral et les provinces pourraient tenir des audiences communes. En ce qui concerne les questions de compétence provinciale, il y aurait des commissions d'examen provinciales et le gouvernement fédéral enverrait des observateurs aux audiences s'il participe de près ou de loin au projet. L'inverse serait aussi possible, c'est–à–dire des commissions fédérales. Et quelquefois il y aurait même des commissions mixtes.

Je rappelle le cas qui a été débattu ici, celui de l'aéroport de Saint–Jean où, malheureusement, nous n'avons pas pu en arriver à une conclusion grâce à ce processus. Maintenant, la chose sera possible.

[*Français*]

Cet amendement a une portée double. Il vise tout d'abord à coordonner les besoins en information de l'ensemble de la famille fédérale, dans le cas où un projet déclencherait plus d'une fois la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

• (1550)

Par exemple, lorsqu'un projet financé par le fédéral requiert également un permis, une autorisation retrouvée dans le règlement de la liste des lois, il est théoriquement possible que deux évaluations différentes soient requises. Dans de tels cas, nous voulons offrir au promoteur une garantie que l'évaluation effectuée répondra aux exigences de toutes les autorités fédérales concernées.

L'autre portée de cet amendement se situe dans le temps. Dans la mesure du possible, nous voulons qu'une évaluation environnementale réponde aux besoins en information des autorités fédérales pour toute la durée de la vie d'un projet. Il est question ici d'éviter de demander au promoteur d'effectuer une évaluation à l'étape de la planification, une autre évaluation à l'étape de la mise en marche, une autre encore lors des fermetures temporaires et une autre, en plus, lors de la mise au rancart des équipements et de l'abandon permanent des activités.

Certes, le libellé actuel de la loi contient certaines dispositions qui obligent les autorités fédérales à collaborer entre elles. L'article 12, par exemple, stipule que dans le cas où plusieurs autorités responsables sont chargées d'un même projet, elles doivent décider conjointement de la façon de remplir les obligations respectives. Rien dans la loi actuelle ne les contraint à n'exiger qu'une seule évaluation par projet. Cette demi–mesure est carrément inacceptable si l'objectif est d'en arriver—et c'est l'objectif que nous recherchons tous—à un processus coordonné, un processus efficace et un processus cohérent.

Avec cet amendement, le gouvernement fédéral s'engage à faire sa part. Il vise à répondre aux attentes légitimes de ceux qui s'opposent, et avec raison, à effectuer plusieurs évaluations environnementales pour le gouvernement fédéral. Combiné à une initiative d'harmonisation menée actuellement par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, j'ai bon espoir que cet amendement nous permetttra d'atteindre l'objectif ultime qui est de n'effectuer qu'une seule évaluation environnementale par projet, peu importe le nombre de décideurs.

[*Traduction*]

La troisième modification, j'en suis sûr, contribuera à atténuer l'insatisfaction grandissante des Canadiens à l'égard du gouvernement et à restaurer l'intégrité parlementaire.

Encore une fois, j'aimerais citer un passage du livre rouge du Parti libéral où il est notamment question de ce problème. En effet, à la page 87, on peut lire ceci:

> Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en compte, parce que les affaires publiques, lorsqu'elles deviennent cruciales, sont traitées à huis clos.

Le traitement que le précédent gouvernement accordait aux recommandations des commissions y est assurément pour quelque chose dans l'insatisfaction du public à l'égard de nos institutions démocratiques. En effet, lorsqu'un grand projet suscitait des inquiétudes au sein de la population, le scénario était invariable. Une commission d'examen était créée. Elle examinait les incidences possibles du projet pendant des mois, voire des années. Elle consultait la population touchée par le projet. Elle rédigeait un rapport détaillé qui renfermait des recommandations on ne peut plus précises.

Toutefois, dès qu'un de ces rapports arrivait sur le bureau d'un ministre fédéral, des choses inexplicables se produisaient. Dans certains cas, le ministre responsable examinait le rapport et prenait une décision sans consulter ses collègues. Dans d'autres, le Cabinet se réunissait pour étudier les recommandations de la commission d'examen et décidait, pour des raisons qui lui étaient propres et qu'il n'avait pas à révéler, d'ignorer les recommandations les plus importantes. Dans la plupart des cas, les décisions de l'ancien gouvernement n'avaient absolument rien à voir avec les recommandations de la commission.

Je conviens que, dans certaines circonstances, cela peut être parfaitement justifié et que, contrairement aux membres de la commission qui sont nommés et qui ne sont pas comptables devant le public, les membres du gouvernement sont élus pour en fait prendre des décisions.

Ceci dit, il est à notre avis inacceptable qu'un gouvernement confie à un groupe d'experts la tâche d'examiner une question et de consulter le public, puis fasse volte–face et en rejette les recommandations sans justifier sa décision. Les groupes de protection de l'environnement et les médias critiquaient souvent les décisions de l'ancien gouvernement.

• (1555)

Ils estimaient la plupart du temps que les gains économiques et politiques à court terme l'emportaient sur les avantages écologiques à long terme à la base de la plupart des recommandations formulées par la commission dans ses rapports.

Si le gouvernement ignore systématiquement les recommandations de la commission, il sera effectivement difficile de restaurer la confiance des Canadiens à l'égard de nos institutions, qu'il s'agisse de l'environnement ou autre. En fait, le principe de la consultation du public en soi est ainsi remis en question.

Il sera aussi très difficile de convaincre les promoteurs de se conformer au processus et de trouver des personnes qualifiées pour faire partie des différentes commissions. D'ailleurs, il ne sera pas facile de convaincre les Canadiens concernés de prendre part aux audiences. Comment peut–on encourager la participation du public si le gouvernement est tout à fait libre de faire fi des recommandations et s'il n'a pas à justifier ses décisions? Dans de telles circonstances, comment le gouvernement pourrait–il convaincre les Canadiens qu'il a pris la bonne décision?

L'idée, ce n'est pas de lier les mains des décideurs et de donner le pouvoir de décision aux membres non élus, mais plutôt de rétablir un équilibre juste et judicieux. Si le gouvernement décide d'accepter les recommandations d'une commission d'évaluation environnementale, tout le monde y gagne. Cependant, s'il décidait d'accepter certaines recommandations et d'en rejeter d'autres, il aurait à expliquer sa décision. S'il s'explique clairement, l'intégrité du processus d'évaluation environnementale est respectée.

La difficulté que pose ce désir d'équilibrer les prérogatives ministérielles et les recommandations des commissions d'évaluation environnementale a été examinée dans le Livre blanc de 1987 sur la réforme du processus d'évaluation fédéral, que j'ai déjà mentionné.

Le changement proposé exige du ministre responsable qu'il soumette sa réponse aux recommandations d'une commission d'évaluation. Celle–ci devrait alors être examinée et approuvée par le gouverneur en conseil, autrement dit par le Cabinet lui–même.

[*Français*]

Ce projet de loi répond à des besoins réels et bonifie la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le gouvernement se fixe comme objectif de n'exiger qu'une seule évaluation fédérale par projet. La participation efficace du public aux commissions d'évaluation sera favorisée par la création d'un fonds d'aide aux participants.

Enfin, le principe de la transparence du gouvernement sera respecté, puisque le gouvernement devra répondre formellement aux recommandations des commissions d'évaluation. Ces amendements vont contribuer à rétablir la confiance des Canadiens envers les institutions démocratiques fédérales. Le gouverne-

ment s'apprête à proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale au mois de janvier 1995.

Les quatre règlements essentiels à sa mise en oeuvre ont été publiés dans la Partie II de *La Gazette du Canada* le 19 octobre dernier. Il est essentiel de compléter l'examen de ces amendements dans les plus brefs délais. Si ces amendements étaient mis en vigueur peu après la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, tous les Canadiens y gagneraient.

[*Traduction*]

L'environnement n'a pas de frontières. C'est une question de justice et de bon sens. Il s'agit d'établir une société durable pour notre bien à tous et celui des générations futures.

Je ne peux pas m'empêcher de trouver étrange que le porte–parole du Bloc québécois parle d'. . .

[*Français*]

. . .une mise en tutelle de la province de Québec. Elle a aussi dit qu'il y a eu des changements radicaux depuis le dépôt de la loi, par le leader de l'opposition actuel, il y a quelques années. Pourtant, ce qui m'étonne, depuis la déclaration de la ministre de l'Environnement sur la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, s'il y avait vraiment une mise en tutelle, s'il y avait vraiment la catastrophe juridictionnelle dont la députée a parlé, c'est comment il se fait que le Bloc québécois n'ait posé aucune question à la Chambre à ce sujet? Il y a eu des questions sur toutes sortes de choses. Il y a eu des questions sans fin sur le tabac, mais l'environnement, ça n'a pas l'air aussi important.

• (1600)

En fait, une décision qui est dite soi–disant aussi importante qu'une mise en tutelle de la province n'a pas eu droit à une seule question. En fait, le leader de l'opposition lui–même a eu toutes les chances, ainsi que la critique, de faire toutes les déclarations possibles, et il n'y a pas eu une seule déclaration à ce sujet, excepté deux déclarations, une juste avant l'élection de 1993 et une autre le 13 octobre 1994 à *The Gazette*, disant qu'il était satisfait de la loi et qu'il n'y avait aucun problème de querelles de clocher entre lui et M. Parizeau sur ce sujet, parce qu'il approuvait la loi et il pensait que c'était une bonne loi.

Il faut mettre nos querelles de clocher de côté, réaliser que l'environnement est beaucoup plus grand que nous tous, qu'il faut travailler en accord, en coopération, avec une résolution de coopérer ensemble. C'est cela que nous voulons faire, de ce côté de la Chambre, en présentant ces amendements, être coopératifs, être positifs et construire des choses pour nous–mêmes et les générations à venir.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai une question à adresser au député de Lachine—Lac–Saint–Louis qui va être très brève. Je ne vais pas prendre les dix minutes, je vais lui laisser le temps de nous répondre. Comme il l'a dit dans son discours précédemment, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis était ministre de l'Environnement, il y a un temps, au gouvernement du Québec.

Je voudrais lui demander qu'il nous explique de façon claire et rigoureuse comment il explique sa position aujourd'hui d'appui à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, alors que son ancien gouvernement, par l'ancien ministre de l'Environnement, M. Paradis, si on peut le nommer ici, en cette Chambre, a réussi à faire voter à l'Assemblée nationale, par un vote unanime et non pas seulement souverainiste, non pas seulement partisan, mais plutôt un vote unanime, comme quoi le Québec, le gouvernement libéral du Québec du moment, son ancien gouvernement, refusait toute intrusion du fédéral au niveau de l'évaluation environnementale?

Je crois que l'ancien ministre de l'Environnement pourrait facilement nous expliquer le changement de position entre ces deux gouvernements, Québec et Ottawa.

M. Lincoln: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre pour M. Paradis, mais tout ce que je peux dire c'est que lorsque j'étais ministre de l'Environnement au Québec, j'avais nommé un sous–ministre adjoint, M. Divay, qui a travaillé activement avec le gouvernement fédéral, pour chercher le genre d'accord administratif qui, aujourd'hui, a été signé entre l'Alberta et le gouvernement fédéral.

En fait, je pourrais citer plusieurs cas de travail conjoint qui a été fait de la façon la plus active possible. Dans le cas de Sainte–Marguerite, dans le cas du canal de Lachine, qui est un cas présent, aujourd'hui, où des panels conjoints se sont établis entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. En fait, je référerai le député de Terrebonne à une déclaration faite tout récemment au journal *The Gazette* à Montréal, par le leader de l'opposition—malheureusement, je ne peux pas retrouver ma citation, mais en tout cas, elle est officielle, complètement connue et je serais très heureux de l'envoyer au député de Terrebonne—où le leader de l'opposition critique M. Paradis pour être sorti de ses gonds.

Il dit dans *The Gazette*: «Je ne sais pas pourquoi M. Paradis s'est tellement excité, parce que c'est une très bonne loi, cette loi.» Alors, peut–être que le député de Terrebonne devrait parler à son chef et lui demander pourquoi son chef a trouvé que M. Paradis était trop sorti de ses gonds lorsqu'il est intervenu sur le projet de loi C–13. Il y avait plusieurs citations du chef de l'opposition. Je cite sa déclaration à M. Jean–François Lisée, le 21 octobre 1993. M. Jean–François Lisée lui demande: «Qu'est–ce qui va arriver? Allez–vous vous opposer à Jacques Parizeau s'il prend le pouvoir dans quelques mois?», en parlant de la loi C–13, la même loi dont nous parlons aujourd'hui et il répond, juste avant l'élection, quelques jours avant: «Mais non, M. Parizeau va aussi respecter la loi. Le P.Q. a accepté la position.»

Mais plus tard, tout récemment, il y a quelques jours de cela, il répète que la loi a son bien–fondé, qu'il ne voit pas dedans de querelle de juridiction fédérale et provinciale et qu'il y a une façon de s'entendre, si on en arrive à des accords. C'est cela que nous voulons faire, c'est ce que j'ai cherché à faire comme ministre de l'Environnement du Québec. Pour ma part, l'envi-

ronnement a toujours compté beaucoup plus que les querelles juridictionnelles et les querelles de clocher.

• (1605)

Je conçois qu'il faut que chacun respecte les juridictions de l'autre, mais qu'il faut le faire de façon constructive en essayant de trouver des solutions plutôt que des éléments de confrontation. Cela a toujours été ma position.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, la ministre a déclaré qu'elle s'efforçait d'arriver à une harmonisation avec les provinces. Je voudrais faire appel à l'expérience du député en tant que ministre de l'Environnement du Québec, parce que des forces contraires semblent s'exercer ici. Je loue l'initiative des libéraux qui recherchent l'harmonisation. Cependant, le gouvernement québécois soutient que l'environnement est de compétence provinciale. D'après son expérience, le député peut–il nous dire ce qui se produira, s'il y a harmonisation, et ce qui risque d'arriver étant donné les forces contraires qui s'exercent au Québec?

M. Lincoln: Monsieur le Président, je voudrais répondre au député qui, tout comme le député de Terrebonne, siège avec moi au Comité de l'environnement et du développement durable. Au comité, nous prouvons qu'il est possible de travailler dans un climat très harmonieux et constructif, peu importe l'allégeance politique. J'ai toujours cru que c'était la bonne façon de travailler.

Pendant un an, j'ai été président du Conseil des ministres de l'Environnement du Canada. J'y ai constaté beaucoup de bonne volonté. Bien sûr, la compétence soulève des désaccords. Il y en aura toujours dans le système canadien, comme dans tout système d'ailleurs. C'est comme cela dans le monde. Toutefois, si nous mettons nos différends de côté, nous parvenons toujours à harmoniser nos idées et nos objectifs.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, par exemple, a accompli beaucoup de travail. On a mandaté des fonctionnaires de toutes les provinces et du gouvernement fédéral pour travailler ensemble à la rédaction d'un protocole pour l'harmonisation des évaluations environnementales. Ce groupe a beaucoup travaillé.

Pendant son mandat, le ministre Paradis, qui n'est malheureusement plus ministre parce que son gouvernement a été défait, a insisté pour que le haut fonctionnaire qui représentait le Québec soit présent et prenne activement part aux travaux. Malheureusement, depuis la promulgation de la loi, le Québec a retiré son représentant. Toutes les autres provinces travaillent activement et la ministre a écrit à son homologue québécois pour l'exhorter à revenir au sein du groupe.

Je suis convaincu qu'il est possible de s'entendre en respectant la compétence des provinces. Le gouvernement fédéral ne veut pas envahir les domaines de compétence des provinces. Tout ce qu'il souhaite, c'est que, lorsqu'il est question de ses prérogatives, par exemple de la Loi sur les pêches, les décisions de la Cour suprême sont respectées de même que la volonté des Canadiens qui désirent que nous évitions les dédoublements et que nous harmonisions et intégrions nos interventions pour le plus grand bien de tous.

Je suis convaincu que nous pouvons y parvenir. Nous devons faire preuve de détermination et je crois que l'exemple doit venir d'ici même. Si nous réussissons à communiquer notre détermination et si les gouvernements provinciaux se rendent compte que nous voulons collaborer, agir ensemble et éviter les affrontements, nous arriverons au but visé. J'espère que nous pourrons collaborer aussi avec le gouvernement du Québec.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au secrétaire parlementaire qui, je le sais, a beaucoup travaillé pour la promulgation de la loi.

Parlant de compétence provinciale et de commissions mixtes, je suis tout à fait en faveur de ces dernières. Je crois que la loi a beaucoup contribué à faire en sorte que les commissions mixtes puissent accomplir leur tâche.

Le secrétaire parlementaire peut–il cependant m'expliquer comment le gouvernement tâchera d'éviter que certaines confrontations n'éclatent avec les provinces? Les exemples publics qui ont mené à l'adoption de la loi que nous avons aujourd'hui, à savoir le barrage Rafferty–Alameda en Saskatchewan et le barrage Oldman en Alberta, sont deux cas où les provinces, les promoteurs des projets, refusaient catégoriquement que le gouvernement fédéral participe à l'évaluation environnementale. Or, ces projets montrent en même temps la très grande nécessité d'une évaluation environnementale adéquate, et le projet de loi C–13, la loi qui a été promulguée, a beaucoup contribué à répondre à ce besoin.

• (1610)

Le secrétaire parlementaire peut–il nous dire comment, à son avis, le gouvernement réglera les conflits avec les provinces qui sont pour la plupart les promoteurs de projets qui font problème?

M. Lincoln: Monsieur le Président, je crois vraiment que bien des choses ont changé depuis les cas que mon collègue vient de mentionner. Tout d'abord, il y a eu le jugement de la Cour suprême qui a établi très clairement que, dans les domaines relevant de sa compétence, le gouvernement fédéral devrait non seulement intervenir, mais qu'il en a le devoir et l'obligation. Il n'a pas le choix. Il lui est impossible d'y échapper. Il doit s'en mêler.

Le gouvernement fédéral hésitait autrefois à intervenir dans des cas qui relevaient clairement de sa compétences, en ce qui a trait par exemple aux eaux canadiennes ou aux pêches. La situation est maintenant bien claire, et les Canadiens pressent le gouvernement fédéral de s'en occuper réellement car une grande part de la compétence en la matière lui revient.

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral comprendront mieux maintenant qu'ils doivent travailler de concert et doivent dorénavant éviter les affrontements. C'est ce qui va arriver à mon avis.

Il s'est présenté récemment dans ma province un cas, celui du canal Lachine, qui aurait pu provoquer un affrontement, mais une commission mixte s'est révélée très efficace dans le cadre du système provincial et travaille extrêmement bien. Je crois que cela deviendra la façon pratique de procéder à l'avenir.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, B.Q.): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable confrère de Lachine—Lac–Saint–Louis que de par son discours, j'ai cru comprendre une petite chose. Il est pour l'évitement et pour l'élimination des chevauchements à condition que le fédéral puisse prendre toute la place. Je pense que c'est de cette façon–là qu'on peut le voir. Nous sommes contre les chevauchements du genre «ôtez–vous, on va prendre la place, comme cela tout le monde va être heureux». Mais le discours est un peu plus compliqué.

C'est avec un très grand intérêt que je prends aujourd'hui la parole sur le projet de loi C–56 et par la même occasion sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette dernière loi avait pour objet de créer une nouvelle agence d'évaluation environnementale chargée d'évaluer des projets pouvant avoir des répercussions sur l'environnement. Je ne peux, et cela pour plusieurs raisons, être en accord avec cette loi, comme vous pouvez le constater. En effet, ma fonction d'élu québécois et de défenseur des intérêts du Québec m'oblige à exprimer mon mécontentement face à cette ingérence de la part du gouvernement fédéral, et ce, dans les affaires provinciales.

Comme nous le savons tous, et M^me^ la ministre de l'Environnement aussi le sait, il existe présentement au Québec, comme dans d'autres provinces canadiennes, un bureau d'évaluation environnementale. Au Québec, on l'appelle le BAPE. Ce bureau se charge déjà très bien de sa tâche d'évaluateur des projets environnementaux. De plus, l'efficacité de ce bureau est de renommée internationale. Le Québec est donc ainsi chef de file dans le domaine de l'évaluation environnementale.

De plus, le nouveau ministre de l'Environnement du gouvernement québécois annonçait récemment qu'il s'apprêtait par règlement à inclure les évaluations des projets industriels dans le processus d'évaluation en place, et ce même si de tels projets faisaient déjà l'objet d'évaluation de la part de son ministère. Le Bureau d'audiences publiques québécois, le BAPE, est donc un processus complet, efficace, transparent, lui, et crédible, qui répond très bien aux besoins de la population.

Le gouvernement fédéral, en promulgant une telle loi et en déposant des règlements couvrant une vaste gamme de projets qui sont susceptibles ou qui devront être évalués par le fédéral, impose donc un système uniforme pour toutes les provinces sans égard au travail déjà effectué au Québec par le bureau d'évaluation environnementale. Le système d'évaluation québécois est bien rodé et il a fait ses preuves. Bref, le processus d'évaluation fédérale viendra s'ajouter aux nombreux dédoublements que connaît notre système fédéral. Une fois de plus, ce bureau alourdira l'administration publique et verra la dette augmenter.

• (1615)

Nous aurons donc un bureau québécois et une agence canadienne ayant comme même but d'évaluer les projets pouvant avoir des conséquences sur l'environnement. Cette situation aura comme conséquence, en plus d'alourdir l'administration publique et d'engendrer des coûts énormes, d'occasionner aussi des maux de tête aux promoteurs qui ne sauront jamais devant qui ils devront répondre. De plus, aucun délai n'est prévu, ce qui risque de prolonger indûment le processus d'évaluation venant du fédéral.

D'autre part, nous ne pouvons passer sous silence l'opposition acharnée au projet de loi de l'ancien gouvernement libéral québécois, comme je le soulignais plus tôt. Le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Pierre Paradis, ardent défenseur du fédéralisme canadien, avait dénoncé ce projet de loi, allant même, devant le Sénat, jusqu'à qualifier ce projet de «reflet du fédéralisme dominateur et autoritaire». Ce ne sont pas des séparatistes, c'est M. Paradis, ardent défenseur du fédéralisme qui apportait cette lumière à ce projet de loi.

À l'époque, l'Assemblée nationale avait appuyé, par une motion unanime, est–il utile de le rappeler, la lutte du ministre de l'Environnement et de la Faune. Ce n'est donc pas une histoire de convictions politiques, de chicanes de clocher, mais plutôt de gros bon sens dont nous parlons ici. Les Québécois s'indignent devant l'absurdité de cette loi et de la situation qu'elle crée et qu'elle créera. L'inflexibilité de ce gouvernement qui refuse de reconnaître le processus québécois, alors qu'il prend la peine de présenter des amendements à la loi, ne peut pas nous surprendre.

De plus, le gouvernement fédéral semble oublier que la question de l'évaluation environnementale était à l'ordre du jour du processus d'harmonisation fédérale–provinciale. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement l'a rappelé plus tôt. Le processus est à l'ordre du jour du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et pendant qu'on en discute, le fédéral prend la décision de s'ingérer. À quoi sert la discussion? Nous pouvons donc prévoir les conclusions de la fameuse commission d'étude de quatre ans de 12 millions sur la santé: le rapport doit être écrit, et on attend de le sortir. Donc, le processus d'harmonisation fédérale–provinciale en matière d'environnement est à l'ordre du jour, on l'oublie. Quelle crédibilité devons–nous accorder à cette démarche si, à la première occasion, le gouvernement fait fi des recommandations et des demandes du Québec?

Dans ce dossier, le gouvernement fait la sourde oreille et pourtant, les élus québécois ont manifesté à l'unanimité leur mécontentement haut et fort.

Ici, je voudrais citer un député de l'autre parti, le député libéral d'Ottawa–Centre: «Le temps est venu pour les différents ordres de gouvernement de s'entendre pour vraiment définir un peu plus clairement la compétence.» C'est un libéral qui parle. «Il me semble que les deux ordres de gouvernement devraient s'associer lorsqu'il est question d'enrivonnement.» On est d'accord avec ça. «Il est temps que le ministre prenne une bonne respiration, revienne un peu en arrière et s'efforce de tenir compte de cet objectif, à savoir la collaboration de tous les

intéressés à la protection de l'environnement.» Et le Québec est parmi ceux–là. «Qu'il s'assure que tout le monde emboîte le pas, car si un autre ordre de gouvernement n'approuve pas ce que fait le gouvernement fédéral, ce projet de loi est voué à l'échec.» Ce n'est pas nous qui le disons, c'est eux.

Cette attitude du gouvernement fédéral est donc une insulte à l'intelligence et au gros bon sens des Québécois. Comment, après avoir bafoué du revers de la main leurs revendications légitimes, le gouvernement pourrait–il se rasseoir à la table des négociations pour tenter d'harmoniser le processus fédéral–provincial d'évaluation? De toute façon, après un tel affront, il manquera un joueur aux négociations, le ministre de l'Environnement du Québec ayant rappelé ses joueurs à Québec.

Nous en viendrons donc à un affrontement inévitable encore une fois et cela, sur la question de l'environnement. En effet, l'attitude du gouvernement dans ce dossier donne un mauvais présage quant à l'avenir de ces négociations. De plus, en adoptant le projet de loi C–56, le gouvernement a foncé tête baissée dans un domaine où le partage des compétences est très nébuleux.

Comme le disait la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Friends of the Old Man Society*: «La gestion de l'environnement ne pourrait être considérée comme une unité constitutionnelle relevant d'un seul palier de gouvernement à l'intérieur d'une constitution de type fédéral».

• (1620)

Il est clair ici que le gouvernement ignore les recommandations qui lui ont été faites de part et d'autre sur la question de l'environnement.

Par ailleurs, la ministre tente de minimiser la controverse entourant le projet de loi C–56 en rappelant que ce projet de loi fut présenté par le chef de l'opposition alors qu'il était ministre de l'Environnement.

Comme l'explique si bien Me Yergeau, avocat spécialisé en droit de l'environnement dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir* en 1992, et je cite: «Évidemment, on fait dire bien des choses *a posteriori* à M. Bouchard.» De plus, faut–il le rappeler pour nos amis d'en face qui occasionnellement ont la mémoire bien courte, M. Bouchard a compris depuis ce temps–là que le système fédéral ne fonctionnait pas et ne fonctionnera pas non plus, et il a eu le courage de ses convictions et a quitté son parti. Ça aussi, vous devriez vous le rappeler.

En effet, le chef de l'opposition disait, dans un discours qu'il prononçait le 3 novembre 1989, que les gouvernements devaient prendre note des trois réalités qu'impose la nature même des problèmes environnementaux à résoudre. Sur la deuxième des réalités, il disait—et ici, je répète la citation de ma collègue de Laurentides, car il est très important de la comprendre: «Deuxièmement, dans le cas des zones grises, c'est–à–dire là où la Constitution ne prévoit pas clairement le rôle de chacun, la coopération doit être de rigueur. En effet, au moment où nous prenons conscience que le débat pour l'environnement est le combat pour la vie elle–même et que le combat doit être mené à la grandeur de la planète autant que dans chacun des secteurs de notre activité, nos concitoyens ne comprendraient pas et surtout ne toléreraient pas de partie de bras de fer entre les politiciens fédéraux et provinciaux.»

Cela remet bien, à mon avis, les choses en perspective. Il est clair que l'approche du gouvernement fédéral ne répond nullement à l'esprit qui animait alors le projet de loi. De plus, la loi telle que présentée aujourd'hui présente des modifications importantes en parallèle avec le projet de loi présenté par le chef de l'opposition en 1989. Il y a de cela cinq ans. En effet, un comité législatif chargé de l'étude de la loi y a apporté des modifications très importantes en décembre 1991. De même, plusieurs amendements à caractère technique furent apportés à la loi entre décembre 1991 et juin 1992. Il est donc inapproprié de présenter cette loi comme étant celle du chef de l'opposition. Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis.

En conclusion, nous sommes ici en présence d'une loi qui aura comme seule conséquence de favoriser encore une fois les dédoublements de notre système fédéral. Les Québécois se sont levés et ont exprimé à l'unanimité leur mécontentement par tous les moyens à leur disposition, mais le gouvernement fédéral ne les a, encore une fois, pas écoutés.

Même les défenseurs du fédéralisme ont reconnu l'absurdité de la mise en place d'un deuxième bureau d'évaluation, mais personne ne les a écoutés. Même à l'heure des négociations pour l'harmonisation fédérale–provinciale en la matière, le gouvernement fédéral saute sur la première occasion pour rejeter les revendications du Québec. C'est de la mauvaise foi pure et simple.

On nous le répète à qui mieux mieux, on nous répète sans cesse qu'il s'agit d'une promesse du livre rouge. En matière environnementale, le livre rouge enregistre de bien mauvais résultats. En effet, en ce qui concerne la promesse de créer un poste de vérificateur à l'environnement et au développement durable, heureusement, le Parti libéral a reconnu l'incongruité de ses promesses et a intelligemment mis de l'avant les recommandations présentées dans le cadre du rapport minoritaire du Bloc québécois.

En ce qui concerne l'émission des gaz à effet de serre, les objectifs de diminution de 20 p. 100 d'ici à l'an 2000 ont été désavoués par la ministre elle–même. Elle n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre qu'un objectif environnemental qui relève d'un autre ministère, Énergie Canada dans ce cas–ci, était complètement incohérent.

Au niveau environnemental, les libéraux voudraient sûrement voir disparaître certaines pages du livre rouge, probablement pour le recyclage.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos tenus par l'opposition, dont ce député et dont la critique, enfin celle qui s'occupe de critiquer, et de critiquer très mal d'ailleurs, le ministère de

l'Environnement dans ses efforts à rendre service à tous les Canadiens pour vivre dans un environnement plus sain.

D'ailleurs, tout ce que j'ai entendu, encore une fois, ce sont des propos idéologiques où on parle de la volonté arrogante de prendre la place du Québec dans le domaine de l'environnement.

• (1625)

On parle de provocation, de mépris et d'arrogance envers le Québec. On parle même d'un genre de fédéralisme dominateur et totalitaire. Vous savez, ce ne sont pas des solutions, ce n'est pas une approche constructive pour trouver des solutions dans le domaine de l'environnement. On le sait fort bien, les Québécois sont fort conscients que la pollution ne connaît aucune frontière. Tout ce qui se passe dans les Grands Lacs, tout ce qui se passe dans le fleuve Saint–Laurent, même dans le golfe, préoccupe le Québec, même si ce sont des endroits qui sont aux limites de la province.

Justement, je crois que le Québec et les Québécois reconnaissent l'importance de trouver une position commune entre les provinces et les pays qui occupent la partie nord de l'Amérique, c'est–à–dire le Mexique, le Canada et les États–Unis. Aussi, quand j'entends le député oser dire qu'il défend les intérêts du Québec, qu'il parle pour le Québec, c'est faux. Il y a des gens de ce côté de la Chambre qui représentent des comtés québécois, dont moi–même, dont plusieurs députés libéraux, et je peux vous dire ceci: nous, on se préoccupe beaucoup de l'environnement.

D'ailleurs, je peux en faire la preuve. Nous, libéraux, on s'est occupé du Irving Whale et c'est grâce à la coopération étroite de mes collègues des Maritimes et du ministère de l'Environnement, de la ministre qui est de l'Ontario, qu'on a su régler ce problème une fois pour toutes.

Mais, je trouve encore curieux qu'on dise que le fédéral ne tient pas compte des demandes légitimes du Québec, enfin, des gouvernements. Qu'on parle du peuple pour faire une distinction: il y a le peuple, il y a les gouvernements, il y a la maison–mère du Bloc québécois qui se trouve à Québec, mais on ne parle pas nécessairement des intérêts qui préoccupent surtout la population. Surtout, je trouve curieux qu'on n'ait pas parlé une seule fois des ententes administratives existant entre le gouvernement fédéral et la province de Québec dans le domaine des pâtes et papiers.

Justement, une entente a été signée au mois d'août. On a signé un accord pour s'assurer que les compagnies de pâtes et papiers respectent des normes environnementales, oui, québécoises, mais aussi pancanadiennes. Je crois que le succès repose beaucoup sur notre façon de faire, sur notre approche coopérative entre les provinces, avec les États–Unis, avec le Mexique, par exemple, de s'assurer des standards qui seront bien entendu profitables aux Québécois, mais aussi à tous les Canadiens. D'ailleurs, le Québec dépend d'une politique nationale pancanadienne, afin de s'assurer un environnement sain pour l'heure actuelle et pour les générations futures.

M. Sauvageau: Monsieur le Président, quelle est la question? C'est un beau discours, cependant. Félicitations à mon honorable confrère. Je voudrais demander au député d'Outremont et au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine où ils étaient lorsqu'est venu le moment de défendre les intérêts du Québec concernant un montant qui nous était dû de 34 millions de dollars?

Il me semble que je les ai vus applaudir leur premier ministre, leur chef, qui disait: «On ne vous le remboursera pas.» Et je les ai vus déçus de nous le voir remboursé. Là n'était sûrement pas la question.

Si la pollution n'a aucune frontière et que le Québec ne devrait pas se mêler de ces affaires, pourquoi le Canada le ferait–il? Laissons aux États–Unis le soin de s'occuper de la pollution.

Je ne comprends pas vraiment cet argument qui nous est répété souvent, à savoir que la pollution n'a aucune frontière. Le Québec n'a pas à s'en occuper, la pollution n'a aucune frontière. Le Canada ne devrait pas avoir à s'en occuper, la pollution n'a aucune frontière. C'est un argument qui est un peu fallacieux et je ne crois pas que cela tienne beaucoup. J'invite cependant mon confrère à venir assister aux débats du Comité de l'environnement et du développement durable, parce qu'il apprendrait sûrement beaucoup de choses.

Au niveau des pâtes et papiers, je crois aussi que oui, une entente administrative a été signée. On a rencontré des dirigeants de compagnies de pâtes et papiers au Comité de l'environnement et du développement durable et ils ne savent pas encore tout, ce n'est pas encore clairement défini au niveau de l'anlayse des rapports, au niveau du dépôt des rapports, à savoir de quelle façon on va s'harmoniser. Il y a eu un début de consultation, mais il n'y a pas eu d'entente finale et ce n'est pas clair là non plus. C'est ce que je pourrais répondre à mon confrère et si jamais il a une question à me poser, il me fera plaisir de lui répondre.

[*Traduction*]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, le député a expliqué à quel point le projet de loi lui semble horrible.

• (1630)

Je me demande s'il peut expliquer pourquoi, dans une entrevue publiée dans le *Calgary Herald* du 11 mai 1990, son chef a déclaré ceci: «Les gens ne doivent pas s'attendre à ce que le gouvernement se retire de l'évaluation des projets fédéraux.» Et pourquoi, en mai 1990, dans le *Calgary Sun*, il a ajouté ceci: «Nous avons des pouvoirs et des responsabilités.» Mais le plus important, c'est cette déclaration de son chef, publiée dans la livraison du 11 mai 1990 de l'*Edmonton Sun*: «J'estime très important que le gouvernement, et tout gouvernement fédéral du reste, s'acquitte de ses responsabilités nationales—l'environnement étant justement une responsabilité nationale.»

Je me demande si le député a des observations à faire à ce sujet.

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, les citations rapportées à mon chef concernent l'environnement en général et non la Loi sur l'évaluation environnementale. Pour analyser ou pour donner une réponse à une question claire, il faudrait comparer des oranges avec des oranges. On cite le chef du Bloc québécois

alors qu'il était ministre de l'Environnement et qu'il parlait d'écologie et d'environnement en général. Oui, je suis d'accord avec mon chef, comme je le suis très souvent pour ne pas dire tout le temps lorsqu'il dit que l'environnement est national, l'environnement est international, l'environnement est une considération de tout le monde.

Quand les députés libéraux nous disent: Vous comprenez que nous sommes des gens à qui l'environnement tient à coeur. C'est évident. Je suis convaincu que c'est également vrai pour les néo–démocrates, les réformistes et nous, de notre côté, aussi. La question n'est pas là.

La question est de savoir si lorsqu'on parle d'évaluation environnementale, lorsqu'on parle de normes environnementales, on doit respecter les juridictions du Québec, tel que convenu après la Constitution, parce qu'il n'en est aucunement question dans la Constitution de 1867, pas plus que dans le rapatriement. Je crois que les juridictions qui ont été définies par la suite doivent être respectées.

Je crois aussi que l'évaluation environnementale, comme le Québec l'a démontré depuis longtemps, comme le gouvernement libéral du Québec l'a fait voter unanimement, revient seulement au Québec.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une très brève question à poser au député, par votre entremise. Imaginez que le gouvernement du Canada ait une norme environnementale nationale à l'égard de la foresterie, par exemple, et que la norme provinciale ne soit pas aussi élevée que la norme nationale. Laquelle devrait s'appliquer, selon le député?

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, je crois qu'au niveau de la forêt, il y a une juridiction provinciale, comme les ressources naturelles, comme l'éducation. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): Les standards.

M. Sauvageau: Les standards pourraient être discutés et sûrement que les normes provinciales sont généralement plus sévères que les normes fédérales. À ce moment–là, on appliquerait la norme la plus sévère.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je veux poursuivre dans la même veine que mon collègue qui, à mon avis, n'a pas obtenu de réponse à sa question.

Je vais donc poser de nouveau la question et m'enquérir des normes, notamment dans le cadre d'ententes fédérales–provinciales. Si une norme du Québec était moins élevée, est–ce la norme provinciale ou la norme fédérale plus élevée qui s'appliquerait?

Je pose la question, car je crois que nous devons cerner clairement le problème en l'occurrence. Il y a un député séparatiste qui, en gros, laisse entendre que nous accepterons une norme moins élevée si elle vise le Québec plutôt qu'une norme plus élevée dans l'intérêt national. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, ayant eu la même question pour la deuxième fois, je vais tenter de répondre à mes deux confrères. Je crois qu'il y a des normes nationales qu'on appelle les normes mur à mur. Si on ne peut pas adopter des politiques mur à mur sur le simple territoire du Québec, comme M. Parizeau l'a dit pendant la campagne électorale provinciale, je verrais très difficilement comment on pourrait appliquer des normes mur à mur en ce qui concerne, par exemple, la forêt.

Comme je l'ai dit tantôt, dans la Constitution de 1867, la forêt est représentée comme faisant strictement partie des provinces. À ce moment–là, il n'y a pas de problème; voilà pour une question. Deuxièmement, peut–être qu'il y a une solution qui s'appliquerait à Vancouver, qui ne serait pas applicable au Québec ou qui ne serait pas applicable dans l'Île–du–Prince–Édouard. De cette façon, je ne crois pas qu'on puisse dire que si telle norme était appliquée en Colombie–Britannique—je crois que c'est votre région—on devrait l'appliquer au Québec, parce que le climat, le sol et plein d'autres conditions sont différents. Donc, dans un tel cas, de quelle façon peut–on appliquer une norme?

• (1635)

Ce serait la même chose si vous me posiez la question au niveau des pêcheries. Je ne pense pas qu'on pourrait appliquer une norme nationale, parce que les conditions sont différentes au Québec, en Alberta et dans votre comté.

[*Traduction*]

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la ministre de l'Environnement d'avoir présenté aujourd'hui des modifications qui respectent la promesse faite dans le livre rouge. Je voudrais également commenter les propos que la députée des Laurentides a tenus aujourd'hui, après le discours de la ministre de l'Environnement.

La députée a commencé son analyse en disant que le projet de loi présenté aujourd'hui pour modifier la loi actuelle ne ressemblait en rien au projet de loi initial, le projet de loi C–78, qui avait été présenté du temps où l'actuel chef du Bloc québécois était ministre de l'Environnement. Elle a ajouté qu'environ 150 amendements avaient été apportés à ce projet de loi avant qu'il ne soit adopté. C'est une déclaration très précise. J'étais là à l'époque, mais pas elle. Si je me souviens bien, bon nombre des amendements qui avaient été apportés avaient été proposés par des représentants du Nouveau Parti démocratique, du Parti conservateur et de mon parti.

Au cours du processus de modification, nous avions procédé comme nous le faisons avec n'importe quelle autre mesure législative importante, c'est–à–dire que nous avions apporté des améliorations. Nous avions amélioré le projet de loi dans les limites permises. Par conséquent, ce projet de loi, que l'on a d'abord appelé le projet de loi C–78 et, par la suite, le projet de loi C–13, avait tout autant de latitude, pour ainsi dire, que le projet de loi initial. Là–dessus, je crains bien que la députée de Laurentides ne se trompe.

Elle a trouvé à redire au fait que l'on retrouvait, dans la mesure législative définitive, le mandat et la définition du développement durable. Avec le temps, compte tenu de l'évolution de ce mandat et de son interprétation, il était devenu naturel, presque évident, que l'on introduise le développement durable comme

l'un des objectifs de cette mesure législative. Je suis sûr que si le ministre de l'Environnement d'alors et aujourd'hui chef du Bloc québécois avait été au poste de ministre de l'Environnement, il aurait, sans aucun doute, proposé lui–même la définition devant figurer dans le projet de loi.

La députée de Laurentides a également déclaré que les citoyens ne toléreraient pas les chicaneries entre les politiciens fédéraux et provinciaux. Aussitôt après avoir évoqué cette promesse à laquelle nous souscrivons tous, elle a consacré le reste de son discours à une analyse de la situation d'où ressortait un profond désir d'en découdre avec le gouvernement fédéral à la manière d'un politicien provincial. Elle a même évoqué un jugement de la Cour suprême pour faire valoir son argument.

À plusieurs reprises, elle s'est montrée mécontente, contrariée par le fait que l'actuelle ministre de l'Environnement fasse souvent allusion à son chef aujourd'hui, comme si c'était manquer de respect au rôle politique qu'il assume maintenant, attendu qu'il a, comme on sait, changé de côté.

• (1640)

Elle a naturellement mentionné plusieurs fois que sa grande réserve vis–à–vis le projet de loi présenté ici aujourd'hui vient de ce que, à ses yeux, cette mesure jouera un rôle assimilable à un geste arrogant visant à empiéter sur un champ de compétence du Québec. Or, à notre connaissance, il n'y a pas d'autres provinces qui interprètent ainsi ce projet de loi. En fait, cette mesure législative a, en gros, l'appui des provinces. Pas une d'entre elles n'y a vu une tentative cavalière d'empiétement.

Ce que la députée de Laurentides refuse d'admettre dans son discours, c'est que, si le gouvernement fédéral voulait empiéter sur la compétence d'une quelconque province à cet égard, il pourrait faire appel aux principes de paix, d'ordre public et de bon gouvernement. Il pourrait intervenir en tout temps, mais il n'en fait rien et c'est là la question. S'il agit ainsi, c'est qu'il existe une règle non écrite selon laquelle la clause sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement ne doit être utilisée que dans les cas extrêmes, lorsque cela est absolument nécessaire.

Ainsi, il est tout à fait insensé de dire à qui veut bien l'entendre que ce projet de loi vient empiéter sur les compétences du Québec. Tous les niveaux de gouvernement partagent l'air, l'eau et tout un éventail de ressources naturelles, au nom des Canadiens. Aucune province n'échappe à cela et le gouvernement fédéral doit lui aussi rendre des comptes au sujet de ces ressources naturelles.

La députée de Laurentides a ajouté que ce projet de loi reflétait la vision centralisatrice du gouvernement fédéral. J'invite n'importe quel député du Bloc québécois à appuyer cette affirmation.

La députée de Laurentides a parlé ensuite de l'imposition de normes nationales. Dites–nous de quelles normes il s'agit. Nous cherchons à obtenir des normes nationales. Le dernier échange de questions avec le député de Fraser Valley–Ouest nous a montré l'ouverture d'esprit qui existe pour ce qui est de la recherche des normes de ce genre, une recherche extrêmement difficile. La question est beaucoup plus complexe que les «normes mur à mur» dont le député de Terrebonne a parlé dans sa réponse. C'est un exercice difficile, sans aucun doute.

La députée a ajouté qu'on pourrait ainsi forcer tout projet au Québec à être assujetti à une évaluation. Elle est allée un peu trop loin. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement fédéral serait en mesure de le faire sans ce projet de loi, en ayant recours à l'article portant sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, s'il le voulait, mais il n'en fait rien. Lorsqu'elle affirme cela, la députée essaie, par opportunisme politique, de soulever des craintes inutiles chez les Québécois.

La députée a ajouté qu'elle citait l'avis donné par un éminent avocat du Québec, dont on ignore le nom, au sujet de ce projet de loi. Il n'est pas difficile de nos jours de trouver des avocats pour défendre ou dénigrer n'importe quelle mesure législative. Elle nous a ensuite fait part d'un éditorial venant de cette éditorialiste bien connue par son objectivité qu'est Lise Bissonnette du journal *Le Devoir*. Elle a écrit apparemment que le gouvernement fédéral prenait le contrôle de la politique énergétique du Québec grâce à cette mesure législative. Se peut–il qu'on soit aussi absurde? Se peut–il qu'on soit sérieux en disant cela? Allons, revenons sur terre et analysons cette mesure législative pour ce qu'elle est et ce qu'elle essaie de faire!

• (1645)

Désespérée, la députée de Laurentides a annoncé au monde entier que le gouvernement fédéral était en train d'essayer de bloquer le développement économique au Québec. À ce stade, le désarroi s'est un moment emparé de moi car j'ai pensé que c'était là une déclaration très regrettable de la part de la porte–parole du Bloc québécois pour l'environnement. À ce stade, elle révélait qu'elle ne parlait pas en tant que porte–parole pour l'environnement. Elle parlait peut–être en tant que politicienne à laquelle on aurait donné instruction de montrer que les relations fédérales–provinciales ne pouvaient pas à priori fonctionner dans ce pays.

Si elle avait parlé en tant que porte–parole pour l'environnement, elle se serait tenue sur ses gardes et n'aurait pas permis qu'on l'accuse de dissocier l'économie de l'environnement, comme elle l'a fait dans sa déclaration. Elle aurait fait plus attention.

Après la réunion de l'OCDE à Paris et le sommet de Rio en 1992, tous les partis à la Chambre en sont arrivés à la conclusion qu'il existait un lien étroit entre l'environnement et l'économie. Dans certains milieux, on va même jusqu'à dire qu'il n'y a pas d'économie sans l'environnement, même si ce point de vue n'est pas encore officiel. C'est néanmoins dans cette direction que nous allons inévitablement.

J'ai jugé très regrettable que la porte–parole du Bloc québécois pour l'environnement fasse une déclaration dans laquelle elle dissociait l'économie de l'environnement. Elle s'exprimait comme un économiste de l'ancienne garde, comme un économiste l'aurait fait il y a cent ans, et non comme le porte–parole pour l'environnement ou comme une politicienne qui comprend l'importance d'associer économie et environnement, qui comprend qu'en fin de compte, l'environnement est la considération primordiale et la plus importante si nous voulons une économie saine.

Je crains bien que les propos tenus par la députée de Laurentides ne soient révélateurs d'une incompréhension profonde et grave de la question.

En terminant, j'ai trouvé que son discours attisait les flammes d'un fédéralisme de confrontation au lieu de chercher des solutions dans le cadre d'un fédéralisme de coopération, ce qu'ont d'ailleurs fait très efficacement de nombreux autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui, et en particulier le député de Comox—Alberni dont j'ai trouvé l'intervention des plus utiles. Nous ne partageons peut–être pas les mêmes opinions politiques, mais mon collègue a fait une intervention très utile lorsqu'il a parlé des dispositions du projet de loi qui lui semblent faibles et d'autres qu'il appuie. Je l'en remercie.

Le député a également posé une question fondamentale à laquelle on a répondu rapidement. J'aimerais y revenir brièvement. Le député voulait savoir si, encore un de ces fameux «si», le ministre ne demande pas d'examen, s'il a trop de pouvoirs discrétionnaires. Nous devons nous pencher sur cette question, à laquelle le secrétaire parlementaire a donné une réponse intéressante. Il a déclaré que si cela se produisait, le public serait très mécontent, les médias et l'opinion publique manifesteraient énergiquement leur mécontentement, et que l'on apporterait ainsi le correctif voulu.

• (1650)

La question était tout à fait justifiée et elle s'inscrit parfaitement dans les fonctions de l'opposition. C'est pourquoi j'estime qu'il faut tenter de trouver une réponse satisfaisante à la question.

Le député de Comox—Alberni a également demandé comment le projet de loi s'appliquerait aux premières nations. Il veut avoir des éclaircissements à ce sujet et nous tenterons certainement de les obtenir.

En définitive, j'ai l'impression que le Bloc québécois utilise le projet de loi pour faire la preuve que le fédéralisme ne fonctionne pas à cause de certaines mesures prises par Ottawa. Cette ligne de conduite politique m'apparaît très regrettable. Cette attitude est regrettable et ne sert pas les intérêts des Canadiens, où qu'ils vivent.

Supposons un instant que le Québec devienne souverain. Le gouvernement du Québec chercherait à obtenir de ses voisins la sécurité, la compréhension et les processus environnementaux que propose ce projet de loi modificatif. Ce serait l'une des premières mesures que prendrait un nouveau gouvernement. On comprend donc difficilement que le Bloc québécois critique ce projet de loi, qui propose d'apporter des améliorations à une loi déjà en vigueur, et le considère comme une mesure inacceptable dans le cadre du fédéralisme, alors qu'il agirait dans le sens proposé par cette même mesure si le Québec était souverain.

Cette contradiction n'a pas de sens et je tiens à la porter à votre attention, monsieur le Président, car elle rejoint l'essence même du débat actuel sur le projet de loi C–56.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir pu entendre le discours que vient de prononcer le député de Davenport. Je respecte beaucoup le député, ayant siégé avec lui au comité chargé d'étudier le projet de loi C–13, qui a précédé la mesure législative dont nous sommes aujourd'hui saisis.

J'ai deux ou trois questions à poser au député concernant les observations qu'il vient de faire. Je crois qu'il a eu raison de souligner les questions que soulève le discours prononcé précédemment par le député du Bloc québécois. Sur un point, entre autres, le député de Davenport s'est reporté au projet de loi C–13 même et à la façon dont il s'applique concernant les commissions conjointes, ou la question de compétence.

Je me demande si le député de Davenport pourrait expliquer un peu plus toute la question du mécanisme établissant les commissions conjointes. Pourrait–il donner un exemple où ce mécanisme s'opposerait à la compétence du Québec? À mon avis, ce mécanisme relève clairement de la compétence fédérale et ne soulève peut–être pas le moindre problème concernant la compétence provinciale. J'aimerais bien savoir ce que le député en pense.

• (1655)

Il a aussi parlé de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement. Le député de Davenport me corrigera si j'ai tort, mais je crois que, lorsque nous avons étudié le projet de loi C–13, nous avons tenté de modifier la loi pour ajouter une disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, mais nous ne l'avons pas fait.

Je crois que la disposition dont il parle vient d'ailleurs. Dans ces circonstances, je me demande s'il accepterait qu'au comité, on se penche sur la question de paix, d'ordre et de bon gouvernement précisément dans le cadre du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Davenport, permettez–moi de soulever une question d'ordre administratif.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Davenport—Les essais nucléaires.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de The Battlefords—Meadow Lake pour sa question. En ce qui concerne la disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, je ne crois pas qu'il serait opportun de l'insérer dans ce projet de loi. Cela donnerait lieu à des débats incroyablement acrimonieux qui pourraient remettre en question tout cet exercice. Il est préférable de laisser cette disposition là où elle se trouve actuellement et de l'invoquer le moins souvent possible. Il faudrait, par conséquent, la considérer comme un article qui n'est pas inclus dans une mesure législative distincte, comme le projet de loi C–13.

Pour ce qui est du mécanisme établissant les commissions conjointes, j'ai bien du mal à répondre à la question du député. J'aimerais aussi savoir où il inclurait ce mécanisme et quand il l'enclencherait. Il ne s'agit pas d'une question de forme, mais bien d'une question d'ordre politique très importante. J'aimerais pouvoir étudier la question plus en profondeur avant d'y répondre.

Fort de ses connaissances politiques et juridiques, le député cache sûrement une solution dans ses manches. Je préférerais examiner sa solution avant de me prononcer.

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne veux pas monopoliser la Chambre, mais comme je tiens à profiter de l'expérience du député, je voudrais lui poser une question sur les modifications dont nous sommes saisis aujourd'hui, notamment les modifications sur le fonds de participation.

Au cours de la dernière législature, lorsque nous siégions tous deux au comité, le député de Davenport appuyait fortement le concept d'un fonds de participation et a même fait des observations très précises sur la création d'un tel fonds.

Comme nous sommes saisis aujourd'hui d'une modification très vague, le député accepterait–il d'appuyer une modification plus vaste et peut–être plus détaillée en vue de la création d'un fonds de participation?

M. Caccia: Monsieur le Président, il existe une règle bien établie selon laquelle le président d'un comité joue un rôle aussi impartial que possible. De plus, le président ne devrait pas prendre position avant l'analyse ou l'étude d'un projet de loi en comité. Il se trouve que le député de Davenport préside le Comité de l'environnement et du développement durable. Il serait donc mal vu qu'il manifeste son appui à une mesure législative, puisque, dans la plupart des cas, la décision est prise par les membres du comité et le président s'abstient de voter.

• (1700)

Je suis sûr que le gouvernement sera disposé à examiner toutes les propositions positives qui pourraient lui être faites pour améliorer cette modification et rendre la loi plus efficace.

Je tenais à en donner l'assurance au député de The Battlefords—Meadow Lake.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi.

Je dois féliciter le président du comité de l'environnement, le député de Davenport, qui a la réputation de prononcer des discours équilibrés et très éloquents lorsqu'il est question d'environnement. Cependant, il a dit quelque chose au sujet de l'eau qui serait amenée au moulin du Bloc québécois. Je me demande comment il pourrait être possible d'éviter cela. Le Bloc ne poussera toujours à la roue que dans un sens sans se demander où se trouve l'intérêt de l'ensemble du Canada. Le Bloc transformera toujours tout en carburant pour son moulin.

J'imagine que nous sommes devant un parti, le Parti libéral, animé de bonnes intentions et un parti, le parti séparatiste, qui ne recherche que le bien d'un petit groupe. Cela est regrettable lorsqu'il est question d'environnement.

Le député de Comox—Alberni, notre porte–parole pour les questions d'environnement, a soulevé quelques très bonnes questions au sujet des précautions qui s'imposent au moment d'adopter un projet de loi comme celui–ci sur l'environnement. Le député de Davenport y a répondu. Ces précautions ont trait, par exemple, à la place des autochtones dans le processus. Est–ce qu'ils sont visés par le projet de loi? J'espère que oui. Combien peuvent nous coûter les évaluations? Je me rends compte que nous sommes conscients des coûts. Je suis convaincu que le gouvernement ne l'oubliera pas. Il y a aussi la question des dédoublements, du partage de la responsabilité dans le domaine.

Avant d'arriver ici, je travaillais dans une société de construction qui avait un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions de dollars. Notre plus grand problème, c'étaient les dédoublements de responsabilités, par exemple, dans le domaine des pêches. Même lorsqu'il s'agissait de projets d'environ 20 millions de dollars, nos démêlées avec les responsables provinciaux et fédéraux des pêches et avec tous les autres bureaucrates qui pouvaient se mêler de la question tenaient du cauchemar. Ils ont tendance à s'en tenir à ce qui est écrit en noir sur blanc et à oublier le fait qu'il y a de très bon projets. Ils ont aussi tendance à avoir une attitude trop arrogante et trop protectrice dans certains cas.

N'oublions pas que l'environnement n'est pas une affaire unilatérale.

Nous appuyons le projet de loi C–56 et je suis heureux d'exprimer cet appui. Je ne tiens pas souvent de tels propos à l'endroit du gouvernement libéral, mais je dois dire que, dans ce cas, il s'est rapproché considérablement de notre façon de penser. C'est très facile de prendre la parole ici pour critiquer le gouvernement au sujet du système de justice pénale, de l'immigration et des finances. Toutefois, je crois qu'il faut savoir reconnaître les mesures positives qui sont prises, et c'est le moment de le faire aujourd'hui.

Pourquoi ne pas appuyer un tel projet de loi environnemental? L'identité canadienne devrait être enracinée dans l'appréciation de notre environnement. Il y a trop longtemps que cette appréciation n'a pas été renouvelée, et beaucoup des choses que nous voyons aujourd'hui, comme les déchets qui polluent nos campagnes, montrent à quel point ce renouvellement est nécessaire. Cela s'applique tant aux jeunes qu'aux gens d'affaires qui trop souvent, de nos jours, ne tiennent pas compte des impacts d'un

projet sur l'environnement. Notre vision de l'avenir doit être inspirée par l'importance d'explorer, de développer, de renouveler et de protéger notre environnement pour notre bien–être. Nous devons vraiment laisser un certain nombre de choses à nos enfants; nous devons leur laisser un environnement propre et sain, et c'est là qu'intervient ce projet de loi. Nous devons aussi leur laisser un peu d'argent sur leur chèque de paye, ce que le gouvernement n'a pas encore tout à fait compris, mais nous parviendrons à le lui faire comprendre tôt ou tard. Toutefois, je crois qu'il a compris pour ce qui est de l'environnement et nous devons l'en féliciter aujourd'hui.

• (1705)

Nous appuyons énergiquement toute mesure visant à donner aux Canadiens et à leurs descendants un environnement propre et sain. Je suppose que nous y sommes tous favorables, nonobstant les programmes politiques, à l'exception du groupe séparatiste ici, dont j'apprends qu'il existerait à toutes fins pratiques deux normes: la norme fédérale et une norme québécoise. Quand la norme fédérale est supérieure, les députés de ce groupe semblent penser qu'il est acceptable de s'en tenir à la norme inférieure, pourvu que cela soit dans leurs intérêts. Cela est cependant inacceptable aujourd'hui au Canada.

Nous devons mettre en oeuvre des programmes d'éducation du public et pratiquer une politique d'achat soucieuse de l'environnement. Le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple à cet égard, tout en encourageant le secteur privé à suivre son exemple.

J'ignore si cela sera bien facile pour le gouvernement fédéral. Dans l'organisme auquel j'appartenais auparavant, j'ai tenté de pratiquer une telle politique d'achat soucieuse de l'environnement. L'un des plus gros problèmes, c'était d'amener les fournisseurs à livrer des produits sans danger pour l'environnement. Ils ne les produisent pas en vrac. Dieu seul sait, par exemple, combien de papier on utilise à la Chambre; quand le gouvernement fédéral se met en tête d'obtenir des produits sans danger pour l'environnement, ce peut être difficile. Le gouvernement fédéral a cependant le devoir de poursuivre dans cette voie.

Nous devons adhérer au principe du développement durable, qui met en équilibre la nécessité d'un environnement sain et la poursuite de la croissance de l'économie canadienne.

On peut définir le développement durable comme le fait de répondre aux besoins du présent sans compromettre notre capacité de répondre aux besoins du futur. «Il faut accorder autant d'importance aux aspects écologiques qu'aux aspects économiques, sociaux et techniques d'un projet.» Voilà une noble affirmation. Le gouvernement devrait vraiment y voir l'un des grands principes d'une politique environnementale. Dans la plupart des projets, que leur valeur soit de 30 000 $ ou encore de 10 ou 20 millions de dollars, c'est souvent l'aspect environnemental qui est sacrifié lorsqu'on essaie de limiter les coûts. Il faudrait que nous finissions par accorder autant d'importance à cet aspect qu'aux aspects économique, social et technique.

Je voudrais donc que le gouvernement libéral étudie la question de très près.

Il faut que, dans tous les domaines de gestion où le gouvernement fédéral a compétence, les objectifs environnementaux et économiques soient intégrés. Nous devons appuyer l'intégration de l'exploitation des ressources énergétiques et de la protection de l'environnement en veillant à ce que le coût de l'exploitation des ressources tienne compte des frais liés à la protection de l'environnement, et en encourageant les économies d'énergie et l'exploitation de nouvelles sources énergétiques afin de protéger l'environnement.

Nous savons tous que nous devons délimiter clairement les compétences fédérales et provinciales en matière d'environnement pour éviter les chevauchements, la confusion et la réglementation inutile. Mais nous devons aussi promouvoir les partenariats avec les gouvernements provinciaux, l'industrie privée, les établissements d'enseignement et le public pour promouvoir la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, nos plus précieuses ressources se trouvent dans les écoles primaires et secondaires. J'ai travaillé dans ce secteur à l'occasion, et j'ai remarqué fort peu de choses en fait de programmes scolaires cohérents sur l'environnement. Bien sûr, beaucoup d'écoles offrent des excursions à la campagne, et on parle d'environnement, mais on ne le présente pas comme un sujet vraiment intéressant à nos jeunes, alors que c'est avec eux qu'il faut commencer parce qu'ils sont les promoteurs de demain et que ce sont eux qui devront se soumettre aux évaluations prévues par la loi.

• (1710)

Nous sommes favorables à l'élaboration de règlements en matière d'environnement par la consultation de l'industrie et du public. Nous devons appuyer le concept de table ronde multipartite comme moyen de trouver un terrain d'entente dans l'élaboration de mesures environnementales.

Le concept de table ronde multipartite donnera de bons résultats si la question revêt assez d'importance pour toutes les parties. Nous faisons des efforts. Nous avons essayé d'amorcer une table ronde sur la santé, mais nous avons échoué. Les provinces ont décidé de ne pas y participer. Ce refus est largement attribuable au fait que le gouvernement fédéral n'offre pas un partenariat assez significatif aux provinces. Dans le domaine de l'environnement, nous avons tous un rôle égal à jouer. Et il ne s'agit pas seulement d'argent. Il s'agit d'assurer la coordination des efforts, de mettre notre expérience à contribution.

Nous devrions mettre la recherche parrainée par le gouvernement à la disposition du secteur privé. Et je dis bien le secteur privé. Si tout reste dans le secteur public, on en revient à la question de toutes ces subventions qui ont engendré des erreurs année après année de la part des gouvernements tant libéraux que conservateurs. Ces subventions ont tendance à ne servir qu'au favoritisme.

Si nous faisons confiance au secteur privé, nul doute qu'il produira des évaluations environnementales de meilleure qualité que celles des pouvoirs publics eux–mêmes. Nous tombons parfois dans le panneau et pensons que seul le gouvernement peut faire du bon travail pour le pays. Ce n'est pas vraiment le cas.

Des voix: Et les bureaux de poste.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Et les bureaux de poste.

Nous devons soutenir la R–D industrielle pour que les émissions des industries soient assujetties à des contrôles et que l'eau rejetée par les usines soit d'une qualité égale ou supérieure à celle qui y entre et dont elles se servent, et que les émissions gazeuses soient moins dommageables.

Pouvez–vous imaginer ce que ce serait que d'avoir pour principe le fait que l'eau sortant des usines soit de la même qualité que celle qui y entre? Ce serait extraordinaire. Ce sont des mesures draconiennes, mais ce sont des normes semblables que nous devons adopter. C'est à ces normes–là que mon collègue, le député de Davenport, faisait allusion tout à l'heure.

Si nous établissons des normes fédérales aussi strictes et si celles d'une province donnée le sont moins, j'estime que la plupart des provinces tenteront d'adopter les normes plus strictes, nonobstant le projet souverainiste.

Nous devons appuyer la restauration des programmes pour les composantes de l'environnement qui ont été endommagées en raison de règlements insuffisants ou d'une mauvaise application des règlements.

Notre parti souscrit au principe que les pollueurs doivent payer pour les contrôles de la pollution s'appliquant à eux, que ces normes doivent être strictement appliquées et que les peines soient sévères au point que les pollueurs ne les considéreront pas comme de simples droits leur permettant de polluer.

Je viens surtout de parler de principes ou de lignes directrices que le Parti réformiste a adoptés. Je ne les ai pas nécessairement tous proposés, mais je souscris à tous. Bon nombre des principes que nous avons adoptés s'inscrivent d'ailleurs dans les orientations du gouvernement. C'est réjouissant.

Il y a quatre types d'évaluations environnementales dont il a été question dans une certaine mesure. J'aimerais en parler brièvement afin que les Canadiens qui suivent nos travaux et tout le monde comprennent bien ce qu'il en est. Nous avons un examen environnemental préalable pour évaluer les projets. Nous avons ensuite une étude exhaustive. C'est un processus progressif. Je pense que l'examen environnemental préalable vise fondamentalement de plus petits projets. Nous passons ensuite à une étude exhaustive, puis à la médiation, au besoin, et à un examen par une commission publique indépendante.

J'ai négocié de nombreuses conventions collectives dans le passé. J'ai aussi participé à de nombreux exercices de médiation. Je sais que c'est probablement la meilleure solution quand on se heurte à des problèmes. Au lieu d'aboutir à une situation où tout est noir ou blanc et où l'une des parties gagne et l'autre perd, les deux parties peuvent sortir gagnantes de la médiation. Je félicite le gouvernement d'avoir fait cette proposition. Espérons que cela fonctionnera.

J'aimerais parler pendant quelques minutes de mes préoccupations par rapport à l'environnement. La question de la qualité de l'air m'intéresse parce qu'elle touche les électeurs de diverses localités de ma circonscription situées dans la vallée du Fraser, comme Matsqui, Aldergrove et Abbotsford. Le nuage sombre qui plane aujourd'hui au–dessus de la vallée du Fraser à cause des émissions en provenance de Vancouver n'est pas seulement inquiétant, il est vraiment effrayant.

• (1715)

Si quelqu'un place une table blanche dans ma cour ou dans celle d'une des maisons de la vallée du Fraser et s'il passe son doigt sur la table au bout de deux ou trois jours, il constatera la présence de brai noir qui vient de l'atmosphère. Cela a des répercussions et cause des maladies.

Le gouvernement doit évaluer les nouveaux projets proposés dans notre pays, mais il doit aussi prendre des mesures concrètes à l'égard d'anciens problèmes qui subsistent. La qualité de l'air revêt une importance considérable pour la région du Fraser et, à ma connaissance, il n'en est pas question ici.

Voici un mot de sagesse à l'intention de l'actuel gouvernement: n'oubliez pas toutes ces choses qui existent et n'allez pas vous imaginez que nous, les Canadiens, allons nous exclamer: «Que voilà une bonne mesure législative!» Ce projet de loi touche tout ce qui pourrait se produire un jour puisqu'il y a sur terre des choses qui, comme la qualité de l'air et la qualité de l'eau, se détériorent sensiblement dans la région du Fraser.

Je vais prendre les trois minutes qui me restent pour expliquer aux députés ce qui ne va pas dans la région du Fraser. J'espère que ces trois minutes réussiront à inciter le gouvernement libéral à faire un peu mieux qu'il ne l'a fait dans les dossiers de l'immigration, des finances ou du système de justice pénale, par exemple. Je me fais un point d'honneur de rappeler constamment le gouvernement à la dure réalité, car ses députés l'oublient si aisément. Certaines observations découlent d'études très poussées. Des organismes environnementaux exhortent les habitants des basses terres à utiliser le moins possible leurs voitures tant que les niveaux de smog ne diminueront pas.

Peut–on imaginer que, chez nous, à l'heure actuelle, les basses terres de la Colombie–Britannique sont en train de ressembler à Los Angeles? C'est difficile à croire. Lorsque je m'y suis installé en 1981, le mont Baker était recouvert d'un manteau de neige d'un blanc éclatant. On pouvait le voir très bien. Maintenant, par tous les temps, il y a une vilaine chose brune et les gens ont peur.

Jeudi a été la pire journée enregistrée en Colombie–Britannique depuis que les gouvernements régional, provincial et fédéral y ont établi un système d'avertissement en juin. Alors que le soleil était encore une fois de la partie, une couche d'air chaud a immobilisé les polluants atmosphériques au–dessus de la région du Fraser.

Il est paradoxal que ce ne soient pas les gouvernements fédéral et provincial qui aient établi un système d'avertissement en ce qui concerne la qualité de l'air. Je signale au gouvernement que nous n'avons que faire des systèmes d'avertissement. Ce qui nous intéresse, c'est que le problème soit réglé comme il faut. Il est inutile de prévenir le monde que la qualité de l'air est mauvaise. Nous voulons que le problème soit réglé.

Je voudrais maintenant parler d'une autre étude sur la santé publique qui laisse entendre que les habitants des basses terres sont malades et meurent, même, à cause de la pollution de l'air. Aux fins de cette étude, qui a été réalisée l'été dernier dans la vallée du Fraser dans le cadre d'un projet de recherches multidisciplinaires de dix millions de dollars, on a examiné les poumons de 58 travailleurs agricoles de Matsqui et Abbotsford qui avaient passé de longues heures à l'extérieur. Les polluants qui sortent des tuyaux d'échappement et des cheminées d'usine se combinent, au soleil, pour former un irritant très puissant pour les poumons que l'on appelle la pollution de l'ozone troposphérique et produisent un smog semblable à celui qui plane sur Los Angeles.

Je pourrais parler de cette question très longtemps. Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je pense qu'il est important de souligner au gouvernement, étant donné que ce projet de loi parle de nouveaux projets—et c'est fantastique—qu'il a des responsabilités accrues. Il y a beaucoup de polluants. Il y a beaucoup de choses dont il faut s'occuper actuellement au Canada. Il faudrait que l'on se penche aussi sur ces questions–là.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Fraser Valley–Ouest pour son appui au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et je profite de l'occasion pour lui signaler que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable sera dans sa région dans un mois. Nous tiendrons des audiences publiques à Vancouver, les 1er, 2 et 3 décembre. Sur les instances de son collègue, le député de Comox—Alberni, nous examinerons certaines des questions qu'il a soulevées à la Chambre cet après–midi, surtout en ce qui a trait à la qualité de l'eau dans l'estuaire du fleuve Fraser. S'il y a un lien entre la qualité de l'air et le smog dont il a parlé, ainsi que les produits chimiques émis dans l'atmosphère par diverses entreprises de sa région, nous aurons alors l'occasion de nous pencher là–dessus également.

• (1720)

Ainsi, le gouvernement libéral et le Parlement s'engagent rapidement dans la voie qu'il recommande de suivre cet après–midi.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle. J'invite le comité à tenir ses audiences à l'extérieur et à respirer un peu de cet air non filtré. Il est possible que cela fasse avancer un peu plus les choses. Mon collègue voudra peut–être se faire accompagner d'un membre du Bloc pour qu'il s'aperçoive que d'autres régions du pays ont des problèmes semblables à ceux du Québec.

Je voudrais ajouter une dernière chose. On modifie dans le cas présent les règlements et la législation nous régissant tous. J'espère que le comité qui vient dans ma région obtiendra le point de vue des gens ordinaires, plutôt que celui des groupes de pression. Je sais que c'est important, mais le comité doit également s'adresser aux gens qui possèdent les maisons qui sont souillées maintenant, ainsi qu'aux personnes touchées, les agriculteurs. Il faut parler avec les gens qui boivent cette eau croupie pleine de nitrates.

Il ne s'agit pas simplement d'aborder cette question superficiellement, mais bien de l'approfondir quelque peu et de s'attaquer aux véritables problèmes. J'espère qu'il ne s'agit pas simplement d'un autre débat superficiel dans une collectivité. Je serai là et poserai des questions au même titre que tout un groupe de gens ordinaires.

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député et concerne ses commentaires sur la tenue d'un trop grand nombre d'études. C'est un refrain qu'on entend souvent dans la bouche des membres de son parti. Cependant, lorsqu'on l'avise qu'un comité se rendra dans sa circonscription, il semble être tout à fait d'accord. Je me demande s'il pourrait nous expliquer cette incohérence dans sa façon de voir les choses.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je ne peux empêcher le gouvernement d'entreprendre des études longues et coûteuses. Je doute fort qu'il ait même regardé les études déjà faites à ce sujet à l'époque du gouvernement conservateur.

Il n'existe aucun doute quant aux sommes d'argent que le gouvernement gaspille. Personne ne se questionne à ce sujet. Si je dois recevoir un groupe dans ma circonscription, je le ferai. Le gouvernement est majoritaire et on ne peut l'empêcher de procéder ainsi. Cependant, je peux dire à ce député que, lorsqu'il viendra dans la ville où j'habite, les gens lui poseront des questions. Son gouvernement en aura certainement pour son argent dans cette ville, car nous en avons long à dire.

Ils dépensent effectivement beaucoup d'argent en études, subventions, et quoi d'autre encore, de ce côté–là de la Chambre, mais, cette fois, lorsqu'ils se rendront dans ma ville, ils devront vraiment bûcher ferme pour gagner leur argent.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député.

J'ai été ravi d'entendre que lui et son parti souscrivent au principe du pollueur payeur. C'est un principe auquel j'adhère depuis assez longtemps. Il est réconfortant de savoir que le député l'appuie lui aussi.

Étant donné le respect qu'il éprouve pour le Code criminel, je me demande s'il est prêt à aller un peu plus loin dans son examen de cette question de pollueur payeur. Au cours des années, on a parlé d'ajouter au Code criminel les crimes contre l'environnement et d'assortir ces crimes de peines et d'approches conformes au Code criminel. Je me demande si le député est également favorable à ce principe.

• (1725)

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, en fait, selon la politique du Parti réformiste, les pollueurs ne paieraient pas que des amendes. Je ne sais pas encore pour le moment jusqu'où irait le Code criminel. Cela fera certainement l'objet d'un débat au sein de notre parti.

Le fait est que les amendes imposées à de grandes sociétés sont parfois aussi logiques que celles qu'on impose aux trafiquants de drogues. Un grand nombre de ces trafiquants paient actuellement des amendes de 2 000 $, mais en 20 minutes ou moins, ils repartent vendre leurs drogues, qu'il s'agisse d'héroïne ou de

crack. À mon avis, c'est une perte de temps que d'imposer des amendes minimes de 2 000 $ ou 3 000 $ à une entreprise dont les bénéfices s'élèvent à plusieurs millions de dollars.

Il doit y avoir un meilleur moyen. À mon avis, il faut imposer d'autres sortes de peines. Je suis sûr que cette approche fait non seulement partie de notre politique, mais que nous l'examinerons en profondeur dès que nous formerons le gouvernement, dans trois ans.

M. Taylor: Monsieur le Président, en réponse aux commentaires qu'a faits le député tout à l'heure au sujet de la vallée du Fraser et de la qualité de l'air, je me demande s'il a une opinion à propos d'autres questions, s'il pense par exemple que le projet de l'Alcan ou le projet de la baie de Clayoquot en Colombie–Britannique, devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le député estime–t–il que ces projets devraient également faire l'objet d'une évaluation environnementale?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, quelqu'un là–bas a dit que j'avais une opinion sur tout. Cette personne a probablement raison.

Si j'ai bien compris la question, j'estime que pratiquement tous les projets, gros et petits, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet Kemano, qui fait maintenant l'objet d'une telle évaluation, en est un bon exemple. À mon avis, cela n'a rien à voir avec la taille du projet, mais plutôt avec l'impact qu'il peut avoir sur notre environnement.

Je pense avoir répondu à la question. Je ne suis pas très sûr. Je m'en tiendrai à cela.

[*Français*]

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux aujourd'hui de me joindre à la ministre de l'Environnement pour l'étude du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je pense qu'en analysant ce projet de loi, il faut porter une attention particulière aux faits et gestes des membres de l'opposition mais plus particulièrement des membres de l'opposition officielle. Effectivement, dans le cadre de l'évaluation environnementale, le Bloc québécois a démontré de façon éclatante que son mandat n'a rien à voir avec la protection des intérêts des Québécoises et des Québécois. Le Bloc, en fait, s'acharne à critiquer la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une loi conçue par son propre chef. Ces agissements confirment que le seul objectif de l'opposition officielle, soit du Bloc québécois, est d'agir en fonction des intérêts du gouvernement séparatiste au Québec.

L'environnement, le chef du Bloc l'a souvent dit, n'a pas de frontières comme telles. D'ailleurs, si on s'en remet à une entrevue du journal *The Gazette* du 13 octobre dernier, l'honorable député qui est chef du Bloc québécois s'exprimait comme suit en anglais:

[*Traduction*]

Le problème, c'est que le mot environnement ne figure nulle part dans la Constitution. Les provinces et le gouvernement fédéral sont donc condamnés à collaborer. Ils doivent travailler ensemble, sinon ce sera le chaos.

• (1730)

[*Français*]

Lorsqu'on parle d'environnement, tous les niveaux de gouvernement partagent donc une grande et noble responsabilité. S'assurer que le développement se fasse de façon rationnelle tout en respectant l'équilibre naturel, voilà la tâche de l'ensemble des gouvernements au Canada, quand on parle d'environnement.

Il est clair que la population canadienne veut des emplois, mais elle ne veut pas que ces emplois se fassent sur le dos de ses enfants ou encore au détriment de l'environnement. Or, de tous les outils qui sont à notre disposition pour protéger l'environnement, l'évaluation environnementale est sans doute l'outil le plus performant. En fait, l'évaluation environnementale est une médecine préventive, une façon de faire qui ne coûte pas cher. Elle nous avertit à l'avance des impacts possibles d'un projet sur le milieu et elle favorise la participation éclairée du public au processus décisionnel.

Si les membres de cette Chambre sont d'accord pour dire que l'environnement est un domaine de compétence partagée et s'ils acceptent le fait que l'évaluation environnementale est un bon outil pour prévenir la pollution, comment peut–on expliquer que certains députés d'en face s'entêtent toujours à condamner la proclamation de ce projet de loi? Examinons ensemble brièvement les soi–disant problèmes relevés par la critique du Bloc en matière d'environnement.

Lorsque la ministre de l'Environnement a annoncé, le 6 octobre dernier, la décision du gouvernement de proclamer la loi, la critique du Bloc a condamné ce geste comme une tentative du fédéral de s'immiscer dans un champ de compétence des provinces. Évidemment, pareille réaction venant du Bloc québécois, on pourrait dire que c'est une réaction tout à fait naturelle. Je dois dire que lorsque j'ai entendu ces remarques concernant le projet de loi C–56, je suis demeuré pour le moins pétrifié.

En fait, ce que fait le projet de loi C–56 est exactement l'opposé de ce que les gens du Bloc tentent encore une fois de faire croire à l'ensemble de la population du Québec. Si le gouvernement fédéral voulait s'immiscer dans les affaires des provinces, s'il voulait mettre des bâtons dans les roues du Québec et intervenir dans le développement économique de la province, il ne proposerait pas la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il garderait le fameux Décret sur les lignes directrices, en vigueur depuis 1984, et il l'appliquerait de façon systématique.

Pourquoi? Parce que le décret en soi permet au fédéral d'examiner l'impact environnemental de toutes les propositions à l'égard desquelles il exerce le pouvoir de décision. Savez–vous comment on définit le terme «proposition» dans le décret? On le décrit comme étant «toute entreprise ou activité à l'égard de laquelle le gouvernement participe à la prise de décision.»

En d'autres termes, cela veut dire concrètement tous les projets, toutes les activités et toutes les initiatives où le fédéral est impliqué. Cela veut dire aussi toutes les subventions aux provinces, directes ou indirectes, incluant la péréquation, toutes les ententes Canada–Québec en matière de développement régional, toutes les subventions fédérales aux entreprises. Cela veut dire, au surplus, des centaines et des centaines de permis, de licences et d'autorisations émises quotidiennement par le gouvernement fédéral.

Le chef du Bloc québécois, autrefois, lorsqu'il était ministre de l'Environnement du Canada, a lu le Décret sur les lignes directrices. Il a lu également les décisions de la Cour suprême et, rapidement, il a compris que si le décret devait être appliqué comme une loi, tel qu'ordonné par les tribunaux, le fédéral se retrouverait dans une situation impossible. C'est pourquoi l'honorable député a exigé qu'un projet de réforme soit mis en oeuvre dans les plus brefs délais. À cet égard, il faut admettre que la critique du Bloc a fait de belles pirouettes. Elle a dit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est inacceptable, parce qu'elle est différente du projet de loi C–78 qui avait été soumis au Cabinet par le député de Lac–Saint–Jean, quelques jours avant de démissionner en catastrophe du gouvernement conservateur, on s'en souviendra.

• (1735)

Pour une fois, lorsqu'elle parle de différence, je dois dire que la critique du Bloc a partiellement raison. Des douzaines d'amendements ont été proposés par le comité de cette Chambre et par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui représente, en fait, l'ensemble des intérêts des provinces en matière environnementale.

Regardons ensemble, et ceci brièvement, les principaux amendements apportés. Tout d'abord, une dizaine d'amendements ont été apportés au projet de loi Bouchard pour faciliter l'harmonisation entre le processus fédéral et celui des provinces. Certains obligent désormais la ministre de l'Environnement à consulter des provinces et de coopérer avec elles avant de mettre sur pied une commission d'examen. D'autres amendements permettent aux autorités fédérales de déléguer aux provinces la tenue des examens préalables, des études approfondies, des mesures d'atténuation et même des programmes de suivi.

Aussi, on parle ici d'une délégation possible d'une grande majorité de toutes les évaluations environnementales effectuées par le gouvernement fédéral. Des amendements ont été apportés pour favoriser la participation du public. Plusieurs clauses ont été ajoutées afin de réduire la discrétion des autorités fédérales, discrétion qu'elles possédaient auparavant.

Des amendements ont été apportés au projet de loi Bouchard pour réduire l'incertitude quant à l'application de la loi, notamment au chapitre des activités fédérales. Mais le préambule du projet de loi Bouchard a été modifié afin d'intégrer le concept du développement durable.

La critique du Bloc a donc raison. Plusieurs modifications importantes ont été apportées au projet de loi Bouchard. J'aimerais bien qu'elle indique, pour l'édification de cette Chambre, quels amendements sont condamnés par son parti. En fait, l'ensemble des modifications de ce fameux projet de loi qu'on vient de voir, qu'on vient de passer en revue, sont des modifications qui s'inscrivent dans l'esprit de ce gouvernement, l'esprit qui vise à ce que nous puissions agir en fonction de la politique actuelle qui mise d'abord et avant tout sur le fédéralisme évolutif.

Ce projet de loi nous permettra de travailler de concert avec l'ensemble des provinces et de façon plus adéquate également avec l'ensemble de la population. C'est justement là où le bât blesse pour le parti de l'opposition officielle, car le projet de loi démontre d'une façon incroyable comment le fédéralisme peut fonctionner lorsqu'on y croit. C'est ça le problème du côté de l'opposition officielle. Quand on parle du fédéralisme, on ne voudrait surtout pas que ce système, qui est probablement le plus beau système au monde, puisse fonctionner. C'est pour ça que chaque fois, lorsqu'on dit que le chef du Bloc a quitté le gouvernement conservateur de l'époque, c'est parce qu'il croyait et il savait que ça ne fonctionnait plus.

Je trouve que c'est jeter la serviette bien tôt et un peu trop tôt sur un système qui évolue et qui réagit en fonction des besoins de la population. On dit souvent, non seulement au Québec mais au Canada, que le fédéralisme a des problèmes. Je réponds en disant Dieu merci que le fédéralisme a des problèmes, parce que si le fédéralisme a des problèmes, c'est donc dire que la population a changé, que la population a évolué et notre devoir, à nous, comme parlementaires au niveau fédéral, comme parlementaires dans cette Chambre, c'est de refléter justement cette évolution de la population et de se concerter pour faire en sorte que le système politique dans lequel nous vivons, que le système fédéral dans lequel nous évoluons, évolue avec les attentes de cette population.

Il s'agissait là d'une petite incartade. Je vais revenir au projet de loi.

• (1740)

Et si La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était en fait une tentative du fédéral pour s'immiscer dans les affaires du Québec, comme je viens de le dire, comment la critique du Bloc peut–elle expliquer qu'une succession de quatre ministres fédéraux de l'Environnement provenant du contingent de députés conservateurs du Québec aient été liés si intimement à ce projet de réforme? Ils l'ont conçu, déposé en Chambre, y ont apporté des amendements, l'ont fait adopter et ils l'ont défendu lors des dernières élections fédérales. Si on suit la philosophie ou la façon de penser du Bloc québécois, force nous serait d'admettre que probablement tous ces Québécois et Québécoises qui se sont commis à ce projet de loi se sont fourvoyés.

En fait, la question qu'il faut se demander est celle–ci: Est–ce que le Bloc posséderait la science infuse? Est–ce que ces gens qui se sont prononcés pour le projet de loi étaient tous dans l'erreur? En fait, la réponse est simple. Comme je l'ai dit auparavant, le projet de loi est tellement éloquent, il représente une démonstration tellement éloquente de ce qu'est le fédéralisme rentable, qu'il est évident qu'il n'est pas dans leur intérêt de réagir positivement, puisque ces gens, au risque de me répéter, n'agissent qu'en fonction d'une façon de penser, c'est–à–dire la séparation du Québec.

Là où le bât blesse et là où c'est dangereux, c'est qu'ils en perdent toute objectivité—ce que je trouve bien triste—au détriment des intérêts de l'ensemble de la population québécoise. En fait, non, les gens qui ont appuyé ce projet de loi n'étaient pas tous dans l'erreur. Les commentaires de la critique du Bloc semblent plutôt indiquer la présence d'une grosse courroie de transmission entre son bureau et celui des Affaires intergouvernementales du gouvernement du Québec. Vous savez, le malheur du Bloc québécois, présentement, c'est qu'il n'est qu'une courroie de transmission. En fait, on pourrait dire qu'il s'agit d'un secrétariat du Parti québécois. Les députés du Bloc n'ont plus leur propre entité. Ils n'ont plus leur propre façon de penser. Ils n'ont plus leur propre façon d'être et leur philosophie. Ils sont contrôlés comme des pantins par le gouvernement du Québec qui, lui, agit uniquement en fonction d'une doctrine que j'appelle la séparation.

Comme on vient de m'informer que le temps passe rapidement, j'ajouterai brièvement que ce projet de loi, comme bien des actes qui ont été posés par le gouvernement actuel, est un projet de loi hautement symbolique de concertation. Nous avons posé des actes par le passé qui ont démontré que quand on veut coopérer, on peut avancer. Qu'on pense par exemple au programme Saint–Laurent—Vision 2000. Encore là, une participation fédérale–provinciale et municipale tout à fait éloquente. Qu'on parle de l'entente–cadre sur les programmes d'infrastructures qui a permis de renouveler notre infrastructure sociale et de remettre un certain nombre de personnes au travail. Qu'on pense tout récemment, en juin dernier, à l'entente–cadre visant à améliorer les relations économiques entre les provinces en éliminant les barrières entre elles. N'est–ce pas là l'exemple d'un fédéralisme rentable?

De toute évidence, ce projet de loi s'inscrit exactement dans la même optique et possède exactement la même vision. C'est pourquoi les députés de l'opposition officielle ont tout intérêt à vouloir faire en sorte que l'ensemble de la population québécoise croit que ce projet de loi n'est pas utile et que, au contraire, il nuit à l'ensemble de la population.

En 1981, il y a 13 ans, le gouvernement du Parti québécois a adopté, au Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement. Par le même événement, il a aussi adopté un règlement énumérant les types de projets qui devraient faire l'objet d'audiences par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec.

Malheureusement, le gouvernement québécois a oublié de programmer les articles clés de ce règlement, ce qui fait qu'aujourd'hui, 13 ans plus tard, le processus du gouvernement du Parti québécois n'évalue que les barrages, les routes et les marinas. Aucun examen public pour les projets industriels, aucun examen public pour les projets miniers et aucun examen public pour les alumineries.

• (1745)

J'aimerais conclure sur un point extrêmement important, si vous me le permettez, monsieur le Président, qui est celui de l'harmonisation entre les processus fédéral et provinciaux. Depuis plusieurs mois, les membres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement tentent de trouver des moyens pour faciliter l'harmonisation. Leur objectif est de s'entendre pour faire en sorte que le principe d'une seule évaluation environnementale par projet, peu importe le nombre de décideurs impliqués, soit mis en oeuvre. C'est un travail difficile qui nécessite l'apport de toutes les provinces.

Or, le ministre de l'Environnement du Québec a récemment annoncé qu'il retirait ses fonctionnaires de la table de concertation sur l'évaluation environnementale. Voilà une décision qui pourrait faire très mal au monde des affaires du Québec et aux Québécoises et Québécois qui se cherchent des emplois. Le président du Conseil du patronat du Québec a récemment condamné la décision hâtive du ministre québécois de l'Environnement. D'autres organisations, d'ailleurs, s'apprêtent à faire de même.

En concluant, si les députés du Bloc québécois veulent prouver qu'ils ont plus à coeur la protection des intérêts des Québécoises et des Québécois, plus à coeur encore que leur obsession pour la séparation, ils se doivent de faire deux choses en cette Chambre. Premièrement, ils doivent appuyer la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et le projet d'amendement déposé par la ministre de l'Environnement.

Deuxièmement, si ces gens agissaient de façon raisonnable et dans l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise, ils reconnaîtraient le bien–fondé de ce projet de loi d'abord pour l'avenir du Québec, l'avenir du Canada et le mieux–être du fédéralisme, et ce faisant, ils auraient le courage d'exiger que le ministre de l'Environnement du Québec revienne sur sa décision et participe de nouveau au travail d'harmonisation effectué par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement sur l'harmonisation en matière d'évaluation environnementale. Voilà ce qu'ils feraient s'ils avaient un peu de courage.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer aux questions et aux commentaires, l'honorable whip du gouvernement a la parole sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, je désire vous informer que les prochains députés ministériels à intervenir dans le débat partageront leur temps de parole.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question au député d'Outremont, qui a tenu des propos très intéressants sur le projet de loi et d'autres questions. C'est un peu des autres questions que je veux parler en guise d'introduction, avant de poser ma question.

Pour la plus grande partie de la journée, le débat s'est concentré sur des questions concernant le Québec. À l'exception de quelques interventions formulées au début de la journée, les ministériels qui ont pris la parole cet après–midi représentaient tous des circonscriptions du Québec, y compris le secrétaire parlementaire, le député de Davenport—je suis désolé, monsieur le Président, je viens de me rendre compte que le député de Davenport est de l'Ontario. Je dois reformuler ma question.

Les interventions d'aujourd'hui ont traité essentiellement des compétences du Québec, et le député d'Outremont parle avec raison au nom de ses électeurs et des habitants de sa province. Je crois que, bien qu'importante, la question du partage des compétences n'est pas la seule que nous ayons à régler à la Chambre.

Je m'attendais à ce que les députés du Bloc québécois, en tant que députés de l'opposition officielle, soulèvent au moins quelques–unes des questions importantes pour le reste du Canada, quelques enjeux supérieurs aux questions de compétence.

Le député d'Outremont doit se rendre compte que le Québec devrait participer aux commissions mixtes si ce projet de loi était adopté avec les amendements proposés aujourd'hui.

• (1750)

Que conseillerait le député d'Outremont à ses collègues ministériels pour traiter avec le Québec des questions qui pourraient engendrer des conflits—non pas seulement le partage des compétences, mais aussi la constitution de commissions mixtes qui doivent être mises sur pied dans le cadre de cette loi?

M. Cauchon: Monsieur le Président, je dois avouer que la question est intéressante et que j'y ai déjà répondu dans mon discours.

Comme je l'ai dit, il existe un comité conjoint au niveau de tous les ministres provinciaux de l'Environnement. Ils sont tous occupés à discuter de ce que nous allons faire en matière d'environnement au Canada.

[*Français*]

Ils sont en train d'essayer de fixer des critères nationaux et faire en sorte que nous puissions avoir un projet de loi, ou tout au moins une politique environnementale, qui sera semblable et qui aura des critères nationaux d'un océan à l'autre.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours. . .

[*Traduction*]

Malheureusement, le ministre québécois de l'Environnement a déclaré, il y a quelques semaines, que désormais il ne participerait plus à ce processus à cause d'un problème de compétence. L'environnement serait un domaine de compétence provinciale.

[*Français*]

Donc, comme je l'ai dit dans mon discours, on a déjà répondu à la question, en ce sens que la ministre de l'Environnement refuse de participer. C'est là où le bât blesse et c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Il y a un manque d'objectivité dans l'air, quand on parle avec le gouvernement du Québec ou avec l'opposition officielle, en ce sens que, chaque fois qu'on veut discuter avec eux de standards nationaux ou de questions qui sont pour le bien–être de l'ensemble de la population québécoise ou pour l'ensemble de la population canadienne, ils se retirent.

Je crois qu'il est à peu près temps qu'on commence à crier haut et fort au Québec que le gouvernement fédéral n'est pas la bête qu'on cherche à représenter au Québec et que l'actuel gouvernement fédéral est un gouvernement on ne peut plus ouvert.

Cela m'amène justement à parler de la fameuse question de la réforme des programmes sociaux. Vous comprendrez qu'on ne peut pas accorder de crédibilité à ces gens. On vient de lancer un processus de réforme des programmes sociaux qui vise, d'abord et avant tout, à déposer un document pour fins de discussion, à faire une consultation dont va naître une politique gouvernementale.

Nous en sommes à l'étape nº 1, c'est–à–dire que nous avons déposé le rapport et suivra—c'est déjà commencé d'ailleurs—le processus de consultation. On en est uniquement à ces étapes et déjà les ministres responsables au Québec commencent à tirer sur la politique en disant que le gouvernement fédéral veut envahir les champs de compétence provinciale, que le gouvernement fédéral agit encore contre le Québec. Moi, je ne comprends plus rien. Si le dépôt d'un document de discussion et la volonté de la part d'un gouvernement de vouloir aller consulter les gens signifie vouloir envahir le Québec, je vais devoir retourner faire mon cours de Politique 101.

Je ne comprends plus rien. Mais cela va de soi. Puisque le gouvernement fédéral veut agir de façon ouverte et par la suite déposer un projet de loi qui va «réformer» une partie du fédéralisme et réformer surtout l'ensemble des programmes sociaux, ils ne veulent absolument pas que ce processus puisse être un processus de succès.

[*Traduction*]

Je dois dire qu'il en va de même pour la question de l'environnement. Quand la discussion porte sur ce sujet, ils refusent de discuter avec notre gouvernement. Ils veulent la séparation. Ils ne veulent plus faire affaire avec nous et il sera très difficile de traiter avec eux au cours des prochaines années.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député accorde beaucoup d'importance aux consultations. Je l'en félicite parce que j'estime que consulter est très important dans l'art de gouverner.

Cependant, le projet de loi ne contient que trois dispositions. L'une d'elles consiste à donner aux Canadiens la possibilité de participer au processus grâce à un fonds de participation du public. C'est là un élément très important du processus de consultation dans les évaluations environnementales.

• (1755)

L'amendement dont nous sommes saisis au sujet de ce fonds est très vague. Le député peut–il nous dire s'il appuierait l'idée de préciser cette disposition pour garantir que le fonds contiendra suffisamment d'argent pour tous ceux qui veulent participer à une évaluation environnementale?

M. Cauchon: Monsieur le Président, sur la question d'un fonds visant à subventionner la participation du public aux consultations, je dirai que nous devons agir avec circonspection. En ce moment, le ministre des Ressources humaines, qui procède à des consultations sur la réforme des programmes sociaux, a décidé qu'il accorderait des fonds à des organisations de tout le Canada pour qu'elles participent à ces consultations.

Je crois que nous devons nous en remettre au pouvoir discrétionnaire du ministre. Il faut tenir compte du contexte. Lorsqu'il y a de grandes transformations dans un domaine, le ministre utilise son pouvoir discrétionnaire en conséquence. Je suis favorable à la latitude que nous conservons au sujet du fonds dans le projet de loi.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour parler du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je voudrais d'abord parler brièvement de l'environnement en général. Tout d'abord, ce terme revêt une signification spéciale dans la circonscription de Surrey–Nord. Surrey est l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada. La croissance et l'expansion qu'elle a connues ces dernières années sont attribuables à l'immigration et à la migration. Les immigrants viennent principalement d'Asie, tandis que les migrants viennent surtout de la région de Vancouver.

La circonscription de Surrey–Nord est en partie urbaine et en partie rurale, mais son côté urbain grandit au détriment du rural. Ce changement, joint à la croissance démographique et à l'expansion des entreprises, suscite des inquiétudes et une conscience plus vive des incidences environnementales. Le souci de l'environnement est vraiment mis à l'épreuve par l'explosion démographique.

Une des caractéristiques des habitants de Surrey–Nord et de ceux de la côte ouest en général, c'est le désir de préserver le climat et le milieu naturels du mieux qu'ils peuvent. De nombreux projets axés sur l'environnement sont visibles dans les activités quotidiennes des habitants de la côte ouest. Une conscience accrue de l'importance des intérêts environnementaux se manifeste dans les mémoires de plus en plus nombreux que présentent les citoyens et les questions qu'ils posent sur des sujets comme la pollution de l'air et de l'eau et les effets à long terme de la coupe des arbres, de même que par leur participation aux programmes de recyclage.

Un deuxième sujet d'inquiétude en matière d'environnement tient au fait que les animaux sauvages perdent leur habitat à cause de l'explosion démographique humaine et des répercussions de nos activités pour répondre à nos propres besoins de survie. Dans le siècle prochain, nos parcs deviendront probablement le seul habitat de nos animaux sauvages, à moins que nous ne changions nos habitudes.

Les îles britanniques constituent à cet égard un exemple très éloquent. Il y a deux ou trois siècles, de grands animaux comme les orignaux et les ours vivaient dans les grandes forêts qui couvraient certaines parties du pays. À un moment donné, on s'est mis à bâtir les habitations avec des briques plutôt qu'avec du bois, et on a peu à peu commencé à croire que l'élan, l'ours, des grands félins et d'autres animaux étaient le propre de l'Amérique du Nord.

Je trouve un autre exemple d'une utilisation abusive de l'environnement pour survivre, semble–t–il, en remontant à l'époque de l'explorateur Jacques Cartier. À cette époque, on disait que le poisson était si abondant au large de la côte est que l'équipage avait du mal à ramer pour faire avancer l'embarcation.

Nous savons tous quelle est la situation sur la côte est aujourd'hui. Les stocks ont été épuisés au point que les fondements de l'économie et les moyens de subsistance d'une région ont été gravement altérés, peut–être pour toujours. Non seulement il y a des conséquences économiques, mais le poisson risque même de devenir une espèce menacée.

• (1800)

Autre exemple, l'île de Pâques. Des civilisations prospères y ont coupé les arbres pour construire des maisons et déplacer les grands monuments de pierre. Il n'y eut plus d'arbres. Il n'y a plus de maisons. Les monuments demeurent et une civilisation jadis en plein épanouissement s'est évanouie.

Tous les groupes humains doivent s'efforcer d'équilibrer les besoins des gens et les ressources de l'environnement. C'est un défi que les gens de Surrey ont réussi à relever jusqu'à maintenant. L'expansion industrielle des quelques dernières années n'a pas eu, que nous sachions, de conséquences négatives sur l'environnement. La localité de Surrey montre bien que l'idée selon laquelle l'activité industrielle est nécessairement préjudiciable à l'environnement n'est pas fondée.

En tant que nation, nous devons réaliser que nous pouvons avoir à la fois une économie prospère et un environnement sain. C'est l'approche sensée que préconise le Parti réformiste. Dans notre livre bleu, nous appuyons le principe du développement durable parce que, sans développement économique et sans les revenus qui en découlent, nous ne pourrons ni protéger l'environnement ni en profiter.

Comme la plupart des Canadiens, les réformistes reconnaissent l'importance de l'environnement pour la survie de notre pays, l'importance des ressources naturelles qu'il fournit pour notre économie et notre bien–être, la diversité géographique et les rigueurs climatiques que nous devons parfois subir, la beauté pure de la nature qui ne cesse jamais de nous étonner de même que ceux qui visitent notre magnifique pays. Voilà ce que nous devons préserver.

À la fin de la dernière session, je me suis rendue d'Ottawa à Surrey en voiture et j'ai été époustouflée par la beauté absolue et l'extraordinaire diversité de notre pays. Des collines, forêts et formations rocheuses uniques du nord de l'Ontario aux immenses prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, en passant par les majestueuses Rocheuses et la beauté panoramique de la côte ouest, la traversée de notre pays en automobile, d'un océan à l'autre, est une expérience que devrait vivre tout Canadien capable de faire fi de certaines zones de coupe à blanc et de voir au–delà de la fumée qui s'élève de certains moulins ou usines. C'est seulement après avoir fait un voyage comme celui–là qu'on comprend l'ampleur, l'immensité et le potentiel de notre pays.

Nous devons toujours nous efforcer de maintenir ce lien étroit entre les Canadiens et l'environnement naturel de leur pays et nous employer constamment à mieux comprendre la terre et les effets que nous avons sur elle. De nos jours, nous sommes individuellement beaucoup plus conscients de notre environnement et des effets que nos actions ont sur lui. Nous sommes également très conscients que les divers paliers de gouvernement participent activement à la prise de décisions pour nombre de ces actions liées à notre environnement.

Le projet de loi C–56, qui propose trois modifications, constitue un petit pas en avant, au niveau fédéral, pour améliorer le processus de décision. J'estime qu'il serait utile de jeter d'abord un coup d'oeil sur la Loi sur le processus d'évaluation environnementale elle–même.

Cette loi prévoit que le gouvernement fédéral doit étudier les effets sur l'environnement d'une variété de projets qui, jusqu'à maintenant, ont échappé à l'examen public. Des évaluations environnementales ont été faites par le passé, mais n'ont pas eu tout le poids qu'elles auraient dû avoir dans le processus de décision. Les considérations économiques ont eu tendance à compter davantage dans ce processus.

La Loi sur le processus d'évaluation environnementale crée l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui remplace le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Ce bureau a fait l'objet de critiques selon lesquelles il

coûtait trop cher en raison de doubles emplois et de chevauchements ainsi que d'un manque d'uniformité dans l'application du processus d'évaluation. Le remplacement d'un organisme par un autre ne permettra pas en soi de corriger la situation, mais la refonte et l'amélioration de la réglementation régissant le rôle de l'agence pourraient fort bien être la clé d'un rendement amélioré. Le fait, pour le gouvernement fédéral, de ne pas fournir de normes claires s'est traduit par des contestations judiciaires de projets d'envergure comme le barrage sur la rivière Oldman en Alberta et le barrage Rafferty–Alameda en Saskatchewan.

Aux termes de la Loi sur le processus d'évaluation environnementale, quatre types d'évaluation peuvent être effectuées dans différentes circonstances et pour différents projets, soit un examen préalable, une étude approfondie, une médiation et un examen par une commission indépendante.

• (1805)

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était le projet de loi que le gouvernement conservateur a proposé et fait adopter. Toutefois, cette mesure n'a pas été proclamée et n'a donc jamais eu force de loi.

Dans leur livre rouge, les libéraux promettent de modifier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de «confier des pouvoirs décisionnels à l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale qui serait indépendante, sous réserve des arbitrages du conseil des ministres». C'est ce qu'on peut lire à la page 60 du livre rouge.

Le 6 octobre 1994, le gouvernement a diffusé un communiqué de presse énonçant son intention de proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. On ne connaît pas parfaitement les raisons qui ont poussé les conservateurs à ne pas proclamer la loi votée, mais il est raisonnable de croire que c'est à cause des disputes entre, d'une part, l'industrie et les groupes écologiques et, d'autre part, les bureaucrates et les politiciens fédéraux et provinciaux, à propos de la loi en général et de certaines dispositions du règlement en particulier.

Les gouvernements du Québec, le précédent et l'actuel, étaient contre cette loi. L'ancien ministre libéral de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, a témoigné devant le Sénat dans une tentative pour bloquer le projet de loi. Et je crois savoir que l'actuel ministre de l'Environnement du Québec s'oppose officiellement à la proclamation de cette loi.

À cet égard, il faut se ranger du côté du gouvernement fédéral, et ce, pour deux raisons. Premièrement, nos concitoyens souhaitent que le gouvernement fédéral joue un rôle actif dans la protection de l'environnement. Deuxièmement, l'environnement est un domaine qui ne figure pas parmi les compétences fédérales ou provinciales. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral ne dispose pas de consignes claires à ce sujet.

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle actif dans la protection de l'environnement et élaborer des lignes directrices claires et efficaces sur les questions environnementales. Le Parti réformiste reconnaît que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans ce secteur.

Le nouveau gouvernement libéral a modifié les dispositions de la loi initiale et proposé des modifications pour essayer de répondre aux préoccupations de certains groupes. L'une des modifications proposées consiste à laisser tomber la disposition controversée qui aurait rendu obligatoire l'évaluation environnementale des exportations énergétiques. Cette modification a été apparemment bien accueillie par les industries pétrolières, gazières et hydroélectriques, mais elle a été critiquée par les groupes de protection de l'environnement.

En ce qui concerne la compétence fédérale–provinciale, la ministre fédérale de l'Environnement peut élaborer des procédures d'évaluation environnementale coordonnées pour les évaluations qui seront réalisées par des commissions mixtes, ce qui empêche le double emploi et les conflits de compétence. Le Parti réformiste appuie la coordination des mesures environnementales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous appuyons la diminution du double emploi, de la confusion, des règlements inutiles, grâce à l'élaboration et à l'application de critères environnementaux par l'intermédiaire d'un processus fédéral–provincial mixte.

À l'heure actuelle, dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, on divise un projet en quatre catégories: une liste d'étude approfondie, une liste des dispositions législatives, une liste d'exclusion et une liste d'inclusion.

La liste d'étude approfondie décrit les types de projets qui doivent faire l'objet d'une étude plus poussée. La liste des dispositions législatives énumère les licences, les permis, les certificats et autres autorisations réglementaires qui sont exigés pour certains projets. Une évaluation environnementale serait effectuée dans ce cas. La liste d'exclusion décrit les projets liés à un ouvrage qui n'exigent pas une évaluation environnementale, tandis que la liste d'inclusion a trait aux projets qui sont liés à une activité concrète mais qui ne sont pas liés à un ouvrage. C'est le cas lorsqu'un organisme fédéral délivre un permis ou une licence.

Au moment même où il annonçait son intention de promulguer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le gouvernement a précisé qu'il allait présenter trois modifications à cette loi. C'est là l'objet du projet de loi C–56.

Une de ces modifications consiste à prévoir à l'article 58 de la loi un fonds de participation du public. On finance ainsi la participation d'intervenants au processus d'examen. Je reconnais que la participation du public doit être encouragée pourvu que les fonds proviennent des crédits actuels du ministère.

• (1810)

Une autre modification touche l'article 37 de la loi. Dorénavant, le Cabinet doit répondre aux recommandations des commissions indépendantes d'évaluation environnementale. Auparavant, cette décision était prise par le ministre seulement. En faisant en sorte qu'elle soit rendue par le Cabinet, cela ouvre la porte à un débat plus large et à un examen plus approfondi. On rend, du même coup, le processus décisionnel beaucoup plus démocratique.

La dernière modification, qui vise l'article 24 de la loi, confirme le principe d'une seule évaluation par projet. Cet aspect du projet de loi est très encourageant, en ce sens qu'on s'assure qu'il n'y aura plus dorénavant qu'une seule évaluation au lieu que de nombreuses évaluations environnementales puissent être effectuées par les divers ministères fédéraux intéressés.

Ce principe est tout à fait logique et reflète une volonté de mieux gérer les deniers publics, ainsi que d'envisager une mise en oeuvre plus efficiente des divers projets en ce qui concerne leur calendrier de réalisation. Au lieu que tous les ministères en cause, par exemple l'industrie, les transports, l'environnement, etc., procèdent à leur propre évaluation sur une période donnée, on forme une commission ou un comité composé de représentants de tous les ministères pour participer à une seule évaluation.

Cette modification devrait satisfaire les entreprises qui se plaignaient d'avoir à obtenir des permis de plusieurs ministères fédéraux. Selon cette modification, les entreprises ne seraient assujetties qu'à une seule évaluation environnementale au lieu d'examens multiples. En outre, ce principe d'une seule évaluation au lieu de plusieurs devrait réduire les coûts. Un autre avantage serait l'accélération du processus de mise en oeuvre du plan proprement dit. Les participants n'auraient pas à attendre plusieurs mois ou plusieurs années pour obtenir toutes les évaluations.

Ce processus serait amélioré si des représentants provinciaux siégeaient au comité chargé de l'évaluation. Cette harmonisation éviterait le risque de contradictions entre évaluations fédérales et provinciales. Elle prévoirait également une seule évaluation, et non une au palier fédéral et une ou plusieurs au palier provincial.

En terminant, je voudrais réitérer deux de mes déclarations précédentes. Tout d'abord, l'environnement revêt une grande importance pour nous et les préoccupations qu'il suscite devraient avoir une haute priorité dans notre processus décisionnel. Ensuite, le projet de loi C–56 est assurément un petit pas vers la réalisation de cet objectif.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre l'attachement de la députée à l'environnement. Je sais que quiconque vit dans l'ouest du Canada est conscient de la beauté de cette région. Nous savons tous cependant, que l'environnement, c'est bien plus que la beauté. C'est notre chez nous, c'est ce qui nous permet de vivre. Tout le monde sait que sans la terre, sans l'air et sans l'eau pour nous aider à vivre, nous ne sommes rien sur cette planète. Je suis heureux d'apprendre l'attachement de la députée aux questions importantes pour l'environnement.

Ma question concerne le fonds de participation, qui est l'une des modifications apportées à la loi. La députée a dit être en faveur d'un fonds pour les intervenants et a exposé ses préoccupations au sujet des dépenses supplémentaires relativement à ce fonds. Je pense que l'on peut faire certains arguments à ce sujet. Néanmoins, je voudrais demander à la députée si elle a réfléchi au processus que suppose un fonds pour les intervenants.

Qui serait chargé d'examiner la liste des intervenants possibles? Qui suggérerait à la commission les intervenants qui devraient être financés? Une commission devrait–elle être chargée de s'occuper de cela? Est–ce la commission qui devrait prendre cette décision? Ou bien est–ce le ministre de l'Environnement ou le président du Conseil du Trésor?

• (1815)

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis d'accord avec lui. Je comprends ses préoccupations.

Quand j'ai réfléchi à cette question, j'ai bien vu que cette disposition du projet de loi était très vague quant au processus comme tel. Le projet de loi n'indique rien à ce sujet. Je suppose que cette question sera débattue en comité.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, la députée vient de se dire en faveur de l'aide financière aux intervenants dans le processus. Comme la députée le sait très bien, son parti est contre le programme de contestation judiciaire.

La députée pourrait–elle commenter l'apparente contradiction entre l'appui d'une mesure de financement des intervenants et le rejet d'un programme de contestation judiciaire, qui n'est rien de plus qu'un processus d'aide aux intervenants?

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il y a deux moyens possibles. Premièrement, en élaborant le programme, en le mettant en oeuvre, nous pouvons faire en sorte que la collectivité puisse se faire entendre de la commission. Cela devient ainsi un élément du programme et doit être intégré à son budget total. Ce n'est pas un programme supplémentaire. Ce n'est pas un élément qui s'ajoute au programme. Cela fait partie de l'ensemble du programme et doit être prévu en conséquence dans le budget total.

Deuxièmement, nous revenons à la politique et aux idéaux fondamentaux du Parti réformiste, soit la participation de la base. Nous croyons fermement qu'il est essentiel que les gens de la collectivité touchée par le projet puissent s'exprimer devant la commission. Là encore, ils devraient y avoir accès dans un cadre officiel et structuré, qu'on pourrait définir à mesure qu'on déterminera comment se ferait cette participation. Le budget nécessaire devrait être entièrement intégré au budget total du programme.

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier de participer aujourd'hui au débat en deuxième lecture du projet de loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Au cours des années à venir, les décisions que nous prendrons ou ne prendrons pas en matière d'environnement auront des répercussions considérables sur l'héritage que nous laisserons à nos enfants et à nos petits–enfants. Le Canada dont ils hériteront sera–t–il le même que celui dont les Nations Unies disent depuis

trois ans qu'il est le meilleur endroit au monde où vivre, ou sera–t–il un pays dont l'environnement naturel, source d'un bon nombre des avantages comparatifs dont nous jouissons, aura été sacrifié à des besoins immédiats?

Certains verront dans ces propos un excès de rhétorique, mais je suis intimement convaincu que nous devons faire ces choix.

[*Français*]

L'ancien gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'énergie à élaborer la loi sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui. Le ministre qui le premier a entrepris d'établir un processus d'évaluation environnementale plus rigoureux inscrit dans la loi du pays s'affaira il y a environ huit ans.

Ironiquement, son remplaçant, aujourd'hui chef de l'opposition officielle, a été l'architecte initial de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je dis ironiquement parce que je crois que tous les Canadiens et Canadiennes lui doivent reconnaissance pour avoir élaboré un projet de loi foncièrement bon, mais que l'actuelle ministre de l'Environnement a pris soin d'améliorer et de renforcer.

● (1820)

[*Traduction*]

Le successeur du chef de l'opposition a déposé le projet de loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, mais n'a pu trouver au sein de son propre parti l'appui politique nécessaire pour obtenir sa proclamation. Puis, l'actuel chef du Parti progressiste conservateur a, à son tour, déposé un projet de loi sur l'évaluation environnementale. Il a collaboré avec les comités de la Chambre et du Sénat pour apporter quelques modifications positives et sérieuses à la loi originale, mais il n'a pas davantage été capable de faire proclamer le projet de loi. Enfin, le dernier ministre de l'Environnement du gouvernement précédent a été incapable de faire reconnaître à son gouvernement l'urgence de faire proclamer la Loi sur l'évaluation environnementale.

Voilà un dossier remarquable. En sept ans, pas moins de cinq ministres ont échoué dans leurs tentatives de faire proclamer une importante mesure législative. Cette loi donne suite à une réforme considérée comme une nécessité absolue par la grande majorité des groupes environnementaux canadiens, associations industrielles, gouvernements provinciaux et simples citoyens soucieux de l'environnement.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur une importante leçon que nous devons tirer. En effet, certains intérêts mal avisés ont, pour diverses raisons, suscité tous les obstacles possibles pour empêcher cette mesure législative progressiste de voir le jour. Les résultats obtenus par la vice–première ministre et ministre de l'Environnement dans ce dossier n'en sont que plus remarquables.

[*Français*]

En effet, en moins d'un an, elle a obtenu la collaboration des groupes intéressés pour réviser et rendre plus précis, plus complets et plus rigoureux les quatre règlements clés qui donnent à la loi toute sa portée. Elle a renforcé la loi en y apportant une modification obligeant le ministre de l'Environnement à établir un programme de financement pour permettre une participation éclairée du public aux examens et aux médiations.

Elle a pris des mesures pour que les recommandations des commissions d'examen reçoivent la considération qu'elles méritent en exigeant que ces recommandations soient assujetties à une décision du Cabinet. Elle a déposé une modification répondant au désir de l'industrie de voir des décisions plus rapides et mieux coordonnées à la suite des évaluations environnementales, suivant le principe d'une seule évaluation par projet. En moins d'un an, elle a réussi à en faire plus que cinq ministres conservateurs en huit ans. Les générations actuelles et futures de Canadiens lui doivent beaucoup.

[*Traduction*]

Le rapport publié en 1987 par la Commission mondiale de l'environnement et du développement soulignait que l'environnement est notre habitat et que le développement est ce que nous faisons pour tenter d'améliorer nos conditions de vie. L'un et l'autre sont indissociables. La commission avait raison alors et elle a toujours raison.

L'environnement et l'économie sont indissociables. Le développement durable peut et doit reposer sur l'évaluation environnementale. Cette évaluation est un exercice sensé tant du point de vue économique qu'environnemental. En intégrant rapidement les questions environnementales aux étapes de planification, avant de prendre leurs décisions, l'entreprise et l'industrie préviennent des problèmes environnementaux ultérieurs.

[*Français*]

Plusieurs aspects du nouveau régime d'évaluation environnementale méritent d'être mentionnés. Le premier aspect touche la participation du public qui est reconnue comme une condition essentielle pour une évaluation environnementale efficace. En effet, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale assure au public de nombreuses possibilités de participer à diverses étapes du processus d'évaluation environnementale.

Elle crée un registre public permettant aux personnes intéressées d'avoir accès aux documents se rapportant à toutes les évaluations environnementales du gouvernement fédéral en cours, y compris celles menées conjointement avec une province. Elle enchâsse dans la loi un programme de financement des participants qui assure que les particuliers et les groupes intéressés ont les ressources requises pour participer efficacement au processus.

Le deuxième aspect que je voudrais mentionner reflète l'intention du gouvernement fédéral de changer les pratiques dans l'ensemble de l'appareil fédéral, en ce qui a trait à la prise de décision. Les recommandations des commissions d'examen public seront assujetties à une décision conjointe du Cabinet. Il y a aussi une modification qui vise à assurer une seule évaluation fédérale par projet, ce qui permettra une meilleure coordination

de la prise de décision dans le cas des projets où plus d'un ministre ou organisme fédéral a un rôle à jouer.

Toutes ces mesures interreliées ont pour effet d'accroître la responsabilité des ministères, des organismes fédéraux et du Cabinet quant aux conséquences environnementales de leurs décisions. Ces mesures constituent une étape importante pour implanter, dans tout le gouvernement, une culture environnementale.

Troisième aspect: la création et la tenue d'un registre public accessible à tous les intéressés. Cette disposition aura un impact positif sur l'art et la science de l'évaluation environnementale, une discipline nouvelle, en plein essor. Chaque évaluation apporte de nouvelles connaissances sur les interrelations complexes, symbiotiques, qui existent entre les personnes, le développement et l'environnement.

• (1825)

[*Traduction*]

Le processus n'est pas statique, mais très vivant et interactif. Les registres publics sont des sources riches de renseignements pertinents qui sont mis à la disposition non seulement de tous les intéressés, mais aussi de tous ceux qui sont susceptibles d'être touchés par un projet précis.

On oublie souvent qu'un registre public garantit la préservation de la mémoire institutionnelle acquise pendant une évaluation environnementale. En fait, cette mesure visant à modifier la LCEE, que nous sommes en train d'étudier, a été soigneusement élaborée selon le principe voulant que l'évaluation environnementale soit indiscutablement un processus dynamique.

Le fait que nous permettions à la population de participer davantage au processus d'évaluation environnementale en dit long à cet égard. Nous n'allons certes pas laisser la LCEE s'effriter ou tomber en désuétude. Son entrée en vigueur marquera le début et non la fin du processus de changement. Peu importe leur allégeance, tous les parlementaires sont responsables de son efficacité et de son succès.

Le gouvernement précédent parlait d'efficacité, d'efficience, d'équité, d'esprit d'ouverture et de transparence en évoquant ce qu'il entendait faire en matière d'évaluation environnementale. Notre gouvernement a préféré agir avec célérité et d'une manière décidée pour appliquer ces termes en améliorant et en promulguant la nouvelle LCEE.

Nous avons agi parce que nous considérons qu'il est extrêmement important de bien gérer l'environnement. Nos mesures fourniront une véritable définition de ces termes. C'est pourquoi tous les députés peuvent appuyer la LCEE et devraient le faire. Nous devons agir pour les générations à venir.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour son discours.

Comme nous siégeons tous les deux au Comité de l'environnement, je m'intéresse à la recherche qu'il a faite. J'ai été incapable de trouver les dispositions précisant que l'évaluation d'un projet est laissée à la discrétion du ministre. Je pense plus précisément au cas du projet Kemano, en Colombie–Britannique, où le gouvernement précédent a déclaré qu'il n'avait pas besoin d'une évaluation environnementale.

En faisant sa recherche pour rédiger le discours qu'il vient de prononcer, le député a–t–il découvert dans le nouveau projet de loi des dispositions à ce sujet? Je n'en ai trouvé aucune et je suis un peu inquiet à l'idée que le ministre ait encore le pouvoir de décider de reporter l'évaluation environnementale ou même de ne pas en effectuer.

M. DeVillers: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Si je comprends bien, le ministre recevra des conseils de l'office des évaluations environnementales qu'on est en train de mettre sur pied. J'ose espérer qu'il en sera ainsi.

Le député n'est pas sans savoir que le projet de loi sera étudié en comité. Voilà donc le genre de questions que nous pourrons soulever en comité avant la lecture finale du projet de loi.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, le député a parlé de la ministre de l'Environnement en la félicitant avec admiration d'avoir présenté un projet de loi que d'autres ministres avant elles n'avaient pas réussi à présenter.

Je conviens que la ministre de l'Environnement a fait ce que peu ont fait auparavant, mais je reconnais l'existence de certains problèmes. Un de ces problèmes, c'est tout simplement que le projet de loi a été présenté au Cabinet à plusieurs reprises, tout comme le règlement. La ministre, et d'autres aussi, ont dû convaincre leurs collègues qu'il fallait présenter le projet de loi. Les ministres chargés de portefeuilles économiques ont toujours plus de poids au sein du Cabinet que les ministres de l'Environnement.

• (1830)

Je me demande si les députés reconnaissent que l'une des modifications que le projet de loi apporte à la loi donne plus de pouvoir au Cabinet sur le sort des projets. Ce ne sera pas le groupe d'évaluation ni le ministre de l'Environnement, mais le Cabinet qui aura le dernier mot. Le député serait–il prêt, au moment de l'étude en comité, à examiner le fonctionnement du Cabinet où les ministres chargés de portefeuilles économiques ont véritablement plus de poids que le ministre de l'Environnement lorsque vient le temps de décider quel type de lois et de règlements nous aurons en matière d'environnement?

M. DeVillers: Monsieur le Président, le député ne devrait pas perdre de vue que les modifications proposées dans le projet de loi étaient contenues dans le livre rouge. Elles faisaient partie du programme électoral libéral. Tous les ministres responsables de portefeuilles économiques et autres appuient les propositions du livre rouge.

M. Taylor: D'accord, mais il a fallu un an.

M. DeVillers: Le député dit qu'il a fallu un an. Cependant, comme je l'ai dit, le gouvernement précédent a eu huit ans et n'a rien fait. Le projet de loi est maintenant devant nous.

Quant à savoir si je serais prêt à examiner la question en comité, je dirai que mon rôle au sein du comité consiste à examiner toutes les questions légitimes et à formuler les recommandations voulues.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais commencer par répliquer à l'observation du député de The Battlefords—Meadow Lake, qui a dit que cela avait pris une année entière.

La mesure à l'étude ne constitue pas notre seule réalisation depuis un an. Au cours du débat d'aujourd'hui, je n'en revenais pas de voir le grand nombre d'engagements pris dans notre livre rouge que nous avions tenus dans notre première année. Au rythme où nous allons, nous aurons accompli tout ce que nous avions promis de faire dans le livre rouge au cours des deux premières années de notre mandat, alors que le premier ministre avait dit que notre programme allait se réaliser au cours du mandat entier du gouvernement.

Je commencerai par féliciter la ministre de l'Environnement et vice–première ministre d'avoir promulgué ce très important texte de loi, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je crois qu'on jugera le bilan d'un pays à la façon dont il se soucie de son environnement.

La loi sur l'évaluation environnementale propose une méthode systématique pour identifier les répercussions éventuelles d'un projet sur l'environnement et sur les gens, leur gagne–pain et leur mode de vie. Quand ces répercussions sont identifiées de bonne heure dans la phase de planification, les plans peuvent être modifiés de sorte que les risques soient réduits au minimum ou, idéalement, éliminés.

L'évaluation environnementale est un outil très logique pour réaliser un développement durable, c'est–à–dire faire en sorte qu'on puisse répondre aux besoins des générations actuelles tout en laissant aux générations futures les moyens de répondre à leurs propres besoins.

Je crois que cette loi mènera à une toute nouvelle mesure de l'économie. Autrefois, l'environnement ne guidait pas vraiment le programme d'action économique de notre pays. En fait, l'environnement a toujours été le cadet de nos soucis.

• (1835)

Je devrais remonter à l'époque où mon collègue de Davenport était ministre de l'Environnement du gouvernement libéral précédent. Il a probablement été le premier des ministres de l'Environnement à adopter une approche aussi déterminée. La ténacité avec laquelle il a veillé à ce que cette question reste toujours au premier plan a été un véritable enseignement pour le Parti libéral. Aujourd'hui, notre vice–première ministre et ministre de l'Environnement donne suite à un engagement qui figure dans le livre rouge.

Ce qui commence à se passer, en ce moment—et je l'ai remarqué en lisant en prévision du débat un livre de Julia Molden et Patrick Carson, *Green is Gold*—c'est que des industries prennent conscience que, si elles deviennent plus écologiques, si elles suivent le mouvement environnemental au Canada, elles peuvent réaliser de meilleur bénéfices.

Le député a dit que nous avions mis un an à présenter ce projet de loi. Idéalement, nous aurions dû pouvoir le faire dans les trois premiers mois, mais il demeure que nous sommes maintenant saisis du projet de loi, et qu'il sera vraisemblablement adopté. Nous allons mettre en place une structure toute nouvelle, et l'environnement va devenir prioritaire.

Je dirais aux députés d'en face que nous devons tous faire l'unanimité sur ce projet de loi. Il s'agit malheureusement d'un autre projet de loi que les députés du Bloc québécois n'appuieront pas, non pas parce que la question de l'environnement ne leur tient pas à coeur, mais parce que dès qu'on présente un projet de loi où il est question de normes nationales, un projet de loi susceptible de raviver l'esprit qui anime ce pays et de nous rallier autour d'une même cause, les députés bloquistes lui tournent le dos. Ils trouvent des excuses et prétendent que cela empiète sur les droits des Québécois.

S'il y a une question que tous les Canadiens ont à coeur, c'est bien la survie de notre planète. Aussi, je pense que lorsque les Québécois auront compris la véritable signification de ce projet de loi, ils exhorteront probablement certains de leurs députés bloquistes à laisser un peu de côté leurs préoccupations politiques pour privilégier les enjeux vraiment importants pour notre société et plus particulièrement pour les générations futures.

Je tiens donc à souscrire entièrement au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressantes les observations du député, qui prend souvent la parole à la Chambre pour soulever des questions liées à l'environnement, aux affaires et à l'économie. J'écoute toujours attentivement ce qu'il a à dire.

Je voudrais souligner que la question que j'ai soulevée et qui avait trait au fait qu'il a fallu un an au gouvernement pour présenter ce projet de loi était liée aux difficultés qu'éprouvent parfois les ministres au Cabinet avec les questions environnementales.

Dans les quelques instants que j'ai à ma disposition, je voudrais dire que la ministre aurait sans doute pu présenter le projet de loi au cours du premier semestre, car les consultations auprès des organismes écologiques et de l'industrie ont été faites assez tôt dans le processus. Cependant, l'approbation de la nouvelle réglementation par le Cabinet a été très difficile à obtenir. Je félicite encore la ministre, mais cela montre que le Cabinet reste un organe puissant quand vient le temps de traiter de questions comme celle–là.

Si le gouvernement a la volonté de faire de l'environnement sa principale priorité, c'est que le système fonctionne. Mais si le gouvernement actuel et celui qui le suivra décident de ne pas faire de l'environnement leur principale priorité, c'est que le

système ne fonctionne pas. Nous devons veiller à ce que les Canadiens et les parlementaires puissent réagir quand il y a abus de pouvoir. Je voulais simplement clarifier cette question.

Le député a également parlé de la comptabilité pratiquée dans notre pays. Il a parlé de la comptabilité verte. Je me demande si le député peut me dire s'il souscrit au principe de la comptabilité verte quand on pense à la nature du développement du pays. L'efficience de l'économie ne se mesure pas seulement du point de vue du PNB, de la croissance et du développement. Elle se mesure autant en fonction de la préservation et la conservation que de la croissance et du développement. Est–ce que cela est important pour le député?

• (1840)

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question puisqu'elle m'offre l'occasion d'affirmer que, selon moi, nous sommes sur une piste et que ce projet de loi nous fera avancer plus rapidement en raison de notre nouvelle façon de calculer les choses.

Certains députés, tout comme certains membres du groupe d'orientation de ma circonscription, ont évoqué la possibilité de remplacer les données sur le PIB par un nouveau concept, soit l'indice du développement et du bien–être humain. Le système axé sur le PIB ne prend pas vraiment en compte le développement durable, pas jusqu'ici en tous cas.

Quant à moi, elle me plaît bien cette idée d'explorer une toute nouvelle façon de calculer le bilan, pas seulement celui de notre pays mais également celui de la planète tout entière. On laisse tomber le système axé sur le PIB pour se convertir à ce nouvel indice du développement et du bien–être humain où l'environnement et le développement durable constituent la composante principale de l'équation.

À mon avis, l'actuel Cabinet et l'actuel gouvernement sont un des premiers groupes que nous ayons vus depuis fort longtemps dans cette enceinte avoir le courage de se lancer dans cette aventure. Si je le souligne, c'est que je vois la réforme dans laquelle nous nous engageons en ce qui concerne notre système de sécurité sociale. Je vois la réforme se réaliser dans bien d'autres domaines.

Nous vivons une période de réforme authentique dans une gamme étendue de dossiers. Je suis persuadé que, dans un avenir pas si lointain, l'indice du développement et du bien–être humain sera devenu notre nouvelle façon d'apprécier notre système économique global.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette question de l'environnement.

Comme nous avons pu le constater aujourd'hui, nous nous inquiétons tous de l'environnement. Nous nous préoccupons de la qualité de notre air et de notre eau, ainsi que de la dégradation de nos sols.

Souvent, lorsqu'on examine l'environnement, on s'aperçoit qu'il y a des points de vue extrêmes du côté des environnementalistes, ainsi que du côté des industries. Nous sommes tous conscients dans cette enceinte qu'il est question, en fait, du juste milieu, de coopération et, dans bien des cas, de compromis. Nous devons comprendre ces compromis.

Souvent, certains me reprochent de traiter durement les environnementalistes. Je réponds alors que c'est vrai, mais que je ne veux pas vivre dans une caverne et faire pousser moi–même mes propres denrées, etc. J'ajoute que, pour éviter cela, il faut accepter ces compromis pour vivre comme je l'entends.

J'ai une grande expérience dans le domaine de l'environnement. J'ai reçu une formation professionnelle dans ce domaine. J'ai parlé, il y a 25 ans, de la société de conservation. J'ai parcouru le pays et précisé ce que nous pourrions faire pour conserver davantage, recycler, etc. Je dois reconnaître que ce n'était pas un sujet bien à la mode à l'époque et que nous n'étions pas les gens les plus populaires lorsque nous abordions cette question. Beaucoup de gens ne savaient pas vraiment de quoi nous parlions.

Je suis de l'époque du *Printemps silencieux*, des études d'impact sur l'environnement. J'ai travaillé pour le Service canadien de la faune. Toutes ces expériences m'ont amené à comprendre à quel point il est important de préserver notre environnement.

J'ai également appris que l'environnement ne concernait pas simplement les socialistes et les libéraux, mais tout le monde. Je tiens à garantir au député de The Battlefords—Meadow Lake que, en fait, lorsque nous formerons le prochain gouvernement, nous nous inquiéterons de l'environnement et nous en ferons l'une de nos principales priorités.

Je voudrais également parler à mon vis–à–vis des réformes en cours. Nous sommes engagés dans cette réforme globale.

Je tiens aussi à préciser que, dans notre livre bleu, en ce qui concerne l'environnement, nous disons vouloir établir des compétences fédérales–provinciales claires sur les questions environnementales. Nous ajoutons qu'il faut réduire les chevauchements et la confusion, ainsi que supprimer toutes les choses inutiles qui vont si souvent de pair avec le gouvernement. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership, encourager les partenariats, favoriser la participation du secteur privé et celle des établissements d'enseignement et, bien sûr, exhorter la population à prendre part à ces études de protection de l'environnement.

• (1845)

L'environnement et la population sont inextricablement liés entre eux. Les problèmes sont nombreux, et nous les avons cernés ici aujourd'hui.

Bien sûr, nous devons être équitables envers tous et appliquer la loi à tous sans distinction. J'estime que, dans le projet de loi C–56, nous contribuons au moins quelque peu à atteindre notre objectif. Il est sûr que l'évaluation unique fera économiser temps et argent et évitera un peu de double emploi dans bien des domaines dont nous pourrions donner des exemples.

Ayant déjà tenté, au niveau de la population, de participer à des évaluations environnementales, je peux certes comprendre qu'un fonds de participation du public soit prévu dans ce projet de loi. Si ce fonds est bien géré et que les décisions sont judicieuses, il pourra constituer un atout précieux pour les gens qui désirent participer aux projets et mieux les comprendre.

La proposition voulant que le Cabinet, et non seulement un ministre, prenne des décisions à cet égard a encore plus de crédibilité à l'heure actuelle. Comme beaucoup d'entre nous sommes en train de lire le récent ouvrage qui a été publié au sujet

du gouvernement précédent, nous sommes encore plus convaincus que les décisions devraient être prises par plus d'un ministre.

Nous avons beaucoup d'exemples qui confirment la nécessité d'adopter un projet de loi comme celui–ci. Il y a, bien sûr, et on l'a mentionné à maintes reprises, le projet d'un barrage dans la rivière Oldman. L'évaluation environnementale qui aurait dû être lancée, mais qui ne l'a pas été, aurait permis d'économiser beaucoup d'argent et d'éviter la grande confusion et les nombreux problèmes qu'un projet comme celui–là occasionne maintenant. Il a suscité des affrontements plutôt qu'une collaboration.

Nous devons éviter le double emploi. Le projet de loi souligne que nous devons obtenir la collaboration des provinces et la participation de tiers au lieu de recourir uniquement aux tribunaux.

Le double emploi entre le gouvernement fédéral et les provinces est énorme. À mon avis, il s'agit là d'un aspect sur lequel le projet de loi ne se penche pas suffisamment et auquel je voudrais qu'on apporte des modifications. Il est indispensable de régler ces problèmes entre le gouvernement fédéral et les provinces avant de nous mettre à la tâche.

Permettez–moi d'utiliser comme exemple une entreprise de ma circonscription. Le ministre de l'Environnement de l'Alberta, Brian Evans, m'a fait parvenir une lettre pour m'assurer que la question des chevauchements et des redondances était prioritaire pour les ministres canadiens de l'Environnement. Il dit aussi que l'entente signée par l'Alberta contribuera largement à régler le problème.

Un autre document du gouvernement albertain ajoute que cette entente réduira grandement, pour l'industrie, le fardeau que lui impose la double structure de réglementation. À compter de maintenant, le gouvernement de l'Alberta sera le principal interlocuteur dans tous les échanges avec l'industrie des pâtes et papiers. Le ministre parle ensuite d'autres industries et poursuit en disant que la création d'un guichet unique au palier provincial ne supprime pas l'obligation de respecter les règlements fédéraux. Chaque palier de gouvernement conserve ses propres pouvoirs législatifs et peut prendre action en justice. Alors, bien qu'on ait fait de grands pas dans ce dossier, on n'a pas entièrement aboli les chevauchements.

Je tiens à vous donner d'autres exemples et à analyser certains contextes où cette harmonisation ne s'est tout simplement pas produite. Je voudrais surtout insister aujourd'hui sur la nécessité d'harmoniser le programme d'évaluation environnementale. Je crois que tous les partis s'entendront sur ce point. Je suis fort déçu de certaines opinions dissidentes exprimées à l'égard de ce que nous avons entendu ici aujourd'hui.

Je voudrais aussi faire état de quatre points soulevés par les électeurs de ma circonscription. Premièrement, la différence entre les rapports exigés par les gouvernements provinciaux et fédéral cause de grandes difficultés. Il existe une énorme divergence entre leurs exigences respectives, mais ils arrivent malgré tout au même but.

Deuxièmement, les gens sont vraiment convaincus que les entreprises font quelque chose de mal et qu'il en est toujours ainsi. Il faut absolument remédier à l'absence de coopération et au manque de confiance entre les gouvernements. Nous devons oublier entièrement l'idée que l'industrie ne peut ni payer une partie de cette analyse ni y participer. Nous devons aussi examiner les règlements pour faire en sorte qu'ils soient réalistes. Encore une fois, je pourrais vous donner de nombreux exemples de dispositions législatives irréalistes dans le domaine de l'environnement.

• (1850)

Le double emploi en matière de réglementation cause énormément de ravages, surtout chez les petites sociétés pétrolières dans quatre principaux secteurs, en particulier. La plupart des règlements poursuivent un but raisonnable. Cependant, ils deviennent ridicules quand les personnes en cause commencent à protéger leur propre territoire et refusent de se montrer raisonnables ou de collaborer avec d'autres directions du gouvernement par crainte de perdre leur pouvoir. Là encore, les exemples sont nombreux.

Nous devons aussi nous soucier de leur compétitivité au Canada. Le nombre de rapports ne cesse d'augmenter, ce qui nuit sérieusement aux petites sociétés. Le fait, pour une usine qui compte dix employés, d'avoir à engager une personne de plus pour rédiger des rapports fait toute une différence, tandis que cela ne change pas grand–chose dans une société qui compte 500 employés. Nous devons tenir compte de cela. Nous devons faire en sorte que ces sociétés demeurent compétitives.

Voici ce que m'a dit l'un des habitants de ma circonscription. «Au début des années 80, j'ai participé de près à la construction d'un projet communautaire important près de Fort Saskatchewan, en Alberta. Pendant deux ans et demi, la société a dû présenter au total 4 200 demandes, demandes de permis et autres demandes officielles à toutes les directions possibles et imaginables à trois paliers de gouvernement. Elle a dû présenter bon nombre de renseignements à maintes reprises, parce qu'un permis donné n'était valable que pour 30 jours. Si nous disions à un palier donné que nous avions envoyé les mêmes renseignements deux mois plus tôt, on nous répondait que pour des raisons de confidentialité, les renseignements ne pouvaient pas circuler entre les ministères et qu'il fallait de nouveau les soumettre dans la forme demandée.»

À la fin du projet, on a envoyé au ministère du Développement économique de l'Alberta une liste complète de toutes les demandes remplies. Personne ne pouvait croire qu'il y en avait eu autant. Tous ont été choqués par le nombre de rapports exigés. Nous devons nous pencher sur cette question. Nous devons faire quelque chose. Les règlements environnementaux et l'absence de coopération entre les différents paliers de gouvernement poussent littéralement les petites sociétés à la faillite. C'est vrai. Nous devons examiner cette question. Nous devons régler ce problème.

Et ça continue, le manque de coopération, et ça continue encore. Je n'entrerai pas dans tous ces détails car j'ai l'intention de m'attaquer à une autre question. Cependant, nous devons mettre fin, en ce qui concerne les évaluations environnementales, aux chevauchements, à cette absence de coopération, à la protection de la chasse gardée des différents ministères.

Pour terminer, je vous citerai un exemple de l'ampleur qu'a prise la bureaucratie. La compagnie procède à toute une série de tests indépendants pour évaluer l'impact de projets pétroliers sur la qualité de l'eau en Alberta. Elle sort un rapport, j'en ai un exemplaire, de 30 à 40 pages. Puis la province arrive et refait les mêmes tests et les mêmes prélèvements et sort un autre rapport de 30 à 40 pages. C'est ensuite au tour du gouvernement fédéral de refaire les mêmes tests et de publier son rapport de 30 à 40 pages sur le même sujet. Aucune partie n'a consulté l'autre parce que chacune veille à son grain.

Il faut mettre fin à ce genre de procédé qui empêche les compagnies d'avancer. Les rapports qui, autrefois, faisaient quatre pages, en font maintenant 34. Qu'il s'agisse des émissions dans l'atmosphère, des émissions de soufre ou autres, les rapports continuent d'affluer et le gouvernement de croître.

S'il est quelque chose que j'encourage, c'est l'harmonisation du processus d'évaluation environnementale et la coopération entre les divers paliers de gouvernement et tous ces bureaucrates.

Je voudrais maintenant passer à une autre question à laquelle je m'intéresse maintenant depuis 30 ans et qui est un secteur de l'environnement qui, j'estime, nous concerne tous: les décharges, les ordures ménagères. Beaucoup de gens rient lorsque je dis que je m'intéresse vraiment à cette question et pourtant c'est un problème universel. Le problème, c'est que tout le monde dit «pas dans ma cour».

• (1855)

C'est le même problème d'un bout à l'autre du pays. C'est le même problème pour tous les propriétaires fonciers, qu'ils vivent dans une grande ville ou une petite. Certains éléments fondamentaux en font un enjeu fédéral. Quand on téléphone au ministère fédéral de l'Environnement, on nous dit que cette question est de compétence provinciale. C'est un bon exemple d'enjeu qui profiterait de la participation des trois ordres de gouvernement.

Je m'explique. Premièrement, le plus gros problème est celui des eaux de ruissellement qui pénètrent dans le sol. Nous contaminons ainsi la nappe souterraine. Nous contaminons les lacs. Nous contaminons les rivières. Nous faisons des torts à l'environnement qui ne paraîtront pas avant 50 ou 100 ans.

C'est très bien de laisser le déficit grandir en sachant qu'il faudra s'y attaquer éventuellement. Maintenant nous devrons en plus dire aux générations futures qu'elles n'auront pas d'eau pour combler leurs besoins. Nous devons aussi nous attaquer à cette question. Quelle est la solution? Les solutions existent, mais le problème, c'est l'argent. Je pense que, si les gens comprenaient le problème et la bombe à retardement qu'ils sont en train de construire, ils s'y attaqueraient bien vite.

Je crois qu'il faut que quelqu'un au Canada s'intéresse de plus près aux questions de recyclage, de compostage et d'incinération. Nous pourrions être des chefs de file mondiaux dans ces domaines. Comment pouvons-nous y arriver avec la collaboration des provinces et des villes? Actuellement, le fédéral se contente d'affirmer que ces domaines ne sont pas de sa compétence, qu'il ne peut rien faire parce qu'ils sont de compétence provinciale.

Selon moi, le gouvernement fédéral devrait fournir le cadre de travail. Le gouvernement fédéral pourrait s'occuper de la recherche et du développement, de la technologie, de la compilation de données, de l'organisation de séminaires, de la participation des spécialistes. Il pourrait fournir les ressources nécessaires pour tous les autres gouvernements. Les provinces pourraient pour leur part assurer un service unifié, les municipalités s'occupant du fonctionnement de l'infrastructure.

Où en sont les choses actuellement? Actuellement, les municipalités font leurs propres recherches et tentent de décider quelles mesures adopter. Elles n'ont ni l'argent, ni la technologie, ni les ressources humaines nécessaires. Elles ne sont pas en mesure de traiter de ces questions.

J'aimerais qu'un projet de loi de ce genre habilite et encourage le gouvernement fédéral à s'engager dans ce domaine d'intérêt qui regarde tout le monde. Nous avons tous des problèmes d'élimination des déchets, et je crois que c'est l'un des domaines où nous faisons l'autruche.

Bref, mon parti et moi-même allons appuyer ce projet de loi. Il pourrait aller beaucoup plus loin dans le domaine du leadership environnemental. Il pourrait inclure, par exemple, les décharges sanitaires. Il devrait accélérer le processus. Il devrait économiser de l'argent et coordonner les travaux avec ceux des provinces. Il permet la participation des tierces parties et il protège les particuliers de la puissance du gouvernement.

Enfin, l'environnement est une question planétaire. En tant que membre du Comité des affaires étrangères, je sais que l'environnement est un problème mondial. Si la Chine construit 18 énormes centrales électriques au charbon, la pollution produite sera au-dessus du Canada deux jours plus tard. L'air que nous respirons en sera modifié. Il est donc impossible de n'être qu'une province canadienne. En matière d'environnement, c'est le monde qui compte.

J'invite tous les politiciens à se préoccuper de ce qui se passe en Chine ou en Amérique du Sud avec le déboisement des forêts tropicales, à se soucier du développement durable. Nous pouvons tous jouer un rôle. Nous ne pouvons plus faire l'autruche.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député pour ses observations. Je voudrais revenir sur la partie de son discours traitant du compostage et du recyclage.

Je conviens avec le député que c'est un domaine où nous pouvons être des leaders dans le monde.

• (1900)

Nous le sommes d'ailleurs à l'heure actuelle. À mon avis, le problème, c'est qu'il nous manque la volonté politique pour mettre en application certaines techniques que nous connaissons pour traiter nos déchets comme il le faut. Je pense que la question est tellement importante que les contribuables accepteraient probablement que nous engagions des dépenses en vue de réali-

ser une campagne dynamique comme celles que le député a décrites.

Les discours que tiennent constamment les réformistes nous portent à croire qu'ils sont réfractaires à toutes les dépenses. Se pourrait–il qu'à cet égard le Parti réformiste soit disposé à modifier son attitude habituelle?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, il y a des secteurs où nous ne ferions pas de compressions. Nous aurions une approche sélective pour ce qui est d'effectuer des compressions et d'équilibrer les dépenses. Il est certain que nous ne ferions pas de compressions en ce qui a trait à l'environnement. En fait, notre programme prévoit que la justice pénale et l'environnement sont deux secteurs où les dépenses pourraient être accrues.

J'ose croire que tous les députés appuieraient un tel projet. Nous ferions ainsi preuve de leadership en matière d'environnement; les provinces en profiteraient et je ne vois pas pourquoi elles ne participeraient pas à un effort concerté. Après tout, il s'agit d'un problème universel. Nous pourrons très facilement obtenir l'appui des provinces si nous trouvons une solution à ce problème universel. Appelez cela une croisade si ça vous chante, mais le fait demeure qu'il faut s'occuper de cette question.

Une solution serait de faire payer les utilisateurs. Je pense que le principe de l'utilisateur–payeur pourrait s'appliquer dans ce cas. Au lieu de payer trois dollars pour la manutention de leurs déchets, les gens paieraient six dollars. Je pense qu'ils seraient prêts à le faire s'ils savaient ce qu'ils obtiennent en retour. La principale raison pour laquelle personne, pas plus la population que nous, ne veut dépenser, c'est que l'on constate un gaspillage et qu'il n'est pas évident que nous en avons pour notre argent.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions à poser au député de Red Deer que je tiens aussi à féliciter pour le discours qu'il a prononcé. Il a certainement lancé des idées intéressantes. Je suis très heureux d'avoir écouté son intervention aujourd'hui.

Je suis surtout très heureux des propos qu'il a tenus au début de son discours. Il a parlé des principes de la collaboration et du compromis. Ce sont bien sur ces principes que notre pays a été bâti. Nous vivons dans une société très diversifiée. D'un bout à l'autre du pays, des gens différents ont compté sur la collaboration et le compromis pour survivre de jour en jour, d'année en année.

Notre pays a été bâti sur ces principes et je suis très content que le député le reconnaisse. Je ne peux qu'espérer que les règles qui régissent d'autres débats à la Chambre seront appliqués à l'étude de questions qui revêtent énormément d'importance pour les gens qui vivent sur notre territoire.

J'aurais une question à poser au sujet du barrage de la rivière Oldman qu'a mentionné le député. Grâce à l'adoption du projet de loi C–13, le gouvernement fédéral compte maintenant sur un mécanisme qui enclenche automatiquement le processus fédéral d'évaluation environnementale. Un peu plus tôt aujourd'hui, lorsque je lui ai posé une question similaire, le secrétaire parlementaire m'a répondu que, par le passé, le gouvernement fédéral s'était montré trop timide dans certains domaines que surveillent les provinces.

Le député de Red Deer peut–il nous dire s'il croit que le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir, lorsque certains de ces mécanismes sont enclenchés, mais que les gouvernements provinciaux se montrent réticents et s'opposent à l'intervention du gouvernement fédéral dans des projets fédéraux qu'ils encouragent pourtant?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, la bonne réponse à cette question, c'est qu'il faut intervenir assez tôt. Jusqu'à maintenant, qu'il y ait eu des ententes politiques, des interventions par des groupes de pression ou par des groupes d'intérêts, le gouvernement fédéral a toujours mis beaucoup de temps à réagir.

Les provinces sont lentes, mais le gouvernement fédéral l'est encore plus qu'elles. Donc, la véritable solution au problème soulevé par le député, c'est une intervention rapide. Dès que nous entendons parler des projets, le gouvernement fédéral devrait intervenir, affirmer son leadership et commencer les négociations avec les gouvernements provinciaux. Il faut intervenir très tôt et pas aussi tard que ce fut le cas au moment de la construction du barrage Oldman.

• (1905)

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai une brève question complémentaire à poser. Dans son discours, le député a également parlé d'analyses d'eau, particulièrement en ce qui a trait aux sociétés pétrolières en Alberta.

Le député est peut–être au courant d'un projet près de ma circonscription où la société Esso Ressources, avec l'approbation du gouvernement provincial, se sert de l'eau d'un aquifère qui passe sous l'Alberta et la Saskatchewan. Les localités de ma circonscription ont vu leur approvisionnement en eau diminuer à cause des travaux effectués en Alberta. Il y a eu beaucoup de disputes entre la Saskatchewan et l'Alberta à ce sujet et, jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral n'a pas pu intervenir.

D'après son expérience, le député envisagerait–il d'appuyer une loi nationale sur l'eau qui aiderait à combler certains écarts qui existent entre les intérêts des gouvernements provinciaux et d'autres intérêts afin de voir à ce que nos ressources en eau soient accessibles à tous les Canadiens?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je crois que nous devrions nous rendre compte que l'eau sera la plus importante ressource que nous aurons au XXI^{e} siècle. Je crois que cela nous donne une bonne longueur d'avance sur le reste du monde. Si je ne m'abuse, nous avons environ 9 p. 100 des ressources en eau douce du monde entier. Nous devons garder cette eau pure.

Sans connaître les détails exacts de la situation dont le député a parlé, je crois qu'une mesure législative visant à protéger nos ressources en eau est essentielle à la survie de notre pays. Je crois fermement que c'est notre plus importante ressource.

M. Taylor: Monsieur le Président, je viens de remarquer l'heure. Je crois comprendre qu'il ne nous reste qu'une dizaine de minutes. J'ai en tête un discours qui prendra au moins les 20 minutes auxquelles j'ai droit. Je me demande si la Chambre

accepterait de ne pas tenir compte de l'heure pour que je puisse avoir mes 20 minutes à la prochaine séance de la Chambre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis prêt à accepter cette proposition si la Chambre consent à ce que la motion soit mise aux voix après le discours du député.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais demander une autre précision. Parlons–nous seulement de l'intervention de 20 minutes, ou incluons–nous également la période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations? Il s'agit donc uniquement de l'intervention de 20 minutes.

Les députés ont entendu la suggestion du whip du gouvernement. La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de The Battlefords—Meadow Lake aura donc 20 minutes, et je mettrai la question aux voix immédiatement après son intervention.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, il semble que j'aie obtenu plus que ce que je souhaitais. J'ai proposé de terminer mes observations à la prochaine séance de la Chambre. Cependant, je suis bien prêt à le faire dès maintenant.

Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur ce très important projet de loi. C'est un projet de loi sur lequel j'ai beaucoup influé depuis quatre ans. Je suis parfaitement conscient que l'élaboration de ce projet de loi a pris au moins sept ans. Quand il a été présenté pour la première fois à la législature précédente par celui qui est maintenant le chef du Bloc québécois, mais qui était alors le ministre de l'Environnement, je faisais office de porte–parole de mon parti pour la protection de l'environnement. Mon parti m'a donc demandé de le représenter dans le débat sur le projet de loi C–78 et au sein du comité chargé de l'étudier.

Ce travail m'a tenu très occupé à l'époque parce que les députés se souviendront que le projet de loi C–78 a suscité beaucoup de critiques.

• (1910)

Le gouvernement a alors amorcé un processus qui, à mon avis, devrait être suivi pour de nombreuses autres mesures législatives. Une étude préliminaire du projet de loi C–78 a été entreprise; en d'autres termes, avant que le projet de loi proprement dit soit présenté à la Chambre, un comité parlementaire a été chargé d'examiner sa teneur pour permettre aux intéressés de se prononcer avant que le gouvernement présente un projet de loi et qu'il prétende l'avoir rédigé.

L'étude préliminaire nous donne l'occasion d'examiner le projet de loi sans les interventions partiales qui sont souvent formulées lorsque les parties s'enlisent dans un débat et refusent toute concession. Malgré sa brièveté, l'étude préliminaire du projet de loi C–78 a amorcé un processus d'ouverture à propos de cette mesure législative.

Il y a eu prorogation du Parlement de l'époque et, après l'ouverture de la nouvelle législature, la mesure législative a été présentée de nouveau sous le titre de projet de loi C–13. J'avais alors espéré que, compte tenu du travail accompli jusque–là par le comité parlementaire, le gouvernement aurait modifié le projet de loi C–13 avant de le présenter durant la nouvelle session. Il n'en a toutefois pas été ainsi, mais on nous a dit que le projet de loi serait amendé en comité avec l'approbation du parti ministériel.

Nous avons donc entrepris le processus d'amendement du projet de loi. Il s'est alors produit quelque chose dans ce comité dont je suis très fier d'avoir fait partie, et j'inviterais encore une fois le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont à favoriser l'examen de mesures législatives dans un contexte non conflictuel. Le gouvernement a dit qu'il était disposé à accepter les amendements du comité, et c'est dans cette optique que nous avons entrepris l'étude du projet de loi. J'ai personnellement soumis plus de 110 amendements au comité pour qu'il les étudie.

Mais ce que je veux faire ressortir ici, c'est que le comité a décidé de lui–même d'adjoindre des spécialistes, des experts en droit à notre comité au cours du processus de modification de la loi. Le comité a également fait appel à deux spécialistes du droit de l'environnement, soit MM. Bill Andrews et Brian Pannell, qui avaient déjà comparu en qualité de témoin. Ils ont donné des conseils aux membres du comité quant à la légalité et à l'aspect pratique des modifications.

Ce fut un très bon exercice qui a été très profitable au comité et, par le fait même, à tout le pays, puisque c'est avec leur concours que le projet de loi C–13 a été modifié. Donc, la mesure que l'actuel gouvernement a proclamée est le projet de loi que nous avons modifié. Le député de Davenport, membre du comité à l'époque, d'autres et moi–même, nous nous sommes employés activement à concevoir le meilleur projet de loi qui soit dans un esprit de concertation sans lequel ce résultat aurait été impensable.

Le Comité de l'environnement effectue maintenant une étude approfondie de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je recommande d'avoir à nouveau recours à des experts juridiques dans le domaine de l'environnement, lorsque le comité procédera à son examen final de la loi et rédigera le rapport nécessaire, ce qui pourrait bien entraîner certaines additions ou modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je crois que le recours à des experts juridiques a été très utile.

Après un an d'attente, le projet de loi C–13 est enfin promulgué, l'organisme pertinent est sur le point d'être établi et un nouveau processus d'évaluation environnementale va bientôt voir le jour. Nous pourrons compter sur de nouveaux règlements qui vont nous guider dans le cadre de ce travail très important d'évaluation à l'avenir et, grâce à quelques modifications dont la Chambre est saisie, nous serons en mesure d'examiner une fois de plus le projet de loi.

Je vais soulever cette question au comité également, mais je crois que les trois modifications qui nous ont été soumises et que j'appuie ne font pas de ce projet de loi la mesure importante qu'elle pourrait être.

Je tiens à mentionner deux choses à cet égard: la première touche le fonds de participation du public dont nous avons parlé à un certain nombre de reprises aujourd'hui. Il est essentiel, pour le bon fonctionnement de la Loi sur l'évaluation environnementale, que l'on crée un fonds d'aide aux participants.

● (1915)

En fait, comme nous le savons tous, les promoteurs de projets ont généralement accès aux capitaux dont ils ont besoin pour la réalisation de ces projets. Ils prévoient des frais pour la préparation des rapports d'évaluation environnementale et pour les audiences publiques qui pourraient avoir lieu. Cela n'est pas un problème pour eux. Cependant, si l'on ne met pas de fonds adéquats à la disposition des participants, il ne peut y avoir une évaluation convenable parce que les personnes qui veulent faire valoir un point de vue différent de celui du promoteur d'un projet n'ont pas accès aux mêmes capitaux et n'ont pas les mêmes budgets.

Il est très important que nous élaborions un processus de financement des intervenants très précis afin qu'il soit non seulement adéquat, mais aussi entièrement conforme à tous les critères établis jusqu'à maintenant pour la mise sur pied d'un programme de financement des intervenants vraiment efficace. Je félicite le gouvernement d'avoir constaté la nécessité de faire avancer le dossier du financement des intervenants en termes très précis comme ceux–ci et j'espère que nous pourrons les élaborer plus amplement au comité.

Je voudrais aussi proposer que le comité examine à nouveau le processus de réglementation pendant que nous étudions la loi et que nous avons l'occasion de l'examiner. Le processus de réglementation établit les mécanismes de l'évaluation environnementale. La loi renferme les lignes directrices, mais elle est peu de chose sans les règlements qui l'accompagnent. Ce sont eux qui assurent sa mise en application. Voilà pourquoi, comme nous l'avons remarqué et admis, le processus d'élaboration des règlements a été si controversé, si complexe et si long.

Les membres du Cabinet, les industriels et les groupes de défense de l'environnement ont tous participé à ce processus de réglementation, mais nous, députés, qui représentons tous les Canadiens, n'avons pas eu l'occasion de réagir au produit définitif qu'ils ont élaboré. Dans le cas du projet de loi, nous pouvons en débattre à la Chambre et le renvoyer à un comité pour qu'il l'examine, mais pour ce qui est du règlement, les députés et la Chambre des communes n'ont pas la même possibilité de contester certains éléments du processus de réglementation.

Je pense qu'il est temps d'examiner une modification que j'avais proposée il y a deux ans, dans cette même Chambre. Cette modification est analogue à un article de la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu qui permet aux députés et aux sénateurs de soumettre certains règlements à l'étude d'un comité. Nous devrions insérer dans le projet de loi C–13 un article semblable qui permettrait à un comité de discuter de certaines décisions en matière de réglementation.

La responsabilité ultime du Cabinet devrait être examinée. J'appuie la modification concernant la responsabilité du Cabinet, mais je crois néanmoins que puisque nous vivons à une époque où les gouvernements ne sont pas toujours dignes de confiance, et le gouvernement précédent en a fait la preuve pendant neuf ans, nous devons nous assurer que le Parlement et la population canadienne comprennent pleinement ce genre de questions et en aient l'ultime responsabilité.

Lorsqu'une commission prend une décision fondée sur une documentation abondante, le gouvernement devrait examiner très sérieusement les résultats des audiences de la commission. Lorsque le Cabinet prend une décision finale sur une recommandation faite par une commission, il se peut que les membres du Cabinet n'aient jamais lu la recommandation mais aient plutôt été influencés par de nombreux représentants de l'industrie, qui leur auraient parlé dans un contexte différent, mais en exprimant clairement leurs souhaits. La décision finale concernant le processus environnemental public ne devrait pas être prise dans le secret du Cabinet.

● (1920)

Je reconnais néanmoins l'obligation qu'a le gouvernement de rendre des comptes par l'intermédiaire du Cabinet. Comme je le disais, j'appuie la modification dont nous sommes saisis, mais il est important que le comité puisse examiner le processus afin de voir s'il n'y aurait pas une autre façon d'aborder cette question très importante et précise.

Je suis un adepte convaincu du principe de l'évaluation environnementale. J'ai entendu les témoins qui ont comparu devant les comités chargés d'examiner les projets de loi C–78 et C–13. Ces témoins, qui provenaient des milieux d'affaires, ont indiqué très clairement qu'ils voulaient un processus d'évaluation environnementale très ouvert, qui intervienne rapidement et non pas après coup.

Les décisions judiciaires rendues au Canada indiquent clairement que les lignes directrices qui existaient, et existent toujours, jusqu'à la proclamation du projet de loi C–13, ne répondaient pas aux besoins du pays. Aussi le projet de loi C–13, même si ce n'est pas le projet de loi que j'aurais rédigé si j'avais été ministre de l'Environnement, nous permet de faire un pas en avant et c'est aussi le cas des modifications dont nous sommes saisis.

Nous avons la possibilité de faire avancer le processus beaucoup plus que ne le font ces trois modifications. J'espère que le comité auquel sera renvoyé le projet de loi après mon discours ce soir, selon la volonté de la Chambre, songera sérieusement à faire en sorte que le projet de loi aille encore un peu plus loin que ce que le gouvernement n'est disposé à faire actuellement.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis de terminer mon allocution ce soir. Dans le respect de cet esprit de collaboration et de compromis, je me garderai d'abuser du temps de la Chambre. Je remercie la Chambre et les députés de m'avoir accordé de leur temps.

Le président suppléant (M. Kilger): Au nom de tous les députés, je remercie le député de sa collaboration.

[*Français*]

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, à la demande du whip en chef du gouvernement, le vote par appel nominal est reporté. En conséquence, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 18 heures demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères de presser le premier ministre de soulever auprès des autorités chinoises, lors de sa visite à Beijing, la question de la nécessité de mettre fin aux essais nucléaires pour la sécurité de la planète.

Le traité de non–prolifération a été signé en 1968 par quelque 160 nations. En vertu de ce traité, les pays qui détenaient l'arme nucléaire se sont engagés à travailler à la réduction de leur arsenal nucléaire et à un traité général d'interdiction des essais. Les pays en voie de développement, quant à eux, s'engageaient à ne pas chercher à produire d'armes nucléaires en échange de renseignements sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

• (1925)

Depuis 1964, cependant, la Grande–Bretagne à fait 44 essais; la France, 210; et les États–Unis, plus de 1000. Ces dernières années, cependant, il n'y a pratiquement pas eu d'essais. Depuis 1991, ni la Russie ni les États–Unis n'ont fait un seul essai nucléaire. La Grande–Bretagne n'a pas fait d'essais non plus. Tous les grands pays ont mis un moratoire volontaire en place.

Il y a deux semaines, le gouvernement chinois a procédé à son 41e essai. Donc, en plus de la question que j'ai posée plus tôt au premier ministre, je demande ce soir au ministre des Affaires étrangères de dire à la Chambre s'il va s'intéresser personnellement aux négociations sur la reconduction du Traité sur la non–prolifération des armes nucléaires, qui expire en 1995.

Le Canada va–t–il jouer un rôle de premier plan aux Nations Unies? Le Canada va–t–il, au nom de tous les Canadiens, insister auprès des Nations Unies afin que soit négocié un nouveau traité qui a) interdirait le recours à toute arme nucléaire et tout essai nucléaire et b) conférerait davantage de pouvoirs à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un meilleur suivi de l'observation des traités pour le compte de la communauté internationale?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en procédant encore à des essais nucléaires, la Chine va à l'encontre du moratoire tacite observé par toutes les puissances nucléaires. La Chine a déclaré qu'elle participerait aux négociations en vue de l'interdiction totale des essais. Néanmoins, le fait que la Chine continue à procéder à des essais nucléaires fait peser des doutes sur sa volonté de mener ces négociations à bonne fin.

J'aimerais rappeler au député qu'il est vrai que, le 7 octobre 1994, la République populaire de Chine a procédé à un troisième essai nucléaire souterrain depuis le début des négociations en vue de l'interdiction totale des essais nucléaires.

Bien que la Grande–Bretagne, la France et, bien entendu, l'ancienne Union soviétique devenue la Fédération des États Unis de Russie, aient chacune adopté un moratoire sur les essais, la Chine refuse de leur emboîter le pas sous prétexte qu'elle doit procéder à des essais supplémentaires pour rattraper son retard technologique sur les autres puissances nucléaires.

Le Canada encourage la République populaire de Chine à se comporter de façon responsable à l'échelle internationale en ce qui concerne la vente d'armes et la prolifération d'armes nucléaires. À cette fin, nous exerçons des pressions sur la Chine pour qu'elle mette fin à son programme d'essais nucléaires. À la suite du deuxième essai, notre ambassadeur à la conférence de Genève sur le désarmement l'a publiquement dénoncée et, comme le savent les députés, après le dernier essai, l'ambassadeur de Chine a été convoqué par le ministre André Ouellet qui lui a fait part, sans ambages, de l'opposition du Canada à la poursuite des essais nucléaires.

Le premier ministre, qui s'apprête à partir pour la Chine, a été mis au courant de tous les aspects de ce dossier. Il a fermement l'intention de l'aborder avec les dirigeants chinois les plus haut placés.

Les relations entre le Canada et la Chine en matière de non-prolifération sont complexes. Sur certaines questions comme celles des limites et de la reconduction du TNP, il y a, à court terme, possibilité de coopération productive. En ce qui concerne les autres questions, dont les essais, nous allons continuer à exercer des pressions sur la Chine pour qu'elle se joigne au concert des nations et interdise définitivement les essais nucléaires.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

En conséquence, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 28 pétitions.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, j'ai le vif plaisir de déposer le plan sur les niveaux d'immigration pour 1995.

Il y a un an cette semaine que notre gouvernement a été élu. La nouvelle façon de gouverner que nous avons alors mise en application nous a amenés à créer un ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration: un ministère qui tienne compte du lien qui a toujours existé, au Canada, entre l'arrivée de nouveaux citoyens et l'évolution du pays. Ces deux aspects se renforcent mutuellement. Les libéraux sont convaincus de la force positive et constructive de l'immigration.

Il y a dix mois, j'ai entrepris une vaste consultation auprès des Canadiens sur l'orientation future de notre programme d'immigration. Cette consultation partait de deux principes. Premièrement, il fallait amener les Canadiens à prendre part à une discussion éclairée et constructive. Le débat devait porter sur des problèmes, des faits et des chiffres ainsi que sur les attentes et les aspirations que nous entretenons à l'égard de notre pays. Nous devions essayer de mettre de côté les mythes et les idées fausses qui règnent malheureusement parfois dans ce domaine très sensible de la politique officielle fédérale.

Deuxièmement, il fallait atteindre le plus grand nombre de Canadiens possible, car nous ne voulions pas seulement discuter avec les groupes d'intérêts traditionnels qui ont aidé à élaborer notre politique d'immigration positive, mais aussi faire participer tous les Canadiens qui le désiraient. L'opinion des groupes spéciaux est importante, mais elle ne doit pas occulter les intérêts des Canadiens en général.

Il importait donc que, pour la première fois et à l'initiative de notre gouvernement, les intéressés non traditionnels à la question de l'immigration, les commissions scolaires, les représentants des municipalités, des syndicats et des travailleurs, et les citoyens ordinaires viennent à l'Université York ou à nos autres lieux de rencontre pour exprimer leurs sentiments et leurs convictions à l'égard de la politique d'immigration canadienne. Il faut reconnaître également que notre processus était aussi important que le sujet à l'étude. Pour la première fois nous avons étendu la consultation afin d'en arriver à un consensus sur l'orientation de nos politiques d'immigration des prochaines années.

[*Français*]

Nous voulions nous assurer d'une participation importante: plus de 13 000 chemises d'information ont été distribuées, partout au Canada, à des commissions scolaires, à des élus, à des groupes et à des particuliers intéressés à la question de l'immigration. Cent trente mille bulletins d'information ont été distribués. Et les Canadiens ont répondu à notre invitation.

De février à septembre, des milliers de Canadiens nous ont dit ce qu'ils pensaient dans le cadre d'assemblées communautaires et de cercles d'études. Nous avons reçu des centaines de lettres.

Il y a six semaines, nous avons tenu notre conférence nationale à Ottawa. Nous avons écouté et nous avons entendu.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous prenons les décisions que les Canadiens attendent de leur gouvernement, les décisions que les participants nous ont demandé de prendre. Notre gouvernement est déterminé à faire de la consultation la pierre angulaire de sa politique. Mais vient un moment où le gouvernement doit décider de cette politique.

Aujourd'hui, nous déposons au Parlement notre politique d'immigration pour 1995 et les années à venir. Elle prend sa source dans nos valeurs et reflète les idéaux que nous avons en tant que nation.

• (1010)

Même si je n'ai que quelques minutes pour en parler, le document intitulé *Une vision élargie: Plan concernant l'immigration et la citoyenneté, 1995–2000* marque un changement radical dans le programme d'immigration du Canada. Dans le passé, je suis d'avis que nous insistions trop sur les chiffres au lieu d'élaborer un plan exhaustif et à long terme qui aurait

exprimé clairement la signification de ces chiffres et facilité leur acceptation.

Notre consultation s'est traduite par une nouvelle approche axée sur une vision plus globale et une meilleure compréhension des aspirations des Canadiens. Premièrement, au lieu de soumettre un chiffre précis à la Chambre des communes, le plan est fondé sur une estimation réaliste qu'en 1995, de 190 000 à 215 000 immigrants et réfugiés arriveront au Canada.

Un écart réaliste et honnête est ainsi déterminé entre les nombres minimum et maximum d'immigrants que nous pourrons recevoir compte tenu des décisions du gouvernement et des Canadiens, ainsi que des sources étrangères d'immigrants, dont certaines sont moins abondantes. Par exemple, il y a moins d'indépendants qui viennent au Canada, soit parce que la conjoncture économique canadienne est mauvaise, soit parce que la conjoncture économique de leur pays est bonne ou parce qu'ils ont l'impression que les portes du Canada sont closes. Pour les mêmes raisons, le nombre des familles est en baisse, de même que celui des immigrants entrepreneurs. Nous devons tenir compte de ces sources d'immigrants dans le monde.

D'un bout à l'autre du pays, on entend parler de la nécessité d'établir un meilleur équilibre entre les quatre catégories d'immigrants. Parfois, nous avons été trop obsédés par le nombre total d'immigrants que l'on prévoyait accepter, à tel point que ce seul chiffre se retrouvait au coeur de tout le débat. Cependant, il y a quatre catégories auxquelles nous devons accorder beaucoup d'attention, car il faut décider laquelle doit être privilégiée aux dépens des autres. Quel équilibre faut-il refaire entre la catégorie des familles, celle des autonomes, celles des gens d'affaires et celle des réfugiés?

Il me semble que le Parlement et le gouvernement doivent préciser et aller au fond des choses et prendre des décisions sur l'importance que doit avoir chaque catégorie plutôt que de simplement parler du nombre total d'immigrants.

Donc, la proportion des immigrants de la catégorie des gens d'affaires passera de 43 à environ 55 p. 100 du total, tandis que celle de la catégorie des familles sera ramenée de 51 à 44 p. 100 au cours de la période visée par le plan.

Voilà qui nous assurera un programme d'immigration et de citoyenneté réaliste et durable. Nous continuons de viser, à long terme, des niveaux d'immigration équivalant à environ 1 p. 100 de notre population, dans la mesure où nous pourrons accueillir ces immigrants et assurer leur établissement.

Il convient de préciser que les immigrants de la catégorie des familles ne sont pas restreints par les quotas établis pour cette seule catégorie, mais que, à toutes fins utiles, tout le programme leur est ouvert puisque lorsque nous invitons un immigrant indépendant à s'installer au Canada, celui-ci peut amener sa famille immédiate. C'est la même chose lorsque nous invitons les immigrants gens d'affaires et les réfugiés.

Par ailleurs, la catégorie des familles n'est plus une catégorie restreinte et les critères qui y sont rattachés sont appliqués avec compassion et équité à l'ensemble du programme d'immigration, ce qui témoigne de la philosophie libérale.

Les changements visant la sélection de travailleurs et d'immigrants qualifiés accroîtront les avantages économiques de l'immigration et réduiront peut-être même les coûts de l'établissement. Comme nous le soulignons dans notre document, il est important que notre système d'attribution de points soit adapté au nouveau type de compétences dont le Canada a besoin en ce moment.

La première compétence en importance, sera la langue. C'est la première priorité, tant ici au Canada qu'à l'étranger, pour nos agents des visas.

Les autres compétences comme le niveau d'instruction, l'âge, l'expérience compteront aussi. À côté de la classification professionnelle, les aptitudes professionnelles de base prendront de l'importance, car elles peuvent faciliter la transition des immigrants vers la nouvelle économie. Il faut penser que dorénavant, les gens auront deux, trois et parfois même quatre carrières au cours de leur vie active. Ce changement n'est attribuable à aucun mouvement dans un sens ou dans un autre, mais il est temps de dresser l'inventaire de l'économie du Canada de 1994. Les forces qui agissent sur le monde et sur le Canada aujourd'hui sont très différentes des forces qui agissaient, par exemple, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Je crois que, en matière d'immigration, nos outils, notamment notre système de points, doivent être adaptés au rythme des changements qui surviennent dans le monde et au Canada.

• (1015)

Notre nouvelle façon de considérer la catégorie de la famille répondra aux attentes de tous ceux qui, actuellement, ne peuvent pas parrainer les parents qu'ils voudraient faire venir au Canada. Par ailleurs, tous les parrains seront tenus plus étroitement responsables de remplir leurs obligations.

En commençant avec le plan de 1995, les composantes réfugiés et immigrants seront gérées séparément. Cela mettra en relief la distinction entre les objectifs de protection et de réinstallation du programme humanitaire en faveur des réfugiés—dont tous les Canadiens devraient être fiers—et les objectifs sociaux et économiques qui sous-tendent les catégories des travailleurs qualifiés, des gens d'affaires et des familles.

[*Français*]

Le plan renforce notre volonté d'élaborer une nouvelle loi sur la citoyenneté, conçue pour créer un lien commun entre les Canadiens de naissance et les Canadiens par choix. Outre les droits, les responsabilités seront davantage mises en lumière, soulignant ainsi la valeur de la citoyenneté de tous les Canadiens. Enfin, le plan confirme notre détermination de collaborer avec les provinces pour cette responsabilité partagée que constitue l'immigration.

[*Traduction*]

Dans le document sur la stratégie pour les 10 prochaines années que je dépose aussi aujourd'hui, j'expose l'orientation que le gouvernement entend donner à la politique d'immigration et de citoyenneté à l'aube du XXIe siècle. Un cadre fondé sur cinq grands éléments et objectifs fondamentaux y est précisé.

Premièrement, enrichir notre tissu social par la sélection d'immigrants qui réussiront à s'intégrer à la société canadienne en devenant des citoyens à part entière.

Deuxièmement, stimuler la croissance économique du Canada par des mesures de promotion dynamiques qui présentent notre pays comme le meilleur endroit au monde pour vivre et travailler, comme l'ONU l'a reconnu en deux des trois dernières années.

Troisièmement, reconnaître l'importance que les Canadiens accordent à la famille et maintenir le programme d'une manière durable et abordable.

Quatrièmement, remplir la mission humanitaire du Canada grâce à une stratégie cohérente qui sépare les volets des réfugiés et des immigrants et relève le double défi de la protection et de la prévention. Notre stratégie reflète fidèlement les engagements que nous avons pris en septembre au Caire lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Cinquièmement, assurer l'équité d'accès et faire respecter la règle de droit toujours et par tous dans notre pays.

Tout au long de vastes et minutieuses consultations, les Canadiens ont souligné qu'ils avaient perdu confiance dans la capacité du programme d'immigration de contrôler l'entrée au Canada et de faire appliquer la Loi sur l'immigration dans le cas des personnes frappées de renvoi. Par des mesures législatives comme le projet de loi C–44, dont la Chambre a déjà été saisie, nous cherchons à regagner la confiance des Canadiens et à réaliser l'objectif plus vaste que s'est fixé notre gouvernement de rendre nos villes, nos rues et nos foyers sûrs.

Les consultations ont également révélé que les Canadiens s'inquiètent de la viabilité du système de sécurité sociale du Canada. Le gouvernement s'attaque à ce défi plus vaste en engageant un dialogue en vue d'améliorer la sécurité sociale au Canada. De notre côté, nous contribuerons à la solution en sélectionnant plus d'immigrants moins susceptibles de recourir à l'aide sociale.

Les modifications apportées aux obligations de parrainage et leur application plus rigoureuse accroîtront l'équité d'accès à la sécurité sociale. Nous avons déjà entamé des discussions avec les provinces, et des ententes sur l'échange de renseignements ont déjà été signées avec six municipalités de l'Ontario.

Je dirai en terminant qu'une bonne politique d'immigration a toujours été un trait de notre histoire et un facteur de développement de notre pays. Les libéraux croient que l'immigration a été bénéfique pour le Canada. Nous croyons que les forces de l'immigration ont contribué à bâtir un pays alors que beaucoup d'autres gens considèrent l'immigration comme une source de problèmes.

• (1020)

Les libéraux croient également qu'il est nécessaire de harnacher ces forces positives pour faire face à l'immense changement en cours à l'échelle de la planète et à l'échelle de notre pays. La stratégie et le plan que je dépose aujourd'hui au nom de mes collègues et du gouvernement indiquent la bonne direction à prendre au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXIe siècle.

Le plan a un caractère équitable, durable et abordable, tant pour les nouveaux arrivants que pour les Canadiens. J'invite tous les députés et, de fait, tous les Canadiens à se joindre à nous pour aller de l'avant et entrer avec audace, confiance et dynamisme dans ce XXIe siècle.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, nous avons reçu seulement ce matin le document déposé aujourd'hui par le ministre. Nous allons quand même faire quelques commentaires préliminaires.

Comme le ministre l'a dit, il y a eu des consultations qui ont duré dix mois, à un coût de un million de dollars. Malheureusement, nous n'avons pas devant nous un document contenant une véritable politique d'immigration et de citoyenneté. On ne voit pas, dans le discours du ministre ni dans le document déposé aujourd'hui, de fil conducteur. On ne sait pas encore où le ministre s'en va en matière d'immigration et de citoyenneté. On croyait que le ministre allait déposer, aujourd'hui, des décisions, ou enfin ce qu'il entend effectivement faire au cours des années à venir.

Tout ce qu'il nous dit, c'est que le nombre d'immigrants se situera, pour l'année 1995, entre 190 000 et 215 000 et que le nombre de réfugiés se situera entre 24 000 et 32 000 l'année prochaine. Je dis en passant que c'est une violation et une contradiction du livre rouge, dont l'objectif était de 1 p. 100 de la population, annuellement.

Ensuite, pour l'année 1994, les objectifs fixés par le ministre lui–même ne seront pas atteints. Il n'y aura pas plus de 230 000 immigrants, cette année, comparativement aux 250 000 annoncés par le ministre au début de l'année. Cependant, nous sommes d'accord avec le ministre concernant la réduction du nombre d'immigrants. On nous a dit que le nombre de demandes déposées pour venir s'installer au Canada a diminué, et nous sommes aussi conscients qu'il y a encore des difficultés au niveau de la reprise économique, que le taux de chômage est encore très élevé au Canada et encore plus au Québec.

Nous voudrions que le ministre profite de l'année qui vient, 1995, pour se concentrer surtout sur l'intégration des immigrants. Des milliers d'immigrants viennent ici, mais ils ne trouvent pas d'emploi et ne reçoivent pas non plus l'assistance des services gouvernementaux.

Concernant les réfugiés, nous voulons nous assurer que le ministre va continuer à remplir les obligations internationales, les obligations humanitaires du Canada envers cette catégorie de gens qui viennent chercher la protection du Canada.

• (1025)

Il y a encore trop de réfugiés dans le monde, plus de 20 millions, et le Canada a sa part à faire dans ce domaine et nous, du Bloc québécois, sommes très sensibles à ce problème. Nous ne voyons pas très clairement dans la documentation soumise par le ministre, s'il entend respecter la juridiction du Québec en matière d'immigration, s'il entend respecter scrupuleusement l'entente McDougall—Gagnon–Tremblay, qui a été signée en 1991 et

qui reconnaît au Québec son droit exclusif en matière d'intégration, d'accueil et de sélection des immigrants.

Le Québec, vous le savez tous et toutes, constitue une société distincte. Ayant sa propre langue officielle, étant le seul État francophone en Amérique du Nord, cette société doit protéger et favoriser l'immigration francophone. Nous ne voyons pas non plus, dans le document du ministre, comment il entend faire la promotion de l'immigration au Canada. On sait qu'il y a un sentiment croissant d'hostilité envers les immigrants, et surtout envers les réfugiés, mais nous croyons que l'État canadien, les provinces également, auront l'obligation d'informer la population sur les avantages, les aspects positifs de cette immigration.

L'immigration a contribué énormément à la prospérité économique du Canada. L'immigration est nécessaire pour faire face aux problèmes démographiques du Canada et du Québec. L'immigration est nécessaire pour renouveler notre population qui vieillit rapidement. Il faut l'expliquer, il faut dire aux Canadiens que les avantages sont beaucoup plus nombreux que les désavantages, et que les immigrants, malgré toute la propagande contraire, ont moins de recours aux services sociaux, au Canada, que les Canadiens de naissance, et que le taux de criminalité des immigrants est inférieur au taux de criminalité des Canadiens nés ici.

Le ministre ne dit pas non plus, dans son document, comment il va résoudre le problème de nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il continue à faire des nominations. Il y a encore des plaintes qui viennent tant des avocats, des groupes qui s'occupent d'immigration et de réfugiés, que des clients ou de la population en général. Il y a encore des nominations qui ne sont pas faites sur la base de la compétence. Il y a encore des nominations qui sont seulement de nature politique et on aurait aimé que le ministre nous propose des mécanismes, comment faire des nominations non partisanes.

Est–ce possible de créer un comité d'avocats du barreau ou d'organismes qui s'occupent d'immigration, pour qu'il y ait une présélection, avant que le commissaire ne soit nommé? Le ministre ne traite pas d'un autre problème, soit celui des retards au ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. Il y a trop de dossiers en retard, il y a trop de demandes qui prennent des mois et même des années. Le ministre a malheureusement endossé la décision du Parti conservateur de créer un super centre de traitement des dossiers à Végréville, en Alberta, et cela a occasionné énormément de problèmes.

Les gens ne s'y retrouvent plus. Aujourd'hui, on ne peut plus avoir accès à un agent pour expliquer la situation. Il faut toujours téléphoner à des numéros qui sont toujours occupés. On ne peut facilement avoir une trousse de documents pour les remplir et faire une demande.

• (1030)

Les fonctionnaires ne sont pas satisfaits de ce fonctionnement. Il y a eu des coupures de postes au Québec et un peu dans toutes les provinces. Les services en français ne sont pas adéquatement donnés par ce centre de Végréville.

Le ministre nous annonce également qu'il va déposer un projet de loi sur la citoyenneté. Nous l'attendons. J'aimerais que le ministre se penche à nouveau et qu'il réfléchisse encore une fois au concept de la double citoyenneté. On sait que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a proposé au ministre de mettre fin à la double citoyenneté. Nous croyons que ce serait un recul inacceptable, maintenant que tous les pays acceptent de plus en plus ce concept de double ou triple nationalité et alors que le taux de mobilité des populations et des gens s'est accru considérablement dans le monde. On ne peut pas mettre fin à un acquis si précieux pour tous les Canadiens et les Canadiennes, surtout pour les immigrants qui veulent garder un lien avec leur pays d'origine. C'est bon pour le Canada et c'est bon, je pense, pour les immigrants qui eux, parfois, sont des communicateurs avec leur pays d'origine. Ils font la promotion du commerce canadien avec leur pays d'origine. C'est bon qu'il y ait cette double nationalité, quand les gens souhaitent l'avoir.

Nous sommes aussi préoccupés par une partie de la documentation qui nous a été soumise aujourd'hui dans laquelle le ministre parle de la formation professionnelle. On y propose d'établir une collaboration entre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministère du Développement des ressourdes humaines à l'endroit des immigrants. Nous, du Bloc québécois, avons dit très clairement que la formation professionnelle est de juridiction exclusivement provinciale. Le fédéral ne devrait pas s'ingérer dans ce domaine. Les provinces sont plus près des clients. Nous connaissons mieux leurs besoins en matière de formation de main–d'oeuvre. Maintenant, le ministre dit vouloir créer un centre pour la formation professionnelle des immigrants en collaboration avec le ministère du Développement des ressources humaines. C'est inacceptable et nous rejetons fortement, nous, du Bloc québécois, cette proposition du ministre.

Finalement, j'aimerais vous dire que le Bloc québécois est un parti pro–immigration. Très souvent, nous ne partageons pas les vues un peu exagérées de nos collègues du Parti réformiste en matière d'immigration et de citoyenneté. Le Québec est et reste un pays, une nation, une province ouverte à l'immigration. Il y a un consensus social au Québec pour accepter les immigrants. Et, soit dit en passant, le Québec, selon nos prévisions, ne réduit pas le nombre d'immigrants pour l'année prochaine, en 1995. On va établir le même objectif de 40 000 nouveaux immigrants au Québec; pour l'année 1996, ce sera 42 000 et pour l'année 1997, il s'agira de 43 000. Nous, du Bloc Québécois, et je pense que la société québécoise dans son ensemble, sommes ouverts à l'immigration car nous la considérons comme une source de richesse sociale, une source de richesse culturelle, une source de richesse économique.

Je suis fier d'être moi–même un immigrant, fier d'être un Québécois et fier d'être d'origine chilienne.

• (1035)

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis sidéré et les Canadiens devraient être outrés par ce que vient de révéler le ministre.

Il y a près d'un an, le ministre a entrepris des consultations de un million de dollars auxquelles des milliers de Canadiens bien intentionnés et attachés à leur pays ont participé en consacrant temps, talents et énergies pour proposer des modifications à l'immigration. Au cours des derniers mois, le ministre a organisé une série de fuites bien orchestrées dans les médias, il a lancé des ballons d'essai, il a suscité des attentes, il s'est montré ferme dans ses propos et il a essayé d'aller plus loin que le Parti

réformiste dans sa réforme, ou à tout le moins, c'est l'impression qu'il a voulu laisser.

La semaine dernière, il a reconnu que les ruptures d'engagements de parrainage concernant des membres de la famille coûtaient au moins 700 millions de dollars aux contribuables et il a promis de prendre des mesures à ce sujet. Ce matin, nous constatons que rien n'a changé, que rien n'a été fait. Les consultations ont été une supercherie. On a beaucoup parlé, on a longuement étudié la question, et il semble bien que les études vont se poursuivre.

Quiconque veut une leçon sur la politique à l'ancienne n'a qu'à examiner ce qui se produit actuellement. Nous recevons une leçon sur la façon de manipuler les médias et la population, sur la façon de ménager la chèvre et le chou, sur l'inaction gouvernementale.

Il suffit d'examiner la conduite du gouvernement actuel et de son ministre de l'Immigration pour avoir une bonne idée de ce qui s'est produit. Permettez-moi d'expliquer sans ambages ni beau discours ce que le ministre va faire cette année.

Le pourcentage d'immigrants de la composante à caractère économique avec les membres de leur famille était de 43 p. 100. En 1995, il sera encore de 43 p. 100. Le pourcentage d'immigrants qui ont déjà des parents au Canada et qui sont admis aux fins de la réunion des familles était de 51 p. 100. Cette année, il sera encore de 51 p. 100. Quant aux autres immigrants, ils représentaient 6 p. 100 l'an dernier. Cette année—oh! surprise!—leur pourcentage est de 6 p. 100. Le nombre total d'immigrants acceptés cette année atteint 230 000. L'an prochain, on prévoit en accepter 215 000, ce qui représente une différence d'à peine 6 p. 100.

Il ne s'agit pas là d'une réduction. Ce n'est rien de plus que les niveaux moins élevés déjà prévus. Selon des responsables de l'immigration, les niveaux sont tellement élevés que le Canada ne reçoit pas suffisamment de demandes pour les atteindre. Le ministre veut s'arroger le mérite des nombres moins élevés, mais ceux-ci n'ont absolument rien à voir avec l'adoption de mesures gouvernementales.

On étudiera la question d'un contrat pour les parrains, mais aucune mesure n'est prise dans l'immédiat. Le gouvernement prévoit d'étudier la question au cours de l'année et, pendant ce temps, les Canadiens devront verser au moins 700 millions de dollars pour les ruptures d'engagements de parrainage. Que fait-on pour remédier aux problèmes qui se posent déjà et pour épargner des deniers publics?

La politique à l'égard des réfugiés n'est presque pas modifiée, sauf pour ce qui est d'une amnistie dont bénéficient ceux qui peuvent encombrer le système pendant trois ans. Aucune modification n'est proposée à la surveillance et à l'application des règlements, sauf dans le projet de loi C-44 qui laisse à désirer et dont la Chambre est déjà saisie.

Le ministre a dit qu'il apporterait des changements pour que l'immigration fonctionne à l'avantage de la société. Il a dit qu'on accorderait plus d'importance aux immigrants indépendants. Mais, d'après le plan de l'an prochain, la réunion des familles reste la priorité numéro un du gouvernement et l'objectif ultime d'un niveau d'immigration égal à 1 p. 100 de la population demeure. Cela représente environ 300 000 personnes.

[*Français*]

M. Mercier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, mais nous ne pouvons pas suivre, parce que la traduction simultanée ne fonctionne plus.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Nous avions des problèmes techniques, mais ils sont maintenant réglés.

• (1040)

[*Traduction*]

M. Hanger: Voyons les chiffres que donne le ministre. À la page 8, on lit que les immigrants de la catégorie de la famille accompagnante et ceux de la catégorie de la famille parrainée devraient, en 1995, représenter jusqu'à 80 p. 100 de tous les immigrants. À la page 9, on apprend que les immigrants de la composante à caractère économique, les travailleurs qualifiés et les immigrants de la catégorie des gens d'affaires formeront 43 p. 100 de l'ensemble des immigrants en 1995. Ce pourcentage est le même que celui enregistré en 1994. Si on ajoute à cela les immigrants familiaux et les immigrants indépendants, on obtient le chiffre élevé de 123 p. 100. Ça, c'est le calcul à la façon des libéraux. Rien n'a changé. Aucune mesure n'a été prise. L'annonce d'aujourd'hui n'est que de la poudre aux yeux.

Ce gouvernement pense qu'il peut faire croire à la population qu'il agit alors qu'il fait du sur-place, qu'il a réduit le nombre d'immigrants alors que ce dernier est le même et qu'un discours musclé est l'équivalent de mesures musclées dans l'esprit des électeurs. J'ai des petites nouvelles pour les ministériels. Les gens ne se laisseront pas duper.

Par l'annonce d'aujourd'hui, le gouvernement veut nous faire croire que l'application de la loi a été renforcée, que les dispositions sur l'expulsion seront clarifiées alors qu'en fait le ministre a créé une amnistie permanente pour les demandeurs du statut de réfugié dont la demande a été rejetée. En voilà une belle affaire. Ces gens-là qui ont congestionné le système avec des appels financés par les contribuables, avec la manipulation juridique pendant trois ans obtiennent une amnistie automatique.

Encore une fois, le gouvernement punit les candidats immigrants qui apportent une véritable contribution au pays. Il punit ces immigrants qui respectent les règles, qui remplissent les bonnes formules, qui attendent parfois des années, mais il récompense ceux qui sont venus illégalement, qui exploitent le système à l'aide d'avocats fournis par l'aide juridique et qui peuvent éviter l'expulsion pendant trois ans. C'est une honte.

Examinons les chiffres de nouveau. Le plan de 1994 prévoit l'entrée de 30 700 travailleurs qualifiés, et celui de 1995, l'entrée de 24 000 à 26 000 travailleurs qualifiés. Le plan de 1994 prévoit l'entrée de 6 000 immigrants de la catégorie des gens d'affaires, et celui de 1995, l'entrée de 4 000 à 5 000 immigrants de cette catégorie. Le nombre total d'immigrants de la composante à caractère économique s'est élevé à 97 700 en 1994. Cette année, il sera de 71 000 à 80 000.

Autrement dit, le gouvernement va réduire fortement le nombre des immigrants qui apportent une contribution immédiate et substantielle à l'économie tout en ne modifiant pas celui des immigrants dont la contribution est inconnue et en accordant une amnistie à ceux qui abusent du système et sautent leur tour.

Je le répète, le nombre d'immigrants des catégories économiques et d'immigrants indépendants est réduit de beaucoup. Savez-vous pourquoi? Parce que les mêmes politiques nébuleuses qui guident le ministère de l'Immigration guident aussi le ministère des Finances, le ministère du Développement des Ressources humaines et les autres ministères.

Le gouvernement libéral a créé un climat économique caractérisé par des impôts élevés, une dette énorme et un faible rendement des investissements. Il décourage les immigrants qui pourraient contribuer le plus à l'économie du pays. En fait, à Calgary, il y a environ 400 immigrants de la catégorie des gens d'affaires qui n'ont pas fait d'investissements parce qu'ils ne voyaient aucun avantage à en faire. Le Canada ne présente plus d'intérêt pour les investisseurs et les gens d'affaires. Il demeure cependant la destination privilégiée des resquilleurs et des personnes qui revendiquent sous de faux prétextes le statut de réfugié.

Le plan d'immigration parle d'une vision plus large, d'un cadre de dix ans. Il propose, en fait, une vision plus large de la même vieille rengaine, un cadre nouveau pour les mêmes vieilles politiques. Il a fait perdre au programme d'immigration sa légitimité. Il a découragé les immigrants indépendants. Il a amené les Canadiens à remettre fondamentalement en question le rôle de l'immigration au Canada. C'est une honte!

• (1045)

L'immigration peut et devrait nous apporter quelque chose. Il faudrait ici parler de l'édification de notre pays. Le gouvernement a utilisé cette expression maintes et maintes fois, mais cela sonne toujours faux dans la bouche des députés d'en face. L'immigration devrait enrichir le Canada. Elle devrait profiter à la fois aux immigrants et aux Canadiens.

Ce plan, c'est de la frime, du trucage de chiffres, de l'épate! Le gouvernement a laissé tomber les immigrants et les Canadiens.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 45e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il porte sur la composition des comités.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois qu'il y aura consentement unanime de la Chambre pour dispenser de la lecture du 45e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Et si la Chambre donne son consentement, je propose que le 45e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison de la déclaration du ministre, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 40 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord constituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est certes un plaisir de pouvoir parler quelques minutes, ce matin, du projet de loi C-57, ainsi que du commerce mondial et de son importance pour le Canada, les Canadiens et, plus particulièrement, les hommes et les femmes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui va créer la nouvelle Organisation mondiale du commerce, l'OMC, et mettre en oeuvre le nouvel accord du GATT, cet accord d'une très grande portée qui touche 120 pays et qui a été conclu, en principe, en décembre dernier, puis approuvé par les pays membres au Maroc, en mars ou avril. Cet accord que l'OMC administrera offre de grands avantages aux Canadiens sur le plan de la création d'emplois et de la richesse, de l'établissement de nouveaux marchés essentiels pour nos produits d'exportation et de l'accès garanti à ces marchés.

Comme nous le savons tous, le Canada dépend du commerce. Cela n'est nulle part plus évident que dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En 1993, nos exportations de produits agroalimentaires qui s'élevaient à 13,3 milliards de dollars ont rapporté un excédent commercial de plus de trois milliards de dollars au Canada, ce qui représentait près d'un tiers de la balance commerciale favorable du Canada pour les marchandises. Comme l'ancien ministre libéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, l'a dit un jour, c'est l'agriculture qui paie les factures.

Pendant ce temps, la part du Canada sur le marché mondial de l'agroalimentaire ne cesse de diminuer depuis le début des années 60. Par contre, la part de l'Union européenne, notamment de la France et des Pays-Bas, a sensiblement augmenté. Nos expor-

tations vers l'Europe, qui s'élevaient à 1,35 milliard de dollars en 1981, représentaient environ trois quarts de milliard de dollars en 1993. Durant la même période, nos importations en provenance de l'Union européenne passaient d'environ 400 millions de dollars à près de un milliard de dollars. Autrement dit, le secteur ne va pas si mal, mais il doit continuer d'essayer de faire mieux encore.

• (1050)

L'année dernière, l'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur l'objectif consistant à accroître de moitié nos exportations de produits agroalimentaires pour les faire passer de 13 milliards de dollars, qu'elles étaient en 1993, à environ 20 milliards de dollars en l'an 2000.

En juillet de cette année, les ministres de l'Agriculture ont réaffirmé cet objectif et lui en ont même adjoint un autre, celui de conquérir 3,5 p. 100 du marché mondial de l'agroalimentaire. Il s'agit d'un objectif qui s'inscrit dans la logique de notre part traditionnelle, mais il nous obligera à porter la valeur totale de nos exportations à environ 23 milliards de dollars.

À ces étapes qui se déroulent au Canada s'ajoute le grand rôle que la nouvelle Organisation mondiale du commerce est appelée à jouer dans le but d'accroître nos exportations, de générer plus d'emplois et d'assurer notre prospérité. L'OMC représente, en effet, un grand pas pour le secteur agricole et agroalimentaire. L'accord impose enfin des règles claires concernant le commerce international des produits agricoles.

L'accord vise à réduire sensiblement les subventions à l'exportation et leur effet de distorsion sur les échanges commerciaux, à doter le secteur agricole de meilleures règles commerciales et, enfin, à assurer aux producteurs et transformateurs canadiens un accès plus étendu et plus sûr aux marchés internationaux. L'accord contribuera considérablement aux efforts persévérants que déploient les producteurs et transformateurs canadiens en vue de conquérir de nouveaux marchés internationaux. De nouveaux marchés viendront s'ajouter à ceux du Mexique et des États–Unis que nous a procurés l'ALENA. De nouvelles règles s'appliqueront universellement à tous les pays et des exemptions touchant certains pays seront abolies. Les Canadiens seront ainsi en mesure d'oeuvrer dans un environnement commercial international plus prévisible et plus équitable.

Qu'est–ce que cela signifie concrètement? La respectée OCDE, ou Organisation de coopération et de développement économiques, prévoit, en gros, que l'accord injectera dans l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne près de huit milliards de dollars d'ici l'an 2002. Cela veut dire huit milliards de dollars de plus dans les poches des travailleurs et des travailleuses de notre pays au cours des huit prochaines années.

L'actuel gouvernement a été élu pour créer des emplois et générer de la richesse. C'est pour cette raison que je suis en faveur de l'OMC. Je sais que certains députés, surtout ceux du Québec, de l'Ontario et du Canada atlantique, sont réellement inquiets au sujet du type de répercussions que cet accord aura sur le secteur essentiel et prospère des produits soumis à la gestion des approvisionnements, je veux parler du secteur de la volaille, des oeufs et des produits laitiers.

Que les députés soient rassurés. On continuera de recourir à la gestion des approvisionnements comme moyen efficace de produire et de commercialiser les produits de la volaille et les produits laitiers. L'accord appuie l'industrie des produits soumis à la gestion de l'offre de deux façons. D'abord, grâce aux droits à l'importation annoncés en décembre 1993, qui assureront un niveau élevé de protection à ce secteur. Bien sûr, ces niveaux seront réduits de 15 p. 100 au cours des six prochaines années, d'un total de 15 p. 100 en six ans, mais cela n'empêchera pas les producteurs et l'industrie de transformation de jouir de la protection dont ils ont besoin. Cette période de six ans leur laissera amplement le temps de procéder aux ajustements nécessaires pour être compétitifs et s'implanter sur ce nouveau marché international.

Les importations qui seront admises dans les limites des engagements d'accès ne perturberont pas indûment le marché canadien. En ce qui concerne le beurre, les limites de l'engagement d'accès passeront d'environ 1 900 tonnes à 3 200 tonnes entre 1995 et l'an 2000, soit sur une période de cinq ans. Dans le secteur de la volaille, l'accès à l'importation de poulets continuera d'être régi par l'Accord de libre–échange Canada–États–Unis. Dans le cas des dindons, il augmentera légèrement pour passer à 5 600 tonnes d'ici l'an 2000. Dans celui des oeufs, il augmentera aussi, mais très lentement. L'importation de produits de volaille ou de produits laitiers autres que ceux entrant dans les limites des engagements d'accès est improbable étant donné que les niveaux tarifaires en feront des produits non avantageux.

• (1055)

Le gouvernement est très sérieux dans son engagement à l'égard de l'avenir et du bien–être du secteur des produits soumis à la gestion des approvisionnements. C'est pourquoi, le 16 décembre 1993, le ministre fédéral de l'Agriculture a formé avec ses homologues provinciaux un petit groupe de travail placé sous ma direction et chargé d'examiner ce que cela implique exactement pour le secteur canadien des produits soumis à la gestion des approvisionnements.

Après avoir consulté toutes les parties intéressées, le groupe de travail a proposé qu'un comité d'examen spécial soit constitué pour chaque groupe de produits. Ces comités spéciaux se sont réunis tout au long de l'année, ils tiendront des réunions durant l'automne et continueront de le faire afin de voir s'il est possible de parvenir à un consensus concernant des cadres de commercialisation ordonnée. Ce groupe de travail est censé présenter un rapport à la réunion fédérale–provinciale des ministres en décembre. Je suis en mesure de vous dire que les résultats sont très prometteurs, même si nos travaux ont posé un véritable défi et ne sont pas encore tout à fait complets. Nous parviendrons à des conclusions satisfaisantes qui permettront d'assurer la durabilité de notre système de commercialisation ordonnée, dans l'intérêt de l'industrie et de tous les Canadiens.

L'Organisation mondiale du commerce sera également utile pour d'autres secteurs de l'industrie agricole canadienne. Les exportations subventionnées de blé de l'Union européenne et des États–Unis diminueront, au cours des six prochaines années, de 40 p. 100 par rapport au niveau actuel. La réduction des subventions à l'exportation du blé, de l'orge, des huiles végétales et d'autres grains devrait améliorer sensiblement les débouchés pour les grains et les oléagineux canadiens sur les marchés mondiaux.

L'accord comporte également des possibilités d'exportation intéressantes pour d'autres produits. La substitution, au sein de l'Union européenne, au Japon et en Corée, de tarifs aux restrictions et prélèvements sur les importations ouvrira des débouchés extérieurs supplémentaires pour nos produits, que ce soit le boeuf, le porc, le malt ou toute une gamme de produits alimentaires transformés. L'inclusion d'une entente sur les droits de propriété intellectuelle assurera la protection des marques canadiennes de whisky et de vin. Cette mesure devrait faciliter la mise en marché de ces produits partout dans le monde.

Les aliments et légumes transformés, comme les frites, le maïs en conserve, les bleuets et framboises congelés et d'autres produits comme le miel, le sirop d'érable et les pommes, bénéficieront d'un abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, notamment au sein de l'Union européenne et au Japon. Les cultures spéciales comme les pois secs, les haricots, les lentilles, le tabac, les graines de moutarde, les graines à canaris et la luzerne profiteront aussi d'un accès accru. Par exemple, l'Union européenne abolira les tarifs sur les lentilles et les haricots ronds blancs pendant la période d'instauration graduelle et le Japon réduira de 36 p. 100 ses tarifs sur les lentilles.

Un cadre de règles permettra de réduire l'utilisation abusive de mesures techniques comme barrières commerciales. Les mesures visant à protéger la vie ou la santé humaine, animale ou végétale, habituellement appelées mesures sanitaires ou phytosanitaires, seront clairement régies. Nous continuerons d'avoir le droit de déterminer le niveau de protection de santé que nous jugeons approprié au Canada. Toutefois, les mesures prises par tout autre pays pour assurer ce niveau de protection devront être fondées sur des méthodes scientifiques solides.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'OMC établira pour la première fois des règles claires en matière de commerce international de produits agricoles et éliminera les règles et les restrictions injustes et mal conçues. L'interprétation que font les États–Unis de l'article 22 en est un bon exemple. Ces derniers temps, cette mesure commerciale a été invoquée à maintes reprises et mise à l'avant–plan des relations entre le Canada et les États–Unis.

Quand l'Organisation mondiale du commerce sera mise en oeuvre en 1995, les États–Unis devront renoncer à la dérogation au titre du GATT, qui leur permet de prendre des mesures commerciales en vertu de l'article 22. Les désaccords ne cesseront pas pour autant dans nos importantes relations commerciales mutuellement avantageuses. Nous les réglerons un par un, à mesure qu'ils se présenteront. Grâce à cette organisation, une mesure aussi coûteuse que l'article 22 en matière de protection commerciale sera chose du passé.

Les pays du monde changeront pour respecter leurs engagements face à cette organisation, et le Canada devra en faire autant pour s'adapter au nouveau contexte du commerce international.

• (1100)

Comme les dispositions de l'accord sur les subventions aux exportations auront des répercussions sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement du Canada a déjà amorcé des consultations avec les intéressés en vue de modifier cette loi. Le gouvernement vise ainsi à faire en sorte que cette loi réponde mieux aux besoins des producteurs, de l'industrie et des exportateurs, et qu'elle s'harmonise avec l'ensemble des programmes et des politiques gouvernementales, dans le nouveau contexte financier où évolue notre gouvernement.

Cette consultation vise à assurer aux intéressés un rôle vital dans l'élaboration d'une réforme bien canadienne de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Au cours des prochains mois, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire mettra fin à ces consultations afin de pouvoir émettre une proposition au début de 1995. Le gouvernement est sûr que ces réformes pourront être mises en oeuvre bien avant que les réductions prévues dans le cadre de la nouvelle organisation entrent en vigueur.

Le monde change et il importe que le Canada change avec lui, sans quoi il se fera dépasser. La création de l'OMC nous fera entrer dans une nouvelle ère dynamique et excitante au chapitre des relations commerciales internationales, où des règles claires remplaceront les barrières commerciales injustes et discriminatoires, où les produits canadiens seront compétitifs sur les marchés mondiaux en vertu de leur propre mérite sans que des restrictions commerciales viennent leur nuire et où les producteurs, les spécialistes de la transformation et les exportateurs n'auront plus à viser des objectifs inaccessibles.

Comme je le disais au début de mon intervention, le Canada est une nation commerçante. Une grande partie de sa richesse dépend du succès de ses échanges commerciaux. Pas moins du quart des emplois sont liés de près ou de loin au commerce, dans notre pays. Le secteur agricole, comme tous les secteurs, a besoin de stabilité et d'un marché bien établi, ce que l'Organisation mondiale du commerce peut lui assurer.

Les Canadiens sont prêts à se mettre au boulot et sont capables d'y arriver. Ils ont simplement besoin qu'on leur donne les moyens de faire leur travail. L'OMC leur donnera les moyens d'être compétitifs et de se tailler une place sur les marchés, d'accroître la compétitivité du Canada, de créer des emplois et d'assurer la prospérité pour tous. Je pense que les Canadiens méritent qu'on leur donne cette chance.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le secrétaire parlementaire pour le discours qu'il a prononcé ce matin au sujet de l'Organisation mondiale du commerce. À l'instar de bien des députés à la Chambre, il semble croire qu'il est essentiel pour le Canada que cette Organisation mondiale du commerce soit créée.

J'ai bien aimé les observations qu'il a faites au sujet de l'agriculture et du fait que le secteur agricole est l'un des grands gagnants des dernières négociations du GATT. Pour la première fois, des règles commerciales ont été établies pour régir l'industrie agricole. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il croit, tout comme moi, qu'il reste un secteur important de l'agriculture à revoir en profondeur, soit tout le secteur de la gestion de l'offre. Pour la première fois, nous avons vu les contingentements des importations être converties en droits de douane qui sont appelés à diminuer progressivement. À l'heure actuelle, les droits de douane sont très élevés, mais si j'ai bien compris, il y aura, dans cinq ou six ans, une deuxième ronde de négociations sur le secteur agricole qui sera dirigée par l'Organi-

sation mondiale du commerce, lorsqu'elle aura été mise sur pied. À mon avis, ces négociations s'imposent.

Je me demande si le député croit, lui aussi, que nous devons absolument poursuivre nos efforts pour réduire les droits de douane et atteindre le but ultime du Canada et des États–Unis, soit le libre–échange dans ce secteur soumis à la gestion de l'offre. Ne serait–il pas important de demander à nos industries soumises à la gestion de l'offre de se fixer un délai? Tout le monde reconnaît que ces industries ont besoin de temps pour s'adapter. En tout cas, moi je le reconnais, parce que ces gens ont des obligations financières qu'ils ont contractées selon les règles du jeu précédentes.

La nouvelle Organisation mondiale du commerce fera la lumière sur certaines lacunes du Canada au niveau national, mais également sur les problèmes du Canada ainsi que des États–Unis en ce qui concerne les droits de douane en régime de gestion de l'offre qui demeurent extrêmement élevés. Le secrétaire parlementaire pourrait peut–être nous dire comment nous pouvons atteindre ces objectifs.

M. Vanclief: Monsieur le Président, si le député d'en face pense que les députés de ce côté–ci de la Chambre déclareront qu'ils ne croient pas en la gestion de l'offre dans les secteurs de la production du lait, des oeufs et de volaille, il se trompe. Nous y croyons. Nous appuyons ce principe et nous collaborons avec ces secteurs.

• (1105)

J'ai eu l'occasion et j'ai encore l'honneur de présider le groupe de travail qui collabore avec tous les intervenants du secteur soumis à la gestion de l'offre. Chacune des industries, que ce soit la production laitière, la production d'oeufs ou l'aviculture, s'adapte et évolue.

Je suis sûr que le député sait ce qui s'est produit, par exemple, ces dernières semaines dans l'industrie avicole du Canada. Au Canada plus que dans tout autre pays du monde, l'industrie soumise à la gestion de l'offre a réussi à fournir aux consommateurs, à prix raisonnable, un approvisionnement des plus constants en produits de qualité, sans que les prix ne fluctuent. L'offre est constante, les produits sont de qualité et leur consommation ne pose aucun risque.

En retour, la gestion de offre a offert énormément de stabilité non seulement aux producteurs primaires, mais également aux transformateurs et à toute la chaîne agroalimentaire. Ces gens savent d'où viennent les produits. Ils en négocient le prix, puis, à leur tour, les consommateurs savent qu'ils auront toujours accès à des produits de qualité.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le député de Prince Edward—Hastings disait tout à l'heure, dans son exposé de base, que la gestion de l'offre pouvait être maintenue. Et d'emblée, il a parlé de la haute tarification qui pourrait mettre à l'abri des agriculteurs qui vivent présentement sous un régime de l'offre réglementé. Tout le monde sait très bien en cette Chambre que l'agriculture qui est gérée par l'offre et la demande est concentrée principalement au Québec et en Ontario et que cette offre est réglementée par l'adjonction de quotas.

J'aimerais que le député me dise, pour me sécuriser et pour sécuriser nos agriculteurs, que ce soit les agriculteurs qui vivent de la production laitière, de la volaille ou de la production d'oeufs, ce qu'il adviendra de leurs quotas.

Encore la semaine passée, je rencontrais un gros producteur laitier qui me disait évaluer son quota de lait à 750 000 $. Les appréhensions de cet agriculteur étaient de voir la valeur de son quota s'effriter, et après six ans, sept ans, huit ans, dix ans, l'abolition totale de son quota. Il m'a fait la remarque suivante: «Moi, monsieur Chrétien, mon quota était mon fonds de pension. S'il ne vaut plus rien demain matin, je n'ai plus de fonds de pension.» S'il n'y a pas de quota, la valeur réelle de sa ferme vient d'en prendre un méchant coup.

J'aimerais que le député de Prince Edward—Hastings essaie de nous sécuriser, parce que vous savez très bien que 48 p. 100 de la production laitière est concentrée au Québec seulement. Évidemment, la plupart des agriculteurs de l'Ouest ne sont pas régis par la réglementation de l'offre. Pour eux, le GATT est merveilleux, bien sûr, mais pour nous, les agriculteurs du Québec, ce n'est pas encore prouvé que ce sera merveilleux.

[*Traduction*]

M. Vanclief: Monsieur le Président, je me permets de ne pas partager l'avis du député de Frontenac. Les producteurs laitiers du Québec et les producteurs de tous les secteurs à approvisionnement géré du Québec savent ce que vaut la gestion de l'approvisionnement. Si la traduction était exacte, il a dit qu'ils n'en connaissent pas la valeur ou qu'ils ne se rendent pas compte. Toutefois, je crois qu'il a fait valoir le contraire dans ses observations antérieures.

Oui, 48 p. 100 de la production canadienne de lait industriel viennent du Québec, non pas 48 p. 100 de la production totale. Une grande quantité de lait liquide ou de consommation industriel, c'est–à–dire du lait qui sert à la fabrication du fromage et qui est autrement transformé, vient donc du Québec.

Pour ce qui est de la valeur des contingents, cela fait des années que je dis—et je continuerai à le dire—que les contrôles frontaliers s'exercent non plus du point de vue de la quantité, mais bien de la tarification. J'ai très bon espoir que la gestion de l'approvisionnement de ces secteurs se fera pendant encore longtemps.

Je mets en doute la déclaration du député au sujet de la valeur des contingents. Si le député y regarde de plus près, il verra que, à quelques rares exceptions près, peut–être, la valeur des contingents a augmenté ces derniers mois ou depuis la signature de l'accord du GATT, il y a un an. Je ne crois pas qu'elle ait reculé, sinon de très peu. Elle varie en fonction de la production, notamment.

• (1110)

Elle est solide et elle peut le rester. Notre gouvernement est certes disposé et a montré très clairement en collaborant ces derniers mois avec les divers éléments et intervenants du secteur industriel que son intention et son souhait sont de la garder pour le mieux–être de tous les Canadiens, depuis l'agriculteur–producteur jusqu'au consommateur.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, nous poursuivons ce matin le débat en deuxième lecture du projet de loi portant sur la mise en oeuvre des nouveaux accords du GATT et la création de l'Organisation mondiale du commerce. Ce débat, je dois le dire, a été fort brillamment amorcé par le ministre du Commerce international et par mon collègue de Verchères qui est le critique aux questions internationales pour le Bloc québécois.

La deuxième lecture est une discussion sur les principes et les grandes orientations du projet de loi, alors que les aspects plus techniques feront l'objet d'une analyse serrée en comité et, s'il y a lieu, le Bloc québécois déposera des amendements en troisième lecture.

Après une longue négociation, le Canada, comme tous les pays membres du GATT d'ailleurs, doit adopter maintenant une loi pour mettre en vigueur, à la date cible, à la date souhaitée, soit le 1er janvier 1995, les accords conclus en avril dernier suite aux négociations du GATT. Ces accords renforcent considérablement le système de droit qui encadre le commerce international et définissent beaucoup plus clairement les règles du jeu. Ces accords élargissent les secteurs soumis à ces règles, améliorent les mécanismes de règlement des conflits commerciaux et, finalement, créent l'Organisation mondiale du commerce qui était souhaitée depuis l'après–guerre.

C'est un progrès considérable vers l'égalité des chances sur les marchés internationaux pour les pays de petite et moyenne taille comme le Canada et le Québec, et en fait, comme la plupart des pays du monde. Même si les grandes puissances économiques comme les États–Unis, l'Europe et le Japon dominent encore largement le processus des négociations, à partir du moment où ces grands ensembles acceptent les nouvelles règles du jeu, ces règles s'appliquent automatiquement à l'ensemble des pays membres du GATT qui peuvent alors bénéficier d'une protection accrue pour leurs activités commerciales internationales.

Lorsque les règles du jeu sont les mêmes pour tous, la performance d'un pays sur les marchés internationaux est de moins en moins liée à sa taille, mais davantage à sa capacité de créer, de fabriquer et de vendre des produits et des services de qualité à des prix compétitifs. Or, sur ce terrain, les pays de petite et moyenne taille peuvent parfaitement tirer leur épingle du jeu et même réaliser une meilleure performance que les grands ensembles, comme la réalité économique internationale nous le démontre tous les jours.

Je comprends donc parfaitement l'enthousiasme du ministre du Commerce international qui affirmait dans son discours d'ouverture et je cite: «En créant un environnement plus ouvert et plus stable pour le commerce international, cet accord donnera lieu à une hausse des exportations et des investissements au Canada.»

Eh bien, le ministre a parfaitement raison, et je peux l'assurer qu'à la veille de devenir un pays souverain, le Québec partage tout à fait son enthousiasme et sa compréhension de l'évolution des règles du jeu du commerce international.

• (1115)

Permettez–moi de citer un autre passage de son discours: «Aujourd'hui comme demain, la force économique du Canada repose fondamentalement sur les efforts que nous faisons pour rester d'ardents défenseurs du libre–échange, pour adopter un rôle dynamique et créateur, en nouant de nouvelles relations commerciales et en mettant sur pied des structures qui, avec le temps, auront pour effet de généraliser un ordre international fondé sur des règles.

Le système multilatéral au centre duquel se trouvera l'Organisation mondiale du commerce constituera la base de cet ordre international, mais n'est certainement pas le seul élément de ce qui doit s'imposer comme un ordre commercial complexe et en constante évolution. Sachons tirer parti des forces qui nous poussent tous vers une intégration économique plus prononcée. Il est maintenant plus exact de parler non pas de politique commerciale, mais de politique économique internationale.» Et écoutez bien, c'est le ministre qui parle: «Les compétences et les décisions qui, de tout temps, ont été considérées comme relevant éminemment de l'autorité nationale sont de plus en plus assujetties aux négociations et à la réglementation internationale.»

Le ministre a parfaitement raison. Le Québec, encore une fois, est parfaitement d'accord avec le ministre canadien, à un point tel qu'on peut se demander si le ministre du Commerce international n'aurait pas consulté M. Jacques Parizeau ou M. Bernard Landry pour rédiger son discours. C'est ce que nous répétons régulièrement, de façon rationnelle, lorsqu'on envisage les futures relations du Québec avec le reste du Canada.

Alors, au moment où nous préparons une campagne référendaire qui sera déterminante pour l'avenir du Québec et pour l'avenir du reste du Canada sur le plan politique, je dois vous dire qu'il est tout à fait réconfortant de savoir que le gouvernement fédéral compte au moins un ministre qui affirme avec réalisme, clarté et enthousiasme, les règles du jeu et les orientations qui devront prévaloir dans le maintien des relations économiques Canada–Québec.

Vous pouvez être surpris de la conclusion et de l'éloge que je peux faire du ministre du Commerce international. C'est pourtant fort simple et tout à fait logique. Comment le ministre canadien pourrait–il vouloir s'associer économiquement et avec enthousiasme à tous les pays souverains de la planète sauf le Québec, alors que nous entretenons déjà des relations commerciales importantes et fructueuses avec le reste du Canada?

Les Canadiens et les Québécois comprendraient mal une telle attitude et tous les pays du monde seraient d'ailleurs fort surpris. Mais, comme les autres ministres, et en particulier le premier ministre, n'ont pas tous une attitude aussi ouverte et réaliste que le ministre du Commerce international, précisons un peu l'enjeu réel. En fait, bien que nous souhaitions, nous du Québec, une attitude ouverte et réaliste de la part de nos partenaires canadiens, les règles du jeu de nos futures relations économiques relèvent non pas seulement des attitudes, mais très largement des règles du GATT.

C'est très largement une question de droit international, un droit dont le ministre a applaudi, aujourd'hui, l'élargissement et le renforcement. En effet, l'article XXVI(5)c) du GATT prévoit qu'un nouvel État, issu d'une partie du territoire d'un État déjà membre du GATT devient automatiquement lui–même membre du GATT à la date de son accession à la souveraineté, s'il en fait la demande et s'il accepte les conditions et les exigences applicables à l'État dont il dépendait auparavant. C'est fort simple et très clair. D'ailleurs, dans une étude publiée par le C.D. Howe

Institute, la plupart des grands spécialistes canadiens de cette question ont parfaitement reconnu cette réalité.

• (1120)

C'est d'abord une question de droit. Vous savez que le Québec a déjà annoncé qu'il demanderait d'être reconnu comme membre du GATT et qu'il acceptait les conditions et les exigences applicables actuellement au Canada. Il ne reste donc plus au ministre du Commerce international qu'à accueillir avec le même enthousiasme qu'il manifeste pour les autres pays souverains les futures relations Québec–Canada. Je lui demande d'en informer le premier ministre. Évidemment, comme le premier ministre vient tout juste d'affirmer qu'il aime la bagarre, surtout avec le Québec, il est fort peu probable qu'il accueille les règles du GATT avec le même enthousiasme que son ministre du Commerce international.

À entendre le premier ministre, dans l'éventualité de la souveraineté politique du Québec, le reste du Canada voudrait se séparer économiquement du Québec tout en demeurant associé à tous les autres pays souverains de la planète. Eh bien, monsieur le ministre, vous allez devoir informer votre premier ministre que le Québec étant *de facto* membre du GATT, le reste du Canada serait dans la stricte obligation de respecter à l'égard du Québec les mêmes règles qu'il pratique à l'égard des autres pays souverains membres du GATT.

Dans le langage du commerce international ou du GATT, ce principe fort simple s'appelle le traitement de la nation la plus favorisée en vertu duquel lorsqu'un pays membre accorde une concession tarifaire à un autre pays membre, cette concession doit immédiatement et inconditionnellement être accordée à l'égard des produits similaires provenant de tous les États membres. Voilà une première règle de droit qui aura pour conséquence de limiter considérablement les instincts belliqueux du premier ministre.

Mais, ce n'est pas tout. Le GATT va plus loin. Le GATT ne se contente pas de prévoir la discrimination entre les pays. Il prévoit aussi la discrimination une fois que le produit est rendu à l'intérieur du pays où il est destiné; il prévoit donc éviter la discrimination avec les autres produits nationaux. C'est ce qu'on appelle le «traitement national» qui impose aux pays membres du GATT que ses lois relatives à la vente, au transport ou à l'emploi d'un produit étranger soient les mêmes, donc que le produit soit traité de la même façon que les produits nationaux similaires de ses propres entreprises.

Alors le premier ministre devra admettre que sa marge de manoeuvre est très mince s'il veut respecter le droit. Évidemment, si son instinct belliqueux est trop fort, il pourrait vouloir enfreindre les règles de droit et provoquer un conflit commercial avec le Québec.

Dans ce cas précis où l'instinct risquerait de l'emporter sur la raison, je me permets de répéter textuellement les paroles prononcées par son ministre du Commerce international au moment de la présentation de la présente loi: «L'accord exclut en fait l'adoption de mesures unilatérales en guise de réaction à des différends commerciaux. Le nouveau régime intégré de règlement des différends qui se caractérise par une plus grande clarté des règles, des délais plus courts, et pour la première fois, un processus d'appel avec décision exécutoire, constitue une amélioration sensible du régime antérieur du GATT.»

En dernière analyse, l'efficacité des règles est fonction des moyens de les faire respecter. Vous notez que nous avons maintenant un processus d'appel avec décision exécutoire. Donc, la possibilité de les faire respecter.

• (1125)

Cette réforme globale du régime multilatéral des règles des différends commerciaux représente donc un avantage important, bien qu'impossible à quantifier pour les pays de petite ou moyenne importance commercialement, comme le Canada, qui sont intrinsèquement vulnérables à l'unilatéralisme des géants économiques. Et voilà, cela s'appliquerait aussi, bien sûr, au Québec et au Canada, donc pas de mesure unilatérale en guise de réaction. Alors, ce raisonnement s'applique, bien sûr.

Que peut–on conclure de cette brève analyse des règles du GATT et du discours du ministre responsable du commerce extérieur lorsqu'on les compare aux propos du premier ministre à l'égard des relations économiques futures du reste du Canada avec un Québec souverain?

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que le premier ministre du Canada semble confondre la préparation de la campagne référendaire avec la préparation d'une soirée d'Halloween. Plutôt que de présenter clairement et simplement le vrai visage des futures relations économiques Québec–Canada, il cherche actuellement à trouver un déguisement pour insécuriser, pour faire peur avant le référendum, alors que nous savons tous que, après un référendum gagnant et gagné pour le Québec, le reste du Canada n'aurait tout simplement pas le choix des règles du jeu à appliquer. Il devrait, impérativement et minimalement, suivre les règles du GATT.

Le premier ministre, après coup, voudra sans doute alors minimiser ses écarts de langage de la campagne passée, ses menaces à peine voilées d'avant le référendum. Il voudra sans doute nous expliquer qu'il s'agit d'erreurs mineures qui ne l'obligent surtout pas à démissionner.

Je dois avouer que, personnellement, j'ai beaucoup de difficultés à respecter ce genre de politicien. Un politicien qui, au cours de la dernière campagne électorale, affirmait qu'il ne signerait jamais l'Accord de libre–échange nord–américain sans une renégociation majeure et qui s'empressait, dans l'enthousiasme, de le signer, quelques semaines après son élection. Il joue aujourd'hui exactement le même jeu à l'égard des futures relations économiques Québec–Canada.

Lors de la dernière élection, les Québécois et les Québécoises ne se sont pas laissés prendre à son jeu et ont élu massivement des députés du Bloc québécois. J'ose espérer que le reste du Canada partage aujourd'hui le réalisme et l'enthousiasme du ministre responsable du commerce extérieur qui cherche à bâtir des relations économiques ouvertes et stables avec les pays souverains, plutôt que les attitudes étroites et dépassées du premier ministre lorsqu'il parle des relations économiques du reste du Canada avec un Québec souverain. Le reste du Canada a besoin d'un porte–parole comme le ministre responsable du commerce international pour préparer ses futures relations économiques avec le Québec sur des bases ouvertes, stables, fructueuses et qui s'inscrivent dans l'évolution irréversible des règles économiques internationales.

Je veux assurer le ministre qu'il trouvera au Québec des interlocuteurs aussi enthousiastes et aussi déterminés que lui à privilégier l'ouverture, la stabilité et la croissance économique mutuellement avantageuses.

Aujourd'hui, grâce à ce projet de loi, nous avons pu traiter du GATT. Je voudrais vous dire que nous sommes tout aussi prêts, tout aussi disposés et tout aussi ouverts à une discussion et à une négociation à l'égard de l'accord de libre–échange du Pacte de l'automobile et à toutes les autres règles commerciales qui lient le Québec et le Canada.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les remarques du député du Bloc au sujet des relations commerciales qui pourraient exister entre le Canada et le Québec si le Québec se séparait.

Le député a certainement le droit de poser ces questions hypothétiques à la Chambre. Cela fait d'ailleurs partie du plan de son parti en vue de rendre l'inacceptable acceptable. Les bloquistes croient que, s'ils nous parlent constamment de la séparation du Québec, nous finirons par l'accepter comme un fait.

Toutefois, je voudrais exposer à mon collègue le scénario suivant. D'autres députés du Bloc ont parlé de l'importance de la gestion de l'offre pour le Québec, particulièrement dans l'industrie laitière. En fait, la Fédération des producteurs de lait du Québec fournit presque 50 p. 100 de l'approvisionnement total pour le Canada, même si cette province ne représente que 25 p. 100 de la population du pays.

Dans un Québec souverain qui devrait faire concurrence aux autres pays en tant que fournisseur de ces produits de base, qu'arriverait–il, selon mon collègue, à ce quota vendu dans le reste du Canada? Le député croit–il que les consommateurs dans le reste du pays continueraient de payer plus cher pour des produits assujettis à la gestion de l'offre ou des produits à prix imposé?

La gestion de l'offre ne revêt pas la même signification selon qu'on en bénéficie ou qu'on paie plus cher à cause d'elle. Pour ceux qui bénéficient de la gestion de l'offre, c'est un système merveilleux. Pour les consommateurs, c'est de la fixation de prix. Tout dépend de la façon dont on voit les choses.

Tôt ou tard, le Québec ne pourra plus profiter de la gestion de l'offre ou de la fixation des prix. Il devra faire concurrence aux autres pays. Le député peut–il répondre à ma question principale? Dans un Québec souverain, croit–il que le reste du Canada continuera d'acheter les produits du Québec à un prix supérieur?

[*Français*]

M. Tremblay: Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton–Sud–Ouest pour son intervention et sa question. Bien sûr, on peut aborder ce débat avec des détails techniques, le principe en général. On aura l'occasion en comité et en troisième lecture d'aborder les aspects plus techniques et en particulier, ce qui est prévu par le GATT à cet égard. Le Canada ne peut changer unilatéralement les règles du jeu qui étaient prévues ou qui ont existé antérieurement. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Comme principe général, il existe au Canada, et il existait beaucoup plus autrefois, toute une série d'industries protégées. Le député sait sans doute par exemple que les coûts de transport entre l'Ontario et les Maritimes sont beaucoup moins élevés qu'entre Montréal et Louiseville qui est à 30 kilomètres, parce qu'ils sont largement subventionnés. Ils vont l'être de moins en moins, puisque ce système de transport subventionné n'est plus possible dans le contexte de la concurrence mondiale dans laquelle nous nous trouvons.

Le député sait sans doute aussi que les céréales ont coûté des milliards de dollars pour être soutenues dans les dernières années, qu'avec la situation financière, on ne pourra pas les soutenir très longtemps à un même niveau. Les négociations commerciales visent précisément à diminuer les subventions de l'ensemble des pays en ce qui concerne les céréales.

Il en va de même des productions contingentées. Nous le savons très bien, et d'ailleurs, l'Accord du GATT le prévoit. Vous devez comprendre que vous ne sortez rien d'une boîte à surprise. L'Accord du GATT prévoit la transformation des quotas en tarifs et la diminution graduelle des tarifs.

Ce que vous nous dites, c'est que dans l'éventualité de la souveraineté politique du Québec, le Canada pourrait décider unilatéralement d'accélérer la diminution des tarifs, ce qui est déjà prévu dans les accords du GATT. Je vous réponds qu'il y a des règles au GATT. Vous pourrez toujours essayer et on verra comment cela se négociera dans le cadre du GATT, à moins que le Canada veuille se retirer du GATT et s'isoler sur la planète. Ces règles sont déjà prévues. Les agriculteurs devront bien sûr s'adapter.

• (1135)

Vous connaissez le problème qu'on a, par exemple. C'est qu'on a une inefficacité complète de l'aide à l'adaptation des agriculteurs.

Je peux vous dire qu'on a rencontré, nous du Bloc québécois, la semaine dernière, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec et le directeur général de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Celui–ci est est un économiste réputé, d'ailleurs, qui a été conseiller à plusieurs reprises pour le gouvernement américain sur les questions agricoles, qui connaît très bien la scène internationale en termes d'échanges agricoles et qui est tout à fait prêt à faire face aux réalités du GATT et aux réalités internationales et qui est conscient que l'agriculture québécoise va devoir s'adapter, comme l'agriculture dans d'autres pays.

On a maintenant, comme vous le savez sans doute, un certain nombre d'étapes qui sont prévues aux accords du GATT, et d'ici un certain nombres d'années, ces barrières commerciales vont devoir diminuer régulièrement. Mais, vous savez, le problème dans l'alimentation est aussi la qualité de l'alimentation. Le problème d'avoir un poulet est de savoir si c'est le même poulet. Est–ce que le lait maintenant, avec les nouvelles hormones, a la

même qualité? On en est à se demander si c'est un poulet ou une usine. Est–ce que c'est un produit chimique qu'on a ici?

Alors, on a des problèmes au niveau de la qualité de l'alimentation animale et du lait. Vous savez, un grand savant français a dit: «Pour la première fois au monde, depuis un certain temps, on se demande si la science est au bénéfice des humains.» Pendant des décennies, on a pensé que la science était au bénéfice des humains. On a changé d'idée pour la première fois avec la bombe atomique, mais maintenant, ça concerne l'alimentation, ça concerne la procréation *in vitro*, ça concerne toute une série de choses. On se demande si la science est vraiment à notre service. Avant de libéraliser tout le commerce sur l'alimentation avec les États–Unis, il va falloir y penser à deux fois, il va falloir penser à la santé des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, il est toujours dangereux de s'aventurer dans le domaine des hypothèses. Mon collègue réformiste, le député d'Edmondon–Sud–Ouest, a posé une question très importante. Le fait demeure que le Québec, séparé ou non, devra toujours traiter avec le reste du Canada.

Je ne crois pas que nous puissions dire comment nous allons traiter avec lui, ni si ce serait plus efficace que maintenant. Notre premier ministre vient du Québec. Notre ministre des Finances également. Il me semble que les intérêts du Québec peuvent être bien servis par le régime actuel. Il peut aussi y avoir toutes sortes d'accommodements.

À la fois le Québec et le reste du Canada souffriront de la séparation. Il faut que les Québécois comprennent qu'ils vont remplacer une équipe de personnes, d'intellectuels, par une autre. Ils doivent se demander si ce sera une meilleure méthode que celle appliquée en ce moment. Je dirais pour ma part que la situation deviendra terriblement compliquée.

Le député d'Edmonton–Sud–Ouest a posé une question sur les quotas de production de lait. Nous avons beaucoup d'ententes entre membres d'une même famille, mais que se passera–t–il une fois que la séparation sera consommée et que vous ne ferez plus partie de la famille? Que se passera–t–il dans ce cas–là? Nous sommes dans le domaine des hypothèses.

C'est le régime actuel qui sert le mieux les intérêts du Québec. Ce régime lui–même va changer, étant donné l'évolution que suit toute l'humanité. Nous sommes passés par différentes révolutions. La révolution industrielle est derrière nous et nous sommes aujourd'hui dans l'ère de l'information.

Le Québec a assurément de nombreux atouts. Son système judiciaire est excellent. La manière dont il traite ses jeunes est louable. Il y a bien des choses que le reste du Canada peut apprendre du Québec. Mais il me semble que ce serait une erreur que de suivre cette bande d'intellectuels qui cherchent le pouvoir pour le pouvoir.

[*Français*]

M. Tremblay: Monsieur le Président, je voudrais simplement mentionner que je n'ai rien trouvé de substantiel dans l'intervention de mon collègue, sauf de tenter de dire aux Québécois qu'il les aime plus que leurs députés. Alors, je laisse les Québécois juger.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, après avoir écouté le débat qui a précédé mon intervention sur le projet de loi C–57, je suis presque tenté de modifier celle–ci et de faire quelques observations sur ce qu'il adviendrait du système actuel de gestion des approvisionnements dans un Québec indépendant.

• (1140)

Je me contenterai simplement de dire que le député de Rosemont esquive le problème et qu'il n'est pas prêt à expliquer très franchement, aux électeurs de sa circonscription et de l'ensemble du Québec, ce qu'il adviendrait si un Québec indépendant essayait de résoudre des problèmes commerciaux avec le reste du Canada.

Si je prends la parole ce matin, c'est pour participer au débat sur le projet de loi C–57. Je veux parler plus particulièrement de ses répercussions sur le transport du grain dans l'ouest du Canada. Ce projet de loi aura des répercussions très directes sur la vie des électeurs de ma circonscription, celle de Kindersley—Lloydminster. Tout compte fait, il aura des effets très positifs sur l'industrie agricole, et je comprends parfaitement pourquoi une telle mesure est nécessaire.

Je déplore l'absence de certains éléments dans le projet de loi et le fait qu'il aurait fallu faire plus dans de nombreux secteurs. Il est essentiel de mettre en oeuvre cet accord sur l'Organisation mondiale du commerce afin de guider vers le commerce, la paix et le bon sens les participants à la guerre commerciale internationale.

Ce gros projet de loi de trois pouces d'épaisseur est l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT, et cet accord est le résultat des plus importantes, complexes et vastes négociations commerciales jamais entreprises. L'adoption d'une série de règles communes qui régissent le commerce des produits agricoles constitue le principal point d'entente pour le Canada.

Par ce projet de loi, le Canada modifie 31 de ses lois afin de rendre ses distorsions commerciales internes conformes à la réglementation internationale. Mes observations d'aujourd'hui porteront sur les modifications proposées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et les effets qu'elles auront sur le secteur de l'agriculture et plus particulièrement sur la région régie par la Commission canadienne du blé.

Malheureusement, ce projet de loi ne propose que des modifications les plus minimes possibles à la LTGO pour qu'elle soit conforme aux nouvelles dispositions du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce. J'estime que nous devons continuer de travailler à la refonte complète de la LTGO pour qu'elle soit

adaptée aux réalités actuelles. Je trouve quelque peu décourageant que les libéraux ne proposent que des modifications mineures et qu'ils le fassent uniquement parce qu'ils y ont été forcés.

La LTGO a été adoptée en 1983, et tous admettent que les exigences du transport agricole ont changé depuis cette date. La productivité agricole est plus élevée. Les fermes sont plus grandes et les rendements des récoltes ont rapidement augmenté.

Les modifications mineures proposées au système de transport du grain dans ce projet de loi font abstraction du fait que les changements survenus depuis 1983 ont été conformes à la tendance amorcée avant l'adoption de la LTGO. Il est devenu évident que la communauté internationale considère le système de transport du grain actuel comme une subvention directe.

Le projet de loi C–57 modifie très peu la loi et se contente de garantir qu'elle soit conforme aux règles internationales en vigueur. Cependant, ces modifications mineures vont nous causer des problèmes pour deux raisons. D'abord, le fait est qu'à mesure que les règles du GATT entreront en vigueur, nous serons forcés de continuer de modifier notre système de transport.

Plutôt que de modifier le système de fond en comble pour préparer le secteur agricole canadien au XXIe siècle, les libéraux ont opté pour une série de modifications mineures tout en cherchant à préserver le plus possible l'ancien système.

La deuxième raison pour laquelle il ne convient pas d'apporter des modifications mineures à la LTGO, c'est que ces dernières vont donner lieu à des injustices et à des partis pris parmi les ports du pays qui manutentionnent le grain.

Le port Lakehead de Thunder Bay est favorisé par la réglementation sur les subventions par rapport aux autres grands terminaux à Vancouver, à Churchill et à Prince Rupert. Thunder Bay a toujours joui d'un traitement de faveur par rapport aux ports de l'Ouest, et la confirmation de ce traitement ne fera qu'accroître le ressentiment des agriculteurs envers le système.

Les législateurs ont toujours justifié ce favoritisme en affirmant qu'il coûtait moins cher d'expédier le grain vers l'est par Thunder Bay que de l'expédier par les ports de la côte ouest.

Cependant, selon une étude de l'Office national des transports réalisée en 1992, le coût moyen du transport du grain vers l'est est de 1,04 $ la tonne. Il semble qu'en dépit de ce facteur le traitement de faveur soit maintenu. La Voie maritime du Saint–Laurent s'endette de plus en plus à cause de la hausse des coûts et de la diminution du trafic. Les composantes de l'industrie craignent que la modification du tarif du Nid–de–Corbeau n'entraîne la ruine de la Voie maritime.

Au lieu de procéder aux réformes requises pour venir en aide à la Voie maritime, qui est en difficulté, il semble que le gouvernement ait choisi de faire de la petite politique avec le système de transport agricole.

• (1145)

La présentation de ce projet de loi nous donne une excellente occasion de remanier complètement la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. La question du transport du grain a fait l'objet de je ne sais combien d'études. Il est clair que les agriculteurs réclament un bien meilleur système. Je suis conscient du fait que le gouvernement préfère des études à des mesures concrètes, mais il y en a déjà tellement eu sur cette question qu'on ne peut s'imaginer qu'on pourrait en faire d'autres.

Je dois, en fait, remettre en question les motifs qui se cachent derrière la création d'un système à deux volets pour le transport du grain: l'un pour Thunder Bay et l'autre pour le reste du pays. En vertu des nouveaux règlements touchant les ports de Vancouver, Churchill et Prince Rupert, on plafonne maintenant les quantités de grain qui peuvent être visées par la subvention au titre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Plus précisément, ce plafond prend la forme suivante: premièrement, le volume des exportations subventionnées doit, en six ans, être réduit de 21 p. 100, par rapport aux niveaux de 1993; deuxièmement, il faut aussi réduire la somme totale consacrée aux subventions aux exportations de 36 p. 100 sur six ans, un minimum de 15 p. 100 étant prévu pour chaque produit; troisièmement, durant cette période de six ans, on doit diminuer de 20 p. 100 l'importance des programmes de soutien offerts au Canada.

Les programmes touchant le développement régional, la recherche, la protection de l'environnement et la protection du revenu agricole sont exemptés. En ce qui concerne l'accès aux marchés, toutes les barrières autres que les tarifs doivent être remplacées par des tarifs et réduites en moyenne de 36 p. 100 sur six ans.

Une fois le plafond dépassé, tous les coûts de la subvention au transport seront payés par l'expéditeur qui fera alors porter ce coût aux agriculteurs. Aucun de ces plafonds ne s'appliquera au grain passant par Thunder Bay. Très intéressant, n'est–ce pas! Cela va encourager les gens à fausser les règles du jeu sur le marché en expédiant, par exemple, leur grain jusqu'à Thunder Bay et en le ramenant ensuite vers l'Ouest, avant de l'exporter, pour qu'il puisse être admissible à la subvention au titre du transport du grain de l'Ouest.

Il n'est pas surprenant, dans ces circonstances, que nos concurrents aient des réserves au sujet de notre système. Il semble qu'on veuille subventionner la société Canada Steamship Lines et les autres compagnies de transport par bateau sur les Grands Lacs, dont certaines pourraient toucher les intérêts commerciaux du ministre des Finances.

Même si le fait de modifier l'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest créera des problèmes administratifs, les règles communes qu'utilisent actuellement nos concurrents internationaux sont finalement à l'avantage des agriculteurs canadiens. Le respect de ces règles peut entraîner certains problèmes sur le plan administratif, mais il est tout à fait dans l'intérêt des agriculteurs. C'est évident.

Je le répète, les modifications que le gouvernement apporte sont généralement bonnes, mais il aurait été encore beaucoup plus profitable de procéder à une réforme complète du système de transport.

À l'heure actuelle, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit que la subvention du Nid–de–Corbeau doit être versée aux compagnies de chemin de fer. Dans les milieux agricoles, on se demande s'il ne serait pas souhaitable de payer le producteur pour l'aide au transport. Certains ont fait valoir qu'il serait beaucoup plus efficace et beaucoup plus valable de verser la subvention du Nid–de–Corbeau aux agriculteurs et de faire payer à ces producteurs le plein coût de l'expédition du produit à exporter.

Selon les réformistes, le meilleur moyen d'avoir un système efficace et de faire en sorte que notre industrie agricole fonctionne d'une façon autorisée par le GATT est d'entreprendre une réforme complète et de consolider l'appui du gouvernement aux agriculteurs. Nous avons dit qu'il faudrait inclure les dépenses liées à la LTGO dans un nouveau programme de rajustement face à la distorsion des échanges qui serait mis à la disposition des agriculteurs qui sont pris dans la guerre commerciale entre les États–Unis et l'Europe. Notre programme de rajustement de la distorsion des échanges pourrait être harmonisé avec la diminution graduelle des subventions à l'exportation de nos concurrents commerciaux, surtout les États–Unis, avec leur programme d'encouragement aux exportations et, par conséquent, nous pourrions nous adresser aux producteurs qui sont pris dans la guerre commerciale.

Ce programme de rajustement de la distorsion des échanges semble respecter toutes les conditions du GATT en ce qui a trait aux pratiques commerciales loyales. Il est public et ne vise pas un produit en particulier. Il ne fournit pas aux producteurs un soutien artificiel des prix. Une réforme de ce genre non seulement respecterait tous les règlements du GATT et de l'OMC, mais aussi fournirait à l'industrie canadienne un système plus efficace. Un système de soutien consolidé fournirait aux agriculteurs un plan agricole plus rentable et mieux adapté à un milieu en pleine évolution.

Il faudrait que la réforme en profondeur du système du transport du grain corrige les nombreux problèmes que pose actuellement la LTGO. Le système actuel favorise des pratiques non efficientes comme le retour à charge de wagons complets de grains à partir de Thunder Bay, dont j'ai parlé tout à l'heure. Bien souvent, le même grain est expédié de Winnipeg à la tête des Grands Lacs pour revenir ensuite. Il s'agit là non seulement d'un gaspillage éhonté, mais aussi d'un gaspillage qui est fait, en partie, avec l'argent des contribuables. Malheureusement, le ministre de l'Agriculture tarde à prendre les mesures qu'il avait promis de prendre pour corriger cette pratique absurde que nous impose la LTGO.

• (1150)

Le Canada a probablement le système de répartition de wagons–trémies le plus inefficace du monde. L'URSS en avait un qui était pire encore, mais elle a en quelque sorte fait faillite. Il y a beaucoup trop d'intervenants au niveau du transport. Toutes les parties intéressées de l'industrie, les producteurs, les sociétés céréalières, la Commission canadienne du blé, l'Office du transport du grain et les chemins de fer envoient des wagons partout et personne n'exerce un contrôle global sur la répartition et la coordination des wagons à grain.

On pourrait peut–être régler ce problème en privatisant le matériel roulant. Les incitatifs économiques ne sont pas à négliger. Il est peu probable que quelqu'un dont la subsistance dépend de l'efficacité du mouvement des wagons–trémies s'en tiendrait à la pratique actuelle qui consiste à entasser les wagons à un bout de la ligne, tandis que le grain s'accumule à l'autre, pas plus d'ailleurs qu'il ne laisserait des wagons, pleins ou vides, sur des voies de garage pendant des semaines.

Dans la petite localité de Kyle, qui se trouve dans ma circonscription, il arrive très souvent que la compagnie ferroviaire y envoie des wagons, mais, si on leur consacrait 15 minutes de plus, on pourrait repérer tous ces wagons, les charger et les renvoyer sur le marché de l'exportation. Notre système de réglementation actuel fait en sorte que ces wagons ne peuvent être repérés que s'ils sont immobilisés pendant huit heures. Ce n'est pas toujours le cas, mais cela se produit très souvent. L'équipage quitte donc la localité de Kyle en y laissant des wagons vides. Ces wagons auraient pu être chargés pendant ce délai de huit heures, mais, pour ce faire, il faudrait modifier certaines règles.

L'autre jour, à Beechy, petite localité dans ma circonscription, le train est arrivé et, à cause d'une confusion dans les commandes, il est reparti avec plusieurs wagons vides. On n'a pas prévu de mécanisme grâce auquel on aurait pu confier ces wagons à une autre société qui avait la portée qui convenait et aurait pu exécuter les commandes.

J'aimerais signaler un autre incident. Un de mes amis, qui fait souvent la navette entre Calgary et ma circonscription, a constaté que, depuis un certain temps, il croisait les mêmes wagons immobilisés sur une voie de garage à Hanna, en Alberta. Par simple curiosité, il a consigné les numéros de série du premier wagon et du dernier se trouvant sur cette voie pour savoir s'il s'agissait toujours d'un même groupe de wagons–trémies. Plusieurs mois plus tard, en passant à cet endroit, il a constaté que les mêmes wagons–trémies étaient encore sur la même voie de garage, qu'ils ne roulaient pas, qu'ils ne remplissaient pas la fonction pour laquelle on les avait achetés avec l'argent des contribuables. Ce système doit changer.

Le système actuel ne comporte aucun incitatif à un transport efficient du grain et, pire encore, il n'impose aucune sanction en cas d'inefficacité. Les intervenants n'ont pas d'incitation à participer au bon fonctionnement du système, au–delà de leur petite contribution personnelle au processus global.

Le système actuel est rigide et correspond davantage à la production agricole d'antan. Notre système de transport devrait servir l'économie agricole moderne et être orienté vers l'avenir. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest, rigide comme elle est actuellement et peu importent les petits changements que propose ce projet de loi, empêche toute évolution de ce genre.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont diversifié leur production. Ils produisent maintenant du colza, des lentilles, des pois, de la moutarde et des graines à canaris, pour ne nommer que quelques–uns des nouveaux produits. À l'heure actuelle, notre système de transport n'est pas adapté à cette diversité et ne répond donc pas aux besoins des agriculteurs canadiens.

En outre, le système actuel entrave toute résolution innovatrice des problèmes de transport. Par exemple, de nombreux opérateurs privés ont offert de prendre en charge certains embranchements que le CN et le CP ne peuvent plus exploiter. En général, ils se sont butés, à chaque étape de leurs démarches, à une opposition de la part du gouvernement, des sociétés d'État et d'autres organismes quasi gouvernementaux. Je ne peux imaginer pourquoi le gouvernement s'opposerait à une proposition qui fournirait aux agriculteurs canadiens un service qu'il ne peut plus fournir lui–même.

Bref, l'industrie canadienne du transport du grain doit être entièrement restructurée pour s'adapter aux années 90 et se préparer à l'arrivée du XXIe siècle. Le projet de loi apporte des corrections qui s'imposent depuis longtemps, mais je répète

qu'il renferme le strict minimum quant à l'observation des règles du GATT.

Je ne peux m'opposer à ce projet de loi parce que la ratification de l'Accord du GATT, par le truchement de cet accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, est absolument essentielle si nous voulons vraiment participer aux vastes secteurs du commerce et de l'exportation.

Je défie le gouvernement de modifier plus en profondeur la LTGO. En fait, je défie le gouvernement d'abolir les douzaines d'obstacles au commerce interprovincial qui montrent que nous ne sommes pas prêts à faire autant pour assurer le bon fonctionnement du commerce à l'intérieur de nos frontières que nous sommes prêts à faire pour veiller aux échanges avec nos partenaires commerciaux en adoptant ce nouvel accord sur l'Organisation mondiale du commerce. Je défie le gouvernement d'ajuster les mécanismes de soutien de l'agriculture aux exigences du XXIe siècle. Je défie les ministres du Commerce international et de l'Agriculture d'assurer le suivi de ce projet de loi C–57 en mettant en oeuvre le programme de réforme globale qui s'impose.

• (1155)

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, comme mon collègue du Parti réformiste le dit si bien, le Canada est un grand pays. Dans ce grand pays, il y a de grandes divergences de vues, et de grandes divergences géographiques. Cela est vrai également en agriculture.

Tout au long de son allocution, mon collègue du Parti réformiste a parlé abondamment des producteurs céréaliers, de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, des fameux wagons trémies qui se promènent vides pour pouvoir toucher des subventions, mais en aucun moment, ou alors il n'a qu'effleuré le problème des producteurs de l'Est. La plupart d'entre eux gagnent leur vie dans un système de la gestion de l'offre.

Dans ce fameux dossier de la gestion de l'offre qu'on va éventuellement remplacer par une tarification, j'espère qu'on a fixé la barre assez haut pour pouvoir protéger nos agriculteurs du Québec et de l'Ontario, notamment les producteurs laitiers, les producteurs de volaille et d'oeufs. Cette tarification devrait diminuer de 15 p. 100, mais l'ensemble de la tarification devra atteindre 36 p. 100 en six ans de moyenne.

La question que j'aimerais poser à mon collègue du Parti réformiste est la suivante: Comment conçoit–il, dans la négociation du GATT, l'article XI à l'effet que nos agriculteurs vivant de la gestion de l'offre vont voir si leur marché sera suffisamment protégé? Évidemment, étant donné que notre collègue est un résidant de l'Ouest, il s'est attardé davantage à ses électeurs, et je le comprends très bien, mais le Québec en fait encore partie de ce Canada, pour le peu de temps qu'il nous reste, je l'espère.

J'aimerais connaître son point de vue quant à la gestion de l'offre, la tarification, et qu'il nous fasse connaître les positions de son parti dans ce domaine.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député du Bloc pour sa question. Je voudrais tout d'abord l'informer qu'il y a des producteurs soumis au régime de gestion de l'offre non seulement dans l'ouest du Canada, mais également dans ma circonscription. Certains d'entre eux appuient la position du Parti réformiste au sujet de ce qu'il adviendra des secteurs assujettis à ce régime.

Pendant la campagne électorale, le Parti réformiste a été le seul parti à ne pas avoir peur des mots. Nous avions dit qu'il fallait apporter des changements aux secteurs soumis au régime de gestion de l'offre si nous voulions pouvoir nous conformer aux négociations du GATT qui étaient en cours à ce moment–là et qui ne se termineraient qu'après les élections.

En fait, nous prévisions ont été exactes à presque 100 p. 100. Les quotas d'importation ont été remplacés par des droits de douane. Nous avions laissé entendre que ces droits devraient être suffisamment élevés pour protéger ces secteurs pendant une période de transition vers une économie mondiale. Je dois dire que l'accord du GATT s'est révélé fort généreux pour les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre, en ce sens que les droits de douane en vigueur sont extrêmement élevés, se situant à 300 p. 100 dans le cas de nombreux produits, ce qui, en substance, empêche absolument leur importation.

À la suite de cet accord sur l'Organisation mondiale du commerce et de son règlement d'application, il semble que les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre bénéficient de traitements préférentiels par rapport à bien d'autres secteurs agricoles dont les traitements diminuent plus rapidement et qui doivent subir des réductions beaucoup plus fortes de leurs subventions.

Je répondrai au député en disant que les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre s'en sont probablement mieux tirés que la majeure partie des producteurs de ma région, qui verront leurs subventions beaucoup plus réduites.

J'en profite également pour rappeler au député que si les choses se passent comme il le souhaite et que le Québec se sépare effectivement du reste du Canada, il sera certes difficile de maintenir ces conditions favorables. Je suis sûr que les Canadiens ne continueront pas d'accorder au Québec une part de marché allant jusqu'à 50 p. 100 pour le lait industriel importé au Canada, par exemple.

• (1200)

À mon avis, il serait sage que le député explique cette situation à ses électeurs. En fait, ils souffriraient beaucoup plus s'ils se retireraient du Canada au lieu d'y demeurer, même si nous convenons qu'il y a lieu de réformer le régime de gestion de l'offre et de modifier certaines règles fondamentales qui le régissent.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, je vais essayer d'être le plus bref possible. J'ai été un peu heurté par les commentaires qui viennent d'être prononcés par mon collègue du Parti réformiste, lorsqu'il nous dit qu'advenant une éventuelle séparation, comme ils le disent, du Québec du reste du Canada, les conditions d'écoulement du lait québécois sur le marché canadien ne seront plus les mêmes.

Puis–je me permettre de rappeler à mon honorable collègue que l'Ouest canadien, et particulièrement l'Alberta, jouit également de conditions d'écoulement du boeuf sur le marché québécois assez intéressantes.

Une voix: Huit cent millions.

M. Bergeron: Huit cent millions, me dit–on, de boeuf par année, c'est considérable. Alors, j'imagine que le Canada ne sera pas assez bête pour se priver lui–même d'un marché d'écoulement qu'est le Québec en essayant de jouer les fiers–à–bras avec un éventuel Québec souverain. Le président du Mouvement Desjardins disait que si le Canada voulait jouer, éventuellement, les fiers–à–bras avec le Québec après la souveraineté, il en supporterait probablement autant les conséquences économiques que le Québec lui–même.

Comme le Canada est un pays libre–échangiste, du moins j'ose l'espérer, qu'il est un pays capitaliste et qu'il souhaite pouvoir faire des profits, il ne va pas se priver d'un marché aussi intéressant que le Québec et, par conséquent, ne fermera pas ses propres portes aux produits québécois, risquant par le fait même de subir le même traitement de la part du Québec.

Cela étant dit, il faut également que mon collègue du Parti réformiste réalise que dans un contexte de libre–échange nord–américain, ces espèces de fantômes ou de peurs qu'on essaie de soulever contre les Québécois, à l'effet que le Canada pourrait éventuellement fermer ses portes sont tout à fait anachroniques et les Québécois en sont parfaitement conscients.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, c'est intéressant que le député mentionne l'industrie du boeuf, parce que le boeuf est l'un des produits qui circulent le plus librement au Canada. S'il y a une chose que nous avons faite au Canada en matière de réglementation, c'est bien d'aider l'industrie du boeuf du Canada central en envoyant nos céréales fourragères dans l'est du Canada à des tarifs subventionnés en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. J'ai d'ailleurs parlé de cette loi. J'ai dit qu'elle devrait être abolie et que ces affaires devraient être administrées différemment.

Je ne suis pas sûr que l'industrie du boeuf au Québec pose un problème, mais je puis assurer au député que cette industrie n'est pas subventionnée dans l'Ouest. Je ne sais pas avec certitude si elle l'est dans sa région. Le seul secteur qui bénéficie de subventions importantes est celui du transport des céréales fourragères, dans sa région, pour aider l'industrie du boeuf de cette partie du pays.

Les producteurs de l'Ouest doivent être très efficaces et doivent réussir à faire des profits en exploitant leurs marchés. Je les en félicite. Selon moi, s'ils perdent le marché du Québec, ils pourront en trouver d'autres sans difficulté.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole afin d'attirer l'attention de mes collègues sur la question bien particulière de la culture dans l'ère économique ouverte de la mondialisation qui est la nôtre. Nous avons entrepris l'étude du projet de loi C–57, intitulé Loi portant sur la mise en oeuvre de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Ce projet de loi vise à harmoniser les lois canadiennes avec les grands principes négociés par les pays membres du GATT.

Lors de l'Uruguay Round, nous avons soutenu et nous soutenons encore qu'il est hautement souhaitable que dans ces grandes négociations mondiales sur le commerce, le domaine culturel bénéficie d'une protection spéciale qui respecte la souveraineté des États et leur volonté de conserver une identité qui leur est propre. Ici, évidemment, nous faisons référence aux revendications des Américains, dans leur tentative de libéraliser les échanges liés à la culture.

Ce n'est pas d'hier que les Américains tentent d'imposer leur industrie culturelle à l'ensemble de la planète. L'industrie audiovisuelle américaine représente leur deuxième secteur d'exportation. Leur marché intérieur est le plus important au monde et cette situation leur permet de développer une industrie culturelle très puissante.

• (1205)

Voilà donc pourquoi, pour eux, la culture devrait être considérée comme un bien comme un autre, comme des souliers ou un ordinateur. C'est que dans ce secteur, les Américains ont une domination écrasante.

Dès 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et de commerce comportait une disposition majeure, l'article IV, visant à contrer le danger que peut représenter pour les cultures nationales une mise en oeuvre sans nuances du principe de la libre circulation des biens. Cet article traitait de dispositions spéciales relatives à la cinématographie. Cette disposition permettait aux pays membres d'imposer des contingents de projection, soit un minimum de films nationaux sur l'ensemble de la projection en salle du pays.

En 1961, les Américains revendiquaient le traitement national prévu à l'article III et considéraient que les restrictions quantitatives imposées par certains États, dont le Canada, à l'encontre des émissions de télévision américaines étaient discriminatoires et contrevenaient à l'article III. Pour sa part, le Canada allégueait que son droit d'imposer de telles restrictions découlait de l'article IV de l'accord qui prévoit le droit pour un pays de limiter l'accès à son marché cinématographique. En fait, le Canada étendait à la télévision le droit qui lui était accordé de limiter la projection cinématographique étrangère. Est–il besoin de rappeler qu'en 1947, au moment de signer les accords du GATT, la télévision était un développement technologique difficilement prévisible?

Les différentes démarches en vue d'en arriver à un règlement s'avérèrent infructueuses, de sorte qu'en ce qui concerne les programmes de télévision, la portée exacte de l'article IV demeure encore imprécise. Toutefois, la controverse fit clairement voir le peu de sympathie qu'avait le gouvernement américain à l'endroit de restrictions aux échanges fondés sur un argument culturel.

À la fin des années 1970, les Américains récidivent. Le secrétariat du GATT est mandaté par les parties contractantes pour dresser la liste des barrières non tarifaires existantes. Dans la liste dressée par les États–Unis, on retrouve mentionnées diverses pratiques étrangères dont le but est de limiter l'importation de biens culturels américains. De plus, pour la première fois, les États–Unis dénoncent l'utilisation de subventions à leurs pro-

ducteurs et distributeurs de films qu'effectuent 21 des pays membres. Encore une fois, le principe de liberté économique prôné par les intérêtes américains affronte celui du développement culturel et de l'identité nationale. Cet exercice ne déboucha sur aucune mesure concrète lors du Tokyo Round, entre autres, parce que l'essentiel de la production culturelle était souvent considéré, au sein de l'OCDE, comme relevant des échanges de services plutôt que des échanges de biens, ce qui l'excluait automatiquement alors du champ d'application du GATT.

À partir de 1986, à la demande pressante des États–Unis, la nouvelle ronde des négociations devait inclure trois nouveaux sujets: la propriété intellectuelle, les investissements et les services, la culture étant considérée comme un service. Il devenait alors de plus en plus difficile de soustraire l'ensemble des produits culturels à la logique marchande qui caractérise le GATT.

En 1990, dans le cadre de ces négociations, un comité spécial fut mis sur pied. Son mandat était de se pencher sur la libéralisation des échanges dans le domaine spécifique de l'audiovisuel. Deux conceptions s'affrontaient au sein de ce comité: celle des États–Unis qui ne voulaient aucune restriction à la circulation des biens et des services; et celle de la Communauté européenne qui voulait que, là où l'identité culturelle d'un État est en cause, l'État n'était pas contraint de faire des concessions susceptibles de menacer cette identité culturelle. Ce comité fut finalement aboli, ses membres ne s'entendant absolument pas.

Parallèlement à ces démarches multilatérales, le Canada négociait une entente de libre–échange avec les États–Unis. Dans ce cas aussi des débats sur la culture et la souveraineté culturelle se sont retrouvés au coeur des échanges. Tous les groupes de pression identifiés d'une façon ou d'une autre aux industries culturelles se sont organisés pour convaincre les négociateurs et la population de la nécessité d'exclure les produits culturels de cet accord. Le gouvernement conservateur changeait d'idée sur cette question comme certains changent de chemise: un jour, la culture était sur la table; le lendemain, croix de bois croix de fer, si je mens je vais en enfer, elle ne n'était plus.

• (1210)

La vérité était tout a fait insaisissable, les déclarations étant tout à fait contradictoires. Le gouvernement prétendait que la question de la souveraineté culturelle était non négociable, mais n'exigeait pas dans les faits que les industries culturelles soient exclues des négociations de peur d'en compromettre le succès. Qui plus est, pendant les négociations, le gouvernement mit au rancart un projet de loi sur le cinéma qui devait, entre autres, garantir un meilleur contrôle sur la distribution des films étrangers à l'intérieur du pays.

Autrement dit, pendant que l'Accord de libre–échange nord–américain était encore au four, le gouvernement canadien reculait devant une de ses responsabilités fondamentales qui avaient été prévues pour soutenir son développement culturel. Quand on sait que 97 p. 100 de ce qui est vu sur nos écrans est du produit cinématographique américain, on ne peut que s'inquiéter du manque d'envergure du gouvernement canadien de l'époque.

Le retrait de ce projet de loi est inquiétant pour notre avenir culturel. En effet, au dire des experts, la protection culturelle obtenue par le Canada dans l'Accord de libre–échange et reconduite dans l'ALENA demeure ambiguë et n'est pas à toute épreuve. L'ambiguïté est toute résumée dans l'article 2005 de l'ALE qui prévoit, au paragraphe 1, que les industries culturelles sont exemptées des dispositions de l'Accord, et au paragraphe 2, que les Américains pourront prendre des mesures de représailles dans d'autres secteurs d'activité s'ils sentent que la politique culturelle canadienne leur nuit, ce qui hypothèque la capacité du Canada d'entreprendre toute mesure législative visant à son développement culturel. En effet, cela pourrait être mal perçu par les Américains qui riposteraient en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés au paragraphe 2 de l'article 2005.

On comprend maintenant que le gouvernement canadien ait retiré son projet de loi limitant la distribution des films étrangers sur son territoire et pourquoi le gouvernement que nous avons à l'heure actuelle hésite considérablement à amener devant le Parlement la Loi sur les droits d'auteur.

Pour ce qui est des dernières négociations du GATT, la culture, nous dit–on, l'a échappé belle. La tentative des Américains de faire accepter par tous l'idée que la culture est un produit comme un autre et devrait échapper à toute réglementation nationale comme internationale a avorté grâce à l'intervention musclée de la France, soutenue par la Communauté économique européenne.

Dans cette tentative de dernière heure pour sauver l'expression de la culture et de la démocratie des idées, le Canada a joué un rôle mineur à la remorque de nos cousins français. Le gouvernement actuel, faut–il le rappeler, a apporté un appui tardif après une période de silence coupable. Cette attitude du Canada est révélatrice du point de vue que notre pays a adopté sur cette question de la culture.

Un autre dossier tout aussi révélateur de la position canadienne sur la protection de notre développement culturel est le dossier de Ginn Publishing. En vertu de l'Accord de libre–échange et de l'Accord de libre–échange nord–américain, le gouvernement canadien peut mettre de l'avant des mesures de protection de l'industrie de l'édition et du livre. Cela devrait permettre au gouvernement canadien de maintenir sa politique portant sur les investissements étrangers dans le domaine de l'édition.

Pourquoi le ministre du Patrimoine a–t–il accepté de vendre Ginn Publishing? Avec la Loi sur les investissements étrangers, le gouvernement canadien s'était donné une armure pour protéger l'industrie canadienne de l'édition. C'est cependant avec le sourire et avec sa naïveté proverbiale que le ministre du Patrimoine a entériné l'américanisation de l'une de nos maisons d'édition. Ce ministre a présenté son dos aux coups de nos voisins, abandonnant de lui–même ce que rien ne l'obligeait à céder.

Croyez–vous vraiment que dans l'état actuel des choses, on puisse se fier à ce ministre pour protéger la culture de notre pays lors de la prochaine ronde des négociations multilatérales?

Des cas comme celui de Ginn nous amènent à nous questionner sur ce que plusieurs appellent «les clauses secrètes» de l'Accord du libre–échange. Est–il normal que dans un pays

démocratique, notre gouvernement prenne ses décisions, non pas en consultant le Parlement et la population, non pas en accord avec ses propres lois, mais à la lumière des pressions imposées par d'autres pays?

Certains observateurs ont souligné que le manque d'implication du Canada dans les négociations multilatérales du GATT s'expliquait par le fait qu'il considère son secteur culturel comme déjà protégé par l'ALE et l'ALENA. Or, cette protection, on le sait, est limitée par la peur de représailles du géant américain, par des ententes verbales qui laissent des traces et par le manque de volonté de la part du gouvernement canadien de se tenir debout pour promouvoir la culture de ce pays.

• (1215)

De plus, Mme Carla Hills a déclaré au Congrès que le GATT aurait préséance sur l'ALE, qu'il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter de cette concession faite aux Canadiens. Je voudrais souligner que c'est au Congrès américain qu'elle a fait cette déclaration. En fait, l'ALE a préséance sur le GATT. Cependant cette déclaration provenant de la bouche même de celle qui a présidé pour la partie américaine aux négociations de l'ALE en dit long sur la valeur relative que les États–Unis accordent à cet accord et sur leurs intentions futures de le remettre en cause.

Revenons à la dernière ronde de négociations du GATT qui a abordé pour la première fois la question de la propriété intellectuelle. Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui comporte une vingtaine d'articles portant sur le droit d'auteur. Ces modifications sont proposées, comme pour l'ensemble du projet de loi, afin de rendre conforme notre Loi sur les droits d'auteur aux ententes contenues dans le Trade Related Aspects of International Properties Rights, document qui élabore les règles de l'Organisation mondiale du commerce, entre autres en ce qui a trait aux droits d'auteur.

Ces changements sont certes mineurs. Ils ne créent qu'un seul nouveau droit, soit celui pour l'artiste interprète d'autoriser ou non la fixation et la diffusion de sa prestation. Le reste des articles portant sur le droit d'auteur visent à mettre à jour notre Loi sur les droits d'auteur en y intégrant les ententes convenues dans le Trade Related Aspects of International Properties Rights, et ceux de la Convention universelle du droit d'auteur, auxquels fait référence cette entente internationale.

Comme exemple de ces changements, notons les précisions apportées aux définitions sur la contrefaçon, la représentation, l'exécution et l'audition. En conséquence, le piratage industriel, ainsi que le commerce de marchandises de contrefaçon seront limités.

Les modifications imposées par le commerce international sont louables. Elles remettent cependant à l'ordre du jour de la nation l'inertie du gouvernement canadien en matière de droit d'auteur. La phase II de la révision de la Loi sur les droits d'auteur était prévue pour le printemps dernier. Le ministre du Patrimoine canadien qui comparaissait devant le Comité permanent du patrimoine le 4 mai dernier déclarait à cet effet, et je cite: «Dès le départ, en fait dès que j'ai pris charge de ce portefeuille, j'ai bien dit que notre législation sur les droits d'auteur était désuète. Elle n'a pas subi de modifications majeures depuis des années. Elle n'est même pas à la hauteur des accords internationaux sur les droits d'auteur. Elle a donc besoin d'être modernisée. Nous sommes en train d'y voir et il y a des équipes qui analysent cette législation, qui font des études d'incidences économiques et procèdent à de vastes consultations. [. . .]J'ai bien l'intention de présenter sous peu des amendements à la Loi sur les droits d'auteur.»

Mais voilà: comme l'ensemble de la communauté culturelle canadienne et québécoise, nous attendons toujours cette Loi sur les droits d'auteur. Mais ce retard est tragique. Il est tragique bien sûr pour nos artistes qui travaillent et revendiquent depuis plus ou moins une dizaine d'années des changements importants à cette loi. Il est également tragique parce qu'on soupçonne que ce retard pourrait être dû à la divergence d'opinion entre le ministère de l'Industrie et celui du Patrimoine canadien.

Or, l'Union des artistes écrivait le 22 décembre dernier au premier ministre, et je cite: «La Loi sur le droit d'auteur est présentement en voie de révision. [. . .]Sous le gouvernement précédent, un élément a fait obstacle à la révision harmonieuse de cette loi: le partage de la responsabilité du dossier entre le ministère du Patrimoine canadien et celui des Consommateurs et des Sociétés. Ce partage a donné lieu à une vision bicéphale qui s'est traduite plus souvent qu'autrement en objectifs contradictoires. Cette loi est la seule qui protège le droit des créateurs canadiens.»

Pour sa part, le ministre du Patrimoine canadien déclarait à la radio anglaise de Radio–Canada qu'on ne savait pas très bien ce que contiendrait la phase II du projet de loi sur le droit d'auteur, et qu'il y aurait vraisemblablement une phase III. Il semble que le ministre du Patrimoine n'ait plus aucun poids pour imposer son point de vue en cette matière. Dans la partie de bras de fer qu'il livre au ministre de l'Industrie, il est faible et isolé. Ceci est tout à fait tragique lorsqu'on sait qu'il revient à ce ministère de défendre les intérêts culturels du Canada.

Ce retard tragique et inacceptable est compensé par un pis–aller, par le projet de loi C–57. Le ministère du Commerce international prend les moyens pour rendre la loi actuelle conforme aux ententes internationales.

Il faudrait parler ici de l'importance du développement culturel pour une société.

• (1220)

Le rôle du ministère dans ce débat est crucial et primordial. Pourquoi? Parce que, comme nous le démontre l'affaire Ginn, comme nous le démontre maintenant l'inertie dont est frappée la révision de la Loi sur le droit d'auteur, comme nous le démontrent les observateurs qui nous disent que cette fois–ci, on l'a échappé belle au GATT, dans le cadre de l'économie ouverte, le droit à la culture et les impératifs économiques sont sur le chemin de la collision frontale. Si le ministre du Patrimoine ne travaille pas immédiatement à créer des alliances stratégiques, ce ne sont pas seulement les industries culturelles canadiennes qui sont et seront en jeu, c'est la démocratie elle–même.

Pour bien comprendre cela, il nous faut définir la culture. On pourrait certes, ici, citer plusieurs auteurs. Retenons cependant la définition du sociologue britannique Raymond Williams, que les auteurs Marc Raboy, Yvan Bernier, Florian Sauvageau et Dave Atkinson reproduisent dans leur livre *Développement culturel et mondialisation de l'économie* et je cite: «À différents

moments et dans différents contextes, le terme culture a été employé dans l'un ou l'autre des trois sens suivants. Premièrement, un processus général de développement intellectuel, spirituel et esthétique; deuxièmement, la manière de vivre d'un peuple ou d'un groupe dans un endroit ou à une époque déterminée; troisièmement, l'activité des artistes ou des intellectuels dans une société donnée.»

«Outre la dernière définition qui ne s'applique qu'aux producteurs culturels, il appert que la culture est composée d'un vaste ensemble d'informations et de connaissances qui permettent aux individus de se développer, notamment par l'éducation, bien adaptée à la première définition de Williams, de s'adapter et de participer à leur milieu, liée à la deuxième définition de l'auteur. De ce point de vue, les artistes et les intellectuels semblent, comme les producteurs de culture, participer aussi bien au développement intellectuel, spirituel et esthétique des individus, qu'à leur révéler le milieu dans lequel ils vivent. D'où l'importance de leur activité qui rejoint les trois sens que Williams donne au terme culture.»

On pourrait également prendre en considération la définition de l'économiste canadien Michael Walker et je cite: «Ce que l'on appelle culture, c'est tout simplement la réunion, au niveau de la société, des choix individuels de ses membres.»

Dans cette optique, la culture n'est ni plus ni moins que la demande telle qu'elle s'exprime sur le marché. Cette définition met moins l'accent sur le contenu culturel, par exemple, un ensemble d'informations et de connaissances, que sur le mécanisme qui met en valeur la culture, un marché libre de toute entrave.

Opposer la définition de Williams à celle de Walker relève de la caricature, bien sûr, mais c'est une façon de signaler la tension qui existe entre les approches sociologiques et économiques de la culture, et plus particulièrement, la tension historique entre économie et culture qui a caractérisé, jusqu'à aujourd'hui, l'évolution des sociétés industrialisées.

Il me faut conclure. Les amendements que l'on apporte à la Loi sur le droit d'auteur sont ceux qui nous sont imposés de l'extérieur, ceux qui découlent des ententes commerciales, multilatérales que signe le Canada. Allons–nous laisser les autres pays décider ce qui est bon pour le Canada en termes culturels ou allons–nous voter les lois qui répondent à nos orientations, à nos désirs, aux désirs de nos créateurs et aux besoins de notre industrie culturelle, qui met en valeur le talent des créateurs canadiens et québécois? Le Bloc québécois a fait son lit. Il opte pour la souveraineté culturelle de ce pays.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais, dans un premier temps, féliciter chaleureusement ma collègue de Rimouski—Témiscouata pour l'excellent discours qu'elle vient de nous livrer. Je trouve passablement révélateur que ma collègue ait pu faire un discours d'une vingtaine de minutes en traitant spécifiquement de la question culturelle contenue dans les accords de l'Uruguay Round et de ses applications au Canada.

Elle a fait un certain nombre de remarques sur les implications de l'accord de l'Uruguay Round sur la culture au Canada, et plus particulièrement, sur le droit d'auteur au Canada. Encore une fois, je trouve assez révélateur que nous soyons obligés de voir à certains aménagements du droit d'auteur au Canada, par l'intermédiaire d'ententes commerciales internationales.

• (1225)

Ma collègue réclame à grands cris depuis plusieurs mois que le gouvernement fédéral légifère de façon claire et nette sur la question des droits d'auteur. Est–ce qu'il n'y a pas là une ambiguïté, un problème qui se révèle dans le fait que le gouvernement fédéral intervienne ou réagisse au niveau du dossier des droits d'auteur seulement dans le cadre des ententes commerciales internationales?

Je pose la question à ma collègue, parce que je suis sûr qu'elle a des arguments à faire valoir à cet égard, puisque, pour ma part, je suis tout à fait surpris de voir que le gouvernement fédéral tarde tant à légiférer en matière de droit d'auteur et qu'il le fasse simplement par la bande, une fois qu'il est obligé de le faire sur le plan des ententes internationales. N'est–ce pas là une preuve additionnelle du manque de poids, du manque de crédibilité du ministre actuel du Patrimoine canadien?

Mme Tremblay: Monsieur le Président, il est bien évident qu'il est impératif pour le Canada de légiférer rapidement, sereinement et en toute équité dans le domaine des droits d'auteur. Bien sûr, c'est un domaine qui est extrêmement difficile, et il ne faudrait pas attendre que nous soyons rendus trop loin dans l'autoroute électronique, parce que ça va se compliquer davantage. Ça va se complexifier.

Dans le domaine culturel, je suis particulièrement inquiète quand j'entends Mme Hills nous dire qu'on n'est pas protégé par l'ALE et par l'ALENA; on nous a fait accroire qu'on était protégé. Si c'est vrai qu'on n'est pas protégé, si c'est vrai que c'est le GATT qui va prédominer, ça veut dire, à brève échéance, que la culture américaine va envahir le Canada plus rapidement qu'on va être capable de s'en apercevoir.

Je ne voudrais pas qu'on me prête des intentions de faire du capital politique, mais il est grandement temps que les Canadiens, de Terre–Neuve à l'île de Vancouver, se rendent compte que la population anglophone du Canada est beaucoup plus menacée que la population francophone du Québec. Vous êtes beaucoup plus menacés par la culture américaine que nous le sommes. Nous sommes français, nous voulons le rester, c'est pourquoi nous voulons partir de ce pays qui ne se rend pas compte qu'il s'en va à la dérive.

Réveillez–vous, Canadiens anglophones, avant qu'il soit trop tard et que vous soyez devenus des Américains, parce que votre carte de crédit c'est présentement nous, et nous sommes à la veille de mettre fin à votre financement!

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt ce qu'a dit la députée. Je suis d'accord avec elle sur certains points. Par contre, je suis vraiment inquiet quand j'entends certaines choses, par exemple qu'un croquemitaine cherche à nous intimider ou à détruire nos industries. Je ne suis pas très sûr de ce à quoi la députée fait allusion lorsqu'elle parle de toutes ces menaces qui existent à l'étranger.

Notre monde est en train de devenir de plus en plus petit et qu'en fait, nous devons commencer à nous tourner vers l'extérieur. Contrairement à ce que dit souvent le Bloc, nous ne pouvons plus rester renfermés sur nous–mêmes et, en quelque sorte, bloquer tout et tenir tout le monde à l'écart.

J'aimerais que la députée dise à la Chambre quelles sont exactement ces terribles menaces étrangères à notre culture, autres que la menace américaine.

[*Français*]

Mme Tremblay: Monsieur le Président, je pense que la plus grande menace pour tous les pays du monde, ce sont les États–Unis. Les Américains ont voulu, tout de suite après la guerre, imposer leur culture à l'ensemble des pays européens qui étaient dans la dèche après la guerre.

Il y a eu une réaction mondiale disant: «Non, non, non, les films américains n'entreront pas sur notre marché aussi facilement que cela.» Il y a eu cette fameuse entente pour la production cinématographique.

Quand la télévision a commencé ici, au Canada, les Américains ont voulu à nouveau venir nous envahir; ils ont même boycotté le Canada pendant un certain temps. Et quand ils ont vu qu'on ne cédait pas et qu'on avait des règlements qui empêchaient l'envahissement américain, ils ont fini par accepter de parler. Ce que les Américains essaient de faire présentement, c'est de revenir par la bande et à nouveau vouloir imposer la culture américaine partout, d'un océan à l'autre, en en oubliant aucun, parce qu'ils ont les moyens de le faire. Et le jour où tout le monde ne verra que des films américains, que des *soaps* américains, que des nouvelles américaines, que des variétés américaines, ce monde ne sera plus démocratique parce que la démocratie, ça commence d'abord entre les deux oreilles.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis choqué par cette réponse, à savoir que la terrible menace, ce sont les États–Unis.

Je n'arrive vraiment pas à m'imaginer pourquoi une partie du Canada, quelle qu'elle soit, voudrait la séparation. De toute évidence, le reste du Canada va considérer d'un oeil moins favorable une province qui veut se séparer et détruire par là le pays dans lequel nous croyons.

Ils seront alors forcés de traiter avec les Américains et leur culture sera complètement dominée. Le meilleur moyen, à mon avis, pour le Québec de perdre sa culture, c'est de se séparer et de devenir totalement tributaire des États–Unis.

Je ne comprends strictement rien à cette réponse.

[*Français*]

Mme Tremblay: C'est très facile à comprendre, monsieur le Président. Nous sommes francophones, les Américains sont des Anglais. Nous n'écoutons pas les postes américains. Nous écoutons Radio–Canada français, TVA et TQS, en grande majorité parce que ce qu'on produit au Québec est d'une qualité tellement supérieure à ce qui se produit du côté américain et anglophone, qu'on n'a pas besoin de «zaper» chez les Anglais pour passer une bonne soirée à la télé. Nous écoutons notre télé. Nous avons en plus des ententes avec le monde de la francophonie avec TV5. Nous sommes satisfaits. Mais les anglophones dorment présentement et ne se rendent pas compte du rouleau compresseur américain qui est à leurs frontières. Tant pis, si vous voulez dormir et devenir des Américains, nous, nous resterons parce que nous sommes Québécois et Québécoises. Nous le resterons en quittant ce pays qui dort.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, c'est un privilège et un honneur que de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C–57.

Avant de commencer mon discours, je voudrais faire une ou deux observations au sujet de ce que j'ai entendu ce matin. J'ai pas mal voyagé, et je pense que la culture est très importante. Je n'ai jamais rencontré une vache qui parlait français ou un poulet qui parlait l'anglais ou le français. J'ai eu mes oeufs et mon jambon frits par des gens de différentes cultures et je les ai toujours appréciés, indépendamment de la langue du cuisinier.

Je pense que c'est une chose qui masque parfois les problèmes que nous avons. Pour moi, l'important est de considérer les vraies questions et de s'assurer qu'on ne détruise pas ces choses qui nous aident à survivre ou qui nous donnent la possibilité de vivre dans ce pays.

Comme nous le savons, ce projet de loi officialise l'entière participation du Canada à l'Organisation internationale du commerce. Il résulte de notre signature, en avril dernier, de l'accord de l'Uruguay Round négocié dans le cadre du GATT.

Cet accord est le résultat de la plus vaste et de la plus complexe des négociations commerciales jamais entreprises. Le document final comportait plus de 25 accords distincts. Les nations signataires se sont engagées à éliminer les tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce.

Pour le Canada, l'accord signifie que nous devons modifier au moins 31 lois. Chaque pays devra modifier ses programmes d'aide et de subventions et ses mesures de contrôle aux frontières pour les rendre conformes à des normes mondiales.

Il y aura une réduction du volume des exportations subventionnées.

• (1235)

Celles–ci devront être réduites de 21 p. 100 sur une période de six ans se terminant en 2001. Ce que nous dépensons en subventions à l'exportation doit être réduit de 36 p. 100 pendant cette même période.

Les programmes d'aide sur le marché intérieur doivent aussi être réduits de 20 p. 100 pendant la période de six ans, et la réduction minimale pour une denrée est de 15 p. 100. Les programmes de développement régional, de recherche, de protection de l'environnement et de protection du revenu agricole sont à l'abri de ces réductions.

Le système des contingents qui existe dans les secteurs où l'offre est réglementée sera remplacé par des tarifs douaniers qui devront diminuer de 36 p. 100 en moyenne pendant les six années.

Je dois admettre que le système de régulation de l'offre a été bien protégé par le programme de tarification. Je limiterai mes commentaires aux domaines dont je suis chargé en tant que porte–parole du Parti réformiste, c'est–à–dire l'agriculture, les transports et le commerce agricole. Les pays qui adhèrent à cet accord se sont efforcés d'établir un ensemble de règles communes pour normaliser leur activité industrielle dans ces secteurs.

Le Parti réformiste est un ardent partisan du libre–échange. Nous avons appuyé l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et nous sommes en faveur d'une expansion du libre–échange en général par le truchement de l'ALENA et du GATT.

Je crois que l'accord de l'Uruguay Round nous permet d'anticiper une croissance économique mondiale accrue, ce qui engendrera un accroissement des investissements et du nombre d'emplois créés. Les agriculteurs canadiens tirent environ 50 p. 100 de leur revenu des exportations. Cela signifie que l'industrie agricole profitera sans contredit d'un accès accru aux marchés étrangers et de la réduction, dans d'autres pays, des subventions faussant les échanges qui sont la principale raison du faible prix des grains sur les marchés mondiaux.

Le Parti réformiste prône plusieurs réformes des transports. Le principe sur lequel reposent les réformes que nous proposons est la conviction que les produits agricoles canadiens doivent être acheminés vers les marchés par n'importe quel moyen efficace et rapide, selon n'importe quelle route et dans n'importe quelle forme ou n'importe quel état de transformation, selon le seul principe de la rentabilité et en tenant compte des meilleurs intérêts des consommateurs.

C'est une des raisons pour lesquelles je suis un ardent partisan du Hudson Bay Route Association, qui fait la promotion du port de Churchill. Si on examine la distance à parcourir pour atteindre Churchill et les autres ports, on se rend compte de l'importance des économies possibles sur le plan de l'entretien des lignes ferroviaires.

Quand je vois les statistiques compilées par divers groupes d'enquête ou groupes de travail, qui montrent que nous pourrions réduire nos coûts de transport de 20 $ à 25 $ la tonne, il me paraît évident qu'une telle mesure serait non seulement rentable mais écologique.

Nous devons également nous rappeler que le nord du Manitoba représente un territoire immense où les autochtones dépendent de ce type de transport.

Nous devrions nous efforcer de mettre en place des conditions propices à une industrie viable, autonome et axée sur le marché, en créant un environnement où le développement régional ne constitue plus un objectif de la politique de transport.

Nous sommes en faveur de l'élimination des subventions au transport, mais les fonds qui y étaient consacrés devraient être affectés systématiquement aux programmes de sécurité du revenu qui auraient pour fonction de protéger nos producteurs de l'agroalimentaire contre des forces sur lesquelles ils exercent peu de contrôle.

On ne peut pas éliminer complètement les subventions au transport sans un plan précis à long terme visant à aider l'industrie à s'adapter. En réaffectant les fonds et en les attribuant aux agriculteurs, dans le cadre d'un programme autorisé par le GATT, nous permettrons à notre économie de se diversifier et donnerons aux agriculteurs la possibilité de tirer avantage des forces du marché créées par le nouvel accord de commerce international.

• (1240)

La chose qui m'a vraiment frappé l'autre jour lorsque l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Whelan, a comparu devant le comité permanent, c'est le nombre d'industries secondaires, d'usines de transformation et d'abattoirs qui ont disparu à cause de problèmes de transport ou de la suppression de certaines subventions.

Il est crucial que nous essayions de résoudre ce problème. Le Canada devrait s'efforcer de mettre en place un système de transport vraiment concurrentiel. À cette fin, il faut déréglementer les chemins de fer et privatiser le matériel roulant du Canadien National.

Je n'ai pas toutes les réponses, mais si j'en crois le discours prononcé l'autre jour par le ministre des Transports et dans lequel il disait que l'efficacité de notre main–d'oeuvre ferroviaire est inférieure de 36 p. 100 à ce qu'elle est aux États–Unis, il est bien évident que les subventions ne sont pas le seul problème. Lorsqu'on sait que ce pays transporte 66 p. 100 de plus de marchandises par mille de rail que nous, il devient apparent que notre efficacité en la matière laisse à désirer.

Les producteurs canadiens de grains, d'oléagineux et de cultures spéciales devraient pouvoir compter sur un environnement commercial plus stable. On espère qu'au cours de la période de transition de six ans, les débouchés à l'exportation s'amélioreront et que les prix augmenteront sur le marché international. On s'attend à ce que les quantités de blé subventionné exportées par les États–Unis et par l'Union européenne diminuent de 40 p. 100 au cours des six prochaines années, ce qui devrait permettre aux agriculteurs canadiens de s'emparer d'une part importante du marché.

Une fois cet accord en place, les États–Unis ne pourront plus invoquer l'article 22 contre les importations de blé canadien. Je me permettrais de souligner que ces accords commerciaux n'ont aucune valeur si les gouvernements n'ont pas le courage de les faire respecter. Il y a eu d'autres accords du GATT et ils ont tous été violés par nos partenaires commerciaux les plus importants. Pour nous, Canadiens, c'est très inquiétant.

Prenons par exemple le pacte du blé que ce gouvernement a non seulement conclu avec les États–Unis, mais qu'il s'est imposé. Bien qu'étant parfaitement dans notre droit aux termes de l'Accord de libre–échange, nous avons été brimés. L'article 705.5 de l'Accord de libre–échange canado–américain stipule très clairement qu'on ne peut restreindre les ventes transfrontalières de grains que si elles augmentent sensiblement à la suite d'une modification importante des programmes de subvention

de la céréale en question dans l'un ou l'autre pays, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

La hausse des exportations de blé et de blé dur vers les États–Unis l'an dernier a résulté d'une demande accrue aux États–Unis due à divers facteurs. Les programmes de soutien du Canada n'avaient vraiment prévu aucune augmentation. De toute façon, notre gouvernement a courbé l'échine. Dans les jours qui ont suivi la semaine où cet accord a été conclu, les États–Unis ont signé un accord de vente de blé à l'Algérie, qui représentait un important marché d'exportation de blé dur pour le Canada. Avec leur programme pour stimuler les exportations, les États–Unis manipulent les marchés céréaliers.

Si le gouvernement canadien n'avait pas cédé à la pression des Américains, leurs sénateurs, leurs représentants au Congrès et leurs agriculteurs se seraient vite rendu compte du tort que cause leur programme. Les agriculteurs canadiens ne se seraient remis que bien faiblement du préjudice causé par les pratiques commerciales déloyales des États–Unis.

Nous espérons qu'en vertu de cet accord, ils redresseront leur programme de subvention. Je me permets de souligner que, même s'il s'agit d'un différend bilatéral, les nouvelles règles du GATT comportent des dispositions qui obligeront les États–Unis à prouver que le Canada subventionne les exportations de façon déloyale.

Grâce à cette disposition, nous pouvons espérer que notre gouvernement ne pliera plus l'échine. C'est le message que nous avons saisi la semaine dernière, lorsque le département américain de l'Agriculture a commencé à exiger que les agriculteurs canadiens qui exportent du blé aux États–Unis obtiennent des certificats d'utilisateur ultime. Les Américains ont agi comme cela même après avoir signé un accord sur le blé qui comprenait une clause prévoyant que le Canada ne ferait pas l'objet de restrictions ni de mesures de harcèlement pendant 12 mois.

• (1245)

Cela illustre à nouveau que les accords commerciaux sont inutiles quand un gouvernement semble incapable et peu intéressé à défendre les droits de la population. Le partenaire d'un accord commercial ne peut se montrer tyrannique. Si cela se produit, l'accord finit toujours par tomber.

Les agriculteurs canadiens tiennent simplement à ce que les règles du jeu soient équitables. Ils savent qu'ils peuvent relever la concurrence et qu'ils sont les meilleurs producteurs du monde, mais ils ne peuvent être constamment défavorisés sur le plan commercial. Si un ensemble de règles commerciales équitables s'appliquent également à tous les pays, on pourra vraiment parler de règles de jeu équitables.

Avant que les modifications entrent en vigueur, il faudra apporter des modifications importantes à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Selon le GATT, toute politique gouvernementale qui favorise l'expédition d'exportations est présumée correspondre à une subvention d'exportations. Le Canada soutient que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit un soutien intérieur aux agriculteurs, mais certains pays, dont les États–Unis, font valoir qu'il s'agit là d'une aide à l'exportation.

De récentes études confirment que le GATT sera aussi de cet avis. Encore une fois, on constate que la meilleure voie à suivre est celle qui conduit le plus rapidement au port d'exportation. Conformément à l'accord, deux systèmes régiront les restrictions relatives aux subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest; le premier concernera le grain expédié par Vancouver, Prince Rupert ou Churchill, soit le grain assujetti à la réduction des subventions à l'exportation prévue par le GATT.

Le second système vise le grain expédié par Thunder Bay ou Armstrong, soit du grain destiné à l'exportation ou à la consommation nationale, de telle sorte que les paiements pour le transport du grain conformément à la LTGO peuvent être considérés comme des subventions à l'exportation ou comme un soutien de la consommation nationale, dépendant de l'endroit d'où il est expédié.

Cette disposition me semble être un gage de conflits et de désaccords énormes et ne saurait être que préjudiciable dans cet accord, étant probablement la source de beaucoup d'amertume non seulement parmi les producteurs, mais encore parmi les expéditeurs des diverses régions du Canada.

Les paiements prévus par la LTGO pour le transport du grain expédié par les ports de l'Ouest ne sont versés que si le grain est exporté. Ces paiements ont été portés à l'attention du GATT en tant que subventions à l'exportation et seront assujettis à la réduction de 36 p. 100 visant les subventions à l'exportation ainsi qu'à la réduction de 21 p. 100 intéressant le volume exporté. Les paiements versés conformément à la LTGO pour le grain expédié par Thunder Bay ont été rapportés au GATT comme étant un appui à la consommation nationale.

Je ne sais pas comment nous pouvons résoudre ce problème. Je crois que cela sera contesté et que l'histoire prouvera que ce n'est pas correct et qu'il faut modifier cela.

Conformément au texte de l'accord du GATT, le programme de transport du grain de l'Ouest dans son ensemble vise à soutenir la consommation nationale de blé ambré, alors que la partie concernant le transport du grain vers la côte ouest et Churchill est considérée comme une subvention à l'exportation. Le Canada devra apporter les modifications qui s'imposent pour respecter les dispositions du GATT intéressant les subventions à l'exportation.

Le défi pour le Canada consiste à rendre la LTGO acceptable pour le GATT. Le Parti réformiste a trouvé une excellente solution au problème dans un programme de distorsion commerciale que nous avons recommandé pour la LTGO au cours de la campagne électorale. Ce programme a été bien reçu et, tôt ou tard, le gouvernement devra se rendre compte que seul un programme de ce genre est vraiment juste et avantageux pour les agriculteurs de l'Ouest.

• (1250)

Étant donné que le GATT exige que les subventions prévues par la LTGO ne soient plus versées aux chemins de fer, mais bien directement aux agriculteurs, c'est probablement la seule méthode qui serait conforme aux conditions du GATT.

C'est là un autre domaine où le gouvernement libéral devra se montrer extrêmement diligent et créatif de façon à verser ces subventions sans fausser la valeur des terres ni la valeur des impôts fonciers pour les municipalités, car cela entraînerait un certain nombre de problèmes bien réels.

Je le répète, conformément à l'accord, les pays membres du GATT ont convenu de réduire de 36 p. 100 leurs subventions à l'exportation. Ce projet de loi soulève plusieurs questions. Je sais que les agriculteurs de ma circonscription auront un certain nombre de préoccupations.

Par exemple, quelles garanties ont–ils que les sociétés ferroviaires seront tenues de transporter le grain vers d'autres ports? En outre, quelles garanties avons–nous que les wagons n'iront pas tous aux États–Unis?

L'an dernier a été catastrophique pour le transport du grain principalement parce que les sociétés ferroviaires ont décidé de faire des affaires aux États–Unis. Étant donné que le cycle de rotation des wagons s'en est trouvé allongé, on a manqué de wagons à grain avec toutes les graves conséquences que cela a eues. Quelles garanties a–t–on que cela ne se répétera pas?

On dit aussi que les sociétés ferroviaires n'ont pas suffisamment de locomotives. Je voudrais savoir si l'on s'est penché sur ce problème en particulier. Nous avons les wagons, mais pas les locomotives pour les tirer. Cela ne fait pas un système de transport très efficace.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais savoir une chose. Vous avez dit que les céréales qui doivent être transportées, comme tout autre produit agricole d'ailleurs, devraient l'être par les moyens et aux destinations que dicte le marché.

À la fin de votre discours, vous critiquez les sociétés ferroviaires. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'interromps le député pour rappeler à tous les députés qu'ils doivent toujours passer par l'intermédiaire de la présidence et ne pas s'adresser directement à leurs vis–à–vis.

M. Kirkby: Monsieur le Président, le député a dit que c'est le marché qui devrait déterminer par quel moyen de transport les céréales et les autres produits agricoles devraient être transportés. Presque à la fin de son intervention, il affirme qu'il y a une pénurie de wagons parce que les sociétés ferroviaires ont décidé d'en envoyer aux États–Unis pour y transporter des céréales. À mon avis, il manque singulièrement de cohérence et j'aimerais qu'il s'explique.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je ne crois pas avoir été incohérent. Ces wagons ont été utilisés pour transporter des céréales aux États–Unis parce que, aux termes de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, les sociétés ferroviaires sont payées en fonction de la quantité de céréales qu'elles transportent et le calcul est fait en fonction de la répartition des wagons.

Cependant, lorsque l'on n'a pas les locomotives pour remorquer les wagons, il ne sert à rien d'essayer de faire circuler le nombre de wagons dont on a besoin. Par conséquent, les wagons que les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et la commission du blé avaient achetés pour le transport ont été détournés vers les États–Unis pour rapporter des revenus puisqu'ils ne pouvaient pas servir au Canada, à cause de la pénurie de locomotives.

Il est financièrement avantageux pour les sociétés ferroviaires de faire cela parce que, compte tenu des tarifs de fret aux États–Unis et de la rapidité des déplacements, ce que leur ont rapporté ces wagons est nettement supérieur à ce qu'ils auraient rapporté au Canada.

Nous avons exporté des céréales l'an dernier et l'agent qui expédiait ces céréales à l'étranger payait entre 250 $ et 750 $ par wagon, selon l'urgence du besoin. Puisqu'ils pouvaient rapporter des millions, il était extrêmement tentant d'envoyer aux États–Unis les wagons qui ne pouvaient pas être utilisés au Canada en raison de la pénurie de locomotives.

• (1255)

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Verchères qui pilote d'une façon admirable les discussions sur le projet de loi C–57. Pour débuter, je tiens à signaler qu'il est temps que nous ayons enfin l'occasion d'aborder le dossier important du GATT.

Le projet de loi C–57 nous permet de nous interroger sur certains aspects de cet accord, qui demeurent ce que j'appellerai des zones grises. L'objectif de mon intervention aujourd'hui n'est pas de m'opposer à ce projet de loi. Je désire plutôt soulever ces interrogations pour démontrer aux députés de cette Chambre qu'il est fondamental que nous ayons suffisamment de temps pour étudier ce projet de loi, avant de lui donner notre aval.

Le peuple québécois est depuis belle lurette ouvert et libre–échangiste. On se rappellera que le Québec a effectivement été au premier rang des alliés du libre–échange avec les États–Unis, même que sans cet appui, on est en droit de se demander si le Canada aurait refusé de signer le traité de libre–échange. Vous vous rappelez sûrement, lors de l'élection de 1988, alors que le Parti conservateur, dirigé par M. Mulroney, avait comme point majeur en son thème électoral l'accord de libre–échange avec les États–Unis, qu'il avait trouvé ses plus grands alliés au Québec.

Malgré les mésaventures que le Parti conservateur avaient rencontrées sur sa route lors de son premier mandat, les Québécois ont donné un accord vraiment massif au Parti progressiste conservateur, justement parce qu'il prônait le libre–échange avec les États–Unis. Dans une ligne de conduite cohérente, le Québec a par la suite grandement facilité la signature de l'ALENA et il favorise maintenant son élargissement aux autres pays d'Amérique latine.

Il n'est pas sorcier de voir la logique d'un tel comportement. Il est primordial que les petites et moyennes sociétés québécoises aient accès à de grands marchés. Donc, comme tous les Québécois et les Québécoises, je suis au préalable favorable au traité favorisant le libre–échange. J'ai, par conséquent, un préjugé favorable face au projet de loi C–57, dont il est question ce midi. Ce que je souhaite, cependant, je le répète, c'est d'avoir le temps de l'étudier attentivement, et l'adoption accélérée d'un projet de loi de cette envergure, poussée par le gouvernement libéral, est inacceptable.

Quand on asseoit autour d'une même table de négociation, plusieurs grandes puissances dont les intérêts sont parfois divergents, on se doute qu'il est grandement difficile d'arriver à satisfaire tout ce beau monde. Dans le contexte économique actuel, il est primordial de s'entendre pour favoriser le développement des procédés de libre–échange. C'est pourquoi cette entente pourra, si elle est bien utilisée, servir de base pour des négociations commerciales futures.

• (1300)

L'augmentation potentielle de 755 milliards de dollars, l'augmentation seulement de 755 milliards de dollars, du commerce international d'ici l'an 2005 est le gage le plus convaincant des retombées positives de l'entrée en vigueur de cet accord. L'Accord final de l'Uruguay Round signé à Marrakech le 15 avril dernier remplit certaines attentes du Québec et du Canada. Par contre, en ce qui a trait aux questions agricoles, cet accord est loin de satisfaire les producteurs québécois.

Depuis les tout débuts, la structure du GATT diffère de celle de la plupart des grandes institutions des Nations Unies. Même si le Canada était au nombre des 23 pays originalement membres, il se retrouve maintenant au même niveau que les 107 autres pays membres. Il vogue au courant des discussions qui sont dominées par trois grandes puissances: les États–Unis, le Japon et la Communauté européenne.

Comme tous les autres, il est relativement soumis aux priorités et aux décisions de ces géants, et plus particulièrement celles des États–Unis et de la Communauté européenne. Néanmoins, lorsque l'on s'attaque à un secteur qui touche le coeur de l'industrie québécoise et canadienne, comme le secteur agricole notamment, il faut mettre le holà et être prêt à se tenir debout.

Dans la défense des intérêts des producteurs agricoles, en ce qui concerne l'article XI, le Canada a fait bien piètre figure puisqu'il tenait un double discours. Cet article permettait, grosso modo, aux producteurs laitiers de l'Ontario et du Québec de profiter de leur système de gestion de l'offre. Il était bien évidemment d'une importance cruciale pour eux. Donc, dans l'Est on tient à conserver jalousement nos programmes de gestion de l'offre, alors que pour le secteur céréalier de l'Ouest, on prône l'ouverture des marchés. Le résultat de ce double discours, c'est qu'au niveau international on voit un pays qui doit gagner sur toute la ligne en raison de sa situation politique. Et le résultat, ce pays y perd de la crédibilité et un peu de plumes. Le gouvernement se retrouve coincé entre l'arbre et l'écorce.

Dans le cas de l'article XI, il ne pouvait laisser tomber les producteurs du Québec dans la conjoncture politique actuelle, et en revanche, les exportations céréalières ont des retombées économiques très importantes. Comme en négociation on doit faire des concessions pour tenter de gagner sur les dossiers qui nous semblent prioritaires, il faut connaître cependant ses priorités.

Ce petit exemple de couteau à double tranchant est un bon exemple que l'on devra mettre de l'ordre dans nos affaires, mais le problème est de taille. Comment une seule voix peut–elle défendre les intérêts divergents des producteurs de l'Ouest en même temps que ceux de l'Est?

Cette bataille sur l'article XI a de plus miné la crédibilité du Canada auprès de ses propres producteurs agricoles. Il a tenté de les rassurer en leur expliquant qu'avec des tarifs élevés, les producteurs agricoles contingentés seraient à court terme tout aussi protégés qu'avec cet article. Mais on ne parle pas du moyen et du long terme.

Pourtant, même si ces tarifs proposés au GATT par le Canada n'ont pas été contestés, rien ne garantit que nous ne nous retrouverons pas dans une situation de bataille commerciale perpétuelle après l'entrée en vigueur du GATT.

• (1305)

Or, ce qui est inquiétant, c'est que dans les négociations bilatérales du dossier du blé dur, le Canada a plié l'échine pour éviter de faire durer la bataille en allant devant un panel.

Comment le Canada réagira–t–il lorsque les Américains relanceront le débat des productions contingentées et des tarifs sur le yogourt et la crème glacée, par exemple? Qui réglera la question de savoir lequel du GATT ou de l'ALENA aura préséance? Ces questions demeurent floues pour l'instant.

Pour nous rassurer, nous avons besoin que le gouvernement réponde à des questions bien précises. Ici, vous vous souviendrez encore, monsieur le Président, que lors de la dernière campagne électorale, celle de l'automne 1993, le Parti libéral, le premier ministre en tête, se promenait à la grandeur du Canada et disait: «Je ne signerai pas l'ALENA à moins qu'on reprenne les dossiers de A à Z. Et moi, je vais négocier.» Quelques semaines après son assermentation, il a fait un petit voyage aux États–Unis, il est revenu et il a signé avec empressement l'ALENA.

Alors, voyez–vous, le passé, dans ce cas–ci, n'est pas tellement garant de l'avenir.

Comment le Canada réagira–t–il lorsque les Américains relanceront le débat des productions tels le yogourt et la crème glacée? Qui réglera la question de savoir lequel du GATT ou de l'ALENA aura préséance?

Pour nous rassurer, nous avons besoin que le gouvernement réponde à des questions bien précises. C'est pourquoi nous devons aller en comité pour évaluer la portée de ce projet de loi. Il importe de plus d'être au fait des modifications et des démarches que feront nos principaux partenaires économiques pour se conformer au GATT. Le gouvernement canadien devra être en mesure, par exemple, de nous dire s'il s'entend avec le gouvernement américain sur la définition de ce qu'est le dumping.

Bien que l'on réalise que nos politiques agricoles devront être conformes à nos ententes internationales commerciales, le gouvernement doit faire preuve d'une grande honnêteté pour ne pas justifier des mesures de réduction du déficit par l'obligation de nous conformer au GATT. Dans bien des cas, le Canada a déjà réduit de plus de 20 p. 100 ses subventions intérieures. Il a donc rempli ses engagements de réduction de ses subventions pour l'actuel ronde de négociations.

Si on prend l'exemple des modifications apportées à la LTGO pour se conformer aux exigences du GATT, bien des questions demeurent en suspens. Nous ne savons toujours pas si la subvention du Nid–de–Corbeau sera transférée aux producteurs, ni comment cela se ferait si tel était le cas. Il faudrait donc s'attaquer à la question dès maintenant. Le ministre des Transports, jusqu'ici responsable de cette subvention, annonçait au printemps dernier qu'il ne reconduirait pas la subvention. Son collè-

gue, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, s'est empressé d'affirmer que son ministère reprendrait cette subvention sur ses épaules, en la modifiant, cela va de soi, pour la rendre plus efficace, est–on en droit d'imaginer.

Depuis ce temps, le ministre a chargé le Comité d'examen de paiments aux producteurs d'étudier la question. Cette réflexion a donné naissance à des recommandations sur lesquelles le ministre n'a pas soufflé mot encore. Concernant la question du Nid–de–Corbeau, il affirmait pourtant à la revue *Le Coopérateur*, en juin dernier, et je cite le ministre: «C'est un problème qui perdure depuis de nombreuses années. C'est néanmoins une question que pour diverses raisons on doit chercher à résoudre sans plus attendre. Une raison, et non la moindre, c'est l'Accord du GATT.»

• (1310)

On ignore cependant encore tout des intentions du ministre. Il est par ailleurs important de mentionner que le renforcement des règles commerciales est par ailleurs un gain pour le Québec et pour le Canada. On a vu au cours des 15 dernières années plusieurs États membres faire une utilisation outrancière de mesures protectionnistes, particulièrement de la part de nos voisins les États–Unis et de la Communauté européenne. Ainsi, l'éclaircissement des règles du Gatt en ce qui concerne la définition des subventions, la définition des types de subventions permises, compensatoires et prohibées, l'utilisation des droits compensateurs et les droits antidumpings favorisent largement un système international basé sur les rapports de droit plutôt que sur les rapports de force. Pour des États plus petits, comme le Québec, le Canada, ce renforcemment des règles commerciales est une planche de salut devant des géants comme les États–Unis.

Il peut y avoir de nombreux avantages à un accord du type de celui que nous discutons cet après–midi. De toute façon, il est certain qu'avec le phénomène de mondialisation des marchés, il faut prendre notre place sur la scène internationale et tirer profit des traités commerciaux. L'agriculture est uniquement une composante de l'accord, mais sa situation au sein de l'industrie québécoise et canadienne ne nous permet pas de minimiser l'impact des mesures qui touchent ce secteur. La perte de l'article XI va obliger une restructuration de notre secteur agricole. Seulement les années à venir nous diront si ces ajustements auront valu la peine, cependant. Et je persiste donc à croire que les zones grises ou les problèmes en suspens méritent que l'on demande que certains aspects du projet de loi C–57 soient éclaircis en comité.

De plus, je comprends mal pourquoi il est si urgent de clore ce débat alors que les deux géants, les Américains et les Européens, prennent tout leur temps. Les Américains y vont en douceur, puisque les membres du Congrès sont en période électorale et que ce genre d'accord n'a pas la cote d'amour auprès de l'électorat. Les Européens, pour leur part, en font une lutte de pouvoir entre la Commission européenne et le Conseil des ministres. Si ce projet de loi est vraiment acceptable, où est l'urgence de procéder?

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention, et je dois, encore une fois, en terminant, vous dire que mon collègue de Verchères qui est responsable de ce dossier le pilote d'une façon admirablement bien en vue de prendre et de défendre les intérêts majeurs du Québec.

• (1315)

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques qui ont été faites jusqu'à maintenant aujourd'hui dans le cadre de ce débat. Les députés du Bloc ont exprimé un appui quasi unanime à l'égard de la gestion de l'offre.

Les consommateurs n'ont pas tout à fait la même opinion de la gestion de l'offre que les producteurs. Tout dépend si la gestion de l'offre rapporte ou coûte de l'argent. Dans une autre industrie, la gestion de l'offre serait considérée comme de la manipulation de prix.

Le député pourrait–il nous faire part de sa perception de la gestion de l'offre au Québec, sans tenir compte de la relation entre le Québec et le reste du Canada? Croit–il que la gestion de l'offre est un bénéfice net ou non étant donné que les consommateurs doivent payer plus cher pour les produits laitiers et les produits avicoles? Cela augmente considérablement le coût de la vie pour le consommateur.

[*Français*]

M. Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon distingué collègue du Parti réformiste de sa question très pertinente. Cependant, vous savez qu'au Québec, il y a trois secteurs agricoles qui sont régis par la gestion de l'offre: volaille, oeufs et lait. La gestion de l'offre, dans ces trois domaines, est tellement bien structurée que des délégations de l'UPA reçoivent tous les mois des invitations d'autres pays, qui veulent se faire expliquer comment on a pu monter d'une façon aussi efficace un système où on gère l'offre.

Savez–vous, monsieur le Président, que s'il n'y avait pas ce règlement de l'offre au Québec, tout comme en Ontario, il n'y aurait plus un agriculteur qui pourrait tirer sa subsistance grâce à l'exploitation de ses volailles, de ses oeufs ou encore de son lait? Pourquoi? Parce qu'on aurait été envahis par les Américains. Encore la semaine dernière, le président de l'UPA me racontait qu'il avait visité une ferme aux États–Unis, où on élevait 100 000 bouvillons par année. Cent mille!

Il m'a dit: «Vois–tu, nous, au Québec, on ne produit pas ça, 100 000 bouvillons par année.» Alors que là–bas, une seule ferme, monstrueuse, bien sûr, produisait toute la production du Québec. Mais, une fois qu'on aurait tué l'agriculture au Québec et en Ontario, là, les prix ne seraient pas fixés par des organismes gouvernementaux à Québec ou en Ontario, mais seraient fixés par les agriculteurs américains, et c'est cela, l'indépendance d'un pays.

Lorsqu'un pays n'est pas capable de nourrir sa population, c'est un pays qui est faible. Et si on veut avoir un pays fort, il faut d'abord baser cette force sur une agriculture compétente, productive, mais aussi polyvalente. Alors, au Québec, grâce à cette agriculture où on gère l'offre, les agriculteurs, connaissant une certaine sécurité, ont pu investir et acquérir des fermes, les rendre rentables et profitables. Et moi, je pourrais dire, ici, à mon distingué collègue, dans le cadre de la production laitière, puisque je suis plus familier dans ce domaine, qu'il y a des agriculteurs qui se sont saignés à blanc. Ils ont hypothéqué leur ferme

pour acheter, justement, ce qu'on appelle le droit de produire, ils ont acheté des quotas.

Encore, en fin de semaine passée, j'ai rencontré un de ces agriculteurs, qui évalue son quota à trois quarts de million. Trois quarts de million, et sa crainte est que lorsque la tarification va être bien rodée, que les quotas perdent leur valeur. Les quotas pourraient éventuellement disparaître.

• (1320)

Je pose la question semaine après semaine à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, même à des membres du Comité de l'agriculture, et ils disent: «Cela viendra, il n'y a pas de problème pour les six premières années, ça, c'est certain.» Mais la septième, la dixième année? Quand un agriculteur a emprunté des sommes colossales pour acheter un bout de papier, pour avoir le droit de garder 25, 30 vaches de plus dans son établissement, et qu'on lui dit: «Écoute, les 750 000 $ que vaut ton quota, dans dix ans, il vaudra peut–être rien», est–ce que c'est rassurant? Est–ce que ce serait rassurant pour vous, monsieur le Président, si on vous disait: «Le fonds de pension que vous avez accumulé ici à la Chambre des communes ne vaudra rien dans six ou sept ans»? C'est hypothétique; peut–être qu'il va valoir quelque chose, peut–être qu'il ne vaudra rien. Je vous dis que cela vous inquiéterait, j'en suis certain.

Les agriculteurs ont besoin d'être rassurés. Pour un agriculteur, dont la ferme avec le quota vaut un million et demi, deux millions de dollars, à qui on vient dire: «Pour les six premières années, il n'y a pas de problème, mais après on verra», je vous dis que la gestion de l'offre est drôlement importante.

Pour ce qui est de la fixation indue des prix, je ne suis pas tellement d'accord avec mon collègue du Parti réformiste. Il faut ignorer ce qui se passe au Québec pour tenir de tels propos. Quand les agriculteurs veulent 1c. d'augmentation le litre, ils doivent passer devant un organisme qu'on appelle la Commission du lait, qui est régie par le gouvernement du Québec. Il y a les associations des consommateurs, l'Association des producteurs agricoles, l'Association des laiteries et là, ils négocient. Le coût de revient est tant, cela fait six mois, un an que vous ne nous avez pas donné d'augmentation. Les consommateurs disent: Le lait est déjà trop cher, il faudrait en baisser le prix et non l'augmenter. Les agriculteurs veulent l'augmenter de 5c., et puis vous avez des représentants de l'UPA qui essaient d'ajuster tout ce beau monde. Finalement, on demande 5c. et souvent, on reçoit 1c. d'augmentation.

Si bien que si vous venez vous promener au Québec et en Ontario, vous vous rendrez compte que les agriculteurs ne sont pas une classe d'ouvriers qui travaillent 40 heures par semaine et après vont se coucher. Les agriculteurs sont des personnes, souvent la famille au complet, qui travaillent sept jours par semaine, 365 jours par année, qui ne peuvent se payer des vacances dorées en Floride ou ailleurs en Europe pendant trois semaines, un mois. Ils doivent être sur leur ferme et l'exploiter.

J'en viens maintenant à mes perspectives sur la gestion de l'offre. Évidemment, j'aimerais bien que le gouvernement mette ses culottes, qu'il se lève et nous dise ce qui va arriver de la gestion de l'offre dans six ou sept ans. Les agriculteurs ont le droit de savoir; les agriculteurs, c'est la classe de travailleurs au Québec pour qui on devrait avoir le plus grand respect. On a sorti des moyennes, des statistiques—c'est pour l'ensemble du Canada—et on en arrivait à la conclusion que les travailleurs sur les fermes étaient ceux qui travaillent le nombre d'heures le plus élevé au Canada.

Je peux dire qu'au Québec, la moyenne d'heures travaillées par les agriculteurs est nettement supérieure au reste du Canada, parce que justement on a une agriculture qui est plus diversifiée.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais faire un court commentaire.

Je demeure un peu pantois devant la présentation très éloquente que vient de faire mon collègue de Frontenac. Il a insisté, je pense, sur ce qui a constitué le noeud du problème des négociations de l'Uruguay Round pour le Canada, à savoir le double langage adopté par le gouvernement fédéral quant à la défense des intérêts des agriculteurs et agricultrices du Canada et du Québec. D'une part, on tente de ménager les intérêts des producteurs de grain de l'Ouest et, d'autre part, on tente de protéger les intérêts des producteurs québécois de produits avicoles, laitiers, ainsi de suite.

• (1325)

Ce qu'il faut également préciser c'est que, encore aujourd'hui, ce double langage, ce double standard persiste. À preuve, nous avons interrogé le gouvernement assez récemment sur ce dont mon collègue a fait état, à savoir quelle règle aurait préséance sur l'autre. Est–ce que ce serait les dispositions prévues dans l'ALENA ou les dispositions du GATT quant à la question des tarifs sur les produits laitiers, la volaille et ainsi de suite?

Le problème que l'on constate actuellement est la crainte de voir éventuellement un marchandage entre les deux productions, c'est–à–dire la production de grain et les productions d'oeufs, de lait, de volaille au Québec, lors de négociations avec les États–Unis. Actuellement, les États–Unis imposent des limites à l'importation de grain canadien, et le gouvernement du Canada pourrait fort bien, en échange d'une ouverture plus grande du marché américain, au niveau du grain canadien, être tenté de réduire les tarifs qui seront imposés sur les produits agricoles québécois, en remplacement des quotas.

Le gouvernement canadien pourrait être tenté de réduire ses tarifs pour ouvrir le marché américain au grain canadien. Il y a un danger, et le double langage dont faisait état mon collègue de Frontenac demeure. Il est important de préciser que nous sommes tout à fait conscients de ce problème et que nous allons avoir le gouvernement à l'oeil sur cette question.

M. Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, mon distingué collègue député de Verchères a entièrement raison. Cela me rappelait ce que mon collègue du Parti réformiste disait tout à l'heure au sujet des prix très élevés.

J'ai été faire l'épicerie avec mon épouse vendredi soir et je remarquais des prix anormalement élevés, pour cette saison, des pommes de terre qui venaient de l'île du Prince–Édouard. Il y a trois ans, au Nouveau–Brunswick on avait une surabondance de récolte de pommes de terre, et le gouvernement canadien de l'époque, et celui du Nouveau–Brunswick ont acheté les pommes de terre pour les enfouir dans un site, dans un dépotoir à ciel

ouvert. On avait eu droit, aux nouvelles du Téléjournal de Radio–Canada, à des centaines et des centaines de milliers de tonnes de pommes de terre qu'on poussait avec un bélier mécanique pour les enfouir, alors qu'on aurait pu nourrir des personnes qui meurent de faim dans le monde.

Pour soutenir le prix des pommes de terre, nos deux gouvernements avaient acheté la récolte de nos agriculteurs. On ne les a pas mises sur le marché, justement pour faire une certaine rareté de pommes de terre. On parle des fois de faire attention à l'environnement, enfouir des pommes de terre, même pas faire du compost, ce n'est pas très intelligent, compte tenu du fait qu'il y a des millions des personnes, des dizaines de millions de personnes, chaque jour, qui ne prennent même pas un repas. Et nous ici, au Nouveau–Brunswick, il y a trois ans, on avait enfoui dans le sol des centaines et des centaines de milliers de tonnes de pommes de terre.

Quand on parlait de la gestion de l'offre, pensez–vous que si on avait eu une gestion de l'offre pour les pommes de terre, cela n'aurait pas été plus intelligent? Bien sûr, au Québec, on pourrait produire 25 p. 100 de plus de lait, si on voulait. Qu'est–ce que cela donne de produire 25 p. 100 de plus de lait si on ne peut pas en disposer?

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à ce débat.

J'aime toujours entendre les interventions du député de Frontenac. Je tiens à lui signaler qu'on n'a pas enterré des pommes de terre à l'Île–du–Prince–Édouard pour soutenir un prix. Il s'agissait de pommes de terre de semence et on avait un problème. Il y avait un risque de maladie et, afin de protéger l'intégrité des pommes de terre de semence de l'Île–du–Prince–Édouard, qui sont parmi les meilleures du monde, on a déterminé que ce serait là la meilleure façon de se débarrasser de ces pommes de terre. Ce n'était pas une question de manipulation de prix.

• (1330)

Je crois également que le député vient de tenir des propos qui porteront les bloquistes au sommet de la gloire. Nous avons entendu beaucoup de déclarations de la part des députés du Bloc à la Chambre, certaines étant plus ou moins absurdes que d'autres. Mais je dois dire que, lorsque le député de Frontenac a dit que nous devons protéger la gestion de l'offre parce que les agriculteurs du Québec travaillent plus fort que les autres, j'ai vraiment trouvé que c'en était trop. Comment le sait–il? Je suis certain que les agriculteurs de notre pays, qui sont des gens d'affaires, travaillent de très longues heures. Mais ne le faisons–nous pas tous? Je ne crois vraiment pas que les agriculteurs du Québec travaillent plus fort que ceux de n'importe quelle autre région du pays.

Des voix: Qu'en savez–vous?

M. McClelland: Évidemment, je n'ai aucun moyen de le savoir. Je crois tout simplement que nous n'avons pas besoin de faire de comparaison de ce genre. Le débat d'aujourd'hui a quand même été très révélateur, car nous pouvons y voir une intéressante contradiction.

Nous discutons aujourd'hui en vue de déterminer si le Canada devrait faire partie ou non de l'Organisation mondiale du commerce. Cette mesure législative est intitulée Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture. Nous appuyons ce projet de loi.

Si on n'est pas dans une situation de concurrence, on ne peut pas être compétitif. C'est une vérité évidente. Nous devons donc avoir le désir de faire concurrence aux autres pays et d'être compétitifs. Voilà la contradiction qui se dégage de ce débat jusqu'à maintenant aujourd'hui. Il y a les députés du Bloc qui, en général, appuient la notion de libéralisation et d'expansion des échanges commerciaux, mais qui ont de sérieuses réserves à cause de son impact sur la gestion de l'offre.

Il est juste de dire qu'avec la mise en oeuvre de l'accord du GATT, la régulation de l'offre aura vécu ses derniers jours au Canada. Qu'on ne s'y trompe pas: la régulation de l'offre, c'est la manipulation des prix. S'il s'agissait de régulation de l'offre dans le domaine de la photo, on parlerait de manipulation des prix; s'il s'agissait de régulation de l'offre dans la fabrication de chaussures, on parlerait de manipulation des prix.

La régulation de l'offre crée une situation où un nombre limité de producteurs ont accès au marché à l'exclusion de tous les autres, et bénéficient donc d'un rendement assuré de leurs investissements. Il en résulte évidemment que toutes les entreprises qui dépendent de ces investissements bénéficient elles aussi d'un rendement assuré de leur investissement. C'est le cas des fournisseurs d'aliments pour animaux, des fournisseurs de machines agricoles, et ainsi de suite. Et vous savez qui paie pour les conséquences? Le consommateur et le pays.

Si nous voulons une situation où nous aurons des industries non compétitives, où les gagnants et les perdants dans la société seront déterminés non pas par le marché mais par l'État, la régulation de l'offre illustre parfaitement comment s'y prendre. L'un des principaux avantages qui résulteront de la signature de cet accord sera donc la fin opportune de la régulation de l'offre.

Tout ce système, comme beaucoup de gens le savent, a débuté en 1944. Il découle des accords de Bretton Woods. On avait jugé qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ce ne serait pas une mauvaise idée que les divers pays du monde parviennent à mettre au point une entente grâce à laquelle ils apprendraient à commercer entre eux en respectant certaines règles et certaines conditions qui pourraient contribuer à éviter d'autres guerres à l'avenir. Voilà essentiellement la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies et des accords de Bretton Woods.

Trois grandes institutions furent créées en 1944 dans le cadre de ces accords: le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Organisation internationale du commerce.

Cette dernière n'a pas vraiment démarré, mais l'organisation qui lui a succédé, le GATT, y a réussi. Le GATT, pour la plupart des gens, reste un mot plutôt obscur. GATT est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il a des conséquences considérables dans la vie quotidienne de tous les Canadiens. Ce

n'est pas un vague accord international que nous signons là, mais une entente qui modifiera profondément la vie de notre pays. Le moment est peut-être très bien choisi, à la veille d'un nouveau siècle, pour signer cet accord.

• (1335)

Si on compare le Canada aujourd'hui à ce qu'il était à la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, on peut dire que cette décision a été pour la plupart des Canadiens un saut dans l'inconnu. Nous devions commencer à abattre les barrières commerciales et à affronter la concurrence extérieure.

Tout d'abord, nous devions concurrencer les États-Unis. L'Accord de libre-échange nord-américain est venu par la suite; nous avons décidé de concurrencer à la fois les États-Unis et le Mexique. Nous allons encore plus loin avec l'accord du GATT, qui nous amènera tôt ou tard à livrer concurrence à tous les autres pays du monde.

Pour les Canadiens, qu'est-ce que cela veut dire? Quelles sont les conséquences, lorsque nous essayons de nous débrouiller tant bien que mal, de trouver un emploi, de payer le loyer? La réalité est simple: si nous ne faisons pas tous nos efforts, si, individuellement et collectivement, nous n'essayons pas d'exceller, nous allons rester en touche. Nous ne pouvons plus nous retrancher derrière des barrières tarifaires.

Les barrières tarifaires existent au Canada depuis des années, et elles ont donné lieu à des subventions artificielles, qui ont pour conséquences paradoxales, mais bien normales, des choses comme les accords d'aide financière ou les dispositions permettant l'acheminement de wagons de chemin de fer vides à destination et en provenance de Thunder Bay pour que les compagnies ferroviaires touchent des subventions ou obtiennent plus d'argent en vertu de quelque détestable programme du gouvernement. Le transport des céréales produites dans l'ouest du Canada vers les parcs d'engraissement du Canada central est subventionné pour que nous puissions vendre du boeuf produit dans cette région avec des céréales de l'Ouest, au lieu d'engraisser le boeuf avec ces mêmes céréales dans l'Ouest et d'expédier ensuite le boeuf abattu vers les marchés, ce qui mettrait à profit un avantage naturel.

Toutes ces distorsions qui sont consacrées par nos accords commerciaux à l'intérieur même du Canada n'ont qu'un seul résultat, nous rendre moins concurrentiels sur le marché mondial. Voilà pourquoi il est si important que les Canadiens, dans les secteurs actuellement assujettis à la gestion des approvisionnements et dans tous les autres secteurs, comprennent la nécessité absolue de devenir concurrentiels sur la scène commerciale mondiale.

Un quart de la richesse de notre pays provient du commerce international. Quatre-vingts pour cent de nos échanges commerciaux internationaux se font avec les États-Unis, et vingt-cinq pour cent de ces échanges se font au niveau intérieur, entre succursales de multinationales.

Dans le *Globe and Mail* de samedi dernier, il y avait une publication, un rapport administratif de la Banque Royale. Je vais simplement le montrer très brièvement pour le bénéfice des téléspectateurs. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Sauf le respect que je dois à tous les téléspectateurs, dans cette merveilleuse Chambre, on n'utilise pas d'accessoires. Nous écouterons attentivement les propos éclairés du député d'Edmonton-Sud-Ouest.

M. McClelland: Monsieur le Président, je croyais pouvoir passer cela en douce, car je voulais rendre à César ce qui appartient à César. Des présidents moins attentifs m'ont déjà accordé ce privilège, mais je constate que vous êtes très vigilant aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, un rapport de l'une de nos banques, la Banque Royale, en l'occurrence, était inséré dans le *Globe and Mail* de samedi dernier.

• (1340)

Le moment est peut-être tout indiqué pour dire un bon mot au sujet du comité de l'industrie de la Chambre des communes, qui a présenté le rapport sur les PME. Je crois que la plupart des députés ont reçu maintes propositions novatrices des banques désireuses d'encourager les petites entreprises.

Cela dit, dans sa publication, la Banque Royale explique certains des avantages et des aspects de la conjoncture commerciale dans laquelle nous nous trouvons. Si je veux présenter quelques-unes de ces statistiques, c'est parce que la signature de l'accord du GATT et notre engagement à devenir des partenaires commerciaux internationaux nous obligeront inévitablement à accorder beaucoup plus d'attention à la prochaine génération de Canadiens, de manière qu'ils puissent soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. La prochaine génération canadienne soutiendra la concurrence à cause de ses ressources fondées sur le savoir.

Nous avons eu beaucoup de chance au Canada pendant de nombreuses années. Nous avons pu jouir d'un niveau de vie de loin supérieur à nos moyens grâce à l'exploitation de nos ressources naturelles. De façon générale, nous avons été des fournisseurs de matières premières à des prix relativement faibles, mais cela nous a apporté une très grande prospérité. Nous avons alors pu mettre cette richesse au service de programmes sociaux auxquels nous nous sommes habitués et que nous aimons bien. Le problème, c'est que nous ne sommes plus ce grand pays exportateur. Nous n'avons plus de ressources à exporter et nous ne les avons pas remplacées.

Laissez-moi vous donner un exemple. Le quart de la richesse nationale vient du commerce extérieur. Le tiers de nos emplois dépendent du commerce extérieur. Chaque milliard de dollars d'exportations supplémentaires se traduit par la création de 9 000 nouveaux emplois. Près de la moitié de la production industrielle canadienne est exportée et les exportations produisent plus de 5 000 $ par Canadien par année. Ce sont des données fort intéressantes.

Mais le problème concerne la nature de nos exportations: les voitures de tourisme, 24,1 milliards de dollars; les camions, 10,5 milliards de dollars; les pièces d'automobile, à l'exclusion des moteurs, 9,6 milliards de dollars, le bois d'oeuvre, 9,2 milliards de dollars; et le pétrole brut, 6,9 milliards de dollars. Que constate-t-on? Que presque toutes nos exportations à valeur ajoutée ont trait à l'industrie automobile.

En Alberta, nous avons dépensé une fortune pour construire une des usines de pâte à papier les plus propres qui soient et l'une des moins polluantes. Le problème, c'est que nous n'obtenons que 25c. par arbre que nous abattons pour cette usine. Nous transformons cette pâte en produit fini, blanchi, ce qui causera des problèmes environnementaux plus tard, et nous l'envoyons au Japon, qui nous la revend sous forme de papier fini, de papier fin.

Le député de Lisgar—Marquette m'a appris plus tôt aujourd'hui que le Canada exportait autrefois vers le Japon une quantité énorme de farine moulue. Plus maintenant. Nous exportons du blé vers le Japon, qui le moud, puis le revend partout dans le monde. Comment se fait–il que, en fin de compte, nous soyons toujours les pourvoyeurs de matières premières? Nous devons récupérer les secteurs tertiaire et secondaire. Nous ne pouvons plus laisser exploiter nos matières premières comme il y a 30 ou 40 ans. Les choses ont changé; nous ne pouvons tout simplement plus agir ainsi.

Il y a quelques instants, j'ai parlé de quelques–unes de nos principales exportations. Quelles sont nos principales importations? Les pièces de véhicule automobile, à l'exclusion des moteurs, 18 milliards de dollars, les voitures de tourisme, 11,9 milliards, les ordinateurs électroniques, 9 milliards, le pétrole brut, 4,6 milliards, les tubes électroniques et les semi–conducteurs, 4,5 milliards de dollars.

• (1345)

Par conséquent, en substance, nous sommes de grands exportateurs grâce au pacte de l'automobile, qui nous permet d'exporter et d'importer, et également de grands exportateurs de blé ou de pétrole.

Cependant, nous ne sommes pas de grands exportateurs de produits à valeur ajoutée. C'est là où notre pays a réellement un problème, surtout en ce qui concerne la prochaine génération.

L'autre jour, j'ai reçu une lettre d'un électeur qui disait que ce qui distinguait un politicien d'un homme d'État, c'est que le politicien pense aux prochaines élections, tandis que l'homme d'État pense à la prochaine génération.

Les parlementaires devraient peut–être commencer à penser, comme des hommes d'État, aux générations qui suivent plutôt qu'aux prochaines élections. Nous avons un sérieux problème sur les bras. Comment allons–nous rivaliser avec nos concurrents sur le marché international?

Songeons, par exemple, à toutes les barrières commerciales internes qui existent actuellement au Canada. Collectivement, nous n'avons ni la capacité ni la volonté nécessaires pour faire disparaître ces barrières commerciales chez nous. Quand nous avons négocié l'Accord de libre–échange nord–américain, trois partenaires étaient à la table: le Canada, les États–Unis et le Mexique.

Quand nous avons essayé d'éliminer nos barrières commerciales internes, combien y avait–il de partenaires à la table? Il y avait toutes les provinces et le gouvernement fédéral.

À moins que nous ne soyons prêts à prendre le taureau par les cornes et à abolir ces barrières commerciales internes, nous devrons sans doute nous tenir à peu près ce langage: «Soit, nous formons le gouvernement fédéral. Nous représentons les Canadiens. Nous ne représentons pas les Albertains. Nous ne représentons ni les Ontariens ni les Québécois. Nous défendons des intérêts nationaux. Or, ces barrières commerciales nous font du tort. Elles nous empêchent de tenir tête à la concurrence sur le marché international. Le temps est venu de les supprimer. Vous avez exactement un an pour vous débarrasser de vos barrières commerciales. Si vous n'y parvenez pas, si vous ne réussissez pas à négocier leur suppression d'ici un an, vous pourrez leur dire adieu car elles se seront volatilisées. Elles auront disparu.»

Si nous ne sommes pas suffisamment déterminés à le faire, comment pourrons–nous rivaliser avec nos concurrents sur le marché international? Comment ferons–nous, si nous n'arrivons à rien chez nous, à l'intérieur de nos propres frontières? Pour pouvoir nous implanter sur les marchés mondiaux, à la suite de la disparition de ces barrières commerciales et de la suppression progressive des barrières tarifaires, il est absolument essentiel que nous soyons compétitifs au Canada même.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord éliminer les barrières commerciales interprovinciales. Il faut veiller à ce que nos taxes soient aussi faibles que celles imposées dans n'importe quel pays du monde. Comment y arriverons–nous? Nous nous assurons qu'elles sont équitables et nous faisons en sorte de ne pas offrir des encouragements fiscaux qui, en fait, faussent le fonctionnement du marché.

Il s'agit de ne pas utiliser l'argent qu'on est venu prendre dans les poches de Canadiens touchant 10 $ ou 12 $ l'heure ou même 8 $ et qui ont du mal à joindre les deux bouts pour le verser à quelqu'un d'autre qui viendra concurrencer les gens qui ont versé ces impôts au départ.

Nous devons donc réduire les coûts associés au fait d'être Canadiens. Il faut que nous soyons compétitifs sur le marché mondial et, pour ce faire, il faudra prendre des décisions extrêmement stratégiques, à l'avenir, par rapport à nos investissements. Nous ne pouvons pas simplement être à l'origine d'idées. Il faut innover et offrir de nouveaux services ou produits.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'inventer quelque chose et de voir cette idée novatrice mise sur le marché par les Américains, les Japonais ou les Allemands.

• (1350)

Il va y avoir une nouvelle relation entre les innovateurs, les entrepreneurs, le gouvernement, le monde de l'éducation et celui des affaires. Il faut adopter une toute nouvelle attitude pour que notre pays honore et respecte au moins autant les innovateurs et les entrepreneurs que les joueurs de hockey.

C'est important! Pensez–y! Parmi les grands chefs d'entreprise, les entrepreneurs, les innovateurs ou les scientifiques, qui connaissons–nous? Sont–ils nos héros? Pas du tout, un marqueur de 50 buts au hockey ou le moindre petit joueur de baseball est un héros. C'est un changement radical dans la façon dont nous nous percevons et nous jugeons l'utilité des choses dans notre pays.

Nous savons que notre nouvelle économie ne va pas fonctionner si nous essayons de reproduire ce que nous avons fait dans le passé. Rien ne nous empêche de nous lancer dans cette nouvelle ère économique avec confiance, car nous pouvons être compétitifs sur le marché mondial. Cependant, pour y parvenir, nous devrons viser l'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme toujours, j'aime écouter le député quand il parle de l'économie.

Je voudrais me concentrer sur une remarque très précise que le député a faite. Il a dit que nous devons faire des investissements stratégiques dans des idées. Il y a plusieurs années, nous avons, en tant que gouvernement, fait un investissement stratégique dans l'industrie de l'automobile au Canada.

Nous avons utilisé l'argent des contribuables pour créer un secteur de l'économie reconnu aujourd'hui comme l'un des meilleurs du monde. Nous pouvons nous lancer dans des coentreprises avec Mercedes–Benz, avec les Japonais, et avec d'autres. Nous avons utilisé l'argent des contribuables pour un investissement stratégique. Le député l'a reconnu.

Ma question au député est celle–ci: dans quels secteurs de l'économie le député suggère–t–il que nous fassions des investissements stratégiques aujourd'hui?

M. McClelland: Monsieur le Président, l'investissement stratégique auquel le député fait allusion est le Pacte de l'automobile. Ce pacte a vu le jour parce que le Canada, qui importait toutes ses automobiles des États–Unis, a pensé que ce ne serait pas une mauvaise idée d'en fabriquer une partie ici.

Nous avons donc conclu le Pacte de l'automobile qui, comme le député le sait, a presque failli mourir. Cet accord a eu du mal à se concrétiser. Le Pacte de l'automobile, signé il y a 35 ans, a été, à mon avis, un investissement stratégique très valable.

Quelles sortes d'investissements stratégiques devrions–nous faire aujourd'hui? À mon avis, nous devrions investir dans nos universités, dans la recherche et le développement, dans les collèges. Nous sommes en train d'examiner toutes sortes de possibilités.

Le Conseil national de recherches du Canada a un budget annuel de l'ordre de 450 millions de dollars. Imaginez que cette somme soit en quelque sorte investie dans les universités et qu'au lieu de rapporter 450 millions de dollars, cela nous rapporte un milliard de dollars. Nous investirions dans ceux qui sont capables d'apporter quelque chose de concret. Il y a là des gens qui font des choses, qui innovent, qui transfèrent cette technologie et qui l'appliquent.

L'autoroute électronique est un autre secteur que nous devrions examiner. Il y a des années de cela, la communication au Canada était assurée par bateau, par train. Est ensuite arrivée l'ère de l'aviation. Nous avons aménagé partout des aéroports dont nous essayons désespérément aujourd'hui de nous débarrasser. Cependant, nous en avions besoin à l'époque pour les communications.

• (1355)

Notre avenir dépendra de notre capacité d'innover et de faire appel aux ressources intellectuelles de tous les citoyens, ceux qui travaillent chez eux, dans leur bureau, les entreprises et les universités. Il y a actuellement des gens qui ont un véritable engouement pour leur ordinateur, des gens qui au Canada pourraient bien détenir le secret dont nous avons absolument besoin pour faire fonctionner le reste. Nous devons relier entre elles toutes ces ressources intellectuelles. C'est le genre d'innovation et d'initiative gouvernementale stratégique qui, à mon avis, serait valable.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le député a parlé beaucoup d'efficacité, de productivité et d'arrangements stratégiques. Il n'a pas parlé beaucoup des énormes dépenses faites par le gouvernement fédéral concernant la formation de la main–d'oeuvre. On sait que le gouvernement fédéral gaspille probablement un ou deux milliards de dollars par année en formation de main–d'oeuvre mal dirigée. Quand on sait que ce sont les provinces qui sont responsables de la formation, l'ingérence du gouvernement fédéral dans la formation fait en sorte qu'il y a un gaspillage énorme.

Je pense que si on continue en ce sens, on risque beaucoup de ne pas être compétitifs, justement, avec les autres pays du monde. Je suis tout en faveur du libre–échange, de l'ouverture des marchés dans le monde, mais pour y faire face, il faut absolument que nos gens soient bien formés. Il n'a pas parlé beaucoup de cela et j'aimerais qu'il donne plus de détails sur ce sujet, au niveau de la formation de la main–d'oeuvre, de l'ingérence du fédéral dans ce domaine, de l'inefficacité que cela apporte et qui risque de nuire énormément à notre expansion.

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de me donner l'occasion de dire quelques mots au sujet de la formation de la main–d'oeuvre. Le Bloc québécois aime bien parler de double emploi et de chevauchements.

Que le Bloc québécois réussisse ou non à séparer le Québec du reste du Canada, et j'espère sincèrement qu'il n'y parviendra pas, mais qu'il réussisse ou non à le faire, nous devrions déléguer les responsabilités au niveau le plus près possible des gens qui vont faire appel à ces responsabilités.

Si un travail peut être fait par le gouvernement fédéral mais pourrait être encore mieux fait par une administration municipale, c'est l'administration municipale qui devrait s'en occuper.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉGALITÉ

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Monsieur le Président, il y a 65 ans, les Canadiennes ont gagné le droit de se faire reconnaître légalement comme des personnes.

Hier, cinq Canadiennes ont reçu un prix du gouverneur général en reconnaissance du travail qu'elles ont accompli pour promouvoir l'égalité des femmes.

Je voudrais féliciter Shirley Carr, le Dr Rose Charlie, Alice Girard, Morag O'Brien et Dodi Robb et les remercier de leur dévouement et leur persévérance.

Même si les femmes, au Canada, ont fait d'importants progrès depuis 1929, il leur reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il suffit de jeter un coup d'oeil à la Chambre pour voir qu'elles n'y sont pas très nombreuses.

J'invite tous les députés et tous les Canadiens à continuer de favoriser l'avancement des Canadiennes dans toutes les sphères d'activité pour promouvoir l'égalité.

* * *

[*Français*]

LES TRAVERSIERS

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, voilà plus de 18 mois qu'Ottawa tarde à prendre une décision sur le remplacement du vétuste traversier *Lucy Maud Montgomery*, qui assure la liaison entre les îles de la Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard. Dès le début des travaux du présent Parlement, le Bloc québécois a poussé le ministre des Transports à prendre une décision dans ce dossier. Le ministre hésite toujours et tente de se défiler de ses responsabilités. Or, les traversiers interprovinciaux sont bel et bien de responsabilité fédérale et la coopérative de transport des Îles ne peut aller de l'avant sans le financement du fédéral.

Le ministre des Transports a reçu récemment des lettres des élus québécois à ce sujet. M. Farrah, député libéral des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale, et M. Paillé, ministre québécois de l'Industrie, s'entendent pour demander au ministre d'agir sans plus attendre.

Maintenant que le ministre sait que c'est lui qui doit prendre la décision, qu'attend-il pour la prendre?

[*Traduction*]

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, alors que le Parti réformiste, jouissant de l'appui de la base populaire, demande une protection accrue contre les délinquants violents et sans pitié, reconnus par les tribunaux comme une menace pour la société, le Parti libéral déclare qu'un projet de loi visant à garder les prédateurs sexuels derrière les barreaux serait anticonstitutionnel. Le gouvernement libéral nous dit qu'il n'a ni le courage ni la volonté de déposer un projet de loi visant à protéger les enfants innocents.

Un éminent juriste a déclaré que si le gouvernement avait recours à des constitutionnalistes plutôt qu'à des bureaucrates dont le seul souci est d'assurer le bon fonctionnement de leur ministère et non pas de protéger les intérêts des Canadiens, il serait possible de présenter un projet de loi qui soit jugé constitutionnel.

Quand le gouvernement libéral va-t-il faire preuve de bon sens, montrer sa volonté de protéger les simples Canadiens et renoncer à son immobilisme? Le recours à la législation provinciale de la santé pour garder les délinquants derrière les barreaux constitue une idée encore plus inepte.

Apprenez à connaître la Constitution. Rédigez des lois. Agissez, pour faire changement. Les simples Canadiens veulent ce que ce gouvernement semble refuser de leur accorder: la sécurité dans ce pays.

* * *

LE COQUELICOT

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, à cette époque-ci de l'année où la plupart d'entre nous portons le coquelicot, symbole du sacrifice suprême, une question revient parfois: les jeunes Canadiens qui ont consenti ce sacrifice sont-ils morts en vain?

Hier, au Bureau de la citoyenneté à Oshawa, quelque 54 personnes originaires de 17 pays ont répondu de façon éloquente à cette question, en décidant que le pays qui nous a été légué grâce aux sacrifices ultimes de trop nombreux jeunes Canadiens est, pour reprendre les mots souvent employés par un distingué député, «le pays où il fait le mieux vivre».

À ceux qui contesteraient ce point de vue, je répondrai que les faits leur donnent tort. Étant moi-même joueur de longue date, je suis prêt à parier. Cinquante-quatre personnes provenant de 17 cultures différentes soutiennent que vous avez tort. Joignez-vous à nous et faites en sorte que 18 cultures différentes travaillent ensemble à mettre en valeur ce qui nous est si cher.

Je voudrais également dire à tous les députés qui portent le coquelicot, ce symbole du sacrifice suprême, qu'ils devraient le porter au-dessus de tous les autres symboles et décorations, y compris l'épinglette parlementaire.

* * *

LE PROFESSEUR JOHN C. POLANYI

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, les 3 et 4 novembre, 12 lauréats du prix Nobel, dont quatre Canadiens, se réuniront à l'Université de Toronto pour inaugurer la chaire de chimie John C. Polanyi. Cette célébration sera accompagnée d'une série de conférences publiques gratuites sur le

thème «La science dans la société», qui seront données par les lauréats à l'Université de Toronto.

Je mentionne cet événement non seulement parce qu'il honore un grand Canadien, un excellent professeur de l'Université de Toronto et, si je puis me permettre de le dire, un habitant de la circonscription de Rosedale, mais aussi parce qu'il nous rappelle la place qu'occupe la recherche scientifique dans la société canadienne d'aujourd'hui. Il nous rappelle le rôle de nos universités qui est de permettre que la recherche fondamentale continue de progresser dans l'intérêt de la science et de tous les Canadiens.

Nous devons beaucoup aux innombrables chercheurs dévoués de tout le Canada, dont John Polanyi est un exemple remarquable. Si l'on veut que le Canada continue d'être un pays à la fine pointe de la technologie, nous devons appuyer ces hommes et ces femmes, et les universités où ils travaillent et enseignent.

* * *

LE TRAVAIL SOCIAL

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière des diplômés de tout le Canada se sont réunis à Toronto pour célébrer le 80e anniversaire de la Faculté de travail social de l'Université de Toronto.

Les travailleurs sociaux jouent un rôle clé dans les collectivités canadiennes où ils font la promotion de la justice et de l'équité sociales pour tous les groupes, indépendamment de la classe, du sexe ou du patrimoine culturel, mais en particulier pour les désavantagés en périodes de difficultés financières.

En tant que plus ancienne faculté de travail social du Canada et la troisième en Amérique du Nord, elle a une fière tradition de réalisations. Les progrès réalisés dans les domaines du bien-être de l'enfant, du soin à domicile des victimes de la maladie d'Alzheimer et de la médiation familiale montrent combien la faculté a contribué à améliorer la société canadienne.

Je tiens donc à souligner les réalisations des travailleurs sociaux et à féliciter la Faculté de travail social de l'Université de Toronto à l'occasion de son 80e anniversaire.

* * *

• (1405)

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, ajoutant l'injure à l'insulte, le ministre du Patrimoine canadien a laissé entendre hier qu'il était disposé à considérer un certain rôle pour le Québec dans le dossier de l'autoroute électronique, un rôle aussi important nous dit-il que celui des câblodistributeurs ou des municipalités.

Article 31 du Règlement

Le ministre étale ainsi au grand jour son indifférence face à la réalité culturelle québécoise. Comment ne pas comprendre que l'autoroute électronique aurait un impact déterminant sur la société québécoise? Comment ne pas se rendre compte que son contenu culturel, pédagogique et éducatif relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec?

Par ailleurs, comment le ministre peut-il justifier l'absence de représentants du milieu culturel québécois au sein du conseil consultatif de l'autoroute de l'information?

L'incompétence du ministre et son insensibilité dans ce dossier constituent une autre raison valable pour exiger sa démission.

* * *

[*Traduction*]

LA REVUE ESPRIT DE CORPS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, outre les questions concernant l'intégrité du gouvernement au sujet des agissements du ministre du Patrimoine canadien, je dois soulever la question de son intégrité au sein du ministère de la Défense.

Il est maintenant évident que la Défense essaie activement, avec l'aide du ministère de l'Industrie et des Sciences, de nuire à la petite revue militaire *Esprit de corps*, et même de la mener à sa perte. Cette revue a eu l'audace de critiquer les méthodes et les fonctionnaires du ministère de la Défense.

En menaçant de refuser de passer des marchés avec des sociétés comme Mercedes-Benz et General Motors, qui font de la publicité dans cette revue, le gouvernement essaie de lui enlever son moyen de subsistance. Ces tactiques sont dignes d'un État policier, et non d'une démocratie. Au Canada, les citoyens ont le droit de critiquer le gouvernement s'ils n'approuvent pas ses politiques ou ses pratiques.

Monsieur le Président, je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'on peut lire dans *Esprit de corps* ni avec le ton employé, mais je suis prêt à défendre vigoureusement son droit de s'exprimer. Je suis d'ailleurs stupéfait de constater que des hauts fonctionnaires pensent autrement.

Le ministre de la Défense a été avisé plusieurs fois, mais il refuse de régler les problèmes que connaît son ministère. Il n'a aucune excuse pour ne rien faire dans ce cas.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, le plan annoncé aujourd'hui par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est le résultat d'un processus de consultation détaillé. Ce plan est le premier résultat concret des consultations menées par le gouvernement.

Après avoir discuté avec des Canadiens de tous les milieux sur une période de huit mois, le ministre a déposé une stratégie qui reflète les besoins et les désirs de nos compatriotes. Les changements présentés mettent l'accent sur l'entrée d'immigrants

Article 31 du Règlement

ayant des compétences utiles et de l'argent à investir, tout en maintenant l'objectif de réunification des familles.

Ce plan mis au point par les Canadiens fait preuve de compassion, de sentiments humanitaires et de tolérance—toutes des valeurs prisées à notre époque par le Parti libéral.

Je lève mon chapeau au ministre et aux Canadiens pour avoir su concevoir un programme de citoyenneté et d'immigration détaillé et équilibré, qui répondra aux besoins des Canadiens dans les années à venir.

* * *

LE TOURISME

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, notre caucus de l'est de l'Ontario a appris que la seule augmentation du tourisme dans notre région pendant la récession était due au passage de touristes attirés au Canada et plus particulièrement au Québec par la campagne publicitaire du gouvernement de cette province.

Le gouvernement fédéral devrait travailler en collaboration avec le secteur privé, par l'intermédiaire de la nouvelle commission du tourisme, pour promouvoir le Canada et le patrimoine canadien. Dans l'est de l'Ontario, par exemple, les rivières Trent–Severn et Rideau constituent des réseaux navigables remarquables qui font partie du patrimoine national et qui sont pour les touristes des autres provinces et de l'étranger une attraction importante.

La promotion des éléments marquants de notre patrimoine attirera des touristes du monde entier et encouragera les Canadiens à visiter leur pays. Du même coup, la promotion du patrimoine canadien renforcera notre identité nationale.

Suscitons la curiosité de nos concitoyens et du monde entier pour le patrimoine canadien.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer cette Chambre que le chef du Bloc québécois vient de se rallier et donner son appui au premier ministre du Canada. En effet, le chef du Bloc québécois a déclaré hier qu'il désire maintenant un référendum, et je cite: «le plus rapidement possible».

Cette nouvelle position contraste passablement avec les propos que tenait le chef du Bloc québécois, le 20 septembre dernier, lorsqu'il plaidait en faveur du report du référendum pour assurer que ce dernier soit gagnant. Maintenant que l'opposition officielle et le gouvernement sont d'accord sur la tenue d'un référendum dans les meilleurs délais, il nous reste à souhaiter que le chef, celui qui se décrit comme le partenaire de Jacques Parizeau dans l'aventure référendaire, saura convaincre son associé de procéder sans tarder. Ainsi, comme l'a dit le premier ministre du Canada, on pourra mettre fin rapidement à l'incertitude qui découle de cette situation.

• (1410)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport dissident déposé hier, le Bloc québécois exige que le ministère de la Défense nationale fasse un réexamen complet de ses dépenses militaires, en particulier en ce qui concerne l'achat de sous–marins, et ce, en tenant compte des nouvelles missions qui lui seront conférées dans les années qui viennent.

Les mesures proposées dans le rapport majoritaire du Comité mixte spécial ne sont pas suffisantes. Le ministre de la Défense doit proposer un budget réaliste, adapté à l'état catastrophique du déficit fédéral. Le ministre doit faire un effort supplémentaire pour rationaliser son budget afin d'atteindre des coupures de l'ordre de 1,6 milliard de dollars.

Le gouvernement doit faire preuve de plus de courage et s'attaquer au déficit qui ronge peu à peu l'avenir de nos enfants.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, c'est la troisième fois en moins d'un mois qu'un avocat de la défense invoque l'excuse d'une ivresse excessive devant un tribunal criminel.

La décision que la Cour suprême a rendue dernièrement dans l'affaire Daviault a des répercussions dévastatrices pour toutes les victimes. En Alberta, un homme a été acquitté vendredi d'avoir agressé sa femme après une beuverie qui avait duré 24 heures en 1993. Le juge a décidé que l'homme ne pouvait être tenu responsable de ses actes puisqu'il était tellement ivre qu'il en avait perdu la raison.

Les députés réformistes ont demandé deux fois au ministre de la Justice de légiférer afin d'éliminer cette échappatoire, mais rien n'a encore été fait.

Il ne s'agit pas d'un conte et j'espère bien que le ministre de la Justice n'est pas une fée. Il semble qu'il soit troublé par ces cas, mais nous savons tous qu'il ne réglera pas la question avec un coup de baguette. Il doit présenter sans tarder une mesure modificative pour que tous les Canadiens ait droit à un peu de justice.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a déclaré que le débat sur l'avenir de la Commission canadienne du blé était important et, par conséquent, il a annoncé un processus où les agriculteurs seront notamment invités à donner leur avis.

La consultation est importante. En fait, il y a deux ans à peine, au cours du processus de consultation sur le transport, la grande majorité des agriculteurs et des habitants des régions rurales se sont prononcés en faveur du maintien de la subvention du Nid–de–Corbeau et du raffermissement de la Commission canadienne du blé. Ensuite, plus de 13 000 habitants des régions rurales de la Saskatchewan ont participé à un rassemblement à Saskatoon,

où ils ont convenu d'avertir Ottawa qu'une Commission canadienne du blé plus puissante était nécessaire pour protéger l'avenir de l'agriculture au Canada.

Le ministre de l'Agriculture et ses collègues ont déjà dit qu'ils étaient très favorables à la Commission canadienne du blé. Compte tenu des consultations qui ont déjà eu lieu, j'invite le ministre à appuyer fermement la commission et son engagement à long terme envers les agriculteurs.

* * *

L'ÎLE BELL

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aujourd'hui aux 69 hommes qui ont péri au large de l'île Bell, à Terre–Neuve, à l'automne de 1942, ainsi qu'aux gens de l'île qui ont gardé vivant le souvenir de ces hommes.

Beaucoup de Canadiens ignorent que l'île Bell est la seule région de l'Amérique du Nord a avoir été la cible du feu ennemi au cours de la Seconde Guerre mondiale. À l'automne de 1942, quatre navires, dont trois britanniques et un français, ont été coulés près de là par des U–boats lors de deux incidents distincts. Même si 69 hommes ont péri, les gens de l'île Bell ont le mérite d'avoir sauvé bien des vies.

Demain, 2 novembre, la Légion royale canadienne de l'île Bell va inaugurer un monument à la mémoire des marins, à Lance Cove, près de l'endroit où les quatre navires ont été coulés. Ce monument comprend une plaque spéciale en l'honneur des gens de Lance Cove.

Le gouvernement libéral a lancé le programme «Le Canada se souvient» et c'est dans le même esprit que la collectivité de l'île Bell se propose de commémorer demain un événement qui ne doit jamais tomber dans l'oubli.

* * *

L'AVIATION CIVILE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, à titre de président du Comité des transports, j'ai l'honneur de souligner le cinquantième anniversaire de l'ouverture de la conférence internationale qui a eu lieu à Chicago et qui avait pour but de planifier l'avenir de l'aviation civile internationale d'après–guerre. Je précise que l'OACI a été créée pour veiller au bon développement de l'aviation civile.

À l'occasion de ce cinquantième anniversaire, l'OACI tiendra une autre conférence internationale sur les transports, à Montréal, le 23 novembre prochain. De grands changements au niveau international influeront sur l'évolution du transport aérien commercial dans les années qui viennent. On n'a qu'à penser aux structures commerciales, aux découvertes technologiques et à l'essor de pays auparavant moins développés.

Par conséquent, le moment est bien choisi pour inviter les nations du monde entier à réexaminer les règles économiques qui régissent les services aériens internationaux.

• (1415)

Je désire féliciter l'OACI pour l'initiative qu'elle a prise en organisant cette conférence. Mes meilleurs voeux de succès accompagnent tous les participants à cette conférence.

* * *

LA VIOLONISTE JULIETTE KANG

M. John Loney (Edmonton–Nord, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je veux féliciter la jeune et brillante violoniste Juliette Kang, d'Edmonton, qui a récemment remporté la médaille d'or, une bourse de 25 000 $ et la première place dans quatre catégories au concours international de violon d'Indianapolis. Elle a remporté plus de prix spéciaux que quiconque avant elle depuis que ce concours existe.

Mme Kang est reconnue internationalement pour sa virtuosité, sa grande maturité musicale ainsi que pour sa rare capacité d'établir un équilibre entre la technique et l'émotion.

Ce matin, Mme Kang était l'invitée principale à l'émission *Morningside* de la CBC. Elle y a démontré son talent exceptionnel en interprétant deux pièces musicales. J'espère que l'interview sera présentée à nouveau à l'occasion de l'émission spéciale *The Best of Morningside* diffusée ce soir pour que plus d'auditeurs puissent apprécier le talent de cette fabuleuse musicienne.

J'invite la Chambre à unir sa voix à la mienne pour féliciter Mme Kang pour son dévouement et les sacrifices qu'elle a consentis. Tous les Canadiens devraient être fiers d'avoir une représentante aussi douée sur la scène musicale internationale.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, on apprend que le ministre du Patrimoine a adressé directement au CRTC pas moins de sept autres lettres qui s'ajoutent à sa lettre d'appui à une demande de permis. La faute du ministre s'aggrave donc singulièrement du fait de la régularité de ses ingérences dans les décisions du CRTC. En fait, le ministre estime normal d'entretenir une correspondance suivie avec ce tribunal quasi judiciaire. Il a lui–même déclaré ce matin que la révélation de sept autres lettres améliore sa crédibilité, ce qui donne la mesure de son jugement.

Je demande au gouvernement comment il peut continuer à soutenir que le ministre du Patrimoine a commis une erreur honnête, sachant maintenant qu'il ne s'agit pas d'une faute isolée, mais plutôt d'un mode de fonctionnement courant pour ce ministre.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a été ministre. Il sait qu'en tant que ministre, on devrait s'acquitter de ses responsabilités. Par exemple, quand les gens lui écrivent pour se plaindre du contenu des émissions de télévision, il n'a pas seulement le droit, mais bien la responsabilité de faire des références au CRTC, ce qui a été fait dans le cas de ces sept lettres. C'est quand même la responsabilité du ministre de faire des références appropriées au CRTC.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, vous me permettrez de rappeler que cinq ministres ont été pris la main dans le sac en envoyant, cette fois–là, des lettres d'appui et dans quatre cas, des lettres nommément et expressément d'appui au CRTC, s'immisçant ainsi directement et d'une façon tout à fait indue dans les prises de décision du CRTC.

Je demande au gouvernement combien de lettres additionnelles du ministre faudra–t–il pour le convaincre du manque de jugement de ce ministre. Est–ce que la vice–première ministre partage la position adoptée hier par le ministre de l'Immigration, à l'effet qu'un ministre ne doit pas communiquer directement avec un organisme dont il a la responsabilité, condamnant ainsi directement le comportement de son collègue du Patrimoine auprès du CRTC?

Faut–il comprendre que dans l'esprit du gouvernement, que dans l'esprit de la vice–première ministre, il existe deux règles d'éthique, l'une pour le ministre de l'Immigration, l'autre pour le ministre du Patrimoine?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déjà été ministre.

En tant que ministre, il devait de temps à autre écrire à des organismes qui relevaient de son portefeuille. Non seulement il avait le droit de communiquer avec ces organismes, mais encore il en avait la responsabilité.

Il me semble que, lorsque le ministre responsable des communications reçoit des plaintes du public sur, par exemple, la hausse des tarifs d'abonnement au câble, il a le droit et le devoir de les transmettre au CRTC.

Le chef de l'opposition devrait être la première personne à se plaindre si le ministre responsable des communications refusait de se mettre en rapport avec l'organisme chargé de réglementer le domaine des communications. C'est une de ses responsabilités. Il fait son travail et il continuera de le faire sous le régime instauré par les lignes directrices que le premier ministre a préparées.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, quand on entend le premier ministre nous promettre la définition de règles d'éthique plus sévères pour l'avenir, il n'est pas rassurant d'entendre ce que vient de dire la vice–première ministre. Elle nous promet que cela va continuer comme avant puisqu'on peut le faire. De plus, je rappellerai au gouvernement que sous les premiers ministres Joe Clark et Pierre Elliott Trudeau, il y avait des règles expressément formulées pour interdire aux ministres de communiquer directement avec des tribunaux comme le CRTC.

Pour montrer à quel point le ministre du Patrimoine ne vit pas sur la même planète que nous, une des lettres qu'il a envoyées au CRTC est datée du 13 octobre dernier, c'est–à–dire moins de deux semaines après avoir reçu l'absolution pour la première faute, celle de la lettre d'appui du 15 mars. La vice–première ministre ne voit–elle pas que le député de Laval–Ouest est dépourvu des qualités de jugement requises pour un ministre et qu'il est inepte, donc inapte à remplir cette fonction?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un double de la lettre en question. Je voudrais la déposer avec les autres lettres auxquelles il a été fait allusion parce que j'estime qu'elles établissent très clairement que le ministre ne faisait que s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

Il répondait à une lettre que lui avait envoyée le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt au nom d'un électeur de sa circonscription qui se plaignait des tarifs d'abonnement au câble.

Le ministre, en tant que responsable des communications, a, comme il le devait, transmis la lettre au CRTC. Il me semble que s'il n'avait pas donné suite à cette lettre ou s'il l'avait jetée au panier—ce qu'aurait apparemment préféré le député—il aurait manqué à son devoir.

Nous croyons que le ministre devrait s'acquitter de ses fonctions dans le cadre des lignes directrices très strictes qui ont été établies par le premier ministre pour éviter les conflits d'intérêts.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, on a appris de la *Presse canadienne* que le conseiller en éthique du gouvernement, M. Howard Wilson, se serait vu retirer en juillet 1992 son pouvoir de signer des contrats fédéraux au terme d'une enquête menée par le vérificateur général lui–même. Il s'est mérité cette sanction pour avoir accordé des contrats totalisant près de un million de dollars sans soumission.

Est–ce que le gouvernement savait que M. Wilson s'était vu retirer en 1992 son pouvoir de signature par le sous–ministre de l'Industrie au moment où la décision a été prise de le nommer conseiller à l'éthique?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement du Canada ont entière confiance dans l'intégrité et la moralité du conseiller en éthique.

Si le député de l'opposition a une preuve du contraire, qu'il la fasse connaître et qu'il porte une accusation.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, de la réponse de la vice–première ministre, je conclus que le gouvernement savait et que le premier ministre savait. Et, dans ce contexte, puisque le premier ministre savait, comment a–t–il pu cacher à l'opposition cette information? Lorsqu'il l'a consulté en juin dernier au sujet de la nomination de M. Wilson, est–ce que la vice–première ministre ne reconnaît pas que le premier ministre a ainsi commis lui–même un grave accroc aux règles élémentaires d'intégrité en cachant cela à l'opposition?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition, hier midi, en réponse à la déclaration faite par le premier ministre a dit, et je cite: «On n'a jamais mis en question l'intégrité du premier ministre.» Il l'a dit hier, il a même été consulté pour la nomination de la personne en question.

Alors maintenant, le premier ministre lui–même a dit hier qu'il prend entière et pleine responsabilité pour les décisions prises auprès de ses ministres. Alors, si le député d'en face veut attaquer les fonctionnaires qui n'ont pas le droit de se défendre, qu'il porte une accusation.

• (1425)

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que son cabinet remettait aux ministres un recueil confidentiel de règles de conduite au moment où ils acceptent leur portefeuille. C'est bien le minimum auquel nous puissions nous attendre de la part d'un gouvernement qui prétend se soucier sérieusement de l'intégrité. Le public et le Parlement ont le droit de voir ces lignes directrices pour pouvoir juger si elles sont respectées ou violées.

Comme le premier ministre a promis un gouvernement marqué au coin de l'intégrité et de la transparence, accepterait–il de déposer ces lignes directrices initiales qui ont été remises en novembre aux ministres de sorte que nous puissions les comparer avec les nouvelles lignes directrices que le gouvernement propose d'appliquer et avec la position du gouvernement concernant les activités du ministre du Patrimoine canadien?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a promis un débat complet et ouvert sur les nouvelles lignes directrices. Je suis convaincue que, dans le contexte de ces lignes directrices, le commissaire à l'éthique va vouloir faire connaître tous les faits.

J'espère qu'on tiendra une débat public complet, car je sais que ces lignes directrices résisteront à l'épreuve du temps. Nulle ligne directrice ne permet cependant de mesurer l'honnêteté d'une personne.

Le premier ministre a dit qu'il mettait son intégrité en jeu, car on ne jugera pas notre gouvernement d'après ce qui est écrit dans les lignes directrices, mais plutôt d'après l'honnêteté et l'intégrité dont lui et ses ministres auront fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions. Personne ne met en doute l'honnêteté ou l'intégrité du premier ministre.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ils ne déposeront donc pas les lignes directrices.

Quiconque a étudié les relations des ministres avec les organismes quasi judiciaires sait qu'une seule ligne directrice devrait guider leurs communications. Ils devraient communiquer uniquement par le truchement des lois, des décrets du conseil et des mémoires déposés auprès des commissions d'enquête publique, et c'est tout.

Or, hier, le premier ministre a dit que la seule ligne directrice qu'il ait donnée en novembre dernier à ses ministres à propos de ces communications, c'est qu'ils devraient communiquer avec ces organismes en s'adressant uniquement aux personnes compétentes. Un premier ministre qui a passé 30 années de sa vie dans la vie publique, dont quelques–unes en tant que ministre de la Justice, peut sûrement émettre une meilleure ligne directrice que celle–là.

Est–ce que le reste des lignes directrices du gouvernement en matière d'éthique sont aussi faibles et piètrement énoncées que celle–là? Dans l'affirmative, que fera exactement le gouvernement pour les renforcer?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si on suivait le raisonnement du chef du tiers parti, on dirait au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui a écrit au ministre au nom d'une de ses électrices qui s'alarmait de la hausse du coût d'abonnement au câble de télévision, que le ministre ne peut transmettre ses préoccupations. Or, dans l'exercice de ses fonctions, le ministre a le devoir de veiller à ce que le système de câblodiffusion fonctionne bien.

Le premier ministre a mis en place un système prévoyant que toutes les lettres passeront à l'avenir par le conseiller en éthique. Cela nous semble être une mesure provisoire équitable. Nous espérons avoir à la Chambre un débat complet et ouvert pour en arriver à des lignes directrices qui permettront aux ministres de s'acquitter de leurs responsabilités et aux députés d'obtenir les services qu'ils méritent de la part des ministres du gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce que font 99 p. 100 des ministres d'autres gouvernements, c'est conseiller à leur électeur de communiquer

directement avec l'organisme et lui expliquer pourquoi. Pas besoin d'être grand clerc pour le comprendre.

Une voix: Exact.

M. Manning: Monsieur le Président, les règles de conduite des ministres et le rôle du conseiller en éthique sont indissociables. Hier, à la Chambre, le premier ministre a refusé de divulguer le contenu des échanges entre son cabinet et le conseiller en éthique au sujet des activités douteuses du ministre du Patrimoine canadien. En traitant ainsi une question d'éthique derrière des portes closes, d'une manière détournée et improvisée, le premier ministre trahit sa profession d'intégrité et de transparence.

Je demande directement à la vice–première ministre quel avis le conseiller en éthique a donné au gouvernement. A–t–il dit, oui ou non, que le ministre du Patrimoine canadien devait démissionner?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je rejette la prémisse du député selon laquelle, quand Jim Hart, député d'Okanagan—Similkameen–Merritt, a écrit au ministre. . .

Des voix: Oh, oh.

• (1430)

Le Président: Chers collègues, il est préférable de ne pas désigner les députés par leur nom et d'utiliser plutôt celui de leur circonscription.

Mme Copps: Monsieur le Président, la lettre dit: «Monsieur le Ministre, une de mes électrices s'inquiète de la hausse imminente de l'abonnement au câble de Regional Cable T.V. Inc. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir prendre connaissance des lettres ci–jointes de Mme Kirkland et de lui expliquer pourquoi elle doit payer l'abonnement de base 3 $ de plus par mois même si elle ne veut pas capter les canaux supplémentaires.»

On peut présumer que le ministre, en communiquant avec le CRTC, a transmis les préoccupations légitimement exprimées par un député au nom de ses électeurs. Cela fait partie du travail de député. Il est à souhaiter que le Parti réformiste ne cherche pas à paralyser les députés qui essaient de représenter leurs électeurs.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, manifestement, à écouter les réponses de la vice–première ministre, je dois constater que le ministre du Patrimoine canadien n'est pas le seul à confondre le rôle d'un député et celui d'un ministre.

La vice–première ministre peut–elle nous dire quelle crédibilité la population peut maintenant accorder au ministre du Patrimoine canadien, alors qu'il ne sait même pas juger de la nature des responsabilités qui le lient au CRTC?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui–même a déclaré dans cette Chambre que des erreurs ont été commises. Est–ce que la députée d'en face veut une solution ou un problème politique?

À partir de la semaine dernière, la solution qu'il a adoptée est d'écrire à chaque ministre pour l'informer qu'aucune correspondance ne peut être envoyée directement aux tribunaux quasi judiciaires. Cette solution a été adoptée avant que M. Wilson arrive avec une réglementation plus élargie qui sera débattue en Chambre. Il y avait un problème, des erreurs ont été commises; les erreurs ont été réglées et on veut tout de même respecter l'intégrité des ministres de remplir leurs fonctions.

Le chef de l'opposition a été ministre. Il sait qu'il avait des responsabilités à la fois envers ses concitoyens de Lac–Saint–Jean et envers le poste de ministre qu'il occupait. On ne veut pas lier les mains des simples citoyens de Lac–Saint–Jean parce que leur député était ministre. Ils veulent obtenir du service. On veut leur offrir un bon service, efficace et honnête, et c'est ce que nous essayons de faire.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je ne suis pas ministre, mais mercredi soir dernier, quand on m'a montré la nouvelle, j'ai tout de suite su qu'il fallait que le ministre démissionne. C'est là la solution!

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay: Et si ce n'est pas la solution, nous aurons un problème politique.

Alors, quelle crédibilité un ministre qui comprend si mal le fonctionnement des règles élémentaires du fonctionnement de son ministère peut–il défendre et comment peut–il mener à terme les importants dossiers dont il a la responsabilité, notamment le financement de Radio–Canada, l'avenir de Téléfilm Canada et celui de l'Office national du film, l'autoroute électronique et la révision de la Loi sur les droits d'auteur que nous attendons depuis une éternité?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a dit très clairement qu'une erreur avait été commise et que le gouvernement avait mis en place un système pour garantir que cela ne se reproduise plus. Le ministre lui–même a dit très clairement que dès qu'il a pris conscience que le CRTC avait mal interprété sa lettre initiale, il lui a écrit une deuxième fois pour clarifier la situation.

La députée dit que nous allons avoir un problème politique. Si la députée s'intéresse vraiment au règlement de ce problème, elle reconnaîtra que, dès vendredi dernier, le premier ministre a transmis à tous les ministres une directive suivant laquelle toute lettre ministérielle à un organisme quasi judiciaire doit être examinée par M. Wilson.

• (1435)

Entre temps, M. Wilson n'est pas resté inactif. En fait, il a eu une réunion avec le Cabinet ce matin pour établir des lignes directrices strictes en regard des organismes quasi judiciaires, qui tiendront compte à la fois du travail des ministres et du droit des électeurs du pays d'être légitimement représentés au Parlement. Je ne veux pas que mes électeurs de Hamilton–Est soient pénalisés du simple fait que je suis ministre.

Le Président: Chers collègues, je vous demande à nouveau de bien vouloir être le plus brefs possible dans vos questions et vos réponses.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Nous avons appris que le ministre du Patrimoine canadien a écrit huit lettres au CRTC. Dans sept d'entre elles, il reconnaît qu'il ne peut intervenir, mais dans la huitième, il n'aborde pas la question. Le ministre savait qu'il ne pouvait intervenir dans sept cas. Pourquoi alors a–t–il décidé d'intervenir, dans ce cas particulier, auprès de l'organisme quasi judiciaire dont il est responsable?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, une lettre que la députée a reçue de la personne dont elle a parlé hier quand elle a dit qu'il y avait des allégations d'abus d'influence vient contredire la prémisse de sa question.

En fait, le secrétaire général du CRTC a répondu à la députée que toutes les communications liées à un processus public sont traitées de la même façon, indépendamment de l'expéditeur, même s'il s'agit d'un ministre ou de tout autre député. La députée le sait pertinemment, car elle a reçu de M. Darling une lettre dans laquelle il dit expressément qu'aucun traitement spécial n'a été accordé.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre du Patrimoine canadien. Sauf erreur, il y a toujours un ministre du Patrimoine canadien de l'autre côté.

En ce qui concerne les communications entre le secrétaire général du CRTC et mon bureau, j'ai effectivement reçu un appel d'un secrétaire général complètement pris de panique hier.

Ma question s'adresse cette fois–ci à la vice–première ministre. Hier, dans une entrevue, le ministre de l'Immigration a dit qu'il n'enverrait pas de lettre à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il a dit qu'il ferait une erreur en écrivant à un organisme quasi judiciaire relevant directement de lui. Je suis perplexe. Il semble que le ministre de l'Immigration ait compris, mais pas le ministre du Patrimoine canadien.

Le premier ministre n'applique pas les mêmes critères d'éthique à tous les membres de son Cabinet. Si je pose la question expressément et directement, c'est que je veux une réponse. Pourquoi accorde–t–il, en l'occurrence, un traitement spécial au ministre du Patrimoine canadien?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a pris la parole et a présenté à la Chambre tous les renseignements sur cette affaire. En fait, il a dit très clairement que le ministre concerné a fait une erreur.

• (1440)

Le ministre a fait une erreur, et les lignes directrices sur les organismes quasi judiciaires n'étaient pas claires. On a pris des mesures pour rectifier la situation: le député a tout d'abord écrit une lettre au CRTC à ce sujet, et le premier ministre a ensuite demandé à M. Wilson de rédiger de nouvelles lignes directrices plus claires. Entre temps, il a établi des lignes directrices provisoires qui prévoient que toutes les communications des ministres avec des organismes quasi judiciaires devront dorénavant être approuvées par le conseiller en éthique.

Je crois qu'il a fait ce qu'il fallait en quatre jours et qu'il a respecté sa promesse de diriger un gouvernement honnête. Je crois qu'il a montré une fois de plus que l'éthique et l'intégrité sont la marque de son gouvernement, et non pas simplement matière à règlement.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, pendant que le ministre du Patrimoine poursuit son examen de conscience et se prépare, probablement, à faire une confession générale, vous me permettrez d'aborder un autre sujet. Ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le SCRS se retrouve à nouveau sur la sellette. Selon le livre intitulé *Betrayal* qui paraîtra cette semaine, le SCRS a demandé à l'un de ses agents de poser une bombe à bord d'un avion d'Air India, à Rome, en 1986, afin d'en faire porter le blâme par des terroristes sikhs.

Le gouvernement entend–il vérifier le bien–fondé d'allégations aussi troublantes et reconnaît–il que, si elles s'avéraient fondées, ce genre de pratique criminelle devrait être réprimé avec la dernière vigueur?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a examiné cette question et en a fait rapport publiquement en 1987–1988. Si je me souviens bien, le comité avait conclu que le SCRS avait agi comme il le convenait, contrairement aux allégations.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre que c'est l'un de ses propres députés qui a fait une affirmation aussi sérieuse.

Compte tenu des allégations sur l'infiltration d'organismes démocratiques par le SCRS, sur l'écoute électronique de membres du gouvernement du Québec par le CST et sur la pose d'une bombe à bord d'un avion d'Air India par un agent du SCRS, le gouvernement se décidera–t–il enfin à mettre sur pied une véritable commission d'enquête sur les agissements des agents secrets fédéraux?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Défense nationale qu'il appartiendrait de répondre.

Pour ce qui est de la question qui, selon la presse, fait l'objet d'un livre, livre que je n'ai pas encore vu, mais dont j'ai entendu parler dans la presse, je crois savoir que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a examiné à fond le cas de Ryszard Paskowski et a déclaré dans son rapport annuel de 1987–1988 que le SCRS avait traité son cas comme il le fallait. Je pense que cela se passe d'explications.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre et a trait au rôle qu'a joué le conseiller en éthique dans la désormais célèbre affaire du ministre du Patrimoine canadien.

Nous savons de bonne source, c'est–à–dire de la bouche même du conseiller, qu'il a pris connaissance de la lettre, le mercredi 26 octobre, par l'intermédiaire des médias et non du cabinet du premier ministre. Comme le cabinet du premier ministre ne lui a rien demandé, pas même de rédiger un rapport sur la lettre, il n'a donc rien fait.

Ma question est simple: pourquoi le premier ministre s'est–il donné la peine de nommer un conseiller en éthique et d'obliger les contribuables à assumer les frais de cette charge s'il ne le consulte pas sur une question de cette importance, alors qu'il aurait eu un mois pour le faire?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a répondu de façon plus que satisfaisante à cette question
qui lui a été posée hier et la semaine dernière.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nous répéterons la même question jusqu'à ce que nous ayons obtenu une réponse qui satisfasse la population canadienne.

• (1445)

Le conseiller en éthique a confirmé que ce n'est que vendredi dernier, le 28 octobre, qu'on lui a remis un document énonçant les règles de conduite à l'intention des ministres et qu'on lui a demandé de l'examiner dans le contexte des relations avec les organismes quasi judiciaires. Hier, le premier ministre a déclaré que les recommandations de son conseiller étaient à l'étude au Cabinet.

La confiance du public n'y gagnerait–elle pas si les lignes directrices à l'intention des ministres étaient rendues publiques, débattues et modifiées à la Chambre, au besoin, puis approuvées à l'occasion d'un vote libre des députés qui serait tenu au nom de tous les Canadiens?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément la démarche que le premier ministre s'est engagé à suivre un peu plus tôt cette semaine.

* * *

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Devant l'Association des câblodistributeurs québécois réunis en congrès hier à Québec, le ministre du Patrimoine a déclaré que le gouvernement fédéral devrait contrôler seul l'autoroute électronique afin d'établir des objectifs nationaux et promouvoir l'identité culturelle canadienne. Il a carrément nié tout rôle ou toute responsabilité des provinces en cette matière.

Comment le ministre du Patrimoine peut–il écarter les provinces, dont le Québec, du projet d'autoroute électronique, en ne les considérant que comme de simples groupes de pression au même titre que les câblodistributeurs et que les municipalités?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si notre collègue s'était donné la peine de lire le discours que j'ai prononcé hier, il s'apercevrait que rien de ce qu'il vient d'avancer n'est exact.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, je me réfère à des citations que l'on peut retrouver dans tous les journaux aujourd'hui.

Doit–on comprendre, de l'attitude méprisante du ministre, que non seulement il nie dans les faits le caractère distinct du Québec, mais qu'il rejette aussi du revers de la main toutes les revendications historiques en matière de culture et de communication?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Il est très intéressant, monsieur le Président, de voir que l'on interprète à l'envers ce que je dis. En fait, j'ai exprimé la plus grande ouverture pour la contribution que pourraient faire et les industries et tous les intervenants au Québec au processus de développement de l'autoroute électronique.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais passer à un autre sujet si vous le permettez. Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

Nous siégeons ici, dans cette prestigieuse enceinte qu'est la Chambre des communes, depuis maintenant un an. En examinant mes dossiers, j'ai remarqué que le gouvernement avait promis, il y a un an, que nous deviendrions un pays exportateur.

Bon nombre de représentants des milieux d'affaires de Nepean et bon nombre de représentants de l'industrie de pointe se demandent si ce ministère a fait quelque chose pour que nous devenions un pays exportateur.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de Nepean de cette question des plus pertinentes.

Des voix: Oh, oh!

M. Mills (Broadview—Greenwood): Le Parti réformiste ne semble pas s'intéresser tellement à l'engagement que le gouvernement a pris envers les petites et moyennes entreprises. Nous entamons aujourd'hui le Mois national des services.

Les entreprises de services emploient près de neuf millions de Canadiens et le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec nos organismes de services afin de voir à ce qu'ils soient bien équipés pour faire face à la concurrence, alors que nous nous dirigeons vers des échanges mondiaux. Nous cherchons à venir en aide de différentes façons à la BFD et au ministère de l'Industrie pour faire en sorte que l'on accorde toute l'attention nécessaire à ces entreprises.

Des voix: Bravo!

• (1450)

Le Président: Nous reconnaissons tous, j'en suis certain, que toutes les questions ont une importance égale, qu'elles appellent toutes une réponse et que nous devons tous prêter attention à la réponse donnée. Je vous prierais de laisser à la personne à qui s'adresse la question la chance de répondre à cette question.

* * *

L'ÉTHIQUE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais passer à un autre sujet. Les libéraux des années 90 ressemblent scandaleusement à ceux des années 70 sur le chapitre des allégations et des conflits d'intérêts.

En 1971, notre actuel premier ministre a appelé un juge du Québec. Quelle qu'en soit la raison, il a prétendu qu'il pouvait le faire puisqu'il agissait à titre de député et non de ministre. Avez-vous déjà entendu cela? Il n'a pas reconnu que c'était une erreur.

Se pourrait-il que ce soit pour cette raison que, 20 ans plus tard, le premier ministre n'a pas demandé à son ministre de démissionner, car il ne pouvait exiger de lui de se montrer plus responsable qu'il ne l'avait été lui-même à l'époque?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis surprise et déçue par le genre de questions que pose la députée.

Le fait est que personne dans cette enceinte n'est plus intègre ni plus honnête que le premier ministre.

Des voix: Bravo!

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, en 1976, le premier ministre Trudeau a présenté des lignes directrices établissant notamment qu'aucun membre du Cabinet ne pouvait communiquer avec des représentants d'organismes quasi judiciaires, à moins, bien entendu, de passer par les voies normales. Même en 1984, M. Mulroney a émis des lignes directrices semblables.

Ces lignes directrices des années 70 et 80 ne suffisent-elles pas aux libéraux des années 90? Le premier ministre va-t-il faire preuve d'intégrité en demandant au ministre de démissionner?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la députée donne l'impression à la population que ces lignes directrices sont quelque peu différentes de celles qui ont été mises en oeuvre dans le passé.

Les lignes directrices que le premier ministre a décidé d'appliquer au sujet des organismes quasi judiciaires sont celles qui existent depuis plus de dix ans. Il est évident qu'elles ne sont pas claires et c'est pourquoi, vendredi dernier, le premier ministre a demandé au conseiller en éthique de veiller à ce qu'il y ait un débat public complet sur cette question. Le ministre du gouvernement Mulroney a fait fi des propres lignes directrices de son gouvernement en 1989.

Le fait est que les lignes directrices actuelles ne sont pas assez précises et, pour dissiper tout doute, le premier ministre réclame un débat public parlementaire complet et transparent sur de nouvelles directives. Je ne vois pas comment il pourrait être plus clair.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, nous sommes présentement confrontés à une très grave crise financière, et même le ministre des Finances l'a découvert tout dernièrement. Dans ce même ordre d'idée, on apprend que les voyages des employés fédéraux l'an passé ont atteint 617 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 2,5 millions de dollars par journée ouvrable pour les voyages des fonctionnaires fédéraux.

• (1455)

Le ministre, qui demande des suggestions au Bloc québécois, ne devrait–il pas s'attaquer à la réduction des dépenses de voyage des fonctionnaires fédéraux, qui coûtent, et je le rappelle, 2,5 millions de dollars par journée ouvrable?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les dépenses de voyage ont en fait diminué.

Comme je l'ai déjà dit, il y a également eu diminution du nombre de fonctionnaires. Tout cela fait l'objet d'un examen attentif du Conseil du Trésor et des divers ministères. Nous avons l'intention de continuer.

Nous nous trouvons dans une situation où nous sommes obligés de réduire les dépenses du gouvernement si nous voulons ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Cela veut dire que nous devons faire attention à toutes les dépenses, y compris les dépenses de voyage. Nous avons l'intention de le faire.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, dans ce même contexte de voyages coûteux, ma deuxième question va s'adresser au ministre de la Défense. Est–ce que le ministre de la Défense peut nous confirmer que le lieutenant général Scott Clément a utilisé un Airbus 310 du gouvernement aux seules fins de se rendre au concours de tir de missiles Guillaume Tell, en Floride, alors qu'il aurait pu voyager en vol commercial?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi le député fait allusion.

Il arrive très souvent que l'on utilise des appareils A–310 et Challenger pour les vols d'entraînement. Je vais m'informer.

* * *

LE CRTC

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au sujet du ministre du Patrimoine canadien, il apparaît de plus en plus évident que le ministre s'est ingéré dans le processus de soumission de demandes au CRTC.

En refusant la demande, le CRTC a peut–être lui–même pris une décision politique dans le seul but de protéger ses arrières. L'appel téléphonique à la députée de Calgary–Sud–Est, effectué hier en panique par M. Darling, confirme la crainte de nombreux Canadiens, à savoir que cet organisme quasi judiciaire fait l'objet de pressions politiques.

Comment le premier ministre peut–il nous assurer que les actes du ministre n'ont pas compromis l'intégrité du CRTC et de son processus décisionnel?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans sa lettre au député, le secrétaire général indique clairement que les communications qui sont liées à un processus public sont traitées de la même façon, et cela inclut les interventions d'un ministre ou d'autres députés.

Le député a fait remarquer à juste titre hier que de toute évidence l'influence du ministre n'avait pas été aussi importante puisque la demande a été rejetée.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, lorsqu'un ministre écrit une lettre à un organisme comme le CRTC, ce qui n'y figure pas peut l'influencer autant que le contenu de la lettre elle–même.

En 1976, le ministre des Travaux publics avait téléphoné à un juge au nom de l'actuel ministre des Affaires étrangères. Le ministre avait offert sa démission au premier ministre mais ce dernier, M. Trudeau, l'avait refusée.

Ce n'est certainement pas une tradition libérale que de s'ingérer impunément dans les affaires d'organismes judiciaires. Si c'est le cas, le premier ministre va–t–il rompre avec cette tradition, faire ce qu'il doit faire et demander la démission du ministre du Patrimoine canadien?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député pourra poser sa question au premier ministre.

Le premier ministre n'est pas ici. Il nous est très difficile de répondre à des allégations concernant des choses qui ne figurent pas dans des lettres qui n'existent pas.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les petites entreprises du Canada sont de plus en plus préoccupées par la croissance soutenue de l'économie, après la publication des résultats du troisième trimestre.

Les petites entreprises sont particulièrement touchées par la situation, puisqu'elles font actuellement des investissements à long terme et sont en train d'engager du personnel, à cause des promesses de croissance soutenue. Quelles garanties le ministre des Finances peut–il donner à la Chambre que la reprise est solide et bien amorcée?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir posé une question au sujet de l'économie, qui est évidemment du plus grand intérêt pour les Canadiens, quoique cela n'intéresse manifestement pas l'opposition.

• (1500)

Les petites et moyennes entreprises sont de toute évidence très encouragées par la forte croissance que nous avons connue au mois d'août. Il importe cependant d'examiner cette croissance en détail.

Le fait est que la moitié de cette croissance est attribuable au secteur de la fabrication. En fait, la fabrication a connu une hausse de 8,7 p. 100 par rapport au mois d'août de l'an dernier. On note aussi une croissance de 7,7 p. 100 du secteur de la construction par rapport à l'an dernier. Les emplois se sont multipliés grâce à cette croissance, et les ventes au détail ont augmenté parce que les consommateurs ont repris confiance dans l'économie.

Je suis très heureux de pouvoir dire une chose, et je félicite le député d'avoir posé cette question, c'est que nous sommes sans nul doute sur la voie de la plus forte croissance que notre pays ait connue depuis 1988.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de parlementaires qui sont en visite ici avec l'Association parlementaire du Commonwealth. Ce sont Mme Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Gérald Clavette, du Nouveau-Brunswick, l'honorable Emery Barnes, Président de l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, M. Anthony Whitford, député de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, M. Neil Reimer, greffier adjoint des comités de la Colombie-Britannique, et M. Peter Doucette, whip du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-57, loi portant mise en oeuvre de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, à titre de député du Bloc québécois, à titre de député de la province de Québec et à titre de député de Longueuil, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur ce projet de loi portant mise en oeuvre de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, et je le ferai à partir de mon expérience personnelle.

J'ai particulièrement été en affaires pendant une quinzaine d'années; j'avais une petite entreprise d'environ 25 employés. J'ai aussi été président d'une entreprise de commerce en gros qui comptait une trentaine d'employés. J'ai été président de la Chambre de commerce de la rive sud de Montréal, la troisième plus importante au Québec. Et en même temps, j'ai été aussi directeur au conseil d'administration d'une caisse populaire. Tout cela vous démontre à quel point les gens d'affaires, comme moi et la plupart des gens d'affaires du Québec, s'impliquent intensivement dans leur milieu social et de quelle façon ces gens sont pris par le temps.

Il est parfois difficile pour eux de s'occuper des affaires internationales. Dans cet esprit, je suis fier d'avoir été intensément impliqué dans le milieu des affaires, car c'est un monde merveilleux, passionnant, et c'est un monde qui, chaque jour, cherche de nouvelles méthodes pour améliorer la gestion et la productivité. C'est un monde créateur. C'est un monde qui est en perpétuel mouvement.

Comme homme d'affaires et politicien du Québec, je suis heureux de cette ouverture des marchés qui se fait présentement à partir de l'entente du GATT.

• (1505)

Le monde des affaires, par le commerce, va aussi faire en sorte de mieux se connaître et probalement va être l'instrument le plus merveilleux pour que la paix dans le monde soit plus durable. Alors, l'Uruguay Round et le projet de loi C-57 sont des étapes importantes comme je viens de vous le mentionner. Aujourd'hui, la globalisation des marchés est un potentiel croissant et important. Les entreprises doivent être de plus en plus efficaces.

Les entreprises ont besoin d'un cadre souple et efficace, réglementant les échanges ainsi que les mécanismes crédibles pour régler des différends. Les entreprises doivent pouvoir compter sur la collaboration de partenaires gouvernementaux éclairés et aussi de syndicats sensibles à l'économie. Les entreprises ont besoin de lois et de règlements adaptés à ce nouveau contexte.

Les négociations de l'Uruguay Round sont un potentiel de croissance commerciale internationale. D'après certaines statistiques, la croissance sera de 750 milliards de dollars d'ici les dix prochaines années. C'est un potentiel énorme au niveau international, et l'argent va passer d'un pays à l'autre. Alors, il faut être très attentif à ce mouvement commercial international. C'est une augmentation aussi de la richesse globale d'environ 200 milliards de dollars.

Là aussi, les gens seront plus riches, plus en mesure de consommer et auront un plus grand potentiel pour le faire. Alors, avec le projet de loi C-57, qui est la mise en oeuvre de l'accord au Canada et au Québec, quels sont les enjeux pour le Québec, l'importance du commerce international pour le Québec? Le Québec a une longue tradition commerciale. L'histoire de notre peuple en est marquée.

Le commerce de la fourrure, du poisson, du bois, constitue l'épine dorsale de notre développement économique pendant les quatre derniers siècles. Encore aujourd'hui, on exporte le bois d'oeuvre, le papier journal, l'électricité, l'aluminium et des services de communication. Les trente dernières années ont été, pour le Québec, une ouverture sur le monde.

L'expansion du commerce international du Québec est importante et nous avons, bien sûr, établi des bases à l'étranger. Nous avons plusieurs bureaux dans plusieurs villes importantes dans le monde, aux États-Unis comme en Europe. Même au Japon, nous avons des délégués pour le commerce, ce qui fait en sorte que le Québec a une ouverture remarquable sur le monde et nous continuerons, bien sûr, à travailler dans ce sens.

Le Québec est très ouvert sur le monde. Voici un exemple qui s'est passé il n'y a pas très longtemps. En 1988, le gouvernement avait comme projet le libre-échange avec les États-Unis. Le Québec a été un des pionniers, a été un de ceux qui ont défendu le

libre–échange. Il y avait presque unanimité des gouvernements au Québec, à tout le moins le gouvernement libéral du Québec et le Parti québécois, comme aussi la grande majorité des Québécois, pour appuyer le libre–échange.

Bien sûr, à cette époque, les libéraux fédéraux étaient contre le libre–échange. Avec le temps, ils ont compris, mais je peux vous dire que cela a été une bataille à n'en plus finir, particulièrement durant l'élection de 1988 qui a été une élection basée particulièrement sur le libre–échange. Les syndicats aussi étaient contre, parce qu'ils soutenaient le NPD. Mais maintenant, ils ont changé, ils commencent à comprendre que le libre–échange avec les États–Unis est une bonne chose, que la libéralisation des marchés dans le monde est une bonne chose pour la plupart de nos entreprises.

Le Québec a aussi appuyé la dernière entente, l'ALENA, entre le Canada, les États–Unis et le Mexique. Encore une fois, c'est la preuve que les Québécois sont très ouverts sur les marchés mondiaux. Je vais maintenant parler de l'ouverture à la venue des nouveaux partenaires dans l'ALENA. Le Québec, une société en plein essor, est devenu un partenaire crédible, efficace et respecté en Amérique du Nord, mais également en Europe. De plus en plus d'hommes et de femmes d'affaires du Québec sont actifs au niveau du commerce international. Le Québec a besoin d'un cadre juridique qui va lui permettre de développer ses exportations. Le commerce international est un défi pour les gens d'affaires du Québec. Le domaine des affaires est un milieu où les défis sont nombreux et quotidiens. Le commerce international est plus exigeant encore.

• (1510)

Il y a quelques facteurs à considérer. Le premier est la santé financière de l'entreprise. Avant de considérer les coûts reliés à l'exportation, il faut estimer tous les coûts propres à la prospection et à l'établissement du réseau de distribution. Par exemple, les comptes à recevoir à l'étranger: dédouanement et taux de change.

Deuxièmement, le contrôle des coûts de production. Peut–elle répondre dans les délais requis sans affecter le service à la clientèle locale qui assure le pain et le beurre quotidiens?

Troisièmement, la compétence du personnel. Le personnel possède–t–il tous les attributs nécessaires pour répondre à la demande? Les aspects de la langue étrangère, les termes techniques et légaux, les réseaux d'affaires, organismes de support financement, marché, voyages, etc. Peut–on former du personnel actuel? Doit–on embaucher du personnel qualifié ou doit–on embaucher du personnel à l'étranger?

Quatrièmement, les outils de mise en marché. Avant d'investir dans des activités de mise en marché, une entreprise doit se renseigner sur toutes les habitudes d'affaires du pays visé.

Cinquièmement, les attentes de la clientèle. Vérifier si le produit ou le service que vous désirez exporter répond aux attentes de nos nouveaux clients. Le commerce international secteur complexe, d'où l'importance des ententes commerciales et des mécanismes nécessaires à leur application.

Le rôle des gouvernements. Les gouvernements internationaux, les 108 gouvernements membres de cet accord doivent d'abord encadrer le commerce international; la négociation d'ententes commerciales qui favorisent l'accès à de nouveaux marchés tout en assurant l'harmonie et l'équilibre; voir à l'élimination des barrières au commerce international. L'Uruguay Round répond en grande partie à ces visées.

Le soutien aux entreprises. Je crois qu'il est nécessaire que le gouvernement ait une oreille bien tendue pour voir le comportement des entreprises, leurs besoins et les différents items que j'ai mentionnés au préalable, c'est–à–dire par exemple une certaine garantie des comptes recevables. Quand on exporte à l'étranger, il est difficile d'aller percevoir ses comptes. Il faudrait que le gouvernement mette en place une certaine garantie. Cela existe déjà à une échelle pour les grandes sociétés, mais pour les petites sociétés, les PME, c'est très difficile et c'est très peu abordable. Il faudrait que les gouvernements créent une espèce de fonds pour garantir les comptes recevables pour la petite et moyenne entreprise qui désirent faire de l'exportation.

Il y a aussi les prêts pour la promotion de nos produits. Souvent il est très difficile pour une entreprise qui a un excellent produit et qui veut exporter, qui n'a pas le *cash flow* nécessaire pour faire de l'exportation et souvent ce *cash flow* n'est pas justifiable par les banques. Il faudrait élaborer et faire en sorte qu'il y ait des fonds disponibles pour la promotion des produits. Tout cet argent pourrait être disponible, non pas un don, mais un prêt garanti par les gouvernements ou garanti par les sociétés d'assurance indépendantes ou autres, mais il faudrait définitivement en créer un pour faire en sorte de favoriser la promotion de nos produits à l'étranger.

• (1515)

Il y a aussi des maisons du commerce à l'étranger, dynamiques et disponibles, des bureaux de gens disponibles et qui sont très ouverts à la nécessité d'aider nos petites et moyennes entreprises qui veulent exporter et qui veulent ouvrir des marchés. Souvent, on a vu des fonctionnaires manquer de dynamisme. À cet égard, on fait beaucoup de diplomatie, mais quand vient le temps de faire des affaires, on pense que c'est quasiment pas correct. La meilleure façon de survivre, à mon avis, c'est de faire des affaires, surtout qu'avec ces marchés très ouverts, il sera vraiment nécessaire d'appuyer nos entreprises, du moins de leur donner les informations nécessaires sur la culture, l'économie de ces pays, la façon de faire les choses, toutes sortes d'informations que nos fonctionnaires des Affaires étrangères connaissent et qu'ils pourraient mettre au service de nos petites et moyennes entreprises.

Un item que le Québec revendique depuis très longtemps, et je vais m'y arrêter parce que je pense que c'est très important, est la formation de la main–d'oeuvre. Il y aura lieu de se concerter vraiment et de faire en sorte qu'on puisse être le plus efficace possible, de former des gens qui soient à la fine pointe pour être capables de produire, de créer, d'être productifs, d'avoir des employés adéquats, etc.

C'est un point très important. J'ai lu, dans la revue *L'Actualité* du 15 septembre dernier, un article qui m'a frappé. J'étais un peu au courant parce que lorsque j'étais président du Comité des sciences et de la technologie, on avait fait une tournée en Europe.

J'avais particulièrement été frappé par le dynamisme des Allemands en ce qui concerne la formation, les sciences et la technologique. J'avais rencontré des scientifiques et je me suis rendu compte que le comportement des scientifiques est complètement différent de celui des nôtres. Ces scientifiques avaient l'air de vendeurs d'automobiles. Ils étaient tellement dynamiques et ils avaient le sens des affaires et cela est assez extraordinaire.

Dans cet article, écrit par Sylvie Halpern, on lit par exemple: «Une petite ville de 15 000 habitants peut parfaitement avoir son école technique, pourvu qu'elle soit industrieuse et qu'elle ait des besoins précis en main–d'oeuvre spécialisée. Ce sont les landers des 16 régions administratives allemandes qui les financent.»

Ce sont les régions, en Allemagne, qui sont responsables de la formation technique. Ce n'est pas le gouvernement fédéral, en haut, qui vient dicter aux régions leurs besoins en matière de formation, qui voient à cet encadrement de formation qui est très près de leurs besoins. On dit aussi qu'Ottawa et Québec se chicanent sur la question. J'aurais dû commencer par ceci: «Voici un modèle qui a fait ses preuves, celui des Allemands.»

Il y a très longtemps que les Allemands pratiquent ce système. Cela fait très longtemps qu'ils ont décentralisé la formation de la main–d'oeuvre, ils ont décentralisé une formation plus adéquate aux besoins de l'entreprise.

Il y a un autre passage intéressant: «La force des écoles supérieures de technologie allemandes, c'est que leurs étudiants profitent d'un va et vient constant.» Je dois dire que dans les écoles techniques, et même de haute technique, les étudiants passent un certain temps dans l'entreprise et une autre période de temps dans les écoles. Ils mettent en pratique au fur et à mesure ce qu'ils apprennent en théorie. Ainsi, lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, ils sont beaucoup plus aptes, beaucoup plus efficaces. Cela fait en sorte que les produits sont bien meilleurs, la productivité est supérieure, etc.

On dit aussi: «Les écoles supérieures de technologie sont des universités d'un nouveau type orientées vers la pratique.» C'est ce que l'on fait; on dit qu'il faut absolument qu'on enseigne de façon plus pratique au lieu d'enseigner à l'horizontale, de façon très vague. Il faut être plus axés et plus près des entreprises. Cela sera nécessaire.

On y dit: «Quelque 800 professionnels de l'industrie y enseignent.» Ce ne sont pas des professeurs qui ne connaissent pas l'industrie, qui ont appris en théorie de grands principes. Ce sont des professeurs qui viennent de l'industrie, qui la connaissent bien.

• (1520)

Alors, ce que je veux dire par cela, c'est qu'il faut absolument que la formation de la main–d'oeuvre soit gérée par le Québec, par les entreprises et même par les régions qui ont des secteurs très spécialisés. C'est la seule façon par laquelle on va arriver à être productif et compétitif avec les autres pays du monde, par cette ouverture des marchés avec laquelle je suis d'accord. Mais, en même temps, il faut s'assurer que le personnel qui travaille reçoive une formation adéquate, que ce soit des techniciens, des administrateurs ou des propriétaires d'entreprise, pour faire face à ce grand marché international.

Dans ce sens, l'Allemagne est un excellent exemple. J'ai même pris la peine d'envoyer une copie de cet article à M. Garon, le nouveau ministre de l'Éducation du Québec, pour qu'il en prenne connaissance.

Il faut le répéter, car on ne le répétera jamais assez, parce que le gouvernement fédéral est complètement entêteté. On en parle depuis 20 à 30 ans, et depuis ce temps on prend du recul. À cet égard, il faut répéter et répéter à nouveau. Je ne sais pas comment on va y arriver, mais il y a un entêtement du pouvoir. Comme vous le savez, le fédéral veut garder son pouvoir de dépenser. Il est très important, parce qu'il veut dire aux Québécois: «Voici, si je n'avais pas été là, cela n'aurait pas pu arriver.» Vous voyez, c'est le principe. Ce n'est pas la logique, ce n'est pas la pratique. Ce n'est pas ce qu'il faut faire. Non. Le gouvernement fédéral dit: «Je veux m'imposer. Je veux prouver que je suis important. Si je ne suis pas là, vous ne pourrez pas réussir.» C'est ça la fausseté.

Mon temps de parole est–il écoulé, monsieur le Président? Il me semble que je ne parle que depuis dix minutes. J'avais encore bien des choses à dire. De toute façon, je suis très fier d'avoir participé à ce débat.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'entendre le député de l'opposition parler de l'entêtement du gouvernement du Canada, de l'entêtement des services gouvernementaux, dont le BFDRQ, la Banque fédérale de développement régionale, et des services qui s'occupent de promouvoir les exportations canadiennes.

J'aimerais bien savoir si le gouvernement fédéral s'est entêté quand est venu le temps de venir en aide à Canadair, à Bombardier, à SNC Lavalin, quand est venu le temps d'aider Spar Aerospace de Montréal, quand est venu le temps d'aider les compagnies pharmaceutiques du Québec. Est–ce qu'on appelle cela de l'entêtement du fédéral, quand plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été créés grâce à la participation directe du gouvernement du Canada?

Malheureusement, le député nous propose un discours qui ne fait pas état des réalisations et de l'appui inconditionnel du gouvernement canadien à venir en aide aux entreprises québécoises.

Quand j'entends le député d'en face nous parler de la compétence des représentants du Québec à l'étranger, que dites–vous de la nomination de l'ancien président de la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal, un idéologue qui ne connaît rien dans le domaine des affaires au Québec, encore moins des affaires internationales. Vous appelez cela un représentant digne du Québec et des hommes d'affaires québécois qui oeuvrent à l'étranger?

Je le sais, je parle avec expérience, car j'ai eu le privilège de travailler à quelques occasions au Japon. De savoir que nous, Québécois, on est représenté par un idéologue de la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal qui n'est seulement là que pour

vendre la propagande séparatiste au lieu d'oeuvrer et d'ouvrir des nouveaux marchés pour les entreprises québécoises, je crois qu'il est temps qu'on se pose des questions à savoir quel est vraiment l'utilité de ces maisons québécoises à l'étranger, quand on est représenté par des gens comme M. Doyon, l'ancien président de la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal.

D'ailleurs, quand on parle, par exemple, de l'éducation en Allemagne, il faut se souvenir que le Québec n'a jamais été empêché de former une main–d'oeuvre spécialisée, car, on le sait fort bien, l'éducation est de ressort provincial. Le Québec a le contrôle de l'éducation depuis bien plus de 30 ans, c'est depuis 125 ans.

Alors, rien n'empêche le Québec de mettre en place un vrai programme de formation professionnelle qui réponde aux besoins des Québécois et qui réponde fort bien aux besoins du prochain siècle.

• (1525)

J'aimerais bien avoir des réponses du député d'en face sur ces trois faits, à savoir, premièrement, que le gouvernement fédéral a toujours été présent et que plusieurs industries québécoises ont su en bénéficier; deuxièmement, que je mets en doute la compétence du délégué général du Québec à Tokyo; et troisièmement, qu'il reconnaisse que le Québec n'a jamais été empêché de mener son programme de formation professionnelle chez lui.

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, quand le député parle des subventions que les entreprises québécoises ont reçues, je suis d'accord avec lui. Par contre, il y a une chose qu'il oublie de dire et dont j'ai parlé dans mon discours préalablement, c'est que l'argent que les Québécois reçoivent c'est l'argent que les Québécois ont envoyé à Ottawa précédemment. Il n'y a pas de cadeau du fédéral, c'est cela le problème.

Les fédéralistes essaient toujours de faire accroire aux Québécois que sans le fédéral, le Québec ne pourrait pas survivre. Mais l'argent qu'on donne au Québec, que ce soit l'argent qu'on donne à nos personnes âgées pour les programmes Nouveaux Horizons, les pensions de vieillesse, les subventions aux entreprises, c'est de l'argent qui vient des Québécois. Arrêtons de faire accroire que l'argent vient du fédéral! Il vient des poches des Québécois par leurs impôts et par leurs taxes. Dieu sait combien on en paie. Dieu sait aussi combien il y en a de gaspillé, parce que dans ce parcours de l'argent qui entre au Québec, qui va virer à Ottawa et qui revient au Québec, il y a une perte de peut–être 25, 30, 40 p. 100 en gaspillage, en incohérence, etc. C'est la première réponse.

Pour ce qui est des représentants à l'étranger, je peux dire que le gouvernement du Québec fait un excellent travail. Il y a déjà quatre ou cinq représentants soit à New York, à Boston, à Tokyo ou ailleurs qui ont été changés parce qu'il est tout à fait normal qu'un gouvernement qui a une vision des affaires, une vision de sa politique soit représenté par des gens qui correspondent à sa vision. Comment voulez–vous que le Parti libéral ne change pas ses représentants, s'ils ne correspondent pas à la vision du Parti libéral du Canada? Le Parti québécois le fait, il le fait très bien, il le fait rapidement et je n'ai rien à y redire.

En ce qui concerne l'ex–président de la Saint–Jean–Baptiste de Montréal, je le connais personnellement. Je peux vous dire que c'est un homme extraordinairement intelligent. Il a une vision beaucoup plus large que le député de la Gaspésie vient de mentionner, une vision beaucoup plus large qu'il ne le croit. Si c'est dans cet esprit étroit qu'il juge les gens, je pense qu'il n'a même pas raison d'être député en cette Chambre. Il y a un manque de respect flagrant pour cette personne qui s'est dévouée corps et âme pour protéger la langue française au Québec. Pour lui, ce n'est peut–être pas important, la langue française au Québec, mais pour nous, c'est très important et c'est une langue pour laquelle on a un grand respect et je pense qu'il devrait en avoir autant.

En ce qui concerne la formation, c'est certain que c'est le Québec qui est responsable de la formation. Mais le fédéral s'entête à dépenser des milliards à la formation de la main–d'oeuvre. Il va y avoir un surplus de deux milliards à l'assurance–chômage. Ce fonds, bien sûr, le fédéral va vouloir le garder pour aller au Québec dépenser cet argent–là et ensuite, il va pouvoir se vanter d'avoir rendu service aux Québécois. On sait que c'est dans le désordre que cet argent–là est dépensé. On sait qu'il correspond à une efficacité d'environ 25 p. 100. Je ne dis pas que ce qui est dépensé, c'est complètement nul, mais cela a une efficacité d'à peu près 25 p. 100 en ce qui concerne la formation de la main–d'oeuvre.

Il n'y a pas ou presque pas de formation vraiment adéquate qui corresponde au but visé par cet argent dépensé. Ce sont des sommes énormes! Imaginez–vous si le fédéral laissait cet argent dans les poches des Québécois, ces deux milliards, et qu'il le donnait au ministère de l'Éducation du Québec pour créer des programmes adéquats, plus pointus à l'égard des entreprises qui ont besoin de formation plus ajustée. Non, ce n'est pas ce qui se passe, c'est un gaspillage à 75 p. 100.

Encore lundi, je faisais du bureau dans mon comté de Longueuil et trois personnes qui ont des problèmes au niveau de la formation de la main–d'oeuvre étaient dans mon bureau pour dire qu'ils arrivaient à finir leur secondaire V et qu'on leur coupait leur aide parce qu'on leur a dit: «Vous n'y avez plus droit maintenant. C'est fini.»

• (1530)

C'est de la folie furieuse, cette histoire–là. J'aime autant ne pas en parler, ça me fatigue, parce que chaque semaine, on a des problèmes avec ce système et ça fait longtemps qu'on revendique, au Québec, le rapatriement de la formation de la main–d'oeuvre. C'est une nécessité, il y a unanimité au Québec. Tout le monde, au Québec, que ce soient les gens d'affaires, les syndicats, le ministère de l'Éducation, le gouvernement libéral d'alors, le Parti québécois et le gouvernement actuel revendiquent cela. La Commission Bélanger–Campeau l'a aussi revendiqué et le fédéral s'entête et il n'y a rien à faire.

[*Traduction*]

Le Président: Le député d'Okanagan–Centre aura la parole dans un instant. J'informe les députés qu'après son intervention, les discours seront d'une durée de dix minutes puisque nous avons dépassé cinq heures de débat.

Cependant, le député d'Okanagan–Centre dispose d'une période complète de 20 minutes.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–57.

Cette mesure appuie les conclusions du dernier cycle des négociations du GATT menant à un accord qui doit servir de structure dans laquelle le Canada et les autres pays du monde libre pourront prospérer et s'assurer un fondement économique solide au moment d'entrer dans le XXIe siècle.

Pour le Canada, qui dépend beaucoup du commerce, le GATT représente l'engagement du monde à l'égard d'un système international solide. Le GATT prouve que le monde a le courage de collaborer, qu'il n'a pas à se dissimuler derrière des mesures de destruction ou de protection, et qu'il peut trouver un mécanisme de règlement des différends qui fasse l'objet d'un accord, non seulement en théorie mais aussi en pratique.

Le GATT a établi l'Organisation mondiale du commerce, institution solide, efficace et permanente qui surveillera la politique mondiale du commerce et réglera les différends entre les pays sur une base multilatérale.

Le GATT a renforcé les règles commerciales sur les subventions et les droits compensateurs. Le GATT a obtenu l'engagement des 120 pays membres à réduire ou éliminer les tarifs ou autres barrières commerciales. Le GATT est multilatéral et 131 partenaires de 21 pays ont signé les accords. C'est un progrès. C'est la prospérité.

Cependant, le GATT fait une autre chose succincte, claire et retentissante. Il souligne qu'il est plus facile pour le Canada de commercer avec d'autres pays qu'il ne l'est pour des Canadiens de commercer avec d'autres Canadiens. Alors que le monde ouvre des débouchés, le gouvernement fédéral et les provinces n'arrivent pas à faire le moindre pas vers une réalisation comparable au Canada.

On insiste en disant qu'un emploi sur cinq dépend du commerce international et que 30 p. 100 du PIB du Canada résulte du commerce international. Mais qu'en est–il des quatre emplois qui dépendent du commerce intérieur et de la part de 70 p. 100 du PIB qui dépend encore d'un climat financier et monétaire sain à l'intérieur de nos propres frontières?

Pas besoin de chercher loin pour savoir que l'industrie du textile trouve plus de soutien au GATT qu'au Canada même. L'industrie canadienne du textile est sur le point de bénéficier d'un accès élargi aux marchés d'importants partenaires commerciaux développés dont l'Union européenne et le Japon. Cette industrie a lutté pour obtenir cela et elle l'a obtenu, mais pas ici, au Canada.

La même chose est vraie de onze autres secteurs, du bois à l'acier en passant par l'agriculture. Partout dans le monde, mais pas au Canada. Cela doit changer.

Le GATT fait plus qu'inviter le Canada a faire davantage de commerce sur la scène mondiale, il lui ouvre les portes du succès en éliminant les obstacles au commerce intérieur. À l'instar du GATT, nous devons reconnaître qu'il faut mettre sur pied un organisme central fort, comme l'Organisation mondiale du commerce, pour avoir un programme bien structuré.

Il nous faut au Canada un gouvernement central fort capable d'amener les provinces à conclure entre elles une entente multilatérale profitable à toutes comme le GATT. Il importe de reconnaître que le succès du Canada aux négociations du GATT est attribuable dans une large mesure au programme que prônaient les industries.

• (1535)

Les industries savent ce qu'il faut pour accroître la production et pour créer des emplois. Le gouvernement fédéral doit les écouter, comme le monde l'a fait, car le dynamisme et la confiance des industries convaincront les provinces d'accroître leur commerce entre elles.

Comme le GATT, nous devons trouver un dénominateur commun. Nous devons stimuler l'expansion du commerce intérieur pour que notre système commercial ne fonctionne pas uniquement pour le bénéfice de quelques puissants. Nous devons créer un climat où toutes les provinces peuvent s'affirmer comme partenaires égaux et où chacune a accès à l'ensemble du marché canadien sans craindre de devoir faire des compromis coûteux et contre–productifs.

Le ministre de l'Industrie a déclaré à maintes reprises que nous devions assurer la prospérité du Canada, que les barrières au commerce sont une question économique et que nous devons libéraliser le commerce à l'intérieur des frontières canadiennes. Le ministre dit que nous faisons des progrès dans ce sens, mais je ne suis pas d'accord. Il ne semble pas y avoir beaucoup de gens qui voient le caractère urgent de cette affaire. Autrement, le gouvernement fédéral et les provinces feraient davantage d'efforts pour essayer d'en arriver à une entente.

L'accord du GATT devrait donner aux Canadiens la confiance nécessaire pour en arriver à une entente commerciale provisoire et leur faire comprendre qu'il est plus avantageux d'être moins et non plus protectionnistes à l'égard de nos marchés intérieurs. L'industrie le sait, mais le gouvernement est lent à réagir. L'industrie est impatiente de développer un marché vigoureux dans notre pays, mais elle est forcée de se tourner de plus en plus vers l'extérieur. Pourquoi? Parce que les provinces sont devenues tellement absorbées par leurs propres objectifs politiques qu'elles en ont oublié l'objectif initial.

Nous n'agissons pas comme un pays. Nous agissons comme des voisins jaloux qui ne cherchent qu'à protéger leurs propres intérêts sans se rendre compte que, en agissant ainsi, nous n'exploitons pas nos possibilités au maximum et limitons les marchés auxquels nous pourrions avoir accès. Le commerce intérieur est une question d'unité économique. Sans cette unité économique, au lieu de progresser, nous pataugeons dans des questions comme la souveraineté qui ne font que détourner notre attention.

Pendant que nous nous attardons à ces batailles secondaires, le reste du monde profite du marché mondial. Pendant que nous nous querellons sur des questions d'organisation et d'administration, nous ne pensons pas à établir une stratégie. Nous ne nous présentons pas au monde comme l'équipe Canada, mais bien comme douze petits pays distincts.

L'ironie dans tout cela c'est que, pendant que nous nous acharnons à rester séparés, nous devons tous porter le fardeau des Canadiens à qui nous ne donnons pas la chance de réussir. Il est triste de constater que nous nous définissons en tant que Canadiens par nos échecs plus que par nos succès.

Nous avons échoué sur le plan du commerce intérieur. Les Canadiens ne sont pas bons dans ce domaine et, trop souvent, cette attitude se reflète dans notre façon de commercer avec le reste du monde. Le commerce international représente 30 p. 100 de notre PIB et ne touche qu'une centaine de sociétés. L'industrie pourrait accroître ses échanges et profiter des débouchés sur le marché mondial, si nos gouvernements établissaient un climat sûr et favorable au commerce.

Nous devons nous demander si le Canada peut profiter des occasions offertes par ce cycle du GATT. Sommes–nous en mesure d'offrir un marché mondial? Pouvons–nous survivre sur le marché mondial et y participer pleinement sans unir nos efforts? Est–il possible de trouver une façon de collaborer pour que les questions de souveraineté ne nous nuisent pas aux yeux du monde financier? Pouvons–nous nous payer le luxe de mener nos batailles culturelles, si nous n'établissons pas au préalable une bonne base économique? Avons–nous la possibilité de profiter pleinement des débouchés commerciaux qui s'offrent, si nous insistons pour être la somme de nos parties, plutôt qu'un tout?

D'aucuns prétendent que la nouvelle ère de mondialisation des échanges rend tout à fait inutile les barrières commerciales internes. D'après eux, l'industrie fera bientôt du lobbyisme à Genève, et non à Ottawa. Ils affirment également que, d'ici peu, les États délégueront graduellement leur souveraineté à des organisations commerciales mondiales. Cependant, c'est faire fi du fait que 70 p. 100 de notre PIB et 80 p. 100 de nos emplois dépendent de nos échanges intérieurs. Ce sera peut–être la situation de l'avenir, mais nous ne survivrons pas dans le futur, si nous ne pouvons le faire dans le présent.

Il faut que le gouvernement fédéral poursuive le démantèlement des barrières internes avec la même vigueur dont il a fait preuve dans le cadre des négociations du GATT. Il doit le faire pour s'assurer que les Canadiens travaillent mieux ensemble et pour améliorer les débouchés sur notre propre marché interne. S'il n'en fait rien, il sera alors coupable de négligence à la fois envers les Canadiens et à l'égard de l'unité du pays. Il est vrai que les gens divisés sont plus susceptibles d'échouer, mais nous avons tous les éléments nécessaires à une véritable union économique. Il est temps de faire en sorte que cela s'impose. Nous ne pouvons partir de l'hypothèse que nous sommes loin d'un échec. Il n'en est rien.

• (1540)

Il faut libéraliser les échanges au Canada même. Nous avons besoin d'un accord qui reflétera les leçons utiles que nous avons tirées du GATT. Il s'agit de mettre l'accent sur la coopération pour créer des emplois et équilibrer le budget. Nous devons mettre de côté le programme politique pour poursuivre plutôt un programme favorable à l'industrie qui donnera à toutes les régions du pays des chances égales de réussite. Il faut comprendre que les barrières commerciales sont une question d'économie, et non de protectionnisme culturel. On ne doit pas se contenter de poser des jalons. Nous devons surmonter les barrières et profiter d'un marché commercial interne qui peut être rentable. Il faut réussir autant au Canada qu'à l'étranger.

Si 141 partenaires dans 21 pays ont trouvé une façon d'y parvenir, 13 partenaires dans un pays peuvent sûrement faire de même.

[*Français*]

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, j'interviens en cette Chambre aujourd'hui dans le cadre du débat portant sur le projet de loi C–57. Cette initiative gouvernementale, présentée par le ministre du Commerce international, concerne la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Ce projet de loi vise donc, principalement, à assurer la concordance des lois canadiennes actuelles avec cet accord, lequel fut signé par 117 pays membres du GATT, à Marrakech, le 15 avril dernier. Cette entente met un terme aux négociations de l'Uruguay Round, entreprises il y a plus de sept ans maintenant. Le projet de loi C–57 vient consacrer la pleine participation du Canada à l'Organisation mondiale du commerce, organisme qui remplacera le GATT à compter de janvier prochain.

Je ne surprendrai personne en affirmant que le Bloc québécois accorde son appui à la conclusion d'un tel accord et au projet de loi présenté par le gouvernement. Comme tous le savent, le Québec a toujours manifesté une très grande ouverture sur le monde. Depuis de nombreuses années, les différents gouvernements qui se sont succédés à Québec ont entretenu et continuent de maintenir des liens économiques, scientifiques et culturels avec plusieurs pays. Depuis longtemps déjà, le Québec s'est mis à l'écoute du village global. Il est donc normal que les députés du Bloc québécois soient libre–échangistes.

D'ailleurs, à l'élection fédérale de 1988, je n'ai pas besoin de rappeler en cette Chambre que ce sont les Québécois qui ont davantage supporté l'Accord de libre–échange. Plus récemment, on se souviendra tous également que les Québécois ont accueilli avec maturité et confiance l'entrée en vigueur de l'Accord de libre–échange nord–américain, l'ALENA, et qu'ils sont encore actuellement ceux qui, à travers le Canada, appuient le plus vigoureusement les mesures libre–échangistes.

Par contre, il y a quelques années à peine, nos collègues libéraux, à l'époque sur les banquettes de l'opposition, avaient engagé le combat de leur vie, soit celui de s'opposer à l'accord de libre–échange. Plus récemment, lors de la dernière élection fédérale, le livre rouge stipulait, et je cite: «Les deux accords de libre–échange sont très imparfaits», en parlant de l'Accord de libre–échange canado–américain et de l'ALENA. «Un gouvernement libéral les renégociera», disait–on. Le programme libéral allait même jusqu'à évoquer la résiliation des accords commerciaux si les modifications proposées n'étaient pas adoptées.

Nous sommes heureux de constater, aujourd'hui, que nos collègues aient été rattrapés par le réalisme économique et qu'ils soient devenus de fervents défenseurs de la libéralisation des échanges commerciaux. Toutefois, dans leur entreprise d'abandon de leurs promesses électorales, nous prévenons le gouvernement libéral que nous, du Bloc québécois, insisterons pour qu'il respecte son engagement de venir en aide aux entreprises, aux

travailleurs et aux travailleuses affectés par les traités commerciaux.

● (1545)

Le livre rouge est limpide à ce sujet, et je cite: «Dans le cadre de la libéralisation des échanges commerciaux, les pouvoirs publics doivent aider à la reconversion des travailleurs et des entreprises. Pour que la restructuration de l'économie canadienne trouve grâce aux yeux de la population, cet effort financier doit se faire.»

Il est impérieux et urgent que le gouvernement fédéral assume sa responsabilité concernant la réinsertion et l'intégration des travailleurs et des entreprises touchés par les ajustements nécessaires à la transformation de notre économie. Certains secteurs industriels seront particulièrement affectés par la compétition internationale et le gouvernement libéral doit respecter ses promesses pour que le Québec et le Canada prennent le virage de l'innovation et de l'excellence.

Nous savons cependant que dans l'ensemble, la libéralisation des échanges stimule la croissance économique et qu'ainsi, les gagnants de l'accord seront plus nombreux que les perdants. L'augmentation des exportations et des importations pourrait se traduire, selon l'OCDE, par des gains potentiels estimés à 270 milliards de dollars américains, dont six ou sept milliards de dollars pour le Canada. Évidemment, encore faut–il que les Québécois et les Canadiens sentent que le gouvernement les appuie et mette en oeuvre des mesures de reconversion industrielle. Ainsi, les entreprises pourront s'adapter aux nouvelles réalités et relever les défis du XXIe siècle.

De plus, nous ne serons pas les seuls à bénéficier de cette plus grande prospérité économique. Les pays les plus pauvres de la planète et les pays en développement pourraient également tirer leur épingle du jeu. De trop nombreuses barrières commerciales se sont montrées discriminatoires, dans le passé, à l'endroit des produits que ces pays sont les plus aptes à produire et à exporter.

L'Institut Nord–Sud soulevait récemment un cas flagrant de contradiction entre nos politiques d'aide et nos barrières commerciales. À titre d'exemple, en vertu de l'Accord multifibres, le Canada impose des barrières aux produits du textile en provenance du Bangladesh. «Si le Canada levait ces restrictions, le gain net pour le Bangladesh équivaudrait à 370 millions de dollars, soit près de trois fois le niveau de notre aide intergouvernementale.»

Il est possible d'évoquer de nombreux autres exemples de protectionnisme qui visent de manière disproportionnée les produits du Tiers–Monde. Nous n'avons qu'à penser aux actions anti–dumping, aux subventions sur les exportations de produits ou encore aux augmentations de tarifs douaniers. Voilà des mesures prises qui ont considérablement affecté les pays pauvres et auxquelles les gouvernements ne pourront plus recourir en vertu du nouvel accord.

Les mesures adoptées dans le cadre de l'Uruguay Round devraient augmenter le revenu net des pays en développement d'environ 70 milliards de dollars américains par an, ce qui équivaut à une augmentation de 3 p. 100 de leurs recettes d'exportation. Cette somme est supérieure à l'aide actuelle qu'ils reçoivent d'autres pays. Toutefois, comme le rappelait récemment l'OCDE et la Banque mondiale, il semblerait que la région la plus pauvre de la planète, l'Afrique subsaharienne, sortira perdante suite à la signature de ces accords. Le Canada et les autres pays signataires devront redoubler leurs efforts, afin de s'assurer que cette région du globe puisse bénéficier aussi de l'enrichissement planétaire.

De plus, il faudra surveiller, au cours des prochaines années, comment se répartira la richesse créée à l'intérieur des pays en développement. À l'exception de notre aide humanitaire, on a trop souvent remarqué que l'aide canadienne se retrouvait en bout de ligne à avantager soit nos propres entreprises locales, soit des régimes politiques dictatoriaux, soit ceux et celles qui étaient déjà les plus fortunés dans ces pays, soit à financer l'achat d'armement militaire ou paramilitaire.

La mondialisation des échanges, pour irréversible qu'elle apparaisse, ne signifie pas pour autant qu'elle doive servir aux seuls pays du Nord. Les pratiques commerciales envers les pays en développement doivent être redéfinies.

● (1550)

La nouvelle Organisation mondiale du commerce qui vient d'être créée devra se pencher, nous l'espérons, sur des questions qui touchent non seulement la restructuration des économies riches, mais aussi sur la répartition de la richesse et une meilleure justice sociale et économique.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, en ma qualité d'agriculteur de l'Ouest, c'est pour moi un privilège d'avoir l'occasion aujourd'hui de parler du projet de loi C–57. Comme on l'a déjà fait remarquer, par ce projet de loi, le Canada donne suite à l'engagement qu'il avait pris de participer à la mise sur pied de l'Organisation mondiale du commerce. Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi.

Pour les céréaliculteurs qui ont connu de nombreuses années de prix avilis par la guerre des subventions entre la Communauté économique européenne et les États–Unis, la fin de l'Uruguay Round, au printemps dernier, après plus de sept ans de négociations qui ont semblé interminables, a été accueillie avec autant de joie que la première pluie printanière.

Bien que nous reconnaissions tous que cet accord ne constituait qu'une autre étape vers la libéralisation des règlements sur le commerce international, et pas la fin du processus, nous ne devons pas oublier que c'est tout de même une étape fort importante pour le Canada et les autres pays signataires. Comme je l'ai dit, nos producteurs de céréales sont particulièrement heureux de cette étape, car elle nous rapproche un peu du retour à une certaine logique dans le domaine du commerce international du grain.

Il est particulièrement encourageant de voir que l'Organisation mondiale du commerce succédera au GATT. Pour la première fois, malgré des efforts considérables de lobbying de la part des agriculteurs européens, les négociations du GATT ont porté sur l'agriculture. Le mécanisme de règlement des différends et le processus d'appel offrent aux agriculteurs canadiens une lueur d'espoir attendue depuis longtemps. Voilà le bon côté de la médaille. Est–ce que ce projet de loi propose suffisamment de mesures pour éliminer les inefficacités qui sont à l'origine de tant de distorsions commerciales dans le secteur agricole?

Ma fille aînée a eu 16 ans aujourd'hui. Je me demande ce que sera son avenir et celui des autres éventuels agriculteurs. Si elle choisit de rester dans le domaine agricole et si nos programmes ne sont pas restructurés, ma fille, comme les autres agriculteurs canadiens, pourra–t–elle survivre au cours du XXIe siècle?

Même si elle représente une excellente première étape, l'Uruguay Round n'a fait qu'effleurer une partie des subventions injustes que nos agriculteurs doivent affronter sur le marché international. Le projet de loi C–57 modifie 31 lois en vue de la mise en oeuvre de l'Accord du GATT, mais il ne respecte pas l'esprit et la lettre du GATT, c'est–à–dire l'élimination des politiques de distortion commerciale mises de l'avant par des gouvernements qui n'ont cessé d'intervenir sur le marché pendant des décennies et des décennies.

Et que fait le gouvernement par ce projet de loi? Au lieu de restructurer complètement les programmes agricoles pour créer une industrie vraiment compétitive à l'échelle internationale, le gouvernement fait le strict minimum pour se conformer aux exigences du GATT. Il examine les programmes autorisés par le GATT, mais il n'en tient pas compte, même s'il accentue ainsi la distorsion au sein de notre marché intérieur. Il voit, par exemple, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui n'est pas acceptable aux yeux du GATT et cherche un subterfuge pour retoucher cette loi tout juste assez pour la rendre moins inacceptable sur le marché international.

Le Canada a été doté de quelques–unes de plus belles terres agricoles au monde. La combinaison de divers facteurs, dont la brièveté de la saison de végétation et la longue distance qui sépare nos céréaliculteurs des marchés éventuels, fait que ceux–ci se trouvent assujettis à des conditions particulières qui influencent leurs décisions quant aux produits à cultiver, à la quantité de produits à cultiver et à la destination à donner à ces produits.

La Commission canadienne du blé a été créée en 1935 pour assurer un certain équilibre, ainsi que l'équité des prix et des parts des secteurs d'exportation au profit de l'ensemble des céréaliculteurs de l'Ouest. Vu le volume de ses achats, ce quasi–monopole a abouti à un système en proie à la dépendance et à la distorsion.

Ces jours–ci, la Commission canadienne du blé semble s'apprêter à outrepasser largement son traditionnel mandat d'office central de commercialisation au service des agriculteurs canadiens. Tout comme la Société canadienne des postes fait concurrence aux services privés de messageries, voilà que la Commission canadienne du blé entre directement en compétition avec des sociétés spécialisées dans le commerce du grain.

Certes, la CCB a peut–être joué un rôle essentiel à la survie des céréaliculteurs canadiens au moment de sa création, mais les temps ont bien changé. Alors que le GATT réduit les subventions à l'agriculture dans les autres pays, nous ne saurions tolérer des lacunes dans notre système de commercialisation et de transport, si nous voulons réussir au niveau international.

● (1555)

Tout le monde est au courant de la nouvelle. Des agriculteurs–entrepreneurs des zones frontalières ne peuvent actuellement pas transporter par camion leur grain sur une courte distance vers le Sud. Ils doivent donc vendre leur grain d'exportation à la CCB qui le chargera probablement dans un train de marchandises pour l'expédier vers un port canadien situé à des milliers de milles.

Environ 90 p. 100 du grain produit par les agriculteurs canadiens va à l'exportation. Nous devons rester compétitifs au niveau international, si nous tenons à conserver notre part de marché. Or, nous sommes désavantagés. Sur le plan intérieur, les subventions au transport du grain ont eu un effet de distorsion sur nos coûts de production et de transport, tandis que les subventions à la production abondent sur le plan international.

Ces dernières années, les céréaliculteurs canadiens ont été mêlés à une guerre de subventions entre les États–Unis et la Communauté européenne. Ces pays ont investi des milliards de dollars pour se disputer mutuellement leurs parts de marché, mais ils ne sont parvenus qu'à faire baisser les prix internationaux du grain à des niveaux jamais vus depuis la dépression.

Le Canada dépense des milliards de dollars pour aider les producteurs de grains et d'oléagineux, mais cela n'a pas empêché des milliers de producteurs de grains de faire faillite. Pourtant, en plus des milliards de dollars que le gouvernement affecte directement aux programmes de stabilisation et d'assurance pour les agriculteurs, il verse plus de 700 millions de dollars par année sous forme de subventions aux sociétés ferroviaires, aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

En vertu de la LTGO, le gouvernement fédéral verse aux sociétés ferroviaires une subvention annuelle correspondant à un dollar la tonne pour payer le transport de grains admissibles des points d'expédition dans les Prairies jusqu'à Thunder Bay, Churchill, Vancouver et Prince Rupert. Par suite de l'analyse du GATT de nos subventions au transport, Thunder Bay n'est pas assujettie aux sanctions du GATT, mais les ports de l'Ouest et Churchill le sont.

Déjà, de précieux wagons sont retenus pour ramener le grain de Thunder Bay seulement pour qu'ils soient admissibles aux subventions. Est–ce logique? Le ministre de l'Agriculture actuel a déclaré qu'il ne pourra peut–être pas mettre un terme à cette pratique ridicule avant l'été prochain.

Comme le GATT a jugé que seuls les paiements versés en vertu de la LTGO pour le transport de grains jusqu'à la côte ouest et jusqu'à Churchill étaient des subventions à l'exportation, nous devrons donc réduire considérablement les expéditions de grains et d'oléagineux acheminées par ces ports au cours des prochaines années. Outre la réduction de volume, une partie du tonnage devra aussi faire l'objet d'une estimation selon le tarif de transport complet.

Il s'agit là d'une autre distorsion dans notre secteur du transport agricole. On sera fort tenté d'acheminer les grains par Thunder Bay, même si les marchés ont changé et si les pays du Pacifique représentent désormais une part croissante de notre marché céréalier. Pourtant, c'est dans les ports de la côte ouest que les volumes seront plafonnés. Même si une partie du grain acheminé à Thunder Bay est destinée à l'exportation, le GATT considère que les paiements versés aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest dans de tels cas font partie du programme de soutien au marché intérieur et que l'application de

sanctions par le GATT ou de mesures compensatoires par d'autres pays n'est donc pas justifiée.

Étant donné que deux des ports visés sont situés en Colombie–Britannique, je me demande dans quelle mesure cet article de l'accord est juste. Les habitants de la Colombie–Britannique ont rejeté en masse l'Accord de Charlottetown, parce qu'il conférait un statut spécial à certains citoyens et à certaines provinces. Pourtant, nous avons ici un autre cas où le centre du pays jouit d'un statut spécial.

Les États signataires du GATT se sont engagés à réduire, d'ici 2000 ou 2001, la valeur réelle de leurs niveaux de subventions à l'exportation d'au moins 36 p. 100, et leur volume de 21 p. 100, par rapport aux niveaux moyens enregistrés entre 1986 et 1990.

L'objectif de 36 p. 100 ne parvient pas à éliminer les principales subventions accordées à nos concurrents. La réduction des subventions à l'exportation est plutôt calculée en fonction des niveaux moyens de soutien au plus fort de la guerre des subventions entre les États–Unis et la CEE. À l'époque, les subventions à certaines exportations de grain provenant d'Europe représentaient au moins le double du prix du produit. Même si on les réduit de 36 p. 100, ces subventions sont quand même supérieures au coût du grain. Ce n'est pas ce que j'appelle des règles du jeu équitables pour les agriculteurs canadiens.

Nous ne pouvons nous permettre de modifier nos programmes de subventions dans l'espoir qu'ils soient conformes aux futurs accords du GATT. Nous devons agir dès aujourd'hui pour éliminer les obstacles à l'intérieur de notre système qui nous empêchent de rendre la manutention et le transport du grain plus efficaces. Nous devons agir dès maintenant pour fournir aux agriculteurs les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions de gestion en ce qui concerne le prix réel du marché et les frais de transport.

Si on leur en laisse la chance, les agriculteurs canadiens peuvent soutenir la concurrence sur le marché international, mais nous devons aller beaucoup plus loin que ne le fait le projet de loi, qui ne vise qu'à modifier nos programmes pour répondre aux attentes de la communauté internationale. À mesure que les subventions diminueront, nous devrons restructurer tous nos programmes pour éviter les distorsions internes qui pourraient se glisser dans le processus décisionnel national.

• (1600)

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, il nous faut tous aujourd'hui regarder autour de nous et nous rendre compte que les accords dont il est ici question découlent de la mondialisation des marchés.

On a dit aujourd'hui que les agriculteurs demandent que les règles soient les mêmes pour tous et que cela redonne confiance au secteur industriel et aux Canadiens. On a dit que la gestion de l'approvisionnement tire à sa fin, mais que les gens auraient le temps de se faire à cette nouvelle situation.

Un député du Bloc a parlé d'une grande crainte et d'une haine des Américains qui essaient de détruire notre culture et de nous assimiler. Je tiens à dire aujourd'hui que la séparation me semble une bonne façon d'être assimilé, surtout si l'on songe que les États–Unis seront le partenaire commercial. Lorsqu'on commence à commercer avec les Américains, c'est en anglais que cela se passe, et les jeunes Québécois parleront davantage anglais que français.

Il est extrêmement paradoxal qu'on arrive à supprimer des barrières commerciales entre les pays, alors qu'il en reste tellement ici, entre les provinces. Conformément au système actuel, le marché canadien est terriblement fragmenté par suite des barrières commerciales provinciales, ce qui nuit non seulement à notre compétitivité au plan international, mais encore à notre prospérité collective ici, au Canada. Les obstacles provinciaux à la libéralisation des échanges à l'intérieur du Canada nous coûtent quelque 6,5 milliards de dollars par année, ce qui est absolument inacceptable. Cela revient à $ 1 000 par famille environ.

Le gouvernement, qui exerce d'énormes pressions en faveur de la libéralisation des échanges au plan international et qui présente ici un projet de loi instituant l'Organisation mondiale du commerce, devrait aussi faire campagne pour supprimer une bonne fois pour toutes les barrières commerciales provinciales. Si l'on pouvait supprimer ces barrières, les entreprises canadiennes seraient plus prospères et elles seraient plus rentables au plan international. Quelle meilleure façon y a–t–il d'améliorer notre position sur les marchés internationaux? Cela est d'autant plus vrai pour les petites et moyennes entreprises qui pâtissent dans le système actuel.

L'époque est à la mondialisation des marchés. On en a beaucoup parlé. Le monde est probablement en train de se diviser en trois grands ensembles: l'Europe y compris l'Europe de l'Est, les Amériques du Nord et du Sud, et la région Pacifique–Asie. Il nous faut participer à ce mouvement et nous rendre compte que le monde est petit au lieu de nous cacher la tête dans le sable en espérant que cela ne soit pas le cas.

J'ai été assez chanceux pour parcourir le pays et entendre les mémoires présentés par des Canadiens. Partout où nous allons, y compris dans des pays étrangers, on nous dit que nous ne sommes pas concurrentiels parce que nous ne sommes pas assez dynamiques, parce que nous n'allons pas au–devant des autres pour vanter notre pays et vendre nos produits.

Nous avons des ministères à vocation commerciale qui font du bon travail. Ils s'efforcent de faire connaître le Canada et de vendre les produits canadiens partout dans le monde. Un organisme comme l'Organisation mondiale du commerce représente de grands avantages pour eux parce que tous y sont sur le même pied et qu'il est une tribune idéale pour faire connaître le Canada et ses produits.

Dans le cadre de mon travail dans le domaine des affaires étrangères, j'ai entendu à maintes reprises parler de l'importance des systèmes multilatéraux réglementés. Il est vrai que l'OMC ne règle pas tous les problèmes qui existent dans le commerce international, mais il constitue un pas de géant dans la bonne direction. Un tel système de commerce multilatéral réglementé protégera les pays comme le Canada de la tendance qu'ont les grandes sociétés commerciales à prendre des mesures unilatérales et améliorera notre position dans les négociations avec les États–Unis. Il est à espérer qu'au cours des prochaines années, le Canada s'affirmera dans le renforcement de ce système multilatéral réglementé en faisant la promotion de l'OMC comme organisme compétent pour régler les questions de recours commerciaux et de mesures antidumping.

Au Canada, plus d'un emploi sur cinq dépend des exportations. Cela représente plus de deux millions d'emplois. En outre, plus de 30 p. 100 du produit intérieur brut du Canada provient des exportations. Par conséquent, il est vital pour le Canada de faire preuve de dynamisme dans la promotion de ses produits à l'étranger. Si nous devenons des isolationnistes et des protectionnistes, tous les Canadiens y perdront. Par conséquent, il est vital que la Chambre appuie le projet de loi C–57.

• (1605)

L'OMC offre aux agriculteurs et aux gens d'affaires canadiens un excellent outil pour accroître leurs ventes à l'étranger. Que nous devions, en retour, ouvrir notre marché aux étrangers ne constitue pas, à mon sens, une menace. Les entreprises canadiennes peuvent se mesurer avantageusement à tous leurs concurrents. Tout ce que nous voulons, c'est un système international juste et ouvert où les règles sont les mêmes pour tous et l'OMC est l'organisme qu'il faut pour nous aider à l'obtenir.

Lorsqu'il entrera en vigueur l'an prochain, cet accord obligera quelque 120 pays à réduire graduellement les obstacles au commerce, ce qui, à la longue, aura pour effet d'accroître considérablement les échanges commerciaux internationaux. Comme nous le savons, toute augmentation des échanges commerciaux internationaux veut dire plus d'exportations pour les entreprises canadiennes et plus d'emplois pour les travailleurs canadiens. Chaque milliard de dollars de nouvelles exportations nous donne plus de 11 000 emplois. Cela veut dire une plus grande prospérité pour les familles canadiennes, et c'est le but que tout gouvernement devrait rechercher.

Nous pourrions continuer et parler de choses comme la culture. Lorsque l'Orchestre symphonique de Montréal ou le Winnipeg Ballet se produisent quelque part, ils font la promotion de notre pays. C'est bon pour le pays et c'est bon pour le commerce. Nous devons cesser d'avoir un complexe d'infériorité. Nous sommes aussi bons ou même meilleurs que les autres, nous pouvons leur faire concurrence et l'OMC nous aidera à cet égard.

Je connais assez bien le secteur du tourisme, qui est un secteur important à l'échelle mondiale. Il y a tant de possibilités pour le Canada dans ce secteur. Il peut être un chef de file. Nous avons le plus beau pays et tout le monde s'entend sur ce point. Pourtant, nous avons à peine commencé à exploiter les possibilités qui s'offrent à nous. Nous devons absolument faire beaucoup plus pour promouvoir notre pays dans nos relations avec le reste du monde.

Le monde ne présente aucune menace pour le Canada. Nous devons nous ouvrir les yeux et commercer avec les autres pays. Cette nouvelle organisation nous aidera dans ce sens et c'est pourquoi j'appuie fortement cette mesure législative. Nous devons toutefois aller plus loin. Nous devons libéraliser nos institutions financières, nos télécommunications, nos normes professionnelles et techniques, nos conditions de délivrance de permis et ainsi de suite. Nous devons également collaborer du point de vue de l'environnement parce que, comme je l'ai dit hier à la Chambre, l'environnement est une question mondiale. Ce n'est pas l'affaire d'un seul pays.

En conclusion, le Canada doit promouvoir énergiquement la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde entier. Cela veut dire qu'il faut éliminer les obstacles au commerce interprovincial chez nous et devenir un leader au sein de l'OMC. Je veux exprimer mon appui à l'égard du projet de loi C–57, qui contribuera à amener la prospérité à notre génération et à celle de nos enfants. Je demande donc à tous les députés de la Chambre de se joindre à moi pour appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat du projet de loi C–55, Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon. Je me joins aux porte–parole du gouvernement qui m'ont précédé avant aujourd'hui, notamment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour exhorter les députés à appuyer le projet de loi. Le temps est venu de conclure le débat en donnant notre appui unanime au projet de loi C–55.

• (1610)

Comme les députés l'ont constaté, il s'agit d'une mesure complexe et à caractère technique, et il y a une bonne raison à cela: elle a en effet pour objet de mettre en place un régime global de droits de surface qui s'appliquera partout au Yukon. Cela ne peut pas se faire sans un exposé détaillé des droits, obligations et responsabilités. Le projet de loi C–55 aura cependant des répercussions beaucoup plus importantes que la création d'un nouvel organisme public, aussi important soit–il.

Cette mesure se trouve en fait à proclamer que la croissance économique et la création d'emplois au Yukon deviendront maintenant de véritables priorités. Quand nous venons de circonscriptions urbaines, nous avons souvent tendance à ne pas penser au Yukon ou aux Territoires du Nord–Ouest, tout préoccupés que nous sommes par nos propres activités.

Pendant mon séjour dans l'opposition, il me semblait que j'avais un peu plus de temps pour visiter diverses parties du pays. Durant mon premier mandat de député, j'ai eu la chance de visiter certains coins du Nord canadien. Comme bon nombre de députés le savent, c'est une région du pays dont la plupart des

Canadiens ne savent pas grand-chose, sauf quand ils consultent la carte géographique. C'est à peu près la seule occasion où nous nous intéressons au Nord. Pendant mon premier mandat ici, notre chef a organisé une réunion du caucus à Iqaluit, dans la région est de l'Arctique. Notre collègue, la députée de Western Arctic, a amené certains d'entre nous à la baie James. Plus tard, au cours de notre mandat dans l'opposition, nous sommes allés dans la région ouest de l'Arctique, où nous avons visité diverses localités.

Tant qu'on n'est pas allé là-bas, on ne peut pas imaginer ce qui s'y passe. Parce que les habitants de ces régions sont loin de nous, nous n'y pensons pas dans notre programme d'action à la Chambre. Leurs problèmes et leurs préoccupations sont tout aussi importants pour eux que le sont pour nous nos préoccupations dans nos localités, que ce soit dans les grandes villes ou dans les régions rurales.

Le projet de loi vise à donner au Yukon les moyens ou l'outil nécessaires pour commencer à générer une partie de sa propre activité économique. Il faut d'abord que les députés le sachent, tout le monde, dans le Nord, appuie le projet de loi. Ce n'est pas comme si cette mesure donnera aux gens du Nord, que ce soient les gouvernements ou les gens d'affaires, les moyens de faire tout ce qu'ils veulent. Il y a deux points particuliers que je tiens à souligner dans notre examen du projet de loi. C'est à propos de l'environnement, et les dispositions pertinentes se trouvent à l'article 47 où il est question de conditions. Je voudrais citer cet article aux fins du compte rendu:

> Saisi d'une demande formée par la première nation dont les terres désignées font l'objet d'un droit d'accès prévu à l'article 2 de l'annexe II et qui n'a pu s'entendre avec le ministre fédéral au sujet des conditions supplémentaires. . .

Il y a des conditions. Et voici ce que dit l'article 48:

> Sauf accord contraire de la première nation touchée et du ministre fédéral, les conditions supplémentaires ne doivent viser que la réalisation des objectifs suivants:
>
> a) la protection de l'environnement;
>
> b) la protection des ressources fauniques et halieutiques, ainsi que leur habitat;
>
> c) l'atténuation des conflits entre l'exercice du droit d'accès en cause et l'usage traditionnel ou culturel de la terre visée par la première nation ou un Indien du Yukon;
>
> d) la protection de la jouissance paisible des terres servant à des fins résidentielles ou collectives.

• (1615)

Ce projet de loi comporte des dispositions très précises pour garantir qu'on tiendra compte des préoccupations environnementales dans le Nord, dont nous nous soucions tous. Toutes les transactions doivent respecter les paramètres fixés par la loi.

J'exprime le voeu que tous les députés appuieront le projet de loi. Même si nous nous préoccupons avant tout de notre propre activité économique, de nos propres villes, n'oublions pas qu'il y a de nombreux Canadiens dans le Nord qui espèrent recevoir, grâce à ce projet de loi, les moyens de développer leur propre activité économique dans toute une série de secteurs, depuis l'exploitation minière jusqu'au tourisme. Ce projet de loi leur assurera la stabilité voulue pour prendre ces décisions.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood a abordé bien des questions différentes.

Bien qu'il soit censé fonctionner uniquement au Yukon et qu'il soit composé de deux groupes de représentants désignés par les Indiens du Yukon et le ministre des Affaires indiennes, l'Office des droits de surface sera entièrement financé avec des fonds fédéraux. Cette partie du projet de loi est particulièrement déplorable.

Si nous voulons que l'office jouisse d'une stabilité à long terme et qu'il réponde aux besoins locaux, je crois fermement que son financement doit provenir des groupes qui bénéficient de son existence. J'aimerais savoir ce que le député en pense.

De plus, lorsqu'il est question des localités du Nord, il importe de reconnaître l'existence d'une localité très moderne à Whitehorse, où vit 90 p. 100 de la population du Yukon. Cette ville de 25 000 habitants bénéficie d'un aéroport, de routes et de logements modernes, ainsi que de beaucoup plus d'installations que d'autres localités qui sont de taille comparable ou plus petites, dans ma province, la Colombie-Britannique. Lorsque je suis allé à Whitehorse cet été, j'y ai joué une extraordinaire partie de golf. À mon avis, on ne doit pas considérer ces localités et ces régions comme étant assujetties à des règles tout à fait différentes de celles qui existent dans les localités au sud du 60e parallèle, certainement pas dans le cas du Yukon.

Quelqu'un a aussi dit que toute la population du Yukon appuie ce projet de loi. Comme les députés le savent, ce projet de loi découle de mesures que la Chambre a adoptées plus tôt cette année, soit les projets de loi C-33 et C-34. Le député de Broadview—Greenwood sait pertinemment quelle était la position du Parti réformiste à l'égard de ces projets de loi. Le projet de loi C-55 est une mesure complémentaire nécessaire à la mise en oeuvre des projets de loi C-33 et C-34, ceux-ci ayant toutefois déjà reçu la sanction royale.

Lors de l'étude des projets de loi C-33 et C-34, on nous a aussi dit que ces deux mesures législatives avaient l'appui de toute la population du Yukon. En fait, elles n'avaient pas l'appui de toute la population du Yukon, mais le message qui a filtré à Ottawa, c'est que tout le monde au Yukon les appuyait.

• (1620)

Comme les projets de loi C-33 et C-34 ont déjà reçu la sanction royale et que, à l'heure actuelle, nous étudions seulement le projet de loi C-55, la population du Yukon croit qu'il faut passer à autre chose, et le niveau d'appui est donc beaucoup plus élevé. Je suis le premier à le reconnaître en l'occurrence. Je ne peux toutefois pas laisser passer cette remarque tout bonnement sans faire de commentaire à ce sujet.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire quelques mots sur les remarques liées à l'appui au projet de loi. Je n'ai pas voulu dire que tous étaient

favorables au projet de loi. J'estime simplement que les gens y sont, dans l'ensemble, favorables. C'est ce que je voulais dire.

En ce qui concerne le financement de l'organisme par le gouvernement fédéral, le député a dit que cela posait problème pour lui. Ce n'est vraiment pas mon cas. Il arrive que je suis un député qui croit passionnément que le gouvernement du Canada doit s'assurer d'être bien présent dans toutes les régions du pays. En fait, je pense parfois que nous pratiquons trop rapidement la délégation au Canada. Le fait que nous finançons cet organisme nous conférerait sûrement un droit sur lui qui pourrait revêtir une grande importance pour les députés à longue échéance.

Ce qui importe davantage, ce sont les préoccupations d'ordre financier de tous les députés. Le Parti réformiste a fait de l'excellent travail en attirant notre attention sur les efforts visant à dégraisser le plus possible le système. Ce projet de loi porte en fait sur la création d'un cadre qui stimulera vraiment l'activité économique, ce qui se traduira par la transformation de cette collectivité en une unité économique dynamique où il se créera plus d'emplois, où le nombre de contribuables augmentera et où les coûts du système de sécurité sociale seront réduits.

Nous devons examiner toute l'équation économique. Comme nous devons financer certaines activités administratives et les membres de l'office pour stimuler l'économie du Nord, j'estime qu'à long terme ce projet de loi aura pour effet de créer un environnement plus responsable du point de vue financier et plus productif.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–55. Avant de commencer mes observations, je dois aborder quelques points que le député d'en face a soulevés.

Bien sûr, les entreprises du Yukon et du nord de la Colombie–Britannique appuient ce projet de loi. Elles n'ont réellement pas le choix. Ce que fait ce projet de loi, c'est atténuer les effets de mauvaises mesures législatives qui ont été adoptées à la Chambre au printemps dernier. Selon l'industrie minière, l'adoption de ce projet de loi sera la seule façon pour elle de continuer d'exercer ses activités au Yukon. Je dois souligner cela tout de suite et dire que c'est la raison pour laquelle le projet de loi recueille certains appuis. Ce n'est pas parce que les entreprises l'adorent. Elles estiment seulement ne pas avoir le choix.

• (1625)

En quoi consiste ce projet de loi? Il s'agit d'une loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence. On croirait entendre un article de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce qu'il signifie en réalité, c'est qu'il y aura un organisme composé d'un président et de dix autres membres, dont au moins deux seront nommés par le ministre des Affaires indiennes. La moitié des membres, à l'exclusion du président, seront nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon et l'autre moitié, y compris le président, seront nommés par le ministre. La seule condition, c'est que tous les membres doivent résider au Yukon.

Cette mesure législative a trait aux projets de loi C–33 et C–34. Son adoption s'impose, car elle constitue la dernière étape dans la réalisation complète de l'autonomie gouvernementale du Yukon et dans la mise en oeuvre des projets de loi concernant les derniers accords sur les revendications territoriales qui ont été adoptés précipitamment par le Parlement en juin dernier et qui ont reçu la sanction royale le 7 juillet. Le projet de loi C–55 établira un office des droits de surface du Yukon, un groupe d'arbitrage qu'on juge nécessaire pour mettre en oeuvre les dispositions des projets de loi C–33 et C–34.

Je voudrais parler pendant quelques instants des projets de loi C–33 et C–34 et des accords sur les revendications territoriales qui ont été conclus dans le Nord en général, soit dans les Territoires du Nord–Ouest et au Yukon. Au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons conclu quatre accords: l'accord avec les Gwich'in, celui avec les Sahtu, les Dénés et les Métis, au printemps dernier, l'accord du Nunavut et, dernièrement, l'accord sur le règlement des revendications territoriales au Yukon.

Ces accords visent 560 000 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord–Ouest et au Yukon. Les quatre revendications terrritoriales vont coûter 1,5 milliard de dollars aux contribuables canadiens. Les programmes autochtones qui existent actuellement au Canada sont garantis à perpétuité en vertu des accords qui ont été conclus. Ces quatre accords touchent 46 932 autochtones, visent une superficie totale de 560 000 kilomètres carrés, superficie qui correspond, en gros, à celle de la France, et vont coûter 1,5 milliard de dollars.

Naturellement, le Parti réformiste s'est opposé et s'oppose encore à ces règlements de revendications territoriales parce que nous estimons qu'ils sont trop généreux. Par ailleurs, ils ne modifient aucunement les obligations permanentes du gouvernement fédéral à l'égard des programmes autochtones. Ces obligations sont là pour toujours. Enfin, la conclusion de ces accords donne lieu à la création d'autres bureaucraties. C'est ce que nous disions en juin. Nous voyons maintenant que cela se concrétise avec l'Office des droits de surface du Yukon.

Nous reconnaissons qu'il faut examiner les règlements des revendications territoriales et que cela fait intervenir des territoires et de l'argent. Je ne pense pas que les Canadiens aient de doutes là–dessus. Cependant, la taille des territoires cédés et l'importance du montant en jeu nous dérangent. À notre avis, c'est beaucoup trop pour le nombre de personnes visées et cela va nuire aux Canadiens dans l'avenir. À l'heure actuelle, cela ne soulève pas de clameur publique parce qu'il n'y a pas beaucoup de non–autochtones dans cette région. Cependant, nous pensons à l'avenir. Nous nous sommes opposés à ces projets de loi parce que nous nous préoccupons des perspectives futures concernant les mines, les forêts et les autres ressources.

Je reviens au projet de loi. Étant donné que la moitié des membres, à l'exception du président, seront nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon et que l'autre moitié sera nommée directement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il y aura beaucoup de favoritisme.

• (1630)

Tout le monde sait ce qui se passe depuis toujours au Canada chaque fois que nous avons des élections et que les conservateurs succèdent aux libéraux. La prochaine fois, ce sera le tour des réformistes. Quand pareil changement de gouvernement se produit, nous voyons des conseils de port et des offices de transport, enfin toutes sortes d'organismes qui font l'objet de nominations politiques et qui, systématiquement, mystérieusement, du jour au lendemain, renouvellent toute leur composition. Ça a été le cas aux dernières élections, en octobre de l'année dernière.

Ces nominations sont passablement entachées de manoeuvres bassement politiques. Nos amis d'en face auront beau s'empresser de dire que l'esprit de parti ne règnera pas ici, les faits seront là. Telle est la situation.

Nous souhaiterions que des gens d'affaires de l'endroit soumettent une liste de noms au ministre. Celui-ci pourrait s'aider de cette liste pour procéder à des nominations. À tout le moins, cela aurait l'avantage de diminuer le nombre d'occasions ou de cas d'influence politique au sein de cet office. Voilà qui est très important pour l'industrie minière. Il est très important également que le monde croit que l'office sera impartial.

Il est prévu que trois personnes rendent un jugement sur chaque cas soumis à l'arbitrage de l'office. L'une de ces personnes doit être membre du Conseil des Indiens du Yukon, mais il n'est pas obligatoire qu'un des membres de l'office soit issu du milieu des affaires ou du secteur minier.

Cet office pourrait être biaisé et prendre des décisions non fondées sur la bonne représentation, qui devrait d'ailleurs être obligatoire, à notre avis.

Quant aux genres de différends que l'office devra résoudre, la médiation portera, par exemple, sur le droit de passage sur certaines terres. Nous nous préoccupons aussi de ce qui se produira sur les terres désignées non aménagées et de l'usage qui sera fait des terres non désignées. L'office exerce une assez grande influence dans le cas des terres non mentionnées dans les accords sur les revendications territoriales. Nous nous inquiétons à ce sujet, comme l'industrie minière sans doute.

De plus, cet office fait un travail semblable à celui de certains autres organismes déjà en place. À notre avis, il y a là un double emploi évident. Chaque membre de l'office pourra engager des contractuels, par exemple des conseillers, qui seront rémunérés selon un tarif quotidien, tout comme les membres eux-mêmes. Tout cela entraînera donc des coûts pour les contribuables. Toute une panoplie d'experts du MAINC, déjà rémunérés à même les deniers publics, sont bien capables de faire ce travail et n'attendent que cela.

Pourquoi ne pas choisir parmi ces gens qui travaillent déjà pour le gouvernement, au lieu d'engager des contractuels à des coûts supplémentaires pour les contribuables?

En outre, étant donné que le travail de l'office sera rémunéré au tarif quotidien, les délibérations pourraient se prolonger beaucoup plus longtemps que nécessaire, surtout si l'on songe que les membres reçoivent en moyenne de 200 $ à 300 $ par jour.

Nous aimerions voir dans ce projet de loi un certain mécanisme qui obligerait l'office à rendre compte de la durée des délibérations et limiterait ses interventions au minimum.

Des conflits d'intérêts sont également possibles, car on ne tient pas pour acquis que les revendications seront examinées par l'office en entier, mais bien par une formation de trois personnes comprenant au moins un membre dont la nomination a été proposée par le Conseil des Indiens du Yukon. Les deux autres membres sont choisis par le président. Ne pourrait-on pas aboutir à un parti pris flagrant, si tous les membres du comité venaient du Conseil des Indiens du Yukon? Comme je l'ai déjà précisé, il n'y a aucune règle qui l'empêche.

Le gouvernement dit vouloir que les peuples autochtones aient leur mot à dire au sujet des droits de surface et des droits d'exploitation du sous-sol, comme je crois que c'est possible, mais je doute, pour ma part, qu'il veuille vraiment s'assurer que les autochtones du Yukon sont capables de participer au processus décisionnel touchant l'utilisation des terres en question. En effet, le gouvernement ne veut apparemment pas étendre cela aux peuples Champagne et Aishihik dont les territoires traditionnels comprennent la région de Tatshenshini-Alsek, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

• (1635)

Les membres de ces deux peuples vivent principalement au Yukon, mais leurs territoires traditionnels sont dans la région de Tatshenshini-Alsek et ce qui est maintenant le parc Kluane. Ces gens ont perdu des débouchés économiques lorsqu'on a créé, en 1943, le Parc national Kluane sur leurs territoires traditionnels.

Ils risquent maintenant de voir la région de Tatshenshini-Alsek désignée comme un site du patrimoine mondial par les Nations Unies. C'est une proposition qui a été soumise aux Nations Unies et qui a reçu l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral. Selon nos sources, on va se prononcer sur cette proposition le 14 décembre prochain. Si elle est adoptée par les Nations Unies, on va empiéter alors sur la souveraineté du Canada et l'empêcher à jamais de prendre des décisions touchant ces terres.

J'ai récemment mis la main sur une lettre écrite par le chef Paul Berkel qui représente les premières nations Champagne-Aishihik. Il a écrit au premier ministre de la Colombie-Britannique pour exprimer ses préoccupations, sa déception et son exaspération parce que la province avait décidé d'aller de l'avant et de transformer cette région en parc provincial sans consulter les peuples Champagne-Aishihik.

Or, voilà que le gouvernement fédéral se mêle de cette affaire en acceptant d'appuyer la Colombie-Britannique dans sa démarche pour faire désigner cette région comme un site du patrimoine mondial.

J'aimerais lire un passage de la lettre que le chef Berkel a écrite au premier ministre Harcourt:

> Je demande donc que vous retiriez l'appui de votre gouvernement à la désignation de la région du parc naturel de Tatshenshini–Alsek, en Colombie–Britannique, comme site du patrimoine mondial, tant que la question des droits autochtones, des titres et des intérêts des premières nations de Champagne et Aishihik n'aura pas été réglée à notre satisfaction mutuelle. Cette région a été désignée parc provincial de catégorie A en juin 1993, sans que les premières nations aient été consultées. C'est un manquement à la responsabilité du gouvernement et du Canada envers les premières nations. J'en appelle donc à vous afin que vous retiriez votre appui à la désignation de cette région traditionnelle du nord de la Colombie–Britannique comme site du patrimoine mondial.

J'estime que ces gens devraient avoir une possibilité égale à celle qu'a le Conseil des Indiens du Yukon dans le territoire du Yukon, de participer aux décisions relatives à l'utilisation des terres du nord de la Colombie–Britannique. De toute évidence, ce ne semble pas être le cas. J'exhorte les députés de l'autre côté de la Chambre à persuader le ministre du Patrimoine canadien et le premier ministre de renoncer à ce stade à faire de la région de Tatshenshini un site du patrimoine mondial. Il est clair que personne n'appuie cette décision.

Pour terminer, ce projet de loi est vague quant aux règles et règlements concernant les responsabilités primordiales. Il est fait état des exigences minimales pour le Conseil des Indiens du Yukon, mais non des exigences maximales. L'idée de négociations suffisantes comme condition préalable à la médiation est trompeuse et présente de gros risques sur le plan du favoritisme et de l'inégalité du traitement.

L'idée de verser une indemnité journalière aux membres de l'office et aux personnes qui travaillent pour eux à contrat durant la médiation peut masquer la réalité, à savoir la création d'un autre palier de bureaucratie. À mon avis, c'est toujours le même jeu.

Il n'y a rien qui empêche les membres de faire traîner les efforts de médiation pour gagner plus d'argent. Je suis consterné de constater que ce gouvernement, qui prêche la démocratie, est prêt à laisser le ministre des Affaires indiennes nommer la moitié des membres de l'office sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon, mais non sur proposition similaire de l'industrie. Après tout, est–ce que cet office n'est pas censé arbitrer les revendications des autochtones et des non–autochtones? Dans ce cas, pourquoi le monde des affaires n'y serait–il pas représenté équitablement? Pourquoi le monde des affaires n'a–t–il pas été consulté sur ce projet de loi et n'a–t–il pas été autorisé à faire valoir son point de vue avant la mise en application? Comme je l'ai dit plus tôt, il est forcé d'accepter, il n'a pas le choix.

• (1640)

Le gouvernement semble enfin prendre conscience du fait qu'il faut faire quelque chose au sujet de la dette nationale. On en entend parler de plus en plus, particulièrement de la part du ministre des Finances, mais pas encore de tout le monde, devrais–je dire. Donc, puisque cet office rajoute un nouveau niveau de bureaucratie à un gouvernement déjà fort lourd, pourquoi ne pas abolir les postes qui se trouvent dédoublés?

C'est ce que le Parti réformiste demande au gouvernement depuis le début, depuis notre élection en octobre dernier. Mettons fin aux dédoublements. Nous ne pouvons pas nous les permettre. Faisons une utilisation responsable de l'argent des contribuables.

Puisque les autochtones du Yukon veulent et ont maintenant obtenu, avec l'imposition de la clôture pour les projets de loi C–33 et C–34, un certain niveau d'autonomie, pourquoi n'aident–ils pas à financer cet office qui représentera principalement leurs intérêts? C'est trop logique pour que le gouvernement puisse le comprendre.

Je voudrais terminer en demandant aux députés qui croient à la justice, à l'honnêteté et à la responsabilité financière de rejeter ce projet de loi qui représente le plus patent exemple de favoritisme et de préjudice racial que les Canadiens aient jamais vu.

Je voudrais rappeler à la Chambre que ces revendications territoriales, ces autonomies et ces offices de médiation où il y a ségrégation raciale constitueront un précédent pour les futures négociations avec les autochtones, et les Canadiens risquent fort d'avoir du mal à les payer.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur cette importante mesure législative, le projet de loi C–55, Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon.

Je veux préciser quelque chose, car les propos du député qui a pris la parole avant moi peuvent prêter à confusion. Cette mesure est complémentaire aux projets de loi C–33, Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon, et C–34, Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon. Ces deux mesures ont été adoptées au Parlement au cours de la session du printemps, mais n'entreront pas en vigueur tant que le projet de loi C–55 ne sera pas adopté à la Chambre des communes.

En tant que députée représentant le Yukon depuis sept ans et qui s'est déjà engagée à fond dans la défense des revendications territoriales du Yukon, je presse tous les députés d'adopter rapidement le projet de loi C–55 pour faire en sorte que tous les habitants du Yukon, autochtones et non–autochtones, aient les moyens qu'il faut pour progresser, les garanties nécessaires pour faire des affaires ainsi que le respect et la dignité qui ont été conférés aux premières nations du Yukon, qui leur assureront éventuellement l'autosuffisance du territoire du Yukon.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure administrative établissant un office des droits de surface du Yukon. Cet office s'occupera en fait de régler les différends entre les parties et de garantir l'accès à des terrains miniers sur des terres privées. C'est là un élément important et même essentiel de ce projet de loi. Cet office n'intervient qu'en cas de différend qui ne peut être réglé autrement. Un processus de règlement doit cependant être mis en oeuvre avant que cet office entre en jeu.

Cette mesure législative réglera les différends entre les parties qui détiennent des droits de surface et celles qui détiennent les droits d'exploitation souterraine. Ce rôle est évidemment très important dans une région où l'exploitation minière est un facteur majeur de l'économie. Ce projet de loi traite également de

l'indemnisation en cas d'expropriations de terres désignées, et de l'indemnisation versée pour les parcelles de terres conservées par le gouvernement à l'intérieur des terres désignées.

On a entendu un certain nombre d'observations sur la composition de l'office. Si je me souviens bien, le député qui a pris la parole avant moi a dit qu'il y aurait de la discrimination raciale dans cet office.

• (1645)

Le député réformiste qui a pris la parole avant moi a tout à fait tort. L'office tente de réconcilier et réunir, et non pas diviser les habitants du territoire comme le voudrait, je crois, mon collègue.

L'office, comme de nombreux autres offices régis par la loi sur les revendications territoriales que le Parlement a adoptée le printemps dernier, comprendra des représentants des premières nations.

Dans le cas des lois sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que du projet de loi dont nous sommes saisis, de nombreux groupes ont été consultés et ont approuvé ces mesures: le Yukon Chamber of Mines, le Klondike Placer Miners Association, l'Association minière du Canada, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le gouvernement territorial du Yukon, tous les partis politiques du territoire du Yukon, le Conseil des Indiens du Yukon et le Conseil tribal des Gwich'in.

Divers représentants des milieux d'affaires, des intérêts privés et les autochtones du Yukon ont également été consultés.

Comme les lois sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, le projet de loi C–55 reçoit l'appui de nombreux groupes du Yukon qui veulent que nous agissions, qui souhaitent que le Yukon jouisse du respect et de la dignité auxquels il a droit et que nous posions un geste très important non seulement pour le Yukon mais pour le Canada.

Nous voulons démontrer qu'il est possible, au Canada, de respecter les langues, les cultures et les traditions ancestrales de tous les peuples dans les limites d'un territoire et dans le respect de l'unité canadienne.

Au moment même où l'avenir et l'intégrité de ce pays sont remis en question, tous les députés devraient être fiers d'avoir participé à l'étude de ces mesures législatives historiques, dont le projet de loi actuel constitue le troisième volet, et qui permettront d'aplanir les différences, de satisfaire les demandes, de respecter, et j'insiste sur ce dernier mot, toutes ces caractéristiques, et cela à l'intérieur d'un Canada uni. Nous vivons un moment historique.

Je tiens à répondre à une question qui a été soulevée, si je ne me trompe, par le député de Skeena qui a pris la parole avant moi, et qui s'est porté à la défense du chef Paul Birckel, de la bande indienne de Champagne et de Aishihik. J'ajoute que cette bande est nommément désignée dans les lois sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Je tiens à dire au député de Skeena que je sais que plusieurs rencontres ont eu lieu entre la bande de Champagne et de Aishihik et le gouvernement de la Colombie–Britannique et que le gouvernement de cette province prend très au sérieux les questions soulevées par la bande de Champagne et de Aishihik.

Où était le député de Skeena lorsque son collègue du Parti réformiste a déclaré à la Chambre, le printemps dernier, que les membres de la bande de Champagne et de Aishihik étaient des fainéants et que les peuples autochtones du Yukon vivaient comme les habitants des mers du Sud, et autres propos semblables? Le député réformiste s'est–il alors porté à la défense du chef Paul Birckel et des membres de cette bande?

Je trouve vraiment ironique que le député prenne la parole aujourd'hui en cette Chambre, soi–disant pour prendre la défense de la bande de Champagne et de Aishihik alors que le printemps dernier, en cette même enceinte, il a voté contre la mesure législative qui permettra aux membres de la bande de Champagne et de Aishihik et d'autres bandes des premières nations du Yukon de devenir davantage autosuffisants et de faire reconnaître leurs droits ancestraux et traditionnels.

Ce genre de double langage n'augure rien de bon pour l'avenir de notre pays. Ce dont il s'agit ici est la façon dont les diverses régions de ce pays cohabitent ensemble en dépit de leurs différences de langues, de cultures et de traditions. Les Nations Unies ont dit que le Canada était l'un des pays où il était le plus agréable de vivre. Certains ici s'inscrivent en faux contre cette affirmation. Ce n'est cependant pas le cas de la majorité d'entre nous.

• (1650)

Cette mesure législative, qui est la dernière d'une série portant sur l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications territoriales au Yukon, respecte l'intégrité du Canada et fait la promotion d'un Canada uni dans lequel chacun a sa place.

On a exprimé certaines réserves à l'égard de ce projet de loi. Le député de Skeena, comme je le disais plus tôt, semble y voir certains préjugés. Cela illustre les différences profondes qui existent entre la philosophie du Nouveau Parti démocratique et celle du Parti réformiste. Les néo–démocrates estiment qu'il est de leur devoir, en tant que députés élus à cette Chambre, de représenter non seulement leur circonscription, mais aussi l'ensemble du Canada, et de rapprocher les citoyens au lieu de chercher à les diviser.

Si nous voulons propulser notre pays dans le XXIe siècle, notre responsabilité en tant que législateurs pendant cette période cruciale est de trouver des façons de rapprocher les provinces, les territoires et les différents groupes qui constituent ce pays. Je trouve extrêmement choquant qu'il y ait dans cette Chambre des gens ayant l'objectif inverse.

Le consensus qui s'est formé au Yukon autour de cette mesure législative et des projets de loi connexes, à savoir le C–33 et le C–34, prouve qu'il est possible de réaliser des choses formidables dans ce pays. Cela ne se fait pas tout seul. Les négociations ont duré 21 ans. Il y a eu beaucoup de modifications. De nombreuses personnes représentant tous les secteurs de la collectivité ont pris part au processus. Certaines ne sont malheureusement plus de ce monde.

L'adoption de cette mesure législative avec l'appui de cette Chambre est un grand pas en avant pour le Yukon et, je pense, pour le Canada.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je sais que la députée du Yukon a prononcé un discours vibrant et sincère, et je voudrais lui poser une question. D'après elle, est–il préférable de faire semblant qu'il n'y a pas de problème et de considérer tout ce que la Chambre fait au nom des Indiens, depuis le début de l'histoire écrite, en pensant que la situation que connaissent toujours les autochtones au Canada traduit le genre de compassion que la Chambre leur accorde et vaut la peine d'être maintenue, ou peut–être faudrait–il remettre en question les idées et les principes arrogants que professe la Chambre?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le député pose une question pertinente. Il est vrai que le Parlement n'a pas toujours respecté les peuples des premières nations au Canada et qu'il a légiféré de telle sorte qu'il n'a accordé le droit de vote aux Indiens seulement au cours des années 1960 et qu'il fait une distinction entre les Indiens et les non–Indiens, en définissant le statut des Indiens.

On peut redresser des torts. La mesure législative actuellement à l'étude reconnaît le droit des peuples des premières nations qui n'ont pas subi la défaite, qui n'ont pas fait l'objet d'une conquête, aux terres qu'ils ont occupées bien avant que nos ancêtres, ceux du député et les miens, arrivent au Canada.

Un projet de ce genre rend honneur au Parlement en ce qu'il nous permet d'admettre que de mauvaises décisions ont été prises dans le passé, en raison du contexte culturel de l'époque, et d'envisager un redressement de la situation de manière que les peuples des premières nations en bénéficient et que leurs droits et leurs responsabilités soient non seulement reconnus, mais mis en valeur grâce à ce projet de loi ainsi qu'à d'autres semblables, notamment les lois C–33 et C–34.

• (1655)

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations avant de poser une question à la députée du Yukon.

Je tiens avant tout à préciser que, même si le Parti réformiste et moi nous sommes prononcés contre les mesures législatives qui ont été présentées à la Chambre, cela ne signifie pas que nous sommes contre le règlement des revendications territoriales. Nous sommes contre le genre de règlement proposé aujourd'hui à la Chambre, pour les raisons suivantes: la générosité des accords, la lourdeur de la bureaucratie et l'admissibilité à vie aux programmes existants qui est garantie par ces accords.

Si la députée se préoccupe autant du bien–être des autochtones qu'elle le laisse entendre, elle voudra peut–être se joindre à moi pour aller rencontrer ses amis à Victoria qui ont déclaré la région de Tatshenshini–Alsek parc provincial de catégorie A, même si elle devrait être considérée comme un parc de catégorie internationale. La députée voudra peut–être se joindre à moi pour tenter de convaincre nos amis d'en face que nous serons heureux de retirer notre demande si la région est déclarée site historique de catégorie mondiale.

La députée accepte–t–elle de me seconder dans mes efforts?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, encore une fois, je trouve ironique le fait que le député de Skeena vienne soudainement de découvrir les intérêts des premières nations du Yukon. En tant que représentante du Yukon et de tous les habitants du Yukon, je peux assurer le député que le chef Paul Birckel a très bien su transmettre ses opinions au gouvernement de la Colombie–Britannique, qui lui a d'ailleurs répondu.

Même si je représente la bande indienne Champagne Aishihik à la Chambre, j'ai toujours eu énormément de respect pour le chef Paul Birckel et la bande indienne Champagne Aishihik et j'ai toujours cru qu'ils étaient capables de bien défendre leur cause. Je le répète, cette bande indienne était l'une des quatres bandes visées par la mesure législative dont la Chambre a été saisie au printemps dernier. L'argument du député de Skeena aurait été plus solide s'il avait appuyé la bande indienne Champagne Aishihik à ce moment–là.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes a fait savoir à la Chambre que le caucus réformiste n'avait jamais appuyé ici un seul projet de loi intéressant les autochtones. La semaine dernière, nous avions déjà appuyé le projet de loi C–36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake, dans le nord du Manitoba. Nous l'avons appuyé, vendredi dernier, à l'étape de la troisième lecture.

La députée du Yukon a employé une opinion toute faite à l'endroit de notre caucus alors qu'elle serait la première à se plaindre si quelqu'un d'autre se laissait aller à faire la même chose. Je demanderais à la députée du Yukon de bien vouloir répondre à cela.

Mme McLaughlin: Très brièvement, monsieur le Président, je crois que s'il y a des gens qui ont été ici victimes d'opinions toutes faites, ce sont les membres des premières nations que le député a qualifiés d'«enfants paresseux» et qui sont traités comme les habitants d'une île des mers du Sud. Et je dois dire que je suis extrêmement déçue que le chef du Parti réformiste ait promu ce député à des fonctions importantes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Burnaby—Kingsway—Les droits de la personne; le député de Chambly—Les courtiers en douane; le député de Notre–Dame–de–Grâce—VIA Rail; le député de Kindersley—Lloydminster—L'éthique.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je suis honoré d'intervenir sur le projet de loi à l'étude aujourd'hui, mais c'est avec un peu d'hésitation que je prends la parole.

• (1700)

En écoutant la députée de Yukon, j'ai enlevé quelques pages à mon discours en pensant que je ne connaissais probablement pas en profondeur les questions d'accords et de règlements des revendications territoriales autochtones. Par contre, j'ai une excellente idée de ce qu'est la division. Je sais également ce que signifie la collaboration.

En tant qu'agriculteur, je dois dire que je n'ai jamais vu une entreprise agricole fonctionner efficacement lorsque les participants commençaient à se diviser et à affirmer leur indépendance. Lorsqu'un père de famille possédait toutes les terres et toute la machinerie, et lorsqu'il dirigeait lui–même les opérations, la famille travaillait habituellement très bien ensemble. Il y avait très peu de conflits internes. Mais lorsque, tout à coup, certains membres estimaient être devenus plus sages que le fondateur de l'exploitation agricole et voulaient diviser pour fonctionner comme de petits États indépendants, les problèmes surgissaient.

Tôt ou tard, le gouverneur, comme je l'appelle, était négligé. La famille formait des comités composés de voisins pour tenter de régler les différends qui étaient apparus. Habituellement, il y avait un conflit et des personnes étaient blessées. Finalement, les membres de la famille ne voulaient plus se voir les uns les autres et certains allaient jusqu'à renier les leurs.

Je m'inquiète beaucoup lorsque l'on commence à régler nos problèmes en créant de petits États séparés. Nous avons beaucoup parlé de la question du Québec et j'ai expliqué très souvent à la Chambre que l'unité ne peut pas résulter de la division. Cela semble contradictoire. C'est un des défauts de ces projets de loi.

J'étais contre les projets de loi C–33 et C–34 pour une raison fort simple. J'ai soumis ces mesure législatives à certains de mes amis autochtones pour qu'ils les analysent. Je leur ai ensuite demandé de me conseiller quant à la façon dont je devrais voter sur ces deux projets de loi. Voici la réaction que j'ai eue d'un de ces autochtones. Il m'a dit que, si les projets de loi C–33 et C–34 étaient adoptés, il perdrait les droits de chasse et de pêche qu'il avait dans ce grand pays qu'est le nôtre et devrait dorénavant s'adresser à chaque nation individuellement pour obtenir ces privilèges. Cela m'a vraiment ouvert les yeux. Comment ce genre de sentiment aujourd'hui peut–il nous aider à régler des problèmes liés à ce qui s'est produit il y a environ un siècle?

L'autre chose que je n'ai pas aimée à propos de ces projets de loi, c'est la façon dont le gouvernement s'y est pris pour les faire adopter à toute vapeur à la Chambre. Lorsqu'on néglige la vraie démocratie, c'est généralement le début des violations des droits de la personne et de la désobéissance civile, ce qui, dans bien des cas, mène à la révolte ou à la révolution. C'est ce qui se passe actuellement dans les pays de l'Est.

Lorsque j'étais en Union soviétique en 1990–1991 et que je regardais les conditions dans lesquelles certaines personnes vivaient là–bas, je me demandais vraiment de quoi nous nous plaignons au Canada. Peu importe où nous vivons dans notre beau pays aujourd'hui, nous n'avons aucune raison de nous plaindre. Nous n'avons pas de gens qui meurent de faim. Nous n'avons pas de gens qui meurent de froid parce qu'ils n'ont rien à se mettre sur le dos. Nous n'avons pas de gens qui s'entretuent pour avoir de la nourriture.

Le gouvernement fédéral actuel dit aujourd'hui qu'il veut traiter tout le monde de façon égale parce que ce même gouvernement a déjà adopté non seulement des lois qui sont censées empêcher la discrimination, mais aussi des lois qui sont garanties par la Charte des droits et libertés. Quand je vois que nous créons maintenant des nations séparées et que ces lois qui fonctionnent si bien ne seront pas applicables, je me demande dans quoi nous nous embarquons.

• (1705)

Quand je vois ce projet de loi qui crée un organisme dont la moitié des membres seront nommés par les Indiens du Yukon et l'autre moitié par le gouvernement fédéral, je me demande pourquoi. Je possède une propriété et il existe toutes sortes de lois qui protègent mes droits dans le cas où des sociétés minières ou des sociétés de forage pétrolier voudraient avoir accès à mon terrain. Si je suis mécontent de la décision que ces lois m'imposent, j'ai parfaitement le droit de recourir à la Cour suprême du Canada si je le désire. Je dois cependant payer les coûts qui sont associés à ce recours. Voilà un élément dissuasif qui me paraît très efficace pour éviter bon nombre de différends que nous aurions probablement autrement.

Il me semble que cet organisme aura le pouvoir de prendre des décisions. Si les autochtones estiment que la décision n'est pas juste, ils peuvent en appeler auprès des tribunaux du Yukon. Et s'ils estiment que le jugement leur est défavorable, que se passe–t–il alors? Vont–ils s'adresser à la Cour suprême du Canada? Sont–ce les autorités de police autochtones ou les autorités de police canadiennes qui feront respecter la loi? C'est une chose qui me dérange vraiment, car je suis convaincu qu'il y aura des différents dont le règlement paraîtra inacceptable aux deux parties, et il faudra alors qu'on fasse respecter la loi.

J'écoutais le député de Churchill l'autre jour quand il disait: «Mes semblables ont affirmé leur volonté de vivre en paix et de jouir des territoires et de leurs ressources pour le bien des générations à venir.» Quel rapport cela peut–il avoir avec le règlement de ces revendications territoriales ou avec la constitution de nations indépendantes? «Nous voulons vivre les uns avec les autres, nous voulons coopérer, mais nous voulons nous séparer.» Voilà, à mon avis, le meilleur moyen de courir au désastre.

Quand j'essaie d'analyser ces mesures législatives à la lumière de mon expérience dans d'autres situations, je trouve que nous exposons les générations à venir à une série interminable de conflits. Étant donné les conditions dans lesquelles ces organismes sont constitués, il me paraît impossible que nous réussis-

sions un jour à les abolir. Nous aurons continuellement des difficultés à mettre en valeur ces vastes territoires.

On nous accuse souvent, nous, du Parti réformiste, de ne pas être généreux envers autrui. Pour ma part, je donnerais volontiers la moitié de mes ressources à la prochaine génération plutôt que de voir plus tard mes enfants ou mes petits–enfants se disputer entre eux et se faire imposer des règlements.

C'est ce que nous observons aujourd'hui dans l'ex–Yougoslavie. Ses composantes ont décidé soudain qu'elles pouvaient vivre mieux en tant que petites nations séparées. Il faut que des pays étrangers interviennent pour essayer de régler leurs conflits.

• (1710)

Je ne pourrais jamais reposer en paix si j'étais mêlé à des accords qui, ultérieurement, pourraient donner lieu au recours à la force militaire ou à ce que je décrirais comme un autre type d'activité illégale.

Dans les années 40, juste après les difficiles années 30, les blancs et les autochtones de notre localité mettaient leurs biens et leurs aliments en commun parce que tout le monde était dans la misère. Si nous en revenions là, je ne crois pas qu'il serait question de ces énormes règlements de revendications territoriales.

Je trouve inquiétant que nous versions de 8 à 10 milliards de dollars chaque année à nos frères autochtones et que nous n'en recevions aucune reconnaissance.

Mme McLaughlin: Nous avons des soeurs.

M. Hoeppner: Des soeurs, des frères, peu importe. Je suis porté à croire que le gouvernement n'a jamais pu imprimer de billets. L'argent du gouvernement vient des contribuables, de contribuables qui travaillent et partagent avec les autres. Si de 8 à 10 milliards, ce n'est pas du partage, je me demande combien il faudrait avant que nous ne parlions de partage.

En ce moment, avec l'attitude de partage que notre gouvernement a adoptée, nous sommes endettés de 550 milliards de dollars, et il faudra bien qu'un jour, les enfants autochtones ou mes enfants remboursent. Comment ils y arriveront, je l'ignore, mais je voudrais que la députée du Yukon me propose des idées, car je lui donnerais mon appui pour n'importe quel type de solution permettant de résoudre le problème sans que nous fassions payer les autres.

Lorsque la crise financière frappe un pays, elle occasionne une foule d'autres problèmes. Il faut prendre conscience que, avec tous ces règlements, nous devons être justes avec les générations présentes si nous voulons l'être avec les générations futures. Nous allons les forcer à payer des choses que nous n'étions pas prêts à payer nous–mêmes.

Je conclus en disant que la Chambre doit prendre une décision qui ne sera pas avantageuse seulement pour nous dans l'immédiat, mais aussi pour les générations à venir.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le député a fait allusion à «des lois qui ont si bien fonctionné au fil des ans». Je me demande s'il parlait des lois en vertu desquelles on a créé des pensionnats ou des lois qui ont eu pour résultat que des enfants autochtones ont été enlevés à leurs parents. Faisait–il allusion aux lois qui ont empêché les autochtones de voter? Parlait–il des lois qui ont enlevé aux autochtones qui se sont battus pour leur pays ou sont devenus médecins ou avocats le droit d'être désignés comme Indiens inscrits?

On sait que le Parti réformiste a appuyé l'ALE et l'ALENA, ce qui était une erreur à mon avis. Je voudrais donc savoir si, en tant que membre de ce parti, le député, qui s'oppose tellement à ce projet de loi et à son mécanisme de règlement des différends, jugerait bon également de supprimer le mécanisme de règlement des différends que prévoient ces deux accords.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, j'ai la ferme conviction qu'il existe des lois et des règlements qui ont injustement traité nos frères et soeurs autochtones. Cela me rend très triste d'avoir vécu assez longtemps pour être témoin de pareils abus.

• (1715)

J'estime toutefois qu'avec les réformes législatives qui ont été effectuées ces choses–là risquent moins de se reproduire maintenant.

Je voudrais également rappeler à la députée du Yukon que les blancs n'ont pas toujours été là. J'ai lu quelque part dans un livre d'histoire que les peuples autochtones avaient aussi des problèmes quand ils se gouvernaient eux–mêmes. Ils avaient le droit à l'époque de vivre très pacifiquement. Ils avaient le droit de vivre sans crever de faim. En lisant les livres d'histoire, on constate que c'est arrivé quand même.

Je ne les blâme pas pour cela, mais nous devons nous rendre compte qu'ils ont eu des problèmes avant. Nous avons tiré des enseignements de ces difficultés et j'estime que nous sommes devenus plus sages. C'est ce qui est arrivé dans les années 30 et 40 où ces premières nations ont été victimes de beaucoup d'injustices. Cela m'attriste beaucoup.

J'estime aussi que si nous adoptons des lois et prenons des engagements que nous devrons respecter avec l'argent des générations futures, nous nous exposons à de graves difficultés et nous risquons d'aggraver davantage la situation financière actuelle du pays.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je voudrais simplement poser la question suivante au député. Ce dernier est contre ce projet de loi, qui prévoit un mécanisme de règlement des différends. N'est–il pas d'avis aussi que l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis devrait être abrogé parce qu'il comprend un mécanisme de règlement des différends?

M. Hoeppner: Monsieur le Président, si nous avions un seul gouvernement et les mêmes lois, nous n'aurions pas besoin d'un mécanisme de règlement des différends. Au lieu de cela, nous créons d'autres paliers de gouvernement, d'autres lois, et nous

imposons d'autres mécanismes de règlement des différends à la société.

Si nous ne formions qu'un seul pays avec les États–Unis, nous n'aurions même pas besoin des lois commerciales. C'est un très bon exemple. Si nous formions une seule collectivité nord–américaine, nombre de ces problèmes ne verraient jamais le jour. Mais comme nous sommes des pays différents, nous nous battons pour chaque droit. C'est tout naturel.

C'est pourquoi j'ai essayé d'expliquer que si un père laisse son fils s'engager dans d'autres activités, cela entraîne généralement des difficultés. C'est ce que j'ai voulu souligner. La division est contraire à l'unité, et vice versa.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi. Je pense ne prendre personne par surprise, car il est bien évident, après avoir appuyé les projets de loi C–33 et C–34 sur l'autonomie gouvernementale dans le Yukon et sur les revendications territoriales, qu'on va appuyer le projet de loi C–55 présentement à l'étude.

Je m'en voudrais d'en venir, comme la plupart des gens le font, au coeur du débat immédiatement. J'ai une façon de traiter les dossiers autochtones qui me semble assez particulière. J'imagine que je n'ai pas réinventer la roue, sauf qu'il me paraît important d'aller rencontrer les gens qui sont aux prises avec des injustices de longue date.

Je me suis rendu au Yukon et je m'en voudrais, comme je vous le disais, de ne pas vous expliquer un peu l'attitude et l'atmosphère qui règnent au Yukon suite, entre autres, à l'adoption des deux projets de loi d'avant la session actuelle et leur anticipation de l'adoption du projet de loi à l'étude.

C'était la première fois que j'allais au Yukon. J'avais amené ma jeune fille de 13 ans qui découvrait l'ouest et le nord–ouest du pays. Nous avons tous les deux été ébahis devant la beauté du paysage, surpris de voir comment des gens ont pu s'y installer bien avant notre arrivée et partager un aussi beau paysage. Entre autres, le fleuve Yukon est d'une extraordinaire beauté. Au moment où j'y suis allé, pendant l'été, même les glaciers fondaient et ça donnait une couleur d'un bleu que je n'ai jamais vu dans nos rivières ici au Québec. C'était quelque chose de fort intéressant de voir la beauté du paysage comme tel et la beauté de l'atmosphère de vie qui règne au Yukon.

• (1720)

Entre autres, j'avais lu, dans plusieurs bouquins, la ruée vers l'or du Klondike et aujourd'hui, ça s'appelle Dawson City et j'ai eu l'occasion de m'y rendre et de voir comment, dans un si beau paysage, les entreprises minières ont pu détruire un peu le paysage comme tel, en faisant une exploitation éhontée, souvent, de richesses qui sont là et de richesses, soit dit en passant, qui n'ont pas nécessairement profité aux Premières nations.

Mais, ce que j'ai découvert aussi, ce sont d'autres choses, comme le soleil qui se couche à minuit. Nous n'avons pas cela ici et là–bas, on l'avait. Les autochtones m'ont emmené sur une montagne qui s'appelle The Dome où j'ai pu assister, à 23 h 30, à un coucher de soleil. Je vous avoue que ça m'a vraiment impressionné et j'ai été touché par ce geste.

Ce que j'ai découvert au–delà de cela, aussi, c'est la force d'accueil, la force de bienvenue de ces gens–là. C'est là qu'on voit la grande capacité des autochtones canadiens et des autochtones de la planète à souvent parler de partage. Ce sont des gens qui n'estiment pas avoir été conquis. Ils estiment avoir été les premiers occupants et ils considèrent que l'arrivée des Européens, à l'époque, pour eux, était tout simplement une possibilité de partager leur territoire et de partager leurs richesses.

Malheureusement, ce qui s'est passé, c'est que fort probablement, ne cachons pas les mots, avec la cupidité des Européens, ce qu'on s'est trouvé à faire, à l'époque, c'est une espèce de contrat social où on a dit à ces gens: «Écoutez, on s'occupe complètement de vous, on va s'accaparer de 95 p. 100 de vos richesses, on va vous cantonner dans des réserves et on va payer pour vous autres.» Cela a occasionné beaucoup de problèmes, je vais y revenir tout à l'heure, mais disons qu'au départ, on constate qu'il y a eu une injustice flagrante et qu'on est en train de la corriger, ici, dans le Yukon, minimalement.

On a commencé à le faire avec les deux projets de loi que je vous citais tout à l'heure, mais aussi avec le projet de loi C–55, qui viendra, finalement, opérationnaliser les deux premier projets de loi qui, pour l'instant, attendent l'adoption du projet de loi C–55 qui est devant nous. Comme je vous dis, cela rend opérationnel les deux autres projets de loi et ça rend aussi justice à ces gens.

Effectivement, les gens ont constaté à travers des décennies et je dirais même des centenaires qu'il y avait injustice. Les autochtones se rendaient compte qu'il y avait injustice et, il y a de cela 21 ans, ils ont initié un processus de négociation qui les a conduits aux adoptions des projets de loi qu'on a eus avant la session actuelle, et à l'adoption du projet de loi C–55 qui est devant nous, qui va, comme je vous l'ai dit, je vous le répète, opérationnaliser les deux premiers projets de loi.

Je pense qu'il est important de s'arrêter quelques minutes sur les deux premiers projets de loi. L'autonomie gouvernementale, qu'est–ce que c'est au juste? Beaucoup de gens cherchent une définition à cela. Est–ce que c'est important d'arriver à une définition exacte, à la ligne, qui peut se différencier d'une personne à l'autre? Moi, je me suis référé au dictionnaire, et autonomie veut dire indépendance, gouvernementale, je n'ai pas besoin de le dire, c'est l'importance d'une indépendance politique pour diriger sa propre destinée.

On a plusieurs exemples, actuellement, de la non–performance de la Loi sur les Indiens. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire des grands discours. On peut voir que du côté du développement socio–économique, c'est probablement la classe de gens la plus dépourvue au Canada. Du côté de la santé, ce matin, j'ai été l'hôte du Comité de la santé et on se penche sur la santé des autocthones. On constate qu'il y a là d'énormes problèmes, d'énormes problèmes de santé, d'énormes problèmes sociaux.

On constate tout simplement que le contrat social qui existait à l'époque, c'est–à–dire la prise en charge et la prise de leurs richesses, ne peut plus s'appliquer, n'aurait jamais dû s'appliquer, et on est en voie de corriger la situation. La volonté des autochtones existe–t–elle? Moi, je pense que oui. Il y a une volonté des autochtones à se prendre en main, on va s'en tenir au Yukon pour l'instant, mais je constate que c'est pas mal partout pareil au Canada. Les autochtones se rendent compte eux–mê-

mes que la période où le gouvernement doit payer pour eux et les entretenir dans un climat paternaliste, à leur propre condition, dans leur propre schème de valeur, que ce n'est plus efficace.

Je pense que là–dessus, au Yukon comme ailleurs, les autochtones se rendent compte que la solution à leurs problèmes est l'autonomie gouvernementale.

• (1725)

Donc, la volonté des autochtones à se prendre véritablement en main est là. Ce que je ressens de la part du gouvernement canadien, c'est sa volonté de se retirer de la Loi sur les Indiens. Je pense que le ministre l'a annoncé aussi. C'est sûr que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Des projets–pilotes sont en cours, entre autres, au Manitoba, en ce qui concerne la possibilité que les Premières nations se retirent de la Loi sur les Indiens.

Les recherches de solutions entourant l'autonomie gouvernementale sont une partie du règlement du problème de se retirer de la Loi sur les Indiens afin que le gouvernement puisse procéder au démantèlement le plus rapidement possible. À cet égard, le ministre et le gouvernement ont fait part de leur intention de mettre fin à la tutelle sur les Indiens. Le Bloc québécois va suivre cela de près. Le gouvernement s'est suffisamment engagé pour dire qu'il fallait y mettre fin. Maintenant, on va veiller, nous, en tant qu'opposition officielle, à ce que ce soit fait correctement.

Il faut que ce soit fait dans le respect des cultures. De notre côté, nous avons à l'origine une culture européenne. Les autochtones étaient les premiers arrivants. Comment fait–on pour qu'il y ait un heureux mariage entre tout cela? Justement, le processus de négociation de notre autonomie gouvernementale nous conduit à cela. Il nous conduit à dire: «Que peut–on dévoluer à ces gens comme autonomie, comme créneaux d'activités, comme lois?» Ce sont des choses qui leur permettront de vivre de façon compatible avec nous, qui peuvent s'appliquer de façon compatible à nos lois.

À mon avis, le type d'entente qui est devant nous permet, justement, d'en arriver à trouver une espèce de zone d'entente qui leur permette de se détacher de la Loi sur les Indiens, de se prendre en main et de vivre en complète compatibilité avec nos lois. Il est très important pour eux aussi de se prendre en main, parce que l'application du système de santé, si on prend cet exemple, n'est pas la même pour eux que pour nous. Leur approche est beaucoup plus holistique. Ils ont beaucoup plus de cercles de guérison, c'est beaucoup plus grégaire que l'approche curative que nous avons, nous, actuellement dans la société canadienne.

C'est la même chose pour la justice. On constate que souvent, dans des communautés très isolées, ils appliquent leur propre justice. Ce sont des cercles de guérison qui prennent en main le jeune délinquant ou la personne qui a un peu de difficulté à s'adapter. Ils corrigent eux–mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés. On ne se rend même pas compte que quand on arrive avec notre façon à nous de voir ces faits, souvent, elle ne s'adapte pas et souvent le problème est amplifié.

Tout cela pour vous dire que, du côté de l'autonomie gouvernementale, le projet de loi était là. Il est important qu'il soit là. Maintenant, il va aussi être important de le mettre en oeuvre.

Maintenant, comment fonctionne–t–on? Le député qui m'a précédé disait: «On donne 8 milliards de dollars par année.» Ce n'est pas tout à fait 8 milliards, je pense que c'est plus aux alentours de 6 milliards. Mais si on veut que cela cesse, il faut leur permettre de se prendre en main.

Donc, il nous faut des assises territoriales suffisamment grandes, où il y a suffisamment de ressources pour dire: «Les millions de dollars qu'on vous donnait dans les domaines de l'éducation, de la santé, etc., maintenant, vous allez vous prendre en main. Nous, on veut se retirer de façon continue de notre financement. Pour cette raison, on va vous permettre soit de taxer ou soit de retirer des royautés de l'ensemble des territoires que vous occupez.» Je pense que c'est aussi une solution qui a fait qu'on consacre des assises territoriales du côté du Yukon qui vont leur permettre de développer leur propre territoire afin de compenser pour le manque à gagner qu'ils subiront de notre part.

Il y a aussi des compensations de l'ordre de 242 millions qui permettront à ces gens de prendre leurs décisions maintenant. Ce ne sera plus Ottawa, ce ne seront plus des fonctionnaires fédéraux qui diront: «Là, on a des programmes et on va essayer de les appliquer chez vous.» Ce sont eux qui vont créer leurs propres programmes, et je pense que c'est digne de mention.

Naturellement, il faut avoir confiance en ces gens. J'ai confiance en eux, parce que je les ai vus agir. J'ai vu le sérieux qu'ils mettent à se prendre en main, et je pense qu'il faut tout simplement reconnaître que les autochtones seront beaucoup mieux placés que des fonctionnaires à Ottawa pour appliquer les programmes, et il faut leur faire confiance.

Le Québec est bien placé pour essayer de donner un coup de main de ce côté. Si je regarde la Convention de la Baie James, la motion adoptée à l'Assemblée nationale, le Québec peut s'enorgueillir d'être à l'avant–garde du côté de la dévolution des pouvoirs aux nations autochtones. Selon moi, la Convention de la Baie James est un modèle. Elle est d'ailleurs un modèle dont s'inspirent beaucoup de conventions, actuellement, et beaucoup d'ententes sur l'autonomie gouvernementale s'inspirent, selon moi, de ce modèle québécois.

• (1730)

Je vous rappelle que ce modèle–là a été entièrement financé par le gouvernement du Québec. Donc, la prise en charge et le rapport entre les autochtones et le gouvernement du Québec sont de plus en plus proches. On a une concrétisation de ce que j'avance en voyant de quelle façon le gouvernement actuel à Québec est en train d'essayer de gérer la cogestion avec les autochtones. Des négociations importantes et fort judicieuses se poursuivent à cet effet.

Avant que je passe sur la composition et les articles du projet de loi C–55, il y a des choses qui finissent par me peiner. Je ne voudrais pas sembler trop critique pour mes amis du Parti réformiste, mais on doit quand même constater que du côté des autochtones, les immigrants sont des gens qui, à mon point de vue, n'ont pas une approche très correcte vis–à–vis des autochtones. Je veux bien donner le bénéfice du doute et dire qu'il y a des implications monétaires, il y a des implications financières, des implications territoriales qu'il faut regarder, d'ailleurs on le fait en comité et ici même, mais au départ on sait qu'il n'y a pas ce respect pour cette prise en charge des autochtones. Il n'y a pas non plus ce respect de la capacité des autochtones de le faire.

J'ai soulevé des allocutions de certains députés, entre autres celui d'Okanagan—Shuswap qui mentionne que, selon lui, «aucun groupe autochtone ne devrait se voir accorder des droits à l'autonomie gouvernementale supérieurs à ceux des gouvernements municipaux». Je m'excuse, mais ce sont les premiers arrivants ici. Ce sont plus que des gouvernements municipaux.

D'ailleurs dans notre guide parlementaire, nous du Bloc québécois considérons que ces gens ont droit à l'autonomie gouvernementale. Ce sont des nations, comme on a une nation du Québec, une nation anglo–saxonne, une nation acadienne, on a aussi des nations autochtones, et c'est important de le souligner.

Le député qui m'a précédé parlait de ses droits de pêche et de chasse dont il avait peur. On peut tous dire aussi que l'arrivée des Européens ici a bouleversé leurs droits de chasse et de pêche, à eux aussi. Dire que maintenant en revoyant les règles du jeu je ne pourrai plus aller chasser, je ne pourrai plus aller pêcher au Yukon, je peux lui dire que c'est prendre les choses par le mauvais bout. Moi–même y ayant été, j'invite mon confrère à y aller aussi.

On m'a emmené pêcher. Cela ne m'a pas empêché, sur les territoires autochtones, d'être très bien reçu. On aurait bien pu me dire que c'était des ressources autochtones et qu'on ne pouvait pas m'inviter. Au contraire. Comme les siècles nous l'ont démontré, les autochtones ont le sens du partage, et j'étais heureux d'être invité à aller pêcher là. Je pense que les droits de pêche et de chasse vont être maintenus.

J'ai entendu aussi du Parti réformiste que ce sont des enfants gâtés. J'ai entendu du Parti réformiste qu'on les comparait à des gens sur des îles du Sud. Je vous ai donné quelques statistiques tout à l'heure, quelques avis: c'est faux. Ce ne sont pas des gens en villégiature près du 60e parallèle. Ce ne sont pas des gens en villégiature quand on constate que le taux de chômage est de 50 p. 100. Les gens en villégiature ne se préoccupent pas du taux de chômage, ils sont capables de se payer un voyage dans le Sud.

Beaucoup de ces gens ne sont pas capables de s'en payer autant, et je pense que ce type d'exemple mis de l'avant par le Parti réformiste n'aide pas dans le débat. Je peux constater qu'il peut y avoir des justifications, des argumentations financières, mais des argumentations basées sur un manque de confiance envers les nations autochtones, c'est plus difficile pour moi de l'accepter.

Sur le projet de loi C–55 comme tel, ce qui est intéressant dans ce projet de loi, c'est qu'on crée un office qui va permettre de trancher les différends. Trancher les différends c'est important, parce qu'il y a des choses du côté des trappeurs, des compagnies minières, des compagnies forestières. Ces gens vont certainement être confrontés à certains litiges à un moment donné. Justement, par le projet de loi C–55, on va retrouver une capacité pour ces nations, qui vont former une bonne partie de l'office, de trancher dans ces litiges. C'est beaucoup mieux que ce qu'on voit dans le reste du Canada. Je pense que les échecs ailleurs au Canada ont sûrement inspiré la présentation du projet de loi qui est devant nous.

• (1735)

J'ai, entre autres, l'exemple de Split Lake où, même si on a conclu une entente avec une des nations, on constate que dans ce coin du pays, tout le réseau hydrique a été courtcircuité, bouleversé, et ces gens–là n'ont presque pas de moyens de contester sauf par arbitrage. Donc, si on avait un office qui serait beaucoup plus près d'eux, ces gens réussiraient à régler leurs différends plus rapidement.

Je termine en disant que le Bloc québécois va continuer quand même à faire son travail d'analyse en comité. De prime abord, c'est évident que nous sommes favorables au projet de loi C–55, bien qu'on constate que certains passages de la loi doivent être améliorés. On va faire notre travail sérieusement, on va faire notre examen d'appoint sur le projet de loi, on va faire notre programme d'analyse, on va le pousser un peu plus loin en comité. Mais de prime abord, je dois vous avouer que le projet de loi C–55, nous ne pouvons pas, nous du Bloc québécois, faire autrement que l'endosser parce qu'on a fait des discours pour appuyer les gens qui, de génération en génération, ont mis toute leur confiance dans un processus de négociation au Yukon et qui ont vu leur rêve exaucé avant cette session–ci. Et, celui–là, on viendrait dire maintenant qu'on ne le met pas en opération parce qu'on est contre le projet de loi C–55, je pense que ce serait tout à fait incohérent de notre part.

Je finirai en disant que pour ma part et de la part du Bloc québécois, la confiance aux autochtones existe. Il y a des choses qu'on reconnaît aux autochtones, que ce sont les premiers arrivants, et on reconnaît que maintenant il faut faire un pas de plus pour les respecter et faire en sorte qu'ils puissent se prendre en main complètement. Et cela demande une très bonne dose de confiance. Je pense que là–dessus, nous faisons totalement confiance aux autochtones.

Les programmes qui étaient à Ottawa seront beaucoup plus près d'eux si c'est dans leur propre communauté que cela se passe, et j'espère ne plus entendre de commentaires qui vont être négatifs et presque méchants à l'égard des autochtones. Ces gens–là suivent ces débats à la Chambre des communes, et je pense que des fois ils ont une mauvaise idée de la démocratie parlementaire. Ils ont une approche différente qui marche par consensus, mais ce qui habite profondément leur âme et leur coeur, c'est un besoin de respect.

Je suis un de ceux qui respectent le plus ces autochtones au Canada. Je reconnais que beaucoup d'injustices ont été commises à leur égard, et je pense qu'on se doit de les corriger. Les projets de loi qui étaient devant nous corrigeaient ces injustices, et le projet de loi C–55 va venir confirmer enfin l'envol de 14 Premières nations au Yukon. Il y en a quatre qui ont conclu, mais il y en a 10 autres qui sont en voie de négociation. Ils vont s'envoler vers une autonomie gouvernementale. Ils vont s'envoler en prenant soin de leur communauté, parce que je leur fais confiance là–dessus.

On va pouvoir épargner, selon moi, certaines sommes d'argent gouvernementales fédérales en leur permettant d'avoir des assises territoriales qui leur permettent de s'agrandir et de devenir économiquement beaucoup plus indépendants.

Naturellement, étant du Québec et étant très versé dans les questions d'indépendance, je me dois de comprendre tout à fait qu'une Première nation ou que des Premières nations autochtones veulent avoir cette indépendance, et dans ce sens–là, cela nous fait extrêmement plaisir d'appuyer le projet de loi C–55, même si nous allons faire un travail de forme pour faire en sorte que le projet de loi soit bien adapté à la vision qu'on a. Mais sur le fond, l'autonomie gouvernementale dans le Yukon et comme ailleurs est extrêmement importante, et il me fait plaisir de dire aux gens du Yukon qui nous regardent actuellement, aux autoch-

tones du Yukon, que le Bloc québécois va appuyer le projet de loi C–55.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, à mon avis, le député bloquiste de Saint–Jean qui vient de prendre la parole a dépeint des situations qui n'existent tout simplement pas et des conflits là où il n'y en a pas.

À maintes occasions à la Chambre, nous avons discuté d'une autonomie gouvernementale de type municipal. J'en ai aussi parlé publiquement.

• (1740)

Nous en avons un excellent exemple avec la bande sechelte en Colombie–Britannique. Cette forme d'autonomie gouvernementale s'est avérée très progressiste pour cette bande. La population veut cela et prospère grâce à ce type d'autonomie gouvernementale.

Dire que cette forme d'autonomie gouvernementale serait inadéquate dans de nombreux autres secteurs n'est absolument pas fondé. Je tiens à ce que cela soit très clair.

En l'occurrence, ce sont les objectifs de la province de Québec qu'on a exposés au reste du Canada. Le Bloc québécois n'est pas l'intendant des ressources fédérales ou de celles des autres provinces. Lorsque le député a parlé de la baie James, il a fait valoir les mérites d'une participation provinciale à 100 p. 100 dans ce domaine. Je vois là une contradiction par rapport à ce dont nous discutons aujourd'hui. Le député pourrait peut–être apporter quelques éclaircissements à cet égard.

[*Français*]

M. Bachand: Monsieur le Président, je veux dire à mon collègue qui est membre du Comité des affaires autochtones comme moi, que les propos du député d'Okanagan—Shuswap que j'ai rapportés n'ont pas pour but de dire qu'il n'y aucune application possible du côté d'un modèle municipal. Je rapportais tout simplement les paroles du député d'Okanagan—Shuswap qui disait qu'aucun groupe autochtone ne devrait se voir accorder des droits à l'autonomie gouvernementale supérieurs à ceux des gouvernements municipaux.

S'il y a un modèle de gouvernement municipal qui s'applique, et il semble que du côté des Sechelts, cela pourrait être le cas, c'est tant mieux. Mais comparer automatiquement les Premières nations à un gouvernement municipal, je pense que ce n'est pas les mettre au bon niveau. C'est tout simplement cela que je disais. Je ne disais pas que je rejetais le modèle municipal, je rejetais plutôt les termes employés par le député d'Okanagan—Shuswap.

En ce qui a trait à la Baie James, je me dois de réitérer que cela continue, selon moi et mon parti, d'être un modèle. Le gouvernement fédéral n'a pas mis d'argent là–dedans. Cela a été promu directement par le gouvernement du Québec et je ne pense pas non plus que l'on contrôle une espèce d'agenda secret qu'on voudrait cacher au Parti réformiste. Le gouvernement du Québec, on le sait, a des liens étroits avec eux. Ils ont une façon de conduire les dossiers. Nous, ici au fédéral, nous avons une autre façon de conduire les dossiers.

On écoute tous les propos qui sont tenus, on examine l'ensemble des projets de loi. On les étudie au mérite. Quelquefois, on propose des amendements et d'autres fois, on appuie. Il pourra même arriver, parfois, qu'on rejette certains projets de loi. Mais de là à dire qu'on a un agenda caché, je tiens à le rassurer à cet égard. Il n'est pas question pour nous d'agenda caché, mais nous voulons faire notre travail le plus efficacement possible, un travail basé sur une confiance mutuelle avec les autochtones.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais empiéter un peu sur mon temps de parole et demander au député de Saint–Jean, qui n'a pas tari d'éloges sur le règlement résultant, sauf erreur, des projets de loi C–33 et C–34, s'il utiliserait ce modèle pour conclure un règlement territorial avec les Cris du nord du Québec, un règlement comportant exactement les mêmes conditions, la même base territoriale, les mêmes droits de surface et d'exploitation du sous–sol et les mêmes sommes.

[*Français*]

Le vice–président: Puisque l'honorable député a posé une question avant de commencer son discours, j'accepte que l'honorable député de Saint–Jean y réponde.

• (1745)

M. Bachand: Monsieur le Président, je dois vous avouer qu'effectivement, la Baie James est un modèle, mais l'autonomie gouvernementale ne s'applique pas mur à mur, d'Halifax jusqu'à Vancouver. On peut avoir une autonomie gouvernementale avec les Sechelts, une façon de l'appliquer qui respecte leur passé, leurs traditions. On peut avoir une façon de l'appliquer comme on l'a fait avec les Cris, à la Baie James, et on peut avoir une façon de l'appliquer dans le nord du Québec.

Alors, quand il y aura des négociations avec les Inuits du Nord, on verra comment appliquer l'autonomie gouvernementale, on écoutera ce qu'ils auront à dire, ce qu'ils proposent comme négociations et on réagira à ce moment–là. Je voudrais tout simplement dire à mon collègue qu'il n'y a pas une façon uniforme d'appliquer l'autonomie gouvernementale, il n'y a pas un schéma prédéterminé. L'autonomie s'applique selon la tradition et selon le climat de négociation qui existe entre les gouvernements et les Premières nations impliquées.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, pourriez–vous me dire de combien de temps je dispose?

Le président suppléant: Le député dispose de 20 minutes, mais le timbre sonnera à 18 heures.

M. McClelland: Les députés du Bloc sont toujours prêts à nous dire quoi faire, comment le faire et avec quel argent, mais quand il s'agit de savoir si c'est ce qu'ils feraient, ils se défilent. C'est vraiment bizarre. Il est pour ainsi dire impossible à la Chambre de leur faire dire ce qu'ils feraient. Je dois féliciter les députés de ce parti de leur habileté à parler de différentes ques-

tions sans se mouiller. Cela dit, honnêtement, j'espère de tout coeur que les députés du Bloc demeureront des nôtres et que nous continuerons de former un Canada uni. Je l'espère sincèrement.

Je voudrais aussi remercier la députée du Yukon de sa participation à ce débat. Elle nous a apporté un autre point de vue. Comme nous le savons, nous sommes assis, ici, à écouter les discours préparés à l'avance et les opinions de chacun sur différentes questions. Quand une personne parvient à mettre un peu d'émotion dans le débat, cela le rend beaucoup plus intéressant. C'est ce que la députée a réussi à faire en remettant en question les motifs qui animaient certains députés de mon parti, à titre personnel, et mon parti dans son ensemble. Je pense qu'elle a critiqué injustement le rôle que nous jouons ici, au Parlement.

Je demande à tous les Canadiens, y compris aux députés du Bloc, de s'interroger, même un seul instant, pour savoir s'ils ont des raisons d'être fiers de ce qu'ils ont fait à leurs frères et soeurs autochtones. Je me demande si quelqu'un, à la Chambre, pense qu'il vaut la peine de répéter l'expérience.

Lorsqu'un parti siège à la Chambre, il a tout d'abord pour rôle de mettre en doute la sagesse d'un projet de loi présenté par le gouvernement. Ensuite, il a peut-être des leçons à tirer.

Le fait est que ce n'est pas d'hier ou depuis mon élection que je suis sensibilisé à la situation des Indiens dans notre pays. J'habite dans l'ouest du Canada. J'ai grandi et vécu parmi des Indiens, et des Indiens qui vivaient dans des pensionnats fréquentaient la même école que moi. Nous avons joué ensemble. Nous avons eu du plaisir ensemble. Nous avons entretenu des rapports ensemble, que ce soit par mariage ou adoption. Nos rapports avec les Indiens de l'Ouest sont beaucoup plus étroits que ceux qui existent ailleurs au Canada. Dans bien des cas, ces rapports font partie de notre vie quotidienne. Il est absurde de laisser entendre que, parce que notre opinion ne coïncide pas avec un projet de loi gouvernemental ou l'opinion d'un groupe d'intérêt ou d'une personne qui bénéficiera de cette mesure, nous sommes contre les Indiens ou racistes. Nous avons pour fonction, pour rôle et pour obligation de mettre des mesures législatives en doute. C'est ce que nous sommes tous censés faire.

• (1750)

Si nous le faisions plus souvent, du côté du gouvernement comme de l'opposition, au lieu de nous borner à saluer automatiquement le drapeau parce qu'il est hissé au mât, le pays ne serait peut-être pas dans cette situation déplorable, écrasé sous le poids d'une dette que nous ne pourrons jamais payer au cours de cette génération, parce que cette génération et la précédente nous ont mis dans le pétrin.

Si nous faisons faillite collectivement à cause de décisions idiotes, sera-t-il important de savoir si ceux qui sont en faillite sont des Indiens ou pas? Cela changera-t-il quelque chose à l'affaire s'il s'agit d'un immigrant en faillite? Si notre pays ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer nos engagements, est-ce que nos origines pèseront dans la balance? Non. Il faut que nous commencions à penser que nos responsabilités s'étendent aux générations futures et ne se limitent pas aux prochaines élections.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai reçu une lettre d'un électeur l'autre jour qui disait que ce qui distinguait un homme d'État d'un politicien, c'était que le politicien pensait aux prochaines élections, tandis que l'homme d'État pensait aux prochaines générations. Nous devrions peut-être passer plus de temps à penser aux prochaines générations, moins de temps aux prochaines élections et encore beaucoup moins de temps à essayer de faire valoir des arguments politiques ou de faire de fausses déclarations dans l'espoir de remporter d'autres élections. C'est avilissant et indigne de la Chambre.

Une autre grande question se dégage de ce débat, et cela concerne nos relations avec les Indiens du Canada. En effet, nous devons nous départir d'un ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien omniscient qui prend à lui seul toutes les décisions et confier plutôt le soin de prendre les décisions aux personnes intéressées. Quant à moi, il n'y a rien comme la responsabilité pour susciter l'indépendance et le respect de soi, deux facteurs indispensables du progrès.

Nous ne pouvons pas donner à ces gens de grosses ou même de petites sommes d'argent en leur disant: «Il y en a encore. Ne vous sentez pas obligés d'en faire bon usage et d'en rendre compte. C'est un puits sans fond!» Tout en leur donnant la possibilité de générer des richesses et des revenus, nous devons leur en imputer la responsabilité. Sans cela, nous n'aboutirons à rien.

Avant de faire tout cela, nous devrions trouver le moyen de démanteler le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de confier les responsabilités à qui de droit, c'est-à-dire aux Indiens eux-mêmes. La pierre angulaire de la réussite est la dignité et la fierté.

Je voudrais maintenant consacrer une ou deux minutes à un autre point pertinent, la notion du wampum à deux rangs. L'hiver dernier, un groupe d'Indiens ont manifesté devant l'édifice de l'Ouest et sur la colline du Parlement. L'hiver dernier à Ottawa était particulièrement froid. Au bout de trois jours environ, j'ai regardé ces gens qui manifestaient debout et tentaient d'attirer l'attention et je me suis dit qu'ils devaient vraiment croire en leur cause pour rester ainsi au froid, au lieu d'engager des gens qui auraient manifesté à leur place, pour vraiment faire eux-mêmes l'effort afin d'attirer l'attention.

Je suis sorti leur parler un moment. J'ai fait connaissance avec certains d'entre eux, dont un en particulier, Stuart Myiow, d'Akwasasne, éditeur d'un petit journal de l'endroit, *The Eagle's Cry*. Il voulait attirer l'attention des parlementaires parce que, selon lui, nous avions brisé le wampum à deux rangs. Le wampum à deux rangs signifie égaux mais distincts. Il signifie que vous ne pouvez avoir les pieds dans deux canots différents en même temps et que, lorsque certains Indiens adoptent la vie des blancs, ils ne peuvent plus être des Indiens. Comment pourraient-ils être les deux à la fois? Selon Stuart Myiow, cela créait toute une série de problèmes sociaux, de problèmes d'identité et de difficultés dans la planification de l'avenir.

• (1755)

Cela m'amène à m'interroger sur la différence entre les droits collectifs et les droits individuels. Nous avons peut–être grandi en respectant et en valorisant l'initiative personnelle et les droits individuels.

Selon ma propre expérience, même si ce n'est peut–être pas généralisé, bon nombre des bandes indiennes et des Indiens ont entre eux et à l'égard de la société une attitude beaucoup plus collective. Si nous voulons, un jour, combler ce gouffre qui existe, selon moi, et nous tourner vers l'avenir, nous devrons respecter les traditions des Indiens concernant les responsabilités collectives.

Ainsi, comme le député de Saint–Jean l'a dit tout à l'heure, il se peut que le système de justice que nous avons apporté en Amérique du Nord ne convienne pas aux Indiens. Le taux de récidive parmi les Indiens est beaucoup plus élevé que dans la population en général. Je pense que les Indiens du Canada représentent quelque chose comme 5 p. 100 de la population, mais de 25 à 30 p. 100, ou même plus, des personnes incarcérées. Ce sont des chiffres tout à fait disproportionnés. Dans le cas présent, nous devrions donc examiner peut–être des façons non traditionnelles de modifier les habitudes, comme on essaie de le faire actuellement dans l'Ouest grâce aux sueries et à l'établissement des peines par la collectivité.

Si nous sommes certainement contre ce projet de loi, ce n'est pas parce qu'il prévoit un mécanisme de règlement des différends. Il est évident que c'est nécessaire et on suit, dans le cas présent, ce qui se fait en Alberta de toute façon. Nous sommes contre cette mesure, car nous nous opposons aux lois C–33 et C–34 dont elle découle. Nous ne voulons pas créer de problèmes aux Indiens, mais bien trouver de véritables solutions. Nous souhaitons, dans le cadre de ce débat, aborder les véritables questions et parler de la situation actuelle, plutôt que de celle que nous souhaiterions voir.

Nous devons comprendre qu'il y a toutes sortes de groupes qui ont un intérêt dans ce débat, et pas simplement le ministère des Affaires indiennes, les parlementaires, les bandes indiennes ou leurs leaders. Nous ne sommes pas arrivés là par accident, mais bien parce que nous nous sommes complètement trompés dans tout ce que nous avons fait, de l'avis des Indiens, depuis notre arrivée au Canada.

Ce n'est pas en prenant des mesures semblables que nous allons nous sortir de la situation catastrophique dans laquelle nous sommes. Nous avons besoin d'idées nouvelles. Il nous faut une nouvelle vision et, par–dessus tout, il est nécessaire de remettre en question toutes les initiatives et toutes les paroles du gouvernement libéral qui est responsable, au départ, des problèmes actuels.

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Comme il est 18 heures, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 95*)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Blaikie
Bodnar
Boudria
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Calder
Chamberlain
Chatters
Cohen
Collins
Copps
Culbert
de Jong
Dromisky
Duncan
Eggleton
Epp
Finlay
Forseth
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Graham
Grey (Beaver River)
Hanger
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Harvard
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McLaughlin
Alcock
Althouse
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Caccia
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Cummins
DeVillers
Duhamel
Dupuy
English
Finestone
Fontana
Frazer
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Goodale
Gray (Windsor West)
Grose
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Hart
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jackson
Johnston
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Manning
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McClelland (Edmonton Southwest)
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)

McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Murray
O'Brien
Parrish
Penson
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Reed
Richardson
Riis
Robichaud
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Solberg
Speller
Stewart (Northumberland)
Strahl
Taylor
Terrana
Thompson
Ur
Vanclief
Volpe
Wayne
Williams
Young

Milliken
Mills (Red Deer)
Murphy
Nault
O'Reilly
Patry
Peric
Phinney
Ramsay
Regan
Rideout
Ringuette–Maltais
Robinson
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Skoke
Solomon
Steckle
Stinson
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Wappel
White (Fraser Valley West)
Wood
Zed—180

CONTRE

Députés

Bachand
Bergeron
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchand
Ménard
Paré
Plamondon
Rocheleau
St–Laurent
Venne—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Brien
Discepola
Lefebvre
MacAulay
Manley
Peterson
Tremblay (Rosemont)

Bernier (Gaspé)
Deshaies
Fillion
Loubier
MacDonald
Ouellet
Pillitteri
Walker

● (1825)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

(Le sous–amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 96)

POUR

Députés

Ablonczy
Bachand
Benoit
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Bridgman
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Daviault
de Jong
Dubé
Dumas
Epp
Frazer
Gilmour
Grey (Beaver River)
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Robinson
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
St–Laurent
Strahl
Thompson
Venne
Williams—93

Althouse
Bellehumeur
Bergeron
Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Canuel
Chatters
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
de Savoye
Duceppe
Duncan
Forseth
Gauthier (Roberval)
Godin
Guay
Hanger
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mercier
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
White (Fraser Valley West)

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bakopanos
Barnes	Bellemare
Bernier (Beauce)	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bélair	Caccia
Calder	Catterall
Chamberlain	Chan
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Comuzzi	Copps
Cowling	Culbert
DeVillers	Dromisky
Duhamel	Dupuy
Eggleton	English
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Gerrard
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Harb
Harvard	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jordan
Karygiannis	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacLaren (Etobicoke North)	MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCormick	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Murphy
Murray	Nault
O'Brien	O'Reilly
Parrish	Patry
Peric	Peters
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette–Maltais	Robichaud
Rock	Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Shepherd
Sheridan	Simmons
Skoke	Speller
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Wappel	Wayne
Wood	Young
Zed—131	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bernier (Gaspé)
Brien	Deshaies
Discepola	Fillion
Lefebvre	Loubier
MacAulay	MacDonald
Manley	Ouellet
Peterson	Pillitteri
Tremblay (Rosemont)	Walker

• (1835)

[*Français*]

Le vice–président: Je déclare le sous–amendement rejeté.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Dumas à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion principale du projet de loi C–56 s'applique à l'inverse au projet de loi C–54. Il est possible qu'un député prenne la parole pour indiquer que les néo–démocrates ne sont pas d'accord, mais cela nous permettrait de gagner du temps.

• (1840)

M. Taylor: Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à l'offre du côté gouvernemental en ce qui concerne l'application du vote. Les néo–démocrates, dans ce coin de la Chambre, sont prêts à accepter l'offre, mais nous voudrions que notre vote soit enregistré comme un vote positif, un vote oui, dans ce cas–ci.

Le vice–président: Sous réserve de ces observations, y a–t–il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 97)

POUR

Députés

Althouse	Bachand
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Blaikie
Bouchard	Bélisle
Canuel	Caron
Chrétien (Frontenac)	Crête
Dalphond-Guiral	Daviault
Debien	de Jong
de Savoye	Dubé
Duceppe	Dumas
Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Guimond
Jacob	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Marchand	McLaughlin
Mercier	Ménard
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Laurent	Taylor
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Venne—52

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bakopanos
Barnes	Bellemare
Benoit	Bernier (Beauce)
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman	Brown (Calgary Southeast)
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bélair	Caccia
Calder	Catterall
Chamberlain	Chan
Chatters	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Culbert	Cummins
DeVillers	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Eggleton
English	Epp
Finestone	Finlay
Fontana	Forseth
Frazer	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Gerrard
Gilmour	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Grose	Hanger
Hanrahan	Harb
Harper (Calgary West)	Harper (Simcoe Centre)
Hart	Harvard
Hayes	Hermanson
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoeppner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jennings
Johnston	Jordan
Karygiannis	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacLaren (Etobicoke North)	MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Manning	Marchi
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McKinnon	McLellan (Edmonton Northwest)
McTeague	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Murphy
Murray	Nault
O'Brien	O'Reilly
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peters	Phinney
Pickard (Essex—Kent)	Ramsay
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Rock	Rompkey
Schmidt	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Scott (Skeena)	Shepherd
Sheridan	Silye
Simmons	Skoke
Solberg	Speller
Steckle	Stewart (Northumberland)
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Thompson	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Wappel
Wayne	White (Fraser Valley West)
Williams	Wood
Young	Zed—172

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bernier (Gaspé)
Brien	Deshaies
Discepola	Fillion
Lefebvre	Loubier
MacAulay	MacDonald
Manley	Ouellet
Peterson	Pillitteri
Tremblay (Rosemont)	Walker

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-210, loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives parlementaires

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1994, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de la députée de Beaver River, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–210.

Nous allons voter rangée par rangée, en commençant par la députée qui a présenté la motion. Ensuite, nous poursuivrons avec ceux qui sont en faveur de la motion, une rangée à la fois, du même côté de la Chambre que la députée qui a présenté la motion. Ensuite, les votes de ceux qui appuient la motion et qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre seront enregistrés. Ceux qui sont contre la motion seront appelés de la même façon.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 98)

POUR

Députés

Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Cummins
Epp
Frazer
Grey (Beaver River)
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Manning
Mayfield
Mills (Red Deer)
Ramsay
Scott (Skeena)
Solberg
Strahl
White (Fraser Valley West)
Benoit
Bridgman
Chatters
Duncan
Forseth
Gilmour
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Penson
Schmidt
Silye
Stinson
Thompson
Williams—40

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Blaikie
Bodnar
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Caccia
Canuel
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Daviault
de Jong
Alcock
Anderson
Assad
Augustine
Bachand
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brushett
Bélisle
Calder
Caron
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Cohen
Collins
Copps
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
de Savoye
DeVillers
Dubé
Duhamel
Dupuy
English
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guay
Harb
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
Mercier
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Ménard
O'Brien
Parrish
Patry
Peters
Picard (Drummond)
Plamondon
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Robinson
Rock
Sauvageau
Shepherd
Simmons
Solomon
St–Laurent
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Torsney
Ur
Vanclief
Verran
Wappel
Wood
Zed—179
Dromisky
Duceppe
Dumas
Eggleton
Finestone
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guimond
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Keyes
Knutson
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Loney
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
McCormick
McLaughlin
McTeague
Milliken
Minna
Murray
Nault
O'Reilly
Paré
Peric
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Regan
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Skoke
Speller
Steckle
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri
Venne
Volpe
Wayne
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Brien
Discepola
Lefebvre
MacAulay
Manley
Peterson
Tremblay (Rosemont)
Bernier (Gaspé)
Deshaies
Fillion
Loubier
MacDonald
Ouellet
Pillitteri
Walker

Le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

[*Traduction*]

M. Hanger: Monsieur le Président, je n'étais pas ici pour le vote, toutefois, si j'avais été présent j'aurais voté en faveur de la motion.

Le vice–président: Comme il 18 h 52, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES PATRIOTES DU BAS–CANADA ET DES RÉFORMISTES DU HAUT–CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 juin, de la motion.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour parler de la motion présentée par le député de Verchères.

Dans sa motion, mon collègue recommande que la Chambre reconnaisse officiellement la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'établissement d'un système de gouvernement démocratique et responsable au Canada et au Québec.

Avant de commencer, je voudrais citer brièvement un article de S.W. Wallace, paru dans le premier numéro de la *Canadian Historical Review*:

> La véritable importance de l'histoire canadienne réside dans le fait que dans l'évolution d'un phénomène nouveau et sans précédent, le Commonwealth britannique, le Canada a joué un rôle dominant. C'est au Canada que le principe du gouvernement responsable a été mis en place en premier dans un milieu colonial.

• (1855)

Le concept de gouvernement responsable est indubitablement canadien et fait partie de notre riche histoire socio–politique. La période des questions, par exemple, est une des façons de tenir le gouvernement responsable de ses actions.

De toute manière, je ne suis pas ici ce soir pour dire qui, de Joseph Howe ou du duo Louis Joseph Papineau et William Lyon Mackenzie, a le mieux défendu le concept de gouvernement responsable. Chacun d'eux a contribué à sa façon à l'établissement d'un gouvernement responsable au Canada.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'on propose de proclamer une journée qui met l'accent sur le fait que des citoyens ordinaires ont pris les armes contre le gouvernement de l'époque. Même si la Chambre adoptait la motion proposée par le député de Verchères, à quelle date devrions–nous commémorer les Patriotes et les Réformistes? Le dimanche le plus près du 23 novembre, comme l'a fait le Parti québécois en 1982?

Je sais bien que mon collègue ne demande pas la proclamation d'un jour de fête nationale, mais nous avons déjà deux jours de fête au Canada, la Fête du patrimoine et la Fête du Canada, pendant lesquels les Canadiens peuvent faire une pause et réfléchir à ce grand pays qui est le nôtre.

À l'occasion de ces fêtes, les Canadiens méditent et célèbrent leur pays. Qu'est–ce qui nous empêche de commémorer, le troisième lundi de février ou le 1er juillet, la contribution des Patriotes et des Réformistes à l'établissement d'un système de gouvernement responsable?

Par exemple, à Liverpool, en Nouvelle–Écosse, et tout le long de la côte sud, la fin de semaine de la Fête du Canada marque le début d'une fête du patrimoine local appelée Fête des corsaires. Les corsaires faisaient la contrebande de marchandises au lieu de servir dans la Marine royale pendant la révolution américaine, les guerres napoléoniennes et la Guerre de 1812.

Durant les activités commémoratives, des feux d'artifice éclairent le port de Liverpool pendant la soirée du vendredi, en mémoire des corsaires. Le samedi, deux défilés recréent les événements d'antan. À ma connaissance, la Chambre des communes n'a jamais reconnu officiellement les corsaires de Nouvelle–Écosse ou leur contribution à la prospérité économique de la côte sud de la Nouvelle–Écosse, mais chaque année pendant la fin de semaine de la Fête du Canada, tous les membres de la communauté se souviennent des corsaires.

Qu'est–ce qui empêche le député de Verchères d'encourager les dirigeants de la communauté à organiser des activités pour commémorer Louis–Joseph Papineau et ses partisans? Il n'a certainement pas besoin de l'approbation du gouvernement fédéral pour organiser des festivités.

La vraie raison de mon opposition à cette motion vient du fait que les souverainistes du Québec accordent un statut particulier aux Patriotes, dans l'histoire. Je pense que si la Chambre adoptait cette motion, elle raviverait la flamme du nationalisme et du séparatisme.

Je veux citer un article paru dans *L'action nationale*, sans nul doute un instrument de propagande pour les nationalistes québécois. L'article est signé par Gilles Rhéaume qui, à l'époque, était directeur de la Ligue d'action nationale et président de la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal, l'un des groupes nationalistes les plus radicaux du Québec. Dans ce court article, M. Rhéaume affirmait:

[*Français*]

«Admirer les Patriotes, c'est bien, s'en inspirer, c'est mieux. Inspirons–nous du culte qu'ils éveillent pour la liberté et pour la souveraineté. Pour s'inspirer des Patriotes de 1837–1838, il faut s'en donner les moyens. C'est pourquoi la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal a salué avec joie le décret du gouvernement du Québec déclarant Journée nationale des Patriotes le dimanche le plus près du 23 novembre, anniversaire de la victoire de Saint–Denis.»

[*Traduction*]

Les souverainistes du Québec utilisent la rébellion des Patriotes de 1837–1838 comme un motif justifiant leur lutte pour l'indépendance du Québec. Les souverainistes d'aujourd'hui essaient de démontrer à leurs compatriotes québécois que Louis–Joseph Papineau et ses disciples se rebellaient contre la tyrannie outrancière du pouvoir britannique, tout à fait comme le Bloc siège maintenant au Parlement pour combattre le pouvoir fédéral.

J'admets que les conditions de vie au Bas–Canada, durant les années 1830, étaient difficiles et frustrantes pour la majorité canadienne–française. C'était difficile à cause de la misère dans laquelle vivait la classe ouvrière francophone, et frustrant parce que la petite bourgeoisie francophone constituait la majorité des députés à la Chambre basse. Le problème, c'est que ces mêmes députés avaient très peu d'influence dans la gestion financière de la colonie.

• (1900)

Ce qui m'inquiète dans la possibilité que la Chambre adopte la motion nº 257, c'est que nous allons jouer le jeu du Bloc québécois et du Parti québécois, parce qu'on peut établir certains parallèles entre les causes défendues en 1837–1838 et la bataille actuelle au sujet de l'unité canadienne.

Encore une fois, je m'inspire des propos de M. Rhéaume pour étayer mon argument. M. Rhéaume affirme que les conditions économiques, et surtout le manque total de pouvoir des Canadiens français quant à la distribution du trésor colonial, étaient l'une des principales causes de la rébellion de 1837–1838. Aujourd'hui, les nationalistes québécois se plaignent qu'ils n'ont que des pouvoirs partiels pour ce qui est de la gestion de leur économie. Les leviers essentiels du pouvoir sont entre les mains du gouvernement fédéral où les députés québécois sont une minorité.

Les Patriotes croyaient que seule la maîtrise totale de tous les leviers économiques permettait aux Canadiens français de survivre en tant que peuple. Aujourd'hui, l'élite nationaliste québécoise a recours au même argument pour défendre sa langue, sa culture et sa tradition.

Les nationalistes québécois voient un parallèle très clair entre les événements de 1837–1838 et ceux qui se dessinent pour 1994–1995. Si cette Chambre prend vraiment fait et cause en faveur d'un Canada uni et fort, il serait hypocrite de la part des députés de voter en faveur de cette motion.

Puisque notre collègue de Verchères s'intéresse beaucoup à l'histoire, comme devraient le faire tous les Canadiens, passons en revue toutes les cérémonies commémoratives glorifiant les Patriotes qui ont eu lieu au fil des ans. Depuis 1962, année du 125e anniversaire de la rébellion, les cérémonies commémoratives qui ont lieu à Montréal en l'honneur de la victoire de Saint–Denis ont pris un ton de plus en plus nationaliste. Par exemple, en 1970, au beau milieu de la crise d'octobre, près de 3 000 personnes étaient rassemblées autour du monument à la mémoire des Patriotes. Des représentants des Chevaliers de l'indépendance et du FLQ étaient présents. Camille Laurin, alors chef du Parti québécois à l'Assemblée nationale déclarait:

[*Français*]

On emploie des moyens de plus en plus insidieux pour maintenir le colonialisme au Québec, mais c'est par des moyens pacifiques que le Québec obtiendra son indépendance.

[*Traduction*]

En 1973, lors d'une célébration similaire, François Albert Angers, l'un des plus ardents partisans de la souveraineté économique, demandait aux Canadiens français d'appuyer le Parti québécois afin qu'il puisse battre plus facilement le parti politique anglophone. Il y a un lien entre les souverainistes québécois et la commémoration des Patriotes.

En 1977, la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal décernait le prix de patriote de l'année à Camille Laurin, le ministre qui a piloté le projet de loi 101 à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas une coïncidence. Les nationalistes ont déclaré patriote de l'année un ministre du Parti québécois qui a sévèrement restreint, on pourrait presque dire interdit, l'usage de l'anglais dans sa province. Lors de leur dernier passage au pouvoir, les péquistes ont également rebaptisé une route en l'honneur des Patriotes en plus de faire du dimanche tombant le plus près du 23 novembre le jour officiel des cérémonies commémoratives.

Les péquistes se servent des combats de leurs aïeux lors de la rébellion de 1837–1838 pour légitimer leur lutte contre le fédéralisme canadien. De nos jours, le terme patriote a pris une connotation presque anti–anglaise et anti–fédéraliste au Québec. Alors que les premiers Patriotes ont lutté en partie pour établir un système de gouvernement responsable, les Patriotes d'aujourd'hui semblent plutôt travailler à la disparition de notre grand pays.

Louis Joseph Papineau, William Lyon Mackenzie et leurs partisans ont certes enrichi l'histoire du Canada, comme l'ont fait des milliers d'autres hommes et femmes. En m'opposant à cette motion, je ne veux déprécier en rien leur contribution. Je m'inquiète cependant du message que nous enverrions aux souverainistes québécois si nous légitimions les actions des Patriotes. J'exhorte donc tous les députés à la Chambre qui veulent préserver notre pays de voter contre la motion nº 257.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sans doute, sans le vouloir, la députée qui vient de parler a insulté énormément de Québécois lorsqu'elle a traité la Société Saint–Jean–Baptiste de radicale ou d'extrémiste. Plusieurs millions de Québécois—et je serai très bref, monsieur le Président—ont fait partie de la Société Saint–Jean–Baptiste, et c'était un mouvement tout à fait indépendant des partis politiques. Des libéraux sont encore membres de la Société Saint–Jean–Baptiste, comme d'autres formations. Alors. . .

• (1905)

Le vice–président: Comme mon collègue le sait très bien, c'est une question de débat, pas une question de rappel au Règlement. Ils auront la chance de parler aussi, maintenant c'est le tour de son collègue. . .

M. Plamondon: J'invoque le Règlement. J'insiste, monsieur le Président.

Le vice–président: Est–ce que le député de Blainville—Deux–Montagnes veut céder sa place à son collègue?

M. Mercier: Je ne veux pas céder ma place, il s'agit d'un recours au Règlement, monsieur le Président.

Le vice–président: Sur le même recours au Règlement, le député de Richelieu.

M. Plamondon: Je voudrais qu'on retire le mot «radical» ou «extrémiste» envers la Société Saint–Jean–Baptiste. C'est anti–parlementaire de dire cela ici.

Le vice–président: Alors, nous reprenons le débat avec l'honorable député de Blainville—Deux–Montagnes.

M. Mercier: Monsieur le Président, je veux bien prendre la parole mais je crois que ce n'était pas dans cet ordre–là qu'il était convenu que nous parlions.

Le vice–président: Alors, je cède la parole au député de Trois–Rivières.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le débat concernant la contribution des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'évolution démocratique de nos mécanismes de représentation.

Je suis d'autant plus heureux de parler en ce 1er novembre 1994, qu'il y a exactement sept ans aujourd'hui, le 1er novembre 1987, décédait un très grand patriote québécois, un grand démocrate québécois, l'ancien premier ministre du Québec, M. Lévesque, qui a invité les Québécois a avoir le goût du Québec, qui a donné confiance et fierté aux Québécois et qui les a conviés à se décrire comme peuple, à se considérer comme peuple ayant le plus haut statut politique pour le Québec.

J'ose espérer que lors de la campagne référendaire qui vient les Québécois sauront s'en souvenir et sauront s'inspirer de ce grand personnage que fut René Lévesque.

Je suis aussi très heureux de participer à ce débat suscité par mon collègue de Verchères que je veux féliciter, qui a présenté la motion suivante que je veux bien lire pour situer les choses dans leur contexte:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement reconnaisse officiellement la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'établissement d'un système de gouvernement démocratique et responsable au Canada et au Québec comme l'a fait en 1982 le gouvernement du Québec en proclamant par décret une Journée nationale des Patriotes.

Je suis d'autant plus fier et quelque peu ému que j'ai personnellement participé aux célébrations qui, depuis une trentaine d'années, soulignent les événements de 1837–1838 au Québec, à Saint–Denis sur Richelieu, et je voudrais profiter de la circonstance pour remercier et féliciter deux personnes de Saint–Denis sur Richelieu qui s'occupent, depuis une bonne douzaine d'années dans mon esprit, d'organiser ces fêtes de façon très efficace, de façon compétente, modeste et combien digne, et j'ai nommé M. et Mme Onil Perrier, de Saint–Denis sur Richelieu, qui doivent recevoir tous nos hommages.

Pour bien comprendre l'évolution de ces mécanismes dits démocratiques, il faut remonter quarante ans avant les troubles de 1837–1838. Il faut remonter en 1791 avec l'avènement de l'Acte de Québec qui forme deux provinces avec le Bas–Canada et le Haut–Canada, le Bas–Canada étant le Québec et le Haut–Canada, l'Ontario.

Sur le plan politique, il faut se souvenir qu'il y avait là quatre pouvoirs précis qui font l'objet justement de tiraillements pour aboutir aux événements que l'on sait. Le premier pouvoir, concentré entre les mains du gouverneur et de ses bureaucrates qui forment une oligarchie que l'on a qualifié à Québec de clique du château, et en Ontario, dans le Haut–Canada, de Family Compact. Autour du gouverneur se situe le conseil exécutif, en plus de deux autres chambres, celles du conseil législatif et de l'assemblée législative.

• (1910)

Le gouverneur et le conseil exécutif ne sont non seulement pas redevables au peuple et à ses représentants, à ses élus, mais ils peuvent même rejeter les lois adoptées par le Parlement. Le conseil législatif, lui, est carrément un nid à patronage et devient, en l'occurrence, une sorte de succursale du conseil exécutif où on s'échange d'ailleurs de bons procédés, où l'un siège à un niveau, l'autre à un autre, et on s'échange cela et même certains siègent sur les deux en même temps.

Le conseil législatif est l'objet, pendant toutes ces années, d'un très vif mécontentement de la part de la population. Il faut savoir que lors de la présentation des 92 résolutions, en 1834, 31 des 92 résolutions portent sur le conseil législatif et ce mécontentement se manifeste autant chez les francophones que chez les anglophones progressistes démocrates.

Dans ce contexte, l'Assemblée législative formée des élus et des députés est simplement une société de discussion, un peu comme l'est le Forum national de la santé préconisé actuellement par le premier ministre du Canada. Donc, c'est une société de discussion sans pouvoir réel, sauf celui de réglementer ses propres activités, s'étant même fait refuser la nomination qui s'était faite au niveau de sa présidence, en l'occurrence Louis Joseph Papineau, qui fut refusée par le gouverneur du temps, M. Dalhousie.

Les revendications, pendant toute cette période, tant des Patriotes que des Réformistes, portaient sur les points suivants, et le plus important était effectivement celui de la responsabilité ministérielle, de faire en sorte que l'exécutif soit redevable, rende des comptes aux élus du peuple et au peuple lui–même, par l'entremise de ses élus.

Une autre revendication portait sur le fait que les élus, l'Assemblée législative ait droit de regard et de contrôle sur les subsides, sur l'utilisation des impôts, de l'argent en cause, quel'Assemblée législative aussi soit partie prenante à la nomination des hauts fonctionnaires de l'époque. Enfin, une autre

revendication, qui est toujours d'actualité, de faire en sorte que le Conseil législatif de l'époque, un peu l'équivalent sur le plan fédéral de l'autre Chambre, soit formé d'élus, qu'il soit élu par la population au lieu d'être nommé par le gouverneur.

Vous aurez compris que ces revendications ont été l'objet, pendant toute cette période, de débats très intenses, incessants et d'affrontements et de confrontations constantes entre l'exécutif et le législatif. Devant le comportement arbitraire et combien méprisant du gouverneur et de sa clique, les représentants du peuple et tous les démocrates dans la population avaient un choix devant ce mépris et cet arbitraire, soit de s'y soumettre ou encore de prendre les moyens à leur disposition pour faire entendre leurs droits et faire entendre leurs voix.

C'est cette dernière voie qu'ils ont prise et ils ont malheureusement connu la défaite, en 1837–1838, de part et d'autre. Ils ont connu la défaite dans l'immédiat, mais dix ans plus tard, seulement dix ans plus tard, en 1848, lors de leur victoire, était reconnue la responsabilité ministérielle. Nous en profitons tous ici dans cette Chambre, car cela nous permet, représentants du peuple que nous sommes, députés que nous sommes, de participer et de poser des questions.

Sans doute conviendrez–vous que la qualité des questions posées est beaucoup plus évidente que la qualité des réponses, surtout quand les questions viennent de l'opposition officielle par les temps qui courent, mais cela nous permet, aujourd'hui, d'avoir le droit de poser des questions au gouvernement. Cela nous donne le droit d'exiger parfois la démission des ministres, cela fait partie des nouveaux pouvoirs. À l'époque, ils ont été gagnés avec la responsabilité ministérielle. Cela donne le pouvoir aux élus d'adopter les budgets et les crédits et ça permet aussi aux élus de questionner le gouvernement sur la nomination des hauts fonctionnaires.

C'est cela la contribution des Patriotes et des Réformistes. C'est cette démarche sur laquelle nous invitons cette Chambre à se prononcer pour reconnaître le fait qu'il y a eu contribution très valable à l'époque, et des Patriotes et des Réformistes, quant à l'évolution de notre démocratie. Je ne vous cacherai pas qu'il y a effectivement des similitudes entre le contexte qui a été vécu à ce moment–là et la situation que l'on vit aujourd'hui.

• (1915)

À l'époque, il faut se rappeler qu'il y a eu, comme la députée l'a mentionné tantôt, effectivement renvendidation et déclaration d'indépendance. Aujourd'hui, le mouvement souverainiste est au pouvoir à Québec et il constitue l'opposition officielle ici, à Ottawa. Cela nous démontre combien la pensée souverainiste est enracinée dans notre peuple, combien l'aspiration à la souveraineté est profonde et combien le projet de devenir un jour un pays pour les Québécois n'est pas la chose d'un homme mais bien une volonté collective très très bien enracinée dans notre peuple.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer à ce débat sur la motion qui se lit comme suit:

> Que [. . .] le gouvernement reconnaisse officiellement la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'établissement d'un système de gouvernement démocratique et responsable au Canada et au Québec. . .

Je reviendrai sur cette proposition tantôt.

Tout d'abord, je suis un de ceux qui seront dans l'impossibilité d'appuyer cette motion en donnant mon accord aujourd'hui. Je veux toutefois indiquer que je ne partage aucunement—et je dis bien «aucunement»—les propos et les raisons qu'a évoqués la députée de Calgary–Sud–Est pour être contre ce projet de loi. Ces raisons ne sont pas les miennes, qui sont différentes, et je pense qu'il est important de l'indiquer à présent.

C'est avec un grand intérêt que je prends la parole aujourd'hui pour parler de ce dossier important. La plupart des Canadiens n'ont pas besoin de retourner à leur manuel d'histoire pour se rappeler le rôle que les Réformistes et les Patriotes ont joué dans le siècle passé. Chacun sait que les Patriotes ont provoqué les événements qu'on désigne de nos jours sous le vocable Rébellion de 1837.

Même si je reconnais qu'il est important de souligner l'apport de ces individus dont l'action a favorisé l'établissement d'un gouvernement responsable, je ne souscris pas sans réserve à la proposition de mon honorable collègue. Si l'objectif que veut le député de Verchères est de souligner de notables contributions à la démocratie canadienne, sa proposition semble un peu restrictive.

Tout d'abord, le Canada est un pays immense, dont les frontières sont baignées par trois océans. Cette seule image suffit à nous convaincre de la multitude d'individus qui ont dû conjuguer leurs efforts pour bâtir ce grand pays. La motion du député souligne la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada, seulement, nonobstant cela, si la motion avait été formulée de façon différente, j'aurais pu y souscrire. Je m'y oppose toutefois parce que le projet de loi ne tient pas compte des contributions essentielles de Canadiens d'autres régions.

«L'amour de la démocratie est celui de l'égalité», disait Montesquieu. S'il y a reconnaissance de citoyens, faisons–le de façon égale.

Il serait important de souligner ou, en tout cas, de ne pas passer sous silence le rôle de Joseph Howe, car c'est à lui qu'on doit le crédit du gouvernement responsable dans un premier temps. Je ne dis pas cela pour négliger ou pour diminuer ce qu'ont fait William Lyon Mackenzie dans le Haut–Canada ni Louis Joseph Papineau dans le Bas–Canada, mais il n'en demeure pas moins que Joseph Howe était l'originaire du concept de gouvernement responsable. Il était journaliste du *Nova Scotian*, journal influent de l'époque. Il avait fait campagne en faveur de l'établissement d'un gouvernement responsable. Lorsqu'il est entré en politique, en 1836, il a joué un rôle important dans l'établissement, en Nouvelle–Écosse, du gouvernement réformiste libéral, comme il s'appelait. C'est lui qui défendait, auprès des autorités britanniques du temps, la formule du pouvoir exécutif responsable devant les membres élus de l'assemblée législative.

• (1920)

C'est de là qu'a débuté cette forme de gouvernement responsable. Comme l'a souligné le député qui a pris la parole avant moi, Louis Joseph Papineau et son comité avaient présenté les 92 résolutions, préconisant leurs revendications à propos du contrôle des revenus par l'Assemblée législative. Mais la responsabilité de l'exécutif, à l'élection d'un conseil, et leur action s'inscrivaient dans un vaste mouvement qui n'était pas étranger au combat mené ailleurs, soit par exemple par Joseph Howe en Nouvelle–Écosse, ou bien par William Lyon Mackenzie, dans le Haut–Canada.

Ce qui serait important de souligner, je pense, lorsqu'on parle de l'histoire du Haut et du Bas–Canada, c'est que les provinces du Haut et du Bas–Canada ont été constituées par la Loi constitutionnelle de 1791 qui a fait cette marque à l'ouest de la Seigneurie de Vaudreuil, pour ensuite créer cette nouvelle province du Haut–Canada qui était, à l'époque, une sorte de société distincte pour les anglophones, pour qu'ils puissent avoir le droit commun et le pouvoir également de posséder le fond de terre, ce qu'on appelle communément «free hold land tenure».

Alors, ces deux principes avaient fait en sorte qu'on avait établi, à l'époque, cette colonie qui avait justement ces différences. Mais dois–je rappeler que cette colonie du Haut–Canada n'était qu'une lisière de terre au nord du fleuve Saint–Laurent, tout comme d'ailleurs celle du Bas–Canada qui n'était qu'une colonie assez restreinte, des deux côtés du fleuve.

Il n'en demeure pas moins que si on prend la résolution telle qu'elle est inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour, les Patriotes du Bas–Canada et les Réformistes du Haut–Canada, si on voulait traduire cela en termes de 1994, on parlerait du gouvernement responsable et démocratique au Québec, qui est le Bas–Canada, et en Ontario, qui est le Haut–Canada, non pas dans les autres huit provinces de ce grand pays. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les initiatives de Joseph Howe précédaient celles de William Lyon Mackenzie, lorsque lui et son groupe d'amis se sont révoltés, je pense, avec quelques fusils, plusieurs fourches, quelques pelles et je ne sais trop quelle autre arme rustique qu'ils avaient à l'époque pour indiquer leur mécontentement.

Inutile de dire que ces gens ne sont pas allés très loin. Ils ont été, en grande partie, bannis, emprisonnés, etc., et on ne les a revus que plusieurs années plus tard. Dans le cas du Bas–Canada, on se souvient bien sûr de Louis Joseph Papineau et de ses amis, qu'on a nommés à l'époque les Patriotes. On se souvient qu'ils ont joué un rôle parallèle à celui de William Lyon Mackenzie qui était le grand–père d'un premier ministre libéral élu plusieurs années plus tard, William Lyon Mackenzie King.

Alors, on connaît tout ça et je ne suis pas un de ceux qui enlèveraient ou qui tenteraient d'insulter d'aucune façon le rôle qu'ont joué les Patriotes. Je répète en terminant ce que j'ai dit au début, que je me dissocie totalement de certains commentaires qui ont été faits plus tôt aujourd'hui. Je vous dis que si cette motion avait pour but de reconnaître en Ontario et au Québec, dans ces deux provinces, la contribution de ces groupes, j'appuierais cette motion avec plaisir. Je dois vous dire que si le député d'en face était prêt à exiger un consentement unanime de cette Chambre pour changer ce mot, je l'appuierais immédiatement.

Mais je pense qu'il y a un autre objectif, peut–être, différent dans cette motion. Je vois qu'on conclut en indiquant: «Le Canada et le Québec, comme si c'était en fait deux entités politiques distinctes et équivalentes.»

• (1925)

Bien sûr, l'Ontario et le Québec sont deux provinces. Le Québec est une province de ce grand pays qu'est le Canada, ce grand pays qui, j'espère, restera fort et uni pour toujours.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour appuyer la proposition de mon collègue, le député de Verchères, qui est la suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement reconnaisse officiellement la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'établissement d'un système de gouvernement démocratique et responsable au Canada et au Québec comme l'a fait en 1982 le gouvernement du Québec en proclamant par décret une Journée nationale des Patriotes.

Je désire souligner d'entrée de jeu que la présente proposition n'a pas pour objet aucunement d'ajouter un nouveau congé férié au calendrier. Il n'a jamais été question dans l'esprit du proposeur d'ajouter un tel nouveau congé.

Ce qui est en question, c'est de reconnaître la contribution des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada par une décision de cette Chambre de ce faire.

Il été invoqué le fait que la violence des rébellions de 1837 et 1838 ne devait pas être cautionnée. Bien sûr. Il faut aussi cependant se rappeler que pendant des années les Patriotes et les Réformistes ont exprimé leurs doléances et leurs revendications dans des pamphlets, des articles, dans des journaux, dans des rassemblements populaires, dans des suppliques et dans des discours à la Chambre d'assemblée de l'époque, avant que certains d'entre eux ne choisissent de suivre la voie des armes.

La motion de mon collègue vise aujourd'hui simplement à rendre hommage, indépendamment de ces manifestations, hélas violentes, de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui croyaient en la nécessité d'établir un gouvernement responsable et véritablement démocratique. Parmi celles et ceux qui ont cru et pris part à ce mouvement, certains sont devenus, nous le savons, des personnages publics estimés et respectés pour leurs convictions, car ils ont contribué grandement à la société que nous connaissons maintenant aujourd'hui.

Nous pouvons penser notamment à Louis Joseph Papineau, à Louis Hippolyte Lafontaine, à Robert Baldwin ou à George Étienne Cartier. Bien sûr, les Patriotes et les Réformistes ne sont pas les seuls à avoir contribué à l'instauration d'un gouvernement responsable dans ce pays. Il y en a d'autres aussi qui ont fait une contribution tout à fait historique à la construction du Canada. Sans aucun doute il conviendra ultérieurement que des mesures soient aussi proposées pour honorer leur mémoire.

Certains Patriotes sont plus connus que d'autres, certains endroits sont plus connus que d'autres, mais j'ai l'honneur, dans mon comté, d'avoir un endroit où il y a eu une assemblée des Patriotes, et je parle de l'assemblée du 16 juillet 1837 qui s'est tenue à Deschambault, dans le comté de Portneuf.

Deschambault est une des nombreuses petites municipalités de mon comté qui est située directement sur le fleuve Saint–Laurent, qui possède un quai, un promontoir qui s'appelle cap Lauzon, et on y retrouve une église qui était là à l'époque. On y retrouve également un magasin général qui est toujours là et qui s'appelle le Magasin général Paré.

Alors imaginons–nous pour un instant, chers collègues, que nous sommes il y a 157 ans, le 16 juillet 1837, devant le magasin général, à côté de la vieille église, et écoutons ce que les Patriotes de l'époque disent:

«Résolution nº 1. Que cette assemblée condamne et proteste solennellement contre les résolutions dernièrement introduites concernant les affaires de cette province par le ministre dans le parlement britannique qui les a passées à une grande majorité, et qui par là a sanctionné un principe qui tôt ou tard servira de précédent, pour attaquer et détruire non seulement les droits et les libertés des autres colonies britanniques, mais même ceux du peuple anglais.»

• (1930)

Il y a, dans ces propos historiques, des enseignements précieux qui peuvent peut–être nous éclairer sur la situation que nous vivons actuellement.

La résolution nº 2 est: «Que les résolutions soumises par lord John Russell dans la Chambre des communes en Angleterre le 6 mars dernier, au nom des ministres, aux fins de faire autoriser par le Parlement impérial à saisir dans la caisse provinciale les deniers provenant des labeurs du peuple pour payer des serviteurs publics, dont le plus grand nombre a démérité du pays, et adoptées depuis par les communes et les lords, sont un attentat et une violation des droits et privilèges constitutionnels du peuple de cette province.»

La résolution nº 3 est: «Que l'adoption de ces résolutions démontre un mépris absolu pour les justes demandes des habitants de cette province; qu'elle détruit notre confiance dans le Parlement britannique; et qu'elle devrait porter la conviction chez notre peuple, qu'à l'avenir il ne doit attendre du Royaume–Uni ni redressement de ses griefs, ni respect de ses droits politiques.» Plus ça change, vous en conviendrez, hélas, on aurait envie de dire plus c'est pareil.

La résolution nº 4 est: «Que le peuple de ce pays serait marqué du sceau de la dégradation et serait esclave s'il se soumettait à être taxé, et son argent arraché par la violence de la caisse publique, pour être distribué à des serviteurs pervers, sans la sanction de ses représentants auxquels seulement appartient le droit d'en faire l'appropriation.» À l'époque, on n'avait pas un déficit, on n'avait pas une dette publique. Or, les propos sont déjà très sévères. Qu'auraient dit nos Patriotes, il y a 157 ans, s'ils se voyaient transposés en cette Chambre aujourd'hui, avec le niveau de taxation qui est le nôtre et l'usage que l'on fait des deniers publics? Il y a 157 ans, les gens avaient du gros bon sens, je crois que nous en avons toujours.

La résolution nº 5 est: «Que le Parlement britannique en passant une de ces résolutions, pour s'emparer des revenus de cette province, s'est rendu coupable d'une violation outrageante de nos droits les mieux reconnus, qu'il est d'un devoir impérieux pour nous tous, de résister à cette violation par tous les moyens légaux—voilà ce qui a été dit— qui sont en notre pouvoir, et que dorénavant nous devons avoir la fermeté d'âme de ne plus avoir recours à un corps qui s'est déclaré si fortement hostile à nos libertés.»

La résolution nº 6 est: «Que pour l'établissement solide et la préservation de ces libertés, il est de notre prudence de nous préparer aux difficultés que nous pourrons rencontrer par des habitudes de stricte économie dans nos dépenses personnelles, par nos efforts à promouvoir l'éducation, l'agriculture, l'industrie, les manufactures, le commerce dans cette province.» Mon Dieu que ça sonne contemporain!

La résolution nº 7 est: «Que lorsque les revenus de cette province sont dilapidés pour satisfaire la cupidité de ceux qui sont toujours opposés aux désirs et aux besoins du peuple, il est de notre devoir comme de notre intérêt immédiat d'améliorer nos manufactures domestiques et de recommander à nos concitoyens d'en répandre généralement l'usage et de nous abstenir autant qu'il est en notre pouvoir du produit de celles qui paient des droits.»

Il y a 157 ans, les Québécoises et les Québécois, des Patriotes, exprimaient déjà la voie qu'il nous fallait suivre. Il y a encore plusieurs résolutions, mais je considère que cela a été un privilège pour moi, ici, ce soir, en cette Chambre, de relire des propos pleins de gros bon sens, que nos ancêtres ont exprimés à des moments difficiles et qui savent aujourd'hui encore nous éclairer, nous indiquer le chemin et nous guider.

En terminant, monsieur le Président, vous me permettrez de nommer ces personnes qui ont ainsi écrit les choses que j'ai lues: M. Louis Gariépy, président et M. N. G. Gauthier, secrétaire. Ceci a paru dans *La Minerve*, le 24 juillet 1837.

• (1935)

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion nº 257, qui invite le gouvernement à reconnaître officiellement la contribution historique des Patriotes du Bas–Canada et des Réformistes du Haut–Canada à l'établissement d'un système de gouvernement démocratique et responsable au Canada.

Je tiens d'abord à signaler à mon collègue, le député de Verchères, que le gouvernement du Canada n'a absolument pas négligé de célébrer notre patrimoine historique et d'encourager tous les Canadiens à faire de même. Le gouvernement a déjà institué une journée de fête nationale qui souligne la contribution à l'édification de notre pays de tous les patriotes canadiens, qu'ils soient anglophones, francophones, autochtones ou allophones. Je veux évidemment parler de la Fête du Canada.

La Fête du Canada est en effet une occasion unique et toute indiquée pour célébrer l'apport de tous les Canadiens à l'édification de notre pays, y compris ceux qui ont travaillé à l'établissement d'un gouvernement démocratique et à son évolution constante.

Des milliers de Canadiens ont aussi l'occasion de célébrer la Fête du patrimoine en février et d'organiser des activités faisant ressortir la richesse et la diversité de notre patrimoine commun.

C'est l'occasion parfaite pour honorer la mémoire de tous les grands Canadiens qui ont contribué à notre histoire.

Permettez–moi de mentionner que le patrimoine est un vaste concept qui englobe, comme l'a écrit George Kapelos, la compréhension, la reconnaissance et la préservation d'éléments importants de notre héritage culturel et historique. Il va sans dire que le rôle capital joué par les Patriotes et les Réformistes de 1837 fait partie de ces éléments importants.

Il convient aussi de souligner que, en matière patrimoniale, le rôle plus traditionnel du gouvernement fédéral a consisté à protéger les lieux historiques ou architecturaux nationaux et à créer des programmes de recherche pour accroître la connaissance que nous avons de notre passé.

Le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des territoires coopèrent toutefois dans de nombreux domaines de la reconnaissance et de la préservation patrimoniales. Voilà pourquoi, à titre d'Ontarien et de Canadien, je me réjouis que le gouvernement du Québec ait officiellement souligné la contribution des Patriotes à l'établissement de structures plus démocratiques, en instituant une Journée des Patriotes célébrée chaque année en novembre.

Je n'ai certainement pas l'intention de décourager les groupes de citoyens du Québec et de l'Ontario qui veulent s'assurer que les Patriotes et les Réformistes aient la place qui leur revient dans notre histoire collective. Certes, le fait de mieux connaître l'histoire du Canada nous permet d'avoir une vision plus claire du pays, une vision qui nous permet de prendre des décisions plus éclairées dans la gestion du présent et la préparation de l'avenir.

Je m'oppose à la motion du député de Verchères parce qu'elle met l'accent sur le rôle joué par certaines personnes dans le processus qui a abouti à l'établissement du gouvernement responsable. Je ne crois pas que le gouvernement du Canada devrait attribuer tout le crédit des progrès de la démocratie au Canada aux Patriotes de la Rébellion de 1837. Cela serait inacceptable parce qu'on écarterait alors la contribution de milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui ont joué un rôle non négligeable dans l'établissement d'une véritable démocratie au Canada.

Je dois donc souligner, comme mon collègue, le député de Pontiac—Gatineau—Labelle, l'a fait il y a quelques mois, que la motion du député de Verchères ne tient pas compte de la contribution qu'un grand nombre de Canadiens ont apportée à l'avènement du gouvernement responsable au Canada. Il s'agit des Joseph Howe, des Nellie McClung, des Thérèse Casgrain et des nombreux autres qui, tout au long de notre histoire, ont participé au processus d'établissement du gouvernement responsable et à l'évolution constante de notre système démocratique de gouvernement.

À l'instar de Joseph Howe, je ne puis que mettre en doute le lien que cette motion tente de faire entre les actes des Patriotes et des Réformistes du siècle dernier et l'établissement du gouvernement responsable. N'est–ce pas en fait lord Durham qui, dans le rapport qu'il a rédigé après les troubles de 1837, a été le premier à recommander l'établissement du gouvernement responsable et l'union des deux Canada? On me dira qu'il a également proposé l'assimilation des Canadiens français, ce qui est indéniable.

• (1940)

Je tiens à signaler, cependant, que c'est aux réformistes modérés qu'on doit le concept de gouvernement responsable. C'est pourquoi Joseph Howe, de la Nouvelle–Écosse, a joué un rôle si essentiel. Il a été le premier à établir un gouvernement responsable dans l'Empire britannique, dans l'une des colonies qui allait devenir le Canada à une époque où le patriote Louis–Joseph Papineau prônait des élections de type américain.

Joseph Howe, Robert Baldwin et Louis Lafontaine ont ensuite bâti des partis solides et modérés qui, en 1848, ont conduit la Grande–Bretagne à accepter l'instauration d'un gouvernement responsable parfaitement fonctionnel. Je tiens aussi à signaler que même si la notion de gouvernement responsable représentait un progrès dans le système parlementaire au Canada, ce régime n'était pas, au début, tout à fait démocratique.

C'est grâce aux luttes menées par des femmes remarquables comme Nelly McClung et Thérèse Casgrain que les femmes ont obtenu le droit de vote qu'on leur a nié jusqu'au XXe siècle. Ainsi, c'est à Nelly McClung qu'on doit le fait que le Manitoba est devenu la première province canadienne à accorder ce droit aux femmes, en 1916. Le Québec a dû attendre l'arrivée de Thérèse Casgrain pour reconnaître ce droit aux femmes dans le cadre d'élections provinciales. En outre, ce n'est qu'en 1960 que les Indiens inscrits ont pu voter pour la première fois dans le cadre d'élections fédérales.

Si le Canada voulait reconnaître officiellement la contribution de ses citoyens dans l'établissement d'un gouvernement responsable, il devrait le faire en soulignant l'apport de tous les Canadiens, plutôt qu'en se limitant aux Patriotes. Je ne vois pas vraiment comment les Canadiens dans leur ensemble seraient favorables à l'idée à consacrer une journée nationale à un seul des éléments qui ont contribué à un immense mouvement collectif conduisant à l'instauration d'une véritable démocratie.

Il est difficile de concevoir que les femmes puissent souscrire à nouveau à une version de l'histoire leur niant la place qui leur revient. Je doute que les Canadiens des provinces autres que l'Ontario et le Québec acceptent la décision du gouvernement de ne célébrer que la contribution de certains Patriotes. Il est improbable également que les premières nations voient d'un bon oeil le fait de nier leur rôle dans l'établissement d'un régime démocratique au Canada.

Étant donné que l'adoption de ce projet de loi entraînera des dépenses supplémentaires, je pense qu'on ne devrait pas aller de l'avant avec ce dernier. Le gouvernement canadien lui–même est un gouvernement responsable du fait des événements historiques qui l'ont créé. Ainsi, il a des priorités auxquelles il doit consacrer tous ses efforts, toutes ses ressources humaines et financières.

Nous avons promis aux Canadiens des emplois, en d'autres termes du pain et non un miroir aux alouettes. Cela dit, je ne voudrais pas que les gens interprètent mal l'importance que j'attache aux actions de nos Patriotes nationaux. Je reconnais que Papineau et Mackenzie ont joué un rôle essentiel dans le développement de notre pays en précipitant les événements avec leur position radicale, mais je suis aussi conscient du fait que Baldwin et Lafontaine ont contribué ensemble aux progrès de la démocratie en adoptant une position plus modérée.

C'est la grande leçon que le Canada nous enseigne. Il y a parfois des intérêts et des positions contradictoires; puis, au-dessus de tout cela, il y a un Canada pacifique qui se développe et se transforme sans conflits armés pour autant.

Pour ma part, je suis fier de vivre dans un pays qui a adopté un gouvernement responsable et rendu, par le fait même, inutiles les fourches et les fusils du passé. J'encourage donc tous les Canadiens à célébrer à leur façon la tradition démocratique dont ils ont hérité. Comme ils l'ont si souvent démontré dans le passé, les Canadiens ne manquent pas d'imagination.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, monter des reconstitutions historiques des événements qui ont conduit à l'instauration d'un gouvernement responsable. Rien ne les empêche également, avec l'aide de sociétés historiques locales ou de groupes de conservation du patrimoine, d'organiser des activités commémoratives. En terminant, je voudrais dire que même si je m'oppose à cette mesure, cela ne diminue en rien l'importance des événements historiques qui nous permettent de parler dans cette enceinte.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes, BQ): Monsieur le Président, la motion de mon collègue de Verchères m'interpelle tout particulièrement, parce qu'un bon nombre des événements de la Rébellion de 1837 se sont passés dans mon comté, dans la ville désormais historique de Saint-Eustache, ainsi que dans les villages circonvoisins.

• (1945)

Il est impossible de se promener dans cette région sans y voir à presque tous les kilomètres des traces laissées par ces événements. Certains des villages et des lieux-dits portent des noms significatifs et évocateurs. C'est ainsi que nous avons le village du «grand brûlé» et celui du «grand chicot» et du «petit chicot». Les chicots, c'était ce qui restait des villages après que les Anglais, dans la phase de représailles, les aient brûlés.

La façade de l'église principale de Saint-Eustache porte encore des traces de boulets des canons anglais. Un bon nombre des rues de la ville portent les noms d'acteurs de ces événements. Le CLSC Jean-Olivier-Chénier rappelle le nom du leader des Patriotes dans cette région. Voilà donc quelques traces encore visibles des événements qui opposèrent, en 1837, l'armée britannique aux Patriotes. Il nous serait impossible, à nous qui vivons dans cette région, quand même nous le voudrions, d'oublier ces événements; leurs traces sont encore sous nos yeux.

Il faut dès le départ dissiper un mythe: les affrontements de cette époque n'avaient pas pour objet la volonté des Patriotes d'accéder à la souveraineté. La motion ne concerne pas uniquement les Patriotes du Bas-Canada mais aussi les Réformistes du Haut-Canada. Je rappelerai ici quelques propos de mon collègue de Verchères, à l'origine de cette motion, qu'il tenait le 20 juin dernier: «Le but visé par la motion que je soumets à l'attention de la Chambre aujourd'hui est de rectifier certaines perceptions comme quoi il s'agissait de criminels et de faire en sorte que soit enfin reconnue la contribution historique des Patriotes du Bas-Canada et des Réformistes du Haut-Canada dans l'établissement d'un gouvernement véritablement démocratique et responsable au Canada et au Québec.»

À cette époque, les Patriotes comme les Réformistes se battaient pour une cause qui nous est encore chère, celle de la démocratie tout simplement.

Qu'ils soient donc du Haut ou du Bas-Canada, les insurgés luttent pour que l'Assemblée coloniable, qui, elle, émane du peuple, participe plus activement au pouvoir et obtienne graduellement la gestion interne de la colonie. Cette gestion, comme on le sait, appartient alors à la métropole, par l'intermédiaire du gouverneur et des conseils.

Bref, ce qu'ils veulent, les insurgés, et ce pourquoi, à mes yeux, c'est l'ensemble du Canada qui a à leur égard un devoir de reconnaissance, c'est, je le répète, que les institutions de leur pays se démocratisent.

Que ce soit sur le terrain ou au bout d'une corde, dira-t-on que le sacrifice de ceux qui y perdirent la vie aura été inutile? Non pas, car, malgré leur défaite, leur soulèvement eut pour résultat d'attirer l'attention du pouvoir sur des aspirations populaires que Londres s'obstinait à ignorer jusqu'alors. C'est à la suite des événements de 1837-1838 que la métropole, on s'en souvient, chargea Lord Durham de mener une enquête et de proposer des solutions aux problèmes que posaient ces aspirations des colonies du nord des États-Unis d'Amérique.

• (1950)

Critiquable bien entendu sous bien des aspects, en particulier pour nous Québécois, le rapport Durham n'en donne pas moins raison aux Réformistes et aux Patriotes, en ceci que ce rapport ridiculise, critique la constitution de 1791, laquelle constitution, tout en accordant un gouvernement représentatif, n'admettait pas la responsabilité des ministres à l'égard des élus. Or, c'est là ce qu'exigeaient les insurgés et sur ce point, Lord Durham était en somme d'accord avec eux.

Il serait abusif d'affirmer que l'action des Patriotes et des Réformistes aura, à elle seule, eu pour effet l'envoi de la mission Durham, la prise de conscience du pouvoir que cette mission a provoquée et, en conséquence, la reconnaissance en 1848 de la responsabilité ministérielle à l'égard des représentants du peuple. Ce serait être injuste à l'égard d'autres artisans de cette démocratisation de nos institutions. Mais il demeure que cette action eut un effet déterminant sur la décision de charger Lord Durham de la mission que l'on sait, et que les conclusions de

cette mission influencèrent fortement la décision de Londres en 1848.

Il ne s'agit donc pas ici, et je reviendrai sur ce point, de dire que les Patriotes et les Réformistes sont à l'origine, et eux seuls, du mouvement vers la démocratie que l'on a connu depuis 1848, mais il s'agit de reconnaître leur juste part et je vais revenir sur ce point qui est important. On ne veut faire de tort à personne.

Disons aussi que les motifs concrets qui, au XVIIIe et au XIXe siècle ont poussé les Américains, puis les Français, puis des Canadiens à se soulever violemment contre l'autorité, ces motifs sont, dans des contextes historiques différents, évidemment différents. Toutefois, le fil conducteur était le même: c'était la volonté des peuples désormais majeurs de gérer leurs propres affaires. C'est une évidence qui désormais se levait dans les différents pays du monde occidental.

Sans pour autant faire l'apologie de la violence, il ne faudrait pas jouer à l'autruche et refuser de reconnaître, au nom du sacro-saint concept «politically correct», le rôle important et même parfois fondateur qu'ont joué les soulèvements populaires dans le cheminement de ces peuples vers la démocratie.

Au Canada comme ailleurs, l'histoire montre éloquemment que ces actes de violence n'interviennent d'ailleurs qu'en dernier recours dans les tentatives des peuples pour se faire entendre, quand tous les moyens pacifiques employés jusqu'alors ont échoué. Je pourrais rappeler ici les propos de mon collègue de Portneuf et souligner le ton respectueux de ces résolutions qu'il nous a lues et le fait qu'il y était employé l'expression qu'ils voulaient arriver à leurs fins par des moyens légaux. Ce n'est qu'à partir du moment où l'inefficience de ces moyens légaux est apparue qu'ils ont dû se résoudre à prendre les armes.

Toutes ces tentatives ont échoué. Il y avait des discours au Parlement, il y avait des manifestations dans la rue, des articles dans les journaux: quand les Patriotes et les Réformistes ont dû se résoudre à faire parler les armes, tous ces moyens avaient échoué en vue d'obtenir de Londres la limitation du pouvoir discrétionnaire du gouverneur.

Au Canada comme ailleurs également, l'action violente, même vaincue sur le terrain, aura eu pour effet d'alerter le pouvoir au point de le faire infléchir sur sa position inflexible jusqu'alors.

C'est dans cette perspective que la motion vise à reconnaître l'apport historique des insurgés de 1837-1838 qui se sont battus pour démocratiser les institutions de leur époque.

• (1955)

Il ne faut pas trop s'étonner qu'il ait fallu tant d'années pour décanter les événements de 1837-1838. Entre parenthèses, on se rappellera que le clergé, quant à lui, a mis plus de 130, 140 ans à permettre. . .

Le vice-président: Excusez-moi. S'il y a consentement unanime, le député peut continuer, mais son temps de parole est écoulé. Alors, une minute de plus.

M. Mercier: Monsieur le Président, je voudrais rappeler ceci, quand même, pour faire un parallèle, c'est que c'est le 14 juillet 1789 que la Bastille a été enlevée et ce n'est que 100 ans après que la prise de la Bastille est devenue fête nationale. Pourtant, la Bastille, ce n'était pris que par les Parisiens. Je pense à ce que disait mon collègue d'en face tout à l'heure, ce n'était que la prise faite par les Parisiens, et pourtant, c'est toute la France qui a pour fête nationale cet événement local et c'est à ce titre, par cet exemple que je veux illustrer le fait que nous demandons la reconnaissance de ces événements.

Quelle que soit l'opinion des députés de cette Chambre, en ce qui concerne l'avenir du Canada, il me paraît légitime qu'aujourd'hui nous nous tournions avec respect et émotion vers le passé, nous nous inclinions devant cette poignée d'hommes qui au prix de leur vie parfois, voici un siècle et demi, ont aidé à façonner nos institutions démocratiques.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, récemment, j'ai posé une question au gouvernement, plus précisément au secrétaire d'État à l'Asie et au Pacifique, au sujet de la visite prochaine en Asie du premier ministre et de l'Équipe Canada, accompagnés de neuf premiers ministres provinciaux. J'ai parlé plus particulièrement des droits de la personne et de la démocratie dans les pays d'Asie que le premier ministre et les premiers ministres provinciaux s'apprêtent à visiter.

J'ai prié instamment le premier ministre de se faire le défenseur des droits de la personne et de la démocratie, surtout en Chine, au Tibet, en Indonésie et dans le Timor oriental. Je voudrais rappeler au premier ministre les propos qu'il a tenus dans une lettre écrite en décembre 1991. Il avait dit que, dans de nombreux pays, les progrès réalisés sur le chapitre du respect des droits de la personne sont le résultat direct des pressions exercées par les démocraties occidentales.

Je trouve ironique que le secrétaire d'État à l'Asie et au Pacifique a été l'un des porte-parole les plus éloquents du mouvement en faveur de la démocratie au Canada et qu'il a réclamé l'instauration de la démocratie et le respect des droits de la personne en Chine. En fait, il a eu plusieurs différends avec le gouvernement de ce pays. Il a été l'un des principaux organisateurs d'une délégation pour la défense des droits de la personne à laquelle j'ai eu l'honneur de participer avec deux autres députés, dont sa collègue, la députée libérale de Nepean.

Je voudrais aujourd'hui demander de nouveau au premier ministre, au secrétaire d'État à l'Asie et au Pacifique et au ministre des Affaires étrangères de reconnaître que les préoccupations qui ont donné lieu, en 1991, à ce plaidoyer en faveur du respect des droits de la personne et qui ont été une source de

motivation pour le secrétaire d'État à l'Asie et au Pacifique dans les années suivantes et, en fait, avant cela, existent encore.

En ce qui concerne la situation en Chine, le 4 juin dernier, à l'occasion du cinquième anniversaire du massacre de la place Tiananmen, le premier ministre Li Peng a décidé d'appliquer de nouveaux règlements très sévères qui censurent encore plus les droits de la personne.

Des mesures de répression ont été prises contre les dissidents du côté ouvrier. La situation au Tibet est très grave. Nous savons, par exemple, que la Chine a récemment interdit l'affichage de photos du dalaï–lama, qu'elle poursuit ses essais nucléaires, qu'elle continue de vendre des armes à des régimes répressifs et, ce qui est plus grave encore, qu'elle maintient sa politique inhumaine d'échange de populations. La répression brutale des religieuses et moines bouddhistes se poursuit au Tibet.

• (2000)

Au Timor oriental, les violations des droits de la personne sont également très graves. J'exhorte le gouvernement à cesser de financer la promotion d'échanges commerciaux avec l'Indonésie, de soutenir l'embargo international sur les armes, de réclamer la libération de Xanana Gusmoa et de tous les prisonniers politiques du Timor oriental, de souscrire au droit à l'autodétermination du Timor oriental, comme le premier ministre l'a fait dans sa lettre de décembre 1991.

En conclusion, j'espère que le gouvernement réaffirmera au gouvernement chinois l'importance que nous attachons à la démocratie, à la liberté d'expression et à la primauté du droit pour Hong Kong, à la veille de la période de transition prévue pour le 1er juin 1997.

Il y aura très bientôt un grand banquet à Beijing. J'espère que notre gouvernement reconnaîtra que, en plus de faire de la promotion commerciale, nous devons proclamer haut et fort les droits de la personne et la démocratie. Il faut réclamer la libération immédiate de Wei Jingsheng. En effet, tout doit être mis en oeuvre pour promouvoir les droits de la personne et la démocratie, deux concepts qui sont si importants et si profondément enracinés, tant au Canada qu'en Asie.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, le respect des droits de l'homme en Chine demeure un objectif important de notre programme à l'échelon bilatéral et à l'échelon multilatéral. Sur le plan bilatéral, nous mettons à profit toute occasion de rappeler nos préoccupations aux responsables de haut niveau du gouvernement chinois. Nous continuons d'essayer, par les voies diplomatiques, d'établir un dialogue sérieux à ce sujet.

Nous continuerons de poursuivre les questions relatives aux droits de la personne dans les organisations multilatérales, y compris un dialogue à ce sujet avec les représentants chinois. À la Commission des droits de l'homme qui s'est réunie à Genève de janvier à mars, cette année, le Canada a été le co–auteur d'un projet de résolution sur les droits de la personne en Chine.

Dans cette résolution, les co–auteurs exprimaient leur préoccupation au sujet des rapports continus faisant état de cas de violation des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la torture, les limites graves imposées à la liberté d'expression, de religion, d'assemblée, d'association et à un procès équitable. Les co–auteurs demandaient à la Chine de prendre des mesures supplémentaires pour veiller au plein respect de tous les droits de la personne, y compris les droits des femmes.

Nous devons aussi reconnaître que certains éléments fondamentaux doivent être renforcés en Chine pour que ce pays devienne un État moderne, ouvert et respectueux des droits de la personne. Nous devons donc, en cette période de libéralisation intensive que traverse la Chine, appuyer tout nouveau moyen de réformer le système chinois.

Nous le ferons en appuyant les activités dans les secteurs où nous estimons que nous pouvons influencer la Chine. Nous allons lancer un certain nombre de projets de coopération afin d'aider la RPC dans ses efforts en vue de réformer sa structure juridique et judiciaire ainsi que dans ses efforts en vue de mettre en valeur ses ressources humaines.

Le commerce, le développement économique et les droits de la personne se renforcent mutuellement. Une Chine ouverte au monde ne peut qu'avoir un effet bénéfique pour sa population, tant sur le plan économique que sur le plan politique, et que faire avancer la cause du respect des droits de la personne.

[*Français*]

LES COURTIERS EN DOUANES

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, j'adressais en cette Chambre deux questions au ministre du Revenu, concernant les nouveaux règlements en ce qui a trait aux modes de perception des droits et taxes relatifs à l'importation qui entreront en vigueur le 16 janvier prochain.

Dans un document signé de la main du sous–ministre à Revenu Canada, Douanes, Taxes et Accise, après un long préambule tentant de justifier la mesure, et notamment en voulant sécuriser les importateurs, le ministère décide unilatéralement de faire passer les garanties que doivent fournir les importateurs à un montant de 100 p. 100 de leurs remises mensuelles, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars. La raison qui entraîne cette modification est due aux pertes que le gouvernement a subies par des courtiers ou importateurs qui ne pouvaient plus faire leurs paiements.

• (2005)

Pour l'instant mais pour peu de temps, ces garanties sont de 35 p. 100 des premiers 200 000 $ et de 17,5 p. 100 des 1,8 million de dollars suivants, jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 millions de dollars de garantie.

Une telle garantie peut notamment être une somme d'argent, des bons du Trésor, une lettre de garantie bancaire ou une lettre de garantie émise par le gouvernement.

Selon la Loi sur les douanes, c'est l'importateur qui est en dernier lieu responsable du paiement des droits et des taxes. Au Canada, annuellement, ces droits et taxes s'élèvent à environ 11,5 milliards de dollars dont la majorité est perçue par les courtiers en douanes, et ce, sans frais pour le gouvernement.

Un manufacturier désireux d'importer une quantité quelconque de matériaux ou produits peut importer lui–même ses biens. Le recours à un courtier en douanes n'est que facultatif et non obligatoire.

Dans la revue des importateurs canadiens du 5 octobre dernier, ceux–ci soulèvent de réelles objections quant à la hausse des garanties exigées. Cette hausse aurait pour effet de les forcer à geler des actifs qui sont pour la plupart affectés à la garantie de leur fonds de roulement.

Lors du dépôt du rapport du Comité de l'industrie sur le financement de la PME, la conclusion qui en ressort est que le manque de financement des PME est la faute de tout le monde sauf du gouvernement. C'est à n'y rien comprendre.

De plus, j'apprends aujourd'hui même que de très gros importateurs, telles GM, Chrysler et Honda, se refusent énergiquement à fournir une telle garantie et qu'ils sont en négociation avec le ministère du Revenu national afin de lui faire revoir cette politique. On négocie avec les gros, mais on écrase les petits.

Une compagnie importatrice ou un très gros courtier en douanes qui a des redevances mensuelles de 250 millions de dollars, mais qui n'en garantit que 10 millions, ne se trouve–t–il pas avantagé par cette mesure, alors qu'un tout petit courtier doit garantir, lui, 100 p. 100 de ses remises mensuelles? N'y aurait–il pas un certain favoritisme aux dépens des plus petits? Le gouvernement se dit prêt à encourager la PME, mais lorsque vient le temps de tenir parole, il se dégonfle.

J'aimerais obtenir une explication là–dessus.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le ministère a connu un nombre important de non–paiements de la part des courtiers en douanes au cours des dernières années lorsque le cautionnement ne suffisait pas à couvrir ces manquements. Par conséquent, en vue de protéger la Couronne et les importateurs, une augmentation du cautionnement s'est avérée essentielle.

[*Traduction*]

Les importateurs sont toujours tenus entièrement responsables du paiement de droits et de taxes en vertu de la Loi sur les douanes, indépendamment de tout arrangement conclu avec un courtier en douane pour agir en leur nom. Dans le cas de non–paiements par les courtiers en douane, les importateurs, qui ont déjà acquitté leurs droits et taxes à leurs courtiers en douane, doivent payer une partie de la somme totale une deuxième fois directement au ministère.

À la suite de consultations, il a été décidé que le nouveau niveau de garantie serait égal à 100 p. 100 de la moyenne du relevé K 84 mensuel, allant jusqu'à un maximum de 10 millions de dollars.

Le plafonnement de 10 millions de dollars s'applique, que le cautionnement soit déposé par les importateurs ou qu'il le soit par un courtier en douane de la part de ses clients.

Le plafonnement a été établi parce que les sociétés de cautionnement ont avisé qu'il n'y avait pas suffisamment de cautions au Canada pour garantir l'ensemble des cautionnements dont disposent les commissions de courtage dans un mois donné.

[*Français*]

L'histoire démontre que c'est parmi les plus petits et moyens courtiers que l'on dénote la plupart des difficultés, tandis que les courtiers d'envergure n'ont fourni aucune preuve qu'ils constituaient un risque. Par conséquent, il est primordial que le groupe assujetti à un risque plus élevé soit couvert jusqu'à 100 p. 100.

Je dois aussi mentionner que la Société canadienne des courtiers en douanes a négocié un programme de cautionnement principal avec une société de garantie qui sera mis à la disposition de ses membres. Les sociétés pourront ainsi obtenir plus facilement la garantie nécessaire.

La société de garantie inscrite au programme de cautionnement principal de la Société canadienne des courtiers en douanes a précisé que, sous réserve du nouveau régime de cautionnement, les 80 sociétés cautionnées actuellement seront couvertes.

• (2010)

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai récemment posé une question au premier ministre sur l'éthique et le rôle de son conseiller privé en matière d'éthique. Sa réponse évasive est loin de m'avoir satisfait. Cette réponse et l'attitude du premier ministre face aux questions d'intégrité et de responsabilité entrent en contradiction flagrante avec ce qui est dit dans le livre rouge.

Le gouvernement semble avoir une mémoire très sélective lorsqu'il s'agit du contenu de son livre rouge et de ses promesses électorales. Si leurs promesses coïncident avec ce qu'ils font, les libéraux les rappellent et les citent. S'ils ont changé d'idée ou si leurs promesses les embarrassent, les libéraux oublient ce qu'ils disaient il y a un an.

Je voudrais leur rafraîchir la mémoire en leur rappelant ce qu'ils disaient sur l'intégrité et l'éthique. À la page 88 du livre rouge, on lit: «La transparence sera le mot d'ordre des libéraux.» Pourquoi, en ce cas, entourent–ils d'un si grand secret les actions, les responsabilités et les activités du conseiller en éthique? En page 91 du livre rouge, on lit: «Nous désignerons un conseiller indépendant [. . .]Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes et fera rapport au Parlement.»

Le premier ministre tente de faire croire qu'il est préférable que le conseiller en éthique lui rende directement compte plutôt qu'au Parlement. Il a déclaré à maintes reprises que le rôle du conseiller, c'est d'être le conseiller privé du premier ministre. Cela entre en contradiction flagrante avec une promesse très claire faite pendant la campagne électorale. Cette action est indigne d'un gouvernement qui cherche à rétablir l'intégrité et à rassurer les Canadiens devenus cyniques.

Si le conseiller en éthique n'a pas de comptes à rendre à la Chambre des communes, il n'est alors rien d'autre pour le gouvernement qu'un chien de salon et un béni–oui–oui. Il est clair que M. Wilson n'a pas pour rôle d'assurer quelque norme éthique que ce soit pour le gouvernement. Il est évident pour tous le

Canadiens que la fonction de conseiller en éthique a été créée pour donner au public l'impression qu'on se soucie d'éthique. C'est de la politique à l'ancienne et une honteuse façade.

Les Canadiens s'interrogent sur l'intégrité et l'éthique au gouvernement. Ce dernier réagit en exhibant le conseiller en éthique qu'il garde enfermé dans une pièce jusqu'à ce qu'il en ait besoin, dans l'espoir que cela réussisse à berner le public. M. Wilson porterait un titre plus approprié si on l'appelait le doreur d'image du gouvernement en matière d'éthique.

Tout au long de cette affaire concernant les actions inopportunes du ministre du Patrimoine canadien, le premier ministre a été évasif et incohérent. Le Parlement ne sait toujours pas quand on a communiqué avec le conseiller en éthique, qui a communiqué avec lui, quel conseil il a donné et si ce conseil a été suivi.

Je mets le gouvernement au défi d'agir avec honneur et de rendre publique la correspondance avec le conseiller en éthique au sujet du scandale du ministre du Patrimoine canadien. S'il n'y a pas eu de correspondance en bonne et due forme entre le premier ministre et M. Wilson, c'est tout aussi inadmissible.

Le premier ministre ne semble pas certain que la conduite du ministre soit inacceptable. Cela peut se comprendre, car il a lui–même eu des problèmes comme ministre par le passé. En 1971, lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre a suscité passablement de controverse en communiquant avec un juge de la cour supérieure au sujet d'une affaire en instance.

En guise de conclusion, je dirai que les comportements contestables ou d'une éthique douteuse ne sont pas étrangers au gouvernement. Dans leur livre rouge, les libéraux ont comparé leur comportement à celui du gouvernement conservateur précédent.

Le gouvernement n'est–il pas conscient qu'il établit des normes d'éthique fort peu exigeantes et qu'il n'arrive même pas à respecter ces normes?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis très étonné que le député de Kindersley—Lloydminister utilise des mots comme «scandale» et d'autres du même genre pour décrire cette situation.

Il sait pertinemment que ses remarques sont inopportunes et extrêmement exagérées. Bien sûr, il essaie de plaire à un public cher au Parti réformiste, en se drapant dans sa vertu, comme c'était la coutume chez les néo–démocrates à la Chambre, mais dont ils n'ont même plus la prétention.

Le député sait pertinemment que la démarche du gouvernement dans ce cas est tout à fait conforme aux politiques énoncées dans le livre rouge. Quand il en a cité des passages, il a omis de signaler qu'il s'agissait d'extraits d'un chapitre où il est question d'obliger les lobbyistes à divulguer certains faits au Parlement.

Nous avons parlé de transparence à propos des lobbyistes parce que nous étions préoccupés du fait que, sous le précédent gouvernement, certaines tractations entre des lobbyistes et des députés et des membres du Cabinet se sont déroulées loin de la place publique. Nous avons décidé qu'il fallait plus de transparence. Nous avons donc présenté le projet de loi C–43, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, laquelle, comme le sait pertinemment le député, est actuellement à l'étude d'un comité.

Le projet de loi C–43 permet au conseiller en éthique non seulement de donner des conseils au premier ministre, mais aussi de présenter certaines instances au Parlement. Il a ses coudées franches en ce qui a trait aux lobbyistes. S'il a des raisons de croire qu'il y a eu infraction au code de conduite des lobbyistes, le conseiller en éthique peut décider d'enquêter; dans ce cas son rapport serait présenté au Parlement.

En vertu du même projet de loi, le conseiller en éthique doit aussi présenter annuellement un rapport au Parlement sur l'administration de la législation sur les lobbyistes.

Le député sait parfaitement que tout cela est prévu dans le projet de loi. Il aurait agi de façon plus responsable s'il l'avait signalé durant son intervention. Il sait très bien que c'est le cas.

En fait, le premier ministre a accepté l'entière responsabilité des gestes posés par le ministre du Patrimoine canadien, dans le cas qui nous occupe, et avec raison. Il a décrit ces gestes comme des erreurs commises de bonne foi et que le ministre a corrigées à la première occasion.

Je ne comprends pas pourquoi le député n'accepte pas cette explication que j'estime raisonnable. Comme le premier ministre l'a dit hier, à la période des questions, la responsabilité, c'est lui qui l'assume, et aucun conseiller en éthique ne peut enlever cette responsabilité au premier ministre du Canada, qui est ultimement responsable de tous envers la Chambre.

Le vice–président: Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 20 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 novembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE LONDON INVESTMENT AND EDUCATION COUNCIL

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, l'apprentissage est un processus perpétuel et, dans notre monde en constante évolution, notre vision doit aussi changer et évoluer sans cesse. Je suis fier d'affirmer que la ville de London devient peu à peu une collectivité axée sur l'apprentissage.

Le London Investment and Education Council est un groupe communautaire sans but lucratif qui s'est engagé à réunir des étudiants, des hommes et des femmes d'affaires, des représentants du milieu du travail et du gouvernement, des familles et des organisations sociales et culturelles dans le but de planifier des programmes et de partager des informations dans le domaine de l'éducation.

Le gouvernement fédéral a reconnu que l'apprentissage était une affaire de toute une vie et il encourage tous les secteurs de notre collectivité à participer à ce processus. London est vraiment une collectivité axée sur l'apprentissage, grâce au travail innovateur de cet organisme, le London Investment and Education Council.

* * *

[*Français*]

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, samedi dernier, le ministre des Finances affirmait dans une entrevue au *Soleil* que tout est sur la table pour réduire le déficit fédéral. En termes clairs, cela signifie qu'il ne fait aucun cas de l'engagement électoral du premier ministre de ne pas augmenter les impôts. Du côté des dépenses, le ministre tente de justifier des coupures supplémentaires dans les programmes sociaux, qui pourraient se chiffrer à 7,5 milliards de dollars, en affirmant et je cite: «. . .qu'il va falloir que tout le monde se sente frappé.»

Au lieu de cibler d'abord les démunis, les chômeurs et la classe moyenne, que le ministre des Finances s'attaque donc aux dépenses de fonctionnement de l'État, aux subventions aux entreprises, aux dépenses du ministère de la Défense et aux dédoublements et qu'il fasse donc en sorte que les contribuables à revenus élevés soient les premiers à payer leur juste part d'impôt.

* * *

[*Traduction*]

LE CRIME ORGANISÉ

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, des sources policières déclarent que, d'ici la fin du siècle, Vancouver et l'île de Vancouver seront le carrefour mondial du crime organisé asiatique. Le solliciteur général a reconnu en partie cette déclaration et a récemment appuyé le redéploiement d'agents antidrogue supplémentaires à Nanaïmo.

Cette situation nécessite plus que des policiers supplémentaires. Il faut que le gouvernement se décide sérieusement à réformer et à renforcer les lois dans les domaines de l'immigration, des douanes, de la justice, des pêches et du développement des ressources humaines.

Le Parti réformiste reconnaît que ces changements s'imposent. Dans ma circonscription, j'ai déjà commencé à réunir des membres intéressés des communautés immigrantes et les autorités municipales, provinciales et fédérales, afin de trouver des moyens de rendre le système efficace pour tous les Canadiens. La semaine prochaine, je poursuivrai ce processus de consultation populaire et je ferai rapport des résultats à la Chambre.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face affirment souvent que l'actuel gouvernement ne prend pas au sérieux les opinions des Canadiens. Je leur dirai qu'ils ont tort.

Certaines des propositions que mes électeurs ont formulées au mois d'avril dernier figurent dans le document de travail que le ministre du Développement des ressources humaines a déposé à la Chambre le 5 octobre.

Voici quelques-unes des propositions des gens d'Oxford qu'on retrouve dans le document: premièrement, les programmes doivent être axés sur des résultats et viser à mettre fin à la dépendance.

Deuxièmement, même si tout le monde doit y contribuer, l'assurance-chômage doit être structurée plutôt comme une assurance privée pour que les travailleurs qui occupent un emploi dans des secteurs plus à risque versent des cotisations plus élevées. Troisièmement, pour aider les personnes qui vivent de l'aide sociale à devenir indépendantes, le gouvernement doit

Article 31 du Règlement

subventionner ceux qui choisissent d'occuper un emploi moins bien rémunéré plutôt que de rester à la maison.

Je suis heureux de voir que le ministre a pris ces propositions au sérieux et que celles-ci sont actuellement débattues dans l'ensemble du Canada.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le 11 novembre, les députés se joindront à des milliers de Canadiens pour rendre hommage à ceux qui ont combattu et donné leur vie pour que nous puissions profiter de la démocratie et jouir de la liberté, la liberté de tenir des élections démocratiques et d'exprimer nos préoccupations.

Cette année marque le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et il est temps de montrer que le Canada se souvient de son histoire. Le 11 novembre, joignons-nous à tous les Canadiens pour souligner à nouveau la dette que nous avons envers les nombreux Canadiens qui ont combattu pour notre pays et tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille.

Rappelons-nous aussi les sacrifices et les efforts des gens qui sont restés au Canada, car c'est grâce à eux que nous avons pu bâtir ce pays qui est le nôtre et où l'on vit mieux que n'importe où dans le monde entier.

Nous ne devrions jamais oublier cela.

* * *

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA PHARMACIE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à tous les Canadiens que la semaine du 1er au 7 novembre est la Semaine de la sensibilisation à la pharmacie.

Le thème de cette semaine est: «Parlez-moi, votre pharmacien, votre ami». On veut encourager ainsi la communication entre les pharmaciens et leurs patients. Cette semaine reconnaît le rôle important que les pharmaciens jouent dans les soins de santé et, plus particulièrement, dans l'utilisation des médicaments.

Au cours de la semaine, les pharmaciens de tout le pays démontreront l'engagement qu'ils ont pris de mieux renseigner la population sur l'utilisation en toute sécurité des médicaments.

• (1405)

Je tiens à souligner aujourd'hui le travail des pharmaciens dans le domaine de la santé. Je les encourage à poursuivre leurs efforts pour s'assurer que les médicaments amélioreront la santé de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Monsieur le Président, en n'écartant pas catégoriquement les recommandations du rapport SECOR sur l'avenir des industries culturelles, le ministre du Patrimoine cautionne, en toute connaissance de cause, la suppression pure et simple de l'ONF.

Les productions de l'ONF gagnent l'adhésion et remportent de nombreux prix à l'échelle internationale. Le ministre ne semble pas conscient que sa fermeture entraînerait la disparition des productions documentaires et des films d'animation.

Combien d'artistes et de techniciens ont pu profiter des programmes de formation de cette institution? Le ministre connaît-il vraiment l'impact des réalisations de l'ONF sur notre vie culturelle?

Le ministre du Patrimoine n'est tout simplement plus en mesure de défendre convenablement les intérêts des institutions culturelles. Des amis comme lui, l'industrie préférerait s'en passer.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de se rendre compte qu'il dépasse son budget et qu'il va devoir faire des réductions importantes. Le ministre du Développement des ressources humaines va lui aussi devoir faire des réductions.

Nous apprenons aujourd'hui que les Canadiens paient environ 24 000 $ pour que le commissaire aux langues officielles puisse voyager entre ses deux résidences dans une limousine avec chauffeur, parce qu'il ne veut pas quitter Montréal pour s'installer à Ottawa.

Le ministre des Finances aime bien nous donner l'impression qu'il s'attaque au déficit, mais quand on apprend qu'il se fait de telles dépenses, on ne peut que crier au scandale. Comment le gouvernement peut-il envisager de payer 15 800 $ pour son appartement, 5 160 $ pour ses repas et 3 000 $ pour ses faux frais?

Je demande au ministre des Finances de mettre fin à ces dépenses. J'espère que le commissaire paie de l'impôt sur les avantages qu'il reçoit, comme tous les autres contribuables.

* * *

LE PROGRAMME «L'ÉCOLE AVANT TOUT»

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'informer la Chambre que mes collègues, le ministre du Développement des ressources humaines et la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse, ont annoncé aujourd'hui à Toronto la constitution d'un partenariat entre l'Association nationale de basket-ball et le programme «L'École avant tout».

Le programme «L'École avant tout» est une réussite communautaire. Il encourage les jeunes à risque à ne pas décrocher, mais au contraire à poursuivre leurs études et à aller jusqu'au bout du secondaire.

D'importants progrès ont été réalisés sur le plan de l'accroissement des connaissances, de l'action, de la coopération et de l'obligation morale qu'ont les Canadiens de rechercher des solutions au problème de décrochage au niveau du secondaire.

Bientôt les Canadiens associeront le nom des Raptors de Toronto et des Grizzlies de Vancouver à cette cause des plus importantes aux yeux de la population canadienne.

* * *

SERVICE KANADA

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre qu'un projet–pilote pour jeunes adultes a été lancé en faveur de l'Office de protection de la nature de la péninsule de Niagara, dans ma circonscription, Erie.

Service Kanada, une initiative du Secrétariat d'État à la Formation et à la Jeunesse, rassemble des jeunes de 19 à 24 ans et des organisations sans but lucratif afin d'assurer la main–d'oeuvre destinée à des projets répondant à des besoins et offre par la même occasion aux participants une formation et la possibilité de vivre dans une autre communauté tout en apprenant une autre langue.

Les participants sont payés 2 dollars par jour et recevront une subvention de 1 000 $ à la fin de leur emploi, d'une durée de six mois. Service Kanada assure aux participants le logement et la nourriture.

Les quatre objectifs sont de permettre aux participants d'accomplir un travail utile pour la communauté, de leur donner une formation professionnelle, de les sensibiliser à notre environnement, et de leur donner la possibilité d'apprendre une deuxième langue.

Ces bénévoles pleins d'énergie, ces jeunes adultes de l'Ontario, du Québec et du Nouveau–Brunswick seront dans un avenir pas très lointain les leaders d'un Canada fort et uni. Les projets comme Service Kanada profitent à tous.

* * *

LE GRAND PRIX DE L'ENTREPRENEUR

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, hier j'ai eu le grand honneur de visiter Rideau Hall pour assister à la remise, par Son Excellence le gouverneur général du Canada, des récompenses accordées dans le cadre du premier Grand prix de l'Entrepreneur.

Je voudrais mentionner en particulier un des neuf lauréats, M. John Bragg, président de la compagnie Oxford Frozen Foods Ltd., d'Oxford en Nouvelle–Écosse. John Bragg a fondé sa compagnie en milieu rural. Il a commencé en traitant des bleuets dans une seule usine. Aujourd'hui, il en a quatre et une capacité de production de 1,9 million de livres de bleuets par jour, plus d'autres aliments congelés. En période de pointe, il emploie 3 000 personnes dans ses diverses compagnies.

Je félicite John Bragg et les huit autres lauréats dont les ventes totales atteignent plus de 2 milliards de dollars par an. Le gouvernement est très fier de nos entrepreneurs, ils servent de modèles à tous les Canadiens.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, le coprésident du Comité mixte spécial sur la révision de la politique de défense du Canada exprime aujourd'hui dans un article de *La Presse*, et je cite: «La seule raison d'être de ce ministère, c'est d'exprimer notre solidarité avec le reste de la planète.»

Dans le rapport paru lundi, il défend l'idée d'acquérir de nouveaux équipements dont la mission serait de défendre à prix fort la souveraineté canadienne.

Il est difficile, malgré des contorsions extrêmes de l'esprit, de soutenir que l'achat de blindés, voire de sous–marins, est une façon d'exprimer sa solidarité avec la planète. Agir de la sorte, c'est plutôt confirmer une doctrime militariste omniprésente dans le rapport.

Je conseille au coprésident d'améliorer plutôt sa solidarité avec le Québec qui a grand besoin d'appuis, et particulièrement du sien, pour préserver le peu de retombées qu'il reçoit du ministère de la Défense nationale, n'en déplaise au Parti libéral du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, le mandat de l'Office national du film du Canada est de produire et de distribuer des films à l'intention du public canadien et des marchés étrangers pour faire connaître la réalité sociale et culturelle du Canada et, ce faisant, contribuer au développement d'une industrie cinématographique florissante.

L'Office national du film a reçu plus de 80 millions de dollars des contribuables. Je veux faire savoir à la Chambre comment une partie de cet argent a été utilisée. Une publicité de l'office sur un vidéo affirme: «Irrésistibles, souvent hilarantes et constamment rebelles, les dix femmes discutent de la sexualité et de la survie des lesbiennes au Canada, aux cours des années 50 et 60. Ce vidéo sort de l'ombre l'histoire des lesbiennes et contribue à préserver l'histoire de la sexualité, au Canada.» Elle dit aussi: «En raison de la nature explicite de certaines scènes, ce film s'adresse à un public averti seulement.»

Nous avons là un autre exemple de la façon dont les recettes fiscales durement gagnées sont utilisées pour promouvoir la réalité sociale et culturelle du Canada.

En passant, la dette actuelle s'élève à 536 656 634 487,41 $.

* * *

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA PHARMACIE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine de la sensibilisation à

la pharmacie permet d'attirer l'attention sur le très sérieux problème de la surconsommation de médicaments et des effets qu'ont certains médicaments sur d'autres, problème qui vise surtout les personnes âgées.

J'invite les députés à appuyer la Semaine de la sensibilisation à la pharmacie et à aider à sensibiliser le public à cette question.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE LAURIER—SAINTE-MARIE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, quatre fois par an, la Chambre paie les frais de publication d'un bulletin parlementaire pour chaque député afin qu'il informe ses électeurs.

Or, dans son récent bulletin, un député du Bloc signe une lettre intitulée «Il faut du changement à la CECM». Dans sa lettre, le député soutient, et je cite: «Nous avons besoin d'une école répondant aux besoins actuels et résolument tournée vers l'avenir. Dans le débat actuel, seule l'équipe du MEMO offre une telle perspective.»

À prime abord, je dois admettre qu'il est difficile de comprendre le lien entre le mandat du député et les élections scolaires. Toutefois, nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que cette position du député n'a rien à voir avec le fait que son épouse est candidate du MEMO dans le quartier nº 9 à Montréal.

Tous les contribuables s'objectent énergiquement à ce que leurs taxes servent à financer indirectement la campagne électorale de l'épouse du député de Laurier—Sainte-Marie.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, je voudrais demander aux ministres de l'Agriculture, des Transports et des Finances de réfléchir avant d'abolir la subvention du Nid-de-Corbeau.

Dans ma région, la subvention varie entre 22 $ et 28 $ la tonne. Les cultures produisent environ une tonne l'acre et le loyer des terres fertiles se situe entre 20 $ et 30 $ l'acre.

Si la subvention est abolie et que les coûts de transport augmentent d'autant, la valeur locative de ces terres sera réduite à néant. Au plan financier, cette mesure provoquerait une déflation de plusieurs centaines de dollars l'acre de la valeur des terres agricoles dans la région. Cet actif, qui disparaîtra avec la réduction puis la disparition de la subvention du Nid-de-Corbeau, est utilisé par les agriculteurs et les communautés agricoles comme garantie pour les emprunts qu'ils font afin de diversifier leurs entreprises.

La proposition, qui vise à économiser 600 millions de dollars par année, ferait perdre des milliards de dollars en valeur et en actif aux fermes et entreprises de l'Ouest et provoquerait encore plus d'échecs et de faillites.

Comment le gouvernement peut-il justifier une situation pareille?

* * *

• (1415)

LES SUBVENTIONS DE L'ACDI

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la folie furieuse règne au sein de l'ACDI et de notre programme d'aide étrangère.

Depuis 1991, le Canadian Wilderness Committee a reçu près de 300 000 $ de l'ACDI. Le Sierra Club de l'ouest du Canada et le Clayoquot Biosphere Project ont également reçu des subventions de l'ACDI.

Autant que je sache, la Colombie-Britannique fait toujours partie de cette grande nation. Pourquoi donc accorder près d'un demi-million de dollars à un groupe de radicaux qui s'opposent à l'exploitation forestière?

C'est un empiétement flagrant dans le domaine de compétence provinciale exclusive que sont les ressources naturelles. La Colombie-Britannique, qui doit faire face à une campagne de désinformation concertée montée par ces groupes, a toutes les peines du monde à maintenir ses exportations de bois d'oeuvre pourtant si importantes pour cette province.

Nous croulons sous les dettes. Les minces ressources dont nous disposons pour l'aide étrangère devraient aller aux plus nécessiteux. Le gouvernement fédéral, qui ne s'est jamais montré très compétent dans la gestion des ressources naturelles, ferait mieux de ne pas mettre son nez dans les affaires relevant exclusivement des provinces.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le conseiller en éthique, M. Howard Wilson, a déclaré ce matin à la télévision n'avoir à aucun moment reçu du premier ministre ou de ses collaborateurs le mandat d'enquêter sur l'intervention directe du ministre du Patrimoine auprès du CRTC.

Ma question s'adresse au premier ministre. Confirme-t-il les propos de son conseiller?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les faits relatifs à ce problème ont été mis clairement sur la table, ce sont des documents publics qui sont accessibles à tout le monde. Le conseiller, M. Wilson, est au courant des faits, mais il n'a pas besoin de faire une enquête. Tous les faits sont connus du public et ils ont été discutés en cette Chambre depuis plusieurs jours.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, faut-il comprendre que le premier ministre a délibérément omis de solliciter une enquête de son conseiller en éthique, la semaine dernière, parce qu'il ne voulait pas avoir à justifier sa décision de passer l'éponge prise un mois plus tôt lorsqu'il a été informé de la faute de son ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit à la Chambre des communes et au public tout ce qui s'est passé dans cette affaire, et le ministre en question, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, s'est aperçu que sa lettre était interprétée comme un appui. Il a agi immédiatement pour corriger la situation, et nous avons accepté cette explication. Ensuite, j'ai moi–même pris l'initiative de demander à tous les ministres de fouiller tous leurs dossiers pour voir s'il y avait quelque chose se rapportant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications qui, par ailleurs, sollicite le point de vue des citoyens avant de rendre ses décisions. Plusieurs députés écrivent à ce conseil et plusieurs ministres ont écrit, comme ils le faisaient alors qu'ils étaient députés. J'ai demandé à M. Wilson de préciser les directives à ce sujet. J'ai eu des conversations avec lui et j'espère que les nouvelles directives seront prêtes d'ici quelques semaines.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il ne considère pas que son ministre a encore une fois montré son manque de jugement hier quand il a déclaré qu'il se sentait de plus en plus confortable, alors que quatre des plus grands journaux du Canada et du Québec demandent sa démission.

Est–ce que le premier ministre, qui a fait preuve de la vertu de pardon, ne considère pas que le pénitent n'a pas le ferme propos et fait preuve d'une contrition insuffisante?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ferme propos est décidé par le Patron en haut et non par moi.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On a appris que le conseiller en éthique gouvernementale, M. Howard Wilson, avait fait en 1992 l'objet d'une sanction disciplinaire après avoir procédé à l'octroi de contrats de près de un million de dollars sans soumission. Le sous–ministre de l'Industrie avait alors suspendu son pouvoir de signature à la suite d'une intervention du vérificateur général.

Comment le premier ministre peut–il considérer que le conseiller en éthique gouvernementale a encore la crédibilité nécessaire pour occuper ses fonctions, considérant que celles–ci exigent que son titulaire soit au–dessus de tout soupçon?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu enquête à ce sujet et on a redonné le pouvoir de signer à M. Wilson. Tout ce que je sais de cet homme, c'est qu'il est intègre, compétent et, par ailleurs, très ouvert. Il est même très disponible aux médias, et dans des circonstances comme celle–là, il a accordé des entrevues.

Avant de le nommer, j'ai demandé l'avis et du chef de l'opposition et du chef du Parti réformiste quant à sa capacité d'exercer ces fonctions et, comme moi, ils ont trouvé qu'il était un homme honorable et qu'il pouvait faire un excellent travail.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, dois–je rappeler au premier ministre que M. Wilson admettait lui–même qu'il n'avait pas informé le premier ministre de sa situation avant sa nomination, en juin dernier, comme conseiller en éthique. Par voie de conséquence, cela empêchait le chef de l'opposition et le chef du tiers parti d'être au courant de la situation qu'avait vécue M. Wilson.

Or, comment le premier ministre peut–il continuer d'avoir confiance en M. Wilson, alors que celui–ci lui a caché sa suspension, alors que son premier devoir l'obligeait à informer le premier ministre de ses antécédents au moment de sa nomination?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de suspension d'imposée à la personne dont il est question. Il a toujours continué à occuper son poste. C'était une question administrative, à savoir s'il avait le pouvoir ou s'il devait conserver le pouvoir. On a trouvé qu'il était approprié de lui remettre le pouvoir qu'il exerçait précédemment.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier, le 27 octobre, le premier ministre a dit à propos de l'affaire de la lettre du ministre du Patrimoine canadien: «J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement et il a confirmé que la décision était la bonne.» Vendredi, le premier ministre a dit à la Chambre: «Je n'ai pas parlé moi–même à M. Wilson, mais j'ai demandé à ce qu'il soit consulté.» Aujourd'hui, nous apprenons que, en fait, ni le premier ministre ni aucun de ses collaborateurs n'ont demandé au conseiller en éthique de se prononcer spécifiquement sur la lettre adressée au CRTC.

Les révélations que le conseiller en éthique a faites à la télévision nationale ce matin contredisent toutes les versions que le premier ministre nous a données des événements. Comment le premier ministre explique–t–il les propos qu'il a tenus antérieurement à la Chambre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué clairement que j'avais demandé à ce qu'on appelle le conseiller en éthique, et cela a été fait. Il m'a donné des conseils qui ne m'ont pas incité à changer d'avis.

Le chef du Parti réformiste devrait savoir que les ministres ou le premier ministre gardent pour eux les conseils qu'ils reçoivent. Comme je l'ai dit, c'est le ministre ou le premier ministre qui assume l'entière responsabilité de la décision. Je ne peux pas prendre la parole à la Chambre pour dire: «J'ai pris telle décision parce que quelqu'un m'a dit d'agir de cette manière.» Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. C'est le premier ministre qui assume la pleine responsabilité. J'assume l'entière responsabilité de ma décision, et je la maintiens.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous demandons au premier ministre d'assumer la responsabilité des propos qu'il a tenus à la Chambre.

Le premier ministre a déclaré clairement que le conseiller en éthique avait été consulté et que celui–ci n'avait rien dit qui puisse inciter le premier ministre à revenir sur sa décision de maintenir le ministre du Patrimoine canadien en poste. En fait, le conseiller en éthique n'a pas été invité à rendre une décision sur

la question. Comment aurait–il pu donner des conseils au premier ministre à ce sujet?

Le premier ministre peut–il expliquer la contradiction entre ses propos et ceux du conseiller en éthique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je précise que nous demandons des conseils, mais que les décisions sont prises par le premier ministre. À titre de premier ministre, j'ai pris les décisions. Le conseiller en éthique n'a pas été appelé à prendre la décision. Il n'en a pas le droit. C'est moi qui ai le droit de trancher, et j'ai pris une décision.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, toute cette affaire, depuis l'envoi de la lettre jusqu'aux propos du premier ministre, est un exemple de bêtise flagrante, de comportement contraire à l'éthique ou des deux.

• (1425)

Le Président: Nous frôlons le langage antiparlementaire. Je pourrais peut–être inviter le chef du Parti réformiste à reformuler sa question.

M. Manning: Monsieur le Président, toute cette affaire est un exemple de grave erreur de jugement, de comportement contraire à l'éthique ou des deux.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je remercie le député d'avoir modifié la première partie. Je lui demande d'en faire autant pour la deuxième.

M. Manning: Monsieur le Président, toute cette affaire est un exemple de grossière erreur de jugement, de conduite indigne d'un ministre ou d'un premier ministre ou encore des deux. De plus, le poste de conseiller en éthique est tourné en dérision.

Le premier ministre autorisera–t–il le conseiller en éthique à faire rapport directement au Parlement sur la conduite du cabinet du premier ministre dans cette affaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis responsable devant le peuple canadien.

Je comprends l'impatience du chef du Parti réformiste. Comme son parti, il essaie de trouver un bon filon à exploiter, mais ils n'y arrivent pas. C'est cela, leur problème. Mais je ne vais pas me mettre en colère.

Lorsque la députée de Beaver River a lancé une accusation contre moi hier, elle a oublié de dire aux Canadiens, dans l'accusation qu'elle a faite aujourd'hui, que le juge m'a présenté des excuses, et le *Globe and Mail* aussi. Qui plus est, le *Globe and Mail* m'a versé un certain montant parce qu'il avait commis une erreur.

* * *

[*Français*]

CARREFOUR JEUNESSE–EMPLOI

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Lundi dernier, on apprenait avec stupéfaction qu'un jeune chômeur s'est vu menacé de perdre ses prestations d'assurance–chômage parce qu'il veut participer au programme de recherche d'emploi offert par Carrefour Jeunesse–Emploi, dont la subvention fédérale vient d'être coupée et qui a été remis sur pied par le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau.

Comment le ministre peut–il justifier que ses fonctionnaires se livrent à un pareil chantage auprès de jeunes chômeurs qui veulent utiliser les services du Carrefour Jeunesse–Emploi pour s'en sortir?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il revient aux conseillers en emploi d'informer les clients des centres d'emploi sur les services qui leur conviennent et qu'ils peuvent obtenir.

Dans ce cas précis, on a conseillé au jeune chômeur de s'inscrire au projet «La relance», où les chances de décrocher un emploi atteignent presque 75 p. 100.

Étant donné notre conviction selon laquelle les discussions et les décisions doivent se dérouler au niveau local, nous avons confié ces pouvoirs aux conseillers en emploi. Ces derniers peuvent donc aussi bien renvoyer un client au groupe Carrefour Jeunesse–Emploi, lorsqu'ils jugent ce renvoi approprié et bénéfique.

• (1430)

Je trouve étrange qu'un parlementaire, qui n'était pas présent dans cette affaire, remette en question le jugement du conseiller en emploi. Le député ne connaît ni l'intéressé ni les circonstances. Il incombe au conseiller en emploi de juger chaque cas au meilleur de sa connaissance.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il qu'il s'agit là d'une situation déplorable qui démontre une fois de plus l'ampleur du fouillis actuel en matière de formation de la main–d'oeuvre, alors que des fonctionnaires fédéraux et provinciaux se livrent à une partie de bras de fer sur le dos des chômeurs?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'arrive mal à discerner la question du député.

Je lui signale que le gouvernement fédéral accorde une subvention annuelle de 550 000 $ à Carrefour Jeunesse, alors que celle du Québec s'établit à 100 000 $. Étant donné ce rapport de 5 à 1, je crois que notre contribution pour aider les chômeurs de la province est appropriée.

L'ÉTHIQUE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai en main des pages d'un document confidentiel du Bureau du Conseil privé intitulé *Guidance for Ministers*.

Pour la gouverne du premier ministre, voici ce qu'on peut lire aux pages 23 et 24 de ce document:

> Le Parlement a pris des mesures spéciales pour protéger l'indépendance de mandat et de pouvoirs de certains autres organismes tels que les organismes subventionnaires ou les offices fédéraux. Vous feriez bien de prendre bien soin de ne pas intervenir ni de paraître intervenir dans des affaires dont sont saisis des organismes quasi judiciaires.

Compte tenu de cela, le premier ministre fera–t–il la seule chose honorable à faire, soit demander la démission du ministre du Patrimoine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de faire preuve de prudence, mais le document ne s'accompagne d'aucune interdiction pour les ministres. Nous avons déposé à la Chambre des lettres que des ministres ont envoyées afin d'appuyer des demandes de leurs électeurs. La Chambre a débattu du problème que pose le fait que, dans notre système parlementaire, les députés qui deviennent ministres demeurent des députés.

J'ai demandé au conseiller en éthique de mettre au point des lignes directrices qui permettraient aux députés devenus ministres de servir leurs électeurs tout en servant le gouvernement. Ces lignes directrices seront prêtes d'ici deux ou trois semaines.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les lignes directrices que j'ai en main sont on ne peut plus claires.

Est–ce à dire que le premier ministre estime que ses ministres n'ont pas à respecter les lignes directrices qu'il leur a lui–même imposées, que ses propres déclarations ne valent rien? Est–il pour la responsabilité à la Mulroney qui veut qu'on se moque des faits et qu'on attende les prochaines élections?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes impatients de vivre les prochaines élections, car vous serez nombreux à les perdre.

Cela fait un an que nous sommes au pouvoir et les Canadiens sont très satisfaits de notre gouvernement. Jamais les Canadiens n'ont eu autant confiance que maintenant dans leur pays. La croissance économique a repris et l'état d'esprit des Canadiens est très bon. Je comprends que les réformistes cherchent la petite bête maintenant que leur taux de popularité dans les sondages est tombé de 19 à 11.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La décision du gouvernement fédéral qui menace de couper les prestations d'assurance–chômage aux jeunes qui ne recourent pas aux services du centre La Relance, subventionné par le fédéral, prend l'allure d'une mesure de représailles, d'un règlement de compte, parce que le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau, eux, ont choisi de financer Carrefour Jeunesse–Emploi.

Le ministre est–il conscient qu'en favorisant le centre La Relance au détriment du Carrefour Jeunesse–Emploi, ses fonctionnaires vont directement à l'encontre des orientations qu'il a dit vouloir donner à sa réforme des programmes sociaux, soit l'aide aux jeunes et la souplesse dans son intervention?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de l'expliquer, le gouvernement fédéral accorde à Carrefour Jeunesse une subvention de l'ordre de 550 000 $.

• (1435)

Cela prouve l'engagement très clair que nous avons pris envers cette organisation chargée d'offrir divers services. Par ailleurs, nous avons bien précisé que le choix de l'organisation d'accueil et du service à recommander doit être laissé à la discrétion du conseiller en main–d'oeuvre et que la Chambre des communes n'a pas à remettre en question la décision de ce fonctionnaire.

Il est faux de prétendre que nous réduisons les prestations d'assurance–chômage versées à ce jeune homme. Le député se trompe et devrait se rétracter. Ce n'est pas vrai. Le député devrait reconnaître qu'un grand nombre de fonctionnaires fédéraux compétents travaillent au Québec et offrent une aide précieuse à bien des jeunes. Leur travail ne devrait pas être remis en question par le député.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, nous ne nions par la compétence des conseillers en main–d'oeuvre dans le domaine, ce que nous nions, c'est la compétence du fédéral en formation de la main–d'oeuvre.

Le ministre ne réalise–t–il pas que ce cas déplorable démontre une fois de plus que le système fédéral ne fonctionne pas, en matière de formation de la main–d'oeuvre, alimentant ainsi le large consensus québécois à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la déclaration du député est tout à fait illogique. Cela n'a aucun sens.

La présence du gouvernement fédéral est assurée par ses fonctionnaires qui sont chargés de le représenter et de parvenir efficacement à donner de bons conseils. Dans le cas qui nous

intéresse, je le répète, nous avons accordé une subvention de plus d'un demi–million de dollars à Carrefour Jeunesse. Nous avons également subventionné le projet «La Relance», mais nous avons divisé les responsabilités afin d'être plus efficaces et efficients. L'avis des autorités locales a grandement influé sur cette décision.

Il est insensé de profiter de cette occasion pour lancer un grand débat théorique sur le rôle du gouvernement fédéral au Québec, puisque le gouvernement fédéral, comme le député le sait fort bien, s'intéresse de près à l'emploi chez les jeunes Québécois et tente de régler ce problème, à preuve les quelque 100 000 emplois créés dans cette province au cours des onze derniers mois.

* * *

L'ÉTHIQUE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré plusieurs fois à la Chambre que ses fonctionnaires avaient consulté le conseiller en éthique au sujet de la lettre du ministre du Patrimoine canadien.

Il a déclaré plusieurs fois que ce conseiller lui avait recommandé de ne pas congédier le ministre, mais le conseiller a une version différente des faits. Il affirme que l'on ne lui a pas demandé de se prononcer sur l'incident.

Le premier ministre peut–il expliquer pourquoi il veut se servir du conseiller en éthique comme bouc émissaire en affirmant qu'il a donné un mauvais conseil alors qu'on ne lui a jamais demandé conseil?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit tout ce que j'ai à dire. Nous avons parlé au conseiller en éthique. J'ai dit à la Chambre que j'avais consulté beaucoup de gens dans ma vie. Une chose est sûre, c'est que, au bout du compte, c'est moi le responsable. Il n'y a pas de bouc émissaire dans cette affaire. Nous en avons discuté. Nous sommes allés loin. J'ai demandé à tous les ministres d'examiner leurs dossiers pour savoir s'ils avaient écrit des lettres du même genre. Le processus est transparent. Ces documents ont toujours été du domaine public.

Si le Parti réformiste est si intelligent, pourquoi ne s'est–il pas adressé au CRTC? Ces documents étaient publics. Les réformistes n'ont pas fait leur travail. Nous avons dû leur dire comment les choses s'étaient passées. Nous ne voulons piéger personne.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'ils ont parlé au conseiller en éthique.

Mais ce conseiller a–t–il parlé au gouvernement? Le premier ministre nous a dit que le conseiller lui avait donné son avis sur la lettre du ministre, mais ce conseiller affirme que cela ne s'est pas fait.

Ce matin, il a prononcé un non catégorique. La question qui se pose est de savoir quelle partie de ce non le premier ministre ne comprend pas. Le premier ministre reconnaîtra–t–il que cela porte atteinte à son intégrité et s'excusera–t–il auprès des Canadiens pour avoir abusé de leur confiance?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Beaver River de nous donner une leçon.

Hier, elle a fait une accusation tout à fait fausse sur les ondes de la télévision nationale, mais elle ne s'en est pas excusée. Je ne lui demande pas d'excuses parce que je n'ai que faire des excuses de sa part.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Développement des ressources humaines.

Lundi, le ministre a déclaré qu'il avait formulé, dans son document de travail sur la réforme des programmes sociaux, des propositions relatives aux travailleurs âgés mis à pied. Pourtant, son document ne présente aucune proposition concrète et ne fait même pas référence au programme PATA.

Comment le ministre, après s'être engagé à faire connaître ses intentions quant au programme PATA, explique–t–il que l'on ne trouve aucune référence à ce programme dans sa réforme? Comment explique–t–il cet état de chose?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, si le député prenait le temps de lire le chapitre 2 du livre vert, il verrait que le chapitre tout entier explique comment nous pouvons nous servir des ressources du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé pour financer des programmes de formation, des programmes d'alphabétisation et des programmes de développement de l'emploi axés sur la collectivité dans le cadre d'une stratégie visant à aider les travailleurs âgés, les jeunes et les travailleurs qui ont besoin de réadaptation.

Le chapitre tout entier porte sur les façons d'améliorer les services de développement de l'emploi.

Il me semble que le député pourrait lire tout ce chapitre et en venir à la conclusion que nous avons adopté une toute nouvelle philosophie qui consiste à donner beaucoup plus de contrôle aux collectivités, à donner beaucoup plus de responsabilités aux Canadiens afin qu'ils décident eux–mêmes des moyens à prendre pour qu'ils puissent retourner au travail.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire concrètement, de son siège, comment et dans quel sens il entend réformer le

programme PATA afin de mettre fin à la discrimination dont les travailleurs âgés sont victimes, puisque 75 p. 100 d'entre eux sont exclus d'un programme censé les aider?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce que dit le député est absolument faux. Dans la province de Québec, nous avons approuvé, en collaboration avec le gouvernement provincial, puisqu'il s'agit d'un programme fédéral–provincial, 65 p. 100 des demandes que nous avons reçues. Je crois que les dépenses dans cette province représentent presque 45 p. 100 du budget total du PATA. C'est un programme très important.

Je suis toutefois d'accord avec le député sur un point, soit que ce programme est difficile à administrer. Je suis tout à fait disposé à discuter avec les provinces pour voir comment nous pouvons améliorer ce programme et comment nous pouvons, comme je l'ai dit dans ma déclaration, regrouper bon nombre de programmes existants pour offrir de vastes services de développement de l'emploi afin de mettre nos ressources à la disposition des groupes qui en ont le plus besoin et de les amener à participer activement aux efforts déployés en vue de leur redonner du travail.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, vous pouvez être assuré que je n'interviens pas pour me lamenter encore et toujours à propos d'une lettre. Ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Les Canadiens d'un océan à l'autre et moi nous sommes réjouis l'hiver dernier quand le ministre a mis fin à la fermeture de bureaux de poste dans des petites localités où ils jouent un rôle essentiel pour le développement social et économique.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quel plan il a pour la modernisation de ces bureaux de poste afin qu'ils puissent assurer un service postal satisfaisant et moderne à tous les Canadiens?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellente question. Il s'agit d'une question extraordinairement importante pour le Canada rural et les petites localités de tout le pays.

La Société canadienne des postes travaillera en coopération avec un certain nombre d'organismes et de ministères fédéraux pour voir s'ils peuvent utiliser ses installations actuelles dans les petites localités canadiennes afin de fournir de meilleurs services publics aux Canadiens. Elle pourrait également s'associer avec le secteur privé pour concevoir et offrir dans ces installations davantage de services destinés à ce segment très important de la société canadienne que sont les Canadiens des régions rurales.

L'ÉTHIQUE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, nous avons des règles claires sur les organismes quasi judiciaires. Nous avons des lignes directrices très limpides qui ont été adoptées par le gouvernement Trudeau en 1976. Nous avons les lignes directrices Starr–Sharp de 1984. Dans le cas de ce gouvernement, nous avons le code régissant les conflits d'intérêts. Nous avons les lignes directrices à l'intention des ministres. Les lignes directrices du Conseil privé sont très claires.

• (1445)

Voici ma question au premier ministre: vu les multiples lignes directrices dont le gouvernement dispose, l'abus de confiance et le manque d'intégrité des députés ministres ne constituent–ils pas le véritable problème?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les membres du Cabinet sont très compétents.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est beau de voir les députés ministres faire leur gymnastique quotidienne en se levant et en se rasseyant continuellement.

L'idée du gouvernement d'améliorer les lignes directrices en matière d'éthique n'est qu'un moyen de diversion pour détourner notre attention des fautes commises par le ministre du Patrimoine canadien et des incroyables entorses faites par le cabinet du premier ministre. Les députés réformistes ne se laisseront toutefois pas leurrer.

Des voix: Oh, oh!

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Malgré les hurlements des libéraux, monsieur le Président, j'aimerais pouvoir poser ma question.

Quand le premier ministre va–t–il honorer ses beaux discours sur l'intégrité et la responsabilité et demander la démission du ministre du Patrimoine canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas que le Parti réformiste change ses politiques et se laisse détourner de son chemin. Il fait si bien ce qu'il faut pour perdre les prochaines élections que nous encourageons les réformistes à continuer dans la même voie. Voilà pourquoi nous voulons qu'ils continuent d'agir de la sorte.

J'ai pris une décision au sujet de ce problème et j'en ai informé la Chambre des communes à maintes occasions. La réponse, c'est que je n'ai pas demandé la démission du ministre et que celui–ci continue d'assumer ses fonctions ministérielles.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Les députés libéraux et réformistes, dans un rapport majoritaire sur la défense canadienne, proposent des arrangements cosmétiques plutôt qu'une véritable réorganisation en profondeur de l'armée canadienne.

Les députés du Bloc se sont dissociés de ce rapport, suite au refus des libéraux de reconsidérer le mandat du Canada au sein de l'OTAN, de NORAD et des Forces de maintien de la paix de l'ONU.

Compte tenu que le Québec ne détient que 13 p. 100 des infrastructures militaires canadiennes, alors que ses citoyens contribuent pour environ 25 p. 100 au financement des dépenses militaires, le ministre peut–il s'engager à tenir compte de ce déséquilibre défavorable au Québec avant de procéder à quelque coupure que ce soit?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que le député traite de la position que le porte–parole de son parti pour la défense a prise par suite du dépôt du rapport du comité, à savoir que le Bloc québécois préconise une réduction de 25 p. 100 des dépenses de la défense au Canada et au Québec.

Je ne pense pas que cette position soit bien connue. Elle a été exprimée pendant la campagne électorale et à d'autres reprises par la suite. C'est très intéressant.

En ce qui concerne le rapport des députés, je l'ai lu avec intérêt. J'ai lu le rapport du comité de la défense. Tous les députés et les sénateurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport méritent nos félicitations.

Le gouvernement se penchera sûrement sur ses recommandations dans l'établissement de sa nouvelle politique de défense.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, considérant que le Québec a déjà proportionnellement moins que sa juste part dans le domaine des équipements militaires, le ministre de la Défense peut–il se dissocier aujourd'hui du Comité de la défense et assurer cette Chambre qu'une décision inacceptable comme la fermeture du Collège de Saint–Jean ne se reproduira pas à Bagotville ou à Saint–Hubert?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux ajouter, c'est qu'après l'annonce des restrictions budgétaires de février, les dépenses de la défense au Québec ont en fait augmenté de 3 p. 100. Cette hausse a été rendue possible par les fortes réductions partout ailleurs au Canada.

• (1450)

Je l'ai déjà dit à la Chambre. Nous allons étudier le rapport du comité. Nous allons examiner le rapport du député et de son parti, et nous allons tenir compte de tout cela dans la formulation d'une nouvelle politique.

LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré l'autre jour que c'était lui qui assumait la responsabilité.

J'ai des nouvelles pour lui. Ce sont les Canadiens qui assument la responsabilité et ils en ont assez de voir des gouvernements faire passer leur survie politique avant l'intégrité. Les lignes directrices sont claires. Il y en a quatre différentes. En vertu de chacune d'elles, il est interdit à un ministre de téléphoner à un juge pour tenter de l'influencer et il en va de même d'un organisme quasi judiciaire relevant de sa compétence. C'est tout à fait clair. Pourtant, nous n'obtenons pas de réponse.

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Epp: Merci, monsieur le Président. Le premier ministre va–t–il redonner confiance à la population en accordant au conseiller en éthique une totale indépendance et en prévoyant qu'il fasse directement rapport à la Chambre des communes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a le mandat de faire rapport à la Chambre une fois par année. Il est censé donner des conseils à toutes sortes de gens. Les députés, les ministres et ceux qui le veulent peuvent s'adresser à lui et le consulter avant d'agir. Il s'agit ici, par exemple, de conversations privées entre un député et le conseiller au sujet d'un problème possible de conflit d'intérêts. Il est là pour donner des conseils, mais il n'a pas à faire rapport dans chaque cas. Il donne des conseils aux gens et, en particulier, à votre serviteur.

En fin de compte, c'est moi qui suis responsable. J'ai bel et bien déclaré que c'était moi qui assumais la responsabilité et je ne me dérobe pas à mes devoirs.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au premier ministre que, dans son livre rouge, il a promis de donner aux Canadiens un conseiller en éthique indépendant. J'ignore pourquoi cette indépendance lui fait si peur maintenant.

Le premier ministre va–t–il couper les liens politiques entre son cabinet et le bureau du conseiller en éthique? Dans la négative, va–t–il nous préciser pourquoi? En outre, comment peut–il concilier sa réponse et ses propres besoins, ainsi que les attentes des Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour la première fois, nous avons un conseiller en éthique qui fera rapport à la Chambre des communes une fois par année et qui est là pour conseiller tout le monde, notamment votre serviteur.

Il m'a conseillé, moi et d'autres personnes. Il appartient aux gens qui reçoivent ses avis d'en tenir compte ou non. À la fin, c'est le ministre ou le premier ministre qui prend la décision. Dans le cas présent, c'est à moi que cela revient, et je n'ai pas peur d'assumer ma responsabilité.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

La ministre est au courant de la situation qui existe dans le port adjacent à Massena, dans l'État de New York. Beaucoup de gens qui habitent près de la voie maritime s'inquiètent des dommages environnementaux qui risquent de se produire si les mesures de sécurité qui ont été prises ne parviennent pas à retenir le limon chargé de BPC qui sera remué à la suite du projet de dragage.

Je sais bien que la ministre a fait interrompre les travaux de dragage pour l'instant. Quelle garantie peut–elle donner qu'elle n'autorisera pas la reprise des travaux de dragage dans le fleuve Saint–Laurent, près de Massena, tant qu'il n'aura pas été prouvé que ces travaux ne présentent absolument aucun danger pour la population de cette région et pour l'environnement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous avons effectivement annoncé, de concert avec l'Environmental Protection Agency des États–Unis, qu'il n'y aura pas de travaux de dragage à Massena cette année. Je peux également assurer à la Chambre que ces travaux ne seront pas effectués tant que le ministère de l'Environnement et moi–même, en tant que ministre, ne serons pas convaincus que ces travaux ne présentent absolument aucun danger pour la santé des Canadiens.

Il n'y a pas de travaux de dragage cette année. S'il y en a le printemps prochain, et je tiens à remercier l'EPA et la société General Motors pour leur collaboration et leur assurance en ce sens, ces travaux ne seront pas effectués dans des endroits qui présentent des risques de contamination aux BPC.

* * *

• (1455)

LES CHEMINOTS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début du mois d'octobre, en tant que conférencier invité au dîner organisé par le Conseil consultatif du transport de l'Ouest, le ministre des Transports a déclaré, et je cite: «Les cheminots qui possèdent une huitième ou une neuvième année d'études n'ont pas à être blâmés pour avoir négocié des conventions collectives exagérées.»

Le ministre ne se rend–il pas compte que ses propos étaient une insulte pour les 62 000 cheminots du Canada et est–il prêt à s'excuser publiquement pour ses remarques inacceptables et méprisantes?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de cette question parce qu'elle m'offre l'occasion de lui expliquer, à lui et à la Chambre, la véritable teneur de mes propos.

Je suis originaire du nord du Nouveau–Brunswick. Je traite avec les cheminots depuis ma tendre enfance. Je connais les personnes qui ont négocié les contrats. J'ai entendu les histoires des gens qui, en rentrant de la guerre, ont dû négocier des contrats avec les magnats des chemins de fer de ce pays.

L'autre soir, à Winnipeg, j'ai déclaré que, quelles que soient les pressions exercées sur le ministre des Transports, je ne pointerais jamais un doigt accusateur vers ces hommes qui ont travaillé d'arrache–pied, malgré leur niveau d'instruction peu élevé, pour trouver un moyen de négocier des conventions collectives qui protègent leurs propres droits, ainsi que les droits de tous les autres employés de nos chemins de fer.

J'ai dit que le gouvernement devait prendre ses responsabilités et que la direction devait prendre ses responsabilités. J'ai dit, monsieur le Président, parce que c'était la vérité—et je n'ai pas oublié que Bill Dunn m'avait dit exactement la même chose à Tracadie en 1950—qu'il était très difficile pour des travailleurs ayant une huitième ou une neuvième année de s'asseoir à la table avec des gens instruits, qui se trouvent sur la liste de paie des chemins de fer nationaux, pour négocier des conventions collectives qui protégeraient leurs droits.

J'ai dit aussi que je ne m'étais jamais attaqué à ces hommes à cause de ce qu'ils avaient fait et que je n'allais pas commencer maintenant, puisqu'ils ont fait ce qu'ils avaient à faire pour protéger leurs droits.

* * *

LES LIGNES DIRECTRICES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, jour après jour nous recevons d'autres exemplaires de lignes directrices en matière d'éthique qui sont destinées aux ministres. Elles ne semblent ni compliquées ni contradictoires. En fait, les lignes directrices actuelles du BCP affirment très précisément que les ministres ne doivent pas intervenir auprès des organismes quasi judiciaires qui relèvent de leur compétence. La lettre déposée constituait bien une intervention.

Maintenant que la vérité quant aux lignes directrices semble évidente, le premier ministre va–t–il admettre qu'il a offensé les Canadiens en spoliant son gouvernement de son intégrité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai fait un discours pour expliquer les lignes directrices et la différence entre les deux. J'ai demandé à toutes les personnes qui ont envoyé des lettres de les déposer, et cetera.

Je crois que la population canadienne va comprendre que le Parti réformiste tente de marquer des points parce qu'il ne peut attaquer le gouvernement ni au regard de sa politique économique, ni au regard de la performance de l'économie, ni au regard du chômage puisque le taux a baissé. Il ne peut attaquer le gouvernement d'aucune façon, car le pays se sent beaucoup mieux par rapport à l'an dernier.

* * *

L'ABANDON DES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 20 octobre 1993, cinq jours avant les dernières élections fédérales, le premier

ministre, qui était alors chef de l'opposition officielle, a écrit une lettre à l'un des membres de son groupe parlementaire.

Dans cette lettre, le premier ministre déclarait que le Canada avait besoin d'un système de transport de qualité qui puisse desservir toutes les régions. Il disait également que le fait que le gouvernement conservateur ait toléré que l'on continue d'abandonner des lignes de chemin de fer n'avait rien fait pour améliorer la situation. Il ajoutait que, s'il était élu, le Parti libéral remettrait de l'ordre dans ce gâchis.

• (1500)

Étant donné que le ministre des Transports m'a dit qu'il ne pouvait pas répondre immédiatement à ma demande parce qu'il devait auparavant répondre à 175 demandes de la part de libéraux, le premier ministre pourrait-il intervenir sur cette question et faire en sorte que les habitants de Saint John disposent, après le 15 décembre, d'un train omnibus jusqu'à Moncton, au lieu de l'autobus qu'a promis le ministre des Transports?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée de Saint John que je suis allé dans sa belle ville au moins quatre ou cinq fois pour rencontrer des gens qui se préoccupaient des services de transport offerts là-bas.

Nous allons faire tout notre possible pour continuer d'offrir des services à Saint John et dans toutes les autres régions du pays. Cependant, nous avons besoin d'entendre des solutions et des propositions qui ont beaucoup plus de sens que ce qui a été fait ces neuf dernières années, du temps où le parti qu'elle représente était au pouvoir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Jorma Huuhtanen, ministre des Affaires sociales et de la Santé de Finlande.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais saisir la Chambre d'une question de privilège.

Hier, la vice-première ministre a cité à la Chambre un extrait d'une lettre que j'ai écrite au ministre du Patrimoine canadien au sujet des préoccupations d'un de mes électeurs, et cela sans m'en avoir avisé au préalable et sans ma permission ni celle de mon électeur.

Monsieur le Président, avant de déterminer si ma question de privilège paraît fondée à première vue, je vous demanderais de tenir compte de ce qui suit. Voici ce que dit le commentaire 115 de la sixième édition de Beauchesne:

On doit saisir la Chambre d'une question de privilège à la toute première occasion.

Puisque la violation du droit d'un député constitue un fait grave, j'ai tenu à me procurer, avant de pousser l'affaire plus loin, une transcription du compte rendu de ce qui a été dit hier. J'ai également consulté le conseiller parlementaire à ce sujet.

La vice-première ministre, et le ministre du Patrimoine canadien qui lui a communiqué la lettre, ont violé la confidentialité de ce document et, ce faisant, ont porté atteinte à ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député.

En agissant ainsi, la ministre a remis en question le droit à la confidentialité des questions au sujet desquelles mes électeurs me consultent.

Monsieur le Président, je vous demande de considérer qu'il y a, à première vue, atteinte à mes privilèges. Si votre décision va en ce sens, je proposerai, conformément à l'usage décrit au commentaire 118 de la sixième édition de Beauchesne, une motion portant que cette question de privilège soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, toutes ces lettres faisaient partie des dossiers publics du CRTC.

Le Président: Je me procurerai la transcription de ce qui a été dit hier et je demanderai conseil. J'effectuerai des recherches et, si nécessaire, je ferai connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, voilà deux jours que je me lève pour essayer d'obtenir la parole.

Une voix: C'est une bonne gymnastique.

M. Blaikie: Oui, je fais le genre de gymnastique que quelqu'un d'autre a mentionné tout à l'heure, seulement j'ai l'impression d'en faire plus que je veux.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez un argument que je vous ai présenté un jour de cette session au sujet du fait que le caucus néo-démocrate, selon les mathématiques de l'opposition, devrait avoir au moins une question principale, une question complémentaire et une déclaration de député par jour. Nous en sommes très loin du compte.

• (1505)

Cette semaine nous n'avons eu que deux déclarations. Je dois vous dire que je pense que le traitement que vous réservez au caucus néo-démocrate est abominable.

Le Président: Chers collègues, chaque jour, pendant la période des questions, j'essaie de m'assurer que tous les partis aient des possibilités proportionnelles à leur importance de poser des questions. Il n'est pas toujours possible de donner la parole à tous

ceux qui se lèvent. Il est juste de reconnaître, cependant, que je n'ai pas de mal à voir le député de Winnipeg—Transcona.

Je lui demanderais, s'il désire poursuivre cette affaire, de venir me voir à mon bureau lorsqu'il le voudra. Je souhaiterais que le député soit un peu plus judicieux dans son choix de mots à l'égard de la présidence.

Je ferai tout mon possible pour traiter équitablement tous les députés, comme j'ai toujours essayé de le faire depuis que j'occupe le fauteuil. Je vais voir si je peux améliorer ma performance et j'invite certainement tous les députés à faire de même au sujet de leur propre performance.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1994–1995

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le vice–président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget des dépenses supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B) POUR 1994–1995

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995, déposé le 2 novembre 1994, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre énumérés ci–après:

• (1510)

Étant donné que la liste est assez longue et que le Budget des dépenses supplémentaire indique en détail aux comités les crédits alloués, je demande, si la Chambre y consent, que la liste, dont je dépose maintenant copie, soit imprimée dans le hansard sans être lue.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des ressources naturelles
Ressources naturelles, crédits 10b, 20b, 30b, 35b et 40b

Au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants Défense nationale, crédits 5b, 10b et 20b

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques
Justice, crédits 1b, 10b et 30b

Au Comité permanent des finances
Finances, crédits 2b, L25b et 35b

Au Comité permanent des comptes publics
Finances, crédit 30b

Au Comité permanent de l'environnement et du développement durable
Environnement, crédit 10b

Au Comité permanent de l'industrie
Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1b et 10b
Industrie, crédits 1b, 2b, 10b, 70b, 75b, 80b, 85b et 90b
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédit 5b

Au Comité permanent du développement des ressources humaines
Développement des ressources humaines, crédits 5b, 10b, 30b, 35b et 42b

Au Comité permanent de la santé
Santé, crédits 1b, 5b, 10b et 25b

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
Affaires étrangères, crédits 1b, 5b, 10b et 25b

Au Comité permanent du patrimoine canadien
Patrimoine canadien, crédits 10b, 70b, 75b, 125b et 140b

Au Comité permanent des opérations gouvernementales
Conseil privé, crédit 1b
Parlement, crédit 1b
Travaux publics et Services gouvernementaux, crédits 20b, 31b et 41b

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter cinq pétitions que m'ont envoyées récemment les électeurs de ma circonscription, Victoria—Haliburton, en Ontario.

La première pétition me vient de M. Jules Sobrien. Les pétitionnaires prient le Parlement, entre autres, de s'abstenir d'adopter toute autre mesure législative sur le contrôle des armes à feu dans le but de mettre un frein à la criminalité, ce moyen étant inefficace et constituant une injustice à l'endroit des propriétaires légitimes d'armes à feu.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): La deuxième pétition demande au Parlement de modifier la législation du Canada pour interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes sur les tueurs en série, et d'aviser les fabricants de ces cartes que leur produit sera saisi et détruit, s'il est destiné au Canada.

Affaires courantes

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): La troisième pétition demande au Parlement de ne pas modifier le code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une façon qui laisse entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): La quatrième pétition demande au Parlement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour modifier le Code criminel et accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): La cinquième pétition demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et de n'apporter aucune modification législative ayant pour objet de sanctionner ou d'autoriser l'aide au suicide et l'euthanasie active ou passive.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon.

Les pétitionnaires soutiennent que les crimes commis par les jeunes contrevenants sont nettement en hausse partout au Canada et que certains jeunes de nos collectivités n'ont aucun respect, sinon si peu, pour la loi et l'ordre, ainsi que pour la vie même de leurs concitoyens. Ils sont outrés de constater qu'un grand nombre de ces jeunes contrevenants ne manifestent aucun remords, ni aucune honte.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner et de revoir la Loi sur les jeunes contrevenants, au moins pour permettre la divulgation des noms de ces derniers et d'abaisser la limite d'âge, afin que les crimes commis par ces jeunes soient punis de façon appropriée.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter trois pétitions venant des électeurs de Williams Lake, en Colombie-Britannique.

La première a pour objet de demander au Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel prohibant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière qui donnerait à entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle».

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Dans le cas de la troisième pétition, les signataires demandent au Parlement de protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel pour donner aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

Je suis d'accord avec toutes ces pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter cet après-midi, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par des électrices de The Battlefords—Meadow Lake qui appartiennent toutes à l'Organisation des Ukrainiennes catholiques de The Battlefords.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur ceci: la décriminalisation du suicide assisté ou la légalisation de l'euthanasie risquent de compromettre la confiance et le respect qui caractérisent la relation entre médecin et patient, de dévaloriser la vie humaine et de miner les valeurs morales et éthiques; les soins palliatifs sont des soins compatissants qui peuvent soulager les douleurs et les souffrances des malades en phase terminale et de leurs familles sans présenter les mêmes risques que le suicide.

• (1515)

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à rejeter l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin au Canada, d'appliquer rigoureusement les dispositions prévues à l'article 241 du Code criminel du Canada qui interdisent de conseiller à une personne de se donner la mort ou d'aider ou d'encourager quelqu'un à se donner la mort, et d'envisager d'étendre les soins palliatifs à toutes les personnes qui sont mourantes au Canada.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des habitants de diverses régions du Canada. Les pétitionnaires signalent que, pendant plusieurs décennies, les Canadiens ont bénéficié d'un service de distribution du courrier à domicile non pas par des bureaux de poste privatisés, mais bien par les bureaux de poste de Postes Canada.

Par ailleurs, l'apparition récente des superboîtes a réduit encore davantage et éliminé dans certains cas les services postaux auxquels tous les Canadiens étaient en droit de s'attendre du gouvernement fédéral.

Par conséquent, les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'éliminer les comptoirs postaux privatisés et de rétablir tous les services postaux normalement offerts par les bureaux de poste auxiliaires de Postes Canada.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première, qui est signée par 387 électeurs de ma circonscription, porte sur la question de l'avortement. Comme on est en train d'ouvrir une clinique d'avortement juste en face des édifices du Parlement, cette question revient au premier plan et j'espère qu'elle occupera une place plus élevée sur la liste de priorités du gouvernement.

Mes électeurs s'inquiètent du fait que les enfants à naître ne jouissent pas de la même protection que ceux qui viennent au monde. Ils demandent donc au Parlement de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour protéger les enfants à naître.

L'absence d'une loi protégeant les enfants à naître au Canada m'inquiète également.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter deux autres pétitions signées par 124 électeurs de ma circonscription.

Les pétitionnaires affirment que la majorité des Canadiens croient que les couples du même sexe ne devraient pas obtenir les mêmes privilèges que les couples hétérosexuels. Ils affirment aussi que le code canadien des droits de la personne ne devrait pas être modifié par l'ajout de l'expression vague «orientation sexuelle».

Je partage leurs préoccupations et je tiens à ce qu'ils sachent que je partage aussi leurs sentiments.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter trois pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et ils lui demandent aussi de ne pas modifier la loi de manière à permettre d'aider des gens à commettre le suicide ou à permettre l'euthanasie active ou passive. J'appuie cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait à la question de l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité. Ils demandent aussi de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure parmi les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle». Je suis d'accord avec ces pétitionnaires.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma troisième pétition a trait aux droits des êtres humains à naître.

Les pétitionnaires de Mississauga–Sud et des environs demandent au Parlement de faire immédiatement le nécessaire pour modifier le Code criminel afin de reconnaître aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les être humains à leur naissance. Je suis d'accord avec ces pétitionnaires.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première est signée par des électeurs de Scarborough–Ouest pour la plupart, mais aussi des environs. Ils demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité. Ils demandent aussi de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure parmi les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée principalement par des habitants de la localité de Frankford, en Ontario, qui m'ont demandé de la présenter.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel de manière à accorder aux enfants à naître la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition a été signée principalement par des habitants de Smith Falls, de Perth et de Lanark, en Ontario. Ces pétitionnaires m'ont chargé de présenter leur pétition.

• (1520)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et de ne pas apporter de modifications à la loi qui auraient pour effet de sanctionner ou de tolérer l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Je suis d'accord avec les signataires de ces trois pétitions.

M. LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter au sujet de Leonard Peltier. L'une compte environ 175 signatures, l'autre, 75. Les signataires sont pour la plupart de la circonscription de Peterborough, mais aussi d'ailleurs en Ontario.

Les pétitionnaires signalent au Parlement que, lorsque Leonard Peltier, de la nation amérindienne de Lakota–Chippewa, a été extradé du Canada aux États–Unis, les renseignements fournis à son sujet avaient été fabriqués par les autorités américaines. Depuis, de nouveaux renseignements ont été obtenus, indiquant que Leonard Peltier n'est pas coupable des crimes pour lesquels il a passé les dix–huit dernières années en prison.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement la tenue d'un examen externe des audiences d'extradition de 1976 et le retour de M. Peltier au Canada, où il obtiendrait l'asile.

La dernière fois que j'ai présenté une de ces pétitions, j'ai mentionné qu'un examen interne était déjà en cours, mais je tiens à souligner que les pétitionnaires veulent un examen externe.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter trois pétitions signées par mes électeurs de la région de Collingwood–Stayner.

La première pétition porte 67 signatures et exhorte le gouvernement à modifier le Code criminel pour donner à l'enfant à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte 63 signatures et exhorte le gouvernement à ne pas modifier le code des droits de la personne d'une manière qui sanctionnerait les relations entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, les 60 signataires de la troisième pétition exhortent le gouvernement, d'une part, à veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et, d'autre part, à n'apporter aucune modification législative qui sanctionnerait ou tolérerait l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LE CODE CRIMINEL

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions cet après–midi.

La première pétition porte la signature d'habitants de ma circonscription, Regina—Lumsden, ainsi que des localités de Copper Sand et de Pilot Butt, en Saskatchewan. Elle a été certifiée conformément à l'article 36 du Règlement. Étant donné que, en vertu de l'article 745 du Code criminel du Canada, les personnes trouvées coupables de meurtre et condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent demander une révision de leur dossier après 15 ans d'incarcération et étant donné que le meurtre d'un citoyen canadien est certainement le plus répréhensible des crimes, les pétitionnaires prient le Parlement d'abolir l'article 745 du Code criminel du Canada.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui concerne le Sénat.

Les signataires de cette pétition sont en majorité des résidents de la circonscription de Regina—Lumsden. Ils croient que le Sénat non élu et non responsable est devenu un havre pour les bénéficiaires du favoritisme, tant conservateur que libéral, et que, au fil des ans, il a cessé de correspondre à la notion que l'on se fait d'un organisme oeuvrant dans le meilleur intérêt des contribuables canadiens. Le Sénat coûte de 54 à 55 millions de dollars par année aux contribuables et les déplacements des sénateurs à eux seuls coûtent trois millions de dollars. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes, au Parlement du Canada et au gouvernement canadien d'abolir le Sénat.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter deux pétitions à la Chambre.

Dans la première, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'assurer la stricte observation des dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter aucune modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de n'apporter au code des droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité. Ils demandent aussi de ne pas modifier le code des droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle».

Il me fait plaisir de présenter ces pétitions à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 71.

[*Texte*]

Question nº 71—**M. Caccia:**

En ce qui concerne la Coupe du monde de soccer et la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), *a*) la CBC a–t–elle fait une offre quelconque pour obtenir la télédiffusion des matchs de 1994, i) dans l'affirmative, combien a–t–elle offert, ii) dans la négative, pourquoi pas, et *b*) la CBC s'engagera–t–elle à soumissionner pour obtenir les droits de diffusion, au Canada, des matchs de la Coupe du monde de soccer de 1998?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): a) Non; (ii) la SRC n'a pas présenté d'offre pour la télédiffusion des matchs de la Coupe du monde de soccer de 1994, la grille-horaire d'été de la Société comptant déjà beaucoup d'émissions sportives, notamment les 100 heures de couverture des Jeux du Commonwealth qui ont eu lieu à Victoria; b) à ce moment, il est très tôt pour prendre une telle décision.

[*Traduction*]

Le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1525)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que l'avis de motion portant production de documents soit reporté.

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire demande que l'avis de motion soit reporté. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice-président: Voici la décision de la Présidence en ce qui concerne le projet de loi C-50. Il y a cinq motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* à l'étape du rapport du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 4 et 5 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément. Les motions 2 et 3 seront débattues et mises aux voix séparément.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions no 1, 4 et 5 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-50, à l'article 2, par adjonction, après la ligne 10, page 2, de ce qui suit:

«(1.1) Après avoir procédé à des consultations auprès des personnes et organismes qui, à son avis, représentent les détenteurs de certificats, la Commission recommande au gouverneur en conseil le taux de la retenue qu'il doit fixer conformément au paragraphe (1). Le gouverneur en conseil tient compte de la recommandation de la Commission au moment de fixer le taux de déduction conformément au paragraphe (1).»

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-50, à l'article 2, par substitution aux lignes 42 à 44, page 3, de ce qui suit:

«commun en indiquant dans la demande de carnet de livraison pour cette période, qu'aucune déduction n'est à faire à l'égard de la période.»

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-50, à l'article 2, par substitution aux lignes 12 à 17, page 4, de ce qui suit:

«33.5 Le même taux de retenues, fixé par le gouverneur en conseil, s'applique à tous les détenteurs de certificats de la région désignée.»

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, les deux modifications que nous suggérons au projet de loi C-50, modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, sont des mesures de prudence. Il faut assurer les arrières des producteurs agricoles.

Le projet de loi vise à permettre à la Commission canadienne du blé d'effectuer des retenues sur le paiement final qu'elle verse aux producteurs de blé et d'orge. Le but de cette retenue est de financer la recherche portant sur l'amélioration des qualités génétiques de ses plantes. La contribution se fera sur une base volontaire.

Puisque ce projet de loi répond à la volonté des producteurs de l'Ouest, on ne peut qu'applaudir cette initiative qui responsabilise les producteurs agricoles. Néanmoins, certains aspects de cette loi méritent, selon moi, qu'on s'y attarde un peu plus à fond, et même, si besoin est, que nous n'hésitions pas à les modifier. C'est le cas de la disposition qui touche les retenues pour les activités de recherche.

• (1530)

Dans la disposition initiale, on stipule que la Commission canadienne du blé devra effectuer la retenue avec l'agrément du gouverneur en conseil, et ce, au taux fixé par ce dernier. Le danger de cette disposition est que le gouverneur en conseil peut décider d'augmenter inutilement la cotisation, en réduisant son propre budget de recherche, faisant ainsi porter un trop lourd fardeau sur les agriculteurs. Ainsi, le financement de recherche devra porter davantage sur les épaules des agriculteurs.

Je rappelle qu'avec le montant fixé à l'origine, soit 40c. sur chaque tonne d'orge vendue et 20c. sur chaque tonne de blé vendue, et estimant que 90 p. 100 des agriculteurs adhéreront volontairement, je le souligne, à ce plan de cotisation pour développer la recherche et le développement, on devrait accumuler 4,5 millions de dollars.

Le gouvernement canadien, actuellement, souscrit à lui seul la somme de 17,4, 17,5 millions de dollars, si bien qu'on en arrive à une somme d'environ 22 millions de dollars qui seraient alloués pour faire de la recherche sur le blé et l'orge pour les quatre provinces de l'Ouest. Ma peur, encore une fois, c'est que le Conseil des ministres décide d'augmenter la cotisation des agriculteurs et diminue sa propre cotisation. Ainsi, les agriculteurs devraient financer davantage la recherche et le développement. Je me plais à rappeler un discours fait par M. Eugene Whelan, ancien ministre libéral de l'Agriculture, ici en Chambre, qui s'est bâti une notoriété remarquable à la grandeur de la planète, lorsqu'il disait: «Chaque dollar qu'on investit en recherche et développement dans le domaine agricole rapporte sept dollars.»

Il ne faudrait pas hésiter une minute de plus à investir en recherche et développement, parce qu'il n'y a pas une banque au Canada qui va donner un meilleur rendement que nos investissements en recherche et développement. Le gouvernement pourrait donc, à titre d'exemple, profiter de l'occasion pour sabrer dans son budget de recherche comme mesure pour réduire son déficit, tout en sachant qu'il est possible de financer la recherche à même les revenus des producteurs céréaliers.

Pour contrer cette éventualité, nous du Bloc québécois proposons que la CCB procède à des consultations auprès de personnes et organismes qui représentent les détenteurs de certificats et qu'elle recommande elle–même le taux de la retenue au gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil devrait par la suite tenir compte de cette recommandation, au moment de fixer le taux de déduction, tel que prévu au premier paragraphe de cet article de la loi. En plus d'être plus sécuritaire pour les producteurs, ce l'est pour les consommateurs qui, en bout de ligne, doivent payer. Car, si les producteurs doivent débourser davantage pour la recherche, le prix à la consommation risque fort de s'en ressentir.

Cette modification oblige une véritable consultation des principaux intéressés. Ce sont les gens du milieu qui sont les mieux placés pour savoir ce qu'il est raisonnable de fixer comme déduction et quels sont les besoins en recherche et développement. De toute façon, je vous rappelle que les producteurs agricoles de ces quatre provinces de l'Ouest sont entièrement libres d'adhérer ou non à cette cotisation volontaire pour amasser 4,5 millions de dollars en recherche et développement. Si jamais le gouverneur en conseil y va avec ses gros sabots, ses gros bras, petite tête, je présume que les producteurs agricoles vont tout simplement se désengager de cette participation.

• (1535)

Cela permet aussi aux producteurs de pouvoir influencer plus aisément le prix qui sera fixé, et comme ce projet répond à leur initiative, il est juste et raisonnable qu'il en soit ainsi.

Nous sommes conscients que la Commission canadienne du blé, un organisme mis sur pied pour défendre les intérêts des producteurs, les consulte lors de décision aussi importante que la fixation de la déduction. Mais il s'agit seulement de rendre cette démarche automatique et qu'elle soit inscrite dans le projet de loi C–50.

J'irais même jusqu'à dire que la modification que nous suggérons donnera plus de légitimité à la Commission canadienne du blé par rapport au gouverneur en conseil, ce qui devrait être le cas dans le dossier qui nous intéresse aujourd'hui.

Mon amendement est clair: Il s'agit de permettre aux personnes les plus aptes à fixer le taux de la déduction, de le faire. Je viens ici d'apporter les arguments concernant la motion nº 1, et je voudrais en profiter pour remercier mon collègue de Lotbinière qui participe avec moi au Comité mixte de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'avoir appuyé les motions nºs 1 et 2.

Concernant maintenant la fameuse motion nº 4, présentée par le député de Végréville, elle apporte deux éléments non négligeables, il faut le souligner, au projet de loi C–50. Dans un premier temps, on élimine de la paperasse et on simplifie la vie aux producteurs.

Dans l'Ouest, j'imagine que ce n'est pas différent du Québec. Dans ma circonscription, au Québec tout entier, cela arrive des dizaines de fois par semaine que des agriculteurs, des électeurs, des électrices nous fassent la remarque suivante: Pourquoi compliquer tant les choses? C'est le cas ici. Pour la participation, le désengagement, pourquoi compliquer tant la vie à nos agriculteurs? Ce que mon collègue du Parti réformiste, le député de Végréville, propose ici comme amendement est plein de bon sens. On va éliminer de la paperasserie.

Cette motion nº 4 touche la façon dont les producteurs peuvent se retirer du programme de contribution volontaire pour soutenir la recherche. Dans le projet de loi, on parle d'un avis écrit pour se retirer dudit programme alors que la suggestion apportée ici tend à inclure cet avis dans le carnet de livraison que doivent remplir les producteurs lorsqu'ils vendent leur production à la Commission. Sur le carnet de livraison, il faudrait avoir une petite partie, en bas, on coche une ou deux cases, on marque la date, on signe et le tout est réglé.

De cette façon, le processus est simplifié pour les producteurs qui ne désirent pas contribuer à la recherche et on sauve de la paperasserie inutile. Il faudrait, cependant, inclure un espace réservé à cet effet à l'intérieur du carnet pour éviter de compliquer inutilement la vie de la Commission.

Je terminerai en ajoutant qu'avec cet amendement, le moment où le producteur devra décider s'il contribue ou non au fonds de recherche sera bien mal choisi. Ce sera lorsqu'il verra ses revenus de l'année. Mais comme c'est le risque à prendre avec un programme de contribution volontaire, je me prononcerai en faveur de cet amendement.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur trois des modifications proposées aujourd'hui, soit les modifications 1, 4 et 5.

Je voudrais tout d'abord parler de la modification nº 1 qui ferait inscrire dans le projet de loi, la nécessité de consulter les

personnes que toucheraient les recherches faites à l'aide de l'argent recueilli par l'intermédiaire de ce fonds établi par la Commission canadienne du blé.

Il est nécessaire de faire des consultations. Ce qui me tracasse à propos de cette modification, c'est que, en mentionnant dans la loi la nécessité de procéder à des consultations, cela pourrait donner lieu à plus de consultations que nécessaire. Je dis cela parce que les prélèvements ne sont pas remboursables dans ce cas. Étant donné qu'il peut y avoir remboursement, je propose que, lorsque la fondation de recherche établira le niveau de financement, elle s'assure que ce niveau soit raisonnable.

Étant donné qu'il peut y avoir remboursement, je ne pense pas que cette modification soit nécessaire. À mon avis, elle entraînera beaucoup plus de tracasseries administratives que nécessaire. C'est pourquoi je ne peux appuyer cette modification, même si je reconnais qu'il faut procéder à des consultations.

Un autre point qui me préoccupe, c'est qu'on laisse encore au gouverneur général le pouvoir de décider du taux des retenues. Ce pouvoir devrait être laissé entièrement à la West Grains Research Foundation, l'organisme qui distribue les fonds pour les activités de recherche. Pour cette raison, je ne peux pas appuyer cette modification.

Comme le député du Bloc l'a si bien dit, la modification nº 4, qui a été proposée par un député réformiste, simplifierait le processus que les agriculteurs qui ne désirent pas contribuer à la recherche doivent suivre pour obtenir un remboursement.

Cet amendement signifie que l'on ajouterait une autre case à la demande de carnet de livraison que tous les producteurs de céréales reçoivent chaque année et que l'agriculteur qui voudrait se faire rembourser son prélèvement pour cette année particulière serait obligé de cocher cette case.

Certains disent que ce n'est pas vraiment un problème pour un agriculteur d'écrire une lettre pour une retenue. En tant que producteur de céréales, je sais bien que les agriculteurs sont submergés de lettres et de demandes, une tâche administrative considérable qu'ils n'ont pas demandée. Ceci représenterait un papier supplémentaire, une tâche supplémentaire, une autre responsabilité, un autre processus qui leur serait imposé s'ils veulent faire des affaires. Le gouvernement s'ingère déjà beaucoup trop dans les affaires des agriculteurs qui aimeraient bien que le processus soit simplifié. À mon avis, il serait très utile de simplifier le processus de remboursement dans ce projet de loi.

L'amendement nº 5 proposé par le NPD consiste en fait à dire que la Commission canadienne du blé aurait tout pouvoir de se mêler des prélèvements qui ont cours actuellement. Par exemple, à l'heure actuelle, les producteurs d'orge de l'Ouest font l'objet d'un prélèvement remboursable de l'Alberta Barley Commission. Il existe donc déjà un système de prélèvement pour les producteurs qui vendent de l'orge en Alberta. Cet amendement signifierait que les gens qui vendent de l'orge seraient soumis à un prélèvement de la part de la Commission canadienne du blé et de l'Alberta Barley Commission. Ce qui voudrait dire un double prélèvement ou qui amènerait les producteurs d'orge à renoncer à leur prélèvement.

• (1545)

L'un des principes chers au Parti réformiste est que plus le pouvoir de décision est proche de la base, meilleures sont les décisions. Dans le cas présent, j'estime qu'il vaut mieux le laisser entre les mains des producteurs d'orge de l'Alberta, par exemple, plutôt que d'exiger que tous les prélèvements se fassent par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Je n'appuierai pas cet amendement qui vise uniquement à donner plus de pouvoirs à cet énorme monopole bureaucratique. Et ça, je ne peux l'accepter. Laissons-le, par exemple, entre les mains de l'Alberta Barley Commission.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, me réservant le plaisir d'intervenir à nouveau à l'étape de la troisième lecture.

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole sur ce groupe d'amendements.

L'un des amendements est présenté par le député de Frontenac, qui propose de constituer un groupe de personnes que la commission du blé pourrait consulter avant de fixer le taux des retenues prévues dans cette mesure législative. Je félicite le député de veiller à ce qu'il y ait consultation, mais je lui rappelle, ainsi qu'à la Chambre, qu'il existe actuellement un groupe chargé d'agir à titre de conseiller et de consultant auprès de la commission. Il s'agit du comité consultatif. En fait, c'est à ce groupe que la commission demanderait conseil.

La commission s'adresserait aussi à la Western Grains Research Foundation, qui a été constituée avec pour mandat de s'assurer que les efforts de recherche ne fassent pas double emploi, qu'il s'agisse de travaux d'amélioration génétique des plantes, de détermination des méthodes et des niveaux de fertilisation à utiliser, ou encore des recherches sur les modifications génétiques souhaitables pour éviter les maladies et stimuler la productivité, le rendement et la maturation.

Par conséquent, à mon avis, le genre d'organisation que le député de Frontenac veut mettre sur pied existe déjà. Je suis sûr que c'est ainsi qu'on utilisera ses services.

Pour ce qui est de la motion nº 4, le député de Végréville propose essentiellement de faciliter les choses pour ceux qui ne veulent pas participer à ce programme. Personnellement, je n'y vois aucune objection, mais je rappelle au député qui songe à appuyer la proposition visant à lever des fonds pour la recherche au moyen de prélèvements que, si l'on demande aux gens qui demandent l'ouverture d'un compte s'ils veulent économiser, ils répondront inévitablement: «Bien sûr, et je ne laisserai personne faire des retenues.» Tout dépend de la façon dont cette partie de la demande incitera l'agriculteur à contribuer au programme de prélèvements.

Ma motion propose que le même taux de retenues, fixé par le gouverneur en conseil, s'applique à tous les détenteurs de certificats de la région désignée. Je voudrais d'abord fournir quelques explications.

Les détenteurs de certificats ont droit à un dernier paiement prévu par la Commission du blé pour les quatre syndicats existant pour les divers types d'orge et de blé. Ces gens vont avoir droit à un dernier paiement à la fin de la récolte, lorsqu'il y aura un excédent accumulé provenant des activités de vente et de commercialisation de la Commission du blé. Cet excédent doit être réparti selon le nombre de tonnes de chaque classe et chaque variété de blé livrées par l'agriculteur.

• (1550)

Aux termes du projet de loi, chacun des syndicats devra verser un certain montant qui sera consacré à des recherches précises que désignera la Western Grains Research Foundation. Cela se fera en collaboration avec les autres organismes subventionnaires qui déterminent les programmes devant recevoir des subventions publiques à la recherche—dans ce cas–ci, la recherche viserait à améliorer les qualités génétiques des plants—qu'il s'agisse de travaux dans le domaine du génie ou dans d'autres disciplines effectués un peu partout au pays.

Je propose cette motion, car, sous sa forme actuelle, le projet de loi exempte certaines parties de la région désignée. Pour ceux qui ne connaissent pas la région désignée par la Commission du blé, je précise qu'il s'agit essentiellement de la région des Prairies ainsi que des vallées de la région montagneuse et des vallées qui s'étendent jusqu'à Thunder Bay, en Ontario, et qui couvre une partie du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie–Britannique. On parle donc du nord de la Région des grandes plaines. En raison du climat, du sol et des techniques agricoles propres à cette région, les résultats de la plupart des activités de recherche sur les variétés végétales qui y seront effectuées ne s'appliqueront que dans cette région. C'est donc dire que les variétés mises au point dans cette région ne conviennent pas en général au reste du Canada. Les habitants de cette belle région bien définie partagent les mêmes intérêts économiques dans l'amélioration des qualités génétiques des plants.

L'Alberta a décidé d'autoriser des retenues pour l'orge et certaines variétés de blé. Elle a le droit de le faire aux termes de la loi provinciale ainsi que de la Constitution. Si nous établissons un programme fédéral en tant que Parlement fédéral, ce programme devrait s'appliquer à toutes les régions auxquelles il est destiné. La loi ne devrait pas expressément prévoir que des régions peuvent s'en retirer. Si des régions veulent se prévaloir de leur pouvoir constitutionnel de le faire, qu'elles le fassent!

Nous avons un tas de cas illustrant la façon dont cela fonctionne. Par exemple, on a imposé le même taux de TPS dans tout le Canada même si certaines provinces percevaient déjà une taxe semblable sur les biens à la consommation. Il n'était pas permis de tenir compte du fait que les Terre–Neuviens, par exemple, payaient déjà une taxe de vente provinciale de 9 p. 100 et qu'ils contribuaient déjà au régime fiscal de cette province.

Je crois qu'il ne convient pas que nous présentions une loi fédérale qui s'appliquera à l'ensemble des régions couvertes par la Commission canadienne du blé, c'est–à–dire, je le répète, pratiquement toutes les plaines du nord de l'Amérique du Nord. Celles–ci forment une région bien délimitée qui a besoin de services bien précis en raison de facteurs liés au climat, à la géographie et à l'agrologie. Il serait illogique d'adopter des règles distinctes pour les producteurs de certaines cultures dans certaines provinces.

Par conséquent, je m'attends à ce que la Chambre manifeste la volonté d'appliquer les règles équitablement à toutes les régions. Je présume que ma motion, qui est très logique, recevra beaucoup d'appuis.

Il se peut que les producteurs de l'Alberta désirent poursuivre les activités qu'ils peuvent mener grâce à leur système de retenues qui, à bien des égards, est différent du système de retenues aux fins de recherche dont nous parlons ici. Par exemple, le programme albertain ne consacre que la moitié des sommes qu'il recueille à des travaux de recherche, le reste étant gardé en fiducie et servant à payer les frais d'administration. Par contre, dans le cas du programme dont nous parlons, les responsables, au ministère de l'Agriculture, nous ont assurés que tous les fonds recueillis seraient consacrés à la recherche par l'intermédiaire de la Western Grains Research Foundation.

• (1555)

Si mon amendement est rejeté, les agriculteurs de l'Alberta verseront une contribution moindre au titre de la recherche mais pourront quand même bénéficier des activités de recherche effectuées dans les provinces voisines, ce qui, selon moi, n'est pas juste. Les producteurs d'orge de l'Alberta bénéficieront tout autant de la recherche sur les variétés d'orge que les producteurs de la Colombie–Britannique ou de la Saskatchewan. Pourtant, si nous adoptons le projet de loi sous sa forme actuelle, sans mon amendement, ils verseront moins d'argent au titre de la recherche.

Je n'ai aucune objection à ce que les producteurs de l'Alberta aient leur propre système de prélèvements pour financer leurs activités politiques, administratives ou autres, mais ils ne devraient pas s'attendre à ce que les producteurs des autres provinces financent la recherche et leur permettent ensuite d'en profiter.

Je prie instamment les députés de la Chambre d'appuyer cette motion parce qu'elle est sensée, parce qu'elle est juste et parce qu'elle représente la façon la plus facile de trouver des fonds pour financer la recherche. Ce système ne fonctionnera que si les producteurs de l'Alberta paient la même chose que ceux de la Saskatchewan, du Manitoba et des autres secteurs de la région désignée. J'exhorte les députés à appuyer cette motion parce que je crois que le gouvernement fédéral ne pourra continuer de

recevoir le genre de respect qu'il mérite que s'il traite tous les Canadiens de façon équitable.

Le vice–président: Chers collègues, c'est maintenant au tour d'un porte–parole du gouvernement d'intervenir. Comme je ne vois personne de ce côté–là se lever pour prendre la parole, je suppose que personne ne désire le faire. Le ministre de l'Agriculture a–t–il l'intention de prendre la parole? Ce serait maintenant son tour de le faire.

M. Goodale: Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de prendre la parole à propos des deux groupes d'amendements. Avec la permission de la Chambre, cependant, je préférerais attendre jusqu'à ce qu'on ait fait toutes les observations pertinentes de sorte que je puisse répondre à toutes en même temps, une fois que j'aurai entendu les députés de l'opposition sur tous les points qu'ils veulent soulever.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois tient à exprimer ses préoccupations au sujet du projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui permet un prélèvement sur les ventes de blé de la Commission dans les quatre provinces de l'Ouest et sur la vente de l'orge en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie–Britannique.

Il ne fait aucun doute que nous sommes d'accord avec le principe d'une participation de l'industrie à la recherche et au développement, une initiative qui pourrait engendrer près de cinq millions de dollars au profit des travaux de recherche en matière de sélection végétale pour le blé et l'orge, d'autant plus que l'initiative a été mise en place par les producteurs eux–mêmes. Ceux–ci pourront demeurer compétitifs face à des concurrents chez qui la recherche en sélection végétale est fortement encouragée. Je pense notamment aux producteurs des États–Unis, de l'Europe et de l'Australie qui occupent un rôle de premier plan dans le relancement des programmes publics de sélection végétale. Un programme de prélèvement devait donc être essentiel pour les producteurs de l'Ouest.

Par contre, nous sommes en droit de nous poser certaines questions. Le gouvernement répond vraiment aux besoins de l'industrie. Celui–ci s'engage à participer au fonds de recherche, mais il ne faut pas que le gouvernement se désengage par la suite, puisqu'il s'agit d'une initiative des producteurs. Notre devoir est de nous assurer que nos intérêts soient bien protégés.

• (1600)

C'est la raison pour laquelle le Bloc québécois a présenté des amendements au projet de loi, amendements, vous le constaterez, que mes collègues d'autres partis accepteront d'emblée et qui visent, je le répète, à protéger les intérêts des producteurs.

Le premier amendement demande qu'il soit indiqué, noir sur blanc, dans la Loi sur la Commission canadienne du blé, que cette dernière ait bien consulté les producteurs avant de procéder, par exemple, à des modifications de taux. Si cela vous paraît évident, eh bien, le gouvernement ne doit pas avoir d'objections à ce que ce soit écrit dans la loi. Il s'agit d'une protection supplémentaire pour les producteurs. Il faut éviter qu'une association de producteurs ne soit pas consultée un jour par la Commission canadienne du blé qui recommanderait une modification de taux et de prélèvement. Il s'agit ici de respecter le droit démocratique de toute association de producteurs d'être consultée.

Le second amendement est nécessaire afin d'éviter tout dédoublement et chevauchement entre les projets de recherche du ministère et ceux de l'industrie. On nous dit que les plans de recherche seront discutés entre les intervenants du milieu, afin d'éviter cette situation et d'assurer que les projets financés soient complémentaires. Le projet de loi ne spécifie rien en ce sens, c'est pourquoi il est primordial d'inclure cet amendement. Les voeux pieux, on les connaît trop bien au Québec pour croire que le gouvernement agira toujours logiquement. Le ministre des Finances nous a assez répété que les ressources financières du gouvernement sont limitées. Alors, une bonne façon d'éviter le gaspillage des fonds publics est de rendre impossibles les dédoublements de recherche.

Nous voulons tous réduire le déficit. Quand la chance se présente d'éviter du gaspillage, sautons donc dessus! Si vous refusez d'entériner cela, la population vous jugera. Et c'est de laxisme par rapport aux fonds fournis par les producteurs que vous serez accusés. Ce que nous vous demandons, c'est un simple effort pour que le gouvernement ne subventionne pas la même activité de recherche deux fois. Qu'on fasse preuve de volonté afin de mettre un frein au gaspillage, voilà ce que la population attend de nous en général et du gouvernement en particulier.

Deux motions ont été présentées par le Parti réformiste, avec lesquelles nous sommes d'accord. Que le ministre fasse déposer un rapport confirmera la réelle collaboration entre les producteurs et le gouvernement. Par contre, le cinquième amendement est à nos yeux inacceptable. L'Alberta a instauré son propre programme, et de la part de gens qui revendiquent sans cesse la fin des dédoublements et des chevauchements, nous serions mal placés de permettre au gouvernement fédéral d'imposer son programme à une province qui finance déjà la recherche, par le biais des contributions de ses producteurs.

Il serait inutile de concurrencer cette initiative de l'Alberta. L'exemple du Québec devrait être assez éloquent pour qu'on comprenne l'absurdité de ces nombreux chevauchements. Chez nous, le gouvernement n'a pas cessé de tenter de diriger l'industrie agricole. Le fédéral, on le lui a dit assez souvent, il me semble, soutient les agriculteurs, alors que le gouvernement québécois le fait; le fédéral voit au développement des marchés, alors que le Québec s'en occupe; le fédéral favorise des activités de recherche, ce que fait le Québec. C'est le même problème avec les activités relatives à l'inspection des produits agricoles. Rejetons cet amendement pour éviter à l'Alberta les gaffes des chevauchements.

Pour ce qui est des autres amendements, j'estime que le projet de loi deviendrait nettement plus acceptable si on les adoptait. On ne peut être contre la vertu, comme on dit chez nous!

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur les amendements tels que groupés aujourd'hui.

Je me réjouis particulièrement de voir que le ministre de l'Agriculture a dit vouloir écouter toutes les interventions avant d'y répondre. Je respecte certainement cette position. J'apprécie beaucoup le fait que le ministre est présent aujourd'hui et qu'il

prend des notes sur ce qu'on dit à propos de ces amendements.

• (1605)

J'aimerais également profiter de l'occasion pour dire que la majorité des agriculteurs avec qui j'ai discuté dans tous les coins de ma circonscription m'ont demandé d'intervenir aussi souvent que possible pour défendre énergiquement le renforcement de la Commission canadienne du blé et pour faire comprendre au ministre que le débat qui s'engage actuellement sur l'avenir de la commission en est un dans lequel ils expriment leur opinion depuis de nombreuses années par le soutien constant qu'ils apportent à la commission et à ses activités.

En fait, ils préféreraient que la Chambre discute aujourd'hui d'un projet de loi qui ne parle pas de retenues, mais de pouvoirs accrus pour la Commission canadienne du blé, incluant la compétence pour la commercialisation de l'avoine comme par le passé et peut–être du colza canola et d'autres produits également.

Au nom de plusieurs centaines de producteurs de ma circonscription avec qui j'ai discuté de la question, je presse certes le ministre d'envisager de présenter, dans un proche avenir, un autre projet de loi qui tiendrait compte des mêmes questions d'élargissement de la compétence et du rôle de la Commission canadienne du blé elle–même.

Je voudrais plus particulièrement ajouter quelques mots aux propos de mon collègue, le député de Mackenzie, qui a pris la parole sur la motion n° 5, qu'il a présentée à la Chambre aujourd'hui. Cette motion porte sur la demande de retenues à tous les détenteurs de certificat de la région désignée.

Le député de Mackenzie a fort bien parlé. Je voudrais appuyer ses arguments sur la nécessité pour la loi de s'appliquer d'une manière générale à tous les producteurs fournissant du grain à la Commission canadienne du blé et qui, par conséquent, ne sont pas touchés par l'exemption accordée à certains producteurs de l'Alberta qui, comme le député de Végréville l'a dit, sont déjà assujettis à une retenue.

Quand il fera ses observations, le ministre pourrait peut–être traiter de cette question et expliquer à la Chambre pourquoi a été créé le système de retenues pour les producteurs de l'Alberta.

Je me demande si nous savons à quoi sert ce système de retenues, en Alberta. Nous savons que le système de retenues fédéral, qui est proposé dans ce projet de loi, est destiné à la recherche sur la mise au point de nouvelles variétés et l'amélioration des variétés existantes, que les fonds recueillis serviront directement à ces travaux de recherche. Le système de retenues de l'Alberta sert–il à des fins semblables? Si non, pourquoi les producteurs de l'Alberta ne participent–ils pas à ce programme de recherche?

Les producteurs albertains ne bénéficieront–ils pas de la recherche commandée par la WGRF? Nous ne savons pas si l'Alberta compte imposer des retenues à ses producteurs à perpétuité.

En vertu de ce projet de loi, qu'arrivera–t–il si, pour une raison ou une autre, l'Alberta suspend ses retenues? Les producteurs albertains continueront–ils de bénéficier de l'exemption actuellement prévue? Deviendront–ils automatiquement assujettis à ce projet de loi?

Je crois que nous avons besoin de dispositions générales. Les producteurs albertains devraient reconnaître que les avantages qu'ils obtiendront de ce programme sont les mêmes que ceux dont ils bénéficieraient s'ils vivaient n'importe où ailleurs au Canada.

Je veux réitérer le point qu'a fait valoir mon collègue, le député de Mackenzie, parce qu'il est tout à fait légitime. Quand on examine l'application d'autres lois fédérales, celle sur la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services est un excellent exemple à prendre en considération.

Si nous appliquions le même principe aux programmes de retenues agricoles que celui qui a été appliqué relativement à l'instauration de la TPS, cette taxe ne s'appliquerait qu'en Alberta, car c'est la seule province où il n'existait pas de taxe au préalable, du fait d'autres dispositions législatives.

• (1610)

Une taxe de vente existe en effet dans toutes les provinces, sauf l'Alberta. Si le gouvernement fédéral appliquait, relativement à cette taxe, le même principe d'un océan à l'autre, la TPS n'aurait évidemment pu s'appliquer ailleurs qu'en Alberta. C'est un point de vue intéressant, et le ministre de l'Agriculture pourrait peut–être nous dire s'il souscrit à cette hypothèse ou non.

Il est bien évident que je suis impatient d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue, le député de Mackenzie. J'espère aussi que le ministre de l'Agriculture présentera un nouveau projet de loi pour améliorer et renforcer les activités de la Commission canadienne du blé.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–50 et de ses amendements. J'aimerais notamment parler des amendements nos 4 et 5, mais, tout d'abord, je voudrais revenir un peu en arrière et présenter à la Chambre l'historique d'un programme de prélèvement dont je me suis occupé dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Avant d'être élu à ce poste élevé, je travaillais au sein d'un organisme, la B.C. Grain Producers Association. En fait, j'ai été un des fondateurs de cette association. À sa création, j'ai été le premier vice–président, avant d'en devenir le président. Au bout d'un certain temps, comme tout organisme qui tire le diable par la queue, notre association a dû vendre des parts sociales et se procurer de l'argent pour se tenir à flot. Plusieurs projets étaient en cours de réalisation.

Un de ceux qui nous tenaient depuis toujours le plus à coeur concernait les expériences sur les variétés et la recherche à l'échelle locale. Nous pouvions constater que les fermes expérimentales qui relevaient de la compétence du gouvernement posaient toujours des problèmes parce que leurs recherches ne portaient pas nécessairement sur des domaines qui intéressaient

la région de Peace River, en Colombie–Britannique. Nous voulions pousser ces recherches un peu plus loin en effectuant des expériences sur une grande échelle dans notre région.

Au bout d'un certain nombre d'années, nous avons songé à faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il autorise la B.C. Grain Producers Association à faire un prélèvement sur les chèques des céréaliculteurs au moment où leurs produits étaient expédiés aux silos–élévateurs. J'ajouterai que ce prélèvement est maintenant en vigueur depuis bon nombre d'années et que tout se passe très bien.

Je voudrais aborder certaines questions qu'ont soulevées mon collègue de Végréville et d'autres députés. Un point vraiment positif à propos des prélèvements qui sont faits dans la région de Peace River, en Colombie–Britannique, c'est que ces prélèvements sont locaux et administrés au niveau local. Autrement dit, les agriculteurs peuvent élire des conseillers pour faire partie d'un conseil régional qui surveille la façon dont ces fonds sont dépensés. Le problème dont a parlé le député de Végréville, c'est que, lorsqu'on va plus loin et qu'on fait administrer les fonds ailleurs, par une bureaucratie quelconque, les producteurs locaux ont peur de perdre le contrôle de la façon dont ces fonds sont dépensés et de ne pas en avoir pour leur argent.

Les producteurs locaux ont approuvé les prélèvements parce qu'ils pouvaient voir clairement comment cet argent était dépensé. Avec le temps, nous avons pu acheter de l'équipement spécialisé, augmenter les variétés de blé, d'orge, de canola et d'autres grains qui pouvaient pousser dans les champs de notre région et voir quels résultats on pouvait obtenir avec telle ou telle variété. Cela a été réellement profitable pour les producteurs.

• (1615)

Nous avons constaté que très peu de gens décidaient de se retirer du programme à la fin de l'année, même si les prélèvements étaient, et sont encore, entièrement remboursables. Cependant, nous avons aussi constaté, parce qu'il s'agissait d'une organisation locale, que, à nos réunions annuelles, nous pouvions facilement montrer aux producteurs locaux ce que leur rapportaient leurs investissements. Nous avons aussi constaté que très peu d'entre eux demandaient un remboursement.

J'approuve le fait que ces prélèvements soient entièrement remboursables, comme c'est le cas en Colombie–Britannique. Cependant, c'est le processus comme tel qui m'inquiète. C'est d'ailleurs sur cette question et sur la paperasserie supplémentaire que cela entraîne que porte l'amendement nº 4 qui a été proposé par mon collègue. Autrement dit, les agriculteurs doivent pouvoir se soustraire le plus facilement que possible aux retenues, car, après tout, s'ils ne peuvent pas obtenir leur argent facilement, ils considéreront qu'il s'agit là simplement d'une autre forme d'impôt ou de dépense. Il faut les convaincre d'y voir un investissement dans leur avenir.

Nous tous, dans le secteur agricole, comprenons bien que, en cette période où les difficultés augmentent, nous devons trouver des fonds pour que le gouvernement puisse financer la recherche et le développement. Nous devons les trouver ailleurs. Les producteurs sont disposés à cela tant et aussi longtemps qu'ils pourront en voir les résultats. J'estime donc que nous devrions adopter la motion nº 4, qui réduirait le plus possible la paperasserie des producteurs qui voudraient se soustraire aux retenues s'ils jugeaient ne pas obtenir le meilleur rendement sur leur investissement.

L'autre point que je voudrais aborder brièvement est la motion proposée par le député de Mackenzie, qui permettrait à certains groupes qui font déjà l'objet de retenues d'en être exemptés. Nous avions des préoccupations lorsque nous tenions des rencontres dans la région de Peace River, en Colombie–Britannique, et que nous cherchions à convaincre les producteurs d'appuyer ce principe. En fait, nous avons dû tenir un référendum auprès des producteurs avant que le gouvernement de la Colombie–Britannique n'accepte d'adopter une loi autorisant ces retenues. Le gouvernement provincial a insisté, et avec raison, pour savoir si les producteurs souscrivaient à ce principe. La B.C. Grain Producers Association a dû aller tenir des réunions et convaincre les agriculteurs de la nécessité de cette mesure, qui leur serait certainement profitable à longue échéance.

C'est ce que nous avons fait, mais une des grandes préoccupations que nous avons entendues à maintes reprises est celle–ci: «Si nous votons en faveur de ce principe, qu'est–ce qui empêchera, la prochaine fois, la Commission canadienne du blé ou les Prairie Wheat Growers d'imposer d'autres retenues?» Les producteurs ont voté en faveur de ce principe à condition qu'il n'y ait pas d'autres retenues.

J'insiste pour que nous nous opposions à la motion nº 5 présentée par le député de Mackenzie, car elle offre aux régions qui font déjà l'objet de retenues la possibilité d'essayer d'obtenir l'exemption et d'être dispensées d'une double retenue.

Sur ces quelques renseignements au sujet de mes activités dans le domaine des retenues, je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé la parole, monsieur le Président.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie grandement l'occasion qui m'est donnée d'écouter les observations de tous les députés au sujet de trois des motions dont nous sommes saisis, les motions nºs 1, 4 et 5.

À ce stade–ci du débat, je m'en tiendrai à ces trois motions. Je crois comprendre que j'aurai la chance, plus tard cet après–midi, de parler des motions nºs 2 et 3.

Tout d'abord, je vais m'arrêter sur la motion nº 1 proposée par le Bloc québécois. En vertu de cette dernière, la Commission canadienne du blé, et non la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, devrait procéder à des consultations au sujet du montant des prélèvements et formuler certaines recommandations.

• (1620)

La motion aura pour effet de faire de la Commission canadienne du blé plus qu'une simple administratrice du programme de prélèvements. Dans le cadre de l'élaboration de ce programme et

des longues consultations qui ont eu lieu avec les associations agricoles, on a reconnu que la Commission canadienne du blé était un organisme de commercialisation, et non de recherche, et que son rôle devait être purement administratif dans la perspective de cette initiative de recherche. Toutes les associations agricoles participant à cette initiative en ont discuté de façon explicite et se sont entendues là–dessus.

En pratique, la Western Grains Research Foundation consulte, bien entendu, ses membres sur toutes les questions commerciales importantes. En retour, les organisations membres de la fondation consultent leurs adhérents pour juger de l'appui que reçoivent les activités de la fondation.

C'est grâce à des consultations de ce genre qu'on est parvenu à obtenir un soutien très large des agriculteurs pour les prélèvements proposés à l'heure actuelle dans le projet de loi C–50. S'il devait y avoir un débat, à l'avenir, sur une modification possible des taux de prélèvement établis au départ, on pourrait alors compter sur un mécanisme déjà prêt pour consulter les producteurs et leurs associations. Il s'agit de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest elle–même, son conseil d'administration, ainsi que ses organisations membres et les producteurs qu'elles représentent.

Dans les faits, cet amendement irait à l'encontre de l'entente et du consensus qui existe au sujet de la mise en oeuvre de cette initiative de recherches en particulier. Le gouvernement ne peut donc pas l'appuyer.

En outre, nous considérons que l'amendement est inutile de toute façon puisque ce processus consultatif existe déjà dans le contexte de l'appareil et des moyens de la WGRF.

La motion nº 4, présentée par le Parti réformiste, concerne la procédure à suivre pour se soustraire aux prélèvements prévus.

La proposition faite dans la motion nº 4 se rapporte à une question d'opération, qui est la méthode de mise en application du programme des prélèvements. Il me semble que les groupes de producteurs devraient résoudre eux–mêmes cette question.

Si j'ai bien compris, le conseil d'administration de la Western Grains Research Foundation a déjà examiné cette proposition qui nous est présentée dans la motion nº 4. Il a réfléchi sérieusement aux arguments et à la logique du Parti réformiste et des autres intervenants qui appuient la motion et il a décidé qu'il préférait de loin conserver le mécanisme de renonciation inscrit dans le projet de loi et dans son propre plan d'entreprise.

Cette position de la part de la WGRF s'explique en trois points: premièrement, lorsqu'une personne n'a qu'à cocher une case pour se retirer d'un programme, il peut arriver qu'elle le fasse sans réfléchir trop longuement avant de prendre une telle décision. De l'avis du gouvernement et de la fondation, l'appui à la recherche agricole est une question importante et les producteurs doivent être parfaitement conscients des conséquences de leur choix lorsqu'ils décident de participer ou non au programme. En cochant simplement une case sur la formule de demande du carnet de livraison, le producteur ne réfléchit peut–être pas suffisamment.

Deuxièmement, rédiger un avis et le faire parvenir avant la date prescrite ne constitue pas une obligation trop lourde. Toutefois, ce geste montre que la personne a réfléchi à la question, qu'elle a conscience de sa décision de ne pas participer au programme de prélèvements et qu'elle prouve le sérieux de sa décision en envoyant cette lettre.

• (1625)

Troisièmement, le mécanisme de non–participation envisagé dans le projet de loi et dans le plan opérationnel de la WGRF est conforme à ce qui est prévu dans presque tous les autres mécanismes et modalités de prélèvement. De toute évidence, il répond aux désirs de la fondation et des 12 organismes agricoles qui font partie de cette dernière.

Mon dernier argument concernant la motion nº 4 est qu'il faut se rendre compte que cet amendement aurait pour effet de limiter les possibilités de ne pas participer; les producteurs ne seraient plus libres d'en décider à n'importe quel moment. Ils seraient obligés de le faire au moment où ils remplissent la demande de carnet de livraison.

Par contre, les modalités que nous envisageons dans le projet de loi et dans le plan opérationnel de la WGRF, donneraient aux producteurs davantage de temps et de flexibilité pour prendre cette décision. Si les producteurs étaient tenus de cocher une case de la demande de carnet de livraison, ils seraient obligés de prendre leur décision 18 mois avant qu'on ne procède aux prélèvements.

Les prélèvements ne se font qu'après les derniers paiements, c'est–à–dire en janvier, à la fin de la campagne agricole. Le formulaire de demande de carnet de livraison doit être rempli avant le début de la campagne, soit 18 mois avant la date à laquelle les prélèvements seront effectués. Il me semble que ce délai est déraisonnable et qu'il n'offre pas suffisamment de flexibilité aux producteurs pour prendre leur décision.

Par conséquent, nous ne pouvons pas appuyer la motion nº 4.

Enfin, en ce qui concerne la motion nº 5, je partage l'opinion générale selon laquelle les systèmes de prélèvement en vigueur en Alberta ont des objectifs moins précis et reviennent plus cher à administrer que le système que nous proposons dans le projet de loi C–50.

Le projet de loi C–50 entérine un accord conclu entre 12 organismes agricoles de l'ouest du Canada. Cet accord, ce consensus entre producteurs, prévoit entre autres que les activités de la WGRF n'empiéteront pas sur les systèmes de prélèvement établis.

Alors qu'ils étaient à la recherche du consensus nécessaire à la mise en oeuvre de ce programme, les administrateurs de la WGRF ont convenu à l'unanimité que ce dernier ne ferait pas double emploi avec les programmes de prélèvement existants. Cela veut dire que là où un système est déjà en place, comme c'est le cas en Alberta pour l'orge et le blé tendre, la WGRF ne fera pas de prélèvements.

La WGRF et les autres organismes existants financés au moyen de prélèvements ont convenu entre eux de coopérer les uns avec les autres. Ils coordonneront leurs activités de recherche pour veiller à ce que les dollars que les producteurs investissent dans la recherche, sous une forme de prélèvement ou une autre, soient utilisés de façon efficiente et efficace ainsi qu'à l'avantage des producteurs de grains.

Il s'agit essentiellement d'une décision de producteurs concernant un programme pour les producteurs. Il n'est pas correct, à mon avis, de modifier le programme d'une façon qui va expressément à l'encontre du consensus sur la base duquel il a été conçu, à savoir notamment qu'il n'y aurait pas de chevauchements.

Je suis sensible aux commentaires des députés sur les motions nos 1, 4 et 5. Pour les raisons que j'ai indiquées, le gouvernement, je regrette, n'est pas en mesure d'appuyer ces motions. Je reconnais que les députés ont agi de façon consciencieuse et sincère en présentant ces motions visant à modifier le projet de loi C–50. Je suis sensible à l'attention qu'ils accordent à cette question.

• (1630)

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque nous devrons décider de la façon dont nous allons voter en nous inspirant des brillantes observations du ministre, je voudrais que celui–ci nous dise quelle méthode il entend utiliser pour s'assurer que les producteurs d'orge, par exemple, en Alberta, vont payer exactement le même montant. . .

Le vice–président: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

[*Français*]

Le vice–président: Le vote porte sur la motion no 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément aux dispositions de l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

Le prochain vote porte sur la motion no 4. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion no 5. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—La réforme des programmes sociaux; l'honorable députée de Beaver River—L'éthique; l'honorable député de Mackenzie—Les garderies; l'honorable député de Winnipeg Transcona—Les cheminots.

Initiatives ministérielles

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C–50, à l'article 2, par adjonction, après la ligne 2, page 3, de ce qui suit:

«(5.1) Il est interdit à l'organisme de répartir la somme qui lui est remise au titre du paragraphe (3) entre des particuliers ou des centres d'amélioration des plantes pour des activités de recherche avant de s'être soigneusement informé et d'être convaincu que les renseignements découlant des activités de recherche ne seront pas fournis aux détenteurs de certificats par d'autres recherches.»

—Monsieur le Président, la deuxième modification que nous présentons cet après–midi en cette Chambre, grâce à l'appui total de mon collègue de Lotbinière, vise principalement à éviter des dédoublements entre les différentes instances qui se verront attribuer des contrats de recherche ainsi qu'avec les recherches effectuées par le département de recherche du ministère de l'Agriculture.

• (1635)

Dans le projet de loi C–50, la Commission canadienne du blé serait responsable de répartir les sommes reçues par les déductions sur les revenus des producteurs. Elle les répartirait entre les différents centres qui visent à mettre au point de nouvelles variétés de blé et l'amélioration des variétés déjà existantes.

À cela, nous tenons à préciser et à spécifier par notre amendement que l'organisme doit obligatoirement s'informer soigneusement et être convaincu que les renseignements découlant des activités de recherche ne seront pas fournis aux producteurs par d'autres recherches similaires. Bref, il faut s'assurer de ne pas payer deux fois pour la même recherche. Pour ce faire, il faut donc s'assurer qu'il y a consultation entre les instances décisionnelles qui attribuent des subventions de recherche.

Prenons l'exemple d'une recherche qu'Agriculture Canada ferait sur l'utilisation possible que l'on peut faire du blé roux pour en varier le traitement. Si la Commission canadienne du blé ne fait pas les vérifications nécessaires, elle pourrait subventionner un organisme pour une recherche similaire et les producteurs se trouvent à débourser à ce moment–là deux fois pour une recherche qui aurait poursuivi les mêmes objectifs.

Cette mesure permet aussi d'obliger Agriculture Canada à remplir son mandat de recherche envers les producteurs. Si des organismes privés désirent recevoir des subventions de recherche de la CCB, il est assuré que ces organismes orienteront le fruit de leurs recherches vers ce que les producteurs désirent, puisque c'est eux qui les recommandent en bout de ligne. Donc, si Agriculture Canada remplit mal son mandat, les organismes indépendants de recherche s'occuperont eux–mêmes de satisfaire les besoins des producteurs.

La Commission canadienne du blé se verra obligée d'augmenter les sommes allouées aux entreprises indépendantes, donc d'augmenter la contribution des producteurs qui paieront encore une fois pour un dédoublement de services. Si les producteurs voient leurs contributions augmenter indûment, cela constituerait un bon indice qu'Agriculture Canada ne répond pas aux besoins de la clientèle qu'il dessert, puisque des organismes privés devront le faire à leur place.

Cependant, la mesure, telle qu'initialement présentée dans le projet de loi, permet à Agriculture Canada de diversifier ses domaines de recherche. Si par exemple les productions céréalières se développent à un rythme effarant et que pour cette raison, beaucoup de recherche est nécessaire et que cette quantité de recherche dépasse la part que ce secteur devrait recevoir, il risquerait d'y avoir un autre secteur pénalisé. Cela pourrait être le cas des produits laitiers par exemple.

Ce projet de loi donne la chance aux producteurs d'avoir des recherches sur demande. Avec la spécification que nous rajoutons, il serait très révélateur de constater que les organismes qui pourraient bénéficier des subventions de la CCB n'en reçoivent pas parce que le ministre de l'Agriculture comble tous les besoins de ce secteur de production agricole. Cela pourrait revenir à dire que d'autres secteurs sont probablement négligés.

• (1640)

Notre mesure ici vise à éviter qu'Agriculture Canada mette toute l'emphase de ses recherches sur un aspect qui touche un secteur de la production céréalière uniquement. Un danger qu'il faudra surveiller et qu'on peut contrecarrer avec la modification que l'on propose, c'est que les producteurs les plus importants en viennent à diriger l'orientation au détriment des plus petits producteurs. Dans la mesure où la contribution volontaire est basée sur le nombre de tonnes de blé vendu, les plus importants producteurs contribueront plus, nécessairement, étant donné qu'ils produisent davantage à ce fonds.

Si les recherches effectuées ne correspondent pas suffisamment aux besoins des producteurs de plus petite taille, la Commission canadienne du blé, en vérifiant la nature des renseignements découlant des activités de recherches, sera en mesure de contrer cette menace, puisqu'elle saura exactement quel est le fruit des recherches qu'elle encourage.

En terminant, je souhaiterais souligner que des initiatives comme celles présentées dans le cadre du projet de loi C–50 qui démontrent une volonté des producteurs de prendre leur destinée en main sont encourageantes. Attendre les bras croisés que le ministère règle nos problèmes n'est pas, selon moi, une technique très efficace.

La mesure de prudence que nous tenons à instaurer à ce projet de loi vise tout simplement à assurer nos arrières. Il ne faut pas que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire prenne cette mesure comme une porte de sortie pour négliger son mandat de recherche envers les producteurs céréaliers de l'Ouest.

En conclusion, je vous rappelle que les producteurs participeront à ce fonds de recherche d'une façon très volontaire. Et le jour où le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire abusera de la bonne foi des producteurs céréaliers, alors là, il frappera un mur. Il y aura un mouvement de contestation et un mouvement de désengagement et il se ramassera seul à financer la recherche et le développement.

Dans ce cadre de recherche et développement, le partenariat est source égale de succès. Lorsque les agriculteurs ont réussi à les impliquer directement, que ce soit dans la recherche, dans le développement, dans l'amélioration ou la collaboration, ce sont eux qui sont directement impliqués et ce sont eux qui vont collaborer d'une façon exemplaire. Les agriculteurs, c'est

connu, c'est la classe de travailleurs qui se tiennent le plus au Canada, au Québec en tout cas. Je peux vous dire que si le ministre de l'Agriculture s'obstine à penser que lui seul possède la vérité, il va se tromper.

Le Bloc québécois, le Parti réformiste, mon collègue de Mackenzie ont apporté des amendements qui, à mon sens, en tout cas, certains amendements, m'apparaissent pertinents et si on les a présentés en cette Chambre, ce n'est pas pour mettre des bois dans les roues du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Au contraire! C'est pour l'aider et c'est en même temps pour aider la classe agricole des quatre provinces de l'Ouest. Bien sûr, le Bloc québécois, dans ce dossier, n'a rien à gagner politiquement, mais nous le faisons à titre de membres de l'opposition officielle et nous le faisons également en respectant toujours le vieux principe qui dit ceci: «Quand nos voisins vivent bien, nous aussi, nous profitons de cette manne et nous vivons bien également.»

• (1645)

Alors là-dessus, j'invite mes collègues du Parti réformiste, mes collègues du NPD et le ministre de l'Agriculture à lire attentivement cet amendement. Je demande au ministre de ne pas toujours dire non quand ça vient de l'opposition, mais pour une fois, qu'il essaie de l'évaluer à sa juste valeur et d'appuyer cette motion.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, l'amendement du député de Frontenac sur le financement de la recherche à l'aide de retenues sur le blé et l'orge qui transitent par la Commission canadienne du blé vise à éviter tout dédoublement des fonds consacrés à la recherche.

Si la motion remettait cette responsabilité à la Western Grain Research Foundation, qui s'assurerait qu'il n'y a pas de dédoublements, je pourrais appuyer la motion. En fait, la motion place cette responsabilité entre les mains de la Commission canadienne du blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Un responsabilité qui devrait être entre les mains de la fondation serait entre les mains de la Commission canadienne du blé.

Cela ajouterait un tout nouveau palier de bureaucratie. Ce n'est certainement pas à la Commission canadienne du blé qu'il convient d'ajouter un palier de bureaucratie, elle en a déjà assez, et je pense qu'il serait anti-productif que la Commission canadienne du blé, telle qu'elle existe actuellement, décide s'il y a des dédoublements dans le financement.

Je pense donc que ce serait une grave erreur que de donner le contrôle à la Commission canadienne du blé et de l'autoriser à répartir les fonds de recherche. C'est pour cela que je ne peux pas appuyer la motion.

Si la Commission canadienne du blé était autre chose qu'un monopole qui semble ne rendre de comptes à personne—je disais l'autre jour qu'elle ne rend même pas de comptes à Dieu, car elle pense qu'elle est Dieu. Il n'y a pas de doute que c'est une organisation qui a des pouvoirs qui dépassent largement ce que les agriculteurs qui paient voudraient qu'elle ait.

Si la Commission canadienne du blé était administrée par un conseil d'administration élu, comme le proposent le Parti réformiste et les agriculteurs de l'Ouest, alors elle pourrait prendre les décisions que l'on veut lui faire prendre, mais certainement pas dans les conditions actuelles.

Je m'oppose vigoureusement à cette motion, simplement parce qu'elle ne ferait qu'ajouter un niveau de prise de décision. Ce niveau c'est la Commission canadienne du blé, une grande bureaucratie qui diminuerait la valeur de ce projet de loi que j'appuie.

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur cette motion avant d'entendre le député de Végréville. Je me demande s'il parlait de la motion nº 2, parce qu'il ne semble pas l'avoir lue telle que le député de Frontenac l'a écrite.

Il faut garder à l'esprit, dans ce débat, que l'organisme de financement de la recherche mentionné dans la motion du député de Frontenac est en fait la Western Grains Research Foundation. Si les députés examinent la loi, ils verront qu'on y explique à la page 2 que la commission recueille le produit des retenues aux fins de la recherche et le remet à cet organisme de financement de la recherche.

• (1650)

La motion du député de Frontenac demande que cet organisme, la Western Grains Research Foundation, distribue les fonds aux personnes qui communiqueront les résultats de la recherche aux gens qui l'ont financée, soit les producteurs. Je ne vois rien de mal à cela. Je pense que cela devrait se faire d'office, mais je me rends compte que ce n'est pas toujours ainsi que les choses se passent, compte tenu du mode de financement et du fonctionnement de l'administration.

Je ne sais pas si les gens qui contribuent, par leurs prélèvements, à la recherche en Alberta savent nécessairement à quelles plantes ou à quelles variétés serviront leurs retenues. Je ne sais pas non plus si l'objet de la recherche est le même dans tous les cas. Selon ce projet de loi, il est clair que le financement ira à la recherche visant l'amélioration des plantes. Par contre, il ne précise pas quelles sont les retenues dans d'autres provinces.

J'espère que l'organisme chargé d'administrer le financement de la recherche, ou la Western Grains Research Foundation, prélèvera le même montant par tonne auprès des producteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique ou du Manitoba. Il importe peu de savoir si le prélèvement est effectué par des groupes différents, dans la mesure où le même montant par tonne est versé à l'organisme, que l'argent vienne des producteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan ou du Manitoba.

Autrement, je pense qu'il y aura un tollé de la part des producteurs de la Saskatchewan, qui dénonceront le dualisme que le ministre et les réformistes sont disposés à appuyer.

S'il se révèle impossible de garantir l'équité et la transparence du financement de la recherche de telle sorte que les gens qui contribuent connaissent les résultats, c'est que nous nous engageons sur la voie longue et glissante d'un autre mode d'imposition et d'une autre façon pour le gouvernement de se retirer du

financement de la recherche qu'il aurait dû assumer en premier lieu.

En considérant la motion nº 2, il me vient une autre idée. Puisque nous envisageons de percevoir de l'argent directement auprès des agriculteurs pour financer la recherche sur l'amélioration des plantes, j'espère que, lorsqu'une nouvelle variété sera obtenue grâce à la recherche qu'ils ont financée, ces mêmes agriculteurs n'auront pas à payer des certificats d'obtention pour avoir le privilège de cultiver la nouvelle variété.

Je pense que c'est notamment ce que cherche à éviter le député de Frontenac. Si nous savons quelles variétés notre argent à permis de produire, grâce aux retenues effectuées sur nos ventes de grains, nous devrions donc avoir l'assurance que nous ne paierons pas des certificats d'obtention pour ces variétés, parce que nous aurons déjà payé une fois.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je ne prendrai que quelques minutes pour commenter les amendements dont nous sommes saisis cet après-midi, et plus précisément les motions nºs 2 et 3, avant de clore le débat.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que, lorsque le ministre de l'Agriculture est intervenu pour débattre des motions nºs 1, 4 et 5, il a omis d'aborder un certain nombre de questions soulevées par les députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même tout au long du débat.

J'ai tenu, en particulier, à appuyer mes électeurs qui vivent dans le nord-ouest de la Saskatchewan et qui réclament l'élargissement du mandat de la Commission canadienne du blé.

• (1655)

D'ici la fin de la journée, j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour déclarer à la Chambre et aux agriculteurs de la Saskatchewan et des Prairies qu'il appuie, tout comme son parti, l'élargissement du mandat de la Commission canadienne du blé, qui agit à titre d'office de commercialisation du grain canadien.

Puisque vous venez de l'ouest du pays, vous conviendrez sûrement, monsieur le Président, que la Commission canadienne du blé rend depuis longtemps de grands services aux agriculteurs de l'ouest du Canada et qu'elle a toujours réussi à dénicher des marchés de premier ordre pour le grain canadien. Ces marchés de premier ordre se situent souvent près de la frontière du Canada, comme c'est le cas de nos jours.

Ceux qui, à l'instar du Parti réformiste, préconisent l'établissement de deux systèmes de commercialisation du grain oublient que le principal marché du blé n'est pas toujours le marché américain. Il s'agit parfois du Japon ou de l'Arabie saoudite. Compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture en Chine, il est fort possible que le marché de premier ordre se situe bientôt dans ce pays. Aucun de ceux qui prônent deux systèmes de commercialisation ne saurait jamais survivre sans l'aide de la Commission canadienne du blé dans un marché qui est présentement dominé par un pays situé ailleurs qu'en Amérique du Nord. De toute façon, j'espère que le ministre de l'Agriculture prendra le temps d'en parler.

Pour ce qui concerne plus précisément les modifications, je ne peux pas m'empêcher d'approuver ce que vient de dire le député de Mackenzie au sujet de la protection des obtentions végétale. Des gens de ma circonscription se sont opposés, il y a quelques années, à ce que soit présentée et adoptée la Loi sur la protection des obtentions végétales, soutenant alors qu'elle amènerait une plus grande concentration des obtentions végétales au sein des multinationales, d'autres sociétés, ce qui ferait monter le prix de revient des produits agricoles et des céréales en particulier. Lorsque le prix de revient augmente et que la production d'obtentions végétales est liée à la production d'engrais et de produits chimiques de toutes sortes, les prix des intrants augmentent aussi.

Mes électeurs voient maintenant un lien possible entre la loi et le fait qu'une partie de leurs contributions à l'égard des obtentions végétales est peut-être versée à des particuliers ou à des sociétés qui profitent financièrement des programmes d'obtentions végétales aux dépens des producteurs. Le gouvernement devrait examiner cette situation de très près, car on ne peut pas compromettre la recherche financée par le gouvernement en matière de variétés de céréales au profit d'entreprises et au détriment des producteurs et du secteur agricoles de notre pays.

J'ai longtemps été le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière environnementale et je me suis occupé de questions démographiques et écologiques, questions qui, dans mes recherches, m'ont aidé à comprendre que le besoin en denrées agricoles augmente avec la population. Que les céréales servent à nourrir les gens ou à nourrir le bétail, les poissons ou d'autres sources de protéines ou de nourriture pour la consommation humaine, la céréaliculture deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que la population mondiale s'accroît.

Comme les rendements doivent s'améliorer, il faudra aussi transférer le soutien et les ressources aux céréaliculteurs afin d'assurer un approvisionnement régulier en provenance de cette partie-ci du monde où les céréales poussent si bien vers les régions du monde où la population s'accroît.

• (1700)

Pour cette seule raison, qui n'était pas vraiment prévue dans la motion nº 2, j'envisage d'appuyer cette motion telle que proposée. Évidemment, j'espère que le ministre de l'Agriculture songera à tout cela lorsqu'il envisagera de présenter une autre loi ou peut-être même de modifier celle-ci.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'agroalimentaire, Lib.): Durant le débat qui s'est déroulé ici cet après-midi sur les diverses motions à l'étude, les députés d'en face m'ont invité à aller bien au-delà du sujet précis que nous examinons aujourd'hui.

Bien que je sois tenté de répondre de façon détaillée à certaines des remarques qui ont été faites cet après-midi relativement aux motions nºs 1, 2, 4 et 5, je vais m'en tenir au sujet précis sur lequel porte ce débat, comme j'ai l'habitude de le faire, et réserver mes commentaires plus généraux pour une autre occasion.

Le fait que je ne mentionne pas certains de ces autres points ne veut pas dire que je ne m'y intéresse pas. Ce n'est que partie remise.

Je veux parler de la motion nº 2, présentée par le député de Frontenac. Cet amendement vise à faire en sorte qu'il n'y ait pas de dédoublements ni de chevauchements dans les activités de recherche financées en vertu du projet de loi C–50. Je trouve que c'est un objectif valable. Malheureusement, l'amendement proposé ne garantit pas qu'il n'y aura pas de dédoublements ni de chevauchements. Et, pour être franc, je ne crois pas que ce soit réaliste. L'un des principaux objectifs de la Western Grains Research Foundation est justement d'éviter les dédoublements dans la recherche. À cette fin, la fondation a déjà établi des relations de travail très étroites avec les établissements de recherche publics et privés, notamment avec les chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Par ailleurs, la fondation a tenu des consultations et a l'intention de travailler avec les responsables des autres programmes de recherche financés par les producteurs—par exemple, le programme de recherche sur l'orge en Alberta—afin d'éviter les guerres de territoire et de voir à ce que les activités de recherche soient bien coordonnées.

Comme ce genre de collaboration et de coordination existe déjà, il ne serait pas utile, à mon avis, d'adopter la motion nº 2. Et j'ajouterais même que, de toute façon, je ne crois pas que l'amendement puisse être appliqué sous sa forme actuelle.

Je conclurai simplement en disant que je comprends très bien l'objectif que le député cherche à atteindre. Je crois cependant que cet objectif est déjà atteint d'une autre façon par la WGRF et je ne peux donc pas, recommander cet amendement à la Chambre.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

[*Français*]

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément aux dispositions de l'article 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C–50, à l'article 2, par substitution à la ligne 38, page 3, de ce qui suit:

«ayant pris fin le 31 décembre. Le ministre fait déposer ce rapport devant la Chambre des communes dans les quinze premiers jours de séance de la Chambre suivant celui où il l'a reçu.»

• (1705)

—Monsieur le Président, la motion nº 3 porte sur la responsabilité. Aux termes du projet de loi, la Western Grains Research Foundation est tenue de présenter un rapport par année au ministre. Tout ce que nous demandons, c'est que tout rapport présenté au ministre soit rendu public en étant déposé à la Chambre des communes. C'est ce que vise la motion.

Je ne peux pas concevoir que le gouvernement s'oppose à la responsabilisation. Je ne vois pas pourquoi un rapport provenant d'un organisme comme la Western Grains Research Foundation serait tenu secret. Je ne vois pas pourquoi les rapports de l'organisme ne seraient pas des documents publics.

Bien sûr, je reconnais que la Western Grains Research Foundation produit un rapport annuel qui est rendu public, mais cela ne veut pas nécessairement dire que le rapport qu'elle remet au ministre est le même que son rapport annuel.

C'est pourquoi je veux que le rapport envoyé au ministre chaque année soit rendu public par l'intermédiaire de la Chambre des communes. C'est ce que vise la motion, rien de plus.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, concernant maintenant la motion nº 3 présentée par mon collègue de Végréville, j'aurais quelques commentaires. J'aimerais lui dire, tout d'abord, que nous appuierons cette proposition qui mise sur l'obligation de soumettre rapidement un rapport à la Chambre.

Les rapports annuels qui sont présentés à tous les ministres du gouvernement doivent être déposés à la Chambre pour que tous les parlementaires y aient rapidement accès, transparence oblige. Lorsque notre bon ministre de l'Agriculture reçoit un rapport et qu'il le garde caché sous les oreillers pendant des mois et des mois, nous, de l'opposition, avons le droit d'en prendre connaissance et ce, dans les plus brefs délais. L'homme politique sait très bien, lorsqu'on sort un rapport six mois plus tard, que c'est du réchauffé. L'intérêt a diminué, la poussière a baissé.

Ce que mon collègue de Végréville propose est plein de bon sens. Encore une fois, ceux pour qui nous, de l'opposition, travaillons, et cette fois–ci, au niveau de l'agriculture, c'est d'abord pour la classe agricole, mais lorsqu'on travaille pour la

classe agricole, nous travaillons aussi pour les 28 millions de consommateurs canadiens et québécois. On ne travaille pas uniquement pour la classe agricole, on travaille pour nous tous indifféremment, que nous soyons producteurs ou consommateurs.

Si le ministre est d'accord à ce que son parti soit transparent, il devrait accepter la motion de mon collègue de Végréville. En fait, dans le projet de loi initial, ce que le gouvernement propose est tout simplement qu'un rapport soit présenté au ministre dans les meilleurs délais. S'il y a du courage dans cette Chambre, s'il en existe encore, et si on a vraiment le souci de la transparence, comme le premier ministre le disait encore aujourd'hui, pourquoi ne pas accepter que ça se fasse dans les quinze jours suivant la réception par le ministre du présent rapport?

La transparence du gouvernement est actuellement un peu comme l'eau du fleuve Saint–Laurent, on voit à peine quelques centimètres dans le fond. Or, là où la modification suggérée est fort intéressante, c'est qu'elle ne presse pas l'organisme, mais bien le ministre. En effet, on émet le souhait, dans l'amendement, que le ministre dépose ce rapport à la Chambre dans les quinze jours de séance de la Chambre suivant celui où il a reçu le présent rapport.

• (1710)

Nous tous, élus du Québec et du Canada, avons droit d'avoir accès, dans quinze jours, à lire ce rapport.

Comme ce voeu est aisément réalisable, je me demande bien comment il est possible de s'opposer à un amendement qui rend un ministre responsable devant la Chambre des communes.

Ce sera donc par souci de transparence et d'efficacité que nous, du Bloc québécois, appuierons la motion présentée par mon collègue de Végréville.

En terminant, je vais utiliser les quelques minutes qu'il me reste pour me prononcer sur la motion nº 5. Pour ce qui est de la modification apportée par le député de Mackenzie, elle m'a laissé quelque peu perplexe. En considérant que le paragraphe 33.1 reconnaît le principe de la classe de blé distincte, l'amendement qu'il propose touche uniquement la possibilité pour le gouvernement en conseil d'exclure la province ou la région où est produit un tel blé.

En Alberta, puisque les producteurs peuvent déjà contribuer à un programme semblable pour l'orge offerte par l'Alberta Barley Commission, l'amendement proposé par le député vise à éliminer ce monopole et à encourager la concurrence entre cet organisme et la commission.

Cet argument est à mon sens défendable, puisque les fruits de la recherche subventionnée par la commission bénéficieront aussi à l'Alberta et parce que les producteurs qui soutiennent la commission préféreront peut–être qu'elle administre elle–même leur déduction.

En revanche, si le gouverneur en conseil n'a plus le pouvoir d'exclure une province, les initiatives provinciales seront immédiatement foulées au pied.

C'est sur ce point, vous vous en doutez bien, que j'ai de bien grandes réticences à appuyer la motion nº 5. Lorsque des provinces, comme c'est le cas pour l'Alberta, prennent de l'avance sur des organismes fédéraux, il est primordial que leurs initiatives soient respectées.

C'est pourquoi nous, du Bloc québécois, ne pouvons appuyer la motion de mon collègue du Nouveau Parti démocratique, le député de Mackenzie.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai quelques mots à dire à propos de cette motion. Je commencerai par revenir sur une chose que le ministre de l'Agriculture a dite dans sa dernière intervention. Il a dit que ce n'était pas le moment de parler de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Il a dit en fait, et je pense le citer correctement: «Je m'abstiens simplement de parler.»

Je n'ai pu m'empêcher de penser que quand on s'abstient de parler et quand on en a assez, cela ne peut mener qu'au refoulement. Nous ne voulons pas que cette question soit mise de côté sans le véritable débat qu'elle mérite ici.

• (1715)

Je rappelle au ministre de l'Agriculture que des candidats de son parti, dont certains se sont fait élire, ont fait campagne dans ma province et ailleurs il y a un an en promettant de soutenir la Commission canadienne du blé et d'en accroître les pouvoirs.

Les libéraux se sont engagés dans leur livre rouge à soutenir les offices de commercialisation et la Commission canadienne du blé, et des candidats libéraux qui sont maintenant députés ont publié il y a un an de nombreux communiqués de presse dans lesquels ils exprimaient leur soutien pour la Commission canadienne du blé. Au moment où l'avenir de cet organisme fait l'objet de tant de pressions, je ne crois donc pas que le gouvernement, et spécialement les députés qui ont fait ce genre de campagne, et tout particulièrement le ministre, puissent s'abstenir de parler de cette question très importante.

Dans l'état actuel des choses, mes électeurs appuient fermement la Commission canadienne du blé, et je m'exprimerai en leur nom aussi souvent que je le pourrai pour veiller à ce que la commission soutienne les agriculteurs, les producteurs de l'Ouest et, de fait, toutes les localités dont la prospérité dépend de ces agriculteurs et de ces producteurs partout dans ma circonscription de l'Ouest.

Je tiens à dire que le député de Végréville a fait une intervention intéressante à propos de la motion à l'étude et qu'avec un ou deux éclaircissements, je serai maintenant en mesure d'appuyer l'amendement qu'il a proposé, et j'exhorte les députés ministériels à faire de même.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire sur la teneur de la motion nº 3.

Une fois de plus, le député qui vient de prendre la parole a essayé de m'inciter, comme d'autres l'ont fait avant lui, à élargir la portée du débat de cet après–midi. Je ne vais pas céder. Il ne manquera pas d'occasions pour tenir un débat plus large, et je m'en réjouis. Si les députés veulent un aperçu de certaines de

mes opinions sur la question, il en est largement fait état dans les médias de manière presque constante. Ils peuvent s'aiguiser l'appétit en prenant connaissance de ces observations, et nous étudierons la question principale en temps opportun.

Il semble venir des bruits assez peu humains du côté de l'opposition. Il est parfois difficile de faire la distinction entre leur chahut et leurs interventions, mais j'espère que les interventions auront un peu plus de substance que les imitations de ménagerie que les députés nous donnent en ce moment.

Ce type de comportement a souvent pour effet de banaliser le sujet à l'étude. Je préfère rester sérieux.

Pour en revenir à la motion nº 3, elle propose essentiellement le dépôt du rapport annuel d'un organisme privé indépendant et sans but lucratif. C'est une proposition plutôt singulière, car la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, est privée, indépendante et sans but lucratif. Elle représente 12 organismes agricoles dans l'ouest du Canada. Elle en représente peut–être un plus grand nombre, car je crois savoir que d'autres organismes songent très sérieusement à se joindre à la fondation, vu l'excellence du travail qu'elle accomplit. Quoi qu'il en soit, la fondation représente ces organismes privés des producteurs agricoles.

La fondation utilisera l'argent des producteurs, non celui des contribuables. C'est en somme à cela que revient le régime de déductions.

Comme cet organisme est privé, indépendant et sans but lucratif, comme il utilisera les fonds des producteurs et non l'argent des contribuables, il me semble qu'il doit rendre ses comptes selon une formule différente.

• (1720)

L'obligation de rendre compte est certes importante, mais elle doit revêtir une forme différente de celle à laquelle on songerait s'il était question d'une institution purement gouvernementale. La fondation est exploitée par des producteurs, et c'est à eux qu'elle doit rendre des comptes. À mon avis, la Chambre des communes ou tout autre organisme gouvernemental n'a pas à surveiller exagérément le programme proposé dans le projet de loi C–50. L'obligation de rendre compte à l'égard de ce programme devrait correspondre à celle que la WGRF juge appropriée dans l'exercice de ses fonctions.

En l'occurrence, la ligne de conduite préconisée est tout simplement la suivante. Chaque année, lorsque le rapport de la WGRF sera disponible, il faudrait publier dans la *Gazette du Canada* un avis indiquant que le rapport annuel a été produit et qu'il peut évidemment être examiné. On satisfait ainsi, d'une manière plus économique et adéquate, aux exigences concernant l'obligation de rendre compte de la WGRF.

J'aimerais par la même occasion rappeler la nature de la WGRF. Il s'agit d'un organisme dont font partie 12 organisations agricoles de l'Ouest. Cet organisme a un conseil d'administration qui a des comptes à rendre à ses membres. Tout le programme a d'ailleurs été élaboré en très étroite consultation avec les agriculteurs. Relativement à l'obligation de rendre compte, cette structure a une discipline et des responsabilités intrinsèques très réelles puisqu'on retrouve à sa base les producteurs des organisations agricoles qui font partie de la WGRF et que ce sont eux qui la dirigent. Le conseil d'administration de la WGRF est représentatif de ces organisations agricoles.

Comme cette forme d'obligation de rendre compte garantira certainement la publication du genre de rapport annuel adéquat et nécessaire dans les circonstances, je crois qu'il nous suffira de publier dans la *Gazette du Canada*, tous les ans, un avis indiquant que le rapport annuel est disponible pour examen, au besoin. En outre, il semblerait logique de publier un résumé du rapport annuel dans l'un des numéros réguliers de *Grain Matters*, publication qui est évidemment largement distribuée à tous les détenteurs de certificats de la Commission canadienne du blé d'un océan à l'autre.

Le rapport annuel comprendra des états vérifiés des recettes et dépenses ainsi que d'autres données nécessaires pour garantir l'entière transparence de l'organisme.

En conclusion, je tiens aussi à souligner que, lorsqu'il était à l'étude en comité, le projet de loi C–50 a en fait été renforcé parce que des accords entre le ministre et l'organisme de financement des activités de recherche ont été autorisés. Pareil accord est maintenant prévu dans un amendement apporté préalablement au projet de loi C–50, au paragraphe 33.1(6). Cet accord permettra une autre forme d'obligation de rendre compte. À mon avis, tous ces facteurs suffisent donc à dissiper les craintes exprimées et rendent inutile l'amendement proposé dans la motion nº 3.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'article 76(1)(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1725)

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

[*Traduction*]

Après l'appel du timbre:

Le vice–président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*), le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote.

Conformément à l'alinéa 45(5)*a*), le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté à 10 heures demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que vous trouverez sans doute qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour passer immédiatement à l'heure consacrée aux initiatives parlementaires. Sinon, on pourrait suspendre la séance pour quatre minutes. Mon collègue semble prêt à le faire maintenant de sorte que la Chambre consentirait sans doute à commencer immédiatement.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il est important, alors que nous différons le vote sur plusieurs motions à demain matin, que la Chambre sache que le ministre de l'Agriculture doit comparaître devant le Comité permanent de l'agriculture demain matin à 9 heures. Le report du vote à 10 heures demain réduira donc le temps de comparution du ministre devant le comité. Je voulais seulement attirer l'attention de la Chambre là–dessus.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que nous disions qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 septembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–218, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (emplois exclus), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur le projet de loi C–218, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage. Je manifeste mon appui au projet de loi présenté par ma collègue de Saint–Hubert.

Ce projet de loi a pour objet de réparer une injustice touchant près de un million de Canadiens et Québécois, dont les deux tiers sont des femmes.

Oui, un million de Canadiens, et en majorité des femmes, en qui le gouvernement n'a pas confiance et considère présumément comme fraudeurs de l'assurance–chômage, parce que ces personnes entretiennent un lien de dépendance avec leurs employeurs, parce que ces personnes sont soit le frère, le fils, la fille, le conjoint, la conjointe de leur employeur. Cette disposition est inacceptable dans ce pays ou les citoyennes et les citoyens sont d'abord présumés de bonne foi.

On se rappellera qu'avant 1989, toutes les femmes à l'emploi de leur conjoint étaient exclues du bénéfice des prestations. L'énoncé à lui seul surprend et choque. En effet, qui accepterait aujourd'hui une disposition aussi discriminatoire? Il aura pourtant fallu une longue et vigilante bataille de la part des femmes collaboratrices afin que cesse cette discrimination.

Après avoir été soumis au test de validité de la Charte canadienne des droits et libertés, l'article de la loi excluant des prestations les femmes employées par leur conjoint fut jugé invalide et discriminatoire par la Cour suprême du Canada en mars 1989. Cette décision rendait enfin justice à ces femmes collaboratrices et leur conférait le droit mérité de toucher des prestations d'assurance–chômage.

Mais cette victoire sera de courte durée. Dès octobre 1990, le gouvernement en place contourne sournoisement le jugement de 1989, en insérant au chapitre des emplois exclus une disposition relative au lien de dépendance entre l'employeur et l'employé. Qu'à cela ne tienne! En visant maintenant l'ensemble des personnes entretenant un lien de dépendance avec l'employeur et non plus uniquement les femmes, la loi n'apparaît plus discriminatoire au plan juridique.

Il est possible que des salariés et des employeurs conjoints fraudent l'assurance–chômage comme il est tout aussi possible que de pareilles fraudes se commettent entre de parfaits étrangers. Mais les dispositions pénales prévues à la loi sont suffisamment explicites et punitives pour couvrir toutes les demandes frauduleuses de prestations.

Perdre son emploi constitue en soi un stress pour l'individu et une diminution de l'estime de soi. Nous, de ce côté–ci de la Chambre ne croyons pas qu'une majorité de gens choisissent le chômage comme mode de vie. Nous ne croyons pas non plus que les chômeurs canadiens soient des fainéants, buveurs de bière devant leur télévision, comme l'a malheureusement prétendu le premier ministre. Mais que pareil soupçon fasse l'objet d'un article de loi est inacceptable pour le million de Canadiens dont les 650 000 femmes qui en sont victimes.

Ce qui choque ici, et que je dénonce, c'est le fardeau de la preuve qui incombe à la personne en chômage dès la première étape de sa demande de prestations. Cette personne doit prouver à Revenu Canada Impôt que son contrat de travail rencontrait

toutes les caractéristiques d'un emploi que n'importe quelle autre personne aurait pu occuper. Aucune autre catégorie de prestataires n'est soumis à la démonstration d'une telle preuve.

Mais ce qui choque encore plus et me motive davantage à appuyer l'abrogation de l'article 3(2)*c)*, c'est que la modification apportée à cet article le 23 octobre 1990 n'a fait qu'estomper bien faiblement la discrimination évidente contenue dans l'ancienne Loi de l'asssurance–chômage, car la loi actuelle vise d'abord un groupe bien identifiable et a comme principal effet l'exclusion systématique des femmes à l'emploi d'un conjoint.

Ces femmes ont–elles droit à l'assurance–chômage? Oui, répondait la Cour canadienne de l'impôt, en 1989. Depuis ce temps, les femmes collaboratrices versent leurs cotisations au régime. Mais voilà que grâce à une habile contorsion, la réforme de l'assurance–chômage de 1990 englobe toute personne ayant un lien de dépendance avec leur employeur.

Quand ces femmes perdent leur emploi, c'est souvent parce que l'entreprise de leur conjoint va mal. C'est à ce moment que ces femmes ont besoin des prestations de l'assurance–chômage. Au lieu de ça, elles doivent prouver aux fonctionnaires de Revenu Canada Impôt que leur emploi est justifié, donc assurable.

Commence alors un long processus d'enquête qui s'étale sur plusieurs mois, voire même une année, au cours duquel le moindre doute milite en faveur de l'exclusion, car on ne cherche pas à établir l'admissibilité, mais à prouver la fraude.

Le gouvernement canadien démontre, encore une fois, aux citoyens et citoyennes qu'il ne met pas l'accent sur les vrais problèmes et que la lourdeur de l'appareil administratif persiste dans les services dont les gens ont le plus besoin.

Je crois qu'il serait inconvenant de penser qu'une femme prenant une part active dans la bonne marche de l'entreprise de son conjoint veuille profiter abusivement du système de l'assurance–chômage. Pourtant, si elle travaillait pour la concurrence, elle n'aurait pas à subir tous ces préjudices. Ce projet de loi C–218 vise précisément à abolir cette situation injuste.

Cet article discriminatoire de la loi porte atteinte à toutes les femmes sur le plan humain et social, car il bafoue leur droit à leur juste part et à un traitement équitable.

Je demande donc à ce gouvernement d'abroger l'article 3(2)*c)* de la Loi de l'assurance–chômage. Je lui demande de bannir le moyen vicieux et discriminatoire qu'avait trouvé le précédent gouvernement d'enlever à un million de Canadiens et de Québécois, en majorité des femmes, leur droit à l'assurance–chômage au moment où ces personnes en ont le plus besoin.

[*Traduction*]

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de profiter de l'occasion qui m'est offerte de réagir aux préoccupations évoquées dans le projet de loi C–218 qu'a présenté la députée de Saint–Hubert.

Ce projet de loi vise à réparer ce que la députée considère comme une injustice dans l'alinéa 3(2)(c) de la Loi sur l'assurance–chômage. Je suis convaincue que la députée a présenté cette initiative avec les meilleures intentions du monde.

• (1735)

Le gouvernement apprécie cette démarche. Après tout, nous mettons tout en oeuvre pour que les règles dans ce domaine soient justes et équitables pour tout le monde. Je dois dire que cette proposition constitue un exemple de ce que nous poursuivons en matière d'égalité.

La disposition de la loi qui préoccupe la députée concerne le cas où des parents travaillent ensemble pour leur compte. Certains députés ont prétendu que c'était une mesure discriminatoire à l'égard de la famille de l'employeur. Or, ce n'est tout simplement pas le cas. La disposition vise seulement à faire en sorte que ceux ou celles qui travaillent pour un conjoint, une mère ou un père, par exemple, aient accès à cet important programme comme tout autre travailleur. Je peux sans doute apaiser quelque peu l'inquiétude de la députée en insistant sur le principe qui sous–tend ce lien de dépendance entre l'employeur et l'employé.

Le gouvernement reconnaît plus que jamais cette réalité. C'est le cas des gens qui montent leur entreprise à domicile et qui, pour ce faire, font appel à des proches parents. Ce que l'on peut appeler le travail non standard est à la hausse. L'an dernier, plus de 60 p. 100 de l'ensemble des emplois nouveaux étaient des emplois à temps partiel. Voilà pourquoi la députée conviendra avec moi de la nécessité, dans le domaine de l'assurance–chômage, de se doter de règles prévoyant qu'un parent ou un conjoint de fait puisse travailler en tant qu'employé.

Cette disposition de la loi accorde à ces personnes le droit d'acquitter des cotisations et de toucher des prestations si leurs contrats sont semblables à ceux des travailleurs qui n'entretiennent pas de lien de dépendance avec leur employeur. L'employé d'une société dans laquelle il participe peut lui aussi verser des cotisations et toucher des prestations.

Tout ce que le régime d'assurance–chômage demande à cet égard, c'est de s'assurer qu'il y a bel et bien une relation employeur–employé lorsqu'il s'agit de proches parents. Cela n'a rien de discriminatoire, car tous les employés, qu'ils soient parents ou non, doivent également remplir les documents voulus pour prouver à la commission qu'ils sont des employés légitimes. Je tiens à dire à la députée de Saint–Hubert que le seul véritable problème réside dans quelques formules supplémentaires à remplir. Cependant, c'est un inconvénient mineur et c'est une mesure raisonnable, car elle protège l'intégrité du programme d'assurance–chômage pour tout le monde.

La députée a précisé, à juste titre, que la majorité des personnes intéressées dans le cas présent étaient des femmes et c'est pourquoi on a modifié cette disposition au départ. À une époque, les conjoints n'étaient pas admissibles à des prestations d'assurance–chômage, ce qui touchait, la plupart du temps, des femmes. Ce n'est plus le cas. Les femmes ne sont pas victimes de

discrimination à cet égard. Cependant, elles doivent, à l'instar de n'importe quel employé, prouver qu'il y a bien une relation légale employeur–employé si elles veulent verser des cotisations d'assurance–chômage et être admissibles à des prestations.

À ce sujet, le gouvernement a reconnu que de nombreuses femmes entraient sur le marché du travail et nous savons que beaucoup d'entre elles sont le principal soutien de famille. Pour remédier à cette situation qui évolue, le gouvernement a prévu un taux majoré pour personne à charge qui s'établit à 60 p. 100. Ce taux s'adresse aux prestataires qui ont de faibles revenus et une personne à charge, ou dont le conjoint a une personne à charge. Sans cela, les gens dans cette situation recevraient un taux de prestation de 55 p. 100.

Je crois que si la députée de Saint–Hubert examine bien la question, elle s'apercevra que le gouvernement a bien l'intention d'appliquer ses programmes avec équité et compassion.

Toutes les modifications apportées à l'assurance–chômage ont pour objectif de garantir que tous les prestataires possibles sont traités équitablement. C'est pourquoi nous examinons l'assurance–chômage dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale. Nos enquêtes ont montré que la grande majorité des Canadiens appuient l'assurance–chômage, le mot clé étant «assurance».

Les Canadiens souhaitent que ce programme soit utilisé aux fins prévues au départ, c'est–à–dire qu'il serve à apporter une aide financière temporaire entre deux emplois, et non à compléter un revenu régulier. Les gens comprennent que l'assurance–chômage est un élément important dans le système de sécurité sociale et ils veulent que ce programme fonctionne équitablement.

Dans le cadre du débat précédent sur ce projet de loi, un député a parlé de l'initiative du gouvernement qui vise à utiliser les fonds de l'assurance–chômage pour répondre à des besoins de formation et de recyclage. Il a laissé entendre que, en appuyant le projet de loi de la députée, nous allions donner l'occasion aux travailleurs employés par des parents de profiter des programmes de formation.

Or, les gens qui sont admissibles à des prestations, aux termes de cette disposition de la loi, ont droit aux programmes de formation comme tout autre prestataire. On ne leur refuse pas une formation parce qu'ils doivent remplir une obligation, celle de garantir qu'ils ont, avec leur conjoint, de vraies relations employeur–employé.

• (1740)

Je tiens à dire à la députée et à tous les députés que dans le cadre de l'examen de notre système de sécurité sociale, ils auront amplement l'occasion de présenter leurs idées sur la réforme de notre programme d'assurance–chômage. Les propositions du gouvernement sont exposées en détail dans le document de travail. Nous accueillons avec enthousiasme les idées constructives. La réforme de la sécurité sociale doit se faire en collaboration, et nous avons besoin de vos suggestions pour mettre au point de nouveaux programmes de sécurité sociale qui seront équitables et avantageux pour tous les Canadiens.

Pour terminer, je voudrais remercier la députée de Saint–Hubert de nous avoir fait part de ce qu'elle considère être de la discrimination. Le gouvernement apprécie son intérêt à cet égard. Cependant, à mon avis, il n'y a pas lieu de supposer qu'il y a de la discrimination dans cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage. Par conséquent, je ne peux malheureusement pas appuyer le projet de loi de la députée.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet C–218, qui vise à modifier la Loi sur l'assurance–chômage. La députée de Saint–Hubert propose d'éliminer l'exclusion qui empêche les membres de la famille qui travaillent pour l'entreprise familiale de toucher l'assurance–chômage.

Je suppose qu'au moment de son adoption, en 1940, la Loi sur l'assurance–chômage avait pour but de fournir une aide financière aux travailleurs dans les secteurs du commerce et de l'industrie durant les périodes de chômage. Depuis, ce programme a été élargi. Aujourd'hui, il englobe tout, des subventions aux organisations en vertu de l'article 25, en passant par les congés de maternité et les indemnités pour cause de maladie. Aujourd'hui, 97 p. 100 des salariés sont couverts par le programme d'assurance–chômage. Les personnes qui ont conçu ce programme ne le reconnaîtraient pas aujourd'hui.

Cela fait un certain temps que les Canadiens se disent préoccupés par les abus du système d'assurance–chômage. Même le ministre du Développement des ressources humaines se rend compte de la nécessité de renforcer le système et d'éliminer les échappatoires.

Quand la députée de Saint–Hubert a exposé les raisons qui l'ont poussée à présenter ce projet de loi, elle a dit que l'alinéa 3(2)c) a pour effet principal d'exclure les femmes qui travaillent pour leur conjoint. Elle trouve inadmissible que de tels employeurs soient tenus de prouver aux préposés au règlement des demandes de Revenu Canada que le contrat de travail a toutes les caractéristiques d'un contrat de travail que l'employeur aurait passé avec une personne complètement étrangère.

Nous estimons que quand une femme travaille pour son mari ou vice–versa, elle ou il devrait être prêt à prouver qu'il existe une relation authentique employeur–employé. À ce stade, nombre de personnes employées dans les exploitations agricoles seraient admissibles en vertu de ce règlement.

Il devrait incomber à ces personnes de prouver qu'elles ne profitent pas du système pour essayer d'accroître le revenu familial. À mon avis, c'est une garantie raisonnable dans un système dont il est trop souvent fait abus. Les députés de l'opposition officielle parlent souvent d'abus du système.

Les arbitres de Revenu Canada décideraient s'il existe ou non un lien de dépendance. Selon les statistiques, quelque 3 750 demandeurs se voient refuser les prestations d'assurance–chômage parce qu'ils ne sont pas considérés comme de véritables employés. Cela représente un quart des demandes de prestations examinées chaque année. Ce qui signifie que quelque 11 000 prestataires sans lien de dépendance avec l'employeur touchent l'assurance–chômage. Si cet amendement était adopté, les 3 750 demandes de prestations qui sont rejetées chaque année pourraient être approuvées. Si l'on prend la prestation moyenne, qui était de 6 600 $ en 1992, cela représente au minimum une

augmentation annuelle des paiements effectués au titre de l'assurance–chômage de 25 millions de dollars.

Je suis sûr que ma collègue de Saint–Hubert pense que l'amendement qu'elle a proposé constituerait un gros avantage pour les femmes et le milieu des petites entreprises. En vérité, à la fin elle fait tout simplement plus de tort aux personnes qu'elle essaie de protéger.

• (1745)

Les modifications et les ajouts faits au programme depuis son entrée en vigueur ont coûté cher aux employés et à leurs employeurs. En tout, les contributions des employés et de leurs employeurs représentent en moyenne 7,3 p. 100 de leur revenu global.

Dans l'état actuel des choses, le programme d'assurance–chômage enlève 19,8 milliards de dollars à ceux qui essaient de garder leur entreprise à flot et aux travailleurs qui essaient de joindre les deux bouts et de payer leurs impôts. Ces 19,8 milliards représentent environ 1 500 $ pour chaque travailleur canadien bénéficiant de la protection du programme d'assurance–chômage. C'est la deuxième source de financement en importance du gouvernement fédéral. Seul l'impôt sur le revenu apporte des recettes plus importantes.

Si la députée voulait vraiment aider les femmes et les petites entreprises, elle appuierait la proposition du Parti réformiste d'établir un programme d'assurance privé, qui fonctionnerait selon les principes de base de l'assurance et serait fondé sur des calculs actuariels solides. La députée proposerait alors un amendement selon lequel les cotisations à l'assurance–chômage seraient versées volontairement. Ainsi, ceux qui ne sont pas admissibles aux prestations ne seraient pas tenus de contribuer au programme. Elle demanderait au gouvernement de diminuer les taux d'imposition, afin que l'argent reste à la disposition des entrepreneurs, des agriculteurs et des petites entreprises, fermes ou magasins, qui comptent sur l'apport des membres de leur famille.

Nous croyons que la plupart des Canadiens seraient d'accord avec cette proposition—qu'un dollar dans les mains d'un entrepreneur, d'une petite entreprise, a beaucoup plus de chances de stimuler la croissance économique qu'un dollar dans les mains du gouvernement ou des bureaucrates.

Les réformistes s'opposent à ce projet de loi pour plusieurs raisons. Il a pour effet de créer une autre source d'abus et de gaspillage de l'argent des contribuables, dans le cadre de la Loi sur l'assurance–chômage, à une époque où nous devrions éliminer les échappatoires et économiser les cotisations versées à l'assurance–chômage par les employeurs et les employés, afin qu'il reste de l'argent pour les travailleurs et les familles les plus touchés par le taux élevé de chômage que nous connaissons aujourd'hui. Ce projet de loi ferait augmenter de millions de dollars par année le montant total des prestations. C'est tout à fait contraire aux principes du Parti réformiste, qui préconise l'élimination de la fraude et des abus et le rétablissement des vrais principes de l'assurance à l'égard du programme d'assurance–chômage.

Le plus important, c'est que les gens à l'emploi de leur conjoint ont déjà un avantage sur les autres Canadiens, parce qu'ils peuvent partager leurs revenus et réduire ainsi leurs impôts. Les réformistes appuient l'idée du partage des revenus entre conjoints mariés, et voudraient que tous les Canadiens puissent faire de même.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, comme vous le savez déjà, ce projet de loi a pour objectif l'abrogation de l'alinéa 3(2)*c)* de la Loi sur l'assurance–chômage, article de la loi qui stipule qu'un emploi n'est pas assurable lorsque l'employeur et l'employé ont entre eux un lien de dépendance. Cette loi est formelle. Dès qu'une personne a travaillé pour un employeur avec qui elle entretenait un lien de dépendance, elle devra prouver que l'emploi aurait été donné à un étranger dans les mêmes conditions.

La grande majorité des travailleurs touchés par cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage sont des femmes travaillant dans le cadre de l'entreprise familiale. Et dans le cas de ces travailleuses, la loi est également sans équivoque. Une employée qui travaille pour son conjoint doit verser des contributions à l'assurance–chômage. C'est aussi le cas pour un employé qui a un lien de dépendance avec son employeur et qui détient 40 p. 100 ou moins des actions de l'entreprise familiale.

Le ministère du Développement des ressources humaines, qui a la responsabilité d'administrer et d'appliquer la Loi sur l'assurance–chômage, refuse de plus en plus fréquemment, et cela depuis la sanction de la loi en octobre 1990, de verser des prestations d'assurance–chômage à ces personnes.

Le Bloc québécois dénonce une telle attitude qui découle de cet article, l'alinéa 3(2)*c)*, rétrograde de la Loi sur l'assurance–chômage. Oui, monsieur le Président, un article rétrograde de la loi, voire discriminatoire, puisque son effet principal aura été d'exclure systématiquement du programme de prestations d'assurance–chômage des femmes à l'emploi d'un conjoint.

• (1750)

Le motif le plus souvent invoqué pour considérer que l'emploi n'est pas assurable dans le cas des femmes travaillant pour un conjoint est le suivant: l'employeur et l'employé ont entre eux un lien de dépendance, et donc, il n'existe pas de relation employeur–employé. Dans l'examen de la demande de prestation de ces dernières, le fonctionnaire de Revenu Canada peut faire toutes les enquêtes qu'il juge opportunes chez l'employeur: vérification des états financiers, consultation des états bancaires, étude de l'organisation du travail dans l'usine ou le bureau.

En fait, on ne cherche pas à établir l'admissibilité, on vise à prouver la fraude. Au nom d'une injustice flagrante à l'égard d'une certaine catégorie de femmes sur le marché de l'emploi, j'appuie donc le projet de loi C–218 de ma collègue de Saint–Hubert, qui propose l'abrogation de cette partie rétrograde de la Loi sur l'assurance–chômage. Elles sont 650 000 dans cette situation. Si elles perdaient leur emploi, toutes ces femmes salariées d'une entreprise contrôlée par leur conjoint, ces travailleuses que l'on qualifie de collaboratrices, seraient actuellement exclues du bénéfice inconditionnel des prestations d'assurance–chômage, en raison de leur état.

Encore une fois, le groupe des femmes collaboratrices forme la très grande majorité des cas d'exclusion visés par l'article 3(2)*c)* de la loi actuelle, qui nie aux femmes le droit à l'égalité en matière d'assurance–chômage. Règle générale, ces femmes ont la responsabilité de l'administration d'entreprises familiales, que ce soit sur une ferme ou toute autre PME.

Ainsi, elles s'occupent de la facturation, tiennent la comptabilité et répondent aux demandes des fournisseurs et des clients. Or, voilà, l'entreprise familiale, comme toute autre entreprise, peut connaître une baisse importante de son volume d'affaires. Ainsi, la femme peut être mise à pied et ne plus toucher de salaire. Dès lors, il nous semble qu'ayant contribué au régime d'assurance–chômage, il est tout à fait normal qu'elles en soient bénéficiaires.

La situation est particulièrement révélatrice de l'injustice faite aux femmes dans le secteur de l'agriculture. En 1988, 6 066 Québécoises détenaient des titres de propriété dans une entreprise agricole. En 1993, leur nombre avait presque doublé. Pour leur travail sur l'exploitation agricole, 43 p. 100 des répondantes à une enquête se disent rémunérées, soit par un salaire, statut de salariée au sein de l'exploitation, soit par une participation aux profits ou par des investissements faits en leur nom.

L'enquête révèle également que 33 p. 100 d'entre elles retirent un salaire d'un travail en dehors de la ferme. Il est évident que ces femmes qui vont gagner leur vie à l'extérieur de l'exploitation participent très largement au bon fonctionnement de l'entreprise familiale, cela va de soi. Alors, en quoi le statut de ces femmes salariées, qui oeuvrent au sein de l'exploitation familiale, est–il différent de celui des femmes qui gagnent leur pitance à l'extérieur de l'exploitation?

Ces deux catégories de travailleuses sont également dépendantes de l'exploitation agricole, cotisent également au régime d'assurance–chômage, mais subissent un sort différent lorsqu'elles sont en chômage. Je le répète, il y a là une injustice flagrante à l'égard d'une catégorie de femmes sur le marché de l'emploi.

La question n'est pas de savoir s'il y a un lien de dépendance entre mari et femme, puisque dans un couple normal, la femme n'est pas plus dépendante de son mari que le mari peut l'être de sa femme. Ici, il s'agit bien de savoir si l'on rend justice à une catégorie de travailleuses. Nous appuyons donc le projet de loi C–218, qui prône l'abrogation de l'alinéa 3(2)*c)* de la Loi sur l'assurance–chômage, et il n'est pas question pour le Bloc québécois, comme cela nous fut déjà suggéré en première lecture, d'attendre après la réforme globale des programmes sociaux, mise de l'avant par les libéraux et qui de toute façon, n'obtiendra aucun consensus national. J'invite toutes les femmes de cette Chambre, et particulièrement les femmes du gouvernement libéral, à appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Saint–Hubert soulève une question qui nous préoccupe tous, c'est–à–dire, l'équité de nos règles et règlements. Le gouvernement tient à ce qu'il n'existe aucune discrimination contre qui que ce soit.

La question que soulève la députée consiste à déterminer s'il existe ou non une discrimination. L'argument qui sous–tend le projet de loi qu'elle présente, c'est qu'étant donné que la majorité des personnes visées par l'alinéa 3(2)*c*) de la Loi sur l'assurance–chômage sont des femmes, cette disposition crée une discrimination.

• (1755)

Je trouve admirable que la députée s'inquiète, mais la disposition ne crée aucune discrimination contre les femmes ni contre ceux qui ont un lien de dépendance employeur–employé. Cette disposition a pour objet de garantir l'existence d'une relation employeur–employé véritable et légale entre des parents au sein d'une même entreprise. On peut difficilement qualifier cette exigence d'inacceptable.

La Chambre a entendu des arguments intéressants sur la question, mais si les députés pensent aux situations qui pourraient se produire s'il n'y avait aucune mesure de protection dans la loi, ils conviendront que nous serions vraiment dans l'embarras.

L'alinéa 3(2)*c*) de la loi exige simplement que les personnes visées satisfassent aux exigences pour avoir droit aux prestations d'assurance–chômage au même titre que les autres employés. Il s'agit simplement d'une des règles établies en vue de protéger l'intégrité du programme. Je n'ai entendu aucun député dire que les employés non liés à leur employeur devraient être exemptés de l'obligation de fournir une preuve légale du lien employeur–employé, alors pourquoi les employés liés devraient–ils être exemptés? C'est ce que ferait le projet de loi C–218 s'il était adopté.

Les employés qui ont un lien de parenté devraient certes avoir les mêmes droits que les autres employés. Cependant, la députée conviendra que les employés ayant un lien de parenté devraient aussi répondre aux mêmes critères que les autres employés pour avoir droit à des prestations d'assurance–chômage. L'alinéa 3(2)*c*) prescrit simplement cette exigence. Autrement, il y aurait discrimination contre les employés non liés à leur employeur. Les règles prévoient un traitement égal pour tous et c'est ce qu'il faut.

Un mot est souvent revenu dans les observations des députés et c'est l'équité. Je voudrais expliquer en quelques mots comment l'équité n'est pas un slogan politique, mais une philosophie pour le gouvernement. L'équité, ou l'égalité, ou tout synonyme que vous voulez, est une des assises du système de sécurité sociale du Canada. En fait, on pourrait même dire que c'est la base sur laquelle a été édifié tout le pays.

Je ne prétends pas que tous les programmes sont parfaits et ne comportent aucun défaut privant injustement des gens de leur dû. Cependant, je peux dire que l'équité est et restera le mot d'ordre du gouvernement. Nous nous efforcerons de corriger tous les défauts des programmes dès que nous les découvrirons.

Je donne comme exemple la série de modifications au programme d'assurance–chômage entrées en vigueur en juillet dernier. Nous savons que la réduction du taux des prestations à 55 p. 100 impose un fardeau indu aux travailleurs à faible revenu qui ont des personnes à charge. C'est pourquoi nous avons introduit le taux majoré pour personnes à charge qui élève le taux des prestations à 60 p. 100 pour les travailleurs dans cette situation.

La décision de réduire le taux des prestations était une décision difficile à prendre, mais nous avons voulu être aussi justes que possible en minimisant les répercussions que cela pouvait avoir sur les personnes dans une situation précaire. C'est le même esprit d'équité qui prévaut dans la disposition qui inquiète tant la députée.

Comme il a été souligné, cette disposition permet aux membres d'une même famille de toucher des prestations d'assurance–chômage. Auparavant, elles ne le pouvaient pas. Oui, il est vrai que ces personnes ont un peu plus de formalités à remplir, mais je m'empresse d'ajouter que sur les dizaines de milliers de demandes d'assurance–chômage présentées par des travailleurs d'entreprises familiales en 1992–1993, seulement 15 000 ont été examinées par Revenu Canada. La grande majorité des personnes travaillant pour un membre de leur famille ont rempli les formulaires nécessaires pour demander l'assurance–chômage et ont reçu leurs prestations.

Je puis donc dire en toute sincérité et en toute déférence pour la députée que ses craintes sont exagérées. Personne ne met en doute les intentions de la députée de Saint–Hubert à ce sujet. Elle s'attaque sans aucun doute à ce qu'elle considère comme une injustice, mais je lui ferai remarquer, à elle et à tous les autres députés, que le processus d'examen de notre système de sécurité du revenu leur donnera amplement l'occasion de présenter des recommandations constructives pour la réforme du régime d'assurance–chômage.

Le gouvernement a proposé dans son document de réflexion à ce sujet un certain nombre de solutions possibles pour adapter et renforcer le régime d'assurance–chômage afin qu'il serve tous les Canadiens. Voilà le contexte dans lequel nous devrions examiner la Loi sur l'assurance–chômage. Tout le monde doit sûrement reconnaître que l'assurance–chômage constitue vraiment un élément fondamental de la sécurité sociale.

Quand les députés communiquent avec leurs électeurs, ils doivent sûrement se rendre compte que de plus en plus de gens occupent ce que nous appelons des emplois atypiques. On observe en effet une forte augmentation du nombre des travailleurs à temps partiel, des travailleurs autonomes et des personnes occupant plusieurs emplois. Et on observe en effet aussi une augmentation considérable du nombre des entreprises familiales.

Il faut voir le tableau d'ensemble. Il faut examiner si nous devrions élaborer un régime d'assurance–chômage entièrement nouveau qui répondra aux besoins des travailleurs dans la structure économique en voie de changement, ou si nous pouvons adapter le régime actuel de façon satisfaisante pour répondre aux besoins d'une population active qui se diversifie rapidement. Quelle que soit l'approche retenue, le gouvernement a insisté pour dire que le travail de réforme du système de sécurité sociale constitue un partenariat. Nous souhaitons la participation de tous ceux qui ont des idées constructives à proposer.

• (1800)

La députée de Saint–Hubert aura l'occasion d'exposer ses idées, et le gouvernement sera heureux d'apporter toute son attention à ses propositions.

Je comprends l'intention de son projet de loi, mais j'ai le regret de ne pas pouvoir l'appuyer pour le moment.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à la Chambre au débat sur le projet de loi présenté par la députée de Saint–Hubert.

À l'instar de mes collègues, je reconnais qu'en présentant ce projet de loi, la députée veut corriger ce qui semble être une injustice. Je lui rappelle toutefois, ainsi qu'à tous les députés, que ce projet de loi a franchi l'étape de la première lecture avant que le gouvernement ne présente son document de travail sur la réforme de la sécurité sociale. Si la députée avait su l'ampleur des modifications proposées au régime d'assurance–chômage, elle aurait peut–être jugé préférable d'attendre et de présenter ses idées dans ce contexte.

Je ne voudrais pas vous rebattre les oreilles avec cela, mais je pense sincèrement que les Canadiens souhaitent que leurs élus envisagent des modifications au régime d'assurance–chômage dans le contexte de la réforme de la sécurité sociale. La députée comprend certainement qu'il est logique d'évaluer sa suggestion dans ce contexte.

La députée de Saint–Hubert parle d'injustice alors qu'il n'y en a pas à faire tout notre possible pour maintenir l'intégrité de notre régime d'assurance–chômage. Je peux dire sans équivoque que la majorité des prestataires de l'assurance–chômage sont des citoyens honnêtes et respectueux des lois. Nous n'avons pas à craindre qu'ils essaient de tirer avantage du régime d'assurance–chômage.

Toutefois, cela ne nous empêche pas d'être vigilants et de nous assurer que les prestations soient versées uniquement à ceux qui satisfont aux conditions nécessaires. Nous avons des comptes à rendre. Les Canadiens s'attendent à ce que leurs élus fassent tout leur possible pour assurer la rentabilité de notre régime de sécurité sociale.

J'inviterais la députée à envisager la question d'un autre angle pour un instant. La semaine dernière, le ministre des Finances a dit très clairement que le gouvernement respectera son engagement et qu'il atteindra son objectif, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de sa troisième année de mandat. Il a été dit très clairement que cet objectif sera atteint. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Nous pouvons y contribuer en contenant le plus possible les coûts de nos programmes de sécurité sociale.

Nous avons déjà fait ce que nous avons pu pour sauvegarder les fonds de l'assurance–chômage par d'autres mesures. Je pense notamment à la diminution des cotisations d'assurance–chômage qui, selon nos estimations, créera ou préservera environ 40 000 emplois supplémentaires. La création et le maintien de ces emplois se traduiront par des entrées de fonds plutôt que des déboursés pour le régime d'assurance–chômage. De plus, nous devons tout mettre en oeuvre pour garantir que le système soit utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu.

Voilà que des députés soutiennent que la disposition sur le lien de dépendance est discriminatoire envers les femmes parce que ces dernières travaillent souvent pour leur mari dans une entreprise familiale. Ils devraient tout de même reconnaître que lorsque nous avons modifié le régime d'assurance–chômage, nous avons toujours porté une attention particulière aux besoins des travailleuses canadiennes.

L'une des mesures que nous avons prises, comme d'autres députés l'ont déjà dit, a été d'accorder un taux majoré pour charge de famille de 60 p. 100 aux bas salariés ayant une personne à charge ou dont le conjoint a une personne à charge. Nous estimons qu'environ 240 000 demandeurs profitent de ce taux majoré. Je puis donner l'assurance à la députée que la majorité d'entre eux sont des travailleuses. Si les députés veulent en faire davantage pour les femmes, je les invite à étudier les propositions de la réforme de la sécurité sociale et à faire des propositions positives et constructives pour améliorer le régime.

• (1805)

C'est facile de critiquer, mais cela ne mène nulle part. C'est la solution de facilité. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui s'attaque au gouvernement parce que ce dernier est responsable et qu'il protège l'intégrité du régime d'assurance–chômage, un système qui a bien servi les Canadiens pendant plus d'un demi–siècle.

Que demande–t–on au juste dans cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage? Demandons–nous aux travailleurs qu'ils donnent la preuve à la direction de l'assurance–chômage qu'ils sont engagés dans une véritable relation employeur–employé? Pas du tout. Nous ne faisons que leur demander de remplir des formules et de nous faire connaître la nature exacte de leur relation de travail avec un membre de leur famille. Cela n'est pas trop demander pour aider à réduire le déficit de l'assurance–chômage et à protéger l'intégrité du régime.

Je ne serais pas surpris du tout que la majorité des personnes dans cette situation soient favorables à cette exigence parce que cela garantirait que le travail effectué pour le membre de leur famille remplisse leurs obligations en vertu de la loi pour ce qui est des relations employeur–employé.

J'implore la députée de ne pas adopter cette méthode de tir à l'aveuglette pour régler les problèmes de l'assurance–chômage ou d'autres problèmes sociaux. Il faut au contraire examiner attentivement l'ensemble des propositions, comme nous le faisons à l'heure actuelle. Pendant l'examen du système, la députée de Saint–Hubert et tous les autres députés auront toutes les occasions voulues pour présenter des idées constructives sur les modifications à apporter au régime d'assurance–chômage. Je les encourage à le faire dans ce cadre–là.

[*Français*]

Le vice–président: L'article 44(2) du Règlement dit en partie:

(2) Le droit de réplique appartient à tout député qui a fait une motion de fond.

(3) Dans tous les cas, l'Orateur signale à la Chambre que la réplique de l'auteur de la motion initiale clôt le débat.

Comme il n'y a aucun autre député qui se lève, je donne le droit de parole et de clôture du débat à la députée de Saint–Hubert.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier les députés de la Chambre pour l'intérêt qu'ils ont démontré tout au long du débat sur le projet de loi C–218. Je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude aux députés qui ont donné leur appui indéfectible à la cause juste et démocratique dont le projet de loi C–218 se veut le reflet.

Cependant, nous ne pouvons clore le débat sans répondre à certaines intentions à l'effet que l'abrogation du paragraphe (2)*c*) de l'article 3 de la Loi sur l'assurance–chômage entraînerait inévitablement, d'une part, un risque accru d'abus et de fraudes et, d'autre part, une augmentation radicale des demandes de prestations.

Je fais allusion, en particulier, à l'intervention du député de Yorkton—Melville qui, le 21 avril dernier, exprimait ses appréhensions quant au projet de loi C–218. Les craintes du député sont manifestement mal fondées. Le député semble croire que l'article 3(2)*c*) de la Loi sur l'assurance–chômage est une disposition pénale. Cet article n'a qu'un but: celui de traiter de façon discriminatoire une partie importante de la population, cette tranche de la population qui contribue au régime et qui paie elle aussi des cotisations, mais qui se voit traiter de façon injuste et inéquitable lorsque vient le moment de toucher des prestations. Les personnes visées peuvent payer durant toute leur vie active des cotisations au Régime d'assurance–chômage et se voir refuser leurs prestations auxquelles elles ont droit parce qu'un fonctionnaire du ministère du Revenu décide que leur emploi n'est pas assurable et qu'en conséquence, elles ne peuvent toucher de prestations.

Je soulignais plus tôt certaines inquiétudes de la part de mon collègue, le député de Yorkton—Melville. Pour le rassurer, je le réfère aux article 73 et 74 de la loi et également aux pouvoirs d'enquête conférés par les articles 92 à 106 de ladite loi. Ces dispositions pénales servent à dissuader d'éventuels contrevenants. La Loi sur l'assurance–chômage est déjà munie de mécanismes visant à réprimer les abus et à éviter la fraude. La loi prévoit déjà des sanctions sévères pour ceux qui se risqueraient à l'enfreindre. C'est dire que la loi, dans sa forme actuelle, et ce sans tenir compte de l'article 3(2)*c*), a déjà des dents et qu'elle peut mordre.

Les opposants au projet de loi nous ont également soumis certaines statistiques révélatrices. Il ressort, en moyenne, que 85 p. 100 des demandes de prestations sont jugées admissibles après enquête. Les opposants au projet de loi C–218, notamment le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines indique, et je cite: «qu'il s'agit là d'un résultat très satisfaisant.» Le secrétaire parlementaire est heureux que la très grande majorité des demandes de prestations ne soit pas de nature frauduleuse.

• (1810)

Or, comment peut–il alléguer que l'existence même de l'article 3(2)c) est justifié? Comment pouvons–nous prétendre que la législation dans sa forme actuelle est juste et équitable pour les 85 p. 100 de ceux qui doivent attendre des mois, voire des années, pour obtenir une décision à savoir si oui ou non leur emploi est considéré comme assurable.

Ces personnes, dont la majorité sont des femmes qui collaborent à l'essor de l'entreprise familiale, sont des gens honnêtes qui n'ont aucunement l'intention de frauder. Cependant, on les traite comme des fraudeurs jusqu'à preuve du contraire.

La députée de Calgary–Nord a ajouté l'insulte à l'injure en déclarant à la Chambre, le 20 septembre dernier, et je cite:

> Si une femme travaille pour son mari dans une petite entreprise, elle doit être prête à convaincre Revenu Canada qu'elle travaille réellement [. . .]

Il est pour le moins aberrant qu'en 1994, les femmes collaboratrices doivent encore et toujours avoir à supporter le fardeau de prouver qu'elles travaillent réellement, comme si leur travail n'était pas un vrai travail et que ces femmes ne servent que de faire–valoir à leur mari. C'est ce genre de pensée archaïque qui sous–tend la philosophie de la loi actuelle et qui fait en sorte que les femmes travailleuses et les dépendants ne puissent avoir droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi que le reste de la population.

Voici l'occasion de dire haut et fort en cette Chambre qu'on ne peut se fermer les yeux et donner un accord tacite à une loi injuste et inéquitable. Je demande donc aux députés de voter en faveur du projet de loi C–218 et avant tout, de penser à tous ceux et celles qui attendent toujours la décision d'un fonctionnaire du ministère du Revenu.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

• (1830)

[*Traduction*]

Après l'appel du timbre:

Le vice–président: Nous procéderons au vote rangée par rangée en commençant par le motionnaire puis nous continuerons avec ceux qui sont en faveur de la motion, d'abord du même côté que le motionnaire, ensuite de l'autre côté de la Chambre.

• (1835)

Nous procéderons pour ceux qui sont contre la motion dans le même ordre.

(La motion, mise au voix, est rejetée.)

Initiatives parlementaires

(*Vote nº 99*)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing
Bakopanos
Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Bélisle
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Daviault
Duceppe
Fillion
Gagnon (Québec)
Godin
Ianno
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Mercier
Ménard
Paré
Plamondon
Proud
Sauvageau
St–Laurent
Venne—53

Assad
Bachand
Barnes
Bergeron
Blaikie
Bélair
Caccia
Caron
Dalphond–Guiral
Debien
Dumas
Fry
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Leroux (Shefford)
Marchand
Minna
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Rocheleau
Solomon
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

CONTRE

Députés

Ablonczy
Alcock
Assadourian
Benoit
Bertrand
Blondin–Andrew
Bonin
Bridgman
Brushett
Calder
Chan
Cohen
Collins
Copps
Culbert
DeVillers
Duncan
English
Finlay
Forseth
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Graham
Grose
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Hart
Hayes
Hopkins
Irwin
Jennings
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lincoln
MacLaren (Etobicoke North)
Maloney
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McKinnon
McTeague
Morrison
Murray
O'Reilly
Parrish
Phinney
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Schmidt
Shepherd
Silye
Speller
Stewart (Brant)
Szabo

Adams
Anderson
Augustine
Bernier (Beauce)
Bethel
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Catterall
Chatters
Collenette
Comuzzi
Cowling
Cummins
Duhamel
Dupuy
Epp
Fontana
Frazer
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Goodale
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Harvard
Hill (Macleod)
Iftody
Jackson
Johnston
Keyes
Knutson
Lastewka
Loney
Malhi
Marleau
Mayfield
McCormick
McLellan (Edmonton Northwest)
Milliken
Murphy
O'Brien
Pagtakhan
Peters
Ramsay
Regan
Ringma
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Solberg
Steckle
Strahl
Telegdi

Terrana	Thalheimer
Thompson	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Williams	Wood
Young	Zed—126

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Asselin
Bernier (Gaspé)	Brien
Crête	Deshaies
Discepola	Fewchuk
Flis	Guimond
Hubbard	Lalonde
Landry	Langlois
Lefebvre	Loubier
MacAulay	Manley
Patry	Peterson
Pillitteri	St. Denis
Whelan	de Savoye

• (1840)

[*Français*]

Le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1845)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai posé à la vice–première ministre une question au sujet des propositions du Livre vert concernant le financement de l'enseignement postsecondaire.

Nous savons tous qu'on parle beaucoup, dans ce document, de l'importance de l'enseignement, du recyclage et de la formation pour les Canadiens et le Canada dans la perspective de notre compétitivité dans la nouvelle économie mondiale.

Je suis heureux de voir ces observations dans le Livre vert, mais les propositions du ministre du Développement des ressources humaines à propos de l'enseignement postsecondaire vont à l'encontre de ces belles paroles.

Le ministre propose, en effet, que les 2,6 milliards de dollars qui sont transférés annuellement aux provinces, au titre de l'enseignement postsecondaire, soient versés plutôt aux étudiants sous la forme de prêts. Nous nous souvenons que c'est le gouvernement libéral qui a réduit pour la première fois les transferts fédéraux aux provinces avant 1984. Le gouvernement Mulroney a poursuivi ces compressions durant les années 80 et 90 et, bien entendu, comme nous nous en rappelons tous, les libéraux les ont alors vigoureusement critiquées lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Maintenant qu'ils forment le gouvernement, ces réductions continuent.

Si le gouvernement fédéral agit ainsi, c'est probablement parce que les fonds qu'il verse comptant aux provinces, au titre de l'enseignement postsecondaire, vont disparaître de toute façon. Cette tendance a commencé quand les libéraux étaient au pouvoir et s'est poursuivie du temps des conservateurs. Comme ces fonds vont disparaître, pourquoi s'en faire au sujet de la hausse des frais de scolarité? Ils augmentent déjà. Laissons–les continuer d'augmenter.

Ce que le gouvernement a l'intention de faire, au lieu d'argumenter, à juste titre, sur l'importance de l'enseignement postsecondaire, c'est de soustraire 2,6 milliards de dollars des fonds destinés à l'enseignement postsecondaire, de mettre ces fonds à la disposition des étudiants, sous forme de prêts, et d'instaurer un système de remboursement des prêts en fonction du revenu.

Il y a une contradiction très nette ici. Il est temps que le gouvernement reconnaisse qu'il ne peut dire du bien de l'enseignement postsecondaire pour ensuite réduire les fonds qui y sont consacrés et s'attendre à ce que le Canada soit compétitif, sur le marché mondial.

Le fait d'imposer des prêts aussi importants aux étudiants rendra l'éducation de moins en moins accessible, car les personnes qui seraient tentées de poursuivre des études vont tout simplement se dire qu'elles n'ont pas les moyens de contracter des emprunts aussi considérables.

En Australie, où il existe un programme semblable à celui que le gouvernement propose, une étude a révélé qu'en moyenne, les hommes avaient remboursé 50 p. 100 de leurs prêts à 28 ans, mais que ce n'était qu'à 38 ans que les femmes avaient réussi à rembourser la moitié de leurs prêts, en raison de la différence de salaires. Nous savons que les femmes, au Canada, gagnent beaucoup moins d'argent que les hommes et que ce sont elles qui seront les plus durement touchées par ce processus.

L'aspect le plus cynique et le plus inquiétant de cette proposition, c'est que le gouvernement dit aux Canadiens que ce qui a toujours été convenu, c'est–à–dire que l'éducation postsecondaire apportait des avantages tant à l'étudiant qu'à la société canadienne, n'est plus vrai.

Le gouvernement dit que l'étudiant sera dorénavant le seul responsable du coût de ses études postsecondaires, et donc le seul bénéficiaire des avantages, et que le Canada n'en profitera aucunement. Une telle attitude va à l'encontre des résultats de toutes les études faites au Canada depuis celle de la Commission Mas-

sey en 1951. Elle est stupide! Le gouvernement devrait modifier sa stratégie et sa position à cet égard.

Toutefois, les étudiants de 1994 sont bien politisés. Je suis fier de voir que les étudiants ont rapidement compris le jeu du gouvernement dans ce dossier. Je demande au gouvernement de changer sa politique, de considérer que les études postsecondaires constituent un investissement pour le Canada et les Canadiens et de cesser d'imposer un tel fardeau aux étudiants canadiens.

• (1850)

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre.

Selon le régime actuel, le Canada affecte beaucoup de fonds, soit environ 16 milliards de dollars, à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral à lui seul y consacre 8 milliards par année. La partie en espèces des transferts aux provinces au titre du FPE diminue lentement, alors que la partie moins évidente qui leur est accordée sous forme de points d'impôt augmente. Ce fonds moins évident passera de quelque 4 milliards en 1996–1997 à 6 milliards d'ici dix ans.

Les provinces décideront de répercuter ou non sur les étudiants une partie ou la totalité de cette réduction des espèces. Personne ne sait encore de quel montant il s'agira. Cela reste à voir. Beaucoup de facteurs influeront leurs décisions.

Par ailleurs, nous devons faire face à une réalité pressante. Les ressources de l'État s'amenuisent, mais plus de gens ont besoin d'une meilleure éducation pour trouver et conserver un emploi. Les inscriptions pour les études à temps plein dans les collèges et les universités ont augmenté de 36 p. 100 depuis 1981 et trois millions de travailleurs—25 p. 100 de la population active—veulent se perfectionner, mais n'ont pas les moyens de le faire.

On se demande dans ce document de travail si le rôle traditionnel du gouvernement fédéral devrait être maintenu, ou si nous devrions adopter une approche plus stratégique. L'une des options proposées dans le Livre vert consiste à investir les fonds dans un programme permanent pour l'octroi d'un plus grand nombre de prêts et de subventions aux étudiants eux–mêmes.

Chaque dollar que nous dépensons pourrait vouloir dire un prêt de quatre dollars, 500 millions de dollars pourraient signifier 2 milliards de dollars de prêts. Au lieu de diminuer, les prêts resteraient au même niveau. Avec les transferts d'impôt, cela voudrait dire que le total des ressources disponibles pour le système d'enseignement postsecondaire continuerait d'augmenter de sorte à satisfaire aux demandes croissantes de possibilités d'apprentissage pour un plus grand nombre de Canadiens.

L'ÉTHIQUE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat d'ajournement pour poser d'autres questions et obtenir des éclaircissements sur la saga qui se poursuit dans les banquettes avant.

Je voudrais rappeler à la présidence les observations que j'ai faites vendredi, lorsque j'ai interrogé le premier ministre au sujet des propos qu'il avait tenus; voici ce que dit le hansard:

> J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement, et celui que j'ai nommé pour moi–même. . .

Les réponses aux questions que nous avons posées à ce sujet laissaient à désirer, mais le premier ministre a répondu à ma question vendredi matin, 28 octobre, comme en témoigne la page 7367 du hansard:

> Le conseiller en éthique a été consulté hier. L'avis qu'il m'a donné ne m'a pas poussé à revenir sur la décision que j'avais prise il y a quelques jours.

La réponse est claire. Elle m'a paru sensée et nous avons cru le premier ministre sur parole.

Or, à l'émission *Newsworld* diffusée ce matin sur le réseau anglais de la Société Radio–Canada, l'intervieweur a posé au conseiller en éthique la question suivante, que je cite à partir de la transcription que nous avons obtenue: «Vous dites que le premier ministre ne vous a jamais demandé de vous prononcer sur l'aspect éthique de cette lettre.» À quoi M. Howard Wilson a répondu: «Non, c'est tout à fait juste. Le premier ministre a déclaré qu'il avait examiné la question, avait tiré ses conclusions et les avait fait connaître.»

Il m'apparaît tout à fait clair que le conseiller en éthique n'a pas été consulté et qu'on ne lui a pas demandé son avis. Il y a ici une discordance énorme qu'il faudrait tirer au clair.

Il existe de nombreuses lignes directrices à l'intention des ministres et je citerai la plus récente, qui concerne les organismes quasi judiciaires et judiciaires. La ligne directrice, tirée d'un document confidentiel du bureau du Conseil privé, m'apparaît tout à fait claire: évitez par tous les moyens d'intervenir ou de paraître intervenir dans les affaires dont sont saisis des organismes quasi judiciaires. Encore une fois, cette ligne directrice me semble très claire. Il semble donc que le ministre connaissait les limites qu'il ne devait pas franchir, mais qu'il les a néanmoins outrepassées.

En terminant, je voudrais demander à la secrétaire parlementaire de confirmer que le premier ministre a fait savoir bien clairement et à de nombreuses reprises à ses ministres qu'ils ne doivent pas téléphoner à un juge pour quelque raison que ce soit. Je fais référence à une situation dont j'ai parlé hier à la Chambre, et dont les journaux ont fait état récemment: le premier ministre a trouvé épouvantable que je rappelle un incident au cours duquel il avait téléphoné à un juge en 1971. Bien sûr, il a dit qu'il n'avait fait que demander la date à laquelle une certaine faillite serait jugée. Fort bien. Pourtant, le *Globe and Mail* l'accuse en outre d'avoir dit qu'il avait essayé d'intervenir dans cette affaire.

• (1855)

À plusieurs reprises la semaine dernière, le premier ministre a affirmé que, quelle que soit l'affaire, quelles que soient les circonstances, un ministre ne devait jamais et sous aucun prétexte téléphoner à un juge. Je trouve cela assez clair.

Ajournement

Nous voulons faire toute la lumière sur cette affaire et j'espère que la secrétaire parlementaire va sans plus tarder répondre à nos questions et apporter des précisions supplémentaires.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à la question du 28 octobre.

Dans notre système parlementaire, c'est le premier ministre qui a la responsabilité ultime de toutes les actions de son gouvernement et qui doit rendre des comptes au Parlement et au public. Cette responsabilité ne peut être déléguée. C'est le premier ministre qui donne le ton et qui prend les décisions ultimes dans les cas qui soulèvent des questions de confiance et d'intégrité. C'est cela le leadership. Comme le premier ministre le disait avant-hier, pendant la période des questions: «La responsabilité, c'est moi qui l'assume.»

Le conseiller en éthique joue un rôle très important, puisqu'il conseille le premier ministre en cas de conflit d'intérêts, mais en fin de compte, c'est le premier ministre qui doit décider. Il doit décider si un ministre peut demeurer au Cabinet. Créer un poste de conseiller en éthique qui ferait rapport au Parlement ne changerait pas cette réalité.

Le conseiller en éthique que l'on envisageait dans le livre rouge devait se concentrer sur le lobbying. Le gouvernement a élargi son mandat à d'autres questions d'éthique, dont l'administration et l'application du code révisé sur les conflits d'intérêts qui a remplacé les lignes directrices en la matière.

Les responsabilités du conseiller en éthique dans le domaine des conflits d'intérêts et dans celui du lobbying, le placent dans la position unique de pouvoir contribuer à restaurer la confiance du public dans le gouvernement.

Le premier ministre peut demander au conseiller en éthique d'enquêter sur des allégations d'impropriété par des détenteurs de charge publique, après quoi ce dernier communiquera ses conseils au premier ministre, mais ce seront seulement des conseils. En fin de compte, le premier ministre est responsable de ce que font les ministres et les hauts fonctionnaires.

En vertu du projet de loi C-43 sur l'enregistrement des lobbyistes, le conseiller en éthique a des pouvoirs indépendants face à l'industrie du lobbying. S'il a des raisons de croire qu'il y a eu violation. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Mackenzie.

LES GARDERIES

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, vendredi, j'ai posé une question au ministre du Développement des ressources humaines après lui en avoir donné avis. Je lui ai fait remarquer que les 11 ministres de l'Agriculture du Canada s'étaient entendus pour mettre en oeuvre un programme de développement communautaire, particulièrement au chapitre des garderies, et que le ministère du Développement des ressources humaines avait affecté quelque 720 millions de dollars en vue de 150 000 places en garderie, pour l'exercice en cours. Je voulais savoir quelle proportion de cette somme allait être affectée en milieu rural.

J'ai soulevé cette question parce que nous venons de terminer la saison des récoltes. C'est une période très occupée pour les entreprises agricoles, et on rapporte toujours quelques incidents où des enfants ont été blessés à cause des travaux de récolte en cours.

La ferme moderne n'est pas cet endroit paradisiaque que l'on imagine ou qu'on nous décrit dans les livres. Des machines énormes sont à l'oeuvre. Il y a du bruit. Il y a des produits chimiques. Il y a des bâtiments qui ressemblent à des usines. Il y a les puisards et les vis à grains qui présentent des risques pour les enfants. À cause de tous les dangers qu'il y a sur une ferme, ce n'est pas la place des enfants, surtout des tout-petits. Les deux parents doivent donner un coup de main, en particulier au cours des périodes les plus actives, et la présence des enfants autour des machines et des animaux est non seulement malcommode, mais dangereuse.

Il s'est toujours avéré difficile d'établir des garderies dans les régions rurales, parce que la population y est peu nombreuse, les distances sont longues et il faut des heures flexibles. Pendant les brèves périodes de l'ensemencement et des récoltes, les familles auraient parfois besoin que des garderies soient ouvertes de 8 heures le matin jusqu'à 22 ou 23 heures le soir. Il faut oublier les règles qui sont établies pour les garderies urbaines, car elles ne conviennent pas du tout.

• (1900)

Depuis les quinze ans que je suis député, je sais donc que des groupes tentent d'élaborer un modèle de garderie rurale, qui serait flexible et efficace et qui répondrait à toutes les exigences tout en offrant les mêmes services de base qu'une garderie urbaine.

Nous avons vu qu'une garderie modèle a été établie à Langruth, qui est une très petite collectivité de 500 habitants du Manitoba. Cette garderie répond à toutes les exigences; elle est ouverte depuis environ deux ans et demi et reçoit une quarantaine d'enfants. On estime que ce modèle de services de garde a surmonté la plupart de ses problèmes d'organisation et a notamment acquis toute la souplesse dont il avait besoin.

Je connais un vieil adage selon lequel il faut tout un village pour élever un enfant. Toutes les localités, des secteurs ruraux qui sont éloignés les uns des autres jusqu'aux quartiers des grands centres urbains, comprennent cela. À l'ère du village planétaire, nous comprenons que la société toute entière doit contribuer à l'éducation des enfants. Par conséquent, il n'est que juste que les familles vivant en milieu rural reçoivent leur part des subventions consacrées aux services de garderie.

J'ose espérer que le gouvernement nous précisera quels sont ses plans et quelle proportion des subventions il entend accorder. . .

Le vice–président: À l'ordre. La secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai aux questions du député.

Notre gouvernement est déterminé à améliorer les services de garderie au Canada. Dans son livre rouge, notre parti s'est engagé à y consacrer 720 millions de dollars. L'intention est de créer 150 000 autres bonnes places de garderie, dont 50 000 au cours des trois prochaines années.

Cela se fera en collaboration avec les provinces, car les garderies relèvent de la compétence provinciale. Des discussions préliminaires avec les autorités provinciales ont montré que c'est en milieu rural que les besoins sont les plus urgents. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise quant à l'allocation des places. Ce sont les gouvernements provinciaux qui décideront de la distribution des fonds et des services aux collectivités rurales. Pendant les discussions, la plupart des provinces ont dit qu'elles voulaient privilégier les régions rurales dans les nouvelles ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

Dans sa question, le député a donné l'exemple du centre de Langruth, au Manitoba, comme modèle de services de garde en milieu rural. Ce centre est un excellent exemple de la collaboration entre le gouvernement fédéral et une province. Il a pu être ouvert grâce au soutien du gouvernement provincial et à des fonds fédéraux de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants. Le programme du centre a été pensé pour répondre aux besoins précis des familles de cette collectivité rurale.

Je rappelle au député de Mackenzie que le gouvernement fédéral fournit actuellement une aide financière appréciable aux garderies. Cette aide dépasse les 400 millions de dollars chaque année et les fonds proviennent surtout du Régime d'assistance publique du Canada. Il est clair que cela ne suffit pas et qu'il faut faire davantage. Le ministre du Développement des ressources humaines a déposé un document de travail sur la réforme de la sécurité sociale qui comporte un volet sur les garderies. Voyez à la page 59 du document.

En terminant, j'invite le député de Mackenzie à présenter des propositions pour la mise sur pied de garderies dans les régions rurales du Canada au ministre du Développement des ressources humaines qui, j'en suis sûre, sera très intéressé.

LES CHEMINOTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis ici aujourd'hui pour donner suite à une question que j'ai posée à la vice–première ministre. Le ministre des Transports n'était pas à la Chambre à ce moment–là, et c'est donc à la vice–première ministre que j'ai demandé si on répondrait ou non aux lettres envoyées au premier ministre au sujet de certains propos tenus par le ministre des Transports.

Ces lettres venaient de la Fraternité internationale des ingénieurs de locomotives, des Travailleurs unis des transports et d'autres personnes qui exhortaient le premier ministre à demander au ministre des Transports de s'excuser auprès des cheminots pour avoir fait certaines remarques qui les avaient offusqués.

• (1905)

Depuis que j'ai posé ma question et que j'ai demandé à soulever de nouveau cette affaire à l'ajournement, le ministre des Transports a eu l'occasion d'expliquer ce qu'il voulait dire à la Chambre durant la période des questions aujourd'hui.

J'ai écouté attentivement ce qu'il a dit. Je crois qu'il aurait probablement pu clore cette affaire en ajoutant—et c'est peut–être ce qu'il a l'intention de faire maintenant—que, si ce qu'il a dit a offusqué certaines personnes, il serait prêt à leur présenter des excuses. Il s'est expliqué plus tôt aujourd'hui, mais ne s'est pas vraiment excusé. Il y a des gens qui ont été sincèrement choqués par les propos du ministre. Je suis impatient d'entendre ce qu'il a à dire.

Tandis que j'ai l'attention du ministre et comme j'ai tellement de mal à communiquer avec lui sur le parquet de la Chambre, il voudra peut–être aborder une ou deux autres questions.

Un de ses collègues, le député de Thunder Bay—Nipigon, a dit récemment qu'on s'en trouverait mieux si l'on retranchait le port de Churchill du système des ports canadiens. Cela va directement à l'encontre des promesses faites par les libéraux au Manitoba pendant la dernière campagne électorale.

Je voudrais aborder une autre question touchant les promesses que les libéraux ont faites au Manitoba pendant la dernière campagne électorale. Les libéraux ont abondamment promis à Winnipeg de freiner l'exode des emplois du CN de Winnipeg à Edmonton. Or, à la suite de l'élection du nouveau gouvernement, le CN a annoncé qu'il déménagera en 1995 de Winnipeg à Edmonton son centre de régulation automatique des trains et ses bureaux d'appel des remplaçants.

Nous avons donc là deux promesses libérales au Manitoba. D'une part, qu'on relancera le port de Churchill, et de l'autre, qu'on mettra fin à l'exode des emplois du CN de Winnipeg à Edmonton. Et que voyons–nous? Nous voyons au contraire un nouveau transfert d'emplois de Winnipeg à Edmonton en matière de régulation des trains et d'appel des remplaçants, et nous entendons le président libéral du comité chargé d'étudier les questions relatives aux ports de mer, à la voie maritime et ainsi de suite, dire qu'on s'en trouverait mieux si l'on abandonnait le port de Churchill.

J'espère que le ministre pourra aborder également ces questions et désavouer le député de Thunder Bay—Nipigon en affirmant que le port de Churchill fait toujours partie du plan aux yeux du gouvernement libéral. J'espère aussi qu'il dira maintenant que, conformément aux promesses faites par ses collègues, le député de Winnipeg–Sud et le ministre du Développement des ressources humaines, le ministère des Transports et le gouvernement donneront pour instructions au CN de cesser de miner l'importance de Winnipeg comme centre ferroviaire en en transférant les emplois à Edmonton.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir admis que j'avais essayé d'expliquer dans quel contexte j'ai tenu ces propos à Winnipeg.

J'ignore quelles sont les règles à ce sujet, mais permettez–moi d'expliquer, au sujet de Churchill, qu'il se fait une étude du transport maritime et qu'il sera tenu compte de Churchill et des observations faites par mon collègue.

Quant aux emplois à Winnipeg, le CN vient d'en annoncer des centaines. J'étais là–bas il y a quinze jours, et l'annonce a été confirmée. Nous nous efforçons donc de maintenir des emplois dans cette région.

Je voudrais aborder plus spécifiquement la question soulevée il y a quinze jours. Dans les années 50 et 60, des milliers de travailleurs du CN travaillaient dans ma province. J'ai entendu parler à maintes reprises des difficultés que les employés devaient surmonter lorsqu'ils représentaient leurs collègues de travail afin d'améliorer leurs conditions salariales, leurs conditions de travail et leurs conditions de santé et de sécurité.

Nombre d'entre ceux à qui j'ai parlé et que j'ai écoutés étaient des anciens combattants des deux grands conflits mondiaux, comme Luc Roussel et Bill Dunn, dont j'ai déjà parlé cet après–midi. Ils étaient très fiers de ce qu'ils avaient fait pendant leur service militaire, mais ils savaient qu'ils avaient très peu d'instruction, ce dont ils n'étaient pas responsables. Mais ils s'étaient battus pour leur pays, puis pour leurs droits en tant que travailleurs, et devaient faire face à des avocats et à des négociateurs très aguerris qui étaient au service des puissants intérêts ferroviaires du pays.

J'ai dit à Winnipeg que tous les partis doivent assumer leurs responsabilités pour la situation actuelle des chemins de fer, que la faute en incombe au gouvernement ou à la direction. Mais j'ai ajouté que jamais je ne pointerai du doigt les réalisations de ceux qui, dans certains cas, n'avaient qu'une septième, une huitième ou une neuvième année, et qui ont travaillé trop fort pour protéger les droits et les intérêts des travailleurs.

Toutes les personnes présentes dans cette pièce, à Winnipeg, à l'exception des trois qui sont sorties, ont parfaitement compris le sens de mes paroles. Je complimentais ceux qui ont fait d'énormes efforts pour surmonter de très grandes difficultés et faire reconnaître les droits qui étaient les leurs.

Comme me l'a suggéré le député, je présente mes excuses à tous ceux que l'interprétation de mes propos a induits en erreur. Je m'excuse si quelqu'un s'est senti blessé par mes paroles, car les réalisations de cette époque étaient remarquables. Je crois que le moment est maintenant venu d'aller de l'avant et de garantir un avenir aux travailleurs actuels du secteur ferroviaire, en nous assurant que leurs conditions de travail et les sociétés ferroviaires qui les emploient puissent être rentables.

Le vice–président: Chers collègues, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office, aux termes du paragraphe 38(5) du Règlement.

La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 11.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 novembre, du projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le vice–président: Comme il est dix heures, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé des motions à l'étape du rapport du projet de loi C–50.

La première mise aux voix porte sur la motion nº 1.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 100)

POUR

Députés

Bachand
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Dubé
Gagnon (Québec)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Marchand
Ménard
Paré
Pomerleau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

Bellehumeur
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Dumas
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Rocheleau
St–Laurent
Venne—36

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Bellemare

Alcock
Althouse
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barnes
Benoit

Berger
Bethel
Blaikie
Bodnar
Boudria
Brown (Calgary–Sud–Est)
Brushett
Bélair
Calder
Chan
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Dingwall
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gilmour
Goodale
Grey (Beaver River)
Hanger
Harb
Hart
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Loney
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Morrison
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Peric
Phinney
Ramsay
Regan
Riis
Ringuette–Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Solberg
Speller
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Ur
Verran
Wells
Wood
Zed—159

Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Chatters
Cohen
Collins
Cowling
DeVillers
Dromisky
Duncan
Easter
English
Finlay
Fry
Gagliano
Gerrard
Godfrey
Gouk
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary–Ouest)
Harvard
Hill (Macleod)
Hopkins
Iftody
Jackson
Johnston
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lincoln
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Malhi
Marchi
Massé
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
McKinnon
McTeague
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Proud
Reed
Richardson
Ringma
Robichaud
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Solomon
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Taylor
Terrana
Thompson
Valeri
Wappel
Williams
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Discepola
Gray (Windsor–Ouest)
Lefebvre
Loubier
MacDonald
McWhinney
Plamondon
St. Denis

Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Deshaies
Gauthier (Roberval)
Guimond
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacAulay
Manley
Peterson
Serré
Walker

● (1135)

Le vice–président: Je déclare la motion nº 1 rejetée.

[*Traduction*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 4.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 101)

POUR

Députés

Bachand
Benoit
Bridgman
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Epp
Gilmour
Gouk
Guay
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Meredith
Ménard
Paré
Pomerleau
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
Stinson
Thompson
Venne
Williams—73

Bellehumeur
Bouchard
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Duncan
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Hart
Hill (Macleod)
Jacob
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Marchand
Mayfield
Mercier
Morrison
Nunez
Picard (Drummond)
Ramsay
Rocheleau
Schmidt
Silye
St–Laurent
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Anderson
Assad

Alcock
Althouse
Arseneault
Assadourian

Augustine
Bakopanos
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Dingwall
Duhamel
Easter
English
Fontana
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Guarnieri
Harvard
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Malhi
Marchi
McCormick
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
Milliken
Minna
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Peric
Phinney
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rompkey
Shepherd
Simmons
Speller
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Valeri
Wappel
Wood
Zed—127

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barnes
Berger
Bethel
Blaikie
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Chan
Cohen
Collins
Cowling
DeVillers
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Finlay
Fry
Gagliano
Gerrard
Goodale
Harb
Hopkins
Iftody
Jackson
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Maloney
Massé
McKinnon
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Proud
Regan
Riis
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Solomon
Steckle
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Ur
Verran
Wells
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Discepola
Gray (Windsor–Ouest)
Lefebvre
Loubier
MacDonald
McWhinney
Plamondon
St. Denis

Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Deshaies
Gauthier (Roberval)
Guimond
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacAulay
Manley
Peterson
Serré
Walker

● (1045)

Le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 5.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 102)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blaikie	Riis
Solomon	Taylor—6

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand	Bakopanos
Barnes	Bellehumeur
Bellemare	Benoit
Berger	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Blondin–Andrew	Bodnar
Bonin	Bouchard
Boudria	Bridgman
Brown (Calgary–Sud–Est)	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélisle
Caccia	Calder
Canuel	Caron
Catterall	Chan
Chatters	Chrétien (Frontenac)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Copps	Cowling
Crête	Culbert
Cummins	Dalphond–Guiral
Daviault	Debien
de Savoye	DeVillers
Dingwall	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Dumas
Duncan	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Epp
Fillion	Finlay
Fontana	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Québec)	Gallaway
Gerrard	Gilmour
Godfrey	Godin
Goodale	Gouk
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Guay	Hanger
Hanrahan	Harb
Harper (Calgary–Ouest)	Harper (Simcoe–Centre)
Hart	Harvard
Hayes	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hopkins
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jacob	Jennings
Johnston	Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Landry
Langlois	Lastewka
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)	Lee
Leroux (Shefford)	Lincoln
Loney	MacLaren (Etobicoke–Nord)
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Marchand
Marchi	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé	Mayfield
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)	McCormick
McKinnon	McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McTeague	Mercier
Meredith	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Morrison	Murphy
Murray	Ménard
Nault	Nunez
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Parrish	Paré
Patry	Peric
Peters	Phinney
Picard (Drummond)	Pomerleau
Proud	Ramsay
Reed	Regan
Richardson	Ringma
Ringuette–Maltais	Robichaud
Rocheleau	Rompkey
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Scott (Skeena)
Shepherd	Sheridan
Silye	Simmons
Solberg	Speller
St–Laurent	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Thompson	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur	Valeri
Venne	Verran
Wappel	Wells
White (North Vancouver)	Williams
Wood	Young
Zed—195	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien	Deshaies
Discepola	Gauthier (Roberval)
Gray (Windsor–Ouest)	Guimond
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier	MacAulay
MacDonald	Manley
McWhinney	Peterson
Plamondon	Serré
St. Denis	Walker

● (1050)

[*Français*]

Le vice–président: Je déclare la motion nº 5 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 2.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 103*)

POUR

Députés

Althouse
Bachand
Blaikie
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Fillion
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Marchand
Ménard
Paré
Pomerleau
Rocheleau
Solomon
Taylor
Venne—45

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Riis
Sauvageau
St-Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Bellemare
Berger
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Chatters
Cohen
Collins
Cowling
Cummins
Dingwall
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gilmour
Goodale
Grey (Beaver River)
Hanger
Harb
Harper (Simcoe-Centre)
Harvard
Hill (Macleod)
Hopkins
Iftody

Alcock
Anderson
Assad
Augustine
Barnes
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brown (Calgary-Sud-Est)
Brushett
Bélair
Calder
Chan
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
DeVillers
Dromisky
Duncan
Easter
English
Finlay
Fry
Gagliano
Gerrard
Godfrey
Gouk
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary-Ouest)
Hart
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Irwin

Jackson
Johnston
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Morrison
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Peric
Phinney
Ramsay
Regan
Ringma
Robichaud
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Speller
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Valeri
Wappel
White (North Vancouver)
Wood
Zed—157

Jennings
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Malhi
Marchi
Massé
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
McKinnon
McTeague
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Solberg
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Ur
Verran
Wells
Williams
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Discepola
Gray (Windsor-Ouest)
Lefebvre
Loubier
MacDonald
McWhinney
Plamondon
St. Denis

Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Deshaies
Gauthier (Roberval)
Guimond
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacAulay
Manley
Peterson
Serré
Walker

● (1100)

Le vice-président: Je déclare la motion nº 2 rejetée.

[*Traduction*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 3.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement pour que le résultat du vote sur la motion nº 4 s'applique à la motion nº 3, mais je crois qu'un député du Nouveau Parti démocratique aimerait apporter une légère modification demandée par ses collègues.

M. Taylor: Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je confirme que nous acceptons que le résultat du vote sur la motion nº 4 s'applique à la motion nº 3 dont nous sommes saisis.

Les députés de Kamloops, Winnipeg—Transcona, Mackenzie, The Battlefords—Meadow Lake, Saskatoon—Clark's Crossing et Regina—Lumsden votent oui.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 104)

POUR

Députés

Althouse
Bachand
Benoit
Bouchard
Brown (Calgary-Sud-Est)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Duncan
Gagnon (Québec)
Godin
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary-Ouest)
Hart
Hill (Macleod)
Jacob
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Marchand
Mayfield
Mercier
Morrison
Nunez
Picard (Drummond)
Ramsay
Ringma
Sauvageau
Scott (Skeena)
Solberg
St-Laurent
Strahl
Thompson
Venne
Williams—79

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Blaikie
Bridgman
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Epp
Gilmour
Gouk
Guay
Hanrahan
Harper (Simcoe-Centre)
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton-Sud-Ouest)
Meredith
Ménard
Paré
Pomerleau
Riis
Rocheleau
Schmidt
Silye
Solomon
Stinson
Taylor
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Arseneault

Alcock
Anderson
Assad

Assadourian
Bakopanos
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Chan
Cohen
Collins
Cowling
DeVillers
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Finlay
Fry
Gagliano
Gerrard
Goodale
Harb
Hopkins
Iftody
Jackson
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Massé
McKinnon
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Proud
Regan
Ringuette-Maltais
Rompkey
Shepherd
Simmons
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Valeri
Wappel
Wood
Zed—121

Augustine
Barnes
Berger
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
Dingwall
Duhamel
Easter
English
Fontana
Gaffney
Gallaway
Godfrey
Guarnieri
Harvard
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Malhi
Marchi
McCormick
McLellan (Edmonton-Nord-Ouest)
Milliken
Minna
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Peric
Phinney
Reed
Richardson
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Ur
Verran
Wells
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Discepola
Gray (Windsor-Ouest)
Lefebvre
Loubier
MacDonald
McWhinney
Plamondon
St. Denis

Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Deshaies
Gauthier (Roberval)
Guimond
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacAulay
Manley
Peterson
Serré
Walker

Le vice–président: Je déclare la motion nº 3 rejetée.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demanderais à la Chambre d'accepter que le résultat du vote de la motion nº 5 s'applique à l'inverse à cette motion. Le résultat serait identique.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 105)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Bakopanos
Bellemare
Berger
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Chatters
Cohen
Collins
Cowling
Cummins
Dingwall
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Epp
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gilmour
Goodale
Grey (Beaver River)
Hanger
Harb
Harper (Simcoe–Centre)
Harvard
Hill (Macleod)
Hopkins
Iftody
Jackson
Johnston
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Morrison
Murray
O'Brien
Ouellet
Parrish
Peric
Phinney
Ramsay
Regan
Ringma
Robichaud
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Speller
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Valeri
Wappel
White (North Vancouver)
Wood
Zed—157

Alcock
Anderson
Assad
Augustine
Barnes
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brown (Calgary–Sud–Est)
Brushett
Bélair
Calder
Chan
Clancy
Collenette
Copps
Culbert
DeVillers
Dromisky
Duncan
Easter
English
Finlay
Fry
Gagliano
Gerrard
Godfrey
Gouk
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary–Ouest)
Hart
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacLaren (Etobicoke–Nord)
Malhi
Marchi
Massé
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
McKinnon
McTeague
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Proud
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Solberg
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Ur
Verran
Wells
Williams
Young

CONTRE

Députés

Althouse
Bachand
Blaikie
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Duceppe
Fillion
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Marchand
Ménard
Paré
Pomerleau

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Riis

Rocheleau
Solomon
Taylor
Venne—45

Sauvageau
St–Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Discepola
Gray (Windsor–Ouest)
Lefebvre
Loubier
MacDonald
McWhinney
Plamondon
St. Denis

Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Deshaies
Gauthier (Roberval)
Guimond
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacAulay
Manley
Peterson
Serré
Walker

• (1110)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question. Pourriez–vous répéter? Avez–vous demandé quand le projet de loi serait lu pour la troisième fois et quelle a été la réponse?

Je demande s'il serait possible, avec le consentement de la Chambre, de passer à la troisième lecture plus tard aujourd'hui. Je n'ai pas entendu à cause du bruit ambiant. Je pense que la Chambre consentira à ce qu'on lise le projet de loi pour la troisième fois plus tard aujourd'hui.

Le vice–président: Les députés consentent–ils à l'unanimité à ce que le projet de loi soit lu pour la troisième fois plus tard aujourd'hui?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Certains députés s'opposent à ce que le projet de loi soit lu pour la troisième fois aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs décrets de nomination pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

Affaires courantes

L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, six mois après la tenue d'élections historiques en Afrique du Sud, je profite de cette occasion pour vous parler du nouveau programme intérimaire que le Canada commence à mettre en oeuvre dans ce pays.

Comme les députés le savent, le Canada apporte depuis longtemps un soutien digne de mention au peuple sud–africain. Les Canadiens qui ont eu la chance de participer au processus électoral d'avril et de mai en ont ressenti beaucoup de bonheur.

[*Français*]

L'Afrique du Sud a toutefois besoin d'un appui constant si elle veut réussir sur la voie du développement démocratique, de la prospérité économique et de la mise en valeur du potentiel de l'ensemble de sa population.

Passer de l'apartheid et d'une situation de conflit à la réconciliation et à la reconstruction représente de nouveaux défis.

[*Traduction*]

Je présente aujourd'hui à la Chambre les grandes lignes du programme triennal canadien, doté d'un budget de 20 millions de dollars pour le prochain exercice financier.

Dans sa marche héroïque vers la démocratie, le peuple sud–africain a grandement bénéficié de l'appui de l'Agence canadienne de développement international et de celui d'ONG, d'Églises, d'universités, du milieu des affaires, de groupes professionnels et de syndicats canadiens.

Pendant un certain nombre d'années, nous avons collaboré avec des groupes de Sud–Africains désavantagés par l'apartheid, afin de les préparer à participer pleinement à la gestion de leur pays.

• (1115)

L'ACDI a affecté de nouveaux crédits à son fonds consacré à l'Afrique du Sud. L'an prochain, un montant de 2,5 millions de dollars sera ainsi mis à la disposition des organisations canadiennes qui ont déjà noué d'étroites relations avec des partenaires sud–africains.

À la suite de l'abolition de l'apartheid et de l'arrivée de Nelson Mandela à la présidence, le gouvernement du Canada a promptement rétabli ses relations bilatérales dans un certain nombre de domaines. Il applique maintenant le tarif de préférence général (TPG) à l'Afrique du Sud. Il a ouvert un bureau commercial à Johannesburg, en février 1994, au cours d'une visite du ministre du Commerce international.

Aussi, les exportations canadiennes vers ce pays pour les six premiers mois de l'année ont–elles augmenté d'environ 75 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Il s'agissait surtout de produits manufacturés et d'articles de technologie de pointe.

Tout au long de la période de transition, l'expérience et les modèles de gouvernement canadiens ont suscité beaucoup d'intérêt, phénomène qui persiste d'ailleurs.

En juillet dernier, le ministre sud–africain du Développement constitutionnel et la délégation de haut niveau qu'il dirigeait et qui était composée de ministres, de députés et d'universitaires sont venus étudier notre système. Cette semaine, un groupe de fonctionnaires sud–africains effectue une visite au Canada pour voir comment nous élaborons notre politique étrangère.

[*Français*]

L'Afrique du Sud a aussi demandé et obtenu nos conseils sur divers sujets, et notamment sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié qu'elle est en train de mettre sur pied. Le Canada a offert de l'aider à intégrer plusieurs organisations multilatérales et à y participer activement.

[*Traduction*]

Les efforts et l'expertise du Canada ont été signalés. Le 1er septembre, le ministre des Arts, de la Culture, de la Science et de la Technologie de l'Afrique du Sud, M.B.S. Ngubane, a rendu hommage, devant le parlement de son pays, à la contribution apportée par un organisme canadien, le Centre de recherches pour le développement international, à une initiative pour la science et la technologie.

Notre gouvernement s'est engagé à ouvrir à tous les Canadiens le processus d'élaboration de la politique étrangère. En mai dernier, nous avons procédé à de vastes consultations à Ottawa, où nous avons invité des représentants du monde de l'enseignement, du milieu des affaires, des Églises, des syndicats et des organisations non gouvernementales vouées au développement pour discuter avec eux des priorités a définir pour la nouvelle Afrique du sud. Leurs opinions ont contribué d'une façon cruciale au choix de quatre grandes priorités pour les prochaines années en Afrique du sud.

La première de ces priorités est la bonne gestion publique. Nous allons poursuivre notre projet de 10 millions de dollars concernant la politique de la fonction publique, projet financé par l'ACDI et géré par le Centre de recherches pour le développement international. En outre, nous allons entreprendre la formation intensive de fonctionnaires supérieurs et de responsables gouvernementaux choisis au sein des groupes qui étaient autrefois exclus des postes supérieurs de l'administration publique.

[*Français*]

La seconde priorité est le perfectionnement des ressources humaines: renforcer le secteur de l'éducation et corriger les injustices passées de l'apartheid. Comme nous le savons tous, il est essentiel de relever le niveau de compétence générale de la population. Pour que les sociétés fonctionnent efficacement, il faut qu'apparaisse une culture politique plus ouverte et plus tolérante.

[*Traduction*]

Selon la troisième priorité, nous allons contribuer à renforcer la société civile. Un nouveau gouvernement étant maintenant en voie de s'installer, la plupart des organisations constituées en vue de la résistance vont devoir se transformer pour pouvoir représenter leurs électeurs de façon pacifique mais efficace. Nous allons les y aider.

La quatrième priorité sera la croissance économique de l'Afrique du Sud, et particulièrement la participation des gens d'affaires noirs aux diverses branches de l'économie, ainsi que la consolidation des liens avec le Canada.

Nous croyons que c'est seulement en reliant nos quatre priorités, avec l'aide de tous nos partenaires canadiens, que le Canada pourra assurer un développement cohérent et démocratique qui favorisera une paix et une sécurité durables en Afrique du Sud. Nous devons protéger et entretenir la flamme de l'espoir sur le continent africain, pour le bénéfice de tous ses habitants.

Je remercie tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de leur collaboration à cette entreprise.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, au nom de tous les députés du Bloc québécois, il me fait plaisir de prendre la parole sur la question de l'Afrique du Sud. La secrétaire d'État nous en donne l'occasion ce matin, alors qu'elle nous annonce le nouveau programme intérimaire que le Canada commence à mettre en oeuvre dans ce pays. Nous devons accueillir très favorablement ce nouvel engagement du Canada. L'Afrique du Sud a effectivement besoin d'un appui constant de la communauté internationale, afin qu'elle puisse poursuivre adéquatement son processus de démocratisation.

• (1120)

Comme je l'indiquais à la Chambre le 26 avril dernier, pour la première fois, des Noirs de tous les villages et villes de l'Afrique du Sud commençaient à voter afin d'élire leurs représentants. On ne peut rester indifférents, comme parlementaires, aux témoignages de cette personne âgée qui nous disait alors et je cite: «Je peux mourir maintenant, car j'ai voté pour la première fois de ma vie.»

Comme l'indiquait la secrétaire d'État, la bonne gestion publique, le perfectionnement des ressources humaines, le renforcement de la société civile ainsi que la croissance économique du pays nous semblent être des priorités bien ciblées. Nous sommes confiants qu'elles pourront permettre de soutenir un développement qui soit cohérent et qui favorisera une paix durable ainsi qu'une justice sociale.

Le programme triennal de 20 millions de dollars arrive donc à point. En plus de l'action du Canada dans le domaine de l'aide internationale et de sa participation remarquable dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU, nous croyons que celui–ci doit faire de la promotion des droits de la personne et du développement de la démocratie l'un des fers de lance, sinon un des piliers majeurs de sa politique étrangère.

Le virage majeur à 180 degrés que le Canada a pris récemment sur cette question fondamentale ne nous inspire pas confiance, au contraire. Si la secrétaire d'État croit autant à la promotion de la démocratie qu'elle veut bien le prétendre ce matin, peut–elle nous indiquer ce qu'elle pense vraiment du virage radical de son gouvernement sur cette question, un virage qui est loin de consacrer la démocratie et les droits de la personne comme l'un des éléments structurants de la politique étrangère canadienne?

Je tiens à saisir l'occasion qui nous est donnée ce matin pour interpeler directement la secrétaire d'État sur cette question. Le manque de leadership de son gouvernement sur la question des droits de la personne est tout simplement honteux. Je désire mettre la secrétaire d'État au défi. Je la mets au défi de demander à son premier ministre de ne pas renier les engagements internationaux du Canada, tels que ceux qu'il a contractés au Sommet francophone de Dakar, en 1989, alors que le Canada y a fait adopter, par les 42 pays de la Francophonie, une résolution qui situe la protection des droits de la personne au rang d'objectif fondamental de la communauté internationale.

Le Sommet du Commonwealth au Zimbabwe, en 1991, confirmait d'ailleurs le respect des droits individuels comme un élément déterminant dans l'attribution des programmes d'aide internationale. Ainsi, je l'interpelle, au nom des milliers de Chinois qui croupissent toujours injustement en prison, pour qu'elle demande à son premier ministre de soulever publiquement la question de la violation des droits de la personne lors de sa mission en Chine. Elle se doit de le faire à moins qu'elle ait peur, elle aussi, que le Canada fasse rire de lui.

L'exemple de l'Afrique du Sud est pourtant éloquent. Le virage du gouvernement fait malheureusement en sorte que la question des droits de la personne ne sera plus discutée qu'en coulisses, afin de ménager la susceptibilité des pays, en particulier ceux pouvant représenter des marchés intéressants pour le Canada. Nous croyons que l'action du Canada doit être cohérente. Le Canada doit avoir en effet le courage de ses convictions s'il veut être respecté et préserver sa crédibilité de par le monde.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je remercie la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique de reconnaître qu'il faut que le Canada et l'Afrique du Sud maintiennent les rapports suivis qu'ils entretiennent depuis longtemps.

J'ai travaillé et j'ai voyagé en Afrique du Sud et j'ai toujours été frappé par l'énorme potentiel de ce pays, tant en fait de ressources humaines que matérielles. L'Afrique du Sud peut être la locomotive qui entraînera tout le sud d'un continent où, malheureusement, bien des pays sont dans un état de détérioration économique et politique avancé.

En mettant fin à l'apartheid de façon si admirable et avec une modération si extraordinaire, le pays n'a réglé que la moitié de son problème. L'autre moitié est peut–être la plus difficile à régler et c'est là que pourrait intervenir utilement le Canada.

Nous pouvons le faire en dépit des contraintes économiques que nous connaissons ici même.

• (1125)

La grande difficulté pour le gouvernement sud–africain sera d'amener le pays à surmonter ses problèmes socio–économiques pour créer une économie productive dans un contexte sûr et pacifique et une société où tous ont les mêmes droits aux termes de la loi et ont la possibilité de tirer le maximum de leur potentiel.

Nous devons faire en sorte que l'Afrique du Sud ne suive pas la voie d'autres pays africains qui ont sombré dans un si grand état de délabrement, mais j'ai confiance que l'Afrique du Sud ne sera pas l'un d'eux.

J'ai quelques questions à poser à la députée. Je n'ai pas vu à combien se chiffrerait le montant total de l'aide que nous accorderons à ce pays. Ce chiffre doit être connu. Puisque les contribuables tiennent à ce que nos programmes soient plus transparents, je voudrais également savoir quels projets précis seront financés.

Je voudrais aussi savoir où est dépensé l'argent pour être bien certain que ce sont les gens à qui il est destiné qui en profitent. J'invite par ailleurs la députée à prévoir un processus de vérification qui nous permettrait de savoir si l'argent que nous dépensons aide des gens qui en ont vraiment besoin.

Cependant, à mon sens, le plus grand problème qui afflige cette nouvelle Afrique du Sud qui vient de naître, c'est la disparité des revenus entre ses habitants de race blanche et ceux de race noire. La façon dont le gouvernement s'occupera de cette disparité et tentera de répondre aux attentes très élevées qui sont nées après les élections sera un facteur d'une extrême importance dans le succès ou l'échec de la nouvelle Afrique du Sud.

Sous le joug de l'apartheid et à cause des sanctions, au moins deux générations ont grandi sans argent, sans emploi et sans espoir, un fait qui a engendré à son tour un niveau de violence extraordinairement élevé et une mentalité de siège dans de nombreuses régions.

Ces attentes exigent une satisfaction immédiate. Elles ne peuvent malheureusement pas être satisfaites à court terme. Le remède à cette situation réside dans de véritables emplois, des emplois durables pour l'avenir, qui procureront aux gens le revenu nécessaire pour pourvoir aux nécessités de la vie, l'éducation, la santé et la nourriture, et pour assurer une assiette fiscale qui permettra au gouvernement de pourvoir aux besoins d'infrastructure.

Ces emplois permettront également l'émergence d'une classe moyenne dynamique, surtout dans la population noire pauvre. Cela constitue un objectif particulièrement important, qu'on ne saurait sous–estimer. Cela contribuera à assurer la transition entre le régime de l'apartheid et une nouvelle Afrique du Sud qui soit cohérente et qui progresse dans la voie de la sécurité et de la prospérité pour tous.

J'inviterais cependant notre gouvernement et celui de l'Afrique du Sud à méditer les sujets de réflexion suivants. La redistribution du revenu ne signifie pas faire casquer les riches. Ce serait inefficace et contre–productif et ne réussirait qu'à faire fuir les compétences du secteur des affaires, ce qui ne serait pas très bénéfique pour les gens qu'on veut aider.

Ce n'est que si le gouvernement sud-africain retient ces compétences et cultive la bonne volonté du secteur des affaires que notre aide pourra contribuer à pourvoir aux besoins de la majorité de la population pauvre, et essentiellement noire, et à lui permettre d'améliorer son niveau de vie.

Il est également important pour l'Afrique du Sud d'encourager les investissements étrangers, et notamment ceux des institutions de crédit. Il faut éviter les solutions miracles en matière sociale, car elles ne marchent pas.

La réforme sociale est impérieuse en matière d'éducation, de soins de santé primaires, de contrôle des naissances largement accessible et, surtout, de logement social. Cela ne doit pas se faire au détriment de l'économie de marché, mais en association avec elle.

En 1993, le gouvernement sud-africain a accumulé un déficit de 12 milliards de dollars. Il doit tirer la leçon de nos erreurs au lieu de continuer à dépenser de façon déficitaire. Nous savons, d'après notre triste expérience, que les déficits ne réussissent qu'à compromettre les programmes et les services sociaux que l'État espère fournir à sa population.

Il doit également éviter un interventionnisme accru de l'État. Comme nous le savons, il s'agit d'un pays où l'État intervient énormément dans le secteur privé. Nous devons aider ce pays à abandonner ce modèle d'action. Nous devons donc encourager ses habitants à s'engager dans la voie de la privatisation. Nous devons également encourager ce pays à réduire ses barrières tarifaires et à diminuer ses droits tarifaires en accord avec le GATT.

Le Canada peut effectivement apporter son aide à ce chapitre. Je félicite d'ailleurs le gouvernement de la prolongation du tarif de préférence général. Je l'encourage à supprimer le plus tôt possible le système de double imposition auquel sont assujetties les entreprises désireuses d'investir en Afrique du Sud. Cela aidera beaucoup nos entreprises et l'Afrique du Sud à entretenir des rapports économiques plus productifs.

C'est d'échanges commerciaux et non pas d'aide dont l'Afrique du Sud a fondamentalement besoin, la libéralisation des échanges entre nos deux pays étant capitale.

• (1130)

En conclusion, ce pays a réussi quelque chose de vraiment extraordinaire, en passant pacifiquement d'une situation d'apartheid où la population était extrêmement divisée à une ère d'espoir et de prospérité pour tous. J'espère que le Canada l'aidera à atteindre ses objectifs malgré nos contraintes et nos difficultés économiques. J'espère que la députée fournira l'information que j'ai demandée relativement à l'aide consentie.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 46e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur les membres associés du Comité permanent de la santé.

Monsieur le Président, je pense que nous trouverez qu'il y a consentement unanime à la Chambre à se dispenser de la lecture du 46e rapport du comité permanent. Je propose que le 46e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, que je viens de présenter, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que le nom du député suivant soit supprimé de la liste des membres associés du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre: M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing); et que le député dont le nom suit s'ajoute à la liste des membres associés du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre: M. Solomon.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom de nombreux Canadiens qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et de ne pas apporter de modifications à la loi qui auraient pour effet de sanctionner ou de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

Cette pétition est signée par des habitants de Cobden, de Kitchener, de Haley Station, de Pembroke, d'Eganville, de la BFC Borden, de Mississauga, de Chalk River, de Calabogie et de Bancroft, en Ontario, et de Low, au Québec.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition qui porte la signature de plus de 5 000 électeurs de la circonscription de York-Nord et d'un peu partout dans le Grand Toronto et qui fait suite à l'assassinat de Brian Baylen, un employé municipal de Richmond Hill.

Les pétitionnaires réclament des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils exhortent le gouvernement à prévoir des peines maximums plus réalistes dans le cas des crimes violents, à redéfinir l'expression «jeunes personnes» et à réformer les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants relatives à la détermination de la peine.

Je remercie les habitants de York-Nord et, en particulier, Susan Chase, une électrice de cette circonscription qui a déployé tant d'efforts pour faire connaître ces préoccupations au Parlement. Je m'engage à porter cette pétition à l'attention du ministre de la Justice.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de Jo Congdon et de 50 autres personnes. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité. Ils demandent également de ne pas modifier le code des droits de la personne pour y inclure parmi les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

• (1135)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter deux pétitions. La première est signée par 416 personnes venant de ma circonscription, Calgary–Ouest, mais surtout d'autres secteurs de la ville de Calgary.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le code des droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 135 personnes venant surtout de Calgary–Ouest, mais aussi d'autres secteurs de la ville de Calgary.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer de rejeter l'euthanasie et le suicide assisté au Canada, d'appliquer rigoureusement les dispositions prévues à l'article 241 du Code criminel du Canada qui interdisent de conseiller à une personne de se donner la mort, ou d'aider ou d'encourager quelqu'un à se donner la mort, et d'envisager d'étendre les soins palliatifs à toutes les personnes qui sont mourantes au Canada.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom de 185 habitants de ma circonscription.

La première pétition porte sur les lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les pétitionnaires demandent que l'on fasse un examen complet et approfondi de la loi actuelle et que l'on envisage, en particulier, de modifier la durée des peines imposées aux récidivistes.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition attire l'attention de la Chambre sur la question de l'orientation sexuelle.

Les habitants de ma circonscription demandent au Parlement de ne pas modifier le code des droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que la question nº 47 est inscrite au *Feuilleton* depuis maintenant quelque 200 jours. Le gouvernement pourrait–il nous préciser à quel moment il entend y répondre?

M. Milliken: Monsieur le Président, je déplore qu'on ait tardé à répondre à certaines des questions inscrites au *Feuilleton*.

J'ai reçu une réponse partielle à la question dont parle le député. Étant donné que cette réponse est incomplète, je l'ai renvoyée aux divers ministères touchés et j'ai demandé qu'on fournisse une réponse complète au député.

J'ignore si nous pourrons l'obtenir ou pas. Cependant, lorsque je recevrai plus de détails de la part du ministère, je présenterai la réponse à la Chambre pour que le député puisse en prendre connaissance. S'il a d'autres questions à ce sujet, il pourra alors, bien entendu, les poser à ce moment–là.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 15 minutes, conformément au paragraphe 33(2)*b)* du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C–38, Loi concernant la sûreté du transport maritime, dont le comité a fait rapport avec propositions d'amendement.

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre des Transports) propose que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Initiatives ministérielles

M. Robichaud (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

• (1140)

Le vice–président: Il s'agit d'une nouvelle procédure, chers collègues, et c'est pourquoi il y a une certaine confusion.

M. Fontana: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez fait allusion, en ce qui concerne le projet de loi C–38, au fait qu'il s'agissait d'une nouvelle procédure. Je tiens à remercier tous les députés de la Chambre qui ont travaillé à ce projet de loi au comité permanent pour leur coopération. C'est grâce à leurs efforts que ce projet de loi est accueilli de façon aussi positive à la Chambre. Merci à tous les députés de tous les partis.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour passer à ce stade à la troisième lecture du projet de loi C–50. Si l'on pouvait passer à cette question, je crois que ce serait une bonne chose.

Le vice–président: Y a–t–il unanimité pour passer à la troisième lecture du projet de loi C–50?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), Lib.) propose que le projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, au Canada, la production céréalière est une industrie qui n'est jamais restée stagnante. Dès le moment où les colons de Lord Selkirk, établis dans la vallée de la rivière Rouge au Manitoba, ont introduit la culture du blé dans l'Ouest du Canada en 1812, les récoltes ont suivi une évolution constante. On a adapté et amélioré les cultures afin de répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs. Les producteurs recherchent constamment l'amélioration des qualités telles que la vigueur de la plante, la maturation précoce, la résistance à l'égrenage prématuré et à la rouille. D'autre part, les consommateurs désirent un produit dont les qualités permettent une variété d'utilisation.

Ici, au Canada, nous avons réussi à créer de nouvelles variétés qui répondent à ces besoins changeants. Depuis le début des années 1930, plus de 600 variétés ont été introduites. Le Canada a établi des normes de qualité internationales pour des variétés de blé et d'orge qu'il a développées. Cependant, étant donné que les besoins des consommateurs et des producteurs sont devenus plus précis, des techniques de sélection plus sophistiquées se sont avérées nécessaires. Mais bien que nos chercheurs trouvent des variétés qui répondent à nos besoins actuels, nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Nos cultures céréalières doivent s'adapter aux exigences d'un monde en constante évolution.

Pour le producteur, il est important que ces cultures produisent un bon rendement, affichant une performance agronomique excellente.

• (1145)

Les cultures à rendement élevé présentent également un avantage pour l'environnement en ce qu'elles permettent de libérer des terres pour les affecter à d'autres utilisations. Les cultures à bon rendement exigent moins de pesticides, moins d'engrais et de produits chimiques pour atteindre leur plein potentiel.

Grâce aux fruits de la recherche soutenue, nos céréaliculteurs des Prairies seront effectivement en mesure de produire les cultures que demandent nos clients. Les producteurs et les représentants de l'industrie ont besoin de cette recherche. Les producteurs d'un bout à l'autre des Prairies ont fait part de leur désir au ministre de jouer un rôle de premier plan dans la recherche, puisque celle–ci influe directement sur leurs travaux et leur gagne–pain.

C'est pour cette raison que le ministre de l'Agriculture recommande au gouvernement de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de permettre des prélèvements volontaires destinés à soutenir la recherche dans le domaine de la sélection végétale. Une modification s'avère nécessaire car la Loi sur la Commission canadienne du blé ne permet pas, dans sa forme actuelle, de faire des prélèvements de ce genre.

Ce programme de prélèvements volontaires a été élaboré en consultation étroite avec les 12 organismes agricoles des Prairies qui composent la Western Grains Research Foundation. Ces organismes participants comprennent l'Union des producteurs de grain, la Western Canadian Wheat Growers Association, la Manitoba Pool Elevators, la Saskatchewan Wheat Pool, l'Alberta Wheat Pool, la Prairie Canola Growers Council, la Flax Growers Western Canada, la Keystone Agricultural Producers, la Western Barley Growers Association, la Oats Producers Association of Alberta, l'Association canadienne des producteurs de semence et Unifarm. Des scientifiques de certaines universités et du ministère ont également participé à la planification de ce programme.

L'adoption du projet de loi C–50 permettra de recueillir des fonds supplémentaires destinés à la recherche, grâce à des prélèvements volontaires effectués sur les ventes de blé et d'orge.

Le programme proposé consisterait en un prélèvement facultatif de 20 c. la tonne dans le cas du blé et de 40 c. la tonne dans le cas de l'orge. Ces prélèvements devraient totaliser environ 4,7 millions de dollars par an, somme qui serait attribuée directement à la recherche sur la sélection du blé et de l'orge. Ces fonds s'ajouteraient aux versements de plus de 21,5 millions de dollars attribués à la recherche sur le blé pendant la campagne agricole 1993–1994 et à l'aide supplémentaire de 8 millions de dollars que le gouvernement a déjà promis de consacrer à la recherche sur l'orge.

Les prélèvements seraient retenus sur les ajustements de fin de campagne effectués par la commission et placés dans un compte spécial. Les fonds provenant de ce compte seraient transférés à la Western Grains Research Foundation qui administrera le programme de financement des recherches. Il faut souligner que ce nouveau programme n'entraînera pas la création d'un nouvel

organisme, d'une nouvelle institution ou d'une nouvelle bureaucratie, et qu'il nous permet de respecter notre engagement fiscal envers tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. L'argent consenti par les producteurs irait directement à la recherche.

• (1150)

Pour faire les retenues, on utiliserait la structure administrative qui existe déjà à la Commission canadienne du blé et un organisme de financement de la recherche bien établi et dirigé par les producteurs serait chargé de distribuer les fonds. Le coût d'administration total différentiel de ce programme est évalué à environ 2 p. 100 de tous les prélèvements effectués.

Grâce à l'utilisation des structures existantes, nous pourrions tirer le meilleur parti possible des investissements des producteurs dans le domaine de la recherche. De son côté, la fondation fournira à tous les détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé des rapports qui leur permettront de voir si leurs fonds sont judicieusement utilisés. D'une certaine manière, le succès éventuel de ce programme repose sur le fait qu'il est facultatif.

Si un détenteur d'un carnet de livraison de la Commission canadienne du blé n'est pas d'accord avec les démarches entreprises par la Western Grains Research Foundation, il peut se retirer du programme. Il incombe à la fondation de montrer aux producteurs qu'elle utilise leurs fonds à bon escient, afin de conserver leur soutien. Je devrais préciser ici que la fondation, organisme public agréé par le gouvernement fédéral, a fait ses preuves dans le domaine de la recherche, en soutenant des travaux de recherche pure qui se sont avérés fructueux.

On ne peut exagérer l'importance des investissements consentis par les céréaliculteurs dans la recherche. Cette recherche pourrait permettre d'accroître de 15 p. 100 les rendements des récoltes, ce qui se traduirait pour les céréaliculteurs de l'Ouest par un supplément de recettes brutes de 400 millions de dollars par an. Ce chiffre de 400 millions de dollars n'est pas exagéré, surtout quand on considère qu'au prix actuel, un accroissement de rendement d'un seul boisseau par acre dans l'Ouest canadien représenterait 100 millions de dollars de revenus additionnels.

Ce programme permettra au Canada de demeurer compétitif sur le marché international et de maintenir sa position vis-à-vis des autres exportateurs. Tout aussi important, ce genre de recherche encouragera la mise au point de produits à valeur ajoutée dans le secteur des grains. J'ai parlé tout à l'heure de la hausse du revenu personnel chez nos clients potentiels à l'étranger. Ces produits à valeur ajoutée seront en effet un atout important dans nos échanges avec ces clients et c'est cette recherche qui donnera au Canada une longueur d'avance dans la mise au point de nouveaux produits.

Cette initiative représente un excellent exemple de la façon dont l'industrie joue un rôle de chef de file dans le financement de la recherche. Elle illustre également la volonté du gouvernement de répondre aux besoins que les Canadiens expriment et de constituer des partenariats solides au profit de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Si les producteurs et le gouvernement travaillent dans le même sens, bien sûr, tous les Canadiens bénéficieront de ce programme. Je recommande donc à la Chambre d'approuver le projet de loi C-50, qui modifiera la Loi sur la Commission canadienne du blé et permettra le prélèvement facultatif de fonds, afin de soutenir cet important programme de recherche.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'entrée de jeu remercier et féliciter mon collègue de Beauséjour, le secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire et aux Pêches et Océans du magnifique cours d'histoire qu'il nous a donné du développement de l'Ouest.

Il est parti de 1812 et l'évolution, en passant par les années de noirceur, de la crise économique dans les années 1930, où on a trouvé 600 nouvelles variétés de blé.

• (1155)

Nous intervenons cet après-midi à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-50. À la lumière des discussions et des amendements débattus un peu plus tôt cette semaine, je doute qu'on apprenne quelque chose de nouveau aujourd'hui. Nous en avons fait le tour, et je demeure convaincu que ce projet de loi aurait gagné à être amendé.

Ce projet de loi, qui modifie la Loi sur la Commission canadienne du blé, n'aura finalement pas donné lieu à de grands débats. De bons échanges d'idées, oui, mais rien de révolutionnaire, quoique voir des producteurs proposer eux-mêmes qu'on prélève des sous sur leur revenu pour financer les recherches sur le blé et l'orge est inhabituel. Ce geste que posent les agriculteurs de l'Ouest mérite d'être encouragé et également félicité.

Je me rappelle encore une fois lorsque nous avions rencontré l'ex-ministre libéral de l'Agriculture qui a laissé sa marque, de l'avis de tous les parlementaires, l'ex-ministre Eugene Whelan, qui nous disait que chaque dollar investi en recherche et développement en agriculture rapportait 7 $. C'est un placement que vous-même n'hésiteriez pas à faire en prêtant vos deniers à une institution bancaire qui vous donnerait du sept pour un, du 700 p. 100, effectivement.

Au tout début du processus concernant ce projet de loi, nous avons eu une rencontre informelle avec les hauts fonctionnaires d'Agriculture Canada. Ils nous ont expliqué les fondements de ce projet de loi, et ils nous ont dit qu'il faisait suite à une initiative des producteurs céréaliers de l'Ouest. Bien sûr, mon collègue de Beauséjour a insisté à plusieurs reprises sur le fait que la modification à la Loi sur la Commission canadienne du blé constituait un geste volontaire des agriculteurs et que ceux-ci pouvaient, en remplissant un formulaire à cette fin, se désengager de cette participation aux fonds de recherche privés.

Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont établi la barre à 90 p. 100 de participation. Je dois vous avouer que je suis resté très étonné de voir que, volontairement, 90 p. 100 d'entre eux accepteraient de verser 40c. la tonne sur l'orge ou 20c. la tonne sur le blé pour créer un fonds privé de recherche.

Mais j'avise mon collègue de Beauséjour, le secrétaire d'État, j'avise également le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire d'être très vigilants parce que 90 p. 100, c'est beaucoup, car il ne reste que 10 p. 100 des agriculteurs qui vont en profiter, mais sans payer les fruits de la recherche et du développement. Il ne faudrait pas qu'ils bousculent les agriculteurs, car ceux-ci vont se désengager. Et dès qu'on va atteindre ou jouer autour des 50 p. 100 de participation, vous comprendrez comme moi que ce principe de volontariat n'aurait plus sa raison d'être.

À prime abord, il aurait été bien mal venu que nous, du Bloc québécois, nous opposions à la volonté de ces producteurs qui décident de prendre en main eux–mêmes leur avenir. Ce qu'ils veulent est simple. Ils sont prêts à diminuer leur profit pour investir dans la recherche afin d'améliorer les qualités génétiques du blé et de l'orge.

• (1200)

Là où ce projet de loi est nécessaire, c'est que c'est lui qui permettra à la Commission canadienne du blé d'effectuer ces retenues sur le paiement final qu'elle verse aux producteurs de blé et d'orge pour financer la recherche privée sur ces deux cultures, car, antérieurement, la Commission canadienne du blé n'aurait pas eu droit d'effectuer de tels prélèvements. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture nous présente aujourd'hui ce projet de loi C–50 pour modifier la Loi de la Commission canadienne du blé.

La retenue s'effectuera donc sur le paiement à la livraison. Il sera question présentement de 40c. la tonne d'orge et de 20c. la tonne de blé. Ces tarifs ont été fixés en estimant les besoins en millions de dollars pour la recherche et en divisant le tout par le nombre de tonnes achetées. J'avoue que j'ai été étonné de constater que bien que le texte de loi ne se réfère qu'au blé, les modifications, toutefois, touchent le blé, et automatiquement, par réglementation, l'orge. Il semble par ailleurs que deux fonds distincts seront mis en place, soit un pour le blé et l'autre pour l'orge.

Les taux de retenues dont j'ai fait mention seront fixées par décret et non par la loi. Cette disposition pourrait permettre d'exempter certaines classes de céréales ou certaines provinces. Prenons l'exemple de l'Alberta qui ne participera pas au prélèvement sur l'orge, puisque l'Alberta Barley Commission effectue déjà ces retenues.

Ce sera donc par décret tout simplement qu'on pourra modifier les montants retenus. Encore une fois, je le précise au ministre et à son secrétaire d'État, si vous êtes trop gourmands, si vous abaissez votre participation coutumière pour pouvoir augmenter la participation directe de l'agriculteur, vous risquez de voir un certain pourcentage de ces agriculteurs se désengager de leur participation.

Comme il en a été question lors de l'amendement amené par le député de Mackenzie, je réitère ma position. Si la CCB entre en compétition avec des initiatives provinciales et risque de leur nuire, il est préférable que cette province puisse être exclue du programme de cotisation volontaire.

Avec le taux de participation que prévoit le ministre—90 p. 100 des agriculteurs—la commission compte récolter 4,7 millions de dollars, répartis environ à 3,8 millions pour le blé et 900 000 $ pour l'orge. Cet argent servira à subventionner la recherche sur quatre éléments essentiels: l'amélioration génétique du blé et de l'orge, l'amélioration du rendement à l'acre. Il serait bon de rappeler que si on pouvait trouver une possibilité d'augmenter d'un boisseau seulement à l'acre la récolte de blé ou d'orge, cela représenterait un surplus, un gain de 100 millions de dollars.

Vous savez, tout commerçant le pratique, ce n'est pas le premier *hot dog* de la journée que l'on vend qui est rentable, c'est le dernier. Or, les agriculteurs savent très bien que lorsqu'on procède à la récolte sur un champ donné, ce n'est pas le premier boisseau qui est payant, c'est le dernier. Il est à tout profit. C'est la même chose pour le lait. Ce n'est pas la première vache que l'on trait, mais la dernière qui nous permet de prendre un repas ou de se payer une sortie en fin de semaine.

• (1205)

Le troisième, ce serait de favoriser une plus grande résistance des variétés face aux maladies et aux parasites, et le quatrième, trouver de nouvelles variétés afin de répondre davantage aux nouvelles exigences du marché.

Un point d'interrogation demeure: Pourquoi le budget de recherche d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada ne répond–il pas aux besoins des producteurs céréaliers? Pourquoi? On nous dit que le budget accordé est de 18,7 millions de dollars. Pourquoi donc, dans ce cas, les producteurs doivent–ils défrayer de leur poche du financement pour la recherche parallèle? Qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas, cependant. Je trouve tout à fait louable que l'on encourage les producteurs à se prendre en main et à aller de l'avant avec des solutions qu'ils savent être à leurs avantages.

Il ne faudrait cependant pas que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se désengage de ses responsabilités sur le secteur privé, ou pis encore, qu'il en soit à la remorque.

Rappelez–vous que le ministère de l'Agriculture a déposé, il y a quelques semaines, un projet de loi qui, entre autres, clarifiait son mandat en précisant l'implication du ministère en matière de recherche et de développement. Malgré ces restructurations, les producteurs céréaliers de l'Ouest en arrivent à la conclusion qu'ils doivent payer deux fois pour bénéficier de la recherche qui réponde à leurs besoins. C'est pour contrer ce problème que nous avons proposé un amendement visant à éviter des dédoublements entre les différentes instances qui se verront attribuer des contrats de recherche, ainsi qu'avec les recherches effectuées par le Département de recherche du ministère de l'Agriculture.

Selon le présent projet de loi, la Commission canadienne du blé serait responsable de répartir les contributions perçues entre les centres de recherche mettant au point de nouvelles variétés de blé et améliorant les variétés déjà existantes.

Par notre amendement, nous aurions rendu obligatoire pour l'organisme qu'il s'informe obligatoirement et soit convaincu que les fruits des activités de recherche ne seront pas fournis aux producteurs par d'autres sources de recherches similaires. Il faut simplement éviter de payer deux fois pour les mêmes recherches.

Les producteurs sont aussi des contribuables qui paient déjà 18,7 millions de dollars pour la recherche et le développement sur le blé et l'orge. Ces derniers devront néanmoins investir 4,7 millions de dollars supplémentaires afin d'orienter la recherche selon leurs priorités.

Au ministère de l'Agriculture, on soutient que les budgets en recherche et développement sont à la baisse et qu'il est important que le secteur privé prenne la relève. Hélas, j'ai toujours peur qu'au fil des ans on crée une certaine psychose et qu'on coupe la part gouvernementale en recherche et développement pour augmenter la part de l'agriculteur. C'est un danger, et l'avenir nous dira si les craintes du Bloc québécois s'avèrent fondées ici.

La recherche et le développement sont le nerf de la guerre pour demeurer concurrentiels sur les marchés extérieurs, et ce n'est un secret pour personne que si on veut augmenter nos exportations, il faudra produire davantage à des coûts moindres.

• (1210)

Il est important d'encourager des initiatives comme celles–ci. La participation du secteur privé, producteurs et industriels, doit augmenter pour accroître l'effort en matière de recherche et développement. Il est néanmoins fondamental que le gouvernement remplisse son mandat, en conservant un financement équitable en recherche et développement. Dans le cas présent, on parle de financer un groupe de recherche privé.

Il s'agit d'un organisme de recherche qui a déjà étudié le dossier, c'est–à–dire la Western Grains Research Foundation. Pour le secteur céréalier, le financement privé de la recherche comporte certains avantages et j'aimerais vous les nommer. Il répond à des besoins précis, identifiés par ceux qui financent la recherche.

Il faudra par contre être vigilants, pour éviter que les producteurs les plus importants en viennent à diriger l'orientation des recherches au détriment des plus petits producteurs. Dans la mesure où la contribution volontaire est basée sur le nombre de tonnes de blé vendues, les plus importants producteurs, il va de soi, contribueront plus fortement à ce fonds. Dans l'amendement que nous avions proposé, la Commission canadienne du blé aurait eu à vérifier les recherches qui se font avant d'attribuer des contrats.

Ainsi, si les recherches effectuées ne correspondent pas suffisamment aux besoins des producteurs de plus petite taille, la Commission canadienne du blé aurait été en mesure de contrer cette menace, puisqu'elle aurait su exactement quel est le fruit des recherches qu'elle encourage. Deuxièmement, l'information, par ailleurs, demeure confidentielle.

Mais, peu importe ce que nous en dirons, la réalité est que deux facteurs peuvent motiver le choix des producteurs céréaliers. Le budget consacré par le ministère est insuffisant et ce ministère prêche la conquête des marchés, mais ne fournit pas les outils nécessaires à sa réalisation. Deuxièmement, l'argent dépensé par le ministère en recherche et développement pour le blé et l'orge ne correspond pas aux priorités du milieu. Ce deuxième constat dénote une certaine méconnaissance des besoins de l'industrie.

Avant de terminer, je souhaiterais glisser un mot sur les amendements qui ont été présentés en Chambre hier après–midi. Voyez–vous, un parti politique ne peut se glorifier de posséder tout le savoir. D'une façon fort honnête, le Bloc québécois, dans un souci d'améliorer le sort des agriculteurs, a proposé deux modifications au projet de loi C–50. Mon collègue de Végréville, au nom du Parti réformiste, a présenté lui aussi deux modifications très sensées, très justes, de même que mon collègue de Mackenzie qui a présenté, lui aussi, une modification au projet de loi C–50.

J'ai regardé ce matin avec beaucoup d'attention le déroulement du vote et, à ma surprise, le parti ministériel, son ministre en tête, a défait, avec sa majorité, les cinq amendements. Je dois vous avouer que parfois, l'opposition peut présenter des amendements qui ne concordent pas, mais dans ce cas–ci, il me semble en tout cas, que c'était d'une façon fort positive que nous avions tendu la main au parti ministériel, pas pour le critiquer, mais pour améliorer son projet de loi. Il a refusé. On a dit: non, non, non.

• (1215)

On demandait, par exemple, lorsque le ministre recevra le rapport de la Commission canadienne du blé, de nous le présenter, à nous, les députés, les élus, dans les 15 jours. C'était une suggestion de mon collègue de Végréville. Il me semble que le député de Frontenac, le député de Vaudreuil, le député de Végréville, s'ils ont été élus par leurs commettants, n'ont pas besoin d'attendre six mois avant d'avoir le rapport. Quinze jours plus tard, cela aurait été raisonnable. Non. On ne veut pas avoir de corset, on ne veut pas avoir de limite. Est–ce qu'il y aurait quelque chose, éventuellement, à cacher? Pourquoi? Il refuse.

Je terminerai en soulignant l'importance d'éviter tout dédoublement et chevauchement entre les projets de recherche du ministère et ceux du secteur privé. Et ce, même si on affirme que les plans de recherche seront discutés entre les intervenants du milieu afin d'éviter cette situation. Il semblerait que les projets financés seront complémentaires, mais la loi ne spécifie malheureusement rien en ce sens.

Encore une fois, je suggère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de voir à défendre davantage les intérêts des agriculteurs de tout le Canada et particulièrement du Québec. Il ne coûtera pas cher au Trésor public, ce projet de loi C–50. Le projet de loi C–49 ne coûtera pas cher non plus, mais il ne rapportera rien. On a tout simplement changé le nom du ministère de l'Agriculture en ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Je rêve du jour où le ministère de l'Agriculture posera des gestes concrets pour sécuriser nos agriculteurs qui vivent des produits qui sont gérés par l'offre. Nos agriculteurs du Québec présentement vivent dans une certaine inquiétude avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1995, dans moins de deux mois donc, des accords du GATT.

Je lisais, encore ce matin, une dépêche nous arrivant du ministère de l'Agriculture annonçant qu'il a aboli la surtaxe sur les importations de boeuf de la Nouvelle–Zélande et de l'Australie. La surtaxe de 25 p. 100, il l'a abolie le 7 octobre dernier. Au mois de mai, il avait bonifié le quota sur les importations. On était rendu à 85 000 tonnes d'importation de carcasses de boeuf de la Nouvelle–Zélande et de l'Australie.

Je suivais l'évolution de la vente, cet automne, de nos jeunes bouvillons et j'ai suivi ce genre de vente, au Québec, comme à Sawyerville, Victoriaville, Princeville, Sainte–Marie de Beauce, et également à Saint–Hyacinthe, et nos agriculteurs étaient fiers parce qu'on pouvait vendre, pour une fois, nos vaches de réforme. Nos vaches laitières qui ne sont plus propices à donner du bon lait, on les envoie pour faire du boeuf, ce qu'on appelle

communément les vaches de réforme. On pouvait les vendre 60c., 62c. la livre, ou même 65c. dans certains cas. Immédiatement après que le ministre eut annoncé qu'il abolissait la surtaxe de 25 p. 100, le prix a chuté.

• (1220)

Les veaux lourds, qu'on vendait 1,25 $ début septembre, 1,30 $, 1,35 $ dans certain cas, les plus beaux sujets, dès que les transformateurs ont appris la baisse de ce 25 p. 100, les prix se sont mis à chuter, si bien qu'aujourd'hui, les agriculteurs du Québec vendent leurs bouvillons sensiblement au même prix qu'on les vendait en 1980. Voyez–vous, 14 ans plus tard, on vend à la livre le même prix, alors que les coûts de production continuent à grimper.

Encore la semaine dernière, j'étais en visite sur une ferme et un agriculteur me montrait un petit bol en plastique qui sert à traire les vaches. Il m'a dit qu'il en cassait en moyenne deux par année et qu'il faut faire très attention. Ce petit bol en plastique ressemble un peu à un verre d'eau et il me l'a montré en me demandant: «D'après toi, Jean–Guy, combien crois–tu que ça vaut, ce petit bol en plastique?» Évidemment, j'ai exagéré le prix, je lui ai dit: «Sept ou huit dollars.» Non. Le vendeur de Laval était là et il dit: «Non, ce n'est pas sept ou huit dollars.» Il a dit: «Tu sais, nous, les agriculteurs, on est habitué, on paie toujours très cher lorsqu'on a besoin de pièces.» Le coût, et preuve à l'appui, facture en main, était de 45 $.

J'ai dit: «La journée où tu te lèves et que tu casses le petit bol en plastique, mon cher Laurent, tu serais mieux de rester au lit, tu viens de manger ta journée, ton bénéfice net.» Il a dit: «C'est ça.» La même chose pour les produits pour les tracteurs, la machinerie agricole. On reste toujours très surpris. Les coûts de production, les coûts d'exploitation ne cessent d'augmenter et on vend notre boeuf le même prix aujourd'hui qu'il y a 14 ans.

Et puis, le ministre de l'Agriculture essaie de nous prouver qu'il avait raison d'abaisser, de faire disparaître la tarification de 25 p. 100 que le gouvernement avait imposée sur les importations de boeuf de Nouvelle–Zélande et d'Australie. Ma crainte, je termine là–dessus, c'est qu'une fois qu'on sera embarqué une fois pour toutes dans les accords du GATT, avec la tarification, dans le cas de négociations avec ces voisins, on a fixé les tarifs à un niveau très élevé, j'en conviens, les tarifs vont dissuader nos importateurs et cela je suis d'accord, mais, prenons l'exemple du fromage.

Sur le fromage, on a 287 p. 100, actuellement, de prévu dans les accords du GATT, qui devrait en principe entrer en vigueur le premier janvier. Si on prouve à notre bon ministre de l'Agriculture qu'il manque de fromage cheddar au Canada, il va dire qu'on baisse de 287 à 100 p. 100, ou encore à 40 p. 100, ou tout simplement il va faire comme il l'a fait avec le boeuf de la Nouvelle–Zélande, l'abolir au complet.

C'est une crainte. Et quand je vous parlais tout à l'heure que j'ai hâte, je rêve du jour où le ministre de l'Agriculture va se lever debout en cette Chambre et apporter des modifications aux lois pour sécuriser nos agriculteurs. Près de 85 p. 100 de nos agriculteurs, au Canada, doivent aller travailler en dehors de la ferme pour pouvoir joindre les deux bouts. Seulement 15 p. 100 de la classe agricole au Canada vit uniquement de sa ferme.

L'agriculture, on ne peut pas dire qu'elle est malade, mais on peut dire qu'elle n'est pas en santé. Il y a un malaise, un malaise profond, et c'est probablement une de ces raisons qui fait que les agriculteurs qui ont atteint l'âge de la retraite ont tant de difficulté trouver un de leurs enfants ou encore une personne qui accepterait de payer un prix juste pour la ferme, pour assurer la relève.

• (1225)

On a de la difficulté à trouver une relève agricole, et lorsqu'on regarde l'évolution, lorsqu'on regarde l'avenir et qu'on n'a pas lès yeux bandés, notre relève a peut–être raison de se poser des questions et de se demander si l'avenir est encore sur la ferme.

Je suis un de ceux qui croient que l'avenir sur la ferme peut avoir une certaine chance, à condition qu'on ait des gouvernements qui se tiennent debout et qui ne plient pas toujours l'échine.

Encore tout récemment, l'hiver dernier, on a négocié avec les États–Unis les exportations de blé dur, le durum. On avait une flush en main, on avait dans nos cartes tout ce qu'il fallait pour gagner dans ce dossier. On l'a perdu. On l'a perdu! Est–ce que ce sera toujours des pertes? En négociation, on va en donner, mais parfois, on va en gagner.

Dans le cas du blé dur, mes amis, c'était un dossier parfait. On l'a perdu. Notre agriculture, au Québec, est basée presque exclusivement sur la gestion de l'offre. On va faire sauter les quotas, après avoir installé une tarification où on a élevé la barre assez haut. Il ne faudrait pas qu'année après année, on vienne la baisser dramatiquement et jeter nos agriculteurs québécois sur le bien–être social ou sur le chômage, ou dans la rue. Les quotas, on ne sait pas exactement ce qu'on va en faire, mais pour plusieurs agriculteurs, ils constituaient leur fonds de retraite. Je ne sais pas, dans six ans, lorsque la valeur des quotas sera, à toutes fins utiles, rendue à zéro, ce qui arrivera.

Tout cela pour vous dire que le Bloc québécois, malgré les lacunes du projet de loi C–50, va l'appuyer, parce que c'est le voeu des agriculteurs. Ce sont les agriculteurs qui l'ont réclamé à grands cris. Bien sûr, le projet de loi n'est pas parfait. Mais entre la perfection et voter contre, nous avons choisi, au Bloc québécois, d'appuyer le projet de loi, quitte à l'amender l'année prochaine parce qu'on va voir, à l'usure, avec le fonctionnement, ce qui accroche dans l'engrenage du projet de loi C–50.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Je parlerai aujourd'hui du projet de loi lui–même, autrement dit de ce qu'il contient. Je dirai quelques mots au sujet des améliorations qui auraient dû être apportées au projet de loi, des amendements qui ont été proposés mais auxquels il n'a pas été donné suite. Je parlerai aussi de l'occasion que l'on a laissé passer en

n'apportant pas, pendant qu'on y était, de changements plus substantiels à la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Commençons par le projet de loi lui-même, le projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Le projet de loi a pour but de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé en autorisant que des prélèvements remboursables soient effectués sur les ventes de blé et d'orge à la commission.

Ces sommes doivent servir à financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes. Je résumerai ici certaines dispositions. Ce projet de loi permettra que des retenues soient effectuées sur le paiement final que la Commission canadienne du blé verse aux producteurs pour chaque période de mise en commun, à moins que le producteur ne fasse parvenir chaque année à la commission une demande pour être exempté du prélèvement remboursable, de la retenue. En vertu de ce projet de loi, les sommes retenues seront placées dans un compte tenu par la commission pour être ensuite distribuées à la fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, la Western Grains Research Foundation.

La Commission canadienne du blé doit estimer le montant qu'elle doit retenir par tonne de grain sur le paiement final qu'elle verse aux producteurs pour arriver aux 4,7 millions de dollars qu'elle veut rassembler aux fins de la recherche et qui seront versés à la Western Grains Research Foundation.

• (1230)

L'organisme subventionnaire distribuera ces fonds à des particuliers ou à des organisations pour la réalisation de recherches sur des questions choisies par le conseil d'administration de la fondation.

Un compte de réserve, un compte spécial pour imprévus, alimenté par des prélèvements sur la somme remise à l'organisme, sera constitué pour couvrir l'insuffisance des retenues pour une année donnée, que cette insuffisance soit due au fait qu'un plus grand nombre de producteurs aient demandé à être exemptés, à de mauvaises récoltes dans les Prairies, ou simplement à une réduction des expéditions de grain par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

La Western Grains Research Foundation doit présenter un rapport annuel au ministre, que ce dernier doit déposer, aux termes du projet de loi dont nous sommes saisis, dans un délai de six mois. Un des amendements dont je parlerai plus tard, et que j'appuie, stipule que le rapport doit être rendu public plus rapidement, soit dès qu'il est présenté au ministre par la fondation.

Quant à l'objet du projet de loi, il devrait avantager les agriculteurs pour les raisons suivantes. Ces derniers pourront contribuer à soutenir et à orienter la recherche sur de nouvelles variétés de blé et d'orge. On tiendra plus compte des désirs de l'industrie agricole, en particulier ceux des agriculteurs mais d'autres aussi. Les agriculteurs auront une responsabilité accrue quant à l'affectation des fonds de recherche. Je crois que cela constitue un aspect important du projet de loi.

Cette mesure permettra d'affecter un montant additionnel de 4,7 millions de dollars à la recherche en vue de créer de nouvelles variétés de blé et d'orge qui seront cultivées dans l'Ouest.

Elle pourra aider à trouver de nouveaux moyens de mise en marché, de nouveaux débouchés commerciaux, par la création de nouvelles espèces plus commercialisables. Le rendement accru et la marge de profit plus importante qui en résulteront devraient rapporter des revenus plus élevés aux agriculteurs.

Voilà à quoi tend le projet de loi. Le Parti réformiste et moi-même appuyons le projet de loi, pour les raisons suivantes. Nous croyons que la recherche est bénéfique pour les agriculteurs et que les fonds de recherche recueillis par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé et attribués à la Western Grains Research Foundation aideront les agriculteurs. De nombreux groupes d'agriculteurs le croient aussi et ont donné leur appui au projet de loi.

Lorsque je parle aux agriculteurs de ma circonscription, ils semblent, pour la plupart, en faveur de cette retenue pour la recherche.

Cependant, j'ai pu constater qu'ils mentionnent des conditions et ont parfois quelques hésitations. Ils hésitent parce que le nombre de retenues sur leurs ventes de denrées augmente tout le temps et ils commencent à craindre qu'elles ne deviennent trop nombreuses.

Les agriculteurs sont parfaitement conscients de l'importance de la recherche. Ils sont prêts à faire leur part dans son financement, mais ils sont aussi inquiets du nombre de retenues, et celle-ci n'est qu'une retenue de plus.

Je dirais donc que l'appui est là, mais qu'il devient plus hésitant, et s'il devait y avoir d'autres retenues, il viendrait un moment où l'on rencontrerait une forte résistance.

J'estime que ce projet de loi aurait été grandement amélioré par les amendements présentés. Je voudrais d'abord parler brièvement du deuxième amendement du Bloc, la motion nº 2. Je pense que l'intention de la motion était bonne. Le Parti réformiste n'a pas appuyé cette motion parce que l'interprétation que nous en avons eue n'était pas claire et que cela rendait notre appui impossible.

L'intention, qui était de faire en sorte que la Western Grains Research Foundation s'assure que la recherche qu'elle finance n'est pas déjà faite, au Canada ou ailleurs, et de s'opposer à ce qu'elle soit faite en double, était bonne. On aurait ainsi empêché le double emploi.

• (1235)

Je pense que l'intention de la motion était valable mais, encore une fois, à cause de la façon dont elle s'inscrit dans la législation, nous avons trouvé que ce n'était pas clair. Nous craignions qu'en fait, la Commission canadienne du blé se voie confier la responsabilité de veiller à ce que la Western Grains Research Foundation ne consacre pas des fonds à des recherches déjà faites ailleurs.

Nous craignions—et cela m'inquiétait personnellement—que la Commission canadienne du blé se voie confier cette responsabilité. Nous ne voulons pas que la commission ait de responsabilité autre que d'agir comme un guichet utile pour recueillir les fonds.

Le Parti réformiste a présenté deux amendements au projet de loi, et je crois que tous les deux auraient donné plus de force à la loi. Le premier portait sur l'obligation de rendre des comptes. Nous proposions que le rapport remis au ministre par la Western Grains Research Foundation soit rendu public, par l'intermédiaire de la Chambre, après un très bref délai. À mon avis, il est nécessaire d'avoir ainsi à rendre des comptes. Le député de Malpèque a déjà tenté de faire adopter des mesures obligeant ainsi le gouvernement à rendre des comptes, dans le cadre d'autres projets de loi.

Notre deuxième motion visait à simplifier le processus pour les agriculteurs désireux de ne pas contribuer à la commission du blé et, ultimement, à l'organisme de recherche, par leurs retenues. Nous proposions d'ajouter à la demande de carnet de livraison de la Commission canadienne du blé une petite case que l'agriculteur aurait pu cocher s'il avait voulu se retirer du programme pour l'année en question.

Certains ayant des intérêts dans cette industrie, et d'autres députés, se sont opposés à cette formule de retrait parce que c'était, selon eux, trop facile à faire. Cela m'inquiète beaucoup quand le gouvernement approuve quelque chose tout en faisant en sorte que la bureaucratie complique inutilement les décisions à cet égard.

Autrement dit, dans le cas présent, les gens qui s'opposaient à notre amendement disaient: «Rendons les choses plus difficiles pour les agriculteurs qui ne veulent pas participer en compliquant la procédure administrative.» Moralement, je crois que c'est inacceptable.

Il arrive trop souvent dans notre vie, et surtout dans la vie des gens d'affaires, que la bureaucratie gouvernementale vienne compliquer nos entreprises. Je suis outré que cette motion n'ait pas été appuyée, surtout quand je pense aux raisons qu'on a données pour la rejeter.

Je crois que ces deux motions et l'intention de la deuxième auraient permis d'améliorer grandement ce projet de loi, mais elles n'ont pas été adoptées.

Je veux maintenant parler des occasions manquées. Nous sommes en train d'examiner la Loi sur la Commission canadienne du blé. Pourquoi donc ne pas la modifier plus en profondeur?

Il y a une quinzaine de jours, mon collègue, le député de Moose Jaw—Lake Centre, et moi–même avons participé à un rassemblement concernant la Commission canadienne du blé, à Regina. Et qu'y avons–nous vu? Avons–nous vu une horde d'agriculteurs radicaux s'en prendre à la Commission canadienne du blé, organisme qui, dans l'ouest du Canada, joue un rôle très important dans la commercialisation des céréales? Non, ce n'est pas ça que nous avons vu.

Nous avons vu des gens très raisonnables parler d'améliorer la Commission canadienne du blé pour mieux servir les agriculteurs. Après tout, cet organisme qui est financé par les agriculteurs est à leur service. C'est leur organisme. Ils veulent l'améliorer.

J'aimerais rapporter ce que certains participants à ce rassemblement ont dit à ce sujet. L'un deux, qui parlait des changements à apporter, a rappelé les circonstances dans lesquelles la Commission canadienne du blé avait été créée. Elle remonte aux années 30. Pendant la guerre, elle disparut puis refit surface en tant que monopole aux termes de la Loi sur les mesures de guerre.

C'est en 1942, en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, que la Commission canadienne du blé est devenue un monopole pour que la Grande–Bretagne, en particulier, puisse s'approvisionner à bon marché auprès des agriculteurs canadiens. Comme tant de mesures législatives, au lieu de contenir une clause d'extinction prévoyant que la loi devienne caduque au bout d'un certain temps, elle est restée en vigueur.

• (1240)

Je tiens à souligner à nouveau l'utilité de la Commission canadienne du blé. Lors de sa création, la situation à l'échelle mondiale et dans l'ouest du Canada était chaotique; les communications et le transport étaient tels que les courtiers en céréales exploitaient les agriculteurs qui n'avaient que très peu de moyens de s'informer.

La Commission canadienne du blé et le pool du blé ont mis de l'ordre dans tout cela. À l'époque, les achats et les ventes étaient centralisés et donc un courtier qui revendait à d'autres courtiers était un bon système. Le blé était alors une denrée unique dont il n'existait que quelques catégories. La Commission canadienne du blé commercialisait donc une denrée assez uniforme dans un monde qui n'exigeait pas une qualité ou une variété donnée de blé. Dans ces conditions–là, la Commission canadienne du blé fonctionnait bien.

Mais les choses ont changé, les marchés se sont transformés, le monde a évolué. Aujourd'hui, les agriculteurs ont accès à un excellent système de communications. Ce n'est plus une seule variété de blé qui se vend, mais des douzaines et des douzaines de variétés différentes.

Les acheteurs recherchent un produit très particulier et il y a des douzaines de produits différents. Les achats sont–ils centralisés de nos jours? Non. Dans le monde d'aujourd'hui, il existe très peu de courtiers qui font des achats groupés et davantage de petits vendeurs, puisque les agriculteurs se chargent de plus en plus des activités liées à la vente. Les sociétés céréalières au service des agriculteurs veulent aussi vendre davantage à l'extérieur du Canada. Il y a donc de petits acheteurs et de petits vendeurs qui font affaire avec la Commission canadienne du blé et cette dernière ne vend plus à quelques acheteurs, mais à de nombreux acheteurs.

De plus, la commission joue ce rôle d'intermédiaire auprès de petits vendeurs et de petits acheteurs, mais pas seulement pour le blé ou l'orge. Les acheteurs demandent des produits très variés et bien précis. Notre monde a vraiment changé.

Je pense que la Commission canadienne du blé a encore un rôle important à jouer et les agriculteurs qui ont participé au rassemblement étaient aussi de cet avis. Ils ont déclaré ne pas chercher à abolir la Commission canadienne du blé, mais uniquement à l'améliorer. Ils se sont prononcés en faveur d'une commission du blé optionnelle et je pense qu'ils ont bien défendu leurs arguments.

Un agriculteur a expliqué clairement certains problèmes que soulève la commission dans sa forme actuelle. L'histoire que je vais raconter paraîtra vraiment ridicule aux députés qui connaissent bien l'industrie céréalière, mais elle est vraie. Cet agriculteur a exposé sa propre situation. Il avait construit un moulin à farine sur sa ferme. Il traitait uniquement le blé qu'il produisait sur sa ferme et vendait de la farine partout dans l'ouest du Canada, mais c'était de la farine de spécialité, ce qui l'obligeait à moudre un type de blé très particulier, soit celui qu'il produisait.

Le problème, c'est que pour observer la loi, il était tenu de passer par la commission pour vendre son blé à son moulin à farine. La situation est absurde, mais elle est vraie, sans compter qu'il était obligé aussi de respecter les contingents de vente. Même s'il moulait son propre blé, dans son propre moulin, il ne devait pas dépasser le contingent. C'est ridicule, mais c'est ce qui s'est produit.

Cette anecdote illustre fort bien la nécessité d'apporter à la Commission canadienne du blé des changements positifs, des changements qu'appuient les agriculteurs.

Le ministre aurait eu intérêt à assister au rassemblement organisé à Regina, dans sa propre circonscription. C'est très malheureux, mais les agriculteurs se sont sentis trahis à cause de l'absence du ministre. Ils étaient par contre très heureux de nous voir. Ils ont constaté que certains députés se rendent compte qu'il faut modifier la Commission canadienne du blé.

Il y a une question que j'aimerais poser aux agriculteurs et aux exploitants, dirigeants ou propriétaires de petites entreprises. Un agriculteur ou le propriétaire d'un autre type de petite entreprise accepterait-il qu'un organisme gouvernemental vienne gérer ses affaires? Ces agriculteurs possèdent et financent leur ferme. Combien de propriétaires de petites entreprises laisseraient un organisme gouvernemental gérer leur exploitation? Très peu, à mon avis.

• (1245)

La Commission canadienne du blé appartient aux agriculteurs, est financée par les agriculteurs et est censée travailler pour les agriculteurs. Alors, pourquoi diable est-elle administrée par des commissaires désignés par le gouvernement? C'est pourtant comme cela que les choses se font, même si c'est tout à fait illogique.

Les agriculteurs réclament le droit d'élire les membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé. Selon de récents sondages, plus de 90 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest veulent un conseil d'administration élu dont les membres remplaceraient les commissaires actuellement désignés par le gouvernement. Cela semble-t-il si déraisonnable?

Le ministre doit agir très vite afin de permettre qu'un tel conseil d'administration soit élu par les agriculteurs. Une fois que les agriculteurs auront élu le conseil d'administration, ils devraient pouvoir décider, par référendum, quel genre de commission du blé ils veulent. Ils pourraient décider de garder la commission telle qu'elle est à l'heure actuelle, ce qu'ils ne feront certes pas si j'en juge par tout ce que j'ai entendu. Ils pourraient décider aussi de supprimer complètement la commission, mais tout porte à croire qu'ils ne le feront pas.

Un mouvement se dessine en faveur de la suppression de la commission, mais je ne crois pas qu'il soit très important. Il n'a pas l'appui de la majorité. Je crois que l'option choisie se situera quelque part entre les deux. La première option serait d'ouvrir la commission du blé à la concurrence sur tout le continent. Un marché continental de l'orge et du blé constitue la première option réaliste.

La deuxième option réaliste est d'ouvrir la Commission canadienne du blé à la concurrence partout dans le monde. Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à favoriser cette option.

Une autre option possible serait d'ouvrir la commission à la concurrence, mais que la Commission canadienne du blé ne puisse acheter que pour l'exportation. Cela mettrait fin à l'ingérence de la Commission canadienne du blé dans notre réseau de transport, dans le système d'allocation des wagons et dans le système de commercialisation des céréales. Mais la commission pourrait poursuivre son travail sur le marché de l'exportation. Elle pourrait être utile à cet égard.

C'est aux agriculteurs et non à moi qu'il revient d'en décider. S'ils ont une meilleure option à proposer, qu'ils le fassent et qu'un référendum tranche la question! Qu'on les laisse choisir l'option qu'ils veulent!

Je voudrais seulement poser une question hypothétique: pourquoi le ministre refuse-t-il tellement d'apporter les modifications que souhaitent les agriculteurs? Je ne vais même pas essayer d'expliquer ses raisons d'être contre ces changements.

Ce que je vais faire pour terminer, c'est vous raconter une histoire. C'est l'histoire d'un agriculteur que je connais. Il s'agit d'un agriculteur angoissé. Certains disent qu'il a un problème d'attitude. Pour calmer son angoisse, cet agriculteur aime aller se promener sur sa route le dimanche matin. Il l'appelle «sa» route parce que c'est lui qui a fait des pressions pour qu'on la construise et aussi pour qu'on la pave. Donc, il aime sortir de son entrée le dimanche matin et aller se promener sur sa route dans sa voiture à cinq vitesses parce que la route lui appartient le dimanche matin. Il y a une courbe sur cette route, et il aime rouler à 100 à l'heure avant d'arriver à la courbe et accélérer pour prendre la courbe à 140. La vitesse calme son angoisse et lui procure une sensation de bien-être.

Un bon dimanche matin, il part pour sa promenade habituelle, commence à accélérer, et que voit-il dans la courbe? Une voiture qui s'en vient en sens inverse sur sa route un dimanche matin. Il est mécontent. Il est plus angoissé que jamais. Il voit l'autre voiture faire une embardée. Il se dit: «Mon Dieu, il y a un chauffeur en état d'ébriété sur ma route un dimanche matin.» Lorsque l'autre voiture est assez proche, il voit qu'une dame est au volant, et il dit: «Mon Dieu, il y a une femme au volant sur ma

route un dimanche matin.» En passant à côté de lui, la dame arrête sa voiture et ouvre sa fenêtre. Il ralentit mais n'arrête pas. Il entend la dame crier «cochon». Il est vraiment très angoissé. Il crie «truie» et poursuit son chemin. Il est plus angoissé que jamais et roule à 120 en arrivant à la courbe. Au moment où il commence à accélérer dans la courbe, il frappe le cochon.

• (1250)

Lorsqu'on m'a raconté cette histoire, c'était pour montrer comment un problème d'attitude peut empêcher les gens de changer, mais je ne suis pas certain que ce soit la seule interprétation qu'on puisse y donner.

Je crois que le cochon que l'agriculteur a heurté sur la route est en réalité le gouvernement. Le gouvernement est le principal obstacle auquel les agriculteurs sont confrontés. Si ce cochon n'est pas le gouvernement lui–même, c'est certainement lui qui envoie des cochons pour barrer la route aux agriculteurs qui veulent faire des affaires. Je crois que le gouvernement doit arrêter de faire obstacle aux agriculteurs et aux autres gens d'affaires.

En terminant, je dirai simplement que nous appuyons le projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Nous aurions aimé qu'il soit modifié, mais je crois qu'il a l'appui général des agriculteurs. J'attends impatiemment l'entrée en vigueur de cette mesure législative.

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat en troisième lecture sur le projet de loi C–50. J'ai remarqué que plusieurs députés qui ont pris la parole avant moi se sont beaucoup écartés du sujet du projet de loi.

Avant de parler du projet de loi je voudrais dire quelques mots sur l'histoire que nous venons d'entendre au sujet de cet homme qui présumait à tort qu'une route lui appartenait et à qui cette erreur a causé tant de difficultés. Je crois que nous avons là un des problèmes fondamentaux de beaucoup d'opposants à la commission du blé qui réclament ce qu'ils appellent «des changements». Ils tombent eux aussi dans le piège des fausses suppositions.

Cet homme présumait que la route était à lui et que personne d'autre que lui ne devait s'y trouver le dimanche matin. Ce que les opposants à la commission du blé présument, c'est qu'elle n'est qu'un acheteur comme les autres alors que c'est une agence de commercialisation des céréales pour tous les producteurs de l'ouest du Canada. Dès qu'ils le comprendront, les choses prendront un sens nouveau. Mais cela semble causer de sérieuses difficultés au député de Végréville et à ses collègues.

Le projet de loi porte sur le financement de l'amélioration des plantes. Il s'agit d'une mesure qui est la suite logique d'autres mesures prises par le gouvernement précédent et également par le gouvernement Trudeau, qui voulaient mettre fin au financement public des programmes d'amélioration des plantes. Au Canada, le gouvernement finance de tels programmes depuis plus de 100 ans. Lorsque John Wise était ministre de l'Agriculture, nous avons souligné le centième anniversaire des programmes d'amélioration des plantes d'Agriculture Canada.

Ce programme, mis sur pied il y a plus de 100 ans, s'est révélé extrêmement intéressant pour ma région de l'ouest du Canada. Sans les travaux d'amélioration des plantes financés publiquement qui se sont poursuivis à la station centrale de recherches ici à Ottawa et sans les variétés de blé hâtif qui ont été mises au point, comme le blé dur de printemps, ma région n'aurait pas trouvé sa place dans le monde agricole.

Les variétés qui existaient auparavant ne convenaient pas à cette région, où la saison de croissance est relativement courte. La mise au point du blé marquis a permis d'y attirer une population agricole, puisque la culture en devenait économiquement rentable, et a fait de l'agriculture des Prairies le grenier du monde, à en croire la publicité qui circulait au tournant du siècle. Notre secteur agricole n'a cependant jamais été aussi formidable.

• (1255)

Beaucoup de pays produisent plus de blé et plus de céréales que le Canada, mais peu en exportent une aussi forte proportion, car nous exportons environ 80 p. 100 de notre production. Aucun de ces autres pays n'est forcé de le faire, car ils ont une population plus nombreuse et la récolte y est surtout consommée localement.

Nous avons donc mis en place les institutions de commercialisation que nous connaissons et dont certains de mes collègues ont parlé. Nous avons bâti sur cette réussite en poursuivant le programme d'amélioration des plantes financé par l'État afin de vaincre les maladies qui sont apparues et les épidémies de rouille et les infestations d'insectes qui se sont produites au fil des années. La région continuant à produire des céréales, des parasites et des insectes s'installent dans le sol et l'environnement. C'est une lutte constante et il faut remplacer les variétés pour que les plantes résistent aux insectes, aux parasites, à la rouille, aux champignons, etc.

Le ministre a dit qu'il était possible d'accroître le rendement de 15 p. 100 grâce à l'amélioration des plantes. C'est vrai sur papier et dans les essais, mais, dans les exploitations agricoles, avec les exigences de l'environnement et les changements climatiques qui se produisent avec le temps, il faut apporter bien d'autres améliorations en agriculture pour maintenir les rendements. Certaines des anciennes variétés peuvent toujours avoir un rendement presque aussi bon que les nouvelles si nous utilisons les techniques maintenant disponibles.

Les améliorations ont été réelles, mais pas terriblement frappantes. Les progrès se sont toutefois ajoutés les uns aux autres au point que les avantages ont été énormes, si on les compare aux investissements minimes qui ont été faits. Toutes les recherches sur l'aspect économique de l'amélioration des plantes montrent que, pour chaque dollar investi, le rendement a été d'au moins 7 $, selon les estimations les plus modérées, et de 15 $ à 20 $ selon d'autres. Le rendement est exceptionnel. Malgré cela, des gouvernements antérieurs, et peut–être aussi la sagesse populaire, ont estimé que l'État n'avait pas à s'occuper de l'amélioration des plantes. Il y a eu des compressions constantes dans la participation du ministère dans ce domaine.

Nous n'avons pas préservé notre programme d'amélioration des plantes financé par l'État, et le gouvernement a trouvé divers moyens de calmer ses remords de conscience à ce sujet. À la fin

des années 70 et au début des années 80, il a parlé des droits des sélectionneurs de végétaux. Le dernier gouvernement a fini par garantir ces droits. Il a ainsi remboursé les créateurs de nouvelles variétés pour les coûts et les inconvénients liés à la mise au point de ces variétés, en leur octroyant une sorte de brevet leur permettant d'exiger un droit de quiconque utilise leur variété de semence durant les 15 années suivantes.

À cela vient s'ajouter le projet de loi dont nous sommes saisis et qui propose de prélever ce que certains appellent un paiement volontaire et d'autres un paiement remboursable, pour chaque tonne de grain vendue par la Commission du blé, dans la région où elle a compétence. La loi ne le précise pas, mais le gouvernement dit qu'il veut retenir du paiement final versé en janvier, à la suite de la fermeture du compte des livraisons en commun de la dernière campagne agricole, 20 $ par tonne de blé et 40 $ par tonne d'orge. Les producteurs pourraient, avant la fin de février, demander à la commission de leur envoyer leurs retenues à eux plutôt qu'à la fondation de recherche s'ils n'approuvaient pas les activités de cette dernière.

Il est difficile de s'opposer à une proposition qui laisse aux individus le libre choix de décider s'il veulent offrir leurs paiements pour un tel programme.

• (1300)

Je tiens toutefois à dire clairement à la Chambre que, en l'occurrence, les gouvernements, les politiciens et les ministres de l'Agriculture imposent une fois de plus aux agriculteurs un autre coût qui n'existait pas il y a 20 ans. Les agriculteurs financent les phytogénéticiens, d'abord en payant des impôts qui servent à subventionner leurs travaux, même si ces subventions ne sont peut–être pas suffisantes en raison des compressions gouvernementales. On nous demande de payer des droits pour l'utilisation des nouvelles semences que ces phytogénéticiens ont mises au point. Maintenant, on nous prie maintenant de financer ces activités d'une troisième façon, grâce à des retenues sur nos ventes de blé et d'orge réalisées par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

Je crois que nous avons le droit de nous demander combien de fois encore nous devrons augmenter ce financement. Ce sont les consommateurs du produit qui bénéficient clairement de cette productivité accrue. Mon collègue, le député de Frontenac, a dit que ce sont les derniers boisseaux qui sont à l'origine des bénéfices, et c'est vrai; mais ce sont aussi eux qui servent à faire baisser les prix. Quand on accroît sa production, l'offre augmente et le prix de toute la production commence à chuter.

C'est donc toujours le consommateur qui bénéficie de cette production accrue et qui obtient des denrées alimentaires de moins en moins chères. Le coût de l'épicerie et des denrées alimentaires de base qui la composent a diminué tout au long de ce siècle.

On ne saurait toutefois en dire autant de toute une gamme d'autres produits et biens que nous utilisons. Même le coût de l'habitation a augmenté durant cette période. En ce qui concerne le transport, je compare la situation actuelle à celle qui existait il y a seulement 15 ou 20 ans. Aujourd'hui, au sein du Comité de l'agriculture, nous avons parlé des prix du bétail. En 1977, je me souviens d'avoir acheté une auto flambant neuve qui m'a coûté l'équivalent de sept bouvillons de 800 livres. C'était une grosse voiture, d'excellente qualité. Aujourd'hui, il faudrait que je vende entre 25 et 30 de ces mêmes bovins pour acheter la même voiture.

Nous avons appris au comité que les prix du bétail se sont assez bien maintenus. C'est sans doute le cas, n'est–ce pas?

La technologie des voitures a quelque peu changé. J'ai lu un article de journal récemment où l'on dit qu'en raison des exigences environnementales du gouvernement sur la réduction des émissions de gaz, notamment, le coût des voitures a augmenté d'environ 4 500 $ depuis 1977. Cette hausse est due à toutes les améliorations techniques. Toutes choses étant égales par ailleurs, la voiture coûterait deux fois moins que maintenant.

En ce qui a trait à ce que la main–d'oeuvre touche pour la fabrication d'une automobile, cela n'a pas beaucoup changé depuis 1977. La main–d'oeuvre travaille certes beaucoup moins longtemps pour fabriquer une voiture, mais elle gagne à peu près la même chose. Cependant, le prix de la même voiture a doublé— et la valeur du boeuf est tombée à environ un tiers. La valeur du boeuf a diminué des deux tiers. Il en fallait huit pour acheter une voiture, mais il en faut maintenant 25.

J'ai donné cet exemple uniquement pour montrer que les consommateurs ont vraiment profité des gains de productivité de l'agriculture. Je ne vois pas pourquoi les agriculteurs devraient continuer de payer une partie de plus en plus grande de la recherche pour accroître la productivité dont profitent les consommateurs.

Je pense donc que les agriculteurs seront très en colère lorsqu'ils verront le montant des retenues sur leurs chèques d'ajustement de fin de campagne après janvier 1996.

• (1305)

Nombre d'entre eux devront y penser longuement avant de demander que les retenues pour la recherche leur soient remboursées ou qu'elles soient versées au groupe de recherche. Il est au moins une chose qui plaira aux agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba, à savoir, l'équité du processus de prélèvement des retenues.

Les députés se souviendront qu'il a été question hier d'une dispense spéciale accordée aux producteurs albertains et à certains producteurs de la Colombie–Britannique parce qu'il existe déjà une forme différente de retenues dans ces deux provinces. Leurs retenues sont destinées à la recherche en général. Elles ne sont pas destinées d'une façon particulière à la recherche sur les variétés nouvelles et existantes.

Tous les fonds provenant de ces retenues seront consacrés à l'élaboration de nouvelles variétés. On nous a dit qu'environ 2 p. 100 des fonds serviront à des fins administratives. Le reste sera directement affecté à des travaux scientifiques visant à mettre au point de nouvelles variétés de plantes.

Nous savons, d'après le rapport public annuel sur les prélèvements en Alberta, notamment, qu'un montant bien inférieur à la moitié des sommes perçues est consacré à la recherche et, encore là, on ne fait pas de distinction entre la recherche qui est faite dans le domaine de l'économie, de la commercialisation ou de la mise au point de plantes.

On mélange les pommes et les oranges dans le dossier des retenues. Pourtant, le gouvernement et les partis traditionnels représentés à la Chambre ont refusé d'apporter un changement hier. Ils n'y ont vu aucun problème. On dirait qu'ils sont tout à fait heureux de savoir que les céréaliculteurs du Manitoba et de la Saskatchewan vont payer 20 cents la tonne pour faire faire de la recherche sur l'amélioration des plantes. Les céréaliculteurs de l'Alberta vont verser un montant indéterminé à la recherche. Ils vont payer 20 cents pour la recherche sur le blé, mais pas sur l'orge.

Ils vont payer 40 cents. Pourquoi? Nul ne semble le savoir. Tant que la situation restera tout aussi confuse, il y a beaucoup de gens qui vont se poser la question suivante: «Pourquoi contribuer? Si les agriculteurs albertains retirent les mêmes avantages que moi de ces nouvelles plantes, pourquoi ne paient–ils pas le même montant?» Nous voulions faire disparaître cette dichotomie de la loi, mais le gouvernement a refusé d'agir en ce sens.

Un des problèmes que nous avons avec l'actuel gouvernement fédéral, c'est qu'il traite les gens d'une même région sans faire de distinction. À mon avis, il a raté une belle occasion, hier, quand il a proposé d'aller de l'avant avec ce projet de loi.

Je vois très difficilement pourquoi nous devrions solliciter l'appui à ce projet de loi. Je me vois mal me présenter devant mes agriculteurs pour leur vanter les mérites de ce projet de loi, quand je constate qu'il s'agit simplement de la troisième étape d'un processus visant à nous décharger de notre responsabilité publique concernant l'amélioration des plantes en l'imputant aux céréaliculteurs.

C'est vraiment, de la part du gouvernement, une façon de rejeter la responsabilité sur les céréaliculteurs. C'est une forme d'imposition directe supplémentaire qui n'augure rien de bon. Il m'est très difficile de souscrire au concept qui sous–tend ce projet de loi.

Cette mesure législative établit un système parfaitement inéquitable. Dans ce projet de loi, certains agriculteurs sont traités différemment d'autres agriculteurs qui, pourtant, habitent la même région et profiteront tous de la recherche. Ce projet de loi impose une troisième taxe à des céréaliculteurs qui, bien sûr, ne seront pas sans profiter eux aussi de l'amélioration du matériel génétique des plantes qu'ils utilisent.

Il faut ajouter que le grand bénéficiaire sera celui qui raflera tous les avantages de cette nouvelle recherche. Pour toutes ces raisons, j'ai du mal à justifier l'imposition d'une autre charge au céréaliculteur.

• (1310)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–50, qui prévoit un programme de retenues volontaires auprès des producteurs en vue de financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes.

J'ai un certain nombre d'observations à faire aujourd'hui; quelques–unes concernent le projet de loi proprement dit, tandis que d'autres ont trait au débat que nous avons eu hier, à la Chambre, et qui portait expressément sur l'étape du rapport du projet de loi. Enfin, je formulerai également quelques observations au sujet de la Commission canadienne du blé qui, à mon avis, est au coeur de ce débat et cruciale pour l'avenir de l'agriculture au Canada.

Tout d'abord, je voudrais aborder les particularités du projet de loi que nous examinons aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture. Comme nous l'avons déjà entendu à la Chambre, le gouvernement fédéral a essentiellement pris dans le domaine de l'agriculture une initiative qui, selon le point de vue où l'on se place, constitue soit une ponction fiscale auprès des agriculteurs, soit une occasion pour eux de participer financièrement à la recherche sur la mise au point de nouvelles plantes.

La nouvelle mesure législative proposée établit ce qu'on désigne comme un programme de prélèvements ou de retenues volontaires auprès des producteurs, afin de financer des programmes de recherche sur l'amélioration des qualités génétiques du blé et de l'orge.

Comme le ministre de l'Agriculture l'a dit à la Chambre lors de ses observations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, si celui–ci est adopté, le premier prélèvement aura lieu en janvier 1995.

L'idée des retenues n'est pas nouvelle. Cette pratique est déjà en vigueur chez les producteurs de boeuf et de porc, et beaucoup d'organisations céréalières de l'Ouest y souscrivent. Cependant, c'est la première fois qu'on prévoit des retenues pour toute la production de blé et d'orge.

Selon le ministre de l'Agriculture, les producteurs appuient généralement cette proposition, mais ils l'appuient davantage en principe que dans la pratique. Ce projet de loi propose une pratique en particulier, mais nous, députés, sommes appelés à déterminer comment elle sera mise en oeuvre et ce qu'elle suppose, au lieu de n'examiner que le principe de la proposition.

Voici comment le projet de loi est censé fonctionner. Les producteurs de l'Ouest paieront 20c. la tonne, dans le cas du blé, et 40c. la tonne, dans le cas de l'orge, pour le blé et l'orge livrés pendant la campagne agricole. Les premiers prélèvements seront retenus sur les paiements définitifs que la Commission canadienne du blé verse aux producteurs, à compter de ceux versés pour la campagne de 1993–1994. Habituellement, les paiements définitifs pour 1993–1994 seraient versés en janvier 1995.

D'après les livraisons prévues, les prélèvements devraient rapporter, selon le ministre de l'Agriculture, 4,7 millions de dollars qu'on pourra consacrer à d'autres travaux de recherche qui seront coordonnés par la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, un organisme public à charte fédérale qui coordonne la recherche dans ce domaine depuis dix ans.

En vertu de la nouvelle loi, la fondation doit rendre des comptes aux producteurs en faisant rapport annuellement à tous les titulaires de certificats et en précisant les montants reçus, ainsi que l'utilisation qu'elle en a faite pour atteindre ses objectifs dans le domaine de la recherche.

Le nouveau programme ne vise pas à faire double emploi avec les programmes de prélèvements qui existent déjà dans certaines provinces ni à remplacer ces derniers. Comme on l'a précisé à de nombreuses reprises à la Chambre, au cours des deux derniers jours, certains céréaliculteurs de l'Alberta seront exemptés de ces prélèvements.

Je pense qu'il convient de répéter ce qui a été dit hier. Le programme de prélèvements de l'Alberta est quelque peu différent de celui qui est proposé au niveau national. Si on s'arrêtait sur les raisons qui justifient la présentation de ce projet de loi, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qu'on appliquait le même raisonnement à la taxe sur les produits et services qui a été mise en oeuvre il y a quelques années, on se dirait que toute province prélevant déjà une taxe serait exemptée de la TPS, alors que les autres y seraient assujetties.

• (1315)

Ainsi, si on avait appliqué ce principe en 1990, comme on le fait maintenant en 1994, dans le cadre de ce programme de prélèvements, ce n'est que l'Alberta qui aurait été soumise à cette taxe fédérale et les autres provinces auraient alors été exemptées. C'est un scénario intéressant et c'est le moins qu'on puisse dire.

Le programme proposé dans le projet de loi C–50 n'est également pas obligatoire et les producteurs qui choisissent de ne pas y participer peuvent le faire. Il leur suffit de présenter chaque année une requête en ce sens.

En présentant le projet de loi, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il s'attendait à ce que 90 p. 100 des céréaliculteurs de l'Ouest participent à ce programme, mais il ne nous a absolument pas précisé comment il était parvenu à ce chiffre.

Au cours des derniers jours, le programme a été assez critiqué à la Chambre. Ceux qui ont examiné les divers éléments du projet de loi et qui n'en ont pas particulièrement aimé les détails en reviennent toujours au fait que la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes a toujours été financée à même les deniers publics. La nouvelle loi ne sert qu'à donner au gouvernement fédéral la possibilité de se retirer éventuellement du financement, sous prétexte que les producteurs eux–mêmes assurent le financement nécessaire, grâce à la taxe prélevée.

Évidemment, dans ses observations préliminaires, le ministre de l'Agriculture a nié qu'il en serait ainsi, mais le projet de loi ne renferme aucune disposition qui protège le financement actuel et garantisse que le gouvernement fédéral respectera son engagement à l'égard du financement public de la recherche. Par conséquent, sans une telle garantie inscrite dans la loi, il est difficile de prendre la parole du ministre.

D'autre part, si plus de 10 p. 100 des agriculteurs refusent de participer au programme, le ministre a déjà calculé que le fonds commun diminuerait. En fait, la valeur de ce fonds ne sera jamais assurée d'une année à l'autre puisqu'elle variera en fonction des sommes vraiment recueillies et que les agriculteurs auront, chaque année, la possibilité de se retirer du programme. Il sera donc difficile de déterminer la valeur du fonds sur une base régulière.

Par conséquent, les institutions responsables de la recherche ne sauront pas, d'année en année, sur quel montant elles pourront compter. En outre, la situation sera injuste puisque seuls certains producteurs appuieront financièrement la recherche et accepteront d'y contribuer, tandis tous les producteurs en profiteront, qu'ils aient ou non participé au programme.

On sait que certains producteurs de l'Alberta, à qui l'on accorde une exemption, bénéficieront de la recherche même s'ils n'ont pas contribué à son financement.

Je voudrais aussi parler de la responsabilité du processus. On sait que la fondation doit présenter un rapport sur la façon dont elle dépense les fonds pour les activités de recherche. Cependant, si, pour une raison ou pour une autre, les producteurs ne sont pas d'accord sur les décisions qu'elle prend, il n'existe aucun mécanisme qui leur permette d'en appeler de ces décisions et, de toute façon, il est toujours trop tard. Ils ne peuvent que commenter ces décisions, publiquement peut–être, mais n'ont aucune influence. Il n'existe donc pas de véritable responsabilité.

Comme le député de Mackenzie l'a mentionné tout à l'heure, il y a un concept important que tous les députés et tous les producteurs, au Canada, ne doivent pas oublier, c'est que le principe de la recherche sur la production du grain est une question d'intérêt public très importante et que, pour cette raison, nous devrions essayer d'injecter le plus de fonds publics possible dans ce processus et de rendre compte le plus possible de ce processus au public.

Hier, au cours du débat à l'étape du rapport, qui a pris, en quelque sorte, l'allure d'une conversation avec le ministre de l'Agriculture, j'ai dit que les Canadiens n'avaient jamais autant remis en question l'importance de la Commission canadienne du blé. Nous entendons beaucoup parler aux nouvelles de l'avenir de l'agriculture et de l'avenir de la Commission canadienne du blé parce qu'un certain nombre de producteurs du Canada, surtout des producteurs qui vivent près de la frontière américaine, se sont dits mécontents des pratiques de commercialisation de la Commission canadienne du blé.

• (1320)

Nous ne devons pas perdre de vue, pendant le débat sur le projet de loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, l'importance de la commission, et le soutien que cette Chambre et, bien sûr, le ministre de l'Agriculture, doivent apporter à la Commission canadienne du blé, qui a été créée par les producteurs et les parlementaires pour faciliter la vente du blé et de l'orge produits au Canada. Comme je le disais hier, il y aurait

peut–être lieu d'envisager aussi des modifications de façon à inclure l'avoine et le canola, et peut–être même d'autres grains.

Hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu à une des préoccupations que j'ai exprimées en disant qu'il ne désirait pas s'engager dans un débat général sur la Commission canadienne du blé. Puis, le ministre a pondéré ses propos en disant, à la page 7579 du hansard d'hier, et je cite:

> Le fait que je ne mentionne pas certains de ces autres points ne veut pas dire que je ne m'y intéresse pas. Ce n'est que partie remise.

Pour lui, ce n'est que partie remise, mais je me demande pour combien de temps. Combien de temps encore le ministre va–t–il demeurer silencieux au sujet de son engagement personnel et de celui du gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé?

Si je dis cela, c'est parce que l'autre jour, la Commission canadienne du blé elle–même a fait une déclaration inhabituelle pour se défendre contre certaines critiques. On me permettra de citer les propos de l'agent d'information de la Commission canadienne du blé, M^lle^ Deanna Allen, qui déclarait: «La commission est l'objet de critiques. Si d'autres veulent rallier les agriculteurs pour revoir leur situation, ils devraient se fonder sur des renseignements exacts.»

La Commission canadienne du blé soutient que ceux qui exigent un double système de mise en marché au Canada fondent leur requête sur des renseignements inexacts. Si le ministre de l'Agriculture possède, à l'instar de la Commission canadienne du blé, des renseignements qui puissent aider au débat, il ne devrait pas attendre, mais s'engager dans la discussion et communiquer non seulement l'information mais les opinions nécessaires pour permettre à la Commission canadienne du blé d'exercer un mandat fort.

On me permettra de citer un autre extrait du communiqué que la Commission canadienne du blé a publié la semaine dernière pour se défendre. Les propos cités sont ceux de M. Richard Klassen, membre de la Commission canadienne du blé. Voici ce que dit M. Klassen du marché américain:

> Les États–Unis constituent un marché de choix. C'est l'un des rares endroits au monde où les lois du marché règnent encore. Les prix y sont élevés car ce marché n'est pas touché par les subventions accordées par les États–Unis à ses producteurs qui vendent au rabais dans les pays de l'Union européenne. En outre, les acheteurs américains sont généralement prêts à payer un bon prix pour le blé canadien en raison de son excellente qualité.
>
> L'inconvénient c'est que le marché n'est pas assez important pour absorber les 24 millions de tonnes de blé et d'orge que les agriculteurs canadiens de l'Ouest ont à exporter. Par conséquent, la commission doit vendre sur d'autres marchés où les prix ne sont pas aussi élevés. Ce sont ces ventes–là qui font baisser les bénéfices des agriculteurs.
>
> Reste à savoir qui devrait profiter de cet avantage qu'offre le marché américain. Les agriculteurs à titre individuel ou les compagnies céréalières qui ont directement accès à ce marché? Ou bien devrait–on partager ces bénéfices entre tous les producteurs de grains de l'ouest du Canada?

La réponse à cette question est évidemment que, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, tous les agriculteurs de l'Ouest canadien bénéficient des profits que génère un marché de choix, que ce soit les États–Unis cette année et l'an prochain, ou à l'avenir, le Japon, la Chine, l'Europe ou l'Arabie saoudite.

• (1325)

J'aimerais également dire que les propos du ministre de l'Agriculture ont été rapportés, le 27 octobre, par le *Leader Post*, journal de Regina. Sous le titre «Goodale déterminé» on pouvait lire ceci: «Le ministre a dit qu'au fil des ans le Canada avait acquis le droit d'exporter en franchise un million de tonnes de blé de haute qualité et presque un million de tonnes d'orge en Europe.»

Le ministre de l'Agriculture est prêt à se battre pour que la présence canadienne en Europe soit plus forte. Le marché européen ne nous sera accessible que si la Commission canadienne du blé est suffisamment forte. Si le ministre de l'Agriculture est très désireux de se battre pour défendre les marchés canadiens en Europe, il devrait au moins être prêt à se battre pour défendre cet outil de marketing qui nous assure l'accès à ce marché, au Canada.

Bon nombre de mes électeurs partagent ces préoccupations—en fait, c'est le cas de tous ceux qui m'ont téléphoné dernièrement. L'un de mes électeurs a eu la chance de participer à une assemblée organisée aux États–Unis par le Syndicat national des cultivateurs, il y a quelques semaines. Il s'agit de M. John Clair, de Radisson, en Saskatchewan. C'est un de mes électeurs, qui est aussi membre du comité consultatif de la Commission canadienne du blé. En passant, je ne saurais trop recommander au gouvernement de réexaminer ce comité consultatif, pour voir si l'on ne pourrait pas en faire plutôt le conseil d'administration de la commission, afin que les souhaits formulés par les producteurs aient plus d'influence dans le processus de prise de décision de la Commission canadienne du blé.

M. John Clair a donc participé à une assemblée d'agriculteurs à Glendive, au Montana. M. Clair signale qu'il est plus convaincu que jamais que la commission devrait être conservée telle quelle, avec son monopole sur les exportations.

Je cite les propos de M. John Clair, tels que rapportés dans le numéro du 20 octobre de la revue *Western Producer*: «Ils—en parlant des Américains—ont dit que si le Canada adoptait des mesures de double commercialisation, ils insisteraient pour faire fermer immédiatement la frontière.»

Autrement dit, si le gouvernement du Canada donne aux agriculteurs canadiens la possibilité de simplement traverser la frontière sans entraves avec autant de céréales qu'ils le veulent, les Américains feraient des représailles immédiatement, comme ils l'ont fait pour tant d'autres produits, et interdiraient l'entrée des céréales du Canada.

Cela signifie que le marché de choix précédemment ouvert à la Commission canadienne du blé ou à tout agriculteur se fermerait immédiatement, et tous les agriculteurs canadiens perdraient la possibilité de vendre à prix plus élevé sur ce marché, qu'on puisse y vendre ou non.

M. Clair mentionnait également que les gens auxquels il a parlé voient les partisans d'un double système de commercialisation comme naïfs au sujet de leur situation et même de la nôtre. Voici ce que disait M. Clair: «Ils semblent croire que c'est juste un grand puits dans lequel on peut déverser le grain.» Autrement dit, ils pensent que le marché américain est là et qu'on peut y vendre tout le blé dont on dispose.

En fait, disait M. Clair: «Une excellente année on peut, peut-être, vendre 10 p. 100 de notre récolte aux États-Unis.» Cela signifie que 90 p. 100 doivent être vendus ailleurs. Rien n'est plus vrai que cela.

Je rappelle au ministre de l'Agriculture et au gouvernement que dans le supplément sur l'agriculture du livre rouge, les libéraux s'engageaient à préserver la sécurité pécuniaire des exploitations agricoles familiales, un engagement qui s'étend à la valeur de la Commission canadienne du blé.

Essentiellement, il est déclaré dans le livre rouge que l'industrie alimentaire a besoin d'initiatives telles que des offices de commercialisation, la Commission canadienne du blé et des programmes de stabilisation, visant à atténuer le plus possible les répercussions des fluctuations des prix.

Je demande au ministre de l'Agriculture et au gouvernement de s'en tenir, comme pour tout le reste, à ce qu'il y a dans le livre rouge et à mettre en oeuvre des initiatives comme la Commission canadienne du blé pour atténuer effectivement les répercussions des fluctuations des prix.

• (1330)

[*Français*]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, le gouvernement ne cesse de clamer sa bonne foi en prétendant vouloir négocier avec les provinces et entretenir avec elles des relations de partenariat plutôt que des relations paternalistes et dominatrices. Cependant, il ne manque jamais de dénoncer de manière insidieuse la prétendue mauvaise foi du gouvernement québécois.

Aujourd'hui encore, les libéraux nous donnent une nouvelle preuve que la mauvaise foi ne réside pas là où on veut bien nous le faire croire et que ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, n'a jamais eu de réelles intentions de considérer le Québec comme un partenaire à sa pleine mesure.

En présentant le projet de loi C-53, Loi instituant le ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement libéral parvient à des sommets jusque là inégalés dans la négation de l'existence des juridictions provinciales et, ce qui est plus grave encore, dans la négation de l'existence même du peuple québécois. Non content d'avoir transgressé à moult reprises les champs de juridiction provinciale, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la langue, le gouvernement fédéral a trouvé le moyen de bafouer l'aspect le plus fondamental de la spécificité de la société québécoise, à savoir sa culture.

Comme l'indiquait en 1993 un document administratif, le mandat du ministère du Patrimoine canadien est on ne peut plus clair, et je cite: «susciter un profond sentiment d'identité et d'appartenance fondé sur le bilinguisme et le multiculturalisme.»

Pour ce faire le ministère ne dispensera que des programmes qui appuieront, et je cite encore, «un sentiment très net d'identité chez les Canadiens.» En mettant l'accent sur l'identité canadienne et en faisant abstraction de l'identité québécoise et de son caractère distinct, le ministère du Patrimoine canadien se transforme, aux yeux des Québécoises et des Québécois, en une sorte de véhicule de propagande chargé de promouvoir l'unité canadienne.

À ce propos, on sait d'ailleurs que le ministre n'hésitera pas à utiliser tous les outils mis à sa disposition, au risque d'abuser sans vergogne des organes de presse publics.

Les propos de son chef, tenus le 16 juin dernier, en font foi, et je cite: «[. . .] il y a une loi qui guide les opérations de Radio-Canada, et je leur demanderai de respecter la loi. Parmi les obligations de cette loi, il y a l'obligation de renseigner les gens sur les avantages que représente le Canada.»

Permettez–moi de rappeler ici un certain nombre d'éléments qui démontrent le peu de cas que fait le gouvernement de la spécificité québécoise et des revendications historiques du Québec.

L'apport économique, culturel et social des nouveaux arrivants au développement des sociétés québécoise et canadienne est incontestable. Mais encore une fois, une politique aveugle de la part du gouvernement canadien pourrait être grandement dommageable pour la société québécoise. Il est essentiel qu'une politique d'intégration ne favorise pas l'effritement ou encore la banalisation de l'identité québécoise. Au Québec, la diversification du tissu social doit s'articuler autour du caractère français de notre communauté.

Pour ces raisons, il est essentiel que la participation du Québec, et des provinces qui le désireraient, soit explicitement prévue dans l'articulation d'une politique de multiculturalisme.

Par ailleurs, la loi organique du ministère du Patrimoine canadien donne au ministre la responsabilité, et je cite, de faire «progresser vers l'égalité le statut et l'usage du français et de promouvoir le développement des minorités francophones et anglophones du Canada.» Dans la mesure où la politique du bilinguisme est perçue par une majorité de Canadiens et de Canadiennes comme un échec, et où une simple revue de presse à l'échelle canadienne suffit à nous convaincre que la situation des francophones hors Québec est loin de s'améliorer, et c'est peu dire lorsqu'on sait que l'avenir de certaines communautés francophones est carrément menacé, on peut encore une fois mettre en doute la volonté et la capacité d'intervention du gouvernement canadien.

• (1335)

L'épisode malheureux de la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean et des tergiversations entourant l'école française de Kingston, jumelé au fait que le ministre maintenant chargé du dossier du bilinguisme jouit d'une influence très discutable auprès de ses collègues du conseil des ministres, n'a pas de quoi rassurer les organismes de défense des droits des minorités et les personnes qui espèrent, depuis tant d'années, que le gouvernement canadien finira par s'acquitter des promesses d'équité formulées au cours de la période Trudeau.

Dans un autre ordre d'idées, on aurait pu croire que le gouvernement, en regroupant sous le chapeau du Patrimoine canadien les diverses responsabilités et juridictions qui relevaient autrefois de plusieurs ministères, cherchait à faire des économies. Mais, de toute évidence, ce n'est pas le cas.

La tactique du gouvernement fédéral est bien connue: elle consiste, dans un premier temps, à conforter sa présence, en usant de son pouvoir de dépenser dans un domaine de juridiction particulièrement sensible au Québec, puis, à nier le caractère distinct de la culture québécoise et enfin, à promouvoir une hypothétique identité culturelle pancanadienne.

De plus, comme chaque fois que le gouvernement fédéral intervient dans des champs de juridiction exclusivement provinciale, on assiste à une multiplication et à une institutionnalisation des dédoublements. Pensons au Conseil des arts et des lettres et au Conseil des Arts du Canada; au Grand Théâtre, à la Place des Arts et au Centre national des Arts; aux Bibliothèques nationales du Québec et du Canada, etc. Pourtant, le Québec, même sous le règne libéral, a toujours réclamé le plein contrôle de ses moyens dans le domaine de la culture et l'arrêt des interventions répétées du gouvernement fédéral.

À ce propos, l'ex–ministre de la Culture du Québec, M^me^ Liza Frulla, qui n'est pourtant pas suspecte d'accointances souverainistes, déclarait, et je cite: «La véritable concertation est presque inexistante, et lorsqu'elle se produit, c'est souvent à la demande du Québec. Étant souvent placé devant le fait accompli, le Québec est appelé à réagir *a posteriori* afin de faire connaître ses véritables besoins.»

La culture émane d'un peuple, de ses artistes et de ses créateurs et non de son gouvernement. Le rôle de ce dernier est d'accepter cette culture telle qu'elle est et de l'aider à s'épanouir et à se développer. Mais le gouvernement qui doit intervenir en cette matière doit nécessairement être celui qui est le plus près de la réalité des gens et qui comprend le mieux leurs besoins, leurs priorités et leurs valeurs.

Ce n'est certainement pas le gouvernement fédéral, avec son obsession à vouloir créer et promouvoir une culture pancanadienne, qui est le mieux placé pour accomplir cette mission. Certes, il possède de grands moyens financiers, qui sont au demeurant fort artificiels, mais il n'en reste pas moins que la plupart du temps, ses priorités entrent en conflit avec celles des artistes et celles du gouvernement qui est le mieux placé pour les comprendre, à savoir le gouvernement du Québec.

L'Union des artistes est on ne peut plus claire à ce propos, et je cite: «. . .quand Ottawa entre au Québec avec ses priorités à lui, à ce moment–là, ses visées ne sont pas toujours conformes aux politiques du gouvernement du Québec. C'est là qu'il y a non seulement chevauchement, mais choc. C'est cela qui paralyse les choses.»

Enfin, il est essentiel d'aborder ici la question du droit d'auteur et du partage de responsabilités inacceptable entre les ministres de l'Industrie et du Patrimoine canadien.

J'ai reçu, au cours des derniers mois, des dizaines de lettres de différents organismes regroupant des créateurs et des producteurs dénonçant le climat d'incertitude qu'ils subissent quotidiennement. Ceux–ci sont inquiets, non seulement de la lenteur du gouvernement dans le dossier du droit d'auteur, mais également du virage à droite au niveau structurel que perpétue l'actuel gouvernement libéral en donnant au ministère de l'Industrie, grâce au projet de loi C–46, la responsabilité juridique et administrative de la Loi sur le droit d'auteur.

Les compositeurs, auteurs, artistes, interprètes et producteurs ont chèrement gagné un système reconnaissant leur droit et leur permettant, tant bien que mal, de tirer leur subsistance de leur travail. Le système de *copyright*, prôné par la grande industrie et privilégié par le ministre de l'Industrie, minerait les chances des créateurs de voir un jour leurs conditions économiques s'améliorer définitivement. Qui plus est, les auteurs québécois, qui échangent avant tout avec l'Europe et non avec les États–Unis,

ne trouveraient certainement pas leur compte dans un système façonné sur le modèle américain.

En terminant, la véritable question de fond reste tout de même que l'on fait face à une compétence partagée informellement entre deux ministères, ce qui a pour effet de retarder indûment le dépôt de la loi sur la phase 2 de la réforme du droit d'auteur.

• (1340)

On assiste à un affrontement stérile entre la vision du ministre de l'Industrie, qui préfère s'aligner sur les politiques commerciales américaines, et celle du ministre du Patrimoine canadien, qui privilégie le système du droit d'auteur et des droits voisins. En attendant, les créateurs et les artistes–interprètes se retrouvent coincés entre le ministère du Patrimoine canadien, sans pouvoirs réels mais qui, en théorie, doit défendre leurs intérêts, et le ministère de l'Industrie, peu attentif à leurs problèmes.

La situation est d'autant moins reluisante depuis quelques jours, alors que le ministre du Patrimoine canadien souffre d'un manque chronique de crédibilité auprès de la population et de ses collègues. Il a commis, à plusieurs reprises, des erreurs de jugement impardonnables, lesquelles ont d'ailleurs été portées à l'attention de cette Chambre très récemment.

Il est donc impératif que le projet de loi C–53 soit amendé de manière à affirmer de façon explicite la responsabilité du ministre du Patrimoine en matière de droit d'auteur et qu'à cet égard, le ministre du Patrimoine canadien procède lui–même au dépôt du projet de loi. Le projet de loi C–53 comporte non seulement des lacunes évidentes, mais il constitue également une preuve additionnelle de l'insensibilité et même du mépris que le gouvernement affiche à l'égard du caractère distinct et de la spécificité du Québec, qui représente au moins le quart de la population du Canada.

C'est pour cette raison que j'appuie la motion de mon honorable collègue de Rimouski—Témiscouata. Je demande donc que le projet de loi soit retiré et l'objet renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

[*Traduction*]

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de partager avec vous mes pensées au sujet du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. Le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure administrative qui reconnaît officiellement la structure d'un ministère et une division des responsabilités que le gouvernement a adoptées à son arrivée au pouvoir.

D'une façon générale, les députés sont au courant de la bonne marche du ministère depuis plus d'un an et demi. L'adoption du projet de loi représente donc une étape législative nécessaire visant à définir les domaines dans lesquels le ministre du Patrimoine canadien exercera ses pouvoirs et remplira ses fonctions.

Le ministère du Patrimoine canadien fusionne des composantes de cinq autres ministères fédéraux, anciens et actuels, soit ceux de l'Environnement, des Communications, du Secrétariat d'État, de la Santé nationale et du bien–être social, et du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. À elle seule, cette fusion donne une idée du large éventail de programmes qui relèvent du ministère.

Le projet de loi reflète l'étendue du mandat du ministère, qui comprend des responsabilités notamment dans les domaines du développement culturel, du multiculturalisme, des langues officielles, de la préservation du patrimoine, des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et du sport amateur.

De plus, les politiques et les programmes du ministère du Patrimoine canadien doivent promouvoir la compréhension de notre diversité, la participation de tous les Canadiens à notre société et la sensibilisation à notre rôle face à la culture et à la nature. En d'autres termes, le ministère poursuit des activités dans les domaines qui sont liés à notre identité canadienne.

Parcs Canada est l'un des programmes les plus visibles que gère le Patrimoine canadien, dont il représente un des principaux secteurs. Un grand nombre de Canadiens et, en fait, de touristes profitent de la beauté exceptionnelle des parcs nationaux, des lieux et des monuments historiques nationaux et des canaux historiques de notre pays. À titre de gardien de ces exemples incomparables de notre patrimoine naturel et culturel, Parcs Canada est chargé d'en garantir la protection et l'interprétation au nom de tous les Canadiens.

Parcs Canada a une présence forte et respectée dans chaque région du pays et contribue de façon importante, directement et indirectement, à l'économie des collectivités partout au Canada, grâce aux dépenses qu'il engage pour ses propres activités et pour le tourisme, ainsi qu'aux avantages financiers que génèrent ces activités.

• (1345)

Le deuxième grand secteur du ministère que je tiens à mentionner englobe les programmes de promotion de l'identité canadienne et de la participation des citoyens. Comme on pouvait s'y attendre, étant donné son vaste mandat, ce secteur comprend une large éventail de programmes.

On relève dans ce secteur quelques–unes des principales initiatives du gouvernement, comme la promotion des langues officielles, la poursuite de l'excellence dans les sports amateurs, la promotion de notre diversité culturelle et de la pleine et entière participation de chaque citoyen canadien dans notre société, la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs connexes ainsi que du multiculturalisme.

Tous les Canadiens doivent éprouver un sentiment d'appartenance à leur pays. Le multiculturalisme a pour but de rapprocher les communautés culturelles qui ne partagent pas les mêmes souches, ni les mêmes intérêts. Ce secteur englobe des programmes qui nous enseignent ce que signifie la citoyenneté canadienne, ce qui nous distingue du reste du monde et ce qui a permis au Canada d'être reconnu comme le pays offrant la meilleure qualité de vie par les Nations Unies.

Enfin, le dernier secteur qui retiendra l'attention du ministre n'est pas le moindre, puisqu'il vise la promotion et le développement du secteur culturel du Canada, qui n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui, en raison de sa contribution considérable à l'économie canadienne.

Certains affirment que la culture est avant tout une façon de voir le monde et un symbole de notre civilisation. Il est vrai que cette façon unique de voir les choses est l'un des traits qui nous distinguent les uns des autres. On peut donc dire que notre culture ainsi que les traditions et les valeurs qui y sont inhérentes sont l'essence même de notre identité.

Les députés conviendront pour la plupart que la compétence fédérale en matière culturelle s'étend aux secteurs qui ont une portée pan–canadienne, interprovinciale ou internationale. Les activités fédérales dans ce domaine viennent compléter celles des autres ordres de gouvernement. Il est vital qu'il y ait beaucoup d'agents de développement culturel et que les gouvernements jouent un rôle actif à cet égard.

Le principal objectif du gouvernement fédéral en la matière est de s'assurer que les artistes, les créateurs et les industries culturelles du Canada obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour créer et disséminer la production culturelle et que les Canadiens ont accès à ces modèles importants d'expression culturelle.

La culture est l'essence même de l'identité nationale, le fondement de la souveraineté et de la fierté nationales. En cette époque de mondialisation et de révolution de l'information et des communications où les frontières nationales n'existent plus, le Canada doit plus que jamais s'occuper de développement culturel.

En bref, il est clair que les programmes et la politique du ministère du Patrimoine canadien couvrent le passé, le présent et l'avenir du Canada. Le ministère peut–être considéré comme le porte–étendard de l'identité canadienne, réunissant une mosaïque de programmes fédéraux qui vont nous permettre de relever les défis à venir.

J'appuie sans réserves ce projet de loi et je suis impatient que le ministère du Patrimoine canadien soit reconnu officiellement, si Dieu le veut.

• (1350)

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse, moi aussi, d'intervenir dans le débat sur l'amendement proposé par les députés du Bloc québécois. Bien sûr, le débat porte sur le ministère qui est responsable de la culture, soit le ministère du Patrimoine canadien. Des questions ont récemment été posées sur la transparence et l'imputabilité de ce ministère.

Ce sont des questions dont nous devons discuter parce que, si un organisme n'a aucune crédibilité, si le ministre responsable ne rend pas de comptes complets, à quoi peut bien servir une loi? Le nom même du ministère a–t–il une importance quelconque? Comme vous le savez, monsieur le Président, il en a probablement très peu. Si quelqu'un se lève, comme le fait le premier ministre depuis plusieurs jours, et dit «je suis responsable», alors nous voulons que cette responsabilité se concrétise. Nous ne voulons pas seulement quelqu'un qui prétend l'être, mais quelqu'un qui l'est réellement.

Donc, en parlant de l'amendement et de tout le ministère, je dois dire—et c'est déplorable, mais nécessaire—que nous devons examiner certains événements mettant en cause ce ministère. Nous devons donc nous demander: faut–il proroger ce ministère sans modification?

Devrait–on avoir un ministère du Multiculturalisme au Canada? Lorsque des gens viennent s'installer au Canada, ont–ils l'impression qu'ils devraient s'intégrer ou doit–on les confiner dans un ghetto où ils obtiendront des deniers publics pour entretenir le mode de vie qu'ils ont si librement laissé pour venir s'installer au Canada? Ces interrogations viennent tout naturellement à l'esprit. De plus, lorsque de sérieuses questions se posent au sujet du ministre lui–même, je crois qu'il est important d'envisager la question sous tous les angles.

Examinons, dans l'ordre où ils sont survenus, quelques incidents de ces derniers mois. Le 15 mars 1994, de sérieuses questions ont été soulevées au sujet du ministère lorsque le ministre a écrit au président du CRTC, M. Keith Spicer, pour lui demander d'accorder «la considération qu'elle mérite» à une demande de licence d'exploitation d'une station de radio en grec présentée par Konstantinos Daniilidis. Le CRTC lui–même a qualifié la lettre d'«intervention». Le CRTC sait ce qu'est une intervention. Keith Spicer sait parfaitement bien ce qu'est une intervention ou de l'ingérence, si vous préférez, de la part d'un ministre.

Deux semaines plus tard, le 29 mars 1994, le secrétaire général du CRTC, M. Allan Darling, a répondu au ministre en le remerciant «pour sa lettre d'appui». Il sait ce que c'est qu'une lettre d'appui. Cela confirme que le CRTC a considéré cela comme une intervention. Le ministre n'a pas répondu à cette lettre.

Le 20 septembre, des mois plus tard, M. Mike Pattichis écrit au ministre pour exprimer son inquiétude au sujet de l'appui de la demande de M. Daniilidis. Il était au courant. La lettre n'a jamais été rendue publique.

Dix jours plus tard, soit le 30 septembre, le ministre du Patrimoine canadien écrit à M. Pattichis pour préciser que sa lettre du 15 mars ne se voulait certainement pas une lettre d'appui. Une copie seulement de la lettre du 30 septembre est envoyée au CRTC. Il a fallu six mois au ministre pour éclaircir ce point. La copie de la lettre est arrivée trop tard au CRTC; le dossier Daniilidis était déjà clos. Autrement dit: «Merci beaucoup, mais il est trop tard.» Par conséquent, tout au long du processus, le CRTC a eu l'impression que la demande était appuyée par le ministre.

Le 1er octobre, il y a un mois, le premier ministre est mis au courant de la lettre d'appui et exonère le ministre. Comment peut–on exonérer quelqu'un qui a enfreint les lignes directrices

de façon aussi flagrante et qui met en doute l'intégrité de tout son ministère? Le premier ministre ne prend aucune mesure. Bizarre. Cela est confirmé le 28 octobre par le premier ministre, qui dit ceci à la Chambre au sujet de son échange avec le «conseiller en éthique»: «La réponse de sa part ne m'a pas incité à changer la décision que j'avais prise plus tôt ce mois–ci.» Je crois que la date était le 1er octobre, et le mois d'octobre n'est pas encore terminé. Comme si c'était parfaitement pardonnable.

Le 26 octobre, c'est un journaliste de l'agence Southam News, et non pas le premier ministre ni ses adjoints, qui communique avec le conseiller en éthique, Howard Wilson, pour le mettre au courant de la lettre du 15 mars. Ce dernier n'ouvre pas d'enquête sur cette affaire. Ce soir–là, la CBC rend cette histoire publique à l'émission Prime Time News.

Dans la matinée du 27 octobre, des collaborateurs du premier ministre ont contacté M. Wilson, le conseiller en éthique, à propos du ministre. Cela ne vous fait–il pas penser à une opération de limitation des dégâts, monsieur le Président? Vous avez été témoin de pareilles opérations au cours des nombreuses années que vous avez passées ici. Vous en avez été témoin de l'intérieur, en fait, comme c'est peut–être de nouveau le cas en l'occurrence. Le contenu de cette conversation demeure confidentiel. M. Wilson a cependant affirmé qu'on ne lui avait pas demandé d'ouvrir une enquête. L'histoire continue. Plus tard dans la matinée du 27 octobre, le ministre a pris la parole à la Chambre et a soutenu qu'il n'avait jamais vu la lettre du 30 mars.

• (1355)

Nous recevons tous beaucoup de lettres à nos bureaux, mais si nous ne les voyons pas et si nous n'avons pas de collaborateurs compétents pour porter des lettres aussi importantes à notre attention, alors, comme le ministre et le premier ministre l'ont dit si clairement, nous en assumons la responsabilité.

Le ministre devrait en effet en assumer la responsabilité. Il ne l'a pas fait. Le premier ministre ne l'a pas fait non plus et ce n'est pas la fin de l'histoire. Il ajoute bien sûr qu'il a «aussitôt pris des mesures correctives». D'après ce que nous avons entendu à la Chambre, il semblerait que le ministre ait agi simplement à titre de député, non de ministre; il n'avait donc pas à prendre des mesures correctives. Il a cependant pris des mesures correctives de toute façon pour remédier à ce que le premier ministre a décrit comme une erreur. C'était une erreur, alors vous pensez bien. . .

Lors de la période des questions du 27 octobre, à 14 h 24, le chef de mon parti a dit: «Une seule ligne directrice s'applique dans ces cas, et c'est la plus élémentaire.» Nous devrions sûrement tous être capables de comprendre des lignes directrices élémentaires à la Chambre. Elle est comprise à peu près partout. Les ministres ne doivent pas communiquer avec les organismes de réglementation quasi judiciaires sinon de trois manières: par disposition législative, par décret ou par présentation de mémoires officiels publics. Ils ne doivent pas communiquer par téléphone, dans des conversations libres ou par des lettres officieuses.

Ce n'est pas acceptable, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le Président. Je suppose que nous le savons tous ici à la Chambre. Il est peut–être temps que nous l'admettions.

À 14 h 29 ce jour–là, voici ce que le premier ministre a affirmé au cours de la période des questions: «J'ai consulté le conseiller en éthique du gouvernement, et celui que j'ai nommé pour moi–même à ce sujet; ils m'ont tous les deux confirmé que la décision était la bonne.» À 14 h 49, le premier ministre a dit: «Monsieur le Président, le conseiller en éthique m'a informé qu'il était d'accord avec la conclusion à laquelle j'en étais venu.» Or, le conseiller en éthique n'était au courant de rien. J'ai souvent parlé du fantôme d'Ottawa. Il a dû parler au premier ministre pendant la prolongation.

À la période des questions du 28 octobre, à 11 h 15, le premier ministre a déclaré: «Je ne lui ai pas parlé moi–même, mais j'ai demandé qu'on consulte M. Wilson hier.» Cela contredit ce que le premier ministre avait dit la veille. À 11 h 52, le 28 octobre, le premier ministre a dit: «Dans le cas des organismes quasi judiciaires et des liens avec les affaires du gouvernement, les députés, etc., je ne trouvais pas les lignes directrices suffisamment claires. J'ai demandé au Bureau du Conseil privé de préparer de nouvelles lignes directrices, en consultation avec M. Wilson.»

Le même jour, le cabinet du premier ministre a communiqué avec M. Wilson pour examiner avec lui les lignes directrices existantes à l'intention des ministres. C'était la première fois que M. Wilson recevait les lignes directrices confidentielles des ministres. Jusque–là, il ne les connaissait absolument pas. C'était le 28 octobre, très près de l'Halloween, fête des revenants, des croque–mitaines et de toutes ces sortes de choses.

Le 31 octobre, le jour même de l'Halloween, le premier ministre, faisant une déclaration à la Chambre, a essayé de clarifier le rôle des ministres relativement aux organismes quasi judiciaires. Chose curieuse, alors qu'il a parlé des lettres que d'autres ministres ont écrites au CRTC, il n'a pas rendu compte de ses propres actes ni de ceux du ministre au cours des sept derniers mois.

Durant la période des questions, le jour de l'Halloween, à la suite des déclarations contradictoires sur le conseiller en éthique faites par le premier ministre, le député de Medicine Hat a demandé à celui–ci de faire en sorte que le conseiller en éthique soit un agent indépendant qui relèverait du Parlement et non pas simplement de son cabinet. À 14 h 45, toujours durant la période des questions, le jour de l'Halloween, à la suite des déclarations contradictoires du premier ministre, le député a demandé à nouveau que ce conseiller relève du Parlement.

Le 2 novembre, soit hier, dans une entrevue accordée à CBC Newsworld, M. Wilson a reconnu n'avoir jamais enquêté sur l'affaire du ministre du Patrimoine. Peut–on considérer que ce ministère agit d'une manière responsable et avec intégrité? Absolument pas.

Permettez–moi de conclure en disant que la réputation de l'ensemble du ministère, du ministre, de tous ses collaborateurs, du premier ministre et du gouvernement en entier est entachée

Article 31 du Règlement

par bien plus qu'un simple scandale du thon. Ce ministère s'est déshonoré, et nous trouvons cela dégoûtant!

Le Président: Chers collègues, comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement. La parole est à la députée de Saint–Denis.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA GRÈCE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, le week–end dernier, les Canadiens d'origine grecque ont célébré un anniversaire national d'une grande importance pour leur pays d'origine.

En effet, le 28 octobre 1940, les Grecs ont dit non aux forces qui voulaient diviser et conquérir l'Europe. Ils ont choisi de combattre les forces de l'Axe et de rester unis aux alliés.

[*Français*]

Les Canadiens d'origine grecque au Québec sont prêts maintenant à dire non aux forces séparatistes, à dire non au Bloc québécois, à dire non au Parti québécois, et oui à un Canada uni.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je souligne en cette Chambre la Conférence nationale sur l'alphabétisation familiale qui se tient présentement à Ottawa et qui est organisée par le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation.

Ce nouveau modèle qu'est l'alphabétisation familiale vise à fournir des services de formation de base et de perfectionnement aux adultes qui sont retenus au foyer par des enfants d'âge préscolaire. En plus de répondre aux besoins spécifiques d'alphabétisation des adultes, cette nouvelle forme d'apprentissage crée ainsi un climat favorable à la lecture et à l'écriture pour les enfants de la famille.

Les membres du Bloc québécois sont heureux d'appuyer de telles initiatives et espèrent que d'autres projets verront le jour afin d'améliorer la formation de base d'un nombre croissant de Canadiens et de Québécois.

* * *

[*Traduction*]

MME ROSE CHARLIE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis fier d'annoncer à la Chambre qu'une femme de ma circonscription a eu l'insigne honneur d'être l'une des cinq Canadiennes à recevoir le Prix du gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne».

M^me^ Rose Charlie est membre de la nation sto:lo et de la bande de Chehalis. Elle a consacré 25 ans de sa vie au service et à la défense de sa collectivité.

En tant que membre fondatrice de Indian Rights for Indian Women et de la Indian Homemakers Association, M^me^ Charlie a été aux premières lignes dans la lutte contre la Loi sur les Indiens, qui privait les femmes autochtones de leur statut si elles se mariaient avec des non–autochtones.

Cette lutte a eu pour résultat qu'une modification législative a été apportée en 1985 afin de permettre à des milliers de femmes et d'enfants de reconquérir leur statut de membres des premières nations.

Rose Charlie n'a jamais fléchi dans la défense de sa cause. Non seulement est–elle un exemple de service et de dévouement pour son peuple, mais encore elle est la preuve vivante que la persévérance est récompensée.

Au nom du gouvernement du Canada et de tous mes électeurs, c'est avec grand plaisir que je lui rends hommage aujourd'hui.

* * *

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, la Légion royale canadienne, qui a été créée en 1925, avait pour mission de s'occuper des anciens combattants de la Première Guerre mondiale. La première section des Dames auxiliaires a vu le jour l'année suivante. Le premier jour du Souvenir a été célébré en 1931, en présence de 50 000 personnes réunies à Ottawa. Le Parlement devait ensuite promulguer le jour du Souvenir. Aujourd'hui, la Légion compte 600 000 membres dans 1 800 localités.

Dans la circonscription de Peterborough, les sections de la Légion de Haveloc, Keene, Lakefield, Norwood, Peterborough et Warsaw se sont occupées certes des affaires des anciens combattants, mais elles ont aussi donné, cette année encore, des dizaines de milliers de dollars à des oeuvres de bienfaisance locales. Mentionnons notamment les enfants défavorisés, le hockey mineur, le service de repas à domicile, les hôpitaux Civic et St. Joseph, la campagne du Timbre de Pâques, Centraide, les églises locales, les refuges pour animaux, la Fondation Terry Fox, les foyers pour personnes âgées, les étudiants du secondaire, l'association pulmonaire, Télébonjour et bien d'autres bonnes causes.

Les anciens combattants qui nous ont quitté seraient fiers aujourd'hui de la Légion.

* * *

[*Français*]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, 800 militants séparatistes ont déboursé chacun 125 $ pour assister à un cocktail avec le chef du Bloc québécois pour célébrer leur premier anniversaire dans l'opposition à la Chambre des communes.

Lundi matin, *Le Devoir* rapportait que très peu de députés et ministres péquistes ont répondu à l'invitation pour lever le verre

avec le chef du Bloc. Il est clair que la baisse de popularité du séparatisme angoisse beaucoup celui–ci. C'est pourquoi il a déclaré qu'il était temps que les séparatistes se réveillent.

En somme, devons–nous conclure que malgré la déclaration du chef du Bloc devant M. Parizeau et les autres invités, ils ont préféré continuer à cogner des clous durant le reste des célébrations?

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, au nom de ma collègue, la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse, et du ministre du Développement des ressources humaines, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que, cette semaine, plus de 1 500 écoles primaires et secondaires, collèges et centres d'emploi du Canada participeront à la version 1994 de la Semaine canadienne de l'orientation.

• (1405)

La Semaine canadienne de l'orientation est l'occasion d'amener les étudiants et l'ensemble des Canadiens à réfléchir sur les perspectives du marché de l'emploi qui s'offriront à eux et sur les compétences dont ils auront besoin pour réussir dans une économie en mutation perpétuelle.

L'éducation est indispensable à une bonne planification de carrière, puisque la connaissance élargit les horizons. Les jeunes doivent commencer à préparer leur avenir très tôt et les activités de la Semaine canadienne de l'orientation, telles que les divers programmes de partage d'emplois et les salons de l'emploi et de l'orientation professionnelle, leur donneront l'occasion de relever le défi de faire le bon choix de carrière.

Je souhaite une très bonne chance à tous les organisateurs et participants de la Semaine canadienne de l'orientation.

* * *

[*Français*]

LE JOUR DU SOUVENIR

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté et tristesse que nous soulignons aujourd'hui l'immense contribution des femmes à l'effort de guerre au cours de la Première Guerre mondiale et plus significativement entre 1939 et 1945.

Fierté de savoir que les femmes ont participé sur tous les fronts, fierté de savoir que leur contribution a été utile, efficace et nécessaire. Nous exprimons également notre tristesse, tristesse pour toutes les souffrances, pour toutes leur peine, pour leur deuil et ceux de leurs enfants, tristesse pour ces vies bouleversées, malmenées, fauchées. Nous donnons voix à notre espoir.

Tout comme l'Organisation mondiale de la santé, qui porte le flambeau de l'élimination des armes nucléaires, les femmes canadiennes et québécoises souhaitent un monde libre de toute guerre, de toute hostilité. Elles souhaitent qu'on trouve d'autres moyens pour solutionner les conflits, elles souhaitent la paix.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour exiger encore une fois, à l'instar d'une foule nombreuse qui s'est massée aujourd'hui devant les édifices du Parlement, des changements réels à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Lundi, dans la circonscription de Port Moody—Coquitlam, Derek Rosenberg sortait d'un dépanneur 7–Eleven lorsque des jeunes se sont rués sur lui pour le pousser la tête première à travers une porte vitrée. M. Rosenberg, qui est âgé de 26 ans, souffre de problèmes cardiaques et doit prendre des médicaments. En outre, son état de santé dépend du bon fonctionnement continuel du stimulateur cardiaque qu'il s'est fait poser en janvier dernier. Cela n'a pas préoccupé ceux qui l'ont laissé gisant dans la vitre brisée, grièvement blessé.

Combien d'autres victimes doivent tomber avant que le gouvernement n'apporte à la loi des changements réels qui rendront les rues plus sûres pour les citoyens et qui puniront ceux qui représentent une menace pour cette sécurité?

* * *

FROBISHER BAY

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, au nom des deux députés des Territoires du Nord–Ouest, je voudrais présenter mes plus sincères condoléances aux familles et aux amis des huit chasseurs qui se sont noyés à Frobisher Bay, plus tôt cette semaine.

Nous sommes de tout coeur avec les deux survivants et tous les membres de la collectivité d'Iqaluit, dont la vie a été radicalement changée par cette tragédie. Bien que rien ne puisse soulager la douleur qu'ils ressentent, ils trouveront peut–être un peu de réconfort en songeant à la contribution que ces deux hommes ont apportée pour perpétuer le mode de vie traditionnel dans l'est de l'Arctique.

La mort fait partie de la vie dans la culture inuit. Et grâce à des personnes comme ces chasseurs, le mode de vie inuit continue.

De concert avec les députés de l'Arctique, je voudrais encourager les habitants d'Iqaluit à poursuivre la lutte que ces hommes ont livrée avec tant acharnement pour préserver la culture inuit.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer la Conférence nationale sur l'alphabétisation de la famille tenue par le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation et de souhaiter la bienvenue à tous les participants qui se rendront à Ottawa.

Article 31 du Règlement

J'ai moi–même oeuvré en faveur de l'alphabétisation dans ma circonscription, grâce au programme communautaire de services scolaires. Je sais donc à quel point il est important d'aider ceux qui ne peuvent profiter de la presse écrite.

Les enfants de familles illettrées sont plus susceptibles que les autres de devenir des adultes analphabètes. Si l'on ne fait rien, cette situation peut se perpétuer pendant des générations.

On ne peut laisser aux seules écoles toute la responsabilité de l'enseignement de la langue. L'alphabétisation exige la participation de la famille et de la communauté, si l'on veut que les citoyens parviennent à communiquer vraiment et efficacement.

Grâce aux programmes d'alphabétisation des familles, comme celui que parraine la Conférence nationale sur l'alphabétisation de la famille, les parents et les autres adultes d'une famille découvrent à quel point il est important de savoir lire et écrire.

J'applaudis aux efforts de tous ceux qui contribuent à l'alphabétisation des parents et des enfants et je m'engage à appuyer la lutte contre l'analphabétisme dans nos collectivités.

* * *

LA CHINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, la plus imposante délégation étrangère à avoir jamais été formée quittera ce soir le Canada à destination de la Chine. Elle regroupe le premier ministre du Canada, les premiers ministres des provinces, à une exception près, ainsi que des hommes et des femmes d'affaires de tous les coins du pays, en d'autres mots, des gens parmi ceux qui ont le plus de valeur dans notre société. Ces gens de grand talent iront vendre nos services et nos produits dans ce vaste pays.

• (1410)

Ils font partie de l'Équipe Canada qui part à la conquête de la Chine pour montrer aux Chinois que nous sommes prêts à faire des affaires avec eux.

[*Français*]

Nous l'avions promis dans notre livre rouge. Cela fait partie de notre programme. Il est important de développer notre commerce extérieur, nos relations commerciales. Nous l'avons promis et nous livrons la marchandise.

Je sais que tout le monde se joint à moi pour féliciter le premier ministre du Canada et lui souhaiter, à lui et à son équipe, bonne chance!

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la semaine prochaine, la onzième heure du onzième jour du onzième mois consacre un événement majeur de ce XX^{e} siècle.

En 1918, la grande guerre prenait officiellement fin par la signature d'un armistice. Depuis 1921, le Canada commémore ce souvenir en hommage aux innombrables disparus qui ont offert le sacrifice suprême de leur vie afin d'accorder la paix au monde libre. Chaque jour, l'actualité internationale nous rappelle le prix de la paix et le coût de la guerre.

Nous devons nous souvenir, pour notre mémoire collective. Ce n'est pas seulement pour les anciens combattants, pour qui cette journée représente tout le sens de leur existence! Ce n'est pas seulement pour tous ces disparus! C'est tout aussi important pour les générations futures.

Nous devons retenir les leçons de l'histoire. Notre hommage au passé est tout aussi important que notre responsabilité envers demain.

* * *

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à la Chambre en ma qualité de porte–parole du Parti réformiste pour les questions d'alphabétisation. Ce n'est pas un poste que j'apprécie beaucoup, car s'il existe, c'est que nous avons un problème d'analphabétisme au Canada.

Quelles mesures sont prises pour y remédier et que devrions–nous faire? Pour les jeunes qui sont actuellement dans le système scolaire, un système qui relève de la compétence des provinces, espérons que toutes les études sur l'éducation souligneront la nécessité d'enseigner les matières fondamentales.

Pour ceux que le système d'éducation a laissé tomber, il est important qu'ils aient accès à des programmes d'alphabétisation pour apprendre à lire et à écrire. Je crois qu'il est de mon devoir de m'assurer que tous les programmes d'alphabétisation mis en oeuvre pour remédier à ce problème d'analphabétisme sont efficaces.

C'est là le rôle du groupe national spécial sur l'alphabétisation. Il souligne l'importance d'aider toute la famille pour veiller à ce que tous les membres apprécient les livres et la lecture.

En cette année internationale de la famille, des groupes comme celui–ci, qui mettent l'accent sur le renforcement de l'unité familiale grâce à une meilleure éducation, méritent toutes nos félicitations.

Je souhaite tout le succès possible, dans leurs délibérations, à tous les participants à la Conférence nationale sur l'alphabétisation des familles et je compte bien participer à certaines des séances.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, les libéraux ont fait de nombreuses promesses au Manitoba au cours de la dernière campagne électorale fédérale. Beaucoup portaient sur les chemins de fer.

Ils se sont engagés à mettre un terme à la perte d'emplois à Winnipeg au profit d'Edmondon, au sein du CN. Ils n'en ont rien fait. Au lieu de cela, le bureau d'appel des remplaçants et le service de régulation automatique des trains sont déménagés de Winnipeg à Edmonton, comme à l'initiative du gouvernement conservateur.

Les libéraux disaient vouloir revitaliser le port de Churchill. Or, qu'en est–il dans les faits? Le député de Thunder Bay—Nipi-

gon a déclaré que le port de Churchill ne devait pas faire partie du système portuaire canadien et le ministre des Transports et le député de Winnipeg Sud–Centre refusent de désavouer leur collègue.

Les ministériels manquent à toutes leurs promesses! La seule chose qu'ils n'aient pas promise, c'est de créer un comité formé de libéraux seulement, un comité chargé d'examiner les façons de commercialiser le CN, ce qui est une autre façon de le privatiser.

Les libéraux n'ont tenu aucun de leurs engagements au sujet des chemins de fer au Manitoba.

* * *

LE CHEF DU PARTI RÉFORMISTE

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, je remarque avec intérêt que le chef du Parti réformiste songe à revenir sur sa décision de réduire son salaire de 10 p. 100. Il envisage de toucher son plein salaire parce qu'il estime que l'on ne reconnaît pas suffisamment l'importance de son sacrifice.

J'ai toujours pensé que l'on agissait d'une certaine façon parce que l'on croyait que c'était la meilleure façon de faire, et pas simplement pour obtenir une certaine reconnaissance.

Le chef du Parti réformiste a dit qu'il allait décider, d'un mois à l'autre, s'il acceptait que son salaire soit réduit. Le député a fait tellement de fla–fla autour de sa frugalité que je le presse de s'en tenir à ce qu'il a dit et d'accepter cette réduction et non pas de décider d'un mois à l'autre s'il accepte ou non cette réduction, selon qu'il se propose, au cours de ce mois, d'acheter de nouveaux costumes ou de passer chez le nettoyeur.

Il y a beaucoup de députés des différents partis qui font des sacrifices qui ne sont pas reconnus. Nous agissons de telle ou telle manière parce que nous croyons bien faire. Nous agissons ainsi pour faire notre part, parce que nous pensons que c'est la chose à faire. Aussi, je demanderais au chef du Parti réformiste de faire de même.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle a fait un «flip–flop» à 180 degrés cette semaine en votant contre le projet de loi C–56 sur l'évaluation environnementale.

• (1415)

C'est lui qui déclarait en octobre: «C'est mon bébé. Je me suis battu très fort au Cabinet pour l'avoir. Je ne me suis jamais opposé à cette loi. Je n'ai jamais dit un mot contre.»

Le chef de l'opposition a la mémoire bien courte. À l'émission *Le Point*, le 21 octobre 1993, c'est lui qui déclarait à la question de M. Lépine: «Est–ce que vous n'en viendriez pas à vous opposer à Jacques Parizeau s'il prend le pouvoir dans quelques mois?» Il répondait: «Mais non, M. Parizeau va aussi respecter la loi. Le Parti québécois a accepté la position.»

En votant contre le projet de loi C–56, le chef de l'opposition démontre clairement qu'il n'a plus aucune crédibilité quand il parle supposément au nom des Québécois et des Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

M. Paul Zed (Fundy—Royal, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la première conférence nationale sur l'alphabétisation des familles qui a lieu à Ottawa, cette semaine. Cette conférence, qui est organisée par le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, réunit des groupes et des particuliers de tout le pays qui s'occupent de l'alphabétisation des familles.

La famille est la cellule sociale la plus importante et c'est au sein de la famille que l'on peut le mieux s'attaquer au grave problème de l'analphabétisme.

Je voudrais féliciter les organisateurs de la conférence, en particulier Marion Zaichkowski, coprésidente du Comité de l'alphabétisation du Nouveau–Brunswick, qui participe aux travaux de cette conférence.

Aujourd'hui, j'ai rencontré la ministre responsable de l'alphabétisation, l'honorable Joyce Fairbairn, pour discuter avec elle des initiatives prises dans le domaine de l'alphabétisation. Le sénateur Fairbairn est un ardent défenseur de l'alphabétisation au Canada et appuie fortement la conférence. Elle s'adressera aujourd'hui aux délégués à l'occasion d'une réception qui aura lieu à 15 heures, au Cercle national des journalistes.

J'invite tous les députés à y participer et à réitérer leur appui concernant. . .

Le président: Nous passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, il y a quinze jours, le ministre des Finances lançait un cri d'alarme: «Nous sommes endettés par–dessus la tête. Cela ne peut plus durer. La situation est insoutenable» disait–il, et il promettait, une fois de plus, de couper dans les dépenses.

Or hier, son collègue du Trésor a annoncé 2 milliards de dollars de dépenses additionnelles, dont 26 millions pour Hibernia, 4 millions pour le Conseil privé, 3 millions pour l'unité canadienne et 2 millions de plus pour l'autre Chambre.

Comment le gouvernement peut–il penser que les contribuables le prennent au sérieux quand il prend l'engagement de couper les dépenses de l'appareil gouvernemental, alors qu'il annonce aujourd'hui un supplément de 2 milliards de dollars de dépenses?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'un processus normal qui a lieu une ou deux fois par an et qui consiste à affecter les fonds de réserve à certains projets qui ne sont pas encore finalisés et dont les détails ne figurent pas dans le Budget des dépenses principal, mais dans le Budget des dépenses supplémentaire que nous avons déposé hier à la Chambre.

Cela n'ôte absolument rien à l'engagement que nous avons pris de réduire nos dépenses et de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Nous respectons nos objectifs et nous avons l'intention de respecter notre engagement.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous a répondu que oui, c'est tout à fait normal. En effet, c'est normal pour ce gouvernement de continuer à faire le contraire de ce qu'il dit.

Je demande au ministre comment il peut concilier le mandat qui a été confié au ministre des Affaires intergouvernementales de réduire la taille et les dépenses du gouvernement, avec la décision de lui accorder 6 millions de dollars de plus comme dépenses de fonctionnement?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le 25 juin 1993, l'ancien gouvernement a mis en vigueur une réforme qui abolissait le Bureau des relations fédérales–provinciales.

Lorsque le nouveau gouvernement a pris le pouvoir, celui–ci a évidemment conclu qu'étant donné, en particulier, la nature de l'opposition, c'était un problème auquel on devait accorder toute l'attention nécessaire, et c'est ce qu'on a fait.

Sur les 5,9 millions de dollars de prévisions budgétaires supplémentaires qu'on va trouver, il y a une somme de plusieurs centaines de milliers de dollars qui servira à réduire les chevauchements, ce qui est exactement ce que le gouvernement du Québec et l'opposition nous demandent. Et enfin, les dépenses qui sont là serviront à renommer un groupe d'agents qui s'occupent de relations fédérales–provinciales et à éliminer les chevauchements et les dédoublements.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je demande à la vice–première ministre si elle ne voit pas que le gouvernement fait le contraire de ce que tous attendent de lui. Il permet à l'appareil gouvernemental de dépenser davantage et s'en prend aux démunis en sabrant dans les programmes sociaux.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien qu'on a toujours eu des estimés supplémentaires. Quand il était ministre dans le gouvernement de M. Mulroney, cela existait déjà.

Ce que nous avons dit aujourd'hui, ce que le ministre des Finances a dit la semaine dernière, ce sur quoi le premier ministre a mis l'accent, c'est que nous allons rencontrer nos obligations de trouver les épargnes nécessaires pour arriver à 3 p. 100 de notre PIB. Nous allons arriver à notre but.

[*Traduction*]

Nous allons respecter nos objectifs. Nous en avons l'intention. Nous allons ramener le déficit à 3 p. 100. Le premier ministre s'y est engagé, de même que le gouvernement et tous les membres du Cabinet.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Les intentions du gouvernement fédéral sont toujours aussi ambiguës relativement à la loi C–91. En voulant s'attaquer à sa réglementation, un groupe de députés ministériels conteste ouvertement et publiquement le bien–fondé de la loi qui protège les intérêts des entreprises produisant des médicaments d'origine et qui consacrent des investissements importants pour leur conception et leur mise au point.

La vice–première ministre est–elle d'accord avec la contestation ouverte de la loi C–91 par plusieurs de ses députés, soutenus par l'ancien ministre libéral Bob Kaplan, aujourd'hui lobbyiste des fabricants de médicaments génériques?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de contestation. On a des comités libres. Une proposition a été déposée devant le comité et a été défaite.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, considérant que tous les députés libéraux présents ce matin au comité se sont prononcés contre la réglementation de la loi C–91, la vice–première ministre entend–elle rappeler à l'ordre ces députés afin d'éviter à nouveau. . .

Le Président: À l'ordre! Je demanderais au député de reformuler sa question, puisque cette question porte sur deux choses. Premièrement, on parle des comités, et deuxièmement, il me semble que ceci est un problème d'un parti politique. Alors, si vous pouviez reformuler la question, ce serait acceptable.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, la vice–première ministre entend–elle rappeler à l'ordre ses députés libéraux afin d'éviter à nouveau que d'importants investissements réalisés par des entreprises pharmaceutiques soient compromis par leur acharnement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous respectons la capacité du comité de faire son travail de façon indépendante. J'espère que les députés d'en face respectent aussi le droit de chaque comité du Parlement du Canada de faire leur travail en

bonne et due forme, dans l'indépendance qui leur est due grâce aux réformes que nous avons proposées.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, nous avons connu toute une semaine. Les Canadiens ont pu voir très clairement que le gouvernement a sacrifié son intégrité à l'opportunisme politique.

Non seulement le ministre du Patrimoine canadien a–t–il enfreint les lignes directrices à l'intention des ministres, même s'il ne s'agit que d'une version diluée des lignes directrices établies par les conservateurs, le premier ministre a manqué à ses obligations envers les Canadiens en ne congédiant pas le ministre et il a aggravé son cas en présentant chaque jour une nouvelle version des faits.

Comment la vice–première ministre peut–elle affirmer sérieusement que le gouvernement va rétablir l'intégrité dans toutes nos institutions politiques?

Le Président: Chers collègues, depuis quelques jours, nous venons bien près de prêter des intentions à nos collègues dans nos questions.

Dans la mesure du possible, les questions doivent porter sur la responsabilité administrative du gouvernement et ne pas prêter d'intentions. Je demande à tous les députés de bien vouloir éviter d'imputer des motifs dans leurs questions et réponses. La vice–première ministre peut répondre à cette question si elle le désire.

• (1425)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, parlant de sérieux, j'ai été étonnée hier d'entendre la députée comparer Jean Chrétien à Brian Mulroney.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, les faits sont clairs. Le premier ministre était au courant de la lettre du ministre du Patrimoine depuis un mois et il n'a pas communiqué avec le conseiller en éthique, qui n'a appris l'affaire que la semaine dernière dans les médias.

Le premier ministre avait pris sa décision avant de communiquer avec le conseiller en éthique, à qui il n'a même pas demandé de rendre une décision. Il s'agit là de faits réels; je n'invente rien.

Si le gouvernement veut vraiment rétablir la confiance du public et faire en sorte que le conseiller en éthique agisse comme un véritable chien de garde à l'égard de la Chambre, comme il le devrait, et non pas comme un chien de salon, pourquoi la ministre ne demande–t–elle pas au conseiller de faire rapport à la Chambre immédiatement après les vacances, la semaine prochaine? De quoi le gouvernement a–t–il peur?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas porter atteinte à l'intégrité de la députée, mais je trouve étonnant qu'elle parle d'intégrité alors qu'il y a deux jours, ma collègue a fait des allégations à la Chambre, qu'elle n'a d'ailleurs pas eu l'honnêteté de retirer après avoir appris qu'elles n'étaient pas fondées.

J'espère qu'elle profitera de l'occasion aujourd'hui. . .

Le Président: Encore une fois, je demande aux députés de s'en tenir aux faits et de s'abstenir de formuler des critiques personnelles. Cela nous facilitera grandement la tâche.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, vous et moi savons très bien qu'il ne faut pas appeler un organisme quasi judiciaire ou intervenir dans ses opérations. Il n'est pas non plus permis d'appeler un juge pour quelque raison que ce soit, et le premier ministre actuel n'a jamais nié avoir appelé un juge. Les raisons pour lesquelles il l'a fait étaient différentes, mais il a néanmoins admis avoir appelé un juge.

Toute cette affaire est incroyable. C'est bien évident.

Le gouvernement fait passer la politique avant les principes et ses doreurs d'image ont échappé à son autorité. Le premier ministre a créé un précédent en affirmant être responsable et avoir des comptes à rendre, alors qu'il n'a respecté aucune de ces obligations. Je me demande franchement s'il vaut la peine de continuer d'interroger le gouvernement.

Le Président: À l'ordre.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Le premier ministre entreprendra ce soir un long voyage à la tête d'une délégation canadienne qui le conduira notamment en Chine. On connaît l'importance du respect des droits humains et le rôle de leader qu'a toujours assumé le Canada à cet égard. Or, le premier ministre a admis, à Vancouver, la semaine dernière, ne pas avoir l'intention de soulever publiquement la question.

Comment le premier ministre peut–il croire que des interventions timides faites derrière des portes closes pourront permettre d'améliorer de façon significative le respect des droits de la personne en Chine?

[*Traduction*]

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, pour cette mission en Chine, nous avons rassemblé la délégation canadienne la plus nombreuse de tous les temps. Nous allons resserrer les liens entre le Canada et la Chine.

Pour ce faire, nous nous en tiendrons aux quatre principes sur lesquels reposent les relations sino–canadiennes et que nous avons clairement énoncés ici même. Le premier est les liens économiques et commerciaux entre nos deux pays. Le deuxième est le rôle joué par la Chine à l'égard de la sécurité dans le monde. Le troisième, le développement durable et les questions relatives à l'environnement. Le quatrième a trait aux droits de la personne, au bon gouvernement et à la primauté du droit en Chine.

Ce gouvernement ne fera pas la promotion de l'un de ces principes aux dépens des autres.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas exactement ce qu'on a entendu.

Doit–on comprendre, des réserves exprimées par le premier ministre, que le Canada renonce dorénavant à son rôle de chef de file dans le domaine de la défense des droits de la personne au plan international?

• (1430)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la question, la semaine dernière, j'ai regardé avec intérêt la réunion qui avait lieu entre le premier ministre du Québec et un gouverneur d'une province de Chine. J'ai remarqué que le premier ministre du Québec n'a fait aucun commentaire public sur les droits de la personne en Chine.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, dans son plan pour 1995, le ministre de l'Immigration dit à la Chambre et aux Canadiens que les niveaux d'immigration dans la catégorie de la famille ne vont pas augmenter, mais vont demeurer stables, autrement dit que le nombre de personnes qui seront admises dans la catégorie de la famille représentera 51 p. 100 de tous les immigrants. Le ministre maintient–il qu'il s'agit là d'une représentation exacte des faits?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce que nous avons dit et confirmé une nouvelle fois dans ce plan, c'est que la catégorie de la famille est la pierre angulaire du programme d'immigration. Nous n'entendons pas simplement par là la catégorie de la famille comme telle, mais le principe même qui consiste à protéger la famille dans le cas de toutes les catégories d'immigrants. Quand nous accueillons des immigrants indépendants, des gens d'affaires ou des réfugiés, ces personnes ont le droit légitime de faire venir leur famille.

Nous avons aussi essayé d'arriver à un équilibre. Le programme d'immigration se compose en effet de quatre catégories et nous voulons que chacune d'entre elles représente une part appropriée de l'ensemble du programme. Ce plan a été bien accueilli dans l'est, l'ouest et le centre du Canada.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le plan et les chiffres que le ministre a rendus publics sont quelque peu trompeurs.

Le ministre a en effet créé deux nouvelles catégories d'immigrants distinctes qui n'existaient pas l'an dernier. Ces catégories étaient incluses dans le total des immigrants admis l'an dernier dans le cadre de la catégorie de la famille, mais ont été fort à propos placées dans une colonne à part. En fait, en 1995, le pourcentage d'immigrants admis dans le cadre de la catégorie de la famille devrait être substantiellement supérieur à ce qu'il a été l'an dernier.

Pourquoi le ministre a–t–il embrouillé et truqué les chiffres?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas décevoir le député, mais les chiffres ne sont nullement truqués. Ils sont très clairs.

Nous avons déposé quatre documents: un plan, une stratégie pour les dix prochaines années, un document intitulé *Faits et chiffres* et un rapport de toutes les consultations menées auprès des Canadiens. En réponse à ces documents, le Parti réformiste du Canada a expliqué en trois paragraphes sa position à l'égard de l'immigration. Lundi, le porte–parole en matière d'immigration a déclaré qu'il était d'accord sur l'orientation générale. Mardi, il ne l'était plus du tout. Pourquoi n'accordent–ils pas leurs violons?

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Alors que le ministre des Finances annonce que le pays est pratiquement au bord de la faillite et que l'heure est aux coupures dans les dépenses gouvernementales, le gouvernement dépose un budget supplémentaire qui entérine plus de 2 milliards de dollars de dépenses additionnelles. Au même moment, on apprend que des hauts fonctionnaires ont demandé aux vérificateurs fédéraux responsables de l'évaluation interne de se souvenir que leurs rapports peuvent être rendus publics et de baisser le ton.

Doit–on comprendre que c'est là la nouvelle approche privilégiée par le gouvernement libéral que de tenter de museler des vérificateurs de l'État, afin de les empêcher de dénoncer les horreurs et le gaspillage dans l'appareil fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je répète que j'ai déjà répondu au chef de l'opposition qui, ayant fait partie du gouvernement, sait pertinemment comment fonctionne le budget supplémentaire.

Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires. Elles étaient comprises dans les réserves. À l'époque, nous n'avions pas les détails requis pour les inclure dans le Budget des dépenses principal. Il est donc parfaitement normal qu'elles figurent dans le budget supplémentaire.

Cela ne change rien à notre détermination d'atteindre nos objectifs concernant la compression des dépenses et de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, je ne crois pas que le ministre ait bien compris ma question. Je vais la reformuler de nouveau: Doit–on comprendre que c'est là la nouvelle approche privilégiée par le gouvernement libéral que de tenter de museler les vérificateurs de l'État, afin de les empê-

cher de dénoncer les horreurs et le gaspillage dans l'appareil fédéral?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement la même approche qui a été utilisée par le chef de l'opposition pendant les trois ans qu'il était ministre du gouvernement de M. Mulroney.

* * *

• (1435)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, dans le numéro de *Saturday Night* qu'on vient de recevoir, il y a un article sur les graves problèmes au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Une des questions soulevées dans l'article est la conduite de son vice–président. Selon le magazine, celui–ci aurait ordonné que l'on augmente le taux d'acceptation des réfugiés et aurait menacé la carrière de ceux qui n'atteignent pas un certain quota d'acceptations.

Ma question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est celle–ci: n'est–il pas vrai qu'il était au courant depuis longtemps des manipulations du vice–président? Pourquoi n'est–il pas intervenu avant?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la réponse à la première question est non.

Je confirme que la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié m'a écrit hier pour m'indiquer qu'il y aurait lieu de procéder à un examen détaillé. J'ai donc demandé, hier, au conseiller juridique du ministère, qui relève du ministère de la Justice, d'écrire au vice–président pour lui demander ses commentaires par écrit dans les sept jours. Une fois que j'aurai tous les faits, je prendrai la décision qui s'impose, et notre gouvernement fera ce qui doit être fait.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): C'est tout à fait rassurant, monsieur le Président.

Récemment, un autre membre haut placé de la commission, Greg Fyffe, a été écarté de la commission dans des circonstances suspectes. Certains rapports parlent de frustration en raison des interventions du ministre. Un autre membre distingué de la commission a démissionné en accusant cette commission d'être à la botte de l'industrie de l'immigration, qui nous coûte des millions, et de ne pas aider les vrais réfugiés.

Le ministre admettra–t–il qu'il est au courant depuis longtemps des difficultés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et qu'il a toujours refusé de s'en mêler?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, les exagérations du député ne servent pas l'intérêt du public, c'est simplement l'exploitation à des fins politiques d'une question que le parti du député n'a jamais acceptée. Je ne pense pas qu'il soit digne d'un ministre ou d'un député de parler à la Chambre des communes de questions concernant le personnel.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Sous–comité sur la voie maritime du Saint–Laurent propose que soit abrogée la Loi sur le pilotage de 1972, que les quatre administrations de pilotage soient dissoutes et qu'un organisme Canada—États–Unis soit chargé du pilotage sur le fleuve et les Grands Lacs.

Afin de maintenir la sécurité de la navigation sur le fleuve Saint–Laurent, le ministre des Transports s'engage–t–il à rejeter cette recommandation du sous–comité qui vise à abroger la Loi sur le pilotage?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on comprend toute l'importance de la sécurité sur le fleuve Saint–Laurent et ailleurs, et le rapport qui a été soumis par le sous–comité va être étudié. Je veux rassurer mon collègue qu'aucune mesure prise ne mettra en danger la sécurité de ceux qui circulent sur le fleuve Saint–Laurent ou ailleurs.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, puisque la sécurité de la navigation sur le Saint–Laurent n'est pas la responsabilité des Américains et qu'ils ont tout intérêt à réduire le coût de pilotage en eau canadienne, comment le ministre espère–t–il qu'un organisme binational appliquera les mêmes standards de sécurité que les associations actuelles de pilotage?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la mise en place de nouvelles technologies ou la modification de n'importe quel système de sécurité, que ce soit dans les airs, en mer ou à terre, auront toujours pour but premier d'assurer la protection et la sécurité des Canadiens et de ceux qui voyagent dans la zone placée sous notre contrôle.

Je tiens à rassurer mes collègues au sujet de tout changement à venir. Le rapport en question n'est que l'un des nombreux rapports que nous devrons examiner afin de nous assurer que la grande priorité reste la protection et la sécurité. Toutes nouvelles dispositions, que ce soit avec les États–Unis ou dans le cadre d'une autre entente internationale, viseront toujours à assurer la protection et la sécurité, parce que c'est là la responsabilité qui a été confiée au ministère des Transports.

Questions orales

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

La Convention sur le droit de la mer vise à protéger les stocks de poisson du monde et à mettre un frein à la pollution des océans.

● (1440)

Le Canada a signé cette convention il y a 12 ans, mais il ne l'a pas encore ratifiée. Comme la Convention sur le droit de la mer entrera en vigueur dans deux semaines et qu'elle n'a pas été ratifiée par le Canada, est–ce que le secrétaire parlementaire pourrait dire à la Chambre la date précise à laquelle le gouvernement du Canada entend ratifier cet important traité de droit international?

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à cette importante question de mon collègue, sur un sujet d'importance pour le Canada.

En effet, le Canada a signé la Convention sur le droit de la mer en 1982, mais nous avions des réserves à l'égard de certaines de ses dispositions portant sur l'exploitation des grands fonds marins. Après de longues négociations, nous avons pu signer cet accord aux Nations Unies, le 29 juillet dernier. Nous sommes maintenant en train d'examiner toutes nos lois pour nous assurer qu'elles en respectent les dispositions.

La convention entrera en vigueur en novembre de cette année, et le Canada espère pouvoir la ratifier peu après.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le gouvernement doit maintenant mettre un terme à la souffrance que trahissent les yeux d'un trop grand nombre de mères au Canada. Trop d'enfants sont morts à cause de l'inertie du gouvernement face aux problèmes que soulève la Loi sur les jeunes contrevenants.

Quand le gouvernement va–t–il arrêter de consulter et de discuter des modifications à apporter à cette loi pour admettre que la réadaptation de certains jeunes contrevenants est impossible?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, certains jeunes contrevenants ne peuvent être réadaptés, j'en conviens avec le député, mais la plupart le peuvent. Il vaut vraiment la peine d'essayer de réadapter des jeunes contrevenants, parce qu'ils ne vont pas purger indéfiniment leurs peines. Un jour, ils vont réintégrer la société et il est dans l'intérêt de cette dernière qu'ils soient réadaptés.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai regardé dans les yeux d'une mère dont le bambin de quatre ans est mort. J'y ai vu des larmes à la seule évocation du nom de l'enfant et j'ai vu cette femme tenir fermement l'ours en peluche comme si l'enfant allait revenir.

Les Canadiens protestent vigoureusement contre le refus du gouvernement d'admettre que des mères et des pères pleurent chaque jour parce qu'à l'heure actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants ne fait rien pour décourager la violence chez les jeunes.

Quand le ministre admettra–t–il que certains jeunes contrevenants violents méritent d'être gardés en détention plus longtemps qu'il n'en faut pour que des larmes arrêtent de couler?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'existe aucun châtiment, aucune sanction qui puisse compenser la perte d'un enfant.

Le Parti réformiste réclame la justice et c'est précisément ce que le gouvernement lui donne. Le projet de loi C–37, que le comité étudie actuellement, vise justement à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons annoncé l'examen décennal de cette loi.

Une consultation, un dialogue est nécessaire si nous voulons avoir une bonne loi. Si ce dialogue, cette consultation ne se fait pas, le Parti réformiste protestera encore.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Alors que les doubles coques ne sont pas obligatoires pour naviguer sur le Saint–Laurent et que les pétroliers géants ne disposent que d'un très faible dégagement lorsqu'ils circulent chargés à bloc, le Sous–comité sur les transports recommande d'abroger la Loi sur le pilotage et de démembrer les associations de pilotage.

Afin d'éviter qu'un désastre écologique ne survienne dans le Saint–Laurent, la ministre de l'Environnement compte–t–elle exiger le maintien de l'obligation faite aux armateurs de recourir aux services d'un pilote certifié?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, il n'y a pas de doute que mon honorable collègue donne beaucoup d'importance à un rapport préparé par le Sous–comité sur les transports, mais il ne faut quand même pas exagérer. Avant que des changements aient lieu, si, en fait, il y en a , on va vérifier toutes les implications.

Et lorsqu'on parle de la sécurité sur le fleuve Saint–Laurent, évidemment, on va être très minutieux et s'assurer qu'aucun changement n'apportera une situation plus précaire que celle qui existe à l'heure actuelle.

• (1445)

Lorsque j'entends le chef de l'opposition et des députés du Bloc parler de compressions budgétaires et de la nécessité d'examiner toutes les possibilités pour diminuer les coûts, j'espère qu'on se comprend. On va examiner toutes les possibilités, mais on va maintenir notre responsabilité vis–à–vis de la sécurité sur le fleuve Saint–Laurent et ailleurs au Canada.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le ministre des Transports maintient sa menace d'éliminer le système de pilotage sur le Saint–Laurent, la ministre de l'Environnement reconnaît–elle que ce système constitue la meilleure façon d'assurer la protection de l'environnement en matière de navigation sur le Saint–Laurent?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est absolument faux de prétendre que le ministre des Transports menace de disparition le système de pilotage sur le Saint–Laurent ou ailleurs au Canada.

Un rapport d'un sous–comité de parlementaires a été déposé, et on va respecter ce qui a été suggéré dans ce rapport. Mais on va évaluer tous les changements dans le contexte que j'ai déjà décrit, qui est d'assurer la sécurité des gens qui voyagent, soit sur le fleuve Saint–Laurent, sur la côte est ou la côte ouest.

En ce qui a trait au pilotage, aucune décision n'a été prise. Je veux assurer mon honorable collègue, par votre entremise, monsieur le Président, que ce n'est pas le temps de commencer à faire circuler des rumeurs, qu'aujourd'hui ou demain, nous allons entreprendre des mesures qui pourraient mettre en danger les personnes qui ont besoin d'être assurées d'une sécurité, que ce soit sur mer, dans les airs ou sur terre.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le jugement récent de la Cour suprême confirmant la validité de la défense invoquant l'état d'ébriété extrême va certainement faire boule de neige.

Cette année, en Colombie–Britannique, on a observé une hausse de 50 p. 100 du nombre de procès pour meurtre qui se sont soldés par des condamnations pour des accusations moins graves. Dans la majorité de ces cas, l'état d'ébriété a été invoqué comme défense.

Pourquoi le gouvernement tergiverse–t–il lorsqu'il sait que des meurtriers s'en tirent à bon compte en invoquant cette défense?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, je crois, à la députée de Beaver River, ce problème inquiète beaucoup le ministre de la Justice et des mesures vont être prises pour le régler.

Toute la question de l'état d'ébriété extrême et excessive sera incluse dans la refonte du Code criminel. D'ailleurs, le rapport sur cette refonte a été remis au ministre de la Justice, qui fera connaître sa décision sur l'étendue de la refonte très bientôt.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la Chambre multiplie les rapports et les études, mais je crois que les Canadiens réclament plutôt des mesures concrètes.

Dans leur livre rouge, les libéraux promettent des mesures pour protéger les femmes et les enfants. Pourtant, dans la majorité des cas susmentionnés, les victimes sont des femmes. Dans plus de la moitié des cas d'homicide involontaire, les accusés s'en tirent avec une peine d'emprisonnement de moins de cinq ans.

Le ministre indiquera–t–il à la Chambre quand son gouvernement protégera les Canadiennes, comme il s'est engagé à le faire dans son livre rouge?

Une voix: Il n'y a rien qui presse.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, un député réformiste affirme qu'il n'y a rien qui presse. Je ne suis pas du tout d'accord avec lui. La situation est urgente.

Le ministre de la Justice a demandé que la question soulevée par la députée soit incluse dans la refonte du Code criminel. La députée a parlé de dialogues et d'études. Ce que les Canadiens réclament, ce sont de bonnes lois. Ils veulent de bonnes lois qui satisfont aux besoins de la société canadienne, et c'est exactement ce que notre gouvernement proposera.

* * *

LES PRÊTS AUX ENTREPRISES

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Dans le cadre de la section *Townhall Meeting*, de l'émission *Prime Time News* du réseau anglais de Radio–Canada, le premier ministre a déclaré que certaines banques font du bon travail lorsque vient le temps de financer les petites et moyennes entreprises, et d'autres pas.

Il a aussi dit qu'il devrait y avoir un rapport entre les capitaux prêtés aux grandes entreprises et ceux prêtés aux petites.

Que fait le ministre pour encourager les banques à atteindre l'objectif fixé d'accorder le tiers de leurs prêts commerciaux aux petites et moyennes entreprises?

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à signaler la participation du député de Trinity—Spadina au Comité de l'industrie chargé d'étudier l'accès des petites entreprises aux capitaux.

• (1450)

Le député a proposé une idée très importante. Les députés reconnaîtront pour la plupart, je crois, qu'à cause des grandes entreprises, le volume des prêts consentis aux petites entreprises n'est pas satisfaisant. Le député a proposé de porter le ratio de ces prêts à près de deux tiers contre un tiers.

L'idée est intéressante, car cela permettrait d'injecter près de 15 milliards de dollars dans l'ensemble des petites et moyennes entreprises. Nous allons l'examiner de près et lui en reparlerons en temps opportun.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE DE KINGSTON

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Le ministre de la Défense a affirmé à maintes reprises que le Collège militaire de Kingston serait un modèle de bilinguisme. La semaine dernière, il mettait sur pied un comité spécial pour rendre le collège bilingue, comité qui est présidé par le ministre lui–même.

Comment le ministre peut–il justifier la décision de l'administration du collège de refuser de donner suite à la requête des professeurs des collèges militaires canadiens qui demandent que les professeurs francophones aient un accès égal et dans leur langue aux ressources culturelles, professionnelles, financières et matérielles utiles à leur avancement?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je conteste les affirmations du député.

Le Collège militaire royal de Kingston est une institution bilingue. Il offre des cours dans les deux langues et on y retrouve des étudiants et des professeurs des deux groupes linguistiques.

En regroupant les trois collèges, nous voulons en faire un seul établissement entièrement bilingue qui répond aux exigences des gens comme le député qui, de toute évidence, étaient irrités par le Collège militaire royal de Saint–Jean.

La semaine dernière, j'ai annoncé la création d'un comité que je présiderai. Le général Émond, ainsi commandant à Saint–Jean et maintenant commandant du Collège militaire royal, ainsi M. Carrière, ancien recteur du Collège de Saint–Jean, en feront partie avec d'autres membres bien en vue de la communauté francophone.

Je pense que, lorsque ce comité aura commencé ses travaux, il veillera au regroupement et à la bilinguisation des trois collèges qui, à terme, n'en formeront qu'un seul dont le député sera satisfait.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre de la Défense peut–il justifier que le recteur du Collège de Kingston, M. John Plant, fasse partie du comité pour rendre le collège bilingue, alors que c'est celui–là même qui a refusé aux professeurs francophones des services dans leur langue?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une allégation et rien ne me prouve qu'elle est fondée.

Si le député peut avancer des faits pour étayer cette allégation, je les étudierai et je tenterai de trouver une solution.

* * *

LA REVUE ESPRIT DE CORPS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie sait certainement que la liberté de presse est la pierre angulaire de la démocratie. La presse doit pouvoir critiquer le gouvernement sans crainte de représailles.

La revue *Esprit de Corps* a critiqué certains aspects de la détermination des sources d'approvisionnement en matériel militaire. À la suite de ces critiques, un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie, qui est en service détaché auprès du ministère de la Défense nationale, aurait suggéré aux annonceurs de ne pas faire de publicité dans la revue *Esprit de Corps*.

Le ministre ouvrira–t–il une enquête pour déterminer l'ampleur de la participation de fonctionnaires du ministère de l'Industrie dans cette tentative en vue de détruire cette publication canadienne?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, des allégations de ce genre ont été faites à l'égard de fonctionnaires non seulement du ministère de l'Industrie, mais aussi du ministère de la Défense nationale.

Je n'ai absolument aucune preuve de menaces de ce genre de la part de fonctionnaires de la Défense nationale ni du ministère de l'Industrie. Si le député a des noms, je le prierais de me les donner ou de les donner au ministre de l'Industrie parce que nous ne pouvons pas tolérer qu'on fasse chaque jour, à la Chambre des communes, de telles insinuations qui portent atteinte à des institutions et à des ministères qui font leur travail de façon irréprochable.

• (1455)

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre est–il prêt à faire enquête dans son ministère afin de déterminer si ces allégations sont vraies? C'était là ma question.

General Motors a récemment retiré sa publicité de la revue *Esprit de Corps*. La raison invoquée pour justifier cette décision, c'est que le représentant de cette société sentait que le ministère de la Défense nationale était mécontent. Le ministre de la Défense nationale émettra–t–il, de concert avec le ministre de l'Industrie, une directive demandant à tout le personnel de ne plus agir de la sorte et précisant que ce genre de comportement ne sera toléré dans aucun ministère du gouvernement du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que, s'il y a vraiment des fonctionnaires qui agissent ainsi, cela ne sera pas toléré quel que soit le ministère où ils travaillent. Cependant, je demanderais au député de nous fournir des preuves avant de faire de telles accusations à la Chambre des communes.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le premier ministre s'envole aujourd'hui pour la Chine à la tête d'une délégation canadienne dans le cadre d'une importante stratégie visant à réaliser notre programme d'action en matière de création d'emplois et de croissance économique.

Comment le ministre pense–t–il que cette mission permettra d'améliorer notre position commerciale internationale de même que les perspectives pour les chômeurs canadiens?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre se joindront sûrement à la députée d'Oakville—Milton pour souhaiter tout le succès possible au premier ministre au moment où il entreprend en compagnie de neuf de ses homologues provinciaux et d'environ 375 gens d'affaires la plus grande mission commerciale que le Canada ait jamais organisée.

Par son ampleur et par la participation de représentants de toutes les régions du Canada et d'entreprises grandes et petites, cette mission constitue l'aboutissement de l'engagement pris par notre gouvernement. Grâce aux missions dirigées par le ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'État. . .

Des voix: Bravo!

Le Président: La parole est au député de Kamloops.

* * *

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Elle sait fort bien que, dans un effort pour maîtriser le déficit et la dette, le gouvernement a demandé aux Canadiens, aux prestataires d'assurance–chômage, aux étudiants, aux agriculteurs, aux pêcheurs et à bien d'autres de faire leur juste part.

La ministre sait aussi que, la semaine dernière, nous avons appris que la Banque Royale du Canada prévoyait réaliser des bénéfices de plus de un milliard de dollars cette année. Si la ministre vérifie les données financières, elles constatera que, en 1992, malgré des bénéfices de 63 millions de dollars, cette banque n'a pas payé d'impôt sur le revenu.

L'an dernier, malgré des bénéfices de 324 millions de dollars, la Banque Royale du Canada n'a pas payé d'impôt et elle a même obtenu un crédit à faire valoir cette année. La vice–première ministre n'avouera–t–elle pas que quelque chose ne tourne pas rond lorsqu'une caissière paie plus d'impôt que toute la Banque Royale du Canada elle–même?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a fait et continuera de faire des efforts sérieux pour rendre le régime fiscal plus juste.

Je rappelle au député que, au Canada, l'impôt sur les grandes sociétés s'applique aux banques. Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu des sociétés. Elles paient aussi un impôt sur le capital qui est distinct de l'impôt sur le revenu.

• (1500)

On s'attend à ce que les banques, comme tous les autres établissements financiers, paient leur juste part d'impôt lorsqu'elles réalisent des bénéfices de cette ampleur. Cela servira à réduire notre déficit, et ce sera d'ailleurs un élément qui comptera beaucoup.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire d'État responsable des Affaires parlementaires peut–il nous informer du menu législatif pour demain et les journées qui suivront la semaine de relâche?

[*Traduction*]

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'ordre des travaux pour le reste de la journée comprend le projet de loi C–53, qui concerne le ministère du Patrimoine canadien, le projet de loi C–55, qui concerne les droits de surface du Yukon, puis le projet de loi C–54, qui prévoit des modifications de forme à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada.

Demain, nous entamerons l'étude, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C–38 relatif à la sûreté du transport maritime. Nous poursuivrons ensuite, là où nous l'avions laissée, l'étude de questions que nous n'aurons pas terminée aujourd'hui. Je crois comprendre qu'on serait peut–être disposé à terminer les travaux plus tôt que d'habitude demain. Nous en discuterons lors de consultations officieuses au cours de la journée.

La semaine prochaine, la Chambre sera en congé pour les célébrations du jour du Souvenir. Je tiens à informer la Chambre que le mardi 15 novembre sera une journée de l'opposition. Le gouvernement informera les députés de l'ordre des travaux pour le reste de cette semaine–là avant la fin de la semaine prochaine.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude interrompue le 1er novembre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, notre patrimoine est l'oeuvre des premières nations, puis des premiers colons français et anglais, et par la suite, de gens de partout dans le monde qui ont décidé d'immigrer au Canada et de le choisir comme terre d'accueil.

Je suis donc très heureux, aujourd'hui, de participer au débat sur le projet de loi C–53, Loi sur le ministère du Patrimoine canadien. Ce projet de loi vise à légaliser la fusion de cinq organisations préalables, soit le Secrétariat d'État, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le ministère de la Condition physique et du Sport amateur, Parcs Canada—qui faisait jadis partie d'Environnement Canada—et le secteur des affaires culturelles et de la radiodiffusion ainsi que celui du patrimoine du ministère des Communications.

Cette vaste réorganisation témoigne de l'engagement du gouvernement à s'acquitter de son travail d'une manière plus efficiente et efficace. Dans la nouvelle structure, un ministère doté d'un ministre et d'un sous–ministre est chargé d'exécuter un important mandat. Le ministère du Patrimoine canadien est la fusion de différentes composantes qui nous définissent à titre de nation diversifiée, dynamique et bénéficiant d'un riche patrimoine culturel et naturel.

Les activités du ministère sont le résultat de ses vastes responsabilités dans les domaines du développement culturel, des arts, de la radiodiffusion, des parcs nationaux, des lieux historiques, du sport amateur et du multiculturalisme. Le ministère administre aussi les langues officielles, les études canadiennes, le cérémonial d'État et les programmes autochtones, autant d'éléments qui contribuent pour beaucoup à notre sentiment d'appartenance et à notre fierté nationale.

Alors que les barrières internationales tombent et que la technologie de pointe repousse les limites du monde, la reconnaissance de notre identité en tant que Canadiens devient de plus en plus importante pour la prospérité et la vitalité de ce pays. Il est tout naturel que le gouvernement fédéral dispose d'un outil comme le ministère du Patrimoine canadien pour lui permettre de continuer de faire la promotion du développement de l'identité canadienne.

• (1505)

Le ministère exerce ses responsabilités dans trois grands secteurs. Par l'entremise de Parcs Canada, il est le gardien en chef du patrimoine naturel et physique de nos parcs nationaux, de nos lieux et de nos canaux historiques. Le Service canadien des parcs commémore et protège à la fois directement et indirectement les lieux importants pour le patrimoine naturel et culturel du pays de manière à inciter le public à mieux les connaître, à prendre conscience de leur valeur et à en profiter.

L'activité économique et le tourisme issus des activités du ministère sont importants pour nombre d'économies locales non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Le Service des parcs a été un laboratoire de recherche pour les associations et les partenariats innovateurs avec des entreprises privées et des organismes sans but lucratif dans l'exercice de ses responsabilités.

Une autre grande responsabilité du ministère concerne l'appui au développement culturel à l'aide de politiques et de programmes, le soutien de nos industries culturelles ainsi que de nos institutions culturelles et patrimoniales comme le Conseil des arts du Canada, le Musée des beaux–arts du Canada, le Centre national des arts et les Archives publiques, pour n'en mentionner que quelques–uns.

Dans le domaine de la radiodiffusion, le ministère du Patrimoine canadien reconnaît l'importance des nouvelles technologies et travaille à garantir que l'autoroute de l'information ait des effets bénéfiques sur les artistes canadiens.

Dans le secteur de la citoyenneté et de l'identité canadiennes, le gouvernement consacre nombre de ses efforts à faire la promotion d'une plus grande compréhension de notre diversité, à accentuer la participation de tous les citoyens à la société canadienne et à faire la promotion des deux langues officielles.

La dualité linguistique du Canada est profondément enracinée dans la nature même du pays. La politique des langues officielles mise en oeuvre par le gouvernement fédéral au début des années 70 reflète une vision généreuse et créative. Le ministère du Patrimoine canadien a la responsabilité unique de veiller à ce que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, quelle que soit leur origine, se sentent chez eux quel que soit l'endroit où ils décident de s'établir au Canada.

Ce ministère accorde une importance spéciale à l'amélioration et au développement des communautés minoritaires, de langue anglaise ou française, au respect des deux langues officielles du Canada, au respect des traditions et des contributions des premières nations, au respect de la diversité culturelle et au respect des droits de la personne. Il cherche à faire du Canada un pays unique, qui soit parmi les plus estimés et les plus respectés du monde entier.

Le ministère du Patrimoine canadien nous touche tous énormément. Il rejoint tous les Canadiens sur les plans économique, social et culturel. L'activité économique et le tourisme engendrés par ce ministère sont extrêmement importants pour bon nombre d'économies locales.

Les politiques et les programmes du ministère visent à mieux faire connaître les différentes cultures et les différentes régions. Ce sont là de lourdes responsabilités, mais ce ministère saura s'en acquitter. Je trouve qu'il y a un lien évident entre la mission du ministère du Patrimoine canadien et les questions importantes qui se posent pour notre pays aujourd'hui. Le ministère a un

programme très chargé et sa mission rejoint de nombreux secteurs de la société canadienne.

De toute évidence, le ministère du Patrimoine canadien a un rôle important à jouer et, grâce à cette mesure législative, il pourra aller de l'avant et relever les défis que lui réserve l'avenir au XXI^e siècle et par–delà.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand intérêt pour la promotion et la protection de la culture québécoise que je prends aujourd'hui la parole sur le projet de loi C–53 créant le ministère du Patrimoine canadien.

Il est pour moi inconcevable de former un ministère chargé de promouvoir, comme l'indique si bien l'article 4, la culture et le patrimoine de la nation canadienne. Encore une fois, le gouvernement fédéral démontre aux citoyens du Québec son incompréhension totale de la culture québécoise. Comment, en effet, peut–on parler sérieusement de l'existence d'une culture canadienne. Il serait peut–être opportun de rappeler aux membres du gouvernement que la langue française est encore bien vivante au Québec et dans plusieurs régions du Canada, et ce malgré les efforts soutenus et considérables du fédéral pour banaliser les trouble–fête que sont, à leur avis, les francophones.

• (1510)

Ainsi, non seulement la culture québécoise se porte bien au Québec mais elle brille à travers le monde. Pensons aux artistes québécois qui obtiennent succès à l'étranger. Il y a aussi des artistes francophones canadiens qui remportant aussi du succès à l'étranger. Un milieu culturel aussi vivant peut donc à juste titre revendiquer et obtenir son autonomie complète au niveau culturel. À ce sujet, l'ancienne ministre libérale de la Culture au Québec disait à juste titre, et je cite: «J'entends réaffirmer la nécessité pour le Québec d'obtenir la maîtrise d'oeuvre en matière culturelle sur son territoire. La culture revêt pour le Québec une importance fondamentale. À ce titre, il importe qu'on reconnaisse à son gouvernement les pouvoirs exclusifs qui lui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités.»

Comme on peut le constater, notre désir en tant que Québécois et Québécoises de gérer nous–mêmes les questions culturelles n'est pas né d'hier et, de plus, n'est pas partisan. L'histoire et l'évolution du Québec dans le temps nous permettent de constater ce désir profond de traiter de la culture québécoise, et ce au Québec. Notons à titre d'exemple les revendications des premiers ministres Johnson et Bertrand dans les années 1960, Bourassa et Lévesque, dans les années 1970 et 1980 qui ont tous, malgré toutes les divergences d'opinion qui les séparaient, demandé, réclamé que les affaires culturelles québécoises soient administrées par le Québec.

Le projet de loi C–53, en plus de promouvoir la culture canadienne indique une volonté de gérer cette supposée culture. Je considère que ce projet de loi est un déni pur et simple de reconnaître le caractère distinct du Québec.

Examinons maintenant les compétences constitutionnelles en matière de culture. La reconnaissance de la juridiction provinciale en la matière lui vient de l'article 92(16) de la Loi constitutionnelle de 1867 qui donne aux provinces la juridiction dans les matières purement locales ou privées. La culture des Québécois est–elle autre chose qu'une matière locale ou privée?

De plus, la Loi de 1867 accorde aux provinces la juridiction dans les matières de droit civil, qui est, comme le disait si bien ma collègue de Rimouski—Témiscouata, et je cite: «Une caractéristique fondamentale qui compose notre société distincte.»

Enfin, la compétence provinciale en matière d'éducation étant étroitement liée à la question de la culture, il serait ridicule, voire tout à fait incohérent, de les dissocier. Cette démonstration indique sans équivoque la compétence provinciale exclusive sur l'ensemble du domaine de la culture.

Le Québec en a assez de l'ingérence du fédéral dans les matières provinciales! Justifier une ingérence dans le domaine de la culture en invoquant l'existence d'une seule et unique culture canadienne, c'est pousser la comédie, qui prend des allures dramatiques, un peu trop loin. Et c'est aussi oublier l'histoire des deux peuples fondateurs, faut–il le rappeler.

Attardons–nous quelques instants à votre définition de nation. Depuis quand existe–t–il au Canada une seule nation? Nous vivons dans un pays inventé de toute pièce. Reniez–vous l'existence d'un des peuples fondateurs de ce pays dont vous êtes supposément si fiers? Ignorez–vous désormais qu'il y a dans votre beau grand pays une communauté francophone importante et qui est majoritaire au Québec?

Il est vrai que vos agissements quotidiens nous démontrent le désintéressement avec lequel vous traitez des questions touchant les francophones. Nous n'avons qu'à penser à Kingston, Long Lac, le Collège militaire de Saint–Jean. Mais n'est–ce pas aller un peu loin que de répudier tout simplement l'existence même d'une culture francophone au Canada?

Laisser l'administration de la culture québécoise entre les mains d'un ministre fédéral, comme le ministre qu'on a présentement, ayant comme outil de travail une loi ne reconnaissant même pas l'existence d'une culture distincte au Québec, s'avère extrêmement dangereux. D'autant plus que le fédéral n'a jamais été très enclin à investir des sommes aussi importantes dans la culture francophone que dans la culture anglophone.

• (1515)

Prenons l'exemple de Radio–Canada et de CBC, le réseau anglophone. La disparité des budgets entre les deux chaînes est sans cesse grandissante, l'écart entre les deux budgets de programmation atteignant, en avril dernier, la somme de 76,4 millions de dollars. Au même moment, on apprenait que l'auditoire des deux réseaux était à peu près équivalent.

Nous ne pouvons passer sous silence les nombreux dédoublements et chevauchements existant en matière culturelle. Chaque composante ou presque de la culture au fédéral a un équivalent québécois. Notons, à titre d'exemple, Radio–Canada et Radio–Québec; le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts et des lettres du Québec; les Archives nationales du Canada et celles du Québec, et j'en passe.

Ainsi, plusieurs centaines de milliers de dollars sont gaspillés chaque année dans ces dédoublements et chevauchements inutiles. Avons–nous les moyens de se payer cela? Tout le monde sait que non. Est–ce vraiment trop demander que de vouloir administrer sa propre culture? Le fédéral a trop longtemps démontré sa volonté d'assimiler et d'anéantir la culture québécoise. Les citoyens du Québec en ont assez de faire rire d'eux dans leur volonté de se donner toute la latitude pour développer et conserver leur identité culturelle.

Heureusement, les Québécois et les Québécoises ont compris que les négociations avec le fédéral ne mènent nulle part et ils le manifesteront en affirmant leur volonté à devenir un peuple souverain. C'est le seul moyen pour nous d'assurer notre survie en Amérique. En attendant ce jour, tant que nous, représentants de la majorité des électeurs québécois, serons ici à Ottawa, nous nous efforcerons de faire reconnaître l'existence de cette culture francophone qui ne cessera jamais d'exister.

Les contribuables francophones paient des taxes, comme tous les autres citoyens, et ils ont droit, à ce titre, à tous les avantages qu'ont les anglophones du pays et à la reconnaissance historique qui leur revient. Finalement, comme le disait Malraux: «La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert.»

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi qui vise à créer le ministère du Patrimoine canadien. Il faut dire que ce n'est pas d'hier que les communautés francophones hors Québec se tournent vers le gouvernement fédéral pour la protection de leurs droits et la promotion de leur développement.

Ce n'est pas d'hier non plus que le gouvernement fédéral appuie les francophones hors Québec par des mesures concrètes qui ont un impact réel sur les communautés minoritaires. Dès le début des années 1970, le gouvernement fédéral a mis en place des programmes pour appuyer les communautés francophones hors Québec. Ces programmes sont le reflet d'une vision généreuse et créatrice d'un pays où les communautés minoritaires de langue française peuvent s'épanouir et contribuer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et même scientifique.

Depuis lors, les programmes ont évolué en fonction de ces besoins des communautés et ont constitué des leviers importants dans leur développement. Qu'on pense par exemple à la Loi sur les langues officielles, adoptée il y a 25 ans, et dont on a renforcé les dispositions en 1988. Qu'on pense également à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit aux minorités francophones le droit à l'instruction dans leur langue maternelle ainsi que le droit à la gestion de leurs écoles, là où le nombre le justifie.

Ainsi, le gouvernement du Canada, le gouvernement libéral, d'ailleurs, a d'abord créé un cadre juridique qui favorise le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et la promotion des langues officielles au pays. De plus, il a créé un cadre constitutionnel qui garantit à deux communautés linguistiques la prestation de services dans la langue de leur choix. Qu'il s'agisse de la prestation des services dans les deux langues officielles ou du droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, ces mesures ont permis de marquer des progrès énormes.

Dans le dossier de la gestion scolaire par les francophones, le gouvernement fédéral est intervenu à l'appui des communautés dans toutes les causes qui cherchent à faire préciser le droit à la gestion scolaire. Le Programme de contestation judiciaire, mis sur pied par le gouvernement fédéral, a été une valeur inestimable pour les minorités francophones dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Ce programme sera d'ailleurs bientôt rétabli.

• (1520)

Une fois rendue la décision de la Cour suprême en 1990 dans l'affaire Mahé, le gouvernement fédéral a offert son aide à toutes les provinces pour veiller à l'application rapide du jugement partout au pays. En mai 1993, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures destinées à financer une partie des frais de mise en oeuvre de la gestion scolaire dans toutes les provinces où aucun système de gestion n'avait encore été mis en place.

Aujourd'hui, grâce à l'appui du gouvernement fédéral, les communautés francophones en situation minoritaire peuvent exercer leur droit de gestion, presque partout au pays. Je suis convaincu que ce n'est qu'une question de temps avant que tous les francophones du pays puissent assurer la gestion de leurs écoles. J'aimerais aussi faire remarquer que cela existe dans mon comté.

Le gouvernement fédéral est également présent dans d'autres domaines de première importance dans les communautés. Par exemple, l'économie, le développement des ressources humaines, la culture, pour n'en nommer que quelques–uns. Le ministère du Patrimoine canadien n'est pas la seule institution fédérale qui peut jouer un rôle déterminant dans l'avancement des domaines prioritaires. C'est cependant le ministère du Patrimoine canadien qui a la responsabilité de coordonner l'application, par les ministères et agences fédérales, des engagements du gouvernement fédéral pour ce qui touche à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Ces dispositions de la Loi sur les langues officielles étaient restées lettre morte sous le précédent gouvernement. Cet été, les membres du Cabinet ont donné leur accord pour tenir compte des besoins spécifiques des communautés de langue officielle dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes de leur ministère respectif.

Plusieurs projets concrets ont déjà vu le jour: Le projet du centre communautaire, La Picasse, à Petit–de–Grat, en Nouvelle–Écosse; la nouvelle école de génie électrique de l'Université de Moncton; un comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne; un plan de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba; la construction d'un centre communautaire francophone à Edmonton.

Voilà l'appui direct et positif du gouvernemement en ce qui a trait à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada en situation minoritaire. Chacun respecte son mandat, mais tous travaillent conjointement en vue d'un objectif commun: c'est–à–dire assurer le plein épanouissement des communautés de langue officielle dans tous les secteurs d'activité.

Les communautés elles–mêmes, les premières intéressées, vous le diront toutes: il s'agit d'une réalisation marquante qui aura des répercussions concrètes sur le développement des communautés de langue officielle vivant en situation de minorité.

Le gouvernement canadien et les communautés ont établi une relation fructueuse au cours des dernières années, mais depuis les années 1970, le monde s'est transformé radicalement. Les impératifs économiques et les nouveaux enjeux culturels, sociaux et linguistiques qui se dessinent actuellement nous pressent à réorienter l'action du gouvernement fédéral afin de rendre ses programmes d'appui aux communautés plus efficaces.

Grâce à l'exercice de repositionnement actuellement en cours au ministère du Patrimoine canadien, les communautés pourront participer activement à l'établissement des priorités et orienter ainsi leur action vers les principaux domaines d'intervention.

Les communautés de langue officielle constituent une force vive de la société canadienne, non seulement en raison de leur nombre, mais également, et surtout, en raison de leur dynamisme et de leur extraordinaire vitalité.

Le gouvernement du Canada a toujours grandement contribué à leur essor culturel, notamment par le truchement des ententes de coopération culturelle conclues avec les gouvernements provinciaux, par l'aide directe apportée aux institutions culturelles, par son programme d'initiatives culturelles et par différentes autres mesures d'appui et outils de promotion, dont j'ai fait mention dans mon intervention.

Certains prétendent que le gouvernement fédéral ne fait pas assez pour les minorités francophones hors Québec. Il convient de faire remarquer que, malgré la situation financière actuelle, le gouvernement fédéral maintient les budgets spéciaux qui permettront aux francophones de gérer leurs écoles et d'avoir un meilleur accès à l'enseignement postsecondaire.

• (1525)

En outre, en vertu de l'initiative interministérielle annoncée cet été, toutes les institutions fédérales participeront dorénavant au développement des collectivités minoritaires francophones et anglophones, dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Il importe de voir où sont les besoins réels, où sont les progrès réels pour le développement des communautés francophones du pays. Le gouvernement fédéral a à coeur de répondre aux besoins particuliers de ces collectivités parce qu'il veut veiller au développement de ce pays. Nous sommes fermement engagés à poursuivre dans cette voie.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis à la fois fier et triste de parler de ce projet de loi aujourd'hui. Le patrimoine canadien m'inquiète, étant donné ce qui s'est produit au cours des dix derniers jours.

Je suis fier d'être Canadien. Mes parents aussi sont fiers d'être Canadiens. Ils sont arrivés ici enfants. Mon père a rencontré ma mère alors qu'ils étaient adolescents dans le sud de l'Alberta. Ils se sont mariés et ont élevé leur famille pendant les années qui ont suivi la Grande Crise. Ils m'ont souvent parlé de ce qui s'était passé au Canada. Mes grands–parents m'ont raconté des événements qui étaient survenus dans d'autres pays. Ils m'ont parlé de patrimoine et de culture et m'ont décrit notre culture, nos parents, notre histoire familiale. Je suis fier de mes deux héritages, mais celui que je comprends le mieux et qui suscite vraiment un sentiment d'appartenance en moi, c'est mon héritage canadien.

Je voudrais surtout que les Canadiens soient reconnus comme un peuple intègre, honnête et juste, qui traite les siens avec équité. Je ne suis plus vraiment jeune, mais mes enfants le sont et il me semble que les aînés du pays doivent donner l'exemple à la génération montante.

Notre véritable héritage, ce sont nos enfants. C'est pour eux que nous construisons le pays. Je me demande, et je demande à la Chambre, ce que nous laisserons en héritage à nos enfants lorsqu'on songe qu'ils ont été témoins de ce qui s'est produit ici à la Chambre au cours des dix derniers jours.

Certaines déclarations, des allégations, presque des accusations ont été formulées à l'égard du chef de notre pays et de l'un de ses principaux ministres. Nous devons nous demander si c'est là le genre de comportement que l'on voudrait voir nos enfants imiter. Voulons–nous laisser croire à nos enfants qu'un ministre de l'État a le droit de poser un geste que l'on peut interpréter comme une démarche en faveur de quelqu'un dans le but d'accorder un avantage spécial ou injuste à cette personne, et pas à quelqu'un d'autre, tout en sachant que le premier ministre défendra ce ministre? Certainement pas.

Le premier ministre a déclaré qu'il était le responsable ultime. Je l'admire d'avoir fait une pareille déclaration. Il est louable qu'il affirme devoir rendre des comptes à la population et qu'il se dise responsable de ce qui se produit au sein de son gouvernement, qui regroupe tous les occupants des banquettes ministérielles et tous les parlementaires dont il est le chef.

Toutefois, sa responsabilité de chef va bien au–delà de cela. Il est notre premier ministre, mon premier ministre. Même si je ne suis pas membre de son parti, il n'en demeure pas moins mon premier ministre. Je veux être en mesure de le respecter. Je souhaite pouvoir compter sur lui pour faire preuve de leadership et donner l'exemple du comportement et de l'attitude à adopter non seulement à la Chambre, mais dans tout le pays. C'est ce que nous attendons de lui.

En général, la position est claire. Le premier ministre a précisé qu'il était un homme du peuple. Il écoute et il essaie de faire de son mieux. Il s'agit maintenant de savoir s'il a vraiment fait de son mieux dans le cas présent. Les faits sont clairs. Je ne vais pas les passer en revue maintenant. Cependant, je voudrais que le premier ministre, le ministre et tous les parlementaires présents, dont votre serviteur, se demandent si c'est là le type de comportement que nous voulons que nos enfants imitent lorsqu'ils deviendront les parlementaires du pays.

• (1530)

Je ne suis pas fier. Je ne pense pas pouvoir répondre par l'affirmative à cette question. Je crois être forcé de dire non. Je veux que mes enfants et les générations qui nous suivront aient un autre exemple à suivre et qu'ils sachent bien que nous ne pouvons nous immiscer dans l'administration de la justice. Il n'est pas question d'influencer un organisme quasi judiciaire pour l'inciter à prendre une décision autre que celle qu'il rendrait s'il était vraiment indépendant et tenait compte de tous les faits avant de se prononcer. C'est ce que je souhaite.

Je pense qu'on peut encore sauver la face, mais assurons–nous que tout ce qui doit être dit le soit et que, lorsqu'une erreur est commise, on prenne bien les mesures qui s'imposent.

À ce stade–ci, le premier ministre doit agir. Il a décidé de ne rien faire. C'est là sa position. Rien ne l'en empêche, mais je l'encourage à prendre au moins certaines mesures. Nous sommes confrontés à une crise et nous avons besoin plus que jamais d'intégrité et de leadership au Canada.

L'année prochaine, en 1995, notre pays refinancera une bonne partie de sa dette. Nous devrons alors emprunter beaucoup d'argent sur le marché mondial. Je vais donc poser la question suivante: les gens qui nous ont prêté de l'argent dans le passé vont–ils continuer de le faire s'ils mettent en doute notre parole, nos engagements? Il faut qu'ils aient confiance dans la gestion financière du pays et sachent que le ministre des Finances et le premier ministre entendent bien contrôler notre budget et l'équilibrer.

En outre, nous avons besoin d'autre chose. Je veux parler de justice. Ce matin, en fait, je porte un macaron qui demande justice pour Joshua. Juste à côté de moi, il y avait un groupe d'étudiants du secondaire qui ont dit qu'il ne fallait pas que ce soit simplement pour Joshua, mais pour eux tous. C'est exactement ce que nous souhaitons. Nous voulons être équitables envers tous les Canadiens, les jeunes, les personnes d'âge moyen, les personnes âgées et toutes les autres. Nous demandons justice pour tous ces gens. Nous voulons qu'ils soient traités de façon équitable, que ce soit à titre individuel ou en tant qu'habitants d'une province donnée.

C'est ce que nous souhaitons et pouvons laisser aux générations futures. C'est nous, en tant que groupe, à titre individuel et en notre qualité de membres de l'opposition, qui allons lutter pour cela. Nous allons bâtir un pays dont nous pourrons être fiers et qui nous permettra de dire à nos enfants: «Suivez notre exemple. Il est très bon.»

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de m'adresser à vous ainsi qu'aux membres de cette chambre revêt pour moi une signification toute particulière en raison même de la nature du présent débat. Lorsque l'on parle de culture, on ne parle de rien de moins que de l'âme et du coeur d'un peuple. Aussi, me permettrez–vous d'en débattre avec un petit peu de passion.

Par le biais du projet de loi C–53, le gouvernement entend constituer le ministère du Patrimoine canadien et ainsi regrouper sous une même responsabilité l'ensemble des outils d'intervention d'Ottawa en matière culturelle, soit le Conseil des arts du Canada, Radio–Canada, l'office national du film, Téléfilm Canada, les musées et parcs nationaux ainsi que les Archives nationales.

Ce ministère sera doté d'un budget annuel de l'ordre de 2,8 milliards de dollars.

Le premier mandat de ce nouveau superministère est d'encadrer et de voir à la promotion de la politique culturelle canadienne. Cet objet est déjà de nature à inquiéter tout citoyen québécois et le million de francophones vivant hors des frontières du Québec.

Même si, par le passé, elle était moins bien orchestrée, la politique canadienne de développement culturel avait fait la preuve qu'elle servait avant tout les intérêts d'Ottawa et bien peu ceux des francophones du pays.

S'appuyant sur l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, en ce sens, des pouvoirs résiduels qui lui sont confiés, de même que comptant sur ses empiétements au niveau de certaines juridictions provinciales—en matière d'éducation, par exemple—l'autorité fédérale s'apprête à gérer d'une façon plus serrée que jamais le contenu d'une culture dite canadienne.

Cette volonté de mainmise sur l'un des aspects les plus essentiels de nos vies ne date pas d'hier. Je n'y vois qu'une progression logique et en parfaite continuité avec tous les gestes posés depuis la première Loi sur les communications consacrant, en 1932, la victoire du gouvernement fédéral relativement à l'exclusivité de sa juridiction en matière de communication. La suite des événements n'a fait que consacrer d'autres compétences exclusives à ce palier de gouvernement. Ce contexte d'évolution permet donc aujourd'hui au CRTC de décréter à lui seul ce qui est bon pour les provinces, y compris pour la seule province francophone du pays.

• (1535)

Fort de ces pouvoirs dans le but d'étendre ses responsabilités et peut–être de se créer une matière, Ottawa a développé, au cours des années, une politique axée autour d'un thème central et nommée politique de bilinguisme et de multiculturalisme.

On peut comprendre que certains de nos compatriotes anglophones puissent avoir éprouvé des difficultés à se définir une identité propre, mais de là à accoucher d'une créature bicéphale de ce genre, il y a une marge que ne saurait dépasser le simple bon sens. Par humanité, chez mon grand–père, on abattait, à la naissance, les veaux à deux têtes. À Ottawa, on en fait des veaux d'or.

Entre vous et moi, monsieur le Président, quelle est la différence culturelle entre le Canada et les États–Unis, hormis le Québec, naturellement? Rien de plus qu'une société sans grands traits distinctifs par rapport à nos voisins du Sud. Existe–t–il réellement une culture canadienne ou n'est–ce là qu'une créature née du fruit de l'imagination d'un pouvoir politique à l'esprit trop fertile? A–t–on été victimes de visées trop larges ou encore trop restreintes? L'avenir nous le dira bientôt, car Québec pourra regarder cela de l'extérieur.

Pour l'instant cependant, six millions de francophones doivent s'accommoder de cette créature fédérale aux allures inquiétantes, de l'avis de plusieurs. Au–delà des énoncés officiels et des voeux pieux trop souvent entendus, qu'a rapporté la politique culturelle canadienne à la minorité francophone de ce pays?

Nous qui avons une culture qui nous différencie des autres Canadiens, de quelle manière cette politique a–t–elle contribué à affermir notre identité propre? Poser la question, c'est y répondre. Cette politique n'a contribué d'aucune manière à notre épanouissement culturel. Bien pire, elle n'a eu pour effet que de déstabiliser, que de limiter l'essor et le pouvoir de création de son élément pourtant le plus distinctif et dynamique, encore faudrait–il qu'il soit reconnu en ce sens. Voilà le résultat d'une politique dont l'assise de base est complètement en dehors de la réalité canadienne.

On aura beau vanter ses mérites, nous affirmer qu'elle est de nature à rencontrer les aspirations légitimes des Québécois et des autres francophones «coast to coast», elle n'arrive même pas à faire respecter l'élément le plus fondamental de notre identité: la langue française. Tous les rapports démontrent une haine de l'usage du français partout au Canada. Deux langues sur le même pied ou deux pieds sur la même langue? Quels ont été, à titre d'exemple, les effets bénéfiques de l'adoption de la Charte des droits et libertés pour les communautés francophones?

Parmi ses principales réalisations, notons que l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie–Britannique, Terre–Neuve et l'Île–du–Prince–Édouard n'ont toujours pas réussi à entériner un seul projet de loi confirmant un projet de gestion scolaire en français. On soupèse, on réfléchit, on taponne comme on dirait si bien chez nous. Mais à ce jour, toujours rien de concret pour soutenir ces communautés dans le désir de gérer leurs propres écoles.

S'étonnera–t–on que 127 ans après la naissance de la Confédération, 25 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le commissaire chargé de veiller au respect des droits linguistiques des minorités, M. Victor Goldbloom, n'en revient pas encore, et je cite: «. . .de l'ignorance d'une majorité anglophone qui vit sans même se rendre compte de la présence de la minorité francophone.»

M. Goldbloom parle d'ignorance; il faudrait plutôt parler d'hostilité dans le cas des 65 municipalités ontariennes qui se sont déclarées officiellement unilingues anglaises, même si aucune loi ne les oblige à donner des services en français. «Le million de francophones qui vit à l'extérieur du Québec, c'est ça, mon Canada», a déclaré le premier ministre du Canada. Dans quel beau pays de respect et de dignité doit vivre ce dernier. Je lui souhaiterais d'y vivre comme un ti–Jean Bilodeau ou un ti–Jean Leblanc.

D'après–vous, monsieur le Président, devrions–nous faire confiance à de tels personnages qui sont incapables de faire une lecture éclairée de la réalité? Croyez–vous qu'entre de telles mains, notre sécurité culturelle est assurée? Demandons–nous qui sont ces gens qui, par le biais du ministère du Patrimoine canadien, désirent fixer le contenu de notre culture et par le fait même, d'une large part de nos vies. Qui a intérêt à avoir un mot à dire sur notre façon de vivre, de penser et de nous divertir? Quel contenu voudraient–ils y voir?

• (1540)

Puis on verra ceux–là même qui récemment refusaient de nous considérer à titre de société distincte. Les mêmes qui sous le couvert d'une gestion efficace du budget sabrent allègrement dans les montants alloués au réseau français de Radio–Canada, pourtant déjà victime d'un traitement inéquitable par rapport à la section anglaise du même réseau.

On retrouvera également ceux qui se font un point d'honneur, sinon un devoir, de dédoubler les institutions culturelles du gouvernement du Québec. On fera face à ceux qui sont hostiles à tout dialogue et à tout partage de responsabilités, à toute collaboration devant les efforts de concertation demandés depuis longtemps par le Québec.

À des gens semblables, il faudrait remettre, les yeux fermés, des éléments essentiels de notre avenir collectif, alors que chacun de leurs gestes semble motivé dans l'unique but de neutraliser les efforts d'un autre palier de gouvernement.

Non, merci. Quant à moi, je n'ai aucune confiance dans les tenants de ce pouvoir qui s'évertuent présentement à ériger en structure une politique qui n'est jamais allée et n'ira jamais dans le sens de nos intérêts et aspirations.

Même M^me^ Liza Frulla, ex–ministre libérale du Québec —ce n'est pas une souverainiste, elle—, même elle l'a admis, Ottawa met des bâtons dans les roues avec ses chevauchements, des dédoublements résultant de son intervention concurrente avec Québec en matière de culture.

Le fédéralisme centralisateur de ce gouvernement le sait fort bien. Qui contrôle les moyens d'expression d'une culture, contrôle la vitalité, l'énergie et le pouvoir de création de cette culture? Ne laissons pas à Ottawa le privilège d'imposer son ordre culturel idéal.

La preuve a été faite depuis longtemps qu'il n'est nul maître d'oeuvre plus habilité que le gouvernement du Québec pour développer une politique culturelle axée sur les besoins réels de sa population.

Aussi longtemps que le Québec n'aura pas acquis sa pleine souveraineté politique, d'autres décideront du contenu souhaitable de nos créations. Le Bloc québécois qui mène une lutte de tous les instants pour garantir l'intégrité de la culture québécoise ne peut souscrire à l'adoption du projet de loi C–53 qui va à l'encontre des visées légitimes du gouvernement du Québec en ce domaine.

Par la création de ce ministère canadien du Patrimoine, Ottawa prouve qu'il entend clairement conserver, voire même accentuer sa capacité d'agir dans ce secteur crucial pour le développement de l'identité culturelle québécoise.

Dans ce pays, pour un francophone où l'assimilation commence dès la pouponnière, la création d'un ministère du Patrimoine canadien ne soulève chez moi rien de positif. C'est uniquement la consécration de l'idée centralisatrice du fédéral néfaste pour le Québec.

Avec tout cela, monsieur le Président, vous comprendrez que j'appuie sans réserve l'amendement proposé par la députée de Rimouski—Témiscouata du Bloc québécois.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques minutes cet après–midi pour traiter du projet de loi dont nous sommes saisis, celui constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Je suis le porte–parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions relatives aux affaires autochtones. En cette qualité, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de communiquer avec le ministère du Patrimoine canadien. Le ministère a hérité d'un grand nombre de programmes de l'ancien Secrétariat d'État, notamment des programmes concernant les autochtones, leurs programmes et leurs activités.

Depuis un certain temps, j'ai du mal à suivre un de ces programmes dont le ministère a hérité, celui qui a trait à l'éducation des autochtones. Je voulais profiter de la présence du ministre dans cette enceinte et de la tenue du débat sur ce projet de loi pour porter à l'attention des députés et du ministre certaines lettres que j'ai reçues dernièrement et qui portent sur le traitement que le ministère réserve aux autochtones. Lorsque le gouvernement soumet à l'approbation des députés ses vues sur ce ministère, il est important, je crois, de rappeler certains agissements passés du ministère à notre égard.

J'ai devant moi une lettre de deux paragraphes. Il s'agit, en fait, de deux paragraphes pas trop longs. Leur auteur est le président du Collège culturel des Indiens de la Saskatchewan.

• (1545)

Je voudrais lire ces deux paragraphes. Linda Pelly–Landrie est présidente du Centre culturel des Indiens de la Saskatchewan. Elle écrit ceci:

> La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et ses établissements affiliés, le Centre culturel des Indiens de la Saskatchewan, le Collège fédéré des Indiens de la Saskatchewan et l'Institut indien de technologie de la Saskatchewan, ont activement demandé les ressources financières nécessaires pour élaborer des programmes d'études destinés aux premières nations. Bien que divers ministères gouvernementaux aient reconnu que du matériel didactique et documentaire propre aux premières nations est indispensable pour retenir des étudiants autochtones et favoriser leurs succès scolaires, tous soutiennent que leurs ressources sont insuffisantes et qu'ils ne peuvent financer nos projets. Pourtant, le ministère du Patrimoine canadien a accordé un contrat de 500 000 $ à Mondia Éditeurs et une société affiliée, Micro Intel, deux entreprises non autochtones de Montréal, pour qu'elles conçoivent des programmes de cours sur disque optique compact destinés aux autochtones du Canada.
>
> Vous trouverez ci–joint des lettres qui portent sur le projet qu'a proposé le ministère du Patrimoine canadien. Nous vous demandons d'examiner ces documents attentivement et d'intercéder en notre faveur. L'octroi d'un contrat de ce genre à des entreprises non autochtones est non seulement contraire à l'engagement du gouvernement de respecter le droit inhérent des premières nations à l'autonomie gouvernementale, mais il constitue également une insulte. À cette insulte s'ajoute la façon avilissante et paternaliste dont le ministère du Patrimoine canadien a traité les représentants des premières nations dans ce projet. Nous sommes les mieux en mesure de déterminer la teneur des cours d'études destinés aux premières nations et les plus aptes à gérer et à surveiller un projet de cette nature. En outre, nous avons démontré le savoir–faire voulu pour concevoir et produire du matériel didactique de qualité. Par conséquent, nous soutenons qu'un établissement ou une organisation des premières nations devrait obtenir le contrat et surveiller le projet.

Je voudrais également lire quelques paragraphes d'une autre lettre que M^me^ Pelly–Landrie a envoyée au ministre du Patrimoine canadien plus tôt cette année et qui traite du même projet. Elle écrit que les représentants du Centre culturel avaient rencontré le ministre des Affaires indiennes, plus tôt au cours de l'année, pour lui demander des fonds afin d'élaborer des programmes d'études destinés aux autochtones. On les a informés que les ressources financières étant extrêmement limitées, il était impossible d'accéder à leur demande.

Elle dit ensuite dans sa lettre au ministre que l'adjudication de ce contrat d'un demi–million de dollars à un groupe non autochtone à Montréal est tout à fait inadmissible.

> Les projets de cette nature devraient être confiés à des autochtones de façon à promouvoir les principes de l'autonomie gouvernementale des Indiens et à encourager la formation de vrais partenariats entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des premières nations.
>
> Nous estimons que les premières nations ont apporté une importante contribution à la réforme de l'éducation. Le contrôle par les Indiens de l'éducation des Indiens est un principe pour lequel les premières nations continuent de se battre, car c'est l'ultime objectif de la réforme et de l'amélioration de l'éducation. Le gouvernement fédéral doit respecter l'engagement que nous avons pris de concevoir et de mettre en oeuvre un programme d'éducation pour nos peuples.
>
> Je compte sur vous pour faire en sorte que ce projet soit examiné immédiatement et que des mesures soient prises à l'avenir pour veiller à ce que les peuples autochtones participent pleinement aux décisions concernant la conception et la mise en oeuvre de tels projets.

Le ministre et le ministère semblent avoir ignoré ces lettres. Le projet a été confié à des entreprises non autochtones.

En même temps que l'on faisait circuler les lettres de M^me^ Pelly–Landrie, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, représentant les gouvernements indiens de la Saskatchewan, envoyait au ministre une autre lettre signée par le vice–chef E. Dutch Lerat, de la Saskatchewan.

• (1550)

La lettre porte sur ce projet de programme de cours sur disque optique compact et sur la suite réservée à la demande des autochtones:

> Les premières nations du Canada ont des structures politiques et institutionnelles qui les représentent pour toute question de nature intergouvernementale.
>
> En ce qui concerne toutes les questions comme les langues, l'éducation et l'héritage culturel, les premières nations du Canada sont représentées au niveau national par le Conseil exécutif des centres culturels des premières nations, de l'Assemblée des premières nations.
>
> Malgré les vives objections des premières nations du Canada, votre ministère a adjugé récemment un contrat à une entreprise non indienne—Mondia Éditeurs de Montréal—pour la mise au point d'un programme de cours destiné aux autochtones.

Ce projet prévoit la mise au point d'un programme de cours sur disque optique compact.

Les premières nations ont été invitées à participer, en sous-traitance, à la réalisation d'une infime partie de ce contrat, quoique ce ne soit pas là le vrai problème que je veux soulever.

Dans le programme préélectoral du Parti libéral que le premier ministre a annoncé le 8 octobre 1993, votre gouvernement a pris un certain nombre d'engagements importants à l'égard des autochtones.

Deux de ces engagements s'appliquent directement à cette question:

«Nous mettrons sur pied, en collaboration avec les autochtones, un réseau et un institut d'enseignement autochtone chargés de coordonner et d'améliorer les initiatives d'élaboration d'un cursus autochtone pour les écoles autochtones et non autochtones, d'établissement de normes, de formation des enseignants, d'enseignement à distance, d'enseignement des langues autochtones et d'autres initiatives pour répondre aux besoins spéciaux de certaines localités comme l'alphabétisation, l'enseignement aux adultes et l'enseignement spécial.»

«Le programme libéral en matière de développement de l'économie autochtone comprendra des mesures comme une politique d'achat destinées à stimuler la croissance des entreprises autochtones.»

Un exemple donné pour illustrer cette politique comporte la phrase suivante:

«Un pourcentage fixe des contrats de l'État sera accordé aux gouvernements et entreprises autochtones capables.»

Vu la façon dont votre gouvernement s'est occupé de cela, je dois mettre en doute votre sérieux quant à l'engagement pris dans le livre rouge. L'intégrité de votre programme électoral est sérieusement remise en question.

Un point de friction important au sujet de ce contrat, c'est que vos fonctionnaires n'ont fait aucun cas de la compétence des établissements et des entreprises des premières nations—par exemple, le centre culturel des Indiens de Saskatchewan, un membre agréé de la Saskatchewan Book Publishing Association, dont le président actuel est d'ailleurs un membre du personnel du centre culturel.

Les premières nations doivent recevoir la première considération dans toutes les questions relatives au cursus autochtone et aux projets culturels, y compris l'application de la technologie, comme c'est le cas avec le projet du disque optique compact.

Pour conclure, je vais lire le dernier paragraphe de la lettre envoyée au ministre plus tôt cette année.

La question qui se pose maintenant est de savoir où l'on a trouvé de l'argent pour un organisme non autochtone, afin qu'il prépare un cursus pour les premières nations, alors qu'il n'y en a pas pour les premières nations elle-mêmes.

Je pense qu'il est très important dans cette étude du ministère du Patrimoine canadien que l'on examine soigneusement la façon dont le ministère traite les gens d'origine autochtone et respecte leurs désirs en ce qui concerne la préparation d'un cursus autochtone qui réponde à leurs besoins, comme la collectivité autochtone le demandait au ministre.

C'est un aspect important qui exige l'attention de tous les députés. Je remercie la Chambre du temps qu'elle m'a accordé.

• (1555)

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à lundi, le 14 novembre, à 18 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

L'honorable whip en chef du gouvernement a la parole sur un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que la Chambre accorderait le consentement unanime pour reporter ce vote, qui devait avoir lieu lundi à 18 h 30, au mardi, 15 novembre, à 17 h 30.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime sur la proposition du whip en chef du gouvernement pour que le vote soit différé?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote est reporté au mardi 15 novembre, à 17 h 30. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1er novembre, de la motion: Que le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C–55, Loi sur l'office des droits de surface du Yukon. En fait, il s'agit avant tout d'une mesure de nature administrative, de sorte qu'il y a peu de matière à approuver ou à rejeter.

Je voudrais toutefois souligner brièvement certaines faiblesses et même certains aspects positifs de cette mesure.

Comme tous les députés le savent, elle correspond aux projets de loi C–33 et C–34, auxquels le Parti réformiste s'est vigoureusement opposé. Comme les motifs de notre opposition à ces projets de loi ont été expliqués en détail au cours des débats tenus en comité et à la Chambre, je n'entends pas revenir sur ces arguments.

• (1600)

Je voudrais néanmoins redire notre opposition à la manière dont le gouvernement a conçu ces projets de loi et les a fait adopter par la Chambre à toute allure. À ceux qui l'auraient oublié, je rappelle que les projets de loi C–33 et C–34 ont été négociés pendant quelque 20 ans, soit une période de pourparlers à huis clos et en cachette typiques des gouvernements précédents et des vieux partis politiques.

Le pire, c'est qu'en juin, le gouvernement a étouffé le débat à la Chambre, invoquant l'attribution de temps. Tout le processus était mauvais, voire honteux. Le gouvernement a eu tort de ne pas inviter la participation des Canadiens et des tiers intéressés aux négociations. Le gouvernement a eu tort de passer au débat 24 heures à peine après que les projets de loi volumineux eurent été déposés à la Chambre. C'est une honte qu'il ait limité le débat de projets de loi aussi importants.

Malheureusement, cela semble la règle plutôt que l'exception pour les projets de loi concernent le règlement des revendications territoriales des autochtones.

Il y a un peu plus d'un an, soit en juin 1993, un autre gouvernement sans vergogne, avec l'accord de l'opposition libérale et néo–démocrate, a fait de3 même pour ce qui est du projet de loi C–133, qu'il a adopté au bout d'une journée seulement de débat. Un seul député a marqué son opposition à la chose. Ce projet de loi visait à créer le Nunavut, territoire englobant le cinquième de la superficie du Canada. Le cinquième du territoire canadien était en jeu et tous les partis politiques représentés à la Chambre se sont honteusement entendus pour adopter le projet de loi C–133 en une journée. Il n'y a eu ni débat ni consultation publique. C'est une honte!

Le Parti réformiste convient qu'il faut corriger les injustices passées et traiter les autochtones avec autant de respect et de dignité que tous les autres Canadiens, mais nous n'approuvons pas les moyens qu'on a pris pour cela.

J'ai dit au début de mon allocution que je parlerais aussi de quelques–uns des aspects positifs de ce projet de loi. Ils sont rares et fort dispersés, mais j'en ai trouvé au moins un. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a le mérite d'avoir consulté l'industrie minière sur le C–55. Je le sais parce que notre porte–parole dans ce domaine a aussi consulté de nombreux intervenants à l'égard de ce projet de loi.

C'est ainsi que nous avons appris que des modifications ont été apportées à ce projet de loi à différentes étapes en fonction des réactions de l'industrie minière, et c'est là une bonne nouvelle. C'est encourageant, en effet, compte tenu surtout que le secteur minier a été plutôt bousculé récemment par tous les ordres de gouvernement.

J'ajouterai que j'espère que cet esprit de collaboration se manifestera encore à l'avenir et dépassera les frontières du Yukon pour s'étendre à ma province, la Colombie–Britannique, où les entreprises minières passent après tous les groupes de pression ayant une cause à défendre.

De toute manière, je félicite le gouvernement d'avoir tenu des consultations. Toutefois, je sais aussi que l'industrie minière n'est pas entièrement satisfaite du projet de loi C–55 ni des projets de loi C–33 et C–34 qui l'accompagnent.

• (1605)

Bien que toutes ces mesures législatives soient loin d'être parfaites, elles servent au moins à dissiper l'incertitude qui a gêné l'investissement au Yukon pendant plus de 20 ans. Le projet de loi établit au moins des règles du jeu qui, même si elles ne sont pas encore tout à fait équitables, permettent aux joueurs d'évoluer.

La création de l'office des droits de surface du Yukon, prévue dans le projet de loi, nous inquiète à cause des nominations qu'elle entraîne. Comme les membres de l'office seront nommés par le ministre, on risque d'assister à une autre ronde de faveurs politiques.

Les nominations à cet office doivent être faites selon le principe du mérite. Il faut nommer à ces postes des gens qui possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour prendre des décisions logiques et raisonnables. Il faut surtout oublier les plus vieux membres du Parti libéral et ceux qui ont versé les plus grosses sommes dans les coffres du parti à la dernière campagne électorale, car leur nomination mettra en péril tout le processus et entachera les décisions rendues par l'office. Nous n'insisterons jamais assez sur l'élimination des nominations politiques. Il faut mettre un terme à cette pratique, que ce soit au sein de la

commission de l'immigration et à cet Office des droits de surface du Yukon.

L'office aura le pouvoir de déterminer les questions sur lesquelles il statuera; ses décisions seront définitives et exécutoires, par l'entremise d'une ordonnance d'exécution de la Cour suprême du territoire du Yukon. Il s'agit donc d'un pouvoir immense qu'il ne faut pas confier à quelques amis et conseillers d'un parti politique. Le Parti réformiste examinera de près les nominations à cet office, car il tient à éviter tout abus.

J'ai déjà expliqué de quelle façon implacable le processus démocratique a été corrompu au moment de la conception et de la naissance des projets de loi C–33, C–34 et C–133, il y a un an. Le projet de loi C–55 s'inscrit dans la suite logique de ce processus et doit donc être abordé avec une bonne dose de scepticisme. Cependant, nous nous consolons en nous disant que le gouvernement a tiré et tire encore des leçons de ses erreurs passées.

Par ailleurs, j'invite le gouvernement fédéral à suivre l'exemple du gouvernement de ma propre province, la Colombie–Britannique. Le 20 septembre dernier, le premier ministre Harcourt a énoncé les principes qui s'appliqueraient dans les négociations sur les revendications territoriales. Le premier est la transparence dans les négociations. Les négociations à huis clos seront des exceptions. Le deuxième principe veut que tous les habitants de la province aient la possibilité d'apporter leur contribution au processus de négociation.

Ensuite, les objectifs ultimes des négociateurs seront rendus publics et la province recherchera le moyen le plus efficace de diffuser le plus largement possible l'information sur les séances de négociation. Enfin, tous les règlements des revendications devront obligatoirement être signés par l'assemblée législative de la province.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le négociateur fédéral de même que le négociateur provincial dans les revendications des autochtones se rapportant à l'île de Vancouver. Ces deux hommes se sont réunis dans mon bureau de circonscription il y a un mois ou deux. Si je peux me fier à ma première impression, nous aurons des négociations ouvertes et l'ensemble de la population sera activement invitée à faire connaître son point de vue. J'espère sincèrement qu'il en sera ainsi. Ma première impression a été positive. Si je ne me suis pas trompé, on peut envisager l'avenir avec beaucoup plus d'optimisme que jusqu'à maintenant.

• (1610)

La population du Canada ne mérite pas moins de la part du gouvernement fédéral dans des dossiers aussi importants. Il ne doit plus y avoir de négociations à huis clos où le secret est imposé et où la population n'a pas son mot à dire, car elles ne font que susciter l'hostilité et minent la confiance de la population dans le processus. Les Canadiens eux aussi veulent que les revendications territoriales des autochtones soient réglées avec le plus de justice possible envers les parties.

Les projets de loi C–33 et C–34 sont des exemples classiques de l'ancienne manière de faire de la politique. Je reconnais que le projet de loi C–55 a été élaboré en suivant un processus prêtant moins le flanc à la suspicion, mais il reste marqué par les anciennes habitudes.

En terminant, j'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement les commentaires faits ici aujourd'hui et ceux que feront encore mes collègues. Au moment où nous nous dirigeons vers l'application de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, j'espère qu'il écoutera nos conseils.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–55, qui vise à constituer l'office des droits de surface du Yukon.

Je ne parle pas souvent des questions liées aux autochtones, mais je trouvais que ce projet de loi méritait que je fasse quelques remarques. En fait, la dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre pour parler de questions liées aux autochtones, c'était pour appuyer un amendement au projet de loi d'initiative parlementaire qui déclarait le hockey sport national du Canada. Cet amendement, qui a été accepté, visait à faire de la crosse, ce grand sport autochtone, le sport national d'été du Canada.

Les questions liées aux autochtones sont importantes pour moi et devraient l'être pour tous les députés de la Colombie–Britannique. Comme nous le savons, la majeure partie du territoire de cette province fait l'objet d'une forme quelconque de revendication territoriale de la part des autochtones. Je crois que le précédent créé au Yukon peut avoir une incidence sur le règlement des revendications territoriales en Colombie–Britannique. Il était donc important pour moi de participer à ce débat.

J'ai quelques remarques préliminaires à faire avant de parler de façon détaillée des dispositions de ce projet de loi. Cette mesure législative est la troisième d'une trilogie de projets de loi portant sur le règlement des revendications territoriales au Yukon. Le Parti réformiste s'est opposé aux deux premiers projets de loi, qui visaient à approuver les accords sur les revendications territoriales. Logiquement, nous nous opposons donc au projet de loi C–55, qui vise à établir le mécanisme de mise en oeuvre de ces accords ou de règlement des différends découlant de ces accords.

Je comprends qu'on puisse penser qu'il devrait y avoir un mécanisme permettant de régler les différends sans devoir aller devant les tribunaux. Les procédures judiciaires coûtent cher et sont généralement lentes. Cela m'amène toutefois à faire deux remarques.

Premièrement, la lenteur des tribunaux serait peut–être utile dans ces circonstances parce que la possibilité d'aller devant les tribunaux serait considérée comme un tel inconvénient qu'il serait peut–être plus facile pour les parties en cause d'en arriver à une entente, et je crois que c'est ce que nous voulons. Nous devrions peut–être conserver, au lieu de l'écarter, la menace d'un recours aux tribunaux.

Ma deuxième observation a trait aux tribunaux eux–mêmes. Si les tribunaux sont dans un tel état que le gouvernement ne veut pas qu'ils se mêlent de régler les différends du genre de ceux auxquels peuvent donner lieu les revendications territoriales au Yukon, nous devrions peut–être examiner sérieusement la possibilité de les réformer.

Les tribunaux ont été institués pour régler les différends entre parties. Ils existent. L'infrastructure est en place. Nous payons déjà les traitements de leurs membres. Pourquoi alors ne pas les utiliser pour régler les différends qui peuvent se présenter en l'occurrence? Si les tribunaux, à cause de leur inefficacité, ne

nous semblent pas être l'instrument indiqué, nous devrions peut–être rationaliser le système judiciaire au lieu d'établir un nouvel organisme. Nous devrions nous attaquer à la réforme de nos tribunaux de droit civil.

Je me rends bien compte cependant que la réforme judiciaire ne se fera pas avant l'adoption du projet de loi. Comme le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre, nous aurons bientôt l'office des droits de surface du Yukon sur les bras. J'ai donc une observation générale à formuler.

• (1615)

Je veux parler plus particulièrement du fait que l'office ne s'occupera des différends qu'après que les parties elle–mêmes, c'est–à–dire les gens mêlés au différend, n'auront pas réussi à parvenir à un règlement à l'amiable. Comment l'office saura–t–il que les parties y ont échoué? Ne serait–il pas préférable que des représentants de l'office rencontrent les parties avant qu'elles ne s'adressent à lui? Ces représentants pourraient travailler avec les parties afin d'en arriver à un règlement à l'amiable.

Je suggère un processus en deux étapes. La première consisterait pour les parties en litige à communiquer avec l'office pour obtenir une médiation ou l'aide d'un représentant de l'organisme. Un représentant ou un membre du personnel, et non bien sûr un membre de l'office, serait chargé de rencontrer les parties. Si cette personne ne réussissait pas à aider les parties à régler leur différend, l'affaire serait alors renvoyée à l'office pour y être entendue.

Un tel processus en deux étapes, d'abord la médiation avec l'aide d'un représentant de l'organisme, suivie d'une audience de l'office en cas d'échec de la médiation, pourrait peut–être accélérer le règlement des différends. Il ne faut pas se faire d'illusions: un organisme comme celui–ci constituera sa propre bureaucratie. Donnons à ses membres autre chose à faire que remuer des dossiers. Ils pourraient faire de la médiation.

Je voudrais maintenant parler de certaines dispositions du projet de loi que je trouve particulièrement inquiétantes. On ne s'étonnera pas que je veuille parler tout d'abord des articles 8 à 15 portant sur la mise en place de l'office. Comme certains de mes collègues en ont déjà parlé, je serai brève.

La composition prévue dans le projet de loi me semble être le meilleur moyen de créer des dissensions et finalement un désastre. La moitié des membres, président excepté, doivent être nommés par le Conseil des Indiens du Yukon et les autres par décret sur recommandation du ministre.

J'espère que tout marchera bien et je souhaite la meilleure chance à ceux qui ont conçu ce système. Il me semble que nous laissons ouverte la possibilité que le Conseil des Indiens du Yukon devienne juge et partie, qu'il soit en situation de conflit d'intérêts ou du moins qu'il soit, sinon le juge, du moins une partie intéressée à toutes les audiences.

Presque tous les différends mettront en présence une ou plusieurs bandes d'Indiens du Yukon. Ceux–ci seront en position de force à l'office et pourraient voter en bloc. Par ailleurs, nous établissons un nouvel organisme au sein duquel les libéraux pourront nommer des libéraux. Comme si nous n'en avions pas déjà assez.

Il conviendrait peut–être davantage de dire que le gouvernement du Yukon doit avoir son mot à dire dans le choix des membres de l'office. Certains membres, et peut–être même le président, devraient être nommés par le gouvernement du Yukon. La justification serait que ce dernier est plus à même de nommer des membres capables de représenter les intérêts de l'ensemble de la population que ne le serait le ministre, qui aurait la tentation de nommer des libéraux. Ces derniers pourraient être et seraient même probablement de loyaux partisans qui surchargeraient l'office de représentants d'un seul groupe politiquement bien vu. Le gouvernement du Yukon est beaucoup plus proche de la population du territoire que ne l'est le ministre. Il y a donc beaucoup moins de risques qu'il fasse des choix douteux.

À défaut de ce mode de sélection, je propose une autre idée pour choisir les membres de l'office. Ils pourraient être nommés par le ministre, mais avec l'approbation des trois partis à la Chambre. Si le ministre n'accepte pas de nommer tout l'office de cette manière, il faudrait au moins que le choix du président soit entériné par les deux partis d'opposition.

Je n'aime pas beaucoup non plus que nous établissions un autre organisme qui sera payé par les contribuables. Si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait prêté attention au discours du ministre des Finances, récemment, il saurait que notre pays est tellement endetté que nous ne pouvons pas nous permettre de nouvelles dépenses.

L'article 19 donne à l'office le pouvoir d'engager du personnel et des experts. Nous voilà donc repartis. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner ainsi carte blanche sans limiter le nombre des personnes engagées. De plus, il peut, en vertu de l'article 21, acquérir et aliéner des biens meubles en son propre nom. Cela est peut–être admissible s'il s'agit d'acquérir du mobilier de bureau, mais il ne faudra peut–être pas grand temps avant qu'on ne se retrouve avec un important programme d'acquisitions. Il devrait y avoir une disposition précisant à quoi doivent servir les biens personnels.

L'article 23 du projet de loi concerne le financement de l'office. De ce côté–ci de la Chambre, nous trouverions préférable que la question du financement annuel soit renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones. Je sais qu'il en sera question dans le budget des dépenses. Mais nous voulons savoir quel montant est consenti à l'office et comment ce montant sera dépensé.

• (1620)

L'article 24 du projet de loi prévoit que l'office doit faire rapport au ministre à la demande de ce dernier. Je propose qu'on

modifie cet article de manière que l'office soit tenu de faire rapport au ministre tous les ans et de déposer son rapport à la Chambre des communes, laquelle le renverrait au comité.

L'article 26 du projet de loi, qui porte sur la saisine de l'office, ne fait pas allusion au fait que l'office devrait exercer ses pouvoirs en observant les règles de la justice naturelle. Fait à remarquer, c'est là un des motifs pouvant être invoqués pour en appeler d'une décision de l'office. Mais cela n'est pas spécifiquement mentionné comme une exigence des audiences. Pour plus de certitude, cette exigence devrait être énoncée clairement.

L'article 40 du projet de loi confère à l'office le droit de fixer un tarif des frais et dépens. Je suis déchirée entre la proposition de fixer les frais le plus bas possible de manière à ne pas empêcher quiconque de recourir à cette instance et celle de les fixer à un niveau assez élevé pour garantir que l'office puisse faire ses frais. Je trouve cette dernière solution fort intéressante, même si elle vient de moi, et, conformément à ce que j'ai dit au sujet du caractère abordable de cet organisme, il conviendrait peut–être d'étudier plus à fond cette idée.

L'article 41 du projet de loi prévoit que l'office doit rendre publiques les règles régissant ses activités. J'estime que c'est là une exigence sensée. Mais je crains qu'il n'y ait de profondes mésententes parmi les intéressés quant à la teneur de ces règles.

J'estime qu'il faudrait trouver une méthode par laquelle les principaux groupes pourraient contester ces règles en se présentant à une audience sur l'équité de ces dernières. L'office lui–même pourrait peut–être entendre ces plaintes.

Les articles 42 à 64 traitent de nombreuses questions dont il vaudrait mieux discuter en comité. Ces dispositions décrivent les principales tâches qui incomberont à l'office. Je suis certaine que les représentants de mon parti auront des observations à faire à ce sujet lorsque le comité étudiera le projet de loi article par article.

Quant aux articles 74 et 75, ils confèrent à l'office l'autorité ultime au sujet des questions de fait; une procédure d'appel auprès de la Cour suprême du Yukon est aussi prévue. J'espère que les intéressés n'abuseront pas de ce droit d'appel. Nous souhaitons en l'occurrence des règlements rapides, et l'office est créé pour mettre en oeuvre pareils règlements.

On irait à l'encontre du but recherché en autorisant de trop nombreux appels devant les tribunaux. Le ministre pourrait par ailleurs envisager de limiter le temps dont dispose l'office pour rendre certaines décisions. Il pourrait y avoir une limite de 30 jours à partir du moment où l'affaire est conclue.

L'article 79 confère au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements concernant l'office. Il faudrait prévoir à cet égard, comme pour les règles de l'office, une procédure permettant aux principaux intéressés de faire valoir leurs objections, celles–ci devant ensuite être prises en considération.

Enfin, je pense que ce projet de loi devrait comprendre une disposition d'examen automatique garantissant qu'il nous soit renvoyé afin que nous puissions évaluer son efficacité. L'examen pourrait avoir lieu au bout de trois ans.

Nous nous opposons à ce projet de loi. Il comporte de nombreuses lacunes, mais surtout, sa teneur est erronée. Il est inutile de dépenser l'argent des contribuables pour constituer un organisme qui fera ce pour quoi les tribunaux existent, c'est–à–dire régler des différends.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi réitérer certaines observations faites par mes collègues à propos du projet de loi C–55, et peut–être en formuler de nouvelles.

Comme nous le savons, ce projet de loi constitue la troisième composante de l'ensemble qui concerne la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon. Ce projet de loi est indispensable à la mise en oeuvre efficace des deux autres lois. Il traite principalement des dispositions juridiques que doit prendre le gouvernement fédéral pour faciliter l'entrée en vigueur de ces deux autres lois.

Le projet de loi crée un office chargé de statuer sur les différends qui pourraient surgir entre trois parties. Il s'agit des propriétaires de terres désignées, des propriétaires de terres non désignées et, bien sûr, des entreprises. L'office devra donc statuer sur les différends éventuels entre ces trois parties. L'office aura également pour fonction principale de fixer les indemnités en cas d'expropriation de terres désignées.

• (1625)

Les ordonnances rendues par l'opffice sont, bien entendu, exécutoires. L'office ne va intervenir que si les deux ou les trois parties en cause ont déjà essayé d'en arriver à une entente. Il n'interviendra que si les parties ne réussissent pas à s'entendre. L'office se place donc, en quelque sorte, dans une situation d'arbitrage, et la décision qu'il rendra sera exécutoire. Il pourra s'adresser à la Cour suprême du Yukon, sauf dans certains cas.

Cela nous amène à la structure de l'office, qui me préoccupe un peu. Je sais que mes collègues en ont parlé, mais je pense que la question est suffisamment importante pour qu'on en reparle. Le paragraphe 8(1) du projet de loi nous donne un aperçu de ce à quoi ressemblera l'office. Il se composera d'un président, d'au moins deux membres et d'au plus dix autres membres. Il pourra donc être constitué, au total, de onze membres, qui seront tous nommés par le ministre.

Certaines conditions se rattachent à ces nominations. Aux termes du paragraphe 8(2), le ministre doit faire en sorte que les membres soient toujours en nombre impair. Je suppose que l'on compte, ici, le président.

Le paragraphe 9(1) prévoit que le président sera également nommé par le ministre, mais sur la recommandation de l'office. Le paragraphe 9(2) porte sur la nomination des autres membres. Il pourrait y avoir jusqu'à dix autres membres. On dit que la moitié des membres seront nommés par le ministre, sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon, et que l'autre moitié sera

nommée par le ministre. On ne dit pas d'où viendront les propositions ou les suggestions concernant ces nominations.

Bref, le paragraphe 10(1) prévoit que, dans ces deux groupes, c'est–à–dire les membres nommés par l'office et ceux nommés par le ministre, la majorité doit être constituée de membres ayant leur résidence au Yukon.

À mon sens, cela équivaut à scinder l'office en deux groupes, l'un comprenant les membres nommés sur recommandation du Conseil des Indiens du Yukon et l'autre formé des membres nommés par le ministre sur recommandation de qui que ce soit. Voilà qui peut être, pour l'office, un facteur de division. De plus, s'il était nommé sur la recommandation de l'office, le président pourrait accorder la balance des pouvoirs à l'un ou l'autre groupe. Ainsi, si c'est le ministre qui avait nommé le président, le gros des membres de l'office seraient des créatures du ministre. S'il se trouvait que le président était le choix du Conseil des Indiens du Yukon, la balance des pouvoirs pencherait alors de ce côté–là.

Je me demande pourquoi il faut que ce soit le ministre, sur la recommandation de l'office, qui nomme le président. Selon moi, cela équivaut à un droit de veto accordé au ministre. Il semblerait que l'office pourrait élire son président plutôt que de formuler des propositions en ce sens au ministre.

L'autre réserve tient au fait que la composition de l'office donnerait lieu, directement ou indirectement, à des nominations politiques. Ce qui me gêne aussi, c'est qu'il est dit quelque part dans le texte de loi que ce n'est pas nécessairement l'office au complet qui doive régler les différends. On peut diviser l'office en formations de trois membres ou plus et régler ainsi les différends. Encore une fois, il faudra se pencher sur la composition de la formation. Compte tenu de la présence de ces deux groupes au sein de l'office, la composition de la formation et les modalités de nomination constituent une zone grise.

On pourrait aussi arrêter la composition de la formation en veillant à ce que soient représentés tous les intervenants, autrement dit les trois groupes d'intérêts, soit les gens d'affaires, les propriétaires de terres conférées par l'entente et les propriétaires d'autres terres. On pourrait alors s'assurer que ces trois groupes d'intérêts y sont représentés. On pourrait aussi s'arrêter sur la représentation de ces deux groupes, les personnes proposées par le Conseil des Indiens du Yukon et celles nommées par le ministre. C'est un point très obscur.

• (1630)

On ne semble pas préciser comment ces formations seront établies ou choisies, et je pense que c'est une question sur laquelle il faudra s'attarder, peut–être au comité. Il serait possible de se baser sur le nombre de membres disponibles à ce moment–là. Ce pourrait être le nombre de membres en ville à cet instant ou je ne sais quoi d'autre. Là encore, la composition pourrait être tout à fait déséquilibrée en étant basée sur ces deux groupes.

Une autre question qui se pose, c'est celle de la durée du mandat des membres. Je crois que c'est à l'article 12 ou 13 qu'on précise qu'on peut renouveler le mandat d'un membre indéfiniment. Si la nomination est pour une période de trois ans, une personne peut donc encore être nommée à nouveau par la suite. Il n'y a, en fait, aucune limite. Les membres peuvent être nommés pour autant de mandats qu'ils le veulent, c'est–à–dire le nombre d'années qu'ils souhaitent. Ce n'est peut–être pas un problème en soi, mais je pense qu'on devrait examiner cette situation pour voir si, dans certains cas, cela ne pourrait pas poser un problème.

Je voudrais m'attarder pour le moment sur la composition de l'office et faire certaines recommandations à ce sujet. Je le répète, l'un de mes collègues a précisé que les nominations, si c'est la voie que nous choisissons de suivre, devraient être faites en fonction du critère du mérite ou d'autres critères, au lieu d'être simplement laissées à la discrétion du ministre. Il devrait y avoir certains critères et, dans ce cas, nous tenons vraiment à ce que le mérite en fasse partie.

On pourrait également envisager d'élire les membres de cet office comme on le fait pour les conseils scolaires ou d'autres organismes du genre. Il s'ensuit, bien entendu, qu'il sera peut–être nécessaire de prévoir des conditions de candidature pour que toutes les parties soient représentées, selon la façon dont on veut voir les choses.

Pour en revenir à la composition des formations, cela ne signifie pas nécessairement qu'elle devrait se limiter à trois membres. Ce pourrait être n'importe quel nombre de membres, pourvu, bien entendu, qu'on ne dépasse pas onze, puisque c'est le nombre total de membres de l'office. En outre, rien ne dit qu'il doit y avoir un nombre impair de membres au sein de la formation. Je pense que c'est là une autre question qui mérite d'être étudiée.

Il faut aussi s'arrêter sur la notion d'indépendance de cet office par rapport au gouvernement. La façon dont il est structuré ne favorise certes pas cela. Il y a deux choses principales qui nous portent à croire qu'il ne sera pas indépendant du gouvernement et, tant qu'on n'aura pas examiné les détails ni vraiment cherché une méthode qui assurerait son indépendance, ces deux questions reviendront au premier plan.

Premièrement, si cet organisme est financé par le gouvernement et si tous les membres sont nommés par le ministre, autrement dit le gouvernement, tout porte à croire qu'il ne sera pas indépendant. Ceci en soi soulève un certain nombre de préoccupations en ce qui concerne l'indépendance des membres. Si le ministre a vraiment le pouvoir de nommer ou de ne pas nommer quelqu'un, qui voudrait se trouver dans une position où il serait opposé à la majorité? Personne. On aurait donc plutôt tendance à se ranger du côté de la majorité si l'on tient à rester membre de l'organisme.

Il se peut que, d'une certaine manière, nous empêchions les membres de participer pleinement au débat sur les conflits, les indemnités ou toute autre question. Je vois là un problème potentiel en ce qui concerne la participation des membres. J'irais même plus loin en donnant quelques précisions.

Le paragraphe 11(3) stipule: «Sauf révocation motivée de la part du ministre». Il est dit dans ce paragraphe que «Sauf révocation motivée de la part du ministre [. . .], les membres exercent leurs fonctions à titre inamovible», sans préciser les motifs. Le ministre peut révoquer un membre pour un motif, notamment «pour un motif prévu par règlement administratif».

• (1635)

Ce qui veut dire essentiellement que l'organisme peut être contrôlé en ce sens que c'est le ministre qui nomme les membres et que, selon la personne qui est nommée à la présidence, l'organisme peut établir des conditions pour devenir membre. J'ignore quels sont les motifs pour lesquels le ministre peut révoquer un membre ou si ce motif va être prévu par règlement administratif—je crois que l'article 18 fait allusion à cela—mais à mon avis, l'organisme pourrait bien établir ce qui constitue un motif. C'est très vague. Je croyais au début que c'était le ministre qui déciderait de la révocation, et c'est toujours mon avis. Cette règle sur les membres n'est pas très stricte.

L'autre lacune que j'ai notée à cet égard, c'est l'absence d'une formule de recours pour ceux dont le statut de membre a été révoqué ou est sur le point de l'être. Ces membres devraient avoir un recours quelconque, un tribunal impartial qui pourrait examiner les circonstances de l'affaire.

Il faut que la loi soit plus précise sur ces plans. Bon nombre de ces dispositions semblent être de nature trop générale et laissent beaucoup de place à l'interprétation.

Parmi les dispositions sur les réunions, il y en a une qui a attiré mon attention immédiatement—celle qui dit qu'on peut participer à ces réunions par téléphone ou tout autre moyen de communication. Je recommande fortement qu'on s'interroge au comité à savoir s'il ne vaudrait pas mieux que les gens participent en personne aux réunions, plutôt qu'au moyen d'un appel conférence. Autrement, il risque de n'y avoir qu'une seule personne dans la salle de réunion, communiquant par téléphone avec toutes les autres, réparties aux quatre coins du Yukon. Il faudrait donc préciser quel serait le quorum, en personnes présentes, pour la tenue des réunions.

Il y a un autre article très contraignant, au sujet du lieu de réunion. Je crois qu'il précise que les réunions peuvent se tenir à Whitehorse ou dans d'autres régions du Yukon. J'admets que c'est probablement la meilleure région pour tenir une réunion, puisque c'est sur cette région que la réunion doit porter. À mon avis, cependant, il pourrait arriver qu'on doive tenir des réunions ailleurs. Si nous regardons le libellé plutôt que l'esprit de la mesure, comme notre système législatif semble avoir tendance à le faire de nos jours, je pense qu'il faudrait être moins restrictif, de sorte que les réunions ne soient pas tenues seulement à cet endroit, comme le laisse entendre cet article.

Je souligne simplement certains aspects du projet de loi, puisque ce dernier fera l'objet d'une analyse article par article par le comité. Comme d'autres députés ont aussi fait ressortir les mêmes éléments, il est évident que ces points font problème.

En dernier lieu, je m'arrête sur les documents comptables. Si je comprends bien, ces documents ne seraient pas vraiment mis à la disposition de la population. D'après moi, le projet de loi exige la collecte de documents à l'appui, la tenue des documents comptables selon de bonnes méthodes et par des gens compétents, ainsi que la présentation de ces documents au vérificateur général qui transmet un rapport au gouvernement. Or, je ne vois pas la moindre allusion à l'accès à ces documents sur demande.

C'est là-dessus que je termine mes observations. Dans les circonstances, je répète que nous comprenons que ce projet de loi fait partie d'un ensemble et que son adoption est nécessaire pour que les deux autres projets de loi entrent en vigueur. Toutefois, il faudra corriger certaines faiblesses avant que nous donnions notre appui à cette troisième mesure.

• (1640)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que le débat reprenne, je dois, en conformité de l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce, Les armes chimiques; la députée d'Oakville—Milton, Le tourisme; le député de Lévis, Le Carrefour Jeunesse-Emploi; le député de Chicoutimi, La défense nationale.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, mon allocution sera brève quoique pas particulièrement agréable pour ceux d'en face.

Comme on l'a déjà signalé plusieurs fois, le projet de loi C-55 est un prolongement des projets de loi C-33 et C-34. Cela place le Parti réformiste et moi-même dans une situation quelque peu délicate. Tout appui qu'on pourra éventuellement donner au projet de loi C-55 ne devrait certes pas être interprété comme un appui pour ces projets mal conçus qui l'ont précédé.

Lorsqu'il a présenté le projet de loi C-55 à la Chambre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit que nous avions adopté les projets de loi C-33 et C-34 juste avant le congé d'été. Non. Ce n'est pas vrai. Ce qui est arrivé immédiatement avant le congé d'été, c'est que les libéraux ont invoqué la clôture, mesure qu'ils avaient eux-mêmes qualifiée de méprisable lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. C'est intéressant de voir comme on peut changer d'idée en changeant de côté. J'espère vivement que nous n'en ferons pas autant lorsque nous changerons nous-mêmes de côté dans trois ans.

Les mesures contenues dans les projets de loi C-33 et C-34 étaient absolument incroyables. Et c'est à cause d'elles que nous en sommes là où nous en sommes pour ce qui concerne les revendications territoriales au Yukon. Si l'on réglait toutes les revendications territoriales des autochtones du Canada de la même façon qu'on a réglé celles visées par le projet de loi C-33, on laisserait aller un territoire équivalant à quatre fois la superficie de ma province, la Colombie-Britannique. C'est absolument inacceptable pour à peu près tout le monde, je crois.

Parlons de l'esprit du projet de loi C-55. Mais, tout d'abord, je tiens à dire que j'appuie le slogan suivant de l'industrie minière: «Continuons à exploiter les mines du Canada!» Certes, nous souhaitons que soient réglées les revendications territoriales des autochtones du Yukon et que ce projet de loi soit adopté rapidement par la Chambre. Toutefois, le projet de loi C-55 comporte de nombreuses lacunes qui doivent d'abord être corrigées.

Le gouvernement parle de consultation. Il énumère même dans son exposé les consultations qu'il a prétendument faites en vue du projet de loi C–55. Les consultations ne sont qu'un autre tour de passe–passe des libéraux. Lorsque les libéraux soutiennent qu'ils ont consulté les gens ou qu'ils vont même jusqu'à nous fournir la liste des personnes consultées, les citoyens qui consultent la liste pourraient être tentés de dire: «Vous ne trouvez pas cela bien? Voici tous ceux qui ont été consultés. Si les libéraux se sont inspirés des opinions qu'ils ont recueillies auprès de ces gens, les mesures qu'ils nous proposent doivent être correctes.»

Rien ne prouve dans le processus de consultation, surtout tel qu'appliqué par le Parti libéral, que le gouvernement doit tenir compte des opinions recueillies. Le simple fait que les libéraux aient rencontré des gens et aient discuté avec eux ne signifie rien.

Récemment, le ministre de la Justice a déclaré, peu après avoir assisté à une manifestation sur le prochain projet de loi sur le contrôle des armes à feu, que son gouvernement n'agirait pas en fonction de l'opinion de la majorité. Autrement dit: «Ce que les gens peuvent dire ne nous intéresse pas. Nous savons ce qui est bon pour eux.» Cela pose sûrement un problème.

Il y a dans ce projet de loi un autre problème qu'il faut régler, soit celui des nominations politiques effectuées par le ministre. Encore une fois, on peut constater que les libéraux ont changé d'attitude lorsqu'ils ont pris le pouvoir. Il s'agit pourtant des mêmes députés qui, à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, ont sévèrement critiqué l'ex–premier ministre conservateur pour les nominations politiques qu'il a faites. Il semble pourtant que l'élève ait retenu les leçons du maître, car, depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont hâte de prouver qu'ils peuvent faire beaucoup plus et beaucoup mieux que l'ex–premier ministre, même au niveau des nominations politiques.

• (1645)

C'est le ministre qui nommera les membres de l'office. Intéressant, non? Il peut maintenant aménager un oasis de bonheur pour ceux qui lui rendent hommage et qu'ils l'appuient dans l'espoir de décrocher un de ces postes en or. Dans le cas du président de l'office, il est nommé sur la recommandation des membres de l'office, mais il ne faut surtout pas oublier qui a nommé, dans un premier temps, les membres de l'office.

Je rappelle à la Chambre—certains n'en avaient peut–être jamais entendu parler—le cas de cet agent électoral libéral important dans une circonscription de l'Ouest qui prévoyait être nommé à l'office par faveur politique. Lorsqu'un journaliste du *Vancouver Sun* l'a interrogé sur l'annonce prématurée qu'il avait faite de sa propre nomination en précisant clairement qu'il bénéficiait de faveurs politiques, il a répondu: «Qu'y a–t–il de mal aux faveurs politiques? Par quel autre moyen pourrions–nous attirer des gens dans notre parti?» On peut être écoeuré de voir un organisme formé de personnes ayant obtenu des faveurs politiques prendre les décisions à la place d'un ministre tout simplement pour que celui–ci puisse prétendre qu'il n'intervient plus directement.

Qu'en est–il de la composition de cet office? Cela aussi est très intéressant. Les membres en seront choisis selon des critères reposant sur la race. C'est intéressant. Pourquoi les libéraux agissent–ils ainsi? En supposant que cet office compte 10 membres—puisque le ministre peut en nommer les membres, autant en nommer un maximum pour en retirer le maximum d'avantages—cinq seront des autochtones et cinq seront des non–autochtones.

Il y a lieu de se poser certaines questions puisque cet office pourra se prononcer sur toutes les terres du Yukon. Il devrait donc être composé de Yukonnais. Il ne devrait y avoir aucune obligation de nommer tant de personnes d'un certain groupe et tant de personnes d'un autre groupe puisque l'office doit s'occuper également de terres non autochtones. Je suis prêt à reconnaître sans hésitation que s'il ne s'agissait que de terres autochtones, il appartiendrait aux autochtones de prendre eux–mêmes les décisions. Cependant, puisqu'il est question de la totalité des terres du Yukon, les décisions devraient être prises par des Yukonnais, un point c'est tout.

On se demande pourquoi il doit y avoir un nombre arbitraire d'autochtones pour prendre des décisions concernant des terres non autochtones. Je ne conteste pas les aptitudes ou la compétence des autochtones. Ce sont eux qui habitent ce territoire et ils peuvent effectivement être les plus compétents pour prendre des décisions relativement à l'utilisation des terres au Yukon. Pourquoi alors, s'ils sont les plus compétents, l'office ne devrait–il compter que cinq membres autochtones? Si sept des personnes les plus compétentes sont des autochtones, pourquoi deux d'entre elles devraient–elles être laissées de côté pour qu'on donne leur place à des non–autochtones, et vice versa?

Le dernier point qui me préoccupe est la question de l'accès aux tribunaux. Le projet de loi limite beaucoup l'accès aux tribunaux pour en appeler des décisions prises par cet office nommé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourquoi voudrait–on limiter l'accès aux tribunaux? Le gouvernement libéral semble avoir un penchant pour cela. Nous avons déjà vu le ministre des Transports faire la même chose relativement à l'annulation du contrat de l'aéroport Pearson.

C'est une question de droits de propriété. . .

M. Milliken: C'était une très sage décision.

M. Gouk: Très sage, en effet. Évidemment, plus le contrôle que le gouvernement exerce est grand, plus il peut mettre ses propres gens en place et faire ce qu'il veut sans que ses décisions soient contestées.

M. Milliken: C'est ce que vous et les conservateurs vouliez.

M. Gouk: Nous avons des droits de propriété au Canada, ou du moins nous pensons que nous en avons. En réalité, nous n'en avons pas du tout. Toutes les terres appartiennent au gouvernement. Toute ce que nous avons, c'est un droit de possession continue. Si le gouvernement commence à limiter l'accès aux tribunaux, il pourra présenter de plus en plus de lois obscures, les faire adopter à la hâte et mettre ses gens en place pour pouvoir faire ce qu'il veut. Pas d'accès aux tribunaux, pas de possibilité d'appel.

Il y a de nombreuses failles dans ce projet de loi. J'espère sincèrement que, si cette mesure législative est renvoyée au comité, les libéraux feront ce qu'il faut faire et corrigeront les injustices qu'elle renferme. Il est grand temps qu'ils cessent de

faire ce qu'ils reprochaient au gouvernement lorsqu'ils étaient de ce côté–ci de la Chambre. Ils doivent éliminer le favoritisme. Ils doivent se débarrasser de tout ce qui cloche dans ce projet de loi et en faire une mesure légitime, sérieuse et justifiable devant les habitants du Yukon.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député.

À l'instar de son parti, il s'oppose au projet de loi. Il me semble que chaque fois que le gouvernement a proposé une mesure législative concernant les revendications territoriales des autochtones ou leurs intérêts dans quelque région que ce soit habitée par des autochtones au Canada, lui et ses collègues s'y sont opposés.

• (1650)

Je me demande s'il est capable de réfléchir sur l'opposition de son parti et de se rendre compte qu'elle n'est peut–être pas fondée sur un motif raisonnable mais sur un préjugé qui transparaît dans leur opposition à ces projets de loi. Ne voudrait–il pas repenser sa politique en adoptant un point de vue un peu plus équitable sur toute cette question et comprendre que la mesure à l'étude est effectivement bonne pour le territoire du Yukon, tout comme dans le cas des deux projets de lois dont nous avons entendu parler cet après–midi dans une autre intervention, pour changer d'avis et appuyer le projet de loi?

Une voix: Bonne question.

M. Gouk: Monsieur le Président, il est intéressant de voir que chaque fois que les libéraux prennent une page du document de politique du Parti réformiste pour présenter une mesure législative, ils semblent toujours prendre seulement la moitié de la page et l'interpréter de travers.

En écoutant mon exposé, le député me semble en avoir écouté la moitié seulement. Je ferai remarquer tout d'abord qu'il devrait vérifier au compte rendu du débat sur l'accord concernant les Cris de Split Lake, pour voir comment les réformistes ont voté dans ce cas–là.

Deuxièmement, j'ai dit qu'il existait un préjugé, non pas de la part du Parti réformiste mais de la part du gouvernement, sur la composition de l'organisme dont nous discutons présentement. Le projet de loi limite en effet le nombre des membres de quelque race que ce soit, les autochtones y compris. S'ils sont les mieux qualifiés, pourquoi en limite–t–on la représentation à la moitié des membres de l'office? S'ils sont les mieux qualifiés, laissons–les former la majorité des membres de l'office. C'est uniquement parce que le ministre veut avoir le contrôle complet et absolu sur l'office.

Nous avons besoin d'un organisme équitable et totalement honnête. Cette honnêteté n'est pas assurée quand les membres de l'organisme sont manipulés et nommés à une sinécure par favoritisme politique par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je ne vais dire que quelques mots du projet de loi C–55 qui, comme beaucoup d'autres projets du gouvernement, est excellent par certains côtés, mais contient aussi une foule d'éléments déplorables.

Les dispositions administratives du projet de loi sont bien rédigées. Elles sont très semblables à certaines mesures législatives provinciales. Les règles sont compréhensibles. Je suis parfaitement conscient que beaucoup de dirigeants d'entreprises minières préfèrent le projet de loi C–55 à une réglementation incertaine.

Ayant travaillé de nombreuses années dans ce secteur, je crois comprendre la façon de penser des sociétés. Si une société fait face à une impasse bureaucratique, elle acceptera presque n'importe quel compromis pour survivre. Il n'y a rien qu'on ne ferait pas pour survivre.

Les objections que j'ai contre le projet de loi reposent sur la composition et le mandat de l'office des droits de surface du Yukon. Comme ses deux prédécesseurs qui ne valent pas mieux, les projets de loi C–33 et C–34, cette mesure est entachée de préjugés raciaux. L'office comprendra un président et entre deux et dix autres membres. Comme ce seront des postes alléchants pour le favoritisme politique, vous pouvez être sûrs qu'on nommera le maximum de membres. Au moins la moitié des membres seront nommés, comme dit le projet de loi, «sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon» ou, pour dire les choses plus directement et plus crûment: «Ce seront des Indiens.» Comme mon collègue l'a dit, c'est là une épée à double tranchant. Si on garantit que cinq membres sur dix seront des Indiens, cela veut dire aussi que cinq ne devront pas être Indiens.

Je croyais que je vivais au Canada. On imagine le tollé si les dispositions au sujet d'un organisme quasi judiciaire, en Ontario mettons, exigeaient qu'un certain pourcentage des membres soient caucasiens.

Au cas où l'office ne serait pas suffisamment orienté, l'article 23 du projet de loi prévoit la possibilité d'allouer des fonds pour, et je cite de nouveau, «la formation de ses membres—notamment en matière de sensibilisation et d'éducation interculturelles». En d'autres termes, pour leur inculquer de nouvelles valeurs sociales par lavage de cerveau.

• (1655)

Comme l'office a, parmi ces fonctions, celle de régler des différends concernant des terres désignées autochtones, il est peut–être justifié d'exercer une certaine discrimination fondée sur la race qui soit bien intentionnée, mais pourquoi diable la couleur de la peau d'une personne devrait–elle déterminer son admissibilité à rendre des décisions concernant des terres non désignées, c'est–à–dire des terres publiques?

Même si cette discrimination ne s'appliquait qu'à l'égard des terres désignées, il convient de rappeler que l'office déterminera les indemnités à verser à ceux qui seront expropriés de ces terres

et que la moitié de ses membres seront, aux termes de la loi, des bénéficiaires de pareilles indemnités. Est–ce bien raisonnable?

Rappelez–vous que cet office qui n'aura pas de comptes à rendre disposera de vastes pouvoirs et que ses décisions auront force de loi. Ne devrait–on pas garantir son impartialité?

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'alinéa 45(5)*a)* du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote.

En conséquence, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au lundi 14 novembre, à 18 h 30. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, pourriez–vous demander s'il y a unanimité pour que ce vote soit reporté au mardi, à 17 h 30?

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il unanimité?

Des voix: D'accord.

* * *

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1er novembre, de la motion: Que le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage.

La première fois que j'ai pu examiner les modifications proposées dans ce projet de loi, j'ai pensé immédiatement que beaucoup de temps et d'efforts avaient été consacrés à la détermination de moyens par lesquels on pourrait rendre plus flexibles les règles régissant les prestations de sécurité du revenu.

Il est évident que des bénéficiaires se sont plaints de certaines des exigences des programmes et de certaines restrictions prévues par la loi actuelle. Il ne fait aucun doute que chacune de ces exigences et de ces restrictions répondaient à un besoin lorsqu'elles ont été établies. Cependant, en se mettant à l'écoute du public, le gouvernement a trouvé des moyens pour mieux servir à la fois les bénéficiaires et l'intégrité des programmes.

• (1700)

Je suis heureux de pouvoir souligner certaines des modifications où cela est très évident. Aux termes de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le conjoint âgé de 60 à 64 ans d'un pensionné à faible revenu peut, en en faisant la demande, recevoir l'allocation au conjoint. Peuvent également recevoir cette allocation fondée sur le revenu les veufs ou veuves à faible revenu du même groupe d'âge.

La seule exigence relative à l'allocation au conjoint, outre l'âge et le revenu, est que le conjoint le moins âgé doit avoir vécu au Canada pendant un minimum de 10 ans après avoir eu l'âge de 18 ans. Étant donné que la résidence est une condition pour recevoir l'allocation au conjoint, les demandeurs doivent dire où ils ont résidé au Canada entre le moment où ils ont eu 18 ans et celui où ils ont atteint l'âge de 60 ans.

Quand les bénéficiaires de l'allocation au conjoint atteignent l'âge de 65 ans, ils deviennent admissibles à la pension de la sécurité de la vieillesse. Cependant, leur droit à la pension de la sécurité de la vieillesse dépend du nombre d'années pendant lesquelles ils ont vécu au Canada après avoir eu 18 ans. Ceux qui vivaient au Canada avant le 1er juillet 1976 doivent avoir résidé au Canada pendant 10 ans avant d'avoir eu 65 ans pour avoir droit à la pleine pension.

Ceux qui sont arrivés au Canada après le 1er juillet 1976 ont droit à une pension égale à un quarantième pour chaque année où ils ont résidé au Canada après avoir eu 18 ans.

Dans la plupart des cas, l'administration sait, d'après les renseignements fournis sur les demandes d'allocations au conjoint et les données sur le versement desdites allocations, pendant combien d'années les demandeurs ont résidé au Canada jusqu'à l'âge de 65 ans. Par conséquent, elle peut calculer le montant de la pension de la sécurité de la vieillesse sans avoir à communiquer de nouveau avec le demandeur.

À l'heure actuelle, cependant, le client doit présenter une demande pour avoir droit à la pension de sécurité de la vieillesse de base et fournir à l'administration pratiquement les mêmes renseignements et les mêmes documents que pour sa demande d'allocation au conjoint.

Étant donné que, dans la majorité des cas, l'administration a déjà toutes les données sur la résidence au Canada pour les bénéficiaires d'allocation au conjoint, il est inutile que cette personne demande la pension de sécurité de la vieillesse.

Ainsi, je suis heureux de voir que ce projet de loi propose de donner au ministre du Développement des ressources humaines le pouvoir de considérer comme reçue la demande de prestations de sécurité de la vieillesse lorsque le bénéficiaire de l'allocation au conjoint est âgé de 64 ans. En outre, étant donné que l'administration a déjà tous les renseignements voulus sur le revenu, il s'ensuit que la formule de demande du supplément de revenu garanti subordonné au revenu ne sera également plus nécessaire pour le reste des paiements du SRG.

Environ 20 000 bénéficiaires de l'allocation au conjoint atteignent l'âge de 65 ans chaque année. Du fait que la majorité de ces personnes ont vécu au Canada, le nombre nécessaire d'années pour avoir droit à la pleine pension de sécurité de la vieillesse, cette modification profitera à bien des gens.

Ce passage d'office de l'allocation au conjoint à la sécurité de la vieillesse n'est pas une idée nouvelle. À l'heure actuelle, en vertu du Régime de pensions du Canada, les prestataires d'une pension d'invalidité âgés de 64 ans n'ont pas à présenter une demande pour toucher leur pension de retraite à compter de l'âge de 65 ans.

Une demande de pension de retraite est réputée avoir été reçue, car l'administration a déjà les renseignements nécessaires pour verser la pension.

Je suis heureux de voir que nous offrons maintenant le même service de qualité aux bénéficiaires de l'allocation au conjoint âgés de 64 ans.

Une autre disposition du Régime de pensions du Canada se reflète également dans les modifications prévues dans ce projet de loi, alors qu'on reconnaît que certaines personnes, à cause de leur incapacité, ne peuvent demander les prestations de sécurité de la vieillesse à temps. Plus précisément, le ministre sera en mesure de considérer qu'une demande a été reçue plus tôt qu'elle ne l'a été, si le retard est dû à une incapacité.

Pour avoir droit à la pension de sécurité de la vieillesse de base, au supplément de revenu garanti subordonné au revenu et à l'allocation au conjoint, il faut présenter une demande.

Si ce projet de loi est promulgué, la rétroactivité pour toutes ces prestations sera, dans tous les cas, de 12 mois. Ainsi, toute personne qui présente sa demande plus de 12 mois après le premier mois où elle aurait eu droit à des prestations en perd certaines.

Dans l'ensemble, une période limitée de rétroactivité est considérée comme équitable.

• (1705)

Les gens ont la responsabilité de présenter leur demande dans les délais s'ils veulent recevoir les prestations qui leur reviennent de droit. Cependant, il peut arriver qu'une personne soit atteinte d'une incapacité mentale ou physique et que cette incapacité l'empêche de présenter sa demande. À moins de pouvoir compter sur quelqu'un pour remplir sa demande, elle risque de perdre le droit aux prestations.

Les modifications proposées dans ce projet de loi autoriseraient le ministre à déterminer que la demande a été présentée, qu'elle ait été présentée par le demandeur ou en son nom. Cela ne vaudrait que si le demandeur était, au moment de présenter la demande, incapable de le faire lui-même ou de faire connaître son intention d'en présenter une.

Comme je l'ai mentionné, le Régime de pensions du Canada renferme déjà une disposition à ce sujet. Voilà maintenant qu'on se propose d'offrir cette importante protection aux prestataires de la sécurité de la vieillesse.

Ce projet de loi renferme une autre modification très intéressante qui permettrait aux pensionnés du régime de sécurité de la vieillesse de demander la cessation du droit à la pension. On se demande, à prime abord, pourquoi une telle modification est nécessaire. Les personnes qui ne veulent pas recevoir de prestations n'ont qu'à ne pas présenter de demande. La plupart des gens qui ne veulent pas toucher la pension de sécurité de la vieillesse—et ils ne sont pas nombreux—ne présentent pas de demande. Cependant, dans certains cas, ce n'est qu'après être devenue pensionnée qu'une personne décide qu'elle ne veut plus recevoir les prestations de sécurité de la vieillesse. Étant donné que la loi actuelle ne renferme aucune disposition prévoyant l'annulation des prestations, on ne peut accéder aux demandes de ces personnes.

La plupart des gens s'entendront pour dire que personne ne devrait être obligé d'accepter des prestations dont il ne veut pas. Ce projet de loi devrait donc prévoir que les gens puissent annuler leurs prestations de sécurité de la vieillesse. Cependant, étant donné que les circonstances peuvent changer, il faudrait que le projet de loi prévoie également la possibilité de rétablir le service de la pension, si le pensionné change d'idée à un moment donné. Le service reprendra le mois suivant la réception de la demande. Les prestations seraient rétablies en fonction du nombre d'années de résidence que la personne avait au moment du calcul initial des prestations.

On se propose d'apporter une modification semblable au Régime de pensions du Canada qui, à l'heure actuelle, autorise la cession de la pension de retraite entre conjoints qui vivent ensemble. Toute personne qui touche des prestations du Régime de pensions du Canada, dont le conjoint a plus de 60 ans et reçoit des prestations de retraite en vertu du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec peut demander une part des crédits de pension qu'elle et son conjoint ont accumulés pendant leurs années de mariage et recevoir une part des prestations correspondantes.

La loi prévoit actuellement que la cessation prend fin au décès de l'un ou l'autre des conjoints, le douzième mois suivant la séparation du couple, le mois où le conjoint non cotisant devient cotisant ou le mois où est confirmé un divorce ou une annulation de mariage. Donc, même si le couple demande la cessation de la pension, la chose ne peut pas se faire tant que les deux conjoints vivent ensemble.

Ce n'est pas parce que l'administration a reçu très peu de demandes d'annulation de cessation de pension que le cas ne devrait pas être pris en compte. Voilà pourquoi je me réjouis de ce que ce projet de loi prévoit l'annulation à la demande écrite des deux conjoints.

Ce type de modification prouve bien que le gouvernement est à l'écoute des souhaits du client et défend ses droits.

Je voudrais m'attarder sur une dernière proposition de modification qui, elle aussi, témoigne de l'intérêt accordé aux désirs du client. Tout le monde le sait, le Régime de pensions du Canada a été modifié en 1977 pour inclure des dispositions relatives au partage des crédits de pension entre conjoints dans les cas de rupture du mariage à cause d'un divorce ou d'une annulation. Bien sûr, ces dispositions ont été élargies et améliorées au fil des ans. Néanmoins, je voudrais insister sur la modification relative aux restrictions qui n'ont été établies qu'en 1987.

Étant donné que l'administration n'avait pas la moindre idée de ce genre de dispositions en 1977, le partage des crédits de pension accumulés par les deux conjoints en vertu du Régime de pensions du Canada pendant le mariage n'était autorisé que si les conditions très strictes qui suivent étaient réunies: le mariage devait avoir duré un minimum de trois ans et une demande relative au partage des crédits de pension devait avoir été faite dans les trois ans suivant le divorce ou l'annulation du mariage.

On avait jugé bon d'imposer cette dernière exigence pour que les divorcés aient une idée du montant de leurs prestations de retraite qu'ils toucheraient à l'âge de la retraite. On estimait alors qu'il ne fallait pas laisser le cotisant au RPC dans l'ignorance. Celui–ci avait le droit de savoir si les crédits de pension seraient partagés. Il pouvait ainsi être mieux en mesure de se préparer à la retraite.

• (1710)

On considérait qu'une période de trois ans suivant la rupture du mariage suffisait amplement pour que l'un des deux conjoints puisse présenter une demande de partage des crédits de pension accumulés. Malheureusement, la loi initiale ne comportait aucune disposition prolongeant ce délai de trois ans, au besoin.

Je suis heureux de voir que de nombreux anciens conjoints maintenant divorcés n'entretiennent aucune animosité les uns envers les autres. Ces personnes veulent que leur ex–conjoint soit traité équitablement.

Certains couples divorcés avant 1987, date de la suppression de l'échéance de trois ans, sont intervenus auprès de l'administration pour obtenir le partage des crédits de pension accumulés. Ces gens reconnaissent que les cotisations au RPC constituent un avoir familial commun auquel les deux conjoints ont contribué également pendant le mariage. Même si, dans la majorité des cas, seul l'homme a cotisé au RPC durant le mariage, ou du moins cotisé de façon constante, il admet que son ex–épouse a autant que lui le droit de partager les sommes accumulées.

Les gens qui font des démarches ne veulent pas qu'une échéance de trois ans les empêche de partager leurs crédits de pension avec leur ex–conjoint. Par conséquent, la modification proposée dans le projet de loi C–54 libérera les conjoints de cette contrainte lorsque, même après les trois ans, ils conviendront tous deux par écrit de demander le partage.

Le Régime de pensions du Canada est un programme de sécurité du revenu qui appartient vraiment aux clients. Il est entièrement financé par les cotisations des employeurs et des employés et par l'investissement de toutes les sommes non consacrées au paiement des prestations et des dépenses. Il devrait donc répondre aux besoins des gens à qui il appartient. L'abandon du délai de trois ans pour les gens dont le divorce remonte avant 1987 montre bien que le gouvernement est disposé à écouter et à prendre les mesures qui s'imposent.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer son fonctionnement. Le projet de loi dont nous sommes saisis en est un bon exemple.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui d'intervenir dans cette Chambre sur le projet de loi C–54, projet de loi qui modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage. Il est donc directement lié aux programmes sociaux.

Je ne peux être que perplexe envers le gouvernement libéral. Oui, monsieur le Président, perplexe puisque le gouvernement libéral a vanté, pendant toute la durée de la campagne électorale, le livre rouge qui parlait de jobs, jobs, jobs. Mais la réalité depuis leur élection, c'est que les libéraux s'orientent continuellement vers des coupures dans les sommes consenties aux programmes sociaux.

Le débat sur la réforme des programmes sociaux donne un bel exemple des coupures que compte faire le gouvernement. C'est pourquoi je considère le débat actuel comme essentiel, puisqu'il touche aux plus démunis de notre société. Le projet de loi touche les acquis d'un groupe important de notre société, nos aînés, nos pères, nos mères, à qui nous devons tant, des gens dynamiques qui se sont impliqués et qui s'impliquent encore aujourd'hui dans la vie économique des collectivités, et plus particulièrement à titre de bénévoles dans bien des cas.

Les aînés de mon comté sont de cette trempe–là. Toutefois, les aînés de mon comté ne font pas exception à la pauvreté qui sévit pour plusieurs. Saviez–vous que le revenu moyen en 1992 pour les personnes âgées seules se situait à 18 .434 $; que le nombre de personnes âgées à faible revenu représente 21 p. 100 du groupe des aînés? Situation déplorable pour nos bâtisseurs. Ils font face à la pauvreté, dans bien des cas.

N'en déplaise aux libéraux de cette Chambre, des revenus semblables sont au seuil de la pauvreté. Ces chiffres sont une réalité. Alors, pourquoi le gouvernement libéral tient–il donc à sévir, à accentuer les contrôles sociaux et à économiser sur le dos des plus démunis?

• (1715)

Certains buts du projet de loi C–54 sont acceptables, c'est–à–dire améliorer le service à la clientèle, avoir une gestion plus efficace des programmes et prendre des mesures pour l'harmonisation des programmes. J'en suis. Le Bloc québécois légitime l'objectif de ce projet qui est d'assouplir les règles pour faciliter la vie des personnes âgées. Il est même en accord avec certaines mesures du projet qui ne seront que plus bénéfiques pour nos aînés. Toutefois, le Bloc québécois ne peut concevoir que des mesures d'économie soient faites à même le faible portefeuille des personnes âgées. Il faut maintenir les acquis des personnes âgées.

Avec ses allures de bon samaritain et ses prétendus principes d'équité, le gouvernement libéral veut rendre conformes les programmes de sécurité de la vieillesse en présentant une disposition de rétroactivité d'un an.

Lorsqu'on sait qu'actuellement, le programme de sécurité de la vieillesse paie rétroactivement sur une période de cinq ans, on est en devoir à ce moment–là de se poser des questions. Si le gouvernement n'emploie pas des mesures restreignant les conditions pour les personnes âgées, que fait–il alors? Oui, que fait–il? Il se soucie simplement d'enlever l'acquis des personnes âgées par mesure d'économie.

Le gouvernement libéral présente la carotte, mais le Bloc québécois sait qu'il existe le bâton. En matière de trop–payé dans le Régime de sécurité de la vieillesse, les prestataires sont protégés face aux erreurs des fonctionnaires, c'est–à–dire qu'ils n'ont pas à rembourser dans un tel cas. Actuellement, la loi prévoit une rétroactivité de deux années au maximum par le gouvernement sur les trop–payés. Ce délai dans le projet de loi C–54 serait aboli pour permettre au gouvernement de récupérer des sommes de 1 à 2 millions de dollars.

J'aimerais que le ministre explique où il va chercher ces sommes d'argent supplémentaires. Qu'il me dise si la protection des prestataires dans ce procédé demeure telle quelle.

J'aimerais également que le ministre du Développement des ressources humaines m'explique la disposition du projet de loi permettant au ministre d'acquérir des biens, de les employer, les gérer. Le questionnement sur cette disposition est très légitime puisque le ministre, dans son projet, manque de transparence dans ses intentions. Il manque de transparence dans ce cas contrairement à la grande transparence qu'il entend donner aux renseignements personnels fournis par les bénéficiaires pour les programmes des personnes âgées.

Effectivement, le gouvernement libéral, après avoir nié l'évidence de l'espionnage fait par le SCRS, propose d'élargir le nombre d'organismes ou ministères qui auront accès aux renseignements personnels.

Le Bloc québécois considère légitime la collecte d'informations, mais il croit qu'il est essentiel de baliser l'accès à ces renseignements.

Le gouvernement libéral devra préciser les règles de confidentialité face aux renseignements personnels et les dispositions relatives aux sanctions en cas de divulgation.

L'intégrité de l'utilisation de ces renseignements doit être respectée. Le gouvernement doit préciser davantage et démontrer clairement la pertinence d'accentuer la diffusion des renseignements.

• (1720)

Considérant que le projet de loi tel que présenté manque de renforcement sur la confidentialité des renseignements personnels des bénéficiaires des programmes pour aînés, que des mesures d'économie du gouvernement prennent comme victime les plus démunis de notre société et que certaines mesures nous apparaissent obscures, j'appuierai donc l'amendement de mon collègue d'Argenteuil—Papineau.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis ravi de parler aujourd'hui du projet de loi C–54, qui traite de régimes que les réformistes voudraient bien voir grandement remaniés.

Le projet de loi simplifie le programme de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le système d'assurance–chômage. Il est essentiellement d'ordre administratif. J'espère que ces modifications se traduiront par une efficacité accrue, un meilleur ciblage des plus indigents, une réduction des dépenses et une diminution des abus, ce que les réformistes ont très à coeur. Cependant, étant donné ce qui se passe habituellement avec le gouvernement actuel et ce qui s'est passé avec le précédent, je doute fort que nous obtenions ces résultats.

Permettez–moi de donner quelques exemples aux députés. Les propositions que le gouvernement libéral a faites dans ce projet de loi ne sont tout simplement pas financièrement viables. D'ici 15 ans ou moins, les dépenses pour les programmes sociaux, en plus des intérêts, engouffreront toutes les recettes du gouvernement fédéral. Je reviendrai là–dessus un peu plus tard.

Les propositions contenues dans le projet de loi ne tiennent pas compte de la réalité financière à long terme, soit une diminution des fonds à consacrer aux programmes sociaux et une très forte augmentation du nombre prévu de personnes âgées au cours des 15 prochaines années. C'est ce que notre parti a fait valoir devant presque tous les comités auxquels il siège. La majeure partie des comités auxquels nous siégeons, comités présidés par des libéraux, ne se penchent jamais sur la question de savoir comment nous allons payer pour tous les programmes que nous avons demandés.

Les propositions du gouvernement libéral ne ciblent pas les gens qui sont vraiment dans le besoin. En outre, elles n'éliminent pas le double emploi entre divers paliers de gouvernement, ce qui constituerait un choix logique pour comprimer efficacement les coûts et consacrer ainsi plus d'argent à d'autres programmes, ainsi que pour réduire le déficit et la dette.

Mon parti appuie les mesures suivantes proposées dans le document du ministre, à savoir: faire du système d'assurance–chômage un véritable programme d'assurance, accorder de l'aide à ceux qui en ont vraiment besoin, créer un système de bons pour les étudiants en remplacement du mode actuel de financement de l'éducation postsecondaire, établir un plan de remboursement des prêts d'études en fonction du revenu. Ces mesures permettraient d'en assurer la durabilité financière et budgétaire et d'accroître les responsabilités des provinces à l'égard des

programmes d'aide sociale. Nous savons tous cependant que les déficits budgétaires du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs constituent le principal problème et la plus grave menace qui pèse sur les programmes sociaux.

On a accusé le Parti réformiste de ne pas se préoccuper des pauvres, des démunis, des personnes lésées, de ceux qui viennent de la classe socio–économique la plus défavorisée. C'est totalement faux. Cette fausseté persiste dans l'esprit de la population. Aussi je tenterai d'expliquer aux députés, au gouvernement et au public la vraie solution que nous préconisons, la seule qui permettra de surmonter ces problèmes et de sauver les programmes sociaux pour ceux qui en ont vraiment besoin.

À l'heure actuelle, la dette et le paiement de l'intérêt réduisent les sommes disponibles pour les programmes sociaux, et j'expliquerai comment. Cette situation finira par entraîner l'effondrement de tous ces programmes parce qu'il ne restera plus d'argent pour les financer. Qui en souffrira? Ceux qui en ont le plus besoin.

Comme je le disais, le problème est que l'augmentation de la dette s'accompagne d'un accroissement de l'intérêt sur la dette. À l'heure actuelle, le gouvernement consacre le quart de toutes ses recettes au paiement de l'intérêt, ce qui est autant d'argent inutilisable. Le quart des recettes sert au paiement des services gouvernementaux et la moitié, aux dépenses sociales.

Les dépenses sociales se chiffrent à près de 80 milliards de dollars. À mesure que les paiements de l'intérêt augmentent, il peut se produire deux choses. Ou bien on doit réduire les dépenses des programmes sociaux ou d'autres programmes comme la GRC, ou bien le gouvernement doit hausser les impôts, ce qui est tout à fait impensable car les contribuables sont déjà taxés à la limite.

Une voix: C'est ce que prévoit le programme libéral.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): C'est exact. Mais il y a un contrecoup. Si on hausse les impôts, les gens dépensent moins. Le nombre de travailleurs diminue et le taux de chômage augmente. Les gens font davantage appel aux programmes sociaux. La dette s'alourdit. Les paiements d'intérêt augmentent aussi et le cycle se répète. Cette spirale finit par entraîner l'effondrement de la structure financière, économique et sociale du pays.

• (1725)

En termes plus crus, en l'an 2010 le paiement de l'intérêt et les dépenses sociales engloutiront la totalité des recettes du gouvernement. Il ne restera plus d'argent pour les services gouvernementaux comme les forces armées, les affaires étrangères, la GRC, les précieux programmes de multiculturalisme et de bilinguisme auxquels le gouvernement tient tellement.

Les dépenses des services gouvernementaux, qui se chiffrent à 42 milliards de dollars, ne pourraient raisonnablement être réduites de plus de 8 à 10 milliards. Le reste des économies devra être réalisé aux dépens des programmes sociaux. Cette réalité est incontournable.

Le Parti réformiste ne veut pas sabrer dans les dépenses sociales. Nous proposons une réduction modeste de 12 à 16 milliards de dollars des dépenses qui, jointe aux autres 8 milliards et à la croissance anticipée du PIB, nous permettra d'avoir un budget équilibré au bout de trois ans.

La menace qui pèse sur les programmes gouvernementaux est déjà évidente. Je prendrai un exemple cher aux Canadiens et à moi–même, celui du système de soins de santé, qui est en crise. Le gouvernement fédéral verse de moins en moins d'argent aux provinces et les provinces elles–mêmes injectent de moins en moins d'argent dans le système parce qu'elles n'en ont pas. La situation financière des provinces est tout aussi accablante que celle du gouvernement fédéral.

Cette situation a malheureusement obligé les gouvernements à imposer des mesures de rationnement, en particulier dans le domaine des soins de santé essentiels. La diminution des fonds, l'accroissement de la demande, le vieillissement de la population et la hausse du coût de la technologie médicale représentent une menace pour la santé des gens. Des personnes sont privées des soins de santé les plus essentiels, et cette situation est cause de souffrances et de décès.

Il existe une liste d'attente de cinq mois pour une chirurgie cardiaque à l'Institut de cardiologie d'Ottawa. Dans la province de Québec, des dizaines de milliers de personnes sont sur les listes d'attente des hôpitaux et 800 d'entre elles ont besoin d'être opérées d'urgence. Cette situation est tout à fait déplorable. Soixante–dix pour cent des personnes qui ont besoin d'une nouvelle hanche et qui sont très souffrantes—et il s'agit généralement de personnes âgées—devront patienter au moins cinq mois et 40 p. 100 d'entre elles devront attendre 13 mois avant d'obtenir une nouvelle hanche. Imaginons que nous–mêmes, nos parents ou nos grands–parents se retrouvent très souffrants et en attente d'une transplantation de hanche qui ne se fera peut–être pas.

Le gouvernement fédéral réduit sa contribution mais oblige les gouvernements provinciaux à respecter la Loi canadienne sur la santé, une mesure dépassée qui met en péril les soins de santé pour tous les Canadiens.

Que proposons–nous, dans notre parti? Nous ne proposons pas de détruire la Loi canadienne sur la santé. Nous proposons de modifier la Loi canadienne sur la santé pour que les provinces puissent s'occuper de leur propre budget et essayer différents modèles de financement afin d'assurer à leurs contribuables les services de santé essentiels.

Dans l'état actuel des choses, les gens ne reçoivent pas les services essentiels. Comment pouvons–nous empêcher l'établissement d'un système à deux niveaux au détriment des pauvres? Pour y arriver, il faut d'abord définir ce que sont les services essentiels en matière de santé. Ça, c'est le travail du gouvernement. Dans notre parti, nous ne demandons pas mieux que d'aider le gouvernement à définir ce que doit offrir le régime des soins de santé et à s'assurer que les services seront offerts gratuitement à tous les Canadiens, quelle que soit leur condition socio–économique.

Une voix: C'est la forme de compassion des libéraux. On continue à dépenser.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Voici la forme de compassion des réformistes. C'est ainsi que le Parti réformiste veut traiter la question des soins de santé. Le Parti réformiste veut sauver le régime de soins de santé financé par le Trésor—je

le répète, sauver le régime de soins de santé financé par le Trésor—, pour être sûr que tous les Canadiens puissent recevoir les services de santé essentiels dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Il n'y a pas d'autre moyen. Le forum sur la santé ne produira pas de résultats concrets avant quatre ans. Cela ne fait que remettre à plus tard les décisions qui, comme nous le savons dans notre parti, doivent être prises maintenant.

• (1730)

Je supplie le gouvernement de bien écouter ce qu'on lui dit aujourd'hui, et d'accepter que nous l'aidions à mettre au point un politique progressiste en matière de soins de santé et de services sociaux, pour que tous les Canadiens voient leurs besoins comblés, surtout ceux qui vivent dans des milieux socio–économiques défavorisés.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, à mon tour d'apporter mes commentaires à ce projet de loi C–54. Mon discours portera sur deux aspects. Premièrement, il y a tout l'aspect des renseignements personnels. Alors, la raison pour laquelle nous sommes contre le projet de loi tel qu'il est actuellement, c'est que le gouvernement veut ajouter à la liste des organismes ou ministères qui peuvent déjà avoir accès aux renseignements, la liste suivante: la Société canadienne des postes. On peut se questionner à savoir pourquoi la Société canadienne des postes a besoin de savoir cela, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de se méfier dans ce cas là.

Deuxièmement, les Services correctionnels du Canada. Là, ça se corse un peu. Pourquoi les Services correctionnels? À la limite, pour des enquêtes criminelles, ça va. Mais la GRC, le ministre de la Justice, les députés fédéraux? On voit qu'actuellement, il y a beaucoup de questions que la population en général se pose sur la gestion des services de renseignement, et cela a créé beaucoup d'inquiétude.

Je pense qu'il n'y a pas lieu, à ce moment–ci, d'en ajouter davantage, surtout face à une clientèle, dans ce cas–ci les personnes âgées, qui est peut–être plus vulnérable face à des mesures qui visent à avoir davantage de renseignements personnels ou à permettre à un plus grand nombre d'organismes, de ministères et d'agences gouvernementales de fouiller dans le dossier des personnes âgées.

On sait que les personnes âgées, ce sera peut–être notre cas aussi un jour, surtout celles qui ont peu de moyens, vivent dans l'insécurité. Alors, je pense que ces dispositions qui visent à ajouter un nombre considérable d'organismes gouvernementaux à la liste de ceux qui ont accès aux renseignements personnels, nous, du côté de l'opposition officielle, ça nous inquiète beaucoup. C'est pour cela que l'autre jour, le député de Papineau—Saint–Michel avait présenté un amendement qui a été rejeté, mais qui aurait pu permettre de baliser davantage la façon de recueillir les renseignements personnels.

Un deuxième aspect est évidemment les mesures d'économie, parce qu'on veut aider davantage les personnes âgées—c'est indiqué dans les objectifs de la loi—rendre plus simple l'accès aux pensions de vieillesse, mais en même temps, on voit qu'il y a des mesures là–dedans qui visent à récupérer de l'argent chez une clientèle, je le répète, qui est très inquiète. Moi, j'ai vu des gens, encore cette semaine dans mon bureau de comté, inquiets devant la réforme des programmes sociaux. Dans cette réforme, je ne veux pas faire de la démagogie, mais il n'est pas question des pensions de vieillesse, c'est exclu. En même temps, M. Martin, le ministre des Finances, se promène actuellement à tavers le Canada et dit à tout le monde: «Il y a la réforme des programmes sociaux, mais il va falloir aussi couper dans les dépenses.»

Il y a des personnes âgées—et je veux me faire leur porte–parole—qui s'inquiètent. Encore hier, au Comité du développement des ressources humaines, deux personnes âgées sont venues dire la même chose. Est–ce qu'on peut garantir que les pensions de vieillesse ne seront pas touchées? Or, malheureusement, on voit ici qu'il y a des mesures qui visent par exemple à réduire le délai de rétroactivité pour adresser une demande de cinq ans à un an. Autrefois, les personnes âgées pouvaient adresser une demande au gouvernement, et elles avaient jusqu'à cinq ans pour le faire. Là, on a réduit cette période à un an.

• (1735)

Le fait d'éliminer le délai de recouvrement permet au gouvernement de récupérer, selon les estimations, de 1 à 2 millions de dollars. Dans le projet de loi, il y a une disposition qui permet au ministre de surseoir au versement de prestations lors d'une révision en appel.

Alors, imaginez quelqu'un qui veut en appeler d'une décision dans le cadre de ce projet de loi, mais qui, tout à coup, par le pouvoir discrétionnaire du ministre ou du ministère, par délégation, verrait surseoir le versement de ses prestations. Ça veut dire que finalement, le fardeau de la preuve lui incombe car il est pénalisé tout de suite, puisqu'on arrête ses paiements de pension de vieillesse jusqu'à ce qu'une décision soit prise en appel.

Ce sont des mesures d'économie qui sont un peu contraires à l'objectif de la loi qui visait à faciliter, semble–t–il, les conditions pour les personnes âgées concernant le Régime de pensions du Canada.

Pour ces deux considérations principales, surtout celle concernant l'augmentation du nombre d'organismes, si la loi était adoptée telle quelle, cela permettrait d'avoir accès aux renseignements personnels des personnes âgées. De plus, au nom des mesures d'économie, on s'attaque aux personnes parmi les plus vulnérables de notre société, soit les personnes âgées qui vivent, comme on le sait, dans une grande proportion, à peine au seuil de la pauvreté.

Je pense qu'à ce moment–ci, il serait important pour le gouvernement, parce que les sommes économisées, il s'agit de 1 à 2 millions dans chacun des deux cas, environ 4 millions de dollars au total pour l'ensemble du Canada, ne valent pas la peine d'insécuriser davantage nos personnes âgées qui, après avoir apporté leur contribution à la société durant toute leur vie, mériteraient d'être laissées dans la sécurité et d'être rassurées sur cet aspect.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au lundi 14 novembre à 16 h 30. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, au risque de me répéter, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le vote soit plutôt reporté au mardi 15 novembre à 17 h 30.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est disposée à passer immédiatement à l'étude des initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer aux initiatives parlementaires, je voudrais faire une déclaration au sujet de l'heure prévue pour les initiatives parlementaires demain, vendredi 4 novembre 1994. J'ai reçu, par écrit, un avis du député de Don Valley–Nord qui m'informe qu'il ne pourra pas proposer sa motion demain à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il a été impossible de prendre les dispositions prévues à l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement pour qu'il soit procédé à un échange de positions sur la liste de priorité, je demande aux greffiers au Bureau d'inscrire cette motion au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*), l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue demain et la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle sera saisie avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 17 h 40, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES TITRES DE COMPÉTENCE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, en collaboration avec les provinces, chercher à établir un processus visant à assurer la transférabilité des titres de compétence obtenus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, afin de pouvoir utiliser pleinement les talents, compétences et expériences de tous les Canadiens.

—Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat sur ma motion nº M–303. Cette motion donne à la Chambre l'occasion unique de faire preuve de leadership et d'assumer ses responsabilités envers les Canadiens pour leur rendre justice. Elle va au coeur même de ce que le Canada veut pour ses citoyens et de ce que les Canadiens veulent pour leur pays.

Cette motion devrait transcender toutes les considérations sectaires. Pourquoi? Parce que tous les Canadiens, de naissance ou non, ont besoin de la dignité que procure le travail. Ils ont besoin de contribuer au tissu économique et social de ce grand pays. Ils ont besoin d'éprouver le sentiment de contentement et de percevoir leur propre identité dans l'exercice de la profession de leur choix. Ils ont besoin de subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leur famille.

Personne, à la Chambre des communes ou dans ce pays, ne peut nier le fait que le Canada veut que ses citoyens atteignent ces objectifs. En fait, il est dans l'intérêt de tout gouvernement démocratique de garantir la liberté, la productivité, le contentement et la sécurité des citoyens. Voilà pourquoi nos gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer entre eux et avec les gouvernements étrangers pour veiller à ce que les citoyens canadiens puissent maximaliser leur productivité, leur revenu, leur estime de soi et leur créativité.

En termes clairs, nous, parlementaires, devons veiller ensemble à ce que la reconnaissance des titres obtenus à l'étranger ou dans d'autres provinces se fasse de manière simple, méthodique et opportune, sans sacrifier le moindrement les normes professionnelles établies, afin que les talents, les compétences et l'expérience de tous les Canadiens soient mis à profit de façon optimale.

Les normes professionnelles et scolaires constituent une espèce de garantie pour la population. Les gens confient leurs affaires à un avocat ou leur vie à un médecin en sachant que chacun d'entre eux satisfait aux normes professionnelles du coin. Comme nos enfants fréquentent l'école, de la maternelle aux études supérieures, il n'est que raisonnable que nous nous attendions à ce que leurs enseignants soient compétents dans leur domaine. Il est tout aussi naturel que nous souhaitions que nos enfants décrochent de bons diplômes. Nous voulons qu'ils soient aussi compétents que possible et gardent la confiance de la population.

Les organismes de réglementation voient à ce que l'on respecte un certain niveau de compétence et de connaissances. Des normes professionnelles sont imposées. En général, la plupart des gens accepte ce système.

L'équité du système est mise à l'épreuve lorsque des nouveaux venus au Canada demandent que leurs titres soient reconnus. En toute justice pour la population et pour les corps canadiens de professions et métiers, les autorités canadiennes doivent vérifier scrupuleusement les titres étrangers.

• (1745)

Les gens qui connaissent bien le problème savent à quel point il est complexe. Ma motion ne vise absolument pas à critiquer les personnes qui travaillent dans ce domaine. Tout ce que j'espère, c'est qu'on puisse mieux appuyer leurs efforts.

Il y a des frais associés à la transférabilité des titres. Avec un peu de collaboration et de coordination, on devrait pouvoir contenir ces frais et se montrer juste dans la facturation de toute autre dépense.

Ma motion fait appel à la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux et des autres États. Dans les secteurs scolaires et professionnels qui relèvent de la compétence des provinces et des territoires, les ressources du gouvernement fédéral peuvent permettre de réduire au minimum les difficultés et les dépenses. Les avantages d'un bon processus de transférabilité justifient les efforts que déploierait le gouvernement pour en instaurer un.

La création d'emplois est la première priorité du gouvernement actuel. C'est là–dessus que repose la vision que le gouvernement a adoptée pour faire entrer le Canada dans le XXI^e siècle. Cette vision ne prend pas uniquement en compte les intérêts des Canadiens qui sont ici aujourd'hui, mais aussi, et avec raison, de ceux qui viendront plus tard.

Le Canada peut et doit redoubler d'efforts pour que les immigrants et tous les citoyens puissent participer pleinement à la population active. Le Canada est une terre d'immigration. Tout au long de notre histoire, des groupes de personnes sont venus ici pour se faire une nouvelle vie.

Certaines personnes fuyaient des conflits politiques et d'autres ne pouvaient se trouver une place dans le pays où elles étaient nées. Bien sûr, certaines personnes sont venues au Canada en croyant y trouver l'aventure dans les grands espaces ainsi que la liberté économique et politique.

Il y a aussi des gens qui arrivent au Canada les mains vides, comme réfugiés politiques ou économiques. Leur seule fortune, ce sont leurs connaissances. Une bonne éducation sera peut–être le seul héritage qu'ils pourront léguer à leurs enfants. En toute justice, nous devrions aider les gens à tirer le maximum de leur potentiel et non le minimum.

Selon un rapport publié en juillet dernier par Statistique Canada sur l'évolution du type d'immigration au Canada, le taux de participation des immigrants à la population active était inférieur à celui des Canadiens nés ici en dépit du fait que le pourcentage de diplômés universitaires chez les deux groupes était identique. En se fondant sur ces données, le rapport concluait qu'il était possible que les immigrants de fraîche date «prennent plus de temps à s'adapter au marché du travail canadien».

À mon sens, on peut trouver une explication plus plausible dans l'absence de mécanisme ou de processus efficace de transférabilité des diplômes obtenus à l'étranger. Ce sont là des données qui portent à réfléchir, mais le facteur humain est un argument encore plus puissant en faveur de l'adoption d'un système de transférabilité des titres de compétence.

J'imagine que tous les députés connaissent des cas d'immigrants hautement qualifiés qui ont constaté, une fois arrivés au Canada, que leurs titres de compétence ne leur permettaient pas de travailler dans leur domaine.

Un exemple frappant nous a été donné récemment par l'*Ottawa Citizen* dans un article intitulé «Des immigrants éduqués ne peuvent travailler». On y racontait l'histoire d'une femme médecin venue du Honduras comme réfugiée et qui a dû se trouver un emploi de femme de ménage pour subvenir aux besoins de sa famille.

Dans ma province, le Manitoba, il y a actuellement quelque 100 médecins qui veulent pratiquer leur profession, mais ne le peuvent pas parce qu'ils se heurtent à toutes sortes d'obstacles. Je connais un médecin ukrainien qui a immigré récemment au Canada avec sa famille. Il ne peut pas pratiquer la médecine ici même s'il a tous ses titres de compétence, qu'il a obtenus à l'étranger.

Ce médecin et sa famille ne sont pas les seuls à souffrir de cette situation. La ville de Winnipeg en souffre aussi puisqu'elle perd un médecin compétent. Il y a beaucoup d'autres exemples dans toutes sortes de disciplines.

D'un bout à l'autre du Canada, il y a des centaines de milliers d'ingénieurs, de technologues, de techniciens, d'enseignants, de comptables, d'avocats, de mécaniciens, d'électriciens, de plombiers, de dentistes, d'infirmières et d'autres gens très compétents qui ont une chose en commun. Ils ont choisi de faire du Canada leur pays et de venir y élever leur famille. Ils veulent contribuer au développement et à la prospérité de la patrie qu'ils ont choisie. Comment pouvons–nous faire la sourde oreille à leur demande?

• (1750)

La Chambre est saisie de la question de la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger depuis au moins 1989. J'avais à ce moment–là soumis cette question au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et au Comité permanent de la santé et du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

Je suis heureux de signaler que le ministère du Développement des ressources humaines et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration comprennent aujourd'hui l'importance de cette question. Un rapport en quatre parties publié l'an dernier disait ceci, et je cite: «Il existe peu d'exemples de reconnaissance mutuelle de titres de compétence étrangers au sein d'une profession et entre deux pays. Cela est attribuable en partie aux différences entre les provinces sur le plan des normes et des programmes d'étude. La reconnaissance des titres de compétence entre

les provinces doit exister avant la reconnaissance mutuelle des titres de compétence entre deux pays.»

Le rapport ajoutait ceci, et je cite encore une fois: «Comme l'éducation et la réglementation professionnelle relèvent des provinces, les dédoublements sont possibles. Tout manque de coordination entre les provinces pourrait entraîner une situation où un travailleur formé à l'étranger serait reconnu dans une province mais pas dans une autre.»

Le fait que le rapport reconnaît l'importance du problème illustre clairement la nécessité pour le gouvernement fédéral d'exercer un rôle de premier plan en coordonnant les efforts des provinces en matière de reconnaissance des titres de compétence.

Je suis particulièrement heureux de voir qu'une nouvelle stratégie gouvernementale que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a rendue publique il y a deux jours à peine vient renforcer la volonté d'un autre ministère de faire exactement cela.

Dans la nouvelle stratégie pour l'immigration intitulée *Vers le XXI^e* siècle, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration affirme clairement qu'il soutiendra un objectif particulier du ministère du Développement des ressources humaines, tel qu'énoncé dans le document de travail pour l'examen de la politique de sécurité sociale publié le 5 octobre dernier.

Il s'agit de «faciliter l'adaptation, de façon à ce que les immigrants récemment arrivés en sol canadien, disposant des compétences d'emploi et des qualifications professionnelles nécessaires, puissent plus facilement avoir accès aux services d'emploi et réussir leur intégration au sein du marché du travail canadien».

Le document déclare en outre que les deux ministères travailleront de concert à établir un centre national d'évaluation des titres de compétence étrangers; le document précise que, dans le cadre de cet effort, le gouvernement fédéral est intéressé à «travailler avec les provinces, les employeurs, les syndicats et les groupes bénévoles en vue d'élaborer un système d'équivalences à travers le Canada qui aiderait les immigrants à trouver et à conserver un bon emploi à la mesure de leurs compétences et de leurs connaissances».

La transférabilité des titres de compétence hors des frontières provinciales constitue un élément important et pertinent de ma motion. Je me réjouis donc de constater que l'accord sur le commerce intérieur signé le 18 juillet dernier par les premiers ministres contient un chapitre sur la mobilité de la main–d'oeuvre qui limite l'utilisation du critère de résidence et établit un processus de reconnaissance mutuelle des qualifications et des exigences professionnelles.

C'est essentiel, car sans un système national coordonné de reconnaissance des titres de compétence, la possibilité de travailler avec des gouvernements étrangers pour atteindre l'objectif ultime de reconnaissance mutuelle semble plus éloignée.

Pourquoi cet effort conjoint de la part des provinces et du gouvernement fédéral s'impose–t–il? C'est qu'il faudra que des experts recrutés dans tous les coins du pays et dans tous les secteurs du gouvernement et de la population active s'attaquent résolument à la complexité des problèmes auxquels font face ceux qui cherchent à faire reconnaître leurs titres de compétence obtenus à l'étranger.

Je suis donc heureux de constater que, aux réunions des sous–ministres de l'Immigration, en juillet et en septembre derniers, on a mis sur pied un groupe de travail fédéral–provincial, sous la direction des provinces, pour étudier la question de l'accès aux divers métiers et professions et favoriser la coopération à cet égard.

Cette approche élimine les risques de chevauchement et fait en sorte que toutes les parties intéressées travaillent dans le même sens, ce qui permettra des économies de temps et d'argent et atténuera peut–être aussi les angoisses des personnes touchées.

Il ne faut pas oublier que les bureaucraties n'ont pas la même notion du temps que les personnes qui attendent leur réponse. Ce qui paraît rapide à un service administratif peut être une attente interminable pour les nouveaux arrivés qui veulent travailler dans leur profession et s'intégrer dans leur milieu. Tout est maintenant en place pour favoriser la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.

• (1755)

C'est pourquoi j'exhorte de nouveau les députés à appuyer la motion n^o 303 et à soutenir les efforts déjà entrepris pour rendre plus efficace et efficient le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Il faudrait que ce processus soit dynamique et assure la liaison entre les gouvernements, les corporations professionnelles et les établissements d'enseignement.

Les nouvelles catégories d'emplois et les nouvelles professions surgissent plus rapidement que jamais. Nous le savons. Nous avons besoin de l'énergie créatrice, de l'optimisme et de la détermination de tous ces acteurs si nous voulons que le processus devienne un moyen de faciliter la mobilité des personnes, d'accroître la productivité nationale et surtout d'affirmer la dignité humaine.

En fin de compte, un bon système peut assurer que les Canadiens, surtout les jeunes, ont des compétences qui sont respectées et appréciées partout dans le monde, ce qui est un besoin d'une réelle urgence et sert l'intérêt national. En fait, ce système peut ouvrir le monde au Canada et aux Canadiens. En échange, nous ouvrons le Canada au monde. Le Canada a beaucoup à offrir et beaucoup à recevoir.

Je conclus. Ceux d'entre nous qui ont profité de la transférabilité des titres de compétence ont l'obligation et le devoir de se porter au secours du plus grand nombre, de ceux qui ne peuvent être ici pour défendre leur cause.

J'espère leur avoir rendu justice, à ma modeste manière, et j'espère que la Chambre leur rendra justice elle aussi.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, cette motion présentée par le député de Winnipeg–Nord, à première vue, peut sembler très intéressante puisqu'on dit ici que le gouvernement devrait, en collaboration avec les provinces, chercher à établir un processus visant à assurer la transférabilité des titres de compétence obtenus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, afin de pouvoir utiliser pleinement les talents, compétences et expériences de tous les Canadiens.

Pour simplifier, on pourrait dire que le député souhaite que les compétences acquises dans une province soient reconnues par les autres provinces et par d'autres pays. Pour ce faire, le député propose que le gouvernement fédéral, avec la collaboration des provinces, cherche à établir un processus de reconnaissance des acquis. Mais on voit aussi que cette motion s'inscrit dans l'esprit de la réforme des programmes sociaux.

Une des propositions du ministre du Développement des ressources humaines, dans son document de travail qui est actuellement à l'étude, c'est le carnet de formation qui contiendrait les antécédents de formation du détenteur, ainsi que les titres professionnels et attestations de scolarité qui seraient reconnus par les employeurs et les établissements d'enseignement de tout le pays.

Pour faire cela, il faut établir des normes nationales en matière d'éducation. Or, l'éducation, dans la Constitution, on le répète souvent du côté de l'opposition officielle, mais on a lu la Constitution et il y est bien dit que l'éducation est un champ de compétence exclusive des provinces. Pour certaines provinces, la majorité des provinces, à l'exception du Québec, qui utilisent la langue anglaise, cela ne crée pas de problème sur le plan linguistique, la mobilité de main–d'oeuvre, moins de problème à cet égard qu'au Québec. Quoiqu'il y a le Nouveau–Brunswick qui a une forte proportion de francophones. Mais disons que dans la majorité des provinces, je peux comprendre que cela ne crée pas de problème.

• (1800)

Je suis obligé de relater un fait historique qui remonte à 1990 et qui a déçu beaucoup de Québécois et de Québécoises. On l'a vu lors de l'accord de Charlottetown, mais principalement lors de l'accord du lac Meech qui n'a pas pu passer. Un aspect qui a déçu beaucoup de Québécois et de Québécoises était la reconnaissance du Québec comme société distincte de par sa langue et sa culture, la culture, dont le sociologue Guy Rocher dit souvent que c'est une manière différente de penser, d'agir et de sentir. Il veut dire que la différence touche plus que seulement la langue.

Au Québec, parmi les choses qui nous distinguent, en plus de la manière de penser, d'agir et de sentir, il y a le Code civil qui est tout à fait différent—les députés d'en face le savent—du reste du Canada. Au Québec, nous utilisons un code civil inspiré du Code Napoléon. Il date d'un certain nombre d'années, mais il a été actualisé, rafraîchi par le dernier gouvernement libéral l'année dernière. On y apporté beaucoup de modifications et on a fait beaucoup de travail.

Ne serait–ce que sur ces deux aspects–là, par exemple, si on pense aux lois, il n'y a pas juste les avocats qui sont concernés par les lois, dans le fond, tous les citoyens le sont. On part toujours du principe que nul ne devrait ignorer la loi. Mais c'est un pan de normes qui sont différentes.

Du côté de l'éducation, imaginez, pour permettre une mobilité, posons–nous une question en ce qui concerne la langue. Pour que la norme soit acceptable partout, combien d'heures d'enseignement en langue seconde ou en langue maternelle doit–on offrir d'un océan à l'autre? Cela représente, à mon point de vue, une difficulté très importante.

Si la proposition était à l'initiative des ministres provinciaux de l'Éducation qui, entre eux, pourraient tenter de définir des normes minimales acceptables par tous, on pourrait souscrire à cela, parce que le Bloc québécois ne pense pas qu'il faille vivre au Québec dans un vase clos. Il ne s'est jamais opposé au principe du libre–échange, et qui dit libre–échange dit, en quelque sorte, qu'il ne touche pas juste les biens et services. Il y a aussi des personnes qui vont ailleurs, ne serait–ce que pour faire la vente et la promotion de leurs produits.

Mais lorsqu'on arrive à la question de la formation de la main–d'oeuvre et des qualifications professionnelles, on sait qu'au Québec et dans certaines autres provinces aussi—mais, en général, les autres provinces fonctionnent sur un autre mode—on a un mode différent.

On ne veut pas, nous, être perçus comme des gens qui en ont contre ce que le Canada anglais veut faire, lorsqu'il veut se prononcer contre des échanges entre les provinces anglaises en elles–mêmes. On n'est pas contre le fait non plus qu'on soit souverain ou dans un cadre fédéral, qu'il y ait des échanges entre des personnes du Québec et d'autres provinces, comme non plus nous n'avons pas d'objection à faire en sorte le plus possible que des Québécois puissent travailler, par exemple, dans des pays membres de l'ALENA, tels les États–Unis et le Mexique ou ailleurs.

Le principe est intéressant, mais pour appliquer l'objectif que poursuit le député de Winnipeg–Nord, il faut penser à des normes dans le domaine de l'éducation. Je comprends l'esprit démocratique ou de collaboration que défend le député, c'est tout en son honneur. Cependant, dans l'application, on voit que, depuis des années, sur la formation professionnelle, particulièrement au Québec et de la part de tous les partis, il y a un fort consensus au Québec. Il n'a jamais été possible, depuis des années, une décennie sinon plus, de s'entendre sur une façon de fonctionner dans le domaine de la formation professionnelle.

• (1805)

Dans ce contexte–là où le ministre du Développement des ressources humaines ne réussit même pas à réunir avec lui les ministres provinciaux chargés de l'éducation et de la formation professionnelle, parler de collaboration nous apparaît un peu difficile, surtout qu'on a constaté qu'en matière d'éducation et d'aide financière, par exemple dans le projet C–28, que le ministre du Développement des ressources humaines arrivait avec de nouvelles dispositions pour augmenter le pouvoir discrétionnaire, son pouvoir à lui. Mais il faut surtout rappeler qu'autrefois, pour déterminer l'autorité compétente en matière d'éducation, c'était le lieutenant–gouverneur en conseil—cela veut dire le gouvernement provincial—alors qu'en vertu des nouvelles dispositions, c'est le ministre lui–même qui peut désigner l'autorité compétente. Il devient en quelque sorte le super ministre de l'Éducation pour tout le Canada, encore une fois, dans un champ de compétence provincial.

Nous disons que si l'invitation que lance le député de Winnipeg–Nord était reçue positivement par les ministres provinciaux de l'Éducation, d'abord et entre eux, ils pourraient définir un ensemble de normes minimales, peu importe le contexte où on serait, soit de souveraineté ou de maintien du fédéralisme actuel, si ces ministres, entre eux, s'entendaient pour dire: Voici, entre nous, ce qui serait acceptable minimalement, et peut–être qu'ils pourraient être, et là j'avance quelque chose, pas obligé d'être

mur à mur pour avoir des dispositions particulières pour le Québec, ce serait un geste de reconnaissance que le peuple québécois forme une société distincte et avoir des normes différentes pour le reste du Canada.

Plus je travaille à l'intérieur du Comité du développement des ressources humaines, plus j'entends des gens qui viennent de toutes les parties du Canada, plus je constate que dans ce pays, il y a deux pays, des gens qui ont des mentalités différentes. Dans le Canada anglais, on s'identifie davantage à son gouvernement central, qui est le gouvernement fédéral. Au Québec, on s'identifie davantage à son gouvernement provincial. Et lorsque, dans le Canada anglais on constate qu'il n'y a pas d'accord entre les organismes et la province, on centre sur le gouvernement fédéral et c'est un peu ce genre de proposition que fait le député de Winnipeg–Nord. Je pense qu'elle mérite d'être examinée, sauf que, pour le Québec, dans sa forme actuelle, ce n'est pas acceptable. L'initiative devrait revenir aux ministres provinciaux de l'Éducation.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur cette motion inspirée par de bonnes intentions.

Je comprends aussi le désir de mon collègue de faciliter la transférabilité, d'un océan à l'autre, des titres de compétence des professionnels et des gens de métier. Il ne fait aucun doute que, dans une société où il faut être de plus en plus mobile, bien des gens éprouvent des difficultés et des déceptions lorsqu'ils essaient d'amorcer une pratique professionnelle ou d'exercer leur métier dans une autre région.

Je comprends aussi, peut–être mieux que la plupart, que de nombreux néo–Canadiens soient déçus du processus d'accréditation qui existe dans notre pays. Bien des électeurs de ma circonscription m'ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet. Je comprends donc fort bien les motivations de mon collègue.

Je crains toutefois que le député, l'auteur de cette motion, ne comprenne pas les répercussions de la mesure proposée. De plus, celle–ci nous permet probablement de tirer une ou deux conclusions au sujet du député et du gouvernement. La première, c'est que le député ne comprend pas bien le fonctionnement des métiers et des professions dans notre pays; la deuxième, c'est qu'il ne s'en soucie guère et qu'il est prêt à ce que le gouvernement impose des mesures de contrôle draconiennes dans des domaines où il ne devrait pas intervenir.

Si cette motion devenait un projet de loi, je suis certain que des dizaines de milliers de personnes appartenant aux professions touchées par cette mesure feraient ressortir très clairement son absurdité. Permettez–moi d'expliquer pourquoi il existe des accréditations pour les métiers et professions comme ceux qui seraient visés par cette motion et quels effets celle–ci aurait si elle était mise en oeuvre, ce qui ne risque pas de se produire. Prenons l'exemple des médecins, des avocats et des ingénieurs.

• (1810)

Les médecins, au Canada ou à l'étranger, doivent obtenir un diplôme de médecine d'une université reconnue et réussir des examens écrits sous la surveillance d'associations provinciales de médecins. C'est seulement après cela qu'ils peuvent exercer leur profession dans une province et au Canada. Il est vrai que, dernièrement, certaines barrières ont été érigées à l'égard des médecins désireux d'exercer leur profession dans une province autre que celle où ils ont passé leur examen, mais ces restrictions ont été imposées parce qu'il y avait un surplus de médecins dans certaines régions et que les provinces et les conseils provinciaux de médecins ont estimé que c'était là la meilleure solution.

Les ingénieurs qui ont fait leurs études et ont obtenu leurs diplômes au Canada doivent se soumettre à un examen dans toutes les provinces où ils veulent exercer leur activité. Cet examen, qui porte sur les normes et les codes de sécurités provinciaux, est nécessaire parce que chacune des provinces possède ses propres normes de sécurité et codes d'ingénierie et de construction. Ce sont des normes et des pratiques propres à chaque province.

Les ingénieurs étrangers qui viennent au Canada, qui sont diplômés d'une université non reconnue et qui ont au moins deux années d'expérience peuvent se présenter à un examen supplémentaire plus difficile que le premier, pour des raisons évidentes. Cet examen vise à évaluer non seulement les connaissances des candidats sur les normes et codes locaux, mais encore leur compétence et leurs connaissances générales dans le domaine où ils veulent exercer leur activité. S'ils sont reçus à cet examen, ils peuvent alors exercer leur activité dans cette province.

J'ai appris que nombre d'ingénieurs diplômés d'autres pays échouent à ce deuxième examen plus difficile. Pareil échec est certes un dur coup pour les intéressés, mais il n'en reste pas moins qu'il dénote un manque de connaissances des normes, des techniques et des pratiques canadiennes. Les personnes en cause ne sont pas bien au fait des normes de connaissances et d'excellence canadiennes et, il faut bien le dire, ne devraient donc pas pouvoir exercer leur activité au Canada.

J'estime que mon collègue sait comment fonctionnent les règles d'accréditation des avocats au Canada d'une province à l'autre. Les diplômés des facultés de droit du Canada anglais doivent se présenter à un examen du barreau de la province où ils veulent exercer leur activité. Le député du Bloc vient tout juste de souligner quelques difficultés liées à ce système.

S'agit–il de protectionnisme? S'agit–il de protéger ses plates–bandes? Bien sûr que c'est ça, et cela s'explique aisément. Je sais que je ne fais qu'énoncer des évidences, mais cette motion va tellement à l'encontre du bon sens, quand on y regarde de plus près, qu'il faut énoncer des évidences pour montrer qu'elle est impraticable.

Toutes les provinces ont leurs lois, une tonne de lois, et cette législation exige des connaissances si spécialisées qu'il est essentiel que les barreaux provinciaux protègent les consomma-

teurs de la province en exigeant une connaissance attestée de ces lois.

Une voix: Pas en droit criminel.

M. Hanger: Eh bien, le droit criminel est, en partie, une exception, mais il y a encore des exigences précises pour chaque province. Il faut absolument que les barreaux locaux protègent les consommateurs de services juridiques contre les gens sans attaches qui voudraient pratiquer partout au Canada et qui n'ont pas une connaissance suffisante de la législation provinciale pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches avec efficacité et responsabilité.

Je dois reconnaître que les choses pourraient être plus faciles si l'accréditation était centralisée, mais le gouvernement fédéral s'est déjà emparé de ce domaine. Un système plus facile n'est pas nécessairement meilleur.

Il est vrai que les professionnels et ceux ou celles qui ont des compétences spécialisées sont protégés dans une certaine mesure contre la concurrence étrangère par un processus strict d'accréditation. Les professionnels de chaque province pourraient même être protégés jusqu'à un certain point par des associations professionnelles qui contrôlent l'accréditation, et il en va de même des consommateurs et des normes de qualité. Le système n'est pas parfait. Les associations professionnelles peuvent, sans aucun doute, devenir protectrices et se tourner sur elles–mêmes. Nous sommes témoins de plusieurs exemples des barrières qui sont imposées.

Cependant, nous devons nous poser la question idéologique suivante: qui, des associations professionnelles ou du gouvernement fédéral, peut le mieux faire respecter les normes de qualité d'une profession et défendre les intérêts des consommateurs de services spécialisés? Qui devrait pouvoir imposer des règlements, ceux qui sont directement touchés par la prestation de services spécialisés ou le gouvernement fédéral?

• (1815)

Est–ce localement ou à Ottawa qu'on devrait assurer la protection des consommateurs et la réglementation des normes locales? Inutile de dire que le Parti réformiste croit que les choses qui touchent directement les provinces doivent relever directement de ces dernières. Plus le système est décentralisé, meilleure la situation est.

Il y a une différence idéologique fondamentale entre mon parti, mon collègue de Winnipeg–Nord et moi–même. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait jouer le rôle le plus effacé possible dans les affaires des provinces, des entreprises et des professions.

Selon nous, ce sont les provinces, et non le gouvernement fédéral, qui doivent protéger les consommateurs contre les abus. À notre avis, lorsque le secteur privé peut très bien se charger d'un travail, le gouvernement, quel que soit le palier, n'a absolument pas à s'en mêler. Je sais que ce n'est pas l'opinion de mon collègue, c'est évident.

C'est au fruit qu'on reconnaît l'arbre. Si cette motion est adoptée, et j'espère que ce ne sera jamais le cas, on créera alors un monstre bureaucratique qui ressemblera beaucoup aux nombreux autres monstres du même genre qui rôdent actuellement dans cette ville.

En terminant, je félicite mon collègue de ses intentions, mais cette initiative ne fonctionnera pas et on ne devrait pas faire en sorte que cela se produise.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je veux tout d'abord applaudir cette initiative de mon collègue de Winnipeg–Nord. Pourquoi est–ce que je l'applaudis? C'est parce que c'est un sujet très important. Qu'est–ce qu'il cherche? Il ne cherche aucunement à imposer un carcan, à essayer de faire décider Ottawa. Ce qu'il cherche, c'est une façon d'essayer d'obtenir une certaine justice pour tous ceux et celles qui viennent au Canada, afin de s'assurer que ce qu'ils ont apporté ici, au point de vue diplôme, soit considéré de façon honnête, objective et sérieuse.

Pourquoi est–ce qu'il le propose? Il le propose parce qu'on a un nombre de Canadiens et de Canadiennes qui sont nés à l'extérieur du pays, qui sont bien qualifiés, mais il n'y a vraiment pas de mécanisme juste pour essayer de leur donner ce qu'ils méritent.

Je regrette, mais mon collègue a mal compris ce que mon autre collègue a proposé. Pourquoi est–ce qu'il l'a proposé? Non seulement à cause de l'injustice, mais aussi à cause du fait que ce que veulent les citoyens, que ce soit des citoyens du Canada ou d'un autre pays, c'est un travail qui va refléter leurs connaissances, leurs diplômes, qui va leur donner un défi. C'est cela qu'ils cherchent.

Mon collègue cherche non seulement un processus, un mécanisme qui va apporter un certain élément de justice, lorsqu'on a à juger des diplômes de ces gens, mais aussi qui leur permettra de travailler selon leur compétence, selon ce qu'ils ont acquis. C'est ce qu'il veut et rien d'autre.

[*Traduction*]

Cette motion vise deux objectifs très importants. D'abord, régler la question des titres de compétence obtenus à l'extérieur du pays, ce qui s'impose. Ce dossier est un véritable embrouillamini, à l'heure actuelle. La motion ne demande même pas à Ottawa d'y mettre de l'ordre, elle demande que ce soit fait, que les partenaires se rencontrent et qu'ils en arrivent à une solution. Il est bien entendu que nous porterions une attention toute spéciale à la question de la langue.

[*Français*]

On ne veut pas que quelqu'un qui est médecin puisse donner des renseignements à quelqu'un qui ne comprend pas l'anglais, ou le français ou une autre langue, sauf dans un cas d'urgence. Évidemment qu'on y serait sensible, il le faut et c'est ce que mon collègue propose.

[*Traduction*]

Ensuite, régler aussi la question des titres de compétence obtenus dans notre pays. Nous agissons comme dix ou douze pays différents au Canada. Même s'il y a des différences profondes entre les provinces, j'en conviens et mes collègues aussi, il

existe aussi de grandes similitudes. Nous ne demandons à personne de renoncer à sa culture, à sa langue, à ses responsabilités constitutionnelles ou à quoi que ce soit d'autre. Nous demandons aux gens de s'asseoir et de discuter, pour faciliter la vie des Canadiens, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. Voilà ce que mon collègue reconnaît, en réalité.

Un de mes collègues, l'orateur précédent, a dit espérer que cela ne se produise pas. Eh bien, j'ai une nouvelle à lui apprendre. Il se pourrait fort bien que cela se produise, parce que le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont reconnu le besoin. Permettez–moi de me reporter à un document qui date d'un an seulement. Le document dit qu'il existe peu d'exemples de reconnaissance réciproque des compétences acquises à l'étranger, au sein d'une profession, et entre pays. Autrement dit, cela n'existe pas. Les ministres ont reconnu ce besoin. On peut aussi lire dans le document en question que la reconnaissance des compétences entre provinces doit précéder la reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles entre deux pays. On aurait pu ajouter les territoires.

• (1820)

Dans un document plus récent intitulé «Vers le XXIe siècle», le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration déclare: «. . .pour faciliter l'adaptation, de façon à ce que les immigrants récemment arrivés en sol canadien, disposant des compétences d'emploi et des qualifications professionnelles nécessaires, puissent plus facilement avoir accès aux services d'emploi et réussir leur intégration au sein du marché du travail canadien.»

Voilà exactement l'objectif de mon collègue de Winnipeg–Nord. Il ne s'agit pas de créer un monstre à Ottawa. Ce n'est pas une tentative pour écraser le monde, pour se dérober aux responsabilités constitutionnelles ou pour manifester que nous sommes insensibles à leurs droits et obligations culturels, à leurs rêves et à leurs aspirations.

C'est bien davantage. Voici une clé pour aider le député qui m'a précédé à comprendre. Ces deux ministères vont «travailler avec les provinces, les employeurs, les syndicats et les groupes bénévoles en vue d'élaborer un système d'équivalences à travers le Canada qui aiderait les immigrants à trouver et à conserver un bon emploi à la mesure de leurs compétences et de leurs connaissances». Tel est le plan d'action de ces deux ministères. Je me réjouis de cette initiative et de la perspicacité de ces deux ministres.

Pour répéter les propos de mon collègue, le 18 juillet, les premiers ministres ont signé un accord sur le commerce intérieur qui crée un mécanisme de reconnaissance mutuelle des compétences et exigences professionnelles. C'est déjà beaucoup.

Nous sommes dix ou douze administrations distinctes et nous allons nous disputer pour savoir si ce médecin, ce professeur, ce plombier ou cet électricien peut venir travailler dans ma cour. Si j'ai une grave crise cardiaque, monsieur le Président, j'espère que vous n'allez pas demander au médecin s'il est du Manitoba. Envoyez–le–moi tout de suite.

Comment se fait–il que les pays d'Europe, même s'ils ont des traditions et des langues différentes, sont parvenus à résoudre ce problème? Serait–ce que mes collègues estiment que nous sommes moins bons que les Européens? Sauf le respect que je dois à ces dames et à ces messieurs, je déclare à la Chambre que nous pouvons en faire autant et même davantage parce que, nous inspirant de leur exemple, nous pouvons, je l'espère, faire encore mieux.

J'ai d'autres nouvelles pour mes collègues. En vertu du programme du sceau rouge, au Canada, il est possible d'exercer 42 métiers ou professions d'un océan à l'autre. Personne ne leur fait–t–on pas d'histoires. Pourquoi? Parce qu'il y avait un processus. Ils possèdent le sceau rouge. Si nous pouvons appliquer ce processus dans certaines régions, pourquoi ne pas l'étendre ailleurs? Où est l'énorme monstre qu'on a créé autour de tout cela? Il n'en existe pas, sauf dans l'imagination d'hommes et de femmes qui sont parfois étroits d'esprit.

Il y a aussi le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux qui aide des gens à tenter d'attirer un peu d'attention sur leurs titres de compétence. Il y a également le Conseil des ministres de l'Éducation pour le Canada. Je souhaite que mon collègue a pu m'entendre. Je sais que tous ces renseignements peuvent le rendre confus.

En septembre 1995 paraîtra un rapport sur les écoles publiques dans lequel on recommandera des moyens de transférer plus facilement les titres de compétence. Dieu merci! Le Conseil des ministres de l'Éducation compte supprimer les barrières à l'accès aux universités d'ici l'automne 1996. Ce sera ensuite au tour des collèges. Il était bien temps.

J'ai quelques très bons renseignements pour mes collègues du Bloc.

[*Français*]

Il ne le savait peut–être pas, mais c'est au Québec où il y a un des meilleurs processus, un des meilleurs mécanismes pour évaluer justement ce dont on discute en ce moment. C'est au Québec.

Je trouve extraordinaire et un peu incroyable qu'il ne puisse pas appuyer avec enthousiasme, avec beaucoup d'énergie, cette initiative de la part de mon collègue.

Nous avons des accords au niveau international. Nous avons le GATT, nous avons l'ALENA. Nous avons tous ces accords partout au monde, et il y en aura davantage.

• (1825)

Puis, on veut s'ouvrir, supposément, sur le monde, mais on a ces barrières qui nous empêchent de se parler, de s'entraider, de travailler ensemble. Des barrières qu'on a érigées comme hommes et femmes, parce qu'on ne voyait pas suffisamment clair, parce qu'on voulait créer, je ne sais pas, un petit quelque chose chez nous qu'on voulait protéger, plutôt que de s'ouvrir et de dire: «Voilà ce qu'on a, qu'est–ce que vous avez? Est–ce qu'on peut travailler ensemble?»

[*Traduction*]

Je voudrais donc terminer là–dessus. Nous avons tous ces accords internationaux et il y en aura d'autres. Le monde s'ouvre sur nous. Nous devons nous ouvrir sur lui. Nous devons ouvrir notre esprit aux possibilités que laisse entrevoir la proposition perspicace et extrêmement opportune de mon collègue.

Il n'y a pas de monstre ici, mais simplement une quête d'équité et de justice pour ceux qui sont nés à l'étranger, autant que pour ceux qui sont nés au Canada, afin qu'ils puissent travailler plus librement d'une région à l'autre de notre grand pays, et dans d'autres pays, et pour que ceux qui viennent au Canada puissent être appréciés à leur juste valeur. Que le processus ne soit pas arbitraire. Qu'il s'agisse d'un processus auquel des hommes et des femmes bien-pensants ont réfléchi et qu'ils ont appliqué pour que nous puissions traiter les autres êtres humains avec dignité.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je suis très déçue de prendre la parole après le député de Saint-Boniface. J'aurais préféré prendre la parole avant lui. Chose certaine, il a appuyé avec beaucoup d'enthousiasme et de vigueur la motion du député de Winnipeg-Nord.

Je voudrais aussi, à ma façon et plus modestement, appuyer la motion du député. J'aimerais faire part à la Chambre de deux situations qui m'ont touchée directement à ce sujet.

Avant de siéger à la Chambre, j'ai travaillé dans le domaine de l'équité en matière d'emploi dans des universités de l'Ontario. Je voudrais remercier le député de sa motion parce qu'il touche un point qui préoccupe réellement les milieux universitaires de notre pays. En réglant ces préoccupations, nous allons en arriver à des pratiques plus équitables en matière d'emploi dans nos universités.

Souvent, on rejette les titres de compétence obtenus à l'étranger, pas vraiment à cause de la différence qui peut exister dans les normes d'enseignement, mais plus à cause de nos perceptions qui se fondent sur des stéréotypes et un manque d'information.

Le député de Winnipeg-Nord a vraiment reconnu l'importance de fournir à tous les Canadiens, qu'ils vivent ici depuis longtemps ou qu'ils soient récemment arrivés au pays, la possibilité de mettre leurs compétences au profit de la société canadienne.

Le député a aussi mis le doigt sur un autre problème grave, celui de la transférabilité des titres de compétence dans notre pays. Je voudrais donner à la Chambre un exemple tiré de ma propre famille. Ma soeur, qui était hygiéniste dentaire en Ontario, a dû se faire accréditer de nouveau et passer de nouveaux examens quand elle est déménagée en Alberta. Le député de l'autre côté se dit préoccupé au sujet de la bureaucratie et d'autres questions. À mon avis, nous nous trouvons là devant un exemple parfait de la bureaucratie par laquelle ma soeur a dû passer, et du gaspillage de ressources que ça représente, sans compter le stress, qui est considérable.

Je voudrais aussi faire remarquer, comme l'a déjà fait mon collègue de ce côté-ci de la Chambre, que le député d'en face semble ne pas tenir compte d'un certain nombre de choses dans ses remarques. Il existe un tas de professions et de métiers où les pratiques sont standard et qui ne posent aucun problème sur le plan de la transférabilité des titres de compétence d'une province à l'autre.

Il dit que les nouveaux immigrants doivent passer des examens très stricts, notamment en ce qui concerne les professions médicales. Je suis d'accord avec lui. Nous voulons nous assurer que nous avons dans ce pays des personnes capables et qualifiées pour pratiquer la médecine. Toutefois, les nouveaux immigrants se voient bien souvent refuser la possibilité, ne serait-ce que d'essayer de se présenter à ces examens.

Si le député d'en face avait lu les journaux ces derniers mois, il se rendrait compte que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux veulent tout harmoniser. Ceci n'est qu'un exemple de ce qu'on peut accomplir ensemble dans ce pays.

J'ai parlé de la bureaucratie. Il existe 11 types de bureaucratie dans ce pays. Nous devons éliminer les chevauchements et les doubles emplois.

• (1830)

Nous le devons, tout d'abord à cause des coûts, car le fait d'avoir à passer par toute cette bureaucratie chaque fois qu'on déménage dans une autre province coûte à notre société.

Nous avons eu dans le livre rouge une idée à laquelle, j'espère, le gouvernement donnera suite. Je veux parler du programme national d'apprentissage. L'industrie et nombre de gens de ma circonscription ont applaudi à cette idée sur laquelle j'ai fondé ma campagne. Prenons, par exemple, l'Allemagne. Si ce pays est si fort sur le plan industriel, c'est entre autres parce qu'il a un programme national d'apprentissage extrêmement solide.

Ce gouvernement avait proposé que les normes soient développées de concert par l'industrie, le gouvernement et le milieu de l'éducation. Encore une fois j'appuie la motion du député et je le remercie d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question très importante.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole sur cette motion, parce que j'ai eu le privilège de faire des études et d'avoir travaillé toute ma vie dans le domaine de l'éducation, c'est-à-dire environ 31 ans.

J'ai enseigné quatre ans à l'école secondaire. Au sujet de la transférabilité des titres de compétence, je me permets de relater une anecdote représentative de ce que disait le député, qui remonte au début de ma carrière d'enseignant.

Le député d'en face qui représente Saskatoon sera heureux d'apprendre que je suis diplômé de l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon. Quand j'ai obtenu mon diplôme de cette illustre institution, je me suis mis à chercher du travail dans ma province, à cause de mon grand sens de la loyauté. Malheureusement, la plupart des commissions scolaires de la Saskatchewan me trouvaient surqualifié, parce que j'avais deux diplômes. J'étais très jeune et je n'avais pas d'expérience. On me disait qu'il était facile d'embaucher pour moins cher un enseignant ayant moins de diplômes, mais plus d'expérience. J'ai finalement trouvé du travail en Alberta.

C'était intéressant. J'ai été embauché dans une école rurale d'Alberta. J'avais fait une demande d'emploi par écrit. J'ai reçu un appel du surintendant des écoles, qui me demandait si je pouvais déménager et assumer mes nouvelles fonctions. Il m'offrait un poste. J'ai dit: «Vous ne m'avez pas rencontré. Vous n'avez pas vu mes titres de compétence.» Il m'a dit quelque

chose qui s'intègre très bien dans le débat actuel: «Nous avons engagé un grand nombre d'enseignants de la Saskatchewan, et nous ne l'avons jamais regretté.» Tout le mérite revient à l'Université de la Saskatchewan.

Les titres de compétence ne valent pas la même chose, selon l'institution d'où ils viennent. L'Université de la Saskatchewan s'est bâti une réputation dans l'ouest du Canada, où l'on considérait que les enseignants formés à la faculté d'éducation—c'était à l'époque un collège—avaient une bonne formation et pouvaient se tailler une place sur le marché du travail.

Les députés doivent écouter attentivement les faits statistiques que je vais leur citer, parce que les conclusions qu'on peut en tirer ne sont pas évidentes à prime abord. Une des personnes originaires de la Saskatchewan qui a enseigné dans ce comté rural du sud de l'Alberta disait que les enseignants les moins compétents de la Saskatchewan s'en allaient en Alberta et que la qualité de l'enseignement dans les deux provinces augmentait. Ceux qui connaissent les statistiques saisiront la portée de ces propos.

Je voudrais également mentionner que j'ai enseigné pendant 27 ans dans un établissement d'enseignement technique postsecondaire. Je voudrais souligner une chose très importante: c'est un gaspillage d'argent que d'essayer de former des gens qui ne sont pas prêts et qui n'ont pas les préalables. Il est très important que les étudiants fassent l'objet d'un contrôle de qualité suffisant tout au long de leurs études, de la maternelle à la douzième année, et qu'ils ne soient promus que s'ils ont atteint un certain niveau de connaissances.

J'ai rencontré beaucoup d'étudiants durant mes 27 années d'enseignement postsecondaire. Certains d'entre eux avaient une intelligence vive et une bonne formation scolaire. Ceux-là se tiraient très bien d'affaire. D'autres n'étaient pas aussi brillants et n'avaient pas la même capacité mentale. Il n'y a rien de mal à cela. Je suis dans la même situation lorsque je participe à une course: je me retrouve à la queue, physiquement parlant. Il y a aussi des écarts sur le plan des capacités mentales.

• (1835)

Je suis fier de dire que de nombreux étudiants d'intelligence moyenne à qui j'ai enseigné au niveau postsecondaire ont obtenu de très bons résultats parce qu'ils savaient compenser par leur labeur. Ceux-là se tiraient très bien d'affaire. Ils ont obtenu leur diplôme, certains avec des notes très élevées et ont ensuite entrepris une carrière.

Beaucoup de mes étudiants ont un salaire plus élevé que le mien. Certains ont déjà pris leur retraite parce que la formation qu'ils ont reçue leur a permis de s'enrichir. Ce n'étaient pas tous des étudiants exceptionnels, mais ils travaillaient très fort.

Je voudrais maintenant parler de l'éducation internationale. J'ai aussi connu des étudiants étrangers. Nous avions un certain nombre d'étudiants étrangers qui s'en tiraient aussi bien que ceux qui étaient originaires de l'Alberta, d'autres provinces canadiennes, des États-Unis ou d'autres pays.

Nous avions toutes sortes d'étudiants. Certains étaient vraiment bons. Ils réussissaient les doigts dans le nez. Certains étaient moyens, d'autres avaient des problèmes. Je pense notamment à un jeune garçon étranger qui s'était inscrit chez nous. Pour être admissible au programme que j'enseignais, il fallait avoir terminé la douzième année, selon les normes albertaines. J'ignore si cela équivaut à la treizième année ici. C'est probablement l'équivalent de la douzième année.

Ce pauvre étudiant—je l'aimais bien—ne satisfaisait pas aux conditions préalables. Il avait été admis dans ce pays sur la recommandation de son gouvernement. Il s'était inscrit à notre institut, mais le pauvre avait toujours zéro à ses examens. Il me faisait vraiment pitié, mais je ne pouvais pas donner à une personne que j'étais en train de préparer au marché du travail des notes qui ne correspondaient pas à ses vraies capacités.

Je l'ai conseillé, j'ai essayé de l'aider. J'ai essayé de le persuader de revenir en arrière, de prendre un cours d'un niveau inférieur, d'obtenir les préalables nécessaires pour pouvoir suivre. Là, nous avons eu un réel problème parce qu'il n'existait pas de normes internationales. Il n'y avait pas d'accord à ce sujet.

Ce que le député propose dans ce projet de loi en ce qui concerne les normes entre provinces devrait être étendu à un système de contrôle de la qualité, au système d'examen. Avant d'aller plus loin, notamment avant d'être diplômés, les étudiants devraient être tenus de prouver leurs capacités, de prouver qu'ils ont vraiment les compétences requises pour se lancer dans la profession ou le métier qu'ils ont choisi.

Mon dernier commentaire a trait à la participation du gouvernement fédéral. Nous savons tous que, selon la Constitution, l'éducation jusqu'au niveau postsecondaire est un domaine de compétence provinciale. Il ne faut pas s'orienter vers un système organisé, géré et contrôlé par la bureaucratie fédérale, mais vers un système où les provinces seront prêtes à unir leurs efforts pour établir des normes nationales.

Il en va de même pour les institutions postsecondaires, qu'il s'agisse d'instituts de technologie, comme celui où j'ai travaillé, d'universités ou d'établissements commerciaux. C'est très important. Nous devons établir des normes nationales pour assurer la libre circulation au Canada des personnes possédant une formation ainsi que des marchandises. Nous devons libérer les échanges au Canada pour que notre économie soit solide et pour que nous puissions soutenir la concurrence mondiale.

C'est mon avis. Par contre, je m'oppose à ce que le gouvernement fédéral s'en charge. Nous pouvons recourir à son aide pour rassembler les provinces, mais ne créons pas une autre bureaucratie fédérale parce que, comme je l'ai constaté, lorsque nous collaborons avec une bureaucratie fédérale, nous sommes tous réduits au plus petit dénominateur commun.

Établissons plutôt des normes et laissons chaque province s'efforcer pour s'organiser, assurer la formation et en vérifier concrètement la qualité, de telle sorte que nos travailleurs auront la meilleure formation possible.

Je suis heureux d'avoir pu contribuer au débat.

Le président suppléant (M. Kilger): Le temps est écoulé, mais, pour donner la réplique, je donne la parole au député de Winnipeg–Nord. Comme la question ne fait pas l'objet d'un vote, je demanderais au député de faire ses observations en deux minutes au plus.

• (1840)

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Merci, monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont pris part au débat, ceux qui appuient la motion et même ceux qui ne sont pas encore prêts à l'appuyer. Je suis un optimiste et j'espère que le jour viendra où tous comprendront la beauté et la sagesse de ma motion.

Ce que je préconise, c'est la mise en place d'un processus structuré. Le meilleur moyen de le faire, à mon sens, c'est de donner au gouvernement fédéral le rôle de maître–d'oeuvre et de coordonnateur. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les domaines de compétences des provinces, mais de déployer des efforts pour atteindre le but ultime qui est d'arriver à un Canada qui donne le maximum à ses citoyens qui, eux aussi, donnent leur maximum à leur pays.

Le président suppléant (M. Kilger): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaire est maintenant terminé.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ARMES CHIMIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le 21 octobre, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères quand le Canada présenterait un projet de loi de ratification de la Convention sur les armes chimiques et ce qu'il comptait faire pour appuyer l'organisme d'exécution devant être établi à La Haye.

La Convention sur les armes chimiques est le fruit de 24 ans de travail à la conférence de Genève sur le désarmement. L'idée est née après que 100 000 personnes ont perdu la vie et 1,3 million d'autres ont été blessées à la suite d'attaques au gaz toxique durant la Première Guerre mondiale. Les Canadiens se souviendront que beaucoup de nos soldats ont été victimes d'attaques au gaz toxique durant cette guerre, et cette convention devrait donc revêtir une grande importance pour eux.

Vu le sentiment d'horreur que l'utilisation de gaz toxique durant la Première Guerre mondiale avait suscité partout dans le monde, on a tenté de conclure un traité pour interdire l'utilisation d'armes chimiques. Ces efforts ont mené à la signature du Protocole de Genève de 1925, qui interdisait l'utilisation d'armes chimiques comme armes de guerre. Cependant, il n'y avait aucun organisme d'exécution ni aucune disposition interdisant la production, l'accumulation ou le commerce des armes chimiques.

La convention dont je parle ce soir a été signée à Paris, en France, au milieu de janvier 1993. Elle interdit non seulement l'utilisation, mais aussi la mise au point, la fabrication, la distribution, le transfert et l'accumulation des armes chimiques. Elle renferme aussi des dispositions relatives à la surveillance, à l'inspection et à son exécution et prévoit des sanctions en cas de non–respect.

C'est le traité de désarmement le plus complet jamais conclu. Aucun autre traité multilatéral de désarmement ne prévoit un mécanisme de vérification et d'exécution aussi poussé.

Le problème, c'est que même si le traité a été signé par 150 pays, il faut que 65 pays le ratifient pour qu'il entre en vigueur. Or, jusqu'à présent, 16 pays seulement l'ont ratifié. C'est–à–dire qu'après près de deux ans, on n'a réussi à obtenir que 16 ratifications alors qu'il en faut 65 pour que le traité entre en vigueur.

Je voudrais que le ministre des Affaires étrangères nous dise quand le gouvernement canadien compte déposer un projet de loi visant à ratifier le traité, et ce qu'il fait pour soutenir l'organisme d'exécution qui a pour nom Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et qui doit être établi à La Haye, aux Pays–Bas.

J'espère que le secrétaire parlementaire aura une réponse pour moi ce soir.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député est le président sortant de l'Action mondiale des parlementaires et qu'il continue de faire partie de l'exécutif international.

Je sais que, au sein de cette organisation, il a consacré beaucoup de temps et d'énergie à convaincre les dirigeants et les politiciens du monde entier d'interdire la production, l'accumulation et l'utilisation de toutes les armes chimiques.

Le fait que 150 pays aient signé pareil traité montre bien qu'il existe une volonté en ce sens. Le député doit toutefois être déçu que seulement 16 pays sur les 65 nécessaires aient fait ratifier le traité par leur assemblée législative.

• (1845)

Je puis donner au député l'assurance que, avec son aide, le gouvernement déposera probablement le projet de loi nécessaire à la Chambre au cours de la prochaine année, sous réserve des consultations actuellement en cours entre les ministères et avec l'industrie.

Outre l'information que le secrétaire d'État lui a fournie, je tiens à signaler au député que, en attendant la ratification du traité sur les armes chimiques, le Canada verse une contribution annuelle afin d'épauler les activités de la commission préparatoire pour l'interdiction des armes chimiques, l'organisme de mise en oeuvre appelé l'OIAC, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le Canada a aussi créé le fonds d'action pour l'application de la convention sur les armes chimiques; ce fonds permet de verser des subventions à des organismes et à des individus qui organisent des activités, sur la scène internationale et au Canada, afin de sensibiliser la population à la Convention sur les armes chimiques et de favoriser son application.

Le Canada verse non seulement cette contribution financière directe, mais il a aussi créé deux postes à notre ambassade à La Haye. Les titulaires de ces postes participent aux diverses activités préparatoires et défendent les intérêts du Canada devant la commission préparatoire ou l'OIAC.

D'autres spécialistes canadiens ont été mis à la disposition de l'OIAC et participent aux travaux de comités spéciaux. Un Canadien préside notamment les travaux d'un comité chargé d'étudier les problèmes d'entreposage des armes chimiques et de rédiger un modèle d'entente sur les installations, modèle dont s'inspireront toutes les ententes futures sur cette question.

Je félicite le député de Notre–Dame–de–Grâce du leadership qu'il exerce à l'échelle internationale pour faire de notre planète un endroit plus sûr pour nos enfants et nos petits–enfants.

LE TOURISME

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte maintenant pour souligner l'importance de l'annonce que le premier ministre a faite le 26 octobre et qui avait trait à l'établissement de la Commission canadienne du tourisme ainsi qu'à l'injection de nouveaux fonds fédéraux dans l'industrie du tourisme.

La plupart des Canadiens attachent beaucoup de prix aux attraits de leur pays, son littoral, ses plaines et ses montagnes, qui servent de toile de fond à une variété d'activités culturelles et sportives auxquelles Canadiens et étrangers peuvent s'adonner.

Je me demande si les Canadiens savent qu'en 1993 l'accueil de ces visiteurs a été à l'origine de 1,2 million d'emplois, qu'il a produit 30 milliards de dollars de revenus d'où ont été tirés 11 milliards de recettes fiscales. Ce sont des données impressionnantes, mais nous savons que la croissance du secteur du tourisme est loin d'avoir plafonné, d'autant que le Canada a glissé de la sixième à la dixième place au palmarès des destinations les plus populaires dans le monde.

Dans le monde compétitif d'aujourd'hui, il importe que nous connaissions nos forces et que nous les mettions en évidence. C'est pourquoi le premier ministre a fait preuve de leadership en reconnaissant cette industrie et en lui consentant des fonds pour qu'elle stimule notre économie.

Alors que la plupart des Canadiens se préoccupent du déficit et de la situation financière du pays, c'est une bonne nouvelle parce que ce sera de l'argent bien investi.

C'est également une occasion pour les Canadiens de participer à la réduction du déficit, à la création d'emplois et à la croissance de l'économie parce qu'ils prennent eux aussi des décisions quant à leurs destinations touristiques, quant à l'endroit où ils vont aller en vacance et dépenser leur argent.

Donnant l'exemple, le premier ministre invite les Canadiens à choisir des destinations canadiennes, à montrer à leurs enfants des curiosités canadiennes, des montagnes canadiennes, des rivières canadiennes et ainsi de suite pour nous aider à réaliser cet objectif.

Des canadiens m'ont demandé comment, dans ma circonscription, ils pouvait contribuer à la réduction du déficit. Ils témoignent d'une générosité et d'un esprit d'équipe extraordinaire dans la réalisation de cet effort et c'est pourquoi je tenais à leur toucher un mot sur la question aujourd'hui, vu qu'ils sont peut–être déjà en train de préparer leurs vacances de l'an prochain.

Pour faire suite à ma première question, je voudrais demander au secrétaire parlementaire quelles sont, selon lui, les perspectives d'emploi qui se dégagent de l'annonce du premier ministre concernant la création de la Commission canadienne du tourisme et l'engagement que le gouvernement fédéral a pris d'investir de fortes sommes dans ce secteur.

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question typiquement éloquente et excellente qu'a posée la députée d'Oakville—Milton au sujet de l'industrie touristique au Canada.

• (1850)

Comme la députée l'a signalé, le gouvernement a annoncé récemment une stratégie dans le domaine du tourisme qui reconnaît l'importance de ce secteur. Le tourisme représente beaucoup d'argent pour le Canada.

La députée a ajouté que ce secteur représentait des centaines de milliers d'emplois, ainsi que des milliards de dollars pour notre produit intérieur brut.

Nous croyons que le tourisme a aussi la capacité unique de créer non seulement des emplois de débutants, mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, des emplois hautement spécialisés et très bien rémunérés.

Le conseiller spécial du premier ministre pour les questions touristiques, M. Buchanan, a déclaré dans son rapport qu'il fallait absolument que le secteur du tourisme se serre les coudes au Canada. Comme le premier ministre l'a précisé, le gouvernement fédéral accepte, pour sa part, les recommandations de M. Buchanan.

M. Buchanan et le ministre de l'Industrie travailleront en collaboration à l'établissement d'une commission canadienne du tourisme d'ici le début de la nouvelle année. Elle prendra la forme d'un partenariat entre l'industrie et les deux paliers de gouvernement et son conseil d'administration regroupera des

représentants de l'industrie du tourisme et des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. Elle nous aidera à coordonner nos efforts et à tirer le maximum de nos ressources limitées.

Nous avons considéré, comme M. Buchanan et la députée, que, pour que l'industrie du tourisme réussisse à créer des emplois, le gouvernement fédéral devait augmenter les sommes qu'il consacrait à la promotion touristique chez nous et à l'étranger. Le gouvernement fédéral augmente donc ses dépenses, à ce titre, de 35 millions de dollars, ce qui porte le budget total à 50 millions de dollars. L'un des buts de ce nouveau partenariat est de créer un fonds de commercialisation de 100 millions de dollars, grâce auquel le Canada retrouvera sa place parmi les leaders de l'industrie touristique mondiale.

Une fois parfaitement réalisé, le partenariat entre le gouvernement et l'industrie, tel que recommandé dans le rapport Buchanan, créera des milliers d'emplois dans tous les coins du pays et générera énormément de nouveaux revenus pour les entreprises, le Canada et tous les paliers de gouvernement. Et j'ajouterais aussi qu'il améliorera considérablement notre balance des paiements.

[*Français*]

CARREFOUR JEUNESSE–EMPLOI

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, hier, j'ai tenté d'obtenir une réponse à ma question. J'espère que je vais en avoir une aujourd'hui. Je ne suis pas certain qui va répondre. De toute façon, c'est le choix du gouvernement.

J'avais posé une question au ministre du Développement des ressources humaines, au sujet d'un incident qui a été révélé à la presse, où un jeune chômeur avait été incité et même menacé de ne pas utiliser les services de Carrefour Jeunesse–Emploi, de Gatineau, d'aller plutôt dans un autre centre pour l'aider à se trouver du travail, parce que Carrefour Jeunesse–Emploi avait un club de recherche d'emploi qui s'était vu couper sa subvention de 240 000 $, et même après beaucoup d'appui du milieu, n'avait pas réussi à faire réviser la décision du ministère du Développement des ressources humaines. On sait que l'argent qui avait été économisé avait été envoyé dans un autre centre, ainsi que dans deux centres différents et dans un nouveau centre créé dans le comté du ministre des Affaires intergouvernementales, juste voisin, par hasard.

Donc, ce n'était pas une réelle économie, c'était un transfert de fonds. L'un des prétextes qu'on invoquait était que Carrefour Jeunesse–Emploi voulait offrir ses services à des gens qui ne bénéficiaient pas d'assurance–chômage. Or, dans le cas du jeune homme en question, il avait droit à l'assurance–chômage. Mais il ne pouvait pas aller au nouveau service de Carrefour Jeunesse–Emploi, parce que le fonctionnaire responsable le lui interdisait, il voulait plutôt qu'il aille à un autre centre.

On demandait au ministre comment il pouvait justifier une telle position. Malheureusement, le ministre a dit qu'il revenait aux conseillers en emploi d'informer les clients des centres d'emploi sur les services qui leur conviennent et qu'ils peuvent obtenir.

Le ministre, par délégation, disait: Je ne peux rien faire. Il laisse les fonctionnaires exercer ce type de chantage. Il disait que dans l'organisme de la relance, il y avait également un taux de placement de 75 p. 100, et que cela le justifiait d'y aller. Carrefour Jeunesse–Emploi a aussi un taux de placement de 75 p. 100.

Dans la deuxième partie de la réponse, le ministre répondait: Il y a une coupure, mais le fédéral verse à Carrefour Jeunesse–Emploi 550 000 $, tandis que la contribution du gouvernement du Québec n'est que de 100 000 $.

• (1855)

Vérification faite aujourd'hui auprès de l'organisme Carrefour Jeunesse–Emploi, il se trouve que la contribution provinciale est de l'ordre de 600 000 $ et celle du milieu est de 50 000 $. Alors, ce n'est pas dans un rapport de 5 pour 1, comme l'indiquait hier le ministre à la période des questions orales, période de questions plus que de réponses, car la réponse n'était pas satisfaisante.

On voit que les coupures actuellement exercées par le ministère du Développement des ressources humaines au niveau des centres de formation jeunesse particulièrement arrivent au même moment où il y a une consultation sur la réforme des programmes sociaux. Or, on n'attend même pas le résultat de cette consultation pour procéder tout de suite à des coupures. Si au moins c'était pour des économies! Mais non, c'est pour des transferts dans des comtés, ailleurs. C'est pour continuer la partie de bras de fer entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. C'est pour continuer le fouillis indescriptible dans lequel on se retrouve encore au Québec au niveau de la formation de la main–d'oeuvre.

Pendant ce temps, on tente d'établir Service Jeunesse Canada qui coûte 10 000 $ par jeune, alors que la subvention à Carrefour Jeunesse–Emploi de Gatineau coûtait 1 000 $ par jeune. Un relevé des gens qui ont trouvé un emploi dans les années précédentes, avec l'aide de Carrefour Jeunesse–Emploi, indiquait qu'avec les 240 000 $, les jeunes qui s'étaient trouvé de l'emploi avaient contribué 1 385 000 $ à l'impôt fédéral.

Donc, c'était une occasion profitable pour le gouvernement. Malgré cela, le gouvernement, dans son souci de contrecarrer les objectifs de formation professionnelle du Québec, s'en prend à un centre au Québec qui fait l'objet déjà d'un guichet unique. Ce centre offrait une multitude de services aux jeunes. Mais parce qu'on ne répond pas à une condition qui est d'abaisser le nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance–chômage, on fait du chantage auprès des jeunes.

J'espère avoir une réponse plus satisfaisante, mais surtout un commentaire qui nous indiquerait que cette situation va cesser.

[*Traduction*]

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, une des priorités du gouvernement est de répondre aux besoins de formation et d'adaptation des jeunes.

Jusqu'à récemment, deux programmes de recherche d'emplois étaient en vigueur dans la région de l'Outaouais et, dans bien des cas, offraient les mêmes services. Compte tenu des restrictions budgétaires et des besoins du marché du travail dans cette région, le centre d'emploi de la localité, après avoir consulté la communauté de l'Outaouais, a choisi de financer La Relance, qui a un taux de placement de 75 p. 100 des participants en trois mois.

Ce choix nous permettra de servir 25 p. 100 de clients de plus que si nous avions conservé les deux contrats assortis de budgets réduits. Cette décision a été appuyée par la collectivité. L'Association des services alternatifs de développement de l'employabilité de l'Outaouais a proposé à l'unanimité qu'il n'y ait qu'un seul club de recherche d'emplois dans la région et a souscrit à la proposition de conserver le club La Relance.

En ce qui concerne les accusations du député, le ministère du Développement des ressources humaines est responsable devant les Canadiens de l'utilisation de leurs impôts. Étant donné cette responsabilité, il doit acheter pour ses clients les programmes les plus efficaces possibles.

Lorsque les conseillers du centre d'emploi réfèrent des prestataires de l'assurance–chômage pour qu'ils suivent une formation, ils veillent à répondre aux besoins de leurs clients. Ces conseillers cherchent toujours à faire preuve de souplesse pour accéder aux désirs de leurs clients.

Le centre d'emploi local continuera sans aucun doute de diriger certains prestataires d'assurance–chômage vers le Carrefour Jeunesse–Emploi, même si le programme de recherche d'emploi de cet organisme s'adresse avant tout à des personnes qui ne touchent pas d'assurance–chômage. Chaque cas sera examiné individuellement.

Pour 1994–1995, Carrefour Jeunesse–Emploi reçoit plus de 550 000 $ du ministère du Développement des ressources humaines pour offrir d'autres services de formation et de recherche d'emploi à des jeunes qui sont défavorisés. Ces fonds sont maintenus.

Le gouvernement s'est engagé à aider les jeunes Canadiens grâce à des programmes et à des services qui leur ouvriront les portes du marché du travail le plus rapidement possible.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au ministre de la Défense et je n'ai pas eu de réponse satisfaisante. Donc, ce soir, je voudrais obtenir, au nom des gens de la région du Saguenay—Lac–Saint–Jean, une réponse à cette question.

Le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada a remis son rapport lundi dernier. La publication de ce rapport a semé chez plusieurs, et en particulier chez les gens de ma région, une inquiétude que je crois fondée.

• (1900)

Pour notre région, le Saguenay—Lac–Saint–Jean, l'importance de la base de Bagotville justifie amplement que nous questionnons le ministre afin de connaître ses intentions. L'avenir de cette base est intimement lié au développement du Saguenay—Lac–Saint–Jean car elle emploie plusieurs centaines de personnes.

Quoi de plus normal, pour un représentant de cette région, d'exiger du ministre des réponses claires? On ne peut décemment laisser toute une région dans l'attente, sans savoir ce qui s'en vient.

Les récentes réductions des dépenses militaires ont entraîné la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean. En sera–t–il de même au Saguenay? Voilà la question que nous nous posons.

Le Bloc québécois s'est dissocié du rapport sur la défense sur plusieurs points, et un des points majeurs soulevés est bien entendu les coupures qui pourraient survenir encore une fois au Québec.

Dans ma question d'hier, j'ai fait valoir le statut négligé du Québec. Le Québec est une des régions les plus défavorisées sur le plan des retombées économiques du ministère de la Défense. En effet, sur le plan des infrastructures de la défense du Canada, il est important de souligner que le Québec recueille seulement 13 p. 100 des valeurs en infrastructures de défense du gouvernement canadien, comparativement à 34 p. 100 pour l'Ouest, 27 p. 100 pour les Maritimes et 25,8 p. 100 pour l'Ontario. Pourtant, les Québécois et les Québécoises contribuent pour environ 25 p. 100 au financement des dépenses militaires.

Dans un mémoire présenté au Comité mixte de la défense, le 9 mai dernier par le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac–Saint–Jean, les gens de ma région faisaient valoir ainsi leur position et je les cite: «Nous sommes d'avis qu'un effort marqué doit être fait pour rétablir un tant soit peu l'équité au plan des dépenses militaires, de la localisation des infrastructures et de la répartition des effectifs au Québec. L'opportunité qui nous est offerte avec la révision de la politique nationale de défense doit servir de prétexte et de motif pour imprimer un mouvement correcteur à l'avantage du Québec.»

Le gouvernement doit redéfinir au plus tôt, comme le Bloc lui demande, son rôle dans le NORAD.

L'avenir des quatre escadrilles de F–18 sera préservé dans la mesure où le Canada acceptera pleinement de jouer son rôle de partenaire des États–Unis dans la protection du territoire nord–américain.

Des choix doivent être faits, des coupures budgétaires importantes doivent être réalisées pour tenir compte de la réalité budgétaire actuelle et nous pensons avoir soumis au ministre des propositions d'économies fort intéressantes et correspondant à une véritable redéfinition de ce que doit être notre politique de défense.

Les députés gouvernementaux se sont livrés à un exercice cosmétique alors que le mandat était de revoir en profondeur notre approche.

Un fait demeure, le gouvernement doit répondre à la population de ma région et à celle du Québec qui s'interroge quant à l'avenir de Bagotville et quant à la part qu'on lui réserve dans les infrastructures militaires, puisque, actuellement, nous recevons

en retombées militaires bien moins que le 25 p. 100 de contribution que nous y apportons.

Les gens du Saguenay—Lac–Saint–Jean sont fiers de Bagotville et ils entendent le conserver.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, pour avoir une idée précise des dépenses du ministère de la Défense nationale au Québec, il faut voir tous les faits.

Les sommes dépensées au Québec pour la défense au cours de l'exercice 1993–1994 représentaient 22,1 p. 100 de l'ensemble des dépenses militaires. Ce pourcentage représente en effet une augmentation par rapport au 19,5 p. 100 de l'exercice financier 1992–1993.

En fait, pour ce qui a trait aux dépenses militaires en capital pour l'exercice financier 1993–1994, le Québec a reçu 33 p. 100 du total.

C'est sûr qu'aucune mesure ne peut à elle seule apporter une réponse à une question de défense qui est une question complexe quand l'objectif premier des forces canadiennes n'est pas principalement l'équilibre entre les régions, mais de répondre aux besoins du pays en ce qui a trait à la défense d'un océan à l'autre.

La présence militaire au Québec est tout à fait importante, si on considère le fait que le quartier général du commandant des forces terrestres est à Saint–Hubert, que l'une des trois brigades est à la base de Valcartier et que l'une des deux principales bases d'opération pour les avions de combat CF–18 est justement à Bagotville.

Six des vingt–quatre divisions de la réserve navale sont encore situées au Québec. Par ailleurs, l'école de la réserve navale est actuellement en construction au Québec.

Comme l'a indiqué hier le ministre de la Défense nationale en Chambre, le gouvernement va examiner avec sérieux le rapport du comité mixte spécial qui inclut aussi les recommandations faites par les membres du Bloc québécois. Ces recommandations seront toutes considérées dans l'élaboration d'une nouvelle politique de défense au Canada. Et lorsque cela sera fait, le ministre avisera en conséquence.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à dix heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME

L'hon. Arthur C. Eggleton (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C–38, Loi concernant la sûreté du transport maritime, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux, en tant que Canadien de l'Atlantique, de pouvoir intervenir dans le débat sur ce projet de loi très important.

• (1005)

Je veux me prononcer en faveur du projet de loi sur la sûreté du transport maritime et expliquer aux députés qu'il est nécessaire d'adopter une seule loi exhaustive permettant de prévenir les actes de violence qui pourraient nuire aux intérêts du secteur maritime du Canada.

Le Canada est, dans une large mesure, un asile contre la violence qui sévit dans de nombreuses autres parties du monde. Afin de maintenir ce climat de sécurité, nous devons toutefois, comme nous l'enseignons à nos enfants, rester aux aguets et éviter le danger. Il vaut beaucoup mieux prévenir la violence que d'en subir les conséquences. Les Canadiens, comme le démontrent leur horreur de la violence et leur appui au renforcement des mesures de contrôle des armes à feu, veulent mettre fin aux pertes inutiles et aux tragédies causées par des actes de violence que l'on aurait pu prévenir.

La Loi sur la sûreté du transport maritime aidera à prévenir les pertes inutiles au Canada, à protéger le système de transport maritime ainsi que les exploitants, les utilisateurs, les employés et les personnes qui en dépendent. Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui reconnaît que le Canada ne fait pas actuellement face à de graves menaces, mais il reconnaît également que des menaces existent et que, pour réduire au minimum les possibilités de blessures, nous devons être prêts à affronter ces dangers dès qu'ils se manifestent.

La sûreté est excellente dans les endroits placés sous le contrôle de la Société canadienne des ports, particulièrement au port de Vancouver où les exploitants de bâtiments et du port pratiquent la sûreté coopérative. Toutefois, ce projet de loi permettra de faire en sorte que le Canada soit doté d'un cadre législatif approprié qui lui permettra de mettre en oeuvre des mesures de sûreté de base partout où elles sont exigées, tout en conservant la possibilité de réagir rapidement si le danger augmente.

Même si des lois existent déjà qui permettent au ministre des Transports de prendre des mesures pour prévenir les actes de violence qui surviennent dans le transport aérien et ferroviaire, les députés devraient se préoccuper du fait qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, une loi globale au Canada autorisant le gouvernement à prendre des mesures de sûreté préventives pour protéger les intérêts maritimes du Canada.

Le Canada a appuyé et promu l'adoption volontaire de mesures de sûreté internationales conclues pour protéger les passagers et les équipages à bord des navires. Le recours à ces mesures au Canada et dans d'autres pays a toutefois manqué d'uniformité. Notre industrie maritime, ainsi que les personnes qu'elle touche, restent vulnérables.

Dans leur état actuel, les dispositions législatives sur la sûreté du transport maritime sont fragmentées et inadéquates. Des lois différentes s'appliquent selon l'État du pavillon, le type de bâtiment, le port, la voie maritime et l'installation maritime.

Aucune loi canadienne ne vise expressément à prévenir les actes de violence et aucune loi canadienne ne relie les diverses composantes de l'industrie maritime de façon à fournir le moyen approprié et opportun nécessaire pour répondre à des menaces à la sûreté.

La diversité des lois qui pourraient s'appliquer à tout bâtiment, installation, voie maritime ou personne, selon l'emplacement ou le segment de l'industrie maritime visé, sert à retarder plutôt qu'à accélérer la réaction à des situations menaçantes.

En plus de semer la confusion dans ces situations, l'absence d'un instrument législatif approprié en matière de sûreté maritime ne permet pas de réagir efficacement dans ces conditions. Le recours à des cadres juridiques différents pour assurer la sécurité entraînerait la création de régimes de sûreté différents, ce qui favoriserait la confusion, la non–observation des lois et une augmentation des coûts.

En examinant des solutions au manque de pouvoirs en matière de sûreté préventive, le gouvernement a envisagé d'avoir recours aux lois existantes et s'est aperçu que ces lois étaient incapables de répondre à la tâche.

Par exemple, la Loi sur les mesures d'urgence, tout en permettant de prendre des mesures préventives, s'applique seulement lorsque l'état d'urgence a été déclaré. Cela limite son utilité en matière de prévention. De plus, les députés se rappelleront que

cette loi n'a pas été invoquée même durant la crise du golfe Persique en 1991.

• (1010)

Le Code criminel et la Loi sur les infractions en matière de sécurité, même s'ils donnent le pouvoir de réagir à des atteintes à la sûreté, n'autorisent pas des mesures préventives.

La Loi sur la marine marchande du Canada est essentiellement axée sur la protection de la vie en mer et sur la protection de l'environnement marin, mais elle ne se rapporte pas à la protection contre les actes de violence dans le contexte global de l'industrie maritime.

La Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la Société canadienne des ports, la Loi sur les commissions de port, la Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, la Loi des commissaires du havre de Hamilton, la Loi sur les ports et installations de ports publics et la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint–Laurent, à part leurs limites juridiques et territoriales évidentes, ne prévoient pas de pouvoir précis ou de capacité d'application particulière en ce qui a trait aux mesures de sûreté préventive.

Avant de mettre de l'avant les propositions aujourd'hui à l'étude, le gouvernement a également considéré des méthodes non législatives de prévenir les actes de violence contre des cibles maritimes. Cette démarche soulève toutefois une vaste gamme de problèmes. Si l'on considère les possibilités d'autoréglementation, le fait que le secteur des bâtiments au long cours de l'industrie est pour une large part sous pavillon étranger créerait des conditions inégales entre les bâtiments, et rendrait cette mesure inapplicable.

Les ports canadiens sont exploités dans le cadre de régimes à propriété mixte ayant à respecter diverses lois et différents pouvoirs; l'égalité d'application des exigences, dans le cadre de l'autoréglementation, serait également impossible à atteindre dans le cas des ports de ce genre. Il serait irréaliste de croire que l'observation volontaire ou l'autoréglementation pourrait assurer une réaction rapide et uniforme à toute menace dans une industrie aussi diversifiée.

En effet, comme je l'ai déjà mentionné, malgré la performance de la police de Ports Canada et de la North West CruiseShip Association, l'observation volontaires des mesures de sûreté maritime au Canada, et ailleurs dans le monde, a été généralement faible. Il apparaît donc qu'il n'existe pas d'autres solutions de rechange utiles que la réglementation, le niveau élevé de non–observation des normes de sûreté volontaires applicables aux transporteurs de passagers internationaux, et l'opinion prédominante dans les autres principaux secteurs commerciaux de cette industrie selon laquelle il n'existe pas de besoin de réglementation préventive en raison de l'absence actuelle de danger, renforcent encore davantage le besoin de mettre au point des mesures de préparation réglementées en cas de danger. Ce n'est pas parce qu'il n'existe aucune menace à l'heure actuelle au Canada que nous ne devons pas nous préparer à une telle éventualité.

À part l'adoption d'une seule nouvelle loi, d'autres options ont également été considérées, notamment la conservation du régime actuel, la modification de la législation sur le transport maritime en changeant une loi à la fois et la modification de toutes les lois sur la sûreté du transport maritime existantes grâce à un projet de loi omnibus.

Après un examen approfondi des diverses options permettant d'atteindre des niveaux de sûreté appropriés dans le système de transport maritime, notamment l'observation volontaire, l'autoréglementation et diverses solutions de rechange législatives, le gouvernement a conclu que la méthode la plus raisonnable, efficiente et efficace était l'adoption d'une loi globale sur la sûreté du transport maritime. Cette mesure législative a été étudiée attentivement par le ministère des Transports avant d'être présentée. La Loi sur la sûreté du transport maritime est une loi globale de ce genre qui répond au besoin que j'ai mentionné plus tôt. Elle englobe tous les pouvoirs et dispositions appropriés en matière de sûreté dans un seul document, ce qui en facilite la mise à jour et l'observation.

Cette loi pourra être mise en oeuvre et appliquée de façon uniforme et équitable et, au besoin, elle peut s'appliquer à tous les éléments de cette industrie au Canada, quels que soient leur emplacement ou leur nationalité. Elle donnera au gouvernement le pouvoir de réagir rapidement et adéquatement à l'évolution des conditions de menace.

• (1015)

La Loi sur la sûreté du transport maritime ne s'applique pas aux bâtiments ni aux installations maritimes qui relèvent du ministre de la Défense nationale. Les bâtiments et les installations gouvernementales qui ne se prêtent pas à des activités commerciales ne seront pas assujettis au règlement parce qu'ils sont suffisamment protégés par la politique gouvernementale en matière de sécurité et la capacité du gouvernement de les contrôler directement. Les bateaux de plaisance, les bâtiments de pêche et les petits ports et bâtiments commerciaux ne seront pas visés par le règlement parce qu'ils ne sont pas des cibles aussi attrayantes que les autres segments de l'industrie pour les terroristes.

L'industrie des navires de croisière internationale et les ports où s'exerce cette activité seront la principale priorité du règlement une fois que la loi sera en vigueur. À l'exception de relativement peu d'agences comme la North West CruiseShip Association, l'observation volontaire des normes de sûreté internationales par l'industrie des navires de croisière pendant qu'ils sont au Canada a manqué d'uniformité, en partie, sans doute, en raison de la perception d'une absence de menace ici.

Je ne crois pas que cette perception soit juste.

M. Anderson: C'est toute une impression.

M. MacLellan: Cette priorité est conforme à l'engagement du Canada de respecter les normes concrètes élaborées par l'Organisation maritime internationale et la détermination du gouvernement actuel à empêcher que les actes violents perpétrés contre les passagers de navires de croisière ailleurs dans le monde ne se répètent au Canada.

Ce projet de loi est d'une grande importance pour le Canada atlantique, région qui profite de retombées considérables engendrées par les navires de croisière en visite. Par ailleurs, l'industrie des navires de croisière sur la côte ouest et sur la côte est revêt une grande importance pour notre pays. Nous sommes fiers

de montrer les beautés et les avantages de notre pays aux visiteurs.

Les gens du monde entier savent que le Canada est en endroit sûr et qu'ils peuvent avoir l'esprit tranquille pendant leur séjour chez nous, y compris au large de nos côtes.

Je ne crois pas que nous puissions laisser tomber ces gens. Nous devons maintenir notre réputation et être prêts à protéger les visiteurs. C'est exactement ce que cette importante mesure législative nous permettra de faire.

Les grands bâtiments commerciaux, les ports et les autres installations maritimes qui les desservent sont la deuxième priorité dans le cadre du règlement sur la sûreté préventive. Les navires de marchandises qui transportent des substances dangereuses et les traversiers et ports où un grand nombre de gens peuvent être exposés au danger devraient être adéquatement préparés à répondre à des menaces à la sûreté. Le règlement envisagé pour ce segment de l'industrie maritime vise essentiellement le domaine de la planification des mesures d'urgence.

Il ne faut pas attendre qu'une catastrophe se soit produite pour adopter une loi préventive. Il faut le faire avant que ne se produise une telle catastrophe. Je prie donc instamment mes collègues de la Chambre d'appuyer ce projet de loi afin d'établir un cadre de sûreté préventive capable de fournir au bon moment une protection appropriée aux Canadiens et aux intérêts maritimes canadiens.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le projet de loi C–38 est un projet de loi de nature administrative qui raffermit certaines règles se rapportant à la sécurité à bord des navires de passagers, des traversiers et d'autres types de navires. Il est équivalent, pour le transport maritime, à d'autres lois qui existent depuis un certain temps déjà sur le transport aérien. Il harmonise les règles canadiennes sur le transport maritime aux règles qui existent déjà en Grande–Bretagne, aux États–Unis et dans plusieurs pays méditerranéens qui se sentent particulièrement menacés.

• (1020)

Dans le projet de loi initial, les communications avec les utilisateurs et d'autres groupes suscitaient certaines préoccupations. Cependant, des amendements apportés au moment de l'étude en comité ont éliminé presque toutes ces préoccupations.

Le Parti réformiste appuie ce projet de loi et n'a pas l'intention de proposer de nouveaux amendements. Il n'y aura pas non plus d'autres députés réformistes qui interviendront dans le débat. Apparemment, tous les partis appuient le projet de loi tel que modifié.

Il est très ironique que nous disposions de tant de temps pour discuter de projets de loi sur lesquels il n'y a pas de profondes divergences d'opinions, mais que, le printemps dernier, le gouvernement ait jugé bon d'invoquer la clôture sur d'autres projets de loi très controversés. Le dictionnaire définit l'outrage comme étant une injure, de parole ou de fait, extrêmement grave. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux estimaient que la clôture était outrageante. Pour d'obscures raisons, il semble que leur opinion ait changé lorsqu'ils sont passés du côté gouvernemental. Personnellement, je souscris à leur ancienne opinion. J'irais même plus loin en disant que la clôture est encore pire que l'outrage.

Puisque le projet de loi C–38 est sous la responsabilité du ministère des Transports, arrêtons–nous un peu à d'autres mesures dont ce ministère est responsable.

Pendant la dernière campagne électorale, les libéraux cherchaient des moyens pour se présenter sous un jour favorable. Ils ont trouvé le contrat concernant l'aéroport Pearson. Ils ont déclaré que ce contrat était pourri et qu'il était le fruit de tractations véreuses entre les conservateurs et leurs amis. Ils ont déclaré que s'ils formaient le gouvernement, ils feraient enquête sur le contrat, révéleraient au grand jour les méfaits qui avaient été commis et annuleraient le contrat.

Ils ont oublié certains détails en remplissant leur promesse. Ils n'ont jamais exposé de méfaits au grand jour. Y en a–t–il eu? Nous l'ignorons. Savent–ils quelque chose? Il y a deux possibilités. La première, c'est qu'à l'issue de l'enquête prétendument indépendante, ils n'ont pu découvrir rien de répréhensible. Dans ce cas, ils avaient un problème. Après avoir jeté les hauts cris en dénonçant le contrat de l'aéroport Pearson, il serait embarrassant pour eux d'admettre qu'ils avaient tort.

La solution au problème consistait à maintenir qu'il s'agissait d'un mauvais contrat, à l'annuler et à veiller à ce que la loi empêche tout recours aux tribunaux de la part des détenteurs du contrat qui pourraient y démontrer que le contrat n'avait rien de mauvais. L'autre possibilité, c'est qu'ils ont découvert beaucoup à redire à la façon dont le contrat avait été obtenu, mais que la partie coupable résidait dans les éléments liés aux libéraux parmi les détenteurs du contrat. Comme il ne serait pas bon que cela soit dévoilé devant les tribunaux, la même solution s'imposait.

À l'étape de l'étude en comité du projet de loi C–22, j'ai proposé un amendement qui aurait eu pour effet d'assujettir tout règlement financier à l'examen du Comité permanent des transports. Cela aurait permis de rendre publics les montants de dédommagement et leurs destinataires, car le public a certainement le droit de savoir comment toute cette affaire était conduite. Les membres ministériels ont refusé. J'ai proposé de nouveau le même amendement à l'étape de la troisième lecture, mais là encore les députés ministériels l'ont rejeté.

Ce qui était en jeu, ce n'est pas tant le contrat de l'aéroport Pearson que les droits fondamentaux des Canadiens, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers. Si le gouvernement peut révoquer arbitrairement les droits de quelqu'un comme il l'a fait dans le cas des détenteurs du contrat de l'aéroport Pearson, il peut le faire dans le cas de n'importe qui, n'importe où, dans n'importe quelle situation. Peut–être même en ce qui concerne l'application des dispositions de la Loi sur la sûreté du transport maritime. C'est tout ce qu'il y a de plus méprisable.

Si les agissements douteux se limitaient au domaine des transports, cela pourrait encore passer. Dans ce cas, nous pourrions probablement accepter le projet de loi C–38 sans faire de difficulté. Or, révoquer les droits des Canadiens ou ne pas tenir compte de leurs droits et de leurs besoins semble être une tendance générale chez ce nouveau gouvernement libéral avec sa nouvelle perspective. Cela veut dire que nous devons examiner beaucoup plus attentivement cette attitude qui se fait jour chez le

Cabinet libéral afin de déterminer en quoi consiste réellement son programme d'action.

Songeons par exemple à la conduite du ministre du Patrimoine canadien à propos de qui nous avons découvert récemment qu'il s'était ingéré dans les activités du CRTC. Un examen plus approfondi a révélé que ce n'était pas la première fois qu'il agissait ainsi. C'est tout ce qu'il y a de plus méprisable, et cela justifie en outre les doutes que m'inspirent les libéraux à tous égards, y compris le projet de loi C–38.

Le ministre du Développement des ressources humaines a récemment emprunté un élément de la politique du Parti réformiste en matière d'enseignement postsecondaire. Nous avons préconisé la création d'un système de bons d'échange pour canaliser les fonds fédéraux vers les universités en les mettant entre les mains des étudiants qui les verseraient à l'université de leur choix. Cela n'aurait fait ni augmenter ni diminuer les frais de scolarités des étudiants. Cette mesure se voulait simplement un moyen plus efficace de faire en sorte que les universités répondent mieux aux besoins des étudiants.

• (1025)

Le ministre, en reprenant cette page de notre programme, a dû en laisser la majeure partie derrière. Sa proposition veut qu'on délivre un bon, qui est en fait un prêt à rembourser au gouvernement, et qu'on réduise ensuite les paiements de transfert du gouvernement fédéral au titre de l'enseignement supérieur. Cela aurait pour résultat, en réalité, de faire doubler les frais de scolarité pour les étudiants, qui ont déjà du mal à payer leurs études. C'est méprisable.

Le projet de loi C–38 porte sur la sécurité de ceux qui naviguent sur les océans. Dans ce contexte, voyons ce que le ministre des Pêches et des Océans a fait récemment, ou plutôt ce qu'il n'a pas fait. Des millions de saumons sont disparus sur la côte ouest. Même si on ne retrouve jamais ce que sont devenus ces saumons, nous prenons tous les jours connaissance de quelques indices montrant que le ministre a refusé de tenir compte de recommandations faites à son ministère qui auraient permis de prévenir ce problème. C'est profondément méprisable.

Le projet de loi C–38 porte avant tout sur la sécurité et la sûreté. La santé et la sécurité des Canadiens ont fait l'objet récemment d'un projet de loi proposé par le député de Calgary–Nord–Est et portant sur le dépistage du VIH chez les candidats à l'immigration. Même si quelques libéraux étaient prêts à se démarquer et à appuyer le projet de loi, la majorité, sous la conduite du ministre de l'Immigration, a rejeté, si incroyable que ce puisse être, cette mesure fondamentale qui visait à assurer la santé et la sécurité des Canadiens. Cela dépasse l'entendement.

Les mesures d'exécution prévues par le projet de loi sur la sûreté du transport maritime relèveront en partie de la justice. Examinons donc l'intégrité du ministre de la Justice. C'est ce même ministre qui a voulu présenter de nouvelles dispositions législatives restreignant l'utilisation des armes à feu, et ce, sans avoir la moindre preuve que cela aiderait à enrayer l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

C'est ce ministre qui a dit qu'il ne légiférerait pas en fonction des nombres, mais qu'il ferait ce qu'il estime être dans l'intérêt des Canadiens. Ce que cela signifie, c'est qu'il ne se soucie guère de ce que veulent les Canadiens, qu'il sait ce qui est le meilleur pour eux. C'est une perspective plutôt effrayante. Ce même ministre pourrait intervenir dans des décisions qui mettent en question des aspects du projet de loi C–38. Je trouve l'attitude du ministre très méprisable.

On n'a pas encore entendu parler du moment où le gouvernement inclura les préoccupations autochtones dans ce projet de loi. Il se pourrait fort bien que, par suite du règlement de revendications territoriales, certains ports finissent par appartenir à un groupe autochtone. Si c'était le cas, le ministre des Transports devrait travailler en consultation avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, du point de vue de l'équité législative, présente le pire dossier de tous les ministres dont il a été question jusqu'à maintenant.

C'est en effet lui qui a présenté les projets de loi C–33 et C–34. Ces deux mesures législatives ont été adoptées à toute vapeur à la Chambre des communes, à tel point que les libéraux ont invoqué la clôture pour en achever l'étude, alors que même des autochtones continuaient d'écrire pour nous faire part de leurs réserves à ce sujet. Si le règlement des revendications territoriales prévu dans ces projets de loi constituait un précédent pour tous les autochtones du Canada, nous aurions besoin d'une superficie quatre fois plus grande que celle de ma province, la Colombie–Britannique, pour régler leurs revendications. Ces projets de loi établissent un niveau d'autonomie gouvernementale sans précédent et semblent avoir soustrait à la Charte des droits et libertés les autochtones qu'ils visent. Ce genre de mesure et d'attitude est pire que du mépris.

Le premier ministre est, en dernière analyse, responsable de tous les ministres et de tous les projets de loi. Le projet de loi C–38 ne fait pas exception. C'est lui qui a récemment prétendu avoir consulté le conseiller en éthique, mais qui ne lui avait en fait jamais parlé. Il a dit plus tard qu'il ne l'avait pas rencontré personnellement, mais qu'il avait chargé un de ses collaborateurs de le faire. Le premier ministre a ensuite fait allusion à des conseils qu'il aurait reçu du conseiller en éthique. Or nous apprenons maintenant que personne n'a consulté le conseiller en éthique. Voilà qui montre l'intégrité de celui à qui incombe la responsabilité du projet de loi C–38. Ce n'est pas seulement troublant, c'est pire que du mépris.

Parlons maintenant du Comité permanent des transports, qui s'est penché sur le projet de loi C–38. Lors d'une réunion tenue il n'y pas longtemps, les membres du comité ont élu des présidents et des vice–présidents pour le comité. À cette réunion, j'ai demandé que le scrutin soit secret pour ces élections. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports s'y est opposé, alléguant que le Parti réformiste cherchait à faire adopter par le comité des pratiques inacceptables fondées sur le secret.

J'ai dû faire remarquer au secrétaire parlementaire que cette façon de procéder a, en fait, été recommandée dans le petit livre rouge des libéraux. Qui plus est, c'est par cette méthode même que le Président de la Chambre est élu.

• (1030)

Ma motion a été rejetée et les libéraux ont encore élu, au poste de vice–président du Comité des transports, un député du parti voué à l'éclatement de notre pays. Cette façon de procéder a été

appliquée pour tous les comités. Je trouve que c'est encore pire que du mépris.

J'ai dit au début de mon intervention que j'appuierais le projet de loi C–38, et je le ferai. Cela est dû en partie au fait qu'on a tenu compte des préoccupations des usagers.

Il y a une certaine dose d'intégrité chez nos vis–à–vis. Il y a de l'espoir. Quelques députés ministériels ont en effet choisi de voter en faveur du projet de loi sur l'imposition de tests de dépistage du VIH aux immigrants. Sous réserve du mode de scrutin des vice–présidents du Comité des transports, il semble que ce dernier s'efforce la plupart du temps de résoudre les problèmes des Canadiens; ce qui s'explique sans doute par le fait qu'aucun ministre ne siège aux comités. C'est pourquoi je vais continuer d'appuyer le projet de loi, mais je ne vais pas cesser pour autant de croire que les mesures et les attitudes de nombre de ministres sont pires que du mépris.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–38 concernant la sûreté du transport maritime, que nous examinons en ce moment, répond à une évidente nécessité. Notre parti est d'accord sur le principe de cette loi et en approuve les modalités. Je n'abuserai donc pas du temps de mes collègues et me contenterai de rappeler brièvement les objectifs, les grandes lignes et l'accueil que lui ont fait les intervenants et, contrairement à mon prédécesseur, je ne me perdrai pas dans des considérations autres que celles qui concernent le projet de loi C–38.

Premièrement, les objectifs. L'objectif du projet de loi est d'instaurer pour le secteur maritime les mêmes principes de sécurité que dans l'aviation et dans le transport ferroviaire. Bien que des mesures de sécurité à l'embarquement existent dans le transport ferroviaire et aérien, il n'en existe aucune pour le transport maritime. Le gouvernement ne peut donc pas intervenir dans les situations d'urgence où un navire est menacé par des activités illicites ou lorsqu'un navire pose un risque pour une installation portuaire.

La législation vise surtout le transport des passagers. Les mesures de contrôle seront mises en application dans les ports, pour s'assurer que des armes ou autres engins explosifs ne seront pas transportés à bord. Cette mesure vise à éviter les détournements de navire, le sabotage et la prise d'otages.

On se rappelle tous la tragédie de l'Achille Lauro, où un groupe de terroristes palestiniens, il y a une dizaine d'années—on aura mis un certain temps à réagir—s'était emparé d'un navire grec par la force et avait pris les passagers et l'équipage en otage. Depuis ce temps, l'Organisation maritime internationale a établi des normes de sécurité à mettre en place aux installations portuaires et sur les navires: ces normes, élaborées en 1986, ont été ratifiées par le Canada en 1993. L'actuel projet de loi vise à mettre en application ces mesures de sécurité.

Notons que 85 p. 100 des passagers de croisière sont des Américains et que le gouvernement américain effectue une surveillance des mesures de sécurité portuaires à travers le monde. Dans certains cas, il peut recommander à sa population d'éviter certains ports. Garantir la sécurité dans nos installations portuaires, c'est donc aussi protéger notre industrie touristique.

Le projet de loi met en place la structure de la législation et permet au ministre de réglementer pour interdire l'entrée de navires en eaux canadiennes et détourner les navires suspects vers des installations sécuritaires. Par exemple, un navire sur lequel il y aurait un appel à la bombe serait dirigé, avant d'être fouillé par les autorités canadiennes, vers des installations où il constituerait une menace moins grande qu'ailleurs à la sécurité des personnes, des bâtiments et des installations portuaires.

Le projet de loi interdit aux passagers et à l'équipage de transporter des armes ou des matières pouvant servir d'armes, telles que des matières explosives. Tous les navires en eaux canadiennes seront assujettis à cette loi, pavillon canadien ou étranger. Les armateurs et les autorités portuaires devront mettre en place un dispositif de sécurité, incluant des détecteurs, semblable à celui qu'on a dans nos aéroports. De plus, les installations portuaires et les plates–formes de forage seront assujetties à cette loi. Évidemment, les installations et les navires de la Défense nationale seront exemptés.

• (1035)

La loi aura des dents. Pour les personnes morales, l'amende maximale sera de 200 000 $. J'ajoute que le projet de loi est bien accepté par le milieu; l'administration de la Voie maritime du Saint–Laurent et la Société canadienne des ports l'approuvent entièrement.

Pour ces raisons, le Bloc québécois appuiera le projet de loi C–38.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais, si vous me le permettez, ajouter ma voix à celle des députés qui se sont prononcés aujourd'hui en faveur du projet de loi C–50, Loi concernant la sûreté du transport maritime.

La Loi concernant la sûreté du transport maritime vise principalement à prévenir les actes de violence qui pourraient se produire en cas de perte de vies ou de déficience du système national de transport. Néanmoins, il faut aussi considérer l'aspect financier du projet de loi dont nous sommes saisis.

L'actuel gouvernement a la responsabilité et, plus encore, l'obligation de veiller à la sûreté du transport maritime, et ce, non seulement pour les Canadiens, mais également pour les hôtes et les visiteurs de notre grand pays.

Le gouvernement du Canada a promis que les règlements d'exécution de la loi seraient établis après la tenue de consultations plus poussées que d'habitude auprès de toutes les parties intéressées. Ces consultations s'étendront à des organismes qui ont déjà grandement contribué à l'élaboration et à l'application

de bonnes pratiques de sécurité au Canada, dont la Société canadienne des ports et la North West CruiseShip Association.

Je suis persuadée que mon collègue, le ministre des Transports, fera en sorte que ces consultations se déroulent avec toute la vigueur voulue afin de trouver la meilleure méthode de protection qui soit, tout en optimisant au maximum la compétitivité du système.

Cette mesure législative a été conçue dans un grand souci de flexibilité, c'est–à–dire que les mesures de sécurité pourront être renforcées lorsque le danger augmentera et que les dépenses en temps et en argent pourront être réduites au minimum lorsqu'il n'y aura aucun danger apparent. Cette approche tient compte du fait que, à l'heure actuelle, les intérêts maritimes du Canada sont peu menacés. En outre, le gouvernement a promis de s'en remettre le plus possible aux meilleures pratiques industrielles et normes de rendement qui soient, de préférence à des spécifications techniques détaillées. Ces engagements du gouvernement auront pour effet de nous doter du meilleur système qui soit à un prix très bas.

Il n'y a pas grand–chose de gratuit dans ce monde. Le mécanisme de réglementation que sous–tend cette mesure législative exigera de l'industrie maritime des ressources financières vraiment très minimes. Nous savons que la plupart des navires à passagers possèdent les ressources techniques et humaines nécessaires pour consentir à ce petit effort, s'ils le veulent.

Malheureusement, vu que le Canada est réputé pour être une destination sûre, un refuge sûr, certains exploitants ont tendance à se montrer moins empressés à respecter les mesures de sécurité. Cette mesure législative amènera les navires à passagers à faire tout ce qu'ils doivent faire, et non seulement le minimum, pour éviter d'être victimes d'atteintes illicites pendant qu'ils sont au Canada.

D'autres éléments de l'industrie, comme les gros navires de charge, les gros navires transbordeurs et les ports qu'ils desservent, devront consacrer un peu de temps à l'élaboration et à la mise à l'essai de plans d'urgence et devront effectuer des inspections de sécurité. Les employés des principaux ports du Canada devront aussi suivre une formation de base en sécurité préventive comme l'exigent les règlements. Bon nombre des ports touchés font déjà des inspections de sécurité et possèdent déjà des plans de sécurité. Certains dépassent même largement les exigences proposées.

• (1040)

Dans les cas où les ressources seront limitées, on ne fera sûrement pas plus que ce qui est exigé pour respecter de bonnes pratiques commerciales et administratives. Le gouvernement ira chercher dans son réservoir d'experts, au ministère des Transports, des ressources dans les domaines de la coordination, de la surveillance, de la formation et de l'administration pour que, dans l'ensemble, les efforts de sécurité soient encore plus grands.

L'industrie des croisières internationales rapporte au Canada des centaines de millions de dollars chaque année. Au cours des dix dernières années, cette industrie a augmenté en moyenne de 10 p. 100 par an. Elle n'a jamais montré de signe de ralentissement. L'Achille Lauro, un paquebot de croisière qui naviguait en mer Méditerranée, a été l'objet d'un acte de violence qui a causé des pertes très importantes, des pertes directes de plus de 300 millions de dollars US pour l'économie de la Grèce. Et on ne compte pas ici les pertes affichées dans les années suivantes, en raison du recouvrement. L'assurance de sécurité préventive que propose ce projet de loi n'est rien, comparativement à des pertes qui pourraient être aussi considérables.

Mes collègues ont fait remarquer que d'autres pays avaient augmenté leur sécurité maritime. Nous savons que les États–Unis, entre autres, ont déjà adopté des mesures législatives en matière de sécurité et qu'ils mettront en application un régime de sécurité maritime probablement cette année. Les États–Unis sont déjà habilités à émettre aux voyageurs des avertissements concernant les destinations où ils considèrent que la sécurité n'est pas suffisante. Je rappelle aux députés qu'environ 85 p. 100 des passagers des croisières, au Canada, sont des Américains. Ils viennent au Canada parce qu'ils s'y sentent en sécurité.

Il serait ridicule de traiter les visiteurs qui viennent ici ou, en fait, les Canadiens qui voyagent dans notre pays, avec moins d'attention et moins de respect que ne le font nos voisins américains. Pourquoi ne pas être de bons hôtes, à l'instar de bon nombre d'autres pays, et ne pas assurer la sécurité qui fait que les gens profitent pleinement de leurs voyages? Compte tenu du coût de la proposition dont nous sommes saisis, je crois que, en ne l'offrant pas à nos visiteurs et aux Canadiens, on agirait comme un hôte qui inviterait des amis dans un grand restaurant, mais qui refuserait de leur donner une menthe digestive à la fin du repas parce qu'elle coûterait trop cher. En n'accordant pas une protection adéquate, on risque de décourager les touristes et de perdre des revenus assez considérables.

La semaine dernière, notre premier ministre a parlé de tourisme au Canada en admettant qu'il consacrerait des sommes importantes, des milliards de dollars, à l'industrie du tourisme pour que de grands congrès et autres événements internationaux et commerciaux se tiennent chez nous. Les participants viendront parce qu'ils se sentent bien et en sécurité au Canada. Ce projet de loi protégerait encore davantage leurs intérêts.

Je ne crois pas que je m'avance trop en affirmant que la sécurité est l'une des principales préoccupations de tous les voyageurs, en fait, de tous les citoyens. Toutes les nations responsables, dont le Canada, ont une panoplie de lois pour assurer la sécurité dans les avions, les trains, les navires et les automobiles. Nous devons maintenant assurer la même sécurité dans le transport maritime. Nous plaçons les gens en situation d'insécurité et même de danger de mort, si nous n'adoptons pas ce projet de loi. Il existe d'autres lois qui régissent le fonctionnement du système de transport, par exemple celles qui portent sur la capacité de conduire, le droit de priorité, les voies navigables, les routes, etc. Les gens ne voyageraient tout simplement pas s'ils craignaient qu'une tragédie ne se produise en route.

Personne ici n'a oublié l'écrasement de l'avion d'Air India. La sécurité dans les transports publics est aussi cruciale qu'un moteur qui flanche ou qu'un conducteur avec facultés affaiblies. Elle constitue un aspect important dont les voyageurs et les touristes ont besoin, qu'ils désirent et que nous devons leur assurer.

• (1045)

Dans un article du 4 mars portant sur les compagnies de croisière, l'*Evening Times Globe* de Saint John a écrit: «Pour les passagers en provenance de Miami, New York et Los Angeles, la sécurité représente un facteur extrêmement important. Les compagnies de croisière aiment se rendre dans des endroits où elles savent que leurs passagers seront protégés, non seulement contre les voleurs à la tire, mais aussi contre le terrorisme et tout le reste.» La sécurité est leur plus grande priorité. Il ne fait aucun doute que la sécurité est cruciale pour la vie humaine, mais on ne saurait négliger son importance pour la concurrence et l'économie.

J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi et à s'assurer que le Canada bénéficie de cet avantage concurrentiel important. Ainsi, nous ferons en sorte que les visiteurs au Canada puissent jouir de la beauté du pays et de la splendeur de ses paysages, arriver et repartir la tête remplie de souvenirs inoubliables des Canadiens et, surtout, revenir très bientôt au Canada.

J'habite en Nouvelle–Écosse, près de la mer. Des compagnies de croisière s'arrêtent dans nos ports chaque année. Leur désir de mouiller dans ces petits ports pour admirer les paysages uniques et pittoresques ne cesse de s'accroître. Dans l'Est, ce genre de tourisme augmente de 10 p. 100 chaque année et nous comptons le promouvoir encore davantage. Il offre d'énormes possibilités, non seulement sur le plan récréatif, mais également du point de vue économique. Ces gens nous disent dans leurs rapports qu'ils adorent les Canadiens et veulent revenir au Canada.

J'invite fortement mes collègues à appuyer ce projet de loi. Il est impérieux et indispensable que nous servions les Canadiens et les visiteurs avec dignité et en toute sécurité.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens après les observations très éloquentes de ma collègue qui a décrit l'importance de ce projet de loi du point de vue des gens de la côte est. Je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a dit au sujet de l'importance de cette industrie. Elle est essentielle non seulement pour le Québec, et la région du Golfe du Saint–Laurent, la Nouvelle–Écosse et, en fait, toute la région de l'Atlantique, mais également pour la côte ouest.

Le secrétaire parlementaire a présenté aujourd'hui une mesure habilitante qui permettra la mise en place de règlements, en plus de certaines mesures et règles de sûreté qui n'ont pas autant de poids, notamment sur le plan juridique, que les règlements, mais qui doivent quand même être appliquées. Qu'il s'agisse de règlements ou de mesures et de règles de sûreté, on vise toujours le même objectif, à savoir assurer une plus grande sécurité au sein de l'industrie des croisières au Canada. Je tiens à dire que c'est très important, en fait. Ma collègue a donné, à juste titre, des chiffres à ce sujet. Je pourrais peut–être en répéter un ou deux, mais je voudrais préciser qu'on estime que cette industrie représente 500 millions de dollars pour l'économie canadienne.

Permettez–moi de rappeler à la Chambre que le Canada a un déficit commercial de 8 milliards de dollars par année dans le secteur du tourisme. C'est là une perte de capitaux très importante pour notre pays. Les Canadiens doivent faire tout en leur pouvoir au cours des prochaines années pour redresser l'équilibre et améliorer les débouchés touristiques au Canada. C'est précisément l'objet du projet de loi de mon collègue.

Les navires de croisière exigent certains services portuaires. Victoria et Vancouver en particulier ont la chance de pouvoir profiter des navires étrangers battant pavillon panaméen, hollandais. allemand ou britannique, qui viennent dans notre province et nos ports pour transporter ainsi les gens dans le passage du Nord–Ouest et jusqu'à l'Alaska en fin de compte.

En général, les passagers débarquent à cet endroit, font du tourisme en Alaska ou au Yukon, ce qui est très important pour ces régions, et reviennent ensuite chez eux par avion. Un autre groupe de touristes arrivés par avion monte alors à bord du bateau pour le voyage qui doit les amener à Vancouver et Victoria. Dans notre ville, ils vivent à bord du bateau. Mais quand le bateau fait demi–tour avec un autre équipage, avec un autre groupe de touristes, beaucoup ne repartent pas avec le bateau et restent chez nous quelques jours de plus.

• (1050)

Les compagnies de croisière appuient beaucoup les efforts visant à étendre, pour leurs passagers, la période de tourisme au Canada et, devrais–je ajouter, dans la partie adjacente des États–Unis. Nous essayons de faire en sorte que les touristes restent quelque temps en Colombie–Britannique et dans l'État de Washington en leur proposant des voyages organisés. Je dois dire que les compagnies de croisière font beaucoup d'efforts pour nous aider à retenir ces gens plus longtemps dans notre région. Elles permettent en effet que des matériels publicitaires et des brochures de voyages organisés soient placées à bord de leurs bateaux. Cela aide énormément la position de notre balance des paiements.

Pratiquement tous les bateaux sont immatriculés à l'étranger, la plupart ailleurs qu'aux États–Unis. En fait, la plupart ailleurs qu'en Amérique du Nord. Nous avons en plus quelques bateaux de croisière communément appelés bateaux de poche, d'une capacité d'environ 100 à 200 passagers. Certains ont même une capacité inférieure. Ces bateaux sont également importants. Il y a un nouveau créneau pour des petits bateaux de type yacht privé, qui peuvent transporter entre 50 et 150 passagers. Ce ne sont pas les gros bateaux de croisière auxquels nous sommes habitués. L'industrie prend donc de l'expansion. Des gens exploitent maintenant diverses régions qui étaient auparavant inexploitées.

L'industrie du transport maritime au Canada est en situation de crise depuis plusieurs années à cause de la hausse des coûts, des modifications aux exigences relatives à la propriété canadienne et, bien sûr, en raison d'un autre facteur très important, la récession. Toutefois, comme le disait ma collègue, l'industrie des paquebots de croisière a enregistré dix années consécutives de croissance et une augmentation de 190 p. 100 de son trafic pendant cette période.

En 1991, on a dénombré environ 714 croisières, près de 500 000 embarquements et près de trois quarts de million de passagers en tout, et cette augmentation se poursuit de façon spectaculaire.

Grâce à la législation américaine, il est plus avantageux pour un navire battant pavillon étranger d'utiliser un port canadien, en raison de la loi américaine dite Jones Act qui exige l'utilisation de bateaux américains entre deux ports américains. Il est donc avantageux pour un navire étranger qui se rend en Alaska de mouiller dans un port canadien. Si les navires ne pouvaient le faire, leurs compagnies seraient forcées de se retirer des affaires.

Nous sommes bien conscients de l'importance de la sécurité pour cette industrie. On se souviendra des accidents qui se sont produits, et en particulier des incendies qui ont causé des pertes de vie dans les Antilles. Nous avons tous entendu parler du naufrage tragique du traversier survenu il y a quelques semaines dans la mer Baltique. Cette industrie est extrêmement sensible aux accidents.

Elle est également très vulnérable à la réglementation étrangère. Les députés se souviendront des répercussions que la réglementation américaine a eues, il y a quelques années, sur l'industrie des croisières dans les Antilles après une série d'incendies. Cette réglementation avait essentiellement eu pour effet d'appliquer la législation américaine partout dans les Antilles, indépendamment du pavillon que battaient les navires.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à mettre en place un système qui permettra de réglementer, de prendre des mesures et des règles de sécurité à l'égard des navires, de manière à protéger la poule aux oeufs d'or. Nous voulons maintenir les coûts de l'industrie à un faible niveau.

Nous croyons que les coûts supplémentaires engendrés par ces mesures seront de moins d'un dollar par personne, probablement de l'ordre de 80c. à 85c., qui d'ailleurs ne seront pas supportés par le contribuable canadien, ni par les ports canadiens mais par l'industrie. J'ajoute que le respect de la réglementation canadienne n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour de nombreuses compagnies de paquebots de croisière, parce qu'elles ont déjà des normes très élevées et que leurs navires sont en tout temps en bon état de navigabilité. Il n'y a donc pas de doute que cette mesure n'impose pas de dépenses majeures qui risqueraient d'avoir des conséquences néfastes pour cette importante industrie.

● (1055)

Je ne sais pas exactement combien de temps, mais nous aurons un peu de temps après l'entrée en vigueur de la loi pour consulter l'industrie, analyser les effets de la mesure et déterminer où les coûts peuvent être assumés le plus facilement et quelle est la meilleure façon de procéder. Nous allons veiller à collaborer le plus possible à l'échelle internationale avec les autres organismes de réglementation, pour être bien sûrs que nous respectons toujours les règles internationales.

Nous pourrons montrer aux éventuels touristes que nous avons, au Canada, un système très efficace pour assurer leur sécurité en mer. Des accidents se sont déjà produits au Canada. Des navires de croisière ont déjà frappé des écueils ou subi d'autres avaries. Il importe pour nous de montrer que nous avons fait ce quelque chose de plus et que nous avons pris les mesures nécessaires à l'égard de cette industrie pour assurer la sécurité des gens.

En tant qu'habitant de la côte ouest, je me joins à mes collègues des autres régions pour appuyer cette mesure législative. Elle vise un objectif primordial, soit d'assurer la sécurité des utilisateurs des navires de croisière, qui contribuent grandement à un secteur très important et en pleine expansion de notre industrie touristique. Au sujet de la balance des paiements, je me permets d'insister sur l'importance de tout mettre en oeuvre pour tirer le maximum de l'industrie touristique. Ce genre de mesure engendrant des coûts minimes est un pas dans la bonne direction. Je suis donc très heureux de manifester mon appui à ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour préciser des choses qui sont apparues dans la presse d'aujourd'hui, des choses qui pourraient avoir une influence sur la période des questions ou être soulevées plus tard dans la journée.

Il y a déjà quelque temps que le caucus néo–démocrate s'inquiète de ne pouvoir obtenir la parole pendant la période des questions pour intervenir au nom des Canadiens qui désirent faire connaître d'autres points de vue dans cette assemblée.

Cette semaine, notre caucus a communiqué à la présidence une analyse de la période des questions. Le Président et les greffiers étudient actuellement cette analyse. Notre caucus attend que le Président termine son examen de notre représentation. Nous pourrons alors le rencontrer et voir comment améliorer notre accès à la période des questions, afin que tous ceux qui ont voté pour nous en 1993 et nous appuient puissent faire entendre leur voix.

L'inquiétude de notre caucus demeure, mais loin de nous l'idée de laisser entendre que le Président aurait pu faire preuve de favoritisme au cours de la période des questions.

Au nom du caucus néo–démocrate et en tant que leader à la Chambre de notre parti, je voudrais dire que nous souhaitons vivement poursuivre nos discussions avec le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de The Battlefords—Meadow Lake de cette précision qu'il apporte à la Chambre en temps opportun.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés au titre de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SYNDROME DE DOWN

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler aux députés de la Chambre que la Semaine de sensibilisation au syndrome de Down se déroule du 1er au 7 novembre 1994.

Environ une personne sur 700 naît avec le syndrome de Down. Durant cette semaine, la Société canadienne du syndrome de Down sensibilise la population aux capacités, aux points forts et aux besoins des Canadiens ayant le syndrome de Down.

Pour un enfant ou un adulte, ainsi que pour les parents, la famille et les professionnels de la santé, de l'éducation, des sciences sociales, le syndrome de Down constitue un défi et ce défi doit être relevé afin que toutes les personnes ayant ce syndrome puissent développer leur plein potentiel.

Ensemble, souhaitons à la Société canadienne du syndrome de Down une excellente semaine de sensibilisation.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a déposé mercredi en cette Chambre un budget régulier des dépenses supplémentaires du gouvernement fédéral qui ajoute des dépenses de 1,9 milliard de dollars. Il nous révèle que le gouvernement libéral entend dépenser 5,3 milliards de dollars de plus qu'initialement prévu.

Le ministre des Finances invoque 3,3 milliards de dollars de plus pour le service de la dette, attribuables à son erreur de prévision des taux d'intérêt. Cette dernière augmentation est compensée par une diminution de 3,4 milliards de dollars de prestations d'assurance–chômage.

Sans cette baisse des prestations d'assurance–chômage, les dépenses supplémentaires annoncées cette semaine auraient été non pas de 1,9 milliard de dollars, mais plutôt 5,3 milliards. À quand la prochaine coupure chez les chômeurs? Lors de la prochaine fluctuation des taux d'intérêt? Que le ministre des Finances et son homologue du Conseil du Trésor nous le disent clairement.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine de la prévention criminelle et de la sécurité communautaire. Pour moi et pour les électeurs de Surrey–Nord, cela a une signification particulière en raison des nombreuses tragédies qui ont frappé notre communauté ces dernières années.

Article 31 du Règlement

La liste des victimes ne cesse de s'allonger: Jesse Cadman, Sian Simmonds, Laurie Wood, Linda Wiliams, Chris Lussier, Paul McDaniel, Graham Niven, Sukhjit Sangha et maintenant Pam Cameron.

On pourrait croire que de telles tragédies saperaient les forces de la communauté. Bien au contraire, elles ont galvanisé les habitants de Surrey qui sont devenus proactifs dans l'espoir d'empêcher d'autres drames de ce genre. Regroupés au sein de mouvements communautaires comme le CRY, les citoyens ont réussi à canaliser leur colère et à la transformer en énergie positive pour faire campagne en faveur du remaniement de notre système judiciaire.

Que cette semaine soit pour tous l'occasion de se rappeler que la législation doit favoriser la création et le maintien d'un partenariat concerté et constructif entre le judiciaire, les forces de l'ordre et les citoyens.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je profite aujourd'hui de l'occasion pour dire un mot concernant le jour du Souvenir, qui aura lieu vendredi prochain, le 11 novembre.

Nous aurons alors une pensée pour nos héros, les anciens combattants morts ou vivants. Dans ma circonscription de Winnipeg–Nord, il y avait un de ces héros de la Première Guerre mondiale, le sous–lieutenant d'aviation Andrew Mynarski, à qui un monument a été dédié le 12 juin dernier.

Le sous–lieutenant Mynarski était vraiment un archétype du héros, en ce qu'il a donné sa vie pour que d'autres aient la liberté, la paix et la prospérité. Il nous a donné un exemple de la générosité, du courage et de l'abnégation que les anciens combattants du Canada ont toujours manifestés.

Le jour du Souvenir ne doit pas seulement rappeler à tous les Canadiens les actes d'héroïsme de nos anciens combattants, mais aussi à rappeler aux parlementaires qu'ils doivent aider les anciens combattants et leurs familles, pour qu'ils puissent vivre de façon indépendante comme ils le doivent.

Le jour du Souvenir nous fournit une occasion de rappeler les actes de nos héros et les sacrifices de leurs familles, ainsi que d'accomplir nos devoirs à leur égard.

* * *

LE PRIX MICHAEL SMITH

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, la Division de l'éducation permanente de l'Université Acadia, dans ma circonscription, a été choisie comme lauréate de 1994 du prix Michael Smith pour la promotion des sciences.

Ce prix est décerné aux personnes et aux groupes qui s'efforcent d'encourager l'intérêt et le talent des jeunes pour les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques. Le personnel et les étudiants peuvent être fiers d'avoir été recommandés par

un jury composé de leurs pairs dans la promotion et l'enseignement des sciences.

L'Université Acadia et sa Division de l'éducation permanente sont depuis longtemps considérées comme des centres de l'enseignement des sciences.

J'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie qui a eu lieu à Ottawa et je suis fier des réalisations de ce programme exceptionnel.

• (1105)

J'encourage tous les députés à rendre hommage avec moi à l'Université Acadia pour cette belle réalisation.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Monsieur le Président, je demande à la Chambre aujourd'hui de faire le point sur le programme qui vise à rendre plus efficace l'utilisation de notre énergie.

[*Traduction*]

La semaine prochaine, à Bathurst, les ministres de l'Énergie et de l'Environnement se réuniront pour discuter de mesures volontaires d'économie d'énergie.

En septembre de cette année, les ministres fédéraux des Ressources naturelles et de l'Environnement, de même que des représentants provinciaux dans les mêmes domaines, ont envoyé des lettres à environ 250 présidents directeurs généraux de grandes entreprises industrielles du secteur manufacturier et des secteurs des forêts et du pétrole et du gaz pour leur demander d'adopter des mesures volontaires de réduction des émissions à effet de serre. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu environ 100 réponses qui révèlent un appui général à de telles mesures. Il convient de souligner l'appui reçu.

Puissent les efforts que déploieront les ministres la semaine prochaine au Nouveau–Brunswick porter fruit.

* * *

[*Français*]

LES SOUVERAINISTES

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, hier, un député du gouvernement reprochait au Bloc québécois la réussite de ses festivités ayant souligné le premier anniversaire du vrai pouvoir avec nos amis, le premier ministre du Québec, de nombreux ministres québécois et plus de 800 sympathisants.

Les souverainistes du Québec n'ont pas peur de se montrer au grand jour et d'afficher leur allégeance envers un Québec souverain. Les rencontres entre souverainistes se font toujours sous les projecteurs.

Pendant ce temps, les petites rencontres secrètes entre le premier ministre du Canada et M. Daniel Johnson se font loin des regards, en catimini, et surtout, sans en avertir la presse. Les fédéralistes sont en train de fourbir leurs armes en vue de la bataille référendaire. Soit! Mais qu'ils le fassent ouvertement.

Cessez de vous cacher, utilisez les mêmes armes que nous, soit la franchise, l'honnêteté intellectuelle et l'ouverture. Face à face, je n'ai aucun doute, nous vaincrons.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, grâce à une fuite bien opportune, nous croyons comprendre que le ministre de la Justice aurait maintenant emporté l'adhésion du caucus libéral sur la question de la réglementation des armes à feu.

D'après le compromis sur lequel les libéraux se seraient entendus, l'enregistrement de toutes les armes à feu se ferait sur une base volontaire sur une période de cinq ans, après quoi il deviendrait obligatoire. Quelle dérobade absolument lâche à l'égard des intérêts de leurs électeurs!

À entendre le ministre de la Justice et le premier ministre, puisque tous les Canadiens enregistrent leurs véhicules automobiles, pourquoi s'opposeraient–ils à l'enregistrement de leurs armes à feu? J'estime cependant que l'enregistrement des véhicules automobiles a surtout constitué une mesure pour imposer aux Canadiens une taxe sur l'utilisation de leur véhicule. Cette mesure pour faire enregistrer toutes les armes à feu constitue en réalité une mesure permettant au gouvernement d'imposer une taxe sur toutes les armes à feu afin de payer ce que coûteront l'application de cette politique injuste en matière d'armes à feu et la bureaucratie qui en résultera.

Je le demande à tous les députés libéraux d'arrière–ban qui pourraient appuyer cette proposition, pensent–ils vraiment représenter les intérêts de leurs électeurs ou s'ils ne font pas simplement qu'obéir au whip libéral?

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, la violence est inacceptable dans notre société et les femmes y sont particulièrement vulnérables.

Les armes à feu sont utilisées contre les femmes dans les foyers. La majorité des armes à feu utilisées dans les homicides domestiques ont été achetées légalement. La présence d'armes à feu dans la maison est dangereuse.

Notre gouvernement prend des mesures concrètes pour rendre nos rues et nos foyers plus sûrs en adoptant des lois plus strictes sur le contrôles des armes à feu. Je suis contente d'entendre des représentantes de la Coalition pour le contrôle des armes à feu et des groupes de femmes du Canada nous rappeler l'importance des mesures que nous voulons prendre en cette matière.

* * *

[*Traduction*]

LES BOURSES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'insigne honneur de présenter trois bourses du gouverneur général en sciences de

l'environnement à trois Néo–Écossaises qui étudient au Nova Scotia Agricultural College.

Tracy Shinners, Charlotte Stratton et Danielle Vienneau ont été les trois seules de l'est du Canada, parmi 25 étudiants de niveau universitaire de toutes les régions du Canada, à recevoir cette haute distinction en sciences de l'environnement. Toutes trois fréquentent le Nova Scotia Agricultural College et prévoient faire des études de troisième cycle en sciences de l'environnement et en médecine.

Ces résultats éclatants en disent long non seulement sur nos étudiants, mais aussi sur la qualité du corps enseignant du Nova Scotia Agricultural College. Je tiens à les féliciter, dans cette auguste Chambre, de leur excellent travail.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, nous avons appris hier qu'un groupe de députés libéraux ont écrit un rapport sur le contrôle des armes à feu demandant au ministre de la Justice de mettre l'accent sur le durcissement des peines des crimes commis avec des armes.

Les députés libéraux entérinent donc la philosophie du lobby des armes qui croit endiguer la violence en imposant des sanctions plus sévères aux criminels.

Or, l'expérience américaine démontre sans l'ombre d'un doute que cette approche est vouée à l'échec.

Au surplus, les recommandations des députés libéraux renient les engagements contractés par le premier ministre lui–même le printemps dernier.

Le Bloc québécois favorise le renforcement des contrôles sur les armes à feu afin d'en réduire l'accès par les criminels. Nous enjoignons donc le gouvernement à ne pas se laisser influencer par l'aile droite du Parti libéral, comme ce fut le cas pour la question des jeunes contrevenants.

* * *

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, vendredi prochain, dans toutes les villes et tous les villages d'un océan à l'autre, les Canadiens se rassembleront pour honorer la mémoire de nos victimes de la guerre et pour les remercier silencieusement des années de paix que leur sacrifice a permises. Bon nombre de ces femmes et de ces hommes courageux qui ont laissé leur famille et leur foyer pour participer aux guerres dans lesquelles le Canada est intervenu n'ont jamais revu leur pays.

Article 31 du Règlement

Cette année, les cérémonies de commémoration revêtent une importance particulière pour ceux qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale. Avec nos anciens combattants, nous rendrons hommage à ceux qui, il y a 50 ans, ont donné leur vie pour défendre la démocratie et la liberté.

Dans la paix et la quiétude de notre extraordinaire pays, la guerre peut nous sembler bien étrangère à notre réalité. Rappelons–nous toutefois que nos marins, les membres de notre marine marchande, nos soldats et nos aviateurs ont payé de leur sang la paix que nous connaissons actuellement.

J'invite tous les Canadiens, le 11 novembre prochain et durant cette année de commémoration particulière, à honorer la mémoire de ceux qui sont absents aujourd'hui parce qu'ils ont estimé légitime de se battre et de mourir pour notre pays, le Canada.

Puissions–nous ne jamais les oublier.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, dans une annonce faite récemment et selon laquelle le gouvernement interdirait le MMT, un additif servant à améliorer l'indice d'octane de l'essence, à compter du mois de janvier, la ministre de l'Environnement a fait valoir que cette interdiction stimulerait la mise au point d'essences plus sécuritaires à base de grain et que le Canada a l'intention de faire la promotion de l'usage de l'éthanol dans d'autres pays.

Je suis en faveur du développement de l'industrie de l'éthanol dans notre pays, notamment dans des localités comme Big River et Turtleford dans ma propre circonscription, en Saskatchewan.

À cet égard, je presse la ministre de l'Environnement de prendre des mesures pour soutenir le développement communautaire de l'industrie de l'éthanol au Canada, y compris en appliquant à l'éthanol l'actuelle exemption de la taxe d'accise fédérale de 8,5c. le litre.

* * *

WALLACEBURG

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, les bonnes nouvelles se succèdent au moment où nous nous sortons progressivement de la récession avec courage.

Dans ma circonscription, la ville de Wallaceburg donne le ton. Sur les 24 entreprises qu'elle compte, 17 sont en train d'effectuer des travaux d'agrandissement ou le feront sous peu. Voici quelques exemples: AAR–KEL s'agrandit de 2 000 pieds carrés; Durachrome ajoute 15 000 pieds carrés à sa superficie actuelle; Accurcast mène le bal avec une nouvelle construction de 32 000 pieds carrés, ainsi que de nouvelles machines pour le moulage sous pression.

La croissance de la zone industrielle de cette collectivité laisse présager de meilleures perspectives d'emploi. Wallaceburg joue un rôle moteur dans l'économie du comté de Kent. Je félicite les travailleurs et les dirigeants d'entreprise locaux pour la confiance qu'ils manifestent en l'avenir.

Les politiques libérales réussissent à insuffler un nouvel esprit chez les Canadiens. Quelle bonne nouvelle!

* * *

TOYOTA

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, les gens de Cambridge ont appris une excellente nouvelle hier. Toyota, le fabricant d'automobiles, a annoncé qu'il élargissait ses opérations dans ma circonscription en investissant une somme de 600 millions de dollars additionnels dans l'usine de construction d'automobiles Corolla.

Cette décision créera, d'ici 1997, 1 200 emplois directs de plus et des centaines d'emplois dans les industries connexes. La production annuelle à l'usine passera de 80 000 à 200 000 véhicules.

Hier, Toyota a fait savoir au reste du Canada, et au monde entier, qu'il y avait à Cambridge une main–d'oeuvre compétente et qu'il valait la peine d'y faire des investissements.

Je voudrais remercier Toyota de la confiance qu'elle accorde aux gens de Cambridge et du Canada. Je sais que nous entretiendrons de longues et d'excellentes relations d'affaires avec cette société à la présence sociale exceptionnelle.

* * *

• (1115)

EDMONTON

M. John Loney (Edmonton–Nord, Lib.): Monsieur le Président, Edmonton est reconnue comme l'une des villes ayant le plus de parcs par habitant en Amérique du Nord. Ce système de parcs spectaculaires le long de la rivière, ainsi que le rôle que joue la ville, en tant que porte d'accès aux forêts septentrionales de l'Alberta, ont conduit à la nomination d'Edmonton comme capitale forestière du Canada pour 1994.

On veut ainsi aider les gens à mieux comprendre la nature dynamique des forêts durables, souligner l'importance du secteur forestier pour la prospérité économique de la collectivité, ainsi que reconnaître la contribution historique des forêts à l'essor d'Edmonton depuis deux siècles.

Récemment, j'ai eu l'occasion de participer à la cérémonie de la première pelletée de terre en ce qui a trait au Centre d'interprétation des forêts John Walter. Le centre d'interprétation fait partie d'un projet important de protection du patrimoine comprenant l'aménagement d'un sentier forestier le long de la rivière et d'autres projets éducatifs.

Le Centre d'interprétation John Walter est un excellent exemple de ce qu'on peut réaliser lorsque tous les niveaux de gouvernement, l'industrie, ainsi que les groupes d'intérêt communautaires unissent leurs efforts pour parvenir à réaliser un objectif commun. Ce centre jouera un rôle éducatif important pour les générations futures.

Je voudrais féliciter la ville d'Edmonton et les organisateurs de la Société de la capitale forestière du Canada d'avoir eu l'inspiration et l'initiative nécessaires pour entreprendre ce projet d'envergure.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis moins d'un an, trois différentes estimations du solde de la caisse d'assurance–chômage ont été annoncées. En mars dernier, un déficit de 260 millions, en septembre, un surplus de 240 millions, et en octobre, un surplus de 2,2 milliards. Cette semaine, le Budget des dépenses supplémentaire indique une diminution des prestations d'assurance–chômage de 3,4 milliards de dollars cette année.

Le ministre des Finances confirme–t–il que la caisse d'assurance–chômage aura un surplus supérieur à 2 milliards de dollars dès cette année et qu'il sera utilisé pour réduire la dette accumulée de la caisse?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, au début de l'année, la caisse d'assurance–chômage avait un déficit qui se chiffrait aux environs de 5,9 ou 6 milliards de dollars, je crois.

Cette année, pour l'année encourue, on anticipe certainement un surplus, mais cela va nous laisser quand même avec un déficit cumulatif dans le compte. Je pense qu'il serait prématuré pour moi de vous donner les chiffres, ils seront certainement inférieurs aux 6 milliards, mais je crois qu'il va falloir attendre la fin de l'année. Mais il est clair qu'il va rester encore un déficit à la fin de l'année.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, lors de son budget, le ministre des Finances affirmait que les hausses de cotisations tuaient l'emploi et qu'il créerait 40 000 emplois en diminuant cette cotisation le 1er janvier prochain.

Comment peut–il expliquer qu'avec un surplus de 2,2 milliards de dollars, surplus qui s'accroît très vite, il n'a pas décrété immédiatement une baisse des cotisations à l'assurance–chômage, pour ainsi créer des milliers d'emploi? N'était–ce pas là sa priorité?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je répète encore qu'en dépit du surplus de cette année, le compte cumulatif de l'assurance–chômage sera en déficit. Il est clair qu'il va falloir éliminer ce déficit avant d'avoir un surplus cumulatif.

Cela étant dit, je suis entièrement d'accord avec le député lorsqu'il dit que nous voulons baisser les primes d'assurance–chômage. On est entièrement d'accord avec lui. D'ailleurs c'est la position que j'ai déjà énoncée, et certainement la position du ministre du Développement des ressources humaines.

Ce qui est encore plus important, c'est que lorsqu'on baisse les primes d'assurance–chômage, on va pouvoir les garder à un bas niveau. Cela veut dire qu'il va falloir avoir l'assurance, que le milieu des affaires aura l'assurance que le compte est en assez bonne position pour garder les primes à un bas niveau.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances fait un lapsus qui en dit long sur ses intentions et sur ses habitudes. Il a parlé de baisser les primes d'assurance–chômage. En effet, on sait maintenant qu'il est beaucoup plus porté à baisser les primes dont bénéficient les chômeurs qu'à baisser les cotisations que paient les travailleurs.

• (1120)

Le ministre ne convient–il pas que cet énorme surplus à la caisse d'assurance–chômage—qui s'accroît très rapidement, je le rappelle—a été occasionné en partie sur le dos des milliers de travailleurs que la réforme du gouvernement a exclus du programme d'assurance–chômage et a empêchés de retirer des prestations?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je le répète de nouveau, le compte de l'assurance–chômage est encore en déficit. Il va falloir régler ce déficit et d'ailleurs, c'est ce qui est en train de se produire.

J'aurais pensé que le député aurait voulu nous féliciter, féliciter le gouvernement pour le fait que nous sommes enfin en train, en raison de notre philosophie économique, de baisser ce déficit et de nous mettre dans une position de surplus.

Je devrais dire aussi que la raison pour laquelle nous sommes maintenant en train de baisser le déficit et de nous donner un surplus, c'est parce que, comme gouvernement, nous sommes en train de créer des emplois à un niveau record. Je suis très content de dire qu'une fois de plus, le niveau du chômage au Québec a baissé ce mois–ci.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, la Loi C–91 protège les fabriquants de produits pharmaceutiques qui investissent en recherche et en développement, investissements majeurs dans la région de Montréal.

Dans la plupart des pays industrialisés, ces fabricants profitent d'un cadre législatif qui protège les fruits de leurs recherches pour au moins 20 ans. Or, les fabricants de produits génériques, localisés majoritairement en Ontario, ont fait d'énormes pressions sur le gouvernement afin d'éliminer ces mêmes garanties au Canada.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Compte tenu de l'importance de l'industrie pharmaceutique d'origine dans la région de Montréal, et compte tenu de l'inquiétude que suscite, dans cette industrie, l'attitude de certains députés libéraux, la vice–première ministre peut–elle écarter toute menace de modification au projet de loi C–91 et à sa réglementation?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, dans la question de l'honorable députée, on semble suggérer que seuls les députés libéraux s'intéressent à ce dossier. Évidemment, il y a eu énormément d'intérêt apporté au dossier par les gens qui doivent quand même défrayer les coûts des médicaments à travers le pays, des organismes de toutes sortes, les personnes âgées et autres.

Je veux assurer mon honorable collègue que même si un comité de la Chambre examine le projet de loi C–91, le gouvernement du Canada est très clair dans son engagement de vérifier, tel que prévu dans la loi, toutes les données sur cette loi–ci ou n'importe quelle autre qui doivent être revues en temps et lieu.

La loi originale prévoyait déjà une révision, à un moment donné, du projet de loi C–91. On fera ce qui s'impose, mais il ne faudrait pas croire que parce qu'un comité de la Chambre examine un dossier quelconque, cela change le point de vue du gouvernement.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre responsable de la région de Montréal.

Est–ce que le ministre pourrait, pour une fois, jouer son rôle de défenseur des intérêts de la région de Montréal et s'engager formellement, devant cette Chambre, à défendre au Cabinet, envers et contre tous, le projet de loi C–91?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, on va respecter la loi, la loi qui exige de faire une révision des règlements avant 1997. C'est la loi que nous allons respecter et j'espère que la députée d'en face veut que nous respections la loi.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a récemment présenté son plan d'immigration de 1995, qui fait beaucoup de bruit pour rien.

Les mesures qui devaient y figurer, mais qui n'y sont pas, portent notamment sur le renforcement de la direction de l'immigration chargée de l'application de la loi. Aucune mesure concrète n'a été prise pour renforcer notre système d'expulsion qui est très inadéquat. Le gouvernement a déclaré que le projet de loi C–44 ferait en sorte que les personnes visées par une ordonnance d'expulsion soient effectivement expulsées.

Ma question est très précise. Quel effet aurait le projet de loi C–44 à l'égard des personnes qui font l'objet d'une ordonnance d'expulsion pour avoir enfreint la Loi sur l'immigration par opposition au Code criminel?

• (1125)

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

J'espère que cela signifie que mon collègue et son parti appuieront le projet de loi C–44. Le projet de loi fera en sorte que les expulsions aient lieu dans les délais prévus et que la législation canadienne soit appliquée de façon adéquate.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, six classeurs remplis de mandats d'expulsion ont récemment été découverts en Ontario. Ils se trouvaient dans le même bureau que le dossier d'expulsion mal classé de Clinton Gayle, accusé du meurtre d'un policier de Toronto.

Ces mandats portent sur des infractions à la Loi sur l'immigration et ne sont pas, de ce fait, régis par le projet de loi C–44; ils ne sont pas visés par le plan d'immigration de 1995 et ne seraient pas non plus considérés comme prioritaires par le soi–disant groupe de travail du ministre.

Pourquoi le gouvernement, le ministre et le ministère n'ont–ils rien fait cette année pour s'attaquer à l'arriéré énorme et dangereux des ordonnances d'expulsion consécutives à des infractions à la Loi sur l'immigration?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie encore une fois le député de sa question. En fait, j'en suis enchantée parce qu'il subsiste un certain nombre de malentendus à ce sujet.

Les faits rapportés ne sont pas exacts. Ces dossiers n'étaient pas égarés, ils avaient fait l'objet d'un tri au ministère de l'Immigration. Ils ont été introduits dans l'ordinateur du Centre d'information de la police canadienne et ils font actuellement l'objet de la même opération au ministère de l'Immigration.

Je tiens à donner au député l'assurance que les choses se déroulent comme il se doit. Encore une fois, je le remercie de sa question, qui m'a permis de tirer les choses au clair.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire fait grand cas des modestes mesures qui ont été prises pour chasser les immigrants délinquants par la porte arrière, pendant qu'elle–même, le ministère de l'Immigration et les membres de la Commission du statut de réfugié, dont au moins un était lui–même un immigrant illégal, permettent à des milliers de réfugiés qui ont des dossiers criminels d'entrer par la porte avant sans faire l'objet d'un contrôle sécuritaire.

Le ministre ou la secrétaire parlementaire admettront–ils que la section d'identification des réfugiés de la GRC a constaté, pendant la première partie de la présente année, qu'un bon quart de tous les demandeurs à qui l'on a accordé le statut de réfugié au Canada avaient des dossiers criminels ou avaient présenté illégalement plusieurs demandes de statut de réfugié, chose que l'on n'a su qu'après coup?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député sait ou devrait savoir que ce problème touche tous les pays qui reçoivent des réfugiés.

Le ministre s'est rendu tout récemment en Russie pour examiner les problèmes internationaux engendrés par cette question. Une conférence internationale portant sur ce très sérieux problème se tiendra d'ici six mois.

Encore une fois, je suis très heureuse de l'intérêt manifesté par le député. J'espère que cela signifie que son parti appuiera le projet de loi C–44 et les efforts du gouvernement pour régler les problèmes liés à la criminalité.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Lors du Sommet de Rio, le précédent gouvernement s'engageait à stabiliser au niveau de 1990 les émissions canadiennes de gaz carbonique causant un effet de serre, et ce d'ici l'an 2000. Dans le livre rouge, les libéraux s'engageaient à aller plus loin, en promettant une réduction de 20 p. 100 du niveau de 1988 d'ici l'an 2005. Or, la ministre de l'Environnement a admis publiquement, pour la première fois, qu'elle ne saurait réaliser cet engagement électoral.

La ministre entend–elle toujours respecter un des engagements environnementaux le plus fondamental du livre rouge, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre à 20 p. 100 en dessous du niveau de 1988?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit qu'on ne respecterait pas notre engagement. Ce que j'ai dit, c'est que pour arriver à 20 p. 100, qui est la politique établie par le gouvernement du Canada, il faudrait avoir la coopération aussi bien des provinces que celle du secteur privé. C'est pourquoi j'attends fort bien lundi la politique des gouvernements du Québec, de l'Alberta et de la Colombie–Britannique afin que nous ayons un plan d'action qui ne touche pas seulement aux institutions fédérales, mais qui touche aussi au plan d'action des provinces. Il faut que nous ayons la coopération des provinces pour y arriver. J'espère que la députée d'en face va parler avec son homologue à Québec pour le convaincre d'avoir son plan d'action en collaboration avec le fédéral.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre concilie–t–elle la réponse qu'elle vient de donner avec ce qu'elle déclarait dernièrement à Vancouver, à l'effet que le gouvernement ne pensait pas pouvoir remplir ses engagements sur le contrôle des gaz à effet de serre?

• (1130)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, la députée d'en face a dit qu'on ne pouvait avoir une Loi sur l'environnement au Canada parce que cela relève de la juridiction des provinces. Son leader était d'accord avec le projet de loi, mais il a voté contre.

Aujourd'hui, elle nous demande de procéder à un plan d'action qui va toucher les industries dans toutes les provinces, sans obtenir la collaboration des provinces.

Je l'ai dit, je le répète aujourd'hui et je le répéterai à Bathurst lundi, nous allons procéder avec toute la force du fédéral pour essayer d'atteindre les 20 p. 100, mais nous avons besoin de la collaboration de tous les gouvernements, y compris celui du Québec. Et j'espère que M. Brassard va se joindre à nous.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, un document du ministère des Pêches et des Océans révèle que le 25 mars dernier, trois mois avant l'ouverture de la saison de la pêche au saumon, des hauts fonctionnaires du ministère sur la côte ouest ont dit qu'il y aurait un désastre si l'on continuait de respecter si peu les règlements dans le fleuve Fraser. Ils ont dit qu'il pourrait y avoir une pénurie de saumon sockeye, comme en 1992.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de ces avertissements et pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte que l'on respecte davantage les règlements, ce qui aurait permis d'éviter le désastre que l'on a connu cette année?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il est très inquiet à propos des stocks de saumon, comme beaucoup de personnes en Colombie-Britannique.

Je ne sais pas de quel document il parle. Bon nombre d'agents chargés de l'application des règlements qui travaillent pour le ministère des Pêches et des Océans dans la région du Pacifique se sont dits préoccupés par le manque de respect des règlements. En fait, comme je l'ai dit, il y a plusieurs semaines, bon nombre de ces préoccupations ne m'ont pas été transmises, et je n'ai pas eu tous les détails à ce sujet.

C'est pourquoi il y a deux jours, en soirée, pendant deux heures et demie, j'ai rencontré 40 agents chargés de l'application des règlements dans la région du Pacifique pour qu'ils me fassent part de leurs préoccupations au sujet de l'état des stocks et de leurs suggestions pour améliorer la situation.

Je me suis engagé à leur présenter, par l'intermédiaire du ministère, un plan vigoureux qui garantira l'application de la loi là où il se fait de la pêche au saumon, pour que nous puissions faire ce qu'il faut faire, dans la limite de nos moyens.

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, j'ai prévenu le ministre le printemps dernier, et d'autres ont tenté de le faire. Il a refusé d'écouter.

Comme nous l'avons appris hier soir au réseau BCTV, au lieu de reconnaître son incompétence, le ministre attise les flammes du racisme en disant: «Les Sto:Lo sont le plus gros maudit problème de conservation dans le fleuve Fraser. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Bien que toutes les questions, notamment celle-ci, soient importantes, j'exhorte les députés à bien choisir leurs paroles, même si leurs sentiments sont véhéments et que des débats vigoureux ont lieu à la Chambre.

M. Cummins: Monsieur le Président, je citais les propos du ministre. Il a dit: «Les Sto:Lo sont le plus gros [. . .]problème de conservation dans le fleuve Fraser.» Le ministre admettra-t-il avoir peur qu'une vraie enquête judiciaire le blâme tout simplement pour son incompétence?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, si quiconque joue de petits jeux pour tenter de faire des généralisations et adopte une attitude irresponsable envers tout un groupe de personnes en ce qui a trait à l'industrie de la pêche, c'est bien le Parti réformiste, qui s'en prend aux premières nations du Canada, aux immigrants du Canada, aux pauvres du Canada et à tous ceux qui ne partagent pas leurs opinions de droite, bornées et sectaires à l'égard des habitants de ce pays.

M. Cummins: C'est faux.

M. Tobin: Monsieur le Président, permettez-moi de dire une chose. Ce que j'ai dit en Colombie-Britannique, ce que j'ai dit à tous ceux que j'ai. . .

M. Cummins: Nous savons exactement ce que vous avez dit.

M. Tobin: Excusez-moi, vous avez posé une question. Écoutez maintenant la réponse.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je rappelle d'abord à tous les députés d'adresser leurs interventions à la présidence. Ensuite, afin que nous puissions faire consigner au compte rendu d'aujourd'hui le plus grand nombre de questions et de réponses possible, il faut que ces questions et ces réponses soient succinctes et brèves.

M. Tobin: Monsieur le Président, ce que j'ai dit à chacun des groupes que j'ai rencontrés en Colombie-Britannique—j'ai rencontré des chefs autochtones, des dirigeants du secteur commercial et des gens du secteur de la pêche sportive—c'est que tous les groupes, sans exception, qu'ils soient arrivés les premiers ou les derniers dans ce pays, doivent se plier à l'obligation de protéger les stocks et de respecter la loi.

• (1135)

Peut-être le député cite-t-il des propos hors contexte; ce que j'ai dit, c'est que chaque fois qu'il y a un problème dans quelque groupe que ce soit—commercial, sportif ou autochtone—nous ne nous gênerons pas pour appeler cela un problème et nous prendrons les mesures qui s'imposent pour faire respecter la loi, peu importe où se trouve le problème.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le consortium Hibernia a octroyé récemment, sans appel d'offres, un contrat à la Saint John's Shipbuilding, au Nouveau-Brunswick. C'est un contrat de 35 millions de dollars qui représente plusieurs centaines d'emplois. Cette décision est scandaleuse

puisque le chantier MIL Davie du Québec avait déjà soumissionné pour ce contrat, contrairement à la Saint John's Shipbuilding qui, elle, ne l'a jamais fait.

Ma question s'adresse au ministre responsable du développement régional au Québec. Comment le ministre explique-t-il qu'il ne soit pas intervenu pour empêcher que le conseil d'administration d'Hibernia octroie sans appel d'offres un contrat de 35 millions de dollars à Saint John's Shipbuilding sans qu'il ait soumissioné, tandis que MIL Davie avait déjà déposé une soumission?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, cette question est examinée par l'organisme responsable des opérations d'exploitation du gaz et du pétrole au large des côtes de Terre-Neuve. Un rapport sera publié à ce sujet. Nous ne voulons pas préjuger de ce que fait cet organisme.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, comme le ministre responsable du développement régional ne répond pas, je vais poser ma question à la vice-première ministre.

La vice-première ministre ne convient-elle pas que l'octroi de ce contrat, sans tenir compte de la soumission de MIL Davie constitue un geste inacceptable à l'endroit du chantier québécois qui lutte avec tout ce qu'il lui reste d'énergie pour survivre et qui est mieux qualifié pour remplir cette commande?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, cette question fait actuellement l'objet d'un examen de la part de l'organisme responsable. Il serait malavisé de la part du gouvernement de s'en mêler à ce stade. Au bout du compte, la justice l'emportera.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Les exécutions extrajudiciaires, les emprisonnements sans procès et la torture sont chose courante en Chine. Comme le premier ministre doit discuter avec les dirigeants chinois de la question du respect des droits de la personne, la vice-première ministre peut-elle nous garantir que, peu après son retour, il fera part à la Chambre des résultats de ses entretiens privés sur cette question?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans deux semaines, le premier ministre sera de retour à la Chambre. Le député sera évidemment libre de lui poser toutes les questions qu'il désire, sur n'importe quel sujet.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, on peut difficilement qualifier cela de réponse, mais ce genre de chose arrive fréquemment.

Le Canada a participé très activement à l'imposition de sanctions contre la Serbie, l'Afrique du Sud et Haïti. J'aimerais savoir ce que le gouvernement est prêt à faire pour obtenir que la Chine améliore son piètre bilan en matière de droits de la personne. Quelles mesures le gouvernement est-il prêt à prendre?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le secrétaire d'État (Asie-Pacifique) a très bien répondu à cette question, hier.

* * *

[*Français*]

LES PAVILLONS DE COMPLAISANCE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au printemps dernier, l'opposition officielle questionnait le ministre des Transports quant au fait que deux navires, propriété du gouvernement du Canada, battaient pavillon des Bahamas. Le ministre des Transports avait indiqué qu'il ferait le nécessaire pour vérifier les raisons justifiant cette pratique et nous apporter des explications valables.

• (1140)

Est-ce que le ministre des Transports peut nous informer s'il a vérifié les faits et corrigé la situation?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai qu'on a été avisé de la situation. On a regardé ce qui se passe avec les traversiers, les navires en question. Il est aussi vrai qu'ils portent des drapeaux et même, dans certains cas, que certains membres de l'équipage peuvent venir de l'extérieur.

Nous avons demandé à l'administration de Marine Atlantique d'examiner toutes les implications de faire un transfert de ces navires sous le drapeau canadien. Il y a plusieurs éléments là-dedans, y inclut des frais assez considérables pour faire la conversion, mais nous sommes en train de vérifier la situation.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, nous sommes devant un gouvernement qui prend tellement de temps à régler les problèmes. La question a été posée il y a cinq mois déjà.

Quel exemple le ministre des Transports donne-t-il aux armateurs, lorsque lui-même opère des bateaux appartenant au gouvernement du Canada sous pavillon des Bahamas?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je comprends l'impatience du député. Nous essayons de faire de notre mieux. Voilà un an que nous sommes au pouvoir. Je suis sûr que tout le monde se rend compte que nous avons essayé, en un an, de faire le maximum.

Je pourrais peut-être ajouter que ce sont des situations qui ont duré pendant des années et des années sous la précédente administration. En huit ou neuf ans elle n'a rien pu faire. Nous allons essayer de régler la chose aussi vite que possible.

L'AGRICULTURE

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 31 octobre, le département américain de l'Agriculture annonçait la répartition des subventions pour 1994–1995 dans le cadre de son programme de subventions aux exportations. Les exportations d'orge et d'orge brassicole seront subventionnées à concurrence de 2,6 millions de tonnes.

Cinquante mille tonnes sont destinées à la Corée du Sud, ce qui constitue un affront direct pour les exportateurs canadiens et menace leur part d'un marché qu'ils ont ouvert eux–mêmes. Cette mesure commerciale va à l'encontre de l'esprit de notre accord avec les États–Unis et fausse encore davantage les échanges.

Attendu que le ministre a dit du programme américain de subventions aux exportations qu'il avait les pires effets de distorsion au monde, pourrait–il expliquer à la Chambre les mesures que le Canada entend prendre pour contrer cette nouvelle manifestation fort préjudiciable de la politique commerciale américaine?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, l'exaspération du député à cet égard n'a d'égale que la mienne.

Le gouvernement fédéral est extrêmement déçu que les États–Unis continuent d'appliquer leur programme de subventions aux exportations qui a un effet déstabilisateur sur les marchés. Non seulement sommes–nous profondément perturbés par l'annonce des États–Unis selon laquelle ils subventionneront 2,6 millions de tonnes d'orge et d'orge brassicole, mais nous trouvons particulièrement alarmant le fait que 50 000 tonnes soient destinées à la Corée du Sud.

Le Canada est en train d'envisager quelles seront la forme et la teneur de la protestation qui sera adressée aux États–Unis au sujet de ces subventions. Le ministre du Commerce international et moi–même suivons le dossier de très près.

Comme l'a souligné le député, la situation est d'autant plus exaspérante que c'est le Canada qui a ouvert le marché coréen, non sans mal, et il est donc extrêmement frustrant, c'est le moins qu'on puisse dire, de voir les États–Unis essayer de nous supplanter avec l'aide de subventions à l'exportation. Nous n'allons pas nous gêner pour leur dire.

* * *

LE CLUB LAURIER

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la vice–première ministre doit savoir qu'il faut une autorité morale pour gouverner et donner suite aux décisions très difficiles, mais nécessaires qui s'imposent. Cette autorité morale découle en partie de la conviction des gens, selon laquelle tous les citoyens sont vraiment égaux devant le Parlement.

La vice–première ministre pourrait–elle dire aux députés comment les réunions privées et exclusives, qui se tiennent entre le premier ministre, les ministres d'État et ceux qui sont prêts à payer des frais d'adhésion de 1 000 $ au Club Laurier des libéraux, peuvent bien créer un climat de confiance entre les citoyens et leur gouvernement?

• (1145)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait pourtant savoir que le Club Laurier est ouvert au public. S'il veut bien prendre la peine de marcher jusqu'au 200, rue Laurier, il pourra obtenir la liste des membres. Le club existe depuis presque une décennie et tout le monde peut s'informer de la contribution de chacun de ses membres.

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle aux députés que les questions doivent porter sur les responsabilités administratives du gouvernement. Nous frôlons la limite dans ce cas–ci. Je sais que certaines questions ont donné lieu à des situations délicates ces derniers jours. Je demande donc aux députés d'être vigilants.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore à la première ministre suppléante.

Cette semaine, les membres du Club Laurier ont été invités à une réception privée à Montréal. Cette réception était organisée par le sénateur Leo Kolber, qui est lié à la Pearson Development Corporation, groupe aujourd'hui impliqué dans un affrontement contre le gouvernement fédéral au sujet des contrats à l'aéroport Pearson.

La vice–première ministre peut–elle nous dire si elle a consulté le commissaire en éthique sur la pertinence d'un accès aussi exclusif aux ministres d'État ou si cette consultation se fera rétroactivement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le seul parti représenté à la Chambre qui soit favorable à l'accord concernant l'aéroport Pearson, c'est le Parti réformiste.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE D'ARMES À FEU

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Dans la grande majorité des crimes perpétrés avec des armes à feu au Canada, les armes proviennent de la contrebande en provenance des États–Unis. Le solliciteur général a maintes fois indiqué en cette Chambre que la GRC et les autres services de police intensifiaient leurs efforts pour arrêter la contrebande d'armes.

Le solliciteur général peut–il nous dire ce qu'il a fait concrètement depuis cet engagement et comment la GRC intensifie sa lutte à la contrebande d'armes à feu en provenance des États–Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le programme national de lutte contre la contrebande annoncé en février dernier ne vise pas seulement les cigarettes, mais tous les produits de contrebande, y compris les armes.

La GRC et le ministère du Revenu national consacrent des effectifs supplémentaires à la lutte contre la contrebande d'armes à feu et d'autres produits. Ces deux organismes collaborent davantage, ce qui leur permet de poursuivre les objectifs fixés et de mettre en oeuvre le plan établi, comme nous l'avions promis.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, justement, c'est depuis le printemps dernier que le ministre a pris certains engagements.

Peut–il nous dire et nous informer très clairement des résultats concrets, des exemples obtenus par la GRC justement dans la lutte à la contrebande d'armes à feu?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je verrai si je peux obtenir d'autres renseignements pour le député.

Je tiens à ajouter que la contrebande d'armes à feu est une question sur laquelle le ministre de la Justice, le ministre du Revenu national et moi–même nous nous penchons dans le cadre d'un train de mesures visant à resserrer le contrôle des armes à feu.

J'espère que la question qui vient d'être posée dénote que le député et tous ses collègues à la Chambre, mais surtout son parti, nous appuieront fortement lorsque nous proposerons ces mesures.

* * *

LES PHARES

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé hier dans un communiqué qu'il va tenir 60 audiences publiques sur l'automatisation des phares. Ces consultations n'ont pas pour but de déterminer si les Canadiens approuvent ou non l'automatisation des phares. Des consultations antérieures ont montré que les localités, les propriétaires d'embarcations, les pêcheurs et les pilotes de la côte ouest ne sont pas en faveur de cette mesure. Ces consultations futures porteront sur la mise en oeuvre de la politique même que le gouvernement avait déjà convenu de ne pas appliquer.

Le ministre des Transports peut–il me dire pourquoi le gouvernement supprime des emplois dont dépend la sécurité publique au lieu de supprimer des emplois de bureaucrates supérieurs et d'économiser ainsi l'argent des contribuables?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est ahurissant de constater que, même un vendredi matin, les réformistes viennent nous dire de ne pas essayer d'économiser l'argent des contribuables.

Le fait est que, aux États–Unis, il ne reste plus qu'un seul phare qui ne soit pas automatisé—et c'est un lieu historique. Le Royaume–Uni, l'Australie et la Nouvelle–Zélande, un tas de pays automatisent leurs phares.

• (1150)

Je comprends l'importance historique des phares de la Colombie–Britannique, de Terre–Neuve, des côtes est et ouest de notre pays.

Si le Parti réformiste voulait être conséquent avec lui–même, il conviendrait avec le *Sun* de Vancouver qu'il est temps d'automatiser nos phares. Il est temps que le Parti réformiste accepte la réalité et les changements technologiques.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, si le gouvernement veut suivre l'exemple d'autres pays, j'espère que le ministre de la Justice tiendra compte du fait que l'Australie a annulé son système d'enregistrement des exploitations agricoles parce qu'il ne fonctionnait pas.

Dans un article paru dans une publication du ministère des Transports, *West Coast Lighthouses*, on dit que, en dépit des progrès techniques accomplis depuis 200 ans dans l'automatisation du matériel, il a été prouvé que l'élément humain joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de donner des avertissements en cas de changements imprévus dans les conditions météorologiques, de mener des opérations de recherche et de sauvetage et de fournir des services essentiels aux marins.

Le ministre peut–il nous expliquer pourquoi il ne tient pas compte des avis donnés par son propre ministère, compromettant ainsi la sécurité pour économiser de l'argent en éliminant des postes opérationnels plutôt qu'en sabrant dans les postes administratifs?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je répondrai au député que nous ne sommes pas très difficiles à satisfaire au ministère des Transports lorsqu'il s'agit de coupes.

Les gens qui examinent la façon dont nous nous y prenons au ministère admettent que nous nous efforçons d'être le plus équitables possible. Nous tentons de tirer le maximum des progrès technologiques. Nous nous efforçons de garantir aux Canadiens qu'ils voyageront dans les conditions le plus sûres possible.

J'ajouterai que je ne peux pas prendre au sérieux les questions sur les phares posées par un député qui soutient qu'il n'y a rien de

mal dans le contrat de l'aéroport Pearson. Je n'accepterai plus de telles questions venant de lui.

* * *

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et porte sur les changements climatiques.

La semaine prochaine, les ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'environnement et de l'énergie se réuniront pour discuter de la réduction des émissions de dioxyde de carbone en raison des changements climatiques.

La ministre peut–elle dire à la Chambre quel genre de collaboration il faudrait obtenir de la part des provinces et du secteur privé pour pouvoir atteindre l'objectif visé, soit une réduction de 20 p. 100 des émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député sait certainement qu'il nous manque environ 11 p. 100 pour atteindre notre objectif en matière de stabilisation à l'heure actuelle.

Même pour atteindre l'objectif minimum fixé par le gouvernement précédent à Rio, il faudrait que le gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux déposent un plan d'action avant la réunion de Berlin.

Nous croyons que la science nous dit que nous devons aller plus loin. Nous sommes convaincus que nous obtiendrons, à la réunion de Bathurst, l'appui de tous les ministres responsables de l'énergie et de l'environnement pour ne pas nous limiter à des mesures volontaires. Nous avons besoin de mesures volontaires, mais nous avons aussi besoin d'autres mesures législatives pour atteindre nos objectifs en matière de stabilisation et pour réduire les émissions de 20 p. 100.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le ministre du Patrimoine n'a pas encore rejeté les recommandations du rapport SECOR sur l'avenir des industries culturelles. Pourtant, les critiques sont unanimes à cet égard: si le ministre applique les recommandations relatives à Téléfilm et visant à n'investir dorénavant que dans des projets présumés rentables sur le plan commercial, c'est toute la question du cinéma indépendant qui sera notamment remise en cause.

Le ministre réalise–t–il que les recommandations privilégiant d'abord les grandes sociétés qui affichent des profits auront pour conséquence d'évacuer toute la dimension culturelle de Téléfilm, et ne convient–il pas que cette approche, strictement commerciale, est de nature à nuire à l'arrivée de nouveaux créateurs sur le marché?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le rapport SECOR est un rapport d'un consultant qui a des idées et qui a fait des recommandations. La commande avait été passée par un gouvernement conservateur. Il est bien sûr qu'il y a d'autres sources de conseillers, et le ministre du Patrimoine prendra des décisions sur les politiques lorsque le temps sera venu.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, bien sûr que cela a été commandé par les conservateurs, mais à un libéral notoire.

Le ministre ne réalise–t–il pas qu'il est en train de perdre toute crédibilité au sein du milieu culturel, et afin de rassurer une fois pour toutes les créateurs et la relève, entend–il aujourd'hui se dissocier catégoriquement du rapport SECOR, oui ou non?

• (1155)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue voudrait que l'on prenne des décisions ici en Chambre, tout de suite, en réponse à ses questions.

Les décisions que je prends, je les prends en consultation avec justement les milieux qu'elle prétend défendre, et c'est ce que je suis en train de faire. J'ai répondu. Des politiques seront mises en place après les consultations avec les intéressés.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les agriculteurs qui perdent leur terre pour le règlement d'une dette sont traités injustement à cause de l'imposition des gains en capital. Quand la terre est reprise en pareille situation, on considère qu'elle a été vendue pour le montant de la dette et les intérêts, mais ce qui passe pour être le produit de la vente excède habituellement la valeur de la terre elle–même. Il en résulte donc un gain en capital imposable. Le contribuable perd donc sa terre, son gagne–pain, son crédit d'impôt ou sa prestation fiscale pour enfants, et il doit en outre payer l'impôt provincial sur le produit de ce calcul fictif.

Le ministre confirmera–t–il que la Loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée pour remédier rétroactivement à cette situation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'éprouve un sentiment partagé à l'égard de cette question. Ce qu'il y a de bien, c'est que le député m'en a donné préavis. Ce qu'il y a de moins bien, c'est qu'il l'a fait il y a environ trois mois, de sorte que je ne suis pas certain de me rappeler la réponse.

Le fait est que le ministère a mis la question du député à l'étude et je crois que nous serons en mesure, sinon de répondre à la question de façon exhaustive, du moins de le faire de façon favorable, et nous y travaillons présentement.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, si je n'ai pas fait pression pour obtenir une réponse plus tôt après avoir donné préavis de ma question, c'est que le ministre est si rarement à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Morrison: Quoi qu'il en soit, je remercie le ministre de sa réponse positive et j'attendrai avec une certaine impatience le résultat de la réflexion du ministère.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Permettez-moi cette réplique, monsieur le Président. Dès que j'en ai eu préavis, je me suis présenté chaque jour à la Chambre. Mais après deux mois. . .

* * *

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne, les libéraux ont promis aux Canadiens de faire régner l'honnêteté et l'intégrité au gouvernement. Plus tôt cette semaine, pourtant, le premier ministre a quitté discrètement Ottawa pour aller rencontrer 350 Canadiens qui avaient versé chacun 1 000 $ au Parti libéral pour rencontrer le premier ministre.

La vice-première ministre se rappellera que, lorsque le gouvernement précédent s'est livré à des activités semblables, elle et ses collègues ont vertement critiqué le premier ministre d'alors. Comment peut-on concilier ces rencontres secrètes avec des gens qui paient pour rencontrer le premier ministre et l'influencer, et l'insistance avec laquelle le gouvernement a parlé d'honnêteté et d'intégrité?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député me déçoit. Nous n'avons pas soulevé cette question lorsque son chef a accepté une croisière. Nous comprenons que tous les partis politiques ont besoin, et c'est normal, de recueillir des fonds. Prenons l'exemple du Parti réformiste. On a appris récemment qu'il avait reçu 75 000 $ de Sabre Energy Limited, 25 000 $ du Canadien Pacifique, 20 000 $ de Hollinger Inc. et 15 000 $ de la société portant le numéro 135482. Il est évident que les partis doivent trouver de l'argent.

Dans le cas du Club Laurier, précisons que tous peuvent en être membres, même les députés néo-démocrates. C'est une association publique. Peut en être membre quiconque se donne la peine de se rendre à quatre rues d'ici, au 200, avenue Laurier.

Je puis vous dire que le Parti libéral, à la différence du Bloc québécois qui refuse de divulguer l'origine des dons qui lui ont été faits avant les élections, est prêt à ouvrir ses registres à tout le monde.

• (1200)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le gouvernement canadien a acheté la paix pour un an avec les États-Unis dans le dossier des exportations de blé en signant une très mauvaise entente.

Dans les questions agricoles en suspens, les États-Unis contestent toujours, en vertu de l'ALENA, les tarifs déposés au GATT par le Canada sur les produits agricoles contingentés, à savoir les produits laitiers, la volaille et les oeufs. La section 424 du projet de loi du GATT déposé au Congrès américain force le président des États-Unis à s'occuper personnellement de ce litige et à faire rapport dans quelques mois.

Le ministre peut-il fait le point sur l'avancement des négociations dans ce dossier précis et nous expliquer pourquoi, à la veille d'un nouveau conflit commercial avec les États-Unis, il n'a pas recours aux mécanismes de conciliation prévus au GATT et à l'ALENA?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la question du député comporte deux volets. Elle concerne tout d'abord l'entente sur le blé que le Canada et les États-Unis ont récemment conclue.

Le député dit qu'il s'agit d'une mauvaise entente. Il devrait savoir que celle-ci nous a ouvert les portes du marché américain comme jamais auparavant dans notre histoire, sauf une année où la production américaine a souffert des pires inondations survenues en 300 ans.

Nous avons obtenu un accès accru pour le blé canadien. Ceux qui prétendent le contraire devraient expliquer pourquoi ils voudraient priver les céréaliculteurs canadiens d'environ 150 millions de dollars en les obligeant à s'engager dans une guerre commerciale.

Pour ce qui est des produits agricoles contingentés, ils faisaient l'objet de pourparlers avec les États-Unis à la fin de l'année dernière et au début de cette année. En juin, les États-Unis ont toutefois préféré axer les efforts uniquement sur la question du blé. J'imagine que, tôt ou tard, ils voudront à nouveau discuter de ces questions avec le Canada.

Cela dit, nous estimons que les équivalents tarifaires que nous avons demandés aux termes du GATT sont parfaitement légitimes et conformes à la pratique internationale. Nous avons indiqué que, si les États-Unis les contestaient, nous défendrions la position du Canada.

PORTS CANADA

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, à sa dernière réunion, le conseil d'administration de Ports Canada a décidé de fermer l'élévateur à grain de Churchill.

On a fait parvenir au ministre des Transports une copie de l'ébauche du procès–verbal de la réunion faisant état de cette décision, qui ne plaît guère au chef libéral du Manitoba à l'approche des élections provinciales. Quand le procès–verbal officiel a été publié, la mention de la décision de Ports Canada a disparu comme par magie.

Le ministre des Transports peut–il nous dire qui est responsable de ce maquillage du procès–verbal? S'agit–il du président du conseil, qui est un partisan de longue date du Parti libéral, ou du ministre lui–même?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, pareille question témoigne de toute évidence du manque de respect total du Parti réformiste envers les députés.

Si la députée pense que j'ai maquillé quoi que soit, qu'elle le dise, ici comme ailleurs. Je ne prends pas mes responsabilités de ministre à la légère. S'il y a quelque chose à changer, la députée pourrait peut–être se poser des questions à son propre sujet.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je me reporte à l'article 18 du Règlement portant sur les remarques irrévérencieuses ou offensantes.

Plus tôt, durant la période des questions, le ministre des Pêches et des Océans a traité le député de Delta ou les réformistes de «sectaires». Vous n'êtes pas intervenu, monsieur le Président, au sujet de ces remarques, mais, pourtant, lorsque le député de Delta s'est mis à citer les propres paroles du ministre, vous l'avez rappelé à l'ordre.

Monsieur le Président, quelle sera votre décision à ce sujet?

Le président suppléant (M. Kilger): Laissez–moi voir si je peux être utile à la Chambre. Il est évident que j'ai entendu les paroles du député de Delta dont a parlé le député de Calgary–Centre, et j'ai réagi. Cependant, je n'ai pas entendu, par contre, d'autres paroles qui m'auraient amené à intervenir de la même façon et à réagir comme la Chambre le jugerait bon, à l'instar de la présidence d'ailleurs.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux députés de toujours utiliser, bien entendu, des termes plus judicieux. Je vais étudier le compte rendu et faire rapport à la Chambre, au besoin.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, durant la période des questions,

j'ai utilisé les termes «racistes» et «sectaires» qui sont non parlementaires et je souhaiterais les retirer.

• (1205)

Cependant, le député qui vient d'intervenir n'est pas sans savoir que son collègue qui siège tout près de lui a déclaré, dans sa question, que j'avais formulé des observations racistes, ce qui m'a amené à donner la réponse que je retire sans équivoque. Le député pense que ces paroles sont inacceptables et je les retire donc. J'invite mon vis–à–vis à faire de même.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le ministre des Pêches et des Océans d'avoir retiré sans équivoque ses paroles.

M. Silye: Monsieur le Président, premièrement, je ne suis pas intervenu dans l'échange entre les députés. Deuxièmement, le député de Delta a employé le mot «raciste» dans le contexte d'une question. Il n'a pas accusé le ministre d'être raciste, car nous savons très bien que le ministre ne l'est pas.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement! Je comprends très bien, car, en 15 ans de présence à la Chambre, j'ai moi aussi utilisé parfois des mots qu'il ne faudrait jamais employer. Toutefois, le député de Delta a vraiment dit «raciste». Je l'ai entendu et c'est pourquoi. . .

M. Cummins: Racisme.

M. Tobin: Il a effectivement dit «racisme» en parlant de mes commentaires. Je regrette, mais c'est ce qu'il a fait. Je lui demande donc de retirer ses paroles. J'aimerais que les députés du Parti réformiste adoptent des normes au moins équivalentes à celles qu'ils prônent ou exigent de la part des autres députés de la Chambre.

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, je n'ai jamais traité le ministre de raciste. J'ai dit qu'il encourageait le racisme. À mon avis, c'est là une affirmation totalement différente.

M. Tobin: Retirez ce que vous venez de dire; vous l'avez entendu maintenant, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais maintenant quelle était exactement le commentaire et je demande au député de Delta de bien vouloir retirer ce qu'il a dit.

M. Cummins: Je le ferai avec plaisir, monsieur le Président.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas que je tienne à poursuivre dans le même ordre d'idées, mais une autre députée, la députée de Mission—Coquitlam, a aussi accusé le ministre des Transports d'avoir falsifié des documents du gouvernement, au cours de la période des questions. Il s'agit là d'une accusation très grave. Inutile de dire qu'elle est beaucoup plus grave que celle qui a été retirée précédemment. J'aimerais que la présidence nous éclaire également sur cette question.

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, il y a une différence très fine. Nous nous rappelons que nous devons toujours faire attention aux mots que nous employons. J'ai l'air de me répéter, mais je pense que c'est nécessaire. J'espère que, lorsque nous nous ajournerons aujourd'hui pour une semaine et

que nous retournerons dans nos circonscriptions pour retrouver nos familles, nos amis et les habitants de nos circonscriptions, nous réfléchirons à cela.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je demandais, en fait, un éclaircissement dans ma question. J'espère sincèrement que personne ici ne pense que je mets en doute l'honorabilité d'un député, d'un ministre ou de quiconque.

Je pense que j'ai su montrer, depuis mon arrivée à la Chambre qui remonte à une année ou presque, que je traite les autres avec respect.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie la députée de Mission—Coquitlam.

AFFAIRES COURANTES

● (1210)

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 47e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le choix des affaires qui font l'objet d'un vote en conformité avec l'article 92 du Règlement. Ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–58, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter quatre pétitions dûment signées par des électeurs de la circonscription de Calgary–Sud–Est que je représente.

La première pétition porte 54 signatures et la deuxième, 189. Dans les deux cas, les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition porte 41 signatures, et la quatrième, 221.

Dans les deux cas, les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et de ne pas apporter de modifications à la loi qui auraient pour effet de sanctionner ou de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions au nom des électeurs de Simcoe–Centre. La première porte sur l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent que les lois actuelles interdisant l'euthanasie active soient appliquées.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je désire présenter demande au Parlement de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne de manière à y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires craignent que cela n'ait pour effet que les homosexuels bénéficient de la même reconnaissance et des mêmes avantages sociaux que les couples hétérosexuels.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et signée par 36 habitants de ma circonscription, Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code criminel aucun changement qui autoriserait le suicide assisté ou l'euthanasie, de tel actes minimisant la valeur de la vie humaine. Ils demandent également au Parlement de voir au renforcement des soins palliatifs aux patients en phase terminale.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions à la Chambre.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs prohibitifs de discrimination.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et assurer aux

enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les signataires prient le Parlement d'appliquer rigoureusement les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de veiller à ce que le Parlement ne fasse aucune modification à la loi qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide et à l'euthanasie active ou passive.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter deux pétitions. L'une d'elle est soumise par mes électeurs, qui demandent au gouvernement de veiller à l'application des dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, j'ai d'autre pétitions à présenter au nom des grands–parents et des petits–enfants du Canada. J'espère sincèrement que notre gouvernement reconnaîtra l'urgence de cesser de punir un important pourcentage d'enfants en les privant du droit de voir leurs grands–parents. Cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire visant à assurer aux grands–parents le droit de voir régulièrement leurs petits–enfants doit être débattu sous peu à la Chambre. Je demande à tous les députés d'appuyer les enfants du Canada dans cette demande.

• (1215)

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter trois pétitions venant d'électeurs d'Annapolis Valley—Hants.

La première pétition demande au Parlement d'étendre à l'enfant qui n'est pas encore né la protection que le Code criminel donne aux autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de faire en sorte que l'on applique rigoureusement les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté.

Les pétitionnaires demandent également au Parlement de ne faire aucune modification aux lois qui pourrait permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie, ou l'encourager.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement de ne modifier ni la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui pourrait indiquer que la société approuve les relations entre personnes du même sexe et l'homosexualité, et cela comprend toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui inclurait l'expression orientation sexuelle dans les motifs de distinction illicite.

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole de nouveau, au nom de mes électeurs qui demandent au gouvernement d'appuyer l'éthanol et en particulier l'usine d'éthanol de taille mondiale prévue pour Chatham, en Ontario.

Cette pétition porte le total pour ma circonscription à 11 000 signatures, ce qui est une démonstration extraordinaire d'appui à une industrie de production d'énergie renouvelable qui créera des emplois et sera salutaire pour l'environnement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nº 72 et nº 73.

[*Texte*]

Question nº 72—**M. Caccia:**

Au sujet de l'enfouissement de déchets radioactifs à l'usine d'Énergie atomique du Canada Limitée de Chalk River, a) dans quelle mesure, s'il y a lieu, le tritium s'est–il répandu dans l'environnement dans un rayon de 50 km, b) dans quelle mesure la concentration de tritium dans l'eau potable a–t–elle été mesurée et jugée sans danger, c) le site d'enfouissement est–il suffisamment isolé et d) les émanations du site d'enfouissement sont–elles dangereuses pour l'homme?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la question a) les émissions de tritium issues du site d'enfouissement de l'usine d'Énergie atomique du Canada à Chalk River se répandent, dans une certaine mesure, dans un rayon de 50 km autour de l'usine. Cependant, il existe des normes limitant les émissions de tritium afin que les doses qui, hypothétiquement, sont absorbées par le public soient toujours bien en deçà des limites réglementaires fixées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. En réalité, les émissions rejetées par les installations nucléaires ne s'approchent jamais de la limite permise, et la centrale de Chalk River ne fait pas exception à cette règle. Les rejets de tritium issus de la centrale sont très inférieurs au plafond réglementaire.

En réponse à la question b), les concentrations de tritium dans l'eau potable sont vérifiées localement, et les niveaux observés, bien en deçà des limites autorisées pour le public, sont considérés comme sans danger. Des échantillons sont prélevés quotidiennement aux environs de la prise d'eau principale de Pembroke et on en effectue l'analyse chaque mois, afin de s'assurer que les quantités d'émissions n'atteignent qu'une petite fraction de la limite permise.

En réponse à la question c), oui, le site d'enfouissement des déchets radioactifs est suffisamment isolé. Il est situé loin à l'intérieur des limites de la centrale et n'est pas accessible au public. La quantité de tritium qui se répand hors du site est très inférieure à ce qui est permis.

En réponse à la question d), le site d'enfouissement des déchets radioactifs est sécuritaire et ne présente aucun risque pour les humains.

Question nº 73—**M. Caccia:**

Une concentration de 40 000 becquerels de tritium dans un litre d'eau potable est-elle considérée comme sans danger?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, oui, quarante mille becquerels par litre constituent la norme pour l'eau potable. Cela correspond à 10% de la dose limite autorisée pour le public, qui est de 5 millisieverts par année. Même si l'eau potable consommée par une personne contenait 40 000 becquerels par litre à longueur d'année, le rayonnement absorbé par cette personne demeurerait inférieur à la dose limite autorisée pour le public, de même qu'à la dose limite plus basse recommandée par les instances internationales.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je demande que les autres questions demeurent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de me donner un moment?

Puisque nous nous préparons à rentrer dans nos circonscriptions pour voir nos familles et nos amis et rencontrer nos électeurs, et puisque le jour du Souvenir aura lieu pendant notre semaine de relâche, j'ai pris la liberté de demander au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, le doyen à la Chambre des communes, de dire quelques mots en notre nom.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, tous les 11 novembre, des Canadiens prennent un moment pour se souvenir de ceux qui ont servi lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. À ceux-là, il faut maintenant ajouter ceux qui ont servi dans les nombreuses missions de maintien de la paix et de pacification où beaucoup de jeunes Canadiens ont perdu la vie.

Lorsque les Nord-Coréens ont passé le 38e parallèle, l'Organisation des Nations Unies a, pour la première fois, été mise à l'épreuve. Les Nations Unies devaient soit prouver leur utilité au sein de la communauté internationale en assurant la stabilité des frontières soit perdre leur poids dans le monde.

Seize pays ont aidé les Nations Unies. Entre 1950 et 1953, ils ont ramené l'ordre dans cette région troublée du monde. Aujourd'hui, 516 jeunes Canadiens reposent en Corée.

Pendant les deux grands conflits mondiaux, la Marine royale canadienne, l'Aviation royale canadienne, la marine marchande canadienne, l'armée de terre canadienne et des Canadiens ont servi aux côtés d'autres forces alliées et ont joué un rôle important.

Au cours de la Première Guerre mondiale, 66 605 jeunes Canadiens ont perdu la vie. Leurs talents ont été perdus pour le Parlement, les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et toutes les couches sociales.

En 1939-1945, 45 000 jeunes Canadiens ont perdu la vie au combat, et 55 000 sont revenus blessés. En tout, y compris les missions de maintien de la paix, notre grand pays a perdu plus de 114 000 jeunes à la guerre.

• (1220)

Pouvons-nous, en tant que députés, comprendre aujourd'hui l'atmosphère qui régnait dans cette enceinte, lorsque le Canada a déclaré la guerre durant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée?

Le 1er septembre 1939, l'Allemagne a envahi la Pologne. La Russie a fait de même et la Pologne s'est effondrée. La France et la Grande-Bretagne avaient promis de se porter à la défense de la Pologne et elles ont toutes deux déclaré la guerre à l'Allemagne. Le 7 septembre, la Chambre des communes du Canada a été appelée à siéger pour décider ce que le Canada allait faire. Le 9 septembre, elle a pris la décision d'appuyer la Grande-Bretagne et la France. Le 10 septembre 1939, le Canada est entré officiellement en guerre.

Le Canada a notamment contribué de façon importante aux batailles de Dieppe et de Hong Kong, à la campagne d'Italie, à la bataille d'Angleterre, à la libération des Pays-Bas, à la bataille de l'Atlantique Nord et à la guerre en mer en général, ainsi qu'au débarquement en Normandie et à la campagne qui a suivi. On peut en conclure que, peu importe où ces campagnes ont eu lieu, la guerre demeure toujours l'enfer.

Le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé un débat d'une journée, chaque année, à la Chambre sur le rôle international du Canada. C'est un débat extrêmement important. Si nous ne faisons pas en sorte de maintenir la paix dans le monde, nous ne respecterons pas alors la mémoire de ces 114 000 jeunes Canadiens dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le monde est témoin de bien des conflits, à l'heure actuelle. Il y a quelque 75 à 80 points chauds dans le monde entier et le plus grand service que nous pouvons rendre, c'est d'essayer de maintenir la paix et de trouver une solution à ces conflits. Ce processus façonne, dans une large mesure, le monde d'aujourd'hui.

Au nom de tous les députés, je félicite les quelque 1 700 filiales de la Légion et les remercie d'inviter tous les Canadiens à assister à la cérémonie du jour du Souvenir, le 11 novembre, et à honorer ainsi la mémoire des jeunes Canadiens qui ont abandonné l'école secondaire, l'université, leur carrière, leur emploi à l'usine ou au magasin de quartier, leur travail à la ferme, des gens de toutes les couches de la société qui ont quitté leurs êtres chers pour aller se battre à l'étranger au nom de la liberté et d'un éventuel retour à la paix.

Le Canada a un grand rôle à jouer dans les négociations pour la paix dans le monde. Pensons à nos soldats qui, aujourd'hui même, participent à des missions de maintien de la paix loin de leur famille. Pensons à ces familles qui attendent à la maison le retour de leurs proches. Ces gens restent fidèles à ceux qui sont morts. Si nous ne les appuyons pas et si nous ne jouons pas notre

rôle aux tables des négociations et aux Nations Unies, nous ne sommes pas fidèles à nos disparus.

Notre propre négligence pourrait bien provoquer une autre débâcle et entraîner la mort d'autres Canadiens. En quittant la Chambre des communes aujourd'hui, ayons une pensée pour eux. N'attendons pas d'être réunis autour du Cénotaphe vendredi de la semaine prochaine pour penser à eux. Souvenons–nous d'eux 365 jours par année, car ils ont tout sacrifié.

Tous les parlementaires et les Canadiens d'un océan à l'autre devraient s'employer à promouvoir la paix et l'avènement d'un monde meilleur pour les jeunes d'aujourd'hui. Nous ne devons pas négliger nos responsabilités et permettre que des plans internationaux compromettent leur vie.

Pensons aux familles et à tous ces jeunes Canadiens, là–bas, en quête d'un avenir meilleur. En gardant la foi dans les disparus et dans les relations internationales, nous serons effectivement fidèles à leur mémoire.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de la Chambre à se lever pour honorer la mémoire de nos disparus.

[Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.]

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant d'accorder la parole au secrétaire parlementaire, vous me permettrez une note plutôt personnelle. Je désire porter à votre attention, aujourd'hui, que notre greffier principal, M. Camille Montpetit est arrivé ici, sur la colline, le 4 novembre 1968. C'est donc son 26e anniversaire.

Au nom de tous ceux et celles qui sont passés devant nous, ainsi que nous, présents aujourd'hui, te remercions de tes bons conseils et ton amitié.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, après ces paroles touchantes de votre part et de la part du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que l'on considère qu'il est 14 h 30, étant donné les progrès considérables que nous avons réalisés aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne au lundi 14 novembre 1994, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 novembre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DÉCENNIE DU CERVEAU

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.) propose: Que le projet de loi C–239, Loi concernant la décennie du cerveau, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole aujourd'hui.

Je suis heureuse d'ouvrir le débat sur le projet de loi C–239, Loi qui a pour but de déclarer les années 90 la «décennie du cerveau». Tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter toutes les personnes et toutes les organisations qui, depuis le début de cette décennie, apportent leur soutien à cette initiative législative.

La loi qui fait l'objet de mon intervention aujourd'hui est la copie exacte du projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté l'ancien député de Niagara Falls en 1992. Il faut parfois attendre plusieurs années avant que la Chambre ne soit saisie de certains projets de loi d'initiative parlementaire.

Puisque nous sommes déjà en 1994, les députés s'interrogent peut–être sur le but de ce projet de loi. Autrement dit, à quoi sert–il de déclarer les années 90 la «décennie du cerveau»?

• (1105)

Je répondrai que cette mesure législative aidera à sensibiliser les Canadiens, et à attirer l'attention de la population sur la prévention et le traitement des maladies et troubles du cerveau, ainsi que sur la réadaptation qui s'ensuit. Comme bon nombre de mes collègues, je crois que c'est un objectif louable et pertinent.

Il suffit de se pencher sur les nombreux cas que l'on voit dans le monde pour constater qu'il s'agit d'un dossier important, d'un dossier qui mérite notre attention, en tant que législateurs. En 1986, à la 39e Assemblée mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la santé a demandé aux États membres d'adopter des mesures préventives à l'égard des troubles mentaux, neurologiques et psychologiques et d'intégrer ces activités à leurs stratégies à long terme dans le domaine de la santé.

En 1991, M. Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a exhorté tous les gouvernements à désigner les années 90 la «décennie du cerveau», ce qu'ont fait nos voisins du sud en 1990. Quant aux États membres de la communauté européenne, ils ont créé un groupe de travail spécial en 1992.

C'est en 1992 que la Fédération mondiale de neurologie a proclamé que les années 90 seraient la «décennie du cerveau». Au moment où je vous parle, les chercheurs de ma circonscription se réunissent à Miami avec 12 000 autres professionnels de la santé pour discuter notamment des progrès accomplis au cours de la «décennie du cerveau».

Ils m'ont manifesté leur appui à ce projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie. Les traitements qui semblaient tenir du miracle il y a dix ans sont aujourd'hui devenus monnaie courante et se révèlent des plus efficaces. Nous pouvons maintenant entrevoir le jour où de nouveaux médicaments viendront en aide aux personnes qui luttent contre des maladies neurodégénératives, comme la maladie d'Alzheimer.

La recherche sur la régénération suscite de nouvelles attentes et de nouveaux espoirs chez les patients atteints de lésions de la moelle épinière ou d'autres lésions cérébrales. Dans toutes les circonscriptions du Canada, on poursuit des travaux de recherche et on traite les personnes atteintes en ayant recours à une technologie de plus en plus sophistiquée et révolutionnaire. Dans la circonscription de London–Ouest que je représente, un jeune scientifique a récemment entrepris un nouveau projet de recherche sur le fonctionnement du cerveau. À l'heure actuelle, grâce à l'imagerie par résonnance magnétique, on peut voir clairement l'anatomie du cerveau. Une imagerie fonctionnelle nous donnera la possibilité de constater comment fonctionne le cerveau au juste et d'établir une carte des centres qui touchent des aspects comme la parole et l'activité motrice.

Le cerveau humain est sans aucun doute un organe remarquable qui nous distingue des autres créatures vivantes. Une masse d'à peine trois livres de neurones interreliés contrôle toutes nos activités. Le cerveau est la merveille la plus complexe et la plus mystérieuse de toute la création. On dit que c'est le siège de l'intelligence humaine, l'interprète des sens, le gardien de la mémoire ou, en fait, le sanctuaire de l'âme.

Les affections cérébrales s'accompagnent d'incapacités tout à fait terribles qui peuvent déshumaniser une personne. Un esprit sain est essentiel pour avoir une vie bien remplie et profiter pleinement de sa liberté et de son indépendance. Les maladies cérébrales constituent une grande menace pour l'indépendance des personnes âgées. La stabilité cognitive améliore la capacité de guérir et de récupérer, ainsi que de surmonter les troubles physiques.

Malheureusement, comme tout ce qui est humain, le cerveau n'est pas parfait, puisqu'il peut être victime de blessures et de maladies, notamment durant la phase de développement des très jeunes enfants. Les maladies ne connaissent pas de frontières

géographiques et frappent tous les gens, quels que soient leur langue, leur sexe, leur race ou leur situation économique. Tout être humain dans le monde est une victime possible de maladies cérébrales.

Cela me surprendrait beaucoup que des députés n'aient pas été touchés personnellement par des maladies et des troubles de ce genre. Nous connaissons tous un ami, un parent ou un membre de notre famille qui a été frappé par une maladie cérébrale, ce terrible fléau. Au début de la décennie, on estimait que cinq millions de Canadiens souffraient de troubles cérébraux allant des malformations congénitales, des maladies dégénératives, des troubles neurogènes, de l'épilepsie, de la sclérose en plaques et de l'apoplexie aux troubles d'apprentissage, d'audition, de langage et d'élocution.

Bon nombre de médecins, de personnes et d'associations m'ont soutenue dans mes efforts pour faire reconnaître la décennie du cerveau. Je sais que de nombreuses personnes ont travaillé fort dans ce but, bien avant moi. Bon nombre de ces personnes ont consacré leur carrière au traitement et à l'élimination des maladies cérébrales. En désignant les années 90 «décennie du cerveau», on reconnaîtrait leurs efforts et on les encouragerait à poursuivre leur noble croisade.

L'étude du cerveau présente des possibilités énormes pour la santé des Canadiens et diminue les lourds fardeaux, sur les plans économique et moral, que les maladies et les affections cérébrales engendrent pour notre société. Alors que je faisais des démarches pour faire adopter cette mesure législative, des personnes directement touchées par ces maladies, à l'heure actuelle, et parfois de façon tragique, ont communiqué avec moi. J'ai reçu beaucoup de lettres de parents dont les enfants sont morts ou se meurent d'une tumeur cérébrale.

• (1110)

J'ai écouté ce qu'avaient à dire des personnes qui assument la lourde tâche de prendre soin d'êtres chers atteints de troubles cérébraux. Jamais je ne saurai exprimer à la Chambre toute l'énergie qu'elles mettent à lutter contre l'adversité et à relever les défis et toute la douleur qu'elles ressentent. C'est en pensant à ces personnes que j'invite les députés à appuyer cette mesure législative.

En dix minutes, il est impossible de parler de tous les problèmes de la recherche. Je voudrais souligner deux formes de maladies cérébrales et leurs effets.

Aujourd'hui, plus d'un quart de million de Canadiens souffrent de la maladie d'Alzheimer et de troubles connexes. D'ici 2030, on estime qu'il y en aura plus de trois quarts de million. Les coûts sociaux et humains de la maladie d'Alzheimer sont énormes. Cette maladie affecte la capacité de comprendre, de réfléchir, de se souvenir et de communiquer. Il s'agit d'une maladie dégénérative, ce qui signifie que des hommes et des femmes qui étaient autonomes en viennent graduellement à dépendre des autres.

Cette maladie a des effets tout aussi catastrophiques sur les soignants qui, très souvent, sont des membres de la famille. Les membres de la famille sont soumis à des longues périodes de stress moral, financier et physique. Leur santé et leur bien–être deviennent une préoccupation tout aussi importante que la santé et le bien–être de la personne malade.

Chaque année, des milliers de Canadiens apprennent qu'ils souffrent d'une tumeur cérébrale primitive ou secondaire. Comme elles se situent aux divers centres qui commandent la pensée, les émotions et le fonctionnement physique, les tumeurs cérébrales peuvent gravement affecter les fonctions motrices, la vision et le langage et rendre le traitement très difficile.

En 1982, dans ma ville, London, on a mis sur pied le laboratoire de recherche sur le cerveau, qui contient des unités de recherche à la fois expérimentale et clinique. En outre, la Brain Tumour Foundation of Canada est membre fondateur de la North American Brain Tumour Coalition, un réseau d'organismes sur les tumeurs cérébrales qui cherchent à mieux sensibiliser la population à la nature des tumeurs cérébrales et à l'accessibilité de divers traitements.

En 1991, on a également créé à London la Canadian Brain Tissue Bank, qui agit comme organisme–ressource international où des chercheurs du Canada, des États–Unis et d'autres pays peuvent obtenir des prélèvements tissulaires pour mener des expériences.

Si les tumeurs cérébrales ont été mises en évidence dans ce projet de loi, ce n'est pas parce qu'elles sont plus ou moins importantes que tout autre trouble ou invalidité, mais bien parce que je faisais partie d'une association qui s'intéressait à cette question lorsque les travaux sur ce projet de loi ont débuté. J'ai également pu constater, dans d'autres domaines où j'ai déjà travaillé, les conséquences désastreuses que peuvent avoir les maladies mentales, c'est–à–dire la perpétration d'actes antisociaux ou de violence. À mon avis, c'est le seul secteur de nos régimes de justice pénale et de soins de santé où toutes les personnes en cause sont des victimes.

On peut prendre des mesures pour favoriser un échange encore plus efficace de connaissances, de renseignements et de ressources afin d'accélérer la recherche sur la prévention et le traitement des maladies cérébrales. Les Canadiens doivent reconnaître le lien qui existe entre la santé du cerveau et le bien–être et la qualité de vie des gens. Les maladies cérébrales provoquent d'énormes souffrances humaines, souvent au cours des années les plus productives de notre vie.

J'ai mentionné précédemment les effets que ces maladies peuvent avoir sur la personne et sur son entourage immédiat, soit sa famille et ses amis. Toutefois, nous devons reconnaître que ces maladies entraînent des coûts énormes.

Lors de la conférence Flavelle qu'il a donnée en novembre 1994 à l'Université de Western Ontario, le Dr John Evans a déclaré que les maladies neurologiques nécessitent l'hospitalisation de plus de gens que tout autre groupe de maladies et, partant, représentent une part disproportionnée des maigres ressources en santé. Il a ajouté que le coût des traitements et de la réadaptation constitue pour les États–Unis et le Canada un far-

deau monumental évalué à environ 300 milliards de dollars par année. Dans le seul domaine de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence, les Canadiens dépensent quelque 3,3 milliards de dollars par année en soins dispensés aux personnes qui en souffrent.

Le présent débat ne devrait pas se réduire à des sommes d'argent, car cela diminuerait la valeur humaine de toutes les personnes en cause. Ce dont il s'agit ici, c'est de la santé et du bonheur de nos enfants, de nos parents, de nos amis, de nos partenaires et de nous-mêmes. Au cours de sa vie, personne n'est à l'abri des maladies cérébrales. Nous vieillissons tous un jour et notre indépendance sera liée à notre santé physique et mentale.

J'ai dit au début de mon discours que ce projet de loi aidera à mieux sensibiliser les Canadiens, et à attirer l'attention sur l'importance de la recherche dans ce secteur médical qui revêt une importance cruciale. Je demande donc aux députés de reconnaître cette réalité et d'approuver des mesures qui bénéficieront aux Canadiens aujourd'hui et plus tard.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'appuyer le projet de loi C-239. Pour commencer, je voudrais féliciter mon amie et collègue de London-Ouest d'avoir pris cette importante initiative. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. D'autres, dont l'ancien député de Niagara Falls, avaient déjà proposé cette idée à la Chambre. De nombreux efforts ont été faits pour amener la Chambre à emboîter le pas à d'autres assemblées législatives et d'autres pays, parmi lesquels, comme ma collègue l'a fait remarquer, les États-Unis qui, à la suite d'une proclamation faite par le président Bush, observent à présent la décennie du cerveau, une initiative dont les résultats sont considérables. Je reviendrai là-dessus.

• (1115)

Avant tout, je voudrais, pour l'information de la Chambre, lire quelques extraits d'une lettre manuscrite envoyée à un député par des gens du nord de l'Ontario. Cette lettre dit entre autres:

«Le 21 mai 1992, notre fille de 20 ans est morte d'une tumeur maligne au cerveau. Notre vie et celle de sa seule soeur ont été bouleversées à jamais.» Et les parents de poursuivre: «La plupart des gens ne peuvent s'imaginer combien il est douloureux d'être là impuissants à regarder son enfant mourir. Si nous avions été mieux informés des symptômes de cette maladie, peut-être notre fille aurait-elle pu faire plus tôt l'objet d'une attention médicale, peut-être serait-elle encore en vie, et peut-être écrirait-elle cette lettre elle-même.»

Je ne saurais expliquer en des termes plus crus, plus éloquents et plus clairs que cette lettre, pourquoi nous devons sensibiliser le public aux maladies du cerveau.

Les parents ont écrit: «Si nous avions été mieux informés des symptômes de cette maladie, peut-être notre fille aurait-elle pu faire plus tôt l'objet d'une attention médicale, peut-être serait-elle encore en vie, peut-être écrirait-elle cette lettre elle-même.»

Cette initiative, proposée par ma collègue de London-Ouest, a ceci d'impressionnant qu'elle est vivement appuyée par la communauté scientifique. Les lettres que j'ai reçues, et que d'autres députés ont reçues, en particulier la députée de London-Ouest, sont très encourageantes. Les gens qui connaissent bien la question sont tout à fait en faveur de cette initiative. Ils sont en faveur de proclamer la décennie du cerveau afin de sensibiliser le public à cette importante question, ainsi qu'aux questions connexes que sont la prévention, la recherche, le traitement et la réadaptation. Toutes les organisations sont littéralement du même avis là-dessus.

Leur liste laisse songeur; il s'agit entre autres de la Société Alzheimer du Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale, la Banque canadienne de tissu du cerveau, l'Association canadienne des paraplégiques, l'Epilepsy Association of Metro Toronto, Épilepsie Canada, la Société Huntington du Canada. Et la liste continue.

Je voudrais vous lire des extraits d'une autre lettre provenant du doyen de la faculté de médecine de l'Université de Western Ontario. Il dit: «Je voudrais dire combien je suis en faveur de la décennie du cerveau. Il s'agit d'une initiative essentielle à de nombreux points de vue, étant donné l'actuel débat national sur la recherche et le système de soins de santé.» Il invoque ensuite deux ou trois arguments bien précis. Pour commencer, le vieillissement de la population. «Dans le cas des personnes âgées, il est de plus en plus impérieux, dit-il, de trouver d'autres formules que de les placer dans des établissements. Avec les ans, on associe de plus en plus le sida à des problèmes qui affectent les os, la vessie et le cerveau. Autrement dit, les fractures, l'incontinence et la démence constituent une menace grandissante pour les personnes âgées et peuvent nécessiter leur hospitalisation.»

• (1120)

L'auteur de la lettre parle ensuite des répercussions sur les enfants défavorisés. Il fait essentiellement valoir qu'il faut mettre davantage l'accent sur cette importante question.

Si je semble me répéter au sujet de la sensibilisation, c'est justement à cause de la simplicité du projet de loi. Nous ne demandons pas de dépenses publiques énormes; nous voulons simplement faire adopter un projet de loi qui mettra l'accent sur cette importante question et dont les effets se feront sentir dans de nombreux domaines.

On me permettra de citer l'extrait d'une autre lettre du doyen de la faculté de médecine de l'Université de Western Ontario.

«À titre d'ancien vice-président de la North American Brain Tumour Coalition, je peux vous dire que l'adoption, aux États-Unis, de la loi sur la décennie du cerveau a contribué à sensibiliser davantage la population aux maladies du cerveau, et ce, tant dans les localités que dans les États et à l'échelle nationale. La loi a eu pour effet d'accroître l'appui aux patients souffrant de troubles liés à la présence d'une tumeur et aux organismes de charité qui s'en occupent. De nombreuses sociétés pharmaceuti-

ques avec lesquelles je fais affaire utilisent le logo de la décennie du cerveau dans leur en–tête et accordent un appui appréciable à cette cause. L'adoption de la loi sur la décennie du cerveau aux États–Unis est également à l'origine de nombreuses initiatives auxquelles j'ai participé. En tant que membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne des tumeurs du cerveau, j'ai été amené à traiter avec plusieurs organismes américains et j'ai pu constater que nous avons tous des objectifs communs. Nous travaillons ensemble à aider les patients au Canada et aux États–Unis.»

L'objet de cette lettre, qui est également l'objet de mon discours et de celui de ma collègue de London–Ouest lorsqu'elle a déposé le projet de loi, est que ce projet de loi, quoique rédigé en termes simples, fera en sorte qu'on accordera une importance accrue à cette importante question. Et c'est bien ce que nous devrions faire.

On estime que cinq millions de Canadiens, je dis bien cinq millions, souffrent de dérèglements du cerveau, dont des accidents cérébrovasculaires, des maladies dégénératives, ou troubles de la parole, du langage ou de l'audition. La nouvelle ère dans laquelle entre la recherche sur le cerveau offre un espoir à ces patients. La Chambre peut contribuer à faciliter encore un peu plus les choses en donnant son appui à cette importante mesure législative.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il me fait particulièrement plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour accorder mon appui au projet de loi C–239, Loi sur la décennie du cerveau, déposé par ma collègue de London–Ouest.

Le cerveau humain, une masse de plus d'un kilo constituée essentiellement de cellules nerveuses qui contrôlent nos sentiments, nos réactions et nos activités, est l'une des plus formidables et mystérieuses merveilles de la création. Ce haut lieu de l'intelligence humaine qui nous permet de contrôler nos mouvements, d'interpréter nos sens et d'interagir avec notre environnement continue d'intriguer les chercheurs et les scientifiques de par le monde.

Ces dernières années, la science nous a permis d'élucider certains aspects du cerveau humain mais il reste encore beaucoup trop d'interrogations. Comment le cerveau fonctionne–t–il? Qu'est–ce qui l'affecte? Comment peut–on prévenir ses défaillances? Avec la recrudescence des maladies reliées aux problèmes du cerveau, le besoin de connaître plus à fond le cerveau n'est plus un luxe mais à la fois une nécessité et l'un des plus grands défis scientifiques de notre époque.

Le Japon a lancé le premier un programme scientifique en 1987 pour maximiser l'efficacité de la recherche sur le cerveau. Trois ans plus tard, c'était au tour des Américains de proclamer les années 1990 la décennie du cerveau et de collaborer à mettre sur pied un vaste programme de recherche. Les Européens ont emboîté le pas en 1992.

• (1125)

Le but du projet de loi C–239 est donc de demander à ce Parlement, à l'instar des autres pays occidentaux, de déclarer la décennie du cerveau, et du même coup, qu'il appuie et reconnaît l'importance de la recherche dans ce domaine.

Le cerveau est le siège de nombreuses incapacités et de maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer, des problèmes de santé mentale comme la schizophrénie et les troubles affectifs, la toximanie et les déficits neurologiques comme les troubles de l'apprentissage.

Toute une gamme de maladies du cerveau afflige les Canadiens. En 1989, la Coalition neurologique canadienne a financé une enquête rétrospective de dix ans sur la fréquence des maladies neurologiques au Canada. Le résultat de cette enquête est inquiétant: on y constate que plus d'un Canadien sur six est atteint d'un quelconque désordre mental.

Notre santé mentale ne tient qu'à un fil. C'est aussi mince qu'une feuille de papier, et au cours d'une vie, plusieurs troubles affectifs peuvent la déséquilibrer. On peut vivre soit un divorce, la perte d'un être cher, la perte d'un emploi, la pauvreté, la toxicomanie, l'alcoolisme, le stress, et un bon matin on se lève et on n'est pas en bonne santé mentale. On est affecté. Les personnes les plus fortes peuvent s'en sortir, d'autres pas.

Plus de 50 000 Canadiens sont présentement aussi atteints de sclérose en plaque, qui est devenue la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada. La recherche n'a toujours pas su mettre au point un traitement quelconque et personne ne peut expliquer pourquoi le Canada est l'un des pays au monde où le risque d'être atteint par cette maladie est le plus élevé.

Il y a également le problème des tumeurs au cerveau. Ainsi selon la Brain Tumor Foundation of Canada, les tumeurs cancéreux du cerveau sont la deuxième cause de décès chez les enfants de moins de 14 ans et la troisième cause de décès chez les hommes de 15 à 34 ans. La fréquence de décès découlant d'une tumeur au cerveau a augmenté de 100 p. 100 entre 1968 et 1987.

Et que dire de la maladie d'Alzheimer, cette maladie qui crée des troubles dégénératifs du cerveau entraînant la destruction irrémédiable des cellules cérébrales compte comme l'une des principales causes de décès chez les personnes âgées, bien que l'on sait maintenant qu'elle peut survenir à tout âge. Présentement, plus de 250 000 Canadiens souffrent de la maladie d'Alzheimer et des démences qui s'y rattachent et on estime que ce nombre atteindra 750 000 d'ici 30 ans.

La maladie reliée à des défaillances cérébrales n'ont pas seulement un impact social, mais également des répercussions économiques qui ne peuvent être ignorées. Déjà nous investissons des sommes d'argent considérables dans le traitement et l'hébergement des malades. Et à mesure qu'augmente le nombre de personnes affligées par cette maladie, leur traitement à long terme alourdira encore davantage les frais de santé.

Selon une étude sur la santé et le vieillissement au Canada, les Canadiens consacrent environ 3,3 milliards de dollars par année

au traitement d'au moins 150 000 personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer dans les établissements de longue durée. Ce chiffre ne comprend pas les frais que supportent les familles qui soignent eux–mêmes leurs proches atteints de la maladie.

Il est clair que les maladies du cerveau, y compris les maladies mentales, les maladies dégénératives comme la maladie d'Alzheimer et l'apoplexie coûtent très cher. En sensibilisant le public aux maladies et aux troubles du cerveau, on l'incite à soutenir davantage la recherche dans ce domaine, ce qui réduira aussi les frais de santé que doivent supporter les pouvoirs publics.

La décennie du cerveau n'a pas attendu la participation du Canada pour débuter. Comme je l'ai déjà mentionné, les pays européens et les États–Unis ont déjà proclamé les années 1990 décennie du cerveau, et certains centres de recherche québécois et canadiens sont déjà dans la course.

Ainsi, l'Institut neurologique de Montréal est appelé à jouer un rôle majeur dans l'élan de recherche qu'a créé la proclamation de la décennie du cerveau aux États–Unis, décrétée par le président Bush en 1990. Affilié à l'Université McGill, l'Institut neurologique, qui compte une soixantaine de professeurs, neurologistes, informaticiens, étudiants et autres chercheurs, participe à l'un des plus ambitieux projets initiés dans le cadre de la décennie du cerveau: celui de réaliser un atlas informatisé du plus complexe organe du corps humain, le cerveau.

• (1130)

Ce projet de cartographie du cerveau est réalisé dans le cadre d'un vaste programme réunissant un important consortium de centres de recherche coordonné par l'Institut national américain de la santé mentale et financé par onze agences américaines. L'Institut neurologique de Montréal, qui est membre de ce consortium, est la seule institution non américaine à prendre part à cet important projet, ce qui en dit long sur sa notoriété.

L'Institut neurologique de Montréal et son Centre McConnell sont devenus des chefs de file, sinon des leaders mondiaux, dans le domaine de la cartographie du cerveau. S'il faut reconnaître l'excellence de leurs recherches et leurs contributions au domaine de la recherche médicale québécoise et canadienne, il faut cependant s'attrister du fait que ces recherches se fassent dans le cadre d'un programme supervisé et financé en grande partie par des fonds étrangers.

Que ce soit en recherche médicale, en recherche pharmaceutique, le Québec et le Canada possèdent la compétence pour exceller et s'imposer comme chef de file et pour cela, nous devons continuer à promouvoir la recherche et le développement. Proclamer les années 1990 la décennie du cerveau serait déjà un appui important, car cela sensibiliserait la population canadienne et les gouvernements à investir dans la prévention, la recherche, le traitement et la réadaptation de ceux qui souffrent des diverses maladies du cerveau.

Aujourd'hui, des millions de Québécois et de Canadiens et leurs familles ont le droit d'espérer que la science élucidera les mystères du cerveau humain. Suite aux découvertes récentes dans le monde de la génétique, munis de recherches et d'études exhaustives compilées depuis maintenant plusieurs décennies et armés d'un appareillage médical extrêmement sophistiqué, les scientifiques sont sur le point de percer l'un des secrets les mieux gardés de notre civilisation.

Les conséquences d'une telle découverte sont innombrables. Non seulement elle permettrait enfin de trouver une cure aux terribles maladies mentales qui ravagent notre société, mais également, elle nous donnerait la possibilité d'aborder d'une nouvelle façon, voire même de guérir certains désordres telles les phobies, la toxicomanie et même la violence.

Tout en soutenant la recherche et dans l'attente de nouvelles découvertes, il faut mettre de l'avant des programmes efficaces de prévention. Il faut toujours garder en mémoire que la restructuration de notre système de santé et de ses finances passe entre autres par la mise en place d'une approche axée davantage sur la prévention et l'éducation.

À titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de santé et également à titre de députée du Bloc québécois, il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi C–239 et de demander à ce Parlement de proclamer les années 1990, décennie du cerveau.

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–239. Pour commencer, je veux souligner le travail qu'a dû accomplir la députée de London–Ouest pour soumettre ce projet de loi à la Chambre.

Je tiens aussi à féliciter publiquement les nombreux organismes de recherche, qu'il s'agisse des entreprises privées ou des quelques organisations financées par le gouvernement. Je veux aussi vanter les mérites de ceux qui oeuvrent dans le domaine de la médecine, en particulier les spécialistes des troubles neurologiques et cérébraux.

À cause de son titre, ce projet de loi est peut–être mal compris. Il n'y a pas très longtemps, un chroniqueur d'un journal de Toronto a avoué son ignorance totale de la question. La même chose s'est produite cette semaine dans ma circonscription, quand j'ai dit à une de mes électrices que j'allais prononcer un discours sur la décennie du cerveau aujourd'hui. Éclatant de rire, elle m'a demandé «N'avez–vous rien de plus important à faire à la Chambre? Tout le monde a un cerveau.» Elle n'avait absolument rien compris. Quand je lui ai expliqué que le but du projet de loi était de sensibiliser la population à l'existence des dérèglements du cerveau et d'amener les gens à faire preuve de compréhension envers les personnes atteintes de ce type de maladie, elle a radicalement changé d'attitude et m'a assuré de son soutien.

• (1135)

C'est probablement en vous faisant part de certaines expériences personnelles que je ferai la meilleure utilisation de mon temps, aujourd'hui. J'ai côtoyé des personnes atteintes de troubles du cerveau et, dans un sens, c'est probablement une chance que j'ai eue. Je précise que ma propre famille est touchée par ce genre de maladie.

En février 1945, ma mère a été amenée à l'hôpital parce qu'elle était sur le point de donner naissance à notre petite

soeur—même si nous ne le savions pas encore à ce moment–là. Le plus désolant pour tout le monde, c'est qu'il y a eu ce qu'on a appelé un accident. Il n'y a pas le moindre doute que ce fut un accident dû à de l'ignorance de la part du personnel médical. Ma soeur a subi des lésions cérébrales à la naissance, à cause d'un manque d'oxygène.

Elle aura 50 ans dans quelques mois. Toute sa vie, elle a souffert de paralysie cérébrale. C'est une jeune fille intelligente qui comprend tout, mais qui est incapable de parler. Comment peut–on savoir qu'elle est intelligente? Eh bien, elle a mis au point son propre langage; ma mère la comprend facilement et nous, les autres membres de la famille, nous la comprenons assez bien. Cependant, comme elle ne peut parler, elle n'arrive pas à se faire comprendre par d'autres. Elle est totalement dépendante.

J'aurais donc voulu qu'à ce moment–là, la science soit assez avancée pour que les travailleurs d'hôpitaux sachent qu'on n'empêche pas une naissance sous prétexte que le moment était mal choisi, causant ainsi à ma famille ce très grave traumatisme qui dure depuis des ans. En passant, permettez–moi de dire que je n'apprécie pas du tout que l'on dise qu'il aurait fallu placer ma soeur dans une institution parce qu'elle est inutile à la société. Elle fait partie de ma famille et nous l'aimons beaucoup.

Je pense aussi à une jeune femme qui avait l'habitude de venir à la maison quand elle faisait son cours d'infirmière. Elle s'est mariée et a eu des enfants. Puis, un jour, sa famille et elle ont eu un accident de voiture dont ils n'étaient nullement responsables. Malheureusement, leur aîné, un garçon de dix ans à l'esprit précoce et très intelligent, a subi une lésion cérébrale et est devenu totalement dépendant. Cet accident a complètement changé sa vie. Il semble que les meilleurs soins médicaux se soient révélés inutiles.

Cette autre expérience nous touche encore plus près, ma femme et moi. Nous connaissons depuis longtemps un couple qui sont nos plus proches amis. Il y a une dizaine d'années, le mari qui est plus jeune que moi—il semble que tout le monde est plus jeune que moi—a présenté les premiers symptômes de la maladie de Parkinson. Je n'arrive pas à exprimer l'effet que ce diagnostic a eu sur sa femme, sa famille et sur sa vie même ainsi que sur tous ceux qui le connaissent et l'aiment.

Cet ami s'est soumis à diverses recherches, voire à des expériences. Il y a quelques années, il a subi une chirurgie nouvelle et étonnante dans laquelle on lui a enlevé la calotte crânienne pour pratiquer une cavité entre les deux hémisphères du cerveau, dans la partie qu'on appelle le noyau caudé et qui produit la dopamine, une substance chimique essentielle à l'activité musculaire. Un peu plus tard, on l'a opéré de nouveau pour lui retirer une partie de la glande surrénale pour l'insérer dans la cavité pratiquée dans le cerveau dans l'espoir de stimuler le noyau caudé et lui faire reprendre ses fonctions.

• (1140)

Malheureusement, cela n'a pas marché et, dix ans plus tard, mon ami reste totalement dépendant. Je suis convaincu que les députés peuvent difficilement comprendre les répercussions que cela a sur nous. Nous essayons d'aller le visiter chaque semaine, mais avec mon nouvel emploi, c'est plus compliqué. La plupart du temps, mon ami est incapable de parler, il a énormément de difficulté à communiquer. Nos rapports sont gravement affectés parce que nous ne pouvons pas bien communiquer.

Ce ne sont là que quelques exemples. Je suis convaincu que nous connaissons tous quelqu'un qui a ce genre de problèmes. Que devons–nous faire? La mesure dont nous sommes saisis vise à proclamer les années 90 la décennie du cerveau et à promouvoir la recherche et la compréhension. Nous devons certainement faire davantage pour amener les gens, au Canada et partout dans le monde, à mieux comprendre les maladies. En général, on ne sait pas comment réagir devant les gens frappés par des maladies cérébrales. Il faut informer et éduquer.

Je pense, par exemple, à mon ami hospitalisé qui, parfois, pouvait se déplacer très facilement, mais qui, en l'espace de quelques minutes, se retrouvait complètement immobilisé. Des infirmières ne comprenaient pas ce qui lui arrivait et parfois, elles se moquaient de lui. Quelle triste situation. Il faut faire mieux connaître ces maladies.

Il ne fait aucun doute que nous devons investir dans la recherche. Je ne pense pas que les Canadiens approuveraient le projet de loi s'ils croyaient qu'il vise tout simplement à faire voyager des gens autour du monde aux frais de l'État. Cependant, je suis certain que la majorité l'appuierait en sachant qu'il serait très efficace parce qu'il permettrait à des gens de partout dans le monde de travailler ensemble, de partager le fruit de leurs travaux de recherche et de faire avancer la cause.

Nous devons promouvoir la recherche médicale, mais nous devons aussi commencer à examiner sérieusement de quelle manière nous dépensons l'argent dans l'ensemble du domaine médical. Je trouve atroce que des personnes atteintes de troubles cérébraux et de tumeurs au cerveau aient à attendre jusqu'à six mois avant de pouvoir passer une remnographie pendant que nous gaspillons de l'argent sur d'autres choses.

Nous devons commencer à faire un usage très judicieux des fonds limités dont nous disposons, notamment en finançant des projets de recherche dont nous savons qu'ils atteindront des objectifs très précis.

Nous pourrions beaucoup accomplir en nous concentrant sur un objectif précis, comme les Américains l'ont fait, il y a plusieurs décennies, lorsqu'ils ont décidé qu'ils mettraient un homme sur la lune. Ils ont alors utilisé toutes leurs ressources, leur technologie et leurs meilleurs scientifiques pour atteindre ce but. Il ne fait aucun doute que la concentration de nos ressources serait un défi pour nous, mais je suis convaincu que, avec les ressources en recherche et en science dont nous disposons, sans compter la technologie moderne, nous pourrions battre en brèche les maladies cérébrales.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole ce matin pour appuyer fermement le projet de loi C–239, Loi concernant la décennie du cerveau. J'aimerais aussi féliciter ma collègue, la députée de London–

Ouest d'avoir abordé à la Chambre la question de la santé mentale et neurologique des Canadiens.

À mon avis, la meilleure façon de défendre l'adoption de ce projet de loi, c'est de le soumettre à un test législatif décisif. Voici les questions auxquelles nous devons répondre: S'il est adopté, ce projet de loi peut–il avoir des répercussions positives sur la vie de tous les Canadiens? Par ailleurs, ce projet de loi peut–il avoir des retombées positives sur l'ensemble du Canada? Dans les deux cas, la réponse est sans équivoque affirmative à propos du projet de loi C–239.

• (1145)

Déclarer officiellement «décennie du cerveau» les années 1990 ne peut que sensibiliser davantage la population du Canada et du monde entier aux problèmes de santé mentale et neurologique. Cette sensibilisation peut contribuer, dans une large mesure, à enrayer certains préjugés entourant les problèmes de santé mentale et neurologique ainsi que leurs victimes.

Cette sensibilisation peut inciter les Canadiens à surveiller de plus près leur santé mentale et neurologique, d'une manière préventive, et à éviter ainsi des problèmes de santé. Cette sensibilisation peut aussi accroître, à l'échelle nationale, notre détermination à appuyer les efforts visant la mise au point de meilleurs remèdes et traitements pour les divers maux qui affectent l'esprit et le cerveau humains.

Certains observateurs du débat de ce matin se demandent peut–être pourquoi nous avons décidé, à la Chambre, de consacrer une partie de nos énergies et de notre attention à la santé du cerveau. Ce n'est certainement pas parce que les maux qui affectent d'autres aspects de l'anatomie humaine sont moins dignes de notre attention. La Coalition canadienne de neurologie a d'ailleurs souligné que le cerveau n'est pas un simple organe à considérer isolément, mais qu'il est le centre d'intérêt d'une médecine de pointe d'une vaste portée, à titre de siège de la logique, de la raison, de la créativité, de l'intelligence, voire de la compassion et de la compréhension du corps humain. Il est compréhensible que nous soyons décontenancés lorsque la maladie affecte le bon fonctionnement du cerveau.

Signalons à cet égard la réaction publique lorsqu'un ancien président américain a annoncé, la semaine dernière, qu'il souffrait de la maladie d'Alzheimer. Une grande partie de ce qui fait de nous des humains est située dans nos cerveaux. Les maladies mentales et neurologiques peuvent nous priver non seulement de notre bonne santé, mais aussi de notre identité en tant qu'être humain.

D'après les statistiques de l'Association neurologique, quelque 5 millions de Canadiens, soit 20 p. 100 de la population de notre pays, souffriraient de problèmes liés au cerveau. Ces chiffres font simplement ressortir l'importance d'agir pour attirer l'attention sur les diverses maladies qui vont des accidents cérébrovasculaires, aux problèmes dégénératifs, aux maladies neurogénétiques, ainsi qu'aux problèmes d'élocution, de langage et d'audition.

Mais il y a de l'espoir. Les scientifiques, tant au Canada que dans le monde entier, travaillent activement à trouver des traitements efficaces pour divers troubles. Ce faisant, ils élucident les mystères inhérents aux organes les plus complexes du corps humain. À mesure que se sont élargies nos connaissances du cerveau ainsi que des agents pathogènes et chimiques qui causent des troubles mentaux, nous avons mis au point des techniques de pointe comme l'imagerie par résonance magnétique et l'imagerie tomographique informatisée, qui auraient été impensables dans le passé.

Comme la coalition neurologique l'a fait remarquer, la neurologie influe sur presque tous les secteurs de la médecine moderne, y compris les troubles cardiovasculaires et immunitaires. Selon la coalition, l'étude du cerveau pourrait contribuer énormément à l'amélioration de la santé des Canadiens en atténuant le lourd fardeau économique et émotif qu'imposent à notre société les maladies et les troubles cérébraux. Ces derniers finissent par se répercuter sur le reste du corps.

Faire des années 90 la décennie du cerveau aurait pour effet, selon la coalition, d'accroître le soutien accordé par le public à la recherche, ce qui réduirait du même coup le fardeau que représentent pour le gouvernement les coûts de l'hospitalisation et de la prestation des services.

Pour les milliers de Canadiens qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, de la maladie de Parkinson, de la maladie de Huntington, de la schizophrénie, de la sclérose en plaques, de l'épilepsie, de la démence, de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres troubles, cette déclaration serait la preuve que le gouvernement ne les oublie pas. Bien au contraire, il continuera de leur accorder toute l'attention qu'ils méritent.

• (1150)

C'est pour ces personnes–là aussi bien que pour la santé et le bien–être de tous les Canadiens que j'appuie de tout coeur le projet de loi C–239, Loi concernant la décennie du cerveau.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens au sujet de ce projet de loi et je tiens à féliciter ma collègue de London–Ouest. J'ai écouté le débat d'aujourd'hui. Nous avons discuté de la complexité du cerveau. Nous nous sommes également penchés sur les nombreuses maladies cérébrales.

Je voudrais confirmer que le cerveau est bel et bien un organe très complexe. Il faut lui accorder toute l'attention voulue. Je crois fermement que nous ne sommes pas assez sensibilisés à l'importance de notre cerveau. Tout ce que nous regardons, tout ce que nous faisons et toutes nos idéologies découlent du fonctionnement de notre cerveau. C'est un organe essentiel dans notre système, mais nous le connaissons très peu.

Ma collègue du Bloc québécois a parlé de l'établissement d'une carte du cerveau. Il y a peu de temps, nous croyions encore que la mémoire avait un emplacement bien précis dans notre cerveau. Les expériences réalisées au sujet de la maladie de Parkinson ont montré qu'on pouvait stimuler de très petites

sections du cerveau et amener tout à coup une personne à chanter la chanson de Coca–Cola ou je ne sais quoi d'autre.

Nous savons maintenant que le cerveau fonctionne, à l'instar du reste de notre corps, en fonction de composantes chimiques. C'est la structure chimique de notre corps qui fait que les messages peuvent passer à travers les synapses et qui nous permet de fonctionner, de faire les choses que nous jugeons extrêmement importantes pour notre mode de vie, puis de bâtir les sociétés dont nous avons besoin.

Nous parlons de troubles cérébraux. On a déjà signalé à la Chambre que cinq millions de Canadiens en souffraient. On a également précisé que les maladies cérébrales coûtaient très cher à notre régime de soins de santé, ce qui est tout à fait vrai. Or, cela ne semble pas être un problème qui va disparaître rapidement. En effet, on ne traite pas les maladies cérébrales en six semaines, contrairement à une fracture du bras ou d'un os quelconque.

Les affections cérébrales peuvent aller d'un problème mineur de comportement jusqu'à des troubles extrêmement graves et nous ignorons, dans tous les cas, la cause réelle. Il est tout à fait essentiel de se pencher sur cet organe et d'essayer de le comprendre pour mieux pouvoir saisir le sens de notre propre vie.

Ainsi, lorsque j'ai travaillé dans le domaine des soins infirmiers en psychiatrie, j'ai eu l'occasion de voir des gens tout à fait incapables de s'habiller eux–mêmes. Ils ne savent pas où mettre leur pantalon. Ils peuvent très bien placer le bras dans la jambe du pantalon. Par contre, le jeune homme auquel je pense pouvait répondre à des questions mathématiques extrêmement complexes. Lorsqu'on lui demandait, par exemple, d'additionner toute une série de chiffres dans sa tête, il avait immédiatement la réponse. Pourtant, c'était un homme parfaitement incapable de fonctionner de n'importe quelle autre façon. Pour stimuler son esprit mathématique, il suffisait de lui offrir une tasse de café. Il était très utile aux services de comptabilité. Cela semblait être devenu son rôle. C'était avant l'arrivée des ordinateurs.

L'autre chose à laquelle nous avons tendance à penser, c'est le cerveau humain. Nous devons également songer à ce qui s'est passé au fil des ans en ce qui concerne notre connaissance du cerveau animal. Nous savons maintenant qu'il est possible que nous ne soyons pas la seule espèce capable de penser. On effectue de très grands travaux de recherche sur les dauphins. Peu à peu, nous nous apercevons que d'autres animaux communiquent entre eux. C'est quelque chose que l'on commence à étudier, étant donné la connaissance qu'ont certains du cerveau et de ses complexités ou de ses pouvoirs inconnus.

• (1155)

Nous ne savons pas vraiment tout ce que nous sommes capables de faire. Nous entendons des gens dire qu'ils ont un sixième sens, qu'ils sont clairvoyants. Certains pensent que nous savons ce que cela signifie. Pourtant, certaines personnes sont réellement clairvoyantes. De toute évidence, il y a à cet égard dans notre cerveau un mécanisme que l'on pourrait développer. Encore une fois, nous ignorons beaucoup de choses à ce sujet, vu le manque de recherches, entre autres.

Je tiens également à dire que nous semblons être plus conscients des mystères et des merveilles de l'espace, par exemple. On en discute partout, autour d'un café, dans les restaurants ou ailleurs. Pourtant, nous ne savons même pas tout ce que peut faire notre cerveau, tout ce que nous pouvons faire comme êtres humains. Cela ne nous empêche pas de nous interroger sur l'espace. Nous en savons plus là–dessus que sur nous–mêmes, sur ce qui fait que nous sommes tels que nous sommes. Rien de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant n'aurait été possible sans les capacités de notre cerveau et, pourtant, nous ne comprenons pas encore son fonctionnement.

Il y a quelques années, on pensait que la schizophrénie était un trouble du comportement. On pense encore que c'est le cas, pour certains aspects de la schizophrénie. Cependant, grâce à la recherche, on a découvert qu'il y avait dans notre organisme un état physiologique qui était à l'origine de certains diagnostics de schizophrénie.

La dépression est un autre mal qui nous touche aujourd'hui dans notre quotidien. La dépression—en réalité, nous ne savons pas pourquoi nous entrons dans divers états dépressifs et, pourtant, nous disposons de toutes sortes de médicaments pour lutter contre la dépression. Notre société passe rapidement à une situation où il y a une pilule pour tout. On peut probablement modifier sa personnalité simplement en prenant un médicament.

Nous nous rendons compte que le cerveau est totalement dépendant de la constitution chimique de son environnement. Nous nous rendons compte aussi qu'il est très sujet aux traumatismes. Des incidents ont provoqué des traumatismes, par exemple, et nous ignorons pourquoi. En fait, le traumatisme peut aussi être accompagné d'un choc. Néanmoins, certaines personnes peuvent rester aphasiques et ces conditions elles–mêmes peuvent différer. Ainsi, il peut arriver que certaines personnes ne puissent prononcer que la moitié d'un mot. Par exemple, elles veulent prononcer le mot «cendrier» qu'elles connaissent bien et, comme elles n'arrivent pas à se rappeler ce nom, elles se contentent de dire «quelque chose dans lequel on écrase sa cigarette». Voilà qui est pour le moins une situation débilitante pour ces malades. L'ennui, c'est que nous ne savons pas comment les aider à s'aider.

Je suis donc très favorable à la «décennie du cerveau», et ce, même si nous sommes déjà presque à mi–parcours. Selon moi, nous ne sommes pas assez sensibilisés aux réalités de notre espèce. J'ajouterai que cela n'arrive pas seulement une fois au cours d'une existence, mais probablement une fois tous les cent ans, s'il faut ce genre de mesure législative ou ce genre de prise de conscience pour nous amener à nous rendre compte que nous ne savons pas grand–chose au sujet de ce que nous sommes et de ce dont nous sommes capables.

Mme Barnes: Monsieur le Président, je me demande s'il y a consentement unanime pour que le projet de loi C–239 fasse l'objet d'un vote.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote?

Une voix: Non.

Mme Barnes: En conséquence, je propose:

Que le projet de loi ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais que son objet soit renvoyé au Comité permanent de la santé; et que le projet de loi soit par conséquent retiré.

Le vice–président: Les députés ont entendu la motion portant retrait du projet de loi et renvoi de son objet au Comité permanent de la santé. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le vice–président: En conséquence, l'article est annulé, le projet de loi est retiré et son objet est renvoyé au Comité permanent de la santé.

(L'article est annulé et le projet de loi est retiré.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[*Français*]

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que cette Chambre prenne note du deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie («Pour financer le succès de la PME»), présenté à la Chambre le mardi 18 octobre 1994.

—Monsieur le Président, depuis dix ans que je siège en cette Chambre, j'ai toujours défendu les intérêts des petites et moyennes entreprises avec vigueur et enthousiasme. C'est une priorité pour moi car je sais à quel point le dynamisme de nos petites et moyennes entreprises est essentiel et irremplaçable pour notre économie.

Nos PME contribuent à près de 40 p. 100 de notre Produit intérieur brut. Elles fournissent déjà du travail à plus de quatre millions de personnes à travers le pays et elles sont génératrices de beaucoup d'emplois. De 1979 à 1989, 85 p. 100 des nouveaux emplois au Canada ont été créés par des petites entreprises. Elles constituent le secteur de notre économie qui enregistre la plus forte croissance. Plus proches des gens, plus liées aux collectivités que la grande entreprise, nos PME sont au coeur de la société. Elles font partie de notre vie quotidienne. Partout à travers le monde, on reconnaît le dynamisme, la créativité et le succès de nos entreprises canadiennes. Nous profitons tous du talent, de l'ingéniosité, de la persévérance et du sens des responsabilités des dirigeants de nos petites et moyennes entreprises.

Bien sûr, on fait toujours grand cas de Québec Inc., ces groupes d'entreprises québécoises qui ont grandi très vite au cours des années 1970 et 1980. C'est l'histoire fabuleuse des petites entreprises qui, avec l'aide du gouvernement, particulièrement du gouvernement fédéral, ont réussi à prendre beaucoup d'expansion en peu de temps. Mais Québec Inc., ce n'est pas seulement cela. C'est aussi des milliers d'autres entreprises moins flamboyantes, moins connues mais qui connaissent aussi beaucoup de succès et surtout donnent du travail à des milliers de personnes.

Je suis très fier que notre gouvernement a fait du soutien à la petite entreprise l'une de ses grandes priorités. Pendant plusieurs années, lorsque nous étions dans l'opposition, j'ai tenté par tous les moyens de faire comprendre au gouvernement précédent l'importance de nos petites et moyennes entreprises dans l'économie canadienne. J'ai réclamé sur tous les tons qu'on diminue la paperasse gouvernementale, qu'on implante des guichets uniques des services, qu'on favorise l'accès au capital. J'ai préconisé que nos ambassades et consulats à l'étranger soient plus concentrés sur l'exportation de nos produits canadiens. J'ai réclamé que le gouvernement canadien collabore plus activement avec les entreprises pour développer de nouveaux marchés.

Je dois avouer que les événements de la dernière semaine m'ont apporté beaucoup de fierté et de satisfaction. Tous les soirs j'ai vu à la télévision notre premier ministre et des centaines de chefs d'entreprises de chez nous développer des liens commerciaux avec le pays le plus populeux au monde, la Chine. La formule adoptée par Équipe Canada est déjà largement citée comme un modèle de développement commercial efficace et fructueux. C'est là qu'on a vu comment un premier ministre qui s'en donne la peine peut, mieux que n'importe qui d'autre, ouvrir les portes à l'étranger.

• (1205)

Cette équipe qui nous a représentés en Chine, c'est une équipe d'étoiles, la meilleure que notre pays ait jamais produite. Je suis certain que tous mes collègues seront d'accord avec moi pour décerner au premier ministre la première étoile de cette historique mission diplomatique et commerciale. Mais son succès ne se mesure pas en buts comme au hockey. Il se mesure en emplois pour nos travailleurs et en expansion pour nos entreprises.

Cet exploit diplomatique et commercial n'est pas un effet du hasard. Il repose sur un principe fondamental, celui de ce gouvernement qui croit qu'il est essentiel d'identifier, avec le secteur privé, les créneaux stratégiques qui peuvent amener nos PME d'aujourd'hui et de demain à atteindre leur plein potentiel. En ce sens, mon collègue, le ministre du Commerce international, vient de publier un rapport intitulé *Au service des PME exportatrices: le gouvernement et les banques veulent renforcer leur soutien.*

Ce rapport présente un plan d'action et propose des solutions concrètes aux besoins des PME pour leur expansion et leur accès au marché d'exportation. On ne réalise pas encore suffisamment l'élan que le marché d'exportation peut donner à nos PME et à notre économie. Par exemple, le Québec est une province commerçante où trop peu d'entrepreneurs ont le souci nécessaire pour affronter le marché extérieur. La valeur des exportations québécoises atteint près de 35 milliards de dollars par année, mais seulement 22 p. 100 des PME manufacturières du Québec exportent. Elles n'exportent que 14 p. 100 de leur production.

Deux cents entreprises réalisent à elles seules près de 95 p. 100 des ventes à l'étranger. Alors, imaginons–nous un instant le volume d'affaires et le nombre d'emplois qui seraient créés si la majorité des 160 000 PME québécoises exploitaient à fond le marché de l'exportation.

Le plan d'action identifie trois domaines où le soutien aux PME exportatrices doit être amélioré: l'accès à l'information, l'accès au financement à court terme et l'accès au financement à moyen terme. Les entrepreneurs reconnaîtront qu'il s'agit effectivement des domaines où l'implication stratégique du gouvernement pourra largement bénéficier aux petites entreprises.

Par les mesures qu'il propose pour faciliter l'accès des PME à l'information, ce plan d'action veut mettre un terme aux frustrations ressenties, et avec raison, par les entrepreneurs qui désirent obtenir des renseignements cruciaux sur leur capacité d'exportation. Il crée un véritable guide de ressources qui fera économiser aux PME un temps précieux dans leurs démarches d'accès aux marchés internationaux. Il leur donne accès à une équipe d'experts et à une série de programmes de formation dynamiques et efficaces.

D'autre part, nous voulons créer un climat de collaboration entre les institutions financières et les PME. Cela répond à un besoin prioritaire de nos entreprises. En ce sens, le rôle du gouvernement est crucial, car beaucoup d'entrepreneurs n'ont pas été bien traités par les institutions financières durant la récession. Le Canada compte déjà trop peu d'entreprises capables de soutenir la nouvelle concurrence, sans que nos PME aient en plus à surmonter des problèmes de financement.

Il s'agit là d'une réalité clairement identifiée dans le rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME* qui a été déposé récemment et dont nous débattons aujourd'hui, ici, dans cette Chambre.

• (1210)

Ce rapport traite des obstacles que doivent surmonter nos PME lorsque vient le temps de trouver du capital pour voir le jour, croître et se multiplier. Il en est venu à la conclusion, et je cite: «que les institutions financières et en particulier les banques ne peuvent se contenter d'être efficaces, stables et rentables, mais doivent accepter qu'elles ont des responsabilités sociales et reconnaître l'importance des petites et moyennes entreprises.» Voilà un point très intéressant et fort sérieux.

Je veux féliciter et remercier les membres du Comité permanent de l'industrie pour ce rapport lucide et articulé. Il est évident que ce gouvernement veut que nos entreprises se développent, qu'elles créent des emplois afin que tous les citoyens du Canada puissent en profiter. Pour ce faire, il faut agir sur plusieurs fronts. Nous voulons que les services du gouvernement fédéral soient concrets, bien ciblés et efficaces. Ainsi, le ministre responsable est en train de redéfinir la mission du Bureau fédéral de développement régional du Québec. Il veut que le gouvernement fédéral devienne un allié stratégique des PME dans toutes les régions du Québec. Il veut que les services et les programmes fédéraux soient mieux intégrés et plus accessibles aux PME partout au Québec.

Les programmes fédéraux seront désormais ciblés autour des quatre créneaux de soutien au développement des petites et moyennes entreprises, soit l'innovation, le développement des marchés, la promotion de l'entrepreneurship et les projets catalyseurs régionaux.

L'objectif est de permettre au Bureau fédéral de développement régional du Québec de répondre aux nouveaux défis de la PME au moment où les marchés sont de plus en plus ouverts. Le Bureau fédéral de développement dispose actuellement de treize bureaux d'affaires répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Il mettra donc ces bureaux au service des autres ministères fédéraux afin de fournir un service intégré aux PME dans les différentes régions. Le Bureau fédéral deviendra donc le véritable courtier en informations et programmes, le guichet unique, que les entrepreneurs réclament depuis longtemps.

Ainsi, les services fédéraux seront accessibles à toutes les petites et moyennes entreprises du Québec, et désormais, au Québec, il n'y aura plus de PME de deuxième ordre, ni de régions de seconde zone.

J'aimerais aussi ajouter que ce travail ne se fait pas seulement qu'au Québec, mais les agences fédérales dans d'autres régions comme l'Atlantique, l'Ouest et l'Ontario font le même travail, car pour ce gouvernement, la priorité est de développer les PME.

Notre gouvernement a pris l'engagement solennel de restreindre les dépenses de l'État et nous prenons les moyens pour y arriver. Nous devons faire des choix souvent difficiles. Toutefois, nous sommes fermement convaincus que le gouvernement fédéral doit demeurer un partenaire efficace de nos PME, car elles sont notre principal créateur d'emplois.

Notre approche sera donc mieux ciblée et elle misera plus sur les services stratégiques que sur l'aide financière. C'est d'ailleurs ce que réclament les entrepreneurs depuis longtemps déjà. Nous allons nous concentrer sur les créneaux où le gouvernement fédéral est le mieux outillé pour apporter une réelle valeur ajoutée. De cette façon, il n'y a pas de gaspillage ni de dédoublement.

Le vrai gaspillage serait d'ignorer le potentiel de développement des régions du Québec en les privant des services efficaces du gouvernement du Canada. Le vrai dédoublement, ce serait qu'un autre niveau de gouvernement monte de toutes pièces un deuxième réseau international pour brancher les régions du Québec sur le monde.

• (1215)

Le Canada bénéficie d'une situation géographique extraordinaire: deux grandes fenêtres, une sur l'Atlantique et une autre sur le Pacifique, en plus d'une longue frontière commune avec les États–Unis. Nous sommes dans une position unique pour déve-

lopper notre commerce avec les plus grands marchés du monde. C'est ainsi que nous allons assurer notre prospérité.

[*Traduction*]

Il ne fait aucun doute que nos petites entreprises ont de nombreux défis à relever. Nos entrepreneurs s'inquiètent de l'ampleur, de la complexité et de la rigidité des processus de réglementation. Nos règlements sont compliqués et confus. Pour les respecter, il faut investir trop de temps, d'efforts et d'argent. La réglementation vient de différents ministères et gouvernements et cela n'engendre que confusion, chevauchements et des complexités administratives supplémentaires. Les petites entreprises exerçant leurs activités à l'extérieur de leur province doivent souvent se conformer à des normes différentes pour ce qui est des produits et des procédures d'exploitation.

En 1992, une enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a révélé que 71 p. 100 des petits entrepreneurs considéraient que les règlements et les complexités administratives constituaient un problème croissant. Il est clair que le fardeau des exigences administratives imposées aux petites entreprises n'est pas proportionnel à leurs ressources limitées. Le gouvernement le sait et prend des mesures en vue de réduire ces exigences.

Le comité de la Chambre sur la réforme de la réglementation et l'examen du gouvernement fédéral étudie la situation. Des milliers de petits entrepreneurs ont participé aux travaux du comité. Plus de 1 700 règlements fédéraux sont en cours d'examen et d'amélioration.

Les comités de travail sur les petites entreprises présenteront leurs rapports d'ici les prochaines semaines. Le comité sur le monde des affaires a examiné les pratiques de réglementation des autres pays et des autres gouvernements dans des domaines comme la loi de temporisation, l'élimination des permis inutiles ou inadéquats, les coûts d'homologation et l'utilisation de périodes d'instauration progressive, de normes et de seuils distincts pour alléger le fardeau.

Le comité étudie aussi comment réduire la complexité du processus de réglementation fédéral et comment réduire ou simplifier les nombreux rapports, formules et dossiers exigés en vertu des règlements.

Nous devons également améliorer la prestation de nos programmes et de nos services. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral et les provinces offrent plus de 700 mesures de soutien aux petites entreprises. L'accès au bon programme et au bon service représente un processus complexe et très souvent rébarbatif, car les chevauchements et le double emploi sont nombreux. Il arrive aussi que le gouvernement soit en concurrence avec des fournisseurs privés de services aux entreprises.

Le gouvernement estime que des mesures s'imposent de toute urgence. C'est pourquoi les centres des services aux entreprises du Canada renvoient les petites entreprises à des sources d'aide. Ils offrent rapidement des renseignements précis sur les programmes, les services et les règlements pertinents, de même qu'un peu d'aide diagnostique.

Les centres des services aux entreprises réduisent au maximum les démarches inutiles, c'est-à-dire que les exploitants de petite entreprise ne sont pas renvoyés d'un bureau ou d'un numéro de téléphone à un autre. Les centres des services sont censés se charger de ce problème, de même que des renseignements insuffisants ou inexacts et du double emploi des services gouvernementaux. Ces mesures permettront aux clients de prendre des décisions éclairées dans une économie qui devient de plus en plus mondiale. Chaque centre offre une combinaison de produits et de services conçus pour répondre aux besoins de sa clientèle particulière. Dix-neuf ministères ou organismes fédéraux participent actuellement à cette entreprise, sans compter les ONG et les services d'autres paliers de gouvernement.

• (1220)

L'organisme partenaire qui est chargé du développement et de l'administration des centres des services aux entreprises du Canada varie d'une province à l'autre. En Colombie-Britannique et en Alberta, cette tâche relève de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. En Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, c'est Industrie Canada qui s'en charge. Au Québec, c'est le Bureau fédéral de développement régional, et dans les provinces atlantiques, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Chaque organisme partenaire est bien placé pour offrir les meilleurs services à notre clientèle, soit les propriétaires de petites entreprises.

Mais nous voulons faire davantage. Nous voulons étendre le concept des centres des services aux entreprises à toutes les provinces, puisque c'est un modèle de coopération entre les secteurs public et privé. Nous voulons travailler avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux et municipaux, pour éliminer les recoupements et les chevauchements.

Notre collègue, le président du Conseil privé, est en train d'examiner tous les programmes du gouvernement fédéral. La rationalisation des programmes pour les petites entreprises sera un élément-clé de cette tâche.

Ce rapport représente plus que les vagues promesses que nous faisait l'ancien gouvernement. Il établit un plan d'action pour éliminer les recoupements et les chevauchements. C'est un plan d'action qui permettra de réduire la paperasserie que les petites entreprises doivent se taper quotidiennement.

Je suis heureux que le ministre de l'Industrie soit ici en train d'écouter mon discours, et j'espère qu'il suivra le débat toute la journée, afin qu'il puisse réagir très bientôt au rapport du Comité de l'industrie et veiller à l'adoption de nouvelles politiques avantageuses pour les petites entreprises.

En conclusion, il s'agit d'un plan d'action pour aider nos entrepreneurs à continuer ce qu'ils font le mieux. Ce que les petites entreprises font de mieux, c'est de créer des emplois. Ce rapport présente ce que tous les gouvernements doivent faire pour aider nos petites entreprises à continuer en ce sens car, en créant des emplois, nous créons un pays meilleur.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, il m'est très agréable de prendre la parole, au nom de l'opposition officielle, dans le cadre du débat sur le dépôt du

deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, et ce à titre de vice–président du comité.

Le Comité permanent de l'industrie a siégé de février à septembre pour la rédaction du libellé final. Le comité a entendu 58 témoins et reçu 62 mémoires pour rédiger ce rapport. Le tout s'est fait, il faut le souligner, dans un climat très constructif, cordial et non partisan. La problématique du financement des entreprises étant de toute façon une question non partisane, et en ce qui nous préoccupe plus particulièrement quant au statut politique du Québec, c'est une question qui sera toujours importante et d'actualité, quelque soit le statut politique du Québec.

Au total, le comité a préparé 22 recommandations, et parmi celles–là il y en a avec lesquelles nous sommes parfaitement d'accord, il y en a avec lesquelles nous sommes d'accord mais avec certaines réserves, et il y en a trois où nous sommes en complet désaccord avec la vision et l'orientation du comité.

Il est peut–être bon de rappeler à ce stade–ci l'historique, la raison pour laquelle le comité s'est penché sur la question du crédit ou du resserrement du crédit. C'est que dans le cadre de la récession, beaucoup de représentations ont été faites auprès des députés, notamment en Ontario, pour se plaindre de l'attitude du milieu des affaires, du milieu des banques, face aux petits entrepreneurs en ce qui a trait au resserrement du crédit, ce qui a amené les membres du comité à faire consensus pour que l'on se penche sur cette question, à savoir s'il y a eu effectivement resserrement du crédit. Nous verrons plus loin que ce n'est peut–être pas si évident que cela.

• (1225)

Je voudrais donc attirer votre attention sur certaines des 22 recommandations qui m'apparaissent plus déterminantes, plus importantes, en commençant par celles où nous sommes complètement d'accord avec le comité.

La première recommandation où nous sommes d'accord, la plus importante, c'est la recommandation nº 2 qui porte sur la recommandation qui est faite au milieu des affaires, aux banques notamment, de faire en sorte qu'il y ait, de façon systématique et constante, de façon trimestrielle, une collecte, une compilation et une publication de données qui viseraient à donner un portrait de l'activité économique qui s'est passée en termes de demandes d'emprunts, non pas seulement de prêts, mais de demandes d'emprunts et de prêts effectués, ces données pouvant aussi constituer ce qu'il en est des réalités basées sur la taille de l'entreprise, sur la nature des activités de l'entreprise, sur le sexe du demandeur, sur le nombre d'emplois de l'entreprise au moment où elle fait sa demande de prêt, sur le volume des ventes de l'entreprises et, enfin, sur la localisation de l'entreprise, et ce idéalement, par municipalité, pour nous donner un portrait de ce qu'est la véritable situation.

J'y faisais allusion tantôt, démonstration, malgré toutes les apparences de resserrement du crédit, malgré les cas, que l'on dit d'horreur, qui nous ont été soumis et que tout citoyen averti connaît, parfois le traitement que certains banquiers font à des emprunteurs, il a quand même été impossible pour les membres du comité de faire la démonstration qu'il y a eu effectivement resserrement du crédit, parce que les données sont manquantes. Il y aurait eu resserrement du crédit si on avait pu faire la démonstration qu'il y a eu tant de demandes de refusées et qu'on en a acceptées tant. Mais n'ayant pas le nombre de demandes effectuées par rapport au nombre de prêts effectués, nous ne sommes pas en mesure d'établir qu'il y a eu effectivement resserrement du crédit. Tout ce que nous pouvons constater, et il y a là des documents de la Banque du Canada qui l'illustrent, c'est qu'il y a eu diminution du crédit peut–être parce qu'il y a eu diminution de la demande.

Donc, la démonstration est impossible à faire actuellement, et c'est ce qui justifie cette recommandation qui peut apparaître technique mais qui est très importante, qui fait en sorte que dorénavant tous les intervenants du milieu des affaires, les banques, le système du monde bancaire notamment, devraient faire la démonstration de leurs activités, et ce de façon trimestrielle.

La deuxième recommandation sur laquelle nous sommes parfaitement d'accord est la recommandation nº 3 qui porte sur l'établissement d'un code de conduite qui amènerait les parties à mieux gérer leurs activités dans leurs relations interpersonnelles, premièrement, de la part de l'emprunteur, qui devrait divulguer un certain nombre de renseignements de façon objective et, deuxièmement, bien évidemment, de la part du prêteur qui devrait se comporter avec éthique constamment, qui devrait éviter l'arbitraire, qui devrait donner toutes les raisons qui ont amené le refus du prêt, qui devrait suggérer d'autres sources de financement dans l'hypothèse du refus du prêt et qui devrait aussi prévoir, maison prêteuse par maison prêteuse, des mécanismes internes de règlement des plaintes.

Donc, nous sommes d'accord d'emblée avec l'établissement d'un code de conduite qui est déjà, semble–t–il, en élaboration avec l'Association des banquiers canadiens.

La troisième recommandation où nous sommes d'accord avec le comité porte sur la recommandation nº 5, la création d'un bureau d'ombudsman des banques, où dans le cas où le système décrit tantôt d'examen des plaintes à l'interne ne serait pas suffisant, il y aurait création d'un poste d'ombudsman des banques où les gens déçus et frustrés pourraient s'adresser. Cet ombudsman serait neutre, impartial et pourrait étudier les plaintes et les fautes dites professionnelles ou encore les cas d'incurie provenant du milieu bancaire. Et, aussi s'inspirant un peu du modèle anglais, il y aurait, dans le cas où la plainte s'avère fondée, possibilité d'indemnisation par la banque fautive, du plaignant qui a eu gain de cause.

Ce sont là les trois recommandations où nous sommes d'accord d'emblée avec le comité.

• (1230)

Nous sommes d'accord avec le bien–fondé des deux autres recommandations, mais nous avons quelques réserves. Premièrement, nous en avons concernant la recommandation nº 14 qui prévoit la mise sur pied d'un nouveau genre de banque, les banques dites de l'annexe 3. Il faut savoir que les banques de l'annexe 1 sont celles que nous connaissons, les six grandes banques canadiennes; les banques de l'annexe 2 sont des banques à caractère étranger, par exemple, la Banque nationale de Paris et la Banque de Hong Kong; et il y aurait dorénavant dans le décor des banques dites de l'annexe 3 qui seraient le fruit d'intervenants canadiens déjà existants—notamment le Canada Trust, qui est nommé dans le rapport—et de groupes déjà existants au Canada ou d'individus richissimes qui pourraient mettre sur pied leur propre banque.

Nous avons des réserves parce que, tel que libellé, il n'y a aucune limite de fixée quant à la taille de ces entreprises, quant à la taille de ces banques de l'annexe 3. Donc, aucune balise ne permet d'éviter qu'il y ait concentration outrancière du pouvoir financier entre les mains de certains groupes ou de certains individus richissimes qui le sont déjà et qui pourraient le devenir encore plus.

Notre deuxième réserve va dans le sens qu'il n'y a aucune restriction non plus ou balise d'établie visant à éviter qu'il existe des relations qualifions–les d'incestueuses entre la société mère et la société fille qui serait créée par la société mère. Il n'y a donc actuellement aucune réserve qui établit des règles d'éthique entre les sociétés apparentées, ces relations–là pouvant se faire—et c'est là où cela devient plus grave—sur le dos de ceux qui font affaire avec ces institutions.

De plus, rien ne nous assure que les banques de l'annexe 3, ces nouvelles banques, auraient une préoccupation particulière envers les PME, alors que la mesure vise spécifiquement à stimuler la concurrence face au système bancaire actuel en mettant sur le marché de nouveaux intervenants qui, eux, seront plus sensibles aux besoins de la PME. Il n'y a aucune mesure de prise, tel que libellé actuellement, pour faire que ces nouvelles banques s'adressent plus spécifiquement aux PME.

Donc, nous sommes d'accord avec le principe, mais nous avons les réserves que je viens de vous mentionner.

Une autre recommandation avec laquelle nous sommes d'accord et dont nous trouvons que c'est là une bonne piste mais qui mériterait d'être étudiée davantage porte sur les recommandations 18 et 19, soit sur celles qui prévoient que le propriétaire d'une petite entreprise qui a aussi son régime d'épargne–retraite pourrait investir dans sa propre entreprise une partie de son régime d'épargne–retraite, jusqu'à concurence de 20 p. 100.

Compte tenu du besoin de crédit de la petite entreprise en général, nous voyons cette recommandation comme une bonne idée, sauf qu'il ne faut pas perdre de vue que l'objectif premier de l'établissement du régime d'épargne–retraite est d'aider les Canadiens et Canadiennes et les Québécois et Québécoises à mieux préparer leur retraite. Il faut en être conscient, il s'agira toujours là d'une forme de détournement de mandat.

On a un objectif qui s'appelle la préparation de la retraite; on a permis jusqu'à maintenant l'utilisation de ce même fond à l'achat d'une première maison; là on ouvrirait un autre volet pour investir dans sa propre entreprise jusqu'à concurrence de 20 p. 100. Ce n'est pas là une mauvaise idée, mais il faut être conscient qu'il s'agit là, par ailleurs, d'un détournement de mandat. D'autant plus qu'il faut être conscient que si jamais il y a faillite de l'entreprise, l'individu aura perdu non seulement son entreprise, donc son projet, mais il aura perdu son REER jusqu'à concurrence de 20 p. 100. Donc, le recul peut s'avérer important.

Il faut aussi mentionner que, dans le libellé, il n'y aucune obligation qui est faite à l'entrepreneur qui a pigé dans son REER de devoir rembourser dans un délai X ou Y. Donc, cela rend cette menace–là d'autant plus importante. De toute façon, nous sommes d'avis qu'une telle recommandation n'a pas fait l'objet d'études ou d'analyses suffisantes et qu'une étude plus approfondie devrait être faite avant d'aller plus loin dans ce domaine.

• (1235)

J'arrive maintenant aux trois recommandations avec lesquelles nous sommes tout à fait dissidents, ce qui a amené d'ailleurs la publication de notre rapport minoritaire qui est partie intégrante du rapport. Ces trois recommandations portent sur l'article 22 qui touche les sociétés de capital de risque des travailleurs, l'article 8 qui porte sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises et l'article 10 qui porte sur la BFD, et plus spécifiquement sur le changement de nom de la BFD.

Le ministre étant ici, au cas où il devrait nous quitter compte tenu de ses nombreuses obligations, je vais commencer par parler de la BFD et de son changement de nom. Personnellement, nous trouvons cette proposition un peu loufoque. Le nom de la BFD est connu, la Banque fédérale de développement est connue, tant au Québec qu'au Canada anglais. Je crois que j'ai oublié de mentionner qu'on voulait changer le nom de la Banque fédérale de développement pour qu'elle devienne la Banque canadienne de la petite entreprise. C'est un plan purement d'affaires, cela rétrécit notablement son mandat parce qu'il peut y avoir des cas où on ne s'adresse pas nécessairement à la petite entreprise, il peut y avoir des cas où les besoins légitimes sont autres que ceux provenant de la petite entreprise.

Évidemment, quand on parle de la Banque canadienne, on ne peut faire autrement, en tant que Québécois, nationalistes et souverainistes, que de penser à la face cachée de la lune qui peut animer le bureau du ministre, son secrétaire d'État, ministre lui–même, dans le cadre de la campagne préréférendaire. Je pense que c'est un peu, pour employer des gros mots, c'est un peu grossier, monsieur le Président, le jupon dépasse énormément. Pas un Québécois ne serait conscient, et je souhaiterais presque qu'on change de nom à la veille de la campagne référendaire, car cela nous ferait de bons éléments pour illustrer à combien on est rendu, où on en est rendu, au fédéral, à l'édifice Langevin, pour penser à toutes sortes de choses.

C'est un peu comme on vient de le faire avec la nouvelle politique du tourisme où on accroît de 35 millions le budget pour vanter les mérites du Canada et du fédéralisme canadien *from coast to coast*. C'est un peu facile, surtout lorsque c'est fait avec les deniers publics.

Changer le nom de la Banque fédérale de développement, à l'époque où on serre partout, où on nous annonce la venue d'un budget de guerre, quand on sait ce que ça va coûter pour des niaiseries, pour faire de la petite politique, pour faire en sorte que dans toutes les capitales régionales au Québec, comme mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire, me le disait, dans tout le Québec on va voir bientôt de belles affiches avec la Banque canadienne de la petite entreprise, sur le dos des deniers publics, alors qu'on serre partout, c'est quelque chose d'indécent. Il faut être rendu à court d'arguments! C'est un point qui nous console par ailleurs.

Vous aviez donc compris que c'était notre première dissidence. Il y a maintenant les sociétés de capital des travailleurs où on assiste à une ingérence très subtile de la part du fédéral dans un champ d'intervention du Québec. Pour les besoins de la cause, je vais vous lire la proposition nº 22: «Les sociétés de capital de risque des travailleurs. Le comité recommande l'adoption d'un nouveau mécanisme autorégulateur dans le cas des sociétés de capital de risque des travailleurs. Le mécanisme établirait un lien

entre le montant annuel des dégrèvements fiscaux fédéraux et les investissements antérieurs de ces sociétés dans des petites et moyennes entreprises canadiennes. Et une vérification stricte annuelle s'imposerait»—et c'est là où le bât blesse—«là où un tel mécanisme existe au palier provincial, le gouvernement fédéral s'assurant seulement que les résultats obtenus par ces sociétés correspondent aux objectifs visés par les dégrèvements fédéraux.»

C'est là une façon très subtile, technique, de s'immiscer dans un champ de juridiction provinciale, québécois notamment, très bien géré par le gouvernement du Québec qui, avec le Fonds de solidarité, représente à lui seul le tiers de tout ce qu'il en est des fonds des travailleurs au Canada.

C'est une loi qui donne naissance au Fonds de solidarité, qui fixe des objectifs au Fonds de solidarité, c'est une loi qui est bien gérée et nous n'admettons pas que le gouvernement fédéral, par la porte arrière, en fixant des objectifs compte tenu de l'abri fiscal qu'il accorde aux actionnaires du Fonds de solidarité, fixe des objectifs au Fonds de solidarité. Ces objectifs, ultimement, hypothétiquement n'étant pas atteints par le Fonds, on viendrait changer les règles du jeu, on viendrait s'immiscer et dans la mission du Fonds et dans la gestion de son portefeuille, et ce, au nom du dégagement fiscal dont bénéficient les actionnaires du Fonds de solidarité. C'est une manoeuvre qu'il faut dénoncer, car en plus, c'est une attaque contre les actionnaires du Fonds.

• (1240)

S'il veut abolir l'abri fiscal, que le gouvernement fédéral ait le courage de l'annoncer publiquement, qu'il agisse avec transparence et qu'il mène le combat politique qu'il se devra de mener. Nous pouvons le prévenir à l'avance que nous en mènerons un de notre côté, d'autant plus que le gouvernement du Parti québécois, fidèle à ses promesses, a fait sauter le plafond établi par l'ancien gouvernement libéral du Québec qui faisait en sorte de limiter le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

Donc, on tente de rétrécir une mesure qui va bien, qui coûte cher au Trésor public, mais qui, au fond, ne coûte pas si cher que ça non plus. On vient oser mettre des bâtons dans les roues d'une institution comme le Fonds de solidarité, qui est plus qu'un mécanisme d'investissement, un mécanisme de développement économique, un mécanisme de développement économique régional qui a réussi, avec d'autres intervenants du Québec comme le Mouvement Desjardins, la Banque nationale, la Caisse de dépôt, les intervenants locaux, à mettre sur pied des espèces de chapitre, des espèces de sections, région par région, pour répondre aux besoins spécifiques de chacune de nos régions. Maintenant, on a le culot d'essayer, non pas de bonifier la mesure, mais de l'entraver. Il faut dénoncer cela et c'est ce que nous ferons, avec la dernière des énergies.

Je serais très mal placé de ne pas dénoncer une telle mesure, compte tenu des effets excessivement bénéfiques que le Fonds de solidarité a eus dans mon comté. Quand on pense qu'on a connu la fermeture d'une quasi–multinationale, une entreprise de pâtes et papiers très bien implantée, la PFCP, qui a fermé ses portes pour toutes sortes de raisons et dont on voit les portes réouvertes aujourd'hui grâce à qui, grâce au Fonds de solidarité qui a investi 28 millions de dollars à Trois–Rivières pour relancer les opérations de l'usine, qui a recréé 350 emplois, jamais nous ne serons trop reconnaissants envers le Fonds de solidarité.

L'autre recommandation importante, comme les deux autres, où nous sommes en complet désaccord, porte sur la recommandation no 8 qui touche la Loi sur les prêts aux petites entreprises. La Loi sur les prêts aux petites entreprises est une loi très populaire, de plus en plus utilisée, c'est une bonne mesure, je pense, mise sur pied par le gouvernement fédéral du Canada, qui aide les petits entrepreneurs à se développer.

Il y a cependant un courant de pensée qui s'est manifesté au comité et qui considère que cette loi coûte trop cher au Trésor public. À mon avis, c'est là une erreur. Si on veut combattre efficacement le déficit, ce n'est pas en fermant les vannes de l'investissement qu'on va le faire, c'est en les ouvrant, c'est en aidant des petits entrepreneurs à se développer, à créer, premièrement, leurs propres entreprises et à se développer. C'est ainsi qu'on va faire en sorte que l'activité économique va davantage se développer.

Il y a une ouverture qui est faite, à l'article 7, pour faire en sorte de mettre sur pied un nouveau programme favorisant les entreprises exportatrices, parce qu'on sait que les milieux bancaires sont très frileux face aux comptes à recevoir qui viennent de l'exportation. On garantit à peu près à 75 p. 100, si ma mémoire est bonne, les comptes à recevoir domestiques, mais quand on parle de comptes à recevoir étrangers, là, les banquiers, peut–être avec raison, deviennent frileux et on a là un nouveau programme qui viendrait sécuriser le banquier.

Nous considérons que ce nouveau programme ne devrait pas exister comme tel, qu'il devrait faire partie de l'élargissement de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour faire en sorte que non seulement les entreprises exportatrices, mais aussi les entreprises de la nouvelle économie basées sur la technologie, la recherche et développement et les brevets d'inventions, qui n'ont pas d'actifs tangibles à présenter en garantie aux prêteurs, puissent profiter de cette loi. Toutefois, cette dernière devrait être élargie, afin d'assumer le fonds de roulement de ces entreprises, pour faire en sorte que le banquier prête davantage à ce genre d'entreprises en étant sécurisé par la garantie qui lui est donnée par la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce serait là faire preuve de vision, d'ouverture d'esprit envers ceux qui de toute façon représentent l'avenir économique du Canada, ces jeunes entrepreneurs de la nouvelle économie. C'est comme ça, à notre avis, que nous allons vraiment mener une lutte à l'interne au déficit.

• (1245)

D'ailleurs, comme je le disais, il y a une école de pensée qui considère que cette loi coûte trop cher au Trésor public. Nous considérons de notre côté qu'avant de tenter de modifier cette loi à la baisse, compte tenu de son coût, il faudrait absolument qu'une étude coûts–bénéfices soit effectuée pour évaluer le nombre d'emplois créés par l'utilisation de cette loi; pour évaluer les impôts et les taxes payés de façon directe et indirecte; pour évaluer les déboursés non effectués en termes d'assurance–chômage et en termes d'aide sociale, grâce à l'utilisation de cette loi, sans quoi, si on y va en disant que ça coûte tant de millions au Trésor public, l'utilisation de cette loi, c'est de faire preuve d'un manque de vision, d'un manque d'ouverture d'esprit et de ne pas voir du tout ce qui en est du moyen et long terme par rapport à l'immédiat. C'était donc là la troisième recommandation sur laquelle nous sommes complètement dissidents.

Avant de terminer, je voudrais aussi vous faire part de deux aspects qui n'ont pas fait l'objet de recommandations de la part du comité, ni de représentations de la part de la députation libérale, alors que le livre rouge, dont ils se sont inspirés largement, faisait état de deux mesures qui auraient très bien pu faire l'objet de recommandations de la part du comité.

La première porte sur l'élimination prévue, souhaitée dans le livre rouge, des garanties personnelles dans le cadre de la Loi sur la petite et moyenne entreprise. Les libéraux s'étaient engagés à faire disparaître cette mesure pour que les garanties personnelles, offertes dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, puissent être libérées pour être consacrées dans un autre contexte d'emprunt. Comme par hasard, les libéraux ont oublié cet engagement qui aurait beaucoup avantagé les petits entrepreneurs.

Deuxième mesure un peu plus grave celle-là, c'est que le Parti libéral du Canada s'était engagé à mettre de l'avant un fonds d'investissement industriel de 100 millions, 4 fois 25 millions, monsieur le Président! C'était clair, net et évident lors de la campagne électorale qu'il y aurait de l'argent pour ça, et on s'en allait allègrement, de façon optimiste, et comme par hasard on en a un peu parlé au comité: aucune recommandation sur l'utilisation ou sur la mise sur la table de ce montant de 100 millions et de son utilisation.

Tout ce qu'il faut souhaiter, c'est que si jamais ça revient, que cet argent—ces 100 millions ou ces 50 millions, parce qu'on peut penser que ce ne sera plus jamais 100 millions—soit consacré non pas dans un nouveau programme, dans une nouvelle structure, mais dans des structures déjà existantes, notamment dans des structures québécoises déjà existantes.

Il y a aussi une autre omission plus personnelle que je constate et que je déplore dans le cadre des recommandations, c'est celle que j'ai mise de l'avant personnellement, qui a été retenue un temps et qu'on ne retrouve plus malheureusement dans les recommandations: celle qui fait en sorte qu'il y a une pratique dans le milieu bancaire—et cela c'est suite à mon expérience personnelle—que lorsqu'une entreprise s'avère en difficultés ou insécurisante pour un prêteur, le prêteur a le droit de mandater une firme extérieure d'aller prendre note, d'aller vérifier la situation qui prévaut sur le plan financier de l'entreprise, d'aller regarder ce qui en est, et ce à la demande et dans l'intérêt de la banque, mais aux frais de celui qui est déjà en difficultés.

Donc, celui qui est déjà en difficultés, non seulement a une mauvaise nouvelle en voyant apparaître cette firme extérieure, qui vient non pas dans son intérêt mais dans celui du prêteur, et en bout de ligne a à assumer les honoraires qui sont souvent très importants et qui peuvent parfois faire la différence entre la possibilité de s'en sortir et d'avoir le dernier coup de grâce qui fait en sorte que l'entreprise ne pourra jamais s'en sortir.

• (1250)

J'avais suggéré que les responsabilités à tout le moins, si ce n'est pas aux frais complets de la banque du prêteur, soient partagées. Cela a été retenu un temps, mais dans sa version finale, on constate que ce n'est plus là l'objet d'une recommandation. Je le déplore personnellement.

En conclusion, il faut toujours avoir à l'esprit qu'il s'agit là peut-être d'une question aride, mais quand on parle de la petite et moyenne entreprise, on parle de 900 000 petites organisations au Canada, dont un bon tiers est au Québec, et il faut en être conscients. L'espoir est là. Si nos PME s'en sortent, je pense que toute l'économie canadienne et québécoise va aller mieux. Si nos PME végètent, c'est toute notre économie qui va végéter. J'espère que le rapport comme tel pourra aider à améliorer la situation.

Je voudrais rappeler aussi que le développement économique régional est une prérogative des gouvernements provinciaux à laquelle le gouvernement du Québec est très attaché et que le gouvernement canadien devrait toujours avoir à l'esprit que quand il parle de développement régional, il se doit d'être un appui à l'exercice, mais non pas le maître d'oeuvre.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur cette question.

J'ai eu le privilège de prendre part aux travaux de ce comité. C'était la première fois que je participais, en tant que député, aux travaux d'un comité permanent de la Chambre des communes. Cette expérience a été très passionnante, et surtout très enrichissante en raison des questions de procédure. La question examinée par le comité était très importante et nécessitait de notre part un apprentissage considérable. Cette expérience s'est aussi révélée excellente sur le plan de la coopération entre les membres. Elle a prouvé sans l'ombre d'un doute que l'on peut arriver à des résultats quand on le veut vraiment.

Cet après-midi, je voudrais me concentrer sur trois points. Premièrement, pourquoi est-il nécessaire de financer la petite entreprise? Deuxièmement, quels sont les principaux facteurs qui vont influer sur la petite entreprise dans le climat économique et social en évolution qui nous attend? Troisièmement, en quoi certaines recommandations formulées dans le rapport vont-elles aider la petite entreprise à survivre aujourd'hui et à se préparer aux défis de demain? C'est en nous plaçant dans ce contexte que nous pouvons nous rendre compte de la valeur des fondements établis dans ce rapport en ce qui concerne l'avenir.

Pourquoi est-il nécessaire de financer la petite entreprise? La petite entreprise est créatrice d'emplois. Elle est à l'origine de 80 à 85 p. 100 des emplois créés au Canada. Non seulement ça, elle est le moteur de la reprise économique de notre pays. Je peux vous donner des exemples en ce qui concerne Kelowna, qui serait, selon de nombreuses personnes, le meilleur endroit où vivre au Canada.

De quoi est faite l'économie de Kelowna? De la petite entreprise. Je puis donner des exemples précis. La société Western Star Trucks, par exemple, a obtenu récemment le Prix d'excellence à l'exportation canadienne. Comparée aux sociétés General Motors et Chrysler, cette entreprise est très modeste. La Kelowna Flightcraft a récemment obtenu un contrat de la société Purolator et distribue des colis et du courrier partout au monde. La société Riverside Forest Products distribue du contreplaqué et des matériaux de construction au Canada et à l'étranger. Il y a en outre des centaines de petites entreprises, souvent familiales, qui constituent la base de l'économie de Kelowna et dont certaines sont à la fine pointe de la technologie.

Prenons, par exemple, le cas de la société Brenda Mines, dont le siège se trouve à Kelowna. Cette entreprise a dû fermer sa mine près de Peachland mais elle utilise maintenant la technologie mise au point pour l'exploitation de cette mine et est présente partout dans le monde. Ses spécialistes vont notamment en Amérique du Sud et dans d'autres pays pour aider à y développer l'exploitation minière.

La société Northern Airborne Technology fabrique une bonne partie des composants électroniques qu'on trouve aujourd'hui à bord des hélicoptères. Ces mêmes petites entreprises représentent une transition très intéressante entre l'ancienne économie et la nouvelle. Un certain modèle de camions utilisés sur les autoroutes est doté d'un système informatique qui assure la communication des poids lourds entre eux et qui permet de tenir à jour les registres à bord des camions pendant leurs déplacements transcontinentaux.

• (1255)

Voyons maintenant brièvement l'environnement dans lequel ces petites entreprises fonctionnent aujourd'hui et seront appelées à fonctionner demain. Notre société est en mutation. L'agriculteur est devenu un exploitant technico–commercial qui possède des connaissances et des compétences spécialisées en agriculture. Les cols bleus de l'industrie deviennent des employés auxiliaires dans de nombreux domaines, mais ils lèguent néanmoins des choses très importantes qui nous touchent tous. Ils sont à l'origine des syndicats, du groupe des moyens salariés sans éducation postsecondaire poussée et de l'émergence d'un pouvoir politique important.

Nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle main–d'oeuvre, celle des travailleurs du savoir, très éduqués et possédant des aptitudes manuelles. Le passage d'une main–d'oeuvre composée principalement de cols bleus à ces travailleurs polyvalents exigera de la part de tous les membres de la société un changement d'attitude, de croyances et de valeurs. L'éducation deviendra le centre de la société. Notre compétitivité économique internationale dépendra de notre capacité d'acquérir et d'appliquer nos connaissances. La productivité des travailleurs polyvalents deviendra le défi économique de la société et la productivité des autres travailleurs sera le défi social de la main–d'oeuvre polyvalente.

Pour beaucoup d'entre nous, ces idées sont nouvelles et auront des répercussions importantes. Les petites entreprises joueront un rôle important dans la nouvelle économie parce qu'elles incarnent la créativité et qu'on y trouve les idées des entrepreneurs.

Prenons par exemple la création et l'expansion de la société Microsoft. Ce qui n'était au début qu'une idée est maintenant une entreprise de plusieurs millions de dollars à la fine pointe de la technologie. Il est particulièrement intéressant de noter que Bill Gates, qui est à l'origine de la société Microsoft, aurait eu des idées semblables à celles de Léonard de Vinci. Hier et aujourd'hui, ces deux hommes auront, chacun à sa manière, eu un génie qui a révolutionné le monde. Grâce à eux, nous laisserons à nos descendants un monde bien différent de celui que nous avons connu.

Les agriculteurs ont troqué les chevaux pour des tracteurs dotés de détecteurs électroniques des variations météorologiques; grâce à des appareils électroniques, ils peuvent communiquer avec l'installation centrale à partir de cabines pressurisées où ils écoutent de la musique sur disque compact diffusée sur système quadriphonique. Les moteurs à combustion interne sont dotés de systèmes informatisés d'injection de combustible. La production dépend souvent de robots qui ne se fatiguent pas et qui fournissent une qualité généralement uniforme. Toutes les inventions, toutes les nouveautés sont d'abord apparues dans de petites entreprises.

La clé est dans le génie. Pour progresser, la nouvelle économie, notre société et nos petites entreprises auront besoin de nouvelles idées. Il nous faut reconnaître que la nouvelle économie est basée sur la connaissance, autrement dit, que la production résulte de l'application de connaissances non plus ponctuelles, mais continues. Pour cela, il faut pouvoir compter sur des personnes très spécialisées.

La nouvelle économie doit aussi avoir une portée mondiale. La connaissance ne connaît aucune limite. Elle s'exporte et s'applique pratiquement dans toutes les zones habitées. Elle transcende la race, l'âge, le sexe, la culture et la religion.

La nouvelle économie modifie aussi l'ancienne. Que nous adhérions à la nouvelle économie ou conservions l'ancienne, nous devons toujours nous alimenter, nous vêtir et nous loger. Or, la nouvelle économie exige aussi sa propre infrastructure, par exemple, des systèmes de communications par satellites ou par faisceaux de fibres optiques.

Elle aura des répercussions sur la main–d'oeuvre. L'éducation et la formation deviendront capitales et, de plus en plus, nous devrons compter sur un système de bons pour assurer le financement individuel de l'éducation. Il y aura une prolifération d'établissements publics et privés. L'industrie jouera un rôle beaucoup plus important à l'égard de l'éducation et de la formation, et l'apprentissage permanent deviendra la norme. La programmation de cet apprentissage sera souvent modulaire tant en ce qui concerne la matière que la durée. La productivité et la qualité seront toutes deux évaluées en fonction de la disponibilité et de l'utilisation des connaissances.

• (1300)

Un autre point qu'il faut faire valoir ici, c'est que la propriété des moyens de production va être déplacée et redéfinie. Elle passera progressivement aux mains des travailleurs.

Nous sommes nombreux à savoir que cela a déjà commencé à se faire. Les caisses de retraite, par exemple, possèdent des proportions de plus en plus grandes de l'actif des entreprises et, grâce au crédit reporté, de nombreux travailleurs disposent maintenant de parties importantes des moyens de production.

On assiste aussi à un changement dans le développement des secteurs. Des secteurs qui étaient autrefois la force motrice de notre économie ne sont plus aussi importants. Les industries automobile, sidérurgique, pétrolière et du logement demeurent

importantes. Nous en avons toujours besoin, mais elles cèdent en importance au secteur des semi–conducteurs et des ordinateurs.

La santé et l'assurance–maladie, les communications, les télécommunications et l'appareillage sont les secteurs de l'heure, les nouveaux moteurs de l'économie. Aujourd'hui, par exemple, le secteur canadien de l'électronique est plus important que l'industrie des pâtes et papiers.

Au Canada, l'industrie des services informatiques emploie plus de monde que l'industrie automobile. En Colombie–Britannique, davantage de gens travaillent dans les communications et les télécommunications que dans le secteur de l'exploitation forestière dans son ensemble. En Ontario, plus de monde travaille dans le secteur des services que dans celui de la construction.

Davantage de Québécois sont employés dans le secteur de la santé et des soins médicaux que dans ceux de la construction, des textiles, du vêtement, du meuble, de l'automobile, de l'exploitation forestière et des mines réunis. Nous vivons des changements industriels importants et, que la transition de l'ancienne à la nouvelle économie se fasse volontairement ou par la force des choses, les petites entreprises ont un rôle clé à jouer.

Pourquoi faut–il se préoccuper des petites entreprises? Ce sont les travailleurs du savoir qui vont lancer des petites entreprises, car la formule de la petite entreprise est suffisamment souple pour leur permettre de développer leurs idées.

L'adaptation à la nouvelle économie exigera des changements. Les petites entreprises sont beaucoup plus susceptibles de changer que les grandes. Pourquoi? Elles comptent moins de personnes et moins de parties reliées entre elles. La coordination et la planification y sont plus faciles. On peut y apprendre à son propre rythme sans devoir attendre quelqu'un d'autre.

Les changements peuvent y être aussi beaucoup plus rapides. Une seule et même personne peut s'y occuper de la conception, de la précision, de la planification et de la mise en oeuvre d'une idée. Il n'y a pas de conseil d'administration à convaincre. Il n'y a pas de cadres supérieurs à convaincre; pas de manigances ou de jalousie à esquiver. Le changement se produit plus facilement et rapidement.

Le rythme auquel s'effectueront les changements deviendra un facteur important dont il faudra tenir compte pour conserver notre avantage sur le plan de la concurrence, si, naturellement, des changements se produisent, ce qui est inévitable. Les exploitants de petites entreprises possèdent, eux aussi, les connaissances. Prenons, à titre d'exemple, une société de services et de conseils en informatique et les facteurs de production, c'est–à–dire l'ordinateur.

L'agriculteur sait comment cultiver la terre. Il possède des champs et la machinerie nécessaire. Toutefois, les exploitants de petites entreprises ont besoin d'argent d'abord pour s'établir, puis pour accomplir les tâches nécessaires, comme l'embauche d'employés compétents et la construction de bâtiments nécessaires à la fabrication de leurs produits. Ils ont aussi besoin d'argent pour élargir leur champ d'action.

Certains facteurs importants rendent l'accès au capital très difficile, notamment la surimposition, qu'on parle des charges sociales ou plus particulièrement de l'impôt sur les gains en capital. Les établissements financiers, notamment les banques, font obstacle. Pourquoi? Parce qu'ils sont trop grands et trop lents pour changer.

N'oubliez pas qu'il nous faudra avant tout apprendre à changer rapidement et à nous adapter avec succès à ces bouleversements. Il arrive souvent que les établissements financiers n'aient pas le personnel compétent en la matière et connaissent mal les industries de l'information. Il y a des exceptions notables, mais dans l'ensemble ces établissements ne comprennent que les biens durables. Ils ne savent pas comment déterminer la valeur des connaissances du spécialiste.

La concentration du pouvoir financier dans le milieu bancaire est un autre facteur qui fait obstacle. Au Canada, nous avons éliminé les quatre piliers financiers. Nous avions les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières, qui formaient quatre piliers financiers distincts. Les banques peuvent désormais évoluer dans les quatre secteurs, ce qui a réduit la concurrence entre les secteurs, de même que l'efficacité, puisque la grande taille des établissements tend à ralentir et à compliquer tout changement envisagé.

• (1305)

Ce qui est encore plus important à signaler, c'est que ces établissements, de par leur concentration, dictent la politique à suivre, une politique qui est, avant tout, dans leur propre intérêt, et pas nécessairement dans l'intérêt de la population générale, et influent ainsi beaucoup trop sur les gouvernements. Il s'agit d'une question très grave qui mérite d'être examinée.

Le rapport ne traite pas de cet aspect, mais il s'agit d'un aspect très important dont il faut signaler l'omission. Il est vraiment important d'examiner maintenant certaines des recommandations principales pour voir comment elles concorderont entre elles et viendront en aide aux petites entreprises en leur ouvrant la voie pour leur permettre de prendre les mesures qui s'imposent.

Je voudrais m'attarder spécialement aux sociétés locales de capital de risque qui existent dans certaines régions. Un certain nombre de gens ont défendu leur cause. Je mentionnerai notamment Larry Zepf, qui préside le projet canadien Technology Triangle Alliance, dans le triangle formé des villes de Kitchener—Waterloo, Guelph et Cambridge. Il s'agit d'un projet pilote qui semble devoir faire beaucoup pour stimuler l'investissement de capitaux de risque. M. Doyle a cité en exemple la ville d'Austin, au Texas, pour montrer comment les sociétés locales de capital de risque peuvent fonctionner.

Dans cette ville, à peu près aussi grande qu'Ottawa, le nombre des emplois dans le secteur technologique a grimpé de 10 000 à 30 000 depuis 1981, soit une augmentation de 300 p. 100. Pendant la même période ici à Ottawa, le nombre des travailleurs de ce secteur est passé de 22 000 à 25 000, soit une augmentation de 13,6 p. 100. C'est tout. Qui est–ce qui mène en l'occurrence? Qui est–ce qui est en tête?

Il se produit des choses intéressantes au Québec. Je voudrais citer le premier vice–président à la direction de la Banque nationale: «En ce qui a trait au capital de démarrage, nous préférons

canaliser nos ressources par le truchement des nombreuses sociétés régionales ou sectorielles de capital de risque qui existent au Québec.» Nous ferions bien de prêter attention à ces établissements locaux.

Gordon Sharwood, de la Chambre de commerce du Canada, préconise à l'avenir le recours aux banques d'investissement locales pour aider les entrepreneurs locaux, évaluer les risques et les capitaux requis et mettre ces capitaux à l'oeuvre.

Une autre recommandation du rapport porte sur la publication de statistiques pour que nous sachions si les banques répondent bien aux besoins des chefs de petite entreprise. Ces statistiques devraient être publiées tous les trois mois et porter sur la taille et le genre de prêt, en précisant la nature de l'emprunteur, notamment s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, le nombre d'employés de l'entreprise, son chiffre d'affaires, son principal domaine d'activité et ainsi de suite. Une ou plusieurs de ces banques devraient faire un rapport trimestriel au comité de l'industrie.

Une autre recommandation principale porte sur un code de conduite pour les banques. J'ignore si on a déjà entendu parler de pareille chose. Ces dernières nous assurent qu'elles en ont un. Quand il s'agit de leur faire rendre des comptes, on se demande ce qu'il est advenu de ce code de conduite. La recommandation dit clairement qu'il faudra élaborer un tel code de conduite, et qu'on devrait également instituer un bureau indépendant et autofinancé d'ombudsman pour veiller à ce que les banques respectent bien le code de conduite qui aura été établi.

Afin que les Canadiens, les gens d'affaires, les citoyens, nous tous en somme puissions profiter au maximum de l'économie actuelle et nous préparer pour l'économie à venir, il faudra avant tout que le gouvernement adopte une nouvelle attitude. Premièrement, le gouvernement devrait laisser la voie libre aux entrepreneurs. Deuxièmement, il devrait énoncer des lignes directrices bien claires qui établissent des règles du jeu équitables pour tout le monde. Troisièmement, il devrait prévenir la concentration de pouvoir en empêchant l'établissement de grands cartels et les abus de confiance.

En outre, il faudrait que les Canadiens acquièrent une nouvelle culture et une nouvelle attitude selon laquelle il incombe au gouvernement de gouverner et aux entreprises de faire des affaires. L'un ne doit pas s'ingérer dans le champ d'activité de l'autre.

• (1310)

Pour être plus précis, je dirais que le rôle du gouvernement est d'établir et de préserver une culture qui récompense l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche, et assure un marché honnête où tous ont des chances égales. Il devrait à cette fin, premièrement, éviter de faire des dépenses supérieures à ses recettes et parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici à trois ans. Deuxièmement, il devrait moins intervenir sur le marché du travail en se retirant des activités commerciales. Troisièmement, il devrait repositionner et renouveler ses ressources pour maximiser l'efficience à meilleur coût. Quatrièmement, il devrait s'engager à ne plus accroître les impôts pour les Canadiens.

Il faut aussi que de nouvelles relations se nouent entre les entreprises, que celles–ci établissent un réseau et apprennent à travailler de concert pour trouver de nouveaux moyens de s'entraider tout en préservant leurs avantages concurrentiels. Il devrait y avoir coopération entre les entreprises pour évaluer les risques dans la recherche de nouveaux capitaux et la négociation des taux d'intérêt avec les banques et d'autres établissements financiers. Le rapport dit qu'il faut veiller sur les intérêts de la petite entreprise. En vérité, la petite entreprise est symbole de créativité, d'idées nouvelles. Si le gouvernement cesse de gêner son action, la petite entreprise saura veiller sur ses propres intérêts et sur les nôtres. J'exhorte le ministre à mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du rapport.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député d'Okanagan–Centre.

Je voudrais dire au député que siéger avec lui au sein de ce comité au cours des neuf derniers mois a été pour moi un véritable privilège. Sa contribution au comité a été très utile. Il a défendu énergiquement les intérêts des petites et moyennes entreprises, et c'est en grande partie grâce à lui que nous avons pu présenter à la Chambre un rapport quasi unanime. Je crois que les Canadiens voulaient que nous soyons unis pour lancer ce premier défi aux banques du Canada.

Je veux demander quelques éclaircissements au député. Le Parti réformiste dit qu'il ne veut pas que le gouvernement intervienne dans le secteur des affaires. Beaucoup des recommandations contenues dans ce rapport nécessiteraient que nous modifiions la Loi sur les banques et que, en tant que législateurs, nous orientions les institutions financières de notre pays dans une nouvelle direction. Le député ne veut certainement pas dire que nous devrions nous empêcher de donner de tels conseils aux banques.

M. Schmidt: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de ses gentilles remarques. Je lui renvoie le compliment, car j'ai trouvé cela très agréable de travailler avec lui.

Pour ce qui est de l'intervention du gouvernement dans le secteur des affaires, je crois que le point essentiel est que le gouvernement ne devrait pas intervenir directement, mais qu'il devrait jouer un rôle de leader et établir les paramètres nécessaires pour permettre aux entreprises de fonctionner et de se faire concurrence, pour laisser agir les forces du marché et pour faciliter la réduction des coûts afin que nous soyons tous gagnants.

Selon moi, le dollar dépensé par un entrepreneur, un Canadien ordinaire, rapporte beaucoup plus que celui dépensé par un politicien. C'est dans ce sens que nous avons soulevé ce point.

Les entrepreneurs sont beaucoup plus aptes à prendre des décisions d'affaires que le gouvernement. Le gouvernement doit légiférer pour établir des règles équitables qui permettront à l'entrepreneur de fonctionner. Cela devient essentiel, et je suis

certain que le secrétaire parlementaire reconnaît que le gouvernement et le secteur des affaires ont chacun leur rôle à jouer, que ces rôles ne devraient pas être mélangés.

• (1315)

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi été très heureux de travailler au sein du comité avec le député. J'aurais une précision à lui demander sur le très bon discours qu'il vient de nous présenter. Il s'est dit préoccupé par la concentration dans notre économie. Puisque nous avons consacré beaucoup de temps au secteur bancaire, je présume que c'est l'un des secteurs dont il parlait.

Nous savons qu'il y a une forte concentration dans le secteur bancaire qui est, à toutes fins utiles, contrôlé par quelques banques à charte. Le député a–t–il des suggestions précises à formuler sur la manière de diviser les banques en entités plus petites? Je me demande quelles sont ses idées là–dessus.

M. Schmidt: Monsieur le Président, c'est une question extrêmement pertinente et je crois qu'il faudra l'étudier plus à fond que je ne pourrais le faire en deux ou trois minutes. Comme je l'ai dit, nous avons éliminé les quatres piliers du système en abolissant la distinction utile qui existait entre les fonctions des sociétés de fiducie, des compagnies d'assurance, des courtiers en placement et des banques.

Maintenant que les banques peuvent faire les fonctions des trois autres piliers, il y a concentration. Il faut soit instituer une plus vive concurrence à l'extérieur du secteur bancaire, soit réexaminer toute la question de la concentration dans ce secteur. À mon avis, il faudrait modifier la Loi sur les banques et quelques autres lois. Il serait très utile que la Chambre des communes fasse ce genre d'examen.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'idée de participer à ce débat m'enthousiasme beaucoup. Lorsque nous étions dans l'opposition, les députés de mon parti et moi–même avions cette question à coeur.

Comme la plupart des Canadiens s'en souviendront, le premier ministre a d'ailleurs pris un engagement à cet égard avant même la publication du livre rouge durant la dernière campagne électorale. À l'édifice de la presse, de l'autre côté de la rue, le premier ministre a dit que, pour la première fois, son gouvernement mettrait les institutions financières de notre pays au défi de se montrer beaucoup plus ouvertes aux besoins des chefs de petites entreprises, hommes et femmes, qui emploient actuellement près de 80 p. 100 de la population active de notre pays.

J'insiste un peu sur les femmes, car ce n'est pas simplement le langage qui évolue. La situation évolue elle aussi, comme le démontre la contribution des femmes qui, maintenant, possèdent ou exploitent de petites entreprises, non seulement dans notre économie, mais à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Je lisais récemment dans le magazine *Fortune* qu'aux États–Unis, les entreprises qui appartiennent à des femmes ou sont exploitées par elles emploient plus d'Américains que les 500 entreprises les plus importantes figurant sur la liste du magazine *Fortune*. Les femmes qui dirigent de petites entreprises au Canada ne sont pas moins dynamiques que leurs voisines du Sud. Il est très important pour nous tous, et notamment pour les banques canadiennes, de le reconnaître.

Nous avons maintenant été portés au pouvoir, et le premier ordre de renvoi au comité de l'industrie respecte cet engagement. Je dois féliciter les députés de l'opposition, notamment celui de Trois–Rivières et, comme je l'ai déjà signalé, le député réformiste d'Okanagan–Centre. Sans l'esprit d'équipe des membres du comité et leur détermination à assurer le bon fonctionnement de ce dernier, je ne crois pas que nous serions saisis de ce rapport aujourd'hui.

• (1320)

Monsieur le Président, vous êtes à la Chambre depuis longtemps. Je n'y suis pas depuis aussi longtemps que vous, mais je sais qu'il est très rare qu'un rapport de comité fasse l'objet de pareille unanimité.

Un autre facteur qui est très rare, c'est qu'il ne reste plus d'exemplaires du rapport. Nous avons donc dû le faire réimprimer. Voilà qui montre le grand intérêt que tous les députés portent aux petits entrepreneurs de toutes les circonscriptions du pays. Nous avons tous dit à maintes reprises que la petite entreprise constituait le meilleur espoir pour remettre les Canadiens au travail.

Pendant la semaine de relâche, j'ai eu l'honneur de déjeuner en compagnie d'un ancien député et ministre, M. Paul Hellyer, qui vient tout juste de publier un livre intitulé *Funny Money*, dans lequel il propose une solution de rechange à l'économique traditionnelle. En lisant ce livre au cours du week–end, j'ai remarqué qu'il ne comportait qu'une seule page sur l'attitude des banques à l'égard des petites entreprises. Pour l'information des députés, je voudrais lire un court extrait de ce livre de M. Paul Hellyer.

> Rien ne m'irrite plus que d'entendre la réplique des banques à l'argument selon lequel elles devraient mettre plus d'argent à la disposition des petites entreprises. Elles répliquent en effet qu'elles doivent protéger l'argent des déposants. Il s'agit là d'un double langage. Ce qu'elles veulent dire en réalité, c'est qu'elles préfèrent prêter aux gouvernements, aux courtiers et aux grandes entreprises parce qu'ainsi elles peuvent faire plus d'argent tout en travaillant moins. Si elles tenaient tant à protéger l'avoir des déposants, elles auraient moins allègrement consenti des prêts aux pays du tiers monde, aux grands promoteurs immobiliers et aux acheteurs d'entreprises par effet de levier. Les banques étaient motivées bien plus par la cupidité que par le désir de protéger l'argent des déposants.
>
> Si l'émission d'argent frais a pour but d'accroître la richesse sous forme d'une augmentation de la production, l'accroissement de la masse monétaire devrait viser cet objectif. En fait, les nouveaux prêts devraient être consentis pour l'investissement ou la consommation puisqu'il s'agit là des deux côtés de la même médaille. Je ne me souviens pas d'un marché duquel les entrepreneurs dynamiques n'ont pas tenté de profiter. Si, comme durant la crise des années 30 ou quelques récessions récentes, la capacité de production excède la demande, il est peu probable que les entrepreneurs demanderont des prêts pour accroître cette capacité excédentaire.

Ainsi, la consommation, qui crée des revenus, et l'épargne, qui sert aux investissements, sont comme des soeurs siamoises qu'on ne peut séparer.

Ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois et augmentent la production, mais qui ont le plus de difficulté à obtenir du financement des banques. Au printemps de 1994, Helen Sinclair, présidente de l'Association des banquiers canadiens, a donné l'une des excuses les mieux connues. Elle a reconnu que les banques avaient des problèmes dans leurs relations avec les petites entreprises, mais elle a défendu leur prudence en signalant que les statistiques du gouvernement fédéral montraient que 50 p. 100 de toutes les petites entreprises ne survivaient pas plus de cinq ans. C'est peut-être vrai, mais une statistique tout aussi intéressante et importante réside dans le pourcentage d'entreprises qui ont échoué parce que leur banque ne leur a pas tendu la perche au moment crucial. Je n'ai jamais connu un entrepreneur, votre serviteur y compris, qui n'ait pas été menacé de fermeture par sa propre banque à une phase ou à une autre du développement de sa société. Il serait dans l'intérêt du pays qu'une certaine proportion des nouveaux prêts soient accordés aux petites entreprises ayant peu ou pas de garanties, lorsque ces investisseurs sont prêts à risquer leurs propres économies. L'évaluation de la personnalité du chef d'entreprise devrait entrer en ligne de compte. C'est un facteur auquel on ne semble accorder pratiquement aucune importance depuis quelques dizaines d'années.

Après avoir pris cela en considération, les banques devraient être prêtes à perdre et à radier une partie des prêts accordés aux petites entreprises chaque année. Cela devrait satisfaire leur envie irrésistible de prendre des risques, si elles mis aient sur des gens qui veulent fabriquer de véritables produits et offrir des services bien réels pour changer.

• (1325)

Je recommande la lecture du livre de M. Hellyer. Cela convient parfaitement à ce stade-ci, alors que nous discutons des recommandations de ce rapport.

Le gouvernement envoie un message extrêmement important, avec l'appui des partis d'opposition, en consacrant toute une journée de débat à cette question moins d'un mois après le dépôt de ce rapport à la Chambre des communes. Nous savons que cette motion ne fera pas l'objet d'un vote, mais elle est extrêmement importante, car le premier ministre, le Cabinet, le gouvernement disent ainsi qu'ils entendent vraiment appuyer tout ce que les députés font pour favoriser le développement du secteur de la petite entreprise.

Ainsi, les Canadiens et nous-mêmes devons nous demander en quoi ce rapport améliorera l'attitude des banques à l'égard des petites entreprises. Je voudrais tout d'abord dire à la Chambre et aux Canadiens que la première recommandation de ce rapport devrait amener les banques à modifier leur attitude.

En effet, dans cette recommandation, le comité propose de continuer à surveiller l'accès de la petite entreprise aux capitaux en invitant à témoigner au moins une banque, à chaque trimestre, pour évaluer les prêts consentis aux petites entreprises.

Je peux signaler à la Chambre que, jamais dans notre histoire, un comité n'a rédigé un rapport recommandant qu'un comité permanent de la Chambre accepte, à chaque trimestre, de continuer à faire exactement ce qu'il a fait au cours des six premiers mois.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'aux alentours du mois de février—vu que le rapport a été déposé le mois dernier—les membres du comité vont se réunir et poser la question suivante: «Bon, selon vous, quelles sont les trois ou quatre banques que nous devrions inviter d'abord à comparaître devant le comité permanent pour parler du nouveau produit, des nouveaux services et des prêts qu'elles ont consentis aux petites et moyennes entreprises?»

Nous n'allons certainement pas les prévenir, car il est clair que cela ne serait pas juste. Nous allons plutôt leur servir un avertissement. Notre pays compte, bien sûr, de nombreuses institutions financières. Il se peut bien que certaines d'entre elles veuillent se présenter tout de go. Comme ce n'est pas possible, nous en choisirons trois ou quatre au hasard et les ferons comparaître devant le comité pour qu'elles fassent rapport. Quand elles s'adressent à nous, c'est à toute la population canadienne qu'elles s'adressent. Elles seront alors fières, espérons-le, de ce qu'elles auront accompli depuis le dépôt du rapport.

Mais ce n'est pas tout. La deuxième recommandation du rapport a trait à la structure de dépôt des rapports. La plupart des Canadiens ne le savent peut-être pas, mais, à l'heure actuelle, la transmission de l'information des banques au surintendant des institutions financières se fait vraiment au petit bonheur. Autrement dit, une banque considérera comme un prêt consenti aux petites entreprises tout montant inférieur à 500 000 $. Pour une autre banque, un prêt consenti aux petites entreprises sera un prêt inférieur à un million de dollars. Dans un autre cas, il s'agira d'un prêt inférieur à 500 000 $, plus les hypothèques consenties à telle ou telle petite entreprise.

Le fait est qu'il n'existe pas de structure normalisée de dépôt des rapports. C'est pourquoi nous ne savons pas exactement ce qui se passe dans les institutions financières du Canada à propos des petites entreprises.

Je dois dire que la recommandation nº 2 est très rigoureuse. Je suis sûr que les banques trouveront très difficile de la respecter. Cette recommandation dit ceci. Le comité recommande que le surintendant des institutions financières, de concert avec Statistique Canada et la Banque du Canada, élabore une nouvelle façon d'amasser, de compiler et de publier les statistiques sur les prêts que les banques consentent aux petites entreprises.

• (1330)

Ces statistiques seraient basées non seulement sur l'importance et le type du prêt, mais aussi sur la nature de l'emprunteur—s'il s'agit d'un homme ou d'une femme—sur les emplois, le chiffre d'affaires, le principal secteur d'activités et—très important—sur la municipalité. Ces statistiques seraient présentées chaque trimestre. Cela semble clair. Mais pourquoi est-il important de préciser la municipalité? Bon nombre de députés nous ont dit qu'ils estimaient que leur municipalité ne recevait pas de services des banques.

Il peut arriver, dans une région éloignée, que beaucoup de gens déposent de l'argent, mais que la banque ne mette pas de fonds à la disposition de la collectivité. Grâce à la recommandation nº 2, chaque député pourra appeler le surintendant des institutions financières et lui dire qu'il veut examiner les activités bancaires des municipalités de sa circonscription.

Par conséquent, si nous découvrons tout à coup qu'une banque affiche un bon bilan au chapitre des prêts aux petites entreprises de la circonscription, nous pourrons faire savoir au banquier à quel point il fait du bon travail. Par contre, si d'autres banques ne font rien d'autre qu'encaisser les dépôts sans contribuer à l'essor de la municipalité, nous pourrons aussi leur envoyer de belles lettres pour leur demander pourquoi elles ne réinvestissent pas dans les petites entreprises de la municipalité et de la circonscription une partie des sommes considérables qui sont déposées chez elles.

Je crois que cette deuxième recommandation aura un impact important. Les députés savent bien que ce que les banques craignent avant tout n'est certes pas la réglementation gouvernementale, croyez–le ou non. Elles craignent surtout la compétition. Elles ne peuvent supporter la compétition. Oubliez ce que renferme l'annexe 3. Nous y reviendrons au cours des prochains mois. Je parle ici uniquement de la compétition entre les institutions bancaires mêmes.

Si l'on observe soudainement à la loupe une banque en particulier dans une municipalité et que l'on découvre que deux ou trois succursales contribuent largement aux activités des entreprises, tandis que d'autres ne font rien, l'image de celles–ci sera ternie aux yeux des déposants et des clients et ce sont eux qui assurent la survie et la viabilité des banques.

J'ai vraiment bon espoir que cette recommandation, acceptée à l'unanimité, réussira à stimuler le milieu de la petite entreprise. Ce rapport renferme plusieurs autres recommandations dont j'aimerais parler.

D'abord, je voudrais parler de l'inquiétude dont a fait état le porte–parole du Bloc québécois pour l'industrie, le député de Trois–Rivières, durant son discours. Le député s'est dit préoccupé de l'engagement du gouvernement envers la Banque fédérale de développement, que le comité a recommandé d'appeler désormais la Banque canadienne de la petite entreprise.

Personne parmi nous n'a appuyé la situation qui existe actuellement à la BFD. La plupart d'entre nous estiment que la Banque fédérale de développement doit repenser son orientation, être beaucoup plus contemporaine, examiner de nouvelles façons d'obtenir plus d'aide financière, sans compter sur le Trésor public, mais peut–être en envisageant d'émettre des actions privilégiées, ce qui ne nuirait pas au Trésor public.

Quoi qu'il en soit, si nous pouvions la renommer ainsi, la Banque canadienne de la petite entreprise pourrait presque servir de catalyseur pour susciter plus d'intérêt dans ce domaine. Autrement dit, elle attirerait à nouveau l'attention sur son but premier. En effet, elle a été conçue principalement pour aider les petites et les moyennes entreprises lorsque les autres institutions financières refusaient de le faire.

● (1335)

Nous nous sommes penchés sur un des meilleurs systèmes bancaires au Canada, celui des Caisses populaires Desjardins. Les représentants du mouvement Desjardins ont comparu devant le comité. C'est un système fantastique. Nous ne possédons pas un système de ce genre en Ontario, mais je le souhaiterais. Nous sommes dirigés par les gratte–papier des tours de Bay Street. Le problème en Ontario, c'est que nous n'avons pas de mouvement Desjardins. Mais beaucoup d'entre nous se sont dits qu'en repensant et en modifiant la Banque fédérale de développement, nous pourrions lui donner une mission bancaire beaucoup plus dynamique et beaucoup plus axée sur la base.

Les députés du Bloc ne devraient pas penser que cela fait partie d'une stratégie référendaire. C'est une bonne façon de s'assurer que la petite entreprise dispose d'un plus grand nombre d'instruments pour lui permettre l'accès aux capitaux. Je sais que j'ai dit en plaisantant aux députés du Bloc que nous ouvririons peut–être au Québec une ou deux centaines de succursales qui afficheraient «Banque canadienne de la petite entreprise» pour assurer rapidement la présence fédérale dans la province du Québec. Mais ce n'était qu'une plaisanterie. Le député ne devrait pas penser que cela fait partie de nos projets. Nous voulons seulement veiller à avoir une banque qui se montre plus à la page et plus dynamique dans ses rapports avec les petits entrepreneurs, hommes et femmes.

Pour conclure, je dirai que le premier ministre et le ministre de l'Industrie ont montré la voie à tous les députés à la Chambre en veillant à ce que la petite entreprise passe au premier plan en ce qui concerne non seulement l'élaboration des politiques mais aussi la prompte réforme de la législation actuelle.

J'espère que le débat pourra se poursuivre sur le même ton car plus nous nous montrerons constructifs à l'égard de la réforme de la Loi sur les banques, plus vite nous serons en mesure de créer le cadre qu'a décrit le député d'Okanagan–Centre, un cadre totalement propice au retour à l'épanouissement de l'entreprise dans notre pays.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. Concernant le changement de nom de la Banque fédérale en Banque canadienne de la petite entreprise, peut–être que le concept de la petite entreprise se défend, nous trouvons personnellement que c'est de restreindre inutilement ce concept, mais je ne vous cacherai pas que c'est le mot «canadienne» qui est carrément de trop, inopportun et un peu trop préréférendaire à notre goût.

Je voudrais simplement demander au député s'il considère que le concept de la nouvelle économie est traité de façon juste, suffisante et adéquate par le rapport du comité, compte tenu du fait que, il s'en souviendra, l'esprit des travaux du comité faisait en sorte qu'on voulait restreindre cette loi dans son application et que, du côté de l'opposition, on a mené le combat pour faire en sorte qu'elle ne soit pas restreinte ou du moins le moins possible et que si jamais on voulait la restreindre, ce serait après qu'on ait effectué une étude coûts–bénéfices des avantages et des inconvé-

nients? Alors donc, est–ce que le député considère que la nouvelle économie ou le caractère intangible en termes de garanties données au prêteur est à discuter et rend le prêteur très insécure? Est–ce qu'il considère que le comité a fait avancer la science dans ce domaine, c'est le cas de le dire, pour faire en sorte que les porteurs de la nouvelle économie soient mieux défendus?

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le député de Trois–Rivières parle de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout d'abord, nous sommes tous d'accord pour dire que la Loi sur les prêts aux petites entreprises a eu un effet extraordinaire. Dans l'opposition, beaucoup d'entre nous avions proposé des amendements et je dois dire que le gouvernement de l'époque, le gouvernement conservateur, croyez–le ou non, avait accepté certains de nos amendements, ce qui fait que la Loi sur les prêts aux petites entreprises fonctionne.

• (1340)

Le problème, bien sûr, c'est que le gouvernement avait autorisé une couverture de 4 milliards en application de la loi et que le succès a été tel que la couverture maximale est maintenant atteinte. Le député du Bloc me demande si je vais recommander un relèvement de la couverture. C'est une décision qui relève en définitive du ministre des Finances.

Je ne partage pas le pessimisme des députés d'en face en ce qui concerne la perte sur prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je pense que cette perte sera beaucoup plus faible que les pessimistes ne le prévoient. Ils prévoient qu'elle pourrait coûter environ 100 millions au Trésor. Je ne suis pas aussi pessimiste. Je pense que l'économie reprend et que, en dépit d'une certaine perte sur prêts, cette perte sera considérablement plus faible. Bien sûr, tout ce que l'on dit au sujet de la disposition sur la perte sur prêts rend les gens nerveux au sujet de la garantie que nous offrons. Je dois préciser en toute honnêteté que le comité a dit que nous examinerions cela dans les 60 à 90 jours qui viennent.

Il nous importe beaucoup plus d'obtenir des banques qu'elles prennent la relève et suppléent un peu à ce manque qui se fait sentir au niveau de la petite entreprise, comme on le faisait depuis 18 mois en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Autrement dit, maintenant que les banques ont vu que la Loi sur les prêts aux petites entreprises avait eu un effet, maintenant qu'elles ont eu le temps d'y penser, elles pourraient prendre la relève et, comme l'a demandé si souvent le député de Spadina au comité et à la Chambre et comme le préconise M. Hellyer, nous devrions peut–être leur fixer des objectifs pour les prêts aux petites entreprises. Si nous commencions à parler de forcer les banques à consacrer un certain pourcentage de leurs portefeuilles de prêts aux petites entreprises, nous n'aurions peut–être pas besoin d'augmenter la couverture en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai lu avec grand intérêt le rapport du comité de l'industrie sur les PME. À mon avis, il contient une omission flagrante dont j'aimerais que le député d'en face parle; il s'agit bien évidemment de l'imposition des PME et des entreprises en général. Le député de Broadview—Greenwood pourrait–il prendre quelques minutes pour nous dire ce qu'on pourrait faire pour encourager les entreprises par le biais du régime fiscal?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est évidemment une omission flagrante. Le rapport aurait dû présenter des recommandations sur la place que devrait faire ce gouvernement aux PME dans sa réforme fiscale, mais cela ne faisait pas partie de notre mandat.

J'ai bon espoir que dans les 60 jours qui viennent, le régime fiscal fera l'objet d'une étude approfondie à la Chambre des communes. Nous recevons tous les mêmes signaux: défendre le statu quo n'est plus une option valable.

Nous savons que l'opposition réformiste est d'avis, et je partage cette opinion, que le moment est venu pour ce pays d'adopter un régime d'impôt unique: 20 p. 100 pour tout le monde. Les PME ne paieraient rien sur les premiers 50 000 $, ce qui éliminerait, entre autres, beaucoup de paperasserie.

J'espère bien que ce débat aura lieu car je pense que le pays tout entier l'attend. Ça ne faisait pas partie du mandat du comité, mais nous n'en resterons pas là.

• (1345)

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre de la motion nº 16 du gouvernement portant sur le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, pour deux raisons importantes.

Fondamentalement, tout d'abord, il y a le développement régional. Avec l'ensemble des énergies, des efforts et de l'action du développement régional au Québec, et je parle ici du vrai développement régional, celui qui va rejoindre toutes les régions administratives du Québec, pas seulement les grands centres ou les grandes villes, mais toutes les régions administratives dans leur plus profond.

Ceci est un exercice qui se passe au Québec depuis 1984, un exercice majeur de définition du développement régional dans les régions, et au Québec actuellement, on procède à une série de signatures d'ententes–cadres, région par région, sur le développement économique.

Je voudrais simplement prendre la parole dans ce débat pour dire à nos collègues d'en face, au gouvernement, que le développement régional est une affaire du Québec et qu'en ce sens, l'ensemble des députés du Bloc québécois, de l'opposition officielle, pour éviter les dédoublements, pour activer et augmenter l'efficacité des interventions et des investissements dans le développement régional, demandent simplement le retrait de l'instance fédérale dans le développement régional au Québec.

«Nous, députés du Bloc québécois membres du comité, sommes d'avis que le gouvernement du Québec est le mieux placé pour connaître les besoins de financement de ces PME, pour élaborer les programmes et les mettre en oeuvre.» Voilà la première phrase du rapport dissident des députés du Bloc québécois, membres du Comité permanent de l'industrie dont je fais partie, sur l'accès au financement des PME.

Je propose donc ici de saisir l'occasion qui m'est donnée pour prendre la parole dans le cadre de cette motion nº 16 du gouvernement pour élargir le débat et démontrer ainsi la dissidence du Bloc québécois qui s'affirme et repose sur les rapports avec l'ensemble des mesures prises par le gouvernement fédéral en matière de développement régional au Québec.

Le Bloc québécois s'oppose à l'intervention du gouvernement fédéral en matière de développement régional pour deux raisons bien précises. Dans un premier temps, l'intervention du gouvernement fédéral, au lieu d'éliminer les disparités régionales, n'a fait que les accroître, tout en accélérant la désintégration des régions périphériques, par son action limitée aux régions centrales.

Entendons–nous. J'ai dit tantôt que le développement régional au Québec concerne l'ensemble des régions profondes, pas les régions centrales comme les grandes villes. Il y a des ententes–cadres qui se signent les unes après les autres avec le gouvernement du Québec pour le développement économique de chacune des régions. Or, cette action du fédéral a toujours été limitée aux régions des grands centres et a créé carrément la désintégration des régions périphériques, donc des régions en dehors des grands centres.

Dans un deuxième temps, l'intervention gouvernementale fédérale, dans les régions du Québec, n'a été synonyme que de dédoublement d'organismes d'intervention. Et mes collègues le savent très bien. Des chevauchements de compétence, des dédoublements horizontaux et verticaux, on en connaît, on les a nommés et identifiés, et même le gouvernement s'est dit prêt à défaire ces chevauchements et à défaire ces dédoublements, et somme toute, de mauvaises administrations publiques, puisqu'en conséquence, on dilapide des fonds dans plusieurs sortes de structures qui finalement font la même chose. Cela conduit, et on l'a vu avec les années, à des dépenses en termes de milliards. L'administration fédérale arrive aujourd'hui avec un budget qui connaît présentement un déficit majeur.

Au niveau de la désintégration des régions périphériques, et je veux en faire ici une intervention avec clarté pour que les collègues d'en face le sachent très bien. Depuis 1974, les libéraux ont été au pouvoir au fédéral et l'essentiel du financement du développement régional s'est fait selon des ententes fédérales provinciales auxquelles se sont greffées des ententes auxiliaires. Vous les connaissez.

• (1350)

L'ensemble de ces ententes d'une dizaine d'années, de 1974 à 1984—ces contrats étaient d'une durée de dix ans—ont accaparé un budget de 1,8 milliard, dont 26 p. 100 sont alloués à la grande région de Montréal et 4 p. 100 à Québec. Ainsi, 30 p. 100 du budget de cette première série d'ententes de développement soit–disant régionales est alloué aux régions centrales. Cette première entendre–cadre Canada–Québéc, comme on l'appelle, 1974–1984, fait suite au rapport Higgins, Martin et Raynauld paru en 1970 et qui avait été commandé en 1969, vous vous en souviendrez fort bien, par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, le MEER, dans le but de guider les interventions dans le développement économique du Québec. Donc, doubler les intentions fédérales dans le développement économique du Québec.

On concluait dans ce rapport que la faiblesse économique du Québec résidait dans la faiblesse de son seul pôle de développement, Montréal. Ainsi, l'implication active du fédéral au Québec dans les années 1970 va conditionner sa démarche au Québec en causant un tort considérable aux politiques de développement des régions déjà entreprises par l'État québécois. C'est donc une thèse qui représente la préoccupation fédérale en matière de développement régional, c'est–à–dire que, pour lui, une région est un ensemble ou une province. Cela ne peut pas être considéré par le fédéral comme les régions profondes structurelles d'un territoire géographique et démographique d'une province.

Nous sommes donc à l'époque 1972–1984 où prévaut le principe du développement des régions par les pôles de croissance. Voilà la thèse. Ainsi, les moyens de favoriser une meilleure distribution de la richesse passe par des solutions industrielles et concentrées en milieu urbain. Les politiques adoptées seront donc catastrophiques pour les régions périphériques, puisque les pôles urbains vont autrement et en s'accentuant créer une crise rurale en drainant de la main–d'oeuvre, des ressources et des capitaux.

Je vais expliquer l'exemple central en ce qui a trait à la répartition de budget et aux correctifs de ce constat.

Deuxième entente–cadre signée en 1984. Donc, on reconduit pour dix ans une entente–cadre, sachant fort bien que les régions profondes sont en train de se désorganiser. On refait pour la période une entente de 1,7 milliard et on passe le budget à 36 p. 100 dans le grand Montréal et 10 p. 100 à Québec. Donc, entre 1984 et 1994, on va voir s'accentuer l'intervention du fédéral dans des régions centrales encore au détriment des régions périphériques.

Quand on parle de développement régional, il est important de respecter la dynamique extraordinaire des entrepreneurs de petites et moyennes entreprises, des municipalités et de tous les intervenants des milieux de l'éducation et de la santé pour organiser une région afin d'empêcher l'exode de nos jeunes. Cette situation, l'exode de nos jeunes des régions ainsi que le vieillissement de notre population, le député la vit dans sa région, et elle est aussi vécue dans d'autres régions du Canada.

Donc, les ententes auxiliaires qui composent cette deuxième entente Canada–Québec, telle l'entente de développement économique des régions du Québec signée en 1988, confirment les inégalités structurelles déjà existantes. On permet donc, dans des régions centrales, de s'installer et de faire du développement à des gens qui vont avoir, en ce qui a trait aux entreprises, un rapport avec une concentration de personnes, un marché. Pour certaines entreprises, il est plus intéressant de s'installer dans une région où il y a 2 millions de personnes concentrées pour un marché que de s'installer dans une région.

Or, on sait très bien que les petites et moyennes entreprises n'ont pas toutes le même système de distribution de leurs produits, et particulièrement des entreprises exportatrices qui peuvent s'installer ailleurs que dans les grands centres, puisque leurs exportations peuvent s'acheminer par voies routières ou

par des types de transports qui leur pemettent de s'établir dans d'autres types de région.

Alors, la situation régionale au Québec révèle un état avancé de désintégration des composantes de son milieu. Or, l'affaiblissement démographique des régions périphériques est le symptôme de l'état de la dégradation pour plusieurs milieux régionaux. Et la population des régions périphériques ne cesse de diminuer d'une manière dramatique, surtout en milieu rural, compromettant ainsi le peuplement et la viabilité des régions mêmes. Vous savez que les gens se sont mobilisés, région par région, pour empêcher la fermeture d'usines, de PME, d'écoles, et même de villages complets.

• (1355)

Or, la loi du nouveau gouvernement libéral instituant le ministère de l'Industrie et procédant du même principe centralisateur qui a toujours prévalu au Parti libéral du Canada se donne les mêmes structures rigides fortement centralisées et applique des normes définies nationalement pour l'ensemble du territoire.

Donc, il y avait encore cette espèce de grand chapeau au–dessus de l'immense territoire qui ne sera absolument pas sensible à la vraie réalité des régions profondes.

La division des services des programmes et des services à l'entreprise, à l'intérieur du département des opérations régionales du ministère, en est un exemple. Il est clairement indiqué—et le député responsable de cette motion devrait l'écouter—dans le programme de développement du ministère de l'Industrie, à la rubrique «Bureaux régionaux», et je cite: «Cette composante établit un cadre général chargé de favoriser dans toutes les régions du pays l'excellence et la compétitivité. Les bureaux régionaux participent à l'élaboration des politiques visant à favoriser la réalisation d'objectifs nationaux.» On revient encore à la case départ. Ce sont ces mêmes objectifs nationaux qui ont ruiné les régions périphériques au Québec.

En intégrant les bureaux régionaux au ministère de l'Industrie et en les transformant en centres de services aux entreprises du Canada, le gouvernement libéral instaure un guichet unique de renseignements sur les programmes et services fédéraux, provinciaux et municipaux au Québec, dans le seul objectif. . .

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoute attentivement le discours du député du Bloc depuis une dizaine de minutes. Nous examinons aujourd'hui la motion no 16, qui porte sur le rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé «Pour financer le succès de la PME». Le député en est à mi–chemin de son temps de parole et il n'a encore rien dit qui se rapporte au contenu du rapport.

Des voix: Bravo!

Le Président: Les députés m'ont en quelque sorte pris de cours. Je viens tout juste de prendre le fauteuil. Il n'y a certainement pas lieu d'invoquer le Règlement.

[*Français*]

Vu qu'il ne reste que quelques minutes, je me demande si l'honorable député pourrait reprendre la parole avec tout le temps qui lui est alloué, après la période des questions?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, évidemment, je comprends que ça fait mal lorsqu'on parle de développement régional et qu'on parle directement des PME dans les régions périphériques. C'est de ceci que je parle. Je suis en conformité avec ce qui a été déposé comme motion. Ça lui fait mal, mais, monsieur le Président, il m'enlève du temps de parole . . .

Le Président: À l'ordre! Je veux assurer l'honorable député qu'il aura tout le temps qui lui est alloué.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, nous avons souligné ces dernières semaines le premier anniversaire des dernières élections fédérales mais nous ne devons pas oublier les bénévoles qui ont travaillé pour tous les candidats et tous les partis politiques pendant ces élections.

Mon directeur de campagne, M. Alex MacCrae, s'est dépensé sans compter pour moi. J'ai toujours pu compter sur sa bienveillance et son enthousiasme, par lesquels il a su encourager les bénévoles qui faisaient du porte–à–porte, distribuaient des brochures, faisaient des appels téléphoniques et effectuaient les diverses tâches liées à la campagne électorale.

Tous ceux qui siègent ici aujourd'hui en sont redevables à ces personnes qui ont travaillé inlassablement pour nous. Des bénévoles de tous âges et de tous les milieux ont conjugué leurs efforts pour faire élire leur candidat. Peu importe qu'ils aient été élus ou non, tous les candidats sont gagnants parce qu'ils ont pu compter sur l'aide de ces personnes, qui leur étaient souvent inconnues, mais qui croyaient en nous et en ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, je reviens d'un voyage–pèlerinage baptisé «Le Canada se souvient» organisé en Belgique et en Hollande par le ministère des Anciens combattants.

Dans la foulée du Jour du Souvenir, je veux témoigner en cette Chambre du respect et de la reconnaissance que les populations belge et hollandaise ont manifestés aux différentes cérémonies auxquelles j'ai assisté et qui commémoraient le 50e anniversaire de la libération de leur pays par les soldats canadiens en octobre et novembre 1944.

Le Bloc québécois est fier de s'associer à des événements de ce genre afin que soit gardé en mémoire le souvenir de ces Québécois et de ces Canadiens qui ont donné leur vie pour défendre et libérer ces pays du joug nazi.

Puissions–nous garder le souvenir de leur sacrifice afin d'éviter tout nouveau conflit armé et redoubler nos efforts de paix et de conciliation.

* * *

[*Traduction*]

SUNSHINE VILLAGE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la date limite pour faire appel d'une décision concernant le projet Goat's Eye, au Sunshine Village Ski Resort. Ce projet a été approuvé en 1992 sous réserve de l'approbation du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, et celui–ci a donné son accord.

En septembre 1993, Parcs Canada et la société Sunshine Village se sont entendus sur un projet de construction, et la société a émis une obligation de 100 000 $. En novembre, des groupes de défense de l'environnement de l'extérieur ont demandé une injonction de la cour pour empêcher toute nouvelle construction. En janvier 1994, le ministre du Patrimoine canadien a suspendu le projet et demandé qu'il soit soumis à un comité du BFEEE.

Sunshine Village a alors intenté des poursuites en cour fédérale pour que l'entente qu'elle avait signée avec Parcs Canada soit respectée. Le 13 octobre 1994, la Cour fédérale du Canada a rendu une décision en faveur de Sunshine Village, à condition que l'évaluation environnementale prévoie des mesures pour un traitement approprié de l'écosystème, durant la construction.

Au nom de tous les Canadiens qui concluent des affaires légitimes en toute bonne foi avec le gouvernement du Canada, j'exhorte le ministre du Patrimoine canadien à ne pas en appeler de la décision de la Cour fédérale du Canada.

* * *

M. DONALD GREEN ET MLLE LEAH BEDDOME

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour souligner la remarquable réalisation de deux jeunes représentants des régions rurales du Manitoba, Donald Green et Leah Beddome. Donald et Leah comptaient parmi les 16 boursiers choisis dans le cadre du programme national de bourses d'études des 4–H, administré par la Société du crédit agricole. Je suis fière de souligner que Leah est de Rapid City, une ville de ma circonscription, Dauphin—Swan River.

C'est la première année d'existence de ce programme, qui a été mis sur pied pour aider les jeunes des régions rurales et les futurs agriculteurs du Canada. Les gagnants ont été choisis en fonction de la composition qu'ils avaient présentée sur l'un des trois sujets proposés dans le domaine de l'agriculture. Leah et

Donald recevront chacun une bourse de 1 000 $, qu'ils devront consacrer à des études postsecondaires.

Leah et Donald méritent des éloges pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de l'agriculture et des régions rurales du Canada, et pour leur engagement dans ce domaine. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour saluer les réalisations de ces dirigeants de demain.

* * *

LE DOCTEUR FINLAY MCDONALD

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter un électeur de la circonscription d'Oxford qui a reçu une haute récompense hier. Mon ami Rusty McDonald a été reçu au Temple canadien de la renommée agricole pour son travail d'avant–garde et les nombreuses années qu'il a consacrées au programme d'insémination artificielle.

Le docteur McDonald a fait des percées en travaillant pour l'unité d'insémination artificielle des éleveurs de bovins Holstein du comté d'Oxford puis en s'acquittant de ses fonctions de directeur général de la Western Ontario Breeders Inc., dont il s'est retiré en 1988.

Diplômé de l'Université de Guelph, Rusty a reçu un certificat de distinction des anciens de cet établissement en 1979. Depuis qu'il est à la retraite, le docteur McDonald est directeur exécutif de l'Association canadienne des éleveurs de bétail.

Il a été nommé au Temple canadien de la renommée agricole en reconnaissance de son rôle de leader dans l'élaboration de travaux de recherche et des politiques qui ont guidé le programme d'insémination artificielle.

Au nom de tous les députés, je félicite le docteur McDonald.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, il y a 50 ans, des soldats canadiens engagés dans la Seconde Guerre mondiale ont combattu pour libérer la Belgique et apporter la paix à l'Europe.

Entre le 1er octobre et le 8 novembre 1944, 6 367 Canadiens ont été tués ou blessés à la bataille de l'Escaut. Cette année, du 24 octobre au 7 novembre, 60 anciens combattants canadiens sont retournés en Belgique et aux Pays–Bas pour assister aux services commémoratifs tenus dans le cadre du programme Le Canada se souvient. Il y a eu plus de 38 événements, dont une cérémonie à Bergen Op Zoom, un défilé au pont Hickman et un service religieux à Knokke.

Un thème qui a été repris dans chaque ville et dans chaque cimetière célébrait la grande admiration et le respect des habitants de la Belgique et des Pays–Bas pour les anciens combattants canadiens.

L'année 1994 marque aussi le 80e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale. Des cérémonies ont également eu lieu à Vimy et à Beaumont–Hamel pour honorer ceux qui ont participé à la Première Guerre mondiale.

– *Article 31 du Règlement*

Je demande à tous les députés de se joindre à moi et au secrétaire d'État responsable des anciens combattants pour rappeler la mémoire de tous ceux qui ont combattu au nom du Canada. Rendons hommage à tous les anciens combattants qui ont participé aux services commémoratifs de la bataille de l'Escaut.

* * *

● (1405)

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, le logement social est en péril dans ce pays. Les locataires des logements sociaux font face à des menaces sans précédent de la part du gouvernement fédéral. Au Canada, on retrouve 1 200 000 ménages ayant des besoins impérieux de logement. Cependant, le gouvernement libéral a coupé dans le logement social, laissant ainsi les plus démunis et les mal–logés à eux–mêmes. Ce gouvernement sème la désolation et le désarroi.

L'inaction du gouvernement libéral et son retrait du logement social, de même que l'augmentation envisagée de 20 p. 100 des loyers sociaux entraîneront de graves conséquences pour les familles à faible revenu. Ce gouvernement libéral est pire encore que le gouvernement précédent. Il est insensible à la pauvreté.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier, des ouvriers du canton de Bosanquet creusaient une tranchée dans Outer Drive, route qui mène jusqu'au Camp Ipperwash, propriété du ministère de la Défense nationale. Leur travail visait à éliminer tout accès illégal au Camp Ipperwash, à prévenir toute activité louche à cet endroit et à en interdire l'accès afin d'assurer la sécurité de la population, à cause de la présence possible, sur ce terrain, de munitions non explosées.

Des balles ont été tirées près des ouvriers qui se sont empressés de quitter les lieux. La Police provinciale de l'Ontario et la GRC n'ont aucun pouvoir à l'intérieur du camp. Les autorités du canton veulent que le ministre de la Défense nationale accorde la priorité à ce problème. La présence de militaires pendant deux ou trois jours permettra aux deux parties en cause de fermer les routes illégales tout en préservant les quatre points d'entrée légaux.

Le ministre prêtera–t–il attention à ce problème avant qu'il ne s'aggrave?

* * *

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai tenu récemment une troisième réunion publique dans ma circonscription. L'une des questions qui est revenue à chacune de ces rencontres est l'utilisation de la BST, la somatotrophine bovine.

Je me demande si tous les députés connaissent la nature de la somatotrophine bovine et ses répercussions sur les vaches laitières. La somatotrophine bovine est une hormone qu'on injecte aux vaches, à intervalles réguliers, pour accroître leur production de lait. Habituellement, les vaches laitières produisent du lait pendant sept à neuf ans. Toutefois, les vaches traitées à la somatotrophine bovine doivent être retirées de la production après seulement deux ans. De plus, ces animaux sont couverts de plaies rouges et n'ont plus, à la fin, que la peau et les os.

Je partage les craintes des producteurs de lait de ma circonscription, qui s'opposent à la stimulation artificielle des vaches et à l'émaciation des bêtes que provoque l'utilisation répétitive de la BST.

J'invite tous les députés à discuter de cette question. Le lait est un produit naturel et pur, et nous devrions, à mon avis, maintenir cette image au Canada.

* * *

LES FORCES ARMÉES

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité est depuis toujours fonction de l'importance des forces armées. Toutefois, on peut lire ceci dans le livre rouge libéral: «Un gouvernement libéral redéfinira la sécurité intérieure et mondiale en tenant compte d'objectifs tels que le développement durable, la prospérité économique pour tous, un dispositif de défense efficace, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales».

Ce que cette résolution signifie vraiment, c'est que le Canada doit surveiller de près l'évolution de ses besoins de sécurité. Les forces armées sont de moins en moins considérées comme des militaires combattants et de plus en plus comme une ressource utile en situation d'urgence, lors de catastrophes et pour les efforts internationaux de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a déclaré que, depuis qu'a pris fin l'instabilité de la guerre froide, ce sont les sources non militaires d'instabilité économique, sociale et humanitaire qui menacent le plus la paix et la sécurité.

Nos forces armées ont fait preuve de souplesse dans le passé. J'encourage le ministre de la Défense et la Chambre à envisager qu'elles évoluent encore davantage.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Monsieur le Président, la France et le Canada viennent de conclure un nouvel accord sur les pêches qui s'avère excellent pour le Canada, pour Terre–Neuve, et en particulier pour la péninsule de Burin et pour la ville de Grand Bank. Cet accord assure aux pêcheurs de la côte sud de Terre–Neuve l'accès, pendant une décennie au moins, à la pêche lucrative des pétoncles dans les eaux françaises et il prévoit un système de gestion stable qui

empêchera une surpêche du genre de celle que les Français ont pratiquée à la fin des années 80.

Il assure plus d'une centaine d'emplois pour la seule ville de Grand Bank en cette période extrêmement difficile, compte tenu d'un taux de chômage catastrophique et de la perte récente des emplois du projet Hibernia. L'accord n'est pas la solution à tous les maux, mais il met fin à un long et pénible conflit entre les deux pays et marque le début d'une ère d'entente entre la France et le Canada sur les pêches aussi bien que sur l'aquiculture, le tourisme, la protection de l'environnement et les transports.

Je félicite mes collègues, le secrétaire d'État aux Pêches et le ministre des Pêches, d'avoir réalisé cet accord.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, il devient de plus en plus évident que la mission commerciale en Asie de Team Canada est une vaste opération de propagande. On laisse croire aux Québécois et aux Canadiens que c'est une mission qui a généré des milliards de dollars en contrats pour des entreprises canadiennes et québécoises.

La réalité est tout autre. Un grand nombre de ces contrats avaient déjà été signés depuis belle lurette et la mission de Team Canada n'a rien à voir avec leur réalisation. C'est le cas notamment de l'entente de principe liant Bombardier et Power Corporation qui a été signée en avril dernier.

Mais il y a pire. Plusieurs pseudo–contrats ne reposent que sur des ententes de principe et des lettres d'intention. En fait, les contrats fermes sont trois fois moins importants que les chiffres mirobolants qu'a laissé circuler le gouvernement.

Comme aurait pu le dire Confucius, «vélo qui roule n'amasse pas mousse».

* * *

[*Traduction*]

LA BANDE INDIENNE DE PENTICTON

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur une question très grave. Depuis deux semaines, la bande indienne de Penticton bloque l'accès au centre de ski Apex Mountain, dans ma circonscription. Ce n'est que la dernière d'une série de barricades dressées sur les routes par cette bande depuis 1990. Chaque fois que cela se produit, une entreprise qui fournit des emplois d'hiver importants fait les frais d'un conflit qui est attisé par les deux parties en cause.

Il faut trouver une solution durable aux problèmes historiques qui causent cette situation pour empêcher une escalade qui conduirait à des événements comme ceux d'Oka. Depuis maintenant deux semaines, j'essaie de communiquer avec le ministre des Affaires indiennes pour discuter des préoccupations des électeurs de ma circonscription, tant autochtones que non autochtones. Jusqu'à maintenant, il n'a pas jugé utile de me répondre. Pourtant, chaque jour qui passe nous rapproche d'un conflit insoluble. J'exhorte le ministre à ne pas être lui–même un obstacle, mais à jouer un rôle utile dans cette affaire. Sa passivité ne peut que rendre la recherche d'une solution plus difficile.

Je l'exhorte à se rendre utile et à amener les deux parties à se rencontrer plutôt que de contribuer à aggraver le problème.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage aux anciens combattants autochtones.

Le vendredi 11 novembre, à 11 heures du matin, j'ai assisté à la cérémonie du Souvenir organisée par la bande crie de Poundmaker en l'honneur de tous les anciens combattants autochtones. Un cairn élevé en l'honneur de ces anciens combattants a été dévoilé et des couronnes de fleurs ont été déposées après la cérémonie du Souvenir.

Je félicite la population de Poundmaker d'avoir pris cette initiative et je profite de l'occasion pour rappeler au peuple canadien l'insigne contribution des peuples autochtones aux forces armées du Canada lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée.

Je tiens également à rappeler au gouvernement fédéral que le ministère des Anciens combattants n'a toujours pas réglé les griefs soulevés par les anciens combattants autochtones.

J'espère que, d'ici le prochain jour du Souvenir, ces griefs auront été réglés comme ils doivent l'être.

* * *

L'ENTENTE SUR LES PÂTES ET PAPIERS

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a conclu une entente administrative sur les pâtes et papiers avec la Colombie–Britannique.

Grâce à cette entente cosignée par le ministre de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie–Britannique, les règlements fédéraux établis en vertu de la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement seront administrés en harmonie avec les lois de cette province sur les effluents liquides des usines de pâtes et papiers. Cela montre bien que notre gouvernement est déterminé à harmoniser ses efforts avec les provinces et territoires pour améliorer l'environnement au Canada.

Cette entente ne fait que des gagnants. Les contribuables sont gagnants grâce à la rationalisation des activités gouvernementales. Les patrons et les travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers sont gagnants grâce à la simplification des procédures de déclaration et d'autres procédures. L'environnement est gagnant

grâce à l'uniformisation et au renforcement des politiques et procédures.

Cette entente permet également d'atteindre un important objectif du plan d'action Canada–Colombie–Britannique sur l'amélioration de l'efficacité de la fédération.

* * *

[*Français*]

LE FLEUVE SAINT–LAURENT

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, le Saint–Laurent constitue le cadre de vie de plus des deux tiers des Québécois et à ce titre il mérite d'être mieux connu. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans le cadre du plan d'action «Saint–Laurent vision 2000» à concevoir des outils d'information sur le fleuve Saint–Laurent destinés à un large public.

• (1415)

Je suis heureux de vous annoncer la parution de trois nouvelles planches de l'atlas environnemental du Saint–Laurent. Ses rives, son milieu et ses habitants y sont décrits et présentés sous une forme vulgarisée.

Il s'agit des planches: «Le Saint–Laurent: Au coeur de l'espace habité—la population et l'occupation des Rives», «Une mosaïque d'habitats—Les écosystèmes des eaux douces et saumâtres», ainsi que «Des berges douces aux littoraux escarpés—Les formes et la dynamique des rives du Saint–Laurent». Ces planches ont été rendues publiques à l'occasion du 29e congrès de l'Association des professeurs de sciences du Québec, tenu à Montréal les 13, 14 et 15 octobre derniers.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires intergouvernementales a reçu du nouveau gouvernement du Québec une proposition qui bonifie l'entente de principe de juillet dernier quant au maintien du Collège militaire de Saint–Jean.

Le ministre a rejeté du revers de la main l'offre québécoise d'une contribution financière importante sous le prétexte qu'il s'agirait là d'une ingérence provinciale dans un domaine de compétence fédérale. Le chat est enfin sorti du sac puisque, selon le ministre, l'objectif, maintenant avoué par Ottawa, est de démilitariser le Collège de Saint–Jean.

Comment le ministre peut–il avoir le culot de prétendre que c'est le gouvernement du Québec qui est responsable de la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, alors que c'est son gouvernement à lui qui, lors de son premier Budget, a décidé de le fermer?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre au chef de l'opposition dans ses termes mêmes, comment peut–il avoir le culot de nous demander qui ferme le collège, quand nous avons une entente qui date de la mi–juillet qui assure la survie du Collège de Saint–Jean, laquelle le gouvernement du Québec ne veut pas mettre en place? C'est le gouvernement du Québec qui refuse de mettre en place une entente qui a été signée par l'ancien gouvernement et c'est le gouvernement du Québec qui doit porter l'odieux de la fermeture, s'il est fermé.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, revenons aux faits. Le Collège de Saint–Jean est un collège militaire, le gouvernement a décidé de fermer le collège militaire, de le transformer en coquille d'école de langue partielle.

Je demande au ministre, s'il faut comprendre, à la lumière du rejet de la proposition du Québec, que la décision de fermer le Collège militaire de Saint–Jean ne repose pas sur des motifs budgétaires, comme on l'a prétendu, mais bel et bien sur des raisons politiques, c'est–à–dire sur la volonté d'exclure le Québec et ses institutions de la formation des officiers francophones de l'armée canadienne?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'insinuation du chef de l'opposition est entièrement incorrecte. L'entente qui a été signée le 19 juillet est une entente qui continuait la présence de 100 officiers cadets à Saint–Jean, en plus d'un cours de langue. Et, oui, la formation militaire a été concentrée à Kingston parce qu'avec une armée qui décroît, nous n'avons plus besoin de trois collèges militaires, mais d'un seul.

La raison pour laquelle actuellement le gouvernement de la province de Québec désire conserver des cours militaires à Saint–Jean, c'est, comme M^me^ Louise Beaudoin l'a indiqué, parce qu'ils désirent se préparer pour leur armée quand ils seront indépendants.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, c'est ne pas avoir beaucoup de considération pour toutes ces générations d'officiers francophones qui ont été formés brillamment à Saint–Jean, qui ont fait une grande carrière militaire et à qui on dit maintenant: Vous ne pouvez plus être formés à Québec, parce que Québec est une province séparatiste.

Je demande au ministre si, dans sa lettre du 9 novembre à son vis–à–vis québécois, il a laissé entendre que seul le Collège militaire de Kingston est en mesure de promouvoir, et je cite: «. . .les valeurs propres aux Forces armées canadiennes.» Je lui demande, à part le fait qu'il est situé au Québec, en quoi le Collège militaire de Saint–Jean s'est–il avéré incapable de répondre aux exigences de l'armée canadienne?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le Collège de Saint–Jean a eu une grande et illustre carrière. Même si plus de 75 p. 100 des officiers francophones de l'armée ont été formés en dehors de Saint–Jean, il n'y a aucun doute que le Collège de

Saint–Jean a joué un rôle extrêmement utile pour former des officiers francophones.

Actuellement, les forces armées sont considérablement réduites. On n'a plus besoin, par année, que d'environ 200 cadets qui sont éduqués et nous allons les éduquer, leur donner une formation militaire aussi valable qu'à Saint–Jean au Collège militaire de Kingston, où les militaires canadiens en éducation seront regroupés.

• (1420)

Nous n'avons plus besoin de trois collèges, nous en avons besoin d'un, et c'est exactement ce que nous allons faire à Kingston.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans une ultime tentative pour sauver le Collège de Saint–Jean, le gouvernement du Québec a déposé une offre de huit millions de dollars annuellement, qui permettrait d'assurer un fonctionnement adéquat pour cette institution, tout en rencontrant les objectifs d'économie poursuivis par le gouvernement fédéral. Or, le ministre des Affaires intergouvernementales a rejeté du revers de la main cette offre du Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes peut–il nous dire si l'impact budgétaire de la proposition du gouvernement du Québec de consacrer huit millions de dollars par année pour faire fonctionner le Collège de Saint–Jean a été sérieusement analysé par le gouvernement fédéral avant qu'il ne s'empresse de l'écarter?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'avenir du Collège de Saint–Jean a été étudié depuis des mois, enfin depuis le budget de l'an dernier, et l'ancien gouvernement du Québec et nous étions arrivés à une solution qui permettait de garder le Collège de Saint–Jean ouvert avec une présence militaire. C'est ça l'accord qu'on a eu, c'est ça l'accord qu'on désire continuer.

Actuellement, il n'est plus possible d'utiliser le Collège de Saint–Jean pour donner une formation militaire, parce que tout simplement il n'y a plus assez d'élèves militaires au Canada. Le Collège de Kingston va donner une éducation bilingue à tous les étudiants militaires au Canada. Nous n'avons besoin que d'un seul collège, et il n'y a pas de doute que les officiers qui vont être entraînés à Kingston vont recevoir une éducation d'aussi bonne qualité que celle qui était dispensée au Collège de Saint–Jean.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Affaires intergouvernementales fait référence aux études de l'année passée, il vient de confirmer que le gouvernement ne s'est même pas donné la peine d'étudier l'impact budgétaire de la proposition du gouvernement du Québec, et ça c'est grave.

Comment ce ministre peut–il affirmer que la proposition du Québec ne tient pas comte des impératifs budgétaires du gouvernement fédéral, alors que le transfert des activités de formation militaire de Saint–Jean à Kingston entraîne des coûts supplémentaires importants pour l'aménagement d'infrastructures qui existent déjà au Collège de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada estime qu'il va épargner environ 23 millions de dollars par année, non pas huit millions de dollars, avec la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, et le transfert des élèves de Saint–Jean n'est qu'une minime fraction de l'argent que nous allons épargner à long terme.

Il n'y a pas de doute que du point de vue des Forces armées canadiennes et du point de vue de l'éducation des militaires canadiens, concentrer l'éducation de nos soldats à Kingston est une meilleure solution. Nous avons en plus offert de donner au Québec 25 millions de dollars sur cinq ans, de façon à maintenir le Collège de Saint–Jean. C'est ça la proposition qui est acceptable, c'est celle–là qui permet de maintenir le Collège de Saint–Jean, et c'est celle–là que nous voulons que le gouvernement du Québec respecte, parce qu'il l'a signée.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a communiqué des noms et des témoignages confidentiels à Michael Schelew, personne contestée qu'il a nommée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il s'agit des noms des personnes qui ont accusé Schelew d'intimidation et d'irrégularités, et qui ont témoigné à condition que leurs déclarations demeurent confidentielles.

Mes collaborateurs ont consulté le Commissariat à la protection de la vie privée, qui a répondu que le comportement du ministre pouvait donner lieu à des plaintes aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le ministre a communiqué à une personne accusée d'intimidation le nom de ses accusateurs avant que les faits ne soient établis.

Comment le ministre de l'Immigration peut–il justifier cette violation flagrante de la Loi sur la protection des renseignements personnels?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris grand soin en tout temps de ne pas divulguer ces noms. Lorsque la présidente m'a soumis son rapport, mon conseiller a écrit au vice–président pour lui demander ce qu'il avait à répondre et ce qu'il pensait de la recommandation.

C'est alors que, sur l'avis du ministre de la Justice, les noms ont été communiqués à l'avocat du vice–président afin que celui–ci puisse répondre.

• (1425)

Au même moment, la commission a été prévenue, et elle a informé les personnes en cause. C'est donc sur l'avis du ministère de la Justice que les noms ont été révélés au vice–président. Nos fonctionnaires ont également communiqué avec le commissaire à la protection de la vie privée.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, il est singulier qu'une enquête puisse se dérouler de cette manière et qu'on influence un témoin qui pourrait être mêlé à une enquête ultérieure ou à des procédures judiciaires.

Au cours du week–end, M. Schelew a appelé deux des personnes en cause et s'est même rendu chez une troisième qui avait porté plainte. C'est comme si un accusé se rendait chez les victimes pour faire un brin de causette avant le procès.

Le ministre a dit et répété que la commission était indépendante, et qu'il n'avait aucune influence sur elle. Le ministre avouera–t–il qu'il a fait jouer son influence en communiquant de façon irrégulière des renseignements confidentiels dans un effort pour aider Michael Schelew à se défendre?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette carrément cette affirmation. Je répète que les noms ont été communiqués à l'avocat de M. Schelew sur l'avis du ministère de la Justice, puisque j'avais demandé au vice–président de répondre au rapport de la présidente et de dire si la recommandation lui semblait justifiée. La commission a immédiatement avisé les membres.

Deuxièmement, à propos du rapport que la présidente m'a fait parvenir, je dois dire que je le prends très au sérieux, ainsi que la réponse du vice–président. Je dois dire encore au député que ces documents, surtout le rapport, sont très longs. Mon cabinet a reçu la réponse tard jeudi soir, et je n'ai pu en prendre connaissance qu'en fin de soirée vendredi. Nous prenons donc l'affaire très au sérieux, et le député ne voudra sans doute pas tirer de conclusion tant qu'une décision n'aura pas été prise, ce qui se fera de manière régulière.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, il est clair que le ministre se place au–dessus des lois. Il n'a pas seulement violé. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Hanger: Monsieur le Président, le ministre n'a pas seulement violé la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais aussi les principes de justice les plus élémentaires. Il s'agit ici d'une enquête et de témoins.

À titre d'ancien agent de police, si je divulguais à un accusé de l'information sur ceux qui portent l'accusation avant l'inculpation, cela me coûterait mon emploi, et il est probable que des accusations au criminel seraient portées contre moi.

Récemment, en Ontario, deux ministres. . .

Le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Hanger: Monsieur le Président, le ministre n'avouera–t–il pas qu'il a commis une erreur flagrante et inexcusable semblable à celles de ministres ontariens qui ont dû démissionner, et ne songera–t–il pas à suivre leur exemple?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait replacer toute la question dans son contexte.

Au départ, cinq noms m'ont été communiqués par les médias. J'ai alors écrit à la présidente de la commission pour lui demander d'examiner les allégations faites par ces cinq personnes. Dans ma lettre, j'ai pris soin de ne pas donner ces noms. J'ai appelé la présidente au téléphone et je lui ai donné ce renseignement de vive voix. Elle a agi de la même manière dans son rapport.

Par la suite, j'ai demandé par l'entremise de mon conseiller juridique que le vice–président soit mis au courant du rapport de la présidente et donne son avis sur le bien–fondé de la recommandation. Plus tard, l'avocat du vice–président a demandé à l'avocat du ministère de la Justice le nom des personnes en cause pour que son client puisse se défendre.

• (1430)

C'est seulement sur avis du ministère de la Justice que nous avons communiqué les noms à l'avocat du vice–président. Il n'y a eu aucune entorse à la loi. Personne ne se place au–dessus des lois. Le ministre et le gouvernement ont suivi à la lettre le processus normal.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

La mission de Team Canada en Chine est progressivement devenue un show politique où l'on annonce des milliards de dollars d'investissement en additionnant des contrats signés depuis longtemps avec de simples lettres d'intention pour des contrats éventuels, comme dans le cas des réacteurs CANDU. D'ailleurs, le communiqué de presse émis à Beijing par le gouvernement canadien mentionne, et je cite: «Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité quant à l'exactitude des renseignements sur les investissements et la valeur des contrats.»

Le ministre des Affaires étrangères ne convient–il pas que la mission Team Canada relève, pour l'essentiel, de l'État spectacle puisque la plupart des annonces faites ne sont qu'au stade des intentions ou ont déjà été annoncées bien avant ce voyage, et que même le gouvernement refuse d'entériner les chiffres rendus publics?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que nos adversaires politiques sont très amers du succès extraordinaire de la mission du premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: J'ai pris connaissance des propos pisse–vinaigre du ministre Landry et je suis attristé de voir que le député de l'opposition adopte la même attitude. En réalité, Team Canada, dirigée par le premier ministre et composée de neuf autres premiers ministres avec quelque 300 hommes d'affaires, a remporté un succès inégalé en Chine. Même la visite du Chancelier Kohl qui avait rapporté à l'Allemagne des contrats de quelque 4 milliards de dollars, même la visite du ministre du Commerce américain, Brown, qui a rapporté quelque 5,2 milliards, ces deux missions réunies n'ont même pas atteint le montant obtenu par la mission du premier ministre canadien.

C'est donc dire que le succès remporté est un succès extraordinaire, et nos adversaires, au lieu d'essayer de le minimiser, devraient s'en réjouir parce que cela représente de la création d'emplois pour le Canada, et en particulier de la création d'emplois dans plusieurs comtés du Québec.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, si le ministre veut être conséquent avec ce qu'il vient de dire, comment peut–il expliquer que le contrat de Dominion Bridge de 800 millions de dollars a été annoncé comme une grande réalisation de ce voyage, alors qu'il a été conclu non pas lors du passage de Team Canada en Chine, mais plutôt en juin dernier?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le président de cette compagnie a remercié le premier ministre pour la touche finale apportée à ce contrat qui tardait à être réalisé.

Nos amis de l'opposition devraient réaliser une chose, que plusieurs contrats qui sont négociés ne peuvent être finalement complétés et approuvés que par la décision politique finale. Les rencontres au plus haut niveau entre les représentants politiques permettent justement de réaliser des contrats qui sont négociés pendant trop longtemps dans plusieurs cas.

Je peux assurer l'honorable député que grâce à cette visite, le premier ministre a pu aider une multitude d'hommes d'affaires canadiens, y compris un certain nombre de représentants du Québec qui, eux, ont eu la courtoisie d'accompagner Team Canada en Chine, à finaliser et signer des contrats qui vont créer des milliers d'emplois au cours des prochains mois au Canada.

* * *

• (1435)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre s'est déjà monté enclin à proclamer avec beaucoup de panache que c'est lui qui commande. Il se plaît à nous dire que c'est lui le responsable.

Nous apprenons maintenant que ses collaborateurs ont violé la confiance des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et déposé des plaintes contre le vice–président Michael Schelew, frappé de suspension, en communiquant leurs noms à ce dernier. Il s'agit clairement là d'une violation de l'alinéa 29*a*) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, stipulant qu'on ne peut communiquer de renseignements confidentiels pour aucune autre fin que celle pour laquelle on les a recueillis.

Le fait reste qu'on a enfreint certaines dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le ministère de la Justice a–t–il conseillé au ministre de violer la loi? Sinon, le ministre dira–t–il à la Chambre quel a été exactement l'avis qu'il a reçu du ministère de la Justice?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu au collègue du député lors du premier échange à ce sujet.

Je répète que nous avons pris soin en tout temps de ne pas communiquer ou divulguer de noms, à tel point que j'ai décidé de ne pas mentionner ces noms par écrit dans la lettre par laquelle je demandais à la présidente d'examiner comme il se doit les allégations que ces personnes avaient faites. Dans la lettre qu'elle joignait à son rapport, la présidente a dit que si ces noms devaient m'être révélés, je pourrais les divulguer.

Quand nous avons invité le vice–président à faire connaître sa réaction au rapport et à dire ce qu'il pensait de la recommandation, le ministère de la Justice nous a dit qu'il fallait communiquer les noms à l'avocat du vice–président afin qu'il puisse bien se préparer et répondre au rapport en toute équité. Lorsque nous avons reçu cet avis, que nous avons suivi, nous en avons prévenu les membres de la CISR.

Le gouvernement a suivi le processus de façon impeccable. Nous n'avons pas tenté de cacher ni d'altérer quoi que ce soit. Il est clair qu'en demandant à la présidente d'examiner cette affaire, le ministre n'a rien voulu dissimuler.

Nous avons suivi le processus normalement. Nous rendrons très bientôt une décision en fonction de la recommandation de la présidente. Ce n'est pas en tirant inutilement des conclusions sur d'autres éléments que l'on contribuera au bon déroulement du processus que nous suivons.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse elle aussi au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Lors de l'affaire Al Mashat il y a trois ans, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines a clairement déclaré à la Chambre, le 12 juin 1991, qu'un ministre est tenu de protéger l'anonymat des gens et de refuser d'en révéler publiquement l'identité.

Nous trouvons choquant qu'on ait révélé les noms des membres de la CISR d'une façon répréhensible. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a non seulement enfreint les dispositions de l'alinéa 29*a*). . .

Le Président: Chers collègues, je vous demanderais à tous les deux d'abréger les questions et les réponses. J'invite le député à poser tout de suite sa question.

M. Mayfield: Monsieur le Président, le ministre admettra–t–il maintenant qu'il est responsable de cette grossière injustice et qu'il compromet ainsi davantage l'intégrité de son ministère? Se chargera–t–il de remédier au tort grave qu'il a causé à son ministère?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, personne ne fausse quelque processus que ce soit. En fait, c'est par l'intermédiaire des médias que j'ai pris connaissance de ces noms. Je ne les ai pas divulgués. Selon l'avocat du ministère de la Justice, pour que le vice–président puisse bien répondre, et en toute équité, aux allégations contenues dans le rapport, il fallait que son avocat lui communique les noms des auteurs de ces allégations.

L'avocat du ministère de la Justice et celui du vice–président étaient donc tous deux d'avis qu'il fallait que ces noms lui soient communiqués. Nous avons suivi le processus normal.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le premier ministre n'a pas osé, lors de son passage en Chine, soulever publiquement la question de la violation des droits de la personne dans ce pays. Il a affirmé l'avoir fait en privé. Or, le premier ministre chinois a déclaré que le premier ministre canadien n'avait fait aucune allusion aux droits de la personne.

Comment le ministre des Affaires étrangères explique–t–il cette contradiction flagrante entre le compte rendu du premier ministre canadien et celui de son homologue chinois?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tous ceux qui étaient présents en Chine à l'occasion de ces discussions peuvent attester que, de fait, le premier ministre a soulevé la question avec son vis–à–vis. Nous l'avons fait d'une façon efficace, compte tenu de la situation qui prévaut dans ce pays.

Nous sommes particulièrement contents du fait que les autorités chinoises ont accepté certaines suggestions qui ont été faites par le premier ministre canadien pour des échanges de juges, d'avocats et de représentants de la justice, afin de permettre aux autorités chinoises de mieux connaître le système canadien, de s'en inspirer et, partant, de faire avancer le respect des droits dans leur pays sur une période de temps.

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères reconnaît–il que cette échappatoire de prétendre avoir soulevé en privé la question des droits de la personne ne fera que faire perdre toute crédibilité internationale au Canada dans ce domaine?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, je pense que la façon dont le Canada a traité de la question devra servir d'exemple à plusieurs autres pays qui ont à traiter avec la Chine, d'autant plus que les résultats que nous obtenons sont très encourageants. Je crois qu'à cet égard le dialogue qui s'est engagé est un dialogue respectueux, mais il est quand même un dialogue qui peut être porteur de résultats importants.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Compte tenu des problèmes que le ministre du Patrimoine canadien a connus dernièrement et des nouvelles difficultés qu'éprouve le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, il semble que le premier ministre doive donner aux Canadiens l'assurance que les allégations graves à l'endroit de ses ministres ne sont pas fondées. Que le premier ministre ou les ministres disent qu'ils n'ont rien fait de répréhensible ne suffit pas à nous rassurer.

Le premier ministre amorcera–t–il une enquête publique sur ce qui semble être une infraction que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait commise à la section du Code régissant les conflits d'intérêts qui traite de l'information des initiés?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fourni une réponse satisfaisante et complète. Il est évident que le député a oublié un des principes fondamentaux de la justice canadienne et britannique, celui selon lequel un accusé a le droit de connaître ses accusateurs et ce qu'ils disent pour pouvoir se défendre.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, il semble que le ministre ait contrevenu à la Loi sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'au Code régissant les conflits d'intérêts. Il prétend maintenant que c'est le ministère de la Justice qui lui a conseillé d'enfreindre la loi. Nous avons besoin d'éclaircissements. Les Canadiens ont besoin d'éclaircissements.

Le premier ministre va–t–il enjoindre au commissaire à la protection de la vie privée et au conseiller en éthique de mener des enquêtes exhaustives et indépendantes sur la conduite du ministre et de rendre publics les résultats de leurs enquêtes sans tarder?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, sauf le respect que je dois au député, rien dans les allégations ni dans sa question ne justifie les mesures qu'il

préconise. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a bien expliqué sa conduite et a démontré qu'il n'a rien fait d'illégal, contrairement à ce qu'insinue le député.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, le chantier naval MIL Davie de Lauzon attend une décision du gouvernement fédéral pour la construction d'un nouveau traversier devant desservir les Îles–de–la–Madeleine.

• (1445)

Alors que les mises à pied se multiplient chez les travailleurs, la MIL Davie attend l'octroi de ce contrat vital pour assurer la survie du chantier à court terme et entreprendre ainsi son programme de reconversion.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, responsable de ce dossier. Le ministre confirme–t–il que son gouvernement s'apprête à acheter un traversier usagé, plutôt que d'en faire construire un neuf à Lauzon, ce qui mine toutes les chances de restructurer le chantier MIL Davie et d'en assurer la survie?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'hypothèse voulant que seule l'acquisition d'un traversier pourrait sauver la société MIL Davie est plutôt mal fondée.

Si le député prenait connaissance du plan d'entreprise proposé, qui, je dois dire, n'a pas encore été approuvé par le principal actionnaire de la MIL Davie, soit le gouvernement du Québec, il constaterait que ce plan comporte beaucoup plus d'éléments que l'acquisition d'un seul navire.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement se rend–il compte qu'en achetant un traversier usagé, il provoque délibérément la fermeture définitive de MIL Davie, éliminant un concurrent de la Saint John Shipbuilding du Nouveau–Brunswick, dans la province d'origine du ministre des Transports?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, voilà bien un discours plein de fracas et de furie, qui ne signifie rien. Je pense que cela est conforme au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Cela ressemble parfois à de la haute voltige.

M. Manley: Monsieur le Président, le ministre des Transports a dit à maintes reprises à la Chambre qu'aucune décision n'avait été prise en ce qui concerne le remplacement éventuel du Lucy Maud Montgomery. Un certain nombre de solutions de rechange sont à l'étude. La décision définitive tiendra compte des besoins et des intérêts des habitants des Îles–de–la–Madeleine qui sont, après tout, les usagers de ce service.

Quant à la MIL Davie, nous nous préoccupons évidemment de son avenir, à l'instar sans doute de son principal actionnaire, le gouvernement du Québec.

* * *

LA JUSTICE

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le week–end dernier, le ministère de la Justice a rendu public un document de discussion dans lequel il soulève la possibilité que des défenses fondées sur des motifs culturels puissent être invoquées dans des procès au criminel. Le ministre peut–il clarifier ce que cette disposition va entraîner si elle est adoptée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser ce dont traite le document de discussion. Pour la première fois en 100 ans, nous examinons le Code criminel dans son ensemble pour déterminer s'il doit être modifié ou modernisé. Dans le cadre de cet examen, le document de discussion soulève des questions qui méritent d'être étudiées. Il ne reflète pas la politique du gouvernement.

J'avais espéré que le document soit rédigé de manière à refléter mon propre point de vue. Personnellement, je m'oppose fermement à toute défense fondée sur des motifs culturels. Toutefois, j'estime important, aux fins de la discussion, que l'on dresse une liste de questions qui ont déjà été soulevées par des commissions de réforme du droit et des publications juridiques.

Je m'inquiète d'une façon particulière de l'hypothèse avancée ce week–end, selon laquelle le simple fait de soulever la question puisse servir de fondement à la justification de la mutilation des organes génitaux féminins. Nous nous sommes donné beaucoup de mal depuis six mois pour souligner que c'est une pratique criminelle sur laquelle nous ferons enquête et pour laquelle les coupables seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

J'espère que, ce week–end, nous avons amorcé une discussion ouverte sur les principes fondamentaux de la justice pénale. En terminant, je voudrais dire que les réformes du droit pénal que nous avons proposées à la Chambre ont toutes pour but de rendre les gens plus comptables de leurs actes et non l'inverse.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, au cours du week–end, le ministre de la Justice a bel et bien rendu public son document de travail décrivant des modifications qui pourraient être apportées au Code criminel, dont une défense basée sur des pratiques culturelles ou religieuses. Ainsi, si un groupe religieux avait pour pratique d'avoir recours à des choses interdites, comme des drogues, des armes ou de mauvais traitements rituels, il pourrait échapper à l'application du Code criminel. Il est évident que le ministre

aime beaucoup ces idées, sinon elles ne seraient pas formulées dans son document.

• (1450)

Le ministre est–il prêt à apporter au Code criminel des modifications qui pourraient mettre les Canadiens en danger ou nuire encore davantage à la réputation de notre système de justice pénale?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans ma réponse à la question de ma collègue, ce document de travail ne reflète pas la politique du gouvernement. Il n'a pour objectif que de stimuler un processus de consultation au sujet des principes fondamentaux du droit criminel.

Nous espérons, grâce à ce processus de réforme, mettre en oeuvre une partie générale du code qui pourra encore être appliquée pendant une autre centaine d'années. Cependant, nous ne pouvons le faire sans examiner les questions qui se posent. Nous avons énuméré celle–ci parmi d'autres, mais je tiens à garantir au député que je m'oppose à une défense générale basée sur la culture et que je ne présenterai jamais de mesures en ce sens, tant que je serai le ministre responsable.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, le ministre consulte et fait traîner les choses en longueur. Il est évident qu'il ne sait pas quoi faire au juste.

Son ballon d'essai portant sur l'ivresse criminelle signifie que l'ivresse pourrait être utilisée comme moyen de défense. Il y aurait alors une peine distincte pour les gens qui se seraient volontairement enivrés et cette peine serait au moins deux fois moins lourde que la peine maximale prévue pour la principale infraction commise. En d'autres termes, ces délinquants obtiendraient une réduction de peine pour ivresse.

Le ministre croit–il que, pour une infraction aussi grave qu'un meurtre, il est juste qu'une personne soit condamnée à une peine au moins deux fois moins sévère que la peine prévue normalement, sous prétexte qu'elle était ivre? Va–t–il rendre le Code criminel encore plus strict plutôt que d'offrir davantage d'échappatoires?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse à cette question. Nous en avons discuté. Il veut tout autant que moi que les criminels soient tenus responsables de leurs actes.

Je peux lui garantir que les solutions que nous envisageons ont justement pour objectif d'en arriver là. J'ai certaines craintes sur la façon dont les récentes décisions rendues seront interprétées et appliquées.

Samedi, lorsque je me suis adressé aux criminalistes, j'ai souligné qu'une réduction de peine pour ivresse était inacceptable en principe. Nous devons trouver une façon d'apporter à la loi des modifications qui soient constitutionnelles et efficaces. C'est là l'objet de tout ce processus.

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Parmi la série de coupures prévues dans le projet de réforme des programmes sociaux, Ottawa veut mettre fin aux transferts qu'il verse aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Le recteur de McGill annonçait récemment que cette réforme aurait comme conséquence de faire passer les frais de scolarité dans cette institution à 8 000 $ par année.

Le ministre convient–il que son projet qui a pour effet d'augmenter considérablement l'endettement des étudiants est inacceptable et s'engage–t–il au nom du bon sens à refaire ses devoirs?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord apporter deux corrections aux affirmations du député.

Premièrement, le livre vert n'est qu'une série de solutions à l'étude. Le gouvernement n'a pas encore arrêté sa politique dans ce domaine.

Deuxièmement, l'affirmation voulant que le gouvernement cesse de financer l'enseignement postsecondaire est totalement fausse. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral finance plus de la moitié de l'enseignement postsecondaire et nous avons l'intention de respecter notre engagement. Nous avons insisté sur le fait que les provinces recevraient le même montant, soit 6,2 milliards de dollars, et que des sommes supplémentaires viendraient des recettes fiscales.

Si on amenait les provinces à faire enfin leur part pour que ces fonds ainsi transférés soient affectés en totalité à l'enseignement postsecondaire, il n'y aurait pas de problème en ce qui concerne les frais de scolarité ou le financement.

En réalité, ce que nous proposons, ce sont des moyens d'investir encore plus d'argent, c'est–à–dire au moins 12 milliards de dollars au cours des dix premières années, dans l'enseignement postsecondaire. Voilà la vérité. Il n'est pas question de réduire, monsieur le Président, mais bien d'accroître le montant.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise–t–il qu'en s'entêtant de cette façon il confirme que les libéraux sont en train de fermer les portes aux universités à des milliers de jeunes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'essaie précisément d'expliquer au député que l'objectif du livre vert est d'affecter de nouvelles sources de financement à l'enseignement postsecondaire afin d'offrir l'accès aux collèges et aux universités à un quart de millions de Canadiens de plus.

Tels sont les faits. Voilà la vérité. Cela n'a rien à voir avec la stupide affirmation du député qui ne vise qu'à. . .

• (1455)

Le Président: La députée de Beaver River a la parole.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice sait très bien que les noms ne doivent jamais être dévoilés avant la fin de certaines étapes de l'enquête, comme la déposition ou la communication et l'interrogatoire préalables.

Le ministre de la Justice n'est-il pas d'avis que les noms des accusateurs ne doivent pas être dévoilés avant que l'accusé n'ait vraiment été mis en accusation? Cela n'est pas évident dans la cause Shelew. Pourquoi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Justice a été appelé à donner un avis juridique à mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je peux dire à la Chambre que l'avis que nous avons donné était tout à fait conforme à la loi. En outre, nous sommes convaincus que le ministre a agi conformément à cet avis.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, l'intimidation n'a pas de limite.

Je demande à nouveau au ministre de la Justice quel avis juridique son ministère a donné au ministre de l'Immigration et pourquoi il a approuvé cette violation de l'article 29 de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je ne suis pas d'accord avec la députée lorsqu'elle dit qu'il y a eu violation de la loi. Deuxièmement, le ministère de la Justice n'a pas l'habitude de divulguer publiquement les avis qu'il donne aux ministères clients.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Les producteurs de porc de l'Ontario ont déclaré récemment qu'ils accepteraient d'appuyer une politique de libéralisation des échanges, à condition que Washington renonce à imposer un droit compensateur sur les exportations canadiennes de porc vivant et qu'on instaure un mécanisme rigoureux et efficace pour empêcher les exportations américaines de porc susceptible d'être porteur du virus de la pseudorage.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire informera-t-il la Chambre des mesures que son ministère prend pour répondre aux préoccupations des producteurs de porc de l'Ontario?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la députée a soulevé deux questions, une au sujet du droit compensateur imposé par les États-Unis sur les exportations canadiennes de porc vivant, et l'autre, sur le risque que le porc importé au Canada soit porteur du virus de la pseudorage.

Il importe de noter que la première constitue une question commerciale très sérieuse et que l'autre porte sur un problème de santé animale très grave. Les deux questions sont importantes, mais ne devraient pas être associées.

Au sujet du droit compensateur, le gouvernement fédéral a collaboré très étroitement avec le Conseil canadien du porc et Canada Porc International afin d'examiner diverses questions liées au commerce et à l'accès aux marchés. Nous continuerons en ce sens, notamment dans notre lutte contre le droit compensateur imposé par les États-Unis sur le porc vivant du Canada.

Pour ce qui est de la pseudorage qui, je le souligne, constitue une question distincte, il s'agit évidemment là d'un problème complexe de santé animale. Le ministère évalue donc actuellement tous les renseignements et les conséquences que les importations américaines pourraient avoir.

Nous n'envisagerons d'autoriser ces importations que lorsque nous serons absolument convaincus que les normes rigoureuses de santé et de sécurité du Canada ne seront nullement compromises.

* * *

[*Français*]

LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre n'a pas encore indiqué ses intentions concernant la Loi sur les brevets pharmaceutiques suite aux positions prises par certains députés de son caucus afin de modifier, au détriment des compagnies pharmaceutiques d'origine, la réglementation du projet de loi C-91.

La ministre peut-elle nous indiquer si elle est en faveur du maintien de la loi actuelle ou si, au contraire, elle préconise un changement de la réglementation dans le sens souhaité par ses collègues libéraux?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait probablement que cette loi renferme une disposition prévoyant un examen parlementaire un certain temps après sa proclamation. Le comité parlementaire compétent voudra sûrement faire un examen à ce moment-là.

• (1500)

Nous avons aussi dit clairement que nous allions examiner toutes les répercussions de cette loi. Dans le cadre des engagements internationaux, nous allons prendre les mesures qui servent le mieux les Canadiens.

Affaires courantes

L'ÉCONOMIE

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, la dette fédérale s'élève actuellement à 535 milliards de dollars et continue d'augmenter. Notre dette totale—fédérale et provinciale—représente aujourd'hui plus de 90 p. 100 de notre produit intérieur brut et notre dette extérieure, 44 p. 100 de notre produit intérieur brut. C'est pire que dans n'importe quel autre pays industrialisé.

Pourtant, selon le Budget des dépenses supplémentaire, nous allons dépenser 527 millions de dollars pour aider les autres pays à réduire leur dette. Le ministre des Finances peut–il nous dire comment il justifie cette dépense, alors qu'il demande aux Canadiens d'accepter des réductions ou des augmentations d'impôts à cause de l'importance de notre dette?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, l'aide qu'il fournit aux autres pays profite énormément au Canada sur le plan des relations commerciales. Le député sait aussi, j'en suis certain, qu'il incombe à tous les pays d'aider les pays pauvres. C'est une responsabilité internationale et le Canada fait partie de la communauté internationale.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait sûrement que 21 emplacements du réseau d'alerte avancé sont souillés par des déchets toxiques et non toxiques, et qu'il faut les nettoyer.

Le gouvernement fédéral a dit qu'il enterrerait ces déchets. J'aimerais savoir quelle est la position du ministre à cet égard, car cette façon de faire est contraire à l'accord de règlement des revendications territoriales des Inuvialuit, conclu en 1984, ainsi qu'à d'autres accords de règlement de revendications territoriales des Inuit. Le ministre pourrait–il faire part à la Chambre de sa position à ce sujet? Croit–il qu'il convient d'en appeler de cette décision d'arbitrage qui a ordonné au gouvernement de respecter ces accords?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la fermeture de bases des forces armées dans le nord du Canada présente beaucoup d'aspects troublants, notamment celui que soulève la députée.

Je suis certainement inquiet d'entendre dire, dans un cas particulier, qu'il coûterait moins cher d'enterrer ce genre de déchets que de les enlever. J'ai demandé à mes fonctionnaires de réexaminer cette dernière solution.

Plus important encore, nous allons amorcer des discussions avec les États–Unis, c'est–à–dire avec mon homologue américain, au sujet du nettoyage des stations du réseau d'alerte avancé et de l'indemnisation qui devrait être versée à cette fin. Nous tiendrons la Chambre au courant du déroulement de ces négociations.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire de la République de Hongrie. Isten hozott.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

* * *

● (1505)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration relatif aux nominations par décret.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom d'habitants de la région de Toronto et de Mississauga.

Les pétitionnaires demandent aux députés de faire en sorte que le Parlement ne modifie par la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte des droits et libertés d'une façon qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité, et en particulier qu'il ne modifie pas la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'orientation sexuelle, expression non définie, dans les motifs de discrimination illicites.

LES PHARES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par 101 personnes, en majorité de ma circonscription de North Island—Powell River, demandant une enquête publique sur la nécessité d'avoir du personnel dans les phares de la côte ouest.

La sécurité pourrait être compromise par l'automatisation totale.

LA GRÈCE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 1 279 Canadiens d'origine grecque, habitant la région de Vancouver, qui félicitent le gouvernement canadien de sa position de principe, en vertu du droit international, au sujet du respect des frontières territoriales de la Grèce, y compris celles de la Macédoine, établies en vertu des traités ayant mis fin aux deux guerres des Balkans et des traités de paix à l'issue de la Première Guerre mondiale.

LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, ces pétitionnaires rappellent aux parlementaires que les jeunes sont notre plus grande richesse et qu'ils doivent relever de nombreux défis, dont la désintégration de la famille traditionnelle et l'accroissement de la violence dans la société. Les signataires demandent aux parlementaires de voir à ce que ces jeunes, garçons et filles, reçoivent l'éducation et la formation leur permettant de trouver du travail de façon à s'intégrer pleinement à la société et à faire du Canada un pays meilleur.

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter plusieurs séries de pétitions.

La première série est signée par une cinquantaine de personnes qui demandent au gouvernement de prendre conscience et de tenir compte des préoccupations relatives à la Loi sur les jeunes contrevenants et de modifier le Code criminel du Canada en conséquence.

LA PROTECTION DES TÉMOINS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai également une série de pétitions concernant le fondement légal du Programme de réinstallation des témoins. Ces pétitions portent une cinquantaine de signatures.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions concernant l'accord de l'acier. Attendu que l'industrie sidérurgique canadienne représente plus de 35 000 emplois directs liés à la production d'acier et de fer primaires ainsi que de tuyaux et de tubes en acier, les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer les efforts de l'industrie sidérurgique canadienne et, plus particulièrement, de travailler à la conclusion d'un accord sectoriel canado-américain de l'acier qui garantirait que le commerce de l'acier soit régi par des règles équitables. Ces pétitions sont signées par plusieurs centaines de personnes.

LES CARTES DE TUEURS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, les autres pétitions portent sur les cartes de tueurs et demandent au gouvernement de les interdire et de faire en sorte qu'elles n'entrent plus au Canada.

Ces pétitions sont signées par plusieurs centaines de personnes.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions en bonne et due forme, signées par des habitants de ma circonscription.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire appliquer les dispositions existantes du Code criminel interdisant le suicide assisté. Ils demandent également qu'aucun changement sanctionnant ou autorisant le suicide assisté ne soit apporté à ces dispositions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir le statu quo en ce qui concerne les relations entre personnes de même sexe.

L'AVORTEMENT

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et assurer aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

Au nom des intéressés, je suis heureux de présenter ces pétitions à la Chambre.

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant une trentaine de signatures. Les pétitionnaires estiment que la société assiste actuellement à une importante hausse de la criminalité parmi les jeunes et que les jeunes délinquants sont en quelque sorte protégés par la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1510)

Ils estiment que nous devrions revoir nos lois en ce qui concerne les jeunes contrevenants et donner pouvoir aux tribunaux de poursuivre et de punir les jeunes qui enfreignent les lois et terrorisent notre société en faisant connaître leurs noms et en abaissant l'âge limite de façon qu'ils puissent être condamnés à des peines à la mesure de la gravité de leurs crimes.

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 57.

[*Texte*]

Question nº 57—**M. Strahl:**

Au cours du dernier exercice, quelles sont les dépenses relatives aux projets d'une valeur supérieure à 1 000 $ dont l'Agence canadienne de développement international n'a pas rendu compte, quelle est la liste des projets pour lesquels il n'a pas été rendu compte des dépenses et comment explique-t-on chacune de ces dépenses?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): L'ACDI rend compte de tous les projets.

Les projets de pays à pays de l'ACDI sont tous gérés selon les politiques et modalités en vigueur, afin que l'ACDI obtienne la pleine justification des crédits versés aux agences d'exécution durant les projets et à la fin de ceux–ci.

La valeur de tous les projets de pays à pays de l'ACDI excède 1 000 $ et les décaissements au titre de ces projets sont faits conformément aux dispositions d'un contrat ou d'un accord de contribution signé par l'ACDI et un agent d'exécution canadien. Les dispositions en question prévoient notamment les modalités de reddition des comptes en ce qui concerne les dépenses engagées par l'agent d'exécution dans le cadre du projet.

Par la suite, tous les rapports financiers, demandes de remboursement ou factures reçus sont comparés aux dispositions du contrat ou de l'accord de contribution, puis approuvés par le gestionnaire responsable du projet. Dans certains cas, l'Agence retient également les services d'un cabinet d'experts–comptables qui effectue une vérification des dépenses dont les agents d'exécution demandent le remboursement pour s'assurer que celles–ci sont prévues dans le contrat ou l'accord de contribution et qu'elles sont justifiées.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance d'appeler la question nº 78 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

*Question nº 78—**Mme Lalonde (Mercier):**

Pour les nouveaux projets annoncés pour l'année en cours dans le cadre du Programme Initiatives stratégiques, *a*) quels sont les programmes qui ont subi des coupures suite à la réaffectation des fonds à l'intérieur du budget 1994, *b*) quel est le montant de ces coupures pour chacun des programmes et *c*) quelle est la répartition entre les provinces et les territoires?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): a) Programme Emploi et Assurance, b) 90 millions $, et c) les répercussions du budget par province sur cette réaffectation ne peuvent être fournies, car les fonds n'ont pas été directement rapatriés des allocations régionales.

Il est important de noter que les fonds qui seront dépensés pour ces initiatives stratégiques vont, en grande partie, équilibrer l'impact sur les provinces qui a pu survenir dû à la création de ce budget spécial.

Dans le budget fédéral de 1994, une provision de 800 millions de dollars pour 1995–1996 et 1996–1997 a été mise de côté afin de tester de nouvelles approches pour la formation et la réintégration des gens sur le marché du travail, en collaboration avec les provinces et les territoires. Ce gouvernement s'est engagé à améliorer les possibilités d'emploi pour les Canadiens et a, en collaboration avec les provinces et les territoires, conçu des projets dans le cadre des Initiatives stratégiques qui seront mis en oeuvre dans l'année financière en cours. C'est pourquoi les fonds des budgets existants ont été redirigés afin d'appuyer l'avancement de ces importants projets.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Il reste à peu près cinq minutes à l'honorable député de Richmond—Wolfe pour terminer son discours.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Avez–vous inclus les minutes que m'a fait perdre l'honorable député de Broadview—Greenwood, monsieur le Président?

Le vice–président: Bien entendu, on vous donne une autre minute.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pour continuer dans le débat, je voudrais rappeler en synthèse toute la première partie qui est extrêmement importante de l'influence de l'impact du développement régional et particulièrement de l'action fédérale dans le développement régional. Rappelons d'abord que dans les deux séries de reproduction des ententes de développement économique régional, les EDER, de 1974 à 1984, on a vu l'impact extrêmement négatif sur les régions périphériques, c'est–à–dire les régions qui sont autres que des grands centres où on a consacré des budgets de l'ordre de 46 p. 100 en termes d'investissements.

Je voudrais continuer cette démonstration parce que l'objectif ultime est de faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il doit se retirer totalement du développement régional au Québec et reconnaître le Québec comme le seul maître d'oeuvre du développement. Or, dans la continuité de ma démonstration, en intégrant les bureaux régionaux, les BFDRQ, au ministère de l'Industrie et en les transformant en centres de services aux entreprises du Canada, le gouvernement libéral instaure un guichet unique de renseignements sur les programmes et services fédéraux, provinciaux et municipaux au Québec dont le seul objectif est de mettre en évidence, d'après nous, les politiques canadiennes en matière de développement régional, et cela avec

les résultats catastrophiques que l'on connaît et qui ont été démontrés par plusieurs études.

Donc, en tant que membre du Comité de l'industrie, il est de mon devoir de dénoncer cette attitude méprisante du gouvernement fédéral à l'égard des politiques du Québec en matière de développement régional. Il existe déja au Québec, au sein de l'État québécois, une dynamique de développement régional depuis une quarantaine d'années beaucoup plus efficace et beaucoup plus adaptée aux besoins des régions périphériques.

Je répète qu'actuellement, il y a un processus régional d'ententes–cadres avec le regroupement des 95 MRC. Elles ont elles–mêmes fait leur étude de développement stratégique en termes de développement de PME, d'industries et que ces ententes–cadres confirment l'importance d'être proche des milieux périphériques et non de venir à la remorque d'impératifs fédéraux basés sur une vision mythique de ce que devrait être le développement industriel du Canada.

Toujours en tant que membre du Comité de l'industrie, j'appuie la démarche dissidente de mes collègues du Bloc et entre autres, la recommandation nº 20. J'appuie la dissidence par rapport entre autres à la recommandation nº 20 de ce comité qui veut permettre au gouvernement fédéral de s'ingérer dans la détermination de la mission et de la structure du portefeuille de l'actif du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ. Il est tout à fait inacceptable que le comité recommande au gouvernement fédéral de s'ingérer dans la définition de la mission et de l'orientation des corporations de capital de risque des travailleurs qui sont constituées en vertu de lois provinciales.

Continuons sur les dédoublements et les chevauchements. La nouvelle vocation du Bureau fédéral de développement régional, désormais fusionné au ministère de l'Industrie, est, à toutes fins pratiques, celle d'un centre de services aux entreprises.

• (1515)

Or, le BFDRQ, tel que défini par le ministère de l'Industrie, est, et je cite: «Compte tenu de ses ressources financières limitées, un intervenant majeur auprès des PME, en offrant un service d'information et d'analyse ou d'aide stratégique.» Alors, au Québec, il existe déjà un environnement tout à fait adéquat de services d'information, d'analyse et d'aide stratégique à la PME, y compris aux PME en exportation, avec le secrétariat général des Affaires extérieures du Québec, qui fournit aux entrepreneurs une information et un guide extrêmement complet et reconnu par l'ensemble des entrepreneurs sur le marché extérieur.

Or, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979 au Québec, créant des municipalités régionales de comté, les MRC, rendait possible la mise en place d'un tel environnement. L'existence d'un conseil pour chacune des 95 MRC, ainsi que des corporations de développement économique et l'émergence de commissaires industriels a donc donné naissance à ses milieux microrégions, des périphéries, une dynamique de l'épanouissement et de l'identité des interactions entre les PME et les différents secteurs des micromilieux.

Or, d'après une étude de Marc–Urbain Proulx, qui est un spécialiste en développement économique au Québec, il affirme et je cite: «Dans une économie de marché aux nombreuses faiblesses compensées par des interventions plus jointes de plusieurs instances des trois niveaux gouvernementaux, la confection de schémas d'aménagement des territoires des MRC au Québec vise, en principe, l'intégration des actions multiples et diverses.» C'est ça qu'il faut comprendre.

Quand on parle de dédoublements, quand on parle de chevauchements et de mauvaise gérance de fonds, on parle qu'on ne reconnaît pas déjà ce qui existe. Or, dans ce contexte, la présence d'un réseau parallèle de 13 bureaux régionaux du BFDRQ au Québec est non avenue, constitue une duplication de services et est en somme, un gaspillage de fonds publics. C'est un exemple dans ce qui existe déjà comme aide directe aux PME et aux aides directes d'accompagnement au financement des PME, et je pense que les députés du Québec du Parti libéral devraient informer leurs collègues de cette existence majeure de structure régionale de développement et d'aide aux PME, d'accès au financement, et j'y viens.

Le Québec possède son propre secrétariat de développement des régions sous la responsabilité d'un ministre d'État au développement des régions. Que cette Chambre prenne connaissance que la présence du gouvernement fédéral dans le développement des régions n'a pas sa raison d'être. La présence du fédéral complique grandement l'intervention de l'État auprès des PME. Depuis 30 ans déjà il existe des Conseils régionaux de l'aide au développement qui, avec leurs outils d'intervention tels, et je les cite, les Fonds d'interventions régionales, les Fonds d'aide aux entreprises, on n'est pas en dehors de la «map» quand on dit ça, on est dans les mêmes outils, agissent directement auprès de la PME.

Les secrétariats au développement des régions déjà mentionnés possèdent également des outils d'intervention auprès des PME, tels les Fonds d'intervention locale, les Fonds décentralisés de création d'emplois. Dans les milieux, d'autres intervenants sont actifs auprès des PME. Notons le Fonds de solidarité, la Société de développement industriel et la Société régionale d'investissement. Entre autres, par exemple, la facilité de développement industriel de la région de Sherbrooke, avec ses PME du territoire de neuf municipalités qui ont des échanges et des ententes avec les États–Unis, les États du Nord–Est, dont la ville de Hartford, ont accès à des marchés et développent les PME.

Ainsi, en conclusion, en toute solidarité avec le gouvernement et l'État québécois, et de concert avec la démarche du ministre d'État au développement des régions du gouvernement du Québec, le Bloc québécois demande au gouvernement libéral de se retirer du développement régional en remettant au gouvernement québécois l'enveloppe fédérale consacrée au développement des régions.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, on veut faire état que le gouvernement fédéral ne fait absolument rien dans les régions. Justement, quand j'entends la démagogie de l'opposition, je trouve que ça nous fait mal aux oreilles d'entendre le député d'en face dire que le Bureau fédéral de développement régional n'a rien fait, que la Banque fédérale

n'a rien fait, que le premier ministre du Canada, à l'extérieur, qui est actuellement en Chine, n'a rien fait pour le développement économique régional, et surtout pour avancer la cause du développement socio–économique du Québec.

• (1520)

En tant que député du Québec profond, du Québec rural, je peux vous dire, monsieur le Président, que je trouve regrettable que le propagandisme premier de l'opposition ne dit pas qu'il y a un manque sérieux de coordination et de coopération entre plusieurs instances provinciales dans le développement des petites entreprises.

Vous savez qu'au Québec, et surtout en région, on a dénoncé le fait que la Caisse populaire Desjardins, qui a plus de 500 millions de dollars, ne prête pas assez aux petits entrepreneurs de région. On dirait que le discours de l'opposition c'est un discours urbain qui ne tient pas compte de la réalité socio–économique des régions. On ne prend pas compte par exemple des investissements majeurs que nous avons faits auprès des entreprises majeures du secteur, dont la forêt. Qu'on parle du Plan de l'Est par exemple.

Quand j'entends qu'il y a 6 000 PME, 6 000 travailleurs qui ont félicité le rôle, le sérieux et le plan d'affaires du gouvernement du Canada, ce n'est pas à dénigrer. S'il y a une leçon à tirer de cela, c'est qu'on dit: Le gouvernement du Canada est le bienvenu, parce que c'est un bon gestionnaire. Malheureusement, ce qu'on comprend et tout ce qu'on entend de l'opposition, c'est qu'il y a trop d'acteurs et malheureusement, au niveau provincial, il y a un manque de coordination.

Il n'y a même pas de démarcheur qui se rend dans les pays étrangers pour faire la promotion des régions, parce que c'est mal fait par le Québec et qu'ils le reconnaissent.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je vois très bien que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine ne connaît pas du tout sa région, puisque ce qu'il réclame, en fait, c'est le règlement. Je l'invite à me dire si vraiment le Plan de l'Est a été renouvelé. On taponne dessus depuis plusieurs mois et le gouvernement n'a pas daigné, premièrement, répondre à la première invitation l'été dernier, c'est bien sûr, et ensuite, il a retardé considérablement le délai dans la rencontre des producteurs de l'Est. À ma dernière connaissance, le Plan de l'Est n'est pas du tout réglé. On n'a même pas reconduit l'entente encore au moment où on se parle.

Quoi qu'il en soit, pour un député venant du Québec et connaissant très bien les outils régionaux comme les conseils régionaux de développement, les sociétés industrielles, le Secrétariat général des affaires extérieures, qui font, avec les entreprises, du développement, des prêts aux entreprises, du développement et de la prospection au niveau international—il le sait très bien—il y a une coordination qui se fait de plus en plus dans l'intégration des structures, justement parce que le milieu a considéré qu'il y avait trop de structures et d'intervenants.

La raison profonde pour laquelle les régions ont entrepris d'analyser leur force et leurs limites sur le plan du développement économique et d'arriver à des plans stratégiques de développement, de les mettre en commun au niveau d'une structure intégrée qui s'appelle le Conseil régional de développement économique, c'est justement par souci de rationaliser le nombre d'interventions pour être plus efficaces au développement des entreprises et des milieux socio–économiques, pour éviter les chevauchements, même sur leur propre territoire, ne parlant même pas des interventions fédérales, pour rationaliser leurs propres interventions et leurs propres structures.

Le député devrait savoir que sur son propre territoire, d'ici quelque temps, ces intégrations seront encore plus poussées et qu'on n'a pas besoin de recréer, à l'exemple des treize bureaux d'information au BFDRQ. Il existe déjà des informations et des bureaux intégrés au Québec auprès des PME et de tous les milieux, y inclus sur les exportations.

Or, le ministre du Développement régional à Hull annonçait en particulier que le programme allait être utile aux PME exportatrices. Il existe déjà un organisme reconnu et apprécié au Québec qui appuie les PME exportatrices et qui leur donne un accompagnement complet dans le développement de leur propre marché, dans la prospection et dans leur plan d'affaires extérieures.

Or, c'est du dédoublement. Les gens, au Québec, afin d'arriver à faire comprendre au fédéral que si vraiment son objectif est de maximiser les fonds investis et d'apporter une aide réelle et efficace aux PME, envoient le message suivant:

• (1525)

Pourquoi ne reconnaissent–ils pas que l'expérience développée depuis une quarantaine d'années dans le développement régional—et je le répète, le développement régional de toutes les régions, pas des grands centres. . . On avait investi 47 p. 100 des dernières ententes dans les régions centres. Pourquoi ne pas reconnaître que le Québec est le maître d'oeuvre dans le développement régional et que son expérience, et celle de tous les citoyens, est regroupée au niveau du développement régional, et le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine devrait le savoir? Qui est regroupé au niveau de la définition du développement régional? Les mêmes personnes qu'il a mentionnées tantôt: les représentants des MRC, les maires, les entreprises socio–économiques, les entrepreneurs, les syndicats. C'est une intégration complète des acteurs de développement économique qui n'a fait qu'intégrer et renforcer leur position en termes d'efficacité et de rationaliser le nombre de structures d'intervention.

Or qu'est–ce qu'on nous propose ici? De créer d'autres structures d'intervention et de ne pas s'intégrer à ce qui existe déjà. On ne peut accepter, en toute confiance. . .

[*Traduction*]

M. Manley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quelqu'un a fait valoir précédemment que pendant sa première intervention le député ne parlait pas du sujet à l'étude. Il semble que ce soit encore le cas. Si nous avons le temps. . .

Le vice–président: Le ministre sait sans aucun doute qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le développement régional relève du ministère de l'Industrie, et que par arrêté en conseil. . . Je l'explique, monsieur le Président, parce qu'ils n'ont pas l'air de vouloir le comprendre. Ce que je dis choque. Par arrêté en conseil, le ministre de l'Industrie est responsable lui–même d'une région. Le ministre du Développement des ressources humaines est responsable de l'Ouest. Le ministre des Approvisionnements et Services est responsable de l'Est et le ministre des Finances est responsable du Québec.

Si ce n'est le fait du développement régional, de quoi cela relève–t–il? On parle ici d'aide aux PME, on parle ici de développement et d'accès au crédit des PME. Ce sont tous les enjeux. C'est parce qu'ils ne veulent pas aborder la question de manière structurée et de front.

C'est parce qu'ils n'abordent pas la question de fond d'une manière structurée qu'on maintient le dédoublement, qu'on maintient toutes sortes de structures et cela fait en sorte que l'objectif ultime. . .

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous en sommes aux questions et observations et d'autres députés aimeraient poser une question. Peut–être pourrait–il. . .

Une voix: Et ses propos ne sont pas pertinents.

M. McClelland: Ses propos ne sont pas pertinents.

Le vice–président: Je souligne également au député qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Il reste deux minutes pour les questions et observations. S'il y a consentement unanime, nous pourrions prolonger la période. En attendant, le député dispose encore d'une minute et demie.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il est très clair qu'il faut que ce gouvernement comprenne que le développement régional, tout ce qui s'appelle support au développement régional, ou support d'entreprise, à cause du travail exceptionnel et d'envergure que les régions au Québec ont entrepris pour mettre en place leur développement économique par les ententes cadres, par les MRC, par les conseils régionaux de développement, il faut absolument que ce gouvernement arrive à comprendre que c'est au Québec, le seul maître d'oeuvre du développement, qu'il faut qu'il remette la responsabilité globale, qu'il discute avec le Québec, de tous les transferts d'argent nécessaires et qui sont en équité redevables au Québec pour le développement régional.

[*Traduction*]

Le vice–président: Je rappelle qu'il reste 20 secondes à la période. Je présume qu'il n'y a pas consentement unanime pour prolonger la période des questions.

Des voix: Non.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais avoir un éclaircissement au sujet de la marche à suivre pendant le reste de l'après–midi.

J'avais cru comprendre que le débat actuel portait sur la motion no 16, qui traite du rapport du comité de l'industrie concernant l'accès des petites entreprises aux capitaux. On sait que le rapport a été préparé par les membres du comité ces derniers mois. L'orateur précédent a choisi de ne pas parler du rapport, ni pendant son discours principal ni pendant les huit minutes qu'il a monopolisées des dix minutes de questions et réponses. Monsieur le Président, êtes–vous d'avis que les députés peuvent traiter du sujet qu'ils veulent pendant le reste de l'après–midi, ou allons–nous nous en tenir à la motion nº 16?

• (1530)

Le vice–président: Je rappelle à tous les députés qu'il existe dans le Règlement une règle concernant la pertinence des interventions, mais que la plupart des députés en font fi. La présidence serait très heureuse que les députés respectent cette règle, mais depuis que je suis ici, elle est écartée plus que toute autre règle contenue dans le Règlement.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que mon expérience à la Chambre est limitée en comparaison de celle d'autres députés, mais je crois que lorsque la présidence s'aperçoit qu'un député s'éloigne du sujet dont la Chambre est saisie, elle peut rappeler ce député à l'ordre.

Le secrétaire parlementaire faisait remarquer qu'il conviendrait peut–être, lorsqu'un député invoque le Règlement pour souligner le manque de pertinence d'un orateur, que la présidence en prenne note et rappelle l'orateur à l'ordre sous peine d'être assujetti à l'application de l'article 11 du Règlement qui est le suivant:

> L'Orateur ou le président, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du Comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de mettre fin à son discours. Si le député en cause continue de parler, l'Orateur le désigne par son nom; si l'infraction est commise en Comité, le président en dénonce l'auteur à la Chambre.

Le vice–président: Je remercie le secrétaire parlementaire. La présidence serait ravie de constater que la règle de la pertinence est respectée et, si les députés veulent que cette règle soit appliquée énergiquement, je le ferai. Je suis certain que nous en prenons tous bonne note.

Pour l'instant, c'est le secrétaire d'État chargé des institutions financières internationales qui a la parole.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, toujours sur le recours au Règlement, je crois que mes collègues tentent de soulever une facette d'une question en disant que mon discours n'était pas pertinent. On sait fort bien que l'ensemble du discours est relié carrément au développement des PME, à l'ac-

cès au financement, qu'il sous-tend une approche beaucoup plus large et structurelle et qu'il était dans le mille.

C'est possible qu'il leur fasse mal, mais mon propos était vraiment cohérent et en fonction des propos tenus ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le vice-président: Le ministre a la parole. Son intervention, nous en sommes sûrs, sera pertinente.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de féliciter le Comité de l'industrie pour son travail sur le financement de la petite entreprise. J'ai l'intention de m'en tenir à ce sujet précis.

Le gouvernement reconnaît que la petite entreprise constitue un secteur essentiel de l'économie canadienne. Le rapport du Comité de l'industrie apporte une précieuse contribution au débat public et aide à comprendre les besoins de ce secteur.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la petite entreprise. Commençons par donner quelques chiffres.

Les petites entreprises comptent pour près de 40 p. 100 de l'économie nationale et le tiers des bénéfices de toutes les entreprises au Canada. Plus de la moitié des Canadiens qui travaillent dans le secteur privé sont à l'emploi d'entreprises de moins de 100 employés. Chose plus importante encore, les entreprises de moins de 100 employés ont créé plus de 80 p. 100 des emplois au cours de la dernière décennie au Canada.

Il ne s'agit pas là d'une tendance passagère. La petite entreprise est de toute évidence le moteur de la croissance dans la nouvelle économie et le gouvernement en tient compte dans ses politiques. Vous le savez, monsieur le Président, nous avons fait campagne sur ce thème. Par exemple, le premier ministre et moi-même avons tenu un forum de la petite entreprise dans ma circonscription, Scarborough-Est, pendant la campagne électorale. Comme le premier ministre l'a souligné à cette occasion, si seulement un tiers des petites entreprises du Canada embauchaient chacune un employé de plus, 300 000 nouveaux emplois seraient créés.

Pour réaliser tout leur potentiel de création d'emplois, les petites entreprises ont besoin d'un environnement favorable, c'est-à-dire qui leur permet de prospérer et de se développer. Les Canadiens ne veulent plus de gouvernements qui cherchent des solutions instantanées et inefficaces ou qui cèdent à des modes passagères sans avoir de vision de ce que l'État doit et ne doit pas faire dans le domaine économique. C'est pourquoi le gouvernement actuel a présenté une nouvelle vision globale dans son récent document intitulé *Un nouveau cadre de politique économique*.

Ce document expose cinq secteurs d'intervention prioritaires. D'abord, il faut aider les Canadiens à acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir des emplois et de les garder ou d'en trouver de meilleurs.

• (1535)

Le deuxième objectif de notre cadre de politique économique consiste à inciter les Canadiens à s'adapter au changement. Cela nécessite une réorientation en matière de subventions, d'assurance-chômage et de charges sociales, ces dernières étant nuisibles aux petites entreprises.

Le troisième objectif consiste à repenser le rôle de l'État. Cela signifie qu'il faut concentrer les ressources limitées dont nous disposons dans les domaines les plus prioritaires et réduire ou éliminer les activités moins prioritaires. Cela signifie également qu'il faut élaguer la forêt de règlements fédéraux.

Mettre l'économie sur la bonne voie est notre quatrième objectif. C'est le secteur privé, et tout particulièrement les petites entreprises, qui crée les emplois. L'État à un rôle à jouer dans la promotion de la croissance économique. Il peut, par exemple, recueillir et diffuser de l'information sur les nouveaux marchés et les nouvelles technologies.

Il peut faciliter le rapprochement des entreprises pour leur faire découvrir de nouveaux partenaires et de nouvelles technologies. Il peut aussi promouvoir le commerce extérieur en assurant l'accès aux débouchés à l'étranger et au financement des exportations.

Le cinquième et dernier objectif est indispensable à la réalisation de tous les autres. Nous devons instaurer un climat monétaire et financier sain au Canada. Les Canadiens sont en train de payer chèrement des décennies de déficit et d'endettement. Ils le paient sous la forme d'impôts trop lourds, de taux d'intérêt élevés, du nombre insuffisant de nouveaux emplois et d'une croissance trop lente. Les taux d'intérêt élevés imposent un lourd fardeau à tous les Canadiens et nul ne le sait mieux, sans doute, que les femmes et les hommes qui exploitent de petites entreprises.

La question des taux d'intérêt me ramène au thème central du débat d'aujourd'hui, l'accès au financement. S'il est vrai que le savoir-faire et l'esprit d'entreprise sont à la base de la réussite pour une petite entreprise, ils ne se révèlent pas toujours suffisants. L'accès au financement peut s'avérer crucial pour une petite entreprise, en particulier au cours de ses premières années d'activité. L'importance du financement bancaire dans ce secteur serait difficile à surestimer. En fait, les crédits bancaires représentent environ 90 p. 100 du financement extérieur des petites entreprises.

Conscient de cette situation, le gouvernement a rencontré les plus hauts dirigeants des grandes banques canadiennes peu après sa formation. Nous les avons invités instamment à réexaminer leurs politiques de prêt à la petite entreprise et nous les avons mis au défi de se montrer plus innovateurs et plus à l'écoute des petites et moyennes entreprises. Le ministre des Finances et moi-même avons été parfaitement clairs dans nos discussions. Le gouvernement s'attend à ce que les banques améliorent leurs pratiques actuelles. Les perspectives de l'économie canadienne dépendent, dans une mesure non négligeable, de la reconnaissance des besoins particuliers des petites entreprises par les banquiers. Pour répondre à ces besoins, les banques doivent changer leurs méthodes.

Je crois que les milieux bancaires nous ont entendus et que les résultats commencent à paraître. Les banques prennent des initiatives pour venir en aide aux petites entreprises qu'elles ser-

vent. Par exemple, des fonds accrus ont été prévus pour les prêts de type classique à la petite entreprise. Une banque a mis sur pied un programme d'aide financière aux petites entreprises viables qui éprouvent temporairement des difficultés de trésorerie. Une autre banque a créé un fonds de capital-risque de 125 millions de dollars afin d'investir dans les PME.

Plusieurs banques ont instauré des programmes qui devraient permettre aux entreprises fondées sur le savoir d'avoir accès plus facilement au financement et aux autres services bancaires. D'autres encore se sont dotées de nouveaux mécanismes pour traiter les plaintes. Une banque s'est dotée d'un ombudsman interne qui relève directement du président, afin de s'assurer que les petites entreprises reçoivent le service auquel elles ont droit. Une autre banque a mis sur pied, pour examiner les plaintes, un comité dont fait partie un représentant des petites entreprises.

Et je pourrais continuer d'énumérer les initiatives prises par les banques. Deux d'entre elles ont établi des centres régionaux pour offrir des services spécialisés aux petites entreprises. Une autre a mis en place un programme de protection de découvert en faveur des clients LPPE qui n'ont pas de crédit d'exploitation.

J'ai envoyé récemment aux députés une lettre décrivant ces mesures ainsi que d'autres initiatives prises par les banques pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises. J'ai sollicité leur aide pour suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Plus précisément, j'ai demandé aux députés de me faire savoir si les banques tenaient leurs engagements et si leurs initiatives contribuaient effectivement à réduire les difficultés qu'éprouvent les petites entreprises de leur circonscription dans le domaine du crédit.

De plus, le gouvernement travaille depuis un certain temps avec les banques sur plusieurs dossiers importants touchant le financement bancaire. Parmi ces dossiers figurent plusieurs grandes questions au sujet desquelles le comité fait des recommandations dans son rapport.

• (1540)

Par exemple, des hauts fonctionnaires des ministères des Finances et de l'Industrie encouragent les banques à mettre au point un certain nombre d'initiatives, notamment un code de conduite en matière de prêt à la petite entreprise.

Ce code devrait contribuer à assainir les relations entre les banques et les petites entreprises en rendant le processus d'emprunt plus transparent et en offrant un mécanisme simple, efficace et rapide de règlement des différends.

Le gouvernement examine également avec les banques un certain nombre d'autres questions. Le financement des exportations, l'amélioration des statistiques bancaires et les garanties personnelles à fournir sur les prêts consentis aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont au nombre des domaines que nous étudions.

Dans ce contexte, c'est avec enthousiasme que j'accueille le rapport du Comité de l'industrie. Nombre des recommandations du comité portent sur des domaines où, comme je viens de le mentionner, des travaux sont en cours.

Je crois comprendre que le code de conduite en matière de prêts aux petites entreprises sera publié sous peu. Il établira des lignes directrices minimales applicables à toute l'industrie bancaire. Chaque banque pourra se doter également de son propre code, qui sera rendu public peu après.

La meilleure méthode à employer pour régler les différends reste encore à déterminer. Un certain nombre d'options devront être examinées, et les propositions du comité viennent enrichir l'analyse de cette question.

Le comité a également recommandé que les ministères et organismes fédéraux collaborent avec les banques afin d'améliorer les statistiques sur les prêts aux petites entreprises. Les autorités, plus précisément la Banque du Canada et le ministère des Finances, ont déjà entrepris des travaux en vue d'améliorer les données dans ce domaine.

Outre les propositions qui concernent directement les banques, le comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant les programmes et organismes gouvernementaux. Il a recommandé par exemple que la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit réexaminée. Nous devons veiller à ce que le programme régi par cette loi soit administré de manière économique, en réduisant le plus possible le transfert de risques à l'État et en se gardant de privilégier le financement bancaire.

Le comité a raison de souligner que le coût futur du programme soulève des préoccupations, tout comme la mesure dans laquelle il accroît en termes nets le volume total des financements disponibles. Un programme dynamique de prêts aux petites entreprises continuera de constituer un élément essentiel du plan d'action du gouvernement en faveur de la petite entreprise.

Nous sommes en train d'examiner ce programme afin d'améliorer sa contribution nette et de répondre aux préoccupations que soulève son avenir financier en accroissant le recouvrement des coûts. Nous continuerons également de veiller à ce que les prêteurs qualifiés autres que les banques puissent continuer de participer à ce programme dans le secteur privé.

Parmi les autres recommandations importantes du comité, j'ai retenu la création d'un programme limité de garantie de fonds de roulement pour les petits et moyens exportateurs. Il s'agit là encore d'un domaine dans lequel des travaux sont déjà en cours. La Société pour l'expansion des exportations est en train de travailler avec les institutions financières à la mise au point d'un nouveau produit d'assurance. Ce produit facilitera la mobilisation des créances des PME sur l'étranger afin de garantir des prêts de fonds de roulement. Ainsi que l'a recommandé le comité, le programme s'autofinancera et les primes seront fonction des risques.

J'ai parlé jusqu'ici des propositions du comité dans les domaines où les choses ont déjà commencé à bouger. Bien entendu, le comité a fait d'autres recommandations sur des points qui nécessitent un complément d'étude.

Par exemple, le comité a formulé plusieurs recommandations, en particulier dans le domaine du capital–risque, qui comportent une importante dimension fiscale. De toute évidence, il faudra étudier ces propositions plus à fond de manière à tenir compte de toutes leurs répercussions fiscales et de leurs effets secondaires éventuels. Les solutions de rechange doivent également recevoir l'attention qu'elles méritent.

Une recommandation dans ce domaine, par exemple, est une réduction du taux d'imposition des gains sur le capital dit «patient», c'est–à–dire les investissements à cinq ans ou plus. Comme un grand nombre de députés le savent, un groupe d'étude tient des consultations avec les représentants des petites entreprises et des exploitants agricoles au sujet de l'exonération cumulative de 500 000 $ de gains en capital.

Dans le cadre de ces consultations, un certain nombre de propositions ont été formulées en vue de réformer le régime fiscal des gains en capital dans le secteur de la petite entreprise, notamment des propositions visant à réduire le taux d'imposition des gains en capital réalisés sur les investissements à long terme. Ces propositions seront examinées avec attention.

Je voudrais également signaler qu'un petit nombre des recommandations du comité semblent aller dans le sens d'un relâchement des normes de prudence appliquées par les institutions financières. Ces recommandations, comme toutes les autres, seront étudiées avec soin. Je tiens cependant à souligner que le gouvernement ne prendra aucune mesure susceptible d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, le système financier canadien. Un système financier vigoureux et fiable est d'une importance cruciale pour la santé de notre économie. Il est hors de question que nous le mettions en danger.

• (1545)

En terminant, permettez–moi, une fois encore, de vous exprimer ma gratitude pour m'avoir invité à participer au débat d'aujourd'hui et de féliciter le comité pour son rapport. Je veux aussi affirmer ma conviction que le secteur de la petite entreprise deviendra encore plus fort et plus compétitif qu'il ne l'est déjà au Canada.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté l'exposé du député.

J'ai acquis ma première entreprise à l'âge de 18 ans. Toute ma vie, à cinq années près, j'ai été dans la petite entreprise. Je me considérais comme un entrepreneur. Et chez les entrepreneurs, il y a des gagnants et il y a des perdants. On espère toujours qu'au bout du compte il y aura plus de gagnants que de perdants. Heureusement, grâce à mon dur labeur, j'ai été au nombre des gagnants. Toutes ces années, mes plus grands concurrents ont été les banquiers.

Le député dit que les banques vont mener des études et parler de ceci et de cela. C'est ce qu'elles font depuis des années déjà.

Je me souviens notamment de la grande récession du début de 1982, lorsque la Banque de commerce finançait une campagne de plusieurs centaines de millions de dollars à la télévision dans laquelle Anne Murray disait à toutes les petites entreprises du Canada que la Banque de commerce était leur amie. J'exploitais alors une entreprise et j'avais la chance de ne pas être vraiment frappé par la récession. Un jour, mon banquier m'a téléphoné pour me dire qu'on allait réduire de moitié ma marge de crédit. «Pourquoi?», lui ai–je demandé. «Parce qu'on vient de nous conseiller d'amasser des capitaux.»

Les banques ont beau parler de programmes et le gouvernement a beau dire qu'il parle aux banques, rien ne sera fait pour venir en aide aux petites entreprises tant que le monopole qu'exercent les cinq grandes banques du Canada ne sera pas menacé ni brisé.

Le député dit que le gouvernement s'est entretenu avec les P.D.G. des principales banques et que ceux–ci ont promis de chercher à améliorer les pratiques bancaires concernant les petites entreprises. C'est très bien, mais qu'arrivera–t–il s'ils ne le font pas? Quelle menace le gouvernement fait–il planer sur ces banquiers pour s'assurer qu'ils fassent quelque chose?

Si le gouvernement osait seulement menacer les cinq banques qui ont le monopole des affaires financières au Canada d'ouvrir le secteur des banques à la concurrence du secteur privé, à la concurrence de banques régionales qui se spécialiseraient dans le financement des petites entreprises, elles commenceraient sans doute à s'occuper sérieusement des petites entreprises. Tant qu'elles auront tous les atouts, tant qu'elles contribueront des millions de dollars à la caisse électorale des deux vieux partis, elles ne cesseront pas d'exercer leur monopole et les petites entreprises du Canada n'obtiendront jamais rien du secteur des banques.

M. Peters: Monsieur le Président, le député mentionne plusieurs points très intéressants. Premièrement, il n'y a pas que cinq banques au Canada, il y en a un soixantaine. Toutes les plus grandes banques du monde sont représentées ici, et elles sont tout à fait libres de prêter aux petites entreprises si elles le désirent. Une ou deux d'entre elles prêtent de l'argent aux petites entreprises. Les autres ne le font pas.

Alors, il faudrait donner accès au secteur bancaire, mais à qui? La charte des sociétés de fiducie, des compagnies de prêt et des banques est la même. Tous ces établissements peuvent obtenir une charte s'ils le désirent. Ils peuvent aussi ouvrir une succursale régionale. Certains l'ont fait avec succès; d'autres ont moins bien réussi. Le député devrait examiner le nombre d'établissements financiers que le BSIF et la SADC assurent et inspectent. Il existe plusieurs centaines d'établissements financiers qui offrent les options désirées.

• (1550)

Je tiens cependant à souligner que le député a raison de dire que les petites entreprises font affaire avec les six grandes banques à charte. Je ne sais pas pourquoi. Serait–il possible que la plupart des petites entreprises obtiennent le financement qu'elles désirent auprès de ces banques? C'est probablement parce que ces banques offrent des services à la plupart des petites entreprises.

Je ne pense pas que toutes les petites entreprises aient des problèmes avec les banques. Il y a bien trop de petites entreprises pour cela. J'espère que le député prendra connaissance de la liste des initiatives que j'ai transmise à tous les députés. Je demande à tous les députés de parcourir la liste et de me faire part de cas où les promesses n'ont pas été tenues. S'il y a des échecs, si certaines initiatives n'ont pas de suite, je voudrais le savoir pour pouvoir le signaler aux banques qui ont proposé ces initiatives.

J'imagine que les banques prennent ces initiatives au sérieux. Elles ne les auraient pas annoncées si elles n'étaient pas sérieuses. Les initiatives ont été annoncées après certaines démarches faites par le gouvernement. Si les banques ne sont pas sérieuses, j'aimerais que les députés me le fassent savoir. Certains l'ont fait. Plusieurs m'ont écrit à ce sujet et j'espère que le député profitera de l'occasion pour me signaler des cas précis où les banques n'ont pas donné suite à ces initiatives dans sa circonscription ou ailleurs.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, j'informe la Chambre que, pour le reste de la séance d'aujourd'hui, les députés libéraux partageront leur temps de parole.

M. Harris: Monsieur le Président, je puis assurer au député que je suivrai de près les promesses—si nous pouvons les appeler ainsi—du secteur des banques pour voir si elles y donnent vraiment suite. Je ne me croiserai pas les doigts, car j'entends les banques tenir ces mêmes beaux discours depuis un certain nombre d'années. Ce sont toujours les chefs de petite entreprise qui sont à plaindre. Quand le soleil brille, les banques leur tendent un parapluie, mais quand il se met à pleuvoir, elles s'empressent de le leur reprendre.

Le député sait très bien que les six grandes banques contrôlent à toutes fins utiles tout le secteur des affaires au Canada. Le député sait également que les six grandes banques possèdent les ressources nécessaires pour faire un peu de financement de risque. Elles considèrent sans doute les petites entreprises comme un risque élevé, sinon elles ne les traiteraient pas comme elles le font actuellement.

Le député sait également que les petites banques n'ont pas le capital voulu pour s'aventurer dans le secteur plus risqué des petites entreprises. C'est ce qui explique pourquoi ces dernières sont forcées de traiter avec les six grandes banques; c'est qu'elles n'ont guère le choix.

Cependant, le gouvernement devrait dire au secteur bancaire: «Écoutez, vous dites que vous voulez redéfinir vos priorités en regard de la petite entreprise, que vous voulez redéfinir les conditions auxquelles vous consentez des prêts à la petite entreprise et que vous voulez concevoir de bons programmes. Maintenant que vous avez admis tout cela, qu'allez-vous faire? Allez-vous passer à l'action? Car si vous ne faites rien, dites-vous bien que nous allons vous imposer quelques restrictions pour que vous n'ayez pas un tel monopole dans vos affaires avec les entreprises du pays.»

Il est clair que le gouvernement doit se montrer plus ferme avec les banques. S'il ne le fait pas, les banques lui feront la sourde oreille, en dépit des voeux pieux de leur P.D.G. Elles ne modifieront en rien leurs pratiques en matière de crédit jusqu'à ce que le gouvernement les force à le faire.

• (1555)

M. Peters: Monsieur le Président, le député dit savoir comment les administrateurs de banques réagissent aux avertissements du gouvernement. Malheureusement, il se trompe. Permettez-moi de lui dire que les administrateurs de banques ont effectivement pris très au sérieux les avertissements du ministre des Finances ainsi que les miens. Nous leur avons justement dit qu'ils devaient se comporter autrement; nous le leur avons dit peu après notre élection et lors de nombreuses rencontres par la suite.

Permettez-moi de donner au député l'assurance que les milieux bancaires ont pris beaucoup plus de mesures depuis l'élection du gouvernement libéral qu'ils n'en avaient pris. . .

Le vice-président: À l'ordre! Le temps est écoulé. Reprise du débat. La parole est au député d'Edmonton-Sud-Ouest.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Fait à signaler, ceux d'entre nous qui, au cours de leur vie, ont déjà signé un chèque sont reconnaissables, car ils se montrent certainement beaucoup plus intéressés et passionnés lorsqu'il est question des banques et des institutions financières au Canada.

Je crois que le titre d'un livre publié il y a une dizaine d'années résume très bien les rapports avec les grandes banques canadiennes toutes-puissantes. Ce livre s'intitule *Towers of Gold, Feet of Clay*. Quand on y réfléchit un peu, cela fait très bien ressortir la raison du débat actuel et ce qui a incité le comité de l'industrie à travailler aussi fort à la rédaction de son rapport sur le financement des petites entreprises.

Je suis originaire de l'ouest du Canada et je trouve intéressant que notre pays n'ait vraiment connu de récession qu'à la fin des années 80, plus près des années 90, lorsque le sud de l'Ontario a été durement frappé. Pour les gens d'affaires de l'Ouest, la récession a toutefois commencé bien avant cela et du jour au lendemain. Le programme énergétique national l'a aggravée, mais elle a été encore plus catastrophique du fait que, pendant ce temps, les grandes banques prêtaient d'importantes sommes partout dans le monde et demandaient, d'un océan à l'autre, le remboursement des prêts consentis à nos petites entreprises.

Il était intéressant de faire des affaires à cette époque. Les banques prêtaient des sommes faramineuses et essuyaient d'énormes pertes partout dans le monde, mais elles forçaient la main aux propriétaires de petites entreprises parce qu'ils étaient les seuls à qui on pouvait forcer la main.

Dans les milieux bancaires, on dit que quand on n'est pas un prêteur, on est un emprunteur et que si l'on doit mille dollars à une banque, on a un problème, alors que si on lui doit un million de dollars, c'est elle qui a un problème. C'est tout à fait vrai.

Les deux parties ont appris un peu entre–temps et que, comme c'est le cas en toutes choses, quand on fait jouer la concurrence dans un secteur, c'est bon pour les affaires et c'est bon pour cette industrie. Je pense que la concurrence dans le secteur bancaire s'accroît et que la concurrence a du bon.

Fruit du travail du comité de l'industrie, ce rapport renferme 24 recommandations qui touchent tous les aspects imaginables: le maintien de la surveillance et l'amélioration des statistiques, la réglementation du comportement des banques, le crédit–bail, les programmes fédéraux d'aide aux petites et moyennes entreprises, les moyens de stimuler la concurrence, le financement des petites et moyennes entreprises au moyen des REER, la réglementation provinciale du commerce des valeurs mobilières, l'imposition des gains en capital, les sociétés de capital de risque de travailleurs et les coopératives de garantie mutuelle.

Je vais limiter mes observations aux quatre points suivants: le rôle de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le rôle de la Banque fédérale de développement et, de façon plus générale, le rôle des entreprises et du gouvernement, ainsi que leurs relations, le niveau d'intervention du gouvernement auprès des entreprises et, brièvement, le rôle légitime d'un entrepreneur et le partage des risques.

• (1600)

Voyons d'abord la Loi sur les prêts aux petites entreprises. À l'intention de ceux et celles qui ne sont peut–être pas au fait, disons que, lorsqu'il a une idée, l'entrepreneur se présente à sa banque et tient à peu près ce langage: «Monsieur le directeur, j'ai une idée. Je veux monter une entreprise.» En vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le gouvernement garantit jusqu'à 90 p. 100 de la valeur du prêt consenti. Le taux du prêt ainsi garanti est fixé à 1,75 p. 100 au–dessus du taux préférentiel.

Il y a quelques années, on a augmenté sensiblement le montant. Il est passé, si ma mémoire est bonne, de 50 000 $ qu'il était à 200 000 $. À la même époque, l'économie a dégringolé en Ontario.

Comme le dit Don Cherry: «Ça ne prend pas une tête à Papineau pour comprendre.» Si l'économie dégringole. . .

M. Calder: Une tête à Pépinot?

M. McClelland: Non, non, une tête à Papineau. C'est Don Cherry que je cite.

Il ne faut pas être une lumière pour savoir que, lorsqu'une économie s'effondre, comme celle de l'Ontario, on augmente alors le montant disponible au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, montant garanti à 90 p. 100 par le gouvernement fédéral, c'est–à–dire le contribuable, le prêteur n'assumant que 10 p. 100 des risques, et les banques vont alors inclure tous leurs prêts discutables dans les prêts aux petites entreprises. Ils seront, à ce moment–là, tous garantis par le contribuable à 1,75 p. 100 au–dessus du taux préférentiel.

Quel entrepreneur va se rendre dans une banque et dire, d'une part, qu'il est prêt à emprunter de l'argent, à payer 2, 2,75 ou 2,5 p. 100 de plus que le taux préférentiel, ainsi qu'à utiliser son propre argent et qu'il refuse, d'autre part, que le gouvernement garantisse le prêt, car c'est la banque qui doit se servir de son argent puisqu'elle est une entreprise à risques? Bien entendu, les entrepreneurs vont vouloir obtenir un prêt au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la banque sera tout à fait heureuse de le leur accorder, car les risques seront couverts par le gouvernement.

Est–il surprenant alors que l'utilisation de la Loi sur les prêts aux petites entreprises monte en flèche? Il ne faut pas être un génie pour comprendre pourquoi. C'est plutôt évident.

Que faisons–nous alors? Nous affirmons vouloir accroître le montant d'argent auquel les petites entreprises peuvent avoir accès au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les banques auront ainsi encore plus les coudées franches pour faire garantir par le contribuable tous leurs prêts aux petites entreprises.

On fausse du même coup les règles sur le marché bancaire et l'entrepreneur qui lance son entreprise n'a plus à assumer les responsabilités qui vont de pair avec cela. Quand quelqu'un décide de partir une entreprise, il n'incombe pas aux contribuables de couvrir tous les risques, car ces derniers s'accompagnent aussi de récompenses.

Il y a une recommandation particulièrement bonne dans le rapport, et j'espère que le gouvernement la suivra. Voici ce qu'on y dit: «Le programme devrait accroître la disponibilité du crédit plutôt que de réduire les risques sur les prêts qui auraient été consentis sans garantie.»

Il faut donc que les banques offrent des prêts aux petites entreprises et que le taux d'intérêt soit proportionnel aux risques. Si le gouvernement du Canada, c'est–à–dire le contribuable, doit garantir des prêts aux entreprises, petites ou moyennes, ces prêts devraient alors être assujettis à un taux d'intérêt établi en fonction des risques pour que, à long terme, les prêts aux petites entreprises s'autofinancent. Les pertes sur certains seraient contrebalancées par les profits réalisés sur d'autres.

• (1605)

Chose certaine, si le gouvernement du Canada, si les contribuables canadiens doivent garantir un prêt, il faudrait que le bénéficiaire du prêt assume certains coûts pour éviter tout risque aux citoyens du Canada. Ce taux devrait être suffisamment élevé pour que les prêts puissent être établis et fournis par la banque sans qu'il ne soit nécessaire de puiser dans l'argent des contribuables.

Par exemple, si le taux des prêts consentis aux petites entreprises était de 2,5 p. 100 et que les petites entreprises ordinaires pouvaient obtenir un prêt à un taux préférentiel, plus 2 ou 1,5 p. 100, alors les banques et les emprunteurs seraient moins portés à puiser dans les fonds publics. C'est comme ça que les choses devraient se passer.

Cette recommandation du rapport est particulièrement bonne, et je pense que le gouvernement devrait la prendre à coeur. Il ne s'agit pas tant de savoir combien, dans une mesure raisonnable, une petite entreprise ou un entrepreneur paie pour utiliser l'argent des autres, mais plutôt de savoir si cet argent est disponible ou non.

Un autre point dont il faut tenir compte quand il est question des prêts aux petites entreprises, c'est de savoir quelle partie du prêt devrait être garantie. Faudrait–il garantir les premiers ou les derniers 90 p. 100 du prêt? Faudrait–il garantir la première ou la deuxième moitié du prêt? Je pense que, dans tous les cas, il faudrait garantir la dernière partie du prêt, pas la première.

Si je prête de l'argent à quelqu'un, je veux que cette personne essaie sincèrement de réfléchir à la façon dont elle va me rembourser cet argent. Je veux être sûr que son premier objectif dans la vie est de me rembourser tout cet argent, pas seulement la deuxième moitié. C'est assez simple, mais c'est comme ça.

La modification la plus importante que l'on pourrait apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises serait de faire en sorte que des prêts soient disponibles pour le fonds de roulement, pas seulement pour l'immobilier, le matériel ou l'inventaire.

Dans le cas des entreprises qui ont du potentiel, et je parle ici d'entreprises dont nous allons avoir besoin de plus en plus, en tant que pays, à mesure que nous allons entrer dans une économie basée sur la connaissance, il va falloir que nous prenions des décisions concernant le fonds de roulement qui vont permettre aux entrepreneurs de mettre au point du matériel basé sur la connaissance, comme des programmes informatiques, des CD–ROM, ce genre de choses, des choses qui n'exigent pour ainsi dire aucun inventaire, très peu d'immobilier mais qui, sans fonds de roulement, ne verraient jamais le jour.

L'idée d'énoncer dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises les besoins des entreprises en matière de fonds de roulement est excellente. Il faudrait cependant que nous soyons très vigilants et que nous fassions en sorte qu'une surveillance soit exercée sur ces prêts.

Nous ne rendons service à aucun des entrepreneurs en leur demandant de mettre en jeu leur maison et toutes leurs possessions sans faire une analyse objective et complète de la nouvelle entreprise, sans mettre les gens en garde et sans leur conseiller de vérifier tous les aspects de la question avant de risquer tout ce qu'ils possèdent sur terre.

Le prochain point que je voudrais aborder est le rôle de la Banque fédérale de développement. Je dois admettre que j'ai des sentiments mitigés à l'égard de la BFD, car c'est un prêteur de dernier recours. Elle doit prêter lorsque les banques à charte refusent les prêts et si une banque ou le bureau du Trésor de l'Alberta refuse un prêt, je ne vois pas pourquoi les contribuables canadiens devraient prendre le risque de l'accorder.

Je sais que les banques du Canada n'ont pas été très audacieuses au cours des 50 dernières années. Nous avons donc grand besoin de capital à plus long terme. Il se pourrait que la Banque fédérale de développement puisse jouer un rôle légitime à cet égard. Franchement, je ne le sais pas.

• (1610)

Je voudrais toutefois faire une mise en garde; si une banque utilise l'argent des contribuables pour consentir des prêts à long terme à des entreprises à haut risque, nous devons nous assurer qu'elle procède avec une extrême prudence. Nous ne pouvons laisser le hasard décider en espérant que, si les sommes d'argent consacrées à la question sont assez considérables, il y aura nécessairement quelques réussites spectaculaires qui feront oublier les pertes.

Ceci m'amène à mon prochain point. Il s'agit de la notion selon laquelle les gouvernements de tous les paliers, y compris les gouvernements de la belle province de Québec, considèrent que leur fonction, leur rôle légitime est d'imposer des taxes aux contribuables, d'apporter ces sommes au gouvernement et de prêter ensuite cet argent à d'autres contribuables qui veulent lancer leur entreprise pour faire concurrence à ces mêmes entreprises ou personnes qui avaient payé les impôts à l'origine.

Comment se fait–il que lorsque nous sommes élus, nous les politiciens, nous croyons avoir les connaissances ou les compétences requises pour dire au secteur privé ce qu'il doit faire? Comment se fait–il que nous croyons avoir le droit et même la responsabilité de gérer l'économie? Ce n'est certes pas grâce à notre gestion efficace de la richesse des contribuables que notre pays s'est endetté de 535 milliards de dollars.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Que faites–vous ici alors?

M. McClelland: Mon collègue d'en face me demande ce que je fais ici. J'essaie de mettre fin à cette sottise. Je suis ici pour tenter de faire cesser cette folie.

Des voix: Oh, oh!

M. McClelland: Les députés d'en face rient, mais le fait est qu'il y a 25 ans, le Parti libéral nous a lancés sur cette pente dangereuse, en pensant que c'était l'argent de quelqu'un d'autre.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Nous y voilà!

M. McClelland: On s'en donne à coeur joie de l'autre côté. J'ai bien pensé que cela se produirait. Il se trouve que j'ai en main une liste des institutions financières qui ont fait faillite depuis 1970 et pour lesquelles les contribuables canadiens ont dû payer la note. Il y en a 32, au coût de 9 392 000 000 $. Sur ce montant, 5 189 000 000 $ ont été recouvrés. Mais il y a 4 milliards de dollars qui viennent des contribuables, de gens qui ont du mal à joindre les deux bouts en touchant 8 à 10 $ l'heure. Cet argent va au gouvernement, qui soutient tout à coup des entreprises énormes. Il y en a encore quelques autres ici, juste quelques autres, trois pages de plus.

Je tiens à féliciter le gouvernement au sujet de l'une d'elles, si je peux la trouver. Il s'agit de fonds que le gouvernement fédéral avait accordés, par l'entremise du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, à la Consumers' Paper Corporation et à la SHOTCO Ammunition Corporation. Le ministre responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest a annulé cette dette. Dans le premier cas, le prêt était en fait un cadeau politi-

que; dans le deuxième, les forces armées du Venezuela possèdent 30 p. 100 des actions de l'entreprise. Alors, le gouvernement examine au moins la situation, et je lui en sais gré.

Entre–temps, il y a Bell Helicopter, 165 millions de dollars, Algoma Steel, 15 millions—des pages et des pages de sommes d'argent que les gouvernements ont prêtées à de petites et moyennes entreprises et qui ont été radiées. En tant que députés élus, il ne nous incombe pas de. . .

• (1615)

M. Mills (Broadview—Greenwood): Qu'entendez–vous par radiées?

M. McClelland: Qu'est–ce que j'entends par radiées? J'ai ici le Conseil international de l'étain, qui a reçu 4,6 millions de dollars du ministère de l'Industrie. Namberra Studio a reçu 63 000 $ du BFDR–Q, une subvention perdue dans une faillite. La société Preston Area Development, qui a reçu 144 000 $ de l'APECA, représente une perte de 570 000 $, argent que nous ne pourrons récupérer. Je pourrais continuer à l'infini. Enfin, peut–être pas à l'infini. Il y a eu quelques réussites.

Reste à savoir si ces réussites auraient tout de même eu lieu si l'on n'avait pas utilisé l'argent des contribuables pour soutenir les entreprises en question. Voilà la question.

Dans certains cas, l'argent des contribuables s'est avéré utile. Par exemple, le député d'en face m'a rappelé à maintes reprises le cas du Pacte de l'automobile et les immenses avantages qu'il représente pour notre pays. Toutefois, il s'agit là d'un énorme investissement sectoriel, et non pas de la petite industrie ou d'une petite entreprise quelconque. Nous parlons ici d'une perspective d'avenir et d'un tableau d'ensemble.

Ce n'est pas par hasard si nous sommes aux prises avec un tel gâchis. C'est parce que nous nous sommes crus capables de faire des placements au nom de certains contribuables. Nous ne pouvons pas agir ainsi.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les propos du député continuent de m'émerveiller car je ne m'étais pas rendu compte qu'il était un aussi ardent défenseur des institutions bancaires. Je croyais qu'il était essentiellement favorable à la plupart des recommandations faites par ses collègues et qu'il reconnaissait que l'occasion nous était donnée, à tous les députés, d'unir nos efforts pour amener les institutions financières à modifier leurs pratiques à l'égard des petites et moyennes entreprises. C'est justement là le fond et l'objet du débat actuel.

J'en viens directement à la question, qui ne me prendra pas deux minutes. La question nous ramène au Pacte de l'auto qu'a mentionné le député et au fait qu'à l'époque les législateurs ici assemblés avaient décidé d'accorder leur appui à l'industrie de l'automobile.

La Chambre a également pris des décisions semblables à l'égard de l'industrie du pétrole et du gaz. Le député veut–il donner à entendre que les législateurs ne devraient rien faire pour aider les secteurs du pétrole et du gaz au Canada?

M. McClelland: Monsieur le Président, le député d'en face a dû préparer sa question pendant les quinze premières minutes de mon discours, dont une bonne partie a traité des tours d'or aux pieds d'argile et de ce qui est à l'origine de leur existence.

Il est peu vraisemblable que j'intervienne jamais pour prendre la défense des banques. Ces institutions n'ont certainement pas besoin de mon appui et il y a peu de chance que je le leur accorde.

La deuxième question porte sur le rôle du gouvernement en matière de réglementation de l'industrie du pétrole et du gaz et en particulier sur le Pacte de l'auto. Le gouvernement a un rôle légitime à jouer dans les affaires financières de ce pays, et ce rôle doit consister à faire en sorte que les règles du marché soient équitables, qu'il y ait concurrence et que les consommateurs ne soient pas exploités par une industrie d'oligopole ou de monopole. Or, les institutions bancaires constituent justement un oligopole.

• (1620)

Le gouvernement a un rôle à jouer à l'égard des ressources aquatiques, ou de ressources comme le pétrole et le gaz. Il doit faire en sorte que notre marché soit axé sur la concurrence et que notre système fiscal encourage les gens à investir leur propre argent dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Il n'appartient pas au gouvernement de décider qui va gagner ou perdre sur le marché. Il ne lui appartient pas de me prendre mon argent pour le donner à une entreprise sous prétexte que cette entreprise est celle qu'il a choisie.

Les députés d'en face ont fait valoir le rôle du gouvernement dans leur étude sur les sciences et la technologie. Certaines personnes parmi les plus éminentes au Canada se sont réunies, sous les auspices du ministère de l'Industrie, afin de discuter des sciences et de la technologie au Canada et elles ont elles–mêmes affirmé que le rôle du gouvernement ne consiste pas à décider qui gagne et qui perd, mais à aider ceux qui ont gagné sur le marché.

Je sais qu'il est très difficile de faire une distinction, mais cette distinction existe. Il faut laisser le marché désigner les gagnants, et faire ensuite le nécessaire pour leur venir en aide. Nous pouvons soutenir les gagnants dans l'industrie canadienne en faisant en sorte qu'ils disposent constamment d'une main–d'oeuvre instruite et formée. C'est là une des choses que nous pouvons faire.

Le député d'en face s'informe au sujet de la société Bell Helicopters. Que dire à ce sujet? Nous donnons tout cet argent à Bell Helicopter. Et Boeing? Cette société parle de ramasser ses jouets et d'aller jouer ailleurs parce que nous avons décidé d'acheter des Airbus.

Si nous choisissons les gagnants et les perdants, et je tente désespérément de ne pas nommer les Lavalin, Bombardier et tous ceux de l'industrie aérospatiale, quelle part du marché ces entreprises seraient-elles allées chercher si l'État ne les avait pas soutenues et si elles avaient dû se débrouiller toutes seules?

Ceux qui profitent de cette situation, ce sont les actionnaires de Bombardier et Lavalin. Les contribuables, ceux qui gagnent 10 $ l'heure, n'en retirent pas un cent.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue d'Edmonton-Sud-Ouest s'il considère qu'à l'intérieur du rapport qui a été présenté par le Comité permanent de l'industrie, l'effort qui est recommandé au gouvernement en termes de support à la nouvelle économie basée sur la haute technologie, basée sur les brevets d'invention, basée sur la recherche et le développement, sur les transferts technologiques, et où on sait ce qui la caractérise par ailleurs face aux banquiers, c'est qu'il y a peu de garanties tangibles qui sont données en contrepartie des prêts effectués par le banquier. On sait que c'est un problème, face à ceux qui ont de l'imagination, et c'est par ailleurs l'économie de demain.

Je voudrais savoir de la part de mon collègue s'il considère que le rapport va assez loin dans ce domaine?

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, ce rapport est un premier pas timide dans cette direction. En fait, personne ne sait exactement comment aborder cette question. La modification possible de la Loi sur les prêts aux petites entreprises de façon à inclure le fonds de roulement contribuerait beaucoup à régler ce problème.

Ce point a donc été abordé timidement dans ce rapport—timidement, car je suis sûr que la plupart des gens sont quelque peu indécis sur la question de savoir jusqu'où nous devrions aller.

Si vous le permettez, j'aimerais vous dire rapidement ce sur quoi le ministère de l'Industrie devrait se concentrer. Nous devrions essayer d'établir et de maintenir une culture qui récompense l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche et qui assure un marché égal pour tous, axé sur la concurrence et honnête.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat qui porte sur un des aspects les plus importants de la société canadienne. Le gouvernement a reconnu que notre avenir réside dans la petite entreprise.

C'est elle qui crée la majorité des emplois, qui stimule l'économie et qui fournit du travail à des millions de Canadiens. Dans Guelph—Wellington, comme partout ailleurs, lorsque la petite entreprise va bien, tout va bien.

• (1625)

J'ai moi aussi eu une petite entreprise. Je suis enthousiasmée par ce que fait le gouvernement pour aider les petites et moyennes entreprises de ma circonscription de Guelph—Wellington et de tout le Canada. Je peux vous dire, monsieur le Président, que mes électeurs sont enthousiastes également.

J'aimerais parler un peu des compétences professionnelles et de leur importance pour l'amélioration de la compétitivité et pour la croissance, dans la petite et moyenne entreprise. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux entrepreneurs et gestionnaires de ma circonscription. Ils sont très optimistes quant à leur avenir. Ils croient qu'il est bon. Ils ont survécu à la récession et à la TPS. Ils veulent l'aide du gouvernement pour réussir. Cependant, il faut que le gouvernement réduise la bureaucratie.

On me l'a répété maintes et maintes fois: «S'il vous plaît, ne nous soumettez pas à tant de contraintes bureaucratiques.» Les petites entreprises ne peuvent pas surmonter cet obstacle. Le gouvernement va faire quelque chose dans ce domaine.

Cependant, ils veulent que le gouvernement offre des programmes qui favorisent leur succès. Pour cela, ils comptent sur nous. Nous pouvons aider le propriétaire de petite entreprise qui veut prendre de l'expansion en lui fournissant les travailleurs compétents dont il a besoin pour soutenir la concurrence dans un monde en évolution rapide.

Guelph—Wellington a l'une des meilleures forces ouvrières du Canada et un des taux de chômage les plus bas au pays. Malgré tout, il s'y trouve quelques chômeurs et ils veulent travailler. Il y a encore des gens dans Guelph—Wellington qui reçoivent des prestations d'assistance sociale et qui préféreraient travailler. Il y a également des milliers de travailleurs non qualifiés ou sous-qualifiés qui pourraient contribuer s'ils avaient les compétences requises. Il faut qu'ils puissent les acquérir.

Les chefs d'entreprises de Guelph—Wellington savent ce dont ils ont besoin pour réussir. Notre économie repose sur les PME. En Ontario, 69,7 p. 100 des entreprises emploient moins de 5 personnes. Chacune de ces entreprises a des besoins uniques, mais le gouvernement peut les aider.

Auparavant, nous consacrions trop de temps à donner aux gens des compétences qui n'étaient pas nécessaires. Nous avons besoin maintenant de programmes de formation souples, de formation en cours d'emploi pour laquelle l'employeur accorde le temps nécessaire ou une aide financière; ou encore de cours en salle de classe dans des établissements spécialisés. Dans ma circonscription, les gens d'affaires sont prêts à aider les travailleurs à se perfectionner car ils veulent que leur communauté et, qui plus est, le Canada tout entier, ait la main-d'oeuvre la plus perfectionnée afin que nous puissions faire face à la concurrence mondiale.

Il faut que nous formions les gens pour occuper les emplois qui existent déjà ou qui existeront. Le monde des affaires doit faire

sa part pour les désigner et pour participer au processus de formation. Tout le monde y gagnera.

Les gens d'affaires de Guelph—Wellington veulent être mieux informés et partager cette information avec les autres chefs d'entreprise canadiens. Dans une économie basée sur la connaissance, il faut coopérer pour que ça marche. À l'heure actuelle, 85 p. 100 des emplois sont créés par des PME.

Dans un avenir très proche, ces entreprises auront besoin de puéricultrices, de vétérinaires, d'hygiénistes dentaires et de psychothérapeutes. Si nous voulons préparer notre avenir, nous devons investir dans la main–d'oeuvre dès aujourd'hui.

Le processus d'examen de la sécurité sociale va nous aider à établir les priorités et à surmonter les obstacles afin qu'au Canada la formation professionnelle soit une réussite. Nous devons décider comment améliorer la formation de base et quelle priorité lui accorder.

Les employeurs de ma circonscription veulent jouer un plus grand rôle dans la formation. Ils veulent qu'on les consulte et qu'on les informe. Ils veulent participer à toutes les facettes de la formation professionnelle. Employeurs et employés collaborent déjà pour assurer ce genre de formation. La formation professionnelle de qualité existe pour une raison évidente: des travailleurs possédant une bonne formation trouvent plus facilement de l'emploi et s'adaptent plus rapidement lorsqu'ils doivent changer d'emploi.

• (1630)

L'enthousiasme est présent. Les travailleurs de Guelph—Wellington veulent acquérir les compétences nécessaires pour livrer concurrence. Ils veulent être en mesure de s'adapter à l'évolution des marchés et ils tiennent vraiment à travailler. Les employeurs de ma circonscription cherchent des façons novatrices en matière de formation. Ils veulent des crédits d'impôt, une aide gouvernementale directe, des congés d'études et des accords de travail partagé. Comme leurs employés, ils ne demandent pas la charité. Ils veulent des outils qui leur permettent d'investir dans le perfectionnement des employés. Investir dans la main–d'oeuvre de Guelph—Wellington, c'est investir dans l'avenir du Canada.

Le marché du travail évolue. Le Canada veut grandir et prendre sa place sur un marché mondial où la concurrence reste vive. Comme le premier ministre et l'Équipe Canada nous l'ont montré ces derniers jours, nous ne craignons pas la concurrence des meilleurs dans le monde. Nous sommes les meilleurs. Les gens d'affaires de Guelph—Wellington et d'ailleurs au Canada savent qu'ils peuvent faire des affaires partout dans le monde. Ils ont besoin de travailleurs capables de s'adapter, flexibles et prêts à acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

Nous parlons d'investir. Les gens d'affaires savent que des investissements judicieux mènent au succès. Nous devons investir dans les ressources humaines pour que le Canada soit concurrentiel, grand et solide. Nous devons encourager les Canadiens à vouloir s'instruire toute leur vie durant. Il est révolu le temps où un travailleur recevait une formation en vue d'occuper un même emploi pendant 30 ou 40 ans. Nous devons favoriser l'alphabétisation, exhorter nos jeunes à ne pas abandonner les études et à se préparer à occuper les emplois qui sont offerts, et encourager les individus et les employeurs à investir pour améliorer constamment les compétences. Il ne faut jamais cesser d'apprendre.

Pour répondre aux exigences du marché mondial, nous devons suivre l'évolution du marché du travail. L'entrepreneur progressif de Guelph—Wellington sait bien que pour chaque dollar que les entreprises canadiennes consacrent à la formation, les entreprises américaines en dépensent deux. Les entreprises japonaises en dépensent cinq fois plus et celles d'Allemagne, huit fois plus. Sans une formation permanente, nous ne pourrons survivre.

Ce gouvernement conclut des partenariats. L'Équipe Canada a montré ce que la collaboration pouvait faire pour le Canada. Les gens d'affaires de Guelph—Wellington veulent être les partenaires de leurs employés. Les travailleurs veulent que leurs employeurs réussissent. Ensemble, ils veulent le bon fonctionnement du gouvernement. Nous savons qu'en investissant dans les ressources humaines, nous nous constituerons une main–d'oeuvre hautement qualifiée et très compétitive. Je suis fière de l'optimisme que manifestent les gens d'affaires de Guelph—Wellington. Ils regardent en avant. Ils ont résisté à une terrible tempête.

Nos travailleurs ne veulent ni l'assurance–chômage ni l'assistance sociale. Ils veulent travailler. Ils veulent bâtir ensemble une société prospère. Ils veulent que leurs enfants et eux–mêmes possèdent les compétences nécessaires pour s'assurer la prospérité économique. Ils en ont assez des mises à pied et des ralentissements de travail, ils veulent des emplois durables. Ils veulent donner le meilleur d'eux–mêmes.

Selon les Nations Unies, le Canada est le meilleur endroit au monde où habiter. Grâce à des partenariats et à une meilleure formation, le Canada continuera d'être le meilleur endroit au monde où habiter.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je veux revenir sur certaines affirmations de la députée. Tout d'abord, je reconnais que les Canadiens, et au premier chef les habitants de Guelph—Wellington, veulent travailler. Ils veulent des emplois. Personne ne veut vivre de l'aide sociale, quoique cela ressemble à une véritable industrie au Canada par les temps qui courent.

• (1635)

La députée a mentionné qu'aux États–Unis, au Japon, en Allemagne et dans un autre pays, les entreprises consacraient beaucoup plus à la formation des employés qu'au Canada. Je n'en doute pas un seul instant. En comparaison, les diverses charges auxquelles sont assujetties les entreprises dans ces pays sont beaucoup moins lourdes qu'au Canada.

Peut–être que si nos entreprises ne consacrent pas autant d'argent à la formation, c'est qu'elles ne peuvent pas se le permettre. Au Canada, le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises est nettement plus élevé que dans les quatre pays mentionnés par la députée. Au Canada, les taxes de toutes sortes, l'impôt foncier et les charges sociales sont beaucoup plus élevés que dans d'autres pays.

Ces pays ont donc plus d'argent à consacrer à la formation. Ils n'ont pas comme le Canada un déficit de 40 milliards de dollars qui représente un fort pourcentage du PIB. De plus, à 535 milliards de dollars, notre dette est sur le point d'échapper à tout contrôle tant elle est élevée par rapport à notre PIB et il nous sera extrêmement difficile de commencer à la réduire. Les autres pays ne connaissent pas des problèmes financiers aussi graves que les nôtres.

Les problèmes financiers que nous connaissons au Canada influent directement sur ce qu'il en coûte pour faire des affaires ici. Les petites et les moyennes entreprises sont les plus durement frappées parce qu'elles n'ont pas tous les avantages des très grandes entreprises. Elles doivent lutter beaucoup plus fort. Elles n'ont pas d'argent à investir dans des programmes de formation.

À une certaine époque, avant qu'un gouvernement libéral lance la valse du déficit, il y a 25 ans environ, ce qu'il en coûtait pour faire des affaires au Canada rendait nos entreprises extrêmement concurrentielles sur les marchés mondiaux. Elles étaient très rentables parce qu'elles ne subissaient pas une taxation exagérée et que leurs différentes charges n'étaient pas excessives. Ces temps sont révolus depuis longtemps.

En ce moment, ce sont ces mêmes facteurs qui expliquent le manque de programmes de formation. Les entreprises n'ont tout simplement pas les moyens de payer des programmes de formation. Sans un déficit et une dette aussi élevés, le Canada serait en excellente santé.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, le député a dit que nous ne pouvions pas nous permettre d'investir dans des programmes de formation. Je répondrai à cela que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas investir dans des programmes de formation. Si nous ne le faisons pas, il est clair que nous n'aurons pas d'avenir dans ce pays. Cela ne fait aucun doute.

Il y a la question des partenariats. Le député a signalé que les autres pays dépensent beaucoup plus que le Canada au titre de la formation. C'est vrai. Les entreprises canadiennes commencent enfin à se rendre compte que la formation est essentielle à leur survie.

J'ai passé l'été à visiter les dirigeants de nombreuses entreprises dans la circonscription de Guelph–Wellington. Ils se rendent compte qu'ils ont commis une erreur en ne tenant pas les compétences de leurs employés à jour, ce qui, souvent, ne coûte pas si cher. Ils n'ont pas nécessairement vu venir la nouvelle technologie. Je dirai au député qu'il y a beaucoup de choses à améliorer dans ce domaine. Nos industries le savent. J'encourage fortement le député à prendre le temps d'examiner la situation.

Le député a tout à fait raison. Nos entreprises ont un problème réel sur le plan des salaires, du RPC et des divers autres programmes auxquels ils doivent contribuer. Notre ministre des Finances a dit que le gouvernement est déterminé à atteindre son objectif de 3 p. 100. Cela nous aidera beaucoup.

• (1640)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que nous adoptions la motion suivante. Je propose:

Que, à 15 heures demain, la Chambre revienne à la présentation de rapports de comités.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur le rapport du Comité de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME*. J'ai travaillé de très longues heures avec ce comité, et je remercie mes collègues de tous les partis de leur collaboration.

Un élément essentiel du rapport concerne certaines de nos structures bancaires. C'est avec plaisir que j'ai poussé l'examen plus loin cette semaine en acceptant l'invitation de la Banque Royale du Canada à visiter ses bureaux de direction à Toronto et à discuter avec les dirigeants des modalités de la gestion de leur portefeuille de prêts aux PME. Je crois que nous comprenons mieux où se situent les problèmes. Il reste encore beaucoup à faire.

À peine six ans avant la fin du XX^{e} siècle, le moment convient parfaitement pour nous demander si nous devons inventer une nouvelle stratégie industrielle pour le Canada. Le problème, pour le Canada et les Canadiens, c'est qu'ils ne sont pas conscients de leur propre grandeur. La recherche biomédicale, la conception de logiciels, les télécommunications et le génie géomagnétique ne sont que quelques–uns des nombreux domaines où le Canada fait figure de chef de file mondial.

La nouvelle économie ne reposera pas sur la force musculaire, mais sur la matière grise. Le mot d'ordre sera «petit et efficace», et les grandes structures industrielles vont s'effondrer. Les grandes cheminées d'usine vont cesser de cracher la fumée, et le Canada va passer de l'enfance à l'âge adulte.

Dans un livre récent intitulé *Shifting Gears: Thriving in the New Economy*, Nuala Beck fait allusion à certains de ces changements. En Colombie–Britannique, plus de gens travaillent dans les télécommunications que dans l'exploitation forestière. En Nouvelle–Écosse, les effectifs du monde de l'enseignement sont plus nombreux que ceux des pêches, des forêts et de la construction pris tous ensemble.

Ce sont les PME qui constitueront la locomotive de l'économie de l'avenir. Cette locomotive sera alimentée par la connaissance et conduite par une nouvelle race de chefs d'entreprise. Ce seront eux les employeurs et les créateurs de richesse du XXIe siècle. Ce sont eux qui créeront les emplois et qui produiront les nouveaux biens de consommation.

En tant que gouvernement, nous nous redéfinissons à la lumière de ces nouveaux changements. Nous devons nous enlever du chemin de cette nouvelle locomotive sinon elle nous passera sur le corps. Mais, plus important encore, nous devons restructurer le gouvernement de sorte qu'il puisse prêter son assistance à cette économie en train de voir le jour, de sorte que les PME canadiennes puissent oser être les meilleures au monde.

Comment peut–on renforcer ces relations entre le gouvernement et les PME pour faire en sorte que le Canada réalise tout son potentiel au cours du prochain siècle? Je me réjouis de voir que notre gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives pour soutenir les PME. Notre commerce extérieur compte pour 30 p. 100 de notre produit intérieur brut. À l'heure actuelle, presque toute cette activité est le fait d'une poignée d'entreprises. C'est manifestement inacceptable.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a amorcé, de concert avec nos banques, un vigoureux projet pour redéfinir les qualités dont nos gens d'affaires auront besoin pour se tailler une place sur les marchés étrangers, grâce à des sessions de formation dynamiques, à des instruments de financement plus intuitifs pour le commerce d'exportation par l'intermédiaire de la Société d'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne et grâce à la création d'une banque de données sur les contrats et les faits saillants des marchés en train d'apparaître.

Nous devrons en outre restructurer nos missions commerciales à l'étranger. J'ai acquis une certaine expérience à cet égard à l'occasion d'un voyage à Beijing le printemps dernier. Je puis dire que certains des membres de nos missions commerciales méconnaissent certains des besoins de la petite entreprise dans un environnement international. Ces fonctionnaires doivent travailler en étroite collaboration avec les entreprises pour faire en sorte que les sociétés canadiennes puissent faire le saut sur la scène commerciale internationale.

• (1645)

Je ne peux que rappeller aux députés le franc succès que remporte actuellement l'Équipe Canada dans l'Asie du Sud–Est. Avec d'autres parlementaires, j'ai eu la chance de faire partie d'une mission commerciale à Beijing, au printemps dernier. Malheureusement, certains réformistes ne se sont pas donné la peine de nous accompagner, mais la mission a été très réussie. Cette mission commerciale représentait beaucoup de petites et moyennes entreprises établies surtout en Ontario. Nous sommes allés à Beijing où nous avons établi de nouvelles alliances.

Je suis heureux de souligner qu'à cette occasion, des maires et des habitants de la province de Weifang en Chine, dont la population dépasse les 85 millions d'habitants, ont signé un accord économique avec la municipalité de Whitby, qui se trouve dans ma circonscription. Un grand nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes font des affaires avec la Chine, certaines ont même ouvert des succursales à Beijing. Voilà le genre de choses qu'il faut faire.

Des changements sont en train de se produire. Des emplois se créent maintenant dans ma circonscription de Durham. Nous devons absolument encourager ces initiatives et c'est précisément ce qu'entendent faire les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international.

J'ai parlé du commerce, mais nous devons aussi voir aux besoins des petites et moyennes entreprises qui tentent de s'établir sur le marché intérieur. Les pratiques gouvernementales leur opposent souvent un obstacle. L'établissement de rôles commerciaux et d'affaires élevés, des normes et des règlements municipaux importuns, notre propre TPS redoutée, de même qu'un taux d'imposition anormalement élevé ne sont que quelques–uns des obstacles qui nuisent aux entreprises de notre pays.

Le déficit paralyse notre gouvernement et ne nous permet pas de poursuivre une politique vraiment dynamique. En fait, en empruntant lourdement, les gouvernements font que les petites entreprises n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en capitaux. D'une certaine façon, ce que nous pouvons faire de mieux pour les petites et moyennes entreprises, c'est contenir et réduire le déficit.

Les taux d'intérêt et d'imposition sont tellement élevés à l'heure actuelle qu'ils empêchent l'établissement de nouvelles entreprises. On ferait beaucoup pour les petites et moyennes entreprises si l'on réglait ce problème.

Cela étant dit, je crois qu'il y a des choses que le gouvernement peut mieux faire pour améliorer la confiance des entrepreneurs. Il faudrait songer sérieusement à ramener une certaine forme de moratoire fiscal sur le capital investi dans les petites et moyennes entreprises. Autrement dit, il faut encourager la rétention des capitaux dans le secteur des entreprises en reportant la reconnaissance des gains en capital au moment où l'investisseur veut profiter du fruit de son labeur. Cela assurerait une capitalisation plus agressive des petites et moyennes entreprises.

J'ai dit qu'on pourrait modifier le régime fiscal, mais il faut aussi modifier la façon dont les petites et moyennes entreprises ont accès à du capital nouveau. C'était le fondement de notre rapport. Toutefois, je crois qu'il y a d'autres choses que nous pourrions faire. La plupart des petites entreprises échouent dans les premières années d'exploitation et cela, non pas parce que leur produit est défectueux ou mal commercialisé, mais parce que les capitaux font défaut.

Le gouvernement a beaucoup fait dans ce domaine. La Loi sur les prêts aux petites entreprises, les programmes d'entreprises risquées de la Banque fédérale de développement, le Fonds de relance économique Inc., et même l'article 25 de la Loi sur l'assurance–chômage constituent tous de bonnes initiatives pour aider les petites et moyennes entreprises, mais cela ne suffit pas.

Ce qu'il nous faut au Canada, c'est un marché de capitaux dynamique et direct qui soit d'un accès relativement facile, mais

qui soit aussi régi par une réglementation qui ait le respect de la population en général. C'est là tout l'intérêt d'investir dans nous–mêmes. Les Canadiens ont trop souvent évité les risques d'investissement. Cela nous a empêchés d'exploiter tout notre potentiel en tant que pays. Ce marché nouveau et amélioré assurerait un système d'échanges relativement faciles. Je signale qu'il existe déjà quelque chose de ce genre, à savoir le *Canadian Dealer Network* de la Bourse de Toronto. Mais celui–ci est d'un accès trop coûteux et difficile.

Enfin, il faut croire en nous–mêmes et en nos possibilités. Il faut voir ce que nous pourrions être. Nos entreprises elles–mêmes devront se créer des réseaux pour que nous arrivions à exceller dans tout ce que nous faisons. Nous devons nous débarrasser de cet esprit de clocher qui nous empêche d'être les meilleurs. Nous devons apprendre à partager les uns avec les autres de tel sorte que les produits canadiens soient les meilleurs au monde, de telle sorte que le XXI^{e} siècle soit vraiment le siècle du Canada.

• (1650)

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat concernant la motion n^{o} 16 du secrétaire d'État aux Affaires parlementaires que je cite:

> Que cette Chambre prenne note du deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie («Pour financer le succès de la PME»).

Je devrais préciser que l'étude des recommandations de ce rapport et du rapport dissident du Bloc québécois à ce comité nous a permis de nous interroger sur des questions importantes concernant les PME en général et surtout sur le financement en particulier de ces PME, ce qui constitue en grande partie la clé du développement économique au Québec et au Canada.

Dans ce rapport, j'ai constaté qu'il y a, oui, des changements nécessaires apportés au financement des PME afin qu'elles puissent atteindre un niveau de productivité et de compétitivité à l'égard de la mondialisation de l'économie. Je suis d'avis que les PME doivent non seulement continuer de s'accroître en nombre, mais aussi d'augmenter leur capacité de production et de diversification, et cela ne sera possible que si le financement accordé aux PME leur permet de gravir ces échelons, c'est–à–dire de passer de petite à moyenne entreprise et, par bonheur, de moyenne entreprise à très grosse entreprise.

Or, malheureusement, les statistiques révèlent qu'entre 1978 et 1986, seulement moins de 1 p. 100 des petites entreprises canadiennes ont pu accéder au statut d'entreprises moyennes comparativement à 15 p. 100, à la même époque, aux États–Unis.

Certes, trouver une explication au manque de performance de nos entreprises au niveau de leur croissance est des plus important, mais à court terme, pour de nombreuses entreprises en région, le financement est souvent le frein de leur développement.

Bien sûr, ce rapport présente des points positifs en ce qui concerne les PME et le financement de celles–ci. Cependant, je suis d'avis que certaines recommandations manquent de substance réelle et d'esprit d'innovation concret.

À priori, je serais d'avis pour appuyer le comité qui recommande que la Banque fédérale de développement, la BFD, soit confirmée dans son rôle de prêteur complémentaire aux petites et moyennes entreprises. Toutefois, il est bien entendu que ce rôle devrait être redéfini afin de ne pas engendrer des chevauchements et des dédoublements, les gouvernements provinciaux ayant tous leur politique de développement, et le gouvernement du Québec n'y manque pas avec sa nouvelle politique de régionalisation de ses programmes de développement.

Il serait de loin plus important que le gouvernement fédéral, au lieu de vouloir changer le nom de Banque fédérale de développement, ce qui occasionnerait de nombreux frais sans aucun avantage direct, pourrait plutôt donner à ce même organisme une nouvelle philosophie, à savoir, assumer le rôle de prêteur complémentaire en capital de risque aux entreprises, rôle qu'avait déjà le Bureau fédéral de développement régional qui voit son mandat disparaître, sinon décroître par l'absence de budgets qui s'y rattachent.

Comme je parle de financement et de capital de risque, je voudrais m'attarder sur la Loi des prêts aux petites entreprises, dont mes collègues du Bloc font état dans le rapport dissident. J'aurais aimé que le comité fasse preuve d'une plus grande vision, d'une plus grande compréhension dans leur étude du financement des PME. Les prêts aux petites entreprises sont des outils très populaires et indispensables pour elles. Ces outils leur permettent de régler plusieurs problèmes en matière de productivité, de stratégie de marchés, de création d'emplois ayant les fonds nécessaires pour le faire.

Pour obtenir ces fonds du programme sur la Loi des prêts aux petites entreprises, les PME doivent obtenir de bons résultats dans les domaines de leur gestion et dans d'autres domaines jugés importants, et pour elles, ce sont des conditions nécessaires pour réussir.

Par conséquent, du rapport des séances du comité, on peut constater que les libéraux siégeant au comité n'ont aucun respect ou n'ont tout simplement pas compris les besoins fondamentaux des entrepreneurs québécois et canadiens qui cherchent désespérément des solutions pour se sortir du marasme économique.

Le gouvernement actuel propose que l'on divise les groupes de PME en des catégories de priorité économique. Les libéraux veulent la mise en place d'un nouveau programme restreint pour soutenir le financement du fonds de roulement des PME exclusivement réservé à celles qui sont exportatrices.

• (1655)

Nous pouvons donc voir encore une fois que les lobbyistes libéraux ont réussi à défendre leurs propres intérêts au détriment d'autres PME qui ont aussi besoin d'une aide financière pour augmenter leur productivité afin qu'elles puissent devenir plus concurrentielles, et elles aussi exportatrices.

On a souvent besoin d'idées innovatrices. Afin d'accroître la croissance économique dans les régions telles que l'Abitibi—Témiscamingue, dans mon comté, comme dans tous les autres comtés en région, les entrepreneurs devront pouvoir compter sur des fonds régionaux de développement de fonds qui seraient bâtis ou pourraient être bâtis par des investisseurs locaux, pour des investissements locaux, naturellement avec les idées ou l'aide du gouvernement des deux niveaux.

Le rapport touche déjà des idées semblables et j'espère qu'elles seront prises en considération par les ministres.

En édifiant un bas de laine régional, nous pourrions éviter des situations préjudiciables, dont l'exemple d'une femme qui est venue me voir à mon bureau après s'être vu refuser un prêt bancaire de 15 000 $ pour son fonds de roulement dans le volet du LPPE pour démarrer son entreprise. Les raisons données pour le refus: manque d'expérience et entreprise à risque, alors qu'elle avait elle–même mis près de 45 000 $ pour l'équipement, argent qui était venu de sa famille pour l'aider à démarrer son affaire et créer des emplois.

En rétrécissant les crédits des PME, les banques les empêchent d'investir et de faire face à la mondialisation de l'économie. On peut se demander si les programmes aux PME ne sont profitables qu'aux banques, car elles ont des critères rigides et discrétionnaires, comme le cas que je viens de vous citer, pour le financement des PME. Elles ne prêtent qu'à des entreprises à faible risque, alors que leur mission devrait être beaucoup plus large. Si ces banques ne peuvent pas faire l'affaire, alors il faudrait peut–être trouver un organisme gouvernemental telle la Banque fédérale de développement qui pourrait le faire.

Nous devons tous savoir que si certaines politiques du comité se reflétaient au gouvernement dans le prochain budget, il en résulterait malheureusement un déclin important des PME, surtout au Québec, ainsi que dans le reste du Canada. D'ailleurs, des témoignages devant ce comité sembleraient donner raison aux appréhensions du Bloc québécois.

Certaines PME ont de plus en plus de difficulté à obtenir des prêts parce que le gouvernement actuel favorise les PME exportatrices. Cela démontre hors de tout doute que le gouvernement n'a pas de politique de création d'emplois qui touche la PME dans son ensemble. Il n'a pas tenu sa promesse qui était dans son livre rouge de permettre une aide aux PME, à toutes les PME. Il devait créer des emplois et son slogan était «jobs, jobs, jobs», alors que maintenant, la réalité pour de nombreuses PME est «faillite, faillite, faillite».

Je trouve honteuses les politiques entreprises par ce gouvernement. Les libéraux ont l'audace de nous faire croire qu'ils vont créer des emplois alors qu'ils provoquent la fermeture des entreprises parce qu'elles n'ont pas eu le financement promis dont elles avaient réellement besoin. Or, sans l'accès à des capitaux suffisants, même les gestionnaires les plus doués et les meilleures stratégies commerciales risquent quand même de ne pas réussir.

Je voudrais ici citer un exemple de mon comté, où l'apport du fédéral a permis le développement de ces entreprises. Je veux dire ici que si le gouvernement continuait de pareilles actions, on aurait moyen de créer des emplois et non pas de changer les politiques. Cet exemple s'appelle Préci–Bois, une entreprise du petit village de Barraute. La nouvelle technologie permettrait d'utiliser les arbres qui ont des diamètres de moins de quatre pouces pour en faire des petites lamelles de bois qui sont vendues et exportées aux États–Unis.

Le propriétaire a mis plus de 500 000 $ comme mise de fonds personnelle, a pu emprunter un million à une banque à charte, mais les derniers 500 000 $ pour un projet total de 2 millions étaient nécessaires comme capital de risque, et le Bureau fédéral de développement régional l'a appliqué après malheureusement huit mois, presque un an d'attente. Finalement, à force de pressions et d'explications, je pense que les fonctionnaires ont trouvé le projet excellent et aujourd'hui plus de 30 emplois vont être créés laissant moins de 30 personnes sur l'aide sociale ou sur l'assurance–chômage.

Ceci est un exemple où au lieu d'avoir une dépense du gouvernement on a une création d'emploi qui va rapporter des dividendes au pays.

Beaucoup de projets, malheureusement, n'ont pas tous eu la chance d'avoir des financements suffisants, comme celui que je viens d'énoncer. Ce gouvernement avait promis des sources de financement aux gens de ces localités—j'ai nommé une localité, mais il y a de nombreuses autres qui sont venues me voir, qui ont des projets en cours, mais qui n'auront pas les ressources nécessaires pour finaliser leur projet—pour qu'ils puissent réaliser leurs projets, projets qui avaient fait consensus au sein de leurs communautés et qui auraient créé d'autres emplois.

● (1700)

Ces gens ont eu la volonté de se prendre en main et de créer des entreprises pour diversifier leur économie. En changeant ses politiques, le gouvernement n'a pas tenu ses promesses ni proposé d'autres alternatives de financement pour eux. Pour sa part, le Bloc québécois veut étendre la Loi sur les prêts aux petites entreprises concernant le financement de leur fonds de roulement, qui est souvent la différence entre un projet qui peut fonctionner ou non, à toutes les PME, exportatrices ou non.

Cependant, afin de mettre sur pied le financement de fonds de roulement pour les PME, le Bloc propose des solutions concrètes et réalistes, dans son rapport dissident à l'annexe F du présent rapport. Je suis d'accord, oui, d'accord, que le gouvernement devrait orienter ses suggestions dans une approche fiscale responsable, en analysant les avantages et les coûts des demandes de prêts. De cette façon, les PME devront assumer une part de responsabilité technique, c'est–à–dire qu'elles devront bien structurer les plans de relance profitables et durables.

Il est évident que si le gouvernement accepte la suggestion du Bloc québécois ou toute autre suggestion positive concernant le financement du fonds de roulement des PME, il en résultera des bénéfices socio–économiques, tout particulièrement dans des régions éloignées comme ma circonscription d'Abitibi, au Québec.

En 1988, par exemple, la BFD, qui est un agent très important de développement dans nos régions, avait octroyé plus de 8,9

millions de dollars de financement dans 86 projets à caractère manufacturier en Abitibi–Témiscamingue. Les montants alloués l'ont été dans le cadre du programme *Développement des entreprises*, volet industriel, c'est–à–dire PDI. L'intervention de cet organisme a permis à plusieurs entreprises d'acquérir de l'équipement dans ce temps–là et pour moderniser leurs installations, permettant surtout d'accroître leur productivité et de se préparer adéquatement à la reprise économique.

Je pourrais citer de nombreux exemples qui ont profité de ce financement et qui aujourd'hui, peuvent avoir les outils nécessaires pour exporter des sous–produits du bois de notre région. Actuellement, le BFDRQ cible davantage ses interventions, avec un budget qui était de 1,5 million de dollars l'an passé au lieu de huit millions de dollars et qui pourrait être amené à zéro, en mettant l'accent, comme je le disais plus tôt, sur les PME qui présentent un fort potentiel sur les produits d'exportation, ce qui n'est pas mauvais en soi, mais il faut penser aussi à d'autres PME, comme par exemple le tourisme dans nos régions. Mais surtout, les nouveaux services du BFDRQ se feront non pas en termes d'investissement mais en termes d'aide en soutien technique, c'est–à–dire l'étude de projets de faisabilité, etc.

Il va donc être difficile, avec le peu de budget disponible, pour les PME en Abitibi de pouvoir trouver du financement pour diversifier leur production, dépendant essentiellement de l'industrie minière et forestière comme fonds de développement régional. Il est urgent de créer dans la région des industries secondaires, ce qui aura pour conséquence de créer des emplois, de réduire les dépenses d'assurance–chômage et par le fait même, de réduire les dépenses du gouvernement, tout en augmentant ses revenus.

Les faits parlent d'eux–mêmes: avec la dernière mise de fonds du BFDRQ, qui était de 1,6 million de dollars pour un projet touristique à Val–d'Or, nous n'aurons plus de projets de si grande envergure, compte tenu de ses nouvelles orientations. Avec les propositions du rapport du Comité permanent de l'industrie, j'espère que les budgets seront aussi suffisants dans l'avenir pour stimuler toute la PME, sans discrimination.

Pour conclure, j'aimerais reprendre les paroles de M. Alain Garneau, président de l'Association des prospecteurs du nord–ouest québécois, secteur Val–d'Or. Il est à noter que le secteur minier, chez nous, est l'un des plus importants secteurs économiques. Je le cite: «. . .la majorité des emplois sont créés par les PME. Ce sont elles qui forment ou expérimentent la plupart des gens dans leurs secteurs propres. Leur importance est primordiale économiquement et socialement, mais malheureusement souvent trop oubliée par nos chers gouvernements. . .»

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Gaspé—Les pêches; la députée de Calgary–Sud–Est—Le CRTC; le député de Davenport—Le droit de la mer.

[*Traduction*]

Mme Terrana: Monsieur le Président, il semble qu'un de mes collègues de l'opposition aimerait prendre la parole en premier. Il a des obligations urgentes. Je n'ai pas d'objection à lui céder ma place.

• (1705)

Le vice–président: La députée fait preuve de beaucoup de courtoisie envers le député de Prince George—Bulkley Valley. Nous reviendrons ensuite à elle.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir cédé la parole. Je partagerai le temps qui m'est imparti avec le député de Fraser Valley–Ouest. Je prendrai dix minutes.

Nous discutons aujourd'hui des petites entreprises. C'est un sujet qui ne m'est pas entièrement étranger, car j'ai passé de nombreuses années—en fait, la majeure partie de ma vie—dans le secteur des petites entreprises et j'ai été confronté à presque toutes les difficultés auxquelles peuvent se heurter les petites entreprises actuellement et depuis 25 ou 30 ans. Je suis heureux de dire que j'ai réussi à relever les défis dans la plupart des cas.

Même si je souscris au rapport du comité à bien des égards, j'estime important de parler un peu des difficultés des petites entreprises et des attitudes adoptées à leur endroit, ne serait–ce que pour faire comprendre au gouvernement et aux représentants des milieux bancaires, s'ils sont à l'écoute aujourd'hui, les défis que doivent relever ces petites entreprises et le rôle important qu'elles jouent dans l'économie du Canada.

La plupart des gens croient sans doute que ce sont les entreprises comme Esso, IBM, General Motors et d'autres grandes entreprises bien connues qui sont les moteurs de l'économie canadienne. Ces mêmes personnes pensent probablement que ces grandes entreprises emploient la majorité de la main–d'oeuvre canadienne. Eh bien, cela n'est vraiment pas le cas. En fait, l'idée que ce sont ces grandes entreprises qui sont le moteur de l'économie et qui embauchent le plus de travailleurs est tout simplement très loin de la réalité.

La vérité, c'est que la santé économique du pays dépend de la petite entreprise. Ce sont les petites entreprises de moins de 20 employés qui créent des emplois, qui stimulent la croissance économique et qui ouvrent de nouvelles possibilités aux travailleurs du pays.

Compte tenu de l'importance du rôle que joue la petite entreprise dans notre pays, il est surprenant de constater, comme le montre le rapport du Comité permanent de l'industrie, l'existence des nombreux obstacles que les petites entreprises doivent continuellement franchir pour simplement exercer leur activité, obstacles créés par le gouvernement et le secteur bancaire.

J'espère que le secteur bancaire et le gouvernement prendront note de ce qui est dit ici aujourd'hui ainsi que de la teneur du rapport, pour le bien–être du pays de même que la survie et la croissance du secteur de la petite entreprise du Canada.

En 1990, les petites entreprises ont employé quelque 4,2 millions de personnes au Canada, sur les 12 millions de travailleurs que compte le pays. En outre, les petites entreprises ont été responsables de la création de 80 p. 100 des emplois entre 1977 et 1987 et elles continuent d'être le moteur même de l'économie canadienne.

Le gouvernement est tout à fait conscient de ces données et il a montré qu'il comprenait l'importance de la petite entreprise pour le pays. En fait, le livre rouge traite abondamment des vertus de la petite entreprise au Canada ainsi que des défis et des obstacles auxquels elle est confrontée.

• (1710)

Dans le budget, le gouvernement a promis d'examiner la question dans le but de déterminer comment le gouvernement pouvait agir pour aider les petites entreprises à prospérer. Il a reconnu que le fardeau fiscal, les tracasseries administratives, le manque d'argent et le manque d'accès à l'information et aux programmes gouvernementaux étaient toutes des questions qu'il nous fallait régler pour le bien de la petite entreprise.

Pendant la réunion du G–7 à Naples le 9 juillet, les sept pays du groupe ont tous convenu qu'il était important de lever les obstacles que doivent surmonter les PME. Ils ont tous reconnu que les PME étaient le moteur même de leur économie.

En somme, le gouvernement est certainement très conscient de l'importance de la petite entreprise et des diverses difficultés qui l'assaillent. Selon le rapport du comité de l'industrie, les membres du gouvernement sont bien au fait du dossier des petites entreprises. Ils pensent aussi aux petites entreprises tous les soirs durant la lecture obligatoire du livre rédigé à l'encre rouge et à l'importance des petites entreprises lorsqu'ils participent aux conférences économiques internationales.

Outre les voyages à Naples, la rhétorique du livre à l'encre rouge et la présentation de ce rapport, qu'a fait le gouvernement pour venir en aide à ce secteur vital de notre économie? Nous avons entendu bien des discours, bien des mots, bien des promesses. En fait, durant sa première année de mandat, le gouvernement n'a presque rien fait pour aider les petites entreprises.

J'ai parlé plus tôt de certaines mesures que le gouvernement pourrait prendre pour stimuler le secteur bancaire, les six grands qui contrôlent le milieu bancaire du pays et qui contrôlent tout le financement des petites entreprises. J'ai déjà mentionné ce qu'il pourrait faire. Ne vous méprenez pas à ce sujet, rien ne changera dans le domaine du financement des petites entreprises, tant que le gouvernement ne mettra pas le couteau sur la gorge des six grands qui contrôlent l'argent et qu'il ne les enjoindra pas de porter véritablement attention aux petites entreprises.

Voilà une mesure que le gouvernement pourrait prendre et il n'a pas à attendre deux ou trois ans pour le faire. Il peut le faire presque immédiatement. Il s'agit du gouvernement après tout. Il fixe la réglementation qui régit le secteur bancaire au Canada. Il peut donc prendre cette mesure immédiatement.

Le dernier budget du gouvernement a ajouté un autre obstacle à ceux que subissaient déjà les petites et moyennes entreprises en augmentant les impôts pour toute entreprise dont le capital atteignait 15 millions de dollars. Il n'est pas question de petites entreprises dans ce groupe, mais, en fait, de nombreuses petites entreprises profitent du fait que des entreprises de taille moyenne comptent sur ce genre de capitaux et de recettes. Le gouvernement a augmenté le fardeau fiscal de ce type de moyennes entreprises.

Dans son nouveau document intitulé «Un nouveau cadre de la politique économique», le ministre des Finances dit, ce qui est tout à fait surprenant, que les impôts sur le revenu et les charges sociales faussent le fonctionnement du marché et nuisent à la croissance économique.

Je voudrais dire que tout ce qu'il avait à faire, c'était de se rendre au centre–ville et de s'entretenir avec quelques petits entrepreneurs. Il aurait alors appris tout cela sans avoir à réfléchir bien longtemps à la question. Ce n'est un secret pour personne dans le secteur de la petite entreprise que les impôts ont des répercussions négatives.

Or, ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont les plus imposées et c'est là le principal facteur qui nuit à leur croissance économique, à leur expansion, ainsi qu'à la création d'emplois du même coup. Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu, aux charges sociales, à l'impôt sur le capital, aux taxes de vente, à l'impôt foncier et à je ne sais combien d'autres types d'impôt.

En fait, si on compare les impôts prélevés au chiffre d'affaires, on s'aperçoit que les petites entreprises paient, en fin de compte, 30 p. 100 de plus d'impôts que les plus grosses sociétés. Les charges sociales et les impôts locaux frappent plus particulièrement les petites entreprises. Elles doivent supporter jusqu'à 44 p. 100 du fardeau fiscal dans ce domaine, alors que la proportion n'est que de 28 p. 100 environ ou moins dans le cas des très grandes entreprises.

• (1715)

En résumé, je tiens simplement à préciser que j'ai déjà signalé à la Chambre que la meilleure chose que le gouvernement pourrait faire pour aider la création d'emplois dans le secteur privé et favoriser la croissance de ce secteur consisterait à cesser de venir puiser dans les poches des entreprises. Cela s'applique plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises. Elles constituent le moteur de notre économie.

C'est dans ce domaine que les ministres des Finances et de l'Industrie devraient agir s'ils veulent favoriser la croissance économique et atteindre le chiffre magique de 3 p. 100 du PIB

pour la réduction de notre déficit. C'est là qu'ils peuvent aider les petites et moyennes entreprises. En particulier, il faut faire en sorte de réduire leur fardeau fiscal et demander aux institutions financières d'assumer le rôle qui leur revient.

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui à la Chambre du rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME.*

Tous les membres de ce comité ont travaillé très fort pour produire ce que le *Financial Post* a qualifié, étant donné sa profondeur, de rapport d'un mini–groupe de travail. Les recommandations de ce rapport ont suscité beaucoup de réflexions. Il est encourageant d'entendre des suggestions utiles des députés d'en face au sujet du contenu de ce rapport.

Je voudrais tout d'abord parler d'une ou deux choses qui se sont produites dans notre pays depuis janvier dernier dans le domaine de la création d'emplois et de la croissance économique. Nous nous servirons de cette période comme cadre. Depuis janvier, on a créé 327 000 emplois, la plupart dans le secteur manufacturier, des emplois qui, comme la Chambre le sait peut–être, sont des emplois de longue durée. Seuls 11 000 de ces emplois sont considérés comme des emplois à temps partiel.

Je voudrais dire aux députés d'en face que, d'après les plus récents indicateurs économiques, les entreprises n'ont jamais été aussi confiantes, les profits sont à la hausse, les attentes sur le plan de l'embauchage sont aussi à la hausse et les commerces de détail s'attendent à faire le gros de leur chiffre d'affaires au temps des Fêtes. Cette situation tient au fait que les consommateurs achètent maintenant des voitures, des fours micro–ondes, des réfrigérateurs et autres produits qui sont considérés comme des articles du marché faible ou des articles qui traduisent une confiance dans l'économie.

Ce gouvernement a su établir un climat qui inspire confiance aux petites entreprises créatrices d'emplois, un climat qui nous apporte la confiance dont nous avons besoin dans notre pays.

Je voudrais parler brièvement de ma circonscription, au Manitoba, la circonscription rurale de Provencher, et de l'importance des petites entreprises pour les Manitobains des régions rurales et, en fait, pour tous les Canadiens des régions rurales. Je représente des collectivités agricoles qui sont le moteur des petites entreprises et de l'activité économique dans les régions rurales. Un certain nombre de petites entreprises ont vu le jour dans ces régions. L'une des plus grandes collectivités que je représente, soit Steinbach, a accompli beaucoup de choses en travaillant étroitement avec le milieu agricole et un certain nombre de sociétés canadiennes importantes y ont été créées à partir de petites entreprises familiales. Les petites entreprises constituent un élément important dans les régions rurales du Canada, et j'estime que nous devrions continuer de les appuyer.

Plus tôt, un député du Parti réformiste s'est dit préoccupé du fait que les petites entreprises recourent au programme de développement économique de l'Ouest. Je crois qu'il s'agissait d'un député d'Edmonton. Je lui rappelle, ainsi qu'à la Chambre, que près de 800 projets ont été financés en Alberta entre 1988 et les alentours de 1992. En Alberta, 800 projets ont été financés par le programme de développement économique de l'Ouest, certains d'entre eux à Edmonton.

• (1720)

Récemment, j'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que la Chambre de commerce d'Edmonton a reçu quelque 17 500 $ dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest pour tenir un colloque réunissant des gens d'affaires de l'Alberta, afin de trouver des moyens d'accéder aux marchés de l'Asie et du Pacifique et d'aider leurs petites entreprises. Je suis convaincu que nous apportons une contribution très importante et cela, même en Alberta.

Permettez–moi de parler brièvement de l'une des autres questions qu'on a soulevées plus tôt au sujet des femmes dans les petites entreprises. Dans la circonscription de Provencher, j'ai reçu de nombreux appels de femmes qui désirent lancer leur petite entreprise. Nous devons réfléchir longuement à cette idée.

De 1990 à 1994, c'est–à–dire pendant la récession, la plupart des entreprises qui ont été créées étaient ce qu'on appelle des micro–entreprises. En d'autres termes, il ne s'agit pas vraiment de petites entreprises ayant moins de 50 employés, mais bien d'entreprises qui créaient deux, trois et peut–être cinq ou six emplois dans une petite localité. On a vu des femmes, qui travaillaient généralement à l'extérieur, s'associer à d'autres partenaires pour monter de petits centres de production artisanale qui connaissent aujourd'hui une croissance de plus en plus enviable.

Nous avons vu le précieux apport qu'elles ont fourni à l'économie canadienne en ces temps difficiles. J'étais donc très heureux lorsque mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, a annoncé, dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, une mesure visant à établir des réseaux d'affaires qui, à mon avis, vont être très utiles aux femmes, notamment aux femmes des régions rurales de l'Ouest, en ce sens qu'ils vont leur donner accès aux ressources.

J'aborde la question parce qu'elle constitue précisément un des éléments fondamentaux de ce rapport. Les faits sont là. Les Canadiens, notamment les petits entrepreneurs et plus encore, selon moi, les femmes, ont beaucoup de mal à avoir accès aux capitaux. Nous croyons que, grâce à un certain nombre de ces programmes gouvernementaux et moyennant la mise en oeuvre des recommandations de ce rapport, nous allons pouvoir mettre ce genre d'instruments financiers à la disposition des particuliers et des petits entrepreneurs afin que leurs sociétés se développent et prospèrent.

En ce qui concerne les banques, je pense qu'il en a été beaucoup question aujourd'hui. Les médias en ont fait largement état ces derniers mois. Je rappelle qu'il ne s'agit pas ici de tomber à bras raccourcis sur les banques. J'estime que tous les députés qui ont siégé au comité ont fait preuve d'impartialité et de bonne foi dans ce dossier et qu'ils se sont vraiment donnés du mal pour trouver des solutions. Et nous avons manifesté beaucoup d'intérêt et de respect quand les banques nous ont dit que, si elles ne voulaient pas être réglementées, ce n'était pas parce qu'elles craignaient la compétition, bien au contraire.

J'ai été très surpris quand, par exemple, l'Association des banquiers canadiens a dénoncé notre proposition de créer une banque de l'annexe III pour assurer une plus grande concurrence hors des grandes villes, c'est–à–dire dans les régions rurales. Elle a dit qu'elle s'opposerait vigoureusement à ce genre de mesure et s'est dite inquiète pour les investissements des déposants.

Je rappelle, pour ceux qui ne le sauraient peut–être pas, que les petites entreprises créent de 85 à 90 p. 100 des emplois, au Canada. Les banques s'inquiètent au sujet de l'argent des déposants, mais qui va à la banque le 15 et le 30 de chaque mois pour déposer son chèque de paie? Qui sont les déposants? Il est facile de conclure que ces déposants que les banques essaient de protéger sont ceux qui travaillent pour les petites entreprises de notre pays.

Nous devons examiner la situation de plus près. Nous sommes disposés à collaborer de façon très constructive avec les banques pour répondre aux besoins des petites entreprises. C'est très déconcertant de les entendre critiquer certains éléments du rapport.

Je veux profiter de ma dernière minute pour mentionner le plus récent marché conclu avec la Chine, au sujet des réacteurs CANDU, qui représente quelque 3,6 milliards de dollars et prévoit l'exportation de produits de technologie de pointe et des emplois à valeur ajoutée. Je tiens à dire à la Chambre que la majorité des contrats ainsi créés bénéficieront à des centaines d'entreprises de haute technologie, qui exporteront leurs services et leurs compétences.

Je remercie le gouvernement et le premier ministre d'avoir agi en chef de file à cet égard, d'avoir conclu ces protocoles d'entente. Cela aidera certainement la petite entreprise d'un bout à l'autre du Canada.

• (1725)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du financement du succès de la petite et moyenne entreprise.

Je voudrais, durant les dix minutes dont je dispose, me concentrer sur ce dont, à mon avis, la petite entreprise a besoin dans notre pays: l'intervention du gouvernement. Je prendrai à titre d'exemple l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, par l'intermédiaire de laquelle le gouvernement distribue des dons, des subventions, etc., à tour de bras.

Nous savons tous que les idéaux politiques ont changé ces dernières années. Le gouvernement parle à présent de responsabilité financière, de réduction des dépenses et d'efficacité, ce qui est un changement positif pour ce gouvernement. Cependant les paroles de Michael Thomas me viennent à l'esprit: «Ce n'est pas parce que vous avez été de mauvais socialistes que vous serez de bons capitalistes.» Ces paroles s'appliquent bien, à mon sens, à ce gouvernement qui ne sait pas très bien, je pense, ce qu'est réellement le capitalisme. Je vais vous le montrer en vous parlant de l'APECA.

Le Business Council of British Columbia a publié dernièrement un rapport sur la réduction du déficit, dans lequel il suggère au gouvernement plusieurs façons de réduire le déficit, notamment en éliminant progressivement les trois organismes chargés du développement régional.

Il a été question plus tôt des programmes régionaux de développement économique. Il est pertinent d'en parler aujourd'hui dans le contexte de la petite entreprise. Pertinent, parce que nous intervenons dans la petite entreprise de deux manières: nous la taxons jusqu'à l'asphyxier et nous créons une injustice terrible entre les petites entreprises. Pourquoi agissons–nous ainsi? D'un côté, nous leur consentons des subventions—notez bien que ce n'est pas imposable, c'est un don. C'est comme gagner à la 6/49. Le concurrent à l'autre bout de la rue doit faire des emprunts pour essayer de faire rentrer du capital dans son entreprise ou bien prendre de l'expansion. Dans bien des cas au Canada atlantique, l'APECA émet un chèque.

J'ai beaucoup parlé à certains bénéficiaires de subventions de l'APECA au Canada atlantique. Nous nous sommes aussi entretenus avec des représentants de l'APECA. Je vais donner aux députés une idée de l'ampleur des subventions distribuées par cette agence, sans parler de la direction de cet organisme, bien connue pour ses dépenses—inutile que je me lance là–dedans, c'est bien connu dans tout le Canada.

Examinons seulement certaines subventions distribuées aux petites et moyennes entreprises au Canada atlantique. Prenons par exemple Cynthia Billard, à Terre–Neuve, qui s'est vu accorder 37 105 $ pour la construction de deux unités avec cuisinette. Il s'agit d'un cadeau des contribuables canadiens. À celui ou celle qui frapperait à ma porte, dans Fraser Valley–Ouest, en Colombie–Britannique, pour me demander: «Acceptez–vous de donner à Cynthia Billard de l'argent pour qu'elle puisse construire deux logements avec vos taxes et vos impôts?», je répondrais: «Non. Qu'elle fasse comme tous ceux qui veulent augmenter le nombre de logements qu'ils louent, qu'elle demande un prêt ou qu'elle utilise les économies qu'elle a réalisées grâce aux profits provenant de ses autres logements.» On ne peut accorder des subventions à certains, et pas à d'autres. Cela crée un déséquilibre incroyable chez les petites entreprises.

Je veux vous énumérer un grand nombre de subventions de ce genre. La réputation du gouvernement n'est plus à faire pour ce qui est des subventions qu'il distribue à gauche et à droite.

• (1730)

Prenons l'exemple de M. Stedman Brophy. Il fait de la publicité dans les revues de chasse et participe à des foires commerciales. Il a reçu 5 000 $. Félicitations. Le gouvernement a gaspillé l'argent des contribuables canadiens, 5 000 $ en fait. Cette subvention a–t–elle profité aux autres entrepreneurs de ce domaine? Absolument pas.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Le député lui a–t–il posé la question?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Un député libéral me demande si j'ai posé la question à M. Brophy. Je n'ai pas à la lui poser. Il ne se plaint pas. Voilà bien le seul contribuable qui ne se plaindra pas de cette situation. Il a reçu de ce gouvernement libéral des plus généreux une somme de 5 000 $ non imposable.

Que dire des gens qui travaillent dans des domaines similaires et qui n'ont pas reçu une telle subvention? Ils se sont présentés à la banque pour contracter un emprunt ou ils ont économisé de l'argent pour arriver aux mêmes fins. Le gouvernement libéral pense–t–il pouvoir appuyer ainsi tous les gens d'affaires du Canada atlantique et leur faire profiter de l'assiette au beurre?

M. Milliken: Avez–vous dit cela aux habitants de St. John's–Ouest pendant la campagne électorale?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, prenons deux ou trois autres exemples. J'invite les députés libéraux et tous ceux qui nous écoutent à se demander s'ils dépenseraient l'argent des contribuables de cette façon.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Cela n'a rien à voir avec la question à l'étude.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Prenons le cas de Duckie's Homebrew, à Terre–Neuve, qui a reçu 15 816 $, une subvention non imposable, non remboursable et ne comportant aucun risque, pour créer une entreprise produisant le matériel nécessaire au fabricant de bière domestique.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Qu'y a–t–il de mal à cela?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Voilà encore un député libéral qui demande ce qu'il y a de mal à cela. Je vais vous le dire. Un électeur de ma circonscription vient justement d'ouvrir une entreprise de ce genre. Si je ne m'abuse, il a économisé son argent pendant une dizaine d'années dans une autre entreprise qu'il a ensuite vendue, et il essaie maintenant d'en ouvrir une nouvelle. Il n'a pas reçu de subventions du type Lotto 6/49 du gouvernement. Il n'a pas reçu d'argent des contribuables. Il a économisé son argent et il a emprunté ce qui lui manquait. Qu'y a–t–il de mal à cela?

Donnons un autre exemple. Gerald's Machine Shop Limited a reçu 70 552 $ pour acheter une fraiseuse informatisée. Et les autres ateliers d'usinage? Que feront–ils? Comment les petites entreprises peuvent–elles être compétitives lorsque certaines d'entre elles reçoivent des subventions non remboursables et pas les autres? Comment les petites entreprises peuvent–elles survivre dans ce contexte? Comment peuvent–elles rester compétitives? Nous devons nous retirer de ce secteur. Le gouvernement doit cesser de donner de l'argent à certaines entreprises et pas à d'autres.

Parlons un peu des gens qui ont reçu 48 000 $ pour ouvrir un restaurant et une pâtisserie. D'autres personnes à Terre–Neuve ont reçu 63 560 $ pour moderniser des chambres d'hôtel et des unités de logement.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Pourquoi le député s'en prend–il à Terre–Neuve?

M. White (Fraser Valley–Ouest): On me demande pourquoi je m'en prends à Terre–Neuve. Je ne m'en prends pas à Terre–Neuve. Je vais passer toutes les provinces du Canada atlantique.

Pourquoi paierions–nous pour la modernisation des chambres d'hôtel et des unités de logement dans un cas et pas dans les autres?

Parlons de sommes plus substantielles. Je prends l'exemple de Maynard Limited, à Terre–Neuve. Cette entreprise a reçu 363 000 $ pour agrandir ses installations en construisant une salle à manger. Est–ce normal? Est–ce juste pour toutes les autres entreprises de la province, voire, de tout le Canada, qui voudraient aussi agrandir leurs salles à manger? Combien d'argent donnons–nous aux Terre–Neuviens? Il y a eu 344 contrats à Terre–Neuve. Nous avons donné 19 906 166 $ à quelques–uns et rien aux autres. Expliquez–moi selon quel raisonnement.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Ce sont toutes des entreprises.

M. Harper (Calgary–Ouest): Vérifiez à quel parti elles ont donné.

M. White (Fraser Valley–Ouest): On suggère de vérifier à quel parti elles ont donné. Je suis convaincu qu'il y a eu beaucoup de magouilles politiques parce que nous savons que ce parti s'occupe bien de ses amis.

Laissons Terre–Neuve et passons à l'Île–du–Prince–Édouard. À l'Île–du–Prince–Édouard, Broadview Properties Incorporated a obtenu 74 000 $ pour moderniser un motel en achetant des meubles et du matériel neuf.

• (1735)

Les députés d'en face n'aiment pas entendre ce que je dis. Ils n'aiment pas nous entendre parler de l'aide aux entreprises. Le gouvernement actuel aide les entreprises et crée l'égalité en donnant de l'argent non imposable à certaines et pas à d'autres. Le problème du gouvernement, c'est qu'il ne sait pas comment rendre les entreprises concurrentielles. La concurrence, pour ce gouvernement, signifie donner à quelques–uns et pas aux autres, donner à ceux qu'il connaît.

En Nouvelle–Écosse, 559 contrats ont été accordés depuis le 4 novembre 1993, pour un total de 27 721 00 $, à certains, pas à d'autres. Pour le Nouveau–Brunswick, on parle de 617 contrats et de 35 millions de dollars.

Comment parler d'équité entre petites entreprises concurrentes si nous donnons à quelques–unes et pas aux autres? Votre livre dit beaucoup. Il contient de bonnes choses, mais vous n'avez pas ce qu'il faut pour être des capitalistes.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le débat d'aujourd'hui sur cet excellent rapport, et comme il est de mon devoir de suivre toute la séance, j'écoutais dans l'antichambre avec grand intérêt. J'ai été tellement impressionné par la qualité des interventions que j'ai décidé de venir les entendre en personne à la Chambre.

Je dois dire cependant que j'ai éprouvé une certaine déception en entrant, car le débat a soudainement cessé de porter sur cet excellent rapport. Maintenant que je suis à mon siège, je n'arrive pas à en croire mes oreilles. Un député responsable s'est levé pour se plaindre d'un programme qui offre un soutien aux provinces de l'Atlantique, et il déclare que les gens de sa région refuseraient de le financer.

J'ai une observation à faire et une question à poser. Je fais très rarement montre d'esprit de parti, mais je dois dire que je trouve très difficile à comprendre comment le député entend se rendre à Terre–Neuve après cette intervention pour y faire campagne en faisant croire qu'il appuie l'APECA et le développement régional à Terre–Neuve. Je lui suggérerais de faire encadrer son discours et de le pendre au mur à l'envers et de ne jamais le montrer à personne quand il se rendra à Terre–Neuve pour y solliciter des suffrages.

Il laisse entendre que l'APECA est composée d'une bande d'imbéciles qui se contentent de distribuer bon gré mal gré de l'argent à certaines entreprises et pas à d'autres. Il se trompe totalement. Je tiens à lui dire que le vice–président de l'APECA, Gordon Slade, est l'un des meilleurs fonctionnaires que compte le pays. C'est un homme très responsable. Il fait preuve de beaucoup de sélectivité dans son travail. Quand il y a de la concurence, la subvention de l'APECA n'est pas accordée.

Je dirai donc au député que l'APECA ne fonctionne pas de cette façon. Elle fonctionne de façon beaucoup plus responsable, beaucoup plus sélective.

Et voici ma question: Quelle autre solution préconise–t–il? Que ferait–il d'autre?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'adore que les députés d'en face prennent leur ton moralisateur. Ils détestent entendre la vérité.

On a dit que Gordon Slade était sélectif. . .

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le mot «moralisateur» est–il parlementaire?

Le vice–président: Il y a un dictionnaire sur la table, mais je dirai avec le plus grand respect aux députés que, si ce terme n'est pas parlementaire, je me demande quel mot pourrait l'être.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je crois que le mot a plus de huit lettres, monsieur le Président.

On a dit que Gordon Slade était sélectif dans les subventions accordées par l'APECA. C'est très probablement la vérité. C'est là le problème.

• (1740)

Pas besoin d'être très futé pour remarquer, en parcourant la liste des subventions, que celles–ci sont accordées de façon peu équitable et qu'il y a toutes sortes d'industries semblables, dans le Canada atlantique, en Ontario, dans l'Ouest, qui ne reçoivent pas d'argent, même si tous les contribuables canadiens paient ces subventions.

Qu'est–ce qui donne le droit au gouvernement de prendre l'argent des contribuables et de le donner à qui il veut selon ses propres critères? Pour être sélectif, on peut dire que ce l'est. C'est une procédure sélective, mais elle est injuste pour tous ceux qui n'obtiennent pas un sou. La solution, c'est de renoncer aux subventions de développement régional, de laisser tomber l'APECA.

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord dire que le Parti libéral a été porté au pouvoir et que c'est ce qui nous motive à agir ainsi et à redevenir un peu plus positifs.

[*Français*]

J'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler sur la motion relative à la petite industrie. Dans ma circonscription de Vancouver–Est, on a beaucoup de petites industries. Notre proximité à la région de l'Asie du Pacifique nous rend très importants dans nos négociations avec l'Est et l'Amérique du Sud.

Le voyage d'Équipe Canada dans l'Est, conduit par le très honorable premier ministre, a créé beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Les petites industries n'ont pas les ressources nécessaires pour négocier directement avec la Chine, mais avec l'assistance des gouvernements, les petites industries peuvent créer beaucoup de travail pour le Canada, comme elles l'ont fait pendant plusieurs années.

Au mois de mai, j'ai eu le privilège de participer à une mission d'affaires à Beijing ensemble avec plus de 100 entrepreneurs d'industries petites et moyennes. J'ai beaucoup appris pendant le voyage, mais je me suis surtout rendu compte que les petites et moyennes industries ne peuvent pas opérer toutes seules. Elles ont besoin de collaboration. Le Canada peut offrir au monde beaucoup de talents et de ressources, mais on doit vendre notre potentiel et les voyages dans les pays étrangers sont extrêmement importants pour le bien–être de notre pays et pour informer le monde de nos possibilités et de la présence au Canada d'hommes d'affaires solides, honnêtes et capables. En quelques mots, on doit apprendre à être plus agressifs.

[*Traduction*]

Le Canada est un pays commerçant. Le défi, c'est de faire en sorte que ce pays qui dépend actuellement du commerce devienne une véritable nation commerçante où les petites entreprises joueront un rôle beaucoup plus important.

Cela étant dit, j'aimerais maintenant parler des exportations de notre pays. Soutenir la concurrence mondiale est devenu une condition sine qua non de tout plan d'entreprise sérieux, et la meilleure façon de savoir si une entreprise est vraiment concurrentielle, c'est de déterminer si elle peut relever le défi des exportations.

L'équation est toute simple. Souvent, le Canada ne consomme que 1 p. 100 de certains produits et services consommés à l'échelle mondiale. Les entreprises qui n'exportent pas ignorent donc souvent 99 p. 100 de leur clientèle potentielle.

Il est toutefois un peu difficile de s'implanter sur les marchés d'exportation, surtout pour les petites entreprises qui n'ont jamais envisagé de se tailler une place sur les marchés étrangers. En matière d'exportation, la majorité des entreprises doivent franchir les étapes une à une et prendre le temps de demander

conseil et de se renseigner sur ce que la prochaine étape leur réserve.

Les propriétaires de petites entreprises insistent toujours sur la nécessité d'avoir de l'information concernant les perspectives commerciales et les façons de les exploiter. Les délégués commerciaux du Canada peuvent nous aider à atteindre cet objectif. Le service des délégués commerciaux a 100 ans d'expérience pour ce qui est d'ouvrir les portes aux marchés étrangers. Il connaît les rouages et peut aider les exportateurs à relever les défis d'environnements étrangers complexes.

Le gouvernement offre toutes sortes de conseils aux exportateurs, notamment aux petites et moyennes entreprises qui ont le plus besoin d'aide.

Le Canada a ainsi réorienté son programme concernant les foires et les missions et l'a axé sur les petites entreprises. Il existe aussi des programmes de formation pratique à l'intention des nouveaux exportateurs qui lorgnent les marchés des États frontaliers américains, du Mexique et de l'Europe.

• (1745)

Le Réseau mondial d'information sur les exportations, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par le truchement de sa propre banque de données sur les entreprises canadiennes capables de relever le défi des marchés d'exportation, de même que le réseau de renseignements et les programmes d'information sur les marchés font tous l'objet d'améliorations pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises à la recherche de créneaux partout dans le monde.

Les efforts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international visant à aider les exportateurs commencent au moment où la décision d'exporter est examinée par les entrepreneurs.

À cette fin, les porte–parole du gouvernement travaillent en étroite collaboration avec la Tribune d'étude de la formation en matière de commerce international. La TEFCI a pour principe que pour soutenir la concurrence internationale, les entreprises voulant exporter doivent imiter les coureurs de longue distance qui s'entraînent pour le marathon. Pour venir en aide aux entreprises, la TEFCI met à leur disposition un large éventail de services personnalisés en fonction de l'expérience et des connaissances des participants. Cette année, le programme est offert par 30 collèges communautaires d'un bout à l'autre du pays à quelque 1 000 étudiants inscrits.

Cette importante initiative du gouvernement est calquée sur des programmes de formation offerts depuis longtemps en Allemagne et au Japon. La TEFCI a obtenu des subventions des gouvernements fédéral et provincial de même que l'appui d'associations du secteur des affaires comme la Chambre de commerce canadienne, l'Association des exportateurs canadiens et l'Association des manufacturiers canadiens.

Ces réalisations ne sont certes pas négligeables, mais nous pouvons faire encore mieux. Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Ces derniers mois, le ministre du Commerce international s'est mis à l'écoute des Canadiens au moyen, notamment, de réunions avec des PME tenues dans tout le pays. Le message qu'il a reçu était clair et toujours le même: en faire moins mais faire mieux ce qu'il fait. Le gouvernement s'est fait dire qu'il y avait trop de programmes offerts par trop d'intervenants.

En réponse aux demandes du secteur privé, le gouvernement a déjà pris des mesures préliminaires dont tout le secteur des entreprises profitera. Et, ce qui importe davantage, les petites entreprises en bénéficieront elles aussi.

Par exemple, en raison de leur petite taille, il arrive souvent que les petites entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires pour prospecter les marchés internationaux. Nous avons donc pris des dispositions pour améliorer la collecte et la diffusion d'informations sur les marchés. Nous avons mis en place un service de bulletins électroniques grâce auquel les exportateurs peuvent avoir accès aux renseignements les plus à jour sur les marchés internationaux en utilisant un ordinateur personnel et un modem.

Nous élaborons aussi un système d'informations sur les marchés qui qui est destiné à faire connaître, notamment par télécopieur, aux entrepreneurs les débouchés commerciaux qui s'offrent à eux. En outre, les petites entreprises se plaignent souvent de la pléthore de programmes gouvernementaux et ils ignorent au juste à quel ordre de gouvernement ils doivent s'adresser lorsqu'il s'agit de commerce international. Notre gouvernement a donc pris un autre train de mesures pour parvenir à une plus grande cohésion et mettre l'accent sur le rôle de soutien qui revient aux gouvernements.

Il faut que les ministères fédéraux et les provinces coordonnent mieux leurs activités visant à favoriser les exportations sur le marché mondial.

Ainsi, cette année, le Plan de promotion du commerce extérieur englobera non seulement les activités des 18 ministères et organismes fédéraux qui jouent déjà un rôle dans ce domaine, mais également celles de toutes les provinces.

De plus, de concert avec les provinces et un certain nombre de ministères fédéraux, notre gouvernement se lance dans une nouvelle initiative commerciale: Équipe Canada. Nous voulons optimiser les services offerts aux clients en coordonnant les activités des divers ordres de gouvernement qui ont pour but de favoriser les exportations. Nous entendons agir rapidement en mettant sur pied des projets pilotes en collaboration avec les provinces qui se sont déjà montrées intéressées par cette idée.

En conclusion, les initiatives que je décris sont basées sur une approche coopérative, comme celle dont nous avons besoin pour accroître nos exportations et, plus particulièrement, profiter pleinement du potentiel de nos petites et moyennes entreprises.

Notre gouvernement s'efforce de consulter largement nos clients. C'est ce que nous avions promis et c'est ce que nous faisons. Je ne pense pas que nous devrions simplement consulter nos voisins. Il s'agit plutôt d'inviter les gens de toutes les régions à nous dire ce qu'ils souhaitent.

Notre gouvernement essaie vraiment de consulter de façon intensive nos clients, les Canadiens qui dirigent nos petites entreprises. Je peux garantir à la Chambre que nous continuerons de chercher des façons de collaborer avec le monde des affaires pour qu'il puisse relever les défis d'un marché mondial en pleine expansion et profiter des débouchés qui s'offrent. Nous poursuivrons nos efforts, tant que le monde entier n'accourra pas en foule chez les petites et moyennes entreprises canadiennes.

• (1750)

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une vive attention les grandes éloges de l'orateur précédent au sujet du rôle du gouvernement dans l'aide aux petites entreprises. Une chose qui me semble plutôt contradictoire dans toute cette idée que le gouvernement cherche à aider les petites entreprises, c'est que la dette nationale représente plus de 38 000 $ par contribuable canadien. Bien sûr, les exploitants de petite entreprise sont des contribuables, non seulement pour eux–mêmes, mais en créant des emplois qui produisent toutes sortes d'autres contribuables.

Je songe au lourd fardeau fiscal que doivent supporter les petites entreprises à cause de la dette nationale. Le gouvernement continue d'accroître la dette nationale et d'alourdir le fardeau imposé à chaque contribuable, y compris aux exploitants de petite entreprise. Comment la députée s'attend–elle à ce que ces exploitants puissent exercer une concurrence sur le marché international, comme elle dit qu'ils devraient le faire, alors que la meilleure chose qui puisse arriver aux petites entreprises, c'est que le gouvernement fédéral réduise, élimine le déficit, et cesse de s'en prendre aux petites entreprises pour tenter de réduire cette dette nationale excessive?

Selon la députée, quel serait le meilleur endroit où commencer, si l'on en juge par les propos du député de Fraser Valley–Ouest, qui a dit que le gouvernement ne semble pas choisir uniquement des gagnants et des perdants, mais simplement n'importe qui, pour lui dire: «Voici de l'argent exempt d'impôts.» Il a mentionné toutes sortes de statistiques et de chiffres concrets sur des gens ou des entreprises qui reçoivent des sommes précises, par exemple, 300 000 $ par–ci et 75 000 $ par–là.

Si la députée parle sérieusement lorsqu'elle dit que le gouvernement cherche à aider toutes les petites entreprises, pourrait–elle recommander au parti et au gouvernement qu'elle appuie de cesser d'accorder des subventions ponctuelles à de petites entreprises dans diverses régions du pays, afin de réduire le fardeau excessif des petites entreprises et leur permettre d'exercer une concurrence?

Mme Terrana: Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à rappeler au député que nous avons été élus pour faire ce que nous faisons, soit créer un climat propice et non pas supprimer notre déficit en trois ans ou notre dette en cinq ans. Nous avons été élus pour faire ce que nous faisons actuellement.

Ensuite, l'approche du député est très simpliste. Nous sommes au pouvoir depuis un an. Nous avons accompli beaucoup. Nous écoutons la population. Elle nous dit ce que nous devrions faire. Nous l'entendons aussi. Nous l'avons écoutée et entendue.

Nous tentons de mettre en place ce qu'elle a demandé. Entre–temps, nous nous occupons du déficit, comme nous l'avions promis.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais demander à la députée qui vient tout juste de prendre la parole comment on pourrait s'y prendre pour que les entreprises puissent oeuvrer dans un environnement vraiment compétitif et à l'abri de toute intervention gouvernementale, afin que nous en ayons fini avec toutes ces subventions, que les entreprises soient aptes à rivaliser entre elles à armes égales et que, loin des subventions et des interventions gouvernementales, elles aient enfin le champ libre pour se mesurer les unes aux autres.

Mme Terrana: Monsieur le Président, je veux insister sur le fait que j'ai assisté à quelques audiences. Bien sûr, il y a des gens qui sont pour l'abolition des subventions et d'autres qui en réclament.

Nous allons lentement y parvenir. Le Canada est un pays immense, peu peuplé et aux disparités régionales nombreuses. Nous allons finir par y arriver. Nous trouverons sûrement un jour un moyen de laisser les entreprises prospérer toutes seules. Elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. Je suis optimiste. Je suis une personne positive.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, la députée, en répondant à la question de mon collègue, a affirmé qu'il était simpliste de suggérer que le gouvernement n'accorde plus de subventions aux entreprises. Je voudrais lui demander s'il n'est pas simpliste aussi de penser que le gouvernement ou les fonctionnaires vont savoir reconnaître les gagnants, déterminer comment répartir les subventions, alors qu'il y a tant d'entreprises en concurrence dans le même domaine, et choisir judicieusement la bonne entreprise à qui donner l'argent.

• (1755)

Mme Terrana: Monsieur le Président, le système actuel est en place depuis longtemps, mais, comme je l'ai déjà dit, nous examinons la question et tentons de le remplacer.

Nous devons aussi garder à l'esprit les grandes disparités entre les diverses régions du pays. Nous devons instaurer à la grandeur du Canada un climat qui créera la richesse et les emplois essentiels à notre survie. Nous sommes confrontés à une situation qui existe depuis toujours et nous devons y remédier.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur cette motion qui demande à la Chambre de prendre note du deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé «Pour financer le succès de la PME».

Ce rapport renferme une analyse approfondie des problèmes financiers des petites entreprises et propose une série de recommandations utiles et sérieuses sur la question du financement. Il faut féliciter le comité de son magnifique travail et de son excellent rapport.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais féliciter officiellement le groupe de travail du causus ontarien du Parti libéral fédéral qui a aussi présenté des recommandations valables pour le financement des petites entreprises.

Tous les députés connaissent l'importance des petites entreprises pour l'économie du Canada. En fait, le gouvernement procède actuellement à un vaste examen des politiques régissant les petites entreprises et ce rapport constitue une partie très importante de cet examen.

Cependant, les recommandations m'intéressent surtout en ce qu'elles ont trait au développement des entreprises de haute technologie axées sur le savoir. Ces deux rapports ont proposé des moyens, pour les banques, de mieux répondre aux besoins de financement des petites et moyennes entreprises. La situation est encourageante, comme les deux rapports l'ont souligné. Les banques du Canada savent qu'il est nécessaire de faire plus pour contribuer au développement, à la croissance et à la stabilité des petites entreprises au Canada.

À l'heure actuelle, dans le secteur des affaires, les besoins de services bancaires évoluent rapidement, tout comme les demandes faites aux entreprises. La technologie évolue à un rythme toujours plus rapide, tandis que le cycle de vie des produits ne cesse de raccourcir. Plus que jamais, il faut faire preuve de souplesse et être capable de s'adapter rapidement à l'évolution de la conjoncture du marché. Ce sont là des choses dans lesquelles les petites entreprises excellent.

Il est encourageant de voir que les banques commencent à changer de mentalité. Même s'il est important de faire correspondre les pratiques bancaires aux demandes du marché d'aujourd'hui, cela n'est qu'une partie de la solution. S'il existe un secteur d'activité essentiel à la réussite de l'entreprise canadienne en général et à celle des petites et moyennes entreprises en particulier, c'est bien la technologie.

En un sens, la technologie est liée à l'investissement pour de nombreuses petites entreprises puisqu'elles doivent souvent disposer d'une source de financement pour pouvoir utiliser la technologie. Toutefois, au–delà des questions de financement, la technologie est, en soi, indispensable pour permettre aux petites entreprises de livrer concurrence et prospérer sur le marché mondial. La question générale de la technologie pose un défi fondamental aux petites entreprises canadiennes, et si nous voulons que l'économie canadienne prospère, nous devons relever ce défi.

Les petites entreprises ont créé 87 p. 100 de tous les emplois de 1979 à 1989. Au cours des six premiers mois de cette année, les petites entreprises ont créé au–delà de 80 p. 100 de tous les emplois au Canada. Depuis les élections de l'an dernier, l'économie dirigée par ce gouvernement a créé au–delà de 320 000 emplois. Voilà de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens.

Pourtant, la petite entreprise canadienne pourrait s'améliorer dans certains domaines précis, notamment l'innovation, la recherche et le développement et l'utilisation de la technologie. Les sociétés canadiennes, en particulier les petites entreprises, tirent de l'arrière par rapport à leurs concurrents étrangers dans de nombreux secteurs d'activité industrielle lorsqu'il s'agit de protéger les progrès réalisés dans divers domaines technologiques importants pour le Canada. Comparé aux autres pays de l'OCDE, le Canada détient moins de brevets internationaux qu'il ne le devrait compte tenu de sa population. De nombreuses petites entreprises tardent à innover ou à appliquer la technologie nécessaire pour améliorer leur compétitivité. Il se peut qu'elles n'aient pas le temps ou les ressources nécessaires pour s'informer adéquatement des progrès technologiques et des bienfaits de leur utilisation dans leur propre secteur d'activité.

• (1800)

Il se peut qu'elles ne se rendent même pas compte que la solution d'un problème particulier ou la possibilité d'exploiter un débouché commercial peut dépendre de la technologie. Trop peu de petites entreprises possèdent l'expertise ou la capacité voulues pour absorber les idées technologiques dont l'application peut faire la différence entre la réussite et l'échec.

La compétitivité des entreprises dépend de plus en plus de leur capacité d'innover en matière de conception de produits, de commercialisation, de production, de distribution, de service après vente et d'administration interne, et un environnement commercial innovateur qui change rapidement contribue à créer des emplois en attirant et en conservant les investissements internationaux.

Le gouvernement est bien conscient des problèmes particuliers auxquels font face les petites entreprises sur le plan technologique et il entend les aider à surmonter ces problèmes. Une des approches les plus intéressantes et les plus révélatrices qui aient été adoptées se trouve dans une étude qui visait à trouver ce qui fait le succès des petites entreprises en croissance. Le rapport «Stratégies de réussite» est l'oeuvre conjointe d'Industrie Canada et de Statistique Canada. Ce rapport contient une analyse des petites et moyennes entreprises en croissance au Canada. Le document examine les raisons du succès de groupes d'entreprises qui ont connu une croissance rapide dans les années 80, et il fournit aux entrepreneurs les indices dont ils ont besoin pour connaître la même réussite.

Le rapport met l'accent sur les tactiques utilisées par les petites entreprises pour parvenir à appliquer ces stratégies. Par exemple, les sociétés qui réussissent le mieux accordent une plus grande importance à leur capacité d'adoption de nouvelles technologies et à leurs efforts de recherche et de développement.

Ces sociétés conçoivent de nouvelles technologies, perfectionnent la technologie des autres et améliorent leur propre technologie. Les sociétés qui ont du succès sont généralement celles qui innovent. Une grande partie d'entre elles, 30 p. 100, attribuent leur succès à la R–D basée sur une stratégie d'innovation. Une plus grande proportion encore, 55 p. 100, déclare avoir commercialisé avec succès des innovations.

Les leçons du rapport «Stratégies de réussite» sont claires, mais elles resteront théoriques si on ne peut pas les mettre en pratique à l'usine, au laboratoire ou lors de la fourniture de services. C'est pour cela que le gouvernement met en oeuvre un certain nombre de programmes pratiques, importants pour aider les petites entreprises à tirer parti de la nouvelle technologie dont elles ont besoin pour réussir.

En août, par exemple, le gouvernement a annoncé un réseau technologique canadien qui apporterait des solutions aux problèmes technologiques par l'intermédiaire d'un ensemble intégré de services à l'entreprise. Ce réseau aidera les petites et moyennes entreprises à acquérir, adapter, commercialiser et gérer des

technologies nouvelles et complexes en collaboration avec le milieu canadien de la recherche.

Ce réseau sera en fait un important service–conseil ouvert à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille. Il donnera aux sociétés un accès rapide et efficace aux données, aux renseignements et aux services d'origine canadienne ou étrangère. Il aura pour base le réseau actuel du Programme d'aide à la recherche industrielle, le PARI, du Conseil national de recherches du Canada. Les 260 conseillers en technologie industrielle de ce programme s'appuient sur les travaux d'une quantité d'organisations du Canada, dont les services de recherche provinciaux, les universités et les collèges, les associations industrielles et d'autres organismes professionnels.

Le RTC permet aux PME d'avoir facilement accès à la vaste gamme de technologies, de services, de qualifications et de connaissances qu'offre le PARI, de concert avec d'autres organismes au service du monde des affaires, au moyen d'un réseau électronique intégré.

Le travail du RTC a pour parfait complément les activités d'un autre partenaire, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement, ou CANARIE, au sein duquel le gouvernement fédéral joue un rôle primordial.

CANARIE est un projet conjoint auquel participent le gouvernement et plus de 140 partenaires tant publics que privés. CANARIE est un programme de recherche et développement à frais partagés dont le but est de mettre au point la prochaine génération de technologies, de produits et d'applications en matière de réseaux. Il contribuera également à créer un réseau pour mettre à l'essai et pour démontrer les technologies de pointe.

CANARIE facilitera l'accès des entreprises canadiennes à l'autoroute de l'information et leur en rendra l'utilisation plus aisée. Il travaille à la modernisation de CA* net, la branche canadienne d'Internet. L'autoroute de l'information est essentiellement un projet privé. La majorité des investissements provient du monde des affaires, qui est également le principal maître d'oeuvre, mais le gouvernement y a aussi un rôle à jouer.

• (1805)

Il doit contribuer à la rédaction du code de l'autoroute électronique. Autrement dit, s'assurer qu'elle réponde aux besoins de tous les Canadiens, dans toutes les régions et dans tous les secteurs. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a créé le conseil consultatif de l'autoroute de l'information auquel siègent 30 Canadiens. On leur a donné un an pour rédiger un questionnaire très généralisé à l'intention du gouvernement portant sur la façon dont ce dernier peut accélérer la mise en place de services le long de l'autoroute de l'information.

Les entreprises canadiennes cherchant à innover et à tirer le meilleur parti possible de la technologie qui peut les aider à soutenir la concurrence ont, dans le Bureau canadien de la propriété intellectuelle, une ressource très précieuse. C'est une mine d'innovations. Par exemple, il n'y a pas moins de 1,3 million de brevets canadiens inscrits au bureau des brevets. En outre, le bureau des brevets abrite des millions de brevets étrangers, dont 5,5 millions de brevets américains.

Les petites entreprises peuvent se servir de l'information disponible au bureau des brevets pour se tenir au courant des innovations technologiques et éviter ainsi d'investir l'argent de la recherche–développement dans des projets déjà étudiés. Les brevets peuvent fournir des renseignements à jour sur des technologies particulières. Ils peuvent indiquer les technologies qui sont prêtes à être mises au point ou encore celles qui sont viables mais non protégées. Ils peuvent aider les entreprises à devancer la concurrence étrangère, à l'identifier et à y faire face, ou encore à lancer un nouveau produit.

La valeur pratique de cette information est directement liée à sa facilité d'accès. Le Programme d'exploitation de l'information en matière de brevet peut fournir aux chercheurs des renseignements et des documents sur les technologies, les concurrents et les brevets qui ne sont plus protégés et peuvent être exploités.

Des renseignements seront enfin bientôt disponibles grâce aux bases de données électroniques du bureau d'enregistrement des marques de commerce, auxquelles on pourra avoir accès par, notamment, l'autoroute de l'information.

Les petites entreprises et les innovateurs pourront y accéder à partir de leurs propres postes. L'informatisation des bases de données du Bureau canadien de la propriété intellectuelle contribuera à la mise au point et à la commercialisation de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

J'ai abordé aujourd'hui toute une série de questions ayant un rapport avec la petite entreprise, depuis le financement jusqu'à la technologie en passant par l'autoroute de l'information et l'exploitation des brevets. Le gouvernement prend sur tous ces plans des mesures importantes qui aideront les petites et moyennes entreprises à tirer parti des nouvelles technologies qui sont tellement essentielles à l'expansion de l'entreprise.

Les travaux du comité permanent et du caucus de l'Ontario, de même que ceux du comité sur les petites entreprises qui doit bientôt déposer son rapport, contribueront sans nul doute à façonner et à améliorer le cours de ces politiques futures.

La technologie et le financement sont ultimement et intimement liés. Ils sont essentiels à la croissance, au Canada, d'une petite entreprise innovatrice. La petite entreprise est cruciale pour la stratégie de l'emploi et de la croissance. Aider la petite entreprise à tirer parti de la flexibilité que leur permet leur taille est un élément–clé de notre programme en faveur des petites entreprises.

Grâce à l'appui de la Chambre et des autres gouvernements de tout le pays, les petites firmes innovatrices continueront de créer les emplois hautement spécialisés dont ont besoin les Canadiens.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui a pris la parole avant moi, pour constater malheureusement qu'elle était émaillée des mêmes généralisations plates. Il a fait valoir les immenses possibilités des petites entreprises et leur compétitivité. J'ai posé la même question à l'orateur précédent, et je l'avais déjà posée auparavant. Comment peut–on attendre des petites entreprises qu'elles soient compétitives sur un marché interna-

tional alors que toutes et chacune d'entre elles doivent supporter une part de 38 000 $ de la dette fédérale, qui doit être remboursée au moyen de taxes plus imposantes et d'autres mesures du genre?

Le député de Fraser Valley–Est mentionnait que le gouvernement choisit des gens à qui il verse généreusement l'argent des contribuables, et libre d'impôt en plus. Tous les autres doivent assumer le coût de ce genre de chose. Comment peut–il justifier ces deux situations tout en continuant d'affirmer que les petites entreprises sont compétitives et qu'elles devraient continuer à créer de l'emploi? Ne serait–il pas beaucoup plus logique de mettre un terme à cette idée farfelue de distribuer les fonds de façon sélective en donnant à des entreprises ou à des particuliers donnés?

Ne serait–il pas aussi plus logique de nous libérer de ce déficit et de cette dette nationale sans cesse croissante, qui est en train d'étrangler les petites entreprises?

• (1810)

M. Kirkby: Monsieur le Président, l'une des mesures très efficaces qu'a prises notre gouvernement, c'est son programme électoral, qu'il a réalisé et qu'il a appliqué tel que prévu.

Je rappelle que le livre rouge annonçait que nous réduirions le déficit annuel à 3 p. 100 du PIB. Tenez–vous le pour dit, le gouvernement a fait une bonne partie de ce qu'il avait dit qu'il ferait en réalisant un examen des programmes et un certain nombre d'initiatives.

Selon moi, au cours des prochaines années, nous traiterons nos difficultés financières sur le plan des dépenses en progressant dans la même direction jusqu'à ce que nous atteignions notre objectif. Nous nous attaquerons au déficit. Face aux réactions des gens au sujet des budgets que nous devrons présenter, j'espère que le Parti réformiste sera fier de dire que nous avons atteint l'objectif deux fois plus vite.

Ensuite, pour ce qui est du succès de l'agence de diversification de l'économie de l'Ouest et de l'APECA, je sais que les membres du Parti réformiste se sont acharnés contre ces organismes aujourd'hui. Je dois dire que nous avons aussi été élus pour stimuler et encourager le développement régional d'un bout à l'autre du Canada. Nous devons utiliser les richesses du pays pour permettre à tous les habitants de profiter des réalisations économiques.

Nous ferons de même avec le déficit. Nous ferons ce que nous avons dit, en utilisant ces organismes pour promouvoir le développement économique des régions de façon efficace et intelligente. Je sais que le Parti réformiste aimerait bien laisser l'impression que nous distribuons cet argent à tort et à travers. Ce n'est pas le cas. Les administrateurs de ces organismes, qu'il s'agisse de l'agence de diversification de l'économie de l'Ouest ou de l'APECA, dans les provinces atlantiques, sont des gens extrêmement qualifiés et compétents qui choisissent les projets d'entreprise au mérite. Au fil des ans, nous avons été témoins d'un nombre impressionnant de réussites attribuables à ce genre d'opérations.

Comme je le disais, le gouvernement fera ce qu'il a dit qu'il ferait. Nous allons réduire le déficit et améliorer l'économie de nos régions en favorisant des investissements intelligents de l'argent des contribuables.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, selon le député d'en face, les responsables du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest choisissent fort judicieusement les entreprises selon leurs mérites.

Le député peut–il préciser quels sont ces mérites? S'ils choisissent les entreprises selon les mérites, pourquoi ces entreprises doivent–elles être traitées différemment de leurs concurrents? Pourquoi leur faut–il un traitement spécial?

Je voudrais que le député d'en face cite quelques entreprises qui ont reçu des fonds aux termes de ce programme et qu'il m'explique clairement pourquoi, en premier lieu, il était justifié de financer ces entreprises et non les entreprises concurrentes. En deuxième lieu, comment ces mérites ont–ils été évalués?

M. Kirby: Monsieur le Président, j'ai remarqué que nos vis–à–vis comprennent mal les questions concernant le mérite. Je comprends pourquoi d'ailleurs.

Sur la question du mérite, de toute évidence les projets sont jugés selon leurs chances de succès. Ils ne sont pas retenus quand ils livrent concurrence sur le marché, mais ils le sont quand ils comportent un esprit d'innovation ou quand ils proposent quelque chose de neuf pour la région. Je sais que ce sont là des critères du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et probablement de l'APECA. On retient des projets qui ont du mérite et d'excellentes chances de réussir, et qui devraient favoriser la diversification d'une économie trop souvent basée sur une industrie ou sur un tout petit groupe d'industries.

• (1815)

Voilà le type de progrès dont a besoin notre pays. Nous voulons encourager les initiatives. Je sais que le député sera satisfait lorsqu'il regardera les statistiques sur les emplois et qu'il constatera combien d'emplois sont créés partout au Canada par un gouvernement qui fait précisément ce qu'il a promis de faire.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le financement du succès de la PME.

Il y a quelques années, le gouvernement précédent a imposé aux petites et moyennes entreprises l'une des plus grandes contraintes administratives jamais vues depuis de nombreuses années, soit la taxe sur les produits et services, qui a transformé tous les exploitants de petites entreprises en percepteurs d'impôts.

Le gouvernement actuel avait promis d'abolir la TPS. Pourtant, un an plus tard, nous attendons encore. En février dernier, le ministre des Finances a déposé son budget, dans lequel il éliminait l'exemption pour gains en capital. Je me demande ce que cette mesure fait de bon pour la petite et moyenne entreprise. Le gouvernement a aussi réduit l'exemption fiscale pour les petites entreprises, ce qui fait que des petites entreprises prospères doivent maintenant payer plus de taxes et d'impôts. Je me de-

mande si c'est cela que le gouvernement veut dire lorsqu'il parle de financer le succès de la PME.

La responsabilité première d'un gouvernement est envers les petites et moyennes entreprises et leurs millions d'employés. Le gouvernement doit créer un climat économique propice à la croissance et à l'essor économiques. Cette croissance et cet essor apporteront la prospérité aux preneurs de risques, donneront des emplois aux travailleurs, offriront de nouvelles possibilités aux chômeurs, assureront la stabilité économique des Canadiens et de leurs familles et créeront de nouvelles entreprises innovatrices et de nouveaux débouchés.

Il faut faire comprendre au gouvernement qu'il doit laisser les gens tranquilles et qu'il doit offrir des stimulants et des encouragements aux petites entreprises afin qu'elles puissent découvrir et profiter de nouvelles possibilités, progresser, investir au lieu de se contenter de beaux discours, prendre des risques, prendre une chance et gagner sans que le gouvernement fédéral les saigne à blanc, accorde des subventions non imposables à leurs concurrents et les attaque à chaque occasion qu'il a de le faire.

Quels sont les facteurs qui contribuent à la création d'un sain climat économique? Sûrement un gouvernement fédéral qui prêche la responsabilité financière et la met en pratique. Si les petites entreprises ne pratiquent pas la responsabilité financière, ne veillent pas sur leur crédit et ne remboursent pas leurs emprunts, on ne leur prêtera plus.

Mais voici que le gouvernement fédéral qui parle de responsabilité financière n'a pas encore fait preuve lui-même d'une telle responsabilité financière. Son objectif, qui est très faible et timide, est de réduire le déficit à 25 milliards de dollars par année. De son propre aveu, le ministre des Finances n'arrivera pas à atteindre cet objectif et pourtant, il ne fait rien pour obliger le gouvernement à respecter ses prévisions et ses objectifs. Il faut réduire considérablement les dépenses publiques pour mettre de l'ordre dans nos affaires financières et pour donner confiance aux petites entreprises.

Une fois que les dépenses gouvernementales seront contenues et que le budget sera équilibré, les Canadiens, y compris les petits entrepreneurs, bénéficieront d'un environnement financier stable dans lequel ils pourront planifier en vue de l'avenir, croître et se développer, créer de l'emploi et réduire le coût du chômage pour notre pays. Nous pourrions envisager alors aussi les taux d'imposition exorbitants qui stimule l'appétit vorace et excessif des dépenses publiques.

Plus tôt, cette année, lorsque le vérificateur général a déposé son rapport, il a dit qu'il faudrait se résigner à faire des choix difficiles.

• (1820)

Selon mes données, notre dette nationale se chiffre aujourd'hui à 538 000 181 919,99 $, soit, comme je l'ai déjà dit, à 38 287 $ par contribuable, y compris les petits entrepreneurs, et à 18 920 $ par habitant. Un entrepreneur canadien qui essaie d'être concurrentiel sur les marchés internationaux doit inclure dans le prix de son produit le coût des impôts élevés qui vont au service de la dette.

Dans son rapport pour 1993, le vérificateur général du Canada dit que des choix difficiles devront être faits pour régler le problème de la dette. Ou bien on laisse la dette s'accumuler, ou bien on cesse de creuser le gouffre de la dette, comme on a dit au cours de la dernière campagne électorale. Ou bien on continue à dépenser de façon excessive, ou bien on pratique la responsabilité et la prudence financières. Il sera difficile de décider s'il faut maintenir un haut niveau de taxation, avec la possibilité de hausses de taxes ou de nouvelles taxes, pour financer la dette ou, ce qui serait préférable, alléger le fardeau fiscal par la reprise en main des finances publiques fédérales.

Si nous ne prenons pas ces décisions difficiles et ne changeons rien aux choses, nous pouvons être certains que les taxes continueront d'augmenter. Nous pouvons être certains que les taux d'intérêt demeureront élevés, car nous nous efforcerons d'empocher plus d'argent chaque mois tout simplement, comme on dit, pour payer l'épicerie. Dans une telle situation, le dollar devra être maintenu à un niveau élevé pour garder la confiance des prêteurs étrangers.

Nous nous attendons donc à ce que les petites entreprises, comme l'ensemble des entreprises, d'ailleurs, soutiennent la concurrence sur les marchés mondiaux. Cependant, elles s'inquiètent du haut niveau de taxation qui découle de la dette nationale, elles s'inquiètent des taux d'intérêt élevés qui sont attribuables à notre situation financière, et elles s'inquiètent de la valeur élevée du dollar sur le marché international des devises qui est attribuable à notre situation. Pourtant, nous nous attendons à ce qu'elles soient concurrentielles.

Est-ce ce que nous appelons nous occuper des entreprises? J'espère que non. J'espère que le gouvernement fédéral trouvera le moyen de changer ses politiques et de réduire radicalement ses dépenses. C'est à cette seule condition que les petites entreprises pourront jouer leur rôle et créer des emplois afin qu'il y ait plus de contribuables qui paient des impôts pour rétablir notre situation financière.

Malheureusement, le gouvernement ne nous offre rien que du papier. Il y a un an, il a présenté un livre rouge où il s'engageait à abolir la TPS. Le Comité des finances a siégé pendant des mois et a produit un rapport qui a été remisé sur les tablettes. Le gouvernement n'est pas capable de traduire les rapports en action. Nous attendons encore que l'on donne suite à un rapport qui a été déposé il y a des mois, suite qui nous avait été promise il y a un an. On n'a rien fait.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déposé un rapport il y a plusieurs semaines. Il dit maintenant que nous avons un problème dans ce pays, mais qu'il n'a absolument aucun plan pour essayer de le régler.

Le ministre des Finances a déposé certains documents récemment dans lesquels il dit: «Nous avons un problème au Canada, mais je ne sais vraiment pas comment le régler. Allons voir si quelqu'un d'autre aurait une idée.» Voici maintenant que le Comité permanent de l'industrie présente un rapport intitulé *Pour financer le succès de la PME*. J'espère sincèrement que ce rapport ne sera pas simplement rangé sur une tablette comme beaucoup d'autres et qu'on n'en entendra plus parler.

Nous devons agir dès maintenant. Regardons un peu certaines statistiques. En 1990, 97,2 p. 100 de toutes les entreprises enregistrées au Canada comptent moins de 50 employés, 52 p. 100 des Canadiens qui travaillent dans le secteur privé sont employés par des entreprises comptant moins de 100 employés, et 45 p. 100 des Canadiens sont employés par des entreprises comptant moins de 50 employés. Il ne fait donc pas de toute que le secteur de la PME est le moteur de l'économie canadienne. On doit le protéger, l'encourager, l'améliorer. Il doit être compétitif. C'est sur lui que nous devons compter pour produire les recettes fiscales qui servent à financer les programmes sociaux d'un bout à l'autre du pays.

• (1825)

J'exhorte le gouvernement à cesser de produire document après document et à passer enfin à l'action. Qu'il crée un climat qui favorisera la croissance économique et la prospérité au lieu de choisir quelques gagnants et de leur donner toutes sortes de subventions. Qu'il réduise les dépenses publiques, qu'il présente un budget équilibré et qu'il diminue les impôts. Ce sont là des suggestions concrètes et de bonnes solutions que le gouvernement devrait mettre en application pour régler de façon permanente les problèmes auxquels les petites entreprises sont confrontées au lieu de se contenter d'expédients politiquement commodes.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je trouve tout à fait singulier qu'il énumère dans son intervention une série de mesures que le gouvernement a prises et dont il prétend qu'elles ont causé du tort à la petite entreprise. Certaines d'entre elles lui ont peut–être causé du tort, d'autres non. Certaines d'entre elles lui sont peut–être même venues en aide. Il a tiré toutes ces mesures du dernier budget.

Après donc avoir dressé une liste assez exhaustive de ces mesures, il a fait la déclaration la plus étonnante qu'on puisse entendre en disant que le gouvernement n'avait rien fait depuis son arrivée au pouvoir, qu'il s'était uniquement contenté de faire des études. Si le gouvernement n'a rien fait, comment le député a–t–il pu commencer par énumérer une série de mesures que le gouvernement avait effectivement prises?

La contradiction est extraordinaire. J'ignore si le député avait relu ses notes pour son intervention et s'il avait relevé cette contradiction, mais il était très évident pour ceux d'entre nous qui l'écoutions ici qu'il disait n'importe quoi au moins dans la seconde moitié de son intervention et que cela nous portait à mettre sérieusement en doute les propos qu'il a tenus dans la première moitié quand il a passé en revue les nombreuses réalisations du gouvernement pour ensuite décréter que le gouvernement n'avait rien fait d'autre que des études.

Il sait parfaitement bien que le gouvernement a fait beaucoup plus qu'étudier. Il sait que le gouvernement a produit ces études dans le but de prendre des mesures. Une partie du processus d'étude consiste à consulter les Canadiens, et il devrait savoir que le gouvernement estime que cette phase sert les intérêts du pays et qu'il tient à connaître l'opinion des citoyens avant de prendre des décisions qui pourraient parfois se révéler pénibles ou désagréables.

Il convient sûrement que c'est la bonne façon de procéder. Il convient sûrement que l'intervention qu'il vient de faire est un tissu d'absurdités.

M. Williams: Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre les observations du député précédent. Le gouvernement n'a pas encore prouvé qu'il pouvait aller au–delà des rapports et prendre des mesures concrètes. C'est tout ce que j'ai dit dans mon discours.

Nous avons fait une étude sur la TPS. Mes collègues du Comité des finances ont siégé jusqu'à trois fois par jour, à l'occasion, et ils ont rédigé un volumineux rapport il y a des mois. Puis, plus rien. Le ministre du Développement des ressources humaines a rédigé un rapport disant: « Nous avons un problème au Canada, mais ne me demandez pas de solutions. Quel est votre avis? » Le ministre des Finances a déposé deux rapports, deux jours de suite, disant à peu près la même chose: « Nous avons un problème, mais je n'ai pas de solutions à proposer. »

Le rôle du gouvernement, c'est certain, est de proposer des solutions. Celle que nous préconisons, c'est une réduction des impôts et de l'appareil gouvernemental. Il faut arrêter de chercher les gagnants pour les combler d'argent, quitte à laisser toutes les autres entreprises, petites et grandes, essayer, malgré une lourde fiscalité, un dollar surévalué et des taux d'intérêt élevés, de livrer concurrence sur le marché international, de créer des emplois, de créer de la richesse. Pourtant, nous continuons à alourdir leur charge fiscale.

C'est une idée du passé. Le jour est venu où les petites entreprises ne peuvent plus payer. Elles font faillite. Et nous constatons que le gouvernement, lui aussi, est en faillite sur le plan des idées. Depuis quelques mois, nous ne faisons que mettre de l'ordre après le passage de l'ancien gouvernement: restructuration de tel ministère, de tel autre, regroupement de certains autres. Tout cela était l'oeuvre de l'ancien premier ministre. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis plus d'un an, et nous en sommes encore à mettre de l'ordre. Quand allons–nous prendre de vraies mesures, de vraies décisions?

• (1830)

Le vice–président: Il ne reste plus de temps pour ce débat.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, ce que j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre ce soir, c'est une question que j'avais soulevée il y a trois semaines, concernant le problème d'une compagnie en Gaspésie, le consortium Gaspé Cure Inc.

Ce que j'aimerais faire connaître à cette Chambre c'est ce qu'est Gaspé Cure et quel est son problème. Gaspé Cure est un regroupement, son nom le dit, un consortium, un regroupement de cinq entreprises de transformation dans le domaine de la morue salée séchée. Ce consortium emploie environ 250 personnes.

Au printemps dernier, Gaspé Cure, à l'intérieur d'un concours organisé par le Club Export agroalimentaire du Québec et SOQUIA a gagné un grand prix d'excellence. Ce que je veux ajouter, concernant qui est Gaspé Cure, ce consortium était doté d'au moins huit entreprises de transformation, il y a de cela peut–être quatre, cinq ans. Il s'est produit une forme de rationalisation, il en reste cinq maintenant.

Je veux souligner que ces gens travaillent à conserver leur marque de commerce, ils s'occupent aussi d'améliorer leur vision internationale et s'occupent aussi d'améliorer leur efficience en termes de production. Le problème qui se produit à l'heure actuelle, et cela a pris une certaine ampleur dans les deux dernières années, c'est que d'autres entreprises d'autres régions du Canada, dans les Maritimes, ont commencé à produire ce que nous appelons en Gaspésie un produit d'imitation.

Il y a une différence dans les deux produits. Pourquoi? Parce que la façon du procédé en Gaspésie fait état du taux d'humidité que nous avons grâce à notre climat, notre nombre de jours d'ensoleillement, ce qui fait que nous avons un microclimat qui est particulier pour le type de production que nous voulons faire avec ce produit.

Le produit salé séché est peut–être moins bien connu au Canada, moins bien connu des consommateurs canadiens. Cependant, il faut savoir que c'est un produit très prisé dans certains pays, que l'on va manger lors de cérémonies ou de grandes fêtes, comme c'est le cas par exemple au Portugal ou en Espagne.

Pour ce faire, le marché et l'image du consortium Gaspé Cure est très important pour eux.

On me fait signe que je dois me dépêcher un peu, il est vrai que je ne suis pas habitué beaucoup à la formule de l'article 38. Ce que je demande au gouvernement, dès maintenant, parce que je sais qu'ils sont censés avoir fait des études pour arriver à une conclusion, c'est de reconnaître, tout de suite, qu'à la fin des études qui seront faites, que le consortium Gaspé Cure aura son appellation contrôlée de région.

C'est très important pour eux, ils ont déjà démontré par le passé qu'il existait une différence flagrante entre leur produit et celui fabriqué ailleurs, alors nous exigeons que cette chose soit clarifiée le plus vite possible.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la désignation de la morue salée du type Gaspé Cured figure dans la réglementation fédérale sur l'inspection du poisson depuis de nombreuses années.

Selon la réglementation en vigueur, toute morue salée peut être désignée comme morue salée du type Gaspé Cured à condition d'avoir les caractéristiques de ce type de morue salée, qui est un poisson salé doux. On reconnaît qu'il y a une longue tradition dans la région de Gaspé en ce qui touche la production de ce genre unique de poisson salé.

• (1835)

Afin de répondre aux préoccupations des producteurs de poisson salé de Gaspé, la Direction de l'inspection de Pêches et Océans a consulté l'industrie du poisson salé et a déployé beaucoup d'efforts ces derniers mois pour élaborer des critères chimiques et sensoriels visant à déterminer d'une manière plus précise ce qu'il faut entendre par morue salée du type Gaspé Cured. Ce travail devrait être terminé d'ici le 1er décembre.

Le ministère de Pêches et Océans rencontrera alors de nouveau les représentants de l'industrie du poisson salé afin d'examiner la question et de mettre la dernière main aux normes des produits de poisson salé du Canada d'ici le début de 1995.

Une fois que les normes auront été adoptées, le ministère des Pêches et Océans mettra en oeuvre un programme de formation complet pour tous les inspecteurs chargés de l'inspection du poisson salé de la région de l'Atlantique. Comme les normes seront composées de critères chimiques et sensoriels spécifiques et qu'elles seront uniformément appliquées par les inspecteurs, la réglementation de ce secteur sera équitable pour tous les producteurs de morue salée du Canada.

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien a commis une erreur. Il regrette d'être intervenu auprès du CRTC au nom d'un de ses électeurs. Il reconnaît que sa décision d'écrire cette lettre était imprudente.

En posant ma question au ministre du Patrimoine canadien le 28 octobre dernier, je voulais obtenir des éclaircissements sur certains éléments relatifs à l'erreur qu'il a commise. Je voulais qu'on précise comment l'erreur avait été commise, comment empêcher pareil incident de se reproduire, comment réparer les préjudices causés et comment rétablir la crédibilité perdue du CRTC.

Dans sa réponse, le ministre a laissé entendre que je n'avais pas compris. Il a dit que sa lettre n'était pas une intervention. Ce n'est pas vrai. Les faits sont clairs et simples.

Le 15 mars, le ministre a écrit une lettre au CRTC, au nom d'un électeur. Le 29 mars, le ministre a reçu une réponse du CRTC. La réponse établissait sans équivoque que le CRTC avait reçu la lettre du ministre et que celle–ci était considérée comme une intervention et annexée à la demande de M. Daniilidis, à titre d'intervention. Le secrétaire général du CRTC a reconnu les faits tels qu'ils ont été exposés jusqu'à maintenant. Ils sont incontestables.

À la suite de cela, le premier ministre a dit que le ministre du Patrimoine canadien avait commis une erreur de jugement, que le lettre était une intervention et qu'il aurait lui aussi préféré que le ministre ne l'écrive pas.

La triste réalité, c'est que ce n'est pas moi qui nage dans la confusion, mais le ministre lui–même. Tout le monde, M. Daniilidis, le CRTC, le premier ministre, les ministres qui ont aussi été nommés, l'opposition et les Canadiens savent que le ministre est intervenu. La question n'est pas de savoir s'il est intervenu, mais pourquoi il l'a fait et comment il entend réparer le gâchis dont il est responsable.

Lorsque le CRTC a répondu au ministre le 29 mars, il était évident que la lettre était interprétée comme une intervention. Le ministre a déclaré avoir agi rapidement pour dissiper ce malentendu.

Pourtant, pendant 199 jours, le ministre n'a rien fait. Est–ce ce qu'il appelle agir rapidement? Cette complaisance et cette inaction, voilà précisément ce qui explique pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance dans les politiciens. Ce n'est que lorsque l'affaire a fait les gros titres que le ministre s'est mis à réagir. Le fait est que ses actions contredisent ses propos.

Ce scandale a été la goutte qui a fait déborder le vase aux yeux de tous les Canadiens qui en ont assez des politiciens qui mentent, qui en ont assez des tentatives qui visent à étouffer les affaires de ce genre et qui en ont assez des demi–vérités. On ne saurait tolérer pareilles erreurs.

Dans mes autres questions au ministre, j'ai insisté sur le trafic d'influence. J'ai demandé quelle influence cette lettre d'intervention a eue sur le processus de demande de licences. En dépit des faits, le ministre a soutenu qu'il ne s'agissait pas d'une intervention. De plus, il a préféré ne pas souffler mot au sujet du tort que sa conduite a causé à la crédibilité du CRTC.

Mon bureau a communiqué avec M. Daniilidis et certains autres intervenants et tous se préoccupent des effets nuisibles de l'ingérence du ministre. La lettre d'intervention du ministre est parvenue au sous–comité avant qu'il ne rejette la demande de CHOM. Certains membres faisaient partie des deux sous–comités qui ont analysé les demandes de CHOM et de M. Daniilidis. Puisque la lettre du ministre appuyant la demande de M. Daniilidis a été reçue avant le refus de la demande de CHOM et puisque les membres du sous–comité étaient les mêmes dans les deux cas, il est clair que la lettre du ministre a exercé une influence quelconque.

Cependant, une fois cette affaire mise au jour, une fois posée la question sur l'influence possible, le CRTC n'avait pas le choix et devait rejeter la demande de M. Daniilidis.

Le ministre doit rétablir la crédibilité du processus et la crédibilité du CRTC. Il doit effacer la tache faite à la réputation de son ministère. La remontée sera très ardue, surtout pour un ministère déjà accablé par tant d'incompétence flagrante.

Ajournement

• (1840)

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, on m'a dit que la députée de Calgary–Sud–Est souhaitait aborder aujourd'hui la question qu'elle avait soulevée le 24 octobre. Je voulais donc répondre à cette question.

Le vice–président: Si je peux être d'une aide quelconque aux deux députées, je tiens simplement à préciser que sur la liste qu'on m'a remise aujourd'hui, il est question du 28 octobre 1994. Il y a peut–être eu un problème de communication. Les députées veulent–elles remettre la question à un autre jour? On ne déduira pas cette période du temps de qui que ce soit.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, il s'agissait, en fait, de revenir sur la question soulevée le 28 octobre. Cependant, si la députée est disposée à donner une réponse générale en ce qui a trait à l'action du ministre, cela me conviendra.

Mme Whelan: Monsieur le Président, je ne suis pas prête à répondre à la question du 28 octobre. J'avais prévu répondre à la question posée le 24 octobre. Je m'excuse, mais c'est ce qu'on m'avait dit. Si la députée le désire, je pourrais répondre en termes généraux au sujet des faits du 24 octobre.

Le vice–président: Nous pouvons mettre la question de côté pour y revenir plus tard ou la secrétaire parlementaire pourrait y répondre maintenant. Comme cette dernière l'a proposé, elle pourrait donner tout de suite une réponse très générale aux observations de la députée. Je crois qu'il appartient à la députée de Calgary–Sud–Est de choisir.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je préférerais avoir une réponse ce soir.

Mme Whelan: Monsieur le Président, ma réponse porte sur le CRTC et sur le fait que le gouvernement du Canada n'est pas intervenu au sujet de RDI. C'est la réponse que je suis en mesure de donner ce soir, à savoir que la demande de la Société Radio–Canada visant à autoriser un service canadien spécialisé. . .

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, c'est tout à fait à côté du sujet. Cela n'a rien à voir avec RDI. Aussi, compte tenu de cette confusion et en toute déférence pour la députée, je crois que nous devrions laisser la question de côté pour ce soir.

Le vice–président: On me rappelle qu'il n'y a pas de rappel au Règlement pendant cette période. Quoi qu'il en soit, les deux députées sont–elles d'accord?

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, il y a une douzaine de jours, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères quand le Canada allait ratifier la Convention sur le droit de la mer. Il est très important que le Canada prenne des mesures pour ratifier ce traité de droit international très complet et depuis longtemps attendu.

La Convention sur le droit de la mer vise à protéger les stocks de poisson du monde et à mettre un frein à la pollution des océans. Cette convention se fonde sur le principe selon lequel les ressources marines appartiennent à l'humanité tout entière et que celle-ci a le droit d'utiliser ces ressources et d'en partager les avantages qui en découlent.

Le Canada a signé la convention en 1982. Nous avons été l'une des premières nations à le faire. Toutefois, nous n'avons toujours pas ratifié ce traité, ce qui est la seconde étape du processus. Or, la Convention sur le droit de la mer entrera en vigueur dans deux jours, le 16 novembre 1994. Soixante pays ont maintenant ratifié cet accord, soit le nombre requis pour sa mise en oeuvre.

Tous ces pays, sauf deux—l'Islande et Malte—sont des pays en développement. Or, pour être véritablement efficace, cette convention doit bénéficier d'un appui universel, notamment de la part des principaux pays développés ainsi que des puissances maritimes. Cela ne fait aucun doute.

Le fait d'avoir été l'un des premiers signataires de la Convention sur le droit de la mer place le Canada dans une position avantageuse, puisqu'il pourrait jouer un rôle dans la mise sur pied des institutions qui veilleront à l'application de ce traité. Par conséquent, nous espérons que le Canada pourra nommer un juge canadien au tribunal du droit de la mer et aussi être représenté au conseil de cet organisme international de décision.

Si le Canada tarde tant, c'est apparemment que certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de quelques dispositions, dont celles sur l' exploitation minière des fonds marins, ce qui fait écho à la position exprimée par Washington. Je crois savoir que les problèmes ont été réglés, y compris l'harmonisation des lois canadiennes à la convention.

En terminant, je répète que le Canada a été l'un des plus ardents promoteurs de la convention sur le droit de la mer. Il est plutôt triste de le voir hésiter plutôt que de se hâter de s'unir au groupe des 60 signataires nécessaires pour que la convention soit mise en oeuvre. Il me semble que le Canada trouverait son compte dans la ratification de la convention. La négociation de cette convention et le texte même constituent une référence pour la communauté internationale.

Ce soir, je demande au distingué secrétaire parlementaire s'il peut confirmer que le Canada ratifiera la convention sur le droit de la mer avant la fin de l'année?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Davenport de mettre en relief avec autant de conviction la nécessité d'en arriver à une convention universelle régissant toutes les utilisations de la mer.

Le Canada a participé activement à la négociation de la Convention sur le droit de la mer et l'a signée en décembre 1992. Notre participation à cette convention découle de trois principes fondamentaux, soit notre appui général à l'égard de la règle de droit et des ententes multilatérales, l'étendue de nos côtes et de notre plateau continental et notre désir d'avoir des règles stables dans ce domaine et des droits additionnels pour les États côtiers en matière de pêche, de navigation, de prévention de la pollution et d'exploitation des ressources minérales du plateau continental.

Toutefois, à l'instar des autres pays industrialisés, le Canada n'a pas ratifié la convention à cause de certaines préoccupations concernant les dispositions relatives à l'exploitation minière du fond marin, comme le député l'a mentionné. Mais après quatre années de négociations, ces difficultés ont été résolues et un accord a été adopté par les Nations Unies le 28 juillet et signé par le Canada le lendemain même.

Le Canada a déjà mis en application la plupart des dispositions de la Convention, car, à l'instar d'autres pays, nous croyons qu'elles reflètent le droit de la mer ordinaire. Nous sommes en train d'examiner nos lois canadiennes pour nous assurer qu'elles sont conformes aux dispositions de la Convention. Cela doit se faire avant la ratification pour éviter toute contradiction avec la convention.

Nous espérons que l'appui du député pour la ratification de la convention contribuera à faire adopter rapidement les mesures modificatives qu'on pourra présenter à ce sujet.

Je tiens à assurer au député de Davenport, qui s'est révélé un chef de file à cet égard, que le gouvernement compte bien ratifier le droit de la mer aussitôt que possible.

Le vice-président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole parce que, tout comme vous, j'étais préoccupé par la parution dans la presse écrite d'articles qui donnaient l'impression que je vous avais personnellement accusé de faire montre de favoritisme à l'endroit d'un parti à la Chambre en ce qui a trait à la période des questions. Je voulais simplement préciser publiquement, sans laisser l'ombre d'un doute, que je n'ai rien fait de tel.

La période des questions et le temps attribué à mon parti durant cette période sont des sujets qui me préoccupent toujours, comme vous le savez, monsieur le Président, mais je n'ai jamais voulu insinuer que vous vous étiez rendu coupable de favoritisme envers l'un ou l'autre des partis à la Chambre. Je voulais que ce soit bien clair.

Le Président: Je remercie le député de Winnipeg Transcona d'avoir eu l'amabilité de faire cette intervention. Pour un député de longue date, il importe encore davantage que ce genre de précision soit faite aussi vite que possible.

Pour ma part et en ce qui concerne la Chambre, je considère que cette question touchant le député de Winnipeg Transcona est réglée. Je le remercie beaucoup d'avoir fait cette mise au point.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) demande à présenter le projet de loi C–287 intitulé Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail (admissibilité aux allocations aux anciens employés).

• (1010)

—Monsieur le Président, je vous signale que ce projet de loi, que je dépose pour une deuxième fois en cette Chambre, vise à modifier le programme PATA, particulièrement l'admissibilité des travailleurs montréalais qui font l'objet d'une terrible discrimination en ce sens qu'une entreprise qui procède à un licenciement doit remercier 100 travailleurs à la fois, ce qui ne correspond pas au tissu industriel de Montréal. J'espère que ce projet de loi recevra l'aval de la Chambre.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition au nom de 40 habitants de Calgary qui demandent qu'il plaise au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté sont appliquées rigoureusement, et de ne faire aucune modification à la loi qui sanctionne l'encouragement ou l'aide au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

Étant donné que le débat sur cette question prend de l'ampleur, je prie tous les députés de communiquer à leurs électeurs des renseignements présentant les deux côtés de la question.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition que m'ont adressée les habitants de ma circonscription, Cambridge, et qui comporte environ 52 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, aucune

modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question nº 47 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le Président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 47 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 47—**M. Scott:**

Quelle est la liste et quels sont les montants totaux ainsi que les montants dépensés pour chaque réception et pour chaque voyage effectué par chaque sous–ministre au cours des exercices 1991, 1992 et 1993?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES CHEMINS DE FER

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ) propose:

Que la Chambre dénonce l'inaction et le manque de transparence du gouvernement en ce qui a trait à la restructuration envisagée des chemins de fer, l'abandon graduel des services régionaux du CN, du CP et de VIA, tout particulièrement au Québec, et le manque de vision du gouvernement concernant le TGV.

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir fait lecture à la Chambre de la motion que j'ai l'honneur de présenter sur le transport ferroviaire.

Comme vous l'avez mentionné, je désire que cette Chambre, en l'occurence mes honorables collègues, dénoncent l'inaction et le manque de transparence du gouvernement libéral en ce qui a trait à la restructuration envisagée des chemins de fer. Je voudrais aussi souligner l'abandon graduel des services régionaux du CN, du CP et de VIA Rail, tout particulièrement au Québec. Je voudrais aussi mentionner à cette Chambre l'absence de vision du gouvernement concernant le TGV.

Au lendemain de la dernière guerre, l'opinion s'est répandue dans le public que le transport en commun dans les sociétés riches comme le Québec serait chose du passé et que l'avenir serait à la voiture et aux camions. On a alors laissé l'outil ferroviaire péricliter, tout en donnant au pays à coût de milliards de denses réseaux d'autoroute.

● (1015)

Durant cette période, l'Europe et l'Asie amélioraient leur réseau ferroviaire et en faisaient un pilier du développement économique. L'Europe en particulier s'appuyait fortement sur son réseau ferroviaire pour effectuer le transport des passagers.

Le transport ferroviaire joue un rôle fondamental dans le système de transport au Canada. La contribution la plus importante du ferroviaire au système de transport canadien est sans contredit au niveau du transport des ressources naturelles. Le transport de produits en vrac, de potasse, de blé, de charbon, de bois, de papier journal, etc., représentait en 1993, selon les chiffres de l'Office national des transports, environ 54 p. 100 du trafic des compagnies ferroviaires, soit un léger recul de 2 p. 100 par rapport à 1992. C'est dire à quel point le transport ferroviaire est tributaire du commerce des matières premières.

Au niveau de l'intermodal, le transport rail–route est le plus important, suivi par le transport rail–route–mer. Le transport intermodal représente une partie importante et en croissance du trafic du CN et du CP. En 1993, ce trafic pour les deux transporteurs a augmenté de 8 p. 100. Il se chiffrait à 6,2 millions de tonnes pour le CN et 5,4 millions de tonnes pour le CP.

Ce type de marchandise se situait en 1993 au troisième rang des marchandises transportées par le CN et le CP. On comprendra que les deux transporteurs aient consenti d'importants investissements dans ce secteur, soit le tunnel de St. Clair entre Sarnia et Port Huron pour le CN et l'amélioration des tunnels dans l'Ouest pour le CP.

Depuis quelques années, le CN et le CP ont conclu d'importants contrats avec des entreprises intermodales et de camionnage. Le CN a notamment conclu un accord avec CSX, entreprise américaine, pour l'acheminement des remorques routières entre le Canada, le sud–est et le midwest américain, et le CP a fait de même avec la compagnie Gilford Transportation. Donc, le transport intermodal représente le potentiel de croissance le plus important pour les compagnies ferroviaires.

Pour les compagnies de transport ferroviaire canadiennes, la compétition provient principalement de deux sources: le camionnage et le transport ferroviaire fait aux États–Unis. Le transport par camion bénéficie d'un support gouvernemental important puisque les camionneurs n'ont pas à supporter les coûts d'entretien et de construction de l'infrastructure routière. Les compagnies ferroviaires doivent développer et entretenir leur réseau. Les camionneurs se trouvent donc à bénéficier d'un avantage important sur les compagnies ferroviaires.

Le CN et le CP se sont plaints à maintes reprises de l'inégalité de traitement au niveau fiscal entre le Canada et les États–Unis. Il semblerait en effet que la taxe sur le diesel et les différents impôts fonciers qu'elles doivent payer sur les terrains où passent les voies imposeraient un fardeau fiscal plus important que celui défrayé par leurs concurrents américains, ce qui rendrait les

transporteurs canadiens non concurrentiels. Le CP a évalué que le fardeau fiscal canadien imposé aux compagnies ferroviaires était de 48 p. 100 supérieur au fardeau fiscal américain imposé aux transporteurs américains.

On sait que la situation financière du CN et du CP n'est pas reluisante. On sait que les deux compagnies n'arrivent pas à dégager des revenus d'exploitation suffisants pour déclarer des bénéfices nets. En fait, depuis 1988, le CN n'a déclaré des profits qu'en 1989 et on note une perte de l'ordre de 900 millions en 1992. Fait encourageant, le CN vient de déclarer des profits de l'ordre de 200 millions depuis le début de l'année 1994. Ce profit est toutefois nettement insuffisant pour maintenir un rendement sur actif acceptable.

Le CP, pour sa part, n'a eu que deux années de perte depuis 1988, soit les années 1991 et 1992. Ses profits sont nettement aussi insuffisants pour assurer un rendement sur actif acceptable.

Enfin, le rendement sur actif des compagnies de chemin de fer au Canada a diminué depuis 1987 et s'élevait à seulement 3 p. 100 en 1992. Cette situation est inquiétante puisque les transporteurs américains ont fait passer le rendement sur actif de 4,9 p. 100 en 1987 à 7,2 p. 100 en 1992.

Si les compagnies de chemin de fer ne sont pas en mesure de générer des profits suffisants, il est clair qu'elles ne seront pas en mesure d'effectuer les investissements nécessaires pour le maintien et l'amélioration du réseau.

Parlons maintenant rapidement du trafic. Le trafic ferroviaire total s'élevait à 238,9 millions de tonnes en 1993, c'est-à-dire une augmentation de 1,1 sur 1992.

• (1020)

Le CN avait une part du trafic ferroviaire intérieur de 39,6 p. 100, 33,1 pour le CP, et les compagnies régionales 27,3, toujours selon l'Office national des transports.

Au niveau des effectifs, on sait qu'en 1985 les effectifs du CN et du CP s'élevaient à 77 960 travailleurs. Ils ont été réduits à 48 841 en 1993. La masse salariale des deux compagnies en 1993 s'élevait de 2,7 milliards ou 49 p. 100 des frais d'exploitation de 5,5 milliards. En 1993, le CN a entrepris un plan de rationalisation de ses effectifs. Ceux-ci s'élevaient à 32 392, ils ne seront plus que 22 395. Environ 2 096 personnes travailleront alors au siège social de la compagnie à Montréal et un total de près de 6 800 personnes travailleront pour le CN au Québec.

Dans aucun pays du monde, le transport ferroviaire de passagers ne couvre complètement ses frais. C'est un service public comme le sont le réseau routier, le transport des écoliers, la Voie maritime du Saint-Laurent, la Garde côtière, les Forces armées, et je pourrais en allonger la liste considérablement.

Le Canada s'était doté d'un réseau ferroviaire remarquable et remarqué par tous les pays européens; jamais le Canada ne se serait développé de la même façon si le train n'avait pas relié l'Atlantique au Pacifique. Pourtant, même si le train de passagers n'est pas rentable, les autres pays continuent à l'exploiter et à le développer car il a aussi ses avantages.

On pourrait citer le désengorgement des autoroutes. On pourrait citer au niveau des régions périphériques telles l'Abitibi, la Gaspésie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean où le train de passagers est indispensable pour pallier l'insuffisance locale des réseaux scolaires, cégeps, universités et aussi médicale en matière de soins spécialisés. On n'imagine pas un malade de Gaspé payant environ 600 $ d'avion pour se faire soigner à Montréal ou faisant 22 heures d'autobus. Un train possédant la nouvelle technologie pourrait remplacer ces moyens de transport, tout en étant économique.

Il faut tenir compte, en se servant des nouvelles technologies comme en Europe, que le train élimine quasi totalement la pollution. Même en gardant la technologie actuelle, les trains sont beaucoup moins polluant que la voiture ou l'autobus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, supprimer les liaisons ferroviaires de passagers dans les banlieues des principales villes et régions périphériques veut dire rejeter le trafic sur la route et contribuer au pelletage des dépenses du fédéral vers les provinces. L'industrie canadienne est évidemment intéressée au maintien du transport passagers au pays, considérant qu'elle a développé une technologie qu'elle exporte dans les autres pays.

Le dicton selon lequel «nul n'est prophète dans son pays» s'applique bien à la firme Bombardier qui exporte sa technologie à l'étranger. Pour s'en convaincre, il s'agit de voir le succès du TGV en France.

L'abandon des lignes ferroviaires de passagers semble imminent sur certaines lignes québécoises. Je cite entre autres Jonquière—Montréal, la ligne Chaleur—Gaspé—Montréal, Montréal—Senneterre, Senneterre—Cochrane, en Ontario, et Montréal—Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à Halifax.

Comme cette Chambre le sait, l'abandon des services de passagers n'est pas soumis à la Loi sur les transports nationaux. Certains de mes collègues de toute façon auront l'occasion d'y revenir.

Dernièrement, plusieurs postes des sièges sociaux de CN et de VIA ont été transférés de Montréal à Campbellton qui s'avère être par hasard le comté du ministre des Transports. Je suis persuadé qu'il ne s'agit que d'un hasard. Plusieurs postes ont aussi été transférés de Montréal à Winnipeg. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce comté est aussi représenté en cette Chambre par le ministre du Développement des ressources humaines. Je suis convaincu que ce n'est aussi qu'un hasard, à moins que ce soit pour remercier le ministre de tenter de nous faire avaler la couleuvre que représente la réforme des programmes sociaux. Mais encore là, vous savez que ce n'est que des suppositions qui courent dans les corridors de la Chambre des communes et que ces racontars n'ont aucun fondement de vérité. Le gouvernement est trop transparent pour préparer des choses semblables, n'est-ce pas?

Comme vous le savez, plusieurs demandes d'abandon se retrouvent actuellement devant l'Office national des transports.

Faire une demande à l'office, c'est quasi avoir une autorisation automatique, et ce, la majorité du temps, sans avoir à recourir aux audiences publiques. Je cite à titre d'exemple la ligne du Murray Bay qui traverse mon beau comté de Beauport—Montmorency—Orléans. Dans le cas du Murray Bay, le milieu a demandé d'être entendu par l'Office national des transports. Celui-ci a refusé aussi, et le Murray Bay a été vendu sans que les principaux concernés ne soient entendus.

• (1025)

Mes collègues auront l'occasion, dans les discours, de revenir sur ce point des abandons de lignes. On sait que les trains représentent un outil de développement économique. J'aimerais donner un exemple de développement économique, à savoir la petite municipalité de Port-Daniel, en Gaspésie, qui touche deux comtés, le comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine et le comté de Gaspé. Cette municipalité a la chance d'obtenir un projet des pays arabes qui désirent y implanter une cimenterie.

Alors que le taux de chômage actuel est de 18 p. 100 en Gaspésie et de 39,4 p. 100 à Port-Daniel, il serait possible de créer 400 nouveaux emplois. Ces promoteurs arabes ont deux exigences incontournables pour s'installer dans cette municipalité, un port de mer et un chemin de fer. Qu'arrivera-t-il si la voie ferroviaire entre Gaspé et Montréal disparaît? Eh bien, la cimenterie coule à pic et la municipalité demeure avec le même taux de chômage. Les 400 personnes qu'aurait employé cette cimenterie demeurent sur l'assurance-chômage ou sur l'aide sociale et ce sont les payeurs de taxes qui en acquittent la facture. C'est une horreur créée par des décideurs qui n'ont pas de vue à moyen et à long terme.

Il est facile de démontrer avec des chiffres qu'un service est non rentable. Par contre, il faut s'assurer, avant de tirer des conclusions, que nous possédons toutes les coordonnées. De plus, nous savons qu'en temps difficile, chaque catégorie d'emploi devra faire sa part. Mais cela, ça part du président jusqu'aux travailleurs et aux travailleuses. Croyez-vous, monsieur le Président, qu'il soit intéressant pour les employés du CN d'accepter de diminuer leurs conditions de travail lorsqu'ils feuillettent certaines revues et y retrouvent des faits qui ressemblent aux suivants.

Le Canadien National aurait prêté à son président, M. Paul Tellier, une somme de 432 000 $ sans intérêt, pour s'acheter une maison. Ce prêt serait réparti comme ceci: 300 000 $ provenant du CN Rail et 132 000 $ provenant de SRS, le Supplemental Retirement Security. Ce prêt ne serait pas garanti par une hypothèque, afin de ne pas rendre publique cette transaction. Le président aurait en échange signé une note provisoire et augmenté son assurance-vie personnelle de 300 000 $ payable au CN Rail pour garantir son prêt. Mais ce qui est pire encore, c'est qu'on aurait consenti un prêt de 432 000 $ et que l'évaluation de la maison, d'après nos informations, serait de 283 000 $.

Ce même président a obtenu que la partie de son plan de retraite payable par lui soit assumé par le Canadien National, soit pour un montant de 14 000 $ annuellement. Pourtant, la compagnie paie à son président, M. Paul Tellier, un salaire annuel de 345 000 $, en plus de défrayer ses dépenses. Après ces quelques horreurs, je voudrais revenir à d'autres sujets qui sont d'une importance capitale pour la population québécoise et canadienne, lorsqu'on a des décisions à prendre concernant les chemins de fer.

Mes collègues auront l'occasion de revenir sur la question de l'environnement, sur la question de la consommation d'énergie causée par le rail. Mes collègues auront l'occasion de vous parler du TGV, alors que ce projet placerait le Canada sur la carte du transport ferroviaire de grande vitesse en Amérique du Nord, où le marché est évalué à 200 milliards de dollars. Mais le gouvernement libéral actuel préfère engloutir des milliards de dollars dans des projets comme Hibernia, dont la rentabilité est douteuse.

Monsieur le Président, le temps me manque. Mes collègues auront l'occasion de revenir à l'approche, au niveau des CFIL, les chemins de fer d'intérêt local. La rationalisation des chemins de fer doit se continuer, mais le gouvernement doit permettre l'émergence de ces CFIL pour exploiter le réseau secondaire. Il faut de plus que les citoyens canadiens et les québécois soient informés d'une question d'intérêt national et je parle de l'attitude cavalière du gouvernement, qui a écarté l'opposition officielle ainsi que le troisième parti de l'étude de la commercialisation de la plus grande société d'État, le CN. C'est totalement inacceptable!

Il est inconcevable que le gouvernement s'apprête à entreprendre des décisions majeures dans l'industrie du rail sans consulter les Canadiens et en ne permettant pas aux élus de participer aux décisions. Il faut condamner l'incurie du gouvernement et son manque de vision dans le domaine du transport ferroviaire. Il faut de plus demander à tous les Québécois et Canadiens de boycotter ce comité d'étude de commercialisation, composé de huit députés libéraux et d'un sénateur libéral, comité duquel on a exclu le Bloc québécois et le Parti réformiste.

• (1030)

Formé de cette façon, ce comité aura la maîtrise d'appeler les témoins qu'il désire, donc le contrôle de se faire dire ce qu'il veut entendre.

[*Traduction*]

En outre, il faut demander à tous les Québécois et à tous les Canadiens de boycotter le groupe de travail sur la restructuration du CN, étant donné que ce groupe est composé de huit députés libéraux et d'un sénateur libéral et ne comprend aucun député du Bloc québécois ou du Parti réformiste. Vu sa composition, le comité aura tout loisir de convoquer les témoins de son choix pour les entendre dire ce qu'il souhaite entendre.

[*Français*]

En terminant, je voudrais informer la Chambre des communes que les agissements et les orientations actuelles du gouvernement en ce qui a trait aux chemins de fer ne fait que donner des munitions au Bloc québécois et au Parti québécois lors du prochain référendum. En effet, plus le gouvernement fédéral coupe les services à la population, plus les Québécois devront se poser la question s'ils en ont encore pour les 28 milliards de dollars qu'ils paient en impôts annuellement à Ottawa.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je vais saisir cette occasion de ne pas nécessairement faire le procès du fédéralisme car, après tout, c'est grâce au Canada qu'on a su développer l'essor économique du Québec. D'ailleurs, on en a la preuve tangible grâce à la visite de M. Chrétien en Asie. Je ne vais pas m'écarter du dossier, sauf que je trouve très curieux d'entendre le député de l'opposition dire que le présent gouvernement ne fait rien pour le rail.

J'aimerais bien lui poser la question suivante: Où était l'actuel chef de l'opposition du temps qu'il était ministre au sein du gouvernement conservateur quand, le 4 octobre 1989, le gouvernement conservateur, avec Lucien Bouchard comme ministre de l'Environnement dans le cabinet Mulroney, annonçait des coupures de 50 p. 100 des services de VIA Rail à travers le pays?

Je crois qu'on devrait saisir cette journée pour ne pas faire le procès du fédéralisme et de sa politique de transport, mais plutôt faire le procès du chef de l'opposition, à savoir où il était. Il était là et c'est lui qui a coupé, par exemple, le service Montréal—Trois–Rivières—Québec, rive nord. C'est Lucien Bouchard aussi qui a fait partie de la décision de couper le service Montréal—Ottawa—Sudbury—Winnipeg—Calgary et Vancouver, le Canadien. C'est Lucien Bouchard qui était là au moment où on a coupé le service Montréal—Toronto, liaison de nuit. C'est Lucien Bouchard qui était là au moment de couper le service Winnipeg—Capreol.

Le Président: Si c'était possible, j'aimerais mieux que l'honorable député parle de l'honorable député à titre de chef de l'opposition ou de député de Lac–Saint–Jean au lieu d'utiliser son nom.

M. Gagnon: Oui. Je m'en excuse, monsieur le Président, vous avez raison.

Je voulais seulement faire une démonstration que le dernier gouvernement est celui qui a justement coupé les services pancanadiens. C'est lui qui a coupé le service sept jours pour le faire passer à trois jours dans ma région gaspésienne. Par contre, ce sont nous qui avons décidé de remettre le service sur les rails, sauf que je demande à l'opposition de reconnaître que leur chef a fait partie d'une décision importante de sabrer les services de VIA Rail dans tout le Canada. Et je crois que le chef de l'opposition a l'obligeance de se retrouver ici devant nous pour s'expliquer devant les députés de cette Chambre, devant les Canadiens, devant les Québécois et de leur dire: «J'ai coupé les services de VIA Rail parce que je n'y croyais plus.»

Je demande à son critique de l'opposition de me dire pourquoi M. Bouchard, pardon, le chef de l'opposition—excusez–moi, monsieur le Président—qui se dit le grand défenseur des Québécois, a coupé tant de services, jusqu'à 50 p. 100, dans tout le Canada en 1989.

M. Guimond: Monsieur le Président, on est habitué d'entendre le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine s'exprimer de la sorte. Mais j'informerais le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine que ce que le chef de l'opposition a fait en mai 1990, vous, aucun des ministres, aucun des députés qui siègent sur les premières banquettes ne le fera. Cet homme, le chef de l'opposition, a démissionné. Et encore moins vous, monsieur le ministre des Transports. . .

• (1035)

M. Young: Oui, oui, c'est cela.

Le Président: Chers collègues, je vous demanderais encore une fois de vous adresser à la Présidence.

M. Young: Il a démissionné comme ambassadeur aussi.

M. Guimond: Monsieur le Président, pourriez–vous informer les députés libéraux et les ministres libéraux que le chef de l'opposition a démissionné du Parti conservateur pour respecter ses principes, et il a fait ce que personne, ni le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine ni aucun ministre ne fera dans cette législature. Il l'a fait en raison de ses principes, et sur cela, il est inattaquable.

Lorsque le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine demandait tout à l'heure où était le chef de l'opposition, pourriez–vous, monsieur le Président, me donner la permission de demander au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, lorsqu'au mois d'avril, on est allé tenir des audiences publiques à Gaspé, organisées par Dignité rurale Gaspésie, Cynthia Paterson, où étiez–vous lors de ces audiences où on a entendu 50 mémoires de Gaspésiens et de Gaspésiennes. Où étiez–vous?

Le Président: Chers collègues, je vous demanderais, encore une fois, de toujours vous adressser à la Présidence. Je suis toujours ici. Je serai avec vous pendant la journée.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je n'étais surtout pas à Paris. En 1989, je veux bien quand même faire remarquer à l'honorable député que le chef de l'opposition était ministre du dernier gouvernement, et d'ailleurs il a fait part de ses décisions. Et, autre chose, je n'étais pas député à l'époque moi non plus. J'ai été quand même élu en 1993. Cependant, je peux dire pour mes électeurs, et je crois qu'il y a une reconnaissance unanime dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, en Gaspésie, que Patrick Gagnon, le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, c'est le promoteur de la région, c'est le défenseur des intérêts régionaux, et croyez–moi, c'est le promoteur nº 1 quand c'est le temps de parler de CN et de VIA Rail. Je crois qu'on peut quand même en témoigner, parce que c'est nous qui avons rétabli le système, qui avons fait des économies, mais c'est nous qui allons garantir ce service. Ce n'est pas en séparant le Québec du Canada qu'on va régler l'avenir du CN et d'un service adéquat pour les régions.

Autre chose, quand j'entends l'opposition nous dire qu'est–ce qu'on fait avec l'avenir, quand on parle du TGV, par exemple, on n'entend jamais parler des régions éloignées. Qu'est–ce qu'on garantit pour les régions éloignées? Sauf que ce n'est pas moi qui doit subir le procès, je ne suis pas ministre, je ne suis qu'un simple député. Je représente dignement, je l'espère bien, mes électeurs, et moi je veux des réponses. Les Québécois veulent des réponses pourquoi est–ce que M. Bouchard a fait partie de cette décision de sabrer à 50 p. 100 dans le service ferroviaire au

Québec? On demande des réponses, et au lieu d'attaquer le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, tournez–vous vers votre chef de l'opposition et posez–lui la question au lieu de me poser la même question.

M. Guimond: Monsieur le Président, ce que je mentionnais tout à l'heure, je ne me référais pas à des événements de 1989 alors que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine n'était pas député. Je veux savoir, en avril 1994, lorsque nous avons entendu 50 mémoires de Gaspésiens et de Gaspésiennes, les CLSC, le regroupement des Caisses populaires, les intervenants du milieu, où était le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine? C'est ce qu'on appelle l'effet boomerang. Et il y a un proverbe chez nous qui dit: «Quand on est dans une maison de verre ou quand on est dans une serre, on ne lance pas des roches.» C'est tout simplement ce que je voulais dire.

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'ai mené une campagne électorale sur VIA Rail, sur le besoin essentiel de maintenir ce service. J'invite l'opposition à regarder très précieusement et très précisément ce qui s'est dit lors de cette campagne électorale. Je peux vous assurer que j'ai consulté les travailleurs, les gens de ma municipalité bien avant l'idée que le Bloc québécois, que l'opposition organise une session d'information dans la région gaspésienne. Vous faites lecture de lettres qui ont été envoyées au ministre des Transports, vous faites lecture des journaux locaux de l'implication et de l'engagement du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine dans ce dossier–là, vous allez voir que j'avais plusieurs mois d'avance sur l'opposition.

• (1040)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, dès le début, je veux signaler une erreur souvent commise par des députés qui se laissent emporter par la partisanerie. Mais en reconnaissance et avec tout le respect que je dois au député de Restigouche—Chaleur, je veux souligner à l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans que Campbellton, au Nouveau–Brunswick, n'est pas dans ma circonscription. Je sais qu'il profitera de la première occasion qui lui sera donnée pour se lever en Chambre et s'excuser pour ses propos au sujet du transfert d'employés à Campbellton, au Nouveau–Brunswick.

Je sais que le député ne connaît probablement pas la différence, n'a pas vérifié ces faits, mais Campbellton est un centre du CN qui a déjà eu environ 1 000 employés travaillant à partir de Campbellton, dans la circonscription de Restigouche—Chaleur. Le ministre des Transports est le député de Acadie—Bathurst. Je sais que le député fera ce qui s'impose en Chambre, se lever et s'excuser.

Parfois, lorsqu'on fait un discours sur un sujet qui peut rehausser les émotions, tel que ce qui se passe avec les chemins de fer, VIA Rail et tout cela, on peut induire nos collègues en erreur, mais sans faute. Ce n'est pas par méchanceté, c'est simplement par un manque de connaissance des faits. C'est pour cela que j'accepte facilement que le député reconnaîtra que les propos qu'il a tenus en voulant suggérer que le Canadien National avait transféré des emplois dans ma circonscription est totalement et absolument faux.

Évidemment, lorsqu'on entame un débat et que le député qui est le critique pour l'opposition en matière de transport s'implique, c'est très difficile. Souvent, soit qu'il oublie les faits ou qu'il n'a pas fait son travail de façon adéquate, mais cela nous rend la tâche très difficile parce qu'il faut quand même de temps en temps parler des faits.

Dans la motion qui a été proposée aujourd'hui, on parle d'un manque de transparence. Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une dizaine de jours, j'étais à Winnipeg, et on a parlé de transparence, d'intégrité, de clarté, et encore du grand débat qui va entourer le Canada et le Québec au niveau du référendum lorsqu'il aura lieu. On a parlé par exemple à savoir si le Bloc québécois représente l'option d'indépendance, de séparation. Et encore là, une députée du Bloc québécois qui était présente lors de ce débat voulait encore nous passer le sapin de la souveraineté.

Si on veut parler de transparence, d'intégrité, d'honnêteté, il faut se baser sur les faits, il faut se servir des mots qui sont appropriés, des constatations qu'on est prêt à défendre. Il ne s'agit pas de se lever en Chambre et de prendre avantage d'un débat comme celui–ci pour sortir toutes sortes d'histoires qui ne sont pas du tout fondées.

C'est pourquoi je pensais qu'on aurait peut–être un débat sur la vision nationale du Canada que le Bloc québécois appuie en ce qui a trait au système ferroviaire, que ce soit pour le CN, le CP ou VIA Rail. Cela aurait été fort intéressant d'écouter notre ami, le porte–parole du Bloc québécois, nous expliquer comment eux voient un système intégré à travers le Canada, un système national, un système qui rend des services à tous les Canadiens, à toutes les Canadiennes, de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique. Il semble que cela aurait été fort intéressant que les citoyens, les citoyennes du Québec et du Canada aient cette occasion de savoir exactement quelle sorte de système ces gens veulent pour le Canada, pas seulement dans le contexte du débat d'aujourd'hui, mais dans cinq ans, dix ans, quinze ans d'ici.

[*Traduction*]

Ce qui est tragique dans ce genre de débat, c'est que le député et ses collègues de l'opposition, du Bloc québécois, pour diverses raisons qui n'ont rien à voir avec un réseau de transport efficient et efficace, se lancent dans un débat sur les institutions ou sur le secteur ferroviaire du réseau de transport national avec un seul objectif en tête, soit celui de semer le plus de discorde possible et de fausser le faits en ce qui concerne notamment la restructuration du CN.

• (1045)

Comme je l'ai dit, il est odieux qu'un député intervienne à la Chambre dans un débat sur une motion de l'opposition pour faire des allégations et qu'il ne se rétracte pas quand il en a l'occasion. Le député n'a pas saisi l'occasion que je lui ai fournie pour se lever et s'excuser d'avoir induit la Chambre en erreur en insinuant que le CN avait muté des employés à Campbellton, au Nouveau–Brunswick, qu'il prétend être dans ma circonscription. C'est totalement faux. Il ne l'a pas dit par mégarde. Il s'était préparé à l'avance et prononçait son discours selon un texte écrit.

Voilà précisément le genre de situations auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement à la Chambre: fausses déclarations, déformation des faits, comportement inapproprié et inca-

pacité d'agir honorablement, c'est–à–dire de se lever pour se rétracter.

En ce qui concerne les mesures que nous prenons à l'égard de l'industrie ferroviaire, je ferai remarquer au député, qui est le porte–parole du Bloc québécois en matière de transport, que depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, le 4 novembre 1993, VIA Rail n'a pas présenté la moindre demande d'abandon de services au Canada, à la stricte exception du service VIA entre Montréal et Saint John. Si la société a annoncé sa décision de modifier ce service, ce n'est pas qu'elle le voulait. Elle devait le faire à cause de l'abandon de ce service par le CP qui est propriétaire de la voie et qui doit l'entretenir d'une manière satisfaisante pour le trafic voyageur.

À entendre les commentaires de l'opposition, on croirait avoir affaire à de graves réductions de services partout au Canada, alors qu'en réalité, et je sais que l'opposition a du mal à regarder les choses en face quand cela ne fait pas son affaire, VIA Rail n'a pas demandé le moindre abandon de services au Canada. Le seul cas qui s'est produit était motivé par des raisons complètement indépendantes de sa volonté.

De la fin de 1993 jusqu'à l'été de 1994, le Canadien Pacifique et le Canadien National ont tenu des pourparlers. Les deux sociétés ont discuté sérieusement d'une fusion de leurs activités à l'est de Winnipeg. Au début de l'été, leurs responsables ont déclaré que les pourparlers n'avaient pas abouti à des résultats définitifs ou certains.

Quelques jours après, le Canadien Pacifique a présenté une soumission spontanée en vue d'acheter les éléments d'actif du CN qui se trouvent à l'est de Winnipeg. Le gouvernement analyse actuellement cette proposition et l'examine en tenant compte de la politique. Le Canadien national et son conseil d'administration assument une responsabilité de mandataire qui les oblige à analyser l'offre et à faire des recommandations au gouvernement. Nous avons dit que nous y répondrions au moment opportun.

Avons–nous entendu quoi que ce soit aujourd'hui de la part du porte–parole de l'opposition sur la position de son parti face à l'offre spontanée du CP? Avons–nous entendu dire si l'opposition était pour ou contre la fusion? Quelles sont les autres possibilités? Quelle politique ont–ils à part celle qui consiste à dire que c'est un autre argument en faveur de la séparation du Québec?

Nous avons formé un comité chargé d'examiner la commercialisation du CN parce que nous avons jugé que cela s'imposait devant l'offre spontanée d'achat, par le CP, des installations du CN à l'est de Winnipeg. Cela signifierait la privatisation de toutes les activités ferroviaires à l'est de Winnipeg, c'est–à–dire jusqu'à l'Atlantique. Cela mettrait pratiquement fin à toute concurrence dans le transport ferroviaire à l'est de Winnipeg. Nous ne pouvions pas permettre cela.

Qu'avons–nous fait? Nous nous sommes adressés au Comité des transports pour lui demander comment se présentait son horaire pour cet automne et puisqu'il était très chargé, nous avons demandé à des députés ministériels de siéger au sein d'un groupe d'étude spécial sur le potentiel de commercialisation des activités du CN dans tout le Canada, avec la participation des employés, espérons–le.

Nous avons demandé au député de Kenora—Rainy River de présider ce groupe d'étude. Avant d'être élu député, il a travaillé au Canadien Pacifique comme chef de train et il a été un des principaux porte–parole des syndicats du chemin de fer dans l'ouest du Canada. Nous avons demandé à des Canadiens des quatre coins du pays qui s'intéressent aux chemins de fer de siéger au sein de ce groupe. Le groupe de travail va tenir d'un bout à l'autre du pays des réunions où l'on examinera ces questions en profondeur. Nous espérons que les citoyens y participeront. Des députés des deux côtés de la Chambre ont exprimé un certain appui, certaines préoccupations, certaines opinions. Nous voulons entendre les députés du Bloc Québécois nous dire ce qu'ils pensent de la commercialisation du CN. Croient–ils que les employés du CN auraient une meilleure chance de protéger leurs emplois s'ils étaient, du moins certains d'entre eux, actionnaires d'une exploitation commercialisée du CN d'un bout à l'autre du pays?

• (1050)

Nous voulons savoir quelles sont les options qui s'offrent à nous si l'offre d'achat du CP est acceptée. Quelle incidence cela aura–t–il sur la concurrence? Quelles en seront les répercussions sur le service dans l'est du Canada? Que devient le CN dans l'Ouest? Qu'advient–il de la commercialisation du CN d'un bout à l'autre du pays, avec ou sans la participation des employés? Quels sont les avantages et quels sont les inconvénients?

Qu'arrive–t–il si nous maintenons le statu quo, si l'ONT continue de se trouver saisi, de façon ponctuelle, de demandes d'abandon de lignes ferroviaires dans des provinces comme l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie–Britannique, où il est très difficile d'avoir des lignes de chemin de fer sur courtes distances? Quelle est la position du Bloc québécois sur les chemins de fer d'intérêt local? Nous savons que les bloquistes veulent conserver des chemins de fer d'un bout à l'autre du pays. Ils ne veulent pas conserver le pays, mais ils veulent conserver les chemins de fer. C'est une position typique. Comme nous disons en français: Ils ne savent pas sur quel pied danser.

Il sera intéressant à un moment donné de les entendre faire des suggestions concrètes au lieu de dire qu'ils veulent conserver tout ce qui existe en matière ferroviaire, mais aussi détruire le pays. Voyons ce que nous pouvons découvrir sur ce que les députés du Bloc québécois pensent vraiment à propos de l'avenir du rail au Canada.

Le gouvernement croit que les Canadiens du Québec, de l'Ontario, de la Colombie–Britannique, des Prairies et de l'Atlantique veulent maintenant qu'on prenne des décisions qui offrent un certain degré de certitude, mais une certitude qui permette également un allégement du fardeau pour les contribuables.

[*Français*]

C'est pour cette raison qu'on demande continuellement aux Canadiens et aux Canadiennes s'intéressant à ce sujet de se prononcer. Nous avons entamé des consultations à travers le pays. Il y a des gens qui sont affectés à Transport Canada et qui ont le mandat de consulter les personnes et les entités intéressées dans tout le pays, afin de savoir quelles sont leurs préoccupations, mais surtout quelles sont les solutions qu'ils peuvent nous amener, quelles sont leurs propositions pour protéger un système ferroviaire qui répond aux besoins des gens qui veulent s'en servir?

Ce qui se passe, c'est qu'on a toujours la même histoire du Bloc québécois. Ils veulent maintenir tout ce qu'il y a dans le pays au niveau du système ferroviaire, que ça soit CN ou CP, et ils veulent retenir tous les services de VIA, mais ils veulent détruire le pays, ils veulent se séparer. Ils veulent maintenir tous les services ferroviaires, mais ils veulent séparer le Québec de l'ensemble du système qui va de l'Est à l'Ouest et au Nord.

À un moment donné, on peut demander à la population de réagir, de nous donner son point de vue sur ces questions, mais il incombe à l'opposition, quand même, d'être responsable et de mettre de l'avant des propositions concrètes, de nous dire exactement ce qu'elle voit comme étant l'avenir. Pas dans des rêves où on peut parler de la France ou de l'Allemagne ou d'autres pays, où un système fonctionne plus ou moins bien. Au Canada, on veut savoir ce qui est proposé par le Bloc québécois comme solution aux problèmes qui existent depuis très longtemps avec les chemins de fer. Ce n'est quand même pas quelque chose qui a commencé il y a douze ou quatorze mois.

Le statu quo est inacceptable, parce qu'il a eu comme résultat qu'il n'y a pas de service ferroviaire à Terre–Neuve, ni à l'Île–du–Prince–Édouard. Le Canadien Pacifique va abandonner toutes ses activités à partir du 1er janvier 1995, à l'est de Sherbrooke. C'est ça, le statu quo, parce que le statu quo est un concept, dans ce débat–ci, qui est absolument inutile, parce que les changements proposés sont devant nous à tous les jours. Pour notre part, nous voulons assurer les Canadiens et les Canadiennes que nous allons proposer des changements qui, nous espérons, refléteront la réalité canadienne.

[*Traduction*]

Dans cette optique, j'inviterais donc les députés des deux côtés de la Chambre, quel que soit le point de vue qu'ils défendent, à cesser de dresser la liste de tous les malheurs qui se sont abattus sur l'industrie ferroviaire canadienne au cours des deux dernières décennies et à parler sérieusement des solutions que nous devrions envisager. Quelles sont les solutions de rechange qui existent vraiment pour les actionnaires, les expéditeurs et les employés du Canadien Pacifique, pour les actionnaires du Canadien national, c'est–à–dire les contribuables canadiens, ses expéditeurs et ses employés, ainsi que pour VIA, qui a vu ses subventions réduites considérablement même si celles–ci demeurent très tangibles?

• (1055)

Je suis impatient d'entendre, au cours de ce débat qui se poursuivra toute la journée, des solutions concrètes, de véritables propositions que les députés de part et d'autre de cette Chambre pourront évaluer d'une manière pragmatique. Si nous voulons conférer au secteur ferroviaire le genre de stabilité nécessaire pour étayer une économie en reconstruction, nous aurons besoin de la coopération des gestionnaires des sociétés ferroviaires, de leurs employés, des expéditeurs et de ceux qui utilisent les services ferroviaires offerts. Nous devrons aussi convaincre les Canadiens que nous faisons ce qu'il faut.

Déformer à la Chambre ce qui a été dit ou fait et formuler des allégations que l'on sait incorrectes ne contribuent en rien à faire avancer ce débat que les Canadiens estiment nécessaire quant à l'avenir des services ferroviaires au Canada.

En terminant, je tiens à féliciter les membres du groupe de travail qui ont entrepris cette tâche très difficile d'aller d'un océan à l'autre entendre ce qu'ont à dire les Canadiens de toutes les régions qui ont vraiment à coeur l'avenir des services ferroviaires et de leur demander leur opinion sur la commercialisation du Canadien National.

Que pensent les Canadiens de la privatisation de cette entreprise avec la participation des employés, pour peu que ce soit possible? Que considèrent–ils important pour l'avenir des services ferroviaires au Canada? Serait–il question d'un service de Halifax à Vancouver? S'agirait–il d'une société ferroviaire nationale fournissant un service essentiel? Sont–ils convaincus que c'est une solution de rechange méritant d'être examinée? Croient–ils que le gouvernement du Canada devrait évaluer l'offre non sollicitée du CP par rapport à son acceptation ou à son rejet, mais aussi en regard du statu quo que, selon moi, tous les députés estiment inacceptable? Y a–t–il d'autres solutions, outre l'offre du CP et la commercialisation du CN?

Des députés représentant le gouvernement parcourront le Canada d'un océan à l'autre. Nous leur avons demandé de remettre leur rapport le plus tôt possible. Les gens savent sans doute que l'offre présentée par le CP était assortie d'un délai aux termes duquel le gouvernement devait répondre dans les 90 jours. Nous avons dit que nous ne nous sentons pas liés par cette restriction, mais le gouvernement et le Canadien National font actuellement une analyse commerciale concrète de la proposition.

Le gouvernement doit considérer cette question en fonction de ses orientations en raison des répercussions d'une telle offre. J'espère que le groupe de travail Nault, en compagnie des députés qui s'intéressent de très près à cette question, pourra recueillir les points de vue des Canadiens de tous les coins du pays. Des décisions devront être prises très bientôt pour régler les vrais problèmes qui perdurent depuis cinq, dix, quinze ou vingt ans.

J'ai hâte d'entendre les députés du Parti réformiste et d'autres députés du Bloc québécois qui, j'en suis convaincu, feront beaucoup mieux que le porte–parole du Bloc sur les transports, qui a, de toute évidence, éprouvé des difficultés à relater correctement les faits quand il a amorcé le débat. Mais je ne doute pas qu'à mesure que la journée avancera nous entendrons des suggestions constructives de la part des députés de l'opposition, du Parti réformiste et d'autres députés des deux côtés de cette enceinte. Au Canada, tout le monde connaît l'importance d'un solide réseau ferroviaire national pour l'économie et l'avenir du pays.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais que vous informiez le ministre des Transports qu'il n'est pas dans les moeurs et dans les coutumes que j'aie à m'excuser pour ce type de propos. Par contre, étant donné que je me considère comme une personne honnête, j'aimerais que vous informiez le ministre des Transports que, actuellement, mon bureau fait des recherches pour savoir si les faits qu'il a mentionnés sont exacts à l'effet que la ville de Campbellton est située dans le comté de Restigouche—Chaleur. Si tel est le cas, si vous pouviez dire au ministre des Transports qu'au moment jugé le plus opportun aujourd'hui, je ferai les corrections qui s'imposent. Mais je ne crois pas que j'aie à faire des excuses. De toute façon, le ministre des Transports lui-même est celui qui a eu le plus souvent de fois l'occasion de s'excuser en cette Chambre, quand on sait les propos qu'il tient sur une base régulière.

• (1100)

Monsieur le Président, le ministre des Transports qui se dit être transparent, qui a avoué que le Comité sur la commercialisation, présidé par le député de Kenora—Rainy River était composé uniquement de libéraux, il a mentionné l'agenda trop chargé du Comité des transports. Est-ce que je pourrais informer le ministre des Transports qu'aux environs du 18 février 1994, lorsque le Comité des transports a été formé, que le porte-parole de l'opposition officielle du Bloc québécois, donc moi-même, a fait la demande qu'on devait étudier le rail en priorité.

À ce moment-là, j'avais sorti entre autres le rapport libéral sur le groupe de travail libéral, donc sur les coupures de VIA en 1989, où le ministre des Transports avait signé lui-même. J'invoquais qu'avant de continuer des abandons de lignes, on devrait obtenir les commentaires des usagers et les commentaires des régions. C'est pour ça que le 18 février, j'ai demandé que le rail soit inscrit. La majorité libérale, au sein du Comité des transports, a mentionné à ce moment-là, étant donné qu'il y avait un projet de fusion CN-CP, que ça pourrait compromettre les possibilités de fusion CN-CP; reportons ça à plus tard, le rapport devrait être soumis à la fin juin.

Nous avons ajourné en juin. Le 19 septembre, lorsque nous avons repris, pourriez-vous, monsieur le Président, informer le ministre des Transports, que cette journée-là, je suis revenu à la charge et j'ai dit: «Maintenant que le projet de fusion est arrêté, est-ce qu'on va étudier le rail en priorité?» Je me suis fait répondre que les aéroports étaient beaucoup plus prioritaires et que ça pourrait nuire aux négociations.

Comme argument, j'ai dit ceci à la majorité libérale au sein du comité: «On peut s'engager à n'entendre aucun représentant des travailleurs et de la direction des compagnies concernées, mais entendre les usagers, entendre les régions qui vont venir nous expliquer comment le rail est un outil de développement économique.» Encore une fois, ma proposition a été défaite au Comité des transports.

La réponse que le ministre nous a donnée le 29 septembre, est à l'effet qu'il annonçait la formation d'un comité libéral, partisan, gouvernemental, pour l'étudier. Si le ministre est transparent, pourquoi n'a-t-il pas ajouté sur ce comité un représentant de l'opposition officielle et un représentant du troisième parti?

M. Young: Monsieur le Président, c'est une coutume très bien connue de la Chambre que lorsque les comités de la Chambre sont formés, la majorité a même son mot à dire, et ça fait partie de la tradition parlementaire depuis très longtemps.

En ce qui a trait à des groupes de travail qui sont demandés à faire des choses par des partis politiques, c'est assez commun. Depuis qu'on est ici, on a vu énormément d'exemples par le passé. Que ce soit l'opposition ou le gouvernement, lorsqu'on veut se pencher sur un sujet quelconque, on demande un avis sur une base très politicisée. Il n'y a aucun doute que les gens qui sont sur le comité, comme le député de Kenora—Rainy River qui est président, sont du côté du gouvernement, et on leur a demandé de faire un travail pour pouvoir nous donner des avis importants et utiles pour que le gouvernement puisse en arriver à une décision à savoir comment réagir, d'une part, à la proposition de CP, mais aussi, d'autre part, préparer d'autres alternatives.

Il n'y a pas de doute qu'il y a plusieurs outils de travail pour les députés, entre autres à l'intérieur des comités de la Chambre. Tel que l'honorable député vient de nous dire, si le Comité des transports n'était pas en mesure pour des raisons quelconques, ou si la majorité avait déterminé, pour des raisons qui sont bien connues, qu'ils ne voulaient pas se pencher ou n'avaient pas le temps de se pencher sur cette question, il fallait que nous procédions parce qu'il fallait réagir à la proposition de CP.

Maintenant, à savoir si le Bloc québécois ou le Parti réformiste auraient été prêts à participer à un comité qui a été mandaté par le ministre des Transports, je n'en sais rien. Ce n'est pas une coutume que je voudrais commencer, parce que la Chambre a ses mécanismes pour évaluer des questions qu'elle considère importantes. Mais les partis politiques, les formations à l'intérieur de cette Chambre ont aussi le droit de demander à leurs collègues d'aller voir dans un dossier quelconque pour nous fournir des avis, des conseils qu'ils décident appropriés.

Il n'y a rien de machiavélique là-dedans. C'est une façon de faire les choses, ce qui existe depuis très longtemps. J'espère que nous allons voir dans cet exercice que M. Nault a déjà commencé, des occasions où toutes les personnes qui seront intéressées, y inclus les députés de la Chambre, vont faire connaître leurs points de vue.

• (1105)

Cependant, il y a une chose qui est claire, c'est que les députés de l'opposition ont une occasion en or, aujourd'hui, de faire connaître leur point de vue sur l'offre de CP, sur la possibilité de commercialiser le CN et aussi sur le statu quo. Ce serait une bonne façon de leur permettre de prendre la parole et de nous dire ce qu'ils pensent, plutôt que de simplement faire la litanie de tous les malaises que l'on connaît depuis très longtemps déjà et auxquels on essaie de trouver des solutions.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, comme promis, on m'a remis, pendant la réponse du ministre, le découpage de la carte électorale du Nouveau-Brunswick. Comme le ministre l'a justement déclaré, je prends l'engagement envers le ministre de ne

plus jamais mentionner que la ville de Campbellton est dans le comté d'Acadie—Bathurst. Elle est dans le comté de Restigouche—Chaleur, représenté par un des membres du comité partisan.

Je ne considère pas que c'est une excuse. C'est comme si je demandais au ministre s'il sait que la ville de Saint–Tite–des–Caps est dans mon comté plutôt que dans le comté de Charlevoix. De toute façon, c'est dans le comté voisin du ministre et c'est dans la région d'origine du ministre. Cela ne change rien à ce que j'ai mentionné tout à l'heure.

Je voudrais dire au ministre que toute la question de la position du parti sur les CFIL, sur la fusion au CN, sur l'offre d'achat non sollicitée de CP, les autres intervenants vont en discuter aujourd'hui. Vous comprendrez qu'en 20 minutes, j'ai manqué de temps pour couvrir tous ces sujets, mais je le ferai en temps et lieu.

Nous avons eu l'occasion d'être informés des propos qu'il a tenus au début d'octobre à Winnipeg, où il mentionnait des «railway workers with education grade 8 or 9. . .» etc. Il a eu l'occasion de me donner une réponse en Chambre qui s'avère peut–être un peu différente de la réalité. J'aimerais que le ministre, s'il est vrai qu'il a tenu ces propos dans le contexte où il m'a répondu, nous explique pourquoi il y a des gens qui ont quitté la pièce et pourquoi WESTAC a dû s'excuser des propos qui constituaient une insulte aux 62 00 travailleurs du rail au Canada?

M. Young: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout au courant de ce que le député suggère au sujet de WESTAC et du fait que quelqu'un ait dû s'excuser. Mais pour mettre en contexte ce qui s'est passé à cette réunion à Winnipeg où il y avait peut–être 150 personnes, trois personnes se sont levées, à ma connaissance, et sont sorties, parce qu'elles avaient interprété ce que j'avais dit comme étant inacceptable.

Avant d'arriver à la réunion, il y avait des gens qui faisaient du piquetage devant l'hôtel parce qu'ils s'opposaient à la nomination de M. Nault à la présidence du groupe de travail pour étudier la commercialisation du CN. Ces gens s'opposaient à cela, parce qu'ils trouvaient inacceptable que M. Nault ait travaillé pour CP. C'était le genre d'atmosphère qui régnait et je veux citer, parce que c'est peut–être la meilleure façon de clarifier la chose, un extrait précis de l'enregistrement du discours que j'ai donné à Winnipeg, à WESTAC. Je cite:

[*Traduction*]

Certains des problèmes ont évidemment été créés par les gouvernements en raison de réglementations et d'impôts excessifs, de même que par la direction des chemins de fer en raison de structures de direction trop lourdes et par les syndicats, qui ont été parties à des ententes ayant pour effets une faible productivité et des règles de travail archaïques.

Je tiens à souligner aujourd'hui, en ce qui concerne la situation dans les chemins de fer, que je n'ai jamais blâmé les travailleurs n'ayant jamais fait plus qu'une huitième ou une neuvième année qui sont au service des chemins de fer depuis 40 à 50 ans et qui ont pu négocier ce genre d'entente avec des gens gagnant beaucoup plus qu'eux pour gérer les chemins de fer.

Je ne vais pas menacer ces gens–là qui ont obtenu les meilleures conditions possibles lorsqu'ils en ont eu la chance. J'ai déjà exprimé mon désarroi à la Chambre à l'idée qu'on puisse mal interpréter ces observations et penser qu'elles ne constituent pas un vibrant hommage à ces gens–là qui ont travaillé très fort dans des circonstances difficiles afin de protéger les acquis et les droits de leurs confrères des syndicats des chemins de fer.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, la motion ayant trait aux chemins de fer au Canada comporte trois volets: l'inaction du gouvernement, son manque de transparence et, enfin, son absence de vision concernant le TGV.

• (1110)

Je ne vais pas proposer une série de solutions, comme le ministre l'a demandé, parce que nous allons aborder les points précis que le Bloc québécois a soulevés dans sa motion. Je vais néanmoins lancer plusieurs défis au ministre qui, je l'espère, saura les relever pendant la période des questions et observations. S'il n'en fait rien, je comprendrai qu'il souscrit à contre–coeur à mes arguments.

Commençons par l'inaction du gouvernement. Je suis absolument d'accord avec le Bloc quand il parle de l'inaction du gouvernement. Cela n'a rien d'étonnant. Le fait est qu'elle est omniprésente dans tous les ministères fédéraux.

En ce qui concerne les transports, voyons des dossiers comme le contrat de l'aéroport Pearson et la loi portant son annulation. Nous avons demandé au ministre d'ouvrir une enquête publique. Sans nous prononcer si c'est une bonne ou mauvaise affaire, nous disons simplement: «Comment peut–on condamner quelque chose qui n'a pas fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme?»

Dans un premier temps, le ministre a refusé la tenue de cette enquête. Dans un deuxième temps, les médias nous ont appris qu'il songeait sérieusement à ordonner une enquête publique. Dans un troisième temps, un autre ministre a tranché la question. En effet, la vice–première ministre a dit qu'il n'y aurait pas d'enquête. Eh bien, il n'y a pas eu d'enquête!

C'est un exemple d'une série d'actions qui ont abouti à l'inaction. Cela pose la question de savoir qui dirige en réalité le ministère des Transports.

Venons–en maintenant au dossier du port de Churchill. Le procès–verbal d'une réunion du Conseil national des ports a d'abord indiqué que Churchill allait être fermé. Or, ces mots ont ensuite disparu comme par enchantement du procès–verbal de la réunion où cette décision a été prise.

La question a été soulevée à la Chambre. Qui en était responsable? Le ministre ou le dirigeant du Conseil national des ports, une personne nommée par ses amis libéraux, évidemment? Eh bien, ce n'était pas le ministre! Il s'agissait encore d'un autre ministre qui siège tout près, lequel s'intéressait davantage à la chose puisque cela se passe dans sa province natale. C'est donc lui qui a fait apparaître un marqueur magique sur le procès–ver-

bal. Encore une fois, je me demande qui dirige le ministère des Transports. N'est–ce pas une des causes de l'inaction du gouvernement?

Il y a aussi les ressources humaines. Il s'agit encore une fois d'un nouveau concept que les libéraux pratiquent avec un art consommé et qui consiste à transformer une série d'actions en une absence de toute action. En ce qui concerne les ressources humaines, dès le commencement de l'année, les libéraux ont majoré les cotisations d'assurance–chômage. Puis, autre coup de maître, ils ont réduit l'augmentation qu'ils avaient eux–mêmes décrétée, ce qui revenait à annuler leur première intervention, et ils se sont vantés d'avoir réalisé une grosse économie pour le bien du pays. J'avais dit alors que s'ils avaient augmenté dix fois le montant, puis l'avait réduit, ils auraient réalisé une économie bien plus grande encore. Il est évident qu'on aboutit à une inertie totale.

Il y a ensuite le ministère le Justice. Il parle de réformer le système de justice pénale, mais aucune mesure concrète n'est prévue. Les problèmes se perpétuent.

Parlons maintenant du ministère de la Santé. Non seulement il ne prend lui–même aucune mesure, mais il pénalise les provinces qui essaient d'agir. C'est le cas, par exemple, de ma province, la Colombie–Britannique, qui cherche à mettre en oeuvre des mesures destinées à réduire les coûts, ainsi qu'à assainir, par le fait même, le système de santé et à le rendre plus efficace. Au lieu de cela, la province subit une réduction des paiements de transfert, car elle n'a pas emboîté le pas au gouvernement libéral.

Arrêtons–nous ensuite sur le ministère de l'Immigration et les prétendues consultations qu'on mène actuellement. Ce ne sont pas de véritables consultations, car les Canadiens exigent des mesures concrètes et précisent très clairement ce qu'ils attendent du gouvernement. Par contre, les membres du comité ne font que défendre auprès des Canadiens le programme que le gouvernement a déjà établi.

On peut aussi parler du ministère des Pêches. Là encore, il est question d'une autre étude dans le seul but de trouver un bouc émissaire pour l'inertie du ministère des Pêches et des Océans qui ne sera plus bientôt que le ministère des Océans, car le secteur des pêches n'existera plus.

Il y a également le ministère des Finances qui n'a pas de plan réalisable. Rien ne nous permet de croire que les objectifs qu'il a établis sont atteignables. D'ailleurs, ces objectifs sont trop bas, même si le ministère réussit à les atteindre par je ne sais trop quel tour de magie, grâce à son prétendu plan d'action actuel.

Voilà ce que fait, en général, le gouvernement qui aime qualifier beaucoup de ses déclarations de «plans d'action». Il faut plus que des paroles creuses pour vraiment agir.

• (1115)

Quelles mesures le gouvernement prend–il pour remédier à l'abandon des lignes ferroviaires? De quels changements sommes–nous témoins? Rien n'est fait pour résoudre le problème de l'excédent des lignes dans l'Est.

Chose intéressante, lorsque le CN et le CP parlaient de rationalisation, de la fusion des deux compagnies pour former une nouvelle compagnie, Newco, le ministre semblait penser que c'était une excellente idée. Par contre, maintenant qu'une des compagnies souhaite acheter l'autre, ce n'est plus une bonne idée, même si cela donnerait en gros la même chose. En fait, les résultats seraient encore meilleurs, parce qu'il y aurait quand même encore une certaine concurrence dans le cadre de cette nouvelle proposition.

Le gouvernement ne fait rien pour alléger le fardeau fiscal inéquitable des compagnies de chemins de fer, même si c'est certes un problème très important qui explique en grande partie les difficultés qu'éprouvent les chemins de fer.

Il ne prend aucune mesure pour s'attaquer à des problèmes provinciaux, comme les lois du travail et les impôts fonciers qui non seulement frappent durement les compagnies de chemin de fer actuelles, mais qui aussi empêchent dans une large mesure d'amener des exploitants privés de chemins de fer sur courtes distances à s'occuper de ces voies abandonnées lorsque les grosses compagnies de chemins de fer ne peuvent plus les exploiter de façon rentable.

On n'essaie pas non plus d'harmoniser les règles sur la dépréciation des immobilisations pour que les compagnies canadiennes puissent être en mesure de bien concurrencer les compagnies américaines.

Je vais maintenant m'arrêter sur le manque de transparence du gouvernement face au secteur ferroviaire. Là encore, c'est une situation qui se retrouve dans tous les ministères.

Bien entendu, dans le domaine du transport, nous avons été témoins de choses comme le contrat de l'aéroport Pearson. Lorsqu'il a déposé le projet de loi C–22, nous avons tenté d'y introduire un élément de transparence. S'il avait été en accord avec cela, nous aurions appuyé ce projet de loi. Tout ce que nous voulions, c'est que les demandes d'indemnité et les paiements qui en résulteraient soient soumis à l'étude du Comité des transports, composé de députés de tous les partis, pour que ces demandes et ces paiements soient connus et transparents et qu'il ne puisse y avoir aucune entente secrète. Le comité a refusé d'approuver cette proposition d'amendement. L'amendement a également été rejeté à la troisième lecture du projet de loi.

Il y a ensuite la magnifique entente conclue derrière des portes closes entre le ministre des Transports et Air Canada au sujet des vols à destination d'Osaka. Le ministre, qui s'est adressé directement à moi à la Chambre, a nié qu'une entente avait eu lieu dans le secret. Il a continué de le nier pendant deux jours, après quoi il a admis avoir conclu une entente avec Air Canada. Est–ce cela la transparence? Absolument pas.

Au ministère des Ressources humaines, là encore, les nominations teintées de favoritisme sont légion, même dans ma petite circonscription rurale du sud–est de la Colombie–Britannique. Il a fallu attendre un an avant de trouver quelqu'un qui puisse occuper le poste de président du conseil arbitral, le gouvernement ayant tenté d'y nommer une personne dénuée de toute compétence. Lorsque la situation a été mise au jour, le gouvernement a attendu plus d'un an pour procéder à une nomination sans favoritisme. Cela a causé d'énormes difficultés pour les gens de

ma circonscription qui avaient des problèmes d'assurance–chômage. Il s'agit là d'un autre exemple du manque de transparence de la part du gouvernement.

Le ministère de la Santé mène actuellement une étude de 12 millions de dollars, non pas pour apprendre quelque chose, mais bien pour vendre des notions et des idées préconçues au sujet du gouvernement. Cela n'est pas de la transparence, et c'est inacceptable.

Il y a également le ministère de l'Immigration, qui possède son propre programme caché et sa commission d'examen. Au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, à Vancouver, il y avait un membre qui avait été nommé par le gouvernement précédent et qui ne rendait une décision favorable que dans 38 p. 100 des cas. Ces quatre dernières années, on a fait appel de seulement trois de ses décisions. Deux appels ont été entendus et un seul a été rejeté, à cause d'une erreur dans la traduction des renseignements que l'appelant lui avait fournis. Cela changeait le sens des témoignages de ce qu'on lui avait dit. C'est le seul cas qui a été rejeté. Il n'y en a pas eu d'autres.

Le ministre vient de fixer un objectif de 75 p. 100 pour le taux d'acceptation. Pourquoi cet objectif? On ne devrait accepter que les immigrants qui répondent aux critères. S'il y en a 10 p. 100, il y en aura 10 p. 100. S'il y en a 90 p. 100, il y en aura 90 p. 100. Comment peut–on avoir un objectif si l'on n'a pas de programme caché? Cela nous amène à nous interroger sur la transparence des mesures prises par le gouvernement.

• (1120)

Le fait est que si l'une des deux personnes qui examinent les appels accepte la demande, celle–ci est acceptée. Si elle est acceptée, il n'est pas nécessaire de rédiger un rapport. Par contre, si elle est rejetée, il faut écrire un long rapport. Cela nous pousse à accepter les demandes, que cela serve ou non les intérêts du Canada.

Je voudrais maintenant parler de la transparence au ministère des Pêches et des Océans, de l'étude du problème très grave, voire catastrophique, de la pêche au saumon sur la côte ouest. Le ministère a mené une étude interne au lieu d'une enquête publique. Le problème a été étudié à l'intérieur du ministère par le ministre. Comment peut–il donner une réponse objective quand c'est lui qui procède à l'étude?

Qu'en est–il de la transparence au ministère des Finances? On refuse absolument de prendre quelque engagement que ce soit sur la question d'une taxe sur les combustibles fossiles ou sur l'imposition des REER.

Le cas du ministère de la Justice est intéressant. Là, c'est tout à fait l'opposé de la transparence. Il y a une transparence épouvantable quand il s'agit de choses telles que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu et que le ministre déclare publiquement qu'il ne prendra pas de mesure législative fondée sur le vote populaire, mais qu'il fera, en fait, ce qui est bon pour les gens. Autrement dit, il se fiche de ce que les gens veulent. Il pense être mieux placé qu'eux pour décider.

Qu'en est–il de la transparence dans les transports? On a déjà parlé du groupe de travail sur le CN. Y a–t–il un problème à ce sujet–là? Est–ce transparent, viable? Bien sûr que non. Il n'y a absolument aucune raison que les questions soulevées au sujet du CN n'aient pu être examinées par le Comité des transports; la participation de membres de tous les partis aurait permis une certaine crédibilité, ou du moins une certaine transparence.

Nous savons que récemment un groupe de travail constitué par le comité des transports pour examiner la question de la Voie maritime a produit un rapport minoritaire. Il n'était pas question que l'on exprime une opinion dissidente. Il se trouvait que mon parti n'était pas d'accord, mais enfin, les gens ont tout de même le droit de s'exprimer. Voilà ce qu'un groupe de travail entièrement libéral chargé d'étudier le CN arriverait à bloquer.

Quand le groupe de travail va examiner la question du CN et la proposition du CP, trois scénarios sont possibles. À mon avis, son rapport est déjà prêt.

Le premier scénario est qu'il pourrait dire que la proposition du CP est bonne, ce qui libère le ministre de toute responsabilité. Le ministre peut maintenant dire que les gens ont été consultés et qu'ils sont d'accord. Et ça finit là. Cela rejoint ce que nous avons déjà dit à propos d'autres projets de loi pour lesquels le gouvernement a tenu des consultations, ce qui est en soi censé vouloir dire que la solution à laquelle il est arrivé est la bonne. Le fait de tenir des consultations ne veut pas dire que tout ce que contient le rapport final a quoi que ce soit à voir avec l'opinion exprimée. Il ne sert à rien de procéder à des consultations si l'on ne tient pas compte de l'opinion des gens.

Le deuxième scénario est qu'il pourrait dire au CP: «Votre proposition d'acheter une partie du CN nous plaît, sauf que nous voulons que vous achetiez le tout.» C'est inacceptable. Cela ôterait en effet tout reste de concurrence que permet encore la proposition actuelle du CP.

Le dernier scénario est qu'il pourrait dire: «Non, nous refusons de vendre une partie du CN. Nous voulons privatiser ce dernier entièrement et le vendre en un seul bloc.» Ça non plus, ce n'est pas acceptable parce que ça ne change rien au problème du surplus de voies ferrées dans l'est du Canada.

Je suppose qu'il existe une quatrième solution, celle de ne rien faire du tout. Les libéraux semblent très en faveur de cette solution. J'espère tout de même qu'ils se rendent compte que ce n'est pas possible.

Nous pourrions nous en tenir à la proposition du CP. À mon avis, l'offre du CP au CN est bonne. Je rappelle au ministre qu'elle n'est pas tellement différente de l'idée qu'il a déjà appuyée, à savoir la fusion des deux compagnies, sauf que dans ce cas, il n'y aurait plus du tout de concurrence, alors que la proposition du CP laisse encore place à la concurrence.

Puisque le député le mentionne dans sa motion, je voudrais dire un mot au sujet de VIA Rail. C'est bien simple, VIA Rail devrait être privatisée. Prenons par exemple Rocky Mountaineer Railtours, le service des excursions en chemin de fer dans les montagnes Rocheuses offert par VIA Rail en Colombie–Britannique et en Alberta. Malgré les subventions considérables qu'elle a reçues pendant des années à cette fin, la compagnie a réussi à perdre de l'argent avec ce service.

• (1125)

VIA a vendu Rocky Mountaineer Railtours à Great Canadian Railtour Company. Cette société a exploité ce service dans les mêmes conditions que le faisait VIA, mais à la manière d'une entreprise privée. Elle doit retirer un profit de son investissement dans VIA. Elle s'est heurtée à des obstacles importants mis sur son chemin par la société même qui lui avait vendu la voie ferrée et elle a dû avoir recours aux tribunaux. Malgré tout, elle réussit à encaisser des profits sans recevoir de subventions.

Les sociétés privées peuvent-elles faire mieux que les sociétés d'État? Assurément. Nous croyons que le transport ferroviaire de passagers ne devrait être subventionné que pour les trajets reliant les régions éloignées et là encore, seulement lorsque le besoin en est démontré.

On peut toujours se rappeler avec nostalgie l'époque où le train reliait entre elles les diverses régions du pays. Nous devons reconnaître que les progrès de la technologie permettent maintenant aux locomotives de transporter des charges plus lourdes qu'autrefois, plus rapidement et dans des conditions plus sûres, mais le concept même de transport ferroviaire n'a pas beaucoup évolué au fil des années.

À l'époque où le transport ferroviaire a vu le jour, il n'existait guère d'autres modes de transport. Le chemin de fer a vu le jour avant tout autre concept généralisé de transport, à l'exception du cheval. Il n'existait alors ni avion, ni autobus, ni automobile. La diversification des moyens de transport engendrée par le progrès technologique nous oblige à repenser la vocation du chemin de fer.

Bon nombre de régions peuvent être desservies par l'entreprise privée, qui pourrait faire des bénéfices sans avoir à compter sur des subventions gouvernementales, partout où le nombre d'utilisateurs est suffisant. Cela réglerait en outre le problème de l'engorgement du réseau routier. En régions éloignées, là où des solutions de rechange sont possibles, il faudra probablement les envisager. Ce n'est que lorsqu'aucune autre solution n'est réalisable qu'on devrait envisager le recours à des subventions gouvernementales.

Finalement, je veux aborder la question du train à grande vitesse. On en a déjà parlé. La réponse qu'on peut donner aujourd'hui est la même qu'auparavant. On ne prévoit pas établir de réseau ferroviaire pour trains à grande vitesse au coût de sept ou huit milliards de dollars dans un avenir prochain, surtout pas si la moitié de cet argent doit être puisé dans les coffres vides du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas d'argent pour ces choses dont nous discutons aujourd'hui.

Les députés d'en face nous parlent de la nécessité de réduire les dépenses, et nous sommes d'accord là-dessus. Nous savons qu'il faudra réduire les dépenses. Pourquoi, à une époque où nous parlons de la nécessité de réduire les dépenses, sommes-nous en train de discuter d'un investissement de sept ou huit milliards dans un train à grande vitesse? Nous ne parlons même pas d'un réseau national de trains à grande vitesse, mais seulement d'un corridor unique.

On a dit que la moitié de cet argent devrait être puisé dans les coffres du gouvernement. Si vraiment c'est une entreprise rentable, comme les gens qui proposent cette motion veulent nous le faire croire, pourquoi veulent-ils y associer le gouvernement, qui a toujours perdu de l'argent dans tout ce qu'il a entrepris? Par ailleurs, si cette entreprise n'est pas rentable, pourquoi le gouvernement s'imposerait-il une autre ponction fiscale?

Les solutions existent. Le gouvernement ne les trouvera pas s'il ne prend pas dès maintenant des mesures pour mettre en oeuvre celles qu'il connaît déjà. Il ne les trouvera pas s'il persiste à cacher ses intentions, s'il évite la transparence, s'il refuse d'inviter ouvertement et honnêtement la participation et d'appliquer les solutions qui lui seront alors proposées, au lieu d'inventer des justifications à son propre programme.

Le ministre aura amplement l'occasion d'entendre des propositions. Malheureusement, chaque fois que les ministériels ont emprunté une politique réformiste, que nous étions heureux de partager, ils n'en ont pris que des bribes. Ils se sont arrangés pour en faire un tel gâchis que nous sommes devenus presque réticents à aider le gouvernement, à moins qu'il nous laisse le guider jusqu'au bout, comme nous sommes parfaitement disposés à le faire, d'ailleurs.

La balle est dans le camp du gouvernement. S'il veut réfuter tous mes arguments, je l'entendrai avec plaisir. Sans cela, je demanderais au gouvernement de devenir plus transparent et de commencer à prendre des mesures pour consulter les députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont des solutions à proposer. Il ne nous sert à rien de les lui communiquer s'il n'entend pas les utiliser.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, je suis arrivé en retard ce matin et je n'ai donc pas entendu toute l'allocution du député. Je tiens à féliciter le député sur sa façon d'aborder nombre de nos problèmes nationaux.

• (1130)

Ne conviendra-t-il pas, toutefois, qu'il y a forcément des moments où un ministère ne peut pas être transparent, dans les premiers stades d'une étude, notamment? Certes, dans les domaines des transports, de la justice, de l'agriculture, les recherches ont leurs exigences.

M. Gouk: Monsieur le Président, je signale au député que nous ne parlons pas ici du droit du gouvernement de mener ses recherches. À mon avis, le groupe de travail sur le CN n'a rien à voir avec cela. Il s'agit d'une étude visant à déterminer si l'offre du CP est valable, s'il existe des solutions de rechange et quelle politique on devrait suivre.

C'est le genre de choses que fait le Comité permanent des transports. C'est à cela que servent les comités: à examiner diverses propositions. Le CP a offert d'acheter une partie d'une entreprise gouvernementale, le gouvernement ne devant évidemment pas être en affaires.

Une entreprise indépendante a fait l'offre légitime d'acquérir une partie d'un service gouvernemental. Si cela ne mérite pas d'être examiné par un comité multipartite, je me demande bien ce qui mériterait de l'être.

[*Français*]

M. Gagnon: Monsieur le Président, je trouve déplorable qu'on touche une question aussi importante que celle proposée par l'opposition alors qu'on ne retrouve qu'un député en face. Franchement, je crois que cela démontre le peu de sérieux que le Bloc québécois a pour ce sujet pressant. J'en vois entrer quelques–uns. D'accord. C'est bien. Alors, ils ne sont que deux, monsieur le Président.

M. Duceppe: Monsieur le Président, le député ne devrait pas souligner l'absence de députés, sinon, on passerait notre temps à déplorer l'absence de ministres de l'autre côté de la Chambre. Probablement que mon jeune ami ne connaît pas le Règlement.

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre connaissent assez bien le Règlement. Il y a quand même quelquefois des distinctions qui sont difficiles à faire et je considère le rappel au Règlement soulevé par l'honorable whip de l'opposition, en autant qu'on ne vise pas un député en particulier. Je le remercie de son intervention et je demanderais au secrétaire parlementaire de bien vouloir continuer son intervention.

M. Gagnon: Monsieur le Président, il s'agit quand même d'un débat très important et des députés qui ont fait partie de ces décisions il y a quelques années, en 1989, dont un certain ministre de l'Environnement à l'époque qui est présentement chef de l'opposition, ne sont pas ici pour s'expliquer devant la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons comprendre, surtout en vertu des demandes des députés de cette Chambre, tant députés que ministres ou secrétaires parlementaires, que les exigences sont très grandes et que notre disponibilité est limitée par les nombreux comités, les rencontres, etc.

Je crois quand même que le secrétaire parlementaire connaît très bien le Règlement et qu'il a acquis une certaine expérience depuis son arrivée ici sur la Colline parlementaire. Alors, je lui demanderais de bien vouloir s'en tenir au Règlement et de se souvenir que l'on ne nomme personne, d'un côté de la Chambre ou de l'autre, en ce qui concerne leur présence en Chambre.

M. Duceppe: Monsieur le Président, je demanderais au député de retirer ses paroles, sinon on n'a qu'à faire comme lui et déplorer par la suite de l'avoir fait sans avoir effectivement retiré de paroles.

Donc, je lui demande de retirer les paroles qu'il a prononcées, à savoir d'avoir souligné l'absence d'un membre de la Chambre. Qu'il les retire et qu'il s'en excuse, sinon les députés de ce côté–ci comprendront qu'ils peuvent le faire tout le reste de la journée envers les ministres qui seraient absents.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne suis pas en mesure de demander à qui que ce soit de retirer un commentaire qui n'est vraiment pas dans le contexte de celui que nous évoquons habituellement en ce qui concerne un commentaire antiparlementaire ou qui pourrait avoir un impact sur l'intégrité et l'honnêteté d'un député.

• (1135)

Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, mais quand même, j'apprécie l'intervention du whip de l'opposition officielle sur ce sujet et j'espère que tous les députés des deux côtés de la Chambre démontreront une plus grande sensibilisation à cet égard.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais quand même remercier l'opposition de nous avoir invités à un débat sur ce sujet. Je crois que cela nous permet d'éclaircir certains points et certaines allégations qui ont été soulevés par les membres de l'opposition.

Dans un premier temps, je crois qu'on devrait quand même regarder un peu la toile de fond de ce débat, quand on parle de l'industrie ferroviaire qui fait actuellement face à de nombreuses questions pressantes au Canada, une industrie qui est sans doute à la croisée des chemins pour ce qui est de son avenir.

Les contribuables canadiens, il faut bien le dire, verseront cette année plus de 1,6 milliard de dollars en subventions directes au réseau de transport du Canada. De ce montant, 331 millions de dollars seront des subventions directes au service ferroviaire pour voyageurs. Nous estimons, et c'est l'avis de tous, que le rôle et la structure des sociétés d'État, comme VIA Rail, doivent à l'occasion être réexaminés. Nous devons rester pragmatiques et nous concentrer sur des solutions réalisables, car les passagers de VIA Rail doivent pouvoir compter sur un réseau de transport multimodal, sûr, fiable, et bien entendu abordable.

Avant d'aborder la question de l'avenir de VIA Rail, je crois qu'il serait utile de faire un bref historique de la société et de la situation actuelle. J'ai justement fait état, il y a quelques instants, qu'en 1989, le chef de l'opposition a fait partie d'un gouvernement qui a coupé de 50 p. 100 le service VIA Rail au Canada, qu'on y a éliminé près de 2 500 emplois en 1989. Je crois que quand même l'odieux repose sur l'opposition, avec ce ministre qui a fait partie de ce gouvernement, qui est aujourd'hui chef de l'opposition. C'est à lui de nous expliquer pourquoi on a coupé VIA et CN en 1989, de 50 p. 100. Pourquoi a–t–on coupé plus de 2 500 emplois?

Je trouve que c'est regrettable, et d'ailleurs ceux qui en ont fait les frais ce sont les travailleurs, les familles, les Montréalais, de bons Québécois et des Canadiens qui ont dû subir ces coupures qui n'ont jamais été justifiées par l'opposition.

Je vais poursuivre dans ce discours. Aujourd'hui, tout le monde se lève, on fait le procès du gouvernement du Canada, mais comme tout le monde le sait, nous n'étions pas au pouvoir à l'époque et je n'étais pas député non plus. J'invite l'opposition à saisir cette occasion pour expliquer devant les Canadiens, devant les membres de cette Chambre pourquoi ils ont demandé un débat sur cette question.

Je crois qu'on demande et on exige, on a le droit de poser ces questions, pourquoi est–ce qu'on a un chef de l'opposition qui a fait partie de ce gouvernement qui a sensiblement, si on veut, il faut bien l'avouer, changé le portrait de VIA et de CN au Canada.

Je poursuis. Je voudrais aussi faire quand même remarquer à cette Chambre qu'il y avait plusieurs autres membres de l'opposition qui ont fait partie de ce gouvernement conservateur qui, à mon avis, sont des complices privilégiés. Aujourd'hui, ils ne sont pas ici pour s'expliquer. Quand même, ils ont fait partie de cette rationalisation de CN, de cette coupure de 50 p. 100 et nous devons leur poser des questions.

Je vois qu'il y a quand même le whip de l'opposition en Chambre qui. . .

M. Duceppe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Visiblement, le député ne comprend pas ou fait semblant de ne pas comprendre, n'applique pas les indications que vous lui avez données quant au bon comportement en Chambre. Il récidive.

Je pense qu'au–delà du débat civilisé qu'on devrait avoir, car on devrait avoir un débat civilisé et non pas ce genre d'attitude juvénile du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine. Qu'il s'oppose, qu'il dénonce certaines décisions prises dans le passé. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je crois qu'on a interrompu le député sur un recours au Règlement qui suivait un recours au Règlement précédent, mais soudainement nous nous retrouvons dans un débat. Une fois de plus je demande au secrétaire parlementaire qui a la parole de bien vouloir éviter de mentionner soit la présence ou l'absence de qui que ce soit dans le cours de son intervention.

• (1140)

Je dis, de façon très respectueuse envers mon collègue, le whip de l'opposition officielle, que ce n'est pas un recours au Règlement comme tel et je redonne la parole au secrétaire parlementaire.

M. Gagnon: Monsieur le Président, ce n'est pas juvénile de défendre les intérêts de ses commettants, de faire appel au raisonnement des députés ici présents, de faire en quelque sorte le constat de la situation. Il y a quand même un historique. Je ne crois pas que les déboires de CN et de VIA Rail ont nécessairement commencé avec l'arrivée du nouveau gouvernement. Je crois qu'il faut tenir compte d'une chose: on doit quand même regarder en arrière pour trouver des explications raisonnables à la situation que l'on connaît.

Je peux dire aussi que j'ai été tout à fait consterné qu'en 1989, quand j'ai voulu prendre le train pour descendre dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, bon sang, le service de train avait été réduit de sept à trois jours. Il est certain que cela m'a bouleversé, cela a bouleversé plusieurs de mes commettants. Justement, c'est un fait indéniable que le train, que le service VIA Rail a été réduit par l'ancien gouvernement. Cela n'a pas été fait par les libéraux mais par les conservateurs. Sauf que la seule chose que j'ai à dire c'est qu'il y a plusieurs députés de l'opposition actuelle qui ont fait partie de ce gouvernement. Je n'y étais pas et, croyez–moi, j'aurais dénoncé vivement cette politique et cette prise de position mal pensée sur l'avenir de VIA Rail et CN en 1989.

On parle de transparence. Le critique de l'opposition nous a parlé de transparence. Je félicite le désir de l'opposition de faire état de la transparence gouvernementale à ce sujet, mais quand on parle de transparence, il ne faut pas uniquement se référer au présent ministre des Transports qui n'était pas ministre à l'époque. Si on parle de transparence, il faut quand même faire une évaluation générale de la situation. C'est tout ce que j'attends de l'opposition.

Faisant moi–même preuve de transparence, malgré les accusations qui ont ét portées contre ma personne, contre mes efforts et mon travail envers le service VIA Rail et CN dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je serais bien curieux de savoir combien de députés de l'opposition ont pris le temps de prendre le train depuis un an. Je serais curieux de savoir combien de députés de l'opposition et du gouvernement, qui, ayant accès à un service ferroviaire dans leur localité et dans leur comté, ont pris le train pour se rendre ici à Ottawa.

Je peux vous dire que je lance le défi à l'opposition, s'il y en avait quelques uns devant moi, de me dire combien de fois ils ont pris le train pour faire le trajet entre Ottawa et leur comté respectif. Personnellement, je tâche de prendre le train chaque fois. Évidemment, pas aux îles de la Madeleine, car je n'ai pas d'autre choix que d'utiliser l'avion et m'y rendre dans un temps raisonnable. Sauf que lorsque je me rends dans le comté de Bonaventure je me rends directement dans ma localité de New Richmond. C'est quand même 13 heures de train à partir de Montréal. Je prends la peine de prendre le train à 14 ou 15 heures à Ottawa, j'arrive à Montréal vers 17 heures, j'attends deux heures, et ensuite je prends le train pour me rendre dans le comté de Bonaventure. Cependant, il y a certains soirs où on n'a aucun service dans la péninsule gaspésienne. Parfois j'arrive à Campbellton, au Nouveau–Brunswick, à 4 h 30 du matin. Si cela n'est pas un député qui prend sérieusement son service qui veut le rentabiliser, qui veut faire sa part, je suis prêt à débarquer à 4 h 30 le matin pour assurer ma présence.

Si on veut maintenir le train, on doit s'en servir. Forcément, tout le monde le sait, il y a très peu de gens qui prennent le train. On a beaucoup plus à faire au niveau du marketing, on a beaucoup plus à faire au niveau de la publicité et de convaincre non seulement la population mais d'inviter les députés de l'opposition et tous les députés de cette Chambre à démontrer leur bonne foi en utilisant le train le plus souvent possible. Il y a plusieurs députés qui pensent que c'est beaucoup plus facile de prendre l'avion entre Montréal et Ottawa pour faire la navette entre leur comté et leurs responsabilités ici dans cette Chambre. Sauf que je voudrais quand même assurer l'opposition et surtout mes commettants qu'ils ont un député qui se sert du train et qui va s'en servir encore pour longtemps, croyez–moi.

• (1145)

Alors, là on parlait justement de transparence. Il est certain qu'on n'a pas entendu de solution pratique venant de l'opposition. Comme dans la plupart des cas, c'est toujours le procès du fédéral, c'est toujours la faute du Canada. Il n'y a rien qui marche au Québec, parce que, en gros, ça ne fonctionne pas, à leur avis. Sauf qu'on a quand même monté un comité, on a quand même invité l'opposition à nous proposer des solutions concrètes. Je

n'ai jamais entendu le mot, par exemple, «intermodal». Je n'ai jamais entendu des nouvelles idées pour rentabiliser VIA Rail ou rentabiliser le CN, ou rentabiliser le service des transports au Canada. Tout ce qu'on entend, ce qui est fort malheureux, c'est que toute cette politique des transports au Canada est un échec retentissant. Sauf que, quand même, le Canada a été bâti grâce à ce lien.

[*Traduction*]

C'est un lien qui unit.

En 1867, lorsque le Canada est né et n'était qu'une petite colonie britannique, nous avions un rêve national, nous avions une vision où tous les Canadiens s'unissaient, où nous allions vers l'ouest, jusqu'au Pacifique, où nous unissions le Canada comme nous le connaissons aujourd'hui, en dépit des pressions exercées pour le maintien et le renforcement de nos liens avec les Américains. Nous sortions tout juste d'une guerre révolutionnaire, devrais–je ajouter. Il y avait plus de visionnaires au Canada à cette époque. Ces visionnaires ont été envoyés jeter des rails d'un bout à l'autre du Canada pour être certains que ce pays deviendrait celui qu'il est aujourd'hui.

Nous savons tous quelle position le Canada occupe. Je n'ai pas à le rappeler aux députés. Je pense que les Nations Unies répètent année après année que le Canada est le meilleur pays du monde.

Bien sûr, le dossier du rail n'est pas simple. Le Canada est un pays qui a été forgé. Ce n'est pas un pays né d'une révolution et de luttes. C'est un pays qui a été édifié par des immigrants, des minorités et toutes sortes de gens qui sont venus au Canada pour améliorer leur sort. Dieu merci, c'est le train qui les amenés ici. Nous avons aujourd'hui des avions et d'autres moyens de transport dans notre magnifique pays.

Peut–être, étant donné nos contraintes financières, le temps est–il venu d'examiner les services de transport et de prendre les moyens pour que les Canadiens en aient pour leur argent. C'est ce que dit l'opposition.

Cependant, nous devons trouver de nouvelles solutions. Bien sûr, nous pouvons regarder ce qui se fait en Europe. Cependant, en France, au Japon, en Asie, en Allemagne et en Grande–Bretagne, la population est beaucoup plus concentrée qu'elle l'est au Canada. En Belgique, la densité de population est d'environ 350 personnes au kilomètre carré tandis qu'elle n'est que de trois au Canada. En France, la densité est d'environ 250 habitants au kilomètre carré et ce pays est capable d'offrir un excellent service.

Après tout, si je ne m'abuse, le Canada est 18 fois plus grand que la Grande–Bretagne et plus de six fois plus grand que la France. Le Canada est un immense pays qui compte seulement 30 millions d'habitants. Évidemment, le service ferroviaire que nous sommes prêts à offrir ici n'est pas nécessairement l'équivalent de ce qu'on trouve en Europe et au Japon, lorsqu'on pense au TGV et au Shinkansen. Je crois que le contexte canadien est fort différent.

Toutefois, l'opposition a probablement raison de dire que nous devrions examiner le TGV. J'ai entendu les députés du Bloc mentionner cela à plusieurs reprises. Je tiens cependant à rappeler au député que toute la question du TGV a été soulevée à l'origine par les libéraux fédéraux. On avait formé un comité pour examiner la question. Ce comité avait conclu qu'il y avait des possibilités entre Québec et Windsor. D'après ce qu'on me dit, une autre étude est actuellement en cours.

[*Français*]

Enfin, un groupe de travail étudie cette question, qui comprend le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario et bien entendu le gouvernement du Canada.

• (1150)

On apprend que c'est une étude exhaustive, une étude qui va réévaluer la situation et le potentiel pour développer un train à très grande vitesse, si on veut, entre Québec et Windsor. Cependant, j'entends les députés de l'opposition, surtout ceux du Parti réformiste, se dire: «Eh bien, qu'est–ce que ça veut dire pour l'Ouest canadien?»

[*Traduction*]

Qu'est–ce que cela veut dire pour l'ouest du Canada? Qu'est–ce que cela veut dire pour les régions rurales? Devrions–nous investir toutes nos ressources dans l'implantation d'un TGV entre Québec et Windsor? Qu'adviendrait–il des autres régions du Canada comme les Maritimes, l'Ouest et la Gaspésie, d'où je viens? Je ne crois pas que les députés du Bloc pensent à implanter un TGV qui irait jusqu'en Gaspésie parce que ce n'est tout simplement pas faisable.

Toutefois, quel que soit le type de service en place au Canada et malgré les allégations de l'opposition selon lesquelles rien ne se fait, nous devons fournir certains services essentiels dans ce pays. Nous devons desservir les régions rurales du Canada. Nous devons desservir le coeur de notre pays. Je crois que c'est le rôle que nous sommes appelés à jouer en tant que parlementaires.

[*Français*]

Cela étant dit, je suis surpris d'entendre l'opposition nous dire qu'ils veulent un TGV qui va desservir le Québec, l'Ontario, Windsor, mais malheureusement, ces gens nous proposent quand même la fin de la fédération canadienne. Ils nous proposent le démantèlement du Canada, ils nous proposent la séparation du Québec. De quelle façon pourrions–nous construire un lien ferroviaire entre Québec et Windsor avec une frontière entre le Québec et l'Ontario?

J'entends les rires de l'opposition, mais c'est la dure et triste réalité. On doit apprendre à travailler ensemble. On doit monter un système ferroviaire national qui réponde aux aspirations des Québécois, des Ontariens et de tous les Canadiens. Et c'est certain que moi, en tant que député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, j'ai l'obligation et le devoir de m'assurer le maintien d'un service dans ma communauté rurale du Québec profond.

Il est certain que le discours de l'opposition est souvent un discours urbain qui tient très peu compte des régions éloignées. D'ailleurs, je crois que le chef de l'opposition en a fait une démonstration magistrale quand, en 1989, il a fait partie de ceux en faveur de la décision de couper de 50 p. 100 le service ferroviaire au Québec et dans tout le Canada. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur de dire ces faits et je crois, étant dans un pays libre, étant député—après tout, c'est un privilège d'être député à la Chambre des communes—qu'il est pleinement de mon droit, malgré les calomnies, malgré l'opposition, malgré les allégations de l'opposition que je ne remplis pas mon rôle de député, de dénoncer ce qui s'est fait en 1989.

Je crois qu'il est important de saisir cette occasion et de forger une vision pancanadienne et je crois que ce rêve de 1867 dure toujours. Beaucoup de gens de l'opposition ont su profiter de la liberté, des privilèges qui leur sont accordés en tant que Canadiens. Un de ces privilèges, un de ces liens qui unit le pays est bien entendu le service ferroviaire canadien, tel qu'on le connaît. Cependant, on doit se préparer pour le prochain siècle.

Je vais terminer sur cela, car je veux quand même donner l'occasion à l'opposition de poser des questions, je souhaite des questions qui ne sont pas trop partisanes, des questions qui tiennent compte avant tout des vrais intérêts des Québécois et des Canadiens, qui sont de maintenir un service, et de trouver des solutions avec nous. Au lieu de diviser, au lieu de séparer, au lieu de pointer du doigt les fédéralistes, au lieu de dire que le Canada ne fonctionne pas, je les invite à trouver des solutions communes avec nous. Et croyez-moi, l'opposition officielle doit quand même reconnaître qu'elle ne représente pas la majorité des Québécois. Ils sont à 48 p. 100. Ils ont la majorité des sièges du Québec, sauf qu'il y a quand même 52 p. 100 des Québécois qui n'ont pas appuyé le Bloc.

• (1155)

Il est certain que quand je vais les entendre, quand ils vont entamer et amorcer ce débat, ces gens devront bientôt nous dire clairement qu'ils parlent pour un certain nombre de Québécois, mais pas pour le Québec tout entier. Je les invite à faire partie de ces débats, d'étudier et de proposer des solutions constructives pour l'avenir de VIA Rail et bien entendu du Canada tout entier.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine a dû apprécier qu'on l'ait laissé parler durant son discours. Parce que lui, régulièrement, quand on parle à la Chambre des communes, on l'entend toujours japper derrière, et je pense que cela contribue à déconcentrer, et c'est une question de politesse.

M. Gagnon: Sur un recours au Règlement, monsieur le Président. Oser dire qu'un député jappe, dire qu'un député veut entraver les travaux de cette Chambre, je trouve que c'est plutôt odieux. Je suis un démocrate, un parlementaire et j'ai le droit, en tant que député de Bonaventure—ÎLEs-de-la-Madeleine, d'exprimer mon opinion.

Le président suppléant (M. Kilger): Encore une fois, avec tout le respect que j'ai pour mes collègues des deux côtés de la Chambre, ce n'est pas un recours au Règlement et je donne de nouveau la parole au député de Beauport—Montmorency—Orléans.

M. Guimond: Monsieur le Président, mon point étant établi, le député nous a invités à lui poser des questions sérieuses et d'être constructifs dans le débat. Je vais lui en poser des questions sérieuses et lui demander de me répondre de façon claire.

Premièrement, j'aimerais que le député m'indique pourquoi en avril 1994 il a refusé de participer aux audiences sur l'avenir du *Chaleur* en Gaspésie, dans son comté, organisées par M^me^ Cynthia Paterson, de Dignité rurale Gaspésie. Est-ce qu'il pourrait nous indiquer pourquoi il a refusé d'entendre les mémoires présentés par les 50 personnes et groupements de la Gaspésie, dont la majorité venaient de son comté? Est-ce qu'il pourrait répondre à cette question?

M. Gagnon: Monsieur le Président, on dirait qu'on s'éloigne du débat, mais je vais répondre avec plaisir. J'ai rencontré les travailleurs et M^me^ Paterson au mois de février, de mémoire c'est quelques mois avant l'organisation de cette consultation populaire organisée par le Bloc.

Vous savez, moi aussi je peux inviter l'opposition à faire part d'un développement durable en Gaspésie et dans les régions. Par exemple, j'ai fait des efforts en ce qui a trait au plan de l'Est. Je pense que j'ai travaillé très fort. Je pense que j'ai rempli mon mandat en tant que député. Ce n'est toujours pas réglé. Sauf, quand on parle du train, je me suis occupé de cela au mois de février dernier. Allez voir les travailleurs à New Carlisle, allez voir les travailleurs de VIA et du CN. Quand il y a eu des problèmes, Patrick Gagnon était là. Patrick Gagnon a même tenu une conférence de presse en présence de M^me^ Paterson, bien avant les audiences publiques, propagandistes, tenues par l'opposition.

J'ai rempli mon rôle, et en tant que député je suis fier du résultat qu'on a aujourd'hui. C'est que grâce à mes efforts, grâce aussi à la compréhension et la croyance du service VIA Rail du ministre des Transports, on garantit maintenant ce service. Je crois que j'ai rempli mon rôle car j'ai quand même mené une campagne sur cette question. En tant que député, je représente les intérêts, avant tout, du comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. J'ai rencontré les travailleurs bien avant que l'opposition saisisse l'importance du train, car il faut croire, j'ai comme l'impression que l'opposition veut se racheter, parce que le chef de l'opposition a fait partie de cette décision gouvernementale de couper le service de VIA Rail de 50 p. 100, en 1989.

Ce n'est pas à moi de répondre, mais c'est au chef de l'opposition de se présenter devant moi, ici, devant les Canadiens, devant les Québécois et devant les Gaspésiens pour nous expliquer pourquoi vous, chef de l'opposition, vous avez coupé ce service

de 50 p. 100 et que le train est passé de sept à trois jours, en 1989, dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine.

Où êtes–vous Lucien Bouchard?

Le président suppléant (M. Kilger): Il faut quand même en arriver à un certain moment à ce qu'on se comprenne tous. Je demande une fois de plus—dans le contexte d'un débat vigoureux, ici à la Chambre des communes, où les sentiments sont forts, et où on tient à notre point de vue—que l'on nomme toujours le député selon ses responsabilités, ou par son comté. On retourne donc aux questions.

• (1200)

M. Guimond: Monsieur le Président, ce qui est dommage c'est que cela fait huit fois qu'il est averti par la Présidence à ce sujet.

J'aurais une autre question. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! En toute franchise je ne sais pas si c'est la quatrième, cinquième, sixième, ou huitième fois, je ne les ai pas comptées. Quand même je continue avec la même patience à remplir mon devoir et à demander aux députés de se comporter de façon respectueuse et parlementaire pendant les débats. Tout simplement. Je continuerai pour la neuvième ou dixième fois, mais je dois vous dire que la patience a toujours le dernier mot.

M. Guimond: Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez, vous personnellement, le passé est garant de l'avenir. Je vous en remercie.

J'aurais un commentaire à faire sur le discours du député et une question pour terminer. J'aimerais savoir si le député, lui–même, a déjà pris le TGV qui relie Lille à Bruxelles? Lille, en France et Bruxelles, en Belgique. Je peux vous dire que j'étais avec le Comité des transports la semaine dernière et nous sommes allés en France et en Allemagne, reçus par les deux gouvernements. Cela n'a rien coûté aux contribuables canadiens. On a eu l'occasion de prendre le TGV et on a vu que le train, contrairement à une réponse que le premier ministre a déjà faite, le TGV n'arrête pas à la frontière de la Belgique. La procédure de dédouanement est la même que lorsqu'un avion circule; l'avion ne fait pas escale à tous les pays européens pour se faire dédouaner et passer les frontières. En train, en transport maritime et en transport aérien, on est dédouané lorsqu'on part et lorsqu'on arrive. C'est une aberration. On voit que le député parlait à travers son chapeau parce qu'il n'a jamais pris le TGV Lille–Bruxelles.

Tout à l'heure, dans mon discours, je faisais état de la construction d'une cimenterie à Port–Daniel, en Gaspésie, dans son comté. Est–ce que le député est conscient que pour une cimenterie, comme à Port–Daniel, dans son comté, le rail est un outil important? J'aimerais avoir son opinion concernant ce projet de cimenterie qui devrait être relié à un rail en Gaspésie.

M. Gagnon: Monsieur le Président, c'est une question de l'opposition qui est très intéressante. Non, je n'ai pas eu le privilège de prendre le TGV entre Paris et Lille car à l'époque je n'avais pas un sou, je n'étais que simple étudiant et je voyageais avec un *pack sack*. Je crois que j'ai fait cette distance en auto–stop. J'ai eu quand même le privilège de prendre le Shinkansen entre Tokyo et Osaka, il y a quelques années. Croyez–moi c'est un très bon service sauf que Japan Rail a été privatisé. Ce n'est pas un service rentable.

D'ailleurs quand on parle du service ferroviaire, je suis le premier intéressé dans mon comté. En tant que député, je crois que je suis le porte–parole légitime du comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine. Si le député d'en face porte un intérêt à ce comté, je l'invite à se présenter contre moi d'ici les trois ou quatre prochaines années, s'il veut vraiment connaître les dossiers.

Il n'y a pas que la cimenterie de Port–Daniel, il y a la Stone Consolidated , Abitibi Price, Tembec, il y a 10 à 20 millions de dollars d'utilisation du rail dans cette région–là. Mais on parle encore de la cimenterie. Écoutez, c'est un projet et, encore là, c'est certain que tout projet de développement socio–économique de la région dépend de la présence du rail. Pour rassurer le député d'en face, qui aimerait bien être député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, si on l'écoute parler, c'est que c'est un projet qui mérite beaucoup d'étude, il y a plusieurs étapes à franchir. Il y a des normes environnementales qui sont imposées par le gouvernement du Québec. J'ai rencontré un des promoteurs.

Je suis issu de cette région. Mon père est natif de Port–Daniel, ma famille vient de là. Croyez–moi, je suis ce projet avec beaucoup d'intérêt. C'est vrai, le train et le maintien d'un service commercial sont importants pour tout développement économique à moyen et long termes dans la péninsule gaspésienne.

• (1205)

M. Duceppe: Monsieur le Président, à la suite de discussions entre les trois partis reconnus en cette Chambre, il y a accord et consentement unanime pour que les deux prochains intervenants soient des députés du Bloc québécois, à la suite de modifications dans l'horaire prévu pour la journée.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne crois pas que cela requiert un consentement unanime. Par contre, s'il y a une entente entre vous, c'est toujours mieux. Je peux ainsi procéder. Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Monsieur le Président, je tenterai de situer mon intervention à un niveau de sérieux qui est celui de l'intérêt national que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine essaie de lui faire perdre depuis le début de ce débat.

Nous avons demandé cette journée pour parler des chemins de fer, afin de considérer des solutions aux problèmes du ferroviaire et non pas à des considérations partisanes sur le passé ni sur des questions de personnes qui, d'ailleurs, ne sont pas là.

Au cours de mon intervention, je ne vais pas non plus apporter des solutions que le ministre demandait parce que, avant de trouver les remèdes à un mal, il faut d'abord en faire le diagnostic, et il appert du diagnostic dont je me suis réservé l'exposé que l'inactivité, l'inertie du gouvernement est le coeur du problème ferroviaire. Alors, j'exposerai cette partie du diagnostic et non pas, en ce qui me concerne, des remèdes spécifiques.

L'inertie du gouvernement canadien en matière ferroviaire contraste étrangement avec le dynamisme de la plupart des autres pays développés en ce domaine. Au Canada, nos dirigeants considèrent le chemin de fer comme faisant partie du paysage du passé, comme un instrument de développement qui, certes, a connu son heure de gloire, mais qui est appelé à disparaître. À l'étranger, on voit le rail comme un moyen privilégié de transport qu'il est urgent d'adapter aux nécessités de l'heure. À ce propos, je reprendrai de nouveau les propos du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine concernant la différence de densité entre la Belgique et le Québec.

Je lui dirai tout de suite qu'il n'est pas dans l'intention du Parti québécois de proposer de chemin de fer dans le Grand–Nord, qui intervient pour une bonne part dans l'intensité moyenne du pays, mais seulement dans le couloir sud, dont la densité est tout à fait comparable à celle de nombreux pays européens qui cherchent actuellement à rénover et à développer leur réseau ferroviaire.

L'inaction de notre gouvernement dans le transport ferroviaire relève essentiellement d'un manque de vision, comme l'a très bien démontré mon collègue du comté de Beauport—Montmorency—Orléans. Quand on n'a pas de vision de la source du mal, on peut difficilement bouger. C'est de ce mal que souffre le gouvernement et plus particulièrement son ministre des Transports pour qui le chemin de fer est essentiellement folklorique.

Le gouvernement n'agit pas. Il laisse des lignes ferroviaires faisant partie d'un des plus grands réseaux ferroviaires au monde à la merci de démantèlements qui sont le produit de décisions étroitements comptables. L'analyse de la rentabilité socio–économique d'une ligne ferroviaire est balayée du revers de la main au profit d'une froide et étroite analyse comptable.

Ce gouvernement n'agit pas. Il laisse des milliers de travailleurs de l'industrie ferroviaires perdre leurs emplois. La restructuration des plus importants pourvoyeurs d'emploi du pays s'opère sans aucun suivi. Il laisse se vider le siège social du CN à Montréal au profit de Winnipeg et Moncton, au détriment de la qualité des services. À cet égard, je cite le cas d'une entreprise de mon comté, Transpotech, qui peut témoigner de la détérioration de la qualité du service au CN, auquel elle faisait souvent appel, depuis le déplacement de services de Montréal à Winnipeg.

Le gouvernement n'agit pas. Il tergiverse encore dans le dossier du TGV en se demandant encore si le projet ne va pas coûter trop cher, alors que le consortium dont fait partie Bombardier l'assure de la viabilité du projet et accumule d'importants contrats partout à travers le monde, sauf au Canada. Ces gens n'ont–ils pas suffisamment fait leurs preuves à l'échelle internationale pour qu'on les écoute?

• (1210)

Le gouvernement n'agit pas. Aucune définition articulée des besoins de transport du Canada pour les années à venir n'existe. Alors que des gouvernements étrangers favorisent et priorisent le rail, notre gouvernement ignore superbement les écueils fiscaux et réglementaires auxquels sont confrontés nos transporteurs.

Il n'agit pas, le gouvernement, il est incapable de voir les avantages écologiques et économiques du renforcement de l'infrastrucutre ferroviaire. S'il est incapable de le faire, l'opposition est, elle, en mesure de lui démontrer que la conjuguaison du développement économique et de la protection de l'environnement peut être réalisée dans une politique réfléchie du chemin de fer.

Je proposerai ce matin des outils et présenterai des données qui sont susceptibles d'inciter le gouvernement et son ministre des Transports à se réveiller. De tous les modes de transport, le train, et c'est un truisme, est certes celui qui nuit le moins à l'environnement. Il consomme moins d'énergie que les autres modes et il génère moins d'émissions polluantes, contribuant ainsi de façon significative à la qualité de l'air.

Des statistiques publiées en 1990 démontrent que le train a un pourcentage d'émissions de particules de 4,8 p. 100. Ce même pourcentage pour le camionnage s'élevait, quant à lui, à 18,4 p. 100, soit quatre fois plus que le train. Par sa structure tarifaire, le camionnage est devenu le principal obstacle à une utilisation plus marquée du train et ce, malgré les avantages socio–économiques de celui–ci. C'est la raison pour laquelle j'établis des comparaisons entre ces deux outils de transport, qui au lieu d'être concurrentiels, devraient pouvoir être utilisés tous les deux de façon coordonnée et notamment—et on y reviendra—par le bimodal.

Les chiffres concernant la différence de pollution apportée par les deux modes de transport sont éloquents. N'en voici qu'un: les dioxydes de carbone pour le train sont de 13,9 p. 100 et pour le camionnage, 48,4 p. 100, ce qui s'explique par l'insignifiance de la consommation relative d'énergie pétrolière du train, par rapport à celle du camionnage.

Considérons cette comparaison entre les modes de transport. Les avantages de l'utilisation du rail sont importants. Toutefois, un avantage majeur du train, comparativement au camion, est sans aucun doute sa capacité à transporter de lourds chargements sur de longues distances. Par exemple, une étude a démontré que le déplacement de 200 «containers» à travers les États–Unis exigerait entre trois et cinq locomotives d'un côté, et plus de 200 camions de l'autre.

Les caractéristiques intrinsèques du rail permettent donc de faire obstacle à l'encombrement routier qui porte préjudice au développement économique. Si toutes les voies étaient électrifiées, au Canada, les émissions atmosphériques du train seraient nettement diminuées, bien évidemment. Des pays soucieux de la qualité de leur environnement considèrent l'électricification de

leur réseau ferroviaire comme étant conforme à une politique de développement durable. C'est en Europe occidentale que le réseau ferroviaire est le plus électrifié. En Suisse, il l'est à 99 p. 100, en Italie, à 55 p. 100 et au Royaume–Uni, à 26 p. 100.

Le Canada est derrière les États–Unis avec un taux de moins de 1 p. 100, malgré son énorme potentiel hydro–électrique. On ne peut rêver meilleur exemple de l'inadéquation de notre réseau, non seulement à la nature de ces besoins, mais aussi à celle des ressources qu'il consomme. L'avion est sans contredit le mode de transport le plus polluant, car il pollue plus que le train et consomme aussi beaucoup plus d'énergie, ce qui m'amène à aborder le dossier des TGV, mais strictement du point de vue écologique, car ma consoeur de Laval–Centre aura tantôt l'occasion de vous en entretenir dans de plus explicites détails.

On le sait, le TGV français et aussi les autres trains rapides, le ICE allemand, le Trans–Rapide allemand, par exemple, peuvent facilement rivaliser avec l'avion, au chapitre de la durée du parcours sur une marge de distance extrêmement large.

• (1215)

Ainsi, parce que ses tarifs sont plus avantageux que ceux de l'avion et parce qu'il ne consomme pas ou guère de carburant, le TGV notamment s'avère une alternative écologiquement rentable en plus de satisfaire les besoins de vitesse et de confort de la clientèle.

Monsieur le Président, vous remarquerez que le train ne craint aucune concurrence quant à la consommation d'énergie. Qu'il roule à très-grande ou à très petite vitesse, il a l'avantage de pouvoir se déplacer, dans la plupart des cas, grâce à cette énergie électrique.

Toute incitation à une plus grande utilisation du rail doit être soutenue par une politique fiscale et réglementaire adéquate. Actuellement, le train ne bénéficie d'aucun avantage fiscal au plan de la taxe sur les carburants. Si le gouvernement veut nous convaincre de sa volonté de relancer l'industrie ferroviaire, il doit nécessairement commencer par des aménagements fiscaux qui favoriseront une utilisation plus prononcée du rail.

L'industrie ferroviaire devrait pouvoir bénéficier des mêmes avantages que l'industrie routière, de loin sa principale concurrente. Il est urgent que le gouvernement mette à jour ses interventions fiscales qui soutiennent indirectement l'industrie du camionnage et qui laissent les compagnies ferroviaires développer et entretenir elles–mêmes leurs réseaux. Pourtant, les camionneurs n'ont pas à supporter les coûts d'entretien et de construction de l'infrastructure routière qu'ils contribuent, dans une très large part, à détériorer.

Le transport routier est économiquement très onéreux parce que les routes sont souvent à refaire. Il est aussi écologiquement très coûteux parce qu'il souffre de gourmandise territoriale. Une autoroute utilise en effet six fois plus d'espace qu'une ligne ferroviaire. Ainsi, il a été calculé que deux voies ferrées peuvent transporter en une heure autant de personnes que seize voies d'autoroute.

Un groupe de l'est du Québec, le Comité de la protection de la santé et de l'environnement, avait chiffré, dans un mémoire présenté en 1989, les bénéfices fonciers d'une approche—on les oublie souvent ces avantages—fondée sur le ferroviaire. Ainsi, ces gens avaient évalué que pour la construction d'une nouvelle grande route, il faut environ 20 acres de terre pour chaque mille. Pour ce même mille, le train ne demande que 6 acres de terre. Il n'en tient pas d'un problème de rareté des terres, mais bien d'utilisation optimale des sols.

J'ai expliqué pourquoi il nous faut, en matière de transport, consacrer plus d'énergie à stimuler l'industrie ferroviaire. Il convient maintenant de présenter comment peut se déployer cette croissance que nous souhaitons tous.

Une multitude d'intervenants du monde des transports réclame une politique nationale et intégrée des transports. Il faut nous doter d'une politique qui respecte la concurrence et les forces du marché, et qui sache traiter équitablement tous les modes de transport de ce pays. Il faut en outre que disparaissent toutes ces iniquités fiscales qui tuent, qui mettent en péril, le secteur ferroviaire.

Bien qu'il soit détérioré, nous disposons d'un immense réseau ferroviaire duquel une foule d'intéressants défis peuvent être relevés. Du point de vue strictement économique, la revitalisation de l'infrastructure ferroviaire est le premier défi à relever pour qu'on puisse songer à s'attaquer au suivant, en l'occurence l'intermodalité ou multimodalité.

En effet, les besoins des usagers des divers modes de transport reposent de plus en plus sur l'utilisation combinée de plusieurs modes de transport. L'introduction d'une technologie intermodale, c'est–à–dire d'équipement qui permette de transférer facilement des marchandises d'un camion ou d'un navire sur un train, stimulera une reprise du transport de marchandises par rail.

L'intermodalité, c'est l'avenir du chemin de fer. En 1991, les revenus totaux générés par l'activité intermodale pour le Canadien National et pour le Canadien Pacifique, s'élevaient à 745 millions de dollars. Ce montant représente 6 p. 100 du tonnage total de l'activité ferroviaire et 13 p. 100 des revenus totaux du CN et du CP. Depuis quelques années, ces deux compagnies ont consenti d'importants investissements en vue de s'adapter à une nouvelle réalité du marché. Nul doute que l'adoption d'une approche globale et intégrée du transport appuierait leur tentative d'échapper au marché traditionnel des chemis de fer.

• (1220)

Le volume total du trafic intermodal au CN et au CP en 1991 se chiffrait à 12,2 millions de tonnes. De tous les secteurs d'activités de l'intermodal, l'import–export est de loin le plus important. À elle seule, l'activité import–export représente la moitié du tonnage total que véhicule l'intermodalité.

Dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés, il est inutile d'insister sur l'importance de raffermir nos activités d'import–export. Sans tomber dans le roman d'anticipation, il est réaliste d'affirmer que l'intermodalité est un outil indispensable pour permettre au Canada et au Québec de conquérir, avec assurance, le grand marché mondial à venir au XXI^{e} siècle.

Mais pour ce faire, nous avons besoin du rail. Ce gouvernement utilise un chemin qui va tout à fait à contresens de celui

qu'empruntent actuellement les Européens. Sur ce continent, les décideurs ont compris la place primordiale que doit occuper le chemin de fer dans le développement économique. Le Canada utilise dix fois moins ses infrastructures ferroviaires pour le fret et le transport de passagers que la plupart des pays européens. Le dynamisme des échanges économiques, le marché commun européen, est le résultat d'une politique qui intègre tous les moyens de transport en les considérant, à leur juste valeur, comme un puissant outil de développement qui concilie à la fois les intérêts économiques et environnementaux.

La Commission européenne estime qu'entre 1990 et 2010, le volume du fret routier progressera de 42 p. 100. Alarmés par la perspective d'un encombrement des routes qui deviendra ultimement incontrôlable, les dirigeants de la Communauté européenne proposent de transférer, autant que faire se peut, le transport des marchandises de la route vers l'eau et le chemin de fer.

Le transport ferroviaire de marchandises reçoit une impulsion des gouvernements européens préoccupés par l'aggravation des dommages que subissent les écosystèmes, du fait d'un recours excessif aux camions. Lorsqu'on considère qu'en France, en Italie et en Espagne, le trafic routier est en moyenne 6,5 fois plus élevé que le trafic ferroviaire et qu'au Canada le trafic routier est 76 fois plus élevé, il serait sage d'en faire autant ici.

Une politique de transport intégré implique l'établissement d'un réseau ferroviaire de base. Un tel réseau, essentiel et spécialisé, devra nécessairement être élaboré conjointement avec les provinces puisqu'elles ont des intérêts économiques majeurs dans un tel réseau.

Pour être efficace, l'intervention du gouvernement fédéral devra reconnaître les compétences de ses partenaires provinciaux dans l'élaboration d'un système de transport intégré. L'action du gouvernement doit s'inscrire dans la rencontre de ses responsabilités à l'égard des compagnies de chemin de fer, sans par contre porter ombrage à l'action légitime des gouvernements provinciaux en matière de transport routier. L'intégration du système de transport n'oblige pas à l'uniformité.

D'ici à ce qu'un réseau de base pancanadien soit établi, un moratoire doit être décrété afin d'éviter la destruction prématurée et insensée d'importantes infrastructures ferroviaires. En effet, il faut juguler l'hémorragie des démantèlements de lignes au Canada, et particulièrement au Québec. Quand le ministre des Transports aura enfin réalisé la nécessité de doter ce pays d'un réseau ferroviaire de base qui intègre harmonieusement tous les modes de transport, à l'allure où on va, il sera trop tard.

Le moratoire prend donc ici toute son importance. Il nous permettra d'analyser, un à un, les projets d'abandon de lignes et, surtout, d'évaluer l'éventuel rôle que pourraient jouer ces lignes dans le nécessaire projet de réseau ferroviaire de base qu'il nous faut réaliser.

La métaphore que voici est éloquente: il faut remettre l'industrie ferroviaire sur les rails de la prospérité. Alors que le monde entier, et ceci inclut nos voisins du Sud, accorde une place de plus en plus grande au transport ferroviaire, au Canada, on lui accorde une place de plus en plus importante dans le folklore populaire et dans la nostalgie du passé.

Plutôt que de se contenter d'honorer la mémoire des Pères de la Confédération, il nous faudrait rendre un immense service aux contribuables de ce pays en stimulant des échanges commerciaux par l'entremise du chemin de fer. Le transport ferroviaire est incontestablement un service essentiel.

• (1225)

Il est temps de saisir les avantages économiques, sociaux et environnementaux d'une utilisation du rail. Un engagement public est nécessaire. La Suède et l'Allemage unifiée ont déjà projeté d'investir autant dans le chemin de fer que dans leur réseau routier. Naturellement, un éventuel engagement public devra être accompagné d'une mesure qui élimine les irritants tels que les subventions inéquitables dans le domaine des transports et les exemptions fiscales sur le carburant qui ne sont pas généralisées.

Il est surtout temps de se doter d'un réseau de base qui intégrera tous les moyens de transport, en collaboration et non en confrontation. Tant qu'une politique de transport intégrée n'aura pas été envisagée sérieusement, on ne peut pas tirer argument de la sous–utilisation des voies ferrées canadiennes pour en justifier l'abandon.

Le statut du Québec au prochain siècle ne doit nullement venir interférer dans ce projet de grand réseau. Les Européens se sont dotés d'un tel réseau et pourtant, l'Europe est composée d'une multitude de pays souverains qui sont tous partenaires dans le développement économique continental. À l'heure de l'ALENA, il faut s'inspirer de ce qu'ont fait les communautés mondiales.

Il faut souhaiter que tous les peuples d'Amérique du Nord, au XXI^{e} siècle, soient liés par un immense réseau de transport moderne, efficace, viable, sûr, abordable et qui facilitera le déplacement des biens et des personnes dans le respect de l'environnement. C'est ce à quoi nous sommes conviés. Si nous voulons être du rendez–vous, c'est maintenant qu'il faut agir.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du député d'en face. Je trouve qu'il a quand même démontré certains éléments très importants, comme l'environnement, les émissions, le problème que posent les lourds chargements de camions sur les routes du Québec et, bien entendu, de tout le Canada. Aussi, il a parlé un peu de développement durable. Il a fait un exposé fort intéressant sur les coûts de transport et je voudrais quand même prendre ce moment pour le féliciter de cette analyse.

Aussi, la question que je voudrais lui poser, c'est qu'il se dit très sensible à ces grandes questions et il parle aussi d'une politique nationale intégrée des transports. Il est certain que lorsqu'on parle d'une politique nationale, on parle, bien entendu, d'une plate–forme, si on veut, pancanadienne. Alors, j'ai un peu de difficulté, ça me trouble, à savoir de quelle façon il peut aménager un tel programme, advenant l'indépendance ou la séparation du Québec du reste du Canada, et dans le contexte actuel, j'aimerais bien savoir quel rôle le Québec et les provinces

pourraient jouer au niveau de la taxation des carburants? Est–ce qu'il y aurait moyen de les réduire?

Il est sûrement plus en contact avec ses homologues de Québec que moi, mais quelle est la position du Québec sur cette question? Que peut–on faire pour réduire les taxes sur le carburant et de quelle façon le Québec pourrait–il s'intégrer dans la grande famille canadienne, dans une politique nationale des transports? Je voudrais entendre le député sur cette question.

M. Mercier: Monsieur le Président, même si je suis certainement plus en contact avec mes collègues de Québec que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je ne me permettrai pas de parler à leur place de leur politique fiscale et des projets de politique fiscale qu'ils pourraient avoir à l'égard des taxes sur les carburants.

Mais, je vois qu'il y a une question qui préoccupe beaucoup mon honorable collègue et c'est celle de la comptabilité qu'il nie entre l'existence de plusieurs États dans l'établissement d'un réseau ferroviaire. Mon collègue vient de lui faire remarquer que le train Bruxelles–Lille traverse une frontière sans s'y arrêter et d'ailleurs, c'est quelque chose, étant moi–même originaire de cette région, qui ne date pas du TGV, je peux l'en assurer, mais bien de dizaines d'années. D'une façon générale, les réseaux sont internationaux, à l'exception sans doute de celui du Japon et peut–être également celui de Madagascar, qui est une autre île, mais je n'ai pas été vérifier.

Mais d'une façon générale, quand il existe un réseau international, chacun des pays qui font partie de ce réseau est préoccupé par la qualité des réseaux des autres pays, parce que l'intérêt du réseau dans son ensemble dépend de la qualité du service dans chacune de ses constituantes.

• (1230)

Si nous nous intéressons à la qualité du réseau fédéral, c'est parce que nous considérons, malgré nos vues souverainistes, que l'intérêt du réseau québécois dépend de la qualité du réseau nord–américain d'une façon tout à fait générale. Et une collaboration doit évidemment exister entre le Canada et le Québec, actuellement une province, pour la réalisation de ce grand réseau nord–américain; il faudrait qu'elle se concrétise avec le niveau de qualité qui est celui des autres pays actuellement, dans l'intérêt national.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que l'honorable député est originaire d'Europe. Il est certain que lorsqu'on parle de la CEE le contexte historique est fort différent, à l'association qui s'est faite entre ces pays européens. Il ne faut pas oublier que l'Europe sortait d'une guerre et que, malgré tout, il y a eu un désir commun de se regrouper.

Pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, il ne faut pas oublier que l'adhésion à la CEE a commencé avec l'Europe des six, l'Europe des douze, et qu'elle inclut maintenant plusieurs pays. L'avantage canadien c'est que nous sommes déjà sur place. Nous avons déjà des politiques nationales qui font presque l'envie de l'Europe, quant à la façon dont on traite les provinces et les différentes communautés.

Encore une fois, je voudrais franchement savoir de quelle façon le Québec pourrait tirer profit d'une séparation éventuelle en ce qui concerne les transports. Le tout serait à renégocier, et je crois que le député d'en face va quand même reconnaître qu'il y aurait plusieurs hésitations de la part des autres provinces et même des États–Unis à négocier avec un pays indépendant.

À mon avis, je crois que le député devrait quand même nous dire de quelle façon le Québec pourrait renégocier une politique nationale des transports, advenant la brisure du pays et le durcissement des positions, soit au Québec ou dans les autres provinces.

M. Mercier: Monsieur le Président, il est bien évident que, advenant l'indépendance du Québec, il y aurait plusieurs questions d'ordre technique à régler, et le ferroviaire en est une parmi une infinité d'autres. Mais il doit comprendre que s'il s'agit là d'une question à régler, il ne s'agit pas d'une impossibilité à résoudre. C'est une question parmi d'autres.

Il est bien évident que, par exemple, l'intérêt que le Québec pourrait avoir à la séparation—je pense à un parmi d'autres—c'est qu'il serait mieux placé pour électrifier le réseau, ce qui serait une manière de consommer de l'énergie nationale plutôt que de l'énergie qui, de son point de vue, est importée, avec les avantages que cela comporte sur l'environnement.

D'autre part, et ceci n'est pas particulier au ferroviaire mais concerne aussi d'autres domaines, nous pourrions avoir une politique qui soit conforme à nos intérêts nationaux plutôt que de les voir dilués dans d'autres intérêts. Tout le monde sait que l'Ouest a toujours eu la faveur du gouvernement en ce qui concerne le ferroviaire et que c'était l'ensemble des contribuables nationaux qui payait ses largesses.

À partir du moment où le Québec devient indépendant, il n'a plus à participer à des largesses qui ne l'avantageraient pas, et il aurait à considérer son intérêt national mais, je le répète, dans un cadre canadien et nord–américain de collaboration, de continuité et de coopération.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans ce débat. Depuis plusieurs semaines je demande qu'une journée de l'opposition soit consacrée au dossier du ferroviaire. Il me fait donc plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur ce sujet.

• (1235)

Je voudrais, avant d'en venir au coeur même de mon intervention, faire quelques remarques suite aux propos que le ministre des Transports a tenus en cette Chambre ce matin et que j'ai eu l'occasion d'entendre.

D'abord, le ministre nous a accusés, nous, de l'opposition officielle, quand on aborde le dossier ferroviaire, d'insister ou de demander que la situation ne change point, que la situation que l'on connaît actuellement dans ce domaine reste ce qu'elle est. Autrement dit, que nous serions, nous, du Bloc québécois, des partisans du statu quo en matière de politique de transport, particulièrement dans le domaine ferroviaire.

Je veux tout de suite dire au ministre que ce n'est pas là la position, et il le sait très bien, du Bloc québécois. Son propos en

est un purement partisan pour épater sa clientèle mais il ne touche pas vraiment au fond du débat. Son propos démontre le peu de sérieux qu'accorde le gouvernement fédéral, le gouvernement libéral actuel au transport ferroviaire. J'en ai pour preuve les remarques que le ministre des Transports a faites et comme autre élément de preuve, le fait que le gouvernement semble n'avoir que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine pour réagir aux propos des députés du Bloc québécois. Il semble qu'il ne vise simplement qu'à nous entraîner dans des débats qui n'ont rien à voir plus souvent qu'autrement avec le débat qui est en cours devant la Chambre. Cela nous démontre hors de tout doute le peu d'importance qu'accorde ce gouvernement au dossier ferroviaire.

Je rappelle, et mon collègue de Beauport—Montmorency—Orléans l'a très bien précisé ce matin, le Bloc québécois demande depuis presque un an maintenant que le dossier ferroviaire soit pris en compte par le Comité permanent des transports. Cela nous a été refusé pour toutes sortes de considérations plus ou moins boiteuses les unes que les autres, de sorte qu'on se retrouve un an après la prise de pouvoir par le Parti libéral devant une situation qui est empirée dans le domaine ferroviaire.

Je dis tout de suite au ministre des Transports que ce que nous voulons, nous du Bloc québécois, c'est savoir où s'en va le gouvernement dans le dossier ferroviaire. C'est sa responsabilité de nous dire quelles sont ses orientations, quelles sont ses intentions, surtout après un an de pouvoir. Nous voulons que le gouvernement protège les intérêts des Canadiens et des Canadiennes dans leur ensemble, et les intérêts, en ce qui me concerne de façon plus particulière, des Québécois et des Québécoises, je dirais les intérêts des gens de mon comté qui sont affectés par les décisions que le gouvernement fédéral est en train de prendre dans le domaine ferroviaire. J'y reviendrai un peu plus tard.

Nous voulons un véritable débat public sur le transport ferroviaire et son avenir. Nous voulons des vraies solutions. Nous nous refusons, du côté du Bloc québécois, à identifier comme boucs émissaires que les seuls employés du CN et du CP et leurs soi–disant conventions collectives qui sont dorées. Quand on regarde les avantages qui ont été consentis en termes de conditions de travail au président du CN, auquel a référé ce matin mon collègue de Beauport—Montmorency—Orléans, et les avantages scandaleux qui lui ont été consentis au niveau de sa maison, je trouve qu'on est mal foutus du côté du gouvernement de désigner les seuls employés syndiqués du CN et du CP comme étant les grands responsables de la non–rentabilité du transport ferroviaire dans l'ensemble du Canada et plus particulièrement dans l'est du Canada, à l'est de Winnipeg.

Les raisons pour lesquelles également j'ai longtemps insisté pour que cette journée ait lieu m'ont amené à m'interroger sur l'avenir du réseau ferroviaire au Québec.

• (1240)

Et je le dis tout de suite pour le bénéfice du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, mon intervention s'adresse d'abord et avant tout, en termes de préoccupations, à l'avenir du réseau ferroviaire au Québec, en lien, bien sûr, avec l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Il y a maintenant plusieurs mois que j'étudie le dossier du rail, et j'ai pu constater la menace qui pèse sur tout le Québec. Cette menace est la destruction lente mais systématique du réseau de chemin de fer au Québec.

Ma circonscription, celle de Mégantic—Compton—Stanstead, constitue l'exemple parfait de cette manoeuvre que je qualifie d'hypocrite et que le gouvernement fédéral s'apprête à effectuer au Québec. En effet, la ligne reliant Sherbrooke, en Estrie, et Saint John, au Nouveau–Brunswick, est menacée d'abandon dès le 1er janvier 1995. Cet abandon a été ordonné par l'Office national des transport, sous l'ancien gouvernement. Je le dis encore là pour le bénéfice du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine pour éviter qu'il n'ait à se lever tantôt pour accuser le chef de l'opposition de toutes les décisions qui ont été prises depuis que la Confédération existe.

Cet abandon constituerait, pour la région de l'Estrie, une véritable catastrophe économique dont les conséquences pourraient être dévastatrices pour toute cette région, et je dirais même pour l'ensemble de la région de l'Estrie.

Pourtant, alors que nous vivons une véritable crise de changements majeurs et de coupures draconiennes dans l'industrie du rail au Québec et au Canada, le Comité permanent des transports—et j'insiste encore une fois—a toujours systématiquement refusé d'aborder le dossier ferroviaire, et ce, malgré les demandes répétées du représentant de l'opposition officielle.

On nous donne comme prétexte que le comité doit concentrer ses efforts sur l'avenir de l'industrie de l'aviation, sur l'avenir des aéroports. Donc, il n'y a pas de temps à accorder à l'avenir du ferroviaire, une industrie qui, encore en 1993, employait près de 50 000 personnes à travers tout le pays. Pas de place! Le comité n'a pas le temps! Constatant le ridicule de la situation, le ministre des Transports annonçait, le 29 septembre dernier, la création d'un groupe de travail pour étudier la privatisation possible du CN.

Mais pour s'assurer qu'il ne nuise pas aux manoeuvres visant entre autres à démanteler le réseau ferroviaire québécois, le ministre a pris la peine de ne nommer que des libéraux pour y siéger, dont un seul représentant du Québec. Le ministre peut dormir en paix, ce groupe de travail ne risque pas de créer une grosse commotion.

La question qu'il faut se poser en ce moment, est la suivante: Pourquoi le gouvernement craint–il ainsi la présence de députés du Bloc québécois à l'intérieur de ce groupe de travail? Pourquoi cette attitude louche aux allures conspiratrices? Eh bien, c'est en analysant l'ensemble du dossier qu'on peut alors vraiment comprendre les sinistres intentions du fédéral dans le dossier du ferroviaire.

Cela m'amène à reprendre un peu brièvement les scénarios qu'on a connus au cours de la dernière année dans le dossier du ferroviaire. Le ministre y a fait allusion ce matin.

Il y a d'abord eu, en décembre 1992, la déclaration du président du CN, M. Paul Tellier, qui disait vouloir intégrer les deux réseaux ferroviaires CN et CP, ce qu'on appelé la période de la fusion des opérations du CN–CP qui a duré quelques mois et qui, pour des considérations que l'on ne connaît point, puisque tout cela s'est fait en cachette, a achoppé, quelque part vers le mois de juin 1994.

• (1245)

Par la suite, et c'est encore le cas maintenant, on assiste à l'offre faite par CP Rail d'acquérir les installations de CN pour un montant de 1,4 milliard.

Les députés du Bloc québécois ont rencontré, il y a quelques semaines, des représentants de la haute direction de CP afin de se faire expliquer le contenu de l'offre qui a été déposée devant la direction de CN et les instances gouvernementales. Nous sommes ressortis de cette rencontre avec beaucoup plus de questions que de réponses.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral, je l'ai dit tantôt, veuille se départir d'actifs qui appartiennent à l'ensemble de la population canadienne et québécoise. Quand on parle du réseau CN, il faut avoir en tête qu'il s'agit là d'une compagnie publique, et par conséquent, que les installations du CN à la grandeur du Canada appartiennent aux contribuables canadiens et québécois.

Nous sommes tout à fait préoccupés par le fait qu'une compagnie privée, nommément la compagnie CP puisse acquérir ce réseau et par la suite pouvoir décider de son avenir comme bon lui semble. C'est justement le reproche principal que nous faisons actuellement au gouvernement, nous de l'opposition officielle.

Comme nous le disons dans notre motion, où nous faisons référence au manque de transparence du gouvernement dans ce dossier, nous trouvons impensable que l'on soit en train de prendre des décisions qui concernent l'avenir d'une infrastructure publique, c'est-à-dire le réseau ferroviaire, celui appartenant à CN à tout le moins, sans que l'ensemble de la population—tout au moins les intervenants socio-économiques, et l'opposition officielle, de même que le Parti réformiste—ne soit impliquée dans la consultation, dans la discussion et dans la décision qui devra venir dans le futur concernant le dossier du ferroviaire.

Concernant la vente des installations à CP, nous disons donc que nous aurons besoin de beaucoup plus d'information, de beaucoup plus d'assurance si le gouvernement souhaite que nous puissions donner notre aval à une telle transaction.

Dans ma circonscription, la ligne du Canadien Pacifique qui va de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à Sherbrooke, passe au Québec, en très grande partie dans le comté de Mégantic—Compton—Stanstead. Cette ligne de chemin de fer appartient à CP, et quand on constate depuis des années le «démarketing» qui a été fait par la compagnie CP afin de décourager les industriels, les clients potentiels à utiliser leur service, quand on constate la difficulté que les gens de la région ont eue—aujourd'hui, on semble changer un peu d'attitude puisqu'on a besoin de l'appui de la population, de la part de CP pour acheter CN—mais quand on constate les difficultés qu'on a eues dans le passé à obtenir de l'information de la compagnie CP, nous sommes en droit de nous interroger sur ce qu'il adviendra le jour où cette compagnie sera propriétaire de l'ensemble du réseau dans l'est du Canada, et plus particulièrement au Québec. Personnellement j'aurai besoin de bons arguments pour me convaincre de la justesse d'une telle transaction.

Je voudrais dire un mot sur les critères que le gouvernement fédéral retient quand il fait l'évaluation des réseaux qui doivent être abandonnés ou vendus.

• (1250)

Tout le monde convient que les deux principaux critères qui sont retenus sont ceux de la rentabilité et de l'intérêt public. Tout le monde convient également qu'à l'est de Winnipeg,—et ce n'est pas un propos d'un partisan séparatiste, puisque ça touche autant l'Ontario, que les Maritimes ou le Québec—quand vient le temps d'analyser l'avenir d'une voie ferroviaire, d'un tronçon ferroviaire, c'est le critère de la rentabilité qui est retenu par l'Office national des transports.

Comment les gens du milieu doivent-ils démontrer la rentabilité d'un tronçon? Je dirais qu'ils doivent le faire presque pied par pied et non pas pour l'ensemble du tronçon. Je donne simplement un exemple pour illustrer mon propos. La ligne de chemin de fer qui me concerne, Saint-Jean—Sherbrooke, a un client, Eka Nobel qui est à environ une dizaine de kilomètres à l'ouest de Sherbrooke. Cette compagnie, à elle seule, fait des transactions avec CP pour le transport de ses marchandises pour plus de 3,5 millions par année.

Lorsqu'est venu le temps d'étudier la rentabilité de la ligne de chemin de fer à l'est de Sherbrooke, on n'a pas tenu compte de ce client-là qui est à 15 kilomètres à l'ouest de Sherbrooke. Cela démontre le ridicule d'une telle situation qui fait qu'on fait dire aux chiffres ce qu'on veut bien leur faire dire.

Lorsqu'on regarde et qu'on analyse l'avenir des chemins de fer dans l'Ouest canadien, le critère retenu est celui de l'intérêt public. J'en veux comme preuve, et cela ne peut être contesté par personne, les subventions qui sont accordées au transport du blé dans l'Ouest. Pour l'année en cours, on parle d'environ 600 millions de dollars de nos taxes qui vont servir à financer le transport du blé dans l'Ouest. L'équivalent n'existe pas dans l'est du Canada. Il y a donc là une politique de deux poids deux mesures qui défavorise de façon évidente l'est du Canada dans le domaine ferroviaire.

En terminant, je voudrais dire un mot sur l'avenir du ferroviaire, puisque le ministre ce matin—et je l'ai dit, je l'ai répété plus tôt—accusait l'opposition officielle de vouloir maintenir le statu quo. Le collègue qui m'a précédé a parlé d'un moratoire pour l'abandon des lignes de chemin de fer dans l'ensemble du Canada et particulièrement au Québec. Nous ne demandons pas un moratoire pour maintenir le statu quo mais pour permettre aux intervenants locaux, régionaux, au gouvernement du Québec de s'asseoir avec les représentants du gouvernement fédéral afin de trouver des alternatives. Des alternatives, il en existe. D'autres de mes collègues qui viendront aujourd'hui parleront des CFIL, les chemins de fer d'intérêt local, que la législation québécoise favorise et permet de mettre sur pied. Pour mettre sur pied des CFIL, nous avons besoin de faire en sorte que le milieu se prenne en main.

Un des problèmes que l'on vit dans le domaine ferroviaire, c'est le désintéressement de la population depuis un certain nombre d'années. Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer ce désintéressement et je pense que l'attitude de nos compagnies de chemin de fer, CN et CP, y est pour quelque chose. Leur façon de procéder dans le plus grand secret pour leurs transactions, la façon dont a procédé CP dans ma région, font en sorte que les utilisateurs éventuels ne veulent plus faire affaire avec cette compagnie. Cela a eu comme conséquence le désintéressement de la population.

Il nous faut donc un véritable débat. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nos interventions à la Chambre

aujourd'hui ne constituent pas un aboutissement dans le domaine du dossier ferroviaire, mais plutôt le début d'un véritable débat public, dans lequel le gouvernement et l'opposition devront s'impliquer et faire part de leur position, pour nous assurer que la place du réseau ferroviaire sera non seulement maintenue mais développée à travers tout le Canada.

• (1255)

Mais de façon plus particulière en ce qui me concerne, au Québec et dans ma circonscription, il n'y a pas d'avenir économique sans le maintien d'un réseau ferroviaire rentable et la présence d'un réseau ferroviaire peut contribuer nécessairement au développement économique, mais peut également se rentabiliser. La façon de le faire est d'impliquer tous les intéressés et c'est ce à quoi nous travaillons, nous du Bloc québécois, et c'est ce sur quoi nous souhaiterions que le gouvernement travaille également.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'intervention de l'honorable député. Justement, on parlait d'une politique nationale encore une fois, sauf que l'orateur précédent a fait état de son désir de l'électrification du réseau ferroviaire au Québec.

Alors, j'essaie de voir de quelle façon on pourrait faire une coordination nationale, si on est seulement électrifié au Québec, mais que dans l'ensemble du Canada, c'est encore la méthode conventionnelle. Alors, j'aimerais bien savoir quels seraient les coûts de l'établissement d'un service unique au Québec, tel que proposé par l'opposition, et je voudrais bien savoir si l'honorable député a des réponses à cette question tout à fait légitime.

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, malgré tout le respect que j'ai pour mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, je constate qu'il ne connaît absolument rien du dossier ferroviaire. Je souhaiterais, il nous reste encore quelques heures de débat, que le gouvernement puisse faire intervenir des gens qui ont un minimum de connaissance dans ce dossier.

Quand on parle, nous, du Bloc québécois, de l'avenir du réseau ferroviaire au Québec, ou en tout cas, quand moi j'en parle, c'est bien sûr en lien avec l'ensemble des États provinciaux ou fédéraux ou les États-Unis qui nous entourent. Au Québec, je veux le rappeler à mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, ce sont les souverainistes qui ont été, lors du débat sur le libre-échange, les plus farouches défenseurs et partisans du libre-échange. Le premier ministre conservateur Brian Mulroney a rendu hommage à l'actuel vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, pour avoir, en 1988, parcouru l'ensemble du Québec et je dirais même l'ensemble du Canada, pour appuyer le traité de libre-échange avec les États-Unis.

Alors, les souverainistes ne sont pas des frileux sur le plan économique. Nous n'avons pas aucune espèce de problème avec la concurrence. Nous savons très bien que nous vivons en Amérique du Nord, nous voulons développer nos liens économiques, culturels, sociaux, autant avec l'ensemble du Canada qu'avec les États-Unis et le réseau ferroviaire est un outil parmi d'autres. Mon collègue, qui a une expérience des chemins de fer en Europe l'a très bien fait ressortir il y a quelques instants, dans son propos. En Europe, les réseaux ferroviaires traversent les pays, je dirais presque à tous les 600 ou 700 kilomètres et il n'y a aucun problème, il n'y a personne à qui est venue l'idée de dire: «On va avoir un réseau pour la France qui n'aura aucune connexion avec la Belgique ou l'Italie ou l'Espagne.»

Alors nous, et moi personnellement, mais c'est le cas également de l'ensemble de mes collègues, quand on voit le développement du réseau ferroviaire, il est évident que c'est en lien avec l'ensemble du Canada, avec également les Américains, puisque chez nous, ma ligne de chemin de fer est une ligne précisément de niveau international, puisqu'elle traverse le Québec, le Maine, pour se rendre au Nouveau-Brunswick. Alors, il est évident qu'on doit penser continental, quand on pense à un réseau ferroviaire. C'est la raison pour laquelle on souhaite, nous, sauver notre réseau à l'interne pour nous permettre d'être en mesure de connecter avec les réseaux américains et l'ensemble du Canada.

• (1300)

Quant au dossier de l'électrification du train, c'est une solution parmi d'autres. C'est une solution qui en vaut bien d'autres. Ce que mon collègue voulait faire ressortir, c'est qu'il existe, si on met l'imagination au pouvoir, des solutions qui permettent d'envisager un avenir prometteur pour le rail.

M. Mercier: Monsieur le Président, mon honorable collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine a fait allusion à mes propos au sujet de l'électrification. Je veux également préciser que l'électrification est une solution parmi d'autres qui présente d'énormes avantages du point de vue économique et du point de vue environnemental, au Québec aussi bien qu'en Ontario, qui sont deux provinces productrices de grandes quantités d'énergie électrique.

Ce que je voulais dire, c'est que le Québec pourrait, s'il était souverain, examiner la possibilité d'électrifier le réseau avec une plus grande liberté et un plus grand souci exclusif, oserais-je dire, des intérêts nationaux que dans la situation actuelle où il y a du lobbying pour maintenir les privilèges du mazout. Je lui dirai également qu'il existe des lignes, et j'ai circulé dessus, qui sont à traction, sur une partie du trajet, à mazout et sur une autre partie du trajet, électrique. Cela ne pose pas de problème majeur.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Mégantic—Compton—Stanstead veut-il commenter?

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Est-ce que j'ai encore du temps?

Le président suppléant (M. Kilger): Vous avez encore du temps, certainement.

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'aimerais aller un peu dans le sens de ce que mon collègue vient de dire. En fait, l'essentiel de son propos, c'est tout simplement, et je l'ai mentionné tantôt, pour insister sur l'importance d'examiner toutes les possibilités ou de laisser ouvertes toutes les avenues dans le domaine du transport ferroviaire, comme c'est le cas dans tous les domaines.

On nous a questionné également et le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine nous a demandé, pas spécifiquement à moi, mais à d'autres de mes collègues, quelle serait l'attitude du gouvernement du Québec dans le dossier ferroviaire? Quelle pourrait être l'attitude des municipalités concernant la taxation? Il se référait à la taxation sur le *fuel*, mais quelle serait l'attitude des municipalités?

J'aimerais dire quelques mots là-dessus, puisque depuis un an, je travaille en étroite collaboration avec les gens de mon

milieu, pour susciter ou démontrer l'intérêt que la population devrait avoir quant à l'avenir du transport ferroviaire. Je pense que des pas importants ont été franchis au cours des dernières semaines en ce sens et j'en suis très heureux.

J'ai eu l'occasion également de discuter avec des représentants des maires, des conseillers de municipalités qui m'ont dit n'avoir aucune espèce d'objection à revoir leur droit à des taxes foncières sur leur territoire. Des industriels ont démontré leur intérêt à investir dans des compagnies de chemin de fer à intérêt local. Tout cela pour dire que le seul ingrédient qui manque pour l'instant, c'est une volonté nette, claire, précise du gouvernement et du ministre des Transports, en particulier, d'inclure dans le débat l'ensemble de la population ou leurs représentants.

Bien sûr, l'opposition, et on le voit dans le comité bidon mis sur pied par le ministre des Transports, il n'y a pas de place pour l'opposition, ni l'opposition officielle, ni le Parti réformiste. Dans les consultations qu'on veut faire dans le milieu, c'est une farce monumentale et c'est pourquoi nous disons à nos intervenants de boycotter cette espèce de consultation qui a comme seul objectif de permettre au gouvernement d'entendre ce qu'il veut entendre. Ce qu'il faut faire, c'est une véritable consultation partout à travers le Canada et je m'engage à collaboarer avec le gouvernement pour que les intervenants chez nous viennent dire ce qu'ils pensent du transport ferroviaire et surtout, ce qu'ils sont prêts à faire pour son avenir.

• (1305)

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais en premier lieu féliciter le député de Mégantic—Compton—Stanstead pour l'ouverture d'esprit qu'il a démontrée en défendant un réseau ferroviaire national d'un bout à l'autre du pays, c'est–à–dire de l'Atlantique au Pacifique, en passant certainement par le Québec.

Il me fait plaisir de vous parler aujourd'hui d'une composante essentielle de l'infrastructure canadienne: CN Amérique du Nord. Le CN est non seulement le plus gros transporteur ferroviaire au Canada, mais aussi la plus importante société d'État fédérale. Son actif s'élève à plus de cinq milliards de dollars et ses dépenses pour 1994 devraient dépasser les 4 milliards. CN Amérique du Nord exploite un vaste réseau de 18 000 milles et assure près de 30 000 emplois aux Canadiens et Canadiennes. Elle dessert des expéditeurs dans huit provinces, leur donnant accès à tous les grands ports canadiens et aux marchés américains.

CN Amérique du Nord a dû surmonter de nombreuses difficultés depuis sa création, surtout au cours des dernières années, et je m'explique. Le marché des services ferroviaires a énormément changé, et les transporteurs routiers livrent aujourd'hui une vive concurrence aux compagnies de chemin de fer. Les expéditeurs de marchandises pour lesquelles le train constitue le meilleur mode de transport doivent concurrencer les prix du marché mondial et recherchent des prix de transport réduits. Les expéditeurs du secteur manufacturier exigent des services plus fiables et plus rapides.

Tous ces facteurs ont eu un effet sur le rendement financier de CN Amérique du Nord, si bien que la société subit des pertes depuis plusieurs années. Je crois toutefois que CN Amérique du Nord a commencé à prendre des mesures pour améliorer son sort. La société a effectivement décidé de rationaliser son réseau. Elle abandonne les lignes qui ne sont plus utilisées et vend à des entrepreneurs celles qui servent à des marchés locaux et peuvent être exploitées à profit par une petite compagnie de chemin de fer.

Ces compagnies de chemin de fer, dites régionales ou secondaires, peuvent habituellement mieux répondre aux besoins des expéditeurs locaux et, par conséquent, fournir des services de qualité égale ou supérieure à ceux d'un transporteur de la classe 1. Comme leurs règles de travail sont plus souples, elle peuvent s'adapter rapidement aux exigences du marché à un coût moins élevé que le transporteur traditionnel de la classe 1.

En plus de rationaliser son réseau, CN Amérique du Nord a entrepris un important programme de réduction des effectifs. Elle a annoncé en 1992 que 11 000 emplois seraient abolis en trois ans. Si cette annonce a entraîné pour la compagnie une réduction de valeur importante et une perte de plus d'un milliard de dollars cette année–là, elle démontrait néanmoins très clairement aux marchés financiers que le CN avait la ferme intention de contrôler ses dépenses.

Ce programme de CN Amérique du Nord en est maintenant à sa deuxième année. La société a récemment confirmé que 70 p. 100 des réductions annoncées sont maintenant chose faite. Ces importants changements organisationnels s'imposaient pour que CN Amérique du Nord devienne viable.

CN Amérique du Nord a également affiné sa stratégie de marketing et investi pour pouvoir offrir aux expéditeurs le meilleur service qui soit. L'expansion du tunnel de Sarnia est un exemple parfait d'un investissement qui permettra à la société de concurrencer efficacement sa rivale sur le marché du transport intermodal. Grâce aux 200 millions de dollars investis dans le tunnel de Sarnia, CN Amérique du Nord pourra bientôt offrir un service de conteneurs gerbés entre Montréal, Toronto et Chicago. Ce service pourrait représenter pour les expéditeurs une économie de 12 heures.

• (1310)

Cette volonté de CN Amérique du Nord d'améliorer ses services s'est aussi manifestée récemment lorsque la société a acheté un système d'information de pointe qui permet de suivre chaque envoi depuis le point de ramassage jusqu'au point de livraison. CN Amérique du Nord et ses expéditeurs sauront ainsi, en tout temps, où se trouve un envoi donné et quand il arrivera à destination.

Je suis heureuse d'informer la Chambre que CN Amérique du Nord commence à récolter les fruits de tous ses efforts. Elle a enregistré des recettes de 186 millions de dollars au cours des 9 mois se terminant le 30 septembre dernier, alors que, pour la même période en 1993, elle avait subi des pertes de 41 millions. Donc, la société pourra réaliser cette année un profit de 225 millions de dollars et mettre fin ainsi à ses longues années de déficit.

Mais ce profit n'est pas la fin heureuse que nous souhaitons tous à CN Amérique du Nord. La société a toujours une dette fort élevée de 2,2 milliards, et le profit prévu pour 1994 ne suffira pas

pour la réduire d'une façon significative, puisque des investissements en capital doivent absolument être faits.

CN Amérique du Nord doit continuer à investir dans son infrastructure pour pouvoir répondre à la demande toujours croissante, tout en réduisant ses coûts. Il lui faudra réaliser de plus gros profits pendant plusieurs années encore pour parvenir à réduire sa dette. Heureusement, les programmes de réduction des dépenses et d'accroissement des recettes que CN Amérique du Nord a récemment instaurés lui permettent de tirer avantage de la forte croissance économique actuelle et de poser les fondements d'une exploitation viable.

Nous savons tous que, le 22 septembre, Canadien Pacifique Ltée a présenté au gouvernement une proposition spontanée dans laquelle elle offrait d'acheter l'actif de CN Amérique du Nord dans l'est canadien. Cette offre a été faite quelques mois après que CN Amérique du Nord et Canadien Pacifique Ltée ont annoncé l'échec de leurs négociations sur la fusion dans l'est.

Vous vous rappellerez que Canadien Pacifique Ltée et CN Amérique du Nord ont entrepris ces négociations il y a plus d'un an dans l'espoir de fusionner leurs activités qui sont déficitaires dans l'est canadien. Les discussions ont avorté, puisque les sociétés n'ont pas pu s'entendre sur la valeur des éléments d'actif que chacune devrait contribuer.

Le gouvernement étudie actuellement la proposition du CN pour déterminer les nombreuses conséquences qu'elle risque d'entraîner pour l'industrie ferroviaire, les expéditeurs, les employés de chemin de fer et les contribuables. Il attache une importance particulière aux répercussions que cette proposition pourrait avoir sur les expéditeurs de l'est canadien et, aussi, sur le trafic transcontinental et les expéditeurs de l'Ouest.

L'incidence du transfert sur les emplois au pays sera également étudiée. Enfin, le gouvernement a retenu les services professionnels de la maison bancaire d'investissement Wood Gundy qui le conseillera sur les aspects financiers du transfert proposé.

L'étude progresse rapidement, mais le gouvernement a bien fait comprendre qu'il prendrait tout le temps nécessaire pour examiner l'offre d'achat sous tous ses angles.

Cette offre spontanée a incité le ministre des Transports à annoncer, le 29 septembre dernier, la mise sur pied d'un groupe de travail sur la commercialisation de CN Amérique du Nord. Ce groupe, présidé par mon collègue de Kenora—Rainy River, Robert Nault, se penchera sur la question de la commercialisation de la société, et notamment sur la participation éventuelle des employés.

Le groupe de travail consultera les divers acteurs de l'industrie ferroviaire, les employés, les expéditeurs, les provinces, les communautés et les compagnies de chemin de fer.

Il a déjà rencontré les hauts dirigeants de CN Amérique du Nord et d'autres experts de l'industrie ferroviaire, ainsi que des représentants de l'Association des syndicats de cheminots du Canada et de l'Office national des transports.

• (1315)

Les consultations publiques s'amorceront dès la semaine prochaine, soit le 22 novembre, à Ottawa. Le groupe de travail visitera ensuite une douzaine de villes canadiennes aux quatre coins du pays, au cours des prochains mois. Son rapport devrait être présenté au ministre des Transports avant la fin de l'année.

Je tiens à souligner que cette étude du groupe de travail est une des nombreuses initiatives que le gouvernement a prises dans le but de rationaliser ses activités et de redéfinir son rôle, en se demandant ce qu'il doit faire en tant que gouvernement et ce que le secteur privé peut faire de son côté. Transports Canada passe actuellement en revue toutes ses activités pour déterminer lesquelles pourraient être mieux exécutées par le secteur privé ou en partenariat avec lui.

Dans le domaine du transport ferroviaire, Transports Canada a entrepris une étude de l'industrie, dans le but de définir les obstacles majeurs à la performance efficace des chemins de fer. L'objectif est de trouver une stratégie pour régler les problèmes relevés et permettre aux sociétés ferroviaires de mieux concurrencer et d'offrir aux expéditeurs canadiens des services efficaces et à prix raisonnable.

Transports Canada a maintenant terminé ses consultations régionales. Il a rencontré les expéditeurs, les compagnies de chemin de fer et les syndicats et leur a demandé comment on pourrait, selon eux, améliorer le rendement et la compétitivité des sociétés ferroviaires. Tout un éventail de questions ont été abordées, depuis la gestion des chemins de fer jusqu'aux pratiques de travail, en passant par la réglementation.

En plus de mener des consultations auprès de l'industrie, Transports Canada passe en revue toute sa réglementation, pour s'assurer que nos sociétés de transport, notamment les compagnies de chemin de fer, fonctionnent dans un milieu qui favorise l'utilisation efficace des ressources et la prestation de services de grande qualité aux expéditeurs.

De toute évidence, toutes ces initiatives auront un effet sur l'avenir de CN Amérique du Nord. L'évolution de l'industrie ferroviaire et la nouvelle perception du rôle du gouvernement vis-à-vis de cette société d'État auront une incidence directe sur CN Amérique du Nord. Il est encore trop tôt pour savoir ce que l'avenir réserve à CN Amérique du Nord. Le gouvernement a entrepris des études diverses qui toucheront la société d'État d'une façon ou d'une autre. Mentionnons l'étude sur le milieu d'exploitation de la société, l'analyse de la proposition spontanée du CP et l'examen des avantages éventuels de la commercialisation de CN Amérique du Nord.

La société CN Amérique du Nord a commencé à prendre des mesures pour devenir efficace et les conclusions des études du gouvernement aideront à tirer le maximum de ces initiatives. Le gouvernement veillera à ce que les sociétés ferroviaires puissent concurrencer en toute liberté et s'adapter aux demandes des expéditeurs de la façon la plus efficace et la plus économique possible.

C'est donc ce qu'il y a de mieux pour l'industrie ferroviaire, les expéditeurs et tout le peuple canadien qui décidera de l'avenir de CN Amérique du Nord.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de la motion proposée en ce jour réservé à l'opposition, dénonçant l'inaction et le manque de transparence du gouvernement en ce qui a trait à la restructuration éventuelle des chemins de fer du Canada.

Je profiterai de l'occasion pour parler de vision, d'histoire et de l'intégrité de notre grand pays. Il est difficile de ne pas devenir nostalgique et peut–être même un peu sentimental quand on parle d'un symbole de notre patrimoine, d'un simple chemin de fer qui a forgé notre pays et uni un pays encore jeune il y a plus de 125 ans.

Quel enfant de notre génération ne se rappelle pas avoir couru à la fenêtre pour regarder le train, ou avoir entendu tard le soir le rugissement obsédant de la locomotive à vapeur et le coup strident du sifflet crachant un nuage de fumée. La vapeur, le charbon et la fumée sont peut–être disparus, remplacés par les moteurs diesel et les moteurs électriques, mais le souvenir persiste, n'est–ce pas? Et s'il persiste, pour combien de temps encore?

• (1320)

En préparant mon intervention, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler deux oeuvres formatrices de la littérature canadienne: *Le grand défi: le chemin de fer canadien* et *Le dernier mille*. Le vaste ouvrage que Pierre Berton a consacré à CP Rail de même que le chemin de fer qui a réuni ma province, la Colombie–Britannique, à la Confédération constituent deux oeuvres durables. Il est difficile d'oublier les dernières lignes de l'ouvrage de Berton. Au moment où se termine la construction du dernier mille de voie ferrée à Craigellachie, la petite locomotive traverse les montagnes et s'engage sur la pente menant aux pâturages de la vallée du Fraser et jusqu'aux eaux bleues du Pacifique, et entre dans l'histoire. Cela a l'étoffe de la légende et de la tradition, et c'est ce qui a uni notre pays.

Rien n'est statique. On peut évoquer le passé, sa simplicité et sa fragile beauté, mais un pays évolue, et pas toujours comme il devrait. Le changement n'est pas toujours synonyme d'amélioration. Le mouvement n'est pas toujours synonyme de progrès, et les hommes ordinaires manquent parfois de la vision de nos ancêtres et ils ne font pas toujours les bons choix.

Nous sommes ici aujourd'hui pour nous interroger sur la voie dans laquelle s'engage notre pays, non pas dans toutes les dimensions, mais dans une dimension fondamentale, soit le transport ferroviaire, qu'il s'agisse du-CN, du CP ou de VIA Rail. Nous sommes ici pour nous interroger sur notre vision, nos progrès et nos choix.

Parfois, malgré ce qu'en pense le gouvernement actuel, l'argent ne peut acheter la vision. Il ne peut, comme en l'occurrence, acheter l'esprit de décision en matière de politique ferroviaire pour notre pays. Le fait reste que le gouvernement a manifesté une complète indifférence à l'égard d'une politique ferroviaire pour le Canada.

Les temps ont changé, comme durant les années 1860. Les solutions que nous avons utilisées pour élaborer la politique ferroviaire durant les années 1960 et 1970 ne conviennent pas pour résoudre les problèmes actuels, y compris le transport des marchandises et des passagers. Alors qu'une politique ferroviaire éclairée pourrait créer une nouvelle dynamique dans le secteur des transports au Canada, le gouvernement actuel méprise toute mention de vision d'avenir ou de changement. Les vieux politicailleurs à l'administration centrale du CN à Montréal travaillent en secret. Leur vision correspond à celle des bloquistes qui proposent l'aménagement non réaliste de corridors ferroviaires longeant le fleuve Saint–Laurent, au coût de 7 à 10 milliards de dollars. Ce sont là des monuments à la gloire de la cupidité et des largesses des jours meilleurs, pas des solutions de rechange valables à l'inertie qui saisit ces gens.

Nous ne sommes plus en 1860. Le gouvernement et le secteur public ne sont pas les maîtres de tout. Il n'y a pas de puits intarissable rempli de dollars pour des corridors ferroviaires destinés aux trains à grande vitesse. Le flambeau a été passé, et l'idée que le gouvernement ou le secteur public peuvent mieux faire les choses ne passe pas le test décisif des années 90. Les prétendus aventuriers comme les Bombardier, qui aiment innover pour autant que des fonds publics soient investis, ne sont pas des solutions, mais des puits sans fond, surtout en ce qui concerne la politique ferroviaire.

Le Parti réformiste préconise la privatisation et propose de remettre au secteur privé les retombées des activités de transport fédérales. Il appuie la motion du Bloc qui condamne la mauvaise politique ferroviaire du gouvernement, pour peu qu'il en ait une. Qui sait ce que l'avenir réserve aux sociétés ferroviaires CN et CP?

Le Parti réformiste appuie l'offre d'achat récente que le CP a présentée pour les activités du CN dans l'Est. Comment le ministre des Transports a–t–il réagi? Avec mépris, hésitation et indécision. Est–ce là une politique ferroviaire? Qu'attend–t–il? Une meilleure offre? Non. Il se contente du statu quo et, à bien des égards, cette attitude est aussi indispensable que le sifflet à vapeur et les nuages de fumée. Si le ministre n'a pas de solution ou de vision d'avenir, pourquoi ne pas tenir un examen public sur la question?

• (1325)

Le ruban d'acier qui traversait le pays d'est en ouest diminue sans cesse au point de devenir une spirale où nous finissons par tourner en rond. Nous n'allons nulle part. Prenons VIA Rail, l'exemple parfait de l'inefficacité. Cette entité démesurément fonctionnarisée du transport canadien est au nombre de celles qui essuient les plus lourdes pertes financières, et ce n'est pas à cause des syndiqués de la base de VIA Rail. Non, il faut avoir une mentalité et des antécédents liés à la fonction publique pour ruiner un chemin de fer tout en gagnant un salaire de six chiffres.

Il ne fait aucun doute qu'en cédant VIA Rail à des intérêts privés, on réduira les coûts tout en revitalisant l'entreprise et son personnel par le rétablissement du service voyageur sur des routes abandonnées ou sur le point de l'être. Il n'est pas nécessaire d'avoir une vision particulière pour continuer de comprimer les dépenses afin d'épargner quelques dollars, mais dans le cas de VIA la compression des dépenses se traduit non pas par des économies, mais par des pertes. Il faut le faire.

Si VIA était cédée à des intérêts privés, des routes marginales pourraient de nouveau être rentables, mais pas tant que VIA restera une société publique. La complaisance et l'endettement

perdurent au sein de cette société. VIA Rail n'a proposé ni stratégie de commercialisation, ni plan d'entreprise, ni la moindre vision pour ses activités actuelles.

Le financement public de lignes à grande vitesse à coups de milliards de dollars exploitées par le gouvernement assurera la perpétuation de la situation présente. Pourquoi le Bloc et le gouvernement ont–ils si peur de céder l'entreprise à ceux qui sont le plus aptes à la gérer?

Pense–t–on vraiment que si les investisseurs privés avaient accès à un financement de 330 millions de dollars par année, soit ce que recevra VIA cette année, ils gaspilleraient cet argent en versant des salaires faramineux à leurs dirigeants? Pourquoi donc VIA reçoit–elle ces subventions alors qu'elle continue de perdre de l'argent même si elle supprime des routes et des services?

Parlant de gestion, en 1992, le CN a supprimé 10 000 emplois et a perdu 1 milliard de dollars. La même année, le CP a demandé l'autorisation de supprimer toutes ses lignes à l'est de Sherbrooke. Où allons–nous donc? Le savons–nous? Le Parti réformiste est favorable à l'idée que le gouvernement se retire du CN en le cédant à des intérêts privés. Les gouvernements ne devraient plus intervenir dans cette industrie en subventionnant notre système national de transports.

Le gouvernement ne veut pas admettre ses erreurs et s'accroche à sa bonne vieille méthode qui consiste à vouloir tout régler à coups de subventions. En réalité, à la place d'une politique ferroviaire, nous avons eu une société criblée de dettes, le CN, vivant aux crochets du gouvernement.

Cependant, le Parti réformiste estime que le gouvernement ne peut simplement céder ses intérêts dans l'industrie des transports sans reconnaître qu'il faut modifier profondément la législation en cette matière pour l'adapter aux années 90. La loi actuelle pénalise durement quoiqu'involontairement l'industrie ferroviaire à cause de la structure fiscale fédérale existante. Il incombe au gouvernement, et au ministre des Transports en particulier, de récrire la politique ferroviaire, d'éliminer les anomalies et d'établir une stratégie permettant aux investisseurs d'entrer dans l'arène en fonction de paramètres clairs.

Pour appuyer l'implantation de ce nouveau régime, le Parti réformiste propose les mesures suivantes. Premièrement, nous favoriserions, grâce à des réformes fiscales et à des prêts à taux d'intérêt réduit, l'installation d'exploitants de chemin de fer secondaire dans les régions du pays où les grandes compagnies de chemin de fer ne sont plus rentables ou ne sont pas disposées à investir les capitaux nécessaires au renouvellement d'une industrie de transport ferroviaire qui soit rentable.

• (1330)

Deuxièmement, nous négocierions la réforme de la composante provinciale de la structure de l'impôt foncier et de la taxe sur les carburants à l'égard des exploitants de chemin de fer, grands et petits, afin que leurs coûts soient sensiblement les mêmes que ceux de leurs concurrents américains.

Troisièmement, nous reconnaîtrions officiellement, par le truchement de la réforme fiscale fédérale, la supériorité du transport par chemin de fer sur le transport par camion à grande distance dans le contexte de l'environnement et des infrastructures.

Enfin, toujours en ce qui concerne ce dernier aspect, nous procéderions à un examen approfondi et juste de l'ensemble de la structure fiscale pour qu'elle reflète mieux les coûts que les compagnies de chemin de fer doivent maintenant assumer.

À l'heure actuelle, le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre. Depuis qu'il a pris le pouvoir l'année dernière, le gouvernement n'a pas su défendre les intérêts de l'industrie canadienne du chemin de fer. Il est prisonnier du passé et n'a pas de vision ou d'orientation claire. Cependant, contrairement aux bloquistes, nous sommes pour une moins grande participation de l'État. Les gouvernements devraient établir des directives, puis se retirer. La situation actuelle ne plaît à personne et c'est l'industrie du chemin de fer qui en souffre.

Dans les années 60, au siècle dernier, nous avons établi le lien ferroviaire menant au Pacifique. À la fin des années 30 et 40 de notre siècle, nous avons unifié le pays, grâce au vol aérien continental. Dans les années 60, nous avons terminé le système routier transcanadien. Faisons en sorte que ces exemples de vision, de courage et de capacité d'agir ne soient pas ternis, dans les années 90, par une absence de politique cohérente concernant les chemins de fer.

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai oublié de demander au député, au début de son intervention, s'il avait l'intention de partager son temps de parole avec son collègue. Il a utilisé dix minutes, et je ne sais pas s'il est prêt à se soumettre à des questions ou observations pendant cinq ou dix minutes.

Si c'est ce que veut le Parti réformiste, je suis prêt à accorder les dix minutes qui restent au député de Lisgar—Marquette. Avant d'accorder la parole au député de Lisgar—Marquette, je tiens à dire qu'il y aura cinq minutes pour des questions ou observations.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser seulement une question au député.

Il y a un certain temps, une compagnie de la Colombie–Britannique, la Great Canadian Railtour Company, a acheté à VIA Rail un service appelé le Montagnard des Rocheuses. Une fois la vente conclue, VIA Rail, une société d'État, a tenté de revenir sur cette entente de différentes façons. Elle a tenté de falsifier le contrat, de l'interpréter différemment et, plus tard, de réintroduire un service concurrentiel sur une ligne adjacente, tout cela, en contravention de l'esprit sinon de la lettre du contrat qui avait été signé.

Cela risque d'inquiéter les personnes désireuses d'acquérir une partie des activités de CN Rail. Il faudrait regarder ce que le ministre a fait dans des cas comme le contrat Pearson.

Dans ce cas–là, des entreprises canadiennes se sont réunies et ont signé avec le gouvernement un contrat que celui–ci a par la suite annulé, comme il en avait le droit. Ce n'est pas ce droit que nous mettons en doute, mais tout le processus que le gouvernement a suivi pour essayer de présenter une mesure législative qui interdirait de recourir aux tribunaux afin de demander la réparation des torts causés.

Le député pense–t–il que les mesures que le ministre des Transports a prises dans l'affaire du contrat Pearson pourraient avoir des répercussions sur les sociétés privées désireuses d'acquérir une partie ou la totalité des activités de CN Rail?

M. Duncan: Monsieur le Président, les gens d'affaires veulent plusieurs choses. Ce qu'ils veulent par–dessus tout, c'est de la certitude et la possibilité de travailler dans un climat dont ils connaissent les règles et où ces règles leur permettront de dissiper tout conflit, notamment en recourant au dernier palier d'appel, soit nos tribunaux fédéraux et provinciaux. C'est ce que nous appelons la justice, et c'est sur elle que repose notre société.

• (1335)

À mon avis, toute la question de l'accord Pearson et l'orientation controversée que prend actuellement le projet de loi créeront de l'incertitude dans ce domaine. Le seul moyen d'aller au fond des choses à ce stade–ci, c'est de régler cette question en tenant une enquête publique, ce qui permettra de faire la lumière avec équité et transparence. C'est aussi ce que nous demandons au sujet du groupe de travail sur le CN.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député.

L'idée d'un système de transport ferroviaire à grande vitesse dans le corridor Montréal–Toronto m'intéresse au plus au point, car ces voies passeraient dans ma circonscription. J'ai eu déjà un certain temps pour examiner tout cela.

L'un des problèmes évidents réside dans la densité de la population. En outre, une étude de systèmes ferroviaires semblables dans d'autres pays, comme le Japon et la France, donne à penser que ces réseaux ne semblent pas rentables. En fait, nous venons juste d'être témoins de l'ouverture de la voie reliant Londres à Paris et on a déjà accumulé une dette énorme qui ne sera peut–être jamais remboursée.

Le député a parlé de privatisation. Je suppose que la question qui se pose est celle–ci: Le système actuel de transport ferroviaire au Canada est–il viable, en tant qu'entreprise privée? S'il ne l'est pas totalement, il faudrait alors fragmenter le réseau ferroviaire en petites parties et envisager d'abandonner tout le réseau ferroviaire dans certaines régions du pays.

Le député propose–t–il donc que nous divisions ainsi le système ferroviaire et que le secteur privé puisse décider qu'il n'est pas rentable de relier Toronto à la Colombie–Britannique par chemin de fer?

M. Duncan: Monsieur le Président, on a posé plusieurs questions. En ce qui concerne le train à grande vitesse dans cette région du monde, par opposition à l'Ouest où je vis, si c'est une excellente proposition, je veux bien alors que le secteur privé se lance dans cette entreprise s'il le souhaite.

Nous devons comprendre que le gouvernement ne peut plus s'occuper de ces choses. Le gouvernement fédéral emprunte de l'argent à des prêteurs étrangers pour assurer le fonctionnement quotidien du gouvernement. Notre pays n'a plus les moyens de consacrer d'énormes crédits à certains de ces grands projets.

En ce qui concerne les orientations possibles pour notre réseau ferroviaire national, nous avons l'exemple de ce qui s'est produit en Nouvelle–Zélande lorsqu'on a privatisé la compagnie de chemin de fer. C'était la moins efficiente du monde occidental et elle est devenue la plus efficiente. Cela modifie la rentabilité de nombreux embranchements et le reste. Cela ne veut pas dire nécessairement que tous les embranchements éloignés deviendront rentables.

Dans un pays comme le nôtre, nous allons probablement avoir pour politique de conserver certaines de ces voies éloignées. Nous pourrons le faire grâce à des encouragements ou à la négociation.

• (1340)

Que nous conservions ou non un énorme réseau ferroviaire ou que nous le divisions ou pas, je pense que c'est une décision qui devait être laissée davantage au secteur privé, plutôt qu'au gouvernement. Il est difficile de savoir au juste la meilleure façon de procéder. En un sens, ce sont les considérations financières, plutôt qu'une stratégie directrice maîtresse, qui dicteront notre conduite.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, c'est un privilège et un plaisir pour moi d'aborder cette motion de l'opposition officielle. Je suis d'accord avec la partie de la motion qui dénonce l'inaction du gouvernement libéral. Je suis moins d'accord avec celle qui dénonce le manque de transparence. Je crois plutôt qu'il existe une grande transparence et je n'aime pas du tout ce que je vois.

La politique du présent gouvernement libéral sur le transport ressemble étrangement à celle des libéraux des années 70. J'ai constaté bien peu de différence entre la politique de cette époque et ce que j'ai entendu récemment à la Chambre.

Selon l'orientation générale des libéraux des années 70, si une entreprise fonctionnait mal, il valait mieux la fermer. Il était inutile de corriger la situation, puisque quelqu'un d'autre le ferait éventuellement. Je me souviens très bien des pressions exercées à cette époque pour que soient abandonnés les embranchements ferroviaires non rentables. Le public était forcé d'accepter ces décisions. À cette époque, on avait promis aux collectivités où ces embranchements étaient abandonnés qu'on économiserait des sommes qui seraient ensuite investies dans l'infrastructure routière.

Malheureusement, je dois signaler à la Chambre qu'aucune des améliorations promises n'a été réalisée. Nous les attendons encore. Si vous visitez les régions rurales du Manitoba et si vous roulez sur les routes de campagne vers la fin juin, après que les employés de la voirie ont réparé les nids de poule, vous constaterez qu'ils mettent un peu trop de bitume pour bien s'assurer que ces nids de poule sont bien remplis, de sorte qu'ils créent des bosses. Lorsque les autorités modifient la loi ou annulent les restrictions et qu'on peut enfin transporter nos charges habituelles sur les routes et que les agriculteurs commencent à transporter leurs céréales, on peut voir des douzaines de camions de ferme faire du saute–mouton de bosse en bosse sur la route.

Nous endurons cette situation depuis vingt ans et les agriculteurs en ont assez de ce genre d'infrastructure. Lorsque le gouvernement libéral a proposé le nouveau programme d'infrastructure qui allait coûter environ six milliards de dollars aux contribuables, l'une des premières observations que j'ai entendues de la part de mes électeurs a été la suivante: «Jake, arrange ça pour qu'on fasse quelque chose pour notre système routier. On nous avait promis cela dans les années 70, et nous attendons encore.»

J'ai le triste devoir, monsieur le Président, de vous informer que nous attendons toujours. Après avoir examiné les projets d'infrastructure qui ont récemment été approuvés au Manitoba, je peux déclarer à la Chambre que les collectivités rurales ont obtenu environ la moitié de ce qu'a reçu la circonscription de Winnipeg–Sud–Centre, alors que je ne vois ni systèmes de silos ni grandes autoroutes à l'horizon. Tout ce que je vois dans cette région, ce sont des projets de construction de centres communautaires, de piscines et autres types d'infrastructure sportive de luxe.

Je suis stupéfait quand j'entends le député libéral prétendre que notre réseau ferroviaire unit le pays. Je dois lui dire que ces traverses, ces pièces d'acier, n'existent plus dans nos collectivités. Ces traverses s'étendent maintenant sur des kilomètres et des kilomètres et servent à retenir quatre brins de fil barbelé ou à supporter les planches d'un corral afin de séparer le bétail.

• (1345)

Si, par «unir le pays», l'actuel gouvernement entend abandonner encore d'autres chemins de fer au lieu de chercher à les rendre efficaces, je ne crois pas que ce genre d'unité me convienne.

Ce matin, le ministre a sollicité des avis sur la façon de résoudre ces problèmes. Selon moi, le message adressé au ministre des Transports et au ministre de l'Agriculture, au mois de mai dernier, était on ne peut plus clair quand le sous–comité chargé d'étudier le dossier de l'attribution du matériel remorqué a proposé l'abolition de l'Office du transport du grain. Cet organisme posait plus de problèmes qu'il n'en résolvait dans ce domaine.

Tous les membres du sous–comité et du Comité permanent de l'agriculture ont également insisté pour que nous prenions enfin des mesures au sujet du retour en arrière. Nous gaspillons des millions de dollars en acheminant les céréales dans la direction opposée, ce qui perturbe le système de manutention des céréales. Il existe une solution très simple à cela; à cet égard, je voudrais lire quelques observations tirées du *Quorum* d'hier:

> Selon l'Office national des transports, l'année dernière, 1,1 million de tonnes de céréales qui sont arrivées à Thunder Bay ont été renvoyées à Winnipeg, ville de départ du Canadien Pacifique Limitée à destination des États–Unis, ainsi qu'à Fort Francis, en Ontario, liaison du Canadian National avec les États–Unis.
>
> Ces wagons sont renvoyés d'un endroit à l'autre, ce qui nous coûte de l'argent, mais il serait très simple de régler ce problème.
>
> «C'est ridicule, déclare Tad Cawkwell, un producteur d'orge de Nut Mountain, en Saskatchewan. On ne se dirige pas vers le nord lorsqu'on veut se rendre au sud.»

Ce qui me consterne, c'est que lorsque les céréales arrivent à Winnipeg, au lieu de leur faire prendre un virage à 90 degrés au sud pour les acheminer vers les États–Unis, les responsables du réseau ferroviaire et des silos décident de leur faire parcourir 700 kilomètres supplémentaires à l'est, puis de les faire revenir à Winnipeg et de leur faire prendre un virage à gauche en direction sud.

Qu'est–ce qui en résulte? Il en résulte que, chaque année, environ 13 000 wagons–trémies chargés de blé, d'orge et d'avoine du Canada qui sont destinés aux États–Unis empruntent une route panoramique qui s'étend sur 1 400 kilomètres de plus que n'importe quelle route directe.

Que dit le ministre de l'Agriculture au sujet d'un tel problème? J'ai presque été étonné lorsque j'ai lu ses propos dans le journal. Il s'agit là d'une aberration du système qui remonte à de nombreuses années. Pour en payer le coût, on doit simplement dilapider quelques–unes des ressources limitées dont nous disposons. Est–ce là le genre de gouvernement libéral qui tolère une pareille politique? Si c'est là l'idée qu'il se fait d'un bon système de transport, je suis étonné qu'il en existe encore un.

J'ai été très heureux d'entendre ce matin le ministre des Transports citer un passage d'un discours qu'il a prononcé à Winnipeg le 6 octobre. Je voudrais mentionner quelques autres statistiques qu'il a données dans ce discours. À mon avis, il avait une très bonne idée des vrais problèmes et les a très bien cernés. Je voudrais les exposer à la Chambre cet après–midi.

Comme il l'a souligné dans une de ses premières déclarations, la productivité de la main–d'oeuvre des réseaux ferroviaires américains dépasse de 64 p. 100 celle des réseaux canadiens. Le ministre sait quel est un des problèmes. Aux États–Unis, le nombre de tonnes par mille dépasse d'environ 66 p. 100 celui du Canada. Pourquoi le gouvernement reconnaît–il que c'est bien le cas, mais ne fait rien à ce sujet.

En réponse à ces questions, nous avons des compagnies céréalières et des compagnies de chemin de fer qui exercent d'énormes pressions pour qu'on ne change rien au système, car il est profitable, et elles se fichent éperdument du sort des agriculteurs. Tant que ces derniers feront pousser des céréales, elles savent qu'ils devront les expédier et elles continueront de nous saigner à blanc autant qu'elles le peuvent.

• (1350)

Le ministre des Transports a ajouté que la situation était très difficile, que tout le monde avait sa part de responsabilité dans le problème et que le problème ne résidait pas simplement dans l'incapacité de s'adapter à l'évolution de la technologie ou des conditions économiques. Les gouvernements ont créé d'autres problèmes en établissant des règlements exagérés et des impôts excessifs. La direction des chemins de fer a créé des structures trop lourdes. Enfin, les travailleurs ont eu une productivité trop mince et les conventions de travail étaient trop complexes.

Lorsque je vois l'Office de transport du grain publier des chiffres qui nous apprennent que tous les mois, durant l'été, un millier de wagons–trémies ont été placés sur des voies d'évitement et retirés vides ensuite, je me demande qui s'occupe vrai-

ment du système et dans quelle mesure ces gens sont qualifiés pour le faire.

Je pense que, lorsque le comité a recommandé de se débarrasser de l'Office de transport du grain, cela a été l'une des recommandations les plus sages qu'il a probablement jamais faite, et on y a donné suite.

Le ministre a ajouté que la survie du secteur ferroviaire était essentielle au Canada, mais qu'elle ne pouvait se faire à tout prix et que l'industrie devait se renouveler en profondeur. Comment l'industrie pourrait–elle le faire, alors que, depuis trente ans, nous ne profitons pas des progrès technologiques et que ceux–ci n'augmentent en rien l'efficience du système de transport?

Comment ce réseau ferroviaire pourrait–il se transformer, lorsqu'on sait que les compagnies de chemin de fer doivent payer entre 6 000 $ et 7 000 $ de plus en taxes sur le carburant, pour relier Toronto à Vancouver, qu'il ne leur en coûterait sur la même distance aux États–Unis. Le gouvernement a besoin de cet argent, et je ne pense pas qu'il soit prêt à sacrifier cette somme pour accroître l'efficience du réseau ferroviaire. Cependant, cela devra se produire d'une façon ou d'une autre.

Je ne comprends pas très bien ce que le ministre veut dire quand il parle de réinventer le système. Je pense que nous avons besoin de précisions là–dessus. Je ne crois pas que nous puissions faire rouler des wagons–trémies sans roues et les rendre encore plus efficaces.

Je voudrais souligner un point très important dont le ministre a parlé. Il y a, dans le secteur des chemins de fer, plus de 200 types de mesures ou de décisions qui doivent être approuvés par l'Office national des transports. Pourquoi ces règlements existent–ils? Pourquoi le gouvernement a–t–il permis qu'ils soient adoptés? Je suis certain que dans la plupart des cas, ils ont été adoptés par suite de pressions exercées sur les gouvernements provinciaux par des groupes d'intérêts spéciaux et certainement pas par des agriculteurs.

Le ministre dit ensuite—et c'est presque incroyable que l'on soit au courant de ces choses et que l'on ne fasse rien—qu'au Canada, il faut compter jusqu'à six mois pour faire approuver les transports, tandis qu'aux États–Unis, cela ne prend que quelques jours.

Je pense que le ministre et le gouvernement savent parfaitement ce qui se passe dans le système de transport et qu'ils connaissent les réponses ou les solutions, mais qu'ils ne montrent pas la volonté politique d'agir. Cela me surprend de voir certaines des provinces donner le ton pour la nouvelle réglementation ou la déréglementation du système de transport.

Le Manitoba et la Nouvelle–Écosse ont déjà supprimé une partie des impôts fonciers et des taxes sur les carburants des compagnies de chemin de fer pour aider le système à devenir plus efficient et plus productif. Pourquoi le gouvernement fédéral ne peut–il pas prendre de mesure législative, à la Chambre, pour appuyer certaines des initiatives provinciales?

À propos de Churchill, quand je vois ce que l'on cherche à faire à ce port, je me demande toujours pourquoi il y a un port à cet endroit. Nous avons ici un port en eau salée qui ferait l'envie de n'importe quel pays et pourtant, depuis les années 70, les différents gouvernements ont tenté de le détruire ou de faire croire qu'il n'était pas efficace ou rentable.

J'espère, par mon intervention, encourager le gouvernement à prendre des mesures, parce qu'il y a, c'est certain, de l'inaction et un manque de transparence.

• (1355)

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours de mon collègue. Étant donné les négociations en cours entre les sociétés CN et CP, il se pourrait que cette dernière prenne à son compte certaines des voies ferrées du CN dans les Maritimes.

C'est peut–être un détail, mais une chose m'inquiète, et je me demande si le député ne pourrait pas m'éclairer à ce sujet. Le CP a récemment changé son logo. Le nouveau logo renferme un drapeau canadien qui se déplie et se transforme en quelque sorte en drapeau américain. Personnellement, je trouve cela très choquant.

Puisque ce sont les Canadiens qui ont subventionné le réseau de voies ferrées dans les Maritimes et à l'est de Winnipeg, je me demande si le député ne pourrait pas nous dire s'il est opportun, selon lui, de présenter ce logo sur les wagons d'un système ferroviaire payé par les contribuables canadiens.

Deuxièmement, le député a parlé de l'état de l'infrastructure routière dans sa région. Je voudrais préciser, même si le présent débat ne porte pas directement sur ce point, que les projets dans le cadre du programme d'infrastructure sont choisis par les municipalités. Par conséquent, il n'est pas très juste de la part du député de critiquer le gouvernement fédéral. Il devrait s'adresser plutôt aux politiciens municipaux.

Troisièmement, point plus important encore, j'ai écouté le député précédent du Parti réformiste parler de privatisation et j'entends maintenant ce député exprimer ses inquiétudes quant à l'abandon des voies ferrées. Il me semble que ces deux opinions sont contradictoires.

Je me demande si le député ne pourrait pas expliquer l'abandon des embranchements ferroviaires dans sa circonscription où ils ne sont pas économiquement viables.

M. E. Hoeppner: Monsieur le Président, je ne sais pas si je peux répondre à toutes les questions, parce que je ne suis pas sûr de me souvenir de toutes.

Je crois que la première avait trait au logo. Si je devais concevoir un logo pour le Canadien Pacifique, je parlerais du Canadien pas si vite. Je pense que cela plairait à tous les agriculteurs de l'Ouest. Selon moi, c'est à cause du manque de rigueur du gouvernement précédent si la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a vu le jour. Cette loi permettait presque aux compagnies de chemin de fer d'imprimer de l'argent. Les énormes subventions auxquelles elles avaient droit leur ont permis d'étendre leurs services aux États–Unis, ce qu'elles n'auraient pu faire dans le cadre d'une politique des transports plus normale.

Pour ce qui est du programme d'infrastructure, je me contenterai de demander au député pourquoi les ministres libéraux ou les responsables de l'application du programme d'infrastructure au moyen de l'enveloppe du Développement des ressources humaines semblent obtenir deux fois plus d'argent pour leur circonscription que les autres. C'est le cas en Nouvelle–Écosse

et au Manitoba. Je crois qu'il faudrait examiner de près cette situation, et vérifier où ont été investis les fonds affectés à ce programme d'infrastructure.

Quant à l'idée d'abandonner des lignes de chemin de fer, le député doit savoir que ce mode de transport est le plus efficace pour le transport des marchandises. Un bon nombre de ces lignes de chemin de fer pourraient probablement être réparées plutôt qu'abandonnées.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MUSÉE DES BEAUX–ARTS DU CANADA

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu récemment l'occasion de visiter le Musée des beaux–arts du Canada. J'ai été absolument consterné de constater l'absence, dans la section Canadiana, de nombreux grands artistes de l'ouest du Canada, en particulier de la Saskatchewan.

On dirait qu'Emily Carr est la seule artiste produite par l'Ouest dans toute l'histoire de l'art canadien. C'est la seule artiste dont plusieurs oeuvres sont exposées au musée.

De grands artistes comme Kereluk ont seulement droit à une ou deux oeuvres accrochées au mur. D'autres artistes pleins de talent comme Allan Sapp, Ernest Lindner, William Perehudoff, Dorothy Knowles, Rita Cowley et beaucoup d'autres, qui sont reconnus dans tout le Canada, voire certains mondialement réputés, n'ont même pas une oeuvre exposée.

Je suis sûr qu'il y a au Manitoba, en Alberta et en Colombie–Britannique beaucoup d'artistes qui méritent d'avoir leurs oeuvres exposées.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À QUATRE QUÉBÉCOIS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, la Société Saint–Jean–Baptiste de Montréal a honoré quatre Québécois pour leur contribution exceptionnelle à la culture et à la société québécoise.

C'est M. Paul Piché, auteur–compositeur–interprète, qui a été couronné Patriote de l'année.

Myriam Bédard, gagnante de deux médailles d'or aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehamer en biathlon, a reçu le prix Maurice–Richard, soulignant sa performance au titre d'athlète par excellence.

Article 31 du Règlement

Jacques Bobet, producteur, réalisateur et scénariste à l'ONF, a reçu le prix André–Guérin pour sa contribution au cinéma.

Finalement, le poète, romancier et essayiste, Fernand Ouellette a obtenu le prix Ludger–Duvernay en raison de la portée internationale de son oeuvre.

Les députés du Bloc québécois désirent rendre hommage à ces quatre personnalités dont tous les Québécois et Québécoises sont fiers.

* * *

[*Traduction*]

LES COUPLES HOMOSEXUELS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada se penche actuellement sur la question de savoir s'il convient, en vertu de la Charte des droits et libertés, d'étendre aux couples homosexuels les avantages sociaux accordés aux familles.

En attendant que la Cour suprême se prononce, il importe de rappeler que ce devrait être au Parlement et non pas aux tribunaux de décider de telles questions. Il n'est pas juste que, en tant que représentants élus, nous laissions aux tribunaux la responsabilité de définir la politique sociale du pays ou que nous les laissions usurper le pouvoir du Parlement dans ce domaine. C'est au Parlement de décider de cette question.

Cela permettrait de veiller à ce que les lois de ce pays soient conçues et mises en oeuvre selon un processus démocratique et non pas par les représentants des tribunaux qui ont été nommés à leur poste. Si nous voulons nous assurer que les Canadiens sont bien représentés au Parlement, cette question doit faire l'objet d'un vote libre.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je désire encore une fois réitérer mon appui total à un renforcement de la législation sur le contrôle des armes à feu.

Le 8 novembre, le Dr Gary Romalis, un de mes électeurs, à été atteint d'une balle pendant qu'il prenait son petit–déjeuner chez lui. Des incidents de ce genre sont des choses horribles et incompréhensibles pour les Canadiens, et notre société n'a pas à les tolérer.

J'implore tous les députés d'adopter des mesures qui permettent de mieux contrôler les armes à feu et de prévenir plus efficacement la criminalité. Nous devons faire en sorte que des fusillades pareilles ne puissent plus se produire.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour le Dr Romalis et sa famille et je suis sûr que tous les députés se joindront à moi pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement.

Je suis très troublé par le nombre de fusillades qui se produisent dans des endroits publics et dans nos foyers. En tant que député fédéral de Vancouver–Sud, je poursuivrai mes interventions en faveur de mesures qui rendront nos rues et nos maisons plus sûres.

Article 31 du Règlement

LE COLLOQUE SUR LA POLITIQUE SOCIALE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma reconnaissance à près d'une centaine de mes électeurs qui ont participé, la semaine dernière, à un colloque sur la politique sociale dans ma circonscription, Parry–Sound—Muskoka.

Le colloque, qui a duré deux jours, a regroupé des travailleurs sociaux de nombreux secteurs d'activité et des électeurs. Onze orateurs provenant du mouvement syndical, du monde de l'enseignement, de la formation, de l'entreprise, des gouvernements municipaux, des programmes d'apprentissage et des services aux familles et aux enfants ont exprimé des points de vue divers. Cette approche très variée a permis aux discussions de groupe d'englober tous les sujets traités dans le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines.

Je tiens également à remercier tout spécialement le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines pour sa participation active au colloque. Ses interventions ont été bien reçues et ont fourni une bonne base aux discussions qui ont duré deux jours.

Je communiquerai au ministre les recommandations faites par mes électeurs afin de m'assurer qu'il prenne connaissance de leur point de vue.

* * *

L'ORCHESTRE NATIONAL DES JEUNES DU CANADA

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner la belle réussite de l'Orchestre national des jeunes du Canada, une organisation sans but lucratif très spéciale, établie dans ma circonscription de Trinity—Spadina et reconnue dans le monde entier pour la qualité de la formation qu'elle donne.

Depuis 1960, l'Orchestre national des jeunes du Canada a assuré la formation de jeunes Canadiens tant pour ce qui est de la technique musicale que de la représentation devant un public.

L'expérience acquise au sein de l'orchestre sert de tremplin aux jeunes musiciens qui veulent se joindre à des orchestres symphoniques canadiens. Ces jeunes, qui viennent de régions et de milieux divers, partagent un même idéal et une même volonté d'apprendre. En donnant des concerts partout au Canada, les jeunes musiciens n'acquièrent pas seulement une formation professionnelle essentielle, mais aussi une meilleure compréhension de ce que représente le pays.

L'Orchestre national des jeunes du Canada est un microcosme du pays. Je profite de cette occasion pour saluer ces jeunes et cette importante institution qui aide les Canadiens à mieux se connaître en les rapprochant.

• (1405)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, alors que le gouvernement actuel met la hache dans l'État–Providence, voici qu'avec le voyage de Team Canada en Asie, il le remplace par l'État–Spectacle! Et encore les contribuables n'ont droit qu'à beaucoup de réchauffé. Ainsi, nous nous étonnions hier de la «resignature» de l'entente liant Bombardier et Power Corporation en Chine, une entente signée depuis avril dernier.

Ajoutons aussi le contrat pour le métro de Kuala Lumpur, en Malaisie, «annoncé» en primeur la semaine dernière, lequel avait bel et bien été signé à la fin de septembre. Comment le gouvernement peut–il en retirer le crédit, alors que les wagons étaient déjà en construction chez UTDC, en Ontario, bien avant le voyage de Team Canada? Le gouvernement prend le train alors que les wagons sont déjà en marche!

Nous nous réjouissons tous, bien sûr, des contrats obtenus par des entreprises canadiennes et québécoises en Asie, mais nous dénonçons le fait que le gouvernement essaie de les récupérer à des fins partisanes. Comme le dirait Confucius «À beau gonfler qui est au loin».

* * *

[*Traduction*]

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET LA BANQUE MONDIALE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai assisté aux réunions marquant le 50e anniversaire de la mise sur pied du FMI et de la Banque mondiale.

Ces institutions ont bien servi le monde. Cependant, la discipline imposée par le FMI aux gouvernements qui empruntent est aujourd'hui sérieusement remise en question. Le mandat de la Banque mondiale, qui est de consentir des prêts aux gouvernements, n'a plus sa raison d'être.

Ce sont les organismes de charité privés qui se chargent de combler directement les besoins dus à une pauvreté croissante. Les mouvements de capitaux privés minimisent les ressources des deux institutions et assurent une protection efficace contre la mauvaise gestion de l'économie par les gouvernements.

Ces institutions coûtent très cher. L'administrateur canadien de la Banque mondiale qui a récemment pris sa retraite gagnait un salaire annuel réel de plus de 350 000 $.

J'invite le gouvernement du Canada à se prononcer énergiquement sur l'avenir de ces institutions au cours de la prochaine réunion des pays du G–7 qui aura lieu à Halifax, en mars. Ces institutions ont rempli leur rôle. . .

Le Président: La députée de Saint John.

* * *

VIA RAIL

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le 15 décembre, VIA Rail cessera complètement de desservir Saint John, la ville où j'habite.

Récemment, VIA Rail a lancé une campagne de publicité visant à convaincre les gens de prendre le train au cours des prochains mois. Certains foyers de Saint John ont reçu par la poste une enveloppe de VIA Rail. La société ferroviaire offre des tarifs réduits pour les adultes et un rabais de 25 p. 100 sur les tarifs pour les déplacements effectués entre le 15 décembre et le 5 janvier.

Cette nouvelle campagne de publicité sème la confusion parmi la population de Saint John. VIA a annoncé que VIA Atlantique cesserait ses activités le 15 décembre, mais offre des tarifs spéciaux entre le 15 décembre et le 5 janvier. Que penser? Comment peut–on obtenir un rabais s'il n'y a pas de train? Apparemment, ces rabais ne visaient pas la population de Saint John.

Je demande au ministre des Transports de mettre une automotrice à la disposition des citoyens de Saint John pour qu'ils puissent profiter des magnifiques économies offertes par VIA. J'exhorte le ministre à sauver notre train.

* * *

L'ÉQUIPE CANADA

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que tous les députés s'uniront à moi pour féliciter l'Équipe Canada pour le succès sans précédent remporté dans la prospection d'excellentes occasions d'affaires pour les Canadiens dans les pays du Pacifique.

Le dernier succès remporté est l'obtention pour le Canada, par le premier ministre, d'une place au sein de l'APEC, l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique. Cela nous donnera un accès privilégié aux marchés qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde.

L'Équipe Canada compte des dirigeants d'entreprises et de gouvernements de toutes les régions du Canada et son succès prouve qu'un effort d'équipe est beaucoup plus efficace que toute action isolée de la part d'une province ou d'un territoire.

Lorsque le Comité mixte spécial de la politique étrangère du Canada déposera son rapport cet après–midi, les députés verront que les affaires étrangères sont de moins en moins une chasse gardée du gouvernement fédéral et deviennent un domaine où le travail d'équipe prend de plus en plus d'importance.

* * *

LA SENSIBILISATION AUX TOXICOMANIES

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à signaler la Semaine de sensibilisation aux drogues et la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies.

Article 31 du Règlement

En tant que représentante d'une circonscription située dans le centre d'une grande ville et en tant que médecin, j'ai vu de mes yeux vu le potentiel destructeur des toxicomanies. J'encourage tous les Canadiens à participer aux activités qui, dans leur milieu, visent à promouvoir la compréhension et la sensibilisation à l'égard des drogues.

Avec l'aide financière de la Stratégie canadienne antidrogue, des programmes communautaires ont cherché à la base des solutions locales à des problèmes locaux. Cela permet à tous les Canadiens d'en apprendre le plus possible sur les toxicomanies. J'exhorte tout le monde à y participer dès maintenant.

* * *

• (1410)

LE TOURISME

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt ce mois–ci, le ministre de l'Industrie, M. John Manley, huit ministres provinciaux du Tourisme et 20 membres émérites de l'industrie touristique canadienne ont entrepris une mission de neuf jours au Japon. La visite comprenait la participation à la première conférence internationale des ministres du Tourisme, à Osaka, et à la deuxième conférence Canada–Japon du tourisme, à Minabe.

À la conférence Canada–Japon, le ministre a présenté la réponse du Canada au défi touristique japonais de s'efforcer en collaboration de tripler le nombre des Japonais qui visitent chaque année le Canada. Mise au point avec la participation d'une importante brochette d'intervenants du secteur touristique, la réponse représente le genre de collaboration qui sera essentielle à l'avenir au succès de notre industrie touristique.

Nous sommes impatients de voir mener à bien cette entreprise. Elle rapportera au Canada des recettes annuelles additionnelles évaluées à un milliard de dollars et la création de plus de 20 000 emplois tant pour les jeunes qui cherchent un premier emploi que pour les personnes qui souhaitent réintégrer le marché du travail.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que le chantier naval de la MIL Davie à Lévis subira 300 nouvelles mises à pied vendredi, de sorte qu'il ne restera bientôt que 400 employés au travail.

Le gouvernement fédéral est directement responsable de ces mises à pied. Son inaction dans le dossier du traversier des Îles–de–la–Madeleine démontre clairement son insensibilité envers la situation de l'emploi au Québec.

Le ministre des Transports s'amuse même à créer de la confusion dans ce dossier. On ne sait plus qui, de lui ou de son confrère de l'Industrie, est véritablement le ministre responsable. Le gouvernement fédéral a exigé, en 1986, que l'industrie des chantiers maritimes du Québec mette de l'ordre dans ses rangs. C'est fait. Il ne reste plus qu'un seul grand chantier au Québec. À Ottawa maintenant de faire sa part pour la survie et le développe-

ment de MIL Davie, comme il s'est engagé à le faire lors des élections.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral dépense notre argent de la même façon que le faisaient les conservateurs. Prenons par exemple la subvention de 22 300 $ accordée par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour étudier la gelée de bleuets.

Pour examiner l'utilité de cette subvention, j'ai communiqué avec une spécialiste de la fabrication de la gelée, ma mère. Sans que cela ne coûte un cent aux contribuables, elle m'a dit ceci: «Lave bien les bleuets, mon garçon. Ajoute de l'eau et fais–les cuire lentement jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Passe–les à l'étamine. Fais–les bouillir rapidement pendant cinq minutes. Mesure ensuite le jus et ajoute une quantité égale de sucre. Refais bouillir le mélange rapidement jusqu'à ce qu'il se transforme en gelée.»

Il ne faut plus permettre aux libéraux de dépenser 22 300 $ pour des choses aussi ridicules. Quand le gouvernement va–t–il enfin se rendre compte que de telles dépenses inutiles nous conduiront droit au désastre?

Notre dette croît plus rapidement que les bleuets dans une bleuetière, atteignant maintenant 538 307 766 417,60 $.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, dans son livre vert sur la réforme de la sécurité sociale, le gouvernement libéral nous dit que nous devons permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Pourtant, il propose que les étudiants d'aujourd'hui paient des frais de scolarité beaucoup plus élevés que ceux qu'ont dû payer leurs parents.

C'est comme si Walmart essayait d'attirer de nouveaux clients en haussant ses prix. Ce que les libéraux nous disent en réalité, c'est qu'ils veulent que les universités et collèges du Canada deviennent comme les magasins Holt Renfrew. La plupart des étudiants devront alors se contenter de rêver à ce qu'ils feraient s'ils avaient les moyens de fréquenter ces établissements réservés à une élite.

Les libéraux aiment répéter le slogan des réformistes selon lequel nous devons réduire le déficit si nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir de nos enfants. Pourtant, ils vont tout à fait à l'encontre de ce slogan en demandant aux étudiants d'aujourd'hui de payer des frais de scolarité considérablement plus élevés et, en tant que futurs contribuables, de rembourser la dette accumulée par les générations antérieures.

L'avenir des étudiants qui doivent emprunter pour payer des frais de scolarité plus élevés sera doublement hypothéqué, car ils devront rembourser leur dette d'études et rembourser la dette publique que leur auront laissée les générations antérieures.

* * *

● (1415)

L'ÉDUCATION

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ce soir, 15 novembre 1994, se tiendra sur le campus de Woodstock du Collège communautaire du Nouveau–Brunswick, un banquet, dont Mike Duffy sera le conférencier invité, pour célébrer le 10e anniversaire de l'établissement. Il s'agit non seulement du 10e anniversaire de cet établissement, mais aussi du 75e anniversaire de la formation et de l'enseignement professionnels dans la région, dont les débuts remontent à la fondation de l'École technique du comté de Carleton, il y a environ 75 ans.

Ce genre d'éducation et de formation à caractère communautaire s'est révélé fructueux depuis 75 ans, et jamais son importance n'a été plus grande qu'aujourd'hui. À en juger d'après la concurrence grandissante dans le monde entier, il est impérieux que les collèges communautaires demeurent un élément important de notre système d'éducation.

Je profite de l'occasion pour féliciter le comité organisateur des célébrations d'anniversaire, le personnel de l'administration et les étudiants ainsi que tous ceux qui ont contribué à mettre sur pied cet établissement, de même que ceux qui en ont assuré le succès au fil des années.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, après avoir rejeté la proposition du Québec visant à maintenir la vocation militaire du Collège de Saint–Jean, le gouvernement fédéral reçoit maintenant du nouveau maire de la ville de Saint–Jean la suggestion d'un moratoire de trois ans quant à la fermeture du collège.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Puisqu'un moratoire aurait le mérite de permettre la poursuite des discussions entre partenaires, le ministre ne croit–il pas devoir agréer à la demande du maire de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il faut se rappeler deux choses. La première, c'est que chaque année pendant laquelle nous gardons ouvert le présent Collège de Saint–Jean alors que nous n'en n'avons plus besoin coûte 23 millions de dollars aux contribuables. Cela représente donc, sur trois ans, près de 70 millions de dollars.

M. Plamondon: C'est faux!

M. Massé: La deuxième, c'est que nous avons maintenant une entente avec le gouvernement du Québec qui nous permet de garder ouvert le Collège de Saint–Jean et d'en faire une institution civile. C'est l'accord que nous avons présentement et que nous désirons mettre en oeuvre.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le ministre sait que les aménagements actuels de Kingston n'ont pas la capacité d'absorber, à la date prévue, une augmentation de 600 à 1 200 élèves–officiers qui va être rendue nécessaire par la fermeture des collèges de Saint–Jean et de Victoria.

Je lui demande donc comment il ne peut pas voir, dans un tel contexte, qu'il y a un très grand avantage à accepter le moratoire proposé par le maire de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, les plans qui ont déjà été faits pour accueillir les 300 élèves supplémentaires à Kingston nous permettent d'occuper des baraques de CFB Kingston qui, à présent, sont inoccupées. Par conséquent, le coût est minimal et d'ici trois ans, nous allons être revenus à un niveau de 900 élèves.

Dans les circonstances, ce qui fait du sens, c'est de concentrer les étudiants à Kingston, parce que notre armée a diminué et nous n'avons plus besoin de trois collèges. Nous devons maintenant utiliser à fond le Collège de Kingston qui est le seul dont nous ayons besoin.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je crois qu'il y a un véritable pattern dans la conception que le gouvernement fédéral a du genre d'établissement d'éducation qu'il faut mettre à la disposition des francophones à Kingston. Pour les élèves–officiers francophones qui vont quitter Saint–Jean, des baraquements, pour les élèves de l'école Marie–Rivier, des baraquements et des toilettes de l'autre bord de la rue. Il y a comme un modèle là que nous ne saurions trop déplorer.

Je voudrais, avant de commettre l'irréparable, demander au ministre s'il ne reconnaît pas qu'il devrait faire preuve d'un peu de flexibilité et saisir l'occasion qui lui est donnée de décréter un moratoire d'au moins un an. Réalise–t–il que beaucoup de gens au Québec et au Canada attendent de lui qu'il accepte la trêve que l'opposition officielle lui propose aujourd'hui et prenne le temps d'amorcer, avec les intéressés, un véritable dialogue constructif?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a raison quand il dit qu'il est temps de faire une trêve, de voir le bon sens, d'avoir un compromis. Or, ce compromis, nous l'avons déjà. Nous avons fait un compromis avec le gouvernement du Québec. Nous avons conclu une entente qui permet une certaine présence militaire sur le campus de Saint–Jean et qui permet la continuation du Collège de Saint–Jean.

• (1420)

Voici l'entente, elle a été signée par Daniel Johnson, le premier ministre du Québec à ce moment–là. Nous avons une entente, que l'opposition nous permette de la mettre en oeuvre.

* * *

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement continue de tergiverser dans le dossier de construction du traversier des îles de la Madeleine, on apprend la mise à pied de 300 travailleurs de la MIL Davie dès vendredi. Ces 300 mises à pied s'ajoutent aux 200 autres annoncées récemment. Rappelons que le chantier employait plus de 3 700 travailleurs en 1992 et qu'il n'y en aura plus que 400 d'ici Noël.

Le ministre des Transports convient–il qu'avec 300 mises à pied additionnelles, une décision du gouvernement fédéral commence à presser si l'on veut maintenir en vie le dernier grand chantier maritime québécois?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député semble encore une fois laisser sous–entendre que la société MIL Davie est confrontée à un seul problème, soit l'obtention d'un contrat pour la construction d'un traversier.

Si le député faisait mieux ses recherches, il saurait que, sous réserve de l'approbation d'un plan d'entreprise par l'actionnaire de MIL Davie et de la coopération des syndicats de cette entreprise, il est possible que des contrats de transition soient utiles, mais que ce n'est pas nécessairement le cas.

En essayant de lier l'avenir de cette société à un seul contrat, le député montre qu'il comprend très mal la complexité des problèmes avec lesquels ce chantier maritime est aux prises.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre de l'Industrie peut–il justifier son attitude de se réfugier derrière le plan d'affaire de la MIL Davie au moment où le gouvernement québécois lui propose par écrit de s'impliquer concrètement dans le financement de la construction du traversier des îles de la Madeleine?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je comprends mal le raisonnement du député, qui est un représentant élu à la Chambre des communes et, partant, qui est un des administrateurs de l'argent des contribuables, quand il dit que nous nous réfugions derrière l'exigence d'un plan d'entreprise pour ne pas investir de deniers publics dans une entreprise privée dont l'actionnaire principal est le gouvernement du Québec.

Soyons réalistes au sujet des solutions qui s'offrent à cette société et à toutes les autres qui sont aux prises avec des problè-

mes d'adaptation aux changements qui se produisent dans le monde. Cette entreprise, comme les autres, survivra si elle devient concurrentielle, si elle produit des biens qui trouvent des acheteurs, et non pas si elle obtient un contrat pour l'aider à se tirer provisoirement d'embarras.

Il faut s'attaquer aux vrais problèmes pour trouver de vraies solutions.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, sur tous les plans, on peut diviser les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en au moins deux camps: les membres nommés par les conservateurs et dirigés par la présidente, M^me^ Mawani, et ceux qui ont été nommés par les libéraux, l'ami du ministre en tête, M. Schelew.

Il y a eu des fuites de documents, le contenu de conversations confidentielles a été divulgué et la Loi sur la protection des renseignements personnels a été jetée par–dessus bord. Tout ce remue–ménage à la CISR est attribuable au mode de nomination, qui laisse sévir le favoritisme et les querelles politiques.

Le ministre n'admettra–t–il pas qu'il faut affranchir la CISR de tout favoritisme politique et mettra–t–il en place un processus plus digne de confiance pour traiter les demandes des immigrants et des réfugiés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a nommé beaucoup de personnes dignes de confiance, expérimentées et intègres. À tel point que le secrétaire de presse du chef du Parti réformiste aurait dit plus tôt cette année, selon le *Toronto Star*: «Beaucoup de Canadiens seront heureux de constater que, en ce qui concerne les nominations, les promesses électorales ont été honorées, car les nominations se font plus en fonction de la valeur des candidats que de leurs relations politiques.»

• (1425)

Le système est tout de même loin d'être parfait. Nous avons proposé un certain nombre de réformes dont l'organisme est maintenant saisi et qui ont été soumises à l'équipe qui revoit les programmes sous la direction du ministre des Affaires intergouvernementales. Si le chef de l'opposition a d'autres recommandations à faire, c'est avec plaisir que nous en prendrons connaissance.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, parlons de l'une de ces nominations. L'ami du ministre, M. Schelew, est accusé d'avoir essayé de forcer des membres de la commission à rendre des décisions qui vont à l'encontre de leur jugement. Lorsqu'on a envisagé de faire enquête, il a essayé d'influencer ses accusateurs au moyen de renseignements que le ministère lui a procurés.

Il y a sûrement là motif à renvoyer cette personne. Le ministre va–t–il demander à son ami de démissionner ou approuve–t–il le comportement de cette personne qu'il a lui–même nommée?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été d'une ouverture totale. Lorsque j'ai reçu les allégations, je n'ai rien dissimulé. Je les ai transmises à la présidente de la commission et je lui ai demandé de les examiner.

J'ai reçu le rapport de la présidente, qui formule des recommandations. J'ai demandé au vice–président de commenter ces recommandations, et il m'a répondu. D'ici à la fin de la semaine, nous allons prendre la décision appropriée, en nous fondant sur les faits.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au cabinet du ministre, l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels semble faire problème.

Hier, le ministre de la Justice a dit qu'il ne pouvait divulguer les détails de l'avis que son juriste a donné au ministre de l'Immigration dans l'affaire Schelew parce que «le ministère de la Justice n'a pas l'habitude de divulguer publiquement les avis qu'il donne aux ministères clients.» Il semble que le ministère de l'Immigration ait au contraire l'habitude de divulguer des renseignements confidentiels au moindre prétexte, surtout lorsque c'est dans l'intérêt de l'ami du ministre.

Je demande donc au ministre de la Justice s'il y a deux normes au Canada quant au respect des renseignements confidentiels, l'une lorsqu'il s'agit de protéger les ministres et l'autre lorsqu'il s'agit de simples citoyens.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette d'emblée ces allégations incendiaires, tendancieuses et dénuées de tout fondement.

Les noms ont été communiqués par un avocat du ministère de la Justice à l'avocat du vice–président. Nous avons demandé un avis juridique au contentieux du ministère de la Justice. Nous avons reçu cet avis et nous avons agi dans le respect de la loi.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

En 1986, le gouvernement fédéral demandait au Québec de rationaliser les activités de ses chantiers maritimes. Quatre–vingt–dix pour cent de toute la rationalisation des chantiers maritimes au Canada s'est faite au Québec, ce qui s'est traduit par la fermeture de la Versatile Vickers à Montréal et de Marine Industries à Sorel, entraînant la perte de 1 700 emplois.

Faut–il voir dans l'inaction d'Ottawa au sujet du traversier des îles sa volonté de finir la job commencée dans les années 1980 et de provoquer volontairement la fermeture du dernier grand chantier maritime au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais que le Bloc québécois explique quels sont les plans de l'actionnaire de la MIL Davie pour son chantier maritime. Je puis donner au député l'assurance que j'ai travaillé avec M. Véronneau, président de la MIL Davie, et avec le gouvernement provincial précédent pour trouver une solution aux problèmes qui accablent cette entreprise.

Cependant, comme je l'ai dit au député qui a posé la question précédente, on ne réglera pas ces problèmes en dénichant simplement un contrat à octroyer de façon ponctuelle. Si c'était là la solution aux problèmes de l'entreprise, ceux–ci auraient été réglés depuis longtemps, car une série de contrats lui a été octroyée.

Le défi pour la MIL Davie, comme pour le reste du secteur manufacturier canadien, c'est de devenir concurrentiel dans un monde où le marché pour les produits manufacturés, notamment les navires, est d'envergure mondiale. Puisque le marché national canadien ne suffit pas à assurer la survie d'un chantier naval, celui–ci doit être concurrentiel.

• (1430)

Si nous pouvons relever ce défi, nous réussirons, à la MIL Davie comme ailleurs. Mais c'est là un défi fondamental à relever, et l'octroi d'un seul contrat ne suffira pas à résoudre le problème.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, en question complémentaire, si on comprend bien la logique du ministre, il vient de nous annoncer que MIL Davie doit fermer. Ma question complémentaire s'adresse au ministre des Transports. Doit–on comprendre que c'est pour camoufler sa stratégie de fermer la MIL Davie au profit de la Saint John Shipbuilging de sa province que le ministre des Transports a décidé de transférer récemment le dossier du traversier à son collègue de l'Industrie?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ça fait plusieurs mois qu'on essaie d'expliquer aux députés de l'opposition qu'en ce qui a trait au traversier entre les Îles de la Madeleine et l'Île–du–Prince–Édouard, il s'agit d'une situation que Transports Canada doit régler avec l'opérateur du service, qui reçoit chaque année un subside pour fournir le service à ceux qui veulent se prévaloir des services du traversier.

En ce qui concerne la MIL Davie et la construction d'un navire, cela a affaire avec la question de l'industrie, de la création d'emplois au Québec, et on comprend très bien la différence entre les deux dossiers. J'espère qu'avec le temps, peut–être après un an ou deux, mes honorables collègues du Bloc comprendront la différence aussi.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration avait promis qu'il déciderait du sort de son ami M. Schelew hier au plus tard. Hier est passé et aucune mesure n'a été prise, si ce n'est la publication des noms des personnes qui ont accusé M. Schelew.

Le ministre est au courant de la situation depuis septembre. A–t–il tardé si longtemps à prendre des mesures pour donner la possibilité à M. Schelew de persuader les commissaires de renoncer à leurs plaintes?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est simple, absolument pas.

J'ai demandé au vice–président de répondre au rapport de la présidente. Je n'ai reçu la réponse en question à mon bureau que tard jeudi. Je ne l'ai lue que vendredi soir.

Je n'ai jamais promis qu'une décision serait prise lundi au plus tard. J'ai le rapport de la présidente et une longue réponse à ce rapport. Je réfléchis à cette affaire et prends conseil à ce sujet. Je prendrai une décision d'ici à la fin de la semaine.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le rapport confidentiel rédigé contre Schelew fait état de mois d'intimidation et de menaces voilées. On y mentionne des liens d'amitié entre le ministre et Schelew. On y rapporte que Schelew aurait dit aux commissaires de ne pas tenir compte des mensonges que leur racontent les demandeurs du statut de réfugié parce que «tout le monde ment».

Le ministre laisse sans aucune raison partir de la commission des personnes nommées par les conservateurs, comme Greg Fyffe. Pourquoi a–t–il choisi de protéger Schelew au détriment des commissaires et de l'intégrité de tout le processus de détermination du statut de réfugié?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, au lieu de s'en tenir aux faits, le député préfère exploiter la situation pour se faire du capital politique.

Je répète au député que j'ai demandé à la présidente de me faire un rapport, ce qu'elle a fait. J'ai demandé au vice–président, par l'intermédiaire d'un avocat du ministère de la Justice, ce qu'il avait à répondre et ce qu'il pensait de la recommandation.

J'ai été saisi de ces deux documents. Je réfléchis à la preuve qu'ils renferment, puis je prendrai une décision. C'est aussi simple que ça. Je suis désolé de décevoir le député. Mais c'est très simple et très direct. Personne ne cache quoi que ce soit.

[*Français*]

LE TIMOR ORIENTAL

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Le Timor oriental est occupé depuis 1975 par l'Indonésie. Environ 200 000 personnes seraient mortes, suite à des répressions qui sévissent toujours dans ce pays. En 1991, le premier ministre actuel demandait que le Canada fasse des pressions pour appliquer les résolutions des Nations Unies, exigeant que l'Indonésie se retire du Timor.

Comment le ministre des Affaires étrangères peut–il expliquer le silence du premier ministre sur cette question, lors de son passage en Indonésie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer l'honorable député que de fait, la question du Timor oriental a fait l'objet de discussions entre le président Suharto et le premier ministre Chrétien.

• (1435)

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, chaque jour, au Timor oriental, je crois que le ministre le sait, selon Amnistie Internationale, des gens sont victimes de répression, de brutalité et même d'assassinat. Le ministre peut–il nous dire comment le premier ministre, qui est actuellement en Indonésie, peut renier ses engagements passés et laisser filer une si belle occasion de faire progresser le respect des droits de la personne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les propos de l'honorable député sont totalement sans fondement. Le premier ministre a de fait annoncé, à l'occasion de sa visite en Indonésie, que le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, financera un projet avec Care Canada pour aider les populations du Timor oriental.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la ministre de la Santé a récemment semoncé l'Alberta au sujet de ses cliniques de soins privées et des frais d'utilisation qui y sont imposés. La ministre peut–elle nous expliquer la différence entre les frais d'utilisation qui sont imposés en Alberta et ceux qui sont imposés ailleurs au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je peux fournir quelques explications.

La Loi canadienne sur la santé dispose que les provinces doivent offrir les services de santé assurés selon des modalités uniformes et ne pas faire obstacle, directement ou indirectement, et notamment par facturation aux assurés, à un accès satisfaisant par eux à ces services.

Certaines des cliniques en cause bénéficient de fonds publics du fait que les honoraires des médecins sont payés. La population n'a donc pas un accès libre aux services qu'elle paie puisque certains Canadiens ne peuvent acquitter les frais d'utilisation de ces cliniques.

Cette question préoccupe beaucoup le gouvernement. Nous ne voulons pas d'un régime d'assurance–santé qui privilégie les gens riches et bien portants aux dépens des malades et des Canadiens ordinaires.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, les cliniques privées fonctionnent sur le même principe partout au Canada. Prenons, par exemple, le Mediclub Montreal qui effectue des examens de santé pour des dirigeants d'entreprise. Les cliniques d'avortement de sept provinces imposent des frais de 200 à 500 $ alors que les honoraires des médecins sont financés par des fonds publics.

Pourquoi avoir deux poids et deux mesures dans le cas de l'Alberta? Bonne chance!

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, l'imposition de frais d'utilisation lorsque des fonds publics interviennent m'inquiète toujours. Ce gouvernement entend préserver un régime qui a servi les Canadiens à merveille.

Les Canadiens ordinaires nous ont élus pour préserver ce régime et c'est précisément ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre a réitéré hier son intention de faire des travailleurs précaires des chômeurs de seconde classe qui se verraient verser des prestations réduites, fondées sur le revenu familial, ou même pas de prestations du tout dans certains cas.

Comment le ministre peut–il proposer d'obliger des travailleurs à payer des cotisations d'assurance–chômage pour ensuite leur enlever le droit de bénéficier des prestations?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait la députée, ce qui a été rendu public hier, c'est un document technique. Je lui rappelle que, au commencement du débat sur la réforme des programmes sociaux, le chef de son parti demandait, furieux, que nous fournissions des données sur les répercussions des différentes options.

Nous avons maintenant fourni ces données. J'imagine que le Bloc québécois n'aime pas ce que disent ces données.

Ce ne sont que des faits, des renseignements. Nous savons que le Bloc québécois n'aime pas trop avoir à affronter les faits. Nous le constatons chaque jour à la Chambre, mais ce sont des faits, et

je demande à la députée de réfléchir sérieusement à ce qu'ils signifient et à leurs répercussions.

● (1440)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre réalise-t-il qu'il remet en question une fois de plus l'autonomie financière des femmes, durement acquise, en proposant l'évaluation du revenu familial pour déterminer le droit aux prestations d'assurance-chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'analyse révèle, par exemple, que dans ma province, le Manitoba, il y a plus de 600 utilisateurs fréquents de l'assurance-chômage qui ont des revenus supérieurs à 75 000 $.

Il y a beaucoup d'honnêtes travailleurs qui versent de l'argent durement gagné en cotisations et il y a des gens qui n'en ont pas besoin qui les récupèrent sous forme de prestations. Nous demandons tout simplement aux Canadiens s'ils croient que c'est juste. Croient-ils qu'il est juste que des gens qui gagnent des revenus de plus de 100 000 $ reçoivent les prestations maximales d'assurance-chômage que des travailleurs qui gagnent 15 000 ou 20 000 $ par année paient? Je demande à la députée si elle croit que c'est juste.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait au nouveau projet de loi visant à réglementer les armes à feu qu'on se propose de présenter.

Même si cela constitue une légère intrusion dans ma vie privée, je suis disposé à faire enregistrer mes armes à feu si j'y suis obligé. Si l'on imposait un droit d'enregistrement élevé, cela aurait cependant pour effet de réduire le niveau de coopération et de respect de la loi dont le ministre aura besoin s'il veut mettre sa loi en application.

Le ministre peut-il me donner l'assurance que, s'il devient obligatoire de faire enregistrer ses armes à feu, cela se fera à un coût très modeste pour le propriétaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Comme mon collègue le sait sans doute, monsieur le Président, nous sommes encore en train de mettre au point des propositions dont nous saisirons la Chambre d'ici quelques semaines concernant les armes à feu.

Si nous décidions d'instituer un système d'enregistrement, cela se ferait uniquement à condition qu'on puisse établir un tel système à un coût raisonnable, que le système soit sûr pour ce qui est de stocker et d'extraire de l'information et qu'il occasionne pour le propriétaire d'arme à feu une dépense qui reste raisonnable. Le député a parlé d'un coût modeste et c'est exactement notre objectif.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a demandé à maintes reprises qu'on lui suggère des moyens de réduire le déficit. Nous avons formulé au fil des années de nombreuses suggestions pour réduire les dépenses publiques. En voici une autre.

La vice-première ministre donnera-t-elle l'exemple et agira-t-elle dès maintenant, avant le 21 novembre, pour réformer le régime de retraite incroyablement généreux des parlementaires?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà dit à la Chambre qu'il avait l'intention de saisir la Chambre d'une mesure à cet égard avant la fin de l'année.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, je le demande à la vice-première ministre, quand? Quand donc?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à la question: bientôt, très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Hier, j'ai tenté de connaître la position de la ministre quant à la révision de la loi C-91 sur la protection des médicaments brevetés et elle a laissé au ministre de l'Industrie l'occasion de refaire son baratin habituel à l'effet que la loi C-91 prévoit une révision de ses dispositions dans un délai donné.

Ce qu'on veut savoir de la ministre, qui est encore responsable de la Santé, c'est si elle entend défendre la protection des médicaments brevetés ou si elle souhaite un changement de réglementation comme plusieurs de ses collègues de l'Ontario. Ce qu'on veut savoir, c'est sa position à elle, comme ministre de la Santé.

● (1445)

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois semblent avoir de la difficulté à comprendre que, dans le cadre du partage des responsabilités ministérielles, certains assument les responsabilités qui leur incombent.

Quant à la Loi sur les brevets, elle relève du ministère de l'Industrie. Si les députés veulent poser au gouvernement des questions concernant la Loi sur les brevets, c'est moi qui leur répondrai. J'espère que je serai aussi cohérent dans mes réponses que l'a prétendu la députée qui a posé la question.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il est clair que la ministre de la Santé a visiblement reçu l'ordre de ne pas prendre position, mais j'aimerais lui rappeler qu'elle ne peut nier sa responsabilité quant à l'homologation des nouveaux médicaments.

La ministre réalise–t–elle que son refus de prendre position sur la question des médicaments brevetés accroît le climat d'incertitude et constitue un encouragement tacite à ceux qui veulent la disparition de la protection des nouveaux médicaments?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, une brève leçon de droit constitutionnel serait peut–être de mise.

Comme les députés bloquistes le comprendront, le gouvernement a une position, contrairement au Bloc qui semble n'en avoir aucune.

Si je comprends bien, la porte–parole du Bloc québécois en matière de santé dit qu'elle veut un changement. Elle parle du coût des soins de santé. J'aimerais bien comprendre sa position sur cette question. Si elle veut prendre la parole et me l'expliquer, je me ferai un plaisir de l'écouter.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral et la Colombie–Britannique ont dépensé de l'argent en Europe pour défendre les méthodes d'exploitation forestière canadiennes.

Par contre, en contradiction flagrante avec les mesures que je viens d'expliquer, le ministère dont le ministre a la responsabilité a financé, par l'entremise de l'ACDI, des groupes environnementaux canadiens qui discréditent activement les méthodes d'exploitation forestière de la C.–B. en Amérique du Nord et en Europe.

Pourquoi le gouvernement finance–t–il des groupes dont l'objectif premier est de délibérément nuire à l'industrie forestière canadienne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que sa question est tout à fait légitime. Je vais immédiatement me renseigner et déterminer si ses allégations sont fondées.

Si elles le sont, je puis lui donner l'assurance que nous cesserons de financer pareilles activités.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. En 1990, le gouvernement de l'époque avait promis de présenter un document de travail et de présenter ensuite à la Chambre une mesure législative sur les océans. Or, ni le document de travail ni le projet de loi n'ont été présentés.

Ce projet de loi devait protéger la qualité des eaux côtières et des océans. Étant donné l'importance des trois océans pour le bien–être du Canada, le ministre pourrait–il nous dire si l'on va ou non présenter à la Chambre une loi sur les océans?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En fait, le député de Davenport est reconnu, à juste titre, comme l'un des plus ardents défenseurs de l'environnement au Canada, à l'heure actuelle.

Je suis ravi de dire au député que le gouvernement donnera suite à la recommandation du rapport du NABST concernant la présentation d'une loi sur les océans. Nous avons l'intention de publier, dès demain, un document de travail qui exposera notre vision de la gestion des océans. Nous pourrons ainsi entendre le point de vue des gens des côtes et de toutes les personnes qui s'inquiètent de la santé de nos océans.

Dès que nous le pourrons, nous présenterons une nouvelle loi canadienne sur les océans.

* * *

● (1450)

[*Français*]

L'EMBARGO SUR LES ARMEMENTS EN EX–YOUGOSLAVIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. La décision américaine de ne plus participer au contrôle de l'embargo sur les armes à destination de l'ex–Yougoslavie a suscité de vives réactions chez les Alliés, laissant éclater une division au sein de l'OTAN et des pays du Groupe de contact sur l'ex–Yougoslavie. Le conseil de l'OTAN, qui s'est réuni ce matin à Bruxelles, insiste sur la solidarité nécessaire au sein de l'Alliance.

Le ministre peut–il nous dire quelle est la position du Canada sur la question de l'embargo en ex–Yougoslavie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux rassurer l'honorable député, à l'effet que le Canada continue à croire qu'il est très important de maintenir un embargo sur les armements en ex–Yougoslavie. La décision prise par les Américains est une décision qui ne met pas en péril la poursuite de cet embargo, puisque d'autres pays, particulièrement des pays qui ont des troupes sur le territoire, pourront suppléer et maintenir de façon efficace l'embargo sur les armes.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire s'il envisage de revoir la participation du Canada à la mission de l'ONU en ex–Yougoslavie, dans le cas où les États–Unis maintiendraient leur décision?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je viens de répondre à l'honorable député que la décision américaine ne met pas en péril le maintien de l'embargo sur les armements. Il est certain, cependant, que si les Nations Unies venaient à prendre une décision à l'effet de lever l'embargo sur les armements, dans une telle éventualité, le

Canada a déjà indiqué, par la voix du premier ministre, que nous retirerions nos troupes et nous ne sommes pas seuls à avoir exprimé une telle opinion.

Les Français et les Anglais, qui avec nous, ont le plus de troupes impliquées dans la force de paix dans l'ex–Yougoslavie, ont exprimé la même opinion. Mais, pour le moment, nous pensons que cet embargo peut être maintenu et que les contrôles peuvent être efficaces, de nature à ne pas compromettre la mission des Nations Unies.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, ce week–end, le ministre de la Justice a de nouveau dit souhaiter établir un système universel d'enregistrement des armes à feu au Canada.

Le ministre va–t–il admettre que, depuis la mise en oeuvre d'un système universel d'enregistrement des armes de poing au Canada, l'utilisation de ces armes à des fins criminelles a augmenté? Va–t–il reconnaître ce paradoxe?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, oui, mais, si vous me le permettez, je voudrais dire que je ne crois pas que cela permette d'en arriver logiquement à la conclusion que cela prouve qu'il est inutile d'enregistrer toutes les armes à feu au Canada.

Je voudrais préciser que l'utilisation des armes de poing à des fins criminelles, depuis quelques années, est un phénomène qu'on constate surtout dans les centres urbains et que cette situation découle de l'entrée au pays d'armes illégales en contrebande.

Notre proposition portera notamment sur les façons d'empêcher l'entrée d'armes illégales au pays. Nous ne parviendrons jamais à le faire parfaitement, mais nous pouvons améliorer la situation actuelle.

De plus, je voudrais dire très brièvement, en ce qui a trait à l'enregistrement des armes d'épaule, qu'il faut se rappeler que, dans les régions rurales, le taux de mortalité attribuable à des armes à feu est supérieur à celui qui existe dans les régions urbaines et que cette situation découle principalement des armes d'épaule, pas des armes de poing.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice vient apporter de l'eau à notre moulin. Il faut mettre l'accent sur le contrôle de la contrebande et ce genre de choses.

Le professeur Garry Mauser de l'Université Simon Fraser, a publié un rapport qui estime que l'enregistrement universel des armes à feu au Canada coûtera au minimum un demi–milliard de dollars et que le coût total pourrait même aller jusqu'à un milliard de dollars.

Étant donné l'échec des programmes actuels d'enregistrement pour ce qui est d'enrayer la criminalité, ainsi que la situation financière catastrophique de notre pays, comment le ministre peut–il justifier d'envisager cette nouvelle initiative très coûteuse?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le gouvernement décidait d'adopter un système universel d'enregistrement, sitôt après avoir annoncé cela à la Chambre, j'enverrais à ce professeur de l'Université Simon Fraser une copie de l'analyse des coûts que nous avons effectuée.

Nous n'allons jamais mettre en oeuvre un système d'enregistrement aussi coûteux que cela.

• (1455)

Quoi qu'il en soit, si notre gouvernement décide d'établir ce type de système, ce sera parce que notre objectif fondamental consiste à accroître la sécurité publique au Canada.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, la position du gouvernement à l'égard des subventions au transport du grain comporte un certain nombre de contradictions que j'aimerais évoquer aujourd'hui.

Le ministre du Commerce international dit qu'il faut abolir la subvention du Nid–de–corbeau et que le plus tôt sera le mieux. Le ministre des Transports affirme vouloir que son ministère supprime la subvention. La semaine dernière, son sous–ministre a dit: «En ce qui concerne la subvention du Nid–de–corbeau, le gouvernement doit prendre une autre direction.» Même le ministre de l'Agriculture a reconnu la nécessité des compressions, tout en laissant entendre publiquement qu'il continue de défendre le maintien de la subvention du Nid–de–corbeau au Cabinet.

Voici ma question au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire: Défend–il la subvention du Nid–de–corbeau contre les attaques? Est–il prêt aujourd'hui à s'exprimer clairement sur la question et à faire savoir aux agriculteurs des Prairies que le gouvernement fédéral a l'intention d'assurer le transport du grain par chemin de fer en maintenant la subvention du Nid–de–corbeau. . .

Le Président: Je donne la parole au ministre de l'Agriculture.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai traité assez longuement de la question dans un discours que j'ai prononcé la semaine dernière au congrès annuel de l'Union des producteurs de grain qui a eu lieu à Calgary. Dans le souci d'économiser le temps précieux de la Chambre, je serai heureux de faire parvenir au député une copie de ce discours.

J'aimerais renseigner le député sur ce qui se passe actuellement. Comme le ministre des Transports et moi l'avions promis, il y a quelques mois, nous sommes engagés dans une dernière série d'entretiens avec des agriculteurs et des organisations agricoles au sujet des modifications à apporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Plus tard aujourd'hui, j'aurai l'occasion d'en parler avec les ministres de l'Agriculture des Prairies. Au cours des deux prochains mois, le ministre des Transports et moi traiterons de la question avec toutes les grandes organisations agricoles de notre pays.

Notre objectif est d'arrêter la position du gouvernement à l'égard de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour que nous puissions formuler des propositions à nos collègues du Cabinet au début de la prochaine année.

Affaires courantes

L'ÉDUCATION

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, les étudiants ont participé très activement à quelque cent réunions publiques qu'ont tenues des députés dans tout le pays au cours des dernières semaines. Ces étudiants manifestent leur intérêt, sont préparés à débattre les questions et savent que le statu quo ne représente pas une option. Beaucoup d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient besoin d'une meilleure transition entre l'école et le marché du travail, d'un meilleur accès à la formation en milieu de travail et de programmes plus équitables de remboursement des prêts aux étudiants.

Ma question au ministre du Développement des ressources humaines est la suivante: Quelles mesures concrètes prend-il pour faire en sorte que le régime d'enseignement postsecondaire réponde vraiment aux besoins des étudiants d'aujourd'hui?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Je voudrais souligner à la députée et à tous les autres députés qu'aujourd'hui même, au cours d'une réunion des 15 conseils sectoriels qui constituent des partenariats entre employeurs et employés, j'ai signé deux nouvelles ententes qui amèneront plus de 1 000 étudiants à suivre des stages de préparation au marché du travail. La première entente, en horticulture, vise les étudiants des collectivités rurales, tandis que l'autre, qui porte sur le tourisme, facilitera la formation des stagiaires autochtones dans ce domaine.

L'important dans tout cela, c'est que ce projet coûtera 18 millions de dollars. Par contre, grâce à ces partenariats, la contribution du gouvernement fédéral se réduira à la moitié de celle des autres partenaires. Cela donne à croire que le raisonnement selon lequel nous pouvons faire plus à des coûts moindres et offrir de meilleures possibilités de formation et d'éducation aux jeunes devient déjà une réalité.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Justice déclarait en fin de semaine qu'il comptait déposer cet automne une législation pour resserrer le contrôle sur les armes à feu au Canada.

Le ministre de la Justice s'engage-t-il à simplifier et à rendre cohérents les règlements sur l'entreposage, la mise en montre et le transport des armes à feu pour qu'enfin le commun des mortels puisse les comprendre et les respecter?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les propositions tiendront compte de cet aspect; nous ferons tout notre possible pour simplifier la réglementation. Je suis bien conscient qu'il s'agit pour nous de faire en sorte que les Canadiens comprennent les exigences relatives à l'entreposage et s'y conforment.

Une très importante enquête se tient actuellement au Québec, dans le cadre de laquelle un coroner examine une douzaine de cas de décès, si je ne trompe, afin de voir s'il existe un lien entre les conditions d'entreposage et le suicide, entre autres choses.

Je suis conscient de cette nécessité. Nous ferons de notre mieux pour que les propositions permettent de mieux comprendre les exigences et de mieux les appliquer.

* * *

• (1500)

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, la ministre de la Santé n'a pas expliqué plus tôt pourquoi elle utilise des méthodes discriminatoires au sujet des frais dans les cliniques. Pourquoi menace-t-elle les cliniques en Alberta alors que des cliniques ont recours aux mêmes pratiques dans d'autres provinces?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir apporter des éclaircissements au sujet de ce que j'ai dit. Je rappelle à la Chambre que lors de la dernière rencontre fédérale-provinciale des ministres à Halifax, neuf provinces à l'exception de l'Alberta ont accepté d'établir un cadre législatif pour répondre aux problèmes auxquels les cliniques font face. Nous attendons toujours la réponse de l'Alberta. Toutefois, je l'ai dit et je le répète, le gouvernement a été patient, mais sa patience touche à sa fin.

Le Président: Conformément à un ordre adopté le 14 novembre, nous revenons maintenant au dépôt de rapports de comités.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Conformément à l'ordre de renvoi, notre rapport examine les changements dans le monde et comment ceux-ci affectent le Canada. Nous constatons que le village monde, en anglais *global village*, de Marshall McLuhan est de plus en plus une réalité pour les Canadiens et les Canadiennes. Cette réalité affecte leur sécurité, leur emploi, leur bien-être. Toute la terre s'en ressent. La politique étrangère du Canada est donc une politique intérieure, la politique intérieure est une politique étrangère.

En fonction de ces changements, certains diraient que des bouleversements dans les intérêts et les valeurs profondes donnent des défis aux Canadiens d'aujourd'hui. Notre rapport présente des conclusions et des recommandations sur les principes et les priorités qui devraient guider notre politique étrangère.

En fait, notre rapport propose un nouvel ordre du jour pour les années 1990 et au–delà, les premières années du XXI[e] siècle.

[*Traduction*]

Ce nouvel ordre du jour que nous proposons tient compte de valeurs profondément enracinées que les Canadiens veulent voir dans leur politique étrangère et tient compte également de la nécessité de faire des choix stratégiques parmi les données et les critères de sélection.

L'ordre du jour comporte la réforme des grandes institutions internationales qui gouvernent le monde, comme l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, pour qu'elles deviennent plus transparentes, plus représentatives et plus responsables. L'extension du principe de sécurité aux facteurs non militaires et une plus grande spécialisation des forces armées de façon à mieux conduire les opérations de maintien de la paix. La promotion d'un système de commerce multilatéral basé sur des règles et une approche concertée, genre Équipe Canada, pour le développement du commerce et de la politique étrangère en général.

Le nouvel ordre du jour commprend aussi: un accent plus marqué sur la culture canadienne et l'enseignement canadien en tant qu'éléments essentiels de la politique étrangère; une stratégie de gestion de la relation complexe avec les États–Unis d'Amérique, prévoyant notamment une meilleure utilisation des mécanismes multinationaux; une réforme des programmes d'aide extérieure pour que celle–ci serve plus efficacement à la satisfaction des priorités de développement des populations.

Enfin, le nouvel ordre du jour comprend: le resserrement des liens entre la politique étrangère et le développement durable et le respect des droits de la personne; et la poursuite de la démocratisation de la politique étrangère canadienne par le dialogue et l'éducation.

[*Français*]

Je tiens à remercier les quelque 500 témoins qui ont comparu devant nous au cours des sept derniers mois, ainsi que tous ceux et celles qui ont envoyé des mémoires et des propositions. Nous avons reçu près de 560 mémoires. Un sincère remerciement également à toute l'équipe: les greffiers et leur personnel, les adjoints de recherche et tous les collaborateurs qui nous ont si bien appuyés.

• (1505)

Je tiens en mon nom personnel à rendre hommage à mes collègues de cette Chambre et du Sénat qui ont travaillé ferme pour produire ce que je considère un très bon rapport.

Les membres du comité ont tous été frappés par l'engagement des Canadiennes et des Canadiens en faveur du principe simple que nous devons bâtir un monde meilleur. Ce rapport constate qu'ensemble, solidaires les uns des autres, les Canadiennes et les Canadiens peuvent apporter une contribution unique.

En vertu de l'article 109 du Règlement, monsieur le Président, le comité aimerait que le gouvernement dépose une réponse globale de ce rapport.

Privilège

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de m'associer au dépôt du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, et plus particulièrement au dépôt du rapport dissident des députés du Bloc québécois, membres du comité.

Pendant leurs travaux, les membres du comité ont consciencieusement cherché à proposer une vision innovatrice de ce que pourrait être la nouvelle politique étrangère du Canada. Pour cela, je tiens à les remercier et à les féliciter cordialement.

J'aimerais en outre m'associer aux remerciements qui ont été faits par mon collègue d'Ottawa—Vanier et coprésident du Comité mixte, à toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ces travaux et plus particulièrement aux Canadiens et Canadiennes, aux Québécoises et Québécois qui ont pris la peine de comparaître et d'envoyer un mémoire à l'intention des membres du comité.

Cependant, malgré toute la bonne volonté du monde, le rapport de la majorité traduit une lecture de la réalité internationale à laquelle nous ne pouvons souscrire. Le rapport dissident du Bloc québécois relève les égarements et les carences du rapport de la majorité et propose des alternatives qui, à notre avis, sont plus conformes à ce que devrait être une politique étrangère à la fois progressiste et réaliste.

Nous reprochons notamment au gouvernement d'escamoter des questions fondamentales comme le nationalisme, l'émergence de nouveaux États et l'accès récent à la vie internationale d'une multitude de nouveaux acteurs.

Nous déplorons également le manque de lignes directrices claires en matière d'aide internationale, le non–respect des compétences du Québec, en particulier en ce qui concerne la culture et l'éducation, et de leur prolongement au niveau international.

Enfin, nous trouvons inexplicable l'absence d'un chapitre portant spécifiquement sur la question des droits de la personne, de même que nous ne pouvons endosser la méfiance indue dont fait preuve le rapport majoritaire à l'égard de notre principal partenaire, les États–Unis.

Je soumets donc ce rapport à votre attention, monsieur le Président, en exprimant le souhait que le gouvernement sache en tirer le maximum d'enseignement.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Ma question de privilège porte sur la publication prématurée du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada. Si j'ai bien compris, le rapport qui vient d'être déposé est entre les mains des journalistes depuis près d'une semaine. On en a abondamment parlé dans les journaux, et certains articles citent même des propos de membres du comité. Depuis la publication d'un tel article dans la presse

écrite francophone, le 10 novembre dernier, plusieurs membres des médias ont communiqué avec moi pour me demander mon avis.

Le commentaire 877(1) de la sixième édition de Beauchesne affirme ceci:

> Rien de ce qui s'est déroulé en comité ne doit être divulgué avant que le comité n'ait fait rapport à la Chambre.

On y lit ensuite:

> [. . .] Les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents soumis au comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne doivent pas être divulgués par un membre du comité ni par aucune autre personne. Constitue une atteinte au privilège le fait de publier les délibérations d'un comité tenues à huis clos ou des rapports de comités avant qu'ils n'aient été mis à la disposition des députés.

Monsieur le Président, en tant que député de fraîche date, j'ai cru bon de m'abstenir de répondre à ces demandes des médias, de crainte d'être trouvé coupable d'outrage à la Chambre. Le commentaire 877(2) affirme en outre:

> Il est arrivé, au Canada, qu'on a soulevé la question de privilège par suite de la publication du rapport d'un comité avant son dépôt devant la Chambre. Le président de la Chambre avait alors déclaré qu'il lui était impossible de trancher la question suivant l'usage britannique parce que la motion dont il était saisi semblait attaquer la presse, qui avait publié le document confidentiel, sans s'en prendre toutefois à l'attitude des députés vis–à–vis de leurs propres documents confidentiels. Il a conclu qu'on avait oublié là un élément très important concernant les privilèges de la Chambre.

• (1510)

J'insiste sur le passage suivant: «sans s'en prendre toutefois à l'attitude des députés vis–à–vis de leurs propres documents confidentiels».

Les fuites sont apparemment devenues monnaie courante au cours de la présente législature. C'était évident dans le cas du rapport sur la TPS que le Comité des finances a déposé à la Chambre en juin dernier. Le député de Willowdale a alors soulevé une question de privilège à la Chambre et je me reporte à votre décision du 1er juin 1994, à la page 4702 du hansard, dans laquelle vous avez recommandé que le Comité des finances étudie lui–même la question.

J'ai discuté avec le président du comité, le député d'Ottawa—Vanier, et il soulèvera la question à notre prochaine réunion.

Aujourd'hui, je voudrais parler de la question des privilèges personnels. Je considère qu'il y a eu atteinte à mes privilèges de député puisque les médias et d'autres membres du comité ont obtenu des copies du rapport, et des députés ont fait des déclarations publiques en se reportant directement au contenu du rapport. En fait, je n'ai même pas vu le rapport minoritaire avant que l'opposition officielle ne le dépose à la Chambre hier.

En tant que parlementaire, je reconnais être tenu de garder des rapports confidentiels tant qu'ils ne sont pas déposés à la Chambre. Malheureusement, certains députés ont décidé de ne pas respecter ce principe et ont parlé à la presse.

Par mon silence et mon respect des règles, je crains que j'ai pu laisser croire à tort que notre parti appuyait le gouvernement alors qu'en réalité, nous avions déposé un avis dissident. Nous sommes rendus au point où la Chambre doit établir à l'intention des députés des lignes directrices claires et exécutoires sur la divulgation de renseignements confidentiels. Les députés doivent savoir qu'une violation des règles entraînera la prise de mesures punitives.

Dans ce cas–ci, il s'agit d'une atteinte évidente à mes privilèges de député et d'une marque de mépris à l'égard du Parlement. Je demande donc le renvoi de cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Si vous jugez qu'il y a des présomptions suffisantes, je serai disposé à proposer la motion appropriée.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison, dans son préambule, lorsqu'il affirme que les rapports des comités de la Chambre doivent demeurer confidentiels tant qu'ils n'ont pas été déposés à la Chambre. Je crois qu'il a également raison lorsqu'il affirme que toute personne qui divulgue le contenu d'un rapport avant son dépôt se rend coupable d'outrage à la Chambre. Je pense d'ailleurs que cela a été confirmé par des précédents.

J'ajouterai que si le député pouvait identifier l'auteur de la fuite, celui–ci pourrait être amené devant la Chambre pour qu'elle lui impose la sanction appropriée. Le comité pourrait aussi s'occuper du coupable et présenter un rapport sur la question. Cela étant dit, je présume que le député ignore qui est l'auteur de la fuite. Dans les circonstances, et ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons dans une telle situation, je ne sais pas si la Chambre peut imposer de sanction pour cet outrage.

Quant à savoir si on a porté atteinte aux privilèges du député, c'est une autre question. Je reconnais qu'il a peut–être jugé ses privilèges amoindris puisqu'il a dû se retenir de commenter le rapport jusqu'à ce qu'il soit officiellement rendu public cet après–midi. Nous pourrions peut–être nous pencher là–dessus.

Je serais heureux que la question soit renvoyée au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, que j'ai l'honneur de présider, pour qu'il l'étudie. Peut–être après cela aurions–nous quelque chose d'utile à ajouter, je l'ignore. Je ne suis pas convaincu que le député ait été empêché de s'acquitter de ses fonctions.

J'invite la présidence à examiner ce que le député a dit à ce sujet. Si la présidence juge que la question de privilège paraît fondée à première vue, soyez assuré que le comité sera heureux d'étudier l'affaire, si elle lui est renvoyée.

Le Président: Chers collègues, je prends toutes les questions de privilège très au sérieux. Je vais examiner attentivement les informations qui m'ont été présentées et, avec la permission de la Chambre, je rendrai ma décision lorsque je serai prêt.

* * *

● (1515)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉBAT D'AJOURNEMENT

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai pris la parole hier soir durant le débat d'ajournement. Le 28 octobre, conformément au paragraphe 37(3) du Règlement, j'ai informé le Président que je n'étais pas satisfaite de la réponse à la question que j'avais posée au ministre du Patrimoine canadien au sujet de la lettre d'intervention qu'il a envoyée au CRTC.

Hier, avant 17 heures, conformément aux paragraphes 38(3) et (4) du Règlement, le vice–président a informé la Chambre que ma question serait soulevée à l'heure de l'ajournement, comme en fait foi la page 7753 du hansard.

Durant le débat d'ajournement, la secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national a dit, et je cite ce qu'on peut lire à la page 7757 du hansard:

> Je ne suis pas prête à répondre à la question soulevée le 28 octobre. Si la députée le désire, je pourrais répondre en termes généraux au sujet des faits du 24 octobre.

Le paragraphe 38(5) du Règlement est clair. Les ministres et les secrétaires parlementaires doivent répondre aux questions soulevées par les députés. Non seulement la secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question que j'ai soulevée, mais elle a admis ne pas être prête à répondre et s'en est même excusée.

Ma question portait sur une affaire sérieuse qui a été débattue à la Chambre pendant deux semaines. Je voulais profiter du débat d'ajournement pour éclaircir certaines questions concernant l'incompétence du ministère du Patrimoine canadien et la lettre d'intervention envoyée par le ministre au CRTC. Je me suis toutefois vu refuser le droit d'obtenir la réponse que je cherchais durant le débat d'ajournement.

On me dit qu'il n'existe aucun précédent à cet égard. Par ailleurs, je n'ai trouvé aucun cas où le gouvernement a refusé de répondre à une question soulevée à l'heure de l'ajournement. Je rappelle au Président que le débat d'ajournement fait partie de la procédure parlementaire depuis 30 ans.

Le gouvernement vient de créer un précédent inacceptable. Afin de réparer cette entorse à la procédure, je demande au gouvernement une réponse écrite à la question que j'ai soulevée hier soir et je veux que cette réponse soit donnée à la Chambre ce soir, à l'heure de l'ajournement.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la députée a laissé entendre dans son intervention qu'elle avait du mal à établir l'incompétence du ministère du Patrimoine canadien. Il y a une très bonne raison à cela, et c'est qu'il est dirigé par un ministre très compétent et qu'il est très bien administré. Je vais cependant laisser de côté cette partie de son intervention et passer à la teneur du problème de procédure dont elle voulait parler avant de s'écarter de son sujet avec ce genre de propos sectaires au sujet du ministre du Patrimoine canadien.

La secrétaire parlementaire qui était ici hier soir pour répondre à la députée n'était pas la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, laquelle n'était pas en mesure d'être ici hier soir. Elle s'est vu remettre une série de notes en prévision d'une question sur le sujet qui ne relève pas de sa compétence, mais elle devait donner immédiatement la réplique. Or, comme il s'agissait de la mauvaise série de notes portant sur la mauvaise question, elle a été victime d'une confusion qui s'est produite pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Elle a donc jugé inopportun de sa part de tenter de donner la réplique à l'intervention de quatre minutes que la députée avait faite sur la question. La députée vient de suggérer qu'on y réponde ce soir au moment du débat d'ajournement grâce à une addition spéciale de deux minutes pour permettre à la secrétaire parlementaire de donner une réponse; c'est une suggestion que nous, du côté ministériel, trouvons très satisfaisante.

Si la Chambre y consentait, je serais heureux qu'on donne ainsi cette réplique de deux minutes ce soir. Je me rends bien compte que la députée elle–même ne disposerait pas de quatre minutes pour faire son intervention avant la réplique, mais elle en a bénéficié hier soir. Nous aurons donc eu l'intervention de quatre minutes d'hier soir et la réplique de deux minutes de ce soir, de sorte que tout le monde sera satisfait et heureux d'y consentir.

Le Président: Il me semble que nous avons trouvé une solution à notre petit dilemme. J'espère qu'elle est acceptable pour la députée et pour tous les autres députés à la Chambre et il en sera ainsi ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES CHEMINS DE FER

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir, cet après–midi, parler brièvement de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

[*Français*]

Je dois admettre que j'ai été un peu surpris, étonné de voir la motion que nous a proposée le Bloc québécois. Le Bloc québécois se plaint souvent; ses députés prétendent être concernés par le déficit, par la dette et expriment souvent l'avis qu'on doit couper dans des dépenses qui ne sont pas nécessaires, qu'on doit effectuer des coupures dans ce qu'ils qualifient de gaspillage, un grand terme qui demeure toujours indéfini et pour lequel nous n'avons jamais d'explication valable.

• (1520)

Je me demande si dans la définition du Bloc québécois d'entamer des dépenses extraordinaires, dépenses que le gouvernement ne peut faire en tant que gouvernement, si cela constitue du gaspillage. Il reste à connaître la réponse.

[*Traduction*]

Le Bloc nous dit qu'il dénonce la politique du gouvernement en matière ferroviaire. Je tiens à dire clairement mon profond désaccord. En fait, je veux féliciter le ministre d'avoir eu—je vais utiliser du langage parlementaire—la force d'âme intérieure de soulever certaines questions très importantes à propos du transport ferroviaire, maritime ou aérien.

Dans le secteur du transport aérien, il y a une chose que je n'ai jamais pu comprendre. Le ministre l'a expliqué d'une manière très éloquente dans le discours que d'autres députés et moi-même avons entendu récemment. Il a alors dit qu'il y a au Canada des aéroports qui accueillent deux millions de passagers par année et qui n'obtiennent aucune subvention, et d'autres qui reçoivent deux millions de dollars de subventions par année et qui n'accueillent pas de passagers. Il doit y avoir des aspects du système qui laissent à désirer. Le ministre a le courage d'aborder ces questions importantes.

[*Français*]

La même chose s'applique dans le domaine ferroviaire. Dans ma région, monsieur le Président—et vous la connaissez bien—il y a une voie ferrée qui joint les villes d'Ottawa et de Montréal, l'emprise d'Alexandria, si vous voulez. Dans cette emprise d'Alexandria, les trains rejoignent ces deux grands centres. Mais que se passe-t-il? En 1986, le CN menaçait à l'époque de fermer cette emprise. À ce moment-là, il n'y avait aucune certitude qu'il y aurait des trains pour joindre Ottawa-Montréal, et bien sûr, cela signifiait la fin du transport-passagers entre les deux villes, puisque VIA Rail utilise la voie ferrée du CN.

Aujourd'hui, il y a une entente entre CN et CP pour que, conjointement, on maintienne cette emprise et que les trains de CN et de CP utilisent la voie ferrée. Cela augmente le trafic sur la voie ferrée, augmente sa viabilité et assure la survie à long terme de l'emprise en question.

Quand la fuite a été découverte en 1986, à l'effet que CN voulait fermer cette emprise, vous savez ce qui s'est passé. Alexandria Moulding, une entreprise de chez nous qui embauchait quelque 200 personnes, a mis fin à ses plans d'expansion. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas de sécurité à long terme. Aujourd'hui, le ministre s'occupe de ces dossiers.

[*Traduction*]

À mon avis, le ministre devrait, entre autres choses, continuer d'autoriser l'exploitation de lignes de chemin de fer secondaires par des groupes locaux. Il faut accélérer le processus. Supposons que le CN ou le CP—ou les deux dans le cas de la subdivision d'Alexandria qui sera exploitée conjointement—doivent supprimer une partie de leurs services. Si un groupe d'entreprises locales, de municipalités, etc., peut maintenir cette ligne secondaire, nous devrions leur donner le feu vert au lieu de dépenser de l'argent pendant des années à discuter de la question devant différents conseils et organismes. Évidemment, nous devons nous assurer que ceux qui exploitent des lignes de chemin de fer secondaires le fassent conformément à toutes les normes de sécurité en vigueur. C'est bien certain.

Il faut toutefois accélérer le processus pour rendre possible ce genre de situation. Le ministre s'intéresse à ces questions. Il faut le féliciter. Certains de nos gouvernements provinciaux, notamment ceux d'allégeance socialiste, comme celui de l'Ontario, ont par contre institué ce que l'on appelle les droits du successeur dans le domaine ferroviaire.

• (1525)

Qu'ont eu pour effet ces droits du successeur? Soit dit en passant, la même chose est arrivée en Saskatchewan et devinez qui est au pouvoir dans cette province? Eh oui, ce sont aussi ces dinosaures socialistes. Les dinosaures socialistes provinciaux ont adopté des lois créant des droits du successeur dans trois provinces. Il en résulte que certaines entreprises ferroviaires exploitant des chemins de fer secondaires ne peuvent commencer à exercer leur activité en raison de ces droits du successeur.

Voici comment les choses se passent. Dans un cas particulier, en Saskatchewan, un chemin de fer secondaire a été cédé à un groupe d'intérêts locaux. Ce chemin de fer n'avait évidemment pas besoin d'un personnel très nombreux. Il n'avait en fait que 18 employés, qui faisaient partie de 14 syndicats différents. Est-ce sensé? Je ne le pense pas.

Prenons l'exemple d'un chemin de fer secondaire encore plus petit qui n'aurait besoin que d'une poignée d'employés. À cause des différentes conventions collectives en vigueur, ce chemin de fer ne pourrait commencer ses activités parce qu'il serait forcé d'engager du personnel dont il n'a pas besoin. Autrement dit, il faudrait que deux personnes différentes fassent office de serre-frein et exercent d'autres fonctions à bord du train parce qu'elles font partie de syndicats différents. Par conséquent, certains employés ne feraient rien pendant que d'autres feraient leur travail. Est-ce comme cela qu'il faut protéger les emplois? Non, parce qu'au bout du compte il n'y aura pas de chemin de fer du tout et s'il n'y a pas de chemin de fer, il n'y a de travail pour personne.

Les dirigeants de ces régimes socialistes devraient peut-être s'en souvenir. S'ils ne le font pas, ils ne resteront pas au pouvoir bien longtemps, en Ontario notamment. L'avenir leur réserve le même sort que dans le cas du gouvernement qui a été remplacé il

y a un peu plus d'un an par l'excellent gouvernement qui est maintenant au pouvoir.

[*Français*]

Les députés d'en face disent que le gouvernement devrait procéder immédiatement à l'installation d'un train à grande vitesse au Canada, un TGV. Ce sont les mêmes députés d'en face qui, dans le passé, condamnaient le gouvernement pour des dépenses qu'on ne pouvait pas se permettre. J'ai un peu de difficultés avec leurs propositions, avec la logique de ces gens d'en face.

Premièrement, il y a une étude qui est en cours dans le moment afin de déterminer si un TGV est viable. Les gens d'en face refusent de voir les résultats de ces études, mais ils veulent le TGV tout de suite et qu'on blâme le gouvernement parce qu'il ne l'a pas déjà fait. Attendez une minute. Gardez cette idée dans votre tête pendant une minute, monsieur le Président.

Alors, on peut seulement conclure que les députés d'en face veulent construire un TGV, même si ce n'était pas viable. Autrement, pourquoi n'attendraient–ils pas les résultats de l'étude de viabilité. Bien non. Ils veulent le construire, que ce soit viable ou non, pour que, le jour où il y en aura un qui ne sera pas viable, ils puissent ensuite se lever en Chambre pour dénoncer le gouvernement d'avoir constuit un système qui n'était pas viable, donc du gaspillage. Ça, c'est la logique des gens d'en face. Vous voyez l'expert en matière ferroviaire, le député de Hochelaga—Maisonneuve, si je ne m'abuse, qui vient de nous dire que c'est viable. On peut conclure qu'il se réfère à cette étude qui date de je ne sais pas quand. Il pourrait peut–être la partager avec nous, la Chambre serait donc mieux informée là–dessus.

[*Traduction*]

Il y a d'autres questions à régler. L'une d'elles concerne les impôts fonciers applicables aux chemins de fer. Au Canada, les impôts fonciers s'élèvent généralement, si je ne m'abuse, à quelque chose comme 14 p. 100 des dépenses des sociétés ferroviaires. C'est ce qu'a révélé la société d'experts–conseils Peat Marwick, Stevenson & Kellogg. Il semble qu'aux États–Unis la proportion soit d'environ 8 p. 100. Cet écart influe beaucoup sur la viabilité des chemins de fer. Il a pour effet que les coûts d'exploitation des chemins de fer sont plus élevés au Canada, ce qui nuit à leur compétitivité.

Voilà le genre de questions que le ministre examine, j'en suis sûr. Il doit faire ce travail pour rendre nos chemins de fer concurrentiels.

• (1530)

À longue échéance, si nous ne prenons pas de mesures pour rendre nos chemins de fer viables, pour faire en sorte qu'ils soient exploités comme il se doit, ils disparaîtront purement et simplement. Nous ne pouvons pas continuer d'avoir un système où les chemins de fer accumulent dettes et déficits d'exploitation et s'attendre à ce qu'ils survivent bien longtemps. Cela n'arrivera pas.

Nous devons les rendre viables. Nous devons veiller à ce qu'ils soient efficaces, qu'ils soient concurrentiels afin de fournir des services de transport aux Canadiens, à nos exportations et à nos importations et de garantir l'emploi des travailleurs de ce très important secteur qu'est l'industrie du transport ferroviaire.

Voilà pourquoi je ne puis accorder mon appui à la motion présentée par nos collègues d'en face. Je la condamne et j'aurais cru que nos vis–à–vis auraient présenté une solution constructive pour la survie de notre industrie ferroviaire.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, naturellement, je ne suis pas du tout d'accord avec le whip du gouvernement, surtout en ce qui a trait à son discours antisyndical.

Le TGV est viable, il va relier les deux provinces les plus populeuses du Canada, les deux villes les plus populeuses, Montréal et Toronto. Le transport ferroviaire traverse une crise profonde. Je suis d'accord avec la motion du Bloc québécois pour condamner les politiques du gouvernement en matière ferroviaire et pour dénoncer la fermeture graduelle des services des trois compagnies CN, CP et VIA, surtout que ces fermetures ont lieu particulièrement au Québec.

Des milliers d'emplois ont été supprimés et en plus de cela, aujourd'hui, les employeurs veulent rouvrir les conventions collectives pour s'attaquer à la sécurité d'emploi, aux avantages sociaux, aux salaires et ils demandent de plus en plus de concessions. On fait cela avec la complicité et du gouvernement et surtout du ministère des Transports et des compagnies, les employeurs. Au Québec, les syndicats du transport ferroviaire affiliés à la FTQ ont créé un front commun et effectuent un travail formidable.

Je viens de recevoir un mémoire sur la situation actuelle dans l'industrie ferroviaire préparé par la section locale 4334 de TCA, le syndicat canadien de l'automobile. Le Québec est très affecté, parce qu'il y a des services qui sont transférés vers l'Ouest. Est–ce que c'est cela le fédéralisme canadien que vous voulez nous imposer? Oui, c'est le Québec qui est le plus affecté à cause de la crise ferroviaire. Des services sont transférés, surtout à Winnipeg.

Est–ce que vous seriez d'accord pour un moratoire pour réexaminer la situation du transport ferroviaire pour créer une table de concertation regroupant les gouvernements, les syndicats et les compagnies pour examiner les mesures de redressement avant de continuer la destruction du transport ferroviaire au Canada?

M. Boudria: Monsieur le Président, il y a trois choses qui méritent d'être soulignées. Premièrement, je n'ai rien dit d'antisyndical. Au contraire! Vouloir protéger les emplois des gens qui travaillent dans le domaine ferroviaire dans les entreprises à courte distance, ce n'est pas être antisyndical. C'est de vouloir aider à conserver des emplois. Les prétentions sont fausses.

Dans un deuxième temps, il y a ce dossier du moratoire. Je dois informer le député, et il n'est pas sans savoir qu'un groupe de travail de parlementaires est en train—ce n'est pas un jeu de mots—un groupe de travail de parlementaires vient d'entamer une étude sur tout le dossier ferroviaire au Canada. Ce groupe de parlementaires visitera plusieurs villes au pays. D'ailleurs, il fera rapport au ministre des Transports.

● (1535)

Le ministre des Transports, j'en suis sûr, partagera ce dossier avec la Chambre des communes. Alors, s'il parle d'une table de concertation, il y en a une, composée de parlementaires qui rencontreront des gens de l'industrie, des usagers des chemins de fer, des employés et des employeurs.

Monsieur le Président, il y a tout ça dans le groupe de travail si bien présidé par l'honorable député de Kenora—Rainy River.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la motion qui a été présentée aujourd'hui, je voudrais parler de la question de la rationalisation des chemins de fer du Canada, une question qui intéresse vivement tous les Canadiens.

Jusqu'à tout récemment, la rationalisation ne voulait dire qu'une chose, soit l'abandon de lignes de chemin de fer et la perte de services directs pour les expéditeurs qui utilisent encore le transport ferroviaire.

Les options de rationalisation qui s'offrent aux compagnies de chemin de fer et aux expéditeurs ont changé au cours des dernières années et incluent maintenant des services sur courtes distances et des fusions. Dans les faits, cependant, les facteurs qui amènent les compagnies de chemin de fer à rationaliser leurs services n'ont pas changé. Ce sont encore l'évolution des besoins et des éléments de la logistique, les demandes constantes des expéditeurs pour faire réduire les coûts et obtenir de meilleurs services et la concurrence de l'industrie du transport routier et des compagnies de chemin de fer américaines.

La part occupée par les chemins de fer dans le marché des transports de surface diminue depuis 1950, depuis que le transport routier a commencé à livrer une grande concurrence au transport ferroviaire. Les chemins de fer occupent aujourd'hui moins de 40 p. 100 de ce marché.

Compte tenu de l'évolution de la demande, on a supprimé graduellement les lignes moins achalandées qui coûtaient plus cher à exploiter qu'elles ne rapportaient.

L'abandon de lignes a toujours été une expérience traumatisante pour les collectivités et les expéditeurs. C'est pourquoi on a tant parlé de la viabilité des lignes ou de leur avenir. Au cours des vingt dernières années, on a surtout abandonné des lignes de chemin de fer situées à l'est de la frontière manitobaine, car une grande partie des lignes de chemin de fer des Prairies sont protégées contre les abandons jusqu'à l'an 2000.

Cependant, c'est également dans l'Est que le secteur du camionnage réussit à venir prendre une part du marché des compagnies de chemin de fer. Je pense que ma région, le sud–ouest de l'Ontario, est peut–être le meilleur exemple de cela.

Le trafic ferroviaire dans l'ouest du pays dépend surtout du transport en vrac ou du transport de matières premières. Ainsi, il est plus difficile pour les entreprises de camionnage de concurrencer les chemins de fer. Par contre, dans l'est du pays, il est bien davantage question du transport de produits manufacturés, lequel se prête parfaitement à la concurrence du secteur du camionnage.

Au cours des dernières années, c'est dans le transport intermodal que les chemins de fer ont connu la croissance la plus forte. Cependant, ce type de transport, surtout sur les marchés de l'est du pays où les distances sont plus courtes, favorise beaucoup la concurrence par le secteur du camionnage. Là encore, je pourrais donner la région du sud–ouest de l'Ontario comme un excellent exemple.

Même si l'abandon de certaines voies était la façon traditionnelle de rationaliser les opérations des chemins de fer, ce n'est absolument pas la seule méthode qui fait que les compagnies de chemin de fer de catégorie 1 sont en mesure d'accroître leur efficience. Elles peuvent notamment vendre de petits tronçons à de nouveaux exploitants dont les coûts sont moindres. Il y a également la coproduction qui consiste à regrouper sur une seule voie le trafic qui passe normalement sur deux voies parallèles et à abandonner la voie superflue ou à la confier à un exploitant de lignes ferroviaires sur courtes distances. On peut enfin avoir recours à des fusions ou à des acquisitions.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Staggers Rail Act, aux États–Unis, en 1980, les chemins de fer américains ont accéléré la rationalisation de leurs systèmes. Dans certains cas, des voies aient été abandonnées, bien que, dans d'autres cas, des voies aient été vendues à d'autres exploitants, ce qui a conduit à une croissance explosive des lignes ferroviaires sur courtes distances.

L'expression a une portée très large et peut englober de simples embranchements jusqu'à d'énormes réseaux régionaux. En général, ces lignes ferroviaires viennent se raccorder aux réseaux des plus grosses compagnies de chemins de fer, généralement de catégorie 1. Elles ont des coûts moindres que les grosses compagnies, étant donné que leurs besoins en main–d'oeuvre et leurs conditions de travail sont bien différentes, et elles offrent des services qui répondent beaucoup plus aux besoins locaux.

En général, on peut dire que le secteur des lignes ferroviaires sur courtes distances est florissant aux États–Unis. En fait, le taux de faillite de ce type d'entreprise est nettement inférieur à celui qu'on retrouve dans d'autres secteurs. Ce succès remporté aux États–Unis a également influé sur les chemins de fer canadiens ou les éventuels exploitants de courts tronçons au Canada.

● (1540)

Malheureusement, malgré les progrès remarquables accomplis au Canada, le secteur des chemins de fer secondaires a mis beaucoup de temps à se développer. Même si la première compagnie de chemin de fer secondaire, la Western Railway, est née dans l'Ouest, la plupart des sociétés exploitant des tronçons courts se trouvent aujourd'hui dans l'est du Canada. Encore une fois, il faut citer à cet égard le cas du sud–ouest de l'Ontario.

Dans le sud de l'Ontario, la Goderich and Exeter Railway, qui se trouve à environ une heure au nord de la circonscription de London—Middlesex que je représente, est un des premiers exemples de compagnie de chemin de fer secondaire au Canada. Depuis sa création, la Goderich and Exeter Railway dessert les affréteurs qui jalonnent son tronçon jusqu'à Goderich, si bien que l'Ontario a réussi à accroître sensiblement le trafic ferroviai-

re et ses revenus. Le CN a vendu la Goderich and Exeter Railway à une société américaine qui possède vingt autres courts tronçons aux États–Unis et, plus récemment, au Canada.

Railtex a acheté dernièrement le tronçon Sydney–Truro du CN en Nouvelle–Écosse, a rebaptisé la société exploitante la Cape Breton and Central Nova Scotia Railway et a lancé un programme semblable en vue d'accroître le trafic et les revenus, tout en améliorant la qualité des services offerts aux expéditeurs.

Une des principales caractéristiques des compagnies de chemin de fer secondaire, c'est que leur structure de coûts est inférieure à celle des grandes compagnies de chemin de fer, notamment parce que les premières ont moins d'employés et peuvent conclure des arrangements plus souples avec ceux–ci, d'où des frais de main–d'oeuvre beaucoup moindres. Une compagnie de chemin de fer secondaire a environ la moitié moins d'effectifs qu'en aurait une grande compagnie de chemin de fer desservant le même tronçon.

Pour les exploitants éventuels, l'un des principaux attraits d'exploiter des chemins de fer secondaires est que cela leur permet de structurer leurs opérations de façon à faire une utilisation optimale de la main–d'oeuvre. Cependant, plusieurs provinces ont adopté récemment des mesures législatives afin de veiller à la protection des droits des employés lors du transfert de propriété de la voie ferrée des autorités fédérales aux autorités provinciales, étant donné que les chemins de fer secondaires relèvent typiquement de la compétence des provinces.

La Colombie–Britannique, la Saskatchewan et l'Ontario ont adopté des mesures législatives qui veillent à la protection des droits des employés lors du transfert de propriété d'une voie ferrée d'une compétence à une autre. La Colombie–Britannique a très peu de voies ferrées pouvant être considérées comme offrant des possibilités pour l'exploitation de chemins de fer secondaires et les changements législatifs en Saskatchewan sont trop récents pour pouvoir en évaluer les conséquences. Par contre, en Ontario, ma province, plusieurs exploitants éventuels ont renoncé à l'achat de chemins de fer secondaires étant donné l'évolution de la situation.

Railtex notamment négociait avec le CN en vue de l'achat de cinq chemins de fer secondaires en Ontario. Quand la nouvelle loi sur la main–d'oeuvre a été adoptée en Ontario, Railtex a immédiatement mis fin aux négociations. C'est triste à dire, mais tout ce qu'a fait cette mesure législative, c'est de retarder le développement d'une industrie de chemins de fer secondaires dans cette province.

Malgré les appréhensions du début et une longue étude, par le Sénat, de la proposition de Railtex d'acheter au CN le tronçon Sydney–Truro, la province de Nouvelle–Écosse appuie maintenant sans réserve son industrie de chemins de fer secondaires. En fait, le deuxième chemin de fer secondaire, la ligne reliant Windsor et Hantsport, vient d'entrer en service dans la province après l'acquisition de la ligne Dominion Atlantic Railway du CP.

Le Nouveau–Brunswick, qui a récemment adopté une loi sur les chemins de fer secondaires qui pourrait servir de modèle aux autres lois, est sur le point d'avoir son premier chemin de fer secondaire puisque le groupe Irving va vraisemblablement acheter une partie de Canadian Atlantic Railway au CP. Cette ligne de chemin de fer, dont l'Office national des transports du Canada avait ordonné l'abandon à compter du 1er janvier 1995, sera vraisemblablement exploitée par la société Guilford Transportation Industries et desservira le Nouveau–Brunswick et le Maine.

Une autre compagnie a récemment exprimé le désir d'acquérir le reste de la ligne jusqu'à Sherbrooke, au Québec, et de l'ajouter à son réseau du Maine. Le Québec a pour sa part pris position en faveur de la création d'une industrie de chemins de fer secondaires sur son territoire et a adopté une loi à cette fin.

Le CN, qui est sur le point de vendre sa ligne passant près de Québec à un exploitant de chemin de fer secondaire, a fait savoir qu'il désire céder plusieurs lignes secondaires dans le nord du Québec et en Gaspésie à des exploitants de chemins de fer secondaires. On s'attend à ce que le CN aille de l'avant avec ces transactions sous peu. Le CP a également mis en vente ses lignes reliant Delson, au Québec, près de Montréal et Sherbrooke.

Il est clair que nos transporteurs de marchandises de catégorie 1, le CN et le CP, ont non seulement d'autres solutions que d'attendre que le trafic diminue sur les lignes au point que leur abandon devienne la seule solution possible, mais qu'ils s'empressent de céder des lignes secondaires à des exploitants possibles pendant que cela est dans l'intérêt commercial de tous les partenaires.

• (1545)

Cela ne veut pas dire que l'abandon des voies ferrées ne sera pas une solution étant donné qu'il existe dans l'Est un petit nombre de voies qui ne présentent vraisemblablement aucun attrait même pour un exploitant de chemins de fer secondaires dont la structure des coûts est plus avantageuse.

Ce que ça veut dire, c'est que l'abandon des voies ferrées est beaucoup moins probable, notamment là où les gouvernements sont réceptifs à l'idée de développer une industrie des chemins de fer secondaires. Même s'il se peut qu'un petit nombre de voies soient abandonnées quoi qu'il arrive, un tiers peut–être de l'actuel réseau de catégorie un, soit près de 16 000 kilomètres de voie ferrée, pourrait présenter un attrait pour les exploitants éventuels de chemins de fer secondaires. Il en résulterait pour le Canada un réseau de catégorie 1 très semblable aux réseaux ferroviaires américains, soit à haute densité et à faible coût.

Une autre solution pour le CN et le CP consiste en la coproduction, le groupement sur une seule voie ferrée du trafic assuré sur deux voies parallèles. La voie en trop serait en principe abandonnée, encore qu'il y a possibilité d'en faire un chemin de fer secondaire.

Le chemin de fer de la vallée de l'Outaouais, dont l'exploitation sur les voies du CN et du CP a été approuvée par l'Office national des transports et qui doit assurer la liaison entre un point situé à proximité de la frontière entre l'Ontario et le Québec et North Bay via Ottawa, est un exemple de coproduction. Les contestations devant les tribunaux relativement à cette proposition retardent la mise en service de cette ligne. Cependant, il existe seulement un nombre limité de régions au Canada, principalement en Ontario, où la coproduction serait possible.

Pour terminer, la rationalisation des chemins de fer n'est pas seulement inévitable, elle est nécessaire. Les pressions exercées sur les compagnies CN et CP afin qu'elles réduisent leurs coûts signifient qu'elles doivent adopter des façons nouvelles, non traditionnelles de répondre aux signes du marché. La clé pour les chemins de fer consiste à trouver des solutions de rationalisation qui permettent à la fois de minimiser les coûts pour les transporteurs et les expéditeurs, et de maximiser, pour les compagnies de chemin de fer, la possibilité de devenir financièrement viables et pour les expéditeurs, celle de maintenir et d'améliorer leur accès à des services ferroviaires compétitifs.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de mon collègue d'en face et je le remercie pour l'intéressante série de transferts réussis de la propriété de lignes courtes, comme il dit, à des compagnies privées qu'on appelle les CFIL.

Je voudrais seulement attirer son attention sur le fait que, avant de décider qu'un bout de ligne sera abandonné avec l'accord du gouvernement ou de l'Office national des transports, il conviendrait qu'une étude sérieuse en soit faite parce que ce genre de transfert présente des inconvénients d'ordre juridique et aussi d'ordre social pour le personnel, quoi qu'on en dise.

C'est la raison pour laquelle, notre parti demande un moratoire pour ces suppressions de lignes, parce qu'il n'existe pas, et c'est ce que nous reprochons au gouvernement, de plan d'ensemble de la restructuration du réseau ferroviaire auquel on puisse se référer pour accepter ou refuser des suppressions de lignes ou des destructions d'embranchement par les compagnies CP et CN.

Nous demandons un moratoire pour examiner la chose. Nous sommes d'accord qu'il y aura peut–être des parties de lignes qui ne pourront pas être gardées par la compagnie ni être reprises par des CFIL parce que ce ne serait pas rentable. Mais une remarque doit quand même être faite, c'est que l'absence de rentabilité de ligne est parfois due à l'extrême mauvaise qualité du service, et dans ce cas il faut voir où se trouve l'origine de la situation. Est–ce que l'insuffisante clientèle ne provient pas d'une qualité de services délibérément mauvaise que l'on entretiendrait justement pour avoir l'autorisation de supprimer ces lignes?

Ceci mène à ces questions concernant le personnel et le fait que certaines catégories de personnel seraient avantagées dans les compagnies de transports. Je n'ai pas étudié leurs conventions collectives, mais une chose devrait être considérée dans la structure des dépenses du CN quand il dit qu'il doit réduire ces avantages. Le CN avait équipé un centre de tarification à Montréal et après l'avoir équipé au prix d'un certain nombre de millions, il décide tout à coup de le transférer dans l'Ouest, après que tout fut fait pour l'installer à Montréal.

• (1550)

Ce matin, mon collègue, le vice–président du Comité des transports, évoquait un cas assez scandaleux d'avantages extraordinaires donnés à un cadre. Il faudrait examiner toutes ces choses avant de décider qu'il y a abus, qu'il y a nécessité de transférer des propriétés de lignes à des compagnies privées pour soulager la pression des salaires.

Ceci m'amène à la question plus générale des. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît! Lorsque les députés se partagent le temps, il y a dix minutes pour l'intervention et cinq minutes de questions et commentaires. Il reste très peu de temps au député pour répondre ou faire un commentaire à vos propos. Alors, je demanderais, s'il y a conclusion, de la livrer tout de suite afin qu'on puisse demander au député de London—Middlesex d'y répondre.

M. Mercier: Monsieur le Président, ma conclusion serait trop longue, alors je serai heureux d'entendre la réponse de mon collègue.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Monsieur le Président, il ne me faudra que peu de temps puisque je n'ai franchement relevé aucune question. J'ai plutôt entendu des observations intéressantes de la part du député.

Il a effleuré plusieurs sujets, dont un sur lequel je m'arrête brièvement. Il a parlé de l'abandon de voies de chemins de fer comme d'un fait qu'il redoutait. Pour ma part, je viens du sud–ouest de l'Ontario, qui est une des régions qui connaissent une grande activité ferroviaire, je suis aussi d'une famille où depuis longtemps on est fier de travailler pour une société ferroviaire, et je peux dire au député que mes collègues et moi–même craignons autant que lui l'abandon des lignes de chemins de fer qui est un expédient commode.

Malheureusement, il faut admettre que les sociétés ferroviaires telles qu'elles sont structurées actuellement au Canada sont peu rentables. Il faut féliciter le ministre qui cherche à rationaliser un réseau qui coûte simplement trop cher dans sa forme actuelle, c'est une question de bon sens.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député d'avoir répondu brièvement. Nous reprenons le temps perdu.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, il est agréable de prendre la parole aujourd'hui concernant le dossier ferroviaire, d'autant plus que malgré les efforts du gouvernement pour écarter l'opposition officielle de l'étude de la commercialisation du CN et des décisions majeures dans l'industrie du rail, le Bloc québécois peut se faire entendre aujourd'hui, parce qu'il a décidé lui–même de consacrer une journée de l'opposition au transport ferroviaire. Sans cette possibilité, le gouvernement, encore une fois, aurait agi en catimini.

Donc, le sujet abordé aujourd'hui est très important, puisqu'il fait suite à la Loi de 1987 sur les transports nationaux. Cette loi permet aux compagnies ferroviaires, depuis le 1er janvier 1993, de décider de l'abandon des voies ferrées et ce, sans aucune limite. Bien entendu, il doit y avoir approbation, selon les critères de l'Office national des transports, des critères établis selon des normes comptables et non pas comme ils devraient l'être, c'est–à–dire des critères établis selon des normes socio–économiques. Mais, j'y reviendrai.

Le but de ces abandons de lignes est de rationaliser, paraîtrait–il, le réseau des compagnies ferroviaires afin d'augmenter leur rentabilité et leur compétitivité. Toutefois, il faut être conscient que la rentabilité de la ligne ferroviaire pour les transporteurs ne tient pas compte du développement économique des régions. Dans un premier temps, il ressort du dossier ferroviaire un élément majeur, à l'effet que les critères utilisés par le gouvernement pour permettre l'abandon des lignes sont très étroits et démontrent le peu de vision du gouvernement fédéral en matière de transport.

L'Office national des transports étudie les demandes d'abandon selon des critères qui ne tiennent pas compte des retombées économiques qui peuvent découler de l'exploitation d'une ligne ferroviaire. L'un des critères fait en sorte que l'Office national des transports ordonne l'abandon des lignes non rentables et qui n'ont pas de chance de le devenir dans l'avenir. Cette rentabilité est celle du transporteur uniquement et ne tient pas compte de la rentabilité socio–économique qui permet aux régions de se développer. L'autre critère permet le maintien d'une ligne rentable ou non rentable qui a des possibilités de le devenir.

• (1555)

L'Office prend en compte alors le critère d'intérêt public pour en déterminer l'abandon ou le maintien. Toutefois, la loi n'est pas claire sur le critère d'intérêt public pour les lignes non rentables et qui n'ont pas de chance de le devenir dans le futur. Jusqu'à présent, la pratique nous indique que ces lignes sont abandonnées tout simplement.

De plus, l'Office n'est tenu d'étudier les documents relatifs à l'abandon de la ligne que s'il y a eu opposition à l'abandon de cette ligne, ce qui donne comme résultat que si aucune contestation n'est enregistrée, les lignes peuvent être abandonnées sans que l'Office justifie la demande de l'abandon. On touche donc directement ici au développement économique des régions qui est fortement lié à l'exploitation de ces lignes ferroviaires.

L'abandon de certaines de ces lignes au Canada fait perdre des retombées économiques plus importantes encore que les pertes d'exploitation des transporteurs pour l'opération de ces lignes. Il faut absolument, oui absolument, que le gouvernement considère l'ensemble des retombées économiques des demandes d'abandons de lignes, et non pas seulement des données comptables, des profits et pertes des transporteurs.

L'axe ferroviaire Chibougamau—Chapais—Chambord est un exemple concret lorsqu'on parle des retombées économiques. Le réseau ferroviaire au Lac Saint–Jean dessert entre autres 16 entreprises qui emploient un total de 4 095 employés. La suppression du rail avec et sans transferts à une tête de rail au Lac Saint–Jean affecterait 9 entreprises sur 16 qui devraient faire face à une fermeture imminente, soit la perte de 2 200 emplois. Trois entreprises seraient affectées directement quant à leur rentabilité et accuseraient une fermeture possible à plus ou moins long terme. Il n'y a que deux entreprises sur 16 qui ne seraient aucunement touchées. Voici des réalités concrètes sur les retombées économiques lorsque l'on abandonne des lignes. Plusieurs chômeurs en plus viendraient grossir le nombre déjà impressionnant que connaît le Canada.

C'est inacceptable pour une région comme la mienne où l'on détient déjà le trophée du plus haut taux de chômage au pays. Mais le plus beau cadeau de grec que le gouvernement libéral fait au Québec par l'abandon des lignes ferroviaires a de lourdes conséquences pour le réseau routier. Les routes, faut–il le rappeler, sont de responsabilité provinciale. Il est donc évident que les décisions d'abandonner les lignes ont un impact direct sur les finances publiques des provinces.

Eh oui, l'abandon des lignes augmentera de façon considérable le trafic sur les routes, ce qui implique des coûts supplémentaires de très grande importance. Il faudra dans certains cas construire de nouvelles routes pour accommoder le transport routier supplémentaire. Il faudra également augmenter l'entretien de ces routes–là. La durée de vie sera réduite en fonction de l'augmentation du trafic. Les risques d'accident routier augmenteront proportionnellement à l'augmentation du trafic sur les routes.

Qui paiera la facture et subira les conséquences sur le niveau d'activités économiques de ces régions? Les provinces. Il est évident que le réseau routier se dégradera plus rapidement et qu'il est essentiel de le préserver pour en assurer la sécurité et la qualité.

• (1600)

Que le gouvernement libéral ne vienne pas contredire ces faits. Des études prouvent hors de tout doute la véracité des conséquences sur le réseau routier. L'impact de ces transferts du rail vers la route se concrétise par une augmentation d'environ 30 à 40 p. 100 du coût annuel d'entretien relié à la qualité de roulement et à la capacité de portance de la route. Ce sont des coûts additionnels d'entretien pour le ministère des Transports d'environ deux millions de dollars par année sur une longueur de 800 kilomètres seulement, ce qui est approximativement le coût de 2 200 kilomètres par année en surplus.

Si on parle en nombre exact de camions sur les routes, le ministère des Transports a estimé que l'abandon progressif du service ferroviaire entre Lac–Frontière et Vallée–Jonction depuis 1982 a amené entre 4 000 et 7 000 camions de plus sur la route 204 en 1989, et ce quotidiennement. La région de l'Abitibi verrait gonfler l'achalandage de la route 117 de 360 camions supplémentaires quotidiennement, avec naturellement la perte du service ferroviaire.

Deux autres études d'importance ont été faites pour les régions du lac Saint–Jean et de l'Abitibi afin d'évaluer l'impact sur les finances publiques de l'abandon du rail. La première étude décrit différents scénarios d'abandon du rail au lac Saint–Jean. L'un de ces scénarios envisage l'abandon total du rail au nord de Chambord et la création d'une ligne de tête intermodale efficace à Chambord, ce qui amène une évaluation des coûts annuels supplémentaires pour le gouvernement du Québec de près de 700 000 $. Ce chiffre, en plus d'être très important, ne tient pas compte des coûts de construction de routes qui seraient nécessaires pour augmenter la capacité de ce réseau routier. Il ne tient pas compte non plus de la variation ou plutôt de la diminution de durée de vie des routes en raison de l'augmentation du trafic de véhicules lourds.

La deuxième étude porte sur l'abandon du rail en Abitibi. S'il y a retrait total, les coûts annuels supplémentaires pour le gouvernement du Québec sont évalués à 3,9 millions de dollars. Ces coûts tiennent compte des rentrées additionnelles d'argent au niveau des taxes sur les carburants et des nouvelles émissions de permis de camionnage.

Il est évident que l'abandon des lignes ferroviaires a des conséquences économiques considérables sur les finances publiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement doit donc envisager l'élaboration d'une politique globale rail–route. Les décisions devraient se faire en collaboration avec les gouvernements provinciaux concernés parce que ce sont les provinces qui ont la responsabilité du réseau routier et ce sont elles qui paient la note des abandons de lignes ferroviaires.

Au–delà de l'argent il existe également un facteur humain qu'il faut considérer. L'augmentation accrue du trafic a un impact environnemental considérable au niveau des émissions polluantes et du bruit pour les communautés traversées par les routes. Cet état de choses constitue également une augmentation du risque d'accidents routiers. En effet, la Société d'assurance automobile du Québec indique une augmentation importante des blessés graves occupant un camion impliqué dans un accident, soit 41 p. 100 entre 1988 et 1989 alors que le nombre de blessés d'un véhicule de promenade a chuté de 12,9 p. 100 pour la même période.

• (1605)

Une autre étude nous permet de conclure que l'augmentation du trafic de camions ne peut que se traduire par une augmentation proportionnellement beaucoup plus grande du nombre de blessés et de morts.

Le mémoire du ministère sur le projet de construction d'une voie ferrée pour l'usine Laterrière d'Alcan affirme qu'en ce qui a trait à la sécurité, le chemin de fer est nettement supérieur au camion. Ce mémoire fait transparaître le fait que les poids lourds représentent 8 à 9 p. 100 des véhicules immatriculés, mais qu'ils contribuent à environ 23 p. 100 des accidents. En 1987, les accidents pour les camions représentaient un chiffre de 1 206 accidents pour chaque million de tonnes transportées. Pour chaque million de tonnes transportées, le train n'a fait que trois accidents.

Ce qui nous intéresse davantage est le fait que pour les poids lourds, les autoroutes s'avèrent quatre fois plus sécuritaires que les autres routes. Or, les régions périphériques ne possèdent pas les autoroutes qu'on retrouve dans les régions centrales. Ces mêmes régions périphériques seront davantage touchées par l'augmentation du risque d'accidents en plus d'être touchées plus étroitement dans leur économie.

Le transport ferroviaire est d'une grande importance. Il fait face à des défis immenses au cours des prochaines années, la concurrence est féroce et notre société est en déclin. Le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de subventionner les lignes non rentables qui génèrent des retombées économiques supérieures aux pertes des transporteurs. Il lui faut donc trouver d'autres moyens de maintenir ces lignes en fonction, il en va ainsi du développement des régions.

Puisque le Québec n'a pas l'intention de voir disparaître ces lignes ferroviaires essentielles à l'économie, le Québec n'a pas non plus l'intention d'écoper de la facture. Le Québec ne veut pas voir ses régions périphériques se détériorer économiquement. Le Québec veut qu'Ottawa instaure une politique intégrée du transport. Le Québec veut prendre part aux décisions en matière de transport ferroviaire. Le Québec veut des politiques qui permettront de maintenir les transporteurs en santé et à la fine pointe de la technologie en maintenant le maximum du réseau existant.

Le Québec, par la voix du Bloc québécois, ne se laissera pas passer un sapin. Les conséquences de la vision libérale en matière de transport ferroviaire sont trop dangereuses pour l'avenir du Québec. Le gouvernement devrait soutenir financièrement la création de CFIL puisque le Québec n'a pas l'intention de voir disparaître encore une fois ces lignes ferroviaires essentielles à son économie.

Le fédéral doit impliquer les provinces au niveau des décisions parce qu'elles sont mieux placées qu'Ottawa pour intervenir dans ce dossier. Il faut donner tous les moyens nécessaires aux provinces pour qu'elles mettent en place, par elles–mêmes, un système intermodal rail–route.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député de l'opposition a brossé un tableau plutôt correct de la situation en région, surtout de la dépendance sur un réseau routier et surtout un réseau ferroviaire qui est une garantie, non seulement une garantie, mais surtout un outil de développement économique dans les régions éloignées dont la péninsule gaspésienne, des grandes parties du nord du Québec, le Saguenay—Lac–Saint–Jean et il y en a sûrement d'autres.

La question que j'aimerais poser au député provient du fait que j'ai entendu dire que l'opposition s'intéresserait à une politique nationale intégrée dans le domaine du transport. Cela veut dire, à mon avis, que le Québec devrait consentir à rencontrer le gouvernement fédéral ainsi que ses collègues provinciaux pour en venir à une position commune sur une vraie stratégie de transport qui engloberait évidemment le rail, le transport routier ainsi que le transport aérien.

• (1610)

Je crois qu'il est nécessaire d'en arriver à un consensus. C'est un peu ce qu'on fait dans tous les pays, on le voit aux États–Unis, on le voit même dans la Communauté économique européenne. Je me demande pourquoi le Parti québécois, le gouvernement au pouvoir au Québec, ne demande pas à nous rencontrer ici pour établir une politique nationale.

Il est certain que l'état des routes du Québec, comme le savent surtout les députés du Québec, est plutôt lamentable. Les coûts d'entretien sont très élevés. Il est vrai que cela représente des dépenses énormes et importantes pour la province de Québec, mais si le Québec et les autres provinces venaient nous rencontrer et nous offrir la possibilité d'en venir à une politique nationale intégrée dans le domaine du transport, je suis convaincu qu'on pourrait sûrement garantir non seulement le lien essentiel que représente le rail dans les régions éloignées du Québec, mais surtout, le maintien et la réduction des coûts d'entretien du réseau routier de la belle province.

M. Fillion: Monsieur le Président, je dois remercier mon collègue pour sa question. J'aimerais y répondre assez directement. C'est bien sûr que le Québec est prêt à s'asseoir avec les autres gouvernements pour pouvoir discuter d'une politique globale et intégrée du transport ferroviaire, tout comme cela s'est fait dans les pays qu'on vient de citer, dans les pays de la CEE. Ce sont des pays souverains qui ont réussi à s'entendre sur

une politique et qui, aujourd'hui, font la leçon au Canada qui lui n'a pas réussi à s'entendre encore avec les gouvernements qui l'entourent.

Donc, c'est bien sûr que le Québec est prêt et il veut être partie prenante des décisions. Le Québec souverain n'élèvera pas de frontières entre les provinces du reste du Canada. Donc, à ce moment-là, je pense qu'il est très important que le Québec ait son mot à dire et qu'une table de concertation et de discussion franche soit mise sur pied pour faire un portrait et prendre des décisions concernant le transport ferroviaire.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, on n'entend que la démagogie de l'opposition. On dit que tout va se régler à la condition que le Québec devienne un pays indépendant. Mais il y a quand même le constat suivant que nous devons faire dans la situation du rail et des emplois que cela représente au Québec.

Par exemple, CN contribue plus de 500 millions de dollars en salaires et bénéfices au Québec. Il y a plus de 300 millions de dollars en achats, il y a plus de 100 millions de dollars en taxes, il y a plus de 100 millions de dollars en pensions et bénéfices. Il ne faut pas oublier non plus que CN maintient près de 8 000 emplois au Québec et que 30 p. 100 de tous les employés de CN se retrouvent au Québec.

Il est certain que 68 ou 70 p. 100 des cadres supérieurs se retrouvent dans la province de Québec. Au lieu de parler de Constitution et de nous dire que la seule façon de s'en sortir au Québec, surtout dans le domaine du rail et du transport, c'est de faire la souveraineté, cela fausse vraiment le débat. J'ai invité l'honorable député à informer sa maison-mère à Québec et de lui dire que nous, on est prêts à négocier, on est prêts à travailler en vraie fédération.

Je dois quand même rappeler au député que la fédération canadienne est un succès retentissant. Vous n'avez qu'à explorer cette question avec un peu plus de fond et un peu plus d'honnêteté, et tâchez de vous reculer un peu de la partisanerie séparatiste et souverainiste qui ne règle en rien l'avenir du CN et du transport au Canada, et surtout au Québec.

M. Fillion: Monsieur le Président, j'ignore lequel des deux est le plus démagogique. Les faits qu'on vient de citer et les chiffres qu'on vient de citer nous indiquent bien sûr un certain pourcentage d'emplois.

• (1615)

Ce que ces chiffres ne montrent pas c'est combien d'emplois vont disparaître en se posant des questions sur ces lignes ou en les faisant disparaître. Combien d'emplois précaires viendront remplacer ces emplois qui sont fort rémunérateurs? C'est là la question.

Quant à la fédération canadienne, nous avons vu jusqu'où cela nous a menés depuis cent ans. La fédération est un gros bateau qui est en train de couler actuellement. On n'a qu'à regarder son déficit, sa dette et ainsi de suite. Je pense que les Québécois et les Québécoises ont la réponse lorsqu'ils regardent les chiffres réels et non pas des chiffres qui tentent de camoufler certaines vérités. Il y aura perte d'emplois si on abandonne ces lignes de chemin de fer et ces emplois seront remplacés par des emplois très précaires.

Le président suppléant (M. Kilger): Je profite tout simplement de l'occasion pour rappeler à tous et chacun de passer par l'intermédiaire de la Présidence. Je cède donc la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Gagnon: Monsieur le Président, encore une fois on parlait de VIA Rail et du CN. On peut quand même parler de VIA Rail. Il y a quand même 1 600 emplois, 45 p. 100 des emplois et des employés de VIA Rail se trouvent au Québec. Quel scénario l'opposition nous propose-t-elle? Je ne comprends plus. On parle d'un système national de transport intégré et après on nous dit: Si on veut passer à un transport national intégré, il faut passer par l'indépendance, c'est-à-dire la souveraineté.

On prend du recul. Je demande à l'opposition de dire oui à la fédération canadienne, oui on peut travailler ensemble, oui on veut conserver les 8 000 ou 10 000 emplois qui dépendent du CN et de VIA Rail au Québec. Je trouve que Montréal est quand même la plaque tournante de l'industrie et je crois qu'on met en péril ces emplois si on poursuit dans cette logique bloquiste qui ne règle en rien l'avenir des travailleurs et travailleuses de cette industrie si importante au Québec.

M. Fillion: Monsieur le Président, je vais m'attarder simplement à la dernière partie du commentaire qui a été fait. On vient de me signaler que Montréal était la plaque tournante. Oui, c'est une plaque tournante qui est en train de déménager à cause de coupures qui ont été faites sans discussion, suite à la fermeture et à l'abandon de certaines lignes, puisque lorsqu'on faisait des calculs pour fermer des lignes, on y ajoutait les frais de réparation qui étaient faits bien souvent dans d'autres centres.

Donc, les chiffres qui sont indiqués actuellement ne donnent pas une vue exacte des choses, ce n'est pas la réalité. C'est bien dommage, mais encore une fois je dois vous signaler que le fédéralisme canadien ne sert pas actuellement les intérêts des Québécois et des Québécoises, quoi que vous en pensiez.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour venir appuyer les dires de mon collègue au sujet du renouveau de l'industrie du transport ferroviaire au Canada. Comme lui, j'estime que le transport ferroviaire est d'une importance capitale pour les expéditeurs. Le réseau ferroviaire canadien est le troisième plus important au monde et l'apport des transporteurs ferroviaires à l'économie canadienne et à la création d'emplois pour des milliers de Canadiens est appréciable.

Nos expéditeurs font face à une vive concurrence sur les marchés mondiaux et exigent à juste titre un système de transport efficace pour les aider à y prospérer. Nos exportateurs doivent compter sur des tarifs de transport réduits pour soutenir la concurrence mondiale.

Les compagnies ferroviaires ont lancé diverses initiatives visant à les rendre plus efficaces. Elles tentent de vendre ou d'abandonner leurs lignes improductives. Par exemple, le CN projette de céder ses lignes situées dans le nord du Québec à des exploitants de chemins de fer secondaires fort probablement. De son côté, le CP est en pourparlers avec le groupe Irving pour la vente d'une partie de son réseau situé au Nouveau-Brunswick.

La vente de ces actifs aiderait à maintenir l'accès aux réseaux pour certains expéditeurs et permettrait aux transporteurs ferroviaires de se défaire de lignes non rentables. Comme mon collègue l'a fait remarquer, il existe malheureusement des obstacles, tant fédéraux que provinciaux, à la création de chemins de fer secondaires à partir des lignes cédées par les transporteurs ferroviaires de la classe un. Je suis d'accord également pour inclure une revue de cette question dans notre projet de renouveau du transport ferroviaire.

● (1620)

Les compagnies ferroviaires se doivent aussi de progresser sur d'autres fronts. Elles doivent continuer à améliorer la qualité de leurs services aux expéditeurs si elles sont appelées à concurrencer le secteur du camionnage et les transporteurs ferroviaires américains. Elles doivent continuer d'améliorer le rapport avec l'industrie du camionnage de façon à rendre l'ensemble du système de transport plus efficace pour les expéditeurs canadiens.

La responsabilité, à ce dernier égard, n'incombe pas qu'aux transporteurs ferroviaires. La main–d'oeuvre est un facteur déterminant de la situation des transporteurs ferroviaires par rapport à la concurrence et de leur rentabilité. Un transporteur ferroviaire ne peut pas survivre sans une main–d'oeuvre qualifiée et dévouée.

Mon collègue l'a mentionné, les salaires versés aux employés des chemins de fer sont parmi les plus élevés dans l'industrie du transport. Leur pouvoir de négociation basé sur l'importance historique des chemins de fer leur a permis d'obtenir des taux de rémunération on ne peut plus généreux et une sécurité d'emploi enviable.

Toutefois, les ententes conclues à ce chapitre ne sont guère réalistes dans l'actuel milieu d'exploitation ferroviaire. Les compagnies ferroviaires demandent une plus grande marge de manoeuvre que ce que prévoit les conventions collectives en vigueur pour le déploiement de leurs ressources humaines. Employés et syndicats veulent, par contre, protéger leurs acquis au chapitre des emplois et des avantages sociaux.

Employeurs et employés doivent s'entendre au sujet de la situation actuelle. Les compagnies ferroviaires sont aux prises avec des problèmes de rentabilité, ce qui les gêne dans leur tentative d'atteindre l'efficacité dont les expéditeurs auront si besoin à l'aube du XXIe siècle.

Il est indispensable que tous les intervenants contribuent au renouveau du transport ferroviaire au Canada, et notre gouvernement est conscient du rôle qu'il est appelé à tenir à cet effet.

Le gouvernement se doit d'établir un système de réglementation suffisamment souple pour que les compagnies ferroviaires puissent maximiser leur efficacité.

Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que le système actuel gêne les chemins de fer de plusieurs façons. Ces derniers doivent suivre un processus long et ardu avant de mettre en oeuvre des décisions qui, si elles étaient prises dans un autre secteur, seraient de nature purement commerciale.

Les intérêts des expéditeurs et des collectivités desservies ne doivent pas être négligés, mais il nous faut envisager la possibilité d'accorder aux chemins de fer une plus grande marge de manoeuvre pour la restructuration et la modernisation de leur réseau.

Il faut que nos deux paliers de gouvernement en viennent à examiner la façon de simplifier les règles du jeu auxquelles les chemins de fer canadiens sont confrontés actuellement: la concurrence de l'industrie canadienne du camionnage et des transporteurs ferroviaires américains.

Tout comme mon collègue, j'estime que le régime fiscal imposé aux chemins de fer canadiens est beaucoup plus astreignant que celui de l'industrie canadienne du camionnage ou des chemins de fer américains. Le gouvernement devrait considérer l'importance de ce facteur dans la route des transporteurs ferroviaires vers la rentabilité.

En ce qui concerne la structure de l'industrie, mon collègue a fait état de l'étude que fera le gouvernement au sujet de l'offre spontanée de CP Rail pour l'achat des biens du CN situés à l'est ainsi que du groupe de travail gouvernemental sur la commercialisation du CN.

J'en profite pour souligner que le gouvernement doit examiner toutes les options de restructuration des chemins de fer, tout en rappelant qu'une restructuration d'entreprise ne représente pas la panacée dans le secteur ferroviaire.

Je viens de mettre au premier plan les questions à débattre par plusieurs intervenants, soit les chemins de fer, la main–d'oeuvre et le gouvernement pour le renouveau du transport ferroviaire au Canada. Les tables rondes régionales et nationales qu'organise Transports Canada sur ce projet et que mon collègue a abordées permettront au gouvernement d'obtenir les commentaires des intervenants sur les efforts qu'ils déploient actuellement dans ce dossier.

En conclusion, permettez–moi de rappeler que notre gouvernement est des plus actifs dans le renouveau du transport ferroviaire. Toutes les parties ont cependant un rôle à tenir à cet égard. Notre participation à tous est requise pour la rentabilité des chemins de fer. Il en va des intérêts certes de ces compagnies, mais également de nombreux Canadiens pour qui ce mode de transport est indispensable.

[*Traduction*]

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui, parce que je suis très favorable au transport ferroviaire et parce que je crois beaucoup à l'avenir du TGV, mais dans le contexte d'un réseau de transport intégré dans l'est du Canada. Je doute qu'on privilégie de nouveau un mode de transport plutôt qu'un autre dans une région du Canada.

Compte tenu de la position que défendent les gens d'en face, je voudrais expliquer à la Chambre certains de principes qui sous–tendent la position du gouvernement à l'égard de cette question très importante.

En novembre 1991, le ministre fédéral des Transports de l'époque, de concert avec ses homologues du Québec et de l'Ontario, a annoncé la tenue d'une étude de faisabilité conjointe sur l'exploitation d'un TGV dans le corridor reliant les villes de Québec et de Windsor. Ce corridor est le plus achalandé au Canada.

L'étude devait durer de 18 à 24 mois et son coût de 6 millions de dollars devait être partagé également entre les trois gouverne-

ments. La décision de réaliser cette étude a donné suite aux recommandations publiées en mai 1991 par un groupe de travail conjoint Québec–Ontario. Le groupe de travail avait conclu que la décision définitive d'aller de l'avant avec un projet de TGV ne pouvait être prise sans une étude plus détaillée.

L'étude porte notamment sur des prévisions concernant le trafic, les parcours, les technologies disponibles, les questions environnementales, les possibilités de financement par le secteur privé et par les divers gouvernements intéressés.

Toutes ces questions sont essentielles pour prendre une décision judicieuse d'aller de l'avant ou non avec le TGV. Si nous décidions d'exécuter le projet, il fallait aussi décider du mode d'exécution. Pour que le projet réussisse, nous devons obtenir tous les renseignements disponibles.

Le rapport de mai 1991 a aussi recommandé que le gouvernement du Canada participe activement à l'étude. Et c'est ce que nous faisons. Cette étude de faisabilité a pour objet de déterminer si le gouvernement devrait établir ou appuyer des services ferroviaires passagers à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor.

Nous savons tous, y compris les députés d'en face, que les gouvernements ne sont pas toujours les mieux placés pour exploiter des services de ce genre. Souvent, ils ne sont pas les mieux placés pour financer des services de ce genre. Ils le sont parfois, mais il faut déterminer si c'est le cas ici. Si le gouvernement décide d'établir les services, il devra les payer et les exploiter. Cette étude vise à déterminer quel serait le meilleur partenariat entre le secteur privé et le secteur public, y compris le gouvernement fédéral qui, je le répète, s'intéresse beaucoup à ce projet.

Or, les députés d'en face accusent le gouvernement d'avoir adopté une politique à courte vue. En général—c'est du moins comme cela que je l'entends—une politique à courte vue ne tient pas compte du long terme. J'estime que dans ce cas–ci, il nous faut une vision à long terme plutôt que des mesures de circonstance. L'étude des répercussions et de l'incidence du TGV dans l'est du Canada est effectivement conforme à une bonne vision à long terme.

Établir un système ferroviaire moderne, ce n'est pas comme ouvrir un sentier dans le bois. Il ne suffit pas de défricher à la hache en espérant aboutir au bon endroit. C'est un projet d'intérêt public important qui demande du temps et de la planification, et, partant, de l'information et une bonne étude.

• (1630)

À mon avis, le gouvernement fédéral fait preuve de responsabilité envers les Canadiens en ne se lançant pas aveuglément dans l'aventure du TGV. Il serait irresponsable de mettre en oeuvre un projet d'une telle ampleur sans recueillir d'abord toute l'information nécessaire.

L'étude en cours est la plus vaste et la plus approfondie a avoir été entreprise au Canada concernant le TGV. Plus d'une trentaine d'experts–conseils y participent. Cette étude n'intéresse pas seulement le transport ferroviaire et ses diverses options, mais aussi l'incidence de ces propositions sur le transport aérien, le transport par autobus, le camionnage dont le député d'en face vient de parler, et tous les autres moyens de transport.

La circonscription de Peterborough, que je représente ici, est située le long de ce corridor. Il y a là–bas l'une des rares grandes compagnies d'autocar du Canada, la Trentway Wagar. Je crois qu'il faut encourager des compagnies de ce genre et la Voie maritime de la même façon qu'on encourage l'industrie canadienne du camionnage. Le corridor Québec–Windsor est probablement la voie de transport la plus fréquentée et la plus complexe au monde. La Voie maritime longe ce corridor. Selon un rapport que la Chambre a reçu, la Voie maritime éprouve des problèmes. Nous avons besoin de la Voie maritime et cela, autant dans l'est que dans l'ouest du Canada.

Les députés d'en face s'inquiètent de l'état des routes au Québec. Je m'inquiète de l'état des routes en Ontario. Je sais que ce dont nous avons besoin dans ce corridor, c'est la bonne combinaison entre le transport aérien, le transport routier par autocar et par camion et le transport maritime. C'est pourquoi le gouvernement examine l'impact d'un TGV sur tous ces moyens de transport dans l'est du Canada et dans tout le pays, impact qui, nous l'espérons, sera positif.

En examinant la possibilité d'implanter un TGV, nous devons penser non seulement aux prochaines années, mais aux prochaines décennies. Est–ce déplacé que de faire une étude approfondie sur un projet de si grande envergure qui a autant de ramifications? Je dirais que non. Le gouvernement ne manque certainement pas de vision en entreprenant une telle étude. Nous devons examiner les coûts et les avantages réels à long terme pour pouvoir déterminer de façon juste la faisabilité d'un projet d'infrastructure de ce genre qui représente des milliards de dollars.

[*Français*]

Les bénéfices apparents à court terme ne devraient pas motiver notre décision sur l'avenir d'un train à grande vitesse. Le gouvernement a démontré son engagement envers la réduction du déficit. En raison du niveau très élevé des déficits, les gouvernements voudront s'assurer que les nouveaux projets d'infrastructure ne nécessiteront pas une somme considérable de fonds publics.

[*Traduction*]

Nous devons examiner les sommes que nous allons dépenser et la façon dont elles seront dépensées. Je le répète, la possibilité d'implanter un TGV doit être examinée dans le contexte plus large des besoins globaux en matière de transport au Canada.

Selon l'échéancier actuel du gouvernement, le rapport final de cette étude que je viens de décrire doit être présenté aux trois gouvernements, soit les gouvernements du Québec et de l'Ontario et le gouvernement fédéral, au début de 1995. À l'instar des autres députés de ce côté–ci de la Chambre, je suis impatient de lire ce rapport et je veux que nous ayons le meilleur système de transport intégré dans l'est du Canada.

Les crédits

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui sur la motion de mon collègue, sur le transport ferroviaire au Canada. Je vais surtout m'attacher à la dimension du transport des voyageurs et illustrer mon propos en faisant le lien avec les lignes de transport–voyageurs Jonquière–Montréal et Senneterre–Montréal.

• (1635)

Quand on parle du transport–voyageurs par train, on a l'impression, à entendre souvent certains chroniqueurs et certaines réflexions, qu'on parle d'un moyen de transport du XIX^{e} siècle, qu'on parle de chevaux et de diligences. Il faut bien être conscient que le moyen de transport–voyageurs par train est un moyen de transport moderne, efficace, qui est un choix heureux pour nombre de pays où le transport–voyageurs est particulièrement efficace. On peut citer le Japon, la Corée, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la France et même les États–Unis, qui est un pays qui possède un territoire qui se rapproche de celui du Canada.

C'est sûr que le transport–voyageurs a des problèmes au Canada. Nous sommes un pays qui a une faible densité de population. Nous sommes par contre un pays qui a une infrastructure ferroviaire très importante, la troisième ou la quatrième du monde. Nous avons un passé qui s'est modelé autour du chemin de fer. Les compagnies de chemin de fer, que ce soit celles de l'Ouest ou celles qui ont traversé le Québec vers l'océan Atlantique ont façonné notre histoire. Elles ont été importantes dans notre histoire.

On peut dire qu'actuellement le Canada est un pays bien pourvu en termes d'infrastructures ferroviaires et en termes aussi de moyens de transport pour accommoder les voyageurs par train. Par contre, on a des problèmes. Certaines lignes ont des difficultés. On sait que le transport–voyageurs est assez fortement subventionné au Canada et on en reparlera tout à l'heure. On parle de faible achalandage, on a des difficultés. On sait que le transport par train c'est peut–être 3 p. 100 du transport–voyageurs au Canada et si on regarde seulement le transport en commun, c'est à peu près 12 p. 100. Je ne nierai pas que de sérieux problèmes existent. Je veux établir deux choses pour continuer mon exposé.

D'abord, j'aimerais que tout le monde comprenne que le chemin de fer c'est un moyen de transport efficace pour les voyageurs et c'est un moyen de transport aussi qui a ses lettres de créance, ses lettres de noblesse.

Au Canada, en 1977, on a retiré la responabilité du transport–voyageurs aux compagnies Canadien National et Canadien Pacifique et on l'a donné à une nouvelle compagnie créée qui s'appelle VIA Rail. C'est une compagnie qui est une créature du gouvernement en ce sens que c'est le gouvernement qui a décidé que le transport–voyageurs au Canada se ferait au moyen de cette compagnie–là. C'est une compagnie qui n'a pas eu de capital de départ. Il n'y a même pas eu de loi pour l'encadrer, en ce sens que c'était un décret. À ce moment–là, il reste que l'autonomie de cette compagnie–là, son pouvoir, son indépendance par rapport au gouvernement a été grandement réduite en vertu de cette situation. La compagnie s'engageait simplement à gérer et à commercialiser le transport par train au Canada. Il faut dire qu'au moment de sa formation, VIA Rail a hérité d'un parc de voitures et de locomotives qu'on pourrait qualifier d'inadéquat. Le système n'avait pas été renouvelé. Il y a des équipements qui étaient vieux et qui avaient besoin d'être remplacés.

VIA Rail s'est établi. Il était entendu que le gouvernement venait éponger les dettes de VIA Rail, les coûts d'exploitation. Chaque année, une subventiona été fournie de façon à ce que VIA RAil puisse continuer à exercer ses responsabilités. C'est environ 300 millions par année et dans les prochaines années, des coupures sont prévues par le ministère des Transports. On voit quand même que l'avenir de VIA Rail est dans une situation inquiétante. Dans les dernières années, une commission royale d'enquête sur le transport–voyageurs, qui a coûté en passant 23 millions de dollars, a été mise sur pied. D'après ce que je sais, la conclusion de cette commission d'enquête sur le transport ferroviaire, c'est de laisser le marché décider des services qui doivent être fournis et de faire payer par l'utilisateur la totalité des coûts des services.

• (1640)

Autrement dit, il y a un courant de pensée actuellement au Canada qui dit que le transport ferroviaire c'est simplement un service comme un autre, même pas un service public, c'est comme n'importe quelle entreprise privée. Si l'entreprise ne couvre pas ses frais, elle n'a qu'à fermer sans que les pouvoirs publics aient quelque responsabilité dans cette fermeture.

Je pense que nous sommes dans une situation critique. Les régions, ma région du Saguenay—Lac–Saint–Jean, celle de l'Abitibi, se sont développées en partie à cause du chemin de fer. On pourrait dire que nous avons simplement un attachement nostalgique à ce moyen de transport, mais ce n'est pas le cas. Nous croyons que le chemin de fer peut devenir, au Canada, si on l'intègre avec les autres moyens de transport, un service efficace et rentable.

Je prends par exemple la région du Saguenay—Lac–Saint–Jean. Nous avons une ligne de transport–voyageurs qui va de Jonquière jusqu'à Montréal. Il y a des problèmes. Il y a des problèmes d'achalandage, quoique ces dernières années on a noté une augmentation notable du public qui a utilisé ce moyen de transport. Il y a des problèmes parce que le train c'est presque un moyen de transport public qu'on cache.

D'abord, il y a seulement trois trains qui partent de Jonquière par semaine. Ça prend quand même quelqu'un qui a du temps pour voyager par le train ou qui est maître de son horaire. Les heures ne sont pas très facilitantes. Il y a de gros problèmes de correspondance. Je peux citer mon cas. Si je veux venir à Ottawa par train, je ne peux me rendre en une journée. Il faut que je couche à Montréal et que je prenne le train le lendemain pour me rendre à Ottawa.

Le temps de parcours est à repenser; ça prend environ huit heures et demie pour venir de Jonquière à Montréal, c'est long. Cela pourrait être beaucoup mieux. Le temps pourrait être amélioré, si on considère les tables de vitesse qui pourraient être appliquées et si on considère aussi qu'on pourrait donner priorité aux trains de voyageurs plutôt qu'au transport de marchandises, comme c'est le cas actuellement.

Il y aurait aussi des problèmes techniques à régler. Je pense à la réservation de billets, il n'y a aucun terminal à Jonquière pour

réserver des billets. Chaque fois qu'on achète un billet, la préposée doit téléphoner à Montréal. Si on veut tuer le système de réservations, je pense que c'est la meilleure façon. Quant à la publicité, il n'y en a aucune. Je n'ai jamais vu dans ma région de publicité pour présenter le service de train voyageurs, que ce soit pour les tarifs, le temps ou les périodes. Il y a de gros problèmes.

Tout cela pourrait être grandement amélioré. Mon collègue le député de Champlain a déposé cet été un mémoire au ministre du Transport faisant valoir qu'il y a beaucoup de municipalités entre Jonquière et Montréal, et Montréal et Senneterre, qui ne sont pas desservies par la route. Le train, c'est un peu le seul moyen de transport public pour ces localités et ce sont quand même des localités où il y a une population importante.

Je pense entre autres sur la ligne entre La Tuque et Senneterre, à des localités comme Weymontachie où il y a 570 personnes, à Casey où il y a 250 personnes, Parent où il y a 815 personnes. Il y a des citoyens le long de la voie ferrée qui ont besoin de ce service pour pouvoir aller vers les grands centres et vaquer à leurs obligations.

En ce qui concerne le transport des voyageurs, dans certains pays le train est un moyen de transport efficace, c'est un moyen de transport rentable dans une certaine mesure, et au Canada on ne semble pas en avoir conscience, on n'a pas l'air de prendre conscience de l'importance de ce moyen de transport. L'illustration que je vous ai donnée en ce qui concerne la ligne Jonquière/Montréal, le montre bien, en ce sens qu'on n'a rien fait pour essayer d'améliorer les services. On n'a rien fait pour montrer aux gens que c'est un moyen de transport efficace.

• (1645)

Monsieur le Président, avant de terminer, parce que je veux quand même que mes confrères aient le temps de s'adresser à la Chambre sur le sujet, je voudrais quand même dire qu'il serait important qu'au Canada, au lieu de mettre de côté un moyen de transport public de voyageurs en évoquant une certaine rentabilité et les lois marchandes, il serait important qu'on regarde un petit peu plus loin pour se rendre compte, par exemple, que le transport des voyageurs peut représenter une économie d'énergie ainsi qu'un acquis en ce qui concerne la qualité de vie des voyageurs. Il est souvent beaucoup plus agréable de voyager par train que de voyager en autobus en étant serrés comme des sardines dans le fond de l'autobus.

Il y a aussi une économie de l'espace physique parce que la concurrence pour le transport public de voyageurs par chemin de fer c'est la route et l'autobus, mais surtout l'automobile. Si on considère ce qui s'est passé dans les dernière années et ce qui s'en vient dans l'avenir, le parc automobile augmente beaucoup. Cela veut dire qu'il va falloir de plus en plus de routes, qu'il va falloir de plus en plus d'espace, qu'il va falloir aussi tenir compte du fait que sur ces routes il y a beaucoup de circulation et beaucoup d'automobiles. Alors, il y a un problème de sécurité assez important. Et il va falloir aussi, si la quantité d'automobiles sur les routes continue d'augmenter, voir à la construction d'infrastructures coûteuses.

Alors, au Canada, au lieu de prendre simplement une attitude comptable très à court terme, si on regarde le chemin de fer et si on l'intègre avec les autres transports publics et le transport automobile, je pense qu'il y a moyen de faire en sorte que nous ayons un système de transport moderne où les besoins de la population ainsi que les coûts de transport sont pris en considération. Je ne nie pas qu'il faille diminuer le plus possible le coût des infrastructures et du transport ferroviaires, mais je pense qu'en intégrant et surtout en se rendant compte qu'une subvention accordée par l'État aux chemins de fer représente probablement, à long terme, des routes en moins à construire et une augmentation de la sécurité qui se reflète par une quantité moindre d'accidents lors des déplacements par automobile. Je pense que c'est à considérer aussi.

Alors, quand on me dit qu'il faut couper le transport des voyageurs par chemin de fer parce que ce n'est pas rentable, je pense qu'il faut regarder aussi ce que coûte le transport routier en infrastructures, en pollution, en environnement et en espace utilisé pour la construction des routes. Il faut tout prendre en considération.

J'espère que la journée d'aujourd'hui permettra aux responsables du gouvernement libéral de se rendre compte de leurs responsabilités et qu'ils prendront conscience que le chemin de fer doit entrer en ligne de compte quand on parle du transport des voyageurs au Canada.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'écoute les députés du Bloc québécois parler de leur position et plusieurs choses semblent revenir souvent dans ce qu'ils disent.

Tout d'abord, ils attendent encore que le gouvernement injecte davantage d'argent au Québec en accordant des subventions pour aider à maintenir un service ferroviaire qui, dans l'ensemble du Canada, éprouve énormément de difficultés à faire ses frais.

Nous avons entendu les bloquistes parler à plusieurs reprises d'un train rapide entre le Québec et l'Ontario, même si rien ne prouve qu'un tel train serait rentable. D'ailleurs, toutes les statistiques dont je dispose indiquent le contraire. Un tel train serait inévitablement déficitaire.

Je me demande comment un parti qui est très conscient de la position financière, de la crise, que le Canada traverse peut continuer de demander avec autant de constance que le gouvernement emprunte davantage d'argent pour fournir des services et des infrastructures au Québec. Il est insensé que les députés bloquistes continuent de croire que l'argent pousse dans les arbres et que le Québec subit un préjudice depuis 20 ou 30 ans. De tels raisonnements sont tout simplement illogiques. En fait, depuis de nombreuses années, le Québec accumule les déficits dans le système de péréquation. On ne peut pas vraiment dire que le Québec soit saigné de ses fonds.

• (1650)

J'arrive à ma dernière remarque. Le Bloc québécois, qui demande toujours plus de fonds pour les infrastructures et les services au Québec, est arrivé à la Chambre des communes dans le but avoué de faciliter la séparation du Québec.

De toutes les propositions illogiques que j'ai entendues dans ma vie, la pire est celle des bloquistes qui ont l'audace de demander à la Chambre des communes de consacrer toujours plus d'argent au Québec tout en s'efforçant de réaliser la sépara-

tion de cette province. Quelle est la logique dans tout cela? Finiront–ils par se faire une idée? Il est illogique de rester ici à les écouter.

[*Français*]

M. Caron: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'injecter de l'argent au Québec, il s'agit d'injecter de l'argent dans le transport ferroviaire au Canada, parce que c'est un moyen de transport efficace, pour les voyageurs et pour les marchandises.

Mon collègue évoque une perspective comptable et parle de rentabilité, mais je vous dirai que si on prend la même perspective, est–ce que le Canada est rentable? Chaque jour, nos collègues du Parti réformiste nous disent que la dette augmente, qu'on est près de la faillite. On parle de faillite, alors, à ce compte–là, parce que le Canada n'est pas rentable, fermons le Canada. Je le dis avec le sourire, parce que mon collègue sait bien que ce n'est pas si simple.

Un pays doit donner des services publics à ses citoyens, que ce soit l'éducation, les hôpitaux, les routes, l'armée, les impôts, aller chercher les taxes, un minimum de fonction publique. Et toutes ces choses, si on les regarde à très court terme, on peut toujours dire qu'elles ne sont pas rentables. Par exemple, si je considère chez nous l'hôpital de Jonquière, est–ce que c'est un hôpital rentable? J'ai l'impression que ça coûte beaucoup plus cher que ce que les gens dépensent individuellement pour être soignés.

À ce compte–là, on pourrait bien dire: «Privatisons.» Mais, si on privatise les hôpitaux, les écoles, les routes, l'armée, les prisons, à un moment donné, on va privatiser le gouvernement et il n'y aura plus de gouvernement, il n'y aura plus de pays et il n'y aura plus d'État.

Je pense qu'il faut regarder un petit peu plus loin. Il faut regarder aussi l'histoire. Il faut voir que de tout temps, les services publics ont été subventionnés par l'État, et ce qui fait qu'il y a un État, c'est que l'État puisse donner le service public. Et nous pensons, nous, que les transports au Canada, que ce soit le transport routier, que ce soit le transport ferroviaire qui s'intègre à tout cela, font partie des services publics et que les citoyens, compte tenu des taxes qu'ils paient, sont en droit d'avoir des services adéquats à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Harris: Monsieur le Président, je pense que les députés du Bloc Québécois ne se rendent tout simplement pas compte de la situation. Le Canada est presque complètement à sec, si ce n'est pas déjà le cas. Nous avons une dette de 535 milliards de dollars. Nous avons un déficit budgétaire annuel de 40 milliards de dollars. Il n'y a tout simplement pas d'argent pour accroître les services. Le seul moyen de le faire à ce stade, c'est d'augmenter les impôts. Bien franchement, ce n'est pas une proposition viable. Les contribuables canadiens, aussi bien les particuliers que les sociétés, croulent sous les impôts. Ils ne peuvent pas en payer davantage.

Si nous ne mettons pas de l'ordre dans nos finances, si nous ne freinons pas le déficit, si nous ne commençons pas à réduire notre endettement, le Canada va se heurter à un mur. Et tous ces services, ces services de transport, ces services hospitaliers, tous ces services, ces infrastructures dont parlent les députés du Bloc Québécois, vont simplement devoir disparaître, un point c'est tout.

Le moment est venu pour le Canada d'établir une nette distinction entre ses désirs et ses besoins. Ce dont nous avons besoin, c'est ce que nous avons les moyens de nous offrir; ce que nous désirons, c'est ce que nous n'avons pas les moyens de nous offrir. Les bloquistes parlent de ce qui est désirable, mais il ne devrait même pas en être question à l'ordre du jour maintenant, étant donné notre situation financière.

• (1655)

[*Français*]

M. Caron: Monsieur le Président, quand on regarde un pays, on peut regarder sa dette, mais il faut aussi regarder les actifs. Est–ce que le Canada vaut plus que les 500 milliards de dette que nous avons actuellement? Si le Canada ne vaut pas plus que ça, à ce moment–là, il est sûr qu'on va disparaître. Mais si on regarde ce que vaut le Canada, tous les actifs, la production, si on regarde ce qu'on est, toutes nos richesses naturelles, mettez tout ça ensemble et mettez ça à côté de notre dette, je pense qu'il y a une bonne différence. Mon collègue conviendra que simplement regarder la dette sans regarder les actifs, en bon procédé comptable, c'est un peu court.

Alors, je m'arrête, monsieur le Président, je veux simplement dire que je pense qu'il faut aussi regarder l'actif au lieu de simplement regarder la dette.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je veux tout simplement féliciter mon collègue pour son excellente analyse et surtout pour avoir expliqué aux réformistes qui ne comprennent strictement rien qu'il y a une différence entre un actif et une dépense.

Quand on a un actif qui est productif et qui risque de le devenir aussi à long terme, si on investit dedans et qu'il correspond à une tendance internationale qui fait en sorte qu'on utilise de plus en plus le système ferroviaire pour se déplacer, alors je pense qu'il va comprendre un jour qu'on peut enrichir un pays avec des actifs et qu'on peut aussi en arriver à contrôler les dépenses.

Si on écoutait les gens du Parti réformiste, avec qui j'ai l'honneur de travailler tous les jours au Comité des finances, on viderait, je vous dirais, neuf dixièmes du Canada pour remplir le dizième qui reste, parce qu'il n'y a rien de viable, selon eux. Alors, s'il n'y a rien de viable, je me demande ce qu'ils font dans un parti fédéraliste. Il faut démanteler ce pays–là. S'ils n'y croient pas en ce pays–là, pourquoi demeurent–ils en politique? Est–ce qu'ils sont là pour améliorer les choses ou s'ils sont là pour se faire des complices d'une démolition en règle? Quand ce n'est pas le système ferroviaire, on démolit en règle les programmes sociaux. On a commencé par l'assurance–chômage, l'éducation postsecondaire, la santé. Alors si c'est ça faire de la politique, pour eux, alors chapeau!

Le président suppléant (M. Kilger): Un bref commentaire du député de Jonquière.

M. Caron: Monsieur le Président, mon collègue a très bien résumé. Un pays, c'est plus qu'un compte de banque, c'est plus qu'un rapport de comptabilité. C'est ce qu'on veut faire nous au Québec. On espère avoir l'occasion de le faire prochainement. À ce moment–là, on va pouvoir dire aux gens du Parti réformiste que ça peut très bien fonctionner, même avec des gens comme nous qui ont l'air un peu rêveur, mais quand on n'a pas de rêves, on meurt, monsieur le Président.

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, il est bien beau de vouloir démembrer un pays, mais en même temps démembrer le système de voies ferrées au Canada, c'est quelque chose qui serait trop facile à faire.

Les Canadiens et Canadiennes ont été amenés à croire que le Canadien National est une compagnie qui n'est pas efficace et qui ne répond pas aux besoins des Canadiens. En faisant un peu de recherche, on se rend compte que le Canadien National, avec les lois du gouvernement du Canada qui lui sont imposées, qui l'empêche de devenir compétitif, qui l'empêche d'aller vendre des parts lorsqu'il est temps d'avoir un peu d'actifs, le Canadien National, lorsqu'il a besoin d'argent, il faut qu'il aille emprunter de la banque ou emprunter de différents individus, alors que le Canadien Pacifique peut vendre des parts.

Même avec ce terrain de jeu qui n'est pas compatible, qui n'est pas semblable, le Canadien National est venu à bout de prendre des décisions qui ont été très importantes. Il a été critiqué lorsqu'il a pris la décision de bâtir le tunnel pour raccourcir de 12 heures le trajet Montréal—Chicago. Les premiers à le critiquer étaient leurs compétiteurs.

Alors aujourd'hui, il est facile de se lever en Chambre et dire que l'on est contre toute démarche pour essayer de sauver le Canadien National, juste pour être contre. Il faut faire face au fait qu'au Canada, les brouettes d'argent qui viennent des contribuables, pour les sociétés de la Couronne, lorsqu'elles ont des difficultés, c'est fini. Il faut devenir efficace, il faut devenir innovateur, et puis on sait déjà que le Canadien National est une compagnie qui peut faire compétition de front commun avec Canadien Pacifique sans aucune difficulté. Je suis même convaincu qu'il est encore plus capable.

• (1700)

[*Traduction*]

Un autre point important est que, tandis que le CN investissait largement dans son infrastructure, le CP n'en faisait rien. Il est donc normal que maintenant, devant la nécessité d'investir lui aussi dans son infrastructure, le CP veuille faire ce qui s'est fait autrefois et demande au gouvernement: «Vendez–nous cette société pour un montant symbolique, et nous vous garantissons que vous ne perdrez plus d'argent.» Cette époque est révolue. Le CN est une société de grande valeur, malgré les pressions qu'exerce le gouvernement. Elle est efficace. Ses employés sont les meilleurs en Amérique du Nord. Ils veulent que le CN soit une entreprise qui marche bien.

Dans ma circonscription, Nickel Belt, nous avons formé un comité qui s'appelle Capreol Save Our Rail Committee. Sur la ligne du nord, nous avons dû repousser les offensives du CP qui, au départ, voulait fusionner avec le CN. C'est une quasi impossibilité quand on sait que les deux concurrents n'ont pas été des amis très proches pendant de longues années.

L'autre possibilité était d'acheter le CN pour une bouchée de pain, comme le système de transport à Québec a été acheté par un éminent Canadien, un concitoyen de Sudbury, je dois préciser. Il aurait dit: «Vendez–moi la compagnie pour un dollar, et je vous promets que nous ne perdrez plus un sou.»

Je suis un retraité d'Air Canada, une victime de la privatisation. Mais je suis maintenant le meilleur porte–parole que cette société puisse trouver, et je ne lui coûte rien. Cette entreprise était menottée, entravée par les lois fédérales, mais elle a connu une période de croissance.

[*Français*]

Lorsque je travaillais pour Air Canada, nous avions un programme qui permettait aux employés de faire des suggestions. Si ces suggestions permettaient de faire des économies on recevait 10 p. 100. On avait de très bonnes idées comme employés. Malheureusement, chaque fois qu'on avait une idée qui avait du bon sens pour rendre la compagnie rentable, la réponse était: Oui, mais la loi du Canada empêche les corporations de la Couronne de pouvoir faire cela.

Comment une telle compagnie peut–elle être concurrentielle sur le marché international? On le sait maintenant, nos compétiteurs ne sont pas à l'intérieur du Canada, ils sont un peu partout dans le monde. La compétition mondiale veut que le Canadien National puisse être compétitif sur un pied d'égalité avec CP.

[*Traduction*]

Dans ma circonscription, avec le concours du Capreol Save Our Rail Committee, nous avons organisé une campagne qui prendra de l'ampleur. Nous voulons faire connaître aux Canadiens les faits réels sur la situation du CN. Ce n'est pas une société inefficace. C'est une excellente société, et ses employés sont hors pair. Elle a un bon rendement et réalise des bénéfices malgré les lois auxquelles elle est assujettie.

Nous ne devons pas oublier que le secteur ferroviaire passe maintenant par où sont déjà passés les transports aériens. N'oublions pas que CP Air a été achetée par une société plus petite qu'elle, Pacific Western. À l'époque, la société souhaitait fusionner avec Air Canada, et ensuite elle a voulu l'acheter. L'histoire se répète.

Qu'ont dit les Canadiens? Qu'il nous faut de la concurrence. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir une seule compagnie aérienne ou une seule compagnie ferroviaire parce que les expéditeurs seront à leur merci.

Ce que demandent les Canadiens du Capreol Save Our Rail Committee, c'est la privatisation du CN. Les employés signent des cartes disant qu'ils veulent participer à cette transformation. S'ils le veulent, c'est parce qu'ils savent que, tant que le CN sera une société d'État, les autres sociétés chercheront à profiter de sa position favorable. Ceux qui sont le plus à même de profiter de la bonne position qu'occupe le CN, ce sont les employés. Nous

réclamons donc une privatisation dont les employés prendraient la tête, comme cela s'est fait chez Air Canada.

• (1705)

[*Français*]

Je pense qu'il est important de se rappeler, de se souvenir aussi qu'Air Canada, cette année, s'attend à au moins équilibrer ses livres et probablement faire un profit. Et la privatisation d'Air Canada a eu lieu pendant une récession. Pendant que des corporations au Canada ont fermé leurs portes, Air Canada a réussi à devenir la compagnie compétente qu'elle est aujourd'hui, et puis cette année, elle s'attend à avoir des livres équilibrés, ou peut–être même faire un profit.

[*Traduction*]

Si la société Air Canada y est parvenue durant une récession, je suis convaincu que le CN peut le faire alors qu'il y a une reprise économique. J'encourage tous les Canadiens à montrer leur désir de participer à une privatisation du CN dont les employés seraient les fers de lance.

Je ne reviendrai pas sans cesse sur le passé comme le font les députés du Bloc québécois. Je ne passerai pas en revue toutes les injustices dont ils ont parlé. Je me permettrai simplement de dire que l'atelier de réparations de Capreol, une installation moderne plus efficace que celle de Joffre, au Québec, a été fermée au profit de cette dernière. Comme de bons Canadiens qui se respectent, nous n'avons pas pleuré sans cesse sur notre sort. Nous avons essayé de trouver des solutions pour sauver ces installations. Nous n'avons pas abandonné. Les employés de ces installations sont en train de signer une entente pour acquérir des actions dans le CN. Il ne s'agit pas d'un engagement ferme, mais cela signifie qu'il existe une volonté en ce sens.

J'exhorte les Canadiens, les députés de l'opposition et tous les députés fédéraux à examiner sérieusement les avantages de privatiser le CN.

À titre d'ancien employé d'Air Canada et de retraité, je sais la fierté et la dignité qu'acquièrent les personnes qui, comme moi, ont été au service d'une entreprise pendant 25 ans. Dans le cas de l'usine de Capreol, trois générations sont visées. À propos de fierté, si quelqu'un demande à son grand–père comment les choses se passaient quand il travaillait pour la société de chemin de fer, lui, de son côté, il demande à son petit–fils ou à sa petite–fille comment les choses se passent aujourd'hui. La fierté de travailler pour une entreprise est un sentiment bien particulier qu'il faut avoir éprouvé. Il est trop facile de dire qu'on peut travailler pour une entreprise pendant de nombreuses années, bénéficier d'une excellente prime de départ et adorer cette entreprise ou obtenir une prime de départ pitoyable et s'en souvenir à tout jamais avec animosité.

Air Canada a déjà appartenu au CN.

[*Français*]

Les employés de ces compagnies, Air Canada et Canadien National, sont d'une race fière. Ce sont eux qui ont bâti la compagnie. Si j'ai une critique à faire à la compagnie Canadien National, c'est qu'il existe au Canada une attitude, parmi les Canadiennes et les Canadiens, à savoir que le Canadien National est une compagnie non efficace, est une compagnie qui perd de l'argent, qui prend des décisions qui n'ont aucun sens. Et si les Canadiens et les Canadiennes en sont venus à croire ça, et que moi, dans ma recherche, je découvre que les décisions prises par cette compagnie sont des bonnes décisions et qui aujourd'hui leur offre un profit, une rentabilité à la sortie d'une récession, déjà il faut croire qu'on ne peut garder le statu quo au Canadien national.

[*Traduction*]

Il faut que cela change. Les gouvernements doivent essayer de comprendre ce qu'ils doivent offrir à la population. Nous nous débattons pour offrir à la population des programmes sociaux, pour aider les nécessiteux, pour soigner les malades et pour nourrir ceux qui ont faim, tout en engloutissant des millions de dollars dans une entreprise qui peut mieux réussir toute seule. Le moment est venu pour les Canadiens de faire face à la réalité. Nous n'imprimons plus de billets de banque. Les temps sont durs, mais nous sommes en train de nous en sortir.

• (1710)

Le système ferroviaire s'inscrit dans notre stratégie nationale sur le transport des marchandises et des passagers. À mon avis, si les sociétés ferroviaires n'ont pas assuré efficacement le transport des passagers, c'est à cause des lois du gouvernement. Assouplissons celles auxquelles elles sont assujetties. Laissons–les concurrencer directement en modernisant les lois.

La concurrence ne se fera plus seulement entre le CP et le CN. Le CP et le CN doivent en effet se trouver des partenaires. Ils doivent avoir les mêmes outils de travail, car leur concurrence est au sud de nos frontières. Leur concurrence, c'est l'industrie du camionnage. Il semblerait que l'industrie du camionnage ne puisse plus maintenir le même système de transport des marchandises que dans le passé. Nos routes ne peuvent l'absorber. Les Canadiens se rendent compte qu'ils subventionnent les routes de la même manière que nous subventionnions autrefois les chemins de fer.

Il est très difficile pour un camionneur de conduire à 4 heures du matin sachant qu'il traîne une dette de 200 000 $ sur sa semi–remorque derrière lui. Je crois fermement qu'à l'aide d'une bonne planification nous pourrons mettre sur pied un système viable tant pour les chemins de fer que pour l'industrie du camionnage. J'estime qu'il est raisonnable, en tant que Canadiens, de s'attendre à ce que tous participent et à ce que tous y trouvent leur compte. Je crois que le transport des marchandises au Canada devrait être assuré par un partenariat entre les chemins de fer et l'industrie du camionnage.

Pour conclure, je voudrais réitérer ce que j'ai déjà dit. Le comité de Capreol qui lutte pour la survie du chemin de fer a travaillé d'arrache–pied. Il y a quelques mois, les travailleurs du chemin du fer risquaient de perdre leur emploi. Les gens de Capreol sont très unis, ils sont merveilleux. J'ai assisté à leur défilé du père Noël samedi dernier. Vous auriez dû voir à quel point ils étaient unis et proches les uns des autres.

Quand les représentants du CP sont venus les voir, ils ont dit: «Nous allons vous offrir un dollar pour votre compagnie et vous n'allez plus jamais perdre le moindre cent.» Du même souffle, ils ont dit: «La première chose que nous allons faire le jour où nous serons propriétaires de ce tronçon du CN, c'est fermer la ligne du nord.» Nous n'avons pas l'intention de faire fléchir ni le gouvernement ni le CN. Nous abordons cette question d'une manière

différente, moderne, propre aux libéraux et aux Canadiens. Nous faisons des réunions. Nous travaillons ensemble. Nous avons des opposants. Nous discutons avec eux. Nous apprenons à les connaître et à travailler avec eux.

Nous allons offrir une solution aux Canadiens et nous allons maintenir un chemin de fer transcontinental, du moins celui du CN. Nous allons demander qu'une loi soit adoptée pour garantir le maintien d'un chemin de fer transcontinental. Je sais que c'est là le souhait du CN s'il devait être privatisé. Il serait préférable pour tous les Canadiens que l'on maintienne cette ligne ainsi que celle du CP, si c'est possible.

Nous pourrions nous faire concurrence jusqu'à ce que nous apprenions à nous compléter dans un système de transport qui ferait l'envie non seulement de l'Amérique du Nord, mais encore du monde entier. Quand les deux compétiteurs apprendront à se compléter plutôt qu'à se concurrencer, nous mettrons sur pied un système en collaboration avec l'industrie des transports. Imaginez donc un système qui ferait l'envie de tous.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir. Conformément à l'accord conclu plus tôt aujourd'hui, la Chambre entendra d'abord la réponse du gouvernement à la question soulevée par la députée de Calgary–Sud–Est au sujet du CRTC, question qui figure à la page 7766 du hansard du lundi 14 novembre 1994; puis, le député de Notre–Dame–de–Grâce (M. Allmand), la justice.

• (1715)

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer mon allocution, je tiens à vous informer qu'elle n'aura que dix minutes, permettant par le fait même à mon collègue d'Argenteuil de prendre la parole.

La motion déposée aujourd'hui par l'opposition officielle demande à cette Chambre de dénoncer l'inaction et le manque de transparence du gouvernement en ce qui a trait à la restructuration envisagée des chemins de fer, et notamment à son manque de vision concernant le transport à grande vitesse.

Force est de constater que le gouvernement traîne lamentablement de la patte dans le dossier du TGV, au point de se demander s'il ne regarde pas tout simplement le train passer!

À l'heure où le gouvernement est préoccupé de prendre le virage de l'autoroute de l'information, il néglige de prendre le virage du transport à grande vitesse, ce qui permettrait aux citoyens et citoyennes du Canada et du Québec d'avoir accès à un réseau moderne, efficace et économique de transport.

Le TGV représente une véritable révolution dans le domaine des transports de surface, une révolution, à certains égards, aussi marquante que celle de l'autoroute de l'information. Les Européens l'ont bien compris. Alors que Français, Allemands et Suédois ont tous réglé leur montre à l'heure du transport à grande vitesse, il reste au gouvernement canadien de se mettre à l'heure de la modernité, puisque l'implantation d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor aurait pour conséquence d'assurer à une population de près de 10 millions de personnes un moyen de transport ultra–rapide.

Un trafic de l'ordre de 15 millions de déplacements annuels nécessite des moyens de transports efficaces. À l'aube du troisième millénaire, le Canada et le Québec se doivent de développer un moyen de transport de l'avenir. La technologie du TGV est la solution nécessaire et logique.

Cette technologie développée initialement par la France s'est caractérisée par sa rentabilité, sa sécurité, sa commodité, son confort et surtout par ses performances de vitesse. Découlant d'un concept technologique révolutionnaire, respectueux de l'environnement, le TGV amoindrit la pollution sonore et réduit grandement la consommation d'énergie. Par ses performances, il s'est imposé au marché européen pour les déplacements de moyennes et grandes distances. En accédant à des vitesses commerciales de 300 km/heure, il est devenu par rapport au mode traditionnel un moyen de transport très compétitif. Comparé à l'automobile, le TGV est plus rapide, plus confortable, plus sécuritaire et plus économique. Comparé à l'avion, il s'en démarque largement, puiqu'il canalise le déplacement de la population sur l'ensemble d'un territoire; il permet plus facilement l'accessibilité aux centres–villes; par les voies ferrées existantes, il pénètre au coeur des cités.

La technologie du TGV allie donc trois caractéristiques essentielles au succès d'un réseau de tranport moderne: connexité, connectivité et nodalité. En tenant compte de ces caractéristiques, l'implantation d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor n'est plus un projet à laisser sur une voie de garage, mais une nécessité.

M. Rémi Bujold, président de l'une des firmes de consultation ayant travaillé sur le dossier du TGV, déclarait que ce projet sera rentable s'il accapare 40 p. 100 du marché du corridor Montréal–Toronto, lequel marché ne représente à l'heure actuelle que 13 p. 100 des besoins de transport.

Comme le faisait remarquer mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup dans son intervention de mai dernier, la rentabilité de ce système repose sur son efficacité: «Québec–Montréal, 85 minutes; Montréal–Ottawa, 45 minutes; un rêve, et Montréal–Toronto, 140 minutes, et ce à 50 p. 100 du coût du transport aérien.»

Devant l'inertie du gouvernement, mon collègue se questionnait à savoir si Ottawa était davantage occupé à défendre les intérêts du lobby des transporteurs aériens qu'à prendre part à un projet créateur d'emplois, innovateur au plan technologie et puissant moteur économique des entreprises d'ici.

Le TGV a reçu l'appui d'une multitude de groupes, d'organisations publiques et privées, autant au Canada qu'au Québec. Bombardier, société multinationale, leader incontestable dans le

domaine du transport est prêt à relever le défi, ici. Cette entreprise née au Québec a réussi mondialement à vendre son expertise, sa technologie, ses produits. Le gouvernement fédéral se targue, au lendemain d'une tournée de *Team Canada*, du succès et du mérite de nos entreprises à l'étranger. Mais que fait–il pour stimuler leur succès ici au Canada et au Québec? Le premier ministre pédale dans le vide et de toute évidence, son gouvernement fait du surplace.

• (1720)

Plusieurs études démontrent que l'implantation du TGV entraînerait la création de près de 127 000 emplois–années. Pendant la construction, en tenant compte des retombées technologiques et économiques qu'un tel projet provoquera, près de 40 000 emplois–années s'ajouteront dans plusieurs secteurs. La gestion et l'entretien du réseau exigeraient quant à eux près de 1 200 emplois permanents. Les coûts du financement du TGV dans le corridor Québec–Windsor sont estimés à 7,5 milliards de dollars échelonnés sur une période de dix ans. Le secteur privé assumerait 70 p. 100 des coûts relatifs à l'implantation, le reste étant à la charge des gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

Le 26 avril dernier, M. Marc LeFrançois, président du conseil d'administration de VIA Rail prononçait un vibrant plaidoyer en sa faveur. Selon lui, la survie du transport ferroviaire pour passagers au Canada passe par le concept du TGV. De l'avis du président de VIA Rail, les États–Unis constituent un marché accessible de plusieurs dizaines de milliards de dollars. La réalisation du TGV ouvrirait largement à nos entreprises le marché nord–américain, le dernier territoire où la grande vitesse n'a pas encore fait sa marque.

À l'heure où les compressions budgétaires draconiennes mettent en péril ce qui reste de l'industrie ferroviaire canadienne et québécoise, au moment où la rentabilité des principales compagnies ferroviaires bat de l'aile, alors que des milliers de travailleurs perdent leur emploi dans ce secteur, n'est–il pas temps pour ce gouvernement de démontrer un peu de leadership politique et économique en favorisant un projet mobilisateur, stimulant et générateur d'emplois? Le gouvernement doit se rendre à l'évidence, ce projet est non seulement réalisable, il est nécessaire. Alors que ce gouvernement s'entête à engloutir des millions et des millions de dollars dans le projet Hibernia dont la technologie est peu exportable et, à l'évidence, loin d'être rentable et susceptible de générer autant de retombées économiques que le projet du TGV, comment ne pas s'insurger devant l'inaction du gouvernement libéral dans ce dossier?

L'heure n'est plus aux tergiversations. L'histoire nous a appris que l'ensemble géopolitique canadien actuel a été façonné par le chemin de fer pour relier l'Atlantique au Pacifique. Plus d'un siècle marque cet épisode de l'histoire canadienne. En constatant la décrépitude du réseau ferroviaire canadien, héritage du laisser–aller et du laisser–faire de nombreux gouvernements qui se sont succédé à Ottawa, on peut se demander ce que penseraient les Pères de la Fédération canadienne de cet état de choses. Ils dénonceraient sans aucun doute l'apathie dans laquelle patauge le gouvernement. Le gouvernement doit agir maintenant dans le dossier du train à grande vitesse pour éviter que l'inertie actuelle se transforme en ineptie gouvernementale et que le dossier du TGV ne déraille. Les Pères de la Fédération ne le lui pardonneraient sans doute pas.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté perplexe les observations de la députée du Bloc et il y a certaines questions que je voudrais soulever.

Elle affirme que le gouvernement se traîne les pieds en ce qui concerne le train à grande vitesse. En toute franchise, étant donné les statistiques à ce sujet, les perspectives financières et la viabilité d'un projet de train à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor, si je devais payer la note, croyez–moi, je ferais traîner les choses, moi aussi. Je ne voudrais pas me lancer dans cette entreprise.

La députée a parlé du succès des trains à grande vitesse en Europe. En fait, depuis de nombreuses années, les trains à grande vitesse en Europe sont fortement subventionnés par les gouvernements.

Notre pays n'a plus les moyens de subventionner davantage des sociétés d'État ou des systèmes de transport. Nous sommes subventionnés à outrance. Nous versons des centaines de millions de dollars pour le réseau de VIA Rail. Il est inconcevable que le président de cette compagnie, une compagnie qui essuie des pertes importantes chaque année et qui dépend complètement des subventions gouvernementales, soit maintenant en faveur de trains à grande vitesse.

• (1725)

Au moins s'il avait obtenu certains résultats avec la compagnie qu'il dirige, son appui aurait un certain poids. La députée a parlé de l'aspect économique d'un train à grande vitesse. Il n'y a aucune donnée financière faisant croire qu'un système de ce genre au Canada, dans le corridor Québec–Windsor, pourrait même être à peine rentable sans d'énormes subventions gouvernementales.

Je voudrais m'arrêter sur une autre chose. D'où vont venir les clients? Supposons un instant qu'on attire ainsi un très grand nombre de personnes. Certaines entreprises de transport vont payer la note. Est–ce que ce seront les compagnies aériennes? Allons–nous leur demander de perdre davantage de clients qui prendront plutôt le train?

Les statistiques et les études montrent que les Canadiens adorent leur automobile. Nous n'allons pas changer cette situation en mettant en service un train à grande vitesse. Les gens ne vont pas cesser en très grand nombre d'utiliser leur automobile pour prendre, du jour au lendemain, les trains à grande vitesse.

Dans le cas présent, si le gouvernement se lançait dans cette entreprise, ce serait un peu comme si une personne allait acheter une nouvelle télévision lorsqu'elle n'a rien à manger chez elle. Voilà notre situation économique! Voilà notre situation financiè-

re! Nous ne pouvons même pas nous permettre de songer à un train à grande vitesse à ce stade–ci.

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: Monsieur le Président, je veux faire une promesse formelle, mais hélas, je sais que je ne pourrai la tenir, puisque bien sûr, je ne serai pas dans ce Parlement assez longtemps. Mais je peux vous jurer que le jour où il y aura un train Montréal–Ottawa qui fera la distance en 45 minutes, je serai ravie, avec tout le monde qui veut venir à Ottawa, de le prendre.

Il est bien évident qu'un TGV dans le corridor Québec–Windsor sera utilisé en grande partie par les gens qui y habitent. Alors, la population qui habite ce couloir, c'est 10 millions de personnes, ce sont des zones industrialisées, avec beaucoup d'industries. Ce projet va créer presque 130 000 emplois. Ce n'est pas rien! Des gens qui travaillent paient des impôts au gouvernement, plutôt que de recevoir de l'assurance–chômage. Alors, c'est un élément qui est fondamental et effectivement, si le gouvernement traîne la patte, je suis d'accord avec vous qu'il y a des intérêts, notamment les intérêts des transporteurs aériens, à protéger.

Quand un pays est dans une difficulté financière telle que l'est le Canada, il apparaît évident que les choix doivent se porter sur ce qui peut être le plus économique. Quand on parle d'un coût de transport 50 p. 100 moins cher que le transport aérien, ma foi, ça vaut la peine de le regarder.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, je me permettrai simplement de faire une annonce. Le 23 mai dernier, la compagnie Canadien Pacifique Limitée déposait une demande d'abandon du tronçon Saint–Augustin—Mirabel—Thurso auprès de l'Office national des transports.

Un mémoire de l'opposition a été rédigé conjointement par mon collègue, le député de Blainville—Deux–Montagnes, par André Riendeau, du comté d'Argenteuil, Paul–André David, du comté de Papineau, ainsi que moi–même. Nous avons déposé ce document à l'Office national des transports le 27 juillet 1994. Nous y demandions la tenue d'une audience publique ainsi qu'un moratoire d'une durée de cinq ans.

Fait assez rare, nous avons obtenu cette audience publique qui aura lieu le 22 novembre prochain, et sur ce, je vous remercie.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre, conformément à l'article 81(19) du Règlement, que les délibérations relatives à la motion sont terminées.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 novembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Les crédits

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 3 novembre 1994, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M^me^ Tremblay (Rimouski—Témiscouata), à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–53.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o^ 106)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Althouse	Asselin
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Blaikie	Bouchard
Breitkreuz (Yellowhead)	Brown (Calgary Southeast)
Bélisle	Canuel
Caron	Chatters
Chrétien (Frontenac)	Cummins
Dalphond–Guiral	Daviault
Debien	de Jong
de Savoye	Deshaies
Duceppe	Dumas
Duncan	Epp
Fillion	Forseth
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Gilmour	Godin
Gouk	Grey (Beaver River)
Grubel	Guay
Guimond	Hanger
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoeppner	Jacob
Jennings	Kerpan
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier	Manning
Marchand	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McClelland (Edmonton Southwest)
McLaughlin	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Ménard
Nunez	Paré
Penson	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Ringma	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Silye
Solberg	Speaker
St–Laurent	Strahl
Taylor	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne	Williams—92

CONTRE

Députés

Adams	Allmand
Anawak	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barnes

Bellemare
Bertrand
Bonin
Bryden
Caccia
Campbell
Chamberlain
Collenette
Copps
Crawford
DeVillers
Dromisky
Easter
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lincoln
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Ouellet
Patry
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Regan
Rideout
Rock
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wayne
Whelan
Young

Berger
Bodnar
Boudria
Bélair
Calder
Cannis
Clancy
Collins
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Duhamel
English
Finestone
Flis
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
Lee
MacAulay
Maloney
Marleau
Massé
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Phinney
Pillitteri
Richardson
Ringuette-Maltais
Serré
Simmons
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Wells
Wood
Zed—132

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Bachand
Bevilacqua
Chan
Crête
Dubé
Lalonde
Peterson
Sheridan

Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Cohen
Dingwall
Eggleton
Leroux (Shefford)
Proud
Tremblay (Rosemont)

● (1755)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 3 novembre 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–55.

* * *

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 novembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 107)

POUR

Députés

Adams
Althouse
Anderson
Assad
Asselin
Baker
Bellehumeur
Berger
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Bonin
Boudria
Bélair
Caccia
Campbell
Canuel
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Collenette
Copps
Crawford
Dalphond-Guiral
Debien
de Savoye
DeVillers
Dromisky
Duhamel
Easter
Fewchuk
Finestone
Flis
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)

Allmand
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bergeron
Bertrand
Bodnar
Bouchard
Bryden
Bélisle
Calder
Cannis
Caron
Charest
Clancy
Collins
Cowling
Culbert
Daviault
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Duceppe
Dumas
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harb
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Keyes
Knutson
Landry
Laurin
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Lincoln
MacAulay
Maloney

Manley
Marleau
Massé
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peters
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Richardson
Ringuette–Maltais
Rocheleau
Sauvageau
Shepherd
Skoke
St–Laurent
Stecklè
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri
Verran
Walker
Wells
Wood
Zed—183

Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McLaughlin
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Ouellet
Paré
Peric
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Regan
Rideout
Robinson
Rock
Serré
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Ur
Venne
Volpe
Wappel
Whelan
Young

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Brown (Calgary Southeast)
Cummins
Epp
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Jennings
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ringma
Silye
Speaker
Williams—41

Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Chatters
Duncan
Forseth
Gouk
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Schmidt
Solberg
Strahl

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Bachand
Bevilacqua
Chan
Crête
Dubé
Lalonde
Peterson
Sheridan

Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Cohen
Dingwall
Eggleton
Leroux (Shefford)
Proud
Tremblay (Rosemont)

Les crédits

● (1805)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 novembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 3 novembre 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 108)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Althouse
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Benoit
Bertrand
Bodnar
Boudria
Brown (Calgary Southeast)
Bélair
Calder
Cannis
Chatters
Collenette
Copps
Crawford
Cummins
DeVillers
Dromisky
Duncan
English
Fewchuk
Finlay
Forseth
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Goodale
Graham
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hickey
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kerpan

Ablonczy
Allmand
Anawak
Arseneault
Assadourian
Baker
Bellemare
Berger
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bryden
Caccia
Campbell
Chamberlain
Clancy
Collins
Cowling
Culbert
de Jong
Dhaliwal
Duhamel
Easter
Epp
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Macleod)
Hopkins
Ianno
Irwin
Jennings
Karygiannis
Keyes

Kirkby
Kraft Sloan
Lee
MacAulay
Maloney
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Reilly
Pagtakhan
Penson
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Regan
Ringma
Robinson
Schmidt
Shepherd
Simmons
Solberg
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Wells
Williams
Young

Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lincoln
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McGuire
McLaughlin
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Morrison
Murray
O'Brien
Ouellet
Patry
Peric
Phinney
Pillitteri
Richardson
Ringuette-Maltais
Rock
Serré
Silye
Skoke
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Taylor
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Walker
Wayne
Whelan
Wood
Zed—178

CONTRE

Députés

Asselin
Bergeron
Bouchard
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Daviault
de Savoye
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Marchand
Ménard
Paré
Plamondon
Rocheleau
St-Laurent
Venne—45

Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bélisle
Caron
Dalphond-Guiral
Debien
Deshaies
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Loubier
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Bachand
Bevilacqua
Chan
Crête
Dubé
Lalonde
Peterson
Sheridan

Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Cohen
Dingwall
Eggleton
Leroux (Shefford)
Proud
Tremblay (Rosemont)

● (1810)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le Président: Comme il est 18 h 15, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.) propose:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité afin d'autoriser le Comité d'examen des activités du renseignement de sécurité à examiner les opérations du Centre de la sécurité des télécommunications (CST).

—Monsieur le Président, je suis heureux d'amorcer le débat par une motion que je considère très importante aujourd'hui. J'espère qu'elle se révélera tout aussi importante pour les Canadiens au cours des années à venir, si elle est adoptée à la Chambre. La motion dit:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité afin d'autoriser le Comité d'examen des activités du renseignement de sécurité à examiner les opérations du Centre de la sécurité des télécommunications (CST).

Je crois que j'utiliserai dorénavant le sigle CST pour désigner le Centre de la sécurité des télécommunications, car ce sera plus simple.

Je voudrais faire remarquer que la motion demandant l'autorisation d'examiner les activités du CST ne vise pas un seul examen. Elle vise un processus continuel de surveillance semblable à celui que suit le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité pour examiner le fonctionnement du Service canadien du renseignement de sécurité.

Le CST a vu le jour durant la Seconde Guerre mondiale dans le contexte de l'interception de signaux et du décryptage de codes. En 1941, il a été établi officiellement à titre d'unité d'examen du Conseil national de recherches. Durant la première partie de son existence, cette unité a été responsable de l'interception et de

l'analyse des communications du gouvernement de Vichy, en France, et du gouvernement allemand.

On estime que, en 1944, l'unité d'examen comptait déjà 45 employés, dont certaines personnes très spécialisées, capables de penser et de communiquer en langage chiffré et en code.

En avril 1975, en vertu d'un décret pris conformément à la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, le contrôle et la supervision du Centre de la sécurité des télécommunications ont été transférés du Conseil national de recherches au ministère de la Défense nationale.

Le CST a été officiellement reconnu par le gouvernement du Canada pour la première fois, à ma connaissance, le 22 septembre 1983, quand l'honorable Jean–Luc Pepin, qui était ministre d'État aux Relations extérieures, a déclaré à la Chambre que:

> Le Centre de la sécurité des télécommunications est chargé d'assurer la sécurité des communications du gouvernement fédéral. Il offre également, avec l'appui du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes, un service de renseignement sur les transmissions pour soutenir les politiques de défense et les politiques étrangères du Canada. Par renseignement sur les transmissions, on entend l'information recueillie au sujet des pays étrangers, grâce à l'interception et à l'étude de leurs transmissions radio, de leurs transmissions radar et autres transmissions électroniques.

Qu'en est–il du budget du CST? Combien d'argent dépense–t–il? En réalité, nous, qui autorisons les dépenses publiques, ne le savons pas car on ne nous l'a jamais dit. Nous avons déjà posé la question, mais on ne nous a pas répondu.

Cependant, en 1991, un journaliste qui était bien renseigné à ce sujet, qui avait fait beaucoup de recherches et publié une série d'articles dans le *Globe and Mail* de Toronto a dit que le budget du CST se situait dans les 100 à 125 millions de dollars et que ce centre comptait environ 800 employés.

Je tiens à préciser une chose ici. Ce que je sais de la question, en tant que député, je le tiens d'un journaliste. Ce ne sont pas des questions aux comités parlementaires ou à la Chambre qui nous ont renseignés à ce sujet. Nous n'avons rien obtenu ici. Pour tirer l'affaire au clair, j'ai dû acheter un numéro du *Globe and Mail*. Voilà qui en dit long sur le processus.

• (1820)

Quelles sont les fonctions du CST? Il faut y regarder d'un peu plus près, mais pas de trop près. Le CST a un double mandat. Premièrement, il assure la collecte de renseignements électromagnétiques sur les activités, les intentions et les capacités diplomatiques, militaires, économiques, commerciales et de sécurité de gouvernements, particuliers et organismes étrangers. Deuxièmement, il consulte sur les communications du gouvernement du Canada.

Nous sommes portés à croire qu'il s'acquitte bien de ces deux rôles. La première partie du mandat comprend le programme de renseignements électromagnétiques, la collecte des transmissions et leur analyse du décodage et l'analyse des données. Le CST, à l'aide du réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes, recueille des données sur les transmissions émises par des radios, des radars et d'autres moyens électroniques étrangers, les étudie et en rend compte afin de fournir des renseignements extérieurs à notre gouvernement. Comme nous le verrons plus tard, certains renseignements extérieurs peuvent être communiqués et sont effectivement communiqués à d'autres gouvernements.

Le CST possède des installations d'interception de transmission dans de nombreuses régions du monde et a recours à un ensemble de techniques sophistiquées pour décoder et interpréter ces transmissions. Il emploie des techniques d'induction de pointe grâce auxquelles on peut lire sur un écran d'ordinateur qui se trouve dans un lieu éloigné. Il fait appel à des techniques de reconnaissance vocale et à des procédés de mots–clés grâce auxquels, à l'aide d'ordinateurs sophistiqués, il analyse et extrait des données sur différents sujets et sur des personnes.

Il peut vraisemblablement intercepter des transmissions en provenance et à destination de tous les points du globe. Du moins, l'organisme est en mesure de le faire. On peut présumer qu'il est capable d'intercepter des signaux envoyés du Canada vers d'autres régions du monde et venant d'autres régions du monde à destination du Canada—et qu'il le fait.

Je ne cherche pas à semer la panique. D'ailleurs, mes propos ne doivent surprendre personne à la Chambre. Ces techniques de pointe et ces fonctions sont couramment utilisées dans la plupart des pays industrialisés pour les fins de leurs services de renseignement à l'étranger. Je tenais à préciser que ces techniques existent. Nous les utilisons pour la collecte de renseignements à l'étranger.

Quelle est la chaîne de commandement du CST? Qui en est le grand responsable? De qui relève cet organisme? Je suppose que ce n'est pas si clair, mais heureusement, le CST a été assez franc à cet égard, par l'intermédiaire de sa direction et du gouvernement. Du moins, ce fut le cas ces dernières années. Tout n'a pas été tenu caché.

Le ministre de la Défense nationale doit rendre compte au Parlement des dépenses du CST. Il approuve ses grosses dépenses en capital, son plan opérationnel pluriannuel présenté chaque année et, en collaboration avec le comité du Cabinet sur la sécurité et le renseignement, ses grands projets ayant des répercussions importantes sur les politiques ou des questions juridiques.

Le chef du CST doit rendre des comptes au ministre de la Défense nationale pour les questions financières et administratives, mais au sous–greffier de la sécurité et du renseignement du Bureau du Conseil privé, pour les questions de politique et de fonctionnement. On a donc ici une structure de gestion bicéphale. L'un des chefs est le ministre de la Défense nationale et l'autre, le greffier du Bureau du Conseil privé, organisme dont le chef politique est le premier ministre.

Je souligne également que le client principal du CST est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui est le principal utilisateur de renseignements sur l'étranger. En outre, on nous dit au Parlement que des mesures ont été prises

pour veiller à ce que le CST satisfasse aux exigences du gouvernement en ce qui concerne les renseignements touchant l'étranger de façon légale, efficace et sensible à l'évolution des relations internationales.

● (1825)

Je voudrais aussi faire remarquer que le CST et son chef administratif au BCP ont accepté librement de comparaître devant le sous–comité parlementaire sur la sécurité nationale à la fin de la dernière législature. Les renseignements recueillis ont été nettement moins importants que les membres ne l'avaient espéré, mais nous estimons que cela a permis d'établir certains rapports.

Pour ce qui est de la sécurité des télécommunications, la deuxième partie de ce mandat, le CST est chargé de concevoir des normes sur la sécurité des communications électroniques, de soumettre ces normes au Conseil du Trésor pour approbation, de donner des conseils sur l'application des mesures de sécurité, et de fournir du matériel et de la documentation cryptographiques aux institutions gouvernementales compétentes. C'est ce système de codage qui empêche les parties non autorisées d'écouter ou de comprendre les communications intragouvernementales.

Il travaille dans le cadre d'accords internationaux sur les télécommunications et la surveillance électronique et approuve la divulgation de renseignements de sécurité classifiés ou contrôlés aux entités gouvernementales et non gouvernementales.

Il rend compte au Conseil du Trésor, lorsque celui–ci lui en fait la demande, des questions concernant la sécurité des télécommunications. En fait, c'est de l'expertise du CST que dépend la sécurité des télécommunications des députés à l'intérieur du Parlement et dans la périphérie.

Le CST fournit des ressources capables d'effectuer la recherche, le développement et l'évaluation en matière de sécurité du matériel informatique, des logiciels et des systèmes de communication, de telle sorte que le gouvernement ait à sa disposition les renseignements nécessaires sur la sécurité et l'exploitation de ses systèmes informatiques.

Comme je l'ai mentionné précédemment, les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international sont ses principaux clients, mais le CST compte aussi d'autres clients pour les renseignements sur les transmissions. Notons, entre autres, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et divers ministères qui s'intéressent aux questions de sécurité. Tous ces échanges de renseignements s'effectueraient au moyen d'un mécanisme de répartition des tâches régi par des protocoles d'entente.

Par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, le CST échange aussi des renseignements sur les transmissions avec des gouvernements étrangers, encore dans le cadre de protocoles d'entente. On ne nous a jamais dévoilé lesquels; nous ne pouvons que faire des hypothèses.

Le CST participte pleinement à l'accord entre le Royaume–Uni et les États–Unis, qui structure le partage des renseignements sur les transmissions entre le Royaume–Uni, les États–Unis, l'Australie, le Canada et, depuis quelque temps, la Nouvelle–Zélande. Encore une fois, des protocoles d'entente auraient été conclus.

Deux questions se posent. La première concerne l'efficacité des dépenses du CST et l'autre, l'effet que peut avoir l'activité du CST sur les droits et les libertés des Canadiens, étant donné les vastes pouvoirs d'intrusion du CST.

Il y a quatre ans, les parlementaires ont terminé un examen quinquennal de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. L'organisme avait alors cinq ans d'existence. Le rapport de cet examen s'intitule «Une période de transition, mais non de crise»; en voici un extrait très pertinent:

> Bien que le Comité n'ait relevé aucune preuve d'abus par d'autres organismes, il est d'avis que certains ont la capacité d'empiéter de façon importante sur les droits et les libertés des Canadiens. Le Centre de la sécurité des télécommunications en est un bon exemple. Cet organisme a les moyens de s'ingérer de diverses façons dans la vie privée des Canadiens. Le Centre a été créé par décret du conseil et non par une loi; à toutes fins utiles, il n'a pas de comptes à rendre. Le Comité est d'avis que le Centre de la sécurité des télécommunications devrait avoir un mandat législatif qui comprenne des mécanismes de surveillance.

● (1830)

La recommandation du comité, qui, je le signale, était unanime et appuyée par tous les partis représentés à la Chambre des communes, était que le Parlement crée officiellement le Centre de la sécurité des télécommunications au moyen d'une loi et fasse du CSARS l'organisme chargé de s'assurer que les activités du CST sont conformes aux lois du Canada et d'en faire rapport au Parlement.

Le gouvernement n'a pas vraiment réagi à cela et, en fait, il n'a donné une réponse favorable, je crois, qu'à une seule des 117 recommandations contenues dans ce rapport unanime présenté à la Chambre par des députés. On a parlé de une et demie, mais il ne s'agissait pas d'une réponse significative, pour dire le moins.

Que propose–t–on ici? Pourquoi reprendre ici la recommandation faite dans cette étude quinquennale du SCRS?

Voyons un peu ce que fait le CSARS. Deux choses principalement. D'abord, il s'occupe des appels interjetés par des fonctionnaires à l'égard de plaintes qu'ils ont formulées au sujet des formalités d'autorisation sécuritaire. Il s'agit de fonctionnaires de tous les ministères fédéraux. Le CSARS couvre tous les ministères et organismes fédéraux.

Ensuite, et c'est le plus important, le CSARS s'assure que les activités du SCRS sont conformes à son mandat législatif et aux politiques qui en découlent, et qu'elles sont conformes aux lois du Canada. À l'occasion, également, le comité se penche sur l'efficacité de la gestion du SCRS.

Dans le cadre de son mandat, le CSARS, ou Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, a accès à toutes

les personnes et à tous les documents du SCRS. Il travaille pour le compte du Parlement et fait rapport au Parlement. Je crois, et d'autres croient avec moi, que le CSARS peut remplir la même fonction pour le CST et cela, à un coût à peine plus élevé.

Nous croyons qu'une telle mesure serait un moyen d'examen et de surveillance peu coûteux qui viendrait se greffer à un organisme déjà créé par le Parlement et qui fonctionne raisonnablement bien. J'appuie fermenent cette idée.

Je me reporte au rapport de la commission Macdonald, qui commence à nous paraître bien vieux, mais qui est encore couramment cité. Dans le deuxième rapport, celui d'août 1981, la commission déclare qu'il y une dimension morale importante dans la façon dont le gouvernement s'occupe des questions de renseignement de sécurité.

Je vois qu'il me reste peu de temps. Je ne lirai donc pas toute la citation, mais je tiens tout de même à donner la référence.

Je ne veux pas dire que le Centre de la sécurité des télécommunications enfreint la loi. Le centre nous dit qu'il la respecte. Cependant, il est en mesure de porter atteinte au caractère confidentiel des communications des Canadiens par des moyens que la plupart d'entre nous ne parvenons pas à comprendre.

Pourquoi attendre un scandale? Pourquoi attendre d'être mis dans l'embarras? Pourquoi attendre que quelqu'un au CST commette une erreur? Dotons-nous tout de suite d'un mécanisme obligeant le CST à rendre des comptes aux Canadiens par l'intermédiaire du Parlement et du Comité d'examen des activités de renseignement de sécurité. Après cela, tout le monde saura à quoi s'en tenir. Tout le monde connaîtra les règles et tous les employés du CST sauront à qui ils ont affaire et quel est le programme.

Je souligne que le Comité d'examen des activités de renseignement de sécurité a fait remarquer que le SCRS utilisait déjà des données du CST et les intégrait à sa base de données. Il est donc clair que le comité d'examen à déjà un pied dans la porte.

• (1835)

Je cite un ancien président du comité, M. Ron Atkey: «Nous ne cherchons pas de nouvelles fonctions. Nous avons déjà assez à faire. Cependant, nous ne pouvons pas manquer de remarquer à l'occasion qu'il n'existe aucun mécanisme d'examen dans d'autres secteurs du système du renseignement de sécurité.» Il parlait du CST.

En terminant, je souligne que le Parlement pourra continuer le débat sur la question un autre jour et que la motion sera mise aux voix.

Je demande à tous les députés de bien réfléchir à ce que j'ai dit et à ce que d'autres députés ont dit pour pouvoir prendre une décision éclairée lorsque nous serons appelés à voter.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le député de Scarborough—Rouge River qui est également président du Sous-comité sur la sécurité nationale, d'avoir saisi cette Chambre de la motion M-38.

Qui de mieux placé que le président du Sous-comité sur la sécurité nationale pour déposer une telle motion! Je pense que c'est un signe tangible qu'un contrôle s'impose. Je souscris à la motion présentée par le député de Scarborough—Rouge River, sous quelques réserves que je vais émettre et sujet à des modifications que j'aurai à proposer.

Il est bon, lorsque l'on parle d'un organisme comme le CST, le Comité de surveillance des télécommunications, d'en faire un bref historique. Mon collègue de Scarborough—Rouge River a remonté jusqu'en 1941, mais permettez-moi de citer les instruments juridiques qui en ont fait dans l'époque d'après-guerre l'institution que nous connaissons.

Le CST a vu le jour comme Service du conseil national de la recherche, tel qu'édicté par l'arrêté en conseil 54-3535 du 13 avril 1946. Le CST était l'héritier des Services de renseignements civils et militaires de la période de guerre qui avaient travaillé avec les services similaires américains et britanniques.

C'est le 1er avril 1975 que ce Service de communications du Conseil national de recherche est passé sous l'autorité du ministère de la Défense nationale. Le mandat du CST n'a jamais été formellement défini par voie législative, mais il est généralement admis que son mandat devrait être restreint par le Conseil privé à la sécurité extérieure du Canada.

Alors qu'on est en droit de s'attendre que les activités du CST se concentrent sur des communications venant d'un pays étranger ou en direction de celui-ci ou concernant les ambassades étrangères ou encore toute communication mettant en cause au moins un interlocuteur étranger, de sérieuses allégations récentes nous amènent à croire qu'il est plausible que le CST a intercepté, sans mandat judiciaire, sous autorité ministérielle ou même en l'absence d'autorité ministérielle, des conversations et communications à l'intérieur du Canada entre citoyens canadiens, et plus spécifiquement se serait livré à l'écoute de dirigeants du mouvement souverainiste québécois qui exercent leur activité en toute légitimité et légalité.

Le CST n'ayant de compte à rendre en dernier ressort qu'au bureau du Conseil privé, un laxisme certain peut s'être étendu à ses dirigeants et à ses agents. Il m'apparaît donc impératif de soumettre le CST à l'examen du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, communément appelé le CSARS, tout en maintenant, bien sûr, l'autorité du Parlement et du Sous-comité sur la sécurité nationale sur ces activités.

• (1840)

Mais le CSARS, tout comme la femme de César, doit être au–dessus de tout soupçon, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le CSARS, le Comité de surveillance que nous connaissons actuellement, est composé de cinq membres. Trois de ces membres ont été nommés sur la recommandation du parti qui formait le gouvernement lors de la 34e Législature, le Parti conservateur, et ces trois membres sont M. Jacques Courtois, M. Edwin Goodman et M. George Vari.

Il y a donc, au sein du CSARS, plus de membres conservateurs qu'il y en a dans cette Chambre au complet. Il y a déjà une anomalie que l'opposition officielle ne soit pas représentée au sein du Comité de surveillance.

Nous retrouvons également comme membre du CSARS Mme Rosemary Brown, qui est actuellement présidente de la Commission des droits de la personne de l'Ontario. Elle travaille à temps plein pour cet organisme, et nous n'avons pas eu le plaisir de la rencontrer lorsque nous avons convoqué les membres du CSARS devant le sous–comité sur la sécurité nationale. Mme Brown a été nommée à la recommandation du Nouveau Parti démocratique, qui était à l'époque le troisième parti en cette Chambre, mais qui apparaît maintenant plutôt comme indépendant.

Finalement, le dernier membre que je vais nommer est Me Michel Robert, dont nous ne remettons pas en cause la compétence. Les seules questions que nous nous posons sont: Est–ce que Me Robert n'a pas un peu trop de travail sur le dos ces temps–ci, lui qui est membre du CSARS mais qui travaille aussi à la demande du gouvernement du Canada sur le dossier d'Oka? Il a à travailler dans un dossier avec des ministres de la Couronne et, d'autre part, il a à faire enquête sur des activités du Service canadien du renseignement de sécurité. Peut–être devrait–il laisser un de ses chapeaux pour coiffer celui qui lui sied le mieux.

Or, pour avoir un organisme de surveillance, de révision, un CSARS renouvelé et non pas un «bloody Caesar» comme nous avons actuellement, il est impératif que les membres actuels remettent tout simplement leur démission pour permettre une nouvelle nomination qui serait le reflet de la 35e Législature de se faire. Cela permettrait d'avoir trois membres nommés par le gouvernement sur recommandation d'un ministre de la Couronne, vraisemblablement des libéraux, un membre qui serait nommé sur recommandation de l'opposition officielle et un membre nommé par le troisième parti, le Parti réformiste du Canada. Ce serait le reflet de la démocratie en action, puisque le CSARS actuel a persisté, comme le Sénat, au–delà de l'élection sans qu'il y ait de changement.

Alors, oui, je souscris à la motion qui a été présentée, mais à condition qu'on renouvelle le personnel qui est membre du CSARS. D'autant plus que ce personnel a, lors de sa comparution devant le Comité sur la sécurité nationale, le 13 septembre dernier, systématiquement refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées par les membres du comité au nom de la Chambre des communes qui est souveraine en la matière.

Comment pouvons–nous avoir plus longtemps confiance en des gens qui refusent leur coopération aux élus de la population, se réfugiant derrière une interprétation extrêmement tatillonne de l'article 54 de la Loi sur la sécurité nationale en disant: Nous, on a de rapport à faire qu'au ministre? Je regrette, monsieur le Président, tant que les membres du CSARS prétendront n'avoir de rapport à faire qu'au ministre, il y a un sérieux problème de crédibilité dans l'institution même qu'est le Parlement du Canada et la Chambre des communes, qui est une de ses composantes. Nous devons donc renouveler le personnel du CSARS par des gens qui comprendront que dans ce pays, jusqu'à ce que la preuve du contraire soit faite, l'autorité légitime, fondamentale et primordiale vient des élus de la population qui siègent en cette Chambre.

• (1845)

En terminant, je vais faire la proposition d'amendement suivante. Appuyé par mon collègue de Berthier—Montcalm, je propose:

> Qu'on modifie la motion, en ajoutant après le mot «télécommunications» ce qui suit: «et de déposer un rapport annuel à la Chambre sur lesdites activités.»

Le vice–président: Je déclare l'amendement recevable.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui au débat de la motion présentée par le député de Scarborough—Rouge River.

La question qu'on devrait se poser aujourd'hui n'est pas de savoir si la Chambre devrait adopter la motion, mais plutôt pourquoi il aura fallu attendre si longtemps pour en discuter. Il y a plus de dix ans, le Parlement a adopté une loi assurant que les activités du Service canadien du renseignement de sécurité feraient l'objet d'un examen de la part d'un organisme indépendant.

Personne du côté ministériel ne voudrait soutenir que le SCRS ne devrait pas être assujetti à un organisme de surveillance. Il y a quelques semaines pourtant, des ministres ont essayé de convaincre la Chambre et tous les Canadiens que le Centre de la sécurité des télécommunications n'avait pas besoin d'être assujetti à un tel organisme de surveillance. En réponse à un certain nombre de questions qui lui ont été posées par les députés de l'opposition officielle, la vice–première ministre a répété à maintes reprises la même réponse: «Le CST n'a pas pour mandat d'espionner les Canadiens.»

Cette réponse est intéressante pour deux raisons. Tout d'abord, on n'interrogeait pas la vice–première ministre à propos du mandat du CST. On lui demandait s'il avait déjà espionné des Canadiens. Elle a refusé de répondre à cette question, préférant parler du mandat du CST. Voyons donc en quoi il consiste. En réalité, j'aimerais bien examiner le mandat du CST, mais je ne le peux pas. Il ne semble pas en avoir, du moins certes pas un mandat fixé par une loi.

En septembre 1990, le Comité spécial d'examen de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité a déposé un rapport intitulé «Une période de transition mais non de crise». Aux pages 156–157 du rapport, on peut lire le passage suivant au sujet du CST:

Cet organisme a les moyens de s'ingérer de diverses façons dans la vie privée des Canadiens. Le Centre a été créé par décret du conseil et non par une loi; à toutes fins utiles, il n'a pas de comptes à rendre. Le Comité reconnaît que le caractère secret de l'activité de cet organisme doit être protégé dans une certaine mesure, mais il estime que les Canadiens devraient néanmoins être au courant de ce qu'on y fait et qu'ils ne devraient pas avoir à se demander si leurs droits et leurs libertés ont été violés. Étant donné que le Comité a des preuves que la GRC et le SCRS ont confié des tâches au CST, il est d'avis que celui-ci devrait avoir un mandat législatif qui comprenne des mécanismes de surveillance.

Nous avons là un comité de la législature précédente, formé de députés de tous les partis, qui réclame un mécanisme de surveillance et d'examen des activités du CST. On ne sera pas étonné de constater que le député de Scarborough—Rouge River faisait partie de ce comité spécial. Il a alors reconnu qu'il était nécessaire d'obliger cet organisme à rendre des comptes et il continue de réclamer une telle reddition de comptes. Son appel n'a malheureusement pas été entendu par les députés de son propre parti qui siègent au Cabinet.

Le ministre de la Défense nationale croit que les activités du CST font déjà l'objet d'un examen suffisant.

• (1850)

En réponse à une question de l'opposition officielle, le 24 octobre, le ministre a dit: «Pour ce qui est du CST en particulier, ce centre fait partie intégrante du ministère de la Défense nationale. Le Centre de la sécurité des télécommunications relève du ministre de la Défense nationale, lequel est membre du Cabinet et répond à la Chambre des communes.»

Le ministre croit donc avoir un contrôle ferme sur le CST et il estime suffisant qu'il rende des comptes à la Chambre. Le ministre devrait peut-être revoir le contenu de la réponse que le gouvernement a faite au rapport *En transition* du comité spécial, *Maintenir le cap: La sécurité nationale dans les années 90*. Aux pages 56 et 57 de ce rapport, on lit ceci: «Le Centre de la sécurité des télécommunications est contrôlé et supervisé par le ministre de la Défense nationale.» Cela concorde parfaitement avec les affirmations du titulaire actuel de ce portefeuille. Le rapport dit encore: «Le chef du CST relève du sous-ministre de la Défense nationale pour ce qui est des questions financières et administratives, et du sous-greffier (Sécurité et renseignement, et conseiller juridique) du Conseil privé pour ce qui est des questions de principe et des questions opérationnelles.»

Est-ce vraiment, alors, une partie intégrante du ministère de la Défense nationale, comme le ministre le prétend? Il n'en contrôle que les finances et l'administration, pas ses politiques ni ses activités. Dans ces conditions, comment peut-il rendre des comptes?

On trouve une autre observation intéressante dans *Maintenir le cap*. Le gouvernement précédent a dit qu'il avait songé à doter le ministre de la Défense nationale d'autres mécanismes de surveillance à l'égard du CST. Cette déclaration laisse supposer que même le ministre n'était pas entièrement habilité à examiner les activités du CST. Si le CST n'a pas de comptes à rendre au ministre, à qui doit-il en rendre?

C'est pour cette raison que nous sommes saisis de cette motion aujourd'hui. En ce moment, les Canadiens n'accepteront pas qu'un ministre leur dise que tout va bien et qu'ils doivent lui faire confiance. Il faut prévoir une sorte d'examen externe.

Il est bien connu que je ne suis pas une grande admiratrice du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. À l'instar des députés de l'opposition officielle, j'estime que les nominations au CSARS posent de véritables problèmes, mais je crois que cet organisme a sa raison d'être et qu'il doit effectuer cet examen.

Récemment, les Canadiens ont pu, pour la première fois, avoir une idée des activités du CST, avec la publication du livre *Spyworld*. Cet ouvrage rédigé par un ancien employé du CST donne aux Canadiens un aperçu d'une partie de cette organisation.

Lors de sa sortie, *Spyworld* a créé une légère commotion, car l'auteur y accusait le CST d'avoir servi à espionner Margaret Trudeau, certains ministres du Cabinet de Margaret Thatcher et René Lévesque.

Ces incidents sont des événements secondaires relatés dans le livre. Une très petite partie du livre est consacrée à leur description. Ils ont toutefois fait ressortir la nécessité de soumettre le CST à un examen externe.

Il semble que personne ne se soit indigné de la principale question abordée dans le livre, soit l'interception par le Canada de communications aux fins du renseignement. Ce ne sont que quelques incidents discutables qui ont causé tout l'émoi. Alors que l'écoute électronique peut en choquer certains, c'est une réalité de l'autoroute électronique d'aujourd'hui.

Notre gouvernement s'indigne-t-il à l'idée que d'autres pays interceptent nos communications gouvernementales? Non, il a plutôt pris des mesures pour lutter contre cela. Les bureaux sont sous écoute électronique, et les signaux téléphoniques sont codés. Cela fait partie de la réalité d'aujourd'hui. De même, personne ne s'inquiète indûment de ce que le Canada puisse faire la même chose à d'autres.

Le rapport «En transition» explique que cet organisme a clairement la capacité de porter atteinte à la vie privée des Canadiens de diverses façons. L'auteur du livre *Spyworld* le confirme en expliquant que, lorsque les employés du CST essayaient ou ajustaient leur équipement, ils écoutaient habituellement les conversations de Canadiens. C'est cette capacité qu'il faut surveiller pour éviter les abus.

• (1855)

La meilleure façon de garantir qu'il n'y a pas d'abus, c'est de soumettre les activités du CST à un examen externe. J'exhorte donc tous les députés à appuyer cette motion proposée par le député de Scarborough—Rouge River.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'étais très heureux d'appuyer la motion qu'a présentée mon collègue et voisin de Scarborough—Rouge River. J'ai agi ainsi parce que je crois que, comme toujours, mon collègue a abordé cette question d'un point de vue analytique et juridique, qu'il a examiné la situation à fond et a proposé la solution qu'il croit et que je crois être raisonnable.

Au cours des dix minutes qui vont suivre, j'aimerais expliquer brièvement la nature de la motion, les raisons pour lesquelles j'y souscris et les problèmes que j'y décèle. Si la Chambre adoptait cette motion, on ferait ainsi comprendre au gouvernement que le Centre de la sécurité des télécommunications doit rester sous l'oeil vigilant, si vous me passez l'expression, du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui est composé de conseillers privés. Le travail de celui–ci consiste à avoir un oeil sur le Service du renseignement de sécurité.

Pour tenter d'y comprendre quelque chose, il faut savoir de quoi nous parlons. Qu'est–ce que le Centre de la sécurité des télécommunications? Ça semble un nom aseptisé, correct, sans histoire. Pour moi, c'est une ombre. Une ombre, on peut la voir si on sait où poser les yeux, mais on ne peut pas y toucher. On ne peut pas la sentir. On ne peut pas lui parler. On ne peut lui poser des questions, et voilà qui est un problème. Telle une ombre, ça peut s'approcher dangereusement, ça peut être petit, ça peut s'éloigner. Telle une ombre, ça peut être là sans qu'on s'en rende compte. Ça peut être un problème. Je ne dis pas que c'est un problème. Ça peut être un problème.

Que fait le Centre de la sécurité des télécommunications? Qu'est–ce que c'est? Pour le savoir, il faut se pencher sur ce qu'on appelle «les renseignements extérieurs». Qu'est–ce que les renseignements extérieurs? Je cite le ministère du Solliciteur général: «L'expression «les renseignements extérieurs»? désigne les renseignements ou les informations concernant les capacités, les intentions et les activités d'États, d'organismes et de particuliers étrangers. Il peut comprendre des informations de nature politique, économique, militaire, scientifique ou sociale et produire des informations ayant des conséquences pour la sécurité.»

D'après tout ce que je sais du Centre de la sécurité des télécommunications, cette définition lui convient certainement. Le centre a deux attributions. Avant d'en parler, je tiens à rappeler à la Chambre que le Centre de la sécurité des télécommunications n'est pas le seul de ce genre au monde. Il existe des organismes comparables dans d'autres pays. Il serait peut–être intéressant de dire à la Chambre quels sont ces organismes, afin qu'elle sache où le Canada se situe par rapport à ces derniers.

Aux États–Unis, il existe un organisme de ce genre qui s'appelle la National Security Agency. Au Royaume–Uni, il y a le Government Communications Headquarters, en Australie, le Defence Signals Directorate et en Nouvelle–Zélande, le Government Communications Security Bureau.

Tous ces organismes s'occupent de communications, mais ils ne communiquent pas, ils écoutent les communications. La question qu'il faut se poser est celle–ci: Quelles communications notre organisme écoute–t–il? Est–ce que ce serait effectivement les communications privées des gens? Nous l'ignorons.

Comment est né le Centre de la sécurité des télécommunications? Comment l'ombre a–t–elle vu le jour? Était–ce par une loi du Parlement? Non. Par décret. Cet aspect est très important, car le centre n'est donc pas le produit d'une loi. J'y reviendrai vers la fin de mes observations.

• (1900)

Quel est le but de ce centre, qui a été créé par décret? Que fait–il? On nous dit qu'il s'occupe de recueillir des renseignements sur les transmissions, ce que l'on appelle parfois SIGNIT, et qu'il a une capacité offensive. Je suppose que l'on veut dire par là qu'il est indiscret. Il écoute nos conversations. Il y a aussi une composante qui a trait à la sécurité de l'information ou des communications, que l'on appelle parfois INFOSEC ou COMSEC. On dirait des codes pour lancer des missiles à partir de Boulder, au Colorado. INFOSEC et COMSEC ont une capacité défensive.

Ward Elcock qui, à l'époque, était greffier adjoint et responsable d'une partie, au moins, du CST, nous a dit que le COMSEC s'occupait notamment de la sécurité des télécommunications du gouvernement du Canada. C'est très important. Sa deuxième responsabilité consiste à recueillir des renseignements pour informer le gouvernement des activités diplomatiques, militaires, économiques, sécuritaires et commerciales des gouvernements, des particuliers et des sociétés d'autres pays. Je suppose qu'il n'y a rien de mal à cela, si nous voulons nous protéger.

C'est ce qu'il fait, en supposant que tous puissent comprendre ce que font INFOSEC, COMSEC, SIGINT, etc. Les gens qui travaillent là, le chef, comme on l'appelle, je pense—mais c'est peut–être une femme maintenant, je l'ignore—sont probablement les seuls à savoir ce que cet organisme est censé faire.

Eh bien, dira–t–on, nous savons comment cet organisme a été créé. Nous savons ce qu'il fait. De qui relève–t–il? C'est une question que nous sommes en droit de nous poser. Comme il n'y a pas de loi, on peut supposer qu'il relève du Parlement. Devinez quoi? Nous avons raison. Il ne relève pas du Parlement. Il est censé rendre des comptes au ministre de la Défense nationale et ce dernier doit faire rapport au Parlement. Le chef, dont j'ai parlé tout à l'heure, fait également rapport au sous–ministre de la Défense nationale pour ce qui est des questions financières et administratives, chose intéressante, et également au sous–greffier (Sécurité et renseignement) et conseiller juridique du Bureau du Conseil Privé pour d'autres questions.

Quel est le chaînon manquant? Ce sont les Canadiens. C'est le Parlement. Est–ce un problème? À mon avis, la réponse est oui. Il n'y a aucun mandat législatif donnant à cet organisme le

pouvoir de se livrer à ce type d'intrusion dans la vie des Canadiens. Il faudrait peut–être parler d'intrusion possible.

Il n'y a aucune règle écrite dans une loi ou des règlements. Il se peut qu'il existe des règles écrites établies de temps à autre par le chef, le sous–greffier, le sous–ministre ou le ministre de la Défense nationale. Cependant, si elles existent, elles ne sont pas connues, du moins pas des Canadiens.

Ainsi, sans examen public, je prétends qu'on peut affirmer qu'il n'y a pas de contrôles appropriés. En effet, après tout, si tout se fait en catimini, comment pourrons–nous savoir si les contrôles voulus ont bien été effectués? Et chose plus importante encore, on ne s'assure pas que la législation est respectée et que, dans le cas contraire, on peut compter sur un mécanisme pour remédier à la situation. Pour moi, cela pose un problème possible énorme.

Comparons cela à notre agence d'espionnage. Nous ne qualifions pas cet organisme d'agence d'espionnage. Nous l'appelons plutôt le Centre de la sécurité des télécommunications. Cependant, notre propre agence d'espionnage, que nous connaissons en tant que telle, a été créée en vertu d'une loi par le Parlement. Elle doit suivre les règles établies par cette institution. Elle rend des comptes à un ministre qui, lui, fait rapport annuellement à la Chambre. Il est soumis au contrôle du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité qui, je l'ai dit, est un organisme civil.

Je me demande pourquoi, si cela est assez bon pour notre service de renseignement, ce ne l'est pas pour le Centre de la sécurité des télécommunications. Ce n'est pas une idée qui m'est venue soudainement. Le comité parlementaire l'a reconnu dans le rapport dont ont parlé plusieurs de mes collègues, *Une période de transition mais non de crise*, dans lequel il a été recommandé non seulement comme le fait cette motion que le CSARS soit autorisé à examiner les opérations du CST, mais aussi que le CST soit constitué officiellement par une loi.

• (1905)

J'appuie certainement ces deux recommandations qui en fait étaient unanimes. Logiquement, rien ne justifie dans une démocratie que cet organisme ne soit pas soumis à l'examen du Parlement par l'intermédiaire d'un comité. Je suis donc heureux d'appuyer cette motion.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, depuis des mois l'opposition officielle a sonné la cloche d'alarme au gouvernement dans le domaine de la sécurité nationale. L'opposition a questionné le gouvernement a plusieurs reprises pour savoir qui contrôlait qui, pour savoir qui commandait telle ou telle job, pour savoir exactement qui avait demandé telle ou telle enquête, sans jamais obtenir de réponse.

Pourtant, certaines questions étaient simples à répondre, n'exigeant que des noms de responsables payés par les taxes et les impôts des Canadiens et des Québécois, mais en vain, jamais de réponse. J'ai demandé personnellement, la main sur le coeur, qui contrôlait les espions dans ce pays, et spécifiquement dans le dossier du CST. Jamais de réponse. Aucune réponse satisfaisante n'est venue pour l'opposition officielle, mais aussi pour les millions de Québécois, de Québécoises et de Canadiens. On n'a qu'à lire les journaux et les éditoriaux pour s'en convaincre.

Nos inquiétudes ont commencé avec les révélations déconcertantes des activités illégales du Service canadien de renseignement de sécurité. Ensuite, les nouvelles révélations du Centre de la sécurité des télécommunications n'ont fait qu'alimenter nos craintes et confirmer qu'il n'y avait personne qui surveillait les espions dans ce pays qui se dit démocratique et se dit surtout un des meilleurs pays du monde.

Après des semaines d'attente, qu'est–ce que le gouvernement nous offre pour nous sécuriser, pour sécuriser les contribuables? Rien. Si bien qu'un député d'arrière–ban du gouvernement a senti le besoin de présenter une motion affirmant ce qui suit: «Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur le service canadien de renseignement de sécurité afin d'autoriser le comité d'examen des activités de renseignement de sécurité à examiner les opérations du Centre de la sécurité des télécommunications», motion qui en dit long et qui confirme nos préoccupations et surtout qui nous donne raison, à nous, l'opposition officielle.

En tout premier lieu, il faudrait féliciter le député pour avoir compris l'indignation de l'opposition officielle à ce sujet. Malheureusement, il est un des rares à avoir saisi nos préoccupations légitimes, ou plutôt il est un des rares députés de l'actuel gouvernement libéral pour qui le fait d'avoir changé de côté de Chambre n'a pas altéré sa position dans le domaine de la sécurité nationale.

Faut–il rappeler que les libéraux du temps où il était dans l'opposition réclamaient exactement ce que nous réclamons depuis des mois, c'est–à–dire plus de contrôle de la part du Parlement sur les organismes d'espionnage au Canada? En Chambre et en comité, il s'agit de lire les procès–verbaux, les libéraux de l'époque des vaches maigres réclamaient plus de transparence. Les temps ont bien changé maintenant qu'ils ont le ventre plein. Il est vrai que l'inaction et le laisser–faire est une marque de commerce des libéraux par les temps qui courent, mais dans ce domaine, c'est tout de même renversant.

Force m'est donc de conclure qu'il faudra se contenter de cette motion alors que les révélations se multiplient, les allégations d'activités illégales du CST se quintuplent et la suspicion devient la règle. Qu'est–ce que cette motion apportera? Cette modification avancée, si elle est adoptée, saurait–elle rassurer les contribuables? Le changement proposé nous permettrait–il de savoir de façon précise ce que fait le Centre de la sécurité des télécommunications et comment le CST utilise les 250 millions de dollars, et c'est une évaluation très conservatrice de ma part, qui sont dépensés annuellement par cet organisme fédéral? Question légitime, que nous sommes en droit de nous poser.

Mes commettants et commettantes dans le comté de Berthier—Montcalm se posent exactement cette question–là, et pour cause. Et pour répondre à ces questions, il faut examiner ce que le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ce que nous appelons le CSARS, a fait dans le passé.

• (1910)

Étant donné que le passé est garant de l'avenir, c'est drôlement important de savoir de quel bois ils se chauffent ces Sherlock Holmes de la sécurité nationale, ces fins limiers de la vérité, ces Colombo de l'espionnage canadien ou encore ces chiens de garde de l'obscurité de cette Chambre.

Plus sérieusement, avant d'apposer sur leurs frêles épaules de défenseurs à mi–temps une charge de travail supplémentaire, il faut répondre à ces questions–là. L'idée de mettre le CST sous surveillance est une très bonne idée en soi.

Pour ces motifs, je vous dis immédiatement que j'appuierai cette motion. C'est l'organisme sur lequel nous désirons octroyer ce pouvoir de surveillance qui est le problème. Un organisme de surveillance censé rassurer les élus, les contribuables et qui dit, par la bouche de son président, que dans ce service, on ne dit jamais ni oui ni non, vous en conviendrez avec moi, ce n'est pas tellement rassurant.

Dans l'état actuel des choses, nous devons répondre négativement aux questions que j'ai posées antérieurement. Vous comprendrez dans ce cas–là pourquoi l'amendement du Bloc québécois au niveau d'un suivi, au niveau d'une demande au CSARS de faire rapport à cette Chambre, c'est justement pour permettre à cette Chambre de surveiller l'organisme qui est censé surveiller les activités du CST.

La motion est acceptable aux yeux de l'opposition officielle, et la loi créant CSARS, bien qu'imparfaite, est passable. Cependant, je vous dis que si j'étais le solliciteur général du Canada, si cette loi–là me passait entre les mains, vous ne la reconnaîtriez pas une fois qu'elle serait passée par mon bureau, parce qu'il y aurait beaucoup de modifications. Dans le jargon québécois, on dit «faute de pain, on mange la galette», eh bien, il faut bien vivre avec la loi que nous avons entre les mains. Cela étant dit, pourquoi le Bloc québécois a–t–il des préoccupations constantes face à CSARS? Pourquoi avons–nous des craintes?

Je pense que mon collègue, le député du Bloc québécois du comté de Bellechasse, l'a très bien résumé dans son discours d'ouverture étayant la position de l'opposition officielle à ce sujet–là. Ce n'est pas le contenant mais le contenu de CSARS qu'il faut changer en tout premier lieu!

Les conservateurs notoires y siégeant n'ont plus aucune légitimité. Ils n'ont plus leur place. D'ailleurs, selon moi, ils ne l'ont jamais eue parce que le CSARS devrait être non partisan. Mais étant donné que le système est ainsi, suivons les règles jusqu'au bout.

Comme je l'ai fait dans le passé, je redemande à nouveau et j'espère qu'ils m'entendent, j'espère qu'ils me regardent, qu'ils regardent le débat, à MM. Jacques Courtois, Edwin A. Goodman, George W. Vari et même à M^me^ Rosemary Brown, dont le parti n'existe plus aussi, ou du moins officiellement, de remettre leur démission afin que le CSARS reflète la réalité démocratique de l'actuel Parlement.

Avec au minimum quatre nouveaux membres et un mandat plus large, le CSARS pourrait remplir son rôle premier de chien de garde. Il pourrait dans ce cas se voir accroître son rôle de surveillant.

Cette motion, si elle est adoptée, et j'ai hâte de voir la position du gouvernement face à cette motion, j'espère qu'ils vont l'appuyer, surtout que c'est une motion venant d'un député du gouvernement, d'un député d'arrière–ban, mais quand même un député du gouvernement libéral. J'espère qu'ils vont l'adopter avec le sourire. Je pense que si elle est adoptée telle quelle, ça va élargir les responsabilités du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et c'est donc important de partir du bon pied.

Je terminerai par une citation prise dans le rapport annuel 1993–1994 du CSARS où l'auteur citait lui–même M. William Pitt. La citation très courte est la suivante: «La tyrannie s'installe là où il n'y a plus de loi». À cela, monsieur le Président, j'ajouterais «encore faut–il avoir confiance à ceux qui sont censés l'appliquer et surtout la surveiller». Sur ce, je vous dis merci.

Le vice–président: La période prévue pour les affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1915)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Le vice–président: Comme il a été convenu, en raison du malentendu qui s'est produit, la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien répondra à la question de la députée de Calgary–Sud–Est à laquelle elle n'a pu répondre hier.

LE CRTC

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, en mars dernier, le ministre du Patrimoine canadien a reçu dans son bureau de circonscription un électeur qu'il n'avait jamais rencontré auparavant et qu'il n'a pas revu depuis. Cet homme lui a demandé d'écrire une lettre pour attirer l'attention du CRTC sur sa demande de licence pour une station de radio.

Le ministre a expliqué à cet électeur que, en tant que ministre responsable du CRTC, il ne pouvait pas s'ingérer dans les affaires du CRTC, mais que, en tant que député, il ferait son possible pour voir à ce qu'il soit traité de façon juste et équitable.

Le 15 mars, le ministre a écrit au président du CRTC à titre de député pour demander à la commission de donner à la demande de l'électeur la considération qu'elle méritait. C'était simplement une lettre d'un député cherchant à s'assurer qu'un de ses électeurs serait traité de façon juste et équitable. La lettre ne

visait absolument pas à appuyer la demande de licence ni à exercer quelque pression que ce soit sur le CRTC.

Le 30 mars, le CRTC a accusé réception de la lettre du ministre, la qualifiant de lettre d'appui à l'égard de la demande de licence. Cet accusé de réception n'a jamais été porté à l'attention du ministre. S'il l'avait été, le ministre aurait immédiatement tiré les choses au clair.

Dès qu'il a appris qu'une des parties intéressées lui avait écrit en septembre au sujet de son prétendu appui à l'égard de la demande de licence, il a réagi immédiatement. Il a écrit à la partie intéressée pour dissiper tout malentendu au sujet de sa lettre antérieure. Dans cette lettre datée du 30 septembre, il disait, et je cite:

> Dans ma lettre au CRTC datée du 15 mars 1994, je demandais simplement qu'on donne à la demande la considération qu'elle méritait. Il n'était pas question d'appuyer la demande ni de s'y opposer. Le CRTC est l'organisme chargé par la loi de prendre des décisions indépendantes concernant de telles demandes. C'est donc au CRTC qu'il revient d'évaluer les mérites des arguments soulevés par les demandeurs et les intervenants.

Les députés remarqueront que le ministre a pris ces mesures avant que l'affaire ne soit rendue publique. Il a fait de son mieux pour éclaircir la situation non pas à cause des pressions exercées par le public et les médias, puisqu'elles n'existaient pas à ce moment–là, mais bien parce que c'était la chose à faire.

LA JUSTICE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le 26 octobre, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il modifierait l'article 690 du Code criminel pour en corriger certains défauts et pour changer le processus qui en découle.

Cet article permet au ministre de la Justice d'ordonner la tenue d'un nouveau procès lorsqu'une personne a été envoyée en prison à tort ou injustement, lorsqu'il y a eu une erreur, un faux témoignage, lorsque des éléments de preuve ont été cachés, et le reste. Beaucoup de critiques ont été formulées contre cet article depuis quelques années.

Nous savons tous que cet article a été invoqué en faveur de Donald Marshall, qui a été emprisonné pendant 10 ans pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il a également été invoqué en faveur de David Milgaard, qui a été en prison pendant 23 ans après avoir été condamné à la suite d'un faux témoignage.

Des choses semblables sont arrivées dans d'autres pays également. Récemment, un grand nombre d'entre nous ont vu le film *Au nom du père*, au sujet des quatre Gilford, en Angleterre, les Irlandais qui ont été condamnés sur des preuves trafiquées et à qui il a fallu beaucoup de temps pour faire revoir leur cause et se faire libérer. Aux États–Unis, il y a la cause célèbre de Rubin Carter qui est resté en prison fort longtemps avant qu'on ne s'aperçoive qu'il y avait eu erreur et qu'on le libère.

Il s'agit ici de la disposition autorisant le ministre de la Justice à ordonner un nouveau procès lorsqu'on trouve qu'il y a eu erreur ou faux témoignage, que des faits ont été cachés ou qu'on a trouvé de nouveaux éléments de preuve.

Les critiques ont dit que, même si, en principe, le processus était excellent, il laissait à désirer parce que les délais étaient beaucoup trop longs. Il a fallu beaucoup de temps à Donald Marshall et à David Milgaard pour se prévaloir de cet article. Les délais ont été interminables.

En deuxième lieu, l'ensemble du processus se poursuit en secret, le ministre de la Justice et ses collaborateurs n'ayant aucun compte à rendre au public.

En troisième lieu, dans ces affaires, le procureur général fait office à la fois de juge et de procureur; il y a donc une certaine incompatibilité.

Enfin, le critère sur lequel on se fondera pour admettre une nouvelle preuve ou reconnaître qu'une erreur a été commise est plutôt vague et varie d'un ministre de la Justice à l'autre.

Plusieurs propositions ont été faites pour y remédier. Les principales l'ont été récemment par un organisme appelé Association in Defence of the Wrongly Convicted, ou AIDWYC. À l'occasion d'une réunion à Toronto en février, cette association a proposé qu'on apporte certaines modifications à l'article 690 pour accélérer le processus, pour rendre les autorités plus comptables, plus objectives, et ainsi de suite.

Quand le ministre de la Justice va–t–il apporter à l'article 690 quelques–unes des modifications qui ont été proposées par des organismes comme l'AIDWYC?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que le ministre de la Justice continue de répondre aux préoccupations de ceux qui ont critiqué le processus relevant de l'article 690 en améliorant les procédures qui le régissent.

Plusieurs mesures ont été prises en ce sens. La décision du ministre à l'égard de la demande de Colin Thatcher a été rendue publique, afin que la population sache comment le processus fonctionne et quels principes régissent l'utilisation des pouvoirs conférés en vertu de l'article 690.

Le ministère a également rendu public un feuillet qui décrit les critères de présentation d'une demande, les personnes qui peuvent en présenter une, comment et où présenter une demande et les renseignements dont les requérants doivent disposer pour remplir leur demande.

Les renseignements qui ont été publiés décrivent également la façon dont les demandes sont évaluées. Ces renseignements montrent que l'évaluation d'une demande présentée aux termes de l'article 690 nécessite beaucoup de travail. Il faut du temps pour procéder à une évaluation consciencieuse et approfondie. Les requérants fournissent parfois des motifs supplémentaires pour avoir droit à l'examen prévu à l'article 690. Quand ces motifs sont présentés des mois, voire des années, après la demande initiale, cela prolonge le temps nécessaire pour enquêter sur le cas et l'évaluer.

Je tiens à dire au député que l'on tente actuellement de traiter les demandes plus rapidement.

Ceux qui disent que le processus n'est pas indépendant ignorent que la plupart des personnes qui demandent que leur cas soit réexaminé en vertu de l'article 690 ont été poursuivies par le procureur général d'une province. Il est donc très rare que le procureur général du Canada doive examiner le cas d'une personne qui a été poursuivie par son représentant. Quand cela arrive, on demande à des avocats de l'extérieur du ministère d'évaluer la demande et de conseiller le ministre.

Il revient aux personnes qui évaluent les demandes de les examiner consciencieusement et minutieusement, tout comme il revient au ministre, en vertu des responsabilités qui lui sont conférées par le Parlement, d'examiner les demandes et de prendre les décisions nécessaires.

Le vice-président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 novembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

DES ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, les écoliers de ma circonscription de Restigouche—Chaleur bénéficient d'un partenariat unique entre le gouvernement et trois multinationales nord–américaines de services informatiques.

Dans le cadre d'un programme organisé par Industrie Canada, le gouvernement distribue des centaines d'ordinateurs usagés à des écoles partout au Canada.

[*Français*]

Ma circonscription de Restigouche—Chaleur a déjà reçu 20 nouveaux ordinateurs. Voilà le recyclage des années 1990. De plus, les grandes compagnies d'informatique permettent le transfert des anciens programmes d'ordinateur pour bénéficier aux étudiants et étudiantes. Voilà la compréhension des années 1990.

[*Traduction*]

Ce partenariat entre les secteurs privé et public avantage les écoliers du Nouveau–Brunswick et aide à promouvoir la culture et l'innovation en matière d'apprentissage. Je félicite tous ceux qui participent à ce programme.

* * *

[*Français*]

LOUIS RIEL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, il y a 109 ans aujourd'hui, Louis David Riel, le héros métis, était pendu, suscitant émoi et indignation au sein de la population francophone. Cinquante mille personnes se rassemblaient au Champ–de–Mars, à Montréal, pour entendre le célèbre cri d'Honoré Mercier: «Riel, notre frère, est mort.»

Le premier ministre du temps, John A. Macdonald, avait bien pris soin de ne pas faire juger Riel dans sa province natale, là même où il avait mené sa lutte pour le respect des droits fondamentaux des métis du Canada.

Pour réparer cette injustice de l'histoire, le Bloc québécois dépose aujourd'hui un projet de loi exigeant l'annulation du verdict de culpabilité rendu à l'endroit de Louis Riel.

Louis Riel a été pendu parce qu'il était métis, parce qu'il était francophone, parce qu'il était porté à la défense de sa nation. Sa mort par pendaison est un des événements les plus sombres de notre histoire. Refuser de le regarder, c'est refuser de comprendre le présent, c'est refuser de se donner un avenir.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUIPE DE SKI DE L'ÉCOLE NORTH COLLEGIATE DE BARRIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour féliciter les élèves–athlètes de l'école North Collegiate de Barrie.

L'équipe junior masculine de cet établissement a reçu le prestigieux honneur de représenter le Canada aux compétitions de ski nordique de la Fédération internationale du sport scolaire. En février, les membres de l'équipe iront en Italie se mesurer à d'autres élèves–athlètes de partout dans le monde.

Il est encourageant de voir ces jeunes consacrer leur énergie et leurs efforts à des activités sportives. Ils sont une source de fierté pour leurs parents, leurs compagnons, leurs enseignants et la collectivité tout entière.

Il est important de reconnaître que la vaste majorité des jeunes ont du coeur, qu'ils tiennent à participer et qu'ils veulent devenir des Canadiens engagés.

Pour le voyage, l'équipe s'efforce de recueillir 15 000 $ auprès de sources privées et j'encourage ces efforts.

Pour l'honneur qu'ils ont mérité, je félicite les membres de l'équipe: Clayton Parent, Joe Tuck, Matt Goodman, Doug Smith, Chris Hogan et Jason Van Noortwyk, ainsi que leurs entraîneuses Ann Scully et Cathy Cudmore. Je leur souhaite la meilleure des chances en Italie.

* * *

LOUIS RIEL

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux Manitobains et Canadiens ont une pensée pour Louis Riel aujourd'hui.

Article 31 du Règlement

Ce matin, dans ma circonscription, la Manitoba Metis Federation a tenu une cérémonie marquant le 109e anniversaire de la mort de Louis Riel, souligné la Semaine des Métis et proclamé le 16 novembre comme étant la journée de Louis Riel.

[*Français*]

Le 10 mars 1992, en réponse à une pétition du gouvernement, j'ai applaudi le geste du gouvernement de reconnaître Louis Riel comme le fondateur du Manitoba et sa contribution au Canada. Ce même jour, j'ai demandé qu'on fasse un pas de plus et qu'on le reconnaisse comme un des Pères de la Confédération. Je tiens toujours cette position.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE PARTENARIAT POUR L'EXCELLENCE

M. John Cannis (Scarborough–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre l'esprit de collaboration qui existe entre les sociétés et les écoles secondaires de Scarborough.

● (1405)

Récemment, la société pharmaceutique Novapharm, établie à Scarborough, a annoncé qu'elle créait, de concert avec l'école secondaire supérieure Sir John A. Macdonald, un projet de partenariat pour l'excellence. Ce programme vise à promouvoir l'étude des sciences au niveau secondaire.

La société parrainera des événements à caractère scientifique, comme les olympiades des sciences, et invitera les élèves à découvrir le milieu des grandes entreprises. Les élèves pourront acquérir une expérience pratique du travail.

L'école aura l'occasion d'entreprendre de nouvelles initiatives intéressantes et excitantes. En unissant leurs efforts, la société Novapharm et l'école Macdonald seront en mesure d'offrir le meilleur programme d'éducation qui soit.

J'applaudis à ce programme et je tiens à féliciter M. Leslie Dan, de Novapharm, et M. Glen Tarver, directeur de l'école secondaire supérieure Macdonald, pour leur initiative.

* * *

LES OBLIGATIONS DU DÉFICIT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte ici pour présenter une proposition visant à aider le ministre des Finances à combattre le déficit. Cette idée a surgi au cours d'une assemblée publique tenue au Centre communautaire des aînés Green Briar, à Alliston.

Les électeurs qui assistaient à cette assemblée ont proposé qu'on émette des obligations du déficit pour permettre au gouvernement de racheter notre dette à l'étranger. Ces obligations fonctionneraient sur le même principe que les obligations de guerre émises au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Ces citoyens âgés se sont dits inquiets de l'ampleur du déficit et des répercussions qu'il aura sur les générations futures. Ils ont aussi exprimé le désir d'aider le gouvernement à réduire le déficit.

J'exhorte le ministre des Finances à envisager sérieusement de donner suite à cette proposition constructive pour contenir le déficit.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, une étude commandée par le Conseil de la santé et du bien–être du Québec nous rappelle que les quatre dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les Canadiens sur le plan économique. La récession a affecté tous les Canadiens, mais a été particulièrement pénible pour les plus démunis qui ont été incapables de réintégrer le marché du travail.

Parlant de la réforme des programmes sociaux, et tout en insistant sur les rigueurs budgétaires des gouvernements, l'économiste Pierre Fortin résume ainsi la situation, et je cite : «Il ne faut pas tout saccager en raison d'une conjoncture économique temporairement affaissée. Notre crainte c'est qu'on détruise un système que nos parents et grands–parents ont mis 40 ans à construire.»

Il ne faut pas démolir notre système de sécurité sociale à la première difficulté venue. Dans une telle conjoncture, le rôle du gouvernement doit être de supporter les plus démunis, pas de les écraser.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, je viens de terminer une série d'assemblées publiques dans ma circonscription sur la situation désespérée des programmes sociaux au Canada.

Mes électeurs ont été consternés d'apprendre que, dans 15 ans à peine, les filets de sécurité sociale plus les intérêts risquent de représenter 100 p. 100 des dépenses fédérales. Mais ce qui les a le plus contrariés, c'est qu'ils se font arnaquer plus qu'ils ne le croyaient par le gouvernement fédéral.

Ils croyaient contribuer au Régime de pensions du Canada en prévision de leur retraite. Mais, à cause de la mauvaise gestion du gouvernement, la caisse du RPC est à court de centaines de milliards de dollars, ce qui signifie que leurs cotisations ne sont rien d'autre que des charges sociales.

Mes électeurs veulent savoir pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines ne s'est pas penché sur le problème du RPC dans son document de travail. Ils se demandent pourquoi le ministre ne fait rien pour mettre fin à cet État providence criblé de dettes.

[*Français*]

MICHEL BELLEMARE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, vous allez sûrement comprendre ma fierté et ma grande joie d'annoncer à cette Chambre que mon fils Michel, jeune avocat de 27 ans, a été élu au Conseil municipal d'Ottawa—Carleton lundi dernier.

La Municipalité régionale d'Ottawa–Carleton qui compte trois quarts de million d'habitants englobe 11 municipalités locales, dont Gloucester où Michel a été élu. Je me joins à sa femme Nathalie ainsi qu'à toute la famille et son équipe pour célébrer cette belle victoire.

* * *

[*Traduction*]

LA CULTURE CANADIENNE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, notre culture est notre identité. Elle nous donne un sentiment de fierté et nous permet de nous définir en tant que Canadiens et de définir notre place au sein de la communauté internationale. Nos arts, nos sports, nos langues, nos parcs naturels, nos lieux historiques et notre patrimoine multiculturel sont tous des éléments qui contribuent à la diversité de la culture canadienne.

Avec la mondialisation des échanges commerciaux et l'évolution rapide de la technologie de l'information, la culture canadienne deviendra un des moteurs de notre économie. Des organismes comme la SRC, le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale, nos musées et nos archives aident à préserver la culture d'une population relativement peu nombreuse répartie sur un vaste territoire.

Compte tenu de la concurrence croissante venant de nos voisins américains, il est plus important que jamais que notre gouvernement assure un contenu canadien suffisant dans les émissions de radio et de télévision et dans les livres. Nous devons continuer d'élaborer des politiques qui rendent notre culture unique accessible à tous les Canadiens.

* * *

● (1410)

L'ÉQUIPE DE FOOTBALL LES RAMS DE REGINA

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer cette nouvelle à la Chambre des communes.

Les Rams, l'équipe de la ligue mineure de football de Regina, ont remporté pour la douzième fois le Canada Bowl, qui se tenait à Montréal samedi dernier. Ils ont arraché le championnat grâce à une victoire de 52 à 6. C'est la deuxième année de suite que les Rams remportent cette compétition. Ils avaient gagné leur premier titre national en 1966.

Article 31 du Règlement

Il convient de féliciter tout particulièrement l'entraîneur Frank McCrystal. Il a été avec l'équipe à neuf des championnats qu'elle a remportés—quatre fois comme entraîneur principal, deux fois comme entraîneur adjoint et trois fois comme joueur.

Cette équipe de jeunes Canadiens énergiques, qui travaille dur toute l'année, a accompli un exploit remarquable. Leurs partisans, en Saskatchewan, sont très fiers d'eux. Je félicite les Rams et je leur souhaite une excellente saison l'an prochain.

* * *

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport majoritaire déposé hier sur l'examen de la politique étrangère du Canada, la majorité libérale fait preuve d'une méfiance incompréhensible à l'égard des États–Unis, pourtant notre principal partenaire commercial. Au lieu de prendre acte de la continentalisation de notre économie, la majorité libérale cultive une attitude maladive envers les États–Unis.

Le rapport est très éloquent à ce sujet. Lorsqu'on y traite des relations commerciales du Canada avec la région de l'Asie–Pacifique, on parle de défis, alors qu'avec les États–Unis, on parle plutôt de problèmes. Toute une différence de langage, symbolique d'ailleurs du blocage psychologique des libéraux vis–à–vis nos voisins du Sud. Le problème existentiel du Canada, déchiré par une double identité, ne se règle pas par ce refus obstiné de la réalité américaine. Manifestement, les libéraux ne sont pas arrivés à s'arracher du cercle vicieux où s'étourdit, depuis des décennies, l'establishment canadien.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA DE 1995

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jour important dans la région de Peace River, en Alberta. Dans 95 jours, en effet, à compter du 19 février 1995, se tiendront les Jeux d'hiver du Canada à Grande Prairie.

De concert avec les habitants de Grande Prairie, je voudrais profiter de l'occasion pour inviter tout le monde, de tous les coins du pays, à assister aux Jeux d'hiver de 1995. Je voudrais également féliciter tous les bénévoles qui travaillent d'arrache–pied et avec dévouement à l'organisation de cette célébration nationale du sport amateur.

La ville de Grande Prairie est prête à recevoir les meilleurs Jeux d'hiver du Canada qu'on ait jamais vus et est impatiente d'accueillir tous les Canadiens du 19 février au 4 mars 1995.

* * *

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, la réduction du déficit demeure l'un des objectifs les plus importants du gouvernement, mais il

est impérieux que cela ne se fasse pas au détriment de l'éducation des jeunes Canadiens. La manifestation que les étudiants tiennent aujourd'hui sur la colline du Parlement le souligne bien.

Plus de 900 000 étudiants à plein temps de niveau postsecondaire pourraient être touchés directement par la proposition du gouvernement de réduire les paiements de transfert versés aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Il faut maintenir le niveau actuel de financement aux fins de l'enseignement postsecondaire afin de doter les jeunes Canadiens d'une formation scolaire et technique qui les prépare à entrer dans le XXI^{e} siècle.

Comme le dit le livre rouge, le gouvernement a intérêt à s'assurer que les jeunes seront le mieux scolarisés possible, ce qui leur permettra ensuite de mener une vie utile et indépendante. Il faut mettre ce noble principe en application.

* * *

LE DROIT DE LA MER

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, il y a douze ans, les Nations Unies ont adopté le Traité sur le droit de la mer. Aujourd'hui, ce traité entre en vigueur.

Ce traité, qui est l'aboutissement de dix ans de négociations, accorde au Canada des droits souverains sur la prospection et l'exploitation des ressources naturelles sur une superficie d'environ 1 500 000 kilomètres carrés sur le plateau continental de l'Arctique, du Pacifique et de l'Atlantique. Il reconnaît également la compétence du Canada à l'égard des ressources biologiques dans une zone de 200 milles.

Même si ce traité est maintenant en vigueur et même si un grand nombre de ses dispositions sont devenues pratique normale dans bien des pays et acceptées comme droit international coutumier, plus de 70 pays, dont le Canada, ne l'ont pas encore ratifié.

Depuis un an, le Canada a pris des mesures qui outrepassent ce traité afin de protéger les stocks de poisson. Le temps est peut-être venu de songer à donner l'exemple en ratifiant ce traité et en en préconisant une ratification généralisée.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul, Lib.): Monsieur le Président, six semaines se sont écoulées depuis la publication du Livre vert sur la réforme sociale. Les Canadiens et Canadiennes sont pleinement engagés dans le débat.

• (1415)

Le ministère du Développement des ressources humaines a reçu 12 000 appels de demandes de renseignements. Cent quatorze mille copies du Livre vert, dont 33 000 copies françaises, ont été distribuées ainsi que 210 000 copies du résumé. Déjà, 190 députés ont tenu des consultations publiques dans leur comté et 80 organisations nationales ont comparu devant le comité parlementaire, depuis la fin octobre.

Les Canadiens savent qu'il faut faire des changements. Ils veulent participer et ils veulent débattre des idées. Le gouvernement est prêt à écouter tous les Canadiens et les Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, l'examen des programmes sociaux entrepris par les libéraux fédéraux nous donne toutes les raisons de croire que le financement consenti aux universités et aux collèges canadiens sera réduit et que le coût des études postsecondaires augmentera.

Selon le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, le gouvernement fédéral considère la dette comme préjudiciable pour le gouvernement, mais comme acceptable pour les étudiants.

Hier, mon collègue, le député de Winnipeg Transcona, nous a rappelé que, à titre de Canadiens, nous nous attendons à ce que les jeunes de notre pays remboursent une dette nationale dont ils ne sont pas responsables et que nous semblons les encourager à s'endetter par la même occasion.

Si l'éducation, les connaissances et les compétences sont les assises indispensables d'une saine économie, le gouvernement doit trouver des façons d'accroître l'accès aux établissements qui permettent de s'instruire et d'acquérir des connaissances et des compétences.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, on assiste aujourd'hui à une importante manifestation d'étudiants, inquiets à juste titre de l'impact de la réforme des programmes sociaux sur le financement de l'enseignement postsecondaire. En coupant les transferts qu'il verse aux provinces, le gouvernement fédéral provoquera une hausse substantielle des frais de scolarité et restreindra sérieusement l'accès aux études universitaires.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Compte tenu du bien-fondé des préoccupations étudiantes et de l'ampleur des critiques soulevées par sa réforme, le ministre s'engage-t-il aujourd'hui à reconsidérer l'intention de son gouvernement, quant au financement de l'enseignement postsecondaire?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons proposé diverses options dans le livre vert. L'une d'elles est de maintenir le statu quo, de

ne rien changer à la formule mise en place par le gouvernement dont a fait partie le député et qui prévoyait une diminution de 250 millions de dollars des paiements de transfert au Québec seulement. Le député faisait partie de ce gouvernement–là. Je sais que le député s'y connaît bien dans ce domaine, mais c'est là une des options.

L'autre option que nous avons présentée consiste à trouver une formule permettant d'ajouter un supplément de 10 milliards de dollars au financement des études supérieures, un supplément qui servirait à financer les laboratoires et les bibliothèques ainsi qu'à accroître l'accès.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, voici un gouvernement qui se propose de couper définitivement les transferts aux provinces, dans le domaine de l'éducation postsecondaire, et qui pense pouvoir trouver refuge derrière un gouvernement que j'ai eu la fierté de quitter.

Est–ce que le ministre réalise, est–ce que le gouvernement réalise, est–ce que le parti ministériel réalise qu'en coupant les contributions fédérales aux provinces, la réforme des programmes sociaux va alourdir l'endettement des étudiants et transférer sur leur dos une partie du problème de la dette fédérale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition avait tellement de fierté qu'il n'a pas osé ouvrir la bouche ni quitter le gouvernement conservateur au moment où ce dernier a réduit d'un quart de milliard de dollars les paiements de transfert aux provinces. C'est ça la fierté du député. Pourquoi n'a–t–il rien dit à ce moment–là alors qu'il est si ferme maintenant?

Je voudrais faire ressortir un point fondamental. Rien dans notre proposition ne dit que nous allons réduire les paiements de transfert aux provinces. Celles–ci reçoivent maintenant plus de 6 milliards de dollars en paiements de transfert. Dans dix ans, elles recevront encore 6 milliards de dollars en paiements de transfert. Toutes ces affirmations au sujet d'une diminution de 2,6 milliards de dollars sont pure invention.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition BQ): Monsieur le Président, j'avais tellement de raisons de quitter ce gouvernement–là que je n'ai pu les énumérer toutes au moment de mon départ.

Comment le ministre peut–il prétendre que l'acquisition de connaissances soit l'objectif premier de son gouvernement de même que la principale méthode pour stimuler le développement économique quand on sait que sa réforme même va bloquer l'accès à l'université à des milliers de Canadiens et de Québécois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est la première fois que je suis d'accord avec le député quand il dit qu'il avait tellement de raisons de quitter le gouvernement précédent. La seule question que je me pose, c'est pourquoi il a attendu si longtemps.

Je viens de dire, dans ma réponse à la question précédente, que nous avons clairement déclaré que nous allons maintenir la formule actuelle de paiements de transfert.

Ce que nous voulons faire, et c'est pour cette raison que nous soumettons une proposition à un débat sérieux, c'est trouver une formule qui nous permettrait d'ajouter un supplément de 10 milliards de dollars sur les dix prochaines années, un supplément qui servirait à élargir l'accès pour les étudiants qui ne peuvent à l'heure actuelle faire des études supérieures.

Il y a actuellement un quart de million de travailleurs canadiens qui veulent retourner au collège et à l'université. Nous devons trouver un moyen pour les aider à le faire. Nous devons trouver un moyen pour accroître le nombre de places et améliorer les installations et les services.

C'est pour cette raison que nous devons trouver plus d'argent, et nous voulons le faire au moyen d'une répartition équitable entre les gouvernements, le secteur privé et les étudiants.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre persiste à nier l'impact négatif de sa réforme sur l'endettement des étudiants canadiens ainsi que sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. En coupant les paiements de transfert aux provinces en matière d'éducation postsecondaire, sa réforme aura pour effet, au minimum, de doubler les frais de scolarité dès la première année selon l'Association des universités et collèges du Canada.

Comment le ministre peut–il continuer de prétendre qu'en provoquant, par sa réforme, une hausse sans précédent de frais de scolarité, que cela n'aura pas pour effet de réduire l'accessibilité à l'éducation postsecondaire?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais eu pareilles prétentions. Ce que j'ai dit, c'est qu'avec le régime actuel, les frais de scolarité augmentent de 10 p. 100 par année.

Je tiens à souligner, surtout au député du Bloc Québécois, que cette décision n'est pas la nôtre, mais celle des gouvernements provinciaux. Ce sont eux, et non le gouvernement fédéral, qui prennent des décisions concernant l'enseignement. C'est cependant le gouvernement fédéral qui transfère les fonds. Malheureusement, une grande partie des fonds que nous transférons ne parviennent jamais aux universités.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il n'a jamais vu cela, pourtant il l'a écrit dans son Livre vert.

Comment le ministre peut–il demeurer aussi insensible à l'actuel problème de l'endettement des étudiants, alors qu'en plus de faire doubler les frais de scolarité, sa réforme contribuera

à augmenter cet endettement à un tel point que plusieurs n'oseront plus accéder aux études postsupérieures par peur d'accumuler une dette personnelle incontrôlable?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député soutient que nous sommes insensibles aux préoccupations des étudiants.

Je lui rappelle que, cette année seulement, nous avons affecté plus de 700 millions de dollars à la stratégie d'emploi des étudiants pour que des milliers et des milliers d'entre eux puissent acquérir de l'expérience en milieu de travail. Nous signons des ententes avec des entreprises du secteur privé pour qu'elles fassent de nouveaux investissements dans nos collèges et nos universités. Nous avons accru de 20 p. 100 les fonds destinés aux programmes d'emplois d'été pour les étudiants. Nous avons mis sur pied un Service jeunesse qui offrira des emplois aux étudiants du niveau postsecondaire.

Nous avons considérablement amélioré le programme actuel de prêts aux étudiants en doublant le montant maximal des prêts. Aujourd'hui même, j'ai annoncé une série de modifications à ce programme qui feront que les étudiants pourront accéder à ces fonds à de bien meilleures conditions.

• (1425)

Nous écoutons les étudiants, nous réagissons à leurs préoccupations et nous voulons engager un débat et un dialogue avec eux. Nous ne les encourageons pas, comme le député l'a fait, à recourir aux barricades et aux protestations quand nous avons plutôt besoin d'un débat sérieux sur une question qui nous préoccupe tous.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Immigration parlait en termes ronflants de la qualité des récentes nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Cependant, on note qu'il y a parmi ces gens des avocats aux honoraires très élevés de l'industrie de l'immigration, c'est–à–dire des gens qui ont intérêt à ce qu'il y ait beaucoup d'immigrants et de réfugiés et à ce que la procédure administrative soit complexe. Si l'on ajoute à cela le fait que tout le système des nominations est basé sur le principe des faveurs aux amis, on voit que le problème des risques de conflits d'intérêts reste entier.

Y a–t–il des lignes directrices pour protéger la commission de l'immigration des risques associés au fait que certains de ses membres pourraient être en conflit d'intérêts?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, non seulement il y a des lignes directrices en ce qui concerne les membres de la commission, mais il y a aussi la Loi sur l'immigration. D'ailleurs, la présidente de la commission m'a recommandé certaines mesures sur lesquelles je prendrai une décision cette semaine.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que la commission a des lignes directrices.

Je voudrais aller un peu plus loin. Nous ne craignons pas seulement les conflits d'intérêts, nous craignons aussi le trafic d'influence et nous nous demandons si les lignes directrices couvrent cela.

J'ai ici une note de service de 1992 préparée pour M. Schelew et d'autres membres de la Refugee Lawyers' Association, par Greg James, dans laquelle on donne, pour chaque membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le pourcentage d'acceptation de demandes de statut de réfugié. C'est le type de renseignement dont on a besoin pour tout trafic d'influence, et M. James et M. Schelew sont maintenant tous deux membres de la commission.

Y a–t–il des lignes directrices pour protéger la commission de tout trafic d'influence de la part de gens que l'on pourrait appeler des «initiés» du secteur de l'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Le trafic d'influence est prévu par le Code criminel du Canada et si vous avez des renseignements précis, vous devriez les soumettre aux autorités compétentes.

Le Président: Chers collègues, je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidence.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre aime s'appuyer sur des faits. Voici donc quelques faits et une question.

Premier fait: le ministre a nommé un immigrant illégal à la CISR. Deuxième fait: la GRC mène une enquête sur le trafic d'influence dans le monde de l'immigration. Troisième fait: la CISR est maintenant divisée en deux factions opposant, d'un coté, les membres nommés par favoritisme par les conservateurs et, de l'autre, ceux qui l'ont été, également par favoritisme, mais par les libéraux.

Le ministre va–t–il concéder que le désordre le plus total règne au sein de la CISR et ordonner que cet organisme fasse l'objet d'une enquête judiciaire?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce ne sont pas des faits. Vous vous appuyez sur des rumeurs et des insinuations.

Le Président: Je prie le ministre d'adresser sa réponse à la présidence.

M. Marchi: Monsieur le Président, si le député détient la moindre information indiquant qu'un membre de la CISR se livre au trafic d'influence, il se doit de la transmettre aux autorités compétentes en la matière, aux termes du Code criminel.

Deuxièmement, en ce qui concerne les allégations portant sur la conduite d'une personne, le processus suit son cours. La présidence m'a fait son rapport. On a demandé à la personne en question de s'expliquer, ce qu'elle a fait.

Comme le veut la procédure, nous examinons ces deux documents, et une décision sera prise cette semaine. Ça, ce sont les

faits. Ils sont connus. J'ai bien peur d'avoir à décevoir le député, mais nous ne nous appuyons pas sur des rumeurs, des calomnies ou autres attaques gratuites.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines persiste à banaliser l'impact négatif de son projet de réforme sur tous les étudiants du Canada.

D'une part, il coupe les transferts aux provinces pour l'enseignement supérieur et, d'autre part, il propose comme solution d'accroître les possibilités d'endettement pour les étudiants canadiens.

Est–ce que le ministre réalise que ce qu'il offre aux étudiants canadiens par son projet de réforme, c'est de sortir de l'université avec une dette moyenne de 50 000 $, et pendant dix ans, des termes de 600 $ par mois pour rembourser la dette qu'il leur aura fait doubler?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député m'a accusé de vouloir banaliser toute la question. Je prétends, pour répondre à ce qu'il dit, qu'il s'est lui–même rendu coupable de désinformation grave à l'égard de la réalité, et ce, plus d'une fois. J'ajouterais que toute sa question repose sur une prémisse totalement fausse.

Tout d'abord, nous ne sabrons pas les paiements de transfert aux provinces. Nous les maintenons à leur niveau de 1993–1994, ce qui représente un montant d'environ 6,1 milliards de dollars. Cet engagement est respecté. Il n'y a pas de réduction. Étant un des grands défenseurs des droits provinciaux à la Chambre, le député devrait savoir que le transfert se fait de plus en plus par le truchement des recettes fiscales versées aux provinces afin que celles–ci puissent prendre des décisions concernant les frais de scolarité. Ce sont elles qui décident des augmentations. Ce sont elles qui déterminent les programmes d'études. Ce sont elles qui décident ce que font les universités.

Il me semble que si le député a des critiques à formuler contre ce qui se passe dans les universités, il devrait se tourner du côté de ses collègues provinciaux et leur demander pourquoi ils n'affectent pas réellement à l'enseigment supérieur les crédits fédéraux qui représentent la moitié du financement total des universités.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que les recteurs d'universités au Canada et les responsable de collèges d'enseignement supérieur prévoient doubler les frais de scolarité à très court terme à cause de la réforme du ministre. Et cela, il ne peut le nier!

Jamais dans le passé un gouvernement n'aura frappé les étudiants plus durement que le gouvernement libéral. Il est encore temps pour le gouvernement de rebrousser chemin.

Pourquoi le ministre ne s'engage–t–il pas devant les milliers d'étudiants qui sont devant le Parlement à retirer son projet qui condamne les étudiants à la pauvreté?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, dès le commencement, le député et ses collègues ont décidé de tout rejeter en bloc, d'adopter une attitude négative à l'égard de toute réforme. Ce que nous offrons aujourd'hui aux étudiants, je l'ai dit à leurs dirigeants à une réunion ce matin, je l'ai dit aux dirigeants du milieu étudiant lorsque je les ai rencontrés aux quatre coins du pays, et cela se résume à peu près à ceci: «Examinons ensemble le problème. Améliorons la situation. Examinons les faits. Penchons–nous sur les véritables enjeux.»

[*Français*]

Voyons ce que nous pouvons faire, en travaillant ensemble à l'amélioration du système d'études supérieures.

[*Traduction*]

Le fait est que tout le monde, à l'exception du député du Bloc québécois, sait que des changements et des réformes s'imposent au Canada.

Plus nous invitons nos étudiants, nos professeurs et nos administrateurs à participer à ce débat, plus la réforme a des chances de réussir, ce qui va à l'encontre de la position du député.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, le mois dernier, ici même dans cette enceinte, le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré qu'il était en faveur d'un système plus vaste de subventions directes aux étudiants, en remplacement des transferts fédéraux aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement va–t–il adopter une autre proposition réformiste, c'est–à–dire un système de bons d'études supérieures qui retirerait certains pouvoirs aux bureaucrates pour les conférer aux étudiants?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée est membre du Comité permanent du développement des ressources humaines. Ce comité tient actuellement des audiences dans tout le pays et reçoit tout un éventail de propositions.

S'il y en a une que la députée souhaite soumettre au nom de son parti, je serais certes prêt à l'examiner dans le cadre du rapport de ce comité. Voilà pourquoi nous avons prévu un processus parlementaire démocratique et transparent. Nous voulions obtenir toutes les bonnes idées, même des mauvaises.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste prône un système de bons d'études supérieures pour que l'argent versé sous forme de transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire soit remis carrément aux personnes directement intéressées, c'est–à–dire les étudiants. De cette façon, les établissements d'enseignement répondraient davantage aux besoins des étudiants.

• (1435)

Le gouvernement va–t–il envisager de donner aux Canadiens les choix qu'un tel système de bons offrirait?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait pertinemment, lorsque nous avons modifié le programme de prêts aux étudiants, au printemps dernier, nous avons ajouté aux prêts aux étudiants une série de subventions donnant aux femmes la possibilité de poursuivre des études supérieures, nous avons prévu un programme de remise de dette dans certains cas et nous avons fait en sorte que les étudiants ayant un revenu insuffisant puissent recevoir de l'aide.

Je tiens à répéter que les propositions du livre vert ne constituent pas la politique du gouvernement. Nous croyons qu'il pourrait y avoir une combinaison de prêts et de subventions qui constituerait un système de bons pour les étudiants, un système qui leur donnerait la possibilité d'adapter leurs demandes de financement à leurs besoins financiers en évitant les complications et l'examen des moyens financiers qui vont maintenant de pair avec l'octroi des prêts aux étudiants. Ainsi, il pourrait être beaucoup plus facile d'obtenir des fonds non seulement pour les étudiants qui suivent actuellement des cours, mais également pour les nombreux Canadiens qui sont sur le marché du travail et veulent reprendre leurs études.

Si cela vient compléter en quelque sorte ce que le Parti réformiste propose, nous serions certes heureux d'examiner la question. Cependant, j'invite la députée à soumettre ses idées au comité pour qu'il les mentionne dans son rapport, car notre gouvernement va prendre ce rapport très au sérieux.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales a malheureusement fermé la porte à la proposition constructive du maire de Saint–Jean.

Bien plus qu'un simple moratoire, le maire propose une transition permettant au Collège de Saint–Jean de se transformer graduellement en institution civile. Sa proposition a l'avantage d'atténuer l'impact négatif d'une fermeture brutale des activités de formation militaire du collège, tel qu'envisagé par le gouvernement fédéral.

Comment le ministre peut–il refuser de faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse à l'endroit de la proposition du maire de Saint–Jean qui permet de rencontrer les objectifs de toutes les parties, tout en assurant une transition graduelle?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la proposition du maire de Saint–Jean contient certaines clauses très utiles, que j'ai vues il y a quelques heures, et auxquelles je vais sûrement réfléchir.

Mais il est faux de dire que la proposition satisfait aux conditions qui étaient posées par le gouvernement du Québec et par le gouvernement canadien. Au point de vue financier en particulier, la proposition du maire de Saint–Jean signifierait que le gouvernement fédéral devrait débourser un montant additionnel d'environ 23 millions de dollars pour trois ans, de façon à obéir au moratoire. Mais nous avons actuellement un compromis qui a été fait entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, un compromis qui assure la survie du Collège de Saint–Jean, un compromis qui continue une présence militaire au Collège de Saint–Jean, un compromis qui permet le passage du Collège militaire à une université civile mixte au cours des prochaines années.

Par conséquent, le compromis que nous avons, qui est une entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, réussit beaucoup plus à remplir les conditions qui étaient posées et par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral. Ceux qui désirent. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je cède maintenant la parole au député de Charlesbourg.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de voir que le ministre des Affaires intergouvernementales réfléchit à la proposition. Cela veut dire qu'il y aura certainement une évolution.

Comme deuxième question, je voudrais demander au ministre comment peut–il très souvent se réfugier, ainsi que le ministre de la Défense, derrière une économie de 23 millions de dollars en fermant le Collège militaire de Saint–Jean, alors que tous savent très bien que les économies réelles ne seront que de 10 millions de dollars uniquement dans quelques années, à cause de la baisse de la clientèle d'élèves–officiers?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il ne faut tout de même pas charrier! Ça fait des mois qu'on sait que des épargnes très considérables viendront de la fermeture du Collège de Saint–Jean, car il n'y a plus de besoin d'élèves–officiers en aussi grand nombre qu'il y avait auparavant, parce que la dimension de l'armée diminue.

Nous avons actuellement une entente qui permet de maintenir le Collège de Saint–Jean avec une population et militaire et civile. Nous en sommes venus à un compromis et une entente a

été signée par le gouvernement du Québec qui permet de réaliser les objectifs des deux parties. Ceux qui veulent briser l'entente, ce sont eux qui sont responsables de la fermeture du collège.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les dossiers d'enquête de la police militaire, dans l'affaire du meurtre de Shidane Arone, révèlent que l'ordre d'agression contre les prisonniers somaliens est venu d'officiers supérieurs. Le major Barry Armstrong, médecin–chef de l'unité en cause, a déclaré que, le 18 avril 1993, un ordre général a été donné à Belet Huen et qu'on lui a ordonné de détruire certaines preuves, dont toutes les photos de patients somaliens. Le major Armstrong dit que certaines photographies ont toutefois été conservées.

Ces événements se sont produits il y a un an et demi. Le ministre reconnaît–il que, puisqu'on allègue encore qu'il y a eu camouflage au plus haut niveau, ces allégations et les preuves devraient faire l'objet d'une enquête publique?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député et à tous les autres députés de la Chambre que le gouvernement précédent avait déjà ordonné une enquête dans ce dossier. Toutefois, elle a été interrompue lorsque certaines personnes ont été mises en accusation.

L'affaire est pendante devant la cour martiale. Une cause devrait d'ailleurs être entendue en janvier ou février, je crois. J'ai déjà déclaré publiquement que l'enquête se poursuivrait, dès que les procédures judiciaires seraient terminées. Le mandat de l'enquête aura une portée assez grande pour que toutes les questions soulevées par les députés de l'opposition reçoivent une réponse. La personne en cause était effectivement un officier militaire.

Quant aux événements entourant la situation en Somalie, comme je l'ai dit, ils sont devant les instances judiciaires pour le moment. J'ai déjà déclaré à la Chambre qu'il serait inopportun pour moi de faire des commentaires à ce sujet.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'aurais une question complémentaire.

Selon une autre allégation, le 4 mars 1993, le major Armstrong aurait fait l'autopsie de M. Ahmed Affrah Aresh, un autre civil somalien non armé qui a été tué d'une balle dans le dos, comme s'il s'agissait d'une exécution. Des accusations n'ont jamais été portées, et on me dit qu'aucune enquête n'est menée sur la question.

Le ministre convient–il qu'il faudrait enquêter sur cette affaire et qu'il faudrait enquêter également sur le processus que suit la justice militaire dans ce cas? Seul un caporal croupit en prison, soit l'homme qui a fourni les preuves initiales qui justifiaient la tenue d'une enquête.

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que la Cour suprême du Canada a jugé le système de justice militaire conforme à la Constitution.

Pour ce qui est des allégations publiées ce matin, la police a ouvert deux enquêtes. Si l'homme en question possède des preuves qu'il a le devoir de communiquer, en tant que membre des forces armées, il devrait mettre ces preuves à la disposition des autorités policières responsables de l'enquête.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Voulant se donner des airs de Robin des bois, le ministre du Développement des ressources humaines prétend, par sa réforme, s'attaquer aux riches chômeurs pour donner davantage aux pauvres en proposant de priver les ménages gagnant plus de 60 000 $ du droit aux prestations d'assurance–chômage tout en exigeant qu'ils continuent de payer des cotisations.

Le ministre reconnaît–il que son projet de réforme de l'assurance–chômage obligera 2,6 millions de ménages gagnant plus de 60 000 $ à payer des cotisations d'assurance–chômage sans avoir droit aux prestations?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois à la députée que le livre vert n'est justement qu'un ensemble de propositions. Il ne contient ni programme, ni politique et constitue simplement un document de travail devant susciter un important dialogue entre Canadiens.

Je ferais remarquer à la députée que lorsqu'elle parle de la nécessité d'aider les chômeurs chroniques, c'est justement ce à quoi tend le livre vert. Il vise à trouver des moyens d'obtenir les ressources nécessaires pour venir en aide à ceux qui sont au chômage depuis longtemps, et notamment leur permettre d'accéder à de bons programmes d'alphabétisation, à du recyclage, à des programmes d'aide au travail indépendant. Cet exercice permettra d'élaborer des moyens de permettre à ces chômeurs de se trouver un nouvel emploi, et de faire du filet de sécurité un tremplin. Il permettra de donner beaucoup plus de possibilités et d'espoir aux sans–emploi.

C'est ce à quoi tend le livre vert et je crois que la députée devrait y souscrire.

• (1445)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Je désire poser une question complémentaire. Le ministre réalise–t–il qu'en faisant du revenu familial une condition d'accès à l'assurance–chômage, les premières victimes de sa réforme seront les femmes, en les ramenant à une dépendance financière inacceptable envers leur conjoint?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée devrait examiner de plus près le document technique qui a été présenté car elle y trouvera les explications voulues.

Le document indique que selon la proposition visant à créer un système à deux paliers, 70 p. 100 des prestataires d'assurance–chômage ne seraient visés d'aucune façon et que ceux qui reçoivent des prestations de base seraient essentiellement assujettis à la même formule. Seules les personnes qui touchent des prestations d'assurance–chômage chaque année seraient visées.

La différence est importante. En fait, 40 p. 100 des prestataires de l'assurance–chômage avaient et continuent d'avoir fréquemment recours à l'assurance–chômage, de sorte que le programme n'est plus une forme d'assurance, mais un programme de protection du revenu. Les prestations répondent peut–être à un besoin authentique, mais elles ne correspondent plus au principe fondamental de l'assurance. L'assurance–chômage est devenue un programme de protection du revenu et, comme la députée le sait sans doute, chaque programme de ce genre comporte des critères qui font en sorte que les bien nantis, ceux qui ont beaucoup d'argent, ne puissent pas avoir indûment recours au système.

Voilà tout simplement la proposition que nous soumettons à l'opinion des Canadiens et j'aimerais savoir ce qu'en pense la députée.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Développement des ressources humaines. Toutes sortes d'informations erronées circulent au sujet de la réforme des programmes sociaux, donc du Livre vert, qui soit dit en passant, est un document de discussion. Il y a des gens qui disent que le gouvernement fédéral veut couper jusqu'à 2,3 milliards de dollars de contribution à l'enseignement postsecondaire. Il y a même des gens qui disent que le gouvernement fédéral a des visées centralisatrices au niveau des programmes de prêts aux étudiants.

Est–ce que le ministre responsable du Développement des ressources humaines peut rétablir les faits sur ces questions?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est certainement vrai que de fausses rumeurs circulent, particulièrement dans les publications par les députés de l'autre côté de la Chambre, sur les changements que nous allons apporter au système d'éducation postsecondaire.

Premièrement, on ne veut pas couper l'aide fédérale, on veut l'investir. Comme je l'ai dit plus tôt, si on continue avec le statu quo, il y aura 61 milliards de dollars dépensés pour l'éducation. Mais, si on adopte les propositions fédérales, la combinaison de transferts de points d'impôts et des prêts produira 70 milliards de dollars pour cette période, une augmentation de 10 milliards de dollars pour les fonds d'éducation au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES CLINIQUES PRIVÉES

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la ministre de la Santé a invité les cliniques privées de l'Alberta à une bataille rangée. Le ministre albertain de la Santé m'a autorisé à réfuter ces allégations. Quand la ministre propose–t–elle que ce débat ait lieu?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très sérieuse. Contrairement à ce que le Parti réformiste veut nous faire croire, il n'y a pas de solution miracle.

Je me suis penchée ces derniers mois sur certains problèmes graves et sur les moyens de veiller à ce que les Canadiens aient accès au type de soins dont ils ont besoin au moment opportun, à ce que nous ne créions pas un système qui avantage les riches et les nantis au détriment des malades et du Canadien moyen.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je propose que nous en discutions dès aujourd'hui, dans le couloir. Pas le temps? Alors, nous pourrions le faire dans le cadre de l'émission «Newsworld». Pas prêts? Pourquoi pas, dans ce cas, dans le bureau de la ministre, avec tous ses fonctionnaires. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

Le Président: Heureusement que nous avons déposé nos armes à la porte aujourd'hui. Si le député de Macleod veut bien poser sa question.

M. Hill (Macleod): Elle est simple. La ministre de la Santé a–t–elle peur de discuter avec moi de la question des cliniques privées?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, voici un an que je parle de questions de santé à la Chambre. Je n'ai pas peur d'en discuter avec qui que ce soit dans ce pays.

Je sais exactement où veulent en venir les députés réformistes. Ce n'est ni la politique de ce gouvernement, ni la mienne.

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, lors de la Conférence fédérale–provinciale des ministres des Pêches, tenue à Victoria le 1er novembre dernier, le gouvernement du Québec a formellement réclamé la responsabilité de l'administration des pêches. Rappelons qu'en 1983, le gouvernement libéral avait décidé de façon unilatérale de centraliser la gestion des pêches à Ottawa.

Le ministre des Pêches peut–il nous indiquer s'il entend procéder au réaménagement des responsabilités administratives dans le domaine des pêches au Canada, et dans l'affirmative, entend–il le faire dans le sens des revendications du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En fait, depuis quelques semaines ou même quelques mois, plusieurs gouvernements du Canada se sont dits désireux d'assumer une plus grande responsabilité dans la gestion des pêches, afin d'assurer la survie des stocks de poisson.

Le gouvernement du Québec est l'un de ceux qui ont exprimé cet intérêt, ayant clairement exposé sa position à une réunion des ministres, tenue à Victoria, il y a quelques semaines. Le gouvernement de Terre–Neuve et du Labrador a aussi exprimé son intérêt à l'égard de la gestion des pêches en proposant ce qu'il a appelé un modèle de gestion conjointe. Le gouvernement de Colombie–Britannique a exprimé le souhait que des commissions de délivrance de permis et d'attribution de quotas de pêche soient établies dans cette province.

Il est bon de constater le bon vouloir du nouveau gouvernement du Québec. Là–dessus je le félicite sincèrement, comme j'ai déjà félicité le ministre, qui est d'accord avec ses homologues sur la nécessité de se doter de structures efficaces au pays, compte tenu des compressions budgétaires, de trouver des moyens d'éviter les recoupements et les doubles emplois et d'adopter de meilleures politiques de gestion des pêches, le tout grâce à un effort concerté des dix provinces et du gouvernement national.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, je croyais que ma question était claire, mais je ne suis pas sûr d'avoir reçu une réponse claire.

La question est la suivante: Le ministre entend–il faire un réaménagement de l'administration de la gestion des pêches au Canada? Il y a eu des fuites dans le *Globe and Mail* il y a trois semaines. On y faisait état qu'il devait y avoir des coupures. Le Québec arrive avec une proposition.

Est–ce que le ministre entend faire des réaménagements dans la gestion des pêches, et dans l'affirmative, seront–elles dans le cadre des revendications du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, en collaborant avec mon collègue et les autres députés intéressés par la question des pêches, ainsi qu'avec toutes les provinces, j'ai certainement l'intention de m'attaquer directement à une réorganisation de ce secteur. Le but ultime de l'entreprise est de préserver la ressource et de veiller au respect des normes. Pour ce faire, il faut aspirer à un plus grand partage des rôles et des responsabilités avec les provinces, y compris la province de Québec. Je suis très ouvert à cet égard, et disposé à étudier la question.

Le député me demande si la proposition de l'une ou l'autre des provinces sera acceptée intégralement, sans modification et sans discussion. Ce ne serait pas conforme à l'esprit du fédéralisme d'agir ainsi. Le fédéralisme est basé sur le respect mutuel, le partage des intérêts, le dialogue et la discussion.

J'ai hâte de poursuivre les dialogues et les discussions fructueuses avec toutes les provinces, y compris le Québec.

* * *

M. ALAN EAGLESON

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en mars dernier, la Chambre a appris que la GRC enquêtait sur les activités de Hockey Canada et sur M. Alan Eagleson.

Depuis, un grand jury américain a porté 34 chefs d'accusation et le Barreau du Haut–Canada, 41 plaintes contre M. Eagleson.

La GRC n'a même pas encore communiqué avec la principale source de renseignements pour le FBI et le Barreau du Haut–Canada, M. Russ Conway, de Lawrence, au Massachusetts.

• (1455)

Ma question s'adresse au solliciteur général. Comment se fait–il que la GRC n'a même pas interrogé M. Conway et pourquoi n'enquête–t–elle pas d'une façon énergique et déterminée?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le solliciteur général ne fait habituellement aucun commentaire sur des enquêtes en cours. Cependant, je peux confirmer que l'enquête se poursuit. J'ai la certitude qu'elle sera menée avec le professionnalisme qui caractérise la GRC.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le solliciteur général actuel et ceux qui l'ont précédé ont fourni la même réponse chaque fois que cette question a été posée à la Chambre depuis 1992.

D'aucuns craignent que, dès que les autorités américaines demanderont l'extradition de M. Eagleson, la GRC s'y opposera en accusant ce dernier d'une peccadille.

Lorsque les autorités américaines demanderont l'extradition de M. Eagleson aux États–Unis pour y être traduit en justice, le ministre laissera–t–il la procédure d'extradition avoir préséance sur des accusations que la GRC pourrait porter après la demande d'extradition?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député fait valoir un argument intéressant, soit que les autorités américaines n'ont pas encore demandé l'extradition de M. Eagleson. Si une telle demande est faite, c'est le ministre de la Justice qui devra s'en occuper, et non le solliciteur général.

* * *

INGLIS LIMITÉE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Hier, un représentant de la société Inglis Limitée m'a informé que la société mère, la Whirlpool Corporation, fermera l'usine située dans Cambridge, la circonscription que je représente.

Comme les gens de ma circonscription ont reçu de bonnes et de mauvaises nouvelles au cours de la dernière semaine, le ministre a–t–il des conseils à donner aux travailleurs d'Inglis qui vont perdre leur emploi ainsi qu'aux habitants de Cambridge?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est effectivement regrettable que la société Inglis ait décidé de fermer son usine de Cambridge, en Ontario. Cela entraînera des pertes d'emplois. Cette fermeture s'inscrit dans la restructuration des activités de la société qui veut concentrer sa production à son usine principale.

La bonne nouvelle nous est parvenue il y a environ une semaine lorsque la société Toyota a annoncé qu'elle investira 600 millions de dollars dans l'agrandissement de son usine de Cambridge, en Ontario, créant ainsi 1 200 emplois à long terme.

Cette annonce prouve non seulement qu'une des plus grandes sociétés du monde a pleine confiance dans la compétitivité du Canada, mais aussi que les travailleurs canadiens de l'automobile peuvent être productifs et compétitifs et sont capables de fabriquer d'aussi bonnes voitures que n'importe qui.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

À la suite des pressions de l'opposition officielle, l'examen des nominations des commissaires à la CISR a démontré que le ministre a reproduit le même système de patronage que le gouvernement précédent. Ce qui a changé, c'est que maintenant, les conflits ouverts entre les différentes factions minent davantage la crédibilité de la commission.

Suite à la démission du directeur exécutif et à la suspension indéfinie du vice–président de la Commission, qu'attend le ministre pour procéder à un véritable ménage au sein de la Commission?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il ne serait pas juste de croire que parce que la nomination d'une personne est remise en doute cette semaine, cela doit rejaillir sur les 211 membres de la CISR.

Il faut reconnaître plutôt qu'il s'agit là d'une importante institution fédérale et chercher à l'améliorer par des réformes et des modifications au lieu de profiter de cette situation pour la démolir.

Il ne serait pas juste de se contenter de dire que le processus de nomination est en place depuis des années.

• (1500)

Toutes les nominations ont été publiées dans la *Gazette du Canada* et ont été évaluées selon les mêmes critères par la CISR. Il faut continuer à apporter des améliorations. Nous en avons proposé au groupe chargé de l'examen des organismes et des programmes. Si le député a d'autres recommandations à faire, nous serons on ne peut plus heureux de les entendre.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie saura que le Bureau de la politique de concurrence du gouvernement a terminé son enquête sur la façon dont le ministère de la Défense nationale adjuge les contrats de déménagement de son personnel. Il a maintenant demandé à ce ministère d'ouvrir le processus d'appel d'offres aux entreprises autres que les quatre grands transporteurs routiers.

Le ministre publiera–t–il un résumé du rapport afin que les entreprises qui voudront soumissionner pour des déménagements à l'avenir soient au courant des nouvelles règles?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi sur la concurrence a fait des recommandations au comité interministériel responsable des déménagements gouvernementaux. Il a également ajouté que, selon lui, ces recommandations peuvent être rendues publiques.

* * *

LA CHINE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique.

La semaine dernière, le premier ministre a annoncé en Chine qu'il appuyait le projet de barrage des Trois–Gorges et la vente de réacteurs Candu à la Chine. Étant donné que la secrétaire parlementaire elle–même et d'autres libéraux ont exprimé une vive opposition à la participation du Canada au projet des Trois–Gorges, qui a été décrit comme une catastrophe économique, sociale et environnementale, et étant donné que la Chine poursuit ses essais nucléaires et continue de se débarrasser de ses déchets en les envoyant au Tibet, comment la secrétaire parlementaire peut–elle justifier que l'on trahisse ainsi des promesses faites par le gouvernement libéral au sujet des Trois–Gorges et de la vente de réacteurs Candu?

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, notre premier ministre est allé en Chine et il a parlé du projet hydro–électrique des Trois–Gorges avec le président de ce pays. La Chine a décidé de construire le barrage des Trois–Gorges en dépit de notre position sur les questions d'environnement et de droits de la personne. Ces questions continueront de nous préoccuper, en Chine et partout où nous sommes présents.

Cependant, le gouvernement de la Chine demande la collaboration du Canada et nous espérons qu'en la faisant profiter de nos compétences en gestion et de notre expertise technique, nous aurons une influence sur les effets négatifs possibles du projet.

Cependant, il importe de reconnaître que le fleuve Yang Tsé Kiang représente une ressource très importante pour la Chine et qu'il est à la fois porteur de menaces et de possibilités. Ce fleuve a causé des milliers de décès, mais il possède un immense potentiel hydro–électrique et peut aussi être une grande voie navigable jusqu'aux villes de l'intérieur du pays, ce qui est important.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ce recours au Règlement fait suite au dépôt à la Chambre, hier, de deux documents déposés par un des coprésidents, le député d'Ottawa—Vanier, du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère.

Le premier document contient le rapport du comité et est signé par les deux coprésidents; le second comprend les opinions dissidentes et les annexes au rapport. L'inclusion des opinions dissidentes dans un document distinct du rapport, signé par les coprésidents du comité, est à notre avis contraire aux règles parlementaires qui régissent le comité et cette Chambre, et cela pour plusieurs raisons.

Nous tenons d'abord à souligner que l'article 108.(1)*a*) du Règlement de la Chambre autorise les comités à faire rapport sur

les questions qui leur sont déférées. Ce même article autorise les comités, et je le cite à la page 63 du Règlement:

> ...à joindre en appendice à leurs rapports, à la suite de la signature de leur président, un bref énoncé des opinions ou recommandations dissidentes ou complémentaires présentées, le cas échéant, par certains de leurs membres.

Cette décision de joindre en annexe un tel énoncé doit faire l'objet d'une motion adoptée par le comité. Tel qu'il appert des procès–verbaux du comité reproduits dans le second document déposé hier, une telle motion a été adoptée à la séance du soir du 2 novembre 1994.

• (1505)

Le texte de la motion se lit comme suit, à la page 107 du second document déposé: «Sur motion de Bill Graham, il est convenu: Que le comité permette aux députés du Bloc québécois, du Parti réformiste ou autre, membres du comité, de joindre en annexe au rapport un énoncé de leurs opinions ou de leurs recommandations dissidentes ou complémentaires, pertinentes et proportionnelles à la longueur du rapport, la proportionnalité et la pertinence étant laissées à la discrétion des députés dissidents.»

Nous vous soumettons respectueusement, monsieur le Président, que les documents déposés hier ne respectent pas les prescriptions de l'article 108(1)*a*) du Règlement, puisque l'énoncé des opinions dissidentes n'est pas présenté à la suite de la signature des coprésidents que l'on retrouve à la fin du rapport dans le premier document. Au contraire, cet énoncé apparaît dans un second document, distinct du premier qui, lui, contient le rapport du comité signé par les coprésidents.

Les opinions dissidentes ne sont en aucun cas jointes au rapport comme l'exigent l'article 108(1)*a*) du Règlement et la motion adoptée par le comité le 2 novembre 1994. Certains pourraient être tentés d'alléguer que l'énoncé des opinions dissidentes se retrouve à la suite de la signature des coprésidents au sein du deuxième document qui fait partie du rapport du comité.

Nous ne pouvons pas, monsieur le Président, souscrire à de telles prétentions, car une telle façon de faire contrevient, à notre avis, à l'esprit, sinon à la lettre de l'article 108(1)*a*). En effet, quel est l'intérêt de joindre au rapport du comité les opinions dissidentes de certains membres, si ce n'est de permettre aux lecteurs du rapport de juger du bien–fondé des opinions et recommandations qu'il contient en les comparant avec celles des membres dissidents.

La logique la plus élémentaire veut que ces textes se suivent au sein du même document. En aucun temps, il ne doit être possible à quiconque de consulter ce rapport, sans avoir immédiatement accès, dans le rapport, aux recommandations du rapport minoritaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'article 108(1)*a*) prévoit de façon impérative que l'énoncé des opinions dissidentes doit être joint au rapport, à la suite de la signature des coprésidents, sinon un tel énoncé devient tout à fait inutile.

On ne peut invoquer des raisons économiques ou pratiques pour justifier le dépôt en Chambre de deux documents distincts, puisque ce dépôt ne se fonde sur aucune décision du comité. En effet, le comité doit adopter une motion en conformité avec les

règles parlementaires pour que le rapport du comité et l'énoncé des opinions dissidentes puissent être scindés en deux documents.

Selon le paragraphe 552 de *Beauchesne*, il est de droit parlementaire strict que la Chambre décide de toute question par la mise aux voix d'une motion d'un député. Or, comme l'article 116 du Règlement prévoit qu'un comité doit observer les règles de procédure de la Chambre, le comité devait, de façon impérative, adopter, en conformité avec les règles parlementaires, une motion visant à scinder en deux documents le rapport des opinions dissidentes, s'il considérait opportun, pour des raisons économiques ou pratiques, de le faire.

Or, la motion adoptée par le comité du 2 novembre 1994 qui autorise les députés du Bloc québécois, membres du comité, à joindre au rapport leurs opinions dissidentes ne prévoit pas en aucune façon une telle scission en deux documents. En fait, les procès-verbaux du comité reproduits dans le second document ne font aucunement état d'une telle décision.

En conséquence, on ne peut donc objecter que le comité avait complète discrétion pour inclure les opinions dissidentes dans un second document. Encore une fois, une telle décision aurait dû faire l'objet d'une motion dûment adoptée par le comité et les procès-verbaux ne font pas état d'une telle motion.

En conclusion, monsieur le Président, pour ces motifs, nous vous soumettons respectueusement que le dépôt hier du rapport et des opinions dissidentes en deux documents distincts est contraire aux règles de procédure parlementaire régissant la Chambre des communes et le comité.

La jurisprudence parlementaire établit clairement qu'il est loisible à la Présidence de juger de la recevabilité d'un rapport à tout moment après son dépôt. À cet égard, je désire citer le paragraphe 893 de *Beauchesne*, à la page 253: «Même s'il a été communiqué à la Chambre, le rapport d'un comité peut être jugé irrecevable.»

• (1510)

Le 28 janvier 1991, à la page 2824 des *Débats*, la Présidence a déjà déclaré une partie de rapport déjà déposé en Chambre irrecevable, voire nulle et sans conséquence. Par conséquent, nous vous enjoignons, monsieur le Président, d'exercer les pouvoir dont vous êtes investis et de déclarer irrecevable le dépôt effectué hier, en Chambre, par l'un des coprésidents du comité; d'ordonner la réimpression du rapport du comité mixte spécial chargé de faire l'examen de la politique étrangère du Canada, afin que les opinions dissidentes apparaissent à la suite de la signature des coprésidents au sein d'un seul document, conformément aux règles parlementaires qui régissent la Chambre et le comité; et enfin, d'ordonner le dépôt de la version réimprimée du rapport, dans les plus brefs délais.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, étant le coprésident de ce comité qui n'existe plus, mais tout de même, j'en prends la responsabilité, je voudrais expliquer à la Chambre les raisons pour lesquelles le coprésident du Sénat et moi-même avons décidé de produire le rapport en volumes séparés, mais c'est un rapport, un simple rapport, qui a été déposé uniquement en cette Chambre et au Sénat, et ce ne sont pas deux rapports.

Le rapport du comité, les opinions dissidentes, les annexes, les essais, les documents, les synthèses, totalisent 1 126 pages. C'est un volume assez important et qui demandait, évidemment, une certaine considération. Nous avons consulté, nous avons réfléchi, nous avons décidé de faire le rapport en deux volumes, deux volumes qui ont été insérés dans une chemise blanche qui indiquait: *Rapport du comité* et qui a été déposé dans cette Chambre sous cette forme-ci et distribué aux médias sous cette forme.

Nous aurions voulu que l'imprimeur mette un ruban comme celui-ci pour que ça soit plus facile, mais le temps ne le permettait pas et le coût était trop dispendieux. C'est une question, mais il n'est pas tout à fait acceptable de dire que ce sont deux rapports, car il n'y a qu'un rapport. Nous avons donc décidé de faire le rapport en deux volumes. Le premier, qui contient 181 pages, contient le rapport majoritaire; le deuxième, qui contient 202 pages, rapporte les opinions dissidentes du Bloc et du Parti réformiste, ainsi que les annexes.

Nous avons regroupé en un autre volume les 250 pages d'essais préparés par les experts reconnus par le comité, c'est juste, et de plus, un document de synthèse, au nombre de 483 pages, a été rendu disponible, imprimé en feuilles mobiles, afin de limiter les coûts, et ceux qui le veulent peuvent l'obtenir. Les délais d'impression ne permettant pas de relier les volumes par une bande plastique ou de papier, le rapport, qui comprend deux volumes, a été distribué hier dans une pochette, comme je l'expliquais, spécialement conçue et ayant pour titre: *Rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.*

Les essais et les documents de synthèse sont donc, quant à eux, distribués sur demande. Dans l'index du volume I, il est très bien indiqué que le rapport comporte deux volumes et décrit le contenu du volume II. Cela prouve bien que l'opinion dissidente fait partie intégrante du rapport du comité. Le Bloc ne devrait voir dans cette présentation que le souci des coprésidents de présenter un format pratique et facile à manier par les lecteurs.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il est évident qu'aucun parti ici n'a tenté de faire quoi que ce soit pour offusquer des députés de cette Chambre qui se sentent, semble-t-il aujourd'hui, lésés. Tel n'était pas le cas, telle n'était pas l'intention et tel n'est pas le résultat non plus.

Dans un deuxième temps, sans engager un débat avec les députés d'en face, il est évident que les deux volumes sont deux volumes d'un seul rapport.

• (1515)

La preuve en est, monsieur le Président, et vous connaissez fort bien les règles de la Chambre, s'il n'y a eu qu'un dépôt, bien sûr, il n'y a eu qu'un rapport.

[*Traduction*]

Voici en effet ce qu'on peut lire à la page 2, du volume 1: «Le volume 2 renferme les opinions dissidentes, les annexes et les procès–verbaux des délibérations.» Autrement dit, monsieur le Président, le volume 1 renvoie au volume 2, et les deux volumes font partie d'un même rapport, comme l'a expliqué le député d'Ottawa—Vanier.

J'ai fait une proposition au nom de mes collègues, et je tiens à vous en faire part, monsieur le Président. Dans l'éventualité d'une réimpression ou de l'impression d'exemplaires additionnels, si des députés en avaient besoin pour la Chambre ou pour le comité ou même pour qui que ce soit aux fins de diffusion, je ne m'opposerais pas à faire procéder à cette nouvelle impression en englobant les deux documents en un seul volume si cela était possible pour les services d'impression.

Je ne préconise évidemment pas qu'on détruise les exemplaires imprimés jusqu'ici. Tout d'abord, je le répète, cela a été fait sans mauvaise intention, et on n'a rien fait de mal. Il n'y a donc aucune raison de reprendre les exemplaires déjà imprimés. Si cela pouvait cependant faire plaisir à nos vis–à–vis, et s'il était nécessaire d'imprimer d'autres exemplaires du rapport, je ne m'opposerais certainement pas à ce que les deux documents soient réunis en un seul volume.

[*Français*]

Certains disent qu'il est peut–être trop tard. Non, il n'est pas trop tard; il n'y a rien de mal avec les rapports qui sont là. Tout ce que j'indique aux députés d'en face, c'est que si cela peut leur faire plaisir, si cela peut les satisfaire, on est prêts à collaborer dans l'éventualité où il faudrait des copies supplémentaires. Il n'y a pas lieu de dire qu'il est trop tard. Au contraire, il n'y a eu aucune malice, aucune mauvaise intention, et bien sûr, aucun résultat qui soit mal.

D'ailleurs, si j'ai bien compris les discussions informelles d'hier, deux des trois partis en Chambre étaient d'accord pour garder le rapport tel quel.

[*Traduction*]

Enfin, au cas bien improbable où quelqu'un croirait encore par erreur que ces deux volumes constituent deux rapports, le président du comité a pris la peine de faire imprimer au cours de la fin de semaine une couverture spéciale pouvant contenir les deux volumes de sorte que plus personne ne puisse considérer, même par inadvertance, ces deux volumes comme deux rapports distincts.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je suis d'accord avec mon collègue du Bloc québécois pour dire que les dispositions prises pour la publication et la diffusion de ce rapport laissent à désirer.

En effet, il compte deux volumes, mais aucune indication sur la page couverture ne précise lequel est le premier ou le deuxième. Il faut parcourir la table des matières pour constater qu'il y a effectivement un deuxième volume, et même alors, il est difficile de savoir lequel est le premier volume et lequel est le deuxième.

Comme une réimpression complète coûterait cher, je propose qu'on ajoute sur les exemplaires non encore distribués une indication claire, au moyen d'un timbre ou d'un autocollant, disant que tel volume est le premier, et que le deuxième contient les rapports minoritaires.

Il est essentiel de signaler clairement aux lecteurs du rapport qui reçoivent le premier volume qu'il y a aussi deux rapports minoritaires, celui du Bloc québécois et celui du Parti réformiste. Si les dispositions voulues ne sont pas prises, le grand public et les lecteurs ne sauront jamais que d'autres propositions ont été avancées.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président, vous me permettrez peut–être d'ajouter quelques précisions supplémentaires qui sont de l'ordre suivant. On reconnaît qu'il y a eu une façon de procéder inadéquate. Le comité aurait pu, étant donné l'ampleur du rapport, regrouper le tout dans un document de quelque 400 pages, ce qui se voit régulièrement, ou publier un rapport complet en français et sa traduction complète en anglais. Cela aurait rendu justice à tout le monde.

Il m'apparaît que non seulement les raisons invoquées par le parti ministériel sont absolument inacceptables, mais qu'en plus, on n'a démontré d'aucune façon que le Règlement avait été respecté dans ce cas.

• (1520)

Or, je vous ai démontré avec force les arguments que le Règlement avait été bafoué, non respecté, que le rapport ne répondait pas aux impératifs exigés par le Règlement et que le président du comité, s'il avait voulu faire preuve de bonne foi, aurait pu réunir son comité et adopter les résolutions nécessaires pour procéder comme il l'a fait.

En conséquence, je vous demande de rendre une décision dans le sens de ce qu'on vous a demandé antérieurement.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que les observations faites par le whip en chef du gouvernement et par le député d'Ottawa—Vanier suffisent amplement à régler cette question.

Elles montrent très clairement que, même si une plainte a été formulée, un rappel au Règlement ou une question de privilège ne sont pas justifiés à la suite de la publication d'un rapport en deux volumes. À mon avis, il arrive fréquemment que des rapports soient publiés en plusieurs volumes. Nous avons ici un rapport qui, avec les appendices, représente cinq volumes. C'est ce que l'on distribue aux députés qui en font la demande.

Il y a un autre aspect technique que j'inviterais la présidence à considérer lorsqu'elle étudiera cette question. Le paragraphe 108(1) du Règlement, qui autorise la présentation d'opinions dissidentes et qui a été modifié durant la dernière législature, en grande partie à l'instigation des députés de son parti, ne vise que les comités permanents.

Il est en l'occurrence question du rapport d'un comité mixte spécial. Si une opinion dissidente a pu être énoncée, c'est parce que le député d'Ottawa—Vanier et les membres du comité ont bien voulu appliquer cette disposition à un comité mixte spécial, sinon elle ne se serait pas appliquée.

Cette disposition du Règlement n'a été modifiée qu'à l'égard des comités permanents. Elle ne s'est jamais appliquée à autre chose. C'est en fait un privilège spécial que le député d'Ottawa—Vanier et coprésident de ce comité mixte spécial a eu la magnanimité d'accorder.

Je m'étonne que des plaintes soient formulées aujourd'hui, alors que les opinions ou les rapports dissidents sont très longs. À mon avis, les opinions dissidentes sont presque aussi longues que le rapport. Le deuxième volume est plus épais que le rapport lui-même.

Je ne suis pas surpris que le rapport ait été divisé en deux volumes et je crois que le whip en chef du gouvernement et le député d'Ottawa—Vanier ont expliqué d'une manière satisfaisante pourquoi on avait procédé ainsi.

[*Français*]

Le Président: J'aimerais remercier l'honorable député de Roberval d'avoir soulevé cette question.

[*Traduction*]

Je remercie également le député d'Ottawa—Vanier, le whip du gouvernement et, bien sûr, le secrétaire parlementaire, de même que le leader parlementaire du Parti réformiste. Vous consentirez tous, j'en suis sûr, à accorder à votre Président un peu de temps pour examiner tout ce qu'il a en main. Si je le juge nécessaire, je ferai rapport de ma décision à la Chambre.

J'examinerai tous les renseignements qui m'ont été remis et je m'informerai également du Règlement. Avec votre autorisation, je ferai rapport à la Chambre dès que possible, si cela se révèle nécessaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents énumérés dans la liste jointe.

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LA QUARANTIÈME CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport concernant la 40e Conférence parlementaire du Commonwealth qui a eu lieu à Banff, en Alberta, du 4 au 18 octobre 1994.

* * *

• (1525)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité a étudié les documents regroupés sous le titre «Avant-projet de modification du Code criminel et du Tarif des douanes concernant les cartes et les jeux de société concernant des crimes» et a convenu d'en faire rapport avec trois recommandations.

Cette étude a été faite à la suite des préoccupations exprimées à l'égard de la glorification des tueurs en série par le truchement d'un jeu de société et de cartes illustrant leurs méfaits. La Chambre a reçu de nombreuses pétitions à ce sujet.

Le comité a étudié l'avant-projet de loi. Il recommande maintenant d'aborder de façon plus générale la glorification de ces tueurs et l'exploitation des actes d'horreur, de cruauté et de violence et d'étendre la portée des dispositions du Code criminel concernant l'obscénité dans un effort législatif plus concerté. Il propose également un préambule, ainsi que des dispositifs de protection et autres moyens particuliers de défense.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, dans son opinion dissidente au rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, le Bloc québécois souligne

que l'exploitation de la violence ne peut laisser personne indifférent. Sans l'ombre d'un doute, les cartes et jeux de société (série noire) nient nos valeurs fondamentales et violent de façon honteuse la mémoire des victimes brutalisées et tuées.

Les témoins nous ont indiqué qu'ils n'avaient pu prendre connaissance de ces cartes et jeux de société de tueurs en série avant que le comité leur en fournisse des spécimens. Il en était de même pour la plupart des députés fédéraux qui s'opposaient à l'importation et à la fabrication de ces cartes de tueurs en série. Ils admettaient ne les avoir jamais vues.

On se demande alors comment un phénomène aussi marginal que les cartes et jeux de société (série noire) puisse occuper les membres du comité pendant des mois. De toute évidence, cette façon de procéder manque de sérieux.

Nous croyons donc fermement que ce comité devrait s'occuper davantage des questions liées à la violence réelle plutôt qu'à la violence hypothétique d'éditeurs crapuleux.

* * *

LOI ANNULANT LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ DE LOUIS DAVID RIEL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ) demande à présenter le projet de loi C–288, intitulé: Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel.

—Monsieur le Président, il y a 109 ans aujourd'hui, Louis David Riel était pendu. Le 22 novembre 1885, réagissant à cette pendaison, environ 50 000 personnes se rassemblèrent aux Champ–de–Mars, à Montréal, et entendirent le célèbre cri d'Honoré Mercier: «Riel, notre frère, est mort.»

Aujourd'hui, je dépose un projet de loi intitulé «Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel». Rappelons quelques faits. Afin de s'assurer d'un verdict unanime, le premier ministre Macdonald fit juger Riel à Regina plutôt qu'à Winnipeg. Le jury était composé exclusivement d'anglophones protestants. Pour se justifier, le Cabinet, dans un rapport à la Chambre, alla même jusqu'à falsifier le rapport du Dr Valade qui stipulait que Riel n'était pas responsable, pour cause de folie.

En fait, le procès a été entaché d'irrégularités et Riel a été sacrifié par Macdonald au puissant lobby ontarien. Riel a été pendu parce qu'il était Métis, parce qu'il était francophone, parce qu'il s'était porté à la défense d'une société distincte.

Il est important de se rappeler. . .

Le vice–président: J'espère que la députée et tous les députés voudront respecter le Règlement qui stipule qu'on doit faire un sommaire très bref, sinon nous allons y passer tout l'après–midi. Alors, une phrase de plus.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Refuser de regarder, c'est refuser de comprendre le présent, c'est refuser de se donner un avenir.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1530)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter trois pétitions. La première, que je présente conformément à l'article 36 du Règlement, est signée par des habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de faire, maintenant qu'il est au pouvoir, ce qu'il préconisait du temps où il faisait partie de l'opposition, c'est–à–dire appuyer la création, au Canada, d'une industrie de l'éthanol de classe internationale, étant donné que l'éthanol est une ressource renouvelable, durable et respectueuse de l'environnement, que cela crée des emplois et aide nos régions rurales.

Il y a, à Chatham, une usine de production d'éthanol de 200 millions de dollars qui attend l'aide du gouvernement. Cette usine pourrait être vingt fois plus importante que toute autre usine qui existe actuellement au Canada.

L'AVORTEMENT

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, mes électeurs soulignent que la société canadienne n'accorde aucune protection à l'enfant à naître. Ils demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'étendre à l'enfant à naître la protection dont bénéficient tous les êtres humains.

La dernière pétition que je présente aujourd'hui vient d'électeurs de Kent qui affirment que la société canadienne ne protège pas la vie humaine avant la naissance. Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement et de modifier le Code criminel pour assurer à l'enfant à naître la même protection que celle dont jouissent les êtres humains vivants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom de mes électeurs d'Egmont.

La première concerne l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de quelque façon que ce soit qui pourrait témoigner d'une certaine approbation sociale des relations entre personnes de même sexe, ou de l'homosexualité, et notamment de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en ajoutant aux motifs illicites de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

L'EUTHANASIE

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et de ne pas apporter de modifications à la loi qui auraient pour effet de sanctionner ou de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

L'AVORTEMENT

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition demande au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et assurer aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres être humains.

Affaires courantes

LA JUSTICE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer la pétition suivante, signée par 2 340 Canadiens de toutes les régions. Le document est passablement volumineux.

Les signataires demandent que la pétition soit portée à l'attention du Parlement en mémoire de Dawn Shaw, une fillette de six ans qui a été assassinée dans ma circonscription, Comox—Alberni.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement adopte une loi modifiant le système judiciaire, qui aurait pour effet de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et d'assurer la condamnation des coupables.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 51 Albertains, dont beaucoup sont de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement veille à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement et qu'il n'apporte à la loi aucune modification qui ait pour effet d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

Je suis heureux non seulement de présenter la pétition, mais aussi d'y souscrire.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 61 habitants de la ville de Frankfurt, en Ontario.

• (1535)

Les pétitionnaires prient le Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées, et de n'apporter à la loi aucune modification qui sanctionnerait ou permettrait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

LE CRTC

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition me vient de la même localité et porte sur le contenu de la programmation télévisée.

Les signataires demandent qu'il plaise au Parlement de veiller à ce que le CRTC reconnaisse qu'il n'est pas nécessaire que les divertissements présentés aux Canadiens soient choquants. Le langage ordurier, la violence excessive et les scènes d'activité sexuelle explicites n'apportent rien de plus à une programmation de qualité.

L'AVORTEMENT

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition m'a été envoyée par des habitants de Lanark et de Perth, en Ontario. Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour étendre l'application des dispositions assurant la protection des êtres humains aux êtres humains qui ne sont pas encore nés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que l'avis de motion portant production de documents soit reporté.

Le vice–président: L'avis de motion portant production de documents est–il reporté?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE EUGÈNE MARQUIS

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, c'est avec regret mais sérénité que nous avons appris hier le décès de l'honorable Eugène Marquis qui a représenté la circonscription de Kamouraska en cette Chambre.

M. Marquis est né à Saint–Alexandre de Kamouraska en 1901. Il était le fils de Joseph Marquis et d'Eveline Michaud. Après avoir complété ses études classiques, Eugène Marquis a reçu sa licence en droit de l'Université Laval. Après avoir été admis au Barreau du Québec, il a été substitut du procureur général de la province de Québec.

En 1931, Eugène Marquis a épousé, à Sainte–Claire de Dorchester, Véronique Chabot qui est également ma tante, étant la soeur de ma mère. Étant appelé vers la politique, il s'est présenté à l'élection générale de 1945 sous la bannière du Parti libéral du Canada, alors que le très honorable William Lyon Mackenzie

King était premier ministre de ce pays, et les électeurs et électrices de Kamouraska lui ont accordé leur confiance. Cette confiance a été renouvelée à l'élection suivante, à celle de 1949, alors que le très honorable Louis Saint–Laurent était premier ministre du Canada.

Le 24 août 1949, sur la recommandation du premier ministre du Canada, l'honorable Eugène Marquis était nommé membre de la Cour supérieure du Québec et il devait terminer sa carrière à la Cour supérieure du Québec comme juge en chef associé de cette cour.

Me Marquis a eu une carrière, tant comme avocat civiliste que criminaliste, et tous et toutes ont pu reconnaître chez lui, lorsqu'il était membre de la magistrature ou en pratique privée, comme représentant de l'État ou comme substitut du procureur général, ses grandes qualités humaines.

J'ai l'honneur de partager avec M. Marquis quatre paroisses qui, lorsqu'il était député, faisaient partie de sa circonscription et qui sont maintenant de la circonscription de Bellechasse. Il s'agit de Saint–Damase–des–Aulnaies, de Tourville, de Sainte–Perpétue et de Saint–Omer. Eugène Marquis s'est également impliqué au niveau des Chevaliers de Colomb où il a apporté une collaboration précieuse pour l'avancement de la mission sociale de cet organisme.

À ses enfants, Monique, Louise, Yves, Michel et Jean, j'offre mes plus sincères condoléances, de même qu'à ses collègues du Barreau du Québec et ses confrères et consoeurs de la magistrature québécoise et canadienne.

• (1540)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi exprimer le regret des députés de notre parti pour le décès de M. Marquis. Je sais bien que l'honorable député de Bellechasse est le neveu de ce gentilhomme. Je regrette pour lui, pour sa famille et pour la famille du défunt que cet événement se soit produit aujourd'hui. Je transmets à l'honorable député tout le respect que les députés de cette Chambre portent aux anciens députés et cela s'applique certainement à ce député de Kamouraska qui a bien servi son pays il y a longtemps. J'exprime, au nom de tous les députés de ce côté de la Chambre, nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à sa famille.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, au nom de tous les députés réformistes, je voudrais offrir mes condoléances à la famille d'un ancien député de la Chambre des communes, M. Eugène Marquis.

Même si aucun député de notre parti ne l'a connu personnellement, je sais que M. Marquis était agriculteur et ceux d'entre nous qui sont agriculteurs se sentent près de lui. Notre parti offre toutes ses condoléances aux membres de sa famille. Nous savons qu'il était très attaché au Canada et qu'il était en faveur d'un Canada uni et fort avant que des préoccupations ne surgissent à ce sujet, plus récemment. Nous le remercions donc de cet attachement et de tout ce qu'il a pu faire pour notre pays.

[*Français*]

Le vice–président: J'aimerais aussi transmettre mes plus sincères condoléances à la famille d'un de nos anciens collègues.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

La Loi sur le ministère du Patrimoine canadien

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 novembre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre le débat sur le projet de loi C–53, loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

La mesure législative proposée constituera officiellement en droit ce nouveau ministère. En fait, il y a plus d'un an que ce ministère a été formé à partir d'éléments de cinq ministères fédéraux distincts—pas moins, ceci dans le cadre des efforts du gouvernement en vue de rationaliser la structure du système fédéral.

La période qui s'est écoulée entre la constitution de ce ministère dans la pratique et sa constitution en droit a, c'est le moins qu'on puisse dire, été très intéressante et stimulante non seulement pour le nouveau ministère, mais aussi pour le gouvernement et, bien sûr, pour le pays tout entier.

Les différents secteurs du ministère du Patrimoine canadien ont dû se faire à la nouvelle organisation. Dans bien des cas, il a fallu briser les liens établis avec l'ancienne organisation et en créer de nouveaux avec les diverses entités fusionnées pour créer le nouveau ministère du Patrimoine canadien.

Prenons Parcs Canada, un exemple qui m'intéresse. Parcs Canada, qui faisait auparavant partie du ministère de l'Environnement, relève maintenant du nouveau ministère dont il représente un secteur actif et vital. C'est le gardien de nos parcs et de nos sites historiques nationaux, qui ensemble constituent certains des éléments les plus précieux de notre patrimoine naturel et culturel.

Certains ont remis en question le bien–fondé du transfert de Parcs Canada au ministère du Patrimoine canadien. À mon avis, il est logique que ce programme relève d'un ministère qui se consacre à la protection de notre patrimoine.

• (1545)

Les lieux historiques et les parcs nationaux sont des expressions tangibles de notre culture et des réalités géographiques qui aident à donner aux Canadiens une perspective unique sur leur environnement naturel.

Il me semble qu'il y a une relation spéciale entre les Canadiens, les autochtones, les immigrants et l'environnement. Elle se dégage du Service canadien des parcs et fait donc partie de notre patrimoine.

En écoutant les divers députés qui sont intervenus au sujet de ce projet de loi, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition, ce qui m'a frappé, c'est la nature fondamentale des sentiments exprimés. En fait, ce nouveau ministère, le ministère du Patrimoine canadien, est responsable de domaines qui touchent une corde très sensible chez tous les Canadiens.

Le ministère du Patrimoine canadien—un nouveau ministère dont j'aime beaucoup le nom—s'occupe de toutes les choses qui nous définissent et nous distinguent des autres pays du monde. Tous ceux qui prennent le temps d'examiner la question ne peuvent être qu'impressionnés par l'éventail et la diversité des domaines dont le nouveau ministère est responsable.

Je n'entends pas les énumérer tous, mais je voudrais mentionner certains des principaux secteurs pour la gouverne de ceux qui suivent notre débat. J'ai déjà parlé du Service canadien des parcs. Ce nouveau ministère est également responsable des arts, de la radiodiffusion, de la conservation du patrimoine, des industries culturelles, y compris le film, la vidéo, l'enregistrement sonore et l'édition.

Il s'occupe, en outre, des programmes fédéraux destinés à faire la promotion des langues officielles, de la poursuite de l'excellence dans le sport amateur, chose qui, monsieur le Président, nous intéresse tous deux beaucoup, de la promotion de notre diversité culturelle et de l'encouragement de la pleine participation de tous les Canadiens à l'essor de notre société.

En bref, le ministère du Patrimoine canadien est actif dans les domaines qui ont pour objectif commun la promotion de l'identité canadienne. Je pense que tous ceux qui nous écoutent doivent se sentir touchés par l'un ou l'autre de ces domaines d'intérêt qu'on confie à ce nouveau ministère et que je viens de mentionner. Je sais que, pour ma part, dans ma circonscription, Peterborough, même si je ne suis député que depuis peu, j'ai déjà eu des entretiens personnels avec des électeurs au sujet de presque tous les domaines de notre patrimoine que j'ai mentionnés.

Comme on peut le constater, la mesure législative dont nous discutons créera officiellement un ministère fédéral dont les programmes touchent tous les Canadiens. Ce ministère est un amalgame très riche de divers secteurs. En fait, je crois que le ministre du Patrimoine canadien a le privilège de diriger l'un des nouveaux portefeuilles les plus emballants et les plus stimulants.

Le sens du mot «patrimoine» varie selon les gens. Toutefois, une chose est très claire pour tous les députés à la Chambre, surtout cette année et par les temps qui courent: notre patrimoine est important et le ministère qui en est responsable est nécessairement important pour le pays, aujourd'hui et toujours. Je n'ai aucun doute que le nouveau ministère du Patrimoine canadien jouera un rôle utile et vital dans l'arène fédérale en réalisant le mandat que lui a confié le Parlement.

Même si le projet de loi dont nous sommes saisis n'est qu'une formalité destinée à confirmer légalement la création du ministère, à mon avis, il reflète l'esprit visionnaire et éclairé du gouvernement. C'est une mesure qui rendra service à nos enfants et ils nous en seront reconnaissants. Selon moi, ce ministère fera en sorte que le Canada demeurera un pays exemplaire pour tous les autres, une nation érigée sur ses fondations autochtones et qui a suffisamment confiance en sa propre identité pour accueillir tous les peuples de la terre, non seulement en acceptant leurs différences culturelles, mais aussi en reconnaissant leur valeur à titre d'exemples vivants de l'expression humaine qui nous lie au passé et aux autres nations de la planète et qui nous procure l'assise et la certitude dont nous avons besoin pour envisager l'avenir avec confiance.

• (1550)

J'ai noté que certains députés s'interrogeaient sur la logique de la répartition des responsabilités, c'est-à-dire la radiodiffusion au ministère du Patrimoine canadien et la politique sur les télécommunications au nouveau ministère de l'Industrie. Ces députés prétendent s'inquiéter parce que cette structure pourrait limiter l'action du gouvernement dans ces deux secteurs vitaux. Je peux seulement répondre que la vérité est tout autre.

Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les deux ministères collaborent et unissent leurs efforts pour trouver des façons innovatrices et efficaces de réaliser chacun leur mandat.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de s'arrêter à la dernière annonce de mes deux collègues, le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Industrie, concernant la demande que le gouvernement a faite à la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour solliciter des avis sur de nombreuses questions de réglementation et de politiques touchant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information et en faire rapport.

Les deux ministres estiment que les intérêts de toutes les parties, c'est-à-dire les consommateurs, les entrepreneurs, les créateurs, bref, à peu près tout le monde, seront défendus au mieux dans le cadre d'un processus de collecte d'informations ouvert et transparent.

Le gouvernement a donc demandé au CRTC de se pencher sur certains dossiers, comme la réglementation et les nouveaux services, les démarches dans le sens de la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion, le rôle de ces nouveaux services et le passage à un environnement de saine concurrence entre les divers partenaires de l'autoroute de l'information, notamment les compagnies de télédistribution et de téléphone.

Il est trop facile de se tordre les mains et de s'arracher les cheveux en clamant que les deux ministères ne seront pas en mesure de remplir chacun leur mandat. Les gens qui se conduisent ainsi ont des oeillères et refusent de voir ce qu'on peut accomplir avec de la volonté et des efforts.

Nous avons entendu plusieurs députés, qui se sont prononcés sur ce projet de loi, parler de l'aube de ce qu'il est convenu d'appeler l'âge de l'information, de ce que cela signifie pour nous, aujourd'hui, et pour nos enfants demain. Certes, nous ignorons ce que l'avenir nous réserve, mais, chose sûre, ces adaptations sont des gages de réussite.

En ce qui concerne la viabilité de notre secteur culturel, le gouvernement s'engage à ce que les services à contenu canadien soient fortement présents sur l'autoroute de l'information, aussi bien sur le plan visuel que sur le plan sonore.

À mon avis, le débat à l'étape de la deuxième lecture s'est révélé à la fois intéressant et révélateur, intéressant en raison de l'étendue et de la portée des questions débattues, et révélateur puisqu'il a mis en évidence les différences fondamentales qui existent entre le point de vue du gouvernement et celui des députés des partis d'opposition.

Le négativisme qu'ont exprimé les opposants à ce projet de loi contraste de façon marquée avec l'assurance dont a fait preuve le gouvernement en déposant cette mesure législative et les diverses autres mesures qui institueront les autres grands ministères.

La manifestation de notre patrimoine national n'a jamais été aussi importante qu'à l'heure actuelle. Les mesures que le gouvernement a prises à cet égard reposent sur un sentiment d'optimisme face à l'avenir, je dis bien d'optimisme face à l'ingéniosité, à la compétence et à l'énergie constantes de nos compatriotes canadiens, pour que nous puissions assurer un avenir florissant et prospère à notre pays.

Je tiens à assurer à tous les Canadiens que leur gouvernement est déterminé à les servir avec toute l'efficacité et toute la compétence possibles.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé la parole, et j'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C–53, qui constitue le ministère du Patrimoine canadien. Dans mon premier discours à la Chambre au sujet du projet de loi, j'avais parlé du multiculturalisme et du droit d'auteur. Je traiterai aujourd'hui du système des parcs nationaux. Quoique fondamentalement différents, ces secteurs relèvent tous de la responsabilité et de la compétence de Patrimoine Canada.

• (1555)

Je continue de me demander pourquoi Parcs Canada relève maintenant du ministère du Patrimoine canadien. Il est vrai que les parcs nationaux constituent une source d'information pour tous les Canadiens au sujet de l'histoire et de la culture canadiennes; mais les 35 parcs et réserves nationaux me semblent avoir une plus grande importance sur le plan environnemental. Avant le dépôt de ce projet de loi par le gouvernement précédent, Parcs Canada relevait du ministère de l'Environnement.

Dans ses «Principes directeurs et politiques de gestion», Parcs Canada indique qu'il contribue à «façonner le sens collectif de l'identité et de la fierté nationales au Canada. Nous célébrons ce précieux patrimoine par les lieux historiques nationaux, les réserves et les parcs nationaux, les gares ferroviaires patrimoniales, les canaux historiques, les aires marines nationales, les rivières du patrimoine canadien, les édifices fédéraux à valeur patrimoniale et les plaques historiques».

Parcs Canada a redéfini le but qu'il poursuit de la façon suivante: «Assumer les responsabilités nationales et internationales en matière de reconnaissance et de conservation du patrimoine dans les aires assignées, et commémorer, protéger et mettre en valeur, directement et indirectement, des aspects représentatifs du patrimoine culturel et naturel du Canada afin d'en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public, de manière à en assurer à long terme l'intégrité commémorative et écologique».

La loi de 1930 sur les parcs nationaux stipulait que: «Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour que celui–ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures.»

Au fil des ans, le mandat et le but de Parcs Canada ont mis davantage l'accent sur la question plus générale de la protection de l'environnement, accordant moins d'importance à l'utilisation des parcs par le public. L'assujettissement des parcs à l'autorité du ministère du Patrimoine canadien m'amène à poser la question suivante: Les préoccupations environnementales de Parcs Canada risquent–elles de se perdre au milieu des questions patrimoniales?

Tout au long de son histoire, Parcs Canada a dû relever les mêmes défis, soit assurer l'équilibre entre le développement, la protection et la préservation de l'écosystème, et le financement, l'administration et la responsabilité financière du système de parcs.

Je voudrais en savoir plus au sujet des préoccupations des gens qui vivent près des parcs et y trouvent leur gagne–pain. Nos parcs des Rocheuses sont célèbres dans le monde entier et les gens viennent de partout pour les voir. Le tourisme a des retombées économiques qui se chiffrent dans les centaines de millions de dollars et il crée des centaines d'emplois directs.

Cet été j'ai rencontré des gens des parcs nationaux de Banff, Jasper et Waterton. Le plus grand défi pour les parcs de nos jours est de trouver un juste équilibre entre le développement et la protection des écosystèmes. Il n'y a pas de doute que Parcs Canada contribue à la culture et au patrimoine canadiens. Le développement des ressources des parcs permet de donner aux visiteurs des renseignements qui les aident à comprendre et à apprécier notre patrimoine naturel et culturel. Ce développement nourrit aussi ceux qui vivent et travaillent dans ces endroits.

Étant donné que l'activité commerciale est fonction de l'attrait des beautés naturelles de nos parcs, la protection des écosystèmes fragiles est aussi importante pour ceux qui vivent du tourisme que pour les écologistes.

Le gouvernement continue à ne rien faire en prétendant qu'il consulte le public sur de nombreuses questions. Il en va de même pour les parcs. Actuellement, rien que pour les parcs des Rocheuses de l'Alberta et de la Colombie–Britannique, il y a de nombreux examens, notamment celui des quatre parcs nationaux, et des mises à jour des plans quinquennaux, associées à des études distinctes, pour les parcs de Banff, Jasper, Yoho et Kootenay. Il y a aussi l'étude de la vallée de la Bow dans le parc de Banff, le développement dans cette vallée étant interrompu pour deux ans. On procède à un examen opérationnel pour les villes de Waterton, Jasper, Wasagaming, Waskesiu, Field et Lake Louise; à une étude sur la fermeture des pistes aériennes de Jasper et de Banff; à la mise à jour du plan d'action concernant Lake Louise et à une étude sur le dédoublement de la transcanadienne dans sa traversée des parcs. C'est symptomatique d'un gouvernement perdu dans l'examen, la discussion et l'étude. Mais, est–ce un gouvernement qui écoute? Je n'arrête pas de poser la question. Toutes ces études portent essentiellement sur des aspects environnementaux, pas sur les avantages culturels de nos parcs nationaux.

Je voudrais maintenant parler d'un autre défi auquel doit faire face Parcs Canada, celui du financement, de l'administration et de la responsabilité financière. Selon des chiffres obtenus du ministre du Patrimoine canadien, le budget 1993–1994 de Parcs Canada montre des dépenses de 170,2 millions et des recettes de 32,5 millions. Selon les mathématiques que j'ai apprises à l'école, cela laisse un manque à gagner de 137,7 millions de dollars. Je trouve incompréhensible que, en ces temps économiquement difficiles, Parcs Canada puisse continuer à administrer et à fonctionner, pour ne pas dire à préserver nos parcs pour les générations à venir, sans avoir de plan stratégique à long terme. Pour un gouvernement à court d'argent, il devient de moins en moins faisable de conserver les parcs comme on le fait aujourd'hui.

• (1600)

Comme il a été démontré à maintes reprises, l'accès à l'information laisse à désirer au sujet des dépenses précises suscitées par les parcs. Par exemple, les habitants du parc national Waterton ont été invités à participer à un examen opérationnel fondé sur trois principes. Premièrement, ceux qui bénéficient de services gouvernementaux devraient en payer le juste prix. Deuxièmement, les Canadiens devraient obtenir une juste valeur marchande pour l'utilisation de leurs terres et de leurs biens. Troisièmement, les subventions devraient être éliminées. Ce postulat est bien dans l'esprit des discours creux du gouvernement libéral.

Au cours d'une assemblée publique tenue à Waterton, les habitants ont appris que le budget annuel de leur collectivité se chiffrait à 750 000 $, mais que seulement 75 000 $ de recettes étaient produites. C'est ahurissant. Cette localité est disposée à payer sa juste part. En fait, les habitants sont heureux d'avoir plus de poids dans la prise de décisions et l'administration de leur collectivité, mais on ne leur permet ni d'examiner les dépenses, ni de vérifier où va cet argent et où il pourrait être économisé. Les 85 personnes qui habitent cette localité à l'année doivent combler un manque à gagner de près de 700 000 $ sans avoir accès à une information complète et détaillée. N'est–ce pas ridicule d'attendre une telle chose de ces gens?

Ces résidents s'interrogent notamment sur la nécessité d'avoir l'équivalent de 59 employés à l'année dans leur petit parc de 505 kilomètres carrés qui ne reçoit que 330 000 visiteurs par an. Pour l'instant, l'école publique est fermée. J'ai pu le constater. Un service d'autobus mène les enfants à l'école à l'extérieur du parc. La piscine est fermée et l'herbe pousse dans les crevasses. Manifestement, la collectivité n'a pas eu son mot à dire.

Pourtant, selon le document de perspective de Parcs Canada, il est clair que l'administration des lieux historiques est une responsabilité partagée. Les Canadiens doivent mieux connaître le processus décisionnel et y participer, et ils doivent collaborer à la réalisation des programmes du patrimoine.

Le 3 août 1994, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé qu'il examinait la question des frais d'utilisation des installations de Parcs Canada. Les documents que j'ai consultés ne précisent pas ce que le ministre entend faire à ce sujet. Parc Canada dépense déjà plus de 170 millions de dollars par an seulement pour les parcs nationaux, à l'exclusion des autres lieux historiques.

La hausse de frais pour les visiteurs devrait être envisagée uniquement lorsque le gouvernement est disposé à ouvrir ses livres pour montrer aux Canadiens comment il dépense leur argent. Autrement, il s'agit d'un gaspillage de fonds publics et les poches des contribuables sont déjà vides.

Dans tous mes discours à la Chambre, que ce soit sur la Société Radio–Canada, le multiculturalisme ou diverses questions concernant le patrimoine, j'ai rappelé qu'il fallait respecter la responsabilité financière et les pratiques d'une saine gestion. En terminant, je voudrais poser quelques questions, par exemple: Sommes–nous prêts à payer davantage pour entretenir nos parcs ou notre gouvernement doit–il continuer à financer le réseau des parcs aveuglément et sans rendre des comptes? Quelles autres dépenses les contribuables peuvent–ils encore se permettre?

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'interviens à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–53 pour continuer à m'objecter à son adoption.

Lors de ma première intervention, j'avais rappelé à cette Chambre certains éléments importants. J'avais d'abord rappelé que c'est dans la nature même du système fédéral qu'originent les problèmes du Québec puisque l'application qu'on fait au Canada du système fédéral évacue complètement la réalité du Québec. On s'est graduellement écarté de l'orientation première pour en arriver à un gouvernement central fort où une des nations fondatrices n'a plus maintenant qu'un statut très minoritaire.

J'avais également rappelé à cette Chambre que les questions existentielles du Canada anglais ne concernent nullement les Québécois et nuisent même à son évolution. D'ailleurs, nous ne pouvons que souhaiter que le Canada anglais puisse régler ses problèmes existentiels pour le bien–être de nos nations. C'est ainsi qu'on a décidé de façon fort unilatérale de dépenser des sommes énormes à la quête de cette élusive identité canadienne, identité qu'on présuppose suprême à la bien vivante identité québécoise.

• (1605)

Dans le même ordre d'idées, j'avais soulevé la question des conséquences négatives de l'immense pouvoir de dépenser du fédéral. À titre d'exemple, on peut déjà constater, dans le débat référendaire qui s'amorce à peine, l'impact concret de ce pouvoir de dépenser sur la forme et l'orientation que prendra le débat. Au nom de l'identité canadienne et de sa promotion, prévues aux articles 4 et 5 du projet de loi, l'administration fédérale subventionnera différents groupes et organismes pour défendre l'option du «non» et ce, en contravention directe avec l'esprit de la loi québécoise qui régit les consultations populaires.

Les journaux nous rapportaient encore hier que le Conseil pour l'unité canadienne en était à la mise sur pied de trois organismes, en vue du référendum québécois. Une des voies d'accès empruntées est le Centre Terry–Fox, qui est financé, vous l'aurez deviné, avec les fonds fédéraux. Ce n'est que le début d'un gaspillage du fédéral dans les juridictions provinciales.

L'expérience québécoise nous enseigne que ces généreux mouvements bien financés s'amplifieront rapidement dans les semaines qui viennent. Bien que je l'aie déjà mentionné, tout ceci est contraire à l'esprit de la loi québécoise. Voilà l'étendue de la considération du système fédéral pour la spécificité québécoise. Lors de mon premier discours, j'avais soulevé l'importance, pour l'essor de la culture québécoise, du contrôle de tout ce secteur par le gouvernement québécois.

S'en soucie–t–on, au niveau de l'administration fédérale? Pas le moindrement. On s'apprête, avec le projet de loi actuel, à envahir systématiquement tous les domaines de la culture, que ce soit les arts, le statut de l'artiste, les industries et le patrimoine culturels, la conservation, l'exportation et l'importation des biens culturels.

Je rappelle que le gouvernement fédéral investira, en matière de culture, près d'un milliard de dollars par année au Québec. Voilà ce dont je parle quand je dis que le pouvoir de dépenser du fédéral nuit au Québec. J'ai présenté ces arguments il y a à peine deux semaines. Depuis, de nouveaux éléments sont venus confirmer l'importance de rejeter le projet de loi du ministre du Patrimoine canadien.

Tout d'abord, nous avons pu constater que le ministre du Patrimoine canadien n'envisage aucune limite à son pouvoir d'intervention. Ceci est très inquiétant en soi. Il y a lieu de se demander jusqu'où le gouvernement serait prêt à aller s'il croyait l'identité canadienne menacée. Serait–il tenté de concentrer les fonds du ministère du Patrimoine canadien et ceux des programmes d'autres ministères à des fins de promotion, tout en ne s'inquiétant nullement de la légitimité de l'investissement?

D'ailleurs, le ministre des Affaires internationales s'apprête à vouloir faire la promotion de la culture canadienne via ses ambassades à l'étranger et de son centre culturel à Paris, un centre, d'ailleurs, que les conservateurs voulaient fermer. Par ailleurs, le contenu des témoignages présentés dans le cadre des audiences du Comité permanent du patrimoine canadien soulève d'ailleurs des questions similaires. L'étude du mandat de la Société Radio–Canada semble déjà ouvrir toute grande la porte à une promotion extensive de l'identité canadienne. Curieusement, sauf une ou deux exceptions notoires, on n'a pas encore, après deux mois de séance, parlé de la culture québécoise.

Est–il nécessaire de spécifier que c'est au Québec que l'on retrouve la vaste majorité des auditeurs et auditrices de la société d'État? Quelle culture autre que la culture québécoise peut–on bien vouloir y refléter? Un autre élément qui mérite considération est l'attitude du gouvernement central face aux demandes des pratiques légitimes du nouveau gouvernement québécois. Poursuivant une tradition établie de longue date, le gouvernement Parizeau travaille à revitaliser les liens avec la France et à y faire la promotion des produits québécois.

On sait que le Québec considère depuis longtemps qu'il détient des pouvoirs exclusifs au niveau des relations internationales, portant sur l'éducation et la culture. Or, les produits culturels constituent un volet important de ces échanges internationaux. Comment le Québec peut–il, dans le contexte d'une loi comme celle qui est débattue aujourd'hui, protéger et promouvoir sa culture, alors que le gouvernement central légifère pour en prendre le contrôle, ce qui est inacceptable?

• (1610)

Encore une fois, on nie la spécificité et l'autonomie québécoises. Le contrôle sur la culture québécoise revient de droit au gouvernement québécois, et non à un gouvernement dirigé majoritairement par des représentants du Canada anglais. Il ne s'agit pas d'un caprice, mais d'une nécessité. C'est d'ailleurs ce que le Bloc québécois réaffirmait dans son rapport sur la politique étrangère déposé hier, et je cite:

> Les gouvernements successifs du Québec ont toujours réfuté cette thèse de l'indivisibilité et se sont dotés de politiques et de relations internationales distinctes qui avaient également pour ambition de servir les intérêts nationaux du Québec et de favoriser le rayonnement du Québec et de son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

La nouvelle ministre québécoise de la Culture et des Communications réclame effectivement, depuis son assermentation, le rapatriement du contrôle québécois sur l'autoroute de l'électronique et les télécommunications, essentiel au développement de la culture québécoise. De ce fait, elle reflète la volonté collective des Québécois et Québécoises.

Il est impératif que le gouvernement central se retire du domaine de la culture québécoise et qu'il compense équitablement le gouvernement du Québec. Pour tous ces motifs, nous nous opposons à l'adoption du projet de loi C–53.

[*Traduction*]

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Avant tout, je voudrais dire que je suis abasourdi par les tentatives résolues de ceux qui veulent nous faire croire que cette mesure législative transitoire est un projet de loi complexe. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise simplement à constituer un ministère qui existe déjà depuis plus d'un an.

Le ministère du Patrimoine canadien s'occupe des divers éléments qui nous définissent en tant que nation diversifiée et vibrante, possédant un riche patrimoine culturel et naturel. Il touche à divers domaines allant du développement culturel aux arts, à la radiodiffusion, aux parcs nationaux, aux lieux historiques, au sport amateur et au multiculturalisme. Il s'occupe aussi de la promotion des langues, du cérémonial d'État et des programmes à l'intention des autochtones, toutes des activités qui contribuent grandement à rendre le Canada unique.

Le ministère du Patrimoine canadien s'est donné comme mission de bâtir notre avenir ensemble et de renforcer le sentiment d'identité que partagent les Canadiens et qui respecte la diversité de notre pays et de ses habitants. Sa mission englobe donc toute la gamme des activités qui définissent la société canadienne et qui vont de la promotion du sport à nos industries culturelles, à la protection et à la préservation des parcs nationaux et des lieux historiques, à la promotion de l'excellence dans les sports et à la culture, pour n'en nommer que quelques–unes.

Tous les secteurs du ministère sont reliés d'une façon ou d'une autre à ce qu'on pourrait appeler l'esprit et l'âme du Canada. Ensemble, ces services offrent un tableau saisissant de nos réalisations, de notre situation actuelle et de nos aspirations.

En tant que principal gardien de notre patrimoine naturel et physique, Parcs Canada commémore, préserve et présente directement et indirectement des lieux culturels et patrimoniaux importants afin que les Canadiens les comprennent, les apprécient et les goûtent davantage. Le tourisme découlant des activités du ministère influe considérablement sur la croissance économique de bien des régions. En outre, dans l'exécution des responsabilités prévues par son mandat, le Service des parcs établit de nouvelles tendances dans sa façon de créer des partenariats innovateurs avec des entreprises privées et sans but lucratif.

Le ministère du Patrimoine canadien joue aussi un rôle clé dans la mise en valeur et le développement des minorités linguistiques anglaises et françaises. Le respect des deux langues officielles, des traditions et contributions des peuples autochtones, de notre diversité culturelle et des droits fondamentaux de la personne fait du Canada l'un des seuls pays à vraiment apprécier et célébrer la diversité de sa population.

Le multiculturalisme est essentiel à la société canadienne. Partout dans le monde, des pays cherchent la formule qui leur permettra de créer une véritable identité nationale à partir de groupes d'origines ethnique, culturelle, linguistique et raciale différentes. Beaucoup de ces pays s'intéressent maintenant sérieusement à notre modèle 100 p. 100 canadien.

● (1615)

Les députés remarqueront que, dans la Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement s'engage à promouvoir l'égalité de tous les Canadiens dans la vie sociale, économique et culturelle de leur pays. Il reconnaît qu'il faut supprimer les barrières qui divisent les Canadiens et créer des liens fondés sur la confiance et le respect. Après tout, le multiculturalisme a pour but de créer une cohésion sociale et de renforcer l'identité nationale.

Le ministère du Patrimoine canadien fait aussi porter ses efforts sur la mise en valeur du développement culturel au Canada et sur les moyens de communication. Cela est capital pour l'avenir de notre pays, non seulement parce que nous pourrons maintenir le caractère unique du Canada, mais aussi parce que nous disposerons d'un puissant outil de développement économique.

Personne ne doute que nous entrons dans une ère remplie de défis. À ce moment–ci de notre histoire, certaines forces sont malheureusement à l'oeuvre pour démanteler l'entité qu'est le Canada. Dans un tel contexte, il est impérieux que le gouvernement instaure un climat propice à l'épanouissement du riche héritage culturel du Canada et donne à tous les Canadiens l'accès à leurs propres produits.

En outre, les progrès implacables de la technologie déplacent et, dans bien des cas, éliminent les frontières traditionnelles. Nous assistons à des changements radicaux qui touchent les économies de nos principaux partenaires commerciaux partout dans le monde.

La création d'un ministère comme le ministère du Patrimoine canadien survient dans un tel contexte et, aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens en retireront des avantages. Je crois que le ministre responsable du ministère a le privilège de se retrouver à la tête d'un des portefeuilles les plus intéressants et les plus riches en défis de tout le gouvernement.

Le projet de loi visant l'établissement de ce ministère témoigne de la vision et du degré de conscience du gouvernement. Grâce à ce ministère, le Canada demeurera un pays que les autres prennent pour modèle. Notre nation a suffisamment confiance en son identité pour embrasser les peuples de la terre non seulement en acceptant leurs différences culturelles, mais en reconnaissant qu'elles sont des exemples vivants de l'expression de groupes d'humains qui nous relient au passé et nous donnent des assises solides et des certitudes nécessaires pour affronter l'avenir.

Je crois que, en tant que nation, nous avons besoin d'un ministère du Patrimoine canadien et j'espère que le projet de loi sera adopté rapidement.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat de deuxième lecture sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien, qui devrait plutôt porter le nom de ministère du gaspillage et des dédoublements gouvernementaux. Les députés d'en face disent que ce projet de loi n'est rien de plus qu'une formalité. Pour nous, au Parti réformiste, c'est beaucoup plus que cela.

Les Canadiens veulent des changements. Les libéraux commencent enfin à comprendre cela et je les en félicite.

Le Parti réformiste préconise une baisse des niveaux d'immigration depuis le début des années 90, et les libéraux ont maintenant adopté cette idée. Le Parti réformiste a dénoncé énergiquement les failles dans notre système de justice pénale, et les libéraux ont maintenant entrepris un examen du système de justice pénale. Le Parti réformiste a réclamé d'importantes modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, et les libéraux sont également en train d'examiner cette question.

Le Parti réformiste a beaucoup parlé du problème critique que constituent nos déficits et notre dette, qui atteint maintenant 538 181 397 919 $. Comme par magie, les libéraux commencent à penser qu'il y a un problème dans ce domaine également.

Même si nous ne sommes pas au pouvoir, nous pouvons quand même être extrêmement efficaces et sommes fiers de savoir que le gouvernement commence à mettre nos idées en application. Je dois féliciter les ministériels pour leur perspicacité.

• (1620)

J'ai cité ces quelques exemples où le gouvernement a écouté le Parti réformiste en espérant que cette tendance se maintiendra. J'espère que ce sera le cas pour le projet de loi C–53.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le projet de loi C–53 devrait être rejeté à la Chambre et renvoyé au Cabinet pour une refonte totale. Cette refonte devrait porter de façon précise sur la question des dédoublements. Il y a des dédoublements entre le ministère de l'Industrie et celui du Patrimoine canadien, il y a des dédoublements entre le ministère de l'Environnement et celui du Patrimoine canadien et il y a possibilité de dédoublements entre le ministère de la Justice et celui du Patrimoine canadien. Et la liste ne s'arrête pas là.

En tant que gouvernement, nous dépensons plus de 40 milliards de dollars par année, soit environ 110 millions de dollars par jour. Ce n'est pas un problème de recettes que nous avons au Canada, mais un problème de dépenses. Lorsque, de retour dans ma circonscription, Edmonton—Strathcona, j'ai tenu la semaine dernière des assemblées locales au sujet de la réforme sociale, nombreux ont été les participants qui ont déploré que le gouvernement continue de gaspiller beaucoup d'argent pour des programmes inutiles ou si peu prioritaires. Les principaux programmes qui étaient souvent mentionnés à cet égard étaient ceux des langues officielles et du multiculturalisme.

Je tiens tout d'abord à dire sans équivoque que nous ne sommes ni anti–francophones ni anti–Québécois au Parti réformiste. Nous estimons cependant qu'on gaspille énormément de ressources dans des régions où le nombre ne justifie pas des services dans les deux langues. Nous sommes cependant favorables à l'application d'une politique de bilinguisme territorial en vertu de laquelle on maintiendrait l'usage des langues officielles dans les institutions fédérales importantes comme le Parlement et la Cour suprême et dans d'autres services fédéraux là où la demande est suffisante pour justifier des services économiques dans la langue minoritaire.

Deuxièmement, il y a le multiculturalisme. C'est sur ce sujet que je concentrerai mon attention aujourd'hui. Il me paraît clair que quiconque critique le programme de multiculturalisme du Canada se fait immédiatement coller l'étiquette de raciste. Voilà une façon beaucoup trop facile d'éluder une question. Comment peut–on participer à un débat sur une question quand on cesse dès le début d'en discuter de façon rationnelle pour traiter l'adversaire de tous les noms? C'est pour cette raison que j'interviens à la Chambre pour inviter mes collègues députés à discuter de la question non sur le plan des émotions mais plutôt sur celui de la raison.

Les défenseurs du programme de multiculturalisme ont également commencé à considérer les critiques de bonne foi comme des attaques et ceux qui les expriment comme des ennemis. Le multiculturalisme est une vision qui procède des différences, de ce qui sépare, et qui ne tient aucun compte de ce qui unit.

Par ailleurs, lors d'un sondage effectué en 1991, on a demandé aux Canadiens s'ils approuveraient ou non que le gouvernement cesse de financer les projets en matière de multiculturalisme, ce qui forcerait les organismes multiculturels à les financer eux–mêmes. Plus des deux tiers ont répondu oui, et 45 p. 100 se sont dits fermement d'avis que le multiculturalisme devrait être financé par les organismes multiculturels eux–mêmes plutôt que par le gouvernement fédéral.

Comme mon temps de parole est limité, je me contenterai de signaler une des mesures contenues dans la loi, consistant à fournir un soutien aux personnes et aux groupes ou organismes afin de préserver, de mettre en valeur et de promouvoir le multiculturalisme au Canada. Il vaut la peine de lire un passage d'un livre publié récemment par Neil Bissoondath, qui a immigré de Trinidad au Canada. Ce livre s'intitule *Selling Illusions*. Comme M. Bissoondath le démontre très clairement, les objectifs de la Loi sur le multiculturalisme comportent notamment le problème suivant:

> . . .ainsi en est–il des cultures ethniques que l'on nous présente aux kiosques de différents festivals; tous les représentants de groupes ethniques hauts en couleurs s'inclinent et sourient mécaniquement pour saluer tous les visiteurs. Ils semblent authentiques, mais ils laissent une impression d'artificiel. Ils n'ont pas de mordant. Ils sont en sécurité. C'est la culture à la Disney.

C'est peut–être encore plus inquiétant que les 30 millions de dollars que nous gaspillons actuellement pour le multiculturalisme. Les aspects de cette politique qui créent des divisions donnent l'impression que nous discutons de l'adoption de lois différentes pour les Canadiens, de lois fondées uniquement sur des

considérations ethniques ou culturelles. C'est à cause de la lâcheté politique, de sottises bureaucratiques et de pressions ethniques que l'idée du multiculturalisme a complètement dénaturé la politique fédérale au point de la rendre méconnaissable.

• (1625)

Ainsi, les libéraux examinent actuellement la question des motifs culturels que quelqu'un d'une certaine culture ou religion pourrait invoquer pour se défendre et qui lui permettraient ainsi d'échapper à des poursuites, alors que, pour la même infraction, un individu d'une autre culture ferait l'objet de poursuites. Une telle proposition culturelle nous amène, par exemple, à nous demander s'il faut tenir compte de la culture avant de condamner le fait de battre sa femme, de recourir à la violence pour discipliner ses enfants ou de pratiquer la polygamie. Cela soulève encore une fois la question suivante: Comment définir le contexte culturel? Faut–il appartenir à cette culture? Faut–il que ses deux parents appartiennent à cette culture?

Le programme ontarien qui permettrait aux jeunes Noirs de ne pas être traduits devant les tribunaux, mais d'être confiés aux services communautaires est un autre exemple. Fondamentalement, les jeunes Noirs seraient traités différemment des autres dans le cadre de ce programme, cela, même s'il n'y a pas de statistiques démontrant que les jeunes Noirs commettent plus de crimes. La raison pour laquelle il y a peu de données sur la criminalité des Noirs au Canada, c'est que les services de police ne tiennent généralement pas de données fondées sur la race. Pourquoi? Peut–être parce que le système de justice canadien est aveugle et qu'il devrait l'être à l'égard de facteurs comme la race ou le caractère ethnique.

Qu'est–il advenu du concept d'égalité devant la loi? Qu'est–il advenu du principe voulant que tous les Canadiens soient traités sur un pied d'égalité, quelles que soient leurs origines raciales ou ethniques? Ces deux exemples sont des manifestations classiques de l'échec du multiculturalisme.

Le Canada a besoin d'un gouvernement prêchant par l'exemple. Il est temps que le gouvernement se plie aux voeux de la population. Qu'il supprime, notamment, le financement du multiculturalisme. Qu'il renvoie le projet de loi C–53 et qu'il le remplace par un projet de loi qui mettra fin aux doubles emplois et aux chevauchements ainsi qu'au gaspillage des pouvoirs publics.

Le multiculturalisme va à l'encontre de l'unité. Il mine le tissu même de notre grand pays. Nous devrions mettre l'accent sur l'égalité plutôt que d'accorder un traitement spécial à des personnes et à des groupes en particulier. Le multiculturalisme n'est pas mauvais en soi, à condition d'être entièrement financé par les organismes multiculturels eux–mêmes. Cependant, ce n'est pas le cas au Canada. En fait, le multiculturalisme n'est rien de plus que l'exploitation de notre générosité.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon collègue d'Edmonton—Strathcona. Je suppose que je devrais lui garantir, dès le départ, que ni mes collègues de ce côté–ci ni moi n'avons l'intention d'adopter les programmes des réformistes ou leurs manières.

Il est intéressant d'entendre le député parler de cette politique et dire qu'elle est d'inspiration réformiste, puis ajouter du même souffle qu'elle doit être rejetée. Je suis ici pour dire à mes collègues et à tous ceux des deux côtés de la Chambre qui sont prêts à m'écouter en toute objectivité pourquoi ce projet de loi doit être appuyé.

Permettez–moi de rassurer mon collègue en lui disant qu'il y a très peu de choses dans les orientations de son parti que nous souhaitons adopter. En fait, c'est pour cette raison que nous avons présenté des candidats dans toutes les régions du pays, dans toutes les provinces. Nous n'avons laissé de côté aucune province. Je pense que mes collègues d'en face ont compris leur erreur à cet égard et qu'ils essaient de la corriger, mais les Canadiens savent et comprennent qu'il n'y a qu'un seul parti vraiment national à la Chambre, comme le montre le fait qu'un seul parti a réussi à faire élire des députés dans toutes les provinces.

Je souhaiterais expliquer pourquoi il s'agit, selon moi, d'un projet de loi extrêmement important qui mérite l'appui des députés de tous les partis qui ont l'esprit ouvert.

Le projet de loi C–53 vise plusieurs objectifs. Il vise à créer légalement le ministère du Patrimoine canadien. Il établit les pouvoirs et fonctions du ministre du Patrimoine canadien. Il règle diverses questions administratives ayant trait à la création du ministère et il met en place la structure organisationnelle voulue pour concrétiser la réintégration des employés. Il va regrouper sous un même toit les communications, les industries culturelles, les langues officielles et patrimoniales, les parcs nationaux et les lieux historiques, le bénévolat, le multiculturalisme, le cérémonial d'État, ainsi que les sports amateurs.

• (1630)

En d'autres termes, grâce à ce projet de loi, on parviendra à une bien meilleure coordination et à une intégration plus solide de plusieurs fonctions importantes. Il cherche à rationaliser ces fonctions et à faire en sorte qu'on puisse s'en acquitter de façon plus efficace et efficiente. À mon avis, les députés de tous les partis devraient appuyer cet objectif: assurer les services gouvernementaux avec plus d'efficacité et de compétence.

J'espérais que tous les députés de la Chambre partageraient cette philosophie. Or, à en juger par les commentaires des députés d'en face, ils semblent estimer qu'il ne vaut pas la peine d'appuyer ce projet de loi parce qu'on y traite de multiculturalisme. C'est regrettable et c'est tout simplement anticanadien.

Qu'est–ce que veut dire être Canadien? J'inviterais quelques–uns des députés du Parti réformiste, qui lancent des commentaires pendant que je prononce mon discours, à jeter un coup d'oeil sur les armoiries du Canada. L'idée voulant que le Canada se soit toujours composé d'une seule culture pure ou homogène est manifestement tout à fait ridicule. Les armoiries du Canada portent les symboles de quatre cultures. Notre pays a quatre cultures fondatrices.

Pour parler bien franchement, je pense que beaucoup de Canadiens ne le savent pas. Je dois dire avec regret que je soupçonne certains députés d'en face d'ignorer le fait que quatre cultures

ont fondé notre pays et qu'elles sont fort bien représentées sur nos armoiries.

Depuis 1867, le Canada a toujours été multiculturel et s'est toujours composé de plus d'une culture. Ce projet de loi vise à continuer de reconnaître ce fait très important qui, de toute évidence, ne plaît pas à certains députés d'en face.

En bref, notre pays a représenté dès le début un nouveau nationalisme, un mélange de plusieurs cultures, quatre cultures fondatrices et deux langues dominantes. Et depuis 1867, notre pays est devenu encore plus multiculturel. Le multiculturalisme n'est pas récent. Ceux qui pensent cela devraient se renseigner un peu sur l'histoire du Canada.

Le multiculturalisme n'a rien de neuf. Il était présent au moment de la fondation de notre pays et il a été intégré à la Constitution en 1867. Comme je l'ai dit à maintes reprises, ceux qui veulent bien se donner la peine de regarder verront qu'il est représenté sur les armoiries du Canada. Nous sommes un pays multilingue, un pays qui bénéficie des forces de gens venus de tous les coins du monde.

Les députés à la Chambre parlent avec des accents de divers pays. Même si je ne souscris pas toujours à leur façon de voir les choses, je suis fier d'entendre leurs accents. De toute évidence, la présence de gens venus de différentes régions du monde constitue un atout pour notre pays. Aucun pays ne regroupe autant de cultures que le Canada. Nous devrions en être fiers. C'est ce qui fait que nous sommes uniques.

Le Canada est un pays qui, à l'origine, comportait quatre cultures et deux langues officielles, mais qui, depuis 1867, a toujours eu la générosité d'accueillir des gens du monde entier. Les immigrants affluent littéralement au Canada et c'est ce qui fait notre force.

C'est pourquoi mon collègue, le député d'Edmonton—Strathcona, ne craint pas que nous volions la politique du Parti réformiste. Malheureusement, ce parti ne semble pas considérer le multiculturalisme comme une force. Pourtant, c'est ce qui constitue la force même de notre pays. C'est peut–être notre plus grand atout, en tant que pays.

• (1635)

Le fait qu'avec la mondialisation du commerce, la culture canadienne continuera à influencer encore plus notre économie devrait être évident pour tous ceux qui préfèrent s'en tenir à la réalité.

Au seuil du XXI^e siècle, une activité économique qui domine partout dans le monde est le tourisme. En tant que Canadiens, je doute que nous le reconnaissions assez ou que nous misions assez là–dessus. Nous commençons à nous y intéresser et ce gouvernement compte même en faire une grande priorité.

Étant donné que, de partout dans le monde, des gens veulent venir au Canada visiter des amis et des parents qui y habitent, nous devrions être des leaders dans le secteur du tourisme et nous devrions considérer notre multiculturalisme comme une force et non comme une faiblesse, comme on le dit beaucoup trop souvent à la Chambre. Peu importe quels députés le disent, cela me désappointe toujours.

Bien sûr, toutes ces modifications doivent s'effectuer dans le respect de nos responsabilités financières. Les Canadiens savent que le gouvernement a des engagements financiers dans tous les secteurs d'activités. Ils peuvent avoir l'assurance que le projet de loi C–53 est conforme à cet objectif et, par conséquent, à l'examen exhaustif des programmes fédéraux qui est en cours.

Notre gouvernement est conscient des inquiétudes que soulève la décision de partager les responsabilités relatives à la radiodiffusion et aux télécommunications entre le Patrimoine canadien et Industrie Canada. Or, il y a de bonnes raisons pour cela. Confier les télécommunications au ministère de l'Industrie, c'est reconnaître le rôle croissant de l'économie.

Par ailleurs, la radiodiffusion a d'énormes répercussions sur un pays comme le Canada qui possède un vaste territoire, mais seulement un dixième de la population de son voisin américain. La radiodiffusion est essentielle au Canada. Nous devons être très prudents, car il faut veiller à ce que la radiodiffusion serve en tout temps à promouvoir la culture canadienne et qu'elle ne soit pas dominée par les réseaux américains. Il convient donc de confier la question de la radiodiffusion au ministère du Patrimoine canadien, comme le fait le projet de loi.

Le ministère s'emploie également à promouvoir l'identité canadienne en oeuvrant dans plusieurs grands domaines: la gestion du patrimoine naturel et matériel; la promotion des langues officielles, du sport amateur, de la participation et de l'appui communautaire; et la gestion du développement culturel et des moyens de communication.

Le Canada a 36 parcs nationaux. Un grand nombre de ces magnifiques parcs sont situés dans l'ouest du pays, mais il y en a dans chaque province. Il ne fait aucun doute que nous voulons en faire la promotion. Il y a également neuf canaux historiques et quatre zones de conservation marine au Canada. Trois océans baignent les rivages canadiens.

Nous célébrerons bientôt le soixante–quinzième anniversaire de Parcs Canada. Les parcs canadiens produisent des recettes annuelles de plus de un milliard de dollars et emploient environ 30 000 Canadiens.

Passons maintenant au domaine de la promotion des langues officielles, du sport amateur, de la participation et de l'appui communautaire, quelle expression! On peut facilement se rendre compte de toutes les activités extrêmement importantes que cela englobe. La grande diversité culturelle de notre nation, le multiculturalisme, est ce qui nous distingue. C'est notre force, une base solide sur laquelle nous pouvons bâtir.

Je veux vous parler du sport, le domaine que je connais le mieux. Nous envoyons des athlètes olympiques représenter le Canada et c'est ce qu'ils font. Ils n'insistent pas pour dire qu'ils représentent le Canada français, le Canada anglais, l'Alberta ou l'Ontario. Ils représentent le Canada et sont fiers de remporter des médailles en tant que Canadiens. Cette attitude est très

visible en particulier dans le hockey, sport où nous excellons et où nous dominons.

Je me souviens du fameux but, sans doute le plus célèbre de toute l'histoire du hockey, que Paul Henderson a compté avec l'aide d'un Canadien français nommé Cournoyer et d'un Italo–Canadien du nom d'Esposito.

Ces trois Canadiens ont fièrement contribué à vaincre les Russes et à prouver l'excellence canadienne au hockey. C'est un travail d'équipe de ce genre dont nous avons besoin au Canada. Il faut que toutes les cultures travaillent en collaboration. Il faut voir le multiculturalisme comme un atout et non comme un handicap. Il y a des groupes qui craignent terriblement qu'on encourage les diverses cultures à s'accrocher à ce qui compte pour elles.

J'ai trois enfants et beaucoup de mes collègues sont aussi des parents. Laissez–moi vous dire que c'est possible pour moi d'être ce que je suis, soit un Canadien d'origine irlandaise. Je suis très fier de mes origines irlandaises. Mes parents m'ont appris à en être fier. Mais je suis aussi très fier d'être Canadien.

• (1640)

On peut être également fier de deux choses à la fois. L'un n'empêche pas l'autre et je ne comprends pas l'étroitesse d'esprit dont font preuve les députés d'en face lorsqu'ils disent que cela n'est pas possible. C'est pitoyable.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–53 qui a comme objectif de procéder à la création du ministère du Patrimoine canadien.

Je voudrais m'attarder pendant quelques minutes sur le mandat du futur ministère du Patrimoine puisque, à sa face même, il révèle des faits ou un état de fait qui questionne même l'avenir de ce pays qu'est le Canada. On dit: «. . .le mandat du ministère du Patrimoine. . .», et je me permets de lire intégralement cette citation dont la source origine d'un document du gouvernement libéral. On ne peut donc le mettre en doute d'aucune espèce de façon. Il y est écrit: «Le mandat du futur ministère est de susciter et stimuler chez les Canadiens un profond sentiment d'identité et d'appartenance fondé sur le bilinguisme et le multiculturalisme.» On dit également un peu plus loin dans le mandat «. . .que le ministère a pour but de développer et dispenser des programmes qui appuient un sentiment très net d'identité chez les Canadiens.»

Les deux premiers mots de ce mandat m'amènent à m'interroger sur le sens même ou la nécessité même de ce ministère puisque «susciter» signifie qu'il n'existe pas de sentiment d'identité, selon le texte même, ou de sentiment d'appartenance.

Avant mon intervention, je suis allé vérifier dans le dictionnaire *Le Petit Robert*, un document également très crédible, il me semble, et on dit dans la définition du verbe susciter, que cela veut dire «faire naître un sentiment ou une idée.» Cela réfère précisément au mandat qu'a le ministère du Patrimoine. Or, «faire naître» suppose qu'il n'existe pas.

C'est assez particulier, après 125 ans et plus d'histoire canadienne, que le gouvernement, en créant un ministère du Patrimoine, admet dans le mandat même de ce ministère, que le sentiment d'identité ou d'appartenance n'existe pas. Ils ont raison puisque ce qui existe au Canada, ce sont deux identités. Une que l'on retrouve de façon très particulière et de façon très évidente sur le territoire du Québec qui s'appelle l'identité francophone, qui est ouverte sur toutes les communautés, qui permet à tout individu qui le souhaite, qui le veut, de se développer, de vivre en harmonie avec toute personne qui demeure dans son rayonnement ou autour de lui.

Il y a également l'identité anglophone, que l'on retrouve de façon très majoritaire à l'extérieur du Québec et qui, également, permet d'accueillir des gens de toute nationalité, de les respecter dans leur identité culturelle propre, mais de leur permettre d'évoluer dans ce pays qui s'appelle le Canada.

Donc, on a raison de dire dans le mandat, et c'est un aveu, que la culture canadienne, comme telle s'entendant, une culture à laquelle adhérerait l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, autant que les Québécois et Québécoises, c'est un aveu majeur, à mon sens, que de reconnaître que cette culture n'existe pas.

• (1645)

Et j'aimerais, pendant ce débat, que le ministre du Patrimoine vienne nous expliquer quelles sont les valeurs qui sont partagées dans l'ensemble du Canada, autant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Voilà la première remarque que je voulais faire.

À sa face même, selon moi, je dis que le mandat du ministère du Patrimoine est en fait de faire la promotion des valeurs du gouvernement en place et non pas la promotion des valeurs des peuples canadien et québécois. C'est donc, selon ma définition, un ministère de la propagande. Et c'est reconnu depuis des décennies, cette façon qu'a le gouvernement fédéral de concevoir la culture à travers tout le Canada, particulièrement au Québec, en la fondant uniquement sur le bilinguisme et le multiculturalisme.

Des pays où les individus sont bilingues, il en existe des dizaines, à travers le monde, qui ont une identité propre. Les Français qui parlent plusieurs langues, qui peuvent parler l'anglais, l'espagnol, j'aimerais leur demander quelle est leur identité première. Ils vont répondre tout de suite, d'emblée, que c'est l'identité française. Qu'on aille aux États–Unis, je n'y ai jamais rencontré personne qui s'interrogeait sur son identité. C'est clair, c'est net, c'est précis, ça permet de respecter également les gens qui ne pensent pas comme nous et qui ne partagent pas les mêmes origines culturelles.

Je veux dire également que l'action du gouvernement fédéral, dans le passé, et d'autres institutions, je pense à la Cour suprême, a toujours eu comme effet d'amoindrir et d'anéantir les pouvoirs du gouvernement du Québec sur sa propre culture. Je donne simplement l'exemple du domaine des communications, qui est un domaine vital, quand on parle de culture. Trois décisions ont été prises dans le passé, au cours des années, par la Cour suprême, qui, tout le monde le sait, comme le disait l'ex–premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, «penche toujours du même bord». Trois décisions ont été prises dans le passé: une sur

la radiodiffusion et la télédiffusion, à la fin des années 1930, qui naturellement, a reconnu le pouvoir du gouvernement fédéral; une en 1974 sur la câblodistribution, et une plus récente, en 1994, sur la téléphonie, ce qui fait que le Québec est évacué du domaine des communications, un élément central, stratégique pour l'avenir du peuple québécois.

Je pense qu'il me reste encore une couple de minutes. Je voudrais également, pour terminer mon intervention, m'interroger sur les personnes qui assument le leadership de ces institutions, et je pense particulièrement au ministre du Patrimoine, le député de Laval–Est, qui, comme tout le monde le reconnaît, je pense, est un type très gentil, mais qui ne se gêne pas pour imposer ses vues aux organismes qui dépendent de lui. On n'a qu'à se rappeler, et c'est un passé tout à fait récent, qu'au cours des semaines qui viennent de passer, pendant en fait deux semaines, le Bloc québécois ainsi que le Parti réformiste ont demandé la démission du ministre du Patrimoine, parce qu'il est intervenu auprès du CRTC afin de favoriser les gens de son propre comté.

Pendant deux semaines, à chaque période des questions, le Bloc québécois et le Parti réformiste ont insisté auprès du premier ministre pour que le ministre du Patrimoine démissionne, en raison du fait qu'il est intervenu dans un organisme quasi judiciaire, en fait, l'équivalent d'un tribunal. On peut s'interroger sur ce que ce ministre pourra faire avec son ministère de la propagande, surtout au Québec, le jour où les Québécois et Québécoises seront appelés à se prononcer sur leur avenir.

• (1650)

Ce ministre, et je termine là–dessus, trouvera des appuis de taille à l'intérieur même de son Cabinet. Je me permets d'en citer deux: le ministre des Affaires étrangères, député de Papineau—Saint–Michel, que tout le monde connaît, d'illustre renommée, particulièrement au Québec. En 1977, ce ministre déclarait, au sujet de la Société Radio–Canada, qui est, à mon sens, certes un des véhicules culturels des plus importants des Québécois et Québécoises, toujours dans l'expectative du référendum de 1980: «Je ne veux pas voir Radio–Canada prendre une position neutre pour présenter les deux côtés de la question. Les employés, au moment du référendum, doivent être sans équivoque du côté Pro–Canada.»

Dernièrement, le premier ministre lui–même disait: «Il y a une loi qui guide les opérations de Radio–Canada. Parmi les obligations de cette loi, il y a l'obligation de renseigner les gens sur les avantages que présente le Canada. C'est pourquoi la Société Radio–Canada a été établie.»

C'est un message clair et nous sommes tout à fait justifiés de nous interroger sur la création de ce ministère.

Le vice–président: Chers collègues, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, à l'heure de l'ajournement: l'honorable députée de Saint John—Les anciens combattants.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Victoria—Haliburton.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat et d'exprimer une fois de plus mon appui au projet de loi C–53, visant à constituer le ministère du Patrimoine canadien.

Le projet de loi C–53 s'inscrit dans le cadre d'une vaste réorganisation du gouvernement. Le nouveau ministère aura une efficience accrue, ce qui devrait susciter l'appui de tous les députés puisque, à long terme, ce sera bénéfique à tous les contribuables.

C'est le gouvernement précédent qui a jeté les bases du ministère en juin 1993, mais le gouvernement actuel, dont je fais partie, a beaucoup amélioré le projet initial. Je suis heureux de pouvoir dire que les améliorations se reflètent dans de nombreuses réalisations du nouveau ministère au cours de l'année écoulée, notamment dans les domaines de la conservation du patrimoine, des langues officielles, des parcs nationaux et du sport amateur.

Gardant cela à l'esprit, le gouvernement en est maintenant à l'étape qui consiste à confirmer la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien, lequel peut déjà mieux servir l'ensemble des Canadiens. Je crois qu'il importe de se rappeler que le ministère sert de très nombreux Canadiens et pas uniquement certains groupes d'intérêts comme l'ont allégué quelques–uns de nos vis–à–vis. Le ministère s'occupe des parcs nationaux, du sport amateur, des lieux historiques et de nombreuses expositions culturelles dans tout le pays. Il s'agit véritablement d'un ministère national qui s'occupe des Canadiens des quatre coins du pays.

Dans ma circonscription, celle de Victoria—Haliburton, en Ontario, je pense à la voie navigable Trent–Severn qu'ont empruntée des millions de voyageurs au cours des 100 dernières années et qui permet aux utilisateurs de se rendre de Trenton à la baie Georgienne sur une voie navigable historique. Chaque été, grâce aux fonds versés par ce ministère au titre du patrimoine, on peut voir une boutique de forgeron le long du canal Rideau, qui va de Kingston à Ottawa et qui contient de nombreuses écluses historiques. Cela montre bien l'importance du patrimoine et de l'histoire au Canada. Grâce aux efforts déployés par le ministère, des trésors historiques comme la voie navigable Trent–Severn et le canal Rideau seront préservés pour les générations futures.

Sur le plan culturel, certains députés d'en face prétendent que, si le marché libre ne soutient pas certaines formes d'art, elles ne devraient pas être produites. On peut voir ici même, au Musée des beaux–arts du Canada, de nombreuses oeuvres expérimentales ou avant–gardistes. Encore une fois, certains députés d'en face ne voient pas l'utilité de ces oeuvres lorsque, en réalité, certaines d'entre elles ont pris beaucoup de valeur depuis qu'on en a fait l'acquisition. L'art ne peut pas être jugé rapidement ou à l'aveuglette.

● (1655)

Grâce au ministère, les industries culturelles canadiennes ont connu une croissance de 40 p. 100 entre 1988 et 1992, alors que les autres industries ont vu leurs ventes et leurs recettes diminuer. Cela est attribuable en grande partie à des programmes comme le programme d'aide à la distribution des publications et les programmes de soutien à la production d'enregistrements sonores, de films et de vidéos. De 1987 à 1992, l'Ontario à elle seule a affiché une hausse d'environ 70 p. 100 des exportations de livres d'auteurs canadiens salués unanimement par les critiques.

En outre, étant donné que les industries culturelles font tellement appel à l'innovation et à la technologie, les emplois qu'elles créent exigent de grandes compétences, ils sont durables et de haut niveau. Les livres et les films primés, les productions théâtrales à succès, les disques dont il se vend un million d'exemplaires et les installations de production qui attirent des cinéastes étrangers sont autant d'exemples de domaines où le Canada multiplie les succès. Tous ces succès, nous les devons à des industries culturelles créatives qui prennent de l'expansion chaque année. Cette expansion a multiplié les emplois et les occasions d'affaires pour les Canadiens.

La politique de multiculturalisme du Canada a le noble objectif d'assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens pour qu'ils puissent participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de notre grand pays. J'exhorte aussi les députés d'en face à prendre conscience de la situation et à consulter les Canadiens qui sont reconnaissants au Canada de cette politique de multiculturalisme et de ses avantages.

Cette politique est un effort que fait un gouvernement responsable pour aider les citoyens à se comprendre les uns les autres et à devenir plus tolérants. Le diversité ne divise pas. Elle enrichit notre société. Il importe de se rappeler que, si le Canada veut rester concurrentiel dans un monde où les relations sont de plus en plus étroites, il doit compter sur les ressources de la diversité culturelle.

Je félicite les députés d'en face de leurs efforts persévérants pour trouver quelque chose qui cloche au ministère du Patrimoine canadien. Il semble que leurs efforts soient vains. Ils n'arrivent à dire du neuf de ce ministère que lorsqu'il le lisent dans les journaux. Ils devraient plutôt s'attarder aux beaux efforts que déploient le ministre et ses collaborateurs et aux politiques et programmes appliqués par le ministère. Si les députés d'en face accordaient un peu importance à cela et un peu moins à leur comédie, ils seraient d'accord avec moi lorsque je les exhorte à appuyer le projet de loi C–53.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C–53, visant à réorganiser le ministère du Patrimoine canadien.

Je dois avouer que j'apprends des choses fascinantes quand je viens à la Chambre et que j'écoute certaines des interventions des députés d'en face. Il était heureux pour le député, et je dois faire attention à la façon dont je m'exprime, que deux de ses collègues soient venus lui apporter un certain soutien, car l'argumentation aurait été passablement faible.

J'ai appris qu'il y a eu quatre peuples fondateurs au Canada. Voilà qui est très intéressant. Je me demande s'ils ont tous mis le pied sur le sol canadien en même temps ou s'ils l'ont fait en quatre coins différents pour se rencontrer au milieu. Cela me paraît assez étrange. J'ai appris également que s'il n'y avait pas eu l'énorme ministère du Patrimoine canadien, nous n'aurions pas eu d'écluses historiques dans la circonscription du député. Voilà qui fut très instructif, je dois l'avouer.

Ce qu'il importe vraiment de faire, c'est de repenser la raison d'être même de ce ministère au lieu de parler de réorganisation du ministère et du Cabinet.

Mon collègue, le député d'Edmonton—Strathcona, a parlé plus tôt de Neil Bissoondath et a exposé brièvement la position de cet écrivain sur le multiculturalisme. Je ne me rappelle pas s'il a cité ou non des extraits de son ouvrage, mais j'ai trouvé un éditorial portant sur le dernier livre de M. Bissoondath.

L'éditorial a paru dans le *Vancouver Sun* du 14 novembre, et je tiens à le signaler à la Chambre. Que je sache, cet éditorial n'a pas été écrit par un membre du Parti réformiste, mais il épouse très fidèlement la position que notre parti a adoptée en matière de multiculturalisme. S'il me reste un peu de temps, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur certains autres points, mais voici ce qu'on peut lire dans cet éditorial du *Vancouver Sun*:

> Le dernier ouvrage de Neil Bissoondath, un examen non romanesque de la politique fédérale de multiculturalisme, suscite un débat qui tombe à point sur les mérites et le coût de cette politique.
>
> M. Bissoondath, Canadien originaire de Trinidad, dit que la politique ne favorise pas la compréhension et l'acceptation, mais qu'elle fait plutôt ressortir les différences et que, partant, elle divise les Canadiens. A–t–il raison? Le secteur du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien fait–il plus de tort que de bien, et ne vaudrait–il pas mieux appliquer à la réduction du déficit les 26 millions de dollars dépensés annuellement en subventions?

● (1700)

On pourrait penser que c'est un réformiste qui pose ces questions, mais c'est le *Sun* de Vancouver. Il serait ridicule d'abandonner le multiculturalisme parce que l'on croit, à tort, qu'il ne sert qu'à financer des festivals de danse folklorique. Certains fonds servent peut–être encore à cela, mais une bonne partie du financement aide considérablement les immigrants désireux de s'intégrer à la société canadienne.

Des fonds sont accordés pour aider des groupes ethniques aux prises avec des conflits entre générations, pour organiser des colloques sur la violence familiale et pour sensibiliser aux différences interculturelles des institutions comme les services de police.

De nombreux immigrants et autres Canadiens semblent voir d'un bon oeil ces aspects de la politique, mais certains d'entre eux s'inquiètent de ses mauvais côtés. Pour M. Bissoondath, l'un de ses aspects regrettables, c'est l'affaiblissement de l'identité canadienne, parce que les Canadiens d'origine étrangère finis-

sent par n'être ni Canadiens, ni ce qu'ils étaient avant d'arriver ici.

Certains immigrants parlent de dignité volée pour décrire le mauvais côté de la politique. D'autres estiment que la politique favorise la ghettoïsation des nouveaux venus au lieu de les encourager à développer leur loyauté envers leur terre d'accueil. Compte tenu de ce que les immigrants eux–mêmes en disent, il semble clair que cette politique adoptée il y a maintenant plus de 20 ans doit faire l'objet d'une refonte. Ce n'est pas une réorganisation qui est nécessaire, mais bien une refonte.

Vu la situation financière critique dans laquelle nous nous trouvons, un examen du programme de multiculturalisme est justifié, au même titre qu'un examen du Conseil des arts du Canada avec un budget de 98 millions de dollars cette année, du Sport amateur avec un budget de 64 millions de dollars, de la Promotion des femmes avec un budget de 8 millions de dollars, etc.

Par habitant, les subventions au titre du multiculturalisme coûtent moins de un dollar par Canadien. Certains projets semblent valoir beaucoup plus que cela, et d'autres, beaucoup moins. Pourquoi dépense–t–on de l'argent pour des affiches et des macarons dénonçant le racisme et pour l'enseignement de l'arménien?

Si les Arméniens ou tout autre groupe ethnique veulent que nos enfants puissent parler leur langue, ils devraient eux–mêmes en financer l'enseignement. Le financement, par l'État, de ce genre de formation linguistique confirme l'argument de M. Bissoondath voulant que la politique du multiculturalisme ait pour effet de diviser les Canadiens en donnant aux groupes une conscience accrue de leur propre ethnicité.

Cela conforte également les Canadiens de souche dans leurs hésitations à considérer les immigrants comme des citoyens à part entière. Nous ne proposons pas que le Canada opte pour le melting–pot à l'américaine, mais il reste que notre bien–aimée mosaïque a du plomb dans l'aile. Il est temps de repenser le multiculturalisme, son objet, ses effets et les coûts qu'il entraîne.

Grâce à M. Bissoondath, dont les origines étrangères le rendent apte à débattre du multiculturalisme, cette question est maintenant à l'ordre du jour avec tout le reste. Je souscris à l'idée que ce ministère doit être repensé plutôt que réorganisé.

Quand j'ai pris la parole au sujet des amendements, j'ai parlé des nombreux organismes relevant du ministre du Patrimoine canadien. Ces organismes englobent la SRC, des musées et des programmes multiculturels. Je ne puis m'empêcher de me demander si nombre de ces institutions ne serviraient pas mieux les Canadiens si elles passaient au secteur privé, si elles étaient carrément supprimées ou si leur financement était réduit. Il serait peut–être préférable que leurs fonctions soient directement exercées par d'autres ministères.

Par exemple, j'estime que nous pourrions songer sérieusement à supprimer le financement d'institutions comme l'organisme qui s'occupe de la situation de la femme au Canada et, ainsi que je l'ai déjà dit, les subventions au multiculturalisme.

Un autre genre de dépenses fédérales non nécessaires concerne les langues officielles. Pourquoi avons–nous besoin d'un commissaire aux langues officielles? En confiant cette responsabilité aux provinces et aux organismes privés, on pourrait fournir relativement plus de services tout en faisant réaliser des économies considérables au gouvernement fédéral.

La Commission des champs de bataille nationaux est un autre organisme relevant du ministère du Patrimoine canadien. Je ne doute pas que nous ayons besoin de cette commission, mais je pense qu'elle pourrait peut–être relever du ministère de la Défense nationale, s'il n'y avait pas de ministère du Patrimoine canadien.

Il y a aussi la Fondation canadienne des relations raciales. Il semble qu'un tel organisme soit justifié. C'est difficile à dire, mais, s'il l'est, il devrait peut–être relever du ministère de la Justice. Chose certaine, je trouve bizarre que l'on veuille faire entrer les relations raciales dans notre patrimoine canadien. Cela a presque une connotation négative. Nous ne voulons pas que cela fasse partie de notre patrimoine mais s'il y a un problème, nous voulons le régler.

Il serait peut–être plus approprié de faire relever la Commission de la fonction publique du Conseil du Trésor.

• (1705)

Il y a certaines choses que nous devrions faire, peut–être, en ce qui concerne la SRC. Je me demande souvent ce que les Canadiens nous répondraient si on leur demandait de nous dire ce qui, à leur avis, caractérise le mieux notre patrimoine. Je me demande s'ils nous parleraient des habitants de notre pays et de leurs qualités ou s'ils nous parleraient de notre environnement et du territoire magnifique qui est le nôtre. Je serais très surpris qu'ils mentionnent la SRC, surtout Téléfilm Canada et l'Office national du film, que l'on pourrait sûrement fusionner et privatiser, ce qui coûterait beaucoup moins cher aux contribuables canadiens.

Ensuite—je n'aime pas parler de cela, parce qu'on en a tellement parlé—il y a les musées qui sont financés par le ministère du Patrimoine canadien. Je me demande si l'on ne pourrait pas les privatiser, eux aussi. Ainsi, les gens qui aiment les musées voudront peut–être aller en visiter s'ils y découvrent des choses intéressantes, au lieu d'être perturbés par ce qu'ils ont vu dans certains d'entre eux. Cela permettrait sûrement de supprimer quelques projets farfelus, comme le musée qu'on construit actuellement dans la circonscription du premier ministre, je le répète, à grands frais pour les contribuables. De plus, une étude indique que ce musée est voué à l'échec.

Après avoir examiné attentivement et objectivement toutes les attributions actuelles des organismes du ministre du Patrimoine canadien, nous estimons que ce poste n'est peut–être vraiment pas nécessaire. Il est possible qu'une fois supprimées toutes les dépenses inutiles ou les dépenses pour des projets dépassés, il ne reste pas assez de responsabilités pour justifier l'existence de ce ministère. S'il restait des responsabilités justifiables, elles pourraient être assumées par d'autres ministères. À notre avis, les contribuables canadiens réaliseraient ainsi des économies.

En terminant, je prendrai seulement quelques instants pour mentionner ces économies éventuelles: une voiture et un chauffeur de moins assignés à un ministre, un vaste bureau de moins, en plus du personnel du ministre, une retraite de plusieurs millions de dollars de moins à payer encore avec l'argent des contri-

buables, moins de risques que des lettres d'intervention soient adressées au CRTC si le poste de ministre du Patrimoine canadien était supprimé, moins de risques de conflits d'intérêts—plus le cabinet est restreint, moins les risques de conflits d'intérêts sont élevés—et, enfin, une grosse légume libérale de moins à surveiller.

Alors, je termine en répétant ceci: qu'on nous laisse nous demander si nous avons même besoin d'un ministère du Patrimoine canadien, et s'il ne serait pas préférable, pour notre pays et pour notre patrimoine, de supprimer le poste de ministre du Patrimoine canadien. Qu'on nous laisse repenser à toute cette idée au lieu de réorganiser ce ministère.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, la restructuration du ministère du Patrimoine canadien telle que proposée par le projet de loi C–53 pour en faire un véhicule de promotion de la culture canadienne *from coast to coast* se veut ni plus ni moins qu'une attaque en règle du gouvernement fédéral contre la spécificité du Québec, sa culture, sa langue et ses institutions culturelles.

À preuve, l'inclusion de la culture pancanadienne comme élément de la nouvelle politique étrangère du Canada qui démontre une fois de plus la volonté sans cesse croissante du fédéral de marginaliser la spécificité du Québec dans l'ensemble fourre–tout du multiculturalisme canadien. Cette volonté, le ministre du Patrimoine canadien l'énonce très clairement dans son discours sur le projet de loi C–53: «Nous souhaitons rallier les forces vives du multiculturalisme autour d'une identité culturelle spécifiquement canadienne.»

L'objectif est clair. Alors que, dans ce discours, les seules références à la culture d'expression francophone au Canada ont trait aux langues officielles et à TV5, comment ne pas lire en filigrane qu'il faut absolument réussir à ramener non seulement la culture québécoise, mais aussi la culture autochtone dans le bassin idéal et soi–disant sécuritaire du multiculturalisme dans un monde caractérisé par l'omniprésence et l'omnipuissance de la culture américaine.

Monsieur le Président, dans un tel contexte, vous n'aurez aucune difficulté à comprendre que pour l'opposition officielle, il serait suicidaire d'appuyer le projet de loi C–53.

Malgré les nobles déclarations d'intentions du ministre, homme de lettres, s'il en est, comment le Parlement canadien peut–il ne pas s'inquiéter de voir la culture d'aujourd'hui, nos auteurs et nos créateurs—ce que j'appellerai le patrimoine en devenir—être considérés comme une industrie au même titre que l'acier, les chaussures ou le poulet.

• (1710)

À titre d'exemple, qui, en définitive, aura le dernier mot en ce qui a trait à la révision de la Loi sur les droits d'auteur? Le ministre de l'Industrie ou le ministre du Patrimoine canadien? Il y a fort à parier que le pouvoir qui est d'ores et déjà aux mains de l'Industrie y restera, puisque rien dans le projet de loi C–53 n'établit clairement le partage des responsabilités entre les deux ministères.

Voici un autre exemple qui devrait tirer la sonnette d'alarme dans cette Chambre. Grâce à l'autoroute de l'information, la communication s'apprête à franchir la vitesse de Mach 2. Est–il raisonnable de réduire tout cet enjeu à la seule commercialisation de la fibre optique?

C'est pourtant la conclusion à laquelle il faut bien en venir puisque c'est le ministre de l'Industrie qui en sera le maître d'oeuvre. C'est aussi refuser d'admettre que l'importante révolution technologique générée par l'arrivée de l'autoroute de l'information va, sans aucun doute, transformer rapidement et radicalement la culture mondiale.

On dit souvent que la guerre est trop sérieuse pour être laissée aux généraux. Se pourrait–il que la culture d'une société soit trop précieuse pour la laisser aux technocrates et aux businessmen?

Je crois que la culture québécoise est trop précieuse pour être confiée au bon vouloir du gouvernement fédéral. L'État du Québec doit être le seul responsable en matière de culture québécoise.

Les revendications historiques du Québec en matière culturelle ont toujours été axées sur la reconnaissance de la spécificité québécoise et sur la volonté de l'État du Québec d'être le seul maître d'oeuvre dans la promotion et la défense de la culture québécoise. Les exemples de sa volonté politique ne manquent pas. Dès 1966, le premier ministre Johnson déclarait, lors d'une réunion sur le régime fiscal canadien, que le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à l'épanouissement culturel.

En 1969, c'est au tour du premier ministre Bertrand de déclarer que les affaires culturelles relèvent de la compétence du Québec. En 1973, sous Robert Bourassa, le Québec réclame le rapatriement de la politique culturelle dans sa totalité, y compris les budgets fédéraux consacrés à cette fin. En 1976, le Québec propose que chaque province puisse légiférer exclusivement dans le domaine des arts, des lettres et du patrimoine culturel.

Plus récemment, en 1991, la Commission Bélanger–Campeau évoque la nécessité d'attribuer de façon exclusive au Québec les compétences et les responsabilités dans le domaine du développement social, économique et culturel. La même année, le Rapport Arpin, commandé par le gouvernement québécois de l'époque constatait, et je cite: «L'on peut conclure qu'il existe, sur le plan des structures, des programmes, des clientèles et même des mesures législatives et fiscales, un chevauchement manifeste entre les interventions des deux ordres de gouvernement. L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile. Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.»

Depuis plus de trente ans, le gouvernement fédéral, par le puissant biais de son pouvoir de dépenser, s'est immiscé sans aucun scrupule dans le domaine de la culture. L'objectif de ces incursions était clairement de bémoliser la culture québécoise. Le résultat en est l'émergence de chevauchements et de dédou-

blements sans parler de l'assujettissement larvé de nos créateurs à la manne fédérale.

L'offensive fédérale dans le domaine culturel, par l'introduction du projet de loi C–53, n'est que la pointe de l'iceberg. À preuve, le rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada qui vient consacrer la volonté d'Ottawa d'assujettir la culture québécoise à la norme fédérale.

Le rapport dissident déposé par l'opposition officielle dénonce cette tentative fédérale de diluer la spécificité québécoise en la remuant dans la sauce du bilinguisme et du multiculturalisme canadien. Il n'y a pas de doute, toute l'affaire est dans la sauce.

L'opposition officielle constate, et je cite: «L'orientation de la politique étrangère du Canada en matière culturelle, telle que prescrite dans le rapport majoritaire, se fonde sur le postulat d'une seule nation, d'une seule et même culture (une soi–disant culture canadienne), et que toutes les provinces doivent par conséquent jouir d'un statut égal.»

• (1715)

Pour l'opposition officielle, il est clair que les principes du bilinguisme et du multiculturalisme, fondement politique de la définition d'une culture dite canadienne, ont pour conséquence de désavouer l'existence de la culture québécoise, originale et développée essentiellement à partir de ses origines françaises, avec les apports britanniques et autochtones et plus récemment, des diverses communautés d'immigrants.

Le Québec n'acceptera jamais de voir sa culture inféodée au gouvernement fédéral. L'opposition officielle dénonce avec vigueur cette tentative non voilée d'assujettir le Québec au dictat fédéral.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de me pencher une fois de plus sur le projet de loi C–53. C'est avec plaisir que je vais parler des divers aspects du ministère du Patrimoine canadien et dire que ce qu'il faut vraiment faire, lorsqu'il est question de ce ministère, ce n'est pas simplement le rationaliser de façon superficielle, mais bien procéder à une restructuration en profondeur d'un bon nombre des services qu'il regroupe, notamment le ministère du Multiculturalisme, le Conseil des Arts du Canada, l'Office national du film, Condition féminine Canada, la Société Radio–Canada et bien d'autres services.

Permettez–moi simplement de parler de certains de ces ministères et de préciser que, dans certains cas, nous pourrions complètement nous en passer.

Je voudrais tout d'abord m'arrêter sur le ministère du Multiculturalisme, un sujet dont de nombreux réformistes ont déjà parlé. Nos vis–à–vis ont laissé entendre que, sans un ministère du Multiculturalisme, il ne pourrait y avoir de diversité multiculturelle au Canada. C'est tout à fait stupide.

Je rappelle aux députés d'en face que ce sont des gens d'origines culturelles très diverses qui ont colonisé l'ouest du pays. Nous n'avions pas besoin alors d'un ministère du Multiculturalisme. Ces gens avaient leur culture qu'ils ont préservée avec leur propre argent, chose tout à fait nouvelle pour les libéraux. C'est encore ce qui se passe aujourd'hui. Les gens n'ont pas besoin du gouvernement pour leur dire qu'il leur faut préserver leur culture. Ils le feront s'ils le jugent bon et paieront eux–mêmes la note. C'est ce que la plupart des Canadiens trouvent sensé.

Or, pour une raison quelconque, le gouvernement a décidé que certaines cultures étaient plus méritantes que d'autres, qu'on devait établir une liste des priorités concernant les cultures, que certains groupes devraient recevoir de l'argent et d'autres non. Eh bien, je pense que cela ne peut que créer des dissensions.

Je tiens à signaler aux députés d'en face, qui affirment souvent que les réformistes n'offrent aucune solution pour sabrer les dépenses, qu'il s'agit là d'un domaine où il est possible d'épargner quelque 21 millions de dollars. Nous pourrions effectuer cette compression aujourd'hui et la plupart des Canadiens seraient tout à fait en faveur de cela, selon moi.

Je tiens à aborder certains des autres problèmes reliés au ministère du Multiculturalisme. Je le répète, j'ai parfois le sentiment que le ministère du Multiculturalisme crée des dissensions. À ce propos, j'ajouterais que tous les comportements ne se valent pas. Certaines cultures prônent des types de comportement que la plupart des Canadiens rejettent clairement. Ainsi, certaines cultures laissent entendre que les femmes sont des êtres inférieurs et devraient se contenter de jouer des rôles subalternes. Je ne suis absolument pas de cet avis.

Selon moi, quand on se met à financer les cultures et à donner de l'argent à des gens pour défendre les cultures, cela empêche ce qui est devenu une norme au Canada, une sorte de norme éthique ou morale, de se répandre dans les cultures où il peut arriver que l'on ne traite pas les gens avec tout le respect dû à leur sexe. Je m'oppose fortement à ce genre de situation et j'espère que les ministériels en font autant. Voilà pourquoi, selon moi, on peut prétendre que le ministère du Multiculturalisme a perdu sa raison d'être.

J'ajouterais que, lorsqu'on voit, par exemple, ce que le ministre de la Justice a proposé la fin de semaine dernière ou ce qui est sorti de son ministère concernant l'inscription dans la loi de motifs d'ordre culturel, on saisit, je pense, le danger que présente cette attitude qui consiste à accorder un statut spécial à certaines cultures, ce qui revient à ouvrir la boîte de Pandore.

• (1720)

Heureusement pour les Canadiens que les réformistes se tenaient sur leurs gardes. Ils ont immédiatement pressé le ministre de questions et celui–ci a battu en retraite, comme il se devait.

Ce n'est pas que les lacunes lui sont apparues dès le départ. C'est seulement parce que les réformistes sont intervenus, ont soulevé la question et ont forcé le ministre à battre en retraite. J'espère que nous saurons toujours faire de même.

Entre–temps, nous encourageons certes les ministériels à se pencher à nouveau sur le dossier du ministère du Multiculturalisme et à reconnaître que cette façon de gouverner peut être une source de discorde et introduire d'étranges idées dans notre système judiciaire.

S'il est un autre organisme relevant du ministère du Patrimoine canadien sur lequel il faut se pencher, c'est bien le Conseil des Arts du Canada. Le Conseil des arts du Canada subventionne des artistes canadiens de toutes sortes, alors que ceux qui devraient créer, et créeraient effectivement des oeuvres, le font de toute façon. Nous versons annuellement, par l'intermédiaire du Conseil des arts, des dizaines de millions de dollars à des gens qui produisent ce que le conseil appelle de l'art.

Avant l'existence du Conseil des arts, les gens produisaient des oeuvres artistiques et ils le font encore, malgré l'existence du conseil. Je sais qu'il y a dans ma circonscription de nombreux peintres et écrivains qui sont enchantés de simplement mettre leur talent à l'épreuve, non pas pour de l'argent, mais plutôt pour satisfaire la pulsion créatrice qui les anime. Ce faisant, ils produisent de véritables oeuvres d'art et toute la société s'en trouve enrichie.

Ce que j'aime dans leur façon de faire, c'est que le contribuable n'a pas à payer la facture. On ne lui demande ni de financer l'artiste, ni d'acheter l'oeuvre. Comparez cela au Conseil des arts du Canada qui donne des dizaines de millions de dollars aux éditeurs afin qu'ils publient, pour des écrivains eux aussi subventionnés, des livres qui vont dormir à tout jamais sur une tablette. Je suis justement en train de lire un essai financé par le Conseil des arts qui traite, croyez–le ou non, des abus du Conseil des arts. Quelle ironie! Il est presque impossible de rédiger une oeuvre au Canada sans que celle–ci ne soit financée par le Conseil des arts du Canada, puisque les fonds vont directement aux éditeurs canadiens. Voilà un des paradoxes de la situation.

L'auteur que je lis en ce moment parle justement d'un entrepôt où sont rangés tous ces volumes de la littérature canadienne que personne ne veut acheter. En fait, les maisons d'édition ne parviennent même pas à les donner.

Elles ont proposé certains produits de la littérature canadienne à des écoles et à des prisons, mais, même là, elles ont essuyé un refus. C'est à juste titre, je suppose, car en fin de compte c'est la personne elle–même qui juge de l'intérêt qu'une chose représente.

Je pense que c'est le meilleur argument pour ne pas avoir d'organisation comme le Conseil des arts du Canada, qui déforme complètement le marché et dévalue le produit, vu que de nombreux écrivains de qualité se trouvent associés à ceux qui ne valent pas grand–chose. Ceux qui cherchent à suivre la situation se font une fausse idée de la culture canadienne, car une bonne partie de la production n'est pas fameuse. C'est financé par le gouvernement et il vient un moment où les observateurs peuvent penser que la culture canadienne ne vole pas bien haut. C'est regrettable, parce qu'il se publie aussi beaucoup de choses excellentes. Cependant, à cause du Conseil des arts du Canada, les gens se font une fausse idée de ce que nous produisons et c'est regrettable.

Une autre institution qui amène les gens à s'interroger sur la façon dont le gouvernement dépense, c'est l'Office national du film. Mes collègues du Parti réformiste ont déjà soulevé la question d'une série de films vidéo financés par l'office portant sur l'amour entre lesbiennes. Il s'agissait de films à diffusion restreinte, certains comportant des scènes très explicites. Cela nous a amenés à nous demander si le gouvernement est vraiment sérieux lorsqu'il parle de réduire les dépenses.

L'Office national du film dépense des millions chaque année. Ne devrait–il pas y avoir des lignes directrices plus strictes en ce qui concerne les productions pornographiques ou adultes aux frais des contribuables, alors que la majorité d'entre eux s'opposeraient à de telles productions?

• (1725)

Ce n'est pas ce que pensent les libéraux. Cela nous amène à une question plus générale, à savoir devrait–il seulement y avoir un Office national du film? Cet organisme semble n'avoir de comptes à rendre à personne.

À mon avis, de nombreux producteurs de film privés aimeraient produire des films pour les écoles, comme cela se fait aux États–Unis. Une dame de ma circonscription m'a dit: «Nous aimerions présenter les films de National Geographic à l'école.» Elle voulait savoir comment s'y prendre pour obtenir les droits. En fait, ces films sont offerts gratuitement aux écoles. La National Geographic Society est, bien sûr, une association financée par des particuliers, non par les contribuables. Pourquoi ne pourrait–il pas en être ainsi dans notre pays? J'affirme quant à moi que c'est tout à fait possible.

Voyons un peu maintenant Condition féminine Canada, qui relève également du ministère du Patrimoine canadien. L'une des fonctions de ce secteur semble être malheureusement de financer des intérêts privés, y compris le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, un groupe fortement politisé, au centre d'intérêt très étroit, qui—quoi qu'il en dise—ne représente absolument pas les vues de toutes les Canadiennes. S'il est vraiment sûr de sa position, s'il pense vraiment qu'il représente les Canadiennes, qu'il se fasse directement financer par elles. Je les appuierais totalement.

À ce stade où le pays se trouve dans une situation financière aussi déplorable, j'encourage le gouvernement à examiner en détail le ministère du Patrimoine canadien pour voir si on a vraiment besoin de certaines de ses composantes, et à mettre de l'ordre dans ses finances.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, je constate que j'ai à peine quelques minutes. Il me fait plaisir d'intervenir une deuxième fois sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Lors de ma première intervention, j'ai pris soin de dénoter le caractère fourre–tout de ce qui constituait ce ministère. Notamment, j'avais mis en évidence le ramassis de programmes, la répartition des responsabilités, le regroupement de différents secteurs de ministères et de secrétariats d'État.

J'avais laissé entrevoir également le poids politique très relatif du ministre du Patrimoine par rapport au pouvoir réel du ministre de l'Industrie qui, lui, tiendrait véritablement les cordons de la bourse.

Je concluais en dénonçant le fait qu'on avait complètement occulté l'existence de la culture québécoise du fait qu'on n'y faisait nullement référence dans ce projet de loi. Je rappelais enfin l'iniquité du traitement dans l'administration du réseau français de la Société Radio–Canada, par rapport au réseau anglais, ainsi que les fermetures de nombreuses stations régionales.

À cet égard, M^me^ France Dauphin, de la Coalition pour la défense des services français de Radio–Canada, dans un mémoire déposé au Comité permanent du patrimoine canadien, soulevait plusieurs questions. Par exemple, l'investissement aux programmes par heure d'émission a augmenté de près de 7 000 $ au réseau anglais, alors qu'il a été minime au réseau français. Exactement en cinq ans, de 1987 à 1992, au réseau anglais, on est passé de 30 500 $ à 37 500 $. Au réseau français, on est passé de 17 500 $ à 18 300 $. Au réseau français, une augmentation de moins de 5 p. 100, au réseau anglais, une augmentation de plus de 20 p. 100.

Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur un aspect important de ce projet de loi, celui sur le partage des responsabilités. Pour nous, dans ce projet de loi, on sent une volonté ferme de faire de ce ministère un outil de promotion, pour ne pas dire de propagande, de la «multiculture canadienne».

Quant à la gestion de ce nouveau ministère, je suis d'accord avec les propos de la députée de Calgary–Sud–Est, à l'effet qu'il n'y a pas de stratégie ou de dessein, ni de plan pour gérer ce nouveau ministère. Cependant, j'affirmerai plutôt que les libéraux donnent «en apparence» au ministre du Patrimoine des pouvoirs très larges et qu'en ce sens nous avons tout lieu de questionner l'aspect plutôt occulte du mandat de ce nouveau ministère.

Par exemple, pourquoi maintenir ce partage artificiel de la culture et des technologies de diffusion; dichotomie créée par les conservateurs vis–à–vis de la culture et de l'administration de l'industrie culturelle.

En fait, on ne laisse au ministre du Patrimoine que la responabilité des contenus de la culture, et au ministre de l'Industrie, la responsabilité commerciale des moyens de diffusion: les véritables cordons de la bourse.

De plus, le ministre de l'Industrie a réussi à mettre sur pied un comité consultatif sur l'autoroute électronique. Voilà un autre exemple de chevauchements, de dédoublements et de manque de coordination à l'intérieur même du régime fédéral. Les industries de télécommunications et de câblodistribution convergent vers ce nouveau ministère de l'Industrie. Cette convergence n'est pas sans nous inquiéter, car elle met en cause le niveau de programmation canadienne, sur lequel le ministre du Patrimoine est appelé à statuer.

En réalité, force nous est de constater que les vrais pouvoirs sur la culture canadienne sont remis entre les mains du ministre de l'Industrie. De plus, en accordant au CRTC le pouvoir de définir seul les règles de fonctionnement des télécommunications au Canada, Ottawa banalise les intérêts du Québec et les place à égalité avec ceux de l'industrie et des groupes de consommateurs, ce qui est tout à fait contraire aux revendications traditionnelles du Québec.

Rappelons enfin que le Québec a été exclu de la juridiction de la radiodiffusion, de la télédiffusion et de la câblodistribution en 1974, puis de la téléphonie, le tout au profit du CRTC, qui obtenait, en juin 1993, un pouvoir de réglementation étendu, confirmant ainsi la main–mise d'Ottawa sur toute l'industrie des télécommunications.

Le vice–président: Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.) propose: Que le projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (droit à la citoyenneté), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un grand privilège que de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé, le projet de loi C–249, qui modifie la Loi sur la citoyenneté relativement au droit à la citoyenneté.

Le projet de loi modifie la Loi sur la citoyenneté de sorte qu'un enfant né au Canada après le 31 décembre 1994 n'aura pas la citoyenneté canadienne si, au moment de sa naissance, aucun de ses parents n'a qualité de citoyen canadien ou de résident permanent. Toutefois, cet enfant se verra attribuer la citoyenneté lorsque son père ou sa mère acquerra la qualité de citoyen ou de résident permanent et qu'une demande à cet effet sera faite par la personne autorisée à représenter l'enfant.

Le projet de loi rejoint des préoccupations exprimées dans ma propre circonscription, Port Moody—Coquitlam. La question avait d'ailleurs été soulevée au cours des discussions du Comité de la citoyenneté et de l'immigration lorsque j'y siégeais. La situation actuelle et les descriptions de la politique m'ont de plus en plus sensibilisée aux lacunes du système d'immigration canadien et à la nécessité d'y apporter des changements. Comme bien d'autres Canadiens, je ne puis plus me borner à accepter passivement les choix faits pour nous par des gouvernements dont les politiques d'immigration ne sont pas dictées par les réalités nationales mais trop souvent par les exigences de groupes politiques et de groupes d'intérêts spéciaux.

Les politiques d'immigration et de citoyenneté du Canada doivent correspondre à l'intérêt national et à celui des nouveaux Canadiens et il est primordial de protéger l'un et l'autre. Des politiques qui nuisent au pays compromettent l'avenir de tous ses citoyens.

La politique du Parti réformiste est fondée sur cette conviction. Si nous voulons que le Canada serve bien les intérêts des nouveaux Canadiens et des Canadiens de souche, nous devons accorder la priorité aux besoins économiques du Canada lorsque nous définissons les objectifs et la politique d'immigration. Nous devons réprimer sévèrement les abus et considérer la sécurité de la société canadienne comme la chose la plus importante. Nous devons tenir compte du fait que le Canada a l'une des politiques d'immigration les moins restrictives du monde occidental, et même du monde entier, et que cette caractéristique est à l'origine de certains abus des plus condamnables.

Quel rapport y a–t–il entre le sujet du projet de loi que j'ai présenté et la situation dont je viens de parler? L'ouverture de notre politique d'immigration et les abus dont elle a fait l'objet, en particulier au chapitre des visas de visiteurs et des demandes de statut de réfugié, ont peut–être porté un coup à la fierté d'être citoyen canadien. Nous avons créé, pour ceux qui peuvent aisément contourner le système, une catégorie de citoyen par opportunisme.

Les visiteurs peuvent aisément profiter de la citoyenneté par opportunisme. Ils peuvent venir au Canada dans le seul but de faire en sorte que leurs enfants naissent ici et aient la citoyenneté canadienne. Sur l'actuelle demande de séjour à titre de visiteur, il n'y a aucune question sur l'état médical. Les visiteurs peuvent rester au Canada jusqu'à six mois et il suffit qu'ils nomment une personne qu'ils désirent visiter pour justifier leur séjour. Ils peuvent même dire qu'ils ont beaucoup voyagé sans avoir jamais eu la chance de visiter le Canada. Ils s'engagent à ne pas travailler et promettent de retourner dans leur pays natal ensuite.

• (1735)

Le système repose sur la confiance et l'honnêteté, ce qui fait qu'on abuse de l'hospitalité du Canada. Il est évident que l'acquisition de la citoyenneté par la naissance est en train de devenir une véritable industrie dont les exploitants demandent de l'argent à leur clientèle pour arranger l'hébergement et l'accouchement au Canada.

En vertu de la législation actuelle, l'enfant né au Canada pendant un séjour de la mère à titre de visiteur devient d'office citoyen canadien. Prenons par exemple le phénomène des bébés–passeport, qui a fait l'objet d'un article dans le *Vancouver Sun*, en novembre 1993. Selon cet article, on avait dénombré annuellement dans la province entre 246 et 333 bébés nés de mères non résidentes au cours des trois années précédentes. Ces chiffres proviennent du bureau de la statistique de l'état civil de la Colombie–Britannique. En fait, ils pourraient être beaucoup plus élevés, car ils ne comptent pas les enfants de mères qui semblent être résidentes parce qu'elles ont donné à l'hôpital une adresse en Colombie–Britannique.

En janvier 1994, le *Toronto Sun* rapportait qu'il y a eu environ 400 naissances d'enfants de mères non résidentes, l'an dernier au Canada. Le journal précisait que les responsables de l'immigration s'inquiétaient de cette tendance et qu'ils réclamaient des modifications prévoyant que la nationalité ne serait reconnue que si le parent était citoyen canadien ou immigrant reçu. Les États–Unis et la Grande–Bretagne tentent de mettre un frein à cette pratique et ont raffermi leurs lois sur la citoyenneté. L'article en question citait un employé de l'immigration qui disait que cette pratique des mères qui viennent ici dans le seul but de donner naissance à leur enfant en sol canadien était une façon d'acheter la citoyenneté canadienne.

Les possibilités d'abus sont immenses, et cela concerne tous ceux qui sont fiers de posséder la citoyenneté canadienne, que nous chérissons tant. Il suffit d'avoir les moyens pour obtenir la citoyenneté par opportunisme. Les intéressés n'ont qu'à débourser personnellement les frais d'hospitalisation de 1 500 $ par jour et les frais de séjour au Canada pour environ un mois avant la naissance. Autrement dit, la citoyenneté canadienne est à vendre pour 30 000 $. Voilà un autre privilège des riches qui leur permet d'assurer l'avenir de leurs enfants. Je me permets d'ajouter que ce n'est peut–être pas une si grande coïncidence si le premier bébé né à Vancouver en 1994 était d'une mère n'ayant pas de statut de résidente permanente au Canada.

Dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam, j'ai effectué un sondage téléphonique au printemps dernier pour savoir s'il y avait lieu de présenter un projet de loi sur cette question. Selon plus des deux tiers des répondants, il faut modifier la loi pour mettre un terme à ces abus et cesser de dévaloriser la citoyenneté canadienne.

Pourquoi est–il si important de ne pas accorder librement la citoyenneté canadienne? Pourquoi ceux qui sont nés au Canada, peu importe le statut de leurs parents ou leur intention de rester au Canada, devraient–ils être considérés comme des Canadiens? Plus j'examinais cette question, plus j'en voyais clairement les conséquences très réelles quant aux droits et aux privilèges mêmes qui se rattachent à la citoyenneté et que nous apprécions tant.

La citoyenneté ne s'accompagne pas seulement d'une liste de droits, mais aussi de responsabilités qui nous aident à devenir de bons citoyens et à faire de notre pays le meilleur endroit pour vivre. Ce sentiment a été exprimé maintes et maintes fois au printemps dernier, lorsque Citoyenneté et Immigration a tenu des audiences sur d'éventuelles modifications à apporter à la loi. C'est à mon initiative que le comité s'est penché sur la question de la citoyenneté selon la naissance et le comité a unanimement adopté les propositions.

Les néo–Canadiens tiennent rarement pour acquise leur place au Canada. Les libertés dont nous bénéficions, de même que la richesse et la beauté du Canada devraient nous inspirer une fierté toute spéciale. Cette fierté suppose toutefois une participation et un partage des responsabilités à l'égard de l'avenir de nos familles et de nos collectivités.

Un autre témoin a déclaré qu'une nation se bâtit autour d'un partage des valeurs, d'une histoire, voire d'un engagement envers le pays. Le seul fait de se trouver au Canada entraîne donc

une interaction et un engagement. Il doit y avoir une volonté de participer à la vie de la collectivité et de s'engager à apprendre ensemble ce qui fait la grandeur du Canada.

Les bébés–passeport ne sont pas engagés envers le pays et ils ne remplissent pas des responsabilités de citoyens. Ils n'ont pas grandi au Canada ou ne comprennent pas ce qu'il faut pour être un bon citoyen. Il n'y a aucun engagement envers le pays tant que l'enfant ne décide pas de rentrer au Canada, soit vers 18 ans. Est–ce que le principal motif du retour au Canada est de parrainer leurs parents? L'essence même de la valeur intrinsèque de la citoyenneté perd toute sa signification et, à long terme, la société ne se trouve ni renforcée ni améliorée par la contribution de ses membres.

• (1740)

De plus, en tant que citoyen canadien, cet enfant, après une période minimale de résidence au Canada, a droit à tous les services médicaux, à tous les programmes d'éducation et à tous les autres programmes sociaux canadiens. Il peut même arriver, dans des cas exceptionnels, que cet enfant, après avoir vécu une vie de criminel à l'étranger, décide de revenir au Canada. Son statut de citoyen canadien de naissance le protégerait alors, car nous ne pourrions rien faire pour l'empêcher de revenir au pays, même s'il est évident qu'il ne partage pas les valeurs et les responsabilités que nous respectons.

Dans le cas de ceux dont les parents considèrent la citoyenneté que nous accordons si librement simplement comme une mesure de sécurité qui pourrait leur être utile un jour, nous n'avons aucun contrat ni aucune preuve qu'ils sont attachés à notre pays. La citoyenneté canadienne n'est qu'un instrument facile à obtenir et précieux, puisqu'il peut être utile ultérieurement. Il s'agit là d'une véritable exploitation du système généreux que nous maintenons pour les visiteurs.

La préservation de l'intégrité de la citoyenneté canadienne est liée à une autre considération dont il faut tenir compte lorsqu'on pense au système de reconnaissance du statut de réfugié. Comme notre système est fort complexe, nous observons beaucoup de fraudes de la part de gens qui revendiquent le statut de réfugié de manière à contourner le système d'immigration. Nous avons créé un système pour les réfugiés à l'intérieur du Canada, puisque le processus de reconnaissance du statut de réfugié est très long. Il faut parfois attendre jusqu'à trois ou quatre ans avant qu'une décision finale ne soit rendue. La vie continue pendant ce temps et des enfants naissent.

Comment peut–on ordonner à un étranger dont la demande du statut de réfugié a été rejetée de quitter le pays lorsqu'il est père d'un ou deux enfants qui sont nés ici, au Canada, et qui ont la citoyenneté canadienne? Ceux qui prennent la décision doivent tenir compte du fait que les enfants sont Canadiens et ont droit à tous les droits et privilèges conférés par la citoyenneté canadienne.

Examinons un instant le processus afin de comprendre la cause du retard qui est à la source du dilemme. Prenons d'abord le cas d'un faux réfugié qui n'a absolument pas droit au statut de réfugié, mais qui entend abuser du système. Il sera interrogé par un agent d'immigration supérieur qui tentera de déterminer si sa prétention est fondée. Il aura au moins un mois pour étayer sa demande et réclamera souvent plus de temps encore. Si, comme la plupart des individus de son espèce, il ne dispose pas des documents originaux, il les fabriquera.

Il a aussi droit à un avocat. On lui en fournira un sur demande. À cette étape, les demandeurs qui entrent dans des catégories prédéfinies subissent une audience sommaire. Tous les demandeurs sont informés de ce qu'ils doivent dire ou faire pour faire partie de ces catégories. Les demandeurs peuvent ensuite présenter leur demande en tenant compte des grandes lignes que le gouvernement leur a fournies.

Les autres sont soumis à un examen approfondi. Il se passe habituellement deux ou trois mois avant la tenue de l'audience. En général, le demandeur est alors au Canada depuis au moins six mois. L'audience a lieu devant deux commissaires et le statut de réfugié ne peut être refusé qu'avec l'accord des deux. Cela signifie qu'il n'y a qu'une personne à convaincre d'accorder le statut de réfugié.

Si la demande est rejetée, il faut en donner les motifs par écrit et ces motifs peuvent être contrôlés par la Cour d'appel fédérale. Si la cour maintient la décision, on peut encore faire réexaminer le cas par le ministère pour des considérations humanitaires. Tout le processus peut prendre deux, trois ou même quatre ans.

On sait que près de 80 p. 100 des revendicateurs du statut de réfugié finissent par demeurer au Canada, même si seulement 35 p. 100 de tous les revendicateurs correspondent à la définition que les Nations Unies donnent du terme réfugié. Il semble impossible de fournir des données sur le nombre des réfugiés qui seraient touchés par le nouveau critère relatif à la naissance d'enfants au Canada.

Il est malheureux qu'il y ait des gens qui abusent d'un système qui vise justement à les protéger. La grande majorité des visiteurs et des personnes qui demandent le statut de réfugié ne cherchent pas à exploiter le système. Le projet de loi reconnaît la nécessité d'adopter des dispositions relatives aux enfants nés des personnes qui utilisent correctement le système d'examen du statut de réfugié. Ces enfants deviendraient des citoyens canadiens à part entière tout simplement en présentant une demande après que leurs parents aient obtenu leur statut de résident permanent.

Il reste cependant un point à régler. Il faut prévoir une disposition législative—un simple amendement du projet de loi suffirait peut–être—pour éviter que des enfants nés au Canada soient apatrides. En conclusion, le système actuel qui accorde automatiquement la citoyenneté à toutes les personnes nées au Canada, peu importe le statut de résidence de leurs parents, invite à des abus délibérés dans un monde de plus en plus petit dont l'évolution reste imprévisible.

• (1745)

L'immigration devrait être ouverte à ceux qui choisissent de venir renforcer la trame de leur nouveau pays. La valeur de la citoyenneté canadienne et celle de notre magnifique pays se calculeront par l'addition des valeurs et du sentiment d'appartenance des citoyens fiers et généreux qui l'habitent.

La Chambre des communes doit se pencher sur le problème que représente le fait d'accorder d'office la citoyenneté canadienne à tout enfant né au Canada. En accroissant l'intégrité du processus on renforcerait la fierté et le sentiment d'appartenance de toutes les générations de Canadiens.

Le vice-président: La députée de Mission—Coquitlam a mentionné avant que le débat ne commence qu'elle voulait partager son temps de parole. Il lui reste environ sept minutes, mais je ne vois pas le député avec qui elle devait partager son temps de parole. Dois-je en conclure que la députée ne partagera pas son temps de parole?

Très bien, la députée de Mission—Coquitlam dispose encore de huit minutes à peu près.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je vous demanderais de m'aider un peu et de me laisser savoir quand mon temps de parole tirera à sa fin pour que je puisse au moins finir ma phrase.

Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par ma collègue. Cette mesure législative concerne le problème croissant des femmes qui arrivent au Canada juste à temps pour donner naissance à leur enfant qui, du coup, devient citoyen canadien.

Ce projet de loi vise à empêcher que l'enfant se voit attribuer la citoyenneté canadienne à moins qu'un de ses parents acquière la qualité de citoyen ou de résident permanent et présente une demande à cet effet au nom de l'enfant. L'enfant né au Canada ne deviendra plus automatiquement citoyen canadien.

Lorsque j'ai appris que des femmes venaient au Canada pour accoucher dans nos hôpitaux et retournaient ensuite dans leur pays, j'ai trouvé cette situation plutôt anormale. On pourrait penser que les Canadiens devraient être flattés que les gens d'ailleurs aient une si haute opinion du Canada et des avantages découlant de la citoyenneté canadienne qu'ils choisissent de venir au Canada pour donner naissance à leurs enfants.

Je crois comprendre aussi que, dans la majorité des cas, les gens qui font cela paient pour les soins médicaux qu'ils reçoivent. Par conséquent, qu'y a-t-il de mal à cela? Le système de soins de santé n'a rien à débourser. Nous devrions être flattés que des gens de partout dans le monde veuillent donner la citoyenneté canadienne à leurs enfants. Il est difficile de soutenir que c'est là une façon de s'arranger pour que, 18 ans plus tard, l'enfant qui est citoyen canadien parraine ses parents pour les faire venir au Canada comme immigrants.

Je suppose qu'il y a de bonnes chances que cela se produise, mais je ne crois pas que ce soit là la principale faille que présente la loi sous sa forme actuelle. Il faudrait modifier la Loi sur la citoyenneté de sorte que le Canada cesse d'être considéré comme un lieu de naissance commode. Cette pratique doit cesser, car si elle continue, ce sera un travestissement du système actuellement en place par lequel les gens acquièrent la citoyenneté canadienne.

Des gens viennent au Canada de partout dans le monde. Ils viennent ici pour de nombreuses raisons, mais pour la grande majorité, ils y viennent parce que le Canada est un pays d'avenir, un pays où règnent l'équité et l'égalité, un pays où tout le monde est traité sur un pied d'égalité.

Si cela est vrai, comme je le crois, comment concilier la procédure complexe à laquelle doivent se plier les immigrants et les réfugiés pour devenir des citoyens canadiens avec le fait qu'une femme peut venir ici quelques jours, donner naissance à un bébé qui se voit reconnaître automatiquement la citoyenneté canadienne, et puis partir? Ces deux procédures sont à mon avis irréconciliables, et la dernière doit être supprimée.

Ceux qui prennent consciemment la décision de venir au Canada et de demander la citoyenneté canadienne le font parce qu'ils ont certaines attentes à l'égard de la citoyenneté, ce qu'elle est, ce qu'elle signifie et ce qui en découle. Ces gens-là ont compris ce que cela veut dire qu'être citoyen canadien. Chacun d'entre eux doit prendre une part active à la construction de ce pays que nous partageons tous.

Le sentiment d'être Canadien peut être long à acquérir. Cela veut dire faire partie d'une grande famille et, à ce titre, assumer certains droits et certains devoirs qui sont fondés sur nos traditions et sur les valeurs que nous partageons.

La Charte des droits et libertés garantit certains droits que partagent tous les citoyens canadiens, dont celui de voter aux élections fédérales et provinciales et d'y briguer les suffrages; le droit d'entrer au Canada, d'y demeurer ou d'en sortir; le droit de travailler et de résider dans la province de son choix et le droit de recevoir l'enseignement dans la langue de la minorité.

Les Canadiens jouissent également d'autres droits en tant que citoyens. Ils peuvent avoir un passeport canadien. Leur candidature à certains postes peut recevoir la priorité. Ces droits s'accompagnent de devoirs pour renforcer nos communautés, participer à la vie politique, respecter les lois canadiennes, lutter contre la discrimination et l'injustice, respecter les droits d'autrui, respecter la propriété privée et publique, se soucier du patrimoine du Canada et cultiver les idéaux du Canada.

• (1750)

La citoyenneté canadienne aujourd'hui, cela veut dire, me semble-t-il, que tous les citoyens peuvent participer pleinement et également à la vie nationale. Elle assure la promotion de nos symboles nationaux et de nos valeurs et l'édification d'un pays où nous pouvons tous nous sentir chez nous.

Je suis convaincue que ceux qui participent activement à la vie de la société comme citoyens renforcent notre démocratie, notre identité nationale et notre sentiment de responsabilité à l'égard du Canada, renforcent nos relations mutuelles, améliorent la qualité de nos institutions et nous aident à régler les problèmes de la société.

Chaque année, de nombreux nouveaux citoyens prêtent le serment de citoyenneté. Il s'agit d'une déclaration solennelle qui confère des responsabilités à celui qui la fait. Avant de pouvoir prêter serment, il faut satisfaire aux normes suivantes. Il faut être âgé d'au moins 18 ans, être entré légalement au Canada pour

devenir résident permanent, avoir vécu au Canada pendant un total de trois ans sur la période de quatre ans précédant immédiatement la demande de citoyenneté, parler une des langues officielles du Canada, avoir des connaissances suffisantes sur le Canada, notamment sur les droits et les responsabilités du citoyen, ne pas être sous le coup d'une ordonnance d'expulsion ni emprisonné, ne pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel au cours des trois années précédentes et ne pas être considéré comme une menace à la sécurité du Canada.

Même lorsque ces normes sont respectées, il doit y avoir une entrevue avec un juge de la cour de la citoyenneté. J'exhorte donc tous les députés à appuyer le projet de loi pour régulariser l'application du droit à la citoyenneté au Canada.

À mon sens, la citoyenneté doit être un moyen de promouvoir une participation active essentielle dans les affaires publiques. En adoptant ce projet de loi, nous montrerons au monde tout le sérieux que nous accordons à la citoyenneté canadienne et à tous les avantages qui en découlent.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de ce projet de loi d'initiative parlementaire que je considère comme une mesure très grave.

J'ai pourtant l'impression d'avoir entendu des prophètes de malheurs qui voient des conspirations partout. On jurerait que notre pays est sur le point d'être envahi par des femmes enceintes qui vont débarquer chez nous afin de mettre leur enfant au monde en terre canadienne, de manière que ces nouveau–nés rusés puissent s'approprier la citoyenneté canadienne et, partant, menacer notre sécurité nationale.

Je m'étonne qu'un projet de loi d'initiative parlementaire d'une portée aussi grave soit traité à la légère et avec autant de désinvolture. Je suis surpris et vraiment déçu. J'espère simplement que cette invasion de femmes enceintes n'est pas imminente.

Durant la campagne électorale, notre parti a invité les Canadiens à examiner les orientations que nous proposions dans le livre rouge et ce que nous considérons comme les priorités et les engagements de notre parti. Les Canadiens de toutes les régions ont répondu en appuyant très clairement notre parti.

Les députés réformistes d'en face interrompent sans cesse et refusent d'entendre cela. C'est bien beau, mais les Canadiens souhaitent être témoins du nouveau décorum dont ils parlent tant. Il est intéressant de constater qu'ils ne respectent pas ce décorum quand ils entendent des idées auxquelles ils s'opposent.

Quoi qu'il en soit, nous reconnaissons l'importance d'édifier un pays où les citoyens ne se considèrent pas comme des individus isolés ou des groupes d'intérêts rivaux, mais plutôt comme des membres d'une collectivité qui s'entraident. La nécessité de bâtir un Canada où les mêmes obligations et privilèges sont conférés à tous ceux qui en font partie est un aspect fondamental d'une telle vision.

Il est difficile de promouvoir l'obtention de la citoyenneté canadienne sans communiquer les valeurs fondamentales qui sont inhérentes à cet engagement.

À l'heure actuelle, notre sécurité subit des changements fondamentaux et graves. Le Canada doit relever une variété de défis économiques, culturels et sociaux, et l'un d'eux n'est pas cette supposée invasion de femmes enceintes qui viennent accoucher chez nous.

Nous devons relever le défi de l'intégration d'une population plus diverse que jamais du point de vue culturel dans une société plus complexe que jamais.

Comme je l'ai dit plus tôt, le Canada est plus que jamais un pays polyglotte. Presque toutes les cultures du monde y sont représentées. Les députés siégeant de ce côté–ci de la Chambre et la majorité des Canadiens considèrent cela comme un de nos atouts fondamentaux, comme l'essence même de l'identité canadienne.

C'est une composante qui n'est pas à craindre, qui ne doit pas être édulcorée, qui ne doit pas être extirpée de l'identité canadienne.

• (1755)

Nous devons énoncer clairement ce que nous attendons de nos nouveaux citoyens et ce que notre pays a à leur offrir. Pour ce faire, nous avons besoin d'une loi sur la citoyenneté. Nous sommes bien de cet avis. Nous avons besoin d'une nouvelle loi sur la citoyenneté qui sera le reflet de notre époque.

D'ici la fin de l'année, le gouvernement va présenter une nouvelle loi sur la citoyenneté. Il dressera le portrait de la société canadienne à l'aube du XXIe siècle.

Je suis d'accord avec la députée pour dire que la citoyenneté canadienne est précieuse, mais qu'il ne faut pas céder à la tentation xénophobe qui consiste à ne pas l'accorder à ces étrangers qui veulent venir s'établir au Canada.

Il ne faut pas la considérer comme allant de soi. La citoyenneté comporte des droits civils, des devoirs et des responsabilités. Autrement dit, il faut définir les principes inhérents à la citoyenneté et à la démocratie, dont l'égalité des chances, la participation éclairée, le respect de la primauté du droit, la non–violence et le respect mutuel.

Une question aussi essentielle ne doit pas être remaniée à la légère. Franchement, je crains que c'est ce que fait la députée de Port Moody—Coquitlam. La députée a dit qu'il ne fallait pas banaliser la citoyenneté canadienne. Puis je l'ai entendue, et je n'en croyais pas mes oreilles, prendre certaines latitudes dans ses observations et ses litanies au sujet des supposés problèmes des réfugiés. J'estime qu'il faut prendre bien garde de mettre dans le même sac tous ces problèmes réels ou imaginaires au sujet des refugiés, de la citoyenneté et de l'octroi de la citoyenneté à des nouveau–nés. J'ai été franchement surpris d'entendre pareilles observations.

Il ne faut pas restreindre ainsi peu à peu et à la légère la définition de la citoyenneté. Elle est bien trop importante pour être modifiée de la sorte.

À mon avis, il serait, à ce stade–ci, prématuré, sinon irresponsable de la part de la Chambre, d'isoler le moindre élément du dossier de la citoyenneté. On dirait qu'il y a à la Chambre des députés—heureusement ce ne sont pas des nôtres—qui sont obsédés par certains problèmes et qui manifestent ce qui m'apparaît comme une peur, qui frise la xénophobie, des gens qui viennent d'ailleurs. Je suis étonné de constater ce phénomène.

Malgré les protestations des députés d'en face, j'affirmerai que je suis très étonné de voir cette initiative refaire surface encore et toujours. Notre gouvernement a engagé un processus d'examen qui nous aidera à élaborer une loi concernant la citoyenneté qui soit plus solide, plus pertinente et plus efficace.

Je reconnais que la députée de Port Moody—Coquitlam est probablement bien intentionnée, mais son initiative est inopportune et de portée trop restreinte. Il y aurait lieu d'envisager la question dans une optique plus générale.

Lorsque le moment sera venu, on abordera tout cela de façon, je dirais, plus globale, plus responsable.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C–249, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté. La motion, déposée le 11 mai 1994 par la députée de Port–Moody—Coquitlam, fera en sorte qu'un enfant né au Canada après le 31 décembre 1994 n'aura pas la citoyenneté canadienne si, au moment de la naissance, aucun des parents n'était citoyen canadien ou résidant permanent.

Cette question a été débattue superficiellement lors du processus de consultations menées par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, en juin dernier. L'actuelle Loi sur la citoyenneté stipule que quiconque naît au Canada est un citoyen canadien, à l'exception des enfants de diplomates et du personnel diplomatique. La Loi sur la citoyenneté actuellement en vigueur est vieille de 20 ans. C'est seulement en novembre 1993 que le journal *Vancouver Sun* a signalé quelques chiffres d'enfants qui étaient nés de parents n'ayant pas la résidence permanente au Canada.

• (1800)

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'étude scientifique et sérieuse sur la question. L'article du journal est basé sur les informations données par des infirmières de l'hôpital Saint–Paul de Vancouver. Il ajoute que la majorité de ces enfants provenaient de parents de Hong Kong qui veulent devenir des citoyens canadiens. Cet article suscita la controverse au sein de la communauté chinoise de Vancouver. Les dirigeants de cette communauté ont affirmé qu'il s'agissait d'un problème mineur.

Un fonctionnaire du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a vaguement mentionné qu'il y aurait eu en 1993 environ 400 bébés nés de mères étrangères au Canada et que ces naissances n'avaient pas toutes eu lieu pour garantir un passeport.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas de chiffres au sujet des enfants nés au Canada dont les parents ne sont pas des citoyens ou résidants. La raison est très simple: c'est de la responsabilité des provinces d'enregistrer les naissances. Le gouvernement fédéral n'a pas autorité en la matière.

Le Parti réformiste peut–il appuyer son projet de loi sur des chiffres précis qui démontrent un grand complot de l'étranger, d'un flot ininterrompu de personnes venant de l'étranger qui abusent sciemment le gouvernement canadien? Certains parents sont ici légalement, par exemple, des étudiants, des travailleurs temporaires ou des revendicateurs du statut de réfugié.

[*Traduction*]

Il est évident que cette situation n'est pas assez grave pour exiger des modifications radicales à la loi à ce stade–ci. La motion vise à établir une nouvelle catégorie de gens vivant au Canada. Les enfants nés après le 31 décembre 1994, dont les parents ne sont ni des citoyens canadiens ni des résidents permanents, ne pourraient obtenir d'office la citoyenneté canadienne.

[*Français*]

La Loi sur la citoyenneté s'appuie notamment sur le principe du *jus soli* ou droit de sol. C'est un principe fondamental suivi par la plupart des pays. Avec la motion de la députée de Port Moody—Coquitlam, le principe territorial est rejeté du revers de la main.

Ce projet de loi reflète, à mon sens, le sentiment et le préjugé que les immigrants abusent du système. Cependant, il faut souligner que les enfants nés au Canada vont grandir «canadien» et n'auront pas besoin de cours de langue ni d'autres services d'accueil signifiant des dépenses pour l'État. Ils s'intégreront plus facilement à la communauté québécoise ou canadienne.

Ce projet de loi, s'il était adopté tel quel, pourrait faire en sorte qu'un enfant né au Canada risquerait de devenir apatride. Or, l'article 3 de la Déclaration des droits de l'enfant, proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1959, établit que «l'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.» Et je souligne le mot «nationalité».

Cette motion introduit un vide juridique pour ces enfants. Dans le cadre de l'Année internationale de la famille, c'est fort paradoxal.

Nous savons que les agents de visa ici et dans les différentes ambassades canadiennes sont très réticents à accorder des visas de touristes aux femmes enceintes. Il n'y a donc pas là non plus de chiffres pouvant autoriser une dénonciation d'abus.

L'orateur précédent a dit qu'il n'y a pas eu d'invasion de femmes enceintes au Canada, et je suis d'accord.

• (1805)

[*Traduction*]

La Déclaration des droits de l'enfant signée par le Canada précise que les enfants ont besoin d'une protection spéciale, surtout sur le plan juridique, avant et après leur naissance. Notre pays doit à nos enfants le mieux que nous puissions leur offrir.

[*Français*]

Les gouvernements sont tenus de reconnaître ces droits et d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives adéquates. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune et sans distinction ou discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille. L'enfant doit grandir dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle.

Les chiffres donnés jusqu'à présent d'enfants de non-résidents nés au Canada sont très vagues et n'occasionnent pas de difficultés majeures. S'il y a un abus, il est minimal.

Dans tous les cas, nous attendrons le texte du projet de loi modifiant l'actuelle Loi sur la citoyenneté que le ministre s'est engagé à déposer cet automne pour nous prononcer de façon définitive. Pour le moment, je suis contre le projet de loi C-249.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de la motion C-249 présentée par ma collègue d'en face, la députée de Port Moody—Coquitlam.

En faisant des recherches, hier, pour me préparer à intervenir aujourd'hui, j'ai jugé, de prime abord, que cette motion était pertinente, mais, après avoir approfondi la question, j'ai découvert qu'elle était probablement prématurée, car elle ne représente qu'un tout petit aspect d'un débat beaucoup plus large au sujet des orientations que nous prendrons à l'avenir, au Canada, en ce qui concerne la citoyenneté.

Le projet de loi C-249 attire notre attention sur les questions importantes de citoyenneté qui se poseront durant les mois à venir, et je suis d'accord pour dire qu'il faut modifier la façon dont le Canada aborde ces questions.

Il est regrettable que le projet de loi C-249 représente une approche spéciale à cet égard. Lorsqu'il est question de choses aussi importantes que les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté, on ne devrait pas remanier la législation en présentant une petite mesure législative à la fois.

En avril, le gouvernement s'est engagé à rédiger une nouvelle Loi sur la citoyenneté. Nous avons reconnu qu'il était nécessaire de modifier la loi actuelle et de supprimer les anomalies en ce qui concerne l'accès à la citoyenneté, ainsi que de renforcer l'intégrité de la citoyenneté. Pour renforcer cette intégrité, il ne suffit pas simplement de présenter une petite mesure législative, mais bien d'élaborer une stratégie globale. Nous devons savoir au juste l'orientation que nous souhaitons prendre avant de nous engager dans un débat sur des questions de détail.

Il faut élaborer un plan qui reflète la volonté des gens. Il s'agit aussi d'encourager ceux qui cherchent à obtenir la citoyenneté canadienne à mieux connaître notre pays et à prendre davantage d'engagements à l'égard de ce dernier. Les nouveaux citoyens doivent participer activement à la vie communautaire. C'est là le fondement de l'approche gouvernementale. Il est vrai que ce sera là un processus complexe. Nous l'avons déjà enclenché et nous entendons bien le mener à terme.

On a formé, en avril, un comité permanent pour examiner les idées qui amélioreront la visibilité et la valeur de notre citoyenneté. Ce groupe a déposé ses conclusions en juin, et je pourrais ajouter que la députée de Port Moody—Coquitlam faisait partie du comité permanent qui a présenté ce rapport sur la citoyenneté canadienne et le sentiment d'appartenance.

Le rapport précise, à la page 17, que certaines femmes semblent effectivement venir en visite au Canada seulement pour donner naissance à leurs enfants. Toutefois, le comité a reconnu qu'il s'agissait là d'un problème extrêmement minime et que les enfants nés au Canada ne devraient pas devenir des résidents permanents. En parvenant à cette conclusion, le comité a tenu compte des témoignages de ceux qui appuyaient cette notion.

• (1810)

Dans le même rapport, on trouve 28 recommandations de modification de la Loi sur la citoyenneté. De ces 28 recommandations, celle que la députée de Port Moody—Coquitlam mentionne est la douzième. Elle fait partie des 28 recommandations. Sauf erreur, le ministre déposera la nouvelle Loi sur la citoyenneté au cours de la nouvelle année. Je pense qu'on pourra alors examiner ces 28 recommandations. Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration en sera certainement saisi à ce moment-là. C'est probablement la raison pour laquelle j'ai changé d'idée, en ce sens que, à mon avis, il est un peu limitatif de traiter uniquement de cet aspect particulier du rapport.

Ces recommandations ne doivent pas être envisagées isolément. Il y a dix mois, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a lancé un processus de consultation des Canadiens. Entre février et septembre, lors de réunions publiques et dans des groupes d'étude, des milliers de Canadiens ont donné leurs opinions au gouvernement. Plus de 10 000 Canadiens d'un peu partout et de tous les secteurs de l'économie et de la société ont exprimé leurs points de vue sur les liens importants qui existent entre la citoyenneté et l'immigration et sur la façon dont ces valeurs ont façonné leur conception du Canada au cours du siècle prochain.

Les Canadiens ont fait connaître leur point de vue et nous avons déjà agi. Ces consultations ont une valeur inestimable pour plusieurs raisons. Premièrement, elles nous donnent l'occasion de prendre le pouls des Canadiens. Deuxièmement, elles incitent les Canadiens à réfléchir à leurs espoirs, à leurs rêves et à ce que cela signifie vraiment pour eux de faire partie de cette merveilleuse nation.

La nouvelle loi sur la citoyenneté que proposera le gouvernement visera toute une gamme d'objectifs. Elle encouragera tous les Canadiens à exercer leurs droits civils en favorisant la citoyenneté, l'éducation et le respect des droits. Nous devons tenir compte des obligations et privilèges mutuels inhérents aux relations entre les citoyens canadiens et la société.

En outre, une nouvelle loi sur la citoyenneté modernisera les mécanismes administratifs actuellement en usage. De trop nombreuses personnes, qui ont droit à la citoyenneté canadienne et qui désirent désespérément l'obtenir, attendent encore à cause d'un système administratif trop lourd et incohérent. Ce système comporte trop d'obstacles. Il doit exister une meilleure façon de procéder.

Nous la trouverons grâce aux consultations et à des interventions réfléchies. Le ministre a déjà décidé que, en vertu du nouveau système, il n'y aurait plus de juges au Bureau de la citoyenneté. Leur fonction sera confiée à des Canadiens éminents, choisis parmi les titulaires de l'Ordre du Canada.

Les éléments du projet de loi C–249 sont importants, bien trop, à vrai dire, pour qu'on les traite ainsi un à un. Le comité permanent en a parlé aujourd'hui. Certaines recommandations ont été formulées. Par contre, il serait prématuré d'isoler une question du reste du travail effectué, avant même qu'on ne l'ait située dans le contexte d'un plan global sur la citoyenneté. Ce plan est en cours d'élaboration. Ayons la sagesse de l'attendre.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, en tant porte–parole du Parti réformiste pour les questions de citoyenneté et d'immigration, je suis très heureux d'appuyer la députée de Port Moody—Coquitlam et les modifications qu'elle propose d'apporter à la Loi sur la citoyenneté dans le projet de loi C–249.

Tout d'abord, je voudrais dire que ce projet de loi a été déposé le 4 mai dernier, presque deux mois avant que le comité ne présente son rapport. Quand le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a été formé, on lui a fixé cinq grands objectifs, dont celui de trouver des moyens de valoriser la citoyenneté canadienne.

Au cours des délibérations du comité, on a dit maintes fois aux députés que l'on avait banalisé la valeur de la citoyenneté canadienne. Comme un témoin l'a fait remarquer, pour être citoyen de ce merveilleux pays qui est le nôtre, il suffit de réussir le test, de payer des impôts, et le tour est joué. D'autres personnes se sont dites préoccupées de voir que la citoyenneté canadienne n'est aujourd'hui guère plus qu'une chose pratique pour les étrangers, une sorte de police d'assurance que l'on peut encaisser quand les temps sont durs.

Certains témoins ont dit au comité que des femmes venaient au Canada uniquement pour y accoucher. En vertu des lois canadiennes actuelles, tout enfant né au Canada reçoit automatiquement la citoyenneté canadienne, sans que l'on ne pose de questions. On dirait que le monde entier s'est donné le mot au sujet de la générosité du Canada.

• (1815)

Selon des rapports publiés récemment dans le *Vancouver Sun*, ces trois dernières années, au moins 300 bébés de non–résidents sont nés en Colombie–Britannique chaque année. Cela fait plus de 900 enfants tout juste en Colombie–Britannique. Dans certains cas, cependant, il s'agissait d'un concours de circonstances.

Le personnel des hôpitaux estime cependant que la grande majorité des bébés sont nés de résidents de Hong Kong qui espèrent ainsi entrer plus rapidement au Canada ou, à tout le moins, offrir à leur enfant ou s'offrir à eux–mêmes une police d'assurance, si jamais le retour de Hong Kong à la Chine ne se passait pas aussi bien que prévu.

Va arriver un temps où ces «bébés–passeport» vont avoir droit à tous les avantages qu'offre la société canadienne: études collégiales et universitaires subventionnées, études universitaires, accès aux programmes sociaux, programmes de formation professionnelle, sécurité de la vieillesse, etc., alors qu'ils n'ont aucun rapport avec ce pays si ce n'est un morceau de papier disant qu'ils sont nés au Canada.

À l'âge de 19 ans, ces enfants pourront parrainer leurs propres parents afin de les faire venir au Canada, même si eux–mêmes n'ont guère, voire jamais résidé dans ce pays. À mon avis, ce n'est guère qu'une police d'assurance pour les parents en question et c'est se moquer de la citoyenneté canadienne.

J'admets que la question des «bébés–passeport» est un problème mineur, surtout si on la compare aux autres questions qu'englobe le portefeuille de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est cependant une lacune manifeste dont il est fait abus et qui doit donc être comblée.

Je pense que la position de la députée de Port–Moody—Coquitlam, qui se dresse fermement contre ceux qui abusent du système et fait preuve de compassion à l'égard des nouveau–nés, est extrêmement équilibrée. La députée préconise qu'un enfant né au Canada ne se voie accorder la citoyenneté canadienne que si au moins un parent ou bien est résident permanent dans notre pays ou bien a la citoyenneté canadienne.

Les parents qui sont devenus résidents ou citoyens ont clairement montré un engagement à l'égard du Canada et devraient donc, à titre de récompense, pouvoir accorder à leurs enfants tous les droits et privilèges qui vont avec la citoyenneté.

Les enfants nés au Canada de demandeurs du statut de réfugié auront automatiquement droit à la citoyenneté canadienne dès qu'au moins un des parents sera devenu un résident permanent ou un citoyen. Quant aux «bébés–passeport», ils devront prendre la citoyenneté de leurs parents.

S'il est adopté par le Parlement, ce projet de loi aura à mon avis deux effets. Premièrement, ce sera un message qui voudra clairement dire au reste du monde que le Canada attache une grande importance à sa citoyenneté. Pour qu'un nouveau–né devienne citoyen, les parents doivent prouver leur engagement à l'égard du Canada en devenant résidents ou citoyens. Un tel engagement sera trop dur à prendre pour certains et ceci mettra donc fin au flux de «bébés–passeport» et à l'utilisation de la

citoyenneté canadienne comme une police d'assurance personnelle pour l'enfant ou ses parents.

Deuxièmement, ce sera un message qui voudra dire aux Canadiens que le gouvernement fédéral attache une grande importance à la citoyenneté et que sa position quant à qui peut l'acquérir est très ferme. J'ai l'impression que de moins en moins de Canadiens considèrent leur citoyenneté comme un bien précieux.

L'expression «citoyen canadien» a perdu de leur valeur à la suite d'histoires comme les «bébés–passeport» et l'abus flagrant des exigences en matière de citoyenneté. Cette modification serait une première étape dans l'entreprise de restaurer la valeur de la citoyenneté pour ceux qui la chérissent le plus, c'est–à–dire les Canadiens.

En terminant, je veux signaler à la députée que je trouve le projet de loi C–249 pertinent dans le cadre des débats à la Chambre. Le comité permanent avait fait les mêmes recommandations dans son rapport sur la citoyenneté canadienne et le sens de l'appartenance, publié il y a quatre mois. Ce rapport d'un comité réunissant tous les partis présentait, à l'unanimité, les recommandations suivantes:

«Les enfants nés au Canada ne devraient avoir la citoyenneté canadienne que si l'un de leurs parents, ou les deux, ont le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne. Les enfants nés d'un parent reconnu comme un réfugié au sens de la convention ou qui revendique le statut de réfugié et qui est par la suite reconnu comme tel par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié devraient automatiquement obtenir la citoyenneté canadienne.»

J'insiste sur le fait que ces deux recommandations avaient l'approbation de tous les membres du comité, libéraux, réformistes et membres du Bloc québécois, et que ce sont ces mêmes recommandations qu'on retrouve noir sur blanc dans le projet de loi C–249.

• (1820)

De toute évidence, la députée de Port Moody—Coquitlam a répondu aux préoccupations des Canadiens et respecté l'esprit et la lettre du rapport du comité permanent, en rédigeant ce projet de loi. Je demande à mes collègues de la Chambre d'être à l'écoute des Canadiens, d'oublier leurs différences partisanes et d'appuyer le projet de loi C–249 en tant que mesure apportant des modifications très importantes à la Loi sur la citoyenneté.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–249, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, présenté par la députée de Port Moody—Coquitlam.

L'occasion nous est donnée d'examiner le processus d'acquisition de la citoyenneté canadienne. Avant de parler des détails du projet de loi, j'aimerais traiter de l'importance du processus d'acquisition de la citoyenneté. Nous devons protéger l'intégrité de ce processus car, comme le savent tous les députés, la possession de la citoyenneté canadienne est considérée comme un grand honneur. La citoyenneté canadienne est réputée et respectée partout dans le monde et les Canadiens sont admirés pour leur tolérance et leur équité.

Nous reconnaissons néanmoins que la Loi sur la citoyenneté doit être modifiée. Le 14 avril, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration déclarait à la Chambre que le moment était venu d'apporter des modifications à la loi qui remonte à 20 ans. Le ministre a déclaré, comme en fait foi le hansard:

> Nous avons besoin d'une Loi sur la citoyenneté qui assure l'équité et l'intégrité—une loi qui supprime certains aspects discriminatoires de notre législation actuelle, élimine les incohérences observées dans l'octroi de la citoyenneté canadienne et améliore le processus d'acquisition de la citoyenneté.

Des mesures importantes ont été prises pour atteindre cet objectif, notamment l'élimination du rôle de juge de la citoyenneté et l'adoption de modifications administratives et réglementaires importantes qui visent à accélérer le processus, notamment par l'accroissement du nombre d'auditions quotidiennes, la création d'auditions collectives, la prolongation des heures de bureau, etc. Le fait qu'on ait mis fin aux nominations partisanes à la magistrature a été particulièrement bien accueilli par de nombreux Canadiens.

En outre, le ministre a demandé au comité permanent d'étudier la Loi sur la citoyenneté et de recommander des améliorations. Peu après, en juin, le comité a publié son rapport sur la citoyenneté canadienne et le sentiment d'appartenance, qui contenait un ensemble de recommandations.

Le projet de loi déposé par la députée porte sur trois de ces recommandations, dont il a déjà été fait mention, et que je me permets de paraphraser: les enfants nés au Canada n'ont la citoyenneté canadienne que si un des parents ou les deux ont qualité de résidents permanents ou de citoyens canadiens; deuxièmement, des dispositions devraient être prises pour que cette règle ne puisse s'appliquer si son application fait en sorte qu'une personne née au Canada est apatride; troisièmement, par exception à la première règle, les enfants nés de parents ayant obtenu le statut de réfugié devraient automatiquement obtenir la citoyenneté canadienne.

Compte tenu de ces recommandations, je me sens obligé de dire que le projet de loi C–249 d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui comporte de sérieuses lacunes. Bien que le comité en ait approuvé la substance, le projet de loi demeure très incomplet dans la mesure où il ne tient pas compte des deux dernières recommandations dont je viens de parler. En outre, ce projet de loi risque d'être utilisé pour susciter des craintes injustifiées chez les Canadiens en exagérant des abus du système d'octroi de la citoyenneté canadienne qui, du point de vue statistique, sont négligeables.

Un exemple typique de ce genre de choses est le cas des mères étrangères qui viennent, soit avec un visa de visiteur, soit comme revendicatrices du statut de réfugié, donner naissance à leur enfant sur le sol canadien expressément pour qu'il ait la citoyenneté canadienne. J'aimerais faire remarquer que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration m'a informé que, contraire-

ment à ce que prétend le Parti réformiste, rien ne prouve que ce soit un problème important.

Dans son rapport, le comité a d'ailleurs conclu à cet égard que les bébés-passeport—comme on les a gentiment baptisés—ne semblent pas constituer un problème d'envergure. Il n'en demeure pas moins que le comité a formulé des recommandations pour prévenir la possibilité d'abus.

• (1825)

J'aimerais que cela soit parfaitement clair pour tout le monde. Lorsque le comité a avancé des suggestions sur la façon d'éviter les abus, ce n'était pas pour régler un problème existant. Je préviens donc les députés d'en face qu'il est totalement irresponsable de susciter des craintes injustifiées en s'inspirant de rumeurs sans fondement.

Certains députés de cette Chambre semblent être enclins à se saisir d'événements occasionnels et statistiquement insignifiants et à leur donner une importance disproportionnée dans le seul but de se faire du capital politique. Ce n'est que trop courant.

Comme je le mentionnais plus tôt, ce projet de loi d'initiative parlementaire est suspect parce qu'incomplet. Il semble apporter une solution pleine de bon sens à un problème simple. Malheureusement, nous vivons dans un monde complexe où les situations sont le résultat non pas d'un seul facteur, mais généralement d'une myriade de variables qui ne sont pas évidentes de prime abord. La plupart des problèmes ne peuvent être résolus qu'après une analyse soigneuse et approfondie et demandent parfois des solutions complexes afin de produire des résultats optimums et équitables.

Ce projet de loi n'est ni équitable ni complet car il n'envisage pas tous les scénarios possibles. Bien qu'il soit fidèle à l'essence de la première recommandation du comité, qui se trouve à la page 17 du rapport de ce dernier, ce projet de loi ne tient pas compte des deux recommandations qui l'accompagnent et qui énoncent des exceptions importantes à la première règle.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Ce serait manquer de compassion et faire preuve de cruauté que de ne pas accorder la citoyenneté canadienne à un enfant à qui aucun autre pays n'accorderait de citoyenneté. On ne pourrait laisser un enfant dans la situation intenable qu'est celle d'un apatride. Je suis renversé que la députée n'ait pas jugé bon de prévoir cette exception raisonnable.

En outre, je ferai remarquer que, peu importe les intentions déclarées de la députée, son projet de loi dit clairement et sans équivoque que les enfants de mères étrangères ne peuvent devenir citoyens que lorsqu'un des deux parents devient résident permanent ou citoyen.

Cela pose un problème grave, car il n'est pas tenu compte du cas de revendicateurs du statut de réfugié dont la demande est acceptée et qui ne décident pas de demander à devenir résidents permanents ou citoyens. Comme ces personnes ne sont pas obligées de devenir résidents permanents ou citoyens, il est possible que leurs enfants ne puissent, dans les faits, obtenir la citoyenneté.

J'ai été très déçu de constater que le projet de loi restait muet sur ces deux exceptions. Je suis convaincu que le projet de loi, s'il avait été précédé d'une analyse sérieuse et poussée, aurait été plus complet.

Puisqu'il n'est pas tenu compte de ces exceptions signalées au comité, le projet de loi devient injuste et notre processus relatif à la citoyenneté s'en trouve tronqué. Ce n'est pas une façon de faire acceptable au Canada.

Je conclus en disant que le projet de loi C-249, bien qu'il corresponde à la teneur générale de la première recommandation figurant à la page 17 du rapport du comité permanent, demeure incomplet au point de rendre le processus injuste et limitatif. Pour ces raisons, il importe de dénoncer cette modification et de la présenter sous son vrai jour: une manipulation sectaire de l'opinion.

Fait plus rassurant, la Chambre peut s'attendre dans un proche avenir à une réforme complète et juste de la Loi sur la citoyenneté. Je suis convaincu que la loi révisée saura faire la part des choses et tenir compte sérieusement des recommandations que le comité a formulées dans son rapport de juin.

Pour l'instant, le Parti réformiste servirait mieux les intérêts des Canadiens participant au processus de réforme de la citoyenneté au lieu de parler de. . .

[*Français*]

Le vice-président: À l'ordre! La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le 10 juillet, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants s'il reconnaissait que d'autres modifications devaient être apportées au projet de loi C-84 et, le cas échéant, s'il avait l'intention d'inscrire ces modifications au menu législatif très bientôt, vu l'âge avancé de nos anciens combattants de la marine marchande. Il a répondu que le ministère des Anciens combattants procédait à des réformes visant à accélérer le traitement des réclamations des anciens combat-

tants. Je suis d'accord avec cette démarche. Or, ce n'est pas la seule chose dont ont besoin les anciens combattants.

• (1830)

Le projet de loi C–84 est une mesure complexe qui modifie diverses lois sur les pensions de guerre. En refusant d'appliquer le principe d'égalité aux anciens combattants, le ministère s'est trouvé à assujettir les anciens combattants de la marine marchande à une loi applicable aux civils, plutôt que de les inclure dans la nouvelle Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Une solution aux injustices que comporte le projet de loi C–84 consisterait en une simple proposition de modification qui aurait pour effet d'étendre la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Aux yeux du gouvernement, le projet de loi C–84 est une bonne mesure législative. Je dirais que c'est un point de départ. Certains marins marchands et leurs familles reçoivent des prestations, ce qui représente certes un pas dans la bonne direction, mais, malheureusement, l'admissibilité est trop restreinte.

Le projet de loi C–84 n'est pas satisfaisant puisqu'il n'accorde pas aux anciens combattants de la marine marchande le véritable statut d'anciens combattants et qu'il ne leur assure pas l'accès à toute la gamme des prestations d'assurance–maladie, d'invalidité et de soutien du revenu qu'offre le ministère.

En mars dernier, le sous–ministre des Anciens combattants, qui a participé à l'élaboration du projet de loi de 1992, a admis, lors d'une audience du comité de la Chambre des communes, que ce projet de loi n'était pas parfait. Puis, il s'est contredit lui–même en affirmant qu'il n'était pas nécessaire de le modifier substantiellement. De même, vendredi dernier, le secrétaire d'État pour les Anciens combattants a déclaré à Radio–Canada que tous les anciens combattants de la marine marchande avaient droit à toutes les prestations des anciens combattants, alors que ce n'est pas le cas.

Après 50 ans d'attente, le gouvernement travailliste actuellement au pouvoir en Australie a finalement accordé aux marins marchands la gamme complète des prestations versées en vertu de la loi de ce pays sur les droits des anciens combattants. En leur accordant tous les avantages et la pleine égalité, le gouvernement a pleinement reconnu la contribution que les marins marchands ont apportée à la défense de leur pays.

Au cours de la guerre, des navires marchands canadiens transportaient du matériel indispensable pour le succès de l'effort de guerre. La marine marchande était constamment la cible d'attaques des chars et des sous–marins allemands. Il n'est pas surprenant, donc, qu'elle ait connu le plus haut taux de pertes de tous les services; un marin sur dix a été tué.

La semaine dernière, la vice–première ministre a déclaré que, grâce à la marine marchande du Canada, le calme était revenu et les portes de la liberté avaient pu rester ouvertes.

Après la guerre, les anciens combattants de la marine marchande sont devenus officiellement des civils. Ils n'étaient pas admissibles aux avantages accordés aux anciens combattants. En tant que pays, nous avons reconnu les injustices faites aux hommes et aux femmes qui ont servi dans la marine marchande. Pourquoi ne les avons–nous pas indemnisés en conséquence?

La semaine dernière, le gouvernement a fait un pas de plus vers la reconnaissance de la contribution de la marine marchande à l'effort de guerre. Il y a d'abord eu la dédicace du Livre du Souvenir pour les morts de la marine marchande. Ce livre est un symbole. Il montre que l'on se souvient des 2 200 marins civils morts au cours des deux guerres mondiales. Il y a eu ensuite la participation des anciens de la marine marchande, acceptée par la légion, à la cérémonie de dépôt d'une gerbe par le vice–roi.

Il y a environ 3 200 anciens marins survivants dont l'âge moyen est de 74 ans. Tout ce qu'ils demandent, c'est le même traitement et le même accès aux prestations.

Je demande au secrétaire d'État aux Anciens combattants d'apporter les changements à la loi dès maintenant, pour qu'ils puissent être soumis au Parlement avant qu'il ne soit trop tard. Le temps presse pour les anciens de la marine marchande. Reconnaissons–les, une fois pour toutes, comme la quatrième arme du service armé.

J'espère que le secrétaire parlementaire ne se contentera pas de traiter de la réforme des pensions, comme l'a fait le ministre de la Défense nationale dans sa réponse. Je lui demande s'il reconnaît que des changements au projet de loi C–84 sont nécessaires, et s'il ne le reconnaît pas, pourquoi? Par ailleurs, s'il est d'accord, quand lancera–t–on les réformes?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir fait un survol des soi–disant lacunes de la loi du gouvernement précédent, et je me permets d'ajouter à l'ironie de la situation en disant que le gouvernement envisagera certainement de corriger les erreurs de nature juridique ou technique contenues dans cette mesure législative.

Je connais personnellement la question car j'ai fait partie du comité qui a défendu et obtenu l'octroi de ces avantages pour les anciens combattants de la marine marchande. L'important est que la loi fait ce qu'elle devait faire au départ. Les anciens combattants de la marine marchande ont le même accès aux avantages destinés aux anciens combattants que leurs homologues militaires. Ils ont donc droit à la pension d'invalidité, à l'allocation aux anciens combattants, aux avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, aux soins de longue durée et aux subventions concernant les obsèques.

Les anciens combattants de la marine marchande peuvent bénéficier de tous les programmes auxquels les anciens combattants militaires ont actuellement accès.

À entendre la députée de Saint John, on se demande si les anciens combattants de la marine marchande reçoivent quelque chose. Ils reçoivent certainement tous les mêmes avantages. En fait, un groupe de quelque 2 000 anciens combattants de la marine marchande et leurs personnes à charge reçoivent des prestations d'anciens combattants. C'est certainement bien loin de ce que la députée voudrait laisser entendre.

Cela dit, les représentants de ces anciens combattants ont cerné plusieurs éléments de la loi qui mériteraient selon eux d'être améliorés. Le secrétaire d'État aux Anciens combattants a rencontré les groupes intéressés, dont les propositions sont maintenant à l'étude.

De cette étude découleront des modifications concernant les avantages offerts aux anciens combattants de la marine marchande, modifications qui pourraient éventuellement être inscrites dans un projet de loi général d'ordre administratif—ce genre de projet de loi que l'on présente de temps en temps pour moderniser le langage utilisé dans la loi et régler des questions administratives.

Lors de cette réunion, on a aussi demandé aux représentants de la marine marchande de porter à l'attention du secrétaire toute situation où quelqu'un semble ne pas avoir droit à ces avantages à cause de lacunes de la loi. Je conclus en invitant la députée à faire de même. Je la remercie de sa question.

Le vice-président: Aux termes du paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

COMPTES PUBLICS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics.

* * *

LE GROUPE COMMUNICATION CANADA

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, tel que promis à la Chambre le 19 septembre, je voudrais déposer un rapport sommaire de l'enquête sur les paiements versés par anticipation dans le cadre d'arrangements contractuels qui ont été conclus au sein du gouvernement et qui mettent en cause le Groupe Communication Canada et Conseils et Vérification Canada. Ce rapport est présenté dans les deux langues officielles.

• (1005)

STATISTIQUE CANADA

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, un rapport sommaire de l'enquête sur les paiements versés par anticipation dans le cadre d'arrangements contractuels qui ont été conclus au sein du gouvernement et qui mettent en cause Statistique Canada.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C) POUR 1994–1995

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le budget supplémentaire (C).

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATURELLES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des ressources naturelles au sujet du projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes.

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales au sujet du projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, avec une proposition d'amendement.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le 48e rapport du Comité permanent de la procédure

et des affaires de la Chambre, concernant la composition des comités.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard dans la journée.

* * *

LA LOI SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

M. John Williams (St–Albert, Réf.) demande à présenter le projet de loi intitulé «Loi pourvoyant à l'évaluation des programmes législatifs».

● (1010)

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, dont le titre abrégé est «Loi sur l'évaluation des programmes législatifs». Cette mesure établira un processus confiant au Parlement le soin d'évaluer périodiquement les dépenses à caractère législatif des programmes.

Dans son rapport de 1993, le vérificateur général mentionne que 70 p. 100 des dépenses gouvernementales sont maintenant des dépenses législatives. Autrement dit, ce sont des dépenses qui ne font pas l'objet d'un examen ni même d'un vote au Parlement, une fois que le projet de loi original a été promulgué. Voilà bien des années que le Parlement ne s'est pas prononcé sur des dépenses législatives de programmes dont le montant total s'élève chaque année à des millions de dollars.

À mon avis, ce projet de loi est important en ce sens que les pouvoirs que le Parlement déléguait au gouvernement et au Cabinet vont maintenant être conférés aux représentants élus et au Parlement.

En ces temps où la dette ne cesse de s'enfler, il est tout à fait inacceptable que les dépenses engagées ne fassent pas l'objet d'une évaluation. La Loi sur l'évaluation des programmes législatifs entraînerait l'examen de toutes les dépenses de programmes à partir des critères objectifs qui suivent: Premièrement, le programme est–il encore nécessaire et pertinent ou s'agit–il d'une dépense qui s'explique surtout par la force de l'habitude? Deuxièmement, le programme atteint–il ses objectifs ou s'agit–il d'une dépense effectuée avec les meilleures intentions du monde, mais inutile? Troisièmement, la réalisation du programme est–elle efficace, compte tenu du fait que nos ressources sont limitées et que nos contribuables méritent une bonne gestion? Quatrièmement, les objectifs du programme pourraient–ils être mieux atteints par d'autres moyens?

Le vérificateur général a affirmé que l'évaluation des programmes pourrait nous faire économiser des millions de dollars. En conséquence, j'exhorte mes collègues à souscrire à ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, conformément aux dispositions des paragraphes 81(5) et 81(6) du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995, déposé sur le bureau plus tôt aujourd'hui, soient renvoyées au Comité permanent des finances.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 48e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, après avoir consulté les représentants des partis au sujet d'une motion dont j'ai donné avis hier, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante sous la rubrique des motions:

Que la Chambre condamne vivement les coups de feu tirés sur le Dr Gary Romalis, de Vancouver, en Colombie–Britannique, présente au Dr Romalis ses voeux de prompt et complet rétablissement, et exhorte les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence dirigée contre les personnes qui pratiquent des actes médicaux licites au Canada.

Monsieur le Président, s'il y a consentement unanime pour que je présente la motion, j'en expliquerai brièvement l'objet.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

● (1015)

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par environ 170 électeurs de ma circonscription, Cambridge.

Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne des droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tende à approuver les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter deux pétitions.

La première est signée par 665 électeurs qui demandent au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et que le Parlement ne fasse aucune modification à la loi qui sanctionne ou permette l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente à la Chambre conformément à l'article 36 du Règlement est signée par 1 146 électeurs. Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne des droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tende à approuver les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, notamment de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y ajouter l'expression non définie «orientation sexuelle» au nombre des motifs illicites de discrimination.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 158 habitants de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt où de plus en plus de gens s'opposent à de nouvelles mesures législatives sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de s'opposer à toute autre mesure législative régissant l'acquisition et la possession d'armes à feu et de prévoir des lignes directrices très rigoureuses et des peines obligatoires à l'intention de tous ceux qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime violent. Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par de nombreux habitants de ma circonscription, Burnaby—Kingsway. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les dispositions actuelles du Code criminel refusent aux malades en phase terminale ou aux personnes qui souffrent d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leur vie avec l'aide d'un médecin.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel pour faire en sorte que tous les Canadiens aient le droit de mourir dans la dignité et que les malades en phase terminale ou les personnes qui souffrent d'une maladie irréversible ou débilitante aient le droit, avec l'aide d'un médecin, de mettre fin à leur vie au moment de leur choix, sous réserve de conditions rigoureuses pour empêcher les abus et veiller à ce que la décision soit prise par la personne intéressée librement, en toute connaissance de cause, volontairement et quand elle a encore toutes ses facultés.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition d'habitants de ma circonscription, Mississauga–Sud. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de n'apporter à la loi aucun changement qui aurait pour effet de sanctionner le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions. La première demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas apporter de modifications à la loi qui aurait pour effet de sanctionner ou de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le caractère sacré de la vie. Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour étendre l'application des dispositions relatives à la protection des êtres humains aux êtres humains qui ne sont pas encore nés. Comme les pétitionnaires, je me préoccupe du fait qu'il n'existe actuellement aucune loi en ce sens au Canada.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de quelque façon que ce soit qui pourrait laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et notamment de ne pas modifier le Code des droits de la personne en ajoutant aux motifs illicites de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle». Je partage les vues des pétitionnaires.

• (1020)

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui respectent le caractère sacré de la vie. Les pétitionnaires demandent d'abord au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement de n'apporter aucune modification à la loi qui ait pour effet d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie passive ou active. Je souscris personnellement à ces pétitions.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 48 Albertains, dont un grand nombre sont de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour

modifier le Code criminel et étendre à l'enfant à naître l'application des dispositions assurant la protection des être humains.

Je suis heureux non seulement de présenter la pétition, mais aussi d'y souscrire.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, le 10 mars 1994, dans l'arrêt La Reine c. Yvon R. H. Gingras, la Cour d'appel fédérale a statué que les membres de la GRC avaient droit à la prime de bilinguisme actuellement versée aux fonctionnaires fédéraux admissibles.

Dans cette affaire, le tribunal a jugé que la prime de bilinguisme devait être versée puisque la GRC figurait sur la liste des organisations pour lesquelles le Conseil du Trésor est l'employeur, conformément à la partie I de l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Selon cette décision, les membres de la GRC, tant le personnel en uniforme que le personnel civil, faisaient partie de la fonction publique. Le gouvernement prend donc les mesures appropriées pour respecter la décision du tribunal et pour s'acquitter du versement de la prime aux membres de la GRC, anciens et actuels, qui y ont droit.

À strictement parler, la décision du tribunal ne portait que sur la question des primes de bilinguisme et non sur les questions ayant trait aux relations de travail ou à la santé et la sécurité. À cet égard, la loi confirme que les dispositions existantes devraient être maintenues.

[*Français*]

J'aimerais faire remarquer qu'il existe actuellement, au sein de la GRC, un système divisionnaire des relations de travail en vertu duquel les membres élisent des représentants pour rencontrer la direction. Je peux vous assurer que les mesures de santé et de sécurité au travail à la GRC correspondent bien à ce qu'exige le Code canadien du travail.

Le projet de loi que nous présentons clarifie le statut de la Gendarmerie royale canadienne, en modifiant plusieurs dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et de la Loi sur la Gendarmerie royale canadienne.

• (1025)

Les modifications proposées ne changent pas le statut de la GRC. Elles ne font que confirmer celui qu'elle avait avant la décision de la Cour fédérale.

[*Traduction*]

Par conséquent, le projet de loi ne fait qu'éliminer l'ambiguïté fortuite de la loi. Je demande à la Chambre d'appuyer ce projet de loi.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, à première vue, le projet de loi C-58 paraît plutôt anodin. Il ne compte que deux pages et quatre articles. On pourrait croire qu'il ne s'agit que d'un projet de loi de nature administrative.

Les modifications qui y sont prévues confirment dans la loi une pratique suivie depuis des années. Les policiers de la GRC ne se sont jamais vus eux-mêmes comme faisant partie de la fonction publique au sens de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Ils possèdent un régime de pension distinct, leurs propres moyens de représentation des employés et un système à part pour entendre leurs griefs. Ils se sont toujours considérés comme ne faisant pas partie de la fonction publique régulière.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi qui le confirme dans la loi. Il n'y a là rien de sorcier. Peut-être ne s'agit-il que d'officialiser une situation qui existe dans la pratique? Cependant, il faut se demander pourquoi on a jugé bon de présenter ce projet de loi.

Cela n'est dit nulle part dans le texte, mais tout à l'heure, le secrétaire d'État a donné des explications. La mesure a été motivée par une décision rendue par la Cour d'appel fédérale le 10 mars 1994. Dans l'affaire Gingras c. la Reine, le tribunal a déclaré que la GRC était visée par la définition de «fonction publique» contenue dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Pour cette raison, les membres de la GRC ont droit à la prime au bilinguisme que le gouvernement verse aux fonctionnaires depuis des années, mais pas à eux. La gendarmerie s'est donc vue tout à coup obligée de payer la prime et aussi de la payer rétroactivement, ce qui représente des millions de dollars.

L'an dernier, la GRC a consacré 5,1 millions de dollars au programme des langues officielles, ce qui n'inclut pas la prime au bilinguisme qu'il faudra payer rétroactivement.

Aux termes de la décision Gingras, la GRC devra verser la prime à tous les employés qui occupent des postes bilingues. Ces dernières années, la GRC n'a pas désigné bilingues certains

postes précis. Elle a plutôt eu recours au système dit d'effectif bilingue de l'unité.

Ironiquement, dans son budget principal de cette année, la GRC déclare qu'elle veut revenir à la désignation de postes bilingues dans toutes les divisions bilingues. Ces divisions incluent le quartier général de même que la division A, la capitale nationale, la division C, le Québec, la division J, le Nouveau–Brunswick, et la division O, l'Ontario.

La GRC a déclaré qu'elle devait rétablir le système des postes bilingues pour se conformer à la Loi sur les langues officielles et plus particulièrement à ses dispositions sur les postes de supervision. Elle ne précise pas combien de postes sont bilingues, mais si leur nombre était de 10 p. 100 du total de son effectif non civil, cela entraînerait des dépenses supplémentaires de 1,3 million de dollars. S'il s'agissait de 25 p. 100 des postes, cette somme passerait à 3.2 millions.

Devant ces dépenses imprévues, la GRC et le gouvernement cherchent le moyen de se soustraire à ces paiements. Ils n'ont pas eu besoin de chercher plus loin que la décision rendue dans l'affaire Gingras pour y réussir.

Il se trouve que M. Gingras faisait partie du service de sécurité de la GRC en 1984. Quand ce service est devenu le Service canadien du renseignement de sécurité, il y a été muté. À sa création, le SCRS avait été désigné employeur distinct. Cela veut dire que les employés du SCRS n'avaient pas pour employeur le Conseil du Trésor et qu'ils ne bénéficiaient pas automatiquement du régime des primes au bilinguisme. Le 7 août 1984, l'avocat de M. Gingras a demandé au directeur du SCRS, Ted Finn, de reconnaître que son client avait droit à la prime au bilinguisme.

• (1030)

Dans une réponse datée du 5 mars 1985, M. Finn a fait savoir qu'il avait décidé d'accorder cette prime aux employés de la catégorie du soutien administratif uniquement, ce qui excluait les postes de catégorie professionnelle, y compris celui qu'occupait M. Gingras.

M. Finn a justifié sa position en déclarant que M. Gingras ne s'était pas qualifié pour la prime au bilinguisme dans le poste qu'il occupait auparavant dans la GRC, et qu'il ne changerait rien à cela maintenant qu'il appartenait au SCRS.

Or, dans le jugement de la Cour d'appel fédérale, les juges ont établi que la GRC aurait toujours dû payer la prime. Le tribunal a jugé que les employés de la GRC étaient effectivement des fonctionnaires, que la GRC était représentée par le Conseil du Trésor et qu'elle était par conséquent obligée de payer la prime au bilinguisme.

La GRC a donc été tenue de payer cette prime à M. Gingras à compter du 28 novembre 1980, date à laquelle il avait soulevé initialement la question, jusqu'à la date de sa mutation au SCRS, le 16 juillet 1984. Le SCRS a pour sa part été obligé de verser la prime à M. Gingras du 16 juillet 1984 au 5 mars 1985. Pourquoi le 5 mars 1985? Parce que c'est la date à laquelle le directeur du SCRS a décidé que le régime de prime au bilinguisme s'appliquerait uniquement aux employés de la catégorie du soutien administratif.

Le tribunal a déclaré qu'en tant qu'employeur distinct, le SCRS avait légalement le droit de ne pas payer de prime au bilinguisme. Une fois que le directeur avait décrété que l'organisme ne la paierait pas aux employés des catégories professionnelles, il pouvait légalement éviter de la payer.

Les tribunaux ont statué que deux éléments sont indispensables pour éviter de verser la prime. Tout d'abord, l'organisme doit être un employeur distinct et, deuxièmement, il doit décider de ne pas verser la prime. Le SCRS satisfait à ces deux exigences, mais pas la GRC. Celle–ci a tout de même décidé de ne pas la verser.

En 1977, le commissaire de l'époque, M. Bob Simmonds, a décrété que la prime ne s'appliquait pas à la GRC. On a constaté par la suite que c'était là une erreur de droit, mais le raisonnement sur lequel s'appuyait la décision de ne pas demander l'autorisation de verser la prime était bon.

Le commissaire Simmonds a décidé que la GRC ne devait pas verser la prime au bilinguisme pour deux motifs. Premièrement, les autres forces policières au Canada ne versaient pas cette prime, même dans les villes ou les provinces bilingues. Étant donné que la GRC avait établi son régime de rémunération en tenant compte des pratiques du monde policier, elle ne voulait pas être le seul service policier à payer ces primes.

Deuxièmement, le commissaire a affirmé que le versement de cette prime serait un élément de dissension et qu'on se retrouverait dans des situations où des membres ayant un rang et des responsabilités comparables, travaillant côte à côte, toucheraient une rémunération différente parce qu'un ou plusieurs d'entre eux avaient eu la chance de grandir dans un milieu propice à l'acquisition de la deuxième langue officielle, ou bien la chance tout aussi grande de l'apprendre aux frais de l'État.

Ce raisonnement était d'une logique inattaquable en 1977, et il le demeure aujourd'hui. Pourquoi la GRC aurait–elle dépensé l'argent des contribuables pour faire apprendre une langue à certains de ses membres pour ensuite les récompenser financièrement parce qu'ils possédaient cette langue? Pourquoi les ministères feraient–ils apprendre à certains fonctionnaires la deuxième langue officielle et les récompenseraient–ils ensuite par une prime de 800 $ par année?

Le budget des dépenses principal de la GRC montre que le bilinguisme est récompensé autrement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la GRC a décidé de rétablir la désignation de postes bilingues dans toutes les régions bilingues, afin de respecter ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles, notamment lorsqu'il est question de postes de supervision. Comme le bilinguisme est une condition à satisfaire pour être promu à un poste de supervision dans une région bilingue, cela pourrait constituer une récompense suffisante pour le bilinguisme.

La GRC et le gouvernement ont décidé, pour une raison ou une autre, qu'ils ne devraient pas payer le programme de primes au bilinguisme des agents de police, et c'est pour cela que nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C–58. Grâce à ce projet de loi, la GRC satisfera à la deuxième exigence lui permettant de ne pas payer de primes. Si l'on soustrait la GRC à l'application de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, ce corps policier sera un employeur distinct. Il suffira que le commissaire Murray annonce que la GRC ne paiera plus la prime, et elle sera légalement autorisée à ne pas la verser.

• (1035)

Enfin, presque. Ce corps policier a décidé de ne pas soustraire ses employés civils à l'application de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Pour une raison ou une autre, la GRC a décidé que ses employés civils, nommés ou employés en conformité de l'article 10 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, seront encore visés par la LRTFP. Il y a peut–être d'autres raisons pour les traiter différemment des agents de police de la GRC, mais ce qui est clair, c'est que le corps policier devra continuer de verser des primes au bilinguisme à ces employés.

La direction actuelle semble avoir oublié les paroles de l'ex–commissaire Simmonds, qui a dit que le paiement de pareille prime sèmerait la discorde parmi les employés. Certains diront peut–être que la prime est justifiée pour les employés civils parce que ceux–ci sont généralement des employés de soutien moins bien rémunérés. Le salaire moyen des 1 919 employés civils de la GRC était de 46 178 $ par année. Alors que les observations du commissaire Simmonds visaient peut–être les policiers membres de cette force, le même facteur de discorde pourrait se manifester parmi les employés civils.

Pourquoi un employé civil de la GRC qui occupe un poste désigné bilingue devrait–il recevoir 800 $ de plus qu'un employé qui s'acquitte exactement des mêmes fonctions, dans un poste non désigné bilingue? Mais pourquoi limiter cela uniquement au bilinguisme dans la GRC?

Je voudrais vous citer la déclaration suivante: «Cette année, environ 50 millions de dollars y auront été de nouveau consacrés sans que l'on puisse affirmer que le versement d'une telle somme soit nécessaire pour assurer aux Canadiens la disponibilité de services de qualité dans la langue officielle de leur choix. Étant donné les circonstances économiques actuelles, nous sommes plus que jamais persuadés que la prime au bilinguisme devrait être supprimée, de façon progressive, en négociant avec les intéressés. Dans l'intérêt des finances publiques, tout autant que dans celui du Programme des langues officielles, il est grand temps que le gouvernement prenne ce programme en main.»

Si cette déclaration vous rappelle quelque chose, votre mémoire ne vous fait pas défaut puisqu'il s'agit d'un extrait du rapport de 1993 du commissaire aux langues officielles. Bien que je désapprouve quelque peu les remarques du commissaire sur la suppression graduelle du programme, je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit qu'il faut que le gouvernement se penche sur ce problème sans tarder.

Le gouvernement ne devrait pas avoir à recourir à un tour de passe–passe comme le projet de loi C–58. La GRC ne devrait pas verser des primes au bilinguisme équivalant à des millions de dollars à ses agents ordinaires et spéciaux ni à ses employés civils. Il en va de même de tout ministère, société d'État ou organisme fédéral. Le gouvernement doit faire face à la réalité. La prime au bilinguisme doit être supprimée. Quand le commissaire aux langues officielles lui–même recommande qu'elle le soit, il est clair que le temps est venu d'abandonner cette pratique.

Le projet de loi C–58 semble un projet de loi inoffensif. J'ai la conviction qu'il a été conçu ainsi. Le gouvernement ne veut certainement pas avoir l'air de s'attaquer au programme des langues officielles, mais il a l'intention de se servir de ce projet de loi pour le contourner.

Il est maintenant temps que le gouvernement joue franc jeu avec la population. Il est temps qu'il supprime carrément la prime au bilinguisme. Nous allons appuyer ce projet de loi parce qu'il constitue une étape vers la suppression de ladite prime, même s'il faudra encore dix autres étapes semblables pour qu'il y parvienne.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je m'oppose au projet de loi C–58, au stade de la deuxième lecture. Nous ne sommes pas seuls à le faire, puisque l'Association canadienne des policiers, comprenant des associations d'agents de la Gendarmerie royale du Canada, l'a fait avant–hier. Je cite l'extrait du procès–verbal de la rencontre de leur bureau de direction qui a été tenue ici même à Ottawa les 14 et 15 novembre derniers relativement au projet de loi C–58.

• (1040)

[*Traduction*]

André Girard a distribué des copies du projet de loi C–58 qui a été lu pour la première fois le 4 novembre 1994 et dont la deuxième lecture était prévue pour le 17 novembre. S'il est adopté, ce projet de loi accordera un statut d'employeur distinct au commissaire de la GRC, ce qui aura pour effet de rendre le personnel vulnérable sur le plan de la rémunération et des avantages sociaux.

Il a été décidé de faire du projet de loi C–58 un dossier prioritaire de l'ACP et de charger Scott Newark de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ce projet de loi soit renvoyé à un comité parlementaire, qu'il fasse l'objet d'un débat vigoureux et qu'il soit rejeté.

André Nadon, appuyé par Jim Davidson, a proposé:

Que les associations du personnel des Divisions C et O de la GRC bénéficient de l'appui total de l'Association canadienne des policiers et que l'ACP mette tout en oeuvre pour combattre le projet de loi C–58 en leur nom.

La motion a été adoptée à l'unanimité.

[*Français*]

Notre opposition au projet de loi C–58 est fondée sur deux moyens. Premièrement, sous des dehors anodins, le projet de loi C–58 vise tout simplement à annuler les effets du jugement de la

division d'appel de la Cour fédérale dans l'affaire Gingras en date du 10 mars 1994. C'est cet aspect que j'aborderai principalement.

Deuxièmement, le projet de loi C–58 constitue une entrave additionnelle à la syndicalisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada et constitue une ingérence du législatif dans le judiciaire, puisqu'une cause est pendante devant la Cour d'appel du Québec à ce sujet. Il s'agit de la cause Delisle contre le sous–procureur général du Canada et le solliciteur général du Canada dans le dossier 500–09–001747–898 du district d'appel de Montréal.

J'aborderai maintenant mon premier point. Deux de mes collègues de l'opposition officielle sont intervenus sur le premier point. La première fois, le 11 mars 1994, ma collègue de Laval–Centre adressait une question au solliciteur général et lui demandait ce qui suit:

> Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La Cour fédérale d'appel a décrété hier que le gouvernement fédéral doit verser des primes de bilinguisme de 800 $ par année aux officiers qualifiés de la Gendarmerie royale du Canada. On estime que le gouvernement doit maintenant jusqu'à 4 000 $ à plus de 3 000 agents de la GRC, ainsi qu'aux agents retraités. Le solliciteur général entend–il respecter la décision unanime de la Cour fédérale d'appel et verser la prime de bilinguisme aux officiers qualifiés de la Gendarmerie royale du Canada?

Je cite maintenant la réponse de l'honorable solliciteur général:

> Monsieur le Président, le jugement soulève des questions très complexes. La décision est sous révision en ce moment, et j'aurai plus d'informations sous peu.

Le «sous peu» est intervenu deux mois plus tard. Mon collègue de Richelieu est intervenu en faisant une déclaration sous l'autorité de l'article 31 en cette Chambre le 10 mai. Je me permets de la citer:

> Monsieur le Président, le Bloc québécois se réjouit de la décision du gouvernement de se plier enfin à l'arrêt de la Cour fédérale d'appel et de verser la prime au bilinguisme aux agents de la GRC qui occupent un poste bilingue.
>
> Cela met fin à un long différend entre les officiers de la direction de la GRC qui, doit–on le rappeler, avait décidé de ne pas verser cette prime, «question de préserver l'unité des troupes», rapporte–t–on.
>
> S'il croit vraiment au bilinguisme, le gouvernement doit continuer de verser la prime au bilinguisme, dans la mesure où elle constitue un incitatif et une compensation réelle pour les difficultés supplémentaires des postes bilingues.
>
> Comme il y a beaucoup de place pour l'amélioration des services fédéraux, principalement en ce qui regarde le français, le gouvernement doit veiller à ce que cette prime corresponde à un haut niveau de compétence linguistique permettant d'assurer des services d'une qualité irréprochable.

• (1045)

C'est la fin de l'intervention du député de Richelieu au titre de l'article 31 de notre Règlement.

Le gouvernement n'est pas allé en appel de la décision de la division d'appel de la Cour fédérale. La Cour suprême n'a pas été saisie de la question, bien que le ministre, au mois de mars, ait soutenu qu'il s'agissait de principes très importants. On comprend maintenant pourquoi: le ministre avait choisi une autre voie. Plutôt que de demander à la Cour suprême une opinion définitive sur l'état du droit en la question, le gouvernement avait plutôt décidé de légiférer, et c'est le projet de loi C–58 qui est à l'étude aujourd'hui. Le gouvernement avait décidé de se faire justice lui–même, non pas en allant devant la Cour suprême, mais en saisissant cette Chambre d'un projet de loi visant, à toutes fins utiles, à annuler la décision rendue dans l'affaire Gingras.

Le projet de loi C–58 vise effectivement à renverser la décision de la division d'appel de la Cour fédérale dans l'affaire Gingras du 10 mai 1994, qui affectait les quelque 17 500 membres de la GRC. Faisons tout de suite une distinction importante entre les trois groupes d'employés de la GRC. Mes chiffres sont du 15 novembre 1994, donc d'avant–hier.

On dénombre 15 551 membres réguliers et gendarmes spéciaux à la Gendarmerie royale, alors que 1 983 membres civils y travaillent et que 3 440 employés de la fonction publique exercent également leurs fonctions à cet endroit.

Les 15 500 membres réguliers sont, en fait, des agents de la paix. Ils ne sont pas syndiqués. Les 2 000 membres civils occupent des postes de soutien: laboratoire, techniciens, spécialistes et un nombre indéterminé d'employés de la catégorie de soutien administratif. Ils ne sont pas syndiqués non plus.

Les 3 500 employés de la fonction publique font partie du personnel administratif ou de soutien, tels que commis, secrétaires, sténos, gardes, concierges et autres apparentés. Ils sont tous recrutés par la Commission de la fonction publique ou transférés d'autres ministères. Ils sont membres de syndicats, telle l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Le projet de loi C–58 vise donc à renverser la décision de la Cour d'appel fédérale. La Cour d'appel a conclu, dans l'affaire Gingras, que les membres de la GRC font partie de la fonction publique et doivent se soumettre aux règles adoptées par le Conseil du Trésor et que les membres de la GRC ont droit aux primes de bilinguisme de 800 $ par année.

Le gouvernement a annoncé, en mai 1994, qu'il n'avait pas l'intention d'en appeler de la décision de la Cour suprême du Canada et, par conséquent, qu'il allait payer la prime aux membres de la GRC, y compris les primes pour une partie des années où le gouvernement avait illégalement refusé de payer les primes aux membres de la GRC. En tout, les paiements rétroactifs pourraient représenter une somme de 30 millions de dollars.

Il semble que la décision Gingras dérange la direction de la GRC parce qu'elle signifie, selon certains, que les autres règles du Conseil du Trésor peuvent s'appliquer à la GRC et à ses agents de la paix. Ces règles touchent notamment l'équité en matière d'emploi, l'application de la Loi sur les langues officielles et les règles en matière de conditions de travail. Le droit de former des syndicats fait actuellement, lui aussi, l'objet d'un débat dans l'affaire Delisle, dont je reparlerai tout à l'heure.

• (1050)

La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, à l'annexe 1, présente une liste des ministères et organismes dont le Conseil du Trésor est l'employeur, c'est–à–dire qu'ils font partie de la fonction publique, ainsi qu'une liste des organismes qui sont des employeurs distincts. La GRC est incluse à la partie 1 de l'annexe 1 de la loi. Elle fait donc partie, à l'heure actuelle, de la fonction publique.

Le projet de loi C–58 vise à soustraire la GRC de la fonction publique qui, en temps normal, est assujettie au Conseil du Trésor. Cela veut dire que la GRC ne serait assujettie aux lois sur la fonction publique que si elle y est expressément mentionnée. En général, les politiques du Conseil du Trésor ne s'appliqueront plus à la GRC, sauf si la direction de la GRC décide de suivre une politique du Conseil du Trésor, mais sur une base purement volontaire.

Depuis décembre 1992, la Loi sur la gestion des finances publiques confère au Programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique, créé par le Conseil du Trésor au milieu des années 1980, son fondement législatif. Tous les ministères et organismes dont le Conseil du Trésor est l'employeur, c'est–à–dire la fonction publique, sont assujettis à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, parce qu'ils font partie de la fonction publique.

Jusqu'à tout récemment, le commissaire de la GRC avait décidé que celle–ci n'était pas assujettie aux politiques du Conseil du Trésor, en dépit du fait que la GRC soit inscrite à la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Par contre, il faut mentionner que le statut de la GRC diffère de celui du reste de la fonction publique à certains égards, ce qui a permis au commissaire de prétendre que la politique sur les primes de bilinguisme ne s'appliquait pas à la GRC.

La décision de la division d'appel de la Cour fédérale du 10 mars 1994 dans l'affaire Gingras met fin à cette prétention. «Désormais», disait la cour d'une seule voix, le jugement des trois juges étant unanime, «la GRC fait partie de la fonction publique.» Depuis mars 1994, la GRC est donc obligée d'appliquer les politiques du Conseil du Trésor à l'ensemble de ses membres, soit 17 500 personnes. Or, le projet de loi C–58 met fin à ce processus. Remarquons que les fonctionnaires de la GRC, soit environ 3 440 personnes, ont toujours été pleinement assujettis au Conseil du Trésor en matière d'équité et de bilinguisme, car ils sont recrutés par la Commission de la fonction publique.

La GRC soumet un rapport annuel au Conseil du Trésor et celui–ci les inclut dans les statistiques sur l'équité présentées dans son rapport. Cependant, la GRC a décidé il y a longtemps d'appliquer volontairement la politique fédérale de l'équité en matière d'emploi pour ses quelque 17 500 membres, soit 15 500 agents de la paix et 2 000 membres civils. Au lieu d'envoyer un rapport annuel au Conseil du Trésor et d'être assujettie à ces règles, la GRC a décidé de créer son propre système de collaboration avec la Commission canadienne des droits de la personne. Elle envoie un rapport annuel à celle–ci.

Quoi qu'on dise, c'est un système *ad hoc* et en principe, inefficace. En annulant la décision judiciaire de mars 1994, on vise à soustraire la GRC de la surveillance du Conseil du Trésor en matière de relations de travail et de conditions d'emploi. Bien que la GRC suive certaines politiques sur une base volontaire, on peut douter de sa bonne volonté, étant donné qu'elle avait refusé d'accorder des primes de bilinguisme pendant 19 ans à ses membres, pour une valeur totale d'environ 50 millions de dollars à raison de 2,8 millions de dollars par année.

• (1055)

Si le projet de loi C–58 vise entre autres à mettre fin au paiement des primes de bilinguisme aux membres de la GRC, nous pouvons en conclure que le gouvernement adopte la position des réformistes. Les libéraux ont–ils l'intention d'éliminer l'ensemble des primes de bilinguisme pour toute la fonction publique? Si le gouvernement annonce qu'il a l'intention ou si le commissaire de la GRC décide de continuer volontairement à payer les primes aux membres qui occupent des postes bilingues, nous pouvons néanmoins dire que ce projet de loi affaiblit la politique des primes de bilinguisme car le commissaire pourrait y mettre fin à tout moment.

Il semble que la Loi sur les langues officielles s'applique autrement à la GRC: service dans les deux langues, embauche équitable, langue de l'administration, la langue d'enseignement à l'école de Regina et autres dispositions analogues.

Le député de Nanaïmo—Cowichan croit que la décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire Gingras signifie que le personnel militaire pourrait aussi avoir droit aux primes de bilinguisme. Hélas! Hélas, la loi n'inclut pas les militaires dans la fonction publique.

La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique exclut expressément les membres de la GRC de son application. Ils ne peuvent par conséquent demander une accréditation auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, sous réserve bien sûr du dossier Delisle dont je vais parler tout à l'heure. Ils ne peuvent par conséquent demander une accréditation auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Bien que l'employeur des membres de la GRC soit en dernier lieu Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le Conseil du Trésor, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique exclut les membres de la GRC de sa définition de fonctionnaire pour les fins de l'application de cette loi.

Nonobstant ceci, le fait que les membres de la GRC font actuellement partie de la fonction publique signifie que la GRC est toujours assujettie aux politiques et normes du Conseil du Trésor. Seuls les organismes ayant le statut d'employeurs distincts échappent aux politiques du Conseil du Trésor; ces employeurs distincts reçoivent un montant global chaque année mais ne sont pas tenus de se conformer aux autres politiques générales, telles que les politiques sur les langues officielles et sur l'équité en matière d'emploi. Le projet de loi C–58 vise à soustraire la GRC des politiques du Conseil du Trésor.

La Loi sur la gestion des finances publiques qui crée le Conseil du Trésor établit plusieurs normes applicables à la fonction publique et à la gestion des finances publiques, sauf celles qui sont expressément mentionnées dans la Loi sur la GRC ou dans toute autre loi qui s'applique à la GRC, comme la Loi sur les langues officielles.

Le projet de loi C–58 prévoit soustraire les membres de la GRC aux politiques du Conseil du Trésor. L'article 7.(1)*e)* de la

Loi sur la gestion des finances publiques précise que le Conseil du Trésor peut agir à l'égard de, je cite: «la gestion du personnel de l'administration publique fédérale, notamment la détermination des conditions d'emploi».

Le projet de loi C–58 prévoit d'ajouter dans la Loi sur la GRC une disposition visant à soustraire la GRC de l'article 7.(1)*e)* mentionné. Les conditions d'emploi relèveraient alors du commissaire de la GRC et de la Loi sur la GRC. Celle–ci prévoit, entre autres dispositions, que le personnel peut faire appel au comité externe d'examen de la GRC.

Sans le projet de loi C–58, on présume que la GRC aurait été obligée de se conformer graduellement aux normes de travail établies par le Conseil du Trésor. Sans pouvoir dresser une liste exhaustive de ces normes et sans pouvoir comparer ces normes avec celles en vigueur dans la GRC en vertu de la Loi sur la GRC, je remarque que le Conseil du Trésor a les pouvoirs suivants, à savoir: premièrement, l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi; deuxièmement, l'application de la Loi sur les langues officielles; troisièmement, la gestion financière; quatrièmement, les programmes de dépenses annuelles; et cinquièmement, la gestion du personnel et les conditions d'emploi.

• (1100)

En ce qui concerne la gestion du personnel, suivant l'article 11(2) de la Loi sur les finances publiques, il est intéressant de noter que c'est la Commission de la fonction publique qui s'occupe d'une partie de la gestion du personnel des autres ministères. Mais dans le cas des membres de la GRC, c'est le Conseil du Trésor qui joue ce rôle.

Je remarque que la loi sur la GRC et certaines autres lois établissent des exceptions pour la GRC à cause de la nature de son travail. Par conséquent, à l'heure actuelle, les conditions d'emploi des membres de la GRC ne sont pas identiques à celles des autres employés de la fonction publique. Entre autres choses, les membres de la GRC sont exclus de la définition de «fonctionnaire» dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et ne peuvent former de syndicat.

Alors, on peut se demander pourquoi le gouvernement ne propose pas en même temps que les membres civils de la GRC, environ 2 000 employés de bureau et de soutien, aient les mêmes droits et privilèges que leurs 3 400 collègues qui font déjà partie de la fonction publique. Après tout, ni l'un ni l'autre groupe n'est composé d'agents de la paix.

Notons aussi qu'il existe un comité externe d'examen de la GRC. Le mandat du comité externe est défini ainsi: «procéder à un examen indépendant des griefs des membres de la GRC ainsi que des appels interjetés par les membres ayant fait l'objet de mesures disciplinaires graves, d'un renvoi ou d'une rétrogradation.» Or, comme le souligne la Commission externe dans ses rapports annuels, aucun document n'énonce clairement la compétence du comité externe. Un membre de la GRC peut demander au commissaire de la GRC de réviser une décision de rétrogradation ou de licenciement. Le commissaire demande alors au comité externe d'en faire une évaluation avant de décider lui–même de l'affaire. Le commissaire n'est pas lié par l'opinion du comité externe.

Le comité externe remarque aussi dans son rapport annuel que les décisions du comité d'arbitrage de la GRC ne peuvent non plus faire l'objet d'un appel au comité externe. Encore là, tout dépend de la bonne volonté du commissaire de la GRC qui devient finalement juge et partie des litiges qui peuvent se produire au sein de la GRC. Comment peut–on accepter que les conditions d'emploi relèvent de la simple bonne volonté du commissaire de la GRC?

Le comité externe souligne aussi, dans son rapport annuel, que la procédure qui s'applique aux griefs est encore plus complexe. Dans certains cas, c'est le commissaire lui–même qui décide de la nature des griefs qui peuvent être acheminés au comité externe.

Parlons maintenant de la GRC comme employeur distinct ou presque. L'employeur de la fonction publique et de tous les fonctionnaires est le Conseil du Trésor, suivant la liste à la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. La GRC est actuellement inscrite à la partie 1 de l'annexe 1 et le projet de loi C–58 vise à replacer l'expression «GRC» dans cette liste par «le personnel civil nommé ou employé conformément à l'article 10 de la Loi sur la GRC», au nombre de 2 000 personnes. On exclut ainsi les membres de la GRC qui sont agents de la paix, rappelons–le, 15 500 personnes. Cette même loi présente une seconde liste, à la partie 2 de l'annexe 1, des secteurs de l'administration publique fédérale qui sont des employeurs distincts.

Notons que l'administration publique fédérale signifie tous les employés de l'État, y compris ceux qui travaillent pour les sociétés d'État et les militaires. Ils sont 550 000. La fonction publique exclut les employés des sociétés d'État, les militaires et le personnel des employeurs distincts. Ces derniers sont environ 235 000.

Les employeurs distincts de la partie 2 de l'annexe 1 comprennent notamment le Centre de la sécurité des télécommunications, le CST, et le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS.

• (1105)

Or, le projet de loi C–58 n'ajoute pas la GRC à la liste de la partie 2 de l'annexe 1. Le projet de loi n'ajoute pas non plus les 15 500 membres de la GRC qui sont agents de la paix à cette liste de la partie 2 de l'annexe 1. Par conséquent, les 15 500 membres de la GRC qui sont agents de la paix auront le même statut que les militaires des Forces canadiennes, c'est–à–dire qu'ils n'apparaissent même pas à la partie 2 de l'annexe.

En fait, seul le personnel des fonds non publics, c'est–à–dire les employés des bars, restaurants et autres établissements de services qui travaillent sur les bases militaires y sont inscrits. Dans les faits, par contre, le commissaire de la GRC aurait un statut d'employeur distinct. Il me semble que la non–inscription des 15 500 membres de la GRC qui sont agents de la paix à la Partie II de l'Annexe I signifie que le commissaire aurait un

contrôle encore plus grand et absolu sur son personnel. Pourquoi? À quelles fins? Voilà l'enjeu caché de ce projet de loi.

J'aborde maintenant mon deuxième point, mais de façon très brève, puisqu'en grande partie, il contient des questions qui sont *sub judice*. Le projet de loi C–58 constitue une entrave additionnelle à la syndicalisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada et constitue une ingérence inacceptable du législatif dans le judiciaire, puisqu'une cause est pendante devant la Cour d'appel du Québec à ce sujet. Il s'agit de la cause que j'ai mentionnée au début de mon intervention, celle de Delisle contre le sous–procureur général du Canada et le solliciteur général du Canada, qui doit être entendue par la Cour d'appel du district de Montréal dans les mois qui viennent.

Dans cette procédure judiciaire, la partie requérante, Gaétan Delisle, membre de la GRC, membre de l'Association provinciale du Québec de la Gendarmerie royale du Canada, demande aux tribunaux de ce pays de déclarer inconstitutionnelles toutes les dispositions qui empêchent la Commission canadienne du travail d'émettre un certificat d'accréditation pour la Gendarmerie royale du Canada et particulièrement ses employés qui sont agents de la paix.

Les agents qui sont partie requérante dans cette procédure se basent fondamentalement sur l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés qui prévoit la liberté d'association. Les requérants en tirent la conclusion que la liberté d'association amène le droit à la négociation collective et par voie de conséquence, le droit à la syndicalisation. C'est une question à laquelle la Cour d'appel aura à répondre et je ne pense pas que nous ayons à ce stade–ci, en tant que législateurs, d'entrave à faire dans le travail de la Cour d'appel quant à l'interprétation qu'elle pourra apporter.

La partie requérante devant la Cour d'appel du Québec, les agents de la paix de la Gendarmerie royale de la section québécoise, soulève également le principe d'égalité prévu à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Pourquoi dans toutes les juridictions au Canada, principalement les juridictions provinciales, les policiers peuvent–ils se syndiquer alors que la loi fédérale interdit la syndicalisation aux membres et agents de la paix de la Gendarmerie royale du Canada? Y a–t–il là inégalité au sens de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés? Voilà une autre question sur laquelle la Cour d'appel du Québec est appelée à se prononcer.

Ne serait–il pas plus sage de renvoyer l'étude du projet de loi à six mois et même plus afin de permettre d'avoir l'éclairage des tribunaux sur la possibilité, pour les gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada et autres employés qui pourraient être syndicables si la contestation constitutionnelle aboutit favorablement, de faire valoir leur point de la façon la plus absolue?

• (1110)

Pour les raisons que j'ai énumérées, nous voterons contre le projet de loi C–58, à l'étape de la deuxième lecture.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, nous nous penchons sur le projet de loi C–58, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, qui, de prime abord, semble être une simple mesure administrative tout à fait anodine. Cependant, ce matin, il est devenu évident que ce projet de loi a pour seul objectif d'éviter de payer les primes au bilinguisme aux agents de la GRC, par suite de la décision de la Cour fédérale d'appel dans l'affaire Gingras.

Lorsque cette décision a été rendue, le gouvernement a déclaré qu'il n'avait pas d'autre choix que de verser les primes au bilinguisme. Non seulement cela était faux, étant donné qu'il aurait pu interjeter appel à la Cour suprême, mais il a également induit les Canadiens en erreur puisqu'il présente maintenant ce projet de loi, une mesure qui essaie de contourner subrepticement le système judiciaire.

Selon moi, ce projet de loi a du bon et du mauvais. Son bon côté a trait aux primes au bilinguisme. Le mauvais côté, c'est la façon dont cette mesure est présentée et les choses qui ont été mises de côté sans faire de bruit dans le passé.

Les libéraux étaient conscients des problèmes que cette affaire pouvait entraîner en 1990. En effet, dans son rapport annuel de 1990, le commissaire aux langues officielles a écrit, et je cite: «La distribution de cette prime a d'ailleurs été mise en cause en 1990, lorsque la Cour fédérale a statué qu'un agent de la GRC avait droit à cette manne au même titre qu'un fonctionnaire. Si la décision de la Cour d'appel ne renverse pas ce jugement, on pourrait voir d'autres employés fédéraux des Forces canadiennes ou de certaines sociétés d'État, réclamer cette prime. Raison de plus pour mettre de l'ordre dans ce régime boiteux, surtout dans une période de compressions budgétaires.»

Les libéraux étaient également tout à fait au courant des raisons à l'appui de cette décision rendue en 1990 par la Cour fédérale. À l'époque, le tribunal a conclu, en effet, que l'exclusion du personnel de ces deux organismes relevant de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique établissait une discrimination illicite en vertu des règles du droit administratif. C'est le tribunal qui se prononce. Les libéraux n'étaient pas sans savoir cela. Ils siégeaient à la Chambre et ils ont attendu plus d'une année, après leur arrivée au pouvoir, pour agir en vue de remédier à ce problème.

En avril dernier, à la Chambre, j'ai demandé au premier ministre de tenir compte de la recommandation très ferme du commissaire aux langues officielles et de supprimer la prime au bilinguisme. À l'époque, le premier ministre a déclaré que, à son avis, le commissaire n'avait pas formulé une recommandation très ferme. C'est ce qu'il a dit. Étant donné que cette recommandation n'était pas ferme, il était inutile de faire quoi que ce soit pour résoudre le problème.

Avant de citer ce qu'a déclaré l'actuel commissaire aux langues officielles dans son dernier rapport, je voudrais préciser la position de certains de ses prédécesseurs à ce sujet.

En 1983, le commissaire de l'époque a écrit que, après avoir englouti sur une période de six ans près d'un quart de milliard de dollars, on ne semblait plus tellement s'interroger sur la contribution réelle de la prime au bilinguisme au programme fédéral des langues officielles. Il a ajouté qu'à moins que le gouverne-

ment ne se décide à mettre promptement fin à cette folie, la dépense pourrait bien atteindre sinon dépasser 50 millions de dollars. Le commissaire ne pensait pas si bien dire en 1983, car 50 millions de dollars par an, c'est exactement ce que coûtent aujourd'hui les primes au bilinguisme, à l'exception des primes versées à la GRC.

• (1115)

En 1986, le commissaire aux langues officielles écrivait ceci: «Le Conseil du Trésor avait laissé entendre, en 1985, qu'il cherchait le moyen d'éliminer les primes superflues—celles accordées, par exemple, aux gestionnaires des échelons intermédiaires et supérieurs dont le bilinguisme est déjà rétribué par ailleurs. Le Conseil cherche–t–il toujours? Si oui, nous l'en félicitons.»

Passons maintenant à 1987. Dans son rapport, le commissaire a fait la déclaration suivante, et les libéraux qui siégeaient à la Chambre étaient au courant de tout cela. Il a dit ceci: «Comme moyen d'accroître le bilinguisme au sein de la fonction publique, la prime au bilinguisme n'est plus adaptée aux besoins actuels. Elle est accordée sans distinction aux méritants et aux moins méritants, perdant ainsi beaucoup de sa valeur incitative.»

De même, au risque de paraître ennuyeux, en 1988, le commissaire a fait la déclaration suivante: «Comme il a perdu la valeur d'incitation qui avait justifié sa création, nous ne pouvons que maintenir notre recommandation au Conseil du Trésor de réévaluer le système de prime au bilinguisme.»

Cela nous amène à 1989, année où le commissaire a écrit ceci: «L'attribution d'une prime au bilinguisme constituait peut–être à l'origine une mesure positive, mais, avec le temps, elle s'est avérée davantage un obstacle à une désignation linguistique juste des postes. Par ailleurs, elle est une source d'inéquités au sein de la fonction publique.»

J'ai déjà parlé des préoccupations que le commissaire avait exprimées dans son rapport, en 1990. Je passe donc à 1991. Cette année–là, le commissaire s'est réjoui de la mise à jour du système de prime au bilinguisme, mais a ajouté ceci: «Cette mise à jour ne saurait évidemment être qualifiée de «réforme» du système de la prime, prime dont nous persistons à souhaiter la disparition à l'instar de nombreux intervenants. Cette prime, créée en 1966 sous forme d'un avantage de 7 p. 100 du salaire versé aux secrétaires, a vraiment la vie dure.»

Dans son rapport de 1992, le commissaire déclare: «On est loin d'être sûr que cette prime, versée à 59 900 fonctionnaires, constitue un encouragement *sine qua non* à utiliser efficacement les deux langues. Nous ne pouvons que réitérer la recommandation que nous avons si souvent présentée, à savoir de procéder à l'élimination progressive de la prime au bilinguisme.»

Enfin, tous les députés seront heureux d'entendre les commentaires formulés par le commissaire l'année dernière. Il a dit: «Malheureusement, en abordant la question de la prime au bilinguisme, on se rend bien compte que les recommandations répétées du commissaire n'ont pas encore été suivies. Cette année, environ 50 millions de dollars y auront été de nouveau consacrés, sans que l'on puisse affirmer que le versement d'une telle somme soit nécessaire pour assurer aux Canadiens la disponibilité de services de qualité dans la langue officielle de leur choix. Étant donné les circonstances économiques actuelles, nous sommes plus que jamais persuadés que la prime au bilinguisme devrait être supprimée dans l'intérêt des finances publiques, tout autant que dans celui du Programme des langues officielles. Le commissaire recommande au gouvernement de se pencher sans délai sur ce problème.»

• (1120)

Voilà donc la recommandation du commissaire que le premier ministre a qualifiée de pas tellement ferme. Je ne sais pas comment elle pourrait être plus ferme, étant donné les nombreuses recommandations similaires faites au cours des années précédentes par les autres commissaires aux langues officielles.

Il est donc intéressant de voir que, d'une part, le premier ministre rejette publiquement ces recommandations, mais que, d'autre part, son gouvernement tente aujourd'hui de présenter en douce ce projet de loi inoffensif qui vise en partie l'objectif que tant de commissaires ont préconisé fortement depuis plus de dix ans.

Examinons quelle était l'attitude de la GRC à l'égard de cette prime au bilinguisme antérieurement. En 1977, R. H. Simmonds, alors commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, expliquait qu'il ne versait pas la prime au bilinguisme parce que les membres du milieu policier, qui se comparaient aux membres de la GRC sur le plan des salaires et des avantages sociaux, ne recevaient aucune prime de ce genre et qu'il valait mieux préserver l'égalité entre les deux groupes dans toute la mesure du possible.

Il a aussi déclaré que le paiement d'une prime serait considéré comme un élément de division dans une organisation par ailleurs fondée sur la cohésion, car il se produirait des situations où les membres de même niveau, assumant des responsabilités équivalentes et travaillant côte à côte pourraient recevoir des rémunérations différentes à cause de la diversité des avantages liés à l'apprentissage d'une deuxième langue et que ce pourrait même être au détriment du public.

Voilà un argument que divers commissaires aux langues officielles ont repris au cours des années.

Comme j'ai moi–même fait partie des Forces canadiennes, je sais pertinemment que les militaires bilingues—et cela vaut également pour les membres de la GRC—ont dès le départ de meilleures possibilités d'avancement et, partant, de hausses de traitement, de sorte que la prime de bilinguisme constitue une rémunération supplémentaire. On peut aussi ajouter que la plupart d'entre eux sont bilingues, car ils ont suivi des cours de langue aux frais de l'État.

Alors, étant donné tous ces renseignements et les témoignages qui ont été présentés, pourquoi le gouvernement ne proclame–t–il pas fièrement son intention de réduire les dépenses inutiles? Est–il possible qu'il craigne de sacrifier publiquement la vache sacrée que sont les langues officielles, malgré sa timidité à sabrer les dépenses?

Je félicite le gouvernement de ses efforts pour corriger une injustice, mais je lui reproche d'avoir dissimulé cette initiative. Pourquoi ne pas dire la vérité à la population? À cause du jugement de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire Gingras, les contribuables devront débourser quelque 30 millions de dollars en paiements rétroactifs de primes de bilinguisme.

Le gouvernement devrait déclarer qu'il n'approuve pas cette décision et qu'il adopte donc cette mesure législative pour empêcher d'autres paiements de près de 3 millions de dollars par année. C'est ce que le projet de loi dit en vérité, et les Canadiens ne méritent rien de moins que la vérité, surtout de la part d'un gouvernement qui prétend être guidé par des principes d'honnêteté et d'intégrité.

• (1125)

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–58 vise à renverser la décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire Gingras du 10 mars 1994. On se rappellera que la Cour d'appel avait conclu à ce moment–là que, d'une part, les membres de la GRC, pour la plupart des agents de la paix il va sans dire, font partie de la fonction publique et doivent se soumettre aux règles adoptées par le Conseil du Trésor, et que, d'autre part, les membres de la GRC ont droit aux primes de bilinguisme de 800 $ par année. Cela est un extrait sommaire.

Le gouvernement a annoncé en mai 1994 qu'il n'avait pas l'intention d'en appeler de la décision de la Cour suprême du Canada, et par conséquent qu'il allait payer la prime aux membres de la GRC, y compris les primes pour une partie des années au cours desquelles le gouvernement avait illégalement refusé de payer. En tout, les paiements rétroactifs doivent représenter une somme de 30 millions de dollars.

Il semble que cette décision de la Cour d'appel fédérale dérange la direction de la Gendarmerie royale du Canada, puisqu'elle signifie selon certains que les autres règles du Conseil du Trésor allaient s'appliquer à la GRC et à ses agents de la paix. Ces règles touchent notamment l'équité en matière d'emploi, l'application de la Loi sur les langues officielles et les règles en matière de conditions de travail, à l'exception toutefois du droit à former des syndicats. C'est un aspect très important à ne pas négliger.

Avant d'aller plus loin dans l'énoncé, il convient de se situer dans un contexte temporel, mais aussi dans un contexte de définition par un groupe précis.

Qui est la GRC? Il faut faire tout de suite une distinction importante entre trois groupes d'employés de la GRC. Quinze mille cinq cents employés sont des policiers de la GRC, des gendarmes spéciaux, des gendarmes plus réguliers, mais des policiers; 1 983 autres sont des membres civils, et 3 440 sont des employés de la fonction publique. Quinze mille cinq cent cinquante et un membres réguliers sont en fait des agents de la paix, des policiers, comme on les appelle couramment. Ils ne sont pas syndiqués. Les 2 000 membres civils, 1 983 exactement mais j'arrondis à 2 000, occupent des postes de soutien comme techniciens en laboratoire, techniciens d'ordre général, spécialistes en divers domaines, pilotes d'appareils, comme les avions par exemple, et un nombre indéterminé d'employés de la catégorie du soutien administratif. Ils ne sont pas syndiqués non plus.

Les 3 500 employés de la fonction publique font partie du personnel administratif et de soutien, tels les commis, secrétaires, sténos, gardes, concierges, etc. Ils ont tous été recrutés par la Commission de la fonction publique ou transférés d'autres ministères. Ces 3 500 employés de la fonction publique sont membres de syndicats, telle notamment l'Alliance de la fonction publique.

Ce qui est inquiétant face au projet de loi C–58, c'est la façon détournée d'en arriver finalement à ce que la loi défend. Dans le cas de C–58, ce qui fatigue les autorités, c'est qu'il y a depuis bien des années des mouvements à l'intérieur de la GRC qui essaient de syndicaliser l'organisme. À trois reprises déjà les tentatives à cet effet ont échoué. La syndicalisation en 1994 n'est pas supposée être un geste de barbarie, un geste qu'on essaie de contrer. C'est la libre expression d'un groupe du désir de se protéger, de se regrouper face à l'employeur.

Pour ce faire, le projet de loi C–58 vise à renverser l'affaire Gingras du 10 mars 1994. Par le biais du projet de loi C–58, on réussirait à exclure les membres de la GRC de la fonction publique, donc on leur enlèverait une possibilité de syndicalisation et on leur conférerait cependant la prime de bilinguisme. On ne manquerait certainement pas de faire paraître cette prime de bilinguisme comme étant un bonbon, alors qu'en réalité la prime au bilinguisme devait être initialement instaurée de telle sorte qu'elle devait promouvoir le bilinguisme à l'intérieur de la fonction publique du gouvernement du Canada.

• (1130)

Mais justement, laissons un peu le côté syndical—j'y reviendrai plus tard—et précisons un peu l'aspect de la prime de bilinguisme. Vous verrez, par ces quelques affirmations, la mauvaise volonté de l'administration à vouloir reconnaître certaines données en rapport avec la GRC et la prime de bilinguisme en parallèle.

Le Programme de prime au bilinguisme, à l'intention des employés de la fonction publique qui satisfont aux normes de compétence de postes bilingues, a été instauré le 15 novembre 1976. Il a pour objectif d'accroître le bilinguisme au sein de la fonction publique dans le sens d'une valeur invitant à l'initiative des employés, c'est–à–dire un incitatif aux employés d'accéder au bilinguisme. En 1993–1994, environ 30 millions de dollars auront été de nouveau consacrés au paiement des primes de bilinguisme, soit l'équivalent de 800 dollars par année, par bénéficiaire.

Dans un jugement rendu le 10 mars dernier, comme je le mentionnais tout à l'heure, dans l'affaire Gingras, la Cour fédérale d'appel déclare que les membres de la GRC sont en droit de recevoir cette prime de bilinguisme. Cependant, face au gouvernement, face aux administrateurs de la GRC, devrais–je dire, deux problèmes persistent. Le gouvernement renie le jugement rendu par la Cour en refusant de payer toute la rétroactivité accordée par la Cour dans cette cause et deuxièmement, on apprend maintenant que depuis, le paiement de la prime a été octroyé.

La haute direction de la GRC a diminué de moitié le nombre de membres admissibles à ce boni. De l'aveu même du président de l'Association des employés de la GRC, ce changement radical dans l'application de la Loi sur les langues officielles est basé sur le fait que la grande majorité des membres de la GRC habilités à recevoir la prime sont d'origine francophone. Coïncidence, monsieur le Président! Le président du Conseil du Trésor doit s'engager, comme le lui demandent les membres de la GRC, à intervenir «dans les plus brefs délais afin de réparer cette injustice flagrante.» C'est ce qui est écrit.

Aujourd'hui, ce régime est considéré comme une source d'iniquité au sein de la fonction publique, plutôt qu'une compensation réelle pour les diffcultés supplémentaires qu'entraîne le travail dans les deux langues. La même somme est attribuée à tous, quels que soient le niveau de compétence, le salaire ou la fréquence d'utilisation de la langue seconde. Elle est attribuée aux fonctionnaires, mais pas aux employés de l'État.

De l'avis du commissaire aux langues officielles, il est loin d'être sûr que cette prime constitue un encouragement à utiliser efficacement les deux langues, dans toutes les circonstances où la loi l'exige. Si le gouvernement attache vraiment de l'importance au bilinguisme dans les institutions fédérales, la prime au bilinguisme peut être considérée comme un atout important, dans la mesure où elle constitue une motivation pour les employés de la fonction publique à apprendre et à utiliser efficacement une deuxième langue.

Le Bloc québécois ne partage cependant pas les arguments voulant que les coûts du bilinguisme soient trop élevés. Il faut replacer les éléments dans leur contexte. Tant que le gouvernement fédéral maintiendra sa politique de bilinguisme officiel, ce qui est tout à fait naturel, il devra y consacrer les fonds nécessaires. Par ailleurs, plutôt que de porter sur les coûts, le débat entourant le dépôt du rapport annuel du commissaire aux langues officielles doit être axé sur l'inaction du gouvernement dans ce domaine et sur les nombreux progrès qu'il reste encore à réaliser par celui-ci, afin que la fonction publique fédérale puisse véritablement offrir des services de qualité dans les deux langues officielles. Et voilà pour l'aspect de la prime au bilinguisme.

Maintenant, je reviens à l'aspect syndicalisation que j'avais amorcé tout à l'heure. Je mentionnais que le projet de loi C-58 cherche à isoler les membres de la GRC, en ciblant le groupe de la GRC qui s'appelle, dans la liste, «membres réguliers», c'est-à-dire les policiers. On fait deux groupes, mais en réalité, dans la GRC, il ne restera plus qu'un groupe, les policiers. Les autres, les employés civils et autres spécialistes, techniciens, ne seront plus, autrement dit, membres de la GRC. Le projet de loi C-58 ne veut plus tenir compte des gens appelés civils de la fonction publique. On isole les gens de la GRC.

• (1135)

La question qu'on se pose et la question que je pose est la suivante: Pourquoi cherche-t-on à isoler l'agent de police dans la GRC? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, certes, et voici la mienne.

Dans la fonction publique du gouvernement du Québec, tout récemment, le gouvernement vient de mettre sur pied un programme drôlement intéressant, un programme qui vise à ouvrir les portes aux membres de la fonction publique qui désirent sciemment, dans un geste de maturité économique et sociale, discuter de ce qui peut sembler être un abus, un gaspillage éhonté des fonds publics, un abus d'utilisation des fonds publics dans le but propre, sincère et honnête d'en arriver à diminuer les coûts d'opération, sans pour autant affecter la qualité des services à la population, naturellement. En l'occurrence, aujourd'hui, ce serait la qualité des agents de la Gendarmerie royale du Canada envers les contribuables canadiens.

Le projet de loi C-58 vient de toute évidence museler tout effort de ces gens de bien vouloir contribuer le plus honnêtement du monde à dénoncer au besoin les abus qui pourraient se produire à l'intérieur de cette organisation. Le projet de loi C-58 confirme qu'il en fait des robots à l'usage et au service d'un groupuscule d'individus qui ne cherchent qu'à contrôler des situations pour ainsi garder un certain pouvoir sur les événements et les gens qui sont chargés de fabriquer ces mêmes événements.

Afin de bien se situer, imaginons un agent de la Gendarmerie royale qui s'apercevrait qu'il y a des abus d'utilisation de matériel, pour prendre un exemple simple, par ses supérieurs pour des fins personnelles. Peut-on imaginer un seul instant en Chambre que l'agent ira vers ses supérieurs et leur dira: «Vous utilisez les fonds publics exagérément et, en plus, à des fins personnelles.» Non. Même si c'est illégal ou proche de l'illégalité d'agir de la sorte. Non, ils ne peuvent pas le faire, parce que ces gens ne bénéficient d'aucune forme de protection. Ils sont muselés.

La syndicalisation n'est pas une arme; la syndicalisation est un outil de travail dans un système social démocratique qui permet une plus grande aisance aux gens qui utilisent ces outils dans tous les milieux, même dans les milieux les plus difficilement syndicables, comme c'est le cas par exemple de la Minoterie Ogilvie de Montréal. Ces gens sont syndiqués et ils font face maintenant, en plus de leur état syndicaliste, à un manque de loi antibriseurs de grève dans le processus du Code du travail du Canada. Donc, ils sont déjà, à peu de chose près, sous une forme de régime de dictature parce qu'ils sont tenus de regarder les briseurs de grève entrer et prendre leur place. Donc, toute forme de négociation est, par le fait même, anéantie. Cela crée un climat social dangereux.

À la Q.N.S. & L. de Sept-îles, dans mon comté de Manicouagan, durant trois mois, le printemps dernier, on vivait exactement la même situation des briseurs de grève qui pénétraient à l'intérieur et effectuaient le travail des gens qui, de bonne foi, voulaient négocier avec l'employeur. Donc, on faisait face à une provocation, encore là. C'est légal de se syndiquer; ce n'est pas illégal de se syndiquer.

La Sûreté du Québec est syndiquée. Les employés ont un regroupement qui vise à les protéger. La Communauté urbaine de Montréal, communément appelée la CUM, est constituée de policiers. Ce ne sont pas des animaux, ce n'est pas du matériel, ce sont des individus, des êtres humains. Ils ont droit à une certaine sécurité dans leur vie. Même chose pour la Communauté urbaine de Québec. Mais à la GRC, on dit non.

Les rumeurs ont prouvé que ses employés ont essayé à trois reprises, mais que, à trois reprises, ils ont échoué dans leur tentative de syndicalisation. Cette tactique, vous l'aurez compris, va tout à fait à l'encontre de la Charte des droits de la personne. Mais dans le projet de loi C–58, cette tactique hypocrite est tellement bien dissimulée qu'on ne peut pas porter une plainte officielle face à la Charte des droits de la personne, plaidant le fait que le gouvernement libéral ne veut pas la syndicalisation des employés de la GRC ou tente de l'empêcher.

Cela m'amène à faire le lien avec le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS. Il y a un cheminement, selon moi. Le projet de loi C–58 fait partie d'un cheminement qui, à mon avis, est fort simple.

• (1140)

Dans un premier temps, on empêche les agents de la GRC de se syndiquer, à trois reprises déjà. Les gens échouent, mais là probablement que les pressions devenaient fortes, très fortes pour la syndicalisation, récemment, au printemps dernier, on imagine. Donc, on donne un bon coup de barre à la cause portée devant la Cour fédérale d'appel, soit la cause Gingras du 10 mars 1994.

Cette cause fouette le gouvernement libéral et celui–ci réagit, donc avec le projet de loi C–58. Le cheminement est le suivant: En étant un groupuscule à part au service de la sécurité nationale, ce même service, dans un même échelon, étant coincé dans une impossibilité de syndicalisation, donc une impossibilité de s'exprimer, une impossibilité de se protéger face à l'abus des administrateurs; nous retrouverons, et probablement d'ici la fin de cette présente législature, un projet de loi qui présentera une nouvelle GRC, peut–être même un nouveau nom. Pourquoi pas? Comme un groupe nécessitant un certain budget particulier, ce budget, personne ne pourra en connaître les détails d'utilisation, comme par hasard. C'est ici que je fais le lien avec le Service canadien du renseignement de sécurité.

Il convient de faire une petite rétrospective du Service canadien de sécurité afin de bien situer la problématique que l'on voit venir finalement. On se rappelle qu'en 1946, devant l'accroissement des fonctions de sécurité attribuées à la GRC, le personnel affecté à ce type de tâche est pour la première fois séparé. En 1956, la sous–direction des affaires spéciales est élevée au rang de direction générale au sein de la GRC. Je passe rapidement. En 1969, la Commission royale d'enquête sur la sécurité recommande la création d'un organisme de sécurité à caractère civil. De 1971 à 1974, particulièrement mais non exclusivement au Québec, le Service de sécurité monte une série d'opérations, dont bon nombre sont apparemment illégales, en vue de neutraliser des groupes radicaux, comme par hasard, les séparatistes, encore une fois.

Le 27 mars 1975, le Cabinet fédéral élabore une directive régissant les activités du Service de sécurité, directive qui demeure secrète jusqu'en 1978. En 1976, le caporal Samson, qui subit un procès à la suite d'un incident non lié à cette affaire, révèle sa participation à l'opération Bricole de 1972; on parlait à l'époque d'entrée par effraction et vol de dossiers. On se souviendra.

Différents événements se sont produits au fil des années, mais rendons–nous au 29 novembre. Les membres du Conseil de surveillance des activités de renseignement sont nommés, et le président est un ancien ministre du Cabinet conservateur. En février 1985, le budget des dépenses du gouvernement, de qui relève le SCRS, était à l'époque de 115 millions. C'était une économie, car aujourd'hui, on est rendu à 200 millions de dollars, sur lesquels les contribuables canadiens, et même la Chambre des communes, n'ont aucun droit de regard. C'est une aberration! C'est une épouvantable machine que même la Chambre des communes n'arrive plus à contrôler d'ailleurs.

Donc, en résumé, premièrement, on entend parler de la syndicalisation—si on fait une espèce de cheminement—on entend parler de la syndicalisation parmi les membres de la GRC, parce que les gens de la GRC sont des gens qui sont capables de s'informer pour connaître les abus de certaines personnes dans différentes directions.

Deuxièmement, on dépose un projet de loi qui vise à isoler les seules personnes qui ont accès aux documents compromettants. Et troisièmement, ils passeront, j'en suis convaincu, d'ici la fin de cette législature, un projet de loi qui visera à ce que la GRC soit reconnue sous la même bannière que le SCRS, c'est–à–dire ayant beaucoup de millions de dollars à dépenser, mais sans que le simple contribuable n'ait aucun droit de regard sur la façon dont ces sommes sont dépensées.

Finalement, pour conclure, c'est un peu mon opinion, et c'est aussi ma grande conviction, il est plus que temps que le Québec devienne souverain. Et ce n'est pas le projet de loi C–58 qui réussira à renverser et à convaincre le peuple québécois d'un possible bienfait à garder un fédéralisme en bonne forme.

• (1145)

En fait, le fédéralisme, nous n'avons pas à nous en préoccuper ou à chercher à le détruire. Le fédéralisme, par le biais de projets de loi comme C–58 ou d'autres projets de loi similaires, se détruit par lui–même.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, comme les députés le reconnaissent, ce projet de loi est très simple et très important. Ce projet de loi ne traite pas seulement d'une situation découlant de la décision d'un tribunal, mais aussi d'une question qui risque de coûter très cher au gouvernement et aux Canadiens. C'est pourquoi je pense que cette mesure législative arrive à point nommé.

Il y a deux questions que je trouve intéressantes dans cette modification législative. Premièrement, celle de la prime au bilinguisme qui, je crois, est l'objet essentiel de ce projet de loi. Deuxièmement, l'autonomie de la GRC. Deux objectifs louables que peut permettre de réaliser ce projet de loi.

Le fond de ce projet de loi, je pense que nous le reconnaissons tous, est important pour ce débat. Il est sûr que nous devons aussi examiner le but de cette mesure législative. Si je comprends bien, le but de ce projet de loi consiste à rayer les gendarmes de la GRC de la définition de «fonctionnaire» et, par suite, de la définition de la fonction publique donnée dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

La question est alors de savoir par quelle loi ils seront régis. Par la Loi sur la GRC. C'est là qu'intervient la question de l'autonomie. Tout ceci semble très simple à première vue.

Toutefois, l'examen du fond de ce projet de loi fait ressortir certaines conséquences importantes. Prenons tout d'abord la question du bilinguisme. Les gendarmes de la GRC pourraient choisir de ne pas respecter la politique du bilinguisme. Le Parti réformiste est nettement en faveur d'éliminer la prime au bilinguisme versée aux fonctionnaires, pour réduire les coûts du gouvernement fédéral. Nous sommes en faveur du bilinguisme individuel, mais contre le bilinguisme institutionnel dicté par la Loi sur les langues officielles. Ce projet de loi est donc, à notre avis, en harmonie avec notre politique.

Pourquoi estimons–nous que la GRC devrait pouvoir renoncer à la prime au bilinguisme? D'abord à cause des contraintes budgétaires. Rappelons–nous la décision rendue le 10 mars 1994 dans l'affaire Gingras contre la Reine du chef du Canada; les membres de la GRC pourraient encaisser non seulement les primes actuelles mais aussi les primes auxquelles ils auraient eu droit par le passé, celles qui n'ont pas été payées. Cela coûterait des millions et des millions de dollars. Il faut se demander s'ils ont ou non le droit de toucher cette prime. Je dis que non.

C'est la politique établie en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique qui était mauvaise au départ. Nous devrions nous en tenir au principe souvent énoncé «à travail égal, salaire égal». Et ce, non seulement dans le secteur public, mais aussi, à mon avis, dans le secteur privé. C'est très important.

J'aimerais également me reporter ici à la remarque qu'a faite R. H. Simmons, qui était commissaire de la GRC en 1977 et qui avait à l'époque essayé d'exposer les raisons pour lesquelles il ne devrait pas y avoir de prime au bilinguisme. Il est arrivé à la conclusion que la prime était perçue comme une atteinte à la cohésion de l'organisation puisqu'elle pouvait engendrer des situations où des membres de mêmes grades et responsabilités travaillant côte à côte toucheraient des rémunérations différentes parce que certains auraient eu plus de possibilités pour ce qui est d'apprendre une langue seconde, peut–être même aux frais du public. Cette question était une source de préoccupation majeure qui a fait qu'on répugnait à payer la prime au bilinguisme.

● (1150)

Ce principe est très important pour la GRC qui, en tant qu'organisation et au niveau de chaque individu, homme ou femme, doit faire preuve de beaucoup d'objectivité et d'équité dans l'application de la loi dans diverses situations au Canada. L'application de la loi ne doit donner lieu à aucune forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur la langue, la race, la religion ou toute autre caractéristique d'un agent de la GRC.

On peut également dire que dans certaines circonstances, il peut être nécessaire d'avoir un nombre limité de postes bilingues lorsque les services de membres bilingues de la GRC sont requis. Ces personnes bénéficient déjà de certains avantages, mais ceux–ci ne doivent pas prendre la forme d'une prime spéciale en espèces. Ces membres de la GRC tirent avantage des promotions qu'ils obtiennent au sein de la fonction publique. Ils peuvent obtenir des affectations qui exigent des qualités spéciales pour servir le public et maintenir l'ordre.

Quand j'examine la question du versement d'une prime à une personne qui possède des connaissances linguistiques, cela me rappelle diverses analogies qui me paraissent tout à fait pertinentes. Par exemple, si une personne arrive dans les rangs de la GRC avec un baccalauréat ès arts ou un bac en sciences, doit–elle obligatoirement toucher une prime pour remplir une fonction ou assumer certaines responsabilités? Cette personne devrait–elle ou non recevoir une prime? Je ne le crois pas.

Je pourrais aussi prendre comme exemple Elizabeth Manley, une professionnelle du patinage artistique qui, si elle devenait membre de la GRC, apporterait avec elle une compétence toute spéciale que les Canadiens admireraient et respecteraient sans aucun doute. Cette personne devrait–elle recevoir une prime parce qu'elle est physiquement en forme, capable de remplir ses fonctions et peut–être même un peu plus habile que d'autres quand il s'agit d'appliquer la loi dans diverses circonstances? Je ne le pense pas.

Dans son édition de ce matin, le *Globe and Mail* publie un article au sujet des aptitudes des hommes et des femmes. Selon l'article, des études démontrent que les femmes ont de meilleures aptitudes verbales à offrir sur le marché du travail. Faut–il pour cela leur verser une prime? Faut–il vraiment le faire ou non? Ces aptitudes aident–elles les femmes à obtenir des emplois et à faire concurrence sur le marché du travail? Je le crois. Les femmes doivent–elles pour cela être mieux rémunérées que les hommes? Je ne crois pas.

L'important est de tenir compte de la nature de l'emploi et des responsabilités qu'il comporte. Les personnes sont engagées en fonction de leur capacité de répondre aux exigences de leur poste. Nous maintenons le principe de base qu'à travail égal doit correspondre un salaire égal, peu importe que le travail soit fait par un homme ou une femme. C'est la seule façon logique de concevoir la chose.

Le deuxième effet du projet de loi est qu'il permet à la GRC d'être plus autonome, puisqu'il place la gendarmerie sous le régime de sa propre loi, et je crois qu'il doit en être ainsi. La GRC doit avoir davantage d'autonomie et de contrôle à l'égard de son personnel et en matière d'emploi. La politique réformiste indique clairement que le parti appuie le rôle traditionnel de la GRC en tant que force policière représentative de la population canadienne qu'elle sert et devant laquelle elle est responsable. Il s'ensuit que la GRC doit disposer de sa propre autonomie et être capable d'appliquer la loi également à tous les Canadiens, sans que certains de ses agents reçoivent une rémunération spéciale pour assurer ces services, quels qu'ils soient.

● (1155)

Je pense que faire relever la GRC de la seule Loi sur la Gendarmerie royale du Canada la rendrait plus responsable à l'égard du public, alors qu'aujourd'hui, en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, elle est plutôt responsable à l'égard de la bureaucratie fédérale. Je pense que c'est important, pour que cet organisme responsable de faire appliquer la loi puisse maintenir son indépendance.

Je conclurais en disant que c'est une bonne chose que la GRC ait l'occasion de se soustraire au programme de la prime de bilinguisme. C'est certainement ce que je l'inciterai à faire

lorsque nous aurons finalisé cette mesure législative. Deuxièmement, il est bon, et important aussi, que cet organisme ait une plus grande autonomie.

Si j'avais quelque chose de négatif à dire à propos de ce projet de loi et de sa présentation, ce serait qu'il ne va pas tout à fait assez loin. Si on l'examine, on s'aperçoit qu'il manque quelque chose. Le personnel civil qui travaille pour la GRC pourra encore, si je comprends bien, prétendre à la prime de bilinguisme. Je suis d'avis que la prime de bilinguisme devrait être totalement éliminée de toute la fonction publique. Nous devrions procéder à un changement complet au lieu de procéder par petits morceaux, même si c'est déjà quelque chose.

En un sens, le gouvernement fait du rattrapage. Je sais que ce sont en général les circonstances qui poussent les gouvernements à faire ces changements de politique ou ces modifications aux lois. Il faut reconnaître que les circonstances ont changé, non seulement au niveau financier, mais aussi au niveau de l'attitude des Canadiens. Ils se disent maintenant: «Nous sommes tous Canadiens, quel que soit l'endroit où nous habitons. Nous devrions tous avoir non seulement les mêmes possibilités d'emploi, mais aussi les mêmes aspirations culturelles et sociales.»

Cette loi, telle qu'elle a été adoptée, crée des inégalités. Je pense que c'est une bonne chose que de s'attaquer à ce problème.

Je suis certainement d'accord avec mon collègue de Nanaïmo—Cowichan que nous devrions nous attaquer à ce problème dans son ensemble. En tant que réformistes, nous sommes unis à ce sujet.

Nous appuyons le projet de loi. C'est un petit pas dans la bonne direction et nous invitons le gouvernement à continuer dans cette voie et à s'assurer qu'il apporte l'égalité à la fonction publique.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'honorable ministre a présenté ce matin le projet de loi C–58 en nous disant qu'il s'agissait d'une loi qui, à toutes fins pratiques, n'avait que des effets techniques, que cela n'avait pas tellement de conséquences, qu'il s'agissait tout simplement de retourner au statu quo, ce qui existait avant le jugement dans la cause Gingras. Dans cette affaire, la Cour d'appel a statué, comme tout le monde le sait maintenant, que certains employés de la GRC faisaient partie de la fonction publique et n'en étaient pas exclus.

On se demande aujourd'hui s'il s'agit bien d'une réelle situation. Si c'est tout à fait banal, pourquoi le gouvernement procède–t–il de cette façon?

• (1200)

Il ne semble pas y avoir ici de cause de frais supplémentaires, puisque les conséquences de la cour ont déjà été appliquées, la prime au bilinguisme a déjà été versée aux gens de la Gendarmerie royale du Canada qui y avaient droit. Donc, il ne semble pas que dans l'immédiat, de procéder à un nouveau projet de loi permette au gouvernement d'épargner des sommes d'argent importantes, qui feraient en sorte que le gouvernement ferait de nombreuses économies.

On doit s'interroger à savoir pourquoi le gouvernement entend agir si rapidement dans ce cas, alors que dans d'autres cas où il y a beaucoup plus d'argent mis en cause, le gouvernement n'est pas encore intervenu, comme le cas désormais célèbre de la Gulf Oil, où le gouvernement a légiféré en 1974, permettant certaines déductions fiscales à ces compagnies de pétrole qui ont bien compris le message du gouvernement et qui se sont prévalues, justement, des lois existantes pour épargner de l'impôt.

Elles s'en sont tellement bien prévalues que le gouvernement a dû penser, à un moment donné, que certaines compagnies allaient peut–être au–delà de ce qu'avait cru légiférer le gouvernement. Il a tout simplement assisté à la situation, sans intervenir. Il s'agit de sommes très importantes, puisque depuis 1974, ces compagnies ont évité—je ne dis pas que c'était par des moyens illégaux, la loi le permettait—de verser au coffre fiscal une somme de 1,2 milliard de dollars, laquelle somme n'est toujours pas dans les coffres et continue de s'accumuler à raison de 260 000 $ par jour. Dans ce cas, pourtant, après 20 ans, le gouvernement n'a pas jugé bon d'intervenir et de modifier sa loi, qui semble donner les effets contraires de ce que le gouvernement avait l'intention de faire, en accordant certaines mesures pour permettre aux compagnies de faire plus de recherche et plus d'exploration en ressources naturelles.

On parle de milliards de dollars. Depuis vingt ans, le projet de loi est encore à l'étude, on se demande si on doit intervenir maintenant, si on doit attendre encore, et s'il y aura d'autres conséquences sur d'autres compagnies, tandis que si on avait légiféré tout de suite et dit: «Puisque la loi ne semble pas dire ce qu'on avait l'intention de lui faire dire, corrigeons–là maintenant, apportons une modification», dès les premières années, on aurait pu économiser des milliards de dollars au fisc.

Alors, même après 20 ans, on n'a pas encore agi. Dans le cas du projet de loi C–58, on est pressé. Le jugement de la cour d'appel ne date que du mois de mars 1994 et déjà, au moment où les gens de la GRC avaient espoir, enfin, de voir reconnaître leur situation comme un peu plus légitime, ils voient le gouvernement intervenir tout de suite pour dire: «Puisque la cour est venue contredire nos desseins, nous allons intervenir immédiatement, passer un nouveau projet de loi pour clarifier la loi, faire en sorte que la loi dise bien ce qu'on voulait lui faire dire, c'est–à–dire retirer les employés de la GRC de la fonction publique.»

Il y a environ 15 500 membres réguliers et gendarmes spéciaux dans la GRC et, on l'a dit avant moi, 2 000 membres civils et environ 3 400 employés de la fonction publique, les seuls qui, actuellement, ont le droit de se former en syndicat. Le projet de loi, bien sûr, fait déjà un pas en avant, il faut le reconnaître, en permettant aux employés civils de la Gendarmerie royale du Canada de pouvoir maintenant se former en syndicat, ce qu'ils ne pouvaient faire avant.

Alors, il faut reconnaître cette partie de la loi qui, à mon sens, est un bienfait et permettra l'exercice d'un droit démocratique à 2 000 employés de plus.

• (1205)

C'est un bon geste de la part du gouvernement, mais ce geste ne va pas suffisamment loin puisqu'il prive encore la très grande majorité des employés de la Gendarmerie royale, c'est–à–dire les membres réguliers et les gendarmes spéciaux de pouvoir se prévaloir du même privilège, c'est–à–dire le droit d'association, le droit de se former en syndicat, ce qui est déjà reconnu dans tous les autres corps de la société, dans tous les autres métiers, dans

toutes les autres professions, même dans les autrs corps policiers partout à travers le Canada. Les autres corps policiers ont ce droit fondamental, démocratique, qui respecte les droits de la personne de se former en association, de façon libre, de pouvoir négocier leurs conditions de travail et leurs normes d'emploi. C'est refusé dans ce projet de loi C–58 aux agents de la Gendarmerie royale.

Pourquoi ces gens–là ne pourraient–ils pas bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues des autres provinces ou du reste de la société? Quel est le véritable but du gouvernement? Est–ce que le gouvernement, en soustrayant la GRC du contrôle du Conseil du Trésor, prévoit agir plus facilement sur ce corps policier, en en faisant un organisme qui n'est ni un organisme défini par la loi comme autre secteur d'activité, qui n'est ni régi par un ministère en particulier, qui est en fait un organisme qui semble relever d'une seule personne, qui est le commissaire? Et, le commissaire a beaucoup de pouvoir. Ce projet de loi C–58 vient en quelque sorte confirmer à toutes fins pratiques, ce n'est pas dit dans la loi comme tel, mais à toutes fins pratiques, on sent bien que le grand patron, le grand décideur dans ces choses–là, c'est le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. À l'occasion, il se fait aider par un comité externe mais la plupart du temps, il suit ces recommandations–là pour se donner une bonne image, probablement, mais il possède le droit ultime de refuser les recommandations de ce comité.

Ce qu'on recherche, c'est de la transparence dans l'administration publique, et cette transparence doit aller jusque dans la gestion des corps policiers, non seulement de tous les fonctionnaires, mais aussi des policiers. Les exclure de la fonction publique, c'est à toutes fins pratiques les considérer comme des membres de l'armée. On comprend que pour des raisons de sécurité, les membres de l'armée soient exclus d'un tel contrôle, que leur propre justice interne se passe devant leurs propres tribunaux, mais qu'un autre corps policier, différent de celui de l'armée au niveau d'un pays soit géré d'une façon un peu semblable à l'armée nous semble exagéré.

Est–ce que le gouvernement voudrait soustraire dans l'avenir ces 15 000 membres à l'application de la politique du bilinguisme? On se le demande. On sent en ceci que le gouvernement a l'appui d'un autre parti de l'opposition qui, lui, a été bien clair, qui a dit que le bilinguisme, ce n'est pas de la façon reconnue par le gouvernement qu'il fallait l'appliquer. Le bilinguisme, pour eux, c'est deux langues au Québec et une seule langue dans les autres provinces. C'était cela, le bilinguisme du Parti réformiste. Est–ce que, maintenant, le gouvernement a l'intention d'accepter cette politique du Parti réformiste en matière linguistique au Canada? Est–ce que le gouvernement a l'intention pour les forces policières de la GRC de ne plus verser cette prime? On se le demande.

Quelles sont les intentions du gouvernement en matière d'équité en matière d'emploi? Pourquoi le gouvernement n'accepterait–il pas que la GRC soit soumise aux mêmes normes que tous les autres fonctionnaires, qu'elle soit soumise aux normes édictées par le Conseil du Trésor, profitant de l'occasion, puisque la cour a dit que ce corps policier devrait, en vertu de la loi existante, relever du Conseil du Trésor?

• (1210)

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour rendre aux membres de la GRC les mêmes privilèges que ceux accordés à tous les autres employés de la fonction publique?

La Commission de la Fonction publique est celle qui s'occupe de la gestion du personnel dans plusieurs autres ministères. Lorsque vient le temps de régir les engagements, la Commission de la fonction publique voit à ce que les normes soient suivies, que les règlements soient respectés par tout le monde. Dans le cas de la GRC, ce n'est pas la Commission de la fonction publique, c'est le Conseil du Trésor qui jouait ce rôle. Il y aurait ainsi plus de contrôle de la GRC si elle relevait du Conseil du Trésor.

Mais le projet de loi C–58 fait en sorte que le Conseil du Trésor n'aura plus rien à dire sur la GRC. Est–ce donc un autre moyen de soustraire les activités de la GRC à un organisme public qui doit rendre plus de transparence aux contribuables, qui doit répondre aux questions des contribuables? Qu'est–ce qu'il y a de si secret pour qu'on veuille soustraire l'autorité du Conseil du Trésor à la GRC?

Est–ce qu'il y a d'autres desseins secrets qui ne sont pas avoués? Est–ce qu'on voudrait encore confier des tâches à la GRC et lui permettre de les accomplir en la soustrayant à des regards indiscrets de certains contribuables qui voudraient voir pourquoi la GRC, dans ses agissements, se conduit ou se comporte de telle ou telle façon? Y a–t–il des desseins secrets du gouvernement?

On ne peut pas l'affirmer, mais il nous semble étrange que l'on profite d'un jugement de la Cour d'appel pour pouvoir redonner non seulement ce que possédait le commissaire de la GRC comme pouvoir, mais accentuer dans les faits le pouvoir détenu par le commissaire, puisqu'à toutes fins pratiques, il ne semble pas rendre compte à plusieurs personnes au gouvernement.

Nous ne pouvons souscrire à une telle politique du gouvernement parce que ce projet de loi manque de transparence, parce que ce projet de loi refuse d'aller assez loin. Ce qui est bon pour 5 000 employés de la GRC, pourquoi est–ce que ce ne serait pas bon pour les autres 15 000 employés. On dit dans le langage populaire: «Ce qui est bon pour le curé devrait être bon aussi pour le bedeau.»

Ce qui devrait être bon pour les employés de soutien, pour les employés administratifs, pour tous les autres employés de la GRC, pourquoi est–ce que ce ne serait pas bon que les gendarmes spéciaux, les employés et les membres réguliers de la GRC? Pourquoi n'en profiteraient–ils pas eu également?

Nous serons donc contre ce projet de loi à sa deuxième lecture et nous espérons que le gouvernement fera volte–face et respectera sa politique du renouveau de la fonction publique par laquelle il disait vouloir accorder plus de pouvoir dans les instances décisionnelles aux bas paliers de décisions, mais non pas faire en sorte d'exclure certains organismes des pouvoirs décisionnels.

Si c'est cela le renouveau de la fonction publique qu'a voulu nous vendre le gouvernement, nous pensons que nous avons mal compris ses intentions et il est important que nous les dénoncions aujourd'hui. Faire descendre l'autorité des paliers supérieurs vers les paliers inférieurs, cela veut dire faire prendre les décisions le plus près possible de l'endroit où les problèmes se produisent.

En agissant ainsi avec le projet de loi C–58, ce n'est pas ce que fait le gouvernement. Ce que fait le gouvernement c'est tout

simplement d'exclure la GRC du champ de juridiction du Conseil du Trésor. Il exclut la GRC de ce champ de juridiction pour lui permettre d'agir en catimini, de relever d'un seul homme et de lui permettre éventuellement d'agir sans transparence et de façon inacceptable pour les contribuables.

Encore une fois, nous pensons que le gouvernement doit revenir sur ses positions, appliquer l'esprit même de ce renouveau de la fonction publique, Fonction publique 2000, désormais célèbre, mais qu'il n'élève pas beaucoup et pour laquelle le gouvernement n'a pas eu beaucoup d'égards jusqu'à maintenant. On sent que ce dossier est mis sur la tablette la plus haute possible, j'imagine, et que le gouvernement ne semble pas pressé à donner suite à ses intentions électorales sur ce sujet.

• (1215)

Monsieur le Président, je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et je suis prêt à répondre à des questions, s'il y en a.

Le vice–président: Questions ou commentaires? Normalement, c'est maintenant le tour d'un député d'un autre parti, mais comme il n'y a personne des autres partis qui veut se lever, j'accorde donc la parole au député du même parti, le député de Berthier—Montcalm.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, en tout premier lieu, j'aimerais féliciter mon collège et confrère du Bloc québécois du comté de Joliette parce que je pense qu'il a très bien saisi la portée de ce projet de loi. Compte tenu qu'il est critique du renouveau de la fonction publique, c'est drôlement important qu'au moins une personne dans cette Chambre prenne la défense justement de ces fonctionnaires, des personnes qui sont à la disposition du système. Directement, les gens de la GRC sont très touchés par le fonctionnement ou le non fonctionnement de cette Chambre.

Immédiatement, je dois dire que si on semble vouloir prendre la défense de la GRC, nous, les membres du Bloc québécois, aurions de bons motifs pour laisser aller un projet de loi qui met ou qui peinture dans un coin les gens de la GRC, qui en font une classe à part, parce que vous nous avez sûrement entendu parler devant cette Chambre des éléments entourant la GRC dans les années 1970. On sait que les souverainistes, les indépendantistes, ce ne sont pas les grands amis du système, ce ne sont pas les grands amis de la GRC, mais je pense qu'à titre d'opposition officielle, on doit se lever face à un projet de loi semblable pour le dénoncer. C'est ce que je vais faire aujourd'hui en dénonçant ce projet de loi C–58.

Le premier réflexe qu'on peut avoir en étudiant un projet de loi semblable, c'est que l'on dise: C'est un projet de loi inoffensif. Il n'a pas beaucoup d'articles. Ça n'a pas l'air à être trop lourd de conséquences au niveau de la juridiction. Cependant, je pense qu'il faut se poser la question suivante: Pourquoi C–58, en ce mois de novembre, fait de la GRC une classe à part? Parce que c'est de même qu'il faut le dire, C–58 fait des gens de la GRC une classe à part.

Surtout lorsqu'on regarde ça puis que ça touche un petit peu à toutes les relations de travail, on se demande pourquoi la Cour fédérale d'appel a décidé quelque chose. La Cour fédérale d'appel, avec les lois qui s'appliquaient au moment où elle s'est penchée sur la question, a rendu un jugement très équitable, un jugement très bien documenté au niveau juridique, si bien que le gouvernement fédéral,—j'en parlerai un petit peu plus tard tantôt—le gouvernement libéral a décidé de ne pas en appeler.

Pourquoi C–58? Je pense que mon collègue l'a dit plus tôt, c'est l'affaire Gingras qui a fait déclencher la nécessité pour le gouvernement libéral de légiférer dans ce domaine. Je pense que pour le bénéfice des gens qui ne sont pas trop au courant de l'affaire Gingras, il serait utile, pour comprendre toute la dynamique de C–58, que je refasse un petit peu l'historique de cette affaire.

Vous savez que le gouvernement fédéral a instauré un programme de prime au bilinguisme dans les années 1976, et plus précisément le 15 novembre 1976. Hier, on fêtait un anniversaire, non pas seulement celui du premier mandat du Parti québécois, mais aussi un anniversaire au niveau de la prime au bilinguisme. Ce programme était pour les employés qui étaient embauchés par le Conseil du Trésor, c'est–à–dire par le gouvernement du Canada, et qui occupaient un poste reconnu bilingue, reconnu comme tel, un poste qui exigeait l'utilisation des deux langues officielles. Cette prime–là était de 800 $ par année.

Je ne veux pas revenir sur l'objectif à ce moment–ci, mais c'était pour accroître le bilinguisme et c'était un moyen incitatif pour les fonctionnaires d'apprendre la deuxième langue officielle pour servir la population du Canada et surtout celle du Québec.

• (1220)

M. Gingras, lui, était membre de la GRC depuis 1962. D'ailleurs, il a été membre de la GRC jusqu'en 1984. Mais entre 1976, année de l'entrée en vigueur de ce programme de bilinguisme, et 1984, année où il a quitté la GRC, bien qu'il occupait un poste reconnu bilingue qui exigeait que le titulaire soit bilingue, on ne lui a jamais accordé la prime au bilinguisme de 800 $, alors que tous les autres fonctionnaires fédéraux travaillant sur la Colline parlementaire ou ailleurs recevaient cette prime au bilinguisme.

Naturellement, conformément aux règles régissant la GRC, M. Gingras a porté le tout à la révision de ses supérieurs. Insatisfait des décisions de ses supérieurs, M. Gingras a porté le tout devant la Cour fédérale. La cause s'est même rendue à la Cour fédérale d'appel, laquelle a rendu un jugement le 10 mars 1994, statuant très clairement que M. Gingras et tous les membres de la GRC avaient droit à cette prime.

Bien que je ne veuille pas lire de grandes parties de la décision du jugement de la Cour fédérale d'appel, si on regarde plus précisément la *ratio decidendi* de ce jugement, on y voit que tous les membres de la GRC font partie de la fonction publique, qu'ils doivent se soumettre aux règles adoptées par le Conseil du Trésor et qu'ils ont droit aux primes de bilinguisme s'ils occupent un poste reconnu bilingue et exigeant le bilinguisme.

Avec un tel jugement, force nous est donc de conclure que le projet de loi C–58 vise à renverser la décision de la Cour fédérale d'appel, purement et simplement.

Je reviens à ma réflexion du début: S'agit–il d'un projet de loi inoffensif? Je ne pense pas. Je pense qu'il s'agit d'un projet de loi sournois et dangereux pour une société où on dit que les droits à l'égalité et les droits d'association sont reconnus. Et je reprends ces deux termes–là.

Pourquoi ai–je dit que c'est un projet de loi sournois? Parce que le gouvernement, suite au dépôt de ce jugement au mois de mars 1994, a dit, par la bouche de son ministre, qu'il évaluait le tout pour voir s'il était possible pour lui d'en appeler. Il voulait

analyser les conséquences de ce jugement. Cependant, le gouvernement a annoncé, en mai 1994, qu'il n'avait pas l'intention d'en appeler de la décision de la Cour suprême et que, par conséquent, il allait payer la prime aux membres de la GRC, y compris les primes pour une partie des années au cours desquelles le gouvernement avait illégalement refusé de la payer aux membres de la GRC.

C'est vrai, le gouvernement libéral n'a pas été en appel de cette décision. Cependant, ce qu'il ne fait pas ouvertement en appelant de cette décision et en allant contester ces éléments à la Cour suprême du Canda, il le fait indirectement, pour en arriver à peu près au même résultat, en adoptant ou en voulant faire adopter par cette Chambre le projet de loi C–58. Donc, c'est sournois parce qu'on ne le fait pas directement. On laisse croire qu'on va vivre avec la décision de la Cour fédérale d'appel, mais pas en catimini, parce qu'il faut en débattre dans cette Chambre, et on rédige le projet de loi C–58 dont on parle aujourd'hui.

Je dis que c'est sournois parce que même les principaux intéressés, les gens de la GRC, savez–vous qui les a informés du projet de loi C–58? Ce sont les membres de l'opposition officielle, quand ils ont voulu savoir ce que les employés de la GRC pensaient de ce projet loi. Ils n'étaient même pas au courant. Donc, sur le plan de la consultation interne, c'est à se demander comment on a procédé quand on a rédigé ce projet de loi. C'est pour cela que je dis que c'est sournois. Ce n'est pas un projet de loi clair qu'on a présenté au vu et au su de tout le monde. On l'a rédigé et on tente de le passer assez rapidement en Chambre. Je ne pense pas que plusieurs députés libéraux viendront en débattre. On essaie de procéder assez rapidement. Mais, finalement, il y aura des conséquences extrêmement importantes.

Je dis également que c'est un projet de loi dangereux pour une société qui se dit respectueuse des droits d'association et des droits à l'égalité.

• (1225)

En présentant un tel projet de loi qui vient contrecarrer le jugement de la Cour fédérale d'appel, ce n'est pas nécessairement une question de bilinguisme qu'on règle dans ce projet de loi, mais on veut bâtir beaucoup d'autres choses, et ce sont ces autres choses qui peuvent être très dangereuses pour les gens de la GRC. Il faut comprendre qu'en analysant le jugement de la Cour fédérale d'appel, il touche beaucoup d'autres points très importants dont, entre autres, toute la partie où les juges disent de façon unanime que les gens de la GRC sont et doivent être considérés comme des employés du Conseil du Trésor. À ce titre, toutes les autres règles du Conseil du Trésor devraient, en conformité du jugement de la Cour fédérale d'appel, s'appliquer à la GRC et à ses agents de la paix. Ces règles touchent notamment l'équité en matière d'emploi, l'application de la Loi sur les langues officielles et les règles en matière de conditions de travail, à l'exception, naturellement, parce que c'est une exception, du droit à former le syndicat.

Une fois qu'on a eu le jugement de la Cour fédérale d'appel, on entendait dire que les grands mandarins de la GRC étaient très dérangés par les implications légales de cette décision. Donc, cela m'amène à une autre question: Mais cette décision touche qui? Et pourquoi cela dérange–t–il tant les gens, les grands mandarins de la GRC qui semblent tout décider dans cet organisme?

Selon les vérifications effectuées hier, l'affaire Gingras affecte environ 17 500 membres de la GRC. Lorsqu'on fait la ventilation de ces 17 500 membres, on voit qu'il y a environ 15 500 membres réguliers et gendarmes spéciaux et environ 2 000 membres civils. C'est la partie des membres travaillant à la GRC qui étaient affectés par la décision Gingras. À cela, on peut ajouter environ 3 500 membres de la fonction publique, mais ils ne sont pas touchés ni par le projet de loi C–58, ni par l'affaire Gingras parce que ces personnes étaient déjà considérées comme des membres de la fonction publique.

Immédiatement, on doit voir qu'il y avait une injustice, et on doit comprendre le ratio du jugement de la Cour fédérale d'appel, parce qu'il s'agissait d'une situation où des gens travaillaient dans la même boîte, pour le même employeur, et certains avaient des conditions différentes des autres, l'on ne considérait pas tout le monde sur le même pied d'égalité ou quoi que ce soit, cela ne tenait pas debout et c'est pour cela que le jugement de la Cour fédérale d'appel est venu mettre les gens sur le droit chemin. Cependant, insatisfait de cela, le gouvernement dépose un projet de loi qui va venir faire le contraire de ce que les juges de la Cour fédérale disaient, c'est–à–dire le projet de loi C–58.

Comme je le disais tout à l'heure et comme mes collègues l'ont dit, finalement, l'objectif premier du projet de loi C–58 vise à soustraire les gens de la GRC de la fonction publique, qui seraient assujettis au contrôle du Conseil du Trésor, conformément à tout le mécanisme qui existe dans l'appareil fédéral. Avec le projet de loi tel que rédigé, la GRC ne serait assujettie aux lois sur la fonction publique que si elle y est expressément mentionnée.

La règle de base selon le projet de loi, s'il est adopté tel quel, c'est que les politiques du Conseil du Trésor ne s'appliquent plus. Découlant du jugement, elles s'appliquaient, mais suite au projet de loi C–58, elles ne s'appliquent plus, sauf si la Direction de la GRC décide de suivre une politique du Conseil du Trésor. Donc, on remet entre les mains des mandarins, qui étaient inquiets des implications de la décision de la Cour fédérale d'appel, on remet entre les mains de ces mêmes mandarins la possibilité de suivre les mêmes règles du Conseil du Trésor.

Il y a longtemps que j'ai perdu ma naïveté, depuis mon élection, et je sais fort bien que jamais ils ne vont l'appliquer, étant donné que ce sont eux qui ont fait pression pour la rédaction du projet de loi C–58. Donc, c'est un peu sournois comme projet de loi également à ce niveau–là.

Être membre de la GRC, je me révolterais un peu. Je ne sais pas ce qu'ils vont décider de faire, mais je m'arrangerais pour qu'ils sachent que je ne suis pas heureux. Je vais vous donner des exemples. Au niveau de l'équité en matière d'emploi, depuis décembre 1992, la Loi sur la gestion des finances publiques confère un programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique, créé par le Conseil du Trésor au milieu des années 1980. On a connu son fondement vraiment juridique vers décembre 1992.

• (1230)

Tous les ministères et organismes, dont le Conseil du Trésor et l'employeur, c'est–à–dire la fonction publique, sont assujettis à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, parce qu'ils font partie de la fonction publique. Jusqu'à tout récemment, le commissaire de la GRC avait décidé que celle–ci n'était pas assujettie aux politiques du Conseil du Trésor, en dépit du fait que la GRC est inscrite

à la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Par contre, il faut mentionner que le statut de la GRC diffère de celui du reste de la fonction publique à certains égards, ce qui a permis au commissaire de prétendre que la politique sur les primes de bilinguisme ne s'appliquait pas. Il a été contredit par le jugement de la Cour fédérale d'appel. La décision de la Cour fédérale d'appel du 10 mars 1994, dans l'affaire Gingras, met fin à cette prétention. «Désormais», disait la cour d'une seule voix, «la GRC fait partie de la fonction publique.» Depuis mars 1994, la GRC était donc obligée d'appliquer les politiques du Conseil du Trésor à l'ensemble de ses membres touchés par la décision, soit 17 500 personnes.

Le projet de loi C–58 veut mettre fin à ce processus d'équité. Remarquons que les fonctionnaires de la GRC, dont je parlais tout à l'heure dans la troisième catégorie, environ 3 500 personnes, ont toujours été pleinement assujettis au Conseil du Trésor en matière d'équité et de bilinguisme, car ils sont recrutés par la Commission de la fonction publique.

Donc, vous voyez, monsieur le Président, en vertu du projet de loi C–58, on fait vraiment des gens de la GRC, ceux qui travaillent à titre d'agents de la paix et à titre d'agents spéciaux, une classe à part au niveau de ce même organisme de la GRC, comparativement aux secrétaires, commis, concierges, etc. On les met dans une catégorie vraiment à part.

C'est exactement la même chose avec la politique sur les langues officielles. La GRC, cet organisme, tout dépendant de la volonté du grand manitou, qui est le commissaire de la GRC, pourra appliquer ou non les règles en matière de langue officielle. Il est extrêmement dangereux de remettre ce pouvoir entre les mains d'une seule et même personne.

Au niveau des relations de travail et de la syndicalisation, je pense que mon collègue de Joliette a amplement discuté de cette partie et, compte tenu que je parle tout juste après lui, je ne recommencerai pas l'argumentation qu'il a faite au niveau de la syndicalisation, si ce n'est que de vous dire que le projet de loi C–58 vient reconfirmer d'une façon très éclatante que les gens de la GRC qui pensaient peut–être, à un moment donné, avoir une fraternité ou se syndicaliser, peuvent oublier ça à tout jamais.

S'il y avait possibilité d'interprétation avant, maintenant c'est très clair. Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a déjà eu des demandes de faites au niveau de la GRC pour tenter de se syndicaliser. Il y a encore des choses de pendantes, mais le projet de loi C–58 met vraiment un terme très clair à cet égard. Il est impossible, suite à l'adoption du projet de loi C–58, de se syndicaliser.

En résumé, compte tenu qu'il me reste environ une minute, une minute et demie, ce qui est le plus dangereux dans le projet de loi C–58, c'est qu'on veut remettre a peu près tout entre les mains du commissaire à la GRC. Monsieur le Président, je pense que vous pourrez comprendre, parce que vous êtes sensibilisé à ces éléments. Si on regarde ce qui se passe au niveau du Centre de la sécurité des télécommunications, au niveau du Service canadien du renseignement de sécurité, qui eux, sont véritablement considérés par le gouvernement d'Ottawa comme étant des employeurs distincts, on va faire exactement la même chose, indirectement, avec les gens de la GRC, mais on ne le dit pas clairement, comme on l'a dit dans les deux premiers cas.

Indirectement, le commissaire à la GRC va presque avoir le droit de vie ou de mort sur certaines décisions d'application de certaines règles dans la GRC et ça, c'est véritablement très dangereux dans un pays qui se dit très démocratique et très ouvert au droit d'association et au droit sur les langues officielles et tout cela.

Donc, c'est un projet de loi qui centralise beaucoup de juridiction sur une seule personne et c'est très néfaste. Vous comprendrez qu'en raison de tous ces arguments, je ferai comme tous les autres députés du Bloc québécois, je voterai contre le projet de loi C–58 pour les motifs ci–avant exposés.

• (1235)

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

Le vice–président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice–président: Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le whip en chef de l'opposition officielle m'a demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote sur la motion est reporté à lundi, à 17 h 30, alors que la sonnerie se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à reporter le vote à mardi, 17 h 30, plutôt qu'à lundi, 17 h 30.

Le vice–président: La Chambre consent–elle à l'unanimité à accepter la proposition?

Des voix: D'accord.

* * *

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 24 octobre.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur la motion du ministre du Développement des ressources humaines, dont voici le texte:

> Que la Chambre prenne note des progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement, ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens au sujet de cette réforme.

Le document de travail sur l'amélioration du régime de sécurité sociale au Canada, que le ministre à déposé à la Chambre, il y a quelques semaines, est à mon avis un document courageux qui arrive à point nommé. Comme pour toutes les initiatives qui demandent du courage, il risque de susciter la controverse, si l'on en déforme le contenu. Il est certain que depuis sa publication, ce document de travail a fait l'objet de beaucoup de critiques et d'interprétations inexactes.

Cela ne me surprend pas. En fait, je serais déçu si cette controverse n'existait pas. Je serais très surpris, assurément, s'il n'y avait pas une certaine déformation des faits. Dans notre régime de gouvernement, il est naturel que pour chaque point de vue, il existe un autre point de vue exactement contraire. De la façon dont les choses se font à la Chambre, il est naturel que ceux qui choisissent d'adopter un point de vue contraire ne soient parfois nullement gênés par les faits. Ces gens-là ont tendance à essayer de faire peur au monde et à inventer toutes sortes de scénarios apocalyptiques—«Le gouvernement aurait-il vraiment l'intention de faire ceci, ou cela?»

• (1240)

Je ne suis surpris ni par la déformation des faits. Je n'ai pas peur de la controverse. Le ministre et le gouvernement souhaitent susciter une discussion approfondie. Toutefois, pour cela, il faut discuter des faits réels.

Ce qui me plaît dans ce document, c'est qu'il soulève une série de questions—«Voulez-vous de ceci ou de cela?» Le comité permanent parcourt actuellement le pays pour consulter les Canadiens et inviter ceux qui ne peuvent comparaître devant lui, notamment à cause de l'éloignement ou du manque de temps, à faire parvenir leurs opinions au comité ou aux parlementaires qui les représentent, mais de préférence au comité. Nous savons tous au Canada que des modifications seront apportées au système de sécurité sociale. Des modifications s'imposent.

L'une des raisons, c'est que le système actuel a été mis en place il y a bien longtemps et que, depuis, de nouvelles exigences, de nouvelles réalités sont apparues. Une autre raison pour laquelle des modifications sont nécessaires, c'est que, peu importe la façon dont les règles sont écrites, il y a toujours un risque d'abus. Comme tous les parlementaires, je pourrais citer bien des exemples d'abus dans un des programmes qui composent notre filet de sécurité sociale.

De tels abus ne doivent pourtant pas servir d'argument pour jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous avons un bon régime d'assurance-chômage qui nous a bien servis. Y a-t-il eu des abus? Le député d'Elk Island en invoquerait probablement certains pour mener l'attaque contre le régime. Oui, il jetterait volontiers le bébé avec l'eau du bain. Si l'on en juge par ses réactions à la Chambre en ce moment, on peut croire qu'il serait prêt à éliminer complètement ce régime. Eh bien, ce n'est pas mon cas. Là-dessus, nous sommes en désaccord, car je ne suis pas de son avis.

Je sais qu'il y a eu abus à l'égard du régime d'assurance-chômage, je peux en citer des centaines d'exemples s'il le faut. Ce régime est pourtant basé sur un principe qui est toujours valide, selon lequel des gens qui ont perdu leur emploi ont besoin d'une aide financière avant de trouver un autre emploi. Voilà le principe qui est à la base du régime d'assurance-chômage. Il ne faut jamais l'oublier. Il faut aussi penser aux abus. C'est entre autres ce qui justifie le document dont nous sommes actuellement saisis.

Je pourrais parler d'autres programmes qui composent notre filet de sécurité sociale, car ils donnent tous lieu à des abus. Toutefois, chaque programme repose sur un principe fondamental. Par exemple: Est-ce que des personnes âgées ont besoin d'un supplément de revenu? Oui, il y en a. Je pourrais dresser une liste de plusieurs milliers de personnes âgées qui en ont besoin.

Comme mon collègue de Gander—Grand Falls le disait il y a quelques jours, le Programme de la sécurité de la vieillesse devait-il venir en aide à des gens qui reçoivent déjà plusieurs millions de dollars chaque année? Non. L'intention a-t-elle jamais été que ces 2 340 millionnaires de notre pays puissent retirer de l'assurance-chômage et payer ainsi moins d'impôt? Non. Mais c'est ce qui arrive. Que peut-on y faire?

• (1245)

Il y a deux solutions possibles, en théorie, je suppose. Le meilleur moyen de s'assurer qu'aucune de ces 2 340 personnes ne retire plus jamais d'assurance-chômage, c'est de supprimer tout bonnement le régime. Si l'on supprime le régime, aucune d'entre elles ne pourra plus y avoir recours puisqu'il n'existera plus. Mais qu'aura-t-on fait par la même occasion? On aura oublié la prémisse fondamentale du programme, la raison d'être de celui-ci, soit aider les gens qui sont vraiment dans le besoin à passer d'un emploi à un autre.

N'oublions donc pas la véritable raison d'être de l'assurance-chômage, de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-maladie, des transferts de paiement au titre de l'enseignement postsecondaire.

Cela va susciter et suscite déjà un très vaste débat. Nous en avons vu un aspect hier, à l'extérieur de la Chambre des communes, devant le Parlement, lorsque des milliers d'étudiants d'université sont venus manifester sur la colline. Je me réjouis pour

ma part qu'ils soient venus, car cela fait partie du débat qui doit se poursuivre. Il faut que ce soit un débat éclairé. La presse véhicule beaucoup d'information, de désinformation et de nouvelles alarmistes. Car, quoi qu'on s'efforce de faire en tant que décideur public ou en tant que gouvernement, le réflexe «pas dans ma cour» entre immédiatement en jeu.

Voici comment tout Canadien, tout contribuable en fait, répondra aux questions suivantes: Voulez–vous qu'on améliore les routes? Oui. Voulez–vous payer pour leur réfection? Non. Telle est la nature de la politique dans toutes les démocraties du monde. Voulez–vous que cela change? Oui. Même si cela doit vous coûter quelque chose? Non. «Pas dans ma cour». Je vous en prie, mesdames et messieurs les politiciens, faites quelque chose, mais pas dans ma cour, pas à mes dépens.

Ma foi, l'établissement du budget gouvernemental est un jeu à somme nulle: dès qu'on dépense un montant quelque part, il faut le récupérer ailleurs.

Voici donc ce que j'ai à dire aux étudiants d'université, aux prestataires de l'assurance–chômage et de la Sécurité de la vieillesse et aux bénéficiaires de l'assurance–maladie, y compris à ceux de ma circonscription: Si vous voulez que cela change, vous allez devoir accepter le fait que tout changement aura, à vos yeux, de bons comme de moins bons côtés, car chacun voit les choses de son propre point de vue.

Si vous êtes pour le statu quo, autant déchirer ce petit livre vert et laisser se continuer les abus, laisser les millionnaires toucher des prestations d'assurance–chômage. Mais ce serait impensable. Or, donc, le gouvernement que j'appuie a choisi l'autre option. Si des changements s'imposent, fort bien, mais avant de les apporter, voyons quels changements vous avez à l'esprit.

Voilà pourquoi nous tenons de vastes consultations auprès des Canadiens. Je suis encouragé par le courrier que je reçois et les observations qu'on me fait spontanément dans les aéroports et ailleurs lorsque je me déplace au Canada. Je suis très encouragé. Mais n'allez pas croire pour un instant que tout le monde va laisser ce dialogue se poursuivre sans entrave.

• (1250)

Si, par exemple, le gouvernement envisage de changer la formule de financement de diverses organisations d'un bout à l'autre du pays, les employés rémunérés de ces organisations s'empresseront de se dire: «Quel impact cela peut–il avoir sur mon emploi? Si la subvention du gouvernement est réduite ou éliminée complètement, mon emploi se trouvera–t–il menacé?»

Vous devez comprendre qu'il s'agit d'un document de travail. Personne n'a dit que nous allions faire ceci ou cela. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre du Développement des ressources humaines, a dit: «Voici certaines questions concernant ce qui pourrait être fait. Vous, les Canadiens, qu'en pensez–vous?»

Revenons–en aux organisations dont je parlais tout à l'heure. L'employé qui occupe un poste au sein d'une de ces organisations financées par une subvention de l'État se dit: «N'est–il pas possible que, si on change le système, l'organisation reçoive moins de fonds? Par conséquent, j'ai peut–être des raisons de craindre pour mon bien–être, mon gagne–pain, mon salaire, mon emploi.» Il ne faut pas être un génie pour deviner que la prochaine chose à laquelle cette personne pensera sera: «Comment puis–je empêcher cela? Je pourrais organiser une grande manifestation ou une campagne de lettres.»

Et pourquoi la personne dans cet exemple a–t–elle eu cette réaction? Est–ce parce qu'elle ne croit pas que des changements s'imposent? Non. C'est à cause du réflexe «pas dans ma cour». «Ne faites rien qui puisse avoir des conséquences néfastes sur moi. Peu importe si vos intentions sont bonnes et si ces changements sont avantageux pour le pays, ne faites rien qui puisse m'enlever quelques dollars.»

Alors, y a–t–il de la controverse? Oui, beaucoup de controverse. Y en aura–t–il encore? Oui, j'espère qu'il y en aura encore beaucoup. Au bout du compte, vous verrez que notre gouvernement présentera une réforme de la sécurité sociale qui reflétera les préoccupations des Canadiens d'un océan à l'autre. Est–ce que tous les Canadiens seront satisfaits? J'en doute fort. Toutefois, je crois sincèrement que la plupart des Canadiens seront satisfaits s'ils se donnent la peine de participer au processus de consultation, s'ils font la sourde oreille aux propos alarmistes que tiennent certaines personnes, s'ils lisent le document et y répondent eux–mêmes.

J'ai certaines réserves à l'égard du processus et j'espère que, en disant cela, je ne tiens pas le genre de propos alarmistes que je viens tout juste de condamner. À mon avis, ce document renferme une série de questions. Cependant, il faudrait être sourd, muet, aveugle et je ne sais quoi d'autre pour ne pas se rendre compte des orientations implicites contenues dans ce document.

L'une d'entre elles concerne les frais de scolarité dans les universités. Le gouvernement n'a pas dit que sa décision était prise, mais il a certainement montré clairement qu'il se demande si ce n'est pas là la voie à suivre. Ainsi, sa décision dépendra de ce que les Canadiens auront à dire au sujet de cette question au cours des prochaines semaines.

Le gouvernement s'est également posé des questions tout haut au sujet des travailleurs saisonniers et des travailleurs qui n'ont pas souvent l'occasion de toucher des prestations d'assurance–chômage. J'ai une opinion très arrêtée sur la question.

• (1255)

Prenons l'exemple de deux frères ou de deux soeurs qui font le même travail. Ils sont tous deux charpentiers et construisent le même immeuble à bureaux à Toronto ou à St. John's. Ils travaillent tous deux 18 ou 19 semaines et les deux se font mettre à pied. L'assurance–chômage dit au premier: «Vous n'avez pas réclamé d'assurance–chômage depuis six ou huit ans, vous avez travaillé

à Cold Lake, en Alberta, pendant six ans puis vous êtes directement passé à votre dernier emploi. Vous aurez donc droit à un certain taux de prestation pendant que vous cherchez un nouvel emploi.» Cependant, on dit au deuxième: «Avant votre dernier emploi, vous êtes resté sans travail pendant deux ou trois mois sans que ce soit de votre faute, pas parce que vous êtes paresseux, mais parce que vous ne pouviez pas trouver d'emploi. Vous obtiendrez des prestations inférieures à celles de votre frère.»

Oublions l'idéologie des libéraux, celle des réformistes et celle des bloquistes et parlons d'équité. Parlons de justice élémentaire et de sens commun. Ces deux frères qui, pendant le même nombre de semaines, ont fait le même travail au même salaire recevront des prestations différentes. Qui pourra acheter davantage de nourriture? Parce que c'est là la question.

N'oublions pas que le régime d'assurance–chômage a été mis sur pied d'abord et avant tout pour dépanner les travailleurs entre deux emplois. Si nous disons à un travailleur qui, sans que ce soit de sa faute, éprouve de la difficulté à trouver un travail que nous allons lui donner moins d'argent pour acheter son épicerie jusqu'à ce qu'il trouve un nouveau travail, il n'est pas question d'idéologie politique, mais de justice élémentaire. Et une mesure en ce sens serait parfaitement injuste. C'est ce que me disent les électeurs de ma circonscription et je suis convaincu que d'autres députés entendent la même chose.

Si le but est de réduire le déficit ou de contraindre le régime d'assurance–chômage à vivre selon ses moyens, il y a d'autres façons de s'y prendre. L'injustice n'est pas une solution. Plutôt que de calculer les prestations selon des taux différents, égalisons. Nous aurons peut–être à verser un peu moins à certains et un peu plus à d'autres. Nous ne parlons pas de dollars et de cents. Nous ne parlons pas de coût global. Nous parlons d'autre chose. Nous parlons de la question de savoir si nous, parlementaires, croyons en un système juste. Je peux affirmer ici que je crois en la justice et que je m'opposerai à toute proposition visant à traiter les Canadiens injustement.

J'ai donné rapidement un exemple du genre de choses que je surveille et je suis vigilant. Au cas ou certains députés qui viennent d'arriver n'auraient pas compris mes exemples, je leur rappelle, et je rappelle à tous ceux qui suivent le débat à la télévision, que le ministre du Développement des ressources humaines a présenté une motion où il demande à la Chambre de prendre note des progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens sur cette réforme.

J'ai axé mon intervention sur le dernier élément de la motion parce que je crois que le succès ou l'échec de la réforme sera en grande partie fonction de la possibilité que nous donnerons aux Canadiens d'expliquer leurs vues sur les propositions et de répondre aux questions qui seront posées, et de l'importance que nous accorderons à leurs opinions.

• (1300)

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'aime toujours beaucoup ces interventions du député de Burin—Saint–Georges. Je ne voudrais pas lui manquer de respect, mais il me rappelle un ami qui parlait avec une faconde inépuisable. Comme je lui en faisais un jour la remarque, il m'a répondu: «Je suis mathématicien, et j'applique les lois de la statistique. Selon la loi des moyennes, si je parle assez longtemps et assez rapidement, je vais tôt ou tard dire quelque chose d'important.» Je ne veux pas rabaisser le député, c'est bien entendu, mais son discours, même s'il comportait bien des mots, n'était pas particulièrement riche en idées solides.

À un moment, lorsqu'il parlait d'assurance–chômage, j'ai eu envie non pas de l'interrompre, mais de faire une remarque. J'ai dit de l'assurance–chômage qu'elle était exactement ce que son nom indique. Elle nous garantit du chômage. C'est ce qu'on a constaté, et je pourrais donner bien des exemples, mais ce n'est pas mon propos aujourd'hui.

La différence fondamentale entre la conception libérale des programmes sociaux et celle des réformistes, qui préconisent une plus grande autonomie de l'individu, c'est que les libéraux pensent que si le gouvernement n'intervient pas, rien ne se fera. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'assurance–chômage et de nombreux autres programmes de sécurité sociale. Ils pensent que le gouvernement doit être présent. Nous croyons quant à nous que c'est une fonction que doivent remplir les citoyens, les contribuables.

Je me suis fait une réflexion pendant que le député parlait. J'ai suffisamment d'années derrière moi pour avoir pu constater une évolution. À une certaine époque, nous étions en excellente posture. Les emplois étaient nombreux, le chômage faible, et les vrais nécessiteux extrêmement rares. Tous leurs besoins étaient satisfaits. Nous n'avions pourtant pas ces programmes gouvernementaux.

Or, nous constatons que tous ces programmes gouvernementaux et l'énorme taux d'imposition exercent un effet déprimant sur l'économie, car le gouvernement nous soutire tout notre argent. Les taux marginaux d'imposition, nous le savons, sont supérieurs à 50 p. 100. Il reste très peu d'argent aux contribuables pour s'occuper d'eux–mêmes et venir en aide à leurs voisins.

J'établis un rapport. C'est l'intervention accrue de l'État dans ces domaines qui a aggravé sensiblement notre inefficacité, notre récession économique et les difficultés qui en résultent pour beaucoup de Canadiens.

J'aimerais que le député réplique à mon affirmation que nous divergeons d'opinions sur ce point fondamental. Pourrait–il en outre songer à admettre, du moins partiellement, que le gouvernement fait également partie du problème plutôt que de penser qu'il n'a pas fait assez pour trouver une solution?

M. Simmons: Monsieur le Président, le député d'Elk Island est un de ces courageux dont je parlais tout à l'heure. Permettez–moi de vous montrer son dernier effort en matière de courage. Après avoir prétendu que je n'avais rien dit en 20 minutes, il a

maintenant le courage d'oser me demander de dire quelque chose de substantiel en 30 secondes. Je me réjouis de ce qu'il n'ait pas essayé de m'humilier. Je suis sensible ces jours–ci, mais je le crois sur parole.

Il a tenté de démontrer la différence entre les réformistes et les libéraux, mais je vais l'exprimer plus clairement à son intention. Nous ne pensons pas que nous devrions laisser des gens mourir parce qu'ils sont pauvres.

M. Epp: Nous non plus.

M. Simmons: Je l'aurais pourtant juré.

Ces programmes répondent à un besoin. Malgré que le député soit peut–être, de son propre aveu, vieux, décrépit et ainsi de suite, il mystifie la Chambre. Il peut se rappeler l'époque où il y avait des programmes. Quand est–il né? Bien sûr que l'assurance–chômage existait quand il était jeune. Bien sûr que la sécurité sociale existait. Il ne devrait pas induire la Chambre en erreur. Ces programmes n'ont pas été institués par le gouvernement actuel ni par le gouvernement précédent. Ils sont en place depuis plusieurs décennies. Le régime d'assurance–chômage a près d'un demi–siècle.

• (1305)

M. Epp: Plus que cela.

M. Simmons: Un peu plus. Le député est mon aîné, et je ne devrais pas essayer de lui faire la leçon en public, mais je tiens à lui signaler qu'il n'a pas besoin de dire des faussetés pour prouver ce qu'il avance. Il est faux de prétendre que ces programmes sont récents. Ce n'est tout simplement pas vrai. Ces programmes étaient en place lorsqu'il était bébé.

Le vice–président: Le député de Burin—Saint–Georges a qualifié un autre député de vieux et décrépit. J'ai peut–être mal saisi, mais citait–il le député qui vient de parler en utilisant ces épithètes? Sinon, j'aimerais que le député ne décrive aucun de ses collègues comme étant vieux et décrépit.

M. Simmons: Monsieur le Président, pour faire valoir mon point de vue, j'ai eu recours à une certaine licence poétique en parlant de l'un des députés les plus virils et les plus jeunes de la Chambre.

M. Epp: Monsieur le Président, pour ce qui est des allusions à mon âge, les qualificatifs mature et sage conviendraient mieux que vieux et décrépit. En réponse à ce que vient de dire le député, je tiens à préciser que je ne suis pas vieux au point d'être né avant l'instauration de ces programmes. Je crois qu'ils sont entrés en vigueur lorsque j'étais jeune. Cependant, ils n'étaient certainement pas aussi envahissants et omniprésents qu'aujourd'hui. C'est là la différence.

Le régime d'assurance–chômage était alors fort modeste, et tout le monde travaillait. Nous avons maintenant un régime envahissant, et le taux de chômage atteint 12 ou 10 p. 100.

Ce que je voulais dire, c'est que les programmes gouvernementaux ont tellement pris d'expansion et que, partant, les impôts ont tellement augmenté que l'équilibre économique s'en trouve sérieusement ébranlé.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'ai deux points à soulever en guise de réponse. D'abord, je suis d'accord avec mon collègue, le député d'Elk Island, pour dire que le gouvernement est trop envahissant. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Ensuite, il arrive trop souvent à la Chambre que nous tombions dans ce piège–là. Il s'est senti obligé d'intervenir pour dire que mes propos étaient vides de sens. Sauf le respect que je lui dois, j'estime que le député conviendra, s'il s'arrête à y penser, que j'ai dit plusieurs choses importantes.

J'ai parlé des fondements de l'assurance–chômage et de la Sécurité de la vieillesse. Le député n'est peut–être pas d'accord là–dessus, mais il ne peut pas affirmer que mes propos étaient vides de sens. Qu'il soit d'accord ou non importe peu. Il est tombé dans le piège, et moi aussi dans une certaine mesure, qui consiste à toujours dénigrer nos adversaires.

J'ai essayé d'exposer mon point de vue de la manière la plus courtoise possible pendant mon intervention de vingt minutes sur cet aspect de la réforme sociale. J'ai lié à l'avance le succès ou l'échec de cette dernière à la mesure dans laquelle le gouvernement se mettra à l'écoute de la population.

En somme, ce que j'ai dit le plus brièvement possible et que j'aurais sans doute pu dire encore plus succinctement, c'est qu'aucune décision n'a encore été arrêtée. Je ne suis pas ici pour vous dire que c'est la meilleure chose depuis l'invention du fil à couper le beurre parce que je ne le sais pas moi–même. Nous ne devrions pas tomber dans le piège qui consiste à toujours dénigrer les autres sous prétexte qu'ils siègent en face de nous. Il arrive que je suis d'accord avec le député d'Elk Island pour dire que le gouvernement est trop envahissant. L'un des objectifs de cette réforme est justement de diminuer la taille du gouvernement.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Burin—Saint–Georges. Ses discours sont toujours très intéressants.

Il a parlé du programme d'assurance–chômage. Je reconnais qu'il est nécessaire d'apporter certains changements à ce programme pour qu'il puisse continuer. Le Parti réformiste a parlé, entre autres, de rendre ce programme plus conforme aux principes d'actuariat. Je voudrais avoir ses commentaires là–dessus.

Le député nous a parlé d'une situation qui s'était produite en rapport avec l'assurance–chômage. Je voudrais aussi porter à l'attention de la Chambre une situation qui est survenue récemment dans ma propre circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt. Un terrible feu de forêt a fait rage dans la région de Penticton pendant les vacances, c'est–à–dire au plus fort de notre saison touristique. Que Dieu bénisse toutes les personnes qui sont venues combattre ce feu de forêt et qui ont tout fait pour

qu'il ne s'étende pas davantage! Nous n'avons perdu qu'une douzaine de maisons, mais cela aurait pu être bien pire.

● (1310)

Récemment, une compagnie qui, chaque année, fait du brûlage contrôlé sur une base contractuelle dans la région de Merritt, a fait savoir aux responsables de l'assurance–chômage qu'elle avait besoin de gens pour l'aider dans son entreprise. Fait étrange, les personnes qui ont combattu le feu de forêt sont les mêmes qui, année après année, avaient participé à ce brûlage contrôlé. Cette année, l'entrepreneur n'a pas réussi à obtenir les services de ces personnes. Les responsables de l'assurance–chômage lui ont dit qu'ils avaient demandé à ces personnes de participer au brûlage contrôlé mais qu'elles avaient refusé, sous prétexte qu'elles en avaient assez de lutter contre des incendies et de travailler dans la forêt. Il était plus intéressant pour elles de continuer de recevoir de l'assurance–chômage pendant cette période. C'est un excellent exemple des abus que l'on fait du système.

Que ferait le député, que proposerait–il pour éviter une telle situation?

M. Simmons: Monsieur le Président, je vais répondre par l'affirmative à sa question sur la nécessité de rendre le régime plus conforme aux principes d'actuariat. J'y ai répondu en d'autres termes dans mon discours lorsque j'ai déclaré, si je me rappelle bien, qu'il fallait vivre selon nos moyens, et je le crois. Pour ce qui est de son exemple, je peux lui en citer plusieurs comme cela. Voici un autre exemple qui montre comment le régime d'assurance–chômage incite les gens à ne pas travailler.

Lorsque j'étais surintendant d'écoles à Terre–Neuve, je me rappelle avoir alors reçu des gens à mon bureau à un certain nombre de reprises. Ils me demandaient comment j'épelais mon titre et si j'avais un travail pour eux. Ils étaient contents lorsque je leur répondais par la négative. Ils me posaient ensuite les mêmes questions du fait que j'étais le président de l'Association de développement économique de Green Bay et le responsable du parc près de la route. Dans tous les cas, je n'avais pas d'emplois pour eux. Ils avaient ainsi présenté officiellement une demande à trois employeurs. Ils pouvaient maintenant revenir au bureau d'assurance–chômage et remplir leur formule pour dire qu'ils s'étaient mis en rapport avec trois employeurs, mais qu'ils n'avaient pas pu trouver de travail.

Je me souviens également du jour où une jeune ancienne élève que j'aimais beaucoup a refusé un emploi de secrétaire. Je savais pourquoi elle le faisait et j'ai mis les autorités compétentes au courant. Les abus du système sont attribuables, d'une part, aux fraudeurs eux–mêmes et, d'autre part, à ceux qui les aident, les employeurs qui ne les dénoncent pas.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour aborder l'examen des programmes sociaux, mais sous un angle légèrement différent qu'on a coutume de le faire.

J'aimerais m'adresser aux pages de la Chambre, et cela, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, je pense que les pages pourraient me prêter une oreille attentive. Je trouve parfois frustrant de parler à la Chambre tout en ayant l'impression qu'on ne m'écoute pas. Voilà pourquoi je veux m'adresser à ces jeunes étudiants enthousiastes et dévoués qui sont venus travailler au Parlement. Je pense qu'ils sont intelligents et qu'ils illustrent bien ce à quoi la population du Canada devrait ressembler.

Ils sont parfaitement bilingues. Ils viennent de toutes les régions du pays. Je constate que quelques–uns d'entre eux sont réunis ici dans les ailes. Ils sont attentifs. Ils sont conscients du fait que quelqu'un s'adresse à eux.

Je sais qu'ils sont intelligents parce qu'ils reconnaissent nos visages et nous connaissent par nos noms. Ils sont gentils avec moi quand je m'adresse à eux en français. Comme j'essaie d'améliorer mon français, ils parlent très lentement pour que je puisse les comprendre. Je m'adresse à eux parce que nous entreprenons un examen des programmes sociaux dont les effets se feront sentir beaucoup plus fortement sur eux que sur n'importe qui d'autre à la Chambre.

En effet, je serai mort et enterré quand les effets de l'examen des programmes sociaux se feront vraiment sentir. C'est donc aux pages et rien qu'à eux que je m'adresse. Quant aux autres personnes qui se trouvent à la Chambre, si elles préfèrent se boucher les oreilles, lire leurs papiers ou faire quoi que ce soit d'autre, grand bien leur fasse. Je ne leur en voudrai pas pour autant. Je ne pense pas que les pages vont me chahuter, eux. Voilà peut–être un autre avantage que l'on peut avoir à s'adresser aux pages.

● (1315)

Pourquoi procède–t–on à un examen des programmes sociaux au Canada en ce moment? Au cours de la campagne électorale, bon nombre de gens ont couru après moi pour connaître mes idées au sujet de l'examen des programmes sociaux. Je leur ai exposées sans ambages. Et je n'ai pas trouvé que l'examen des programmes sociaux a occupé une très grande place dans les programmes de mes adversaires.

Juste un peu avant les élections, j'ai lu dans le magazine *Maclean's* un article très intéressant où il était question des compressions à venir dans le domaine des programmes sociaux. On y décrivait le processus d'examen des programmes sociaux, quel que soit le parti qui prendrait le pouvoir. On y disait qu'un examen des programmes sociaux aurait lieu, peu importe si les gens au pouvoir étaient les néo–démocrates, les conservateurs, les réformistes, les libéraux, ou même des communistes d'un pays étranger.

J'ai pensé: il n'est pas possible que certains des partis qui ont mené cette campagne procèdent à un examen important des programmes sociaux. J'ai lu attentivement le programme électoral des libéraux et me suis dit qu'il était impossible qu'ils effectuent cet examen. Mais voilà qu'ils procèdent aujourd'hui à un examen majeur des programmes sociaux.

Alors, je me suis dit: Pourquoi procédons–nous à cet examen? Bien sûr, la réponse est évidente: à cause de la dette nationale, qui nous empêche de maintenir les programmes sociaux au niveau actuel. Comme on le dit dans l'article, peu importe qui formerait le gouvernement, cet examen aurait lieu.

J'ai du mal à saisir l'ampleur de la dette. J'en ai entendu parler toute ma vie. Je suis un fanatique des voitures, et je suis fier de le dire. J'adore les vieilles voitures et j'en collectionne. J'ai enfin trouvé un moyen d'expliquer à des élèves du secondaire l'am-

pleur de la dette. Voici ce qu'elle représente, et je m'adresse encore une fois aux pages.

Chacun de vous, les jeunes qui sont à la Chambre aujourd'hui, doit au gouvernement fédéral une Camaro flambant neuve, mais sans toutes les options. Elle a des pneus ordinaires, et non radiaux. Elle a une transmission automatique. Elle n'a pas de glaces électriques, uniquement manuelles. Elle a cependant le chauffage et un bon moteur. Elle peut vous amener tous les jours de chez vous ou de l'université aux édifices du Parlement. Elle est flambant neuve. Voilà ce que vous devez au gouvernement fédéral.

Savez–vous ce que m'ont dit les élèves du secondaire? «Grant, où est ma Camaro»?

Si le mandat du gouvernement fédéral se déroule comme prévu et si le gouvernement tient ses promesses, je dis aux pages qu'ils vont lui devoir une Camaro Z–28. Et avec jantes en alliage et chaîne stéréo. Pas de lecteur de disque–compact—nous n'en sommes pas encore là. Mais un moteur puissant. Un moteur de 300 chevaux, avec puissance d'accélération de 0 à 60 km à l'heure en 5,4 secondes. Des glaces électriques. Une belle garniture intérieure. Bref, pas du tout le modèle courant. C'est leur dette au gouvernement fédéral.

Quand je leur ai dit ça, les élèves du secondaire étaient furieux. Ils veulent tous une Camaro Z–28. C'est une très belle voiture, le rêve de chaque jeune. Ils m'ont dit: Où est ma Camaro Z–28?

La réponse, votre Camaro Z–28, vous devrez la payer et elle est entre les mains du gouvernement fédéral. Chaque personne au Canada, chaque nouveau–né, chaque grand–parent, chaque député, chaque sénateur, doivent l'équivalent d'une Camaro au gouvernement. Voilà pourquoi nous sommes en train de revoir les programmes sociaux.

Les intérêts que nous payons sur la dette couvrent seulement l'emprunt annuel. Vous parlez d'un héritage pour nos jeunes pages! C'est le legs de ma génération. Si vous réfléchissez bien, nombre d'entre vous nous direz: «Merci beaucoup pour la dette, nous nous serions passés de ce legs.»

• (1320)

Garderont–ils un bon souvenir de leur passage au Parlement? Se diront–ils: «J'ai beaucoup appris, j'étais étudiant à l'université et j'étais en même temps présent et partie de l'histoire du Parlement»? Je crois que oui. Sentiront–ils qu'ils font partie de l'histoire du Canada? Nous avons un nouveau Parlement. La présence de nombreux nouveaux députés de l'arrière–ban, qui ne sont pas liés aux anciennes pratiques gouvernementales et dont beaucoup, de quelque parti qu'ils soient, ont des idées brillantes, est pour nous l'occasion de faire valoir de nouvelles idées, de réformer le mode de fonctionnement du gouvernement. Ces bleus sont au courant du mécontentement du public. Ils se sont rendus chez les gens et les ont écoutés parler des problèmes. Or, je constate un lent retour aux vieilles méthodes de l'ancien gouvernement.

J'ai eu l'occasion de parler avec des membres du Comité du développement des ressources humaines au sujet des consultations qu'il a entreprises. J'approuve entièrement le processus de consultation. Les Canadiens doivent savoir ce que fait le gouvernement, ils doivent avoir leur mot à dire, pouvoir réfléchir au sujet du processus de consultation et dire ce qu'ils en pensent.

Je n'approuve pas qu'une quinzaine de députés s'agitent à gauche et à droite comme un canard boiteux et aillent d'une grande ville à l'autre recueillir le point de vue des citoyens. J'ai de sérieux doutes quant au nombre de personnes qui peuvent les rejoindre et quant au coût de l'exercice. J'ai lu que le processus, aussi boiteux qu'il soit, n'en coûtera pas moins de 800 000 $.

Il existe un autre mécanisme par lequel le gouvernement pourrait consulter la population au sujet de la réforme des programmes sociaux. Ce mécanisme est très simple. Le ministre du Développement des ressources humaines pourrait présenter un ensemble de propositions claires et simples, de manière que tout le monde reçoive la même information. À mon avis, la meilleure solution serait un film vidéo, grâce auquel le ministre du Développement des ressources humaines serait présent dans tout le pays. J'ai pensé qu'il aimerait promener son sourire d'une réunion publique à l'autre.

Chaque député pourrait utiliser la bande vidéo et distribuer de l'information générale lors de réunions publiques dans sa circonscriptions dans les foyers pour personnes âgées qui n'ont pas la chance de consulter le ministre du Développement des ressources humaines, ou encore auprès des personnes des petites communautés qui sont trop occupées pour se rendre dans les grandes villes. Cette solution serait très peu coûteuse. Les contribuables paient déjà le salaire des députés et leurs déplacements. Qui connaît mieux qu'eux les circonscriptions?

Cette information pourrait être colligée par les députés, qui en feraient ensuite part au comité, lequel aurait une vue d'ensemble des propositions faites par les électeurs—des propositions bien fondées, pertinentes, percutantes, des propositions qui, selon moi, refléteraient bien mieux les désirs de la population que celles des groupes d'intérêts spéciaux, qui sont payés par le gouvernement pour examiner la question.

J'ai vu ces gens se présenter au comité, l'un après l'autre. Je les ai entendus s'écrier «Pas dans ma cour!», tous et chacun d'entre eux. Les mêmes sont revenus au deuxième tour de consultations.

M. McClelland: Pas dans ma cour.

M. Hill (Macleod): J'ai eu l'occasion de leur demander: «Qui vous paie pour venir ici?» J'ai découvert que le gouvernement finançait non seulement leur voyage ici, mais aussi les études qu'ils effectuaient. L'un des groupes avait obtenu 40 000 $ pour le mémoire qu'il présentait au comité.

En tant que contribuables, nous payons non seulement leur transport, mais aussi leurs mémoires. Les Canadiens intéressés n'ont certainement pas besoin de 40 000 $ pour faire part au ministre des questions particulières qu'il devrait traiter dans l'examen des programmes sociaux.

Pendant que je faisais mon internat, je suis allé faire de l'alpinisme un jour. Monsieur le Président, vos pages sont encore assez jeunes pour faire de l'alpinisme. Je me permets de vous raconter mon aventure. Je voulais escalader le mont Assiniboine. Avec 11 870 pieds, c'est l'un des plus hauts sommets des Rocheuses. C'est une montagne bien connue qui ressemble un peu au mont Cervin. C'est une montagne d'envergure à entreprendre, et j'avais un gros sac à dos. Je me suis rendu avec un ami.

● (1325)

À Assiniboia, nous avons rencontré un gars de Californie, un jeune colosse doté de tout l'équipement perfectionné. Je n'avais jamais vu autant de matériel d'alpinisme de ma vie. Il avait tout ce qu'il y avait de plus moderne et de meilleur. Il possédait des cordes que nous n'avions pas les moyens de nous payer. Nous avions des cordes bon marché, et tout notre matériel était usé, défraîchi.

Nous nous préparions à entreprendre l'ascension quand il nous a demandé s'il pouvait se joindre à nous. Il faisait bonne impression avec tout son équipement, mais l'alpinisme, c'est un peu dangereux. Nous lui avons demandé de nous parler de son expérience. Il avait escaladé des sommets de tous genres, presque partout. Il avait fait celui-ci, celui-là, et il avait tout cet équipement, alors nous lui avons demandé de se joindre à nous. Il a accepté.

Nous sommes montés tôt le matin. Nous devions emprunter un passage particulier à l'ombre du glacier, où il y a très peu de risque si l'on passe le matin, car le soleil est alors trop faible pour faire fondre la glace et la neige. Nous sommes donc montés par cet endroit à trois heures du matin, avant le lever du soleil. À un moment donné, l'ascension est devenue un peu difficile et nous avons fait une cordée. Mon ami et moi étions aux extrémités et l'étranger, au milieu. Nous avons commencé à monter un à la fois, utilisant la corde uniquement pour plus de sécurité.

Nous sommes arrivés à une pente de gravier qui se terminait par une haute falaise. C'est alors que le jeune homme du milieu est tombé. Il a glissé sur la pente, en bas de la falaise. Bien sûr, la corde visait justement à nous permettre de le retenir, mais, comme j'essayais de bien ancrer mon pied, j'ai aussi glissé et me suis mis à dévaler la pente: une chute de 1 500 pieds directement vers le bas de la falaise. Heureusement, comme mon ami se trouvait plus haut, à un endroit plus sûr, il a pu arrêter notre chute.

Les pages se demandent peut-être quelle leçon je veux tirer de cette aventure sur le mont Assiniboine. C'est que notre société est exposée à un risque énorme, si nous ne faisons rien pour nous attaquer à la dette. Nous irons vers la catastrophe et il n'y aura rien pour nous retenir. Il ne sera plus question des programmes sociaux à ce moment.

Nous parlons d'examiner nos programmes sociaux, mais, si nous n'arrivons pas à contrôler la dette, nous pourrons les oublier complètement. C'est arrivé à bien d'autres pays et l'exemple le plus frappant, c'est celui de la Nouvelle-Zélande. Le domaine que je connais le mieux est celui des soins de santé et je sais ce qui est arrivé au régime des soins de santé de la Nouvelle-Zélande quand la dette est devenue incontrôlable. Le régime d'assurance-maladie socialiste est disparu, de sorte que chaque visite chez le médecin entraîne des frais. La toux est devenue synonyme de sous. Voulons-nous cela au Canada? Avons-nous besoin de cela au Canada? Non. L'examen des programmes sociaux est nécessaire, voire obligatoire. Vous, les pages, vous devriez prendre part à l'examen des programmes sociaux. Je vous le demande, je vous en supplie. Vous devez y participer. Vous devez dire aux gens de ma génération ce qui compte pour vous dans cet examen des programmes sociaux. Merci de m'avoir écouté.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il faut rappeler aux téléspectateurs que nous débattons ici de la motion nº 15, voulant que la Chambre prenne note des progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens au sujet de cette réforme.

La semaine dernière, comme la Chambre ne siégeait pas, j'en ai profité pour tenir une assemblée publique dans ma circonscription, à Toronto. Beaucoup de gens y ont assisté et je voudrais vous faire part ici des opinions qui y ont été exprimées.

Tous les participants à cette assemblée publique ou presque ont convenu qu'une économie forte est le fondement d'une société robuste. Ils ont approuvé aussi les deux priorités du gouvernement, à savoir la création d'emplois et la croissance économique. Le gouvernement fédéral va atteindre ces deux objectifs prioritaires en créant un climat financier sain, en réduisant le déficit fédéral et en épongeant éventuellement la dette publique, comme on l'a déjà fait remarquer au cours du présent débat.

● (1330)

Il va renforcer la situation économique du Canada au moyen d'investissements, d'innovations et d'échanges commerciaux, réexaminer ses programmes et ses priorités, s'assurant de concentrer ses énergies aux bons endroits et de la façon la plus efficace possible et, enfin, il a comme priorité de réformer la sécurité sociale.

Pourquoi une réforme de la sécurité sociale fait-elle partie de ce programme de relance? Parce que de bons programmes sociaux vont aider les gens à trouver un emploi. Les programmes actuels n'y réussissent pas très bien. Il est temps de repenser et de moderniser nos programmes de sécurité sociale afin d'établir un système qui va aider les gens à trouver un emploi, à ne plus compter sur l'aide sociale et à assurer une vie meilleure à leur famille.

Lorsque j'étais dans l'enseignement, avant de venir à la politique active, j'ai connu des familles qui vivaient de l'aide sociale depuis deux ou trois générations. Il faut que cela cesse. Il faut affronter et résoudre le problème de la pauvreté chez les enfants.

Il nous incombe à tous, Canadiens, d'établir un système juste, abordable et efficace de programmes qui ouvre des portes au lieu d'en fermer, qui offre des possibilités d'un bout à l'autre de notre magnifique pays. Le gouvernement fédéral a soumis quelques options aux Canadiens. Il invite maintenant tous les Canadiens à se demander comment nous pourrions édifier un tel système, comment il faudrait modifier nos programmes sociaux pour

qu'ils répondent aux besoins actuels des Canadiens, quels programmes s'imposent au seuil du XXIe siècle.

Lors de l'assemblée publique, on m'a demandé pourquoi il fallait procéder à une réforme. Parce que, monsieur le Président, nos programmes sociaux ne répondent plus aux besoins des Canadiens. Pour beaucoup trop de gens, le système ne fonctionne plus. À cette assemblée publique, il y avait un médecin qualifié qui vit de l'aide sociale. Il ne peut pas travailler au Canada parce qu'il a reçu sa formation dans un autre pays. Il dépend de l'aide sociale.

Les contribuables canadiens dépensent plus de 38 milliards de dollars par année au titre des programmes d'emploi, de l'assurance–chômage, de l'aide sociale, de l'enseignement postsecondaire, de la prestation fiscale pour enfants et des programmes pour personnes handicapées. Pourtant, trop de gens sont sans emploi ou passent constamment de l'assurance–chômage à des emplois de courte durée.

Trop d'enfants vivent dans la pauvreté. Trop de gens dépendent de l'aide sociale. Ils veulent travailler mais, dans le système actuel, ils n'ont pas les moyens d'aller travailler. Financièrement, c'est mieux pour eux de continuer de dépendre de l'aide sociale.

Trop de jeunes n'arrivent pas à se faire une carrière. Cela me brise le coeur lorsqu'un titulaire de maîtrise ou de doctorat vient me voir à mon bureau de circonscription pour me prier de l'aider à trouver du travail.

De bien des façons, le système force les gens à s'enliser dans leurs problèmes au lieu de les aider à les résoudre. Trop de Canadiens se sentent abandonnés par le système. Trop de Canadiens se heurtent à des obstacles insurmontables lorsqu'ils essaient de bâtir une vie meilleure pour eux et pour leurs enfants.

Les Ontariens sont bien placés pour voir à quel point une réforme s'impose. L'Ontario est aujourd'hui à la croisée des chemins. La récession et les effets de la concurrence internationale ont fait disparaître des emplois que nous croyions avoir pour toujours. Ces deux facteurs ont poussé un nombre sans précédent de personnes à se tourner vers l'assurance–chômage et l'aide sociale. Maintenant que la situation commence à s'améliorer, nos programmes sociaux ne font pas assez pour aider les gens à retourner au travail.

Nous avons été forcés de reconnaître que nos programmes sociaux ont été conçus à une époque qui est maintenant révolue. En 1993, le chômeur moyen en Ontario entre 45 et 64 ans était à la recherche d'un emploi depuis 34 semaines. Ce chiffre recouvre le nombre de ceux qui devaient rester au chômage beaucoup plus longtemps à cause de leurs compétences limitées et par suite des changements industriels. Pour beaucoup trop d'entre eux, la fermeture d'une usine représentait la fin de leur carrière. Nous n'avons plus les moyens de nous permettre cela.

L'Ontario, comme tous les autres gouvernements provinciaux, reconnaît la nécessité d'une réforme. Le temps est maintenant venu de travailler de concert. Nous avons besoin d'un système qui travaille pour les gens, qui suscite l'espoir, qui récompense l'initiative, qui appuie les efforts pour reconquérir l'autonomie et la dignité du travail. Nous avons besoin d'un système que les Canadiens ont les moyens de se payer. Tous les gouvernements doivent contenir leurs dépenses si nous voulons être maîtres de notre avenir.

Dans ma région, l'agglomération torontoise, nous avons affaire à quatre paliers de gouvernement: fédéral, provincial, régional et municipal, et nous avons beaucoup de doubles emplois inutiles. Nous devons mieux réussir à assortir les gens et les emplois. Les programmes d'emploi, des programmes comme l'orientation en matière d'emploi, la formation, l'information sur le marché du travail, les stages en milieu de travail et ainsi de suite, constituent un bon investissement s'ils contribuent à faire sortir les gens du cercle de l'assurance–chômage et de l'assistance sociale et à les remettre au travail. Les programmes existants ne donnent cependant pas de résultats assez satisfaisants.

• (1335)

Nous avons besoin d'investir davantage dans les gens, de nous appuyer sur de meilleurs outils pour aider les gens à trouver un emploi et sur une meilleure gestion pour nous assurer que ces outils donnent des résultats.

Le livre vert laisse entrevoir un débat sain, un débat autour des orientations que pourrait prendre la réforme, afin de rendre le progrès plus accessible à ceux qui ont besoin d'aide, surtout les assistés sociaux et les handicapés. Il s'agira de s'occuper davantage des besoins individuels, grâce à de meilleurs services d'évaluation des besoins et d'orientation pour aider chacun à élaborer un plan d'action pratique pour trouver un emploi.

À mon bureau de circonscription, des gens viennent se plaindre qu'ils doivent attendre six mois avant de pouvoir voir un conseiller, ce qui leur fait rater de bonnes occasions.

Nous devrions songer à donner aux collectivités et aux organismes locaux des secteurs des affaires, du travail, de l'enseignement et des services davantage leur mot à dire sur le genre de programmes à mettre en oeuvre et sur la façon dont on s'en servira.

Une autre orientation possible suggérée dans le livre vert consiste à encourager davantage d'employeurs à donner une formation en cours d'emploi. Pourquoi pas? Nous pouvons veiller à ce que la formation en établissement soit pertinente et efficace. Nous pouvons aider les gens à acquérir une expérience de travail, en offrant par exemple d'arrondir leur rémunération s'ils sont engagés, ou en trouvant des possibilités de travail communautaire, chose sur laquelle nous n'avons pas assez insisté. Nous pouvons réduire les doubles emplois et le gaspillage dans les programmes grâce à une meilleure coordination entre les paliers fédéral, provincial et local de gouvernement. Il faut accorder plus d'attention aux résultats, aider les travailleurs à trouver des emplois et se soucier un peu moins des règles bureaucratiques inflexibles.

J'ai donné l'exemple d'une personne qui voulait suivre un cours débutant une quinzaine de jours plus tard. Ce cours lui aurait permis d'obtenir un emploi à temps plein. Je lui ai demandé pourquoi elle ne le suivait pas, pourquoi elle ne faisait pas de demande. Impossible. Il fallait voir d'abord un conseiller. Bien. Alors pourquoi ne pas aller voir le conseiller? Le conseiller était surchargé et ne pouvait recevoir cette personne avant six mois. Voilà donc une autre occasion de perdue. Cette personne aurait pu suivre un cours qui aurait débouché sur un emploi à temps plein, et elle n'a pu le faire.

Il nous faut un régime d'assurance–chômage qui ait du sens. Pour bien des gens, ce régime ne marche plus. Il ne les aide pas à acquérir les compétences nécessaires pour trouver un nouvel emploi; il ne les aide pas à résoudre leurs problèmes d'emploi. Trop souvent, il ne fait qu'aggraver les problèmes, car il n'y a rien pour aider ni encourager les travailleurs à s'adapter. Les Canadiens souhaitent un meilleur régime, un régime qui soit juste et de coût abordable et aide les chômeurs à obtenir de bons emplois à long terme.

Une de mes électrices déplore le fait que, même si elle travaille depuis six ans pour la même entreprise, elle est toujours à temps partiel. L'employeur fait ainsi des économies sur les avantages sociaux. Il faut mettre un terme à ces pratiques.

Une façon d'adapter le système est d'exiger une plus longue période de travail pour accorder le droit aux prestations, ou de réduire le montant des prestations. Nous pourrions aussi abréger la durée des prestations. Cela pourrait aider, mais il faut plus. Nous devrions envisager de nous doter d'un régime entièrement nouveau, d'un régime qui aide vraiment les chômeurs à résoudre leurs problèmes. Le député a parlé d'un nouveau parti, par le passé, qui a aggravé le chômage au lieu d'accroître le nombre des emplois.

Le document de travail propose une solution possible, un programme qui prévoit une assistance spéciale pour ceux qui ont du mal à dénicher un emploi. Il y aurait deux composantes: l'assurance de base et l'aide à l'adaptation. Les prestataires occasionnels, ceux qui sont au chômage d'une manière occasionnelle et temporaire, auraient droit à des prestations d'assurance de base. Ils auraient ainsi un revenu pendant leur recherche d'emploi, comme dans le régime actuel. Quant aux prestataires fréquents, ceux qui sont périodiquement au chômage, ils toucheraient des prestations d'aide à l'adaptation. Ils auraient accès à des services d'aide bien meilleurs que ceux d'aujourd'hui pour trouver un emploi; il s'agirait de services de conseil, de formation ou de possibilités de travail communautaire.

Les prestations d'aide à l'adaptation pourraient être liées à la décision des prestataires de profiter de ces programmes qui les aideraient à trouver un emploi. Les programmes réformés ouvriront des portes à l'aide à l'apprentissage. Plus que jamais, la clé de la sécurité pour les Canadiens est l'apprentissage. L'éducation, la formation, les compétences constituent les seules clés pour l'obtention d'un emploi.

Un plus grand nombre de Canadiens ont besoin de possibilités de formation et d'éducation durant leur vie. Nous savons tous maintenant que l'apprentissage est un processus qui dure notre vie durant. Certes, les provinces sont responsables de l'éducation, mais le gouvernement fédéral joue quand même un rôle important dans ce domaine. L'éducation et le perfectionnement coûtent cher. Comment pouvons–nous nous assurer que tous les Canadiens aient les moyens d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin?

• (1340)

Dans le livre vert, diverses options sont proposées: accroître le montant des prêts et bourses consentis aux étudiants; explorer une nouvelle méthode de remboursement des prêts liée au revenu. Ces prêts commenceraient à être remboursés uniquement lorsque l'étudiant trouverait un emploi à la fin de ses études. Le montant des paiements serait fondé sur la capacité de payer de l'emprunteur, compte tenu de son revenu.

Nul doute que nombre de députés ont entendu les plaintes d'étudiants complètement démoralisés parce que le gouvernement précédent a mis des agences de recouvrement à leurs trousses pour percevoir des prêts en défaut de paiement. Comment peuvent–ils rembourser leurs prêts s'ils n'ont pas d'emploi? Cette situation doit changer.

Une autre option consiste à accroître la flexibilité des régimes enregistrés d'épargne–retraite pour que les gens puissent retirer de l'argent de leur régime pour leur apprentissage leur vie durant. Notre objectif doit être de préserver, voire d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire. Un programme réformé doit donner une chance équitable à tous les Canadiens. Tel est l'engagement qui est au centre de notre réforme de la sécurité sociale, protéger ceux qui en ont le plus besoin. C'est la même politique que celle que nous avons adoptée en matière d'affaires étrangères: aider ceux dont les besoins sont les plus grands.

Nous ne changerons pas cet engagement, mais il y a place à l'amélioration. Le système ne fonctionne pas même si les dépenses d'aide sociale et de services sociaux ont monté en flèche depuis 1981, passant de 2,6 milliards de dollars à plus de 8 milliards de dollars par année. Le Canada compte trop d'enfants pauvres; en fait, il en compte plus en proportion que tout autre pays industrialisé, à l'exception des États–Unis. Trop de parents pauvres vivent pendant des années de l'aide sociale même s'ils pourraient trouver du travail s'ils pouvaient recourir à des services d'aide convenables. Le problème, c'est que nous ne leur donnons pas l'aide dont ils ont besoin.

Les règles désuètes du Régime d'assistance publique du Canada, connu sous le nom de RAPC, sont à l'origine du problème. Ces règles restreignent rigoureusement les façons d'utiliser le financement fédéral consenti en vertu du RAPC. Nous devons commencer à étudier de nouvelles idées pour donner à tous les Canadiens la possibilité de mieux vivre.

Par exemple, comment pouvons–nous établir des règles plus souples, accorder préséance aux Canadiens et donner aux provinces plus de latitude pour concevoir des programmes qui fonctionnent? De quelle façon pouvons–nous commencer à nous attacher davantage à des solutions à long terme, comme la prévention de la pauvreté chez les enfants, au lieu de simplement jongler avec des remèdes à court terme? Devrions–nous affecter une partie de l'argent que nous dépensons actuellement à des priorités spéciales, par exemple, pour augmenter la prestation fiscale pour enfants des familles à faible revenu, pour donner aux assistés sociaux plus de formation et d'aide pour la recherche d'emploi ou pour donner plus de possibilités aux personnes handicapées, de manière que des incidents comme ceux qui ont été rapportés aux actualités d'hier ne se reproduisent plus?

Grâce aux accords de partenariat novateurs entre le gouvernement de l'Ontario et le fédéral, bon nombre des idées liées à la réforme des programmes sociaux sont déjà en oeuvre en Ontario.

Le premier de ces accords permettra la création d'une série de conseils locaux de développement de la main–d'oeuvre à l'échelle de la province. Ces conseils permettront aux localités d'avoir vraiment leur mot à dire quant à l'établissement des priorités en matière de formation et de développement de l'em-

ploi. Elles auront ainsi l'occasion d'utiliser les fonds fédéraux et provinciaux pour répondre aux besoins qu'elles constatent au niveau local. Grâce à une planification et à des mesures vraiment convenues au niveau local, les fonds seront dépensés là où ils ont le plus de chance de produire des résultats.

Un autre projet conjoint, Objectif Emploi Ontario, créera environ une douzaine de centres de ressources dans la province à titre expérimental. Les 25 millions de dollars que le gouvernement fédéral versera cette année correspondront à la contribution de l'Ontario. Ces centres de ressources aideront des assistés sociaux à acquérir une formation et à trouver un emploi. Ils feront d'une pierre deux coups en leur offrant des programmes de formation et d'emploi en vue de travailler aux divers paliers de gouvernement et pour différents organismes communautaires. Ces centres aideront vraiment les personnes qui peuvent travailler et veulent le faire. Par le truchement des services d'orientation et d'information sur le marché du travail, de même que des listes d'emplois des centres d'emplois du Canada, ces personnes pourront acquérir l'autonomie dont elles ont besoin pour cesser de dépendre de l'aide sociale.

Grâce à la collaboration, les idées qui ont donné lieu à la réforme de la sécurité sociale sont en train de devenir une réalité en Ontario. Cependant, nous ne pouvons pas nous arrêter là. Dans le passé, des générations de Canadiens ont relevé le défi de bâtir une société qui se soucie d'autrui, qui soit charitable envers les personnes défavorisées et qui aide les personnes dans le besoin. Chaque génération, à son tour, doit relever ce défi.

• (1345)

C'est maintenant à nous de le faire, et je parle ici de tous les députés. C'est maintenant à nous de bâtir un système qui fonctionne bien, à l'aube de ce nouveau siècle. Nous devrions relever ce défi avec confiance. Nous savons que nous réussirons à le relever, parce que nos perspectives d'avenir, en tant que pays, sont très bonnes.

Le gouvernement fédéral adopte actuellement un programme complet pour assurer la croissance économique du Canada et la création d'emplois pour les Canadiens. La réforme de la sécurité sociale doit faire partie intégrante de ce programme. Comme je l'ai souligné la semaine dernière lors d'une assemblée publique, les Canadiens veulent un meilleur système et en faisant front commun, nous pourrons nous doter d'un tel système.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, notre dette augmente à un rythme effréné depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir. J'admets qu'une partie de cette dette provient du fait qu'on honore les obligations prises par le gouvernement précédent. Il est fort probable, quoique nous ignorions le chiffre exact, que nous soyons maintenant endettés de 40 milliards de dollars supplémentaires.

J'ai une question à poser au sujet de la rapidité du processus. Il a fallu attendre un an avant d'obtenir enfin un document de travail dont nous sommes maintenant censés parler. Or, les Canadiens en parlaient déjà avant les dernières élections. J'aurais donc voulu voir en place un bon système d'analyse des coûts, assorti de diverses options sur les différents programmes, pour que nous puissions commencer à faire des choix et effectuer les réductions nécessaires, afin d'éviter de nous enliser au point de ne plus pouvoir nous en sortir.

Je voudrais que le député fasse des observations sur la rapidité et l'urgence du débat qui se poursuit.

M. Flis: Monsieur le Président, je suis ravi de cette question, car beaucoup d'électeurs me posent la même: Pourquoi prenez-vous tellement de temps? Pourquoi ne pas agir dès demain?

Si on désire un vrai processus de consultation, si on veut réellement et honnêtement recueillir les opinions de la population canadienne, ce processus sera plus lent. De plus, en écoutant les Canadiens, il faut déterminer quels programmes sont les plus prioritaires ou les moins prioritaires. Ensuite, le gouvernement, de concert avec tous les partis d'opposition, doit décider quels programmes il doit continuer de financer et ceux qu'il peut supprimer, puis déterminer la quantité de ressources en personnel de la fonction publique et de ressources financières dont il aura besoin pour appliquer ces programmes.

On donnent une fausse idée à la population lorsqu'on se plaignent de ne pas avancer assez rapidement. Nous avançons très rapidement si nous tenons compte des opinions que le ministre, le secrétaire parlementaire et les députés des trois partis recueillent au cours des réunions publiques. À mon avis, nous avançons très rapidement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais formuler une autre observation et poser une autre question pour m'enquérir de la motivation qui pousse le député à souscrire à l'examen de notre politique sociale.

Dans ses observations préliminaires, il a dit que cet examen s'imposait parce que les programmes ne servent plus les Canadiens comme il se doit. Ils ne sont pas efficaces. D'autres diraient qu'il y a un motif d'ordre financier derrière tout ça. La question est à l'ordre du jour parce que nous devons faire quelque chose, vu que nous n'avons plus d'argent pour payer.

Qu'en pense le député? Est–ce parce que nous devons faire quelque chose, sans quoi nous nous dirigeons tout droit vers le précipice, comme un député l'a dit plus tôt aujourd'hui, ou bien est–ce simplement parce que les programmes ne sont pas efficaces? Je me demande où se situe la priorité.

M. Flis: Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, nous nous sommes engagés à assainir les finances. Et quand je dis «nous», je veux dire «tout le monde». Assainir les finances, c'est aussi examiner nos programmes et voir quels sont ceux qui sont à notre portée.

Nous dépensons 38 milliards de dollars en programmes et services, mais bien davantage encore pour payer l'intérêt sur la dette publique. Je sais qu'on s'entend là–dessus. Nous voyons les choses du même oeil. Il nous faudra réduire le déficit annuel, faire baisser la dette publique, mais pas séparément. À mon avis, il faut s'attaquer simultanément aux deux.

• (1350)

Si je comprends bien, le Parti réformiste voudrait réduire le déficit annuel au cours d'une année et effacer la dette publique en un an ou deux. Si nous agissions de la sorte, nous mettrions tellement de monde au chômage que nous ruinerions le pays parce que ce sont les emplois qui génèrent les ressources et les fonds dont nous avons besoin pour continuer.

N'oublions pas, malgré notre déficit, notre dette publique et que sais–je encore, que les Nations Unies ont encore déclaré le Canada premier pays du monde pour la qualité de vie. Donc, il y a sûrement quelque chose que nous faisons comme il faut. Nous ne sommes pas parfaits et nous n'avons jamais prétendu l'être, mais nous devons sûrement faire quelque chose de correct pour qu'un organisme comme les Nations Unies nous place au premier rang au chapitre de la protection sociale.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, je vais partager mon temps en périodes de 10 minutes avec mes autres collègues de la Chambre.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces temps–ci le gouvernement libéral fait enfin l'unanimité. Un mouvement de masse se forme dans toutes les provinces contre le projet de la réforme des programmes sociaux. J'avais prédit, et je ne suis pas le seul, que la population monterait aux barricades pour protester contre cette réforme dont l'objectif premier est terriblement clair: répondre aux exigences budgétaires du ministre des Finances en sabrant dans les programmes sociaux. Hier, c'étaient des milliers d'étudiants en colère. Le nettoyeur du ministre en sait quelque chose. Demain, vous aurez tous les autres qui n'ont rien et à qui le gouvernement s'attaque encore. Il n'y a pas d'autre objectif que celui de couper dans les programmes sociaux.

Le gouvernement prévoit d'ailleurs annoncer d'autres mesures lors de son Budget de 1995 et il le dit à la page 24 de son document de travail. On le sait, nous, que le gouvernement a préparé un document secret précisant qu'aux 7,5 milliards de dollars de coupures annoncées dans le dernier Budget, s'ajoutera une autre somme de 7,5 milliards sur cinq ans.

Je veux m'attarder sur la proposition du ministre pour solutionner les problèmes actuels du chômage. L'option qu'il privilégie introduira une deuxième classe de chômeurs, soit celle des travailleurs aux emplois précaires. Les femmes et les jeunes, qui occupent la majorité de ces emplois, seront les principales victimes de cette réforme. Avec cette proposition, le ministre crée du *cheap labour*. En plus des mesures d'employabilité obligatoire, ces chômeurs seront obligés de participer à des travaux communautaires. En plus, on veut que ces chômeurs, considérés de seconde classe, paient plus de cotisations pour obtenir moins de prestations. Oui, le gouvernement considère vraiment certains de ses citoyens comme des paresseux qui font exprès pour se mettre sur le chômage. Le gouvernement veut traiter les chômeurs comme des voleurs à qui la cour impose des travaux communautaires.

Le gouvernement fédéral a toujours insisté sur le fait qu'un des aspects importants du Régime d'assurance–chômage était basé sur un système de générosité redistribuant les richesses de part et d'autre au pays. Le document du ministre indique pourtant qu'il faudra peut–être, et j'insiste, peut–être mettre en place des programmes particuliers pour les travailleurs saisonniers afin d'amortir les effets négatifs de la réforme sur les régions victimes d'un taux de chômage très élevé. Si le gouvernement n'en donne pas l'assurance dans son document, il y a de quoi s'inquiéter sérieusement.

Une caricature dans un quotidien québécois montrait cette semaine un producteur de maïs vendant à 75c. la douzaine sa récolte en plein hiver à moins 30 degrés. Voilà où le gouvernement veut amener les travailleurs saisonniers.

En matière de formation de la main–d'oeuvre, le fédéral décide, comme toujours, de faire la sourde oreille aux revendications du Québec, en indiquant qu'il veut maintenir des normes nationales pour contourner les gouvernements provinciaux et laisser les collectivités locales choisir les programmes qu'elles désirent appliquer. Le gouvernement revient plutôt avec son fameux guichet unique qui perpétue les chevauchements et les dédoublements mais sous un même toit cette fois. Grosse amélioration! Alors que tous les intervenants québécois s'entendent sur la nécessité d'une politique québécoise intégrée de développement et de main–d'oeuvre, le gouvernement s'obstine à vouloir tout gérer. Ironiquement, la proposition que le fédéral présente dans son rapport est la même que le gouvernement libéral du Québec avait refusée l'été dernier.

• (1355)

En s'entêtant à maintenir et même étendre leurs responsabilités dans la formation de la main–d'oeuvre, les libéraux perpétuent le fouillis administratif qu'ils reconnaissent eux–mêmes. Au Québec, c'est 500 millions de dollars de gaspillage en deux ans.

Vous l'avez vu comme moi hier, de nombreux étudiants sont venus ici manifester. Plusieurs dames m'appelaient hier et me disaient: Monsieur le député, qu'est–ce qui va m'arriver avec la nouvelle réforme des programmes sociaux? Mon mari gagne 50 000 et plus, et moi j'ai un petit salaire à côté et je paie de l'assurance–chômage.

Là–dessus, je disais à la dame: Écoutez, en toute honnêteté, en toute justice, si vous, vous payez, vous êtes en mesure de recevoir. Et ce n'est pas ce que la réforme se prépare à faire. La réforme se prépare à faire en sorte que vous allez payer, mais vous ne recevrez pas.

Je dois vous dire qu'un groupe de travailleurs que j'ai aidé dans les syndicats, dans les groupes, à un moment donné ont plaidé en cour sur le fait qu'ils avaient payé pour un service qu'ils n'avaient jamais reçu. Ce groupe d'intervenants, qui sont peut–être des cotiseurs à l'assurance–chômage pourront dire: Moi, en tant que personne qui paie de l'assurance–chômage, mon mari se trouve dans telle tranche de salaire, moi je ne paie plus l'assurance–chômage puisque je n'aurai pas droit à ce service.

C'est purement logique de ne pas payer pour un service qu'on n'a pas. Il ne faut pas, dans cette réforme, seulement trouver des points noirs, des bêtes noires. À un moment donné, j'ai posé la question sur la réforme de l'assurance–chômage, pourquoi faites–vous cela? On m'a dit qu'on avait un paquet de fraudeurs. J'ai dit, oui, vous avez un paquet de fraudeurs, dites–moi le pourcentage. On m'a répondu 1 p. 100. Un pour cent de fraudeurs, et à cause de ce 1 p. 100 on va punir une famille, ou une collectivité de 99 p. 100 qui sont honnêtes, qui sont corrects.

C'est inacceptable, inadmissible. Je suis d'accord pour réformer, totalement d'accord, mais pas encore de punir les plus démunis, pas de punir toutes les femmes du Québec, du Canada,

Article 31 du Règlement

face au non–droit de recevoir l'assurance–chômage parce qu'une *bracket* d'impôt dépasse tant.

Il y a des solutions et je vais vous en donner, c'est très simple. On veut réformer, je suis d'accord; on veut couper, je suis d'accord aussi. Qu'on laisse les plus démunis tranquilles, une fois pour toutes. Qu'on s'attaque aux multinationales qui font des millions de dollars en chiffres d'affaires et ne payent pas un cent d'impôt.

C'est assez pour moi. Je ne suis plus capable de marcher dans ce système. Je dois vous dire une chose, monsieur le Président. Vous avez vu des jeunes ici venir manifester sur la colline parlementaire. Je demande aux syndicats, aux travailleurs, de se lever, de venir à Ottawa, de venir manifester leur mécontentement. Une chose inadmissible comme celle–là, je peux vous dire que je serai avec tous ces groupes, ces plus démunis, sur la colline parlementaire, moi aussi.

Le Président: Je crois qu'il y a encore cinq minutes pour les commentaires et les questions. Nous continuerons après la période des questions.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AÎNÉS

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, les aînés canadiens souhaitent fortement demeurer autonomes et rester chez eux aussi longtemps que possible.

L'adaptation des domiciles et l'amélioration de la sécurité des produits de consommation peuvent jouer un grand rôle à cet égard. En sensibilisant davantage les aînés eux–mêmes, ainsi que les professionnels de la santé et les responsables des services de logement et de soutien, aux ressources, aux services et aux informations qui existent dans le domaine de l'adaptation domiciliaire et de la sécurité à la maison, on favoriserait l'autonomie des aînés et on augmenterait la sécurité et le confort de leur domicile.

Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Association canadienne des ergothérapeutes appuient la campagne de 1994 pour la semaine de la sécurité des aînés, qui a lieu du 12 au 18 novembre sous l'égide du Conseil canadien de la sécurité. Ensemble, nous pouvons faire quelque chose pour améliorer la sécurité et le logement de ce segment important de la population canadienne.

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, le Québec souligne l'importance de l'apport à notre société des membres des communautés culturelles.

Au moment où le Québec s'apprête à se choisir un pays, la semaine interculturelle ne se veut donc pas un autre forum d'échanges, mais un lieu de concertation et de promotion active de l'adhésion à une culture commune dans le respect des différences.

Depuis lundi, le mouvement syndical, le monde de l'enseignement et les municipalités, entre autres, organisent de nombreuses activités qui démontrent l'ouverture du Québec à ses citoyens originaires d'autres pays et d'autres cultures. C'est le cas notamment de l'Association des droits des minorités du grand Châteauguay, dont le colloque nommé *Contact 1994*, sera une occasion de célébrer ce nécessaire rapprochement interculturel.

Les communautés culturelles sont importantes pour le Québec et le Bloc québécois en est solidaire.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, notre système juridique repose sur le régime britannique de la common law.

Il est inquiétant de savoir que notre ministre de la Justice, le principal avocat du Canada, se préoccupe si peu de la common law que, le 4 mai, il a déclaré à la Chambre que la possession d'armes personnelles n'était pas un droit, mais un privilège accordé par l'État.

Il devrait relire son *Blackstone*. Le plus éminent de tous les juristes britanniques a précisé dans ses commentaires que, sans le droit connexe de posséder des armes, les droits absolus à la vie, à la sécurité de la personne, à la liberté et à la propriété n'étaient qu'une illusion.

On réglemente déjà bien assez les armes à feu au Canada. Voulons–nous vraiment continuer à glisser peu à peu vers le modèle mexicain où seuls les criminels et les agents de l'État peuvent posséder des armes à feu?

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Paul Zed (Fundy—Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour dire que cela suffit. J'en ai assez d'entendre les commentaires déplaisants des réformistes concernant la région de l'Atlantique. Non seulement ils attaquent cette région, mais ils utilisent des demi–vérités et dénaturent les faits

pour essayer, avec sectarisme, de monter les régions les unes contre les autres. C'est tout à fait inacceptable!

L'un des pires à cet égard est le député de Fraser Valley–Ouest qui calomnie les scientifiques et chercheurs laborieux du Centre de recherche sur les aliments de l'Université de Moncton.

Par respect pour la vérité, je dois préciser que, contrairement à ce que le député a laissé entendre, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique n'a pas simplement contribué à faire de la confiture. Elle a favorisé la recherche et le développement dans le secteur des petits fruits. Ces travaux de recherche et de développement aident au développement de nouveaux marchés pour des produits allant des boissons gazeuses aux gelées. Ainsi, ce n'est pas une petite industrie qu'il faut rabaisser. Par exemple, le secteur du bleuet à lui seul fournit 10 000 emplois directs dans la région de l'Atlantique et représente des recettes de 35 millions de dollars.

Les réformistes devraient y aller doucement lorsqu'ils calomnient les Canadiens laborieux de la région de l'Atlantique en décrivant leurs entreprises commerciales. Ils ne seront jamais un parti national. . .

Le Président: Chers collègues, je vous encourage à utiliser judicieusement des mots comme «calomnier» et «demi–vérités». Nous nous avançons sur un terrain glissant, lorsque nous utilisons ces termes. J'invite tous les députés à bien réfléchir avant de se lancer.

* * *

LE TIMOR ORIENTAL

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le samedi 12 novembre dernier était le troisième anniversaire du massacre de Dili, au Timor oriental.

Depuis l'invasion du Timor oriental par les forces armées indonésiennes en 1975, le tiers de la population nationale a été éliminée, ce qui représente, proportionnellement à la population, le pire génocide depuis l'holocauste.

En dépit de deux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant l'invasion et demandant le retrait des troupes indonésiennes, l'Indonésie n'a amorcé aucun retrait de ses troupes et les Nations Unies n'ont toujours pris aucune disposition pour faire respecter ces résolutions.

Étant donné que le premier ministre a déclaré, lorsqu'il était dans l'opposition, qu'il prendrait des dispositions pour appuyer les résolutions des Nations Unies, je l'exhorte à donner suite à sa promesse et à soulever la question auprès des Nations Unies et ailleurs, et à suspendre toute vente d'armes à l'Indonésie.

* * *

M^ME SUU KYI

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud, Lib.): Monsieur le Président, le 20 septembre j'ai rappelé à la Chambre que M^me Suu Kyi, qui avait été élue démocratiquement par la majorité de la population birmane, était toujours emprisonnée. M^me Suu Kyi est assignée à résidence depuis son arrestation en 1989.

• (1405)

Les autorités militaires de Birmanie ont rencontré M^me Suu Kyi le 20 septembre, mais elles n'ont fait aucune promesse ni fixé aucune date de libération possible.

Je demande à tous les députés de continuer de dénoncer activement la situation en Birmanie et d'appuyer une motion demandant à l'Assemblée générale des Nations Unies de condamner le régime militaire de Birmanie et de rétablir la démocratie dans ce pays.

* * *

[*Français*]

LE CRTC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, les journaux nous rapportent aujourd'hui qu'un analyste à l'emploi du CRTC a effectivement considéré que le ministre du Patrimoine appuyait la demande de permis d'un de ses commettants, et ce, bien avant que le ministre insiste publiquement pour dire qu'il n'avait jamais tenté d'influencer la décision du CRTC. L'analyste a d'ailleurs exprimé son avis en ce sens à un comité du conseil chargé justement d'évaluer la demande de permis en question.

Il s'agit donc ici de beaucoup plus qu'un simple geste imprudent, comme le prétend le ministre. Ces dernières révélations nous prouvent au contraire que le ministre s'est littéralement ingéré dans les affaires du CRTC, un organisme quasi judiciaire et indépendant du gouvernement. Ces informations nouvelles nous confirment que le ministre a effectivement maintenant perdu toute crédibilité.

* * *

[*Traduction*]

LES PHARES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, hier, lors d'une réunion du Comité sénatorial permanent des transports, les sénateurs libéraux ont annulé la mission d'enquête qu'il avait été proposé d'effectuer la semaine prochaine en Colombie–Britannique afin de tenir des consultations publiques sur l'avenir des phares.

Le mandat de cette mission avait été établi bien avant que la garde côtière n'ait fait part de son intention de fermer les phares. Il s'agit clairement d'un geste politique des sénateurs libéraux afin d'empêcher les citoyens et les associations concernés de donner leur opinion sur l'avenir des phares sur la côte ouest.

Un comité parlementaire spécial sur les phares, coprésidé par le sénateur Pat Carney et moi–même, a été constitué aujourd'hui. Ce comité tiendra des audiences publiques la semaine prochaine à Richmond, Sidney et Campbell River. Le groupe chargé de ces audiences se composera de deux autres sénateurs et de députés.

Article 31 du Règlement

Les autres parlementaires fédéraux qui voudraient participer aux travaux de ce comité sont les bienvenus.

* * *

TELEPHONE CITY MUSICAL SOCIETY

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, le 11 novembre, les habitants de Brant ont eu l'occasion de se souvenir des milliers de Canadiens qui ont donné leur vie pour notre pays. Cette année encore, au monument aux morts de Brantford, on a pu entendre la musique de la Telephone City Musical Society. En fait, depuis 1919, cette fanfare a joué à Brantford tous les 11 novembre, sauf deux fois.

Cette année, la fanfare célèbre ses 75 ans d'activité dans la ville de Brant, dont elle a animé les défilés, les concerts et les cérémonies. Parmi les hauts faits que la fanfare a accumulés au cours de sa longue vie, on note qu'elle a joué à Brantford en 1939 à l'occasion d'une visite royale, et qu'elle a partagé la même scène que le Boston Pops Orchestra en 1978.

Je veux féliciter et remercier chaleureusement tous les membres de la fanfare, passés et présents, pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie, à Brant. Je félicite tout spécialement MM. Bert Locke et Fred Nicholas, qui célèbrent respectivement 57 et 48 années de service au sein de la fanfare.

Au nom des habitants de Brant, je tiens à faire savoir que leurs loyaux services sont très appréciés.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exprimer ma grande inquiétude face au ressentiment que manifestent de plus en plus les députés du Parti réformiste envers les Canadiens de l'Atlantique.

Le Parti réformiste ne parle certes pas au nom des gens de l'Ouest à cet égard. Il y a d'abord eu le député réformiste de Capilano—Howe Sound qui a fait l'observation insultante selon laquelle les gens de l'Ouest en avaient assez d'entendre les Canadiens de l'Atlantique se lamenter pour avoir des subventions. Dans la même veine, voici maintenant le député de Fraser Valley–Ouest qui s'en prend à l'esprit d'entrepreneur de la région et qui déclare que dans l'Ouest, on a plus le sens des affaires et plus de coeur à l'ouvrage que dans la région atlantique. Où tout cela va–t–il s'arrêter?

À un moment ou à un autre, tous les Canadiens ont bénéficié de l'aide gouvernementale, même ceux de la Colombie–Britannique. Personnellement, moi qui suis de la Colombie–Britannique, j'ai honte de cette attitude. Plutôt que d'attaquer nos concitoyens de la côte atlantique en espérant augmenter notre capital politique, nous, de la côte pacifique, devrions faire preuve d'une meilleure compréhension.

* * *

FOLK OF THE SEA

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, les 13 et 14 novembre derniers, à l'instar de plusieurs milliers de Canadiens d'Ottawa et de Toronto, j'ai eu la chance d'assister aux concerts édifiants que le groupe Folk of the Sea a donnés devant des salles combles.

• (1410)

Le groupe est formé de 110 pêcheurs de Terre–Neuve et du Labrador qui composent ensemble les chansons et les spectacles qu'ils offrent fièrement en patrimoine aux Canadiens. Tout ce qui compte pour les Terre–Neuviens a forcément trait à la mer et à ce qui nous lie à elle, et le groupe Folk of the Sea exprime avec force et émotion le parler, le folklore, les traditions qui forgent ce qui est considéré comme caractéristique à Terre–Neuve.

Au moment même où nous, de Terre–Neuve et du Labrador, sommes forcés de repenser l'industrie de la pêche, qui a été notre gagne–pain, notre métier et notre vie pendant nos cinq siècles d'histoire, il importe plus que jamais de partager notre trésor de chansons et de contes avec les autres Canadiens.

Je demande à la Chambre de féliciter chaleureusement avec moi ce groupe talentueux de Terre–neuviens ordinaires qui obtient des résultats extraordinaires en tant que Folk of the Sea. Nous croyons dans Terre–Neuve et le Labrador.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, voilà que nous apprenons enfin l'impact véritable des coupures que veut effectuer le ministre du Développement des ressources humaines par sa réforme des programmes sociaux.

Le gouvernement du Québec annonçait hier que le charcutage dans lequel se lancera le ministre obligera près de 45 000 ménages québécois de plus à recourir à l'aide sociale. Ceci représente une augmentation de plus de 340 millions de dollars pour les contribuables québécois.

C'est là l'impact du programme du ministre intitulé cyniquement «De l'assurance–chômage à l'assurance–emploi». Le ministre dira sans doute qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs, mais il devra réaliser que sa réforme provoquera une situation de pauvreté inadmissible dans plusieurs régions. Encore une fois, ce gouvernement coupe là où ça fait le plus mal.

* * *

[*Traduction*]

LES CLINIQUES PRIVÉES

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, les soins de santé sont beaucoup trop importants pour faire l'objet de querelles sectaires. La semaine dernière, à la télévision nationale, la ministre de la Santé a dénoncé les cliniques privées de l'Alberta parce qu'elles font payer directement les patients tandis que les honoraires des médecins sont payés par l'assurance–maladie.

Lorsque je lui ai fait remarquer que la même chose existait dans toutes les provinces, elle est restée muette. Lorsque je lui ai demandé des éclaircissements, elle a donné une réponse vague. Lorsque je l'ai mise au défi de tenir un débat sur la question, elle a détalé comme un lapin effrayé.

Les cliniques privées sont un produit direct de la crise financière que traverse le Canada. Notre niveau d'endettement est en train de tuer les programmes sociaux comme l'assurance-maladie. Lorsque la ministre de la Santé était dans l'opposition, elle savait que cela était vrai. Nous lui demandons maintenant d'être conséquente.

* * *

LES CLINIQUES PRIVÉES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, le 20 septembre, j'ai posé à la ministre de la Santé une question sur les cliniques privées en Alberta. Depuis, elle n'a rien fait pour faire appliquer la Loi canadienne sur la santé. Des députés réformistes ont aussi abordé le sujet, mais il est clair que leur parti a l'intention d'instaurer un système de santé à deux niveaux au Canada.

Le Parti réformiste veut mettre fin au système national de soins de santé. Il est évident que, avec une telle opposition, le gouvernement ne fera rien pour faire appliquer la Loi canadienne sur la santé.

Pendant que le Parti réformiste et le Parti libéral se chamaillent, l'Alberta continue de violer la Loi canadienne sur la santé. J'exhorte la ministre à agir dès aujourd'hui pour mettre fin à ce qui est une infraction évidente à la loi. Corrigez la situation avant que nous ayons deux systèmes de santé au Canada: un pour les riches et un pour les pauvres.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS SCOLAIRES À LA CECM

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, dernièrement *Le Soleil* rapportait que le chef de l'opposition officielle niait toute tentative de noyautage de la CECM par son parti. «Il n'y a aucune espèce de tentative de noyauter quelque secteur scolaire ou municipal que ce soit», déclare-t-il.

Comment le chef du Bloc peut-il se limiter à une interprétation si simple pour expliquer le parti pris de ses députés en faveur d'un parti politique scolaire, alors que deux de ses députés ont fait des déclarations publiques le contredisant formellement.

La Presse canadienne rapportait les propos d'un député bloquiste, et je le cite: «Je ne parle pas nécessairement de noyautage, mais je vous demande d'être là en maudit». Nous demandons au chef de l'opposition officielle de rétablir la discipline dans son caucus et qu'il assure ainsi les Montréalais qu'ils auront droit à des élections scolaires libres et démocratiques et non pas une infiltration idéologique éhontée pour la cause séparatiste.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES CARTES ET JEUX DE SOCIÉTÉ CONCERNANT DES CRIMES

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse que le rapport sur les cartes et jeux de société concernant des crimes ait été déposé hier à la Chambre des communes. Ces cartes et jeux de société n'ont aucune valeur culturelle. Ils glorifient et commercialisent les crimes haineux et transforment les personnes qui les commettent en héros. En même temps, ils déprécient la terrible perte subie par les familles et les proches des victimes.

De nombreux habitants de Burlington, en particulier Deborah Mahaffy, une mère dont la fille a été victime d'un crime de violence, ont beaucoup fait pour sensibiliser les Canadiens à cette question. En écrivant des lettres, en distribuant et en signant des pétitions et en témoignant devant le Comité de la justice, M^me^ Mahaffy a encouragé d'autres personnes à s'intéresser à cette question qui a une incidence sur l'attitude des jeunes et des adultes.

• (1415)

Les Canadiens s'inquiètent de l'impact à long terme de la violence absolue contenue dans certains de nos produits de divertissement, violence qui touche directement les femmes et les enfants.

En tant que législateurs, nous devons travailler pour que vienne le jour où tous les membres de notre société pourront vivre à l'abri de la violence. Les députés voudront certainement se joindre à moi pour adopter une mesure législative en ce sens.

* * *

LES PENSIONS DE DÉPUTÉS

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, lundi prochain, 52 députés de la promotion de 1988, dont 46 libéraux, deviendront admissibles à une pension de retraite dorée à vie d'une valeur de 53 millions de dollars. Ils viendront s'ajouter aux bénéficiaires actuels, au nombre d'environ 480, qui coûteront près d'un demi-milliard de dollars aux contribuables. C'est beaucoup d'argent pour les services d'anciens députés d'arrière-ban, d'anciens ministres et d'anciens premiers ministres.

Les réformistes en ont assez, tout comme les Canadiens en général et même les métallurgistes de Hamilton. Il est temps que les libéraux descendent de leurs grands chevaux et réforment dès maintenant ce régime ridicule de retraite des députés avant de décider de s'en prendre aux REER.

Le premier ministre a promis d'agir à cet égard il y a un an, mais nous n'avons vu aucune mesure en ce sens. Les députés réformistes n'ont même pas la possibilité de se soustraire à ce régime de retraite. Se pourrait-il qu'il attende que ses collègues frappent le filon le 21 novembre?

Qu'il cesse de se dérober; qu'il passe plutôt de la parole aux actes, comme les réformistes. Qu'il commence à vivre dans le monde réel, comme les contribuables qui paient nos salaires.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le major Barry Armstrong, médecin–chef de l'unité dont plusieurs membres ont fait l'objet d'accusations pour meurtre et torture sur des civils somaliens, a affirmé qu'il avait reçu l'ordre d'officiers supérieurs de détruire les photographies montrant des patients somaliens victimes de torture, pour éviter que ces photographies ne soient mises en preuve contre d'autres militaires canadiens.

Hier en cette Chambre, le ministre de la Défense a tenté de minimiser les graves allégations du major Armstrong qui dit, en plus, avoir conservé certaines photographies malgré l'ordre de les détruire.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense. Comment le ministre peut–il continuer de faire confiance à l'enquête militaire, alors que les officiers supérieurs de l'armée ont ordonné la destruction de photographies susceptibles de servir de pièces à conviction contre des militaires accusés de torture et de meurtre?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétend le chef de l'opposition, je n'ai pas tenté de minimiser la gravité des terribles événements qui sont survenus en Somalie en 1993 et qui ont impliqué des membres des Forces armées canadiennes envoyés en mission sous la bannière des Nations Unies.

Cependant, le député doit reconnaître qu'un certain nombre d'accusations ont été portées par suite d'enquêtes faites sur des membres des forces armées. Ces accusations sont en cours de jugement. En fait, l'appel interjeté par la Couronne—sauf erreur, la Couronne a interjeté appel pour la plupart des jugements rendus jusqu'à maintenant—sera entendu mardi prochain. Le reste des accusations initiales seront entendues en janvier ou en février.

Ce que je dis ou fais et ce que dit ou fait le député ne devraient pas porter atteinte aux droits de l'accusé à un procès juste.

Cela dit, les allégations soulevées hier par le major Armstrong m'ont assez troublé en tant que ministre. Par conséquent, j'ai décidé, conformément à la Loi sur la défense nationale, de tenir une enquête qui se poursuivra après l'audience de la cour martiale initiale ou après l'audition des appels. Je vais demander des avis juridiques à cet égard. Cette enquête sera complètement publique et civile. Elle sera présidée par un civil. Les personnes chargées de l'enquête initiale seront invitées à participer à cette nouvelle enquête.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous a dit que le cas qui a déjà fait l'objet d'une condamnation, cas qui est d'ailleurs tombé sur un simple soldat, a été soumis en appel. Je lui demande s'il considère que l'appel peut être efficace, à partir du moment où l'appel constitué doit se faire sur le dossier tel que présentement monté, privé de photographies qui existent, qui sont entre les mains du major Armstrong, et d'autres photos qui ont été détruites?

Alors, je lui demande s'il peut persister, dans cette circonstance, à s'en remettre à la justice militaire pour le dossier qui est pendant? Ne devrait–il pas s'interroger sur la troublante possibilité que la destruction de certaines photographies ait permis à d'autres militaires d'échapper à la justice?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, en vertu d'un principe fondamental de la jurisprudence, une personne dans ma situation ne peut commenter des faits lorsqu'un procès est en cours.

J'aimerais parler de la justice militaire. Il y a, au Canada, une longue et noble tradition de justice militaire. Celle–ci a d'ailleurs été jugée constitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Cependant, une fois que la cour martiale a terminé ses travaux, la Couronne ou un particulier peut interjeter appel s'il est mécontent de la décision rendue.

La Cour d'appel des cours martiales est dirigée par un représentant de la Cour fédérale du Canada. Mardi prochain, le premier appel sera entendu par le chef suppléant de la Cour d'appel des cours martiales ou le juge de la Cour fédérale, peut–être lui–même ou un de ses collègues, en présence d'un de ses collègues, voire de représentants de cours suprêmes de diverses provinces, dont celle du Québec peut–être.

Je tiens à souligner que c'est la justice militaire qui a suivi son cours en l'occurrence, mais que les appels, lorsqu'ils sont jugés recevables, sont entendus par des autorités civiles.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, étant donné l'existence de preuves photographiques supplémentaires concernant la torture de civils somaliens par des militaires canadiens, comment le ministre peut–il prétendre que la justice est rendue?

Quelles mesures prendra–t–il pour garantir qu'on ajoutera aux preuves concernant l'affaire maintenant portée en appel les pièces à conviction existantes actuellement entre les mains du major Armstrong?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est au tribunal, et non pas au ministre de la Défense nationale, qu'il appartient de répondre à la question soulevée par le chef de l'opposition.

Comme je l'ai dit hier, si le major Armstrong ou tout autre membre des Forces armées canadiennes a des preuves pouvant se rapporter à l'une de ces affaires, il devrait les mettre à la disposition de la police militaire chargée des enquêtes.

L'une d'elles a été rouverte il y a quelque temps, relativement aux photographies, et l'autre concerne des événements liés aux allégations de dissimulation de la part des Forces armées canadiennes.

J'inviterais le major Armstrong et toute autre personne visée à produire ces preuves, et il appartiendra alors aux tribunaux de juger si elles sont recevables.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le maire de Saint–Jean a rendu publics les éléments de sa proposition permettant une transition graduelle pour le Collège militaire de Saint–Jean qui deviendrait une institution civile de niveau universitaire. Il prévoit en conséquence un transfert progressif des effectifs des élèves–officiers vers Kingston et je le cite: «Il ne faut pas de fermeture sauvage, mais une fermeture civilisée.»

Maintenant qu'il a en sa possession la proposition du maire de Saint–Jean et que cette proposition a l'appui du gouvernement du Québec, le ministre entend–il reprendre les discussions sur la fermeture du Collège de Saint–Jean, d'autant plus que les baraquements de Kingston ne sont pas en état de recevoir les élèves–officiers de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la proposition du maire de Saint–Jean contient deux éléments avec lesquels nous sommes d'accord. Le premier, c'est qu'il est essentiel de démilitariser le Collège de Saint–Jean et d'en faire une institution d'éducation mixte; le deuxième, c'est que nous avons besoin d'une période de transition.

Or, nous avons à présent une entente qui comporte une période de transition de cinq ans et qui garde une présence militaire qui va varier entre 100 et 200, avec ceux qui vont prendre des cours de langue, pour la période de cinq ans, et un montant de 5 millions de dollars par année, totalisant 25 millions sur cinq ans, pour la période de transition.

Nous croyons, par conséquent, que même si certains des arguments du maire de Saint–Jean sont corrects, notre entente du 19 juillet qui a été signée entre le gouvernement du Québec et le Canada comporte une meilleure période de transition et répond mieux aux besoins de la communauté de Saint–Jean et de la continuation du collège.

• (1425)

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, le ministre a dit à plusieurs reprises que la transition se ferait sans problème. Comment le ministre peut–il continuer de prétendre que le transfert des activités du Collège militaire royal de Saint–Jean vers Kingston se fera sans problème, alors que seulement 20 des 250 employés du Collège militaire royal de Saint–Jean acceptent d'être transférés à Kingston?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député semble oublier qu'il y a déjà des cours bilingues à Kingston et qu'il y a déjà des professeurs et des élèves francophones à Kingston. En fait, 17 p. 100 de la population étudiante de Kingston est formée de francophones. Cette année, tous les cours deviendront bilingues et, d'ici quelques années, tous les enseignants seront bilingues eux aussi. Par conséquent, il n'y a pas de problème au plan du bilinguisme, ni quant à la capacité d'accueil, dans le transfert des activités militaires à Kingston.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous avons entendu, au cours des dernières semaines, des allégations de querelles internes, d'intimidation, de corruption et de trafic d'influence au sein de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les allégations les plus accablantes viennent maintenant de William Bauer, ancien ambassadeur et défenseur des droits de la personne, qui, dégoûté de ce qu'il voyait, a démissionné de la commission en mars dernier.

Selon cet éminent Canadien, l'indépendance et l'efficacité de la CISR sont rongées par les pressions constantes qu'exercent les groupes de lobbying légal et d'intervention, autrement dit, ceux–là mêmes qui sont susceptibles de profiter du système.

Le ministre reconnaît–il que l'analyse de M. Bauer est juste et peut–il nous dire quelle est sa position sur le fait que les groupes d'intervention et de lobbying légal peuvent exercer une influence indue et profiter des activités de la CISR?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu, hier, au leader du Parti réformiste que si lui ou un autre député de son parti disposait d'éléments de preuve quant au trafic d'influence, à la CISR ou ailleurs, il suffirait d'appliquer les dispositions du Code criminel. Au lieu de répéter ces allégations, il devrait fournir des preuves.

Par ailleurs, le rôle des 211 membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est de statuer sur les causes des réfugiés en quête d'asile. Ni le ministre, ni les députés, ni les groupes d'ONG, ni les avocats ne doivent les influencer indûment. Ils ont un mandat important et un travail à faire. Cette institution fonctionne très bien et est respectée partout dans le monde.

Au lieu de dénigrer le système, on devrait chercher à l'améliorer en suggérant des réformes et des modifications qui favoriseraient l'essor de cette institution fédérale.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, M. Bauer ne pense pas que cela fonctionne et il est évident que quelqu'un profite du système de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La plupart des avocats spécialisés en immigration peuvent toucher 2 000 $ à 3 000 $ au moins par demande.

Dans le passé, le ministre a nommé plus de 50 avocats de ce genre à la commission. Par pure coïncidence, le taux d'acceptation des réfugiés est passé de 55 p. 100, l'année dernière, à environ 80 p. 100, au cours des derniers mois.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre si le taux d'acceptation élevé de 80 p. 100, à l'heure actuelle, reflète la politique de son gouvernement ou si cela prouve que la commission est maintenant manipulée par les gens qui vont profiter de ces taux d'acceptation trop élevés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que les questions de mon collègue visent à défendre la position à courte vue de son parti.

Par contre, nous devons, pour notre part, défendre l'intérêt public. À ce propos, mon vis–à–vis doit à la Chambre et à la population de prouver ses accusations au sujet des profits que certains pourraient réaliser et d'un trafic d'influence possible. Il est tout simplement inadmissible qu'il lance de très graves accusations sans s'appuyer sur des données concrètes.

En outre, ni le gouvernement ni un ministre ou des députés ministériels n'ont de politique établie en ce qui concerne un seuil acceptable ou inacceptable. Cela ne regarde en rien le gouvernement, ses députés ou le ministre.

• (1430)

Ce sont les membres de la commission qui décident si une personne a droit ou non au statut de réfugié. C'est pourquoi la commission est un organisme quasi judiciaire indépendant. On veut ainsi la protéger contre des allégations calomnieuses comme celles que nous entendons aujourd'hui.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les excuses, les dénégations et les demi–mesures du ministre ne font rien pour rétablir la confiance dans la commission. On est déjà rendu trop loin pour cela. Les allégations sont trop graves et trop nombreuses. Elles vont du trafic d'influence au sein de la commission jusqu'à des accusations de fraude et même des enquêtes de la GRC.

Le ministre a le pouvoir d'ordonner une enquête judiciaire sur les membres de la commission. Étant donné les allégations lancées au cours des dernières semaines, le ministre va–t–il cesser d'essayer de justifier un comportement inexcusable et ordonner une enquête judiciaire sur la commission?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député continue de lancer de graves accusations inexcusables et sans fondement.

De quoi sommes–nous saisis au juste? D'un rapport de la présidente de la commission et d'une réponse du vice–président que nous allons examiner. J'ai signalé au chef du Parti réformiste, cette semaine, que la décision serait prise avant la fin de cette semaine. Je sais que cela ne le satisfait pas, mais, au Canada, nous nous basons sur des faits et sur l'application régulière de la loi. Nous ne voulons pas de la loi de la jungle que prône le Parti réformiste.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai été scandalisée d'apprendre ce matin, dans les journaux, que les autorités d'Immigration Canada s'apprêtent à déporter une femme originaire des îles Seychelles, ainsi que ses deux enfants.

Immigration Canada refuse de prendre en compte la lettre et les menaces de son mari qui a été renvoyé dans son pays, lettre dans laquelle il dit l'attendre afin de la tuer dès son retour aux Seychelles.

Compte tenu que le ministre est censé avoir mis en place des lignes directrices visant à protéger les femmes réfugiées victimes de violence conjugale, les menaces de mort qui pèsent sur M^me^ Sabadin ne justifient–elles pas qu'il intervienne immédiatement pour empêcher sa déportation et celle de ses deux enfants dès demain aux Seychelles où l'attend la mort?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que, ce matin, les autorités ont accordé un sursis de deux semaines à cette femme pour qu'un examen puisse avoir lieu et que nous puissions vérifier le bien–fondé de la demande. Cette nouvelle devrait réjouir la députée.

[*Français*]

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, est–ce que le ministre peut nous garantir que d'ici deux semaines l'avis d'expulsion sera annulé?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Je ne peux donner aucune garantie, monsieur le Président.

Un parti dit que nous ne devrions accepter personne. Un autre dit que personne ne devrait quitter notre pays. Ce que nous disons, c'est que nous avons accordé un sursis et que nous allons examiner la situation de cette personne pour voir si ces lignes directrices s'appliquent.

Je ne crois pas que ce serait juste qu'un ministre donne quelque garantie que ce soit avant qu'un examen ait lieu.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le 29 avril 1993, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, voulant féliciter les militaires qui avaient porté publiquement des accusations relativement aux méfaits commis en Somalie, s'est exprimé en ces termes, et je cite le hansard: «Ils ont fait preuve de beaucoup de courage, car ils ont été témoins de quelque chose qu'ils estiment condamnable. Ils méritent la tenue d'audiences publiques.» Je crois comprendre que le ministre de la Défense nationale s'apprête à adopter cette position.

Le ministre n'est–il pas d'avis que le major Armstrong et les autres militaires qui peuvent posséder des renseignements ont des raisons valables d'hésiter à les transmettre à des supérieurs qui n'en ont pas fait de cas jusqu'ici et qui leur ont même demandé de détruire les preuves en leur possession?

• (1435)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne partage pas les prémisses de la question.

Je viens d'annoncer la tenue d'une enquête qui sera régie par la Loi sur la défense nationale. Il s'agira d'une enquête publique menée par un civil. Des gens comme le major Armstrong et tous les intéressés pourront alors comparaître pour fournir des renseignements ou porter des accusations. J'espère qu'ils seront entièrement satisfaits du déroulement de l'enquête.

Qu'on me comprenne bien. Le gouvernement n'a rien à cacher. Ces événements ont eu lieu avant les élections de 1993. Mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, qui était alors dans l'opposition, avait toutes les raisons du monde de solliciter la tenue d'une enquête publique. C'est ce que nous avons fait.

Mon grand souci dans toute cette affaire, c'est de ne rien faire qui puisse entraver le cours de la justice. J'espère que le député se ralliera à cet argument.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré que deux enquêtes policières étaient en cours, en plus de celle qui a été suspendue. Pourtant, il y a deux mois, les agents d'information publique du ministère ont dit qu'aucune enquête n'était en cours dans l'affaire de la Somalie.

Pourquoi ces enquêtes sont–elles menées 18 mois après coup? Pourquoi les renseignements ne sont–ils rendus publics que lorsqu'ils sont présentés à la Chambre ou dans les médias? Pourquoi le ministre refuse–t–il d'ouvrir immédiatement une enquête publique pour que la population obtienne des renseignements sur cette affaire?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les déclarations que mentionne le député et que des agents d'information publique du ministère ont faites il y a quelque temps étaient vraies à ce moment–là. Des enquêtes sont terminées. Cependant, en raison d'allégations de camouflage, la police militaire a rouvert une enquête. Par la suite, on a prétendu que des photographies avaient été cachées. Une autre enquête a donc été ouverte à ce sujet.

Je voudrais soulever un autre point. J'ai tenté d'agir aussi rapidement que possible, compte tenu du fait que nous ne voulons pas nuire au déroulement de la justice. J'aurais fait cette annonce hier, mais, par politesse envers le premier ministre, qui n'a été informé de cette situation que ce matin, j'ai jugé préférable de ne pas agir avant d'avoir obtenu son accord.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Pour toute réponse aux questions de l'opposition officielle et aux revendications des étudiants qui manifestaient sur la colline hier, le ministre a confirmé les pires appréhensions, à savoir qu'il augmenterait le fardeau des étudiants, par des prêts de 10 milliards de dollars additionnels sur dix ans. Ces dix milliards de dollars de prêts seraient financés à même les économies faites dans les coupures de transferts en espèce aux provinces, pour le financement des études postsecondaires.

Le ministre convient–il que par son annonce d'hier, il confirme son intention de transférer dix milliards de dollars de la dette fédérale sur le dos des étudiants?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, non, car ce n'est pas ce que j'ai dit.

J'ai souligné à plusieurs reprises aux députés de l'opposition que le gouvernement n'avait pas l'intention de revenir sur ce qu'il a dit en ce qui concerne les transferts aux provinces dans son discours du budget de février. Les transferts, de plus de 6 milliards de dollars, seront maintenus en fonction du niveau fixé pour 1993–1994. Je répète encore une fois. Les transferts aux provinces ne seront pas réduits. Les provinces recevront exactement le même montant, au total plus de 6 milliards de dollars.

Ce que nous avons dit, c'est que s'il est vrai que les versements en espèces diminuent et qu'en même temps le produit des points d'impôt des provinces augmente, cela permettra de réunir 2 milliards de dollars de plus. Prenons là–dessus 500 millions de dollars, nous pourrons quadrupler ou quintupler ce montant. Nous aurions un programme de bourses pour venir en aide aux étudiants qui en ont besoin.

Cela voudrait dire non pas une dette de 10 milliards de dollars, mais une contribution supplémentaire de 10 milliards au système d'enseignement supérieur pour l'amélioration des laboratoires, des salles de cours, un plus grand nombre de bourses et de meilleures possibilités d'accès pour les étudiants. C'est le choix

qui a été fait. J'aimerais bien savoir pourquoi les députés de l'opposition sont contre le fait de consacrer plus d'argent. . .

• (1440)

Le Président: Je demande encore une fois aux députés d'être un peu plus brefs dans leurs questions et leurs réponses.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, plus le ministre s'explique, plus ça se complique! Dans le fond, tout ce que le ministre offre aux étudiants, c'est la possibilité de s'endetter de 10 milliards de dollars de plus, un point c'est tout.

Le ministre admet–il que ce soutien à l'endettement qu'il offre aux étudiants est le seul moyen qu'il a trouvé pour leur faire avaler l'impact de la hausse des frais de scolarité que sa réforme va provoquer?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je comprends la difficulté du député face aux problèmes de conflits, car il n'a que des solutions simplistes aux problèmes.

Je peux peut–être lui dire que la meilleure façon de résoudre les problèmes est d'en discuter, pas de monter aux barricades, de lancer des protestations hargneuses, mais de s'asseoir et de partager l'information que l'on a sur les diverses options possibles, de regarder comment, en tant que pays, nous pouvons amener à coopérer les deux niveaux de gouvernement—fédéral et provincial—et les représentants des milieux universitaires pour trouver une solution, pas pour se battre, mais pour parvenir à une entente. C'est ce que nous cherchons à faire.

Si le député avait lu les différentes propositions qui sont dans le document, il comprendrait peut–être, enfin, que ce que nous voulons faire, c'est reconstruire le système d'enseignement supérieur dans ce pays.

* * *

LES PENSIONS DE DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, en mars de l'an dernier le gouvernement a reçu un rapport d'étude sur le régime de pension des députés. Il avait alors indiqué son intention de déposer sans tarder un projet de loi qui aurait pour effet de réviser en profondeur ce régime de pension scandaleux. C'était il y a huit mois, et aucune mesure n'a encore été prise.

Se pourrait–il que des membres du caucus libéral aient exercé des pressions auprès du gouvernement pour qu'il attende après lundi prochain, la journée de l'assiette au beurre, date à compter de laquelle 46 députés deviendront admissibles aux prestations de retraite? Le président du Conseil du Trésor peut–il fixer une date précise en vue de l'adoption d'une loi de refonte de ce régime de pension scandaleux?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons clairement indiqué, et la vice–première ministre a dit clairement cette semaine, que nous allions tenir notre engagement contenu dans le livre rouge au sujet des pensions des députés.

Je ne m'attends pas à ce que la députée qui a posé la question projette de démissionner. Nous sommes tous ici pour un mandat complet, auquel il reste plusieurs années. Nous avons encore beaucoup de temps pour traiter de cette question, mais nous entendons le faire très prochainement. Nous tiendrons la promesse que nous avons faite dans le livre rouge.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, il aurait fallu le faire avant lundi prochain, jour à compter duquel ces députés seront admissibles à la pension.

La date limite est lundi prochain. La députée de Halifax semble heureuse de ce qu'à compter de mardi prochain, elle sera admissible à des prestations pouvant atteindre 1,1 million de dollars. La ministre de la Santé pourra toucher, elle, bien au–delà d'un million. En fait, monsieur le Président, prochainement. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Grey: Monsieur le Président, c'est ce que je tente de faire. La vice–première ministre va–t–elle prendre l'initiative, user de son influence personnelle au sein du Cabinet et utiliser les notes d'information pour que le régime de pension actuel soit modifié et qu'aucun député, moi y compris, ne puisse plus profiter de l'assiette au beurre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai besoin ni de notes d'information ni de l'hypocrisie du Parti réformiste pour agir.

Vous souvenez–vous de la fameuse réduction de salaire de 10 p. 100 qui avait été annoncée? Je comprends qu'il s'agissait d'une décision difficile. Les réformistes ont tenu une conférence de presse. Ils ont renoncé aux limousines, mais le chef du Parti réformiste cherche maintenant à laisser tomber cette réduction de salaire de 10 p. 100.

• (1445)

Se pourrait–il que le Parti réformiste ait fini par comprendre que le traitement d'un député est inférieur de 20 000 $ au salaire d'un directeur d'école secondaire?

Nous avons promis une réforme des pensions et nous le ferons, mais à la différence du Parti réformiste, nous n'allons pas prétendre que les politiciens sont en haut de l'échelle salariale.

Comme je le disais hier, mon père a consacré 16 ans à la vie publique et lorsqu'il a pris sa retraite, il ne pouvait plus marcher, il ne pouvait plus aller aux toilettes seul et il a reçu une pension de 160 $ par mois. Je ne vais pas m'excuser du fait que les politiciens touchent le salaire qu'ils méritent.

[*Français*]

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Dans leur rapport majoritaire sur la politique étrangère, les députés et sénateurs libéraux parlent du principal partenaire économique du Canada comme d'un problème. Après s'être opposés à l'Accord de libre–échange avec les États–Unis pour finalement se rallier à l'ALENA, ils se demandent maintenant s'il n'y aurait pas lieu d'abolir tout simplement tous les postes de délégués commerciaux aux États–Unis et au Mexique.

Le gouvernement entend–il rejeter la recommandation de la majorité libérale du comité à l'effet d'abolir les postes de délégués commerciaux, sachant très bien que cela pourrait priver les entreprises québécoises et canadiennes des retombées importantes de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et le Mexique?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le rapport du comité a été rendu public il y a quelques jours. Le ministère est en train d'examiner les recommandations contenues dans ce rapport. Nous rendrons notre opinion publique le plus tôt possible en ce qui a trait aux recommandations contenues dans ce rapport.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, dans leur rapport, les députés et sénateurs libéraux, je le rappelle, présentent les relations commerciales avec les États–Unis comme un problème. Est–il possible de savoir de la part de quelqu'un dans ce gouvernement s'ils endossent cette perception et s'ils conviennent que l'abolition des postes de délégués commerciaux est une bien mauvaise façon de soutenir les PME qui voudraient percer le marché américain?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier que les relations entre le Canada et les États–Unis du point de vue des échanges entre les deux pays sont d'environ 280 milliards de dollars dans les deux sens. Il est vrai qu'on va avoir des difficultés de temps en temps dans certains domaines et c'est quelque chose d'explicable. Mais de dire que les relations entre le Canada et les États–Unis ne sont pas bonnes, ce n'est pas juste. C'est le Bloc québécois qui dit cela. Et lorsque leur leader faisait partie du gouvernement, de ce côté–ci, il appuyait l'Accord de libre–échange avec les États–Unis.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, la Prince Edward Island Fishermen's Association a exprimé récemment sa profonde préoccupation, à la suite de la proposition de hausser les frais de délivrance des permis. Je crois que l'association possède un copie de la proposition du ministère des Pêches et des Océans.

Le ministre peut–il me dire s'il est vrai que les pêcheurs de l'île pourraient voir le prix actuel de quelques dizaines de dollars, pour l'obtention d'un permis, grimper à quelques dizaines de milliers de dollars, en vertu de cette proposition? Si c'est le cas, comment sera établi le coût individuel, pour chaque pêcheur?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais que le chef et les membres du Parti réformiste s'intéressent à cette question, parce qu'ils exigent toujours du gouvernement qu'il trouve de nouvelles méthodes plus efficaces pour l'administration des programmes.

Dans le cadre de l'examen du programme, le ministère cherche évidemment à adopter des mesures de recouvrement des coûts. Je peux affirmer au député qu'aucune décision n'a encore été prise à cette étape de l'entreprise. Il n'y aura évidemment aucun changement dans la grille des frais de permis pour 1995, mais nous sommes en train de nous demander s'il est juste qu'une personne qui gagne en moyenne 900 000 $ par année, pour ceux qui exploitent certaines espèces lucratives, paie la même chose pour obtenir son permis que quelqu'un qui gagne 9 000 $.

• (1450)

Selon moi, une personne qui gagne 900 000 $ par année peut payer un peu plus que celle qui en gagne 9 000. Les frais imposés seront tout à fait raisonnables et justes, et seront déterminés en fonction des conditions que connaissent les pêcheurs, dans les différentes régions du Canada atlantique.

* * *

LA JUSTICE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Nous y revoilà, monsieur le Président. Pas plus tard qu'hier, un homme de Gatineau a été déclaré non coupable d'avoir sauvagement battu et menacé de tuer sa femme. Sa défense: une forte dose de cocaïne l'avait rendu incapable de savoir ce qu'il faisait.

Le ministre de la Justice va–t–il faire preuve de caractère et de leadership et mettre fin à cette aberration de notre système judiciaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je me garderai bien de commenter l'affaire que vient de mentionner le député; c'est cependant avec plaisir que je vais répondre à la question plus large qu'il a soulevée.

Les décisions rendues ces dernières années par la Cour suprême du Canada, particulièrement dans l'affaire Daviault, il y a un mois seulement, et dans l'affaire Bernard, en 1988, ont fait ressortir les difficultés que présentait la consommation de substances toxiques pour le droit criminel. Cela est dû en premier lieu au fait qu'elle rend incapable, à des degrés différents selon la quantité consommée, de toute intention de commettre un crime, ce qui, en vertu de la législation actuelle, est un élément important du délit.

Dans chacune de ces affaires, le tribunal a invité le Parlement à modifier le libellé de la loi de façon à contourner cet obstacle. Samedi dernier, notre gouvernement a répondu à cette invitation en publiant un document dans le but exprès d'examiner les diverses manières de le faire. Nous avons prévu un délai raison-

nable pour que les Canadiens, y compris les spécialistes en la matière, nous fassent part de leur point de vue. Nous modifierons le libellé de la législation criminelle en conséquence afin que les gens aient à répondre de leur conduite.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, pendant qu'un tas d'avocats se remplissent les poches en invoquant cette défense, et pendant que le ministre recherche l'option la plus payante politiquement parlant, ce simulacre de justice continue.

La semaine dernière, le ministre de la Justice n'a pas hésité a faire en sorte que la culture ne puisse être invoquée comme défense au criminel. Le ministre va–t–il agir avec la même célérité pour mettre immédiatement fin à cette aberrante défense qui consiste à plaider non coupable pour raison d'ébriété ou de consommation de drogue?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, élaborer de nouveaux articles du code qui tiendront les gens responsables tout en respectant leurs droits constitutionnels et la réalité judiciaire ne se fait pas en une nuit.

Le processus consultatif que nous avons enclenché durera un temps raisonnable et nous permettra de proposer des solutions qui dureront longtemps.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral s'est engagé à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le ministre de la Justice s'est lui–même engagé à modifier en ce sens, dès cet automne, la Loi canadienne sur les droits de la personne. Or, on apprend que 60 députés libéraux s'opposeraient à ce que la loi soit modifiée afin que l'orientation sexuelle soit considérée comme un motif illicite de discrimination.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Compte tenu de l'opposition dans les rangs gouvernementaux, le ministre entend–il toujours déposer d'ici à Noël un projet de loi amendant la Loi canadienne sur les droits de la personne pour que l'orientation sexuelle soit reconnue comme un motif illicite de discrimination?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, notre intention est toujours la même, soit de présenter un projet de loi à cet égard d'ici le congé de Noël.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de l'opposition de plusieurs députés ministériels, le ministre peut–il confirmer qu'il a été autorisé à déposer son projet de loi à la seule condition que soit tenu un vote libre sur cette question?

● (1455)

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré clairement que le gouvernement avait pris un tel engagement et c'est en fonction de cet engagement qu'il procédera.

Pour ce qui est de l'allusion du député à la dissension dans les rangs des ministériels, je dirai que ce qui se passe au caucus d'un parti concerne uniquement les membres de ce caucus. J'ajoute également que, dans notre parti, nous écoutons attentivement et nous respectons les opinions qui diffèrent. Au bout du compte, cependant, nous décidons et nous présentons des mesures législatives au nom du gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le rapport issu de l'examen de la politique étrangère du Canada, qui a été rendu public mercredi, recommande une hausse des dépenses scandaleuse dans divers domaines.

Compte tenu de la situation financière difficile du Canada, le ministre des Affaires étrangères peut–il garantir aux Canadiens qu'il s'en tiendra au programme de réduction du déficit du ministre des Finances et qu'il ne demandera pas une hausse des dépenses dans le budget?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis reconnaissant envers le député qui me fournit l'occasion, en répondant à sa question, de remercier et de féliciter tous les membres du comité qui ont fait de l'excellent travail.

Conformément à la tradition à la Chambre, nous avons reçu le rapport et des rapports dissidents, et, en tant que bon gouvernement, nous allons les étudier. Je tiens à dire dès le départ qu'il y a de très bonnes recommandations et d'autres qui le sont moins.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, la réponse était intéressante.

Puisque le comité des affaires étrangères n'a recommandé aucune réduction des dépenses précise, le Parti réformiste a proposé de nombreuses réductions, notamment au chapitre de l'aide bilatérale et des subventions internationales.

Ces derniers jours, le ministre a eu l'occasion de réfléchir à notre proposition, peut–il nous dire s'il est d'accord avec ces réductions et, s'il ne l'est pas, lesquelles propose–t–il?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai rencontré les membres du comité, dès le début de leurs travaux, j'ai eu l'occasion de leur dire qu'à l'avenir il faudra faire plus avec moins.

Il faudra trouver des moyens ingénieux pour que le Canada puisse continuer de jouer son rôle sur la scène internationale, rôle que tous nos partenaires et amis s'attendent à nous voir jouer. Il est certain que nous devrons tenir compte de nos ressources financières qui sont de plus en plus limitées.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre n'est pas sans savoir que VIA Rail n'offrira plus de service voyageurs entre Saint–Jean, au Nouveau–Brunswick, et Sherbrooke, au Québec, en date du 15 décembre 1994 et que le CP a, lui aussi, l'intention de cesser ses activités sur cette voie ferrée le 1er janvier 1995.

Les entreprises privées semblent beaucoup s'intéresser au transport des marchandises de Saint–Jean à Sherbrooke, via l'État du Maine.

Le ministre peut–il nous dire s'il entrevoit la possibilité que le service voyageurs entre Saint–Jean, au Nouveau–Brunswick, et Sherbrooke, au Québec, soit rétabli?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse beaucoup à cette question, mais je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendus. VIA Rail n'a présenté aucune demande pour mettre un terme à certaines de ses activités au Canada, sauf celle qui touche la région que le député vient de mentionner. VIA Rail a dû le faire, parce que le CP avait décidé de cesser le transport des marchandises sur cette voie.

Je ne veux donner aucun indice en ce qui concerne l'avenir de ce service. En ce qui concerne le transport des marchandises sur cette ligne, rien n'a été réglé. Je ne veux pas m'avancer, mais je dirai simplement que je suis convaincu que VIA Rail tentera toujours d'offrir le meilleur service possible, tout en composant avec les contraintes budgétaires que nous lui imposons.

* * *

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, le 7 novembre dernier, devant le regroupement des locataires de son comté, le ministre des Affaires intergouvernementales réitérait l'engagement électoral de son parti de ne pas augmenter la contribution des ménages bénéficiaires de logements sociaux, au–delà de la part actuelle de 25 p. 100 de leur revenu.

Le ministre des Travaux publics s'engage–t–il, pour les familles bénéficiant de logements sociaux, à écarter toute augmentation de loyer qui porterait leur effort financier de 25 à 30 p. 100 de leur revenu total?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Le député n'ignore pas que cette question a été débattue, au cours de la dernière année, à deux conférences fédérales–provinciales des ministres responsables du logement.

C'est une question que nous sommes à réexaminer à l'heure actuelle. Il faut dire que le loyer a déjà été porté de 25 à 30 p. 100 dans huit provinces. Le gouvernement fédéral va peser toutes les options possibles en la matière.

Je ne veux pas laisser croire au député que nous pourrons continuer à offrir des logements sociaux sans percevoir de diverses sources les fonds nécessaires pour renouveler le parc national de logements.

* * *

GROUPE COMMUNICATION CANADA

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, le rapport du Conseil du Trésor rendu public aujourd'hui sur la mauvaise gestion financière délibérée du Groupe Communication Canada ne fait état d'aucune mesure disciplinaire.

En février 1992, le contrôleur général disait «ne faites plus jamais cela». En novembre 1992, le vérificateur général disait que c'était illégal. En 1993, le Conseil du Trésor disait d'arrêter. Pourtant, les mauvaises pratiques n'ont pas changé.

Le président du Conseil du Trésor peut–il donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que nous ne verrons jamais plus ce genre d'activités malhonnêtes et illégales?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le député fait allusion au rapport déposé par le président du Conseil du Trésor.

Qu'il soit bien clair qu'il y a eu ce que j'appellerai des infractions à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Conseil du Trésor, en collaboration avec d'autres ministères, a pris des mesures pour que de telles choses ne se reproduisent plus.

Pour ce qui est de mon propre ministère, il a retiré au groupe la responsabilité des contrôles de gestion pour la confier à un autre organisme. Deuxièmement, le directeur général a été remplacé, son poste a été aboli. Troisièmement, pour ce qui est du fond de l'affaire et de la poursuite des activités du groupe, nous étudions en ce moment, dans le cadre de l'examen des programmes, la possibilité de privatiser le groupe ou de lui enlever son statut d'organisme de service spécial.

Les travaux de la Chambre

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, ce matin, la ministre de l'Environnement a rendu public un document de travail sur les espèces menacées d'extinction au Canada. Je veux la féliciter pour avoir reconnu la gravité de la situation ainsi que la nécessité de tenir des consultations en vue d'élaborer une loi fédérale.

Il est entendu que l'élaboration d'une telle loi fédérale nécessitera la collaboration des dirigeants fédéraux, provinciaux et autochtones.

La ministre peut–elle nous donner une idée du genre de consultations qu'elle prévoit tenir et de la date à laquelle elle croit pouvoir présenter une loi fédérale?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord reconnaître le travail qu'a fait le président du Comité permanent de l'environnement relativement à cette question cruciale. Nous avons eu des discussions préliminaires avec les provinces, notamment avec la Colombie–Britannique. Le ministre de l'Environnement de cette province a d'ailleurs dit qu'il appuyait fortement nos initiatives.

Nous devrions tenir des consultations publiques d'un bout à l'autre du pays en janvier et en février. Nous aurons des discussions bilatérales avec les dirigeants autochtones et espérons être en mesure de présenter une loi–cadre au printemps.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire souligner la présence à la tribune de son excellence M. Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que le secrétaire d'État nous donne un aperçu des travaux législatifs pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous tiendrons un débat général sur la réforme de la sécurité sociale. La semaine prochaine, nous entamerons l'étude, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, des projets de loi C–48, constituant le ministère des Ressources naturelles, C–52, constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, et C–55, sur l'Office des droits de surface du Yukon. Nous aurons également des consultations concernant l'achèvement de l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–53, constituant le ministère du Patrimoine canadien. Comme les députés le savent, il y a une échéance dont nous devons tenir compte pour l'étude du projet de loi C–57, concernant l'Organisation mondiale du commerce.

• (1505)

Je préviens donc la Chambre que nous attacherons une grande priorité à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et de la troisième lecture dès que le comité en aura fait rapport.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais désigner mardi, le 22 novembre, comme journée d'opposition.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais répliquer à l'intervention que le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires vient de faire à propos de l'ordre des travaux, pour exprimer quelques préoccupations.

Nous trouvons plutôt inquiétant qu'il n'y ait qu'un nombre limité de projets de loi qu'on ait jugé bon d'inscrire à l'ordre du jour. Au lieu de mettre à l'étude des projets de loi, on nous propose plutôt de tenir des débats généraux. Je ne veux certes pas donner l'impression que nous sommes contre la tenue de débats généraux, mais ils nous semblent remplacer l'étude de véritables projets de loi.

Sauf erreur, on n'a réussi à trouver que trois projets de loi à inscrire à l'ordre du jour de cette semaine. Le ministre n'a annoncé la présentation d'aucun nouveau projet de loi.

Nous craignons que cette pénurie de projets de loi à étudier à la Chambre n'incite les ministériels à faire examiner les projets de loi dans les divers comités beaucoup plus rapidement que le souhaiteraient les membres de ces comités, qui veulent les étudier sérieusement.

Comme on nous a dit tout à l'heure que les comités auraient le temps de faire leur travail et se verraient reconnaître une nouvelle importance à la Chambre touchant l'étude des projets de loi, je recommanderais au gouvernement de nous fournir plus de projets de loi à étudier à la Chambre de sorte qu'on n'ait pas à en précipiter l'approbation à l'étape du comité et qu'on y ait suffisamment de temps pour les examiner, proposer des amendements et entendre des témoins.

M. Gagliano: Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de rassurer le député: nous allons présenter de nouveaux projets de loi au moment voulu. Ma déclaration hebdomadaire sur les travaux de la Chambre dit bien qu'un certain nombre de projets de loi sont à l'étude aux comités. Dès que ceux–ci en feront rapport, ces projets seront mis à l'étude. C'est ce que j'ai annoncé pour la semaine à venir.

Je tiens à rappeler au député également que le but normal de la déclaration hebdomadaire n'est pas d'annoncer de nouvelles mesures législatives. Celles–ci seront annoncées au moment opportun.

Le président suppléant (M. Kilger): Je présume que les échanges sur la question habituelle du jeudi sont terminés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Il restait encore environ 5 minutes de questions et commentaires au député de Lotbinière. Je cède donc la parole au député de Lévis.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Lotbinière avant la période des questions orales. Il a touché deux sujets qui m'intéressent particulièrement dans cette réforme de la sécurité sociale. Il a parlé des jeunes et des problèmes reliés aux frais de scolarité. J'aimerais qu'il puisse expliquer un peu plus sa position à ce sujet.

J'aimerais également, s'il en a le temps, qu'il nous fournisse des explications sur le volet de l'assurance–chômage relatif aux femmes.

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue et d'informer tous les députés de cette Chambre. Dans un document secret rendu public par le *Toronto Star* on dit qu'avec cette réforme les étudiants vont payer le double pour défrayer les frais de scolarité.

Lorsque le ministre demande à ces étudiants de mettre l'épaule à la roue, je pense que c'est un petit peu difficile à faire, quand on sait que certains étudiants vont quitter l'université avec une dette de 50 000 $.

Je voudrais aussi répondre au sujet des femmes. Au Québec et au Canada, avec cette réforme, les femmes qui auront contribué toute leur vie au Régime d'assurance–chômage n'y auront pas droit lorsqu'un certain montant sera atteint. Je trouve malheureux qu'on brime les femmes de cette façon–là. Je trouve cela très malheureux.

• (1510)

Je dois ajouter aussi que la réforme des programmes sociaux, au Québec seulement, coûtera un surplus de 170 millions de dollars et touchera 40 000 foyers qui seront obligés de faire appel à l'aide sociale. Lorsqu'on examine la réforme des programmes sociaux, il faut voir un peu plus loin.

Prenons le cas d'une famille où le père, pour une raison ou une autre, à un moment donné perd son emploi ou, ayant un travail précaire, se retrouve à l'aide sociale. Imaginez ce qu'il en coûte à l'État à ce moment–là. Cela engendre souvent une dépression, il y a des problèmes médicaux, il faut consulter des psychologues et des psychiatres. Il faut analyser toute la situation. Il ne faut pas faire une réforme seulement pour faire une réforme. Il faut analyser aussi toute la problématique.

Je dis souvent qu'il faut faire de la prévention. On sait qu'il y a 6,4 milliards de dollars d'impôts, de taxes, qui peuvent être récupérés; 6,4 milliards de dollars qu'on peut récupérer dans les finances du gouvernement. C'est là et il suffit d'aller le chercher. C'est tout. Il s'agit de 6,4 milliards de dollars, et nous vous disons, nous, les députés de l'opposition, que nous ne sommes pas là simplement pour mettre la chicane. Du tout! Nous sommes là pour trouver des solutions avec le gouvernement, pas uniquement pour critiquer.

En tant que politiciens, nous devons faire face à cette situation. Les syndicats l'ont remarqué, de plus en plus d'employeurs aujourd'hui engagent avec des contrats de trois ou quatre mois. C'est ce qui se fait de plus en plus. Il y a des agences de placement qui ne font que cela, engager pour quatre, cinq mois. Vous devez vous attendre à ce que cet individu, cette chômeuse, cette femme ou cet homme qui travaille à contrat revienne tous les ans. C'est une problématique.

Dans ma région, le taux de chômage est très élevé et des travailleurs saisonniers, il y en a amplement. Je vois que la réforme des programmes sociaux s'appliquera uniformément, à une province en santé comme à une province malade, et c'est là que je me dis qu'il y a une injustice qui se crée. Donc, analysons plus à fond ces problèmes au niveau des travailleurs, des chômeurs et des chômeuses. Que vous soyez syndiqués ou pas aujourd'hui, le problème va se poser. Je le dis aux syndicats, le problème va se poser.

Il y a des problèmes qui s'en viennent et on dit qu'il faut que nous ayons une meilleure politique au niveau de notre immigration si cela doit aller jusque–là. S'il faut réformer, réformons aussi jusque–là. Je ne dis pas qu'il ne faut plus faire entrer personne. Ce n'est pas ce que je dis, mais donnons du travail. Aujourd'hui avec la technologie, la robotisation, une machine va remplacer 100 hommes. Ces 100 hommes, savez–vous ce qu'ils font? Ils se retrouvent au chômage. C'est là qu'ils se retrouvent. Je n'ai rien contre le progrès mais c'est une question d'équilibre entre le positif et le négatif. Et c'est cet équilibre–là que je veux vous proposer et vous soumettre.

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole cet après–midi sur la motion du ministre du Développement des ressources humaines.

Dans son projet de réforme des programmes sociaux, le ministre propose d'abord de faire régler les problèmes sociaux et le chômage par les chômeurs et par les plus pauvres. On demande aux chômeurs de payer plus pour régler leurs problèmes et aux pauvres d'être encore plus pauvres pour subir cette réforme qui va entraîner ce que je viens de mentionner, c'est–à–dire demander aux chômeurs et aux pauvres de payer plus.

Le ministre et ses spécialistes, au lieu de se pencher sur la cause du chômage, au lieu de trouver la cause des problèmes sociaux, disent aux chômeurs: Vous allez payer la facture. Comme si les chômeurs et les pauvres étaient responsables du grand pourcentage de chômage et du nombre de gens qui vivent de prestations d'aide sociale, particulièrement au Québec.

• (1515)

C'est pour ces raisons que je vais plutôt parler, cet après–midi, de la cause du chômage et de la cause du bien–être social. Il faut reconnaître que les libéraux fédéraux n'ont, en principe, pas beaucoup d'idées à cet égard. Après avoir siégé, depuis une dizaine d'années, ici à la Chambre des communes, et après avoir vu la façon dont le gouvernement gère ses affaires, je vais pouvoir vous citer quelques exemples qui vont faire la preuve

justement que ce ne sont pas les chômeurs qui sont la cause du chômage, mais bien le gouvernement fédéral.

Le premier exemple est les taux d'intérêt. En 1990, le gouverneur de la Banque du Canada décidait d'augmenter les taux d'intérêt, parce que, disait–il, il y avait une tendance à l'inflation au Canada et qu'il fallait absolument augmenter les taux d'intérêt pour diminuer la croissance économique. Mais on savait très bien que cette inflation se situait seulement en des endroits très précis au Canada et on connaissait très bien la cause de cette inflation.

L'inflation se situait particulièrement dans la région de Toronto. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral, justement, dépensait trop d'argent ou investissait trop d'argent dans les programmes conjoints de type fédéral–provincial. Le gouvernement libéral, dans les années 1981, 1982, 1983, avait mis en place des programmes spéciaux pour cette crise économique. À ce moment, il y avait vraiment une inflation et le gouvernement avait augmenté les taux d'intérêt, si vous vous souvenez, jusqu'à 21 p. 100 et il avait été obligé de mettre des programmes en place pour empêcher les chômeurs et les assistés sociaux de trop en souffrir.

Le Parti conservateur qui était au pouvoir dans ce temps–là, dont je faisais partie, n'a pas eu le courage de diminuer ces programmes et a continué à dépenser à peu près les mêmes sommes dans les programmes conjoints entre les provinces et le fédéral, c'est–à–dire à 50–50.

Cela a fait en sorte que le Québec, qui était une province qui avait moins d'argent à dépenser et injectait moins d'argent dans ses programmes conjoints, recevait moins d'argent. Alors, c'est pour cela qu'au Québec, on avait une inflation qui était plus raisonnable, plus acceptable. C'était le cas contraire pour la région de Toronto qui fonctionnait à plein pouvoir et les programmes fédéraux aussi. Le gouvernement fédéral dépensait, par le biais de ces programmes à 50–50, énormément d'argent, ce qui a fait en sorte de surchauffer l'économie de cette région et de créer de l'inflation.

On savait très bien que l'inflation dépendait carrément de la surchauffe venant directement du gouvernement fédéral. Le gouvernement d'alors n'a jamais voulu se servir des moyens dont il disposait pour diminuer l'inflation. Au lieu de cela, il a laissé faire le gouverneur de la Banque du Canada et le seul moyen que celui–ci avait était de hausser les taux d'intérêt. L'autre endroit où il y avait de l'inflation était Vancouver, pour des raisons qu'on connaissait aussi, parce qu'elle recevait beaucoup d'investissements venant de Hong Kong et des pays de l'Asie Pacifique, alors il y avait beaucoup d'argent qui rentrait. Cela aussi était une inflation qui était très locale.

Alors, qu'a fait le gouvernement fédéral? Il a laissé faire. Il a laissé augmenter les taux d'intérêt, ce qui a fait en sorte que nos petites et moyennes entreprises du Québec, qui ont travaillé d'arrache–pied pour se bâtir, on les a vues faire faillite les unes après les autres. On a vu le chômage augmenter, parce que ces pauvres employés se sont vus dépourvus, ont perdu carrément leur emploi de façon sauvage, parce que le gouvernement fédéral n'a pas pris ses responsabilités. J'ai personnellement revendiqué vis–à–vis le gouverneur de la Banque du Canada, à ce moment–là, lui disant qu'il était en train de créer une récession qu'on aurait beaucoup de difficulté à se payer.

• (1520)

Depuis quatre ans que nous sommes en récession, nous n'avons pas réussi à en venir à bout. C'est terrible. Je trouve absolument ridicule qu'on dise que les chômeurs doivent payer pour leurs problèmes. C'est de cela que parle le ministre du Développement des ressources humaines dans son projet de réforme.

L'autre événement que je veux mentionner est qu'en 1989 on a signé l'Accord de libre–échange avec les États–Unis. On a demandé aux investisseurs, particulièrement ceux du Québec dont je fais partie, d'investir dans leurs entreprises en leur disant que cela était une occasion extraordinaire d'avoir un marché unique avec les États–Unis. On leur a dit: Investissez dans vos entreprises et vous verrez que durant les années à venir cela va bien fonctionner, vous allez faire de bons profits, de bonnes affaires, vous allez créer des emplois et ce sera extraordinaire.

Quelque temps après, on a augmenté les taux d'intérêt, diminué la croissance. On a tué les mêmes entreprises qui venaient de s'affaiblir en investissant dans leurs infrastructures, dans leurs équipements. On les a écrasées en augmentant les taux d'intérêt, en diminuant la croissance, en diminuant leur capacité de produire et ces entreprises sont devenues très vulnérables. Plusieurs d'entre elles ont été obligées de fermer leurs portes. Cela est scandaleux et c'est ce qu'on vit actuellement.

C'est pour cela, monsieur le Président, que je dis qu'au lieu de faire de grandes histoires, de publier de beaux volumes verts, de parler de la réforme sur l'assurance–chômage et le bien–être social, on devrait d'abord régler le problème de l'assurance–chômage et du bien–être social en donnant à nos entreprises un environnement propice. Des emplois, ça ne vient pas du ciel, ça n'arrive pas comme ça. Les emplois viennent des entreprises. Il faut que nos entreprises aient un environnement propice. Il faut que nos entreprises soient capables de fonctionner avec une certaine liberté. Il faut que nos entreprises ne soient pas obligées de faire ce qu'elles ont à faire pour les gouvernements, c'est–à–dire collecter des sommes énormes de différents secteurs. Je vais vous en nommer quelques–unes, de ces responsabilités, que nos entreprises ont à subir.

D'abord, nos entreprises doivent cotiser à la CSST, à l'assurance–chômage, elles doivent payer les taxes fédérales et provinciales, les impôts fédéraux et provinciaux. Elles doivent faire face à la fiscalité du Québec et d'Ottawa. Je pourrais en nommer quelques autres encore.

Chaque fois qu'une entreprise ne réussit pas ou n'arrive pas à répondre exactement à toutes ces demandes qu'elle doit régler régulièrement, chaque jour, on la pénalise en plus, on lui envoie des factures, des amendes.

Imaginez–vous, les petites et moyennes entreprises que nous avons au Québec qui sont obligées de vivre dans cet environnement négatif. Toute cette gestion qu'elles doivent faire pour les gouvernements, cela nous semble être quelque chose de terrible, quelque chose d'inacceptable et ça décourage ceux et celles qui veulent se lancer dans les affaires, qui veulent réussir, qui veulent créer, qui veulent inventer, qui veulent exporter.

Quand je dis qu'il faut donner aux entreprises un environnement plus souple de soutien, cela ne veut pas dire qu'il faut donner de l'argent aux entreprises, mais qu'on leur donne au moins un environnement pour leur permettre de s'épanouir plus facilement.

Cette politique du gouvernement de toujours centraliser, d'essayer de tout contrôler ici, de créer des affrontements épouvantables entre les deux paliers de gouvernements, fait en sorte que nos entreprises sont vulnérables quand elles se retrouvent dans un tel environnement.

C'en est la preuve, encore une fois. Je pense que le ministre du Développement des ressources humaines l'a trouvé lui-même dans son document quand il dit qu'il y a beaucoup de difficultés, beaucoup de problèmes en ce qui concerne l'assurance-chômage, les affaires sociales. Il y a beaucoup de problèmes à résoudre. Mais après avoir lu ce document, je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de solutions à cet égard, parce qu'il n'a pas vraiment compris la cause du problème.

C'est la preuve, encore une fois, que le fédéralisme ne fonctionne pas. Il ne fonctionne pas et la preuve en est faite. Lorsqu'un gouvernement ne peut plus répondre à l'essentiel des besoins de sa population, c'est la preuve que ça ne fonctionne pas. On a maintenant une dette qui arrive aux 550 milliards de dollars.

• (1525)

Notre déficit frôlera encore les 40 milliards de dollars. C'est la preuve, et aucune preuve n'est aussi flagrante que celle-là, que le fédéralisme ne fonctionne pas.

Alors, que faut-il faire? Comme le premier ministre du Québec le disait devant la Chambre de commerce mardi passé, malgré que le fédéral siphonne dans nos poches, malgré nos moyens diminués parce qu'il nous reste peu, les Québécois réussissent quand même à faire mieux que le fédéral en ce qui concerne le développement économique et la création d'emplois. Dans ce sens, cette réforme, à mon avis, pour nous, en tout cas pour moi du Québec, n'a pas vraiment sa raison d'être. Le gouvernement fédéral devrait tout simplement transférer toute cette responsabilité au Québec, puisqu'il a fait la preuve qu'il ne peut pas réussir. Et je peux vous assurer que les Québécois et les Québécoises, dynamiques comme ils le sont, vont faire beaucoup mieux. J'en suis convaincu.

Pour ces raisons, le meilleur défi que j'ai hâte de vivre est celui d'un Québec souverain où les Québécois vont pouvoir s'épanouir, se lancer vraiment avec tous leurs moyens, leurs sous, leurs compétences, leur capacité de produire. Ils vont pouvoir créer des emplois, diminuer le chômage et diminuer le nombre de bénéficiaires d'aide sociale afin que ce peuple puisse vivre dans l'honneur et dans l'enthousiame.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de commenter ce qu'a dit le député et de participer à ce débat sur l'examen des programmes sociaux.

Je me demande à quel point le gouvernement prend tous ces programmes au sérieux. Quand on examine la chronologie des événements jusqu'à aujourd'hui et certaines déclarations récentes du ministre du Développement des ressources humaines, on s'interroge sur la détermination du gouvernement à résoudre le problème des programmes sociaux et de la dette en général et à améliorer nettement l'efficacité de l'appareil gouvernemental.

Quand je me remémore la campagne électorale, je me souviens très bien que notre parti a passablement parlé des programmes sociaux et de la nécessité de les réformer. Je me souviens que la première ministre de l'époque, Kim Campbell, s'est contentée de dire au sujet de la réforme des programmes sociaux que la question était trop importante pour qu'on en discute durant une campagne électorale.

Je me souviens aussi du lourd silence du Parti libéral dans ce dossier. Quand on examine le livre rouge du gouvernement, on constate que la réforme des programmes sociaux n'y est presque pas abordée. C'était il y a un an. Je pense que les libéraux ont dû bien cacher leur jeu, car peu après avoir été portés au pouvoir, ils ont commencé à parler de la nécessité d'apporter des changements aux programmes sociaux.

Ils ont alors été confrontés à la réalité, celle d'une dette qui était d'environ 500 milliards de dollars à ce moment-là et d'environ 540 milliards de dollars aujourd'hui. Ils ont finalement compris qu'il leur faudrait faire quelque chose pour enrayer le problème du déficit et de la dette. Ils ont donc envisagé une réforme des programmes sociaux.

Dans le discours du Trône prononcé peu après, ils ont proposé de créer un groupe de travail et d'établir un plan d'action sur la réforme des programmes sociaux au Canada. Une motion a été présentée à ce sujet à la fin de janvier de cette année, si je ne m'abuse.

Dans les jours qui ont suivi, nous avons réalisé que ces politiciens n'avaient absolument pas changé leur façon de faire. Nous avons d'abord découvert que ce groupe entendrait le témoignage, non pas de simples citoyens, mais de groupes d'intérêts spéciaux pour la plupart financés par le gouvernement. J'ai fait partie de ce comité à titre de membre associé.

Je me souviens de ma déception de député nouvellement élu quand j'ai découvert que nous n'entendrions pas le témoignage de Canadiens qui, simplement à titre de contribuables, ont directement intérêt à ce que les programmes sociaux fonctionnent bien. Nous étions très déçus qu'il n'en soit rien.

• (1530)

Je dois également dire que, de fil en aiguille, nous avons vu que le groupe de travail que devait former le ministre n'est devenu en fait, de façon générale, qu'un ramassis de gens soigneusement choisis par le gouvernement en fonction de critères purement partisans, de gens étroitement liés au gouvernement libéral. Au cours de l'été, nous avons vu que le processus s'est essoufflé au point que le plan d'action est devenu un document de discussion. Au fil des événements, nous avons vu que le gouvernement n'a pas poursuivi ses efforts avec toute la vigueur nécessaire, compte tenu de l'énorme dette du pays. Maintenant, les contribuables vivent dans la crainte que le gouvernement viendra encore les ponctionner.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a été incapable de présenter un véritable plan d'action. J'invite le gouvernement à passer rapidement à l'action et à s'attaquer à ce grave problème en menant à terme sans tarder son examen de la sécurité sociale et en présentant un véritable plan d'action qui nous permettra de résorber la dette et le déficit.

Le président suppléant (M. Kilger): Compte tenu de la nature générale des observations, je voudrais quand même donner au député de Longueuil la possibilité de répliquer.

[*Français*]

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je pensais que mon collègue avait entamé un discours, car il n'y a pas beaucoup de questions dans ses remarques.

Il a demandé, au début, si le gouvernement est sérieux dans sa proposition de réforme. Je pense qu'il ne l'est pas du tout parce que je peux vous dire qu'au sujet des revendications du Québec, depuis 30 ans qu'on le répète, il n'y a rien dans ce document qui dit qu'ils ont tenu compte de nos revendications au Québec. À ce moment–là, je dis que c'est loin d'être sérieux et ils continuent à vouloir centraliser et faire en sorte de créer des confrontations tout le temps.

Il y a un autre point dont je voulais parler tout à l'heure qui répondrait peut–être en partie à sa question c'est que, encore cette semaine, Softimage, une société qui a été achetée pour plusieurs millions de dollars au Québec, les inventeurs de programmes d'informatique, cherche actuellement 70 personnes spécialisées dans l'informatique et elle n'en trouve pas. Cela veut dire que la formation de la main–d'oeuvre n'est pas adéquate aux besoins de l'entreprise. Encore une fois, ce fouillis de la formation de la main–d'oeuvre crée des problèmes de chômage et le ministre ne semble pas le remarquer dans son rapport. Il y a un grave problème de formation de la main–d'oeuvre qui fait en sorte que plusieurs entreprises cherchent des employés qualifiés mais n'en trouvent pas. Pourtant, il y a un pourcentage élevé de chômeurs.

Il y a aussi des scientifiques qui font des études très poussées et on n'a pas les entreprises qui sont capables de produire les produits de ces scientifiques–là. Cela veut dire qu'il y a de l'incohérence, ce qui fait qu'on a beaucoup de gaspillage d'argent et de temps et on a peu d'efficacité. On a de la difficulté à produire économiquement, à avoir des produits de qualité et en même temps on ouvre des marchés internationaux. C'est une incohérence épouvantable qui coûte très cher et qui est inefficace.

Monsieur le Président, c'est tout le temps dont je dispose, j'aurais pu vous parler très longtemps, il y a tellement de choses à dire là–dessus. Je vous remercie beaucoup du temps que vous m'avez accordé.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie l'honorable député de Longueuil de sa coopération.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, j'hésite à interrompre ce tête–à–tête entre le Bloc québécois et le Parti réformiste sur une motion gouvernementale proposant l'élaboration d'un document de travail et la tenue de discussions sur un dossier crucial pour le pays.

L'évolution de l'emploi au cours des dernières années a eu un impact considérable sur l'assurance–chômage. Puisque l'assurance–chômage est l'un des principaux éléments de la sécurité sociale, il est essentiel de revitaliser ce programme afin de répondre aux attentes de tous les Canadiens, dans toutes les provinces, pour les années 90 et pour les années suivantes.

L'assurance–chômage avait d'abord été instaurée pour assurer une aide financière temporaire aux travailleurs entre deux emplois. Aujourd'hui, les gens considèrent l'assurance–chômage comme un programme d'aide à long terme et certains y ont recours à répétition. L'année dernière, 13 p. 100 des Canadiens en chômage n'avaient pas occupé d'emploi depuis un an ou plus. Le chômage à long terme était donc trois fois plus élevé qu'en 1976.

Près de 40 p. 100 des prestataires de l'assurance–chômage ont demandé des prestations au moins trois fois au cours des cinq dernières années. Le nombre de prestataires fréquents a presque doublé en 13 ans.

• (1535)

Toutefois, le problème ne vient pas des prestataires, il vient du programme. Il est très efficace pour ceux qui ont besoin d'aide à court terme, pendant qu'ils cherchent du travail, mais il n'aide pas ceux qui doivent s'ajuster à la structure économique en pleine transformation.

Bien des gens travaillent pendant de courtes périodes et réclament ensuite de l'assurance–chômage. Cela devient un mode de vie pour eux. Ces prestataires ont donc besoin de plus qu'une aide élémentaire. Leur problème est plus complexe. La solution peut venir de la formation professionnelle, du recyclage scolaire ou de services d'orientation qui les amèneront à trouver un emploi plus stable.

Une récente étude de Statistique Canada montre que certains employeurs exploitent le programme à outrance. Ils emploient les travailleurs pendant un nombre minimum de semaines et leur assurent tout juste l'admissibilité aux prestations. Les employeurs s'arrangent pour que les mises à pied coïncident avec les périodes d'admissibilité à l'assurance–chômage et rappellent les travailleurs au moment où ceux–ci n'ont plus droit aux prestations.

Les entreprises se plaignent de ce que les augmentations des cotisations d'assurance–chômage découragent la création d'emplois. Vu que les cotisations subissent souvent des augmentations au cours de la dernière phase d'une récession, il se trouve que nous taxons les emplois au pire moment qui soit. De plus, à cause de l'évolution du marché de l'emploi, un plus grand nombre de travailleurs ne sont plus protégés par l'assurance–chômage. C'est notamment le cas des femmes et des jeunes.

Ce qu'il nous faut, c'est un régime d'assurance qui soit efficace et durable et qui table sur la responsabilité que chacun a de devenir autonome. Par ailleurs, notre régime doit pouvoir garantir un soutien de revenu aux personnes qui en ont vraiment besoin.

À cet égard, nous recommandons deux démarches possibles en vue de renouveler l'assurance–chômage. Dans le premier cas, il s'agit d'établir un nouveau régime d'assurance–chômage qui associe étroitement aide et services de stimulation de l'emploi. La deuxième approche consiste à réformer l'actuel régime d'assurance–chômage de façon à décourager l'abus et à mieux servir ceux qui sont vraiment dans le besoin. Les deux options comportent des éléments communs. Un nouveau régime d'assurance–chômage pourrait partager les prestations en deux catégories: les indemnités de base et les indemnités d'adaptation.

Dans l'assurance de base, les prestataires occasionnels pourraient bénéficier des indemnités le temps qu'ils retournent sur le marché du travail, un peu comme c'est le cas actuellement.

L'assurance de base comprendrait les indemnités spéciales que prévoit le régime actuel. Cette assurance s'adresserait aux personnes qui changent d'emploi ou qui ont besoin d'une aide temporaire.

L'assurance d'adaptation s'appliquerait aux prestataires fréquents. Il s'agirait de déterminer ce qu'on entend par «prestataire fréquent». Pour les besoins de la discussion, nous nous servons de l'exemple d'une personne qui présente trois demandes ou plus en cinq ans. De même, les prestations d'aide à l'adaptation tiendraient compte des différences régionales dans la main–d'oeuvre.

En ce qui concerne les prestations d'aide à l'adaptation, on s'est notamment demandé pendant combien de temps un prestataire devrait bénéficier de ces prestations, si ces prestations devraient être fondées sur le revenu et si elles devraient dépendre de la volonté des gens de participer à des programmes de développement de l'emploi. Lorsque nous examinerons les réponses à ces questions, il sera important de reconnaître l'importance du régime d'assurance–chômage pour notre économie et dans bon nombre de régions de notre pays.

Il sera important d'adopter une approche juste qui fera que les gens pourront réagir et s'adapter. Une première approche consisterait à adopter un nouveau régime d'assurance–emploi. Une seconde, à réformer le régime d'assurance–chômage et à ne pas faire de différence entre les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents.

On pourrait augmenter le nombre de semaines nécessaires pour être admissible à l'assurance–chômage ou réduire le montant des prestations versées. Cette approche libérerait d'importantes ressources que l'on pourrait réinvestir dans des programmes d'emploi, mais cela ne permettrait pas d'identifier les prestataires qui ont le plus besoin d'aide pour conserver un emploi. Les personnes qui ont le plus besoin d'un soutien du revenu ne recevront pas une aide adéquate. Néanmoins, cette approche pourrait être prise de concert avec la première pour en arriver à une stratégie de réforme juste et équilibrée.

• (1540)

De même, la réforme de l'assurance–chômage doit répondre aux besoins des travailleurs qui occupent des emplois non conventionnels: les personnes qui occupent des emplois à temps partiel, celles qui travaillent à leur propre compte ou celles qui occupent des emplois multiples. L'an dernier, plus de 60 p. 100 des nouveaux emplois étaient des emplois à temps partiel. Bon nombre de ces travailleurs ne sont pas protégés adéquatement par l'assurance–chômage, et certains n'ont aucune protection.

Nous devons aussi déterminer la meilleure façon de financer le nouveau programme d'assurance–chômage. La façon dont les taux des cotisations d'assurance–chômage sont fixés inquiète les employeurs et les travailleurs. Des cotisations plus élevées tuent littéralement les emplois. Il faut songer à la façon dont le fardeau des cotisations est partagé.

Les solutions qui s'offrent pour améliorer le financement comprennent notamment l'accumulation d'un excédent dans le compte de l'assurance durant les périodes de forte croissance économique, en exigeant des employeurs de payer des cotisations sur l'ensemble de leur masse salariale, en élargissant les revenus assujettis à des cotisations, en augmentant les taux de cotisation pour ceux qui utilisent le programme le plus souvent et en réduisant les cotisations des employeurs qui favorisent la formation.

L'argent épargné, grâce à un programme d'assurance–chômage revitalisé, pourrait servir à réduire les cotisations ou à rendre les services de développement de l'emploi plus efficaces. Les deux doivent aller de pair.

Ces services aident les chômeurs chroniques en les orientant et en leur offrant de la formation, de l'information sur le marché du travail, ainsi qu'une expérience de travail. Lorsque les gens cessent d'être assistés sociaux et deviennent des travailleurs, les services au développement de l'emploi sont alors un bon investissement. Malheureusement, ils ne parviennent pas à ce résultat assez souvent.

Ces services doivent être souples, ainsi que répondre aux besoins individuels et aux possibilités qui s'offrent dans les diverses collectivités. Il faut offrir aux prestataires de l'assurance–chômage des services personnalisés d'orientation professionnelle pour qu'ils soient en mesure d'obtenir l'aide dont ils ont besoin. Des renseignements pertinents et à jour sur les débouchés aideront les gens à prendre des décisions plus éclairées dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'éducation.

Il s'agit d'offrir aux millions d'adultes une formation supplémentaire pour apprendre à lire, à écrire et à compter, des compétences de base essentielles pour pratiquement tous les emplois. Le gouvernement fédéral envoie des prestataires suivre des cours dans des établissements d'enseignement, mais, je le répète, la formation doit répondre aux besoins de chacun. La formation sur le tas offerte par les employeurs est souvent l'approche la plus efficace. Pour encourager cela, nous pourrions offrir aux employeurs des crédits d'impôt, ainsi que des sommes destinées à financer la formation et des congés d'études payés.

On envisage également de compléter la rémunération des travailleurs au chômage confrontés à des barrières précises. Je veux parler notamment des personnes handicapées ou des travailleurs au chômage depuis longtemps qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour pouvoir réintégrer le marché du travail.

La clé du succès des services de développement de l'emploi réside dans une bonne gestion. Il faudrait évaluer les succès en fonction des résultats, et non pas de l'application, par des fonctionnaires, des règles qui régissent les programmes. Nous devrions envisager de fixer de grands objectifs, puis d'inviter les collectivités à déterminer quels programmes permettront le mieux d'atteindre ces objectifs.

Encore une fois, des services efficaces de développement de l'emploi nécessiteront de bons partenariats. Nous avons invité les provinces et les territoires à planifier de nombreux services de ce genre et à gérer l'achat de cours de formation en établissement. Les provinces pourraient gérer des bureaux à guichet unique afin de réunir en un seul endroit les programmes fédéraux–provinciaux, ce qui faciliterait leur accès à la fois pour les prestataires d'assurance–chômage et pour les assistés sociaux, qui eux aussi devraient avoir accès aux services de développement de l'emploi.

Nous devons faire davantage d'efforts pour aider les personnes ayant une invalidité à surmonter les obstacles et à s'intégrer pleinement à la société canadienne. Des partenariats constructifs pourraient mener à des lieux de travail plus accessibles, à des conditions de travail souples, à une formation appropriée et à de meilleures pratiques de gestion à l'endroit des personnes handicapées.

Je sais que les députés comprennent la complexité et l'ampleur de la réforme du régime d'assurance–chômage et de l'adaptation aux services de développement de l'emploi. J'ose espérer que les idées que j'ai présentées les aideront à trouver des propositions qui contribueront au document de travail du gouvernement. J'ai hâte d'entendre les réactions des députés.

• (1545)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis membre du Comité permanent du développement des ressources humaines qui procède actuellement à une consultation sur les programmes sociaux. Quand j'ai entendu la façon dont le député de Victoria—Haliburton s'est exprimé, j'avoue que j'ai eu des frissons dans le dos parce qu'il semble ignorer une réalité dans son discours. Il part d'un concept assez largement répandu, trop répandu à mon avis, selon lequel un bon nombre de chômeurs seraient des chômeurs volontaires. Et quand il parle d'abus, on peut presque dire qu'il songe aux chômeurs fraudeurs. Il peut en exister, mais dans ma première question, mais j'en poserai d'autres, je lui demande s'il peut me donner le pourcentage de chômeurs fraudeurs.

C'est assez étrange d'entendre cette argumentation, quand on voit, par exemple, la misère de la Caisse de l'assurance–chômage. Je suis membre du Comité des ressources humaines, je le rappelle. On y a entendu le ministre faire une prévision, mais, récemment, lorsqu'on a demandé à un haut fonctionnaire où c'en était rendu, il a répondu qu'il prévoyait un surplus de l'ordre de 2 milliards de dollars dans la Caisse de l'assurance–chômage pour l'année.

Or, il faut se rappeler pourquoi il y a un surplus. C'est justement parce qu'il y a eu des coupures à l'assurance–chômage cette année. Les trois coupures qu'il a mentionnées se sont produites et le député semble dire qu'il faudrait aller encore plus loin. Je les rappelle.

Il y a d'abord eu une diminution du montant des prestations de 57 p. 100 à 55 p. 100 du salaire; ensuite, une diminution de la période d'assurance–chômage qui s'étend maintenant à un maximum de 32 semaines.

Je sais que dans le comté de Lévis, par exemple, il y a eu des mises à pied au chantier naval de Lévis; ce ne sont pas des chômeurs volontaires. Après 32 semaines de prestations, ils n'ont aucune autre ressource que de se tourner vers leur gouvernement provincial, même s'il y a une contribution de 50 p. 100 du fédéral sur le plan de l'aide sociale, mais c'est un transfert, c'est un pelletage, comme on dit au Québec, de responsabilités vers le gouvernement provincial. De plus, on parle de rendre encore moins accessible l'accès à l'assurance–chômage.

Je rencontrais hier des étudiants qui, une fois qu'ils ont terminé leurs études, n'auraient même pas la possibilité de recevoir des prestations d'assurance–chômage parce qu'on rendrait ces prestations encore plus inaccessibles à quelqu'un qui n'aurait pas encore réussi à intégrer le marché du travail. C'est le cas actuellement lorsque quelqu'un réussit, tant bien que mal, à se trouver ce qu'on appelle une «jobine», un emploi précaire et qu'il réussit, grâce à ce petit emploi, à obtenir le droit de suivre des sessions de cours complémentaires de recyclage.

J'aimerais que le député, soit lui ou un autre du côté ministériel un peu plus tard, nous dise exactement quel est le pourcentage de chômeurs volontaires et fraudeurs.

[*Traduction*]

M. O'Reilly: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre au député. Lui et moi avons quelque chose en commun en ce sens que nous sommes tous deux préoccupés par la situation en ce qui concerne le chômage et le recyclage professionnel au Canada. C'est à cause de cette situation que le ministre a présenté ce document pour que nous en discutions. Nous sommes ravis de pouvoir le faire et de pouvoir échanger des idées pour l'avantage, espérons–le, de tous les Canadiens.

Je suis au courant des programmes de recyclage professionnel actuellement en place. J'ai assisté l'autre soir à un programme de ce genre dans ma circonscription, Victoria—Haliburton. Sur 1 717 personnes, le conseil de formation du comté de Victoria a produit 295 diplômés. Soixante–quinze pour cent des personnes qui ont suivi des cours de recyclage professionnel ces quatre dernières années ont aujourd'hui un emploi. C'est un record dont il y a lieu d'être fier. C'est ce type de recyclage professionnel, c'est ce type de programme qui a servi de modèle aux autres.

Le député dit que je ne comprends pas très bien les questions d'assurance–chômage. Dans les années 50, mon père était au chômage et je sais très bien ce que c'est que d'avoir quelqu'un au chômage dans la famille, de souffrir du chômage et de tirer le diable par la queue en attendant de trouver un autre emploi.

• (1550)

Le député d'Elk Island a parlé tout à l'heure d'un monde de rêve où ces programmes seraient inconnus. Il n'a jamais dû avoir recours aux programmes qui ont été mis en place. Il a toujours vécu heureux dans un monde comme celui d'Alice au pays des merveilles. Dans les années 50, mon père était au chômage. Je sais ce que c'est que d'avoir à suivre des programmes alors qu'il n'y a pas de travail ou d'avoir suivi une formation toute sa vie et de se trouver soudain à la rue sans rien, avec une famille à nourrir. Je sais ce que c'est que d'être au chômage. C'est pour cela que je tiens à participer à ce programme, à me mêler à la discussion et à mettre de l'avant le fait que les gens ont besoin de recyclage.

J'ai parlé à des diplômés, l'autre soir, et je leur ai dit: «Vous venez de terminer un programme de formation, ne cessez pas d'apprendre.» Nous avons parlé avec les pages cet après–midi et nous les avons encouragés à ne jamais cesser de s'instruire. L'époque où l'on trouvait un emploi et où l'on y restait jusqu'à la retraite est révolue. Il faut se recycler constamment. Notre population active doit demeurer efficace, dans les années 90 et au–delà. Le recyclage, le chômage, l'aide financière aux personnes temporairement sans emploi sont très, très importants pour moi. J'aimerais avoir l'opinion et les idées de tous les députés pour pouvoir mettre sur pied un meilleur programme, un programme amélioré pour les gens qui en ont le plus besoin.

Il y a trop de parents seuls qui vivent dans la pauvreté au Canada. Ils ne l'ont pas voulu. Ils n'ont pas demandé à être pauvres, et ils ne veulent pas le demeurer. Ils ne veulent pas l'aumône. Ils veulent appartenir à une société productive. C'est ce que le gouvernement cherche à faire. Il veut créer une société plus productive, une société qui forme et qui recycle, une société qui s'occupe du marché du travail, un marché parfois hautement technique.

Dans ma circonscription, 2 400 emplois ont disparu à la suite de l'accord de libre-échange. Certains de ces nouveaux chômeurs n'ont eu droit à des prestations que 15 à 20 semaines après avoir été refusés pour certains programmes d'aide. Je pense qu'il faut faire preuve de compassion à l'égard d'une personne qui n'a pas droit au PATA parce que la société où elle travaillait n'avait pas suffisamment d'employés. Cela doit être examiné et amélioré pour que toute personne qui a besoin de prestations en reçoive.

Le député demandait si certains volent le système. Je pense que le pourcentage est très faible. Je sais que certains partis exploitent ce petit nombre de cas à des fins politiques, mais je dirais que la grosse majorité des gens est honnête. Je pense que la plupart de ceux qui demandent l'accès à ces programmes en ont besoin. C'est un programme qui, amélioré, pourrait profiter aux contribuables canadiens et former la population active pour les emplois des années 90 et de l'an 2000.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question précise au député qui vient tout juste de prendre la parole. J'aimerais avoir une réponse directe à une question précise.

Le député croit-il qu'il devrait y avoir des règles d'admissibilité uniformes à la grandeur du Canada, par exemple en ce qui a trait à la période de travail requise pour avoir droit à l'assurance-chômage? Mon collègue serait-il plutôt en faveur de conditions spéciales pour certaines régions?

M. O'Reilly: Monsieur le Président, pour répondre de façon précise, je dirais que, du point de vue économique, les régions ne sont pas toutes les mêmes; qu'il s'agisse de Gaspé, Végréville ou Haliburton, les régions sont différentes, de même que les besoins et les qualités requises. Dans certaines régions, les emplois et les marchés sont saisonniers. Dans ma région, Haliburton, il peut y avoir 30 p. 100 de chômeurs en hiver parce que le marché du travail a un caractère saisonnier et touristique. La situation s'améliore cependant. Les sports d'hiver se développent. On trouve dans la région de bonnes pentes de ski et des pistes de ski de fond. Le développement des activités hivernales attire davantage de monde.

• (1555)

Je ne crois pas qu'on puisse faire la comparaison avec la ville de Toronto, ou avec Végréville, Elk Island ou toute autre région. Il faut tenir compte des besoins de chaque région et le programme doit être adapté aux besoins de chacune, non l'inverse. J'espère avoir répondu à la question du député.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je croyais que je pourrais interroger aussi le député de Victoria—Haliburton, mais il faut croire que c'est maintenant mon tour.

Je veux commencer par dire quelque chose que nous savons probablement tous déjà. Les députés de ce côté-ci de la Chambre le savent certainement et les députés d'en face commencent à s'en rendre compte. Nous sommes très heureux de constater que, au cours des derniers jours, même le ministre des Finances a admis publiquement que notre dette nationale et le déficit annuel courant posent effectivement un problème auquel nous devons nous attaquer.

En fait, je crois qu'il est très important de garder à l'esprit, dans tout ce débat sur la réforme des programmes sociaux, que l'objectif premier, ou l'une de nos grandes motivations, c'est le redressement de la situation financière de notre pays. Nous sommes dans le pétrin et le simple réalisme nous force à reconnaître que si nous n'agissons pas, des éléments extérieurs se chargeront de régler la situation pour nous. Si nous pouvons améliorer la situation pendant qu'il en est encore temps, il est évidemment fort souhaitable que nous le fassions. C'est la meilleure option.

Je rappelle aussi une maxime que tous les députés doivent connaître: l'emprunteur est à la merci du créancier. Nous sommes certainement à la merci de nos créanciers, avec notre dette et tous les intérêts qu'elle nous oblige à verser. Nous ne sommes plus libres d'agir comme nous l'entendons.

Ce serait merveilleux si nous pouvions prendre en charge tous ceux qui n'ont pas d'emploi. Ce serait merveilleux si tous les gens de la Terre pouvaient venir au Canada pour se faire soigner, puisque nous avons un merveilleux régime d'assurance-maladie qui assure des soins médicaux à tous, quelle que soit leur capacité de payer. Ce serait merveilleux si nous pouvions offrir des études gratuites à tout le monde, jeunes ou vieux. Ce serait extraordinaire si nous pouvions dire aux chômeurs: «Ne vous inquiétez pas. Nous vous donnerons ce qu'il faut pour vivre. Nous allons vous payer des cours pour que vous puissiez vous recycler. Nous allons vous aider à vous rétablir ailleurs.» Ne serait-ce pas extraordinaire? Personne ne souffrirait; ce serait magnifique.

Mais nous ne pouvons pas agir ainsi, parce que notre situation financière nous en empêche. Actuellement, le gouvernement emprunte 1 $ pour chaque tranche de 4 $ qu'il dépense. Nos recettes ne paient que 3 $ de chaque tranche de 4 $ que nous dépensons. Pour une bonne partie, cet accroissement ne dépend même pas de nous. Les intérêts de 40 milliards de dollars que nous paierons cette année, si nous ne faisons rien, feront augmenter de 5 milliards les intérêts que nous devrons payer l'an prochain, ce qui représente l'intérêt sur l'argent que nous aurons dû emprunter cette année pour payer les intérêts. À moins que nous ne fassions quelque chose dans les plus brefs délais, nous n'aurons plus aucun choix.

Les députés d'en face adorent faire des promesses mirobolantes. Moi aussi. Je ne peux m'empêcher de faire l'analogie suivante. J'ai deux fils qui, Dieu merci, sont maintenant adultes—ou presque. L'un d'entre eux vit encore à la maison et je l'entretiens pendant qu'il fait ses études. Je ne m'en plains pas, nous l'aimons et nous sommes heureux de l'avoir. Je passerais pour le père le plus formidable qu'il soit si je disais à mes fils: «Eh! les garçons, je vais vous acheter une Corvette chacun.» Ils seraient ravis et je suis sûr qu'ils se vanteraient d'avoir le père le plus fantastique au monde, un père qui va leur acheter une Corvette chacun. Malheureusement, ce serait une fausse promesse parce que je n'ai pas les ressources financières pour le faire. Dans mon

compte en banque, je n'ai pas l'argent pour acheter deux Corvettes pour mes fils. Ma promesse ne vaut rien.

• (1600)

Il est temps que les Canadiens réalisent qu'en dépit des belles promesses des gouvernements précédents et du gouvernement actuel, si nous n'arrivons pas à maintenir un équilibre financier nous permettant de tenir ces promesses, ce sont de fausses promesses. C'est la raison pour laquelle nous devons examiner avec réalisme toutes nos dépenses, spécialement nos dépenses sociales qui représentent une portion très importante de notre budget total.

J'aimerais maintenant consacrer le gros de mon intervention à la question de l'éducation puisque, toute ma vie depuis que je suis sorti de l'université, j'ai été éducateur. Chacun d'entre nous ici présents a fait des études plus ou moins poussées.

Sans crainte d'exagérer, on peut dire que le niveau de vie dépend du niveau d'études. Notre système démocratique aussi en dépend. Si la population en général n'était pas instruite, il ne saurait être question de votes ou de débats publics. Il ne servirait à rien de distribuer des documents à lire. Si les Canadiens n'étaient pas instruits, s'ils ne savaient pas lire, nous pourrions seulement leur parler. Nous ne pourrions les inviter à calculer et à vérifier le bien–fondé de nos prévisions budgétaires et des dépenses gouvernementales. C'est toute notre démocratie qui dépend de l'éducation de l'ensemble de la population.

Je vais plus loin encore. Sans chercher le moindrement à minimiser ou à marginaliser ceux qui ne vont pas au–delà de l'école secondaire, je dirai qu'il faut reconnaître que le niveau de vie dépend beaucoup de ce qui ce passe dans les établissements d'enseignement supérieur.

Je ne veux pas du tout minimiser ou marginaliser ceux qui, pour une raison ou une autre, ne poursuivent pas leurs études au–delà du cours secondaire. J'en connais beaucoup dans ce cas–là et la plupart d'entre eux se débrouillent fort bien, mais notre niveau de vie, comme je m'apprête à le démontrer, dépend de ce qui se passe au niveau postsecondaire.

Pensons aux critères qui déterminent notre niveau de vie. Pensons à ce qui nous plaît. Probablement parce que c'est le domaine dans lequel j'ai étudié, je remercie avant tout les mathématiciens, puisque les mathématiques sont à la base de presque toutes les sciences, de tous les travaux de recherche et de génie. Sans les mathématiques et une solide capacité mathématique, analytique, nous ne pourrions pas avoir toutes ces choses que nous apprécions en Occident. Je pense aux ingénieurs, aux scientifiques, aux médecins et à ceux qui font de la recherche en médecine. Tous ces gens contribuent à ce que nous tenons pratiquement pour acquis au Canada et qui représente notre niveau de vie.

Nous devrions trouver tout naturel de nous rendre à l'hôpital pour nous faire soigner lorsque nous sommes malades. Pourtant, à lui seul, un établissement hospitalier ne suffit pas. Il faut des médecins et des infirmières, des techniciens d'hôpital, des techniciens médicaux, des spécialistes en santé respiratoire et toutes sortes de spécialistes et de techniciens de laboratoire. Sans ces travailleurs compétents, un hôpital ne serait pas plus utile qu'une écurie pour les patients. Il faut donc des travailleurs qualifiés et compétents.

Il faut surtout veiller non seulement à offrir des programmes d'éducation de qualité, mais aussi à instruire le plus de gens possible. Nous devons bien contrôler la qualité de l'enseignement que nous dispensons dès les premières années et jusqu'à la fin des études de nos diplômés. Ainsi, qu'ils aient opté pour la chirurgie, la conception d'avions et de ponts ou l'architecture, les diplômés seront en mesure de fournir un service des plus fiables.

• (1605)

L'éducation a également des répercussions sur notre capacité de soutenir la concurrence sur la scène internationale. Ce n'est qu'en réussissant très bien dans ces domaines que nous parviendrons à maintenir notre niveau de vie. Il nous faut compter sur des gens qui savent inventer, concevoir, planifier, construire, produire, organiser, entretenir et faire marcher des machines, construire et entretenir des structures et des systèmes. Nous avons besoin de gens capables d'inventer des combinaisons de produits chimiques et d'éléments divers pour aider nos industries agricole et forestière ou encore pour combattre la maladie. Nous avons besoin de tous ces gens, issus de notre système d'éducation, si nous voulons préserver notre niveau de vie.

Nous avons besoin d'électrotechniciens et d'autres spécialistes, capables d'apprendre, d'innover et de concevoir de nouvelles façons de communiquer entre eux, que ce soit par télécommunications, ordinateurs, ainsi de suite. Il faut toujours progresser.

Voilà pour les arguments que je voulais présenter en faveur de l'éducation. Les contribuables devraient–ils collectivement financer l'éducation? Je l'ai déjà dit à la Chambre et je tiens à le répéter pour éclaircir un point qui a été bien mal compris. Des renseignements erronés ont souvent été diffusés, surtout par les députés d'en face, au sujet de notre parti. Ils ne cessent de nous accuser de vouloir tout supprimer.

Nous avons promis au cours de la campagne et nous sommes tout aussi décidés aujourd'hui de remettre de l'ordre dans les finances nationales afin de pouvoir conserver un régime national universel d'assurance–maladie. Cela fait partie de notre politique. Nous l'avons toujours dit, même si l'on a essayé de ridiculiser notre message.

Au cours d'un sondage approfondi, les membres de notre parti, qui constituent une très bonne représentation de la population canadienne, ont déclaré que la santé vient en premier et l'éducation en second. Il s'agit ici de deux programmes. La réforme que le gouvernement a entamée ne porte même pas sur les soins de santé, la Sécurité de la vieillesse ni d'autres choses qui importent tellement aux Canadiens, mais nous en avons parlé.

Ce sont là des questions très prioritaires pour les Canadiens. Nous sommes ici pour veiller à ce que cette promesse ne reste pas

lettre morte. Et c'est précisément à cela que sert d'investir dans l'éducation. J'ai déjà fait savoir que notre société et chacun d'entre nous bénéficions du fait que les Canadiens sont instruits. Je tiens à dire aussi que c'est un excellent investissement financier, un investissement qui rapporte vraiment.

Je veux aller au–delà de ce que le ministre a proposé. En fait, on sait qu'il en a déjà été question dans des études parlementaires qu'a menées le gouvernement, à savoir hausser les prêts aux étudiants. Je ne crois pas du tout que ce soit la chose à faire. Il faut appuyer l'éducation de telle sorte que les étudiants puissent se la payer avec ce qu'ils gagnent à l'heure actuelle au cours des vacances d'été.

Il faut voir cela comme un investissement. Voici des chiffres. Il se trouve que j'adore les mathématiques et j'ai fait quelques calculs. Je crois parfaitement réaliste de supposer qu'une personne ayant un diplôme d'une université, d'un collège ou d'un institut technique peut gagner 1 000 $ par mois au moins.

Je vais utiliser des données très modestes. J'avais l'habitude de parler de chiffres «conservateurs», mais comme ce terme est maintenant tombé en disgrâce au Canada, je ne l'emploie plus. Disons donc 400 $ par mois. Disons qu'un diplômé peut gagner 400 $ par mois entre 22 et 62 ans, soit en quarante ans de carrière, ce qui est pas mal long.

• (1610)

Pendant cette période, ces 400 $ dollars par mois lui procurent des revenus supplémentaires de 192 000 $. Nous savons tous que, au Canada, le taux marginal d'imposition se situe à près de 50 p. 100. Actuellement, les gouvernements récupèrent pratiquement 50 p. 100 de ces gains supplémentaires. Pour les quatre années, cela représente 96 000 $. Le seul fait d'éduquer quelqu'un fait entrer 96 000 $ dans les coffres de l'État.

Mais soyons réalistes. Voyons cela en termes de placement. Quelle est la valeur actuelle de cet argent si l'on calcule, comme je l'ai fait, en prenant un taux d'intérêt de 8 p. 100? Assez étonnamment, la valeur actuelle de chaque diplômé, exprimée en impôt sur le revenu encaissé par l'État, est de 57 238 $. C'est un chiffre étonnant. Nous ergotons pour savoir si oui ou non nous devrions prêter 4 800 $ à des étudiants pour qu'ils puissent faire des études dont ils sortiront avec une énorme dette personnelle, sans compter la dette collective que nous reportons sur leurs épaules. C'est atroce.

Nous devons rechercher des moyens plus créatifs de financer l'éducation parce qu'il s'agit d'un énorme investissement, non seulement par son influence sur notre niveau de vie, mais aussi d'un strict point de vue comptable. À côté de l'aspect financier, cet investissement contribue à l'activité économique dans le pays. Plus il y a de gens instruits, plus l'activité économique est intense et plus nous exportons. Nous retirons des avantages de l'éducation qui dépassent de beaucoup les seules rentrées fiscales. L'impôt payé par les gens instruits ne représente qu'une petite partie des profits tirés de nos investissements.

La question qui se pose ensuite est celle du comment? Comment pouvons–nous offrir à nos jeunes un système d'éducation abordable et comment pouvons–nous faire en sorte que tous nos jeunes aillent à l'école? Je suis d'accord avec ceux qui soutiennent que les étudiants ne devraient pas être tenus à l'écart des établissements d'enseignement uniquement parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de payer leurs études tout comme je suis d'accord avec ceux qui disent que personne ne devrait se voir refuser des soins médicaux parce qu'il n'a pas l'argent pour les payer.

Il serait vraiment honteux que des jeunes provenant de familles pauvres ne puissent pas fréquenter l'école tout simplement parce qu'ils n'ont pas l'argent voulu. Il est temps que nous prenions conscience que nous assumons la responsabilité de rendre l'éducation abordable. Cela ne peut se faire que si nous rétablissons notre situation financière et cessons de gaspiller.

J'ai quelques suggestions à formuler. Nous tenons pour acquis que l'enseignement primaire et secondaire doit être gratuit et, en général, les élèves ne paient pas de frais de scolarité. Il y a des exceptions. Les Canadiens qui choisissent d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées pour diverses raisons personnelles paient des frais de scolarité. Par contre, ceux dont les enfants fréquentent les écoles publiques ou les écoles séparées ne paient pas. Ce sont les contribuables qui paient.

Je me suis posé une question. Pourquoi appliquons–nous ce principe seulement jusqu'en 12^{e} année ou, en Ontario, en 13^{e} année et pas au–delà? Après mûre réflexion, la seule explication légitime que j'ai pu trouver, c'est que les études postsecondaires présentent un avantage financier marqué pour l'étudiant également. Ainsi, non seulement la société est gagnante parce que cet étudiant paiera plus d'impôts, mais il sera lui aussi gagnant parce qu'il fera plus d'argent.

Dans cette perspective, il est juste de dire que les étudiants devraient payer au moins une partie de leurs études postsecondaires comme c'est le cas depuis assez longtemps. Cependant, je ne crois pas que nous devrions laisser les étudiants porter tout le fardeau de leurs études, particulièrement étant donné que nous savons qu'ils finiront par remettre cet argent sous forme d'impôts.

Je proposerais donc que nous envisagions sérieusement de mettre en place un système où les étudiants devraient assumer eux–mêmes le coût du logement. Je crois que cela est plus ou moins acceptable, sauf lorsque les étudiants doivent aller étudier à l'extérieur. Mais, dans la plupart des cas, je suis certain que les étudiants peuvent rester dans leur famille. Évidemment, lorsque cela n'est pas possible, nous devrions examiner des façons de loger les étudiants à prix raisonnable, peut–être sur le campus de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent.

● (1615)

Deuxièmement, il y a les livres et les fournitures. Je crois que, dans la plupart des cas, les étudiants pourraient payer eux-mêmes ces articles grâce à l'argent qu'ils gagnent durant l'été, particulièrement si nous avions une économie prospère, ce qui permettrait à beaucoup d'étudiants d'être engagés durant les mois d'été.

Ma dernière suggestion, qui est la plus importante, c'est que nous ayons un système de bons qui serviraient à payer les frais de scolarité. J'aimerais que lors de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, les finissants reçoivent un certificat qu'ils pourraient présenter à l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix au Canada; ce certificat confirmerait que 90 p. 100 des frais de scolarité exigés leur seraient payés. J'avais d'abord pensé inscrire un montant déterminé, mais c'est une autre possibilité. Nous reconnaissons cependant que certains établissements, certaines universités et certains collèges peuvent exiger des frais différents à cause des programmes qui y sont offerts.

Nous savons par exemple que pour certains programmes de génie ou de physique, le coût du matériel est beaucoup plus grand que dans d'autres domaines où les frais de scolarité correspondent surtout au coût des livres et des bibliothèques. Je crois donc qu'on devrait utiliser ce genre de formulation pour le certificat afin de reconnaître le fait que des programmes différents peuvent donner lieu à un système de frais de scolarité légèrement différent.

Ce serait un merveilleux encouragement à donner à nos étudiants si on leur tenait à peu près ce discours: «Nous croyons en vous. Peu nous importe que vos parents soient riches ou pas. Nous allons faire en sorte que vous puissiez faire de bonnes études, et nous vous encouragerons tout au long de vos études. Voici un certificat de notre part, nous les contribuables. Nous savons que vous nous le revaudrez. Nous vous accordons notre confiance et nous voulons que vous réussissiez.»

Mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, mais je voudrais vraiment encourager les ministériels à envisager sérieusement cette possibilité quand ils examineront cet aspect de la réforme des programmes sociaux, et cela dans l'intérêt des jeunes Canadiens et de nos enfants.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avee un vif intérêt les observations du député d'en face. Je constate avec plaisir qu'il a parlé de consultation, car, en définitive, le livre vert déposé par le ministre vise à faciliter les consultations.

Pendant le dernier congé, j'ai eu l'occasion de tenir plusieurs assemblées publiques dans ma circonscription. Je dois avouer que plusieurs propositions ont été avancées au sujet de l'éducation et de son financement, dans une perspective fédérale.

Le député a notamment parlé d'un système de bons. Il a aussi exprimé l'idée que nous pourrions opter pour cette solution au lieu de prendre le montant de 2,6 milliards de dollars pour créer une caisse spéciale pour les étudiants seulement, de leur réserver cet argent et de le verser aux provinces exclusivement pour l'enseignement supérieur.

Après avoir écouté les observations du député sur le système de bons, je me demande si le député ne conviendrait pas qu'il y a probablement plusieurs options que nous pourrions ou devrions peut-être envisager, en dehors de celle présentée dans le livre vert.

Je suis heureux que, enfin, le député et son parti prennent conscience que ce n'est là qu'un document de consultation, que rien n'est arrêté définitivement, que nous voulons connaître le point de vue non seulement des députés, mais aussi des citoyens d'un bout à l'autre du pays, de manière que nous puissions dégager un consensus qui sera bon pour le Canada, les étudiants et les jeunes dès aujourd'hui, à la veille du XXIe siècle, et aussi pour tous ceux qui feront des études supérieures dans les prochaines années.

Le député pourrait-il commenter?

● (1620)

M. Epp: Monsieur le Président, je remercie le député de ses aimables observations. En fait, je devrais m'inquiéter. Si mes propos réjouissent les députés d'en face, c'est peut-être que je n'ai pas fait du bon travail.

En ce qui concerne les bons d'échange, je crois qu'il serait préférable de prendre les fonds que le gouvernement fédéral affecte actuellement à l'éducation postsecondaire, de les attribuer entièrement dans le cadre du système de bons d'échange et de permettre aux universités d'établir un système de frais de scolarité qui reflète équitablement le coût de l'éducation d'un étudiant inscrit dans un programme.

Chaque province devrait fournir le financement pour les installations et pour tout aménagement particulier, puisqu'il s'agit d'une exigence provinciale. De cette façon, ce sont les étudiants qui créeraient une saine concurrence entre les différents établissements d'enseignement. Ces derniers devraient attirer les étudiants en raison de leur bon dossier et d'une bon programme de contrôle de la qualité. Leurs diplômés pourraient ensuite obtenir les meilleurs emplois. Selon moi, grâce à cette concurrence naturelle, les établissements développeraient un meilleur niveau de recherche et d'enseignement.

Les provinces pourraient évidemment aller de l'avant et utiliser leurs fonds actuellement dans cette composante provinciale. Le système de bons d'échange donnerait aux étudiants beaucoup plus de souplesse dans le choix de l'établissement qu'ils fréquentent, car il y a très souvent des universités qui se spécialisent dans leur domaine.

Ainsi, je parlais aujourd'hui à quelqu'un qui est dans le domaine de la «chiropraxie». Ce ne sont pas toutes les universités qui offrent un programme d'études dans cette discipline. Il y en a toutefois qui pourraient l'offrir, de sorte que l'étudiant ne serait

pas nettement désavantagé du point de vue économique parce qu'il doit aller dans une autre province.

Voilà quelques–unes des observations que je voulais faire à ce sujet.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'analyse du député d'Elk Island.

Je voudrais faire quelques observations au sujet de l'éducation au Canada et de son idée qu'il faudrait peut–être lier à l'économie les coûts de l'éducation, qui est gratuite aux niveaux primaire et secondaire, mais qui, soudainement, ne l'est plus au niveau universitaire.

Au Canada, l'éducation est une aubaine comparativement à tout autre pays du monde. Le pays qui nous vient immédiatement à l'esprit est, évidemment, notre voisin du Sud où les programmes universitaires vraiment de base coûtent grosso modo le double de ce qu'ils en coûtent au Canada. Il s'agit ici des universités d'État, qui sont subventionnées par l'État et non des universités privées. Aux États–Unis, seuls les gens très à l'aise financièrement peuvent envoyer leurs enfants dans les universités privées, car elles coûtent très, très cher.

Mais qu'y a–t–il de mal à ce qu'un étudiant emprunte de l'argent? C'est, en soi, un bon exercice pour un jeune. En empruntant de l'argent, en assumant cette responsabilité, le jeune investit dans sa formation, dans son avenir. Ce n'est pas un mauvais exercice pour un jeune que de faire cette expérience. Certes, il serait préférable de faire ses études sans s'endetter.

Cependant, assumer une dette raisonnable peut s'avérer un excellent exercice pour l'avenir. Nous avons tous déjà contracté un emprunt. L'idée, c'est d'emprunter de l'argent, d'assumer sérieusement cette responsabilité et de rembourser cet emprunt. Toutefois, je trouve inacceptable que l'on profite de l'argent que l'on a bien voulu emprunter, mais que l'on n'assume pas la responsabilité qui vient avec, soit de rembourser à temps l'emprunt, à condition d'en avoir les moyens. Je crois que le gouvernement songe maintenant à lier le remboursement au revenu de l'emprunteur. Cela me semble une idée sensée. Comment l'emprunteur pourrait–il rembourser son emprunt autrement?

• (1625)

Le député est–il d'avis que c'est une expérience des plus utiles pour un étudiant que de contracter un emprunt et d'assumer ensuite la responsabilité de le rembourser à la fin de ses études parce qu'il s'agit là de l'argent des contribuables, de notre argent à vous et à moi et au reste d'entre nous. Il s'agit de notre argent et nous voulons qu'il nous soit remboursé parce que nous l'avons prêté et que nos débiteurs ont la responsabilité de le faire, en fonction de leurs moyens, évidemment.

M. Epp: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette question parce que c'est l'un des aspects de cette proposition qui me préoccupe le plus.

Je sais qu'il est bon d'apprendre, quand on est jeune, qu'il faut toujours rembourser ce que l'on emprunte. Quand j'étais jeune et que je vivais dans une ferme, en Saskatchewan, mon père m'a dit qu'il fallait toujours rendre ce que l'on empruntait et le rendre dans un état aussi bon, sinon meilleur, que celui dans lequel on l'avait emprunté. C'est un excellent principe, mais je ne pense pas que ce soit un excellent principe que de créer une situation telle que les jeunes, après avoir obtenu leur diplôme, croulent littéralement sous les dettes.

Par exemple, une personne qui obtient son diplôme de dentiste veut sûrement ouvrir un bureau. Elle doit emprunter de l'argent pour cela et acheter l'équipement nécessaire. Cela vaut pour bon nombre de professions, dont la mienne, l'enseignement. On a besoin d'ordinateurs et de choses du genre, selon notre domaine de travail.

Certains d'entre nous se marient après avoir terminé leur cours. Nous fondons un foyer. Nous devons emprunter de l'argent pour acheter une maison. Nous devons emprunter de l'argent pour acheter une voiture, des meubles. Avant le temps de le dire, on est endetté jusqu'aux oreilles, tout comme le gouvernement, et complètement découragé.

Je pense qu'il serait beaucoup plus sain, pour notre société, que les étudiants puissent terminer leurs études sans être endettés. C'est ça, le vrai défi. Pour moi, ce n'est pas une question de devoir beaucoup ou peu, mais de ne rien devoir du tout.

Cela a l'air idéaliste, mais je crois que c'est possible. Je pense que, dans une société saine où ils pourraient avoir un bon emploi d'été et vivre décemment, les étudiants devraient être capables d'économiser suffisamment d'argent pour payer leurs frais de subsistance et qu'il serait beaucoup plus valable que la société paie leurs frais de scolarité directement et leur demande de les rembourser par le truchement de leurs impôts.

Je voudrais simplement que l'on évite aux étudiants de crouler sous les dettes à leur sortie de l'université.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat historique qui a lieu à la Chambre. À mon avis, il revêt une grande importance pour tous les Canadiens, car nous traitons ici non seulement du régime de sécurité sociale qui nous soutient tous en période de difficulté, mais également d'une partie fort substantielle du budget du gouvernement fédéral.

Le livre vert que le ministre du Développement des ressources humaines a rendu public récemment contient certaines propositions intéressantes qui ont déjà fait l'objet de discussions considérables et qui continueront d'alimenter ces discussions au cours des semaines à venir.

L'objectif du gouvernement à l'égard de l'amélioration des programmes de sécurité sociale du Canada a été exposé très brièvement par le premier ministre dans un discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce du Canada, à Québec, en septembre. Il a dit qu'au terme du processus, le gouvernement entendait disposer d'un régime réformé de sécurité sociale qui

protégera les plus vulnérables, tout en offrant à tous les Canadiens des chances équitables et égales de mettre à profit leurs talents, de mener une vie profondément satisfaisante et de connaître la dignité du travail.

Ces propos reflètent l'opinion d'un grand nombre de premiers ministres qui se sont succédé au Canada: Laurier, King, Saint–Laurent, Pearson, Turner, Trudeau et, bien sûr, le premier ministre actuel.

Ces paroles viennent du chef d'un parti qui a mis sur pied pratiquement tous les programmes sociaux dont le Canada bénéficie actuellement. Avec la rédaction de ce livre vert, ce parti n'a nullement l'intention de déchirer le tissu des programmes sociaux qu'il a conçus au profit des Canadiens, ni de détruire ou de démanteler le filet de sécurité sociale que nous avons travaillé à bâtir, à diverses périodes, en tant que parti ou gouvernement du Canada.

• (1630)

Par ailleurs, la nécessité de réformer le régime de sécurité sociale est pressante. Il suffit d'examiner les chiffres. Je les ai déjà mentionnés au cours des réunions publiques qui ont été tenues dans ma circonscription, et je le ferai encore une fois. Le livre vert traite de dépenses fédérales de 39 milliards de dollars, soit environ 24 p. 100 de la totalité des dépenses fédérales. Ce montant ne comprend ni les pensions ni les dépenses de ministères fédéraux dans des domaines comme les transports, les affaires étrangères, les services correctionnels et la défense nationale.

Autrement dit, une vaste gamme de programmes fédéraux ne sont pas compris dans ce montant de 39 milliards de dollars dont on discute dans le livre vert sur la réforme de la sécurité sociale. C'est la seule dépense fédérale qui soit aussi élevée que les intérêts sur la dette publique, lesquels se situent à 40 milliards de dollars. Il y en a qui disent: «Réduisez la dette et il n'y en aura plus de problème!» C'est complètement insensé. C'est de la foutaise!

Le gouvernement ne peut pas contrôler les taux d'intérêt dans notre pays. Il peut agir sur eux. Il peut influer sur eux. Il ne peut pas les contrôler. Tôt ou tard, le taux d'intérêt du Canada, le taux national fixé par notre banque centrale, finira par s'aligner sur les tendances mondiales. Le fait est que la valeur de notre dollar est liée à nos taux d'intérêt. C'est malheureux, mais c'est comme ça, le Canada ne peut tout simplement pas fixer ses taux d'intérêt sans se préoccuper des événements, de la configuration des échanges commerciaux et des flux monétaires au niveau international. Est–ce bien clair? Nous pouvons influer sur le taux, mais nous ne pouvons pas le contrôler.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a influé sur le taux. Que ce soit directement ou autrement, je n'en sais trop rien. Le taux a reculé, le dollar canadien a baissé et nos exportations se sont accrues, entraînant une plus grande prospérité à l'échelle nationale. Cela peut être un des facteurs de prospérité. Certes, il y en a d'autres, mais il est décisif. Les changements qu'a connus l'économie mondiale ont sans doute eu pour effet d'améliorer la situation économique des Canadiens, mais celle–ci ne s'est pas améliorée au point où l'on puisse ne pas tenir compte des réalités qu'a évoquées le ministre des Finances.

Nous avons la chance d'avoir un ministre des Finances compétent, qui, devant le Comité permanent des Finances, a brossé ce que je qualifierais de brillant tableau de l'état actuel de notre économie. À cette occasion, il a invité les Canadiens à profiter de cette tribune pour exprimer leurs préoccupations et leurs avis concernant la réforme fiscale et pour proposer des solutions de nature à rendre notre régime fiscal plus efficace et plus équitable.

Il a également demandé aux Canadiens de dire ce qu'ils feraient s'ils étaient ministre et qu'ils devaient élaborer un budget. Où sabreraient–ils? Dans quels secteurs majoreraient–ils les impôts? Comment s'y prendraient–ils pour accroître les recettes? Et ainsi de suite. Ces questions sont extrêmement importantes. En fait, nous sommes maintenant engagés dans un grand débat national sur cette question dont parlent quotidiennement les médias.

Malheureusement, on répand surtout des idées préconisant de simplement réduire les taux d'intérêt pour que tout à coup la situation s'améliore grandement. Je n'accepte absolument pas cet argument. Je ne crois pas que ce soit vrai. Selon moi, les gens qui affirment cela savent que c'est tout à fait faux. Ils font circuler ce message simplement pour amener les Canadiens à croire qu'on peut améliorer les choses de cette façon très simple sans avoir à subir des modifications pénibles de nos systèmes actuels.

Qu'a donc dit le ministre des Finances dans son brillant exposé devant le Comité permanent des finances? Tout d'abord, comme il l'a précisé, l'économie mondiale est devenue beaucoup plus intégrée qu'il y a 40 ou 50 ans, lorsqu'une bonne partie de nos programmes sociaux ont été mis en oeuvre. On assiste à une mondialisation des marchés et à la disparition des barrières commerciales dans le cadre du GATT et de l'ALENA. Les accords de ce type prennent rapidement de l'ampleur dans le monde entier.

Ensuite, les pays qu'on associait auparavant au tiers monde se joignent à l'économie mondiale. Ils fabriquent des produits mis en vente au Canada qui sont peu coûteux et que les Canadiens achètent. On continue de les acheter en nombre croissant, car ils coûtent moins cher. Ils sont également de bonne qualité dans bien des cas. Nous recevons de l'étranger des produits bien meilleurs.

Enfin, la technologie de l'information connaît une croissance fulgurante. Elle circule dans le monde entier et nous ne pouvons l'en empêcher. Si nous ne commençons pas à offrir des produits et des services moins coûteux, de façon plus efficiente, nous serons distancés par d'autres pays qui sont en mesure de le faire. La technologie qui nous permet d'offrir les services à moindre coût se déplacera vers les endroits où c'est encore moins coûteux, et nous serons alors laissés pour compte. Cela veut dire que

les entreprises, les États et les particuliers doivent changer leurs méthodes de travail, ainsi que la façon dont ils échangent entre eux.

● (1635)

Permettez–moi de citer à nouveau le ministre des Finances:

> Pendant trois décennies entières après la Seconde Guerre mondiale, nous n'avons connu qu'une forte croissance de l'emploi, une augmentation marquée de la productivité et des revenus et un chômage très faible. Nous avons fait fi du fait que notre taux de chômage augmentait sans cesse avec chaque récession et demeurait élevé.

Comme il l'a précisé, le taux de chômage, il y a 25 ans, était généralement de l'ordre de 5 p. 100, alors qu'il s'est maintenu à 10 p. 100 au cours des dix dernières années. Le chômage est devenu une chose plus grave pour les Canadiens et les coûts qu'il entraîne augmentent énormément.

Dans son discours de présentation du livre vert à la Chambre qui a conduit à ce débat, le ministre du Développement des Ressources humaines a signalé que les travailleurs et les employeurs finançaient l'assurance–chômage par le truchement de leurs cotisations. Il a dit:

> Ce régime est tout simplement trop coûteux. En 1980, son coût s'élevait à 4,4 milliards de dollars, comparativement à 19,7 milliards de dollars l'année dernière. En d'autres termes, les coûts ont quadruplé en 13 ans environ et on ne peut permettre cette escalade.

Le ministre avait raison. C'est pourquoi nous devons examiner le régime d'assurance–chômage et voir ce qu'on peut faire pour l'améliorer. Il est très important que le livre vert, qui renferme certaines propositions, soit discuté en profondeur et j'ai bien l'intention de le faire.

Le ministre a soumis deux propositions fondamentales pour modifier l'assurance–chômage et il est prêt à en recevoir d'autres. Il l'a dit très clairement. C'est là l'objet de ce débat public. Il a déclaré que nous pourrions soit instaurer un nouveau programme d'assurance–chômage, soit resserrer les règles de celui qui existe.

Nous avons déjà resserré les règles depuis mon élection en 1988. Nous avons vu le gouvernement conservateur resserrer les règles de toutes les façons possibles et causer ainsi bien des troubles et des anxiétés à de nombreux Canadiens. Le dernier budget a resserré ces règles encore davantage. Je ne crois pas qu'en continuant en ce sens, nous aidions vraiment les chômeurs. Pas du tout.

Nous devons trouver un nouveau plan qui incitera les gens à travailler au lieu de les encourager à vivre de prestations d'assurance–chômage. Le ministre a fait remarquer qu'il est très facile, tant pour les employeurs que pour les employés, d'abuser du programme d'assurance–chômage, car il est en place depuis fort longtemps et il comporte certaines règles assez larges. Les uns comme les autres organisent le travail en fonction des prestations d'assurance–chômage au lieu de faire le contraire.

Les gens ne souscrivent plus à l'assurance–chômage au cas où ils perdraient leur emploi et participent au régime parce qu'ils savent qu'il y aura nécessairement une période de chômage. Elle est déjà prévue lorsqu'ils signent des contrats d'emploi de nos jours. Ce n'était pas l'objectif du programme. Par le truchement des retenues à la source, les Canadiens versent de larges sommes pour financer ce programme, surtout ceux qui occupent des emplois stables et qui doivent payer les nouvelles cotisations plus élevées.

Le lendemain du dépôt du livre vert, j'ai rencontré des travailleurs de la construction dans ma collectivité. Ils craignaient qu'on ne modifie le programme d'assurance–chômage. Ce ne sont pas des travailleurs saisonniers, mais ils sont employés dans le domaine de la construction. Ils sont donc au chômage de temps à autre, lorsque le travail manque, mais pas nécessairement à un moment précis de l'année. Ils m'ont fait remarquer que bon nombre d'entre eux parcouraient de grandes distances pour trouver de l'emploi. Ils sont prêts à se rendre à Windsor ou au Nouveau–Brunswick, au besoin, à tout endroit où ils trouveront un projet de construction. Ils sont prêts à parcourir de grandes distances pour avoir du travail, mais lorsqu'il n'y a pas de travail, ils doivent s'en remettre à l'assurance–chômage.

Je crois comprendre qu'ils accepteraient de payer des cotisations plus élevées pour pouvoir continuer de recevoir des prestations d'assurance–chômage, et ils ne parlaient pas d'une hausse des cotisations de l'employeur, mais de celles des employés. Ces derniers accepteraient de payer davantage s'ils pouvaient garder l'assurance–chômage ou son équivalent actuel.

Je les ai invités à faire parvenir un mémoire au ministre, à lui écrire ou lui faire parvenir un mémoire quelconque par l'intermédiaire de leur syndicat, dont les dirigeants étaient présents à la rencontre, afin que le ministre sache ce qu'il était possible de faire, selon eux, pour qu'ils puissent continuer de bénéficier du système.

J'ai fait valoir au ministre, au cours des discussions que j'ai eues avec lui, l'importance de l'assurance–chômage pour les travailleurs de cette catégorie. Certains passages du livre vert indiquent que l'assurance–chômage devra peut–être être adaptée aux besoins des divers secteurs du marché du travail. Cette idée m'apparaît très valable et sensée. J'espère que les travailleurs de la construction de Kingston et les Îles feront des propositions.

● (1640)

L'autre chose importante qu'a dite le ministre des Finances est que nous n'avons pas compris les implications de la hausse du taux de chômage. Je cite encore une fois le ministre, qui disait:

> Nous n'avons pas compris ce qui se passait, et qu'avons–nous fait? Nous avons emprunté pour masquer le problème, d'abord chez nous puis auprès des étrangers et nous avons fini par hypothéquer l'avenir.

Le député d'Elk Island parlait de la crise financière que traverse le Canada. La plupart des députés reconnaissent le sérieux de la situation actuelle. Entre 1988 et 1993, j'ai vu Brian Mulroney et Michael Wilson traficoter à la Chambre. Ils n'ont absolument rien fait pour résoudre le problème du déficit du Canada. Tant

qu'ils sont restés en fonction, la situation n'a cessé de se détériorer. Ils ont été élus en 1983 en promettant de régler le problème. Ils promettaient de contrôler le déficit en deux ou trois ans. J'ai oublié le contenu précis de la promesse faite en 1984, mais nous savons tous ce que valaient les promesses de M. Mulroney.

Nous avons siégé de l'autre côté de la Chambre, certains de mes collègues pendant ces neuf années pénibles, et moi–même pendant cinq ans, et pendant tout ce temps le gouvernement n'a absolument rien fait pour redresser la situation. Des budgets ont été présentés. Les députés du Parti réformiste ont raté cela. Ces budgets annonçaient que le déficit allait être ramené à 16 milliards, sauf erreur, en trois ans, mais le déficit est toujours resté bien au–delà de ce montant. Les projections se sont toujours révélées fausses. Elles étaient révisées à chaque budget et les résultats attendus étaient toujours reportés de deux ou trois ans. C'était dégoûtant.

Le ministre n'arrêtait pas de dire à chaque budget, tous les ans, que cette fois ses prévisions étaient les bonnes. Qu'il avait pris la bonne décision et que tout allait bien aller dans deux ou trois ans. Que nous n'avions qu'à tenir bon et à attendre. Ils ne sont pas restés, heureusement. Les seuls rescapés du parti sont assis là–bas. Ils sont deux. Les Canadiens ont été vraiment déçus par toute une série de promesses qui n'ont pas été tenues.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont dit à plusieurs reprises qu'ils allaient ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de la troisième année de notre mandat. Cela nous donne deux ans.

Une fois arrivés là, il ne faut pas s'attendre à une année mirobolante. Cependant, cela signifie au moins que le gouvernement du Canada est prêt à prendre un engagement et à s'y tenir. Le premier ministre a réitéré plusieurs fois, à la Chambre notamment, l'engagement qu'il avait pris de parvenir à ce chiffre. Il est important, à mon avis, que le gouvernement y arrive.

Ceux qui critiquent la réforme sociale, et je fais allusion au Bloc québécois, sont tous là à crier: «Oh, vous éliminez ceci. Vous allez faire du mal à tout le monde.» Ils savent pourtant pertinemment que le gouvernement ne cherche pas à réduire toutes ses dépenses par le seul biais des programmes sociaux.

Je ne doute pas de la compétence du ministre des Finances et de son sens de la justice. Je suis sûr qu'il va, afin de parvenir à son objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans, s'attaquer à toute une série de services et de programmes gouvernementaux. Les réductions ne viseront pas seulement les programmes sociaux, contrairement à ce que le Parti réformiste voudrait.

[*Français*]

D'une part, le Bloc québécois demande que tout reste tel quel, sans changement, exactement comme maintenant. C'est une idée qui est malheureusement dépassée. Nous ne pouvons pas continuer avec le statu quo, c'est impossible.

[*Traduction*]

D'autre part, le Parti réformiste veut faire disparaître tous les programmes sociaux et laisser les Canadiens se débrouiller tout seuls, abandonnés par leur gouvernement, dépouillés des programmes sociaux qu'ils ont payés durant tant d'années avec leurs impôts.

Une voix: Tous ceux des provinces riches.

M. Milliken: Tous ceux des provinces riches, comme le dit mon collègue.

Mais la provenance de l'argent m'importe peu. Le fait est que les Canadiens s'attendent à pouvoir compter sur des programmes sociaux, peut–être pas comme ceux qu'on connaît aujourd'hui, mais ils veulent des programmes sociaux et ils veulent avoir leur mot à dire dans la façon dont ils seront conçus.

Cela m'amène aux éléments vraiment importants de cette discussion. En réalité, le ministre du Développement des ressources humaines a produit un plan de travail et il a invité les Canadiens à participer à ce débat national, à lui faire savoir ce que devraient être les programmes sociaux dans notre pays, et à en discuter entre eux.

• (1645)

Nous ne ferons pas l'unanimité. Je sais que les députés du Bloc n'approuvent rien de ce que propose le gouvernement. Ils remplissent le rôle traditionnel de l'opposition, c'est–à–dire qu'ils s'opposent systématiquement à tout. Je peux comprendre. Cela ne me surprend pas. Je souhaite tout de même qu'ils s'engagent dans un dialogue avec le gouvernement et qu'ils fassent part de leurs idées sur la façon d'améliorer nos programmes sociaux.

Pour ce qui est du Parti réformiste, c'était intéressant d'entendre les propos du député d'Elk Island, mais je suis sûr que si son chef avait entendu tout ce qu'il a dit, il en aurait été horrifié. Je sais que son chef n'aurait pas approuvé intégralement. Je ne puis qu'espérer que le député sera parmi nous demain. Je crains fort qu'il se retrouve bâillonné.

Il avait raison au sujet de l'importance de consacrer des fonds aux étudiants, dans le cadre de ce programme. C'est bien certain que, dans un monde idéal, les étudiants devraient pouvoir sortir de l'université libres de dettes. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui le fassent, de nos jours, et je ne crois pas que la situation s'améliorera. Elle ne pourra qu'empirer, du moins pour un certain temps.

C'est la conjoncture dans laquelle nous devrons vivre, malgré la manifestation d'hier et malgré les beaux discours du député de Roberval, qui affirmait aux manifestants que les étudiants méritent de pouvoir étudier gratuitement, entre autres balivernes. Cette option était à l'étude quand j'étais étudiant, dans les années 60. Les gouvernements ne l'ont pas adoptée à l'époque, et ils avaient bien plus d'argent à dépenser qu'ils n'en ont aujourd'hui. L'abolition des frais de scolarité n'est tout simplement pas réaliste.

Mais je ne veux pas m'engager dans cette discussion. Aujourd'hui, je me suis préparé à discuter d'assurance–chômage, et je m'en tiendrai à cette question.

Le Parti réformiste doit reconnaître que nous ne pouvons pas nous contenter d'éliminer les programmes sociaux pour contenir le déficit du gouvernement du Canada. Si les députés du Parti réformiste. . .

M. Hermanson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire vient de faire des allégations au sujet d'un député de notre caucus qui n'est même pas présent à la Chambre. Il a dit qu'il se ferait bâillonner. J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire retire ces propos. Ils sont inadmissibles.

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que le point soulevé par le député de Kindersley—Lloydminster est plus un sujet à discussion qu'un rappel au Règlement. Comme lui, je suivais le débat attentivement. En fait, je ne pense pas pouvoir attribuer l'inférence au secrétaire parlementaire. Je crois plutôt qu'il y a un débat entre le secrétaire parlementaire et le porte–parole précédent du Parti réformiste en ce qui concerne la question de savoir s'il sera ici demain ou non, et ce débat n'est avec personne d'autre ici.

Je suis prêt à retourner au débat. À moins que le député de Kindersley—Lloydminster n'ait autre chose à ajouter, je donne la parole au secrétaire parlementaire pour la reprise du débat.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'espère que cette interruption idiote ne sera pas décomptée de mon temps de parole. Même le député de Kindersley—Lloydminster se faisait aller.

Les députés du Parti réformiste feraient bien de reconsidérer leur position malavisée sur les programmes sociaux du Canada et d'aider le gouvernement à mettre sur pied des programmes améliorés au lieu de ne proposer que des suppressions comme ils le font sans cesse.

Je me souviens que pendant la dernière campagne électorale, alors que j'allais de porte en porte, les gens m'ont souvent demandé où nous emmènerait le Parti réformiste avec ses propositions pour réduire le déficit. Ils avaient un grand plan qui aurait enlevé quelque 18 ou 15 milliards ou quelque chose de cet ordre. Nous savons tous que le déficit est de 40 milliards et que 18 milliards n'est guère que la moitié de ce qu'il faut. Cependant, c'est ce qu'ils proposaient pendant la campagne. Ils disaient aux Canadiens qu'ils allaient éliminer le déficit.

La plupart des gens voyaient bien que c'était de la foutaise, et les gens de Kingston et les Îles, en tout cas, l'ont bien vu. J'espère que les députés du Parti réformiste qui ont été élus sur la foi de cette promesse s'apercevront qu'il est temps de changer de refrain et de commencer à dialoguer avec le gouvernement en ce qui concerne l'avenir des programmes sociaux, pour essayer avec nous de les améliorer.

Dans son très bon discours, le député d'Elk Island a parlé d'un aspect. Il ne nous a mentionné aucune proposition de son parti pour améliorer les propositions du gouvernement et il n'a pas suggéré de changements au système actuel qui le rendraient moins coûteux, ou plus souple ou meilleur pour les Canadiens. C'est le but du gouvernement. C'est ce que nous voudrions faire.

• (1650)

J'encourage les députés d'en face à se lancer dans ce dialogue, à travailler avec les autres députés en comité, pour que l'on parvienne à des propositions qui amélioreront le sort des Canadiens et assureront cette sécurité financière de tous que nous voulons tant garantir.

Le président suppléant (M. Kilger): Questions ou commentaires. Je prends note du désir manifesté par un certain nombre de députés de prendre la parole. Je demanderais que les questions soient relativement brèves ainsi que les réponses afin de donner la parole au plus grand nombre possible.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, il ne faut pas s'étonner que les députés réformistes réagissent lorsqu'ils sont dénigrés par les députés d'en face.

Le député de Kingston et les îles a mentionné qu'il avait discuté avec ses électeurs de la position du Parti réformiste sur les programmes sociaux et sur la réduction du déficit. Il est vrai que le Parti réformiste a beaucoup consulté les Canadiens. En fait, alors que le député et la meute de ses collègues libéraux se livraient à des activités parfaitement stériles, les réformistes consultaient la population.

J'ajouterai que notre chef montre la voie en la matière, qu'il écoute toutes les opinions, ne faisant taire personne et qu'il fait preuve d'une grande considération pour les points de vue exprimés par les Canadiens. De ces consultations s'est dégagé un consensus que les réformistes ont présenté à l'électorat, à savoir qu'il faut réduire les dépenses si on veut sauver les programmes sociaux les plus nécessaires à la population canadienne.

Le député de Kingston et les îles et son parti n'ont pas fait de consultations à ce sujet. Cette proposition ne se trouve pas dans le livre rouge. Ils n'avaient pas de plan. Ils n'en ont toujours pas. Ils ne sont même pas capables de présenter un plan d'action. Ils ont tout juste un document de travail.

Comment le député peut–il avoir l'audace de porter de telles accusations à la Chambre alors qu'au Canada il n'y a pas un seul parti politique qui ait consulté plus de Canadiens et qui en sache autant sur ce qu'ils veulent en matière de lutte contre le déficit et de réforme des programmes sociaux que le Parti réformiste du Canada?

M. Milliken: Monsieur le Président, je peux facilement répondre à cette question. Nous venons d'entendre la réponse du député d'Elk Island. Si le député de Kindersley—Lloydminster avait été présent à la Chambre, il l'aurait entendue.

Le député d'Elk Island a déclaré que le chef du Parti réformiste avait vraiment consulté tous les membres de son parti, qui représentaient bien toutes les couches de la population canadienne. C'est de la foutaise! S'il le croit, il aurait dû assister à la réunion où était le chef du Parti réformiste au Québec, hier soir. Sauf erreur, les 50 personnes qui sont venues l'entendre à Cowansville, au Québec, étaient membres du Parti réformiste. C'est ce qu'il appelle une bonne représentation des Canadiens? Un peu de sérieux, voyons!

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous savons tous, à la Chambre, qu'il y a des gens qui prennent des libertés avec l'exactitude des faits, autrement dit, qui forcent la vérité. Je crois que nous venons d'en avoir un bel exemple.

Comme le député de Kingston et les Îles le sait fort bien, pendant la dernière campagne électorale, nous parlions de compressions budgétaires de 18 milliards de dollars et d'une croissance évaluée à 20 millions de dollars. À l'époque, les libéraux disaient à qui voulait les entendre: «Ne vous en faites pas, tout va très bien. Ne vous inquiétez pas. Ces affreux réformistes veulent réduire les dépenses, mais pas nous. Nous ne l'avons jamais fait par le passé. Nous n'allons pas commencer à le faire. Ne vous inquiétez pas. Votez pour nous. Tout ira pour le mieux.» Toutefois, comme nous sommes tous dans le même bateau, les libéraux s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils doivent prendre les mesures qu'ils se refusaient d'envisager, sinon ils vont détruire le pays. Ils se trouvent, tout à coup, confrontés à la réalité.

Puisque le député croit que le Parti réformiste n'a pas de plan, je voudrais qu'il nous dévoile son plan pour résorber complètement le déficit, ce qui n'est pas une mince affaire. Nous savons tous que le député d'en face fait partie de l'équipe libérale de course à obstacles, mais à obstacles bas. Si l'obstacle est assez bas, tout le monde peut finir par l'enjamber. Avant de se frapper le tibia sur l'obstacle que représente la réduction du déficit à 3 p. 100, le député pourrait peut–être nous expliquer comment il effacera complètement le déficit.

M. Milliken: Monsieur le Président, je n'ai jamais dit et le gouvernement n'a jamais dit que nous effacerions complètement le déficit. Notre position est décrite dans le livre rouge, même si le député affirme qu'il ne l'a pas vue. Le député n'a sûrement pas lu le livre rouge pendant la campagne électorale. Il aurait dû le faire. Cela l'aurait peut–être convaincu de se joindre au Parti libéral; il serait beaucoup plus heureux.

• (1655)

Le gouvernement a bien précisé dans son livre rouge qu'il s'engageait à réduire le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut au cours des trois premières années de son mandat. Le gouvernement a bien l'intention de tenir cette promesse que j'ai mentionnée un peu plus tôt dans mon discours et que je trouve raisonnable. Il nous reste deux ans pour atteindre notre objectif. D'ici deux ans, je suis persuadé que le gouvernement aura d'autres plans pour réduire encore davantage le déficit. Je suis optimiste et je sais que les bonnes politiques qu'applique le gouvernement entraîneront un essor phénoménal au pays, ce qui nous aidera à réduire encore plus le déficit.

J'invite le député à attendre le dépôt du budget. Il aura alors l'occasion de le parcourir et de se réjouir.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la discussion prend toujours un tour intéressant lorsque le député d'en face s'échauffe et s'enflamme. J'ai particulièrement goûté une partie de sa diatribe. C'était très bien.

Je voudrais renchérir sur ce qu'un député de mon parti vient de signaler ici. Avec son administration à la carte, le gouvernement libéral dit de ne pas s'en faire, d'être heureux, que tout ira bien. Je me demande si les libéraux ont réussi à convaincre les téléspectateurs que, avec un taux de croissance espéré de 6 ou 7 p. 100, ils arriveront à équilibrer le budget d'ici quelques générations et à mettre au point un plan d'action apte à supprimer le déficit.

Les Canadiens ne sont pas dupes. Ils ne croient pas qu'il suffit de mettre la barre suffisamment basse, tellement basse qu'on ne risque pas d'être déçu. Ils en ont assez de se faire dire qu'on arrivera bien un jour à équilibrer le budget. Le livre vert, le livre rouge, le livre mauve, le livre rose, le livre gris, aucune de la pléthore d'études que le gouvernement a menées jusqu'à maintenant n'explique comment il va résoudre le problème du déficit. Ce ne sont que des documents de travail. La dernière en date est un autre document de travail. Elle porte un beau titre ronflant: «Emploi et croissance», mais elle ne contient pas de détails, d'objectifs, de prévisions ni d'évaluation du coût des diverses options.

Les téléspectateurs ne sont pas dupes. Certes, nous, de ce côté–ci de la Chambre, ne sommes pas dupes des propositions gouvernementales qui ne disent pas combien cela va coûter. On ne trompe pas les Canadiens. Ils savent qu'il est temps d'agir. Les libéraux ont déjà perdu une année, la meilleure année pour profiter de la croissance économique.

Pourquoi le député et le gouvernement ne s'attaquent–ils pas au problème du déficit maintenant, pendant qu'il leur reste encore du capital politique? Plus ils attendront et moins ce leur sera facile. J'invite le député à prendre le taureau par les cornes et à présenter des propositions solides plutôt que d'autres points à discuter.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Fraser Valley–Est a soulevé un certain nombre de points. Je suis heureux que mon discours l'ait provoqué au point qu'il se sente obligé de se lever pour poser des questions. J'essaierai de prendre la parole plus souvent afin d'éclaircir les choses pour lui. Je regrette de ne pas pouvoir parler à la Chambre aussi souvent que lorsque j'étais dans l'opposition. J'aurais certainement aimé discuter avec lui,

mais si je crois qu'il aurait été du même côté de la Chambre, mais dans un parti plus petit.

Le député prétend que le gouvernement trompe les Canadiens avec ses propositions. Ce n'est pas le cas. Il a déclaré que les Canadiens en avaient assez des programmes du gouvernement. Ce n'est pas ce que disent les sondages. Selon les derniers sondages dont j'ai pris connaissance, 73 p. 100 des Canadiens, le plus haut taux jamais atteint, sont satisfaits du gouvernement. Aucun gouvernement n'a été si bien coté que le nôtre depuis que les sondages existent.

M. Strahl: Vous n'avez rien fait.

M. Milliken: Le député dit que nous n'avons rien fait. Pourtant, l'autre jour, j'ai entendu un de ses collègues défiler une longue liste de mesures prises par le gouvernement et qui lui déplaisaient. Nous avons fait beaucoup de choses et les Canadiens en sont satisfaits. Les sondages sont éloquents lorsqu'ils donnent un taux de satisfaction de 73 p. 100 à un gouvernement. Le député et ses collègues doivent mourir d'envie.

Je dois également dire que le Parti libéral ne dupe pas les Canadiens. Nous n'avons pas trompé les Canadiens dans le débat. Nous avons présenté des propositions. Nous avons lancé une discussion. Nous avons dit clairement et sans détour aux Canadiens ce que nous faisions. Le seul parti qui a trompé les Canadiens est celui que dirige le député de Calgary–Sud–Ouest. Je le soupçonne même d'avoir trompé les membres de son propre parti.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Kingston et les Îles pour avoir si bien su attirer notre attention sur cette grande question. Je veux aussi le remercier pour avoir rappelé aux réformistes que les Canadiens ont voté en faveur du Parti libéral et des politiques énoncées dans le livre rouge. Ils n'ont pas voté en faveur des politiques du Parti réformiste.

• (1700)

Je voudrais demander au député de Kingston et les Îles ce qui arriverait aujourd'hui si les politiques du Parti réformiste étaient en place. En quoi ces politiques différeraient-elles de celles adoptées par le Parti libéral ici même, à la Chambre des communes? Nous n'avons jamais promis ce dont parle le Parti réformiste. Nous n'avons donc pas à tenir ce genre de promesses. Nous devons cependant donner aux Canadiens ce que nous leur avons promis.

Le député de Kingston et les Îles a été très explicite. Il avait le document de travail en main. Mais le Parti réformiste parle de chiffres. Le député de Kingston et les Îles sait fort bien que, lorsqu'on présente un document de travail, on n'a pas de chiffres définitifs. Si on avait les chiffres définitifs au départ, on n'aurait justement pas besoin d'un document de travail.

Je veux demander au député de Kingston et les Îles s'il peut expliquer quel est le but du document de travail. Je connais la réponse, mais je veux qu'il l'explique aux députés d'en face qui semblent croire que les Canadiens les ont portés au pouvoir au lieu du Parti libéral du Canada.

M. Milliken: Monsieur le Président, je puis comprendre pourquoi les députés d'en face pensent que ce sont eux, plutôt que nous, que les électeurs ont portés au pouvoir. C'est ce que je pensais moi aussi lorsque nous siégions de ce côté-là. Les Canadiens aimeraient bien maintenant nous avoir portés au pouvoir à cette époque-là, car ils n'auraient pas connu les cinq années d'angoisse dont ils ont souffert de 1988 à 1993. Ils ne l'ont malheureusement pas fait. Ils ont été amenés à force de beaux discours à voter pour M. Mulroney et compagnie, et nous en avons tous souffert. Les députés du Parti réformiste le reconnaissent tous et savent bien que c'est vrai.

En fait, à cause des souffrances imposées par ce gouvernement-là, beaucoup de réformistes ont été élus, surtout dans l'Ouest. Ils n'en ont fait élire qu'un, sauf erreur, en Ontario, ce qui a privé notre parti d'un score parfait. Nous avons quand même obtenu d'excellents résultats en Ontario, et le député le sait.

Je remercie le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a posé une question très intelligente. La série de propositions contenues dans le document de travail intitulé «Programme: emploi et croissance— La sécurité sociale dans le Canada de demain» avait pour but d'amener les Canadiens à exprimer leur opinion sur l'amélioration du système de sécurité sociale. Il s'agissait d'un document de réflexion, et c'est bien à cela qu'il sert. J'ai tenu une assemblée publique dans ma circonscription lors de laquelle les membres de l'auditoire étaient invités à exposer leurs points de vue, après quoi il y a eu discussion.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines y assistait en tant qu'invité spécial et il a fourni des explications lumineuses à tous ceux qui étaient présents. Ce fut une excellente assemblée. Voilà pourquoi nous avons publié ce document.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je m'en excuse.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—VIA Rail; l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake—Le transport du grain.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de plaisir cet après-midi.

Je prends aujourd'hui la parole pour traiter d'une question très importante et très grave qui concerne tous les Canadiens. Il s'agit bien sûr de la réforme des programmes sociaux.

Je me suis rendu dans ma circonscription la semaine dernière et j'ai pris part à de nombreuses assemblées dans des salles municipales ou d'autres lieux publics, et à des rencontres avec des chambres de commerce, etc. La semaine a été très éprouvan-

te, car j'ai passé le plus clair de mon temps à préparer mes électeurs à des annonces très déprimantes. J'ai exposé et expliqué la situation, ainsi que les difficultés auxquelles nous ferons face dans les années à venir en ce qui concerne la réforme des programmes sociaux.

Il n'a pas été facile de parler à ces auditoires des compressions dans les programmes sociaux, des 10 milliards que le gouvernement doit retrancher en dehors des programmes sociaux.

Il a été difficile de dire à ces citoyens et de les amener à reconnaître que nous devons amputer nos dépenses sociales de 12 à 16 milliards de dollars sans quoi nous perdrons totalement nos programmes sociaux.

• (1705)

Pour détendre un peu l'atmosphère dans la soirée et faire ressortir un élément très important, je commençais par raconter l'histoire d'un de mes voisins. Cet agriculteur était du genre mécontent et anxieux. Pour combattre son anxiété, il sortait tous les matins sur sa route—il parlait de sa route parce que c'est lui qui en avait réclamé la construction et ensuite l'asphaltage—avec sa voiture cinq vitesses. Il se rendait sur la ligne droite, accélérait à 100 à l'heure, prenait la courbe très prononcée de la route et en sortait à 140 à l'heure. Après, il se sentait bien. Son anxiété diminuait.

Un beau dimanche matin, il se rend sur sa route et, juste comme il commence à accélérer sur la ligne droite, il voit quelqu'un pointer au virage. La voiture se rapprochant, il la voit faire un écart. Il se dit: «Mon Dieu, un conducteur saoul sur ma route un dimanche matin!» Comme la voiture se rapproche, il constate que le conducteur est une dame. Il songe: «Une femme qui conduit sur ma route un dimanche matin, on aura tout vu.»

Comme il commence à accélérer, la femme ralentit et baisse rapidement sa glace. Pas question d'arrêter, mais il ralentit. En croisant, il baisse la glace et entend la femme lui crier: «Cochon.» La colère et l'anxiété montent d'un cran. Il accélère sur le droit, prend le virage à 120 et fonce dans le cochon.

Je me sers de cette anecdote pour montrer que les gens qui ont une mauvaise attitude, comme c'était nettement le cas de cet agriculteur, négligent souvent les signes qui leur permettraient d'éviter des problèmes. L'agriculteur n'a pas tenu compte des signes, et il a frappé le cochon. Cet accident est attribuable à sa mauvaise attitude.

Je crois que, depuis une trentaine d'années, les gouvernements ne savent pas voir les signes. Ils sont mal disposés quand vient le temps de réduire les dépenses pour préserver les programmes sociaux auxquels les gens tiennent.

Je voudrais commencer mon intervention en parlant des dépenses. C'est le plus grave problème qui assaille le gouvernement: il dépense trop. En guise d'introduction aux réunions de la semaine dernière, j'ai présenté une citation de P.J. O'Rourke qui se lit comme suit: « Donner au gouvernement argent et pouvoirs équivaut à donner de l'alcool aux jeunes en même temps que les clés de sa voiture. » Les gens ont bien aimé cette citation. Ils la comprenaient fort bien. Donner argent et pouvoirs au gouvernement, c'est comme donner de l'alcool aux jeunes en même temps que les clés de sa voiture.

Quand on pense à ce qui est arrivé dans le domaine des dépenses depuis quelque 30 ans, sous des gouvernements tant libéraux que conservateurs, on se dit que c'est bien ce qui est arrivé: on a donné de l'alcool aux jeunes et les clés de la voiture en même temps.

L'un après l'autre, mes électeurs m'ont dit, réunion après réunion, qu'ils n'en revenaient tout simplement pas du mode de fonctionnement de ce gouvernement. Par là, je veux dire qu'il dépense toujours trop. Mes électeurs aiment lier les dépenses excessives du gouvernement à ce qui leur arriverait s'ils géraient leur propre budget comme le gouvernement, soit en dépensant sans compter.

Cette question revenait sans cesse. Comment le gouvernement peut-il s'en sortir même si ses dépenses dépassent ses recettes? Chez moi, si mes dépenses dépassaient mon revenu, je finirais par perdre ma maison et ma famille crèverait de faim. Voilà une observation que j'entends souvent dans ma circonscription.

Mes électeurs comprennent fort bien que la situation ne peut plus durer parce que le déficit, c'est-à-dire l'excédent des dépenses du gouvernement sur ses recettes, s'est élevé à 36 milliards de dollars l'an dernier. Ils comprennent fort bien que la situation ne peut plus durer et que nous ne pouvons plus dépenser sans compter parce que la dette fédérale, qui se chiffre maintenant à 535 milliards de dollars, augmente au rythme d'environ 110 millions de dollars par jour ou de 1 500 $ par seconde.

Pour qu'on saisisse mieux le problème de la dette et du déficit, je voudrais comparer la situation du gouvernement à celle de ma famille.

• (1710)

La part de cette dette fédérale qui revient à ma femme, à mes cinq enfants et à moi-même totalise environ 140 000 $. Nous devons rembourser quelque 140 000 $ de cette dette fédérale. En plus de l'hypothèque sur ma maison et de ma dette agricole, il y a encore 140 000 $ à payer. De plus, la part de la dette qui revient à ma famille augmente d'à peu près 10 000 $ par année. Je crains que nous ayons énormément de difficulté à rembourser notre part, comme toutes les autres familles canadiennes du reste.

Où le gouvernement trouve-t-il ses fonds? D'où proviennent-ils? Premièrement, environ 58 milliards de dollars par année proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers, à peu près 8,3 milliards de dollars de l'impôt sur les sociétés, approximativement 17,5 milliards de dollars des cotisations à l'assurance-chômage, quelque 15 milliards de la TPS, 11 milliards de dollars des taxes d'accise et environ 11 milliards de dollars d'autres dépenses. D'où proviennent donc les 40 ou 41 milliards de dollars qui restent? La triste vérité, c'est que les 40 milliards de dollars qui restent proviennent d'emprunts.

De qui le gouvernement canadien emprunte–t–il? Autrefois, il empruntait essentiellement auprès des Canadiens. Maintenant—et je crois que cela rend notre situation encore plus précaire—près de 45 p. 100 des nouveaux emprunts viennent de l'extérieur du Canada.

Si le gouvernement ne change pas d'attitude de manière à éviter le cochon, il pourrait se faire couper les vivres, ce qui ne tardera probablement pas. Les prêteurs étrangers cesseront tout simplement de lui prêter. Ce jour–là, nous serons dans une situation aussi grave que l'était la Nouvelle–Zélande et l'Italie, une situation certainement très difficile.

Certains disent qu'il est facile d'accroître les recettes, qu'il suffit d'augmenter l'impôt des sociétés. Nous avons entendu un jour ou l'autre des néo–démocrates ou des députés du Parti libéral affirmer qu'il suffirait d'augmenter l'impôt des sociétés.

J'ai ici une bande dessinée qui illustre très bien, à mon sens, la nature du problème. Un dessin nous montre des gens qui sont assis dans une cafétéria et qui disent: «Pas mal ce nouveau plan fiscal! On subit une réduction et c'est l'entreprise qui assume le fardeau.» Dans le dessin d'à–côté, on voit une épicerie du coin où, bien sûr, les prix ont augmenté de 9 p. 100. Si on majore l'impôt des sociétés, c'est le consommateur qui écope. Ce n'est pas sorcier!

Il n'est plus possible d'augmenter les recettes. L'actuel gouvernement et les gouvernements qui l'ont précédé n'ont pas su dépenser. Je veux faire l'historique des dépenses de nos gouvernements; je crois qu'il est important de le faire.

J'ai ici un graphique qui expose les dépenses effectuées de 1975 à nos jours. Établi en dollars constants de 1986—l'inflation étant ainsi annulée—le tableau montre que les dépenses réelles sont passées de 73 milliards de dollars qu'elles étaient, en 1975, à en environ 135 milliards de dollars. Il s'agit toujours de dollars constants de 1986. Ce sont les chiffres les plus récents. Voilà donc une augmentation incroyable de dépenses et l'inflation n'a rien à voir là–dedans.

Où le gouvernement fédéral dépense–t–il cet argent? La première partie des dépenses, les dépenses dites discrétionnaires, soit la partie que le gouvernement peut modifier, a trait à toute une gamme de services gouvernementaux. Il faut affecter environ 43 milliards de dollars de services au fonctionnement du gouvernement et à la prestation de divers programmes autres que les programmes sociaux.

Les dépenses relatives aux programmes sociaux représentent presque la moitié du total des dépenses. Les dépenses relatives aux programmes sociaux, soit environ 80 milliards de dollars par an, et les dépenses de fonctionnement, soit environ 43 milliards de dollars par an, constituent l'ensemble des dépenses discrétionnaires. Le reste des dépenses sert au paiement des intérêts, qui s'élève à près de 40 milliards de dollars par an. En ce qui concerne les dépenses qu'entraîne le service de la dette, le pouvoir discrétionnaire n'intervient pas.

Le montant affecté au paiement des intérêts ne peut baisser que si la dette diminue. Ainsi, étant donné que nous consacrons près d'un quart de nos dépenses totales au paiement de l'intérêt, il est extrêmement difficile de financer nos programmes sociaux. Si nous voulons maintenir ces programmes, il est évident que nous allons devoir cesser d'accroître cette dette et dépenser moins pour offrir ces programmes d'une façon acceptable aux Canadiens.

• (1715)

Lorsque je parle des programmes sociaux, je me reporte plus particulièrement à la Sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada, aux prestations d'assurance–chômage versées aux gens pour qu'ils puissent traverser la période où ils sont sans emploi, ainsi qu'aux prestations fiscales pour enfants. Il s'agit de sommes versées directement aux personnes.

L'autre partie des dépenses fédérales se compose des transferts aux provinces. Ces transferts vont à l'aide sociale, au financement des programmes établis, c'est–à–dire la santé et l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la péréquation.

Avant de poursuivre et d'en arriver à la question dont je veux parler le plus aujourd'hui, c'est–à–dire la Sécurité de la vieillesse, je voudrais aborder la question des paiements de péréquation.

Ces paiements ont pour objectif de transférer de l'argent des provinces nanties aux provinces défavorisées. Combien avons–nous de provinces nanties au Canada? Vous pensez six ou sept? Mais non. La réponse est trois lorsqu'on calcule ces paiements de péréquation. Il s'agit de la Colombie–Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, cette dernière province se rapprochant de plus en plus du seuil fixé. En fait, il y a deux ans, en cours d'année, en vertu des calculs effectués, il semblait qu'elle était devenue une province défavorisée. C'est donc trois provinces qui paient et sept qui reçoivent. Et qui reçoit au juste? Eh bien, les sept autres provinces, bien entendu, profitent d'une partie de cet argent. Cependant, ce qui est intéressant, c'est que le Québec, au quatrième rang pour sa richesse, touche de loin la plus grande proportion des paiements de péréquation.

Je voudrais consacrer le reste de mon temps de parole aujourd'hui à la Sécurité de la vieillesse. Comme vous le savez, il s'agit d'un programme universel de pensions, programme composé, en fait, de trois programmes distincts. Le premier, c'est la pension de vieillesse qui représente des dépenses d'environ 14 milliards de dollars par année pour le gouvernement fédéral. Le deuxième réside dans le supplément de revenu garanti, dont le coût est de l'ordre de quatre milliards de dollars par année. Ce sont les chiffres pour 1992–1993. Le troisième et dernier, c'est l'allocation au conjoint qui entraîne des dépenses d'un demi–milliard annuellement.

Lorsque les gens ont vu ces chiffres sur les transparents que j'ai utilisés durant mon exposé au cours de la dernière semaine, ils ont considéré cette somme d'un demi–milliard de dollars comme rien, comparativement au reste. Mais par la suite, ils ont réfléchi et se sont dits que 500 millions de dollars, c'était une somme assez importante, et non négligeable. L'allocation au conjoint représentait cet autre demi–milliard de dollars. Les dépenses totales pour le programme de Sécurité de la vieillesse s'élevaient donc à 19 milliards de dollars par année approximativement.

Avant de poursuivre ma présentation du programme de sécurité de la vieillesse et des autres régimes de pensions, je voudrais d'abord faire un petit historique. J'ai soulevé un ou deux points qui ont vraiment choqué les participants aux réunions. Je tiens à répéter que nous parlons de la réalité de la situation présente des programmes sociaux et de ce qui surviendra au cours des prochaines années à mesure que la population vieillira.

Les aînés représentaient 7 p. 100 de la population canadienne en 1951, mais ils représenteront environ 23 p. 100 de la population en 2030. Je voudrais que les Canadiens réfléchissent à cela. Est–ce que certains de vous reçoivent déjà une pension? Alors, je vous demande à vous, et à tous ceux qui auront aussi droit à une pension d'ici quelques années, de penser à ces jeunes en pantalons bouffants, vous savez ces jeunes qui portent leurs pantalons à moitié sur les hanches. Voulez–vous confier votre avenir à ces jeunes un peu bizarres? Voilà exactement ce que nous faisons. Nous comptons sur eux en pensant qu'ils financeront éventuellement nos pensions.

Je voudrais préciser que ces jeunes ne sont peut–être pas idiots. Examinons l'autre facette de la médaille. Ces jeunes bizarres sont peut–être très intelligents. Ce sont eux qui devront porter le fardeau de cette dette colossale que nous accumulons sans cesse et que nous déposons à leurs pieds. Croyez–vous que ces jeunes bizarres en pantalons bouffants seront assez idiots pour rembourser la dette et continuer quand même à payer les pensions? Il ne faut pas oublier qu'en 1951, pour chaque pensionné, il y avait environ 14 Canadiens au travail qui cotisaient au régime. C'était en 1951. D'ici 2030, il n'y aura plus que deux travailleurs canadiens pour payer la pension d'une personne. Pensez–vous que ces jeunes, aux pantalons bouffants loufoques, vont être prêts à rembourser la dette énorme que nous aurons accumulée et à payer nos pensions? J'en doute. Ces jeunes à l'allure loufoque sont intelligents et malheureusement, nous avons mis un lourd fardeau sur leurs épaules.

• (1720)

Voilà pour la Sécurité de la vieillesse. Je voudrais parler brièvement du Régime de pensions du Canada. Ce régime est actuellement financé par des cotisations sociales de 5 p. 100. Le Régime de pensions du Canada verse environ 25 p. 100 de l'ancien salaire, jusqu'à concurrence d'environ 8 000 $ par an. À l'heure actuelle, le Régime de pensions du Canada verse sous forme de prestations environ 13 milliards de dollars par an.

Ce qui est dommage, c'est que la caisse du Régime de pensions du Canada est actuellement à court d'environ 500 milliards de dollars. La charge à payer est d'environ 500 milliards de dollars, et le gouvernement, quand il parle de la dette, n'inclut pas, dans les chiffres, ce montant de 500 milliards de dollars. Il s'agit d'une autre dette qui se rajoute à la dette du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. C'est un montant énorme, qu'il va être très difficile de régler.

Pour maintenir le Régime de pensions du Canada, qui est actuellement financé à un taux d'environ 5 p. 100, il faudrait, d'une année à l'autre, que nous payions des cotisations équivalant à environ 13 p. 100 de notre revenu. Rien que pour soutenir ce régime, il faudrait que tous les Canadiens paient des cotisations équivalant à environ 13 p. 100 de leur revenu d'ici l'an 2040.

Je voudrais maintenant parler un peu de la nécessité d'intégrer des incitatifs dans les dépenses faites au titre des programmes sociaux et du rôle que la réintégration de ces incitatifs jouera pour assurer le contrôle et la continuité de ces régimes.

La semaine dernière, j'ai rendu visite à un agriculteur, qui m'a dit avoir offert à des assistés sociaux de la localité une grande parcelle de terrain qui était cultivée. Il avait placé des annonces dans toute la localité. Il était déjà venu en aide à des prestataires de l'aide sociale, car leur situation le préoccupe vivement. Il leur avait offert ce terrain gratuitement. À votre avis, combien ont accepté son offre? Aucun.

Alors, il a cultivé ce jardin, en a pris soin et, au moment de la récolte, il est allé voir ces assistés sociaux et leur a offert de cueillir tout ce qu'ils désiraient dans ce jardin. Combien de légumes sont–ils allés chercher? Absolument aucun.

Il faut prévoir des stimulants dans le régime, afin que seules les personnes qui ont besoin d'une aide financière en reçoivent.

Si on examine la situation de l'assurance–chômage au cours des dernières années, on se rend compte, bien sûr, que les prestations ont fluctué, mais elles ont continué d'augmenter avec le temps. Fait intéressant, lorsqu'on compare les prestations d'assurance–chômage à l'indice des prix à la consommation, on constate que l'indice n'a pas augmenté aussi rapidement que les prestations.

Quel est le stimulant pour les gens qui examinent les pensions? Nous savons quels stimulants nous pouvons mettre en place pour l'assurance–chômage et l'aide sociale. À ces réunions, il était très encourageant d'entendre des retraités dire qu'il n'était pas juste qu'on réduise leurs pensions s'ils en avaient les moyens financiers. Du point de vue philosophique, j'ai du mal à accepter cela. Mais ces retraités ont dit être prêts à faire ce sacrifice. Ceux qui ont insisté le plus là–dessus étaient des anciens combattants. À la cérémonie du 11 novembre et à l'occasion des cérémonies du 50e anniversaire qui se sont déroulées au cours de l'année, les anciens combattants m'ont impressionné par leur sacrifice et leur engagement.

Au cours de l'une de nos réunions, la femme d'un ancien combattant a posé la question suivante: «Mon mari s'est battu pour protéger notre pays, j'ai participé à l'effort de guerre et, maintenant, vous me dites que c'est l'ennemi de l'intérieur, et non de l'extérieur, qui viendra détruire ce pays?» Cette perspective l'attristait, tout comme moi, d'ailleurs.

• (1725)

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je voulais faire quelques commentaires. Le député a dit avoir eu des réunions avec les habitants de sa circonscription qu'il a eu du mal à préparer à des réductions massives. Le député a aussi dit que le gouvernement avait un problème d'attitude.

À mon avis, ce gouvernement a une attitude non seulement positive mais inclusive. En fait, ce livre vert donne vraiment aux Canadiens la possibilité de participer à la réforme de ces programmes sociaux. L'objectif était de s'attaquer aux inefficacités du système de sécurité sociale de façon à protéger les personnes les plus vulnérables et à donner aux Canadiens la possibilité de vivre dans la dignité, en travaillant.

Le député a parlé de l'offre de ce fermier. C'est une bonne raison de revoir les programmes sociaux. Nous pourrons ainsi examiner les aspects de ces programmes qui incitent les gens à travailler et ceux qui les en dissuadent. À un atelier que j'ai organisé dimanche dernier, les habitants de ma circonscription, Lincoln, m'ont fait remarquer certaines inefficacités, entre autres les aspects de ces programmes qui dissuadent les gens de travailler et que le gouvernement doit éliminer.

Nous devons mettre fin au chevauchement des programmes de formation. Nous devons chercher des moyens d'amener les différents paliers de gouvernement à travailler ensemble. Toute l'intervention du député a porté sur la réduction des dépenses. Tous ces efforts en vue de la réforme de la sécurité sociale ont pour but de s'attaquer aux aspects inefficaces de ces programmes.

Les Canadiens ont une occasion d'examiner ces inefficacités et d'apporter des solutions. Le député doit reconnaître le bien-fondé de permettre aux Canadiens de le faire. Encore une fois, ce n'est là qu'un aspect de la politique gouvernementale. Notre objectif global est de parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé de ramener le déficit à trois pour cent du PIB. J'aimerais avoir certains commentaires. Le député parle de réductions massives. Le but de cet exercice est de donner aux Canadiens la possibilité de s'attaquer aux inefficacités du système de sécurité sociale.

M. Benoit: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de sa question. Je voudrais commencer par une précision. Le député disait que j'avais de la difficulté à préparer mes électeurs pour les compressions. Ce n'est pas vrai du tout. En fait, ils reconnaissent parfaitement la nécessité de ces réductions, car ils savent que c'est la seule façon de préserver les programmes sociaux. Le problème n'était pas là.

Ce n'était pas un problème, c'était simplement très difficile pour moi et pénible pour eux de réaliser qu'il n'y a que les programmes sociaux où l'on peut faire des réductions substantielles, en plus des dépenses gouvernementales. Dans les autres secteurs, 10 milliards seraient le grand maximum. Il serait très difficile de couper 10 milliards de ces 43 milliards dans d'autres dépenses.

Cela signifie qu'il faut réduire les dépenses en vertu des programmes sociaux de 12 à 16 milliards. Je leur demandais, au fur et à mesure que nous progressions: «Est-ce que vous comprenez?» La réponse était: «Oui, nous voyons bien qu'il le faut, et votre présentation nous a ouvert les yeux, en particulier en ce qui concerne le vieillissement de la population et le nombre de retraités.»

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le député du Parti réformiste indiquer les orientations de son parti, et on a entendu la réplique du député ministériel à ce sujet. Évidemment, on a une troisième position. On est en partie d'accord avec ce qui vient d'être dit en réplique, à savoir qu'il ne faut pas procéder à des coupures aveugles.

Le député dit qu'il faut se préoccuper de l'avenir des jeunes pour qu'ils puissent travailler et éventuellement contribuer au régime de pensions. Je suis entièrement d'accord avec lui quant à l'objectif, mais je ne pense pas que le moyen soit de procéder à des coupures à l'aveuglette. Il faut plutôt parler de politique de développement de l'emploi, de concertation et de développement régional. Il faut donner du travail, finalement. C'est la vraie politique.

Quant aux coupures, oui, il faut en faire, mais je pense qu'il faut chercher ailleurs que dans les programmes sociaux. La façon d'éliminer le chômage n'est pas, comme j'ai déjà entendu un député du Parti réformiste l'affirmer, d'éliminer l'assurance-chômage. Il y a parfois des solutions un peu trop radicales. C'est comme si les chômeurs, finalement, étaient les responsables de leur propre sort.

Alors, j'aimerais qu'il commente mes remarques générales. Mais, je voulais apporter, à ce moment-ci, à la veille de la clôture du débat d'aujourd'hui, une note un peu discordante.

[*Traduction*]

M. Benoit: Monsieur le Président, quand le député de l'opposition parle de compressions aveugles, je suis d'accord avec lui. Ce n'est pas le moment d'exercer des coupes aveugles. C'est pour cela que nous, en tant que réformistes, nous avons visité nos circonscriptions et traversé le pays en présentant les options qui s'offrent. Nous présentons plusieurs options différentes.

J'ai aussi présenté le document de travail du gouvernement. La réaction des gens était: «Où sont les options?» Dans la plupart des secteurs, il n'y avait au mieux qu'une ou deux options et elles n'étaient offertes qu'aux fins de la discussion. Le Parti réformiste a présenté toute une série d'options possibles.

Des coupes aveugles? Non. Nous avons brossé un tableau réaliste à nos électeurs. Je l'ai fait moi-même dans ma circonscription. Puis, nous leur avons présenté des options. Nous leur demandons maintenant de nous dire où couper. Il n'est pas question de coupes aveugles, je suis on ne peut plus d'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Bob Mills (Red Deer) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le Parlement et les sociétés d'État devraient être sujets à examen aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de ma motion nº 304 qui fait valoir que le Parlement et les sociétés d'État devraient être sujets à examen aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

Ce sujet revêt un intérêt fondamental pour les Canadiens et, en raison de son importance, la motion nº 304 a été choisie pour faire l'objet d'un vote. Les députés ont donc une excellente

occasion de montrer publiquement qu'ils tiennent à ce que le système politique soit plus ouvert et qu'ils croient que les citoyens devraient pouvoir mieux profiter de la Loi sur l'accès à l'information.

Cette motion n'est pas un ballon politique que le Parti réformiste utilise pour embêter le gouvernement. Nous souhaitons que le gouvernement et l'opposition officielle reconnaissent le caractère constructif de cette motion et admettent qu'elle sert l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

Nous savons tous que pendant les neuf années de gouvernement conservateur les Canadiens ont désespérément attendu un gouvernement plus responsable et plus transparent. Les souhaits de la population ont été anéantis par les gouvernements Mulroney et Campbell, dont l'irresponsabilité choquante a porté le cynisme public à un niveau sans précédent.

Pour aggraver les choses, des milliards de dollars provenant des poches des contribuables ont été injectés dans des sociétés d'État comme la Société Radio–Canada, Postes Canada et la Commission canadienne du blé, qui étaient encore plus irresponsables que le gouvernement. Nous avons pu chasser les conservateurs du pouvoir, mais ce n'est pas le cas des sociétés d'État.

Tant que les sociétés d'État seront gérées de la façon dont elles le sont actuellement, les Canadiens auront le droit de savoir ce qu'elles font. Bien entendu, l'information confidentielle dont ces sociétés ont absolument besoin pour demeurer concurrentielles ne serait pas assujettie aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information, mais les renseignements à caractère plus général concernant leurs dépenses et leurs pratiques commerciales devraient l'être. Puisqu'il s'agit de sociétés d'État, tous les Canadiens ont intérêt à savoir comment ces organismes sont gérés. C'est pourquoi ils doivent être soumis à l'examen du public.

Je le dis en guise d'introduction. Les Canadiens sont confrontés à un problème, que résume la déclaration suivante faite au Forum des politiques publiques en 1993:

> Compte tenu des critiques soutenues et souvent virulentes exprimées par le grand public depuis quelques années, il est remarquable qu'aussi peu de réformes aient été apportées.
>
> De toutes les accusations d'indifférence portées contre les gouvernements successifs et les députés, la plus flagrante concerne leur manque total de réaction en dépit des manifestations notoires de méfiance de la part du public à l'égard de la manière dont fonctionne le Parlement.

• (1735)

Je crois que cette déclaration reflète bien ce que pensent les Canadiens. Je crois également qu'on pourrait en dire autant de l'image qu'ils se font des sociétés d'État. Par conséquent, je conseille à la Chambre d'adopter la motion nº 304 pour faire savoir à tout le monde, de Gander à Victoria, que le Parlement des conservateurs n'est plus et qu'une ère véritablement nouvelle commence.

Le temps des décisions prises en coulisses est révolu. Plus jamais les Canadiens ne se tairont lorsque les politiciens et les sociétés d'État agissent unilatéralement et sans rendre de comptes. J'espère que la motion nº 304 sera pour les députés l'occasion de rompre avec le passé et de montrer aux Canadiens que leur opinion compte.

Ce n'est un secret pour personne, les réformistes ont été élus pour rendre le processus politique plus limpide et pour l'ouvrir à une plus grande participation de la base. Nous voulons voir des changements positifs et nous assurer que nos institutions politiques et les sociétés d'État fonctionnent avec honnêteté et intégrité.

Je ne pense pas que nous soyons les seuls à demander de tels changements. Je sais pertinemment que ces questions sont très importantes pour les libéraux, du moins elles l'étaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition. J'espère seulement qu'ils n'ont rien perdu de leur désir de voir davantage d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité.

Permettez–moi de rappeler à nos amis libéraux les valeurs auxquelles ils prétendaient croire pendant la campagne électorale. Pour ce faire, je vais citer le livre rouge puisque les ministériels s'y réfèrent si souvent. Voici quelques déclarations qui définissent clairement la position des libéraux. Il y a d'abord celle–ci:

> Les Canadiens ont toujours tiré une grande fierté de la qualité de leurs institutions démocratiques [...]Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.

La deuxième déclaration est la suivante:

> Le capital de confiance des gouvernants auprès des gouvernés est de toute première importance. Visiblement, la désaffectation des citoyens et des citoyennes est grande à l'égard du gouvernement et le crédit des institutions publiques s'effrite progressivement.

Rappelons–nous ces déclarations. Elles se trouvent toutes dans le livre rouge. Enfin, il y a celle qui suit:

> Un gouvernement libéral adoptera un train de mesures pour rétablir la confiance dans les institutions publiques [. . .]La transparence sera le mot d'ordre.

De toute évidence, les libéraux approuvent l'objet de la motion no 304 dont nous sommes saisis. Il s'agit précisément du type d'initiative propre à rétablir la confiance des Canadiens. J'invite instamment les ministériels à consulter leur leader parlementaire et leur whip, de telle sorte qu'ils seront unanimes pour appuyer cette motion.

Au cours des prochains mois, je rencontrerai personnellement les ministériels et les députés du Bloc. J'encourage les députés à communiquer avec mon cabinet pour m'indiquer si nous pouvons de concert exécuter cette proposition.

Les députés réformistes ne passent pas leur temps à chercher querelle. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec les ministériels, nous sommes disposés à collaborer sur des questions comme celle–ci, où il y a un intérêt commun. En fait, si nous adoptons cet esprit de collaboration, nous pourrons aller encore plus loin pour restaurer la confiance des Canadiens et leur montrer que le Parlement se transforme de manière constructive

pour devenir plus responsable, plus transparent et plus sensible aux volontés des électeurs.

Quant aux bloquistes, même si vous n'avez pas de livre rouge décrivant votre philosophie, je sais que vous attachez aussi une grande importance à l'ouverture d'esprit, l'intégrité et la responsabilité. Au cours de cette dernière année à la Chambre, je vous ai souvent entendu critiquer le manque de transparence et de sensibilité du gouvernement.

Le président suppléant (M. Kilger): J'hésite à interrompre le député, mais je tiens à rappeler aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence et éviter de s'adresser directement à leurs collègues, en employant des tournures informelles et familières ou en les vouvoyant.

● (1740)

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je veux simplement leur rappeler qu'ils ont parlé, eux aussi, des sociétés d'État et de la manie du secret qui semble régner au sein de ces organismes.

Les Québécois veulent des institutions transparentes et responsables tout autant que les habitants de l'Alberta, de l'Ontario, des Maritimes ou d'ailleurs. Par conséquent, je demande aux députés du Bloc de se joindre à nous et d'appuyer la motion nº 304. Ils ont ici l'occasion de voter comme le Parti réformiste sans que cela ne leur cause d'ennuis.

Afin d'illustrer mon argumentation, permettez-moi de vous citer un court extrait du rapport annuel de 1991-1992 du Commissaire à l'information. Le Commissaire à l'information écrit:

> Au fil des ans, la Loi sur l'accès à l'information s'est éloignée des caprices des dirigeants politiques. La loi transcende les considérations purement politiques. Elle devrait plaire autant au conservateur, qu'au libéral ou au social-démocrate. La Loi sur l'accès à l'information est neutre sur le plan idéologique et dénuée de tout sectarisme politique.
>
> Les conservateurs qui craignent que l'État ne devienne trop puissant devraient applaudir à la liberté d'action que procure aux citoyens le droit à l'information: les libéraux et les socialistes au Parlement et ailleurs se réjouiront du partage des renseignements gouvernementaux, qui permettra de mieux contester les décisions des dirigeants et d'apporter des changements dans la société.

Tout au long de mon discours, j'ai tenté de décrire l'attrait universel de cette motion qui tend à élargir la Loi sur l'accès à l'information. Notre motion n'a rien de sectaire et je crois sincèrement que nous pouvons obtenir l'appui de tous les partis pour la faire adopter. Si nous obtenons l'appui de nos collègues, nous enverrons un message clair et net à la population du Canada. Les Canadiens attendent. Le temps est venu d'agir.

Après avoir exprimé mon opinion sur l'unité et l'attrait universel de la motion, je voudrais maintenant vous parler brièvement de la Loi sur l'accès à l'information, comme telle, au cas où certains pensent encore que nous cherchons à ouvrir tout le processus et à perturber le système.

La loi a pour but d'élargir «l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication».

À mes collègues qui s'inquiètent des conséquences de l'extension de la loi au Parlement, je dirai que cela n'obligerait pas les députés à ouvrir leurs dossiers de comté ni à divulguer les questions intéressant leur place dans leurs partis respectifs.

Ce que permettrait cette motion, c'est de soumettre les travaux de la Chambre à l'examen de la population. Cela comprendrait les questions financières dont s'occupe à l'heure actuelle notre respecté Président, et les dépenses du Sénat, du sergent d'armes et du gentilhomme huissier de la Verge noire.

Par exemple, on va entreprendre à la Chambre des travaux de rénovation qui devraient durer 12 ans et coûter plus de 250 millions de dollars. Comme c'est là une dépense considérable, le détail des contrats devrait être accessible à la population. Certes, comme des ouvrages publiés récemment parlent de contrats accordés par le gouvernement, les Canadiens voudront en savoir davantage.

Je suis persuadé que le Président de la Chambre fera tout en son pouvoir pour s'assurer que les travaux de rénovation aillent bon train, mais tous les Canadiens verront ce projet et d'autres projets semblables d'un meilleur oeil s'ils ont accès aux documents les intéressant. Si les Canadiens savent qu'ils en ont pour leur argent, ils commenceront peut-être à avoir un peu plus confiance en nous.

Aux députés qui craignent qu'on aille trop loin en étendant la portée de la Loi sur l'accès à l'information, je citerai les propos suivants du Commissaire à l'information:

> Certes, l'accès à l'information n'est pas un droit absolu. Il est assujetti à des limites précises qui assurent un équilibre entre la liberté d'information et le droit à la vie privée, au secret industriel, à la sécurité nationale et aux communications franches nécessaires à l'élaboration d'une bonne politique.

Ces limites s'appliqueraient évidemment à la motion nº 304. Par conséquent, les députés ne devraient pas craindre d'ouvrir une boîte de Pandore en se prononçant en faveur de cette motion. En fait, ceux qui ont peur de s'exposer à des risques déraisonnables n'ont qu'à consulter la loi elle-même. Ils verront qu'elle compte pas moins de 16 pages d'exemptions garantissant qu'ils ne seront pas lésés dans leur droit légitime.

● (1745)

Néanmoins, les Canadiens doivent savoir qu'ils ont le droit de poser certaines questions, qui sont non seulement légitimes, mais encore essentielles à la bonne marche de notre démocratie. En outre, s'il était besoin de préciser les répercussions de la

motion M–304, je suis convaincu que le comité parlementaire de la justice pourrait très bien le faire.

Comme les députés peuvent le constater, il n'y a aucune raison de s'inquiéter et il y a tout lieu de croire que cette motion est en plein le genre d'initiative que la population attend du Parlement.

En terminant, je voudrais revenir à une déclaration faite par le Commissaire à l'information dans son rapport annuel de 1991–1992 et à laquelle, à mon avis, tous les députés devraient réfléchir. Il déclarait: «Il faudrait que la Loi sur l'accès à l'information ait des défenseurs de la transparence qui se font entendre au Parlement. Il importe peu que les champions de l'accès à l'information proviennent des rangs du gouvernement ou de l'opposition. Il serait cependant préférable qu'il y en ait des deux côtés de la Chambre et, plus particulièrement, au sein du comité de la justice et du solliciteur général. Le Commissaire à l'information est une voix de l'extérieur. Il devrait y avoir au sein même du Parlement des voix qui prêchent pour l'accès à l'information et la défendent. Que les membres de la prochaine législature»—c'est nous—«prennent note que ceux qui souhaitent voir leur nom associé à une bonne cause devraient envisager d'adopter celle de l'accès à l'information. Tout champion de cette cause peut être assuré d'attirer rapidement l'attention.»

Je demande aux députés d'appuyer la loi et d'appuyer la motion, ce qui, à mon sens, donnerait de la substance aux notions d'ouverture, de responsabilisation et de transparence dont nous avons tous parlé et que nous voulons tous favoriser.

Le député vient de me donner un autre exemple. Je crois qu'il me reste encore une minute ou deux pour ajouter quelque chose.

Le député de Calgary–Centre, juste à côté de moi, vient de me remettre un renseignement. Hier soir, on lui a parlé d'une réunion dans la circonscription de Kingston et les Îles à laquelle 65 personnes ont assisté, dont cinq représentants des médias. Trente pour cent de la salle était composée d'anglophones et 70 p. 100 de francophones. Ces gens étaient curieux et voulaient en savoir plus sur le Parti réformiste. Ils en avaient assez du gouvernement tentaculaire des conservateurs et en ont maintenant assez du manque d'initiative du gouvernement libéral.

À titre informatif, je vous rappelle qu'à la première réunion du Parti réformiste tenue par le député d'Edmonton–Sud–Ouest, il n'y avait que 11 personnes et que, aujourd'hui, il est député.

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur cette motion. Je suis heureux que le député de Red Deer appuie si énergiquement les principes qui sous–tendent la Loi sur l'accès à l'information qu'il voudrait en voir la portée élargie. Un tel enthousiasme est certes louable.

Je suis heureux de dire que le gouvernement demeure très attaché aux principes de transparence sur lesquels est fondée la Loi sur l'accès à l'information. Cette transparence facilite le débat sur les questions d'intérêt national, sert de toile de fond à l'élaboration des politiques gouvernementales et permet une explication plus approfondie des processus gouvernementaux, y compris le processus décisionnel.

[*Français*]

C'est pourquoi notre gouvernement est toujours prêt à examiner des moyens d'améliorer l'accès du grand public aux renseignements détenus par ces institutions gouvernementales, afin de promouvoir la responsabilisation du gouvernement. À l'heure actuelle, les textes de loi s'appliquent aux institutions gouvernementales énumérées à l'annexe de la loi. Si un ministère, un organisme ou un bureau n'est pas mentionné dans l'annexe, la législation ne s'y applique pas. C'est aussi simple que cela.

● (1750)

[*Traduction*]

Au moment où la loi a été adoptée en 1992, on a beaucoup réfléchi pour déterminer quelles institutions devraient être visées par la loi et lesquelles devraient en être exclues. Il y aurait des façons de mettre la loi à jour pour l'adapter à l'ère de l'information. On pourrait aussi réexaminer le classement des institutions dans les deux catégories, soit celles qui sont visées par la loi et celles qui ne le sont pas. Je ne crois pas que ce soit là quelque chose qui devrait se faire à l'aveuglette.

En examinant la suggestion qu'on élargisse la portée de la Loi sur l'accès à l'information pour qu'elle s'applique au Parlement et aux sociétés d'État, le gouvernement doit s'assurer que toute modification apportée à cette loi et à ses annexes sert l'intérêt public.

Bien que, à première vue, l'accès aux renseignements détenus par le gouvernement semble servir l'intérêt public, ce n'est pas nécessairement le cas. Si c'était le cas, la Loi sur l'accès à l'information ne prévoirait aucune exception. Les portes de l'information seraient simplement tout grand ouvertes.

[*Français*]

Il y a des intérêts publics divergents qui entrent en jeu sous ce rapport. De la même manière que les exceptions protègent l'intérêt public en protégeant les renseignements personnels des particuliers ou l'information reçue à titre confidentiel de notre gouvernement, il peut y aller dans l'intérêt du public de protéger certains renseignements détenus par des organismes d'État ou par le Parlement.

[*Traduction*]

Nous devons tenir compte de ces intérêts divergents avant de faire une recommandation aussi radicale.

Dans la version anglaise de la motion, il est question de «Crown agencies», et on ne sait pas exactement si ce terme désigne les sociétés d'État ou un éventail beaucoup plus vaste d'institutions. Après tout, de nombreuses institutions qui seraient normalement considérées comme des «Crown agencies» sont déjà visées par la Loi. C'est le cas de l'Agence canadienne de développement international, des Musées nationaux, de la Banque fédérale de développement, de l'Agence spatiale, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de

bien d'autres encore. Par contre, la loi ne s'applique pas actuellement à Postes Canada ni à la Corporation du Centre national des arts. Nous ne pouvons pas penser que les décisions concernant qui est visé et qui ne l'est pas ont été prises à la légère.

Pour ce qui est d'étendre aux sociétés d'État l'application de la Loi sur l'accès à l'information, on craint depuis longtemps que le fait d'assujettir toutes les sociétés d'État à cette loi risquerait, dans le cas de certaines d'entre elles, de nuire à leur position concurrentielle par rapport à leurs rivales du secteur privé qui n'ont évidemment pas à se plier à des exigences de transparence comparables. Le député de Red Deer y a d'ailleurs fait allusion.

Pour atténuer un tel risque, il faudrait apporter à la loi d'autres modifications qui accorderaient aux sociétés d'État des exemptions taillées sur mesure afin de protéger des renseignements dont la divulgation risquerait de nuire à leur position concurrentielle. Les entreprises du secteur privé jouissent déjà d'une telle exemption pour protéger des renseignements de nature délicate sur le plan commercial parmi l'information financière qu'elles sont présentement tenues de produire, et les sociétés d'État devraient bénéficier d'une protection équivalente.

[*Français*]

Le projet d'intégrer les sociétés d'État au champ d'application de la loi n'est pas une mauvaise idée en soi, mais il faut l'étudier dans son contexte et le cadre tout entier de la loi doit être examiné dans cette perspective.

[*Traduction*]

Si la motion vise à assujettir à la loi une plus vaste gamme d'institutions, il faut alors examiner soigneusement quelles en seraient les conséquences pour chaque type et chacune des institutions, mais la motion à l'étude ne permet pas de le faire.

On peut en dire à peu près autant à propos de la suggestion d'assujettir le Parlement à cette loi. Bien que l'idée soit en théorie louable, il y a plus d'un aspect pratique à prendre en considération. À quoi exactement s'appliquerait la loi? Lorsqu'on a examiné cette question antérieurement, on croyait généralement qu'il serait peu judicieux de l'appliquer aux bureaux personnels des députés et des sénateurs, mais je pense que les Canadiens voudraient savoir pourquoi.

[*Français*]

Les difficultés susceptibles de découler de la décision d'intégrer les cabinets des députés au champ d'application de la loi devront être entièrement prises en compte avant que l'on prenne une mesure de cette envergure. Par contre, si les cabinets des députés ne sont pas censés être intégrés au champ d'application de la loi, il faudra déterminer de façon parfaitement explicite le champ d'application exact de la loi.

[*Traduction*]

Qui serait responsable de l'application de la loi par le Parlement? Qui pourrait-on considérer comme le dirigeant de l'institution aux fins de la loi, autorisé à communiquer l'information exigée ou à en refuser l'accès en fonction des exemptions prévues dans la loi? En cas de plainte concernant le traitement d'une demande adressée au Parlement en vertu de la loi, le Commissaire à l'information, en sa qualité d'agent parlementaire, se trouverait-il en conflit d'intérêts s'il avait à faire enquête sur une telle plainte? Le Parlement se rendrait-il des comptes à lui-même touchant sa propre application de la loi? Ce ne sont pas des questions simples.

• (1755)

En examinant les modifications à apporter éventuellement à la Loi sur l'accès à l'information ou à son annexe relative aux institutions fédérales, il faudrait normalement examiner aussi la possibilité d'en faire autant avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et l'annexe correspondante.

Il y a en général plus d'institutions fédérales visées par la Loi sur la protection des renseignements privés que par la Loi sur l'accès à l'information, puisque le principe voulant qu'on accorde aux particuliers l'accès à leurs propres renseignements personnels semble plus largement applicable que celui du libre accès à l'information générale.

[*Français*]

Si nous devions songer à élargir aux sociétés d'État le champ d'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels, il semble qu'il y aurait moins de risques évidents de causer des préjudices à la position concurrentielle des institutions.

[*Traduction*]

Dans le cas du Parlement, il reste à savoir si la Loi sur la protection des renseignements personnels s'appliquerait aux dossiers du personnel qui se trouvent dans les bureaux des députés et des sénateurs. Il est clair que cela serait souhaitable pour les employés de la Chambre et du Sénat. En cherchant à étendre le champ d'application de cette loi, il ne faut pas agir au petit bonheur, mais tenir parfaitement compte de l'intérêt du public.

En somme, même si l'idée d'étendre l'application de la Loi sur l'accès à l'information au Parlement et aux sociétés d'État est fondée sur un principe de transparence que le gouvernement appuie de tout coeur, on ne saurait négliger les conséquences d'ordre pratique d'une semblable évolution.

[*Français*]

Pour le moment, la solution la plus logique serait de garder ces suggestions en suspens de façon qu'on puisse les étudier dans le cadre d'un autre processus éventuel de modification de la loi au sujet duquel le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor lanceront des consultations.

[*Traduction*]

Tous les députés auront alors l'occasion de proposer des modifications à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels ou aux deux. Nous

pourrons tenir un débat complet sur ces modifications comme éléments d'un tout cohérent au lieu de procéder au coup par coup.

Nous ne voulons pas entraver ce processus ni présumer de son aboutissement, et nous tenons à ce que les Canadiens aient voix au chapitre.

Tout cela pour dire que, même si j'appuie le principe sur lequel la motion repose, je ne peux appuyer la motion pour le moment.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, j'ai le plaisir de prendre la parole dans le cadre de cette motion du député de Red Deer:

> Que, de l'avis de la Chambre, le Parlement et les sociétés d'État devraient être sujets à examen sous la Loi sur l'accès à l'information.

Je dois dire au député de Red Deer qu'évidemment, il a soulevé dans son discours que les objectifs qu'il poursuivait tendaient à rejoindre les objectifs du Bloc et de l'opposition officielle. Effectivement, cela rejoint nos objectifs de transparence et de clarté dans la gestion des affaires publiques et cela rejoint aussi, comme en démocratie on le dit, le droit aux contribuables de savoir.

Rappelons que la Loi sur l'accès à l'information fut adoptée en 1982 et appliquée l'année suivante. Cette loi donne un droit d'accès aux documents de l'administration fédérale. En vertu de cette loi, les institutions gouvernementales sont obligées de donner accès à leurs documents. Il y a cependant des exceptions à l'accès à l'information. En effet, pour différentes raisons, sur lesquelles je veux me pencher dans cette intervention aujourd'hui, plusieurs sociétés d'État telles les offices de commercialisation des produits agricoles, la Société Radio–Canada, des organismes gouvernementaux tels la Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, des titulaires de charge qui relèvent directement du Parlement tels que le directeur général des élections, le commissaire aux langues officielles, le vérificateur général ne sont pas assujettis à la Loi sur l'accès à l'information.

C'est la conviction profonde du Bloc québécois que, dans un système démocratique, l'administration politique doit se faire dans la plus grande transparence. Cependant, la réalité quotidienne de la gestion des affaires de l'État nous apprend que tout système d'accès à l'information doit trouver un équilibre entre divers intérêts divergents.

Nous avons, d'une part, l'obligation qui incombe à l'administration publique de rendre des comptes aux électeurs sur ses activités et ses fonctions, et cela dans toutes les démocraties occidentales, afin que ces électeurs puissent évaluer les réalisations, l'intégrité et l'honnêteté de l'administration. D'autre part, nous convenons qu'il y a dans la réalité certaines affaires étatiques qui doivent demeurer confidentielles.

• (1800)

Ainsi, ce caractère confidentiel a été reconnu par les exceptions prévues dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information. Elles protègent en effet des renseignements dont la confidentialité est essentielle pour la sécurité et l'intégrité du territoire sous la juridiction de l'État.

Ces lois protègent également les intérêts des particuliers en matière de renseignements personnels et de renseignements de nature commerciale. Ainsi, une société d'État telle que Radio–Canada, croyons–nous, devrait être assujettie à la Loi sur l'accès à l'information, mais pour une certaine partie, il faudrait qu'il y ait des exemptions parce que, autrement, certains compétiteurs pourraient en profiter et menacer ainsi l'équilibre commercial de cette Société.

Un autre exemple, le cas d'Énergie atomique du Canada qui nous saute aux yeux. Peut–on s'imaginer qu'une telle société soit assujettie au regard d'un système d'accès à l'information, dans un contexte où le gouvernement canadien s'entête lui–même à favoriser le développement d'une énergie aussi dangereuse et polluante? Pour le gouvernement actuel, certainement pas. Mais au nom de l'environnement et de la qualité de la vie, il le faudrait.

Comme on le voit, la problématique qui sous–tend un système d'accès à l'information sur l'administration publique dépasse largement la motion présentée par le député de Red Deer. Il ne s'agit pas simplement, comme le stipule la motion, d'exiger que le Parlement et les sociétés d'État soient sujets à des examens sous la Loi sur l'accès à l'information. Nous l'avons vu, la question a deux volets: comment améliorer le droit d'accès à l'information tout en renforçant les mesures de protection de renseignements personnels.

D'autre part, s'opposer à ce que le Parlement canadien soit assujetti à la Loi d'accès à l'information, puisque cette institution est le symbole démocratique dans le système fédéral canadien, serait questionnable.

Le Bloc québécois, au nom des principes démocratiques et de sa volonté de voir augmenter la transparence du système actuel, ne peut faire autrement que d'approuver le rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de mars 1987 qui recommandait que la Loi sur l'accès à l'information s'applique à toutes les institutions fédérales, y compris les tribunaux administratifs, le Sénat et la Chambre des communes. Le Bloc québécois insiste particulièrement sur l'importance d'une grande transparence, particulièrement de l'institution sénatoriale, car, comme je l'ai dit en cette Chambre, le public est en droit de pouvoir scruter d'une manière approfondie les élucubrations de cette instance antidémocratique, parce que non élue.

Par ailleurs, on se demande comment un organisme tel que le Comité de la régie interne—cet autre exemple est important—de la Chambre des communes doit être assujetti au regard du public par l'entremise de la Loi sur l'accès à l'information, puisqu'une telle disposition ne serait aucunement nécessaire à l'amélioration du processus démocratique et à l'élargissement de la transparence de l'institution.

En conclusion, le Bloc québécois est d'accord avec l'essentiel de la motion 304 et favorise l'application de la Loi sur l'accès à l'information à toute institution gouvernementale financée au moyen de fonds publics. L'objectif essentiel des membres de mon parti est de favoriser l'accessibilité et la transparence de toute l'organisation fédérale canadienne, d'autant que, considérant le contexte politique qui s'est installé au sein de la fédération depuis le règne du Parti libéral du Canada durant les années

1970, nous insistons sur l'urgence d'une telle ouverture et d'une telle transparence, transparence que les libéraux eux–mêmes vantent tant en faisant référence à leur livre rouge.

Donc, passons à l'acte et mettons en oeuvre une vraie Loi sur l'accès à l'information, une loi efficace qui traduit une démocratie soucieuse de justice et de vérité.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée par mon collègue du Parti réformiste, le député de Red Deer.

Depuis son adoption il y a un peu plus de 10 ans, la Loi sur l'accès à l'information a énormément contribué à rendre le gouvernement plus transparent. En raison non seulement de la Loi sur l'accès à l'information, mais aussi de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le gouvernement a dû faire preuve d'une plus grande prudence dans la gestion des affaires publiques. Ces deux lois ont sans doute réussi plus que toute autre à rendre le gouvernement plus ouvert et plus honnête.

• (1805)

D'innombrables scandales ont été découverts grâce à la Loi sur l'accès à l'information. Des contrats et des baux douteux ainsi que des nominations partisanes ont tous été mis au jour grâce cette loi. Celle–ci a permis d'étayer des accusations révélant au pays tout entier la vérité sur ces ententes douteuses.

On pourrait même dire que la composition de la Chambre des communes est due en partie à cette même loi. Cette loi a permis de confirmer scandale après scandale au sein du gouvernement précédent. Le mépris du public pour le manque d'honnêteté et d'intégrité du gouvernement précédent est la principale raison qui explique que les conservateurs n'ont plus que deux sièges à la Chambre. Tous les députés en subissent maintenant les conséquences. Le respect pour la classe politique est très faible. Il incombe maintenant aux députés de regagner ce respect.

Une demande que me font souvent mes électeurs, c'est de faire en sorte que le gouvernement ait plus de comptes à rendre. Nous devons ouvrir le processus politique et montrer aux Canadiens que nous travaillons vraiment pour eux. Pour ce faire, il faut rendre le gouvernement le plus transparent possible, en commençant par la Chambre des communes.

Le simple fait que le Parlement soit exclu de l'application de la Loi sur l'accès à l'information donne à penser à la population que nous avons quelque chose à cacher. La 35e législature a bien pris des mesures pour que le Parlement soit plus transparent. Le fait que le compte rendu des délibérations du Comité de régie interne soit maintenant publié est un pas dans la bonne direction.

Nous devons veiller à ce que le Parlement ne fasse pas que gérer ses affaires de la manière qui convient, mais encore qu'il paraisse le faire. En faisant en sorte que le Parlement soit assujetti à la Loi sur l'accès à l'information, nous montrons à la population que nous n'avons rien à cacher.

Certes, les contribuables s'indigneront peut–être de la mesure dans laquelle ils subventionnent le restaurant parlementaire. Ils en auraient d'ailleurs tout à fait le droit. Après tout, il s'agit de leur argent. Si nous ne pouvons justifier les subventions accordées au restaurant parlementaire, ou tout autre avantage dont nous jouissons en tant que députés, peut–être que nous ne devrions pas y avoir droit. Si, par ailleurs, nous estimons que les contribuables en ont pour leur argent, nous ne devrions pas nous inquiéter. D'une façon ou d'une autre, nous ne devrions pas refuser aux contribuables canadiens la possibilité de découvrir comment nous dépensons leur argent.

Certains diront que, à titre de parlementaires, nous sacrifierions la vie privée de nos électeurs en soumettant nos renseignements à l'accès à l'information. En fait, la confidentialité de nos dossiers serait protégée, car ces derniers ne seraient pas assujettis à l'accès à l'information. La Loi sur la protection des renseignements personnels prévoit d'excellentes protections, car elle garantit que la demande d'accès ne peut servir à obtenir des renseignements sur des individus. Cependant, la façon dont nous menons nos affaires devrait et doit être publique. C'est seulement ainsi que les parlementaires pourront peut–être gagner de nouveau le respect de la population.

Souvent, mes électeurs se plaignent aussi de la façon dont les sociétés d'État dépensent leur argent. Les sociétés d'État disent toutefois que, si elles étaient tenues de répondre aux demandes d'accès à l'information, cela porterait préjudice à leur compétitivité. C'est une préoccupation légitime.

La Commission canadienne du blé ne devrait pas être tenue de révéler à l'avance les prix d'achat et de vente qu'elle prévoit. Cette information serait extrêmement utile à ses concurrents étrangers et finirait par désavantager sérieusement les agriculteurs canadiens. La loi prévoit une exemption à l'égard de l'information touchant la concurrence, si bien que ce genre de donnée n'aurait pas à être rendue publique de toutes façons.

Examinons deux exemples différents liés à la Société canadienne des postes. Un certain nombre de mes électeurs craignent que la société ne subventionne le service de messageries grâce aux recettes provenant de la livraison du courrier. Ils croient que la Société canadienne des postes pourrait exiger des tarifs moins élevés que ceux des autres services de messageries, du fait de cette subvention. Grâce à la Loi sur l'accès à l'information, les Canadiens sauraient si c'est bien ce à quoi s'emploie la Société canadienne des postes. Néanmoins, il se pourrait que la Société canadienne des postes demande une dérogation aux règles de la compétitivité. Une question se pose alors: Faut–il acquiescer? Je pense que la personne la mieux placée dans ce cas–là est le Commissaire à l'information, celui qui devrait pouvoir répondre à la question. Or, il lui faut le mandat et cette motion le lui accorderait.

• (1810)

Dans un cas similaire récent, les porte–parole de CTV ont contesté la validité de la participation de la SRC à un appel d'offres pour événements majeurs. Est–ce que la subvention de un milliard de dollars provenant des deniers publics autorise la SRC à surenchérir sur les radiodiffuseurs privés? Devrait–on autoriser les concurrents de la SRC à avoir recours à la Loi sur l'accès à l'information pour consulter les livres de la société?

Il est facile de répondre à certaines questions relatives à des demandes d'information qui ont trait à des sociétés d'État. Les Canadiens devraient avoir tout pouvoir pour déterminer si un ministère, un organisme gouvernemental ou une société d'État gaspillent l'argent du contribuable.

Les Canadiens devraient–ils être en mesure de déterminer si la SRC, à cause d'une bureaucratie trop lourde, dilapide les deniers publics? Oui, assurément. Devrait–on permettre à la SRC de refuser de se soumettre aux règles de la compétitivité? Peut–être. Le Commissaire à l'information peut toujours régler certains différends.

Si le Parlement tient à retrouver une partie du respect qu'il a perdu à cause de sa conduite antérieure, il doit mettre tout en oeuvre pour que le gouvernement devienne responsable et transparent. Cela ne sera possible que si nous parvenons à convaincre les Canadiens que nous n'avons rien à cacher. Pour commencer, ouvrons nos portes aux gens qui paient les factures, c'est–à–dire les contribuables canadiens.

J'exhorte donc tous les députés de la Chambre à souscrire à cette motion.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion du député de Red Deer.

Chercher des moyens d'augmenter la transparence et la responsabilité du gouvernement est un objectif très louable. On devrait féliciter le député qui a présenté cette motion à la Chambre. Tous les députés devraient tendre vers cet objectif. Comme l'a affirmé l'orateur précédent, nous avons grand besoin de plus de transparence et de responsabilité et la population canadienne veut aussi que le gouvernement lui rende davantage de comptes.

En fait, la politique du Parti libéral énoncée dans le document *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, plus communément appelé le livre rouge, est tout à fait favorable à une plus grande transparence et à une plus grande responsabilisation du gouvernement. Il s'agit d'une promesse que tous les membres du gouvernement ont prise très au sérieux et qu'ils s'efforcent de remplir de diverses façons.

Je le répète, je souscris aux objectifs que le député de Red Deer voulait atteindre en proposant cette motion. Cependant, j'ai trois principales réserves.

Premièrement, c'est que je crois qu'il faut soumettre la Loi sur l'accès à l'information à un examen complet. La meilleure façon d'y parvenir, selon moi, c'est de laisser le ministre de la Justice aller de l'avant avec les plans qu'il a annoncés publiquement à cet effet. Deuxièmement, je crains que cette motion ne laisse supposer que la Chambre pense que la réforme la plus importante qu'on puisse apporter à la loi consiste à faire en sorte qu'elle touche davantage d'institutions plutôt qu'à modifier la loi elle–même pour obtenir plus facilement accès à des renseignements de la part d'institutions déjà visées. Troisièmement, la motion est peut–être un peu trop vague à certains égards.

Je voudrais expliquer chacune de mes objections, car je pense qu'elles sont importantes. C'est une question essentielle au sujet de laquelle tous les députés devraient, en fait, tenir le gouvernement responsable au cours de cette législature.

Depuis l'adoption de la loi, en 1982, les deux commissaires à l'information ont proposé de nombreuses modifications à la loi. Il y a eu, en 1986, un rapport de comité parlementaire intitulé *Une question à deux volets*, et, en 1987, une réponse de la part du gouvernement précédent, dans un rapport intitulé, pour sa part, *Les prochaines étapes*. Il faut ajouter à cela de nombreux recours devant les tribunaux et une longue expérience de cette loi sur le plan administratif.

• (1815)

En outre, de nombreux gouvernements ont adopté les lois sur l'accès à l'information au cours des dernières années. Le premier a été, bien entendu, celui de la Nouvelle–Écosse, en 1977. Depuis, le gouvernement fédéral, comme nous l'avons déjà dit, ainsi que les gouvernements de Terre–Neuve, du Nouveau–Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie–Britannique et du Yukon ont tous emboîté le pas. La Loi sur l'accès à l'information de l'Alberta attend d'être promulguée. À l'extérieur du Canada, l'Australie et la Nouvelle–Zélande ont récemment adopté des lois de ce genre et les États–Unis ont modifié leur Loi sur la liberté d'information en 1986.

En plus des diverses lois sur l'accès à l'information qui ont été adoptées, le gouvernement fédéral a publié un projet de plan d'action pour améliorer les services gouvernementaux grâce aux nouvelles technologies. Il a créé un conseil consultatif sur l'autoroute électronique. L'un des sous–comités du conseil s'occupe des répercussions sociales. L'accès à l'information doit être examiné à la lumière de l'expérience acquise et des nouvelles technologies dont nous disposons aujourd'hui.

Étant donné toute l'activité entourant les questions récentes, je crois qu'il est important de bien examiner les recommandations faites ces dernières années et l'expérience acquise sous les diverses lois d'accès à l'information.

Nous devons aussi faire appel à l'expérience collective des fonctionnaires fédéraux afin de tirer les leçons de la première décennie d'application de la loi et des lois adoptées par d'autres gouvernements.

Le ministre de la Justice déclarait dans une entrevue aux médias, en juillet dernier, qu'il croit que la loi doit faire l'objet d'une réforme en profondeur. Le ministre a déclaré sans équivoque que la loi était le dernier cri dans les années 70 mais qu'elle est maintenant dépassée. Ces propos m'apparaissent très révélateurs. Le ministre affirme que nous devons nous mettre au diapason des nouvelles technologies et faire preuve d'une plus grande ouverture.

Je crois que nous devrions laisser au ministre le temps de faire son travail et d'examiner les diverses propositions de réforme avant de présenter un projet de loi à la Chambre.

Le second point que j'ai fait valoir relativement à la motion est qu'elle suggère que pour la Chambre l'aspect le plus important de la réforme de la loi consiste à accroître le nombre d'institutions régies par la loi plutôt que d'améliorer l'accès à des renseignements gouvernementaux qui sont déjà assujettis à la loi. Plus de 132 institutions sont actuellement assujetties à la loi. Le plus récent rapport du Commissaire à l'information, ainsi que le rapport du comité parlementaire de 1986, intitulé «Une question à deux volets», comportaient de nombreuses recommandations visant à améliorer la loi.

À mon avis, une motion de la Chambre tendant à assujettir de nouvelles institutions à la loi nuirait à ces recommandations. On pourrait arguer que l'objectif principal de la Loi sur l'accès à l'information est d'avoir un gouvernement responsable. Un amendement visant à étendre la loi aux sociétés d'État ne fera probablement pas grand–chose en ce qui concerne la question de la responsabilité du gouvernement.

Je suis d'accord sur le fait que les sociétés d'État devraient faire l'objet d'un examen, et que cet examen devrait prendre plusieurs formes. Je ne dis pas qu'assujettir un plus grand nombre d'institutions à la loi est une mauvaise idée. Cependant, je ne pense pas nécessairement que nous devrions dire au ministre de la Justice qu'il faut allonger la liste des institutions visées par la loi avant d'améliorer l'accès aux 90 p. 100 de l'information gouvernementale déjà assujettie à la loi.

Le troisième point en ce qui concerne cette motion, qui demande que le Parlement et les sociétés d'État soient sujets à examen en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, est que nous savons, comme je l'ai mentionné, que plus de 130 sociétés d'État sont déjà assujetties à la loi. Cette motion demande donc, je présume, qu'un plus grand nombre de sociétés d'État y soient assujetties. Il importe d'être plus précis et de dire quels organismes devraient être visés par la loi.

• (1820)

Devant quelque chose de cette importance, et vu les bonnes intentions des parlementaires et des Canadiens, il faut être précis. Nous devons démontrer aux gens que cela fonctionne. Pour cela, le mieux est d'être précis et directs dans notre exposé de ce que nous voulons accomplir.

La motion dit que la Loi sur l'accès à l'information devrait s'appliquer aux sociétés d'État. Cela semble sous–entendre que la loi ne devrait pas contenir une liste de ces sociétés, mais une définition générale de ce qu'est une société d'État. Il est difficile de dire si c'est l'intention de la motion, mais c'est une ambiguïté qui donnerait de la difficulté au ministre s'il devait donner suite à cette motion si elle était adoptée.

Je me limiterai à un exemple où l'exigence voulant que la loi s'applique à toutes les sociétés d'État pourrait être trop générale. C'est un exemple ontarien. Selon la loi de l'Ontario sur l'accès à l'information, Ontario Hydro, la Régie des alcools de l'Ontario et la GO Transit Authority sont visées par la loi, mais pas TV Ontario. C'est parce que dans le domaine de la télédiffusion, la liberté d'expression, la confidentialité des sources et l'indépendance à l'égard du gouvernement pourraient soulever des questions qui ne se posent pas avec les autres sociétés d'État. Le système universel n'est pas forcément la meilleure solution.

Il y a deux avantages à utiliser le système de liste nominative des sociétés visées plutôt qu'une définition générale de société d'État. Tout d'abord, le système de liste nominative permet de considérer les sociétés d'État individuellement et de tenir compte des circonstances particulières à chacune. Il peut y avoir de très bonnes raisons pour lesquelles la loi devrait s'appliquer à certaines sociétés d'État et pas à d'autres.

Le deuxième avantage de ce système de liste nominative est qu'il dissipe tout doute quant à l'identité des sociétés d'État auxquelles la loi s'applique et, par conséquent de celles auxquelles elle ne s'applique pas. Si nous nous contentons de donner une définition générale de ce qu'est une société d'État, certaines risquent de l'interpréter de façon à y échapper.

Cela ne manquerait pas d'aboutir devant les tribunaux et de coûter au gouvernement beaucoup de temps et d'argent pour faire préciser la définition en question. Il en résulterait un engorgement supplémentaire du système judiciaire déjà surchargé.

Pour résumer, je dirais qu'il est important de débattre de cette question. C'est une question importante. Je remercie le député de Red Deer d'en avoir saisi la Chambre. J'appuie le député dans sa démarche pour que le gouvernement soit plus ouvert et plus responsable. Je puis l'assurer qu'à mon avis le ministre de la Justice se penchera sur cette importante question avant la fin du mandat de ce gouvernement. Je pense qu'il est important qu'en notre qualité de députés, nous l'appuyions dans ses efforts pour mettre cette question à l'ordre du jour et dans sa campagne en faveur d'une plus grande responsabilité.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion nº 304, motion présentée par mon collègue réformiste, le député de Red Deer. Je tiens d'ailleurs à le féliciter de l'avoir fait.

Cette motion vise à élargir le champ d'application de la loi actuelle régissant l'accès à l'information de façon à englober le Parlement et les sociétés d'État.

Permettez–moi de commencer par paraphraser l'objet de cette loi, afin de faire ressortir l'essence véritable de la loi ainsi que les principes qui la sous–tendent et de faire voir comment la motion dont la Chambre est saisie contribuera à renforcer ces principes. «La présente loi a pour objet d'élargir l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication.» Voilà comment on explique le fait que la loi vise à favoriser la reddition de comptes au sein du gouvernement et des institutions.

• (1825)

La motion à l'étude aujourd'hui repose sur les même principes et laisse clairement entendre que les Canadiens et les Canadiennes doivent pouvoir examiner ce que font le Parlement et les sociétés d'État. Elle fait en sorte que les activités du gouvernement ne soient jamais dissimulées au public. Elle témoigne de la volonté du public de voir le Parlement rendre compte de ce qu'il fait. Elle exprime le besoin que ressentent les Canadiens et les Canadiennes de savoir que leur gouvernement et ses institutions ne leur cachent rien. Si le gouvernement n'a en fait rien à cacher, comme cela devrait être le cas de toute façon, pourquoi ne pas donner alors la possibilité au public de soumettre le Parlement et les sociétés d'État à un examen?

Nous du Parti réformiste avons entendu les cris outragés de nos concitoyens canadiens et nous comprenons leur désir de tenir le Parlement responsable de ses actes. Nous l'avons prouvé par nos démarches visant l'adoption du projet de loi C–210, sur la révocation des députés, mesure que les libéraux et les bloquistes ont récemment défaite à la Chambre. Nous essayons une autre fois.

Par cette motion, on veut donner à la population l'accès aux documents financiers dont le président de la Chambre et le président du Sénat sont responsables, sans toutefois porter atteinte au caractère confidentiel des dossiers des députés et des documents du Cabinet. On veut, cependant, ouvrir les dossiers des sociétés d'État comme Radio–Canada et la Société canadienne des postes à l'examen du public.

Au moment où l'énorme dette nationale impose de lourdes contraintes financières aux contribuables, une telle motion donne tout son sens à l'expression «transparence gouvernementale», une notion dont on entend beaucoup parler. Après tout, les Canadiens n'ont–ils pas le droit de savoir à quelles fins leur argent est utilisé?

À la page 87 de son livre rouge, que l'on cite si souvent à la Chambre, le Parti libéral déclare: «Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien [. . .]il faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques.» Par cette motion, on veut s'assurer que le Parlement et les sociétés d'État rendent des comptes à la population et regagnent ainsi l'intégrité qu'ils avaient autrefois.

À la page 87 de leur livre, les libéraux ajoutent: «Le capital de confiance des élus auprès des citoyens et citoyennes [à qui ils doivent rendre des comptes] est de toute première importance.»

Cette motion souligne le fait que les Canadiens ont besoin d'un gouvernement plus transparent. Ils en ont marre de se faire dire quoi faire par un gouvernement qui ne suscite pas un sentiment de confiance dans son intégrité.

On entend trop souvent parler d'un gouvernement plus ouvert et honnête, d'intégrité, de crédibilité. Nous entendons de belles paroles mais nous constatons que les libéraux n'agissent pas en conséquence. C'est le but de cette motion. Les députés d'en face nous disent qu'ils appuient le projet de loi en principe mais que sa portée est trop large et que son adoption pourrait ouvrir une boîte de Pandore.

Nous devrions peut–être élargir le plus possible l'accès à l'information en établissant des limites dans les secteurs appropriés plutôt que le contraire. C'est exactement ce que nous disent les députés d'en face. Ils veulent des limites. Ils ont tellement peur que le grand public ait accès à l'information qu'ils veulent imposer le plus de limites possible. Cela va à l'encontre du principe même de l'accès à l'information.

Un exemple d'un gouvernement fermé, élitiste et condescendant nous est fourni par les négociations sur les revendications territoriales en cours dans ma circonscription de Skeena. Ces négociations illustrent bien les marchés que le gouvernement conclue dans les coulisses, sans que le public ait son mot à dire. Dans ma province, toutes les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial et les groupes autochtones se sont déroulées à huis clos, sans aucune consultation publique directe.

N'est–ce pas là le genre de démarche que le gouvernement libéral condamne à la page 87 de son livre rouge, en disant: «Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en considération, parce que les affaires publiques sont traitées à huis clos.»

C'est pourtant ce que fait le gouvernement et il peut modifier sa façon de procéder en appuyant la motion nº 304. Je considère que le règlement d'une revendication territoriale touchant un vaste territoire et de nombreuses personnes est une affaire publique. Cela irrite énormément mes électeurs.

• (1830)

Rétablissons l'intégrité du Parlement et de ses organismes. Redonnons à la population confiance dans ses institutions. Faisons en sorte que les Canadiens soient de nouveau fiers de leur institution parlementaire. Redonnons le Parlement aux citoyens. Donnons–leur l'accès à l'information qu'ils méritent et rétablissons l'intégrité du gouvernement dans le coeur et l'esprit des Canadiens.

En terminant, je tiens à dire que la motion nº 304 incitera les Canadiens à faire de nouveau confiance à leur Parlement et à ses organismes. Dans l'intérêt de la stabilité politique du Canada, il faut absolument que les Canadiens aient confiance dans leurs élus et éprouvent de la fierté à révéler leur identité canadienne à des étrangers.

Il n'y a rien à craindre de cette motion. Il s'agit d'une mesure simple et pleine de bon sens. Donnons aux Canadiens le droit à un Parlement transparent et le droit d'exiger des comptes de leurs dirigeants politiques.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

VIA RAIL

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, le 13 octobre dernier, la société VIA Rail a annoncé qu'elle allait supprimer 478 autres emplois, dont la moitié à Montréal, sans réduire le moindrement son service à la population.

Le 18 octobre, j'ai demandé au ministre des Transports comment VIA Rail pouvait supprimer 478 emplois sans réduire le service à la population et pourquoi cette société poursuivait la politique de réduction préconisée en 1993 par le gouvernement conservateur.

Le ministre des Transports a répondu que les réductions étaient nécessaires parce qu'il fallait diminuer les subventions à VIA Rail, parce qu'on ne pouvait plus subventionner autant VIA Rail. Il a répété qu'il n'y aurait aucune réduction de service. Il voulait dire par cela qu'on ne supprimerait pas de trains ni de liaisons assurées par VIA Rail.

Je suppose que tout revient à ce qu'on entend par le service au public. Certaines de ces réductions ont touché les préposés à l'entretien à VIA Rail. D'autres encore ont touché les représentants de commerce à VIA Rail. Permettez–moi de vous raconter certaines choses qui me sont arrivées dans les trains de VIA Rail. Si les trains ne sont pas bien entretenus et que votre train tombe en panne à mi–chemin, comme cela m'est arrivé à plusieurs reprises, et que vous arrivez à destination une demi–heure ou une heure en retard et si le système de chauffage fait défaut pendant l'hiver et que vous gelez dans le wagon, cela ne fait–il pas partie du service au public?

Cela fait également partie du service au public lorsque vous essayez de parler à un représentant de commerce au téléphone et que c'est une machine qui vous répond en vous demandant d'appuyer sur tel ou tel bouton. C'est très difficile d'obtenir le genre de service qu'on veut pour acheter un billet de VIA Rail.

En fait, ce sont toutes là des réductions de service qui feront que, tôt ou tard, les gens cesseront de prendre le train à cause du mauvais service sur le plan de la promotion des ventes, de l'achat des billets ou encore de l'entretien. Lorsque les gens cesseront de prendre le train à cause du mauvais service dans ces domaines, VIA Rail dira: «Personne ne prend le train pour aller à London ou à Québec ou à Sherbrooke. Supprimons cette ligne.» Évidemment, ce qui amène les gens à ne pas prendre le train, ce sont les réductions touchant l'entretien, les ventes, les relations publiques, la recherche et ainsi de suite.

Je soutiens que ces réductions entraîneront une réduction de service. Pour moi, ces réductions à VIA Rail sont une preuve de l'absence d'un engagement à long terme à l'égard du transport ferroviaire des voyageurs dans notre pays.

Au Canada, les subventions ont toujours existé pour notre système de transport. Il en existe également pour les services d'autocars, les entreprises de camionnage et les compagnies aériennes. Ces dernières sont subventionnées indirectement par le truchement des aéroports et du contrôle de la circulation aérienne. Les routes sont subventionnées du fait qu'elles sont construites par les provinces pour le grand public, et les autocars et les camions les utilisent énormément. Tout cela se produit chez nous, alors qu'en Europe on construit des trains à grande vitesse et très efficaces. On vient d'y inaugurer l'autre jour pour le grand public le «chunnel», c'est–à–dire la ligne ferroviaire reliant Londres et Paris par le tunnel sous la Manche. Le voyage prend trois à quatre heures. Ce train est très rapide et très efficace. Ici au Canada, nous enlevons les rails.

• (1835)

Il est très difficile de comprendre pourquoi, dans notre pays, alors que nous jouissions d'un grand réseau ferroviaire et d'une grande voie maritime, nous laissons tous ces services se détériorer. Quand on roule sur l'autoroute 401 vers Toronto, on y voit rouler tellement de camions et d'autocars qu'on craint pour sa vie. Une bonne partie de ce transport de marchandises devrait se faire par train ou par bateau. Je ne comprends tout simplement pas ce que VIA Rail ou le gouvernement peuvent bien faire.

De plus, le ministre annonce qu'il réduit les subventions de 100 millions de dollars par an, conformément au budget de 1993. Mais ce budget était le budget d'un gouvernement conservateur. Nous sommes le nouveau gouvernement libéral. Pourquoi continuons–nous à laisser VIA Rail fonctionner d'après un budget qui a été présenté par un gouvernement conservateur que nous avons contribué à battre en septembre de l'année dernière?

Je pose encore une fois ma question au gouvernement: Qu'est devenu l'engagement à offrir un bon service de trains de voyageurs au Canada? Pourquoi n'a–t–on pas réinvesti pour un meilleur service ferroviaire l'argent économisé grâce à ces compressions budgétaires? Quelle assurance avons–nous que ces compressions ne provoqueront pas une détérioration accrue du service et d'autres abandons de lignes de chemin de fer au Canada?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à la question de mon collègue, le député de Notre–Dame–de–Grâce, au sujet des conséquences, sur la qualité du service, des suppressions de postes annoncées récemment par VIA.

Comme le député l'a dit, cette réduction des effectifs s'inscrit dans la stratégie de VIA visant à améliorer son efficacité opérationnelle et à ramener ses frais d'exploitation à un niveau compatible avec ses ressources financières réduites. Cet objectif, en soi, n'est guère différent de ceux de toute autre société d'État ou entreprise privée.

La difficulté, pour VIA, c'est qu'elle doit réduire ses frais d'exploitation de 100 millions de dollars d'ici à la fin de 1996–1997 tout en maintenant le plus possible le réseau actuel de trains de voyageurs. C'est un défi de taille. Pour relever ce défi, la direction de VIA doit repenser ses modes d'exploitation. Dans

l'ensemble de la société, il faut réévaluer et rationaliser toutes les méthodes de travail qui étaient courantes autrefois dans l'exploitation ferroviaire.

Les compressions annoncées le 13 octobre touchent des employés de tous les échelons, depuis les cadres supérieurs jusqu'aux employés des ateliers. Le ministre l'a d'ailleurs dit dans sa réponse, le jour où la question a été posée. Cela montre que la direction de VIA est déterminée à prendre les mesures voulues pour garantir sa rentabilité à long terme.

L'examen des services futurs de VIA n'est pas encore terminé. Si le gouvernement fait cette réflexion, c'est parce qu'il est conscient que nous devons nous attaquer au déficit national, dont l'ampleur est un problème pour tous les Canadiens et non simplement une préoccupation propre au gouvernement précédent. Pour sa part, la direction de VIA a montré qu'elle était prête à relever le défi.

Avec la collaboration de ses employés, elle améliorera grandement ses chances de succès et, on peut l'espérer, le service aux voyageurs.

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, c'est avec autant de déception que de colère que je prends la parole ce soir.

Comme vous le savez, monsieur le Président, à titre de député néo–démocrate, je n'ai pas aussi souvent que je le voudrais l'occasion de poser des questions aux ministres à la Chambre. Aussi, quand on me cède la parole pour que je puisse poser aux ministres des questions au nom de mes électeurs et de tous les Canadiens qui partagent mon opinion, je considère cela comme un honneur et un privilège.

Cependant, quand un ministre refuse de me donner une réponse exacte qu'il a à portée de la main, il me fait non seulement perdre mon précieux temps, mais il fait aussi perdre celui de la présidence et il insulte les Canadiens.

Le mardi 15 novembre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture de clarifier sa position sur le financement du transport du grain au Canada. Des déclarations contradictoires du gouvernement ont été présentées dans les médias et, comme la subvention du Nid–de–Corbeau est extrêmement importante pour les agriculteurs et les localités qui en bénéficient dans le nord–ouest de la Saskatchewan et dans l'ensemble des Prairies, j'ai pensé qu'il fallait dissiper les doutes et expliquer aux agriculteurs qui s'apprêtent à planifier la récolte de l'an prochain dans quelle optique ils doivent aborder cette campagne agricole.

Les déclarations contradictoires ont été nombreuses. En octobre, alors qu'il était en visite en Asie, le ministre du Commerce international a dit qu'il voulait éliminer au Canada toutes les subventions aux exportations agricoles, y compris celle du Nid–de–Corbeau, et interdire toute nouvelle subvention.

Par ailleurs, le ministre fédéral des Transports a dit qu'il cherchait des façons de réduire les dépenses de son ministère, la subvention du Nid–de–Corbeau semblant ainsi menacée. À la fin de la semaine dernière, lors de l'assemblée semi–annuelle du Conseil des grains du Canada, le sous–ministre, M. Nick Mulder, a dit que le moment est venu de revoir la politique ferroviaire du Canada, y compris les subventions pour le grain. En fait, il a dit que s'il n'en tenait qu'à Transports Canada, l'établissement d'une nouvelle politique de transport comprendrait une nette modification du mode de paiement par la subvention du Nid–de–Corbeau, et je cite:

> Le fait est que nous devrions modifier la méthode de paiement et que le plus tôt serait le mieux; nous devons prendre une autre direction.

● (1840)

Au cours du congrès politique du Parti libéral de la Saskatchewan, qui s'est tenu récemment à Saskatoon, les délégués ont voté sur une motion relative au transport et ont décidé qu'il était temps qu'on paye le producteur plutôt que le chemin de fer. J'ai donc pensé, puisque le ministre de l'Agriculture a dit que, pour sa part, la question devait être réglée en collaboration avec les groupes d'agriculteurs, que c'était au tour du ministre de donner son avis sur la question.

Mardi dernier, j'ai demandé au ministre s'il était un défenseur de la subvention du Nid–de–Corbeau et si le gouvernement fédéral avait l'intention d'assurer le transport du grain par chemin de fer en maintenant la subvention du Nid–de–corbeau. La réponse du ministre ne m'a pas surpris, car il a dit de nouveau:

> Au cours des deux prochains mois, le ministre de l'Agriculture et moi traiterons de la question avec toutes les grandes organisations agricoles du pays (...) pour que nous puissions formuler des propositions à nos collègues du Cabinet au début de l'année prochaine.

Le ministre n'a pas répondu à ma question, mais au moins il a donné la même réponse. Monsieur le Président, vous comprendrez la surprise et la colère qui m'ont envahi quand, lisant le journal mercredi matin, j'ai appris que mardi soir, à peine cinq heures après avoir répondu à ma question, le ministre de l'Agriculture rencontrait ses homologues des Prairies pour leur annoncer que la subvention du Nid–de–Corbeau tirait à sa fin. Le gouvernement fédéral trahira sa promesse à des milliers d'agriculteurs des Prairies en présentant un projet de loi au début de l'an prochain pour mettre fin aux subventions versées aux chemins de fer et les remplacer par des paiements faits directement aux producteurs.

Comme un grand nombre d'agriculteurs du nord–ouest de la Saskatchewan, je continue à soutenir la subvention du Nid–de–Corbeau. Nous voulons que le gouvernement fédéral conserve la forme de paiement actuelle. Il semble que le ministre, le Cabinet et tous les libéraux qui nous font face ne soient pas disposés à nous écouter, ni même à se montrer compréhensifs. Nous avons aussi été stupéfaits de constater que, quand il a eu une chance de faire connaître sa position à la Chambre des communes, là où il se doit, le ministre de l'Agriculture a choisi de camoufler de l'information jusqu'à ce qu'il puisse assister à une réunion privée, plus tard dans la journée.

Une question de cette importance mérite que la Chambre s'y attarde. Le temps dont nous disposons à la période des questions est trop précieux pour qu'on s'en moque, et il semble que c'est exactement ce qu'a fait le ministre de l'Agriculture, mardi dernier.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député de The Battlefords—Meadow Lake au sujet de la subvention du Nid-de-Corbeau.

Ce n'est pas aussi simple qu'il semble le dire. Le ministre des Transports et le ministre de l'Agriculture et de l'Agrolimentaire rencontrent actuellement les parties intéressées de l'industrie du grain et des oléagineux pour discuter des modifications à apporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, que j'appellerai ici, pour être plus bref, la LTGO.

En vertu des nouveaux règlements du GATT, les dispositions de la LTGO qui s'appliquent aux expéditions acheminées par la côte ouest et Churchill entrent dans la définition d'une subvention à l'exportation. Comme le député le sait, les nouveaux règlements du GATT nous obligent à réduire ces subventions. Cependant, nous avons des choix. Nous pouvons modifier la LTGO pour que cette mesure ne soit plus considérée comme une subvention à l'exportation ou nous pouvons payer les chemins de fer, mais seulement conformément aux nouvelles règles du GATT.

La seconde option aurait comme résultat immédiat une diminution très nette du volume de grain transitant par la côte ouest et par Churchill qui pourrait être subventionné. Autrement dit, dès que la limite autorisée serait atteinte, les expéditeurs seraient obligés de payer le montant total des tarifs fixés en vertu de la LTGO.

Dans ce contexte, deux propositions ont été soumises pour remplacer le système de paiements aux compagnies ferroviaires. La première, qui a été présentée en juin par un groupe en faveur des paiements aux producteurs, recommande que ces derniers soient payés selon la surface cultivée et, progressivement, selon la surface arable. Elle recommande également qu'une partie des fonds de la LTGO aillent à la recherche et aux programmes de protection du revenu.

La deuxième proposition, qui est celle du gouvernement albertain et qui est entérinée par le gouvernement actuel de la Saskatchewan, recommande que le programme comporte un ensemble de principes assorti de variations provinciales. Par contre, elle déconseille de verser une partie des fonds de la LTGO aux programmes de protection du revenu.

Au terme de leurs discussions sur ces deux options, et les autres s'il y en a, avec toutes les parties intéressées, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre des Transports formuleront une série complète de recommandations au Cabinet sur la réforme globale du système de manutention et de transport des céréales.

Comme le député le sait, ces recommandations devront être financièrement sensées et conformes à nos obligations commerciales internationales. Elles devront également tenir compte des préoccupations de l'ensemble du secteur des céréales et des oléagineux. La position finale du gouvernement sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest devra permettre aux agriculteurs canadiens de s'imposer sur les marchés mondiaux.

Le président suppléant (M. Kilger): L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Chers collègues, je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de Red Deer le 15 novembre 1994, au sujet de la divulgation par les médias de la teneur du rapport du comité mixte spécial qui a examiné la politique étrangère du Canada, avant que ce rapport ne soit déposé à la Chambre.

Je remercie le député d'avoir porté ce sujet à l'attention de la Chambre et le député de Kingston et les Îles de son intervention.

[*Français*]

Je désire d'abord affirmer que je considère la question très grave et que je compte que tous les députés font de même. Le travail des comités est très important et ne peut porter fruit que si les députés peuvent y oeuvrer en sachant que les délibérations préparatoires à leurs rapports seront gardées secrètes jusqu'à ce que ceux-si soient soumis à la Chambre. Tous ceux qui participent au travail des comités doivent savoir qu'ils ont, comme les membres du comité, une responsabilité de veiller à ce que les sujets traités en comité demeurent confidentiels.

[*Traduction*]

Pour que notre système parlementaire puisse fonctionner avec efficience et efficacité, les membres des comités doivent pouvoir y oeuvrer sans crainte que le résultat de leurs enquêtes ne soit révélé au public avant qu'ils les aient terminées et avant que la Chambre n'ait eu l'occasion de prendre connaissance des résultats de leurs travaux. C'est la raison pour laquelle les rapports de comités sont confidentels jusqu'à leur dépôt et pour laquelle le manquement à ce caractère confidentiel est une atteinte au privilège. Ce n'est pas un problème nouveau et, comme le député de Red Deer l'a signalé, j'ai déjà moi-même abordé ce sujet au cours de la présente session.

Le député a, à juste titre, signalé, en s'inspirant du paragraphe (1) du commentaire 877 de la sixième édition de *Beauchesne*, que la divulgation prématurée du rapport d'un comité constitue une atteinte au privilège.

Une telle révélation non autorisée des renseignements d'un comité constitue même un outrage au Parlement. Je dois donc féliciter le député d'avoir respecté nos traditions et de s'être abstenu de commenter le rapport avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. Cependant, maintenant que le rapport a été déposé, le député aura le loisir de le commenter à la Chambre et en dehors de celle-ci afin d'expliquer les vues de son parti sur la teneur du rapport et de corriger toute erreur de perception que son silence aurait pu faire naître.

• (1005)

[*Français*]

Le député a aussi cité le paragraphe (2) du commentaire 877 de *Beauchesne* qui indique que pour qu'une question de privilège établisse qu'il y a *prima facie* atteinte au privilège dans ces circonstances, il faut qu'elle soit plus précise qu'une accusation générale contre la presse d'avoir publié un document confidentiel. Ce commentaire découle d'une longue décision prononcée par le Président Jerome le 23 juin 1977 et rapportée aux pages 1203 à 1210 des *Journaux*.

Je comprends que l'honorable député ait appuyé son argumentation sur cette partie du commentaire. Cependant, il ressort clairement de la lecture attentive de la décision du Président Jerome que ce sur quoi il insiste, qui est très important pour nous aujourd'hui, est qu'il faut examiner notre conduite dans l'affaire. Ceci, je pense, ne peut se faire que s'il y a des griefs précis à formuler relativement aux agissements d'une personne ou d'un groupe de personnes en particulier, comme l'a décidé le Président Jerome en 1977. En réalité, quand des situations semblables ont été soulevées à la Chambre, plus particulièrement en 1987 et 1988, la pratique a consisté à ne donner suite à la question que dans les cas où une personne précise pouvait être citée.

[*Traduction*]

En 1987, on reprochait à un député d'avoir révélé des informations au sujet de délibérations d'un comité tenues à huis clos. Le comité en cause a jugé l'affaire et, après qu'il eut présenté son rapport à la Chambre, le président a établi qu'il y avait présomption d'atteinte au privilège. La question a donc été renvoyée, à l'époque, au Comité sur les élections, les privilèges et la procédure pour examen.

En 1988, l'affaire portait sur la révélation à la presse de renseignements sur un projet de rapport du comité permanent des finances. On a conclu qu'un employé non identifié d'un député avait révélé des renseignements, mais la question a été résolue par des membres du comité qui ont porté l'affaire à l'attention de la Chambre sous forme de question de privilège. À l'époque, le

Président Fraser a décidé que l'affaire avait été réglée par le comité et qu'en conséquence il n'y avait pas matière à privilège.

Cela dit, comme le député de Red Deer n'a mis en cause personne en particulier, je dois dire que cette fois–ci je ne puis conclure qu'il y a, à première vue, atteinte au privilège. Nous sommes cependant en présence d'une affaire très grave puisqu'on ne saurait traiter les fuites concernant des rapports de comités à la légère.

Les députés savent que la présidence répugne à intervenir dans les affaires des comités. Les difficultés soulevées en comité sont normalement portées à la connaissance de la Chambre au moyen d'un rapport du comité. Dans des circonstances semblables à celles du cas présent, un comité permanent pourrait décider d'examiner la question du manquement au secret et faire rapport à la Chambre.

Le cas qui nous est soumis est cependant très différent. Il s'agit ici d'un comité mixte spécial qui a déposé son rapport final. L'interprétation retenue jusqu'ici veut que dès qu'un comité spécial a déposé son rapport final, il cesse d'exister.

Comme je l'ai déjà dit, bien que je ne trouve pas qu'il y ait matière justifiant la question de privilège, la gravité de la fuite de renseignements confidentiels d'un comité ne devrait pas passer sans protestation. Si la Chambre consent à faire examiner la question de la divulgation prématurée du rapport du comité, il n'y a rien qui l'empêche de le faire sous forme d'un ordre de renvoi spécial à un comité.

[*Français*]

Le sujet du caractère confidentiel a beaucoup d'importance pour la Chambre et je rappelle à tous les députés leur obligation de veiller au respect de ce caractère confidentiel des délibérations et des rapports des comités.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 17 novembre.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de l'examen de la sécurité sociale, et ces programmes en particulier du programme d'assurance–chômage.

Auparavant, je tiens à dire que l'examen de la sécurité sociale arrive à point nommé pour les Canadiens et il est très important que le gouvernement et tous les députés se livrent à cet exercice. Trop souvent, les gouvernements créent des programmes ou adoptent des lois qui deviennent désuètes ou ne reflètent pas la réalité, comme certains programmes de sécurité sociale, et au programme ne sont pas examinés avec la diligence voulue.

Je suis très heureux que nous examinions les programmes de sécurité sociale, et cela pour diverses raisons. D'abord, certains programmes remontent à 40 ans. Les réalités économiques ont changé. La structure familiale s'est modifiée. Le milieu social s'est transformé et notre situation financière n'est plus la même. La nature des emplois dans l'économie mondiale a changé, de même que les exigences auxquelles sont soumis les milieux d'affaires. Tous ces changements font en sorte que nous avons besoin d'un programme de sécurité sociale qui nous permette d'entrer dans le prochain siècle et qui tienne compte des nouvelles réalités.

L'examen de la sécurité sociale arrive à un excellent moment. Il est important que les Canadiens y participent pour s'assurer que les programmes que nous leur proposerons soient viables, abordables et efficaces. L'apport des Canadiens et d'autres députés nous permettra de créer ce genre de programmes.

Pour l'instant, je suis heureux de pouvoir expliquer la conception du gouvernement concernant le renouvellement du programme d'assurance–chômage, qui a été présentée dans un document supplémentaire sur l'assurance–chômage publié récemment. Je suis certain que les députés y verront un élément essentiel de la réforme de notre système de sécurité sociale. Le programme d'assurance–chômage nous a bien servis mais comme je le disais plus tôt, les changements de structure de l'économie ont fait en sorte que dans de nombreux cas le programme ne répond plus aux besoins pour lesquels il a été créé.

Le programme d'assurance–chômage a été instauré pour assurer aux travailleurs un revenu en attendant de trouver un nouvel emploi. Le programme n'est plus adapté aux changements qui surviennent dans le domaine de l'emploi. Aujourd'hui, de nombreux travailleurs utilisent l'assurance–chômage comme revenu d'appoint, ce qui n'était et n'est toujours pas le but de l'assurance–chômage. Les travailleurs et les employeurs financent l'assurance–chômage par leurs cotisations.

Le programme coûte simplement trop cher. Ainsi, en 1980, le programme coûtait 4,4 milliards de dollars, alors que l'an dernier, il a coûté 19,7 milliards. Nous ne pouvons pas nous permettre cette escalade des coûts et le gouvernement propose de mieux dépenser cet argent. Les gens croient souvent que plus on investit d'argent dans un programme, plus le programme est efficace. Nous nous rendons compte que ce qu'il faut, c'est dépenser plus sagement et plus intelligemment. Nous cherchons à transformer l'aide au revenu assurée par le programme d'assurance–chômage en un investissement destiné à aider les gens à se trouver du travail et à assurer leur propre subsistance.

Certains députés me demanderont: «Que faites–vous des travailleurs saisonniers?» Ces travailleurs représentent environ 40 p. 100 de la clientèle de l'assurance–chômage, et même 60 p. 100 des prestataires fréquents. Le gouvernement reconnaît qu'il doit s'occuper de leur cas particulier, et il y voit.

Le ministre du Développement des ressources humaines a mis sur pied un groupe de travail sur les travailleurs saisonniers et l'assurance–chômage. Ce groupe effectue des consultations auprès d'autres intéressés, afin de trouver des moyens innovateurs

de répondre aux besoins des industries saisonnières, notamment en réduisant leur dépendance récurrente à l'égard du programme d'assurance–chômage.

• (1015)

Nous savons bien que les gens ont besoin d'expérience sur le marché du travail. Par conséquent, pour les aider à acquérir l'expérience et la formation qui leur permettront de conserver un emploi, le gouvernement évalue de nouvelles méthodes, comme des projets communautaires qui offrent de l'expérience de travail, des suppléments de revenu ou de l'aide aux entrepreneurs qui veulent fonder leur propre entreprise. La raison de cette attitude est assez claire. L'objectif principal du gouvernement est de créer un climat qui favorise la création d'emplois.

Au cours de l'année dernière, 275 000 emplois ont été créés. Nous voulons maintenir ce rythme, et l'un des moyens d'y parvenir est de réduire les taux de cotisation—ce que fera la réforme de l'assurance–chômage.

Comme les députés le savent bien, nous avons déjà annoncé une réduction des taux de cotisation en 1995, soit de 3,07 $ à 3,00 $. On estime que cette réduction aidera à créer ou à préserver des emplois. Nous proposons de continuer à nous orienter dans cette direction.

Une autre idée qui figure dans le document de travail, à propos de l'admissibilité à l'assurance–chômage, c'est celle d'utiliser le revenu comme critère, mais seulement dans le cas des utilisateurs fréquents.

Nous devons utiliser nos ressources limitées pour aider les personnes dont les besoins sont les plus grands. Je ne sais pas si les députés réalisent qu'en 1991, 18 p. 100 des prestataires fréquents avaient un revenu supérieur à 50 000 $. Ceux dont le revenu familial était compris entre 30 000 $ et 50 000 $ comptaient pour 28 p. 100. Les sommes que reçoivent les prestataires fréquents dépassent la simple assurance. Elles représentent plus un supplément de revenu. Le système ne peut plus supporter une telle utilisation des fonds.

Certains députés ont, à juste titre, exprimé leur inquiétude quant à l'effet de le réforme de l'assurance–chômage sur la région atlantique. Les habitants de cette région sont des gens fiers et nous devons prendre des mesures pour les aider à susciter un renouveau économique et social. Ce n'est pas simplement l'opinion du gouvernement. L'an dernier, un sondage d'Environics indiquait que 60 p. 100 de tous les habitants de la région atlantique estimaient que le régime actuel d'assurance–chômage inhibait l'effort de recherche d'un travail. Non seulement cela, mais un premier ministre de la région disait que la facilité d'accès aux prestations d'assurance–chômage avait créé un malaise économique dans la région.

La stratégie que recommande le gouvernement pour la région atlantique est la même que pour tout le reste du pays et c'est investir dans la population par l'intermédiaire de services de développement de l'emploi. C'est une approche positive qui aidera la région à obtenir et à garder des emplois satisfaisants.

En raison de la nature changeante de l'emploi dont j'ai parlé plus tôt, nous n'avons plus le choix, nous devons répondre à la croissance dans le domaine des emplois «non standard». Je veux dire par là le travail à son compte, les emplois à temps partiel, les emplois temporaires, les emplois multiples. L'an dernier, plus de 60 p. 100 des nouveaux emplois étaient des emplois à temps partiel, ce qui fait que beaucoup de ces travailleurs n'étaient pas entièrement couverts ou même pas couverts du tout. Nous devons répondre à leurs besoins.

Actuellement, nous faisons des expériences avec des initiatives comme les suppléments de gains et le regroupement des heures pour les rendre assurables. Le gouvernement est résolu à trouver des solutions efficaces pour aider tous les Canadiens à parvenir éventuellement à l'autosuffisance.

Certains craignent aussi que les services de développement de l'emploi ne soient trop coûteux pour être offerts à tous ceux qui voudraient y avoir accès. Toutefois, tout ne se produira pas d'un seul coup. Nous pouvons satisfaire aux besoins de certaines personnes au moyen de programmes moins coûteux. Je pense à des mesures comme des subventions salariales, un supplément de revenu et l'aide pour la recherche d'un emploi. La capacité de formation sera accrue graduellement et finalement toutes les personnes intéressées auront accès à des services de développement de l'emploi.

• (1020)

La réforme de l'assurance–chômage ne peut se faire du jour au lendemain. Nous devons d'abord entendre ce qu'ont à dire les Canadiens. Le Comité permanent du développement des ressources humaines se déplace actuellement dans tout le Canada pour entendre le point de vue de Canadiens de tous milieux. Une fois que le comité aura rendu compte des résultats de ces consultations, nous évaluerons les diverses idées présentées et déterminerons ce qui est faisable, ainsi que la meilleure façon de structurer un nouveau programme.

Cela fait, d'importants changements seront apportés graduellement au fil des ans au régime d'assurance–chômage. Toutes les personnes touchées auront le temps de s'adapter. On pourrait utiliser la règle des trois et cinq. Ce qui veut dire que si les changements sont mis en oeuvre en 1995, le nouveau programme ne sera pas pleinement opérationnel avant 1998. Les délais dépendront de la complexité des changements.

La clef pour une réforme réussie de notre régime d'assurance–chômage est d'arriver à établir un équilibre entre la fonction de l'assurance–chômage en tant que supplément de revenu provisoire et sa fonction sociale plus vaste, qui consiste à redistribuer le revenu et à réduire les disparités régionales.

Ce gouvernement adoptera une approche qui tiendra compte de l'importance de l'assurance–chômage dans de nombreuses provinces et dans la vie de beaucoup de gens. Nous ne retirerons notre appui à personne. Nous ne laisserons tomber personne. Nous mettrons au point un régime plus souple, qui encourage l'adaptation et qui crée un climat propice à la création d'emplois et à la croissance, un système qui aide les gens à s'aider eux–mêmes, à devenir autonomes et à devenir des membres actifs de la société canadienne.

J'invite tous les députés à unir leurs efforts à ceux du gouvernement dans cette entreprise des plus importantes.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député sur l'avenir du programme d'assurance–chômage et sur l'examen de la politique sociale. Je le remercie pour ses commentaires.

J'ai deux ou trois questions à lui poser. Vers la fin de son intervention, il a mentionné que l'assurance–chômage devait redistribuer la richesse et servir d'instrument pour favoriser l'expansion régionale. Pourrait–il préciser si ce rôle devrait être celui de l'assurance–chômage ou si le programme ne devrait pas plutôt constituer un type d'assurance contre la perte temporaire d'un emploi? Personnellement, je ne considère pas le programme comme un instrument pour redistribuer la richesse ni comme un instrument particulièrement efficace en matière d'expansion régionale.

Je souligne au député que, selon les chiffres rendus publics la semaine dernière, les montants cotisés à l'assurance–chômage et ceux des prestations versées en Colombie–Britannique s'équivalaient presque. L'Alberta était carrément perdante. Je pense qu'on y recevait 76 c. par dollar de cotisation. Dans les provinces atlantiques, ce rapport atteignait cinq pour un. À l'heure actuelle, le programme est donc un instrument de redistribution de la richesse. Le député voudrait–il que cela se poursuive? Est–ce un rôle qui en vaut la peine, à son avis?

Je voudrais aussi qu'il me dise s'il croit que la période d'admissibilité à l'assurance–chômage devrait être uniforme partout au Canada. En d'autres termes, cette période devrait–elle être la même dans la circonscription du député, à Chicoutimi, à Gander ou ailleurs? La période d'admissibilité devrait–elle être uniformisée?

S'il pouvait répondre à ces questions pour préciser sa position, je l'apprécierais.

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je remercie le député de Fraser Valley–Est pour l'intérêt qu'il prête à cette question. J'ai eu l'occasion de visiter sa circonscription et les nombreuses localités agricoles qui s'y trouvent et de rencontrer bien des habitants de sa région. Je sais que les gens de sa circonscription s'intéressent beaucoup à cette réforme, parce que bon nombre d'entre eux sont des travailleurs saisonniers.

• (1025)

Je vais tenter de répondre aux deux questions du député, en rappelant premièrement les objectifs plus globaux de la répartition de la richesse.

Nous voulons que les mêmes normes nationales soient appliquées dans tout le pays. Nous ne voulons pas de provinces extrêmement pauvres et de provinces extrêmement riches. Nous voulons régler la question de la disparité régionale. Dans les régions où il faut créer de l'emploi et élaborer de meilleurs programmes d'emploi, nous voulons que notre nation réagisse et appuie les régions qui font face à de plus grandes difficultés financières que les provinces prospères.

Ce qui distingue notre pays, c'est la volonté de ses habitants de régler ces questions et de s'attaquer aux disparités régionales qui existent. Nous ne voulons jamais en arriver à dire que nous nous soucions peu du secteur du pays qui a un niveau de vie de beaucoup inférieur à celui des autres régions du Canada. Ce n'est pas non plus le but de la réforme. Notre nation doit se soucier du bien–être des Canadiens, peu importe leur lieu de résidence, et veiller à ce que tous les habitants jouissent des mêmes avantages de base, y compris des chances d'emploi.

En ce qui concerne les exigences que doivent satisfaire les prestataires d'assurance–chômage, je dirai qu'il nous faut de nouveau examiner les différents besoins des différentes régions du pays et que les besoins régionaux doivent être pris en considération dans la réforme de l'assurance–chômage. Même dans la circonscription du député, les gens ont des besoins différents, car il faut tenir compte des travailleurs saisonniers et satisfaire à leurs besoins. L'une des façons de le faire, comme nous le mentionnons dans le document de travail, serait de créer un programme à deux volets, comprenant des prestations d'assurance de base et des prestations d'aide à l'adaptation. Pour ce qui est des cotisations à payer et des prestations à recevoir, les prestataires plus fréquents pourraient être traités différemment des personnes touchant les prestations de base.

J'espère avoir répondu de façon plutôt satisfaisante à la question du député.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Vancouver–Sud pour les observations instructives qu'il nous a présentées.

Je tiens aussi à remercier le député d'York–Nord qui, en sa qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, parcourt les diverses circonscriptions de notre magnifique pays à l'invitation des députés afin d'entendre les particuliers, les groupes et les organisations au sujet de l'importante réforme de la sécurité sociale.

Pas plus tard qu'il y a deux semaines, le député d'York–Nord et moi étions au très beau musée des beaux–arts de Hamilton où nous avons entendu une douzaine d'opinions à cet égard. Nous avons demandé à tous les participants si le statu quo était acceptable. Invariablement, on nous a répondu qu'il n'était pas acceptable. Organisations comme particuliers, tous ont répondu «non» à cette question.

Un changement s'impose donc. Nos programmes actuels, quoique nécessaires, ne sont pas efficaces. Ils sont dépassés et ne fonctionnent tout simplement plus, ne remplissent tout simplement plus leur mandat initial.

Le député de Vancouver–Sud a–t–il la même impression que moi après avoir consulté des particuliers, des groupes et des organisations de sa circonscription et de tout le pays?

M. Dhaliwal: Je veux remercier le député pour sa question. Les Canadiens à qui j'ai parlé d'un bout à l'autre du pays reconnaissent qu'une réforme s'impose. Ils reconnaissent que nous devons modifier nos programmes de sécurité sociale parce qu'ils savent que 450 000 parents seuls dépendent de l'aide sociale et que 90 p. 100 d'entre eux sont des femmes. C'est un problème sur lequel nous devons nous pencher.

Qu'advient–il des enfants dans tout cela? Nous devons faire quelque chose pour corriger cette situation. Un enfant sur cinq grandit dans la pauvreté. C'est un problème sur lequel nous ne pouvons pas fermer les yeux. Mahatma Gandhi a dit un jour que la pauvreté est la pire violence dont on peut être victime.

Nous devons nous pencher sur ces questions dans le cadre de la réforme des programmes de sécurité sociale. Nous savons que nos programmes ne sont pas très efficaces parce que, s'ils l'étaient, certains de ces problèmes n'existeraient pas. Nos dépenses au titre de l'aide sociale continuent d'augmenter.

• (1030)

Nous devons nous demander pourquoi. Nous ne pouvons pas nous contenter de dépenser de l'argent. Nous devons aller au fond du problème et voir à ce que les gens aient la formation et les compétences nécessaires. Nous devons éliminer les facteurs de dissuasion qui les empêchent de chercher à obtenir un emploi rémunéré et de se joindre à la population active. Par exemple, nous avons besoin de plus de garderies afin de donner aux gens un moyen de rompre le cycle de la dépendance et de devenir enfin autonomes et autosuffisants.

C'est ça, la réforme sociale. C'est donner à ces gens une chance de trouver un emploi rémunérateur et éliminer les barrières et les facteurs de dissuasion qui les empêchent de travailler. Ils veulent travailler. Ils ne souhaitent pas continuer de dépendre de l'aide sociale, mais le système ne leur donne pas la chance de se sortir de cette situation.

Voilà ce que les Canadiens recherchent. La population nous dit que, oui, nous devons modifier le système, nous devons trouver une meilleure façon de faire les choses. C'est ce que nous recherchons tous.

Je veux remercier le député pour sa très bonne question.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec une collègue du Bloc québécois, et tous les intervenants du Bloc feront de même par la suite.

J'ai entendu depuis plusieurs jours les arguments de ceux qui se font les promoteurs de la réforme de la sécurité sociale que nous présente le ministre du Développement des ressources humaines. Les gens nous disent que nous avons besoin d'une réforme de la sécurité sociale au Canada. Il est évident que dans tous les domaines, le statu quo est ordinairement inacceptable. La société change, les idées évoluent. Il faut toujours regarder les résultats d'une situation et voir si on ne peut pas l'améliorer.

Et ce n'est sûrement pas quelqu'un du Bloc québécois, souverainiste, qui propose une réforme radicale de l'ensemble géopolitique canadien, qui va s'opposer à tout changement. C'est évident.

Alors, du côté du Bloc québécois, par définition, je ne crois pas que les gens s'opposent à tout examen et à toute réforme des programmes sociaux au Canada. Par contre, ce que nous remettons particulièrement en question, c'est la présupposée idéologie qui est derrière la réforme et ses motivations.

Une réforme pour améliorer un système, parfait; tout le monde est d'accord. Mais s'il s'agit d'une réforme pour implanter une nouvelle façon de vivre en société et s'il s'agit d'une réforme qui vise des coupures cachées dans les dépenses de l'État sur le dos des plus démunis de notre société, à ce moment–là, nous disons non.

Voyons le caractère idéologique de la réforme qui nous est présentée. Vous savez qu'en Occident, depuis une quinzaine d'années, entre 10 à 15 ans, nous avons vu le retour de la vieille idéologique néo–libérale, c'est–à–dire le règne de la loi marchande, la loi de la jungle à toutes fins pratiques. On nous dit que chaque individu est responsable de lui–même et qu'il doit prendre ses responsabilités. S'il s'enrichit, il est responsable de son enrichissement; s'il est pauvre, eh bien, c'est sa faute. Cette idéologie a régné au XIX^{e} siècle.

Au courant du XX^{e} siècle, les gens qui ont réfléchi sur le sort des plus démunis de la société, ainsi que les travailleurs qui se sont organisés, ont contesté cette façon de vivre en société. Ils ont combattu pour obtenir des droits. Ce sont des droits conquis; ce ne sont pas des droits acquis. Les gens se sont battus pour avoir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de vie et une protection sociale adéquate, une protection sociale contre la maladie, contre les accidents, contre la vieillesse et aussi contre le chômage.

Aujourd'hui, dans le projet qui nous est présenté, je crois voir la remise en question de ces acquis sociaux, de ce modèle social en vigueur en Europe de l'Ouest et au Canada depuis une cinquantaine d'années.

• (1035)

Les premiers coups de canon contre ce mode de vivre en société, qui a été défini au cours des récentes décennies, ont été tirés en Angleterre il y a une quinzaine d'années. L'Angleterre a démantelé son système de protection sociale.

Ceux qui ont prôné ce démantèlement nous affirmaient que l'économie anglaise ne s'en porterait que mieux. Quinze ans plus tard, le résultat n'est pas évident. On voit plus de pauvreté, on voit des gens qui ont moins de protection sociale, mais on ne voit pas, dans les journaux, d'articles qui nous disent que les économistes du monde entier, les hommes d'affaires du monde entier, les hommes politiques du monde entier vont en Angleterre pour examiner le succès extraordinaire du modèle anglais.

Quinze ans plus tard, on constate que les résultats sont douteux, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les gens qui avaient besoin de protection sociale se retrouvent dans une moins bonne position qu'ils ne l'étaient il y a une quinzaine d'années.

Ce que je vois personnellement derrière cette réforme, c'est toute cette remise en question des régimes de protection sociale en Occident prônée par la nouvelle idéologie néo–libérale. Les documents qui ont été publiés à l'appui de la réforme sont des

documents fouillés; on voit qu'il y a des études statistiques, des études économiques, un cadre théorique très développé qui a été mis en place. Ce ne sont pas des choses qui se font en deux, quatre ou six mois. Cette réforme, je prétends que c'est la réforme que M^me^ Campbell nous aurait proposée si elle avait été élue lors de la dernière élection. C'est la même idéologie qui préside à toute l'étude de la réforme.

Un autre aspect qui fait que je n'accorde pas beaucoup de crédibilité aux intentions du gouvernement, même si certains députés ont l'air honnête dans leur défense du système, il y a un autre présupposition à cette réforme, c'est qu'on doit faire des coupures dans le budget de l'État.

On nous dit qu'on a une dette énorme au Canada. Tout le monde en convient, sauf que lorsqu'on parle de dette, il faut voir l'actif et le passif. On nous parle du passif, on nous dit que notre dette augmente de seconde en seconde, de minute en minute, de jour en jour. C'est vrai, mais notre richesse nationale, où est–elle? On nous dit qu'actuellement, la dette représente 100 p. 100 du PIB. Notre richesse nationale, selon certains économistes, serait 900 p. 100 du PIB. Cela veut dire que si l'on regarde le Canada dans son ensemble sur le plan économique, on constate que, bien sûr on a des dettes, mais on a aussi des richesses. Dans les dettes que nous avons, il y a des dettes de qualité différente.

Dans la dette, bien sûr, il y a la limousine du premier ministre, le cuisinier du premier ministre, mais il y a aussi des dépenses d'infrastructures, des dépenses d'éducation, des dépenses de santé, des dépenses qui sont des investissements. Je pense que tout homme d'affaires vous dira qu'un emprunt, une dette contractée en vue d'un investissement qui produira plus tard de la richesse, ce n'est pas la même chose qu'une dette pour payer l'épicerie.

Ceux qui agitent la dette nationale pour justifier toutes les coupures, pour justifier toutes sortes de mesures qui en fin de compte seront dommageables pour ceux qui sont les moins bien nantis de notre société, ces gens–là, à un moment donné, devraient avoir l'honnêteté de nous présenter le tableau dans son ensemble.

Si on nous avait dit: Nous allons faire une réforme et si, à la suite de la consultation du Parlement, à la suite de la consultation des Canadiens, on constate qu'on doive mettre le même montant d'argent pour la protection ou la sécurité sociale au Canada, je pense que j'aurais plus facilement convenu qu'il fallait faire quelque chose et on aurait plus facilement examiné la situation au Canada. Mais ce n'est pas cela.

• (1040)

Le ministre des Finances nous a dit qu'il devait y avoir des coupures pour 7, 8, 9 milliards de dollars dans l'ensemble des programmes sociaux. J'ai commencé à consulter les Canadiens dans mon comté. J'ai envoyé le document sur la réforme à 200 personnes intéressées à la question sociale et j'ai prévu des rencontres où nous allons échanger pour voir exactement ce qu'il en est de cette réforme. Si au départ, on dit aux gens: On vous consulte, mais sachez tout de suite que nous devons faire des coupes sombres dans les dépenses relatives à la sécurité sociale. À ce moment–là, les gens vont dire: Est–ce vraiment une consultation? La décision n'est–elle pas déjà prise?

Je vais terminer en disant en mot sur la question de l'assurance–chômage. J'ai bien lu le document qui a été présenté sur l'assurance–chômage où on devrait passer de l'assurance–chômage à l'assurance–emploi. Mais l'impression que j'en ai eue, c'est qu'il y a une analyse de qualité qui a été faite sur la situation du système. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais essayer, à la fin de mon intervention, de préciser mes deux inquiétudes. La première, c'est que j'ai l'impression qu'on accepte le haut taux de chômage. On voit un problème dans les chômeurs, on voit un problème dans le chômage, mais on ne se rend pas compte que le problème, ce n'est pas le chômage et les chômeurs, le problème c'est l'emploi.

J'aimerais voir dans les documents qui nous sont présentés par le gouvernement libéral cette attention, cette inquiétude en ce qui concerne l'emploi au Canada. J'aimerais voir des commissions d'enquête se promener pour parler d'emploi avec des Canadiens et non pas simplement de parler de coupures, de difficultés et de dettes. Il faut avoir une attitude positive par rapport à toute cette question de sécurité sociale et se rendre compte qu'un pays où les gens travaillent, c'est un pays où les gens paient des impôts et sont en mesure de redistribuer le fruit de ces impôts dans l'ensemble de la société, et particulièrement aux personnes qui sont les plus démunies.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour son discours.

[*Traduction*]

C'est tout ce que j'essaierai de dire en français ce matin, mais je fais des efforts et j'y parviendrai, j'en suis convaincu.

Je voudrais revenir à deux ou trois choses dites par le député, notamment sur l'attitude néo–conservatrice, que je n'avais pas entendues depuis longtemps, ou que je n'avais jamais entendues, à la Chambre. Je croyais que ce genre de discours était disparu avec le NPD. J'espérais que beaucoup de ces expressions étaient maintenant chose du passé.

J'aimerais avoir des éclaircissements de la part du député sur deux ou trois points. Tout d'abord, il dit que nous ne devons pas tant nous préoccuper de la dette, que la dette et le déficit ne sont pas graves, que, selon lui, cela se compare à des investissements faits par des gens d'affaires. Tout d'abord, je tiens à lui faire remarquer qu'aucun homme d'affaires n'a peur d'emprunter, mais que tous craignent d'avoir à emprunter année après année parce qu'ils savent où cela va inévitablement les conduire, c'est–à–dire à la ruine.

J'aimerais que le député nous dise combien de temps, à son avis, on peut emprunter. Croit–il que nous devrions continuer d'ajouter à la dette indéfiniment ou que nous devrions envisager un jour d'arrêter d'emprunter?

Deuxièmement, pour illustrer ce qui arrivera si nous ne prenons pas la croissance de la dette et les déficits en main, je lui recommande de lire l'article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui où on dit que l'Ontario doit maintenant rechercher des marchés à créneaux pour vendre ses obligations. La province doit offrir des options sur des obligations de 40 ans parce que personne ne veut acheter d'options sur ses obligations de 30 ans. L'Ontario recherche donc des créneaux très petits—ce qui veut dire pour 800 millions de dollars cette année—où elle peut vendre davantage d'obligations. La province a de la difficulté à vendre ses obligations, ce qui veut dire qu'elle a de la difficulté à financer sa dette.

Chaque déficit annuel ajoute au problème, et la situation est maintenant telle que la province la plus riche du pays doit rechercher des marchés à créneaux pour vendre ses obligations. Je trouve cela incroyable.

J'aimerais que le député nous dise pendant combien de temps, à son avis, un pays, une province ou toute organisation devrait s'endetter et ce qui lui fait croire que le Canada, le Québec ou toute autre région peut se soustraire aux forces du marché, c'est–à–dire aux forces qui rendent le financement de la dette de plus en plus difficile.

• (1045)

[*Français*]

M. Caron: Monsieur le Président, je remercie le député de sa réflexion et de sa question. Il est évident que personne ne demeure insensible aux lois du marché, sauf que lorsqu'on a des dettes, ordinairement, on examine ce qui cause ces dettes. Les dernières choses dans lesquelles on coupe, c'est dans l'argent qui est nécessaire aux enfants ou aux plus démunis de la famille.

On coupe d'abord dans les sorties, on coupe d'abord dans les choses qui sont les moins utiles. Je pense que l'État canadien n'a pas fait cet exercice. Nous avions, nous, au début, quand nous sommes arrivés à la Chambre des communes, demandé que l'ensemble des dépenses de l'État soient examinées et ça n'a pas été fait. On nous a dit que les comités permanents pouvaient faire cet exercice. Il est évident, après un an d'expérience des comités permanents, qu'ils ne le font pas.

Alors, je pense que d'abord, il va falloir dire aux Canadiens, avant de leur dire de se serrer la ceinture, que l'État a serré la sienne. Moi, quand on me dira que le premier ministre du Canada vient à son travail en taxi ou en autobus, là, je dirai que peut–être les efforts ont été faits partout dans la sphère gouvernementale, pour limiter les dépenses. Mais, tant que le premier ministre aura un cuisinier à 50 000 $ par année, aura une limousine, des gardes du corps, une cour et un cabinet fort bien pourvus, je pense que l'État canadien, avant d'essayer de couper et de prendre l'essentiel dans l'assiette des contribuables, devrait commencer par regarder ce qui se fait.

À ce moment–là, il aura la crédibilité pour pouvoir présenter des coupes, suggérer des façons de faire nouvelles. Mais avant ça, je pense que la crédibilité de l'État ou de ceux qui proposent des réformes de ce sens est fortement entachée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je vois la députée de Nepean qui se lève pour prendre la parole. J'ai une brève mise au point à faire. Comme les députés du Bloc Québécois ont déjà fait savoir qu'ils comptaient partager leur temps de parole, nous entendrons deux orateurs de l'opposition officielle.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, en ouvrant le Livre vert, intitulé: *La sécurité sociale dans le Canada de demain*, j'ai pu lire, et je cite: «Les programmes de sécurité sociale du Canada, qui font l'envie du monde entier, ont aidé des générations de Canadiens et de Canadiennes à vivre mieux. Cependant, avec les changements mondiaux, ces programmes ne répondent plus, aujourd'hui, aux besoins d'un grand nombre de nos citoyens et citoyennes. Trop de gens doivent recourir à l'assurance–chômage de façon répétée. Trop de gens restent trop longtemps en chômage. Trop de gens sont accrochés à l'aide sociale. Trop d'enfants vivent dans la pauvreté.»

Le Livre vert ajoute que l'an dernier, 13 p. 100 des personnes au chômage l'étaient depuis au moins un an. Il ajoute, et je cite: «Nos programmes d'emploi n'aident pas assez les chômeurs à s'adapter aux changements et à trouver de nouveaux emplois. Un Canadien sur cinq commence sa vie dans la pauvreté et les privations.» Bref, le Livre vert est truffé de ces déclarations, qui témoignent de l'échec des programmes du gouvernement fédéral en matière de sécurité sociale.

En conséquence, en proposant sa réforme, celle qui devait être la grande oeuvre des libéraux, on était en droit de penser, premièrement, que le gouvernement fédéral réagisse de manière responsable, en identifiant les véritables problèmes créateurs de pauvreté, afin de leur apporter les solutions appropriées. Deuxièmement, que le gouvernement fédéral protège les plus démunis et se concentre sur la création d'emplois. Troisièmement, que les libéraux fédéraux profitent de cette occasion pour nous faire la démonstration que le fédéralisme était rentable et, en conséquence, donne suite favorablement et positivement au grand consensus québécois en matière de main–d'oeuvre.

Non, rien de tel. Fidèle à lui–même, le gouvernement fédéral libéral a élaboré un livre vert centralisateur, qui empiète allègrement sur les sphères de juridiction provinciale et qui, de surcroît, veut réduire le déficit sur le dos des plus démunis. Le temps qui m'est imparti étant limité, je vais me contenter de rappeler brièvement trois points qui me touchent plus particulièrement: l'assurance–chômage, l'enseignement postsecondaire et les prestations pour enfants.

Le Livre vert sur la réforme sociale dresse un constat d'échec des programmes en matière d'emploi. Ces programmes sont souvent mal adaptés et ouvrent la porte aux abus, dit le Livre vert.

• (1050)

Le gouvernement fédéral propose donc différentes options de réforme de l'assurance–chômage. Ainsi, la proposition qui diminue le montant des prestations d'assurance–chômage pour les personnes à faible revenu aurait pour conséquence, selon la ministre québécoise de la Sécurité du revenu, d'entraîner quelque 40 000 ménages québécois de plus sur l'aide de dernier recours.

D'autre part, la proposition du gouvernement fédéral de faire passer de 12 à 14 le nombre de semaines requises pour établir l'admissibilité au régime d'assurance–chômage coûterait près de 28 millions de dollars au Trésor québécois et ferait en sorte que 3 275 ménages de plus joignent les rangs de ceux déjà inscrits au programme québécois de sécurité du revenu.

Une deuxième proposition relative à l'assurance–chômage vise la création de deux classes de chômeurs: les fréquents et les occasionnels. Les fréquents sont ceux qui ont recours aux prestations d'assurance–chômage trois fois sur une période de cinq ans, et le document du ministre les assimile même à des abuseurs du système.

Voici ce qu'on en dit, et je cite: «Le régime ouvre la porte aux abus. Certains travailleurs et certains employeurs organisent leurs activités en fonction du régime d'assurance–chômage. Pour eux, l'alternance entre l'emploi et les prestations d'assurance–chômage devient un mode de vie. Cette situation fait que les travailleurs et les employeurs de certaines industries subventionnent ceux d'autres secteurs qui utilisent régulièrement l'assurance–chômage.»

De plus, pour faire neuf, on change de vocabulaire: on parle d'assurance–adaptation pour ceux et celles qui utilisent l'assurance–chômage fréquemment. On peut lire: «Ces prestations pourraient être plus basses que celles de l'assurance de base, mais leurs bénéficiaires recevraient plus de soutien pour se trouver un emploi.»

Voilà une belle trouvaille, monsieur le Président. Cette mesure est qualifiée d'odieuse par la ministre québécoise de la Sécurité du revenu. Qu'on veuille diminuer les prestations des travailleurs et des travailleuses sous prétexte qu'en contrepartie, on leur donne de la formation pour des emplois qui, de toute façon, n'existent pas, cela dépasse l'entendement. Tous et chacun savent bien que dans nos régions à économie saisonnière, il nous faut non pas des programmes de formation qui vont déboucher sur du non–emploi, mais une restructuration en profondeur de l'économie.

Ce qui rend ces propositions encore plus inacceptables, c'est le fait même que le Programme de développement de l'emploi du gouvernement fédéral, connu sous l'acronyme PDE, a subi des coupures importantes au cours des deux dernières années. À Rimouski, par exemple, le PDE a subi une baisse de 30 p. 100 en deux ans, passant de 1 275 000 $ à 790 000 $, et ce, même si le taux de chômage pour la région du Bas–Saint–Laurent demeure élevé et à peu près constant.

En résumé, le gouvernement fédéral pénalise nos travailleuses et nos travailleurs saisonniers et il vient encore une fois de passer à côté d'une belle occasion de nous démontrer que le fédéralisme pouvait être rentable.

Pour le plus grand bien–être des 800 000 Québécoises et Québécois sans emploi, il aurait pu, en matière de chômage et de main–d'oeuvre, donner suite à la motion adoptée unanimement par l'Assemblée nationale du Québec le 14 avril dernier et qui se lit comme suit: «[. . .] l'Assemblée nationale demande à M. Jean Chrétien et au gouvernement libéral fédéral de respecter le consensus unanime quant à la nécessité pour le Québec d'exercer exclusivement les compétences en matière de formation de la main–d'oeuvre.»

Ce serait trop facile que le Canada fonctionne. Dans son plan machiavélique, le gouvernement opte pour faire croire à la population que ce sont les méchants séparatistes qui sont les grands responsables de tous nos malheurs. Mine de rien, le gouvernement multiplie les chevauchements et les dédoublements, ce qui est inadmissible en période de restriction budgétaire, d'autant plus que la grande majorité de la réforme proposée constitue un empiètement du fédéral dans un champ de juridiction provinciale. On coupe les prestations aux chômeuses et aux chômeurs pendant qu'on multiplie les fonctionnaires et les chicanes entre les deux paliers de gouvernement.

Il existe approximativement 150 programmes différents de formation de la main–d'oeuvre dans une dizaine de ministères québécois et fédéraux. Certains de ces programmes comportent souvent quelques volets. Alors, comment est–il possible qu'un sans–emploi de Montréal, de Rimouski ou de Hull se retrouve dans un tel fouillis?

Par ailleurs, le gouvernement ne fait guère mieux pour nos institutions postsecondaires, puisqu'il propose l'élimination des transferts de paiements en espèces et veut les remplacer par un nouveau programme de prêts aux étudiants.

• (1055)

Cette décision du gouvernement fédéral représenterait pour le gouvernement du Québec un manque à gagner de 300 millions qui devrait forcément être récupéré ailleurs.

De plus, cette proposition aurait pour principale conséquence d'entraîner une hausse importante des frais de scolarité et le recteur de l'Université McGill n'hésite pas à dire que dans son institution ces frais pourraient grimper jusqu'à 8 000 $ par année. Il va sans dire qu'une telle mesure limiterait inévitablement l'accès aux études supérieures, surtout chez les plus démunis.

Enfin, en ce qui concerne les prestations pour enfants, le gouvernement a fait aussi un constat d'échec en nous rappelant qu'un enfant sur cinq au Canada vit dans la pauvreté. Pour régler ce problème, le Livre vert suggère entre autres de diriger les ressources des prestations des familles moyennes vers les familles les plus démunies. Cette mesure, il faut le souligner à nouveau, empiète sur un champ de compétence provinciale. Par ailleurs, elle tend à attirer vers la pauvreté les familles moyennes qui doivent, elles aussi, assumer une trop grande part du déficit.

Tout ce que le gouvernement a mis sur la table jusqu'à ce jour pour réduire le déficit épargne les riches, vise à appauvrir la classe moyenne de ce pays, et à rendre misérables celles et ceux d'entre nous qui sont déjà frappés par la pauvreté. Cela, en temps voulu, personne ne l'oubliera.

Ce que propose le ministre du Développement des ressources humaines ne s'appelle pas une réforme mais une opération de pelletage d'une partie du déficit du fédéral dans la cour des provinces.

Aussi je laisse le mot de la fin à Pierre Graveline qui, dans *Le Devoir* du 20 octobre dernier, résumait ainsi les objectifs poursuivis par le ministre du Développement des ressources humaines dans sa réforme des programmes sociaux, et je cite: «La réforme Axworthy poursuit simultanément deux objectifs contradictoires: maintenir et renforcer partout la présence d'Ottawa sans céder un seul pouce de terrain au Québec, tout en réduisant de manière importante les dépenses sociales afin de freiner l'effarante croissance de la dette fédérale.»

Conséquemment, vous comprendrez qu'à l'instar de mes collègues, je m'oppose à la motion du ministre qui se lit:

> . . .de reconnaître les progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement, ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens au sujet de cette réforme.

Le vice–président: L'honorable députée de Rimouski—Témiscouata aura droit à une période de cinq minutes pour les questions et commentaires après la période des questions.

[*Traduction*]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉTUDE TRIPARTITE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le Comité permanent des transports a entrepris une étude tripartite des transports aériens qui portera sur la nouvelle politique nationale du gouvernement en matière d'aéroports, sur l'état des négociations bilatérales avec les États–Unis touchant les transports aériens, et sur le projet de commercialisation du système de navigation aérienne.

La future gestion et la propriété des aéroports canadiens et leur capacité de soutenir la concurrence dépendent de la mise en oeuvre réussie de la politique nationale en matière d'aéroports. De plus, l'heureuse conclusion d'une nouvelle entente bilatérale, plus ouverte, touchant les transports aériens avec les États–Unis et la modernisation du système de navigation aérienne sont essentielles à la viabilité et à la compétitivité de notre réseau d'aéroports pour l'avenir.

En tant que président du Comité permanent des transports, j'invite tous mes collègues à la Chambre à informer les particuliers et les organismes intéressés par les activités aéroportuaires dans les diverses circonscriptions du pays au sujet des audiences publiques que notre comité consacrera à son étude tripartite sur les transports aériens.

* * *

[*Français*]

LE PLAN DE L'EST

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, je dénonce l'inertie de l'actuel gouvernement qui ne respecte pas ses engagements et ses promesses électorales. Il s'est engagé à maintenir et à prolonger le Plan de l'Est jusqu'en 1998.

Depuis des mois, les choses traînent en longueur. Le manque de leadership de ce gouvernement crée une situation intenable et décourageante pour les 5 800 producteurs forestiers de l'est du Québec et de la Gaspésie. Les producteurs désirent travailler. Ce gouvernement qui clamait en campagne électorale «jobs, jobs», refuse maintenant à ceux et celles qui désirent travailler un appui réel.

Ce gouvernement se fiche totalement et complètement du monde rural et il prend les producteurs forestiers en otage.

Article 31 du Règlement

Quand va–t–il donner une réponse? Qu'il la donne le plus vite possible.

* * *

[*Traduction*]

LES PHARES

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Transports a annoncé plus tôt cette année qu'il avait l'intention d'automatiser 35 phares de la Colombie–Britannique. Un tollé de protestations a amené le ministre à annoncer la tenue de consultations publiques avec les marins de la province avant de prendre une décision définitive en la matière. Un consultant engagé par le gouvernement, M. Norman Mathews, ancien secrétaire général de l'Association internationale de signalisation maritime, a récemment déclaré à la presse dès avant la tenue d'assemblées publiques que la disparition des gardiens de phare était une affaire déjà conclue.

Étant donné les déclarations de M. Mathews, les habitants de la Colombie–Britannique et sans doute du reste du Canada veulent savoir pourquoi le ministre se livrerait à cette parodie de consultations alors que son ministère a déjà reçu ses instructions.

Ce simulacre de consultations est à la fois onéreux et cruel. Il fait naître dans l'esprit de beaucoup l'espoir que l'on gardera des gardiens de phare en service, et il est coûteux.

Je le demande au premier ministre, est–ce là le genre de consultations publiques auquel songeaient les libéraux lorsqu'ils ont élaboré leur fameux livre rouge?

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU DIABÈTE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, l'Association canadienne du diabète a proclamé novembre Mois de la sensibilisation au diabète.

Plus de un million de Canadiens souffrent du diabète et, parmi ceux–ci, plus de 13 p. 100 ont entre 65 et 74 ans. Le diabète est une cause importante de décès prématuré, de cécité, de maladie rénale, de maladie cardiaque, d'accident cérébrovasculaire, d'amputation et d'autres problèmes de santé graves. Il coûte au Canada environ 9 milliards de dollars par année.

L'Association canadienne du diabète appuie la recherche sur cette maladie au Canada, fournit une vaste gamme de services aux personnes souffrant de diabète et à leur famille et défend leurs intérêts.

Je suis fier de dire que le gouvernement fédéral joue aussi un rôle important en épaulant la recherche sur le diabète et en appuyant notamment un projet spécial concernant le diabète chez les autochtones du Canada.

Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter à l'Association canadienne du diabète et à ses nombreux bénévoles la meilleure des chances à l'occasion du Mois de sensibilisation au diabète.

Article 31 du Règlement

LES ESPÈCES MENACÉES

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la ministre de l'Environnement du document de travail sur le projet de loi concernant les espèces menacées, rendu public hier. Grâce à ce projet de loi, le gouvernement fédéral pourra enfin protéger toutes les espèces végétales et animales du Canada.

Je veux aussi féliciter les magasins Body Shop, la Fédération canadienne de la nature et le Fonds de défense Sierra pour leur campagne «Loutre âge: il faut une loi», qui sensibilise l'opinion publique à ce problème.

Hier, j'ai assisté à une cérémonie où trois enfants de diverses régions du Canada ont pris la parole au nom de tous les Canadiens et ont présenté, à la ministre de l'Environnement, des milliers de lettres, de dessins et de pétitions réunissant plus de 75 000 noms. Cette cérémonie m'a beaucoup ému. Nous devons protéger notre planète pour nos enfants.

Je puis donner à la ministre l'assurance que je ferai tout ce que je peux pour appuyer à la Chambre le projet de loi sur les espèces menacées.

* * *

LA JUSTICE

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, en tant que législatrice fédérale, je trouve vraiment désolant de devoir prendre la parole à la Chambre pour dire qu'il est très triste que les tribunaux canadiens rendent des décisions où ils absolvent de tout crime des gens qui étaient extrêmement intoxiqués ou qui ont inhalé de grandes quantités de cocaïne ou qui ont tué quelqu'un en conduisant leur voiture.

J'ai de la peine pour les victimes de ces crimes, lesquelles sont des femmes dans bien des cas. J'ai de la peine pour les personnes qui ont été tuées par des agresseurs. Ces victimes n'ont pas incité leurs agresseurs à boire ou à se droguer.

En tant que législatrice, je fais une promesse à ces victimes, tant à celles qui sont toujours vivantes qu'à celles qui reposent en paix. Je m'engage envers ces personnes à travailler de concert avec le ministre de la Justice et à réformer le Code criminel par l'ajout de nouveaux crimes liés à l'intoxication par l'alcool ou des drogues, afin de garantir que ce soient les auteurs des crimes et non les victimes qui soient condamnés par les tribunaux.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE MOUVEMENT DESJARDINS

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, hier, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, invitait les Québécois à participer activement à la campagne référendaire et à appuyer la souveraineté du Québec.

Le Mouvement Desjardins est un vaste réseau de coopératives, d'institutions financières et d'assurance qui totalise un actif de 75 milliards de dollars. Il a joué un rôle actif dans le développement économique et social du Québec tout au long du XX^{e} siècle.

M. Béland invite maintenant les Québécois à se sortir du blocage actuel. Il a affirmé, et je cite: «On a juste essayé de négocier la petite société distincte et on s'est fait dire non. Et la formation professionnelle? C'est encore non.»

En fait, l'impasse actuelle signifie que les Québécois et les Québécoises ont à choisir entre le statu quo ruineux et la prise en main de leur destinée.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, il ne se passe pas une journée sans que des enfants innocents et sans défense soient victimes de meurtres, de viols, d'enlèvements et d'agressions. Ces crimes menacent les plus jeunes du pays.

● (1105)

Dans ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt, huit cas d'agression violente contre des enfants sont en instance. Dans un des cas, un délinquant sexuel récidiviste ayant molesté un enfant à plusieurs reprises a, semble-t-il, été libéré sous caution personnelle. Cet affront ne fait qu'aggraver la douleur de la victime et de sa famille. L'enlèvement et le meurtre d'une enfant de 8 ans, Mindy Tran, a déclenché un tollé dans toute la vallée de l'Okanagan. Ces actes violents et dégoûtants doivent cesser.

Le système judiciaire canadien doit prendre des mesures pour garantir la sécurité de nos enfants. Les délinquants trouvés coupables de crimes contre des enfants devraient purger leur peine au complet sans possibilité de libération conditionnelle. Les récidivistes accusés d'un crime contre un enfant devraient être maintenus sous les verrous sans possibilité de cautionnement.

Dimanche prochain, le 20 novembre, sera la Journée nationale de l'enfant. Je presse le gouvernement de protéger dès maintenant les familles et de veiller à la sécurité des enfants.

* * *

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, à l'instar de la plupart des députés de tous les côtés, je souhaite vivement aider le gouvernement à réduire le gaspillage des deniers publics.

En ayant cela à l'esprit, j'ai eu l'occasion de demander à des fonctionnaires de divers ministères de me fournir les demandes

de subventions de certains groupes d'intérêts qui reçoivent régulièrement des fonds du gouvernement.

On a refusé de me les fournir. Pour les obtenir, il fallait attendre les décisions officielles aux termes des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Cela peut paraître incroyable, mais on m'a même dit que le nom et l'adresse figurant sur ces formules pouvaient fort bien être confidentiels.

C'est tout à fait stupide! La loi qui est censée rendre le gouvernement transparent fait exactement le contraire. Rien ne justifie de nous empêcher de voir, à notre demande, ce que les groupes d'intérêts promettent de faire en échange des subventions gouvernementales qu'ils reçoivent.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

M. Mac Harb (Ottawa–Centre, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 20 novembre sera la Journée nationale de l'enfant.

En ce jour historique, en 1991, le Canada a adopté et signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. C'est un accord qui engage notre pays à assurer la survie, la protection, le développement et la participation de tous les enfants.

En tant que société, nous devons sauvegarder le bien–être de nos enfants, surtout ceux qui risquent d'être victimes d'actes criminels ou d'être exploités et négligés. Il faut promouvoir la prévention, comme moyen d'aider les enfants en péril. Nous devons investir dans l'éducation de nos enfants si nous voulons leur offrir la chance d'avoir une vie heureuse et productive. Comme société, nous avons une responsabilité à l'égard de nos enfants parce qu'ils sont notre avenir.

J'ai eu l'honneur de parrainer le projet de loi C–371 qui a été appuyé par des organismes s'occupant des enfants, comme «Nos enfants», «Résultats Canada», la «Coalition pour les droits de l'enfant», ainsi que de nombreux autres groupes dans tout le pays.

Au nom de tous mes collègues à la Chambre, ainsi que de Janice Machin de «Nos enfants» et de «Résultats Canada», nous invitons tous les Canadiens à célébrer avec nous la Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre, et à en faire une journée bien spéciale.

Je souhaite un très joyeux anniversaire de naissance à tous ceux qui sont nés le 20 novembre.

* * *

M. HUGH O'NEILL

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à l'un des parlementaires les plus éminents et les plus accomplis de l'Ontario. Hugh O'Neil a annoncé, hier, qu'il ne chercherait pas à se faire réélire.

M. O'Neil a été élu pour la première fois à l'assemblée législative provinciale dans la circonscription de Quinte, en 1975. Depuis, dans le cadre de sa carrière qui s'étend sur une vingtaine d'années, il a été tout d'abord la seule voix du Parti libéral dans tout l'est de l'Ontario, puis un ministre de premier plan et de confiance dans le gouvernement du premier ministre David Peterson. Il a conduit les libéraux à des sommets sans précédent dans l'est de l'Ontario, grâce à diverses victoires électorales, notamment l'élection de votre serviteur à la Chambre des communes, en 1988.

Sa carrière remarquable a été marquée par son dévouement à l'égard de sa collectivité et sa capacité de toujours réussir ce qu'il entreprenait envers et contre tout. On ne pourra jamais assez le louanger et lui témoigner toute notre gratitude pour les services extraordinaires qu'il a rendus à la collectivité et ses réalisations politiques sans pareilles.

Ce superbe porte–parole manquera beaucoup aux gens de la région de Quinte. Je sais que tous les députés dans cette enceinte, particulièrement ceux qui connaissent Hugh, se joignent à moi, aujourd'hui, pour lui souhaiter, à lui et à son épouse, Donna, tout le succès possible à l'occasion d'une retraite bien méritée.

* * *

[*Français*]

L'AMBASSADEUR DU CANADA AUX ÉTATS–UNIS

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'ambassadeur canadien aux États–Unis tente de museler les représentants du gouvernement du Québec à Washington en les obligeant à se faire chaperonner par le personnel de son ambassade lors de toutes leurs rencontres.

Les députés du Bloc québécois s'opposent fermement à cette ingérence de l'ambassadeur canadien dans les affaires provinciales. Le Québec défend ses intérêts directement à Paris, Londres, Tokyo, Mexico et New York. Pourquoi le gouvernement fédéral s'acharne–t–il à empêcher par tous les moyens que le Québec s'exprime à Washington?

Aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada, le gouvernement fédéral doit respecter le principe fondamental du prolongement des compétences constitutionnelles des provinces à l'étranger.

• (1110)

Il est clair aujourd'hui que la guerre des drapeaux reprend avec vigueur, et c'est le gouvernement fédéral et son premier ministre qui en sont entièrement responsables.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi signaler que dimanche prochain marquera le deuxième anniversaire de la Journée nationale de l'enfant au Canada. C'est une occasion, à l'instar de toutes les autres journées, d'écouter les enfants, de les respecter et de s'émerveiller devant tout ce qu'ils ont à nous offrir.

Étant donné que 1994 est l'Année internationale de la famille, c'est également une journée pour honorer le rôle important de la famille dans la vie des enfants. La famille est le milieu où l'éducation et le respect contribuent à profiler la vie des jeunes et où l'identité, la culture et les valeurs sont transmises d'une génération à l'autre. La famille est vraiment la pierre angulaire

Article 31 du Règlement

de notre société. Elle donne aux enfants les outils nécessaires pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et attentionnés.

Pour toutes ces raisons, nous devons beaucoup à nos familles, des enfants jusqu'aux grands–parents. N'oublions pas que les grands–parents peuvent offrir la compréhension et l'amour inconditionnels dont nos enfants et nos petits–enfants ont besoin.

Agissons maintenant pour assurer un avenir meilleur à tous nos enfants, car ils sont la ressource la plus précieuse de notre pays et ils comptent beaucoup.

* * *

LOUIS RIEL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, mercredi de cette semaine, les Métis du Canada ont tenu des cérémonies visant à commémorer le 109e anniversaire de la pendaison de Louis Riel pour trahison. Malheureusement, Riel a été décrit comme un traître ou comme un fou. Or, il a été l'un des fondateurs du Manitoba, un député de la Chambre des communes et un enseignant qui a combattu le racisme et des autorités antipathiques en se faisant le champion des droits de la personne.

Riel s'est vigoureusement battu pour les droits des Métis et a su exprimer les préoccupations des premiers Canadiens de l'Ouest. Il a suscité et incarné les rêves des Métis, en 1885, et a refusé d'abandonner son peuple. Ce faisant, il a transmis à tous les peuples autochtones la volonté d'aller de l'avant et de lutter pour leurs rêves et leurs croyances.

Cette semaine est l'occasion pour les Canadiens, en général, et pour les députés, en particulier, de rendre hommage à tous les Métis et autres autochtones qui ont contribué au mieux–être de notre pays. Louis Riel et les autres grands chefs indiens, comme Poundmaker et Big Bear, sont morts pour leurs croyances et ont laissé un fier héritage qui se perpétue aujourd'hui à travers les Métis et les autres peuples autochtones.

* * *

JACK MINER

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons ce mois–ci le 50e anniversaire de la mort de Jack Miner, le plus grand naturaliste du Canada. Jack Miner est mieux connu comme le fondateur du sanctuaire Jack Miner situé près de Kingsville, en Ontario.

Jack était un homme remarquable qui a été honoré par des rois, des reines, des présidents et des premiers ministres pour son magnifique travail dans le domaine de la conservation. C'était un homme très pratique, qui plantait des arbres non pas pour s'aménager un petit coin tranquille en prévision de sa retraite, mais pour le bien–être et le profit des générations futures.

Il a eu l'idée d'attacher un ruban aux pattes de milliers d'oies du Canada pour que l'on puisse identifier les voies migratoires qu'elles suivaient en Amérique du Nord. En inscrivant des passages des Saintes Écritures sur ces rubans, il s'est servi de ces oies pour répandre la bonne nouvelle sur tout le continent nord–américain.

Pour que son sanctuaire ne devienne pas un fardeau pour les contribuables, Jack Miner a passé des années à donner des conférences sur la nature un peu partout dans le monde. Il a créé un fonds de fiducie perpétuel pour payer les frais de fonctionnement de la Fondation Jack Miner.

Les membres de sa famille, Manley, Jasper, Kirk et Cheryl, ont consacré leur vie à poursuivre son oeuvre remarquable.

* * *

MARINE ATLANTIQUE

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Monsieur le Président, la décision de supprimer les postes de débardage riverain des traversiers de Marine Atlantique n'a absolument aucun sens. Dans la seule région de Port–aux–Basques, des dizaines de travailleurs à plein temps de membres des équipes de remplacement perdront leur emploi, ce qui nuira à l'économie locale à une période où la conjoncture est plus mauvaise que jamais.

Autre chose explique que cette question préoccupe vivement tout le monde. En effet, si ce projet est mis à exécution, on craint que la sécurité publique ne soit compromise au nom de l'efficacité.

Marine Atlantique se doit de réexaminer la question pour se rendre compte de la logique qu'il y a à maintenir les activités de débardage dans les ports, y compris à Port–aux–Basques et North Sydney, où elles ont si bien servi la population pendant de nombreuses années.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je suis complètement ébahi du fait que, mercredi après–midi, le ministre du Développement des ressources humaines ait défié les étudiants qui protestaient d'aller lui soumettre leurs idées.

Dans ma circonscription, Edmonton—Strathcona, quatre différents groupes d'étudiants du niveau universitaire avaient déjà demandé à s'adresser au comité des ressources humaines, ce qui leur a été refusé. Ces groupes ont appris, tard hier, qu'ils comparaîtraient devant le comité et n'auraient que 15 minutes chacun pour présenter leurs arguments. Je me demande combien de temps a été attribué à chacune des 165 organisations qui profitent encore de l'assiette au beurre après avoir reçu des fonds nouveaux de près de quatre millions de dollars.

• (1115)

Il me semble évident que les libéraux suivent les traces du gouvernement précédent, en parlant à qui bon leur semble, puis en ayant l'audace d'appeler cela des consultations publiques. Les Canadiens ne sont pas stupides. Si les libéraux continuent d'afficher cette attitude honteuse, eux aussi pourront tenir leurs réunions de caucus dans une cabine téléphonique, tout comme les conservateurs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. Malgré l'offre constructive du maire de Saint–Jean rendue publique cette semaine, le gouvernement fédéral s'entête à vouloir fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean et se justifie en affirmant qu'il épargnera ainsi, soi–disant, une somme de 23 millions de dollars par année en faisant du Collège de Kingston une institution bilingue et chaleureuse pour les officiers francophones.

Comment le ministre peut–il soutenir qu'il épargnera 23 millions de dollars par année en fermant le Collège militaire royal de Saint–Jean, alors que des coûts supplémentaires importants seront engloutis pour adapter le Collège de Kingston à la venue des étudiants mutés provenant de Saint–Jean et pour y embaucher du personnel supplémentaire?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député n'est pas entièrement au courant des faits.

Il y a environ deux ans, le gouvernement précédent a autorisé certaines dépenses pour la rénovation du collège militaire royal de Kingston et les travaux doivent commencer en 1995. Le plan est en marche.

Quant aux logements nécessaires pour les étudiants à cause de la fermeture des collèges militaires de Saint–Jean et Royal Roads, il suffira de faire quelques modifications mineures aux installations additionnelles déjà prévues à Kingston. Il est possible de combler certains besoins en utilisant les installations militaires déjà en place et les casernes qui existent à Kingston.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre devrait nous donner les détails qu'on lui demande depuis près d'un an.

Pourquoi refuse–t–il de reconnaître que les supposés 23 millions d'économies n'existent que dans sa tête et ne constituent qu'une grossière exagération du gouvernement pour justifier la fermeture inconsidérée du Collège militaire royal de Saint–Jean, décision prise en catastrophe, à la dernière minute avant le budget?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, cette décision n'a pas été prise à la dernière minute. La fermeture des deux collèges militaires a été planifiée pour que nous puissions respecter l'engagement énoncé dans le livre rouge, c'est–à–dire réduire les dépenses militaires dès le début de l'exercice de 1994–1995. Nous avons déjà vu tout cela auparavant.

Toutefois, pour ce qui est de la somme de 23 millions de dollars, il s'agit d'une économie absolue et incontestable. Je demanderais au député de consulter son collègue, le député de Roberval, qui a participé aux travaux du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et qui a posé très précisément la question aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Je crois qu'il a reçu une réponse très détaillée à ce sujet.

Les chiffres n'ont pas été trafiqués. La somme de 23 millions de dollars en économies réalisées grâce à la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean est bel et bien réelle.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, on a justement consulté mon collègue de Roberval, et les réponses qu'il a obtenues amènent à des conclusions tout à fait différentes de celles du ministre. Le ministre sait fort bien que la décision prise la veille du budget était de fermer le Collège de Toronto et celui de Victoria. C'est la décision qui avait été prise.

Le ministre sait fort bien également que le Québec n'a que 13 p. 100 des infrastructures militaires au Canada, et s'ils ont fermé le Collège de Saint–Jean, c'est qu'à la dernière minute ils se sont dit: Voilà, il nous faut une raison pour faire avaler la pilule au Canada anglais, et la raison c'est de fermer le Collège militaire royal. Cette décision n'a rien à voir avec des économies potentielles, c'était pour sauver la face vis–à–vis du Canada anglais. C'est cela la vraie raison.

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas prêt à discuter des raisons qui ont entraîné la fermeture du Collège militaire royal. Nous avons fait des déclarations à la Chambre des communes auparavant et je pense que notre position est très claire.

• (1120)

[*Traduction*]

Toutefois, je dois dire qu'une bonne part des affirmations du député à cet égard sont absolument fausses. Nous ne reviendrons pas sur le fait que le budget de l'année dernière commandait une certaine réduction des dépenses de la défense. Il prévoyait aussi la fermeture des deux collèges. Ces deux collèges militaires seront fermés.

Le véritable enjeu, et ce qui devrait préoccuper le député, c'est que l'ancien gouvernement du Québec a signé une entente qui répondait aux attentes du ministère de la Défense nationale et du gouvernement du Canada et qui facilitait la transformation du collège militaire de Saint–Jean en une institution civile. Le gouvernement actuel refuse de respecter cet engagement.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Défense.

Faisant suite aux révélations troublantes du major Barry Armstrong, médecin–chef de l'unité dont plusieurs membres ont fait l'objet d'accusations pour meurtre et torture sur des civils somaliens, le ministre de la Défense a annoncé, hier, la tenue d'une enquête publique et civile qui aura lieu après l'audition des appels dont font l'objet la plupart des jugements rendus jusqu'à maintenant.

Le ministre de la Défense peut–il nous indiquer s'il entend donner à cette enquête tous les pouvoirs d'une véritable commission d'enquête, notamment les pouvoirs d'assignation de témoins, de perquisition et celui d'envoyer des officiers avec mandats pour obtenir tous documents pertinents, où qu'ils se trouvent?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne pense qu'il soit approprié que je m'attarde là–dessus, car je ne vois pas en quoi je servirais la cause de la justice en donnant plus de détails sur l'enquête que j'ai annoncée hier. Ce sera une enquête qui se déroulera en vertu de la Loi sur la défense nationale. Elle sera intégralement publique. Elle sera totalement civile—même le président sera un civil. Les membres de l'enquête précédente seront invités à y participer d'une certaine façon.

En ce qui concerne les pouvoirs de la commission, son mandat sera rédigé au cours des deux mois qui viennent. Ce qui m'inquiète et ce qui devrait inquiéter le député, c'est le moment où cette enquête se déroulera. En tant que législateurs, nous ne pouvons rien faire qui pourrait nuire au processus judiciaire actuellement en cours.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous rassurer à l'effet que cette enquête permettra également de faire toute la lumière sur le comportement de plusieurs autres militaires appartenant au deuxième commando du régiment aéroporté de Petawawa, et notamment sur le comportement d'officiers haut gradés qui auraient toléré qu'une escouade baptisée «Escouade les rebelles» ait pu arborer, pendant plusieurs mois, le drapeau symbole de la suprématie blanche sur la base même de Petawawa, et ce, en toute impunité?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, l'enquête va couvrir tous les aspects du déploiement de nos forces armées en Somalie par le régiment aéroporté et toutes leurs activités. J'ai déclaré que c'était notre intention et c'est notre position aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais soulever une très grave question. Cette semaine la défense d'intoxication à l'alcool et à la cocaïne a permis d'acquitter une personne accusée d'un grave délit. Depuis la décision rendue par la Cour suprême, cet argument pourrait être utilisé pour n'importe quel crime.

Le gouvernement va–t–il s'engager à présenter rapidement un projet de loi pour remédier à cette grave lacune de la loi?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je prends bonne note des préoccupations du député à ce sujet. Je crois d'ailleurs que la question préoccupe tous les députés.

Le ministre de la Justice a fait état à plusieurs reprises de ses inquiétudes à ce sujet. Il a publié un document de travail qui prévoit la tenue de consultations publiques partout au Canada jusqu'au 28 février. Par la suite, le ministre prendra les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible pour remédier à la situation.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, la situation commence à impatienter les Canadiens. Le secrétaire parlementaire parle d'un document de travail, mais en réalité nous devrions faire preuve de bon sens et agir sans tarder.

Le ministre de la Justice sait qu'en vertu de la common law, les juges doivent se fonder sur les précédents dans des cas semblables. Les criminels plus futés profiteront de la situation, sachant qu'il leur suffit de s'enivrer ou de se droguer avant, ou même après la perpétration de leur crime, pour pouvoir être acquittés.

• (1125)

Encore une fois, le ministre va–t–il s'engager à déposer à une date précise, avant Noël, un projet de loi pour supprimer cette lacune du Code criminel et arrêter cette parodie de la justice?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, presque tous les groupes qui ont rencontré le ministre de la Justice ont déclaré qu'il devrait faire preuve de prudence à ce sujet et que les consultations devaient aboutir à l'adoption d'une bonne loi. Ils ne veulent pas de mesure adoptée précipitamment et qui ne répondrait pas aux besoins de la situation. Le ministre de la Justice prend cette recommandation très au sérieux et il entend présenter un projet de loi qui tienne compte de la situation.

Je rappelle à mon collègue que deux de ces causes sont en appel et qu'il est fort possible que le tribunal d'appel infirme les décisions qui ont été rendues.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, si le gouvernement prenait vraiment la chose au sérieux, il interviendrait avec beaucoup plus de célérité.

Le gouvernement n'a aucune excuse de tarder à agir. Le ministre est intervenu avec une rapidité étonnante pour supprimer la défense fondée sur la culture. Nous nous en réjouissons, mais je constate que le ministre se traîne les pieds en ce qui concerne la défense fondée sur l'intoxication. Il y a lieu de douter de sa détermination à éliminer cet argument de défense.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il de mettre un terme immédiatement à cette folie? Pourquoi ne se met-il pas au diapason de la population canadienne en donnant à cette question la priorité sur ses marottes, soit les projets de loi relatifs à l'orientation sexuelle et au contrôle des armes à feu?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire de ce pays un ministre de la Justice qui ait agi aussi rapidement dans un aussi grand nombre de domaines.

La Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire Daviault le 30 septembre. Le ministre de la Justice s'est occupé de cette question, il a publié un document de travail et nous voulons aboutir à des résultats valables. Nous voulons connaître l'opinion des Canadiens. Nous ne voulons pas de réaction automatique non réfléchie, car ce n'est pas ce que veulent les Canadiens et ce n'est pas ce qu'ils méritent.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, de récentes informations sur les frégates canadiennes démontrent que la compagnie Unisys GSG, responsable de l'intégration des systèmes électroniques du ministère de la Défense, s'est montrée incapable de répondre aux exigences du ministère. On apprend, en effet, que la marine canadienne n'aura pas de système pour entraîner adéquatement ses techniciens, mais que les contribuables paieront quand même la note de 90 millions de dollars. Or, au lieu de sévir, le ministère de la Défense nationale a préféré limoger son équipe de vérificateurs, qui avait pris la compagnie Unisys en défaut.

Comment le ministre explique-t-il qu'il a préféré dissoudre son équipe de vérificateurs, chargés de surveiller le travail d'Unisys, plutôt que de prendre des recours contre celle-ci, qui de toute évidence, n'est même pas capable de remplir ses engagements contractuels avec le gouvernement canadien?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, l'un des problèmes de gestion qui se pose, et qui s'est posé dans le cas des frégates de patrouille canadiennes, ainsi que d'autres équipements des Forces armées, c'est que les dépenses dépassent souvent les prévisions en raison des nouvelles technologies qui sont mises au point.

Unisys, une compagnie ayant son siège à Montréal, a fait au fil des ans un travail remarquable et est à l'avant-garde en ce qui concerne la mise au point de systèmes intégrés de haute technologie dans ce pays. J'espère que mon collègue, en tant que député, mais aussi en tant que représentant d'une circonscription du Québec, ne va pas dénigrer l'excellent travail accompli par cette compagnie.

Pour revenir à la question sur les frégates de patrouille canadiennes, effectivement, il y a eu des problèmes au départ. Il y a eu des dépassements de coûts. Ce problème a été réglé après négociation entre la compagnie et l'État. En ce qui nous concerne, les frégates sont maintenant tout à fait opérationnelles. Il est possible qu'un problème se soit posé à cause des nouvelles technologies, mais je ne pense pas que le député devrait s'en inquiéter outre mesure.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, maintenant qu'on sait que le ministre n'a toujours pas remplacé son équipe de vérificateurs, comment le ministre explique-t-il que son ministère a néanmoins continué à payer la compagnie Unisys GSG, sachant que cette dernière n'était pas capable d'offrir les produits commandés par son ministère?

● (1130)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois je suis choqué par le ton de cette question, qui dénigre une excellente compagnie canadienne de pointe ayant son siège au Québec. J'aimerais que le député explique ça aux habitants de sa circonscription dans la province de Québec.

Le fait est qu'Unisys respecte ses obligations. S'il y a des problèmes en ce qui concerne les dépenses ou s'il y a des modifications mineures à apporter aux systèmes entrant dans la construction des frégates de patrouille canadiennes, ces problèmes sont en train d'être réglés par la voie normale.

* * *

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Service correctionnel du Canada libérera Wray Budreo. Malgré son passé d'agresseur d'enfants, documenté depuis 30 ans, Budreo doit être libéré parce que sa dernière peine arrive à sa fin.

Par le passé, le solliciteur général a toujours dit que le gouvernement considérait que ces personnes pouvaient être détenues en vertu de la loi provinciale sur la santé mentale, mais cela ne fut pas possible dans le cas de Budreo.

Quelles mesures le gouvernement prendra–t–il maintenant pour protéger la société contre les agresseurs sexuels comme Wray Budreo?

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, justement le M. Budreo en question a été relâché ce matin après avoir servi la totalité de sa peine. Je voudrais quand même faire remarquer à l'honorable députée que toutes les forces policières, soit fédérales, provinciales et municipales, ont été avisées de sa présence dans la province de l'Ontario.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la Chambre est saisie du projet de loi C–240, dont je suis l'auteur. Cette mesure législative pourrait empêcher la libération de criminels dangereux comme Budreo. Pourtant, le gouvernement nous dit qu'il n'appuiera pas le projet de loi C–240, parce que celui–ci pourrait aller à l'encontre de la Charte des droits, qui protège les droits des agresseurs sexuels comme Budreo.

Quand le gouvernement aura–t–il le courage de se pencher sur les droits des victimes et des victimes éventuelles des agresseurs comme Budreo?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général, Lib.): Monsieur le Président, je partage tout à fait les préoccupations de la députée.

Je veux lui rappeler qu'un groupe de travail fédéral examine actuellement la question des agresseurs qui présentent un risque élevé de récidive. Ce groupe doit soumettre son rapport en janvier. Actuellement, il étudie des mesures qui permettraient de traiter efficacement le cas de ces agresseurs.

Je dois aussi ajouter que le solliciteur général a révélé l'existence d'un système national visant à identifier les agresseurs sexuels qui pourraient tenter d'entrer en contact avec des enfants par l'entremise de diverses organisations existant un peu partout au Canada. La protection des enfants contre les agresseurs sexuels est une priorité pour le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

L'affaire des frégates canadiennes de patrouille démontre que le gouvernement canadien a payé pour des produits qui n'ont jamais été livrés ou qui n'ont aucunement satisfait les exigences du ministère. On apprend, en effet, que sur les 37 applications du système d'entraînement de combat que devait fournir la compagnie Unisys GSG, une seule a été livrée au gouvernement.

Comment le ministre explique–t–il qu'il ait payé la compagnie Unisys pour un système complet d'entraînement de combat, alors qu'une seule des 37 applications ait été livrée par Unisys?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je m'étonne encore d'entendre ces questions qui sous–tendent une critique à l'endroit de cette société.

J'ai déjà expliqué au collègue du député que la mise au point de nouveaux systèmes de haute technologie entraînait inévitablement des difficultés, surtout lorsqu'il est question de systèmes de pointe intégrés.

Les exigences du projet des frégates ont entraîné des difficultés pour la société Unisys au cours de la période de conception. Ces difficultés ont depuis été résolues ou sont sur le point de l'être. Je ne comprends pas pourquoi le député continue de s'en prendre non seulement à l'intégrité de cette société en particulier, mais aussi au fait que la frégate canadienne est la meilleure au monde dans sa catégorie.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, pourquoi le ministère de la Défense ne préfère–t–il pas ouvrir une enquête publique sur cette affaire afin d'étaler au grand jour l'incompétence du gouvernement fédéral à administrer lui–même ses grands programmes d'immobilisation?

• (1135)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de rappeler que nous avons annoncé dans le budget qu'en matière d'acquisition d'ordre militaire, dans la mesure du possible, nous allions nous tourner vers des produits couramment disponibles sur le marché. Cela signifie que les difficultés de mise au point causées par la R–D dans le domaine du matériel de haute technologie pour les forces armées sont désormais le lot d'un fabricant commercial et que le matériel que nous achetons est disponible sur le marché, mais a une application militaire.

Nous espérons donc qu'à l'avenir nous serons débarrassés de certains des problèmes que le député a décrits. Je signale que le comité spécial chargé d'examiner la politique de la défense a aussi recommandé que le gouvernement poursuive cette politique d'acquisition avec plus de vigueur.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le ministre croit–il dans la démocratie et dans le droit de regard démocratique des agriculteurs sur leur propre secteur industriel?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien où le député veut en venir, mais je soupçonne qu'il veut

parler des systèmes de commercialisation dans l'ouest du Canada. Le gouvernement croit évidemment dans la démocratie.

Quant aux systèmes de commercialisation, le député n'ignore pas que c'est un sujet sur lequel les agriculteurs de l'Ouest sont profondément divisés. Les deux camps ont organisé des assemblées, des rassemblements et des manifestations sur la question.

C'est pourquoi j'ai décidé de tenir au cours des mois d'hiver une tribune où les agriculteurs de toutes les tendances pourront approfondir la question librement, logiquement et impartialement, sans se laisser aller aux mêmes excès oratoires que les réformistes.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a manifestement une drôle de façon de montrer sa foi dans la démocratie.

Voici un autre exemple de démocratie libérale. Les agriculteurs de l'Ouest ont mis au point une nouvelle loi sur les cultures spéciales. Et pourtant, la Commission canadienne des grains ordonne aux exploitants d'usines de nettoyage des graines et d'élévateurs pour les cultures spéciales de payer des droits pouvant atteindre 20 000 $ pour l'obtention d'un permis et des droits d'entreposage sous peine de fermeture.

Si le ministre croit dans la démocratie, quand mettra–t–il ses bureaucrates au pas et les obligera–t–il à travailler pour les agriculteurs? Pourquoi ne se décide–t–il pas à présenter une nouvelle loi sur les cultures spéciales?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, si la décision au sujet des cultures spéciales tarde à venir, c'est qu'un bon nombre d'agriculteurs de l'Ouest n'approuvent pas les propositions qui ont été avancées.

Il importe d'analyser toutes les options possibles pour la réglementation des cultures spéciales. Il faut déterminer le niveau de protection légale à assurer aux agriculteurs dans leurs transactions avec les marchands de cultures spéciales. C'est là une des questions que nous sommes à examiner au sujet des cultures spéciales.

Il importe beaucoup de mettre en place la réglementation qui convient et qui ne soit pas trop onéreuse pour les agriculteurs ou pour le secteur.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les chambres de commerce de plusieurs régions du Québec ont accusé Air Canada et Canadien International de comploter pour éliminer la concurrence dans les régions. Ces compagnies s'entendraient pour fixer un prix plus élevé au transport en régions afin de subventionner la liaison internationale où règne une forte concurrence.

Le ministre des Transports est–il d'avis que l'augmentation faramineuse du prix des billets d'avion enregistrée depuis 1988 a pour effet de tuer l'économie de nos régions et qu'elle démontre l'inefficacité de la déréglementation pour stimuler la concurrence dans le transport aérien?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les propos de l'honorable député soulèvent des questions très importantes.

• (1140)

Les allégations de complot entre des lignes aériennes afin de fixer des prix et tout le reste sont des questions très épineuses, et je voudrais souligner que si les personnes qui sont inquiétées par ce problème veulent vraiment avoir des réponses et regarder la situation en profondeur, elles devraient se prévaloir de leur droit de faire connaître leurs inquiétudes à l'Office national des transports et aussi peut–être regarder ce qui se passe au niveau de la loi sur les compétitions au Canada.

Ce qu'on a soulevé est sérieux et je crois que les lignes aériennes et tous les gens impliqués dans le secteur ont le droit de voir ces allégations faites et dirigées au bon endroit, et que s'il y a lieu de faire enquête, que ça soit fait, pour faire la lumière sur toute la question soulevée par l'honorable député.

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, étant donné, justement, que ce sont des questions très délicates, épineuses, pour employer les termes du ministre, celui–ci entend–il vérifier les affirmations des chambres de commerce québécoises et demander au Bureau de la concurrence de mener une enquête sur les allégations de collusion—on parle d'allégations de collusion, c'est extrêmement grave—entre les grands transporteurs aériens et leurs filiales, dans le but d'éliminer, justement, la concurrence régionale?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je tiens à respecter le droit de ces sociétés et de leurs actionnaires de régler les questions que soulève le député.

Je rappelle l'existence du Tribunal de la concurrence et de l'Office national des transports. Les députés de l'opposition devraient comprendre pourquoi un ministre fédéral hésite à donner des directives à ces organismes quasi judiciaires qui ont été maintes fois mentionnés par l'opposition ces dernières semaines.

Si les chambres de commerce ou les personnes concernées ont des plaintes légitimes à formuler, qui reprennent les questions soulevées par le député, au lieu d'en informer directement le député, elles devraient saisir le Tribunal de la concurrence ou l'Office national des transports ou même les deux organismes de leurs récriminations et allégations, pour que celles–ci puissent

être traitées selon les dispositions prévues dans la loi plutôt qu'être laissées à la discrétion d'un ministre fédéral.

* * *

L'AUTOROUTE 416

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à l'autoroute 416, dans l'est de l'Ontario.

Le peu d'attachement du gouvernement actuel de l'Ontario envers l'est de l'Ontario n'a jamais été mieux illustré que par sa récente suggestion de construire une autoroute à péage entre la 401 et la capitale nationale. La volonté du gouvernement fédéral de faire de la construction de la 416 un projet à frais partagés est bien connue et je félicite le ministre pour avoir condamné catégoriquement l'idée des péages.

Puisqu'il ne veut pas financer une route à péage, quelles solutions de rechange le ministre étudie-t-il en ce moment?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je suis conscient de la nécessité de l'autoroute 416 et je connais les immenses efforts déployés par le député de Leeds—Grenville en faveur de cette autoroute.

C'est pourquoi j'ai suggéré au printemps dernier au gouvernement de l'Ontario de financer la construction de la 416 dans le cadre du programme d'infrastructure. Il n'a pas répondu. Il n'a pas présenté de demande. En fait, il s'est montré extrêmement tiède envers cette idée.

À l'été, j'ai suggéré de mettre en oeuvre un programme stratégique d'amélioration des transports, c'est-à-dire un programme permettant à l'Ontario de réorganiser ses priorités. Il s'agissait encore là d'un programme à frais partagés. La seule réponse a été reçue il y a quelques semaines, et elle contenait la proposition d'autoroute à péage. Si l'Ontario veut construire une autoroute à péage, nous ne souhaitons pas participer à son financement. Je me demande même si le projet répond aux critères provinciaux applicables aux routes à péage.

J'aimerais beaucoup rencontrer le ministre des Transports de l'Ontario pour étudier plus à fond les possibilités de financement offertes par le programme d'infrastructure et le programme stratégique d'amélioration des transports.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Les manifestations et les sondages récents ont montré que les agriculteurs veulent que la Commission canadienne du blé soit administrée par un conseil d'administration élu. Quelles mesures le ministre est-il prêt à prendre pour satisfaire au désir des agriculteurs d'avoir un conseil d'administration élu et non nommé?

• (1145)

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis certain que cette intéressante proposition est une des idées dont on discutera durant l'hiver dans le cadre des consultations que nous tiendrons au sujet des systèmes de commercialisation dans l'ouest du Canada, particulièrement au sujet des activités de la Commission canadienne du blé.

Il y a, dans d'autres pays du monde, divers modèles que nous pourrions examiner relativement à l'administration des agences de commercialisation.

L'idée d'un conseil d'administration élu a été lancée par un certain nombre d'agriculteurs. De plus, dans des études effectuées au Canada il y a quatre ou cinq ans, cette idée avait été proposée comme solution de rechange possible. Je suis certain que les agriculteurs voudront étudier cette idée sous tous ses aspects et je suis déterminé à leur donner l'occasion de le faire.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire à poser au ministre. Les agriculteurs savent ce qu'ils veulent, et il est grand temps qu'on les écoute.

Pourquoi le ministre n'écoute-t-il jamais ce que les agriculteurs ont à dire, alors qu'il est toujours disposé à prêter une oreille attentive aux groupes d'intérêts, quelles que soient les préoccupations des agriculteurs?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre de l'Agriculture, je passe probablement la majeure partie de mon temps à écouter très attentivement les agriculteurs.

De temps en temps, ils sont représentés par leurs organisations officielles. Parfois, certains agriculteurs tiennent à me faire part personnellement de leurs préoccupations, soit en personne, par courrier ou à l'occasion de diverses assemblées publiques. J'apprécie grandement ces interventions.

Les conseils venant des agriculteurs sont les plus utiles qu'un ministre de l'Agriculture puisse recevoir, et je crois qu'il est important de faire la distinction entre les conseils et les opinions légitimes et valables des agriculteurs et le point de vue parfois tordu exprimé par le Parti réformiste.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le 28 octobre dernier, l'opposition officielle portait à l'attention du ministre des extraits d'un rapport d'inspection de Trans-

ports Canada qui constatait des irrégularités majeures au niveau du système de contrôle de l'entretien des avions de la compagnie Royal Aviation Inc.

Le ministre devait vérifier la situation et prendre des mesures correctrices. Maintenant qu'il a eu le temps de vérifier la situation, le ministre ne convient–il pas que le programme de contrôle et d'entretien de ce transporteur est totalement inadéquat, et peut–il nous dire ce qu'il a fait pour corriger la situation?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsque la question a été soulevée, comme l'a mentionné l'honorable députée, on a vérifié le dossier. Il y avait des lacunes dans le système de vérification. Il y avait des problèmes et ils ont été corrigés.

Je veux rassurer mon honorable collègue que la situation, non seulement a été vérifiée, mais les correctifs appropriés ont été apportés et cette compagnie opère à l'intérieur des règlements prescrits par Transports Canada.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire si, dans le cadre des mesures qui sont envisagées pour assurer le contrôle, des inspections surprises entreprises par son ministère sont–elles prévues? Les transporteurs à risque ne devraient–ils pas être soumis à une surveillance directe de Transports Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, toute la question de sécurité est très importante. C'est la responsabilité prioritaire de Transports Canada. Je veux assurer mon honorable collègue que nous allons continuer de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que tous les transporteurs aériens respectent les règlements qui sont en place.

Il y aura toujours une possibilité de problèmes, mais on veut éviter à tout prix que les Canadiens, les Canadiennes, les étrangers qui voyagent au Canada, aient des doutes sur la sécurité et l'efficacité de notre système de transport aérien.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, les cultivateurs de blé de l'Ontario élisent depuis quelque temps les membres du conseil d'administration de leur commission de commercialisation du blé. Ce système semble très bien fonctionner pour eux. Les agriculteurs de l'Ouest seraient–ils donc moins capables, moins méritants?

• (1150)

Pourquoi le ministre de l'Agriculture refuse–t–il absolument de leur permettre d'élire les membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que c'est un gouvernement libéral précédent qui a instauré le premier processus électoral concernant la Commission canadienne du blé, à savoir l'élection du comité consultatif.

Quant aux futurs changements qui pourraient survenir au sein de la structure de la société d'État, c'est une question dont les agriculteurs discuteront cet hiver. Je serai très intéressé d'entendre les divers points de vue des agriculteurs touchant cette conception particulière de la régie des sociétés.

Un des aspects techniques dont le député devrait tenir compte à propos de la différence entre la Commission canadienne du blé et la Commission ontarienne de commercialisation du blé, c'est que dans le cadre du système de fonctionnement de la Commission canadienne du blé, la loi fédérale prévoit des garanties financières de l'État concernant les acomptes à la livraison. Voilà évidemment une différence importante en matière financière dans le fonctionnement des deux commissions, et qui montre bien pourquoi, dans certaines situations, les méthodes de régie des sociétés peuvent différer.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): C'est vraiment stupide, monsieur le Président. Trop de temps et trop peu d'action.

Préfère–t–on la démocratie ou la dictature? Voilà la question. Vivons–nous en démocratie ou allons–nous continuer de souffrir cette dictature?

Le ministre va–t–il continuer de refuser la démocratie aux agriculteurs et maintenir la dictature actuelle?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Comme d'habitude, monsieur le Président, étant donné la vision plutôt simpliste du Parti réformiste, il y a un aspect très fondamental qui échappe à ses députés.

Il importe de prendre des décisions intelligentes, réfléchies, après que tout le monde a eu l'occasion de discuter de la question et d'exprimer son point de vue de façon tout à fait démocratique, au lieu d'anticiper sur toute la discussion et d'opter simplement en faveur d'une proposition mise de l'avant par un parti politique, comme le Parti réformiste, qui a déjà tout décidé. Ce parti ne représente pas la majorité des agriculteurs de l'ouest du Canada.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

J'ai écrit aux services immobiliers du Canadien National le 10 février au sujet d'une ligne de chemin de fer abandonnée entre Renfrew et Arnprior. Je n'ai reçu aucune réponse. Je suis revenu à la charge le 10 juin. Aucune réponse. À force d'appels téléphoniques répétés, j'ai fini par recevoir une lettre le 25 octobre, dans laquelle il n'est aucunement question des préoccupations que j'ai soulevées.

Le rendez–vous que je devais avoir avec les représentants de ce service cette semaine a été annulé.

Le ministre des Transports aurait–il l'obligeance de rappeler au président du Canadien National que sa société doit répondre aux lettres des députés et n'a aucunement le droit de faire outrage au Parlement. Nous sommes là pour représenter nos électeurs.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Après avoir écouté la question du député, je ne peux que lui répondre que je vais essayer de voir ce qui s'est passé dans ce cas–là.

Je puis vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues réformistes qui n'écrivent pas très souvent et préfèrent tout faire par téléphone, que je vais m'assurer que les responsables du Canadien National répondent rapidement et comme il se doit à tous les députés des deux côtés de la Chambre.

* * *

[*Français*]

LE PONT DE QUÉBEC

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Pont de Québec a été classé monument historique par la Société américaine des ingénieurs civils et constitue l'un des plus beaux ouvrages d'ingénierie au Canada. Ce pont, construit entre 1900 et 1919, a maintenant besoin d'une sérieuse réfection qui coûterait selon les experts 45 millions de dollars sur une période de six ans.

• (1155)

Le Canadien National, propriétaire de l'ouvrage, n'ayant pas consacré les ressources nécessaires pour le maintenir en bon état, le pont s'est considérablement détérioré.

Étant donné l'importance du Pont de Québec comme lien ferroviaire rattachant les deux rives du Saint–Laurent à la hauteur de Québec et de son potentiel historique et touristique pour la région de Québec, le ministre ne considère–t–il pas qu'une réfection majeure de cet ouvrage s'impose et qu'il est urgent d'entreprendre les travaux?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député a indiqué que le Pont de Québec auquel il réfère est la propriété de Canadien National. S'il y a des travaux à être faits, et j'accepte volontiers la description que l'honorable député a donnée de la condition du pont, on demandera à CN de revoir le dossier et de voir s'il est possible d'annoncer quelles seront les mesures qu'ils vont entreprendre pour essayer d'entretenir le pont.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, la question de l'aéroport Pearson concerne le droit à l'application régulière de la loi. Dans cette optique, le fait que le projet de loi C–22 traite de l'aéroport Pearson est une pure coïncidence; il pourrait facilement traiter d'un contrat de privatisation de services ferroviaires, d'un contrat de construction du gouvernement ou d'un contrat aéroportuaire en vertu du programme national des aéroports proposé par le ministre.

Comment le ministre des Transports peut–il justifier à la Chambre le fait de priver des Canadiens de leur droit à l'application régulière de la loi?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si la question n'était pas aussi grave, étant donné l'importance de l'affaire Pearson, je serais tenté de mettre en contraste l'approche que préconise le Parti réformiste en voulant imposer aux contribuables canadiens la note de 445 millions de dollars susceptible d'en résulter. S'il était établi que le contrat est valide, qu'il a été conclu de bonne foi et que des dommages–intérêts doivent être versés, la note pourrait s'élever à 445 millions de dollars.

Je suis tenté de mettre en relief le fait que les réformistes, lorsqu'ils soulèvent certaines questions, le font au mépris de la loi ou des tribunaux, simplement parce qu'ils veulent que leurs amis visés par cet accord puissent recourir aux tribunaux pour nous soutirer 445 millions de dollars.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, en annonçant que les libéraux modifieront la subvention du Nid–de–Corbeau, le ministre de l'Agriculture a trahi un engagement de longue date envers les agriculteurs des Prairies et les collectivités qui les appuient.

Le ministre ne comprend–il pas l'importance de la subvention du Nid–de–Corbeau pour la viabilité économique des Prairies ou ignore–t–il le point de vue des milliers d'agriculteurs qu'il a entendus au cours des audiences publiques récentes?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, en posant sa question, le député ne tient pas compte des effets du nouvel accord du GATT, qui sera bientôt mis en oeuvre, ni de la nouvelle Organisation mondiale du commerce qui, on le sait, imposera des mesures sévères à tous les pays ayant recours aux subventions à l'exportation.

Nous insisterons pour que les autres pays respectent les obligations prévues dans le nouvel accord du GATT. Aux termes de cet accord, des pays comme les États–Unis devront, pour la première fois depuis fort longtemps, supprimer certaines de leurs subventions à l'exportation, comme celles prévues dans leur programme d'encouragement des exportations.

Comme il s'attend à ce que les autres pays respectent leurs obligations, le Canada doit faire de même. Aux termes du nouvel accord du GATT, des éléments de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sont définis comme une subvention à l'exportation. Dans ces circonstances, nous sommes placés devant l'alternative suivante. Ou bien nous modifions la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour qu'elle ne réponde plus à la définition de subvention à l'exportation, ou bien nous ne la modifions pas et ferons l'objet de nouvelles mesures très sévères.

Il est évident qu'il est plus avantageux pour les agriculteurs de l'Ouest de modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest plutôt que de devoir faire l'objet des mesures très sévères prévues par la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

* * *

LE COMMERCE

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Le premier ministre lui–même est le premier à reconnaître que les transactions sont conçues par les entrepreneurs et dépendent de leurs capacités, ainsi que de celles des gestionnaires et des travailleurs. Pourtant, toutes les équipes ont besoin d'un chef.

• (1200)

Étant donné le positivisme du premier ministre et les portes qu'il a ouvertes, le ministre pourrait–il préciser à la Chambre les résultats qu'on a obtenus dans le cadre de cette plus importante mission commerciale jamais entreprise à l'étranger par le Canada?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux théories. La première veut que chaque milliard de dollars d'échanges commerciaux crée jusqu'à 9 000 emplois. L'autre parle de la création de jusqu'à 15 000 emplois.

Si nous retenons le pire scénario possible, ce voyage produira des recettes de plus de dix milliards de dollars pour les industries canadiennes. Si on multiplie ce chiffre par 9 000, cela nous donnera donc 90 000 emplois au moins. Si on prend, par contre, le meilleur scénario possible, cela représentera 150 000 emplois au cours des prochaines années.

Je profite de ce que j'ai la parole pour préciser que les chiffres sur le commerce. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre.

M. Tobin: Monsieur le Président, on prive la Chambre de la meilleure réponse que nous ayons entendue toute la semaine. Attendez d'en entendre la suite.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent de la santé intitulé *Objectif consommation zéro—La banalisation de l'emballage des produits du tabac.*

RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des ressources naturelles intitulé *Le Canada vers une nation forestière modèle.*

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

Ce rapport concerne le projet de loi C–57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Le comité a étudié le projet de loi et présente son rapport avec des propositions d'amendement.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord au sujet du projet de loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence, sans propositions d'amendement.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de bon nombre de mes électeurs, dont ceux de Calabogie, de Cobden et d'Eganville, ainsi de nombreux électeurs d'ailleurs, dont des habitants de Bancroft, de Kanata, de Chapeau, au Québec, et de bien d'autres régions du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et assurer à l'enfant à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions aujourd'hui. La première porte la signature de nombreuses personnes qui demandent au Parlement de renoncer à toute autre mesure législative sur les armes à feu et les munitions et de se concentrer plutôt sur le juste châtiment des éléments criminels de notre société.

• (1205)

LES MINES

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, l'autre pétition a trait à l'industrie des mines au Canada. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre des mesures visant à stimuler l'emploi dans ce secteur, à promouvoir l'exploitation et le renouvellement des réserves minérales au Canada, à soutenir les communautés minières et à maintenir les mines au Canada.

Je souscris tout à fait à cette pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente la pétition suivante qui est signée par des citoyens de plusieurs circonscriptions de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions anti-armes à feu du ministre de la Justice et d'insister pour qu'il présente des lois qui condamnent et châtient les criminels au lieu de persécuter les innocents.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, au nom de résidents de toutes les régions de la Colombie-Britannique, une pétition concernant la législation contre les armes à feu.

Je crois que le libellé de cette pétition est tellement clair que je devrais la lire: «Attendu que le ministre de la Justice Allan Rock propose une loi sur les armes à feu qui ne réduira presque pas les crimes violents, mais qui, par contre, restreindra gravement les droits et libertés de millions de propriétaires d'armes à feu de bonne foi, contrairement aux principes fondamentaux de la justice.»

Le vice-président: Je demande aux députés de ne pas lire les pétitions, mais d'en donner plutôt un simple résumé. Autrement, il nous faudra toute la journée pour les entendre. La députée peut continuer brièvement.

Mme Jennings: Monsieur le Président, je serai brève. Les pétitionnaires nous demandent donc de régler le cas en question, c'est-à-dire le projet de loi sur les armes à feu. Ils nous demandent de le remplacer.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens aujourd'hui pour présenter quatre pétitions différentes.

La première vient de diverses collectivités de la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne ni la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à laisser croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne en incluant, parmi les motifs illicites de discrimination, l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, dans une autre pétition signée par des électeurs de ma circonscription, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour étendre l'application des dispositions relatives à la protection des êtres humains aux êtres humains qui ne sont pas encore nés.

LE PROJET DE LOI C-206

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition vient également d'électeurs de ma circonscription. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter dans les plus brefs délais le projet de loi C-206, de façon à donner un fondement légal à un programme national de réinstallation et de protection des témoins.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 113 personnes, dont la plupart habitent le village de Pambrun, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie active ou passive.

LE PROJET DE LOI C-256

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 50 personnes. Ces pétitionnaires appuient le projet de loi C-256, qui a été présenté par mon collègue, le député de Mississauga-Sud, et qui vise à indemniser les conjoints qui restent à la maison pour prendre soin des enfants d'âge préscolaire.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions que j'aimerais présenter à la Chambre.

La première concerne la Loi sur les jeunes contrevenants. Les pétitionnaires, en souvenir de Ryan et en accord avec la famille de Stu et de Marg Garrioch, demandent au Parlement de reconnaître la gravité et l'augmentation effénée des crimes violents qui menacent toute la société. Ils demandent à la Chambre de modifer la Loi sur les jeunes contrevenants afin d'assurer à la société la protection qu'elle mérite. La pétition comporte 280 signatures.

• (1210)

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur la libération conditionnelle. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes de violence sont graves et qu'on ne réussit pas à les maîtriser, ce qui met toute la société en danger, que la condamnation à perpétuité des délinquants violents coupables de meurtre au premier degré devrait réellement être une condamnation à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle, et que les délinquants violents coupables de meurtre au deuxième degré devraient purger une peine d'emprisonnement d'au moins 25 ans avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. Cette pétition est signée par 285 personnes.

LA PEINE CAPITALE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une troisième pétition qui porte sur la peine de mort et qui a été signée par 358 personnes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que ceux qui commettent des meurtres ne devraient jamais être libérés de prison. Ils lui demandent donc de rétablir la peine de mort pour tous les assassins.

Je souscris volontiers à cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma quatrième pétition porte sur l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle». Cette pétition est signée par 305 personnes.

L'EUTHANASIE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois autres pétitions sur la question de l'euthanasie. Ces pétitions, qui sont signées par 1 142 personnes, demandent au Parlement de ne pas abroger ou modifier l'article 241 du Code criminel de quelque manière que ce soit et de s'en tenir à la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 30 septembre 1993 qui veut que l'on désapprouve l'euthanasie ou le suicide assisté.

J'appuie ces pétitions de tout coeur.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions. La première vient des habitants de ma circonscription, dont des habitants de 100 Mile House, de Lone Butte et de 108 Mile Ranch.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel et assurer aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième et la troisième pétitions viennent d'habitants de ma circonscription, dont des habitants de Williams Lake, 100 Mile House, 108 Mile Ranch, Lone Butte, Forest Grove et 93 Mile House. Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs illicites de discrimination.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions comportant au total 74 signatures de personnes opposées au suicide assisté. Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la loi aucun changement qui aurait pour effet de sanctionner le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, comportant 31 signatures. Les pétitionnaires demandent que les enfants à naître se voient assurer la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 82, 89 et 90.

[*Texte*]

Question nº 82—**M. Cummins:**

Comment la signature tardive des ententes sur la pêche autochtone en Colombie-Britannique a-t-elle influé sur la mise à exécution, par le ministère des Pêches et des Océans, de ces ententes et des règlements sur la pêche en 1994?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Les négociations d'ententes avec les groupes autochtones pour la gestion des pêches autochtones du saumon ont souvent été retardées, ce qui a reporté la signature des ententes, mais cela a eu peu d'incidences sur l'application des ententes et de la réglementation sur les pêches. Des procédures et protocoles pour la gestion des pêches autochtones ont été élaborés ces dernières années dans le cadre de la Stratégie des pêches autochtones. Ces procédures n'ont pas été mises en doute et le ministère des

Pêches et des Océans et les groupes autochtones ont donc été en mesure de procéder à la planification des activités de gestion et d'application des règlements tout en négociant des allocations.

Des permis ont été délivrés pour toutes les pêches autochtones du saumon en vertu de la réglementation sur les permis de pêche communautaire autochtone. Les conditions des permis reflétaient les procédures de gestion établies. À plusieurs reprises, des groupes autochtones ont été en mesure de collaborer à l'élaboration et de participer à la gestion d'une pêche par le moyen d'un financement provisoire, cela pendant la tenue de négociations. Il est cependant arrivé à l'occasion que l'incertitude liée aux niveaux de financement définitifs à établir par négociation ait donné lieu au retrait des autochtones du processus de gestion de la pêche.

Le ministère étudie actuellement toutes les questions d'application des règlements soulevées dernièrement. On cherche à trouver les faiblesses et à empêcher qu'elles ne se répètent. De plus, le ministre a établi une commission d'examen indépendante qui étudiera tous les facteurs liés à la gestion des stocks de saumon rouge du Fraser. La commission présentera son rapport au ministre d'ici au 31 janvier 1995 et recommandera des mesures correctives.

Question nº 89—**M. Fillion:**

Le ministère des Pêches et des Océans entrevoit–il de faire reconstruire le quai de L'anse St–Jean dans le comté de Chicoutimi, de réévaluer ce projet lors de l'exercice financier de 1995–1996, et d'entamer des négociations avec la municipalité de L'Anse–St–Jean?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans,Lib.): Le gouvernement du Canada est au courant de l'intérêt que démontre la municipalité de reconstruire le quai à L'Anse–St–Jean depuis l'incendie du 22 août 1992. Dès lors, le ministère des Pêches et des Océans discute de cette question avec la municipalité.

En 1993–1994 et 1994–1995, le MPO a approuvé des dépenses au montant de 300 000 $ pour les études de préconception et les plans et devis visant la reconstruction du quai. On a procédé de cette manière afin de faciliter la reconstruction du quai, au cas où des fonds se dégageraient à nouveau. À ce moment–là, il a été impossible pour le gouvernement de s'engager dans la mise en branle d'un tel projet.

Une évaluation technique et des documents préliminaires récemment soumis par Travaux publics et Services gouvernementaux indiquent que la démolition de la partie extérieure du quai et sa reconstruction, ainsi que la réfection de la partie existante du quai, coûteront environ 2 millions de dollars.

Vu la conjoncture actuelle et les restrictions budgétaires qui s'imposent, le coût total des demandes de fonds pour entreprendre des projets de reconstruction et de réfection aux ports fédéraux répartis dans tout le Canada dépasse les ressources restreintes du Programme des ports pour petits bateaux. En vertu de l'examen actuel des programmes, le gouvernement s'interroge sérieusement sur sa capacité continue de verser des ressources de plus en plus faibles et d'exploiter des ports de plaisance, soit améliorés ou même reconstruits, au détriment des ports de pêche commerciale qui exigent certaines réparations essentielles. Effectivement, le MPO a décidé que les projets de réfection visant les ports de plaisance auront une moindre priorité par rapport aux ports de pêche commerciale. Cela veut dire qu'il ne restera plus de fonds pour les projets de plaisance importants. Par conséquent, le MPO ne peut prendre aucun engagement en ce qui concerne la reconstruction du quai de L'Anse–St–Jean. Il est peu probable que cette situation s'améliora en 1995–1996.

Le MPO est prêt à coopérer avec la municipalité si d'autres intervenants fournissent les fonds nécessaires à la reconstruction du quai.

Question nº 90—**M. Fillion:**

Les bureaux de postes dans le comté de Chicoutimi seront–ils réorganisés et, dans l'affirmative, de quelle façon et quels en seront les effets sur l'emploi et la qualité du service à la clientèle?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, Lib.): À compter du 13 février 1995, la Société canadienne des postes entend améliorer son service de levée et livraison dans la circonscription de Chicoutimi en y introduisant la livraison par courrier motorisé. Par ailleurs, les activités dont se chargent actuellement les facteurs dans les succursales Racine et Chicoutimi–Nord, de même que les activités de traitement qui se déroulent au CTC de Chicoutimi, seront regroupées dans une nouvelle installation située au 1939 de la rue Des Sapins, à Chicoutimi. La clientèle des comptoirs de détail ne sera pas touchée, étant donné que les succursales Racine et Chicoutimi–Nord continueront d'offrir les produits et services postaux d'usage.

Certains employés de la Société seront mutés à la nouvelle installation, mais aucun emploi ne sera aboli par suite de la réorganisation.

Celle–ci permettra par ailleurs à la Société canadienne des postes de fournir un meilleur service postal à la région, grâce à la mise en place d'un système de levée et de livraison des plus modernes, apte à répondre aux futurs besoins des clients.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles aux *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: On m'informe que l'honorable député de Verchères demande à présenter une pétition. La Chambre accepte–t–elle de revenir à la présentation de pétitions?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

L'UNIVERSALITÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, je remercie mes collègues.

Il me fait plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer aujourd'hui en cette Chambre une pétition signée par 156 citoyennes et citoyens du comté de Verchères, plus particulièrement de la municipalité de Varennes.

Faisant notamment référence à l'abolition de l'universalité du crédit d'impôt en raison de l'âge, les signataires de cette pétition estiment que le gouvernement actuel s'est attaqué de façon indue au revenu des personnes retraitées.

Les signataires considèrent également que ces mesures sont foncièrement discriminatoires au plan fiscal puisqu'elles s'attaquent à des personnes qui ont déjà largement contribué à l'économie canadienne, faisant en sorte que celles–ci ne pourront espérer une amélioration de leur niveau de vie au cours des prochaines années.

• (1215)

En conséquence, les 156 signataires de cette pétition prient le Parlement de se prononcer contre toute mesure qui affecterait à la baisse le revenu des personnes retraitées. Il va sans dire que je partage l'analyse de la situation qui est présentée dans cette pétition et que j'appuie avec force la requête formulée par mes concitoyennes et concitoyens.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre au sujet de la réforme des programmes sociaux. Je traiterai plus particulièrement de la question de l'assurance–chômage et des conséquences des changements proposés pour les femmes et les familles du Canada.

Ce débat se produit à un moment critique de l'histoire des programmes sociaux du Canada. En janvier dernier, le ministre du Développement des ressources humaines a amorcé un débat à la Chambre sur la réforme des programmes de sécurité sociale. À cette époque, il a mis les Canadiens au défi de définir les paramètres d'un programme social efficace, dans un monde marqué par la conjoncture et les tendances sociales que l'on connaît.

Au cours des mois suivants, le ministre du Développement des ressources humaines et le Comité permanent du développement des ressources humaines ont entendu chacun de leur côté un très grand nombre de Canadiens, et les commentaires qu'ils ont entendus allaient dans le même sens. Tout simplement, nos programmes sociaux sont en train de perdre la confiance des contribuables qui constatent leurs contradictions et leurs lacunes.

Comme tous les députés, j'ai reçu un grand nombre de lettres et d'appels téléphoniques sur cette question. Les sondages le montrent et notre correspondance aussi: les Canadiens ne sont pas satisfaits de la situation actuelle; ils savent qu'il est non seulement possible, mais nécessaire de créer un filet de sécurité sociale plus rentable. C'est pour cette raison que le gouvernement a publié, le 5 octobre, ce document de travail sur la réforme des programmes sociaux.

Nous souhaitons susciter un débat auquel tous les Canadiens peuvent prendre part. L'un des éléments de ce débat, c'est l'équité. Les Canadiens rejettent absolument l'idée d'une abolition pure et simple des programmes sociaux. Ils souhaitent tout simplement que ces programmes fonctionnent plus harmonieusement, et que l'argent et les services offerts permettent de combler de façon maximale les besoins les plus criants.

L'assurance–chômage n'a évidemment pas été conçue pour créer un cycle de dépendance, comme il s'en est développé dans un trop grand nombre de localités, pour un trop grand nombre de travailleurs. Une proportion importante et toujours croissante des gens qui reçoivent des prestations d'assurance–chômage est constituée de prestataires fréquents. Trente–huit pour cent de travailleurs ont présenté trois demandes en cinq ans. Avec les meilleures intentions du monde, nous avons permis que le système en vienne à encourager la création d'emplois peu spécialisés, saisonniers et temporaires dans des régions durement frappées par le chômage. Les gens sont donc peu encouragés à se perfectionner et à améliorer leurs possibilités d'emploi.

Ce fait est évident au chapitre de l'assurance–chômage. Certaines observations entendues à la Chambre à cet égard peuvent donner à entendre que le programme d'assurance–chômage est sur le point d'être éliminé selon un plan diabolique des grandes sociétés. On pourrait en conclure que le gouvernement est tenu et déterminé à annuler les progrès que les femmes ont réalisés sur le marché du travail depuis une génération ou qu'il est décidé à faire souffrir des familles pauvres. Or, rien n'est plus loin de la vérité.

Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur les propositions du livre vert sur l'assurance–chômage concernant les besoins et les réalités de femmes et des familles au Canada. Il y a plus de 50 ans que le programme d'assurance–chômage sert les travailleurs canadiens. Dans la plupart des cas, il fonctionne comme il devait le faire, c'est–à–dire qu'il représente une assurance en cas de perte d'emploi avant de retrouver un autre emploi.

Le marché du travail a considérablement changé depuis 1942, soit depuis la présentation d'une première demande. De nos jours, on ne perd pas simplement un emploi pour aller vers un autre. À cause des changements structurels de l'économie, on ne va plus simplement vers un nouvel emploi, mais peut–être vers une autre industrie ou une autre collectivité. Le programme d'assurance–chômage n'a pas été conçu pour une telle situation.

Par contre, les députés se rappelleront qu'il y a une deuxième possibilité. Le programme pourrait continuer à inclure la même assurance de base. Il n'y aurait aucune différence pour les travailleurs qui présentent rarement une demande de prestations. Les travailleurs qui auraient besoin de prestations spéciales en raison d'un congé de maternité, d'un congé parental, d'une adoption ou d'une maladie seraient toujours admissibles.

• (1220)

Au moment où nous nous demandons comment investir dans tous nos programmes sociaux pour stimuler l'emploi, nous devons poser les mêmes questions au sujet de l'assurance–chômage. Le document de travail présente deux approches différentes pour venir en aide à ceux qui ont besoin d'une aide beaucoup plus grande que celle que l'assurance–chômage peut leur donner en leur fournissant seulement un soutien du revenu.

La première approche consiste à resserrer les conditions actuelles, en appliquant des règles d'admissibilité plus sévères, en raccourcissant la durée des prestations et en réduisant les prestations hebdomadaires. Le seul problème, c'est qu'on ferait peu pour combler le besoin de programmes pour stimuler l'emploi. On ne s'attaquerait pas vraiment aux grandes préoccupations que soulève l'assurance–chômage.

Les gens qui ont assez souvent recours à l'assurance–chômage passeraient dans la catégorie des prestataires d'aide à l'adaptation. On aiderait davantage ces personnes à se perfectionner afin qu'elles puissent trouver des emplois à long terme. Notre gouvernement reconnaît qu'il existe des activités saisonnières et des localités où il y a peu d'emplois à certaines périodes de l'année. Voilà pourquoi nous serions heureux de recevoir des suggestions pour assurer le succès de notre démarche.

Ce qui irrite certains de nos critiques, c'est l'idée que les prestations d'aide à l'adaptation pourraient être établies en fonction du revenu familial. Certains ont même affirmé qu'il s'agit là d'un recul pour les femmes. Avant que d'autres groupes d'intérêts ne s'insurgent contre cette mesure, examinons de nouveau les faits.

Premièrement, très peu de femmes seront touchées par cette mesure si elle est adoptée. Les femmes ne représentent qu'environ le tiers des prestataires fréquents. Le programme n'est bon que pour sept femmes sur dix. C'est donc dire que l'aide à l'adaptation ne leur serait pas très utile. Elles auraient droit aux prestations d'assurance de base, qui satisferaient à leurs besoins.

Deuxièmement, les femmes seront toujours admissibles à des prestations spéciales dans le cadre de ce régime. Selon une étude, les femmes présentent 59 p. 100 des demandes de prestations de maladie. Nous savons qu'elles présentent toutes les demandes de prestations de maternité et nous pouvons supposer qu'elles sont à l'origine de la grande majorité des demandes de prestations pour adoption ou obligations familiales. Par conséquent, les changements envisagés n'auraient aucune répercussion sur la grande majorité des femmes qui présentent des demandes de prestations d'assurance–chômage. Le programme visera toujours à les aider.

Les critiques portent surtout sur une proposition qui nous permettrait d'établir les prestations d'aide à l'adaptation en fonction du revenu familial. Troisièmement, les personnes à faible revenu toucheront le plein montant des prestations. On utiliserait une échelle mobile pour diminuer le montant des prestations versées aux gens à revenu élevé. Certains nous ont immédiatement reproché de vouloir miner l'estime de soi ou l'autonomie financière des femmes, mais je ne partage pas leur avis.

En 1991, 18 p. 100 des prestataires périodiques touchaient un revenu annuel de plus de 50 000 $. Nous savons aussi qu'une autre tranche de 28 p. 100 avaient un revenu familial de 30 000 à 50 000 $. Franchement, c'est à croire que l'assurance–chômage sert de revenu d'appoint et non de protection en cas de coup dur. Les Canadiens sont en droit de se demander s'il n'y aurait pas moyen de mieux dépenser l'argent de leurs impôts. Et je les soupçonne de le croire. Ils conviendront que ces gens–là réclament des prestations plus parce qu'ils ont le sentiment d'y avoir droit que parce qu'ils en ont besoin. L'assurance–chômage n'est pas un compte d'épargne subventionné.

L'idée est de s'intéresser aux gens qui sont vraiment dans le besoin et dont les régimes de travail sont des plus marginaux afin de les aider à briser le cycle de la dépendance. Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique sont d'accord. Les économistes sont d'accord. Les Canadiens sont d'accord. L'ancienne formule des 10–42 ne fonctionne tout simplement plus. La solution ne consiste pas à priver les gens de prestations et leur dire de se débrouiller pour survivre. La solution est de mettre en place des programmes et des services pour les aider.

Les femmes vont bénéficier de cette façon de faire. L'idée est de prévoir toutes sortes de services de préparation à l'emploi, depuis le counselling à la formation sur le tas, en passant par le développement de méthodes de recherche d'emploi. L'idée est de réorienter les fonds vers les endroits où on en a le plus besoin.

Au nombre des propositions présentées dans le livre vert, il y en a une qui vise l'amélioration de la couverture de l'assurance–chômage pour les travailleurs saisonniers et à temps partiel. Cela profiterait surtout aux femmes. Vingt–huit p. 100 des femmes et seulement 10 p. 100 des hommes occupent des emploi à temps partiel. Les idées que nous avons proposées pourraient mieux répondre aux besoins de ces femmes que le statu quo.

• (1225)

Beaucoup de femmes ont besoin du genre de programmes qui seront mis en oeuvre grâce à la réforme des programmes de sécurité sociale. Prenons l'exemple des mères seul soutien de famille. Près de 60 p. 100 des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans sont des familles à faible revenu; 95,9 p. 100 des familles monoparentales dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté. Bien souvent, ces familles n'ont pas accès à des services de soutien comme les garderies qui les aideraient à retourner au travail. Bien souvent, les assistés sociaux constatent que leurs qualifications limitées ne leur permettraient jamais de gagner un revenu suffisant pour payer des services de soutien comme les soins dentaires.

Le gouvernement a lancé une série de projets pilotes en collaboration avec les provinces pour rechercher de meilleurs moyens d'aider les femmes à la tête de familles monoparentales à réintégrer le marché du travail. Au Manitoba un de ces projets permettra à 4 000 chefs de familles monoparentales assistés sociaux d'acquérir des compétences et d'obtenir les services de soutien dont ils ont besoin. Ce programme s'appelle Taking Charge. Il vise à aider les participants à prendre leur destinée en main.

Nous continuerons de demander leurs idées et leurs opinions aux Canadiens. Je suis heureuse de voir que le Comité permanent du développement des ressources humaines a reçu de nombreux mémoires et qu'il a aussi attiré l'attention des médias. La réforme est très importante. Elle mérite un débat approfondi. C'est pourquoi le gouvernement a jugé bon d'accorder à 19 organisations de femmes les ressources financières nécessaires pour qu'elles puissent participer aux consultations.

Nous avons souvent entendu demander à la Chambre pourquoi nous fournissions à des organisations des fonds dont elles se servent pour attaquer le gouvernement. En l'occurrence, nous fournissons des ressources financières à des organisations féminines non pas pour attaquer le gouvernement, mais pour nous donner les idées dont nous avons besoin pour venir en aide aux femmes.

Notre série actuelle de programmes a été conçue à une époque où la plupart des gens avaient besoin de relativement peu de compétences pour obtenir et conserver un emploi. Ce qu'ils avaient appris à l'école et au travail leur suffisait habituellement pour gagner leur vie durant toute leur vie active. Certains avaient besoin d'aide financière entre les emplois. D'autres avaient besoin d'un soutien financier s'ils n'étaient pas du tout en mesure de travailler en raison d'une infirmité ou d'obligations familiales. L'ancien système était fondé sur un monde stable, avec des compétences stables et des emplois stables pour la grande majorité des gens.

Je voudrais évoquer mon cas personnel. Mon mari et moi avons élevé cinq enfants qui sont tous sur le marché du travail depuis quelques années. Ils ont tous pu terminer des études universitaires et trouver un emploi. Ce sont maintenant des citoyens actifs dans la société. Aucun d'eux n'a jamais touché un seul jour d'assurance–chômage. Ce n'est plus la même chose aujourd'hui. Les temps ont changé. Au sortir de l'université, les étudiants éprouvent beaucoup de difficulté et nous devons nous attaquer à ce problème.

Notre soutien pour des programmes comme la Compagnie des travailleurs au Nouveau–Brunswick, Objectif Emploi en Ontario et Investing in People dans les Territoires du Nord–Ouest nous aide à trouver de meilleurs moyens de venir en aide aux plus défavorisés et d'aider leurs enfants à briser le cycle de l'assistance sociale et à trouver l'estime de soi grâce au travail. La réforme de la sécurité sociale peut aider les femmes et leur famille bien mieux que n'importe quel programme disparate que nous avons actuellement en place.

En fin de compte, la réforme de la sécurité sociale revêt à peu près autant de valeur pour les femmes que pour les hommes. On trouve au centre de n'importe quel réseau de sécurité sociale un principe directeur. À une époque de perpétuels changements, ce principe doit être l'employabilité. La véritable sécurité pour les Canadiens découle de la capacité de trouver et de conserver un emploi. Nos programmes doivent refléter le fait que cela est devenu beaucoup plus difficile que dans le passé, tant pour les hommes que pour les femmes.

Nous ne pouvons pas empêcher les changements, mais nous pouvons aider les gens en leur donnant les compétences et le soutien nécessaires pour faire face à ces changements. D'après les lettres que j'ai lues et d'après les conversations que j'ai eues, c'est tout ce que la plupart des gens demandent. La réforme de la sécurité sociale porte sur ces importantes questions qui touchent les femmes et tous les Canadiens. Elle nous oriente vers une nouvelle approche en ce qui concerne le travail, l'apprentissage et la sécurité, et tout le monde en bénéficiera.

Mon discours aujourd'hui a surtout porté sur les femmes et l'assurance–chômage et sur la façon dont les femmes seront touchées par les changements dont nous parlons dans notre réforme de la sécurité sociale. Il s'agit d'une vaste réforme qui touchera tous les Canadiens. Je trouvais que cet aspect de la réforme, soit les femmes et l'assurance–chômage, était si important que je voulais en parler de façon particulière, et je suis heureuse de l'avoir fait.

• (1230)

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, l'honorable collègue me disait tantôt que ses enfants n'ont jamais eu à recevoir de prestations d'assurance–chômage. Bravo, madame! Chez nous, ce n'est pas le cas. Les mères et les pères de famille ont du coeur également. Énormément d'enfants sont obligés de demander des prestations d'assurance–chômage, non pas parce qu'ils le veulent mais parce qu'ils sont obligés.

Là, on va créer deux classes de chômeurs: une classe qui comprendra ceux qui recevront des prestations à l'occasion, une fois tous les cinq ans, et une autre qui comprendra ceux qui en recevront presque annuellement.

Chez moi, aux alentours du mois de novembre, des travailleurs sont obligés à nouveau de demander de recevoir des prestations d'assurance–chômage parce qu'ils n'ont plus de travail. Ils n'en ont plus.

J'ai travaillé pour la société d'exploitation et pour d'autres organismes afin de susciter du travail. Et il y a énormément de personnes encore qui, chez nous, font l'impossible pour créer des jobs, pas uniquement grâce à des programmes mais sur le terrain. Ces gens–là, après avoir étudié le programme de M. Axworthy, ont été extrêmement déçus. Ils ont réalisé que, dans leur cas, ils était obligés de recevoir des prestations chaque année. Avec la nouvelle réforme, on va couper leurs prestations, on va leur demander des semaines de travail supplémentaires et chez nous, en Gaspésie, c'est impossible.

Pour les travailleurs forestiers, entre autres, on a demandé que le Plan de l'Est soit reconduit. On a fait des pressions. Ce matin, j'ai fait une déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement. Et c'est lourd. Le gouvernement ne comprend pas. Il ne comprend pas que, en Gaspésie, dans le Bas–Saint–Laurent et dans Matapédia—Matane, ce ne sont pas forcément les mêmes problèmes qu'à Toronto ou à Calgary.

Madame la députée nous a dit que ses enfants n'avaient pas eu à recevoir de prestations d'assurance–chômage, je la félicite et je félicite ses enfants, sauf que je lui ai dit que tous n'étaient pas dans le même cas. J'espère que madame comprendra cela.

Je voulais ajouter un point. Si on augmente les frais de scolarité, énormément d'étudiants de la Gaspésie, de Matapédia–Matane et du Bas–Saint–Laurent ne pourront pas aller à l'université. Dans ma région, l'université est à Rimouski, et on n'y offre pas toutes les facultés. Dans ce cas, les étudiants doivent se rendre à l'Université Laval ou à Montréal, ce qui occasionne des frais. S'ils descendent une fois par mois, les étudiants sont obligés de payer leur transport et ils sont obligés de payer une pension supplémentaire. Si on augmente en plus les frais de scolarité dans les universités, à ce moment–là, vous comprendrez que, dans ma région, peut–être la moitié ne pourront pas poursuivre leurs études. Et même aujourd'hui, le nombre total de ceux qui peuvent aller à l'université est moins élevé qu'ailleurs. Alors, pour ma région, cette mesure nous pénalise.

Je demanderais à l'honorable collègue, si elle a un peu de sensibilité pour le monde rural, le monde éloigné, pour les gens qui ne pourront pas aller à l'université à cause de cette réforme–là, ce qu'elle dirait aux chômeurs de ma région qui veulent travailler mais qui n'ont pas de job. J'aimerais qu'elle me réponde sur ces deux points.

[*Traduction*]

Le vice–président: La députée de Nepean aura autant de temps que son collègue pour donner sa réponse.

• (1235)

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je remercie le député de Matapédia—Matane de sa question.

J'espère que, en parlant de mes propres enfants, je n'ai pas donné une fausse impression au député. Ce n'était pas mon intention.

Je cherchais simplement à faire ressortir que les jeunes gens qui sont sortis de l'université, de l'école secondaire ou du collège, peu importe, il y a quelques années, ont eu plus de facilité pour se trouver du travail. Un certificat d'étude ou un diplôme universitaire était presque une garantie d'emploi dès la fin des études. C'était beaucoup plus facile, mais cette époque est révolue. Ce n'est plus la réalité d'aujourd'hui. Les jeunes qui obtiennent leur diplôme aujourd'hui, qu'il s'agisse d'une maîtrise ou d'un doctorat, doivent encore passer deux ans à chercher un emploi. La situation a évolué.

Mes enfants ont eu la chance d'étudier à une époque de notre histoire où il était beaucoup plus facile de trouver immédiatement un emploi. Ils n'ont pas eu à recourir au régime d'assurance–chômage, et celui–ci avait ainsi assez d'argent pour ceux qui en avaient besoin. Ils n'ont pas eu à se prévaloir d'un programme qui était là pour ceux qui n'arrivaient pas à trouver de travail.

J'éprouve une grande sympathie pour ceux qui vivent dans un milieu ou une région comme celle du député, où le travail est saisonnier et où il est très difficile de trouver un emploi qui dure toute l'année.

Ce sont là les types de réforme dont il est question dans l'examen du programme de développement des ressources humaines. Ces réformes visent expressément le problème des gens qui habitent dans la région du député, dans celle de l'Atlantique ou encore dans le Nord, là où le travail est saisonnier.

Les consultations portent là–dessus, et il en sera question au Québec. Nous consulterons la population du Québec et nous lui demanderons en quoi ce programme répond à ses besoins. Il s'agit d'un élément essentiel du programme de consultation. Voilà pourquoi cela est si important. Nous ne disons pas simplement que ce qui convient à la circonscription de Nepean, en Ontario, convient également à la circonscription du député de la province de Québec. Toutes les circonscriptions sont différentes, et c'est bien ce qui distingue le Canada des autres pays. Nous sommes différents non seulement dans chacune des provinces, mais d'une région à l'autre. C'est justement ce que ce programme de réforme tente de faire, je le répète, par la consultation.

Certains étudiants n'auront pas les moyens d'aller à l'université si les frais de scolarité augmentent. Comme il l'a dit à l'entrée du Parlement l'autre jour, M. Axworthy ne va pas diminuer, mais augmenter, les fonds consacrés à l'éducation. Il tente de garantir qu'il y ait des fonds à la disposition des étudiants qui doivent aller étudier dans une autre ville que la leur parce qu'il n'y a pas d'université dans leur région, comme mes enfants ont dû le faire ou comme les étudiants de la circonscription du député doivent le faire, soit aller à Rimouski. Les étudiants des familles à l'aise devraient avoir la responsabilité de soutenir ceux des familles moins bien nanties qui vivent dans des régions moins favorisées.

Je crois fermement que nous nous dirigeons dans la bonne direction. Il est évident que le processus de consultation confirmera que nous nous trompons si c'est le cas ou que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes tout à fait prêts à écouter les gens.

Je vous remercie beaucoup, cher collègue, de vos deux excellentes questions.

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, je vous demanderais de ne pas vous nommer par vos noms. Il faut dire le député de telle circonscription ou le ministre de tel portefeuille.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que j'ai trouvé très intéressantes les observations de la députée de Nepean qui, comme elle l'a expliqué, portaient expressément sur le chômage et les femmes.

J'ai aussi trouvé intéressante la question du député de Matapédia—Matane, qui a exprimé les préoccupations particulières d'une région de notre pays tout à fait différente. La Chambre des communes est en cela d'une grande valeur. Nous devons en effet y écouter les autres. J'espère que, lorsqu'ils visiteront les diverses régions du Canada, les membres du comité d'examen feront de même et qu'ils écouteront toutes ces observations valables. Si nous voulons résoudre l'énorme problème que constituent la dette et le déficit annuel pour notre pays, il est essentiel d'examiner les dépenses que nous engageons au titre des programmes sociaux.

• (1240)

Selon une note de service gouvernementale qui a fait l'objet d'une fuite, il faut réduire de 7,5 milliards de dollars nos dépenses à ce chapitre. À mon avis, cela prouve que même les libéraux sont conscients de la nécessité d'effectuer pareilles compressions.

Un examen rapide des secteurs où le gouvernement dépense montrera clairement pourquoi nous devons réduire nos dépenses en matière sociale. Contrairement à la députée de Nepean qui a circonscrit son examen, à titre de premier député réformiste à participer à ce débat aujourd'hui, je vais plutôt faire un survol de l'ensemble de la situation, pour bien expliquer le contexte.

La dette fédérale s'élève à environ 540 milliards de dollars, et notre déficit est actuellement d'environ 40 milliards de dollars par année. Cela signifie que nous nous endettons toujours davantage. Par ailleurs, les dépenses annuelles du gouvernement s'élèvent à quelque 160 milliards de dollars. Un quart de ces dépenses annuelles, soit environ 40 milliards de dollars, plus précisément 39,4 milliards, sert à payer les intérêts. Tant que nous n'équilibrerons pas notre budget, ce montant ne pourra être modifié ou réduit. J'invite la population canadienne à bien y réfléchir: nous payons uniquement en intérêts sur la dette 40 milliards de dollars par année.

Un autre quart de nos dépenses annuelles, soit un peu plus de 40 milliards de dollars, est lié aux services gouvernementaux, dont les forces armées, les affaires étrangères, la GRC, les subventions aux entreprises, le multiculturalisme, le bilinguisme, le Parlement et la fonction publique. Il faut faire des compressions draconiennes dans ces secteurs avant de sabrer les programmes sociaux. Par ailleurs, même si nous effectuons des

compressions dans ce secteur, si nous réduisons, disons, de 25 p. 100 nos dépenses, ce qui est énorme, à combien peuvent se chiffrer les économies ainsi réalisées? Huit à dix milliards de dollars par an. Les chiffres parlent d'eux–mêmes. Ce n'est pas suffisant pour équilibrer le budget.

Le reste des dépenses gouvernementales, soit un montant de 79 milliards de dollars, consiste dans les paiements de transfert aux provinces et les programmes sociaux. Il faut réduire ces dépenses de 12 à 17 milliards de dollars, si l'on espère pouvoir équilibrer le budget d'ici quelques années. C'est une énorme réduction.

Voyons maintenant ce que le gouvernement s'apprête à faire pour résoudre ce problème. Le ministre des Finances a présenté un terne budget plus tôt cette année. Non seulement il y a eu peu de compressions, mais les dépenses ont augmenté. Tous les jours, comme tout le monde le sait, le gouvernement dépense 110 millions de dollars de plus qu'il ne touche de recettes. On ne peut pas continuer de la sorte.

Or, malgré ces faits, le ministre des Finances a défendu cette semaine son minable programme financier et a déclaré que le gouvernement n'aurait pas de mal à atteindre son objectif de réduction de la dette, qui est de 3 p. 100 du produit intérieur brut, comme le promet le livre rédigé à l'encre rouge. Voilà maintenant que le ministre des Finances admet que ses prévisions peuvent devoir être modifiées à la baisse. Plus tôt ce mois–ci, il a informé le comité des finances que des compressions supplémentaires de neuf milliards de dollars devraient être effectuées au cours des deux prochaines années.

• (1245)

Il est encourageant de constater que le ministre des Finances commence enfin à se rendre compte de la gravité de la situation. Je suppose que ce sont les institutions financières qui lui ont fortement conseillé de se rendre à l'évidence. Il nous reste encore à voir si les actions du ministre des Finances vont de pair avec ses propos.

Il nous faut également voir ce que le ministre du Développement des ressources humaines a fait pour assumer sa part du problème qui est énorme, il faut en convenir.

Voilà depuis plus d'un an que nous attendions son document de réforme de la politique sociale. Au lieu des interventions promises dans le livre rédigé à l'encre rouge, ça n'a été qu'atternoiements jusqu'au mois dernier. Étant donné son hésitation à publier le document avant les élections provinciales, au Québec, le 12 septembre, il est surprenant que le ministre l'ait même fait avant le référendum promis au Québec. Cependant, c'est ce qui est arrivé. Ce type de manoeuvre politique ne fait qu'aggraver le problème, car on tarde alors à trouver une solution qui fait cruellement défaut.

Quoi qu'il en soit, nous avons enfin ce document et, après l'avoir examiné, on peut se demander de quoi il retourne exactement. Ce n'est rien de plus qu'un ramassis de programmes libéraux des années 60 et 70 qui ont été reformulés, ainsi que le prolongement de certaines mesures conservatrices.

Le ministre nie également que ce processus ait quelque chose à voir avec les compressions budgétaires. Eh bien, c'est pourtant le cas. Je ne pense pas que les Canadiens se laissent duper par cette tentative qui vise à leur dorer la pilule. En fait, certains Canadiens vont peut–être trouver le boniment du ministre quelque peu insultant.

Nous savons tous en quoi réside le problème. La véritable question est de savoir comment nous allons le résoudre collectivement, avec transparence et honnêteté, tout en nous assurant que les personnes dans le besoin ne souffrent pas. Nous devons protéger les personnes qui nécessitent notre aide.

Il faut éliminer le déficit en examinant attentivement toutes les dépenses gouvernementales, notamment les vaches sacrées, comme les langues officielles et le multiculturalisme. Chaque fois qu'on mentionne cela à la Chambre, on se fait attaquer. On ne peut pas y toucher. Eh bien, le moment est venu, selon moi, de réexaminer ces programmes vraiment en détail. Nous devons nous demander si nous en avons vraiment pour notre argent ou si nous pouvons nous passer de ces programmes.

Ce processus doit être objectif et équitable. On doit traiter toutes les provinces sur le même pied et tous les gens avec compassion. Une fois que nous aurons éliminé le déficit, nous pourrons commencer à réduire peu à peu notre dette et ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'assurer la viabilité à long terme des programmes sociaux auxquels nous tenons. Entre–temps, il est évident que des compressions s'imposent dans les dépenses sociales, mais la question de l'heure est de savoir où.

Nous avons eu droit à une dissertation sur l'assurance–chômage. L'année dernière, le programme a coûté aux Canadiens dix milliards de dollars. Dans le document du ministre, on parle d'établir un système à deux volets ou tout simplement de faire en sorte qu'il soit plus difficile d'être admissible à des prestations. Je crois que ces deux propositions ne sont rien de plus que le prolongement de la politique conservatrice.

• (1250)

Le régime d'assurance–chômage doit redevenir un véritable régime d'assurance. On doit éliminer les différences régionales dans les périodes d'admissibilité, les prestations et les éléments connexes à l'assurance. À ce seul titre, on pourrait économiser environ cinq milliards de dollars.

Le Régime d'assistance publique du Canada aide les provinces à financer les programmes d'aide sociale au coût annuel de huit milliards de dollars. Le gouvernement propose que ce programme soit assoupli de sorte que les provinces puissent faire leurs propres essais. Ça pourrait aider les provinces et prévenir certains abus du système d'aide sociale, mais nous dépenserons néanmoins la même somme.

Il vaudrait peut–être mieux réduire une grande partie de ces dépenses au profit du nouveau crédit d'impôt pour enfants qui pourrait cibler les foyers à faible revenu. Comme je l'ai dit plus tôt, ce processus doit cibler ceux qui ont absolument besoin d'aide. Nous ne pouvons maintenir l'universalité qui existait auparavant. Nous n'avons tout simplement plus les ressources financières nécessaires pour nous l'offrir. De toute façon, le nouveau crédit d'impôt pour enfants ne servirait pas uniquement à diriger l'argent vers ceux qui en ont le plus besoin, il pourrait aussi entraîner des économies de l'ordre de trois à cinq milliards de dollars.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement propose un système où les REER serviraient à payer les frais de scolarité. Nous avons déjà eu le REEE, soit le Régime enregistré d'épargnes–études. Il a été éliminé parce qu'il n'était pas assez efficace.

Pourquoi le gouvernement s'entête–t–il à croire qu'un programme ayant déjà échoué dans le passé pourrait donner des résultats favorables aujourd'hui?

Au lieu de verser des sommes directement aux étudiants, en augmentant les prêts, comme le document d'analyse le propose, pourquoi ne pas employer un système de bons d'échange. On en a déjà parlé à la Chambre. Cette formule a certains mérites que nous devrions examiner plus amplement.

Cela ferait en sorte que l'argent soit consacré à l'éducation, au lieu d'être simplement versé dans les comptes des recettes générales des provinces, et que les établissements d'enseignement postsecondaire soient plus comptables et réceptifs envers les besoins changeants des étudiants et du marché du travail. Les économies réalisées ne seraient pas énormes, mais les ressources actuelles seraient utilisées plus efficacement. L'éducation est un secteur que nous devons protéger au maximum.

Le document d'examen ne parle pas de la réforme des soins de santé. La santé coûte plus de 70 milliards de dollars par année aux contribuables canadiens et le gouvernement fédéral y consacre environ 15 milliards d'une façon ou d'une autre. Le régime de santé est de plus en plus surchargé.

Pendant la campagne électorale de 1993, le Parti réformiste avait dit qu'il maintiendrait aux niveaux actuels les paiements de transfert au titre de la santé. À mon avis, tous les Canadiens insistent pour que nous maintenions le régime d'assurance–santé. Il faut le protéger en toute priorité. Alors, que devons–nous faire? Nous devons expérimenter des moyens d'obtenir un meilleur rendement sur l'argent que nous investissons dans le régime de santé.

Ainsi, il faudrait que les provinces aient plus de latitude pour concevoir leurs propres initiatives de santé en fonction de leurs propres besoins. Les provinces sont le mieux placées pour le faire et celles qui doivent assurer les services. Qu'on les laisse prendre davantage de décisions. Bien qu'il soit important que des normes nationales s'appliquent au régime de santé, ces normes ne devraient pas être rigides au point d'empêcher des provinces de mettre à l'essai des initiatives comme des cliniques privées.

Les libéraux décrient ce genre de raisonnement en soutenant que cela créerait un régime à deux paliers au Canada, alors qu'il en existe déjà un. Pourquoi un système de ce genre dans le secteur de la santé serait–il une chose si terrifiante, à en croire les libéraux, alors qu'ils prétendent qu'au chapitre de l'assurance–chômage, un tel système pourrait représenter une planche de salut? Voilà un exemple du langage contradictoire auquel on reconnaît de plus en plus le gouvernement.

• (1255)

Je n'ai fait que commencer à aborder les nombreux programmes du régime de sécurité sociale du Canada et, déjà, nous avons cerné des économies potentielles d'environ 9 milliards de dollars par année. En ce faisant, j'ai également tenté de ne pas nuire aux personnes qui ont vraiment besoin d'une aide financière.

Il est possible de réaliser des économies dans ce domaine en ciblant soigneusement les fonds et en repensant la distribution des services. J'espère que le gouvernement a écouté et continuera d'écouter lorsque mes collègues du Parti réformiste donneront leur opinion précieuse pendant les heures qui restent dans ce débat.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui.

Il y a six semaines, le ministre du Développement des ressources humaines a publié un document de travail sur la sécurité sociale au Canada en vue de susciter, partout au pays, un débat sur le genre de système de sécurité sociale que les gens veulent dans l'avenir. Cependant, un tel débat devrait être fondé sur des faits, et non sur des rumeurs et des histoires d'horreur. Il faut absolument s'assurer que nous comprenons bien de quoi il retourne.

Nous avons créé, au Canada, un système d'éducation postsecondaire excellent et très accessible. Cependant, ce système subit des pressions de plus en plus grandes. Les ressources sont généralement limitées, mais, par ailleurs, nous avons de plus en plus besoin d'avoir accès au système. Notre défi consiste donc à maintenir et à améliorer le système, ainsi qu'à en étendre l'accès.

Mais pourquoi en étendre l'accès? Parce qu'il y a déjà trois millions de personnes sur le marché du travail qui veulent améliorer et parfaire leurs compétences pour pouvoir conserver leur emploi. De plus en plus de personnes devraient faire des études postsecondaires. Dix–sept pour cent des emplois créés ces trois dernières années sont occupés par des personnes qui possèdent une formation universitaire. Il y avait 19 p. 100 de moins d'emplois pour les personnes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

Les gouvernements n'ont pas plus d'argent à consacrer à l'éducation. En fait, la plupart des gouvernements en ont moins. Cependant, le gouvernement n'a pas l'intention de réduire de 2,6 milliards de dollars les fonds consacrés à l'éducation, comme certains le laissent entendre. En fait, nous avons l'intention d'investir davantage dans le système, comme je vais l'expliquer.

Jetons un coup d'oeil sur la façon dont l'éducation est payée. Les étudiants paient environ un cinquième des coûts de leur formation collégiale ou universitaire par le truchement des frais de scolarité. Plus de la moitié des étudiants obtiennent leur diplôme sans avoir emprunté d'argent, ou n'ayant emprunté que de très petites sommes. Les contribuables paient environ les quatre cinquièmes, ou 80 p. 100, du coût des études postsecondaires, qu'ils en profitent personnellement ou non. C'est beaucoup plus que dans la plupart des pays, où les étudiants paient une part plus importante des frais de scolarité, compte tenu du fait qu'ils gagneront un salaire plus élevé au cours de leur carrière.

Le domaine de l'éducation relève des gouvernements provinciaux, mais le gouvernement fédéral paie la moitié du coût de fonctionnement des collèges et des universités, soit quelque 8 milliards de dollars par année. Actuellement, ce chiffre inclut 3,5 milliards en points d'impôt, qui permettent aux provinces de percevoir les impôts attribuables au fonctionnement des collèges et des universités, ainsi que des transferts en argent de 2,6 milliards. Restent 2 milliards, déboursés essentiellement sous forme d'aide à la recherche universitaire et de prêts étudiants, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les 3,5 milliards de dollars versés sous forme de points d'impôt existeront toujours, et le montant ne fera qu'augmenter. On prévoit que la contribution en points d'impôt augmentera de

2 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, remplaçant la part versée en argent, qui disparaîtra progressivement au cours de la même période.

• (1300)

En vertu du régime actuel, la portion versée en argent disparaîtra d'ici environ dix ans. Si le gouvernement ne débourse aucun montant supplémentaire, les frais de scolarité accuseront probablement une croissance constante. C'est pourquoi le gouvernement envisage une solution de rechange, celle de prendre une partie de cet argent avant qu'il ne disparaisse et de l'investir dans un programme permanent et amélioré d'aide aux étudiants. Cela permettrait de débourser annuellement 2 milliards de dollars de plus en prêts aux étudiants.

En vertu d'un tel scénario, la somme des contributions fédérales dans le domaine de l'éducation postsecondaire augmenterait de plus de 10 milliards, au cours des dix prochaines années. Si on laissait le système comme il est actuellement, la contribution du gouvernement fédéral serait au total d'environ 60 milliards de dollars. Si on le changeait, elle serait d'environ 70 milliards.

Un nouveau type de programme de prêts aux étudiants faciliterait le financement de l'enseignement, non seulement pour les étudiants traditionnels mais aussi pour les Canadiens plus âgés qui désirent reprendre les études mais ne remplissent pas aujourd'hui les conditions requises pour obtenir un prêt. Un plus grand nombre de gens pourraient aller au collège ou à l'université. Les droits d'inscription aux collèges et universités pourraient augmenter mais cela semble être un investissement raisonnable, étant donné que les personnes qui sortiront diplômées des universités gagneront dans toute leur vie 40 p. 100 de plus que si elles n'avaient pas fait cet investissement. Cela représente environ un quart de million de dollars de plus.

En outre, si le remboursement des prêts se faisait en fonction du revenu après l'obtention du diplôme, les étudiants seraient sûrs de ne pas avoir à rembourser des sommes impossibles.

Ce sont là les idées que nous avons proposées pour discussion. Les Canadiens ont toute possibilité de faire savoir ce qu'ils en pensent. Ils peuvent, pour nous faire connaître leurs vues sur les programmes sociaux, remplir le cahier de consultation que nous tenons à la disposition de tous. On peut se procurer ce cahier de consultation dans les bureaux de poste, les YMCA, les YWCA et dans de nombreuses épiceries, ou encore en téléphonant au numéro sans frais 1–800.

La réforme de la sécurité sociale touche tous les Canadiens. Le gouvernement encourage un débat ouvert qui permettra d'arriver aux meilleures solutions possibles pour le siècle prochain.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la réforme des programmes sociaux qui sera, je le pense, un élément des plus importants dans les mois qui viennent pour différentes raisons.

J'ai l'intention, au cours des prochaines minutes, de démontrer que le gouvernement libéral fait face à un problème insurmontable dans le cadre constitutionnel qu'il tente éperdument de défendre depuis déjà plus d'un an. Je parle bien sûr du régime fédéral tel que nous le connaissons actuellement, ce même régime fédéral que le premier ministre décrivait il y a une bonne dizaine d'années comme étant le fédéralisme rentable.

En fait, ce fameux fédéralisme rentable, celui dont on entend toujours parler mais dont on ne voit jamais les résultats, ce fameux fédéralisme rentable n'a plus de marge de manoeuvre parce qu'il fait tourner la roue à l'envers, comme on le verra tout à l'heure. Et puisque le régime fédéral est dans une impasse, il ne lui reste que deux possibilités: taxer la classe moyenne à outrance ou couper les services sociaux.

C'est dans ce dernier cadre, je crois, qu'il faut comprendre la réforme des programmes sociaux qui est devant nous. En effet, si le gouvernement conservateur qui nous a précédé s'est distingué principalement par une taxation accrue des personnes à revenu moyen, le gouvernement libéral actuel semble vouloir faire sa marque de commerce avec des coupures dans les services sociaux qui s'adressent d'abord et avant tout aux plus démunis.

Tout cela correspond à ce qu'on décrit comme étant le cercle vicieux de l'économie canadienne. On commence par surtaxer la classe moyenne, son pouvoir d'achat diminue de sorte qu'elle adopte des comportements de consommation différents et elle achète définitivement moins. Les conclusions de cela sont que l'emploi diminue et le chômage augmente. La classe pauvre augmente, elle, au détriment de la classe moyenne. Puisque l'emploi diminue, les revenus de taxation du gouvernement diminuent également.

• (1305)

Dans le même ordre d'idées, puisque le chômage et l'aide sociale augmentent, il en découle une augmentation des dépenses de l'État. Le déficit s'accoît davantage de jour en jour et, en même temps, la marge de manoeuvre du gouvernement rétrécit.

Face à cette situation, la classe aisée transfère ses actifs hors du pays le plus souvent avant de les voir fondre ici, ce qui fait encore une fois diminuer les emplois disponibles, augmenter le taux de chômage, diminuer les revenus de l'État et augmenter ses dépenses, ce qui diminue encore une fois la marge de manoeuvre du gouvernement.

Pour contrer le problème, le gouvernement choisit donc de diminuer ses services. À ce chapitre, le gouvernement qui est devant nous ne se distingue pas tellement du gouvernement conservateur précédent, puisque la réforme des programmes sociaux qu'il nous présente s'inscrit en fait dans la même ligne de pensée que les différentes réformes du programme d'assurance–chômage que les conservateurs nous présentaient lorsqu'ils étaient au pouvoir. Pour s'en convaincre, on a qu'à regarder les principaux éléments qui font partie de cette réforme. Tout d'abord, le gouvernement crée deux catégories de chômeurs: d'une part, les chômeurs occasionnels et, d'autre part, les chômeurs fréquents. On peut d'ailleurs se demander si les travailleurs qui profitent actuellement du programme de rénovation des infrastructures mis en place par le gouvernement l'année dernière deviendront par la suite des chômeurs fréquents ou occasionnels, puisqu'ils perdront leur emploi à court terme.

Puisqu'il crée ces deux catégories de chômeurs, le gouvernement crée également deux catégories de prestations: des prestations de base ainsi que des prestations d'aide à l'adaptation, comme on les appelle. Dans le cas des prestations de base destinées aux chômeurs occasionnels, celles–ci conserveraient à peu près la même forme que ce qu'on trouve dans le régime actuel et que le gouvernement trouve justement inadéquate. Tandis que

dans le deuxième cas, des prestations d'aide à l'adaptation, le gouvernement perpétue dans ce programme le cercle vicieux de l'économie canadienne dont je faisais mention tout à l'heure.

En effet, le programme de réforme des programmes sociaux que nous présente le gouvernement ne prévoit aucune véritable politique de relance de l'emploi. On peut donc se demander à quoi donc les bénéficiaires de prestations d'aide à l'adaptation pourront s'adapter.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement se propose d'obliger ses chômeurs fréquents à effectuer des travaux communautaires ou à suivre des cours de formation pour avoir droit aux prestations. On y voit là tout le ridicule de la situation, puisque ce sont là des mesures de correction temporaires. Lorsque ces chômeurs auront fini de participer aux travaux communautaires auxquels le ministère du Développement des ressources humaines les aura assignés, tout ce beau monde retournera sur le chômage en accentuant leur statut de chômeur fréquent, puisque le gouvernement n'aura rien prévu entre–temps pour assurer la relance de l'emploi.

On passe donc d'un cercle vicieux à un autre, en faisant payer aux chômeurs le manque d'initiative de ce gouvernement en matière de création d'emploi. Mais voilà, ce jeu de camouflage s'intègre très bien à la logique du cercle vicieux de l'économie canadienne. Premièrement, le gouvernement n'a plus de marge de manoeuvre; on oblige donc les chômeurs à participer à des programmes de relance de l'employabilité en oubliant toutefois de relancer l'emploi. Afin de diminuer leur coût de production, les entreprises profitent donc de ces programmes de relance dans l'employabilité pour engager du personnel dont le salaire est moins élevé, donc concurrentiel à celui déjà en vigueur.

À moyen terme, donc, les emplois rémunérateurs se font de plus en plus rare, ce qui diminue encore le pouvoir d'achat de la classe moyenne. Les revenus d'emploi ayant tendance à diminuer, cela fait diminuer les revenus de taxation des gouvernements. Donc, la marge de manoeuvre continue de rétrécir. Puisque le gouvernement n'a toujours pas de marge de manoeuvre, il doit donc procéder à de nouvelles coupures de services afin de rencontrer ses objectifs budgétaires. Et on recommence à tourner en rond dans le cercle vicieux de l'économie canadienne.

La présentation de ce projet de réforme des programmes sociaux par les libéraux ne fait que confirmer ce que les électeurs québécois ont majoritairement compris lors des élections fédérales: voter libéral ou voter conservateur, c'est du pareil au même; les conservateurs ont surtaxé la classe moyenne et les libéraux vont couper l'aide aux pauvres. D'ailleurs, au moins un député libéral de l'autre côté de la Chambre, le député de York–Sud—Weston, reconnaissait les faits, et je le cite: «Pendant les dix ans que nous étions dans l'opposition officielle, nous avons accusé les conservateurs de réduire le déficit sur le dos des démunis et nous faisons exactement la même chose.»

• (1310)

Voter pour un parti qui défend un programme constitutionnel qui nous mène à la faillite ne sert absolument à rien. Le problème dans tout cela, c'est que tout cela se passe sur le dos des démunis et que la classe riche n'est jamais touchée par ces réformes–là. J'en invoque, en guise d'explication, une lettre envoyée par un député libéral, récemment, le député de Gander—Grand Falls, au ministre des Finances. Dans cette lettre, le député—et cela a été publié dans les journaux hier ou aujourd'hui—s'adresse au ministre des Finances, et je cite: «Je m'offusque particulièrement des déductions scandaleuses et immorales autorisées en vertu des dépenses d'amusement, notamment pour des choses comme l'achat de bouteilles de vin de 200 $, de croisières, des services d'escorte, etc.» Qu'est–ce que l'honorable député de Gander—Grand Falls veut dire là–dedans?

J'ai un voisin dans mon comté, M. Tremblay. Chaque année, M. Tremblay fait une ou deux parties de blé d'Inde pour ses amis. M. Tremblay achète du blé d'Inde, bien sûr, un peu de vin, des gâteaux et il reçoit son monde. Bien sûr, ce que fait M. Tremblay, c'est à ses frais. Pendant que M. Tremblay fait cela, les grandes compagnies reçoivent aussi des gens, cocktails, petits fours, champagne et cela est déductible de l'impôt. Qui paie cela? M. Tremblay, par ses taxes et ses impôts. Donc, M. Tremblay, on le voit, paie pour tout le monde. C'est pour cela que le blé d'Inde est cher et c'est pour cela que cela coûte cher d'être pauvre.

Dans la lettre de l'honorable député de Gander—Grand Falls, le coût qu'il a évalué des dépenses de vins, de petits fours et de champagne coûtent actuellement au gouvernement 200 millions.

Un peu plus loin dans sa lettre, l'honorable député, qui a fait des recherches auprès de Revenu Canada, souligne les choses suivantes: les étalements d'impôt des compagnies totalisent maintenant près de 40 milliards de dollars. Étalements d'impôt, on entend par là des sommes qui sont dues mais qui sont étalées pour plus tard, des sommes qu'on ne perçoit pas actuellement. Et il ajoute: «Près de 1 200 compagnies ont enregistré des bénéfices d'au moins un million sans payer un seul sou d'impôt.» Sa lettre se termine à peu près comme ceci, et je cite: «Comme vous pouvez le constater, monsieur le ministre, les neuf milliards que vous cherchez, vous pouvez les trouver simplement en percevant les impôts qui sont censés avoir été payés par les compagnies qui font des bénéfices et qui ne les paient pas.»

J'abonde dans le sens de mon honorable collègue du Parti réformiste, je pense qu'avant d'aller couper dans les services sociaux, il faut d'abord et avant tout aller chercher l'argent où il se trouve pour qu'il y ait une certaine justice sociale. Où tout cela nous mène–t–il dans les faits actuellement, politiquement parlant? Je suis désolé de le dire comme cela, mais je pense profondément qu'on en arrive actuellement à une situation de république de bananes. Une république de bananes, ce n'est pas une république où on ramasse des bananes, c'est une république où ceux qui ramassent les bananes ne sont pas ceux qui les cultivent. Et on comprend pourquoi une république où il n'y a plus que deux classes de gens, les gens pauvres et les gens riches, les gens riches s'enrichissent toujours davantage et les gens pauvres s'appauvrissent toujours davantage. Si on passe cette réglementation, et elle va passer dans les mois qui viennent, on va assister au début de plus en plus prononcé d'un processus de bananisation. Il est évident que nous ne pouvons souscrire à cette réforme–là.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de mon collègue avec la plus grande attention, spécialement ce qu'il a dit de la réforme des services sociaux dans le contexte du fédéralisme.

Nous sommes tous d'accord, non seulement dans cette Chambre, mais dans le Canada tout entier, pour dire que du fait que le gouvernement précédent ait consacré tant de temps et d'énergie au dossier constitutionnel, il a laissé le Canada dans un état lamentable, non seulement en ce qui concerne l'accumulation de la dette, mais aussi en ne s'attaquant pas au problème crucial de la réforme de la sécurité sociale.

J'aimerais signaler au député d'en face que nous nous trouvons maintenant exactement dans la même situation. Nous avons à nouveau, au Canada, un chef politique qui veut nous imposer un programme constitutionnel qui va faire dévier notre attention au détriment des réformes nécessaires, en particulier la réforme des services sociaux et la réduction de la dette. Je veux parler de M. Jacques Parizeau. Le député d'en face ne pense–t–il pas que M. Parizeau nous force à nous détourner des priorités qui devraient être les nôtres, à savoir nous occuper des Canadiens, leur trouver du travail et faire tourner l'économie?

• (1315)

[*Français*]

M. Pomerleau: Monsieur le Président, je pense, effectivement, que nous serons bien forcés, dans les mois qui viennent, de parler de plus en plus de Constitution. Malheureusement, c'est un problème qu'on aurait pu régler il y a déjà quelque temps, si seulement on avait réussi à passer les accords de Charlottetown. On connaît le résultat de ces accords, qui sont le point final des négociations entre le Québec et le Canada.

Le Québec a dit non à ces accords et le Canada a dit non également, c'est–à–dire que ce que les Québécois devront très bientôt faire, c'est choisir entre le Canada tel qu'il est devant eux ou de choisir de faire du Québec un pays. Ce besoin des Québécois d'avoir un peu plus d'autonomie, il est exprimé à tous les Canadiens depuis 125 ans, et depuis 125 ans, on a essayé tout ce qu'on pouvait essayer. Personne, semble–t–il, ne peut trouver une solution à cela.

La seule solution que nous pensons juste est celle de faire du Québec un pays, de laisser le Canada se développer en fonction de ses intérêts, comme il le veut, de laisser les Canadiens et les Canadiennes décider de ce qu'ils veulent faire, comme ils le veulent et nous, les Québécois et les Québécoises, ferons exactement la même chose chez nous.

Quant à parler de la relance de l'emploi, je tiens à dire à mon honorable collègue que ce n'est pas en faisant des coupures massives chez les assistés sociaux qu'on peut relancer l'emploi. Je pense que le Canada a besoin, avec ou sans le Québec, et c'est mon profond sentiment, d'une refonte complète de la fiscalité canadienne. Malheureusement, si le Canada ne fait pas cela, avec ou sans le Québec, il va avoir énormément de difficultés dans les années à venir, parce que les classes pauvre et moyenne deviendront de plus en plus pauvre et moyenne. L'honorable premier ministre l'a déjà dit lui–même, un million de dollars ne parle aucune langue et ça se déplace rapidement. Certaines gens vont effectivement déplacer leurs avoirs ailleurs qu'au Canada et on va connaître des années très sombres.

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, l'argumentation que j'ai entendue est ridicule, je répète, tout simplement ridicule.

Je voudrais commencer par vous lire une citation: «Une économie prospère est l'essence même d'un société forte. Mon gouvernement consacrera ses énergies à faire le nécessaire pour que notre économie soit plus créatrice d'emplois. Nous travaillerons de concert avec tous nos partenaires—les gouvernements provinciaux, le patronat, les syndicats, les groupes communautaires et les citoyens.» Ce sont les mots du premier ministre, monsieur le Président.

Je pourrais aller plus loin et reprendre le début du livre vert où on peut lire: «Je m'engage à écouter tous les citoyens canadiens et à oeuvrer avec eux, comme avec les divers gouvernements, groupes et organismes afin d'élaborer, dans un esprit de partenariat, un cadre social qui soit réaliste, efficace et qui représente bien les valeurs fondamentales de compassion et de justice par lesquelles le Canada se démarque. Je vous invite à vous joindre à la discussion, et à y prendre part activement.»

Le point, c'est que le livre vert déposé par le ministre est un document de travail. Le ministre a prié le parti d'en face de participer à la discussion. Il est certain que le livre vert propose certaines solutions, mais en même temps le ministre demeure très ouvert et si vous avez une meilleure idée, une meilleure solution, une suggestion, faites–la connaître. Il est ouvert à la discussion, il est ouvert à votre point de vue sur le sujet.

En fait, il a fait tout son possible pour obtenir la participation de tous les Canadiens. Le sujet est d'une extrême importance, tant pour les habitants du Québec que pour ceux du Nouveau–Brunswick. En fait, c'est important pour tous les Canadiens. Mesdames et messieurs de l'opposition, c'est votre chance. Parlez à vos électeurs de la province de Québec et demandez–leur de nous faire leurs suggestions.

• (1320)

Pourquoi le député ne cherche–t–il pas à communiquer ces points de vue au ministre? Je sais que le ministre serait heureux de les entendre.

Le vice–président: Avant d'autoriser le député à poursuivre, je rappelle aux députés qu'ils sont censés s'adresser à la présidence. Cette pratique existe afin d'éviter les tensions autant que possible, et non parce que nous devons nous adresser à la personne qui occupe le fauteuil.

[*Français*]

M. Pomerleau: Monsieur le Président, on a bien regardé le fameux Livre vert et on a fait des commentaires appropriés jusqu'à maintenant. Ce que l'on dit, dans notre façon générale de penser, c'est que le ministre met d'abord et avant tout l'accent sur la réforme des programmes sociaux. En faisant cela, il oblige tous les gens à regarder cette réforme. Il nous dit en partant: Le problème, au départ, au Canada, ce sont les petits et les moyens; c'est là que l'on peut économiser de l'argent et ce sont eux le problème.

D'ailleurs, le premier ministre lui–même ne s'est pas gêné pour les traiter de buveurs de bière affalés devant leur télévision.

Nous ce que nous disons c'est que, oui, il y a un problème au Canada. Que le Québec soit là ou pas, le Canada va devoir passer par une réforme complète de sa fiscalité, mais cela commence en haut. Cela commence avec ceux qui organisent les dépenses fiscales pour eux, c'est-à-dire les gens qui ne paient pas leurs impôts, et on parle de milliards de dollars.

Tout à l'heure, je citais le député libéral de Gander—Grand Falls qui a fait des recherches sur la question, en plus de tous les autres. Je pense que nous sommes ouverts à toute discussion. Comme on le dit depuis notre arrivée ici, ouvrons les livres devant la population, pas le troisième chapitre, pas le premier livre, ouvrons tous les livres devant la population. Nous sommes d'accord avec cela.

[*Traduction*]

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt, mais je trouve qu'il dresse un bien sombre bilan. À mon avis, la nature du travail a changé sous de nombreux rapports. Beaucoup de gens se tirent bien d'affaire en travaillant chez eux et en appliquant un horaire flexible. De nombreuses personnes accomplissent beaucoup de travail et font du bénévolat.

Nous devons reconnaître que des travailleurs qui sont peu rémunérés mais qui paient néanmoins leurs impôts en ont assez du gaspillage et des abus commis à l'endroit du système. Nous n'allons cependant pas régler les problèmes en nous en prenant uniquement aux fraudeurs, car le système lui-même ne fonctionne manifestement pas très bien à l'heure actuelle.

Qu'y a-t-il de répréhensible à demander à des personnes qui ont souvent recours à l'assurance-chômage, lequel est censé être un programme d'assurance et non pas d'aide sociale, d'accomplir des travaux communautaires? Je me demande ce qu'il y a de mal à demander à des gens qui reçoivent de l'aide de faire quelque chose en retour, ou du moins participer à des travaux de nettoyage communautaire, contribuer à améliorer le fonctionnement de leur localité, s'occuper des personnes âgées ou peut-être même des enfants.

Le député pourrait-il m'expliquer comment, d'après ce qu'il dit, cette façon de faire empêcherait les gens de trouver des emplois mieux rémunérés, car je ne vois pas.

[*Français*]

M. Pomerleau: Monsieur le Président, ce que mon collègue vient de nous dire, c'est qu'il y a de l'abus dans le système. Je suis tout à fait d'accord. Il y en a à tous les niveaux et c'est ce que l'on veut dire. Il ne faut pas se contenter de l'abus du système qui se passe chez les petits. Il y a de l'abus dans le système jusqu'au haut de l'échelle.

Notre position est extrêmement claire et elle est imagée: quand on veut nettoyer un escalier, on le nettoie au complet, pas la marche du bas, ou les deux marches du bas. On commence en haut et on descend jusqu'en bas. Là-dessus, le Bloc québécois est parfaitement d'accord avec le gouvernement, si on est prêts à ouvrir tous les livres, on est prêts à les étudier devant la population. C'est tout ce que j'avais à dire sur la question.

Le vice-président: Mes chers collègues, je dois vous faire part de ceci: L'honorable député d'Ottawa—Vanier m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés, le lundi 21 novembre 1994.

• (1325)

[*Traduction*]

Des dispositions n'ont pu être prises pour qu'il soit procédé à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'article 94 du Règlement. Je demande donc aux greffiers de reporter cet article au bas de la liste de priorité.

[*Français*]

L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés sera donc suspendue, et conformément à l'article 99 du Règlement, la Chambre se réunira lundi, à 11 heures, pour l'étude des ordres émanant du gouvernement. Je regrette énormément, chers collègues.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques observations à ce débat, que je considère très important.

Si nous remontons aux origines du filet de sécurité sociale, nous conviendrons, je crois, que ce filet résulte d'une initiative des libéraux. Dans les années d'après-guerre, il y a eu un gouvernement conservateur dirigé par John Diefenbaker, mais ce sont les libéraux, surtout sous la direction du premier ministre Pearson, qui ont réalisé la plupart des réformes.

Peu importe le programme, des faiblesses et des difficultés finissent toujours par se manifester un jour ou l'autre, de sorte qu'il faut songer à des modifications et des réformes. En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous pouvons dire que le filet de sécurité sociale aurait déjà dû faire l'objet d'une réforme, non seulement parce que nous n'avons plus les moyens de payer, mais aussi parce que certains programmes ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le devraient.

Je n'entends pas discuter en détail de cette réforme, mais l'argument que je tiens à faire valoir ici, c'est que les Canadiens sont sûrement prêts à participer au débat et à étudier diverses possibilités. Nous ignorons quelle sera finalement la solution concernant l'assurance-chômage. Nous verrons. La question soulèvera des divergences d'opinions, mais nous devons l'attaquer et les Canadiens sont prêts.

Je peux citer des exemples à l'appui. Un événement se tient chaque automne dans ma région. Il s'agit d'une foire automnale comme celles qui se tiennent dans la plupart de nos circonscriptions. Cette année, j'y ai apporté des exemplaires du livre vert du ministre du Développement des ressources humaines et je les ai posés sur une table. En deux jours, j'ai distribué 200 exemplaires du document.

Aux gens qui me demandaient ce que c'était, je répondais: «C'est un document que vous devez lire, parce qu'il concerne tous les Canadiens.» Des gens de tous les milieux ont pris le livre en promettant de le lire attentivement et de me faire connaître leurs réactions.

À mon bureau, j'ai maintenant reçu au moins 300 réponses, qui ne sont pas toutes rédigées sur du beau papier comme les lettres des groupes d'intérêts spéciaux, dont les réformistes et même moi aimons bien parler à l'occasion. Ces lettres viennent de Canadiens ordinaires qui réagissent à une initiative très importante du gouvernement, qui doit être débattue à fond, non seulement par les députés, mais aussi par tous les Canadiens.

J'ai fait encore plus avec le livre vert. Une fois par mois, je participe à un émission à la télévision par câble, soit une ligne ouverte animée par une journaliste de l'endroit. C'est fort intéressant. C'est même très agréable, parce que cela n'exige aucune préparation. On n'a pas à préparer des réponses avant l'émission. On n'a qu'à se présenter et à prendre les appels.

Les gens croient que la télé communautaire n'attire pas beaucoup de téléspectateurs, mais c'est faux. Cette émission–là est très suivie. Le téléphone ne dérougit pas, surtout lorsqu'il est question du filet de sécurité sociale et de la réforme de nos programmes sociaux. Des gens de toutes les couches de la société m'ont appelé. Les appels les plus émouvants viennent d'assistés sociaux, de gens qui profitent du système, ou qui sont perçus comme profitant du système, mais qui sont, en fait, ceux qui perdent le plus dans cette affaire. Une jeune femme m'a appelé pour me dire qu'elle vivait de l'aide sociale et avait un enfant. Je ne me souviens plus si c'était un ou deux enfants. Elle m'a avoué qu'elle se sentait affreusement coincée.

Je vais conclure en disant que le débat sur cette question, qu'il ait lieu à la Chambre ou dans la société, est l'un des plus importants débats de la présente législature.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA JOURNÉE LESTER B. PEARSON

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.) propose: Que le projet de loi C–276, Loi concernant la journée Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gagliano: Que le député m'excuse, monsieur le Président, mais je tenais à invoquer le Règlement au début de cette heure réservée aux initiatives parlementaires parce que j'ai un point très important à faire valoir.

Depuis que le Parlement fédéral existe, c'est un sous–comité de la Chambre qui décide des projets de loi d'initiative parlementaire qui feront l'objet d'un vote et de ceux qui ne feront pas l'objet d'un vote. Toutefois, les députés ont tendance à solliciter, à la fin du débat, le consentement de la Chambre pour qu'un projet de loi qui ne doit pas faire l'objet d'un vote, comme celui–ci, fasse l'objet d'un vote.

Nous, du parti ministériel, avons le devoir de nous assurer que le Règlement est respecté. Si les députés estiment que tous les projets de loi d'initiative parlementaire devraient faire l'objet d'un vote, ils devraient soumettre la question au Comité parlementaire de la procédure au lieu de revenir chaque fois là–dessus. Dans ce cas–ci, même si nous voulions une fête nationale Lester B. Pearson, le gouvernement ne pourrait certes pas appuyer une telle idée.

Le vice–président: Chers collègues, aucune motion de ce genre n'a été proposée en ce qui concerne ce projet de loi. Des discussions ont peut–être eu lieu entre le ministre et le député, mais cette heure–ci doit, dans toute la mesure du possible, être réservée à l'étude des initiatives parlementaires et non servir à faire des déclarations concernant la politique gouvernementale.

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole pour vanter les mérites de mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi concernant la journée Lester B. Pearson.

Mon projet de loi a pour but d'établir une fête nationale en l'honneur du très honorable Lester B. Pearson en reconnaissance de sa grande contribution au Canada et à la collectivité internationale. J'y propose, en somme, de déclarer le deuxième lundi de février de chaque année «Journée Lester B. Pearson» pour les raisons que je vais exposer au cours de mes observations.

Je suis persuadé que les députés connaissent bien les nombreuses réalisations de ce grand homme, mais j'estime important d'en citer officiellement quelques–unes. Même si Lester B. Pearson, souvent appelé Mike Pearson, a été premier ministre du 22 avril 1963 au 20 avril 1968, il a commencé à servir le Canada bien avant d'accéder à ce poste.

Avant d'entrer au ministère des Affaires extérieures en 1928, M. Pearson a travaillé au Service de santé de l'armée canadienne de 1914 à 1918. En tant que diplomate, il a occupé plusieurs postes importants. Il a notamment été premier secrétaire au Haut–commissariat du Canada à Londres de 1935 à 1941 et est devenu ambassadeur du Canada aux États–Unis en 1945.

Ces postes diplomatiques en vue ont contribué à le faire connaître sur la scène mondiale et l'ont propulsé à la présidence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord entre 1951 et 1952, puis à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1952.

Même si Lester Pearson était bien connu sur la scène internationale, il n'était pas vraiment connu au Canada avant 1957. Le 14 octobre 1957, Lester Pearson s'est vu décerner le prix Nobel

de la paix. Il est le premier et le seul Canadien à avoir reçu cet honneur, et je suis fier de lui.

• (1335)

Le comité Nobel a décidé de lui décerner le prix Nobel de la paix surtout en raison de son rôle dans la crise de Suez en 1956. Dans un effort en vue de régler le conflit qui opposait les Égyptiens et les Israéliens, M. Pearson a proposé la création d'une force militaire de l'ONU pour servir de tampon entre les belligérants. Sa proposition a été adoptée à l'unanimité, 57 contre 0. La première force moderne de maintien de la paix de l'ONU a été établie grâce à Lester B. Pearson.

M. Gunnar Jahn, président du comité Nobel, a déclaré plus tard que le prix Nobel de la paix avait été décerné à M. Pearson en raison de sa grande détermination et de sa capacité exceptionnelle à proposer des idées constructives pour résoudre des problèmes.

D'autres se sont fait l'écho de ces remarques, notamment le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Leslie Munro, qui a décrit M. Pearson comme un grand Canadien qui est aussi un des grands citoyens du monde, et le *New York Times*, qui a écrit que M. Pearson était un grand homme venant d'une petite puissance et qu'il était probablement mieux connu à l'étranger que dans son propre pays. Ici, la victoire de M. Pearson a amené le maire de Toronto, Nathan Phillips, à déclarer le 19 décembre 1957 la journée Lester B. Pearson. Malheureusement, je ne crois pas que la tradition se soit perpétuée.

La popularité de Pearson sur la scène internationale et son prix Nobel de la paix lui ont finalement permis d'obtenir dans son propre pays la reconnaissance qu'il méritait. Les Canadiens ont commencé à le remarquer et, en 1958, Lester Pearson est devenu chef du Parti libéral. Après quelques années dans l'opposition, il a été élu premier ministre du Canada en 1963.

En plus de son succès sur la scène internationale, Pearson a beaucoup fait comme premier ministre. Pendant son mandat, les Canadiens ont obtenu le Régime de pensions du Canada, soit un des pivots de notre système national de sécurité sociale. Pearson a aussi donné aux Canadiens leur drapeau, un vrai symbole de notre qualité de nation et de notre indépendance.

Parmi ses autres réalisations, mentionnons la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ainsi que l'Accord canado–américain sur les produits de l'industrie de l'automobile, qui ont tous deux eu des effets qui se sont répercutés sur le Canada d'aujourd'hui.

Leaster Pearson est décédé le 27 décembre 1972, mais son héritage est encore bien vivant dans les missions de maintien de la paix partout dans le monde. Le Canada est reconnu pour sa participation à ces missions grâce à M. Pearson. Nous sommes fiers de notre rôle et de notre tenue dans ces missions. En fait, beaucoup croient que le maintien de la paix traduit bien l'identité canadienne. Jusqu'à maintenant, plus de 90 000 Canadiens ont participé aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et à d'autres.

Cet automne, près de 3 000 Canadiens participent à de telles missions, notamment en Croatie et en Bosnie–Herzégovine, à Haïti et en Macédoine.

Si le dernier rapport du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada peut nous donner une indication de notre attachement au maintien de la paix, nous pouvons déjà prévoir que nous continuerons sur notre lancée pendant encore de nombreuses années. Les Canadiens ont raté beaucoup d'occasions d'honorer ceux et celles dont ils sont les plus fiers. Un examen rapide de toutes nos fêtes nationales révèle qu'aucune, sauf peut–être le Jour du Souvenir, ne rend hommage à un Canadien vraiment remarquable.

• (1340)

Je puis comprendre que l'on célèbre l'anniversaire de naissance de la reine Victoria et beaucoup d'autres de nos jours fériés mais je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous ne rendons pas hommage à nos propres héros, à ceux qui ont laissé une empreinte importante dans la vie canadienne telle que nous la connaissons, à des hommes comme Lester B. Pearson.

Contrairement au Canada, beaucoup d'autres pays prennent le temps de rendre hommage à leurs héros. Les Américains célèbrent l'anniversaire de naissance de George Washington; les Britanniques célèbrent leurs monarques et les Russes ont déjà eu une fête en l'honneur de Lénine. Est–ce parce que nous croyons que personne n'est digne de notre reconnaissance? Je ne le pense pas.

Certains m'ont demandé pourquoi j'avais choisi le deuxième lundi de février pour en faire dans mon projet de loi le jour où nous pourrions honorer notre ancien premier ministre. J'avais commencé par espérer trouver un jour important dans la vie de Lester Pearson. J'ai songé au 23 avril, jour anniversaire de sa naissance; mais, bien sûr, Pâques tombe en avril. Puis j'ai songé au 14 octobre, le jour où l'on a annoncé que M. Pearson avait remporté le Prix Nobel de la paix, mais cette date tombe trop près du Jour d'Action de grâce. Enfin j'ai songé au 27 décembre, jour de son décès, qui vient tout de suite après Noël et le lendemain de Noël.

J'ai opté pour février, le seul mois de l'année où les Canadiens n'ont pas de congé et celui que la plupart des Canadiens trouvent le plus froid et le plus déprimant de l'année. Des statistiques publiées il y a quelques années révélaient qu'une majorité des suicides se produisent en février; ce fait m'a amené à penser que les Canadiens avaient vraiment besoin d'une fête qu'ils pourraient attendre avec impatience dans le deuxième mois de l'année.

J'ai également opté pour février parce qu'il m'a semblé que d'avoir deux ou plusieurs fêtes en avril, octobre ou décembre pourrait représenter une charge excessive pour ceux qui exploitent une entreprise.

Des députés m'ont également demandé si ce projet n'était pas de nature politique, puisque Pearson était un libéral. Je puis leur donner l'assurance que la politique n'est pas à l'origine de cette initiative. M. Pearson était un grand Canadien. Comme je l'ai déjà dit, il est le seul Canadien à avoir reçu le prix Nobel de la paix, et il a été le père du maintien de la paix. Je souhaite

simplement honorer un homme qui a tant fait pour les Canadiens. Je veux rendre hommage à ce grand Canadien, et son allégeance politique n'a rien à y voir.

À cette époque–ci de notre histoire, où de nombreux Canadiens se demandent ce que cela veut vraiment dire, être Canadien, et où certains se demandent même s'ils doivent continuer à faire partie du Canada, nous devons déployer tous les efforts pour montrer à nos concitoyens qu'il y a des Canadiens dont ils peuvent être fiers, qui ont eu une influence déterminante sur leur vie d'aujourd'hui et celle de bien des gens ailleurs dans le monde.

Lester Pearson a été l'un de ces Canadiens. En instituant une fête nationale en l'honneur du très honorable Lester Pearson, nous donnerions aux Canadiens l'occasion de réfléchir à la grandeur de notre pays, à la grandeur de cet homme et de sa précieuse contribution au bien de notre pays. Tâchons de donner un peu de sens national et de fierté aux Canadiens. Honorons l'un de nos propres héros.

Je vais conclure immédiatement, car deux de mes collègues qui ont eu l'honneur de connaître Lester Pearson et de travailler avec lui voudraient nous faire part de leur expérience et de leurs réflexions sur ce grand homme.

• (1345)

J'exhorte tous les députés à appuyer cette initiative.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui au nom du Bloc québécois et de vous faire part de notre appui au projet de loi C–276, qui a pour objet d'instituer la journée Lester B. Pearson. L'occasion est toute désignée pour rappeler la vie et la carrière de cet homme illustre, premier ministre du Canada de 1963 à 1968, dont la contribution à la diplomatie canadienne a été remarquable.

Après une brève carrière militaire, M. Pearson entre dans le monde diplomatique. C'est dans ce milieu que de 1935 à 1946, il développe des compétences exceptionnelles en politique étrangère et acquiert ainsi une solide réputation à l'échelle internationale. Sous–ministre en 1946, puis en 1948, ministre des Affaires extérieures, Lester B. Pearson est bien préparé à faire face aux nouveaux défis du Canada de l'après–guerre.

Architecte du nouveau système canadien de politique étrangère, il fait entrer le Canada de plain–pied sur la scène internationale. La longue tradition du Canada comme observateur passif de la vie internationale est désormais terminée. Aux lendemains de la guerre 1939–1945, le Canada est devenu une puissance moyenne dans le concert des nations. Pearson comprend, plus que quiconque, que ce pays doit adopter une politique étrangère distincte et plus autonome, face à ses partenaires traditionnels que sont la Grande–Bretagne et les États–Unis.

Il ouvre donc la porte au multilatéralisme et impose une vision expansionniste de la politique étrangère canadienne. C'est l'entrée et la participation active du Canada dans les nouvelles organisations internationales, comme l'ONU. Pour un pacifiste comme Pearson, la participation du Canada à une telle organisation devenait un impératif pour la conduite de sa politique étrangère.

Mais, l'Organisation des Nations Unies a ses limites. Dans le contexte de la guerre froide, et ayant compris qu'aucune autorité internationale ne peut faire respecter l'ordre et la stabilité à l'échelle planétaire, Pearson, alors sous–ministre aux Affaires étrangères, croit à la nécessité pour le Canada de joindre ses alliés stratégiques à l'intérieur d'un pacte de défense collective. Pour Pearson, l'adhésion du Canada au Traité de l'Atlantique Nord répond à ses besoins de sécurité, mais plus encore, l'OTAN peut devenir un instrument de dissuasion et un moyen de défense contre l'impérialisme soviétique.

Empreint d'un esprit internationaliste peu commun en Amérique du Nord à cette époque, et prenant leçon du coup de Prague de 1948, il donne son appui sans réserve à la création de cette organisation en 1949. Cependant, le Traité de l'Atlantique Nord reste un accord régional. Depuis 1945, les relations internationales sont marquées de nouvelles formes de violence. L'affrontement idéologique des superpuissances et le processus de décolonisation allaient faire éclater, un peu partout à travers le monde, une multitude de conflits.

À l'évidence, la charte des Nations Unies ne peut empêcher la guerre, le droit de veto de cinq puissances membres du Conseil de sécurité limitant l'action de la communauté internationale. Pour contrer l'impuissance du seul organe des Nations Unies autorisé à employer des moyens coercitifs pour le règlement de conflits internationaux, l'Assemblée générale vote, en 1950, une résolution sur le maintien de la paix.

En 1956, lors de la crise du Canal de Suez, Pearson propose la création d'une force de maintien de la paix. La réalisation par l'ONU de ce projet vaut à Pearson le prix Nobel de la paix, en 1957. Il avait doté, dans la pratique, les Nations Unies d'une nouvelle capacité d'intervention. Conséquence de sa notoriété internationale, Lester B. Pearson fut pressenti deux fois pour remplir les fonctions prestigieuses de secrétaire général des Nations Unies. Il avait d'ailleurs, en 1952, occupé le poste de président de l'assemblée générale de l'ONU et avait alors joué un rôle central dans l'établissement d'agences spécialisées, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

• (1350)

Durant son mandat comme premier ministre, dans le contexte de la décolonisation et de l'émergence du mouvement de non–alignement, Pearson se distingue comme un éminent artisan du dialogue Nord–Sud. Il favorise une ouverture du Canada face au Tiers monde, à l'aide notamment des relations privilégiées qu'il nourrit avec certains de ses leaders comme Nehru.

Sa vision du Canada et du système fédéral sera aussi caractérisée par cette ouverture d'esprit. Lester B. Pearson entretient de très bonnes relations avec le Québec et les autres provinces au cours de son premier mandat.

C'est l'époque de la révolution tranquille, à l'heure de l'émergence de l'État–nation québécois. Les dirigeants politiques du Québec dotaient alors le nouvel État d'instruments nécessaires à la pleine affirmation de son droit d'exister. Le Québec récupérait les compétences reconnues dans la Constitution de 1867, mais dont aucune des provinces au Canada ne s'était jamais prévalue.

À cette époque, Pearson a reconnu le bien–fondé pour le Québec de faire respecter certains de ses droits et a entretenu jusqu'en 1965 de bonnes relations avec ses homologues québécois, rendant les négociations avec cette province relativement harmonieuses.

Pearson prônait alors le fédéralisme coopératif, et pour prouver sa bonne foi, au lendemain de sa victoire de 1963, il met sur pied la Commission Laurendeau–Dunton sur les langues officielles. Le dialogue fédéral–provincial, sous son règne, a permis d'entériner plusieurs ententes administratives, et quoique non sans difficultés, la création de la Régie des rentes du Québec et de la Caisse de dépôt et de placement.

Il est difficile de comprendre le revirement d'attitude de M. Pearson face au Québec au cours de son second mandat. Son durcissement alla jusqu'à une négation de la personnalité internationale du Québec, voyant dans les efforts de cette province à créer des liens avec d'autres nations la volonté d'une province rebelle à usurper des pouvoirs qu'il croyait exclusifs au gouvernement fédéral.

Comment expliquer que cet ardent défenseur du mouvement de décolonisation à travers le monde soit devenu aussi sourd aux aspirations du Québec? Comment comprendre cette soudaine fermeture face aux exigences légitimes d'une province à occuper les champs de compétence qui lui appartiennent? D'aucuns expliqueront son durcissement par la montée de l'indépendantisme au Québec, ou par de nouvelles revendications constitutionnelles des dirigeants québécois. C'est l'époque du «Égalité ou Indépendance» de Daniel Johnson. D'autres expliqueront l'attitude de M. Pearson par la place de plus en plus grande que prenaient les Trudeau, Marchand et compagnie dans son Cabinet.

Après Lester B. Pearson, les relations canado–québécoises n'ont plus jamais été aussi harmonieuses. Après l'échec de Victoria, la nuit des longs couteaux de 1982 sera le prélude à Meech et à Charlottetown. Malgré des zones d'ombre, il reste que Lester B. Pearson a été un homme d'envergure. C'est ainsi que les Canadiens et les Québécois se rappellent de lui. Il est à déplorer, cependant, que ses successeurs à la tête de l'État canadien n'aient pas su ou pas voulu s'inspirer davantage de son esprit d'ouverture et de conciliation.

Nous ne pouvons qu'espérer que la journée Lester B. Pearson rappellera aux hommes et aux femmes du Québec et du Canada que l'esprit d'ouverture et le respect des diversités sont des qualités essentielles au développement des personnes et à la maturité des États.

[*Traduction*]

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'appuyer aujourd'hui la motion du député de Cambridge à propos de son projet de loi concernant la journée Lester B. Pearson. Je le félicite d'avoir reconnu la valeur de la diplomatie canadienne. C'est le premier mandat du député au sein de ce Parlement, et ce projet de loi illustre très bien sa vision nationale et internationale. Je suis certain qu'il sera longtemps ici.

Des voix: Bravo!

• (1355)

M. Hopkins: Le député a une vision nationale qui transparaît clairement dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il a dit qu'il est fier de Lester Bowles Pearson.

Je tiens aussi à féliciter la députée de Laval–Centre pour certaines de ses observations, bien que je ne souscrive pas à tout ce qu'elle a dit. Chacun a sa propre perspective, mais je ne me montrerai pas sectaire dans le cadre de ce débat. Je puis toutefois vous dire que Lester B. Pearson était premier ministre et que son fauteuil se trouvait juste là lorsque j'ai été élu la première fois. Il a été le premier premier ministre avec lequel j'ai travaillé et il n'avait pas une once de méchanceté en lui. Quiconque siégeait à la Chambre aux côtés du très honorable Lester B. Pearson comprenait dès le premier jour quel diplomate il était.

Lorsqu'il était premier ministre, il a d'ailleurs eu du chagrin parce qu'il était trop bon avec certaines personnes qui ne le lui rendaient pas.

J'ai connu intimement M. Pearson et je tiens à dire que j'avais beaucoup de respect pour lui. Ayant été parmi les députés élus pour la première fois en 1965, lors des importantes élections que Walter Gordon avait convaincu Lester B. Pearson de déclencher, je puis vous dire que l'un des seuls avantages que le Parti libéral a retiré de ces élections, ce sont les 53 nouveaux députés qui ont été élus à la Chambre des communes. Lorsque le premier ministre libéral a déclenché les élections à l'instigation de Walter Gordon, les libéraux avaient en effet 129 sièges à la Chambre, alors qu'à l'issue de ce scrutin, ils en avaient 131. Walter Gordon avait garanti à M. Pearson un gouvernement majoritaire. Il a par la suite démissionné parce qu'il avait mal conseillé le premier ministre.

Quand on remonte dans la vie de M. Pearson, on constate qu'il a eu une enfance très heureuse, mais ce qui me frappe, comme l'a dit le député de Cambridge, c'est sa participation à la Première Guerre mondiale. Pouvez–vous imaginer de quoi avait l'air le Corps royal d'aviation pendant la Première Guerre mondiale? M. Pearson a été membre de cette formation pendant trois ans.

Cela a sans doute été une grande expérience pour le premier ministre Pearson parce que cette dernière l'a préparé à la grande bataille des années 60 sur le drapeau, qui lui a rappelé, à l'occasion, la Première Guerre mondiale, mais il a persévéré dans la bataille.

Il est plutôt intéressant que le député de Cambridge propose que la Journée de Lester B. Pearson soit le deuxième lundi du mois de février parce que, sauf erreur, c'est en février que l'unifolié a été hissé pour la première fois sur la colline du Parlement. Il est des plus appropriés que Lester B. Pearson, qui a mené la lutte pour l'adoption de l'unifolié, soit honoré le même mois que le drapeau canadien.

Cet homme plutôt timide a de nombreuses réalisations à son actif. Quand on le rencontrait, il était des plus charmants et accommodants et parlait de choses propres à la circonscription et donnait toujours l'impression qu'il connaissait vraiment son pays et sa géographie.

Je me souviens de la dernière fois où j'ai eu la chance de parler avec M. Pearson. C'était le lendemain du jour où il a pris sa retraite. Il était malade à l'époque et était sorti faire une promenade. Je l'ai rencontré devant la flamme sur la colline du Parlement. Ses premiers mots ont été: «Eh bien, Len, comment vont les choses à Pembroke, aujourd'hui?» Nous avons eu une conversation intéressante. Par la suite, il est entré à l'hôpital et est décédé peu de temps après. Voici un Canadien à qui le Canada doit son drapeau. Aujourd'hui, les forces canadiennes honorent presque son nom en portant le drapeau canadien dans le monde et en participant à des missions de maintien de la paix. Comme il a déjà été dit, on sait qu'il a inauguré ce genre de mission à l'occasion du règlement de la crise de Suez et de la mission de maintien de la paix de 1956.

• (1400)

C'était un homme aux idées larges, un homme qui, alors qu'il était aux Affaires extérieures, avait une vision nationale et internationale. Il observait l'Union soviétique et a vu la menace couvant dans les pays de l'Est. Il a décelé la menace lors de la formation du Pacte de Varsovie. Il a vu le besoin de créer l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et il a, dans une large mesure, contribué à la formation de ce grand organisme de maintien de la paix qui a aidé le monde occidental à traverser la crise de la guerre froide. C'était la contrepartie du Pacte de Varsovie. Elle a maintenu l'ennemi à distance. La question était de savoir lequel des deux camps allait céder le premier. Il s'est avéré que ce furent l'Union soviétique et le Pacte de Varsovie.

M. Pearson a été président de l'Assemblé générale des Nations Unies en 1962–1963. Je regardais simplement de quand datait sa première entrée officielle à la Chambre. Il a été nommé ministre des Affaires extérieures en 1948. Et il était tout à fait dans l'ordre des choses que, le 25 octobre 1948, Lester B. Pearson soit devenu député d'Algoma–Est et se soit installé à Ottawa pour exercer les fonctions de ministre des Affaires extérieures. Il avait remporté les élections par une marge de 1 200 voix et quelque.

Le député de Cambridge a évoqué le manque d'enthousiasme et de désir que manifestent les Canadiens lorsqu'il s'agit de rendre hommage aux grands personnages de leur histoire. M. Pearson a été une figure nationale et un homme qui a grandement contribué à la création des Nations Unies. Il est rentré au pays et s'est porté candidat aux élections qu'il a remportées avec une majorité de 1 200 voix et quelque.

Voyons maintenant ce qui s'est passé pendant la campagne électorale de 1958. Je tiens à évoquer cette période pour la raison que voici. À la dernière assemblée politique que M. Pearson a tenue pendant la célèbre campagne de 1958, à l'issue de laquelle les troupes de Diefenbaker allaient l'anéantir sur le plan politique, il se trouvait dans la ville de Deep River qui est située dans la première circonscription qu'il m'a été donné de représenter, celle de Renfrew–Nord. Il s'est assis à la table, avec une jambe qui balançait au milieu de la tribune, face au public, dans la grande salle de l'école secondaire, et il a répondu aux questions comme si de rien n'était. Il savait qu'il allait perdre ses élections, mais il ne semblait pas ébranlé par les événements. Il est retourné à Ottawa et le Parti libéral du Canada a finalement obtenu 48 sièges à la Chambre.

En 1963, il a enfin remporté les élections et est devenu premier ministre. Les problèmes ne manquaient pas dans les années 60. C'est un peu comme aujourd'hui, alors que les parlementaires sont quotidiennement confrontés à de nouveaux problèmes. Ma foi, Lester B. Pearson a su relever bon nombre de ces défis.

Il s'est rendu compte que le Québec en avait assez des symboles britanniques. Il en avait pleinement conscience. C'est pour cela qu'il a lutté si fort en faveur du drapeau canadien. Le caucus du Québec l'a d'ailleurs appuyé indéfectiblement sur ce point, même pendant les pires moments de la lutte. Aujourd'hui, le Canada est reconnu dans tous les pays du monde grâce à ce merveilleux symbole canadien, qui a été hissé pour la première fois sur la colline du Parlement en février 1965. L'unité canadienne était l'un de ses leitmotiv et il a tendu la main à toutes les régions du Canada pour tenter de les réunir.

• (1405)

Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir continuer. Vous me faites signe que je n'ai plus le temps.

Je voudrais parler des interventions de M. Pearson au caucus, sans dévoiler les grands secrets de celui–ci. Je me souviens qu'un matin, je prononçais un discours au caucus et j'ai. . .

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour prolonger d'une minute ou deux le temps alloué au député?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Merci beaucoup, monsieur le Président et merci à tous les députés de la Chambre.

J'ai donc pris la parole au caucus un mercredi matin et j'ai prononcé ce qui était, selon moi, un discours très dynamique. Je me suis ensuite rendu à la Chambre où j'étais assis, là–bas, dans

la dernière rangée, là où se trouve maintenant le député de Brandon—Souris. J'ai reçu une note venant de l'opposition de l'autre côté de la Chambre. Cette note renfermait exactement les mots que j'avais prononcés au caucus ce matin–là et elle provenait d'un député de l'opposition.

J'ai transmis cette note au premier ministre et à l'honorable Mitchell Sharp qui occupaient des sièges voisins, juste à cet endroit. Ils m'ont regardé en secouant la tête car la première chose qui leur était venue à l'esprit était qu'un membre du caucus divulguait des informations. Cela se passait à l'époque où le caucus libéral faisait l'objet d'écoute électronique et où certains députés de l'opposition écoutaient chacune des paroles prononcées au caucus libéral. Ils avaient certainement bien noté mon discours.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et je tiens aussi à remercier le député de Cambridge qui a su reconnaître un homme remarquable. Et s'il était si remarquable, c'était notamment parce qu'il s'entourait de gens remarquables.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je crains de ne pas pouvoir vous décrire personnellement M. Pearson, mais moi aussi je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui pour traiter du projet de loi C–276, instituant la journée Lester B. Pearson.

Il convient certes d'envisager de consacrer une journée à la mémoire de l'ancien premier ministre Lester B. Pearson, mais je voudrais surtout tenter aujourd'hui de soulever les autres points que nous devrions examiner lorsque nous parlons d'une journée comme celle–là. En outre, j'espère tout de même pouvoir rendre hommage à l'ancien premier ministre, car il en est certainement digne.

À en juger par son discours, le député a une très grande estime pour l'ancien premier ministre. Je ne le lui reproche surtout pas, puisque Lester Pearson a effectivement laissé à notre pays un héritage considérable. J'en reparlerai plus tard en soulignant les réalisations dont je garde le souvenir.

Selon moi, si M. Pearson a embrassé une carrière politique, c'était pour de nombreuses raisons, mais probablement pour au moins les deux suivantes: d'abord, aider le Canada à grandir et à prospérer et, ensuite, une grande fascination pour la vie publique, pour tout ce qu'elle a à offrir et tout ce qu'on peut lui offrir en retour.

Je ne crois pas que M. Pearson se serait attendu, lorsqu'il s'est présenté au poste de premier ministre, qu'on institue une journée en son honneur. En fait, ayant effectué un peu de recherche à son sujet, je pense qu'il aurait plutôt été quelque peu gêné d'une telle proposition. À mon avis, il y a d'autres façons bien meilleures d'honorer la mémoire d'un ancien premier ministre.

Par exemple, tous ceux qui déambulent sur les terrains de la colline du Parlement auront remarqué les statues pleines de dignité de nos anciens premiers ministres, qui sont bien exposées à la vue. M. Pearson figure parmi eux, et les Canadiens qui visitent la capitale peuvent le voir assis dans son fauteuil préféré, sa statue donnant sur les terrains avant.

• (1410)

À titre d'ancien ministre des Affaires extérieures et d'ancien premier ministre, M. Pearson, j'en suis sûr, serait aussi fier de savoir que l'immeuble qui abrite le ministère des Affaires étrangères porte son nom, qu'il a été baptisé l'édifice Lester B. Pearson.

Ce sont là d'excellentes façons de reconnaître les réalisations de M. Pearson et d'honorer sa mémoire. Je pense que c'est suffisamment lui rendre hommage.

Par ailleurs, je pense qu'il est exagéré d'instaurer, au Canada, une journée Lester B. Pearson, et je ne mets pas en doute, ici, les bonnes intentions et la sincérité de mon collègue, le député de Cambridge. Alors que je récapitulais, mentalement, les différents congés que nous avons, je me suis rendu compte que seuls le jour de Noël et le jour de l'anniversaire de la reine Victoria sont des jours fériés et seuls deux saints, Saint–Patrick et Saint–Valentin, ont des journées qui portent leur nom.

C'est un hasard, mais le deuxième lundi de février, que le député voudrait faire déclarer journée Lester B. Pearson, aurait tombé le jour de la Saint–Valentin, cette année. Je ne dis pas qu'il est exagéré de nommer une fête nationale en l'honneur d'un politicien, mais la date proposée coïncidera souvent avec un autre jour de congé, même si ce n'est pas un congé au gouvernement.

Si je comprends bien, le député de Cambridge voudrait que l'on institue un jour férié en l'honneur de M. Pearson comme les deux autres jours dont nous avons parlé. Si cela arrivait, à quoi pourrions–nous nous attendre, dans l'avenir? Le troisième lundi de février serait–il la journée Diefenbaker et le lundi suivant, la journée Laurier ou la journée John A. Macdonald? Si nous commençons dans cette voie, nous désignerons une journée spéciale à chaque semaine de l'année. La plupart d'entre nous seraient probablement d'accord pour que nous n'ayons pas de journée Mulroney. Je pense que nous serions tous d'accord là–dessus.

Cependant, par–delà le principe de nommer des journées d'après des politiciens, il faut tenir compte des coûts. Combien coûte réellement un jour de congé au Canada? S'il s'agit seulement d'un jour de congé au gouvernement, cela se chiffre dans les millions de dollars, mais si tous les Canadiens prenaient une journée de congé, combien cela coûterait–il?

Comme je ne savais pas très bien comment faire ce calcul, quelqu'un m'a proposé de prendre, peut–être, le produit intérieur brut du Canada et de le diviser par 365 jours. Je sais que c'est une façon de procéder assez simpliste, mais c'est sûrement plus prudent que d'utiliser les chiffres du PNB. Si nous divisons le PIB par 365, nous arrivons à 1,95 milliard de dollars. Ce chiffre peut sembler exagéré, mais je pense que ce qu'il faut comprendre ici, c'est que l'économie canadienne ne peut tout simplement pas se permettre une telle dépense.

En outre, pour les commerces comme les restaurants, les dépanneurs, et d'autres qui resteraient ouverts, un tel congé forcerait les employeurs à payer du temps supplémentaire à leurs employés. Pour les entreprises qui luttent pour leur survie, l'ajout d'une dépense inutile est bien la dernière chose dont elles aient besoin.

Bien que je ne juge pas bon de créer un congé légal au Canada en mémoire de M. Pearson, je ne veux absolument pas dire que ses réalisations ne soient pas dignes d'être soulignées. Quiconque a pu être ambassadeur aux États–Unis, sous–ministre des Affaires extérieures, ministre des Affaires extérieures, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, premier ministre et prix Nobel a évidemment apporté une formidable contribution au Canada et au monde entier.

Pendant que j'ai la parole, je veux en profiter pour dire quelques mots au sujet du prix Nobel qu'a mérité M. Pearson. Comme nous le savons tous, pour mettre fin à la crise du canal de Suez en 1956, M. Pearson avait conçu l'idée d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, qui pourrait intervenir et séparer les combattants. Cette formule a bien fonctionné dans le cas du canal de Suez et on s'en est servi depuis comme instrument de diplomatie internationale et de règlement des conflits.

En tant que porte–parole du Parti réformiste pour les affaires étrangères, je ne peux m'empêcher de penser à l'évolution qu'a connue le maintien de la paix depuis l'époque de M. Pearson. Initialement, les forces de maintien de la paix n'étaient censées entrer dans un pays qu'une fois un accord de cessez–le–feu intervenu. Elles veillaient alors à ce que le cessez–le–feu soit observé et à ce qu'aucun incident ne se produise. En principe; la séparation des combattants offrait la possibilité de négocier un règlement pacifique durable.

Le Canada a depuis le début fourni des contingents à toutes les opérations de maintien de la paix organisées à travers le monde. Les demandes d'aide qui nous sont adressées augmentent d'année en année et nos ressources sont utilisées au maximum. Et ce s'entend du personnel des forces canadiennes et de nos ressources financières.

Non seulement notre participation aux opérations de maintien de la paix constitue un fardeau plus lourd, la nature même des opérations de maintien de la paix a changé. Aujourd'hui, nos casques bleus sont envoyés dans des régions beaucoup plus dangereuses, souvent sans qu'il y ait eu de cessez–le–feu et avec un mandat beaucoup moins clair.

• (1415)

Je suis donc très heureux d'avoir participé à l'examen de la politique étrangère du Canada au cours duquel nous avons parlé en détail de l'héritage que nous a laissé M. Pearson dans le domaine du maintien de la paix. Il est ressorti de cet examen, auquel ont participé des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, que notre tradition de maintien de la paix, héritée de M. Pearson, demeurait une manifestation très importante de la politique étrangère du Canada et que nous aimerions que les forces canadiennes soient restructurées de façon à mieux participer aux futures interventions de l'ONU.

Cela dit, le Canada ne peut plus être le 911 du monde entier. Nous l'avons tous compris. À l'avenir, le Canada devra mieux choisir les missions de maintien de la paix auxquelles il participera. Je demanderais au Parlement de tenir un débat au sujet des critères précis sur lesquels le Canada devrait se fonder pour choisir les missions de maintien de la paix qui lui conviennent le mieux.

Je souhaite que l'héritage de M. Pearson se perpétue et je voudrais que le Parlement examine toute la question de manière à permettre au Canada de continuer de jouer un rôle de gardien de la paix sur la scène mondiale au cours du prochain siècle.

J'ajoute en terminant que le très honorable Lester B. Pearson a sans aucun doute joué un rôle très important dans l'évolution de ce pays et qu'il mérite que nous l'honorions, mais cela doit être fait de la bonne façon. Je crois que l'économie canadienne n'a pas les moyens de se payer un jour férié supplémentaire et que cela créerait un précédent dangereux qui pourrait mener à l'adoption d'autres jours fériés en l'honneur de dirigeants politiques du passé. Je ne m'oppose cependant pas aux autres hommages qui existent déjà à l'endroit de M. Lester B. Pearson.

Je félicite le député de Cambridge pour sa loyauté et pour le dépôt du projet de loi, au sujet duquel je suis heureux d'avoir pris la parole.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour appuyer le projet de loi de mon collègue, le député de Cambridge.

Ma motivation est différente de la sienne. Si je suis tellement content qu'il ait soulevé la question, c'est qu'il est vrai que nous, Canadiens, oublions souvent d'encenser nos héros. Nous avons beaucoup de héros—héros de la littérature et de l'histoire, héros du Québec et de l'Ouest—et nous ne leur rendons pas suffisamment hommage. Il me semble parfois que c'est notamment pour cela que notre pays éprouve des problèmes, car notre identité n'est pas suffisamment forte.

Pour ce qui est de rendre hommage à M. Pearson en lui réservant un jour particulier, je crois que le député propose d'établir un jour en son nom et non de créer un jour férié. Pour ce qui est du politique Pearson, j'ai tendance à partager le point de vue de mon collègue réformiste, quoique pour d'autres raisons. Voici pourquoi.

Je suis un peu historien et je connais d'autres aspects de la vie de M. Pearson. Je peux dire au député de Cambridge que, l'un des problèmes qui se posent avec les politiciens et particulièrement avec les dirigeants, c'est que l'histoire en dit plus long à leur sujet à mesure que les années passent que ce qu'on pouvait savoir à l'époque. En ce qui concerne M. Pearson, des documents auxquels on commence à avoir accès, comme c'est le cas en Grande–Bretagne au sujet de M. Churchill, révèlent que M. Pearson était très impliqué dans le monde du renseignement de sécurité en collaboration avec les États–Unis et la Grande–Bretagne et qu'il était très conscient de la menace du communisme. Cela a déjà été mentionné. Lorsqu'il était question de l'Union soviétique, M. Pearson ressemblait davantage à un aigle qu'à une colombe.

Il a développé des rapports très étroits avec les Américains dans le domaine du renseignement et, si le député se souvient bien, pendant la crise du canal de Suez, les Britanniques et les Français ont attaqué le Sinaï, tandis que les Américains s'y opposaient et les Canadiens aussi.

Comme nous l'avons appris depuis par certains documents, les Britanniques et les Français décodaient les messages chiffrés de l'Égypte et les Américains et les Canadiens décodaient ceux de tous les autres pays arabes. Donc, lorsqu'est venu le moment d'envoyer des troupes au Moyen–Orient, M. Pearson, grâce aux Américains, détenait un avantage que lui donnaient tous les renseignements recueillis. Il ne courait aucun risque de perdre des vies ou de prendre de mauvaises décisions.

● (1420)

De plus, il existe aujourd'hui des preuves que l'initiative proposée par M. Pearson pour résoudre la crise de Suez au Moyen–Orient grâce au déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies avait été élaborée avec les Américains. Il a obtenu le prix Nobel pour cela, mais je crois que nous en apprendrons un peu plus avec les années sur ce qui s'est vraiment passé en l'occurrence.

Je ne dis pas cela pour diminuer en quoi que ce soit le mérite de M. Pearson, car, comme la députée de Laval–Centre l'a dit avec tant d'éloquence, M. Pearson a apporté une merveilleuse contribution à notre pays, non seulement en matière de politique étrangère, mais en ouvrant les institutions fédérales aux francophones du Québec.

Avant la Seconde Guerre mondiale, les Québécois ne jouissaient pas d'un pareil accès. M. Pearson a reconnu que le Québec faisait des progrès après la Seconde Guerre mondiale. M. Pearson a essayé d'accompagner cette évolution.

La difficulté qui se présente, lorsqu'on veut distinguer des politiques, comme l'a dit mon collègue réformiste, c'est qu'il est quelque peu délicat de rappeler leur souvenir par un journée spéciale, car quelqu'un d'autre peut toujours surgir par la suite qui nous amènera à nous raviser, ou bien nous pourrions décider que cela ne convient pas. À bien y réfléchir, je reconnais avec le député de Cambridge qu'il n'y a sans doute aucun ou presque aucun autre homme d'État ou politique au Canada qui mérite davantage cet honneur.

Si nous parcourons la liste des premiers ministres, seul M. Pearson a la stature pour mériter un honneur comme celui proposé par le député. Chose étrange, je ferais toutefois une exception. Parlant du fond du coeur, et puisant dans mon expérience des 30 dernières années, je ferais une exception pour un dirigeant qui a manifesté un dévouement allant au–delà de la politique, à qui son pays tenait à coeur et qui avait un vrai sentiment national. La députée de Laval–Centre trouvera ceci intéressant. Je pense que c'était René Lévesque. Je pense que René Lévesque ne parlait pas seulement au nom des Québécois; il parlait au nom de tous les Canadiens. Dans tout ce débat, qui s'est tenu il y a assez longtemps, il m'a fait prendre conscience de ce que c'était vraiment que d'être Canadien.

Je voudrais que les députés, ceux du Bloc québécois plus particulièrement, sachent que j'ai toujours pensé que René Lévesque, que j'ai vu en action et qui était un homme incroyable et facile d'accès, était un homme du peuple, contrairement à Pierre Trudeau, qui était trop arrogant, ou à M. Turner, qui avait tendance à être inaccessible. Il avait cette chaleur. Il a fait progresser le Canada tout entier, et pas seulement le Québec.

Je n'ai pas la même impression de Jacques Parizeau. Je crois vraiment que l'apport de M. Lévesque au développement d'une identité canadienne a été largement détruit par un autre premier ministre qui nous a ensuite lancés dans un débat stérile et conduits où nous sommes actuellement. Je suis toutefois persuadé que nous nous souviendrons de l'esprit qui animait M. Lévesque et que le débat sur le séparatisme sera chose du passé. Notre pays n'en sera que plus fort. J'en suis persuadé.

De toute évidence, nous ne proclamerons pas de journée à la mémoire de M. Lévesque dans un proche avenir.

Je signale au député de Cambridge que c'est là un aspect délicat. Quand quelqu'un propose d'instituer une journée à la mémoire de politiciens importants, il risque d'échouer en raison de la conjoncture politique du moment. À mon avis, nous devrions peut–être chercher un autre type de héros, car il est certain que les Canadiens oublient constamment les leurs.

Je voudrais lui proposer une autre héroïne que les Canadiens oublient toujours, alors que le monde entier reconnaît son existence. Je parle ici de Anne de la maison aux pignons verts. Sommes–nous conscients, ici à la Chambre, que cette héroïne fictive. . .

Mme Gaffney: Et Lucy Maud Montgomery dans tout cela?

M. Bryden: Je sais très bien qui a écrit le roman, mais je ne crois vraiment pas qu'une journée consacrée à Lucy Maud Montgomery aurait autant de, disons, cachet, qu'une journée dédiée à Anne, son héroïne. N'oubliez pas que le roman *Anne et le bonheur* est au programme scolaire au Japon. Je n'ai jamais entendu parler d'une école ou d'une université canadienne qui l'ait eu à son programme. Cependant, cette oeuvre, éditée en 1908, a été publiée en un plus grand nombre d'exemplaires et dans plus de langues que toute autre oeuvre de fiction au monde. Elle est connue partout sur la planète.

● (1425)

Mes collègues de l'Île–du–Prince–Édouard me disent que 700 000 touristes visitent l'île chaque année et que 40 000 d'entre eux sont des Japonais. Ils viennent voir la ferme où Lucy Maud Montgomery, l'auteur de *Anne et le bonheur* a vécu, pour voir la maison décrite dans le roman.

À mon avis, pour éviter de tomber dans des pièges politiques lorsque nous voulons rendre hommage à un Canadien remarquable qui est reconnu mondialement, nous devrions peut–être songer à honorer l'héroïne du *Lake of Shining Waters*, si ma mémoire est bonne. Les Canadiens devraient peut–être rendre hommage à une personne reconnue dans l'imaginaire des gens du monde entier.

M. Peric: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer le projet de loi et renvoyer son objet au Comité permanent du patrimoine canadien.

Le vice–président: Il est proposé:

Que le projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit retiré et que son objet soit renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le vice–président: Il reste deux minutes de débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il reste environ deux ou trois minutes.

Je voudrais en profiter pour féliciter le député de Cambridge.

[*Français*]

J'ai été l'auteur, il y a quelques années, d'une motion devant ce Parlement pour faire ériger une statue en l'honneur du très honorable Lester B. Pearson. Cette statue est maintenant à l'ouest de l'Édifice du centre du Parlement. J'ai d'ailleurs eu l'honneur de choisir moi–même le site de ce mémorial en l'honneur de ce grand Canadien.

Je voulais prendre quelques minutes pour indiquer à la Chambre mon affection et mon sens d'appartenance à cette motion, en relation avec le projet loi qui est devant la Chambre aujourd'hui, et pour indiquer à tous les Canadiens et Canadiennes que comme plusieurs d'entre eux, je considère Lester B. Pearson comme étant le plus grand premier ministre de l'histoire canadienne, au risque de déplaire à certains autres.

J'ai toujours reconnu en cet homme ce sens d'humilité. Comme aujourd'hui il serait peut–être embarrassé, il rougirait de voir qu'on est en train de parler de ce sujet, lui qui n'a jamais rien voulu de prétentieux à son endroit: statue, aéroport, édifice. Lorsqu'on parle même de la tombe de Lester B. Pearson qui est ce site si humble dans l'Outaouais—incidemment, M. Pearson est enterré au Québec, comme peut–être plusieurs des députés d'en face le savent—et cette tombe est si humble. C'est de cette façon que cet homme a vécu.

C'est peut–être en grande partie grâce à son humilité qu'on reconnaît en lui ce grand homme. C'est à cause justement de cette humilité que le député de Cambridge a bien voulu reconnaître Lester B. Pearson.

Je m'associe à ses propos. J'aurais souhaité que le Parlement choisisse de transmettre le dossier à une commission parlementaire pour étude plus approfondie. Tout de même, je vais profiter des quelques secondes qu'il me reste pour féliciter le député de Cambridge qui a reconnu en Lester B. Pearson ce grand personnage de la politique canadienne, cet homme d'État, cette personne qui est responsable de l'étendard qui est près de votre fauteuil, monsieur le Président, et cet auteur de notre diplomatie canadienne. Je veux m'associer à ses propos et dire aux Canadiens et Canadiennes à quel point nous devons prendre des mesures, en général, pour honorer des grands canadiens tels Lester B. Pearson.

Le vice–président: Mes collègues, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1), l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi le 21 novembre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis prêt à rendre une décision sur le projet de loi C–48.

[*Français*]

Il y a six motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes.

[*Traduction*]

La motion nº 1 sera débattue et mise aux voix séparément. La motion no 2 supprimerait certaines lignes du projet de loi, mais, puisque le procès–verbal du comité indique que ces lignes ont été supprimées lors de l'étude en comité, la motion nº 2 n'est pas nécessaire et ne sera pas retenue.

[*Français*]

La motion nº 3 sera débattue et mise aux voix séparément

[*Traduction*]

Les motions nºs 4, 5 et 6 seront regroupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante: a) le résultat du vote sur la motion nº 4 s'appliquera à la motion nº 6; b) la motion no 5 sera mise aux voix séparément.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre la motion nº 1 à la Chambre.

• (1105)

[*Traduction*]

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–48, au nouvel article 6*a*), en supprimant les mots «de la gestion intégrée et».

—Monsieur le Président, concernant le principal objectif du nouveau ministère des Richesses naturelles, je tiens à féliciter la ministre pour avoir apporté une modification à l'étape du comité, après le débat en deuxième lecture à la Chambre.

Il y avait alors une longue liste d'objectifs, dont l'un des derniers portait sur le développement durable. On pouvait presque croire qu'il s'agissait d'un objectif secondaire ajouté après coup, de sorte que certains députés ont fait remarquer que le développement durable devait venir au haut de la liste des priorités du nouveau ministère des Ressources naturelles.

Étant donné la situation qui s'est présentée dans le cas des pêches, les débats et les controverses dans celui des forêts, et l'engagement général du gouvernement à l'égard du principe de développement durable, tel qu'il a été défini en 1987 par Madame Brundtland dans le rapport intitulé «Notre avenir à tous», il serait logique de mettre le développement durable au tout premier rang des attributions conférées au responsable de ce nouveau ministère.

Je suis très heureux de féliciter la ministre d'avoir fait cette modification au comité et d'avoir accordé au développement durable la place qui correspond à son importance en ce qui concerne l'activité future du ministère.

J'attire toutefois l'attention sur le libellé actuel du projet de loi à cet égard. L'article en question contient deux principes. Il charge le ministre des Ressources naturelles de la gestion intégrée des ressources naturelles du Canada et du développement durable. En d'autres termes, selon le libellé de l'article, le ministre assume deux fonctions distinctes. Il accorde au développement durable le deuxième rang par rapport à la gestion intégrée. Le libellé actuel donne la première place à la gestion intégrée des ressources naturelles et la deuxième, au développement durable. C'est ainsi que l'article pourrait être interprété devant un tribunal, par un juge, un sous–ministre ou toute personne qui lira la loi. Le développement durable sera secondaire à la gestion intégrée des ressources naturelles.

Je propose respectueusement de revoir cet ordre de priorité et, si possible, de l'inverser. Je prie la ministre d'accorder une attention particulière à cette proposition et d'y donner suite.

• (1110)

Le deuxième point que je veux faire valoir au sujet de ces concepts, c'est que la gestion intégrée et le développement durable pourraient être incompatibles.

Troisièmement, même si le développement durable n'est pas clairement défini dans le projet de loi, on en retrouve dans le rapport Brundtland une définition généralement acceptée de par le monde entier. Par conséquent, on fait mention dans les attributions générales du ministère d'un concept, le développement durable, qui est bien défini. On ne peut en dire autant de la gestion intégrée.

Dans 10 ans ou même dans 100 ans, l'industrie forestière, le secteur des pêches ou tout autre domaine relié aux ressources naturelles pourrait être aux prises avec un problème où l'application des principes de la gestion intégrée, tels que proposés aujourd'hui, nuirait au développement durable.

En cas de conflit, lequel de ces deux concepts le ministre en poste préconisera–t–il? Pour faire disparaître cette ambivalence, cette opposition, cette incertitude, je propose une motion visant à modifier la partie du projet de loi qui confère au ministre la responsabilité principale d'appliquer le principe du développement durable et de clarifier toute autre considération touchant à la gestion. Ainsi, les fonctions du ministre en poste seraient beaucoup plus claires et acceptables sur le plan politique, et moins contraires aux autres considérations.

Ces dernières années, nous avons été trop souvent témoins d'incidents, dans le secteur des ressources naturelles, où il y avait incompatibilité entre l'exploitation des ressources naturelles et l'application des concepts de gestion et de développement durable. Il est temps de couper le cordon ombilical et de donner des instructions très claires au ministère qui s'occupe de l'exploitation à long terme d'une ressource naturelle aussi importante.

Les cas ne manquent pas où le gouvernement actuel a adopté des mesures à long terme. Je me réjouis de constater la présence ici du ministre des Pêches, qui a déjà eu le courage de faire cela un certain nombre de fois.

À l'appui de mon argumentation, je signalerai ici que l'un des principaux chapitres du livre rouge est consacré non pas à la gestion intégrée, mais bien à la notion de développement durable. Le développement durable constitue l'un des piliers de la politique de notre gouvernement. Au cours de la campagne électorale, nous nous sommes engagés à promouvoir le développement durable et nous avons l'intention de respecter cet engagement.

Ce serait bien dommage que, au moment de créer le nouveau ministère des Ressources naturelles, cet engagement soit quelque peu oublié pour des considérations de gestion intégrée dont nous ne connaissons pas la définition et dont aucune définition ne figure dans le projet de loi lui–même. Cela pourrait nuire à long terme à l'exploitation des ressources naturelles que ce ministère est censé préserver et promouvoir.

Telle est mon argumentation et c'est là–dessus que je conclus ma plaidoirie.

• (1115)

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, nous discutons de quelque chose qui n'est pas uniquement sémantique, mais qui est fondamental.

La proposition d'amendement signifie que de saines pratiques de gestion sont incompatibles avec le développement durable. Ni moi ni mon parti ne pouvons l'accepter. Si nous enlevons les mots honnis «de la gestion intégrée», nous ferons savoir au ministère que le concept traditionnel et parfaitement acceptable de l'utilisation des ressources à des fins multiples doit être abandonné.

Tout ce qui restera sera le concept de développement durable, qui, à mon sens, reste mal défini lui aussi. Le développement durable désigne ce que chacun veut bien qu'il soit. Il reste cependant que, pour que le développement soit durable, il doit être bien géré. Pour cette raison, et pour cette raison seulement, le Parti réformiste votera contre l'amendement.

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques faites par mes collègues ce matin, principalement celles du député de Davenport.

Permettez–moi de dire que je le remercie de l'intérêt qu'il porte au projet de loi C–48 constituant le nouveau ministère des Ressources naturelles et du temps qu'il a consacré à cette mesure législative. Je tiens à signaler que j'ai écouté attentivement ses préoccupations concernant l'engagement de notre gouvernement à l'égard du développement durable et que je les ai prises très au sérieux. Comme cet engagement me tient beaucoup à coeur, j'ai demandé à mes fonctionnaires de modifier l'article 6 du projet de loi C–48 de façon à ce que notre engagement à l'égard du développement durable devienne l'alinéa 6*a)*.

Ce matin, le député de Davenport a proposé qu'on modifie davantage l'alinéa 6*a)* du projet de loi C–48. Encore une fois, je crois que mon collègue soulève un point très important. Si cela convient, je vais proposer un amendement. Je propose:

> Qu'on modifie la motion nº 1 par adjonction de ce qui suit:
>
> «; et
>
> *b*) en ajoutant, après le mot «pays», ce qui suit:
>
> «et celui de leur gestion intégrée».»

L'alinéa 6*a)* prévoirait alors que le ministre respecte le principe du développement durable et de la gestion intégrée. Je vais expliquer pourquoi je propose cet amendement. C'est que je crois que le concept qui compte avant tout est évidemment celui

du développement durable et qu'il devrait donc être mentionné en premier lieu à l'alinéa 6*a)*.

En tant que ministre, j'ai pris un engagement à l'égard du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays. Toutefois, la gestion intégrée des ressources est le moyen qui me permet de respecter cet engagement. C'est la manière de mettre en oeuvre le principe du développement durable.

Je suis d'avis qu'il est important non seulement d'énoncer cet engagement à l'égard du développement durable, mais aussi de dire comment nous allons nous y prendre pour le respecter, soit au moyen de la gestion intégrée des ressources, qui tient compte à la fois des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Par conséquent, je propose cet amendement.

• (1120)

Le président suppléant (M. Kilger): Quelqu'un d'autre veut-il intervenir au sujet de l'amendement proposé par la ministre? Sinon, je vais interrompre un instant les délibérations pour consulter les greffiers au Bureau, après quoi nous reprendrons nos délibérations. Le débat porte sur l'amendement proposé par la ministre des Ressources naturelles.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): J'ai quelques brèves observations à faire, monsieur le Président. J'interviens pour appuyer l'amendement proposé par la ministre des Ressources naturelles.

Voilà près de 15 ans que j'ai le plaisir de connaître le député de Davenport, et tout au long de ces 15 années, le député de Davenport a toujours affiché dans toutes les activités de sa vie publique un engagement absolument inflexible et intransigeant à l'égard du développement durable. Il n'est pas exagéré de dire en effet que s'il est un député parmi nous à la Chambre qui soit, pour reprendre l'expression de Jeffrey Archer, le premier d'entre ses pairs ici, pour défendre la cause du développement durable, c'est sans aucun doute le député de Davenport. Il est également vrai pour ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre depuis un certain temps, que s'il est un député qui ait éclairé certains d'entre nous, qui nous ait instruits et qui se soit donné la peine de nous expliquer patiemment la valeur de ce principe au fil des années, c'est bien le député de Davenport.

Je ne suis donc pas étonné de voir que le député veuille confier au ministre des Ressources naturelles, comme la ministre le souhaite elle-même, la plus grande responsabilité possible et le plus grand engagement d'abord et avant tout à l'égard du principe du développement durable, dont tout le reste découle. J'ai dit que je connaissais le député depuis 15 ans. Je connais par ailleurs la ministre des Ressources naturelles depuis un an. Or, je tiens à dire que la ministre partage, à mon avis, et je le dis après avoir siégé avec elle au Cabinet depuis un an, le même grand engagement que le député de Davenport à l'égard du développement durable.

L'amendement que la ministre a proposé et que j'appuie reflète l'échelle des valeurs et les principes que notre collègue de Davenport a toujours affichés à la Chambre. Je crois donc qu'il sera acceptable à un homme de principe et équitable comme lui. J'espère que nous pourrons l'adopter avec toute la célérité raisonnable.

• (1125)

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur l'amendement à la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur la motion no 1 amendée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion amendée?

Des voix: D'accord.

(La motion amendée est adoptée.)

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-48, à l'article 7, par substitution, aux lignes 30 à 36, page 3, de ce qui suit:

«7. Le ministre fait déposer devant chaque Chambre du Parlement, dans les cinq premiers jours de séance de celle-ci suivant le 31 janvier, le rapport d'activité de son ministère au cours de l'exercice précédant cette date.»

—Monsieur le Président, il est facile pour moi et pour nous, députés du Bloc québécois, d'intervenir sur le projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles, puisque des Québécois nous ont élus, nous, un parti souverainiste, pour à la fois défendre les intérêts du Québec et entamer le dialogue avec le reste du Canada.

L'amendement que nous proposons maintenant vise à nous assurer que nous posséderons toute information nécessaire au bon moment, afin de mieux défendre les intérêts des contribuables québécois qui nous ont élus. Avant que nous soyons autonomes, je dois réclamer et faire en sorte que ce gouvernement respecte les compétences du Québec et que chaque pouvoir que nous avons déjà ne soit réduit par une intervention unilatérale du fédéral.

Le présent amendement vise à éliminer des délais injustifiables. Défendre la compétence exclusive du Québec en matière de ressources naturelles est, pour nous, incontournable. Cependant, pour bien remplir notre mandat, nous avons besoin de toute l'information nécessaire. Nous manquerions sûrement à nos devoirs en ne la demandant pas, et nous ne respecterions pas les volontés de nos électeurs qui nous ont élus si nous devions rester passifs devant ce projet de loi qui ne prévoit aucune date précise pour le dépôt de son rapport annuel et qui laisse donc toute latitude à l'administration en cette matière.

• (1130)

Au Québec, le choix de la population a été on ne peut plus clair lors de la dernière élection fédérale. Pour la première fois de notre histoire, un parti souverainiste a formé l'opposition officielle en cette Chambre et, de plus, nous avons été élus avec un mandat d'exercer la surveillance la plus stricte possible quant à

l'administration du bien public. Cela veut dire que les Québécois et les Québécoises réclament plus d'autonomie, plus de souveraineté, plus d'indépendance et surtout que les choses soient claires et transparentes, que nos gouvernements soient de plus en plus transparents et que rien ne soit caché aux yeux des contribuables. C'est là l'objet de notre amendement.

Il faut que cesse la multiplication des structures, des dédoublements et surtout des camouflages. Peut–on vraiment prétendre que les contribuables ou leurs représentants, ce que nous sommes, possèdent toute l'information, et cela avant qu'il ne soit trop tard?

Si nous n'avons pas toute l'information à une date précise, comment voulez–vous que nous puissions, nous, les élus du peuple, bien servir notre population? Notre amendement n'a d'autre objet que de bien servir cette population. Nous ne pouvons pas laisser ce ministère éviter de rendre des comptes aux citoyens et citoyennes du Québec et de tout ce pays. Les Québécois et Québécoises comme les Canadiens et Canadiennes sont tannés, écoeurés de payer deux fois pour les mêmes services qui coûtent plus de 3 milliards uniquement au Québec; imaginez à l'échelle canadienne ce que cela représente.

L'obligation de déposer le rapport annuel à une date fixe évitera que l'on cache aux contribuables les effets des dédoublements, et nous pourrons réagir beaucoup plus rapidement. Nous, les Québécois, serions beaucoup plus riches si nous avions notre indépendance et si nous avions un seul palier de gouvernement. Mais en attendant, notre devoir est de nous assurer que nous en avons aujourd'hui pour notre argent. Soyez assurés que nous remplirons notre devoir et que nous allons exiger que ce gouvernement soit le plus transparent possible.

Si les fonds publics étaient mieux gérés, on pourrait aider davantage les régions rurales où le taux de chômage frise la catastrophe; on pourrait également mieux développer nos ressources naturelles. On pourrait beaucoup mieux s'occuper de nos propres affaires. Jamais ce gouvernement n'acceptera véritablement de décentraliser ses pouvoirs. Il est donc absolument nécessaire de l'obliger à rendre des comptes à des dates très précises.

Je voudrais tout simplement rappeler à cette Chambre que, dans les faits, le ministère des Ressources naturelles est opérationnel depuis l'été 1993. Cela s'est fait sans aucune consultation auprès des provinces.

Je voudrais également vous rappeler que, en vertu de la présente Constitution, les ressources naturelles sont du ressort exclusif des provinces. Pourrait–on respecter au moins la Constitution qui nous régit afin de mieux servir nos contribuables? Non, ce gouvernement préfère continuer la guerre des drapeaux. Non, ce gouvernement fera tout pour cacher le plus possible la véritable information, et le dépôt du rapport annuel à date fixe augmentera pour nous les chances de posséder au moins le minimum d'information. C'est une nécessité absolue dans une démocratie que de rendre des comptes à celles et à ceux qui nous ont élus.

Ce gouvernement préfère faire sentir sa présence partout où il le peut, et cela peu importe le prix qu'il en coûtera, sans que nous puissions réagir, puisque très souvent nous ne possédons pas l'information qu'il nous faut pour réagir au bon moment.

• (1135)

Comme le mentionne le vérificateur général du Canada dans ce rapport déposé en 1992, et ce à la page 385, en parlant du ministère des Ressources naturelles, et je cite: «La prudence en administration exige un examen critique des aboutissements et des résultats dans le contexte de leur coût, pour être en mesure de déterminer si le Parlement et les contribuables ont effectivement retenu ce pour quoi ils ont payé.»

Une fois adopté, le projet de loi C–48 aurait pour effet d'investir le ministre responsable des pouvoirs et fonctions qui sont présentement dévolus au ministre visés par la Loi sur le ministère des forêts et par la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est donc une structure très importante que l'on crée.

Notre amendement vise à plus de transparence, et que cette nouvelle structure ou cette structure modifiée soit dans l'obligation de rendre des comptes à date fixe nous apparaît tout à fait normal. C'est sous le couvert de la saine gestion gouvernementale, entreprise en 1993 par l'ancien gouvernement, que l'actuel gouvernement s'apprête à créer un ministère autonome en matière de ressources naturelles. C'est donc sous le couvert de la saine gestion gouvernementale que le fédéral s'apprête à confirmer un nouvel empiètement dans un champ de compétence provinciale.

L'obligation de déposer à date fixe le rapport annuel mettra sans doute en lumière nos pires craintes. Il ne sera ainsi pas possible de cacher la réalité. Elle permettra de voir et de constater qu'il y a bel et bien empiètement, dédoublement, et que les contribuables n'en ont pas vraiment pour leur argent, et ça à partir de notre argent.

C'est donc sous le couvert de la saine gestion gouvernementale que l'actuel gouvernement créera un nouveau dédoublement de compétence. Le premier amendement que nous souhaitons voir adopter—et j'espère que nous aurons l'appui total et entier de cette Chambre et du gouvernement—se lit comme suit:

> Le ministre fait déposer devant chaque Chambre du Parlement, dans les cinq premiers jours de séance de celle–ci suivant le 31 janvier, le rapport d'activité de son ministère au cours de l'exercice précédant cette date.

Connaissant les lenteurs habituelles de l'administration gouvernementale, on ne peut laisser au ministre le fait de déposer le rapport devant chacune des Chambres du Parlement à sa guise, dans les meilleurs délais suivant son établissement.

Que signifie «les meilleurs délais»? Qu'est–ce que cela veut dire pour l'appareil gouvernemental? Je vais vous répondre, monsieur le Président. Cela ne signifie absolument rien. Je vais vous donner en exemple une demande que j'ai faite à M^me^ la ministre des Ressources naturelles, un rapport commandé par elle–même à des sages au sujet du Plan de l'Est qui doit être reconduit depuis des mois. Ce rapport, la ministre l'a depuis

longtemps. Je l'ai réclamé et le réclame presque tous les jours et je ne l'ai pas encore reçu. C'est cela l'appareil gouvernemental.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais tout simplement rappeler à chaque député qui pourra prendre la parole sur ces motions, que l'on dispose de 10 minutes. Dans ce contexte-là, je demanderais au député de Matapédia—Matane de bien vouloir conclure d'ici la prochaine minute ou au plus deux, parce qu'on a déjà dépassé les 10 minutes prévues. Alors, je cède la parole à l'honorable député de Matapédia—Matane.

M. Canuel: Monsieur le Président, je vais conclure. Ce qu'on s'aperçoit, quand il n'y a pas de date précise, c'est que c'est extrêmement long pour avoir des renseignements.

• (1140)

L'amendement que nous proposons, c'est qu'en mettant une date précise, nous pourrons avoir plus d'information et ainsi, nous pourrons rendre compte à ceux et celles qui nous ont élus, à ces contribuables qui sont en droit d'avoir des informations. Ce sont ces informations que nous réclamons et c'est le but de notre amendement.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'impatience le député de Matapédia—Matane affaiblir son plaidoyer en faveur d'un amendement extrêmement sensé, par son parti pris séparatiste et ses jérémiades provincialistes. Nous pouvons sûrement discuter de questions de cette nature sans constamment en profiter pour enfourcher un cheval de bataille.

Pour ce qui est des mérites de l'amendement proposé par le député et sans qu'il soit expressément question du Québec, je reconnais que les ministères ne devraient pas simplement fournir aux députés de l'information par bribes. Un rapport annuel devrait être déposé.

C'est aussi une excellente idée de prévoir à cet égard une échéance précise, comme le propose le député dans son amendement. Le Parti réformiste appuie cette proposition. Nous savons tous que cela occasionnera des coûts, mais il est important de respecter le principe de l'obligation de rendre compte au Parlement.

J'espère toutefois que les législatures à venir ne se satisferont pas de rapports comme ceux qui ont été présentés dans le passé et qui ne contenaient qu'une série de tableaux idylliques et de platitudes. J'aimerais que ces rapports aient une certaine substance.

Nonobstant cette réserve, j'estime que l'amendement du député est excellent. Nous l'appuierons.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rajouter quelques mots sur le discours de mon collègue du Bloc québécois. Mon honorable collègue a parlé d'un rapport quantitatif, c'est-à-dire d'avoir suffisamment de renseignements pour informer tous les Canadiens et Québécois.

Je voudrais aussi soulever un point, c'est que ce même rapport devrait aussi être plus qualificatif, c'est-à-dire que par le passé, souvent, ce que le député du Parti réformiste vient de spécifier, on avait un rapport qui pouvait être ça d'épais, mais qui ne contenait pas vraiment d'informations pertinentes qui éclairaient sur la justesse et le bon travail du ministère.

Donc, par l'énoncé de l'article 7 de ce projet de loi, le gouvernement juge qu'il serait suffisant de déposer peut-être la Partie III du Budget des dépenses pour exprimer qualificativement son bon travail. Je crois que ce n'est pas suffisant et avec la demande de modifier l'article 7, le Bloc québécois veut un exercice de rapport annuel responsabilisé.

Il faut que ce ministère fasse en sorte que sa vocation et ses objectifs soient fixés et qu'il en démontre l'utilité et la façon dont l'argent a pu être dépensé et à quelles fins. Trop de Québécois et de Canadiens se posent des questions actuellement sur le rôle de différents ministères.

Trop de ministères sont remis en question et lorsque le ministre des Finances propose de couper 9 milliards de dollars dans son budget pour pouvoir arriver, on peut se poser la question à savoir si d'autres ministères pourraient aussi, mis à part le ministère du Développement des ressources humaines, comme le ministère des Ressources naturelles, faire leur part et à tout le moins justifier leurs dépenses.

Je pense que les Québécois et les Canadiens sont en droit de demander si l'argent prévu par ce ministère a vraiment été dépensé à de bonnes fins et ils sont en droit d'exiger que le ministre s'assure que l'argent aille à la bonne place, ce qui est là son devoir.

Ce que les citoyens sont aussi en droit d'exiger, c'est de savoir si la base même des dépenses, c'est-à-dire si les programmes que le ministère des Ressources naturelles veut développer sont utiles et efficaces. Alors, si on élabore, on peut recevoir de ce même ministère, chaque année, un rapport qui fait état de ses programmes, de ses objectifs et de quelle façon il a voulu les atteindre et combien d'argent il a investi dans chacun de ces projets-là. On sera en mesure d'analyser au point de vue qualificatif que ce ministère est un bon outil pour tous les Canadiens et les Québécois.

• (1145)

Présentement, de nombreux débats se font sur la pertinence de couper certains programmes sociaux, et ces débats sont sûrement légitimes par rapport à la vision qu'on peut avoir de la gestion publique. Mais, en fin de compte, pour le bénéfice de la majorité des citoyens, on doit faire chaque année, pas seulement pour le ministère des Ressources naturelles, un constat des coûts comparativement à l'efficacité de chaque programme.

Je crois qu'il est légitime de réclamer de la part de la ministre que l'article 7 du projet de loi l'oblige à produire un rapport annuel dans le futur afin d'informer les deux Chambres que, oui ou non, son ministère a produit les effets escomptés et que les sommes qui y sont budgétées le sont dans l'intérêt de tous les Québécois et Canadiens.

Certains voudraient peut–être voir là, comme diraient d'autres députés, une dépense supplémentaire. Je ne crois pas. Je crois qu'un rapport qualificatif répond à un besoin et je crois que dans la plupart des cas, ce même rapport était à l'interne, c'est–à–dire que les hauts fonctionnaires revoient leurs programmes, font des recommandations pour les améliorer. Ce même rapport pourrait facilement nous être remis et nous pourrions être à même rapidement, sans être obligés d'attendre des mois, comme mon colègue le dit, d'obtenir l'information sur un dossier ou un projet particulier.

Aussi, il s'agirait de rendre publique cette même autocritique du ministère afin d'augmenter la qualité de la gestion du ministère et la transparence nécessaire à la gestion publique. Je reconnais qu'une telle action peut demander à la ministre un courage politique, mais les citoyens sont en droit de demander cette droiture d'esprit face à leur ministre et surtout face à la dette nationale et au déficit annuel devant lesquels on se retrouve.

Pour terminer, j'aimerais que tous les membres de cette Chambre sachent qu'on ne demande pas nécessairement un rapport style encyclopédie. On reçoit souvent à nos bureaux des rapports de toutes sortes de ministères tellement volumineux qu'on n'est pas encouragés à les lire. Mais nous ne demandons qu'un rapport dans lequel il serait facile de comprendre les actions du gouvernement et rapidement en évaluer les performances. Je crois que tout ministère qui a bien fait son travail, soit en définissant les bons objectifs à atteindre, soit par une bonne gestion de ses programmes en vigueur, n'aura pas à rougir de son rapport et même devrait en tirer orgueil.

Il devient donc pertinent de modifier cet article, et j'espère que dans cet esprit, la majorité de cette Chambre s'y ralliera.

[*Traduction*]

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion du député, qui veut rendre obligatoire le dépôt de rapports par le ministre.

Je suis d'avis que nous avons déjà clairement la réponse. Parallèlement au discours du budget, qui est normalement prononcé en février chaque année, le président du Conseil du Trésor dépose, au nom du ministère des Ressources naturelles, la partie III du Budget des dépenses, qui porte sur les activités de l'exercice précédent aussi bien que l'exercice en cours et comprend même des propositions pour l'exercice à venir. Par conséquent, ces dispositions ont le même effet que l'amendement proposé. Toutefois, il faut de la flexibilité pour que le rapport soit déposé au Parlement, aux fins du processus budgétaire.

On peut se demander pourquoi l'obligation de déposer un rapport n'est pas prévue dans ce projet de loi. L'article 153 de la Loi sur la gestion des finances publiques a été modifié le 1er mai 1991 pour autoriser l'abandon, par décret, de la pratique consistant à publier des rapports statutaires lorsque ceux–ci renferment des renseignements identiques ou moins détaillés que les Comptes publics. Cela permet de simplifier l'obligation de rendre compte tout en garantissant que l'information soit suffisante.

On estime que la discontinuation de la publication des 23 rapports statutaires se traduira par des économies de 500 000 $ par année environ. N'est–il plus obligatoire de déposer un rapport d'activité annuel? L'obligation de déposer un tel rapport au Parlement a été levée. Cela n'empêche pas le ministre de déposer le rapport au Parlement. En outre, le gouverneur en conseil pourrait exiger qu'il soit déposé. Ainsi rédigée, la disposition offre une plus grande flexibilité aux parlementaires pour demander des modifications aux rapports et au moment où ils sont déposés.

• (1150)

Forêts Canada a précisé que la publication de ces rapports tous les deux ou trois ans pourrait être plus utile pour constater et mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la gestion des forêts et de questions connexes. Le cas échéant, des délais plus courts pourraient être déterminés pour des questions particulières.

Modifier les règlements est moins difficile que modifier la loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur la motion nº 3, inscrite au nom de M. Canuel. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

[*Et plus de cinq députés s'étant levés:*]

Conformément à l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–48, à l'article 7, par substitution, à la ligne 12, page 9, de ce qui suit:

«vernement provincial».

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C–48, à l'article 35, par substitution, à la ligne 39, page 11, de ce qui suit:

«minéraux et l'eau. À cette fin, il peut, à la demande de toutes les provinces:».

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C–48, à l'article 35, par substitution, aux lignes 21 à 29, page 12, de ce qui suit:

«grammes, le ministre:

a) doit collaborer avec les provinces;

b) peut conclure des accords portant sur leur exécution avec tout gouvernement provincial, ou tout ministère ou organisme de celui–ci;

c) peut accorder, avec le consentement de la province concernée, des subventions ou contribu– ».

M. Deshaies: Monsieur le Président, le but de mon intervention aujourd'hui est d'obtenir auprès de mes collègues de cette Chambre la modification de deux articles du projet de loi C–48 qui, selon moi, faussent la nature même de ce ministère, en ne donnant pas la reconnaissance explicite du rôle prépondérant des provinces sur leurs ressources naturelles.

Premièrement, l'article 27.(2) du projet de loi a pour but théorique de soustraire le ministre des Ressources naturelles de ne pas être tenu d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil pour conclure des contrats ou accords. Cette modification oblige à rationaliser les opérations de la fonction publique, dit–on. De cette intention louable, il faut voir la portée de ces quelques mots qui sont inclus dans le texte et qui suit, l'article 27.(2), ligne 12, page 9:

. . .gouvernement provincial ou toute personne pour la protection et la gestion des forêts et leur utilisation. . .

Les mots «ou toute personne» ne peuvent pas légitimement être inclus au texte puisque seules les provinces sont en droit et ont la compétence, la pertinence de définir leur politique sur leurs forêts.

• (1155)

Aussi, bien que le ministre des Ressources naturelles au Canada ait une légitimité souvent contestée, il est au moins important de corriger les articles de ce projet de loi qui touchent la primauté des provinces sur les juridictions qui sont les leurs. Et les ressources naturelles, aux termes du paragraphe 92*a*) de la Loi constitutionnelle de 1982, sont décrites comme de compétence strictement provinciale, précisément dans les domaines de l'exploitation, de la conservation, de la gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières, y compris leur rythme de production primaire.

Ces quelques mots ouvrent une grande porte à des interventions du gouvernement fédéral dans le domaine des forêts que l'on pourrait voir d'un très mauvais oeil pour les gouvernements des provinces comme étant contraires ou discriminatoires envers des politiques des provinces ou contre des politiques de certaines provinces en particulier.

La question n'est pas d'évaluer la qualité de l'intervention fédérale, la question est plutôt de s'assurer que le fédéral demeure dans le cadre de sa compétence. Le ministre fédéral des Ressources naturelles se doit de consulter et obtenir le consensus de toutes les provinces avant de promouvoir toute politique dite nationale. Par exemple, le Québec n'a jamais été signataire de la Stratégie nationale sur les forêts, donc le fédéral ne peut pas unilatéralement intervenir sur son territoire par des politiques, si bonnes soient–elles, par des actions ou des ententes qui n'auraient pas déjà été acceptées par le Québec.

Le Québec a sa propre stratégie d'aménagement des forêts, comme beaucoup d'autres provinces. Et essayer d'harmoniser ces différentes politiques est du ressort des provinces elles–mêmes. Toute ingérence de la part du fédéral, si elle n'est pas le fruit de la demande d'un consensus de toutes les provinces, devient une source de dédoublement, donc de gaspillage.

La population du Canada, comme celle du Québec, n'a pas à payer en double pour les débats de juridiction fédérale–provinciale, alors que les règles du jeu sont simples: les ressources naturelles sont de compétence provinciale.

Vu le contexte de la préséance des provinces et de leur compétence en matière de juridiction sur les ressources naturelles, il devient très clair que ces quelques mots «ou toute personne» donnent un sens d'égalité à toute personne choisie par le ministre, qui peut être considérée au même rang que les provinces. Il est évident, dans cet ordre d'idées, qu'on ne peut pas laisser le moindre doute: ces mots doivent être enlevés.

Pour continuer sur cette même motion, je passe maintenant aux notes explicatives de l'article 35, au point 6, qui nous expliquent que ce même article remplace un ancien article afin de clarifier la formulation de l'alinéa 6*a*), en autorisant le ou la ministre à collaborer avec des personnes qui exécutent des programmes de recherche fondamentale et appliquée au lieu que le ou la ministre des ressources naturelles soit autorisé à faire exécuter ces programmes.

Le terme «collaborer» me semble bien choisi pour servir dans un texte de loi où le gouvernement fédéral se doit de collaborer avec les provinces sur des actions qui touchent directement leur juridiction. Alors, il me semble tout à fait de mise que cet article de loi reflète cette volonté de collaborer en acceptant la modification proposée qui veut seulement préciser que, à la demande des provinces, le ou la ministre pourrait recommander, promouvoir, coordonner une politique transcanadienne ou toute recherche fondamentale nécessaire.

Ces quelques mots en rajout identifient clairement la direction d'où devraient venir les commandes et les besoins clairement identifiés pour que le gouvernement puisse servir d'outil aux provinces dans ces domaines et non pas que le gouvernement fédéral puisse donner le ton ou la direction à prendre.

Le désir de collaboration du gouvernement fédéral dans cet article devrait clairement s'exprimer par la reconnaissance de la prépondérance des provinces sur la définition de leurs besoins et l'ouverture de recevoir des commandes des provinces comme étant un état de fait et que la ministre puisse répondre à ces demandes dans la mesure de ses moyens et dans l'intérêt des provinces.

Je ne veux pas rallonger nécessairement sur ce point d'amendement, mais le souci de collaborer du fédéral devrait permettre d'accepter cette modification. Et je ne veux pas que ce soit redondant non plus.

Sur le dernier point, soit l'article 35, lignes 21 à 39, pour compléter mon argumentation, je veux vous parler de ce qui reflète très bien les problèmes constitutionnels au Canada. En effet, à l'article 35.7(2), il est proposé que pour la mise en oeuvre des programmes du ministère des Ressources naturelles, la ministre pourrait, et il est bien écrit «pourrait»:

a) collaborer avec les provinces et les municipalités;

b)) conclure des accords portant sur leur exécution avec toute personne ou organisme, y compris tout gouvernement provincial, ou tout ministère ou organisme de celui–ci;

• (1200)

Et troisièmement:

c) accorder des subventions ou contributions, avec l'agrément du gouverneur en conseil, ou toute autre aide financière.

À mon avis, des divergences fondamentales dans beaucoup de dossiers au niveau fédéral–provincial se retrouvent dans ces trois propositions.

Premièrement, le gouvernement fédéral, par le biais de son ministère des Ressources naturelles, devrait et non pas pourrait collaborer avec les provinces. Le fédéral n'a pas de légitimité sur les ressources naturelles des provinces. S'il veut absolument s'engager dans des domaines provinciaux, il devrait le faire avec le consentement et pour le grand bien de tous, oui, mais pour leurs biens, les provinces aimeraient sûrement discuter elles–mêmes de leur propre bien afin de recevoir le programme qui leur plaise.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral ne doit pas conclure des accords pour la mise en oeuvre de programmes fédéraux avec toute personne des provinces, sans que celles–ci n'en soient averties et d'accord. L'accord de la province doit avoir préséance sur toute entente privée. Il est difficile de concevoir que quiconque pourrait modifier ou altérer la politique de gestion des ressources naturelles d'une province sans l'accord de celle–ci.

Aussi, tout accord entre une personne ou groupe de personnes et le gouvernement fédéral ne peut se faire obligatoirement qu'avec l'accord de la province concernée. Alors, pourquoi, encore une fois, faire du dédoublement et créer, malgré de bonnes intentions, des risques de gaspillage?

Troisièmement, dans la même ligne de pensée, si le gouvernement fédéral, par le biais d'une politique concertée, veut favoriser un secteur donné ou un projet donné, cela devrait être logiquement, avec le consentement de la province concernée, afin que le gouvernement fédéral puisse accorder cette subvention ou contribution.

Rien, dans l'article 35 de ce projet de loi, ne souligne ou suggère la prédominance des provinces sur leurs ressources naturelles. On ne peut, en tant qu'opposition officielle en cette Chambre, que dénoncer ce fait, qui n'est pas une revendication des provinces, mais une entente de base de cette fédération canadienne. Comment, dans ces circonstances, ne pas plaider avec détermination pour souligner les manques de légitimité qui sont présents dans plusieurs projets de loi ou lois du gouvernement fédéral?

Plusieurs députés fédéralistes font remarquer que le fédéral se doit de faire ceci ou cela pour le bien–être général de la population et que cela ne nuit pas aux provinces. Je crois que ces députés sont peut–être de bonne foi, mais imaginez quelle serait la réponse du gouvernement fédéral si les députés des gouvernements provinciaux venaient intervenir pour définir les programmes fédéraux et leur application. Ils seraient les premiers à parler d'ingérence, à vouloir les remettre à leur place.

Le système canadien a défini les rôles de chaque niveau de gouvernement et vouloir le changer demande la réouverture de la Constitution et de nouvelles négociations. L'idée n'est peut–être pas absurde. La Constitution canadienne a besoin de beaucoup d'ajustements. L'idée du Québec de l'«opting out», c'est–à–dire la possibilité pour les provinces de se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation financière en est une qui s'harmoniserait à ces besoins particuliers et démontrerait la force d'ajustement de ce fédéralisme.

Ces faits nous portent à croire que l'utilisation des mots que nous voulons utiliser dans l'article 35.7(2) reflète beaucoup mieux les besoins des provinces et le gouvernement fédéral devrait y voir une amélioration et y adhérer. Enfin, je crois que l'ensemble de ma motion justifie les modifications nécessaires aux articles déjà cités et ainsi, le projet de loi C–48 serait plus conforme à la réalité canadienne.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler en cette Chambre, ce matin, sur le projet de loi C–48 et l'amendement proposé par le député d'Abitibi.

Depuis un an, j'entends les députés du Bloc québécois parler de dédoublements, de duplication, de gaspillage d'argent, de couper dans le gras. Je trouve ça très décevant et très dommageable aussi pour le Canada de voir que les députés du Bloc utilisent tout projet de loi pour avancer leur unique cause, la séparation du Québec, plutôt que de traiter des vrais problèmes, ce qui améliorerait la vie des Québécois.

[*Traduction*]

Le projet de loi C–48 fusionne deux ministères, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Forêts. Il s'agit là d'une mesure logique et pratique qui matérialise l'engagement du gouvernement envers le secteur canadien des ressources, de même que le principe du bon gouvernement.

Je crois savoir que la fusion de ces deux ministères a déjà eu pour effet de réaliser une économie de quelque 16 millions de dollars. C'est ça couper dans le gras, messieurs les députés!

Dans ce débat sur le projet de loi C–48, il faut absolument avoir à l'esprit la contribution vitale que les secteurs de l'énergie, des mines et des forêts apportent à la santé économique du Canada et au niveau de vie élevé dont profitent aujourd'hui les Canadiens. À eux trois, ces secteurs représentaient 86,2 milliards de dollars ou 13,4 p. 100 du PIB du Canada en 1993.

• (1205)

L'avantage du Canada au chapitre du commerce international découle presque exclusivement de ses produits tirés des ressources naturelles. Ces trois secteurs fournissent des emplois à 700 000 Canadiens et soutiennent les économies de près de 500 collectivités partout au pays. Dans plusieurs régions du Canada, les industries d'exploitation des ressources naturelles constituent non seulement le principal véhicule de développement économique, mais également le seul véhicule de création d'emplois hautement spécialisés.

[*Français*]

L'énergie, les mines et les forêts sont des industries de haute technologie essentielles à la prospérité future du Canada. Pour peu qu'elles soient encadrées par une politique adéquate, élaborée et mise en oeuvre par un seul ministère, ces industries contribueront encore longtemps à la création d'emplois et à la relance économique.

Le projet de loi C–48 mentionne explicitement le devoir du ministre de favoriser le développement durable des ressources énergétiques, minérales et forestières du Canada. Cela signifie que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement devront être pris en compte dans toutes les décisions relatives à la mise en valeur, à la gestion et à l'utilisation des ressources.

Dans cette quête du développement durable, le nouveau ministère misera, entre autres, sur le travail de ces secteurs scientifiques. Le Service canadien des forêts, la Commission géologique du Canada, le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie et Géomatique Canada demeureront des centres d'activité dynamiques dans le domaine des sciences et de la technologie.

J'aimerais rappeler aux députés que le projet de loi C–48 officialise la fusion de deux lois du Parlement qui existent, sous une forme ou sous une autre, depuis un grand nombre d'années. En conséquence, C–48 n'augmente d'aucune façon les pouvoirs du gouvernement du Canada. Les devoirs, les pouvoirs et les fonctions dont se trouvent investis le ministère et le ministre des Ressources naturelles ne s'exerceront que dans la sphère de compétences du Parlement.

[*Traduction*]

Ce nouveau ministère collaborera lui aussi avec les provinces afin de faire en sorte que nos secteurs d'exploitation des ressources naturelles soient durables et compétitifs.

Les exemples de concertation ne manquent pas. Ainsi, le Conseil canadien des ministres des Forêts a récemment convenu d'un cadre de collaboration dans les domaines des sciences et de la technologique, du droit et du commerce internationaux, du développement régional, des politiques autochtones sur les forêts et de la stratégie nationale.

Dans le secteur des mines, l'initiative de Whitehorse représente un précieux effort de concertation en vue d'unifier les interventions des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie, des syndicats, des peuples autochtones et des groupes écologiques. En ce qui concerne le secteur des mines et des minéraux, l'initative de Whitehorse est la preuve que tous les intervenants sont désireux de collaborer et de dialoguer pour que l'avenir s'annonce prometteur dans l'industrie canadienne des mines.

À cet égard, je suis heureux de souligner la signature de l'accord constituant le conseil de direction de l'initiative d'exploitation minière de Whitehorse qui a eu lieu le 13 septembre 1994, à Victoria, en Colombie–Britannique. Cet accord établit les principes et les objectifs qui orienteront tous les intervenants dans leurs efforts en vue de faire du secteur des mines une industrie prospère et tournée vers le développement durable.

[*Français*]

Le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie du ministère est un autre exemple de partenariat fructueux. En effet, dans l'éditorial du 7 novembre du journal *The Northern Miner*, on signale que les projets de collaboration entrepris par l'organisme apportent une contribution positive à la croissance économique et à la création d'emplois au Canada.

De plus, les partenariats conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le secteur de la géomatique permettent au Canada de prêter main forte à d'autres pays. Par exemple, le mois dernier, l'honorable ministre des Affaires étrangères a annoncé de nouvelles initiatives dont le but est de venir en aide à l'Ukraine.

Parmi ces initiatives, notons un contrat de 2,3 millions de dollars qu'a décroché une société établie en Alberta relativement à la deuxième phase d'un important projet de cadastrage dans la région de Kossiv, en Ukraine. On s'attend que ce projet ouvre la voie à l'acquisition de terres par des intérêts privés dans ce pays. Le projet est le fruit d'une collaboration étroite entre l'industrie, le gouvernement de l'Alberta et Ressources naturelles Canada.

• (1210)

[*Traduction*]

En terminant, le projet de loi C–48 témoigne de l'engagement du parti au pouvoir qui consiste à assurer un bon gouvernement. Ce projet de loi souligne les progrès nécessaires pour favoriser le développement durable des ressources énergétiques, minérales et forestières du Canada. En outre, il met l'accent sur la collaboration entre les provinces, qui sont propriétaires des ressources naturelles, on le reconnaît, pour que les Canadiens puissent se diriger ensemble vers le prochain siècle et au–delà.

J'exhorte tous les députés à rejeter ces amendements.

M. Morrison: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il semble que le député d'Abitibi ait parlé d'éléments de trois motions distinctes, les motions nos 4, 5 et 6, alors que le député de Timiskaming n'a parlé d'aucune d'elles.

Avant de faire des observations, je voudrais savoir si ce sera la fin du débat sur les amendements. Allons–nous voter sur ces amendements tout de suite après le débat?

Le président suppléant (M. Kilger): Bien sûr, le débat porte sur les motions nos 4, 5 et 6. Les députés peuvent choisir de prendre la parole sur l'une d'elles ou sur les trois à la fois. Effectivement, à la fin du débat, je mettrai la question aux voix.

M. Morrison: Monsieur le Président, je suppose que nous allons nous prononcer sur les amendements un à un, mais je voudrais en parler globalement, car le temps nous presse. Ai–je raison de penser cela?

Le président suppléant (M. Kilger): Oui, lorsque nous passerons aux votes, si je comprends bien, la motion nº 5 fera l'objet d'un vote distinct. Le résultat du vote sur la motion nº 4 s'appliquera à la motion nº 6. En fait, il y aura deux votes. J'espère que cela répond aux questions du député et d'autres députés.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je suis désolé de retarder ainsi les travaux de la Chambre, mais il est bien de savoir où l'on va au juste.

En ce qui a trait à la motion nº 6, le principe reconnaissant que le gouvernement fédéral ne doit pas intervenir dans les questions de compétence provinciale, sans obtenir au préalable la collaboration des provinces, est une pratique bien établie au Canada.

Je ne vois rien de mal à le préciser clairement en insistant sur le terme «doit» à l'alinéa (1)*a*). Il me semble qu'on ne fait que répéter une évidence. Étant donné que cette motion fera l'objet du même vote que la motion nº 4, pour appuyer cette dernière, je souscris également à la motion nº 6.

La motion nº 4 empêchera le gouvernement fédéral de conclure des accords sur la protection et la gestion des forêts avec des organisations privées. Même si le motionnaire ne l'a pas dit clairement, j'espère que l'objet de cet amendement est d'empêcher le népotisme au niveau fédéral. Chose certaine, il aura cet effet s'il est adopté. Ainsi, nous appuyons cette motion.

En ce qui concerne la motion nº 5, elle semble avoir pour objectif d'empêcher le gouvernement fédéral d'agir dans le cas de questions purement administratives, si toutes les provinces n'en font pas la demande. Dans un État fédéral, c'est tout à fait absurde. Les dix provinces du Canada ne peuvent jamais s'entendre sur quoi que ce soit. Il n'est pas question, dans le cas présent, de la politique du Canada, mais bien de décisions administratives tout simplement.

On peut très bien argumenter qu'il faut réduire, dans une certaine mesure, l'ingérence du gouvernement fédéral dans des questions administratives de compétence provinciale, mais c'est là une question de politique. Il est inutile pour cela de modifier la loi. Il suffit de changer de gouvernement.

Je vais donc m'opposer à la motion nº 5, car elle est formulée de telle façon qu'elle enlèvera toute marge de manoeuvre à ce ministère.

• (1215)

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon confrère d'Abitibi d'avoir présenter ces amendements.

Tantôt, dans cette Chambre, on a dit que de côté–ci, nous, du Bloc, voulions faire de la politique. Ce n'est pas faire de la politique que de réclamer nos droits. Ce n'est pas faire de la politique que d'exposer le passé du Québec. J'en ai comme exemple ici, pour appuyer ces lois, un fédéraliste, un libéral de surcroît, un grand homme quand même, M. Lesage. M. Lesage, en 1960, déclarait «que la mise en valeur des ressources est un domaine de compétence provinciale, uniquement provinciale, qui s'inscrit dans les droits et les besoins prioritaires des provinces et celles–ci, mieux que le gouvernement fédéral, peuvent exercer une action efficace et durable.»

C'est Jean Lesage qui a siégé dans cette Chambre qui a dit cela. Et il ajoutait: «Il doit être établi clairement, comme des règles fondamentales de notre fédéralisme, que les pouvoirs exceptionnels du Parlement doivent rester, demeurer des pouvoirs d'exception. Ils ne doivent pas servir à envahir les domaines qui relèvent normalement de la compétence des provinces.» Ici, on me dira peut–être avec raison: Oui, mais si vous regardez dans l'est du Québec, le Plan de l'Est, est–ce que cela n'a pas été quand même une exception valable? Je dis oui, mais cela doit être une exception, comme le disait M. Lesage.

Deux premiers ministres québécois avant lui, Daniel Johnson, père, sûrement plus nationaliste que son homonyme de fils, disait : «Comme compétence exclusive, l'exploration, la conservation et la valeur des ressources naturelles.» Je pourrais citer Jean–Jacques Bertrand. Ce que nous voulons, nous, du Québec, et j'espère des autres provinces également, c'est qu'on ne puisse pas passer par des personnes directement, parce que quand je lis la loi, le gouvernement fédéral pourrait passer ou par les provinces ou par des individus. À ce moment–là, je vois qu'il pourrait éventuellement non pas y avoir dédoublement, mais il pourrait y avoir trois paliers de gouvernement, sans que ce soit le gouvernement, on pourrait passer directement au–dessus des gouvernements provinciaux, aller directement aux personnes. C'est à cela que nous nous opposons.

S'il désire collaborer, le gouvernement fédéral devrait dire aux provinces: Qu'est–ce que vous réclamez? Qu'est–ce que vous voulez? À ce moment–là, il n'y aurait pas de confusion. Il y aurait une juste collaboration et c'est ce que nous réclamons. C'est cela également qui fait l'objet des amendements que nous avons proposés. J'espère que toutes les personnes en cette Chambre comprendront que c'est utile, non seulement pour le Québec, mais que ces amendements le sont également pour le Manitoba, pour l'Ontario et pour toutes les autres provinces. Je demande l'appui des deux côtés de la Chambre pour que ces amendements puissent être acceptés.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur la motion nº 4 et il s'appliquera également à la motion nº 6.

• (1220)

[*Traduction*]

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 5. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le projet de loi, à l'étape du rapport, dont la Chambre est actuellement saisie.

Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 45 du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de reporter le vote. En conséquence, conformément au paragraphe 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 17 h 30 demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 novembre, de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de me prononcer sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

C'est un projet très intéressant, sauf qu'il arrive au moment où le ministre des Finances réalise, un an trop tard, que le Canada est dans une situation économique insoutenable, au moment même où le ministre des Finances déclare qu'il faut couper dans les dépenses, au moment même où les intérêts sur la dette dépassent le PIB.

À ce moment précis, le gouvernement libéral s'entête à créer le ministère du Patrimoine. Le gouvernement s'évertue à accroître les dédoublements et les chevauchements entre le Québec et Ottawa, et par le fait même il accroît les dépenses. Oui, le gouvernement libéral s'entête à agir unilatéralement dans le domaine de la culture québécoise.

• (1225)

Cette façon de faire dure depuis trop longtemps. L'unilatéralisme fédéral, ça suffit! Une réalité existe: un peuple francophone est présent au Canada avec ses propres valeurs culturelles et sa langue, un peuple qui revendique depuis trop longtemps.

La Chambre doit se rappeler toutes les revendications du Québec en matière culturelle, et ce depuis les 30 dernières années. De 1966 à aujourd'hui, les premiers ministres du Québec, qui se sont succédé, ont demandé que les politiques culturelles et les budgets qui y sont rattachés soient rapatriés au Québec. Tous étaient unanimes que le développement social, économique et culturel du peuple québécois passe par le Québec.

Faut–il le rappeler? En 1966, M. Johnson réclame la maîtrise d'oeuvre dans les décisions qui ont trait à l'épanouissement culturel. En 1969, M. Bertrand affirme que les affaires culturelles sont de compétence québécoise. En 1971, M. Bourassa demande un réaménagement des pouvoirs constitutionnels dans le domaine de la culture. En 1973, un rapatriement des politiques culturelles et des budgets est réclamé. En 1975, le Québec demande un pouvoir exclusif de légiférer. En 1978, le Québec demande l'ouverture de négociations entre Ottawa et Québec. En 1985, le Québec soulève toujours la nécessité d'un projet d'accord constitutionnel. En 1991, la Commission Bélanger–Campeau fait ressortir l'évidence d'attribuer au Québec, à titre exclusif, les compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel, ainsi qu'au domaine de la langue.

Les gouvernements fédéraux font la sourde oreille depuis toutes ces années. Le gouvernement actuel suit le pas. Incapable de reconnaître la spécificité québécoise, il tend à contrer son développement.

En 1994, le gouvernement fédéral libéral présente un projet de loi qui a comme seul objectif à atteindre la non–reconnaissance d'une société distincte. Parce que société distincte, il y a! Le

gouvernement rejette du revers de la main une série de revendications.

Il faut que les députés libéraux lèvent le voile sur la réalité culturelle. Le projet de loi fait mention d'un sentiment d'identité culturelle canadienne fondé sur les caractéristiques premières du Canada: bilinguisme et multiculturalisme.

À priori, il faudrait se demander s'il existe une culture canadienne. En existe–t–il vraiment une? Je vous le demande! Une telle définition de culture canadienne a tout simplement pour conséquence de nier l'existence de l'autre culture, la culture québécoise.

Le gouvernement libéral doit plutôt travailler à équilibrer les budgets de la Société Radio–Canada. Répartir les budgets équitablement entre le réseau anglais et le réseau français, soit 50 p. 100 chacun, cela s'impose. C'est un constat du bilinguisme. Pour croire au contenu du présent projet de loi, de sa mise sur pied efficace, il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Le partage des responsabilités ministérielles entre le ministre de l'Industrie et le ministre du Patrimoine est tout simplement incohérent. Nous l'avons vu d'ailleurs ici dans cette Chambre. Les deux ministres ont juridiction dans les mêmes dossiers, mais avec des visions différentes. De plus, la consultation entre les deux est complètement inexistante. Les preuves nous les avons constatées à quelques reprises, entre autres avec le Comité consultatif de l'autoroute électronique.

Il faut que le gouvernement libéral réorganise ses flûtes. Les intérêts de l'industrie et les intérêts d'un peuple, d'une langue, d'une culture ne sont pas les mêmes et ne peuvent être abordés dans une même optique.

• (1230)

Il est inhumain de faire attendre pendant plus de six ans des auteurs, des créateurs, des interprètes, pour une réforme des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Mais il est insensé de vouloir transformer ces créations en un marché industriel. Oui, un marché industriel, parce que le ministre de l'Industrie préfère un système à l'américaine, axé sur le «copyright» et que jusqu'à maintenant, le choix n'est pas tracé clairement entre ce système et celui du droit d'auteur et des droits voisins, naturellement, que doit privilégier le ministre du Patrimoine, parce que c'est le seul système qui reconnaît les efforts des créateurs et qui met la culture en évidence.

Toutes ces considérations et bien d'autres, qui pourraient faire un débat de longue haleine durant des mois, ne font qu'accentuer le fait que le projet de loi, tel que présenté, ne répond pas au mandat que se doit d'avoir le ministère du Patrimoine. Considérant cet état de fait, le Bloc québécois appuie la motion que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, ne soit pas maintenant lu pour une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué. Le projet de loi doit être retiré et déféré au Comité permanent du patrimoine canadien.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui et de partager avec les députés de cette Chambre mes vues sur le projet de loi C–53, projet de loi qui établit le ministère du Patrimoine canadien.

Je suis fermement d'avis que l'adoption de ce projet de loi est essentielle à la promotion de l'identité canadienne et au développement de notre pays. Le ministère du Patrimoine canadien oeuvre depuis plus d'un an dans des divers domaines d'importance pour tous les Canadiens. Il a su poursuivre son mandat avec confiance et succès, dans tous ses domaines d'activité. L'adoption du projet de loi, qui constitue de façon officielle le ministère du Patrimoine canadien, consiste uniquement en une mesure technique.

Le ministère oeuvre dans plusieurs secteurs de responsabilité, secteurs non seulement importants mais vitaux à l'identité canadienne. Que ce soit en matière de développement culturel, d'arts, de langues officielles, de multiculturalisme, de préservation du patrimoine, de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et de sport amateur, le ministère du Patrimoine canadien est appelé à jouer un rôle essentiel dans la vie de tous les Canadiens, dans toutes les régions du pays.

Le ministère du Patrimoine canadien élabore des politiques et gère des programmes qui visent, entre autres, à promouvoir une plus grande compréhension de notre diversité, à encourager la participation de tous les citoyens à la vie de notre société et à assurer une sensibilisation accrue à l'égard de notre richesse culturelle et, bien entendu, naturelle.

Le ministère revêt une importance capitale pour les Canadiens. Nous sommes tous en mesure de reconnaître les différentes façons par lesquelles ce ministère nous touche. Toutes les politiques et les programmes du ministère sont liés à notre vie quotidienne et à notre identité canadienne. Par exemple, la dimension multiculturelle du Canada représente l'une des réalités les plus passionnantes de notre société et reflète les valeurs fondamentales du Canada.

Cette diversité dans la société canadienne est précieuse et nous pouvons en être fiers. Plusieurs pays dans ce monde cherchent à unir plus étroitement des populations de groupes ethniques, de cultures, de langues et de races différentes et se tournent vers le Canada pour étudier le modèle à adopter.

Nous avons bâti un pays dans lequel les communautés minoritaires de langue française et de langue anglaise peuvent s'épanouir et contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. La dualité linguistique forme une partie intégrante de ce qui constitue l'essence même de l'identité du Canada. Cette dualité linguistique est profondément ancrée dans la nature même de notre pays. Il nous est impossible d'imaginer un Canada dont les valeurs ne reconnaîtraient pas l'importance de ces deux langues. Par ces programmes de langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien permet aux Canadiens d'apprécier ce riche héritage et d'en bénéficier au maximum.

• (1235)

La protection, la conservation et la mise en valeur de nos sites naturels et nos lieux historiques nationaux sont intimement liées à notre identité nationale. Parcs Canada, qui relève du ministère du Patrimoine canadien, y joue un rôle de premier plan. Nos 36 parcs nationaux, nos 750 sites historiques, nos canaux historiques et nos zones de conservation marine sont de précieux trésors nationaux que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes peuvent apprécier. Ces lieux illustrent bien notre patrimoine culturel et naturel et nous pouvons tous en profiter.

L'apport de Parcs Canada en matière de conservation du patrimoine est reconnu au niveau international. Parcs Canada montre la voie dans le domaine de la protection de l'intégrité économique et commémorative en adhérant aux conventions internationales.

De toute évidence, les politiques et les programmes du ministère du Patrimoine canadien sont de puissants instruments des valeurs canadiennes et englobent des responsabilités qui font du Canada un pays unique.

La constitution du ministère du Patrimoine canadien est d'une importance primordiale pour le développement de notre pays et la survie des valeurs canadiennes.

J'incite tous les députés à adopter ce projet de loi dans le but de permettre au ministère de poursuivre sa mission et de promouvoir l'identité canadienne afin que le Canada, dans l'ère de mondialisation que nous connaissons, puisse continuer à s'épanouir.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui prendre la parole sur ce projet de loi. On a appris récemment que les libéraux avaient l'intention de puiser 24 millions de dollars dans les deniers publics pour établir une Fondation canadienne des relations raciales à Toronto.

Cela entraîne non seulement des coûts immédiats pour les contribuables canadiens, mais aussi des coûts permanents. C'est le plus récent exemple du caractère absurde du multiculturalisme financé par le gouvernement.

Des lits d'hôpital ferment dans notre pays. Nous avons entrepris un examen de nos programmes sociaux. Le gouvernement élimine ou réduit actuellement toutes sortes de services offerts aux contribuables. Du même souffle, il nous annonce qu'il va dépenser 24 millions de dollars pour établir la Fondation canadienne des relations raciales à Toronto.

Le gouvernement libéral croit–il vraiment que les Canadiens approuvent de telles dépenses? Croit–il vraiment que les contribuables canadiens peuvent approuver de telles dépenses? Si les contribuables pouvaient indiquer, sur leurs déclarations de revenu, s'ils consentent ou non à ce qu'une partie de leurs cotisations aille à ces dépenses, combien de Canadiens, à votre avis, cocheraient la case disant «oui, je veux que mon argent serve à financer la nouvelle Fondation canadienne des relations raciales, à Toronto»?

Cela montre, une fois de plus, que le gouvernement n'est vraiment pas sur la même longueur d'ondes que les Canadiens et qu'il fixe très mal ses priorités.

Notre pays traverse une crise financière très importante. Les contribuables canadiens le savent, et le gouvernement aussi. Nous le constatons chaque jour. Néanmoins, parce que le gouvernement libéral est convaincu de la nécessité de financer de telles activités, on les finance au détriment d'autres programmes.

Pour terminer ma brève intervention, je tiens à dire que les députés et les Canadiens peuvent constater encore une fois que les mesures que le gouvernement est en train de prendre nuisent à la raison d'être du ministère du Patrimoine canadien.

• (1240)

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi de mon collègue sur la création du ministère du Patrimoine canadien.

Dans un premier temps, je tiens à préciser que ce projet de loi vise essentiellement à formaliser une structure organisationnelle qui existe déjà depuis plus d'un an et fournit le moyen légal de transférer des personnes à des postes au sein du nouveau ministère.

Je crois sincèrement que tous les membres de cette Chambre conviendront comme moi qu'il est temps de régulariser le statut des employés du ministère pour ainsi contribuer à leur sens d'appartenance à une organisation.

Ce gouvernement croit fermement en l'ouverture, en la justice et en la participation de tous à cette société. Ce gouvernement croit aussi que les communautés multiculturelles jouent un rôle fondamental au niveau de la création de richesses économiques, sociales et culturelles dans notre pays. La notion d'identité canadienne est omniprésente dans les responsabilités et le mandat que se voit conférés le ministère du Patrimoine canadien.

C'est pourquoi le patrimoine de notre pays doit d'abord et avant tout être une manifestation du lien et de la relation entre les membres d'une communauté, de ses caractéristiques distinctes et du milieu dans lequel il évolue.

À cet égard, la gamme de responsabilités et d'activités que le ministre du Patrimoine canadien se voit conférée par ce projet de loi est justifiable. En ce sens, le ministère du Patrimoine est composé de trois grands réseaux qui visent un même objectif. Premièrement, il y a la gestion de notre patrimoine naturel et matériel, que constituent nos parcs nationaux, nos monuments et nos rivières et canaux de nature patrimoniale. Deuxièmement, on y retrouve la gestion de programmes qui protègent les langues officielles, qui valorisent les sports amateurs et qui assurent d'autres apports culturels propres à enrichir notre société. Enfin, la gestion du développement culturel au Canada et des moyens de communication dont l'importance est capitale non seulement pour assurer notre originalité, mais aussi pour servir de puissant instrument de développement économique.

Voilà l'affaire de ce ministère et l'essentiel de ce que constitue notre patrimoine national. J'aimerais maintenant revenir plus en détail sur certains éléments de chacun de ces trois réseaux.

Notre patrimoine se présente d'abord comme une collection de lieux chargés de notre histoire et constitués de 36 majestueux parcs nationaux, de 750 sites historiques et de 9 canaux répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Il s'agit d'un secteur économique important qui génère des recettes annuelles de plus de un milliard de dollars, dont quelque 275 millions proviennent des touristes étrangers, et qui emploie environ 30 000 Canadiens et Canadiennes.

Un chiffre témoigne à lui seul de la popularité de ces lieux auprès de la population et des touristes qui les visitent: en 1992, quelque 27 millions de personnes ont visité les parcs et les sites d'intérêt national. C'est donc un secteur qui se trouve au coeur de notre industrie touristique et qui fait l'envie de la communauté internationale, car nous sommes à l'avant-garde de ce qu'on pourrait appeler l'écotourisme.

La politique de multiculturalisme s'adresse à tous les Canadiens; elle part du principe qu'il faut opérer des changements sociaux pour surmonter les obstacles et que la société tout entière doit en assumer la responsabilité. La diversité de la population canadienne doit être reconnue et appréciée non seulement par le gouvernement, mais aussi par les institutions, y compris les médias, les milieux de la santé et de l'éducation et le secteur privé.

Par conséquent, les responsabilités du gouvernement fédéral en cette matière ont trait aux droits de la personne, à l'égalité, à l'équité et à l'accès. Elles visent l'élimination de la discrimination et l'élaboration d'un Canada multiculturel vibrant et harmonieux.

Pour ce qui en est du domaine culturel, les notions de culture et d'identité doivent désormais être envisagées à la lumière des nouvelles réalités qui caractérisent notre monde, si l'on veut faire valoir une conception plus élargie et davantage pertinente de la vie culturelle au pays.

• (1245)

La culture, avant tout, est un point de vue sur le monde, et non pas l'affaire de quelques *happy few*, pour reprendre une expression populaire. Elle englobe en effet la totalité des traits représentatifs d'une communauté, voire d'un pays. La culture est une composante de notre tissu social et intégrante de notre identité.

Donc, nulle identité sans notre culture. Il importe d'insister sur ce point: la culture n'est pas une abstraction en marge du réel, mais un lien vital qui nous unit les uns aux autres. La politique culturelle du Canada s'est élaborée à partir de cette prémisse.

J'emploie l'argument économique à dessein, car permettez-moi sinon de vous rappeler qu'en 1991-1992, le total de la contribution du secteur culturel au Produit intérieur brut était de l'ordre de 22 milliards de dollars, soit 3,7 p. 100 du PIB. De plus, ce secteur emploie près de 500 000 personnes. Le secteur culturel mérite donc avec juste raison que le gouvernement s'y intéresse à plusieurs titres.

Je dirais même qu'il importe plus que jamais que le gouvernement y intervienne judicieusement, toujours pour des raisons économiques et culturelles. À un moment où les frontières s'estompent et où il devient impératif de sauvegarder nos identités, le concept de politique culturelle nationale prend une toute autre dimension.

Après tout, posons la question clairement: quel est le but de la politique de ce gouvernement en matière de culture? Alors permettez-moi de vous dire qu'elle ne vise pas à imposer des choix réels aux Canadiens, mais à assurer la disponibilité sur notre propre marché de produits culturels canadiens de qualité. Voilà pourquoi nous devons assurer à nos créateurs un milieu favorable à la production de leurs oeuvres et sauvegarder une culture et des industries culturelles proprement canadiennes.

En somme, je dois dire que je comprends la logique qui a poussé la création de ce ministère. Il regroupe les composantes de l'identité canadienne et par le fait même donne une vision au Canada de son identité à venir.

C'est avec plaisir que je donne mon appui à la loi C-53.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de parler sur l'amendement de ma collègue de Rimouski, eu égard à ce projet de loi.

Aujourd'hui j'aimerais amplifier les propos que j'ai déjà tenus et j'aimerais dans un premier temps rappeler l'angle sous lequel j'examine ce projet de loi.

D'abord le projet de loi propose que le ministre du Patrimoine ait, parmi ses divers domaines de compétence, les industries et le patrimoine culturel, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audiovisuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres.

Ceci dit, nous devons constater que les pouvoirs qui sont accordés au ministre ne le sont qu'en autant que ces domaines de compétence n'ont pas été attribués par le Parlement à d'autres ministères, et je cite en ceci l'article 4.(1) du projet de loi.

Ceci m'amenait à conclure, la dernière fois, que ce projet de loi donne à toutes fins pratiques au ministre du Patrimoine le droit de parler du patrimoine, mais aucun pouvoir de réglementation, aucun pouvoir d'intervention, aucun pouvoir réel pour s'assurer que les valeurs québécoises et canadiennes seront protégées et ce à quelque niveau que ce soit. Or, j'ai écouté mes collègues depuis de nombreuses minutes prétendre aux bénéfices que ce projet de loi conférerait à la question patrimoniale.

Aujourd'hui, je veux apporter un exemple concret, précis, qui démontre comment ce projet de loi ne répond, mais ne répond absolument pas, aux risques qu'encourt notre patrimoine. L'inspiration m'est venue à la lecture d'un texte publié dans *Le Devoir* récemment, un texte de M. Henri Lamoureux, et qui s'intitule: «Propositions indécentes pour les artistes»:

• (1250)

«Propositions indécentes pour les artistes» «Le projet du ministre du Développement des ressources humaines est inspiré du souci de faire payer aux plus pauvres le coût des extravagances gouvernementales»

Je précise que M. Lamoureux est un écrivain, membre du conseil d'administration de l'UNEQ, membre du Conseil québécois du développement social. Il enseigne à l'École de service social de l'Université de Montréal et il siège au conseil fédéral sectoriel pour la culture.

Voyez–vous, monsieur le Président, le patrimoine de demain c'est aujourd'hui qu'il faut le cultiver, qu'il faut le construire. Or, le ministre du Patrimoine laisse à ses collègues, et en particulier à celui du ministère du Développement des ressources humaines, le soin de s'occuper d'un certain nombre de choses, ce qui a pour résultat net de mettre en péril la culture et les artistes.

Je cite l'auteur Henri Lamoureux qui dit: «La réforme de la sécurité sociale proposée par le gouvernement Chrétien risque d'affecter les artistes à plusieurs niveaux. Si elle devait être mise en oeuvre telle que présentée, elle toucherait bon nombre d'entre nous de façon particulièrement odieuse.»

Essayons de situer les choses. Les artistes sont des professionnels qui ont un statut de travailleur autonome. Rappelons aussi que plusieurs sont des pigistes qui louent leurs services à des producteurs. Dans le cas des écrivains, par exemple, l'exercice de leur métier passe par la signature d'un contrat où ils cèdent une partie de leurs droits en échange d'un pourcentage sur les ventes de leurs livres. La plupart d'entre eux vivent hélas à la limite du seuil de pauvreté et doivent pour survivre, pour exercer leur art, pour construire notre patrimoine à venir, occuper d'autres emplois généralement précaires, souvent mal rémunérés.

Le portrait, bien sûr, vous me permettrez de le compléter, en disant que beaucoup et plus souvent qu'autrement doivent se prévaloir de l'assurance–chômage, et ce n'est pas parce que c'est leur libre choix.

Alors, comment le ministre du Patrimoine peut–il ignorer cette situation? Pourquoi ne parle–t–il pas à son collègue du Développement des ressources humaines?

Permettez–moi à nouveau de citer M. Lamoureux, qui dit: «Par exemple, comment faire coïncider la règle de la disponibilité à l'emploi avec l'exigence d'un processus d'écriture romanesque ou poétique? Comment aussi permettre aux artistes de se prévaloir des ressources allouées à la formation professionnelle, alors qu'on sait que cette formation se fera en même temps que l'artiste pratique son art, et règle générale, se réalisera entre pairs?»

Permettez, monsieur le Président, que je rappelle au ministre du Patrimoine certaines réalités qu'il semble ignorer. Voyez–vous, lire, écrire, observer, réaliser sont des activités de recherche qui, pour un écrivain, sont à la fois pratique, professionnel et moment d'apprentissage.

La comédienne qui apprend un rôle qu'elle espère jouer un jour, qui se familiarise avec un auteur, qui assume le coût de cours de danse ou de chant, qui apprend en même temps qu'elle pratique son art, elle travaille à son art. Pour réaliser ces activités, les artistes doivent se familiariser avec la négociation de contrats, la mise en marché, l'utilisation même de l'informatique. Les artistes sont condamnés à la polyvalence.

Monsieur le Président, permettez que je cite encore pour le bénéfice du ministre du Patrimoine, M. Lamoureux, qui dit: «La vision étroitement économiste et strictement industrielle du gouvernement libéral en matière de formation professionnelle nous laisse croire que nous les artistes n'avons que peu à attendre de ce gouvernement–là.»

Ce n'est pas tout. Il faudrait bien que le ministre du Patrimoine en prenne note. En matière d'accès aux programmes sociaux, les artistes risquent la catastrophe. Ainsi, une auteure qui accepte de réaliser des petits boulots pour exercer son art verra son éventuelle prestation d'assurance–chômage indexée négativement au salaire de son conjoint. Il s'agit là pour tout le monde, y compris pour les artistes bien sûr, d'une tutelle tout à fait inacceptable. On sait que malheureusement ce sont surtout les femmes qui seraient affectées par cette mesure.

Vous permettez que je cite encore, monsieur le Président, M. Lamoureux, toujours pour le bénéfice du ministre du Patrimoine:

• (1255)

«Quant aux artistes prestataires de l'assurance–chômage, comment gérera–t–on l'obligation de s'inscrire à des programmes de «recyclage» ou de formation à l'emploi que le ministre souhaite imposer à celles et ceux que la rareté des contrats condamne à la précarité dans le travail? Et cet écrivain reconnu qui consacre trois, quatre, cinq ans à l'écriture d'un roman, le pénalisera–t–on parce que, pour payer son loyer, il occupe des petits boulots et se condamne ainsi à de fréquents séjours sur les plages de la sécurité sociale?»

Et je continue la citation: «La réforme qui nous est proposée, ce qui l'inspire vraiment, c'est le souci de faire payer aux plus pauvres le coût des extravagances gouvernementales.»

Ma collègue de Rimouski s'interrogeait sur la capacité du ministre du Patrimoine de jouer au bras de fer avec son collègue de l'Industrie. Il faut maintenant rajouter celui du Développement des ressources humaines. Avec le projet de loi qui est devant nous, il n'y a plus lieu réellement de s'interroger, le jeu devient nettement illégal. Je continue à citer M. Lamoureux:

«Cela ne convient pas. Pas plus d'ailleurs que le mantra méprisant de Jean Chrétien, selon lequel la dignité de l'individu tiendrait tout entière dans le travail, entendu comme activité stable, rémunérée et imposable.»

Je voudrais bien en appeler au premier ministre lui–même pour qu'il appuie son ministre du Patrimoine et refaire ce projet de loi. Mais j'ai bien crainte que ce serait perdre mon temps.

En conclusion, et je ne pouvais en trouver de meilleure de la part de M. Lamoureux, permettez–moi de le citer une dernière fois: «Inutile de dire qu'en cette matière comme en d'autres, les artistes québécois se rangeront massivement dans le camp de leur gouvernement national, celui qui siège à Québec.»

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de participer au débat à l'étape de

la deuxième lecture du projet de loi C–53, qui constituera légalement l'organisation du ministère du Patrimoine canadien.

Comme d'autres députés l'ont affirmé avant moi, ce projet de loi regroupe les responsabilités des secteurs du développement culturel, du multiculturalisme, des langues officielles, de la conservation du patrimoine, des parcs nationaux, des lieux historiques et des sports amateurs.

Je voudrais parler plus précisément de deux responsabilités de ce ministère qui sont particulièrement importantes dans la circonscription de Broadview—Greenwood que je représente au centre–ville de Toronto. La première est celle des industries culturelles.

Il y a près de 14 studios de tournage de films dans ma circonscription. Les Canadiens travaillent ferme, parfois en deux ou trois postes de travail par jour, au tournage de films destinés principalement à l'exportation, non seulement sur les marchés de l'Amérique du Nord, mais aussi, comme on l'a vu récemment, sur les marchés étrangers. Comme vous le savez, monsieur le Président, on peut maintenant voir l'émission «Degrassi Junior High» en Chine. À l'hôtel, on peut utiliser le décodeur et, même si les canaux ne sont pas nombreux à Beijing, quelle ne fut pas ma surprise de voir, alors que j'y étais de passage, il y a quelques mois, que Degrassi était diffusé en Chine.

Je voudrais parler de cette industrie parce que je crois qu'il règne un profond malentendu dans l'esprit des Canadiens quant à la valeur de l'apport de l'industrie du film à l'économie de notre pays. Les Canadiens ne s'intéressent souvent qu'à la partie la plus apparente de cette industrie. Ils ont tendance à voir les comédiens et les comédiennes, les cérémonies de remise des Oscars et les longues limousines, puis ils consacrent peu d'énergie et de temps à examiner ce qui constitue vraiment cette industrie tellement ancrée dans notre culture.

Je parle ici des opérateurs de prises de vue, des décorateurs, des créateurs de costumes, des fabricants d'objectifs, des menuisiers.

• (1300)

Ce sont des artisans qui sont maintenant reconnus comme les meilleurs du monde. Les Allemands et les Américains considèrent l'industrie cinématographique canadienne comme un secteur d'élite. Il a fallu des années pour édifier cette industrie. Si cette industrie est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est grâce au ministère du Patrimoine canadien qui a fourni une grande partie de la mise de fonds initiale destinée à aider les artistes et les artisans—hommes et femmes—à faire du cinéma canadien une industrie de calibre mondial.

Les députés doivent se rendre compte de l'importance de ce projet de loi. Ils ne doivent pas oublier l'impact positif considérable que l'industrie cinématographique et les industries culturelles ont sur l'économie canadienne, sur notre PNB. Nous devons féliciter le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi qui va permettre au ministère du Patrimoine canadien d'être plus efficace. Les ressources financières sont en effet tellement limitées de nos jours que nous devons veiller à ne prendre aucune mesure qui aurait pour effet de réduire l'aide à cette industrie. Ceci fait partie intégrante de l'engagement que nous avons pris dans le livre rouge lors des dernières élections.

La deuxième partie de mon intervention, monsieur le Président, concerne un autre domaine qui vous tient un peu plus à coeur: le hockey amateur. Les Canadiens ont besoin qu'on les réveille quand il est question de hockey amateur. Et pas seulement du hockey, du sport amateur en général. Le sport amateur est une question que l'on prend trop souvent à la légère dans notre pays. Aujourd'hui, il fait encore une fois face à une crise. Comme la plupart des Canadiens le savent, la finale de la Coupe Grey va mettre pour la première fois en présence une équipe américaine et une équipe canadienne. Nous avons assisté à l'effondrement de la Ligue canadienne du football.

Je sais qu'il s'agit de sport professionnel, mais si j'accorde de l'importance à cette question, c'est parce que j'estime que nous devons soutenir tous les sports amateurs au Canada, car en définitive, si le sport amateur se porte bien, tous les sports professionnels en bénéficieront éventuellement.

Je voudrais consacrer une minute ou deux au hockey amateur. Comme jamais auparavant, les Canadiens doivent appuyer ce sport car nous n'avons actuellement aucune donnée précise sur ce qui se passe dans le hockey. Nous ne connaissons pas le nombre d'emplois que compte le hockey amateur. Nous n'avons aucune analyse exhaustive à ce sujet. Nous ne connaissons pas l'importance de l'industrie du hockey du point de vue des exportations.

Monsieur le Président, vous savez que le hockey au Canada risque de disparaître en tant que facteur important d'animation et de galvanisation. Par exemple, les équipes du Canada atlantique, dans l'Île–du–Prince–Édouard, au Cap–Breton et au Nouveau–Brunswick, sont vulnérables et nous risquons fort de les perdre. J'établis un lien entre ces équipes et le sport amateur car je crois que les Canadiens doivent éviter d'agir de manière à réduire leur appui au sport amateur en général.

Bien souvent, lorsque nous nous intéressons au sport ou à l'industrie culturelle, nous y trouvons un tel plaisir que nous venons à en négliger l'aspect économique. Je crois que nous avons toujours tenu ces industries pour acquises. Si nous ne faisons pas preuve de prudence, monsieur le Président, nous risquons de perdre ces industries et le hockey finira par être dirigé non pas à partir du Canada mais à partir de New York.

• (1305)

J'estime qu'une des façons de préserver cette industrie et l'ensemble des industries culturelles visées par le projet de loi est de les considérer non seulement du point de vue de l'identité et de l'unité nationales, mais de faire aussi en sorte qu'elles contribuent au dynamisme de l'économie canadienne.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie cette occasion de prendre la parole. Je suis d'accord avec les observations du député de Broadview—Greenwood, qui a pris la parole avant moi. La structure d'organisation du hockey doit être consolidée. En tant qu'ancien directeur d'une école secondaire d'une région rurale du Manitoba où le hockey vient d'être adopté comme sport athlétique, j'approuve entièrement une telle entreprise.

Je suis très heureux de me joindre à ce débat sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. L'adoption de ce projet de loi permettra au ministère de poursuivre son travail fructueux dans l'accomplissement de son mandat.

Le projet de loi C–53 est présenté dans le cadre d'une réorganisation plus globale du gouvernement, qui permettra une rationalisation des services et la mise sur pied d'une organisation plus efficace, ce qui sera très avantageux pour les contribuables canadiens.

Bien que le ministère tire son origine de mesures prises par l'ancien gouvernement, en 1993, le gouvernement actuel a amélioré les changements qui avaient alors été apportés. Ces améliorations transparaissent dans les réalisations que le ministère a accomplies en un an.

Le ministère du Patrimoine canadien correspond bien à la portée du mandat qui lui a été confié. Ses responsabilités sont notamment de favoriser l'épanouissement culturel, d'administrer les politiques du multiculturalisme et des langues officielles, de veiller à la conservation du patrimoine, des parcs nationaux et des sites historiques ainsi que d'assurer la bonne marche des sports amateurs. Le ministère a un objectif commun dans chacun de ces domaines, la promotion de l'identité canadienne.

Le ministère du Patrimoine canadien est le principal gardien de nos parcs naturels et de nos réserves, de nos sites historiques nationaux, des sites patrimoniaux et historiques des chemins de fer, de nos canaux historiques, de nos aires marines de conservation, des rivières de notre patrimoine, des édifices fédéraux à valeur patrimoniale et, bien sûr, de nos plaques de repère historiques.

Ces symboles nationaux contribuent à bâtir notre identité nationale de nombreuses façons. Ils traduisent une diversité de cultures et de milieux naturels. Ces symboles nationaux se trouvent pratiquement partout au Canada, dans les villes, à la campagne ou dans des régions éloignées. Ils représentent un lien avec notre illustre passé et nous aident à comprendre nos origines.

Parcs Canada, dont les traditions remontent à 1885, fait maintenant partie du ministère du Patrimoine canadien. Ses traditions continueront à assurer la protection, la préservation et la promotion des parcs et des sites naturels auxquels les Canadiens tiennent beaucoup.

De plus, les parcs et les sites historiques sont importants pour l'économie canadienne. Ils produisent des recettes annuelles de plus de un milliard de dollars, dont quelque 275 millions de dollars provenant de touristes étrangers, et ils fournissent des emplois à environ 30 000 Canadiens et Canadiennes.

Le tourisme dû au patrimoine est aussi une importante activité créatrice d'emplois. Par exemple, on estime que pour chaque année–personne créée par les dépenses de Parcs Canada dans les parcs nationaux et les sites historiques, l'investissement par des partenaires dans des secteurs directement ou indirectement liés au tourisme crée entre 2,5 années–personnes dans les provinces atlantiques et 12,5 années–personnes en Alberta.

Une grande partie de ces emplois sont créés dans des régions moins favorisées sur le plan économique.

• (1310)

Le ministère du Patrimoine canadien applique aussi une politique qui reconnaît la diversité culturelle du Canada. J'ai entendu des gens d'en face dénigrer les efforts du secteur du multiculturalisme du ministère.

Dans le cadre de partenariats, ce secteur collabore avec des institutions canadiennes, des communautés ethnoculturelles, des individus, des organismes travaillant pour les immigrants et diverses organisations afin d'éliminer le racisme et de promouvoir l'intégration de minorités ethnoculturelles au sein de la société canadienne.

Certains de nos vis–à–vis voudraient nous faire croire que le multiculturalisme est une futilité qui coûte plusieurs millions de dollars. Ils sauront que les subventions en matière de multiculturalisme coûtent moins de un dollar à chaque Canadien. Le programme du multiculturalisme vise à promouvoir l'égalité des chances pour tous les Canadiens de participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de notre pays.

Il serait stupide de se débarrasser de ce programme en croyant à tort qu'il sert à financer des danses folkloriques, alors qu'il a pour objet d'aider les immigrants à s'adapter à la société canadienne.

Je signale en outre aux députés d'en face qui disent que le modèle du multiculturalisme ne fonctionne pas qu'il y a des Canadiens qui se félicitent de l'existence de cette politique et qui en bénéficient.

Le ministère du Patrimoine canadien reconnaît non seulement notre diversité en tant que Canadiens, mais aussi notre dualité linguistique. Les deux langues officielles du Canada sont intimement liées à l'identité et à la culture canadiennes.

Le paysage linguistique canadien est dominé par nos deux langues officielles étant donné que l'anglais et le français sont parlés par 98,6 p. 100 de la population canadienne.

Le ministère du Patrimoine canadien favorise le développement des communautés linguistiques minoritaires et leur épanouissement dans tous les secteurs. Il encourage les Canadiens à apprendre leur deuxième langue officielle.

Avec sa politique des langues officielles, le ministère du Patrimoine canadien finance les cours de langue seconde dans toutes les provinces et les deux territoires. Les cours d'immersion française constituent le phénomène le plus étudié de l'histoire récente de l'enseignement au Canada et tous les spécialistes s'entendent pour dire que l'immersion est une excellente méthode pour l'apprentissage d'une langue seconde.

Un autre outil de promotion de l'identité canadienne réside dans le sport amateur dont j'ai brièvement parlé tout à l'heure et qui forme un précieux élément du patrimoine canadien. Les compétitions sportives et les événements comme les Jeux du Canada et les 15e Jeux du Commonwealth, tenus l'été dernier à Victoria, sont d'excellents moyens de renforcer et d'illustrer des

valeurs canadiennes importantes comme la poursuite de l'excellence et la diversité culturelle.

Enfin, le ministère du Patrimoine canadien a mis l'accent sur la gestion du développement culturel au Canada. Le ministère nourrit et soutient la culture. Il ne le fait pas uniquement parce que la culture enrichit nos vies, mais également parce qu'elle contribue au bien–être économique des Canadiens.

En dépit de ce que d'autres députés voudraient nous faire croire, la culture enrichit nos vies en permettant à des gens d'exprimer leur créativité tout en créant des emplois et en produisant de la richesse. Le regroupement des différentes fonctions culturelles dans un seul ministère permettra au gouvernement du Canada de prendre des mesures plus concrètes, car il rendra possible la défense des intérêts des minorités culturelles des quatre coins du pays.

De plus, il incombe au ministère de subventionner et d'encourager les agences culturelles qui ont un mandat national, comme la SRC, le Centre national des arts, le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film.

Il est clair que la mission du ministère du Patrimoine canadien a un lien direct avec une des questions les plus importantes auxquelles est confronté le Canada aujourd'hui. À une époque où les économies de pays de partout dans le monde s'ouvrent, il est plus important que jamais de commencer à voir que la complexité culturelle du Canada est un atout. C'est pourquoi j'exhorte les députés à adopter rapidement le projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, le whip adjoint du gouvernement m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 17 h 30 demain. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, étant donné la rapidité du déroulement de nos travaux de ce matin, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 14 heures.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la proposition du whip en chef du gouvernement. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 13 h 16).

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, une société civilisée permet–elle qu'une personne qui commet un acte criminel soit exonérée si elle s'est sciemment enivrée au point de ne pas avoir conscience qu'elle a commis un crime? Je ne crois pas.

Après avoir lu la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Henri Daviault, je dois me ranger du côté des dissidents. Même si je peux comprendre les arguments juridiques invoqués par les six juges de la Cour suprême, je ne les accepte pas. Je crois qu'il y a un point où le bon sens doit l'emporter sur les arguments juridiques.

On avait dit que cette défense serait si rare que des mesures correctives n'étaient pas nécessaires. Depuis que cette décision a été rendue il y a deux mois, l'ivresse a été utilisée comme défense quatre fois avec succès. La porte sera bientôt grande ouverte.

La question est simple. Une personne est responsable de ses actes quel que soit son degré d'ivresse. Le message doit être clair: l'ivresse n'est pas une défense. Je demande au ministre de la Justice de légiférer sans tarder pour assurer l'intégrité de notre système de justice. Il doit le faire pour le bien du Canada.

[*Français*]

LE COMPOSÉ ANTI–SIDA 3TC

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, une compagnie pharmaceutique de produits d'origine établie dans la région de Montréal, Biochem Pharma, a réalisé une percée importante dans les milieux scientifique et médical, avec son composé anti–sida 3TC. Ayant obtenu des résultats cliniques qualifiés de spectaculaires, le 3TC illustre bien le travail de recherche effectué par les compagnies pharmaceutiques de produits d'origine.

Ce résultat aurait été impossible sans la protection qu'offre la Loi sur les brevets pharmaceutiques, qui favorise l'investissement de plusieurs millions de dollars dans ce domaine, afin d'accroître le potentiel de recherche biomédicale. Toutefois, la prudence est de rigueur et il importe de s'abstenir de véhiculer de faux espoirs. Notre société a donc l'obligation morale d'agir avec prudence et respect envers les sidéens.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DE DÉPUTÉS

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour célébrer le Jour de l'assiette au beurre, ce jour heureux où 52 députés, pour la plupart du Parti libéral, en sont arrivés à cette étape marquante de leur carrière politique après avoir été députés pendant six ans. Ils vont enfin récolter aujourd'hui la récompense de cette réalisation remarquable.

Je dois dire cependant que ces députés libéraux doivent pousser un énorme soupir de soulagement, car les promesses contenues dans leur livre rouge semblaient mettre leur pension de retraite en péril. Comme le premier ministre est un bon gars, il a voulu leur faire plaisir. Grâce à son inaction au chapitre du régime de retraite des députés, l'assiette au beurre est encore bien remplie malgré les belles paroles du livre rouge.

Quel jour merveilleux pour les tout nouveaux membres du cercle des députés admissibles à la pension de retraite qui voient la bonne vieille assiette au beurre remplie jusqu'au bord des dollars durement gagnés par les contribuables.

Je dois cependant servir un avertissement à nos jubilants collègues. Comme cette pension de retraite ne passe pas pour un dépôt sacré aux yeux des réformistes et des contribuables, nous allons utiliser tous les moyens légaux à notre disposition pour supprimer l'assiette au beurre et mettre fin à cet abus honteux de l'argent des contribuables dès que nous aurons été assermentés pour former le gouvernement après les prochaines élections.

* * *

JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 20 novembre, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont célébré la Journée nationale de l'enfant. Le gouvernement du Canada a désigné cette journée spéciale pour rendre hommage aux enfants et souligner tout ce qu'ils peuvent nous offrir aujourd'hui et dans l'avenir.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Le 20 novembre marque également l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette convention est importante parce qu'elle touche tous les aspects de la vie de l'enfant et de l'adolescent. Elle reconnaît que l'enfant a besoin, pour atteindre son plein potentiel, de grandir dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. En bref, elle nous donne un cadre pour valoriser et respecter les enfants et les jeunes en tant que personnes à part entière.

[*Traduction*]

J'invite les députés à se joindre à cette célébration et à réfléchir à certains des problèmes les plus pressants auxquels les enfants et les jeunes font toujours face au Canada. En travaillant de concert, nous allons actualiser le plein potentiel de la Convention relative aux droits de l'enfant.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Russell MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys, Lib.): Monsieur le Président, nous avons entendu aujourd'hui le point de vue de représentants de la Coalition pour le contrôle des armes et de groupements féminins qui soulignent la nécessité d'une réglementation plus stricte des armes à feu. Je tiens à féliciter ces groupes d'avoir fait ressortir qu'il est important pour les femmes qu'on exerce un contrôle sur l'acquisition légitime d'armes à feu.

Selon Statistique Canada, une femme est tuée par balle tous les cinq jours, dans notre pays. Les armes à feu sont le moyen de prédilection pour les maris qui tuent leur femme. En fait, près de la moitié des femmes tuées par leur compagnon tombent sous les balles, et, dans 78 p. 100 des cas, le meurtrier est légalement propriétaire de l'arme utilisée.

Nous croyons qu'un contrôle plus strict des armes à feu fera beaucoup pour réduire le nombre de femmes tuées par leur conjoint.

* * *

LA RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler à la Chambre que novembre est le Mois de la réanimation cardiorespiratoire.

Les maladies cardiovasculaires sont actuellement la principale cause de décès au Canada. Plus de 80 000 Canadiens mourront cette année de crises cardiaques et d'accidents cérébrovasculaires.

La réanimation cardiorespiratoire est une technique simple qui permet de sauver des vies et qui s'apprend en moins de quatre heures. Malgré cela, moins de 3 p. 100 des Canadiens savent comment la pratiquer. En coopération avec la Société canadienne de la Croix–Rouge, l'Ambulance Saint–Jean, la Patrouille canadienne de ski, la Société royale de sauvetage du Canada et la Fondation des soins avancés en urgence coronarienne, la Fondation des maladies du coeur du Canada encourage tous les Canadiens à prendre le temps d'apprendre la RCR.

Article 31 du Règlement

Les efforts concernant la RCR viennent appuyer les stratégies mises en oeuvre au sujet des maladies cardiovasculaires, dans le cadre du projet canadien de santé cardiovasculaire. Les dix provinces et la Fondation des maladies du coeur du Canada ont élaboré ces stratégies.

J'invite les députés à soutenir les initiatives et les programmes mis en oeuvre durant le Mois de la sensibilisation à la RCR et j'exhorte tous les Canadiens à se familiariser avec celle-ci. Quelques heures de votre temps pourraient suffire à sauver la vie d'un être qui vous est cher.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada s'est montré bien condescendant la semaine dernière lorsqu'il a daigné s'arrêter au Vietnam. Selon ses propos, et je cite: «J'aurais pu aller dans d'autres pays beaucoup plus gros, mais je suis un libéral et je ne veux pas être tout le temps du côté des plus gros. J'aime être avec ceux qui ont de véritables difficultés.»

Belle attitude d'un premier ministre canadien qui parle d'un pays trois fois plus populeux que le sien. Ses sentiments paternalistes sont bien grands pour de si petits pays, surtout lorsqu'il s'agit de soulever la question des droits de la personne. Il exprime cependant des convictions démocratiques bien timides lorsqu'il se trouve aux côtés des plus gros.

Pendant son périple en Asie, le premier ministre a tenu à fraterniser avec plusieurs chefs d'État qui bafouent systématiquement les droits de la personne, faisant bien peu de cas de ceux qui en sont les victimes.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, pour empêcher un enfant têtu de toucher le rond brûlant d'une cuisinière ou un adolescent de commettre des crimes, il faut souvent faire subir les véritables conséquences de leurs gestes aux intéressés. Ce n'est toutefois pas ce que fait la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les Canadiens veulent qu'on modifie cette loi, de manière qu'elle prévoie des mesures dissuasives plus rigoureuses, qu'elle responsabilise davantage l'auteur de l'infraction et qu'elle protège mieux les droits de la victime. Il y a environ un mois, à la suite de la publication d'une pétition durant une journée dans le *Province* de Vancouver, mon bureau a reçu plus de 13 000 lettres et fax de citoyens de toutes les régions de la Colombie-Britannique qui ont décidé de ne pas se contenter de lire, mais d'exprimer concrètement leurs préoccupations concernant les jeunes.

À titre de représentante de ces citoyens, je me réjouis que le ministre ait accepté de recevoir leurs témoignages, lettres et pétitions lors d'une cérémonie au Parlement aujourd'hui.

Au nom de tous ces Canadiens, j'exhorte le ministre de la Justice et tous les membres du comité de la justice à voir au-delà de leur philosophie sociale et à répondre aux préoccupations exprimées dans nos collectivités.

* * *

LE PROJET DE LA GRANDE-BALEINE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais souligner que je trouve fort réjouissante la nouvelle de l'abandon du projet de la Grande-Baleine dans le nord du Québec.

J'espère que cette décision sera un point tournant après lequel le développement énergétique se fera en fonction de la demande et empruntera des voies plus écologiques et axées sur la conservation. Le gouvernement du Québec doit être félicité de cette décision.

[*Français*]

Cette décision représente un vrai triomphe pour les groupes environnementaux et les autochtones de la région qui ont lutté contre le projet. De la part de tous les Canadiens et Canadiennes, je les remercie pour leurs efforts courageux qui nous ont donné de l'espoir.

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMES HAINEUX

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour vanter les mérites du projet de loi C-41, qui a maintenant été adopté à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé au comité de la justice, pour étude.

Le projet de loi C-41 prévoit clairement que les actes motivés par la haine entraîneront des peines plus sévères que celles prévues pour le crime lui-même. Autrement dit, si l'intention de l'agresseur n'est pas seulement d'infliger des douleurs à la victime, mais d'en intimider d'autres, le tribunal considérera que deux crimes ont été commis: un crime violent et un crime haineux.

J'appuie sans réserve ce projet de loi, qui profitera à tous les Canadiens puisque nous avons tous une race, une religion, un âge et une orientation sexuelle. Je presse tous les députés de l'appuyer.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, hier, les Canadiennes et Canadiens ont souligné une journée très importante pour l'unité familiale et pour la société en général.

La Journée nationale de l'enfant est l'occasion de mettre en valeur la place importante qu'occupent les enfants dans notre société. Nous devons tous travailler ardemment pour assurer une vie heureuse et productive à nos enfants, car ce sont eux le futur du Canada.

[*Traduction*]

Il nous incombe à tous, en notre qualité de députés et, pour bon nombre d'entre nous, de parents, de veiller à ce qu'aucun enfant au Canada ne vive dans la pauvreté, ne meure de faim, ne soit victime d'agressions sexuelles ni ne soit exploité pour la pornographie ou la prostitution.

[*Français*]

Je désire aussi souligner le travail des organismes socio–communautaires du comté de Saint–Denis qui font un travail remarquable auprès des enfants. En particulier, je veux citer les projets de la Jouthèque de Villeray qui vient en aide aux femmes et aux enfants défavorisés de multiples façons.

Finalement, je tiens à féliciter mon collègue d'Ottawa–Centre pour sa contribution à la création de cette journée importante.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LA GRANDE–BALEINE

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, l'annulation du projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la Grande–Baleine, qui a été annoncée le 18 novembre dernier, constitue une grande victoire pour les Cris qui, sous la direction remarquable de Matthew Coon–Come, ont mené avec succès une campagne de sensibilisation du public à ce projet jugé nuisible.

Espérons que cette annulation sera suivie de l'adoption future de politiques qui feront en sorte que l'on tiendra compte de l'environnement avant de prendre des décisions. Dans ce cas–ci, on n'avait aucunement tenu compte du fait que l'inondation donnerait lieu encore une fois à la formation de méthylmercure qui empoisonne tant le poisson que les personnes qui le mangent.

Espérons aussi que l'ère de la construction d'importants complexes hydroélectriques, au Canada, est terminée et que l'on répondra dorénavant aux besoins énergétiques en économisant davantage l'énergie et en améliorant le rendement énergétique, grâce à une meilleure utilisation de l'énergie et à des recherches accrues sur les autres sources d'énergie et les sources d'énergie renouvelable.

* * *

[*Français*]

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, un leader autochtone déclarait le 20 avril 1989 devant les membres du State House d'Augusta dans le Maine au sujet de la Convention de la Baie James, et je cite: «En tant que peuple, nous avons gagné l'assurance de pouvoir préserver notre mode de vie en ce qui concerne la chasse, la pêche et le piégeage, ainsi que notre langue et notre culture.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Grâce à la Convention, nous avons obtenu ce que nous n'avions jamais eu: l'autorité complète sur l'éducation, par la Commission scolaire crie, sur les services sociaux et les services de santé, sur la gestion de nos terres ainsi qu'une voix forte dans l'approbation des nouveaux aménagements sur notre territoire, des droits qui respectent les ressources de la terre, des droits qui garantissent une protection policière et un système judiciaire adaptés, et des garanties que nous pourrons participer pleinement à l'exploitation du Québec subarctique.»

L'auteur de cette déclaration n'est nul autre que M. Matthew Coon–Come.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Transports ne cesse de laisser entendre que, dans le contrat Pearson, le Parti réformiste met en jeu l'argent des contribuables. En vérité, c'est le gouvernement qui le fait, car il a refusé de donner suite à ma proposition avant que les tribunaux ne soient saisis de cette question.

Des sommes énormes qui proviennent de cet argent même dont le gouvernement prétend se soucier sont actuellement dépensées dans des recours inefficaces qui visent à retarder les procédures judiciaires. Si le ministre avait accepté la proposition que je lui ai fait parvenir le mois dernier, des fonds pourraient être dépensés pour tenter de découvrir la vérité, au lieu de chercher à la camoufler.

Il existe de nombreux moyens de réduire efficacement les indemnisations réclamées au gouvernement, surtout dans le cas des tiers, les entrepreneurs. Nous ne trouverons jamais ces moyens si le gouvernement persiste à essayer de se protéger en modifiant les lois, au lieu de chercher des solutions pratiques.

Je demande au ministre de me rencontrer pour que nous puissions examiner une solution de rechange qui garantira que justice soit faite, sans puiser inutilement dans les poches des contribuables canadiens.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME SERVICE JEUNESSE

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, le 26 octobre dernier, le député bloquiste de Lévis insinuait que le ministre du Développement des ressources humaines tentait de faire obstruction au gouvernement du Québec dans le dossier du Programme Service jeunesse, et je le cite:

> Le ministre ne convient–il pas que son attitude dans le dossier jeunesse démontre clairement qu'il tente de museler le gouvernement du Québec. . .

Le quotidien *Le Soleil* de Québec nous apprend que l'enthousiasme créé par les deux premiers volets du Programme Service jeunesse du Canada a amené 52 institutions d'enseignement et organismes communautaires du Québec à présenter des projets.

Cependant, on y apprend aussi que le sous–ministre adjoint à l'Éducation, M. Jacques Lanoue, a fait parvenir il y a deux semaines une lettre à Michel Walsh, directeur de l'éducation aux adultes à la Commission scolaire de Portneuf, un des 52 organismes désireux de se prévaloir du Programme Service jeunesse «lui demandant de ne conclure aucune entente avec Ottawa». La demande du sous–ministre québécois est préoccupante quand on sait qu'elle aurait pour effet de priver les jeunes Québécois d'une part importante du budget de 15 millions de dollars.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUIPE CANADA

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens aiment bien entendre parler de réussites, surtout quand elles les concernent. Voilà pourquoi tout le monde parle de la mission commerciale que le premier ministre a effectuée en Asie. Quelque 140 leaders politiques et 350 dirigeants d'entreprises composaient l'impressionnante Équipe Canada. En Chine et en Indonésie, ils ont signé des contrats pour une valeur globale de près de dix milliards de dollars.

Ces nouveaux contrats permettront de créer des emplois et nous aideront à réaliser notre objectif qui vise à remettre les Canadiens au travail. Cette mission a cependant produit un résultat encore plus appréciable. Elle a recréé un climat propice à la collaboration dans les relations fédérales–provinciales. Elle a montré aux Canadiens que les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada pouvaient travailler en collaboration. Elle a fait la preuve que le fédéralisme fonctionne effectivement.

Une réussite en attire une autre, dit–on. Pour ma part, je suis persuadée que ce nouvel effort de collaboration est un gage de réussites à venir et que l'Équipe Canada n'arrêtera pas en si bon chemin.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, dans le livre rouge dressant le plan d'action libéral, le premier ministre a promis de réformer le régime de retraite des députés. Quand il était du côté de l'opposition, le premier ministre attachait une telle importance à cette question qu'il voulait que l'on rappelle le Parlement pour mettre fin au cumul de pension et traitement et revoir les conditions en ce qui concerne l'âge auquel les députés peuvent commencer à toucher leur retraite.

Aujourd'hui, 46 libéraux de plus rejoignent les rangs des députés qui auront droit à une retraite en or lorsqu'ils quitteront le Parlement. Ceci va coûter aux contribuables près de un million de dollars.

Le gouvernement a dû emprunter 158 millions de dollars pour renflouer le régime de retraite en 1992. C'est de la folie. Le premier ministre devrait mettre fin à tout cela et tenir ses promesses passées et présentes. Peu importe ce qu'en pensent les 46 nouveaux députés qui ont droit à l'assiette au beurre, il devrait annoncer que toute réforme du régime de retraite doit être rétroactive à la journée des élections, le 25 octobre 1993.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, les députés libéraux ont choisi de ressusciter la troisième option mise de l'avant par le gouvernement Trudeau afin de réduire le poids des États–Unis sur l'économie canadienne. Le rapport ministériel qui propose de faire de la région Asie–Pacifique le seul marché d'exportation prioritaire pour le Canada, est celui qui sera maintenant débattu et qui est soumis à l'intention du gouvernement.

La question va se poser tout à l'heure, est–ce que le gouvernement ne devra pas plutôt développer nos liens commerciaux avec les États–Unis dans la foulée de l'ALENA.

Ma question s'adresse au premier ministre. Endosse–t–il l'attitude de méfiance de ses députés qui considèrent les relations commerciales avec les États–Unis comme problématiques plutôt que bénéfiques, et faut–il voir là le relent de l'opposition libérale à l'Accord de libre–échange?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, absolument pas. Seulement, tout le monde reconnaît que le Pacifique devient de plus en plus important. D'autant plus qu'à la conférence de l'APEC qui s'est tenue à Djakarta, où les États–Unis étaient présents avec le Canada, tout le monde a préconisé une libéralisation des marchés dans ce coin–là, parce que c'est là que se trouve la population et c'est là que se trouve la croissance économique. C'est pourquoi le Canada veut y participer. D'ailleurs, les Américains aussi le veulent. Cela ne va pas refroidir nos relations commerciales avec les États–Unis. Il y a là des occasions considérables pour les Canadiens et l'industrie canadienne. C'est pourquoi je pense qu'il s'agit d'une décision collective de toute la société canadienne, car neuf premiers ministres représentant trois partis politiques étaient présents, et ils étaient tous d'accord avec l'option que nous avons prise de profiter de l'expansion des marchés dans le Pacifique pour créer des emplois au Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien que plus de 80 p. 100 de l'exportation canadienne va vers les États–Unis, alors qu'on parle plutôt de 8 et 7 p. 100 vers l'Asie.

Dans ce contexte, je lui demande s'il souscrit à la suggestion faite par les députés qui siégaient au comité et qui, au lendemain de la ratification de l'ALENA, s'empressent de proposer l'abolition des postes de délégués commerciaux aux États–Unis et au Mexique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, nous avons signé l'ALENA. Suite aux discussions que j'ai eues, par exemple, avec le président du Chili et le président du Mexique, nous favorisons l'entrée du Chili dans l'ALENA parce que nous croyons qu'il est

important qu'il y ait plus de pays que seulement trois dans cette association. Nous en discuterons davantage lors du sommet qui aura lieu le mois prochain à Miami.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, ce ne sont pas les bonnes intentions qui comptent, ce sont les gestes concrets qui sont posés pour réaliser les politiques gouvernementales. Alors, le premier ministre ne considère–t–il pas essentiel de maintenir le réseau de délégués commerciaux canadiens aux États–Unis afin de supporter les efforts des entreprises canadiennes, en particulier les PME qui veulent profiter des occasions des nouveaux marchés en raison de l'ALENA?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international veille constamment aux besoins du pays partout au monde. Évidemment, compte tenu des compressions que tous les ministères connaissent actuellement, nous sommes en train d'examiner les postes existants. Nous conserverons ceux qui sont absolument nécessaires, en fonction de l'argent que nous pouvons leur consacrer.

Il n'existe aucune proposition visant à réduire le niveau des échanges commerciaux avec les États–Unis, mais nous voulons parallèlement augmenter le commerce avec le Pacifique. Notre économie prospérera, grâce aux bonnes relations commerciales avec notre voisin du Sud et à de meilleures relations avec les pays du Pacifique, qui présentent actuellement les possibilités les plus nombreuses et le meilleur potentiel de croissance.

* * *

[*Français*]

MATTHEW COON COME

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans un discours prononcé à Washington vendredi dernier, le chef du Grand conseil des Cris, M. Matthew Coon Come, a poursuivi sa campagne systématique de dénigrement du Québec aux États–Unis en accusant le gouvernement du Québec de pratiquer à l'égard des Cris une politique raciste. Dans ce même discours, il qualifiait la Convention de la Baie James d'instrument d'oppression et de dépossession.

• (1420)

Est–ce que le premier ministre se dissocie des propos mensongers de M. Coon Come et compte–t–il donner instruction à l'ambassade du Canada à Washington pour que celle–ci intervienne auprès des autorités américaines afin de rectifier les faits sur la situation des Cris du nord du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le discours de ce chef cri du Nouveau–Québec. Je pense que ce n'est pas le rôle du gouvernement d'aller faire des discours quand il se dit des choses avec lesquelles on n'est pas entièrement d'accord.

Ce chef cri fait des discours, il a son opinion, il l'exprime. Cela ne veut pas dire qu'on doive être d'accord avec lui. Dans un pays où la liberté de parole existe, chacun a le droit d'exprimer son point de vue. S'il dit des choses avec lesquelles les députés du Bloc québécois ne sont pas d'accord, ils peuvent lui répondre. Ils ont droit de le faire. Si des libéraux ne sont pas d'accord, ils peuvent faire de même.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, on aura noté que le premier ministre n'est pas complètement en accord ou en désaccord avec les propos de M. Coon Come. Ce sera toujours intéressant qu'il nous dise avec quoi il est d'accord.

Au lieu de laisser son ambassadeur à Washington faire la chasse aux séparatistes, le premier ministre ne convient–il pas qu'il devrait dépenser davantage d'énergie à rectifier les faits, puisque la campagne de dénigrement des Cris nuit non seulement au Québec, mais aussi à l'image de tout le Canada aux États–Unis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit tout à l'heure, tout le monde a la liberté de parole, que ce soit au Canada ou aux États–Unis. On ne demande pas aux gens de nous présenter leurs discours à l'ambassadeur ou à qui que ce soit dans aucun pays. Les gens font leurs discours et si le député n'est pas d'accord, il peut répondre. L'auditoire auquel le chef cri a parlé est certainement connu. Le député peut écrire et rectifier les faits.

Je sais que les Cris ont beaucoup de griefs au Canada depuis très longtemps. J'ai moi–même été ministre des Affaires indiennes et je pense que les premiers citoyens du Canada se plaignent depuis longtemps. Ils n'ont pas toujours eu justice et ils ont raison de se plaindre.

Quant au choix des mots qu'ils emploient, j'ai été moi–même la victime, durant mon mandat de ministre, de certaines exagérations de vocabulaire, mais je ne suis pas celui qui va leur enlever le droit de parole.

* * *

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce jour est le plus important du calendrier parlementaire puisque, à compter d'aujourd'hui, jour de l'assiette au beurre, plus de 50 députés deviennent admissibles à une pension en or à vie, payée à plus de 80 p. 100 par les contribuables canadiens.

Depuis plus d'un an, le premier ministre promet d'autoriser les députés à se retirer de ce régime de pension scandaleux et de se doter d'un régime de pension semblable à celui des autres Canadiens.

Le premier ministre est–il d'avis que les pensions des députés devraient suivre les normes du secteur privé, ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons annoncé très clairement dans le livre rouge notre intention de régler certains problèmes liés aux pensions des députés, notamment la question du cumul de pension et traitement et la situation qui se produit lorsque certains députés prennent leur retraite très tôt et touchent une pension très généreuse.

Le livre rouge fait état de ces deux problèmes, auxquels nous entendons remédier une fois que le président du Conseil du Trésor aura présenté un projet de loi à cette fin, d'ici un ou deux mois.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'il entend remédier au problème de l'âge de la retraite. On a dit que le gouvernement pourrait porter l'âge d'admissibilité à la pension à 55 ans. Le cas échéant, le régime de pension des députés resterait malgré tout plus généreux que 99,9 p. 100 des régimes de pension du secteur privé.

Le premier ministre reconnaît–il que ce genre de rafistolage est tout à fait insuffisant?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours défendu la rémunération que touchent les députés.

Je crois comprendre que le Parti réformiste estime que les députés sont trop payés, mais je ne vois pas comment. Les réformistes s'estiment trop bien rémunérés.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, si le traitement du premier ministre était lié au rendement financier du gouvernement canadien, il serait trop élevé d'un demi–milliard de dollars par année.

Depuis quelques années, l'Alberta et l'Île–du–Prince–Édouard procèdent à des réformes importantes de leurs régimes de pension, même des pensions que touchent déjà des députés à la retraite qui se sont accordé des prestations excessives.

• (1425)

Le premier ministre s'engage–t–il en principe à appliquer la réforme des pensions des députés non seulement aux députés en fonction mais aussi à ceux qui sont à la retraite?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question me fait sourire parce que les réformistes avaient parlé de réduire leur traitement de 10 p. 100 pour épater la galerie. Parce qu'ils n'en ont retiré aucun crédit, ils ont maintenant décidé de mettre un terme à leur spectacle. Je crois qu'ils tentent leur chance encore une fois parce que la population canadienne a compris que ce parti a échoué totalement depuis son élection.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT–JEAN

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

La semaine dernière, le ministre des Affaires intergouvernementales affirmait que les installations du Collège de Kingston, moyennant des modifications mineures, étaient suffisantes pour accueillir dès l'an prochain toute la clientèle des élèves officiers de l'Armée canadienne. S'appuyant sur cela, il écartait du revers de la main la proposition transitoire du maire de Saint–Jean qui convenait tout à fait au gouvernement du Québec.

Le ministre peut–il nous dire s'il est exact que le gouvernement prévoit construire l'an prochain de nouvelles installations pour accommoder près de 700 élèves officiers afin de rencontrer les nouveaux besoins occasionnés par la fermeture du Collège de Saint–Jean?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec continue de jouer avec la vie des gens de la communauté de Saint–Jean et avec la vie de ses professeurs.

Nous avons actuellement un accord dûment signé entre les deux gouvernements qui permet la survie du Collège de Saint–Jean et qui permet à la communauté de continuer à prospérer. Il n'y a pas de coûts qui ont été cachés. Tous les coûts sont là et il y a une économie considérable à concentrer nos collèges militaires à Kingston. La situation demeure la même. Tout ce que je demande au gouvernement du Québec c'est d'honorer la signature qu'ils ont posée sur un document qui constitue une entente parfaitement en règle entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, si j'essaie d'interpréter, le ministre a répondu que oui il y aurait de nouvelles installations l'année prochaine. C'est ce que je dois interpréter.

Le ministre reconnaît–il que malgré les investissements importants prévus par le gouvernement pour augmenter la capacité d'accueil du Collège de Kingston, les installations seront loin de suffire aux besoins pendant les années de transition, alors qu'on s'appliquera à ramener de 1 200 à 900 le nombre d'élèves officiers, et cela de l'avis même du commandant du Collège militaire de Saint–Jean, le colonel Parisien?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, toutes les données financières ayant trait à la fermeture des deux collèges ont été déposées au comité permanent il y a quelques mois. Elles n'ont jamais été remises en question, ni par les députés de l'opposition ni par des membres du public.

Le gouvernement précédent a autorisé certaines dépenses pour des travaux de construction qui doivent commencer en 1995. Ces travaux n'ont absolument rien à voir avec la fusion des collèges à Kingston, mais concernent plutôt des réparations en cours et de nouvelles installations, et ils se seraient révélés nécessaires de toute façon.

Quant aux allégations selon lesquelles il faudra construire une résidence d'étudiants, elles sont entièrement fausses puisque, à la base militaire de Kingston, il existe assez de lits pour le nombre additionnel d'étudiants d'ici à ce que nous atteignions le nombre voulu de 700 à 800 élèves–officiers, c'est–à–dire d'ici trois ou quatre ans.

LA STATION DE SKI APEX

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, depuis près de trois semaines, trois bandes indiennes bloquent illégalement la route qui mène à la station de ski Apex, près de Penticton, en Colombie–Britannique. Deux cent cinquante personnes se voient privées de leur droit de travailler. Les propriétaires de la station de ski Apex sont au bord de la faillite et 300 propriétaires de maisons de la région d'Apex sont chaque jour victimes de harcèlement.

L'animosité est grande tant chez les autochtones que chez les non–autochtones et, de part et d'autre, on se prépare à un affrontement qui, je le crains, tournera à la violence. Pourtant, le ministre des Affaires indiennes refuse d'agir.

Est–ce que le ministre s'acquittera de ses responsabilités constitutionnelles et prendra des mesures immédiates pour mettre fin pacifiquement au différend?

• (1430)

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a déclaré le député, la situation dure depuis environ trois semaines. Le sous–ministre John Walsh, qui est aussi mon neveu par alliance selon la coutume ojibway, ainsi que des hauts fonctionnaires ont rencontré la bande. Des propositions ont été faites. Pour le moment, il m'est impossible d'en révéler la teneur. Je ne crois pas que les négociations avancent et la Colombie–Britannique a entamé une procédure de demande d'injonction ce matin.

J'ignore où en est cette demande. Le député et moi apprendrons probablement la décision du juge en même temps, sans doute aujourd'hui.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je le répète, la situation est explosive et quelque chose se produira à moins que le ministre ne prenne tout de suite des mesures.

Le différend entourant la station Apex n'est qu'un élément d'un problème plus grave qui existe depuis longtemps. Cette année, le gouvernement fédéral a accordé plus de 2,5 millions de dollars à la bande indienne de Penticton. En dépit des démentis de la bande, une partie de cet argent sert à verser 10 $ l'heure à ceux qui surveillent les barricades illégales. Pendant ce temps, les 250 employés de la station perdent beaucoup et certains doivent demander des prestations d'assurance–chômage aux frais des contribuables.

Le ministre des Affaires indiennes suspendra–t–il immédiatement tous les transferts de fonds à la bande indienne de Penticton, comme il l'a fait récemment lors du conflit sur les élections au sein de la bande de Lower Similkameen, jusqu'à ce que toutes les barricades illégales aient été enlevées et que la bande ait accepté de négocier?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a un homme appelé Tom Landecker qui vit dans la circonscription du député. Il a écrit une lettre. J'ai adopté la méthode qu'il propose. Il est un client de la station de ski. Il dit: «Chaque fois que je me rends à la station de ski, je pense à l'histoire des relations entre nos deux collectivités qui est jalonnée de promesses brisées et d'occasions ratées.»

À la fin de sa lettre, il ajoute: «Le seul moyen de régler la question passe par la médiation du gouvernement provincial.» Je crois qu'il a raison et que c'est ce qui se passe en ce moment. Les parties peuvent toujours s'adresser aux tribunaux et l'une d'elles l'a fait.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant son récent voyage en Asie, un groupe de ses députés libéraux d'Ontario a proposé, devant le Comité mixte d'examen de la réglementation, d'abolir la réglementation sur le projet de loi C–91. Cette procédure extraordinaire, utilisée par le comité, aurait pu compromettre des investissements importants par des entreprises de produits pharmaceutiques d'origine.

Est–ce que le premier ministre se dissocie de la démarche de ses députés et s'engage–t–il à mettre un terme immédiatement aux inquiétudes. . .

Des voix: À l'ordre!

Le Président: Mes chers collègues, de temps en temps, les questions n'ont pas de lien avec les responsabilités administratives du gouvernement. Peut–être que l'honorable député pourrait reformuler sa question un peu, pour que je puisse l'admettre.

Je lui demande de reformuler sa question un peu, afin qu'elle ait trait aux affaires administratives du gouvernement.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre se dissocie des propos de ses députés ou s'il entend maintenir la réglementation de C–91?

Des voix: À l'ordre!

Le Président: Mes chers collègues, je vais permettre la question, si le premier ministre veut y répondre. Je reconnais maintenant l'honorable ministre de l'Industrie.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien qu'il est nécessaire de poser des questions sur les sujets qui sont de la responsabilité du gouvernement et non de celle des comités.

[*Traduction*]

Je ferai cependant remarquer au député que les députés du Bloc québécois devraient le dire s'ils ne croient pas que les comités parlementaires devraient examiner la réglementation. Pour ma part, je crois avoir exposé plusieurs fois à la Chambre la position du gouvernement à l'égard de la loi C–91. Malgré que nous ayons maintes fois réitéré notre position, les députés du Bloc ont du mal à la comprendre. Cela me paraît très bizarre.

[*Français*]

Le Président: Est–ce que l'honorable député a une question supplémentaire?

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, la réévaluation de la réglementation de C–91 ne peut avoir lieu avant 1997. Le premier ministre a affirmé, au printemps, que le gouvernement ne toucherait pas au projet de loi C–91.

• (1435)

Est–ce que le premier ministre peut nous donner l'assurance que la loi ne sera pas réévaluée avant le printemps 1997?

Le Président: Encore là, cher collègue. . .

[*Traduction*]

Le gouvernement ne contrôle pas ce qui se passe dans les comités mêmes. Je vais cependant accepter la question dans un sens très général.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question, le député demandait si nous avions l'intention de réformer. . .

[*Français*]

. . .le projet de loi C–91 avant la revue parlementaire qui était déjà prévue dans le projet de loi. Nous avons répondu plusieurs fois à cette question. Nous alons respecter nos engagements internationaux qui sont compris dans l'ALENA et aussi dans l'Accord de l'Urugay Round.

En ce qui concerne la question des réglementations, il y a un comité du Parlement qui a le pouvoir d'examiner les réglementations. C'est dans la juridiction du comité de faire ce qu'il veut.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a accepté la tenue d'une enquête publique menée par des civils sur des cas d'inconduite grave qui se seraient produits pendant le déploiement du Régiment aéroporté canadien en Somalie.

Je trouve toutefois préoccupant que le ministre semble déterminé à retarder cette enquête de plusieurs mois. Ces retards auront inévitablement pour effet de rendre les événements plus lointains, les pistes moins nettes et la vérité plus difficile à établir.

Pourquoi le ministre ne lance–t–il pas cette enquête immédiatement pour que nous puissions établir tous les faits et que les causes qui découleront de l'enquête soient jugées publiquement, au vu et au su de tous?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai expliqué en réponse à une question du chef de l'opposition jeudi dernier, lorsque j'ai annoncé l'enquête.

Il est impérieux que nous fassions tous en sorte que justice soit faite et que les procédures judiciaires qui se déroulent en cour martiale soient terminées avant que l'enquête n'ait lieu. J'ai donné l'assurance que l'enquête, qui suivra la fin des procédures judiciaires, sera publique et menée par des civils, et qu'elle répondra à toutes les questions que le député peut avoir.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le ministre passe à côté de la question. Personne ne conteste la constitutionnalité de la justice militaire, ni son efficacité en général, mais la situation somalienne semble sortir de l'ordinaire.

On craint que des éléments de preuve n'aient été délibérément cachés ou détruits. Kyle Brown a dit qu'on avait attiré des pillards dans un piège pour ensuite leur tirer dessus comme sur des lapins. Des soupçons pèsent sur les accusés et les Forces canadiennes elles–mêmes, et la seule façon de lever ces soupçons, c'est une enquête rapide, publique et absolument objective.

Pour que justice soit faite et paraisse être faite, le ministre ordonnera–t–il une suspension des procédures en cour martiale maintenant prévues jusqu'à ce que l'enquête civile soit terminée?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, pour les raisons que j'ai déjà exposées, non.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans son projet de loi C–41, amendant le Code criminel, le ministre de la Justice propose des sentences plus sévères pour les responsables de crimes motivés par la haine, fondée entre autres sur l'orientation sexuelle de la victime. Or, un groupe imposant de députés ministériels contestent ouvertement cet amendement et l'autorité du ministre de la Justice.

Le premier ministre entend–il exiger un vote de parti sur le projet de loi C–41 ou va–t–il plutôt se soumettre à la soixantaine de députés de son caucus qui s'opposent à ce projet de loi et qui demandent un vote libre sur cette question?

[*Traduction*]

Le Président: Je rappelle encore une fois à mes collègues qu'il est en l'occurrence question de considérations liées aux partis plutôt que des fonctions administratives du gouvernement. Aussi, j'invite les députés qui posent des questions à traiter directement de l'administration d'un ministère donné. Cela facilitera la bonne marche de nos travaux.

J'autorise le ministre de la Justice à répondre, s'il le désire.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je veux préciser que, comme le premier ministre l'a déjà dit, il s'agit d'un projet de loi d'initiative ministérielle et qu'il sera présenté à ce titre à la Chambre.

• (1440)

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, dois–je comprendre de la réponse du ministre que le premier ministre va rappeler à l'ordre la soixantaine de députés qui s'opposent au ministre de la Justice, c'est–à–dire leur rappeler qu'il s'agit d'un projet de loi gouvernemental, en plus d'une promesse du parti?

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare cette question irrecevable.

* * *

LA JUSTICE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le gouvernement provincial a annoncé de nouvelles mesures qui lui permettront de sévir contre les propriétaires de boîtes de nuit qui emploient des strip–teaseuses mineures et de suspendre leur permis s'ils continuent d'en embaucher.

Vu l'engagement que les libéraux ont pris dans le livre rouge, quant à l'adoption de peines plus sévères concernant l'exploitation des jeunes, le ministre peut–il nous dire ce qu'il entend faire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'idée que des adolescentes ou des fillettes puissent être exploitées dans des boîtes de strip–tease m'a consterné, comme tous les Canadiens, du reste. Il faut que cela cesse, et tous les paliers de gouvernement doivent conjuguer leurs efforts en ce sens.

Comme le député le sait, en vertu de certaines dispositions du Code criminel, il est interdit de présenter un spectacle obscène. Or, la participation d'une mineure à ce genre de spectacle pourrait suffire à rendre celui–ci obscène.

J'espère que les provinces appliqueront avec vigilance les dispositions déjà prévues dans le Code criminel et qu'elles intenteront les poursuites qui s'imposent.

Comme le député l'a mentionné, les provinces peuvent aussi prendre des mesures concernant l'octroi des permis, et les municipalités, des dispositions liées au zonage. Tous les ordres de gouvernement doivent donc conjuguer leurs efforts pour mettre un terme à cette pratique déplorable.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Même si le ministre a demandé la tenue d'une enquête judiciaire sur le travail du vice–président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Michael Schelew, il semble que ladite enquête pourrait ne jamais être effectuée. En effet, après l'annonce de la tenue de l'enquête, M. Schelew a déclaré qu'il ne se montrerait pas coopératif.

Étant donné que M. Schelew estime être au–dessus des lois, le ministre de l'Immigration ne convient–il pas que le meilleur moyen de traiter avec lui consiste à ne pas lui adresser une invitation le priant de comparaître devant le juge chargé de l'enquête, mais à lui envoyer une formule de cessation d'emploi et à demander immédiatement sa démission de la commission, comme il l'a fait pour son autre bon ami, Inderjit Singh Bal?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, vendredi, j'ai recommandé publiquement, aux termes du paragraphe 63(1) de la Loi sur l'immigration, que nous tenions une enquête judiciaire parce qu'un nombre suffisant de questions avaient été soulevées au sujet du vice–président et du rapport initial de la présidente.

J'ai saisi le ministre de la Justice de cette question. Ce sera à lui de nommer le juge qui présidera l'enquête et de déterminer son mandat. Personne n'est au–dessus des lois. Nous respectons la loi et nous nous attendons à ce que tous collaborent à l'enquête.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, nul doute que le ministre recommandera au juge d'accuser M. Schelew d'outrage au tribunal pour son refus de comparaître.

Étant donné que le ministre a ordonné la tenue d'une enquête judiciaire, en élargira–t–il la portée pour qu'elle s'applique à tous les membres de la CISR qui ont artificiellement gonflé leurs taux d'acceptation et chargera–t–il le Comité permanent de l'immigration d'une enquête sur tous les dirigeants de la commission?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, pendant des semaines et des semaines, le parti du député a fait la leçon à la Chambre au sujet des organismes quasi judiciaires. Or, voici que le député propose que je nomme un juge et que je lui donne des directives. Je n'en ferai rien. Cette question relève du ministre de la Justice. C'est un ministre sérieux.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Vendredi dernier, le ministre de la Défense vantait les mérites de la compagnie Unysis qui, à son avis, est la meilleure au monde pour fournir les services informatisés des frégates canadiennes. Or, depuis 1992 jusqu'en juillet 1994, les fonctionnaires du ministère de la Défense chargés du suivi du dossier ont dénoncé l'incapacité et l'incompétence d'Unysis à respecter les termes du contrat et ont déploré le gaspillage de fonds publics.

Comment le ministre explique–t–il qu'il refuse de donner suite aux recommandations de ses fonctionnaires qui ont dénoncé de façon répétée le gaspillage de fonds publics dans le dossier d'Unysis?

• (1445)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois il faut répéter les réponses aux députés d'en face pour qu'ils comprennent. Il s'agit essentiellement de la même question que celle qui a été posée par l'un de ses collègues, vendredi. J'ai répondu à cette question.

Si le député n'est pas encore satisfait de cette réponse, je l'inviterais à assister à une séance d'information que vont donner les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Nous exposerons toutes les modalités du contrat, puis nous expliquerons la façon dont il a été renégocié et comment nous avons réglé les préoccupations. Je suis certain que le député cessera alors de faire ce que ses collègues font depuis vendredi, c'est-à-dire dénigrer une excellente compagnie qui a son siège à Montréal, autrement dit, dans sa province, au Québec.

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ce que je voudrais faire comprendre au ministre de la Défense, c'est qu'il s'agisse d'une compagnie du Québec ou d'ailleurs, s'il y a du gaspillage de fonds publics, nous allons le dénoncer. Si des fonctionnaires ont dit au ministère que la compagnie ne remplissait pas son mandat, il devait l'en avertir.

Doit-on comprendre que c'est pour camoufler ce cas de gaspillage de fonds publics que son ministère a décidé d'écarter les fonctionnaires chargés d'assurer le suivi du contrat?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le ministère n'a écarté aucun fonctionnaire. Il y avait un problème concernant l'élaboration des systèmes d'entraînement au combat. J'ai expliqué cela vendredi. Ce n'est pas rare, quand il est question d'équipement de pointe hautement spécialisé. On a renégocié les modalités du contrat et on procède actuellement aux premiers essais avec la frégate canadienne de patrouille. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres problèmes.

J'invite le député à se renseigner auprès de mes fonctionnaires. Je serais surpris qu'il pose ensuite les mêmes questions à la Chambre, parce qu'il sera pleinement satisfait des renseignements qu'on lui aura donnés.

* * *

LA JUSTICE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, vendredi, on a rapporté un mot de la vice-première ministre qui aurait dit, et je cite: «Lorsque vient le moment d'élaborer une politique, le gouvernement ne peut pas fonder ses lois sur des exceptions.» Voilà qui est un bon conseil. Elle pourrait peut-être en faire part au ministre de la Justice.

Le Code criminel canadien stipule qu'il faut punir quiconque a violé, s'est livré à des voies de fait ou a commis d'autres actes de violence, sauf, semble-t-il, si le criminel était trop intoxiqué par l'alcool ou les drogues.

Le ministre de la Justice dit qu'il est préoccupé. Est-il assez préoccupé pour mettre un terme, aujourd'hui même, à la défense fondée sur l'intoxication!

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, oui, je suis assez préoccupé pour cela. Le gouvernement est assez préoccupé pour y mettre un terme dès que nous aurons eu le temps d'inscrire dans le Code criminel une disposition capable de résister à une contestation en vertu de la Charte des droits et libertés et qui aura pour effet de réaliser l'objectif que nous poursuivons tous et qui consiste à renforcer le principe de l'imputabilité dans le droit pénal.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, qui dit volonté dit moyen d'agir. Et le gouvernement dispose de toutes les ressources nécessaires pour régler cette question d'ici la fin de semaine.

Le ministre a fait diligence pour empêcher que l'on puisse se prévaloir d'une défense fondée sur des motifs culturels lorsqu'il s'est rendu compte que sa carrière politique pouvait en souffrir. S'il le voulait, le ministre pourrait combler cette lacune aujourd'hui même.

Le Président: J'inviterais la députée à poser sa question.

Mme Grey: Il aurait l'appui de tous les députés. Le ministre va-t-il mettre un terme, aujourd'hui même, à la défense fondée sur l'intoxication? La justice doit être aveugle, mais pas complètement chancelante!

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, depuis la publication du document de consultation, il y a dix jours, j'ai entendu, entre autres, des groupes de femmes d'un peu partout au Canada qui sont très désireuses de me dire en long et en large ce qu'elles pensent des propositions énoncées parce qu'elles s'intéressent vivement à la reconnaissance d'une infraction liée à l'intoxication.

Je veux leur prêter une oreille attentive. Je veux solliciter l'avis des procureurs généraux des provinces qui seront chargés d'appliquer cette mesure. Je veux m'entretenir avec les personnes qui, au sein du gouvernement fédéral, participent à l'administration du système judiciaire. Enfin, je veux élaborer une loi qui atteigne immédiatement le but recherché. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

* * *

LA SANTÉ

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Les autochtones du nord-ouest de l'Ontario ont quatre fois plus de crises cardiaques et de maladies du rein que les Canadiens en général. Ces problèmes de santé graves ont une cause qui peut être prévenue, c'est-à-dire le diabète de type II.

Quelles mesures de prévention le gouvernement envisage-t-il de prendre pour réduire les effets négatifs du diabète de type II chez les populations de nos premières nations?

• (1450)

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de cette question, car le ministère de la Santé se préoccupe beaucoup du diabète de type II chez les autochtones, ainsi que des complications reliées à cette maladie.

Nous avons pris des mesures précisément dans le nord de l'Ontario pour remédier à la situation à Sioux Lookout, où il y a maintenant une diététicienne qui collabore avec l'hôpital et la collectivité. On tient régulièrement des séances d'information pour renseigner les gens sur leur régime alimentaire.

De façon plus générale, cependant, nous collaborons avec les membres des premières nations dans le domaine de la prévention et du traitement aux niveaux communautaire et national pour être en mesure d'offrir le type de prévention et de soins qui tiendront compte des différences culturelles.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On apprend qu'Ottawa s'apprête à dépenser plus d'un demi–million de dollars dans une série d'émissions télévisées diffusées chaque semaine au Québec seulement pour vanter les services fédéraux.

La directrice des communications du ministère du Développement des ressources humaines a dit que le projet n'avait rien à voir avec le référendum et je la cite: «Nous ne faisons pas de politique.»

Le premier ministre peut–il nous expliquer, s'il ne s'agit pas d'une opération préréférendaire, pourquoi alors la campagne d'information sur des services fédéraux ne sera diffusée qu'au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il y a un an, une société de communications a suggéré à un certain nombre de ministères fédéraux que, étant donné l'importante réorganisation dont faisaient l'objet les ministères, il serait très utile que les Canadiens connaissent toute la gamme de services assurés par des ministères intégrés comme, entre autres, le Développement des ressources humaines et le Patrimoine canadien.

On prépare donc actuellement une série de documentaires qui seront présentés dans tout le Canada. Ces documentaires permettront aux Canadiens d'apprendre quels sont les services à leur disposition, comment faire efficacement recours à ces services et comment utiliser au mieux les ressources dont nous disposons. C'est là tout l'objectif.

Le programme est financé grâce à la réaffectation de crédits déjà votés pour les communications. Pas un sou de plus. Cela n'a rien à voir avec le référendum, mais seulement avec notre souci de bien servir les Canadiens.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Doit–on comprendre que cette initiative publicitaire fait suite à la commande du premier ministre qui demandait aux services des communications de chacun des ministères de lui soumettre des projets de promotion de l'unité canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais seulement apporter une petite correction à ce qu'a dit la députée.

Comme je l'ai dit dans ma réponse à sa première question, l'automne dernier, en 1993, une société de communications indépendante a, dans une proposition adressée à l'origine à mon ministère, suggéré que l'on fasse quelque chose afin d'informer tous les Canadiens des services à leur disposition. Nous avons pensé que l'idée d'un programme conjoint avec d'autres ministères était une bonne idée. Ce programme est maintenant mis en oeuvre afin que tous les Canadiens se rendent compte de la qualité des services que leur assure ce gouvernement.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a récemment accusé l'industrie automobile d'avoir abusé du régime d'assurance–chômage.

En fait, le gouvernement fédéral met à pied plus de 70 000 personnes chaque année, ce qui représente un débours de 400 millions de dollars pour le programme d'assurance–chômage. C'est cinq fois plus que ce qu'il faut débourser pour l'industrie de l'automobile. Pourtant, le ministre ne craint pas d'accuser nommément l'industrie de l'automobile pour ce qu'il considère comme un recours abusif au régime.

Pourquoi le ministre dénonce–t–il nommément un secteur particulier de l'économie, et comment croit–il améliorer le problème ou aider à le résoudre en faisant ce genre d'accusation envers l'un ou l'autre secteur?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous n'accusons personne. Nous signalons simplement les faits. Au cours des dix dernières années, la fréquence d'utilisation de l'assurance–chômage a grimpé de quelque 13 p. 100 à 40 p. 100.

Je tiens à informer le député que j'ai eu un entretien très fructueux ce matin avec des représentants de l'industrie automobile et des syndicats touchés. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il faudrait examiner cette question ensemble. Nous avons convenu de collaborer et de coopérer pour le partage de l'information. Cela montre que le gouvernement est désireux de coopérer avec les gens et de trouver des solutions à nos problèmes.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens sont vraiment troublés par les changements apportés à notre régime d'assurance–chômage.

Il est passablement curieux qu'une personne qui gagne 20 000 $ par année subventionne des gens qui en gagnent jusqu'à 40 000 $, par l'intermédiaire d'un régime d'assurance–chômage qui est en réalité devenu une sorte de système de redistribution des revenus.

• (1455)

Le ministre s'assurera–t–il que, dans le cadre de l'examen des programmes envisagé, l'assurance–chômage reprenne son mandat original, c'est–à–dire la protection des employés contre les ennuis transitoires ou temporaires attribuables à une mise à pied temporaire, et perde ses éléments de création ponctuelle d'emplois ou de supplément de revenu?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'un de nos principaux objectifs est certainement d'avoir un régime d'assurance–chômage qui soit à la fois efficace et rentable.

Parallèlement, l'un des principaux moyens de garantir sa rentabilité est d'assurer l'utilisation des ressources de ce programme pour aider un bon nombre de travailleurs à se recycler et à se perfectionner, lorsque ceux–ci doivent s'adapter à l'évolution de leur milieu de travail, surtout à notre époque où les changements sont tellement radicaux.

Je signale simplement au député que nous avons présenté une série de propositions sur la façon d'utiliser le régime d'assurance–chômage à la manière d'un régime d'assurance–emploi, pour donner plus de chances d'emploi aux bénéficiaires.

L'objet premier de notre examen est vraiment de permettre aux gens d'obtenir un emploi et de le conserver, et d'améliorer les emplois existants.

* * *

L'ONTARIO

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La Chambre est souvent préoccupée, et pour cause, par l'une des plus importantes provinces du Canada, le Québec. Je voudrais cependant interroger aujourd'hui le premier ministre au sujet de la province de l'Ontario.

Ma question porte sur le fait que l'Ontario est traitée de plus en plus injustement par le gouvernement fédéral, qui supporte de moins en moins les coûts liés à l'aide sociale. La participation fédérale n'est plus que de 29 p. 100 en Ontario, alors qu'elle est de 50 p. 100 dans huit autres provinces.

Nous savons pourquoi le Québec attire l'attention, mais j'aimerais savoir pourquoi le bloc de députés ontariens qui siège dans le caucus libéral n'a pas réagi au sujet de la façon dont le gouvernement fédéral traite l'Ontario, à l'époque des conservateurs et encore aujourd'hui sous les libéraux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, si le député se reporte au livre vert sur la réforme du système social que nous avons déposé, il se rendra compte qu'un des objectifs de la réforme est d'assurer une répartition plus équitable des deniers publics au Canada.

J'ai eu des discussions avec des ministres du gouvernement de l'Ontario et je leur ai dit que la meilleure façon pour leur province de recevoir l'attention voulue était de participer au processus d'examen. C'est ce que nous voulons. Si nous pouvions compter sur la pleine collaboration du gouvernement ontarien, nous pourrions élaborer ensemble les formules nécessaires.

En attendant, le député devrait peut–être adresser sa question à son propre chef, qui semblait s'opposer aux retombées du développement du réacteur CANDU qui permettra de créer pour près de 3 milliards de dollars d'emplois en Ontario.

* * *

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, au printemps dernier, le ministre du Développement des ressources humaines a présenté des réformes importantes en vue d'étendre et d'améliorer l'aide aux étudiants.

Dans le cadre de ces réformes, on a élaboré une approche toute nouvelle pour répondre aux besoins des étudiants. Comme le ministre le sait, les étudiants estiment toutefois que cette nouvelle méthode pour évaluer leurs besoins soit trop rigoureuse, que la contribution des parents se révèle souvent trop élevée et qu'on insiste trop sur le revenu des étudiants.

Le ministre entend–il prendre immédiatement des mesures pour calmer l'inquiétude qui grandit?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, à cause de certains événements, l'annonce que nous avons faite la semaine dernière concernant l'amélioration du programme de prêts aux étudiants a été quelque peu éclipsée par un lunch impromptu que j'ai pris sur la colline devant le Parlement.

En fait, le gouvernement fédéral a rencontré les représentants des provinces à cet égard. Nous avons conclu un accord selon lequel nous appliquerons un ensemble de règles très différentes de celles que prévoit actuellement le programme de prêts aux étudiants, de telle sorte que le travail à temps partiel sera généralement mieux accepté, il y aura d'autres critères concernant le revenu des parents et le programme sera plus souple.

Je sais que la question vous intéresse beaucoup, monsieur le Président, et je peux vous dire que cette annonce a été généralement fort bien accueillie par les associations d'étudiants du Canada.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En fin de semaine, VIA Rail a connu deux incidents, un à Brighton, près de Toronto, et un autre près de Rimouski, au Québec, qui auraient pu se transformer en catastrophe. Heureusement, dans les deux cas, personne n'a perdu la vie, même si l'incident de Brighton a fait 44 blessés. Ces incidents seraient de nature criminelle et remettent en question les mesures prises par VIA Rail pour assurer la sécurité du public.

● (1500)

Le ministre confirme–t–il que dans les deux cas les catastrophes évitées de justesse par les trains de VIA Rail étaient le résultat d'actes de vandalisme et exigera–t–il de VIA Rail, du Canadien National et du Canadien Pacifique une amélioration de leur système de sécurité afin que la vie des passagers et de la population soit mieux protégée?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, toutes les personnes qui sont au courant de ce qui s'est passé en fin de semaine en Gaspésie et dans le couloir Toronto–Montréal sont évidemment très préoccupées. Une enquête est en cours sous la direction des forces policières compétentes et de l'Office national des transports.

Comme il y a littéralement des milliers de milles de voies ferrées au Canada, il importe grandement de s'assurer, dans une affaire comme celle–ci, que les autorités compétentes prennent toutes les précautions nécessaires et qu'on ne suscite pas de craintes inutiles, mais qu'on assure la surveillance des voies de telle sorte que des incidents aussi malheureux ne se reproduisent plus.

Nous tenons particulièrement à assurer de notre plus vive sollicitude les personnes qui ont subi des blessures dans l'incident qui s'est produit sur la ligne VIA, entre Montréal et Toronto. À l'instar de mon collègue, je crois qu'il faudra faire tout ce qu'il est humainement possible de faire.

Mais je tiens à dire à mon collègue et aux autres députés ainsi qu'aux Canadiens en général qu'il ne sert à rien de spéculer dans les affaires de ce genre. Nous pouvons seulement espérer que si cet incident est dû à la malice, il ne sera pas imité. Mais je tiens à assurer à la Chambre que l'on prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des Canadiens qui empruntent le train ou d'autres moyens de transport public au Canada.

Affaires courantes

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Il y a quelques minutes, le premier ministre s'est moqué des réformistes parce qu'ils réduisent volontairement leur traitement. Comme s'il y avait quelque chose de mal là–dedans. Il aura le droit de nous critiquer lorsqu'il réduira son propre traitement, ne fût–ce que pour une journée, ou qu'il renoncera à un des avantages de sa fonction.

Pour l'instant, je lui pose la question suivante: Convient–il que c'est se moquer des contribuables que de laisser des députés toucher une généreuse pension de retraite dès l'âge de 55 ans?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons répondu à cette question. J'ai dit que mon parti avait pris l'engagement de revoir certains éléments du régime des pensions de retraite en proposant un projet de loi qui sera présenté aux Communes dans deux mois au plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, je demanderais à la Chambre de permettre que nous revenions à un point de l'ordre du jour. Vous pourriez passer à d'autres affaires courantes pendant que je vérifie si nous avons des réponses à des pétitions.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce que la Chambre donne son consentement afin qu'on puisse retourner à la rubrique Dépôt de documents un peu plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 49e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des membres associés du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

● (1505)

Si la Chambre y consent, j'entends proposer l'adoption du rapport aujourd'hui.

Madame la Présidente, je propose que le 49e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre déposé aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition de la part de mes électeurs à propos de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les pétitionnaires demandent de ne pas inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination illicite. Je dépose donc cette pétition.

[*Français*]

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

[*Traduction*]

La première pétition a trait à l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs de discrimination illicite. La pétition réunit 77 signatures.

L'AVORTEMENT

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition regroupe 82 signatures. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'assurer aux enfants à naître la protection dont jouissent les êtres humains en général. Je tiens à préciser que je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Madame la Présidente, la troisième pétition porte 76 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie active ou passive. Je tiens à ajouter que je suis également d'accord avec les pétitionnaires.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 86 Albertains, dont bon nombre sont des électeurs de ma circonscription.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

Je suis non seulement heureux de présenter cette pétition, mais j'y souscris aussi entièrement.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions visant le Code criminel. La première concerne l'euthanasie.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de garantir que les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent actuellement le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et ils lui demandent de ne pas modifier la loi de manière à autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

L'ENFANCE MALTRAITÉE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition vise les dispositions du Code criminel qui ont trait aux bourreaux d'enfants. Les pétitionnaires pressent le Parlement de modifier le Code criminel pour garantir l'application de peines plus sévères à l'égard de tous les bourreaux d'enfants ainsi que leur traitement obligatoire. J'appuie personnellement ces deux pétitions.

L'EUTHANASIE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui deux pétitions au nom des électeurs de Végréville. Les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à s'opposer à l'euthanasie et au suicide assisté au Canada et de faire en sorte que les dispositions actuelles de l'article 241 du Code criminel du Canada soient rigoureusement appliquées afin de ne pas donner l'impression d'approuver l'aide ou l'encouragement au suicide. Les pétitionnaires demandent aussi que le Parlement envisage la possibilité d'étendre l'accès aux soins palliatifs à toutes les personnes qui sont en phase terminale au Canada.

• (1510)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition dont les signataires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour inclure dans les motifs illicites de discrimination l'expression non définie d'«orientation sexuelle».

Je souscris à ces trois pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter les pétitions suivantes qui ont été signées par 506 habitants de ma circonscription, Comox—Alberni.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver

l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions auxquelles je souscris.

La première est signée par plus de 300 électeurs de Crowfoot. Les pétitionnaires désirent attirer notre attention sur le fait qu'il existe des liens naturels et fondamentaux entre les grands–parents et leurs petits–enfants. Cependant, à la suite du décès, de la séparation ou du divorce des parents, ceux qui ont la garde des petits–enfants empêchent souvent les grands–parents de les voir.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y insérer une disposition analogue au paragraphe 6(11) du Code civil du Québec, selon lequel, en aucun cas, sauf pour des motifs sérieux, un père ou une mère peut empêcher un enfant et ses grands–parents de se voir. Ils demandent aussi au Parlement de modifier cette loi pour que les grands–parents qui ont accès à leurs petits–enfants puissent se renseigner sur leur santé, leur éducation et leur bien–être et obtenir ces renseignements.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Madame la Présidente, la seconde pétition vient de gens qui croient que si l'article 241 du Code criminel est abrogé ou modifié, les membres les plus vulnérables de notre société ne seront plus protégés et les handicapés, les malades en phase terminale, les gens déprimés, les malades chroniques et les personnes âgées se sentiront poussés à mettre fin à leurs jours.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de ne pas abroger ou modifier l'article 241 de quelque manière que ce soit et de s'en tenir à la décision d'interdire le suicide assisté que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion, interrompue le 18 novembre 1994.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet de l'examen de la politique sociale. C'est là une chose qui touche tout le monde. Je pense que tous les députés savent, après s'être entretenus avec leurs électeurs, à quel point les gens s'inquiètent de ce réexamen de toute notre politique.

Durant nos vacances, lorsque nous sommes retournés dans nos circonscriptions, j'ai eu l'occasion d'organiser un certain nombre d'assemblées locales. J'ai commencé lundi avec un groupe dans une collectivité agricole. Beaucoup de gens sont venus et nous avons eu un excellent débat. Par la suite, je me suis rendu dans des clubs philanthropiques et j'ai organisé quelques autres assemblées locales.

Dans tous les cas, je me suis aperçu que ce qui fonctionnait, c'était, tout d'abord, de parler aux gens de la véritable crise financière qui pèse sur nous. La plupart des gens n'ont qu'une idée très vague de ce que représente un milliard de dollars et de la gravité de la situation actuelle.

Pour placer les choses dans leur contexte, si vous dites aux gens que nos dépenses s'élèvent à plus de 160 milliards de dollars et que nos recettes ne sont que de 125 milliards de dollars, ils comprennent vite le message. Ensuite, si vous ajoutez que, sur ces 160 milliards de dollars, 80 milliards de dollars sont consacrés aux services sociaux, 40 milliards servent à défrayer d'autres services gouvernementaux et 40 milliards vont au paiement de l'intérêt sur notre dette, vous allez retenir leur attention. Ils comprendront tout de suite à quel point le projet de réforme des programmes sociaux est bien réel et verront toute l'importance à accorder à l'examen des projets du gouvernement à ce sujet.

• (1515)

Les gens que j'ai rencontrés étaient quelque peu découragés de n'avoir pas reçu de véritable réponse du gouvernement. Au lieu de cela, ils ont reçu encore un autre document de travail ne renfermant que quelques points saillants sur les intentions du gouvernement par rapport aux mesures qui pourraient être mises en oeuvre dans trois ou cinq ans, ou même plus tard. Ils veulent des faits. Ils veulent savoir dans quels domaines on fera des changements et quelles propositions le gouvernement entend faire à ce sujet.

Pour ce qui est du paiement des intérêts, bien des gens se demandent pourquoi ne pas simplement radier la dette, annuler le déficit. On leur demande alors s'ils possèdent des obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor ou des régimes de pensions financés par cet investissement canadien. Ils répondent que oui et que, par conséquent, les paiements d'intérêt doivent continuer. Il est évident que la plus grande menace à nos programmes sociaux est justement la somme d'intérêt à payer et que nous devons réussir à la maîtriser.

Quant aux programmes sociaux mêmes, je crois que tous les Canadiens y accordent une grande valeur. Nous avons tous l'impression qu'ils font partie de notre vie, en tant que Canadiens. Nous aimerions préserver autant de programmes sociaux que possible, mais nous reconnaissons tous que nous devons le faire en respectant notre budget. Je crois que tous les Canadiens savent qu'il faut modifier les programmes. Demandez à n'importe quel groupe de personnes. On vous dira qu'il y a des abus, que certains volets des programmes sociaux doivent être améliorés.

En examinant les études en cours, ce que nous avons appris avant tout, une leçon que nous avons tirée de l'approche adoptée par l'Alberta, c'est que nous devons agir. Nous savons ce qu'il faut faire. Si nous passons à l'action, nous pourrons expliquer aux gens quels seront, pour eux, les avantages des mesures prises. Il semble que plus nous examinons une question, plus

nous la remettons, plus de temps ça prend et moins il est probable que nous arrivions à changer quoi que ce soit. Il y a eu assez d'études. Il y a eu assez de consultations. Tout le monde est au courant des abus, des problèmes. Il est temps de procéder aux changements nécessaires.

Je voudrais rapidement passer en revue certains aspects de notre filet social afin d'examiner brièvement les problèmes et les solutions possibles.

Sur le plan de la sécurité de la vieillesse, il est assez dangereux de dire simplement «Nous allons couper les pensions.» Si nous demandons aux gens de plus de 65 ans, qui ont un revenu familial de plus de 54 000 $, s'ils ont besoin de la sécurité de la vieillesse, la plupart vous répondront que non, pas vraiment. Autrement dit, le concept de l'universalité est très joli, mais nous ne pouvons simplement plus nous le permettre. Si les gens comprennent ça, ils sont prêts à accepter cette coupure comme leur part des compressions budgétaires.

N'oublions pas non plus que ces quinze prochaines années, le nombre de gens de plus de 65 ans va augmenter de 40 p. 100. Bientot, le fardeau va devenir insupportable pour les autres. Ce que nous devons faire de toute évidence, c'est revoir la question des pensions et des personnes âgées et tout faire pour aider les gens à reconnaître qu'ils doivent se prendre en charge eux–mêmes.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour leur montrer que la solution est d'avoir un REER. Imposer les REER est la chose la plus décevante, la plus négative, la plus réactionnaire que la Chambre puisse faire. Nous devons empêcher cela, parce que c'est une mesure qui va complètement à l'encontre du but recherché, à savoir que les gens se prennent en charge.

Prenons le Régime de pensions du Canada. Il a été institué en 1965. On nous avait essentiellement dit alors: «Donnez votre argent au gouvernement. Il sait mieux comment prendre soin de vos intérêts et vous aurez la garantie de revoir votre argent quand vous prendrez votre retraite.» J'étais de ceux qui entraient alors sur le marché du travail. Je me suis fait dire de confier mon argent au gouvernement, qu'il en prendrait soin et qu'il me garantirait cette pension.

• (1520)

C'était un régime d'assurance, mais les gens aujourd'hui préfèrent se charger eux–mêmes de leur régime de retraite. Ils veulent ravoir l'argent qu'ils ont contribué au régime de pensions du Canada. Il faut toutefois se rappeler que nous parlons ici d'un montant de 500 milliards de dollars qui constitue une dette non capitalisée. Cela se compare aux points de grands voyageurs des lignes aériennes. Ce sont de réelles obligations. Que cela nous plaise ou non, il faudra y faire face dans les générations à venir. Nous devons nous pencher sur l'autosuffisance du régime de pensions du Canada.

Bien sûr, l'assurance–chômage donne lieu à de graves problèmes. Encore une fois, un nombre incroyable de gens disent avoir des difficultés avec ce régime ou connaître des gens qui en ont. Il peut s'agir de travailleurs saisonniers, de demandes non fondées, d'abus, de gens qui mentent ou qui trichent en vue d'obtenir des prestations d'assurance–chômage. Mais il n'y a rien de gratuit. Les attitudes des Canadiens à l'égard du programme doivent changer. C'est un régime d'assurance en cas de chômage entre deux emplois, ce n'est pas un emploi. Nous l'avons tous déclaré. Et nous devrons prendre des mesures d'ici peu.

Ce qui m'inquiète le plus à la Chambre, c'est d'entendre un ministre qui parle pratiquement comme un socialiste de 1970 et est assez utopique pour croire que tout le monde peut avoir ce qu'il veut parce que quelqu'un va payer les factures. Or, ce quelqu'un ne viendra pas. Nous devons aujourd'hui faire face à cette réalité. Nous avons assez étudié la question, réglons–la maintenant. Arrêtons de parlementer.

Que pourrions–nous faire? La première chose à faire est de donner des emplois. Nous avons besoin de plus d'emplois pour ne plus dépendre de programmes comme l'assurance–chômage. Mais comment en créerons–nous?

Tout d'abord, nous abaisserons les taxes. Nous pouvons abaisser les taxes et réformer le régime fiscal en adoptant un taux d'impôt uniforme. Si nous mettons en place un système que les gens estiment juste, plus de gens créeront des emplois et les petites entreprises, en fait, tout le système, amélioreront sensiblement la situation de l'emploi.

Nous devons éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Nous perdons environ six milliards de dollars par année à cause de ces obstacles qui nuisent à l'emploi et à la reprise économique et nous empêchent d'être moins dépendants de l'assurance–chômage.

Nous devons détruire l'imposante bureaucratie. Si vous avez visité une entreprise au Canada, vous avez constaté qu'il y a un ou deux et parfois trois niveaux de gestion, mais jamais six, sept ou huit comme dans la fonction publique. Il faut rendre notre système plus efficace. Bien sûr, lorsque les entreprises verront que nous avons mis de l'ordre dans notre propre maison, elles se mettront à la tâche et créeront les emplois.

Nous devons réduire la réglementation que le gouvernement semble si enclin à créer. Par–dessus tout, nous devons éliminer l'économie souterraine qui détourne de l'argent de notre système de protection sociale. Je reviens à la réforme fiscale pour dire que si les gens constataient que nous avons instauré un régime fiscal juste avec un impôt uniforme, il leur répugnerait moins à payer leurs impôts parce qu'ils en paieraient moins et ne sentiraient plus le besoin de participer à l'économie souterraine. Ce sont des choses comme la TPS qui ont poussé certains Canadiens vers le crime, et cela ne s'arrêtera pas tant que nous n'aurons pas une réforme massive de notre régime fiscal.

L'autofinancement du programme d'assurance–chômage est une solution que nous devons envisager. L'assurance–chômage devrait être un programme temporaire qui ne dépend pas du gouvernement. Je crois avant tout que les gens devraient travailler pour obtenir des prestations d'assurance–chômage. Personne ne devrait considérer l'assurance–chômage comme un droit acquis. Je crois que, si les gens devaient travailler pour obtenir des prestations, ils auraient une meilleure idée de ce que cela représente.

Nous devons abaisser les impôts fédéraux. Nous devons céder bon nombre de programmes aux gouvernements provinciaux et même aux administrations municipales, qui voient à leur exécution.

• (1525)

Examinons le quatrième volet de la réforme sociale, soit l'aide sociale et les autres programmes du genre. Il y aura toujours des gens qui auront besoin d'aide dans notre société. Le problème, c'est que ce nombre a augmenté au point où nous sommes devenus un peu comme les Australiens qui, pendant tant d'années, ont appris à leurs jeunes à dire: «Cela ne me fait rien de dépendre de l'aide sociale. De toute façon, on s'y attend, et cela me permet de profiter de la plage.» Nous devons changer le climat qui engendre ce genre d'attitude. Tout le monde sait qu'il y a des abus. Nous croyons qu'il incombe au gouvernement de créer un climat propice à l'emploi.

Nous devons également aider les Canadiens au moyen de notre système d'éducation. Il faut leur inculquer la fierté du travail. Dans certains cas, il faudra les inciter en leur donnant de la formation. Nous devons avant tout les sevrer de l'aide sociale et les aider à retrouver leur fierté en les faisant travailler pour leur pays.

Sur le plan du système de soins de santé, les Canadiens veulent ce qu'il y a de mieux. S'il est un secteur que nous ne sommes pas prêts à sacrifier, c'est bien celui–là. Je ne crois pas que nous ayons besoin de le sacrifier. Trop souvent, lorsque nous faisons des réductions dans ce secteur, nous commençons par réduire le nombre de lits et d'infirmières au lieu de commencer par l'autre côté. Nous pourrions réaliser d'importantes économies en envisageant d'abord de faire des réductions dans les services administratifs plutôt que du côté des soins.

L'enseignement postsecondaire est notre avenir. C'est un autre secteur que nous ne pouvons pas sacrifier. Ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine des affaires étrangères se rendent certainement compte de ce que nous avons sur le plan de l'enseignement supérieur. J'ai été particulièrement sensibilisé à cela cet été, lorsque j'ai rencontré des hommes d'affaires suédois à Stockholm, en Suède. Ils ont dit que, depuis trois ans, ils ont engagé 700 diplômés canadiens et qu'ils préfèrent toujours embaucher des Canadiens plutôt que des Américains ou d'autres gens, en raison de leur formation et leur fiabilité. C'est quelque chose dont il faut être fier.

Depuis sept ans, le Parti réformiste propose l'établissement d'un programme de bons d'études qui vaut la peine d'être examiné et étudié. Il n'est pas peut–être pas une panacée, mais il mérite d'être examiné à titre de solution, afin de responsabiliser davantage nos établissements d'enseignement supérieur. Il devrait y avoir au moins une certaine concurrence pour la clientèle étudiante. Si les étudiants ont une certaine prise là–dessus, grâce aux bons d'études, le système ne s'en porterait que mieux.

Avant toutes choses, parlons encore une fois des lourdeurs administratives. Je suis convaincu qu'en examinant nos établissements d'enseignement, nous pourrons faire des économies et des gains d'efficience.

En guise de conclusion, au lieu de faire d'autres études, et je dirai à mon vis–à–vis qui a raté la partie de mon discours qui portait sur l'impôt uniforme. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.): Je l'ai vue à la télévision.

M. Mills (Red Deer, Réf.): Nous avons certainement besoin d'un régime fiscal uniforme. Nous n'avons plus besoin d'étudier la question. Nous devons modifier le régime d'assurance–chômage. Nous n'avons plus besoin d'études à ce sujet. Nous devons réformer ces régimes et nous n'avons plus besoin d'étudier la question. Nous devons passer à l'action.

Nous sommes 295 députés qui peuvent transmettre le message à la population à l'occasion de réunions publiques. Nous n'avons pas besoin d'études coûteuses ni d'écouter des groupes d'intérêts spéciaux et d'experts nous dire comment faire. Les gens eux–mêmes nous diront comment procéder. C'est justement le mandat des 295 députés de consulter leurs électeurs.

Le ministre du Développement des ressources humaines a élaboré un questionnaire assez remarquable. Toutefois, nous pouvons prévoir chacune des réponses, car nous avons déjà posé les questions.

Nous devons avant tout abolir la discipline de parti à la Chambre. Nous devons adopter un système de vote libre pour pouvoir voter selon l'opinion de nos électeurs. Inutile d'envoyer des gens partout au pays et inutile de dépenser 800 000 $, un million ou même plus. Nous pouvons vous dire quelles seront les réponses. Nous savons ce que les gens veulent. Il faut maintenant agir. Voilà ce que j'incite le gouvernement à faire avant tout dans le dossier de la réforme sociale.

• (1530)

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Red Deer. J'ai trouvé ses observations très intéressantes, mises à part celles sur le vote libre.

Je suis heureux de voir que tous, à la Chambre, ont pris la question de la réforme de la sécurité sociale au sérieux. Il est extrêmement important, pour les Canadiens, de voir que nous prenons cette question au sérieux.

J'aurais une question à poser au député, une question très importante qui a trait aux observations qu'il vient de faire et à laquelle j'aimerais qu'il réfléchisse. Il a dit que, à son avis, il faudrait laisser aux provinces, et non au gouvernement fédéral, le soin d'exécuter les programmes.

Je voudrais simplement lui dire que j'ai du mal à accepter cela. Je sais que c'est ce que préconise le Parti réformiste mais j'ai du mal à accepter cela, parce que je viens de l'Ontario et que je ne suis pas entièrement satisfait de la façon dont le gouvernement agit dans le domaine de l'éducation, par exemple.

Il y a un grand manque d'uniformité dans la façon dont les différentes provinces traitent les différents programmes. Je voudrais qu'il réfléchisse à cela. Ne pense–t–il pas qu'il est préférable et plus valable que le gouvernement fédéral conserve autant de programmes que possible et qu'il essaie de les rendre plus efficaces au lieu de confier cette responsabilité aux provinces?

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, là où je veux réellement en venir dans cette délégation des responsabilités du gouvernement fédéral, c'est que ces responsabilités devraient être assumées par le palier qui distribue les services, notamment dans des domaines comme l'aide sociale.

Dans ces domaines, il vaudrait probablement mieux que le palier qui est chargé d'assurer les services soit responsable de ces derniers. De toute évidence, le gouvernement fédéral devrait alors renoncer à quelque chose. En effet, c'est le palier qui assure les services qui recueillerait les fonds. Or, il arrive souvent que le gouvernement fédéral hésite à prendre une telle mesure, car il préfère lui déléguer des responsabilités et garder l'argent pour lui. De toute évidence, cela ne fonctionne pas.

Ce palier pourrait se sentir partie prenante si on supprimait des niveaux d'administration, comme il en existe souvent. À Ottawa, les administrateurs pensent avoir la bonne solution, puis la transmettent aux provinces, qui lui donnent leur propre coloration politique. Elle est ensuite transmise aux municipalités, qui se chargent d'assurer les services.

Une fois franchies toutes ces étapes administratives, les services ne sont plus efficaces et ne sont pas assurés convenablement à la population. C'est là où je veux en venir. Je peux comprendre le point de vue du député. Certes, certains gouvernements provinciaux sont moins souhaitables que d'autres, et cela pourrait soulever des préoccupations, mais j'estime que nous devons faire confiance à la population pour qu'elle les remplace si tel est le cas.

Dans la prestation des services, je fais davantage confiance aux dirigeants municipaux qu'à des fonctionnaires d'Ottawa.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, il fait bon de vous avoir parmi nous à nouveau. Nous ne vous avons pas vue depuis un certain temps.

Je voudrais commencer par vous lire un passage de la conclusion du document de travail du ministre du Développement des ressources humaines. C'est du chapitre intitulé «Que peut-on atteindre par cette réforme?» dont il est question.

Le présent document vise à stimuler l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes et à les inciter à participer, au cours des prochains mois, aux débats sur la question de savoir comment nous pouvons, ensemble, réformer l'une de nos grandes institutions nationales, le système de sécurité sociale.

Ce système, un ensemble de programmes et de services, est le reflet de ce que nous avons de meilleur en nous, de notre compassion envers les membres moins favorisés de notre société, d'un engagement destiné à offrir des chances égales à tous et de notre foi en la dignité du travail.

Les temps changent, toutefois, et nos institutions doivent aussi évoluer. Tous les gouvernements provinciaux, sans exception, ont reconnu cette réalité. Bon nombre ont déjà diffusé leurs propres documents de travail énonçant des priorités de réforme. Ce document est la contribution du gouvernement fédéral à ce processus.

• (1535)

Je voudrais féliciter le ministre du Développement des ressources humaines de proposer une réforme aussi complète de notre système de sécurité sociale. Je crois, en toute franchise, que très peu de députés autres que M. Axworthy pourraient, en fait, relever ce défi. Si j'affirme cela, c'est tout d'abord parce que je pense que la plupart des députés et des Canadiens qui connaissent le ministre comprennent que ses antécédents au service de la population ces 25 dernières années ont montré non seulement qu'il était un fervent nationaliste canadien, mais également une personne toujours prête à aider les plus défavorisés de notre société.

Je me rappelle que, sous le gouvernement précédent, lorsque nous siégions dans l'opposition, chaque fois que le ministre intervenait, cela rendait fous les conservateurs, car beaucoup percevaient sa vision des choses, sa sensibilité aux besoins des gens, comme une position radicale de gauche. Je n'ai jamais vu les choses de cette façon, mais il est très important que quelqu'un qui s'est rallié la confiance de la collectivité en se préoccupant du sort des plus démunis soit responsable de ce projet de réforme, car il est question d'un examen très complet de tout notre système de sécurité sociale.

Il s'agit de se pencher sur des programmes représentant près de 39 milliards de dollars de deniers publics. Il est question d'examiner le Régime d'assistance publique du Canada, 8,2 milliards de dollars; le Programme canadien de prêts aux étudiants, 0,5 milliard de dollars; le financement des programmes établis d'éducation postsecondaire, 6,1 milliards de dollars; l'administration de l'assurance-chômage, 1,2 milliard de dollars; les prestations parentales, de maternité, d'adoption et de maladie, 1,7 milliard de dollars; les prestations ordinaires d'assurance-chômage, 12,4 milliards de dollars; les programmes d'emploi pour fins de formation, 1,9 milliard de dollars; les programmes de création d'emplois du Fonds consolidé du revenu, 1,4 milliard de dollars; enfin, les programmes de réadaptation professionnelle des personnes handicapées, 0,2 milliard de dollars. La facture totale s'élève à 38,7 milliards de dollars.

Il va de soi que je ne peux pas, dans un si court laps de temps, traiter de tous les éléments de cette réforme. Je voudrais donc limiter mes observations à un aspect très particulier du débat: la pauvreté chez les femmes.

Toutes les statistiques sur la pauvreté chez les enfants et les femmes ont été étalées au grand jour ces derniers mois à la Chambre. Selon moi, c'est à tous ceux et toutes celles d'entre nous qui prennent part à cet exercice innovateur qu'est la réforme de veiller à ce que des mesures soient proposées à l'issue de ce débat, à ce que nous ayons le programme le plus enviable au monde en vue de pouvoir aider les femmes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus.

Il ne faut pas rater cette occasion. Je parle ainsi parce que j'estime que les femmes douées d'esprit d'initiative et du sens des affaires constituent un des grands facteurs négligés de la revitalisation de notre économie et que nous pourrions ainsi leur redonner leur dignité, à elles-mêmes d'abord, mais également à leurs familles, et surtout à leurs enfants.

J'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur ce qui se passe actuellement aux États-Unis. Les entreprises américaines

où les femmes sont propriétaires ou associées emploient aujourd'hui plus d'Américains que les 500 plus grandes sociétés figurant dans la liste du magazine *Fortune* réunies. Voilà une statistique pour le moins renversante.

• (1540)

Aux États–Unis, on commence à reconnaître la puissance des femmes. Je ne crois pas que nous en ayons encore pris conscience dans notre pays, du moins tous les députés ne s'en sont pas encore bien rendu compte, nous qui avons la charge d'améliorer le régime de sécurité sociale.

Comme le ministre nous a demandé de profiter du débat pour faire part de nos idées, je propose que nous envisagions, en tant que Chambre et en tant que gouvernement, de mettre sur pied, aux quatre coins du Canada, des centres des entreprises destinés aux femmes. L'objet de ces centres serait d'offrir aux femmes la formation et le soutien dont elles ont besoin pour fonder une entreprise. Ces centres devraient faciliter l'accès aux capitaux pour les femmes d'affaires, et permettre la mise à l'essai d'initiatives innovatrices, qu'elles soient d'ordre éducatif ou technologique. Ces centres agiraient aussi comme des catalyseurs dans l'implantation de nouveaux commerces et entreprises. En bout de ligne, ces centres accroîtraient les possibilités d'affaires et d'entreprises au Canada.

Je veux prendre un moment pour faire part à la Chambre d'une expérience personnelle qui m'a amené à adopter ce point de vue au sujet des femmes d'affaires. Ma grand–mère était veuve à l'âge de 48 ans. Elle avait 14 enfants, et à cet âge, il lui en restait encore huit à la maison. Quatre de ses fils s'étaient déjà joints à l'Aviation royale du Canada, dont mon père.

Nous parlons donc d'une mère qui élevait seule huit de ses enfants, au début des années 40. Elle avait une petite entreprise dont elle s'occupait à la maison. Ses fonctions étaient bien simples: elle louait des tables et des chaises pour des banquets, noces et réceptions. Grâce à sa créativité et à son travail acharné, ma grand–mère a réussi à élever les huit enfants qui vivaient sous son toit et à leur offrir un niveau de vie respectable. Avec le temps, son entreprise a pris de l'importance, et a permis d'assurer la subsistance de plusieurs autres familles.

J'ai pris ce cas comme exemple parce qu'il remonte à une époque où il n'y avait ni assurance–chômage, ni aide sociale. Au début des années 40, il n'existait aucun système d'aide sociale pour venir en aide à une femme seule et ses huit enfants. Les gens devaient utiliser leur propre créativité, leur propre éthique du travail et compter sur leurs amis et leurs voisins. Une veuve mère de huit enfants ne pouvait guère compter sur l'aide des banques. Ce n'était pas dans les habitudes de l'époque.

Cet exemple, qui montre ce qu'une personne peut faire lorsque des conditions extrêmes l'y contraignent, m'a prouvé qu'une personne qui veut s'en sortir peut y arriver, à condition de pouvoir compter sur un certain soutien de la part de ses amis et de la communauté.

Je crois que ce que le ministre du Développement des ressources humaines nous dit dans le débat actuel, c'est qu'en défendant le statu quo, qui est un échec qu'il faut rejeter, nous prenons parti pour le déclin, sans parler du fait que nous dépensons près de 40 milliards de dollars par année sans obtenir les résultats attendus.

C'est pourquoi nous devons, dans le cadre de l'exercice actuel, examiner toutes les idées qui nous sont présentées. L'exemple de ma grand–mère, qui s'est retrouvée seule avec huit enfants à la maison et qui a construit une entreprise familiale chez elle, sans aucune subvention du gouvernement et sans aide, montre que si nous aidons un tant soit peu les femmes en affaires, il y aura probablement plus de Canadiens au travail, mais nous contribuerons surtout à hausser le niveau de vie de nombreuses femmes qui sont actuellement prisonnières du système d'aide sociale. Or, ce système n'est pas efficace et il ne se trouve sûrement aucun député pour le défendre.

• (1545)

Je suis heureux d'avoir eu la possibilité de participer au débat. Le ministre nous lance un défi de taille, mais si nous acceptons de discuter de toutes les idées qui seront soumises et de faire preuve d'ouverture d'esprit, je crois qu'en définitive l'exercice nous permettra d'établir un nouveau système de sécurité sociale qui fera l'envie du reste du monde.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir également de vous revoir. On ne vous a pas oubliée pendant votre absence.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue. Bien sûr, au cours des 15 ou 20 minutes dont disposait mon collègue, il n'a pu toucher à tous les volets. À partir des exemples qu'il nous a donnés sur la famille, sur les femmes défavorisées et tout ce qui entoure la problématique dont il nous a fait état, j'aurais aimé connaître son opinion concernant l'éducation.

Aujourd'hui le problème en est un de chômage. C'est un problème économique et nous devons en payer la note. À partir du chômage, d'autres éléments se développent. Chez les jeunes, il y a du décrochage scolaire, de la drogue, de l'alcoolisme et ainsi de suite. Actuellement, dans la réforme qu'on nous propose, on nous demande de remettre en question les prêts aux étudiants. À ce moment–là, je dis que l'éducation est un peu la pierre angulaire de tout le système.

Si on n'investit pas dans des domaines comme les sciences humaines, où on devrait investir énormément au niveau de la recherche et du développement—et on coupe actuellement au niveau de ces recherches—donc si on ne donne pas à l'éducation tous les moyens nécessaires pour se rattraper dans ce domaine et faire des recherches importantes, on s'en va encore beaucoup plus loin que la faillite, ce sera un désordre complet dans notre société.

J'aimerais connaître les sentiments et le point de vue de mon collègue concernant cette coupure que l'on semble vouloir faire accepter aux Canadiens et aux Canadiennes quant à l'éducation, et également au niveau de la recherche et du développement.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le député de sa question.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, le ministre responsable des ressources humaines cherche un débat où l'on pourrait proposer des idées sur la façon de gérer les 38 milliards de dépenses, de façon à ce que l'argent des contribuables soit utilisé au mieux.

Dans ce débat, l'éducation vient en tout premier, et je pense que personne ne conteste cela. En fait, il n'y a pas d'autres compressions. Il s'agit seulement de revoir le système actuel.

Je partage l'opinion du député. Je pense que l'éducation est quelque chose que nous devons toujours conserver en tête de liste, au même titre que la R–D, comme il le disait.

• (1550)

Cependant, pour nous assurer que les ressources soient là, pour nous assurer que notre système d'éducation puisse non seulement garantir la R–D, mais aussi former nos jeunes, nous devons créer une économie qui leur donnera un revenu leur permettant de payer leur scolarité plutôt que de s'en remettre à des prêts. Le plus grand problème qu'éprouvent nos jeunes, depuis trois ans en particulier, c'est qu'ils ne peuvent pas trouver d'emplois décemment rémunérés lorsqu'ils sortent de l'université, car l'économie ne croît pas.

Le député sait très bien que si nous pouvions créer une économie plus active, qui donnerait du travail à nos jeunes, il ne faudrait pas longtemps à un étudiant pour gagner, à temps partiel et pendant l'été, les 6 000, 7 000 ou 8 000 dollars qui lui aideraient à payer ses études.

Nous devons accorder plus d'importance à la macro–économie plutôt que de s'en tenir au vieux système en vertu duquel on se bornait à signer des chèques.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, les observations de mon collègue m'ont vivement intéressé.

J'affirme catégoriquement que cette question de statu quo n'est pas particulière au Québec et que j'ai pu le constater dans mes déplacements pendant les audiences de consultations prébudgétaires avec le comité des finances. C'est une question qui préoccupe tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Je voudrais signaler à mon collègue deux bonnes idées qui ont été formulées au cours d'un atelier que nous avons tenu, la semaine dernière, dans ma circonscription sur les ressources humaines et la réforme des programmes sociaux. Rappelons d'abord que, du moment où un chômeur se lance en affaires, il n'a plus droit aux prestations d'assurance–chômage. On a proposé de changer cette façon de procéder et de verser des prestations au chômeur qui lance une petite entreprise.

Mon collègue a aussi fait allusion à la nécessité d'aider les femmes à se lancer en affaires et j'aimerais entendre ses observations là–dessus. À notre atelier, on a affirmé que les personnes de 55 ans et plus, qui possèdent beaucoup d'expérience, qui sont disposées à travailler de 5 à 15 heures par semaine, mais qui ne peuvent trouver du travail, devraient pouvoir aider les jeunes et les femmes qui veulent se lancer en affaires. J'aimerais aussi entendre les observations de mon collègue à cet égard.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, permettez–moi de signaler que le débat devient vraiment agréable. Nous faisons des progrès. Nous avons des idées constructives.

L'adoption d'un programme de consultation, comme celui de la Banque fédérale de développement, en vue d'aider des jeunes et, comme je le souhaite, des femmes à se lancer en affaires pourrait se révéler fantastique. Ce serait une formidable façon de miser sur la sagesse et l'expérience de gens qui ne se sont retirés prématurément d'un emploi les occupant de 70 à 80 heures par semaine, mais qui travailleraient volontiers de 10 à 12 heures par semaine.

Je serais certainement favorable à cette idée. Je pense qu'elle est excellente. C'est précisément le genre de propositions que notre ministre veut entendre.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, je remercie l'honorable secrétaire parlementaire pour ses observations, notamment celles concernant sa grand–mère qui a élevé seule ses huit enfants.

Cela m'inspire deux questions. Tout d'abord, le secrétaire parlementaire croit–il que, si l'assistance sociale avait existé à l'époque, sa grand–mère en aurait bénéficié et serait devenue un fardeau pour la société au lieu de se débrouiller toute seule?

• (1555)

Ensuite—concernant les programmes destinés aux femmes—si son grand–père avait élevé seul ses huit enfants et avait connu les mêmes difficultés, aurait–il été moins méritant que sa grand–mère?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je répondrai tout d'abord à la question concernant l'assistance sociale.

J'ai bien connu ma grand–mère parce qu'elle a pris soin de moi. Je crois qu'elle aurait probablement trouvé le moyen de ne pas avoir recours à l'aide sociale. Mais je peux me tromper. Peut–être serait–elle aussi tombée dans le panneau.

Je crois que c'est un problème important de notre société à l'heure actuelle que le système encourage les gens à faire appel à l'aide sociale au lieu d'avoir une éthique du travail ou de faire preuve de créativité. Il faut modifier le système de façon que les gens aient le plus possible recours à leurs propres capacités, à leur créativité et à leur éthique du travail. On y arrivera en modifiant le régime de l'aide sociale.

Quant à la seconde question, je répondrai qu'il n'y a aucune différence puisque nous sommes tous égaux. Mais je crois que notre société est plus portée à aider les hommes d'affaires que les femmes d'affaires. Notre gouvernement a la chance de faire quelque chose d'unique en faisant passer les femmes d'affaires de l'arrière à l'avant de la scène. Ce serait une grande réalisation pour la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur la réforme des programmes sociaux aujourd'hui. Je ne pensais pas que cela serait tombé aussi vite au *Feuilleton*, mais ça tombe très bien, puisque jeudi dernier, le 17 novembre passé, j'ai dû organiser, avec l'aide de mes adjoints dans mon comté, des audiences publiques, parce que j'estime que le comté de Gaspé va être touché de plein fouet par les mesures soutenues dans cette réforme de programmes sociaux.

J'ai donc décidé avec mes adjoints d'organiser des audiences publiques parce que le Comité parlementaire, l'endroit le plus près qu'ils vont se rendre de chez moi c'est à Rivière–du–Loup, c'est–à–dire à une journée de voiture. Or, vous comprenez que les gens de mon comté voulaient pouvoir s'exprimer sur le sujet. Cependant, la distance étant un peu grande, peu d'entre eux vont être capables de se rendre à Rivière–du–Loup le 11 décembre prochain.

J'ai organisé cette réforme avec le souci suivant, c'est–à–dire que la réforme des programmes sociaux est un sujet qui est beaucoup plus crucial, qui doit transcender toute partisanerie. Or, pour ce faire, ça va peut–être faire sourire certains de mes confrères d'en face, mais j'ai invité un directeur de centre hospitalier à Gaspé qui est réputé être libéral. Je lui ai demandé de m'assister dans ma tâche. J'ai aussi demandé à un ex–ministre péquiste qui était anciennement député de Gaspé de m'assister dans ma tâche. Avec ces deux commissaires, nous avons entendu tout près de 18 personnes, dont au moins 16 groupes sociaux se sont exprimés à travers celles–ci.

Seulement pour leur rendre hommage, parce qu'il a fallu organiser cela assez vite, parce que je voulais aussi que les gens entament la discussion dans le comté parce que c'est très crucial, juste pour rendre justice à ces gens–là, j'aimerais ça pouvoir les mentionner ici à cette Chambre.

Alors, il s'agit de la MRC, côte de Gaspé qui s'est fait entendre; il s'agit de la Chambre de commerce de Gaspé qui s'est fait entendre; le CRCD, la table de concertation MRC Pabok, le Regroupement contre l'appauvrissement dans l'Est du Québec, la United Church, le CASA, le Comité d'action sociale anglophone, le Ralliement gaspésien et madelinot, le Comité local de développement de l'Anse–à– Valleau, l'Action chômage de Denis Riverin, l'Action Travail de la MRC Pabok, la CSN Gaspésie, l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie, le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie.

• (1600)

Il y a eu aussi Dignité rurale et il y a eu aussi le Regroupement des femmes. J'en oublie quelques uns. Vous voyez que ces groupes ont tantôt une envergure régionale, tantôt une amplitude locale. Les propos qu'ils ont reflétés à ce moment–là ont tenu compte de cette dimension, mais cependant un lien commun les regroupe. Chacun de ces groupes se demande si la réforme, le remodelage du vêtement, du filet de sécurité sociale que l'on a présentement au Canada, si le remodelage que le ministre propose va faire encore aux épaules des gens du comté de Gaspé. Permettez–moi, madame la Présidente, de soulever dès le départ que les gens ont été très sceptiques par rapport à tout cela.

Je voudrais citer quelques faits. Premièrement, les gens de Gaspé savent lire aussi. Ils ont eu vent des fuites dans le *Toronto Star* dans lesquelles on parlait de coupures possibles de 7,5 milliards et d'une autre coupure de 7,5 qu'on s'apprêterait à faire avec la réforme. D'emblée lorsque les gens attaquaient leurs mémoires, ils nous soulignaient cette chose–là. Ils nous soulignaient aussi que l'objectif du programme, la façon dont ils le perçoivent, n'est pas d'améliorer le système d'aide aux gens dans le besoin mais plutôt de couper l'aide aux démunis. Cela, pour eux, c'est inconcevable.

Ces faits qui concernent notre comté sont bons à connaître. Je l'ai déjà mentionné au ministre du Développement des ressources humaines, le comté de Gaspé reçoit à peu près 27 000 demandes d'assurance–chômage par année. Environ 33 p. 100 des gens qui font ces demandes n'ont travaillé que 10 ou 11 semaines. Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas travailler plus. L'emploi est inexistant. Nous sommes une région qui doit vivre selon les saisons.

Si je regarde dans des secteurs particuliers, par exemple dans le coin de Chandler, les chiffres que je mentionne m'ont été donnés par le réseau de centres d'emploi en Gaspésie–Les Îles. C'est 38 p. 100 des demandes d'assurance–chômage qui ne comportent que 10 à 11 semaines de travail. Aux îles de la Madeleine, je vois que mon confrère est en face, il pourra corroborer ou me dire si je n'ai pas la bonne information, mes chiffres m'indiquent que c'est près de 40 p. 100 des demandeurs de l'assurance–chômage qui n'ont travaillé que 10 ou 11 semaines.

Mon ancien travail c'était le domaine des pêches. Je représentais les pêcheurs et je me demande où les gens peuvent aller chercher plus de semaines de travail, surtout ces années–ci dans le contexte de la rareté de la ressource. Lorsqu'un ministre de Pêches et Océans met un moratoire, c'est en vue de protéger et de conserver la ressource, mais d'un autre côté, le ministre du Développement des ressources humaines est en train de nous dire de travailler plus. Aux îles de la Madeleine, comme en Gaspésie, notre économie est saisonnière. Elle est saisonnière en termes de tourisme; bien sûr, on a commencé à mettre des mesures en place pour allonger la période de tourisme, cependant, l'usufruit de ces mesures–là n'a pas encore atteint l'apogée qu'on lui souhaite, c'est–à–dire faire travailler nos gens au moins la moitié de l'année mais d'une façon rentable aussi.

Les travailleurs forestiers eux aussi aimeraient bien travailler plus. On est aux prises avec les saisons. Lorsque l'hiver arrive, à ce temps–ci de l'année, au début de décembre, sur les hautes montagnes que nous avons, en arrière de Sainte–Anne–des–

Monts, il y a déjà une bonne épaisseur de neige. C'est très difficile à ce moment–là de travailler dans la neige, c'est très froid mais c'est très difficile aussi pour sortir la matière première.

• (1605)

Vous allez me dire «oui, on peut utiliser de la machinerie». Cependant, il devient onéreux pour les entrepreneurs d'être obligés de déblayer les chemins forestiers chaque fois qu'il y a du matériel à sortir, alors que, durant l'été, lorsque le chemin est fait, on peut y accéder en tout temps. Le printemps, c'est la même chose. À la fonte des neiges, en forêt, c'est bien difficile de travailler. Il faut avoir les deux pieds solides pour travailler avec les scies mécaniques; il faut être capable de sortir le bois aussi. Ce n'est pas toujours évident au printemps.

La pêche, j'en ai déjà parlé; je pourrais citer un autre exemple: la pêche au homard. La conservation de la ressource nous indique, et cela, d'aussi loin que je me souvienne, depuis le début des années 1970, la pêche au homard a toujours été limitée à dix semaines. C'est la ressource qui fait qu'on ne peut pas pêcher plus longtemps. En Gaspésie, on le pêche de la fête des mères au début juillet; en Nouvelle–Écosse, on va pêcher un peu plus tard. Par exemple, actuellement certaines zones sont encore ouvertes en Nouvelle–Écosse. Cependant, la ressource est conditionnée par une limite de dix semaines.

Comment permettre à ces gens qui ont un emploi spécialisé, mais dont la ressource ne leur permet pas de travailler plus longtemps, de continuer à gagner leur vie? Autrefois, ils pêchaient de la morue pour allonger la saison. La morue n'y est plus. On a travaillé avec ces groupes–là pour créer d'autres projets, pour pêcher d'autres espèces, en diversifiant, mais ce n'est pas facile. Les premières années, lorsqu'on commence à travailler avec un programme fédéral, dont on peut dire que les normes sont faites pour les travailleurs à terre, il n'y a pas d'incitatifs comme tels qui permettent l'émergence d'une pêche lucrative, telle la pêche au petit chien de mer, le petit requin, comme on l'appelle dans ma région.

Cependant, je reconnais que l'effort a été louable, et je sais que des gens du gouvernement d'en face y ont collaboré. J'espère qu'on aura le même genre de collaboration l'an prochain et les années subséquentes. La Gaspésie a besoin d'outils comme ceux–là. Ce n'est pas parce que l'objectif n'a pas été atteint cette année qu'il ne faudra pas répéter l'expérience l'an prochain. Il faudra au contraire tirer profit de ce qu'on a vécu cette année.

Je saute un peu du coq à l'âne, mais j'aimerais mentionner d'autres points. Premièrement, je suis un peu ému de parler de tout cela parce qu'il s'agit d'une région qui vit au rythme des saisons. Nous avons besoin de cette forme de support. Si on veut faire l'abstraction des programmes sociaux, tel le système d'assurance–chômage, la grande question qu'on aura à se poser est: Est–ce que vous, les consommateurs qui écoutez les discours de la Chambre, êtes prêts à accepter une augmentation de deux ou de quatre fois le prix du produit de la mer que vous avez dans votre assiette? Peut–être que oui, peut–être que non. Mais une chose est sûre, vous allez me dire, il faudra se donner le temps pour cela. Alors, ce qu'on demande c'est d'avoir des outils afin de mieux responsabiliser les gens de cette industrie. Des outils de commercialisation, certes, mais il y a aussi du ménage à faire à la base, c'est–à–dire au niveau des captures.

J'ai participé à des audiences ce printemps où j'ai entendu nombre de groupes dans l'Atlantique. Qu'ils viennent du Québec, de la Nouvelle–Écosse ou de Terre–Neuve, les gens demandent à être partie prenante des discussions concernant leur avenir. Les gens demandent à être consultés. Non seulement cela, ils demandent de pouvoir intervenir localement sur les choses qui les concernent. Malheureusement, le système actuel ne le permet pas.

On doit avoir bientôt un débat sur la question et je veux attirer l'attention du ministre du Développement des ressources humaines là–dessus. La semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a reconnu qu'il fallait revoir, qu'il fallait réviser l'organisation et l'administration des pêches au Canada. Je lui lève mon chapeau de reconnaître que nous avons un problème. En même temps, je lui ai fait savoir que la province de Québec avait soumis un projet qui pourrait répondre à son problème. Bien sûr, m'a–t–il répondu, il doit consulter les autres provinces. Je m'apprête à en suivre le développement durant les prochaines semaines afin de m'assurer que le ministre a enclenché les discussions avec ses homologues et que du travail de débroussaillage est commencé entre les différents paliers de gouvernement, entre les différents fonctionnaires. C'est une chose très importante.

• (1610)

Je reviens un peu sur les propos des gens de mon comté, car c'est un peu tout cela qu'ils disaient. Les gens disaient: «Cette réforme, on ne comprend pas pourquoi elle s'en vient ainsi. Nous sommes dans le besoin et on souhaiterait qu'on offre plus aux démunis, qu'on nous donne des outils pour se sortir de ce cercle vicieux.» Avant, on l'appelait la 10/42, maintenant ça sera la 12/38, on augmente l'admissibilité, le nombre de semaines de travail et on diminue la période de prestations. C'est très décevant pour les gens.

Les gens voudraient avoir des outils pour se prendre en main, et on ne les leur donne pas. Leur grande conclusion, par rapport au taux de chômage que connaît la Gaspésie, ce n'est pas qu'il y a trop de chômeurs, c'est qu'il y a plus de main–d'oeuvre que d'emplois disponibles.

Le deuxième point qui chatouille beaucoup les gens, c'est quand on parle d'améliorer l'employabilité. Un pêcheur m'a dit: «Est–ce qu'il faudrait que dans notre village, on devienne tous des soudeurs, dans une population de 200–300 personnes?» Cela n'a aucun sens de convertir une trentaine de pêcheurs en 30 soudeurs. Par cette caricature, je veux attirer votre attention sur le fait qu'il nous faut des outils pour modifier la structure économique de nos régions.

On ne pourra pas faire de la Gaspésie un Montréal, demain matin. Et Montréal a, elle aussi, sa part de problèmes. Montréal aussi affiche un taux de chômage de quoi, 13 p. 100 ou presque? Si on s'apprête à aller plus loin avec cette réforme, les gens me préviennent que cela va causer l'exode. Où est–ce que les gens vont aller, s'ils doivent quitter une région avec un taux de chômage de 17 p. 100 à l'heure actuelle et s'en aller vers une région où il est de 13 p. 100? C'est déshabiller Ti–Pierre pour habiller Ti–Paul.

Mais, on ne règle pas le problème qui en est un de structure d'emploi. On n'apprend pas aux gens à être autonomes, on ne leur donne pas les sujets ou les outils de responsabilité qui leur sont propres, on ne les laisse pas les gérer eux–mêmes. Il faudrait transférer des outils, il faudrait consulter les gens, mais on ne le fait pas et c'est une des principales remarques.

En même temps, je tiens à préciser que je vais fournir une synthèse, accompagnée de ces mémoires, au ministre du Développement des ressources humaines. Je vais aussi la transmettre au comité parlementaire qui voyage actuellement.

J'aimerais quand même soulever quelques points. Quand je regarde les gens de la CSN en Gaspésie, un syndicat, je pense que cela a été mentionné par les députés tout à l'heure, puisque certains ont parlé, au niveau de l'emploi, de temps partagé. Ce sont des solutions dont on peut discuter avec les gens. Les gens sont prêts à étudier toutes les possibilités. Je l'ai dit tout à l'heure, les pêcheurs souhaitent une meilleure répartition de la ressource, qu'ils puissent y participer, qu'ils puissent avoir un permis de pêche sur lequel figurent les différentes espèces qui pourront être prises, qu'il y ait une polyvalence. Cela, à travers tout l'Atlantique; les gens l'ont mentionné et demandé, pas seulement ceux du Québec.

Il y a des choses aussi qui m'ont fait sourire. Il y a une dame, entre autres, qui m'a dit: «Les libéraux sont toujours en train de consulter. Ce n'est plus le temps de consulter. Le feu est pris dans la grange, il nous faut un pompier qui sache quoi faire.»

Madame la Présidente, je vous l'ai dit tout à l'heure, j'étais accompagné de deux commissaires. Je ne fais que refléter ce que disent les gens. Cette dame m'a dit: «Pourquoi remodeler les programmes sociaux, alors que le problème est ailleurs?» Le problème est dans le manque d'emploi, le problème est que le gouvernement fait face à un endettement excessif, que près de la moitié de cette dette est due à l'extérieur et que nous allons recevoir des petites tapes derrière la tête bientôt, parce que si on ne prend pas nos finances en main, on va se faire tasser.

Le message, le Bloc québécois l'avait dit durant la campagne électorale, est qu'on est d'accord pour réduire le déficit. Cependant, nous voulons que ça ne se fasse pas avec des coupures aveugles. Nous voulons qu'il y ait un respect de la population. S'il y a un objectif à atteindre, on doit demander aux gens de quels outils ils ont besoin pour l'atteindre et si c'est faisable. Si ce n'est pas faisable, madame la Présidente, nous avons alors un choix de société à faire. Nous aurons toujours besoin de pêcheurs.

• (1615)

Quelqu'un me disait: «Je suis prêt à travailler 12 mois par année, mais est–ce que le ministre du Développement des ressources humaines est prêt à dégeler le golfe l'hiver? Est–ce que le ministre des Pêches est prêt à l'ensemencer? Ensuite, je pourrais pêcher pendant 12 mois.»

Bien sûr, on s'est amusés un petit peu. Malgré la profondeur des problèmes que l'on avait, les gens de la Gaspésie ont abordé ces audiences avec le sourire, avec sérénité et avec sang–froid. Ils ont fait part de solutions et ils ont aussi adressé un sérieux avertissement au gouvernement. Prenons conscience de leurs besoins, offrons–leur les outils et ils atteindront des objectifs qu'on entend bien leur fixer par–dessus la tête.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, tout d'abord, je veux féliciter le gouvernement et le ministre du Développement des ressources humaines pour leur initiative. C'est un geste audacieux qui, à mon avis, permettra d'adapter le système aux années 1990 et au–delà.

Cette réforme n'est qu'un aspect d'un plan d'action global qui s'étendra sur environ un an et que le gouvernement a proposé pour respecter des engagements pris par le premier ministre au nom du Parti libéral et de la population qui l'a élu. Ces engagements se retrouvent dans le livre *Pour l'emploi, pour la relance économique*, ou livre rouge, comme on l'appelle couramment.

Le plan d'action comporte trois volets. Le premier consiste à examiner la façon dont nous fournissons l'ensemble des programmes sociaux au Canada, de même que la formation et le perfectionnement des ressources humaine; le deuxième consiste à examiner l'industrie canadienne et la façon dont elle vend ses produits et services au Canada et à l'étranger; le troisième consiste à examiner l'ensemble des finances publiques pour trouver le moyen d'y mettre de l'ordre.

Pour moi, il ne fait aucun doute qu'une personne examinant le Canada de l'extérieur, ce que les Nations Unies ont fait à quelques reprises, arriverait à la conclusion que nous vivons dans le meilleur pays du monde. Je savais cela il y a 20 ans, lorsque je suis arrivé ici—je savais que j'arrivais au paradis sur terre. Je suis convaincu que mes collègues députés, comme tous les Canadiens, sont d'accord avec cela et savent que nous vivons dans le meilleur pays du monde.

Pour garder le Canada à l'avant–garde quant à la qualité des programmes sociaux dont nous faisons bénéficier nos citoyens, quant à la qualité de l'enseignement que nous leur offrons et quant à l'accès aux meilleurs soins de santé au monde, il nous faut prendre un certain nombre de mesures.

Avant de me lancer dans une explication détaillée, je voudrais cependant vous faire part de certaines données statistiques sur la situation actuelle au Canada.

Aujourd'hui, ceux que nous considérons comme des aînés représentent environ 10 p. 100 de la population canadienne. Or, ce chiffre doublera d'ici l'an 2031, au point où environ une personne sur quatre fera partie de la catégorie des personnes âgées. Parallèlement à cela, nous voyons diminuer le nombre des personnes qui entrent sur le marché du travail. Les effectifs de la population active sont bien moins nombreux qu'il y a 10 ou 15 ans.

Le défi consiste donc à utiliser la production ou la productivité des membres de la population active pour tâcher de soutenir le coût de tous les programmes, avantages sociaux et le reste, afin

de continuer à assurer la qualité de vie dont nous faisons bénéficier les Canadiens depuis une centaine d'années.

C'est dans cette mesure qu'on peut dire que nous aurons à travailler non seulement plus fort, mais aussi plus intelligemment.

● (1620)

Ce serait induire la Chambre et les Canadiens en erreur que de dire que les choses vont s'améliorer comme par magie. Les Canadiens savent que pour que les choses s'améliorent, nous devons tous faire des sacrifices. Nous devons tous nous engager résolument à changer non seulement les apparences, mais aussi la structure fondamentale de nos activités et des programmes que nous offrons.

Je dis cela parce que, si nous examinons les programmes que nous avons de nos jours, beaucoup sont en place depuis 25 à 50 ans dans certains cas. Certains de ces programmes se sont adaptés à la demande et aux changements technologiques et ont été modernisés. D'autres par contre nécessitent vraiment un examen attentif.

Je vais donner deux ou trois exemples. Voyons les chiffres pour 1972. Cette année–là, le gouvernement canadien a dépensé 3 milliards de dollars au titre de l'assurance–chômage et de l'aide sociale. Devinez combien nous avons dépensé en 1993: 33,4 milliards de dollars. Quant aux dépenses que nous avons consacrées à l'éducation, il est intéressant de noter que le Canada a peut–être dépensé plus que n'importe quel autre pays du monde à cet égard. Tous les paliers de gouvernement ont dépensé ensemble plus de 50 milliards de dollars en matière d'éducation.

Quant aux dépenses globales que nous faisons pour l'ensemble des programmes sociaux, le Canada viendrait au second rang derrière la Suède comme pays ayant dépensé plus que n'importe quel autre pays du monde pour les programmes sociaux. Voilà pourquoi nous avons les meilleurs services d'aide qu'on puisse trouver n'importe où dans le monde. Voilà pourquoi nous devons nous efforcer de faire tout notre possible pour continuer de fournir les services de qualité qui sont exigés.

Cependant, quand on compare les ressources brutes, financières et autres que nous dépensons et ce dont nous avons besoin pour continuer de soutenir ces programmes, on constate l'existence d'un problème. Ce problème, c'est une énorme dette qui dépasse 700 milliards de dollars si l'on ajoute à la dette fédérale celle des provinces canadiennes.

Le simple service de cette dette coûte de 37 à 40 milliards de dollars par année. Si nous ajoutons à cela les fonds que nous dépensons pour les programmes sociaux et notre système d'éducation, force est de conclure que nous ne réussirons pas à prendre le dessus avant longtemps si nous continuons d'agir ainsi et si nous n'entreprenons pas dès aujourd'hui une refonte en profondeur, car comme mes collègues le savent, de simples compressions de services ne régleront pas le problème.

Si le gouvernement congédiait tous les fonctionnaires, le déficit demeurerait à quelque 20 milliards de dollars par année. Les compressions de programmes ne résoudront pas le problème. Pour le régler, il nous faudra, comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a proposé, examiner la façon dont nous exécutons ces programmes et services à la communauté et tenter de les adapter de manière qu'ils répondent aux besoins et aux défis des années 90.

Nous devrions par ailleurs améliorer notre productivité et notre situation sur la scène mondiale ainsi qu'au Canada, de manière à créer des richesses. La théorie néo–démocrate de la redistribution des richesses a échoué. Nous l'avons constaté en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie–Britannique, où les néo–démocrates ont été portés au pouvoir. Cela ne fonctionne pas.

L'autre théorie du capitalisme ultra–indépendant, celle où le gouvernement n'intervient même pas pour garantir un environnement juste et adéquat, ne fonctionne pas elle non plus, car le secteur privé ne pourra tout régler seul. Par contre, si on s'en remet au secteur public, celui–ci ne réussira pas à tout régler non plus.

De tout temps, la meilleure approche pour résoudre nos problèmes socio–économiques a été celle des libéraux. La Chambre n'en convient–elle pas?

● (1625)

M. Rideout: Absolument.

M. Harb: Madame la Présidente, c'est fondamentalement l'approche que le gouvernement actuel adopte. Nous examinons la façon dont nous exécutons nos services et nos programmes. Nous essayons de mettre en place un mécanisme qui nous aidera à gagner du terrain dans la lutte au déficit, à réduire la dette nationale et à finalement l'éliminer, à continuer d'offrir des programmes sociaux de qualité aux Canadiens, y compris aux personnes âgées, et à continuer d'aider les jeunes à faire les études dont ils ont besoin.

Nous avons certains défis à relever. J'aimerais vous parler de quelques–uns d'entre eux. Dans notre pays, plus de 38 p. 100 des Canadiens sont considérés comme des analphabètes fonctionnels. Autrement dit, ces gens–là ont peut–être de la difficulté à compter, à lire, à écrire, à remplir un formulaire ou à lire correctement des manuels liés à leur travail de tous les jours.

Il en coûte plus de 4 milliards de dollars par année pour le milieu des affaires seulement. Pour le gouvernement, le manque à gagner est de 10 milliards de dollars par année sur le plan de la productivité perdue et de questions connexes. Alors que le déficit s'élève à lui seul à 40 milliards de dollars, notre manque à gagner est égal à un quart de cette somme. Si nous vivions dans un monde idéal où il n'y a pas d'analphabétisme, nous n'aurions pas ce problème. Je sais que nous avons du rattrapage à faire pour en arriver à cet état particulier.

J'ai dit tout à l'heure que de moins en moins de travailleurs entraient dans la population active. Cela est dû à deux choses: d'abord, la productivité baisse au lieu de croître au Canada. Ensuite, notre système d'éducation fait gravement problème. Un étudiant sur trois ne finit pas ses études secondaires. Le saviez–vous?

Environ 33 p. 100 de nos jeunes ne terminent pas leurs études secondaires. Au lieu de cela, ils obtiennent des emplois mal payés dans les Dairy Queen ou les McDonald. Plus tard, s'ils sont malchanceux—comme le sont nombre de nos jeunes—, ils ne réussiront pas à trouver l'emploi dont ils ont besoin. Ils vont s'en remettre à l'aide sociale ou à l'assurance–chômage. Ils seront

exclus du système de sécurité sociale que le gouvernement offre aux Canadiens depuis une centaine d'années.

Nous devons veiller à ce que le système soit ouvert, accessible et prêt à ouvrir des possibilités à ceux qui veulent en profiter. Par ailleurs, je vais examiner la situation globale en ce qui concerne les possibilités qui s'ouvrent à nous en tant que pays.

Jetons un coup-d'oeil sur les autres programmes. Je voulais citer quelques chiffres. En 1993, nous avons dépensé environ 33,7 milliards de dollars au titre de l'assurance–chômage. En 1972, cette dépense avoisinait les trois milliards de dollars. Étant donné que nous avons dépensé davantage en 1993, on pourrait croire que la situation du chômage s'est améliorée. Autrement dit, les chômeurs devraient être moins nombreux.

Malheureusement, les données sur le chômage ne se sont pas améliorées depuis les années 50. Elles ont même reculé. Dans les années 50, le nombre des chômeurs au Canada variait entre 4 et 5 p. 100. Le fait est que, malheureusement, dans les années 90, le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 de la population. Et ce nombre ne comprend pas les assistés sociaux.

Il nous faut donc travailler plus fort et mieux. J'ai mentioné que 33 p. 100 de nos jeunes ne terminent pas leurs études secondaires, que 38 p. 100 de la population est analphabète et que, pendant ce temps, notre monde évolue. Comme mon collègue de l'Atlantique le sait, autrefois, pour trouver l'argent nécessaire au financement de nos programmes sociaux, il suffisait de prendre une pelle rétrocaveuse, de creuser pour extraire de l'or, des métaux ou d'autres matières brutes, puis de vendre le tout. Ce n'était pas compliqué. On pouvait aussi prendre une scie mécanique pour abattre quelques arbres dont on vendait le bois. C'était facile. Enfin, on pouvait encore pêcher le poisson.

• (1630)

Les ressources halieutiques s'épuisent et nos ressources forestières, ainsi que nos matières premières, sont de moins en moins abondantes. Même en vendant toutes nos matières premières, nous ne pouvons soutenir le type de dépenses effectuées par notre gouvernement et les gouvernements antérieurs. C'est pourquoi nous devons procéder un peu différemment.

Selon une étude menée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au cours des trois dernières années, en l'an 2000, environ 67 p. 100 de tous les emplois au Canada exigeront au moins une 13e année. Lorsqu'on examine la situation actuelle, on s'aperçoit que nous ne serons pas en mesure de rattraper notre retard. Nous devrons adopter l'approche audacieuse que propose le ministre du Développement des ressources humaines. C'est ce que feront le ministre des Finances, lorsqu'il présentera son budget en février prochain, ainsi que les ministres de l'Industrie, du Commerce international et de la Santé.

Nous devrons nous pencher sur la façon dont nous agissons. C'est pourquoi le ministre des Affaires intergouvernementales s'est lancé dans une énorme entreprise qui consiste à examiner les programmes qu'offre le gouvernement et à déterminer s'ils ne pourraient pas être pris en charge par une autre organisation ou un autre niveau de gouvernement. Nous verrons alors ce que nous pouvons faire, en tant que gouvernement fédéral, et ce qui peut être confié aux gouvernements provinciaux et municipaux ou à des organismes ou sociétés d'État. En fin de compte, par cet examen, le gouvernement sera plus efficient, plus dynamique, plus progressiste et plus confiant dans l'avenir. Il pourra aller de l'avant en ayant une plus grande marge de manoeuvre.

Nous n'abandonnerons jamais nos programmes sociaux. Le gouvernement libéral respectera toujours son engagement à l'égard de ceux qui ont besoin d'aide et de soutien. Nous ne renoncerons jamais à notre rôle à cet égard. Cependant, il faut examiner les programmes pour voir s'ils répondent encore aux besoins actuels. Je vais vous donner certains exemples.

Même si nous consacrons 34 milliards de dollars environ à l'assurance–chômage et aux programmes sociaux, il est incroyable de constater qu'il y a encore 1,3 million d'enfants qui vivent au–dessous du seuil de pauvreté. On retrouve encore au Canada un grand nombre de mères seules qui ne peuvent trouver un emploi et qui sont incapables de joindre les deux bouts sans un réseau d'aide sociale. Elles ne sont pas en mesure d'obtenir l'éducation nécessaire pour faire vivre leurs enfants et améliorer leur sort.

Je ne doute pas un seul instant que nous ayons besoin d'un examen qui, comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit, sera efficace, abordable et équitable. Je suis vivement intéressé par les aspects de la proposition du ministre qui portent particulièrement sur les garderies et sur la pauvreté chez les enfants.

Au Canada, environ 450 000 familles monoparentales bénéficient de l'aide sociale; sur ce nombre, 90 p. 100 sont dirigées par des femmes qui pourraient travailler si elles disposaient de services de soutien convenables comme des garderies. Mais plutôt que d'aider les mères seules et leurs enfants à se sortir du piège de l'aide sociale, le système fait en sorte que le pourcentage de mères seules qui sont sur le marché du travail diminue au lieu d'augmenter. Le problème, c'est que les garderies de bonne qualité sont coûteuses ou inexistantes.

La plupart des parents occupent des emplois rémunérés. En 1993, 63 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de six ans étaient sur le marché du travail, alors que ce pourcentage s'élevait à 47 p. 100 en 1981 et à 35,5 p. 100 en 1976. Or, malgré cette hausse, les places dans des garderies accréditées sont limitées. Seulement 28 p. 100 des enfants de six ans ou moins dont les parents travaillent fréquentent ces garderies. Je suis certain que beaucoup de députés éprouvent des difficultés de ce genre ou connaissent des gens qui sont dans cette situation.

• (1635)

Il est possible que la pénurie de garderies abordables empêche des parents, surtout des parents seuls, d'intégrer le marché du travail. De plus, l'absence d'arrangements souples comme le travail partagé et les semaines de travail comprimées fait en sorte que les parents qui travaillent ont du mal à trouver un équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales. On pour-

rait demander: «Comment aider ces familles et ces parents à mieux se tirer d'affaire?»

Le ministre a formulé certaines propositions. Il a proposé que nous collaborions avec les provinces pour accroître le nombre de places dans les garderies. Le gouvernement a déjà mis de côté des fonds pour établir jusqu'à 150 000 nouvelles places de garderie et nous déciderons avec les provinces de la façon de dépenser cet argent. De plus, le gouvernement pourrait, en collaboration avec les employeurs, essayer de trouver de nouveaux moyens pour encourager l'adoption d'horaires variables et d'une semaine de travail réduite.

Nous pouvons aussi investir pour mieux répondre aux besoins des parents par rapport aux services de garde et aux emplois rémunérés. Cela a beaucoup de sens sur le plan économique. Cela aurait notamment pour avantage de rendre les employés plus productifs, de créer des emplois pour les éducateurs dans les garderies et de diminuer les pressions exercées sur les programmes de bien–être social.

Ce sont là certaines des mesures que nous pouvons prendre. Je pourrais en énumérer d'autres, mais je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Pour terminer, je voudrais féliciter le gouvernement de l'excellent travail qu'il a accompli et accueillir avec joie le premier ministre, qui rentre d'une mission extrêmement valable qui va créer de nombreux emplois dans l'immédiat et dans l'avenir.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, pour commencer je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire pour son excellent discours et sa perspicacité. À elle seule, la quantité de chiffres, de faits et de données a suffi à édifier les députés. Je voudrais poser une ou deux questions au secrétaire parlementaire.

Étant donné son expérience du commerce international, en tant que secrétaire parlementaire du ministre, je suis sûr qu'il est au courant des besoins sur le plan de l'éducation. Si nous voulons que notre économie fonctionne, nous devons faire en sorte non seulement que le gouvernement fonctionne mieux, mais aussi que l'économie croisse. Durant son voyage en Chine et dans la région du Pacifique, le premier ministre a montré aux Canadiens les débouchés qui s'offraient vraiment à eux. Nous devons préparer la main–d'oeuvre canadienne à ces débouchés. Peut–être le secrétaire parlementaire pourrait–il nous dire comment mettre à profit le filet social pour tirer parti de ces débouchés sur le marché international?

Le secrétaire parlementaire pourrait peut–être nous parler de certains problèmes que nous connaissons au Nouveau–Brunswick, à savoir les désincitatifs inhérents au système actuel. Je pense en particulier au régime d'assurance–chômage qui incite les gens à rester au chômage plutôt qu'à chercher du travail. Je pense aussi au système d'aide sociale, qui encourage les gens à continuer de dépendre de l'aide sociale en retirant à ceux qui acceptent un emploi peu qualifié et peu payé le droit à certains avantages comme les soins dentaires, les indemnités vestimentaires et les indemnités pour parents seuls.

Quiconque dit que le statu quo est acceptable et que nous pouvons laisser les choses exactement comme elles sont ne comprend manifestement pas l'énorme réforme qui est nécessaire et dans laquelle s'est engagé le gouvernement.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il faire certains commentaires à propos des désincitatifs inhérents au régime d'assurance–chômage et au système d'aide sociale dans les différentes provinces et pourrait–il donner aux Canadiens l'espoir qu'ils pourront tirer parti des débouchés qui s'offrent à eux sur le marché international?

M. Harb: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue, car ce sont ses efforts et son expérience de maire au sein de la Fédération canadienne des municipalités qui m'ont incité à accepter de coprésider avec ma collègue de Nepean le groupe de travail libéral sur l'infrastructure. Ce groupe a sillonné le pays et visité la province natale du député, avant de produire un rapport que notre caucus a adopté. Je tiens à le remercier encore pour l'intérêt qu'il a manifesté envers le bien–être de ses électeurs.

• (1640)

Le député m'a demandé le genre de choses que nous pouvons faire pour nos travailleurs et nos industries, afin qu'ils aient les compétences nécessaires. Nous devons nous concentrer sur la formation. La formation et le recyclage sont la clé du succès. Certains me demanderont peut–être quel type de formation doit être offert, et c'est une question valable.

Dans tous les pays du monde, l'économie dépend d'outils technologiques comme des ordinateurs, des robots et des machines perfectionnées. Les industries canadiennes ne se sont pas adaptées à ces transformations. Environ 50 p. 100 des sociétés canadiennes n'exploitent pas la technologie de pointe pour augmenter leur productivité.

Après la Belgique, l'Autriche et l'Australie, le Canada est le quatrième pays du monde pour ses investissements par habitant en recherche–développement, mais le secteur privé n'y est pour rien. Le secteur privé—l'industrie—n'investit pas suffisamment dans ce secteur. Comme le marché du travail se concentrera de plus en plus dans des domaines exigeant au moins 13 ans de scolarité, avec la spécialisation et les connaissances appropriées, nous devrons investir dans la recherche–développement, dans l'éducation et dans la formation.

Le député demande ce qu'on pourrait faire pour améliorer les services d'emploi offerts au public. Le ministre s'emploie à trouver des moyens d'améliorer ces services, notamment pour fournir une orientation professionnelle individuelle, aider les gens à établir leur propre plan d'emploi, fournir de l'information au sujet du marché du travail, orienter les gens dans la bonne direction, leur permettre d'acquérir une formation de base et les aider à maîtriser la lecture, l'écriture et les mathématiques. Nous devons mettre à leur disposition de meilleurs programmes de formation pour leur permettre d'acquérir des compétences qui répondent, et c'est là le mot clé, aux besoins du marché du travail local. Cet aspect est très important. En vue de quoi faut–il former les gens? Voilà une question essentielle. Beaucoup de mes électeurs me demandent à quoi leur servira leur formation.

Nous devons collaborer avec le secteur privé. On ne peut pas agir seul. Le gouvernement ne peut tout faire seul. Nous devons

compter sur la collaboration du secteur privé et travailler main dans la main.

En ce qui a trait au commerce, je tiens à dire que le gouvernement actuel a probablement fait plus en une courte période que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais revenir au point de départ du discours de l'honorable secrétaire parlementaire lorsqu'il a affirmé, au début de son discours, que la réforme qui est entreprise actuellement, il ne fallait pas se le cacher, c'était pour permettre de réduire la dette et le déficit. Je ne veux pas revenir sur les chiffres, mais il nous a dit bien sincèrement que cette réforme était un tout par rapport à ce qui existait au point de vue économique.

Donc, il confirme que la réduction du déficit et de la dette va se faire sur le dos des plus démunis, c'est-à-dire les chômeurs saisonniers, les étudiants—on les a vus sur la colline parlementaire la semaine passée—les femmes monoparentales, les décrocheurs scolaires auxquels il a fait allusion également dans une proportion, selon ses chiffres, et je ne doute pas de ses chiffres, c'est vrai, de plus de 33 p. 100. C'est le taux de décrochage scolaire que nous avons dans nos écoles actuellement. Donc, il est bien sûr qu'il faut rétablir notre système, si on ne veut pas s'en aller à la faillite, mais pas sur le dos des démunis.

J'aurais aimé l'entendre parler d'autres moyens pour arriver à la même fin, c'est-à-dire à réduire ce déficit et à le combler. Il y a d'autres moyens. Qu'on pense, et je vais lui donner seulement celui-là, aux fiducies familiales. Qu'attendez-vous avant d'agir de ce côté-là? Qu'attendez-vous avant d'aller chercher les millions et les millions que nous perdons parce que la TPS est mal administrée? Là, à ce moment-là, nous pourrons atteindre le même but, c'est-à-dire réduire le déficit, réduire la dette, mais non pas sur le dos des démunis.

• (1645)

M. Harb: Madame la Présidente, j'aimerais qu'on relise les bleus. Je n'ai jamais dit que tout ce que ce gouvernement était intéressé à faire était de réduire le déficit sur le dos des pauvres. Au contraire, et je répéterai encore une fois ce que j'ai dit, au cas où mon collègue ne m'ait pas écouté. On va continuer à mettre sur pied et à lancer les programmes nécessaires pour venir en aide à la population canadienne. Et je cite ce que le ministre a déjà dit en anglais:

[*Traduction*]

«La société canadienne se distingue par la détermination de son gouvernement à aider ceux qui ne peuvent travailler à cause de maladies ou de blessures, les familles à faible revenu qui tentent de joindre les deux bouts, les personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques et les enfants qui vivent dans la pauvreté. Les programmes sociaux sont notre façon d'offrir protection et espoir aux Canadiens.» Le ministre nomme ensuite certains des programmes sociaux actuels.

[*Français*]

Madame la Présidente, le ministre est justement en train de se pencher sur les besoins de la population qui demande de l'aide.

Je veux surtout souligner à mon collègue que je n'ai jamais dit dans mon discours qu'on allait réduire le déficit sur le dos des pauvres. Je suis certain qu'il est d'accord avec moi que nous devons contrôler le déficit. Alors, pour contrôler le déficit, il faut agir plus intelligemment. Si mon collègue me dit que 50 milliards de dollars de dépenses par année dans le domaine de l'éducation ne sont pas suffisants, bien, je ne sais pas, mais on dépense plus que n'importe quel autre pays au monde.

Probablement que ce dont nous avons besoin, finalement, c'est de synchroniser les systèmes, d'éliminer les duplications et de faire une meilleure livraison des services, et je suis certain qu'on va avoir économisé au bout du compte, mais jamais sur le dos des pauvres et de ceux qui ont besoin d'assistance.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, j'aurais voulu aborder certains points, mais la liste s'allonge à mesure que j'écoute le débat aujourd'hui.

Je m'arrête donc brièvement sur les observations faites par le député de Broadview—Greenwood. J'ai écouté l'histoire sympathique et stimulante concernant sa grand-mère. Je pense que de telles situations ont été assez répandues. Elles montrent qu'on peut vraiment venir à bout des obstacles quand on a de véritables besoins.

Il est intéressant de constater que nous sommes allés trop loin. Le pendule est reparti en sens inverse. Je doute que nous soyons prêts à retourner aux conditions que le député a décrites, où il n'y avait absolument aucune aide disponible dans toutes les circonstances imaginables. Il est réconfortant de penser que la grand-mère du député a pu persévérer en dépit de telles adversités.

De nos jours, la situation est différente. Par exemple, le fils de mon ami plante des arbres. Cette activité surprend peut-être dans certaines régions canadiennes, mais en Colombie-Britannique, cette activité est très grande au cours des mois d'été. Un bon planteur peut alors gagner beaucoup d'argent et s'il est très bon, il peut même se faire 35 000 $, 40 000 $ ou plus encore pour trois mois de plantation. Le fils de mon ami est de ceux-là.

En vertu du système en place, ce jeune homme reçoit des prestations d'assurance-chômage pendant le reste de l'année. Quand je dis que le pendule est allé trop loin, je pense entre autres à ces jeunes que les gens de ma circonscription désignent, avec une pointe d'ironie, l'équipe de ski de l'assurance-chômage. Le jeune en question est un skieur enthousiaste. Ce jeune homme passe beaucoup de temps à la station de ski, mais il faut faire remarquer à son honneur qu'il consacre beaucoup de temps à l'équipe de patrouilleurs bénévoles, une cause fort louable.

L'anecdote intéressante que m'a racontée son père est la suivante. Un jour, la direction de la station de ski offre un emploi rémunéré de patrouilleur régulier au jeune homme. Ce soir-là, le jeune rentre à la maison et réfléchit bien à la situation. Il compare

ses prestations d'assurance–chômage au salaire qu'il toucherait en tant que patrouilleur.

• (1650)

Il pèse le pour et le contre. Le lendemain, il retourne à la station de ski et déclare à la direction qu'il serait heureux de continuer de patrouiller les pentes de ski, à titre de bénévole, mais que s'il accepte le poste et perd ses prestations, il subira une perte de salaire, perspective qui ne l'enchante guère.

Il est vrai que nous avons amélioré la situation et que les gens n'ont pas à endurer les misères qu'a connues la grand–mère du député, mais je le répète, le pendule est allé trop loin. Ce sont des cas comme celui–là qu'il faudra examiner dans le cadre de la réforme des programme sociaux.

Je voudrais commenter une autre question qu'a soulevée le député de Broadview—Greenwood, soit celle des femmes d'affaires. Encore là, il y a une évolution dans le bon sens, mais cela risque aussi de créer un problème.

Récemment, nous avons vu une annonce du gouvernement de l'Ontario qui disait à toutes fins utiles «hommes de race blanche, s'abstenir». Il ne fait aucun doute que les femmes, que ce soit dans le monde des affaires ou ailleurs, ont été victimes de discrimination dans le passé. J'espère que cette époque tire à sa fin. Je suis convaincu qu'il y a encore de la discrimination, mais on prend des mesures pour qu'il y en ait moins et les gens sont de plus en plus sensibilisés au problème.

Cependant, il est difficile de s'occuper sérieusement de discrimination si on adopte toutes sortes de mesures de discrimination à rebours. En aidant une femme à se lancer en affaires, on risque de lui donner des avantages que les autres n'ont pas. Cela n'est pas seulement vrai dans le cas des femmes en affaires. Cela s'applique au domaine des affaires en général—ce peut être un avantage accordé à un homme et pas à aux autres hommes. Nous devons jeter un regard critique sur tous les programmes d'aide spécialisés s'adressant à des groupes précis, peu importe lesquels.

Il est évident que nous devons réduire nos dépenses au titre des programmes sociaux ou les paiements versés par ces programmes. Des gens très réputés ont dit que, au cours de la prochaine décennie, le coût de nos programmes sociaux combiné au service de la dette—ces deux facteurs seulement—dépasseront les revenus du gouvernement. Il est évident que l'on pourrait couper ailleurs, mais ce n'est pas en éliminant tous les programmes, les ministères de l'Agriculture, des Pêches, de la Défense, des Affaires étrangères et tous les autres, que nous réglerions notre problème d'endettement. Il est donc évident qu'il faut modifier nos programmes sociaux.

Cependant, avant de commencer à réduire les prestations de ces programmes, nous devons d'abord réduire les coûts dans d'autres secteurs. Ces coûts se trouvent certainement dans l'administration des programmes sociaux, mais pas uniquement. Nous devons examiner tous les autres programmes et tous les ministères.

L'un des résultats que nous obtiendrons est le suivant: si on arrête de prendre tant d'argent aux contribuables dans tous les autres domaines, la pression se fera moins forte sur les programmes sociaux.

Dans le secteur de l'agriculture, par exemple, il y aurait peut–être lieu d'examiner des questions comme l'affectation des wagons de transport des grains pour que les agriculteurs soient plus en mesure d'acheminer leur production vers les marchés. Nous pourrions examiner les interruptions de travail dans les ports. Ce sont des problèmes qui ont des répercussions sur les revenus des agriculteurs, bien sûr, mais qui peuvent aussi, comme nous l'avons vu à la dernière grève dans le port de Vancouver, avoir des retombées comme des fermetures d'usines dans d'autres régions du pays qui n'ont rien à voir avec l'agriculture ni la production de grains. Ces problèmes paralysent les ports, et les effets se font sentir dans d'autres domaines.

Dans ma propre circonscription, Cominco avait des stocks suffisants pour trois jours, après quoi il fallait commencer à distribuer les avis de mise à pied. Ce sont des éléments dont nous devons tenir compte.

Que dire des subventions aux entreprises? Nous parlons des femmes dans le milieu des affaires. Les subventions aux entreprises s'appliquent dans d'autres domaines. L'une des difficultés, c'est que tous n'ont pas droit à ces subventions. Comment expliquer qu'on en donne à certaines entreprises et pas à d'autres? Nous pourrions fort bien nous retrouver avec une entreprise subventionnée qui en concurrence une autre semblable, non subventionnée.

Le député de Broadview—Greenwood s'est fait demander après son intervention pourquoi nous n'aurions pas un programme permettant aux prestataires de l'assurance–chômage de démarrer leur propre entreprise pendant qu'ils touchent des prestations.

• (1655)

Un tel programme existe effectivement: le PATI ou Programme d'aide au travail indépendant prévoit exactement cela. En fait, pour y être admissible, il faut être prestataire de l'assurance–chômage. À partir du moment où quelqu'un voit sa demande approuvée, il peut recevoir des prestations d'assurance–chômage durant un an, pendant qu'il met sur pied son entreprise.

C'est le genre de programme qui a certains mérites, mais que l'on ne saurait systématiquement qualifier d'extraordinaire. Dernièrement, des électeurs de ma circonscription ont pu continuer de toucher des prestations d'assurance–chômage durant un an, pendant qu'ils mettaient sur pied leur entreprise. Deux cas se sont toutefois soldés par l'exercice d'une concurrence directe contre des entreprises déjà en place.

Dans le dernier cas, la personne qui bénéficiait d'une aide a réduit ses prix afin de se ménager un créneau commercial, si bien que l'autre concurrent qui était déjà en affaires, qui n'a pas

bénéficié d'aide au préalable et qui n'en reçoit pas actuellement, devra probablement licencier quelqu'un. Dans ce genre de situation, le programme ne fonctionne pas.

Nous devons aussi examiner des questions comme les barrières commerciales interprovinciales. Ainsi, les provinces de l'Atlantique reçoivent des subventions au titre du développement économique, comme d'autres régions canadiennes du reste, mais pour situer les choses dans leur juste perspective, disons que les barrières commerciales interprovinciales coûtent aux provinces de l'Atlantique plus que ce qu'elles obtiennent de leurs subventions au titre du développement économique. Évidemment, il y a des changements que nous pourrions faire pour accroître la prospérité de la région et atténuer les pressions qui s'exercent sur les programmes sociaux.

Nous avons la pêche au saumon sur la côte ouest. Cette pêche semble connaître le même déclin que celui qu'ont subi nombre de pêches de l'Atlantique. C'est un problème qui doit être réglé. S'il n'est pas réglé ouvertement et rapidement, l'Ouest va faire l'expérience des mêmes problèmes, du moins dans le secteur de la pêche, qu'a connus le Canada atlantique pendant de nombreuses années.

Il y a ensuite la loi sur les armes à feu. Il est question d'enregistrer entre 7 et 21 millions de carabines et de fusils de chasse, car le chiffre varie en fonction de l'interlocuteur. Disons que le chiffre réel se situe sans doute au milieu de ces deux-là. Cela pourrait entraîner des dépenses de un milliard de dollars, voire davantage, aux frais des contribuables.

Même si l'on fait payer des frais d'enregistrement égaux à ce qu'il en coûte au gouvernement pour cette opération, cette dernière aura pour effet de retirer un milliard de dollars de l'économie, ce qui ne réglerait en rien les autres problèmes urgents du gouvernement que sont le déficit et la dette.

Les REER sont sans doute la cible la plus dangereuse du gouvernement dans ses efforts pour augmenter ses recettes en s'attaquant à cette forme d'épargne-retraite, ce qui se traduira par de graves problèmes dans l'avenir. S'il y a un déficit maintenant parce que nous essayons de verser des pensions et d'autres indemnités à des personnes qui, dans certains cas, n'en ont pas besoin, songez aux problèmes que nous aurons sur les bras d'ici quelque temps quand il nous faudra dire aux gens qu'ils doivent être plus autonomes, qu'ils doivent subvenir à leurs besoins s'ils le peuvent, alors que nous pourrions aujourd'hui même déposer une mesure législative qui diminuera leur capacité de subvenir eux-mêmes à leurs besoins dans l'avenir.

Avant de s'en prendre à l'industrie et de clamer qu'elle n'agit peut-être pas dans l'intérêt du pays, la Commission de l'assurance-chômage elle-même et le gouvernement auraient intérêt à assainir leurs finances. Le ministre responsable de cette commission a montré du doigt l'industrie de l'automobile. Il avait peut-être raison. Le problème est peut-être réel. Je ne suis pas un expert en la matière. Ce que je sais, cependant, c'est que le gouvernement dépense cinq fois plus que le fardeau que l'industrie automobile fait peser sur le régime d'assurance-chômage puisque ce sont 400 millions de dollars par an qu'il faut verser en prestations saisonnières au gouvernement. Celui-ci doit donc nettoyer devant sa porte avant de s'en prendre à l'industrie.

• (1700)

J'ai constaté un problème sur la question des consultations. C'est mon avis, et le gouvernement est libre de le partager ou non. J'ai constaté que, très souvent, dans des projets de loi, le gouvernement aimait dresser une longue liste des différents groupes qu'il avait consultés. Quand on voit cette liste d'entreprises, d'organisations et de personnes qui ont été consultées, on suppose que le gouvernement a écouté ce qu'elles avaient à dire et qu'il en a tenu compte dans l'élaboration de la mesure législative.

Or, on sait que, dans les faits, ce n'est pas le cas. À preuve, ce qui se passe, encore une fois, avec le ministre de la Justice. Au sujet du lobby sur les armes à feu, le ministre de la Justice a dit qu'il ne prendrait pas de mesure législative fondée sur le vote populaire, mais qu'il ferait ce qui est bon pour les gens. Autrement dit, il se fiche de ce que les gens veulent. Il pense être mieux placé qu'eux pour décider.

Les réformistes poursuivent leurs consultations à ce sujet, tout comme les libéraux le font dans leurs circonscriptions. Nous essayons de bien sonder les gens pour savoir quels changements ils seraient prêts à accepter, quelles solutions ils ont à proposer et comment nous devrions régler le problème, à leur avis. Nous nous demandons toutefois si le gouvernement va tenir compte de notre point de vue, lorsque nous aurons terminé ces consultations, ou s'il s'en tiendra à son programme.

J'organise de nombreuses réunions dans ma circonscription. J'ai l'intention de rencontrer des groupes de retraités, des professionnels de la santé, des enseignants, des syndicats, des groupes d'employeurs et des associations d'étudiants. Outre que je vais tâter le pouls de mes électeurs en général, je vais tenir dix réunions publiques pendant le congé d'hiver.

Pour ce qui est des groupes d'étudiants, j'estime que nous ne devrions pas apporter d'autres réductions importantes aux paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Nous disons que les dépenses antérieures du gouvernement, qu'il ait été libéral ou conservateur, sont choses du passé. Nous vivons dans le présent et devrions oublier le passé. Néanmoins, nous nous sommes placés dans une situation où nous avons hypothéqué l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Lorsque nous parlons des groupes d'étudiants, nous devons reconnaître que nous leur avons déjà imposé une pénalité extrêmement lourde. N'ajoutons pas à leur fardeau en mettant sur leur route un autre obstacle qui les empêchera d'acquérir les outils nécessaires pour régler la dette que nous leur avons léguée.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée d'interrompre le député. Il lui reste encore un tout petit peu de temps.

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: L'honorable député de Kootenay–Ouest—Revelstoke, l'aéroport international Pearson.

M. Gouk: Madame la Présidente, mes collègues font remarquer que je vous ai obligée à m'interrompre pour me dire que j'ai toujours la parole.

J'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire sur cette question, si ce n'est que des consultations auront lieu. La première chose que j'ai dite la première fois que j'ai pris la parole au début de cette session au printemps, c'est que je n'étais pas ici pour faire opposition par plaisir. Je serai le premier à applaudir le gouvernement le jour où il présentera une mesure législative sur laquelle nous serons d'accord, mes électeurs et moi. Si je ne suis pas d'accord, j'espère que je serai en mesure de proposer d'autres solutions. C'est ce que nous essayons de faire en rencontrant des gens.

J'ai moi–même certaines idées. Je n'essaie pas de les vendre aux assemblées publiques. J'essaie d'examiner avec les gens les solutions possibles, à quoi nous devons essentiellement en venir et ce que le gouvernement propose, puis d'écouter les choix qui sont les leurs. J'espère que nous aurons la possibilité de tenir des consultations. Nous ne nous posons pas en adversaires. Nous ne disons pas: «Nous n'acceptons rien de ce que vous proposez parce que cela amoindrit notre plan» ou vice–versa. Nous voulons ce qui va fonctionner pour les Canadiens. Je suis sûr que nous travaillons tous dans ce même but.

• (1705)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke pour avoir commenté mes observations.

J'assure au député que nous sommes sincères. Le ministre du Développement des ressources humaines est quelqu'un que j'observe ici depuis 1980. C'est quelqu'un qui respecte les bonnes idées. Nous ne pouvons rien faire ici sans idées.

Les députés d'en face devraient savoir que nous allons prendre toutes les idées aptes à améliorer le tissu social de notre pays et cela, d'où qu'elles viennent.

Je veux revenir sur les observations du député au sujet du membre de l'équipe de ski de la Commission d'assurance–chômage. Cette équipe de ski me pose des problèmes pour diverses raisons. D'abord, le député dit que ce jeune homme touche un salaire annuel de 40 000 $ environ pour planter des arbres pendant trois mois. En touchant des prestations d'assurance–chômage pendant qu'il offre gratuitement ses services en tant que patrouilleur à ski, cette personne risque de nuire à quelqu'un d'autre qui aura alors besoin de toucher davantage que les prestations de base.

Autrement dit, si je cherchais un travail dans une station de ski au salaire de 15 $ ou 20 $ l'heure parce que je ne gagnais pas ces 40 000 $ pour trois mois de travail, je ne trouverais rien parce qu'un type comme cela ferait le travail bénévolement.

Le député ne croit–il pas qu'une entreprise dont la santé et la prospérité sont assurées parce que les contribuables en assurent le financement par le biais du régime d'assurance–chômage devrait être tenue de rendre des comptes de telle sorte que nos efforts ne soient pas annulés?

M. Gouk: Madame la Présidente, je ne suis pas certain où le député voulait en venir. J'espère qu'il me remettra sur la bonne voie si je passe à côté de la question.

Dans le cas de la personne dont j'ai parlé dans mon exemple, la station de ski fait appel à des bénévoles, mais elle est également obligée d'avoir du personnel à plein temps pour obtenir son permis d'exploitation. Ce jeune homme était bénévole. S'il avait accepté l'emploi à plein temps, il aurait vraisemblablement été remplacé par un autre bénévole. L'emploi à plein temps qu'il n'a pas accepté parce qu'il voulait rester bénévole a dû être donné à un autre patrouilleur. Dans cet exemple, le jeune homme n'a pas pris l'emploi de quelqu'un d'autre en travaillant comme bénévole pendant qu'il touchait des prestations d'assurance–chômage.

Je crois que le problème vient du fait que nous avons supprimé certains des facteurs qui incitaient les gens à travailler. Ce n'est pas seulement une question d'application des règles. Certains diront que, s'il n'y a pas de travail pour ce jeune homme et que, de toute façon, il touche des prestations d'assurance–chômage, c'est aussi bien qu'il soit sur les pentes de ski.

L'une des choses que nous nous demandons en ce qui concerne l'assurance–chômage, c'est si une personne qui fait 40 000 $ par année devrait pouvoir toucher, pendant plusieurs mois, des prestations d'assurance–chômage qui sont payées en partie grâce aux cotisations versées par une personne qui gagne 27 000 $ et qui travaille 52 semaines par année.

Il doit y avoir une limite où nous pouvons dire à un demandeur: «Vous avez gagné plus de tel montant. Vous avez dépassé le montant garanti. Vous n'êtes donc plus admissible aux prestations ou encore vos prestations seront considérablement réduites.»

• (1710)

Je suis certain que le député est au courant de notre position concernant la pension de vieillesse pour les personnes à revenu élevé. Si nous appliquions le même principe au programme d'assurance–chômage, nous pourrions économiser plusieurs milliards de dollars.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord souligner un point positif qui a été soulevé par mon collègue du Parti réformiste. C'est une position que je partage d'ailleurs avec lui lorsqu'il a dit que sa position au niveau de l'éducation postsecondaire était que le gouvernement fédéral n'a pas à endetter davantage les étudiants dans ce domaine–là. Donc, il serait contre les moyens que l'on prendrait pour réduire les transferts aux provinces au niveau de l'éducation. J'espère que l'ensemble de son caucus partage les mêmes idées que lui.

Mon confrère a dit oui à la réforme, dans tous ses sens. Il nous dit en plus qu'avant de s'attaquer à la réforme, on devrait regarder également les dépenses des programmes. Je suis d'accord qu'au niveau des ministères, il y a beaucoup de programmes qui devraient être révisés. Par contre, avant de s'attaquer à une réforme des programmes sociaux qui s'adressent aux plus démunis et aux chômeurs, et c'est la question que je vais lui poser, est–ce qu'il ne serait pas bon de regarder les revenus que le gouvernement n'encaisse pas actuellement parce que les fiducies familiales ne font pas partie de ces revenus, parce que la TPS laisse échapper énormément d'argent, parce que des subventions sont accordées à des industries qui n'en auraient pas besoin? Ne pourrait–on pas s'attaquer, avant de faire cette réforme–là, aux revenus du gouvernement pour pouvoir les augmenter avec tout ce qui nous glisse entre les doigts?

[*Traduction*]

M. Gouk: Madame la Présidente, il existe certes des problèmes. Je suppose que le député faisait généralement allusion à des phénomènes comme l'économie souterraine et au fait qu'une bonne proportion des recettes que le gouvernement devrait percevoir disparaît tout bonnement. Il y a deux bouts à une échelle. On dit qu'au sommet de l'échelle, des gens profitent d'échappatoires fiscales pour éviter de payer leur juste part d'impôt et qu'à tous les échelons, du bas jusqu'en haut de l'échelle, des gens profitent de l'économie souterraine pour éviter de payer des taxes élevées, et surtout la TPS.

Ce sont des problèmes auxquels il faut vraiment nous attaquer. Une des solutions que nous examinons à cet égard consisterait à utiliser un système d'impôt uniforme sur le revenu. Il est intéressant de noter que l'un des modèles que j'ai examinés avait été conçu initialement par un député du Parti libéral. Il n'avait malheureusement pas suscité beaucoup de réaction à l'époque.

Nous avons imaginé un système grâce auquel nous nous assurerons que chacun paie sa juste part. Les seules déductions qui seront permises sont celles qui s'appliqueront à l'ensemble des contribuables d'un bout à l'autre du pays. Quant aux recettes que nous perdons au titre de la TPS et le reste à cause de l'économie souterraine, un des problèmes qui se posent, c'est que si nous imposons un trop lourd fardeau aux gens, ils en arriveront à trouver justifié d'éviter de payer les taxes dans tous les cas où cela est possible, et que c'est la chose à faire. C'est ce que nous avons constaté dans le cas des taxes sur les cigarettes dans l'Est, où les gens se vantaient ouvertement d'acheter des cigarettes dont les taxes n'avaient pas été acquittées. Les gens finiront par en avoir ras le bol.

Voilà quelques–uns des problèmes auxquels il faudra nous attaquer. Nous estimons cependant que la seule façon de remédier au problème du déficit, ce n'est pas d'aller chercher plus d'argent dans les goussets des contribuables ou de faire appliquer rigoureusement la TPS, mais de s'attaquer au problème du côté du gouvernement en tâchant de contenir les dépenses publiques. Nous devons réduire le besoin de recettes fiscales de la part du gouvernement. Nous devons nous attaquer au fardeau fiscal imposé aux contribuables de sorte qu'on ne les pressure pas au point où ils chercheront la moindre échappatoire qu'ils puissent trouver, légalement ou autrement, pour éviter de payer leur juste part d'impôt.

• (1715)

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Madame la Présidente, c'est un privilège tout spécial pour moi que de pouvoir participer à ce débat. Je consacrerai le temps qui m'est accordé à décrire ce que le gouvernement a fait et compte faire pour aider les travailleurs plus âgés qui perdent malheureusement leur emploi à un âge où il n'est pas facile d'en trouver un autre.

Je voudrais d'abord dire que je fais énormément confiance au ministre du Développement des ressources humaines. Il a proposé un ensemble d'options qui feront date, à mon avis. Elles découlent de vastes consultations tenues plus tôt cette année et dont les résultats ont été présentés sous une forme facile à comprendre pour les Canadiens. Une fois le message bien passé et toutes les options parfaitement bien expliquées, je crois que les Canadiens appuieront en grand nombre les mesures que nous devons prendre pour asseoir nos programmes de sécurité sociale sur une base solide en prévision des années à venir.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu la chance de participer à un certain nombre de tables rondes dans ma circonscription, Algoma, où j'ai rencontré un bon échantillonnage de la population pour discuter des effets possibles de ces options sur les gens de la collectivité et inciter ces derniers à faire connaître leur avis à cet égard. J'ai appris certaines choses qui m'ont bien impressionné. Toutefois, je n'en parlerai pas aujourd'hui, car les consultations ne sont pas terminées. En toute justice pour les participants, je voudrais d'abord leur remettre un résumé des réunions. Au début de décembre, je ferai part de leurs remarques, de leurs consensus et de leurs désaccords au comité permanent et au ministre.

J'ai eu le sentiment que les Canadiens étaient tous d'accord sur la nécessité d'améliorer notre façon de pourvoir aux besoins des défavorisés, de veiller à ce que les jeunes reçoivent une éducation satisfaisante et de prendre soin des travailleurs d'un certain âge qui se trouvent soudainement sans emploi. Je suis persuadé qu'on fera les bons choix lorsqu'on proposera une loi l'année prochaine.

Je veux parler plus particulièrement des hommes et des femmes qui ont consacré leur vie à bâtir notre merveilleux pays. Je sais que les députés seront d'accord pour dire que les travailleurs plus âgés méritent la même considération que les plus jeunes. Bien entendu, en général, ils ont beaucoup plus de mal à s'adapter au changement. C'est tout à fait compréhensible.

Dans le passé, un travailleur pouvait compter obtenir un emploi à la fin de son adolescence ou au début de la vingtaine et le garder jusqu'à la retraite. Malheureusement, les temps ont changé. Il en va de même du monde du travail. Notre pays fait

maintenant partie intégrante d'une économie mondiale et il n'est pas si facile pour les gens d'envisager de travailler toute leur vie au même endroit.

Nous nous condamnons, ainsi que nos concitoyens, à toute une vie d'apprentissage et d'adaptation. Les travailleurs plus âgés sont pris au piège. Nous avons tous nos habitudes. Lorsqu'on a travaillé 25 ans ou plus à un seul endroit, il est très difficile de se retrouver tout à coup au chômage et de chercher un autre emploi. C'est généralement un choc pour le travailleur et sa famille. S'il est licencié en même temps qu'un grand nombre de collègues travaillant au même endroit, c'est toute la collectivité, toute la région, qui est alors frappée.

Les Canadiens ne se laissent pas abattre facilement. Nous avons fait des rajustements au fil des nombreuses décennies et je suis sûr que nous en ferons encore dans l'avenir. Le gouvernement n'abandonne certes pas les travailleurs plus âgés dans cette réforme de notre système de sécurité sociale. Ils participent pleinement à cette initiative.

Cette réforme est un processus d'apprentissage et nous apprenons des mesures que nous avons déjà prises à l'égard des travailleurs plus âgés. Ainsi, je voudrais rappeler à mes collègues que le gouvernement n'a pas laissé tomber ces travailleurs lorsqu'ils ont été durement touchés par le déclin d'un grand nombre d'industries canadiennes. Nous sommes témoins d'énormes bouleversements depuis dix ans. Nous n'avons pas abandonné les personnes dans le besoin et nous ne les abandonnerons pas. Les changements qui s'en viennent feront en sorte que les personnes dans le besoin seront protégées.

• (1720)

Un programme, en particulier, qui a été très utile et qui a servi dans un certain nombre de situations difficiles est le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, connu sous l'acronyme PATA. Même s'ils n'en étaient aucunement responsables, bon nombre de travailleurs plus âgés se sont retrouvés au chômage avec, malheureusement, très peu de chances de trouver un nouvel emploi. C'est là où le Programme d'adaptation des travailleurs âgés se révèle si utile.

Les Canadiens veulent que nous ayons de la compassion pour ces hommes et ces femmes qui ont participé à l'économie du Canada durant la plus grande partie de leur vie. Je tiens à préciser que le PATA n'a pas pour effet de dissuader les gens de chercher du travail. En aidant les travailleurs plus âgés à faire des rajustements parce qu'ils ne peuvent pas trouver un emploi, on ne cherche pas à les tenir éloignés du milieu de travail, mais simplement à leur fournir un filet de sécurité jusqu'à ce qu'ils puissent s'adapter à leur situation ou à leur permettre de tenir le coup jusqu'à ce qu'ils puissent toucher leur pension de vieillesse.

Ce programme est l'une des nombreuses options offertes aux travailleurs plus âgés. Comme je l'ai dit, ce n'est qu'une des mesures que le gouvernement a prises pour aider les travailleurs canadiens d'un certain âge. Le PATA est un programme très bien conçu qui répond aux besoins des travailleurs. C'est un excellent exemple d'innovation et de partenariat entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux pour offrir une aide à long terme aux travailleurs plus âgés dont les chances de trouver un nouvel emploi sont plutôt minces, voire nulles.

Je peux dire, en me basant sur mon expérience personnelle et sur l'expérience de centaines et de milliers de travailleurs de ma circonscription, Algoma, qu'un certain nombre de travailleurs mis à pied ont profité du Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Depuis 1990, la collectivité d'Elliot Lake a perdu 4 000 emplois dans le secteur minier. Parmi ces gens, il y en avait des centaines qui se trouvaient dans cet âge difficile compris entre 55 et 60 ans.

Le Programme d'adaptation des travailleurs âgés a permis d'aider des centaines de travailleurs licenciés à Elliot Lake et sur la côte nord de ma circonscription. Même si le PATA ne peut pas résoudre les problèmes financiers de toutes les familles, il facilite l'ajustement pendant une période difficile pour ces travailleurs licenciés.

Je voudrais juste citer un autre exemple où le gouvernement a fait preuve d'un extrême intérêt pour les travailleurs âgés. Il y a au Nouveau–Brunswick un programme qui s'appelle la Compagnie des travailleurs du Nouveau–Brunswick. C'est un programme proactif qui aide les travailleurs âgés à retourner dans la population active. C'est différent du Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il part du principe qu'il faut essayer différentes choses, dans différentes régions. C'est une initiative plus nouvelle.

Je vais expliquer comment ce programme fonctionne en citant l'exemple de Gilles, un nom choisi arbitrairement. Gilles à 53 ans et il est à l'assistance sociale. Comme la plupart des personnes de son âge, il a des années d'expérience de travail, mais il ne peut plus en trouver. À 53 ans, c'est difficile. La nouvelle technologie l'a laissé pour compte. Il risquait d'être pris dans le cycle de l'aide sociale. Gilles est une personne fière qui ne voulait pas dépendre de l'aide sociale.

Dans le cadre du programme d'initiatives stratégiques du gouvernement fédéral, nous travaillons en association avec le gouvernement du Nouveau–Brunswick et, depuis juillet, Gilles travaille par l'intermédiaire de la Compagnie des travailleurs du Nouveau–Brunswick. Il est à l'emploi du service des parcs, des loisirs et du tourisme de la ville de Bathurst. Qu'est–ce que Gilles en pense? Je vais vous le dire; il disait: «J'aime mieux être ici qu'à l'assistance sociale.» Je pense que le genre de travail que fait Gilles n'a pas vraiment d'importance.

Je suis sûr que tous mes collègues conviendront que peu de personnes vivant de l'assistance sociale ou de l'assurance–chômage préfèrent cela plutôt que de travailler dans le cadre de tels programmes. Comme le premier ministre l'a dit si souvent, la meilleure manière d'aider quelqu'un et de lui assurer un revenu, c'est de lui offrir un emploi. C'est la seule forme de revenu qui confère de la dignité au titulaire du chèque de paie, et qui lui permet de nourrir et de loger sa famille.

• (1725)

Ils sont plusieurs milliers comme Gilles à profiter de ce genre d'initiative du gouvernement, qui donne une chance aux gens de

protéger leur dignité en accomplissant un travail quotidien qui leur assure un salaire bien mérité.

Ce programme d'initiatives stratégiques est réalisé en collaboration avec les provinces et les territoires. Ensemble, nous finançons les projets à 50 p. 100. Dans le cas du Nouveau–Brunswick, cela représente un investissement de 40 millions de dollars sur cinq ans. Ajouté au PATA, programme qui existe depuis un certain nombre d'années, ce partenariat nouveau genre est un exemple du leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral dans son entreprise pour remettre notre pays sur ses rails. Le programme d'emplois en collaboration avec la province de l'Ontario en est un autre exemple. C'est une autre idée originale qui assure aux bénéficiaires de l'aide sociale de meilleures chances de revenir sur le marché du travail.

Gilles n'est que l'un des quelque mille participants au programme mis sur pied par le Nouveau–Brunswick. Les travailleurs déplacés âgés de 50 à 65 ans reçoivent un revenu annuel garanti pouvant atteindre 12 000 $ pour un minimum de 26 semaines de travail. Les hommes et les femmes de valeur qui profitent de cette possibilité peuvent ainsi avoir une image positive d'eux–mêmes. Ils font un travail utile tout en contribuant à la prospérité de leur province.

Le programme d'initiatives stratégiques nous permet d'éprouver des moyens nouveaux et économiques de refondre le système de sécurité sociale. Il nous aide à définir la meilleure façon de créer des emplois durables, comprendre les besoins en éducation et en formation et adapter les mesures de sécurité du revenu à la réalité des années 90.

Bien entendu, les gens nous demandent souvent ce que nous avons fait pour eux récemment. Vendredi dernier, j'ai participé, au nom du ministre du Développement des ressources humaines, à l'annonce d'une importante étude qui nous aidera à comprendre les mesures nécessaires pour aider les travailleurs âgés et autres travailleurs mis à pied.

Cette importante étude, qui a été annoncée à Elliot Lake, permettra d'effectuer des recherches et d'obtenir des renseignements précieux, qui ne sont disponibles nulle part ailleurs dans le monde, sur ce qui arrive aux entreprises, aux travailleurs âgés et plus jeunes, aux familles, aux conjoints, aux enfants, aux adolescents, lorsque surviennent d'importantes mises à pied dans une communauté.

Cette étude, dont l'annonce a été faite vendredi dernier, sera effectuée par une équipe de recherches de l'Université Laurentienne, à Sudbury, en collaboration avec la communauté. L'étude examinera les effets à long terme des mises à pied non seulement sur les travailleurs déplacés mais sur la communauté elle–même.

Depuis 1990, quelque 4 000 emplois ont été perdus dans cette localité de 18 000 personnes et plusieurs milliers d'autres emplois ont été perdus sur la côte nord voisine. Il ne reste plus qu'une mine en exploitation où travaillent environ 550 employés. Malgré tout, des choses formidables se produisent à Elliot Lake et dans la région. Vous seriez étonnés de voir avec quelle vigueur la communauté a su relever les défis auxquels l'ont confrontée les mises à pied massives. Je suis très fier de compter cette communauté et cette région dans ma circonscription.

Je crois que l'étude démontrera que cette situation et la réaction de la communauté pourront servir de modèle au reste du pays quant à la façon de réagir à des mises à pied massives. Imaginez près de 4 000 travailleurs sur une population de 18 000 personnes. C'est près de 25 p. 100 de toute la population. Les emplois touchés dans le secteur minier étaient bien rémunérés. Supprimez 4 000 emplois dans une communauté et vous verrez ce qui se produira si les gens ne réagissent pas avec créativité.

Je vous invite à venir n'importe quand dans la région pour voir le miracle qui se produit là–bas. La population a bien diminué un peu, elle compte actuellement 13 500 personnes, mais les prévisions indiquent qu'un redressement démographique devrait se produire prochainement, si ce n'est déjà amorcé.

• (1730)

Ce projet de recherche est un autre exemple de partenariat avec la province. Le fédéral investira un peu plus de 2 millions de dollars dans le cadre du programme d'aide à l'innovation. Cet exercice nous apprendra des choses très importantes, j'en suis convaincu.

Au Québec, le gouvernement fédéral annonçait récemment un programme conjoint à l'intention des chômeurs admissibles, âgés de 55 à 59 ans, n'ayant plus droit à l'assurance–chômage et autres programmes normaux d'assistance sociale. Le ministre fédéral et son homologue provincial ou territorial décident, selon une gamme de facteurs socio–économiques, quels licenciements d'envergure répondent aux critères du programme.

Ce gouvernement ne se tourne pas les pouces en attendant que les choses changent d'elles–mêmes. Nous oeuvrons de façon proactive pour prévoir les besoins des Canadiens.

Tout cela fait partie de la réforme de la sécurité sociale. Les travailleurs âgés sont invités, que dis–je, encouragés, à se présenter aux audiences du Comité permanent du développement des ressources humaines et à y faire part de leur point de vue. Leur participation sera bienvenue et le comité leur accordera la même attention qu'à n'importe quel autre Canadien. De plus, chaque citoyen a le droit de faire part de son point de vue à son député. Je suis certain que tous les députés verront à transmettre ces points de vue au ministre et au comité. Il est important que ce pays forme un consensus sur la façon de réparer le filet de sécurité sociale.

Je le disais plus tôt, les travailleurs âgés sont pleinement inclus dans la réforme de la sécurité sociale. Grâce aux divers programmes et services spécialement conçus pour eux, nous recueillerons de précieux renseignements. Je peux vous assurer que nous en tiendrons compte dans l'élaboration de nos politiques et programmes de sécurité sociale de demain.

Je me suis intéressé plus particulièrement à ces travailleurs; jamais au grand jamais devons–nous oublier les besoins fondamentaux de nos travailleurs âgés. Le milieu de travail a subi des changements permanents, et nous devons faire preuve de créativité dans notre quête de solutions.

Je conclurai sur ces mots. J'ai parlé tout à l'heure des tables rondes auxquelles j'ai assisté dans ma circonscription. Je n'en suis pas revenu de constater que je pouvais en apprendre autant, assis autour d'une table en compagnie de Canadiens ordinaires qui étaient tous sur un pied d'égalité à cette table. Sauf le respect que je dois à cette Chambre, j'ai appris autant autour de cette table, à prendre une tasse de café avec des Canadiens ordinaires, que dans bien des réunions que j'ai eues, ici, à Ottawa. C'est

incroyable tout ce que l'on peut apprendre à écouter comment les gens s'y prennent dans la vie de tous les jours pour régler leurs problèmes.

Je recommande aux députés qui n'ont pas encore organisé de tables rondes ou d'assemblées publiques de la faire sans tarder. Cela en vaut vraiment la peine.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, tout au long de son discours, l'honorable député a vanté les mérites de son ministre, le ministre du Développement des ressources humaines. Je ne sais pas si, demain matin, il se rendra à son bureau pour recevoir le tribut des hommages qu'il lui a rendus.

Mon honorable collègue a signifié que le document qui est devant nous fait suite à des consultations poussées, et c'est à propos de cet aspect que je voudrais discuter avec lui, des consultations poussées qui ont abouti à une réforme qui se fera sur le dos des plus démunis de la société, des chômeurs, des buveurs de bière, comme on aime les appeler.

Pourquoi, au niveau de la consultation, si c'est si bien fait, lorsque nous sommes en consultation publique, pourquoi le ministre envoie-t-il son ombrage préparer le terrain dans nos régions? Le député d'Outremont se promène actuellement un peu partout dans les régions du Québec, en éclaireur, pour essayer d'aller tâter le pouls de la population. Dans mon comté, à Chicoutimi, il n'y avait que 15 personnes pour le recevoir.

Donc, c'est de l'argent des contribuables dépensé inutilement. À Jonquière, le nombre de spectateurs, parce que c'était beaucoup plus des spectateurs qu'autre chose, était encore moindre, alors qu'à Roberval, on a dû simplement annuler cette consultation. À ce moment-là, puisque les gens ne veulent pas entendre parler de cette réforme, parce qu'elle se fait sur le dos des plus démunis, eh bien moi, je dis que le ministre devrait refaire ses devoirs. Actuellement, la consultation publique que le comité mène à travers le pays n'est qu'une consultation bidon.

● (1735)

[*Traduction*]

M. St. Denis: Madame la Présidente, je remercie le député de Chicoutimi pour ses observations et sa question, mais je crois qu'il saisit mal la situation. Qu'il laisse entendre que le député d'Outremont doit aller à l'avance préparer le terrain pour le ministre du Développement des ressources humaines prouve bien qu'il n'a pas compris.

Tout d'abord, je dirai que la présence de 15 personnes à la réunion qu'il mentionne signifie peut-être que les gens sont satisfaits des options qui ont été proposées. N'ayant pas à s'inquiéter, ils ont probablement jugé qu'ils n'avaient pas besoin d'aller à la réunion. Cela peut expliquer le faible nombre de participants. Selon les résultats des sondages que j'ai lus, de 60 à 65 p. 100 des Canadiens sont favorables aux initiatives dont nous parlons pour réparer et renouveler notre filet de sécurité sociale.

Les Canadiens sont confiants que nous ne prendrons aucune mesure susceptible de nuire à ceux qui sont dans le besoin. Laisser entendre que nous pourrions agir aux dépens des démunis va complètement à l'encontre de la philosophie qui sous-tend nos propositions. Nous voulons déployer nos ressources financières d'une manière plus efficace, pour que ceux qui sont vraiment dans le besoin puissent recevoir de l'aide ou se recycler et devenir actifs sur le marché du travail.

Le député comprend mal ce qui se passe. Il devrait relire les documents. Des conversations que j'ai eues avec les Canadiens ordinaires, j'ai compris qu'ils voulaient des changements. Il veulent que nous avancions. Il ne faut pas s'inquiéter des détracteurs, de ceux qui dénigrent nos initiatives. Nous savons tous que des changements s'imposent. La situation actuelle ne peut durer.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député. Comme mon collègue le sait, je suis quelque peu contrarié d'entendre dire, chaque fois qu'une réforme est proposée, que le gouvernement pénalise les plus démunis. C'est agir de façon très intéressée que de constamment dénigrer de telles initiatives à des fins opportunistes.

Mon collègue sait tout cela aussi bien que moi, puisque nous siégeons tous deux au comité des finances et que nous suivons attentivement le débat sur le déficit. Nous savons que d'aucuns voudraient que l'on s'attaque aux subventions accordées aux PME, voire qu'on les élimine, que l'on impose les gains tirés du jeu et des loteries, et que l'on mette en oeuvre la solution proposée par le Bloc Québécois, qui consiste à réduire de 25 p. 100 les dépenses publiques et le budget de la défense. Je pense effectivement que les trois milliards dont a besoin le ministre des Finances cette année et les six milliards dont il aura besoin l'an prochain pourraient être obtenus en appliquant de telles mesures.

Comment les députés de l'opposition peuvent-ils constamment se lever et dire que nous voulons procéder à une réforme des programmes sociaux aux dépens des chômeurs, des étudiants et des pauvres? À mon avis, et le député le sait, le statu quo est inacceptable non seulement au Québec mais partout au Canada.

Mon collègue est-il d'accord que ces programmes, tels qu'ils existent, sont dépassés et ne répondent plus ni aux besoins ni aux aspirations des Canadiens et des Québécois?

M. St. Denis: Madame la Présidente, mon collègue a parfaitement raison. Il a su résumer, en quelques mots, le programme de notre gouvernement à cet égard.

● (1740)

Mes collègues, du moins ceux qui l'admettront, c'est-à-dire les députés de mon parti, et moi n'entendons pas nos électeurs se plaindre ainsi et nous prier de ne rien changer aux programmes actuels. «Ne touchez pas aux programmes.» Nous n'entendons pas ce genre de commentaires. En général, les gens se rendent compte qu'il faut apporter des changements. Il est tout à fait

illogique de dire: «N'apportez aucune changement, parce que vous créerez des problèmes ou le ciel nous tombera sur la tête.»

Les démunis au Canada, les plus pauvres d'entre les pauvres, ont besoin de nous. Nous devons apporter des changements afin que ces gens prennent la place qui leur revient sur le marché du travail. Un des orateurs libéraux précédents a parlé d'alphabétisation. Le taux d'analphabétisme au Canada s'élève à 38 p. 100. Près de quatre Canadiens sur dix sont plus ou moins analphabètes, parce qu'ils ont du mal à lire, à écrire ou à calculer.

Voilà l'un des facteurs dont il faut tenir compte lorsque nous abordons la question de la redistribution des ressources humaines au Canada. À mon avis, on nous attaque avec hargne quand on prétend que nous agissons aux dépens des démunis. Ceux qui le font se plaignent pour le plaisir de se plaindre. Passons plutôt aux actes. Comme nous exhortait à le faire mon collègue, reconnaissons que ce que nous faisons depuis 20 ou 30 ans ne convient plus.

Les temps ont changé. Le monde change. À l'aube d'un siècle nouveau, nous ne voulons pas laisser derrière nous de grands segments de notre société. Si nous nous préoccupons vraiment du sort de nos concitoyens canadiens, nous devons les prendre sous notre aile et les guider. Si nous n'agissons pas dès maintenant pour améliorer nos programmes de soutien de revenu, nous laisserons ces gens derrière nous et provoquerons une tragédie incommensurable. Nous nous devons d'agir.

Je suis d'avis que les options qui sont offertes aux Canadiens constituent de bon points de départ.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir dans le débat sur l'examen de la politique sociale proposé par le gouvernement. C'est avec plaisir que j'ai accepté, comme le gouvernement le demandait, de stimuler un débat éclairé et je l'ai porté dans ma circonscription ces dernières semaines.

Aujourd'hui, je parlerai surtout des familles et particulièrement des garderies. Tout d'abord, je veux vous faire part de la surprise de certains électeurs de ma circonscription avec qui je me suis entretenue ces derniers temps.

Premièrement, après une présentation des programmes de sécurité sociale, notamment de la Sécurité de la vieillesse, du RPC et des transferts fédéraux au titre du financement des programmes établis et de la péréquation, la population de ma collectivité s'est dite convaincue que nous ne pouvions pas éviter de réduire les dépenses au titre de ces programmes puisqu'ils comptent pour un pourcentage très appréciable des dépenses du gouvernement.

Qui plus est, au taux de croissance actuel des budgets de ces programmes, ces budgets et le service de la dette représenteront à eux deux plus que le total des revenus du gouvernement d'ici quelques années à peine. Il faut réduire les dépenses. Cependant, mes électeurs estiment que les taxes ne doivent pas être augmentées, surtout pour le RAPC. Ils ont été très étonnés d'apprendre que le gouvernement fédéral lui-même interdisait d'associer un volet travail à l'aide sociale.

Ils ont aussi été surpris d'entendre dire que les obligations non garanties du Régime de pensions du Canada totalisaient plus de 500 milliards de dollars, soit le même montant que la dette fédérale. Ils ont exprimé de la colère devant un gouvernement qui envisage de taxer les REER quand ses propres programmes de sécurité du revenu pour les personnes âgées, dont la Sécurité de la vieillesse, sont sur le point de craquer.

Il faut procéder à une réforme pour nous doter d'un système de sécurité sociale répondant aux véritables besoins de nos citoyens dès maintenant et dans les années à venir.

• (1745)

Comme nous parlons de l'avenir, je voudrais consacrer la majeure partie de mon temps de parole à la base de cet avenir. Le Parti réformiste croit que le renforcement et la protection de l'unité familiale sont essentiels au bien-être des membres de notre société.

À mon avis, la famille est la pierre angulaire de notre société. C'est la meilleure institution non seulement pour le transfert et la protection des valeurs, de la culture et de la stabilité sociale, mais aussi pour la réalisation pratique du renouvellement de notre politique sociale.

Je suis un peu différente de mes collègues aujourd'hui en raison du fait que, avant d'arriver à la Chambre, j'étais essentiellement une femme au foyer. J'ai entendu des gens à la Chambre se plaindre de divers programmes proposés par le gouvernement ou encore de programmes existants qui obligent une personne à dépendre de son conjoint.

Je ne suis pas certaine que ce soit nécessairement mauvais. Dans notre structure sociale, la dépendance entre des personnes, spécialement si ces personnes peuvent créer une unité qui renforcera la base de notre société, n'est pas une mauvaise chose. L'union fait la force, que ce soit l'union des personnes, des talents ou des points de vue.

Notre société doit être fondée sur des valeurs comme le dévouement et la compréhension, les buts communs et la volonté de faire des sacrifices. Ces valeurs sont incarnées dans nos familles et elles devraient être honorées dans cette situation.

J'assistais récemment à une séance du Comité permanent de la justice portant sur les modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je n'ai été aucunement étonnée qu'un témoin déclare que les mesures législatives du gouvernement avaient joué contre les familles.

Je le constate souvent à mon bureau de circonscription, car des parents en détresse m'expliquent comment toutes ces lois provinciales et fédérales, les programmes et les bureaucraties ont nui à leurs enfants, comment il est devenu plus difficile de gagner sa vie et de préparer l'avenir avec confiance.

La planification à courte vue et les programmes gouvernementaux sans cesse plus lourds ont retiré leur autorité aux parents. Ils ont faussé leurs responsabilités en tous sens, au point qu'il a été permis de croire que les parents ne devaient pas travailler ensemble au foyer. Il vaut mieux travailler à l'extérieur. Les parents ont détourné leur énergie de leur famille pour assurer leur survie sur le plan économique.

Dans sa révision de la politique sociale, le gouvernement propose de nouveaux programmes encore plus gros qui nuiront aux familles. Même maintenant, selon le Bureau des enfants, les

dépenses fédérales pour les enfants dépassent 15 milliards de dollars par an.

Encore une fois, l'accent, dans la politique sociale du gouvernement, n'est pas mis sur les familles, mais sur les enfants, et cela se rapporte directement à la discussion que nous avons eue sur le choix des services de garde. Comme tous les Canadiens, je souhaiterais que les moyens les plus efficaces soient disponibles pour ouvrir toutes sortes de possibilités aux familles de ces enfants.

Cette solution ne doit pas, selon moi, résider dans des programmes gouvernementaux qui s'adressent uniquement aux enfants. Ceux–ci font partie d'une famille.

En ce qui concerne la pauvreté chez les enfants, le communiqué d'accompagnement du document de travail dit que le meilleur moyen de combattre cette forme de pauvreté, c'est d'aider les parents des familles pauvres à trouver un emploi. Compte tenu de la dette et des dépenses publiques actuelles qui, comme je l'ai dit, risquent de s'aggraver du fait des programmes gouvernementaux plus lourds, voyons ce que signifie cet énoncé.

Qu'arrive–t–il lorsqu'un chef de famille, notamment un chef de famille monoparentale, trouve du travail? Je pense que les familles monoparentales ou les familles à revenu unique ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts actuellement. Permettez–moi de m'expliquer.

Des statistiques récentes sur la circonscription dont je suis originaire, celle de Port Moody—Coquitlam, révèlent que plus de 80 p. 100 des familles comprennent un mari et une femme et qu'on trouve, selon les localités, entre 12 et 16 p. 100 de familles monoparentales. Certains s'en étonneront peut–être, mais cela est à peu près conforme aux statistiques nationales.

À l'échelle du pays, on compte environ 80 p. 100 de familles biparentales. La proportion de familles monoparentales est actuellement de 20 p. 100, alors qu'elle était d'environ 17 p. 100 en 1981, mais ce qui est inquiétant, ce sont les familles à faible revenu, c'est–à–dire celles qui sont sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada.

Fait intéressant, plus de la moitié des familles monoparentales dirigées par des femmes, 51,6 p. 100 pour être plus précis, sont des familles à faible revenu lorsque la femme travaille. Ces femmes ont un emploi, mais elles dirigent néanmoins des familles à faible revenu. Par ailleurs, près du quart des familles biparentales à revenu unique sont des familles à faible revenu. Cela signifie qu'un seul emploi, un salaire unique ne suffit pas.

• (1750)

Dans ces circonstances, qu'est–ce qui encourage le chef de famille monoparentale à se trouver du travail? Pas grand–chose. Plus de la moitié seront malgré cela dans la catégorie des faibles revenus.

Étant donné le taux d'imposition actuellement élevé et inacceptable directement attribuable à la dette et aux dépenses que le gouvernement maintient ainsi qu'aux programmes qu'il continue de créer, on ne peut résoudre le piège de la pauvreté uniquement par l'emploi.

Lors de consultations récentes dans ma circonscription, j'ai longuement discuté avec une femme chef de famille. Elle devait déjà faire la vaisselle à deux heures du matin après avoir fait sa journée de travail, s'être occupée de ses enfants ainsi que, malheureusement, d'un parent âgé malade. Elle m'a demandé ce qu'elle pouvait faire de plus. Quand je lui ai dit que la famille devrait être le principal dispensateur de soins, elle m'a demandé si nous lui demandions d'en faire encore plus. Elle ne pouvait tout simplement pas comprendre comment elle pourrait en faire plus que maintenant.

Cependant, si nous continuons d'augmenter sans cesse les dépenses publiques, il va bien falloir, à long terme, qu'elle en fasse plus. Elle pourra consacrer de moins en moins de son revenu aux soins de sa famille. Ce n'est que la diminution des dépenses publiques, à tous les niveaux, qui la libérera et lui permettra de prendre plus de décisions au sujet de son emploi du temps.

Nous ne faisons que demander au gouvernement d'en faire moins et de lui permettre de faire plus de choix avec ses économies fiscales. Grâce à ces économies, les gens comme les mères célibataires pourront mieux suffire à leurs besoins. Les familles pourraient choisir leur garderie. Les collectivités profiteraient des ressources locales accrues et les entreprises prospéreraient et partageraient des programmes pour leurs besoins locaux. C'est là une véritable solution à long terme d'une grande portée.

Les politiques économiques et budgétaires du gouvernement ne font pas qu'influer sur les toutes les catégories de contribuables au Canada—en fait, selon les données de Statistique Canada, le salaire moyen après impôts, qui s'élevait à 39 500 $ en 1980, se chiffre maintenant à 37 200 $, en dollars de 1980. En effet, elles ont en fait forcé les familles à deux parents à devenir des familles à deux revenus simplement pour joindre les deux bouts. À l'heure actuelle, la plupart des parents sont dans la population active, y compris ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire, à cause des impôts élevés qu'ils doivent payer.

Le gouvernement fédéral consacre actuellement plus de 400 millions de dollars par année aux garderies subventionnées. Dans son livre rédigé à l'encre rouge, il a promis de consacrer 720 millions de dollars en trois ans à la subvention ou à la création d'un maximum de 150 000 places en garderie. Dans son budget de 1994, il a promis d'affecter 360 millions de dollars à la création d'un programme national de garderies sur une période de deux ans, si la croissance économique est de 3 p. 100 cette année.

Les réformistes rejettent entièrement l'idée d'un tel programme, quel que soit le taux de notre croissance économique. La garde d'enfants devrait être un choix laissé à chacun. Comme bien des Canadiens, je suis d'avis que c'est la maison qui se prête le mieux à la garde d'enfants. D'ailleurs, les décisions que les Canadiens prennent actuellement à cet égard en témoignent. Selon un rapport publié par Statistique Canada en 1994, moins de 40 p. 100 des enfants se trouvent actuellement dans des garderies.

Dans la circonscription de Port Moody—Coquitlam que je représente, la plupart des parents choisissent de confier la garde de leurs enfants à une gardienne, à une voisine ou à un parent. La garde d'enfants privée est monnaie courante dans bon nombre de quartiers. Des mères ayant de jeunes enfants peuvent s'occuper des leurs, ainsi que des enfants de leurs voisines qui travaillent. Les membres de la communauté peuvent s'entraider. Les besoins en services de garde d'enfants sont comblés dans les communautés.

La proposition du gouvernement aurait pour effet de créer des places inutiles à grands frais pour le contribuable. Avec l'octroi de subventions à ces programmes, l'utilisation de garderies gouvernementales, plutôt que le recours à des arrangements plus informels, deviendrait obligatoire, ce qui pénaliserait encore davantage les parents qui, par conviction personnelle, préfèrent rester à la maison pour élever leurs enfants.

● (1755)

À propos des activités prévues par le gouvernement dans le programme national de garderies, permettez–moi de lire encore un autre passage intéressant du document de travail sur l'examen de la sécurité sociale. Voici ce qu'on dit: «L'établissement de liens entre la garde d'enfants et l'aide au développement de l'enfance pourrait s'inscrire dans une approche exhaustive de traitement et de prévention des problèmes sociaux, le plus tôt possible dans la vie. Plutôt que d'utiliser notre argent à remédier aux problèmes sociaux qui se produisent tôt ou tard lorsqu'un jeune enfant a manqué de soutien ou de sécurité, nous pourrions investir dans les programmes destinés aux jeunes enfants. Il en résulterait dans 10 ou 20 ans de grandes économies tant sur le plan humain que sur le plan financier.»

L'État–parent semble bien vivant dans le programme du gouvernement. D'après ce que je viens de lire, le gouvernement estime être un meilleur parent que le parent d'un enfant. Il n'est un secret pour personne que les politiques inefficaces de plein emploi et les nounoucraties inefficaces des 10 ou 20 dernières années ont fait place à l'agitation sociale dans l'ancienne Union soviétique. Elles ont prouvé et prouveront encore que l'État n'est pas le meilleur parent. Une famille saine ayant un choix complet de garderies est le meilleur gage d'une société saine.

À notre avis, les programmes de garderies doivent assurer une aide financière et non établir la formule de garde des enfants. Toute aide de la sorte doit être fournie aux enfants et aux parents, et non aux établissements et à leurs dirigeants, afin de garantir un vaste choix, y compris celui du parent de rester à la maison.

Un gouvernement qui songe à viser directement les étudiants dans son dernier programme de transfert des frais aux étudiants peut sûrement juger opportun de verser directement aux parents les frais de garde de leurs enfants.

Nous souscrivons à la réglementation des garderies, mais au niveau provincial. C'est à ce niveau que les services médicaux et sociaux sont offerts et les décisions connexes sont prises. Il y a un lien direct entre ces services et la réglementation des garderies. Chose plus fondamentale encore, étant donné que la nécessité des services de garde découle en grande partie de facteurs économiques, nous sommes en faveur de la notion de partage du revenu entre les conjoints légalement mariés pour aider à subvenir aux besoins des familles. Pourquoi une famille ne pouvant compter que sur un seul revenu devrait–elle être pénalisée et payer davantage d'impôt qu'une famille où les deux conjoints travaillent et qui a le même revenu?

Une autre solution possible à plus long terme peut–être résiderait dans un taux uniforme d'impôt pour tous les Canadiens. Cela m'encourage de voir que les députés des deux côtés de la Chambre examinent cette possibilité. Dans le cadre d'un système de ce genre, on pourrait financer les garderies, grâce au programme d'assistance sociale, au besoin, et on le ferait ainsi au niveau d'administration le plus près des gens.

Le gouvernement peut bien continuer de promouvoir des solutions à court terme. Pour offrir davantage de programmes gouvernementaux, on devra dépenser encore plus de deniers publics. Il faudra alors augmenter les impôts, ce qui réduira le revenu disponible des gens. Cette situation entraînera une baisse du nombre d'emplois réels et incitera moins les gens à travailler, ce qui finira par mener à un accroissement de la pauvreté et, du coup, du nombre d'enfants pauvres.

Nous avons besoin de solutions reflétant une certaine vision à long terme. Nous rejetons tout programme national de garderies. La réduction du nombre de programmes gouvernementaux donnera aux Canadiens la possibilité de faire des choix et de se débrouiller seuls. On renforcera ainsi les familles et on leur donnera plus d'importance dans notre société, ce qui donnera des collectivités plus solides.

Nous parlons souvent de la citoyenneté et de la nécessité de participer à la vie de la collectivité. Eh bien, il est temps que le gouvernement cesse de faire de beaux discours et voie la réalité bien en face. Je crois—et j'ajouterai que la femme chef de famille monoparentale dont j'ai parlé tout à l'heure est du même avis—que c'est notre force en tant que familles et notre participation à ce titre à la vie communautaire qui nous rendront fiers de notre citoyenneté et nous donneront un sentiment d'appartenance à la société canadienne.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Port Moody—Coquitlam pour ses remarques. Certains de ses arguments sont très bons. La députée a parlé d'un programme national de garderies. Il y a encore à ce sujet beaucoup de questions demeurées jusqu'ici sans réponse.

● (1800)

J'aimerais lui faire part, à ce propos, d'une petite expérience que j'ai eue récemment et qui va peut–être l'éclairer. J'assistais à une réunion où une firme de lobbyistes engagée par une garderie privée qui cherchait à s'établir dans la localité s'est trouvée confrontée à une organisation en faveur d'un programme de garderies publiques, autrement dit un groupe d'intérêts spécial. Le groupe d'intérêts spécial, qui était en faveur d'un programme national de garderies contrôlé par le gouvernement l'a finalement emporté et la garderie privée a été obligée de fermer ses portes.

Nous sommes tous d'accord, je crois, sur la nécessité de mettre en place un programme de garderies, quel qu'il soit. Cependant, le gouvernement doit être vigilant. Il y a là un groupe de pression financé depuis des années par le gouvernement, qui est bien vivant et très actif.

C'est une question que nous devrions examiner. Je suis d'accord avec la députée. Je n'ai personnellement pas pris de décision à ce sujet. Je pense que nous pouvons revenir à cette question, mais j'espère que le débat se fera entre nous ou plutôt au sein des collectivités, sans l'intervention de groupes d'intérêts spéciaux.

Je serais heureux que la députée nous fasse savoir ce qu'elle en pense.

Mme Hayes: Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations. Je trouve intéressante l'anecdote qu'il vient de raconter.

Je crois que les choses vont probablement évoluer en ce sens, compte tenu de la façon dont s'annonce la participation du gouvernement dans les garderies. Il deviendra graduellement impossible d'appliquer une autre solution. C'est justement ce que je tentais de faire valoir. Les parents n'auront plus le choix et se verront imposer un programme dicté et financé par le gouvernement, et qui se révélera finalement plus coûteux.

La source du problème, comme dans de nombreux programmes financés par le gouvernement, ce sont ces industries d'intérêts spéciaux, si je puis dire, ces gens qui sont employés dans les programmes proposés par le gouvernement. Ils lient leur sécurité future à ces programmes et bâtissent leur industrie sur eux. J'ai pu le constater dans le domaine de l'immigration et dans d'autres secteurs où le gouvernement est présent. S'il y a de l'argent disponible, la sécurité d'emploi et une possibilité de recueillir des fonds du gouvernement, on peut être sûr qu'il y aura des mains tendues.

Le problème se pose certainement dans le cas d'un programme national de garderies, surtout si le gouvernement finance ces institutions et les professionnels qui s'en occupent, plutôt que les familles. Cela revient sans doute à ce que je disais plus tôt. S'il y a un besoin en matière de garderies, l'argent devrait être versé aux parents afin de leur permettre de choisir et de donner suite au choix qui leur semble le meilleur.

Le fait de verser l'argent aux professionnels, aux garderies elles–mêmes contribue à créer cette industrie d'intérêts spéciaux. Les intéressés feront en sorte d'encourager la perpétuation du système, ce qui n'est pas dans le meilleur intérêt des familles, des enfants et des communautés. Je remercie le député de ses observations.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai suivi le discours de ma collègue, surtout lorsqu'elle a parlé de préserver la famille, qui est le noyau de notre société, et je pense qu'il n'y a aucun député, ici en cette Chambre, qui ne partage pas cette opinion. Nous la partageons.

Mais, actuellement, il faut se rendre compte d'un fait, c'est qu'avec cette réforme, la famille que nous connaissons actuellement va changer, nous allons en ressortir avec deux sortes de familles seulement. Tout d'abord, il y aura des familles très, très riches qui auront beaucoup d'abris fiscaux et des familles très pauvres. La classe moyenne, elle, sera disparue de la carte. Quel sorte de pays aurons–nous à ce moment–là? Une classe très riche et une classe très pauvre. Plus de place pour la classe moyenne.

• (1805)

Vous avez souligné également que vous étiez contre la notion d'imposer des mesures pour les conjoints. Je respecte votre opinion et je suis d'accord avec vous.

Actuellement, les employeurs et les employés doivent payer des cotisations très élevées au régime d'assurance–chômage. Vous avez dit que pour régler le problème de la famille, il fallait créer des emplois, non pas des «jobines», mais des emplois bien rémunérés. À ce moment–là pour créer des emplois et pour aider les employeurs et les PME à créer des emplois, il faudrait que le taux actuel de cotisation à l'assurance–chômage soit diminué.

J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue et de son caucus sur la diminution, dans une éventualité très très proche, de la cotisation des employeurs et des employés à l'assurance–chômage.

[*Traduction*]

Mme Hayes: Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir formulé ces observations. Il a soulevé deux grands points. Je m'attacherai au premier. Il existe en effet deux types de familles, soit les riches et, en nombre de plus en plus grand, les pauvres, car il est vrai que la classe moyenne semble attaquée de toutes parts.

Aux fins du débat, la question qui se pose, je crois, est la suivante: Qu'est–ce qui est en train de détruire la classe moyenne? Ce qui mine la force et les ressources de notre classe moyenne, c'est la multiplication des programmes gouvernementaux qui fait augmenter sans cesse taxes et impôts.

Ainsi, les pauvres se trouvent pris dans un cercle vicieux, incapables de sortir de leur pauvreté car, dans certains cas, quand le chef de famille monoparentale obtient un emploi, il ou elle ne gagne guère plus que ce que la famille tirait de l'aide sociale et décide par conséquent de ne pas travailler parce que cela ne sert à rien.

Je crois que la meilleure solution, c'est une fiscalité équitable et un gouvernement qui fait le strict nécessaire, pour que les ressources restent dans les mains des Canadiens. Un régime fiscal juste, comme le régime d'impôt uniforme que je préconise, serait juste envers les riches comme envers la classe moyenne, tout en tenant compte des moins nantis, pour que l'argent serve aux Canadiens et aux Canadiennes pour répondre à certains de leurs besoins. Ainsi, je pense que la classe moyenne pourra continuer d'exister et les familles à revenu moyen, survivre. Plus le gouvernement intervient, pire c'est.

Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la deuxième partie de la question du député. La même idéologie s'applique peut–être. Je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas demander plus d'aide gouvernementale pour financer les programmes. Les deniers publics devraient servir à aider les personnes dans le besoin. Nos programmes d'aide sociale devraient être conçus de façon à ne s'adresser qu'aux personnes qui en ont vraiment besoin et, dans le cas de programmes sociaux comme la garde d'enfants, l'assurance–chômage ou n'importe lequel des autres programmes du genre, on pourrait passer directement par les paiements de transfert aux provinces. Les sommes destinées aux programmes sociaux ne devraient être versées qu'aux personnes dans le besoin. Peut–être qu'alors, employeurs et employés,

ainsi que leurs familles, disposeraient de plus d'argent pour faire ce qu'ils ont à faire.

Je ne suis pas certaine d'avoir répondu à la question, mais l'idée générale, c'est de réduire l'intervention gouvernementale et, de ce fait, les dépenses gouvernementales et de mieux cibler ces dépenses. À long terme, c'est la solution que j'envisage à la plupart de ces problèmes.

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui au sujet de cette motion. Mes observations porteront surtout sur la possibilité pour les Canadiens de participer au processus de réforme de la sécurité sociale, ce que je les encourage à faire.

• (1810)

Certes, la réforme de la sécurité sociale est une des plus importantes initiatives gouvernementales depuis de nombreuses années. Les Canadiens disposent d'un nombre sans précédent de forums pour faire connaître leurs vues sur ce sujet. Tous les Canadiens doivent avoir leur mot à dire sur la façon d'adapter le système canadien de sécurité sociale aux exigences du XXIe siècle.

Je voudrais expliquer les nombreuses façons dont les Canadiens peuvent exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs suggestions concernant la réforme de nos programmes. Ces consultations nous aideront à accroître et l'efficience et l'efficacité de nos programmes, ce qui est un des grands objectifs de tout le processus de réforme de la sécurité sociale.

Six ou sept semaines se sont écoulées depuis la parution du document de travail et les Canadiens manifestent toujours un intérêt très vif pour ce document. Depuis le 5 octobre, le ministère a reçu plus de 12 000 appels de gens qui demandaient de la documentation et des renseignements. En tout, nous avons distribué quelque 114 000 exemplaires du document de travail et près de 210 000 exemplaires de son sommaire.

Nous voulons savoir ce que pensent les Canadiens de l'initiative gouvernementale visant à réformer le filet de sécurité sociale et nous invitons le plus grand nombre possible d'entre eux à s'exprimer. À cette fin, nous avons récemment distribué un cahier invitant les Canadiens à nous communiquer leurs opinions sur les options concernant la réforme du filet de sécurité sociale. Nous y avons joint une enveloppe affranchie pour qu'ils nous envoient leurs réactions. Toutes les réponses postées avant le 16 janvier 1995 feront partie d'un rapport final sur les opinions des Canadiens.

De même, nous enverrons un rapport provisoire au Comité permanent du développement des ressources humaines, à la fin de décembre. L'analyse des réponses sera effectuée par D.R. Harley Consultants Limited, une entreprise d'Ottawa qui a participé à l'élaboration du manuel afin d'assurer son objectivité.

Le guide est disponible dans les comptoirs postaux, les centres d'emploi du Canada, un grand nombre d'épiceries, ainsi que les YMCA et YWCA d'un bout à l'autre du pays. Les intéressés peuvent aussi obtenir ce document en téléphonant au numéro 1–800 ou en communiquant avec leur député fédéral.

La ligne 1–800 est à la fois une source d'information et un moyen pour les Canadiens d'exprimer leur opinion sur la réforme de la sécurité sociale. Le public se sert d'ailleurs beaucoup de ce service. À mon avis, cette ligne reflète à la fois l'importance que les Canadiens accordent à la réforme de la sécurité sociale ainsi que la volonté du gouvernement d'écouter ce que ceux–ci ont à dire.

Outre le guide et la ligne 1–800, le public dispose d'un nombre sans précédent de façons de faire connaître ses vues sur la réforme de la sécurité sociale.

Le ministère du Développement des ressources humaines a produit une masse de renseignements pertinents pour les Canadiens. Une grande partie de ces renseignements, qui sont disponibles sur papier et sous diverses autres formes, est même accessible en se servant de l'autoroute de l'information.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines est le principal organisme de consultation sur la réforme. Les résultats de tous les autres exercices de consultation seront transmis au comité, en vue de la rédaction de son rapport officiel.

Il convient de mentionner que le comité est composé de députés des trois principaux partis à la Chambre. Je suis heureux de souligner qu'un grand nombre d'intéressés souhaitent être entendus par le comité. En fait, les représentants de plus de 80 organismes nationaux sont venus témoigner entre le 26 octobre et le 8 novembre. En général, ces organisations nationales reconnaissaient la nécessité de procéder à une réforme et appuyaient les principes exposés dans le document de travail. Les groupes ont exprimé pour la plupart un large éventail de préoccupations au sujet des options précises contenues dans ce document.

Le comité a entamé ses consultations auprès des Canadiens. Quinze de ses membres vont parcourir notre magnifique pays pendant cinq semaines, tenant des audiences dans 22 villes et villages. Qu'ils habitent la ville ou la campagne, le Grand Nord ou Toronto, les Canadiens auront tous la même chance de se faire entendre. Encore une fois, la population manifeste énormément d'intérêt. Le comité a reçu près de 500 demandes de participation de l'ouest du Canada et il s'efforcera d'entendre autant de groupes et de particuliers que possible.

Les personnes qui ne pourront pas comparaître devant le comité ont jusqu'au 9 décembre 1994 pour présenter un mémoire, de telle sorte que les membres du comité bénéficient de l'éventail le plus large possible de points de vue et d'idées. Il faut encourager les Canadiens qui ne pourront pas comparaître devant le comité ni participer aux audiences régionales tenues par des députés de présenter un mémoire au comité avant le 9 décembre.

• (1815)

Nous encourageons les députés à participer aux consultations sur la réforme de la sécurité sociale. En informant leurs électeurs, les députés offrent aux Canadiens une autre tribune pour exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs solutions sur le réaménagement du régime canadien de la sécurité sociale.

J'ai eu récemment le plaisir de tenir dans Lincoln, ma circonscription, des audiences sur la sécurité sociale auxquelles ont participé quelque 70 de mes électeurs. Ceux–ci ont soulevé un certain nombre de questions importantes.

Ils estiment que le gouvernement devrait supprimer les mesures qui ont pour effet de dissuader les gens de travailler et qu'il devrait prévoir une certaine forme de supplément du revenu, mais seulement pour les personnes qui en ont besoin. En ce qui concerne les programmes de formation, il faut mettre un terme au double emploi. Pour rendre les programmes efficaces et pratiques, nous devons collaborer avec l'industrie et les provinces qui, à leur tour, doivent unir leurs efforts pour veiller à ce que les programmes répondent aux besoins des travailleurs de demain et à ce que nous soyons en mesure d'établir de meilleures prévisions en matière d'emploi. Le projet de restructuration des prêts aux étudiants, en fonction de la capacité des étudiants à rembourser ces prêts, a aussi été très bien accueilli.

Depuis la diffusion du document de travail, plus de 190 réunions publiques ont été organisées par les députés, y compris plusieurs de nos collègues d'en face. D'après les observations recueillies, les Canadiens comprennent que la réforme est nécessaire et reconnaissent que les changements sont non seulement inévitables, mais essentiels. Les Canadiens ne s'entendent peut–être pas sur les solutions à appliquer, mais les gens, qu'ils soient de Bridgewater ou de Whitehorse, veulent tous participer activement aux discussions et au débat.

Des organismes communautaires jouent un rôle dans les consultations. Des organismes comme Centraide, le Laurier Institute, l'agence économique des provinces atlantiques et l'Institute for Urban Studies de l'Université de Winnipeg organisent des séminaires sur les programmes de sécurité sociale partout au Canada. Ces séminaires visent à donner aux Canadiens—dont certains seront les premiers touchés par la réforme de la sécurité sociale—la possibilité de faire connaître leur point de vue. Je suis heureux de pouvoir dire que 500 Canadiens prennent part à ces séminaires.

Enfin, une série de quatre colloques sur la politique sociale donnera à des spécialistes l'occasion d'échanger sur quelques options dans des domaines comme l'apprentissage pendant toute la vie, l'enseignement postsecondaire, les services de formation et de perfectionnement de la main–d'oeuvre et la pauvreté chez les enfants. Ces colloques auront lieu en janvier 1995 et ils sont organisés par des instituts comme Caledon et le Conference Board.

Le but de ces colloques est d'élargir le dialogue sur certaines des questions les plus litigieuses liées à la réforme de la sécurité sociale. Ces questions sont exposées dans un document de travail, mais n'ont pas encore fait l'objet de mémoires, d'exposés ou d'autres formes de consultations.

Comme le montre cette mise à jour, nous sommes sérieux lorsque nous disons que nous voulons consulter les Canadiens. Ils ont plusieurs moyens à leur disposition pour se faire entendre: un numéro 1–800, le document de travail, le comité permanent, leur député lors des assemblées publiques, les séminaires de consultation et les colloques sur les politiques. De plus, on encourage fortement les Canadiens à écrire directement à leur député ou au ministre du Développement des ressources humaines ou encore à communiquer avec ce dernier par télécopieur ou par courrier électronique. Nous voulons que le plus grand nombre possible de Canadiens participent à cette réforme de notre système de sécurité sociale, réforme qui vise à répondre aux besoins des Canadiens aujourd'hui et au XXI^{e} siècle.

Je voudrais simplement soulever quelques points découlant des remarques que j'ai entendues aujourd'hui de la part de certains de mes collègues d'en face. Un des premiers députés réformistes à intervenir aujourd'hui a dit qu'il voulait que le gouvernement en dise davantage au sujet de ce processus de consultation. Je répliquerai que la consultation a pour objet d'entendre ce que les Canadiens ont à dire, non d'influer en quoi que ce soit sur les discussions, et de veiller à ce que tout le processus soit tout à fait transparent. C'est ce que nous faisons.

D'autres ont dit qu'il faut agir maintenant, que nous n'avons plus besoin de consulter. Je ne crois pas que ce genre de consultation se soit jamais produit auparavant. Le gouvernement va donner l'exemple. Ce processus de consultation est sans précédent. Le gouvernement va donner l'exemple en passant à l'action après avoir écouté les Canadiens. Nous prendrons des mesures qui tiendront compte des préoccupations des Canadiens.

Quelqu'un a soutenu qu'il s'agissait d'une dépense inutile de l'argent des contribuables. Je ne suis pas d'accord. Dans ma circonscription, comme je l'ai dit dans mon intervention, des électeurs sont venus parler avec moi et avec le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines qui était venu rencontrer les électeurs de Lincoln pour discuter et consulter sur les options qui s'offrent à nous. Nous avons entendu quelles étaient certaines de ces options et nos électeurs nous ont exprimé certaines de leurs réactions.

• (1820)

Je me contenterai de dire en terminant que notre gouvernement va écouter et diriger. Voilà le genre de leadership que les Canadiens ont réclamé et c'est ce qu'ils obtiendront du gouvernement actuel.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre après avoir écouté les libéraux expliquer comment ils ont découvert les mérites de la consultation à l'issue de 125 ans de partage du pouvoir avec les conservateurs. C'est une découverte qui se faisait attendre depuis longtemps, mais qui est la bienvenue. Nous leur recommandons de la mettre en application en tout temps.

Cela permet évidemment d'éluder la question suivante: Que faisaient–ils durant les neuf dernières années où ils ont formé l'opposition officielle? Que faisaient–ils de leur livre rouge? C'est une bonne chose qu'ils n'aient pas mis autant de temps à rédiger leur livre rouge qu'ils n'en mettent à organiser les mesures à prendre en l'occurrence. Le gouvernement est peut–être en train de fléchir.

Nous reconnaissons tous la nécessité d'apporter des changements. Tout le monde est unanime. Tous les Canadiens savent que nous ne pouvons continuer ainsi et qu'il faut modifier notre façon de faire. Nous nous entendons tous sur le principe. C'est

sur les modalités de mise en application que nous nous entendons moins bien.

Le député de Lincoln, qui a fait un discours tellement passionné et rationnel, peut-il expliquer en quoi devraient consister les critères? Dans son discours, il a dit que les critères d'accès aux programmes sociaux doivent être fondés sur les besoins, pas sur les demandes. Je crois que la plupart des députés en conviennent. Quels seront toutefois les critères permettant de déterminer les besoins? Le député d'en face a-t-il réfléchi aux critères en vertu desquels quelqu'un pourrait bénéficier des programmes sociaux financés par les contribuables?

M. Valeri: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de sa question. Je tiens à souligner encore une fois que le député est d'accord sur l'ensemble du processus. Il faut le reconnaître et le remercier pour cela. Nous sommes certainement sur la bonne voie. Mes électeurs me disent que les consultations se font attendre depuis longtemps et que le gouvernement avance assez rapidement.

Quand je pense aux assemblées publiques auxquelles j'ai assisté, je réfléchis à ce que mes électeurs m'ont dit. Ils ont dit, entre autres choses, qu'il fallait réévaluer les programmes afin de les rendre plus efficaces et plus efficients.

Nous recueillons actuellement le point de vue des électeurs et colligeons les données venant de diverses sources. À la fin des consultations, nous proposerons des solutions concrètes à cette question.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Madame la Présidente, le fond et la forme du discours du député de Lincoln m'ont grandement impressionné, de même que le contenu et la présentation du discours du député d'en face représentant Edmonton-Sud-Ouest.

M. DeVillers: Un peu moins tout de même.

M. Dromisky: Un peu moins effectivement.

Toutefois, le député d'en face a reconnu l'importance du livre rouge qui sert de guide au gouvernement. On pourrait dire qu'il s'agit d'une bible.

Cette publication est le fruit des efforts et de la contribution de dizaines de milliers de personnes qui ont, pendant deux ans, participé à sa préparation. C'est un parfait exemple, car, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le processus démocratique a été mis en oeuvre longtemps avant les élections et il a donné lieu à la rédaction d'un document éclairé, qui nous apporte l'orientation dont nous avons si grandement besoin pour sortir le pays du désordre où il se trouve maintenant.

• (1825)

J'aimerais faire remarquer, comme l'a fait le député de Lincoln, que le processus démocratique choisi a demandé énormément de temps. C'est vrai. En régime dictatorial, nous aurions eu la réponse immédiatement, mais puisque nous adhérons aux principes fondamentaux de la démocratie, nous nous laisserons toujours guider par l'opinion de la population canadienne. C'est exactement ce que nous avons fait dans le cas de ce document sur la sécurité sociale et les services sociaux.

Par conséquent, une multitude de stratégies ont été mises en oeuvre dans toutes les régions du pays. Comme l'a fait remarquer notre éloquent orateur, nous recevons déjà l'aide et les conseils nécessaires pour veiller à ce que personne ne souffre à cause de changements trop radicaux dans le système de soutien financier, dans les ressources humaines ou dans toute autre politique, quelle qu'elle soit.

M. Valeri: Madame la Présidente, je le répète, le processus comporte deux temps, d'abord l'écoute et ensuite le leadership dans l'action. Voilà le genre de leadership que les Canadiens ont demandé et c'est ce qu'ils obtiendront du gouvernement en place.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai aussi une question à poser au député. En fait, j'aimerais plutôt avoir son avis. Nous avons vu deux types de consultation intervenir dans ce processus. Dans le premier cas, il s'agit des députés qui consultent directement leurs électeurs. Il va de soi que les réformistes se livrent à cet exercice depuis quelque temps déjà. Je me réjouis de constater que les libéraux nous imitent en cela. Ce type de consultation s'est révélé très utile.

Le deuxième type de consultation, c'est celui qu'a lancé le comité du développement des ressources humaines. C'est le cirque ambulant. Je pense que ses résultats sont beaucoup moins évidents. J'aimerais que le député donne son avis à ce sujet.

Un jeune homme est venu me voir dans ma circonscription. Il m'a raconté qu'il avait d'abord été invité à une réunion sur l'enseignement supérieur présidée par le ministre à Calgary, à moins de 24 heures d'avis. On l'a rappelé pour lui dire que la réunion aurait plutôt lieu à Edmonton. On lui a dit enfin de ne pas se présenter. La personne qui lui a signifié l'annulation de la réunion lui a avoué que le comité était désorganisé.

J'aimerais que le député exprime son avis à ce sujet.

M. Valeri: Madame la Présidente, je voudrais répondre à la première partie des observations du député, qui porte sur la consultation. Le député doit se rendre compte qu'il n'a pas le monopole de la consultation auprès de ses électeurs. Le Parti libéral procède à des consultations depuis quelque temps.

Quant à savoir si le comité fonctionne bien, près de 500 demandes lui sont parvenues au cours de son voyage dans l'Ouest. À mon avis, le comité fonctionne bien; les Canadiens ont bel et bien l'occasion de le rencontrer, et j'encourage un plus grand nombre d'entre eux à le faire.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Lincoln de l'intervention qu'il a faite cet après-midi. De toute évidence, il saisit très bien l'importance et la pertinence de cette question pour les Canadiens et les habitants de sa circonscription.

Pour ce qui est du député de la Saskatchewan, qui est un véritable moulin à paroles, j'avoue que je trouve plutôt comique, si ce n'est paradoxal, voire hypocrite, d'entendre dire, quand il est question de réformer la sécurité sociale pour favoriser la croissance de ce magnifique pays qu'est le Canada. . .

M. McClelland: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député d'en face a parlé du moulin à paroles de la Saskatchewan. La présidence pourrait–elle lui demander d'être un peu plus explicite et de nous dire si ce moulin à paroles ne vient pas plutôt de l'Alberta?

M. Keyes: Si j'avais du temps, je parlerais plus longuement de la circonscription de ce député. Comme je l'ai dit, ce que je trouve hypocrite, ici, c'est qu'il est question de réformer la sécurité sociale de notre pays dans le cadre de notre programme de croissance.

Il s'agit là d'un concept que le Parti réformiste n'a pas encore tout à fait compris parce que nous savons, c'est–à–dire le premier ministre, le ministre du Développement des ressources humaines, tous les Canadiens, ceux de ma circonscription, Hamilton–Ouest, ou ceux de la circonscription de Lincoln, que le député représente, que ces programmes donneront de l'emploi aux gens, ce que les programmes actuels ne parviennent pas à faire adéquatement. Nous voulons faire en sorte qu'ils fonctionnent bien pour les Canadiens dans l'avenir.

• (1830)

M. Valeri: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, qui a dit qu'on avait bien besoin d'une réforme de ces politiques. Ces politiques sont en vigueur depuis longtemps, depuis des décennies. Les Canadiens cherchent des façons plus efficaces d'appliquer ces politiques. Les processus de réforme et de consultation nous orienteront dans la bonne direction.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, il semble qu'il aille de soi que, lorsque je pose une question au ministre des Transports, je doive y revenir dans un débat sur la motion d'ajournement. L'objet de ce débat est en effet de tâcher d'obtenir une réponse lorsqu'une question posée à la période des questions n'a pas donné lieu à une réponse complète ou qu'on n'y a pas répondu du tout. C'est ce qui s'est produit presque chaque fois que j'ai posé une question à ce ministre.

La question qui m'amène à intervenir ce soir est celle–ci: Comment le ministre des Transports peut–il justifier à la Chambre le fait de priver des Canadiens de leur droit à l'application régulière de la loi? Ce n'était pas la première fois que je posais la question, et ce n'était pas le première fois que le ministre refusait d'y répondre.

Le ministre a préféré me servir le discours habituel. Il a mentionné notamment—ce que j'avais évidemment déjà entendu—que je cherchais à aider mes amis, mes amis conservateurs.

Je répondrai à cette allégation de la même façon que je l'ai fait auparavant, en signalant qu'à peine 18,5 p. 100 des participants au consortium Pearson sont connus pour être liés de près au Parti conservateur, tandis que plus de 50 p. 100 d'entre eux sont connus pour leur allégeance libérale. Or, je n'ai jamais entendu le ministre laisser entendre que je cherchais à aider les libéraux—pourtant Dieu sait qu'ils en auraient bien besoin.

La question que je pose a plutôt trait à la question de l'application régulière de la loi. Comment peut–il justifier le fait d'en priver les canadiens, quels qu'ils soient?

Si le consortium Pearson avait été formé de sociétés américaines ou mexicaines, le ministre aurait été bien obligé de veiller à l'application régulière de la loi, parce que c'est une garantie offerte en vertu de l'Accord de libre–échange nord–américain, qui a été signé par le gouvernement libéral.

Fait intéressant, au début d'octobre, le premier ministre a fait savoir à la Chambre que José Salinas Mendoza, un prédateur sexuel revenu au Canada après en avoir été expulsé, avait revendiqué le statut de réfugié et qu'il avait droit aux garanties d'une procédure régulière.

J'ai eu une conversation téléphonique avec le président du Comité permanent des transports qui dit que ce n'est pas valide, qu'il s'agit de droit pénal et que ça n'a rien à voir avec l'aéroport Pearson. Que par contre, l'ALENA est une question de droit civil.

Qu'il s'agisse du droit pénal ou du droit civil, il semble que tout le monde, y compris les compagnies étrangères et les immigrants en situation irrégulière, ait le droit aux garanties d'une procédure régulière. Pourquoi le ministre n'accorde–t–il pas de telles garanties à tous les Canadiens?

Cela pourrait créer un précédent incroyablement dangereux pour toutes sortes de compagnies et organisations au Canada qui ont des contrats avec le gouvernement.

Où se trouve la différence entre le cas de l'aéroport Pearson et celui de toute autre société canadienne ayant passé un contrat avec le gouvernement?

Le ministre lui–même a répondu ou a prétendu répondre à ma question en disant que si l'affaire se retrouve devant les tribunaux, ces derniers pourraient juger que le contrat était valide et qu'il a été conclu de bonne foi, auquel cas des dommages–intérêts pourraient être accordés. Et comme le gouvernement ne veut pas verser cet argent, qu'il empêchera les intéressés de s'adresser aux tribunaux.

Le ministre a également déclaré que le Parti réformiste n'a aucun respect pour le système judiciaire et la loi. Au contraire, madame la Présidente, nous respectons l'un et l'autre, mais nous respectons surtout les Canadiens et leur droit de recourir recourir aux tribunaux.

Je répète donc ma question au ministre, dans l'espoir d'obtenir une réponse: Comment le gouvernement peut–il justifier de refuser à un Canadien ou à une société canadienne le droit de recourir aux tribunaux?

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je reste bouche bée devant l'approche prise par le député. La véritable question doit être la suivante: Y a–t–il ici–bas une personne qui soit prête à défendre les mérites de ce contrat? Le député défend–il la façon dont le gouvernement conservateur qui nous a précédés a structuré ce contrat? Devons–nous comprendre que le député défend le droit du consortium à prélever 445 millions de dollars dans la poche des contribuables alors que ce dernier n'a même pas changé un clou dans l'aérogare, ni même repeint un mur ou coulé une goutte de béton?

Le Parlement a pour rôle de décider de la politique à suivre et de défendre les intérêts des contribuables. Par curiosité, y a–t–il quelqu'un d'autre de ce côté–là de la Chambre qui pense que nous devrions augmenter le déficit de 445 millions de dollars d'un seul trait de plume?

Le Parti réformiste se plaint du temps qu'il faut pour que la justice suive son cours lorsqu'il s'agit de particuliers, et aimerait que nous disions aux juges comment faire leur travail, mais quand le moment est venu de prendre la défense des contribuables, alors que le gouvernement a étudié le processus et toutes les questions d'intérêt public concernant ce contrat, le Parti réformiste n'est plus d'accord.

Le député veut que ses nouveaux amis conservateurs puissent avoir recours aux tribunaux pour mettre la main sur les 445 millions de dollars qui appartiennent aux contribuables. Sur la côte ouest, les gens doivent avoir bien du mal à saisir le Parti réformiste, qui semble vouloir s'acoquiner avec ses cibles d'antan au Sénat. Ils auront eu l'expérience de voir leurs députés approuver une assiette au beurre de 445 millions pour les conservateurs et maintenant ils voient, aussi incroyable que cela puisse paraître, les réformistes au lit avec leurs amis conservateurs de l'autre endroit.

Je peux vous dire que nous serons vigilants et que nous ferons notre possible pour protéger les intérêts des contribuables, surtout à la lumière de cet abandon de ses responsabilités financières par le parti d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)